This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

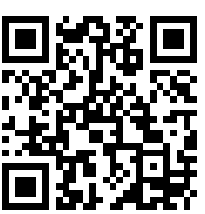

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE LYON
3 7001 01998003 1

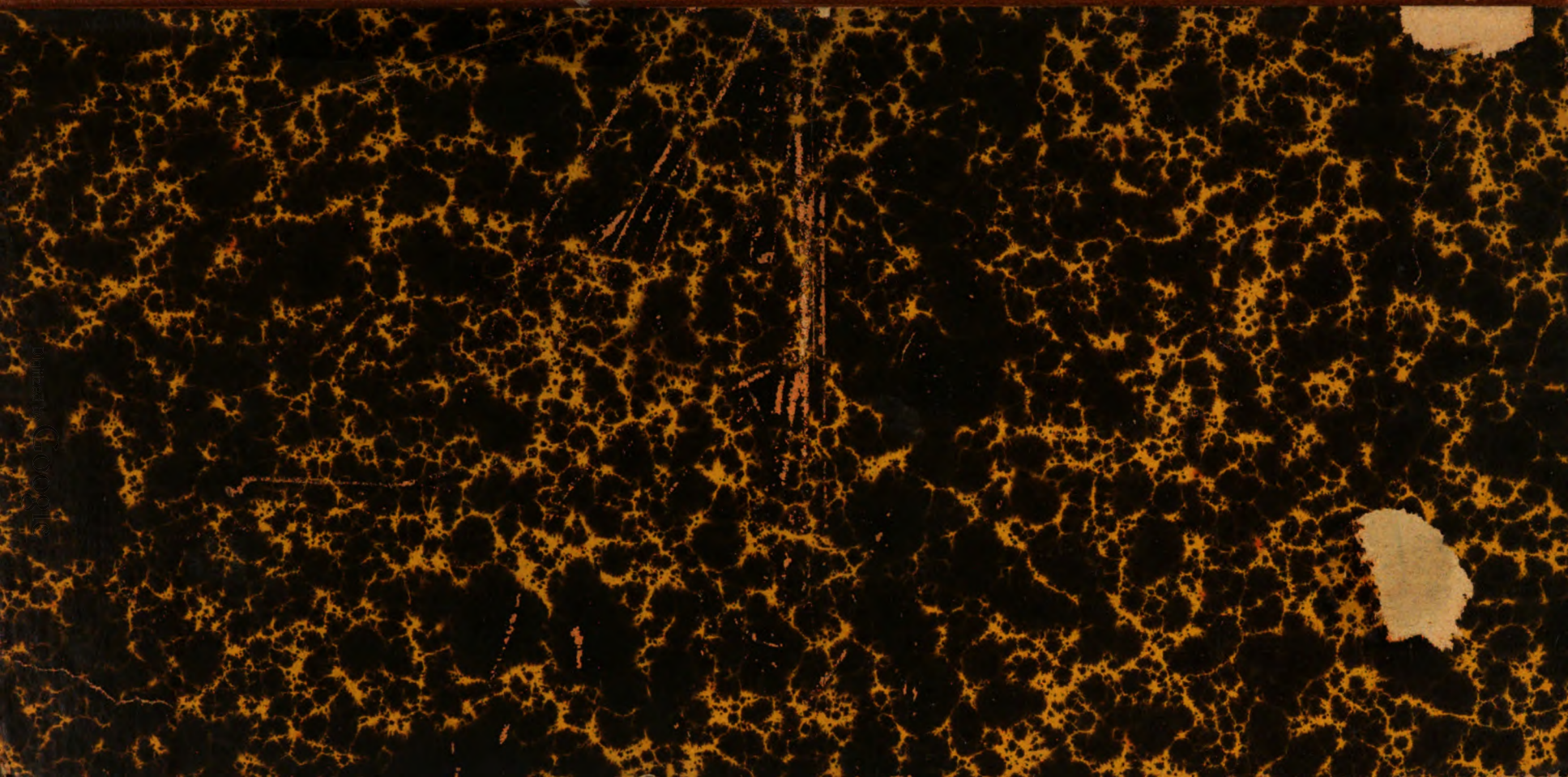

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

376566

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES DE L'ANCIEN POITOU

PAR FEU M. HENRI FILLEAU,

PUBLIÉ PAR MM.

HENRI BEAUCHET

ET

CHARLES DE CHERGÉ.

TOME PREMIER.

3 7001 01998003 1

POITIERS,
IMPRIMERIE DE A. DUPRE.

1846.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE
A. BOUBÉE FILS
LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

A. Clement del. & Lith. 1844.

Impr. Lith. Pichot, Poitiers.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

DES

FAMILLES DE L'ANCIEN POITOU.

Digitized by Google

POITIERS — IMPRIMERIE DE F.-A. SAURIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

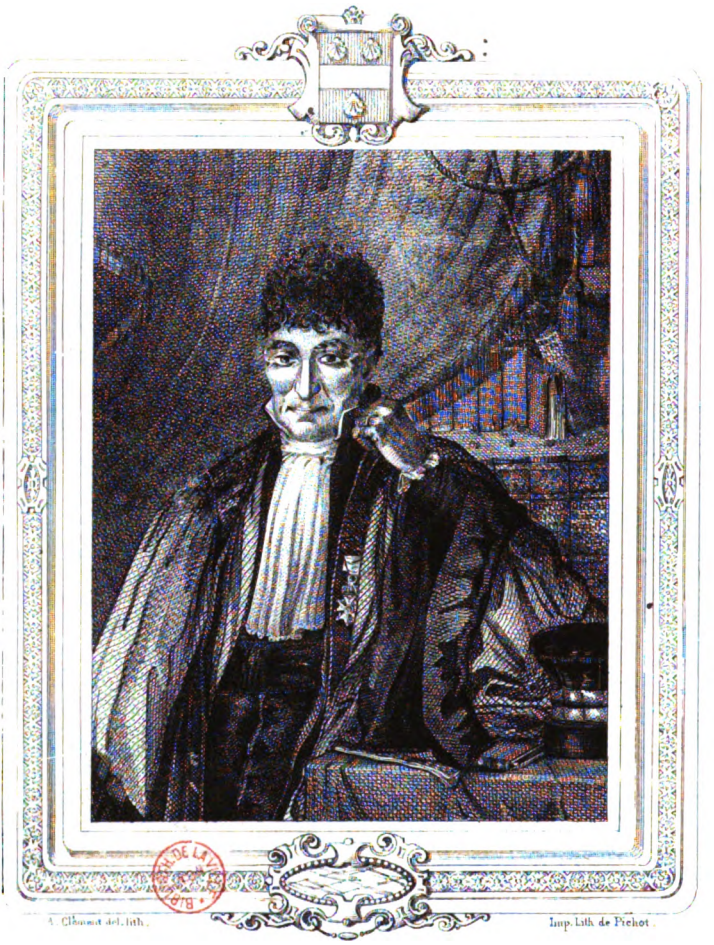

M. HENRI FILLEAU.

Digitized by Google

376566

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

DES

FAMILLES DE L'ANCIEN POITOU

PAR FEU M. HENRI FILLEAU,

Ancien Conseiller à la Cour royale de Poitiers, membre de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, chevalier de la Légion-d'Honneur, &c.;

PUBLIÉ PAR SON PETIT-FILS

M. H. BEAUCHET-FILLEAU,

Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest;

Avec la Collaboration, pour la partie héraldique,

DE

M. CH. DE CHERGÉ,

Secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Inspecteur des monuments historiques du département de la Vienne.

TOME PREMIER.

DON MORIN PONS

Poitiers,

IMPRIMERIE DE SAURIN FRÈRES.

1841.

Digitized by Google

Digitized by Google

Aux Poitevins.

Le Dictionnaire des Familles de l'ancien Poitou *est destiné à consacrer tous les souvenirs honorables qui se rattachent à l'histoire de cette Province.*

C'est à ce titre que je dédie aux Poitevins *l'Ouvrage dont ils ont fourni tous les élements.*

Je prie mes concitoyens d'agréer cet hommage, et de prendre sous leur protection le livre et l'éditeur.

H. Beauchet-Filleau.

Poitiers, 1er décembre 1840.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Patrum non oblivisci, nec nimiùm meminisse.

(TAC.)

M. Filleau était jeune encore lorsqu'il conçut l'idée de composer un Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou.

Il avait même déjà commencé à réaliser cette pensée, lorsque la révolution française vint l'arracher aux paisibles jouissances de l'étude et à sa patrie.

Obligé, dans ces temps de déplorable mémoire, de chercher, comme tant d'autres, un refuge à l'étranger, M. Filleau ne perdit point de vue dans l'exil l'objet de ses premiers travaux.

Les renseignements précieux qu'il nous a laissés sur les émigrés poitevins contiennent, avec des détails souvent ignorés des familles mêmes qu'ils intéressent, la preuve la plus irrécusable que M. Filleau n'avait jamais renoncé à ses premiers projets.

Aussi, lorsqu'il lui fut permis de revoir la terre de France, son premier soin fut-il de recommencer, avec cette persévérance et cette ténacité pour le travail qui le caractérisaient à un aussi haut degré, les investigations immenses qu'exigeait son entreprise.

Les événements politiques avaient ajouté en bien peu de temps une difficulté nouvelle à toutes celles que présentait déjà par sa nature même l'ouvrage de M. Filleau.

Digitized by Google

Les sources abondantes où il lui aurait été permis de puiser à pleines mains quelques années auparavant, avaient en effet été taries par un fanatisme barbare.

C'était donc désormais un travail aride et ingrat que celui d'aller compulser des archives incomplètes, et débrouiller au milieu d'un labyrinthe qui ressemblait au chaos les généalogies dont le fil s'était perdu dans les auto-da-fé révolutionnaires.

Les obstacles à vaincre étaient aussi d'autant plus grands pour M. Filleau, qu'il ne s'agissait pas seulement dans la pensée de l'auteur d'une nouvelle édition de la Bibliothèque poitevine, d'un Armorial du Poitou, de la publication des Barantines, ou même encore d'un livre tel que celui dont s'occupait alors M. Allard de la Resnière.

En effet, l'ouvrage que M. Filleau se proposait de publier était entrepris sur une plus grande échelle et dans de plus vastes dimensions.

L'auteur ne prétendait pas se restreindre à une spécialité plus ou moins étendue, ou se borner à extraire une liste plus ou moins complète entre les noms qui avaient brillé d'un certain éclat dans l'ancien Poitou. Loin de diviser le mérite en classes, de rattacher le privilége de la gloire à une caste exclusive, et de réduire les services en catégories, l'auteur voulait embrasser à la fois l'histoire et la généalogie des familles nobles, des guerriers distingués, des savants, des magistrats, des administrateurs, de tous ceux en un mot qui, pendant de longues années, avaient occupé dans le pays des fonctions honorables. Dans la pensée de M. Filleau, les colonnes de son Dictionnaire devaient être ouvertes à toutes les classes de la société sans distinction ; tous les dévoûments, toutes les grandes actions devaient y être enregistrés avec la fidélité scrupuleuse de l'historien, et avec l'orgueil du véritable patriote. Depuis le nom de Cathelineau, ce paysan vendéen qui devait commander les armées royales de l'Ouest, jusqu'aux titres et aux blazons des familles princières, toutes les illustrations, de quelque nature qu'elle fussent, devaient trouver place dans le vaste monument que la reconnaissance de M. Filleau voulait élever à la patrie adoptive où ses aïeux persécutés trouvèrent une hospitalité généreuse et des honneurs mérités.

Pour construire dans des proportions aussi gigantesques, il fallait des matériaux. M. Filleau se mit donc à l'œuvre avec une incroyable ténacité. Il lut, il releva mot à mot sur ses registres, dans un ordre méthodique, Froissart, Bouchet, Besly, Liberge, La Popelinière, le P. Anselme, Duchesne, Augier de la Terraudière, les

Digitized by Google

frères de Sainte-Marthe, Chenu, la Thaumassière, Moréri, D. Martenne, Dreux-Duradier, Thibaudeau, Jouineau des Loges, les Confirmations de noblesse, l'Armorial du Poitou, le Dictionnaire de la noblesse, les commentateurs de l'ancienne coutume du Poitou, les bans et arrière-bans de la province. Il puisa à pleines mains dans les manuscrits de D. Fonteneau, trésor peu connu alors (1), dans ceux de D. Etiennot, de MM. Robert du Dorat, et du marquis de Sainte-Maure. Il ajouta bientôt à tous ces documents, aux manuscrits précieux et inédits que ses goûts lui avaient fait acquérir, ces notes particulières dues à de bienveillantes communications ou arrachées aux dépôts publics, aux registres de l'état civil, aux journaux, aux lettres de part, à ces feuilles légères dont la distribution n'est aux yeux du monde que l'accomplissement d'un devoir imposé par les exigences de la société et commandé par l'orgueil, tandis qu'elles offraient à M. Filleau autant d'éléments précieux pour son travail.

Cet ensemble de matériaux que l'auteur avait eu peine à classer depuis trente ans, comprenait l'histoire d'environ huit ou neuf mille familles existantes ou éteintes lorsqu'il voulut y mettre la dernière main.

Ce fut alors qu'arrêté par les infirmités, présage d'une mort certaine, M. Filleau crut devoir léguer à son petit-fils, bien jeune encore, le soin de publier plus tard l'œuvre de prédilection qui avait fait le charme de sa vie, et qu'il regrettait de laisser imparfaite.

Ce vœu d'un mourant, M. Beauchet-Filleau l'accepta comme un legs sacré; il se promit de le remplir dans toute sa rigueur, et, malgré des prévisions qui eussent arrêté sans doute un spéculateur, sa piété filiale n'hésita point entre une perte d'argent certaine et l'accomplissement d'un devoir.

Mais avant d'entreprendre la tâche dont il ne se dissimulait pas toutes les difficultés, M. Beauchet-Filleau crut devoir faire un appel à ses compatriotes pour obtenir de leur bienveillance les renseignements destinés à rendre plus complets ceux qu'il possédait déjà.

En même temps il réclama de leur sympathie des adhésions suffisantes, sinon pour créer, du moins pour encourager une œuvre qui, à l'avantage assez rare au-

(1) C'est aux soins de M. le comte de Marconnay et aux tables rédigées par les membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest que le Recueil de Dom Fonteneau doit la classification méthodique qui a su le rendre utile et populaire en le mettant à la portée de tout le monde.

Digitized by Google

jourd'hui de ne pas être une spéculation, devait joindre celui d'offrir à chaque souscripteur sa propre histoire.

Ce double appel fut entendu.

Des papiers importants furent communiqués : les renseignements qui y furent puisés permirent de compléter des articles, et d'en rétablir quelques-uns qui, vu leur exiguïté, eussent été supprimés, comme beaucoup d'autres l'ont été, faute de détails suffisants.

Des souscriptions furent aussi adressées, et dans ces temps où les indignes manœuvres des industriels ont fait tomber en discrédit ce puissant auxiliaire de la librairie, M. Beauchet-Filleau dut être flatté de la confiance que lui témoignèrent ses concitoyens en ne se laissant pas effrayer par de fâcheux précédents.

Aussi ses efforts constants n'ont pas tendu seulement à réaliser ses promesses, car il veut donner plus encore qu'il n'a promis.

Nous sommes naturellement conduit à dire en peu de mots comment l'éditeur s'est acquitté de la tâche qu'il avait à remplir.

Il s'était engagé à commencer sa publication avant le 15 décembre 1840. Or, comme M. Beauchet-Filleau n'est pas un de ces éditeurs à spéculations que des menaces de poursuites judiciaires peuvent seules arracher à leur sommeil de commande, et qui ne se souviennent qu'en face d'un recors des promesses qu'ils ont faites aux morts et aux vivants, c'est en adressant la première livraison aux souscripteurs, dans le délai fixé par son prospectus, que M. Beauchet-Filleau répond à des insinuations malveillantes dont il ne comprend pas le motif.

En effet, par la publication d'une œuvre à laquelle son aïeul travaillait avant 1790, M. Beauchet-Filleau a-t-il porté atteinte à des droits acquis? a-t-il blessé des intérêts nés et actuels? Un auteur vivant pourrait-il se plaindre avec raison qu'on lui ait volé son idée? pourrait-il même crier au plagiat? Nous savons bien que ce crime de lèse-propriété est très-commun aujourd'hui, et qu'il s'attaque aux chefs-d'œuvre de l'intelligence comme aux produits de l'industrie; mais pourrait-il être reproché à M. Beauchet-Filleau? Non certes.

Nous savons bien qu'il existe des accapareurs d'un nouveau genre, qui considèrent toute excursion étrangère dans le vaste domaine de la science comme un acte d'usurpation méchamment dirigé contre les droits exclusifs qu'ils se sont arrogés, et contre le monopole qu'ils voudraient créer à leur profit.

Digitized by Google

Nous savons bien que ces hommes regardent les embryons produits par leur génie comme des enfants nés avec toutes les conditions de viabilité légale, par cela seul qu'ils sont à l'état de germe dans les profondeurs de leur vaste cerveau. Ces hommes, nous le savons encore, oublient rarement de réclamer, par suite d'une priorité qu'il leur est facile de faire remonter d'autant plus haut qu'elle est sans date certaine, une part au moins dans la paternité de toutes les œuvres nées ou à naître. Mais notre province, qui s'honore de grands noms dans la science historique, ne fournit pas de tels exemples : en Poitou, le savoir n'est ni égoïste, ni jaloux. Il serait donc injuste de rechercher chez nous qui a pu dire que M. Beauchet-Filleau ne marcherait pas; donc mieux vaut ne pas s'inquiéter de tels bruits et marcher quand même.

C'est ce que fait M. Beauchet-Filleau, et il le fera jusqu'à la fin, s'il plaît à Dieu.

Ici se présentent quelques réflexions qui ne seront pas inutiles pour initier le lecteur à certains détails qui doivent tomber sous son appréciation directe.

M. Beauchet-Filleau ne devait pas perdre de vue un point essentiel, c'est que le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou* était l'œuvre d'un autre, quant au fond, et que si cette œuvre avait besoin d'être complétée, il ne fallait pas moins lui conserver la physionomie particulière et le cachet spécial qui lui avaient été imprimés par l'auteur.

Il était juste, il était nécessaire même d'ajouter tout ce que des renseignements ultérieurs avaient fourni d'éléments nouveaux; mais il fallait que, même au travers de ces additions obligées, la pensée de l'auteur se reflétât tout entière : autrement le corps de l'ouvrage n'eût point formé un tout homogène, et il eût été défiguré par des pièces de rapport.

Il fallait aussi, les convenances l'exigeaient d'ailleurs, respecter religieusement les principes sous l'influence desquels l'auteur avait tracé l'ensemble de sa composition.

Or, ses inspirations ne se révélaient pas seulement par le style, cette forme extérieure que la pensée revêt pour se faire connaître d'une manière irrécusable, elles se produisaient surtout dans le choix des matériaux adoptés par l'auteur. Aussi y aurait-il eu danger à déterminer d'une manière précise quels nouveaux noms on pourrait admettre, et dans quelles limites on devrait restreindre ou étendre le

Digitized by Google

cercle de ces admissions. Là, en effet, se cachait un écueil; là surgissaient des difficultés réelles et sérieuses dont on appréciera la nature et la valeur.

Pour les éviter, M. Beauchet-Filleau a pris le parti que lui suggéraient d'ailleurs son cœur et son respect pour la volonté de son aïeul : il a pris l'ouvrage de M. Filleau tel que la mort l'avait fait; il s'est imposé l'obligation de compléter tout ce qui pourrait l'être, de coordonner les éléments épars, de rétablir les généalogies dont il saurait retrouver les traces perdues, et depuis deux ans, il faut le dire, M. Beauchet-Filleau a consciencieusement rempli ce devoir.

Il s'est arrêté là, parce qu'il ne devait pas aller plus loin; il a pris entre ses mains le cadre tracé par son aïeul; il lui a donné des développements dans les détails, mais le fond est resté ce qu'il était auparavant, toujours le même; on y voit bien apparaître de nouvelles figures, mais ces figures appartiennent toutes aux familles dont l'auteur avait déjà dessiné quelques portraits; aucun étranger n'y a été admis.

M. Beauchet-Filleau ne s'est permis qu'une seule innovation réelle, et cette innovation lui était impérieusement commandée par la nature même de l'ouvrage qu'il voulait publier.

De quoi s'agissait-il en effet? d'un livre fait avec l'histoire de tous, d'un livre composé de faits qui touchent de très-près à la vie privée, à la vie intime des citoyens; il y avait donc un double écueil à éviter, et il fallait craindre, en bannissant la phraséologie louangeuse et complaisante du généalogiste à gages, de tomber dans le défaut contraire, car ce défaut eût été de la diffamation.

Mais il fallait bien aussi, et avant tout, dire la vérité, et c'est ce qu'avait fait M. Filleau sans jamais sortir des limites imposées par les convenances. Malgré tous ses soins cependant, la vérité, qui, selon un vieux proverbe, *n'est pas toujours bonne à dire*, pouvait froisser quelques amours-propres ou blesser ces épidermes tendres et délicats que le moindre souffle altère. Il fallait dès lors qu'en la proclamant M. Beauchet-Filleau mît à l'abri sa responsabilité d'éditeur; il a donc pris le parti de citer à l'appui des faits les auteurs et les sources historiques où ils ont été puisés.

On comprendra que si les recherches exigées par ce travail, qui n'était pas dans la pensée de l'auteur, ont été immenses, elles étaient indispensables; car elles prouveront que, s'il y a des erreurs dans le livre de M. Beauchet-Filleau, ces erreurs n'ont point été inspirées par la mauvaise foi ou par l'esprit de système, et qu'elles doivent être attribuées à d'autres qu'au jeune éditeur.

Digitized by Google

Si M. Filleau avait pris l'engagement, et nous ne saurions trop l'en féliciter, de dire la vérité tout entière, on ne peut se dissimuler que l'auteur devait rencontrer à chaque pas des difficultés sérieuses et toujours nouvelles, quand il avait à aborder les questions d'origine.

Trouver la véritable origine d'une grande nation est déjà un phénomène très-rare dans les fastes des historiens. Depuis les Egyptiens, fils du soleil, jusqu'aux Barbares, enfants du ciel et de la terre, tous les peuples ont couvert leur berceau des ombres du mystère ou de l'éclatante majesté des dieux.

Nous avons vu les géants de la terre, les maîtres du monde, se prétendre issus des immortels, eux dont les pères n'étaient, sauf quelques exceptions, qu'un ramassis impur de tout ce que l'Italie renfermait alors de plus abject et de plus méprisable. Nous avons vu Tite-Live lui-même, Tite-Live, l'historien incomparable, raconter les aventures les plus inconcevables et les plus ridicules; puis, abandonnant la sévérité de l'histoire pour le brillant de la poésie, faire sucer le lait d'une louve sauvage à des enfants nourris par une prostituée, et donner pour père aux deux jumeaux nés d'une union clandestine, Mars, le dieu de la guerre.

C'est donc en vain qu'on veut fouiller dans les archives des peuples pour en extraire la vérité; toujours les premières pages de l'historien sont empreintes de ce doute, de cette incertitude et de ce merveilleux si propres à dégoûter l'homme de bonne foi.

Or, si l'on rencontre tant de fables dans l'histoire des grandes nations du monde, de ces nations qui nous apparaissent dans le vide des temps comme ces colosses immenses dont l'ombre séculaire se projette dans les plaines de l'antique Memphis, combien ne doit-on pas craindre, à plus forte raison, de marcher à chaque pas à travers le mensonge, l'imposture et l'erreur, lorsqu'on cherche à découvrir le berceau de ces familles illustres si l'on veut, mais qui n'ont fait qu'apparaître sur la scène du monde pour se confondre de suite avec les figurants de ce drame immense que nous appelons l'histoire?

C'est alors que le généalogiste doit se tenir en garde contre tout ce qui lui est présenté comme l'expression exacte de la vérité; car si les preuves ne viennent pas à l'appui des assertions intéressées, il ne doit rien admettre : ce serait de la complaisance, et la complaisance serait une faute, puisqu'elle sanctionnerait le mensonge.

Certes mieux valent à nos yeux ces titres grotesques qui faisaient descendre

Digitized by Google

les Poitevins de Francus, petit-fils de Priam, les Latrimouille de Caius Tremulius, parent d'Amulius, oncle de Romulus, et les Lusignan de la mère Lusine, fée prodigieuse, si connue dans nos légendes; mieux vaut la burlesque imagination de ce peintre qui, reproduisant sur la toile les orgueilleuses prétentions de la maison de Lévis, avait représenté la Ste Vierge Marie offrant la main à un membre de cette famille en lui disant : *Relevez-vous, mon cousin;* mieux valent toutes ces choses; car elles sont ridicules, et le ridicule n'a jamais trompé personne.

M. Filleau a tâché d'éviter ces deux extrêmes; et s'il a commis des inexactitudes, c'est qu'il a été le premier de tous induit en erreur.

Si les recherches destinées à former l'ouvrage de M. Filleau étaient pénibles, le classement des matériaux, si multiples et si variés, qui devaient le composer, n'offrait pas de moins grandes difficultés.

Souvent, après avoir trouvé avec beaucoup de peine la mention d'un individu figurant dans un acte important, l'auteur ne savait guère s'il pouvait, sans craindre de commettre une erreur, rattacher cet individu à la famille dont il portait le nom.

On comprendra que l'embarras de l'auteur, à cet égard, se renouvelait fréquemment, lorsque ses recherches portaient sur ces temps reculés auxquels l'histoire générale accorde quelquefois à peine une phrase pour consacrer le souvenir des grands événements qui agitaient le monde.

Tout alors se borne, même pour les noms les plus illustres, à une mention bien simple dans une charte de fondation ou de donation, dans un accord pour un procès qui souvent ne valait pas le parchemin qu'il faisait noircir d'encre, et qui offre cependant aujourd'hui un intérêt réel, en nous initiant aux mœurs, aux coutumes et à l'existence de ceux qui nous ont précédés dans la vie.

C'est en effet à cette source seule que le généalogiste doit puiser, car toutes les autres ne sauraient lui fournir ce qu'il aurait tort d'y chercher.

Mais cette source elle-même est loin d'être transparente et de laisser voir tout ce que le généalogiste serait heureux de découvrir au fond de ses eaux, si elles étaient plus limpides.

Avant le x^{e} siècle, par exemple, il est rare que les renseignements des chartes puissent éclaircir les questions d'origine, encore moins les questions de filiation;

Digitized by Google

car, à ces époques où les noms de famille n'étaient pas fixés, il est impossible de savoir à quel degré de la généalogie on doit assigner une place au personnage dont l'existence a été révélée par un seul mot sans signification et sans portée réelles.

Dans ce cas, l'auteur a pris le parti de mentionner isolément, avec la fidélité la plus scrupuleuse, tous les noms présentant des analogies parfaites avec celui de la famille dont il s'occupait, ainsi que les actes auxquels ceux qui les portaient ont pris une part plus ou moins active.

C'est seulement lorsque sa marche a été plus sûre, lorsqu'il a pu s'appuyer sur des bases certaines, qu'il a donné les généalogies suivies et les filiations complètes, laissant aux personnes intéressées le soin de rattacher à telle ou telle souche, à telle ou telle branche, les noms isolés auxquels l'auteur ne pouvait, faute de renseignements positifs, assigner un degré certain dans la filiation directe.

Malgré le défaut de preuves, à une certaine époque de nos annales, pour établir la parenté des divers personnages qui portaient le même nom, l'auteur a dit quelquefois quels étaient les motifs qui le portaient à présumer cette parenté, les indications qu'il tirait de la ressemblance des armes, de l'orthographe des noms, et surtout de la difficulté que présentaient certaines combinaisons de lettres et de syllabes, et du cachet d'affinité que cette difficulté même imprimait aux noms en les rendant plus originaux, et par cela même moins communs.

Nous devons répondre ici à un reproche qui déjà nous a été adressé, au sujet des personnages qui ne paraissaient peut-être pas devoir rigoureusement figurer dans un Dictionnaire des familles du Poitou, auquel ils sont étrangers par leur origine.

Nous voulons parler de certains généraux vendéens, originaires du Dauphiné, de l'Anjou, etc., etc.

Mais la part active que ces hommes distingués ont prise dans les guerres mémorables de la Vendée faisait un devoir à l'auteur d'accueillir leur généalogie complète dans un livre destiné à enregistrer toutes les gloires du Poitou.

Certes, si jamais des noms peuvent être considérés comme faisant partie de la grande famille poitevine, ce sont, sans contredit, ceux qui ont reçu le baptême poitevin sur les champs de bataille de l'héroïque Vendée. Ces noms nous appartiennent désormais; ils sont notre patrimoine national : on ne saurait donc repro-

Digitized by Google

cher à M. Filleau d'avoir accordé aux hommes qui les ont si dignement portés une place dans ses souvenirs, et de les avoir accueillis comme des frères au milieu des frères d'armes qui combattirent si longtemps avec eux sous leurs ordres pour la même cause et sous le même drapeau.

C'est la même pensée qui a dirigé l'auteur lorsqu'il s'est décidé à consacrer des articles non-seulement aux familles qui habitent aujourd'hui le Poitou, mais encore à celles qui, après y avoir puisé leur origine, se sont établies depuis longtemps dans les provinces voisines, toutes les fois que les noms de leurs membres se sont mêlés depuis aux événements de notre histoire.

Après avoir donné ces explications sur la partie intellectuelle de l'ouvrage, nous ne saurions oublier la partie matérielle et typographique, à laquelle M. Beauchet-Filleau a cru devoir apporter l'attention la plus scrupuleuse.

Des caractères plus lisibles que ceux du spécimen ont été adoptés, en même temps qu'une justification moins compacte, pour faciliter la lecture sans diminuer sensiblement le nombre des matières contenues dans chaque page. On espère que cette modification sera appréciée par les souscripteurs.

Les lithographies réclamaient aussi des soins tout particuliers pour être mises en harmonie parfaite avec le texte qu'elles doivent compléter.

Il est impossible en effet d'imaginer combien d'ouvrages héraldiques, même des plus précieux, ont été horriblement défigurés par des graveurs malhabiles. Etrangers aux premiers principes du blason, ils s'inquiétaient peu de tracer suivant les règles de cet art les lignes qui ont une signification convenue, et dont la valeur changeait ainsi sous le burin arbitraire d'un artiste ignorant.

Nous n'avons pas voulu que le *Dictionnaire des familles du Poitou* offrît ces disparates choquantes, et nous avons pris en conséquence toutes les précautions possibles.

Il fallait qu'un grand nombre d'écussons pussent être contenus dans chaque planche pour ne point dépasser les prévisions de l'éditeur; ils devaient donc être réduits aux dimensions les plus restreintes. Mais il fallait aussi conserver aux armoiries les développements exigés, pour que l'œil le moins exercé pût saisir facilement les détails de celles qui sont le plus chargées.

On a donc adopté trois échelles différentes, suivant lesquelles tous les écussons seront dessinés.

Digitized by Google

Mais pour que chaque planche devînt un tout assez harmonieux, quoique formé d'éléments de grandeurs diverses, il a été décidé que les écussons ne seraient point placés suivant leur numéro d'ordre, mais qu'ils seraient agencés de telle sorte qu'il y eût symétrie parfaite.

Cette disposition des planches exigeant dès lors que les lithographies fussent composées après le tirage du texte, a entraîné une modification importante dans la partie typographique.

Il n'était plus possible en effet de renvoyer, pour chaque écusson, du texte aux planches, par un numéro d'ordre ou de figures; car le dessinateur ne pouvait prévoir la place qu'occuperait dans chaque planche l'écusson désigné, puisque cette place devait varier suivant les dimensions de l'écusson et l'ordre général de la planche. On n'a donc point pu, à la suite de la description de chaque armoirie, indiquer dans le texte le numéro de la planche et de la figure où cette armoirie se trouve dessinée; car, pressé entre deux exigences, il eût fallu faire marcher la publication du texte et celle des lithographies constamment l'une avec l'autre, ce qui eût fort souvent nui à l'exactitude de l'éditeur.

Il a donc été décidé que les planches formeraient un tout à part, avec une double table destinée à faciliter les recherches et à compléter le texte.

La première de ces tables reproduira dans l'ordre alphabétique la description des armes de chaque famille, avec l'indication des numéros de la planche et de la figure où ces armes se trouvent dessinées; la seconde, au contraire, présentera l'ordre des numéros de chaque figure, et à la suite de chaque numéro le nom de la famille à laquelle appartiennent les armes dessinées sous ce numéro.

Il était indispensable de joindre aussi au dernier volume du texte une autre table alphabétique, dont on comprendra bientôt toute l'utilité.

En effet, beaucoup de familles sont aujourd'hui désignées dans le monde sous les noms des fiefs ou des terres qu'elles possèdent ou qu'elles ont possédés autrefois, et leur véritable nom, à peine connu de quelques rares généalogistes, est souvent ignoré du plus grand nombre.

Ce véritable nom a été restitué comme il devait l'être dans le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, et c'est à la lettre par laquelle ce nom commence qu'il faudra chercher l'article relatif à la famille qui le porte; ainsi, pour citer un exemple, si le lecteur voulait trouver les articles d'Autichamp, de Boisragon, de la

Digitized by Google

Besge, de la Guéronnière, il faudrait qu'il se reportât aux mots de Beaumont, Chevalleau, Laurens, Dubreuil-Hélion.

La table alphabétique du dernier volume contiendra tous ces noms connus du plus grand nombre, et elle indiquera par un renvoi l'article précis où il faudra chercher l'histoire des familles ainsi désignées.

Après avoir exposé les précautions morales et matérielles que l'éditeur a prises pour rendre son œuvre digne de ses concitoyens, il nous reste à dire en peu de mots quelle est sa pensée intime au sujet du livre qu'il soumet et qu'il dédie aux Poitevins. C'est une précaution utile pour prévenir les fausses interprétations de la critique, trop souvent injuste lorsqu'elle se laisse égarer par des insinuations malveillantes, ou lorsqu'elle écrit sous les inspirations mauvaises de l'esprit de système et de parti.

M. Beauchet-Filleau n'a pas la prétention d'offrir au monde savant un de ces livres à haute portée qui font époque dans les fastes de la science; il n'est pas de ces gens auxquels on ne pardonnerait pas la bonne opinion qu'ils ont de leurs œuvres, si on ne savait que l'aveuglement de l'amour paternel s'étend jusqu'aux enfants de l'intelligence. Les vues de M. Beauchet-Filleau sont beaucoup plus modestes.

Il ne pouvait se dissimuler que l'histoire d'une ou de plusieurs maisons particulières, quelle que soit d'ailleurs leur illustration, ne présente au lecteur qu'un intérêt bien médiocre, lorsqu'elle ne se mêle pas à ces grands événements qui ont puissamment agité le monde, et dont l'histoire générale a transmis le souvenir aux générations présentes pour les instruire et pour les éclairer sur les destinées que l'avenir leur prépare.

Aussi est-il persuadé qu'un grand nombre de détails consignés dans son livre seront nécessairement fastidieux pour tout lecteur désintéressé.

Mais au milieu de ces détails, il y aura cependant quelque chose dont la science historique pourra faire son profit; car, comme l'a dit un auteur distingué, si la chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire, ce que l'une est aux temps, la seconde aux lieux, la science des généalogies l'est aux personnes qui ont figuré sur la scène du monde.

Il ne faut donc pas accueillir avec trop de dédain les recherches des hommes laborieux qui ont eu le courage de marcher sur les traces des Duchesne, des Baluze, des Sainte-Marthe, dans la voie que ces savants distingués n'auraient pas suivie, s'ils n'eussent pas cru rendre un service réel aux études historiques.

Digitized by Google

M. Beauchet-Filleau sait fort bien encore que son livre ne brillera point par l'éclat du style, par l'harmonieuse combinaison des périodes, et par la poésie des descriptions; il n'y avait point place pour tout cela. En examinant même le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, sous le rapport de la spécialité à laquelle il est consacré, le lecteur trouvera des imperfections réelles, de nombreuses lacunes dans certaines généalogies, des intervertissements et de la confusion dans beaucoup d'autres. Ce défaut est une nécessité malheureuse à laquelle on a bien été obligé de se résoudre souvent, faute de documents à jamais perdus, ou de communications refusées quelquefois avec une âpreté et une rudesse de formes qui auraient pu faire croire que l'héritage de l'antique urbanité française avait été répudié par des enfants dégénérés.

Mais si, malgré ces obstacles invincibles et ces imperfections inhérentes à la nature même d'un *Dictionnaire historique et généalogique*, celui *des familles de l'ancien Poitou* ajoute des documents nouveaux à ceux que l'Armorial général de France et les ouvrages analogues ont déjà mis au jour; si le grand nombre de fiefs, de terres et de seigneuries dont il contient les noms, peuvent procurer, à l'aide des indications précises qui les accompagnent, quelques données positives sur le système féodal et sur la géographie du moyen-âge en Poitou; si dès lors ce *Dictionnaire* peut jeter quelque jour sur notre histoire provinciale; si, d'ailleurs, en rappelant à la génération qui s'élève les devoirs que lui impose le dépôt sacré d'un nom toujours honorablement porté jusqu'à elle, ce livre peut réchauffer dans le cœur des jeunes Poitevins des sentiments de probité, d'honneur et d'amour pour la patrie; certes, ses pages à style froid et sec ne devront pas être jetées au vent comme inutiles, car elles auront, dans leur sphère, rendu service au pays.

Et si ce livre ne doit rien produire de tout cela, si la conviction de l'éditeur n'est autre chose que la noble illusion d'une intelligence généreuse, ah! du moins, il restera toujours à M. Beauchet-Filleau la conscience intime d'avoir fait ce qu'il devait faire, et il pourra dire avec le vieil adage :

ADVIENNE QUE POURRA.

C.-L.-G. DE CHERGÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

DES FAMILLES DE L'ANCIEN POITOU.

A.

ABILLON (D'). On serait tenté de croire que deux familles différentes portant ce nom ont existé autrefois en Poitou. Cependant la même famille pourrait aussi s'être divisée en deux branches, dont l'une fixée dans la ville de Saint-Jean-d'Angély aurait donné pour maire, en 1547, Joachim d'Abillon, tandis que l'autre se serait établie à Niort. Nous allons nous occuper successivement de ces deux branches.

ABILLON (D') DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

La branche d'Abillon fixée à St-Jean-d'Angély établit ainsi sa filiation :

Ier. — **Abillon** (Joachim D'), élu maire de St-Jean-d'Angély le 27 mars 1547, eut pour fils :

IIe. — **Abillon** (Jean D'), 1er du nom, Ec., Sgr de Beauflef, échevin l'an 1581, puis maire et capitaine de la ville de St-Jean-d'Angély l'an 1582. Il épousa, le 13 juin 1547, Marie DU BOIS; de ce mariage naquirent : 1° FLORIZEL d'Abillon, Ec., Sgr de Beauflef, commandant la garnison de St-Jean-d'Angély; 2° JEAN d'Abillon, Ec., Sgr de la Ligne, Lieut. gén. au siége royal de St-Jean-d'Angély en 1589, nommé échevin et conseiller de la même ville le 14 mars 1603; 3° SIMON, qui suit.

IIIe. — **Abillon** (Simon D'), Ec., Sgr du Sudre et de Savignac, épousa, le 20 octobre 1600, Suzanne BRACHET, fille d'Ignace Brachet, Sgr de la Milletierre, célèbre ministre protestant, et d'Antoinette Faye d'Espesse. Simon d'Abillon fut déchargé comme noble du droit de franc-fief, par jugement des commissaires du roi en Guienne, du 21 avril 1605. Simon d'Abillon eut trois enfants : 1° JEAN, IIe du nom, qui suit; 2° SUZANNE d'Abillon, mariée à noble homme Joachim de Ste-Hermine, Ec., Sgr de la Funellière; 3° MADELEINE d'Abillon, mariée à Josué d'Abillon, Ec., Sgr de Beauflef, sans doute son cousin.

IVe.—**Abillon** (Jean D'), IIe du nom, Ec., Sgr de Savignac, du Sudre et de Béchemore, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi, épousa en 3es noces, le 3 mai 1652, Marguerite TRUCHON, veuve de Jean Tarteau, substitut du proc. gén. du roi en la cour des aides à Bordeaux. Ils firent conjointement leur testament, le 7 décembre 1669, en faveur de leur fils Joachim qui suit.

Ve. — **Abillon** (Joachim D'), IIe du nom, Ec., Sgr de Savignac et du Sudre, épousa Marie-Suzanne-Angélique DE BELHADE, fille d'Alexis de Belhade, Ec., Sgr de la Motte-Catenat, et de Marie GOURDET. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Bazin de Bezons, commissaire départi dans la généralité de Bordeaux, du 9 septembre 1695. De son mariage naquirent : 1° MARIE-ANGÉLIQUE d'Abillon, née le 31 mars 1696, et reçue à Saint-Cyr le 10 février 1707; 2° JOACHIM qui suit.

VIe. — **Abillon** (Joachim D'), IIIe du nom, Ec., Sgr de Savignac et du Sudre, demeurait dans la Psse de St-Pierre-de-Plassac en Blaye, diocèse et généralité de Bordeaux, au commencement du XVIIIe siècle.

Là s'arrêtent les renseignements qui nous sont fournis par l'Armorial général de France sur la branche d'Abillon établie à St-Jean-d'Angély.

ABILLON (D') DE NIORT.

La famille d'Abillon de Niort a donné six maires à

Digitized by Google

cette ville, en 1560, 1567, 1583, 1609, 1617, 1626, et un grand nombre d'échevins ou de membres du corps municipal.

Abillon (François D'), Sgr de Pascouinay, Psse d'Oulmes, échevin, fut élu maire de Niort en 1560, et derechef en 1567. — Aug. Ter.

Abillon (André D'), aussi Sgr de Pascouinay, fut élu maire en 1583. — Aug. Ter.

Abillon (André D'), Sgr de Limbaudière, Psse de Benest, fut Élu en 1609. On ignore si ce fut ce même André qui fut conseiller-juré de la commune de Niort en 1621. — Aug. Ter.

Abillon (François D'), Sgr des Touches-Toupinières, Psse de Thorigné, fils d'ANDRÉ, Sgr de Limbaudière, mourut en 1609 ou 1610. Il était alors échevin à Niort.

Abillon (François D'), Sgr de la Noue, fut maire en 1617. On ignore si ce fut le même qui, désigné comme l'ainé, fut pair à Niort en 1615, et en 1620 l'un des conseillers-jurés. On ignore également si ce fut le même qui, sous le nom de FRANÇOIS, Sgr de Limbaudière, fut nommé maire en 1629. — Aug. Ter.

Abillon (François D'), le jeune, sans doute frère du précédent, était conseiller-juré en 1620.—Aug. Ter.

Abillon (Jean D'), Sgr de la Touillière, fut maire en 1626. C'était peut-être le même, ou peut-être son fils, qui était l'un des pairs de Niort en 1638, et receveur des deniers de l'octroi en 1644.—Aug. Ter.

Jean d'Abillon était noble, car on trouve, dans le catalogue imprimé des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue avant 1667, Jean d'Abillon habitant la ville de Niort. Cette mention semble se rapporter au membre de la famille d'Abillon qui précède.

Jean d'Abillon était marié sans doute, car on voit figurer la veuve de Jean d'Abillon, Sgr de la Touillière, dans la Psse de Celles, élection de Niort.—Bar.

Abillon (Charles D'), Sgr de Porneuf, Psse de Bazoges, Elec. de Fontenay-le-Comte, était issu de la branche qui a donné des maires à St-Jean-d'Angély en 1547. Il a été confirmé dans sa noblesse par sentence du 9 août 1667. — Bar.

Abillon (D'), d'Aistres ou d'Aitré, fit partie de la seconde brigade de gentilshommes de la sénéchaussée de Poitiers, convoquée au ban de 1689.

Abillon (Gabriel D'), Sgr de la Filloterie, était au ban de 1693; il servait dans le 1er escadron des nobles de la sénéchaussée de Poitiers.

ARMOIRIES. — LES D'ABILLON DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY portent de gueules à cinq billettes d'argent couchées et posées en pal, l'une au dessus de l'autre.

La maintenue de CHARLES, Ec., Sgr de Porneuf, du 9 août 1667, dit d'azur à cinq billettes d'argent posées en sautoir.

LES D'ABILLON DE NIORT portent d'azur à trois papillons d'argent.

Gabriel d'Abillon, Ec., Sgr de Romagné, déclara que c'étaient les armes que portaient ses aïeux à l'époque où l'édit rendu par Louis XIV, en 1696, pour la confirmation des armoiries, reçut son exécution. Elles sont ainsi inscrites dans l'Armorial général de la généralité de Poitiers, déposé aux manuscrits de la bibliothèque du Roi.

ABROCIT ou **ABROTIT**, maison noble du Poitou, extrêmement ancienne, mais éteinte depuis plus de six siècles. Nous la trouvons avant cette époque tenant un rang distingué. Il serait cependant possible que, dans ces temps reculés où les noms propres n'étaient pas encore fixés, celui-ci fût adoptif, et qu'il n'eût pas été transmis. — Quoi qu'il en soit, **Abrutit** (Gérard), vraisemblablement inscrit pour Abrotit, et ETIENNE son frère, ***hommes très-nobles***, souscrivirent, en 1016, dans une charte de l'abbaye de Noaillé. — D. F., 21.

Abrocit *Willelmus*, *Armarius monasterii Sti Maxentii*, est nommé dans la réception que fait, vers 1075, Benoist, abbé dudit lieu, de l'hommage-lige qui lui était dû par Thibaud Freluns, pour le fief de *Frelonenes*. — On le retrouve, en 1120, dans un traité fait entre les religieux de l'abbaye et les tanneurs du bourg de Saint-Maixent. — D. F., 15.

Abrocit (Pierre) a souscrit dans des chartes depuis l'an 1085 jusqu'en 1097. — D. F.

Abrotit (Pierre) était en 1148 l'un des seigneurs de Lussac-les-Châteaux; il est dit dans un traité avec le prieur de Mortemer : « Ego, CONIS de Sancto Germano, et fratres mei, Landricus Petrus ABROTIT, » Airaudus, cum assensu omnium nostrorum concedimus, etc. » Ce traité nous apprend deux choses : 1° qu'en 1148 les seigneurs de Lussac s'appelaient *Conis*; 2° que les frères ne portaient pas toujours alors le même nom de famille. — D. F., 7.

L'on trouve à la page 1124 du tom. 2 du Gal. Ch., diocèse de Saintes, abbaye de Saint-Leguaire, au 19e abbé :

« **Abrocit** (Petrus II), ex gente in Pictonibus haud » ignobili, erat prior Sancti Maxentii quando in ab» batiam Sancti Leodegarii cooptatus est circà an. » 1150. »

Abrotit (Géraud) et TESCENDA sa mère se désistèrent en 1159 de la poursuite d'un procès qu'ils avaient injustement intenté à l'abbaye de Montier-

Digitized by Google

neuf de Poitiers, pour la terre de Pierrefont, près Mauléon. — D. F., 19.

Abrocit (P.) fut l'un des témoins dans une charte de 1181, par laquelle Richard, comte de Poitou, confirma les dons que son père et ses prédécesseurs avaient faits à l'abbaye de Saint-Maixent de la forêt de Sauves et de ses dépendances. — D. F., 16.

D. Etiennot assure qu'il n'a pu retrouver depuis cette époque aucunes traces de l'antique maison d'Abrocit.

ACCARIE ou **ACCARYE.** Cette famille fournira peu de noms pour son article.

I^er^. — **Accarie** (Jean), *noble homme*, Ec., Sgr du Fief, assiste comme témoin au partage noble de la succession de Mess. Guillaume Bechet, Chev., entre ses enfants, en date du 21 fév. 1436. — D. F., 82.

Ce fut sans doute le même qui rendit en 1470, à Pierre Chasteigner, Chev. et Sgr de la Roche-Posay, Saint-Georges-de-Rexe, etc., l'aveu de son hôtel du Puy-du-Fou en Saint-Georges-de-Rexe, à cause de GILETTE DU PUY-DU-FOU son épouse. De ce mariage sont issus : 1° Renaud; 2° Mathurine, dame du Puy-du-Fou et de Saint-Georges, mariée à Jean Goumard, Sgr de Blanzay; 3° Audette.

II^e^. — **Accarie** (Reynaud), Ec., Sgr du Fief, et maistre BERTRAND Accarie, prêtre, chanoine de Surgères, paraissent comme témoins du mariage de Philippe de Barbezières avec Dlle Hélène de Pont-Seguet, passé le 23 janv. 1497 (vieux style). — D. F., 82.

III^e^. — **Accarie** (Jean), Sgr du Fief, fils de Renaud qui précède, rendit en 1507 un autre aveu à la seigneurie de St-Georges-de-Rexe, à cause du Puy-du-Fou. Il avait épousé Catherine PASTUREAU. Devenue veuve, elle s'allia en secondes noces à Jean Joubert, Chev., Sgr de Barrault; et pendant ce second mariage, elle fit l'acquisition de la seigneurie de St-Michel-le Cloux.

Accarie (Charles), Sgr de Crezanne et du Bourdet, avait épousé en 1527 Françoise DUPUY, fille du Sgr du Coudray, en Berry; elle était veuve peu d'années après son mariage.

Accarie (Jean), Sgr de Fief-Archier, servait comme archer, le 30 mai 1536, au ban de la province de Saintonge, ainsi que le prouve ce qui suit :

Dans le « Papier des nobles et gentilshommes subjets du ban et arrière-ban du pays et comté de » Xaintonge tenus par François de Mortomer, » on trouve cette mention : « Jean Acarye, Sgr du Fief-» Archier, a comparu en sa personne, et depuis le » Sgr de Barbezières, et a promis servir le roy en sa » personne, à deffault dudit Acarye, le 30 may 1536. » — D. F., 82.

ACHARD. Plusieurs familles portent aujourd'hui ce nom; mais on peut les distinguer en trois souches principales :

1° **ACHARD DE NORMANDIE**, comprenant les maisons de Vacognes, de la Haye, maintenant en Poitou, de Saint-Manvieux, du Pas-de-la-Vente, de Bonvouloir, etc.

2° **ACHARD D'ANGOUMOIS**, comprenant les maisons de Pommier, de Vérac, des Augiers, de Sufferte, de Joumard, de Tison d'Argence, de Balanzac, de Champagné, vicomtes de Legé, de la Brangelie, des Houlmes, etc.

3° **ACHARD DE DAUPHINÉ ET DU COMTAT VENAISSIN**, comprenant les maisons des Achard, de la Beaume, d'Achard de Ferrus, d'Achard de Sainte-Colombe, etc.

Les histoires, les chroniques particulières de Poitou, de Normandie, d'Angoumois et de Dauphiné, citent les Achard parmi la noblesse la plus ancienne et la plus illustre; en Normandie, dès le XI^e^ siècle, en Dauphiné au XIII^e^; et pourtant, d'après une tradition constante dans ces trois familles, les Achard sont originaires du Poitou, où leur nom est cité honorablement dès le VII^e^ siècle.

Aujourd'hui encore, les membres des familles de ces trois provinces si éloignées regardent le Poitou comme leur berceau commun, et se donnent entre eux le titre de cousins.

C'est ce qui résulte d'une correspondance suivie entre M. le marquis de la Haye et Bonvouloir (Normandie), M. le marquis d'Argence (Angoumois) et M. le marquis de Fortia (Dauphiné).

A cette induction déjà puissante, puisqu'elle est basée sur une tradition de famille très-remarquable, vient se joindre cette considération que toutes les familles Achard ont pour supports de leur écusson 4 haches d'armes, pour devise : *Ex virtute nobilitas*, et pour cri de guerre : *Achard-Hache.*

La différence dans les armoiries des trois branches est bien réelle, il est vrai, mais on sait qu'à une certaine époque des arrangements particuliers et des stipulations matrimoniales faisaient adopter aux cadets des familles les armes des riches héritières avec lesquelles ils s'unissaient. Nous trouvons précisément un exemple de ce fait dans l'histoire de la branche Achard d'Angoumois, qui a pris successivement le nom et les armes des Joumard et des Tison d'Argence. C'est ce qui expliquerait comment les diverses branches des Achard auraient modifié leurs armes, tout

Digitized by Google

en conservant dans les supports, dans la devise et dans le cri de guerre, les traces non équivoques de l'origine commune dont elles se glorifiaient.

Comme d'après le plan de cet ouvrage nous devons parler des familles poitevines, ou de celles qu'on peut considérer comme appartenant au Poitou, soit par le temps où elles l'ont habité, soit par les terres qu'elles y ont possédées, ou qu'elles y possèdent encore, nous allons extraire de la Chesnaye-des-Bois et d'autres documents particuliers tout ce qui concerne la maison Achard, jusqu'au père de celui qui fut gouverneur de Poitiers. C'est à partir de ce personnage seulement que nous établirons les degrés de filiation.

Achard (Anselme), en latin *Acardus* ou *Aicardus*, tenait avec HERMINE son épouse le premier rang à Poitiers, au VII^e^ siècle, par sa naissance et par sa fortune.

Achard (St), ou Acaire, leur fils, hérita de leur position brillante. Il se fit religieux dans le monastère d'Auxion; fut abbé de Quinçay vers 667, et ensuite de Jumièges en Normandie en 683. Il y mourut le 15 septembre 687, âgé de 63 ans.

Achard, évêque de Noyon et grand référendaire, vivait sous Clotaire II et Clovis II, rois des Franks. Il fut sacré sous le règne de ce dernier monarque. Il s'était rendu illustre à la cour de Clotaire II dans la charge de grand référendaire. C'était à ce premier magistrat qu'était confié l'anneau ou cachet royal; sous lui étaient les petits référendaires que l'on nommait chancellers. — Mézer.

Mézeray rapporte que le pays d'Angoumois fut délivré des Sarrasins en 725, sous le règne de Chilpéric II, roi des Franks, d'autres disent en 732, par une victoire complète que remporta Charles-Martel. Les Aquitains, qui étaient accourus au bruit du danger, prirent une grande part à ce beau fait d'armes. Ce fut sans doute pour perpétuer le souvenir de cette victoire mémorable que fut érigée la croix qu'on voyait autrefois sur le grand chemin d'Angoulême à la Rochefoucault. On avait gravé sur la base cette ancienne inscription historique :

« Les Achards, les Tisons, et les Voisins
» Du pays ont chassé les Sarrazins. »

Ces infidèles attirés en France par Eudes, duc d'Aquitaine, s'étaient emparés de la ville d'Angoulême, dont ils furent chassés par un Achard. Celui-ci fit ensuite rebénir les églises, et rétablit l'évêque sur son siége épiscopal. En mémoire de cette heureuse délivrance, l'aîné de la maison Achard avait le droit de conduire l'évêque d'Angoulême lorsqu'il faisait sa première entrée dans cette ville.

Cette prérogative honorable pour la famille Achard fut confirmée plus tard par le roi Louis XIV dans les provisions qu'il accorda à Pierre Joumard-Tison, Mis d'Argence, le 16 septembre 1710, en nommant ce descendant des Achard d'Angoumois lieutenant de roi en Bourgogne.

Achard (Mathieu) était en 813 Sgr de la Mothe-Achard en Bas-Poitou. Cette terre est passée, dans le XIII^e^ siècle, dans la maison de Chabot, par le mariage de Thibault avec la fille et héritière de Guillaume de la Mothe, Chev., Sgr de la Mothe-Achard. — Duch., Hist. de Chât.

Dans les IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles, le nom d'Achard se trouve dans un grand nombre de chartes et donations aux abbayes du Poitou, ainsi qu'on va le voir.

Achard (N.) est l'un des témoins établis dans une donation faite à l'église de Saint-Hilaire par le comte Gosbol en 878, et sa signature, ou *signum*, est la seconde après celle de Rainulfe, comte de Poitou, et d'Hermengarde sa femme.

Achard (Jacques) souscrivit en 892, le 10 octobre, indiction 9, et la troisième année du règne d'Eudes, roi de France, dans la charte de donation faite par Ebles, II^e^ du nom, comte de Poitou, au chapitre de St-Martin de Tours, d'une terre considérable située Psse St-Savinien sur la rivière de Charente.

Achard (N.) parait comme témoin dans une vente faite au mois d'août 904, à l'abbaye de Noaillé, de quelques arpents de terre *in vicariâ Brionense*. Il est le 12^e^ des 24 témoins qui signèrent. — D. F., 82. — C'est sans doute le même qui parait comme témoin dans une vente faite en février 907, à un prêtre du chapitre de Ste-Radégonde, par des particuliers, de quelques terres situées à une *quinte* de Poitiers, dans le village d'*Alexander*. Il signe le 11^e^ des 18 témoins. — D. F., 21.

C'est peut-être encore lui qui parait, en décembre 928, comme témoin dans un échange fait entre Cadelon, vicomte d'Aunay, et Hermenfroy, abbé de St-Maixent. Il signe le second après les contractants. — D. F., 15.

Nous ignorons si c'est encore le même qui signe le 6^e^ des 14 témoins présents au don fait en avril 941 à l'église de St-Hilaire-le-Grand, par un nommé Savaric, de ce qu'il possédait à une *quinte* de Poitiers dans le village de *Pauliacus*, pour l'entretien du luminaire de cette église. — D. F., 10.

Nous serions porté à croire que le même personnage assista encore comme témoin au don fait en 948 ou 949, à l'abbaye de St-Cyprien, par Foucher et Isemberge sa femme, d'un journal de vigne situé au village de *Metulo*. N. Achard signe aussitôt après

Digitized by Google

Kadelon, vicomte d'Aunay, et avant les 11 autres témoins. — D. F., 82.

Acardus, *miles*, souscrit dans les actes de 987 à 993, ainsi qu'il résulte de divers titres qui se trouvaient dans le cartulaire de l'abbaye de St-Cyprien. — D. F., 7.

Achard (N.) signa en 990 l'acte d'une donation faite par Guillaume, duc de Guienne et abbé de St-Hilaire de Poitiers, à un nommé Guillaume. — Bes., Ctes de Poit.

Achard signe ainsi : *S. Akardi*, dans l'acte de donation faite à l'abbaye de Noaillé, par Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitou, duc d'Aquitaine, de l'église de St-Sauveur; Achard est le 16e des 40 témoins qui souscrivent, et dont il est dit par Guillaume : *et post nos nobilium virorum*, etc. — D. F., 21.

Achard le Grand donne, vers 988, à un nommé Bejon, un moulin situé dans le village de Dœil, à condition qu'après sa mort ce moulin appartiendra à l'abbaye de St-Cyprien. — D. F., 6.

Le titre qui accompagne le nom du donateur avait-il été conquis par des hauts faits? n'était-il qu'une épithète résultant des avantages physiques que présentait une taille élevée? c'est ce que nous ignorons complétement.

Achard (Ebbon), Chev., signa l'acte de donation que firent, en 985, Robert et Aldéarde sa femme, au monastère de St-Cyprien de Poitiers. — Bes., Ctes de Poit. — Il eut pour fils Achard qui suit.

Achard ou **Acher.** *Achardus*, *filius Ebbonis et Odœ*, *et* AMELIA *uxor ejus*, donnent, vers 989, à l'abbaye de St-Cyprien l'église et la terre de Dœil, situées en Saintonge. — D. F., 6.

Le même Achard reparait en 1003 ou 1004, faisant don à la même abbaye de 50 aires de marais salants, situés en Aunis, dans la viguerie de Châtelaillon, au marais dit *Agernus*. — D. F., 6.

Le même, fils d'Ebbon, noble de Poitiers, fonda, conjointement avec son père et Odda sa mère, le prieuré de Château-l'Archer, *Castrum Acardi*. Cet Achard était Sgr de Château-l'Archer en 1004. Nous trouvons ici la preuve de ce que nous avons fait remarquer ailleurs, que d'après l'usage pratiqué dans les Xe, XIe et XIIe siècles, époque à laquelle les noms propres n'étaient pas encore fixés et devenus la propriété des familles, les enfants ne portaient pas toujours le même nom que leur père, et que les frères en prenaient aussi d'autres selon leur caprice.

La confusion qui règne à ces époques reculées est donc presque impossible à débrouiller.

Achard et AMÉLIE sa femme concédèrent, en 1005, aux religieux du monastère de St-Cyprien, des terres et marais salants. L'acte en fut souscrit tant par eux que par Guillaume, duc de Guienne, Guillaume son fils, Gilbert, évêque de Poitiers, le Vte Boson, etc. — Bes., Ctes de Poit.

Achard, ROSALIE, sa femme, et CALADON, leur fils, fondèrent, le 14 des calendes de mai de l'an 1007, l'abbaye de St-Laon de Thouars. — Gal. Ch., 2.

Achard signe le premier des autres témoins dans l'acte de donation faite à l'abbaye de St-Cyprien en 1025 ou 1026, par un prêtre nommé Geoffroy, de quelques vignes situées dans la viguerie d'Ingrande, en Poitou, au lieu appelé *ad Viverios*, et près d'un autre appelé *Castellovello*. — D. F., 6.

Achard (Pierre fils d') fit, en 1056, une donation à l'abbaye de Noyers de tous les droits qui pouvaient lui appartenir à *Antogny*. — D. F., 20.

Achard (Etienne), *Stephanus Acardus*, figure comme témoin dans un désistement fait en 1081, par un nommé Geoffroy, de plusieurs droits qu'il prétendait posséder à St-Maixent, et qui appartenaient à cette abbaye. — D. F., 15. — Peut-être est-ce le même qui signe comme témoin, en 1097, l'acte d'une acquisition faite par l'abbaye de Talmont de quelques héritages situés au Sableau, *ad Sabulas*. — D. F., 26.

Achard (Guillaume), sire de la Mothe, fut l'un des seigneurs qui signèrent, le 6 des nones (2 mars) 1096, l'acte de restitution d'une partie de l'île d'Oléron, faite à Guillaume, duc de Guienne, comte de Poitou, par Ebles de Châtelaillon.

Achard (Pierre) était en 1117 présent à la fondation de l'abbaye de Trisay par Henri de Mareuil, Geoffroi de Tiffauges et autres. (Bes., Ev. de Poit.) L'auteur du Diction. de la noblesse prétend au contraire que c'est seulement en 1124, et sous l'épiscopat de Gilbert, évêque de Poitiers, que Pierre Achard souscrivit l'acte de fondation de cette abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de celle de Pontigny. « Quelques-uns, ajoute cet auteur, prétendent même que cette abbaye ne fut fondée qu'en 1142 ou 1145. » Il renvoie au Gal. Chr., t. 2, p. 423. Il semble que le sentiment de Besly doit être préféré, d'après les motifs donnés par cet historien, qu'on peut facilement vérifier.

Achardus, *archidiaconus engolismensis*, est cité dans un accord fait en 1117 par Girard, évêque d'Angoulême, entre les religieux de Charroux et un nommé Bernard, clerc, à l'occasion de l'église de *Sivraco* en Angoumois. — D. F., 4.

Achard (Airault), *Airaudus Acardus*, est témoin dans un don que font, vers 1120, plusieurs seigneurs à l'abbaye de St-Cyprien. — D. F., 7.

Achard (Raoul). Guillaume IX, duc de Guienne

Digitized by Google

comte de Poitou, étant décédé le 19 février 1126, son corps fut inhumé dans l'abbaye de Montierneuf à Poitiers; l'acte de son inhumation fut signé par Guillaume, évêque de Poitiers, Wulgrin II, comte d'Angoulême, Emeric, comte de Thouars, Robert le Bourguignon, Raoul Achard, « *connu parmi la noblesse distinguée de Poitiers,* » dit le comte de Boulainvilliers dans son Etat historique de la France; et par Guillaume d'Aspremont.—Bes., Ctes de Poitou.

Acardus *de Casa* fut témoin d'une donation faite, vers 1152, par un chevalier du nom de Brun Fulchaut, à l'abbaye de Talmont.—D. F., 26.

Achard (Airault) et plusieurs autres seigneurs donnent en 1120 à l'abbaye de St-Cyprien divers héritages situés à Châtellerault, à Vouneuil et à Montgamer.—D. F., 7.

Achard, frère par sa mère d'Hélie de Chitré, figure aussi dans un acte de l'an 1120.

Achard (Pierre) signe comme témoin diverses donations faites par les seigneurs de Preuilly, lors de la construction de l'abbaye de la Merci-Dieu, dont ils étaient les fondateurs.

Achard ou Acher (Foucher d') et ses enfants vendent à Pierre de Blanchard, archidiacre de l'église de Poitiers, la portion qui leur appartenait dans la dimerie de *Rungerid*, etc., etc.—D. F., 10.

Nous pourrions multiplier les citations semblables, et rapporter les chartes nombreuses souscrites dans les temps reculés par des personnages du nom d'Achard; nous nous bornerons à celles qui précèdent. Elles suffiront sans doute pour prouver que, dès les premiers siècles de nos annales, les Achard tenaient un rang distingué dans le Poitou.

A partir de cette époque, notre marche sera moins incertaine, quoiqu'elle ne soit point encore éclairée par le flambeau des preuves authentiques.

Avant d'entreprendre de fixer la généalogie complète de la maison dont nous écrivons l'histoire, il est un point sur lequel nous devons arrêter l'attention du lecteur.

Nous avons dit qu'il existait trois branches principales de la maison Achard. Deux au moins, celle de Normandie et celle d'Angoumois, sont sans contredit originaires du Poitou. Mais à quelle époque ces deux branches se sont-elles séparées? c'est ce que nous ne saurions déterminer d'une manière positive.

Achard (Robert) souscrit dès 1026 avec Guillaume de Bellesme la fondation de l'abbaye de Loulai, près Domfront; en 1028, il fonde le prieuré de St-Antoine de Domfront, et il prend le titre de gouverneur de cette ville.

La séparation des deux branches était-elle complète dès cette époque, ou bien n'était-ce que l'établissement partiel et transitoire d'un membre de la famille poitevine, que des événements particuliers avaient attiré en Normandie? c'est ce que l'histoire ne nous apprend pas.

Toutefois cette dernière hypothèse nous semble la plus juste; car les mémoires domestiques de la famille Achard, basés sur des inductions qui paraissent plausibles, regardent comme le véritable auteur de la branche de Normandie ROBERT, Sgr du Perthuis-Achard, qui vivait vers 1200, c'est-à-dire deux cents ans plus tard; et c'est même à partir de ce Robert seulement, que ces mémoires établissent la filiation d'une manière directe et non interrompue.

Nous sommes personnellement portés à ajouter foi à cette opinion; et comme ce Robert est à nos yeux le fils aîné de N. Achard, père de celui qui fut gouverneur de Poitiers, il en résulte que nous compterons les degrés à dater de ce personnage, afin qu'en partant de celui que nous regardons comme la souche commune, on puisse mieux saisir les ramifications des diverses branches.

ACHARD, SOUCHE COMMUNE.

I^er^.—**Achard** (N.), père de celui qui fut gouverneur de Poitiers, vivait au commencement du XII^e^ siècle. Il eut de sa femme, dont on ignore le nom : 1° ROBERT, qui suit, et qui formera la souche de la branche Achard du Perthuis-Achard, de Vacogne, de la Haye, de St-Manvieux, du Pas-de-la-Vente et de Bonvouloir, établie en Normandie; 2° PIERRE, qui suivra, et qui formera la souche de la branche Achard de Pommier, Joumard, Tison-d'Argence, établie en Angoumois; 3° JEAN, qui fut évêque d'Avranches.

ACHARD DE NORMANDIE.

II^e^.—**Achard** (Robert) était fils aîné du précédent. Son second frère, JEAN, devint évêque d'Avranches. Des auteurs le font naître dans le comté de Domfront; mais nos recherches nous portent à croire que les trois frères, Robert, Pierre et Jean, étaient nés en Poitou, et que ce fut à partir d'eux seulement, que leur famille se divisa en deux branches.

JEAN Achard fut un prélat illustre par sa piété et par sa science; il doit à juste titre être compté au nombre des Poitevins célèbres. Il fut d'abord chanoine régulier de St-Augustin, puis abbé de St-Victor-lès-Paris, et enfin élevé en 1162 au siége épiscopal d'Avranches. Il eut beaucoup de part à la bienveillance de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie; ce prince lui accorda l'honneur d'être parrain d'Aliénor, sa fille, depuis reine de Castille. Cet évêque, dit le Gallia Christiana, mourut en odeur de sainteté, et fut inhumé

Digitized by Google

dans l'église de l'abbaye de la Luzerne, au diocèse d'Avranches. On lisait sur son tombeau cette épitaphe : « *Hic jacet Achardus episcopus, cujus caritate dilata est paupertas nostra.* » Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres une histoire de la vie de St-Gizelin, et des traités *de Sanctâ Trinitate, de tentatione Domini*, etc.

ROBERT Achard prenait le titre de Sgr du Perthuis-Achard, du nom du fief du Perthus ou Perthuys-Aschard ou Achard, lequel était encore possédé par M. Achard de Bonvouloir en 1792, et n'a été éteint que par la révolution.

Robert Achard eut de son mariage avec Ursinne D'ORDANNE

IIIe. — **Achard** (Ives), Sgr du Perthus-Achard. On ignore le nom de sa femme, dont il eut

IVe.—**Achard** (Jean), Sgr du Perthus-Achard, qui épousa Perrinne PORET.

Ve. — **Achard** (Alain), Sgr du Perthus-Achard, fils de Jean, épousa Adrienne D'HEMNARD. De ce mariage naquit

VIe. — **Achard** (Jean), Sgr du Perthus-Achard. Il épousa en 1350 Jeanne DE THORÉE.

On trouve dans les archives de M. Achard de la Haye l'original d'un aveu rendu le jeudi avant la Pentecôte de l'an 1365 à Jean Achard, par Drouet de Boudé et Gerverot son fils, du fief de Boudé.

VIIe. — **Achard** (Guillaume), Sgr du Perthus-Achard, fils de Jean, épousa Catherine DE BRÉZÉ.

VIIIe. — **Achard** (Eon), Sgr du Perthus-Achard, fils de Guillaume, épousa par contrat du 2 août 1395 Barbe DE TORCHAMP.

IXe. — **Achard** (Jean), Ec., Sgr du Perthus-Achard, fils d'Eon, épousa Colette DE CRINAIS. Il laissa deux fils : 1° Jean, mort sans enfants; 2°

Xe.—**Achard** (Macé), Ec., Sgr du Perthus-Achard. On trouve dans des titres que possède M. Achard de la Haye les mentions suivantes :

« Pénultième jour de janvier 1454, partage entre » Jean et Macé Achard, écuyers, fils et héritiers de » Jean Achard, écuyer, et de Dlle Colette de Crinais, » leurs père et mère, de terres, domaines, seigneuries, » rentes, grains, oiseaux, corvées, libertés et fran- » chises, avec une sergenterie du Perthus-Achard. » 31 janvier 1474, « aveu rendu par Jean-Jousse à Macé » Achard, Ec., Sgr du Francfleu et seigneurie d'A- » chard. »

Macé Achard épousa Jeanne DOYNEL DE LA SAUNERIE.

XIe. — **Achard** (Sylvestre), Ec., Sgr. du Perthus-Achard, fils de Macé, épousa Michelette LE MÉTAYER.

Pour les degrés qui suivent, nous copions le certificat de noblesse délivré à Antonin-Charles Achard de la Haye, pour être reçu page de Mgr le duc d'Orléans, le 5 novembre 1753. L'original de ce certificat fait partie des archives de M. Achard de la Haye.

XIIe.—**Achard** (François). Noble François Achard, Ec., Sgr des fiefs, terres et seigneuries d'Achard et de Saint-Auvieu, du Pas-de-la-Vente, des Cassoirs et de la Roche, épousa, par traité sous seings privés du 23 avril 1513, Dlle Françoise DE COURTALVERD, dame de Bonvouloir, Loyauté, et de la Pallu, fille de Mess. Guillaume de Courtalverd, Chev., et de dame Françoise Esirard, fille et héritière de Guyon Esirard, Ec., Sgr de Bonvouloir et de la Palu. La maison de Courtalverd-Pezé, originaire du pays du Maine, est connue par l'ancienneté de sa noblesse.

François Achard eut six enfants : 1° MICHEL, Sgr de Bonvouloir, qui fut confirmé par le roi dans la possession des manoirs de Bonvouloir et de Loyauté, bâtis en 1485 par un de ses ancêtres, Guyon Esserard, Ec. (Arch. Roy.) Il épousa Jacqueline ou Jacquette DE MESLAY, et forma une branche éteinte à la 3e génération; 2° GUY, dont l'art. suit; 3° FRANÇOIS, tué en Piémont; 4° CHRISTOPHE, tué à Turin; 5° JOSSELIN, 6° JEAN, morts sans enfants.

XIIIe. — **Achard** (Guy). Noble Guy Achard, Sgr de Saint-Auvieu, du Pas-de-la-Vente et du Cassoir, partagea avec ses frères la succession de leur père, le 18 août 1548. Il fut marié par traité sous seings privés du 10 août 1544, reconnu le dernier de mars 1591, avec Dlle Louise DE ROYERS DE LA BRISOLLIÈRE, fille de noble homme Ambroise de Royers, Sgr de la Brisollière et de Brezie, et de Dlle Jeanne Heudeline dite de Rovencestre. Guy laissa deux fils : 1° JEAN, dont l'article suit; 2° GUY, Ec., Sgr du Pas-de-la-Vente et du Perthus-Achard. Ce dernier, qui épousa Suzanne de Germont, est auteur des branches du Pas-de-la-Vente, de Saint-Manvieux, puis plus tard de Bonvouloir, son fils Julien ayant hérité de la terre de Bonvouloir, par le décès d'Alexandre, petit-fils de Michel, dont nous avons parlé ci-dessus, mort sans enfants.— Aujourd'hui toutes ces branches diverses sont représentées : 1° par les enfants de Pierre de Lantage, qui épousa Marie-Elisabeth, arrière-petite-fille de Guy; 2° par les héritiers de Henri et de Philippe de Saint-Manvieux; 3° par M. Charles-François-Eugène Cte de Bonvouloir, qui a épousé en 1837 Dame N. de la Tour-du-Pin.

XIVe. — **Achard** (Jean). Mess. Jean Achard, Chev., Sgr de Saint-Auvieu, de Carolles, du Pin, de Creuilly, de Tillart et du Moustier, capitaine cornette de cent chevau-légers, et l'un des cent gentilshommes de la maison du roi. Par acte du bailliage

Digitized by Google

de Domfront, du 5 novembre 1618, il fut nommé député de la noblesse de la vicomté de Domfront aux états de la province de Normandie, convoqués par le roi en la ville de Rouen, au 20 du même mois. Il avait épousé, par contrat du 25 juin 1586, Dlle Marguerite DE LA FERRIÈRE, fille de Mess. Jean de la Ferrière, Sgr du Pin, Chev. de l'ordre du roi, Gentilh. ord. de sa maison, et de Dlle Françoise d'Anisy. De ce mariage naquit :

XV^e^.—**Achard** (François). Mess. François Achard, Chev., Sgr du Pin, de la Grande et Petite-Haye, de Creuilly, de Tillart et du Moustier, Chev. de l'ordre du roi par lettres du 28 février 1623, donna aveu au roi de sa terre et seigneurie du Pin, le 13 décembre 1630. Il avait épousé, par contrat du 17 août 1617, noble Dlle Madeleine DE MAILLOC, fille de Mess. François, Baron de Cailly en Caux, de Tours en Vimeu, d'Esmaleville, de St-Pierre et de St-Martin, Gentilh. ord. de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de noble dame Marie Brulart, fille de Pierre Brulart, Sgr de Crosne et de Genlis, secrétaire d'Etat sous les rois Charles IX et Henri III, et de Madeleine Chevalier, fille de Joseph, Chevalier, Sgr de Mallepierre, Vte d'Abbeville, et d'Agnès de Chambly.

De ce mariage naquirent quatre enfants : 1° CHARLES, Chev., Sgr et Baron du Pin, lequel épousa Marie LE PETIT, et dont est sortie la branche de Vacogne, représentée aujourd'hui en Normandie par MM. Amédée et Henri de Vacogne; 2° CHARLES, dont l'art. suit; 3° FRANÇOIS, reçu chevalier de Malte au grand prieuré de France, le 17 décembre 1647, ainsi qu'il résulte des pièces et preuves pour son admission; 4° JOSEPH, qui se fit prêtre et fut curé de la Psse du Pin.

XVI^e^.—**Achard** (Charles). Mess. Charles Achard, Chev., Sgr de la Haye et de Creuilly, baptisé en l'église paroissiale de Notre-Dame du Pin, le 18 janvier 1626, servit l'an 1653 en qualité d'aide-de-camp dans l'armée du roi, en Piémont, commandée par M. le maréchal de Grancey. Il fit hommage, le 15 novembre 1680, à M. le duc de Bouillon, de sa seigneurie de la Haye, mouvante en plein fief de haubert du comté d'Evreux, fut marié par traité sous seings privés du 20 juillet 1655, et reconnu le 8 mai 1680, avec noble dame Renée MAZE, veuve de Mess. Antoine de Pommare, Sgr de Bourdemare et de Gonneval, et fille de noble Sgr Mess. Nicolas Maze, Sgr du Puis et de Claville, et de noble dame Catherine de Cormeilles.

Charles Achard épousa en secondes noces, le 30 octobre 1676, Marie-Madeleine DE RUPIERRE, qui ne lui donna pas d'enfants. Du premier lit naquirent quatre enfants : 1° un fils, JEAN, dont l'art. suit; 2° RENÉE, mariée à Jacques d'Aureville, Sgr de Courval; 3° MARIE-MADELEINE, mariée en 1685 à Mess. Louis-François de Raveton; 4° ANNE-MARIE, qui épousa Jacques Duval, Sgr de la Coudrais.

XVII^e^. — **Achard** (Jean). Mess. Jean Achard, Chev., Sgr et patron de la Haye, capitaine dans le régiment de Languedoc, épousa, par contrat du 7 février 1697, Dlle Louise DE ST-AIGNAN, fille de Nicolas de St-Aignan, Ec., Sgr de Belleau, et de noble dame Louise d'Orainville.

De ce mariage naquirent trois fils et deux filles : 1° CHARLES, qui suit; 2° GILLES-FRANÇOIS, mort sans enfants; 3° FRANÇOIS-JOSEPH, mort sans enfants; 4° MARIE-MADELEINE, mariée par contrat de 1732 à Jean-Baptiste de St-Aignan, Sgr de Beaufay, dont la postérité s'éteignit dans la personne de ses trois enfants.

XVIII^e^.—**Achard** (Charles). Mess. Charles Achard, Chev., Sgr et patron de la Grande et Petite-Haye, St-Sylvestre et St-Christophe, né le 9 avril 1698, fit hommage à M. le Cte d'Evreux, le 8 mars 1742, des terres, fiefs et seigneurie de la Haye, qu'il tenait en plein fief de haubert. Il épousa, par traité sous seings privés du 18 septembre 1730, noble dame Suzanne DE GIVERVILLE DE ST-MACLOU, fille de Mess. Frédéric-François de Giverville, Chev., Sgr et patron de St-Maclou, la Londe, St-Aubin de Sellon, et de noble dame Marie de Hardeley.

De ce mariage naquirent : 1° ANTOINE-CHARLES, qui suit; 2° FRANÇOISE-SUZANNE, qui épousa, par contrat du 4 juin 1764, Joseph de Giradz, Chev., Sgr de Merbouton et de Marcouville, et en eut deux garçons, morts en bas âge; 3° N., morte fille; 4° N., morte fille.

XIX^e^.—**Achard** (Antoine-Charles), Chev., Sgr de la Haye, Mis de la Haye, naquit le 30 novembre 1737. Page du duc d'Orléans le 5 novembre 1753, lieutenant-colonel de cavalerie le 30 décembre 1769, il fut fait Chev. de St-Louis en 1773. Il avait abandonné auparavant sa terre de la Haye (Cant. de Rugles, Arr. d'Evreux), et il était venu habiter en Poitou celle de Purnon, près Mirebeau, qu'il avait achetée.

Par contrat du 26 septembre 1767, passé devant M^e^ Bruneau, notaire à Lerné, près Chinon, Antoine-Charles Achard avait épousé Bénigne-Modeste DE LA MOTTE-BARACÉ, fille de Mess. Philippe-Claude-René de la Motte-Baracé, Chev., Sgr du Coudray-Montpensier, etc., etc., lieutenant-colonel de cavalerie, et de noble dame Catherine de Guillot de la Bardouillère.

Après son mariage, M. Achard acheta la terre de Purnon, près Mirebeau, et bientôt il vint habiter le château qu'il avait fait bâtir sur le sol poitevin, d'où ses aïeux étaient sortis six siècles auparavant.

Digitized by Google

Mais il devait quitter bientôt après cette patrie qu'il avait à peine revue. La révolution venait d'éclater, et M. Achard, héritier des sentiments qui avaient toujours animé la noblesse française, n'hésita pas à suivre l'exemple de ses compagnons d'armes. Il émigra en 1791, et servit en 1792 comme maréchal général des logis de l'armée du centre, commandée par les princes frères du roi ; il se trouva en 1793 à la défense de Maëstricht, et fut ensuite employé par LL. AA. RR. les princes, frères du roi, auprès de S. A. C. le prince-évêque de Liége. Il fut fait maréchal de camp par brevet du 1er juillet 1797, sous le titre de marquis de la Haye. De retour dans ses foyers après la tourmente, M. le Mis Achard de la Haye passa le reste de ses jours à Purnon, où il mourut au mois de janvier 1816.

De son mariage avec Mlle de la Motte-Baracé étaient nés trois enfants : 1° AUGUSTE, Offic. au Régt. de Royal-Pologne, massacré en 1791 avec son colonel et avec plusieurs officiers de son Régt., à Pierre-Encise, à Lyon ; 2° ÉDOUARD, qui suit ; 3° ADÉLAÏDE, morte fille depuis l'assassinat de son frère.

XXe. — **Achard** (Édouard-Charles) de la Haye, Chev., Sgr de Purnon en Mirebalais et de plusieurs autres terres en Normandie, Chev. non profès de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, est devenu, par la mort de son frère aîné et de sa sœur, le seul et unique héritier de la branche fixée en Poitou. Il épousa, par contrat du 30 juillet 1809, passé devant Me Joulain, notaire à Doué, Catherine-Adèle CARREFOURT DE LA PELOUZE, fille d'Eustache-Abraham Carrefourt de la Pelouze, ancien Offic. de carabiniers, et de dame Catherine-Zacharie-Renée de Charnières.

De ce mariage sont nés quatre enfants, qui suivent : 1° CATHERINE-ANTOINETTE Achard de la Haye, née le 31 juillet 1810, épousa le 7 juin 1831 (le contrat de mariage est du 30 mai 1831, au rapport de Me Tripart, notaire à Poitiers) Charles-Adrien-Paul-Victoric, Baron DE GOYON, nommé page des grandes écuries du roi Louis XVIII le 1er novembre 1820, Offic. au 17e Régt. de chasseurs le 14 mai 1823, Offic. aux lanciers de la garde royale en décembre 1827 ; fils de M. Michel-Augustin de Goyon, ancien préfet, gentilhomme de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X, Chev. de St-Louis, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et de Mme Antoinette-Hippolyte-Pauline de la Roche-Aymon, nommée, le 26 décembre 1814, dame pour accompagner Mme la duchesse d'Angoulême, depuis Mme la Dauphine.

De ce mariage est née, le 12 mars 1832, Catherine-Pauline de Goyon.

2° ELISABETH Achard de la Haye, née le 1er septembre 1814, décédée le 23 mars 1838 sans laisser d'enfants, avait épousé, par contrat en date du 8 avril 1836, passé devant Me Gravier, notaire à Loudun, Auguste, Vte DE LA MOTTE-BARACÉ, fils d'Augustin, Cte de la Motte-Baracé, et de dame Rose Damin.

3° LAURE Achard de la Haye, née le 5 mai 1817, a épousé, par contrat en date du 15 juillet 1839, passé devant Me Bert, notaire à Poitiers, Raoul DE LA SELLE, fils de René de la Selle, et de dame Elisabeth Pellegrain de Lestang.

De ce mariage est né, le 16 mai 1840, René Edouard de la Selle.

4° CAMILLE Achard de la Haye, né le 4 mars 1821, mort à l'âge de 17 ans à l'école de Pont-le-Voy, le 5 mai 1837, au moment où il semblait devoir réaliser les espérances qu'il avait fait concevoir.

ACHARD D'ANGOUMOIS.

Cette branche s'étant fixée dans l'Angoumois dès son origine, nous croyons devoir nous borner à une esquisse rapide de son histoire et de ses ramifications, en donnant toutefois des détails plus circonstanciés sur les personnages qui ont figuré d'une manière directe dans les annales poitevines. Nous conserverons devant chaque nom le chiffre romain indiquant le degré que ce nom occupera dans la filiation suivie ; ce point de repère ne sera pas inutile au lecteur.

IIe. — **Achard** (Pierre) était, comme nous l'avons vu, fils puîné de N. Achard, regardé par nous comme l'auteur commun des diverses branches de cette ancienne maison. Les mémoires domestiques lui donnent pour femme Elisabeth RAYMOND. Ce qui doit nous intéresser le plus, c'est que Pierre Achard fut, vers 1162, gouverneur de Poitiers, et qu'il rendit des services à la ville dont la garde était confiée à sa valeur.

Nous lui contesterons cependant le mérite que lui attribue l'auteur du Dict. de la Noblesse, en disant que ce fut Pierre Achard qui fit bâtir la porte ou plutôt le Pont-Achard, car c'est une erreur évidente. Le monument qui, d'après le nom qu'il a gardé jusqu'à nous, semble ne pouvoir être attribué en effet à d'autre qu'à un Achard, est antérieur d'un siècle et demi au moins à l'époque fixée pour sa construction par le Dict. de la Noblesse. Nous avons trouvé dans le recueil de D. F. une première charte de 1103 qui fait mention du Pont-Achard, et une seconde du 13 août 1017, dans laquelle on lit ces mots : *Via publica que tendit ad pontem Acardi.* Le Pont-Achard existait-il longtemps avant 1017 ? nous l'ignorons ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les chartes citées, qui faisaient partie du trésor de St-Hilaire, sont une nouvelle preuve du rang élevé que la famille Achard tenait à Poitiers dans ces siècles reculés.

IIIe. — **Achard** (N.), fils de Pierre, ayant épousé

Digitized by Google

N. DE POMMIER, fille unique et héritière du Sgr de Pommier, il prit le nom et les armes de cette famille, et se fixa en Angoumois. — Mém. Dom.—La collection des archives de la Tour de Londres, publiée par Rymer, dit que les Achard, Sgrs de Pommier, étaient au rang de vicomtes, et qu'ils possédaient des terres dans le duché de Guienne et le comté de Poitou.

Les Achard d'Angoumois s'attachèrent dès le principe à la fortune des rois d'Angleterre, et soutinrent vigoureusement leur parti lorsque l'Aquitaine passa sous la domination anglaise.

X^e. — **Achard** (Louis), Sgr de Pommier, se distingua, en 1356, à la trop fameuse bataille de Poitiers, où il combattit sous les ordres du Prince-Noir. Il suivit en Espagne l'aventureux chevalier, lorsqu'il alla replacer le cruel don Pèdre sur le trône de Castille. — F.

X^e. — **Achard** (Charles), Sgr de Pommier, ne crut pas devoir imiter l'exemple de son père. Il mit sa valeureuse épée au service de l'infortuné Charles VI, roi de France, et se distingua tellement par son courage, qu'il fut désigné « comme l'un des plus braves et des plus renommés chevaliers de son temps » pour la garde de la personne du roi, à la fameuse bataille de Rosebeck, gagnée en 1382 sur les Flamands, commandés par Philippe d'Artewelle. — Hist. de Ch. VI, par le Laboureur.

XI^e. — **Achard** (Pierre), fils aîné de Charles, fut auteur de la branche de Vérac. — Mém. Dom.

Achard (Jacques), fils puîné, épousa, en 1415, Jeanne Joumard.

XII^e. — **Achard** (Pierre), fils aîné de Jacques, fut auteur de la branche des Augiers.

Achard (Audouin), fils puîné, suivant l'obligation qui lui en fut imposée par le testament de son oncle Audouin Joumard, prit le nom et les armes du testateur. Il fut auteur de la branche Achard-Joumard. — P. F.

XIV^e.—**Achard** (Jean) Joumard, fils aîné de Bernard, fils unique d'Audouin, qui précède, fut auteur des Sgrs de la Brangelie. Cette branche est représentée aujourd'hui par les descendants de M. François Gallard de Béarn, Chev., Sgr de Nadaillac d'Argentine, lequel avait épousé en 1738 Angélique-Gabrielle Joumard des Achard, baronne de la Mothe-Cauderou, dernier rejeton des Achard-Joumard, Sgrs de la Brangelie.—P. F.

XVII^e. — **Achard** (Gaspard) Joumard, Sgr de Sufferte, ayant épousé, par contrat du 11 juillet 1608, Gabrielle TISON-D'ARGENCE, s'obligea à prendre les nom et armes de Tison-d'Argence, et cette branche a été désignée depuis sous le nom d'Achard-Joumard-Tison-d'Argence. — P. F.

Ces substitutions et additions de noms, dont la branche des Achard d'Angoumois nous fournit trois exemples successifs, justifient l'observation que nous avions faite au commencement de cet article, et expliquent pourquoi il ne faut pas toujours induire de ce qu'une famille ne porte pas les mêmes armes qu'une autre, qu'elle lui est nécessairement étrangère. La branche Achard-Joumard-Tison-d'Argence est aujourd'hui représentée par les descendants de, 1° François Achard-Joumard-Tison, Mis d'Argence, marié le 17 avril 1776 à Adélaïde-Jacquette-Marie de Vienné; 2° Pierre-François Achard-Joumard-Tison, Mis d'Argence, baron de St-Pierre-du-Mont, marié le 24 octobre 1748 à Marie-Philibertine Lamy de la Perrière; 3° Marie-Gabrielle Achard-Joumard-Tison-d'Argence, mariée en 1739 avec Gustave Palatin de Dio, Sgr de Monpéroux.

ACHARD DE DAUPHINÉ ET DU COMTAT-VENAISSIN. Cette branche, comprenant les maisons de la Baume, de Ferrus et de Ste-Colombe, est qualifiée l'une des plus anciennes et des plus illustres du Dauphiné, où elle paraît honorablement dès le XIV^e siècle. Ses fiefs y étaient considérables. — Ess. Généal. sur la Nobl. du Ctat-Venaissin. — Hist. de *id.*

Une tradition constante dans cette famille veut qu'elle soit aussi originaire du Poitou, et issue d'un Achard, Sgr de Pommier. Au XV^e siècle, une branche se fixa à Avignon; elle fournit des membres à l'armée et au clergé. Parmi ces derniers, on compte deux évêques, dont l'un joignit au titre d'évêque d'Halicarnasse celui de légat du pape. Cette branche s'est éteinte en 1805.

La branche de Dauphiné, qui fait remonter sa filiation directe et non interrompue jusqu'à Guillaume Achard, co-seigneur de Veyres, en 1329, — Invent. de Gap. fol. 745, — est aujourd'hui représentée par dame Julie-Gabrielle-Marie-Jacqueline d'Achard de Ste-Colombe, laquelle a épousé Agricole-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antonin, Mis de Fortia d'Urban, l'un des membres les plus distingués de l'Institut de France.

ARMOIRIES.—LES ACHARD DE NORMANDIE ET DE POITOU portent aujourd'hui d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, et deux fasces de gueules brochantes sur le tout.

Un titre original du 15 mars 1667 porte d'azur à un lion d'argent, langué et armé de gueules, et chargé de deux fasces de gueules.

Ces dernières armes sont celles qui ont été peintes sur une pièce mss. originale qui était annexée à la demande d'admission à Malte de François Achard, reçu en 1617.

Digitized by Google

Entre les deux armoiries qui précèdent, la différence est peu sensible, quoique cependant elle soit bien réelle pour les personnes qui se sont occupées de blason. Nous allons en donner d'autres qui ne ressemblent nullement aux premières.

Suivant la Chesnaye-des-Bois, Gd Dict. de la Nobl., t. I, Achard porte d'argent à 3 fasces de gueules, surmontées de trois delta de sable, posés 2 et 1, entrelacés l'un dans l'autre; ou bien encore, coupé, le chef d'argent à trois doubles triangles de sable, posés 2 et 1, et la pointe aussi d'argent à trois fasces de gueules.

Les Achard d'Angoumois portent écartelé au 1 et 4 d'azur à trois besants d'or posés 2 et 1 qui est de Joumard, au 2 et 3 d'argent à deux léopards de gueules qui est de Tison-d'Argence, et sur letout d'Achard.

Les Achard de Dauphiné portent de gueules à trois casques d'argent, grillés, bordés et cloués d'or, posés de profil; au cimier une patte de lion armée d'une hache d'armes.

Ces trois familles ont pour devise commune, *Ex virtute nobilitas*; pour cri de guerre, *Achard-hache*, et pour supports, quatre haches d'armes posées deux à dextre et deux à senestre.

ACQUET ou **ACQUEZ.** Cette famille noble habitait autrefois les environs de Thouars et de Châtellerault. D'après M. de St-Allais, elle se croit originaire d'Ecosse. Elle a fourni plusieurs branches; l'aînée est celle des Sgrs de Richemont, d'Ozey et de Romeneuil; la branche cadette est celle des Sgrs de Lavergne, de Haute-Porte et de Férolles.

Avant de donner la filiation fort incomplète ou fort douteuse des diverses branches de la famille Acquet, nous allons indiquer les noms isolés que nous n'avons pu rattacher à aucune branche particulière.

Acquet (Gabriel). Une lettre datée de novembre 1701, signée Saulieu, Vic. Gal de Poitiers, énonce qu'il existe, dans les archives de l'évêché, les pièces d'un procès qui eut lieu en 1298, entre les moines de Loudun et le Chev. Gabriel Acquet, au sujet des droits seigneuriaux du fief de Bressuire. — St-Al.

Acquet (Louis), Chev., épousa Françoise Chabot vers le milieu du XVI^e^ siècle. Il eut, de ce mariage, Renée Acquet, qui fut mariée en 1595 avec Alphonse Toustain, Sgr du Manoir. — Dict. Nobl., VI.

L'alliance de Louis Acquet avec la maison de Chabot explique comment Charles Acquet, Sgr des Noues, assista en 1755, comme parent paternel, à la curatelle de Dlle Angélique-Perside de Chabot, fille de feu Louis-Jacques Chabot, Ec., Sgr de la Chapelle, du Vollier, etc., et de feu dame Gabrielle Le Beault.

Acquet (Mathurin), avocat au présidial de Poitiers, assista en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou, en 1559.

Acquet (Pierre), sans doute fils du précédent, exerçait à Poitiers, en 1598, depuis le 22 août, la même profession que son père, et plaidait encore en 1608, ainsi qu'il résulte d'un passage du Commentaire sur la coutume du Poitou, par J. Filleau.

Acquet (Jean). Nous trouvons dans les plumitifs du bureau des finances, un Jean Acquet, Sgr de la Chesnaye, vivant en 1643, 9 février.

Acquet (Jacob), Ec., Sgr de Baud, fut confirmé dans sa noblesse le 5 février 1669. — Bar. — C'est peut-être à lui que se rapporte la sentence rendue le 5 décembre 1668 au présidial de Poitiers, et conservée par Liége, de laquelle il résulte qu'il s'était élevé un procès au sujet de la succession de N. Acquet, laquelle donna lieu à des difficultés. L'aîné des héritiers avait été anobli par lettres du roi; mais il avait négligé, ainsi que son fils, de faire vérifier ces lettres en parlement; aussi les puînés contestèrent-ils le préciput à prélever. Mais le titulaire ayant plus tard rempli les formalités de la vérification, il fut ordonné que le partage aurait lieu comme entre personnes nobles. Cette sentence semblerait prouver que les Acquet dont il s'agit n'appartiennent pas à la branche qui fournissait un chevalier dès 1298.

Acquet, branche aînée.

La filiation que nous allons établir n'est point certaine; aussi, dans le doute, nous nous abstiendrons de déterminer les degrés d'une manière positive.

Acquet (Pierre), Sgr de Lavergne, Secondigny et d'Ozé, épousa N. Eschallard. De ce mariage seraient issus : 1° Pierre, qui suit; 2° Jacques, Ec., Sgr du Vivier; 3° François, Ec., Sgr de Vara.....; 4° Jeanne; 5° Marie, laquelle épousa, par contrat du 6 août 1644, Louis de Bellère, Ec., Sgr. de Chaligny. C'est dans ce contrat que nous avons pris les noms des frères et sœurs qui y assistaient comme témoins. Les père et mère de Marie Acquet étaient morts à l'époque de son mariage. — F.

Acquet (Pierre), fils aîné de Pierre, est qualifié Sgr d'Ozé et de Lavergne, Psse de Mauleu, Elec. de Thouars. Il obtint, en 1647, des titres de noblesse, et en 1667 une ordonnance de maintenue. — Bar.

Nous ignorons quels furent précisément les enfants de Pierre Acquet; c'est donc avec doute que nous proposerons les noms de Charles qui suit, et de Marie, qui était veuve en 1703 de Charles-Armand Duchesneau, Chev., Sgr de la Croix et de la Trapière, et tutrice de René-Charles Duchesneau de la Trapière, leur fils, ainsi qu'il résulte d'une sentence

Digitized by Google

rendue à St-Jean-d'Angély le 23 juillet 1703. — F.

Acquet (Charles), Chev., Sgr d'Ozé, peut-être fils de Pierre qui précède, épousa, par contrat du 30 avril 1692, dame Catherine DUMONT. Il est vraisemblable qu'elle était héritière, puisque ses enfants joignirent le nom de leur mère au nom d'Acquet.

Du mariage de Charles Acquet avec Catherine Dumont naquit René-Louis qui suit. Peut-être Renée Acquet de Richemont était-elle aussi fille de Charles Acquet et de Catherine Dumont. Elle épousa, vers 1720, Charles de Beauregard, Chev., Sgr de la Rivière, de Puitaillé, de la Maison-Neuve et de Villiers.

Dumont-Acquet (René-Louis), Sgr de Richemont, d'Ozé, etc., fut capitaine au régiment de Santerre-infanterie et Chev. de St-Louis. Il épousa dame Marguerite-Françoise DE LA MOTTE, de laquelle il eut 1° N., 2° JOSEPH-FRANÇOIS, qui suivent.

Dumont-Acquet (N.), Cte de Richemont, quitta la France à l'époque de l'émigration, mais il ne put prendre aucune part aux campagnes de 1792 et aux suivantes, parce qu'il fut forcé de rester pendant longtemps à Francfort pour le rétablissement de sa santé. Il mourut sans postérité.

Dumont-Acquet (Joseph-François), Cte d'Ozé, frère du précédent, né au château de Richemont, Psse de Prinçay, en Poitou, le 23 août 1737, a été major au régiment Royal-infanterie, ensuite maréchal-de-camp; il a commandé l'avant-garde de l'armée de Mgr le duc de Bourbon en 1792. Il a ensuite servi comme Lt-Colonel du régiment à cocarde blanche, sous les ordres du Mis d'Autichamps, et est mort pendant l'émigration. Il avait épousé, le 17 août 1784, par contrat passé par Mongy, notaire à Béthune, Dlle Marie-Jeanne-Antoinette BOURGUIGNON-BRESSUIRE DE LAMURE. Il n'est issu de ce mariage qu'une fille unique, mariée en... à N. de la Forge, de la Flandre française, mort à Paris en 1821, et remariée à... — F.

En elle s'est éteinte la branche aînée des Acquet, chef de nom et d'armes.

ACQUET, BRANCHE CADETTE.

Acquet (Jacques). Il existe à Lavergne une tombe qui mentionne Jacques Acquet, Chev., Sgr de Lavergne, en 1523. Il avait épousé N. DE TOURTENAY, Dlle de Tournenay. A partir de cette époque, jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle, aucuns renseignements ne nous sont fournis par l'histoire sur la branche cadette des Acquet. Ce n'est qu'à cette époque que commence la filiation suivie qui nous a été donnée par M. de St-Allais, dans l'ouvrage duquel nous allons puiser une partie de l'article qui suit, en y joignant des notes particulières dont nous indiquerons la source.

I^er^. — **Acquet** (Pierre), Chev., Sgr de Lavergne, Prinçay et Haute-Porte, capitaine au régiment de Richelieu, ensuite gouverneur de l'île d'Oléron, épousa, vers 1660, N. DE BESSAY, de laquelle il eut deux enfants :

1° ANTOINE qui suit; 2° RENÉ, Chev. de Malte, mort sans alliance.

II^e^. — **Acquet** (Antoine), Chev., Sgr de Lavergne, épousa Madeleine DE CHASTEIGNIER, de laquelle il eut :

III^e^. — **Acquet** (Jacques-François), I^er^ du nom, Chev., Sgr de Haute-Porte, de Lavergne et de Mayé; il épousa, le 11 octobre 1713, Jacquette-Françoise JAILLARD DE LA MARONNIÈRE. De ce mariage :

IV^e^. — **Acquet** (Jacques-François), Chev., Sgr de Haute-Porte, et cousin germain de René-Louis Dumont-Acquet de Richemont, Chev. de St-Louis, a servi comme capitaine au régiment de Richelieu. Il fit partie du ban de la noblesse du Haut-Poitou, réunie à St-Jeân-d'Angély en 1758, d'après les ordres de Louis XV, et y servit en qualité de brigadier de la 1^re^ brigade dans l'escadron de Vassé. Nous serions porté à croire que c'est le même qui est désigné dans le recueil de D. Fonteneau, sous le nom de François Acquet, Chev., Sgr d'Haute-Porte, comme possesseur, le 27 août 1750, des fiefs de la Restière et de la Baudouinière, dans la baronnie de Commequiers. Jacques-François Acquet avait épousé Jeanne-Paule CORDIER, dont il eut : 1° JACQUES-RENÉ qui suit; 2° LOUIS, Chev. de Férolles, né au château de Férolles, Psse de St-Cyr-la-Lande, près Thouars, le 8 novembre 1760. Il était capitaine au régiment de Brie, lorsqu'il émigra en 1791. Il fit la campagne de 1792, dans la compagnie formée par les officiers de ce régiment. Plus tard, il se réunit à l'armée de la Vendée, dans laquelle il eut un commandement. Il était Chev. de St-Louis.

V^e^. — **Acquet** (Jacques-René), Chev., Sgr de Férolles, Haute-Porte, Lavergne et autres lieux, élève de l'école militaire, officier au régiment de Royal-Champagne-cavalerie, a émigré en 1791, et fait les campagnes dans l'armée des princes et de Mgr le prince de Condé. Il avait épousé, en 1784, Mélanie FOUQUES DE MONVILLE. De ce mariage :

VI^e^. — **Acquet** (Jacques-Henri), Chev., Sgr de Férolles, Haute-Porte, etc., né le 17 février 1786, a épousé, en octobre 1813, Dlle Jeanne-Hermine DU CROQUET DE SAVEUSE.

La famille Acquet de Haute-Porte habite aujourd'hui en Picardie.

ARMOIRIES. — LES ACQUET portent de sable à trois paniers, d'autres disent à trois seaux d'or posés 2 et 1; deux lions pour supports. — Nobil. Univ. de France.

Digitized by Google

LES DUMONT-ACQUET ajoutent à ces armes une croix d'argent en chef.

MARIE Acquet, femme de Louis de Bellère, Ec., Sgr de Chaligny, Elec. de Richelieu, dont nous avons parlé, portait d'or parti d'or et de sable à un aigle de l'un dans l'autre. — Extr. des Ann. de la Génér. de Tours.

CHARLES Acquet, Ec., Sgr de la Grange, Elec. de Fontenay, portait d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion arrachées et couronnées de même. — Armorial du Poitou.

ACTON. Cette maison, originaire des environs de Thouars, a tenu pendant plusieurs siècles un rang distingué en Poitou. On verra que longtemps avant d'occuper à Poitiers les places de maire ou d'échevin, différents membres de cette famille prenaient le titre d'écuyer, ce qui prouve qu'ils ne tiraient pas leur noblesse de l'échevinage. — On sait que beaucoup de personnes distinguées par leur naissance et par leur mérite personnel acceptaient ces fonctions, qui étaient souvent fort périlleuses, et qui exigeaient, dans des temps difficiles, un dévoûment sans bornes et un courage à toute épreuve.

Nous eussions désiré parler des diverses alliances de l'ancienne maison d'Acton aujourd'hui éteinte, et établir la généalogie de ses différentes branches, mais nous n'avons pu le faire, faute des renseignements nécessaires. Nous nous bornerons donc à donner sur cette famille les documents historiques que nous avons découverts.

Acton (Jean), aumônier de l'aumônerie de Poitiers en 1381, est le premier connu de cette famille. —Extrait d'un Répertoire des priviléges, dons, octrois, etc., de la ville de Poitiers, dressé en 1509.

Actonne (Brisse) était, le 24 novembre 1393, femme de Gilet Petit, Chev., propriétaire de l'hôtel d'Ayron, Psse de St-Cherdres. — D. F.

Acton (Guillaume), Ec., rendit aveu au Vte de Thouars, le 3 septembre 1405, du four du village de Limons. — D. F.

Acton (Geoffroy) rend aveu, le 7 juillet 1419, au Vte de Thouars, de son lieu et hébergement de Marsay; il vivait en 1426, et possédait le fief de Font-Jarry, situé entre le bourg St-Jean et le Châtelier, dans la Sgrie de Riblères. — D. F.

Acton (Nicolas) était sénéchal du prieuré de Châteaumur, le 16 janvier 1455, ainsi qu'il est prouvé par les archives de ce prieuré. — D. F.

Acton (Antoine), homme d'armes de la compagnie de M. le duc de Nevers, obtint, en 1467, la remise de l'amende qu'il avait encourue, comme on le voit d'après un manuscrit déposé à la bibliothèque du Roi, contenant les taxes imposées à divers nobles et autres du Poitou qui n'avaient pas rejoint les armées.

Acton (Nicolas), Sgr de Châtillon et de Bernay, fut échevin de la commune de Poitiers, maire de cette ville en 1459, installé lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers en 1460, puis député par le corps de ville aux États tenus à Tours en 1468. A sa mort, il fut inhumé aux Cordeliers. Il laissa une fille qui suit :

Acton (Huguette) épousa Jean Boynet, Ec., qui vivait en 1470. — D. F.

Acton (Pierre), Sgr de Limons, servit en qualité d'archer au ban des nobles du Poitou en 1491. — Il rendit aveu au Vte de Thouars, le 1er janvier 1493, de son hôtel et hébergement de Limons. — D. F. — Il eut pour fils :

Acton (Charles), mentionné dans le retrait lignager exercé par Gaspard Acton de sa terre de Limons, ainsi qu'il sera dit plus loin. Charles Acton eut pour fille :

Acton (Jeanne). Elle était, le 3 décembre 1533, mariée à Pierre de Courseulle, Ec., Sgr de Rouvray, et aussi Sgr de Limons à cause de sa femme. — D. F.

Acton (Hugues) fut maire de Poitiers en 1497, et fait chevalier la même année. Il était Sgr de Châtillon. Pierre de Vaugiraud, Ec., lui fournit, comme Sgr de cette terre, le dénombrement du fief de la Toutatière, le 12 février 1512. C'est vraisemblablement ce même Hugues qui rendit, en 1496, aveu au Vte de Thouars pour son hébergement d'Availles.

Acton (Regné) servait comme homme d'armes dans la compagnie de Louis d'Ars en 1517. — B. Roy. Cabinet de Caignères.

Acton (Jean), Ec., rendit, en 1527, un aveu au Vte de Thouars pour sa terre de la Bazonnière et son hébergement d'Availles. — D. F. — Il fut maire de Poitiers en 1531.

Lorsque l'empereur Charles-Quint passa dans cette ville, en 1539, pour aller châtier les Gantois révoltés, Jean Acton fut l'un des trois échevins sortis de la mairie qui portèrent avec le maire le dais sous lequel le rival de François Ier fit son entrée dans la capitale du Poitou. Jean Acton mourut en 1547. — F. — Il eut pour enfant Jean qui suit.

Acton (Jean), Ec., Sgr d'Availles, était mineur lors du décès de son père. Il rendit au Vte de Thouars son aveu de la Bazonnière, le 3 octobre 1547, assisté de Jean Resty, son curateur. — D. F.

Acton (Jeanne), fille de feu Geoffroy Acton, était, le 20 juin 1565, épouse de Jean Chambret, Ec., Sgr

Digitized by Google

de Blanchecoudre. Veuve et donataire universelle de son premier mari Jean, Jeanne Acton était, le 8 juillet 1668, épouse en secondes noces de Julien Sochet, Sgr à cause d'elle des terres du Vivier et de Maranzay. — D. F.

Actonne (Thomasse) était veuve de Simon Cartier, le 20 juin 1565. — D. F.

Acton (Pierre), Ec., Sgr de la Neufville, s'était marié avec Michelle ESQUOT, qui était sa veuve le 20 juin 1565. — D. F.

Acton (Louis), Ec., Sgr de Maranzay, vivait en 1568. — D. F.

Acton (Dlle Loyse) se trouve nommée comme épouse de Me Antoine Eschallard, dans des lettres de Henri III adressées à Jeanne de Montmorency, douairière de la Trimouille, en date du 17 août 1583. — D. F., 12.

Acton (Gaspard), Ec., Sgr d'Ozé, exerce le retrait lignager de la terre de Limons, vendue par Jean de Courseulle, qui l'avait eue à titre successif de Jeanne Acton, qui la possédait comme héritière de Charles Acton son père, ainsi qu'il a été dit. Gaspard Acton existait en 1597, et le 22 novembre 1604 il était curateur des enfants mineurs de feu Guischard Faubert, Ec., et de dame Jeanne des Montils, sa femme. — D. F.

Acton (Catherine) était, le 26 avril 1638, femme de René Gauvain, Ec., Sgr du Plessis de Geay.

Acton (René), Chev., Sgr de Dillon, ancien capitaine de cavalerie, habitait, le 11 juillet 1739, sa maison de Puidoré, Psse de Mauzé. — D. F.

Les noms qui suivent sont les seuls sur lesquels nous ayons pu obtenir des notes suffisantes pour dresser une généalogie.

ACTON DE MARSAY.

Ier. — **Acton** (Antoine), Sgr de Lucques, servit comme archer au ban de 1491. Le 4 novembre 1493, il rendit au Vte de Thouars l'hommage de son hôtel de Marsay. — D. F. — Il était probablement petit-fils de Geoffroy Acton dont nous avons parlé ci-dessus, et qui rendit aussi aveu au Vte de Thouars, le 7 juillet 1419, de l'hébergement de Marsay. Dans ce cas, il faudrait faire remonter la filliation directe à deux degrés plus haut pour trouver l'auteur de la branche des Acton de Marsay.

IIe. — **Acton** (René), Chev., Sgr de Marsay, ainsi qu'il résulte d'un aveu de la terre de Belleville en Thouarsais, était fils d'Antoine, et le 7 janvier 1533, un des cent gentilshommes de la maison du roi. Il mourut le 8 mars 1536. — D. F.

IIIe. — **Acton** (André), fils du précédent, fut Chev., Sgr de Marsay, et aussi l'un des cent gentilshommes de la maison du roi. — D. F. — Il avait épousé Marie DE PARTENAY, laquelle était sa veuve le 27 mars 1545. — D. F. — De ce mariage est issu :

IVe. — **Acton** (René), Sgr de Marsay. Il était mineur à l'époque de la mort de son père et sous la tutelle de sa mère. On ignore quelle fut son épouse. Il n'existait plus le 7 avril 1574. — D. F.

Ve. — **Acton** (Pierre), fils et unique héritier de René, rendit aveu de sa terre de Marsay au Vte de Thouars le 24 juillet 1601. Il était mort avant le 30 septembre 1632. — D. F.

VIe. — **Acton** (François), Ec., Sgr de Marsay et de Retourné, fils de Pierre qui précède, épousa avant 1635 Dlle Jeanne DE VILLIERS, veuve en premières noces de Nicolas Bodin, Ec., Sgr de Tillé. Ils n'existaient plus l'un et l'autre le 9 juin 1646. — D. F. — De ce mariage est issu :

VIIe. — **Acton** (Victor), Chev., Sgr de Marsay et de Retourné. Il était mort le 5 mars 1700. — D. F. — Il avait obtenu, en 1666, l'ordonnance de confirmation de sa noblesse. Il avait épousé, par contrat du 5 janvier 1662, Dlle Anne DE VAUCELLE, fille de Charles de Vaucelle, Chev., de laquelle il eut :

VIIIe. — **Acton** (Charles-Jean), fils aîné et principal héritier, Chev., Sgr de Marsay, la Rivière, etc., et Chev. de St-Louis, qui mourut le 11 juillet 1739. Il eut entre autres enfants et pour fils aîné :

IXe. — **Acton** (Charles-Armand), Chev., Sgr de Marsay et de la Rivière, ancien capitaine aux gardes françaises, Chev. de St-Louis. — D. F. — Il est mort à Paris, le 17 octobre 1778, âgé d'environ 68 ans, sans avoir été marié.

En lui s'est éteinte la famille dont il était le dernier rejeton.

La famille Acton a fourni à l'ordre de Malte trois chevaliers : Acton d'Availles (Christophe), en 1526; Acton de Limons (Gaspard), en 1578; et Acton de Marsay (Pierre), en 1627. — Vertot.

ARMOIRIES. — Selon M. l'abbé de Vertot (Liste chronolog. des Chev. de Malte), les Acton portaient d'argent semé de fleurs de lis d'azur, au franc canton de gueules.

Selon l'Armorial des maires de Poitiers, la famille Acton portait d'argent à cinq fleurs de lis d'azur posées en devise, au franc canton de gueules chargé d'un croissant d'or. Ces dernières armes, qui nous paraissent plus authentiques, étaient sculptées sur les stalles des religieux Jacobins à Poitiers.

ADAM. Cette famille noble du Poitou apparait dans nos annales à une époque très-reculée. Son nom étant du nombre de ceux qui se reproduisent fré-

Digitized by Google

quemment, nous ne saurions indiquer d'une manière affirmative et positive si tous les individus que nous allons mentionner appartiennent à la même famille ou à des ramifications partant d'une souche commune.

Adam (Gaufridus), *miles*, est au nombre des témoins qui signent en avril 1214 l'acte par lequel Aymeri, Vte de Thouars, confirma l'anoblissement fait par Hugues de Luçon, du lieu de la Bredurière, qui était auparavant roturier. — D. F., 14.

Adam (Guillaume), *miles*, Chev., fut, le 5 mai 1279, témoin dans une transaction entre l'abbé et les religieux de Nieuil-sur-l'Autise, et la maison de Volvire. — D. F.

Adam (Pierre), Ec. valet, vendit le 24 juillet 1329 tout ce qu'il possédait près la Durbellière, à Jean Duvergier. On lit aussi dans les archives de ce château, que le même Jean Duvergier rendit à Pierre Adam aveu, le 30 mars 1336, pour des terres situées dans la Psse de Boismé. — D. F.

Adam (Yvain), Ec., est mentionné sous la date du 1er avril 1388 dans un portefeuille de montres et revues déposé à la bibliothèque du Roi.

Adam (Jean) rend aveu, le 15 décembre 1405, au Sgr de St-Fulgent, pour son hébergement de la Thibaudière. — Arch. de la Grennetière. — D. F.

Adam (Jacques), Psse de Tiffauges, est taxé à une amende en 1437, pour n'avoir pas suivi les armées quoiqu'il se dit noble. — Ext. d'un portefeuille intitulé Poitiers, déposé à la bibliothèque du Roi.

Adam (Bertrand), Ec., rendit au roi, comme Vte de Thouars, un aveu le 19 décembre 1476, à cause d'un fief possédé par Bastienne RICHARDINE, sa femme. — D. F.

Adam (Méry), de Parthenay, servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1491. — D. F.

Adam (Hercules), Ec., Sgr de Nauvergues, était demandeur en crime de rapt en 1638. Cette demande est consignée dans un ancien registre du parquet du présidial de Poitiers. — F.

La liste imprimée en 1667 des nobles de la généralité de Poitiers confirmés dans leur noblesse donne les noms suivants :

Adam (Hercules), Sgr de Nauvergues, Psse d'Angé, que nous pensons être le même déjà cité sous la date de 1638.

Adam (Jacques), Sgr de St-Denis, Psse de St-Saturnin.

Adam (Marguerite), Psse de St-Christophe; tous les trois de l'Elec. de St-Maixent.

Adam (Françoise), Psse d'Azay, Elec. de Poitiers.

Adam (Hercules), Sgr de St-Denis, a fait partie du ban des nobles du Poitou convoqué en 1691. Il avait épousé Anne DES VILATTES.

Adam (Josué) était dans le 2e escadron des gentilshommes du Poitou réunis au ban de 1695.

On le trouve qualifié du titre de Chev., Sgr des Loires-St-Denis, possédant le 21 juin 1718 quelques héritages dans la Sgrie d'Ardennes, membre de l'abbaye des Fontenelles. — D. F.

ADAM DU LOUDUNOIS.

Cette famille, originaire de Loudun, a occupé dans cette ville, il y a plus de deux siècles, des places de magistrature.

Adam (N.) était conseiller au siége de Loudun en 1614. Il jouissait, nous dit M. Dumoutier, d'une grande considération. Il fut élu député aux états généraux de 1614, mais sa nomination fut cassée, parce qu'il fut ordonné que les élections devaient être faites suivant le mode employé en 1588. N. Adam fit don en 1624 du terrain sur lequel les dames du Calvaire bâtirent leur maison; elles furent aidées dans cette entreprise par les bienfaits des habitants de Loudun.

Adam (Pierre), apothicaire, figure vers 1634 dans l'histoire des Diables de Loudun (p. 36 et 49), comme étant chargé d'administrer les remèdes aux religieuses de la Visitation.

Adam (Nathanael), Sgr de Sichard, était dès 1601 secrétaire de la dame de Mortemart. Il a été successivement procureur fiscal et sénéchal des terres de Cercigny, Vivonne et Clavières, et ensuite Lieut. en l'Elec. de Poitiers.—D. F.—Nous croyons qu'il était gendre du fameux jurisconsulte Barrault, l'un des premiers commentateurs de la Coutume du Poitou. — F.

Il a donné quelques ouvrages, et entre autres les *Observations sur la vie et la mort de Jeanne de Saulx de Tavannes, dame de Mortemart*, par le Sgr de Sychar; Poitiers, Jul. Thoreau, 1627, 1 in-4°; et les *Généalogies des maisons de Mortemart et de Saulx*, imprimées à Poitiers chez Jean Fleriau en 1622. — Nous pensons qu'il eut pour fils, de son mariage avec N. BARRAULT :

Adam (Jean), Sgr de Sichard, lequel obtint en 1668 une ordonnance de maintenue. — Bar.

Adam (Étienne) était chanoine et secrétaire du chapitre de l'église de Poitiers. Il mourut en 1637, comme on le voit par l'épitaphe suivante, rapportée par D. Mazet :

« Stephanus Adam pius in ecclesiam et munific»
» canonicorum numero adscriptus et insignium
» honore donatus. Domus Brabant restaurator
» collapsæ, capitulo altera dicata minimitarum

Digitized by Google

» cœnobio duabus interjacentibus hærente, et
» quâ aditur divus Savinus viam prospectante
» Concepti Domini festivis diebus, et inventionis
» protomartyris reditu legato. Celebrando quot
» annis instituto anniversario, Augusti ac obitûs
» recurrente septimâ : excessit anno 1637, ætatis 58.
» Pietatis, memoriæ gratique animi beneficio
» capitulum nusquam ingratum tumulum erexit. »

Adam (le R. P.), jésuite, fit une réponse à la lettre de Daillé, contre Cottiby, ministre converti, imprimée à Poitiers chez Fleurlau, en 1660, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage existe dans la bibl. de la ville de Poitiers.

ARMOIRIES. — Il paraît d'après l'Armorial de la généralité de Poitiers, dressé en vertu de l'ordonnance du roi de 1696, et déposé à la bibliothèque du Roi, qu'il y a plusieurs familles nobles du nom d'Adam, en Poitou, ou que les diverses branches ont adopté, pour se distinguer, des armoiries différentes.

HERCULES Adam, Ec., Sgr de St-Denis, Elec. de Niort, porte d'azur à un lion d'argent accolé de gueules à trois chevrons d'hermine.

CLAUDE Adam, Ec., Sgr du Pain de Maurogues, Élec. de St-Maixent, porte d'azur à un lion d'argent.

JACQUES Adam, Ec., Sgr de Lestang, porte d'or à une pomme de sinople tigée et feuillée de même.

JEAN Adam, Sgr de Sichard, qui obtint, en 1668, une ordonnance de maintenue, portait d'or à trois pommes de gueules, les tiges en bas, posées 2 et 1. Celle en pointe supportant une croix haussée de même. Pour devise *Mort* et *Merci*. Il existe un jeton du même personnage, portant la date de 1624, avec cette légende : *Concordia nutrit amorem.*

Ce jeton nous a été communiqué par M. Bonsergent, qui le possède dans sa précieuse collection de numismatique.

ADÉMAR ou **ADHÉMAR**, famille noble, dont le nom se perd dans les temps les plus reculés, n'a laissé aucunes traces dans l'histoire du Poitou depuis environ six siècles. Il est possible qu'un cadet de cette maison, que des auteurs croient originaire de Provence, fût entré au service de Guillaume, duc de Guienne, comte de Poitou.

Adhémar, *Ademarus*, fut en effet le premier de ce nom connu en Poitou. Il fut viguier de Poitiers, *vicarius*, depuis 989 jusqu'en 1029, et il souscrivit en cette qualité dans une charte de l'année 989, par laquelle Guillaume, duc de Guienne, Cte de Poitou, fit une donation de biens considérables à Emma sa femme. — Bes., Ctes de Poit.

Ademarus, *miles*, fait don à l'abbaye de St-Cyprien, vers 1007, de plusieurs héritages situés dans les vigueries de Civray et de Vivône, aux villages appelés *Patriniacus*, *Castaniacus*, *Vauciaco*, *Giaco.* — D. F., 6.

Adémar *de Visello* et ROBERT de la Grisce, son frère, donnent, le 1er septembre 1080, à l'église de Ste-Radégonde de Poitiers, tout ce qu'ils avaient injustement possédé ou usurpé sur cette église. — D. F., 24.

Adhémar était prévôt de Poitiers vers 1110.—F.

Adémar (Giraud). On voyait au trésor de l'abbaye de St-Cyprien la charte d'une donation de l'an 1112, par laquelle *Freevinus* et *Maria*, sa femme, abandonnaient à cette abbaye tout ce qu'ils possédaient dans la dime sur la paroisse St-Saturnin, faubourg de Poitiers, et dont Savary Bochard, Pierre son fils, et Giraud Adémar leur seigneur, avaient précédemment fait don à ladite abbaye. — D. F., 7.

Adhémar, viguier de Poitiers en 1112, eut Adhémar son fils pour successeur en 1115. — D. F.

Adhémar (Thibault), fils de celui qui précède, ses fils, ses filles, et les neveux d'Audouin d'Ancher, firent en 1212 donation de divers héritages à l'abbaye de Noaillé. — D. F.

Adhémar ou **Aimar** de Chabannais. Nous présumons que ce moine de St-Cybard d'Angoulême, fils de Raymond, et auteur d'une chronique d'Aquitaine, était issu de la maison dont nous retraçons l'histoire incomplète.

Adhémar (Hugues) était chanoine de l'église de Ste-Radégonde de Poitiers. Lorsque Jean de Melun, évêque de Poitiers, donna, par lettres du 28 juillet 1250, commission pour faire citer devant lui ou son official, ou excommunier Simon Claret, Chev., sénéchal de Lusignan, qui avait fait mettre en prison des hommes appartenant à l'église de St-Hilaire de Poitiers, et un clerc portant des lettres de l'évêque, Hugues Adhémar, Régnault de Montaigu et autres archiprêtres furent du nombre de ceux qui furent chargés de mettre en interdit les pays où étaient détenus les prisonniers. — D. F., 11. — Cet exemple prouve combien, à cette époque, le clergé était jaloux de l'exercice des droits qui lui étaient attribués, et combien il était difficile à la juridiction civile de lutter contre la puissance rivale, qui réunissait dans ses mains la force morale née des croyances religieuses, et le pouvoir matériel résultant des institutions.

ADMIRAULT ou **AMIRAULT.** Il y a en Poitou plusieurs familles qui portent ce nom et qui sont fort anciennes. Nous donnons les renseignements qui suivent, bien qu'ils soient incomplets.

Digitized by Google

Admiraudi (Guillemus), « est homo ligius domini comitis pictavensis et tenet ab eo domum suam de Pleissencia et quidquid habet in parrochiis Sancti Petri, Sancti Remigii et ad Pontem de Betigniac, 1253. » — Ar. roy.

Admirault (Henri), chanoine de l'église cathédrale de Luçon, est nommé dans le procès-verbal en date du 16 avril 1622, des dégâts commis dans les domaines des chanoines par les troupes du sieur de Soubise depuis le 31 mars jusqu'au 7 avril. On le retrouve plus tard mentionné comme grand-vicaire de l'évêché de Luçon, dans un procès-verbal daté du 29 novembre 1626, rapportant les faits qui se sont passés à l'exhumation d'un religionnaire inhumé dans l'église de la Chevasse. — D. F., 14.

Admirault (Flacre) fut jugé à Poitiers lors de la session des Grands-Jours de 1634. Il avait été précédemment condamné par sentence du prévôt de Châtellerault, le 3 juin 1628.

Admirault (Léonard L') était maître particulier des eaux et forêts en Poitou en 1638 et 1657. Il était Proc. du roi de la ville et commune de Poitiers en 1645. — F.

Admirault (Moyse), ministre de la religion réformée, a fait plusieurs ouvrages, entre autres le *Traité des religions contre ceux qui les estiment toutes indifférentes*, Saumur, Lesnier, 1652. *Dissertationes theologiæ, autore Mose Amiraldo*, Saumur, in-12, 1660. *Vie de François de la Noue*, in-4°, 1661.

Admirault (Etienne), bourgeois, Psse de Couhé, est inscrit dans la liste imprimée en 1682 des nouveaux convertis à la religion catholique romaine.

Admirault (Louis), marié à Marie BELLOT, était Nre et Proc. fiscal de Celle-Levescault, premier garde des chasses de Son Alt. Sérénissime Mgr le prince de Conty, Gouv. de Poitou en 1728. — F.

Admirault (Hyacinthe), Psse de Vouillé, a assisté comme député de sa commune à l'assemblée tenue à Poitiers en 1789, lors de la convocation des états généraux.

AFFRAY ou **AFFROY**, famille très-ancienne de Poitiers, ou des environs. Nous présumons que les deux noms qui précèdent se rapportent à une seule et même famille. Ils auront été quelquefois mal copiés sur les titres; il en sera résulté des variantes qui, peut-être par la succession des temps, se sont fondues dans le nom d'Affray, lequel a été définitivement adopté.

Affroy (Pierre), de Chasseneuil, tenait, dès 1307, un hébergement à hommage lige.

Affroy (Jean) était mort en 1309, ainsi qu'il résulte d'une mention insérée au Grand Gauthier, Mss précieux, autrefois déposé aux archives de l'évêché de Poitiers. Il y est dit, en effet, que les héritiers de Jean Affroy de Poitiers devaient en 1309, à cause de la succession de ce personnage, une rente à Mgr l'évêque de Poitiers, comme baron de Chauvigny.

Affroy (Jacques-Thomas), ainsi qu'un certain nombre d'autres habitants de Poitiers, obtiennent, par ordonnance de Jean, duc de Berry, Cte de Poitou, du 25 mars 1373, la permission de tenir chevaux, etc.

Dans ces temps de guerre et de troubles, on n'accordait en général ce privilége qu'à ceux qui tenaient un certain rang dans la ville, et sur la fidélité desquels on pouvait compter d'une manière positive. — Thib., 2.

Affroy (Guillaume), bourgeois de Poitiers, rendit, le 1er juin 1408, son aveu et dénombrement de l'hôtel du Valet-du-Rivau, Psse de Jaulnais, relevant de la Tour-de-Maubergeon. — Cet article est extrait du livre des aveux qui était déposé au bureau des finances de Poitiers.

Affray (Huguette), veuve de Jean de l'Aage, rendit, le 8 juin 1484, aveu de quelques héritages à François de Clermont, Sgr de Dampierre-sur-Boutonne. — D. F.

La famille des Affroy avait fondé une chapelle à Poitiers dans l'église paroissiale de St-Germain, et cette fondation devait remonter au XVe siècle.

Affray (Pierre), Ec., Sgr du Fraigne, fit un échange avec l'abbesse de Ste-Croix, le 15 avril 1518, mais on ne désigne pas dans quel lieu. — D. F.

Affray (Antoine), monnayeur à Poitiers, et habitant la Psse de Noaillé près cette ville, se trouve dans la liste imprimée en 1667 des nobles de la sénéchaussée de Poitiers.

ARMOIRIES. — AFFRAY (N.), greffier des rôles, portait de sable à une bande losangée d'argent. — Armorial de la généralité de Poitiers, terminé vers 1700.

AGE ou **AAGE** (DE L'), famille très-ancienne du Poitou. Plusieurs familles du même nom existent aussi en Berri et en Bretagne; mais, d'après les détails donnés par la Chesnaye des Bois dans son grand Dictionnaire de la noblesse, elles ne paraissent avoir aucun rapprochement avec les diverses branches sorties de notre province. Nous sup-

Digitized by Google

posons que celles qui se sont établies dans les environs de St-Maixent et dans l'ancienne province de Saintonge, sont des rejetons de la souche commune, qui est à nos yeux originaire des environs de Chauvigny ou de Journé.

En effet, cette famille noble et de très-ancienne extraction donna son nom, dans des temps reculés, au château de l'Age, près Chauvigny, et au fief de l'Age, Psse de Journé. Le peu de détails généalogiques que nous possédons nous oblige à ranger les documents suivants par ordre de date.

Age (Aimery DE L') fait don, vers 1120, à l'abbaye de St-Cyprien, ainsi qu'Adhémar le Sec, fils de Ricardie, Hélie de Chitré et ses autres frères, tous neveux dudit de l'Age, de plusieurs terres, vignes, dimes et autres héritages situés à Châtellerault, Vouneuil et Montgamer. — D. F., 7.

Agia (Hugo DE) était un des témoins d'une transaction que firent, en 1180, les deux abbayes de Charroux et de la Colombe, au sujet des dimes dans une certaine étendue de terrrain. — D. F., 5.

Age (Petrus DE L') « est homo planus comitis » pictavensis ratione terræ quam forfecit Aymericus » de Sancto Savino et tenet harbergamentum de » Haïa et nemus mortuum in bosco Menasse, et pas» turagium in eodem nemore. » 1253. — Ar. roy. — C'est sans doute le même qui reparaît en 1258 et que nous retrouvons mentionné ainsi qu'il suit : « Ei » comes pictavensis reddit explectamentum in bosco » Manessier et Bromite, sicut ipse et antecessores sui » solebant habere, de quo explectamento spoliatus » erat de novo. » — Ar. roy.

Age (Geoffroy DE L'). Ses héritiers rendaient, avant 1300, divers hommages au Sgr évêque de Poitiers, comme Sgr baron de Chauvigny. — G. G.

Age (Hilaire DE L'), fils de feu Guillaume, Geoffroy, Jean et Pierre de l'Age rendirent aussi aveu à l'évêque de Poitiers, pour des terres situées à Villers, en 1309. — G. G.

Aage (Thibault DE L') prenait, le 13 février 1301, le titre de Chev., et possédait des fiefs dans la Sgrie de Montmorillon. — F.

Age (la veuve de feu Guillaume DE L') rend aussi, vers 1309, un aveu au Sgr évêque de Poitiers, pour la terre de la Jarrie, qui appartenait à feu N. Bérault. — G. G.

Age (Jehan DE L') rend hommage, vers 1309, audit Sgr évêque pour des terres d'après lesquelles il devait un homme de service pour faucher et faner les prés dudit Sgr évêque. — G. G.

Aage (Guyot DE L'), damoiseau marié à Jeanne DE PÉTRIVAULT, rendit, le 14 juin 1386, à Guy de la Trimoille, Chev., Sgr de Château-Guillaume, et à cause de son château de la Trimoille, son aveu du fief de l'Age, Psse de Journé. — D. F.

Age (Baligault DE L'), Ec., vivait en 1388, comme le prouve un recueil de montres et revues qui se trouve à la bibliothèque du Roi.

Age (Catherine DE L') et Jean de Marans, Sgr de Loubressay, son mari, vendirent, le 9 décembre 1481, le Bois-le-Roy à Jacques Turpin, Sgr de Montoiron. — F.

La liste des nobles du Poitou qui firent partie du ban assemblé en 1491, nous donne les noms suivants :

Age (Georges DE L'), Sgr de la Rue, et JEAN, Sgr de Lisle, demeurant l'un et l'autre au Blanc, ou près cette ville, servirent à ce ban comme archers.

Age (Bernard DE L'), de St-Savin, y concourut comme homme d'armes.

Age (autre Bernard DE L'), des environs de Montmorillon, fit à ce ban le service d'archer, et il lui fut enjoint de se pourvoir d'un hoqueton et de gantelets.

Aage (André DE L') était chanoine théologal de l'église de Poitiers en 1526. — F.

Aage (Mathurin DE L'), Sgr de la Rue, du pays de Montmorillon, servit comme arbalétrier au ban de 1533.

Age (Honoré DE L'), Sgr de Puylorant, a assisté comme Sgr dudit lieu au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou, en 1559.

Age (le capitaine DE L'), qui sans doute était protestant, fut du nombre de ceux qui défendirent la ville de Poitiers, lorsqu'elle fut attaquée en 1562 par l'armée royale, commandée par le maréchal de St-André; il fut tué à cette défense, et très-regretté de son parti, comme excellent homme de guerre. — Thib.

Age (N. DE L'), lorsque la ville de Poitiers fut assiégée par l'amiral de Coligny, concourut avec les catholiques à la défense de cette ville, et fut tué à ce siége mémorable. — Il servait dans la compagnie de M. de Ruffec. — Lib.

Age (N. DE L'), fils du précédent, était homme d'armes de la compagnie de M. le Cte du Lude; il prit avec son père une part active à la défense de la ville de Poitiers, et fut blessé au bras pendant le siége. — Lib.

Age (Guillaume DE L'), Sgr de la Bretolière, épousa, en 1595, Françoise DE BEAUVAU, de la branche de Tigny. — La Ches.

Age (Esther DE L') et Raimondin de Vivône, Sgr d'Aigne, son mari, vivaient en 1616. — Ils avaient un fils de leur mariage. — Jou. Lo.

Digitized by Google

Age (Charles DE L'), Sgr du Rivault, concourut, au mois de juillet 1651, à la nomination des députés de la noblesse du Poitou, convoqués aux Etats tenus à Tours.

Il n'a été fait mention jusqu'ici que de la branche qui habite sur les bords de la Gartempe ou au-delà; nous allons faire connaître les renseignements que nous avons recueillis sur les branches de St-Maixent, Dampierre-sur-Boutonne, Charroux, etc., et nous donnerons ensuite les noms de tous ceux de cette maison habitant le Poitou, qui, ayant obtenu des ordonnances de confirmation de noblesse avant 1667, font partie de la liste qui fut imprimée à cette époque.

Age-Landry (Guy DE L'), damoiseau, rendit, le 23 mars 1399, un aveu à l'abbé de Charroux, pour son fief de l'Age-Valade, Psse d'Alloue.—D. F.

Age (Jean DE L') était mort le 8 juin 1484; il avait épousé Huguette AFFRAY.

Age (Jean DE L'), Ec., rendit, le 3 mai 1486, en qualité de tuteur de JOACHIM de l'Age, son fils, un aveu au Sgr de Dampierre-sur-Boutonne du fief de la Sauzée, situé dans les paroisses de Dampierre et de Coyvert. — F.

Age (René DE L'), Ec., rendit aveu, le 3 janvier 1525, à l'abbé de Charroux, pour son hôtel de Villemye. — D. F.

Age (Pierre DE L'), Ec., Sgr de la Rivière-Beauchesne, demeurait dans l'étendue de la justice d'Alloue au mois de mars 1644. — F.

Noms des membres de la famille de l'Aage inscrits sur la liste des nobles de la généralité de Poitiers, imprimée en 1667.

Aage (Hélie-Gabriel-Louis DE L'), Sgr du Plessis et de la Courelière, Psse de Clessé.

Aage (Jacques DE L'), Sgr dudit lieu, Psse de Rom.

Aage (Marguerite DE L'), veuve de Louis Vezien, Psse de Journet.

Aage (Philippe DE L'), Sgr de Repière, Psse de Pleuville.

Aage (François DE L'), Sgr de Beauregard, résidant à St-Maixent.

Aage (Benjamin DE L'), Sgr de Valade, Psse d'Alloue.

Aage (Pierre DE L'), Sgr de la Rivière-Beauchesne, Psse d'Alloue.

Aage (Marguerite DE L'), veuve de René de la Mothe, Sgr d'Albrisse, Psse d'Alloue.

Les noms qui suivent sont ceux des membres de la famille de l'Aage dont l'ordonnance de confirmation de noblesse a été prononcée, et qui ne font pas partie de la liste imprimée.

Aage (N. DE L'), Ec., Sgr de la Roche-Mingault.

Aage (J. DE L'), Ec., Sgr de Maisonnaut.

Aage (Marie et Elisabeth DE L'), âgées seulement de 16 à 17 ans, et N. de l'Aage, qui demeuraient Psse de Paizay-Baudouin, embrassèrent en 1682 la religion catholique romaine, et sont portées à ce titre sur la liste imprimée des nouveaux convertis.

Aage (Hélie-René DE L'), Sgr du Plessis, a fait partie du ban des nobles du haut et bas Poitou, réuni en 1695.

Aage (Catherine DE L') était, en 1725, femme de Mathieu Degennes, Ec.

Aage de Foussac (Jean DE L') faisait partie du ban du Poitou convoqué en 1758, et réuni à St-Jean-d'Angély; il y servait dans la 2e brigade de l'escadron de Villedon.

Aage (N. DE L'), Ec., mourut à St-Maixent, Psse de St-Léger, le 27 janvier 1778.—Jou. Lo.

Aage (Pierre-René DE L'), Chev. de l'Aage, fut nommé en 1787, lors de la formation des assemblées provinciales, procureur-syndic du clergé et de la noblesse de l'élection de St-Maixent; il avait été auparavant officier d'infanterie. Il mourut le 23 décembre 1788. — Jou. Lo.

Aage (Auguste DE L'), major d'infanterie, Chev. de St-Louis, épousa le 21 juin 1799 Dlle Clotilde-Geneviéve LAURENS DE LA BESGE, dont il eut un fils qui existe encore.

Aage de la Bretolière (François DE L'), Chev., Sgr de la Bretolière, Foussac, etc., épousa Dlle Catherine SOURDEAU DE BEAUREGARD, laquelle mourut à Poitiers en 1798, après lui avoir donné un très-grand nombre d'enfants, lesquels se trouveront compris parmi les noms qui suivent.

Aage de Foussac (René-François DE L'), Chev., Sgr de Foussac, fils aîné, a été marié deux fois, 1° à N.....; 2° le 6 avril 1801, à Dlle Catherine IRLAND, dont il est resté, entre autres enfants, un fils, et une fille, N. de l'Aage, mariée à M. de la Ville, ancien chef d'escadron de cavalerie.

Aage de Foussac (N. DE L'), sœur de celui qui précède, fut mariée, le 11 février 1777, dans la chapelle du château de Foussac, près St-Savin, à Jean-Bonaventure Girard, Chev. de Pindray, Chev. de St-Louis. Elle était l'aînée des filles de sa maison; elle avait alors six frères officiers dans les troupes du roi, et un dans l'état ecclésiastique. — Jou. Lo.

Aage (René-François DE L'), Chev., Sgr de la

Digitized by Google

Bretolière, comparut au mois de mars 1789 à l'assemblée de la noblesse de Poitou, convoquée pour nommer les députés aux États généraux. — F.

Aage (Dlle Florence DE L'), veuve de Pierre Guyot, Éc., y comparut par procureur. — F.

Les personnages dont les noms suivent ont tous émigré pendant la révolution française.

Aage de la Bretolière (le chevalier DE L') servait dans les gardes-du-corps du roi, et était fourrier de la compagnie de Luxembourg. Il s'est marié en Angleterre, et est venu, au retour du roi, avec sa femme, habiter Foussac dont il a fait l'acquisition. Marié en secondes noces avec Dlle N. DE LA CHATRE, il a eu de ce second lit un fils qui existe.

Aage de la Bretolière (Eugène-Gabriel, chevalier DE L'), né en 1755, capitaine au régiment de l'Ile-de-France-infanterie, a fait la campagne de 1792, dans la compagnie du régiment de Perche; et, lors du licenciement de l'armée de Condé, en 1801, il était lieutenant de la deuxième compagnie du régiment des grenadiers de Bourbon. — F.

Aage de la Bretolière (Claude-Charles, chevalier DE L'), né en 1758, élève de l'école militaire et capitaine au régiment de Perche-infanterie, a fait la campagne de 1792, dans la compagnie dudit régiment; et, lors du licenciement de l'armée de Condé, il était au dépôt des chasseurs nobles de cette armée. — F.

Aage (Joseph DE L') était, à l'époque du licenciement de l'armée de Condé, lieutenant de la seizième compagnie du régiment des grenadiers de Bourbon. — F.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE L'AAGE DE LA BRETOLIÈRE ET DE FOUSSAC porte d'azur au croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or.

AGIER, famille originaire des environs de Niort et de St-Maixent, qui a fourni, depuis le XVII^e^ siècle, plusieurs magistrats distingués.

I^er^. — **Agier** (Pierre) était, en 1677, commissaire aux saisies réelles au siége royal de St-Maixent. C'est sans doute le même qui fut reçu procureur du roi en l'élection de cette ville, vers 1682. Il eut pour fils Charles-Guy-François, qui suit.

II^e^. — **Agier** (Charles-Guy-François) naquit, le 23 août 1753, à Niort, selon la Biographie universelle, et à St-Maixent, selon M. Briquet. — Hist. de Niort.

Fils d'un magistrat de St-Maixent, il suivit la même carrière que son père, et fut successivement Lieut.-gén. criminel de la sénéchaussée, procureur du roi de l'hôtel-de-ville de St-Maixent, député de la province du Poitou aux États généraux en 1789, membre de l'Assemblée constituante, commissaire du gouvernement, procureur impérial, procureur du roi, et président honoraire au tribunal de Niort.

S'il ne brilla pas au premier rang aux Etats généraux, on eut lieu d'y remarquer au moins sa modération et son active coopération aux travaux préparatoires des comités.

Quoique malade, M. Agier s'était fait porter au Jeu de Paume pour se joindre à ses collègues, et prêter avec eux le serment solennel de ne point se séparer avant d'avoir donné à la France une constitution nouvelle.

Lorsque l'assemblée eut à voter sur les motions inspirées quelquefois par le désir immodéré de tout changer dans l'ordre social pour le reconstruire sur de nouvelles bases, M. Agier se prononça, en 1790, pour la suppression des ordres monastiques; et ce fut sur sa proposition que le nom de communes fut substitué à celui de paroisses, qui choquait sans doute par son origine essentiellement religieuse les réformateurs du XVIII^e^ siècle. M. Agier se déclara aussi pour la responsabilité des officiers municipaux.

Après le 21 juin 1791, lorsque Louis XVI fut ramené prisonnier de Varennes à Paris, M. Agier eut le courage de combattre la proposition de Robespierre, qui demandait que le roi fût mis en jugement.

Après la session de l'Assemblée constituante, M. Agier fut nommé membre de la Cour de cassation; mais il refusa cette marque d'estime, et préféra le repos de la vie privée à l'agitation de la vie politique. De retour dans sa province, il faillit, comme tant d'autres, devenir la victime des événements qu'il avait provoqués peut-être à son insu. Incarcéré pendant la terreur, il ne fut rendu à la liberté qu'après le 9 thermidor.

Le gouvernement consulaire le nomma, en 1800, commissaire du gouvernement près le tribunal civil, et plus tard ce titre se changea en celui de procureur impérial. Nommé procureur du roi, M. Agier remplit ces fonctions jusqu'en 1827, époque à laquelle il fut admis à la retraite avec le titre de président honoraire du tribunal civil de Niort. Il mourut peu après, le 30 mai 1828, laissant la réputation d'un magistrat intègre et d'un homme politique plein de modération.

Il avait eu trois enfants : 1° FRANÇOIS-MARIE, qui suit; 2° JULIEN, qui a suivi la carrière militaire; 3° N..., entreposeur des tabacs à Niort, puis directeur des contributions indirectes à Soissons, mort vers 1830.

Digitized by Google

III^e. — **Agier** (François-Marie) naquit, le 8 juillet 1791, à St-Maixent, où il fit ses premières études. Nommé sujet d'élite du département des Deux-Sèvres, il fut admis au cours de jurisprudence et d'économie politique à Paris. N'étant encore qu'élève de l'Académie de législation, il apprit, lors du procès du général Moreau, en 1804, qu'un jeune homme nommé Troche, impliqué dans cette affaire, était sans défenseur; il s'offrit à l'accusé, et non-seulement il eut le bonheur de sauver son client, mais encore son père, dont il n'avait pas entrepris la cause.

En 1808, M. Agier, présenté simultanément comme candidat à une place de conseiller auditeur aux Cours impériales de Poitiers et de Paris, fut nommé premier conseiller auditeur à cette dernière Cour. Deux ans après, il remplit les fonctions de substitut du Proc. gén., et porta la parole aux audiences des appels de police correctionnelle et des assises.

Lors de la rentrée des Bourbons en avril 1814, M. Agier manifesta un dévoûment sans bornes à la famille royale. Ce fut lui qui, le 1^er avril, se fit remarquer à la tête d'un grand nombre de jeunes gens qui parcouraient les rues de Paris avec des drapeaux blancs. Lorsque cette foule arriva à la place Louis XV, sur l'endroit où Louis XVI avait péri, M. Agier arrêta la colonne, et s'écria : « A genoux, messieurs, sur » cette place où Louis XVI fut rendu à la vie immor- » telle! à genoux devant Dieu, qui seul a pu pro- » duire le miracle de notre délivrance! »

Au mois de mars 1815, M. Agier fit un réquisitoire dans l'affaire Méhée contre Gueffier. Nommé capitaine d'une compagnie de volontaires royaux, M. Agier déploya dans ces fonctions beaucoup de zèle. Il refusa son adhésion à l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, vota contre l'adresse que la Cour de Paris voulait envoyer à Napoléon après l'événement du 20 mars, et conserva sa place malgré cette opposition. En 1816, il fut président de la Société des Francs régénérés, que le garde-des-sceaux fut obligé de dissoudre, à cause de l'exaltation des principes que l'on y professait.

M. Agier coopéra en 1819 et 1820 à la rédaction *du Conservateur*, journal qui était alors rédigé par les sommités politiques et littéraires de cette époque. Honoré d'une destitution sous le ministère Decazes, M. Agier rentra bientôt à la Cour royale de Paris sur la demande en réintégration adressée par ce corps à M. le garde-des-sceaux; il fut nommé conseiller à cette Cour en 1822.

Nommé président du collége électoral de Parthenay en 1824, M. Agier fut élu député du département des Deux-Sèvres, et réélu en 1827.

M. Agier était à cette époque colonel d'une des divisions de la garde nationale de Paris, et maître des requêtes en service ordinaire au Conseil d'État. Il fut nommé, en 1827, vice-président de la Chambre des Députés, et porté l'année suivante comme candidat à la présidence; enfin, le 5 novembre 1828, il fut appelé aux fonctions de conseiller d'Etat en service ordinaire.

A l'apparition du ministère du 8 août 1829, M. Agier adressa au garde-des-sceaux sa démission de conseiller d'État. Il lui semblait peu loyal de rester en dedans d'une administration qu'il ne pouvait ni ne voulait défendre, et il priait le roi de voir dans cet acte de conscience un nouvel attachement à sa personne et aux vrais intérêts du pays.

Ces sentiments étaient nobles et généreux; ils furent loués alors, ils méritaient de l'être s'ils étaient sincères et désintéressés; et pourtant à quelques mois de là, par un entraînement déplorable, on confondait dans une proscription commune la responsabilité des ministres et l'inviolabilité sacrée du monarque.

M. Agier, avec quelques députés qui se réunissaient chez lui, et qui comme lui sans doute ne prévoyaient pas les terribles conséquences de la lutte qui s'était engagée entre ce qu'on appelait alors les défenseurs des libertés publiques et les séides d'un pouvoir oppresseur, abandonnèrent M. Ravez, ancien président de la Chambre, pour porter leurs voix sur M. Royer-Collard, candidat de l'opposition.

Lors de la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne, M. Agier prononça, le 15 mars 1830, un discours qui ne permit plus le doute sur ses intentions et sur sa manière d'envisager l'état du pays. Le lendemain, ce député et ses partisans votèrent la fameuse adresse des 221, et provoquèrent ainsi, peut-être sans le vouloir, le coup d'état qui fut la cause ou plutôt le prétexte de la révolution de 1830.

M. Agier avait oublié un instant ses convictions et ses amis d'autrefois. Par un cruel retour des choses d'ici-bas, M. Agier fut abandonné à son tour, le lendemain de la victoire, par ses amis de la veille.

Il ne fut point appelé à la Chambre de 1831 par les électeurs du département des Deux-Sèvres, auxquels ses idées ne parurent peut-être pas assez avancées; la garde nationale de Paris ne le conserva point à la tête d'une de ses légions; il dut renoncer dès lors aux agitations de la vie publique, et se borner désormais à l'exercice plus modeste des honorables fonctions auxquelles il avait été appelé par le pouvoir déchu.

« M. Agier ne se rangea du parti de l'opposition que

Digitized by Google

pour éclairer et non pour détruire, » a dit un biographe poitevin (Briquet).

Si cette appréciation de la vie publique de M. Agier est juste, elle sera aux yeux des hommes modérés un motif de plus pour regretter que la lumière vive et pure des flambeaux politiques contribue quelquefois, par des causes déplorables, à allumer un vaste incendie et à consumer dans les flammes dévorantes des révolutions les imprudents dont elle devrait seulement guider les pas!

Agier (Pierre-Jean) était, selon la Biographie des hommes vivants, cousin germain de Guy-François qui a précédé, et par conséquent fils d'un frère de Pierre Agier, qui commence l'article que nous consacrons à cette famille. C'est à ce titre que nous croyons devoir extraire de la Biographie universelle de Michaud les détails qui concernent un des membres les plus distingués de la famille dont nous retraçons l'histoire.

Agier (Pierre-Jean), président de chambre à la Cour royale de Paris, mort doyen d'âge de cette Cour, naquit à Paris, le 28 décembre 1748. Son père, procureur au parlement, le destinait à la même profession. Après de brillantes études au collége d'Harcourt, Agier fut reçu avocat en 1769; mais la délicatesse de sa poitrine lui ayant interdit de bonne heure de plaider au barreau, il se bornait à donner des consultations dans son cabinet, et à tenir des conférences de jurisprudence pratique pour les jeunes magistrats, quand éclata la révolution, dont il se montra partisan modéré.

Les électeurs du district des Mathurins le nommèrent, en 1789, député suppléant de Paris aux états généraux pour le tiers-état.

Vers la fin de l'année suivante, il fut porté, par l'Assemblée nationale, sur la liste des candidats pour la place de gouverneur du dauphin, et devint, peu après, président du tribunal des Dix, établi pour remplacer la Tournelle et expédier les affaires criminelles arriérées.

Après cette présidence temporaire, il fut nommé vice-président du tribunal d'arrondissement séant aux Petits-Pères, dont il devint, en 1792, président titulaire, par la retraite de Fréteau. A la fin d'août, Agier fut appelé avec son tribunal à la commune de Paris pour y prêter le serment de liberté et d'égalité; mais il s'y refusa, et cet acte de courage le fit mettre à la retraite, lorsque quelques mois plus tard les tribunaux furent renouvelés.

Ce n'est qu'après le 9 thermidor qu'il fut employé de nouveau, d'abord (5 janvier 1795) comme commissaire national près le tribunal du cinquième arrondissement séant à Sainte-Geneviève, et ensuite comme président du tribunal révolutionnaire *régénéré*. Mais ces dernières fonctions ayant cessé trois mois plus tard, il reprit les premières, qu'il ne conserva néanmoins que jusqu'au mois de novembre de la même année.

En 1796, Agier fut désigné par le sort comme haut-juré suppléant à la haute Cour nationale convoquée à Vendôme, pour juger Babeuf et ses complices. — Il se récusa, parce qu'il avait été porté par les conjurés sur une liste de proscription; mais sa récusation n'ayant point été admise, il se rendit à Vendôme, assista à tous les débats du procès, sans prendre part à la délibération du jury, dans lequel il n'y eut pas de vacance.

Vers le même temps, il fut membre du conseil du contentieux de la dette des émigrés, et enfin, après l'établissement du gouvernement consulaire, juge à la Cour d'appel de Paris, et président du tribunal criminel du département de la Seine. Il n'accepta que le premier de ces deux emplois.

En sa qualité de juge au tribunal d'appel, Agier fit partie des deux commissions prises, au mois de mai et de décembre 1801, dans le sein de cette compagnie, et chargées de présenter au pouvoir législatif des observations sur les projets des Codes civil et de commerce.

Nommé, en 1802, président du tribunal d'appel, Agier conserva ce titre jusqu'à sa mort.

Dans ces fonctions, dont la confirmation royale lui fut donnée le 18 septembre 1815, Agier s'est acquis une réputation incontestée d'équité et de droiture. Inflexible dans ses principes et dans ses opinions, rigide dans ses mœurs, il passa ses jours dans une studieuse retraite, et consacra les loisirs que lui laissait sa place à la composition de différents écrits qui témoignent que la jurisprudence fut loin d'être son unique étude.

Attaché par les relations de sa jeunesse à la secte janséniste, qui comptait des partisans si nombreux dans notre ancienne magistrature, Agier fut toute sa vie l'un des plus zélés défenseurs, non-seulement des libertés de l'église gallicane, mais aussi de toutes les opinions de cette secte. Il a d'ailleurs adopté et développé, dans ses derniers ouvrages, d'autres doctrines systématiques sur les prophéties des livres saints, et surtout de l'*Apocalypse*, qui paraissent se rapprocher beaucoup des anciennes erreurs du millénarisme, et qui n'ont fourni que trop de prétextes à l'accusation d'hérésie portée contre lui par les théologiens que son opposition aux prétentions ultramontaines avait disposés à la sévérité.

Digitized by Google

Le président Agier mourut à Paris le 22 septembre 1823.

Ses ouvrages sont : I. *Le Jurisconsulte national*, ou *Principes sur les droits les plus importants de la nation*; nouv. édit., Paris, 1789, 3 part. en un vol. in-8°. Cet ouvrage est formé de la réunion de trois brochures que l'auteur avait publiées, sous le voile de l'anonyme, les 17 septembre 1787, 28 mai et 22 octobre 1789; il a pour objet de prouver que la liberté civile est au nombre des anciens droits de la nation française, qui n'en a été privée que par les envahissements successifs de la couronne; que des assemblées nationales périodiques avaient eu seules, dans les premiers temps de notre monarchie, le droit d'établir et de répartir les impôts; qu'elles avaient autorisé les emprunts et pris part à la formation de toutes les lois, etc. L'auteur finit en demandant le rétablissement de ces assemblées.

II. *Vues sur la réformation des lois civiles, suivies d'un plan et d'une classification de ces lois*; Paris, Leclère, 1793, in-8° de 163 pages. L'auteur, égaré par les illusions de l'époque, voit dans l'inégale répartition des biens la cause d'une foule de maux. Il se sert du principe de Mably, qui était alors le publiciste à la mode : « Qu'une bonne législation doit continuellement décomposer et diviser » les fortunes que l'avarice et l'ambition travaillent » continuellement à rassembler; » et *l'adoption*, établie sur des règles nouvelles, est le moyen qu'il propose pour atteindre ce but.

III. *Du mariage dans ses rapports avec la religion et les lois nouvelles de France*; Paris, impr.-libr. chrétienne, 1800, 2 vol. in-8°. La partie théologique de cet ouvrage est fortement empreinte des opinions jansénistes de l'auteur ; les décisions de morale y sont d'une extrême rigidité; la polémique contre les défenseurs de la cour de Rome y est souvent passionnée; mais tout ce qui tient à la jurisprudence peut être utile aux gens de loi.

IV. *Psaumes nouvellement traduits en français sur l'hébreu et mis dans leur ordre naturel, avec des explications et des notes critiques, et auxquels on a joint les Cantiques évangéliques et ceux de Laudes, selon le bréviaire de Paris*, également avec des explications et des notes; Paris, 1809, 3 vol. in-8°. Agier a suivi pour cette traduction le texte hébreu, tel qu'il a été corrigé et épuré par les travaux du père Houbigant, de Kennicott, et de J.-B. de Rossi. Il a divisé les Psaumes en trois catégories : 1° ceux qui contiennent des prophéties relatives à la venue de J.-C.; 2° ceux dont les prophéties concernent l'Eglise; 3° les psaumes moraux.

V. *Psalmi ad hebraicam veritatem translati et in ordinem naturalem digesti; accesserunt canticatum evangelica, tum reliqua, in Laudibus juxta Breviarium parisiense decantata*; Paris, 1813, 1 vol. in-16. Cette version latine des Psaumes est faite d'après le texte hébreu, épuré par les plus habiles hébraïsants du XVIII^e^ siècle.

VI. *Vue sur le second avénement de Jésus-Christ*, ou *Analyse de l'ouvrage de Lacunza sur cette importante matière*; Paris, 1818, in-8° de 120 pages. Agier s'est laissé séduire par toutes les illusions de Lacunza et de Lambert, et il les adopte aveuglément.

VII. *Prophéties concernant Jésus-Christ et l'Eglise, éparses dans les livres saints, avec des explications et des notes*; Paris, 1819, 1 vol. in-8°, contenant l'exposition de vingt prophéties, prises dans les livres saints qui ne sont pas purement prophétiques, et l'explication de quelques autres, etc.

VIII. *Les Prophètes, nouvellement traduits de l'hébreu, avec des explications et des notes critiques; ibid.*, 1820-1822, 9 vol. in-8° ainsi divisés : *Isaïe*, 1820, 2 vol.; — *Jérémie*, 1821, 1 vol.; — *Appendice de Jérémie*, 1821, in-8° de 188 pages, contenant : 1° *l'Instruction aux captifs*; 2° *les Lamentations*; 3° *Baruch*; — *Ezéchiel*, 1821, 2 vol.; — *Daniel*, 1822, 1 vol.; — *les Petits Prophètes*, 1822, 2 vol. Ces traductions ne sont point accompagnées du texte, mais elles sont exécutées dans un système de fidélité littérale qui les rend curieuses. — Les commentaires de l'auteur contiennent, les uns l'*explication* des prophéties dans les sens mystique et théologique; les autres, rejetés à la fin de chaque volume sous le titre de *notes*, ne sont relatifs qu'à la philologie hébraïque et à la critique du texte. Agier se montre partisan zélé et quelquefois bizarre du jansénisme et du millénarisme.

IX. *Commentaire sur l'Apocalypse, par l'auteur de l'explication des Psaumes et des Prophéties*; Paris, avril 1823, 2 vol. in-8°. Les rapprochements que l'auteur a faits, dans cet ouvrage, de divers passages de l'Apocalypse avec les livres de l'Ancien Testament, lui ont suggéré quelques vues nouvelles et quelques conjectures qu'on appellerait ingénieuses, s'il était possible d'y voir autre chose que les rêves d'un esprit égaré par la manie des systèmes.

La collection des livres saints réputés prophétiques, traduits et interprétés par le président Agier, est fort peu connue, l'auteur l'ayant fait imprimer tout entière à ses frais, à un nombre peu considérable d'exemplaires, ce qui nous a engagés à en parler avec détail. Avant de se décider à publier cette collection, Agier fit imprimer à cent exemplaires,

Digitized by Google

comme spécimen, les explications de quelques leçons des prophètes qu'on lit dans nos églises aux solennités de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Ces spécimens, annoncés dans les journaux, à 25 cent. le volume, et exposés en vente dans les places publiques à l'approche des fêtes, ne se vendirent point; un si fâcheux essai dégoûta les libraires, et le président Agier, pour rendre public un travail estimable, qui lui avait coûté plusieurs années de veilles et de fatigues, se vit réduit à faire imprimer cette collection à ses dépens.

On a mis dans la liste des ouvrages du président Agier, sans reconnaître toutefois qu'il en fût l'auteur, une *Justification de Fra Paolo Sarpi*, ou *Lettre d'un prêtre italien à un magistrat français sur le caractère et les sentiments de cet homme célèbre*; Paris, 1811, in-8°. Cette justification d'un prêtre soupçonné, non sans fondement, de protestantisme, a pour auteur un prêtre italien, ennemi non moins ardent des jésuites et de la cour de Rome, appelé Eustache Degola. Agier, auquel il l'adressa, n'en fut, dit-on, que l'éditeur; mais, au rapport de son panégyriste, « il a publié ces lettres avec d'autant plus de soin et d'empressement qu'on lui avait reproché de s'être prévalu, dans son *Traité du mariage*, de l'autorité de Fra Paolo, pour rejeter certaines décisions du concile de Trente. — On accusait cet auteur de tendre au protestantisme, et l'on s'appuyait de l'imposante autorité de Bossuet. Il importait donc de le laver de ce reproche, et, sous ce rapport, la justification de Fra Paolo peut être considérée comme une pièce justificative du *Traité du mariage*. »

Agier avait été chargé, en 1787, par le gouvernement de préparer une nouvelle édition du texte original français des *Assises du royaume de Jérusalem*, qui n'a été publié qu'une seule fois, par Thaumac de la Thaumassière, à la suite de ses *Notes sur la coutume de Beauvoisis*; Bourges et Paris, 1690, in-fol. La république de Venise fit faire à cette occasion, sur peau de vélin, une copie *fac-simile* du manuscrit qui est conservé à Venise, et en fit présent au roi de France. Cette copie est aujourd'hui déposée à la Bibliothèque royale. — Le travail d'Agier n'était encore que très-peu avancé quand il y renonça; les matériaux qu'il en a laissés sont entre le mains de sa famille. Il avait eu part à la nouvelle édition donnée par Camus, Bayard et autres, *de la Collection de décisions nouv. relat. à la jurispru.*, par J.-B. Denisart, Paris, 1783-1790, 9 vol. in-4°, qui n'a pas été terminée. De 1818 à 1821, il a coopéré avec Lanjuinais, Grégoire, Tabaraud, et quelques autres écrivains de la même école, à la rédaction de la *Chronique religieuse*, journal mensuel, dont la collection forme 6 vol. in-8°. La brochure intitulée: *La France justifiée de complicité dans l'assassinat du duc de Berri*, ou *Réflexions sur le mandement de M. le Card.-Archev. de Paris, relativement au service pour le repos de l'âme de ce prince*, 1820, in-8°, est imprimée à part d'un article inséré par le président Agier dans ce journal. — M. Dupin jeune, avocat, a donné, dans l'Annuaire nécrologique de M. Mahul, pour 1823, une notice sur Agier, qui est exacte et complète, mais très-louangeuse; on en trouve le correctif amer dans l'*Ami de la Religion et du Roi*. En tête du Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Agier, Paris, Dechansy, 1824, in-8° de 47 pages, on a placé des aperçus sur sa vie et ses ouvrages, rédigés par un de ses amis.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE AGIER porte d'azur à une étoile d'or posée en abîme, accompagnée de 9 croisettes d'argent posées 4, 2, 2, 1; le tout surmonté d'une autre étoile posée au côté dextre du chef. — Ext. de l'Armorial du Poitou.

AGUE, famille noble, originaire d'Ecosse, où est fixée la branche aînée de cette maison. Une branche cadette vint s'établir en Poitou sous Charles VII. Elle obtint sous Louis XI des lettres de naturalisation, et depuis cette époque elle continua à résider dans cette province; elle y possédait depuis plusieurs siècles, à l'époque de la révolution de 1789, la terre de la Voûte-St-Coutant.

Ague (Jacques), Ec., Sgr de la Voûte-St-Coutant, fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 10 décembre 1667. — C'est probablement le même que nous retrouvons sous le même nom et avec les mêmes titres faisant partie du 1er escadron des nobles du Poitou au ban de 1693.

Ague (René), Ec., Sgr de la Voûte, vivait en 1700.

Ague (Charles-François), Ec., Sgr de la Voûte-St-Coutant, a servi au ban de 1758 dans la première brigade de l'escadron de Boisragon. Il est mort le 3 octobre 1778, âgé de 43 ans. — Jou. Lo. — Il laissa de Marie-Radégonde LE COCQ, qu'il avait épousée en 1761, six garçons et une fille qui suivent:

1° CHARLES-RENÉ Ague de la Voûte, Chev., Sgr de la Voûte-St-Coutant, la Brunette, etc., officier au régiment d'Agénois, assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Poitou. Ayant émigré en 1791, il servit avec les officiers de son régiment. Il passa ensuite dans la Vendée, et fut tué, le 23 septembre 1795, à la tête d'un corps de chasseurs vendéens qu'il commandait, à l'attaque de l'église et du clocher de Saint-

Digitized by Google

Cyr en Talmondois, que les Vendéens voulaient emporter, et où ils perdirent un grand nombre de leurs braves officiers. Charles-René Ague avait épousé, par contrat du 22 septembre 1789, Radégonde-Félicité DE TOUZALIN, de laquelle il n'a eu qu'une fille unique, Dlle JUDITH Ague, née en 1791, laquelle a épousé, le 26 juillet 1810, M. Jules Supervielle, dont elle a eu plusieurs enfants.

2° MARIE-CHARLES-RENÉ Ague, dit le Chevalier, Chev. de St-Louis et de Hohenloë, était lieutenant au régiment de Saintonge, lorsqu'il émigra avec les officiers de son régiment. Rentré en France, il épousa, le 26 novembre 1804, Marguerite-Jeanne-Françoise-Hélène DE NESMOND, et mourut à Couturette le 1er janvier 1838.

3° CHARLES-JOSEPH Ague, Chev., émigra, rejoignit la compagnie des officiers d'Agénois, et mourut pendant l'émigration.

4° N. Ague de la Voûte, Chev., garde-du-corps du roi, émigra et se réunit à ses camarades. Après le licenciement, il entra dans le corps Loyal-Emigrant, légion de la Châtre, et fut tué à Furnes en juin ou juillet 1793. — F.

5° N. Ague de Fontsalmois rejoignit son frère, garde-du-corps, dans l'émigration, et se rendit ensuite à l'armée de Condé, où il servait au régiment d'Angoulême, lors du licenciement de l'armée. Il est mort depuis sa rentrée en France. — F.

6° CLAUDE Ague, resté en France.

7° MARIE-LOUISE-CHARLOTTE Ague, religieuse aux Filles de l'Union-Chrétienne, morte en 18...

ARMOIRIES. — LA FAMILLE AGUE porte, d'après l'ordonnance de maintenue, de gueules chevronné d'argent de trois pièces.

AIGUILLER (L'). Cette famille parait être originaire de Niort.

Aiguiller (Christophe L'), lieutenant particulier au siége de Niort, assista en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou, en 1559.

Aiguiller (Jacques L'), Sgr du Bois, fut maire de Niort en 1623. Le même, ou un autre du même nom, était échevin de la même ville en 1638. Sa veuve est inscrite dans la liste des nobles du Poitou, comme ayant obtenu en 1666 une ordonnance de confirmation. — Aug. Ter.

Aiguiller (François L'), Sgr de la Ressonière et d'Epernay, était conseiller au présidial en 1596. Il fut maire de Poitiers en 1609, et reçu échevin le 12 septembre de ladite année. Ce fut pendant qu'il était maire (1610) que fut posée la première pierre des bâtiments des Rév. PP. Capucins. On présume qu'il avait la même origine que ceux qui le précèdent. Il est mort sans postérité.

Aiguiller (Legier L'), Ec., Sgr de Pernau, était, en 1633, veuf de Dlle Florence COULLARD. — J. F.

ARMOIRIES. — L'AIGUILLER, maire de Poitiers, portait d'or à 2 aiglons éployés de sable et posés en pal, se regardant l'un l'autre, avec cette devise : *Fide et securitate.* — F.

AIRON ou **AYRON** (D'). Cette famille noble et très-ancienne a sans doute donné son nom au village d'Ayron, près Poitiers; telle est du moins notre opinion.

Airon (Guillaume D'), *miles*, Chev., existait, nous dit dom Etiennot, vers 1220.

Airon (Guillaume D'), *Guill. de Arone, valetus*, fait, le 19 mai 1311, une donation à l'abbaye de Ste-Croix de la justice et de la juridiction temporelle qu'il exerçait dans les Psses d'Ayron et de Latillé. — D. E.

Guillaume n'existait plus en 1322, car à cette époque Jean de Billé, valet, propriétaire par indivis avec ledit *feu* Guillaume, de la juzie ou viguerie d'Ayron, vendit sa portion à l'abbesse de Ste-Croix. Cette vente eut lieu le 19 août 1322. — F.

Il eut de son mariage avec N.....

Airon (Jean D'), qui vendit aussi à la même abbaye de Ste-Croix la huitième partie de la juzie ci-dessus mentionnée dont il avait la propriété. En 1340, Jean d'Airon était un des échevins de la commune de Poitiers. — F.

Airon (Aymeri D') fut élu maire de Poitiers en 1352. Il fit en cette qualité, le 16 décembre 1362, un règlement fort sage pour les fourniers. — D. F. — Aymeri remplit sans interruption jusqu'en 1366 les fonctions honorables qui lui avaient été confiées par ses concitoyens. C'était à une époque bien triste de nos annales, car on se rappelle qu'en 1356 la désastreuse bataille de Poitiers livrait nos provinces ravagées à la fureur des Anglais, et rendait sans doute fort pénible l'exercice des fonctions municipales, alors si étendues et déjà si difficiles par elles-mêmes. On doit donc croire que l'homme qui les conserva pendant 14 ans sans interruption, avait su se concilier tous les esprits et avait bien mérité de la cité poitevine par son administration, par son zèle et par ses soins. Nous pensons aussi que la considération qui se rattachait à son nom et à l'importance de sa famille, pouvait entrer pour beaucoup dans la confiance qu'il avait su inspirer à ses concitoyens. Aussi, lorsque le roi Charles V accorda la noblesse aux anciens

Digitized by Google

maires et échevins de la ville de Poitiers, afin de récompenser leur fidélité et leurs loyaux services, Aymeri ne fut point oublié par le monarque reconnaissant. — 1372.

Airon (Guillaume D'). Dans un aveu du temporel de l'abbaye de St-Maixent rendu au prince de Galles, le 15 décembre 1363, on trouve au nombre des terres qui relevaient de cette abbaye le Breuil de Prailles appartenant à Guillaume d'Airon.

Airon (Michel D'), receveur général à Poitiers, était valet de chambre de Louis XI, qui le fit nommer maire de Poitiers par ordre exprès en 1463. Il était échevin de la même ville en 1469, et figura dans un procès avec la cité, laquelle, par acte du 21 septembre 1478, donna procuration à Yves Charlet et Jean Claveurier, licencié ès lois, relativement à la condamnation portée contre Michel d'Airon pour les frais de translation du Parlement de Bordeaux à Poitiers, montant à 2,000 écus.

Il paraît que la ville en avait donné 6,000. — F.

Michel d'Airon ayant fixé sa résidence à Paris, crut devoir donner en 1498 sa démission de la place d'échevin. Cette démission, quoique appuyée de lettres du roi et des instances de plusieurs grands seigneurs, ne fut cependant pas acceptée, et les choses restèrent dans le même état jusqu'à la mort du titulaire. — F.

Michel d'Airon portait les mêmes armes qu'Aymeri, dont l'article figure ci-dessus, mais nous ne saurions affirmer qu'il fût son fils.

Airon (Jean D'), Éc., faisait partie d'une montre le 26 octobre 1410, comme il appert d'un recueil manuscrit déposé à la B. Roy. intitulé *Montres et Revues*.

Aironne (Simonne) avait épousé dès 1388 Jehan Vasselot, qui rendit à cause d'elle, au mois de décembre, un premier aveu à l'abbaye de Charroux, et un second en 1399. — D. F. — Le même rendit encore, à cause de sa femme, au château de St-Maixent, un « aveu pour raison d'un hébergement qui contenait » en soi cinq boisselées de terre, assis à la Couture, » jouxte l'hébergement Hugues de Prahec, tenu à » hommage lige à cent sous de devoir et à 60 sous » pour cheval de service, » ce qui est prouvé par le livre des aveux et hommages autrefois déposé aux archives du bureau des finances de Poitiers.

Airon (Guillemine D'), veuve de Simon de Puiguyon, Sgr de Robinea, rendit, le 4 mai 1470, aveu à Isabeau de Vivonne, comme dame de la Guierche et comme tutrice de son fils aîné et principal héritier. — D. F.

Airon (François D') était, à l'époque de la convocation du ban de 1491, serviteur de M. de Fiefmillon, et s'était présenté pour y faire son service comme archer. Il paraissait habiter alors les environs de Pouzauges.

Comme on le voit par les renseignements qui précèdent, la famille d'Airon a tenu pendant trois siècles un rang distingué en Poitou, et ses membres ont été revêtus à plusieurs reprises des hautes dignités municipales à Poitiers. Cette famille s'est éteinte à la fin du XVe siècle, ou du moins nous n'en avons retrouvé aucune trace depuis 1491; car il ne faut point regarder comme issu des anciens Sgrs d'Airon celui qui fit partie, sous ce nom, du ban de 1695. C'était simplement N. Jouslard, qui avait cru pouvoir prendre le nom de la terre dont il était propriétaire. — F.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'AIRON portait d'argent au chevron de gueules à deux roses de même en chef, boutonnées d'or, et au torteau en pointe de sable chargé d'un soleil d'or. — Thib.

AISSE, ancienne famille noble des confins du Poitou et de la Saintonge.

Aissia (Audoinus de) est témoin de la donation faite vers 1178 au monastère de Montazai, par Etienne de Magnac, Itier son frère et quelques autres gentilshommes, du mas de Chauvi, de la borderie du Tronc et de celle de Morhet. — D. F., 18.

Aisse (Gilles), Sgr de Maumouton, transigea tant en son nom que pour autres, le 5 février 1457, au sujet de divers fiefs relevant du château de Taillebourg. — Extr. des arch. de ce château.

Aisse (Préjent), Sgr de Trouverac, était marié vers 1475 avec Dlle Catherine DE STE-MAURE, fille de Léon Ier du nom, Sgr de Montausier. — Diction. de la noblesse, t. 12, p. 472. — Il eut de son mariage:

Aisse (Jeanne), laquelle épousa Jean Ier, Sgr d'Asnières, qualifié d'écuyer, ainsi qu'il résulte d'une sentence de maintenue de la sénéchaussée de Saintes, du 25 juin 1482, rendue en faveur des deux époux. — Jou. Lo.

Aisse (Bautrix ou Béatrix), veuve de François Fradin, Ec., Sgr de Besse, rendit comme tutrice de leurs enfants, le 22 juillet 1480, à François de Clermont, Sgr de Dampierre-sur-Boutonne, un dénombrement du fief de Fraigne qu'elle tenait du chef de feu son mari. — Jou. Lo.

Aisse (Hélie), prieur du prieuré de Niort, fit le 10 octobre 1492 la déclaration du temporel de son prieuré devant Guillaume Péan, licencié ès lois, commissaire du roi. — D. F., 20.

Aisse (Gilles) prenait le titre d'Ec., Sgr de Cougoussac ou Couscoussac en Angoumois. — Bibl. de l'Arsenal.

Digitized by Google

Aisse (Catherine) était épouse de Gilles de la Guyrande, Ec., Sgr de l'Estang, vers 1500. — Bibl. de l'Arsenal.

Aisse (Bertrand) habitait dans l'étendue de la terre de Taillebourg le 6 juin 1640. — D. F.

Aisse (Gabriel), Sgr de l'Isle, Psse d'Aubigny, Elec. de Niort, fut confirmé dans sa noblesse en 1666, par M. Barentin, intendant de Poitou. — Bar.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE AISSE porte de sable à trois poignards d'argent aux gardes et poignées d'or, les pointes tournées en haut posées 2 et 1. — D. M.

AISSE DE COUSGOUSSAC en Angoumois porte de sable à six épées d'argent mises en bandes la pointe en bas. — Cette variété dans des armoiries, qui ont un fond de ressemblance commun, semblerait indiquer l'existence d'une branche cadette qui se serait ainsi distinguée de la branche ainée. — Grand Prieuré d'Aquitaine. — Bibl. de l'Arsenal.

AITZ (D'), famille noble et très-ancienne. Son nom était autrefois indifféremment écrit d'Ays ou d'Aitz.

Ays (Thomasse), dame d'Ays ou d'Aitz, mère de Jean Cherbonneau, devait cent sous de rente à Béatrix de Mermande, religieuse de Ste-Croix de Poitiers, qui les légua à sa communauté en 1349. — D. F.

On trouve dans un recueil de montres et revues déposé à la Bibliothèque Royale les personnages suivants ainsi désignés :

Ais (Erurquin D'), Ec., vers 1360.

Ais (Havise D'), Ec, 10 octobre 1370.

Ays (Guironnet D'), Ec., 27 avril 1377.

Ais (Fafin D'), Ec., 6 juillet 1420.

Aiz (Guichard D'), homme d'armes, 10 octobre 1485.

Aits (Almoise D') épousa, le 23 février 1496, Aimard de Chabans. — La Ches., 11, 472.

Aitz (Bomard D') était abbé des Alleuds dès le 1er juillet 1510, et était encore revêtu de cette dignité en 1547.

Avant de donner la généalogie complète de la famille d'Aitz de Nesmy, nous allons classer par ordre de dates tous les personnages de ce nom que nous ne pouvons rattacher d'une manière positive à aucun degré de la filiation suivie.

Dans des registres tenus à St-Maixent par des ministres de la religion réformée, et dont quelques fragments nous ont été conservés par D. Fonteneau, on trouve que :

Aitz (Elisabeth D'), épouse de René Gillier, Chev., Sgr, Baron de Mauzé, accoucha, le 1er février 1651, d'une fille dont Louise D'**Aitz** fut la marraine, et que le 30 mars 1661 elle accoucha d'une autre fille, dont Isaac D'**Aitz**, Chev., Sgr de l'Angevinière, fut le parrain.

Aitz de Nesmy (Jehan D'), Chev., Sgr de la Rochelie, et **Aitz de Nesmy** (Suzanne D'), dame de la Guillotière, furent parrain et marraine, le 24 mai 1667, de Philippe de Valois, fils de Philippe de Valois, Chev., Sgr de Vilette, et de dame Marie-Hippolyte de Chateauneuf. — D. F.

Isaac d'Aitz, Sgr de Langevinière, résidant à St-Maixent, et Jean d'Aitz, Ec., Sgr de Rochehélie, furent maintenus dans leur noblesse par ordonnance du 10 décembre 1667 de M. l'intendant de Poitiers. — Bar.

Aitz (Louise D'), veuve de Jean-Baptiste-Thomas, Chev., Sgr de Beauregard, la Motte-Donjon, etc., Chev. des ordres de St-Louis, de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de St-Lazare, mourut à Niort le 4 novembre 1779, âgée de 82 ans.

Filiation suivie.

Ier. — **Aitz** (Zacharie D'), Ec., Sgr de Savignac et de la Guillotière, veuf de Dlle Louise ROUSSEAU, rendit le 5 juin 1622 aveu de la Guillotière à madame l'abbesse de Ste-Croix de Poitiers, comme père et loyal administrateur des biens de Michel d'Aitz son fils qui suit. — D. F.

IIe. — **Aitz** (Michel D'), Ec., Sgr de Nesmy et de la Guillotière, fut successivement colonel d'infanterie et de cavalerie, gouverneur de Mardick et de Landrecies, sergent de bataille, maréchal de camp et conseiller d'État; il périt sur mer par accident au retour de l'expédition de Gigeri, où il avait été envoyé pour servir en qualité de Lieut. gén. des armées de S. M. — Dict. de la noblesse, 1, 99.

Michel d'Aitz de Nesmy avait épousé Suzanne D'AITZ, dont il a été parlé ci-dessus, et qui était sans doute sa parente. Elle était sa veuve lorsqu'elle obtint le 10 décembre 1667, en même temps que Jean et Isaac d'Aitz, qui étaient peut-être ses frères, une ordonnance de maintenue dans sa noblesse. — Bar.

Du mariage de Michel d'Aitz de Nesmy avec Suzanne d'Aitz naquirent :

1° JEAN qui suit,

2° MARIE,

3° SUZANNE. — Bar.

IIIe. — **Aitz de Nesmy** (Jean D'), Ec., Sgr de la Villedieu, de la Guillotière, etc.

Le roi Louis XIV voulant le récompenser de ses services personnels et de ceux de ses ancêtres, érigea en marquisat, par lettres du mois d'avril 1689, la terre de la Villedieu-de-Comblé, châtellenie du

Digitized by Google

ressort de St-Maixent, appartenant à Jean d'Aitz de Nesmy. — Dict. de la Nob., 1, 99.

Jean d'Aitz de Nesmy avait épousé Charlotte-Henriette GILLIER, dame de la Villedieu-de-Comblé, St-Georges de Longue-Pierre, Boisgarnault, Breuil-Bréchou, etc. — D. F.

Il eut de son mariage deux garçons et deux filles.

1° JEAN-CHARLES qui suit.

2° SUZANNE-HENRIETTE d'Aitz, mariée à P. Pidoux, Chev., Sgr de Polyé, St-Georges de Longue-Pierre, la Guillottière, etc. Elle était veuve en 1639 et tutrice de quatre filles mineures.

3° LOUIS d'Aitz, marié à Aimée DE GOULAR.

4° FRANÇOISE d'Aitz, mariée à François de Valenciennes.

IV^e^.—**Aitz** (Jean-Charles D'), Mis de la Villedieu, Chev. de St-Louis, Lieut. de NN. SS. les maréchaux de France en Poitou, avait épousé avant le 4 août 1724 Dlle Suzanne GRÉEN DE ST-MARSAULT, car ils assistent à cette époque et comme cousins germains au mariage de Henri-Charles de Beauchamp, Éc., Chev., Sgr de Grand-Fief, avec Dlle Madeleine-Dorothée de Lescours. — D. F., 82.

Suzanne Gréen de St-Marsault décéda à Saint-Maixent le 16 décembre 1782, étant alors veuve de Jean-Charles d'Aitz. De ce mariage sont issus :

1° LOUIS-RENÉ qui suit.

2° LOUISE-SUZANNE d'Aitz, mariée à Gabriel Maixent de Bosquevert, morte avant 1813.

3° LOUISE-MARIE-ANNE d'Aitz-Marsange, morte en 1788.

4° LOUISE-MARIE-ANNE-JULIE d'Aitz, laquelle épousa vers 178. Louis-Alexandre de Mouillebert, Chev., Sgr du Poiron. Elle est morte sans postérité.

V^e^.—**Aitz de Nesmy** (Louis-René-Cassandre D'), Chev., Mis de la Villedieu-de-Comblé, Sgr de la Rochelle, châtelain-de-Comporté, Chev. de l'ordre royal et militaire de St-Louis et lieutenant des maréchaux de France, servit comme sous-brigadier de la première brigade de l'escadron de Villedon au ban de la noblesse du Poitou, convoqué à St-Jean-d'Angély, le 15 juin 1758. Il est mort au château de la Villedieu, le 8 septembre 1787. Il avait épousé Dlle N. DESMONTIERS DE MÉRINVILLE, décédée au château de la Villedieu près St-Maixent, le 7 octobre 1779. Sa réputation méritée de piété et de bienfaisance l'avait fait surnommer la *Bonne-Dame* par tous les habitants du pays qui avaient eu part à ses charités, ou qui avaient été soulagés par ces douces paroles de consolation qu'elle savait donner à ceux qui n'étaient pas dans le besoin.

Il est né du mariage de Louis-René-Cassandre d'Aitz de Nesmy avec N. Desmontiers de Mérinville, plusieurs enfants dont nous ignorons les noms.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE AITZ DE NESMY porte, suivant l'Armorial de la généralité de Poitiers déposé à la bibliothèque du Roi, de gueules à une bande d'or au chevron d'azur accompagné de trois molettes de gueules posées 2 et 1, et ce sont les armes attribuées à JEAN d'Aitz de Nesmy, Chev., Sgr de la Guillotière.

D'après le même armorial, GABRIEL d'Aitz, Ec., Sgr de Gaultret, portait de gueules à une bande d'or, au lambel de même à 3 pendants en chef et attaché à la bande.

Nous ignorons par quel motif ces armoiries diffèrent autant les unes des autres ; car la brisure du lambel, signe distinctif d'une branche cadette, ne devrait pas empêcher les autres pièces ci-devant établies de figurer sur l'écusson d'Aitz, si ces dernières armes appartenaient réellement à la même famille.

ALAUME ou **ADELEME** (ST) naquit à Loudun au commencement du XI^e^ siècle. Il suivit dans sa jeunesse la carrière des armes, dans laquelle il sut se distinguer. Mais bientôt après, poussé par un vif désir de se consacrer à Dieu, il se rendit à Rome pour y visiter le tombeau des saints apôtres. Ce voyage le confirma dans la vocation toute particulière qui lui avait été inspirée, et à son retour d'Italie, il alla trouver Robert, abbé de la Chaise-Dieu en Auvergne, pour embrasser sous ce pieux personnage la vie monastique.

Alaume se distingua bientôt par la pratique de toutes les vertus, et sa piété éclatante devint en si haut renom, que Constance, femme d'Alphonse, roi de Castille, s'empressa de l'appeler auprès d'elle pour lui confier la direction d'un hôpital qu'elle avait fait bâtir à Burgos pour servir de refuge aux pauvres pèlerins.

Alaume répondit aux espérances de la reine, et l'établissement dû à la libéralité de la princesse fit de grands progrès sous la direction du vénérable religieux, qui mourut en odeur de sainteté au milieu de ses frères, après une vie pleine de mérites et de bonnes œuvres. — 1100. — *Ex ejus vitâ scriptâ à Radulpho, apud Bolland.*

ALBERT. Cette famille, que nous voyons figurer à Niort et à Civray, a fourni plusieurs magistrats au siége de cette dernière ville.

Albert (André) était consul à Niort en 1659. — D. F.

Digitized by Google

Albert de Marsilly (Jean) fut reçu, vers 1680, vice-sénéchal au siége de Civray. — Jou. Lo.

Ier. — **Albert de Combourg** (Alexis-François) fut reçu vice-sénéchal au même siége vers 1694.

IIe. — **Albert de Bellevue**, fils du précédent, fut aussi conseiller au siége de Civray vers 1719, et remplit cet office pendant 55 ans. Après être resté en mariage pendant 56 ans, ce magistrat mourut en 1774, et sa femme, morte le même jour, fut inhumée à ses côtés dans le même tombeau. — Jou. Lo. — Il laissa, outre quelques enfants dont la postérité existe encore :

IIIe. — **Albert** (Jean-François-Claude-Louis), reçu conseiller en la sénéchaussée de Civray au mois de juillet 1774, exerçait depuis 42 ans, près de ce siége, la profession d'avocat.

Il mourut le 12 avril 1778. Il avait épousé en premières noces Dlle DELIÉ, et en secondes noces Dlle Marie-Anne-Christine RIVAUD, fille de N. Rivaud, trésorier au Cap-Français (St-Domingue).

Il eut du premier lit : 1° CHARLES-DOMINIQUE, décédé à Nantes sans avoir été marié, le 17 mars 1809; 2° CLAUDE, décédé le 9 mai 1822 sans avoir été marié; 3° MARTHE-ANNE-FRANÇOISE, mariée à Jacques-Simon Tranchant, dont est née une fille.

Du second lit, Jean Albert eut : 1° CHARLES-JEAN-LOUIS, qui suivra; 2° MICHEL-HENRI-DENIS, licencié en droit, mort dans l'année 1793 victime de l'insurrection des Noirs de St-Domingue; 3° LOUIS-FRANÇOIS-GERVAIS, lequel a exercé pendant trente et un ans des fonctions judiciaires, entre autres, celles de procureur impérial, puis de juge de paix du canton de Charroux, et jouit aujourd'hui d'une pension de retraite; 4° JOSEPH-SIMON, ancien membre du directoire du district de Civray, mort en l'an X à Haïti; 5° JEANNE-MARIE-LOUISE, mariée en 1776 à M. Jacques-Jean-Marie Fradin de Belâbre, alors lieutenant général à la sénéchaussée et comté de Civray, depuis magistrat à la Cour de cassation et accusateur public au Port-au-Prince; morte le 20 février 1815, laissant de son mariage un fils qui existe à Paris.

IVe. — **Albert** (Jean-Louis), fils du précédent, magistrat de sûreté à Civray en l'an XII, juge au même tribunal en 1812, a été continué lors de l'institution royale en 1816, et est mort juge d'instruction le 2 février 1829. Il s'était marié en 1774 à Dlle Julie RIVAUD, fille de M. N. Rivaud, alors lieutenant général de police et maire de Civray.

Ils ont eu deux filles : 1° CHRISTINE, mariée à M. N. Leveillé, percepteur à Civray, morte en 1830; 2° JEANNE-ZOÉ, encore existante.

ALEXANDRE. Ce nom étant du nombre de ceux qui se reproduisent fréquemment, nous ne pouvons donner la certitude que les détails qui suivent se rapportent tous à des membres d'une même famille.

Alexandre (Aymeri), Éc., légataire de feu Simon de St-Maixent, son oncle, étant allé chez la veuve de ce dernier, Jeanne Bastard, pour chercher ses titres de famille, se permit d'emporter des coffres qui contenaient sans doute autre chose. Poursuivi pour ce fait, il obtint sa rémission, 1395. — Ar. Roy.

Alexandre (Marie) était femme de Jehan de Laurière, Éc., Sgr de St-Maixent, qui rendit aveu le 4 août 1461 à haut et puissant Sgr Jehan de la Muce, Sgr de la Muce, de la Chèze-Girault et de la Chappelle-Hermier, des villages de la Marzière et de la Boucherie, qu'il tenait du chef de sa femme. Devenue veuve, elle se remaria plus tard à Miles Mauclerc, Chev., Sgr de la Broissardière et de St-Maixent, et rendit encore aveu à Jehan de la Muce, à cause des villages de la Marzière, de la Boucherie, de la Courlaye et de la Largerie, le 4 août 1469. — D. F., 82.

Alexandre (François) était commissaire au siége présidial de Poitiers en 1595.

Alexandre (Jean) était receveur des tailles de l'Elec. de Poitiers en 1596.

Alexandre (Émery), commissaire ordinaire de l'artillerie de France, et **Alexandre** (Antoine), banquier à Poitiers, vivaient en 1650. Ils étaient neveux de François Citoys, Éc., Sgr du fief Vaillant, conseiller et médecin ordinaire du Roi, pair et échevin de la ville et commune de Poitiers. — F.

Alexandre (Daniel), Éc., Sgr de la Renslière, Psse de la Chapelle-Achard, Élec. des Sables, fut maintenu dans sa noblesse en 1667. — Bar.

Alexandre (N.), doreur à Poitiers, était commissaire des guerres en l'an III.

ALGRET D'OLÈDE, famille noble des environs de Niort.

Algret d'Olède (Baptiste D'), Sgr des Rosiers, fut père d'Algret, Sgr de Servanches, poursuivi criminellement en 1641.

Algret d'Olède (Bernard D'), Sgr d'Olède et de Servanches, obtint en 1666 une ordonnance de maintenue dans sa noblesse. Il habitait la Psse de Contré, Élec. de Niort. — Bar.

Algret d'Olède (Charles-César D'), Chev., Sgr de la Ferrière, St-Mandé, etc., avait épousé Marie-Appolline-Radégonde JOUSLARD DU DEFFENDS. Elle était veuve lorsqu'elle mourut à Niort le 28 janvier 1777. — Jou. Lo.

Algré d'Olède (Louise-Charlotte-Radégonde D'),

Digitized by Google

leur fille, est morte à Niort au mois de novembre 1780, âgée de 43 ans. Nous pensons qu'elle avait des frères. — Jou. Lo.

Algré d'Olède (Charles-César D'), Chev., Sgr de Ferrières, St-Mandé, etc., comparut en personne à l'assemblée des nobles du Poitou, tenue à Poitiers en 1789, pour l'élection des députés aux états généraux.—F.

ALIGRE. Cette maison, originaire de la ville de Chartres, a donné à la France deux chanceliers, un premier président au parlement de Paris, et un grand nombre d'autres personnages distingués dans la robe et dans l'épée.

Une branche de cette maison, connue dans Moréri, la Chesnaye, etc., etc., sous le nom de seconde branche, s'était fixée Psse de Trementine, Marche commune de l'Anjou et du Poitou. Elle s'est éteinte à défaut d'enfants mâles, et les deux filles, uniques héritières de cette branche, sont entrées l'une et l'autre dans deux familles poitevines. Nous croyons, à ce double titre, devoir rapporter ici la généalogie de cette branche.

La seconde branche de la maison d'Aligre, connue sous le nom de St-Lyé, établit ainsi sa filiation :

Aligre (Etienne D'), 2e du nom, chancelier de France, avait pour cousin germain

IIIe.—**Aligre** (Jean D'), Sgr de Thivars et de Goindreville, valet de chambre du roi Henri IV. Il fut marié deux fois, et eut de Marie TROUILLARD, sa seconde femme, entre autres enfants,

IVe.—**Aligre** (Michel D'), baron de St-Lyé, fut successivement trésorier général des menus plaisirs du roi, intendant de justice, police et finances en Catalogne et Roussillon en 1651, puis en Alsace en 1653, et intendant des finances et des vivres en Allemagne; il mourut à Paris le 16 juillet 1675. Il avait épousé, par contrat du 17 septembre 1639, passé par Huart et le Cat, notaires à Paris, Marie PEROU. Ils eurent pour enfants :

1° PHILIPPE-FRANÇOIS, capitaine des vaisseaux du roi, commandant la marine à Toulouse, puis lieutenant général des armées navales, et grand'croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis; mort sans alliance le 31 octobre 1720, âgé de 80 ans.

2° ETIENNE-ARMAND qui suit.

3° MARIE-THÉRÈSE, mariée par contrat du 5 juin 1697, reçu par Tournon, notaire au Châtelet de Paris, à Claude-Louis-Hyacinthe le Ploumier, Chev., Sgr de la Boullaye, commissaire-ordonnateur de la marine; elle mourut sans enfants le 25 février 1742.

4° EULALIE;

5° GENEVIÉVE, mortes l'une et l'autre religieuses à St-Cyr.

Ve.—**Aligre** (Etienne-Armand D'), Chev., baron de St-Lyé, entra dans la marine, d'où il se retira avec le grade de lieutenant des vaisseaux du roi, et mourut en 1723; il avait épousé en 1693 Marie GAUVRIET, dont il eut :

1° ETIENNE, mort en 1752, sans postérité de Geneviéve GARNIER DE LA SICARDIÈRE.

2° MICHEL-CÉSAR, Mis d'Aligre, Chev., Sgr de St-Lyé, Lavau, etc., né au mois d'août 1711, Chev. de l'ordre royal et militaire de St-Louis, mestre de camp de cavalerie en 1757, exempt des gardes du corps dans la compagnie de Noailles, brigadier des armées du roi en 1770; mort à Paris le 8 mars 1776, après avoir été marié deux fois : 1° à Madeleine-Catherine-Françoise DE ROUFFIAC; 2° le 12 février 1754, à Philiberte-Catherine BAUDRY, fille d'André Baudry, conseiller au parlement et grand-maître des eaux et forêts d'Artois et pays conquis, et tante de N. Baudry, seconde femme de M. d'Aligre, Chev. des ordres du roi, et son premier président au parlement de Paris. Il n'a point eu d'enfants ni de l'une ni de l'autre.

3° RENÉ-PIERRE qui suit.

4° GUY, dit l'abbé d'Aligre, né le 2 février 1718. Clerc tonsuré du diocèse de la Rochelle, abbé commendataire de St-Fuscien-aux-Bois, diocèse d'Amiens, prieur commendataire de Fosse-Bellay et de Moussy-le-Neuf, décédé en 1794. Il est auteur d'un ouvrage de morale en 2 vol. in-12, imprimé à Paris, chez Nyon l'aîné, 1787, sous le titre du *Petit Salomon, ou le véritable ami.* Il est dédié à M. le Mis d'Aligre, aujourd'hui pair de France, fils de M. le premier président du parlement de Paris, Chev., premier commandeur des ordres du roi. Cet ouvrage de l'abbé d'Aligre fut imprimé pour ses amis seulement; il est divisé en trois parties intitulées : de la religion, de la morale et du temporel. Tout y annonce les sentiments d'une âme honnête qui considère la religion, la vertu, la probité, la justice, la charité, la bienfaisance et l'humanité, comme les pierres fondamentales de l'ordre social. Chacun des articles de cet ouvrage est précédé d'une maxime en forme de quatrain. — L'auteur a sans doute cru devoir employer ce moyen comme le plus propre à graver ses préceptes dans la mémoire des lecteurs auxquels son livre s'adressait d'une manière plus spéciale.

5°, 6°, 7° et 8° RENÉE, MARIE-ANNE, RENÉE-MARIE et RENÉE-ELISABETH, toutes les quatre décédées sans postérité.

VIe.—**Aligre** (René-Pierre D'), Chev., Sgr de St-Lyé et du Laveau, né au mois d'avril 1712, mort en

Digitized by Google

178., fut marié deux fois : 1° par contrat du 8 juillet 1753, avec Dlle Félicité-Renée JAUBERT DE LESPINAY, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° par contrat du 3 octobre 1756, à Dlle Jeanne-Agathe THÉARD DU BORDAGE, dont il n'est resté que deux filles.

1° MARIE-AGATHE-ETIENNETTE, née le 20 août 1763, mariée par contrat du mois de mai 1786, à Joseph comte le Noir, Chev., Sgr de Chaintre, lieutenant au corps des carabiniers, Chev. de St-Louis. Il a fait la guerre de la Vendée, s'est trouvé à la bataille du Mans, et est mort à Saumur le 30 janvier 1804. Son épouse est aussi morte à Saumur le 2 avril 1811, laissant à cette époque quatre enfants, trois garçons et une fille.

2° ETIENNETTE-MICHELLE-ANNE, née le 19 mars 1770, mariée le 9 septembre 1788 à Henri Filleau, Chev., Sgr des Groges, la Touche, etc, procureur du Roi en la Sénéchaussée présidiale de Poitiers. — Elle est décédée en cette ville le 14 octobre 1807, laissant un garçon et une fille.

ARMOIRIES. — LA BRANCHE D'ALIGRE DE ST-LYÉ porte pour armes, comme la branche ainée, burelé d'or et d'azur de 10 pièces au chef d'azur chargé de 3 soleils d'or.

ALLARD. L'histoire des guerres civiles nous apprend que cette famille est fixée depuis trois siècles à Parthenay, d'où il est vraisemblable qu'elle est originaire. Elle a donné des hommes recommandables dans la carrière des lettres et dans celle des armes.

Allard (Guillaume), vraisemblablement de cette famille, était dès 1300 titulaire d'une chapelle à St-Maixent.—G. G.

Allard (Perrot) rendit aveu à l'abbesse de Ste-Croix, le 31 décembre 1437, de son fief de Vérines, situé Psse de Vasles.— D. F.

Allard, connu sous le nom du capitaine Allard, catholique zélé, commandait à Parthenay en 1569. Il jouissait à juste titre de toute la confiance du parti royaliste. Lorsque d'Aunoux quitta St-Maixent avec l'élite de sa garnison pour se jeter dans Poitiers déjà bloqué par l'amiral de Coligny, il fallut dérober par une marche rapide son départ à l'armée ennemie ; et ce qui semblerait incroyable si le fait n'était attesté par plusieurs auteurs contemporains, quatre heures et demie lui suffirent pour conduire de St-Maixent à Poitiers, par des chemins détournés, environ 500 braves qui coopérèrent à sauver la capitale du Poitou. Il envoya le reste de sa garnison à Parthenay ainsi que ses bagages, et il les confia à la bravoure et à la fidélité du capitaine Allard. — Llb. — Après la bataille de Moncontour, où il avait vraisemblablement combattu, le capitaine Allard reçut ordre de se rendre de suite à Parthenay, afin de couper la retraite à l'ennemi ; mais l'amiral de Coligny avait déjà chargé Laboulnière de Chaillé, en Poitou, de surprendre la ville, et cet officier fit une telle diligence, qu'il arriva à Parthenay peu d'instants avant Allard. Quelques jours après, l'armée protestante ayant continué sa retraite, le capitaine Allard reprit possession de son commandement. — Lib.

Allard (Dlle Marguerite) était en 1581 épouse de Pierre de Tinguy, Ec., Sgr de la Garde.— D. F.

Allard (André), Sgr de Brice, conseiller en 1613 au présidial de Poitiers, dont il était garde du scel, était selon nous de la même famille.

Allard (Claude). On cite les talents littéraires de Claude Allard, prêtre, chantre et chanoine de St-Tugal de Laval. Il est auteur de la *Vie de madame de Nassau, abbesse de Ste-Croix*, imprimée à Poitiers, chez Julien Thoreau, en 1653.

Allard (François), Ec., Sgr de la Gestière, lieutenant en la maréchaussée du Poitou, rendit hommage le 2 août 1697 à la Sgrie de Parthenay, de son fief de la Fontaine. Il rendit le 29 janvier 1698 aveu de son fief de la Masardière à la même Sgrie.—F.

Plusieurs personnes de la famille Allard ont rempli des offices dans l'Élec. de Thouars.

Allard (André) fut reçu Élu à Thouars au mois de mars 1679. —F.

Allard (André), sans doute fils du précédent, fut reçu Elu à Thouars le 12 décembre 1687. Il prenait en 1687 le titre de Sgr de Vrines. —F.

Allard (André), fils de feu André qui précède, succéda à son père le 24 juillet 1724, et mourut pourvu de son office en 1753. —F.

Allard (Louis) de la Mesnardière, avocat distingué par son instruction, vivait en 1710.

Allard (N.), curé de Ste-Croix de Parthenay, prononça dans cette église une oraison funèbre de Louis XV, qui lui fit honneur. Tous ces personnages appartiennent à la même famille.

Allard (Louis-Marguerite-Aimé) obtint au concours, dès l'âge de 22 ans, dans l'ancienne faculté de droit de l'université de Poitiers, une place de professeur agrégé qu'il emporta sur trois concurrents, qui tous avaient du mérite. Bientôt les talents du jeune agrégé se développèrent et lui valurent la chaire de professeur.

Une carrière plus vaste vint s'ouvrir sous ses pas, et lui permit de faire connaître les sentiments généreux qui l'animaient.

Procureur de la commune de Poitiers, M. Allard

Digitized by Google

fut nommé, en septembre 1791, député du département de la Vienne à l'Assemblée législative.

C'était dans un temps critique où l'effervescence des passions commençait à présager de grands malheurs.

Dans le poste éminent qui lui était confié par ses concitoyens, M. Allard, sans se laisser intimider par les orages qui grondaient déjà sur sa tête, sut se comporter en homme droit, juste et modéré, avec la loyauté courageuse d'un véritable ami de sa patrie et de son roi, avec l'inébranlable fermeté d'un mandataire qui ne considère que ses devoirs et son mandat, et c'est à ce noble caractère, si largement et si fièrement développé, qu'il dut les malheurs dont il fut accablé quelque temps après par l'injustice et l'oubli de tous les devoirs. Ce témoignage public rendu à la mémoire de M. Allard par M. Fradin, son élève et son collègue, était mérité.

En effet, le député du département de la Vienne se montra toujours l'ennemi sage et modéré des novateurs qui, sous le prétexte d'abolir des abus réels, tendaient à la destruction de la monarchie. Dans la séance du 26 juillet 1792 au soir, M. Allard rappela avec force à l'Assemblée le coup funeste qu'elle avait porté au pouvoir judiciaire en attentant à ses droits dans l'affaire du juge de paix la Rivière, et mérita d'être censuré le 19 août, sur la proposition de Chabot, pour avoir osé dire à l'Assemblée qu'elle n'avait pas eu le courage de son opinion, et qu'elle s'était laissé imposer le déplorable décret du 10 août.

L'homme public, rentré dans la vie privée, employa ses soins et son active humanité à la défense des citoyens qui avaient été victimes de l'effervescence populaire dans les premiers moments de désordre. Ce fut à lui que M. l'abbé Dutrehand, trésorier de St-Hilaire et chancelier de l'université, dut sa délivrance après avoir été injustement incarcéré. M. Allard pressa le rapport de son affaire, défendit son innocence avec la plus grande énergie, et eut le bonheur de le faire acquitter; plus tard, il n'était plus temps.

Juge du district de Lusignan, puis juge criminel en 1792, M. Allard fut nommé, après le 18 brumaire, juge à la cour criminelle de la Vienne.

Lorsque l'école de droit de Poitiers fut réorganisée, en 1806, M. Allard ne pouvait être oublié; il fut appelé à occuper la chaire de droit romain et à remplir les honorables fonctions de directeur de l'école. Il conserva ces fonctions jusqu'à la fin de 1815.

M. Allard mourut le 13 janvier 1827, âgé de 76 ans, laissant la réputation d'un homme politique probe, ferme et consciencieux, d'un magistrat intègre et d'un professeur distingué par son profond savoir dans l'étude du droit. — Extrait d'une biographie publiée à Leipsick, et des Affiches de Poitiers, 1827, p. 45.

Allard de la Resnière (Jean-Jacques), avocat à Poitiers, a donné au public une généalogie de la maison de Joubert; Paris, impr. Valade, 1782, et trois volumes de critiques sur les trois premiers volumes de l'*Histoire du Poitou*, par Thibaudeau. On a prétendu qu'il avait été aidé dans ce travail par les Bénédictins, qui lui avaient fourni à ce sujet de nombreux matériaux et des notes précieuses. Nous ignorons jusqu'à quel point cette assertion peut être juste; mais ce que nous savons, c'est qu'il est à regretter que M. Allard de la Resnière se soit livré plutôt à une critique grammaticale, quelquefois puérile et oiseuse, qu'à un examen sérieux des fautes graves et des erreurs historiques dont l'ouvrage de M. Thibaudeau n'est malheureusement pas exempt, et qui méritaient d'être relevées avec soin.

M. Allard de la Resnière, mort en 1828, a laissé de volumineux Mss sur l'histoire particulière du Poitou. Nous en avons dû la communication bienveillante à M. N. Gaillard, avocat général; ils ne seront pas inutiles pour les travaux des hommes spéciaux qui s'occupent de l'étude de nos annales.

M. Allard de la Resnière avait entrepris avant la révolution une sorte de *Nobiliaire* du Poitou, ainsi qu'il résulte d'une lettre du ministre de la police qui nous a été communiquée. Les événements politiques qui suivirent ont sans doute empêché la réalisation d'une pensée qui eût été bien coupable alors, et on ignore aujourd'hui jusqu'à l'existence même du manuscrit de cet ouvrage.

Allard (Adrien), procureur du roi de la maison de ville de Parthenay, sénéchal de la châtellenie de Tennesüe, fut nommé en 1787, lors de l'établissement des assemblées provinciales, membre pour représenter les communes dans l'élection de Poitiers; il assista également, comme député de Parthenay, à l'assemblée tenue au mois de mars 1789, pour élire des députés aux états généraux.

Nommé procureur impérial à Parthenay en 1811, il fut révoqué en 1816. Nommé juge au tribunal de Niort en 1819, il obtint sa retraite en 1824. Il eut trois enfants: 1° St-Ange qui suivra; 2° Isidore, aujourd'hui capitaine d'artillerie.

3° Nelzir Allard, aujourd'hui député de l'arrondissement de Parthenay, où il a été réélu en 1840 après sa promotion au grade de commandant du génie.

M. Allard a pris une part active aux travaux de la

Digitized by Google

chambre, et a fait partie de la commission nommée pour l'examen du projet de loi des fortifications de Paris. C'est sans doute à la spécialité de ses études et à sa capacité reconnue qu'il a dû les suffrages de la minorité de la commission qui l'avait porté comme rapporteur dans cette grave question, malgré l'influence politique et parlementaire de M. Thiers, qui a fini par obtenir la majorité.

Allard (St-Ange), fils aîné d'Adrien qui précède, fut nommé en 1816 substitut du procureur du roi à Parthenay, puis conseiller auditeur près la Cour royale de Poitiers en 1819, et substitut du procureur de roi près le tribunal de première instance de Poitiers en 1822. Nommé procureur du roi près le même tribunal en 1825, M. Allard remplit ces fonctions jusqu'en 1830, époque à laquelle il fut révoqué comme tant d'autres, et sans doute pour les mêmes motifs.

Marié en octobre 1817 à Mlle N. GODET, il a eu de ce mariage deux garçons et une fille. — Le fils aîné, EMILE Allard, né en 1818, a été reçu à l'école polytechnique après de brillantes études, et est aujourd'hui ingénieur ordinaire des ponts et chaussées du département de la Dordogne, et chargé dans ce département de l'étude du projet de jonction de la Dordogne avec la Loire.

ARMOIRIES. — ANDRÉ ALLARD, Sgr. de Vrines, conseiller du roi en l'Elec. de Thouars, portait, dit l'Armorial gén. de la généralité de Poitiers, d'or à un demi-vol d'aigle de sable.

ALLEMAIGNE ou **ALLEMAGNE** (D'), maison de très-ancienne chevalerie, éteinte depuis près de 200 ans. Quelques notes mss de dom Etiennot et de dom Fonteneau semblent indiquer que ces savants la croient originaire du pays d'Aunis. Ce qui donne un grand poids à cette opinion, c'est que le fief d'Allemagne est en effet situé dans cette province, et relève de Surgères.

La maison d'Allemagne a tenu pendant l'espace d'environ cinq siècles un rang très-considérable parmi la noblesse du haut Poitou, et a fourni des membres distingués dans l'église et dans la carrière des armes.

Allemaigne (Hugues D'), *Hugo de Almanid*, figure dans des titres de 1181.

Allemaigne (Guillaume D') était vers 1200 archidiacre d'Aunis.

Allemaigne (Pierre D') prenait, en 1200, le titre de chevalier. — Extr. des arch. de l'abb. de la Grâce-Dieu.

Allemaigne (Aimeri D'), Chev., fut l'un des témoins de la donation de la dîme de Bonnes faite à l'abbaye de la Puye par Joscelin de Lezay, en 1203. — D. F., 23.

Allemaigne (Guillaume D'), Chev., fut témoin dans un compromis passé vers 1216 entre le Sgr de Lussac et l'abbé de Noaillé, au sujet de plusieurs droits respectivement prétendus à Bouresse — D. F., 22.

Allemaigne (Guillaume ou Guy D'), Chev., avait légué divers biens situés à Loubressac, au prieuré de St-Hilaire de la Celle de Poitiers. Cette église en paya au roi le droit d'amortissement vers 1220.

Allemaigne (Foucaud D'), frère de celui qui précède, figura comme donateur avec son frère dans l'acte ci-dessus.

Allemaigne (Hugues D') confirma, en 1224, le don de quelques rentes fait à l'abbaye des Chastelliers par Hugues de Lezay, Chev., son oncle, et Guillaume de Lezay son fils. Ce don est scellé du sceau d'Arnaud, abbé de St-Liguaire. — D. F., 5.

Allemagne (D'), Gautier, Guillaume et Hugues, Chev., remettent à l'église de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers, le 8 septembre 1226, certains droits qu'ils avaient auparavant exigés comme leur appartenant, et que l'église de St-Hilaire leur refusait.— D. F., 11.

Au mois d'avril 1241, un traité au sujet de certains droits et redevances est fait entre le chapitre de St-Hilaire de Poitiers et Sibille, dame de Surgères, veuve de Guillaume Maingot, du consentement de Guillaume Maingot et de Hugues de Surgères ses enfants, de Bernard de la Roche, et de GAUTHIER, PIERRE et HUGUES d'Allemagne, chevaliers, frères de Sibille. Pierre était-il un cinquième frère, ou est-il, à vrai dire, le même que Guillaume dont il a été fait mention ci-dessus? C'est ce que nous ignorons.— D. F., 11.

Allemaigne (Geoffroy D') donne, vers 1235, son fils Hélie à Dieu et à l'église de Notre-Dame de Fontaine-le-Comte, avec une rente de 7 sous sur une vigne, et la portion de péage qu'il percevait à la porte de la Tranchée, à Poitiers. — Rédet, Ar. dép.

Allemanid (*Petrus de*) se trouve désigné comme clerc procureur de l'abbesse et du couvent de Ste-Croix, *clericus procurator abbatisse et conventus Ste-Crucis*, dans une commission donnée en 1236 à Jean de Melun, évêque de Poitiers, par le camérier du pape Grégoire IX, pour examiner si les priviléges de l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers portaient exemption de payer à la chambre apostolique une once d'or qu'on demandait à cette abbaye. — D. F, 5.

Digitized by Google

Alimonia ou **Allimonia** (*Dominus Hugo de*). 1253. « Tenet de feodo Hugonis Jodoini domum » Petri de Rossia et duas domos quæ sunt juxta do- » mum Willelmi Pages. Est homo-ligius de hoc » quod habet in villa de Marçay ad X libras de pla- » cito, et ex hoc quod habet circà territorium de Mar- » çay est homo Symonis de bello Campo. » —Ar. Roy.

Allemagne (Pierre D'). Le comte de Poitou lui rend, en 1258, l'usage dans la forêt de la Molière et les autres droits dont jouissaient ses prédécesseurs. — Ar. Roy.

Allemagne (Geoffroy), valet. Sa femme et la mère de sa femme cèdent au comte de Poitou, en 1261, pour la somme de 45 livres, leurs droits sur l'eau de Niort, *in aquâ de Niorto*. — Ar. Roy.

Allemagne (Guillaume D'). Le comte de Poitou lui rend, en 1268, une pièce de terre attenante à la forêt de la Molière. — Ar. Roy. — Ces diverses restitutions faites par les puissants comtes du Poitou à des vassaux, sembleraient indiquer qu'ils étaient redevables aux membres de la famille d'Allemagne de quelques services éminents qu'ils tenaient à récompenser.

Allemagne (Aymeri D'). Le chapitre de Notre-Dame de Poitiers fit, le 17 juillet 1272, l'acquisition de deux pièces de terre, dont une touchait à celles d'Aymeri d'Allemagne, Chev.— D. F.

Allemagne (Hugues D') prenait en 1276 le titre de valet, et en 1287 celui de Chev. Il fut nommé, au mois d'octobre de ladite année, par Aymeri de la Faye, l'un des exécuteurs testamentaires de ce dernier, qui choisit par le même acte, pour le lieu de sa sépulture, l'église du prieuré de Ligron en Aunis, Psse de la Garde. Ce même Hugues, Chev., eut de ISABELLE, sa femme, deux enfants qui suivent:

Allemagne (Jean et Hugues D'), valets, firent une donation à l'abbaye de Maillezais, le 25 janvier 1290. —D. F.

Allemagne (Gaultier D'), valet, sire d'Andilly-les-Marais, près la Rochelle, fit au mois de mai 1287 un traité avec les frères de l'aumônerie de St-Gilles de Surgères, ainsi qu'il résulte des pièces du cartulaire des Minimes de cette ville. Nous ignorons si c'est lui, ou Hugues dont il a été parlé plus haut, qui prenait au mois de mars 1294 le titre de chevalier Sgr d'Andilly-les-Marais, et qui faisait en cette qualité un traité avec les religieux de la Grâce-Dieu. Gaultier était mort au mois d'avril de la même année. Il joignait aux titres ci-dessus énoncés celui de Sgr de Puyliset. — D. F.

Allemagne (Guillaume D'), valet, fils de celui qui précède, céda à la maison de St-Gilles de Surgères quelques rentes qui lui appartenaient, et fut ainsi, à l'exemple de son père, l'un des bienfaiteurs de cette aumônerie. — D. F.

Allemagne (Guillaume ou Guy D') et FOUCAUD son frère avaient vendu à l'abbaye de St-Hilaire-de-la-Celle de Poitiers des biens situés dans la mouvance de Guillaume Chenin, Chev., d'Agnès, veuve de Guillaume de Bornay, Éc., et d'Hélie et Guillaume ses enfants, dans la paroisse de Mignalou. C'est ce qui résulte des lettres testimoniales du paiement des amortissements fait au roi par Philippe, prieur de l'abbaye de la Celle, au sujet de cette acquisition, le 26 décembre 1295. — D. F., 12.

Allemagne (Aymeri D'), *miles*, possédait vers 1300 des fiefs relevant de la Sgrie d'Angles et d'autres situés dans l'étendue de la Sgrie de Vendœuvre.— G. G.

Allemagne (Philippe D'), peut-être frère de celui qui précède, était aussi propriétaire à la même époque de fiefs relevant également de la Sgrie d'Angles. — G. G.

Allemagne (Guillaume D') possédait vers 1300 des fiefs mouvants de l'évêque de Poitiers comme Sgr de Chauvigny; il avait également des propriétés féodales dans les Psses du Vigean et de St-Martin-Lars. — G. G.

Allemagne (Hugues D'), valet, Sgr d'Andilly, sans doute descendant des Sgrs de ce nom mentionnés plus haut, fit le 20 décembre 1302 une donation de maisons, dîmes, etc., aux religieux de l'aumônerie de Surgères. — D. F.

Allemagne (Hugues D'), son fils, assista à cet acte et y donna son consentement. — D. F.

Allemagne (Jean D') est du nombre des personnages éminents qui furent tués à la bataille de Poitiers en 1356, et dont l'histoire nous a conservé les noms. Il fut inhumé aux Jacobins. —Thib., 2.

Allemagne (Jean D'), valet, *dominus de Mariis*, sans doute d'Andilly-les-Marais, fut le 12 octobre 1362, sous le règne d'Édouard, roi d'Angleterre et Sgr d'Aquitaine, l'un des témoins établis dans le titre de la fondation d'une chapelle de l'église de Montierneuf. — D. F.

Allemaigne (Aymericus D'), sergent royal, est un de ceux que Charles VI désigna comme devant veiller à ce que l'on ne portât aucune atteinte aux priviléges du chapitre de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, dans les lettres de garde-gardienne qu'il accorda à ce chapitre datées de Paris du 13 décembre 1390.— D. F., 20.

Allemaigne (Jean D'), Ec., rendit le 21 juillet 1404, à la châtellerie de Gençay, à cause de sa terre

Digitized by Google

du Puy-de-la-Roche, un aveu au devoir de 40 jours de garde audit châtel à muance de Sgr et de vassal. — Extrait du Livre des fiefs déposé au bureau des finances de Poitiers.

Allemaigne (Laurence D') se trouve désigné, dans un recueil de montres et revues, comme arbalétrier, sous la date du 15 septembre 1470.— B. Roy.

Allemaigne (Dlle Jehanne D') était en 1414 veuve de Jehan Mareschal, valet, Sgr de la Sayette, comme il appert par la procuration qu'elle consentit comme tutrice de Jehan et Jehanne Mareschal ses enfants. Elle n'existait plus en 1420, époque à laquelle ses enfants partagèrent sa succession. — Généal. de la Sayette.

Allemaigne (Pierre D'), Éc., Sgr du Muys ou des Murs, parait être décédé avant le 15 mai 1421, ainsi qu'il résulte d'un acte de cette époque. Il avait fait construire à neuf son hôtel de Nalliers, près St-Savin. — D. F.

Allemaigne (Jehan-Ance aliàs D') obtint, le 10 juin 1441, de Guillaume-Richard aliàs Claveurier, demeurant à Melle, la cession d'une maison. — D. F., 82.

Allemagne (Jean D') était abbé de St-Savin de 1443 à 1477. — Gal. Ch. — Arch. de l'abb. de St-Savin.

Allemaigne (Pierre D'), Sgr de Nalliers, eut quatre fils qui suivent :

Allemaigne (Florent D'), abbé commendataire de l'abbaye de St-Savin dès 1484, était en 1497 prévôt et chanoine de l'église de Poitiers. Ses vertus engagèrent une grande partie de ce chapitre à l'élire Évêque, et il prenait en effet, dans un acte de 1507, la qualité de *electus in episcopatu pictavensi.* Cette nomination lui occasionna un procès avec Claude de Husson de la famille des Ctes de Tonnerre, et que Besly appelle Claude de Tonnerre. — D. F.

Ce procès fut terminé par la mort de Florent, lequel décéda le 17 septembre 1510 à l'âge de 61 ans.

Bouchet, dans ses Épitaphes, vante sa piété exemplaire. « Il ne mangeait chair, dit cet auteur con- » temporain, que deux fois par semaine, portait » autour du corps une corde piquante et toujours » sanglante; fut 25 ans abbé, et pendant tout ce » temps n'y eut débats ni procès dans sa châtel- » lenie. »

Besly l'appelle, par erreur, Florentius de Magné. Il se trompe aussi sur l'époque de sa mort, qu'il fixe à l'année 1512.

Florent fut inhumé à St-Savin dans le cloître près l'église, et on plaça au dessus de son tombeau l'épitaphe suivante, qui confirme le témoignage de Bouchet :

« Septeno decimoque die Septembris et annis
» Mille et quingentis, his quoque junge decem,
» Qui juste fueras Florenti Alemagniæ præsul
» Pictonicæ electus, Nobilis Ecclesiæ
» Præpositus simul, et Domini providus abbas
» Savini, miro clauderis hoc tumulo,
» Tu clemens, humilis solers litisque peremptor
» Pacificus: Speculum Religionis eras. »

Il résulte de l'acte de fondation d'un anniversaire pour Florent d'Allemaigne, abbé de St-Savin, qu'il avait trois frères vivants en 1510, époque de sa mort; savoir : JEHAN, PRUDENT et ANTOINE, qui suivent.— D. F., 22.

Allemagne (Jean D'), licencié en droit, prévôt de l'église de Poitiers, transigea, le 27 avril 1515, avec Julienne d'Eveillechien, dame du grand hôtel de Bizai, et, par cette transaction, le prévôt acquit juridiction sur la Psse d'Espiers et sur Bizai, dont les seigneurs étaient tenus de lui nommer trois officiers pour l'exercice de la justice. — D. F., 2.

Jean d'Allemagne, comme on le voit par cette pièce, avait succédé dans la charge de prévôt à Florent d'Allemagne, son frère, qui en était revêtu dès le mois d'août 1497.

Nous pensons que c'est le même que nous retrouvons cité dans une sentence arbitrale du 10 mai 1525 entre Mgr Louis de Tonnerre, évêque ou administrateur du diocèse de Poitiers, et son chapitre, dans laquelle on lui donne le titre de doyen; et D. Fonteneau met en note : — « Ce doyen de l'église cathédrale de Poitiers n'a commencé à être connu des nouveaux éditeurs du *Gallia christiana* qu'en 1529. — Il mourut en 1529, âgé de 59 ans. — D. F., 22. — Bouchet, dans ses Epitaphes, fait son éloge, et le cite comme un modèle de science et de chasteté, et comme l'exemple de son église.

Allemaigne (Prudent D'), licencié en droit, était archidiacre de Thouars dès 1495 et chanoine de l'église de Poitiers. — D. F., 22.

Allemaigne (Antoine D') portait le titre d'écuyer, Sgr de Nalliers.

Ces trois personnages furent désignés par leur frère Florent d'Allemaigne comme ses exécuteurs testamentaires. — D. F., 22.

Allemaigne (Antoine D') servit au lieu de son père, en qualité d'homme d'armes du Sgr de la Grève, au ban des nobles du Poitou, convoqué en 1467. Philbert fut, à ce même ban, brigandinier du Sgr de la Grève.

Allemaigne (Antoine D'), demeurant près St-

Digitized by Google

Savin, servit comme homme d'armes au ban de 1491.

Allemaigne (Antoine D'), Sgr de Nalliers près St-Savin, était archer à ce même ban. Il lui fut même enjoint de se procurer hallebarde et vouges (c'était une espèce d'arme à l'usage du temps et dont la forme devait avoir quelque ressemblance avec celle d'une serpe).

Allemagne (Françoise D'), religieuse de l'abbaye de Ste-Croix, était, en 1492, prieure de Vellèche. — D. F.

Allemagne (Fleurant D') était, en 1499, religieux à St-Savin, puis prieur de Lussac. — D. F.

Allemagne (André D') était archidiacre de Thouars dès le 29 novembre 1521. — D. F. — Et il l'était encore en 1540, époque à laquelle il présenta une requête aux gens tenant les requêtes du palais de Paris, contre Lazare de Baif, abbé commendataire de la Grenetière, aux fins du paiement de son droit de visite dans cette abbaye, enclavée dans les limites de son archidiaconé. — D. F., 2.

Allemaigne (François D'), Sgr de Nalliers, servit comme homme d'armes au ban des nobles du Poitou en 1533, et mourut le 20 février 1564.

Allemaigne (François D'), Ec., Sgr de Nalliers, de Murs, de la Melle et du Laurier, assista en cette qualité, parmi les nobles du Poitou, au procès-verbal de la réformation de la coutume de cette province, en 1559.

Allemaigne (Charles D'), Sgr de Nalliers, était, vers 1560, marié à Gabrielle DE BEAUVAU, de la branche de la Bessière. — La Ches.

Allemaigne (Omène D') était, le 31 août 1584, épouse de Pierre de la Chapellerie, Ec., Sgr de Rouilly, lequel possédait aussi une propriété à Thiers. — D. F.

Allemaigne (Florent D') était prévôt de l'église de Poitiers le 7 février 1604. — D. F. — C'était le troisième membre de la même famille qui occupait depuis un siècle cette charge ecclésiastique.

Allemaigne (Jacques D'), Sgr de Nalliers, fils de Charles, était, vers 1625, époux d'Antoinette DE BEAUVAU, fille de Louis, Sgr des Aulnais, et de Charlotte de Brilhouet. — La Ches.

Il est nommé l'un des exécuteurs testamentaires d'Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay, Évêque de Poitiers, dans le testament de ce prélat en date du 7 janvier 1638. — D. F., 3.

Nous trouvons dans le rapport de M. de Colbert, intendant du Poitou, en date de 1664 : « Le sire » d'Allemagne-Naliers est un gentilhomme, âgé de » 75 ans, n'aiant qu'une fille mariée en premières » noces au baron de Savignac, duquel elle a eu un » fils, et en secondes noces au baron du Cros. » — Ar. Roy. — C'est le dernier sur lequel nous ayons pu nous procurer des renseignements.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ALLEMAGNE portait d'or à 3 fasces de gueules. — Ces armes sont, dit dom Fonteneau, peintes à la voûte de l'église de l'abbaye de St-Savin, dans laquelle plusieurs membres de la famille d'Allemagne ont occupé, comme on l'a vu, des fonctions éminentes.

ALLONNEAU. Cette famille possédait, à une époque très-reculée, des propriétés relevants de Chizé et de Fontenay-le-Comte.

Alonelle (Berthomée) était femme de Jean Goion. Celui-ci rend aveu, au château de Chizé, le 2 mai 1403, pour une pièce de terre, à cause de son épouse. — G. G.

Alonelle (Jeanne) était femme de Pierre Pagault, qui rendit aveu, à cause de sa femme, le 4 janvier 1404, au château de Fontenay-le-Comte, du fief de la Pointe, tenu à moyenne et basse justice. — G. G.

Allonneau (Perrine), femme de Mathurin Berland, Psse de St-Pardoux, testa en 1625, ainsi qu'il résulte du Commentaire sur la Coutume du Poitou de J. Constant, p. 331.

Allonneau (Pierre) était pair de la commune de Niort en 1675, et enseigne dans le régiment de cette ville. — Aug. Ter.

Allonneau (Jacques), Elu à Niort, était aussi pair de cette commune en 1675. — Aug. Ter.

Allonneau (Antoine), Sgr du Verger, fut reçu lieutenant en cette même Elec. en juillet 1675. — Aug. Ter.

Allonneau (Jacques) était procureur à Niort en 1716.

Allonneau (Louis) l'était également en 1718. Il avait pour épouse Catherine GIRAULT, nièce et héritière de Gaspard Girault, chanoine et aumônier de l'église de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers. — F.

I^er^. — **Allonneau** (Pierre-Abraham) épousa Marie-Madeleine MANGOU, dont il eut pour fils Jean-Jacques qui suit.

II^e^. — **Allonneau** (Jean-Jacques), né à Niort, fut reçu, en 1783, Lieut. Gén. du bailliage ducal de Parthenay. Devenu sénéchal de Bressuire, il assista en cette qualité avec N. ALLONNEAU, maire de Parthenay, à l'assemblée des trois ordres, tenue à Poitiers pour nommer des députés aux états généraux.

Après l'incendie de Bressuire pendant les guerres de la Vendée, M. Allonneau se retira à Niort, où il

Digitized by Google

remplit les fonctions d'accusateur public près le tribunal révolutionnaire.

Après avoir été juge au même tribunal, il fut nommé, en 1800, au tribunal d'appel de Poitiers, et y mourut en 1805.

Il avait épousé Marie-Perrine-Victoire FROUIN DE LA GODINIÈRE, de laquelle il a laissé trois enfants, dont deux vivants : 1° PIERRE qui suit; 2° JEAN-JACQUES, qui, après avoir été notaire, est actuellement juge de paix du canton de Vivône, et a trois enfants.

IIIe. — **Allonneau** (Pierre), né le 2 avril 1790, fut nommé, le 11 mars 1814, chirurgien-aide-major au 62e rég. d'infanterie de ligne, et reçu docteur en médecine le 13 août de la même année.

Nommé professeur à l'école secondaire de médecine de Poitiers, en décembre 1830, il a fait pendant 6 ans les cours d'anatomie, de physiologie et de chirurgie.

Il a publié dans divers journaux de médecine plusieurs mémoires sur les différentes parties de cette science.

La Société royale de médecine de Bordeaux, ayant mis au concours, en 1835, une question importante de médecine pratique, décerna à M. Allonneau une médaille d'or en récompense du mémoire qu'il lui avait adressé sur ce sujet.

Ses différents travaux, soit dans l'enseignement, soit dans la littérature médicale, et quelques mémoires scientifiques, lui ont valu le titre de membre adjoint correspondant de l'Académie royale de médecine et de membre de la Société royale de médecine de Bordeaux, et de plusieurs compagnies savantes.

M. Pierre Allonneau a épousé, le 10 août 1826, Dlle Elisabeth CHAUVIN, de laquelle il a eu un fils, PIERRE-ALFRED.

ALLEMAND (L'). Le seul membre de cette famille que nous ayons trouvé mentionné, est Guillaume l'Allemand, qui se trouve dénommé dès 1282 sans aucune qualité.

Nous croyons que c'est le même qui fut maire de Poitiers pendant les années 1296, 1301, 1307, 1308, 1309, 1313, 1315, 1322, 1325, 1326 et 1327, et c'est à ce titre qu'il doit de figurer seul ici.

Il est à présumer que c'était ce Guillaume l'Allemand qui avait fondé une chapelle dans l'église de St-Cybard. — Thib.

ARMOIRIES. — L'ALLEMAND portait, selon Thibaudeau, d'argent au chevron d'azur accompagné de trois feuilles de laurier de sinople, posées 2 et 1.

Chenu, au lieu de feuilles de laurier, dit trois amandes.

ALLOUE ou ALHOUE (D'). Ce nom figure depuis environ quatre siècles parmi la noblesse du Poitou, et cependant nous nous sommes convaincus que c'est un surnom ou sobriquet pris dans le XVe siècle par un nommé Jean de la maison Hélie, et qu'il a transmis comme nom propre à sa postérité. En effet, d'après la copie d'un titre original recueilli par dom Fonteneau dans le chartrier de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, il est dit que Jean Hélie, *dit* d'Alloue, Ec., fit une donation à cette abbaye le 18 octobre 1453; et ensuite que le même Jean Hélie, *dit* d'Alloue, est compris dans le dénombrement rendu par le Sgr de Ruffec, le 7 décembre 1470, à cause de sa terre des Ajots, mouvante de ce Sgr suzerain.

Nous sommes donc fondés à croire que le nom d'Alloue n'est, en effet, qu'un surnom ou sobriquet, *cognomen*.

Avant de rendre compte de ce que nous avons pu recueillir sur la maison d'Alloue, nous allons extraire du Dictionnaire de la Noblesse (t. 1, p. 200) ce que dit l'auteur de cet ouvrage. On jugera par les notices des divers membres de cette famille, que nous donnerons à la suite, si la maison d'Alloue du bas Poitou, dont parle la Chesnaye-des-Bois, est la même, ou si ce sont deux maisons différentes.

« Alloue ou Alhoue, famille noble du diocèse de » Luçon, dont est François-Hector d'Alloue, Ec., Sgr » des Ajots, résidant au château du Fougeroux, » même diocèse. Il a été reçu page du roi dans sa » petite écurie en décembre 1708, et s'est marié, par » contrat du 25 juillet 1719, avec Dlle Renée-Suzanne » de Grellier, fille de François de Grellier, Ec., Sgr » des Aspoix, et de Suzanne de Régnon. Sa filiation a » été prouvée par titres depuis André d'Alloue, son » 7e aïeul, Sgr des Ajots, vivant l'an 1478, dont le » fils Clément d'Alloue, Ec., Sgr des Ajots, fut ma- » rié, le 11 octobre 1498, avec Marie de St-Gelais, » fille de Guyot de St-Gelais, Ec., Sgr d'Antigny, et » d'Antoine de Peyré. »

Alloue (Guiot D'), Ec., Sgr du Breuil-Coeffeau (que nous présumons fils ou l'un des fils de Jean-Hélie dit d'Alloue, précité), et Dlle Catherine FACIÈRE ou FAIDRE, son épouse, marient, par contrat du 2 octobre 1466, MARGUERITE d'Alloue, leur fille, à Louis Turpin, Ec., fils de Flicheau Turpin, Ec., Sgr de Jouhé, et de Marie de Livenne. Elle était veuve le 24 mai 1514. Ledit Guiot rendit aveu, le 14 août 1469, des trois quarts de son hébergement de Châtellus à l'abbé de Nanteuil-en-Vallée. Il figure aussi dans un traité déposé aux archives de cette abbaye du 17 mars 1481. — D. F.

Alloue (Jean D'), Ec., Sgr de Châtellus, rendit

Digitized by Google

aveu de cette terre à l'abbé de Nanteuil, le 2 janvier 1489. — D. F.

Il était sans doute fils de Guiot, qui précède.

Alloue (Égiptienne D') était, le 16 mai 1492, veuve de Jean Jay, Ec., Sgr *de Fontibus Claris* et de Villeneuve. Elle rendit à cette époque aveu à l'abbé de Nanteuil pour cette terre. — D. F.

Alloue (Jacquette D'), fille de Jean, Sgr des Ajots (sans doute celui qui précède), et de Dlle Françoise DU PERCHE, épousa, par contrat du 17 décembre 1511, François du Breuil-Hélion, Éc., Sgr de Combes ; ils n'eurent qu'un fils unique, et moururent l'un et l'autre le laissant en très-bas âge. Il fut d'abord sous la tutelle de Jean d'Alloue, Sgr des Ajots, son aïeul maternel, et ensuite sous celle de PIERRE d'Alloue, fils de celui-ci. — D. F.

Alloue (Aymard D'), Sgr de Châtellus, Psse de Jaillé en Poitou, rend hommage d'une partie de ladite Sgrie à l'abbé de Nanteuil, le 24 mars 1501. — D. F.

Alloue (Jean D'), Ec., Sgr du Breuil-Coeffau, avait épousé Jeanne DE PARTHENAY, qui, devenue veuve et tutrice de leurs enfants mineurs, rendit aveu de la terre du Breuil, le 13 mars 1512, à la Sgrie de Mairé-l'Évescault. — D. F.

Alloue (Louis D'), Ec., Sgr de Châtellus, rend aveu de cette terre et de la forteresse dudit lieu, le 10 juin 1530, à l'abbé de Nanteuil. — D. F.

Alloue (Clément D'), Éc., Sgr de la Court-des-Ajots, rend un hommage à la Sgrie de Mairé-l'Évescault, le 24 mars 1538. On ne dit pas si c'est pour quelques parties de la terre de la Court-des-Ajots. — D. F.

Allouhe (Jean D'), Éc., Sgr du Château-Bouhet, avait épousé Dlle Anne DE FONTLEBON, dont il eut une fille,

Allouhe (Élisabeth D'), qui épousa, par contrat du 22 juillet 1584, signé Duboys, Ne royal, garde-note à Chizé, Pierre d'Orfeuille, Chev., Sgr de Foucaud, Puizant et Lussandière, gouverneur de Châtellerault.

Alloue (N. D') était, vers 1600, abbé de Bonnevaux près Poitiers. — Gal. Chr. — On trouve dans la nouvelle édition du Pouillé du diocèse de Poitiers N. **d'Alloue**, fondateur en 1651 d'une chapelle dans la Psse de Romagne. — F.

Alloue (Ester D') épousa, par contrat du 20 octobre 1666, Gaspard de Campet, d'une famille noble des environs de St-Jean-d'Angély. — Gén. de Campet.

Alloue (Charles D'), Chev., Sgr des Ajots, épousa Gabrielle AYROT, dont il eut deux fils qui suivent :

Alloue (Charles D'), Mis des Ajots, capitaine général pour le roi de ses chasses en Poitou, Saintonge et Angoumois, demeurant ordinairement au château de la Thibaudière, Psse de Chiché, ressort de Civray, fils de Charles d'Alloue, Chev., Sgr des Ajots, et de De Gabrielle Ayrot, acheta, par contrat du 1er mars 1667, de Louis de Rochechouart, Chev. de l'ordre du roi, Cte de Ste-Maure et de Beaumont-le-Roger, baron de Gascougnolles et du Bouchet, ladite terre et baronnie de Gascougnolles et le fief de Vitray, mouvants du roi, et la châtellenie et Sgrie de Vouillé, fief et Sgrie de Thorigny, etc., mouvants de Dompierre-sur-Boutonne, etc., situés dans le ressort de Civray, Niort et de Saint-Maixent, moyennant 190,000 livres.

Alloue (François D'), Chev., Sgr de la Thibaudière, les Ajots, Gascougnolles, Vouillé, la Mothe, Thorigny, etc., était héritier, le 25 février 1669, de feu haut et puissant Charles d'Alloue, son frère, qui précède, Chev., Sgr, Mis des Ajots, Gascougnolles, Vouillé, la Mothe, Thorigny, etc. — Ext. des arch. du chât. de Dompierre-sur-Boutonne. — D. F.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ALLOUE porte d'argent à deux chevrons de gueules l'un sur l'autre, accompagnés en chef de deux macles de sable. — D'Hozier.

ALOIGNY (D'). Le nom de cette famille a été indifféremment écrit dans divers temps ou divers lieux, Aloigny, Alongny, Alougny, Alogny, Alougné, Alloigne, etc. Mais c'est toujours la même maison, et c'est une des plus anciennes et des plus honorables du Poitou.

On peut dire avec l'auteur de la Généalogie imprimée, que cette maison, dont l'origine se perd dans les siècles les plus reculés, a donné à l'Etat, sous les différents règnes de nos rois, des personnages de la plus grande distinction, qui ont été revêtus successivement des fonctions les plus éminentes.

Après avoir fixé la division des diverses branches de cette maison, nous ferons connaître par ordre chronologique tous les noms isolés qui sont parvenus à notre connaissance, et nous établirons ensuite les filliations conformément aux titres qui ont été produits, et à ce qui est extrait de la Chesnaye-des-Bois.

La branche des Sgrs de Boismorand, de Cherzay, de Ligniers, de la Gosselinière, etc., fit imprimer à Poitiers, vers 1760, chez Louis Brault, la généalogie de la maison d'Aloigny, d'après les titres originaux vérifiés par M. d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France. Mais il n'y est parlé que de la ligne directe, et de la collatérale dont leur branche est issue.

« Indépendamment de ces deux branches, dit cette

Digitized by Google

» généalogie, il y a encore celle des Sgrs de la Groye, » de Beaulieu et du Puy-St-Astier, également distinguée par ses alliances, ses services et les places » de confiance dont elle a été honorée; mais jusqu'à » présent elle n'a pu prouver sa jonction, quoiqu'on » ne puisse lui refuser la même origine, par la conformité de nom, de province et d'armes, qui ne diffèrent de celles des Sgrs de Rochefort qu'en ce » qu'elle porte cinq fleurs de lis en sautoir; c'est » même en conséquence de cette assurance d'une origine commune, que l'auteur de l'Histoire des grands » officiers de la couronne, en traitant l'article du » maréchal de Rochefort, a fait aussi mention de » cette branche avec toutes ses alliances. »

L'auteur du Dictionnaire de la noblesse, en donnant la généalogie de cette maison, fait sortir la troisième branche d'un Pierre, fils de Pierre d'Aloigny et d'Aglantine de la Trémouille. On doit faire observer qu'il n'est fait mention de ce Pierre, IIe du nom, ni dans Moréri, ni dans la Généalogie imprimée.

Le but de notre ouvrage étant de faire connaître, autant qu'il est possible, les noms de tous ceux qui appartiennent aux familles de l'ancien Poitou, nous extrairons en entier du Dictionnaire de la noblesse ce qui concerne cette branche, parce qu'il est à présumer que cet ouvrage ayant été imprimé un grand nombre d'années après la généalogie précitée, on a communiqué à l'auteur des titres jusqu'alors inconnus. Nous nous aiderons aussi du P. Anselme, de Moréri, et des recherches des savants bénédictins qui s'étaient particulièrement occupés de l'histoire du Poitou.

Aloigny (Guillaume D'), religieux et chambrier de l'abbaye et principauté de Deols en Berry, mourut le jour de la Quasimodo 1220. Il est qualifié dans son épitaphe de *plus noble et religieuse personne*; l'extrait en fut délivré, le 14 décembre 1619, à Louis d'Aloigny, Mis de Rochefort, à l'occasion de ses preuves de Chevalier du St-Esprit; François de Chamborant, sous-prieur de cette abbaye, attesta en délivrant cet extrait que de mémoire d'homme il ne s'était vu qu'aucun religieux fût entré en ladite abbaye, qu'il n'eût prouvé être descendu de quatre races nobles.

Aloigny (Guillaume D') vivait l'an 1281 suivant un titre déposé au trésor de l'évêché de Poitiers, et prenait alors la qualité de Chevalier.

Aloigny (Jean dit Galchaud D'), Éc., est ainsi nommé dans un acte du 22 juillet 1319.

Aloigny (Boucher D'), Éc., scella de son sceau en cire rouge représentant trois fleurs de lis et un lambel de trois pendants, une quittance qu'il donna le 20 octobre 1339 à François de l'Hôpital, clerc des arbalétriers, d'une somme de 4 livres 16 sous pour lui et un autre écuyer.

Aloigny (Simon D'), Éc., se trouve inscrit, sous la date du 15 janvier 1370, dans un registre mss. intitulé *Montres et revues*, et déposé à la bibliothèque du Roi. On le trouve avec la même qualité d'Écuyer, le 1er octobre 1371. Il était sans doute frère de Pierre, marié à Aglantine de la Trémouille. — Ext. d'un portefeuille à dos rouge, cab. de Caignères. — B. Roy.

Aloigne (Gravaigne D') rend, le 7 juin 1409, aveu au château de Poitiers, « à cause de son houstel de » Travarzay assis en la Psse de Bonneilh-Matours, » tenu à foi et hommage-lige du comté de Poictou, » au devoir d'un homme armé de cotte gamboisée. » — Ext. du Livre des fiefs déposé au bureau des finances de Poitiers.

Aloigny (Pierre D'), Ec., donna à Macé-Héron, trésorier de guerre, le 12 septembre 1420, une quittance de la somme de 345 liv. sur ses gages, sur ceux d'un chevalier bachelier et vingt écuyers de sa chambre et compagnie. Mais comme son sceau représente cinq fleurs de lis avec un lambel de trois pendants, on présume qu'il était de la branche des seigneurs de la Groye.

Aloigny (Jeanne D') était, le 10 mars 1426, religieuse à l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers et prieure du Breuil-Chizé. — Ext. des tit. de cette abbaye. D. F.

Alougné (Guillaume D'), Ec., qualifié *noble homme*, Sgr de Rochefort en Brême, fait foi et hommage d'un étang dépendant dudit Rochefort au Sgr du Bouchet, le 13 septembre 1443. — Arch. du chât. d'Asnières. — D. F.

Aloigny (Gallehaut D'), Ec., Sgr de la Groye et d'Ingrande, obtient du roi Louis XI, en 1471, l'établissement de deux foires dans sesdites Sgries. — Ar. roy. — Il eut de son mariage avec N. DECE :

Aloigny (Gillette D') qui épousa, par contrat passé le 4 janvier 1486 devant Barbe et Coustard, Christophe de la Touche, Ec., Sgr de la Massardière.

Aloigny (Gaucher D'). On trouve un personnage de ce nom, Sgr d'Aloigny, dont la fille FRANÇOISE d'Aloigny, dame de Sepmes en Touraine, épousa Jacques de Taix, Sgr de Taix, conseiller-chambellan du roi, aïeul de Jean, Sgr de Taix, Chev. de St-Michel, capitaine de 50 lances, ambassadeur extraordinaire à Rome, grand-maître de l'artillerie de France et colonel général de l'infanterie française, tué au siége d'Hesdin en 1553.

Aloigny (Jeanne D'), femme de Jean Goufflier, Chev., Sgr de Bonnivet, mort l'an 1412. Nous igno-

Digitized by Google

rons à quelle branche doivent se rattacher ces noms.

Aloigny (Hilaire D'), on trouve dans le *Gallia christiana* qu'elle fut élue abbesse de la Trinité de Poitiers en 1644, et qu'elle mourut en 1649. On ignore de quelle branche elle est issue.

Aloigny (Louis D') figure dans le ban des nobles du Poitou de 1557, comme Ec., Sgr de Rochefort, Psse de Sauzelles, ressort de Montmorillon. Il était peut-être frère ou oncle d'Antoine qui figure au VIII^e^ degré de la filiation suivie de la branche ainée, rapportée ci-après.

Aloigny (Louis D'), Ec., FRANÇOIS et LOUIS ses frères, et Guillaume de Marolles, Ec., combattent, à la suite d'une dispute, contre les Sgrs de Chaumont et de la Morinière. — 1563-1567. — Ar. roy.

Aloigny (Antoine D'). Clabault, dans la Généalogie de la maison de Chasteigner, imprimée en 1779, dit que la veuve d'Antoine d'Aloigny, Sgr de la Cheze, près Martizay, et mère de Renée d'Aloigny, épousa en secondes noces N. Chasteigner, et qu'elle maria ensuite sa fille Renée avec François Chasteigner, un des fils de son second mari. On ignore à quelle branche appartenait cet Antoine d'Aloigny.

Aloigny (Louis). Vertot, dans sa Liste chron. des chev. de Malte, cite Louis d'Aloigny reçu en 1683. On ignore également de quelle branche il est sorti.

Alloigne (Marie D') avait épousé Jehan de Chergé, et elle était sa veuve le 9 octobre 1490, ainsi qu'il résulte d'un accord fait à cette époque entre, d'une part, Jean de Chergé, Sr de la Noraye, et d'autre, Georges et ses frères, Antoinette et Jeanne de Chergé, ses parentes, présentes et autorisées par Marie d'Alloigne, leur mère. — Ar. dép.

Aloigny (Claude D') était, vers la fin du XVI^e^ siècle, épouse d'Eléonor de Martel. — Généal. de Martel.

Ici commence, d'après Moréri, la filiation suivie.

ALOIGNY (D'), BRANCHE AINÉE, DE ROCHEFORT, ETC.

I^er^. — **Aloigny** (Pierre D'), Ec., Sgr de la Millaudière, suivant un acte de 1304, par lequel il acquit plusieurs héritages de Guillaume de la Court, Chev., parait avoir été père de

II^e^. — **Aloigny** (Pierre D'), Chev., Sgr de la Millaudière et de Rochefort-sur-Creuse, terre qu'il eut du chef d'Aglantine DE LA TREMOILLE qu'il avait épousée en 1350; elle était fille de Guillaume, Chev., Sgr dudit Rochefort-sur-Creuse. Le Sgr de la Millaudière passa acte de donation mutuelle avec sadite épouse, le 27 septembre 1364, et mourut peu de temps après. Sa veuve se remaria avec N. Dupuy, et, devenue encore veuve, elle se remaria en troisièmes noces à Louis du Breuil (*de Brolio*), Chev. D'après les dispositions de son testament de l'année 1380, elle fut enterrée dans l'église de Sauzelles auprès du tombeau de feu Guillaume de la Trémoille, son frère, Sgr de Rochefort. — Elle donna au Sgr du Breuil, son mari, la jouissance de son château de Rochefort, et institua ses héritiers GUILLAUME d'Aloigny qui suit, Denise Dupuy et Marguerite du Breuil, ses enfants, qu'elle avait eus de ses trois mariages.

Cet acte fut passé en présence de Guillaume d'Aloigny, damoiseau.

III^e^. — **Aloigny** (Guillaume D'), Chev., Sgr de Rochefort et de la Millaudière, acquit, le 20 janvier 1398 (1399), de Louis du Breuil, Chev., ce qu'il possédait sur la terre de Rochefort, dont il fit hommage à Jean de Naillac, Sgr du Blanc, en 1410. Il s'était marié, avant 1391, avec Jacquette COURAUDE (COURAULT) dont il eut cinq enfants; savoir :

1° EUSTACHE, Sgr de Rochefort-sur-Creuse et de la Millaudière, dont il fit hommage au Sgr du Blanc en 1436. Il mourut sans postérité;

2° GUILLAUME, qui suit;

3° PIERRE. C'est celui qui ne se trouve ni dans le Dictionnaire de Moreri ni dans la Généalogie imprimée, et qui était sans doute inconnu aux auteurs de ces ouvrages; c'est celui que le Dictionnaire de la Noblesse établit comme père de la branche des Sgrs de la Groye, de Beaulieu et du Puy-St-Astier. Il figurera ci-après à l'article de cette branche;

4° AGLANTINE, mariée par contrat du 29 mai 1435 à Alain de Karaleu de Bergerisse;

5° MARGUERITE.

IV^e^. — **Aloigny** (Guillaume D'), Ec., Sgr de la Millaudière, puis de Rochefort-sur-Creuse, après la mort de son frère aîné, et de Rochefroide, la Varenne, Pontigné, etc., épousa, par contrat du 28 décembre 1442, Marguerite DE LA TOUCHE, dame de la Varenne, fille de feu Pierre de la Touche, Ec., Sgr de Maillé, et de noble Marguerite de Maussan. Gaucher d'Aloigny était présent à ce contrat. Nous présumons que c'est lui qui est appelé Galchaut dans la liste imprimée du ban des nobles du Poitou de 1467, où il servit comme homme d'armes du Sgr de Lisle, et dont il a été fait mention ci-dessus sous le nom de Gaucher. Guillaume mourut peu avant le 7 mai 1492, jour auquel ceux de ses enfants qui vivaient alors partagèrent sa succession et celle à venir de Marguerite de la Touche, leur mère, qui fit son testament le 22 février 1499 (1500).

Du mariage de Guillaume d'Aloigny avec Marguerite de la Touche naquirent :

Digitized by Google

1° François, qui suivra ci-après;

2° Guillaume, Ec., Sgr de la Millaudière et de Pontigné, terres à lui échues par le partage de 1492. Il n'eut que deux filles : Catherine, mariée à Jean d'Arnac, Ec., et Marguerite, mariée à François de Salignac, Ec., Sgr des Groges;

3° Jean, Ec., Sgr de Rochefroide; il vivait encore en 1522;

4° Pierre, Ec.,

5° Jacques, Ec., qui eurent, dans le partage de 1492, les hôtels et lieux de la Varenne, de la Brière, de Cenon et de la Boutière : ils vivaient encore le 27 mars 1508;

6° Marquise;

7° Jeanne, dame de Maillé en 1492, fit son testament le 27 mars 1508, et mourut, à ce qu'il paraît, sans avoir été mariée;

8° Antoinette, qui épousa Jean Scolin et ne vivait plus vraisemblablement en 1492, car elle n'est pas dénommée dans le partage de ladite année.

Il faut ajouter à la liste de ces enfants légitimes:

Jean, bâtard d'Aloigny, lequel se trouva au ban des nobles du Poitou de 1467, et y remplaça Guillaume son père comme brigandinier du Sgr de la Grève. Il épousa, le 8 octobre 1484, Louise Grajon, fille de noble homme Méry Grajon, Ec., Sgr de St-Liffort, et de Jeanne de Douault, son épouse.

V^e^. — **Aloigny** (François d'), Ec., Sgr de Rochefort-sur-Creuse, la Millaudière et de la Forest. Il servit en qualité d'archer au ban des nobles du Poitou, convoqué en 1491, et fut marié, par contrat du 20 octobre 1484, avec Catherine Guérin, fille de noble homme Revérend Guérin, Ec., Sgr d'Oinze, et de Marguerite du Bouex, son épouse. Il mourut peu avant le 8 avril 1522. Il eut trois enfants, savoir :

1° René, qui continue la descendance;

2° François, Ec.;

3° Louise, dame de la Forest, terre dont elle fut dotée lors de son mariage, le 8 janvier 1515, avec Georges Leclerc, Ec., Sgr de Varennes.

VI^e^. — **Aloigny** (René d'), Ec., Sgr de Rochefort-sur-Creuse, de la Millaudière, de Rochefroide, de Chauverton et d'Oinze, assista comme arbalétrier au ban des nobles du Poitou de 1533. Il avait épousé, par contrat du 6 juillet 1523, Gabrielle de la Trémoille, fille de Philippe de la Trémoille, Ec., Sgr de Fontmarant, et de Marguerite de Salignac. Il fit hommage au Sgr du Blanc de la Sgrie de Rochefort, le 15 octobre 1529. Les deux époux n'existaient plus le 25 juin 1557, jour auquel leurs enfants, ci-après nommés, partagèrent leur succession.

1° Pierre, qui va suivre;

2° Louis, Ec.;

3° Jean, qui embrassa à ce qu'il paraît l'état monastique, car il est qualifié *religieuse personne*, *frère*, etc., dans le contrat de mariage de Françoise d'Aloigny, sa sœur;

4° Marguerite;

5° Françoise, dame de Vilgaudin, mariée, par contrat du 30 mai 1561, avec noble homme François de Piégu, Sgr de Piégu.

VII^e^. — **Aloigny** (Pierre d'), Sgr de Rochefort-sur-Creuse, la Millaudière, Rochefroide, Vaux et d'Oinze, gouverneur des ville et château du Blanc en Berry, fut d'abord homme d'armes, et ensuite guidon de la compagnie d'ordonnance de Léonard Chabot, Cte de Charny, grand Éc. de France, et fait enseigne de cette compagnie vers 1584. Il mourut vers 1585. Il s'était trouvé en 1544 à la bataille de Cerisolles, où il avait donné les marques de la plus grande valeur.

Il épousa, par contrat du 27 janvier 1548, Marguerite de Salignac, fille de Jean de Salignac, Éc., Sgr de la Rochebelusson, et eut de ladite dame, qui testa le 19 mai 1587, les enfants ci-après dénommés :

1° Antoine, qui continuera la branche aînée des Sgrs de Rochefort;

2° Guy, auteur de la branche des Sgrs de Boismorand, qui sera rapportée par la suite;

3° Jeanne, mariée avant 1587 avec François Duplessis, Ec., Sgr des Breux;

4° Louise, mariée avant le 19 mai 1587 à Désiré Barbe, Éc., Sgr de Beauregard.

VIII^e^. — **Aloigny** (Antoine d'), Sgr de Rochefort-sur-Creuse, Vaux, la Chaise, Percy-Puigiraud et Rochefroide, Chev. de l'ordre du roi, chambellan ou gentilhomme ordinaire de sa chambre, Lieut. de cent hommes d'armes de ses ordonnances, fut gouverneur pour le roi des ville et château du Blanc en Berry.

Les services qu'il rendit au roi dans les guerres de la Ligue, lui méritèrent les titres et les honneurs dont il fut décoré.

Il épousa, par contrat du 30 juin 1582, Lucrèce de Périon, fille d'Antoine de Périon, Éc., Sgr de la Grange, et de Marie de la Roque, alors sa veuve et remariée. Il mourut au mois de janvier 1620, et eut de son mariage cinq enfants :

1° Louis, qui suit;

2° Anne de Rochefort, religieuse à Lencloître;

3° Marie de Rochefort, religieuse à Fontevrault;

4° Marguerite de Rochefort, mariée à Louis l'Argentier, baron de Chappelaines, bailli de Troyes;

5° Lucrèce de Rochefort, qui épousa, par contrat du 11 mai 1611, René de Bressolles, Éc., Sgr de la Roche-

Digitized by Google

belusson et de la Godetière, fils aîné de Louis de Bressolles, Chev., Sgr. des Bastides, etc., et de Dlle Louise de Salignac.

IXe. — **Aloigny** (Louis D'), Chev., Sgr, Mis de Rochefort-sur-Creuse, baron de Rochefort-sur-Loire, de Cors, du Blanc en Berri et de Craon, et en cette dernière qualité premier baron d'Anjou, Sgr de Roches, d'Alleron, de la Forest, etc., Chev. des ordres du roi, grand chambellan du prince de Condé, capitaine-lieut. de sa compagnie de chevau-légers, grand bailli et Lieut. de roi de la province de Berri, Lieut. Gén. pour S. M. en celle du Poitou, conseiller d'état d'épée, et surintendant des bâtiments, fut baptisé le 18 novembre 1583. Il se rendit digne, par ses services, de la confiance dont le roi Louis XIII daigna l'honorer. Il fut reçu Chev. de l'ordre du St-Esprit, le 31 décembre 1619, après avoir fait les preuves de noblesse exigées pour avoir droit à cet honneur. Il prit le titre de haut et puissant Sgr lorsqu'il épousa, par contrat du 24 novembre 1626, Marie HABERT, fille de Jean Habert, Sgr de Montmort, etc., conseiller d'Etat, trésorier de l'extraordinaire de guerre, et de Anne Hue sa femme, dame de la Brosse.

Le Mis de Rochefort mourut le 2 septembre 1657, et fut enterré aux Minimes de la place Royale de Paris. Il eut de son mariage neuf enfants, savoir:

1° LOUIS, Mis de Rochefort, dit le Mis de Craon; il mourut en 1650, âgé de 20 ans, sans alliance;

2° HENRI-LOUIS, maréchal de Rochefort, qui va suivre;

3° PIERRE,

4° FRANÇOIS-ANNIBAL, morts jeunes;

5° ANTOINE dit l'abbé de Rochefort, Sgr de Roche, Salleron, Ingrande, etc., abbé de Fongombault, né en 1644, mourut en 1687. Le 18 mars 1673, il rendit propriétaire de sa terre de Salleron Henri-Louis d'Aloigny, Mis de Rochefort, son frère;

6° MARIE de Rochefort, mariée 1° le 18 juillet 1651 à Jean de Pontevez, Cte de Carces, baron de Cottignac, grand sénéchal et Lieut. du roi au gouvernement de Provence; 2° le 15 mai 1659 à Jacques le Coigneux, Mis de Morfontaine, président à mortier au parlement de Paris; elle mourut le 13 mai 1675;

7° ANNE-ANGÉLIQUE, mariée, par contrat du 21 juin 1656, à haut et puissant Sgr Claude-Alphonse de Brichanteau, Mis de Nangis, Sgr de Mareuil, etc., maréchal des camps et armées du roi, mestre de camp du régiment de Picardie et gouverneur des ville et château de Ham;

8° et 9° MARGUERITE et CHARLOTTE, mortes religieuses Ursulines.

Xe.—**Aloigni** (Henri-Louis D'), Chev., Mis de Rochefort-sur-Creuse et du Blanc, baron de Cors et de Craon, Sgr de Roches, d'Alleron, la Forest, etc., maréchal de France, général des armées du roi, capitaine des gardes du corps de S. M., gouverneur et Lieut. Gén. des provinces de Lorraine et du Barrois, Metz, Toul et Verdun, du pays Messin et de la ville d'Ath en Flandre. Il servit dès sa première jeunesse sous les ordres de M. le prince de Condé, qui le fit guidon et ensuite capitaine de sa compagnie de gens d'armes. Après la paix des Pyrénées, il passa en Allemagne et en Hongrie, où il servit sous MM. de Coligny et de la Feuillade. Il se distingua en plusieurs occasions, en l'une desquelles il reçut au visage une blessure grave dont il porta toujours l'honorable cicatrice. Fait maréchal de camp le 1er janvier 1668, il reçut ordre d'aller servir sous le Cte de Duras, et puis dans l'armée de Flandres sous le Vte de Turenne, et se trouva au siége et à la prise de presque toutes les villes de Flandres. Ayant été fait Lieut. Gén. en 1672, il accompagna le roi Louis XIV à la guerre de Hollande, se trouva au passage du Rhin et à la prise d'Utrecht; prit Naerden le 12 juillet 1672, et se signala au siége de Trèves. Il fut alors pourvu de la charge de capitaine des gardes du corps, et eut en 1673 le commandement des troupes en Lorraine et Barrois.

L'année suivante il se trouva à la bataille de Senef, fut fait gouverneur de la Lorraine, du pays Barrois, et des villes et citadelles de Metz, Toul et Verdun. Elevé, en 1676, à la dignité de Maréchal de France, il fut choisi, le 10 mars de la même année, pour commander en chef un corps d'armée sur les rivières de Meuse et de Moselle; mais il ne put remplir longtemps les fonctions auxquelles l'avaient appelé ses honorables services. Il mourut à Nanci, le 22 mai 1676, épuisé de fatigue et affaibli par les nombreuses blessures dont son corps avait été criblé. On le transporta à Paris, et il fut inhumé aux Ursulines du faubourg St-Jacques.

Il avait épousé, par contrat du 29 avril 1662, Madeleine DE LAVAL DE BOIS-DAUPHIN, fille de feu Gilles de Laval de Bois-Dauphin, Chev., Mis de Laval et de Sablé, maréchal des camps et armées du roi, et de Madeleine Séguier, fille du chancelier Séguier.

La maréchale de Rochefort fut nommée, le 1er janvier 1674, dame du palais de la reine; le 8 janvier 1680, dame d'atours de madame la dauphine, et enfin dame d'honneur de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans. Elle mourut à Paris, le 1er avril 1729, âgée de 83 ans, laissant pour enfants:

1° LOUIS-PIERRE-ARMAND, qui suit;

Digitized by Google

2° MARIE-HENRIETTE, Ctesse de Gien, Vtesse de Meaux, baronne de Villemor et de St-Liebault; elle fut mariée, le 14 septembre 1676, à l'âge de 12 ans, en présence et du consentement du roi, de la reine et de plusieurs princes et princesses du sang, à Louis Fauste de Brichanteau, Chev., Mis de Nangis, etc., son cousin germain. Il était mestre de camp du régiment royal de la marine et brigadier des armées du roi; il fut tué en Allemagne en 1690. Elle se remaria, par contrat du 3 mai 1691, avec Charles de la Rochefoucault de Roye, Cte de Blanzac, depuis Lieut.-Gén. des armées du roi, et gouverneur de Bapaume, desquels sont issus les ducs d'Estissac. Elle est morte comtesse douairière de Blanzac, le 18 septembre 1736.

XI^e. — **Aloigny** (Louis-Pierre-Armand D'), Chev., Mis de Rochefort, baron de Craon, mourut brigadier des armées du roi, le 21 juillet 1701, à l'âge de 32 ans, sans avoir été marié.

En lui s'est éteinte la branche ainée de la famille d'Aloigny qui a donné lieu à cet article.

ALOIGNY (D'), BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GROYE.

IV^e. — **Aloigny** (Pierre D'), III^e fils de Pierre, Sgr de la Millaudière, et d'Aglantine de la Trémoille, rapporté ci-dessus, était Sgr de la Groye en Poitou, Elec. de Châtellerault, en 1450. Nous sommes portés à croire qu'il y a ici une erreur, et qu'il n'est que petit-fils de Pierre et d'Aglantine de la Trémoille, et fils de Guillaume d'Aloigny, Sgr de Rochefort, etc., et de Jacquette Courault, ainsi que nous l'avons établi ci-dessus au III^e degré de la branche ainée; un simple calcul de dates suffit pour le prouver.

Il épousa, en décembre 1412, Marguerite DE MONDION, dont il eut :

V^e. — **Aloigny** (Galchaud D'), Chev., Sgr de la Groye et d'Ingrande, Chev. de l'Ordre, chambellan, sénéchal et gouverneur de Châtellerault, etc., était homme d'armes au ban des nobles du Poitou convoqué en 1467, dans la compagnie du Sgr de Lisle. Il se fit considérer à la cour des rois Louis XI et Charles VIII, qui lui confièrent divers emplois dont il s'acquitta avec honneur. Louis XI lui donna, en 1479, le commandement des archers et arbalétriers qu'on entretenait pour son service dans l'Angoumois et la Saintonge, et dans le gouvernement de la Rochelle. C'est en 1483 qu'il fut fait gouverneur de la vicomté de Châtellerault, lorsque ce fief fut réuni à la couronne. Le roi l'envoya en Calabre avec le prince de Tarente pour amener en France le vénérable saint Vincent de Paule.

D'Aloigny fut aussi pieux que vaillant, et fit plusieurs fondations dans l'église d'Ingrande, et dans celle du chapitre de Notre-Dame de Châtellerault. Ce chapitre concéda à Galchaud d'Aloigny et à ses successeurs, par reconnaissance de ses donations, le droit d'entrer dans le chœur de cette église, l'oiseau sur le poing, botté et éperonné, de se placer dans les premières stalles du chœur, et d'assister dans ce costume à toutes les processions.

Galchaud avait épousé, par contrat du 9 décembre 1440, Marie DE LA TOUCHE D'AVRIGNY. Il eut de ce mariage :

VI^e. — **Aloigny** (Jacques D'), Sgr. de la Groye, marié, par contrat du 24 octobre 1460, à Anne LE ROUX, fille de Louis le Roux, Sgr de la Roche-des-Aubiers, et de Jeanne d'Aubigné. Ils eurent entre autres enfants :

1° RENÉ qui suit;

2° GALCHAUD. Il n'en est pas parlé dans la Chesnaye des Bois; mais on voit dans des actes recueillis par dom Fonteneau, que, le 15 septembre 1502, Galchaud prenait le titre de Chev., Sgr de la Groye, et qu'il existait encore le 1^er juillet 1539.

ANTOINETTE d'Aloigny, mariée, en 1465, à Emery de Couhé de Lusignan, Sgr de la Roche-à-Gué, Maillé, la Bussière et Châtillon, nous paraît être aussi fille de Jacques d'Aloigny et d'Anne le Roux. — Généal. de Couhé de Lusignan.

VII^e. — **Aloigny** (René D'), Sgr de la Groye, épousa, par contrat du 6 août 1504, Anne DE CRÉVANT. Ils eurent pour enfants :

1° LOUIS qui suit;

2° CLAUDE, qui fut la première femme de François d'Aux. — Ar. Roy.

VIII^e. — **Aloigny** (Louis D'), Sgr de la Groye, d'Ingrande, etc., marié, par contrat du 15 novembre 1540, à Jeanne DE SAVARY, de laquelle est issu :

IX^e. — **Aloigny** (François D'), Sgr de la Groye, etc., Chev. de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III. Il fut marié deux fois; 1° par contrat du 6 février 1570, à Françoise DUPLESSIS. On ignore le nom de sa seconde femme. Il eut du premier lit :

JACQUES qui suit, et de son second mariage :

1° FRANÇOIS, Éc., Sgr de Beaulieu, qui sera rapporté ci-après;

2° N..., mariée à Albret le Simple, Sr de la Court;

3° RENÉE, qui épousa Henri de la Barre, Sr de la Salle.

X^e. — **Aloigny** (Jacques D'), Sgr de la Groye, d'Ingrande, du Pont-de-Ruau, etc., épousa par contrat du 17 janvier 1600 Isabeau DE MARCONNAY, dont il eut entre autres enfants

XI^e. — **Aloigny** (Charles-Martin D'), Sgr de la

Digitized by Google

Groye, du Chesne, d'Ingrande, de Marigny, etc., marié par contrat du 14 avril 1628 à Françoise d'Aviau de Piolant. Ils eurent pour fils unique

XII^e. — **Aloigny** (Louis D'), sénéchal de Châtellerault, Chev., Mis de la Groye, Sgr d'Aloigny, de Marigny, du Chesne, de Ferrières, d'Oire. C'est en sa faveur que la Sgrie de la Groye fut unie à celle de Marigny par lettres patentes du mois de janvier 1661, et érigée en marquisat sous le nom de la Groye, avec établissement de quatre foires chaque année.

Louis d'Aloigny fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par ordonnance de M. Barentin. Il avait épousé par contrat du 9 août 1657 Charlotte Chasteigner, fille de François, Cte de St-Georges, et de Gabrielle Régnault. Elle mourut au château de la Groye, le 24 mars 1678.

Voici ce que nous lisons dans le rapport de Colbert en date de 1664, déposé aux archives du royaume :

« Louis d'Allogny, Mis de la Groix près Chastel-» lerault, est Sgr d'Ingrande près ledict Chastellerault, » qui est un fort grand bourg dans lequel il y a trois » chasteaux, dont le principal est la Groix, qui est » fort, le second appellé Marigny, et le troisième ap-» pellé le Chesne, à cause duquel il est Sgr haut » justicier de la plupart des maisons de la ville et » fauxbourgs dudit Chastellerault. Il a fait ériger cette » terre en marquisat. Mais les lettres n'en sont point » encore vérifiées. Il est encore Sgr d'Hoire en Chas-» telleraudois, et estimé riche de douze mille livres de » rente. Il a épousé la sœur du Cte de St-Georges. » Cette maison est descendue de Gathault d'Allogny, » grand chambellan de Louis XI^e, le premier séné-» chal de Chastelleraudois. »

Louis d'Aloigny eut de son mariage avec Charlotte Chasteigner :

1° Louis-Gabriel, dit le Cte de la Groye, capitaine de chevau-légers au régiment de Saint-Aignan, rendit hommage de son fief d'Aloigny au Sgr de Châtellerault, le 2 mars 1682. Il fut tué d'un coup de mousquet dans un combat naval, au service de la république de Venise, à la fin de mai 1691, sans avoir été marié ;

2° Roch-François, ecclésiastique, chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Tournay en Flandres ;

3° Alexis, Chev. de Malte en 1686, fit ses vœux à Noël 1691 ;

4° Charles, Mis de la Groye, enseigne de vaisseau, Lieut. du détachement de la marine au Canada, en 1684 ;

5° François-Roch dit le chevalier d'Aloigny, capitaine au régiment de Bourbonnais, tué à la bataille de Steinkerque en Flandres, le 3 août 1692 ;

6° et 7° Louise-Charlotte et Susanne, qui vivaient en 1709.

Le Dictionnaire de la noblesse s'arrête en 1684 pour les descendants du sénéchal de Châtellerault ; nous ignorons si la branche qui a donné lieu à cet article est entièrement éteinte.

Aloigny (D'), branche des Sgrs de Boismorand.

VIII^e. — **Aloigny** (Guy D'), Chev., Sgr de Boismorand, de Vaux, d'Oinze, de la Briouze-aux-Moineaux, etc., Chev. de l'ordre du roi sous Louis XIII, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine des gardes du prince de Condé et Lieut. de sa compagnie d'ordonnance, né vers 1570, était, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, second fils de Pierre d'Aloigny, Sgr de Rochefort, et de Marguerite de Salignac. Il épousa, par contrat du 8 février 1603, Renée de la Pouge, veuve de noble Philippe de Valenciennes, secrétaire du roi. Il mourut avant le 23 juin 1625, laissant de son mariage :

1° René qui suit ;

2° Charles, dont il sera fait mention après la postérité de son frère aîné ;

3° Guy, né vers 1609, reçu Chev. de l'ordre de St-Jean de Jérusalem au grand prieuré d'Aquitaine, en conséquence des preuves de sa noblesse paternelle et maternelle, le 23 juin 1625, assista en 1651 à l'assemblée des nobles du Poitou, tenue à Poitiers, pour élire des députés aux états de Tours ; était en 1666 commandeur d'Ozon et de Paillé-le-Mont, et en 1686 grand bailli de Morée et de Cury, commandeur de St-Jean-de-Latran et de la Feuillée ; il mourut le 29 mai 1691, et fut enterré à St-Jean-de-Latran.

IX^e. — **Aloigny** (René D'), Chev., Sgr de Boismorand et d'Oinze, baptisé le 30 juin 1605, vivait le 30 décembre 1672. D'après le Pouillé du diocèse de Poitiers, il paraît qu'en 1659 et 1670 les d'Aloigny, Sgrs de Boismorand, ont été collateurs d'une chapelle, Psse d'Antigny, et avaient leur ceinture autour de cette église. René d'Aloigny eut de N. Poirier, sa femme :

1° Guy, lequel suit ;

2° Eustache, Chev. de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et enseigne des vaisseaux du roi, mort à Rochefort.

X^e. — **Aloigny** (Guy D'), Chev. de Boismorand et d'Oinze, épousa Catherine de Brettes ; il fit son testament le 6 novembre 1695. Il n'eut de son mariage qu'une fille, Marie, laquelle épousa François Scourions, Ec., Sgr de Begaudelle, et, par son ma-

Digitized by Google

riage, Sgr du petit et grand Boismorand; elle vivait en 1714. C'est ainsi que la terre de Boismorand est passée dans les mains de la famille Scourions, qui la possède aujourd'hui.

La Chesnaye-des-Bois se trouve ici en contradiction avec la généalogie imprimée que nous avons suivie; il donne à Guy le prénom d'Honoré. En lui finit la 1re branche des Sgrs de Boismorand.

Aloigny (d'), IIe branche des Sgrs de Boismorand, de Cherzay, Ligniers et la Gosselinière.

IXe. — **Aloigny** (Charles d'), Chev., Sgr des Bordes, de l'Espine et de Boismorand, second fils de Guy et de Renée de la Pouge, fut baptisé le 22 novembre 1607, et fut capitaine au régiment de Touraine et puis ensuite à celui d'Amboise.

Il épousa, par contrat du 26 avril 1638, Marie Ajasson, veuve de Fleurant Petit-Pied, Ec., Sgr d'Ouzilly, et mourut en 1663. De ce mariage sont issus :

1° Charles, qui suit;

2° Marguerite;

3° Renée, qui fut mariée à Jean Autor, Ec., Sgr de St-Iran, capitaine au régiment de l'Ile-de-France-Infanterie, le 29 octobre 1670. Elle eut de ce mariage un fils qui devint lieutenant-colonel de ce même régiment;

4° Anne-Marie, morte sans alliance, après avoir fait son testament à Poitiers le 6 mars 1719.

Il existait dans les archives de l'abbaye de St-Savin un titre d'après lequel Louis d'**Aloigny** prenait le titre d'Ec. de Boismorand le 29 mai 1671.

Xe. — **Aloigny** (Charles d'), Chev., Sgr des Bordes, mousquetaire du roi, fut tué au siége de Valenciennes, le 17 mars 1677. Il résidait aux Bordes, Psse de Sayvre, près Poitiers, et avait été confirmé dans sa noblesse par une ordonnance de 1667, rendue par M. Barentin, intendant à Poitiers.

Il avait épousé, par contrat du 27 juillet 1666, Gabrielle Clabat de la Route, fille unique et héritière de Nicolas Clabat, Chev., Sgr de la Route, et de Dlle Louise de Hollande. De ce mariage sont issus trois enfants :

1° Henri-Guy, mort jeune;

2° Charles, qui continue la descendance;

3° Marie, mariée avant 1695 avec Pierre Coytard, Ec., Sgr de Vignolles.

XIe. — **Aloigny de Rochefort** (Charles d'), Chev., Sgr de Boué, Cherzay, la Gosselinière et Ligniers, né à Poitiers le 22 juin 1668, servit comme Lieut. dans le régiment du Mis d'Aloigny de Rochefort, son parent, et se trouva à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy. Il acquit en 1706 les terres de Cherzay et de la Gosselinière, fut maintenu dans son ancienne noblesse par ordonnance de l'intendant de Poitiers du 30 mai 1716, et mourut à Poitiers le 29 mai 1750. Il avait épousé, par contrat du 7 mai 1718, Jeanne-Baptiste Jouslard d'Airon, fille de Jean-Baptiste-Jacques Jouslard, Chev., Sgr d'Airon, et de Françoise Rogier. Il en eut un fils unique qui suit.

XIIe. — **Aloigny de Rochefort** (Charles-Guy d'), Chev., Sgr de Cherzay, Ligniers, la Gosselinière et les Maisons-Neuves, naquit à Poitiers le 15 février 1721. Reçu page de la reine d'après les preuves de noblesse faites le 20 avril 1735 devant le juge d'armes de France, il fut fait lieutenant réformé au régiment de Vibraye - dragons en 1738, et ensuite cornette dans le même régiment. Il servit au ban des nobles du Haut-Poitou réuni à St-Jean-d'Angély en 1758, et fit partie de la 1re brigade de l'escadron de Vassé.

Il épousa, par contrat du 10 juin 1746, Renée-Julie de Beauregard, fille de Charles de Beauregard, Ec., Sgr de la Rivière, de Puytaillé, etc., et de Renée Acquet de Richemond, dont il eut cinq enfants, savoir :

1° Charles-François, qui suit;

2° Guy, né en 1759, reçu en 1771 Chev. non profès de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, mort sans avoir été marié;

3° Renée-Françoise, née le 6 mars 1750;

4° Marie-Marguerite, née le 1er octobre 1751, mariée à N. de l'Homeron;

5° Jeanne-Baptiste, née le 8 octobre 1753, mariée à Thouars le 13 août 1781 avec Jean-Charles-Louis de Beauregard, Chev., son cousin, fils de Jules-Charles-René de Beauregard, Chev., Sgr de la Maison-Neuve, de la Rivière, etc., et de Jeanne-Marie de Sanglier, dont il reste des enfants.

XIIIe. — **Aloigny de Rochefort** (Charles-François d'), Mis de Rochefort, né le 5 avril 1757, page du roi, a servi quelques années dans un régiment. Il a été du nombre des nobles assemblés à Poitiers au mois de mars 1789 pour nommer des députés aux États-Généraux. Ayant émigré en 1791, il a fait la campagne de 1792, dans la compagnie formée par les officiers du régiment du Roi-cavalerie.

Rentré en France après quelques années, il ne put recouvrer ses biens et ceux de sa femme, qui étaient considérables, et qui avaient été vendus pendant la terreur. Il se détermina alors à passer en Espagne, où il mourut.

Il avait épousé au mois de juin 1781 N. Chastenet de la Brunnetière; de ce mariage sont issus deux enfants :

Digitized by Google

1° N., élève de l'école militaire de Fontainebleau, qui a servi dans l'armée et a été tué vers 1807 sans avoir été marié;

2° AGLANTINE, laquelle n'était pas mariée en 1820.

ALOIGNY (D'), BRANCHE DES SEIGNEURS DE BEAULIEU ET DU PUY-ST-ASTIER.

X^e^.—**Aloigny** (François D'), fils aîné du second lit de François, Sgr de la Groye, rapporté ci-dessus, prit lui-même le titre de Sgr de Beaulieu et de la Groye; il épousa par contrat du 22 août 1605 Charlotte DE LA PORTE, dame du Puy-St-Astier et de Golfie. Ils eurent pour fils aîné :

XI^e^. — **Aloigny** (Claude), Sgr du Puy-St-Astier, etc. Il vivait en 1669, et avait épousé par contrat du 21 mai 1631 Marie ARLOT, dont est issu :

XII^e^. — **Aloigny** (Charles D'), Sgr de la Golfie, marié à Marie DALESME, fille de Guillaume, conseiller-doyen et garde-des-sceaux du parlement de Guyenne, et de Catherine Descars de Merville. De ce mariage est né :

XIII^e^. — **Aloigny** (Claude D'), Sgr du Puy-St-Astier, marié le 24 octobre 1701 avec Renée-Françoise D'ABZAC DE LA DOUZE DE VILLARS, d'où est issu :

XIV^e^. — **Aloigny** (Thomas D'), Sgr du Puy-St-Astier, reçu page du roi dans sa grande écurie le 21 mars 1725, marié deux fois : 1° à N. LE BERTHON, fille d'André-François le Berthon, premier président au parlement de Guyenne, et de N. de Baratet, dont il lui est resté deux filles; l'une d'elles est RENÉE-MARGUERITE, mariée le 4 mai 1760 à Antoine-Resty de Villeneuve, Mis de Vitré, morte de la petite vérole à Poitiers le 1^er^ mars 1767; 2° le 24 avril 1754 à Marie-Gabrielle D'ABZAC DE PRESSAC, fille de Jacques d'Abzac, Mis de Pressac, et de Marie Vautier.

ARMOIRIES. — Il existe une différence entre les armoiries de la branche d'Aloigny de Rochefort et ses divisions, et celles de la branche des Sgrs de la Groye. De temps immémorial cette maison a porté dans ses armes des fleurs de lis qui sans doute lui avaient été accordées par un roi de France, à raison de quelque service éminent rendu par un de ses membres; et toutes les branches portent en effet des fleurs de lis; la différence n'existe que dans leur nombre.

La branche de Rochefort rapporte l'empreinte de plusieurs sceaux de 1339, 1571, 1579, etc., qui présentent seulement 3 fleurs de lis posées 2, 1. Le sceau de 1339 est en outre brisé d'un lambel de 3 pendants, parce qu'il se rapporte probablement à un membre de branche cadette, qui avait voulu se distinguer par cette brisure significative.

La branche de la Groye porte à cinq le nombre des fleurs de lis, et les pose en sautoir. Elle a en sa faveur un sceau de 1420 ainsi blasonné, et brisé également d'un lambel de 3 pendants.

D'un autre côté, Vertot donne les noms de chevaliers de Malte des branches de Boismorand, de la Groye et de Rochefort, et dit que les armoiries de ces divers personnages sont les mêmes; en quoi il est bien évident qu'il se trompe. On doit donc, selon nous, tenir compte d'une différence réelle, et dire :

LES D'ALOIGNY DE ROCHEFORT, LA MILLAUDIÈRE, BOISMORAND, CHERZAY, LA GOSSELINIÈRE, ETC., portent de gueules à trois fleurs de lis d'argent posées 2, 1.

LES D'ALOIGNY DE LA GROYE, DE BEAULIEU ET DU PUY-ST-ASTIER portent de gueules à cinq fleurs de lis d'argent posées en sautoir.

AMAURY. Cette famille, d'une noblesse ancienne, originaire des environs de Loudun et de Thouars, a successivement possédé pendant plusieurs siècles la terre de Migaudon, qui relevait d'Argenton-Château.

Amauricus, *præpositus Niorthi*, est un des témoins de la donation faite le 15 mars 1166 à l'abbaye de Charroux, par Jean III dit de Belles-Mains, évêque de Poitiers, de la chapelle de St-Pierre de Crussich avec toutes ses dépendances, à condition qu'elle appartiendrait désormais au prieuré de Niort, et qu'elle serait desservie par un religieux de ce prieuré qui y ferait sa résidence. — D. F., 4.

Amaury (Maurice) exerçait, en 1205, les fonctions de bailli dans un grand nombre de baillies (juridictions) relevant de la Sgrie de Thouars.

Amaury (N.), de la même maison, était dès 1334, selon l'auteur des Essais historiques sur le pays loudunais, Sgr de la Motte-de-Beaussay, aujourd'hui la Motte-Champdeniers. Il donna un terrain à lui appartenant pour bâtir à Loudun un couvent aux religieux Carmes.

Amaury (Noble Antoine) fut en 1393 témoin dans une transaction entre Jean de Granges, Ec., Thomasse Florie, veuve de Jean de la Cepaye, Ec., et autres.

Amaury (Geoffroy) a servi comme brigandinier du Sgr de Montreuil-Bonnin au ban des nobles du Poitou de 1467.

Amaury (Michelet) servait comme archer en 1471. — B. roy.

Amaury (Guyon), sans aucun titre, demeurant dans la baronnie d'Argenton-Château, servait aussi comme archer au ban des nobles du Poitou de 1491.

Digitized by Google

Filiation suivie.

Ier. — **Amaury** (Huguet), Ec., Sgr de Migaudon, eut pour enfants, ainsi qu'il est prouvé par un partage du 28 octobre 1529, passé par Amelin, Ne à Thouars :

1° GUYON, qui suit;

2° GUY, prêtre, mort avant le partage précité;

3° GEORGETTE, mariée à N. Trotz, dont deux enfants, Pierre et Catherine; ladite Georgette n'existait plus en 1429;

4° MARGUERITE, mariée à N. Drouet, dont un fils, Pierre Drouet, Ec. — D. F.

IIe. — **Amaury** (Guyon), Ec., Sgr de Migaudon, servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1491. Il lui fut enjoint d'avoir hoqueton.

Il paraît qu'il habitait alors les Essarts, et qu'il était capitaine du château de St-Mesmin. Il avait épousé, par contrat du 11 mars 1484 passé par Letourneur, Ne des châtellenies de Mareuil et la Vieille-Tour, et Pierre Jay, prêtre et Ne du doyenné de Bressuire, Jeanne DE TERVES, fille d'André de Terves, Ec., Sgr du Bois. — D. F., 83. — Ils eurent pour fils

IIIe. — **Amaury** (Antoine), Ec., Sgr de Migaudon. Il avait pour femme, le 11 août 1518, Marguerite DE LA HAYE. Il était mort avant le partage du 28 octobre 1529 précité. — D. F. — Ils eurent pour fils

IVe. — **Amaury** (Joachim), Ec., Sgr de Migaudon, Psse des Moutiers. Il fut marié, par contrat du 25 novembre 1547, passé par les Nes de la cour de Vaudrennes, à Guyonne DE ST-AMELLE, fille de feu noble homme Antoine de St-Amelle et de Marie Guillot, Sgr et dame des Fontaines. MATHURIN Amaury, Sgr de la Trecquinière, assista au contrat; on ne dit pas s'il y était établi comme frère ou cousin. — D. F., 83. — Joachim Amaury eut, entre autres enfants :

1° JEAN, qui suit;

2° PERRINE, épouse de Raimond de la Roche, Ec., Sgr dudit lieu, qui est justifiée, par un acte de vente du 18 sept. 1579, être fille dudit Joachim Amaury, et par conséquent sœur de Jean qui précède. — D. F.

3° JEANNE, dame de la Boucherie, qui était en 1604 veuve de N. Bodin, ce qui appert d'un titre déposé aux archives de l'évêché de Luçon. — Pour cette dernière, nous la croyons bien sœur des précédents, mais sans en avoir de preuves certaines.

Ve. — **Amaury** (Jean), Ec., Sgr de Migaudon, fils aîné, marié, le 21 avril 1578, avec Renée DE BOUSSAY, sous l'autorisation de sa mère alors veuve (D. F., 83), rendit, le 23 août 1595, aveu de sa terre de Migaudon à la baronnie d'Argenton-Château, et fit à Thouars, le 26 février 1599, ses preuves de noblesse devant les commissaires nommés par le roi; il justifia que Guyon Amaury prenait, dès 1477, la qualité d'Ec., Sgr de Migaudon, ainsi que ses descendants l'avaient fait depuis.

Jean Amaury eut de son mariage :

1° LOUIS, qui suit;

2° ANNIBAL, Ec., dont nous ne connaissons point la postérité;

3° LAURENT, Ec., Sgr de la Trecquinière, maison noble où il demeurait; il en rendit aveu au Sgr de Thouars, le 11 août 1632. On ignore le nom de son épouse. — Il eut pour fils CHARLES Amaury, Ec., Sgr de la Pilletrie et de la Trecquinière, qui rendit aveu de cette dernière terre au Sgr de Thouars, le 12 août 1658 et 19 mars 1684. Ce dernier n'eut qu'une fille, GABRIELLE, épouse de Nicolas Ferron, Ec., Sgr de Lerotière, laquelle rendit aveu de la Trecquinière au Sgr de Thouars, sous l'autorité de son mari, le 18 février 1696. — D. F. — Cet aveu semble indiquer, en effet, qu'elle était fille unique et héritière de Charles Amaury.

VIe. — **Amaury** (Louis), Ec., Sgr de la Pilletrie et de Migaudon, épousa, par contrat du 25 juin 1606 passé devant Carlouet et Mosnyer, notaires à Thouars, Gabrielle OGERON, la plus jeune fille de défuntes nobles personnes Jean Ogeron et Gabrielle Byot, Sgr et dame de Ligron, Psse de Ste-Radégonde-des-Pommiers. — D. F., 83. — Ils demeuraient, en 1613, au lieu noble de la Trecquinière, Psse de Luché, ainsi qu'il résulte d'un contrat de quelques ventes acquises de Marie Amaury, veuve de Thomas Mallier, Ec., Sgr de Fougères. On ne dit pas quel était le père de Marie.

Louis Amaury était mort le 22 septembre 1619, ainsi qu'il résulte d'un partage fait entre Dlle Renée de Boussay, veuve de Jean Amaury, Ec., Sgr de Migaudon, Dlle Gabrielle Ogeron, veuve de Louis Amaury, Ec., Sgr de la Pilletrie, comme mère et garde-noble de ses enfants, et encore entre Annibal et Laurent Amaury, Ec., qui étaient oncles des mineurs, tant de la succession immobilière dudit feu Jehan Amaury que de celle à échoir de ladite de Boussay, devant les notaires de la baronnie d'Argenton. — D. F., 83.

Louis Amaury a laissé trois enfants :

1° ANDRÉ, qui suit;

2° LOUIS, Sgr de Lauderye et de Migaudon, demeurant Psse de Rigny, près Thouars, confirmé dans sa noblesse, ainsi qu'il résulte du Catalogue imprimé en 1667 des nobles de la généralité de Poitiers;

Digitized by Google

3° JEAN, Ec., Sgr de Migaudon, fit, le 14 janvier 1640, une transaction passée devant les notaires d'Argenton-Château, avec François Savary, Ec., Sgr de Grenouillon, à cause de certaines pièces de terre dépendantes de la métairie de la Chapperonnière, appartenant audit Sgr Savary, et relevant de Migaudon.

VII^e. — **Amaury** (André), Ec., Sgr de Migaudon et de la Pilletrie, fils aîné et principal héritier de feu Louis son père, assista à l'assemblée des nobles du Poitou, tenue à Poitiers en 1651, pour nommer des députés aux états de Tours.

Il fut confirmé dans sa noblesse vers 1666 — Bar. — et prit, dans un acte du 19 mars 1684, la qualité de Chevalier, Sgr de Migaudon, de la Route et du Pont. — D. F.

Il épousa, par contrat du 9 mai 1634 passé par Arouet, notaire de la baronnie de St-Loup, Radégonde PINEAU, fille aînée de noble homme François Pineau, sénéchal d'Airvault, et de dame Madeleine Buchet. — D. F., 83.

Nous n'avons aucuns renseignements sur cette famille depuis cette époque, et nous ignorons si elle existe encore.

ARMOIRIES. — LES AMAURY, Sgrs de Migaudon, portent d'argent au lion de sinople lampassé et armé d'or.

Extr. de l'Armorial de la généralité de Poitiers, dressé en vertu de l'ordonnance du roi du mois de novembre 1696, déposé à la B. roy., salle des Mss.

AMBOISE (D'). Cette maison est mise, avec raison, au nombre des plus anciennes et des plus illustres de France.

Marguerite, fille de Hugues d'Amboise, III^e du nom, épousa Renaud, Sgr de Berrie en Loudunais, vers la fin du XII^e siècle; leurs descendants prirent le nom et les armes d'Amboise, et c'est ainsi qu'une branche de cette antique maison s'est, en quelque façon, naturalisée en Poitou.

Elle a possédé pendant longtemps les plus belles terres de cette province, depuis l'alliance d'Ingelger I^er du nom, Sgr d'Amboise, avec Isabeau de Thouars, héritière des Vtes de ce nom. Nous devons à ce titre faire connaître la généalogie de cette branche aînée de Berrie devenue d'Amboise, jusqu'au mariage de Marguerite d'Amboise avec le Sgr de la Trémoille, auquel elle porta les divers fiefs et Sgries possédés par sa maison, dont elle devint seule et unique héritière par la mort de ses deux sœurs décédées sans postérité.

Nous ne parlerons point des branches de Chaumont, de Clermont, d'Aubijoux, de Crussol, etc., puisqu'elles n'ont point résidé en Poitou.

La réunion des terres d'Ingelger d'Amboise avec celles de l'héritière de Thouars, le rendit un des plus puissants Sgrs de France, et porta la maison d'Amboise au faîte des grandeurs.

Il était réservé aux descendants d'Ingelger de faire une bien triste expérience de l'inconstance de la fortune et de ses faveurs, ainsi qu'on le verra dans des détails que nous rapporterons bientôt, puisqu'ils tiennent à l'histoire de notre province.

BRANCHE DE BERRIE DEVENUE D'AMBOISE.

I^er. — **Berrie** (Pierre DE), Sgr de Berrie, qui vivait vers l'an 1100, est le premier de cette maison dont la mémoire s'est conservée jusqu'à nous.

Il laissa de SARRAZINE, sa femme, un fils nommé ETIENNE, qui suit. — P. A.

II^e. — **Berrie** (Etienne DE), Sgr de Berrie, fut père de

1° RENAUD, qui suit;

2° GUILLAUME de Berrie, élu abbé de St-Aubin d'Angers en 1174. — P. A.

III^e. — **Berrie** (Renaud DE), Sgr de Berrie, vivait encore en 1206. Il avait épousé Marguerite D'AMBOISE, fille et héritière de Hugues, III^e du nom, Sgr d'Amboise, de Chaumont, Montrichard, Bléré, Jaligny, etc.

Il laissa six enfants. — P. A.

1° GILBERT de Berrie, Chev., qui confirma, en 1216, la donation faite par sa mère à l'abbaye de Fontevrault. — P. A.;

2° GUILLAUME, Sgr de Berrie, qui confirma aussi, en 1238, le don qu'avait fait Guillaume d'Amboise, son oncle, jadis chanoine de Chartres, aux religieux du prieuré de Chouzy. — P. A.;

3° JEAN, I^er du nom, qui suit;

4° GUY de Berrie, religieux à Fontevrault et prieur de St-Laurent. — P. A.;

5° N. de Berrie, femme de Jean de Sazilly. — P. A.;

6° N. de Berrie, femme de Roger de Jarrie en 1216. — P. A.

IV^e. — **Amboise** (Jean D'), I^er du nom, Sgr de Berrie, succéda, en 1256, aux Sgries d'Amboise, Chaumont, Montrichard, Bléré, etc.

Il prit le nom et les armes d'Amboise après la mort de Mahault, dame d'Amboise, comtesse de Chartres, sa cousine, et mourut le 6 juillet 1274 dans son château de Berrie. Il fut enterré aux Cordeliers de Loudun.

Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré. — P. A.

V^e. — **Amboise** (Jean D'), II^e du nom, Sgr d'Amboise, Chaumont, Montrichard, Bléré et de Berrie,

Digitized by Google

mentionné dans des titres de l'abbaye de Marmoutiers des années 1275 et 1292. Il paraît, d'après l'auteur des Essais historiques sur le pays loudunais, qu'il rendit aveu, en 1274, de sa terre de Boaye au château de Loudun, et qu'il avait un frère nommé GILBERT. Il laissa de sa femme, dont le nom est ignoré, et que quelques-uns appellent Jeanne de CHARROS. — P. A.

1° PIERRE, Ier du nom, qui suit ;

2° HUGUES, Sgr de Chaumont, duquel sont issus les Sgrs de Chaumont. — P. A. ;

3° GILBERT, dit Guy d'Amboise, archidiacre, puis chantre de l'église de Tours en 1349, suivant un compte de Pierre Chauvel, clerc des arbalétriers du roi. — P. A.

VIe. — **Amboise** (Pierre D'), Ier du nom, Sgr d'Amboise, Montrichard et Berrie, accompagna le roi Philippe le Bel en Flandres, en 1302 et 1303, et est qualifié Chev. banneret dans une quittance qu'il donna, le 16 décembre 1303, sur ses appointements et ceux de 3 chevaliers et de 11 écuyers de sa compagnie. Le sceau de Pierre d'Amboise est pallé comme les armes de cette famille. Pierre était mort en 1322. — P. A.

Il avait épousé Jeanne, dame DE CHEVREUSE, fille d'Anceau de Chevreuse, Sgr dudit lieu et de Maurepas, Grand-Queux, et porte oriflamme de France, et de Béatrix, sa femme. Elle était veuve et tutrice de ses enfants mineurs en 1322, et ne vivait plus en 1343. — P. A.

Pierre d'Amboise laissa de Jeanne de Chevreuse cinq enfants :

1° INGELGER, Ier du nom, Sgr d'Amboise, qui suit ;

2° CÉZAR, vivant en 1349 ;

3° GUY, Sgr de Maurepas ;

4° JEANNE, mariée trois fois : 1° à Geoffroy de Mortagne, Vte d'Aulnay ; 2° à Geoffroy de Thouars, Sgr de Tiffauges ; 3° à Guillaume Flotte, Sgr de Revet, chancelier de France. — P. A. ;

5° ANCEAU, Sgr de Chivré et de Bléré, qui épousa Mahault du Mez, dame de la Brosse, dont il eut Anceau d'Amboise, Sgr de Bléré, chambellan du duc de Berri en 1405, qui ne laissa de Catherine, sa femme, qu'une fille nommée Jeanne, morte sans alliance. — P. A.

VIIe. — **Amboise** (Ingelger D'), Ier du nom, Sgr d'Amboise, Montrichard, Chevreuse, etc., surnommé *le Grand*, se trouva en l'Ost de Wiron-Fosse en 1340. Il fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Poitiers en 1356, vendit la terre de Chevreuse pour payer sa rançon, et mourut en 1373. Il épousa, 1° en 1337, Marie DE FLANDRES, dame de Nesle, Mondoubleau et de Tenremonde, fille aînée et héritière de Jean de Flandres, Sgr de Creve-Cœur, et de Béatrix de Châtillon-Saint-Paul ; 2° Isabeau DE THOUARS, dame de Rochecorbon, veuve de Guy de Nesle, Sgr de Mello, maréchal de France, et fille de Louis, Vte de Thouars, Sgr de Talmont, etc., et de Jeanne, comtesse de Dreux. Il paraît, d'après les recherches faites par dom Fonteneau au trésor de Thouars, et dont nous aurons occasion de parler plusieurs fois dans cet article, que, pendant son veuvage et le 19 novembre 1376, il y eut un règlement de partage fait entre Isabeau de Thouars, Tristan, Vte de Thouars, et Péronnelle, Vtesse de Thouars, etc.

Isabeau fit après la mort d'Ingelger une autre alliance avec Guillaume de Harcourt, Sgr de la Ferté-Imbault.

Ingelger d'Amboise avait eu de sa première femme :

1° JEAN d'Amboise, mort jeune ;

2° JEANNE, dame de Nesle et de Mondoubleau, mariée à Charles de Trie, Cte de Dammartin, vivant en 1374. — P. A. ;

3° MARGUERITE, alliée à Pierre de Ste-Maure, IIe du nom, dit Drumas, Sgr de Montgauguier ;

4° MARIE, femme d'Olivier, Sgr de Husson.

Ingelger d'Amboise eut d'Isabeau de Thouars, sa seconde femme, trois enfants :

1° PIERRE, IIe du nom, Sgr d'Amboise, qui succéda, en 1397, au Vte de Thouars, après la mort de Péronnelle de Thouars, sa tante maternelle. — Le roi Charles VI, par lettres du 18 janvier 1402, dans lesquelles il le qualifia de *cousin*, lui renouvela le don qu'il lui avait fait au mois d'octobre précédent de 4,000 livres par an sur les terres de la feue Vtesse de Thouars. — P. A. — Pierre d'Amboise prenait, en 1398, le titre de Sgr de Benon. Il rendit, le 30 mars 1399, son aveu, et « presta sa foy lige » au château de Loudun. Le 17 mai 1405, il rendit aveu et dénombrement à Mgr le duc de Berri, à cause des château de Poitiers et tour de Maubergeon, pour sa baronnie de Mauléon ; le 25 du même mois, pour son châtel et sa vicomté de Thouars ; et le 18 décembre 1407, il rendit un autre aveu au château de Fontenay, à cause de sa baronnie de Talmont. — G. G. — Il fonda l'église des Cordeliers d'Amboise en 1412, et mourut en 1426, sans enfants de Jeanne DE ROHAN et d'Isabeau DE GOYON, ses deux femmes.

On trouve dans un recueil de montres et revues, déposé à la Bibliothèque royale, PIERRE d'Amboise, Ec. 1er juillet 1368, et JEAN d'Amboise, Sgr de Bussy, lequel fit à Auxonne, le 22 juin 1482, une montre de sa compagnie de 94 hommes d'armes et de 192 archers. — B. roy.

Digitized by Google

D'après D. Fonteneau, le nom d'Ingelger a été porté, à cette époque, par plusieurs membres de la maison d'Amboise ; il nous dit qu'Ingelger d'Amboise épousa, vers 1380, Thibaude DE THOUARS, qu'elle devint héritière de cette terre, laquelle fut ensuite transmise, par la mort de Péronnelle, Vtesse de Thouars, arrivée au Puybéliard, le 31 octobre 1397, à Pierre d'Amboise, son neveu. Ainsi, ce fut par le décès de sa tante, et non par la succession directe de sa mère, ou de son oncle Tristan, que Pierre d'Amboise devint héritier de la vicomté de Thouars. Ce mode de succéder, alors en usage en Poitou, était connu sous le nom de droit de voege ou de retour.

Il résulte encore des notes de D. Fonteneau qu'un INGELGER d'Amboise, Ec., Sgr de Rochecorbon, et qui avait pour épouse Jeanne GIRRIOUDE, vendit, le 19 novembre 1401, la terre de la Mothe-Ste-Héraye à Jean de Torsay. — D. F.

Le même auteur parle aussi d'un partage du 23 avril 1404, entre PIERRE, Sgr d'Amboise, Vte de Thouars, etc., et INGELGER d'Amboise, Sgr de Rochecorbon et de Marans, des biens et héritages provenants de la succession de feu Anceau d'Amboise, leur cousin germain. Au milieu de l'incertitude qui règne dans l'histoire des familles à cette époque, nous ne saurions dire si cet Ingelger est bien le même dont l'article va suivre.

2° INGELGER, IIe du nom, continuera la filiation.

3° PÉRONNELLE d'Amboise, mariée, avant le 4 juin 1401, à Olivier du Guesclin, Cte de Longueville, frère du connétable, comme on le voit par l'aveu qu'elle rendit, à cette époque, de sa terre de Benets, « tenue du châtel de Niort à foi et hommage-» lige, au devoir de la tierce partie de tous les prouf-» fits et revenus d'une année dudit lieu de Bennets, » à muance d'homme. » — G. G.

VIIIe. — **Amboise** (Ingelger D'), IIe du nom, Sgr de Rochecorbon, Marans, Montils, etc., fils puiné, suivit le duc de Bourbon à son expédition d'Afrique en 1390, et mourut en 1410, avant son frère aîné. Il épousa Jeanne DE CRAON, fille de Pierre de Craon, Sgr de la Suze, Chanteré, Briolai et Ingrande, et de Catherine de Machecoul, sa seconde femme. Après la mort d'Ingelger, elle se remaria à Pierre de Beauvau, Sgr de la Roche-sur-Yon, etc., gouverneur d'Anjou. — La Ches. — Ils eurent pour enfants :

1° LOUIS, qui suit ;

2° MARIE. Elle épousa, par contrat du 14 janvier 1409, Amaury de Craon, fils et futur héritier de Jean de Craon, Chev., Sgr de la Suze et de Chantocé, et de Béatrix de Rochefort. — D. F. ;

3o JACQUELINE, ou plutôt JACQUETTE, mariée, par contrat du 17 juillet 1424, à Jean de la Trémoille, Sgr de Jonvelle, Chev. de Toison-d'Or ;

4° PÉRONNELLE, dame de Rochecorbon, mariée, le 12 juin 1412, à Hardouin, Sgr de Maillé en Touraine, et de Beaussay. — Hist. des Chasteigners, par Clabault, 45 ;

5° ISABELLE, alliée à Jean d'Ancenis, Sgr de Martigné-Ferchault.

IXe. — **Amboise** (Louis D'), Sgr d'Amboise, Vte de Thouars, prince de Talmont, Cte de Guines et de Benon, Sgr de Mauléon, Montrichard, l'île de Rhé, Marans, etc., naquit avec tous les avantages que pouvait donner alors la possession des plus grands fiefs de la couronne et des richesses considérables amassées par ses pères. Mais ce fut un motif de plus, sans doute, pour lui susciter les terribles vengeances de l'envie.

Accusé de trahison comme ayant embrassé le parti des Anglais, il fut condamné, ses terres furent confisquées, et ce ne fut que plusieurs années après que le roi Charles VII les lui rendit d'une manière très-honorable, à l'exception cependant des fiefs d'Amboise et de Montrichard, au lieu desquels on lui en donna d'autres.

Thibaudeau, dans le 3e volume de son Histoire du Poitou, semble annoncer qu'il avait eu communication de plusieurs titres déposés aux archives du château de Thouars, et rend de cette affaire un compte très-opposé à celui des autres historiens.

Il prétend que le Sgr de la Trémoille, ministre du roi Charles VII, et qui avait toute la confiance de ce prince, désirait ardemment unir son fils Louis à Françoise, fille aînée et héritière de Louis d'Amboise, Vte de Thouars. Voyant, dit-il, avec chagrin qu'il ne pouvait vaincre ni la répugnance ni l'inflexibilité de Louis, il espéra qu'en cherchant à se rapprocher du connétable de Richemond, son ennemi déclaré, il pourrait peut-être réussir dans son dessein. Charles VII, s'étant prêté au désir de son favori, avait fait inviter le connétable à se trouver près de Parthenay, sous prétexte d'une conférence importante avec le Sgr de la Trémoille. Louis d'Amboise, qui avait également été invité, s'y rendit. Mais le connétable, qui se défiait de la Trémoille, et qui avait négocié le mariage de Françoise avec Pierre de Bretagne, son neveu, ne se trouva point au rendez-vous, et on l'attendit inutilement pendant quelques jours.

La Trémoille reçut Louis d'Amboise et ceux qui l'accompagnaient avec les plus grands égards et les plus belles apparences de l'amitié ; mais, peu de jours après, voyant bien que, d'après l'absence du connétable, il n'avait plus rien à ménager, il fit arrêter le

Digitized by Google

Vte de Thouars, et le fit conduire chargé de fers au château de Poitiers. Son procès, continue Thibaudeau, lui fut fait, et le parlement, qui siégeait alors en cette ville, condamna à mort le sire d'Amboise le 8 mai 1431. Voici le dispositif de l'arrêt :

« Louis d'Amboise, Chev., Sgr de Thouars, est » convaincu du crime de lèse-majesté, pour avoir » entrepris de se saisir de la personne du roi, en arrê- » tant le Sgr de la Trémoille gouvernant le royaume, » et, par ce moyen, gouverner l'Etat, et mettre gens » à sa dévotion; et pour ce est dit qu'il a forfait de » corps et de biens; mais, pour certaines causes, le » roi le relève de la peine de mort. »

En conséquence de cet arrêt, les biens de Louis d'Amboise furent confisqués et unis à la couronne. Lui-même gémit après pendant plus de trois années dans sa prison. Mais les sollicitations pressantes de Marie d'Anjou et de Charles d'Anjou, Cte du Maine, obtinrent enfin sa mise en liberté.

Charles VII, par des lettres données à Tours au mois de septembre 1434, lui rendit la Vté de Thouars et quelques autres terres; mais la totalité ne lui en fut remise que par nouvelles lettres patentes données à Tours au mois de janvier 1437.

Le roi Charles VII y déclara « que les fautes de » Louis d'Amboise ne concernaient ni sa personne ni » l'Etat; que l'arrêt de confiscation avait été rendu, » à l'instigation de quelques malveillants, sans forme » de procès, » et il termina en faisant ensuite l'éloge des services du vicomte.

Cette justice tardive ainsi rendue par le roi à ce seigneur, les éloges qu'il fait de ses anciens services, détruisent l'accusation de révolte et de trahison dont quelques historiens ont noirci la mémoire du Sgr de Thouars, et expliquent d'une manière honorable pour lui les faits que des machinations coupables avaient inventés sans doute pour le perdre, en le dépouillant de ses richesses.

La terre d'Amboise, ainsi qne nous l'avons dit, ne lui fut cependant pas restituée. Lui et ses successeurs perdirent pour toujours la propriété de cette ancienne baronnie, à laquelle Louis de la Trémoille jugea, par la suite, prudent de renoncer lui-même.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de parler ici des nouvelles persécutions que Louis d'Amboise éprouva bientôt après. L'auteur de l'Histoire du Poitou les attribue d'abord à la vie voluptueuse à laquelle Louis s'abandonna à Thouars, puis au vœu que fit Françoise d'Amboise, sa fille, douairière de Bretagne, d'entrer en religion, ce qui l'engagea à refuser pour second mari le duc Philippe de Savoie, beau-frère du roi Louis XI.

Thibaudeau prouve aussi, d'après divers titres et autres pièces déposés au trésor de Thouars, que les biens immenses possédés par Louis d'Amboise étaient convoités par Philippe de Commines, favori du roi Louis XI et Sgr d'Argenton-Château, lequel, pour parvenir à son coupable but, fit éprouver au Vte de Thouars de nombreuses injustices.

Ce fut alors que, pour obtenir une tranquilité dont il était privé depuis longtemps, le faible Louis d'Amboise fit au roi cette fameuse vente ou donation de la Vté de Thouars, contre laquelle protesta la duchesse de Bretagne.

Dom Fonteneau fait mention de cette obligation secrète de la somme de 10,000 écus d'or, que Louis XI, roi de France, reconnait devoir et promet payer à Louis d'Amboise, Sgr de Talmont et de Marans, pour la cession et transport de la Vté de Thouars, que ledit Louis d'Amboise avait précédemment reconnu lui avoir été payée, quoiqu'il n'en eût rien reçu. Cette obligation est du 25 janvier 1461; et, le 9 février de la même année, le roi nomma Louis d'Amboise son lieutenant ès pays de Poitou, Saintonge et gouvernement de la Rochelle.

Louis d'Amboise mourut au commencement de l'année 1469; et, le 15 mars, le roi fit prendre possession en son nom de la Vté de Thouars, et autres terres à lui vendues par le défunt.

Mais bientôt Louis XI tomba malade; au lit de mort, il eut horreur de l'acte monstrueux dont le Vte de Thouars avait été victime, et il recommanda au dauphin, son fils, de rendre aux orphelins dépouillés le domaine de leur père. Forts de cette prière et de la bonne volonté de Charles VIII, les enfants de Louis de la Trémoille, lequel avait épousé l'héritière de la maison d'Amboise, obtinrent, par arrêt du grand conseil en date du 3 avril 1483-84, d'être maintenus par provision dans la jouissance de la Vté de Thouars, et Louis II de la Trémoille fut définitivement rétabli dans ses droits par arrêt contradictoire du parlement du 5 juin 1489.

Les enfants de la Trémoille eurent à lutter pendant longtemps contre la ténacité peu honorable de Philippe de Commines, que Louis XI avait doté avec la plus grande partie de leurs biens, et qui ne les rendit qu'après avoir épuisé tous les moyens de résistance en son pouvoir. Il faut lire, dans le tome 26 des Mss de dom Fonteneau, dont nous extrayons ce qui précède, les détails les plus minutieux et les pièces les plus importantes de cette affaire. On y verra les machinations infernales et les abus de pouvoir à l'aide desquels Louis XI avait extorqué au faible Louis d'Amboise la donation de la Vté de Thouars, et les

Digitized by Google

trames odieuses ourdies par le perfide monarque. Ce sera un élément précieux à ajouter à d'autres pour une juste appréciation du caractère de ce prince.

Louis d'Amboise avait été marié deux fois : 1° à Marie DE RIEUX, fille de Jean, IIIe du nom, Sgr de Rieux et de Rochefort, maréchal de France, et de Jeanne de Montauban ; 2° à Nicole DE CHAMBES, fille de Jean, Sgr de Montsoreau, et de Jeanne Chabot, dont il n'eut point d'enfants. Ceux de sa première femme furent :

1° FRANÇOISE, mariée, le 31 juillet 1431, à Pierre, IIe du nom, duc de Bretagne. Après la mort de son époux, n'ayant point d'enfants, elle se fit religieuse en 1467, et mourut le 4 octobre 1485 ;

2° PÉRONNELLE dite JEANNE, alliée, par contrat du 16 mai 1444, à Guillaume de Harcourt, Cte de Tancarville, de Montgommery, etc. Elle mourut fort jeune, également sans postérité ;

3° MARGUERITE, qui devint héritière de sa maison. Elle avait épousé, le 20 août 1446, Louis, Ier du nom, sire de la Trémoille, celui auquel son père avait précédemment voulu faire épouser Françoise, qui était alors promise au duc de Bretagne ; et c'est ainsi que la branche des d'Amboise, Vtes de Thouars, s'est éteinte en Poitou, vers le milieu du XVe siècle, en se fondant dans l'illustre famille de la Trémoille.

Comme les noms de ceux qui ont occupé des positions distinguées en Poitou tiennent à l'histoire de cette province, quoiqu'ils n'en soient pas originaires, nous allons faire connaître les membres des diverses branches de la maison d'Amboise qui y ont occupé quelques fonctions éminentes.

Amboise (Charles D'). Thibaudeau, dans sa Liste des sénéchaux du Poitou, désigne, en 1483, Charles d'Amboise. Nous ne saurions affirmer ce fait ; car Thibaudeau est le seul auteur qui fasse mention d'un membre de cette maison comme ayant été revêtu de la dignité de sénéchal.

Amboise (Pierre D'), abbé de St-Laon, fut évêque de Poitiers en 1481. Il était de la branche de Chaumont ; il mourut en 1505. Il fut inhumé au château de Dissais sous une tombe sur laquelle on avait représenté un évêque les mains jointes, la mitre en tête et habillé de tous les ornements pontificaux. On lisait l'épitaphe suivante :

Exiguo claustro vitæ dilector honestæ,
Hujus sarcophagi pulvere, Petre, jaces,
Cui generosa dedit ortus Ambasia claros
Stirps, pater abbatem teque Jovinus ait
Urbis pictonicæ moderamina, præsul, agebas
Dormis cum patribus, pulvis et ossa Petre.
Annis millenis quingentis quinque locatus,
Prima septembris mors, tibi vita fuit.

Amboise (Marie D'), fille de Jean, Sgr de Bussy, et de Jeanne ou Catherine de St-Beslin, était abbesse de la Trinité de Poitiers en 1502. Elle fut enlevée de sa communauté, en 1519, par ordre de la reine, avec quelques-unes de ses religieuses, qui n'avaient pas voulu, à son exemple, abandonner la règle de saint Benoît pour prendre celle de St Augustin. D'après tous ces débats, les religieuses restées dans l'abbaye prirent l'habit de Fontevrault, qu'elles ont conservé pendant 85 ans, pour reprendre de nouveau celui de St Benoît.

Amboise (Jeanne D') était abbesse de Ste-Croix de Poitiers en 1545.

Amboise (Marguerite D') était religieuse à l'abbaye de la Trinité de Poitiers le 14 août 1577. Elle était sœur de Bussy d'Amboise, premier chambellan du roi.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'AMBOISE porte pallé d'or et de gueules de 6 pièces.

ANCELON. Cette ancienne famille noble, sur laquelle nous n'avons trouvé aucuns renseignements depuis près de deux cents ans, figure dans nos annales dès le commencement du XIVe siècle.

Ancelon (Regnard), Ec., maria JEANNE, sa fille, le 13 décembre 1402, à Jean Maynard, Chev., Sgr de la Godinière, etc., écuyer de Jean de France, duc de Berry. Jeanne Ancelon avait été, par le commandement exprès de ce prince, remise, à l'effet de contracter ce mariage, à Etienne Loyelle, évêque de Luçon, par Pernelle Voyer, dame de l'île Bernard, à qui elle avait été confiée en garde.

Jean Maynard rendit, à cause de sa femme, un dénombrement de la Sgrie de la Cornetière, en 1419. — Gén. de Maynard.

Ancelon (Jean), Ec., Sgr de Bloue et du Breuil, était, vers 1450, époux de Louise CHASTEIGNER, dame du Breuil, Psse de Xaintrais, près Champdeniers, laquelle était veuve en premières noces de Pierre Girard, Sgr de la Place. — Gén. de Chasteigner, par Clabault, 228.

Ancelonne (Louise) était, en 1446 et 1468, femme de Jean Rouhault, Ec., Sgr de la Rousselière et du Landreau. — Ext. des Arc. du chât. du Parc-Soubise.

Le 13 mars 1468, on rend aveu de quelques héritages, sis au village de Chauvin, à Jean Rouhault, à cause de Louise Ancelonne, son épouse. — D. F.

Ancelon (Pierre) était homme d'armes le 9 février 1474.

Digitized by Google

Ancelon (Louis) figure sous le même titre et la même année. — Extr. d'un portefeuille de *montres* et *revues*, tiré de la chambre des Comptes de Paris. — B. Roy.

Ancelon (Gilles), Sgr du Bois-Gillet, épousa Madeleine FROTTIER, fille de Prégent Frottier, baron de Preuilly, etc., et d'Isabeau de Billy. Il était mort en 1559, car, à cette époque, Madeleine Frottier était mariée en secondes noces avec Christophe du Genest, Sgr de la Rochebellouin. — Gén. Frottier.

Ancelon (Louis) était, en 1603 et 1608, abbé de Ste-Croix d'Angles, diocèse de Poitiers. — Gal. Chr.

Ancelon (Honorat D'), Ec., Sgr de Fontbaudry, Psse de St-Sauvant, fut maintenu dans sa noblesse en 1667. — Bar.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE ANCELON porte de gueules semé de fleurs de lys d'or au franc canton de même. — Ches.

ANCHÉ (D'). Cette famille noble est très-ancienne et originaire du Poitou.

Anché (N. D'). Ses neveux firent, vers 1112, une donation à l'abbaye de Noaillé. — D. F.

On voit dans le Grand-Gauthier, Mss autrefois déposé au trésor de l'évêché de Poitiers, que les héritiers de N. d'Anché avaient usé du droit de présentation, vers 1300, pour une chapelle fondée à St-Maixent par leur auteur. — G.-G.

Anché (Hugues D') et Jeanne DUBOST ou DU BOIS, sa femme, firent, le 17 mars 1325, une donation à l'abbaye de Valence de la moitié de l'hébergement de la Dousse, qu'ils tenaient par indivis avec les héritiers de feu PIERRE et JEAN d'Anché, ses frères. — D. F.

Dans un portefeuille intitulé *montres* et *revues*, et déposé à la Bibliothèque du roi, on trouve désigné comme homme d'armes :

Anché (Guillaume D'), le 19 février 1474.

Anché (Bertrand D') figure, sous la date du 23 octobre 1485, au même titre. — B. Roy. — Il acheta, le dernier avril 1491, le domaine de la Bertinière, Psse de Sommières. Il épousa Jeanne BREMOTHOC, laquelle était sa veuve quelques années avant 1500. — Jou. Lo.

Bertrand d'Anché avait été passé en revue, en sa qualité d'homme d'arme, le 22 août 1491, par

Anché (Pierre D'), Sgr de la Brosse, Ec. de l'écurie du roi, commissaire en cette partie. — B. Roy.

C'était, sans aucun doute, ce Pierre d'Anché qui, vers cette même époque, était marié à Guyonne DE CHABANNAIS, dame du fief de la Brosse de Comporté, Psse de Sommières, et c'est ce qui explique le titre de Sgr de la Brosse qu'il avait pris par suite de son mariage. — Jou. Lo.

Nous ignorons si c'est encore le même qui, le 26 avril 1501, rendit, comme tuteur de PIERRE d'Anché son neveu, un aveu au Vte d'Aulnay, pour un hébergement sis au Breuil-Bréchout. — D. F.

Anché (Guillaume D') faisait partie de la garnison de Lézignem, lors du ban des nobles du Poitou, en 1491.

Anché (Marie D'), dame de Boiscourcier, fut la seconde femme de Gabriel de la Grèze, Ec., Sgr de Traversay. Il était veuf en 1581. — Gén. de Chasteigner, par Clabault.

Anché (Abraham D'), Ec., Sgr de Puyviau et de la Bourgeonnière, épousa, par contrat du 28 décembre 1591, Jeanne DE MONTALEMBERT de la Renversière. — Gén. de Montalembert.

Les noms suivants sont extraits de la liste, imprimée en 1667, des Nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue de noblesse.

Anché (Antoine D'), Sgr de Puy-d'Anché, Psse de Vaussay, Elec. de Poitiers.

Anché (Louis D'), Sgr de la Péruse, Psse de Vaussay, Elec. de Poitiers.

Anché (René D'), Sgr d'Anché, Psses de Mont-Jean et Lorigny, Elec. de Poitiers.

Anché (Charles D'), Sgr de l'Aillé, Psses de Mont-Jean et Lorigny, Elect. de Poitiers.

Anché (Claude D'), Sgr de Bourneuf, Psse de Prailles, Elec. de St-Maixent.

Louise RAGOT, veuve de René d'Anché, Ec., Sgr des Semonduires.

Anché (René D'), Ec., Sgr de Fief-Richard. La maintenue est postérieure à l'impression du catalogue.

Anché (Louise D') avait épousé François-Théodore Guy, Ec., Sgr des Fontenelles et de Puiboyer, lequel était veuf au mois de janvier 1689, et agissait alors comme père et loyal administrateur de ses enfants mineurs. — Plumitifs du bureau de finances de Poitiers.

Anché (Isaac D'), Ec., Sgr du Pair, était, en 1709, en instance au présidial de Poitiers. — F.

Anché (Jeanne D'), fille de Louis, Sgr de Bresse-Magne, Touchebrun, le Châtenet, etc., et de Marie de Volvire, a été la première femme de Manuel-François, Mis de Lambertye, Sgr de St-Martin-Lars, etc., ancien capitaine au corps de la gendarmerie, brigadier de la cavalerie, Chev. de l'ordre de St-Louis. — Elle a été la mère du Cte de Lambertye, député de la noblesse du Poitou aux états généraux de 1789. — Jou. Lo.

Digitized by Google

Anché (René D') s'est trouvé à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en mars 1789. — F.

Anché (Jean D'), Chev., Sgr de Vivône, avait épousé Dlle Marie BOUDION, dont il eut :

Anché (Pierre D'), dit le chevalier d'Anché, Chev., Sgr de Vivône, Fief-Richard, etc., né Psse de Longué en Poitou le 17 février 1758, sous-lieut. au régiment de Brie-infanterie, abandonna sa patrie à l'époque de l'émigration, et fit la campagne de 1792 dans la compagnie formée par les officiers de son régiment. — F.

Filiation suivie.

Ier. — **Anché** (Guillaume D'), Ec., Sgr de la Feolle, épousa, le 20 février 1480, Dlle Egyptienne TURPIN. Le contrat fut passé à Pezay-Nodoine (signé Panet).

De ce mariage naquit :

IIe. — **Anché** (Charles D'), lequel épousa Dlle Anne DE L'AUVERGNAC. Le contrat fut passé à Lusignan par Gaudis et Laparaut, notaires, le 20 septembre 1559.

IIIe. — **Anché** (Jacques D'), Ec., fils de Charles d'Anché et de dame Anne de l'Auvergnac, épousa Jeanne DE PARTHENAY. Le contrat fut passé au Puy-d'Anché par Demureau et Duzay, notaires, le 17 juillet 1582.

IVe. — **Anché** (Jacob D'), nommé gouverneur et commandeur du Cté de Civray par Henri, prince de Navarre, et Louis de Bourbon, prince de Condé, par commission du 7 février 1560 ; fils de Jacques d'Anché, Sgr du Puy-d'Anché, et de Jeanne de Parthenay, épousa Dlle Catherine DES GITTONS, par contrat passé à Sauzay par Rohier et Chaillier, notaires.

De ce mariage naquirent :

1° RENÉ, qui suit ;

2° CLAUDE, lequel épousa, le 20 août 1638, Dlle Elisabeth THÉBAUT, par contrat reçu à St-Maixent par Allard, notaire. On ignore sa postérité.

Ve. — **Anché** (René D'), Ec., Sgr du Puy-d'Anché, fils de Jacob d'Anché et de dame Catherine des Gittons, épousa, le 3 février 1623, Dlle Jeanne-Marie DE LA ROCHEFOUCAULT. Le contrat fut passé à Civray par Pasquet. Au bas du contrat est l'acte d'insinuation fait à Poitiers le 10 juillet de la même année (signé Botereau).

VIe. — **Anché** (Antoine D'), Ec., Sgr du Puy-d'Anché, fils de René d'Anché, Ec., Sgr du Puy-d'Anché, et de dame Jeanne-Marie de la Rochefoucault, épousa, le 22 mars 1643, Dlle Marie DE RECHIGNEVOISIN. Le contrat fut passé à Lusignan par Lauvergnac qui garda la minute.

VIIe. — **Anché** (Claude D'), Ec., Sgr du Bourgneuf, fils d'Antoine d'Anché, Ec., Sgr du Puy-d'Anché, et de dame Marie de Rechignevoisin, épousa, l'an 1680, Marie D'AITZ.

VIIIe. — **Anché** (Charles-Claude D'), fils de Claude d'Anché, Ec., Sgr de Bourgneuf, et de dame Marie d'Aitz, épousa, le 6 août 1709, Marie-Anne BARRÉ.

De ce mariage naquirent :

1° PIERRE-FRANÇOIS, qui suit ;

2° LOUIS, qui suivra et continuera la filiation.

IXe. — **Anché** (Pierre-François D'), Ec., Sgr de la Guerrière, fils de Mess. Charles-Claude d'Anché, Ec., Sgr de la Guerrière et de la Chaise, et de dame Marie-Anne Barré, épousa, le 11 novembre 1739, Dlle Marguerite-Angélique DE GUILHOTIN, duquel mariage sont issues :

1° Dlle MARIE-ANNE ;

2° ANGÉLIQUE d'Anché, dames de la Guerrière.

La première épousa, le 29 septembre 1772, Mess. Jean-Paul de Coraze, Sgr de Banat. Le contrat fut passé par Minot et Cahie, notaires à Melle. Duquel mariage sont issues : Angélique-Amélie-Marie-Anne, et Radégonde-Agathe de Coraze.

Par son testament qu'il fit le 1er octobre 1773, Jean-Paul de Coraze, quoique étant « en bonne santé, » sain d'esprit, mémoire et entendement, considé- » rant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort » et de plus incertain que l'heure d'icelle..... » voulant reconnaître, autant qu'il était en lui, l'af- » fection que sa chère épouse lui avait toujours mon- » trée, etc....., lui donna tout ce que la Coutume » de Poitou lui permettait de donner. » — N. F.

Marie-Anne d'Anché, devenue veuve, comparut par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en mars 1789. — F.

IXe. — **Anché** (Louis D'), 2e fils de Charles-Claude d'Anché et de Marie d'Aitz, Chev., Sgr de la Chaize et de la Guerrière, s'est trouvé, en 1758, au ban des nobles du Poitou, convoqué à St-Jean-d'Angély, et y a servi dans la 3e brigade de l'escadron de Boisragon ; il est mort en 1785.

Il s'était marié, par contrat du 10 novembre 1767, à Dlle Renée-Radégonde DE TOUZALIN, fille de Charles de Touzalin, Ec., Sgr de Lussabeau, Chev. de St-Louis, et de Dlle Marie-Anne Grolleau. Elle mourut en 1783. Ils eurent pour enfants :

1° CHARLES-HENRI-GABRIEL, Chev., né Psse de Prailles, près St-Maixent, le 15 août 1768, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 comme volontaire dans la compagnie du régiment d'Agenois-infanterie, et fixa son séjour à Hambourg, où il était encore en

Digitized by Google

1824. Il était chef de nom et armes de sa maison.

2° N. d'Anché, dit le chevalier d'Anché, mort à Châtellerault vers 1805. On ignore si une fille née de son mariage existe encore.

NOTA. La généalogie qui précède, complétée par les notes particulières de l'auteur, a été communiquée par Mme de Monéis.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ANCHÉ porte d'argent au lion de sable couronné, armé et lampassé de gueules. — Bar.

ANDIGNÉ (D'), maison d'origine chevaleresque de la province d'Anjou, où elle est connue depuis le douzième siècle. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1771 et 1787, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi. Elle compte aussi plusieurs prélats recommandables, entre autres, de nos jours, un évêque de Nantes. — De Courcelles, 1.

L'auteur du Dictionnaire de la Noblesse affirme que le nom de d'Andigné est un des plus anciens de la province du Poitou.

Nous savions bien que cette maison avait fait plusieurs alliances avec des familles poitevines, mais nous ne pensions pas qu'elle fût originaire du Poitou.

Notre opinion était particulièrement fondée sur ce que la terre d'Andigné relève du Lion-d'Angers. — Cependant, ayant trouvé à diverses époques de nos annales des membres de la famille d'Andigné qui habitaient notre province, ou qui avaient fait partie de quelques-uns de ses bans, et l'abbé de Vertot rapportant aussi, en 1597, le nom d'un chevalier de Malte né dans le diocèse de Poitiers, nous sommes aujourd'hui portés à croire que c'est bien sur des mémoires exacts et sur preuves authentiques que la Chesnaye-des-Bois a donné la généalogie que nous allons copier ici comme appartenant à une famille poitevine.

Nous y joindrons les noms que nous avons découverts, et qui ne se trouvent pas établis dans le travail de la Chesnaye-des-Bois.

Une généalogie dressée pour les honneurs de la cour, et déposée aux archives du royaume, nous a fourni des éléments nouveaux pour notre travail; et nous pourrons ainsi ajouter à ce que nos prédécesseurs ont déjà publié, des notes inédites, et une branche entière de la maison d'Andigné mentionnée dans la généalogie précitée.

Nous indiquons de suite, et afin de ne pas interrompre les filiations suivies, les noms des membres de cette famille que nous ne pouvons rattacher avec certitude à aucun degré positif.

Andigné (Isaac D'). Dom Fontenau, dans ses Recherches faites au trésor de Thouars, parle d'Isaac d'Andigné, Ec., Sgr de l'Ile-Briant, omis dans la généalogie donnée par le Dictionnaire de la Noblesse. Ce personnage rendit, le 24 septembre 1580, un aveu au Sgr de Thouars, pour un hébergement sis à Beaupréau, près St-Jean de Bonneval-lès-Thouars, qu'il possédait, à cause de Dlle Renaude CARTIER, sa femme, fille ainée et principale héritière de feu François Cartier, Ec., Sgr de Vernettes et de Beaupréau. Isaac n'existait plus le 21 décembre 1591, car, à cette époque, sa veuve était remariée avec René-Pierre, Ec.

Andigné (René D'). C'est aussi à peu près à cette époque qu'on trouve, dans la liste des chevaliers de Malte donnée par Vertot, René d'Andigné, du diocèse de Poitiers, reçu en 1597.

Andigné (Charles-François D') fut reçu chevalier de Malte le 16 juin 1769. — Ext. d'un état général des chevaliers de Malte, publié en 1789. — St-Al., 4.

Malgré l'antiquité de cette maison, ajoute la Chesnaye-des-Bois, sa filiation suivie ne remonte pas à une époque extrêmement reculée.

Nous l'établissons ainsi qu'elle a été positivement donnée d'après les titres produits devant le juge d'armes.

I^er^. — **Andigné** (Mgr Geoffroy D'), I^er^ du nom, Chev., Sgr d'Andigné et d'Angrie. Un mémoire de famille lui donne pour femme Barbe DE LA PORTE, fille de Baudouin, Sgr de Vezins, et de Marie de Lusignan.

Il eut trois fils :

1° GEOFFROY, qui suit ;

2° OLIVIER, rapporté après son frère ;

3° JEAN, vivant en 1360, vraisemblablement père ou aïeul d'un LANCELOT d'Andigné, prieur de St-Giran, près de la Rouvraye, et d'un YVON d'Andigné, Ec., Sgr de Montjauger. Ce dernier a produit la tige des Sgrs de Montjauger et des Escotais.

II^e^. — **Andigné** (Geoffroy D'), II^e^ du nom, était mort le 5 décembre 1390. Il laissa un fils unique nommé GUILLAUME, qui avait épousé N. Mahault DU GUÉ, fille de Guy du Gué, Chev., dont il n'eut qu'un fils nommé LANCELOT, Sgr d'Andigné, de qui sont descendus les Sgrs d'Angrie, de la Jaille, et de Vezins.

BRANCHE D'ANDIGNÉ DU BOIS DE LA COURT.

II^e^. — **Andigné** (Olivier D'), second fils de Geoffroy, I^er^ du nom, eut, le 30 juin 1392, par partage avec Guillaume d'Andigné, son neveu, les domaines et hébergements du Bois-de-la-Nobletière, les vignes et l'étang du Gué d'Availles, et l'étang de

Digitized by Google

Boullon. Il avait épousé Jeanne Dubois DE LA COURT, qui, après la mort d'Olivier, fit une seconde alliance avec Louis de Juigné.

Il eut de son mariage Jean, qui suit :

III^e^. — **Andigné** (Jean D'), I^er^ du nom, Ec., Sgr du Bois de la Court, fit, le 23 février 1399, un partage avec Jean de Juigné, son frère utérin, à qui il donna, pour sa part dans la succession de sa mère, la métairie de la Bonnaudière, située dans la Psse du Lion en Anjou, mais seulement pour en jouir sa vie durant en usufruit et en bienfait, comme juveigneur d'aîné.

Jean d'Andigné servait à St-Jean-d'Angély dans une compagnie d'écuyers, en 1405.

De son mariage avec Aliette DE LA MOTTE naquirent, entre autres enfants :

1° GUILLAUME, qui suit;

2° MARIE, épouse de Macé de la Faucille, Ec.;

3° ISABEAU, morte avant le 23 juin 1445, sans laisser d'enfants de son mariage avec Guillaume Barateau, Ec.

IV^e^. — **Andigné** (Guillaume D'), Chev., Sgr du Bois de la Court, et, à cause de ses domaines de la Bonnaudière, des Brosses, des Gilboteries, des vignes du fief du Pont, et du fief du Bourg-de-Ribou, vassal de son cousin LANCELOT, Chev., Sgr d'Andigné, parait en cette qualité dans l'acte d'un aveu et dénombrement que ce Lancelot d'Andigné donna de ses hébergements, terre et ville d'Andigné, le 12 février 1437, à Jean de Châteaubriant, Chev., Sgr de Chavannes et du Lion. C'est de cette dernière Sgrie que la terre d'Andigné relevait en toute justice haute, moyenne et basse. Guillaume épousa Isabeau DE LA FAUCILLE, dont il eut :

1° JEAN, qui suit;

2° SIMON, I^er^ du nom, qui eut avec son frère, par ses partages du 17 octobre 1459, le lieu de la Gauderie, tant en fief qu'en domaine; comparut, en 1467, en équipage d'homme d'armes à la revue des nobles de la duché d'Anjou. Il épousa, le 3 septembre 1491, Renée BRIAND, dame de l'Ile-Briand, et eut de ce mariage JEAN d'Andigné, Sgr de l'Ile-Briand, tige d'une nouvelle branche, qui, au commencement du siècle passé, était subdivisée en trois rameaux subsistants dans les personnes, 1° de FRANÇOISE d'Andigné, dame et héritière de l'Ile-Briand, comme fille de l'aîné, mariée, par contrat du 31 janvier 1607, avec un Lancelot d'Andigné, Chev. de l'ordre du roi; 2° de SIMON d'Andigné, Sgr d'Evers, père d'une Charlotte d'Andigné, mariée à Pierre de Modaillon, Sgr de Chauvigny en Anjou; et 3° de PHILIPPE d'Andigné, vivant en 1622 : tous trois cousins germains, et descendants au cinquième degré de Simon d'Andigné, I^er^ du nom, fils de Guillaume, ci-dessus mentionné.

V^e^. — **Andigné** (Jean D'), II^e^ du nom, Ec., Sgr du Bois de la Court, se trouva, le 23 août 1453, à une montre qui était presque en entier composée de Poitevins.

Il épousa, avant le 11 mars 1453, Bonne DE LA RUE ou DE LA ROE, fille de Mre Jacques de la Rue ou Roe, Chev. Il en eut :

1° JEAN, qui suit;

2° BRIAND, l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi en 1475;

3° CERBRON. Jean, leur frère aîné, leur donna, le 16 mars 1485, la terre et Sgrie de la Lande, pour en jouir tous deux ensemble; et, après la mort de l'un, au survivant, par manière de viage;

4° JEANNE, morte, le 6 décembre 1484, sans enfants de son mariage avec Raoul du Chastelet, Ec., Sgr du Chastelet;

5°, 6°, 7° et 8° JACQUETTE, THIBAUDE, MARIE et CHARLOTTE.

VI^e^. — **Andigné** (Jean D'), III^e^ du nom, Ec., Sgr du Bois de la Court, comparut pour son père en équipage d'homme d'armes et armé de toutes pièces, à la revue des nobles du duché d'Anjou en 1467. — Partagea noblement avec ses frères en 1485.

Il épousa, le 7 février 1460, Béatrix DE VANGEAU, fille aînée de Jean, Ec., Sgr de Vangeau, etc., et de Thomine de Jonchères, et mourut avant l'an 1525. Il eut de son épouse :

1° JEAN, qui suit;

2° GUILLAUME, marié, avant le 8 août 1525, à Antoinette DE LANCOET, auteur d'une branche rapportée plus loin extraite d'une généalogie déposée aux archives du royaume;

3° JOACHIM, homme d'armes dans la compagnie de M. de Rieux, maréchal de Bretagne en 1514.

VII^e^. — **Andigné** (Jean D'), IV^e^ du nom, Ec., Sgr du Bois de la Court et de Vangeau, épousa, 1° le 1^er^ avril 1502, Louise MONTAILLAIS, fille aînée de Jean, Sgr de l'Espinay et de Rosnyvinen; 2° le 29 janvier 1519, Jeanne DE BOUILLÉ, veuve de François de la Davière, dont elle avait eu deux filles. Jean d'Andigné eut de sa première femme :

VIII^e^. — **Andigné** (Mathurin D'), Sgr du Bois de la Court, de Vangeau, etc., qui épousa, par contrat du 3 octobre 1530, l'aînée des deux filles de Jeanne de Bouillé, sa belle-mère, nommée RENÉE. Il en eut :

1° JEAN, qui suit;

2° LOUIS, Sgr de Sermond, mort sans alliance;

Digitized by Google

3° JEAN-BAPTISTE, Sgr des Touches, rapporté après son frère aîné.

IX^e. — **Andigné** (Jean D'), V^e du nom, n'eut point d'enfants de son mariage accordé, le 14 janvier 1566, avec Louise LE PORC DE LA PORTE, fille de Jean, baron de Larchas et de Charné, et de Marthe le Porc de la Porte, héritière de la branche de la Porte-Vezins.

IX^e. — **Andigné** (Jean-Baptiste D'), Sgr des Touches, du Bois de la Court, etc., Chev. de l'ordre du roi, épousa, du vivant de son frère aîné, par contrat du 30 janvier 1587, Marie DE CHAZÉ, fille de François, Sgr de Chazé, et de Charlotte de la Motte. Il en eut :

1° RENÉ, qui suit;

2°, 3° et 4° JEAN, et deux filles mariées, l'une avec Hector d'Andigné, dont on a parlé plus haut, petit-fils de Gaston, frère des premiers Sgrs de Malneuf et de la Chasse; l'autre avec René de l'Aunay, Ec., Sgr de la Haye.

X^e.—**Andigné** (René D'), I^er du nom, Ec., Sgr des Touches, du Bois de la Court, de Ribou, etc., épousa, en 1620, Madeleine DE GOULZ, fille de Raoul, Ec., Sgr de Poligny, et de Marie Charlot, dont il eut :

1° RENÉ, qui suit;

2° JEAN, Sgr de Ste-Gemme;

3° LOUIS, marié, par contrat du 23 octobre 1660, avec Dlle AUBRON;

4° FRANÇOISE, nommée dans une transaction du 3 août 1662;

5° MARIE, accordée, le 24 janvier 1668, à Louis Robin, Chev., Sgr de la Sunboire.

XI^e. — **Andigné** (René D'), II^e du nom, Chev., Sgr de Ribou, épousa, par contrat du 9 mai 1650, Suzanne D'ANDIGNÉ, sa cousine germaine, alors veuve de Jean Héliand. Il mourut le 3 août 1662, et laissa sous la tutelle et garde noble de Suzanne, sa femme :

1° RENÉ, qui suit;

2° LOUIS, Ec., Sgr de Changé, mort avant le 20 octobre 1679;

3° JEAN-BAPTISTE, prêtre et curé de Ruillé au pays du Maine en 1710. Il vivait encore en 1726;

4° et 5° MADELEINE-CHARLOTTE et RENÉE-FRANÇOISE, toutes les deux religieuses, l'une à l'abbaye du Ronceray, où elle vivait en 1726, et l'autre au couvent de Buron, à Châteaugontier.

XII^e. — **Andigné** (René D'), III^e du nom, Sgr de Ribou, de la Blanchaie, de Ste-Gemme, etc., fit partie de l'escadron des nobles du haut Poitou convoqués à Melle le 5 juin 1693. Il épousa, le 20 octobre 1679, Renée-Marie SUYROT DES CHAMPS, fille unique de François, Chev., Sgr des Champs, et de Jeanne de Villiers, dont :

1° CHARLES-FRANÇOIS, qui suit;

2° JEAN, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem en 1710;

3° MARIE-ANNE, mariée, par contrat du 19 juillet 1710, avec Louis-René d'Andigné, Sgr de Maineuf et de l'Ile-Briand, d'une autre branche rapportée ci-après;

4° RENÉE.

XIII^e. — **Andigné** (Charles-François D'), Sgr de Ribou, etc., capitaine dans le régiment de la Chenelaie, épousa, par contrat du 23 mai 1726, Dlle Elisabeth-Charlotte PENTIN DE BELLE-ISLE, fille et unique héritière de François Pentin, Sgr de Belle-Isle, et d'Ursule-Henriette Goyon de Marcé.

AUTRE BRANCHE.

Cette branche est celle que nous avons retrouvée dans la généalogie déposée aux archives du royaume.

VII^e. — **Andigné** (Guillaume D'), Ec., fils puîné de Jean d'Andigné, Ec., Sgr du Bois de la Court, et de Dlle Béatrix de Vangeau, Sgr de la Pouqueraye, servait avec Joachim, son frère, dans la compagnie de Rieux en 1514, épousa Antoinette DE LANCOET, et mourut avant l'an 1548, ayant eu de cette alliance :

1° FRANÇOIS, homme d'armes de la compagnie de M. de la Roche du Maine en 1553, puis capitaine exempt des gardes du roi, mort sans postérité;

2° GASTON, auteur d'une branche qui existait en 1670, sous le titre de Sgrs de Grand-Fontaine;

3° LANCELOT, qui suit;

4° RENÉ, Sgr de la Grée, père de LANCELOT d'Andigné, Sgr de Maineuf, de l'Ile-Briand, etc., Chev. de l'ordre du roi, quatrième aïeul de Charles-Gabriel-Auguste d'Andigné, reçu page de Sa Majesté dans sa grande écurie en 1734.

VIII^e. — **Andigné** (Lancelot D'), Ec., Sgr de la Grée, épousa BERTRANDE, dame DE LA CHASSE, qui lui apporta en dot cette Sgrie, et en eut,

IX^e. — **Andigné** (Jean D'), Sgr de la Chasse, de St-Malon, de Kermagaro, etc., conseiller au parlement de Bretagne, marié en 1608 avec Péronne HUBY, dame DE LAUDROUET, fille d'un conseiller au même parlement, de laquelle il eut entre autres enfants :

1° JEAN-BAPTISTE, qui suit;

2° FRANÇOIS-PAUL, Sgr de Kermagaro, trisaïeul de JOSEPH-MARIE-CHARLES d'Andigné, Chev., Sgr de St-Germain, marié avec Mlle de la Motte-Fouqué, et de CHARLES-MARIE-RENÉ d'Andigné, Chev., lieutenant au corps des grenadiers de France, lequel a été fait prisonnier à l'affaire de Cassel en 1762.

Digitized by Google

X^e. — **Andigné** (Jean-Baptiste D'), Sgr de la Chasse, etc., conseiller au parlement de Bretagne, partagea noblement avec ses frères en 1643, épousa Marguerite DU GARO, et fut père de

XI^e. — **Andigné** (François D'), Chev., Sgr de la Chasse et de St-Malon, qui fit alliance, en 1649, avec Jeanne DE CAHIDEUC, fille de Sébastien-René, Sgr de Cahideuc, et mourut avant l'an 1677. De cette alliance était né :

XII^e. — **Andigné** (René-Charles D'), Chev., appelé Mis de la Chasse, Sgr de St-Malon, de Cahideuc et de plusieurs autres terres, lequel épousa en premières noces Jeanne-Marguerite DE BRÉHAUT, fille de Claude, Sgr de Bréhaut, et en secondes Françoise-Catherine DE LA CHEVIÈRE; fit son testament au mois d'août 1729, et mourut peu après. Il laissa de son premier mariage :

XIII^e. — **Andigné** (Jean-René D'), Chev., Mis de la Chasse, qui fut reçu chevalier de minorité de l'ordre de Malte en 1705, puis page du roi dans sa grande écurie en 1715, épousa en 1720 Marguerite-Françoise D'ANDIGNÉ de Kermagaro, sa parente, et en eut :

1° CHARLES-RENÉ-FRANÇOIS, Chev., Mis de la Chasse;

2° JOSEPH-FRANÇOIS, aumônier ordinaire de la reine, nommé à l'évêché de St-Pol-de-Léon en 1763, sur la démission de Jean-Louis de Goyon de Vauduran, prêta serment entre les mains du roi le 27 août de la même année;

3° JEAN-RENÉ, qui suit.

XIV^e. — **Andigné** (Jean-René D'), Chev., Sgr du Plessis-Bardoul, ancien lieutenant de la compagnie colonelle du régiment de Foix-Infanterie, épousa en 1748 Mlle DE TANOARN, fille de Joseph de Tanoarn, Chev., Sgr du Plessis-Bardoul, d'une ancienne maison de Bretagne. C'est de cette alliance que sont nés :

1° FRANÇOIS-MARIE-RENÉ, appelé Cte d'Andigné, d'abord page du roi dans sa petite écurie, puis mousquetaire dans la première compagnie, lequel a été nommé cornette des chevau-légers de la garde de S. M. au mois de décembre 17..;

2° PAUL-JEAN-MARIE, sous-lieut. dans le régiment de Royal-Etranger-Cavalerie.

AUTRE BRANCHE.

XIII^e. — **Andigné** (Louis-René D'), Ec., Sgr de Malneuf et de l'Ile-Briand, épousa, le 19 juillet 1710, Marie-Anne D'ANDIGNÉ, fille de René, III^e du nom, et de Renée-Marie Suyrot des Champs, mentionnés ci-dessus au 12^e degré. De ce mariage sont issus entre autres enfants :

1° CHARLES-GABRIEL-AUGUSTE, qui suit;

2° JEANNE-FRANÇOISE de la Chaize, femme d'Emmanuel-Augustin de Cahideuc, Cte du Bois de la Motte, Lieut. gén. des armées navales le 25 septembre 1755, grand'croix de l'ordre de St-Louis à 6,000 liv. de pension en 1761. Elle est morte à Rennes le 7 mars 1762.

XIV^e. — **Andigné** (Charles-Gabriel-Auguste D'), né le 21 septembre 1715, reçu page du roi dans sa grande écurie sur les preuves de sa noblesse qu'il a justifiée par titres jusqu'à JEAN d'Andigné, III^e du nom, son 7^e aïeul, Ec., Sgr du Bois de la Court, vivant en 1460, rapporté ci-dessus au 6^e degré de la filiation.

Nous ignorons à laquelle de ces branches se rattache le membre de la famille d'Andigné qui suit :

Andigné (Louis-Marie-Auguste-Fortuné D'), Cte d'Andigné, a été élevé à la pairie par ordonnance du roi du 17 août 1815. — De Courcelles, 1.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ANDIGNÉ porte d'argent à 3 aiglettes au vol abaissé, de gueules, onglées, becquées et armées d'azur, et posées 2 et 1; pour devise : ***Aquila non capit muscas.*** — De Courcelles, 1.

ANGÉLY (D'). Cette famille noble est depuis fort longtemps fixée en Poitou. Il est de tradition, parmi ses membres, qu'elle est d'origine italienne, qu'elle portait le nom ***de Angelis***, et qu'elle a produit plusieurs prélats distingués. D'après cette tradition, une branche se serait transportée en Angleterre, d'où son zèle pour le catholicisme l'aurait fait chasser par Henri VIII, lors des persécutions religieuses qui signalèrent les dernières années du règne de ce prince. Réfugiée en France, la famille d'Angély aurait bien mérité de sa patrie adoptive, et aurait reçu des preuves multipliées de la faveur royale.

Nous ignorons sur quelles données positives cette tradition peut être basée; mais ce que nous savons, c'est que des membres de la famille d'Angély figuraient en Poitou avant le règne de Henri VIII, ainsi qu'il va être prouvé dans la suite de cet article.

Angély (Philippe D'), de la sénéchaussée de Saint-Maixent, servit comme archer au ban des nobles du Poitou en 1491.

Angély (Laurent D') figura au même ban la même année, et au même titre.

Angély (D'), chanoine de l'église collégiale de St-Pierre-le-Puellier, concourut à la réformation des statuts de ce chapitre, le 17 décembre 1566. — D. F., 22.

Angély (Charles D'), Ec., Sgr de la Ressource, fut assassiné en 1614.

Digitized by Google

Angély (François D'), son fils ou son parent, Ec., Sgr dudit lieu et de la Salle, poursuivit les coupables devant la sénéchaussée présidiale de Poitiers, ainsi qu'il résulte d'un ancien registre du parquet des gens du roi au présidial de Poitiers.

Angély (Pierre D'), Ec., Sgr de la Salle et de l'Aune, rend aveu, le 1er septembre 1657, à haut et puissant Sgr Mess. Jean de Volvyre, Chev., Sgr d'Aunac, et à cause de cette Sgrie, de son fief de la Salle. Signé Giraud, Ne royal. — D. F., 17.

Le catalogue, imprimé en 1667, des nobles du Poitou maintenus dans leur noblesse nous donne les noms suivants :

Angély (Jacques D'), Sgr de Font-Creuse, Psse de Champagne. — Elec. de Niort.

Angély (Jean D'), Sgr de Bonne-Fonds, Psse d'Alloue. — Elec. de Niort.

Angély (Jean D'), Sgr de la Ressource, Psse de Persac. — Elec. de Niort.

Angély (Jean D'), Sgr de Majuttières, Psse du Vieux-Cérier. — Elec. de Poitiers.

Angély (N. D') de Font-Creuse servait au ban de 1689. Il faisait partie de la 2e brigade qui s'assembla, le 26 mai de la même année, à Moncoutant.

Angély (N. D') de Montieret faisait partie du même ban et de la même brigade.

Angély (Pierre D'), Ec., prêtre, prieur et curé de Vieux-Cérier, tant en son nom que comme héritier de feu Antoine d'Angély, Ec., Sgr de Villemier, et de dame Louise d'Angély, ses frère et sœur, vend, le 4 mai 1712, par acte passé par-devant Me G. Rivet, Ne royal à Champagne-Mouton, la Sgrie et baronnie de la Châtre et toutes ses dépendances à Mess. Nicolas Regnaud, Chev., Sgr Durepaire, et Massignac, ci-devant colonel du régiment de Beauce. — Gén. Regnaud.

Angély (François D'), Chev., Sgr de Rochebrune, fit partie du ban des nobles du haut Poitou réunis à St-Jean-d'Angély en 1758. Il y servit dans la 2e brigade de l'escadron de Boisragon.

Il avait épousé, par contrat du 10 juillet 1752, Marie-Louise de Chergé, fille de Mess. Philippe de Chergé, Sgr de Villognon, et de Dlle Marie Régnault. Il existe des descendants de cette union.

Angély (N. D') a épousé, le 29 janvier 1773, Dlle N. Normand, fille de N. Normand, receveur des tailles de St-Jean-d'Angély.

Angély (Antoine D'), Sgr de Ste-Foye, s'est trouvé, en 1789, à l'assemblée des nobles du Poitou, réunis à Poitiers pour nommer des députés aux états généraux. — F.

Angély (D') de Font-Creuse, Sgr. de l'Age, a assisté à la même assemblée. — F.

Angély (Pierre D'), Chev., Sgr de Fief-Richard, a comparu par procureur à la même assemblée. — F.

A l'époque de la révolution de 1789, la famille d'Angély était divisée en plusieurs branches qui ont toutes fourni des défenseurs à la cause royale, lorsque la noblesse française crut devoir suivre sur la terre étrangère les princes frères du roi Louis XVI. Voici les noms de quelques-uns des membres qui se sont distingués dans l'émigration :

Angély (François-Philippe D'), Chev., Sgr de Rochebrune, né Psse de Champagne-Mouton le 23 avril 1753, officier au régiment provincial de Poitiers, ayant émigré, fit la campagne de 1792, comme volontaire, dans la compagnie du régiment de Navarre-infanterie, et fut tué à l'affaire du 16 juin 1794. Il servait alors dans la légion de Damas-infanterie.

Angély (Pierre-Isaac D'), dit le Chev. de Rochebrune, deuxième frère du précédent, émigra, fit la campagne de 1792 dans une des compagnies nobles de la province du Poitou. Il servit ensuite dans la légion de Damas-infanterie, eut la cuisse cassée à l'affaire du canal de Louvain le 15 juillet 1794, et mourut des suites de sa blessure. — F.

Angély (Joseph D') de Rochebrune, Chev., né Psse de Champagne-Mouton en 1768, troisième frère des précédents, fit comme eux la campagne de 1792 dans la compagnie formée par les officiers du régiment de Navarre-infanterie. — F.

Les trois membres de la famille d'Angély qui précèdent étaient fils de François d'Angély, Sgr de Rochebrune, et de Marie-Louise de Chergé, dont il a été parlé plus haut.

Angély (D') de l'Aune, Chev., ancien gendarme, puis lieutenant aux grenadiers royaux de Bretagne, fit la campagne de 1792 dans la quatrième compagnie noble du Poitou-infanterie. — F.

Angély de Champ-Girault (Henri D'), Chev., émigré, a fait la campagne de 1792 dans la quatrième compagnie noble du Poitou-infanterie. — F.

Angély (N. D') de la Mothe, Chev., fit aussi la campagne de 1792 dans la quatrième compagnie noble du Poitou-infanterie. — F.

Angély (N. D') de la Ressource, Chev., fit aussi la campagne de 1792 dans la quatrième compagnie des gentilshommes du Poitou-infanterie. — F.

Angély (Pierre D') a épousé, le 9 septembre 1797, Jeanne-Sophie-Marc Conen de Prépean, de laquelle il a eu plusieurs enfants. — F.

Angély (N. D') épousa M. Louis de Fleury,

Digitized by Google

Chev. de St-Louis, dont elle eut trois enfants qui existent.

Angély (N. D') de la Salle, Chev., demeurant au château de la Salle, près Lichères en Angoumois, était, en 1791, chef de nom et armes de cette maison. — F.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ANGÉLY porte, selon l'ordonnance de maintenue du 8 octobre 1667, d'argent, parti et coupé, cantonné de quatre croix allaizées de sinople.

Ces armoiries diffèrent d'une manière presque insensible de celles que portait vers 1700, selon l'Armorial du Poitou, PIERRE D'ANGÉLY, Ec., Sgr de Montalot: d'argent à quatre croix cantonnées de sinople.

ANGEVIN, famille noble du Poitou originaire de Niort.

Angevin (Pierre), Sgr du Pas-David et du Cliou, Psse de la Foye-Montjault, était échevin à Niort en 1609. — Aug. Ter. — Le 28 août de la même année, il fut un de ceux qui firent production de leurs fiefs devant les commissaires départis par le roi, afin d'être maintenus et conservés par eux dans leurs immunités et franchises. — D. F., 20.

Angevin (Marie-Catherine), fille de Pierre Angevin, Sgr de Fougères et du Vieux-Moulin, et d'Anne TOUPET, fut mariée, en 1609, à Louis de Ste-Marthe, Chev., Sgr de Grelai en Loudunais. Après avoir vécu ensemble quelques années sans avoir eu d'enfants de leur union, les deux époux se séparèrent volontairement pour se consacrer plus particulièrement à Dieu. On ignore si quelque autre motif que celui d'une piété sincère ne contribua point à amener ce résultat que l'on a vu se reproduire quelquefois dans l'histoire.— Louis prit les ordres sacrés, fut prieur de Claunay en Poitou, et mourut à Paris, le 29 avril 1656, âgé de plus de 84 ans. Son épouse prit le voile dans une maison religieuse; elle y vécut dans la pratique des vertus de son état, et mourut à Poitiers, en 1645, supérieure de la communauté des Filles-de-Notre-Dame. — Dumoustier de la Fond, 112.

Angevin (François), Sgr du Vieux-Moulin, l'un des pairs de Niort en 1615, fut maire de cette ville en 1621, et échevin en 1638; il était premier conseiller au siége de Niort en 1633, et mourut avant 1653. — Aug. Ter.

Angevin (Philippe), Sgr du Vieux-Moulin, était pair de la commune de Niort en 1620. — Aug. Ter.

Angevin (Pierre) était conseiller-juré de la même ville en 1621 et 1633. — Aug. Ter.

Angevin (Dlle N.). Il résulte d'un mémoire imprimé sur procès qu'une Dlle Angevin, existante vers 1640, veuve en premières noces de N. Foucault, avait épousé en secondes N. Jourdain de Crissé. — F.

Angevin (Philippe) était avocat du roi à l'Elec. de Niort en 1663. — Plumitifs du bureau des finances.

Angevin (Catherine) était, en 1733, veuve de Rémy Denis, receveur des tailles à Mauléon. — Plumitifs du bureau des finances de Poitiers.

Angevin (Charles), Chev., Sgr de la Revétison, s'est trouvé, au mois de juin 1758, au ban des nobles du Poitou réuni à St-Jean-d'Angély; et il y a servi dans la première brigade de l'escadron de Villedon. Il avait épousé Dlle Filotée LÉGIER.

Angevin (Louis), Chev., Sgr de la Revétison et des Maisons, assista par procureur à l'assemblée de la noblesse réunie à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux, et mourut à Niort, Psse de Notre-Dame, en 1790.

Louis Angevin avait un frère et deux sœurs, savoir :

1° CHARLES;

2° LOUISE-ADÉLAÏDE, religieuse à St-Maixent;

3° CHARLOTTE.

Angevin du Coudray était sénéchal de la baronie de la Chassée en 1787. — F.

Angevin (François), Sgr de Polué, avait pour sœur dame FRANÇOISE Angevin, épouse d'Achille Frottier de Bagneux.

ARMOIRIES. — CLÉOPHAS ANGEVIN, Sgr du Coudray, receveur des tailles à Mauléon en 1681, portait, suivant l'armorial de la généralité de Poitiers, d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef d'un croissant accosté de deux étoiles et en pointe d'un arbre, le tout de gueules.

ANGLES ou **ANGLE** (D'). Cette famille, qui a donné son nom à la ville d'Angles, en haut Poitou, joue un rôle distingué dans les fastes de l'ancienne chevalerie de cette province.

Divers titres déposés aux Mss. de la Bibliothèque royale (cabinet de Caignères), et des pièces faisant partie du cabinet de M. de Clérembault, semblent indiquer que deux maisons d'Angles ont existé et se sont succédé. Un cadet de la famille de Lusignan ayant épousé l'héritière de la première maison d'Angles, prit le nom de sa nouvelle famille. C'était un usage assez fréquemment suivi par les puînés des grandes familles, qui abandonnaient souvent leur propre nom pour prendre celui des terres ou seigneuries qui leur étaient données en apanage ou portées en dot par leurs femmes, dont ils adoptaient tout à la fois le nom et les armoiries qu'ils transmettaient à leur postérité.

Digitized by Google

Cet usage ajoute, comme on le voit, des difficultés nouvelles aux incertitudes que présentent déjà trop souvent les filiations des familles les plus distinguées, dans lesquelles le généalogiste est exposé à perdre le guide qui semblerait devoir être le plus sûr pour diriger ses pas à travers les obscurités des temps passés.

Avant de nous occuper de la seconde maison d'Angles, qui doit son origine à celle de Lusignan, nous allons exposer les renseignements que nous avons pu recueillir sur les premiers seigneurs de ce nom.

PREMIÈRE MAISON D'ANGLES.

Les premiers seigneurs de cette maison paraissent avoir adopté le surnom ou sobriquet assez bizarre d'Asinus.

Cette manie des sobriquets était d'un usage habituel dans les siècles reculés, et à l'époque où les noms propres n'étaient pas encore fixés, c'était la seule manière de distinguer les familles entre elles. Quelques-unes ont même fini par adopter comme noms propres ces surnoms destinés seulement dans l'origine à établir une distinction nécessaire.

Ces sobriquets étaient ordinairement le résultat de quelques observations faites sur l'individu auquel ils étaient appliqués, et ils se rapportaient presque toujours aux traits saillants de l'homme physique ou moral; mais comme la malicieuse satire s'attachait par préférence, alors comme aujourd'hui, aux ridicules, sa critique mordante l'emportait aussi fort souvent sur des appréciations moins superficielles et plus justes.

L'histoire ne nous dit pas quelles causes motivèrent le sobriquet qui fut adopté par la famille d'Angles; mais nous serions tentés de croire qu'il ne faut pas lui attribuer la portée défavorable qu'il semblerait indiquer, puisqu'il fut accepté et conservé par plusieurs membres de la famille, qui le portèrent successivement, ainsi qu'il est prouvé par un grand nombre de chartes.

Un Mss. déposé à la Bibl. de St-Germain-des-Prés, sous le n° 1066, portant pour titre *Collectanea cartulariorum necrologiorum, etc., variorum monasteriorum ordinis Sancti Benedicti*, contenait, fol. 84, le cartulaire de St-Cyprien de Poitiers. Voici l'extrait en français d'une charte qui s'y trouvait, concernant un Sgr de la maison d'Angles, Isembertus Asinus :

« Isembertus Asinus s'étant fait moine au monas-
» tère de St-Cyprien, fit don de la 6e partie du
» moulin du château d'Angles, du consentement de
» Geoffroy et d'Hélie d'Angles, ses frères, dans le fief
» desquels est situé ce moulin; Renaud étant abbé
» de St-Cyprien, sous le pontificat du pape Grégoire,
» sous le règne de Philippe; Isembert, alors évêque
» de Poitiers, et Guillaume Cte de Poitiers, c'est-à-
» dire vers l'an 1086. »

Angles (Vivien et Guillaume D'), frères, enfants de Henri d'Angles, confirmèrent, en 1088, une donation antécédemment faite par leur père à l'abbaye de St-Cyprien. — D. F.

Angles (Soudan D') fut, d'après le 3e vol. des Mss. de St-Marthe, l'un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de *Becheronis* (Becheron), depuis appelée la Merci-Dieu. Il fut aussi l'un des souscripteurs d'une donation faite, en 1140, par Gaultier Asinus d'Angles, Pierre, Berruche et Josserand, ses frères, à laquelle assista Gui de ...., donateur, en 1140, du terrain où fut édifiée l'abbaye de l'Etoile.

Angles (Josserand ou Josserandus D'), précité, avait donné, vers 1127, à l'abbaye de la Merci-Dieu toutes les dîmes de Plumartin, et, 3 ans après, il confirma cette donation scellée de son sceau.

On trouve encore dans le 3e vol. des Mss. de Ste-Marthe que Soudan d'Angles, Pétronille, sa femme, Guy, Girard et Stalisdis, leurs enfants, firent une donation à la Merci-Dieu de tout ce qu'ils possédaient dans le lieu de Becheron. Les souscripteurs de cette charte étaient, en outre, Raoul, prêtre, Galterius Asinus, Asinus Bastard, Emericus Grimal, « *omnes de Angulis*, » c'est-à-dire tous de la maison d'Angles, qui, ainsi qu'on le voit, était, à cette époque, fort nombreuse. — Au fol. 166 du même ouvrage, on trouve encore, parmi les bienfaiteurs de la Merci-Dieu, Geoffroy d'Angles, Marie, sa femme, Geoffroy et Hugues de la Roche, ses enfants. — Les témoins de cette donation furent Soudan d'Angles, Guy, son fils, Gosselin de Doé, Geoffroy de Ste-Croix, Robert Ysoré, Sauvaige, son neveu, et dame Roche, femme d'Aimery. Cette donation doit avoir précédé l'an 1180.

Angles (Hugues D'), fils de Geoffroy, avait fait, en 1163, donation à l'abbaye de St-Savin de la dîme de Mérigny et de son bois appelé la Forêt, et il confirma, ainsi que sa femme, les autres dons faits précédemment par son père à cette abbaye. — D. F.

D'après ces diverses citations, nous sommes fondés à établir que Walterius Asini, cité par Besly, et vivant en 1031, et Gauterius Asini, abbé de la Colombe en 1198, étaient de la maison dont nous retraçons l'histoire.

D. Etiennot croit que Isembert, 2e évêque de Poitiers, appelé par d'autres Pierre Sennebaud, était frère du Sgr d'Angles, et ajoute qu'il fut l'un des fondateurs du monastère de la Puye, vers 1108 ou 1110, ainsi que son frère, les Sgrs de Chauvigny, Montoi-

Digitized by Google

ron, etc. — D. Etiennot a recueilli les noms suivants des Sgrs de cette première maison, qui se trouvent parmi les bienfaiteurs *Sancti Petri Generosi* : Arnaud Guillaume d'Angles, — Sanche d'Angles, — Guillaume-Oriole d'Angles, — Arnaud d'Angles, fils de Guillaume, — Odon, son frère et son fils.

Angles (Marguerite D'), fille de Jean d'Angles, a été femme de Bosse ou Boson de l'Ile-Jourdain.

Tel est le résultat de nos recherches sur la première maison d'Angles, dont l'héritière paraît avoir épousé, ainsi que nous l'avons dit, un puîné de la maison de Lusignan, qui va suivre.

DEUXIÈME MAISON D'ANGLES.

Hugues VII, dit le Brun de Lusignan, eut de Sarrazine, sa femme, un grand nombre d'enfants, et, entre autres, parmi les puînés, Guillaume qui fut Sgr d'Angles, et Simon qui eut pour apanage la terre de Lezay.

Guillaume, selon la coutume du temps, changea son nom contre celui de sa femme, Denise D'ANGLES, héritière du nom et de la Sgrie d'Angles, et se fit appeler Guillaume d'Angles (1140).

Angles (Guillaume D'), dont nous parlons, fit une donation à l'abbaye de la Colombe d'un setier d'huile, rendable à perpétuité le premier dimanche de carême, pour satisfaction de mauvais traitements qu'il avait fait éprouver à cette abbaye. Cette donation est du 13 novembre 1198. Parmi les témoins se trouve un Gauterius Asini, sans doute membre de la première maison d'Angles et parent de la femme de Guillaume. — D. F., 5. — Ils eurent pour fils ou petit-fils:

Angles (Guillaume D'), Chev., baron dudit lieu. Il fit, en 1220, du consentement D'AGNÈS, ou plutôt MARIE, sa femme, et de Rorgo, leur fils, une donation à l'abbaye de l'Étoile du droit d'usage dans la forêt de Gastine, qu'il possédait conjointement avec Guillaume de Lezay et Guy de Sennebaud.

Cette communauté de biens avec ce Sgr de Lezay, issu de la maison de Lusignan, prouve que Guillaume d'Angles était de cette même maison; et il est à croire que cette même forêt de Gastine, qu'ils avaient en commun, procédait de partages faits antérieurement dans la maison de Lusignan, leur souche commune. La Roque, dans son Traité des noms, dit que les Ctes de la Marche et d'Angoulême, les Sgrs d'Issoudun en Berri, Ctes d'Eu, ceux de Couhé en Poitou, les Sgrs d'Angles, de Lezay et de Valence dans cette province, et les Ctes de Pembrock en Angleterre, étaient tous issus de la maison de Lusignan. Cette énonciation confirmerait ce que nous avons dit au sujet de l'extraction du chef de la seconde maison d'Angles.

Guillaume d'Angles fit de nouveau, conjointement avec Marie, sa femme, que nous avons trouvée être précédemment nommée Agnès, une donation d'une rente de 40 sols à l'abbaye de l'Étoile, en 1237. — G. G. — Elle fut confirmée, en 1239, par Rorgo, son fils, « afin d'obtenir, est-il dit, le salut de son âme » et de celles de tous ses amis. » Le même Rorgo donna, en 1242, cent sous de rente à l'abbaye d'Angles, et fit aussi une donation à la communauté de la Puye, en 1245. — Il fut père de

1° GUILLAUME d'Angles;

2° MILON d'Angles, qui vendit, le 30 août 1266, dix livres de rente annuelle aux chanoines de St-Hilaire de Poitiers;

3° HÉLIE d'Angles;

4° GUICHARD d'Angles, lequel reconnut, en 1280, que sa Sgrie d'Angles était dans la mouvance du Sgr Évêque de Poitiers, — G. G. — et fut l'un des exécuteurs testamentaires de Guy de Montléon, Sgr. baron de Montmorillon, Roulfou, la Roche-Amenon, etc.

Angles (Hélie D'). Il paraîtra sans doute extraordinaire qu'*Elix de Anglid*, frère de Guichard, rendit aveu de sa terre d'Angles au Sgr de Montmorillon en 1280, époque à laquelle Guichard rendait le sien à l'évêque de Poitiers; ce qui peut cependant s'expliquer si, comme il y a apparence, des portions de terre relevaient de ces deux Sgrs.

Il résulte de cette énonciation que la terre d'Angles n'avait pas été dévolue en entier à Guichard, qui était en effet frère puîné d'Hélie d'Angles; et au contraire Hélie possédait les deux tiers de cette seigneurie, puisqu'il vendit, le 21 mars 1281, à Gauthier, évêque de Poitiers, les deux tiers de sa terre et châtellenie d'Angles, avec droit de haute et basse justice. — D. F., 3.

Il acheta à cette même époque des fiefs que Guillaume Brachet possédait à St-Saire.

Angles (Guichard D'), Chev., fils de Guillaume et d'Agnès ou Marie, s'allia en 1285 à Marguerite MAUBERT, sœur de Maingot Maubert, Chev., Sgr de Bois-Maubert, près la Rochelle. Elle était veuve en 1323, car elle rendit en cette qualité aveu de sa terre de Bois-Garnault a Marguerite Turpin, veuve d'Eschivart de Preuilly, comme ayant le bail de Guichard d'Angles, son fils. Elle eut, outre ce Guichard qui suivra, un second fils qui lui-même eut un fils nommé Guillaume, auquel Richard II, roi d'Angleterre, accorda, le 10 mai 1380, des lettres de protection pour se rendre en Portugal.

Angles (Guichard D'), IIe du nom, Sgr d'Angles, de Plumartin, de Rochefort-sur-Charente, Cte de Hudington, etc., etc., joua un grand rôle dans les

Digitized by Google

événements remarquables qui signalèrent le XIVe siècle.

Tour à tour sujet, et toujours sujet fidèle, des rois de France et d'Angleterre, Guichard d'Angles sut mériter la faveur et l'amitié des souverains dont les chances désastreuses de la guerre le firent successivement le vassal ; son épée et sa loyauté chevaleresque ne manquèrent jamais au parti qu'il dut suivre et défendre après l'avoir combattu.

Nous allons rapporter, à ce sujet, quelques traits peu connus jusqu'à ce jour, et qui mettront en évidence l'un des plus nobles caractères de l'époque chevaleresque.

Issu d'une famille antique, homme d'un grand talent, Guichard d'Angles fut toujours à la hauteur des circonstances difficiles dans lesquelles il se trouva engagé.

Aussi, malgré les malheurs d'une époque désastreuse, le nom de Guichard d'Angles est-il resté comme un souvenir du guerrier distingué, du diplomate habile, et du chevalier sans reproches.

Il apparait pour la première fois dans l'histoire au nombre des chevaliers dont Jean l'Archevêque *fait montre et revue* à Poitiers le 17 août 1346.

Cette même année, dit Froissart, il était souverain de la ville de Niort. Le Cte Derby, qui avait fait passer la Garonne à ses troupes, vint l'y attaquer après s'être emparé de Poitiers et de plusieurs autres places ; « il y fit trois assaulx sans rien conquerre ; si sen » partit. »

Le roi Philippe de Valois crut devoir confier à Guichard d'Angles la garde du pays qu'infestaient alors les Anglais, et il le fit sénéchal de la province de Saintonge.

En 1350, Guichard d'Angles fut mis avec sa compagnie de cent hommes d'armes sous les ordres du maréchal de Boucicault. Il déclara une guerre à outrance aux Anglais, les chassa, en 1356, de l'église de Salles en Aunis, avec l'aide des bourgeois de la Rochelle, qu'inquiétait la présence de ces dangereux voisins, et, le 6 septembre de la même année, il leur enleva le château de Rochefort-sur-Charente.

La chance des armes ne devait pas lui être toujours aussi favorable ; mais il devait se montrer partout digne du succès, si le succès eût été toujours le prix du courage.

Guichard d'Angles s'était joint à l'armée du roi Jean, lorsqu'il atteignit le Prince-Noir dans les champs funestes de Maupertuis (1356), et il suivit la fortune du malheureux monarque. Placé dans cet escadron sacré qui entourait les trois fils aînés du roi de France, et sur lequel semblaient reposer tant d'espérances qui devaient être bientôt déçues, Guichard d'Angles n'oublia pas qu'il devait à des preuves multipliées d'audace la faveur dont il avait été l'objet ; aussi, lorsqu'il vit les huit cents lances (4,000 hommes), dont il faisait partie, dispersées par une panique étrange, abandonner lâchement et sans combat le champ de bataille pour prendre honteusement la fuite, Guichard, après de vains efforts pour les rappeler au devoir et à l'honneur, se précipita au milieu des Anglais pour secourir le roi Jean, aux pieds duquel il fut laissé pour mort après avoir combattu vaillamment.

Il est à présumer que la récompense de son dévoûment fut la captivité, car pendant 3 ans on le perd de vue, et ce n'est qu'en janvier 1359 que nous le retrouvons, dans l'histoire de nos guerres, figurant avec le titre de chevalier-banneret.

D'après une pièce extraite du cabinet de M. de Clérembault, — B. Roy., — sa compagnie était composée, à cette époque, d'un chevalier-bachelier, de dix-huit écuyers, de quatre archers armés et de huit autres non armés.

Nous trouvons, dans l'ouvrage intitulé *Records commission — fœdera*, t. 3, p. 1226, une commission adressée par le dauphin, régent du royaume, à Guichard d'Angles, ainsi qu'à six autres seigneurs, au nombre desquels est Jean le Maingre dit Boucicault, maréchal de France, pour les charger spécialement de veiller à la conservation de la trêve faite avec le roi d'Angleterre. Nous croyons que l'on verra avec plaisir cet échantillon de la prose administrative de 1360.

De conservatoribus treugarum constitutis.

« Charles ainsne, filz du roy de France, regent le » royaume, duc de Normandie et Dalphin de Vienne, » à nos amez et feaulx,

» Monsieur Jehan le Mangre, mareschal de France,

» Monsieur Gauchier de Lor, etc., etc.,

» Et Monsieur Guichart d'Angles, chivalers, » salut et dilection.

» Come bonnes trieues et loyauz, pour lacomplissement de bonne paix, entre Monseigneur et nous » et les subgiez dudit royaume, et tous ceulz de nostre » partie, d'une part et mon cousyn le roy d'Engleterre, et tous ceulz de la sienne partie, d'autre part, » aient este prises et accordees, jusques à la St-Michiel prochein venir, et de celui jour jusques à la » St-Michiel, qui sera l'an mill CCC soixante et un et » celui jour jusques à soleil couchie ;

» Nous conflantz de vostre discretion, sens et » loyaute, vous deputons et establissons, et chascun » de vous conservateurs desdites treues, et reformateurs d'icelles et des attemptaz contre ycelles se aucune en avait fait ;

Digitized by Google

» Et vous mandons et commettons, et a chascun » de vous que lesdites treues desquelles je vous ap- » prendra par noz autres lettres, vous faciez publier » et crier partout la ou mestre sera et icelles faitez » tenir et garder fermement de point en point sanz » enfraindre ;

» Et se aucun chose estoit faite ou attemptee, en quel- » que maniere, au contraire, faitez le reparer et mettre » au primier et deu estat et amender si comme » raison sera, et avec ce, punissiez rigoreusement » les attemptaz par tele maniere que complainte » n'en retourne à nous ;

» Et mandons et commandons à touz nos feauls » justiciers et subgiz, requeranz tous autres q'a vous, » et a chascun de vous, et a voz deputez, se ascuns » en faitez ou establissiez, obiessent et entendent sur » toutes les choses dessus dites et chascun d'icelles et » leurs dependances.

» Don' à Chartres le VIII jour de may l'an de grace » mill. CCC et soixante. »

A quelques mois de là, une lettre du roi Jean, en date du 26 décembre 1360, ordonnait à Guichard d'Angles de remettre la ville de la Rochelle aux mains du roi d'Angleterre, le dégageait du serment de fidélité qu'il avait prêté à son souverain légitime, et annonçait au loyal Français qu'en vertu du traité de Brétigny, il était et devenait Anglais, soumis comme tel au nouveau suzerain dont il avait jusqu'alors combattu les injustes prétentions.

Guichard d'Angles obéit à l'injonction du monarque dont, à cette époque de notre histoire, les ordres étaient une loi sacrée pour les chevaliers, bien qu'ils émanassent d'un homme auquel il faut bien croire, pour son honneur, que les liens de la captivité n'avaient pas laissé une entière liberté d'action et de volonté.

Guichard d'Angles, devenu sujet d'Edouard d'Angleterre, sut gagner par ses talents l'amitié de son suzerain et du prince de Galles; aussi conserva-t-il le gouvernement de la Rochelle, avec les titres honorables de maréchal de Guyenne et de Cte de Hudington en Angleterre.

Lorsque le prince de Galles accourut au secours du cruel don Pèdre de Castille contre Henri de Transtamarre, il confia à Guichard d'Angles le commandement d'une partie de son armée, et le maréchal de Guyenne contribua au gain de la bataille qui fut livrée dans les champs de Navarette, le 3 avril 1367, où il combattit avec sa vaillance accoutumée contre le fameux Duguesclin et ces *compagnies*, dont cet habile guerrier avait purgé la France.

Guichard d'Angles se concilia tellement la faveur du prince de Galles, que cet héritier du trône d'Angleterre en fit son ami particulier, et ne put consentir à se séparer désormais de lui.

Ce fut pendant son absence de la Rochelle, qu'un officier anglais, que Guichard avait laissé comme lieutenant à sa place, fut chassé de cette ville, en 1372, par l'adroite supercherie du maire, Jean Chaudrier, qui trompa, à l'aide de lettres faussement attribuées au roi d'Angleterre, le malheureux gouverneur, et remit la place aux mains du connétable Duguesclin.

Il est à présumer que la présence et la loyauté de Guichard d'Angles eussent préservé l'Angleterre d'une perte que nous ne devons pas déplorer, puisqu'elle contribua à hâter le résultat que préparaient depuis longtemps les succès du victorieux libérateur du Poitou, et à ramener sous les drapeaux de la France l'un de ses plus glorieux enfants.

En effet, lorsque le Poitou fut rentré sous la domination de Charles V, le roi de France, jaloux de se concilier un sujet fidèle, et d'ailleurs juste appréciateur du mérite de Guichard d'Angles, lui donna, en 1374, le château et la châtellenie de Rochefort-sur-Charente, « pour le dédommager des pertes qu'il avait éprouvées en soutenant la guerre contre les Anglais, sous les règnes des rois son père et son aïeul. »

Nous ignorons si les terres que Guichard d'Angles possédait près de Mirebeau, et qu'il vendit par acte du 22 novembre de la même année, étaient dues à la libéralité royale.

Nous trouvons une nouvelle preuve de l'estime dont jouissait en Angleterre Guichard d'Angles, même après son retour sous les drapeaux français, dans les commissions que lui donna le roi d'Angleterre, en 1377, pour traiter successivement d'une trêve avec la France et avec le comte de Flandres.

Dans les lettres relatives au différend avec le comte de Flandres, Guichard d'Angles est qualifié de comte d'Hudington.

Voici la teneur des pouvoirs conférés par le roi d'Angleterre à ses envoyés pour traiter avec la France :

De tractando cum adversario Franciæ.

« Le roy as reverentz pieres en DIEU, Adam eves- » que de Seint-David, nostre chanceller, Johan » evesque de Hereford, William de Montague conte » de Saresbirs, monsieur Robert de Asheton nostre » chamberleyn, monsieur *Guychart d'Angle* bane- » retz, monsieur Aubrey de Veer, monsieur Hugh » de Segrave chivalers; mestre Wautier Skirlawe » dean (doyen) de Seint-Martyn Grant de Londres, » et mestre Johan de Shepeye doctours en loys, » salutz ;

Digitized by Google

» Remeintenantz bien sovent les afflictions, tribu-
» lacions, et malx, queux le poeple Cristiene ad
» soeffert et soeffre de jour en autre, parmy les
» guerres, meuez entre nous et Charles nostre adver-
» saire de France, a cause de nostre droit de France
» desqueux griefs nous avons tresgrant pite et com-
» passion;

» Et eiant, outre, consideration a ce que, a l'effect
» que bone accord, et ferme et finale pees, serroit
» entre nous et nostre dit adversaire, nostre seint
» piere le Pape ad plusieurs faits envoiez ses mes-
» sages solempnes et darreinement reverentz pieres
» en DIEU, l'arcevesque de Ravenne et l'arcevesque
» de Roen, lesqueux y ont travaillez et entenduz di-
» ligentement,

» Nous, à la reverence de DIEU et de seint Esglise,
» et de la persone de nostre dit seint piere, eiantz
» a present, comme toudis avons euz nostre volonte
» enclyns à bone pees dont s'en purroient moult des
» biens ensuire a tout Cristiente, au fynque bone
» traite soy empuisse faire, et a la priere et media-
» cion des ditz reverentz pieres, de l'assent des pre-
» latz, noblez, et autres grantz et sages de nostre
» roialme d'Engleterre, et parmy la confyance quiele
» nous avons de voz sens, loialtez, et avisementz;

» Vous avons ordenez, deputez commis, et esta-
» bliz; ordenons, deputons commettons et establions,
» de nostre certeine science, par la tenur de ces
» presentes lettres nos vraiez procureurs et messages
» especiaulx;

» Donantz et commettanz avous ou trois de vous,
» si vous touz ne purrez a ce entendre, des queux
» nous volons que aucun de vous evesques et conte,
» soit un, auctorité, poissance et mandement especial
» et general, d'assembler, convenir, traitier, com-
» poser, transiger, pacifier, et accorder, sur tous les
» debatz, contentions, questions, guerres, riotes, et
» discortz, meuz et demesnez, ou a movoir et de-
» mesner parentre nous, noz filz, et autres personnes
» de nostre sank, noz subgitz, amyz, alliez, eidantz,
» et adherentz, quiconqes, decea et dela la mier,
» d'un part, et ledit Charles nostre adversaire, ses
» frères, filz, et autres personnes de son sank, ses
» subgis, amys, alliez, eidantz, et adherentz quiel-
» conqes en general ou en special, etc., *prout in po-*
» *testatibus datis x a sept. anni præteriti*;

» Don' par tesmoignance de nostre grant seal, à
» nostre palays de Westmonstier le XXVI jour d'ave-
» rill l'an du grace mille trois centz septant et sept
» et de nos regnez, de France trent oet, et d'Engle-
» terre cynquantisme primer. » — Records commis-
sion, tome IV, p. 1076.

Guichard d'Angles ne pouvait être insensible aux faveurs insignes et à la confiance dont il avait été honoré par le roi d'Angleterre; aussi témoigna-t-il à ce prince, dans les limites imposées par la loyauté, tout son attachement.

Malgré la réputation du chevalier sans reproches, sa reconnaissance porta ombrage à la cour de France, qui redoutait tout ce qui ressemblait à une influence anglaise dans une province encore toute remplie du souvenir des Anglais. Charles VI confisqua les terres que le comte d'Hudington possédait en Poitou, et fit don au Sgr de Parthenay de celles qui étaient dans la mouvance de sa seigneurie. Mais, peu après, voulant sans doute réparer indirectement une injustice imméritée, il rendit à Jean Ysoré, son chambellan, qui avait épousé Jeanne d'Angles, fille de Guichard, quelques-unes de ces terres, et entre autres la châtellenie de Plumartin, qui est ainsi entrée à cette époque dans la famille Ysoré, qui la possède aujourd'hui.

Il parait que la seigneurie de Paranzay était aussi au nombre de ces restitutions, car Jean Ysoré rendit au Sgr de Surgères, le 1er mai 1376, son dénombrement pour cette terre, à cause de Jeanne d'Angles, sa femme, dont le père, Guichard d'Angles, avait aussi rendu précédemment, le 15 août 1366, aveu au même seigneur.

On nous reprochera peut-être de n'avoir pas pris pour guides, dans l'appréciation de la vie publique de Guichard d'Angles, les principes rigoureux d'un patriotisme sévère, et d'avoir loué dans notre compatriote ce que les enfants du XIXe siècle, trop préoccupés des défections scandaleuses de nos renégats politiques, appelleront sans doute une facilité excessive à subir le joug des faits accomplis au mépris du droit.

Ce guerrier, servant tour à tour et avec le même courage et la même fidélité les intérêts de la France et de l'Angleterre, paraitra peut-être moins digne d'éloges que s'il eût voué exclusivement son bras et son épée à la défense du sol français et du roi Charles V, et si sa loyauté chevaleresque se fût invariablement attachée aux destinées et au drapeau de la France.

Ce rôle serait sans doute plus épique, et prêterait beaucoup plus aux développements poétiques; mais il n'en faut pas conclure que le rôle opposé ait été indigne d'un loyal chevalier, et qu'on puisse être blâmé pour l'avoir rempli.

En effet, il faut bien se garder de juger les temps passés avec les idées que les siècles et les transformations sociales nous ont faites; il faut éviter surtout, dans l'appréciation des hommes, de les isoler des circonstances au milieu desquelles ils se sont trouvés; il

Digitized by Google

faut, au contraire, s'identifier avec l'époque à laquelle ils ont vécu, vivre de leur vie et s'entourer de l'atmosphère qu'ils ont respirée : car, en agissant autrement, on s'exposerait à voir, au travers d'un prisme trompeur, des faits décolorés ou chargés de fausses couleurs, et des drames agités de fausses passions.

Or, au commencement du XIVe siècle, quelle était la position respective de l'Angleterre et de la France, quels étaient les rapports entre les deux peuples? Voyait-on alors se personnifier en eux ces deux nationalités bien distinctes que les intérêts opposés, les combinaisons du machiavélisme politique et les rivalités de tout genre ont rendues plus tard antipatiques, et qui se sont heurtées partout où elles ont trouvé un champ de bataille à disputer? Les couleurs des deux drapeaux étaient-elles alors tellement tranchées, que l'on ne pût adopter l'une sans devenir dès lors l'ennemi naturel, l'ennemi implacable de l'autre? Non certes.

Au XIVe siècle, la royauté française suzeraine et la royauté anglo-normande vassale n'avaient pas encore oublié leur origine : c'étaient, ainsi que l'a dit un auteur que nous citerons souvent textuellement, comme deux sœurs sorties du même berceau et venues au monde à la même heure. Le souvenir du bâtard normand et de l'origine du peuple qui avait conquis la Bretagne insulaire était encore trop récent pour que les liens qui l'unissaient au continent pussent être entièrement brisés. Aussi régnait-il entre les deux peuples quelque chose de cette fraternité d'armes, de cette émulation d'héroïsme, dont Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste sont à nos yeux la personnification la plus éclatante.

L'intimité obligée et réelle des deux peuples reparaissait toujours, et toutes les fois que l'occasion s'en présentait, dans cet échange de courtoisie commandée par l'émulation même de leurs sentiments, et cette réciprocité de devoirs établie par la hiérarchie féodale, dont les plus grands succès ne pouvaient dispenser le vainqueur.

Aussi le Prince-Noir, vassal victorieux, refusant de s'asseoir à la table de son suzerain vaincu, et servant lui-même le royal prisonnier le soir de sa victoire, nous paraît-il avoir obéi autant à la loi impérieuse des idées reçues de son temps qu'aux impulsions d'un cœur généreux.

L'Angleterre, unie au continent par tant de liens, par ses intérêts, par ses affections, n'avait donc point, au XIVe siècle, la roideur insulaire qu'elle a due plus tard à son isolement. Elle était alors, au contraire, toute française par son éducation, par ses mœurs, par son langage même; et ce ne fut qu'après cette époque mémorable que s'effectua, dans une lutte prolongée, la séparation des deux nations jusque-là confondues, et qui se dégagèrent violemment par l'effort même qu'elles firent pour s'absorber. — Charrière, introduction à *la vie vaillant Bertran du Guesclin.* — Coll. des documents inédits de l'histoire de France.

Or les hommes qui se trouvèrent au milieu de ces circonstances, et qui ne pouvaient avoir pour l'un ou l'autre peuple les sentiments d'aversion prononcée qui n'existaient pas encore et ne pouvaient exister pour les contemporains, ne voyaient point et ne pouvaient voir la patrie là seulement où était le drapeau de Charles V; car la nationalité française n'était pas encore parfaitement constituée vis-à-vis de l'Angleterre.

Et d'ailleurs les enfants du Poitou, que la politique désastreuse de Louis VII avait déjà laissé porter en dot au roi d'Angleterre, et qui, par conséquent, avaient été déjà Anglais, recevant du roi Jean l'ordre exprès d'accepter les conséquences du traité de Brétigny, ne faisaient, en obéissant à cet ordre, que se soumettre à la force des choses résultant du sort des armes, comme ils s'étaient soumis autrefois aux conséquences légales de l'alliance d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri d'Angleterre. Les guerriers poitevins, qui, à une époque toute guerrière, servirent avec fidélité un drapeau qu'ils avaient combattu à outrance tant qu'ils avaient dû le combattre, ne sauraient donc être blâmés d'un acte que l'impartialité de l'histoire approuvera; et en faisant l'éloge de Guichard d'Angles sous ce rapport, nous n'avons point cessé d'être patriotes, nous n'avons été que justes.

Guichard d'Angles était mort en 1381. Il laissa pour veuve Jeanne PAYEN DE MONPIPEAU, de laquelle il avait eu un fils et trois filles.

1° GUICHARDIN, marié à Jeanne DE PRESSIGNY. Ils décédèrent sans postérité; son père et ses sœurs héritèrent de ses biens;

2° JEANNE, épouse de Jean Ysoré, Chev., chambellan du roi Charles VI, auquel ce prince rendit la Sgrie de Plumartin;

3° JEANNE, mariée deux fois : 1° à Renaud Chenin; 2° à Antoine de Rochechouart, Sgr de Mortemart, fait Chev. dans sa jeunesse par le prince de Galles. Elle était veuve en 1390, et testa en 1402;

4° ANNETTE, abbesse du monastère de la Virginité, dans le pays du Maine.

Voici quelques noms que nous ne saurions rattacher d'une manière positive à la filiation établie ci-dessus :

Digitized by Google

Angles (Pey D') servait comme Ec. en 1358.

Angles (Jean D'), brave chevalier, fut aussi, selon les annales d'Aquitaine, au nombre des Sgrs poitevins qui, vers 1369, avaient fini par se réunir sous la bannière du prince de Galles.

Angles (Guichard D'), Chev., passa revue en 1392.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ANGLES portait gironné d'argent et de gueules. — Extr. de la vraie et parfaite science des armoiries.

GUICHARD d'Angles portait d'or au lion rampant d'azur billeté du premier. — Cte de Ste-Maure.

Nous ignorons à quelle cause doit être attribuée la différence tranchée qui existe dans ces armoiries.

APPELVOISIN (D').—Cette famille illustre et d'antique chevalerie est issue, selon Thibaudeau, d'une ancienne maison originaire d'Italie, laquelle possédait en souveraineté au pays génois la principauté de Palavicini.

Il est à présumer que lorsque le chef de cette maison vint s'établir en France, il francisa son nom, et prit alors celui de Peillevezin, qu'il donna au château qu'il fit bâtir près de la Châtaigneraye, en bas Poitou.

Peu à peu l'usage de dire *je vais à Peillevezin* fit réunir les deux mots en un seul, et le château fut appelé bientôt après du nom d'Appeillevezin ou d'Appelvoisin, que ses seigneurs ont aussi fini par adopter.

L'opinion que nous émettons sur ces transformations successives est fondée sur plusieurs chartes et monuments historiques.

Nous pourrions citer, entre autres, des chartes de 1160 à 1167, un acte du 19 mars 1287 rapporté par dom Fonteneau, par lequel Denise Saienerère, veuve de Guillaume *Peillevezin*, donna une reconnaissance; et la liste imprimée du ban des nobles du Poitou en 1533, dans laquelle figure comme archer Hardy *de Palvoisin*, Sgr de la Bodinatière, du pays de Mauléon.

On trouve dans un recueil de plusieurs pièces écrites dans l'ancien patois poitevin, et intitulé *Rolea Poitevinea*, imprimé à Poitiers en 1660, la preuve que le nom de *Peilvezin* était encore porté à cette époque, et qu'il se mêlait même au souvenir de quelques exactions dont le peuple se vengeait alors par la satire. En effet, dans un petit dialogue, l'un des interlocuteurs demande à son voisin : « *Le Peilvezin est-il mort? Ne verrons-nous plus de geonsdermes?* » Les *geonsdermes* du Peilvezin étaient donc bien redoutables, puisque l'espoir de sa mort provoquait, au lieu de regrets amers, l'expression de la satisfaction populaire.

Les révolutions et les ravages qui en ont été la suite ont fait disparaître les titres qui établissaient la filiation des auteurs de la famille d'Appelvoisin. La généalogie des branches cadettes de cette maison sera même fort incomplète; aussi nous bornerons-nous, dans le doute, à classer par ordre de date les divers personnages du nom d'Appelvoisin que nous avons extraits d'un grand nombre de recueils, et que nous ne saurions rattacher à la filiation suivie que nous donnerons plus tard.

Pelevezins (Aubert DE) souscrivit dès 1160 une charte authentique, et, vers 1166, il fit don au monastère de Montazai de quelques rentes au Mas-de-Taisec et de la moitié du pré de Graifec. — D. F., 18-5.

Un an après, en 1167, Aubert fit encore au monastère de Montazai don de douze deniers angevins de rente annuelle pour le repos de son âme et de celle d'AUDÉARDE sa femme, imitant en cela l'exemple qu'Audéarde lui avait donné en assurant par le même acte une rente semblable au même monastère. — D. F., 18.

Pélevezin (Pierre DE), que nous croyons fils d'Aubert et d'Audéarde, fut, vers l'an 1169, conjointement avec les Sgrs de Parthenay, de Chabot, de Châtaigner, etc., l'un des fondateurs de l'abbaye de l'Absie en Gâtine.

Appelvoisin (Joseph D'), Sgr de Thiors, épousa Nicole DE BEAUVEAU dont il eut une fille :

Appelvoisin (Marie D'), mariée en 1306 à Pierre de Couhé. — Généal. de Couhé, de Lusignan.

Appelvoisin (Anne D') était, le 17 avril 1442, femme de François de Longueraire, Éc. — D. F.

Appelvoisin (Jacques D'), Chev., fut un des témoins de la ratification faite le 22 août 1446 par Louis d'Amboise, Vte de Thouars, à Marguerite d'Amboise et Louis de la Trémouille, des clauses et conditions stipulées et consenties entre le Vte de Thouars et feu Georges, Sgr de la Trémouille, père dudit Louis de la Trémouille, dans le contrat de mariage de ce dernier avec Marguerite d'Amboise. — D. F., 26.

Appelvoisin (Guyonne D') épousa Gauvaing-Chenin, Chev., Sgr de Nuchèzes, qui rendit à l'abbaye de Ste-Croix, le 24 avril 1447, aveu de ladite terre de Nuchèzes, comme étant du chef de sa femme.—D. F.

Appelvoisin (Jacques D'), Sgr de Pugny, rendit aveu au Sgr baron d'Airvault, le 24 juin 1450, à cause de sadite Sgrie de Pugny. Le 7 juin 1451, il rendit un second aveu de cette même Sgrie. — Arch. du Mquisat d'Airvault.

Appelvoisin (frère Bernard D'), abbé de l'Absie, est nommé dans un acte capitulaire du 9 juillet 1451, par lequel Guillaume de Varaix, abbé de St-

Digitized by Google

Michel-de-l'Écluse, de l'ordre de St-Benoît, dans le diocèse de Turin, et tout son chapitre consentent et ratifient la soustraction que le pape Eugène IV avait faite du prieuré des Maufaits dans le bas Poitou, de l'abbaye de l'Écluse dont il dépendait, pour soumettre le tout à la juridiction de l'évêque de Luçon, à la mense duquel ce prieuré fut réuni. — D. F., 14.

Appelvoisin (François D') était abbé de l'Absie vers 1480.

Appelvoisin (Guichard D'), Éc., Sgr de la Roche, est un des témoins en présence desquels noble et puissant messire Loys, Sgr de la Trémoille, Chev., Vte de Thouars, prend possession, le 17 août 1489, de la vicomté de Thouars, qui lui était rendue en vertu des lettres de Charles VIII et d'un arrêt du parlement en date du 5 juin 1489, dont nous avons rendu compte avec détails à l'article d'Amboise. — D. F., 26.

Appelvoisin (Guichart D'). Trois personnages portant le nom de Guichart sont nommés dans le catalogue du ban des nobles du Poitou de 1491 : le premier, habitant dans l'étendue de la terre de Thouars, y servit comme homme d'armes; le deuxième, habitant la ville de Thouars, assistait aussi à ce ban ainsi qu'à celui de 1492; le troisième, Sgr de la Roche de Gençay, y fut reçu comme archer; mais il lui fut enjoint de fournir un autre archer à la première revue, et au premier voyage d'avoir un homme d'armes. Mêmes injonctions lui furent faites au ban de 1492, auquel il assistait aussi.

Appelvoisin (Louis D'), Sgr de Pouygnes ou plutôt de Puigné, ou mieux encore de Pugny, habitant la Sgrie de Bressuire, servit également en qualité d'homme d'armes aux bans de 1491 et 1492.

Nous pensons que c'est le même qui, sous le nom de Loys, Sgr de Pugny et de Pierrefite, rendit aveu de sa terre de Pugny, le 8 septembre 1502, à Jacques de Liniers, Sgr d'Airvault; signé Gaschenart N^e^. — Arch. du marquisat d'Airvault.

Appelvoisin (Guillaume D'), Sgr de la Roche, habitant Thouars ou les environs, servit comme homme d'armes au ban de 1492.

Appelvoisin ou **Palvoisin** (René D') était homme d'armes de la compagnie de Mess. de la Trémoille le 4 mars 1517.

Appelvoisin (Pierre D') était homme d'armes de la compagnie de ce même Sgr le 8 août 1519.

Appelvoisin (Gilles D'), Sgr d'Arries, sénéchaussée de Fontenay, servit aussi comme homme d'armes au ban des nobles du Poitou de 1533.

Appelvoisin (Gilles D'), Sgr du Bois-Chappeleau, même sénéchaussée de Fontenay, servit aussi comme homme d'armes au ban précité.

Voici les noms de ceux qui, d'après l'abbé de Vertot, sont entrés dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem :

Appelvoisin (Guillaume D'), vers 1520.

Appelvoisin (Antoine D') était à Messine en 1523.

Appelvoisin (Jacques D') y était également en 1532.

Appelvoisin de la Bodinatière (Henri D'), du diocèse de Maillezais 1560, devint grand prieur d'Aquitaine en 1612.

Appelvoisin de la Bodinatière (Louis D'), puîné du précédent, même diocèse, 1571.

Appelvoisin de la Bodinatière (François D'), 3^e^ frère, même diocèse 1571.

Appelvoisin (Hardy D'), Sgr de la Bodinatière, que nous avons déjà mentionné comme ayant assisté au ban des nobles du Poitou en 1533, avait épousé, en 1537, Marie PETIT, fille du feu Sgr de St-Chardres et des Deffends, et ce fut de ce mariage que naquirent les trois frères que nous venons de mentionner ci-dessus au nombre des chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, admis de 1560 à 1571. — Extr. du trésor du château de la Guierche. D. F.

Appelvoisin (N. D') était, vers l'an 1600, abbé de l'Absie en Gâtine.

Appelvoisin (Hélène D') était, en 1600, veuve de René Dorin, Éc., Sgr de Ligné, et était appelante d'une sentence rendue à Niort le 11 mai de ladite année. — Cout. du Poitou de Constant, p. 99.

Appelvoisin (Louise D'), prieure du prieuré conventuel de la Madeleine de la Fougereuse, obtint, le 26 mars 1619, un arrêt du parlement de Paris qui la maintint dans la possession de tous droits de justice, haute, moyenne et basse, au prieuré du bourg de la Fougereuse, et dans le droit de se dire fondatrice de l'église paroissiale de St-Maurice dudit lieu.

De tout temps, comme on le voit, l'amour-propre a suffi pour engendrer des procès dont les motifs font sourire de pitié ceux-là mêmes qui seraient peut-être tentés, à l'occasion, d'en soutenir pour des causes plus puériles encore.

Appelvoisin (Renée D') était, le 3 septembre 1627, épouse de Jean Bodin, Sgr de la Cornetière. Il est qualifié dans un acte dudit jour de *noble et puissant.*

Appelvoisin (Elisabeth D') avait des propriétés qui relevaient de la terre de Mareuil, le 20 juin 1633.

On lisait sur une tombe plate dans l'église de l'abbaye de Ste-Croix :

Digitized by Google

« Cy git sœur Renée-Marie de Palvoisin, dite de la » Roche-Dumaine, en son vivant Dlle et fille d'hon- » neur de la reine; laquelle a voulu mourir religieuse » de l'ordre de St-Benoist, ayant fait les vœux de la » règle et vêtu son habit environ demi-heure au- » paravant son décès, et est morte en iceluy dans » lequel elle a été enterrée. Décédée le 21 février » 1652. Priez Dieu pour son âme. »

Appelvoisin (Martin D'). « Il y a en la paroisse » de la Ronde, élection de Thouars, un Martin d'Ap- » pelvoisin, Sgr dudit lieu, demeurant en sa maison » noble de la Jobetière qui vaut deux mil cinq cens » livres de rente, qui a été à l'armée, et qui vit avec » honneur. Nous ne savons pas si c'est de la maison » de Tiercelin. » — Rapport de Colbert, 1664.

Appelvoisin (N. D'). « Le Sgr, Mis de la Roche- » du-Maine, qui porte le nom de Tiercelin d'Appel- » voisin, est Sgr du Fou qui vaut sept mil livres de » rente, entre Poitiers et Chastelleraud, et de la terre » de la Brosse; plus, de la maison noble de la Tour, » en la paroisse de Neufville, election de Poictiers, » qui vaut deux mil livres. Les terres de Chitray et de » Bellefoy luy appartiennent. Il a des cadets qui ne » sont point mariés non plus que luy. Ils ont tous » servy avec honneur. *Ils sont un peu contraires au* » *recouvrement des tailles.* Il y a 30,000 livres de » rente en cette maison. »—Rapport de Colbert, 1664.

Les records et les officiers publics chargés de faire opérer le recouvrement des *droits du roi*, n'inspiraient pas sans doute, en 1664, aux membres de la famille d'Appelvoisin, les craintes que leurs *geonsdermes* avaient fait éprouver au *menu populaire*; et il est à remarquer que c'est précisément au moment où le peuple consignait dans une satire ses reproches amers contre *le Peilvezin*, que l'intendant du Poitou signalait au roi, dans un rapport officiel, les tendances aristocratiques de cette famille à une indépendance tant soit peu féodale.

Nous reproduirons ces personnages dans la filiation suivie.

Appelvoisin (René D'), Sgr de la Bodinatière, épousa, l'an 1658, Louise DE STE-MAURE, fille de René de Ste-Maure et de dame Anne Gabriau, qui lui apporta en mariage la terre de la Guyraire qui rentra ainsi dans la famille d'Appelvoisin. Louise de Ste-Maure vivait encore en 1676.—P. A., 5-23.

Le catalogue imprimé en 1667 des nobles de la généralité de Poitiers qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue, nous fournit les noms suivants :

Appelvoisin (Jacques D'), Sgr de St-Hilaire, Psse de Bouillé, Elec. de Niort.

Appelvoisin (Martin D'), Sgr de Courtray, Psse des Moutiers-sous-Chante-Merle, Elec. de Thouars.

Appelvoisin (Louis D'), Sgr de la Roche-du-Maine, épousa, par contrat du 22 juin 1675, Dlle Marie DE MARCONNAI DE CURZAY, après avoir obtenu, le 15 du même mois, dispense de l'official de Poitiers.— Arch. de la Société des Antiq. de l'Ouest.

Appelvoisin (Marguerite D') avait épousé François, Cte de Goulaine, dont elle eut une fille, Charlotte-Polixène, qui épousa, le 21 avril 1703, Gédéon Henri du Boays, Cte de Meneuf et de Sion.

Appelvoisin (Dlle N. D'), était, vers 1737, dame du fief de l'Avau, mouvant de Fontenay-le-Comte.

Appelvoisin (Jacques D') épousa N. CRESLOT, dont il eut :

Appelvoisin (Marie-Paule D'), religieuse, décédée à Poitiers où elle fut inhumée en 1815.

Les noms et les renseignements qui suivent n'étant accompagnés d'aucune date qui puisse nous apprendre à quelle époque ils doivent se rapporter, nous nous bornerons à les mettre au hasard dans l'ordre où ils se sont présentés.

Appelvoisin (Anne D') était épouse d'Eusèbe, Chev., Sgr du Puy-du-Fou, comme on le voit par la généalogie de la famille de la Ville de Ferolles. — St-Al., 3.

Appelvoisin (Gilbert D'), Sgr de la Guyraire, épousa Françoise DE LA ROCHEFOUCAUD, fille de Guy, Sgr de Verteuil et de Barbezieux, et de dame Rosine de Montault. Gilbert d'Appelvoisin étant mort sans postérité, sa veuve épousa en secondes noces Renaud Chabot, Sgr de Jarnac.—P. A., 4-448.

Appelvoisin (Guillaume D'), Sgr de la Roche, épousa Anastase DE LA BERAUDIÈRE. De ce mariage naquit une fille :

Appelvoisin (Renée D'), laquelle épousa Claude de Villequier, Sgr baron de Villequier, Vte de la Guierche en Touraine, capitaine de 50 hommes d'armes. — P. A., 9-60.

Avant de donner la filiation suivie qui nous est fournie par le Mss. de la réformation de la noblesse de Bretagne, Mss. dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Degennes-Sanglier, nous soumettrons quelques observations préliminaires qui nous paraissent indispensables, laissant au lecteur le soin de décider la question, que nous n'osons trancher d'une manière positive.

Selon le Mss. précité, Jehan de Palvoisin, Mis de Palvoisin dans le royaume de Naples, et non pas au pays génois, comme le pense Thibaudeau, suivit en France Charles d'Anjou, frère de St Louis, qui l'envoya en Poitou où il mourut en 1297; et c'est à

Digitized by Google

partir de cette époque que cette famille se fixa dans notre province.

Or il résulte des documents historiques que nous avons cités plus haut, que la famille de Pelevezin ou Palvoisin était établie longtemps auparavant dans le Poitou, puisque les membres de cette famille prirent, de 1160 à 1169, une part active à des donations et à des fondations pieuses, faites au profit des monastères de Montazal et de l'Absie.

Ces faits positifs, étant irrécusables, ne permettent donc que deux hypothèses. Selon la première, deux familles portant le même nom se seraient établies successivement en Poitou, l'une au plus tard dans le XII^e siècle, l'autre à la fin du XIII^e; selon la seconde hypothèse, la première émigration de la famille italienne de Palavicini serait antérieure de plus d'un siècle à l'époque fixée par le Mss. de la réformation de la noblesse de Bretagne, et Jehan de Palvoisin, cité par ce Mss. comme le premier membre de sa famille établi en France, n'aurait fait que suivre, après plus de cent ans d'intervalle, l'exemple qui lui aurait été donné par ses ancêtres.

Si les personnages que nous avons cités appartiennent tous à la même famille, et si l'origine italienne leur est commune, cette dernière hypothèse devrait être admise, car elle concilierait toutes les difficultés.

Filiation suivie.

APPELVOISIN, BRANCHE AÎNÉE.

1^er. — **Palvoisin** (Jehan DE), Mis de Palavicini dans le royaume de Naples, suivit en France Charles d'Anjou, frère de St Louis, qui l'envoya en Poitou où il mourut vers 1297, laissant pour fils :

1° GUILLAUME, qui suit;

2° JEAN dit GROSSU, varlet;

3° N..., appelée, comme ses frères, Palavicini, et mariée au Sgr de la Roche.

II^e. — **Appelvoisin** (Guillaume D'), Chev., Sgr d'Appelvoisin, du Bois-Chappleau, etc., fut nommé exécuteur testamentaire d'Anne, femme de Jean, Sgr de Châteaubriand, sa cousine, en 1310. — Ar. Roy.

Nous présumons que c'est ce même Guillaume dont le nom a été recueilli par D. Fonteneau dans une transaction du 3 février 1336 avec l'évêque et le chapitre de Maillezais, relativement à des fourches patibulaires que ce Sgr et un écuyer avaient fait dresser sur un terrain que l'évêque prétendait appartenir à son église, et auxquelles ils avaient même fait pendre un criminel. Il est établi dans cette transaction sous le nom de Guillaume de Peylevezin, Chev.

Il rendit, en 1348, à cause de sa femme, un hommage au Sgr de Faymoreau pour des fiefs qu'il possédait dans sa Sgrie. Il fit son testament à Fontenay, le 10 avril 1354.—D. F.—Il eut trois femmes : 1° TYPHAINE; 2° Aiglantine DE PRESTIGNY ou PRESSIGNY; 3° Jehanne FORTINE, dont il laissa :

1° PIERRE, Sgr d'Appelvoisin, Boisbaudran et la Guyraire, Chev., servait avec deux écuyers, en 1345, dans les guerres de Languedoc, et, en 1351, sous Charles d'Espagne, connétable de France. — Ar. Roy. — Mort sans postérité; noble dame Jeanne DE TERVES était sa veuve le 26 novembre 1391. — D. F., 83;

2° JEAN, qui suit;

3° JEAN dit GUILLAUME, Sgr de Chaligné et de la Guyraire, auteur de la branche de Chaligné ou de la Guyraire, rapportée ci-après.

III^e. — **Appelvoisin** (Jean D'), Chev., Sgr d'Appelvoisin et du Bois-Chappleau, servit avec deux écuyers dans les guerres de Languedoc contre les Anglais, en 1345, et donna au trésorier des guerres du roi, les 8 septembre et 31 octobre de cette année, des quittances de ses gages scellées de son scel représentant une herse chargée au franc quartier de trois coquilles. Il épousa Jeanne DU PUY-DU-FOU. — Ar. Roy. — Il mourut vers 1371, laissant :

1° GUILLAUME, qui suit;

2° PERROT, Chev.;

3° JEAN, qui avait pour femme Emerance DU FONTENIOU. — D. F. — Il contraignit, en 1397, Jean Massoteau, prêtre, à lui payer un devoir sur certaines terres, à cause de l'hôtel de Luzais qui lui appartenait. — D. F.

Le 28 août 1415, il fait un don à l'aumônier de St-Clémentin, abbaye de Mauléon. — D. F.

Il rendit aveu de son hôtel de Luzais au Vte de Thouars, le 26 août 1421, et prit dans cet acte le titre de Sgr des Dorides. — D. F.

Le même jour, il rendit au même Sgr, et à cause de sa femme, aveu du lieu du Bouchet, Psse de Louzy, qu'il possédait. — D. F.

Nous pensons qu'il eut pour fille JEANNE d'Appelvoisin, dame du Bouchet, qui était alliée, en 1424, à Gilles ou Guillaume de Beaumont. Elle n'existait plus le 1^er mars 1427, et laissait deux enfants mineurs.

4° LOUIS, mort sans lignée;

5 et 6° MARGUERITE et TIPHAINE.

IV^e. — **Appelvoisin** (Guillaume D'), II^e du nom, Sgr d'Appelvoisin et du Bois-Chappleau, Chev., servit en 1385 dans la compagnie de Guillaume l'Archevêque, sire de Parthenay; fut, ainsi que plusieurs autres Sgrs du Poitou, Chev. de l'ordre du Tiercelet ou de l'Épervier, dont les statuts étaient déposés aux archives de Pau, armoire de Périgord.

Digitized by Google

— Jou. Lo. — Il mourut en 1416. Il avait épousé en 1370 Ide DE MONTFAULCON, fille de Pierre de Montfaulcon, Chev. dudit ordre, Sgr de St-Mesmin, et de Jeanne de Bazôges. De ce mariage naquirent :

1° GUICHARD, qui suivit d'abord le parti du duc de Bourgogne, pour lequel il défendit, en 1419, le château de Parthenay contre le dauphin, alors régent du royaume, et qui fut depuis Charles VII, servit ce prince à la conquête du Charolois, l'année suivante, en qualité de chevalier-bachelier, avec deux autres chevaliers et dix écuyers. — Ar. Roy. — Il épousa Jeanne JOUVENEL DES URSINS, sœur de Jean, archevêque, duc de Reims, pair de France, et fille de Jean Jouvenel, Cons. au Châtelet de Paris, et de Michelle de Vitry; elle était née le 24 janvier 1394, et était veuve de Pierre de Chailly, mort sans postérité. — P. A., 5-404.

Dans la généalogie de la maison de Chasteignier, imprimée en 1779, un Richard d'Appelvoisin, Chev., André Rouault et plusieurs autres, sont cités dans un acte du 12 février 1429. Nous croyons qu'au lieu de Richard, on devrait lire Guichard, et ce qui nous porte à le croire, c'est que dans la maison d'Appelvoisin celui-ci serait le seul qui aurait porté le prénom de Richard.

2° HUGUET, qui suit;

3° MATHURIN, Sgr de Thiors, qui continuera la filiation;

4° JULIETTE, mariée au Sgr de Nasses;

5° CATHERINE, femme de Jean Bouchet, Sgr d'Avaux.

V^e^. — **Appelvoisin** (Huguet D') possédait une borderie dans la Sgrie du Fresne-Chabot, à cause de Jeanne PERRINE, sa femme, le 28 mars 1450. — D. F. — Il mourut avant son frère aîné, laissant un fils qui suit.

VI^e^. — **Appelvoisin** (Mathurin D'), Sgr d'Appelvoisin et du Bois-Chappleau, après la mort de son oncle, servit comme Chev., en qualité d'homme d'armes du Sgr de Bressuire, au ban des nobles du Poitou en 1467, et eut pour femme Catherine DE LA NOHE. Ils eurent pour fille unique HÉLÈNE, dame et héritière d'Appelvoisin et du Bois-Chappleau, qui s'allia, en 1541, à Hardy d'Appelvoisin, Sgr de Thiors, ainsi qu'il sera dit plus tard.

V^e^. — **Appelvoisin** (Mathurin ou Mathelin D'), Sgr de Thiors, troisième fils de Guillaume II d'Appelvoisin, passa une transaction le 16 décembre 1444 avec Guillaume de Champdeffain, pour des rentes sur la terre de la Gondrinière. Il obtint, en 1459, une lettre de rémission pour le meurtre d'Hector Rousseau, homme de guerre, qui commettait des excès en Poitou. — Ar. Roy.

Il avait épousé, en 1406, Jeanne DE MEULLES, dame de Pompay, dont il laissa quatre enfants. Il était mort avant le 16 décembre 1445, époque à laquelle sa veuve rendit, en cette qualité, aveu au Vte de Thouars de sa terre de Thiors. — D. F.

Ils eurent pour enfants :

1° JEAN, qui suivra;

2° GUILLAUME, Chev. de Malte en 1467;

3° MARGUERITE, mariée, vers 1442, à Pierre de Parthenay, Éc., Sgr du Retail;

4° CATHERINE, mariée, en 1457, à Nicolas des Nouhes, Sgr d'Arpalleux, puiné de la maison de la Tabarière.

VI^e^. — **Appelvoisin** (Jean D'), Chev., Sgr de Thiors et de dix autres terres, de la Jobertière et d'Appelvoisin, conseiller et chambellan du roi Louis XI, obtint permission de ce monarque, en 1459, de faire fortifier son château de Thiors. Le 21 janvier 1455, il reçut de Guillaume de Puyguyon, Éc., Sgr dudit lieu, l'hommage du Petit-Peilvezin, Psse de Cerizais. — D. F. — Il rendit, le 3 août 1497, aveu de son hôtel de Tourtenay au Vte de Thouars. — D. F.

Il avait eu de Renée BOUX DU TEIL, sa femme, qui était sa veuve en 1486 :

1° HARDY, qui suit;

2° GUILLAUME, chef de la branche de la Bodinatière, qui suivra;

3° MARIE, qui épousa en 1490 Jean de la Roche.

VII^e^. — **Appelvoisin** (Hardy D'), Sgr de Thiors. Il paraît qu'au ban du Poitou 1491, il prenait le titre de Sgr de la Joubertie, et qu'il y comparut assisté d'un homme d'armes et d'un archer. Il se trouva en même équipage au ban de 1492.

Il fut marié deux fois : 1° en 1497, à Hélène D'APPELVOISIN, sa cousine, héritière d'Appelvoisin, fille de Mathurin, Sgr d'Appelvoisin, et de Catherine de la Nohe, ainsi que nous l'avons vu au VI^e^ degré de la filiation; 2° à Bonne CHAUDRIER, fille de Jean Chaudrier, Sgr de Noireterre, et de Françoise Bonenfant. Nous ignorons s'il est né des enfants de ce second mariage. Il prenait aussi, en 1517, le titre de Sgr du Grand-Appelvoisin, Loge-Fougereuse, etc., et n'existait plus en 1524.

Du premier lit naquirent :

1° RENÉ, qui suit;

2° ANDRÉE, mariée, par contrat du 27 avril 1524, avec Louis de Granges. René d'Appelvoisin était présent à ce contrat;

3° JOACHINE, mariée, par contrat du 9 janvier 1528, à André Rouault, Éc., Sgr du Landreau. Le nom de cette dame y est ainsi établi : « Dlle Joachine

Digitized by Google

» de Pelvoisin, fille de feu noble et puissant Hardy » de Pelvoisin et de Dlle Hélène de Pelvoisin, dame » dudit lieu, etc. »

4° CHARLES, qui épousa, le 18 octobre 1559, Louise de la Trémoille, fille naturelle et légitimée par le roi.

VIII°. — **Appelvoisin** (René D'), Chev., Sgr d'Appelvoisin, de Thiors et de Loge-Fougereuse, rendit hommage de cette châtellenie au château de Thouars, le 24 mai 1527, et eut de Louise DE PUYGUYON, son épouse, François qui suit :

IX°. — **Appelvoisin** (François D'), Chev., Sgr d'Appelvoisin, Thiors et Loge-Fougereuse, chevalier des ordres du roi et chambellan de François II, obtint de ce monarque, en 1546, l'autorisation de fortifier sa terre de Loge-Fougereuse, que le Vte de Thouars avait en sa faveur érigée en baronnie le 2 mars de la même année. — Ar. Roy.

Il rendit, en 1550, hommage et dénombrement au Sgr de Thouars, pour sa terre et maison forte de Thiors, et fut exempté par lettres patentes du roi de se trouver au ban de 1557.

Il vivait encore en 1565, et avait épousé Françoise TIERCELIN, héritière de la Roche-du-Maine, fille et héritière de Charles Tiercelin, Sgr de la Roche-du-Maine, Chev. de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, et d'Anne de Turpin Crissé. Charles Tiercelin, l'un des plus grands capitaines du XVI° siècle, fit son gendre lieutenant de sa compagnie d'ordonnance, et, le 30 avril 1531, il substitua tous ses biens dans la famille d'Appelvoisin pour passer successivement de mâle en mâle par ordre de primogéniture, et à la charge de prendre le nom et les armes de Tiercelin.

Du mariage de François d'Appelvoisin avec Françoise Tiercelin naquirent :

1° CHARLES, qui suit ;

2° ANTOINE, Sgr de la Châtaigneraye en Touraine, dont la branche sera rapportée ci-après.

X°. — **Tiercelin d'Appelvoisin** (Charles), Chev. de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, Sgr dudit lieu d'Appelvoisin, baron de Loge-Fougereuse, de la Roche-du-Maine, Chistré, etc., rendit aveu au Sgr de Thouars de sa terre de Thiors, le 10 juin 1584. Il avait épousé, au mois de mai 1581, Claude DE CHASTILLON, né le 3 août 1564, fille de Claude de Chastillon, Sgr, baron d'Argenton, et de Renée de Sanglier. Elle était veuve en 1600. Ils eurent pour enfants :

1° CHARLES, qui suit ;

2° CLAUDE, qui rendit en 1601 aveu et dénombrement au duché de Thouars pour sa terre de Thiors, est nommé dans une sentence arbitrale de 1668 qui sera rapportée plus bas. On croit qu'il est mort sans lignée ;

3° FRANÇOISE, dame de Chistré et de Chenaul, mariée deux fois : 1° à Jacques de Beaumont, Sgr de la Jarrie, dont elle n'eut point d'enfants ; 2° à René de St-Offange, Sgr de la Frapinière. Ce fut en 1624, pendant son second mariage, qu'elle vendit à Jean Rogier, Éc., Sgr d'Irais, le château de Thiors, dont elle avait sans doute hérité de Claude son frère, ce qui confirme l'opinion que ce dernier était décédé sans postérité ;

4° LOUIS, Chev., Sgr de Condé, nommé dans la sentence arbitrale de 1668, rapportée ci-après.

XI°. — **Tiercelin d'Appelvoisin** (Charles), Chev., Sgr d'Appelvoisin, Mis de la Roche-du-Maine, du Fou, Chistré, et gentilhomme de la chambre du roi, est ainsi qualifié dans une sentence arbitrale du 12 avril 1668, intervenue au sujet d'une discussion élevée entre lui, Claude d'Appelvoisin, Chev., baron du Fou ; Louis, Chev., Sgr de Condé, ses frères germains, et messire Henri-Charles Turpin, Chev., Cte de Vihiers, Jallais, Montoiron, etc., à raison d'un hommage que ce dernier réclamait d'eux.

Charles Tiercelin d'Appelvoisin laissa de Catherine DUPRÉ, son épouse :

1° CHARLES qui suit ;

2° CLAUDE ;

3° MARTINE d'Appelvoisin, agissant, le 12 juin 1698, comme veuve de Charles Estonneau, Chev., Sgr de Tersonnes. Nous ne pouvons affirmer que cette dernière fut réellement fille de Charles qui précède.

XII°. — **Tiercelin d'Appelvoisin** (Charles), Sgr de la Roche-du-Maine, mourut en 1694. Il avait épousé, en 1673, Marie-Anne DE MAILLÉ-CAUMONT, fille de Donatien, Mis de Maillé-Caumont, et de Maricette de Plem, dont il eut Charles-Bernard-Donatien qui suit.

XIII°. — **Tiercelin d'Appelvoisin** (Charles-Bernard-Donatien), Chev., Mis de la Roche-du-Maine, Sgr d'Appelvoisin, baron de Loge-Fougereuse, Chistré, du Fou, Candes, etc., né en 1676, épousa : 1° par contrat du 5 janvier 1707, dame Marie-Anne GUITON DE MAULEVRIER ; 2° le 13 septembre 1714, dame Dianne PRÉVÔT-SANSAC DE TOUCHIMBERT, fille de Casimir Prévôt-Sansac de Touchimbert, Chev., Sgr de Lillo, Londigny, etc., veuve en premières noces de Simon Dreux, Éc., Sgr d'Aigné. — F. — Du premier lit naquirent :

1° CHARLES-AUGUSTE, qui suit ;

2° MARIE-ANNE-CHARLOTTE, mariée, le 20 sep-

Digitized by Google

tembre 1734, à Jean-Joseph, Mis de Nesmond, dont un fils;

3e Marie-Anne-Thérèse, décédée sans postérité.

XIVe. — **Tiercelin d'Appelvoisin** (Charles-Auguste), Chev., Mis de la Roche-du-Maine, épousa en 1739 Marie-Suzanne de Bourdeille-Matas, dont il eut un fils, qui suit.

XVe. — **Tiercelin d'Appelvoisin** (Charles-Gabriel-René), Mis de la Roche-du-Maine, commandait à Reims, lors du sacre de Louis XVI, la compagnie des chevau-légers de la garde du roi.

D'abord chevalier de St-Louis, il fut élevé au grade de brigadier de cavalerie en 1780.

Il fut un des membres de la noblesse qui firent, en 1787, partie de l'assemblée provinciale du Poitou, et assista en 1789 à l'assemblée des nobles de cette province, où il fut nommé premier suppléant de l'ordre aux états-généraux.

Après la retraite de M. le duc de Luxembourg, premier député, le Mis de la Roche-du-Maine ne s'étant pas rendu à Paris, ne fit point partie de la députation du Poitou; mais il n'en fut pas moins une des victimes des fureurs révolutionnaires, et son dévoûment à la cause royale fut puni de mort. Il fut guillotiné pour ce crime à Paris en 1793, laissant de dame Adélaïde-Louise-Félicité Chapou de Verneuil, qu'il avait épousée le 7 janvier 1766, cinq enfants :

1° Charles-Louis-Henri, mort au château du Fou, le 10 juin 1777, âgé d'environ dix ans. C'est dans cet enfant que s'est éteinte la branche ainée d'Appelvoisin, substituée aux biens, noms et armes de Tiercelin de la Roche-du-Maine;

2° N. Tiercelin d'Appelvoisin de la Roche-du-Maine, mariée, en 1795, à François-Gabriel Thibault, Mis de Vertellac.

3° N. Tiercelin d'Appelvoisin de la Roche-du-Maine, mariée, en 1795, à N., Cte de St-Sernin;

4° et 5° N... et N..., filles mortes sans avoir été mariées.

Appelvoisin (d'), branche des Seigneurs de Chaligné.

IIIe. — **Appelvoisin** (Jean dit Guillaume d'), Sgr de la Girardière, Chaligné, Psse de St-Amant, la Guyraire, Boisbaudran, Puigné et Pierrefitte, 5e fils de Guillaume, 1er Sgr. d'Appelvoisin, Chev., et de Jeanne Fortine, rapportés ci-dessus au IIe degré de la branche ainée, servit, en 1351, avec Pierre, son frère ainé, sous les ordres de Charles d'Espagne, connétable de France, et il est nommé, avec des Sgrs des maisons de Thouars, de Vivône, de Châtellerault, de Parthenay et de Surgères, dans un traité de trèves entre les rois de France et d'Angleterre, en 1372. — Ar. Roy.

Il épousa Héliotte de Cologne, fille et héritière de Geoffroy de Cologne, Chev., Sgr de Puigné et de Pierrefitte (appelé Hugues dans quelques arrêts), et de Perenelle Brune. Héliotte vivait encore en 1422. De ce mariage naquirent :

1° Louis, qui suit;

2° Jeanne, mariée à Pierre Chauvereau, Chev., d'où est issu Jean Chauvereau, Ec., Sgr de Pamplie.

IVe. — **Appelvoisin** (Louis d'), Chev., Sgr de Chaligné, de Puigné, de la Guyraire et de Boisbaudran, rendit, en 1407, un aveu au Sgr d'Argenton, pour son hôtel de la Forêt-sur-Sayvre, et fut marié trois fois : 1° avec N...; 2° avec Jeanne Chasteigner, fille de Jean Chasteigner, IIe du nom, Sgr de St-Georges de Rexe, et d'Isabeau de Gourville. — Duch.; 3° avec Perette Mignotte.

Il eut du premier lit :

1° Gilles, Sgr de la Guyraire et de Puigné, allié avec Françoise de la Roche, mort sans postérité vers 1435.

Du second lit :

2° Jacques, qui suit;

3° Marguerite, mariée, en 1416, avec Guyard de Beaumont, Sgr de Glenay, fils de Miles de Beaumont, puiné de la maison de Bressuire, et de Philippine Beau, son épouse. — Duch.

4° Guillemette, dame de Boisbaudran, laquelle épousa Pierre Mesnard, Ec., Sgr de Toucheprès, fils de Jean Mesnard, Sgr de Toucheprès, et de Catherine de Coustigny. C'est d'eux qu'est issue la maison Mesnard de Toucheprès. — Duch.

Du troisième lit :

5° Perceval, Sgr de Sceaux, Bournezeaux, la Roche-de-Maupertuis et Pugny.

En 1444, il fut un de ceux qui accompagnèrent Marie de Rieux, dame de Thouars, lorsqu'elle vint dévaster la ville et le château d'Airvault.

Le 23 novembre 1445, il rendit un aveu à Maubruny de Liniers, Chev., Sgr dudit lieu d'Airvault, de sa terre de la Roche de Maupertuis, près Amaillou. Signé Boucart, Ne. — Arch. du Msat d'Airvault. — Le 5 novembre 1470, il rendit aveu au Sgr d'Airvault pour sa terre de Pugny. Signé P. Cousler, Ne. — *ib.* — Et le 14 juillet de la même année, il rendit hommage au Vte de Thouars de sa Sgrie de Pierrefitte et de ses hôtels nobles de Bournizeaux, de Parnay et du Bouchet.

Nous pensons que c'est ce même Perceval qui avait servi comme homme d'armes du Sgr de Soubise au ban des nobles du Poitou de 1467.

Digitized by Google

Vᵉ. — **Appelvoisin** (Jacques D'), fils de Louis d'Appelvoisin et de Jeanne Chasteigner, Chev., succéda à Gilles, son frère aîné du premier lit, dans les terres et Sgries de la Guyraire, Puigné et Chaligné; il rendit aveu au Sgr de la Guierche, le 13 novembre 1455, pour des portions de cette dernière terre.

Il avait épousé Jeanne DE LA JUMELIÈRE, fille de Guillaume, Sgr de la Jumellère, dont il eut:

VIᵉ — **Appelvoisin** (Guillaume D'), Chev., Sgr de Chaligné, Puigné et la Guyraire, Ec. du roi Louis XI, qui lui octroya, en l'année 1474, un droit de foire dans sa terre de Puigné.

Il s'allia avec Iseult DE LINIERS, fille de Michel, Sgr baron d'Airvault, dont il n'eut que deux filles:

1° ANNE, dame de Puigné et de la Guyraire, qui épousa, en 1480, Léon de St-Maure, IIᵉ du nom, Sgr de Montausier, d'où sont issus les barons et Mis de Montausier, les Sgrs de Salles, de Fougeray, de la Guyraire et de la Forge de Nossay. — P. A. 5-18.

Elle était sa veuve le 12 juin 1528, époque à laquelle elle donna une procuration à Jean de Puigny, Ec., Sgr de la Barre, passée sous la cour de Château-Neuf, signée Blanchard et Guy, Nes dudit lieu, pour rendre aveu, en son nom, de la terre de Puigny, à Marguerite de Liniers, dame d'Airvault. — Arch. du Msat d'Airvault.

2° GUYONNE, ainsi nommée dans le Dictionnaire de la Noblesse, et HARDOUINE, selon Duchesne, dame de Chaligné, épousa, en 1504, Antoine Eschallard, Sgr de la Boulaye, d'où sont issus les Sgrs de la Boulaye, de Châtillon-sur-Clain et d'Availles. Elle n'existait plus le 28 février 1537.

APPELVOISIN (D'), BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA BODINATIÈRE.

VIIᵉ. — **Appelvoisin** (Guillaume D'), Éc., Sgr de la Bodinatière, fils, frère puîné de Jean d'Appelvoisin et de Renée Boux, son épouse, rapportés ci-dessus au VIᵉ degré de la branche aînée, est le chef de la branche des Sgrs de la Bodinatière.

Il épousa, en 1507, Léobinette DE PLOUER, dont il eut,

VIIIᵉ. — **Appelvoisin** (Hardy D'), Sgr de la Bodinatière, qualifié de noble Éc., épousa, en 1539, Dlle Marie PETIT, et laissa six enfants, savoir:

1° CHARLES, qui suivra;

2° BERTRAND;

3° HENRI, Chev. de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et commandeur d'Auron;

4° et 5° FRANÇOIS et LOUIS, Chev. de St-Jean de Jérusalem en 1585;

6° ROLLAND;

7° ISABEAU.

C'est peut-être un des membres de la famille d'Appelvoisin qui précèdent qui se trouve désigné dans les chroniques fontenaisiennes sous le titre de M. de Brebaudet, d'une terre de ce nom, près Saint-Cyr-des-Gâts, frère de M. de la Bodinatière, comme faisant partie de l'armée qui, sous la conduite de M. le duc de Montpensier, assiégea Fontenay en 1574. Il fut grièvement blessé de cinq coups d'arquebuse, le dimanche 23 mai, dans une attaque où les assiégeants furent repoussés. — Chron. fontenaisiennes, 176.

IXᵉ. — **Appelvoisin** (Charles D'), Sgr de la Bodinatière, épousa, en 1572, Madeleine ROUSSART, dont il eut,

Xᵉ. — **Appelvoisin** (François D'), qualifié noble Ec., marié, en 1605, à Dlle Marie DE MONHUGEON, de laquelle il eut,

XIᵉ. — **Appelvoisin** (Samuel D'), Vte de Féré, Sgr de la Jouinière, marié, en 1632, à Dlle Élisabeth DE PIERRE-BUFFIÈRE, fille de Pierre de Pierre-Buffière, Chev., Sgr de Chambret, et de Marie de la Noue, dont il eut,

1° OLIVIER, Sgr de la Jouinière, Vte de Féré, mort sans hoirs;

2° MARIE, Vtesse de Farcé en Bretagne, près Rennes, épousa, au mois de mai 1662, Claude-Charles Goyon, Chev., baron de Marcé, Vte de Térechamp. — P. A., 5-398;

3° MARGUERITE.

N. B. La plupart des notes sur cette dernière branche sont dues aux communications bienveillantes de M. Degennes-Sanglier.

APPELVOISIN (D'), BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA CHATAIGNERAYE.

Xᵉ. — **Appelvoisin** (Antoine D'), Sgr de la Châtaigneraye en Touraine, de la Jobetière et du Grand-Appelvoisin en Poitou, fils puîné de François d'Appelvoisin et de Françoise Tiercelin, rapportés ci-dessus au IXᵉ degré de la branche aînée, fut marié deux fois: 1° à Anne DU BELLAY, fille de René IIᵉ du Bellay et de Marie du Bellay, princesse d'Ivetot; 2° à Anne DE BEAUVAU, fille de Louis, Iᵉʳ du nom, Sgr de Rivarennes, d'après le Dictionnaire de la Noblesse, t. 2, p. 224. Ils existaient l'un et l'autre en 1625.

Du premier lit naquit:

1° RENÉ, qui suit;

Du second lit naquirent:

2° N. d'Appelvoisin, enseigne des gardes du cardinal de Richelieu, mort sans postérité;

3° N. d'Appelvoisin, non mariée.

XIᵉ. — **Appelvoisin** (René D'), Sgr de la Châtaigneraye, eut de son mariage avec Marie DE SAINS une fille unique,

Digitized by Google

MARIE, dame de la Châtaigneraye et de la Mothe-Rousseau, qui épousa, le 11 juin 1648, Claude-Bonaventure de Crevant, Sgr de Bruilles, prince d'Ivetot, de la famille des ducs d'Humières. — P. A., 5-771.

ARMOIRIES. — JEAN D'APPELVOISIN apposa sur les quittances de ses gages données au trésorier des guerres du roi les 8 septembre et 31 octobre 1345, son scel représentant une herse chargée en franc-quartier de trois coquilles. — Ar. Roy.

HENRI D'APPELVOISIN, Elec. de Fontenay, portait de gueules à une herse d'or de trois traits.—Armorial de la généralité de Poitiers.

ARAMBERT ou AREMBERT. Cette famille noble et fort ancienne, originaire de Poitiers ou des environs, a tenu dans cette ville un rang distingué, soit par ses alliances, soit par les places importantes que ses membres ont occupées.

Elle a fourni successivement au siége de Poitiers six procureurs du roi, qui ont tous rempli ces fonctions de père en fils, et elle a donné également deux maires à cette ville.

Depuis deux siècles on ne retrouve aucunes traces des descendants de cette famille, ce qui nous porte à croire qu'elle est aujourd'hui éteinte.

Arambert (N.) était femme de Pierre de Molens, lequel fit une donation à l'abbaye de la Grennetière en 1235, pour le salut de l'âme de son épouse, alors décédée. — D. F.

Arambert (Jean) a assisté, comme procureur du roi, à l'installation de l'université de Poitiers, en 1431. — Bou. — Il fut fondateur d'une chapelle dans l'église de Montierneuf. — D. F.

Arambert (Mathurin), Sgr des Ousches, licencié ès lois, était sénéchal de Civray dès 1446. — D. F. — Il était procureur du roi à Poitiers dès 1437, et encore en 1465. — B. Roy. — Il assista en cette qualité à la convocation du ban des nobles du Poitou, en 1467. C'est le même Sgr des Ousches qui avait été maire de Poitiers en 1457, et qui, le 7 décembre de cette même année, mit en vigueur de nouveaux règlements, statuts et ordonnances sur les corroyeurs de cette ville. —D. F., 23.

Arambert (Marie), veuve de Pierre de Fay, Ec., rendit, le 1er avril 1456, son aveu du fief de la Grande-Épine à Charles Cte du Maine, Vte de Châtellerault.

Arambert (Guillaume) était procureur du roi au siége de Poitiers en 1491. Il est établi en cette qualité à la convocation du ban des nobles du Poitou, qui eut lieu cette même année. Il était échevin de la commune de Poitiers en 1496.

Arambert (Marguerite) avait épousé Floridas Thibault, Sgr de la Carte, comme on le voit par le contrat de mariage, en date du 27 janvier 1494, de Louise Thibault de la Carte, leur fille, avec Antoine Chasteigner, Sgr de Mallevault. — St-Al., 9-393 et suiv.

Arambert (G.) était échevin de Poitiers en janvier 1498. — Registre des comptes, octrois, statuts, etc.

Arambert (Joachim) assista comme procureur du roi du siége de Poitiers, en 1514, au procès-verbal de la réformation de l'ancienne coutume du Poitou.

Il donna en 1537, conjointement avec les autres membres du parquet et François Doyneau, Lieut. Gén. de la sénéchaussée, un avis motivé sur les avantages qui résulteraient, pour la province du Poitou et pour tout le royaume, de la navigation du Clain. — Thib., 3.—Comme on le voit, cette question qui nous préoccupe aujourd'hui n'est pas neuve.

Joachim fut reçu échevin de la commune de Poitiers le 28 avril 1519, après la mort de Jean Rasseteau, et mourut en 1550. Il prenait, comme Mathurin, son aïeul, le titre de Sgr des Ousches, et c'est de lui que sont issus les Sgrs barons des Ousches.

Arambert (Marquise), mariée à Raoul d'Elbenne, Ec., Sgr de l'Epinoux, était sœur de Joachim qui précède, et il partagea noblement avec elle, en 1513, la succession de leur père et mère. — Thib., 6.

Arambert (Bernardine), veuve de feu Louis Robin, en son vivant Ec., Sgr de la Rochevineuse, au nom et comme tutrice de Mes. André Robin, Ec., son fils aîné, rendit aveu de ladite Sgrie de la Rochevineuse à Mes. Gilles de Liniers, Éc., Sgr d'Airvault, le 20 juin 1524.—Arch. du Msat d'Airvault.

Nous pensons que c'est la même qui, après la mort de son premier mari, épousa René de Raussay, Ec., Sgr de Mermande, qui, en effet, rendit aveu le 1er mars 1552, par acte signé Barrion et Boysin, Nes, à dame Loyse de Liniers, dame d'Airvault, à cause de Dlle Bernardine Arambert, son épouse, dame de la Rollaire. — *Ib.*

Arambert (Catherine) épousa, par contrat de l'année 1527, Jean de Brilhac, Ec., Sgr de la Riche et de Nouzières, Lieut. criminel en la sénéchaussée de Poitiers. Elle existait encore en 1575, et fut marraine de la 6e fille de Pierre Rat, Ec., Sgr de Salvert, président au présidial de Poitiers, et de Dlle Catherine Escot, son épouse.—Thib., 6.

Arambert (Gabriel) rendit au Sgr de Surgères, le 3 mai 1533, aveu de sa terre de la Mothe-Virzon, qu'il possédait, à cause de Catherine CHABOT, sa femme, fille d'Antoine Chabot, Sgr de Pressigny, en Gâtine. — D. F.

Digitized by Google

Arambert (Philippe), Sgr de Sepvret, était procureur du roi dès 1548. — Bou. — Il comparut en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume, en 1559. Il fut aussi maire en 1561, et mourut en 1572, étant échevin du corps de ville. — Thib., 6.

Arambert (Marie), fille du précédent, épousa René Moreau, Éc., Sgr de la Vacherie et du Sault, assesseur et Lieut. particulier au siége présidial de Poitiers, qui mourut le 20 juin 1576. — Thib., 6.

Arambert (Christophe) était procureur du roi à Poitiers en 1562. Il est probable qu'il demeurait dans la rue actuelle de la Visitation; car on lit dans l'enquête sur le pillage de l'église de St-Hilaire par ceux de la religion reformée, « que l'on avoit vu une charrette chargée de plusieurs objets précieux enlevés » dans cette église, et qui étoit entrée, par la rue des » Basses-Treilles, dans une venelle qui communiquoit » à la maison dudit procureur du roi et à quelques » autres. » — D. F.

Arambert (Joachim), chanoine de Notre-Dame, assista à ce procès-verbal ci-dessus mentionné, comme député de son chapitre. — D. F.

Arambert (Louis D'), Éc., Sgr des Ouesches et de la châtellenie de Brejeville, rendit, en 1595, un hommage à la Sgrie de Clavières, pour sa châtellenie de de Brejeville, terre qu'il tenait du chef de Catherine DE LA BERAUDIÈRE, son épouse. Dans cet aveu, le nom est écrit d'Harembert.

Depuis cette époque reculée, nous n'avons trouvé aucunes traces de l'existence de la famille d'Arambert.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ARAMBERT portait d'argent au sautoir de gueules, cantonné de quatre croissants d'azur, au chef d'azur. — Thib., 6.

ARCEMALE (D'). Selon le Dictionnaire de la Noblesse, cette famille est sortie d'une ancienne maison de Sologne, où elle possédait le fief de Marembert, Psse de Trelevie, relevant du comté de Blois. Elle était connue dès l'an 1360.

Arcemale (Bernard D'), Éc., qui vivait à cette époque, était père de

Arcemale (Guillaume D'), qualifié de damoiseau en 1377.

Arcemale (Robert D'), son fils, Éc., Sgr de Marembert, avait pour femme, vers 1410, Marion DE GUILLY, fille de Jean de Guilly, Éc., Sgr des Marais. Cette branche, après avoir fourni huit degrés, a fini par deux filles.

Les Sgrs de la Blanchardière, la Fretière et du Langon, en Berri et en Poitou, sont sortis des Sgrs de Marembert, et ont commencé à

Arcemale (Jean D'), Éc., Sgr de la Fretière, lequel eut pour fils

Arcemale (Louis D'), Sgr de la Blanchardière, Psse de Villegouin en Berri et du Langon. Celui-ci épousa en premières noces Sylvine BODOT DE LA VIORNE, et en secondes noces, en 1573, Dlle Anne BODIN. Les deux époux moururent le même jour le 13 février 1606, et furent placés sous la même tombe. — Chron. fontenaisiennes.

Ils laissèrent cinq enfants, quatre garçons et une fille. — *Ibid.*

Arcemale (Henri D'), que nous pensons être l'un d'eux, était Sgr du Langon en 1632. Il est dénommé dans un arrêt du parlement de Paris du 7 septembre 1644, rendu entre Henri de la Trémoille, duc de Thouars d'une part, et le baron de Ste-Hermine, lequel demandait la réception de l'aveu ou dénombrement de sa terre de Ste-Hermine. — F.

Arcemale (Baptiste D'), Éc., sieur Dubreuil, peut-être l'un des frères du précédent, épousa, en 1610, Jacqueline DU PIN, fille d'Antoine du Pin, Sgr de la Guérivière, et de Dlle Jeanne du Val-de-Grandchamps. — Gén. du Pin de la Guérivière.

Arcemale (Jacques D'), Éc., Sgr du Langon, fils de Henri et petit-fils de Louis qui précèdent, fut parrain de Dianne Puyrousset, née en 1647, fille de Jacob Puyrousset, Chev., Sgr de la Brelezière, et de Dlle Marguerite de la Roche. — Gén. de Puyrousset.

D'après un ancien registre des conclusions prises au parquet des gens du roi à la sénéchaussée présidiale de Poitiers, Jacques d'Arcemale, Éc., Sgr châtelain de la châtellenie du Langon, était en instance à Poitiers, en 1653, avec

Arcemale (Baptiste D'), Éc., Sgr de la Grange.

Arcemale (Baptiste D'), Éc., Sgr du Langon, était, en 1654, en instance dans une autre affaire aussi pendante à la sénéchaussée de Poitiers. Nous ignorons s'ils étaient frères ou cousins.

Arcemale (Hélène D') fut marraine de Gabriel Puyrousset, né en 1655, fils de Jacob de Puyrousset, Éc., Sgr de la Brelezière, et de Marguerite de la Roche. — Gén. de Puyrousset. — Ce fait, qui se reproduit deux fois dans l'espace de huit années, semblerait prouver qu'il y avait affinité entre la famille d'Arcemale et la famille de Puyrousset.

Nous donnons ici les noms des membres de la famille d'Arcemale inscrits dans la liste imprimée en 1667 des nobles de la généralité de Poitiers qui avaient obtenu des ordonnances de confirmation :

Arcemale (René D'), Sgr des Chaumes, Psse de Champagné-St-Hilaire. — Elec. de Poitiers.

Digitized by Google

Arcemale (Louis D'), Sgr de la Servantière, Psse St-Denis-de-la-Chevasse. — Elec. de Mauléon.

Arcemale (Louis D'), Sgr du Fief-Barret, habitant la ville des Sables.

Arcemale (Henri D'), Sgr de la Touche, du Langon, habitant la ville des Sables.

Arcemale (Jacques D'), Sgr du Langon, habitant la Psse du Langon.

Arcemale (Baptiste D'), Sgr de la Grange, du Langon, habitant la Psse du Langon.

Arcemale (Jacques D'), Sgr de Moulinières, habitant la Psse du Langon.

Arcemale (Mathurine D'), veuve d'Alexandre Buor, Éc.

Arcemale (Gabrielle D'), Dlle, habitant la Psse du Langon.

Arcemale (Étienne D'), Sgr de la Blanchardière, Psse de Petosse. Ces deux Psses du Langon et de Petosse de l'élection de Fontenay.

Arcemale (dame Jacqueline D') était, avant 1683, épouse de François-Germain Foucher, Chev., baron du Gué-Ste-Flaive, et, le 27 février 1683, elle maria Marie-Jacqueline, fille dudit sieur et d'elle, par contrat passé par J. Jostain et J. Maigneau, à Jean Mesnard, IVe du nom, Chev., Sgr de la Vergne-de-Peault, de la Vergne-Cornet, et en partie de la Barotière. — Gén. de Mesnard.

Arcemale (N. D'), baron du Langon;

Arcemale (Étienne D'), Sgr de la Fremaudière;

Arcemale (N. D'), Sgr de la Touche, ont fait tous les trois partie du ban des nobles du Poitou, et servi dans la troisième brigade réunie à la Châtaigneraye, le 26 mai 1689.

Arcemale (Jean D'), Sgr de la Touche, du Langon, et

Arcemale (Gabriel D'), Sgr des Barrières, ont fait partie du ban des nobles du Poitou en 1691.

Arcemale (Etienne D'), Ec., Sgr de la Fraisandière, vivant en 1695, est cité dans l'Armorial du Poitou.

Arcemale (Bernard D'), Éc., Sgr de la Blanchardière, vivait en 1695, et était, à cette époque, marié à Catherine DE JEAN. — Arm. du Poitou.

C'est sans doute le même qui assista au contrat de mariage de Gabriel Brunet, Ec., Sr de Montreuil et de la Baleine, officier de la grande fauconnerie, avec Dlle Françoise Morel. — Gén. de Brunet de Sairigné et de Montreuil, en date du 25 avril 1723.

Arcemale (Jean D') prenait, en 1698, le titre de Sgr de la Grange, du Langon.

Arcemale (Antoine D'), Sgr de Grand-Champs, a servi au 2e escadron du ban des nobles du Poitou convoqué en 1703.

Arcemale (Charles-Henri D'), Chev., Sgr, baron du Langon, rendit, le 23 mars 1728, hommage à la baronnie de Vouvant de la Sgrie de la Cabanne, du Bouil et Marais-de-Vouillé, et de la grande et petite Liolère. — Plumitifs du bureau des finances de Poitiers. — Il existait encore en 1740. — D. F.

Arcemale (N. D'), baron de Langon, était, en 1758, dans la 2e division de la 4e brigade du ban des nobles du Poitou réuni à Fontenay-le-Comte, et de l'escadron de la Salle.

Arcemale (N. D'), Sgr de Fondrocher, servait au même ban dans la 2e division de la 2e brigade de l'escadron de Buzelet.

Arcemale (N. D'), Chev., Sgr de Fondrocher, de la Fuzelière, etc., a eu, entre autres enfants de son épouse, dont nous ignorons le nom :

1o LOUISE-ANTOINETTE, qui a épousé, le 23 février 1773, Venant-Zacharie Pichard, Éc., Sgr du Verger, lieutenant du roi et sénéchal de Fontenay-le-Comte. — Gén. Pichard;

2o JOACHIM, Chev., Sgr de la Fuzelière, né à St-Hilaire-les-Vônes en bas Poitou le 28 mai 1748, lequel a commencé à servir en qualité de cavalier au régiment de Royal-Piémont le 5 mars 1770, fut nommé maréchal-des-logis le 16 octobre 1775, sous-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de ce régiment, et faisant partie de la 3e de cette arme, le 10 janvier 1778, lieutenant en second le 19 juin 1785. Ayant émigré, il mourut, le 17 mars 1795, à l'armée de Condé. — Extrait mortuaire, signé Louis-Philippe de Bourbon.

Arcemale (Madeleine-Charlotte-Françoise D'), de la branche des Barrières, épouse de René de Beauregard, Éc., Sgr de Champ-Noir, est décédée en 1773, Psse de Champagné-St-Hilaire. — Jou. Lo.

Arcemale (Claude-Antoine D'), Chev., Sgr de la Fuzelière, a comparu par procuration à l'assemblée de la noblesse du Poitou, convoquée à Poitiers en 1789.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ARCEMALE porte d'azur au chevron d'argent accompagné en pointe d'un croissant renversé de même. — Arm. du Poitou.

ARCHIAC (D'). Quoique cette maison, dont l'origine se perd dans les temps les plus reculés, ait eu son berceau en Saintonge, cependant, comme elle a possédé à plusieurs époques des terres en Poitou, et fait plusieurs alliances dans cette province, nous croyons devoir l'établir ici.

Nous suivrons, dans cet article, le Dictionnaire de

Digitized by Google

la Noblesse, la généalogie qu'ont donnée MM. Robert du Dorat, et nous établirons les noms des d'Archiac sur lesquels nous avons obtenu quelques renseignements particuliers d'après d'autres recherches.

Il est dit que le Sgr d'**Archiac** fit comme banneret, en 1096, le voyage d'outre-mer, et qu'il portait alors les mêmes armoiries que celles données par la Chesnaye (de gueules à deux pals de vair au chef d'or). Il était accompagné dans ce voyage par FOUQUES d'**Archiac**, Chev., bachelier d'une branche cadette, qui avait chargé ses armes pour brisure d'une fleur-de-lis de sable posée en chef, et par GRAN..... d'**Archiac**, aussi Chev., bachelier, qui avait chargé le chef d'or de son écu de trois coquilles de sable.

Si ces faits pouvaient être donnés comme positifs, la famille d'Archiac aurait été l'une des premières à adopter les armoiries destinées à établir entre les maisons nobles une distinction que la composition même de l'armée des croisés avait rendue nécessaire.

La maison d'Archiac, dit la Chesnaye, est éteinte depuis si longtemps, que tout ce que nous pouvons en rapporter est qu'elle fut une des plus illustres et des plus anciennes du pays de Saintonge, où le château d'Archiac est situé.

Archiac (Jean D') épousa Anne DESMONTIERS DE MÉRINVILLE, dont il eut,

Archiac (Jacquette D') de Montenay, laquelle épousa Jean Bonnin de Montaumal. — Pièces communiq. par M. Duchilleau.

Archiac (Jean D'), Sgr de St-Germain, épousa N. DE CHERCHEMONT, qui était, croyons-nous, petite nièce du chancelier de France. — P. A., 6-309.

Archiac (N. D'), baron dudit lieu, épousa Madeleine DU FOU, qui se remaria, après la mort de son premier époux, à François de Pons, baron de Mirambeau. — Gén. de Fou, Sgrs du Vigeant.

Archiac (Agnès D'), épousa Jacques Poussart, Chev., Sgr de Pere et de Vandrée. — Gén. de Montalembert.

Archiac (Nicole D') était, en 1252, veuve de Honoré de Sanzay; elle fut inhumée le 21 avril de ladite année à St Jouin-les-Marnes, près le grand autel. — Jou. Lo.

Archiac (Geoffroy D') était chanoine de Saintes en 1279. Il était évêque de cette ville en 1293, et était sans doute frère d'AYMARD, IIe du nom, Sgr d'Archiac. — D. F.

Archiac (François D'), Chev., Sgr dudit lieu en 1357, épousa Antoinette DE PÉRUSSE D'ESCARS, fille d'Audouin IIe et de Gabrielle de Ventadour. — Gén. d'Escars.

Archiac (Foulques D') existait sous Charles VII. — Thib., t. 2, p. 434.

Archiac (Jeanne D') épousa Guillaume de Torsay, Sgr de Melleran, la Bergerie et du parc d'Archiac, institué capitaine du château de Poitiers le 14 janvier 1407, et de celui de Niort par lettres du 25 décembre 1408. Elle donna quittance, le 25 février 1424, de 2,000 livres que les états de Poitou avaient accordées à son mari pour lui aider à payer sa rançon. Elle eut procès en 1429, en l'absence de son mari, pour la terre de la Rochelie, contre André de Beaumont, Sgr de Bressuire, et pour une somme de 3,000 écus qu'ils avaient été condamnés de payer pour la rançon de son époux. — P. A., 8, p. 71.

Archiac (Marguerite D'), fille de HUGUES, Sgr d'Archiac, épousa, en 1434, Jean de Lévis, IVe du nom, Sgr de Mirepoix, etc.

Nous ne pensons pas que Marguerite soit de la même famille; néanmoins, dans le doute, nous avons cru devoir la mentionner ici. — P. A, 4, p. 17.

Archiac (Jacques D'), Sgr d'Archiac, baron de Lonzac, épousa Marguerite DE LÉVIS, de laquelle il eut deux filles, qui suivent :

Archiac (Marguerite D'), mariée à Adrian de Montberon, un des confidents de Charles VIII, auquel elle porta en dot la baronnie d'Archiac. — P. A., 7, p. 20.

Archiac (Catherine D'), dame de Lonzac, mariée en 15... à Jacques Ricard de Genouillac dit Galcot, Sgr d'Acier, maître de l'artillerie et grand écuyer de France. — P. A., 8, p. 167.

Archiac (Marguerite D') avait épousé François de la Marche, Sgr de Verny.

Archiac (Anne D'), leur fille, épousa, le 20 mai 1515, François de la Grange, Sgr de Montigny. — P. A., 7, p. 425.

Archiac (Jeanne) avait épousé, vers le commencement de 1500, Jacques, Sgr du Fou en Poitou et de Préau en Quercy; elle n'existait plus en 1578, car on lit dans dom Fonteneau, t. 20, p. 703, une sentence du présidial de Poitiers, ordonnant le paiement de la somme accoutumée pour la rétribution de la messe fondée dans l'église de Notre-Dame-la-Grande, à neuf heures du matin, par dame Jeanne d'Archac (*sic* pour Archiac), nommée la messe du Fou.

Archiac (François D'), Ec., Sgr de Monthomat ou Montenac, fut convoqué à une assemblée des nobles de la Basse-Marche le 29 juillet 1577. C'est peut-être lui qui vivait encore en 1618.

Archiac (Jean D'), Ec., Sgr du Pirier, guerrier, religieux et vaillant, ainsi que nous l'apprend son épitaphe, périt le 6 février 1592, et fut enterré dans

Digitized by Google

une chapelle de l'église des Cordeliers de Poitiers.

Cette épitaphe était inscrite sur un tableau représentant la naissance de Jésus-Christ. Près de la crèche, on voyait un homme armé de toutes pièces; à côté de cette figure on lisait :

« Ci git le corps de deffunt noble Jean d'Archiac, » Ec., Sgr. du Pirier, lequel décéda le 6e jour du » mois de février 1592, au voyage qu'il fit en la com- » pagnie de feu Mgr le Vte de la Guierche, gouver- » neur au pays de Poitou. »

On lisait au bas ces vers :

La ville de Poitiers portera témoignage
Que j'ay toujours suivi le chemin de vertu.
J'ay contre l'hérétique ardemment combattu,
Quand autour de Poitiers il exerçait sa rage.
J'ay montré les effets de mon ferme courage,
Quand le grand Villequier, bravement revêtu
D'honneur et de mérite, enfin fut abattu;
Car il mourut aussi en la fleur de son âge.
Mon âme est à présent élevée en un lieu
Où elle voit toujours et contemple son Dieu,
Chantant incessamment ses grâces et louanges.
Poitiers retient de moi la mémoire et les os,
Mais Dieu retient mon âme en la troupe des anges,
Et la rend bienheureuse en éternel repos.

Le Villequier dont il est question dans cette épitaphe est sans doute Claude de Villequier, baron de Villequier, Vte de la Guierche, capitaine de 50 hommes d'armes.

Archiac (Paul D'), Ec., Sgr de Montenac, et Marguerite BONNIN, son épouse, étaient en instance à la sénéchaussée présidiale de Poitiers en 1647, ainsi qu'il résulte d'un ancien registre de conclusions prises au parquet cette même année. Il était peut-être fils de François rapporté ci-dessus.

Filiation suivie.

Ier. — **Archiac** (Maynard D'), dit le Riche, Sgr d'Archiac et de Bouteville, vivait l'an 1030; il avait épousé HILDEGARDE, avec laquelle il fonda le prieuré de St-Paul de Bouteville, où sa femme fut enterrée. — P. A., 3, p. 125.

Il laissa :

1° FOUCAUD, qui suit;

2° PÉTRONILLE, femme de Geoffroy, Cte d'Angoulême en 1048.

IIe. — **Archiac** (Foucaud D'), Sgr d'Archiac en 1095, laissa 4 fils :

1° AYMARD, qui suit;

2°, 3°, 4° ALDOUIN, HÉLIE et FOUCAUD, chevaliers.

IIIe. — **Archiac** (Aymar D'), Sgr d'Archiac, Ier du nom, Chev. en 1120, eut quatre fils, savoir :

1° FOUCAULT, qui suivra;

2°, 3° et 4° ALDOUIN, HÉLIE et FOUCAUD.

IVe. — **Archiac** (Foucault D'), Sgr d'Archiac, IIe du nom, en 1169, eut pour fils,

Ve. — **Archiac** (Foucaud D'), IIIe du nom, Sgr d'Archiac en 1249. Celui-ci épousa ALMODIS, de laquelle naquit,

VIe. — **Archiac** (Aymar D'), Chev., Sgr d'Archiac, IIe du nom, lequel existait en 1271, et devait au roi le service d'un chevalier par quarante jours. — Ar. roy.

On rapporte une lettre qu'Alphonse de France, Cte de Poitou, écrivait cette même année au sénéchal de Saintonge, relativement à une plainte portée contre Aymar d'Archiac. Il mourut vers 1283, laissant de Marguerite DE ROCHECHOUART, fille d'Aimery, Vte de Rochechouart, et de Marguerite de Limoges, 5 fils et deux filles, savoir :

1° AYMAR, Sgr d'Archiac, IIIe du nom, Chev., lequel continua en Saintonge la branche aînée de sa maison. Il se trouva à Arras avec le ban de 1304, convoqué pour la guerre de Flandres, rendit des services signalés au roi Philippe le Bel, qui, en récompense, lui fit don, en 1309, de tout ce que feu Guy de Lusignan, Cte de la Marche et d'Angoulême, possédait dans la châtellenie d'Archiac, dont il finit par être seul et unique seigneur. Nous ne nous occuperons point de cette branche restée en Saintonge.

2° FOUCAUD, Chev. en 1314, Sgr d'Availles, qui suit;

3° AIMERY, Sgr de St-Germain-sur-Vienne, dont la lignée sera rapportée après celle de son frère;

4° SIMON, chanoine de l'église de Saintes, dont il était doyen dès le 12 août 1314, est mentionné sous ce titre dans le testament d'Yolande de Lezignem; on y lit, au nombre des exécuteurs testamentaires, « Discretos, veros dominos, *Simonem de Archiaco*, venerabilem decanum Xantonensis Ecc., etc. » — D. F., 1. — Il fut envoyé par le roi Philippe le Long en ambassade à Rome; — D. F., 45. — archevêque de Vienne; en décembre 1320, il fut fait cardinal par le pape Jean XXI dans la ville de Viterbe, sous le titre de Ste-Prisque. — Mor.

5° GUILLAUME, religieux cordelier;

6° MARQUISE, elle fut femme de Guillaume de Gourville;

7° ANNE épousa Simon, IVe du nom, Sgr de Lezay, qui vivait en 1299, et testa le samedi après la Purification 1331. — P. A., 3, p. 86.

ARCHIAC (D'), BRANCHE D'AVAILLES-LIMOUSINE.

VIIe. — **Archiac** (Foucaud D'), Ier du nom comme

Digitized by Google

Sgr d'Availles, IV^e^ du nom dans la filiation suivie, était 2^e^ fils d'Aymar, Chev., Sgr d'Archiac, qui précède au 6^e^ degré ; il prit le titre de Sgr d'Availles-Limousine, et fut la souche de la branche de ce nom.

On le trouve nommé dans le testament d'Yolande de Lezignem, Ctesse de la Marche et d'Angoulême, et dame de Fougères, daté du 12 août 1314... « Et dederim dilecto et fideli consanguineo meo domino *Fulcaudo de Archiaco* milite 1200 ℔, in emendationem 100 ℔, rendualiem pro gratis et liberalibus servientiis ab eodem mihi impensis, ego per dictam donationem confirmo, approbo et ratifico. » — D. F., 1.

Il avait épousé Melixde, Létice ou Lucrèce DE LA MARCHE, dont il eut :

1° AYMAR, qui suit ;

2° MARGUERITE dite BECHETTE, épouse du sieur Bonneau, Chev., et auquel Aymar, son frère, donna, par lettres du 3 mars 1390, les lieux nobles de Morette et de Commersat. — D. F., 45 ;

3° JEANNE qui épousa, vers 1390, Jean IV de Montalembert, Sgr dudit lieu et de Saveilles. — Gén. de Montalembert.

VIII^e^. — **Archiac** (Aymar D'), I^er^ du nom comme Sgr d'Availles, IV^e^ du nom dans la filiation suivie, servit comme banneret en 1337, avec 2 bacheliers et 25 écuyers. Un autre AYMAR d'Archiac servait dans la même compagnie avec 2 écuyers. Un autre AYMAR d'Archiac servait comme homme d'armes en 1341.

IX^e^. — **Archiac** (Aymar D'), II^e^ du nom, aussi appelé Aymeri, Sgr d'Availles, fit montre comme chevalier le 15 octobre 1418. Il rendit hommage de sa terre d'Availles, le 23 janvier 1410, à Loys, Cte palatin du Rhin, duc de Bavière, Cte de la Basse-Marche, qui avait alors la garde et tutelle de son fils.

Nous pensons qu'Aymar d'Archiac avait épousé, vers la fin de 1300, Perrette MARCHAND, dame de Marcilly, de la Gravelle et de la viguerie de Talmond, fille unique d'André Marchand, conseiller au parlement et prévôt des marchands, laquelle, devenue veuve, se remaria, le 6 janvier 1405, à Arnaud de Sainte-Maure, Chev., Sgr de Montausier. — P. A., 5, p. 15.

Aymar d'Archiac eut de Perrette Marchand un fils, JEAN qui suit, et peut-être une fille, JEANNE, laquelle épousa Foucauld de Rochechouard, Sgr de Vivône, comme on le voit par un aveu rendu le 17 juillet 1442 à l'évêque de Poitiers pour la terre de Lezay. — D. F., 3.

X^e^. — **Archiac** (Jean), Sgr d'Availles, rendit son dénombrement au Sgr Cte de la Basse-Marche, le 1^er^ juillet 1444.

Jean avait épousé Dlle Marguerite DE BRIZAY, comme il appert d'un aveu de la baronnie de Mirebeau du 1^er^ décembre 1534, où on lit : « Odet d'Archiac, à cause de Dlle Marguerite de Brizay, sa mère. » — D. F., 18.

XI^e^. — **Archiac** (Odet D'), Sgr d'Availles en la Basse-Marche, de Fonsignac et de Mortières, fit hommage de ses terres à Pierre de Bourbon, Cte de Clermont et de la Marche, le 29 décembre 1478, et comparut, comme Sgr d'Availles-Limousine, au procès-verbal de la réformation de l'ancienne coutume du Poitou, en 1514. Il avait obtenu en 1500, du roi Louis XII, l'érection de quatre foires en sa seigneurie d'Availles. — Ar. Roy. — Il était Sgr de l'hôtel et hébergement de la Roche-de-Chizai, du chef de Dlle Marguerite de Brizay, sa mère, le 1^er^ décembre 1534. — D. F., 18.

Il s'allia à Suzanne DUPUY, fille de Louis Dupuy, Sgr du Coudray-Mônen, baron de Bellefaye, sénéchal de la Marche, et de Catherine de Prie. De ce mariage naquirent :

1° JACQUES, qui suivra ;

2° MARIE, qui épousa par contrat du 29 avril 1516 Jean de Ste-Maure, Sgr de Jonsac et de Mosnac. — P. A. 5, p. 16.

Le père Anselme cite, t. 5, p. 765, une Marguerite d'Archiac, comme fille d'Odet d'Archiac et de Jeanne DE VIVÔNE. Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs mention de Jeanne de Vivône, qui aurait été alors deuxième femme d'Odet d'Archiac.

Peut-être Jeanne de Vivône n'ayant eu qu'une fille, les généalogistes, qui recherchent principalement la filiation directe et la transmission par mâles des noms et des titres, auront-ils négligé de la mentionner. — MARGUERITE d'Archiac épousa François de Crevant, qui mourut le 25 octobre 1543. — P. A., 5, p. 765.

XII^e^. — **Archiac** (Jacques D'), I^er^ du nom, Sgr d'Availles, rendit son dénombrement au roi François I^er^, à cause de son comté de la Basse-Marche, le 3 décembre 1532. Nous croyons que c'est lui qui épousa vers 1550 Adrienne FROTIER, fille de François Frotier, Sgr de la Messelière, etc., et de dame Renée de Marans. Après la mort de Jacques d'Archiac, Adrienne se remaria avec François de la Béraudière, Sgr de Villenon. — Gén. Frottier. — Il laissa de sa femme un fils.

XIII^e^. — **Archiac** (Jacques D'), II^e^ du nom, Sgr d'Availles, de Serres, de Pressac, de Cluseau et de St-Germain en partie, fit hommage le 11 mars 1554, à Charles, Cte de la Marche, duc d'Orléans et d'Angoumois, fils du roi, et comparut, comme Sgr de la majeure partie de ces terres, au procès-verbal de la réformation de l'ancienne coutume du Poitou, en 1559. — Son fils aîné fut,

Digitized by Google

XIV^e. — **Archiac** (Jacques D'), III^e du nom, Sgr d'Availles. Il rendit hommage de cette terre le 1^er mars 1580, avant de se rendre à la journée d'Anvers où il termina sa carrière. Il avait épousé Louise D'AUMONT, fille de Ferri d'Aumont, grand chambellan de France, veuve de Louis de Rouville, Sgr de Chars, dont il n'eut point d'enfants.

Après sa mort, sa veuve ayant réclamé des biens vendus pendant son mariage, les héritiers d'Archiac, condamnés à les remplacer, abandonnèrent la terre d'Availles pour le paiement d'une partie de ces droits. Cette terre passa ensuite à Marie de Rouville, nièce de la veuve d'Archiac, femme de Jacques de la Guesle, conseiller du roi en ses conseils et son procureur général au parlement de Paris.

ARCHIAC (D'), BRANCHE DES SEIGNEURS DE ST-GERMAIN-SUR-VIENNE.

VII^e.—**Archiac** (Aimery d'), Sgr de St-Germain, 3^e fils d'Aymar, III^e du nom, Sgr d'Archiac, et de Marguerite de Rochechouart, rapportés ci-dessus au VI^e degré de la filiation suivie, épousa, selon quelques auteurs, Alips DE VIVÔNE. D'autres généalogistes, et notamment le second historien de la famille Chasteigner Clabault, — p. 15, — lui donnent pour épouse, avec plus de raison, Marie DE CHASTEIGNER, dame de la Chasteigneraye, de la Guierche, du Pastis, et veuve en premières noces de Savary IV de Vivône, dans laquelle s'éteignit la branche des Chasteigner, Sgrs de la Chasteigneraye.

L'erreur des premiers auteurs provient sans doute de ce qu'ayant vu Jean d'Archiac, fils d'Aimery, qualifié du titre de Sgr de Vivône, ils n'ont pas cru pouvoir expliquer ce fait autrement qu'en lui donnant pour mère une dame de la maison de Vivône, tandis que c'est simplement Marie de Chasteigner qui, devenue veuve de Savary IV de Vivône, après avoir vu mourir ses deux enfants, porta à son second mari la terre de Vivône qu'elle avait eue du chef du premier; ce qui autorisa dès lors Jean d'Archiac, leur fils commun, à prendre le titre et la qualification de Sgr de Vivône.

VIII^e. — **Archiac** (Jean D'), Sgr de St-Germain et de Vivônne, fils d'Aimery et de Marie de Chasteigner, n'eut que deux filles:

1° JEANNE, dame de Vivône et de St-Germain, mariée à Aimery de Rochechouart, II^e du nom, Sgr de Mortemart, lequel, croyant avoir à se plaindre de la conduite de son épouse, la tint pendant plusieurs années renfermée au château de Vérac, où elle mourut en 1378;

2° MARGUERITE, femme de Louis Feydeau, Chev.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ARCHIAC, aujourd'hui éteinte, dit La Chesnaye-des-Bois, portait de gueules à deux pals de vair au chef d'or.

ARDENT (Radulphe ou Raoul) naquit, selon Dreux-Duradier, avant le milieu du XI^e siècle, dans le village de Beaulieu, près Bressuire. Tout porte à croire qu'il fit ses études à Poitiers, dont les écoles avaient, dès cette époque reculée, une grande réputation. Il devint bientôt un modèle d'érudition et d'éloquence, et fit l'admiration du siècle où il vécut. Il pourrait même aspirer à la nôtre par ses talents naturels et par la connaissance profonde des langues savantes, si on réfléchissait combien étaient rares au XI^e siècle les esprits supérieurs qui employaient aux travaux de l'intelligence la puissance de leurs facultés.

Ardent fut, selon Moréri, prédicateur de Guillaume IX, duc d'Aquitaine; et il paraît certain qu'il suivit ce prince dans son voyage d'Orient en 1101.

Les titres littéraires de Raoul Ardent au souvenir de la postérité consistent dans un grand nombre d'homélies, parmi lesquelles il y en a de plus ou moins remarquables.

Plein du rôle évangélique du prédicateur, il ne ménageait point dans la chaire de vérité ses compatriotes, et il savait leur reprocher sévèrement leurs défauts.

Voici un échantillon de ses rudes leçons:

Si Pictavinus es, disait-il dans sa 75^e homélie, *stude Pictavinis innatam ingluviem et garrulitatem superare.* « Si vous êtes Poitevin, attachez-vous à dompter la gourmandise et le caractère babillard naturels à ce peuple. »

D'après ce que dit Dreux-Duradier de cet homme célèbre, il paraît qu'il mourut à Poitiers après avoir rempli les fonctions d'archidiacre du diocèse, dignité qui était alors d'une très-grande importance.

On a fait un grand nombre d'éditions de *ses homélies*; la dernière a été imprimée à Cologne en 1604.

Duchesne a rapporté, tome 4, p. 260, l'épitaphe de Raoul Ardent:

« Archidiaconii perfunctus honore decenter,
» Consilium plebis, lux cleri pictaviensis;
» Quem satis egregiè ditârat summa Sophiæ,
» Radulphus jacet, hic factus de pulvere pulvis.
» Pictavis urbs luge, tanto viduata ministro
» Tunde dolens pectus, laceros tibi diripe crines,
» Dummodò personâ careas hulc æquiparandâ:
» Nec tamen de lacrymis unquàm tua vota coerce,
» Spiritus in veniam Radulphi promereatur;
»Id puer, idque senex, lector quoque poscat id ipsum.»

Digitized by Google

ARGENTON (D'). Cette maison est une des plus anciennes et des plus illustres du Poitou.

Nous allons, comme toujours, placer en tête de notre article les noms des membres de cette famille sur lesquels nous n'avons aucuns renseignements positifs qui puissent nous permettre de les rattacher à la filiation suivie.

Argenton (Eustochie, dame D') fonda une chapelle près le cimetière d'Argenton, vers la fin du XI^e^ ou au commencement du XII^e^ siècle.—D. F., 13.

Argentonio (*Rollus* DE), *miles*, fut, d'après une chronique extraite du château de l'Estenduère, témoin de la donation et de la construction d'une église faite par un Radulphus de Malloleone (sans date).—D. F., 8.

Argentonio (*Gauterius* DE) paraît au nombre des témoins d'une restitution faite (1127) à l'église de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers, par Geoffroy *de Branteio*, de certains droits qu'il avait usurpés sur cette église dans la terre seigneuriale de Luzay, pour laquelle usurpation il avait été excommunié par le pape et l'évêque de Poitiers. —D. F., 10.

Argenton (Aimeri D'), Chev., fut présent à la concession du droit de justice qu'Aimeri, Vte de Thouars, fit à l'abbaye d'Airvault en 1188. Dans cet acte, Raoul de Mauléon, Guillaume, fils d'Alfred, et Aimeri d'Argenton, sont appelés par le Vte de Thouars *ses barons*. —D. F., 26.

Argenton (N. D'), Sgr d'Argenton, épousa PHILIPPE, sœur d'Aimeri, Vte de Thouars, dont il a été parlé ci-dessus. Il en eut deux fils: GEOFFROY et GUY d'Argenton-le-Château, lesquels figurent comme donateurs avec Aimeri, Vte de Thouars, et Philippe, sa sœur et leur mère, dans l'acte par lequel il fut fait don, en 1199, à Rainaud, abbé de St-Jouin-de-Marnes ou à son monastère, de la chapelle autrefois fondée par Eustochie, dame d'Argenton, sous la condition que l'abbé de St-Jouin y entretiendrait deux religieux prêtres.— D. F., 13.

Argenton (Geoffroy D'), *nobilis vir*, sans doute l'un des cadets de cette maison, était, d'après un titre déposé aux Arc. du château de Thouars, sénéchal de cette terre en 1234.— D. F.

Argenton (Geoffroy D') et Aimeri, son fils, reçoivent de Guillaume Chaboz, Chev., l'hommage de tous les fiefs que celui-ci possédait dans leur Sgrie d'Argenton, 1239.—D. F., 8.

Argenton (Aimeri D'), Sgr de la Faye, ayant éprouvé, en 1240, diverses vexations de la part de Gilles Hattereau, sergent royal, Philippe de Beaumont, Chev., prend fait et cause pour lui. — Ar. Roy.

Argenton (N. D'), Chev., combattit à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356, et il est cité pour ce fait par Froissart. Nous n'avons trouvé ni dans la Chesnaye, ni dans les autres auteurs spéciaux, aucune mention du personnage qui figura dans cette malheureuse journée.

Argenton (Aimeri D'), Chev., fut tuteur d'Olivier de Clisson, qui fut depuis connétable de France, comme il appert par une quittance de l'an 1386. Aimeri n'existait plus à cette époque.—D. F., 8.

Argenton (Jeanne D') avait épousé Guillaume de Mareuil, Éc., ainsi qu'il résulte de la mention insérée aux Arc. du bureau des finances d'un aveu rendu, le 28 août 1408, à la châtellenie de St-Maixent par Guillaume de Mareuil, à cause de Jeanne d'Argenton, son épouse, du domaine et de la ville d'Argentières, Psse de Prailles, avec droit de haute justice, etc.— G. G.

Argenton (Jean D') épousa Marguerite DE LINIÈRES, fille de Godemar de Linières, dit le Jeune, Sgr de Merville, de Menetou-sur-Cher, et de Rougemont, d'une famille du Berri; il plaidait, le 15 juillet 1443, conjointement avec Françoise de Linières, sa belle-sœur, veuve de Jean de Gamaches, contre Dreux de Voudenay, etc, qui s'étaient emparés de la succession de l'évêque de Viviers, leur oncle. —P. A., 8, p. 838.

Argenton (Patrice D') épousa Jeanne DE CHOURSES, dont il eut un fils, GUILLAUME d'Argenton, qui vivait l'an 1463, ainsi que

Argenton (Geoffroy D'), Sgr de Beaulieu, marié à Jeanne POUSSART;

Argenton (Thibaud D'), son frère; et

Argenton (Jeanne D'), sa sœur, femme de Pierre Levasseur.

Argenton (Pierre D'), d'abord moine, devint grand prieur du monastère de St-Jouin, dont ses ancêtres avaient été, comme nous l'avons vu, les bienfaiteurs. Il était revêtu de cette dignité le 24 décembre 1470. — D. F.

Argenton (Geoffroy D'), Éc., Sgr d'Orfeuille, rendit aveu de cette terre au Vte de Thouars le 14 juillet 1470. Il fut compris dans un aveu rendu au roi par le Sgr de Montreuil-Bellay, le 1^er^ février 1486, pour deux hôtels nobles qu'il possédait dans l'étendue de cette terre.

Argenton (Jean D') est convaincu, ainsi que Guillaume du Breuil et d'autres nobles poitevins, d'avoir émis de la fausse monnaie: rémission; 1485. — Ar. Roy.

Argenton (François D'), Ec., Sgr d'Orfeuille, peut être fils de Geoffroy, avait pour épouse, le 22

Digitized by Google

avril 1524, Dlle Charlotte THIBAULT. Il est à croire que ces Sgrs d'Orfeuille descendaient de Geoffroy, IX^e^ du nom, Sgr d'Argenton, et ensuite de Jean son fils. — D. F.

Filiation suivie.

I^er^.—**Argenton** (Geoffroy de Bleis D'), Chev., Sgr d'Argenton, fit donation à l'abbaye de St-Pierre-de-Bourgueil de deux églises fondées en son château d'Argenton, vers l'an 1080, et du consentement de PÉTRONILLE sa femme, et D'AIMERI leur fils et unique héritier, qui suit:

II^e^. — **Argenton** (Aimeri D'), I^er^ du nom, Sgr d'Argenton, contribue pour *decem solidos* à la donation que fait Herbert, Vte de Thouars, et à laquelle ses barons aident de leur deniers, pour élever l'église d'un couvent. — D. F., 26. — Il prenait, en 1121, le titre de chevalier.

Il épousa la fille de Renaud DE COUÉ, sœur d'un Chev. portant le même prénom de Renaud. — La Ches. — De ce mariage naquit:

III^e^. — **Argenton** (Geoffroy D'), II^e^ du nom, Sgr d'Argenton, Chev. en 1163. Il résultait d'une charte existant à l'abbaye de Bourgueil, que, pendant son bas âge, Renaud de Coué, son oncle, administra les terres et possessions de son neveu. Geoffroy donna depuis à la même abbaye de Bourgueil une certaine terre adjacente à l'église de Beaulieu, avec une portion du vieux château, pour y construire des cloîtres et des maisons.

IV^e^. — **Argenton** (Geoffroy D'), III^e^ du nom, Sgr d'Argenton, son fils, rendit hommage-lige au roi St Louis, à Clisson, l'an 1230, moyennant 250 liv. tournois, que le roi lui assigna en héritage, pour lui et ses successeurs, sur la prévôté de Saumur.

V^e^. — **Argenton** (Guy D'), I^er^ du nom, Sgr d'Argenton, épousa Alicie DE TOURNEMINE, fille de Geoffroy de Tournemine, Sgr de la Hunaudaye, et de Julianne, son épouse, comme le prouve un titre de 1250. Ils eurent pour enfants:

1° AIMERI, qui continua la lignée;

2° ALICIE, femme de Maurice de la Haye, Chev., Sgr de Faye-la-Vineuse. Ils eurent pour enfants Hardouin, Guillaume, Alix, Marguerite et Isabeau de la Haye, qualifiés de neveux d'Aimeri d'Argenton dans un titre de 1278. — Duc. hist. de la mais. Châtillon.

VI^e^. — **Argenton** (Aimeri D'), II^e^ du nom, Sgr d'Argenton, Chev., vivait ès années 1275 et 1280, dit Duchesne; mais, d'après des titres déposés au château de Thouars, Aimeri, Sgr d'Argenton, Chev., avait, dès le mois de décembre 1241, fait une fondation à l'aumônerie de St-Michel de Thouars. — D. F. — Il confirma, en 1245, plusieurs donations ou concessions faites par ses aïeux à l'abbaye de la Grenetière. — *Id.* — Il eut de Marguerite DE VITRÉ, fille d'André, Sgr de Vitré, et de Thomasse de Mathefelon, sa seconde femme:

1° GUY, lequel suit ci-après;

2° PHILIPPE, mariée à Guillaume de Vernon, Chev., Sgr de Montreuil-Bonnin. En 1303, ils vendent à Rorthault du Lys, Chev., 120 liv. de rente, sises à Saumur. — Ar. Roy.

VII^e^. — **Argenton** (Guy D'), II^e^ du nom, Sgr d'Argenton, Chev., se trouve nommé dans un arrêt du parlement de l'an 1309. Il fit alliance avec Philippe, dame DE LA CARRIE, qui vivait encore en l'an 1336. De ce mariage vinrent:

1° GUY, qui suit;

2° GEOFFROY, qui continuera la lignée, et dont nous parlerons aussi après son frère;

3° AIMERI, Sgr d'Hérisson, auteur de la branche de ce nom, rapportée ci-après;

4° JEANNE, qui fut mariée deux fois: 1° vers 1340, à Charles de Jaulnay, Sgr des Ances et de la Touche, fils puîné de Pierre de Jaulnay-le-Vieux, Chev., Sgr de Jaulnay, et de Marguerite la Voyère; 2° à Guillaume de Vouray, Chev., avec lequel elle vivait dans les années 1353 et 1354. — Duch.

VIII^e^. — **Argenton** (Guy D'), III^e^ du nom, Sgr d'Argenton, Chev. en 1341, mourut sans enfants, laissant pour héritier son frère.

VIII^e^.—**Argenton** (Geoffroy D'), IV^e^ du nom, Sgr d'Argenton, de la Carrie et autres terres, épousa, vers 1351, Jeanne de SURGÈRES, fille de feu Guy de Surgères, Sgr. de Valans, et de Nicole Raymonde, sa seconde femme. — D. F. — Robert de Sanzay, Chev., lui rendit aveu l'an 1349. Il décéda quelque temps après, laissant six enfants, savoir:

1° GUY, lequel suit;

2° GEOFFROY, lequel suivra son frère;

3° AIMERI, Chev., mort sans lignée. C'est sans doute lui qui est cité dans l'aveu du temporel de l'abbaye de St-Maixent, rendu au prince de Galles par l'abbé Guillaume le 15 décembre 1363.

Voici les propres termes de l'aveu, que nous croyons devoir rapporter, à cause de sa singularité:

« Hommage lige à X livres de devoir à muance de » Tenoier, et de X livres de chamberlage, que doit » Monsieur Aymeric d'Argenton, chevalier, à cause » de sa fame, à cause du fief d'Alassone, et doit ledit » Monsieur Aymeric, à cause que dessus, baillier un » cheval pour mener les religieux dudit moustier aux » ordres toutes fois que mestier en est, et il en est » requis.

» Item un hommage lige à L sols de devoir et à

Digitized by Google

» x sols de chamberlage, qu'il doit à cause de sa » fame, à cause du lieu de la Libournère. » — D. F., 16.

4° Ioland ou plutôt Iolande, qui épousa, en 1363, Thibaud de Beaumont, Sgr de Bressuire; ce qui nous paraît une erreur, car, en 1363, il n'existait pas de seigneurs de Beaumont portant le nom de Thibaud, ainsi que nous le prouverons à l'article de cette famille.

Nous serions donc portés à croire qu'Iolande d'Argenton, qui était, le 7 juin 1395, épouse de Jean Baraton, Éc., n'est autre que la fille de Geoffroy et de Jeanne de Surgères.

5° Nicole, morte sans avoir eu d'enfants;

6° Jeanne, décédée dans sa jeunesse, à moins qu'elle ne soit la même que Jeanne d'Argenton, femme de Guillaume de Martreuil, qui n'existait plus, ainsi que son mari, le 8 novembre 1424. — D. F.

IX^e^. — **Argenton** (Guy d'), IV^e^ du nom, Chev., Sgr d'Argenton, de la Motte, de Confroux, de la Carrie et de la Vacheresse, reçut un aveu de Robert, Sgr de Sanzay, l'an 1366. Depuis, s'étant rendu coupable d'avoir fait arrêter et déposer dans ses prisons Robertaut de Breuil, fils dudit Sgr de Sanzay, il y eut un arrêt rendu au parlement l'an 1385, d'après lequel les habitants de la terre de Sanzay furent exemptés des réparations et du guet de son château d'Argenton. Il assista comme parent au mariage de Mess. Jacques de Surgères, Sgr de la Flocellière, et de Dlle Marguerite de Vivonne, 2 décembre 1392. — D. F., 83.

Guy d'Argenton était aussi Sgr des Mottes-Coupoux, Psse de la Chapelle-St-Laurent, et en rendit aveu au Vte de Thouars le 8 octobre 1404. Il épousa Marie d'Amboise, fille de Hugues d'Amboise, Sgr de Chaumont, et d'Anne, sa première femme, et veuve d'Hélion de Naillac, Chev. Il fut depuis arrêté prisonnier, en 1392, par Olivier de Clisson, et décéda sans hoirs en 1418, laissant à son frère, qui suit, son héritage.

IX^e^. — **Argenton** (Geoffroy d'), Chev., fils puîné de Geoffroy IV, Sgr d'Argenton, tint le parti des Anglais avec les principaux Sgrs du Poitou. Il se fit remarquer en plusieurs occasions comme un des plus braves chevaliers, ainsi que le rapporte Froissart en ses chroniques. Ces divers Sgrs poitevins, ainsi que la ville de Poitiers et le Poitou, avaient, d'après les ordres formels du roi Jean, prêté serment de fidélité au roi d'Angleterre en 1361, et, en exécution de la loi des fiefs, ils étaient forcés de combattre pour leur suzerain. Il y en eut cependant quelques-uns qui préférèrent encourir la loi de la confiscation, pour s'attacher aux drapeaux du régent de France, depuis Charles V. — Voir à ce sujet quelques réflexions à l'article de Guichard d'Angles, page 65.

Geoffroy épousa Jeanne de Vernon, dame de Gourgé, d'Orfeuille et de Fourchelinières. Il existait en 1399, comme il paraît par un aveu rendu à la Sgrie de Parthenay, d'où relevait la terre de Gourgé. Sa femme lui survécut, laissant pour enfants:

1° Guillaume, qui suit;

2° Jean, Chev. en 1408. C'est vraisemblablement le même qui rendit, le 3 mars 1406, aveu et dénombrement au château de Montreuil-Bonnin, à raison de l'hébergement de la Mothe-Chalandray, à cause de Charlotte de Melle, sa femme. Ledit aveu, rapporté au livre des fiefs, déposé au bureau des finances de Poitiers. — G. G. — Ils eurent pour fille et héritière Marie d'Argenton, dame d'Hérisson et de Gascougnolles, mariée à Jean d'Arignon, Sgr de Lespinaye, qui rendit, le 10 août 1439, à cause de sa femme, son aveu du château et haute justice de Leigné, à Artus, fils du duc de Bretagne, Cte de Richemond, Sgr de Parthenay, connétable de France.

3° Jacquette, femme de Jean de Vendôme, vidame de Chartres.

X^e^. — **Argenton** (Guillaume d'), Chev., rechercha en mariage, vers l'an 1402, du vivant de Guy IV, Sgr d'Argenton, son oncle, Jeanne de Naillac, fille unique et héritière de Hélion de Naillac, Sgr d'Onzain, et de Marie d'Amboise, pour lors femme dudit Guy IV. Celui-ci s'opposait à ce mariage à cause des grands profits qu'il tirait de la garde de sa belle-fille. Mais Guillaume parvint à l'enlever secrètement du château d'Argenton, et alla l'épouser à Chiché. Il succéda depuis au même Guy, son oncle, et eut ses Sgries d'Argenton, des Mottes et de Villentrois. Le 2 juillet 1417, il assista comme témoin du dauphin Charles au traité que fit ce prince à Angers avec le duc de Bretagne, par lequel, pour rétablir la paix, le roi abandonna la Sgrie de Châtelaillon au duc de Bretagne pour Artus, comte de Richemont, son frère; et le duc, de son côté, céda à la France les forteresses de Vouvant et de Secondigné, qu'il possédait en Poitou.

La réputation méritée de Guillaume d'Argenton lui valut l'honneur d'être nommé gouverneur de Louis, fils ainé de Charles VII, depuis roi de France sous le nom de Louis XI.

Nous devons croire, pour l'honneur de notre compatriote, que si son royal élève lui dut les qualités qui le distinguent comme roi et comme homme politique, il ne dut qu'aux instincts d'une nature mauvaise les

Digitized by Google

défauts que l'école historique moderne et son système de réhabilitation quand même ne pourront jamais faire pardonner!

Guillaume d'Argenton fonda deux chapelles dans l'église de St-Gilles et St-Georges d'Argenton. Il vivait encore en 1445. Il laissa de son épouse Jeanne DE NAILLAC :

1° ANTOINE, qui suit;

2° BRUNISSANDE, qui épousa, le 21 juin 1422, Thibault-Chabot, IV^e^ du nom, Sgr de la Grève, tué à la journée *des Harengs*, perdue contre les Anglais en 1429. — D. F.;

3° ANTOINETTE, femme de Jean, Sgr de Montenay et de Garantières, fils de Guillaume, Sgr de Montenay, et de Jeanne de Ferrières, son épouse;

4° LOUISE, qui épousa, par contrat du 25 mars 1456, Bertrand de la Haye, Sgr de Mallièvre, fils de Jean de la Haye, Sgr de Passavant, Chemillé, Mortagne, etc., et de Thomine de Dinant. — Duch.

XI^e^. — **Argenton** (Antoine), Sgr d'Argenton, des Mottes, de Gourgé, de la Rigaudeau, de Souvigné et autres lieux, épousa Marguerite DE RAZILLÉ le 3 février 1455. Il fit son testament en carême de l'an 1460, et mourut l'année suivante sans laisser de postérité. Ses trois sœurs, ci-dessus nommées, furent héritières de ses biens.

ARGENTON (D'), BRANCHE DES SEIGNEURS D'HÉRISSON.

Ici se présente une difficulté sérieuse. D'après La Chesnaye-des-Bois, l'auteur de la branche des Sgrs d'Hérisson, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus au VII^e^ degré de la filiation, est Aimeri, 3^e^ fils de Guy d'Argenton, II^e^ du nom, et de Philippe de la Carrie.

Or Duchesne, dans son Histoire de la famille de Chasteigner, s'exprime ainsi :

« *Jean* d'Argenton, Chev., Sgr d'Hérisson, épousa » Jeanne du Plessis, dame de Cremille, près Saint- » Loup, en 1356. Il fut père d'AIMERI, etc. » Nous trouvons aussi dans les recueils de D. Fonteneau que ce même *Jean* d'Argenton, Chev., Sgr d'Hérisson, rendit, le 4 juin 1348, à très-noble et très-puissant Sgr Guillaume l'Archevêque, Sgr de Parthenay, l'aveu du vieux chastel et haute justice de Leigné, Psse de l'Hommois. D'après ces deux auteurs, il semblerait donc qu'*Aimeri*, établi dans le Dictionnaire de la Noblesse comme 3^e^ fils de Guy, II^e^ du nom, Sgr d'Argenton, et de Philippe de la Carrie, est, au contraire, fils de Jean, et que Jean doit être issu d'Aimery, II^e^ du nom, et de Marguerite de Vitré.

Les difficultés que présentent les dates ne nous permettant pas de concilier les auteurs, nous nous déciderons à donner les noms qui suivent, sans chercher à établir une filiation qu'il est impossible de déterminer.

Argenton (Aimeri D'), Sgr d'Hérisson, 3^e^ fils de Guy, II^e^ du nom, rapporté ci-dessus au VII^e^ degré de la filiation (selon La Chesnaye-des-Bois).

Argenton (Jean D'), Chev., Sgr d'Hérisson, lequel épousa, en 1356, Jeanne DU PLESSIS, dame de Cremille, près St-Loup. — Duch.

Argenton (Aimeri D'), Chev., Sgr d'Hérisson et de Cremille, fut Lieut. Gén. en Anjou et au Maine sous Monsieur le duc d'Anjou, l'an 1362. C'est vraisemblablement lui qui fut témoin de l'hommage rendu en 1364 au Sgr évêque de Poitiers, par le Sgr de Parthenay, et qui est rapporté dans le Grand-Gautier, ainsi que dans Besly. Aimeri s'allia à Mathurine CHERCHEMONT, qui était sa veuve en 1387. Il en eut:

1° JEAN, qui suit;

2° LOUIS, Chev., qui épousa Philippe de la Rochefaton, dame de la Motte, de Boisragon, etc., et mourut sans lignée du vivant de ses père et mère. Philippe se remaria en secondes noces, le 29 janvier 1377, à Hélie Chasteigner, II^e^ du nom, Chev., Sgr de St-Georges-de-Rexe, la Salle-d'Aitré, etc., et lui porta tous les biens qu'elle possédait, étant héritière de sa maison. — Duch.;

3° JEANNE, qui épousa Amaury de Liniers.

Argenton (Jean D'), Chev., Sgr d'Hérisson, de Gascougnolles, Cremille et Louin, à cause de Charlotte DE VELLE, sa femme, vivait en 1400 et 1409. — D. F.

Il eut pour fille unique MARIE d'Argenton, dame d'Hérisson et de Gascougnolles, mariée 4 fois : 1° à Bertrand de Caselet, Chev., Sgr de Bearn; 2° à Jean de Torsay, Chev., sénéchal du Poitou en 1405, puis grand maître des arbalétriers de France; 3° à Guillaume de Martreuil; 4° à Jean d'Arignon, Sgr de l'Espinaye, avec lequel elle vivait en 1430 et 1439. — Duch. — Celui-ci rendit en effet, le 10 août 1439, à cause de sa femme, aveu du chastel de Leigné à Artus, fils du duc de Bretagne, Cte de Richemont, Sgr de Parthenay, et connétable de France.

La seigneurie d'Argenton ayant passé plus tard entre les mains d'Hélène de Chambes, dame de Montsoreau et d'Argenton, le célèbre Philippe de Commines, le favori et l'historien de Louis XI, devint seigneur de cette terre, par suite de son mariage avec Hélène de Chambes, lequel eut lieu à Chinon le 27 janvier 1472. Nous aurons occasion de parler de ce personnage remarquable en publiant la liste des grands sénéchaux du Poitou, qui terminera notre ouvrage.

Digitized by Google

ARMOIRIES. — La famille d'Argenton portait, suivant La Chesnaye-des-Bois, d'or à 3 tourteaux de gueules accompagnés de 7 croisettes d'azur; et, suivant *la Science des armoiries*, d'or semé de croisettes de gueules à 3 tourteaux de même.

ABIGNON ou **ABRIGNON** (D'). Nous avons peu de renseignements sur cette famille originaire du bas Poitou.

Arignon (Ay.) fut présent à un aveu rendu, le 13 octobre 1248, à l'abbaye de St-Maixent, par Girbert de Lobillec, Chev.

Arrignon (Emery), Ec., dit *l'Espinaye*, sans doute à cause de la terre de ce nom qu'il possédait, était en 1413 âgé de 18 ans, et page chez Jehan de Torsay, abbé de Montierneuf, à Poitiers. — Ar. roy.

Arignon (Jean D'), Sgr de Lespinaye, 4e mari de Marie d'Argenton, dame d'Hérisson et de Gascougnolles, fille et héritière de Jean d'Argenton, Chev., Sgr desdits lieux, et de Charlotte de Velle, son épouse, rendit aveu, le 10 août 1439, à cause de sadite femme, à Artus, fils du duc de Bretagne, Cte de Richemont, Sgr de Parthenay et connétable de France, pour le château et haute justice de Leigné, ainsi que nous l'avons vu à l'article d'Argenton.

Nous ignorons si c'est le même qui se fit remplacer au ban des nobles du Poitou de 1467 par Jean Parthenay, qui y servit comme brigandinier du Sgr de Bressuire.

Arignon (Pierre) est désigné dans les Chroniques fontenaisiennes, p. 37, avec le titre de *maître*, qui semblerait indiquer qu'il était avocat, procureur ou notaire au XVIe siècle.

ARMAGNAC (D'). Cette maison, l'une de plus anciennes et des plus illustres de France, est originaire de Guienne. Elle a donné à la France un connétable, à l'Eglise deux cardinaux et plusieurs archevêques et évêques, et à l'Etat un grand nombre de personnages remarquables.

Nous ne parlons ici de cette maison que parce qu'elle a possédé pendant quelques années la vicomté de Châtellerault. Nous devons faire observer cependant que nous avons trouvé un Girard d'Armagnac, qui souscrit dans plusieurs chartes, et particulièrement dans quelques-unes de l'abbaye de St-Cyprien, des années 1092, 1096 et 1100; ce qui semblerait indiquer qu'un membre au moins de cette famille habitait le Poitou dès cette époque reculée.

Armagnac (Jacques D'), duc de Nemours, accusé de rébellion, avait péri sur l'échafaud. Tous ses biens avaient été confisqués; et Louis XI, qui semblait vouloir, sinon anéantir, du moins rendre désormais impuissante une famille que son nom et son pouvoir lui rendaient odieuse, avait distribué ses immenses possessions aux officiers qui avaient arrêté le duc, et aux juges qui l'avaient condamné.

Les enfants d'Armagnac, que Louis XI avait condamnés, par un raffinement de barbarie incroyable, à se tenir sous l'échafaud, afin qu'ils fussent arrosés du sang de leur père, furent réduits à la misère par cette odieuse confiscation.

Mais Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, femme distinguée par ses grandes qualités, s'appliquant à faire oublier le despotisme de son père, porta ses soins sur les victimes d'une politique cruelle, et la famille d'Armagnac n'eut qu'à se louer de ses bontés.

Louis XI avait donné à sa fille la vicomté de Châtellerault, que Charles d'Anjou avait léguée, sans doute par crainte, au sombre monarque; Anne de Beaujeu, touchée de l'état d'humiliation dans lequel languissaient les rejetons d'une race illustre, assigna aux orphelins d'Armagnac 6,000 livres de rente sur sa vicomté, et leur en abandonna même depuis la propriété entière.

Le roi Charles VIII, par principe de justice ou par générosité, sépara aussi la Vté de Châtellerault du domaine de la couronne, auquel elle avait été réunie après la mort de Charles d'Anjou, oncle des jeunes ducs de Nemours à cause de Louise d'Anjou leur mère, sœur de Charles. Ne pouvant rendre aux enfants de Jacques d'Armagnac les biens qui avaient appartenu à leur père, à cause des divisions multipliées, faites peut-être à dessein par Louis XI, il chercha du moins à les dédommager de cette perte, en leur faisant don des biens de leur oncle, à la succession duquel ils auraient eu droit sans son testament. On vit alors le souverain français consacrer en faveur des enfants d'un grand coupable politique le principe de l'oubli du passé, réparer l'injustice d'une confiscation toujours odieuse, et assurer par cet exemple les bases immuables et conservatrices de la propriété des biens.

Les enfants d'Armagnac reprirent donc bientôt le rang qu'avaient occupé leurs ancêtres, et ils rentrèrent en faveur auprès des héritiers de leur cruel persécuteur.

Armagnac (Jean D'), l'aîné des fils du duc de Nemours, fut fait vicomte de Châtellerault, après l'abandon de ce titre de la part d'Anne de Beaujeu, par lettres patentes du roi Charles VIII des 2 mars 1483 et 24 mars 1491.

Il épousa Yolande de la Haye, fille de Louis de la Haye, Sgr de Passavant, et de Marie d'Orléans-Lon-

Digitized by Google

gueville, dont il n'eut point d'enfants, et qui se remaria en secondes noces avec Pierre, bâtard d'Armagnac, Cte de l'Ile-Jourdain, fils naturel de Charles, Cte d'Armagnac.

Jean d'Armagnac mourut vers la fin de 1500, à la fleur de son âge, après avoir demandé par son testament, en date du 28 novembre 1500, que son cœur et ses entrailles fussent déposés dans l'église des Minimes de Châtellerault, dont il était le fondateur.

Armagnac (Louis D'), frère puiné du précédent, lui succéda dans la Vté de Châtellerault, et laissa le nom de comte de Guise, qu'il avait porté jusqu'alors, pour prendre celui de duc de Nemours.

Favori de Louis XII, Louis d'Armagnac fut chargé de faire valoir les prétentions du monarque français sur le royaume de Naples, et partit pour cette expédition, avec le titre de vice-roi de Naples, à la tête de 25,000 hommes.

Piqué au vif par les reproches amers d'un de ses officiers, il se laissa emporter par un sentiment honorable, mais qu'on ne saurait pardonner au général en chef d'une armée, à attaquer, contre son propre avis, les Espagnols retranchés dans une position favorable, à Cérignoles.

Cette faute fut expiée par une défaite, et par la mort que le duc de Nemours trouva en combattant avec courage (28 avril 1503).

Le fameux général Gonzalve de Cordoue, vainqueur, fit rendre les derniers honneurs à son adversaire vaincu, et le fit enterrer avec grande pompe à Barlette, près de Cérignoles.

Armagnac (Charlotte D'), femme de Charles de Rohan, Sgr de Gie, sœur de Jean et de Louis d'Armagnac, succéda à ses frères morts sans postérité, et devint héritière de la Vté de Châtellerault, qu'elle vendit à Pierre de Rohan, maréchal de France, son beau-frère, pour la somme de 40,000 livres.

A partir de cette époque, la vicomté de Châtellerault ayant passé dans une autre famille, nous ne retracerons point l'histoire des diverses branches de la maison d'Armagnac, laquelle ne se rattachait, suivant notre plan, à l'histoire générale des familles du Poitou que par la possession d'une des seigneuries les plus importantes de cette province. Nous nous bornerons donc à renvoyer pour des renseignements plus complets sur l'origine de la famille d'Armagnac et sur ses ramifications diverses, à l'ouvrage que le père Anselme a consacré aux grands officiers de la couronne. — T. 3, p. 411 et suiv.

Une branche de la famille d'Armagnac paraît s'être fixée en Poitou; nous consacrerons à son histoire des détails plus étendus.

Armagnac, branche fixée en Poitou.

On lit dans l'histoire de Touraine que la famille d'Armagnac, dont le dernier rejeton est mort à Poitiers sans postérité masculine, était issue d'une branche cadette de l'illustre maison d'Armagnac, rapportée ci-dessus.

L'auteur de l'histoire de Touraine dit, à l'appui de son opinion, que Jean d'Armagnac, qualifié de damoiseau, rendit au Cte d'Armagnac, en 1319, son hommage pour la Sgrie de Termes; que ses descendants l'ont toujours possédée depuis cette époque reculée, et que la branche fixée en Touraine et en Poitou est issue de ces Sgrs. Il convient cependant que le peu de fortune de ceux-ci et la différence dans les armoiries, présenteraient une difficulté sans cette preuve irrécusable qui atteste la haute origine de cette branche, dont les cadets, dans un temps postérieur, se sont attachés aux rois de Navarre, et enfin à Henri le Grand.

Il aurait pu ajouter que les poursuites haineuses dirigées par le roi Louis XI contre tout ce qui portait le nom d'Armagnac avaient bien pu engager les seigneurs de Termes à vivre dans la retraite, et à chercher, par ce moyen, à se soustraire aux effets désastreux de la colère du roi.

Filiation suivie.

Ier. — **Armagnac** (Gérard D') prenait, en 1470, le titre de baron de Termes. Il eut deux fils:

1° Jean, Sgr, baron de la baronie de Termes, dont il rendit aveu au roi en 1540. L'auteur de l'Histoire de Touraine ne nous dit rien de plus à son égard;

2° Simon, qui va suivre.

IIe. — **Armagnac** (Simon D'), Ec., Sgr de Termes, fut émancipé par son père, par acte reçu au greffe de la sénéchaussée d'Armagnac, le 2 juin 1512. Il épousa Marie de Sabazan, ce qui résulte de son testament de l'an 1548. Il eut de ce mariage:

IIIe. — **Armagnac** (Jean D'), qui était, dès 1571, gentilhomme ordinaire du prince de Navarre, et l'un des archers de sa compagnie de gens d'armes. Il fut Sgr de Mancier, Sauvagnon, la Barre et Isoré. Cette dernière terre lui fut vendue le 12 août 1581, à Nérac, par le roi Henri le Grand. — Il est qualifié dans cet acte d'écuyer, Sgr d'Isoré, et de 1er valet de chambre du roi. Henri IV le nomma, le 1er juin 1589, à la capitainerie du château du Plessis-lès-Tours. Il avait épousé, par contrat de l'an 1559, Anne de la Fontaine, fille d'honneur de madame la duchesse de Montpensier. De ce mariage sont issus:

1° Simon, marié à Amée de Forges, fille unique et héritière de Pierre de Forges, Ec., Sgr des Pas en Gascogne, et de Catherine d'Arsac. Il fut tué dans un

Digitized by Google

des combats livrés devant Paris, en 1590. Il n'a pas laissé de postérité;

2° JEAN, qui va suivre;

3° MARIE, qui épousa N. Rabaut, Chev., Sgr de la Naude-Breuil, Jazeneuil, etc.

IV°. — **Armagnac** (Jean D'), II° du nom, Chev., Sgr de la Motte-de-Noüare, Marsilly, Isoré, etc., conseiller d'Etat, maitre d'hôtel ordinaire du roi, son premier valet de chambre, capitaine des chasses, et maitre des eaux et forêts au ressort de Chinon, gouverneur de Loudun et du pays Loudunais, reçut aussi en diverses circonstances des marques signalées de la bienveillance d'Henri IV, qui lui accorda, en 1593, la survivance de la charge de son 1er valet de chambre, et lui fit don, le 15 septembre 1605, de la terre de Ste-Christie. L'acte de donation porte que c'est en considération qu'il était issu en ligne droite et loyal mariage de Bertrand d'Armagnac, etc.

Le roi Louis XIII, connaissant son mérite, le nomma, après la mort du Sgr de Boisguerin, gouverneur de la ville et château de Loudun par lettres du 28 décembre 1617. Il fut aussi pourvu, vers 1620, de l'office de bailli du Loudunais.

Voici une lettre que Louis XIII lui adressait le même jour qu'il signa les articles de la paix au Pont-de-Cé :

« Monsieur d'Armagnac, je prends en bonne part » ce qui m'a été représenté de la vostre; et j'aurois » volontiers pourveu au bien de mon service, et à » vostre contentement; mais il n'en est plus de be- » soin, puisque j'ai pris résolution de donner la paix » à mes subjects; et dans la prospérité qu'il avoit pleu » à Dieu me donner en la guerre, faire ressentir par » effect à la royne, madame ma mère, la bonne vo- » lonté et entière affection que je luy ay tousjours » portée, non-seulement en ce qui est de son parti- » culier, mais aussi en recevant à sa considération » en ma bonne grâce, tous ceux qui l'ont assistée; » de quoi ayant ce jourd'huy signé les articles, je » m'en vais demain à Brissac, où elle me viendra » voir jeudi prochain; et cependant je vous ai voulu » mander cette nouvelle, afin que vous participiez à » la joye qu'en ont tous mes bons serviteurs, etc.

» Ecrit au Pont-de-Cé l'onzième août 1620.

» Signé LOUIS.

» Et plus bas. POTIER. »

Cette lettre prouve à la fois le dévoûment de Jean d'Armagnac à Louis XIII, et l'affection toute particulière que le souverain portait à son loyal sujet.

Jean d'Armagnac épousa : 1° en 1592, Anne HAMELIN, de laquelle il n'eut point d'enfants; 2° par contrat de 1628, Louise D'AVIAU, fille ainée de Louis d'Aviau, Chev., Sgr de Piolant, gentilhomme servant de la reine Louise, Ec. ordinaire de Madame, fille ainée de France, et de Jeanne de Martel. Il eut de ce second mariage :

1° JEAN, qui suit;

2° CHARLES, qui fut longtemps enseigne au régiment des gardes, puis sous-lieutenant au même corps, et qui succéda à son frère. Ils furent maintenus nobles par arrêt contre une ordonnance de M. l'intendant du 3 août 1667. — Bar.

Presque tous les renseignements qui précèdent sont extraits de l'inventaire de l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine et pays circonvoisins, du chevalier de l'Hermite-Souliers, page 47.

V°. — **Armagnac** (Jean D'), III° du nom, Chev., Sgr de la Motte-Piolant, etc., rendit hommage au château de Châtellerault de la seigneurie de Piolant, le 4 février 1682. Il avait épousé Catherine DESCHAMPS : celle-ci agissait comme sa veuve et tutrice de leurs enfants mineurs, le 5 juin 1684.

V°. — **Armagnac** (Charles D'), Chev., Sgr d'Isoré, Signé, Noeuil, Pouligny, ci-devant lieutenant au régiment des gardes de sa majesté, rendit hommage au roi de sa châtellenie de St-Remy, comme duc de Châtellerault, le 2 mai 1672. Marguerite LE TELLIER, sa veuve, rendit hommage au même duché, comme tutrice de ses enfants mineurs, de sa terre de Pouligny, le 30 janvier 1682. Elle rendit aussi, le 11 février 1684, comme dame de Salvert et des fiefs de Bertault et de Nanteuil, son hommage à la tour de Maubergeon.

Le 9 janvier 1688, elle rendit aussi aveu à la Sgrie d'Airvault pour la terre du Chiron-Bernon, qui en relevait. — Arch. du Marquisat d'Airvault.

VI°. — **Armagnac** (Jean-Joseph-Louis-Bernard D'), Chev., Sgr de Salvert, Isoré, Anguitard, etc., Lieut. de MM. les maréchaux de France, rendit, au mois de mars 1716, hommage au duché de Châtellerault de sa seigneurie de Pouligny; et, à la même époque, à la tour de Maubergeon du fief d'Anguitard, situé dans la ville de Poitiers, et des seigneuries de Bertault et de Nanteuil, Psse de Migné. Il mourut le 25 avril 1722. Il avait épousé Marie-Thérèse HUE DE MIROMESNIL, décédée le 25 juillet 1718. Il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge de l'église des Jacobins de Poitiers, où on lisait sur une table de cuivre l'épitaphe suivante :

« Cy-devant git le corps

» De haut et puissant seigneur messire Jean-Joseph-

» Louis-Bernard d'Armagnac,

» Chev., Sgr de Salvert, Isoré, Anguitard, la Brosse-

» Moreau, St-Généroux, Pouligny, et autres lieux,

Digitized by Google

» Lieutenant de MM. les maréchaux de France,
» Et de dame Marie-Thérèse Hüe de Miromesnil,
» son épouse;
» Ladite dame décédée le 25 juillet 1718,
» Et ledit seigneur le 25 avril 1722. »

La fin de l'inscription était relative à diverses fondations de messes et de services pour le repos des âmes des deux défunts.

Au dessus de cette inscription étaient gravées les armes des Sgrs d'Armagnac et de la dame de Miromesnil.

Nous présumons qu'ils eurent entre autres enfants:

VII°. — **Armagnac** (Mathieu-Pierre D'), Chev., Sgr de la Mothe-Pressigny, qui rendit hommage au roi le 13 mars 1705, comme Sgr de Châtellerault, de sa seigneurie de Piolant, sise Psse d'Angé. — Ext. des Arch. du bureau des finances, ainsi que tout ce qui a rapport aux hommages rendus au duché de Châtellerault et à la tour de Maubergeon.

Armagnac (François-Ignace D'), nommé par le roi trésorier de l'église de St-Hilaire de Poitiers en 1726, mourut en 1746. — D. F.

Armagnac (Marie-Thérèse D'), dame du Breuil, St-Généroux, mariée à Gabriel le Coigneux, Chev., baron de la Roche-Turpin. Elle n'existait plus le 24 janvier 1725, comme il appert d'un aveu rendu à la Sgrie d'Airvault par ledit le Coigneux, comme père et loyal administrateur de ses enfants mineurs et de ladite demoiselle défunte; on voit aussi que leurs enfants étaient également héritiers de défunt Mess. Jean-Joseph d'Armagnac, en son vivant Chev., Sgr de Salvert. — Arch. du marquisat d'Airvault.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ARMAGNAC portait dans l'origine d'argent au lion de gueules.

LES D'ARMAGNAC DE NEMOURS, par suite de leurs alliances, portèrent écartelé au 1 et 4 d'argent au lion de gueules qui était d'Armagnac, au 2 et 3 de gueules au léopard lionné d'or qui était de Rodez.

LOUIS d'Armagnac, vice-roi de Naples, modifia ces armoiries, ainsi qu'il résulte d'une quittance du 8 février 1500, sur laquelle il apposa son sceau en cire rouge ainsi blazonné: parti en quatre, au 1er d'Armagnac, comme ci-dessus; au 2e de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, qui est de Navarre; au 3e semé de France au lambel de gueules de trois pendants, qui est d'Anjou; au 4e de France à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent, qui est de Bourbon-la-Marche, et un lambel de... sur le tout en chef; pour supports deux sirènes, l'une tenant un peigne, l'autre un miroir; pour cimier une gerbe.

ARMAGNAC, Chev., Sgr de Piolant, portait d'argent à trois chevrons d'azur accompagnés en pointe d'un lion de même. — Arm. du Poitou.

ARNAC (D'), famille noble du Poitou. Nous n'avons pu nous procurer que peu de renseignements sur cette famille, dont un membre existait encore en 1789.

Arnac (*Gaufredus de*), « *valetus*, est homo ligius comitis pictavensis, et tenet ab eo quidquid habet in parrochia de Saligiaco, 1253. » — Ar. Roy.

Arnac (Marguerite D') s'était alliée vers 1450 à Guillaume Berthelin, Sgr de la Mothe-Berthelin, en Aiffres, près Niort, en Poitou.

Arnac (Pierre D') était en 1458 religieux à Montmorillon. — Robert du Dorat.

Arnac (Jean D'), Éc., épousa vers la fin de 1400 Dlle Catherine D'ALOIGNY, fille de Guillaume d'Aloigny, Sgr de la Millaudière et de Pontigné. — Voir ci-dessus, pag. 41.

Arnac (Pierre D'), Sgr de la Millaudière, avait épousé avant 1627 Marie DU DRAC, de laquelle il eut:

1° N., époux de Marie GILBERT. — D. F.

2° MARGUERITE, qui épousa par contrat du 21 novembre 1644 Sylvain de la Marche, Sgr de Peux-Guillon. — Thau., p. 1092.

Arnac (Silvain D'), Chev., qualifié de haut et puissant Sgr des châtellenies de Chateauneuf, tant en Gastine qu'en Thouarçais, avait pour épouse le 4 juillet 1710 Marie-Anne GOURDON DE BOISNERBERT. Il prenait aussi, le 23 février 1718, le titre de Sgr de Largeasse, St-Aubin-le-Cloux, etc. — D. F.

Arnac (Marie-Madeleine D') avait épousé messire Amable du Cher, Chev., Sgr de Foix, dont une fille, Marie-Constance, née le 26 juillet 1722. — Gén. Dupin de la Guérivière.

Arnac (René D'), Chev., Sgr de Chateauneuf en Berri, des Bessonnières en Gastine et en Thouarçais, des Granges d'Orillac, etc., vivait en 1745. Il avait épousé Marie-Louise de FOUGIÈRES. — D. F.

Arnac, dame de la terre du Breuil, a comparu par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789. Elle était alors veuve.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ARNAC portait de gueules à sept annelets d'or posés 3, 3 et 1.

ARNAUD, ARNAULT ou ARNAUT. Il existe en Poitou plusieurs familles honorables qui portent ce nom; mais par cela même qu'il est très-commun, nous ignorons si elles ont la même origine, et si nous devons les considérer comme appartenant à diverses branches d'une même souche, ce qui nous paraît peu présumable.

Digitized by Google

Avant de donner la généalogie de la famille Arnault-Ménardière, qu'un de ses membres a bien voulu compléter, nous allons classer par ordre chronologique les noms divers que nos recherches personnelles nous ont fait connaître.

Arnaudi (*Whilelmus*) souscrit dans diverses chartes depuis 1101 jusqu'en 1128. On trouve aussi

Arnaldus (*Whilelmus*), *dominus Bellimontis*, qui figure aussi comme souscripteur dans une autre charte de 1127. — D. F.

Arnaud (Geoffroy D'), Chev., remet à l'abbaye de Charroux certains droits qu'il avait sur le prieuré de Vouartre, pour indemniser cette abbaye des dommages qu'ils lui avaient causés, comme il appert par des lettres de Guillaume, évêque d'Angoulême. — D. F.

Arnaud de Verteuil (Pierre), valet, céda, le 8 avril 1267, au chapitre de St-Hilaire de Poitiers, moyennant une redevance, la moitié des dimes qu'il levait dans la terre et dimerie de Courcosme. — D. F.

Arnaud (Pierre) se fit remplacer au ban des nobles du Poitou, en 1467, comme brigandinier du Sr de Jarnac, par Jean de Birac.

Arnaud (Philippe), Sgr de la Loubautière, mort avant 1604. Sa terre, ainsi qu'il était constaté aux archives du bureau des finances, relevait du comte de Poitou, à cause de sa tour de Maubergeon.

Arnaud (Simon) était notaire de la terre de Mauprevoir, appartenant à l'abbaye de Charroux, le 1er août 1446. — Ext. du chartrier de cette abbaye. — D. F.

Arnaud (Jean) était, en 1541, Lieut. général au siége de Civray. Cette ville étant alors menacée par les rebelles, on y tint une assemblée des principaux habitants. Arnaud y assista, et il fut arrêté que l'on enverrait à Poitiers, en qualité de député, Jean Manneteau, avocat du roi. On le chargea de faire une ommation juridique au corps de ville pour qu'il eût déclarer le parti qu'il était dans l'intention de prendre dans les circonstances critiques où l'on se trouvait. Le corps de ville répondit avec fermeté qu'il serait fidèle au roi. — Thib. 4, p. 30.

Arnaud (N.) a été mère du fameux Jean Besly, avocat du roi à Fontenay, né en cette ville en 1571, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire du Poitou, et dont il sera parlé à son article.

Arnaud (Mathurin) a fondé avant 1589 une chapelle à Parthenay. — Pouillé du diocèse de Poitiers.

Arnaud (Jeanne) a été vers 1590 1re femme de Jacques Porcheron de St-James, conseiller au présidial de Poitiers. — Thib. 6, p. 342.

Arnaud (N.), marchand, fut envoyé de Fontenay-le-Comte à Poitiers en 1614 pour élire des députés aux états de Sens. — Thib. 5, p. 349.

Arnaud (Pierre), noble homme, Sgr de la Javetière, épousa Jacquette DE RORTHAIS qui était sa veuve le 28 décembre 1626. — D. F.

Arnault (Jacques), mort avant le 28 décembre 1626, habitait sa maison de la Chanoinie, Psse de Mouhleron. — D. F.

Arnault (Marie) avait épousé Jean Berland, Ec., Sgr d'Oxiou, comme on le voit par le contrat de mariage de Jean Berland, leur fils, et de Dlle Barbe Picot, en date du 27 juin 1634. — Gén. Berland.

Arnaud (Jean), Sgr du Pinier,

Arnault (René), Sgr de la Fosse,

Arnault (Etienne), Sgr de la Grand-Maison, et

Arnaud (Pierre), Sgr des Rochettes, habitaient en 1644 dans l'étendue de la baronie de la Chaize-le-Vicomte en Bas-Poitou, ainsi qu'il résulte d'un ancien registre de conclusions prises au parquet de la sénéchaussée de Poitiers, en ladite année.

Arnaud (Aimon), Ec., Sgr du Buisson, Psse de la Chapelle-Seguin, Élec. de Niort, épousa Jeanne MESMIN, laquelle était sa veuve lorsqu'elle obtint, le 1er septembre 1667, d'être maintenue dans sa noblesse. — Bar.

Arnaud (René), Éc., Sgr. de Lâge, obtint aussi des lettres de maintenue à la même époque. — Id.

Arnault (Alexandre) fut Elu en l'élection de Niort en 1659. Il était en 1667 du nombre de ceux qui furent supprimés. — Plumitifs du bureau des finances de Poitiers.

Arnault (Michel) était pair de la ville de Niort en 1638.

Arnault (Jacques),

Arnault (Laurent),

Arnaud (Paul), étaient également tous les trois pairs de la même ville en 1675. — Aug. Ter.

Arnault (Jean), descendant d'un de ceux qui précèdent, était procureur du roi au siége royal de Niort; il est mort avant 1700. — D. F.

Arnault (Jacques), sans doute fils du précédent, était aussi procureur du roi au siége de Niort en 1703. — Plumitifs du bureau des finances de Poitiers.

Arnault (David), Sgr de la Morandière, était lieutenant particulier, assesseur au siége de Vouvant, en 1698. — Plumitifs du bureau des finances de Poitiers.

Arnault (Jean), procureur du roi en l'Élec. de Niort, est un des citoyens de Niort qui se rassemblèrent, le 18 octobre 1716, pour l'établissement du collége des pères de l'Oratoire. — D. F.

Digitized by Google

Arnault (David), Sgr de la Motte, avait épousé Rose FLEURY de la Caillère, fille de Mess. Pierre Fleury, Sgr de la Caillère, et de dame Jeanne Dousset; il assista au mariage de Mess. Jean Fleury, Ier du nom, son beau-frère, avec Dlle Jeanne Texier, 1717. — Gén. Fleury de la Caillère.

Arnauld (Geneviéve) épousa le 3 mai 1745 Jacques-René Gaudin, docteur en médecine.

Arnault (N.) de la Fauconnière avait épousé Étienne-Jean-Anne Petit, Sgr du Vignaud, conseiller du roi et lieutenant général au siége royal de Fontenay, décédé en 1748. — Gén. Petit du Vignaud.

Arnault (Jean) a été archiprêtre, curé de St-André de Niort et archidiacre de l'église de Poitiers. Il a été aussi vicaire général de MM. de Foudras et de la Marthonie, évéques de Poitiers.

Il prononça l'oraison funèbre du premier de ces prélats dans l'église cathédrale de Poitiers le 26 août 1749. On trouve dans Dreux du Radier l'éloge de ce morceau oratoire.

Arnault (Marie) épousa vers 1760 Jean-Hilaire Houlier, Éc., Sgr de la Ville-Dieu, Chev. de St-Louis. — Plumitif du bureau des finances de Poitiers.

Nous ignorons si c'était un descendant du fameux juge de Melle, si connu par l'expédient qu'il employait pour vider les procès, en laissant aux bûchettes le soin de prononcer en dernier ressort sur les prétentions des plaideurs. — Boncenne, Procéd. civile.

Arnault (Jacques), Sgr de Bonneuil, procureur du roi au siége de Niort, ancien maire et capitaine de la même ville, y décéda au mois de mai 1776, âgé de 82 ans. — Jou. Lo.

Arnault des Vûes (N.) était en 1780 procureur du roi de la gruerie d'Aulnay. Lui-même, ou son père, avait été reçu en 1778 trésorier de France au bureau des finances de Poitiers. — Plumitifs du bureau des finances de Poitiers.

Arnault de Petit-Fief, Sgr de Presle, près Aulnay, est mort le 21 décembre 1784. — Jou. Lo.

Arnault de la Treuil-Bouton, procureur au siége de Niort, mort au mois d'avril 1787, âgé de 81 ans, jouit pendant sa vie entière de la réputation d'un homme plein de vertu et de probité, à une époque où les gens de loi semblaient plus soucieux du soin de faire leur fortune que de protéger celles de leurs clients. Arnault, malgré le travail assidu auquel il se livra pendant une longue carrière, augmenta fort peu sa fortune patrimoniale, et donna l'exemple d'un désintéressement bien rare parmi ses confrères.

Malgré les avantages qu'il devait retirer de la poursuite des affaires, il engageait toujours ses clients à transiger, refusait de se charger des causes qui lui paraissaient mauvaises; et lorsqu'elles étaient seulement douteuses : « Votre affaire, disait-il au plaideur, ne me paraît pas claire; ainsi, si vous êtes homme de bien, et si vous aimez votre tranquillité, abandonnez-la. » — Jou. Lo. — Il serait à souhaiter qu'un tel exemple fût suivi partout et toujours.

ARNAULT-MÉNARDIÈRE.

Arnault, notaire à Pouzauges, reçut, le 16 août 1612, le contrat de mariage de Daniel Cadet avec Dlle Marie Daguin.

Cet Arnault notaire possédait des propriétés au village de la Ménardière, près St-Hilaire-de-Voust et près St-Pierre-du-Chemin, le tout canton de la Châtaigneraie, où il y avait dès lors une fontaine', aussi de ce dernier nom, comme il résulte d'une déclaration du 22 janvier 1680, reçue Ragot, notaire à Thouars. Le logis de la Ménardière a été pillé et détruit dans la révolution.

Dans tous les actes et contrats, le mot Ménardière s'écrit ainsi : Mesnardière. — Depuis la révolution, on a remplacé l'*s* par un accent aigu sur le premier *e* du mot.

Arnault (Vincent), Sgr de Château-Gaillard, était juge-consul à Niort en 1633. — D. F., 20.

Nous ignorons à quel degré de la filiation il faudrait placer ces deux personnages; mais nous pensons qu'ils sont, le dernier surtout, ascendants de ceux qui vont être rapportés ci-après.

Filiation suivie.

Ier. — **Arnault** (Philippe), de Château-Gaillard, vivait dans la fin du XVIIe siècle dans sa terre d'Echiré, près Niort, et avait épousé Charlotte SUANDEAU. Il mourut d'une chute de cheval vers 1715, et sa femme mourut vers 1720.

De leur mariage sont issus six enfants :

1° ALEXANDRE-TRISTANT Arnault de la Ménardière, mort célibataire en 1733 à Xaintray, près Niort;

2° Un fils, qui a eu : 1° N. Arnault du Fief; 2° N. Arnault des Morinières;

3° CHARLES-ANTOINE Arnault de la Foucherie, époux de Dlle MASSON;

4° MARIE-ANNE, épouse de Pierre-Abraham Allonneau de la Bruchetière;

5° MARIE-CHARLOTTE, épouse de Nicolas Richard;

6° PHILIPPE, qui suit.

IIe. — **Arnault** (Philippe) de la Michelière, épousa Anne MASSON, d'où sont issus six enfants, savoir : 1°, 2°, 3°, PHILIPPE-ALEXANDRE; MARIE-ANNE; ANNE;

4° MARGUERITE, mariée à Louis Mangon de la Gronière;

Digitized by Google

5°, 6°, René et André, qui suit.

III°. — **Arnault** (André) de la Ménardière, épousa, par contrat du 30 janvier 1748, reçu Baraton et Pruel, Nres à Champdeniers, Madeleine Lamarque, fille de René Lamarque, notaire, et de Jeanne Ruffin.

André Arnault était officier de l'université de Poitiers, suivant lettres patentes du 28 mai 1751, confirmées par autres du 19 mai 1771. Il eut de son mariage trois enfants :

1° N., époux de Dlle Thomas, qui a eu deux enfants, N. Arnault, époux de Dlle Chabot de Saint-Maixent, et Désirée Arnault, épouse de N. Godry, notaire à Argenton-Château ;

2° Elisabeth, épouse de Fabien-Bonnet ;

3° Louis-Marie-René, qui suit.

IV°. — **Arnault** (Louis-Marie-René) de la Ménardière, naquit le 6 février 1750. Il fit ses études au collége de Ste-Marthe de Poitiers, et ses succès scolaires annoncèrent bientôt qu'il serait plus tard digne de remplir des fonctions honorables et de se livrer à des travaux sérieux.

Avocat depuis le mois de février 1773, Arnault avait su se concilier l'estime de tous ses concitoyens lorsqu'éclata la révolution française. Bientôt les juges ayant été mis à la nomination du peuple, un district de 5 membres remplaça à Poitiers le présidial qui y rendait autrefois la justice.

M. Arnault fut désigné par les suffrages de ses concitoyens, au mois de novembre 1790, pour occuper l'un des siéges, et en 1791 il fut appelé à la présidence.

Au milieu des changements successifs et des destitutions qui frappèrent les organes de la loi, M. Arnault fut constamment maintenu sur le banc de la justice, où il méritait de rester, puisque rien ne put le faire dévier de la ligne du devoir, ainsi que le prouve le trait suivant dont nous pouvons garantir l'authenticité :

Une dame Chevallerault, de la Vendée royaliste, était poursuivie, et sa condamnation avait été imposée aux juges. M. Arnault fut le seul qui opina en sa faveur. (On opinait alors à haute voix, et il y avait du courage à parler selon sa conscience.)

Un représentant du peuple, dont nous passerons le nom sous silence parce qu'il existe encore, attendit le président Arnault au sortir de l'audience, et lui dit ces paroles menaçantes : « Tu as favorisé la Chevallerault, tu t'en souviendras! — J'ai favorisé la justice, répondit le magistrat sans s'émouvoir, il en arrivera ce qui pourra. »

Il pouvait alors en résulter une condamnation capitale, et la dénonciation d'un scélérat moins puissant qu'un représentant du peuple pouvait faire descendre le magistrat de son siége pour le faire monter à l'échafaud.

En 1796, lorsque les districts furent remplacés par les tribunaux civils de département, M. Arnault fut l'un des présidents du tribunal de la Vienne.

En 1800, il fut nommé juge au tribunal d'appel ; en 1802, vice-président ; en 1811, doyen des conseillers, et en 1818 il reçut l'institution comme doyen des conseillers à la Cour royale.

Il mourut, le 5 janvier 1821, dans sa soixante-dixième année. — Extrait de l'oraison funèbre de M. Arnault-Ménardière, prononcée par M. Babault de Chaumont, conseiller à la Cour royale de Poitiers. — Affiches de Poitiers, 1821, n° 2.

M. Arnault avait épousé, le 27 avril 1775, par contrat reçu Conjour et Bourbeau, Nres à Poitiers, Marie-Bénigne Boncenne, fille de Robert Boncenne, procureur au présidial et substitut en l'élection de Poitiers, et de Marie-Jeanne de Fosse, son épouse.

De ce mariage naquirent neuf enfants qui suivent :

1° Louis-Marie-René, receveur de l'enregistrement à Troyes, époux de Dlle Moulin ;

2° Pierre-Jacques, qui suivra ;

3° Toussaint-Thérèse, qui suivra après la postérité de son frère Pierre ;

4° Marie-Anne, épouse de François Chilloux, juge suppléant à Ruffec, dont sont issues 3 filles ;

5° Adélaïde, épouse et veuve d'Etienne-Pierre-Julien Catineau, imprimeur à Poitiers, qui a plusieurs enfants ;

6° Louis-Joseph, qui suivra après la postérité de ses frères ;

7° Suzanne-Radégonde, non mariée ;

8° Frédéric, qui suivra après la postérité de ses frères ;

9° Victoire, décédée le 26 novembre 1836, supérieure du couvent des Filles de Notre-Dame de Poitiers.

V°. — **Arnault** (Pierre-Jacques), 2e fils de Louis-Marie-René, naquit à Poitiers le 19 février 1777. Il épousa Geneviéve Cornuau, fille de François Cornuau, notaire et échevin à Parthenay, suivant contrat du 12 pluvial an IX, reçu Petit, Nre à Parthenay. Sorti de l'école militaire, M. Arnault combattit comme fourrier à la fameuse bataille de Marengo, et peu après il sollicita et obtint son congé. Devenu membre du barreau de Poitiers, il fut nommé juge suppléant par décret du 19 mai 1811, et fut appelé d'office en 1816 aux fonctions de juge à Bressuire ; mais il n'accepta pas. Son imagination et son carac-

Digitized by Google

tère se prêtant facilement à l'exagération, ses sentiments religieux lui firent croire qu'il était appelé par une vocation prononcée à la vie retirée du cloître, et il entra à la Trappe à l'âge de 62 ans; mais il ne put supporter l'excessive rigueur d'une règle aussi austère, et il retourna dans le sein de sa famille, où il mourut peu après, le 19 mars 1841, à Poitiers, laissant trois enfants :

1° LOUIS-FLORIAN, docteur en droit, qui épousa Françoise GILBERT DE RHODEZ, le 15 octobre 1833, suivant contrat de Main, Nre à Chef-Boutonne ;

2° HENRI, avocat à Ruffec ;

3° ZOÉ-MÉLANIE, religieuse au couvent du Calvaire de Poitiers.

V°. — **Arnault** (Toussaint-Thérèse), 3e fils de Louis-Marie-René, épousa Anne BOURBEAU, fille de N. Bourbeau, ancien notaire et maire de Poitiers. Avoué à la Cour royale de Poitiers pendant 25 ans, il est aujourd'hui juge de paix du canton de Neuville. De lui sont issus :

1° ADOLPHE, docteur-médecin ;

2° GUSTAVE, avoué à la Cour royale de Poitiers, qui a épousé en mai 1841 Dlle Cornélie CARTENI ;

3° LOUISE, épouse d'Olivier Bourbeau, lequel a remporté au concours ouvert à Paris en 1841 la chaire de procédure civile vacante à la faculté de droit de Poitiers par la mort de M. Boncenne;

4° et 5° VICTORINE et GABRIELLE.

V°. — **Arnault** (Louis-Joseph), 4e fils de Louis-Marie-René, fut sous-préfet à Montmorillon, puis substitut du procureur général à la Cour royale de Poitiers sous la restauration. Depuis 1830, il a été appelé aux fonctions de conseiller à la même Cour.

De son mariage avec Dlle Rose BONNET sont issus :

1° ALEXANDRE, d'abord substitut du procureur du roi des Sables-d'Olonnes, aujourd'hui substitut du procureur général à la Cour royale de l'île Bourbon (colonies françaises) ;

2° NATHALIE, épouse de M. Adolphe Bry, notaire et suppléant du juge de paix du canton de Châtillon-sur-Sèvres;

3° et 4° AGLAÉ et EUPHROSINE.

V°. — **Arnault** (Frédéric), 5e fils de Louis-Marie-René, est aujourd'hui président du tribunal de Loudun. Marié en premières noces à Placide GALLET, il a eu de ce mariage :

1° LOUIS-FRÉDÉRIC, avocat, marié à N. ;

2° JOSEPH-CHARLES, avocat, marié à Dlle N. DUVAL ;

3°, 4°, 5°, TOUSSAINT-FÉLIX ; JEAN-JULES-EDMOND ; MARIE-JULIE-CLOTILDE.

Remarié à Hélène ARNAULT-DUVAL, M. Arnault a eu de ce second lit 4 enfants : CAMILLE, JULES, MARCEL et LUCIEN.

ARMOIRIES. — Les armes que nous allons donner se rapportent-elles toutes à des membres de la famille dont nous avons retracé l'histoire? c'est ce que nous ne saurions affirmer; nous nous bornerons donc, dans le doute, à les citer telles qu'elles ont été puisées dans l'Armorial de la généralité de Poitiers dressé avant 1700, en citant les noms des personnages auxquels elles sont attribuées.

GILLES Arnaud, Ec., Sgr de la Gorce, portait d'azur à six pigeons d'argent posés 3, 2 et 1.

FRANÇOIS Arnaud, Sgr de la Picardière, Elec. de Mauléon, portait d'azur à trois étoiles d'or posées 2 et 1, et au croissant de même en abime.

JACQUES Arnaud, procureur du roi au siége royal de Niort, portait d'azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules.

DAVID Arnaud, conseiller au siége de Fontenay, portait de sinople à trois trèfles d'or posés 2 et 1.

JACQUES Arnaud, Sgr de la Fraignée, procureur du roi au siége royal de Niort, portait d'azur à un sceptre d'argent couché et posé en fasce.

ARNAUDET ou ARNAULDET. Il paraît qu'il existe en Poitou deux familles de ce nom, dont l'une, originaire de Niort, a fourni plusieurs membres honorables à la magistrature et aux fonctions municipales. Ignorant si elles n'ont point une origine commune, et si les noms que nous avons trouvés se rattachent à l'une ou à l'autre, nous nous bornerons à les établir suivant l'ordre des dates.

Arnaudet (Louis) était échevin à Niort le 26 mai 1581, et avocat du roi en l'Elec. de la même ville en 1599. Il mourut avant 1609, laissant pour veuve dame Marie COYAUD. — Aug. Ter.

Arnaudet (Jean) a été secrétaire du corps de ville de Niort dans les années 1600 et 1601. — Aug. Ter.

Arnaudet (N.) avait épousé Marie BRUNET, fille de François Brunet et de Marie Coiron, au commencement de 1600. — Généal. Brunet.

Arnaudet (Jean), Sgr du fief de Noaillé, Psse du Champ-St-Père, et du Censif, autrement la Coussotière, Psse de St-Prouant, agissait en 1609 comme fils aîné de feu noble Louis Arnaudet l'aîné, Sgr de Guérinière, l'un des échevins de la ville de Niort. Il prenait aussi le titre de Sgr de la Repoussonnière. — Aug. Ter.

Arnaudet (Louis), Sgr du Chambault, frère puîné du précédent, conseiller du roi, maître des ports et havres du Poitou, Aulnis, etc., Sgr Chémier

Digitized by Google

du fief de Bouillac (Aug. Ter.), Psse des Sables-d'Olonnes, rendit, le 1er juillet 1610, aveu dudit fief du Chambault, qu'il possédait du chef de Marie DEXMIER sa femme, à Mme la princesse de Nassau, duchesse de Thouars, en sa qualité de comtesse d'Olonne. — Gén. Dexmier.

Arnauldet (Louis), qualifié *noble homme*, Sgr de la Guergnière, fit production des titres de ses fiefs vers le mois d'août ou de septembre 1600, pour être maintenu dans ses immunités et exemptions. — D. F., 20.

Arnauldet (Madeleine) était en 1609 veuve de Jean Coyaud, Sgr de Santé, échevin à Niort. — Aug. Ter.

Arnauldet (Jean) était l'un des pairs de la commune de Niort en 1620. — Aug. Ter.

Arnauldet (Pierre) était lieutenant au régiment de Niort en 1621.

Arnauldet (Jean), Sgr de la Vieille-Rose, avocat à Niort, obtint un arrêt du parlement, du 9 décembre 1626, rendu en sa faveur dans sa qualité de tuteur des enfants mineurs de feu Louis Arnauldet, Sgr du Chambaud, dont il a été parlé ci-dessus. — F.

Arnauldet (Jean) était secrétaire de la commune de Niort de 1630 à 1634. Le même, ou un autre ayant le même prénom, était pair en 1638. — Aug. Ter.

Le catalogue, imprimé en 1667, des nobles de la généralité de Poitiers qui ont obtenu des ordonnances de maintenue, donne les 4 noms suivants :

Arnaudet (François), Sgr de la Baillonnière, Psse de Journé, Élec de Poitiers.

Arnaudet (N.), Sgr de la Briaudière, Psse de Champagné, Elec. de Fontenay.

Arnaudet (Louis), Sgr de la Cousottière, Psse de St-Prouant, Elec. de Fontenay.

Arnaudet (Jeanne), veuve de Claude le Bault, Sgr du Faye, même Psse de St-Prouant, Elec. de Fontenay.

Arnauldet (Jean), fils de Pierre Arnauldet, procureur du roi au siége de l'Élec. de Niort, et de Catherine LEROI, naquit à Niort le 30 avril 1654, et mourut à St-Maixent le 6 décembre 1726. Ayant suivi la carrière du barreau, il se fit recevoir avocat en parlement, et aux siéges royaux de Niort et de St-Maixent; il fixa son domicile dans cette dernière ville par suite du mariage qu'il contracta le 27 avril 1699 avec Françoise VIAULT, fille d'Étienne Viault, conseiller au siége royal de ladite ville, et de Françoise Brisseteau. Les talents d'Arnauldet le firent choisir pour remplir une des places d'échevin de St-Maixent, et de lieutenant-général au bailliage de Vouvant; mais il ne fut point installé dans cet office.

Dès sa plus tendre jeunesse, Arnauldet montra pour l'étude un goût qu'il conserva jusqu'au tombeau. C'est en cultivant de si heureuses dispositions, qu'il composa des écrits que ses héritiers ont malheureusement négligé de faire connaître au public; les plus considérables des ouvrages d'Arnauldet sont des traités de jurisprudence que nous n'avons pu nous procurer. La seule de ses productions sur laquelle nous puissions prononcer est un poëme latin de plus de 3,000 vers hexamètres. Cet ouvrage, quoiqu'il ait coûté bien des veilles à l'auteur, est loin d'être entièrement terminé; il est intitulé *Lodiseos*, et dédié à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

Sur le verso de chaque page, le poëte a célébré dans ses vers les actions héroïques de Louis XIV, tandis que sur le recto il fait des remarques historiques sur les mots qu'il croit en être susceptibles.

Nous ne pouvons, à propos de ces notes ou remarques, nous empêcher de relever une assertion qui nous paraît hasardée; elle intéresse trop le chef-lieu du département des Deux-Sèvres pour ne pas trouver ici sa place. Au bas de la page 131, on lit les mots suivants :

« Niorti ex Ptolomæo Noverogum Niort, naissance » et patrie de l'auteur, etc. »

Nous avons parcouru les écrits de Ptolomée, et nulle part nous n'avons trouvé de ville qui, soit chez les Pictones, soit chez les autres peuples des Gaules, fût désignée par ce géographe sous le nom de *Noverogum;* cette dénomination se trouverait-elle dans une autre édition que celle que nous avons eue sous les yeux (Lyon, chez les frères Melchior et Gaspar Trechsel, 1535), ou existerait-il de cet auteur un autre traité que nous ne connaissons pas? C'est ce que nous ne saurions dire, et nous nous bornerons à ces simples observations.

On jugera des motifs qui ont fait commencer et abandonner le travail d'Arnauldet par l'observation suivante que fait l'auteur : « Au reste, comme il n'a » entrepris ce petit ouvrage dans sa jeunesse que » par le seul effet de son zèle pour la gloire de son » héros, qu'il ne l'a discontinué que faute de bons » mémoires, qu'il n'en a fait l'explication historique » que dans un âge avancé et septuagénaire, ce qui » lui fait craindre qu'il n'ait péché dans l'orthographe » et dans le style châtié des écrivains modernes, il » prie MM. de l'académie royale des sciences d'en » corriger les défauts. »

L'académie a-t-elle répondu à cette invitation? Nous l'ignorons; si elle l'a fait, l'auteur n'a pu guère

Digitized by Google

en retirer de grands avantages, car il est mort peu de temps après.

On lit dans l'acte de l'inhumation d'Arnauldet, qu'il était avocat en parlement, doyen des avocats du siége de St-Maixent, qu'il avait exercé dans la province plusieurs emplois et charges des plus distingués, qu'il était supérieur de la confrérie du Rosaire de l'église paroissiale de St-Léger, et qu'il avait toujours montré autant d'honneur que de probité.

(Nous devons les renseignements qui précèdent à l'obligeance de M. Garnier, président du tribunal de Melle, qui a bien voulu nous communiquer les précieux Mss de M. le Cte d'Orfeuille, où nous les avons puisés.)

Arnaudet (Louis) était substitut du procureur du roi de l'Élec. de Niort en 1708. — Arch. du bureau des finances de Poitiers.

Arnaudet (Louis), procureur et ancien échevin, fut au nombre des habitants de Niort qui se réunirent, le 18 décembre 1716, pour l'établissement des pères de l'Oratoire. — D. F.

Arnaudet (Philippe) fut reçu, le 13 juillet 1731, procureur du roi aux eaux et forêts de Niort et Chizé, au lieu de René Racasse. — Arch. du bureau des finances de Poitiers.

Arnaudet (Jeanne) était, le 25 août 1734, épouse séparée de biens de Joachim de Couhé, Chev., Sr du Peux, ainsi qu'il résulte d'un acte de cette époque. — Nous la croyons fille ou petite-fille de François, Sr de la Baillonnière, habitant la Psse de Journé, rapporté ci-dessus. — F.

Arnaudet (Honoré-François-Marie), fut reçu procureur du roi des traites à Niort, le 31 mars 1778. — Arch. du bureau des finances de Poitiers.

Arnaudet du Maire, avocat et premier échevin de la ville de Niort, était, en 1787, l'un des membres pour représenter les communes à l'assemblée de l'Élec. de Niort. — F.

Arnaudet (N.) a été successivement substitut du procureur du roi à Civray et à Fontenay, et juge au tribunal de Niort par ordonnance du 4 février 1820.

Président de ce tribunal, il a été nommé député du département des Deux-Sèvres aux élections du 2 mars 1839.

ARMOIRIES. — Suivant l'Armorial de la généralité de Poitiers, François Arnaudet, Ec., Sgr de la Briaudière, portait d'or à deux chevrons de sable, accompagnés en pointe d'un épi de blé de gueules.

Marie Arnaudet, veuve de Pierre Maugin, Ec., Sgr de Juiné, Psse de Leigne, portait pallé d'argent et de gueules de six pièces.

Jean Arnaudet, avocat à Niort vers 1698, portait d'or à trois membres de griffon de gueules posés 2 et 1.

AROUET, famille d'origine plébéienne, annoblie par charges. Le Poitou peut inscrire avec orgueil auprès de ses plus beaux noms celui de cette famille obscure, car elle a donné à la France le plus vaste et le plus brillant génie du dernier siècle.

C'est à ce titre que nous revendiquerons pour notre pays l'honneur d'avoir été le berceau de la famille de Voltaire, et nous espérons que les preuves qui vont être développées ne laisseront dans l'esprit du lecteur aucun doute sur les questions d'origine, d'identité de personnes et de filiation.

Nous devons ces preuves à des recherches personnelles, à des documents déjà publiés, et à des communications bienveillantes, parmi lesquelles nous devons mentionner surtout celles qui nous ont été fournies par MM. Ch. Arnault, de Niort, et Garnier, de Melle.

Deux villes du Poitou, celle de St-Loup (Deux-Sèvres), et celle de Loudun (Vienne), prétendent être le lieu de naissance des ancêtres de Voltaire. Nous sommes peu intéressés à cette question, puisqu'il doit nous suffire que l'une ou l'autre de ces prétentions soit justifiée; cependant la suite de cet article prouvera que St-Loup doit l'emporter sur sa rivale, et c'était l'opinion reçue à une époque très-rapprochée de la mort de Voltaire.

En effet, lorsque le génie révolutionnaire, se manifestant dans les plus petites choses, voulut détruire jusqu'au souvenir d'un passé qui lui faisait horreur, les lieux qui avaient le malheur de porter un nom rappelant une origine aristocratique ou religieuse reçurent un baptême *sans-culotte*, comme on disait alors, et furent mis pour l'ordinaire sous le patronage d'un saint du nouveau calendrier. La ville de St-Loup dut aux titres qu'elle pouvait faire valoir en sa faveur l'insigne honneur d'être placée sous la protection immédiate du philosophe qui était regardé comme l'un de ses enfants chéris, et elle reçut pour patron Voltaire. Nous avons sous les yeux la preuve authentique et légale de ce fait dans un bordereau d'inscription de créance hypothécaire, pris à Parthenay, le 29 germinal an VII de la république une et indivise, contre un citoyen demeurant à Marouillais, commune et canton de Voltaire, ci-devant St-Loup.

Arouet (René), habitant de Loudun au XVe siècle, selon le témoignage d'Étienne Rousseau, enquêteur à Loudun, était auteur de plusieurs ouvrages dignes de voir le jour, si sa rare modestie ne se fût opposée à ce qu'il les fît imprimer.

Digitized by Google

Il mourut à Loudun en 1499, et Antoine Dumoustier consacra à sa mémoire une pièce de vers qui fait moins d'honneur au talent poétique de l'auteur qu'à ses sentiments d'amitié pour le défunt. Nous la donnons telle qu'elle nous a été transmise par M. Dumoustier de Lafond, auteur d'une Histoire de Loudun et descendant du poëte loudunais :

Muses, que pensiez-vous quand la mort l'a surpris?
Etiez-vous, dites-moi, en quelque profond somme?
Parmi vous et les dieux il étoit en grand prix;
Il a vécu comme eux, il est mort comme un homme.
Mais lequel doit-on plus admirer ou pleurer?
Admirer ses beaux ans, ou bien pleurer sa perte?
Quant à moi, je ne puis me lasser d'admirer
Non plus que de pleurer la mort qu'il a soufferte.
Non, non, ce n'est assez de répandre des pleurs;
Ne restons après lui, sa mort nous fait envie,
Et suivons au tombeau, accablés de douleurs,
Celui dont on ne peut approcher de la vie.

Cette espèce d'épitaphe, en style prétentieux du XVe siècle, confirme le témoignage d'Étienne Rousseau, et nous fait connaître les vertus et les excellentes qualités dont René Arouet était orné. Elle prouve aussi qu'il joignait à tous ces avantages la qualité de poëte; car comment eût-il été sans ce titre *en grand prix auprès des muses*, et comment l'auteur eût-il attribué la mort de son héros au *profond somme* dans lequel les déesses étaient plongées, si ce héros n'eût pas eu droit à la protection spéciale qu'elles doivent à leurs enfants chéris?

Ces méchants vers furent adressés à Voltaire par M. Dumoustier de Lafond, qui fit sans doute connaître en même temps à l'auteur de la Henriade les discussions qui s'étaient élevées dès cette époque au sujet de l'origine de ses ancêtres. Voici la réponse qu'il en reçut :

« Monsieur, l'île de Délos eut son Apollon, la Sicile ses muses, et Athènes sa Minerve. Les villes » de Loudun et de St-Loup, à l'exemple des sept » villes qui combattirent autrefois pour la naissance » d'Homère, voudraient-elles aujourd'hui combattre » pour être le lieu de la naissance de mes ancêtres? » Je n'ai aucune voie de conciliation à leur proposer; » si cette découverte les intéresse, elles ne manqueront pas de moyens pour la faire. Les vers que fit » Antoine Dumoustier, un de vos ancêtres, sur la » mort de René Arouet, qui peut être aussi un des » miens, sont animés d'un caractère d'amitié qui fait » honneur au cœur de celui qui les a écrits.

» Puisque vous travaillez à l'histoire de votre province, évitez avec soin le trop grand flegme de » style, assez ordinaire aux personnes qui, comme » vous, par état ou par goût, s'appliquent aux mathématiques. (M. Dumoustier de Lafond était capitaine d'artillerie.)

» Je suis, avec toute la considération que vous méritez, Monsieur, votre très-humble et obéissant » serviteur. AROUET DE VOLTAIRE. »

On voit briller dans cette réponse, qui ne rappelle pas précisément la modestie de René Arouet, cette pointe d'esprit satirique et mordante qui fit peut-être à Voltaire plus d'ennemis que sa gloire, et il est permis de douter qu'elle satisfît pleinement les intentions que M. Dumoustier de Lafond s'était proposées en la provoquant, quoiqu'il se soit empressé de la publier et d'en garder sans doute précieusement l'autographe.

Arouet (Bonaventure) rendit une déclaration d'héritages, à cause de Marguerite PELLISON sa femme, à René Ysoré, Sgr, baron d'Airvault, le 21 mai 1599, signée de main originale B. Arouet, et Fouqueteau et F. Grabot, notaires. — Ar. du Misat d'Airvault.

Arouet (Marie) rendit un autre aveu le 25 mai 1595.

Arouet (Pierre), procureur fiscal du comté de Secondigny (Secondigny est situé dans le dépt. des Deux-Sèvres), comparut le lundi 26 juillet 1627 pardevant B. Vaillant, comme ayant charge de haut et puissant Sgr messire Charles de Lhospital. — Ar. du marquisat d'Airvault.

Arouet (Samuel) exerça la charge de notaire de la baronnie de St-Loup de 1618 à 1641.

Filiation suivie.

Ier. — **Arouet** (Helenus) était marchand à Saint-Loup, où il était qualifié *d'honorable homme.* Il décéda le 15 juin 1631, à l'âge de 32 ans, et fut enterré dans l'église de St-Loup, ce qui prouve que ce personnage jouissait d'une certaine considération.

On a découvert récemment sous les bancs de l'église de St-Loup l'inscription funéraire qui constate ces faits : elle est ainsi conçue :

« Ci gist le corps d'honorable homme Helenus » Arouet jeune, vivant marchand, demeurant dans » la ville de St-Loup, qui décéda le 15 juin 1631, âgé » de 32 ans. Priez Dieu pour son âme. »

La femme d'Helenus Arouet, Jacqueline MARCHETON, repose à côté de son mari. Son épitaphe est ainsi conçue :

« Ci gist le corps de honorable Jacqueline Marcheton, veuve de honorable Helenus Arouet, dé» cédée le 27 décembre » (sans doute de la même année que son mari).

Digitized by Google

Sur le milieu d'une autre pierre on lit : « Le 24 » avril 1677, décédée Hélène Arouet, leur fille, et » femme de René Suyre, greffier. »

Outre cette fille, Helenus Arouet eut de son mariage un fils dont nous ignorons le prénom.

IIe. — **Arouet** (N.) alla s'établir à Paris, où il se livra au commerce, à l'exemple de son père.

Il eut de fréquentes relations avec René Suyre, greffier à St-Loup, mari de sa sœur, qui, dans sa correspondance, lui donnait en effet le nom de beau-frère.

Une preuve irrécusable des rapports qui existaient entre les Arouet de Paris et ceux de St-Loup se trouve monumentée dans les minutes de M. T.-E. Morin, notaire à St-Loup, qui se rappelle qu'à l'époque du transfert des minutes de son prédécesseur dans son étude, il trouva une procuration donnée par Arouet, marchand de Paris, à un de ses parents à St-Loup pour gérer des affaires de famille.

Le marchand de Paris, devenu sans doute fort riche, eut un fils FRANÇOIS auquel il fit donner une éducation conforme à la position que sa fortune l'appelait à occuper.

IIIe. — **Arouet** (François), d'abord notaire au Châtelet, conseiller du roi, puis trésorier de la chambre des comptes, épousa Marguerite D'AUMART, que les biographes disent être issue d'une famille poitevine noble. L'un des hommes les plus versés dans la connaissance de l'histoire du Poitou, M. de la Fontenelle de Vaudoré, a contesté cette dernière qualité à la mère de Voltaire. Ce fait est indifférent pour nous; il nous suffit que Marguerite d'Aumart soit du Poitou, pour que son union avec François Arouet serve à confirmer l'opinion que nous avons émise sur l'origine poitevine de la famille de Voltaire.

Il était tout naturel, en effet, que le notaire au Châtelet recherchât une alliance que ses relations avec sa famille avaient peut-être provoquée, et qu'il eût sans doute faite ailleurs sans ce motif.

François Arouet, qui demeurait à Paris, rue des Marmousets, dans la Cité, au coin de la rue de Glatigni, mourut vers 1721, laissant de son mariage trois enfants :

1° N., 2° ARMAND, connu par son attachement au jansénisme, mourut en janvier 1741, laissant un ouvrage ascétique en manuscrit, qui a passé de la bibliothèque de Voltaire dans celle de l'impératrice de Russie.

3° FRANÇOIS-MARIE, qui suit.

IVe. — **Arouet** (François-Marie), qui a rendu si célèbre le nom de Voltaire, qu'il crut devoir prendre, selon l'usage, du nom d'un fief, pour se distinguer de ses deux frères, naquit à Châtenai, village près de Sceaux, le 20 février 1694.

Son père, voulant lui donner une éducation brillante, le plaça dans ce but au collége des Jésuites, où il eut pour professeurs le P. Porée, les P. Lejay et Charlevoix, tous connus par leur mérite littéraire, et qui eurent celui d'apprécier leur élève et de prédire ses succès. Devinèrent-ils son génie et l'usage qu'il devait en faire plus tard? crurent-ils forger de leurs propres mains des armes terribles contre leur cause? il est permis d'en douter.

Poëte dès l'enfance, Voltaire fut conduit par le licencieux abbé de Châteauneuf dans la société de Ninon de Lenclos, où il put connaître tous les roués, tous les beaux esprits et les personnages les plus distingués de son époque par leur talent, par leur naissance, et surtout par leur incrédulité religieuse.

Le père de Voltaire, honoré des fonctions de la magistrature, voulait que son fils fût magistrat comme lui; mais, au lieu d'étudier les gloses et les commentaires, le jeune Voltaire faisait à douze ans une tragédie sur le sujet romain d'*Amulius* et *Numitor*, œuvre dont Jacobsen nous a conservé deux fragments.

Pour le détourner de ses idées poétiques, son père l'envoya en exil auprès du marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France en Hollande; mais une intrigue amoureuse, qui ne rentrait pas précisément dans le rôle d'un apprenti diplomate, le fit revenir bientôt de la Haye en lui donnant un certain renom.

Son père, le voyant toujours obstiné à faire des vers, ne crut pas pouvoir mieux étouffer chez lui le germe de la poésie qu'en le faisant entrer chez maître Alain, procureur, rue Perdue, près de la place Maubert. C'était en effet un moyen sûr et infaillible, si le futur auteur de *la Henriade* eût pu prendre sur lui de se réduire à copier des rôles et à grossoyer des requêtes et des conclusions; mais il n'en fut rien, heureusement pour la France. Ce fut alors qu'il eut le bonheur de faire connaissance avec un ami de son père, M. de Caumartin, qui l'emmena dans son château de St-Ange.

Ce fut là que Voltaire puisa, au milieu de ses conversations intimes avec le père de M. de Caumartin, qui avait beaucoup vu et qui savait beaucoup de choses, un goût prononcé pour l'étude de l'histoire de France et son admiration pour Henri IV. Aussi est-ce à ce voyage que nous devons *la Henriade* et *le Siècle de Louis XIV*.

De retour à Paris, Voltaire fut bientôt mis à la Bastille, sous la prévention d'avoir fait une satire en vers contre la mémoire du grand roi. Ce fut sous les verroux qu'il ébaucha son poëme de *la Henriade* et

Digitized by Google

qu'il corrigea sa tragédie d'*OEdipe*, commencée depuis longtemps : il avait alors un peu plus de 22 ans. Son innocence ayant été reconnue, le régent ordonna sa mise en liberté, et lui accorda même une gratification. « Monseigneur, » lui dit Voltaire en le remerciant de sa justice et de sa générosité, « je rends » grâce à V. A. R. de vouloir bien continuer à se » charger de ma nourriture ; mais je la prie de ne » plus se charger de mon logement. »

La tragédie d'*OEdipe*, d'abord refusée parce qu'elle ne renfermait pas de scène amoureuse, fut accueillie après cette correction concédée à la manie et au goût de l'époque, et obtint un grand succès.

L'amour que Voltaire conçut alors pour Mme la maréchale de Villars lui fit oublier les lettres ; mais, guéri de cette passion malheureuse, il répara bientôt le temps perdu en donnant la tragédie d'*Artémire*, qui fut jouée en 1720 et sifflée impitoyablement, mais qui valut à l'auteur une pension de 2,000 livres et la permission de retourner à Paris, d'où ses liaisons avec les ennemis du régent l'avaient fait éloigner.

En 1722, Voltaire fit un voyage en Hollande pour y voir le poëte J.-B. Rousseau. Il lui soumit son poëme de *la Henriade* et son *Épître à Uranie* ; et Rousseau, de son côté, lui récita le *Jugement de Pluton* et l'*Ode à la Postérité*, qui, comme le lui dit Voltaire, *ne devait point aller à son adresse.* Ils se séparèrent ennemis irréconciliables.

En 1724, Voltaire donna *Marianne*, qui n'était autre chose que sa tragédie *d'Artémire* sous de nouveaux noms et avec une intrigue moins compliquée. Elle réussit, et obtint 40 représentations.

L'Indiscret, comédie jouée en 1725, eut du succès et fut aussi applaudie.

Ce fut vers cette époque que parut en Angleterre *la Henriade*, sous le nom de *la Ligue* ou *Henri le Grand.* Ce poëme produisit une vive sensation et plaça son auteur bien au dessus de ses contemporains.

A la suite d'une querelle avec le chevalier de Rohan, et des tentatives infructueuses qu'il fit pour obtenir de cet homme puissant, qui l'avait fait insulter par ses gens, une réparation digne de lui, Voltaire fut de nouveau enfermé à la Bastille, et reçut après sa sortie l'ordre de quitter Paris.

Il se retira en Angleterre, où il composa les tragédies de *Brutus*, représentée le 11 décembre 1730, et de *la Mort de César*, imprimée en 1735, et jouée le 29 août 1743.

Voltaire, s'étant présenté à l'Académie française, n'eut pas même l'honneur de balancer les suffrages ; et cependant il venait d'écrire *l'Histoire de Charles XII.*

Une élégie sur la mort de l'actrice Mlle Lecouvreur ayant obligé Voltaire à abandonner de nouveau Paris, il voulut conquérir la faveur populaire par un succès dramatique ; il composa *Eriphyle*, qui fut représentée le 7 mars 1732, et qui ne réussit pas : 4 mois après, le 13 août 1732, la tragédie de *Zaïre*, conçue et composée en 18 jours, enlevait tous les suffrages, et dépassait les espérances même de l'auteur.

Le Temple du goût parut en 1733, et les jugements que l'auteur porta dans son charmant ouvrage sur les écrivains du siècle passé, et même sur ses contemporains, nuisirent au succès de sa tragédie d'*Adélaïde du Guesclin*, qui, après avoir été sifflée en 1734, reparut avec honneur le 17 août 1752 sous le nom *d'Amélie* ou *le duc de Foix*, et fut encore mieux appréciée à sa reprise en 1765.

Les *Lettres sur les Anglais* (1734), dans lesquelles Voltaire avait essayé de faire connaître à la nation la philosophie, la littérature, le théâtre, les opinions et les sectes d'Angleterre, furent condamnées à être brûlées par arrêt du parlement, et l'auteur fut exilé. Revenu bientôt après, il publia *l'Épître à Uranie*, qu'il fut obligé d'attribuer à Chaulieu, mort depuis longtemps, pour éviter une nouvelle lutte.

A son retour d'Angleterre, Voltaire forma une liaison intime avec la fameuse marquise du Châtelet, femme supérieure sous le rapport de ses connaissances profondes dans les sciences exactes, mais qui eut le tort grave de ne pas se respecter assez pour préférer au titre de maîtresse et de collaboratrice de Voltaire ses devoirs d'épouse, et la gloire qu'elle aurait pu acquérir seule.

Cette liaison inspira à Voltaire ses *Éléments de la philosophie de Newton*, et divers ouvrages de physique, présentés à l'Académie des sciences.

Retiré à Cirey avec Mme du Châtelet, Voltaire composa ses tragédies d'*Alzire*, jouée le 27 janvier 1736 ; de *Zulime*, jouée sans succès le 8 juin 1740 ; de *Mahomet*, jouée le 6 août 1742 ; ses *Discours sur l'Homme* (1737), *le Siècle de Louis XIV*, et ce fut là qu'il prépara son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, publié plus tard, en 1765.

En 1739, Voltaire, poussé à bout par les attaques de Desfontaines et de Rousseau, s'abandonna aux mouvements d'une colère qu'il ne sut pas réprimer, et sortit, dans son *Mémoire sur la Satire* et dans plusieurs opuscules, des sages limites qu'un homme supérieur comme lui n'aurait pas dû franchir.

Ce fut alors que se forma entre Voltaire et Frédéric de Prusse la liaison qui unit ces hommes remarquables. Le poëte se chargea de publier *l'Anti-*

Digitized by Google

Machiavel, que le royal auteur avait composé (1740). C'est à l'occasion de cet ouvrage que Voltaire disait de Frédéric : « Il crache au plat pour en dégoûter les autres. »

La tragédie de *Mérope* venait d'être représentée (20 février 1743) avec un succès inouï, et l'auteur, demandé à grands cris par le parterre, avait reçu un éclatant hommage rendu à son génie; mais, malgré ce nouveau titre au fauteuil académique, et malgré la protection de Mme de Châteauroux, la compagnie lui préféra Boyer.

Chargé d'une mission diplomatique auprès du roi de Prusse, mission qui n'eut point les résultats que le ministère et son envoyé pouvaient en attendre, Voltaire, à son retour à Paris, composa, à l'occasion du premier mariage du dauphin, *la Princesse de Navarre*, pièce médiocre, comme presque toutes les pièces de circonstance, mais qui valut à Voltaire de grands avantages (1745). Il fut nommé historiographe de France avec 2,000 livres de pension, et gentilhomme de la chambre, charge qu'il vendit au comte Dufour, moyennant 60,000 livres, tout en conservant les titres, priviléges et fonctions qui y étaient attachés.

Le 27 novembre 1745, *le Temple de la Gloire* fut représenté pour la première fois à Versailles devant Louis XV.

La faveur de la cour ouvrit enfin les portes de l'Académie à Voltaire (1746). Mais de nouveaux ennuis le forcèrent à se retirer à Cirey, et de là auprès de l'ancien roi de Pologne Stanislas, qui était son ami. Il perdit Mme du Châtelet, et revint à Paris, puis à Sceaux chez Mme la duchesse du Maine, où il composa *Sémiramis* (représentée le 29 août 1748), *Nanine* (1749), *Oreste* (représentée le 12 janvier 1750), et *Rome sauvée* (représentée le 24 février 1752), deux sujets traités par Crébillon, mais à l'aide desquels il voulut prouver et prouva en effet sa supériorité sur ce poëte dramatique qu'on s'obstinait à élever jusqu'à lui.

Fatigué d'une lutte incessante, Voltaire se retira à Berlin auprès du roi de Prusse, au mois d'août 1750. Il y trouva d'abord le repos qu'il cherchait, un titre de chambellan, la croix du Mérite, une pension de 20,000 livres, et la jouissance d'un petit château près de Posdam; mais l'humeur caustique de Voltaire, ses phrases amèrement satiriques et les intrigues de ses ennemis excitèrent contre lui l'esprit altier du roi-philosophe. Après une alternative de brouilleries et de raccommodements, Voltaire s'échappa pour retourner en France, non sans avoir éprouvé à Francfort, dans une arrestation arbitraire, les dangers que présentent l'amitié des grands et la possession de leurs secrets intimes.

Voltaire avait publié en 1752, à Berlin, son *Siècle de Louis XIV*, et en 1753 et 1754 les *Annales de l'Empire*, qu'il avait composées, pour ainsi dire, en voyageant.

Après avoir parcouru l'est et le midi de la France, Voltaire, déjà vieux, et après tant de fortunes diverses, voyant qu'il ne serait pas prudent de retourner à Paris, se choisit une retraite *aux Délices*, près de Genève. Ce fut là qu'il composa *l'Orphelin de la Chine*, représenté le 20 août 1755, et qu'il termina son déplorable poëme de *la Pucelle*, imprimé en 1762.

Dans cette œuvre coupable qui ne pouvait rien pour sa gloire, Voltaire eut le malheur de prouver que ses préoccupations étouffaient en lui les nobles sentiments dignes d'une belle âme. A défaut de respect pour la religion, un patriotisme sincère aurait dû lui faire respecter un nom que la haine a tenté, mais en vain, de ternir de son souffle impudique, et qui n'en est pas resté moins glorieux et moins pur.

Les deux poëmes de *la Loi naturelle* et de *la Destruction de Lisbonne* parurent en 1756, et furent suivis par *Candide*, par plusieurs des romans philosophiques que l'auteur avait composés 10 ans auparavant à Sceaux, chez Mme la duchesse du Maine, et par la traduction libre de *l'Ecclésiaste* et d'une partie du *Cantique des Cantiques* (1759).

En 1757, la première édition des œuvres complètes de Voltaire fut faite sous ses yeux, et il y ajouta son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

Voltaire, dont le but ne pouvait être équivoque, avait vu dans la publication de l'Encyclopédie un coup terrible porté aux idées religieuses dont il s'était malheureusement fait l'antagoniste, et il prêta aux éditeurs de cet ouvrage son concours en fournissant des articles de littérature et de philosophie.

Les querelles que suscita l'Encyclopédie valurent à Voltaire de nombreuses attaques, auxquelles il répondit de sa retraite de Ferney avec une âpreté qu'il porta souvent trop loin, et qui doit paraître peu excusable dans un homme supérieur. En supposant même que l'acharnement de l'auteur ne fût que le résultat d'une vengeance commandée par le besoin de sa défense, il dépassa trop souvent les bornes de ce qui était légitime.

La satire de *la Vanité*, *l'Ecossaise* (août 1760) et mille pamphlets, couvrirent de ridicule et livrèrent au mépris Fréron, Desfontaines, et comprirent parmi eux des noms plus honorables encore.

Digitized by Google

Au milieu de cette guerre, Voltaire, à 66 ans, envoya au théâtre le chef-d'œuvre de *Tancrède*, qui fut représenté avec succès le 3 septembre 1760.

Ce fut alors que les familles des Calas, des Sirven, des Lalli, des Labarre, d'Etallonde et de Montbailli, victimes d'erreurs judiciaires, ou condamnées pour des crimes qui n'en étaient pas aux yeux de Voltaire, trouvèrent dans celui qu'on appelait alors le patriarche de Ferney un défenseur au moins très-zélé, s'il ne fut par toujours très-heureux.

Un orage menaça bientôt Voltaire, et il crut le conjurer en faisant une communion solennelle qui fut suivie d'une protestation publique, mais bien certainement peu sincère, de son respect pour l'église; car de nombreux pamphlets inondèrent la France, et bientôt l'Europe entière s'étonna d'être incrédule.

Voltaire, que sa haine pour les parlements et son amitié pour le duc de Choiseul engagèrent dans les intrigues politiques pour défendre son protecteur, prit parti pour le chancelier Meaupou, puis enfin pour le ministre Turgot, et ce fut sous le ministère de cet homme d'État qu'il crut pouvoir quitter Ferney pour venir assister à Paris à la première représentation de sa tragédie d'*Irène*, qui fut jouée le 16 mars 1778.

Voltaire avait composé à diverses époques *le Triumvirat*, *les Scythes*, *Sophonisbe*, *Agathocle*, l'*Histoire du parlement de Paris*, la *Philosophie de l'histoire*, l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*, et des *Commentaires sur Corneille*.

Son voyage à Paris fut pour Voltaire un triomphe. A l'Académie française et au théâtre, où son buste fut couronné au milieu des acclamations du parterre, il reçut des marques non équivoques de l'admiration que provoquait son génie, et des sympathies d'une génération qu'il avait faite incrédule et athée. Ce fut au milieu de ce triomphe qu'il lui vint à l'idée de proposer à l'Académie de faire son dictionnaire sur un plan plus rationnel, plus utile aux gens de lettres, et plus glorieux pour la compagnie, en donnant pour chaque mot sa filiation et son histoire. Voulant se mettre en état de soutenir sa proposition et prendre un repos que le sommeil lui refusait depuis longtemps, il avala de l'opium; mais, soit que la dose fût trop forte, soit que le domestique chargé d'aller chercher ce breuvage eût demandé par erreur du laudanum, Voltaire fut saisi, immédiatement après avoir bu, par d'horribles douleurs, et il mourut bientôt après, le samedi 30 mai 1778, à onze heures un quart du soir, âgé de 84 ans 3 mois et 10 jours.

Quelque temps avant sa mort, Voltaire s'était confessé à l'abbé Gauthier, chapelain des incurables, auquel il avait remis une profession de foi par laquelle il déclarait mourir dans la religion catholique, où il était né; mais ayant refusé de donner au curé de St-Sulpice la rétractation plus explicite que cet ecclésiastique réclamait, il ne put être enterré à Paris, et l'abbé Mignot, son neveu, obtint seulement la permission de faire transporter le corps de son oncle dans l'église du monastère de Scellière, dont il était abbé commendataire.

Telle fut la fin misérable de l'homme prodigieux dont le génie universel avait embrassé tant de choses et qui avait été supérieur presque en tout.

A côté de cet éloge, nous ne pouvons oublier que le génie ne saurait justifier l'abus qu'on en fait, et Voltaire, sous ce rapport, a de terribles comptes à régler avec l'histoire.

Aveuglé par sa haine pour une religion qu'il s'était vanté de renverser après dix-huit siècles d'existence, Voltaire avait dit un jour avec orgueil : « Je suis » las d'entendre répéter que douze hommes ont suffi » pour établir le christianisme, et j'ai envie de » prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire. »

S'il put croire avant sa mort à la réalisation de ses espérances impies, combien son cœur eût-il tressailli de joie, s'il eût pu prévoir qu'à quelques années de là les fanatiques révolutionnaires dont il avait préparé l'éducation philosophique viendraient arracher à la tombe ses dépouilles mortelles, pour les transporter, au milieu d'une pompe triomphale, dans le temple de la patronne de Paris, transformé par leurs mains en Panthéon français, et substituer le culte de Voltaire à celui du Dieu dont il avait dit : *Ecrasons l'infâme !*

Mais ce triomphe ne devait être qu'éphémère : les peuples, rendus à la réflexion et à la paix, après les accès brûlants d'une fièvre dévorante, restituèrent au Dieu des chrétiens, qui était le Dieu de leurs pères, des honneurs trop longtemps oubliés; les douze hommes qui avaient prêché le christianisme devinrent encore les apôtres vénérés d'une religion impérissable comme Dieu; et si la France accorda à Voltaire ce qu'elle devait à un de ses plus glorieux enfants, elle n'oublia point qu'il y avait dans sa vie des choses que son génie immense ne pouvait faire pardonner.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE AROUET portait d'azur à trois flammes d'or. — Lainé, 1-31.

ARSAC (D') (titré marquis de Ternay pour les honneurs de la cour). Cette famille est originaire de

Digitized by Google

Bretagne, où elle figurait dès le XIVe siècle, ainsi que le prouvent les documents suivants.

En effet, il existe aux archives du château de Ternay un vieux rôle en parchemin contenant les rentes dues à l'abbaye de Ste-Melaine de Rennes par diverses paroisses, pour l'année 1376, dans lequel on trouve, au nombre des tenanciers rentiers de cette abbaye, Colin de Rezac, qui nous paraît appartenir à la famille d'Arzac, quoique l'orthographe de ce nom semble différente; et on va trouver plusieurs exemples qui le prouvent.

On lit aussi dans une enquête faite en 1528 que la famille d'Arzac avait ses établissements dans la Psse de Dingé, évêché de St-Malo, et dans le district de la baronnie de Combour; qu'elle était noble d'ancienneté, et que ses armes étaient encore dans l'église de la Psse de Dingé. Effectivement on trouve dans la réformation de la noblesse de l'évêché de St-Malo, de l'année 1441, parmi les nobles de la Psse de Dingé, Jehan et Henry d'Erezac, nommés aussi Kerdrezac. Ce dernier est très-vraisemblablement le même que Henry Sgr d'Erezac, qui possédait, en 1445, des héritages mouvants en arrière-fief de la Sgrie de Combour. Les témoins de l'enquête le disent père d'une fille nommée Jeanne, qu'on ne peut méconnaître pour Jeanne d'Arsac, femme de Jacques de Couaridon, Sgr du Plessis, en 1501, et assurent aussi qu'il était de même race que Rolland d'Arsac, qui va être rapporté.

A l'appui de cette assertion, on trouve un acte de 1595 qui énonce des droits sur la Sgrie d'Arsac, Psse de Dingé, en faveur de René d'Arsac, issu au quatrième degré de Rolland. On ne peut donc douter que la famille d'Arsac ne soit originaire de Bretagne, ainsi que nous l'avons établi.

La filiation suivie ne commence à être certaine qu'à Rolland, dont nous avons déjà parlé, et qui vint le premier s'établir en Poitou.

Filiation suivie.

Nous nous sommes appuyés, pour la rédaction de cet article, sur les pièces originales que nous avons dépouillées dans le trésor des archives du château de Ternay et sur quelques notes particulières.

Ier. — **Arsac** (Roland D'), Éc., Sgr de Savoye, en la Psse de Bas-Nueil-sur-Dive, dans l'Élec. de Loudun, capitaine de Tigné et Précigné en Anjou, vint, selon l'enquête précitée, de Bretagne en Poitou, et fut vivement regretté par ses parents, qui ne l'avaient pas revu depuis qu'il avait quitté sa patrie.

Il fit plusieurs actes d'acquêts et baux à rente en 1481, 1483 et 1487. — Le 9 juin 1490 il fit bail à rente, passé sous la cour de Berrye, signé P. Desmier et P. Dexmier, Nres, à Jehan Isambart.

Il testa avec sa femme Julienne DE LUGERIE le 19 février 1507, et le 6 septembre 1508 lui et son épouse firent donation au curé et à la fabrique de l'église de Bas-Nueil-sur-Dive, leur Psse, d'une rente de 2 boisseaux de froment et de 2 poulets, pour faire certaines prières pour les âmes des donateurs. Cet acte fut passé sous le scel de Loudun. Rolland était mort le 28 décembre 1517; car à cette époque Dlle Julienne de Lugerie, Dme du Chesne, se qualifie sa veuve dans une transaction qu'elle fit alors.

Rolland d'Arsac laissa de sa femme :

1° PIERRE, qui suit;

2° HARDOUIN, destiné à l'état ecclésiastique, et pour lequel son père constitua un titre clérical le 5 mars 1503, passé sous la cour de Berrye, signé P. Desmier et P. Dexmier, Nres. Dans cet acte, Hardouin est qualifié de bachelier ès lois;

3° JEANNE, qui épousa, par contrat passé le 26 mars 1520 par J. N. et P. N., Nres, Étienne Garnier, Éc., Sgr de la Berthonerie;

4° JACQUINE ou JACQUETTE, qui épousa, par contrat de Le Fourneau, Nre sous la cour de Loudun, passé le 9 septembre 1525, noble homme René de Fay, Ec.

IIe. — **Arsac** (Pierre D'), Ec., Sgr. de Savoye et capitaine de Tigné, épousa, par contrat passé le 23 décembre 1499, sous la cour de la Haye en Touraine, Dlle Suzanne DU BOIS, fille de Claude, Ec., Sgr de Chabannes en Châtelleraudais; il en eut :

IIIe. — **Arsac** (Jacques D'), Ier du nom, Ec., Sgr. du Chesne. Ce fut lui qui fit faire l'enquête de 1528, dont il a été parlé plus haut; il partagea noblement, par acte passé devant Achard, Nre à Loudun, le 9 juin 1529, avec Dlle Jacqueline d'Arsac, sa tante, épouse de René de Fay, les successions de Roland d'Arsac, son aïeul, et de Julienne de Lugerie, son aïeule.

Il épousa, par contrat en date du 23 juin 1536, passé sous la cour de Berrye par Baillargeau, Nre, Dlle Antoinette DE CHARBON ou CHERBON, fille de noble homme Geoffroy de Charbon ou Cherbon, Ec., Sgr. dudit lieu, et de Dlle Renée de Boisbourdan.

Le 6 avril 1566, Jacques et sa femme se firent une donation mutuelle, passée sous la cour de Berrye par de Launay, Nre. — P. F.

Il testa le 27 mars 1572 par-devant de Launay, Nre de la cour de Berrye. — P. F.

Il laissa de son mariage :

1° JACQUES, IIe du nom, qui suivra;

2° RENÉE, qui épousa, par contrat du 3 avril

Digitized by Google

1568, passé sous la cour de Berrye par de Launay, noble homme Charles de Bonchamps, Ec., Sgr des Mées. — P. F.

IVe. — **Arsac** (Jacques d'), IIe du nom, Éc., Sgr du Chesne, fut archer de la compagnie d'ordonnance du duc de Montpensier, comme il appert du certificat suivant que nous copions sur l'original existant au château de Ternay :

« Nous Loys de Bourbon, duc de Montpensier, » pair de France, certifions à tous qu'il appartien- » dra, que Jacques d'Arsac, Ec., sieur du Chesne et » de la Fuye, demeurant au Grand-Savoye, Psse de » Nue-sur-Dive, est archer de la compagnie de Mon- » sieur notre très-cher et très-amé fils le prince » daulphin d'Auvergne, gouverneur et lieutenant- » général pour le roi au Languedoc, et de ce pour » luy servir et valloyr partout où besoing sera, » nous luy en avons signé la presente attestation et » icelle faict contresigner à l'ung de nos secrétaires » au lieu et ville du château de Thouars, le 7e jour » d'apvril 1574. Signé de main originale : Loys de » Bourbon, et plus bas Coustureau. »

Jacques d'Arsac rendit, le 7 mai 1573, acte de foi et hommage à Mess. Louis de la Trémouille, à cause de sa baronnie de Berrye pour raison de sa terre de Sgrie du Chesne. — Il avait épousé, le 6 février 1561, par contrat signé Aubry, Nre, Dlle Mathurine Le Riche, fille de Claude Le Riche, sieur des Dormans.

Jacques, qui eut sans doute quelques graves différends avec le Sgr de Ternay Claude de Beauveau, son voisin, fut assassiné en 1576 par ce seigneur. Claude de Beauveau, accusé et convaincu de ce crime, fut condamné à mort par contumace le 16 septembre 1576, et il dut en outre payer une forte amende.

Le meurtrier avait pris la fuite, et il n'acquitta point l'amende qui lui avait été infligée. Mathurine Le Riche, veuve de Jacques d'Arsac, poursuivit avec persévérance et avec courage l'exécution du jugement, et obtint sa mise en possession des biens de Claude de Beauveau, à défaut du paiement des indemnités qui lui avaient été allouées.

Ce fut par suite de cette confiscation faite au profit de la famille d'Arsac qu'elle devint propriétaire du château de la Sgrie de Ternay, dont plus tard elle prit le nom.

Jacques d'Arsac laissa quatre enfants :

1° René, qui suivra ;

2° Henri, Ec., sieur de la Fuye, donna, le 22 septembre 1624, à René, son frère aîné, une quittance passée à Loudun par Ragueneau, Nre, de la somme de 7,000 liv., qui lui était restée due pour soulte de partage. Henri était gendarme de la reine, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement des commissaires du roi au règlement des tailles rendu le 31 mars 1635, sur titres qui prouvaient sa filiation depuis Rolland, son trisaïeul. Il épousa Renée Barillon, fille de Joachim Barillon, Sgr de Souloire : on ignore s'il a eu postérité.

3° Madeleine, femme d'Alexandre Cochon, Sgr de Boischaraut ;

4° Simonne, épouse de René d'Armoien, Sgr de la Ripaudière, comme il est prouvé par une quittance de partie de la dot de ladite Simonne, de la somme de 4,000 liv. tournoys portée par son contrat de mariage. Cette quittance, donnée à René d'Arsac, Ec., Sgr du Chesne et de Ternay son frère aîné, fut passée le 26 novembre 1624 par F. Joubert, Nre à Tours.

Ve. — **Arsac** (René d'), Chev., Sgr du Chesne, puis de Ternay dans l'Elec. de Loudun, homme d'armes de la compagnie de M. le duc de Montpensier en 1590, transigea en 1595 avec Renée d'Arsac, épouse de Charles de Bonchamps, sa tante, sur la succession d'un membre de la branche bretonne, et consistant en la terre et Sgrie d'Arsac.

Il épousa, par contrat signé devant Nre à Angers le 4 décembre 1613, Dlle Élisabeth Le Roux, fille de Charles Le Roux, Chev. de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, Sgr de la Roche-des-Aubiers, et de dame Marie Hurault.

Il obtint, pour raison de ses châteaux et maisons de Ternay et du Chesne, deux sauvegardes : l'une le 1er juillet 1620, signée Marie, et plus bas, par la reine, mère du roi, Bouthillier ; et la seconde, du 14 mars 1622, signée Henri de Bourbon. C'était à l'époque où des troubles agitaien l'État d'une manière si déplorable.

René d'Arsac laissa de sa femme :

1° Charles, qui suit :

2° et 3° Louis et Guillaume, qui furent reçus tous les deux dans l'ordre de Malte le 14 janvier 1641, après avoir fait leurs preuves de noblesse le 20 juillet 1638 : le premier devant MM. Urbain de Salles et René de Bailleur ; le second devant MM. Gilles Peschard de la Bote Tesirais, commandeur du Guelland, et Louis de Torchard de la Panne, chevaliers dudit ordre.

Peu de temps après leur réception, ils obtinrent, le 13 mars 1641, deux congés signés *Frater Lucas, bonus co-adjutor*, vice-consul, accordés par S. E., le grand maître de Lascaris, pour rentrer en France ; l'un d'eux fut rappelé à Malte et tué en 1647, lors de la prise de l'amiral d'Alger par les galères de l'ordre.

Digitized by Google

4° ANNE, qui épousa, par contrat passé le 13 novembre 1647 par Raqueneau, Nre royal à Loudun, Jacques d'Aviau, Chev., Sgr de Rillé, fils de feu François d'Aviau, Chev., Sgr du Bellay, etc, et de Dlle Elisabeth de Ferrières;

5° CÉSAR, prêtre, prieur de St-Vincent de l'Oratoire, partagea, par acte passé le 3 novembre 1655 par Hervé, Nre royal à Loudun, avec ses frères et sœurs, Charles, Louis, Guillaume, Anne, et deux autres qui étaient religieuses, les successions de leurs père et mère communs;

6° MARIE-SILVIE, religieuse à l'abbaye royale de Fontevrault;

7° EMMANUELLE, religieuse à l'abbaye royale du Ronceray d'Angers, sont mentionnées toutes les deux dans le partage ci-dessus;

8° MARIE-THÉRÈSE, qui fut religieuse à l'abbaye de Fontevrault, comme il appert d'un contrat de création de rentes constituées à son profit par Charles d'Arsac son frère aîné, passé à Saumur par F.-J. Pillatet, Nre.

VI^e. — **Arsac** (Charles D'), I^er du nom, Chev., Sgr de Ternay, du Chesne, etc., servit en qualité de volontaire dans l'armée de Roussillon, commandée par le prince de Condé, ainsi qu'il résulte d'un certificat en date du 6 octobre 1641, signé Henri de Bourbon, et plus bas Girard; il fut ensuite capitaine au régiment d'Enghien-infanterie, fit les campagnes de 1643 et 1644, passa avec le même grade aux chevau-légers de Conty, et commanda en 1674 l'escadron de la noblesse du Loudunais. Le 20 juillet 1667, il fut maintenu dans sa noblesse par M. Voisin de la Noiraye, intendant de Touraine. Il épousa, par contrat passé devant Germat et François Paulmyer, Nres de la Châtellenie de St-Aubin-du-Prain, le 7 juillet 1652, Dlle Catherine DE CLÉREMBAULT, fille de feu haut et puissant messire Jacques de Clérembault, Chev., Sgr baron de Palluau, et de dame Louise Rigault. Il en eut:

VII^e.—**Arsac** (Charles-François D'), I^er du nom, Chev., Sgr de Ternay, titré Mis de Ternay, Sgr de Batraud, les Roussières, etc., fut nommé en 1689 capitaine de chevau-légers. Il avait épousé, par contrat du 5 juillet 1682, passé par Jean-Baptiste Guyot et Hugues Brus, notaires au Châtelet de Paris, Dlle Marie-Madeleine JOLY, fille de noble homme Jacques Joly, et de feu dame Marie Perot son épouse. Dans ce contrat, Charles-François est qualifié de haut et puissant Sgr, messire. Il laissa de son mariage:

VIII^e. — **Arsac** (Charles-François D'), II^e du nom. Nous devons faire remarquer, à son sujet, une particularité assez étrange: il paraît que n'ayant point reçu de nom à son baptême, il fut désigné jusqu'à un certain âge sous le nom d'*Anonyme*; aussi retrouvons-nous une sentence du Châtelet de Paris, du 29 janvier 1705, qui autorise les lettres d'émancipation de « *Anonyme* d'Arsac, *non encore nommé*, » âgé de 21 ans, capitaine dans le régiment de Châ» teaubriant, fils de messire Charles-François d'Ar» sac, Mis de Ternay, et de feu dame Marie-Ma» deleyne Joly, et sur l'avis des parents et amis, » etc. »

En 1716 (20 avril), dans une ordonnance de M. de Chauvelin, intendant de la généralité de Tours, il est dit que sur la représentation faite par *Anonyme* d'Arsac, Mis de Ternay, des titres de sa noblesse, il a été maintenu et gardé noble. Il n'est mentionné avec les noms de Charles-François qu'à l'époque de son contrat de mariage, qui fut signé le 18 novembre 1717, passé par-devant Carré, Nre royal à Angers.

Il servit dans la guerre de la succession d'Espagne en qualité d'enseigne de la compagnie-colonelle du régiment de Martel, fut lieutenant en celle des grenadiers de Châteaubriant, par brevet du 3 septembre 1702, signé Louis, et capitaine dans ce dernier régiment. Il mourut en 1732, laissant de Louise LEFEBVRE DE LAUBRIÈRE, fille de feu François Lefebvre, Chev., Sgr de Laubrière, doyen du parlement de Bretagne, et de dame Louise Le Chat son épouse, quatre enfants:

1° GABRIEL, qui suit;

2° CHARLES-HENRI, connu sous le nom du chevalier de Ternay, produisit ses preuves de noblesse, pour sa réception dans l'ordre de Malte, le 18 septembre 1737, devant Antoine de Martel, commandeur de l'ordre.

Il reçut le 10 janvier 1761 ses lettres de capitaine de vaisseau, signées Louis, et plus bas le duc de Penthièvre, amiral de France, L.-J.-M. de Bourbon; fut nommé par lettres du roi, signées Louis, et plus bas le duc de Penthièvre, L.-J.-M. de Bourbon, datées de Compiègne, le 16 août 1771, commandant général des îles de France et de Bourbon; fut fait chef d'escadre des armées navales le 15 novembre de la même année, et se distingua dans plusieurs entreprises périlleuses où sa valeur et son habileté lui valurent une réputation méritée.

On lit dans l'ouvrage sur la tactique militaire, par feu M. le colonel de Ternay, ouvrage dont nous parlerons bientôt, le passage suivant: « Le chevalier » de Ternay, après la fatale journée du Croisic, avait » sauvé par une heureuse audace en présence de » l'ennemi les vaisseaux de son escadre, et les avait

Digitized by Google

» ramenés au port; en 1762, il s'était emparé de » l'île de Terre-Neuve, etc. » En 1780, la France envoyant aux États-Unis un secours de 12,000 hommes de troupes de ligne, commandés par le Cte de Rochambeau, la première division, avec laquelle se trouvait le général en chef, partit de Brest sur une escadre de huit vaisseaux de ligne, de cinq frégates et de vingt bâtiments de transport, sous les ordres du chevalier de Ternay. Il s'empara de Rhode-Island, que Rochambeau fit fortifier par ses soldats; dix jours après ce débarquement, une escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Arbuthnot s'approcha de Rhode-Island pour chercher à attaquer l'escadre française dans son mouillage, mais elle fut obligée d'y renoncer. — Victoires et conquêtes des Français, 1re partie, t. 6, p. 568.—Plus tard, le 15 décembre 1780, le chevalier de Ternay trouva une mort glorieuse en dérobant aux Anglais, par les manœuvres les plus savantes, un convoi d'argent qu'il portait aux insurgés d'Amérique.

Sa mémoire fut honorée sous Louis XVI, ainsi qu'il résulte du passage suivant d'un journal anglais qui se publiait à New-Port : « On a érigé la » semaine dernière, dans le cimetière de la Trinité, » un fort beau monument à la mémoire du che- » valier de Ternay, par l'ordre de Sa Majesté très- » chrétienne le roi de France. »

Nous croyons devoir rapporter ici l'épitaphe que nous nous sommes procurée :

D. O. M.
CAROLUS-LUDOVICUS D'ARSAC DE TERNAY,
ordinis sancti Hierosolymitani eques, nundùm vota professus,
a vetere et nobili genere, apud Armoricos, oriundus
unus è regiarum classium præfectis,
civis miles imperator,
de rege suo et patriâ per 42 annos bene meritus,
hoc sub marmore jacet.
Feliciter audax,
naves regias, post Croisiacam cladem,
per invios *Vicenoniæ* fluvii anfractus disjectas,
è cœcis voraginibus, improbo labore,
annis 1760, 1761,
inter tela hostium,
detrusit, avulsit, avellit, et stationibus suis restituit incolumes.
Anno 1762, *Terram novam* in Americâ invasit.
Anno 1772, renunciatus prætor
ad regendas *Borboniam* et *Franciæ* insulas,
in Galliæ commoda, et colonorum felicitatem,
per annos septem, totus incubuit.
Fœderatis ordinibus pro libertate dimicantibus,
a rege christianissimo missus, anno 1780,
Rhodum insulam occupavit.
Dùm ad nova se accingebat pericula,
in hâc urbe
inter commilitonum planctus,
inter fœderatorum ordinum lamenta et desideria,
mortem obiit, gravem bonis omnibus, et luctuosam suis,
die 15°. decembris MDCCLXXX,
Natus annos 58.
Rex Christianissimus, severissimus virtutis Judex,
ut clarissimi viri memoria posteritati consecretur,
hoc monumentum ponendum jussit.
MDCCLXXXIII.

3° CHARLES-FRANÇOIS, aussi Chev. de Malte, fut reçu page du grand maître le 22 octobre 1738; il eut sa commission de sous-lieutenant aux gardes-françaises du roi le 22 septembre 1754, signée Louis, et plus bas de Voyer-d'Argenson; passa plus tard à la lieutenance, et devint ensuite colonel d'infanterie : en 1782, il était commandeur de l'ordre de Malte. — St-All.

4° RENÉ-LOUIS-JÉROME, dit le Cte de Ternay, Chev., Sgr des Roches-Maubué, né au château de Ternay le 4 mai 1730, nommé lieutenant aux dragons d'Apchon par commission du 1er septembre 1755, signée Louis, et plus bas de Voyer-d'Argenson, fut Chev. de St-Louis. Il comparut à l'assemblée de la noblesse du pays loudunais pour nommer des députés aux états généraux de 1789. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 avec les princes frères du roi, comme volontaire, dans la 4e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie, et mourut depuis sa rentrée en France. Il s'était marié au mois de février 1771 avec Dlle Marie-Jeanne-Geneviève DE LOSSE, morte en 1812, et avait eu de ce mariage deux filles.

L'aînée, MARIE-LOUIS-GABRIELLE d'Arsac, s'est mariée au mois de mai 1790 avec M. le Cte de Vaucelles, officier de carabiniers, depuis maréchal des camps et armées du roi; et la cadette est morte en 1791 sans avoir été mariée.

IXe. — **Arsac** (Gabriel D'), Chev., Mis de Ternay, né au château de Ternay, au pays loudunais, le 15 novembre 1721, servit dans la première compagnie des mousquetaires, se trouva à la bataille d'Ettinghen en 1743, et y fut fait prisonnier; il fut depuis capitaine au régiment d'Apchon-dragons et Chev. de St-Louis. Marié, par contrat passé à Tours par Gervais, Nre, au mois d'avril 1759, avec Marie Adélaïde-Henriette-Victoire CANTINEAU DE COMACRE, fille de Jean-Félix Cantineau, Cte de Comacre, il eut l'hon-

Digitized by Google

neur de faire présenter Mme la Mise de Ternay au roi, et ce fut à cette occasion que fut dressée par le généalogiste du cabinet du St-Esprit la généalogie qui a servi de base à la rédaction de notre article.

M. le Mis de Ternay fut nommé député de la noblesse du pays loudunais aux états généraux de 1789. Fidèle observateur du mandat qui lui avait été confié, il refusa son approbation aux mesures révolutionnaires, et protesta avec un grand nombre de ses collègues de l'ordre de la noblesse contre les décrets du 13 avril et du 19 juin 1790, relatifs à la religion catholique et à l'abolition de la noblesse. Il signa le compte rendu sur le rapport de la procédure du Châtelet fait à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1790, au sujet des attentats commis à Versailles les 5 et 6 octobre 1789, protesta avec énergie contre le décret du 28 mars 1791, qui prononçait la déchéance du roi dans certains cas, et se réunit à plusieurs députés laïques pour protester contre la constitution civile du clergé. Il signa l'écrit publié par M. le Mis de Foucaud, l'un des députés de la noblesse du Périgord, ayant pour titre : « Déclaration sur les décrets proposés à la séance du 28 juin 1791, concernant l'élection à faire d'un gouverneur pour Mgr le dauphin. » M. le Mis de Ternay prit aussi une part active aux protestations qui furent faites contre les décrets « qui ont rendu le roi et la famille royale prisonniers sous la garde de soldats sur lesquels le roi n'a aucune autorité, etc.; » à la réclamation d'une partie des députés des 3 ordres aux « états libres et généraux de France contre les décrets illégaux; l'acte constitutionnel et l'état du royaume, etc. » et enfin à la « délibération des membres de la noblesse députés aux états généraux en faveur des députés du tiers-état qui sont restés fidèles à la religion et à leur roi. »

Obligé de se réfugier en pays étranger pour échapper aux terribles conséquences de son énergique opposition, M. le Mis de Ternay crut devoir mettre son épée au service de la cause qu'il avait noblement défendue par les voies parlementaires; il servit en qualité de simple volontaire dans la 4e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie. Mort à Londres en 1796, il laissa un fils unique dont l'article suit.

X^e. — **Arsac** (Charles-Gabriel-Hilaire D'), Mis de Ternay, né au château de Ternay le 2 juillet 1771, fut élevé avec le plus grand soin. Après avoir terminé à Paris ses études classiques, il entra, en 1787, à l'école militaire de Paris, dont il suivit les cours avec distinction. Il en sortit en 1790, et fut admis au nombre des douze officiers à la suite de l'état-major des gardes du corps, emploi qui correspondait à celui de capitaine de cavalerie, dont il reçut le brevet. Cette charge honorifique n'exigeant point sa présence sous les drapeaux, le jeune de Ternay, loin de se livrer aux plaisirs de son âge, prit la résolution d'aller compléter ses études à la célèbre université de Gœttingue. Là, comme en France, ses succès furent tellement rapides, et il se familiarisa si bien avec le génie de la langue allemande, que plus tard il put traduire l'*Histoire de la guerre de sept ans.* Ce fut pendant son séjour à Gœttingue qu'il se lia avec le duc de Sussex, dont il sut conserver jusqu'à sa mort l'honorable amitié.

Fils d'un père qui avait fait ses preuves aux états généraux, M. de Ternay crut devoir le suivre à l'étranger, et il se rangea sous la bannière que les princes, frères de Louis XVI, avaient déployée à Coblentz. Il y reçut le brevet de sous-lieutenant de la 8^me^ compagnie d'ordonnance, et fit en cette qualité la campagne de 1790. L'armée des princes ayant plus tard été dissoute, M. de Ternay passa dans le corps d'armée du duc de Bourbon, et fit la campagne de 1793 en Belgique. Il assista au siége de Maëstricht et à la bataille de Nerwinden, dont il suivit tous les mouvements avec le plus vif intérêt. Simple lieutenant, il étudiait les plans des généraux opposés, observait leurs marches, épiait leurs moindres mouvements, afin de surprendre les secrets de l'art dont il ne devait pas tarder à poser les principes.

Au licenciement du corps du duc de Bourbon, M. de Ternay rejoignit en Angleterre son père et sa mère, qui s'y étaient retirés; mais il ne put y partager longtemps leur paisible retraite; son goût bien décidé pour les armes l'en arracha bientôt. Dans l'impossibilité de rentrer dans sa patrie, il sollicita et obtint, en 1795, son admission au service de la Grande-Bretagne.

L'année suivante, il fut attaché comme capitaine à l'état-major du corps de troupes anglaises commandé par le général Doyle; ce corps, comme on sait, ne fit qu'une courte apparition sur les côtes de Bretagne, et après un séjour de quelques mois à l'Ile-Dieu, il retourna en Angleterre. Cette campagne donna peu d'occasions au jeune de Ternay de déployer les connaissances qu'il avait acquises dans l'art de la guerre; mais il sut occuper ses loisirs en traduisant l'*Histoire de Tempelhoff*, dont les dernières livraisons venaient alors de paraître, et qui faisait une grande sensation dans le public militaire. Tempelhoff entretint à ce sujet avec M. de Ternay une correspondance qui fit honneur à l'un et à l'autre. Il lui écrivait le 13 mai 1795 « que la traduction était aussi bonne qu'il pouvait le désirer;

Digitized by Google

» qu'il fallait que le traducteur entendit parfaitement » la langue allemande, pour avoir pu reproduire avec » tant d'exactitude en français le sens de l'original. »

Mais ce n'était pas seulement par la traduction de *Tempelhoff* que le Mis de Ternay avait fait apercevoir les talents dont il était doué ; topographe habile, dialecticien profond, il était l'âme de l'état-major dont il faisait partie, et plus d'une fois ses conseils furent mis à profit.

En 1797, il fut nommé major. Dona Maria, reine de Portugal, ayant demandé au roi d'Angleterre un officier supérieur de confiance et dont la capacité fût reconnue, Georges III lui désigna M. de Ternay, qui reçut d'elle un brevet de lieutenant-colonel de cavalerie.

L'importance des travaux topographiques et militaires qu'il eut à exécuter dans les provinces de Beyra-Tra-os-Montes et Minho, aurait absorbé tous les instants d'un homme moins laborieux que le Mis de Ternay ; et cependant ils ne l'empêchèrent pas de concevoir et de composer son *Traité de tactique militaire*, ouvrage qui se distingue par une parfaite connaissance des principes de l'art militaire, par sa clarté et par son excellente méthode.

M. de Ternay fut élevé, en 1810, au grade de colonel, que lui avaient mérité ses services. En 1813, trois ans après, il s'occupait encore d'opérations géodésiques dans l'Alen-Tejo, lorsque, cédant aux premières atteintes d'une fièvre cérébrale, il se fit conduire à Port-Alègre, où il mourut le 9 juillet 1813, à l'âge de 42 ans.

En lui s'est éteinte la famille poitevine dont il était l'unique rejeton, et à l'antiquité de laquelle il avait ajouté, jeune encore, l'illustration de la science.

Privée de son fils, Mme la marquise de Ternay légua en mourant toute sa fortune à un membre de la famille d'Aviau, à laquelle la maison de Ternay était unie par alliance, en émettant le vœu qu'il prit les noms, titres et armes de Ternay ; mais ce rejeton factice ne saurait, à nos yeux, continuer la filiation interrompue d'une famille éteinte, et il figurera seulement à son article. — Voy. d'Aviau.

Le *Traité de tactique militaire* du Mis de Ternay a été revu, corrigé et augmenté par M. Frédéric Koch, lieutenant d'état-major, qui l'a publié en 2 vol. (Paris, chez Anselin, libraire pour l'art militaire, 1832).

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ARSAC DE TERNAY portait de sable à l'aigle éployé d'argent, becqué et onglé de gueules.

ASCELIN ou **ASSELIN.** Nous croyons devoir reunir sous la même orthographe ces deux noms, qui nous paraissent être le même.

Ascelin naquit en Poitou vers l'an 1025. Il embrassa la profession religieuse et fut grand théologien. — Élevé au sacerdoce, il fut l'un des premiers qui combattirent, par leurs écrits et leur éloquence, les erreurs de Bérenger sur l'Eucharistie : il fut du nombre de ceux qui fournirent contre cet hérésiarque les arguments les plus victorieux et qui le forcèrent enfin à se rétracter. — D. Dur.

Ascelin (Pierre et Aimery) assistèrent et consentirent à une charte donnée à Loudun en 1136. — Besl., *Hist. des évêq. de Poitiers*, p. 97.

Ascelin (N.), Chev., fut présent à une donation faite à l'abbaye de la Grenetière en 1166. — D. F.

Ascelin (Pierre), chanoine de l'église de Poitiers, avait autrefois fait don au chapitre de Mirebeau du quart de la dîme d'Abouin, et cela conjointement avec sa mère et ses frères, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres. La confirmation de cette donation est de 1213, et parmi les témoins on voit figurer GEOFFROY Asselin. — D. F., 18.

Acelins (Jean), valet, fait, le 12 décembre 1256, du consentement D'ELISABETTE sa femme, et de PIERRE son frère, une vente d'héritages situés en l'Aubrière, Psse de Mouchamp. — D. F., 9.

Ascelin (Pierre), autrefois archiprêtre de Saint-Maixent, était, le 22 décembre 1292, chanoine de l'église de Poitiers.

Asceline (nom d'Ascelin féminisé) avait épousé Guillaume Brulon, dont un fils, GEOFFROY, qui, le 22 août 1327, fit donation à ITIER, son frère, de tout ce qu'il possédait dans la succession de ses père et mère. — D. F.

Asselin (N.) contresignait en 1373 les ordonnances de Jean, duc de Berri, Cte de Poitou. — Ar. de la ville de Poitiers.

Ce pourrait bien être le même personnage que celui qui suit.

Asselin-Royne (Pierre) était trésorier de l'église de St-Hilaire de Poitiers en 1397. Il était en même temps trésorier de St-Martin de Tours, chanoine de l'église de Paris et archidiacre de Poitiers. Il était en outre conseiller d'État de Jean duc de Berri, son premier aumônier et son confesseur. Il mourut en 1409, et fut inhumé à St-Hilaire. — Thib.

Voici son épitaphe telle qu'elle nous a été conservée par D. Etiennot dans des Mss déposés à la bibliothèque du roi : « Hic jacet venerabilis vir dominus Ascelinus, » regiæ hujus beatissimi Hilarii et beati Martini turo- » nensis ecclesiarum thesaurarius archidiaconus picta » canonicusque parisiensis ac illustrissimi principis

Digitized by Google

» Joannis, ducis Biturigum et Arverniæ comitisque » pictaviensis primus capellanus hujus, mille in- » dulgentiæ devotus fundator; qui obiit die XVII mensis » aprilis anno Domini M°. CCCC°. IX°. Ejus anima re- » quiescat in pace. »

Asselin (Jean) servait comme archer à cheval en 1416. — Bib. Roy.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE ASCELIN portait d'azur à trois croix pattées d'or. — Vraie et parfaite science des armoiries.

ASNIÈRES (D'). Cette famille, d'origine chevaleresque de la province de Saintonge, a joui des honneurs de la cour en 1783 et 1785.

Elle avait été titrée du titre de marquis par lettres patentes données à Versailles en juillet 1776, et signées de Louis XVI, sous le nom de Mis d'Asnières-la-Châteigneraye, en faveur de Mre Jean d'Asnières, sous-lieutenant aux gardes françaises, Chev. de St-Louis.

La généalogie que nous allons donner est puisée dans les lettres patentes ci-dessus mentionnées et dans la confirmation de noblesse donnée par M. de Maupeou.

Le préambule des lettres patentes est ainsi conçu : « Les titres de dignités sont des récompenses des- » tinées à ceux qui se sont dévoués à la profession » des armes, ou qui, dans les places importantes, ont » servi le roi et l'État avec honneur et distinction. » Ils sont, pour ceux qui les obtiennent, un témoi- » gnage de notre satisfaction, et de notre attention » à reconnaître leur zèle et leur affection; pour » leur postérité, un nouvel engagement à soutenir » l'illustration de leurs ancêtres et à suivre leurs » exemples. Par ces motifs, etc. »

Il existe quelques différences dans la généalogie authentique de cette maison, insérée dans les lettres d'érection du marquisat d'Asnières-la-Châtaigneraye, et celle qui se trouve consignée dans le Dictionnaire de la noblesse, où l'auteur de cet ouvrage s'est borné à rapporter la généalogie de la branche aînée. Quant à nous, nous croyons devoir donner l'origine de la branche poitevine et sa filiation jusqu'à nos jours, en suivant la méthode adoptée jusqu'ici pour les autres familles.

Asnières (Gombaud D') fut en 1100 l'un des fondateurs d'un hôpital militaire à Montmorillon.

Asnières (Pontus D') vivait en 1190.

Asnières (Gombaud D'), en 1235, était qualifié Chev., Sgr de Pons en Saintonge.

Ces noms figurent, en effet, dans une note insérée en 1783 dans les *Affiches du Poitou* à l'occasion de la présentation du marquis d'Asnières-la-Châtaigneraye, où il est dit qu'ils sont établis d'après les preuves faites devant M. Chérin, généalogiste de la cour.

Asnerils (Hugo DE) fut témoin de la donation d'un setier de blé sur le moulin de Savigné, que fit vers 1179 au monastère de Montazai Guillaume Garnaud de Rochemeau. — D. F., 18.

C'est peut-être le même qui paraît en 1215 dans un traité entre le chapitre de St-Hilaire-le-Grand et le juge d'Asnières, au sujet de certains terrages et autres droits de la terre d'Asnières. Le premier signataire laïque est *Hugo de Asneriis*. — D. F., 11.

Asnières (Thomas D'), Chev., fit sa déposition dans une enquête tendant à faire savoir si le Vte de Châtellerault avait le droit de chasser dans la forêt de Molière (XIII^e^ siècle). — Ar. Roy.

Asnières (Hugues D'), Chev., avait épousé noble ALIX, qui, devenue sa veuve, obtint d'être rétablie dans la terre qu'elle réclamait, aussitôt qu'elle aurait suffisamment prouvé ses titres (1264). — Ar. Roy.

Asnières (Jean D'), Éc., faisait partie d'une compagnie d'écuyers qui firent montre et revue le 3 juin 1365. — Bib. Roy.

Asnières (Jean D'), se fit remplacer au ban convoqué en 1468 par Collin Josson, en qualité d'homme d'armes du Sgr de l'Isle.

Asnières (Pierre D'), bacheller en droit;

Asnières (Guillaume D'), tous les deux frères, rendirent un aveu à l'abbé de l'Arreau le 13 mars 1469 pour une tenue dans la Psse de Milhac. — D. F.

Asnerils (Antonius DE), gardien des Cordeliers de Poitiers et docteur en théologie, signa en 15.. la protestation des abbesses et religieuses de l'abbaye de la Trinité de Poitiers contre l'introduction de l'ordre de Fontevrault dans cette abbaye, et dans le procès-verbal de la réforme qui y fut forcément imposée, malgré Mme d'Amboise, alors abbesse. — D. F., 27.

Asnières (Robert D'), Éc., sieur de la Chapelle, Psse de Biennat, Élec. de Poitiers, fut maintenu le 31 décembre 1667 dans sa noblesse par ordonnance de M. de Barentin. — Bar.

Asnières (Louis-Pierre D'), Sgr de Ville-Franche;

Asnières (Robert-Marie D') faisaient partie de la 1^re^ brigade de l'escadron de Boisragon au ban de 1758.

Les membres de la famille d'Asnières qui suivent ont comparu en personne à l'assemblée de la noblesse

Digitized by Google

du Poitou, tenue en 1789, pour nommer des députés aux états généraux.

Asnières (Jacques-Abraham D'), Sgr de Ville-Franche.

Asnières (Henri D'), Mis de Palluau.

Asnières (Jean D'), marquis d'Asnières-la-Châtaigneraye.

N. d'Asnières de Ville-Franche et N. d'Asnières de Villefagnan ont émigré, et servi dans les divers corps réunis sous la bannière des princes de la maison royale. N. d'Asnières de Ville-Franche a été tué au mois d'avril 1794, dans la légion de la Châtre, lors de la glorieuse sortie de la ville de Menin, où ce corps traversa l'armée française.

L'impartialité dont nous nous sommes fait une loi nous impose le devoir de faire observer, avant de commencer la filiation suivie de la famille d'Asnières, que D. Fonteneau (t. 82) révoque en doute et critique avec amertume l'antiquité attribuée à la maison d'Asnières, et refuse de la faire remonter au delà de l'année 1490; il est d'accord en cela avec les confirmations de noblesse accordées à la famille d'Asnières par M. de Meaupou, intendant de Poitou, en date du 13 janvier 1700, dont nous possédons les originaux, car la première pièce produite pour obtenir ces confirmations est un contrat de mariage du 27 décembre 1492.

Sans nous poser juges dans cette question, nous suivrons scrupuleusement la généalogie rapportée dans les lettres d'érection du marquisat d'Asnières-la-Châtaigneraye en 1776, et nous y établirons les divers degrés de la filiation.

Filiation suivie.

Le roi, après avoir reconnu dans ses lettres patentes les preuves d'attachement que Jean d'Asnières a données à sa personne à l'exemple de ses aïeux, dit qu'il a rapporté en titres originaux et en bonne forme une filiation très-suivie qui annonce de la manière la plus authentique une origine très-haute et très-ancienne.

§ I^er^. **Asnières** (D'), BRANCHE AINÉE.

I^er^. — **Asnières** (Pontus D'), propriétaire du fief d'Asnières, près Pons en Saintonge, vivait avant l'an 1200. Il eut pour fils:

II^e^. — **Asnières** (Gombaud D'), I^er^ du nom, Sgr d'Asnières, qui épousa ARSENDE. Il est qualifié chevalier dans une inféodation à lui faite en 1235 par Renaud, Sgr de Pons, du fief des Sarminières, près Plassac, en augmentation de son fief d'Asnières. De ce mariage sont issus:

1° GUILLAUME, qui va suivre;

2° et 3° JACOB et NICOLAS, qui étaient du nombre des gentilshommes assemblés à l'armée en 1272;

4° HILAIRE, sœur des précédents.

III^e^. — **Asnières** (Guillaume), Sgr d'Asnières, s'allia à LÆTITIA. Il assista en 1259 au contrat de mariage d'Hilaire sa sœur, où il est qualifié de Chev. Il fit son testament le lundi avant la Pentecôte 1285, et institua Gombaud, son petit-fils, son héritier. Il eut pour fils:

IV^e^. — **Asnières** (Gombaud D'), II^e^ du nom, Sgr d'Asnières, qui épousa Dlle N. DE L'ESCADE, et mourut avant 1285. La Chesnaye des Bois lui donne pour fils Gombaud et Guillaume: ce dernier, dit-il, mourut sans lignée. La Chesnaye se trompe sur le nombre des enfants de Gombaud; car D. Fonteneau rapporte un partage fait entre Gombaud, Pierre et Hélie d'Asnières, valets, frères majeurs, et Marguerite et Alcide d'Asnières leurs sœurs, de l'hérédité de feu Guillaume d'Asnières, Chev., leur aïeul, et de celle de la dame de l'Escade leur mère, ledit partage fait comme entre nobles; ce qui semblerait faire croire que le testament de Guillaume, dont il a été fait mention ci-dessus, n'eut pas entièrement son exécution. Nous sommes donc autorisés à dire que Gombaud, II^e^ du nom, eut au moins 6 enfants:

1° GOMBAUD, qui suivra;

2° GUILLAUME; 3° PIERRE; 4° HÉLIE; 5° MARGUERITE; 6° ALCIDE.

V^e^. — **Asnières** (Gombaud D'), III^e^ du nom, Sgr d'Asnières, qualifié Chev. dans son contrat de mariage de l'an 1317 avec Agnès DE MAUMUSSON, fille du Cte de Maumusson, souverain du pays blayois, ce qui prouve l'ancienneté de la maison d'Asnières, sans laquelle le Cte de Maumusson n'aurait pas donné sa fille à Gombaud. Ce contrat de mariage, dit La Chesnaye, est écrit en anglais. Agnès fit son testament le jeudi avant la St-Pierre, ès l'an 1343; elle était alors veuve. Elle y parle d'HÉLIE d'Asnières son fils, et de GOMBAULT son petit-fils, que l'on ne retrouve plus dans la généalogie, et qui sera sans doute mort sans postérité.

VI^e^. — **Asnières** (Hélie D'), Sgr d'Asnières, était qualifié de valet en 1334. Il parait, d'après le Dictionnaire de la noblesse, que Guillaume, son oncle, lui légua tous ses biens en 1318. Il laissa pour fils:

VII^e^. — **Asnières** (Poincy D'), Sgr d'Asnières, lequel s'allia à N. LEYNE DE PESSIÈRES, et rendit, en 1384, son dénombrement au Sgr de Pons pour son fief d'Asnières, dénombrement dans lequel il est qualifié de valet. Il eut pour fils:

VIII^e^. — **Asnières** (Drouet D'), Sgr d'Asnières,

Digitized by Google

institué héritier par le testament de son père en 1401, était un des tenants comme Chev. au tournois que donna, en 1414, Jean duc de Bourbon, composé de 16 Français contre autant d'Anglais. Il épousa Marguerite Dupuis, fille d'Armand Dupuis, Ec., et de Dlle Bonne de Nonaye. De ce mariage est issu :

IX°. — **Asnières** (Seguin d'), Sgr d'Asnières, qualifié de damoiseau le 13 août 1443, prit le titre d'Ec. dans une transaction faite avec les religieux de St-Martin-de-Pons, au sujet de sa sépulture. Il épousa, par contrat du 13 décembre 1447, Catherine Fricon, fille de Robert Fricon, Sgr du Croc, damoiseau, et de Jeanne de Ponthieu. Il rendit, le dernier février 1460, son hommage au roi pour le fief d'Asnières, et servit comme brigandinier au ban de la noblesse de Saintonge, convoqué par le roi Louis XI, en 1467.

Nota. Ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, les registres des minutes des confirmations de noblesse de M. de Meaupou, intendant en Poitou, ne font commencer les degrés de la filiation prouvés par titres qu'à Jean I^er^, qui suit.

Il est à présumer que D. Fonteneau, pour sa critique, avait eu connaissance de ce fait.

Seguin laissa pour fils :

X°. — **Asnières** (Jean d'), I^er^ du nom, Sgr d'Asnières, qualifié d'Ec., épousa Jeanne Aisse, fille de Bertrand Aisse, baron de Trouverne, comme il résulte d'une sentence de maintenue de la sénéchaussée de Saintes du 25 juin 1482, rendue en sa faveur et en faveur de son épouse. L'on trouve dans une confirmation de noblesse en date du 13 janvier 1700, que Jean I^er^ s'était marié le 27 décembre 1492 à Jouine de Glenais, par contrat passé par Frenon, Nre de la sénéchaussée de Saintes.

Il fit, le 25 septembre 1615, par-devant Auny, Nre à Saintes, donation à Jean d'Asnières, son frère aîné, de tous ses meubles, acquêts et biens immeubles à la charge de substitution.

Il laissa de son premier mariage :

XI°. — **Asnières** (Jean d'), II° du nom, Sgr d'Asnières, qualifié Ec., épousa en premières noces, en 1492, Jeanne Suard, fille de Jean Suard, et, suivant le Dictionnaire de la noblesse, Jouine de Glenais, que nous avons vu donner pour seconde femme à son père. Il ne paraît pas qu'il y ait eu postérité de ce premier mariage. Devenu veuf, Jean d'Asnières épousa Jeanne de la Chassaigne, fille du procureur général, et sœur du premier président au parlement de Bordeaux.

Le 10 janvier 1560, Jean II° d'Asnières fit son testament, passé par Duguge, Nre à Pons, par lequel on voit qu'il prenait la qualité d'Ec., sieur de la Chapelle; il y énonce également le désir d'être enseveli dans l'église de St-Pierre-de-Boisse, où reposait Jean d'Asnières son père.

Jean II était mort en 1561, comme on le voit par le partage des biens de sa succession, qui fut fait le 13 octobre 1561, en vertu d'une sentence arbitrale rendue par M. de la Chassaigne, conseiller au parlement de Bordeaux. Il laissa pour enfants :

1° François, qui suit;

2° et 3° François le Jeune, et Jeannot, dont on ignore la postérité;

4° Ducht. Le testament de son père, du 10 janvier 1560, lui donna la terre d'Asnières en partage. Il fut sous Henri IV, alors roi de Navarre, à la tête de la noblesse des provinces de Saintonge et d'Angoumois, et commanda en la ville de Pons, en l'absence de M. de Maumusson, dans le régiment duquel il était capitaine.

Il n'eut qu'une fille unique qui porta la terre d'Asnières dans la maison du marquis de l'Age de Volude. Henri IV affectionnait beaucoup ce seigneur. Il le traitait, dans plusieurs lettres écrites de sa main, de *son bon ami*, l'assurant de son amitié, et de l'entière confiance qu'il avait dans sa capacité et sa valeur. — Diction. de la Noblesse.

XII°. — **Asnières** (François d'), Ec., Sgr de la Chapelle, épousa en 1520 Françoise de Maisonnais, fille de Simon de Maisonnais, écuyer, et de Jeanne de la Chassaigne, sa cousine. Il fut gentilhomme de la chambre du roi, et parut en 1530 à la montre de la noblesse du Poitou assemblée à Bayonne.

Il eut de son mariage trois enfants :

1° Jacques, qui continuera la branche aînée restée en Saintonge;

2° Olivier, auteur de la branche poitevine;

3° Pierre.

Ils partagèrent la succession de leur père le 30 octobre 1565, et le 10 mai 1586 un nouveau partage intervint pour celle de leur mère. Barbe du Baudet, veuve de Pierre d'Asnières, Ec., Sgr de Vacheroy, le plus jeune des 3 frères, alors décédé, y comparut dans l'intérêt de leurs enfants communs.

Jacques d'Asnières de Maisonnais, Ec., fils aîné de François, continua la branche restée en Saintonge, où ses descendants possédaient encore en 1775 des biens qui avaient appartenu dès 1335 à Gombaud d'Asnières. Cette branche, dite de la Chapelle, en a produit deux autres existantes, celle de Retrat en Angoumois, et celle de Licanie en Limousin.

Parmi les petits enfants de Jacques, on distingue Robert d'Asnières, connu sous le nom du chevalier

Digitized by Google

de Ste-Palaye, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur de cavalerie, tué en Italie où il commandait; et N. son frère, d'abord abbé de Conal en Saintonge, puis archevêque de Vienne.

§ II. **Asnières** (D'), BRANCHE POITEVINE.

XIIIe. — **Asnières** (Olivier D'), auteur de la branche du Poitou, épousa, par contrat passé par Marron et Parade, Nres à Rochechouart, le 25 juillet 1572, Jeanne de BOULESTEI, dont il eut un grand nombre d'enfants, ainsi qu'il résulte d'un partage fait le 2 janvier 1618, et qui sont :

1° Isaac, 2° Jacob, 3° Benjamin, 4° Esdras, qui continue la postérité.

(Ces noms tirés de l'Ecriture nous font penser que, dès cette époque, la famille d'Asnières était protestante.)

XIVe. — **Asnières** (Esdras D'), Chev., Sgr de Villefranche, s'allia, par contrat passé par le Bourguignon, Nre de la baronnie de l'Isle-Bouchard, le 18 avril 1624, à Susanne BONNARD, fille de René Bonnard, Ec. Isaac d'Asnières assista au contrat de mariage de son frère. Esdras était mort en 1660, car, le 11 janvier 1661, le juge de Rochechouart nomme sa veuve tutrice de leurs enfants mineurs, parmi lesquels :

XVe. — **Asnières** (Jacob D'), Sgr, Chev. de Villefranche; il épousa, par contrat passé le 28 juillet 1665 par Dordane, Nre de la châtellenie d'Asloue, Elisabeth DE LA TOUR, fille de Jean de la Tour, Chev., et de Françoise de Suzannet.

Jacob laissa pour enfants :

1° OLIVIER, baptisé au temple de Rochechouart par Ferrand, pasteur dudit temple, le 11 octobre 1657;

2° GABRIEL, qui suit, baptisé également au temple de Rochechouart par le même pasteur protestant dudit lieu, le 15 décembre 1658;

3° MARIE-OLYMPE, baptisée le 18 juin 1656 par René Mailleau, pasteur du temple protestant de Rochechouart. Ces 3 enfants partageaient en 1690 les biens provenant de la succession de leur père.

Olivier, Gabriel et Marie-Olympe furent confirmés dans leur noblesse par arrêt rendu par M. de Meaupou, intendant de la généralité de Poitiers, le 13 janvier 1700, après l'examen des pièces.

XVIe. — **Asnières** (Gabriel D'), Chev., Sgr de Villefranche, épousa, par contrat du 30 mars 1695, passé par-devant Marie, Nre, Elisabeth-Aimée-Lucas REGNIER, fille de Jean Regnier, gentilhomme de la chambre du roi.

Il devient indispensable de faire remarquer ici que la généalogie dont nous avons extrait cette filiation, ayant été faite dans l'intérêt de Jean d'Asnières de la branche de St-Marsault, nous n'y verrons plus figurer la branche de Villefranche, ni ceux qui en sont issus, et qui existent dans le haut Poitou. Gabriel eut pour fils :

XVIIe. — **Asnières** (Louis-Henri D'), Chev., Sgr de Lucques et de St-Marsault, qui s'allia, par contrat du 4 novembre 1734, à Henriette-Catherine DE LA TOUR, dame de la Mesnardière, le Bourg-Bastard, la Tardière, St-Pierre-du-Chemin, sa cousine, fille de Henri-Auguste de la Tour, Mis d'Aizenay, fit partie du ban des nobles du Poitou en 1758, et servit dans la 1re brigade de l'escadron de Villedon.

Du mariage de Louis-Henri sont issus :

1° HENRI, Mis d'Asnières, baron de Palluau, mestre de camp de cavalerie, Chev. de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, marié en 1773 avec N. DIGEON DE MONTELON, fille du baron Digeon de Montelon en Bordelais;

2° JEAN d'Asnières, officier aux gardes françaises, Sgr des terres, seigneuries et ville de la Châtaigneraye, du bourg de Menomblet, de la baronnie du Petit-Château, des châtellenies du Bourg-Bastard, la Tardière, St-Pierre-du-Chemin, St-Marsault, et des hautes justices de Marillet et fief Fraigneau. Ce fut en sa faveur que ces terres toutes contiguës furent érigées en marquisat en 1776, sous le nom d'Asnières-la-Châtaigneraye, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ASNIÈRES porte d'argent à 3 croissants de gueules posés 2, 1.

ASPREMONT (D'), très-ancienne et très-illustre maison du Bas-Poitou éteinte depuis plusieurs siècles.

La pénurie de documents sur cette famille nous empêche de donner une filiation suivie; nous nous bornerons donc à faire connaître les noms des membres de la famille d'Aspremont que nous avons retrouvés dans divers auteurs.

Asperomonte (*Wilellmus de*) est cité plusieurs fois dans une chronique extraite du château de l'Estenduère. — D. F., 8.

Asperomonte (*Radulfus de*) comparaît comme témoin à une donation d'églises, de droits, etc., faite à l'abbaye de St-Florent de Saumur par Aimeri, Vte de Thouars, en décembre 1088. — D. F., 26. C'est probablement le même qui signa le premier des neuf témoins signataires, en 1095, de la donation de droits et de divers héritages faite au prieuré de la Chaize-le-Vicomte, par Herbert, Vte de Thouars, du consentement d'Agnès sa femme. — D. F., 26.

Digitized by Google

Asperomonte (*Barbatinus de*) contribue pour *decem solidos* à la dotation du prieuré de St-Nicolas de la Case, auquel donnent Herbert, Vte de Thouars, et ses barons. Ledit Barbatinus est le 18e des donataires. 7 décembre 1099. — D. F., 26.

Aspremont (Guillaume D'), *de Asperomonte*, souscrit en 1109 la charte d'érection de l'abbaye de Boisgrolland. — *Gal. Ch.* — Ce même Guillaume fut du nombre des Sgrs poitevins qui signèrent l'acte d'inhumation de Guillaume comte de Poitou, enterré à Montierneuf le 10 février 1126.

Besly dit en parlant de la maison d'Aspremont et de ce Guillaume : c'est une maison qui a longtemps duré; il ajoute que Guillaume était frère d'Hervé de Mareuil, et que l'un et l'autre étaient issus de la maison de Chabot.

Ainsi, d'après le témoignage de cet auteur, vers l'an 1000 de l'ère chrétienne, des puinés de la maison de Chabot, Sgrs d'Aspremont et de Mareuil, quittèrent leur nom de famille pour adopter celui de leurs terres, que leurs descendants ont continué à porter jusqu'à l'époque de leur extinction.

Aspremont (Pierre D'), Sgr des Essarts et de Chantarnies, fait don à l'abbaye de la Grenetière, en 1196, de divers héritages, droits, coutumes, franchises, dans ses fiefs et arrière-fiefs. — D. F., 9.

Asperomonte (*Wilellmus de*) était, en 1199, chanoine de l'église de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers. — D. F., 11.

Aspremont (Guillaume D'). Nous trouvons dans une liste de chevaliers bannerets vivant au temps de Philippe-Auguste, *Nomina militum ferentium bannerias*, — Ext. des anciens historiens de Normandie, — un Guillaume d'Aspremont qui était, en 1212, Sgr de Poiroux et de Ryé, *Dominus de Perosio;* il avait épousé AREMGARDE, qui souscrivit avec lui, en 1215, dans une donation par laquelle il céda à l'abbaye de Boisgrolland partie de la forêt de Vert, et dans une autre charte de 1217, en faveur de la même abbaye.

Guillaume fait, en 1224, de nouveaux dons à la même abbaye, pour le repos de l'âme de feu Eremgarde ou Aremgarde sa femme, et du consentement de RAOUL son fils. — D. F.

Aspremont (Pierre Sgr D'), Guy de Thouars, et Aliz sa femme, confirment en 1223 les dons que ledit Pierre et ses frères avaient faits à l'abbaye de la Grenetière dans leur fief de Maupetit. — D. F., 9.

Aspremont (Raoul D'), qualifié de *noble Chev.*, fait échange de quelques droits avec les abbé et religieux de Boisgrolland, en janvier 1238. — D. F., 1. — En mai 1239, il fait don à l'abbaye de Boisgrolland, du consentement de Guillaume son frère, *d'une famille et de ses possessions.* — D. F., 1. — Les siècles passés nous fournissent un grand nombre d'exemples de telles donations, qui prouvent jusqu'où s'étendait le pouvoir féodal au XIVe siècle, puisqu'il allait jusqu'à autoriser le transfert légal de la propriété d'une famille entière.

Aspremont (Guillaume D'), valet, Sgr du Poiroux et de Ryé, sans doute frère du précédent, fait don, en juin 1243, à la même abbaye, de 48 sous de taillée qu'il avait dans le fief de Guillaume Cléré, Chev. — D. F., 1. — En août 1245, il fait don de serfs et d'héritages à l'abbaye de Boisgrolland, *pro salute anime sue et anime* RADULPHI *de Asperomonte*, etc. — D. F., 1. — Et en février 1246, il donne à la même abbaye de Boisgrolland, du consentement D'ISABELLE sa femme, une famille et ses possessions, qu'il exempte de toutes charges en faveur de cette abbaye. — *Ibid.*

Aspremont (Guillaume D'), Chev., fils D'AGNÈS, épouse du Sgr de Mansy, passe un accord avec le Cte de Poitiers relativement à la terre de Mansy, en 1262. — Ar. Roy.

Aspremont (Guillaume D') déclara, lors du ban de 1271, qu'il devait seulement service au roi pendant 40 jours en la comté de Poitou et non hors. — Ar. Roy.

Aspremont (Guillaume D'), Chev., Sgr de Poiroux, de Ryé, d'Aizenay et de Mauzé, fit en 1281 une transaction avec l'abbé et les religieux de Boisgrolland. Cette transaction fut approuvée au mois de mars 1300 par RAOUL d'Aspremont, Sgr de Poiroux, cousin germain de Guillaume, et petit-fils de Guillaume et d'Aremgarde, dont il a été parlé ci-dessus.

Aspremont (Guy D'), Chev., servait en 1341 sous Louis Vte de Thouars. — B. R.

Aspremont (Jeanne D'), *noble et puissante dame dudit lieu*, n'existait plus au mois de juillet 1403. Elle avait épousé en premières noces N. de Vivône, et fut mère de Regnault de Vivône, Sgr de Thors et de Regnac. Elle se remaria avec Jean Harpedanne; il ne paraît pas quelle ait eu d'enfants de ce second mariage.

Aspremont (Jean D'), écuyer, homme d'armes, âgé de 25 ans, combat contre Abel Richard, qui l'avait trompé dans un marché de foin en 1477. — Ar. Roy.

C'était une voie de procédure économique, et qui offrait au moins autant de chances que celle qu'on emploie de nos jours, surtout lorsque le demandeur

Digitized by Google

était un champion vigoureux ; car il pouvait sans beaucoup de frais se rendre justice de sa propre main.

Aspremont (Pierre D'), Ec., Sgr de Marcilly, obtient du roi établissement de foire dans sa Sgrie de Marcilly, en 1496. — Ar. Roy.

Aspremont (Claude D'), Ec., âgé de 38 ans, ayant charge de 300 hommes de pied, combat et tue Claude de Fert dit le Diable, qui avait volé dans une église. Il obtint rémission pour ce fait l'an 1540. — Ar. Roy.

N. B. Un recueil de montres et revues déposé à la bibliothèque du roi donne la liste d'un grand nombre de chevaliers et d'écuyers du nom d'Aspremont ; mais comme il existe dans le duché de Bar une ancienne maison d'Aspremont, et une autre connue sous le nom d'Aspremont aux Merlettes, il aurait été impossible de reconnaître parmi eux les noms de ceux qui auraient appartenu au Poitou. D'après cela, nous n'avons pas cru pouvoir puiser à cette source.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'ASPREMONT de Poitou portait de gueules au lion d'or couronné d'azur.

ASSAILLY (D'), aussi appelée de l'Assailly et d'Assalit, famille noble de Niort, où elle a rempli souvent les premières charges municipales.

Son nom se trouve dans le Nobiliaire de Toulouse, et il est de tradition parmi ses membres qu'elle est d'origine écossaise. Sans discuter ici cette question, qui nous est indifférente, puisqu'il suffit pour nous que depuis longtemps cette famille ait joué un rôle en Poitou, nous allons extraire des confirmations de noblesse de M. de Meaupou et de notes particulières, les éléments qui composeront l'histoire de cette maison.

Le premier personnage du nom d'Assalit que nous retrouvions dans les monuments écrits de la noblesse du Poitou, est :

Assalit (N.), épouse de Constantin de Châteauneuf, et fille de feu Audebert d'Assalit, que l'on voit exister en 1270, d'après une charte de l'abbaye de Charroux.

Assalit (Étienne) dit *Tredat*, archer de la retenue du roi en 1478, étant à jouer aux quilles près la ville de Poitiers, eut une dispute avec un nommé Guillot Varlet, qu'il tua dans la chaleur de la querelle. — Ar. Roy.

Assailly. Trois membres de cette famille, portant tous les prénoms de FRANÇOIS, l'un père, l'autre fils, et le troisième sieur du Peux, sont cités aux années 1594 et 1597 dans le catalogue original des nobles de la généralité de Poitiers. — St-All.

Assailly (Sébastien), habitant de Niort, n'existait plus en février 1596. — Extrait d'un livre des fiefs du bureau des finances de Poitiers.

Assailly (Sébastien) était pair de la commune de Niort en 1620 et 1638. — Aug. Ter.

Filiation suivie.

Ier. — **Assailly** (François D'), Ier du nom, Sr du Peux, dont il a été fait mention ci-dessus, eut un fils, qui suit.

IIe. — **Assailly** (François D'), IIe du nom, Sr du Peux, fut élu échevin de la commune de Niort au moyen de la résignation faite en sa faveur par Antoine Chargé, comme il appert d'un acte d'assemblée tenue par le maire et les échevins de ladite ville, le 6 octobre 1634, et par une déclaration faite le 7 novembre 1634 au greffe de l'Élec., par laquelle François d'Assailly déclara *vouloir vivre noblement.*

Nous voyons par un acte d'assemblée du 6 septembre 1660, tenue par les maires et échevins de la ville de Niort, que François Assailly, Ec., Sr du Peux, était décédé revêtu de sa qualité d'échevin. — Meaupou.

Il avait épousé Madeleine CHARGÉ, d'une famille qui jouait alors un grand rôle à Niort.

Devenue veuve, Madeleine paya, le 1er septembre 1667, à Jehannot de Bertillac la somme de 450 liv. pour sa maintenue en sa noblesse et priviléges.

François Assailly avait laissé de son mariage les enfants dont les noms suivent, et qui, le 26 février 1671, partagèrent sa succession avec leur mère :

1° FRANÇOIS, qui suit ;

2° PIERRE, Ec. sieur de Lorageay, assista au ban de 1691, servit dans les gentilshommes de l'escadron de M. de Grandchamps ; puis, en 1706, il était officier dans les troupes du roi au service d'Espagne, ainsi qu'il résulte des lettres du lieutenant du roi dans la province du Poitou et de M. le maréchal de Clérembault à M. l'intendant de Poitou. — 21 août 1706. — N. F.

3° ALEXIS, qui suivra ;

4° MADELEINE, citée dans la maintenue de noblesse.

IIIe. — **Assailly** (François D'), IIIe du nom, Ec., Sr du Peux, épousa, par contrat passé devant Me Piet et son collègue, Nes à Niort, le 30 août 1672, Dlle Gabrielle DE BARAZAN, fille de Jean de Barazan, Éc., Sgr de la Salmondière. Il avait fait partie de la 2e brigade du ban des nobles de la sénéchaussée de Poitiers, convoqué et réuni à Moncoutant le 26 mai 1689. Ce fut lui qui, avec Alexis, Sgr de Laubon-

Digitized by Google

nerie, et Madeleine, ses frère et sœur, fut confirmé dans sa noblesse par sentence du 10 janvier 1699, signée Meaupou. — Mss. originaux.

Il légua le 10 janvier 1737 à SÉBASTIEN d'Assailly, Éc., Sgr de Gerauson, son cousin germain, la terre et Sgrie de la Salmondière, à lui échue de Mess. Jean de Barazan. — N. F.

III°. — **Assailly** (Alexis D'), Ec., sieur de Laubonnerie, assista au ban de la noblesse convoqué en 1690, et commanda le 3e escadron des nobles du haut Poitou au ban convoqué en 1703.

Il avait épousé, par contrat du 7 juin 1673, reçu Chauvegrain et Piet, Nres royaux à Niort, Dlle Marguerite THIBAUT, fille de N. Thibaut, Éc., Sgr de Colombier.

Il laissa de ce mariage :

IV°. — **Assailly** (Sébastien-Guillaume-Alexandre D'), Chev., Sgr de la Salmondière et de la Rivière d'Arthemay.

Il avait établi à Vouillé, près Niort, de concert avec M. le duc de Bethune-Charost, une communauté des sœurs de la Providence, pour le soin des malades et l'éducation des enfants de la campagne ; mais la révolution détruisit cette pieuse fondation et confisqua les biens qui y étaient affectés. — N. F.

Sébastien avait épousé Charlotte-Rose-Cécile GRELIER DE COUCIZE, laquelle, forcée d'émigrer, emmena dans sa retraite à l'étranger ses deux fils qui suivent:

1° ALEXANDRE-CHARLES, né le 24 février 1772, entré lors de la restauration dans la maison militaire du roi ;

2° PHILIPPE-ANTOINE, qui suit.

V°. — **Assailly** (Philippe-Antoine D'), né le 11 janvier 1779, épousa par contrat reçu Trutat et son confrère, à Paris, le 21 prairial an II, Dlle Suzanne-Elisabeth-Louise DE SALUGUET D'AMARZIT D'ESPAGNAC, fille de Charles Cte d'Espagnac.

Il existe des enfants de ce mariage.

ARMOIRIES.—LA FAMILLE D'ASSAILLY porte d'azur à trois lis d'argent tigés et feuillés de sinople. — Arm. de la généralité de Poitou. — St-Al.

ASSE. Cette famille noble, dont la branche établie en Poitou est vraisemblablement éteinte depuis plusieurs siècles, prétendait être originaire d'Angleterre ; mais ce qui pourrait faire douter de cette origine, c'est que les archives de l'abbaye de St-Maixent renferment les noms de plusieurs membres de cette famille près d'un demi-siècle avant le mariage d'Aliénor avec le duc de Normandie, héritier du trône d'Angleterre.

Asce (R.), clerc, et GUILLAUME son frère, et un autre R. Asce, *sacerdos*, sont témoins dans divers hommages rendus à l'abbaye de St-Maixent dès 1115. — D. F.

Asce (Raoul), clerc, fut présent en 1219 à un traité entre l'abbaye des Châteliers, Guérin Poverel et son frère. Ce même Raoul était en 1236 archiprêtre de St-Maixent. — D. F.

Asse (Constantin) fit, conjointement avec ses frères, en 1261, une acquisition dans le pays de St-Maixent. — D. F.

Asse (Raoul), *clericus*, fut en 1280 fondateur d'une chapelle dans l'église d'Augé, *de Angeyo*. — G. G.

Asse (Jean) servit avec 2 écuyers dans la compagnie de Jean l'Archevêque en 1337.

Asse (Louise) fut la seconde femme de François Bonnin, Chev. de l'ordre du roi, Sgr de Messignat ; il vivait en 1577. — Gén. Bonnin.

Asse (Renée), dame d'Assay, rendit aveu de cette terre, le 21 mars 1578, au Sgr de Thouars pour elle et pour son neveu Jacques Bonnin, Ec. — Ext. du trésor du château de Thouars. — D. F.

Filiation suivie.

Ier. — **Asse** (Constantin), chevalier anglais, Sgr d'Augé, du Plessis, depuis appelé le Plessis-Asse, et de Sazay, ces diverses terres situées dans le pays de St-Maixent ou aux environs, servit en 1337 dans la compagnie de Jean l'Archevêque avec 4 écuyers, épousa vers 1360 Jeanne DE ST-GELAIS, fille de Charles III, Sgr de St-Gelais, et de Jeanne de Viron. Ils eurent pour fils :

1° CONSTANTIN, qui suivra ;

2° ISABEAU, femme de Jean de Dercé, Chev., Sgr de St-Loup. — Gén. de St-Gelais-Lusignan.

II°. — **Asse** (Constantin), Chev., Sgr d'Augé, du Plessis, Sazay, etc., rendit, le 8 février 1404, ne prenant alors que le titre d'écuyer, aveu et dénombrement au château de Niort de son domaine, lieu et forteresse de Sazay, environné de *douhes* (douves). Le 18 mai de l'année suivante, il rendit au château de St-Maixent son aveu pour la moitié du Grand et du Petit-Panais. — G. G. — Il avait épousé, par contrat du 17 juin 1395, Catherine CHASTEIGNER.—Clabault, histoire des Chasteigners.

De ce mariage naquirent :

1° CONSTANTIN, Ec., Sgr de Sazay, d'Augé, des Petoufles, etc. ; il épousa Jeanne DE SAUMUR, de laquelle il eut pour fille unique ANNE, mariée à Jousselin Dubois, Sgr de Chabannes et de Montmorillon, bailli des montagnes d'Auvergne, et maréchal-des-logis du roi Louis XI. Il rendit, à cause de sa femme,

Digitized by Google

un aveu au Sgr de Taillebourg le 22 septembre 1480. — D. F.;

2° JEAN, qui continuera la filiation;

3° LOUISE, mariée à Laurent Poussard, Chev.;

4° MARGUERITE, femme d'Hilaire Larcher, Chev., Sgr de Beaurepaire;

5° et 6° YSABEAU et N., religieuses à l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers.

IIIe. — **Asse** (Jean) prenait, le 28 mai 1450, le titre de Sgr du Plessis, Psse d'Augé. Il comparut au ban des nobles du Poitou de 1467, où il fut homme d'armes du Sgr de la Grève.

Marié avec Suzanne ESCHALLARD, il rendit, le 28 mai 1441, à cause de sa femme, un aveu au Sgr de Thouars pour la moitié de son hébergement d'Assay. — D. F. — Ils eurent pour enfants:

1° JEAN, qui suivra;

2° CHRISTOPHE, Chev., Sgr de la Roullère, qui eut pour fils ADRIEN Asse, Chev., Sgr de la Roullère, lequel eut une fille unique ANNE, dame de la Roulière, mariée à René de Thoury;

3° JACQUES, Chev., bailli de Dijon vers 1490;

4° NICOLAS, abbé d'Airvault en 1477; mort en 1499. — D. F.;

5° FRANÇOISE.

Un autre JEAN Asse fut brigandinier du Sgr de la Grève au ban de 1467.

IVe. — **Asse** (Jean), Chev., Sgr du Plessis, servit comme homme d'armes au ban de 1533.

Il eut entre autres deux fils:

1° JOACHIM, qui va suivre;

2° LÉON, qui remplaça son aïeul, Sgr du Plessis-Asse, au ban des nobles du Poitou de 1491. Ce vieillard n'ayant pu servir en personne, il lui fut enjoint de fournir un archer au premier voyage.

Ve. — **Asse** (Joachim), Ec., Sgr du Plessis et d'Assay, rendit aveu de cette terre au Vte de Thouars le 2 août 1527. — D. F. — Il eut de Marguerite DE VIVONNE sa femme:

VIe. — **Asse** (Pierre), Ec., Sgr du Plessis-Asse, ressort de St-Maixent et d'Assay, lequel rendit, le 12 août 1545, aveu de cette terre au Sgr de Thouars. — D. F. — Il se trouva au ban des nobles du Poitou en 1557. — Roq.

Il avait épousé dame Marie DE CHASTEIGNER, qui était sa veuve le 14 novembre 1598, comme on le voit par son testament dans lequel elle se qualifie de veuve de Pierre d'Asse, Ec., Sgr du Plessis-Asse, demeurant, en son vivant, Psse de la Roche-sur-Yon. — Mss Garan.

RENÉE Asse, rapportée immédiatement avant la filiation suivie, était peut-être fille de ceux qui précèdent, et ce serait en elle que se serait éteinte la famille qui a fait l'objet de cet article.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE ASSE portait d'azur à 3 aiglettes d'or becquées et armées de gueules. — Ext. de la vraie et parfaite science des armoiries.

AUBANNEAU, famille noble du haut Poitou.

Aubanneau (Jean), demeurant à Taignes, Psse de Chaunay, rendit hommage au château de Civray, le 14 février 1407, pour ledit hébergement attenant à celui de Jean Aubanneau de Chigeloup. — G. G.

Aubanneau ou **Aubonneau** (Jean) a servi comme brigandinier du Sgr de Jarnac au ban des nobles du Poitou en 1467.

Aubanneau (Guichart), des environs de Civray, servit comme archer au ban de 1491.

Aubanneau (Antoine), Ec., Sgr de Cernay, et Dlle Perrine CROUZILLE, sa femme, vendirent à François d'Alouhe, Ec., Sgr des Ajots et de la Thibaudière, la part qu'ils avaient dans la Sgrie du Breuil-Brechou, près Aunay. — Ar. de la Société des Antiq. de l'Ouest.

Aubanneau (Philippe), Ec., Sgr de Fontègre, rendit, le 1er Juin 1554, hommage dudit lieu à la dame de Cercigny. Il possédait Fontègre du chef de Françoise DE GENOUILLÉ sa femme, fille de feu Guillaume de Genouillé, Ec., Sgr du Vergier. — D. F.

Aubanneau (Philippe), sans doute fils du précédent, Sgr de Cernay et de Fontègre, rendit hommage le 5 juillet 1601. — D. F.

Aubanneau (Jacquette), veuve de François l'Aisné, Ec., Sgr du Pressour et de Reigné, tutrice de son fils, rendit le même hommage au Sgr de Cercigny le 12 janvier 1621. — D. F.

Aubanneau (François), Sr de la Moujatière et de Gry, se trouva en 1651 à l'assemblée des nobles du Poitou pour nommer des députés aux états de Tours.

Aubanneau (René), Ec., Sr de Villenoue, fut chargé, le 5 novembre 1659, de la procuration de Madeleine Pastureau, veuve de Jean Chasteigner, Ec., Sgr de Rouvre, lors du mariage de Jean Chasteigner son fils.

Aubanneau (François), Sr de la Moujatière, Psse d'Anché, Elec. de Poitiers, fut confirmé dans sa noblesse par M. Barentin le 10 décembre 1667.

Aubanneau (François), Sr de Villenoue, était du 1er escadron des nobles du Poitou, réunis à Niort le 17 juin 1695.

Aubanneau (Pierre) de la Forêt et JEHAN son fils sont mentionnés comme relevant de la terre du Cibiou dans l'aveu et le dénombrement que Fran-

Digitized by Google

çois du Reclus, Ec., Sgr dudit lieu, rend à Louis XIV de cette Sgrie le 28 octobre 1695. — Ar. dép., liasse de la Cropte de St-Abre.

ARMOIRIES. — René Aubanneau, Sr de Villernon, ou plutôt de Villenoue, portait d'argent à 3 têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules posées 2 et 1. — Armorial du Poitou.

AUBÉRI (D'). Ce nom s'écrit aussi quelquesfois Auberry et Aubéry.

On conserve dans cette famille, dit M. d'Hozier, un ancien cahier contenant plusieurs copies de titres et mémoires qui en font remonter l'ancienneté jusqu'à Frédéric-Paul Aubéry, Anglais de nation, qui vint s'établir en France en 1439.

Il parait cependant qu'avant l'époque indiquée ci-dessus, une famille Aubéry existait en France, car nous trouvons à la bibliothèque du roi, dans un recueil de montres et revues à la date du 4 octobre 1410, les noms qui suivent :

Auberry (Regnault), Chev.

Auberry (Guillaume), Éc.

Une copie du travail de M. d'Hozier sur cette famille nous ayant été communiquée, nous croyons devoir la suivre, sauf à développer certains articles et à rapporter quelques faits qui nous ont paru intéressants et qui n'y ont pas été mentionnés.

Filiation suivie.

Ier. — **Aubéri** (Frédéric-Paul), né Anglais, fut le premier qui, d'après les mémoires domestiques, vint, en 1499, s'établir en France avec les deux enfants qu'il avait eus d'Elisabet de Herlai ou Harlai, son épouse, qu'il perdit peu de temps après.

Nous pensons qu'il faut adopter la date de 1499 comme étant celle de l'établissement en France de la famille, conformément à la copie qui nous a été communiquée, et contrairement à la date de 1439 donnée par M. d'Hozier dans son ouvrage, t. 1, partie 1re, p. 32 et suiv.

Le système de cet auteur soulève en effet deux difficultés. Après avoir établi la date de 1439, il dit plus bas que Pierre, l'aîné des enfants de Frédéric-Paul, ne se maria qu'en 1522 ; or, en ne le supposant âgé que d'un an lors de sa venue en France, en 1439, Pierre aurait été âgé en 1552, époque de son mariage, de 83 ans, ce qui n'est guère supposable.

La même difficulté d'âge se présente pour Jacques, frère de Pierre, qui, lors même qu'on admettrait qu'il ne fût que né lorsque sa famille vint en France, aurait été âgé de 116 ans lorsque en 1555 il fut envoyé en Angleterre par Henri II pour y traiter de la paix.

Avec la date de 1499, toutes ces difficultés s'aplanisent, l'âge de l'un et de l'autre des enfants de Frédéric d'Aubéry se trouve parfaitement convenable, et ne se prête point au ridicule que présenterait l'autre combinaison.

Comme nous venons de le dire, Frédéric-Paul laissa deux enfants : 1° Pierre, qui suit ;

2° Jacques, sieur du Monceau en Anjou ; il s'adonna à l'étude des belles-lettres. Reçu avocat au parlement de Paris, il parvint à un si haut degré de science et de renommée, qu'il fut nommé l'*Oracle de la France.*

Le roi Henri II ayant évoqué, par une déclaration du 17 mars 1550, la connaissance de la cause des habitants de Cabrières et de Mérindol, poursuivis par le parlement de Toulouse, et ayant commis la grand'chambre du parlement de Paris pour juger l'affaire au fond, chargea Aubéri d'occuper pour ceux de Cabrières et de Mérindol, et Aubéri gagna la cause qui lui avait été confiée. Le chancelier de l'Hospital a fait de ce procès une relation en vers que l'on trouve au liv. 2 de ses épitres. La harangue qu'Aubéri prononça dans cette occasion solennelle fut imprimée à Leyde en 1619, et Louis Aubéri, petit-neveu du célèbre avocat, la fit réimprimer à Paris en 1645, sous le titre de « *l'Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol.* »

C'est probablement en récompense du talent déployé par Jacques Aubéri dans cette affaire que le roi le nomma lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris. Il était du moins revêtu de cette charge en 1552, époque du mariage de sa fille, et il en prit le titre dans le contrat.

Son habileté et ses talents le firent encore remarquer dans ces fonctions éminentes ; le roi crut devoir bientôt après confier à sa prudence le soin de traiter avec l'Angleterre, lorsqu'il voulut faire, en 1555, la paix avec cette puissance ; et il n'eut pas lieu de se repentir de la confiance qu'il avait témoignée à son habile négociateur.

On ignore l'époque de la mort de Jacques Aubéri, qui avait épousé Marie Anthonis, dont il n'a laissé qu'une fille, Françoise, laquelle épousa, le 25 juillet 1552, par contrat passé par Godard et Bergeon, Nres au Châtelet de Paris, Pierre de Pincé, Ec., Sgr du Coudray et du Bois, en Anjou, conseiller au parlement de Paris.

IIe. — **Aubéri** (Pierre), sieur du Maurier, épousa en 1522, d'après d'Hozier, Guillemette ou Guillemine de Blin, fille de Jean Cte de Blin ou Belin, dont il eut un fils Jean, qui suit :

Pierre était mort longtemps avant le 28 mai 1556, car sa femme, qui s'était remariée avec Arthus Che-

Digitized by Google

nevière, Ec., était aussi décédée à cette époque, comme on le voit par un partage de leurs biens entre Arthus Chenevière, comme tuteur de N... de Chenevière, son fils mineur, et de la défunte, etc., et Jean Aubéri, fils de Pierre et de Guillemine.

III°. — **Aubéri** (Jean), sieur du Maurier et des Frocheries, dont il fit offre d'hommage le 17 août 1560 au Sgr de la Turpinière, avait épousé Madeleine FROGER, laquelle était veuve le 13 octobre 1586.

Moréri dit qu'il décéda en 1585; sa veuve n'existait plus elle-même le 30 mars 1588, époque à laquelle ses biens, ainsi que ceux de son mari, furent partagés entre leurs enfants, qui étaient :

1° BENJAMIN, qui suit;

2° ESTHER, femme de Guy Lattai, sieur de la Bruyère, mariée à l'époque du partage mentionné ci-dessus;

3° et 4° ELISABETH et MARIE-MARTHE.

Nous ignorons si ces deux dernières ont été mariées.

IV°. — **Aubéri** (Benjamin), Sgr du Maurier et de la Fontaine-d'Angé, excité par l'exemple de son grand-oncle et par la réputation que ses talents lui avaient acquise, abandonna la résolution qu'il avait prise de vivre en homme privé, et il sut bientôt se faire distinguer au milieu des hommes de son époque.

Ayant rendu des services importants au roi Henri IV, ce prince le gratifia d'une pension de 3,000 livres, le 6 janvier 1608, par lettres signées Henri, et plus bas de Léoménie. Le 11 septembre 1610, il acheta de Bertrand de la Vallade, par acte reçu du Prat, Nre à Nérac, la charge de conseiller du roi, président en la chambre des comptes établie en cette ville.

Louis XIII, ou plutôt la reine régente sa mère, ne laissa pas dans l'inaction l'un des serviteurs les plus fidèles et des plus capables de son royal époux. Aubéri fut envoyé en 1615, avec le titre d'ambassadeur ordinaire de S. M., près les états des provinces-unies des Pays-Bas; et, malgré son absence, il fut créé conseiller d'état par brevet du 3 septembre 1615.

Son amour pour la paix le faisait généralement estimer, et quoique protestant, il avait su se concilier l'estime et la confiance des catholiques. — N. F.

Cependant, malgré son caractère bien connu, on parvint, lorsque les princes abandonnèrent la cour par suite de leur mécontentement, à leur persuader que Benjamin Aubéri avait tenu des propos fâcheux sur leur compte, et que même il avait fait enlever plusieurs vaisseaux chargés d'armes qui leur étaient destinés, avec plusieurs officiers résolus d'entrer à leur service. Ne pouvant l'atteindre, ils le punirent d'un crime qui n'était autre chose que l'accomplissement d'un devoir vis-à-vis des princes révoltés, en faisant brûler son château de la Fontaine-d'Angé, lequel appartient encore à sa famille. La reine-mère, ayant été informée de ce fait, voulut dédommager son favori de ses pertes en lui donnant 2,000 écus, et lui fit augmenter sa pension annuelle de 1,000 écus pendant son ambassade en Hollande. — Mor.

Rappelé en France en 1624, Benjamin Aubéri reçut en cette circonstance des Hollandais le témoignage le plus flatteur de leur affection sincère dans une lettre que les états généraux écrivirent au roi.

Nous croyons devoir la rapporter, parce qu'elle fait honneur à l'homme dont nous écrivons l'histoire.

« Sire,

» Ayant plu à votre Majesté de retirer près d'elle le » sieur du Maurier et le retenir aussi pour se servir » de lui comme nous avons entendu tant par la lettre » de Votre Majesté du 4 avril, que par la proposition du » sieur du Maurier sur ce faite, nous l'avons dû ac- » compagner de ce notre véritable témoignage que » pendant son séjour près de nous il a eu très-fi- » dèle soin de votre service, ayant conduit ses actions » et négociations, selon les occasions et occurences, » en conformité de sa charge avec tant de prudence » et de diligence, que même, au regard de notre état, » il nous en demeure un entier et pleinier contente- » ment.

» En considération, nous espérons que V. M. le » verra de bon œil, comme un sage et vertueux mi- » nistre qui saura rendre fidèle compte de ses ac- » tions et représenter à V. M., sire, la sincère af- » fection des nôtres, dont il s'est acquis la connais- » sance pendant son séjour par deça. Nous l'avons » aussi requis de donner une partie de son rapport » à nous vouloir moyenner la continuation et aug- » mentation de votre royale faveur et affection au » bien de cette notre république, qui s'en rendra » toujours digne comme nous-mêmes, et supplions » aussi bien humblement V. M., priant Dieu, sire, » de conserver la royale personne de V. M. en très- » parfaite santé, très-longue et heureuse vie.

» De la Haye, le neuvième d'avril mil six cent vingt- » quatre. De V. M. bien humbles serviteurs, les états » généraux des Pays-Bas unis.

» Par l'ordonnance d'iceux, signé Creser. » — N. F.

Moréri dit qu'après son retour en France de sa mission auprès des états généraux, Benjamin Aubéri fut envoyé en Angleterre, où il réussit dans plusieurs négociations qui lui avaient été confiées.

Le roi avait conservé une telle reconnaissance des bons services du négociateur, qu'ayant appris que les enfants d'Aubéri, dont l'éducation avait été confiée à Benjamin Prioli, étaient à Rome, il écrivit

Digitized by Google

le 16 septembre 1625 de Fontainebleau à M. de Béthune, Chev. de ses ordres et son ambassadeur extraordinaire à Rome, pour lui mander : « que » comme il connaissait le sieur du Maurier, conseiller » en son conseil d'Etat, il lui recommandait ses » enfants qui, après avoir étudié à Padoue, étaient » à Rome pour y voir ce qu'il y avait de plus singu- » lier ; qu'il le priait d'en prendre soin et de les » mettre sous sa protection comme enfants d'un père » qui l'avait fidèlement servi, et particulièrement » pendant son ambassade de Hollande. » — Cette lettre est signée Louis, et plus bas Phelippeaux.

Benjamin fut, par lettres du 21 novembre 1629, pourvu d'une charge de conseiller du roi en ses conseils d'État et privé et de ses finances. — Il mourut en 1636, dans sa terre du Maurier.

Benjamin Aubéri fut marié deux fois, 1° par contrat passé par Bontemps, Nre au Châtelet de Paris, le 5 mars 1600 : il avait épousé Dlle Marie MADALÉNE, fille de Jean-Baptiste Madaléne, gentilhomme génois, et de Banette Franson ; l'ayant perdue à la Haye le 12 novembre 1620, il se remaria le 24 septembre 1622 avec Dlle Renée DE JAUCOURT, fille de Louis de Jaucourt, Chev., Sgr de Ville-Arnoul, et d'Elisabeth de la Trimouille. Il n'eut point d'enfants de cette seconde femme. — N. F.

Il avait eu de Marie Madaléne 10 enfants, dont 4 fils, qu'il confia, ainsi que nous l'avons dit, aux soins de Benjamin Prioli, qui les emmena avec lui à l'académie de Leyde, et de là les fit ensuite voyager à Berlin, en Pologne et à Rome, pour perfectionner leur éducation. — Mor.

Benjamin Aubéri leur avait laissé des conseils pleins de sagesse au sujet de la conduite qu'ils devaient tenir dans les affaires publiques. Louis, un de ses enfants, dont il sera parlé ci-après, en inséra une partie dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de la Hollande.

Les enfants de Benjamin étaient :

1° BENJAMIN, IIe du nom, baptisé le 10 août 1607 au temple protestant de St-Maurice, près Charenton. Il mourut probablement jeune et sans avoir été marié, car nous ne le retrouvons plus depuis cette époque ;

2° MAXIMILIEN, Ier du nom, qui suivra ;

3° LOUIS, Ec., sieur du Maurier et des Frocheries, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi et aide-de-camp dans les armées de S. M., naquit le 24 juillet 1610 ; il suivit son père en Hollande, et Benjamin Prioli dans ses voyages. Étant revenu à Paris, il sut s'acquérir la faveur de la reine-mère ; mais voyant qu'il ne pouvait parvenir à aucun emploi, il quitta la cour après la mort du cardinal de Richelieu, et se retira dans sa terre du Maurier pour y vivre dans le repos. Quoique catholique, il avait d'étroites liaisons avec plusieurs savants protestants, ce qui expliquera peut-être les vexations dont il eut à se plaindre malgré sa religion.

Il publia en 1682 des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande*, dans lesquels il intercala, comme nous l'avons dit, les conseils qu'avait laissés à ses enfants Benjamin Aubéri leur père. En 1735, on a imprimé à Blois, in-12, de nouveaux *Mémoires* inédits *de Hambourg, Lubeck et de Holstein, de Danemarck, de Suède et de Pologne ;* ils sont dédiés à M. de Contades, lieutenant général des armées du roi, lieutenant-colonel des gardes françaises, etc. L'éditeur est Louis-Léonor-Alfonse d'Orvaux du Maurier, sans doute neveu de Louis.

Les mémoires de famille qui nous ont été communiqués donnent à Louis Aubéri deux filles ; Moréri parait n'en avoir connu qu'une.

Louis Aubéri avait épousé, par contrat passé pardevant Richer, Nre au Châtelet de Paris, le 4 septembre 1642, Dlle Marie DU BUISSON, fille de Nicolas du Buisson, auditeur en la chambre des comptes de Paris, et de Dlle Renée Bernard. De ce mariage naquit :

1° MARIE, qui épousa, le 29 octobre 1670, par contrat passé par Maurin, notaire royal à la Fontaine-St-Martin-au-Maire, René d'Orvaux, Chev., Sgr de la Beuvière, de Champiré, d'Orvaux, etc., fils aîné de feu René d'Orvaux, Sgr desdits lieux, et de Dme Anne d'Avril. Nous ignorons l'époque de sa mort.

2° RENÉE-LOUISE épousa, par contrat passé le 10 novembre 1667 par-devant Morain, tabellion en la cour royale du Mans, Mess. François de la Barre, Chev., Sgr des Aunais et de la Guéritande, fils de feu René de la Barre, Ec., Sgr des Aunais, et de Dme Françoise de Maillé. Nous ignorons également l'époque de son décès. — N. F.

4° DANIEL, Ec., né le 9 décembre 1612, tué à la bataille de Nordlinghen (3 août 1645), où il assistait avec le grade d'aide-de-camp du duc d'Enghien. — N. F.

5° MAURICE, Ec., sieur de la Ville-au-Maire, né à la Haye le 20 septembre 1618, mort jeune. — N. F.

6° MARIE, née le 24 janvier 1606, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement. — N. F.

7° LOUISE, née à la Haye le 13 février 1614, épousa, par contrat passé par-devant Lestournie, Nre royal au Mans, le 9 décembre 1634, Mess. Louis Lenfernat, Ec., Sgr d'Ardenay, fils de Jacques Lenfernat, Ec., et de Dlle Anne de Guiot. Étant devenue veuve, elle se remaria, par contrat passé devant Le

Digitized by Google

Jude et Renaud, Nres royaux à Châtellerault, le 15 novembre 1639, à Mess. Benjamin de Pierre-Buffière, Chev., Sgr de Chambaret, fils de feu Louis de Pierre-Buffière, vivant Sgr de Beaumont et de Chambaret, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur des places d'Albigeac, de Cadenac et de Cardaillac, et de Marie de la Noue. — N. F.

8° ÉLÉONORE, née à la Haye le 19 mars 1616, épousa, le 23 avril 1637, par contrat reçu Joigné et Beaudousin, Nres royaux, René de Gillier, baron de Mauzé, près la Rochelle, et Sgr de St-Georges. Éléonore mourut sans enfants en 1660. — N. F.

9° MADELEINE, née à la Haye le 30 mai 1617. — N. F.

10° ÉMILIE-CATHERINE, née aussi à la Haye le 9 novembre 1620, épousa, le 29 juillet 1637, Simon d'Ernecourt, Sgr de Montreuil et de la Neuville en Champagne. — N. F.

V^e^. — **Aubéri** (Maximilien), I^er^ du nom, Sgr du Maurier, de la Fontaine d'Angé, de Vaugodin, de Pilloron et de la Roche-St-Sulpice, Chev. de l'ordre du Roi, etc., partagea avec ses frères et sœurs les successions de leur père et mère, le 31 janvier 1637. Il donna son aveu et dénombrement des fiefs et Sgries de la Roche-St-Sulpice à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, comme Sgr de Nouastre, le 25 août de la même année. Il épousa, le 11 octobre 1640, Louise DE BEAUVEAU, fille de Jean de Beauveau, Chev., Sgr d'Espence, et de dame Anne d'Angennes, et fit son testament le 8 mars 1667. — N. F.

Il eut pour enfants de ce mariage :

1° LOUIS, qui suivra ;

2° MAXIMILIEN, II^e^ du nom, Ec., mort dans les Pays-Bas. — N. F.

3° LOUISE, femme de Philippe Tutaud, Sgr de l'Herbaudière, qu'elle épousa le 5 décembre 1669, par contrat reçu de Lestang, Nre royal. — N. F.

4° MARGUERITE, mariée, 1° le 24 février 1675, avec Pierre de Salignac, Ec., Sgr de la Roche-Gaudon ; 2° avec Jérôme Drouin, Ec., Sgr de Vauleart, dont elle était veuve en 1710. — N. F.

VI^e^. — **Aubéri** (Louis), Ec., Sgr du Maurier, de la Fontaine-d'Angé et de la Ville-au-Maire, épousa, le 20 mars 1676, Françoise DE NETTANCOURT, fille de Louis de Nettancourt, Sgr dudit lieu, de Maugarni, de Noyers, de Brabant, etc., mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et d'Anne Le Comte dite de la Marche, sa femme. — N. F.

Il mourut avant 1686. — F.

Sa femme n'existait plus le 8 mars 1710, époque à laquelle leurs biens furent partagés entre leurs enfants, qui étaient :

1° ANNE-JACQUES-LOUIS, qui suit ;

2° et 3° MARIE-ANNE et CHARLOTTE-FRANÇOISE. — N. F.

VII^e^. — **Aubéri** (Anne-Jacques-Louis), Ec., Sgr du Maurier, de la Fontaine-d'Angé et de la Ville-au-Maire, capitaine dans le régiment de Nettancourt en 1696, épousa, le 24 novembre 1710, par contrat passé devant Maudin, notaire à Rivarannes, Élec. de Chinon, Dlle Marguerite-Françoise VAILLANT, fille de François Vaillant, Ec., Sgr d'Avignon, de Montaigu, de la Barbotinière et des Linières, et de Dlle Marguerite de Bouchardière. — N. F.

Le 22 mars 1719, il rendit hommage de la dixme de Piolant, Psse d'Angé, au château de Châtellerault. — Plumitifs du bureau des finances de Poitiers.

Il laissa de son mariage :

1° JEAN-LOUIS-FRANÇOIS, qui suit ;

2° HENRI-FRANÇOIS, Ec., né le 8 décembre 1716, fut reçu commandeur *non profès* de l'ordre de Malte, ainsi qu'il résulte des preuves faites pour son admission. — N. F.

VIII^e^. — **Aubéri** (Jean-Louis-François), Ec., Sgr du Maurier, naquit le 25 octobre 1712 ; il épousa Dlle Aimée-Marc-Marie-Françoise DE CRÉQUY, fille de Mess. Jacques-Charles de Créquy, et de dame Marie-Louise de Monceaux-d'Auxé.

Il laissa de son mariage :

1° CHARLES-MARIE-JEAN-BAPTISTE, qui suivra ;

2° et 3° THIMOLÉON-MARIE-FRANÇOIS et LOUIS-MARIE-FRANÇOIS, reçus chevaliers de Malte en 1765. — St-All. — N. F.

4° CHARLES-MARIE-JOSEPH, reçu chevalier du même ordre en 1766. — N. F.

5° ANNE-MARIE-HENRIETTE, mariée à N. de Broulihac, sieur de la Motte-Comptois.

6° ANNE-MARIE-LOUISE, reçue chanoinesse de Malte.

IX^e^. — **Aubéri** (Charles-Marie-Jean-Baptiste), titré marquis d'Aubéri pour les honneurs de la cour, épousa Dlle Marie-Renée-Sophie FOURNIER DE BOISERAULT.

Il laissa de ce mariage :

1° ALPHONSE, qui suit, né vers 1790 ;

2° CHARLES-ÉMILE, reçu chevalier de minorité dans l'ordre de Malte, et mort en bas âge.

X^e^. — **Aubéri** (Alphonse D'), épousa, le 21 avril 1813, Dlle Lucie-Eugénie POIGNAND DE LORGÈRES.

Entré en 1814 dans les chevau-légers, il accompagna le roi Louis XVIII jusqu'à Gand, et revint dans la Vendée, où il servit sous les ordres du marquis de la Rochejaquelin. Rentré au sein de sa famille après la seconde restauration, il mourut au

Digitized by Google

mois de mai 1830, laissant un fils LOUIS-MARIE-GASPARD, né le 3 novembre 1819, et deux filles, dont l'une est décédée à Paris en 1841.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'AUBÉRI porte de gueules à un croissant d'or accompagné de 3 trèfles d'argent, posés deux en chef et l'autre en pointe de l'écu. — D'Hozier.

Nous devons relever ici une erreur échappée à M. de St-Allais, qui, dans son *Dictionnaire Encyclopédique de la noblesse en France*, t. II, p. 475, v° *trangles*, donne pour armoiries aux d'Aubéri de Poitou les armes suivantes : d'or à cinq trangles de gueules.

La famille qui porte ces armoiries est la famille Aubéry de Vatan en Berri, ennoblie par l'office de secrétaire d'État vers la fin du XVI^e^ siècle, et descendant de Jean Aubéry, payeur des réparations de Paris en 1482. — *Diction. véridique des origines.* Lainé, v° Aubéry de Vatan.

AUBERT. Plusieurs familles nobles du Poitou ont porté ce nom, mais nous ne pensons pas qu'on puisse, les rattachant toutes à la même souche, leur attribuer une origine commune.

Nous allons mettre sous les yeux du lecteur les articles relatifs aux personnages dont nous n'avons pu trouver la filiation et parmi lesquels se trouve Guillaume Aubert, avocat, poëte et écrivain, et nous terminerons en donnant la généalogie de la maison Aubert du Petit-Thouars, famille illustrée en 1637 par la confiance dont Louis XIII et Richelieu honorèrent un de ses membres, et par le reflet de gloire que l'intrépide capitaine du *Tonnant* a fait briller sur elle au milieu du sanglant désastre d'Aboukir.

Nous devons faire observer, avant d'entrer en matière, qu'aucune des familles de ce nom citées dans le Dictionnaire de la Chesnaye-des-Bois ne remonte aussi haut que les Aubert du Poitou, sur lesquels il garde un silence absolu.

Aubert (Jean) fut, vers l'an 1300, prieur de l'aumônerie de St-Michel de Thouars.

Aubert (Pierre) faisait partie du corps municipal de Poitiers en 1320 et 1324.

Aubert (Johanet), Ec. 1^er^ février 1372, est dénommé dans un recueil de montres et revues déposé à la bibliothèque royale.

Aubert (Pierre), valet, rendit au roi, le 1^er^ février 1403, un aveu et dénombrement au château de Civray pour la terterie du Puifélix, à 30 sous monnaie courante aux droits d'aides, et à 10 sous de chambellage. — G. G.

Aubert (Michau), arbalétrier à cheval le 15 septembre 1410, est dénommé dans un recueil de montres et revues. — Bib. roy.

Aubert (Jehan) rend, le 23 août 1442, aveu à Jehan de Massougnes comme Sgr de Missé, pour ses terres de Maisoncelles. — Arc. du Misat d'Airvault.

Aubert (Pierre), Ec., rendit de grands services contre les Anglais; il était du nombre des Chev. et Ec. qui s'emparèrent de la ville de Clamecy sur le Cte de Nevers. Il obtint en 1445 des rémissions de peines pour délits de guerres. — Arc. roy.

Auber (Robin), Sgr de Fretigné, *noble et extrait de noble lignée*, fils de feu noble Guillaume Auber, ayant perdu dans les guerres contre les Anglais tous ses titres généalogiques, se fait confirmer dans sa noblesse par le roi en 1472. — Arc. roy.

Aubert (Pierre) était au nombre des échevins de Poitiers, en 1474.

Un autre PIERRE fut reçu échevin le 13 mai 1475, et l'un d'eux l'était encore en 1496.

Aubert (Anthoine), noble homme, Ec., Sgr de Radon, était procureur du duc de Penthièvre, Sgr de Thors, en partie (27 juin 1487), dans une contestation qu'avait ce Sgr avec François, Jacques et Robert Chabot, Sgrs de Jarnac, pour divers héritages. — D. F., 17.

Aubert (Jean), Sgr d'Ingrande, reçut l'ordre d'aller joindre l'armée au ban des nobles du Poitou de 1491; il fit aussi partie du ban de 1492.

Aubert (Jean), Sgr d'Ingrande, près le Blanc, faisait partie de ce même ban.

Aubert (Marguerite) épousa, le 18 mai 1504, François Fumé. — Gen. Fumé.

Aubert (Marie) était, le 23 mai 1520, femme de François Vasselot, Ec., Sgr du Portault. Ils assistèrent, à cette époque, au contrat de mariage de leur fille, alors veuve, avec Clément Guyot, Ec. — D. F.

Aubert (Ithier), Sr de la Petite-Épine, près Lusignan, servit comme arbalétrier au ban des nobles du Poitou en 1533.

Aubert (Jacques), Sr de la Normandelière, rendit son aveu dudit lieu au Sgr de Thouars le 7 novembre 1534. — D. F.

Aubert (François) était conseiller à Poitiers en 1540.

Aubert (François), Sgr d'Avanton, peut-être fils du précédent, fut d'abord conseiller au parlement de Paris, et devint membre de la grand'chambre.

Le roi Henri II ayant créé en 1551 le titre de président de la sénéchaussée de Poitiers, Aubert fut appelé le premier à remplir ces fonctions éminentes.

Lorsque la coutume du Poitou fut réformée en

Digitized by Google

1559, Aubert fut chargé de la rédaction des articles que l'on crut devoir corriger.

Il s'exprimait, disent les commentateurs ses contemporains, et particulièrement Constant, avec une précision et une netteté peu communes; mais comme il écrivait fort mal, son travail se ressentit de ce défaut, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'obscurité et l'ambiguïté qui existent dans les textes qu'il revisa.

Reçu échevin de la commune en 1558, Aubert fut élu maire de Poitiers en 1564, et continué l'année suivante. C'était à la suite des troubles qui, peu de temps auparavant, avaient désolé la ville; on cherchait alors des hommes influents et d'un mérite généralement reconnu pour remplir une place devenue fort difficile. Ce choix était donc honorable pour les citoyens qu'il désignait ainsi.

Aubert avait été du nombre des juges qui, en 1562, condamnèrent Jacques Herbert, ancien maire de la ville, à être pendu, sous la prévention d'avoir favorisé l'entrée des protestants, qui y avaient exercé les plus affreux ravages. On redoutait leur retour, et la conduite courageuse d'Aubert dans ces graves circonstances donnait des garanties aux catholiques. Il habitait une maison vis-à-vis de la Prévôté, solidement bâtie en pierre de taille, et dont la porte, flanquée sur la rue de deux espèces de grosses tours, était ornée des armes des Aubert et des Fumé.

François Aubert appartient peut-être à la famille du Petit-Thouars, dont les armes ne diffèrent des siennes que par l'émail du champ, qui est d'azur au lieu d'être de gueules. Mais nous n'avons aucunes preuves qui puissent démontrer ce fait.

Aubert (Claire), sœur de François, fut la seconde femme du célèbre Robert Irland, qui professa le droit dans l'université de Poitiers avec une grande célébrité. C'était le premier membre de cette famille irlandaise qui fût venu se fixer dans cette ville.

Aubert (Barthélemi), Sgr d'Avanton, fut, ainsi que François, président au présidial. Il épousa Charlotte DE BOUSSAY, et en eut une fille qui se maria en 1574 avec Louis de Fay de Peyraud, frère de Jean, évêque de Poitiers.

Auber (Barthélemi), conseiller-clerc au présidial, et chanoine de St Hilaire, était en 1571 abbé de St-Cyprien, et prieur de St-Nicolas de Poitiers dès 1533. Le *Gallia Christiana* dit que, quoiqu'il soit compté en 1598 au nombre de ceux qui ont été doyens de l'église cathédrale, il n'a cependant jamais possédé cette dignité. En effet, il mourut en 1596 et fut inhumé à St-Hilaire au dessous de l'orgue. On lisait sur sa tombe l'épitaphe suivante :

« Hoc tumulo generosa pietate condita sunt
» ossa Bartholomæi Aubert, abbatis Sancti Cypriani,
» nec non prioris Sti Nicolai et in hâc ecclesiâ
» canonici. . . . . doctoris et
» in senatu Pictonum consiliarii regii. Quintili
» mense M.DXCVI. »

Aubert (Nicolas) était seul et unique héritier, à cause de sa femme, le 1er février 1562, de feu Jacques Mazurier et de Jacques Négrier, fils et héritier de Legier Négrier.

Aubert (Pierre), Sgr de Massougnes, existait le 1er avril 1563. — Bur. des finances de Poitiers.

Aubert (Bonaventure) était conseiller au présidial en 1573.

Aubert (Guillaume) fut conseiller-clerc en 1597. Il était en même temps doyen de l'église cathédrale et prieur de St-Nicolas. Il mourut en 1611, et fut enterré à St-Pierre.

Aubert (René), Éc., Sgr de Garnaud, relevait, le 1er juin 1598, par sadite terre de Garnaud, de la seigneurie de la Merlatière. — D. F.

Aubert (Guillaume), né à Poitiers vers 1534, s'est fait une réputation dans le XVIe siècle par ses ouvrages; il fut reçu avocat au parlement de Paris en 1553 : « Il ne plaidait pas mal, dit Loisel, mais » il se trompait assez souvent en ses causes, ce qui » le fit aucunement reculer, au moins retirer de » notre barreau pour se mettre à la cour des aydes, » où il fut advocat du roi. » (1580.)

Quelque temps après, se voyant père d'une famille nombreuse, et sa fortune ayant été dérangée par les malheurs des temps, il reprit en 1591 l'emploi d'avocat au parlement, obtint la permission, qu'on accordait alors assez facilement, de parler comme avocat dans toutes les affaires où il n'y aurait rien d'incompatible avec ses fonctions.

Aubert a fait paraître plusieurs ouvrages en divers genres; le plus intéressant est intitulé : *Les Retranchements de Guillaume Aubert*, in-8°, imprimé à Paris en 1585, et daté du mois de décembre, *pendant la guerre*. Dans cet ouvrage, l'auteur se qualifie de conseiller du roi et son avocat général en la cour des aides, avec le titre de sieur de Massouignes. L'ouvrage est dédié à M. Philippe Hérault, Chev., Vte de Cheverny, chancelier de France. Les Retranchements contiennent : 1° un hymne à la louange de Christophe de Thou, premier président de Paris, accompagné de la traduction en vers latins par Scevole de Ste-Marthe;

2° Un traité en prose « De la connaissance de soi-même;

» 3° Consolations que prend l'homme sage pré-

Digitized by Google

» voyant les mauvaises rencontres qui lui peuvent » advenir. »

Les autres ouvrages d'Aubert sont : 1° « Oraison » de la paix et les moyens de l'entretenir, et qu'il » n'y a aucune raison suffisante pour faire prendre » les armes aux princes chrétiens les uns contre les » autres. Paris, 1559, in-4°.

» 2° Histoire des guerres faites par les chrétiens contre » les Turcs, sous la conduite de Godefroy de Bouillon, » duc de Lorraine, pour le recouvrement de la » terre sainte. Paris, 1559, in-4°.

» 3° Le douzième livre d'Amadis de Gaule, contenant quelle fin prirent les loyales amours d'Agésilan de Colchos et de la princesse Diana, et » par quels moyens la reine Sidonie se rapaisa » après avoir longuement pourchassé la mort de dom » Florizel de Niquée, avec plusieurs étranges aventures ; traduit de l'espagnol par Guillaume Aubert. Paris, 1560.

» 4° Vers de G. Aubert à M. le chancelier de l'Hôpital, avec la traduction latine de Scevole de Ste-Marthe, in-8°. » Cet ouvrage fut fait lorsque ce grand homme reçut les sceaux (1560).

« 5° Hymne sur la venue du roi (Henri III), à son » retour de Pologne. » Pour donner une idée du mérite de l'auteur comme poëte, nous citerons quelques vers déjà rapportés par Dreux-Duradier :

« De moutons fourmioient les roches bocageuses,
» De vaches et de bœufs les vaulx marécageuses ;
» Mille escadrons volans couvroient les colombiers,
» Mille escadrons courans emplissoient les clapiers;
» Les gros oiseaux sifflants dont la clameur hautaine
» Défendit des Gaulois la bastille romaine;
» Les mères des poussins pipiant à l'entour,
» Et leur père barbu, vrai prophète du jour,
» Et mille autres oiseaux divers en leur plumage
» De la maison rustique illustroient le ménage. »

Guillaume Aubert mourut, selon Chenu, qui en fait un bel éloge, le 7 décembre 1597. Nous terminerons cet article par deux pièces de vers qui furent adressées à Guillaume Aubert ; l'une en latin, par Scevole de Ste-Marthe ; l'autre par Pierre Langlois de Bélestat.

Voici l'épigramme latine :

« Ad G. Albertum causarum in summâ Galliæ curiâ patronum,
» Seu teneris olim numeris te ludere juvit,
» Sive foro in medio numerosas solvere lites,
» Perfectum numeris te vidimus omnibus unum. »

Voici les vers de Langlois de Bélestat,

A M. Aubert, avocat du roi en la cour des aides de Paris :

« C'est à vous seul, mon Aubert, que j'ordonne
» L'épi qui sert à Cérès de couronne,
» Car vous avez mérité même prix.
» Si de nos corps Cérès est la pâture,
» Votre bien dire et diserte écriture
» N'ont moins de force à paître nos esprits. »
— D.-Dur. — Mor.

Aubert (Barbe), fille et héritière de Guillaume (vraisemblablement celui qui précède), était, le 2 janvier 1630, femme de Jean Berthon, conseiller à la cour des aides de Normandie. — Plumitifs du bureau des finances de Poitiers.

Aubert (Louis), Ec., Sgr de Bardon, assista en qualité de cousin au contrat de mariage d'Elie de Beauchamps et d'Antoinette Chesnel (2 septembre 1606). — Gén. de Beauchamps.

Aubert (Jean), Sgr de la Chabottrie dans la mouvance de Montaigu, avait pour femme en 1615 Marie Ferré ; elle fut nommée sa tutrice *quia erat mente captus, seu imbecillæ mentis.*

Aubert (Jacques), Chev., Sgr de Garnault et de Bois-Potuyau, laissa un fils :

Aubert (René), Chev., Sgr de Garnault et du Bois-Potuyau, qui épousa Jeanne Chasteigner, fille du Sgr du Breuil, de Challans.—Clabault, Histoire des Chasteigner. — Un partage du 2 mars 1624 nous apprend qu'ils eurent pour enfants :

1° René, Sgr de Garnault ; 2° Étienne, Ec. ;

3° Léa, épouse d'Anne Dargence, Sgr de la Jarrie.

Aubert (François), Ec., possédait en 1633 des portions de fief dans la seigneurie de la Mesnardière. — D. F.

Aubert (Jonas), Sgr de St-Vincent ; Giron, Ec., Sgr de Bois-Garnault, et Louis de Montigny, tous les trois de la Psse de St-Vincent-sur-Graon, Elec. des Sables, font partie de la liste imprimée en 1667 des nobles de la généralité de Poitiers, qui avaient obtenu confirmation de leur noblesse.

Aubert (Elisabeth), épouse de Henri Foucher, Chev., Mis de Circé, assiste au contrat de mariage de Pierre de Bernon et de Dlle Louise Simonneau, qui se fit le 20 janvier 1705. — Gén. de Bernon.

Aubert (Denis), Chev., brigadier des armées navales, avait épousé Marie-Jeanne de la Laurencie ; devenue veuve, elle rendit hommage au château de Chizé de diverses terres le 13 décembre 1777.

Cette famille était fondatrice et avait la collation d'une chapelle Psse de Curçay, près Loudun. On ignore la date de la fondation, et quelle était la branche de la famille Aubert qui jouissait du droit de présentation.

Digitized by Google

§ I^er. **AUBERT**, BRANCHE DE ST-GEORGES ET DU PETIT-THOUARS.

« Cette ancienne famille noble, dit M. d'Hozier, » originaire du Poitou, et actuellement établie en » Touraine, a produit en original au juge d'armes » de France ses titres justificatifs de noblesse, depuis » Georges Aubert, Ec., Sgr de St-Georges, qui entra » fort jeune au service, et y périt avant d'avoir pu » recouvrer tous les anciens titres de sa famille, qui » avaient été pillés par les huguenots pendant ses » longues absences, et les voyages qu'il fit dans les » cours étrangères pour exécuter les ordres du roi » Louis XIII. »

Nous ne donnerons la filiation suivie qu'à partir de Geoffroy Aubert, parce qu'elle n'est prouvée d'une manière irrécusable qu'à dater de ce personnage.

Aubert (Jehan), Chev. L'existence de ce personnage est prouvée par une quittance pour les héritiers d'Alphonse, Cte de Poitiers, de ce que ledit Alphonse pouvait devoir aux héritiers de Jehan Aubert, 1276. — Article inséré dans l'inventaire du trésor des chartes du roi, vol. 1^er, 1^re liasse. — N. F.

Aubert (Hugues), Chev., ne devait le service que pour un seul jour et nuit au chastel de Xaintonge (1398). — Extrait d'un livre original de vélin, in-8°, couvert en basane verte, intitulé : *Ce sont les fiefs et services extraits des registres anciens.* — N. F.

Aubert (Guy), Chev., entretenait deux hommes d'armes au service du roi, moyennant 6 livres tournois de gage, suivant quittance donnée par lui en 1338. — Orig. en parch, titre scellé, v. 5, f. 337. — « Ces » titres et les trois précédents se trouvent dans le » cabinet de l'ordre du St-Esprit, confiés à la garde » de M. de Beaujon, généalogiste des ordres du roi ; » mais on ne trouve pas les titres de filiation qui les » lient avec Lucas Aubert qui suit. On ne peut que » conjecturer favorablement en faveur de MM. du » Petit-Thouars, qu'ils en étaient les auteurs. » — N. F.

Aubert (Lucas), Chev., Sgr de la Boutinière, prend, dans un contrat passé en date du samedi après la St-Jean 1358, le titre de Chev., Sgr de la Boutinière. — N. F.

Aubert (Jean), Chev., Sgr de la Boutinière, l'un des 34 écuyers de la compagnie du sir de Pleumartin, sénéchal de Saintonge, à la montre faite à St-Jean-d'Angély en 1352, fut un des gentilhommes du Poitou qui servaient le roi Charles au pays de Bretagne, dont certificat à Paris le 3 avril 1380. — Extrait de mélanges qui se trouvent au cabinet de l'ordre du St-Esprit, vol. 68, f. 5316. — N. F.

Filiation suivie.

I^er. — **Aubert** (Geoffroy), Chev., Sgr de la Boutinière, épousa Jeanne DE SURGÈRE. Il rendit hommage avec elle à Edouard, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, avec d'autres barons, Ctes et Vtes du Poitou, des terres qu'ils possédaient (1390 à 1400). — Extr. du cabinet de l'ordre du St-Esprit, vol. 2, f. 695 et 703. — N. F.

II^e. — **Aubert** (Pierre), Sgr de la Boutinière, Ec. d'écurie du roi, épousa Marthe THIERRY. Rendit aveu à Jean, fils du roi de France, Cte de Poitou, de plusieurs terres et Sgries ; il était Ec. des écuries du roi en 1440. — Ex. de la chambre des comptes de Paris. — N. F.

III^e. — **Aubert** (André), Sgr de la Normandelière et sénéchal des Essarts, épousa Marie BELINEAU. Maintenue de noblesse pour ledit Sgr, par M. Tiraqueau, conseiller du roi, commissaire aux francs-fiefs, le 28 mai 1518. — N. F.

IV^e. — **Aubert** (Jacques), I^er du nom, Sgr de la Normandelière, épousa Catherine AISAULT, servit au ban et arrière-ban du Poitou, et rendit foi et hommage au duc de la Trémoille, à son château de Montaigu, le 5 août 1551. — N. F.

V^e. — **Aubert** (Jacques), II^e du nom, Sgr de la Normandelière, épousa en 1554 Dlle Perrette DE CHABOT. Contrat de mariage de la double alliance entre Jacques II Aubert, fils de Jacques I^er, Aubert, Sgr de la Normandelière, avec Dlle Perrette de Chabot, fille d'Artus de Chabot et de NOÉMI Aubert, fille de Jacques II Aubert, avec Sulpice de Chabot, passé à la Chaboterie par Arrêtet, notaire, le 11 février 1554. — Généalogie de la maison de Chabot. — Ledit Jacques II fut enterré dans la Psse de St-Sulpice en Verdon, le 1^er septembre 1573. — N. F.

VI^e. — **Aubert** (Jean), I^er du nom, Sgr de la Normandelière, épousa en premières noces Gabrielle DARROT, dame de la Chaboterie, le 6 janvier 1578 ; en 1598, en deuxièmes noces, dame Marie FERRE, dame d'honneur de Louise de Lorraine, reine douairière de France, veuve de Henri III ; en troisièmes noces, en 1612, Louise DE FIESQUES, qui, après sa mort, établit l'ordre de Fontevrault à Montaigu. — N. F.

VII^e. — **Aubert** (Georges), I^er du nom de St-Georges, I^er Sgr du Petit-Thouars, né Psse de St-Sulpice en Verdon (bas Poitou) le 20 avril 1593, épousa en 1642 Dlle DE BUISINE. Passé jeune au service de l'Empire, il fut d'abord adjudant dans un régiment de 500 arquebusiers, dont le colonel Jean-Pierre Coronsio lui délivra, en date du 11 juillet 1617, un cer-

Digitized by Google

tificat honorable. Il passa ensuite au régiment du Mis de Dosnaw, fut capitaine dans celui de Greulich-Colladisch en 1632, et en 1634 il passa au régiment de Colloredo. Pendant son service militaire, il fit plusieurs voyages en France, où l'attiraient toujours l'amour qu'il conservait pour son pays et ses relations de parenté.

Les honorables antécédents de St-Georges, la connaissance que sa position d'officier au service de l'Empire lui avait fait acquérir de la politique et des personnages de la cour de Vienne, et son habileté connue, engagèrent le roi Louis XIII à lui confier, en 1637, des instructions détaillées pour faire des ouvertures de paix au monarque autrichien. Voici la teneur de ces instructions, que la famille du Petit-Thouars possède encore en original, et que nous croyons assez intéressantes pour les publier.

« Mémoire au Sr de St-Georges.

» Ledit Sr de St-Georges, après avoir obtenu les » assurances requises pour aller à Vienne, ou autres » lieux où sera le roi d'Hongrie, aura deux prin- » cipales intentions : l'une est de faire savoir par » deçà ce de quoi il sera assuré, et qu'il jugera im- » portant au service du roi ; l'autre est de prendre » les ouvertures qui se pourront offrir de faire en- » tendre par delà aux principaux ministres ce qu'il » croit des bonnes dispositions de deçà pour un » accommodement raisonnable.

» Quant au premier point, il y pourra satisfaire en » écrivant les choses communes comme nouvelles » sans dessein, ce qui est remis à sa prudence.

» Quand il voudra écrire en chiffres, il se servira » de celui qui lui sera donné pour ce sujet. En ce » qui regarde ladite ouverture, il s'y conduira avec » grande retenue, en sorte qu'il n'en parlera à per- » sonne quelconque. — S'il trouvoit le moyen de » faire entendre par personnes bien intentionnées à » la paix, et non ennemies de la France, à quelqu'un » des principaux ministres, que ledit Sr de St-Geor- » ges, étant en France il y a quelque temps, a re- » connu qu'il n'y avoit pas ici l'aliénation que l'on » pensoit, tant pour la personne du roi d'Hongrie » que pour faire un bon accord avec l'Empire, et si » ledit ministre prend goût à ce discours et veut en » prendre une plus ample cognoissance, de sorte » que ledit sieur de St-Georges ait lieu de croire qu'il » ne le fait pas à mauvais desseins, il pourra dire » qu'ayant une grande habitude avec le secrétaire » d'Etat qui a les affaires estrangères, il lui a ouy dire » souvent que la continuation de la guerre, à son » avis, provenoit de la créance que l'on avoit de » part et d'autre que l'on ne vouloit pas la paix ; et » qu'au moins il étoit bien vray que l'on se trom- » poit bien en la cour du roi d'Hongrie, comme » aussi à Madrid, de ce que les ministres s'étoient mis » en l'opinion que la France ne peuvoit déposer le » dessein qu'elle avoit pris de faire tout le mal qu'elle » pourroit à la maison d'Autriche, ce qui est très- » éloigné de la pensée de deçà, estant certain que » l'on ne s'estoit porté à la guerre que pour obtenir » plus tôt un entier accommodement de tous les » différends.

» Ensuite, si on demande audit sieur de St-Georges, » pourquoi le roi n'envoie pas les députés à Cologne, et » si l'excuse qu'il prend de les retarder sur ce que le » roi d'Hongrie a refusé les passe-ports pour les Sué- » dois, les Hollandais et les princes allemands alliés » de la France, n'est point un prétexte pour exclure » l'accommodement, ledit sieur de St-Georges dira » que l'affection qu'il porte de longtemps à l'Alle- » magne a fait qu'il s'est rendu soigneux de co- » gnoistre ce poinct, et qu'il croit que l'instance » qu'on fait desdits passe-ports est qu'outre l'obli- » gation qu'a le roi de ne point traiter sans ses alliés, » par les promesses qu'ils se sont faites les uns aux » autres, on estime par deçà que le roi d'Hongrie » refuse exprès lesdits passe-ports par la haine qu'il » porte à la France, voulant s'accommoder avec les » autres et tourner contre elle l'effort de ses armes, » ce qui est une cause bien juste à Sa Majesté de ne » vouloir point traiter à part avec le roi d'Hongrie et » sans y comprendre ses alliés, d'autant que sur l'o- » pinion de cette grande hayne du roi d'Hongrie qui » lui fait rechercher nos alliés et se montrer fort » aliéné de nous, il nous donne sujet de croire que » l'envoi de nos députés sans ceux de nos confédérés, » nous apporteroit une grande honte et domâge, et » qu'ils seroient renvoyés de Cologne sans rien conclure.

» Il ne servira pas de peu, si l'occasion s'en ren- » contre comme dessus, que les ministres du roi » d'Hongrie prennent sujet de croire du discours du » sieur de St-Georges que toutes leurs langueurs à » refuser les passe-ports des alliés de Sa Majesté ne » la porteront pas à traiter séparément, mais qu'elle » entendra volontiers à une paix générale.

» Si l'on se plaint que Sa Majesté fait paraître de » ne reconnaître pas le roi d'Hongrie pour empereur, » il dira avoir ouï dire que cela prend son fondement » de cette même opinion que l'on a par deçà de l'ex- » trême aversion de la maison d'Autriche contre » nous, ce qui cesseroit, si le roi d'Hongrie donnoit » des marques contraires, en convenant de moyens » nécessaires pour parvenir à un accommodement rai- » sonnable.

Digitized by Google

» Fait au château du roi du bois de Boulogne, » le XX juillet 1637.

» Signé LOUIS, et plus bas Bouthillier. »

St-Georges suivit cette négociation, comme il paraît par la lettre suivante que lui adressait le cardinal de Richelieu :

« A Monsieur, Monsieur de St-Georges, à Fribourg.

» Mons.

» J'ai veu la lettre que m'écrit monsieur le baron de » Chartzberg, par laquelle il m'assure de la dispo- » sition de monsieur le comte de Traumstorf pour » avancer une bonne paix dans la chrestienté, et » qu'il a volontiers appris le témoignage que votre » zèle vous a porté à lui rendre de la sincérité de mes » intentions au bien public. Vous avez scu, estant en » France, qu'il ne tenoit point au roi que l'assemblée » générale ne prist bientôt un bon commencement, » et que, comme Sa Majesté était résolue de ne » point traiter sans ses alliés, ce qu'elle ne fera ja- » mais, il est du tout nécessaire d'avoir les passe- » ports et saufs-conduits requis pour leurs députés; » c'est ce que nous n'avons pu obtenir jusqu'à pré- » sent, et que la raison et la justice nous fait atten- » dre des soins et de l'équité de monsieur de Traum- » storf, dont j'estime beaucoup la personne pour ses » mérites et bonnes qualités, entre lesquelles je ne » fais pas peu de cas de celle qu'il a d'aymer son » maître et sa patrie plus que les intérêts d'autrui. » En votre particulier assurez-vous que je suis, » Monsieur, votre bien affectionné amy à vous. CARD. » DE RICHELIEU, d'Abbeville 14me d'aoust 1638. »

Le vingt-quatre décembre 1638, St-Georges reçut un ordre exprès du roi pour qu'il vînt lui-même informer S. M. de ce qui s'était passé aux conférences tenues pendant son séjour en Hongrie. De retour en France, Aubert de St-Georges ne continua pas lui-même la négociation qu'il avait entamée, et il acquit en 1636 la terre du Petit-Thouars, qui avait droit de justice haute, moyenne et basse, et dont ses descendants ont pris le nom. Promu au grade d'exempt des gardes du corps du roi, il fut tué en 1648 à la journée *des barricades* dans l'exercice de ses fonctions, au moment où il venait d'être nommé à un gouvernement, laissant deux fils :

1° LOUIS, tué dans les armées du roi en 1665, étant enseigne colonel du régiment de Picardie, sans avoir été marié;

2° GEORGES, qui suit.

VIIIe. — **Aubert** (Georges), IIe du nom, Chev., Sgr du Petit-Thouars et de St-Germain, fondateur de la Psse de St-Germain, né le 29 décembre 1645, servit avec distinction, en qualité de gentilhomme à drapeau dans le régiment des gardes-françaises, et fut promu en 1677 à la charge de lieutenant de la grande fauconnerie de France au vol de la corneille.

Il avait épousé en premières noces Dlle Jeanne-Esther Philberte DE ROCHU, et en secondes noces dame Julie-Catherine DE LA HAYE. Il mourut en 1720, laissant huit enfants du premier lit, et six du second; deux de ses filles étaient Dlles de compagnie chez S. A. la Duch. de Bourbon.

Du premier lit, Georges II eut : 1° GEORGES, qui suit;

2° JOSEPH, aumônier de la Duch. de Bourbon.

Du second lit :

3° JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE, auteur de la branche de Rassay, qui sera rapportée ci-après, § II.

IXe.—**Aubert** (Georges), IIIe du nom, Sgr du Petit-Thouars, etc., major du régiment de Brest, lieutenant de roi et commandant pour le roi dans les villes, châteaux et pays de Saumur et haut Anjou, Chev. de St-Louis, naquit le 23 juin 1677. Dans sa carrière militaire, qui fut honorable, il assista à un grand nombre d'affaires, dans lesquelles il fut presque toujours malheureux. Blessé à l'affaire de Chiari en 1701, blessé au siége de Verceil en 1704 d'un coup de fusil à la tête qui nécessita l'incision cruciale, il fut encore blessé en 1706 au siége de Turin. Pendant le cours de sa vie militaire, il avait assisté, en 1702, à la bataille de Luzara, au siége de Governolo, à ceux de Nogo et d'Arco, à celui de Verceil, à ceux de Chivais, de Marchienne, de Douai, du Quesnoy, de Bouchain, et aux affaires d'Ansin et de Denain. Sa bravoure lui valut les éloges le plus honorables de la part du duc d'Orléans (depuis le régent), commandant des armées françaises en Italie, et du maréchal duc de Villars. — La famille possède ces certificats honorables délivrés par le duc d'Orléans.

Georges Aubert du Petit-Thouars avait épousé en 1723 Dlle Hyacinthe-Céleste BLONDÉ DE MESSEMÉ, dont il eut huit enfants, entre lesquels :

1° LOUIS-HENRI-GEORGES, qui continuera la filiation;

2° MARIE-MADELEINE-SUZANNE, la dernière des filles, qui fournit ses preuves pour entrer au chapitre noble de Salle-en-Beaujolais, pour lequel il fallait prouver huit degrés paternels et trois maternels, et fut titrée Ctesse du Petit-Thouars;

3° LOUIS-ANTOINE, auteur de la branche de Boumois, qui sera rapportée au § III;

4° ANTOINE-AUGUSTIN-ANNE-JOSEPH, auteur de la branche de Foix, qui sera rapportée au § IV.

Xe. — **Aubert** (Louis-Henri-Georges) du Petit-Thouars, lieutenant de roi, commandant pour le roi

Digitized by Google

dans la ville, château et pays de Saumur et haut Anjou, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant de NN. SS. les maréchaux de France, Chev. de Saint-Louis, fils aîné du précédent, fut tenu sur les fonts de baptême en 1729 par le prince de Condé et la princesse de Vermandois. Il servit dans le corps du génie dans la guerre de Bohême et à la défense de Prague, sous les ordres du maréchal de Broglie; il fut très-grièvement blessé au siége du château de Casal. Ses services le firent distinguer du Cte de Maillebois, qui le prit pour aide-de camp. Il fut nommé maréchal des camps et armées sous le ministère de M. de Grave. Il mourut en prison à Tours, en mai 1794, victime de la révolution. Il avait épousé en 1753 dame Anne Desmé du Buisson.

De ce mariage naquirent 6 enfants, dont :

1° Yves-Suzanne-Georges, qui continue la filiation, son frère aîné étant mort sans postérité;

2° Marie-Claudine-Henriette, mariée au mois de juillet 1775 à Jacques-Claude-René Grimouard, connu sous le nom de M. du Peyré. — Gén. de Grimouard;

3° Marie-Antoinette-Pauline, mariée en 1775 à Henri-Marie-Joseph Grimouard de St-Laurent. — Gén. de Grimouard.

XI^e. — **Aubert** (Yves-Suzanne-Georges) du Petit-Thouars, capitaine au régiment du roi, Chev. de l'ordre de St-Louis, ancien membre du conseil général du département d'Indre-et-Loire, fut tenu sur les fonts de baptême, en 1753, par le maréchal comte de Maillebois et la marquise de Paulmy d'Argenson. La révolution française l'ayant arrêté dans la carrière militaire, il se retira dans sa terre du Petit-Thouars, où il fit paraître plusieurs brochures sur *la tactique*, sur *le cadastre*, auquel il était entièrement opposé, sur *l'enseignement mutuel*, qu'il combattait comme vicieux dans sa base, et enfin contre l'impôt établi sur les boissons. Il avait épousé Dlle Anne Barthélemy de Lange, dont il eut :

XII^e. — **Aubert** (Georges-René-Barthélemy) du Petit-Thouars, aujourd'hui vivant, maire de Loudun, démissionnaire en 1830, naquit au château du Petit-Thouars le 12 mai 1784. Il épousa en 1808 dame Marie-Thérèse Bellegrand de Vaubois, fille de Claude-Henri Bellegrand, Cte de Vaubois, sénateur titulaire de la sénatorerie d'Angliers, pair de France, grand officier de la Légion-d'Honneur, Chev. de l'ordre de St-Louis et de celui de la Couronne-de-Fer de Lombardie, Lieut.-Gén.

De ce mariage naquit :

XIII^e. — **Aubert** (Georges-Henri) du Petit-Thouars, aujourd'hui vivant, a épousé à Paris, le 14 janvier 1840, Dlle Marie-Cécile de Nonant-Rasay, fille de M. Amédée, Cte de Nonant, Mis de Rasay, Chev. des ordres de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, ancien officier supérieur de cavalerie.

§ II. Aubert, branche de Rassay.

Cette branche s'était établie à la Salvelet, diocèse de St-Pons.

IX^e. — **Aubert** (Jean-Baptiste-Auguste-Pierre) de Rassay, fils de Georges II, et de Catherine de la Haye, rapportés au VIII^e degré de la filiation de la branche du Petit-Thouars, § I^er, naquit en 1694, et prit le nom d'Aubert de Rassay, d'un terre que possède encore aujourd'hui cette branche angevine.

Après avoir servi longtemps, il mourut à Antibes lieut.-colonel du régiment de Vaubecourt; il avait épousé en 1726 Dlle N. Calmel du Gazel, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

X^e. — **Aubert** (Auguste-César) de Rassay, né en 1729, fut lieutenant au régiment de Vaubecourt, fit les campagnes de 1745, de 1760 et 1761, en Allemagne. Il épousa Dlle Anne de Lande de Linière. — D'Hozier.

XI^e. — **Aubert** (Jean-Jacques-Auguste) de Rassay, né en 1762, fils du précédent, fut fait maréchal des camps et armées du roi sous Louis XVI, et fut guillotiné en 1794 pour crime de royalisme. Il laissa une fille mariée à N. de Louraine, ancien émigré. Elle existe encore. — N. F.

§ III. Aubert, branche de Boumois.

X^e. — **Aubert** (Louis-Antoine), 3^e fils de Georges, III^e du nom, et de dame Blondé de Messemé, rapportés au IX^e degré de la filiation de la branche du Petit-Thouars, § I^er, épousa N. de Boumois, dont il eut cinq enfants :

1° Gilles-René-Gabriel, né en 1755, mort en 1791, après s'être livré à l'étude des belles-lettres;

2° Georges-Laurent, dit le Chevalier de Boumois, né en 1756, officier du génie, mort il y a quelques années;

3° Louis-Marie, 4° Aristide, auxquels nous croyons devoir consacrer des articles spéciaux;

5° Perpétue, née en 1765, mariée à Nicolas Bergasse, l'un des membres les plus célèbres de l'Assemblée constituante.

XI^e. — **Aubert** (Louis-Marie) du Petit-Thouars, naquit, dit la Biographie universelle de Michaud, d'où nous extrayons cet article, au château de Boumois, en Anjou, en 1756. Placé à l'école de la Flèche, il en sortit à 16 ans pour entrer en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de la Couronne. Doué

Digitized by Google

d'un esprit patient, minutieux, et qui aimait à serpenter au milieu des petites difficultés, il s'adonna à la botanique et à l'histoire littéraire de la botanique, et fit de vrais progrès dans l'une et l'autre de ces sciences.

Lorsque son frère (Aristide, dont il sera parlé ci-après) lui eut, en 1792, communiqué son projet de se lancer à la recherche de La Pérouse, il ne balança pas à s'associer à son entreprise, comptant enrichir sa phytographie et son herbier. Le rendez-vous était à Brest. Malheureusement, Louis-Marie s'était avisé de vouloir herboriser chemin faisant; des gendarmes le rencontrèrent, trouvèrent suspecte sa boîte de fer-blanc, ne comprirent point ce qu'il allait faire dans les champs et s'il n'était un ennemi de la nation, et, en dépit de son passe-port, le conduisirent aux autorités de Quimper, qui, après un assez long séjour en prison, le traduisirent devant le tribunal révolutionnaire. Heureusement pour lui que les jurés eurent le bon esprit de comprendre qu'un voyage scientifique n'était pas une émigration, une boîte de fer-blanc une conspiration, et que les mers du Sud ne conduisaient nullement à l'armée de Condé. Il fut donc acquitté; mais son frère était parti en lui recommandant de le rejoindre à l'île de France. Du Petit-Thouars s'embarqua; mais une fois à l'île de France, il ne vit point son frère, et le manque de ressources pécuniaires le mit dans l'embarras. Ses études favorites vinrent alors à son secours, et le sauvèrent. Il se proposa et fut accepté comme employé dans la maison d'un riche planteur. C'est ainsi qu'il passa neuf à dix ans uniquement occupé de culture et de botanique; il recueillit de nombreux matériaux pour l'histoire naturelle de l'île de France: une excursion qu'il fit à Madagascar augmenta ses connaissances et ses collections. Revenu en 1802 en France, il fut nommé bientôt après membre de l'Institut et de diverses sociétés savantes; en 1806, il fut nommé directeur de la pépinière du Roule à Paris. Un des collaborateurs de la Biographie universelle, il y publia les articles de La Quintinie, de Reneaume et de Roger-Schabol. Ses ouvrages sont: 1° l'Histoire des végétaux recueillis dans les îles de France, de Bourbon et de Madagascar. Paris, 1804. — 2° Mélanges de botanique et de voyages. Paris, 1809. — 3° Recueil de rapports et de mémoires sur la culture des arbres fruitiers. *Ibid.*, 1815, in-8°. — 4° Histoire d'un morceau de bois, précédée d'un Essai sur la sève considérée comme le résultat de la végétation. *Ibid.*, 1815, in-8°. — 5° Le Verger français, ou Traité général de la culture des arbres fruitiers qui croissent en pleine terre dans les environs de Paris, *Ibid.*, 1817, in-8°. — 6° Flore des îles australes de l'Afrique, Histoire particulière des plantes orchiolées recueillies sur les trois terres australes de l'Afrique, de France, de Bourbon et de Madagascar. *Ibid.*, 1822, in-8°, avec 100 planches. — 7° Notice historique sur la pépinière du Roule. *Ibid.*, 1825-26, in-8°.

Du Petit-Thouars mourut le 12 mai 1831.

On a donné le nom de *Thuarea* à une plante sarmenteuse de la famille des graminées, qui croît à Madagascar, et M. Bory de St-Vincent a également dédié à du Petit-Thouars *l'Aubertia*, arbre de l'île Bourbon, voisin de la famille des térébinthacées.

XI°. — **Aubert** (Aristide) du Petit-Thouars, frère puîné du précédent, naquit au château de Boumois, près Saumur, en 1760.

Dès sa jeunesse, l'originalité de son esprit l'avait fait remarquer des maîtres qui présidaient à son éducation. Ecolier à la Flèche, la lecture de Robinson Crusoé lui avait tourné la tête; il essaya deux fois de s'échapper pour aller à Nantes prendre du service sur un navire. Il fallut l'intercession du commandeur de Dolomieu pour conjurer l'orage que cette escapade devait faire fondre sur la tête du jeune Aristide. — Il fut reçu garde-marine en 1778, et se trouva depuis au combat d'Ouessant, à la prise du fort Louis du Sénégal, au combat de Grenade, et à beaucoup d'autres affaires sur le vaisseau le *Fendant*, commandé par M. de Vaudreuil. « Ces campagnes, qui » durèrent 5 ans, avaient suffi, » dit Nettement dans une Vie abrégée d'Aristide du Petit-Thouars, qu'il a fait paraître dans les feuilletons de la *Gazette de France*, « à M. du Petit-Thouars pour jeter les fon» dements de sa réputation dans l'esprit de ces » hommes à l'œil d'aigle, qui voient venir de loin les » talents appelés à recueillir leur héritage. Dans sa » correspondance, il avait jugé toutes les opérations » de la campagne en manœuvrier consommé, en in» diquant les fautes commises et les défauts de ses » chefs; aussi le bailli de Suffren, MM. de Guichac, » d'Albret, de Rioms, Lamothe-Piquet et M. de Vau» dreuil, signalaient Aristide comme un des officiers » destinés à faire le plus d'honneur à la marine fran» çaise. » A la paix de 1783, Aristide prit le commandement du *Tarleton*, et fut employé à des croisières pendant lesquelles il ne négligea rien pour achever son éducation de marin expérimenté. Il fit successivement deux voyages en Angleterre; sa correspondance de cette époque brille d'une sagesse profonde que l'expérience des faits a mise dans tout son jour. Aussi il prédit à l'Espagne la perte prochaine de ses colonies, et il voit sa puissance ruinée pour longtemps en Europe; il signale la décadence de

Digitized by Google

l'empire turc, dont nous sommes aujourd'hui témoins. Cette justesse d'observation ne faisait pas de lui un rêveur taciturne, car il était, au contraire, gai jusqu'à la folie.

Ses contemporains qui l'ayant connu ont consacré quelques lignes à sa mémoire, comparent son esprit à celui de Sterne, si juste dans sa critique, mais si indulgent dans ses remarques.

L'inaction de la paix eut bientôt fatigué le génie d'Aristide. Impatient alors d'occuper son temps à une entreprise utile à l'humanité, il conçoit l'idée de parcourir les mers où l'on soupçonnait que La Peyrouse s'était perdu avec *la Boussole* et *l'Astrolabe*. — Son frère (Louis-Marie, dont nous avons parlé ci-dessus) se réunit à lui. Leur désintéressement fut aussi noble que le but de leur entreprise, car ils vendirent leur légitime pour subvenir à l'armement de leur navire. Un noble cœur devait les comprendre, et, bien qu'arrivé à un temps où la tempête politique devait occuper toutes ses pensées, Louis XVI ordonna que tous les arsenaux fussent ouverts à du Petit-Thouars, pour y prendre à prix coûtant ce dont il aurait besoin; l'argent sorti de l'épargne royale vint grossir les fonds destinés à cette expédition; le roi de France accorda deux audiences à Aristide du Petit-Thouars, et voulut apprendre de lui-même les détails de ses projets. « Ce que je vous demande, dit-il au jeune » marin, c'est que votre frère qui, je le sais, s'oc» cupe de botanique, me rapporte un herbier pour » moi. » Aristide reçut aussi avant son départ, de la main du roi, le brevet de capitaine et la croix de St-Louis, mais avec la recommandation de n'en décorer sa poitrine que lorsque son bâtiment serait en pleine mer, car déjà les faveurs du roi étaient un signe de proscription pour ceux qui les recevaient. La révolution marchait si vite alors, qu'Aristide ne put partir que quelques jours avant le 10 août 1792. Le Chev. du Petit-Thouars, mis en prison révolutionnairement, ne put rejoindre son frère. L'expédition ne réussit pas, et les Portugais, effrayés de ce qui se passait en France, capturèrent le bâtiment que commandait Aristide. — A peine relâché, il part pour l'Amérique, où il reste pendant la terreur. C'est pendant ce séjour qu'accompagnant le duc de Larochefoucault-Liancourt, il visita plusieurs parties de l'intérieur du Nouveau-Monde, dans un voyage dont M. de Liancourt a laissé une intéressante relation.

Rentré en France quelque temps avant l'expédition d'Egypte, Aristide fut mandé par le général Bonaparte, qui venait d'arriver à Toulon. Bonaparte hésita un instant s'il devait confier le commandement de la flotte à Brueis ou à du Petit-Thouars; si le choix eut penché vers ce dernier, le sort des armes pouvait changer, et Aboukir nous rappellerait peut-être une victoire.

Aristide ne reçut que le commandement du *Tonnant*, vieux vaisseau de 80 canons.

Avant la déplorable affaire d'Aboukir, le conseil fut réuni à bord de *l'Orient*. Le but de Brueis n'était que de repousser une attaque de front, ne pensant pas que Nelson osât pénétrer entre la flotte française et l'ilot d'Aboukir. Du Petit-Thouars fut d'un avis complétement contraire, et soutint que si on attendait Nelson dans la position fausse où on était, la flotte était perdue; quelqu'un improuva cet avis. « Je prévois ce qui arrivera, s'écria du Petit» Thouars en quittant le conseil; mais tant que je » serai à mon bord, mon pavillon sera cloué au » mât. » Ce qu'il avait prévu arriva; dès le commencement de l'affaire, le *Zélé*, l'*Audacieux* et l'*Orion*, vaisseaux anglais, pénétrèrent entre la terre et la flotte française; le reste des vaisseaux ennemis attaquèrent les dehors de notre ligne, qui se trouva ainsi entre deux feux: c'est dans cette dernière crise que le génie d'Aristide parut dans toute son énergie. Le *Bellérophon*, écrasé sous le feu du *Tonnant*, amène son pavillon. Étrange destinée, il était réservé à Aristide du Petit-Thouars, au milieu d'un si sanglant désastre, d'abattre le pavillon de ce même vaisseau qui, 17 ans plus tard, devait conduire Napoléon à Ste-Hélène! Le *Majestic*, qui succède au *Bellérophon*, doit se retirer à demi désemparé devant ce redoutable élève de Suffren et de la Motte-Piquet.

Mais la flotte française était détruite, l'*Orient* venait de sauter, le *Tonnant* et le *Franklin* seuls soutenaient encore leur pavillon, mutilé, foudroyé par tous le feux de la flotte anglaise. Du Petit-Thouars, horriblement blessé, une jambe brisée et un bras emporté, s'était fait placer dans un tonneau de son, et, le front serein, continuait une lutte commencée depuis 15 heures. On se battait de si près, qu'entre les décharges qui se succédaient, on entendait les officiers anglais s'écrier: « Rends-toi, brave du » Petit-Thouars, tu en as fait assez pour ta gloire » et celle de ton pays! » Un boulet anglais vint mettre fin à une si belle vie, et éviter au héros français le désespoir de voir son bâtiment pris par l'ennemi. Ainsi mourut à 38 ans cet homme dont la mort fut si glorieuse, et qui emporta les regrets de ceux qui l'avaient connu, en forçant l'admiration des ennemis de son pays.

NOTA. Il est juste de faire remarquer que les auteurs de la *Biographie Universelle* ont ignoré le véritable nom de famille d'Aristide et de Louis-Marie

Digitized by Google

du Petit-Thouars; car pour l'un ils ne le mentionnent pas, et pour l'autre, le nom d'Aubert est à leurs yeux un simple nom de baptême.

Le nom d'Aristide du Petit-Thouars est un trop bel héritage pour que nous ne croyions pas devoir le réclamer en faveur d'une famille qui a su le recueillir d'une manière bien noble, c'est-à-dire s'en rendre digne.

§ IV. Aubert, branche de Foix.

X^e^. — **Aubert** (Antoine-Augustin-Anne-Joseph) de Foix, dit le Chev. du Petit-Thouars, 4^e^ fils de Georges, III^e^ du nom, et de dame Céleste Blondé de Messemé, qui ont figuré au IX^e^ degré de la filiation de la branche du Petit-Thouars, § I^er^, naquit le 20 août 1732 au château de Saumur, dont son père était lieutenant de roi. Il commença à servir à l'âge de 13 ans, et fit les campagnes de 1745 à 1749. A cette époque, il passa dans les colonies avec le commandement des troupes du quartier du Limbé, à St-Domingue, où il avait une habitation. Il y fut massacré lors de l'insurrection des noirs, laissant deux garçons et une fille :

1° Georges, mort sans postérité en 1816, commandant la frégate la Flore;

2° Abel, qui suivra;

3° N., mariée à N. de la Boissière, colon de St-Domingue, dont une fille morte sans postérité.

XI^e^. — **Aubert** (Abel) du Petit-Thouars de Foix, né en 1767, mourut avant 1830 secrétaire général de la préfecture de Montpellier, laissant :

1° Abel, qui suivra;

2° Aristide, mort sans postérité en 1833 ou 1834;

3° Sidonie, aujourd'hui vivante, épousa son cousin germain Paul Bergasse, fils du célèbre membre de l'Assemblée constituante, et mort conseiller d'État en 1831.

XII^e^. — **Aubert** (Abel) du Petit-Thouars de Foix, contre-amiral, commandeur de la Légion-d'Honneur, commença sa carrière militaire dès son enfance, sous les ordres de son oncle Georges du Petit-Thouars, et fit de bonne heure l'apprentissage de la vie de marin.

Il était capitaine de frégate lorsqu'on décida l'expédition d'Alger. Appelé au conseil d'amirauté, ses avis et son expérience contribuèrent à déterminer le mode d'exécution de cette expédition glorieuse, en soutenant avec force, contre beaucoup d'opposants, que le débarquement était possible et même facile. Il prit ensuite dans cette campagne la part honorable que la marine y eut sous l'amiral Duperré.

Envoyé depuis sur les côtes du Pérou pour protéger par sa présence le commerce français et garantir les intérêts de nos nationaux, il y donna de nombreuses preuves de ses talents et de sa fermeté; sa conduite avec le gouvernement péruvien, dans une circonstance où notre pavillon était menacé d'un outrage, est digne d'être particulièrement citée.

Le brick *la Petite-Louise* de Bordeaux se trouvait en 1833 dans la rade de Callao chargé d'une somme considérable (600,000 fr.). Le ministre des finances du Pérou, sous un spécieux prétexte de contrebande, fit mettre embargo sur ce bâtiment et emprisonner l'équipage. On annonçait déjà la confiscation du navire lorsque le brick de guerre *le Griffon*, commandé par Abel du Petit-Thouars, parait en vue de la ville; du Petit-Thouars, instruit des faits, se rend chez le commandant général de la marine, fait arborer sur le bâtiment saisi les couleurs françaises, et délivrer l'équipage emprisonné.

Le gouvernement péruvien, effrayé des démonstrations hostiles du capitaine du Petit-Thouars, lui fait intimer l'ordre de s'éloigner, et menace de l'y forcer en cas de refus; le capitaine français répond en venant s'embosser sous les murs de la ville même. Aussitôt toute l'artillerie des forts de Callao est dirigée sur *le Griffon*; un brick et une corvette péruvienne se mettent même en mesure de l'attaquer, et envoient un canot armé pour reprendre la *Petite-Louise*; mais du Petit-Thouars avait prévu cette tentative, et, au lieu de trouver un vaisseau marchand sans défense, les marins du canot péruvien voient une partie de l'équipage du *Griffon* prête à défendre ses compatriotes. Redoutant le courage et l'habileté du capitaine français, le gouvernement péruvien restitue l'argent déjà confisqué. Du Petit-Thouars était heureux d'avoir su par sa seule fermeté préserver d'un outrage le pavillon de son pays; mais il fut encore récompensé de sa belle conduite par une épée d'honneur que lui décerna la chambre de commerce de Bordeaux, et par le grade de capitaine de vaisseau et d'officier de la Légion-d'Honneur.

En 1836, Abel reçut mission d'aller sur la frégate *la Vénus* explorer les côtes du Brésil, de la Nouvelle-Hollande, du Chili, du Pérou, des établissements russes du Kamchatka, tout l'Archipel dangereux, les îles Sandwick, etc.; il fut chargé de fixer des positions incertaines, d'en rectifier d'autres, et de faire des expériences hydrographiques d'une grande importance pour notre marine. Après avoir habilement rempli les différentes missions dont il avait été chargé dans le cours de son voyage de circumnavigation, qui dura trois ans, Abel du Petit-

Digitized by Google

Thouars était occupé à faire paraître par ordre du gouvernement la relation de ce voyage, enrichie d'un magnifique atlas, lorsque ses talents le firent élever au grade de contre-amiral en 1841.

Récemment il vient d'être désigné pour commander les stations françaises dans les mers du Sud, où il a déjà fait ses preuves de sang-froid et d'habileté.

ARMOIRIES. — AUBERT D'AVANTON, maire de Poitiers, portait de gueules au haubert ou cotte de mailles d'or. — Thib.

LA FAMILLE AUBERT DU PETIT-THOUARS porte d'azur au haubert d'or. — N. F.

AUBIGNÉ (D'). L'Anjou, la Bretagne et le Poitou se disputent l'honneur d'avoir donné naissance à cette famille illustre, qui remonte à une haute antiquité, et ces provinces font reposer leurs prétentions sur des preuves qui sont toutes à peu près de même nature.

Nous allons les examiner successivement.

En 1759, on publia dans le journal de Verdun le prospectus d'un ouvrage intitulé *le Cabinet héraldique*, dans lequel l'éditeur crut devoir plaider en faveur de l'Anjou. Son opinion paraît avoir été adoptée par l'auteur du Dictionnaire de la noblesse, t. 1er.

Ce prospectus donna lieu à l'insertion d'une lettre qui fut écrite le 11 octobre 1759 par M. Roy, chanoine de l'église de Nantes, où on lit en substance :

Ce que l'auteur du prospectus du Cabinet héraldique a écrit sur la maison d'Aubigné paraît peu conforme à la vérité de l'histoire.

OLIVIER d'Aubigné, dit l'auteur du prospectus, est le Ier du nom que l'on connaisse, d'après un acte latin du mois d'août 1255, où il est qualifié de chevalier *Oliverius de Albigneio*. A la lecture de cette assertion, il est naturel de penser : 1° qu'Olivier d'Aubigné, qui vivait en 1255, est le Ier que l'on connaisse des Sgrs d'Aubigné de la province de l'Anjou; 2° que les Sgrs d'Aubigné de cette province sont les plus anciens gentilshommes de ce nom. Cependant, continue M. Roy, l'auteur de l'ouvrage permettra de lui faire observer que le nom d'Aubigné est bien antérieur à l'époque qu'il lui donne, et qu'il était connu, tant en Anjou que dans la Bretagne, avant 1200.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir Moréri. Voilà ce qu'on y lit au mot d'Aubigné : Il y a en Anjou une maison d'Aubigné qui est très-ancienne; GEOFFROY, Sgr d'Aubigné, possédait cette terre en sirerie l'an 1160, et avait la qualité de chevalier; JEAN, Sgr d'Aubigné, avait le même titre l'an 1201; OLIVIER, Sgr d'Aubigné, chevalier, vivait en 1255. Cet Olivier n'est donc pas le Ier du nom que l'on connaisse en Anjou. Nous pouvons ajouter que A. d'Aubigné, Chev., fit une donation en faveur de l'abbaye de Boisgrolland en 1248.

A ces inductions puissantes, on aurait pu ajouter, en faveur de l'Anjou, que la terre et le château d'Aubigné, qui ont peut-être donné leur nom à cette famille, et qui ont été longtemps possédés par elle, sont situés près de Martigné-Briand (Maine-et-Loire).

Cette observation aurait bien quelque valeur, si elle n'était affaiblie par une considération de même nature.

Il paraît en effet qu'il y a une terre du même nom dans le diocèse de Rennes; et le champion de la Bretagne, le savant bénédictin D. Hyacinthe Morice, n'oublie pas de produire ce fait parmi les preuves qu'il expose en faveur de sa province.

« Ne peut-on point présumer, dit-il, que les Sgrs » d'Aubigné de la province d'Anjou sont sortis » de Bretagne? Ce qui semble autoriser cette opi- » nion, c'est que D. Lobineau, dans les preuves du » 6e liv. de son Histoire de Bretagne, col. 336, cite » un titre qui nous apprend que PHILIPPE d'Aubigné » avait un frère nommé OLIVIER. Cette conjecture » me paraît d'autant mieux fondée, que les armes de » la maison des d'Aubigné en Anjou sont parsemées » d'hermines; d'ailleurs la terre d'Aubigné, qui, » selon les apparences, a donné le nom à la famille, » est située dans le diocèse de Rennes. »—Preuves de l'Histoire de Bretagne, t. 1er.

A l'appui de son opinion, l'auteur cite d'abord une donation faite au mont St-Michel, dans laquelle il est fait mention de RAOUL d'Aubigné; puis un second acte de 1122, qui a pour objet le don d'une église fait à l'abbaye de Marmoutiers, et qui fut passé en présence de JEAN d'Aubigné et d'autres seigneurs. — *Ibid*, p. 545.

Dans un troisième acte il s'agit d'une donation faite au prieuré de Lehan par Alain de Dinant; elle est du XIIe siècle, et RAOUL d'Aubigné y assiste avec d'autres seigneurs. — *Ibid.*, p. 604.

Un quatrième acte porte sur une concession faite en 1151 à l'abbaye de Savigny, du diocèse d'Avranches, et dans laquelle GUILLAUME d'Aubigné se trouve nommé. — *Ibid.*, p. 611.

Plus loin, il est parlé de Philippe d'Aubigné, que Henri III, roi d'Angleterre, appelle *dilectum et fidelem nostrum*. Il vivait au commencement du XIIIe siècle. On passe sous silence quantité d'autres actes du XIIe siècle cités par le même historien, qui prouvent que le nom d'Aubigné était connu dans les provinces

Digitized by Google

d'Anjou et de Bretagne avant 1200. — *Ibid.*, p. 898.

Quant au Poitou, il peut justifier par les recherches de D. Fonteneau que dès le milieu du XII^e^ siècle des membres de la famille d'Aubigné figuraient au nombre des protecteurs de ses nombreuses abbayes. Ainsi, par exemple, en 1150, TIPHAINE d'Aubigné était bienfaitrice de l'abbaye de la Grénetière et l'enrichissait de ses dons.

L'opinion formelle du savant D. Fonteneau est que les d'Aubigné, disséminés aux XIV^e^ et XV^e^ siècles dans les diverses provinces de France, étaient tous sortis d'une souche poitevine, et il diffère sur ce point de l'avis de la Chesnaye-des-Bois et du P. Anselme. — D. F., 26, p. 590 et suiv.

En présence de ces faits, les alliances nombreuses et certaines que la famille d'Aubigné a contractées en Poitou à une époque reculée de nos annales, les Sgries considérables qu'elle y a possédées, le rôle important que plusieurs de ses membres les plus distingués ont joué dans notre histoire provinciale, tout nous faisait une loi impérieuse d'accorder dans notre ouvrage une place à cette famille éminente.

Mais, à défaut de généalogie dressée par D. Fonteneau selon le système de ce savant bénédictin, nous aurions eu à reproduire celle qui a été donnée dans le tome 1^er^ du Dictionnaire de la noblesse, et qui nous paraît extraite elle-même du Cabinet héraldique; c'est ce qui nous engage à renvoyer le lecteur à ces ouvrages et à celui que le P. Anselme a consacré aux grands officiers de la couronne de France. Il nous a paru inutile de réimprimer un article que l'on trouvera développé avec de grands détails dans des œuvres spéciales connues de tous, et à la portée de tous les généalogistes.

Cependant, comme il est à remarquer qu'il n'est pas fait mention dans le Dictionnaire de la Chesnaye-des-Bois, et on ne sait pourquoi, de la branche dont sortirent Théodore-Agrippa d'Aubigné, aussi fameux par ses écrits que par sa valeur, et Mme la marquise de Maintenon, sa petite-fille, nous tâcherons, avec le secours de Dreux-Duradier, de Moréri et de D. Fonteneau, de suppléer à ce silence.

Nous y sommes portés avec d'autant plus de raison, que Théodore-Agrippa, qui habitait Niort en 1610, s'est précisément identifié avec le Poitou, non-seulement par son mariage, mais encore par la part immense qu'il prit aux guerres civiles qui ensanglantèrent cette province, et à tous les drames importants dont elle fut le théâtre. Ses descendants continuèrent à habiter le Poitou, et tel était l'attachement de cette branche au sol poitevin, que Mme de Maintenon écrivait plus tard, avec une sensibilité et une grâce exquises (6^e^ lettre, tom. 1^er^): « Je suis » dans un pays où l'on parle poitevin, et ce seul mé» rite m'y fait trouver partout bonne compagnie. »

Ces motifs, joints à ceux que nous avons déduits au commencement de cet article, expliqueront pourquoi la famille d'Aubigné a trouvé dans notre ouvrage une place qui ne pouvait, à tant de titres, lui être refusée.

Avant de donner la filiation suivie de la branche poitevine, nous rapporterons les noms isolés appartenant à la maison d'Aubigné, qui figurent dans notre histoire provinciale, sans reproduire ceux qui ont été déjà mentionnés dans la discussion d'origine qui précède.

Aubigné (Anceaulme D'), Ec., Sgr des Roches, bachelier ès lois, était lieutenant du sénéchal de Thouars dès 1498; il était aussi sénéchal de Belleville en Thouarçais. La proximité de la terre d'Aubigné du château de Thouars, le rang presque égal à celui des souverains que tenaient les Vtes de Thouars, tout nous fait présumer qu'un cadet ou fils d'un cadet de la famille d'Aubigné s'était attaché aux Sgrs de Thouars. Anceaulme était mort avant le 10 juin 1528; dès 1519 il avait per du JEAN d'Aubigné, son fils unique, ainsi que cela est prouvé par son épitaphe qui se voyait dans l'église des Cordeliers de Poitiers. Elle nous a été conservée dans les manuscrits de D. Etiennot, déposés à la bibl. du roi.

« Cy-devant gist Jean d'Aubigné, écuier, licencié » ès lois, fils unique de Anceaulme d'Aubigné, aussi » Ec., Sgr des Friches, Longe-Font, Liergue et..... » qui trépassa en cette ville le dimanche 20 août » de l'an 1519. Priez Dieu pour lui. »

Aubigné (Jean D'), frère puîné d'Anceaulme, Ec., Sgr de la Chèze, eut une fille CATHERINE, qui épousa Philippe de Marconnay, Ec., Sgr du Tillou. Devenue veuve, elle se remaria, et était, le 3 mai 1555, épouse de François Thybert, Ec., Sgr d'Ambrette. — Ext. des titres déposés au trésor de Thouars.

Filiation suivie.

Ignorant à quel degré de la filiation générale se rapporte le chef de la branche qui suit, nous nous abstiendrons d'indiquer ces degrés par un chiffre, qui ne pourrait être qu'arbitraire, s'il n'était pas erroné.

Aubigné (Théodore-Agrippa D'), Ec., Sgr des Landes et de Chaillou, gentilhomme de la chambre, maréchal de camp, gouverneur des île et château de Maillezais, naquit près de Pons le 8 février 1550, et causa la mort de sa mère, qui périt en lui donnant le jour. Entouré des soins les plus attentifs de la part de son père, il reçut de maitres habiles une éduca-

Digitized by Google

tion soignée, et à l'âge de 6 ans il lisait déjà le latin, le grec et l'hébreu, et il traduisait à 7 ans 1/2 le *Criton* de Platon.

Sa famille appartenait à la secte calviniste, et il fut si frappé dès l'âge le plus tendre de la promesse que lui fit faire son père de venger ses coréligionnaires morts sur l'échafaud, qu'il embrassa avec ardeur la défense du protestantisme.

A 13 ans, il se signala au siége d'Orléans par un sang-froid prodigieux qui présagea l'énergie de caractère dont il devait plus tard donner des preuves.

Son père lui avait laissé en mourant des affaires embarrassées; il crut devoir renoncer à sa succession, et il alla étudier à Genève sous le fameux Bèze.

Bientôt après il abandonna l'étude des sciences et des lettres pour la carrière des armes, et il s'enrôla dans l'armée du prince de Condé, dont l'ambition livrait alors la France aux horreurs de la guerre civile.

Passé au service du roi de Navarre dont il devint l'ami sincère et dévoué, il se fit remarquer plus tard à la cour par son amabilité et par son esprit plein de vivacité, et il sut gagner les bonnes grâces du roi et des Guises.

Attaché de cœur à Henri IV, il le servit avec fidélité dans toutes ses guerres, et malgré les disgrâces que lui attirèrent sa franchise, sa vanité, et ses épigrammes malignes, il resta toujours serviteur dévoué du Béarnais.

Fatigué des intrigues dont il était presque toujours la victime, il se retira dans son gouvernement de Maillezais, où il composa, dans une retraite profonde, son *Histoire universelle*. Ce livre, dans lequel il exposa les événements arrivés depuis 1550 jusqu'en 1610, était plein de hardiesse. L'auteur y avait même laissé échapper plusieurs traits satiriques contre l'honneur des rois, et en particulier contre Henri III. Les 3 volumes furent donc brûlés par arrêt du parlement (4 janvier 1520). D'Aubigné se retira aussitôt à Genève, où il fut encore persécuté par ses ennemis. Là il épousa, malgré ses malheurs et ses 74 ans, une riche veuve, héritière de la fortune d'une illustre et antique maison.

Il mourut environ huit ans après, le 29 avril 1630, âgé de 80 ans. D'Aubigné était l'homme de qualité le plus attaché à l'étude, le plus savant et le plus spirituel de son temps, et il avait surtout pour la critique et pour la satire un talent supérieur. Peu d'ouvrages sont aussi ingénieux dans ce genre que *la Confession catholique du Sgr de Sancy* et *les Aventures du baron de Fœneste*, qu'on lui attribue avec plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels nous citerons l'*Histoire abrégée de la mort de Henri IV*.

La Vie d'Agrippa d'Aubigné, écrite par lui-même, a été imprimée en 1720.

Agrippa avait épousé en premières noces Suzanne DE LEZAY, fille et héritière d'Ambroise de Lezay, baron de Surineau, et de Renée de Vivône, dont il eut entre autres enfants :

1° CONSTANT, qui suit;

2° ARTEMISE ou LOUISE, dame de Mursay, mariée à Benjamin de Valois, Sgr de Vilette;

3° MARIE, épouse de Josué de Caumont, Ec., Sgr d'Adde, mort le 30 juin 1650.

4° NATHAN dit *Lafosse*, qui exerça la médecine à Genève, où il obtint pendant le séjour de son père, en 1627, le droit de bourgeoisie, fut auteur d'un ouvrage estimé. Marié à Genève, il eut en 1634 un fils nommé TITE, qui fut docteur en médecine comme son père et devint ingénieur ordinaire au service de la Hollande, où il publia un ouvrage sur l'art de fortifier les places. — Biog. univers. Mich.

Aubigné (Constant D'), baron de Surineau, gouverneur de Maillezais, avait, dit Dreux-Duradier, l'esprit vif, sublime, et, si on en croit son père, il eût été capable des plus grandes choses. Il mourut en Amérique en 1647, après bien des malheurs qu'il s'était tous attirés par une conduite fort dérangée. Il avait épousé en 1627 Jeanne DE CARDILLAC, fille de Pierre de Cardillac, Sgr de Lane, lieutenant au gouvernement du Château-Trompette à Bordeaux. De ce mariage il eut :

1° CHARLES, baron de Surineau, gouverneur de Befort en Alsace, d'Aigues-Morte en Languedoc, de Cognac et de la province du Berri, Chev. des ordres du roi, mort en 1703, laissant une fille unique, FRANÇOISE, mariée, le 1er avril 1698, à Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, capitaine des gardes du corps, Chev. de la Toison-d'Or. Charles d'Aubigné avait été maintenu noble par ordonnance de M. Barantin du 10 décembre 1667.

2° FRANÇOISE, marquise de Maintenon. Françoise naquit dans la conciergerie des prisons de Niort, où son père était retenu prisonnier, le 8 septembre 1635. Baptisée le 27 novembre suivant, elle fut tenue par François de la Rochefoucault et par la Ctesse de Neuillan, sa parente. Après quelques années d'épreuves cruelles, elle accompagna son père dans son exil en Amérique; et après avoir échappé deux fois, comme par miracle, à une mort qui paraissait devoir être certaine, la jeune Françoise d'Aubigné revint en France, où elle eut à souffrir tour à tour de l'abandon coupable et de la protection hautaine de la Ctesse de Neuillan. Malgré ses malheurs et sa misère, qui au-

Digitized by Google

raient dû accabler et briser sa jeune âme, les tendres soins que sa mère avait donnés à sa première éducation avaient aidé à développer en elle tous les charmes d'un esprit cultivé. Ces avantages, joints à ceux d'une figure très-agréable, la firent bientôt connaître dans les cercles de la capitale; et le poëte Scarron, digne appréciateur de ce que valait Françoise d'Aubigné, la voyant abandonnée et réduite à la misère, lui offrit de payer sa dot pour son entrée au couvent, ou de la prendre pour épouse. Françoise d'Aubigné préféra ce dernier parti, qui pouvait la préserver des dangers auxquels elle était exposée, sans la condamner aux austérités du cloître. Après une courte union dans laquelle, comme elle le disait elle-même, « le cœur avait été pour fort peu de chose et le corps pour rien du tout, » elle perdit son mari, qui ne lui laissa que beaucoup de dettes et quelques amis. Tombée de nouveau, et après la mort de la reine mère sa protectrice, dans la misère d'où son mariage l'avait tirée pour si peu de temps, Françoise d'Aubigné réclama les secours du roi; ils lui furent refusés à diverses reprises et avec aigreur. Ce fut au moment de quitter Paris pour toujours, qu'elle crut devoir visiter Mme de Montespan, qui était alors en faveur, mais qui n'était point encore maîtresse en titre. La protection de la marquise lui valut des secours d'abord, puis plus tard la confiance de Louis XIV, qui la chargea d'élever les enfants qu'il avait eus de Mme de Montespan.

Françoise d'Aubigné sut remplir la mission délicate qui lui avait été confiée avec toute la discrétion et le soin qu'elle réclamait, et bientôt les agréments de son esprit, et peut-être aussi ses manières pleines de grâce et de retenue, en firent l'amie d'un roi qui n'avait eu jusqu'alors que des maîtresses. Françoise d'Aubigné, qui, selon l'expression pittoresque de Mme de Sévigné, avait « fait voyager Louis XIV dans un monde tout nouveau pour lui, » vit s'augmenter chaque jour son empire sur le cœur du monarque; et lorsque la reine, qu'elle avait entourée de ses soins affectueux, fut descendue dans la tombe, elle crut pouvoir aspirer à la remplacer.

Le mariage secret de Louis XIV avec Françoise d'Aubigné, qu'il avait faite marquise de Maintenon, est un fait trop positif aujourd'hui, pour qu'il soit nécessaire d'en discuter la réalité et d'en prouver la certitude, et il suffirait seul, à défaut d'autres inductions, pour faire disparaître les soupçons injurieux dont on a cherché, mais en vain, à ternir la réputation de la marquise.

La fortune rapide de Françoise d'Aubigné et son élévation prodigieuse n'apportèrent aucuns changements ni dans son esprit ni dans son caractère. Elle sut se contenir dans les bornes que lui imposait sa position exceptionnelle; et si elle fut appelée à donner quelquefois des conseils sur les affaires de l'État, il ne faut point imputer à des intentions coupables et au désir de faire du pouvoir et de l'intrigue certaines décisions qu'elle provoqua et les conséquences fâcheuses qu'elles enfantèrent.

Si son inclination la portait à faire du bien à tout le monde, elle ne fatiguait cependant jamais le roi par l'abus de son crédit; et ce fut par cette conduite soutenue qu'elle conserva sans altération, et malgré son âge avancé, l'attachement dont le roi lui donna des preuves jusqu'à ses derniers moments.

Après la mort de Louis XIV, Mme de Maintenon se retira dans la maison de St-Cyr, qu'elle avait fondée pour recevoir et instruire les jeunes filles nobles de France, et elle y mourut le 15 avril 1719, âgée de près de 84 ans, au milieu de la pratique d'une vertu austère.

Mme de Maintenon a été tour à tour célébrée comme une divinité tutélaire, modèle de toutes les vertus, ou déchirée avec un acharnement et une animosité qui décèlent d'ignobles vengeances. Nous n'avons pas cru devoir suivre les instincts des mauvaises passions, et nous avons pensé qu'il ne fallait s'en rapporter ni aux déclamations des écrivains du dernier siècle, ni aux assertions mensongères du duc de St-Simon. Si cet homme a eu le talent de faire passer, à l'ombre d'un caractère mensonger, ses calomnies caustiques pour d'austères vérités, Voltaire, qui était impartial toutes les fois qu'il n'avait pas intérêt à ne point l'être, a rendu justice à la femme que le duc de St-Simon haïssait trop mortellement pour que nous puissions croire à l'infaillibilité des jugements qu'il a portés sur elle. Entre mille insinuations perfides dont la Mise de Maintenon a été la victime, nous prendrons au hasard celle qui tendrait à la présenter comme étant à la tête du parti qui provoqua et fit exécuter les odieuses *dragonades*. En réponse à cette accusation, nous nous bornerons à citer la lettre qu'elle écrivait au marquis d'Aubigné, alors gouverneur d'Amsfort. On y verra développés des principes de tolérance entièrement opposés à ceux qu'on lui prête, et qui font autant l'éloge de son esprit que de la bonté de son cœur.

« On m'a porté sur votre compte des plaintes qui » ne vous font point d'honneur. Vous maltraitez les » huguenots, vous en faites naître les occasions : » cela n'est pas d'un homme de qualité; ayez pitié » de gens plus malheureux que coupables. Ils sont » dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes, » et d'où la violence ne nous aurait jamais tirés.

Digitized by Google

» Henri IV a professé la même religion, et plusieurs » autres grands princes. Ne les inquiétez point ; il faut » attirer les hommes par la douceur et la charité. » Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, et telle est » l'intention du roi. C'est à vous de contenir tout le » monde dans l'obéissance ; c'est aux évêques et aux » curés à faire des conversions par la doctrine et par » l'exemple : ni Dieu ni le roi ne vous ont donné » charge d'âmes. Sanctifiez la vôtre, et soyez sévère » pour vous seul, etc. »

Il est à remarquer que toutes les lettres intimes de Mme de Maintenon démentent les faits dont on a essayé de ternir sa mémoire.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'AUBIGNÉ portait de gueules au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or. — La Ches. — P. A.

LA BRANCHE DE MADAME DE MAINTENON portait d'azur au lion d'or, couronné de même, à la queue nouée et passée en sautoir. — Bar.

AUBIN, famille ancienne de Loudun.

Aubin (Pierre), nous dit Filleau dans ses arrêts et règlements, était, dès 1603, lieutenant particulier au bailliage de Loudun. Le même, ou un autre portant le même prénom, occupait cette place en 1614 ; d'après l'auteur des Essais historiques sur le pays Loudunais, Pierre Aubin était revêtu de cette dignité en 1617.

N'ayant pu nous procurer des renseignements plus circonstanciés sur cette famille, nous nous bornerons à donner une courte notice sur l'auteur de l'*Histoire des Diables de Loudun*, ouvrage qui jouit, lors de sa publication, d'un succès de vogue.

Aubin (N.), natif de Loudun, embrassa les opinions de Calvin, devint bientôt ministre de la religion réformée, fut obligé, comme tel, de renoncer à sa patrie après la révocation de l'édit de Nantes (octobre 1685), et se retira en Hollande, où il mourut sans doute plusieurs années après.

Aubin s'est fait une grande réputation par la publication du livre qu'il composa, et qui parut pour la première fois, en 1693, à Amsterdam, sous ce titre : *Histoire des Diables de Loudun, ou de la possession des religieuses ursulines, et de la condamnation et supplice d'Urbain Grandier, curé de la même ville.*

Ce drame sanglant, sur lequel l'histoire n'a pas dit encore son dernier mot, souleva à la fin du XVII^e^ siècle des discussions nombreuses, dans lesquelles l'esprit de parti et les préventions les plus déplorables trouvèrent un aliment funeste. C'est sans doute même à cette cause et aux dangers qu'il y aurait eu à parler trop franchement, qu'il faut attribuer le nuage épais qui, au travers de tant d'opinions hostiles, obscurcit dès l'origine une question peut-être insoluble.

L'opposition politique et religieuse s'empara d'un sujet qui prêtait largement aux récriminations les mieux fondées, et la fougue passionnée des ministres du culte prétendu réformé crut pouvoir y trouver des arguments en faveur d'une cause dont la persécution augmentait les prosélytes en lui donnant des martyrs.

L'ouvrage d'Aubin sur la possession des religieuses de Loudun ne présente point, quoi qu'en ait pu dire une critique injuste, le défaut de la plupart de ceux qui furent publiés alors sur ce sujet dangereux.

Si l'auteur ne croit pas devoir y cacher les sentiments religieux qui l'animent et le culte auquel il appartient, on ne peut lui reprocher ce ton d'apologiste quand même, qui, pour faire tourner tout au profit d'une idée ou d'une croyance, substitue à l'impartialité sévère de l'histoire la mauvaise foi du libelle. Sous ce point de vue, l'ouvrage d'Aubin doit plaire par le naturel, la netteté des idées et l'air de candeur qui y règnent, aux lecteurs dégagés de tout esprit de système et de parti.

C'est donc à tort que M. de la Ménardaye, dans son *Examen et discussion critique de l'Histoire des Diables de Loudun* (Paris, 1749, de Bure), s'est livré, au sujet de cet ouvrage, à une critique à travers laquelle on voit trop souvent percer l'influence des idées exagérées qui l'inspirent.

On y voit trop clairement que le plus grand tort d'Aubin, aux yeux de M. de la Ménardaye, est de partager les erreurs du calvinisme ; et si ce tort, qui est un malheur sans doute, peut influer sur les aperçus et sur les inductions de l'auteur, il ne peut aller jusqu'à lui ravir *ipso facto* jusqu'au mérite du style. Le reproche que M. de la Ménardaye adresse à l'auteur des *Diables de Loudun*, au sujet de la véracité des faits qu'il avance, serait plus grave s'il était justifié ; mais malheureusement la critique tombe presque toujours à faux, et ses objections sont souvent bien peu puissantes.

M. de la Ménardaye oublie trop que si la qualité de calviniste peut faire douter jusqu'à un certain point de la sincérité de tous les faits qu'allègue l'auteur dont il analyse l'ouvrage, les titres que lui-même oppose aux assertions d'Aubin émanent presque tous des hommes qui ont joué un grand rôle dans l'affreuse tragédie dont le bûcher de Loudun fut le dénoûment, et que la justice fait aussi dès lors aux hommes impartiaux une loi impérieuse

Digitized by Google

de les accepter sous conditions et de ne les adopter qu'avec une extrême réserve.

D'ailleurs il est un fait qu'on ne saurait perdre de vue, c'est qu'il était trop dangereux, à l'époque où cette polémique a eu lieu, de s'expliquer catégoriquement sur et principalement contre *la possession*, et il y avait trop de motifs d'altérer la vérité en faveur du caprice ou des exigences d'un ministre puissant et vindicatif, pour que la sincérité puisse être considérée par les hommes sages et désintéressés comme étant le partage exclusif des partisans de Laubardemont et de ses rigueurs.

Voici pour le fond; quant à la forme et au style, nous sommes loin de refuser à Aubin un mérite qu'on ne saurait méconnaître sans injustice, et nous ne dirons pas que dans son œuvre tout est méprisable.

M. de la Ménardaye s'est laissé emporter beaucoup trop loin par son zèle excessif pour le catholicisme, et sa critique semblerait faire croire qu'il était du nombre de ces hommes qui disent assez volontiers :

Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis.

L'auteur des *Diables de Loudun* ne partageait point nos idées religieuses, mais nous ne pouvons méconnaître dans son œuvre l'élévation des pensées, la finesse et la facilité d'un style qui pourrait être plus châtié, mais qui aurait peut-être perdu, en acquérant cette qualité, le naturel et la grâce qui le caractérisent.

L'*Histoire des Diables de Loudun*, à peine publiée, fut traduite en hollandais, et un grand nombre d'éditions furent enlevées avec rapidité. L'auteur fut-il encouragé par ce premier succès, c'est ce que nous ignorons; sa fuite hors de France nous a ravi la connaissance des faits qui le concernent après cette époque, et nous ne savons s'il laissa en mourant quelques ouvrages dignes de ses premiers essais littéraires.

AUBINEAU, ancienne famille noble dont une partie habitait, il y a quatre siècles, les environs de Civray.

Aubineau (André), prêtre, curé de Limalonges, rendit aveu, le 28 janvier 1403, au château de Civray, du fief du Terroir-de-Vent. — Ext. du livre de fiefs, autrefois déposé au trésor du bureau des finances de Poitiers.

Aubineau (Jean) rendit également un aveu au même château le 2 mars 1407, pour l'hôtel du Pouys, tenu à 5 sols de droit de chambellage et aux droits d'aide. — *Ibid.*

Aubineau (André) servait comme archer au ban de la noblesse du Poitou réuni en 1491.

Aubineau (Jacques), Éc., Sgr de la Ricastelière, eut de son mariage avec N. :

Aubineau (Jeanne), qui épousa, vers 1485, Ambroise Fidelis de la Ville de Férolles, Éc., Sgr de Férolles, St-Cyr, etc. — Gén. de la Ville de Férolles.

Aubineau (Mathieu), époux de Gilette COURSIER, fille de Raulet (pour Raoulet, Raoul) Coursier, eut pour fils :

Aubineau (Nicolas), Éc., Sgr de la Ricastelière, qui épousa Jacquette MOREAU, fille de René Moreau, Sgr de la Monnerie. — Bib. de l'arsenal. — C'est probablement le même qui, dans la liste du ban des nobles poitevins réuni en 1533, est mentionné comme Sgr de la Rastelière près Mauléon, et qui servit à ce ban comme archer.

Il laissa de son mariage :

Aubineau (Jacques), reçu dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem en 1545. — Bibl. de l'arsenal.

Aubineau (Joachim), Éc., Sgr de la Roullière et de Vaurenard, reçut, le 7 juillet 1597, de Claude le Mastin, Ec., Sgr de la Favrière et du Chastelier-Berle, un aveu pour ladite terre de Vaurenard. Cet aveu est signé Guiraud, sénéchal, et Audebaut, greffier.

Il avait épousé Dlle Renée DE POILLE. Son héritière principale fut Dlle Marie de la Roche, femme séparée quant aux biens de Pierre de Crémeville, sieur de Mouray, son époux. Joachim était mort le 5 mars 1618, comme on le voit par un décret condamnant ladite Dlle de la Roche à payer 1,500 liv. à noble homme Pierre Richeteau, Éc., Sgr de l'Epinay, comme étant la principale héritière dudit feu Joachim Aubineau. — Ar. du Misat d'Airvault.

Aubineau (Joachim), Éc., Sgr de la Roullière et de Vaurenard, sans doute fils du précédent, reçut du même Claude le Mastin, cité plus haut, un aveu pour ladite terre de Vaurenard, le 30 avril 1624, signé de main originale le Mastin et Audebaut, greffier. — Ar. du Misat d'Airvault.

Aubineau (Olivier), Éc., Sgr de la Racaudière, Psse de Moutiers-sous-Chantemerle, reçut, le 16 octobre 1600, un hommage en qualité de Sgr de ladite terre. — Ext. du trésor du château de Puyguyon.

Aubineau (Mathurin), Éc., Sgr de la Verrie (de Verno), possédait le 29 mars 1605 quelques terres dans la mouvance de Bressuire. Il avait épousé françoise DE TERVES, dont il laissa entre autres enfants : — D. F.

Aubineau (Pierre), Éc., héritier en partie de ses père et mère, possédait, le 23 mars 1630, la maison noble d'Aubouhé, relevant d'Airvault, conjointement avec Isaac de Terves, son oncle. — D. F.

Digitized by Google

Aubineau (Léon), Ec., était Sgr de Rigny-sous-Vrère. Henri de la Trimouille, duc de Thouars, lui « accorda le droit de haute justice sur sa maison seigneuriale de Rigny, église, maison presbytériale et cimetière de Montbrun, et sur les sujets et mensionnaires du village de Rigny et y demeurant, mais non sur les autres habitants de la Psse, sans lui accorder le droit de châtellenie, par lettres du 20 décembre 1624. » — D. F., 26.—Il épousa, vers cette même époque, Dlle Louise DE LA VILLE DE FÉROLLES, fille de Nicolas de la Ville de Férolles, Chev., Sgr de Férolles, et de dame Louise Sochet. — Gén. de la Ville de Férolles.

Aubineau (Jean), Sgr de la Ricastelière, et FRANÇOIS, Sgr de la Fontaigue, se trouvèrent à l'assemblée des nobles du Poitou tenue à Poitiers en 1651 pour la nomination de députés aux états tenus à Tours.

Aubineau (Pierre), Sr de la Racaudière, Psse des Moutiers, Élec. de Thouars, fut maintenu dans ses priviléges de noblesse le 12 août 1667. — Bar.

Aubineau (Nicolas), Sgr de Rigny, Psse de Montbrun près Thouars, fut maintenu dans sa noblesse à la même époque. — Bar. — Il prenait en 1687 le titre de Sgr de Puiraveau, terre qu'il possédait, au lieu de Jean Gauvain, Chev. — D. F.

Aubineau (Charles), Éc. ordinaire du roi, Sgr de Rigny, Montbrun, Puiraveau, etc., fils de Nicolas qui précède, fit, le 29 août 1713, l'acquisition des Sgries de Meulles, Belleville et fief Milon en Thouarçais, qui furent vendues par la direction des créanciers de la maison de Roannez. Nous croyons qu'il n'eut qu'une fille qui suit.

MARIE-NICOLE-CHARLOTTE, dame de Rigny, Montbrun, etc., morte le 19 novembre 1743, étant alors femme de N. Bunault, Chev., Sgr de Rigny, Montbrun, etc., etc. — D. F.

Nota. Il est à présumer qu'il s'est glissé quelques erreurs dans les noms des terres qui sont citées aux titres où nous avons puisé. Les mots Ratelière, la Ricastelière, la Rascaudière, etc., qui ont été employés indistinctement, nous semblent devoir désigner une seule seigneurie qui a appartenu successivement aux divers personnages rapportés ci-dessus.

ARMOIRIES. — Vertot, dans son Histoire de Malte, donne pour armes à JACQUES Aubineau de la Ricastelière, losangé d'or et de gueules.

L'Armorial de la généralité de Poitiers, dressé en vertu de l'édit du roi de 1690, dit que NICOLAS Aubineau, Éc., Sgr de Rigny, portait losangé de gueules et d'argent au chef d'argent emmanché de quatre pièces de gueules.

L'ordonnance de maintenue du 12 août 1667 dit seulement de gueules losangé d'argent. Nous reproduirons ces trois variétés dans les gravures.

AUBOUSTET ou D'AUBOUTET. Cette famille noble et ancienne est, selon la Thaumassière, dont nous allons extraire une partie de cet article, originaire de la basse Marche, parce que, selon cet auteur, les premiers dont il soit fait mention étaient seigneurs du Masvigier ou de Mauvigier près Magnac. Mais comme ils étaient à la même époque Sgrs de l'Espineau-sur-Creuse en Poitou, habitant Angles ou les environs, et comme ils ont toujours depuis continué leur résidence dans cette contrée, nous devons, sans aucune difficulté, revendiquer cette famille comme appartenant au Poitou.

Filiation suivie.

I^er^. — **Auboutet** (Jean), Ec., Sgr du Masvigier ou Mauvigier près Magnac, et de l'Espineau-sur-Creuse en Poitou, s'allia à Marguerite DE BIENAISE ou BRUNAISE, et eut trois enfants légitimes. Il eut aussi un bâtard nommé PIERRE, ainsi qu'il résulte d'un acte de partage des biens de leurs père et mère, fait entre les quatre enfants le 30 octobre 1483.

Les trois enfants légitimes furent :

1° JEAN, qui fut ecclésiastique ;

2° JACQUES, Sgr de Lespineau et de la Rouère, de Lavau, de Blauset, etc., qui épousa Philippe DE GUENAY qui était sa veuve en 1491, et dont il eut :

JEAN, CLAUDE et PIERRE, desquels la postérité est inconnue.

3° GUILLAUME, qui suit :

II^e^. — **Auboutet** (Guillaume) fut Sgr de la Grande-Maison d'Angles, du Masvigier dans la Sgrie de Magnac, avec leurs cens, rentes, etc. Pierre, son frère bâtard, étant mineur à l'époque du partage des biens de leurs auteurs, Guillaume se chargea de l'entretenir jusqu'à l'âge de 25 ans, et de le pourvoir ensuite d'un héritage. Guillaume fit partie du ban des nobles du Poitou de 1491. Il faisait sa demeure ordinaire à Angles, et prenait le titre d'écuyer, Sgr de l'Espineau, dans un acte d'échange avec Méry de Couhé, Éc., Sgr de la Roche-Aguet, en date du 23 avril 1499. Il eut de sa femme, dont le nom n'est pas connu :

III^e^. — **Auboutet** (Georges), Éc., Sgr du Masvigier, qui vivait encore en 1533, comme il appert de quelques contrats. Il eut d'Antoinette DE SALIGNAC, son épouse, de la maison de la Roche-Bélusson :

1° FRANÇOIS, Sgr de la Seraine, dont nous parlerons ci-après ;

Digitized by Google

2° JOACHIM, Sgr du Masvigier : on ignore s'il a été marié et s'il a vécu longtemps ;

3° JEANNE, nommée aussi ANTOINETTE, mariée à Léonard Chauvin, Éc., Sgr du Ferrasseau, morte en 1562 ou 1563, laissant son mari veuf avec des enfants mineurs.

IVe. — **Auboutet** (François), Ec., Sgr de la Seraine, de Foix, etc., fut tonsuré en 1523. Il n'embrassa cependant pas l'état ecclésiastique, et rendit hommage de la Sgrie de Foix à François du Plessis, Éc., Sgr dudit lieu et des Breux, le 18 juillet 1548. Il fut tué au mois de mai 1556 par des paysans ; et on ignore quelle fut la cause de cette mort violente, que l'on pourrait peut-être attribuer à une vengeance provoquée par quelques vexations.

Il s'était allié à Anne COURAULT, fille ainée de Gabriel Courault, Chev., Sgr de St-Martin-le-Mau, et d'Anne de Couhé, de la maison de la Roche-Aguet. Ils eurent pour enfants :

1° JEAN, Sgr de Foix, qui suit ;

2° ANTOINE, Sgr de Champnouault, dont nous parlerons après son frère ainé ;

3° LÉON. On ignore s'il a été marié ; il servait en 1568 comme archer avec son jeune frère François, qui suit, dans la compagnie de M. le marquis de Mézières ;

4° FRANÇOIS, Sgr du Breuil. On ne sait pas non plus s'il a été marié ; mais il vivait encore le 10 octobre 1596, comme il appert par un contrat de partage fait entre les quatre frères.

Ve. — **Auboutet** (Jean), Éc., Sgr de la Foix, fut marié deux fois : 1° par contrat du 15 septembre 1560, avec Catherine JODOYN ou JEDOYN : on ne croit pas qu'il en ait eu d'enfants ; 2° par contrat du 21 août 1584, avec Clermonde DE LA CHAUSSÉE, veuve de feu Marc Isoré, Éc., Sgr des Combes, et fille de François de la Chaussée, Éc., Sgr de la Rousseliére, et de Toinette de la Bussière. Jean et Antoine Auboutet son frère furent confirmés dans leur noblesse par sentence rendue par Martial Benoist, trésorier de France à Limoges, commissaire député pour le régallement des tailles, le 5 mars 1599. — Maup.

VIe. — **Auboutet** (Daniel), Éc., Sgr de St-Martin-le-Mau et de Foix, fils de Jean, qui précède, épousa par contrat du 20 août 1606, Catherine DE LA BUSSIÈRE, fille de Daniel de la Bussière, Éc., Sgr de la Bracheterie et de Jutreau, et d'Anne Chauvin. Ils n'eurent que deux filles :

1° RENÉE, mariée, le 4 janvier 1640, à Amable du Cher, Éc., Sgr de la Brosse, major du régiment de M. le Cte de Laval, duquel elle eut un grand nombre d'enfants ;

2° ÉLISABETH, mariée, vers 1645, à Nicolas Pinault, Éc., Sgr de Peubert, dont elle a eu également plusieurs enfants.

Ve. — **Auboutet** (Antoine), Éc., Sgr de Champnouault, fils puiné de François Auboutet et d'Anne Courault, rapportés ci-dessus au IVe degré, continue la filiation.

Il figura en 1568 comme homme d'armes dans la compagnie de M. de Mézières. Il épousa, par contrat du 27 janvier 1597, passé par Berthonneau, Nre royal, Judith DE LA BUSSIÈRE, fille de feu François de la Bussière, Éc., Sgr du Chillou, et de Madeleine Ferré. De ce mariage sont issus :

1° LOUIS, qui sera rapporté ci-après ;

2° N..., mariée à René de Maurice, Ec., Sgr de Villiers, fils de Guillaume, Éc., Sgr de Villiers, et d'Esther de Bosquevert.

VIe. — **Auboutet** (Louis), Éc., Sgr de Champnouault, fut marié deux fois : 1° par contrat du 14 mai 1630, avec Jeanne DE FOUGÈRES, fille de Charles de Fougères, Éc., Sgr du Colombier et du Breuil-Bouchard, capitaine et maître des eaux et forêts de la Vté de Brosse, et de Françoise de Menou, de la maison de Boussay ; 2° avec Marie ROBIN. Il obtint, le 24 mai 1634, des Élus du Blanc une sentence signée Lamoureux, qui le confirma dans ses priviléges et exemptions. — Maupeou.

En 1635, par ordonnance du 24 août signée Millarei, il fut déchargé d'une partie d'une taxe dont il était grevé pour le ban et arrière-ban. — Maup.

Il laissa de son premier mariage :

1° RENÉ, Sgr du Chillou, qui assista à Poitiers, en 1651, à l'assemblée de la noblesse réunie pour nommer des députés aux états de Tours. On ignore s'il eut postérité ;

2° PIERRE, qui va suivre ;

3° LOUIS, Sgr de la Puyserie, dont il fera également parlé ;

4° N..., religieuse ursuline à Loudun.

Louis Auboutet eut de son second mariage :

5° ANTOINE, mort au service de la France.

6° MARIE fut la première femme de Jacques de la Jaille, Éc., fils de Jacques de la Jaille et de Claude de Guineuf, sa deuxième femme. — Gén. de la Jaille.

VIIe. — **Auboutet** (Pierre), Éc., Sgr de Laroux, fils aîné de Louis et de Jeanne de Fougères, épousa, par contrat du 28 avril 1667, signé de Moizec, Dlle Madeleine GUINEMONT, fille de Jean Guinemont, Chev., Sgr de Varennes, près Loches.

Il laissa pour fils :

VIIIe. — **Auboutet** (Silvain), qui épousa, par

Digitized by Google

contrat de mariage en date du 1er mars 1683, signé Miezant, Nre, Dlle Marguerite DE CHATENAY, fut garde du corps du roi, et obtint ainsi que son père une ordonnance de confirmation de noblesse, le 15 mai 1698, signée de Maupeou. Là s'arrêtent nos renseignements sur cette branche.

Les noms qui suivent, appartiennent aux descendants des personnages qui ont été rapportés ci-dessus. Nous croyons donc devoir les placer, dans l'ordre chronologique, à la fin et non au commencement de notre article.

Auboutet (Louis D'), Éc., Sgr de la Puserie, deuxième fils du premier lit de Louis Auboutet et de Jeanne de Fougères, premier capitaine d'infanterie au régiment de Touraine, s'est aussi trouvé au ban des nobles du Poitou convoqué en 1693. Il avait épousé à Bar-le-Duc, par contrat du 14 janvier 1679, Anne-Madeleine DE VOULTON, fille de Henri de Voulton, Éc., maitre des comptes au duché de Bar, et de Gabrielle de Neyon.

Auboutet (Jean-Victor D'), Chev. Sgr de la Puserie, s'est trouvé en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou, réunie à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux.

Auboutet (Victor D'), Chev., ancien capitaine au régiment de Poitou, avait épousé Dlle N. DE LESCOURS, dont il laissa:

1° N., qui émigra, servit à l'armée de Condé, et était, à l'époque du licenciement, dans la 6e compagnie du régiment d'Angoulême-cavalerie. — F.;

2° LOUIS, dit le Chevalier, sous-lieutenant au régiment de la Sarre, ancien premier page de Madame, émigra comme son frère, et fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes frères du roi, dans la compagnie de son régiment réunie à celle du régiment de Lyonnais. Il était né au Blanc le 28 octobre 1769.—F.

Les représentants de la famille d'Auboutet existent actuellement sur les confins du Poitou et du Berri, entre Montmorillon (Vienne) et le Blanc (Indre).

ARMOIRIES.—LA FAMILLE D'AUBOUTET porte d'or au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable posées 2 et 1.— Thau.

AUDAGER, famille noble et ancienne du bas Poitou.

Avant de donner la filiation suivie, que nous avons extraite en entier des confirmations de noblesse de M. de Maupeou, commissaire député dans la province du Poitou pour la réformation de la noblesse, confirmations dont nous possédons les manuscrits originaux, nous allons faire connaître les noms isolés que nous n'avons pu rattacher à cette famille.

Audagère, feminin **d'Audager** (Marguerite) était, le 7 février 1374, femme de Jean Aymea (Occoriste); elle fit, ledit jour, vente d'un setier de seigle de rente, sous le scel de la châtellenie de Vouvent. JEANNE Aymelle (Aymea), leur fille, était, le 9 février 1374, femme de Pierre Chenu. — D. F.

Audager (Guillaume), valet, Sgr du Plessis, s'accorda en 1397 avec Simon Chasteigner, Sgr de Réaumur, pour un hommage qu'il lui devait.—Gén. de Chasteigner.—Ce Guillaume, Sgr du Plessis-Mouchet, Psse de la Tardière, passa, le 14 juillet 1409, un acte avec Béatrix Grimgaude, veuve de GUILLAUME Audager, Sgr du Freigneau, Psse de Menombles.— D. F.

Audager (Louis), Ec., Sgr du Freigneau et des Brosses-Perrault, sans doute fils de Guillaume mentionné ci-dessus, rendit un hommage au Sgr de Villebouin le 5 juin 1469. — D. F.

Audager (Pierre), Éc., Sgr du Fraigneau et des Brosses, que nous présumons être fils du précédent, rendit le même aveu au Sgr de Villebouin le 8 janvier 1489. — Ar. du chât. de la Durbellière. — D. F.

Audager (Pierre), dans le ressort de Vouvent, servit comme archer au ban de 1491.

Audager (Dlle Marie) était, le 29 janvier 1504, veuve de Régnault de Meulles, Éc., Sgr du Fresne-Chabot, et mère tutrice de leurs enfants mineurs; elle existait encore en 1532, comme il appert d'une transaction entre elle et Louis Martinet, Éc., Sgr de la Crespelle; en 1540, elle prenait encore la qualité de tutrice de ses enfants. — D. F.

Audager (Jacques), curé du Puybeliard, frère de Marie, fut alors chargé de sa procuration pour rendre un aveu. Il existait encore le 4 juin 1540. — D. F.

Audager (Claire) était femme de Jacques de la Musse, Éc., Sgr de la Bretonnière, et par sa femme, Sgr des Brosses de Clessé, à raison de laquelle terre il rendit, le 2 juillet 1509, hommage au Sgr de Villebouin. — D. F.

Filiation suivie.

1er. — **Audager** (Jean), Chev., Sgr de la Malson-Neuve, était mort le 15 novembre 1487, ainsi que sa femme dame Claire N..., comme on le voit par un contrat de partage passé par Tinguy et Baston, Nres à Rocheservière, le 15 novembre 1487, entre les trois enfants qui suivent:

1° PIERRE, qui continuera la filiation;

2° CHRISTOPHE;

3° ANTOINE. — Maup.

Nous n'avons aucuns renseignements sur ces deux derniers.

Digitized by Google

IIe. — **Audager** (Pierre), Éc., Sgr de la Maison-Neuve, fit, le 3 mai 1484, un contrat d'arrentement à Guillaume Bissault, de terres sises au ténement des Rivières, moyennant 5 liv. de rente, passé par-devant Teneau et Meuraut, Nres de la châtellenie de St-Mesmin.

Il assistait comme homme d'armes au ban de 1491.

Il laissa de N..., son épouse :

1° François, qui suivra;

2° Louise, qui épousa, par contrat du 11 août 1507, passé sous signatures privées, François de Beaumont, Éc., Sgr des Dorides. — Maup. — Elle était sa veuve le 20 juin 1520.

IIIe. — **Audager** (François), Éc., Sgr de la Maison-Neuve, épousa, par contrat du 2 janvier 1499, passé par Joullard et Basty, prêtre, Nres de la baronnie d'Aspremont, Dlle Jeanne Mauclerc. — Maup. — Il était mort le 7 septembre 1538, comme il appert d'une sentence du sénéchal de Poitou, rendue à Fontenay sur une contestation élevée entre Dlle Jeanne Mauclerc, veuve de feu François Audager, Éc., demandeur, et Jacques Poitevin, Éc., défendeur, signée Simonneau, greffier.

Ils laissèrent pour enfants :

1° Jean, qui suivra;

2° Louis, qui reprit, ainsi que son frère aîné, l'instance à l'égard du procès que la mort de leur mère avait interrompu; et, le 1er juin 1541, intervint un arrêt du parlement de Paris qui mit au néant l'appel interjeté par le sieur Poitevin de la sentence rendue sur cette affaire par le sénéchal de Poitou. — Maup.

IVe. — **Audager** (Jean) était mort le 13 septembre 1609, comme on le voit par un contrat d'acquêt fait par Dlle Anne Rouault, sa veuve, d'un journal et demi de jardin, moyennant la somme de 12 liv. tournois, passé par Giraudeau et Aubrand, Nres de la baronnie de Châteaumur. — Maup.

Il laissa de son mariage

Ve. — **Audager** (André), Chev., Sgr de la Maison-Neuve, qui fut mestre de camp d'un régiment d'infanterie. La famille conservait une lettre de François de Bourbon, qui lui avait été écrite en cette qualité le 6 mai 1591. — Maup. — Il avait épousé Dlle Suzanne Chauvinière, qui, par son testament, en date du 30 mai 1611, passé par Gaudin et Gallot, Nres de la principauté de Talmont, le fit son légataire universel. André existait encore le 23 mai 1620, car à cette époque il fit un contrat d'acquêt par-devant d'Yveteau et Barrion, Nres à St-Mesmin, et dans lequel il prenait les qualités de haut et puissant et de hevalier.

Il laissa de son mariage :

1° Charles, qui suit;

2° André, Éc., Sgr de St-Hilaire, qui figure dans un acte du 20 février 1648. — D. F.

Il avait épousé Dlle Marie Roy, dont il eut un fils, Hector, Chev., Sgr de la Benasonnière, qui épousa, par contrat du 30 août 1656, passé par Michon et Martineau, Nres du comté d'Olonne, Dlle Marie Raclet, qui se fit confirmer dans ses priviléges de noblesse par ordonnance du 8 juillet 1700, signée de Maupeou. Elle était veuve à cette époque, et nous ignorons si Hector avait eu postérité de son mariage.

3° Louise, 4° Jeanne.

Nous pensons que c'est cette Jeanne qui, en 1667, fut confirmée dans sa noblesse par ordonnance de M. Barantin; à cette époque, elle était veuve de Daniel des Hommes, Éc., et habitait la Psse de Talmont, Élec. des Sables.

Les quatre frères firent, le 19 août 1628, par-devant Clerc et Frère, Nres, une transaction en forme de partage des biens dépendant de la succession de Suzanne Chauvinière, leur mère. — Maup.

VIe. — **Audager** (Charles), Ier du nom, Chev., Sgr de la Droilardière et de la Maison-Neuve, épousa Dlle Diane Geoffroy, dont il laissa :

1° Charles, qui suivra;

2° Madeleine, qui partagea avec son frère, par acte du 18 mai 1664, passé par Besnier et Landriau, Nres de la baronnie de Luçon, les successions de leur père et mère. — Maup.

VIIe. — **Audager** (Charles), IIe du nom, Chev., Sgr de la Maison-Neuve et de la châtellenie de Morricq, épousa, par contrat du 21 septembre 1660, passé par N. et Gastineau, Nres du comté de Benon, Dlle Charlotte le Mastin. Il fut confirmé, en 1667, dans ses priviléges de noblesse par M. Barantin. — Bar.

Il laissa pour fils unique :

VIIIe. — **Audager** (Alexandre-César), Chev., Sgr de Morricq et de la Maison-Neuve, naquit le 5 novembre 1663, comme il appert par son extrait de baptême, délivré le 17 juin 1675 par Mounier, curé de la Psse de Ferrière, où il a été baptisé. — Maup.

Le 4 juin 1670, l'évêque de la Rochelle lui donna des lettres de tonsure. — Maup. — Mais il renonça à l'état ecclésiastique, et le 7 juillet 1700, époque à laquelle il fit ses preuves de noblesse et fut confirmé dans ses priviléges par M. de Maupeou, il était Chev. de St-Louis, major du régiment d'Estrades-dragons, et demeurait Psse de Montournois, Élec. de Fontenay.

Les noms qui suivent appartenant positivement aux représentants de la famille qui précède, nous avons cru devoir les placer dans l'ordre chronologi-

Digitized by Google

que à la fin de cet article, comme nous avons déjà fait pour l'article qui précède.

Audager (N.) de Morricq, Chev., Sgr de la Maison-Neuve en bas Poitou, épousa, avant 1700, N. CHASTEIGNER, fille de Jean Chasteigner, IVe du nom de sa branche, Chev., Sgr de Tennesue, la Blouère-St-Juire, etc., et de Gabrielle Guischard. Ils eurent pour fils :

Audager (N...), dit le marquis d'Audager, Chev., Sgr de la Maison-Neuve, a laissé de son mariage avec N. D'ORVAULT plusieurs enfants. — Clabault, Gén. de Chasteigner.

Audager (Charles-François), Chev., Sgr de la Maison-Neuve, Montournois, les Elfardières, vivait en 1755. Il a servi au ban des nobles du bas Poitou, convoqué à Fontenay-le-Comte le 14 juin 1758, dans la 1re division de la 3e brigade, escadron du Chev. de la Salle.

Audager (Charles-François), Chev., Sgr de la ville et baronnie de la Forêt sur-Sèvre, a comparu par procureur, en 1789, à l'assemblée des nobles du Poitou, réunie pour nommer des députés aux états généraux.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE AUDAGER portait de gueules à la croix ancrée d'or. Ces armoiries sont en effet les mêmes que l'Armorial de la généralité de Poitiers, déposé à la bibliothèque du roi, attribue à HECTOR Audager, Sgr de la Blatonnière ou Bénasonière, petit-fils d'André Audager, rapporté ci-dessus au Ve degré de la filiation.

AUDEBERT. Ce nom est connu depuis plusieurs siècles en Poitou. Plusieurs des familles qui le portaient ont peut-être la même origine; mais c'est ce que nous n'avons pu découvrir d'une manière positive; et ce qui pourrait en faire douter, c'est que celles que nous allons citer ont des armes différentes.

Audebert (Pierre), *Petrus Audeberti* de Dinsac, figure dans diverses chartes recueillies par D. Fonteneau, comme l'un des bienfaiteurs de la Maison-Dieu de Montmorillon, en même temps que les la Trémoille, vers 1110. — D. F.

Audebert (P.), *miles*, est cité au nombre des gentilshommes qui font, en 1196, une restitution au chapitre de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers de la terre de Grainmort. — D. F., 11.

Audebert (Hélie), Chev., s'offre à faire tel service que doit Guillaume Raymond, Chev., qu'il remplace en 1271. — Ar. Roy.

Audebert (N.), compagnon du Sgr de Sully en Mirebalais, servait, en 1315, dans la compagnie de Mgr le Cte de Poitou, accompagné de trois écuyers. — Ext. des Mss. de la bibliot. du roi.

Audebert (Catherine) était, le 9 septembre 1535, épouse de Louis Faron, Ec., Sgr des Rochilles, sommelier du roi. Ils vivaient le 7 juin 1545. — D. F.

Audebert (René), grenetier de la ville de Loudun, et Jean Gallez, sont parties dans une querelle qui se termine par un combat, en 1541. — Ar. Roy.

Audebert (Jehan), archer de la grand'paie de l'ordonnance du roi et de la compagnie du connétable de Montmorency, est passé en revue au camp de Marolles en Hainaut en 1543. — Ar. Roy.

Audebert (Radégonde), épousa, en 1557, Jean Palustre, avocat du roi à Poitiers, qui fut maire en 1560 et président trésorier de France au bureau des finances de cette ville, en 1576. — Thib., 6.

Audebert (Bernard) était conseiller au présidial de Poitiers en 1559.

Audebert (Philippe) était, selon Dumoustier de la Fond, juge-prévôt et juge châtelain du bailliage de Loudun; il mourut en 1583.

Audebert (Jacques) était maître particulier des eaux et forêts de Poitiers en 1583.

Audebert (Samuel) et JACQUES Audebert, gentilshommes de la compagnie de chevau-légers au service du roi en Poitou, sont passés en revue à Parthenay en 1594. — Ar. Roy.

Audebert (Vincent) était pair ou bourgeois de la commune de Niort en 1621. — Aug. Ter.

Audebert (Jacques), conseiller au présidial de Poitiers, garde du sceau en 1630, n'occupait plus ces places en 1643. — Anc. registre du parquet des gens du roi.

C'est peut-être le même que celui qui suit.

Audebert (Jacques), Sgr de la Rouille, conseiller au présidial de Poitiers, fut maire en 1640, et réélu, d'après un Ms. du temps, en 1673. Il fit partie, en 1651, d'une assemblée des nobles du Poitou réunie pour nommer des députés aux états de Tours. Il fut chargé, comme pair et échevin, de faire exécuter une ordonnance de police prise le 13 avril 1671 concernant les mesures. — Thib., 4. — Il mourut pendant l'exercice de sa mairie en 1673, et fut enterré à St-Michel avec tous les honneurs accoutumés. Il laissa un fils.

Audebert (Jean), Ec., Sgr de la Rouille, fils du précédent, figure, en 1700, sur l'Armorial de la généralité de Poitiers.

Audebert (Philippe), Psse d'Argenton-l'Eglise, Elec. de Thouars, fait partie des nobles du Poitou maintenus dans leurs privilèges, et dont la liste a été imprimée en 1667.

Digitized by Google

Audebert (Françoise), demeurant à Berrye, Psse de Nué, figure sur la liste, imprimée en 1682, des nouveaux convertis de la généralité de Poitiers.

Audebert (Jean) était, à la fin du XVII^e^ siècle, chanoine de l'église de Poitiers.

Audebert (Jean), Éc., Sgr de la Guillonnière, était, le 5 mai 1698, héritier de cet ecclésiastique, ainsi qu'il résulte d'une signification de cette époque.

Audebert de la Bernardière a fait partie du ban des nobles du bas Poitou assemblé à Fontenay en 1755. Il servait dans la 2^e^ division de la 4^e^ brigade, escadron de Buzelet.

Audebert (Jean-Armand) avait épousé Jeanne-Charlotte DE PUYGUYON, qui, étant devenue veuve, s'est remariée, en 1801, à Pierre de Lassal, émigré, ancien maréchal des logis des gardes du corps.

Filiation suivie.

I^er^. — **Audebert** (Antoine) épousa Andrée DE GUERSONNE, dont : — Bib. de l'arsenal.

II^e^. — **Audebert** (Jourdain), qualifié de noble homme et de messire dans le contrat de mariage de son fils Antoine, qui suit. Il avait épousé Dlle Jeanne DU CHATEAU, fille de François du Château. — D. F., 9. — De ce mariage naquirent :

1° FRANÇOIS, qui suivra ;

2° ANTOINE, qui épousa, par contrat du 8 décembre 1630, Dlle Blanche BARRAULT, fille de feu Martin Barrault, Éc., Sgr du Pin, et de Anne du Roussay. Ce contrat de mariage porte règlement de la succession de Dlle Jeanne du Château, mère du futur époux, déjà morte, et de celle à venir de Jourdain Audebert, Éc., son père. — D. F., 9.

3° JOURDAIN et 4° JEAN, qui furent reçus, en 1523, chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. — Bibl. de l'arsenal. — C'est peut-être ce Jean qui assista, le 2 janvier 1540, au mariage de Jean Guyot, Ec., Sgr d'Asnières, avec Anne Vigier. — D. F. — C'est sans doute aussi ce Jourdain qui rendit, sous le titre d'Éc., Sgr de Laubuge, le 2 mai 1538, un aveu au Sgr du Vigean. — D. F.

III^e^. — **Audebert** (François), Éc., Sgr de Laubuge, qui épousa Jeanne DE BLOM, fille de Guillaume de Blom, Éc., Sgr de Raysonneau. — Bibl. de l'arsenal.

De ce mariage naquirent :

1° RENÉ, reçu chevalier de Malte en 1548 ;

2° LOUIS, reçu chevalier du même ordre en 1558. — Bibl. de l'arsenal.

III^e^. — **Audebert** (Antoine), Éc., Sgr de Laubuge et du Pin, oncle de ceux qui précèdent, continue la filiation ; il eut de Blanche BARRAULT, son épouse : — D. F., 9.

V^e^. — **Audebert** (Louis), Éc., Sgr de Laubuge et du Pin, qui épousa, le 1^er^ juillet 1559, Dlle Renée DE BREIL, dame de Monchenin, de la Gauvrière et du Boisbutteau, fille de feu noble homme Pierre de Breil et de Dlle Renée Régnart. — D. F.

Il laissa de son mariage :

1° PIERRE, qui est cité dans le contrat de mariage de sa sœur, laquelle suit. C'est peut-être lui qui était, en 1617, lieutenant d'une des six compagnies de la ville de Poitiers, dont le feu Sgr de Chessé avait été capitaine. — Thib., 5.

2° CLAUDE, qui épousa, le 18 mai 1589, Jean Bérault, Éc. Leurs enfants firent le partage de leurs biens le 14 février 1634. — D. F.

A partir de cette époque, la filiation se trouve interrompue ; mais nous allons rapporter selon leur ordre chronologique les noms des personnages qui sont évidemment descendants de ceux qui précèdent, et auxquels les intéressés pourront appliquer les degrés qui leur appartiennent, en usant des preuves qu'ils doivent posséder.

Audebert (Simon), Éc., Sgr de Laubuge, fut exempté de servir au ban de la haute et basse Marche, convoqué au 29 juillet 1577, parce qu'il était attaqué de la pierre. — Rob. du Dorat.

Audebert (Jacques), Éc., Sgr de Laubuge, étant mort, ses héritiers payèrent une taxe imposée en 1620 sur les nobles de la basse Marche pour les frais de dépenses de leurs députés aux états généraux tenus en 1614 et 1615. — Rob. du Dorat.

Audebert (Moïse), Éc., Sgr de Laubuge, fit partie du ban de la basse Marche en 1635. — Rob. du Dorat.

Audebert (Philippe), Sgr de Laubuge, et

Audebert (Emmanuel), Sgr des Chapelles, habitant l'un et l'autre la Psse du Vigean, furent confirmés nobles vers 1666, par ordonnance de M. Barantin, alors intendant de la généralité de Poitiers.

Audebert (Jeanne-Louise), fille de François, Sgr de Bedou des Ambamas, etc., et de Marie DU CHALLARD, fut mariée, le 8 février 1779, à Thibault de la Broue, Vte de Vareilles, maître de camp de cavalerie et Chev. de St-Louis. — Jou. Lo.

Audebert (Louis), Chev., Sgr de Nieuil et de Voulesme, a comparu en personne à l'assemblé de la noblesse du Poitou, tenue en 1789 pour nommer des députés aux états généraux.

Audebert (Jean-Antoine), Chev., Sgr du Vieux-Ayroux, n'a comparu que par procureur à cette même assemblée.

Audebert (N.) de Nieuil, demeurant au Vieux-Ayroux, commune de la Ferrière, dont il fut long-

Digitized by Google

temps maire, est mort en 1840, laissant deux filles et un garçon : 1° ce dernier, marié à Dlle de la Broue de Vareilles-Sommières, est décédé;

2° N., mariée deux fois ;

3° MARIE-HONORINE, mariée à N. Charles-Armand Guyot-Dervaud, fils aîné de Jacques-Charles Guyot-Dervaud, Chev. de St-Louis, et de Marie-Jeanne-Sylvie de Chergé, de la branche de Blanzais.

Audebert (N.), Éc., Sgr de l'Étang, demeurant près de l'Ile-Jourdain, nous semble, ainsi que les précédents, être issu des anciens Sgrs de Laubuge, qui est peu éloigné du lieu que ceux-ci habitaient. Il avait épousé N. MAYAUD DE BOISLAMBERT, qui est morte sans postérité vers 1808.

Vers le milieu du XVII^e^ siècle, la famille Audebert de Laubuge s'est alliée à la famille Taveau, de la Psse du Vigean; et cette alliance est prouvée par un partage auquel elle donna lieu en 1658 et 1660. — Jou. Lo.

ARMOIRIES. — JEAN Audebert, Éc., Sgr de la Rouille, Élec. de Poitiers, portait, vers 1700, d'après l'Armorial de cette généralité, d'azur à trois croix pattées d'argent. Ces armes étaient les mêmes que celles de Jacques, son auteur, maire de Poitiers.

LA FAMILLE AUDEBERT DE LAUBUGE portait, d'après le même Armorial, d'azur au sautoir d'or. Ce sont les armes attribuées à PHILIPPE AUDEBERT, Éc., Sgr de Laubuge, à JOURDAIN et à JEAN, qui furent admis, en 1523, dans l'ordre de Malte.

AUGIER. Le Poitou compte plusieurs familles de ce nom, qui a été écrit quelquefois Ogier.

Nous allons donner successivement les noms des personnages isolés que nous avons retrouvés dans l'Histoire du Poitou et la généalogie de la famille Augier de Moussac. Nous terminerons, en suivant l'ordre alphabétique, par quelques détails sur la famille niortaise Augier de la Terraudière.

La famille Augier, originaire de Marennes, prétendait que ses auteurs étaient seigneurs d'une portion de cette terre, conjointement avec les comtes de Poitou.

C'est peut-être cette famille qui avait fondé une chapelle de son nom dans la Psse de St-Léger de St-Maixent, à une époque très-ancienne. — Pouillé du diocèse de Poitiers.

Le plus ancien personnage de ce nom qui nous soit connu est :

Augier ou Ogier (Hélie). Il rendit, en 1406, aveu pour un fief au château de St-Maixent. — Ext. du livre des fiefs, autrefois déposé au bureau des finances de Poitiers.

Augier (Antoine) servit, en 1467, au ban des nobles du Poitou comme brigandinier du Sgr de la Grève.

C'est peut-être le même qui ne put, à cause de son grand âge, servir au ban de 1491.

Augier (Guillemot) servait comme archer au mois d'avril 1471. — Bibl. du roi, portef. de montres et revues.

Augier ou Ogier (N.) était, en 1618, veuve de N. Picauld, Sgr de la Goutte, demeurant à Parthenay.

Augier ou Ogier (Jean) de Gombaud, un des premiers académiciens de Paris, se rendit célèbre dans les lettres, et obtint de la reine, mère de Louis XIII, une pension de 1,200 écus.

Comme il était de la religion protestante, ses enfants, ayant suivi son exemple, furent obligés de s'expatrier à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Six d'entre eux passèrent alors en pays étrangers, emportant avec eux tous les titres de leur famille. Le septième, ayant abjuré, demeura en France; mais ses descendants ne connurent leur famille que par tradition.

Augier (Lucas), c'était son nom, eut un fils JEAN, lequel fut père de trois garçons, qui embrassèrent tous les trois la profession des armes. Un d'eux fut tué à l'armée. L'aîné fut aide de camp du Mis d'Asfeld en Espagne. L'autre servit dans la cavalerie, et fut réformé, ainsi que son régiment, vers le commencement du XVIII^e^ siècle. Il épousa Jeanne FAURE, alliée aux premières maisons de l'Angoumois. De ce mariage sont issus deux garçons.

§ 1^er^. AUGIER DE MOUSSAC.

Cette ancienne famille de robe, qui a occupé pendant environ un siècle la place honorable de lieutenant général de la sénéchaussée de Montmorillon, est, dit-on, originaire d'Orléans.

Elle ne possède point de titres relatifs au séjour de ses ancêtres dans la capitale de l'Orléanais, qu'elle dut quitter par suite d'alliances; mais une note trouvée sur un livre Ms de prières fort ancien tendrait à prouver qu'un de ses membres fut pourvu d'une charge dans l'administration de la ville d'Orléans, et qu'il fut même député pour complimenter le roi de France, ce qui ferait supposer qu'il tenait un rang élevé parmi ses concitoyens.

Quel était ce roi de France, en quelle année Augier fut-il honoré de cette distinction? C'est ce que la note ne mentionne pas; cependant il y est raconté comme un fait remarquable que ce fut en cette occasion solennelle que le député d'Orléans entendit

Digitized by Google

pour la première fois brondir le canon, et en eut moult paour. A moins d'admettre une supposition qui serait trop injurieuse pour la bravoure de l'officier municipal d'Orléans, il faut conclure de sa *paour* qu'il vivait à l'époque où l'invention récente des nouveaux *engins* de guerre s'opposait à ce que leurs terribles effets fussent bien connus, même des hommes les plus haut placés, ce qui nous reporterait vers la fin du XIVe siècle, et au règne de Charles V.

Augier (Guillaume), licencié ès lois, fit hommage au prévôt de l'église de Poitiers, le 27 septembre 1476, du fief Augier, situé dans les Psses de Bizay et d'Epiers, comme fondé de pouvoirs de *noble homme* FRANÇOIS Augier, Ec., Sgr du Plessis-Augier et de la Manouffre, qui était tenu de rendre cet hommage comme héritier de feu JEAN Augier, Ec., son père. — Ext. du chartrier de l'église de Poitiers.

Les noms qui précèdent appartiennent-ils à la famille dont nous allons donner la filiation? C'est ce que nous ne saurions prouver d'une manière irrécusable, quoiqu'il y ait de fortes raisons pour croire l'affirmative.

La filiation qui suit a été rédigée sur les contrats de mariage dont les originaux nous ont été confiés, et sur des notes extraites d'un journal tenu par M. de Maillasson, avocat du roi à Montmorillon, et dans lequel se trouvent relatés jour par jour tous les faits dont ce magistrat acquit la connaissance pendant de longues années. Nous indiquerons par les initiales MAILL. cette dernière source où il nous a été permis de puiser, grâce aux communications bienveillantes de M. Nouveau, de Montmorillon.

Filiation suivie.

Ier. — **Augier** (Antoine) épousa en 1550 Dlle Andrée FÉLIX, dont il eut :

IIe. — **Augier** (Félix), Ier du nom, Ec., Sgr de Clossac et de Rouflamme, licencié ès lois, avocat en parlement, sénéchal des villes et châtellenies de la Trimouille et de Bélabre, lequel épousa en premières noces Elisabeth VACHIER, et en secondes noces, par contrat reçu le 12 novembre 1594 par Cailleau, Nre royal, Florence L'ESPINE, fille de Pierre l'Espine, Ec., Sgr de Boussigny, Psse de Lathus.

Félix Augier rendit en 1598 aveu, foi et hommage au roi, pour sa Sgrie de Clossac, « au devoir d'un éperon d'argent de la valeur de cinq sols. » — Tit. de l'hospice de Montmorillon.

Félix eut de son mariage avec Florence l'Espine :

1° LAURENT, qui suit;

2° CLAIRE, mariée à Pierre Naude de Montplanet: morte le 22 septembre 1656 à Montplanet, enterrée dans le cimetière de St-Martial de Montmorillon, dans la sépulture de la famille Augier. — Maill.;

3° SUZANNE, mariée à François Arnaudet, conseiller du roi et enquesteur à la sénéchaussée de Montmorillon, dont postérité. — *Ibid.*;

4° RENÉ, mort célibataire;

5° PÉRETTE, mariée à Martial Vrignaud, avocat en parlement.

IIIe. — **Augier** (Laurent), Ec., avocat en parlement et au siége de Montmorillon, puis juge-prévôt de cette ville, épousa, par contrat reçu le 22 septembre 1619 par Cailleau, Nre royal, et son collègue, Dlle Elisabeth CŒUR-DE-ROY, fille de François Cœur-de-Roy, Sgr de la Tignasse, et de dame Marie Léau. Elle mourut le samedi 10 mai 1659, et fut enterrée le lendemain dans le cimetière de St-Martial de Montmorillon, près la porte du ravelin, à droite en entrant à l'église, ce qui prouve que le cimetière de St-Martial était alors situé près de ce temple. — Maill.

La douleur que causa à Laurent Augier la perte de sa femme lui fit prendre à 63 ans la résolution de se consacrer au service des autels. « Il prit les » quatre mineurs et les ordres de sous-diacre, diacre » et prêtrise, en même temps, c'est-à-dire aux trois » jours des quatre-temps de Noël (1659), de l'évêque » de Périgueux, en conséquence d'une dispense » obtenue du pape, appelée *extra tempora.* » — Maill.

Laurent Augier dit sa première messe le jeudi 1er janvier 1660, et (chose incroyable si elle n'était pas affirmée par un témoin oculaire), quoique revêtu du sacerdoce, il n'en continua pas moins « à plaider et à consulter assez longtemps après. » — Maill.

Il mourut le dimanche 20 mars 1667, à midi, étant âgé d'environ 68 ans, et fut enterré le lendemain dans l'église de St-Martial, près des marches du grand autel, du côté de l'évangile. — Maill.

Laurent Augier avait eu de son mariage avant d'entrer dans les ordres :

1° FÉLIX, qui suit;

2° LAURENT, prêtre et chanoine du chapitre de Notre-Dame de Montmorillon, lequel vivait en 1698;

3° FRANÇOIS, prieur et curé de Journet, près de Montmorillon.

Lorsque Laurent, chanoine, célébra sa première messe dans l'église de N.-D., le dimanche 2 avril 1666, « son père lui servait d'assistant; son frère, » prieur, curé de Journet, de diacre; le prêtre l'Er» pinière, de sous-diacre. »

Digitized by Google

« Le prieur des bénédictins de St-Savin y prêcha, » ajoute M. de Maillasson. « M. de Lacontour et l'épouse » du sénéchal faisaient office de parrain et de mar- » raine. »

4° MARGUERITE épousa le jeudi 28 janvier 1655, dans l'église de St-Martial de Montmorillon, M. Pichon de Pommeroux, fils du Sr de Pommeroux, lieutenant en la Vté de Brosses, et de dame Goudon. Ce mariage valut à l'époux l'office de conseiller de François Cœur-de-Roy (sans doute l'aïeul de sa femme). Sa réception fut ajournée le 15 juillet 1655; il fut reçu au présidial de Poitiers le 3 septembre suivant, puis installé à Montmorillon sur la présentation de M. Laurent Augier son beau-père, qui dans cette circonstance solennelle crut devoir haranguer en latin. — Maill.

5° LOUIS, mort le mardi 8 octobre 1650, entre deux ou trois heures du matin, âgé de 16 à 17 ans; fut enterré dans le cimetière de St-Martial de Montmorillon, à l'entrée de la porte du ravelin, du côté droit, sans doute auprès de sa mère; car c'était en cet endroit que se trouvait la sépulture de famille. — Maill.

IV^e^. — **Augier** (Félix), II^e^ du nom, Éc., avocat en parlement, prêta serment le mercredi 13 octobre 1651, sur la présentation de son père. — Maill.

Il épousa, le lundi 20 octobre 1653, dans l'église des Récollets, Dlle Marguerite VRIGNAUD, fille de M^e^ René Vrignaud, Sr de Lavergne, avocat, et de Marguerite Jacquet. — Maill. — Le contrat, reçu par Loreau, Nre royal, est en date du 20 octobre 1653, avant midi.

Marguerite Vrignaud mourut à l'âge de 47 ans, le mercredi 5 juillet 1684, à 6 heures et demie du matin, et fut enterrée le soir dans l'église de Notre-Dame, devant l'autel de la chapelle de St-Nicolas. « Très- » pieuse et vertueuse dame et pleine de générosité, » dit à cette occasion l'avocat de Maillasson dans son journal; « je prie Dieu qu'il lui donne son saint pa- » radis, où je crois bien que sa bonne âme repose » maintenant. »

Félix Augier eut de sa femme un grand nombre d'enfants, savoir :

1° N...., née le dimanche 4 octobre 1654, baptisée à St-Martial, où elle fut tenue par son aïeul paternel et son aïeule maternelle; fut plus tard religieuse au monastère de Villesalem. — Maill.

2° FRANÇOIS, avocat au parlement de Paris, remplit avec succès les devoirs de son état, et sut y acquérir fortune et réputation. On lui attribue quelques ouvrages sur la jurisprudence, dont les manuscrits existaient autrefois dans la bibliothèque de son petit-neveu, à Montmorillon.

Il mourut à Paris en 1751, et fut enterré dans l'église de St-Sulpice. Il avait été marié deux fois, mais il n'avait point eu d'enfants;

3° FRANÇOIS, qui suit;

4° RENÉ, prévôt du chapitre de Notre-Dame de Montmorillon;

5° FÉLIX, prêtre, nommé prieur commendataire et curé de St-Martial de Montmorillon par l'évêque de Poitiers, et depuis par l'abbé de St-Martial de Limoges, prit possession de sa cure le samedi 16 juin 1685, et fut installé par M. Jean le Frod.—Maill.;

6° LAURENT, prieur, curé de Concremier et archiprêtre du Blanc;

7° CHARLES, Chev. de St-Louis, capitaine au régiment de Lorraine, marié à Jeanne LEFRANC, dont naquirent : CHARLES-ANTOINE-JOACHIM, curé d'Haims et archiprêtre de Montmorillon, lequel assista en 1789 à l'assemblée du clergé tenue à Poitiers pour l'élection des députés aux états généraux, et CATHERINE-MARGUERITE, mariée, 1° le 18 mars 1749, à Messire Louis-Sylvain de Châteauneuf; 2° à M. Jean Mangin-d'Oins, officier d'artillerie;

8° ANNE, mariée, 1° à N. d'Allest de Lavaud, de la ville du Blanc; 2° le mardi 30 octobre 1677, à M. N... Bichier des Ozannes, de la même ville. — Maill.;

9° LOUIS, né le vendredi 4 février 1667, baptisé le lendemain à St-Martial, où il fut tenu par M. Louis Ladmirault de Vatibaut, et par Marguerite de Maillasson, mort à l'âge de 2 ou 3 ans. — Maill.;

10° N..., reçue professe aux religieuses de Montmorillon le 23 juillet 1691.—Maill.—A défaut d'énonciation suffisante, nous ne pouvons assigner d'une manière positive à ces deux derniers enfants le rang qui leur appartient dans la filiation.

V^e^. — **Augier** (François), Ec., Sgr de Moussac, Crémiers, Cougouille et autres lieux, avocat en parlement et au siége royal de la sénéchaussée de Montmorillon, conseiller du roi, fut nommé lieutenant général civil près de ce siége en 1705. Chargé, en vertu de ces fonctions, de faire exécuter un arrêt du parlement rendu contre les religieux augustins au sujet de certaines aumônes et redevances qu'ils refusaient de payer aux pauvres et aux hospices de Poitiers et de Montmorillon, il se présenta au monastère, où il fut accueilli par des démonstrations hostiles. Les moines s'étaient retranchés dans leur demeure, et leur résistance, loin d'être passive, devint bientôt une rébellion à main armée, dans laquelle des coups de feu furent tirés sur les agents de la force publique. Laurent Augier allait payer de sa vie l'accomplissement d'un devoir; une arme meur-

Digitized by Google

trière était déjà dirigée contre lui, lorsqu'un des gens qui l'accompagnaient, lui faisant un rempart de son corps, reçut le coup destiné au lieutenant général et mourut pour lui.

Cet acte de dévoûment, qui fait honneur à celui qui en fut auteur et à celui qui en était l'objet, ne fut point oublié par le magistrat reconnaissant.

Il créa au profit des enfants de la victime qui lui avait sauvé la vie une rente que ses héritiers ont payée longtemps après aux enfants de son sauveur.

Une information ayant été faite contre les moines augustins et contre leurs fauteurs, le prieur et les autres moines furent condamnés par arrêt du tribunal criminel de Montmorillon à être pendus pour crime « de rébellion à main armée, sédition et émo- » tion populaires (1714). » Il fut ordonné que cet arrêt serait gravé sur un monument de forme pyramidale, qui devait être élevé aux frais des condamnés. Un arrêt du parlement du 21 juillet 1718 confirma celui des premiers juges; mais les coupables ayant obtenu des lettres de rémission et de pardon, les dernières dispositions furent seules exécutées. — P. F.

François Augier, ayant cédé en 1732 sa place de lieutenant général à Laurent son fils, fut nommé, en récompense de ses services, lieutenant général honoraire, avec droit d'assiter aux séances et aux délibérations. Il mourut en 1746. — P. F.

Il avait épousé, par contrat reçu le 6 février 1703 par Véras et son collègue, Nres royaux, Dlle Louise Trouillon, fille de François Trouillon, conseiller du roi et procureur de la maison commune de Montmorillon, et de feu Dlle Louise de Laforest.

De ce mariage naquirent :

1° Laurent, qui suit;

2° Paul-Félix, Chev. de St-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de la vieille-marine, mourut de la mort des braves à la bataille de Crevelt, perdue en 1758 contre le prince Ferdinand de Brunswik, qui força les Français, par ses savantes manœuvres, à évacuer le Hanovre.

3° François, licencié en droit et en théologie, prieur commendataire de Lathus, de Guymançais, etc.

VI°. — **Augier** (Laurent), II° du nom, Sgr de Moussac, du Breuil, de Crémiers, de Nérignac, de Cougouille, conseiller du roi, lieutenant général de la sénéchaussée de Montmorillon en 1732, et honoraire en 1767, épousa, par contrat reçu à Angles le 12 juillet 1731, avant midi, par Linet, Nre royal, Dlle Elisabeth Moreau, fille de Jacques Moreau, Ec., Sgr de Beaulieu, sénéchal de la baronnie d'Angles, et d'Élisabeth Charsellé. Il mourut en 1788 laissant de son mariage un grand nombre d'enfants, savoir :

1° Jean-François, qui suivra;

2° Jacques, appelé Augier de Rondan, Chev. de St-Louis, capitaine de grenadiers aux régiments de la vieille-marine et d'Auxerrois, suivit Paul-Félix son oncle dans la carrière des armes, et se distingua à la bataille de Crevelt, où il fut blessé. Son oncle, atteint mortellement, refusa de se faire panser pour faire reporter tous les soins de l'art sur son neveu, qui lui dut ainsi la vie.

Jacques Augier fit partie des troupes envoyées par Louis XVI au secours des Américains, et se distingua dans la guerre de l'indépendance des états d'Amérique. — Ext. d'une lettre de M. de Bouillé.

Rentré dans ses foyers, il mourut à Montmorillon le 14 février 1785. — F.

3° Antoine-Pierre-Charles, qui formera la branche Augier de Crémiers, rapportée au § II.

4° Félix-Paul-Laurent fut prévôt du chapitre de Montmorillon, prieur commendataire des prieurés de St-Martial, la Chaise, St-Marin, etc., archidiacre et vicaire général du diocèse de Poitiers pendant quarante-six ans.

Nommé procureur syndic de l'élection de Poitiers en 1787, proposé pour être aumônier de Mesdames tantes du roi Louis XVI, il dut bientôt après fuir le sol de sa patrie, après avoir échappé par une présence d'esprit admirable aux recherches des agents sanguinaires de la république, auxquels il fit lui-même les honneurs de la maison qui devait à sa présence le dangereux privilége d'une visite domiciliaire. Rentré en France en secret et au péril de sa vie, puis plus tard ostensiblement, après la tourmente révolutionnaire, M. l'abbé de Moussac fut nommé en 1803, lors du rétablissement du clergé, premier vicaire général du diocèse de Poitiers, qu'il administra pendant les longues vacances du siége épiscopal, et qui dut beaucoup à son zèle et à son dévoûment éclairés. S'il fut le bienfaiteur du grand séminaire de Poitiers, c'est à lui que sa ville natale, Montmorillon, doit attribuer la conservation et la restauration de son petit séminaire, qui parvint, sous l'habile direction des jésuites, à un si haut degré de réputation méritée, et qui est encore aujourd'hui pour cette ville une source de prospérité.

Le diocèse de Poitiers doit aussi aux précautions pleines de sagesse que sa vieille expérience avait suggérées à M. l'abbé de Moussac, l'inutilité des efforts qui furent tentés, à une époque de réaction assez rapprochée de nous, pour faire annuler l'acte de concession fait par la ville de Montmorillon des bâtiments de l'ancien monastère des augustins, qui for-

Digitized by Google

ment précisément aujourd'hui le petit séminaire.

Le port majestueux, les talents d'administrateur, la fermeté de caractère et la capacité reconnue de M. l'abbé de Moussac, tout le désignait au choix d'un gouvernement éclairé pour remplir les dignités éminentes de l'Eglise; il fut proposé sous l'empire pour l'évêché de St-Flour, et nommé sous la restauration à l'évêché de St-Dié.

Son attachement pour le diocèse de Poitiers qu'il avait administré si longtemps, et qui l'eût peut-être vu à sa tête si les convenances et les rancunes ministérielles se fussent tues devant les droits acquis, expliquera ce refus, que d'autres plus compétents que nous ont attribué à une humilité profonde.

Quoique retiré au sein d'une famille patriarcale dont il était tout à la fois le chef, le directeur et l'oracle vénéré, M. l'abbé de Moussac venait encore fréquemment à Poitiers, où il fut frappé de mort en 1827, au milieu d'un office auquel il assistait dans l'église cathédrale de St-Pierre.

Nous croyons devoir citer, en terminant cette courte notice, l'opinion émise récemment du haut de la chaire de vérité sur l'administration remarquable de M. l'abbé de Moussac et de son vénérable collègue M. l'abbé Soyer, depuis évêque de Luçon, pendant la vacance du siége épiscopal de Poitiers :

« Notre diocèse avait reçu de la miséricorde divine deux de ces rares administrateurs qu'elle tient en réserve pour les temps mauvais. Leurs efforts combinés avaient rendu moins funeste le long veuvage de notre église : par leurs soins vigilants, nous avions été préservés de ces désordres qui sont trop fréquemment la suite de l'absence du premier pasteur. Eh! que de courage ne leur avait-il pas fallu pour surmonter des difficultés sans cesse renaissantes! que d'habileté pour ménager les intérêts de la foi contre les soupçons d'une autorité ombrageuse! que de persévérance pour reprendre toujours des œuvres toujours détruites, et recommencer mille fois sur de nouveaux fondements! Béni soit leur nom pour tous les services qu'ils nous ont rendus! bénie soit la mémoire de ce prêtre si recommandable, si digne de l'épiscopat qu'il avait refusé, et que nous avons eu la douleur de voir frappé d'une mort imprévue dans cette église même dont il était un des plus beaux ornements! » — Oraison funèbre de Mgr de Bouillé, par M. l'abbé Jeanner.

5° et 6° Deux filles religieuses;

7° MARIE-MADELEINE;

8° JEANNE-MADELEINE-PERPÉTUE, dame du fief de Cougouille et d'autres lieux, assista par procureur à l'assemblée tenue à Poitiers en 1789 pour la nomination des députés aux états généraux, et mourut sans avoir été mariée. — F.;

9° MARIE-ANNE, mariée à M. Antoine Bichler des Ages, en 1766;

10° ELISABETH, mariée à M. Jean Goudon de la Lande.

VII°. — **Augier** (Jean-François), Ec., Sgr de Moussac, conseiller du roi, Lieut. gén. en la sénéchaussée de Montmorillon en 1767, assista par procureur à l'assemblée tenue à Poitiers en 1789 pour la nomination des députés aux états généraux, fut nommé procureur syndic du district de Montmorillon en 1791, et mourut en juin 1815.

Il avait épousé, par contrat reçu le 21 septembre 1767 par Nouveau et Martin, Nres royaux, Dlle Anne-Elisabeth BASTIDE, fille de Laurent Bastide, conseiller du roi.

De ce mariage naquirent, outre quatre enfants morts en bas âge :

1° ELISABETH, née en 1769, morte célibataire;

2° JEANNE-JULIE, née en 1770, mariée en 1788 à M. Bouquet de la Clavière, lieutenant criminel au siége du Dorat, morte en 1821;

3° CATHERINE-AGATHE, née en 1777, mariée en 1803 à M. Auguste Goudon de la Lande, morte sans enfants en 1803;

4° PAUL-LAURENT, né en 1780, qui suit;

5° JEANNE-PRUDENCE, née en 1782, mariée en 1803 à Pierre-Jean-Antoine Penin;

6° ADÉLAÏDE-GENEVIÉVE, née en 1786, mariée le 10 mai 1807 à Jean Augier de Crémiers, son cousin germain;

7° FÉLIX, né en 1789, suivit la carrière militaire et entra dans le corps royal d'état-major. Décoré de l'ordre de la Lég.-d'Hon. le 19 février 1814, nommé capitaine d'état-major le 24 septembre 1823, il fut attaché en cette qualité au Lieut. Gén. Cte Rivaud de la Raffinière. Il a épousé, par contrat reçu le 22 mai 1826 par Desprez, Nre à Paris, Adélaïde-Jeanne-Julie HAILLET DE COURONNE, fille de N. Haillet de Couronne et de Dlle N. Leforestier.

VIII°. — **Augier** (Paul-Laurent) de Moussac, Ec., né le 26 janvier 1780, épousa, par contrat reçu le 10 septembre 1810 par Lecuyer, Nre royal à Beauvoir-sur-Niort, Dlle Marie-Françoise-Estelle CARRÉ DE CANDÉ, fille de Jean-François Carré de Candé, ancien Lieut. Gén. de la sénéchaussée de la Rochelle, et de Jeanne Martin de Monteuil.

Nommé en 1825 receveur des finances à Montmorillon, il donna sa démission après la révolution de 1830.

De son mariage sont issus trois enfants qui existent :

Digitized by Google

1° JEAN-FRANÇOIS-JULES, né le 31 octobre 1811;
2° PAUL-FRANÇOIS-HENRI, né le 13 octobre 1813;
3° FRANÇOIS-LÉON-LOUIS, né le 23 août 1814.

§ II. **AUGIER**, BRANCHE DE CRÉMIERS.

VII^e. — **Augier** (Antoine-Pierre-Charles), Sgr de Crémiers, Nérignac, etc., troisième fils de Laurent Augier de Moussac et de dame Elisabeth Moreau, rapportés au VIe degré de la filiation suivie de la branche ainée, § 1^er, épousa, par contrat reçu le 16 juin 1767 par Belleau, Nre royal au Blanc, Dlle Ursule DE MORNAY, dont le nom a été écrit Mornet par corruption dans les actes les plus récents, fille de M. Etienne-Louis de Mornay, Sgr de Boisménard, et de Dlle Louise de Mornay.

Ayant suivi dans l'émigration les princes frères du roi Louis XVI, il servit dans une compagnie à cheval de la noblesse du Poitou. De retour en France, il mourut en 1810, laissant deux fils:

1° JACQUES-CHRISTOPHE, Ec., Chev. de St-Louis, né en 1773, fut d'abord sous-lieutenant au régiment de Conti-Dragons, émigra plus tard, et servit avec distinction en 1792 comme maître dans la 2^e compagnie noble d'ordonnance;

2° JEAN, qui suit.

VIII^e. — **Augier** (Jean) de Cremiers, Ec., né le 22 octobre 1775, fut d'abord officier dans la marine française. Incarcéré pendant la terreur avec l'état-major du bâtiment qu'il montait, il fut mis en liberté après plusieurs mois de captivité, lorsque la chute de Robespierre sauva tant de victimes vouées à l'échafaud.

Rentré dans la vie privée, il ne voulut point reprendre du service dans les armées navales après la révolution.

Appelé, sous le ministère de M. le Cte de Villèle, avec lequel il avait servi et dont il était l'ami, aux fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Montmorillon, il les conserva jusqu'en 1830, époque à laquelle ses principes lui firent un devoir de donner sa démission.

Il avait épousé, par contrat reçu le 10 mai 1807 par Clémot, Nre royal à Montmorillon, Dlle Adélaïde-Geneviéve Augier de Moussac, sa cousine germaine, fille de Jean-François Augier de Moussac et d'Elisabeth Bastide.

De ce mariage sont nés trois enfants qui existent:

1° CHARLES-ANTOINE-PIERRE, né le 30 juin 1808;
2° FRANÇOIS-FÉLIX, né le 21 novembre 1811;
3° JOSEPH-ETIENNE, né le 5 août 1817.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE AUGIER DE MOUSSAC ET DE CRÉMIERS porte, selon les plus anciens sceaux, d'or à trois croix de sable pommetées par le haut et posées en pal.

Dans quelques sceaux plus récents, les croix sont simples et non pommetées.

LAURENT Augier, chanoine de Montmorillon en 1698, rapporté plus haut, portait d'or à une croix ancrée de gueules cantonnée de quatre roses de même. — Armorial du Poitou.

AUGIER DE LA TERRAUDIÈRE.

Cette famille est originaire de Niort où ses membres ont rempli les fonctions municipales.

Augier (Christophe) était lieutenant au régiment de Niort en 1621.

Augier (Christophe), Sgr de la Terraudière, sans doute fils du précédent, avocat à Niort, fut maire de cette cité en 1673, 1674 et 1675. Il fut aussi échevin et capitaine d'une compagnie du régiment de cette ville.

Il est auteur d'un ouvrage intitulé: « Le Thrésor des » titres justificatifs des priviléges et immunités, » droits et revenus de la ville de Niort; ensemble la » liste de ceux qui ont été maires de ladite ville, et » celle des maires, échevins et pairs d'à présent » (1 vol. in-16, Niort, 1675). »

Dreux-Duradier, dans sa Bibliothèque du Poitou, t. 4, p. 137, fait une critique amère de cet ouvrage; il reproche avec raison à l'auteur d'avoir négligé tout ce que l'antiquité aurait pu lui fournir pour la topographie, l'histoire civile ou ecclésiastique de Niort. Il craint aussi, ajoute-t-il, qu'il n'y ait eu dans la copie des chartes et autres titres des erreurs de copiste, dont il prouve la possibilité par des exemples positifs et qui ne donnent pas une haute idée des connaissances historiques et de l'esprit de saine critique de l'auteur.

Il rend cependant justice au zèle qu'a manifesté Augier de la Terraudière en faisant des recherches utiles pour sa province, et particulièrement pour la ville de Niort.

Malgré ces erreurs, l'ouvrage peut être utile; il contient une suite chronologique des maires de Niort depuis 1318 jusqu'en 1675, époque à laquelle Christophe Augier fut continué maire pour la troisième fois; et il est à remarquer que la confiance dont Augier reçut une preuve par sa réélection témoigne en faveur de ses qualités et de la considération dont il jouissait.

Nous ignorons si l'annoblissement de cette famille provenait des fonctions municipales qu'Augier avait remplies à Niort. On sait que la mairie était annale dans cette ville, et qu'elle procurait le privilége de

Digitized by Google

la noblesse lorsque le maire nommé déclarait, au jour de son élection, *vouloir vivre noblement*. C'est ce qui expliquera cette mention particulière que nous avons vue figurer dans quelques articles précédents, relatifs à des familles municipales d'origine niortaise. (Voir l'article d'Assailly.)

Augier de la Terraudière (Pierre) prend, dans une réunion des habitants de Niort, assemblés le 18 décembre 1716 pour délibérer sur l'établissement du collége de l'oratoire, le titre d'ancien subdélégué de M. l'intendant.

Augier de la Terraudière (Emmanuel), archiprêtre et curé de Notre-Dame, fit partie de cette même assemblée.

ARMOIRIES. — AUGIER DE LA TERRAUDIÈRE, procureur du roi aux traites de Niort et subdélégué de l'intendant, portait d'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 croissants de gueules, et en pointe d'un arbre de sinople sur un rocher de gueules, surmonté d'un chef d'azur chargé de 2 étoiles d'or. — Ext. de l'Armorial de la généralité de Poitiers, dressé vers 1700, et déposé à la bibliothèque du roi.

AUGRON. Famille noble originaire de Bretagne dont une branche vint s'établir à Poitiers vers l'an 1500. — Thib. t. 1er et 6.

Les titres de cette famille furent produits par Adrien Augron devant M. Barentin, intendant de Poitiers, chargé de vérifier ceux qui usurpaient en Poitou le titre de nobles. Son ordonnance du 9 septembre 1667 justifie que les Augron viennent en effet de Bretagne, et que leur noble origine se perd dans l'antiquité la plus reculée. Les titres qui furent produits lors de cette vérification ont été depuis consumés dans l'incendie de la maison de M. de Chauvelin, située au coin des rues du Gervis-Vert et d'Oleron, à Poitiers. Ils lui avaient été prêtés en sa qualité de descendant par les femmes de la famille Augron. Les titres remontant à une époque plus reculée sont restés entre les mains de la branche ainée, qui habite la Bretagne. — Thib., *ibid.*

Plusieurs membres de la branche poitevine ont embrassé la profession des armes, d'autres ont honoré le barreau, ou ont rempli diverses fonctions dans la magistrature et dans les offices municipaux.

Voici quelques noms que nous n'avons pu rattacher à la filiation suivie :

Augron (Jean). Marie PELLAC était sa veuve le 9 juillet 1567. — Arch. de l'abb. de Ste-Croix de Poit.

Augron (Françoise) était à la même époque veuve de Vincent Marcoin. — *Ibid.*

Augron (Antoine), demeurant à Gastebourse, rendit, le 11 mars 1572, une déclaration à l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers. *Ibid.* — Ce personnage est évidemment un des auteurs de la famille dont nous allons donner la filiation suivie; il y a même présomption qu'il était descendant direct du premier Augron qui vint s'établir en Poitou au XVIe siècle.

Augron (Melchior), marchand à Poitiers, rendit, le 16 juin 1601, une déclaration à la même abbaye, à cause de sa seigneurie de Vasles. — *Ibid.*

Augron (Catherine) était, le 19 juin 1610, veuve de François Bellin, Sgr de la Boutaudière. — Généal.

Filiation suivie.

§ Ier. BRANCHE AINÉE.

Augron (Adrien), avocat, figure dans les fastes du Poitou vers 1600. Il résulte des notes qui nous ont été communiquées par M. Pallu, juge au tribunal civil du Mans, qu'il était mort avant le 2 avril 1619, après s'être marié deux fois : 1° à Marguerite SABOURIN; 2° à Marie JARRY, veuve de N. Grabat, Sgr de Villefranche. Cette dernière était morte avant le 6 avril 1647, époque du partage de la succession entre les deux enfants qu'elle laissait d'Adrien Augron, qui en avait un de sa première épouse. Adrien eut donc trois enfants, savoir :

Du 1er lit. — 1° FRANÇOIS, Ec., Sgr de Gastebourse, qui suit;

Du 2e lit. — 2° ANTOINE, Sgr des Ances, docteur-médecin, d'où sont sortis les branches de la Coquetterie, de la Salinière, etc.;

3° RENÉ de la Bochardière d'où est sortie la branche Augron de Rouilly, rapportée ci-après au § II.

IIe. — **Augron** (François), Sgr de Gastebourse, avocat au présidial de Poitiers, marié à Suzanne DEGENNES par contrat du 14 mars 1612, reçu par Fauveau, Nre à Poitiers, eut cinq enfants qui partagèrent noblement sa succession, ainsi qu'il résulte d'un acte du 2 avril 1619 passé par Chollet et Fournier, Nes à Poitiers. Thibaudeau ne parle que des deux qui suivent :

1° JACQUES, Sgr de la Saisinière, qui suivra;

2° FRANÇOIS, Sgr de Gastebourse, auteur des Augron du Temple, dont la généalogie sera rapportée ci-après au § III.

IIIe. — **Augron** (Jacques), Sgr de la Saisinière, conseiller au présidial de Poitiers en 1642, d'abord maire de cette ville en 1563, et échevin en 1616, épousa Anne VEXIAU, d'où sont issus :

1° MARC-PHILIPPE, conseiller au présidial, qui suit;

2° N. de la Saisinière, dame de Montigny, veuve en 1683 de Jean Boisnet.

Digitized by Google

IVe. — **Augron** (Marc-Philippe), Sgr de Saligny, était, en 1689, conseiller au présidial. Il avait épousé demoiselle Hélène SAPINAULT de laquelle il eut :

1° AUGUSTIN, conseiller au présidial;

2° N., Sgr de la Tanchère, chef de la branche de ce nom, qui sera rapportée ci-après au § IV;

3° N., demoiselle mariée à N. Constant des Chezeaux.

Ve.—**Augron** (René-Augustin), conseiller au présidial de Poitiers en 1704, eut deux enfants :

1° AUGUSTIN, Ec., Sgr de Montigny, mort en 1780, dont la fille unique s'est alliée à Charles-Michel Rogier, Ec., Sgr de Thiors, et est décédée sans postérité;

2° LOUIS-RENÉ servit au ban des nobles du haut Poitou, assemblés à St-Jean-d'Angely en 1758, dans la 1re brigade de l'escadron de Vassé. Il est aussi mort sans postérité. En lui s'est éteinte la branche ainée dite de Saligny.

§ II. AUGRON, BRANCHE DE ROUILLY.

IIe. — **Augron** (René), Sgr de la Bochardière, 3e fils d'Adrien, Ier du nom, et de Marie Jarry, rapportés ci-dessus au 1er degré de la filiation de la branche ainée, § Ier, rendit une déclaration aux dames de Ste-Croix le 3 juin 1624. De lui est issu :

IIIe.—**Augron** (Adrien), Sgr de Verrines, maintenu dans sa noblesse en 1667. Nous pensons qu'il laissa pour enfants :

1° ARMAND-JEAN-LOUIS, Ec., Sgr de Verrines, qui fut avocat du roi au bureau des finances de Poitiers, et mourut en 1783, dans sa terre de Verrines, Psse de Vasles. Nous ignorons s'il eut postérité;

2° PIERRE-FRANÇOIS qui suit.

IVe. — **Augron** (Pierre-François) épousa Françoise-Marguerite MORNET, dont il eut :

Ve. — **Augron** (Jacques-François), Ec., Sgr de Rouilly, né en 1735, fut d'abord mousquetaire en 1771, puis conseiller au conseil supérieur de Poitiers. On lui contesta sa qualité de noble; mais il fut maintenu par arrêt contradictoire du conseil d'État, rendu le 22 février 1774. Il est mort à Poitiers, le 27 août 1810, sans avoir été marié.

§ III. AUGRON, BRANCHE DU TEMPLE.

IIIe.—**Augron** (François), IIe du nom, Ec., Sgr de Gastebourse, fils de François, Ier du nom, et de Suzanne Degennes, rapportés ci-dessus au IIe degré de la filiation de la branche ainée, § Ier, était échevin de la commune de Poitiers en 1665. Il épousa Jeanne BUIGNON, dont sont issus :

1° LOUIS, qui suivra;

2° N., mariée à N. de Moncelais.

IVe. — **Augron** (Louis), Ec., Sgr de Gastebourse, est mentionné dans un acte de 1690. Dès 1689 (10 juin) il avait obtenu de madame l'abbesse de Ste-Croix l'autorisation de placer un banc dans le chœur de l'église de Vasles. En 1693, il servait dans le 1er escadron du ban des nobles du Poitou. Nous pensons qu'il laissa pour enfants :

1° LOUIS, qui suivra;

2° JEAN dit le Chevalier du Temple, Chev., Sgr de la Bujandrie, se trouva au ban des nobles du Poitou en 1758, où il fit partie de la 4e brigade de l'escadron de Vassé; assista à l'assemblée de la noblesse du Poitou convoquée à Poitiers en 1789 pour l'élection des députés, et mourut le 29 septembre 1812. Il avait épousé, le 11 septembre 1764, Suzanne-Catherine-Désirée CLABAT-DUCHILLOU, dont plusieurs enfants.

Ve. — **Augron** (Louis), Chev., Sgr du Temple et de la Saisinière, servit avec son frère précité au ban de 1758, fut marié à Marie-Angélique REGNIER DE RUFFIGNY, dont il eut.

1° JEAN-PAUL-LOUIS, Chev., reçu garde du corps de Monsieur, frère du roi, en 1777, mort peu après sans avoir été marié;

2° FRANÇOIS-ARMAND, Chev., Sgr du Temple et de Buzais, né le 23 mars 1763, comparut à l'assemblée de la noblesse du Poitou, réunie en 1789 pour nommer des députés aux états généraux. Marié par contrat passé par Bourbeau, Ne royal à Poitiers, le 27 juillet 1790, à Dlle Marie-Henriette LE PANNETIER DE LA FALCONNIÈRE; émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes frères du roi, où il servit dans la 3e compagnie de la noblesse du Poitou-Infanterie. Il est mort sans postérité le 23 juin 1837, et sa veuve l'a suivi le 20 décembre 1840.

3°, 4° et 5° Trois filles, dont deux mortes sans avoir été mariées, et la 3e religieuse à l'abbaye de Ste-Croix à Poitiers.

§ IV. AUGRON, BRANCHE DE LA TANCHÈRE.

Ve.—**Augron** (N.), Ec., Sgr de la Tanchère, second fils de Marc-Philippe Augron et d'Hélène Sapinault, rapportés au IVe degré de la filiation de la branche ainée, § Ier, a été marié deux fois : 1° à demoiselle N. DE LA RENAUDIÈRE; 2° à Demoiselle Marie-Anne-Suzanne SUYROT, qui mourut à Poitiers en 1779.

Il laissa :

Du 1er lit.—1° N., qui épousa Pierre Marin, Ec., Sgr de Boismorin;

Digitized by Google

Du 2e lit.—2° FRANÇOIS-PROSPER, Chev., Sgr de la Tanchère, qui était, en 1781, major de la place de Sédan ;

3° MADELEINE-PAULE-SUZANNE, morte fille le 24 octobre 1796.

ARMOIRIES. —AUGRON DE LA SAISINIÈRE portait, selon l'Armorial de la généralité de Poitiers, d'argent au chevron d'azur accompagné de trois hermines de sable, posées 2, 1.

AUGRON DU TEMPLE portait les mêmes armoiries, selon le recueil précité, et pourtant nos notes particulières nous autorisent à penser que les émaux étaient différents, et que la branche du Temple portait d'or au chevron de gueules accompagné de 3 hermines de sable.

ANTOINE Augron, élu à Niort, portait d'argent à 3 mouchetures d'hermines posées 2, 1.

ÉTIENNE Augron, avocat à Parthenay, portait d'or à un aigle d'azur.—Armor. de la généralité.

Si ces deux derniers personnages appartiennent à la même famille, ce que nous ne saurions affirmer, il est possible qu'ils soient issus de la branche Augron des Ances, dont il a été parlé et sur laquelle nos renseignements ne nous ont pas permis de nous étendre.

AUGUIS. Cette famille a fourni depuis un siècle des membres qui se sont distingués dans la magistrature, dans l'armée, dans la science et dans nos assemblées législatives.

Nous regrettons d'être réduits, malgré nos instances, à rédiger cet article d'après des notes personnelles incomplètes.

Filiation suivie.

Ier.—**Auguis** (Pierre-René), juge royal en chef, civil et criminel, commissaire enquesteur, examinateur en la prévôté de Melle, fut reçu vers 1751.

IIe.—**Auguis** (Pierre-Jean-Baptiste), fils du précédent, né en 1742, suivit d'abord la carrière des armes; puis après avoir obtenu le grade de capitaine de dragons dans le régiment de Laval-Montmorency, ce que quelques biographes ont contesté, il abandonna l'épée pour la robe, et fut reçu, en 1774, juge royal en chef, civil et criminel, commissaire enquesteur, examinateur à la prévôté de Melle, à la place de son père.

Son attachement à la terre natale lui fit refuser une dignité plus éminente en Corse, où sa réputation l'avait fait appeler comme procureur général. Chaud partisan de la révolution de 1789, il fut nommé, lors de la suppression des bailliages, président du tribunal du district de Melle et appelé plus tard à représenter le département des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative (1791) et à la Convention nationale (1792).

Auguis se fit peu remarquer dans la session de l'Assemblée législative, dont la lâche existence se signala par la quantité, plutôt que par la sagesse de ses décrets.

Cependant nous ne pouvons oublier qu'il fut du nombre des députés qui provoquèrent et appuyèrent vigoureusement le déplorable décret qui déclara la patrie en danger. C'est à lui que l'histoire dut plus tard la triste révélation que, dans la pensée de M. Auguis et de ses amis politiques, le véritable, l'unique but de ce décret avait été d'entraîner la déchéance de l'infortuné Louis XVI!!

Les séances orageuses de la Convention permirent à Auguis de donner des preuves d'énergie ; dépassé bientôt par ceux qui avaient voté avec lui le régicide moral, il recula devant le régicide matériel, et eut le courage, dans le procès du roi, de voter pour la détention, le bannissement à la paix, et pour le sursis à l'exécution, quoiqu'il eût repoussé l'appel au peuple. On sait que tout député qui ne prononçait pas la mort de celui qu'on appelait alors *le tyran* exposait sa vie aux poignards des sicaires.

En 1793, Auguis fut envoyé dans les départements de l'Ouest, et l'année suivante la Convention le chargea d'une mission de confiance pour Marseille. Il sut comprimer dans cette ville les farouches partisans du cruel Robespierre, et il osa dénoncer leurs sanguinaires manœuvres, après les avoir entravées par des mesures énergiques.

De retour à Paris, il fut nommé membre du comité de sûreté générale, et il fit en cette qualité plusieurs rapports à la Convention. Chargé de visiter les prisons de Paris le 12 germinal an III (1er avril 1795), il faillit perdre la vie au milieu des faubourgs insurgés, dont il voulut haranguer la population sanguinaire. Il fut même arrêté après avoir été blessé de deux coups de pique, et il n'échappa qu'avec peine à la mort qui le menaçait.

Le 1er prairial suivant (20 mai), il eut encore une occasion de montrer son courage. Le tocsin avait réuni les plus furieux sans-culottes dirigés par l'implacable faction de la Montagne, et ces hordes déguenillées semblaient devoir imposer leur joug à la Convention nationale devenue plus modérée. Le président Boissy d'Anglas avait vu le député Ferraud massacré sous ses yeux pour avoir osé défendre son inviolabilité. Les féroces Montagnards triomphaient ; c'en était fait de la réaction qui devait arrêter les assassinats juridiques, lorsque Auguis, à la tête des sections, accourut, délivra ses collègues, fit évacuer la salle, et

Digitized by Google

aidé de quelques députés, proposa les mesures sévères qui devaient empêcher le retour de semblables attentats.

Auguis avait mérité la reconnaissance de la Convention. Il fut chargé par elle, le 18 prairial an III (6 juin 1795), d'une mission de confiance à l'armée des Pyrénées-Occidentales.

Appelé au conseil des anciens, parmi les deux tiers des membres que les décrets de fructidor an II (août 1795) ordonnaient de prendre parmi les ex-membres de la Convention nationale, Auguis fut nommé secrétaire de ce conseil le 2 floréal an VI (21 avril 1798). Nommé au conseil des cinq-cents en l'an VII (1799), il s'opposa de toutes ses forces, le 24 vendémiaire (16 octobre), à l'adoption de la motion de Jourdan qui proposait de décréter que la patrie était en danger. Auguis ne voulait plus alors la ruine du gouvernement existant, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter plus tard le régime anti-républicain issu du 18 brumaire. Cette condescendance lui valut l'avantage de faire partie du Corps législatif, dont il devint secrétaire le 1er janvier 1800. Réélu deux fois, et présenté pour s'asseoir sur les bancs du sénat conservateur, il mourut en février 1810, laissant plusieurs enfants qui suivent.

IIIe.—**Auguis** (Pierre-René), fils du précédent, né à Melle (Deux-Sèvres) le 6 octobre 1766, fit de grands progrès dans les langues anciennes au collége de Louis le Grand, servit ensuite pendant quelque temps comme officier en France et en Hollande, et abandonna peu après la carrière des armes pour se livrer tout entier à la culture des lettres. Quelques-uns de ses écrits ayant paru injurieux pour la personne du chef de l'État, il fut arrêté une 1re fois au mois d'octobre 1814, conduit à la Force, jugé et condamné. Les événements du 20 mars 1815 le délivrèrent de sa captivité; mais le 16 septembre suivant il fut de nouveau incarcéré, et resta à la Force jusqu'au 9 août 1817.

Depuis lors, son opposition politique lui a valu l'avantage d'être député du département des Deux-Sèvres, et il a siégé au côté gauche de la chambre élective.

Partisan zélé de la révolution de 1830, M. Auguis s'est du moins fait remarquer jusqu'ici par son désintéressement et par le vif désir qu'il a toujours montré, dans ses discours, de voir alléger les charges des contribuables. Ce sont deux qualités assez rares parmi les honorables représentants du pays, pour que nous ne nous fassions pas un devoir de les signaler, car elles peuvent faire pardonner bien des choses.

M. Auguis, considéré comme auteur, a droit à une mention spéciale. La littérature, la science et la politique doivent à sa fécondité un grand nombre d'ouvrages dont voici la liste :

1° Lettre du citoyen Zarillo au citoyen Millin, sur une inscription grecque, in-8o.—2° Examen critique des lettres inédites de Voltaire à la Ctsse de Lutzelbourg, Paris 1812. — 3° Sur les monuments anciens et modernes de l'Indostan, Paris 1812. — 4° Histoire de Catherine II, impératrice de Russie et de Paul Ier, son fils, Paris, 1813, in-8°.—5° Lettre à l'empereur de Russie, écrite au sujet de cette Histoire, 1814, in-8°. — 6° Révélations indiscrètes du XVIIIe siècle, Paris, 1814, in-18. La vente de cet ouvrage n'a eu lieu qu'après les retranchements ordonnés par l'autorité. —7° Correspondance de Louis XVIII avec le duc de Fitz-James, le marquis et la marquise de Favras, et le comte d'Artois, avril 1815. Nous n'osons affirmer que cet ouvrage, que l'on attribue à M. Auguis, soit réellement de lui, car il l'a toujours désavoué.—8° Napoléon, la révolution, la famille des Bourbons, Paris, 1815.—9° Pièces détachées de l'édition en 12 vol. in-18, des œuvres de Madame Cottin, Paris, 1818. — 10° Monuments de la gloire nationale, ou Recueil de proclamations, rapports et bulletins des armées françaises depuis 1792 jusqu'au mois de juin 1815. Il n'a paru de cette collection que 2 vol. in-8°. — 11° Mémoires et correspondance du maréchal de Catinat, rédigés et mis en ordre par M. Auguis, 3 vol. in-8°. — 12° Notice historique sur la vie et les écrits de Rulhières, en tête de l'édition de ses œuvres.—13° Notice sur la vie et les ouvrages de Thomas, 1819, in-8°.— 14° Du génie de la langue française, Paris 1820, in-8°.—15° Nouvelle traduction du voyage sentimental de Sterne, Paris, 1818, 4 vol. in-8°. — 16° Notice sur les ouvrages manuscrits de feu M. Bourgeat, membre de la société royale des antiquaires de France. — 17° Éloge historique de M. Millin, membre de l'Institut. — 18° Éloge de P.-F. Chaumeton, l'un des plus savants bibliographes de l'Europe.—19° Notice historique sur la vie et les ouvrages de Dupaty, en tête de la dernière édition des Lettres sur l'Italie.—20° Notice sur le cardinal de Retz, pour la nouvelle édition de ses mémoires. —21° Lettres du Chev. Kinelme-Digby à ses enfants (en anglais), 1818. — 22° L'Ombre de Robespierre, fragment épique, nivôse an IX. — 23° La Nouvelle Odyssée, poëme, 1812. — 24° Le Phédon de Platon, publié avec le nom de Chamfort, 1814. — 25° Imitations en vers de quelques épigrammes de Martial, publiées en société avec le général Simon, 3 vol. in-8°, Paris, 1819. — 26° Table des matières de l'édition en 16 vol. in-18 du Cours de littérature de La Harpe. — 27° Lettre d'un colonel français à un évêque anglais,

Digitized by Google

1815, in-8°.—28° M. Auguis a revu l'édition, publiée en France, des Considérations sur les principaux conciles depuis les apôtres jusqu'au grand schisme d'Occident, 2 vol. in-8°. Les connaissances profondes de M. Auguis dans la langue grecque l'ont engagé à faire de nombreux changements à cet ouvrage. — 29° Nouvelle édition des Dyonisiaques de Nonnus.— 30° Nouvelle édition des œuvres de Clément Marot, revue sur toutes celles qui l'ont précédée, avec des notes historiques et un glossaire des vieux mots, Paris, Constant-Chantpie, 1823, in-8°. — 31° M. Auguis est aussi l'éditeur des Lettres inédites jusqu'à ce jour du fameux du Plessis-Mornay, trouvées en partie au château de la Forêt-sur-Sèvre. Il a aussi coopéré à la rédaction, pour la partie littéraire, de plusieurs journaux, tels que le Magasin encyclopédique, le Courrier Français, le Nain Jaune, le Journal de Paris, les Annales politiques, etc.

III^e.—**Auguis** (Pierre-Jean-Baptiste-Bonaventure), frère du précédent, est mort capitaine de frégate à la Havanne en 1801. Il avait rempli auprès de son père les fonctions d'aide de camp pendant les missions dont il fut chargé par la Convention dans les départements du Midi et à l'armée des Pyrénées-Occidentales.

III^e.— **Auguis** (Louis-Sincère), autre frère des précédents, a servi avec beaucoup de distinction dans les guerres de l'empire. Il s'est fait remarquer dans plusieurs affaires, et sa bravoure lui a valu un grade élevé dans la vieille garde impériale, et la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

Il a quatre enfants qui existent.

AULNAY ou **AUNAY** (D'). Cette maison, d'origine chevaleresque, éteinte aujourd'hui, remonte à une haute antiquité.

Elle a joué souvent un rôle important dans nos annales provinciales.

Il est impossible de découvrir si les Cadelons Vtes d'Aulnay, qui ont souscrit en 928, 966, 1004 et 1025, sont les auteurs des vicomtes d'Aunay dont nous allons parler. Ces seigneurs, selon D. Fonteneau, qui cite plusieurs chartes à l'appui, portaient tous indifféremment, avant 1025, les noms de *Kaledo*, *Ktalo*, *Cadelo* ou *Catolo* et quelquefois de *Calo*, que l'on a traduit par *Châles* dans des titres du XIII^e siècle.

Aulnay (Hildegarde D'), veuve de Herbert, premier Vte de Thouars, fonda vers 975 l'abbaye de St-Pierre en Airvault. — Thib.

Aulnay (Ecfroy, Vte D') se trouve un des signataires de la fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, en 1040.

Aunay (Guillaume, Vte D') est témoin dans des chartes de 1047.—D. F.

Aunay (Cadelon, Vte D') fit don vers 1081, à l'abbaye de Montierneuf, des droits qu'il avait sur l'abbaye de St-Paul de Poitiers que les comtes de Poitiers avaient engagée à ses aïeux, vicomtes d'Aunay. La même année, il se joignit à Hugues, abbé de Montierneuf, pour donner à cette abbaye plusieurs églises et héritages situés en divers lieux.—D. F., 19.

Le même ou son fils restitua en 1098 à l'abbaye de Montierneuf quelques droits qui appartenaient aux religieux *apud Floriacum*, et qu'il avait usurpés. —*Ibid.*

Aunay (Guillaume, Vte D'), fils de Cadelon, confirma, par une charte de 1116, les dons faits par son père de l'abbaye de St-Paul à celle de Montierneuf.— *Ibid.*

Aunay (le Sire D'), banneret, fut du nombre des seigneurs poitevins qui, en 1096, se croisèrent pour délivrer la Palestine du joug des Sarrasins. — B. roy.

Aunay (Foulques D') et

Aunay (Jean D') faisaient l'un et l'autre partie du ban assemblé en 1242 pour marcher contre le Cte de la Marche.

Aunay (le Vte D'), dont on ne donne pas le nom, se trouva avec quinze hommes d'armes au ban de 1317.

Aunay (Perceval D'), Chev., servait en 1328.

Aunay (Guillaume D'), Chev., servait en 1340 avec quatre écuyers.

Aunay (le Vte D'), Chev., servait le 23 avril 1350. — Extraits faits à la B. roy.

Aunay (Robert et Guillaume D'), l'un et l'autre chevaliers, tués à la bataille de Poitiers le 19 septembre 1356, furent inhumés dans l'église des religieux jacobins. — D. F.

Voici les noms des membres de cette maison, cités à peu près à la même époque dans un recueil de montres et revues déposé à la bibliothèque du roi. Il est à remarquer que le titre de vicomte ou de seigneur n'est plus ajouté au nom d'Aunay, devenu alors patronimique.

Aunay (Jean D'), Éc. 1^er juillet 1368 et 16 juillet 1371.

Aunay (Philippe D'), Chev. 13 juillet 1376.

Aunay (Philippe D'), hommes d'armes 1485.

Aunay (Jean D') rendit, le 16 mars 1408, un aveu et dénombrement au château de Lusignan, à cause de son hébergement appelé la Fontaine aux Aremberts, Psses de Chenay et de Chey. Ceci résulte des aveux inscrits au livre des fiefs jadis déposé aux arch. du bureau des finances de Poitiers. C'est peut-être le

Digitized by Google

même Jean d'Aunay, qui étant témoin dans un acte de vente du 25 mai 1397, prend le titre d'écuyer et de paroissien de Dissais, près Poitiers.

Aunay (Aimery D') rendit, le 18 mars 1417, aveu au Vte de Thouars du lieu de Rigolier, comme tuteur de Thibault et Marie Joussaume. Le 15 décembre 1423, nouvel aveu du même esdits noms, pour l'hébergement de Verines (ou plutôt de Vrines, situé sur la rive droite du Thoué, au dessous de Thouars).—F.

Aunay (Jean D') était, le 5 juillet 1433, l'époux de Jacquette AUDOUINE (peut-être nom féminin d'Audouin).—F.

Aunay (Colas D') servit au ban des nobles du Poitou de 1467, comme brigandinier du Sr de Lisle.

Aunay (Jean D') faisait partie de la garnison du château de Blays lors du ban de 1491. Nous ignorons si c'est le même que celui qui habitait alors la Châtellenie de Poitiers, et qui servit au ban convoqué dans la même année.

Aunay (Jean D') avait été propriétaire de la terre, seigneurie et hôtel noble du Puy-du-Breuil, sise Psse de St-Georges-les-Baillargeaux; il laissa de N., son épouse,

Aunay (Raoul D'), qui possédait cette terre vers 1500.—Extrait d'un aveu de ladite terre, dont nous possédons l'original.

AUNOUX ou ONOUX (N., Sgr D').

Quoique ce brave capitaine ne soit pas un enfant du Poitou, comme il est un de ceux qui ont le plus contribué à empêcher la prise de la ville de Poitiers par l'amiral de Coligny, qui la tint bloquée et assiégée pendant 27 jours (1569), nous croyons devoir rendre au nom des Poitevins un hommage à la mémoire de ce valeureux guerrier. Il nous appartient par les services qu'il nous a rendus; il nous appartient par notre reconnaissance.

D'Aunoux, mestre de camp du régiment de Brissac, s'était distingué sous les règnes de François Ier et de Henri II contre les Bourguignons, les Espagnols et les Italiens, et il avait pris une part active dans les guerres de religion. Ces précédents lui avaient valu le commandement de la ville de St-Maixent, qu'il occupait avec les compagnies de son régiment et avec quelques autres troupes montant à environ 1,100 hommes, lorsque l'amiral de Coligny s'approcha des murs de Poitiers pour en former le siége.

Le Cte de Lude, gouverneur du Poitou, sentit combien d'Aunoux et son régiment lui seraient utiles pour s'opposer aux efforts de l'armée protestante et pour défendre l'immense cité confiée à sa bravoure; il forma donc le projet de le faire venir auprès de lui.

Mais dès le 27 juillet, la ville de Poitiers était déjà étroitement cernée par les troupes de l'amiral, et les communications avec l'extérieur étaient interceptées par des corps échelonnés sur tous les points.

Malgré tous ces obstacles, d'Aunoux reçut les ordres du gouverneur, et il se mit en mesure d'y obéir aussitôt.

Les préparatifs furent faits dans le plus grand silence, et la discrétion des officiers auxquels il confia ses projets le servit admirablement dans leur exécution.

Une marche rapide pouvait seule dérober la connaissance de son départ aux ennemis et les mettre dans l'impossibilité de s'y opposer ou d'y apporter un retard qui l'aurait peut-être rendu inutile; il se débarrassa donc d'une partie de sa garnison et de tous ses bagages, et il chargea le brave capitaine Allard (V. ce nom) de les conduire à Parthenay et de s'y enfermer avec eux.

Il ne prit avec lui que cinq cents hommes d'élite, gens déterminés à braver tous les périls, et il abandonna sans bruit la ville de St-Maixent le 31 juillet 1569, entre 9 et 10 heures du soir.

Traverser à Jazeneuil un des postes de l'armée protestante, dérober sa marche à l'ennemi et paraître sous les murs de Poitiers après avoir parcouru en quatre heures et demie dix fortes lieues, forcer en arrivant un retranchement gardé par Blacom en face de la porte de la Tranchée, et pénétrer dans la ville assiégée, tel fut le résultat de cette entreprise hardie, dans laquelle d'Aunoux avait été servi par son adresse et par sa prodigieuse rapidité.

Il fut reçu par les habitants comme un sauveur, et sa présence presque miraculeuse après tous les dangers qu'il avait surmontés donna une confiance nouvelle à une population courageuse, mais qui sentait l'importance d'un tel secours.

D'Aunoux fut accueilli par le lieutenant général du Poitou, Jean de la Haye, qui réclama l'honneur de le loger chez lui.

De Thou assure que d'Aunoux effectua le trajet de St-Maixent à Poitiers en quatre heures; d'Aubigné et d'Avila disent en six heures seulement: nous avons suivi l'opinion de l'auteur de l'Histoire des guerres civiles, qui se trouve d'accord sur ce point avec Liberge, historien fidèle et méticuleux du siége de Poitiers, et à la véracité duquel nous devons avoir toute confiance.

Après un tel début, d'Aunoux ne pouvait se laisser éclipser par les guerriers qui défendaient Poitiers avec tant de courage, et il se signala chaque jour par sa prudence consommée et par sa brillante valeur.

Digitized by Google

Il ne lui était pas réservé de voir la délivrance de la cité qui devait tant à sa présence; le 23 août, il reçut un coup de feu à l'attaque d'une tour à moitié ruinée, dont la Noue, capitaine protestant, et sa compagnie s'étaient emparés. La balle traversa le casque et brisa la tête du valeureux d'Aunoux. Les secours de l'art furent inutiles, et il succomba au milieu de l'opération du trépan.

Son corps fut inhumé avec pompe dans l'église de notre-Dame, où on voyait encore en 1790, sur un tableau attaché à un pilier près de la sacristie, *la portraiture* du courageux défenseur de Poitiers, combattant avec ardeur les ennemis de sa religion dans le pré l'Abbesse, lieu témoin de ses exploits.

Sur ce tableau, on lisait l'épitaphe suivante, que le poëte Rapin avait consacrée à la mémoire du brave d'Aunoux :

Épitaphe du Sr de St-Jean, Sgr d'Aunoux, tué d'un coup de mousquet au siége de Poitiers en 1569.

Sonnet.

Je suis d'Aunoux; si tu veux davantage
Savoir de moi sainte postérité
Lis ce qu'on a des guerres récité
D'Henry second prince de grand courage.
Pendant son règne il ne s'est fait voyage
Où des premiers connu je n'aye été;
Ayant déjà montré ma loyauté
Au roi François en la fleur de mon âge.
Le Bourguignon, l'Espagnol, le Lombard
Et qui pis est, notre propre soldard
Rebelle au roi a senti ma main forte.
Que veux-tu plus? Je dirois volontiers
De quelle mort je mourus à Poitiers,
Si les vaillants mouroient d'une autre sorte.

On lit aussi l'épitaphe suivante dans le 4e vol. de l'Hist. du Poitou, par Thibaudeau.

Épitaphe de d'Aunoux :

Quid juvat hos cineres morituræ ornare tabellæ
Et magnum vanâ deterere arte decus?
Ista quibus nihil est propriis virtutibus actum
Dentur, at huic aliâ est mors superata vîâ.

Par N. Rapin.

La reconnaissance ferait peut-être un devoir de reproduire au moins une mention succincte de ces faits dans l'enceinte du temple qui dut en partie à la bravoure de d'Aunoux d'être arraché aux dévastations que lui promettait la farouche vengeance des protestants furieux.

AUREREAU. Cette famille, qui a fourni au barreau de Poitiers plusieurs avocats estimés, paraît être éteinte dans cette ville et dans les environs.

Nous devons à l'obligeance de M. Pallu, juge au tribunal civil du Mans, la plus grande partie des notes qui vont suivre.

Filiation suivie.

Ier.—**Aurereau** (Pierre), avocat au présidial de Poitiers vers le milieu de la seconde moitié du XVIe siècle, épousa Marie Tusseau, veuve de Michel de Belleville, avocat au même présidial; il laissa de son mariage :

1° François, qui suit;

2° Marie, qui épousa Hardouin Sauriau, Sr de Gisais, dont elle eut plusieurs enfants;

3° Paule, mariée à Jean Gabriau, Sr des Crannières, mourut sans postérité.

IIe.—**Aurereau** (François), avocat au présidial de Poitiers, épousa Françoise Follet. Ils laissèrent de leur mariage :

1° Mathieu, qui suivra;

2° et 3° Mathurin et Laurent, dont nous ignorons le sort;

4° Jean, qui fit profession dans l'ordre des Carmes;

5° Jacquette, mariée à Nicolas Dupont;

6° et 7° Françoise et Catherine, religieuses hospitalières;

8° Paule, mariée à N. Poictevin, morte deux ans après son mariage;

9° Anne, dont nous ignorons le sort.

IIIe. — **Aurereau** (Mathieu), Ier du nom, avocat au présidial de Poitiers, fit l'acquisition en 1666 de l'office de certificateur aux criées. Il joignait sans doute aux connaissances exigées pour son état une adresse remarquable dans le jeu de paume, car nous pensons que ce fut lui qui eut l'honneur de faire la partie du roi Louis XIV lorsque ce prince passa à Poitiers, en 1659 ou 1660, et il ne le dut sans doute qu'à une réputation justement méritée.

Mathieu Aurereau avait épousé Dlle Charlotte Maxias, dont il laissa :

1° Mathieu, qui suivra;

2° Jacquette, mariée à Jacques de Belhoir, Sr de Lafond.

IVe. — **Aurereau** (Mathieu), IIe du nom, avait épousé Dlle Geneviéve Bouin, et ils étaient séparés quant aux biens le 24 mars 1695. — Ils laissèrent trois filles : Jacquette, Henriette et Louise, qui n'ont point eu de postérité.

La famille Aurereau avait fondé une chapelle de son nom dans l'église de la Chapelle-St-Laurent, près Parthenay. L'auteur du Pouillé du diocèse de Poitiers ne donne ni l'année de la fondation ni les

Digitized by Google

noms et qualités du fondateur ; mais ce qu'on sait, c'est que l'évêque de Poitiers était devenu, avant la révolution, collateur de cette chapelle, *ob defectum patroni.*

Il y avait aussi en 1782, à Bressuire, une chapelle dite de St-Pierre-des-Aurereaux ou de Pierre-Folle ; elle était à la présentation de la famille Aurereau. A défaut de preuves, toutes ces indications doivent suffire pour faire penser que cette chapelle avait dû sa fondation aux pieuses libéralités d'un membre de la famille dont nous avons fait l'histoire incomplète.

AUSSEURE (D'). Cette famille poitevine, noble et ancienne, qui a occupé dès le XIII^e^ siècle et avec distinction des fonctions élevées dans la magistrature et dans l'armée, paraît être éteinte depuis environ deux siècles.

Elle a fourni à la ville de Poitiers quatre maires, et au corps de ville cinq échevins.

Ausseure (Naudet D') était du corps de ville de Poitiers en 1301, et fut chargé, le 28 nov. de la même année, par le sénéchal du Poitou, de l'informer si les assises que les prieur et chanoines de l'église de Ste-Radégonde tenaient dans leur ville de Voillé (Vouillé) ne faisaient point de tort au roi.

Il fut maire de Poitiers en 1305.— D. F.

Il accompagna messire Pierre Chandonault, chevalier, chargé de chasser quelques gens de guerre qui ravageaient la vicomté de Châtellerault, ce qui doit faire supposer qu'il avait suivi lui-même la carrière militaire et qu'on pouvait compter sur son courage. — Bou.

Ausseure (Robin D'), Éc., fit montre à Poitiers le 13 janvier 1355. — Montres et revues, Bib. Roy.

Ausseure (Olivier D'), Éc., rendit aveu le 3 juin 1361 à l'abbé de Charroux pour des dîmes de vendanges qu'il possédait, à cause de Jeanne GILBERT sa femme. — D. F.

Ausseure (Jean D'), damoiseau, Sgr de Bertrand, rendit aveu du même lieu à l'abbé de Charroux le 11 juillet 1387. Il prenait, le 10 avril 1398, le titre de Sgr d'Ausseure dans un autre aveu qu'il rendit à l'abbé de Charroux pour son lieu appelé les Deffends. — D. F.

Il avait épousé, nous ignorons à quelle époque, Marie DE BEAUÇAY, dame de la Mothe de Beauçay et de St-Marsale. — Gén. de Beauçay.

Après la mort d'un Jean d'Ausseure, que nous pensons être le même que celui dont nous nous occupons, Guillaume de Chaunay, Sgr de Champrevoir, fut nommé tuteur, et eut le bail de JEAN, JOACHIM, JEANNE et ISABEAU, enfants dudit Jean, et il rendit en leur nom aveu à l'abbé de Charroux le 20 juin 1404. — D. F. — Il rendit en la même qualité de tuteur, le 2 juillet, aveu au château de Taillebourg pour le fief d'Ausseure. Les mineurs d'Ausseure étaient aussi propriétaires de l'hébergement de St-Pardoux, avec droit de moyenne et basse justice et de partie de la haute justice. — D. F.

Ausseure (Guillaume D') rendit aveu le 13 janvier 1373 à la tour de Maubergeon, au nom de Jean de la Croix. Le 18 octobre 1393, se trouvant qualifié du sobriquet de *le Jeune*, il rendit aveu à ladite tour, pour son hébergement de la cour de Forges, qu'il possédait comme héritier de feu Samuel (Régnault), fils de feu Samuel (Pierre). Il est à présumer que c'est le même Guillaume d'Ausseure qui est cité dans le Grand Gauthier déposé au trésor de l'évêché de Poitiers.

Ausseure (Etienne D'), échevin de la ville de Poitiers en 1419, mort sans postérité. — Registre intitulé Inventaire des priviléges, etc.

Ausseure (Joachim D'), sans doute un des fils de Jean rapporté plus haut, rendit aveu au roi comme Sgr de Taillebourg le 16 juin 1423. — D. F.

Ausseure (Jeanne D'), sœur de Joachim, était, le 7 avril 1430, épouse de Guillaume Odart, Chev., Sgr de Verrières en Loudunois. Le 8 août 1444, elle prenait le titre de dame d'Ausseure et Dompierre ; elle était alors veuve de Guillaume Odart, Chev., Sgr de Verrières, Curzay et Rochemaux. Elle reçut, en sa qualité de tutrice de leurs enfants mineurs, un aveu de l'abbé de Charroux le 13 juin 1446.

Elle épousa en secondes noces Joachim de Clermont, Sgr de Surgères, dont elle était veuve le 27 mars 1456. — D. F.

Ausseure (Guillaume D'), marchand, de Poitiers, est nommé dans un contrat d'échange entre l'évêque de Poitiers et des gentilshommes du nom de Montléon, le 29 juin 1410.—D. F., 3.

Ausseure (Denis D'), conseiller au grand conseil du duc du Maine, maria sa fille à Chevredent, procureur du roi à Poitiers ; et cette union faillit être fatale à ce dernier ; voici comment :

Louis XI s'était rendu à Poitiers en 1464 avec le duc de Berri ; on sait que les deux princes, pour être frères, n'en étaient pas meilleurs amis. Le duc de Berri, ayant pris un logement chez Denis d'Ausseure, y reçut les ambassadeurs du duc de Bretagne, avec lesquels il eut un entretien secret.

Il avait des motifs sérieux de se plaindre de son frère, et l'histoire s'est chargée de justifier les craintes que lui avait fait concevoir le caractère inquiet du sombre monarque.

Digitized by Google

A la suite de l'entretien qu'il eut avec les envoyés bretons, il alla les rejoindre hors de la ville, sous prétexte de sortir pour une partie de chasse.

Ce départ fut le signal d'une prise d'armes qui souleva les mécontents dont le royaume était couvert, et parmi lesquels régnait alors une grande fermentation. On sait quel fut le résultat de cette rébellion décorée du nom de *Ligue du bien public*; elle valut à Chevredent et à son beau-père d'Ausseure un emprisonnement motivé sur ce qu'ils auraient eu connaissance du départ du duc de Berri, avec lequel ils avaient sans doute comploté contre les intérêts du roi de France. Accusé de trahison, et sachant combien le soupçonneux Louis XI ménageait peu la vie d'un ennemi, d'Ausseure, déjà malade, mourut de frayeur; quant à Chevredent, il parvint à se justifier plus tard, mais après avoir subi un emprisonnement préalable de deux années. — Thib.

Denis d'Ausseure était pensionnaire du roi dès 1458, ainsi que nous l'avons vu dans un portefeuille intitulé *Poitou*, déposé à la bibliothèque du roi. Il était aussi en 1462 sénéchal de la baronnie de Celle-l'Évescault, dépendante de l'évêché de Poitiers. — Rob. du Dorat.

Ausseure (Denis D'), licencié ès lois et échevin, fut député par la ville de Poitiers aux états de Tours en 1468. Charles VIII, étant venu à Poitiers en 1486, logea chez lui, dit Thibaudeau, sur la place St-Didier. L'inventaire des titres de la ville dit « chez feu Denis d'Ausseure. »

Ausseure (Jacques D'), fils du précédent, Sgr de la Cour et autres belles terres, se fit remarquer par son savoir et par son aptitude aux affaires. Charles VIII, instruit de sa capacité, lui fit expédier de son propre mouvement, en 1490, des lettres de conseiller maître des requêtes ordinaires de son hôtel. D'Ausseure ne voulut point accepter cette charge éminente, et il supplia le roi d'agréer son refus, en lui exposant humblement et avec une modestie qui trouverait de nos jours bien peu d'imitateurs, « que jamais il ne mettroit en danger son » âme pour juger la vie, l'honneur et les biens des » personnes. »

C'est sans doute ce Jacques d'Ausseure qui fut maire de Poitiers en 1510. Bouchet, dans ses épitaphes, vante sa grande renommée comme avocat, et surtout son désintéressement vis-à-vis de ceux de ses clients qui n'étaient pas riches.

Il travaillait aussi bien pour leur cas,
Que pour gens pleins d'écus et de ducats.

Il mourut au mois d'octobre 1520.

Ausseure (René D'), vraisemblablement fils de celui qui précède, était dès 1528 lieutenant particulier et assesseur au présidial de Poitiers après avoir été maire en 1524, 1525 et 1544. Lorsque M. le duc d'Aumale passa à Poitiers, allant à Bordeaux avec une armée de 4,000 hommes qu'il commandait, il logea chez lui.

Il était réservé sans doute aux membres de cette famille d'accueillir les hôtes les plus illustres, et cet avantage n'était pas toujours compensé seulement par des dangers.

En effet, le duc d'Aumale, sachant « que d'Ausseure » étoit riche, fort libéral, extrait de noble et an- » cienne lignée; qu'il étoit homme vertueux et de » bon vouloir et amateur du bien public, » le fit chevalier par lettres du 3 octobre 1548, dont voici la teneur :

« Nous François de Lorraine, duc d'Aumalle, » pair de France, gouverneur et lieutenant » pour le roi en son pays de Dauphiné, comté » de Valentinois et d'Yois, duché et province de » Savoye, certifions à tous qu'il appartiendra, que » nous avons cejourd'hui faict et créé chevallier » messire René d'Ausseure, naguères maire de la » ville de Poictiers, suivant le privilége donné par » les rois de France aux maires de ladicte ville de » Poictiers. En témoing de quoy nous avons signé la » présente de notre main à Poictiers, le troisième » jour d'octobre 1548. Ainsi signé François, et au » dessoubz scellé du grand scel dudit seigneur en » placard de cire rouge. » — Thib., 4, p. 380.

René d'Ausseure fut encore maire de Poitiers en 1557.

Ausseure (Jeanne D'), fille ou petite-fille du précédent, dame des Roches de Vendeuvre, la Barbotière, Quinefolle, était veuve de René Berthelot, Ec., Sgr de Font-Cléret, le 23 juin 1554. — D. F. — Elle fonda par son testament du mois de janvier 1579 une école au bourg de Vendeuvre. — Thib., 6.

Ausseure (Guy D'), conseiller au parlement de Paris, était, d'après le procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitou, en 1559, Sgr de la Cour, des Roches de Vendeuvre et de la Brosse-Guilgault. On pourrait penser qu'il était frère de Jeanne, veuve du Sgr de Font-Cléret, ou son oncle, et qu'ils étaient l'un et l'autre héritiers de René; mais la qualité de dame des Roches de Vendeuvre, que prend Jeanne, nous fait croire que, lorsqu'elle testa en 1579, elle se trouvait elle-même héritière de Guy, conseiller au parlement, qui serait alors décédé avant cette époque. Guy possédait, le 20 juin 1565, dans la terre de Belleville en Thouarçais, la Sgrie de Beurié-Guilgault. — D. F.

Digitized by Google

Ausseure (Charlotte D') était le 3 septembre 1579 dame de la Pélissonnière et du château des Roches de Vendeuvre. Elle était sœur et héritière universelle de feu Jeanne d'Ausseure, veuve de René Berthelot, rapportée plus haut.—D. F.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'AUSSEURE portait d'azur au pélican d'or couronné de gueules se becquetant la poitrine.— Extrait d'un Ms que nous possédons, intitulé Catalogue des maires de Poitiers.

AUTHON (D'). Ce nom s'écrit aussi d'Auton ou même d'Aulthon. Cette famille noble et très-ancienne, qui a produit de valeureux chevaliers, est originaire de Saintonge ou de Poitou, car nous avons trouvé un grand nombre de membres de cette maison qui ont habité successivement cette dernière province au XVe siècle.

Elle est aujourd'hui éteinte, si l'on en croit les notes insérées dans les mémoires manuscrits du Cte de Ste-Maure.

Auton (Olivier D'), Chev., et

Auton (Hugues D'), valet, figurent dans l'acte de vente d'une forêt du diocèse de Saintes, vendue, en 1311, au roi par Bertrand du Boury, Éc.— Ar. Roy.

Nous ignorons si c'est le même qui servait avec trois écuyers en 1337. — Montres et Revues; Bib. Roy.

Authon (Deguin D') servait à la même époque avec deux écuyers. — *Ibid.*

Authon (Jean D') prenait le titre d'Éc., Sgr de Béruges, dès 1424, et à cette époque il transigeait avec le prieur de Béruges, au sujet de la dime sur la terre de Jallais. — D. F., 1.

Authon (Dlle Marie D') était, le 18 mars 1459, veuve de Charlot de Puylouer, Éc., Sgr de la Barbotière, et elle rendit ce même jour hommage à l'abbesse de Ste-Croix, pour l'hébergement de Montgauguier, qui était du chef de son mari.—D. F.

Authon (Jean D'), abbé d'Angles en Poitou, prieur de Clermont-de-Lodève, naquit vers 1466 ou 1467. L'abbé Goujet prétend même (Biblioth. Franc., t. XI.) qu'il reçut le jour à Poitiers. Il fut l'un des plus beaux génies de son siècle, et Dreux-Duradier lui a consacré un magnifique éloge dans le 2e vol. de sa Bibliothèque du Poitou. Il prit dans sa jeunesse le parti du cloître, et entra dans l'ordre de St-Augustin. Il aimait l'étude, l'histoire, et se livrait quelquefois au délassement de la poésie; aussi ses productions le firent-elles connaître bientôt, malgré sa vie retirée. Louis XII, qui aimait les gens de lettres et qui les entourait de sa faveur royale, le tira de son monastère, le nomma son *chroniqueur* (historiographe), et, pour se l'attacher plus particulièrement, il le fit abbé d'Angles en Poitou, et lui donna plus tard le prieuré de Clermont-de-Lodève en Languedoc.

Il paraît que pendant toute la vie de Louis XII d'Authon resta constamment auprès de ce prince, afin de pouvoir décrire d'une manière plus précise et plus exacte les événements de son règne. Aussi ses ouvrages ont-ils puisé dans cette circonstance une force et une autorité qui les recommande puissamment aux amis des études historiques.

Dreux-Duradier rend compte de ses ballades, composées pour célébrer divers traits plus ou moins importants de la vie du monarque, et il fait observer avec justesse qu'on y rencontre souvent des tours heureux. D'ailleurs il faut remarquer que notre langue poétique était alors dans l'enfance, et que si des auteurs postérieurs à d'Authon ont plus mal réussi que lui, ceux qui l'ont précédé n'ont rien fait de mieux, ce qui est tout à l'avantage de l'historiographe de Louis XII.

Après la mort de son protecteur (1er janvier 1515), d'Authon abandonna la cour, qu'il avait édifiée par sa vie exemplaire, et se retira dans son abbaye, où il vécut au milieu de la pratique austère des vertus de son état, et où il mourut, âgé de 60 ans, en 1523, selon l'abbé Ladvocat. Jean Bouchet, mieux instruit que tout autre de ce qui concernait celui qu'il appelait son *maître ès poésie et rhétorique*, dit qu'il mourut au mois de janvier 1527 (1528).

Voici un extrait de l'épitaphe que l'auteur des Annales d'Aquitaine a consacrée à Jean d'Authon:

Dix ans avant que mourut ce bon père,
Austère vie il tint en monastère;
En méprisant par merveilleux dédain,
Les gens du monde, et tout honneur mondain.
Il ne dormoit en mol lit sans courtines!
Toùjours étoit le premier à matines.
Il se rendoit si très-humble, et abject,
Qu'il ne sembloit être abbé, mais suject,
Et tellement qu'on ne l'eût pû connoître
Entre les siens. Religieux en cloître,
Par lui étoient grans boubans (luxe) reboutés;
Combien qu'il fût noble de deux côtés,
Il ne vouloit chasse ne vennerie,
Riches habits, ne pompeuse écurie.
En solitude il vivoit tout seulet,
Se contentant d'un prêtre et d'un varlet.

Voici le détail des œuvres de Jean d'Authon.

Outre « ses Annales du roi Louis XII depuis 1499 jusqu'en 1508, » Jean d'Authon a composé :

1° D'après Bouchet, « une traduction des Méta» morphoses d'Ovide. »

Digitized by Google

2° « Deux Épitres en vers, dont l'une est le panégyric du chevalier sans reproches. » Paris, in-4°, sans date.

3° « Des Épitres envoyées au roy très-chrestien » delà les monts par les Estats de France, avec certaines ballades et rondeaulx sur le faict de la » guerre de Venise. » Lyon, 1509, in-4°.

4° « L'Exil de Gesnes la Superbe. » Lyon, 1508, in-4°.

5° Enfin deux pièces de vers, faites par l'ordre de Louis XII, en l'honneur de la belle Génoise Thomassine Spinola, maitresse toute platonique amie du cœur et dame *intendix* du père du peuple, morte d'amour pour lui. Ces pièces n'ont point été imprimées.

Le Ms des Annales de d'Authon se trouve à la Biblioth. royale, sous les nos 8421, 9700, 9701, in-fo.

Voici le jugement évidemment partial que porte sur notre compatriote l'abbé Garnier dans son histoire de France (XXII, 543). « Jehan d'Authon, dit-il, » n'est qu'un froid bel esprit, fastidieux dans le détail des petits faits, stérile ou aveugle dans le développement des causes. »

Et pourtant divers auteurs ont loué d'Authon. Témoin de la plupart des faits qu'il rapporte, il les narre avec exactitude; il s'est procuré d'excellents mémoires sur les autres; et s'il est tombé dans de trop longs développements, il a su se les faire pardonner par la variété des détails.

« Non-seulement, dit Dreux-Duradier, d'Authon est judicieux dans le choix de ses matières, toujours prêt à blâmer le vice, toujours prêt à louer la vertu, quelque part où elle se trouve, exact dans les faits dont il s'informait avec beaucoup de soin, net dans sa narration, précis dans son exposé; mais on peut encore ajouter, à sa louange, que peu d'auteurs de son temps ont écrit avec plus d'aisance et plus de pureté. La simplicité de ses expressions n'en exclut pas la noblesse; on y en trouve souvent de fort heureuses; il est quelquefois même orné; enfin il a l'art de plaire, et sait varier ses sujets avec assez d'adresse pour ne point ennuyer. »

Nous devons faire observer que la Biographie universelle de Michaud désigne mal à propos l'historiographe de Louis XII sous le nom d'Autun, qu'il n'a jamais porté.

Aulton (Jacques D') et

Aulton (Louis D') ont été l'un et l'autre brigandiniers du Sgr de Bressuire au ban des nobles du Poitou de 1467.

Authon (le Bâtard D') servait comme archer en 1485 et 1491.

Aulton (Ythier D'), habitant de la Sgrie de Civray, se présenta aux bans de 1491 et 1492, pour remplacer son père, âgé de 75 ans.

Aulton (Ythier D'), autre du même pays, servit comme archer au même ban de 1492, au lieu de son père, Sgr de Vausay; et il lui fut enjoint d'avoir des gantelets.

Authon (Jean D'), de la Psse de Champault, a aussi servi comme archer aux bans de 1491 et de 1492.

Authon (Antoine D') était homme d'armes, et servait en cette qualité en 1506.

Authon (Charles D') était homme d'armes de la compagnie de M. de la Trémoille en 1517 et 1519.

Authon (Jeanne D') avait épousé François Jamin, Éc., Sgr de la Motte; leur fille, Anne Jamin, épousa, en 1518, Jean Raity, Éc., Sgr de Vitré. — St-Allais, 12, v° Raity de Vitré.

Authon (Martin D'), Éc., Sgr de Pouffous, habitait à quelques lieues de Lusignan en 1596. Il assista, le 12 mai de cette même année, au contrat de mariage de Magdelon de Fouchier et d'Antoinette Petit. — D. F., 8.

Il épousa Madeleine D'AUZY, fille de Philippe d'Auzy, Éc., Sgr de Lestortière, et de Jacquette d'Orfeuille. — Mss Garnier.

Authon (Honorée D') avait épousé Jean de Vivône, Chev., Sgr de Marigny, Chouzé, etc., dont la fille, Françoise de Vivône, épousa, vers la fin de 1500, Philippe de la Beraudière, Chev., Sgr de Dursay, etc. — Gén. de la Beraudière.

Authon (François D'), Éc., Sgr de Leille, avait eu de Dlle Valérie AUBANNEAU, son épouse,

Authon (François D'), Éc., Sgr de Leille, qui épousa, le 8 janvier 1613, par contrat passé à la Coussière par Nanteau, Nre, Dlle Marthe DE LA COURT, fille de feu René de la Court, Éc., Sgr de la Boullaye, et de dame Renée Prévost. — Mss com. par M. Garran de Balzan.

Authon (Marie D') a été marraine, le 31 janvier 1641, de Marie, fille de François d'Orfeuille, Éc., Sgr de Puisans et de Jacquette Chappot, baptisée dans l'église de St-Léger de St-Maixent. — Mss Garnier.

Authon (Charles D'), Éc., Sgr du Gué. Jeanne VINET était sa veuve en 1656. — Extrait d'un registre de conclusions prises au parquet des gens du roi à la sénéchaussée présidiale de Poitou.

Authon (Charles D'), Éc., avait épousé Marie DE FESQUES, dame de Coulonges. Ils demeuraient à la Cacaudière, Psse du Vieux-Pouzauges; ils étaient morts avant le 11 février 1659, ainsi qu'il résulte de ce qui suit.

Digitized by Google

Authon (Catherine D'), femme de Jean de Cousin, Chev., Sgr de Villars, et

Authon (Marie D'), sa sœur, transigèrent sur la succession de leur père et mère, qui précèdent, le 11 février 1659.

La liste, imprimée en 1667, des nobles du Poitou maintenus dans leurs priviléges, nous fournit les noms suivants :

Authon (Gabriel D'), Sgr de la Blottière, demeurant Psse de Sepviet.

Authon (Marguerite D'), veuve d'Henri de Nossay, Sgr de Châteliers, Psse de Périgny, Élec. de Saint-Maixent.

Authon (Michel D'), Sgr des Mazières, Psse de la Boissière, Élec. de Thouars ; il ne fut confirmé que le 6 juillet 1668, ayant fait opposition à un jugement du 12 août 1667, qui le condamnait comme usurpateur du titre de noble.

Authon (Pierre D'), Éc., Sgr de Châteauroux, Psse de la Jaudouinière, fut maintenu le 8 septembre 1668.

Authon (Marie D'), veuve de René de Cumont, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, Éc., Sgr de Fief-Brux, fut confirmée, en 1667, par M. Barentin dans ses priviléges de noblesse.

Elle fit, le 18 septembre 1675, par-devant Me Taidy, Nre à St-Maixent, donation d'une rente de 58 l. 12 s., qui lui était due, à Pierre d'Orfeuille, Éc., Sgr de Lussandière, lieutenant d'une compagnie au régiment de Navarre, étant de présent en garnison au Château-Trompette de la ville de Bordeaux, etc.—Mss com. par M. Garran de Balzan.

Auton (Pierre D'), Éc., Sgr de Châteauroux, assista au contrat de mariage de Frédéric-Henri de Bernon, Éc., avec Dlle Suzanne de Puyrousset, en date du 27 novembre 1681. — Gén. de Bernon.

Authon (Marie D'), héritière de la maison de Bray en Saintonge, épousa, vers le milieu du XVIIe siècle, Jean Frottier, Éc., Sgr d'Épinay, capitaine dans la ville de Brouage. — Gén. Frottier.

Authon (N. D'), Éc., Sgr de Châteauroux, avait épousé Dlle Marie CLEMENCEAU, dont il eut : — Gén. Racodet.

Authon (Dlle Marguerite D'), dame de Châteauroux, épouse de Jean Nicou, Éc., Sgr des Boinières, qui fut marraine, le 18 novembre 1714, de Marguerite Charlotte de Bernon. — Gén. de Bernon.

La maison d'Authon, qui a possédé pendant plusieurs siècles la baronnie d'Authon, près St-Jean-d'Angély, est éteinte depuis environ un siècle.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'AUTHON portait de gueules à un aigle éployé et couronné d'or.

AUX ou **AULX** (D') (titré marquis par lettres patentes de 1777), maison d'une noblesse ancienne du diocèse de Condom, province de Guyenne. Son nom se trouve accompagné de la qualité de noble dans plusieurs actes du chapitre de St-Pierre de Larromieu, au diocèse de Condom, dès le XIe siècle.

Cette famille ayant donné deux évêques au siége de Poitiers, et s'étant établie en Poitou, où elle a produit de nombreux rameaux, par suite de la dignité éminente qu'ont occupée les prélats sortis de son sein, nous nous sommes fait un devoir de lui consacrer dans notre œuvre la place qu'elle avait droit d'y occuper.

Nous avons émis l'opinion que c'était à la dignité épiscopale d'un de ses membres qu'elle avait dû son établissement en Poitou ; c'est ce que justifient des dates positives.

En effet, ce n'est que depuis l'épiscopat d'Arnaud d'Aux que le nom de la famille d'Aux se trouve cité dans les chartes et les titres poitevins.

Une généalogie dressée pour les honneurs de la cour, et qui se trouve aux archives du royaume, nous donne les renseignements suivants sur l'origine de cette famille, que du Chesne, dans son Histoire des Chasteigner, dit originaire de Gascogne, et établie en Poitou avant l'année 1356.

« La famille d'Aux est ancienne; elle a des services, des places et de bonnes alliances, mais elle ne produit aucun acte original antérieur à l'an 1481 (ceci ne regarde que la branche cadette, car les titres qui sont en la possession de la branche aînée remontent bien plus haut et font sortir cette maison de celle d'Armagnac ; aussi, comme on le verra, ses armes sont-elles coupées d'Armagnac) ; tout ce que nous rapporterons au dessus de cette époque (1481) a été pris dans les livres manuscrits et imprimés du cabinet de l'ordre du St-Esprit, et même, avec ce secours, nous ne pouvons faire remonter avec certitude la filliation qu'à l'année 1444, et par présomption à 1414. »

Avant de donner les filiations directes et suivies résultant des recherches de la Chesnaye-des-Bois, de Nic. de Ste-Marthe, et de nos propres investigations à la bibliothèque royale, nous allons, suivant l'usage, rapporter les noms isolés qui ne peuvent se rattacher d'une manière positive à la filliation. Nous laisserons de côté les premiers noms, qui doivent figurer dans la question d'origine et de filliation, et que nous réservons à cet effet.

Aux (Authan D'). Une ordonnance du duc de Berri, de 1373, l'autorise, ainsi qu'un petit nombre

Digitized by Google

d'autres habitants de Poitiers, à tenir pendant un an chevaux, etc. — Thib.

Aux (Michea D') est cité dans le livre des fiefs qui faisait partie des arch. du bureau des finances de Poitiers, comme ayant rendu, le 4 décembre 1404, aveu et dénombrement à la tour de Maubergeon pour son hébergement de la Loubautière, dont il était propriétaire, du chef de Jeanne Mouraud sa femme.

Aux (François D') était en 1517 archer de la compagnie de Louis d'Ars.

Aulx (Antoine D'), Sgr de la Crinilière, comparut comme Sgr de fief au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou, en 1559.

Aux (René D'), Sgr de Bournoyé et de la Milléterie, fut délégué par le Poitou aux fameux états généraux de 1593, dont M. le ministre de l'instruction publique va faire publier les procès-verbaux. — Les autres deputés du Poitou étaient le Franc (Michel), chanoine de l'église de Poitiers, et Garin (Esprit), avocat au parlement et lieutenant des eaux et forêts à Poitiers.

La tombe de René d'Aux a été retrouvée l'année dernière (1841) dans l'église de Senillé, près Châtellerault; et grâce à une allocation de la Société des Antiquaires de l'Ouest, ce monument d'art assez remarquable pourra bientôt encore désigner aux prières celui dont il consacre la mémoire. — Bull. des Antiq. de l'Ouest.

Aux (César D'), Sgr de la Bourdillière, et

Aux (René D'), Sgr de la Jautardon, firent partie de l'assemblée des nobles du Poitou, réunis en 1651 pour nommer les deputés aux états de Tours.

Ceux qui suivent ont obtenu des ordonnances de confirmation de noblesse, ainsi qu'il résulte de la liste imprimée en 1667.

Aux (César D'), Sgr de la Bourdillière, Psse de Dissais, près Poitiers.

Aux (Henri D'), Sgr de la Brachetière, Psse d'Archigny.

Aux (Philippe D'), Les enfants de Philippe d'Aux, Sgr de la Tudairière, Psse d'Apremont.

Aux (N. D'), veuve de Jacques Jousseaume, Sgr de Calais, laquelle habitait la ville de Fontenay.

Aux (Marguerite D'), Psse de Corbaon.

Aux (N. D'), Sgr de la Bourdillière, fit parti de la 1re brigade des nobles du Poitou, assemblés à Bressuire au ban de 1689.

Aux (Henri-René D'), Sgr de la Bourdillière, servit au 1er escadron du ban des nobles du Poitou, réunis à Melle le 5 juin 1693.

Aux (Françoise-Marthe D'), veuve de N. Derazes, morte le 19 janvier 1761.

Aux (N. D'), capitaine d'infanterie, était vers 1737 Sgr de la haute justice de la cour de Sauves, dans la mouvance de Vouvant.

Aux (N. D'), habitant dans l'élection de Châtellerault, était, en 1700, veuve de N. des Monts, Ec., Sgr de la Raintoye, capitaine de grenadiers au régiment d'Anjou.

Aux (Bernard-Donatien D'), dit l'abbé d'Aux, est décédé près Vivône le 24 avril 1777. — Jou. Lo.

Aux (René D'), Chev., Sgr de Bourneuf, Psse de Marsay, près Fontenay-le-Comte, a assisté en personne à l'assemblée des nobles du Poitou, tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux.

Filiation présumée.

Ier. — **Aux** (Pierre D'). Vers le milieu du XIIe siècle, selon le Dict. de la noblesse, Mess. Pierre d'Aux, Chev., descendant de cette maison, eut deux fils : ARNAUD, qui suit, et GUILLAUME, qui suivra.

Aux (Arnaud D') embrassa l'état ecclésiastique. Après avoir été secrétaire et vicaire général de Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, son parent, et qui fut depuis pape sous le nom de Clément V, il fut nommé évêque de Poitiers, et fit son entrée solennelle en cette ville le 3 mai 1307. Il fut fait cardinal le 24 décembre 1312. Mais, malgré ses dignités éminentes, il ne laissa en mourant à sa famille qu'un petit domaine, son palais et le droit de patronage du chapitre de St-Pierre de Larromieux, qu'il avait fondé en 1318. Il l'avait en partie doté de ses biens patrimoniaux, et il y avait même fait contribuer ses parents. Il mourut en l'année suivante (1319.) Cette fondation, les guerres civiles, et peut-être aussi d'autres circonstances, ont extrêmement diminué le patrimoine de la maison d'Aux.

Aux (Vital D'), sans doute parent de l'évêque, était archiprêtre de Mirebeau le 10 octobre 1311. — Archiv. de N.-D. de cette ville.

IIe. — **Aux** (Guillaume D'), frère du cardinal, eut, selon le Dict. de la noblesse, quatre fils, savoir :

1° GERAUD, auteur de la branche restée en Condommois;

2° FORT ou FORTIUS, deuxième évêque de Poitiers de cette famille et neveu du cardinal. D'après Dreux-Duradier, il parait avoir été évêque dès 1315, et même peut-être plus tôt. Ce fut en 1317, sous son épiscopat, que les abbayes de Maillezais et de Luçon furent érigées en évêchés. Il mourut le 8 août 1357;

3° PIERRE-RAYMOND, abbé de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers;

4° GUILLAUME, chantre dignitaire de l'église de Poitiers, employé à la cour de Rome.

Digitized by Google

Si l'on en croit l'un des frères Ste-Marthe, la filiation de Guillaume, telle qu'elle vient d'être rapportée ci-dessus par l'auteur du Dictionnaire de la noblesse, n'est pas exacte.

Nous allons donc la rétablir selon l'opinion du savant Poitevin, avec l'aide de son manuscrit déposé à la Bibiothèque de Poitiers, et dans lequel nous puiserons des détails sur la branche d'Aux fixée en Poitou, dont la Chesnaye-des-Bois ne s'est pas occupé.

IIe. — **Aux** (Guillaume d'), Chev., eut quatre fils;

1° Geraldus ou Geraud, auteur de la branche restée en Condommois;

2° Pierre, duquel sont issus les Sgrs du Bornais (ou plutôt de Bournay), établis en Poitou, V. § 1;

3° Fort, évêque de Poitiers;

4° Raymond, abbé de Notre-Dame-la-Grande en 1324, et doyen de l'église de Poitiers en 1334, 1336.

Ce qui a causé l'erreur de la Chesnaye-des-Bois, c'est qu'il n'a fait de Pierre et de Raymond qu'un seul individu; et il a ajouté pour quatrième fils *Guillaume*, grand chantre de l'église de Poitiers, qui vivait à la vérité du temps du cardinal d'Aux dit Ste-Marthe, mais qui n'était pas son frère.

Les notices généalogiques que nous venons de donner contribueront à expliquer les inscriptions relatives aux deux évêques de Poitiers et à Guillaume et Raymond d'Aux. Ces inscriptions, qui étaient gravées sur des plaques de cuivre dans l'église de Poitiers, nous ont été conservées par les soins de D. Mazet; car Besly et Dreux-Duradier ne les avaient fait connaître qu'imparfaitement avant lui.

Arnaldus meruit Pictavis pontificari,
Et tandem voluit Deus ipsum cardinalari.
Qui rerum compos, prudens multum perhibetur.
Fortius indè nepos Pictavis præsul habetur.
Anno milleno ter C. denoque noveno
Obvia venit ei mors festo Bartholomæi.

Istius Ecclesiæ succentor Guillelmus fuit iste
Cujus fons veniæ miserere precor bone Christe.
Ecce trium fratrum picturas, ecce figuras:
Deprecor, hos pone Deus in cœli regione.
Anno milleno ter centum terque noveno
Mors sua nempè die festum fuit ante Mathiæ.

Ecce figuratus est Fortius iste vocatus,
Præsul Pictavis sanctæ fidei bona clavis
Et fulgens stella per quem fuit ista capella
Hic bene fundata, cum reditibus situata,
Anno milleno ter centum, ter duodeno.
Pingitur, efficitur, præsens opus, atque politur.

Petrus Raymundi fugiens à limite mundi
Mente suâ sanus, Pictavis quippe Decanus
Hic in honore pie fecit altare Mariæ,
Sit sibi aperta via paradisi Virgo Maria.
Anno milleno ter centum ter duodeno
Mauricii festo sancti, lector memor esto,
Sic illustratum fuit hoc altare sacratum.

La 2e strophe parait d'abord en contradiction avec la généalogie donnée par Nicolas de Ste-Marthe; mais le troisième vers : Ecce trium *fratrum picturas atque figuras*, prouve au contraire que c'est par une licence poétique que l'auteur de l'inscription en fait trois frères; car il est reconnu dans tous les monuments historiques, et même dans la 4e ligne de la 1re strophe (Fortius indè *nepos*) que le cardinal d'Aux était oncle de Fort d'Aux; et, d'après cette remarque, on ne peut douter que l'auteur ne les ait considérés dans ce monument consacré à la religion comme frères en Jésus-Christ, et non pas selon la chair.

Remarquons cependant que la 4e strophe paraît bien faire de Pierre Raymond un seul et même individu, ce qui ne s'opposerait pas cependant à ce qu'il y eût un autre frère du nom de Pierre, lequel serait en effet auteur de la branche poitevine.

Filiation suivie.

Ici commence la filiation suivie, que nous avons extraite d'une généalogie dressée en 1784 pour procurer à la famille d'Aux l'honneur de monter dans les carrosses du roi. Cette généalogie, dressée par Chérin ou sous ses yeux, mérite toute confiance.

Si l'on pouvait tenir pour bien certaine la filiation donnée ci-dessus par la Chesnaye et par Nic. de-Ste-Marthe, on devrait ajouter deux degrés de plus à la filiation qui suit, puisque Pierre, par lequel cette filiation va commencer, serait fils de Guillaume, neveu du cardinal, et petit-fils de Pierre d'Aux, Chev., père du cardinal.

§ 1er. — **Aux** (d'), branche de Bournay.

Ier. — **Aux** (Pierre d'), Ec. et Sgr de Bournay en Châtelleraudais et de Pouzeaux, rendit aveu, en 1414, de la première de ces terres qu'il possédait en toute justice.

Il laissa pour successeur, et vraisemblablement pour fils :

IIe. — **Aux** (Pierre d'), IIe du nom, Ec., Sgr de Bournay, de Pouzeaux et de Thieux, épousa, en 1444, Jacquette de Lezay-Lezignem, fille aînée

Digitized by Google

et héritière principale de feu Hugues de Lezay, Chev., Sgr en partie de la châtellenie de Montoiron. Il servit en 1467 au ban des nobles du Poitou, en qualité d'homme d'armes du Sgr de la Grève; fut fait, en 1470, maître d'hôtel du roi Louis XI, capitaine de 100 lances en 1479, et fut chargé, en 1480, de la conduite du ban et arrière-ban convoqué cette année.

Le 25 décembre 1489, il fit son testament, par lequel il recommanda qu'on lui fît des obsèques comme il était d'usage pour les gens de son état.

Il laissa trois enfants :

1° JEAN, qui suit;

2° LOUIS, écuyer tranchant, en 1473, du dauphin, qui fut depuis Charles VIII, fut nommé bailli d'Évreux en 1495, et mourut sans alliance le 20 juin 1516;

3° PIERRE, Chev., Sgr de Thieux et de Lyé, fut successivement valet de chambre du roi Louis XI en 1474, avec Pierre de Hansay et Valeran de Renty; chevalier commissaire pour faire la montre des gens de guerre de la compagnie du bailli de St-Pierre-le-Moustier, maître d'hôtel du roi Charles VIII en 1482, capitaine, en 1490, d'une compagnie de 40 mortes-paies employés à la garde du château de Fougères en Bretagne; son bailli de la Montagne et son chambellan en 1491. L'on trouve à la bibliothèque royale, dans un portefeuille à dos rouge faisant partie du cabinet de Gaignères, salle des Mss, coté montres et revues, n° 731, la montre de la compagnie d'un Pierre d'Aux (1491). Nous pensons que c'est celui dont nous nous occupons. Il était, en la même année, lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes de Mess. de la Trimouille. Il mourut dans les guerres du Milanais avant le 2 mai 1495.

Nous ignorons s'il eut postérité.

III°. — **Aux** (Jean D'), I^er^ du nom, Ec., Sgr de Bournay, était échanson du roi Louis XI et grenetier à Béziers en 1475. Il donna quittance, en 1483, au trésorier des finances de Languedoc, d'une somme de 500 livres que S. M. lui avait donnée en considération de ses dépenses dans un voyage fait par ses ordres; fut retenu la même année maître d'hôtel de la reine, épouse du roi Charles VIII; était, en 1499, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi Louis XII. C'est à lui que le roi Charles VIII fit présent du don que ce prince avait reçu de Geoffroy Charlet, maire de Poitiers, lorsque ce prince fit son entrée dans cette ville, en 1486. Il représentait « un » épervier d'or pesant 4 à 5 marcs peinct de riches » peinctures, montrant un cœur à découvert et par- » dessus une fleur-de-lys signifiant Poitiers. *Avis picta* » *pictavis.* » — Thib.

Il existait, il y a peu de temps, à la bibliothèque de Poitiers un dessin de cette ingénieuse allégorie, qui prouve que nos graves ancêtres ne dédaignaient point d'employer leur érudition classique à rechercher, dans la langue de Virgile et de Cicéron, les éléments d'un *rébus*.

Jean d'Aux mourut avant l'an 1516, laissant d'Anne GUÉRIN, fille d'Olivier Guérin, Sgr de Colombiers, maître d'hôtel du roi :

1° RENÉ, qui suivra;

2° BERTRAND, Ec., Sgr de Chandenay, qui était, en 1512, homme d'armes de la compagnie du duc d'Albanie.

IV°. — **Aux** (René D'), I^er^ du nom, Ec., Sgr de Bournay et de Pouzieux, servit dans sa jeunesse dans les compagnies d'ordonnances, rendit aveu au roi de la terre de Pouzieux en 1530, et eut de Marie DE ST-MARTIN :

1° FRANÇOIS, Ec., Sgr de Bournay, qui servait en 1538 en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de M. de la Roche-du-Maine, se maria deux fois : 1° avec Claude D'ALOIGNY, fille de René, Sgr de la Groye, et d'Anne de Crevant (v. d'Aloigny); 2° Renée DE RANCÉ. Il a eu du premier lit CLAUDE, qui fit ses preuves de noblesse pour entrer dans l'ordre de Malte, où il fut reçu en 1567; et de l'une de ses deux femmes : RENÉ, Ec., Sgr des Grandes-Loges, qui fut maintenu dans les privilèges de sa noblesse par sentence de l'élection de Poitiers, rendue le 22 mai 1634;

2° JACQUES, qui suivra;

3° RENÉ, qui était, en 1567, homme d'armes de la compagnie de M. Chabot, Sgr de Clervaux;

4° PHILIPPE, qui servait en qualité d'archer dans la compagnie de M. de la Roche-du-Maine en 1553, et était homme d'armes de celle de M. le prince de Condé en 1565 et 1567;

5° OLIVIER et LOUIS, Chev. de l'ordre de St-Jean de Jérusalem en 1546, 1547.

V°. — **Aux** (Jacques D') fut aussi homme d'armes des ordonnances dans la compagnie de M. de Beaumont-Brizay en 1543. Il laissa de Suzanne DE LA PORTE, qui était sa veuve le 29 juillet 1561,

VI°. — **Aux** (Abel D'), qui partagea, en 1563, les biens de son aïeul avec ses oncles, et épousa, en 1578, Jeanne DES AUBUS, dont il eut :

VII°. — **Aux** (Claude D'), Ec., Sgr de la Chaume et de la Droictière, qui fut déclaré noble et extrait de noble race et lignée par jugement des commissaires au régalement des tailles, rendu le 11 juin 1535. Il mourut le 16 janvier 1650.

De son alliance avec Jeanne DE COUHÉ, il laissa, entre autres enfants :

Digitized by Google

1° René, IIe du nom, qui suivra;

2° François, Ec., Sgr des Aubus, chef de la branche de ce nom, et dont nous donnerons la généalogie au § II;

3° Renée, qui était veuve de Charles de Baudry d'Asson, Chev., comme il appert d'une demande en garantie qu'elle forma, en février 1664, par-devant M. de la Trémouille, contre les héritiers de Gabriel Baudry d'Asson, Chev., Sgr de la Broizardière. Morte avant le 22 avril 1694, époque où ses neveux partagaient sa succession. — P. F.;

4° Renée, sœur des précédents, avait épousé Mess. Louis Dorineau, Ec., Sgr de la Bastière, qui intenta même un procès à René d'Aux, Ec., Sgr de la Chaume, et François, Ec., Sgr des Aubus, frères de sa femme, dans lequel intervint un arrêt du 14 octobre 1664, prononcé par Barnabé Brisson, Ec., Sgr du Palais, sénéchal au siége de Fontenay-le-Comte. Dans cet arrêt on voit que le contrat de mariage était en date du 31 janvier 1663. — P. F. — Ledit Louis Dorineau était mort le 18 mars 1669; car, à cette époque, dame Renée d'Aux est dite sa veuve, reçoit comme telle les redevances des tailles, et donne au nommé Pierre Neveu, son fermier, quelque bétail comme chaptal (cheptel), par acte passé par Farnouère et Thoury, Nres sous la cour de Château-Guilbert. — P. F.

VIIIe. — **Aux** (René d'), IIe du nom, Ec., Sgr de la Chaume, fut déclaré noble et issu de noble race et lignée par arrêt de la cour des Aydes de Paris, du 11 mars 1664, et maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Barentin, Intendant du Poitou, rendu le 12 août 1667. C'est sans doute lui que nous retrouvons dans la liste imprimée des nobles de la généralité, avec l'indication suivante : René d'Aux, Sgr de la Chaume, Psse St-Hilaire-sur-l'Autize. Il épousa : 1° Renée Jousseaume, fille de Jacques, Sgr de Bertet; 2° Sébastienne Bouton. Il laissa :

1° Gabriel, qui suit;

2° Romain, Ec., Sgr de Coulonges, qui épousa, en 1678, Jacquette Garnier, fille de Martin Garnier, notaire.

IXe. — **Aux** (Gabriel d'), Ec., Sgr de la Chaume et de Bertet.

« Comme il n'y avoit pas de titres originaux suffisants sur son degré, quoique sa filiation et sa paternité fussent prouvées, le roy, par arrêt du conseil du 1er mars 1783, a dispensé M. le marquis d'Aux, son petit-fils, d'en rapporter d'autres que ceux en copie qu'il avoit produits. » — Généalog. de 1784.

Il avait épousé en 1670 Madeleine Laine, fille de René Laine, Sgr de Longueville, et il en eut :

1° René, qui suivra;

2° Henri, Ec., marié avec la fille d'un marchand.

Xe. — **Aux** (René d'), IIIe du nom, Ec., Sgr de Bertet et de Beauregard, fut nommé garde de la marine au département de Rochefort en 1692, enseigne d'une compagnie détachée de la marine en 1694, passa à St-Domingue, et épousa : 1° en 1699, Catherine de la Rue, fille de Jean de la Rue; fut fait lieutenant de sa compagnie en 1701, et en était capitaine en 1707. Il fit son testament à Nantes en 1717.

Il avait épousé en secondes noces Marie le Clerc de Morenville, qui le rendit père d'une fille unique.

Il eut donc du 1er lit : 1° René, qui suivra;

Du 2e lit, un enfant dont le nom et la destinée nous sont inconnus.

XIe. — **Aux** (René d'), IVe du nom, marquis d'Aux, naquit à St-Domingue, y fut fait lieutenant de milices, passa en France, et obtint au parlement de Bretagne, le 24 mai 1762, un arrêt qui, sur le vu de ses titres, le maintint dans sa noblesse, avec entrée et séance aux états de cette province; il obtint aussi du roi, en 1777, des lettres patentes portant érection en marquisat, sous le nom d'Aux, des terres et Sgries de Villennes, Loupelande, etc., qu'il avait nouvellement acquises.

Il a laissé d'Elisabeth Robineau, fille d'Antoine Robineau, procureur général du roi au conseil du Cap,

XIIe. — **Aux** (René-Louis d'), marquis d'Aux, a épousé, en 1761, Marie-Anne Godet, fille de Pierre-François Godet, Chev., Sgr de Chastillon. Il en a eu, entre autres enfants :

XIIIe. — **Aux** (Pierre-François-Louis), qualifié comte d'Aux, né le 13 septembre 1763; sous-lieutenant de la compagnie colonelle du régiment du mestre de camp général de dragons avec rang de capitaine, suivant l'ordonnance de S. M. du 13 août 1784. Ce fut lui qui fit dresser la généalogie dont nous avons extrait les documents précédents; il fut par suite présenté au roi le 30 octobre 1784, et il monta dans les carrosses de S. M. le 16 novembre de la même année.

§ II. Aux (d'), branche des Aubus ou de la Blanchardière.

Les renseignements que nous donnons sur cette branche sont extraits de papiers originaux dus à la communication bienveillante de M. E. des Nouhes.

VIIIe. — **Aux** (François d'), Ier du nom de cette branche, Ec., Sgr des Aubus, fils puîné de Claude, Ec., Sgr de la Chaume et de la Droictière, et de dame

Digitized by Google

Anne de Couhé, son épouse, rapportés ci-dessus au VII^e^ degré de la filiation suivie, § I^er^, est confirmé, ainsi que son frère René, dans sa noblesse, par un arrêt de la cour des Aydes du 11 mars 1664, malgré l'appel interjeté par-devant ladite cour par Thomas Boisseau, chargé de l'exécution de l'ordonnance du roi pour la révision des lettres de la noblesse; mais la cour déclare les deux frères nobles et issus de noble race, et ordonne qu'eux et leur postérité née et à naître en loyal mariage jouissent des privilèges attribués aux nobles du royaume, tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte dérogeant à la noblesse. — P. F.

François avait épousé, en 1653, Dlle Marie BOUDAULT, fille de feu Jehan Boudault.—Ar. Roy.—Il était mort, ainsi que sa femme, le 13 février 1696; car à cette époque un certain Jacques Eneau, laboureur, fournit caution par-devant Samuel Denys, Sr de la Raslière, avocat au parlement, sénéchal de la ville et baronnie de Mareuil et Vieille-Tour, pour répondre de terres dépendant de la succession de feu François d'Aux et de Dme Marie Boudault son épouse. Ils laissaient, entre autres enfants :

1° FRANÇOIS, qui suit;

2° MARIE-ANNE, qui avait épousé Raymond Simonnet ou Symon, Ec., sieur de la Tour, l'un des gendarmes de la garde du roi, comme il appert d'une vente et d'un transport de ce qui lui revenait dans la succession de feu dame Renée d'Aux, sa tante, veuve de Mess. Charles de Baudry-d'Asson, en date du 22 avril 1694.

IX^e^. — **Aux** (François D'), II^e^ du nom de sa branche, Ec., sieur de la Blanchardière, qui épousa, par contrat du 3 juillet 1695, passé par Fourestier et Neufville, Nres, Dlle Marie ERAULT ou AYRAULT, Dme de la Nouhe et de Loucherie, fille de feu Pierre Erault, Ec., sieur de la Domangère, et de Dme Françoise Tirault. Nous voyons paraître à ce contrat une Dlle Renée d'Aux, épouse d'un Jean Fourestier, Ec., Sgr de la Resnière, laquelle devait être sœur ou tante dudit François.

Par sousseing du 12 juillet 1697, François d'Aux et son épouse firent fondation ou se reconnurent fondateurs de la chapelle de Loucherie. Ce sousseing est signé de Mess. Jacques Moulin, prêtre, curé de Corbon. Par un autre sousseing du même jour et passé entre les mêmes personnes, l'on voit : 1° qu'il existait dans l'église de Château-Guilbert une chapelle dite de la Vasselière, dont ledit Moulins était chapelain, et dont lesdits sieur et dame d'Aux avaient la nomination. — P. F.

François et son épouse étaient morts avant le 1^er^ février 1709, car à cette époque Mess. Charles de Tusseau, Ec., Sgr. de Lavaud; Mess. Samuel de Bessay, et autres parents, sont invités par Mess. André de Nicou, Ec., Sgr d'Essiré, tuteur des enfants mineurs de feu Mess. François d'Aux et de feu dame Marie Erault, à donner leur avis sur le meilleur emploi à donner à certains capitaux dépendants de la succession de leurs père et mère. François d'Aux mourut assassiné le 18 juillet 1707. (V. Ayrault.)

Il laissait de son mariage :

1° FRANÇOIS, qui suit;

2° LOUISE-HENRIETTE, Dme de Loucherie, qui, le 3 janvier 1726, donne procuration à son frère pour faire rendre compte à Dme Marguerite Morisson, dame de Bruc, et à Dme Esther de Nicou, Dme de Portneuf, héritières de feu Mess. André de Nicou, Chev., Sgr d'Essiré, leur curateur, des titres et papiers concernant leur curatelle;

3° Peut-être, MARIE. Cette dernière, étant, le 5 avril 1734, sur le point d'entrer aux dames religieuses de la Rochelle, donne par-devant Fleury, Nre de cette ville, une procuration générale pour gérer et gouverner ses biens à Mess. Charles d'Abillon, Ec., Sgr de Portneuf, en présence de Dme MARIE d'Aux, épouse de Pierre Pelgaud, brigadier de la maréchaussée d'Aunis et Saintonge.

Nous ignorons à quel degré de la généalogie cette dernière Marie peut appartenir.

X^e^. — **Aux** (François D'), III^e^ du nom de sa branche, Ec., Sgr de la Blanchardière, fit rendre compte, comme nous l'avons mentionné à l'article de Louise-Henriette, aux héritières de leur curateur le 3 janvier 1736.

Nous sommes autorisés à penser qu'il avait épousé Marie-Anne DE TUSSEAU; car nous trouvons, sous la date du 30 juillet 1763, une dame Marie-Anne de Tusseau qui, veuve d'un Mess. François d'Aux, Ec., Sgr. de la Blanchardière, était chargée de la procuration générale de dame MARIE-ANNE d'Aux, sa fille, veuve également de feu Mess. Alexis-Henri des Nouhes, Chev., Sgr de la Cacaudière, mère-tutrice et ayant la garde noble de ses enfants. — P. F.

Nous ne savons rien autre chose de cette branche, qui s'est éteinte et fondue dans la famille des Nouhes par le mariage de Marie-Anne, sus-mentionnée, avec Alexis-Henri des Nouhes, Chev., Sgr de la Cacaudière.

ARMOIRIES. — LA BRANCHE POITEVINE D'AUX, dont la filiation a été rapportée ci-dessus, § 1^er^, portait « coupé au premier d'azur chargé de trois ro- » quets (rocs d'échiquier) d'argent, qui est d'Aux, et » au deuxième d'argent à un lion rampant de gueu-

Digitized by Google

» les, qui est d'Armagnac. » — Généalogie. de 1784.

Ces armoiries diffèrent essentiellement de celles qui furent conservées, selon la Chesnaye-des-Bois, par la branche d'Aux qui resta établie dans le diocèse de Condom, et dont nous ne nous occuperons pas pour cette cause.

LA BRANCHE DES AUBUS OU DE LA BLANCHARDIÈRE portait les mêmes armes, quoiqu'elles ne soient pas décrites de la même manière dans l'armorial de la généralité de Poitiers. En effet, selon cet armorial, FRANÇOIS, Ec., Sgr des Aubus, Elec. de Fontenay-le-Comte, et N... d'Aux, Psse de Dissais, près Poitiers, portaient « d'argent à un lion de gueules, au » chef d'azur chargé de 3 rocs d'échiquier d'or, ou ro- » quettes. »

On voit en effet que la différence, si elle était réelle, consisterait en ce que l'écu, au lieu d'être coupé, c'est-à-dire divisé horizontalement en deux parties égales, aurait sa partie supérieure réduite à la dimension d'un chef, c'est-à-dire au tiers de la hauteur totale de l'écu. C'est donc bien une légère variante dans la description, mais ce n'est pas une différence réelle qui puisse nous autoriser à considérer ces armes comme une véritable variété.

RENÉ-HENRI d'Aux, Ec., Sgr de la Louardière, portait « d'or à trois aulx de sinople posés en bande. »

ROMAIN d'Aux, Ec., Sgr de Colombier, Elec. de Fontenay, portait « d'or à une bande bretessée de » gueules. »

Nous ignorons à quelle source l'abbé de Vertot a puisé les renseignements qui l'ont autorisé à dire, dans son Histoire de Malte, que la FAMILLE D'AUX du diocèse de Poitiers portait d'or à trois aigles de sable.

AVIAU (D'). Cette famille illustre, sortie de l'antique maison de Montfort, s'est établie en France au XVe siècle, et posséda, peu après cette époque, la seigneurie de Piolant en Poitou.

Elle a été honorée par des fonctions éminentes et par la confiance de nos rois, et elle a répondu à ces témoignages flatteurs par les services qu'elle a rendus au pays en lui fournissant des sujets distingués dans des carrières différentes.

Nous suivrons, pour la rédaction de cet article, ceux que le chevalier l'Hermite de Souliers, dans son Inventaire de Touraine, et M. de St-Allais, dans son Nobiliaire universel, ont consacrés à l'illustre famille dont nous écrivons l'histoire, et nous le compléterons à l'aide de nos propres recherches.

Filiation suivie.

Ier. — **Montfort** (Amaury DE), issu des comtes de Montfort-l'Amaury et puiné des comtes de Squilace au royaume de Naples, épousa Éléonore D'AVIAU, que l'on croit d'origine napolitaine, de laquelle il laissa :

1° SIMON, qui suit; 2° ANASTASIE, mariée à Georges Roux, Cte de Montalto.

IIe. — **Aviau** (Simon D'), tout en conservant les armes de Montfort, quitta le nom de son père et prit celui de sa mère. « Et il fallait que ce dernier eût une grande réputation, pour qu'un Montfort laissât son nom, qu'éclairait encore de sa renommée Simon, chef de la croisade contre les Albigeois. »

Sans rechercher quelles purent être les causes de cette concession, dont on voit de nombreux exemples dans l'histoire des familles (voir les articles Achard, Acquet, etc.), il est permis de croire qu'Eléonore d'Aviau était le dernier rejeton de sa famille, par conséquent héritière, et qu'il fut convenu, lors de son union avec Amaury de Montfort, que les descendants de celui-ci, qui n'était que cadet de sa famille, perpétueraient le nom illustre de leur mère.

Simon épousa Charlotte CARACCIOLI, dont il eut :

1° GUY, mort sans enfants; — 2° FRANÇOIS, marié à Elisabeth CAMPANICHI, resté en Italie, et dont la postérité ne nous est pas connue; — 3° CHARLES, dont l'article suit.

IIIe. — **Aviau** (Charles D'), Ier du nom, Sgr de la Chaise, passa en France au commencement du XVe siècle. Guillaume de Chargé lui rendit aveu pour une terre qu'il avait en sa mouvance, le 18 novembre 1418; il épousa : 1° Henriette DE HARCOURT; 2° Alix DE LA CHAISE, dame dudit lieu.

Il eut du 1er lit : 1° LOUIS, qui suit;

Du 2e lit, 2° RENÉ, qui prit le nom de la Chaise, et se maria avec Catherine DE BRILLAC, fille de Jean de Brillac, Chev., Sgr de Mons en Loudunais et d'Argy en Berri, et de Raouline Pot; il n'en eut qu'un fils, CHARLES de la Chaise, lequel, de sa femme Jeanne DE BAGNEUX, ne laissa qu'une fille, PHILIPPE de la Chaise, femme de Renaud du Bois, qui, par elle, devint Sgr de la Chaise.

IVe. — **Aviau** (Louis D'), Ier du nom, épousa Béatrix DE BEAUMONT, fille de Jacques de Beaumont, Sgr de Bressuire et de la Haye. Il passa en Italie, laissant :

1° RAOUL, qui suit; 2° CHARLES, mort sans postérité.

Ve. — **Aviau** (Raoul D'), suivit le parti des princes de la maison d'Anjou, au royaume de Naples, et repassa en France avec le roi René. Il avait épousé Marie DES URSINS, fille de Romain des Ursins, dont :

Digitized by Google

1° FRANÇOIS, qui suit; 2° ANNE, mariée à André de St-Severin.

VI^e. — **Aviau** (François D'), I^er du nom, Chev., chambellan du roi Charles VIII, épousa, en Provence, au retour de l'expédition de Naples, Marie DE LA CÉPÈDE, d'une maison illustre originaire d'Espagne. Il en eut:

1° MACÉ, qui suit; 2° JEANNE, mariée avec Antoine d'Outre-la-Voye, Sgr de la Motte.

VII^e. — **Aviau** (Macé D'), Chev., Sgr d'Ormoy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine des gardes de la porte de S. M., épousa, par contrat du 6 mars 1524, passé devant Bastonneau et Nauseru, Nres au Châtelet de Paris, Renée TAUDEAU, fille de Jacques Taudeau et d'Honoré de Poitiers, dont est issu :

VIII^e. — **Aviau** (François D'), II^e du nom, Sgr de Piolant, Chev. de l'ordre du roi du 11 octobre 1567, gentilhomme ordinaire de la Chambre, fut particulièrement estimé des rois François II et Charles IX. Ce dernier prince l'honora de plusieurs lettres, parmi lesquelles nous avons remarqué celle qui suit, et qui était écrite de la main du roi :

« Monsieur de Pyaulant, Vassal m'a rendu le » paquet que vous luy avez mis entre les mains, » par lequel j'ai vu que vous avez travaillé aux » affaires que je vous avois confiées, selon mon » désir; j'en aurois reçeu plus de joie, si vous n'estiez » pas demeuré malade à Lion; ne songez qu'à vous » guérir bien-tost si vous voulez faire plaisir à votre » maistre, qui vous aime et affectionne, et qui prie » Dieu, Monsieur de Pyaulant, vous avoir en sa » garde. Ecrite à Bordeau, le 12 avril 1565. Signé » CHARLES. »

François d'Aviau avait épousé, par contrat passé au château de Piolant le 25 janvier 1559, Louise DU BOIS, fille de Pierre du Bois, Sgr de la Beraudière, et de Renée de Bras-de-Fer. Mme de Piolant fut nommée par Henri IV et par la reine son épouse aux fonctions de sous-gouvernante des enfants de France. Et cette charge, toute de confiance, lui valut la reconnaissance des augustes parents et des jeunes enfants qu'elle avait dignement élevés.

Elle fut souvent honorée de la correspondance du roi, de la reine et des princesses. Parmi les lettres qu'elle en reçut, nous croyons devoir citer celles qui suivent :

« Madame de Piolans, vous ayant choisie et éluë » pour estre sou-gouvernante des enfans qu'il plaira » à Dieu me donner, pour les loüables qualitez qui » sont en vous, ie vous en ay bien voulu avertir par » ce mot de ma main, et vous prier incontinent de » vous rendre en ce lieu, asseurée que vous y serez » la bien-venuë, et veuë de ma femme et de moy, et » que vous n'y serez pas si-tost que j'espère estre » père; car j'en suis à la veille. A Dieu, lequel ie prie » vous auoir, Madame de Piolans, en sa garde. Le » 23 septembre, à Fontainebleau. HENRY. »

L'original de cette lettre, qui était au château de Piolant, était accompagné de la lettre de la reine, conçue en ces termes :

« Madame de Piolans, je vous fais ce mot pour vous » dire que vous prépariez pour me venir trouver, et » de prendre l'enfant qu'il plaira à Dieu me donner » aussitost que ie vous le manderé, afin de l'emmener pour le nourrir avec mon fils; et celle-cy n'estant à autre fin, je prieré Dieu, Madame de Piolans, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. A » Fontainebleau, le 10 novembre 1602. MARIE. »

Mme de Piolant fut depuis gouvernante en chef des filles de France, mesdames Elisabeth et Christine, la première reine d'Espagne, et l'autre duchesse de Savoye, desquelles nous rapporterons ici quelques lettres qui témoignent de l'estime et de la tendresse que ces princesses ont toujours gardées pour leur digne gouvernante.

Lettre de la reine d'Espagne étant encore fille :

« Mamie-lan, je vous écris ce petit mot pour vous » mander de mes nouvelles, et aussi que le prince » d'Espagne m'a écrit : la reyne ma mere m'a donné » congé d'aller à St-Germain; j'y ay mené Vitry et » Leuville. Depuis que ie ne vous ay écrit, Mignonne » a fait trois petits chiens, dont j'ay esté fort aise. Je » vous prie de revenir bien-tost, car ie m'ennuie » bien de ne vous voir pas. Je suis vostre bonne » maistresse. ELISABETH. »

Autre lettre de la même, alors reine d'Espagne :

« Mamie-lan, de Rinc s'en allant en France, j'ay » voulu vous faire ce mot, pour vous montrer que ie » me souviens toujours de vous, ie croy que vous » aurez veu monsieur d'Aplaincour, qui vous aura » dit de mes nouvelles, et vous aura aussi donné vne » de mes lettres; ie vous voulois envoyer un chapelet » de coquo acoutré d'or, mais il n'a peu estre achevé, » ie vous l'envoyeré par le premier courier; faites » mes recommendations à vos filles, et à vos petites-filles, et à vos belles-filles, et cependant ie demeureré vostre bonne maistresse. ELISABETH. »

Lettre de Madame Royale :

« Mamie-lan, celle-cy n'est que pour vous asseurer » de l'affection que ie vous porte, et que ie désirerois » qu'il se présentast quelque occasion de m'employer » pour vous. Je vous enuoye vne petite croix; ce » n'est pas pour la beauté, mais c'est pour vous res-

Digitized by Google

» souvenir de moy. Je vous prie de vous asseurer de » mon amitié, et de croire que ie suis et seray toute » ma vie, Mamie-lan, vostre bonne amie.

» CHRESTIENNE. »

Plusieurs autres lettres des mêmes princesses, ainsi que de mesdames les duchesses d'Elbœuf et d'Épernon, prouvent tout à la fois le mérite de madame de Piolans et le crédit dont elle jouissait auprès de la cour.

François d'Aviau fit son testament le 25 juin 1568 au château de Piolant. Cet acte, écrit tout entier en latin, nous a été conservé. Nous croyons devoir le citer textuellement, parce qu'il sert de base à la généalogie que nous donnons, en prouvant l'authenticité de l'origine et de la filiation de la famille dont nous écrivons l'histoire.

« In nomine Patris, etc. ego Franciscus d'Aviau, eques ordinis regis, ipsiusque cubili nobilis ordinarius, dominus de Piolans, mentis meæ sanus atque compos hoc meum subsignatum testamentum facere volui, scriptum atque signatum manu meâ ut eò meas ultimas voluntates expleam. Imprimis animam meam Deo creatori meo commendo, sanctissimæ atque sacratissimæ Virgini Mariæ, omnibus paradisi sanctis, et præcipuè beato Francisco patrono meo, ut meritis eorum bonorum operum, precibus et intercessionibus possim obtinere gratiam et veniam ante Deum, meorum peccatorum quorum reum me esse cognosco et culpam meam dico. Item precor dominam Ludovicam du Bois, uxorem meam, ut post obitum, corpus meum transferri jubeat in ecclesiam venerabilium fratrum minorum Francisci Castri Eraldij, ut in eâ inhumetur in capellanâ quæ est à latere chori, à parte sinistrâ, in quam rogo venerables patrem custodem, religiosque, ut meum recipiant corpus et habeant gratum donum et legatum illis à me oblatum, pro salute animæ meæ, et ut teneantur Deum rogare pro me et hâc de causâ decerno et dono illis in ævum, atque ejusdem ordinis religiosis superstitibus, octodecim libras reditûs annui et perpetui, super castellum et nobilem domum de Pyaulant, ejusque dependentias. Item statuo octingentas dici missas, primo anno obitûs mei in loco sepulturæ meæ, quingentas et trecentas, in ecclesiâ divi Petri de Dangay, aut in alijs locis ad libitum dominæ Ludovicæ du Bois, uxoris meæ. Item statuo viginti nummos dari pauperibus. Duoque prandia dabuntur, primum die sepulturæ meæ, secundum vero quadragesimo die post obitum. Cupiensque ostendere quantum nostra domus devincta est regibus, ego et predecessores mei gratias accepimus et beneficia, quibus substitimus à tempore quo bellis regni Neapolis egredi coacti fuimus, nostram securitatem in Franciam quæsituri, et vitaturi persecutiones quæ nos regionem deserere cogerunt : in quâ insignis domus Monfortensis, à quâ originem ducere nobis contigit, semper floruit, à tempore quo majores nostri in eam ex regno Franciæ ducti sunt à principibus domus Andinæ. His benefactis, hisque omnibus gratiis, quibus summopere regiæ devincimur, de his loqui teneor in præsenti meo testamento, jussurus Ludovico filio meo primogenito, ut à fidelitate et obsequiis regi debitis, nusquam sese dimoveat ; à quo benevolentiæ, suique amoris tanti accepi testimonia, ut satis declarare nequeam. Rogo uxorem meam ut imprimis curet educationem filiorum meorum et imprimat Francisco secundo meo filio, cum in ætatem dignoscitivam pervenerit, eadem quæ jubeo primogenito Ludovico filio meo et ad eorum educationem omnia adhibeat necessaria, ut sese avorum dignos, ejusque domus à quâ educti sunt efficiant : ut his cogantur à rege nomen Monforte resumere, quod mutatum fuit à Simone, filio Amarulici Monfortensis, et Leonoræ d'Aviau, qui nomen matris suscepit cum armis Monfortensibus, quæ semper retinuimus actulimus ; quod apparet in tabulâ scriptâ in velino, quæ cum titulis nostris jungitur prototypo requisitionis suæ majestati oblatæ, tendentis ad restitutionem ejusdem nominis Monfortensis in nostram familiam, quæ omnia uxori meæ jubeo, meisque filijs, astrictus testamento defuncti domini Francisci d'Aviau avi mei, equitis, et cubicularij regis Caroli octavi, quo eadem omnia decernebat. Quæ omnia jubeo fieri de puncto ad punctum, et hoc meum præsens testamentum subsignatum dari præ manibus venerabilium custodis et religiosorum sancti Francisci ejusdem loci Castri-Eraldij, volo ut illud testamentum meum suum plenum sortiatur effectum ; et ultrà precor dominum Joanem de Harcour, cognatum meum atque familiarem, et dare manus mihique petita concedere, ut meas extremas voluntates expleri jubeat, cum meâ uxore Ludovicâ du Bois, quam ago pariter mearum ultimarum voluntatum peractricem ; quas propriâ manu scripsi atque subsignavi, ipsisque nostrorum signum armorum apponi jussi. In castello meo de Pyaulant, vigesimo quinto die mensis junij anno 1568. FRANCISCUS D'AVIAU. »

François eut de son mariage avec Louise du Bois : 1° LOUIS, qui suit ; 2° FRANÇOIS, qui suivra.

IX^e^. — **Aviau** (Louis D'), Chev., Sgr de Piolant, de Dousse, la Hauterne, etc., gentilhomme servant de la reine Louise de Lorraine, douairière de France, écuyer de la princesse d'Espagne, avait été élevé page

Digitized by Google

de la chambre de l'empereur Maximilien. Il épousa, par contrat passé aux Aubiers le 13 décembre 1603, Jeanne MARTEL, fille de Charles Martel, Sgr de Lamarin, Chev. de l'ordre, maréchal des camps et armées du roi, et gouverneur de Châtellerault, et d'Antoinette de Brussac. Il rendit aveu, pour les terres qu'il possédait dans le Châtelleraudais, à la princesse Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, le 25 juillet 1619. Il ne laissa que deux filles :

1° LOUISE, mariée en 1628 avec Mess. J. d'Armagnac, Chev., Sgr de la Motte-d'Isoré, etc., premier valet de chambre et maître d'hôtel ordinaire du roi, bailli, puis gouverneur de la ville et château de Loudun ; 2° FRANÇOISE, mariée, par contrat du 14 avril 1628, avec Mess. Charles-Martin d'Aloigny, Chev., Sgr et baron de la Groye, d'Ingrande, de Marigny, etc.

IX^e^. — **Aviau** (François D'), III^e^ du nom, frère de Louis, Chev., Sgr. de Relay, la Chaise, St-Remy, la Tour-d'Aymée, etc., Chev. de l'ordre du roi, gentilhomme servant de la reine Marie de Médicis, fut appelé par M. de Malicorne, général de l'armée du roi en Poitou, pour assembler ses amis et aller secourir Lussac, assiégé par le C^te^ de Brissac, afin de faire diversion au blocus de Poitiers. Il combattait au siége du château du Fou, lorsqu'il fut atteint d'un coup de mousquet dans le corps. Il avait épousé, par contrat du 10 juillet 1607, Elisabeth DE FERRIÈRES, fille d'Antoine de Ferrières, Sgr de Champigny-le-Sec en Mirebalais, et de Jacqueline Martel de Lamarin. De ce mariage sont issus :

1° LOUIS, Chev., Sgr et baron de Piolant, la Chaise-St-Remy, la Brosse, Busseuil, conseiller du roi, gouverneur de Loudun, pays et bailliage de Loudunois, servit longtemps dans les armées en qualité de capitaine au régiment de St-Luc, et fut depuis employé en diverses négociations. Il épousa, par contrat du 2 juillet 1644, Dorothée GAUTIER, fille de Jacques Gautier, Ec., Sgr de la Roche-Gentil, et de Perrine Mesneau. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS-FRANÇOIS, tenu au baptême, au nom du roi et de la reine mère, par le maréchal de la Meilleraye et Madeleine du Relay, aïeule du baptisé, ainsi qu'il est justifié par la lettre de la reine du 27 septembre 1649, signée Anne, lequel mourut sans postérité ; 2° ELISABETH ; 3° LOUISE-DOROTHÉE ; 3° MARIE-ANNE.

2° JACQUES, qui suit ; — 3° ELISABETH, tenue sur les fonts par la reine d'Espagne, mariée à Jacques des Housseaux, Ec., Sgr de la Gibottière et de Bourgeville, qui vivaient en 1682 ; — 4° MARIE, épouse de Louis Richer, Chev., Sgr de la Faye et du Fresne ; — 5°, 6° et 7°, FRANÇOISE, CHARLOTTE et JEANNE, religieuses.

X^e^. — **Aviau** (Jacques D'), Chev., Sgr de Relay et du Bois-de-Sanxay, fut élevé page de la reine mère, et commanda pendant longtemps une compagnie au régiment de Persan. Il se trouva aux batailles de Rocroy et de Lens, au siége de Fribourg, etc., et fut fait chevalier de l'ordre. Il épousa, par contrat passé par Raqueneau, Nre royal à Loudun, le 13 novembre 1647, Anne D'ARSAC, fille de René d'Arsac, Chev., Sgr du Chesne et de Ternay, et de Dme Elisabeth le Roux, dont il eut :

1° CHARLES, qui suit ; 2° LOUIS, dont on ignore la destinée ; 3° FRANÇOIS-CHARLES, brigadier des gardes du corps du roi, tué à la bataille de Nerwinde, en 1694 ; — 4° et 5° ELISABETH et MARIE-DOROTHÉE.

XI^e^. — **Aviau** (Charles D'), II^e^ du nom, Chev., Sgr du Relay, du Bois-de-Sanxay, etc., fut successivement brigadier des gardes du corps du roi, puis capitaine au régiment de Persan. Il épousa, par contrat passé devant Bordereau, Nre à Montaigu, le 4 février 1657, Dlle Louise BEGAUD, fille de Mess. René Begaud, Chev., Sgr de Cherves, et de Dme Marquise de Charbonneau. De ce mariage sont issus :

1° CHARLES-FRANÇOIS-PIERRE-LOUIS, qui suit ; — 2° JACQUES, prêtre, abbé commendataire de Noyers ; — 3° FRANÇOIS, capitaine au régiment de Luxembourg, mort en activité de service dans la citadelle de Strasbourg.

XII^e^. — **Aviau** (Charles-François-Pierre-Louis D'), Chev., Sgr du Bois-de-Sanxay, de Cherves, Relay, et autres lieux, épousa, par contrat du 6 mars 1781, passé devant de Cressac, Nre à Poitiers, Dlle Catherine-Thérèse PERRIN, fille de Me Gaspard Perrin, écuyer du roi, et de Anne Rigoumier. Il mourut à Poitiers au mois de janvier 1788, laissant de son mariage :

1° CHARLES-JEAN-MARIE, qui suit ; — 2° CHARLES-FRANÇOIS D'AVIAU du Bois-de-Sanxay, archevêque de Bordeaux, commandeur de l'ordre du St-Esprit et pair de France.

Il naquit le 12 août 1736 au château du Bois-de-Sanxay, canton de Thouars (Deux-Sèvres). Lorsque, après des études brillantes, il fut élevé aux honneurs du sacerdoce, il voulut faire tourner à l'avantage de la religion l'éloquence dont il était doué, en portant fréquemment dans les campagnes la parole de Dieu qu'il savait rendre plus efficace par d'abondantes aumônes.

Nommé chanoine de l'église collégiale de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers, puis, bientôt après, premier grand vicaire du diocèse, l'abbé d'Aviau sut trouver, à l'aide d'un travail opiniâtre et bien souvent prolongé dans la nuit, les moyens de se livrer tout entier aux soins d'une vaste administration, sans renoncer

Digitized by Google

à ses courses apostoliques, et il appelait ses *bons jours* ceux qu'il pouvait donner aux pauvres villageois, objet de son affection particulière.

La réputation de sainteté de l'abbé d'Aviau le désigna bientôt au choix éclairé du vertueux Louis XVI, qui jeta les yeux sur lui pour le faire succéder à l'archevêque démissionnaire de Vienne, Le Franc de Pompignan.

Le futur archevêque reçut l'ordre de se rendre à Paris, et partit à pied, croyant qu'il s'agissait des intérêts du diocèse déjà confié à ses soins. Mais arrivé à Tours, une feuille publique lui révéla par hasard les vues du monarque et ses intentions bienveillantes. La modestie de M. l'abbé d'Aviau lui fit aussitôt changer son itinéraire; il retourna à Poitiers, d'où il adressa au ministre un refus motivé. Il fallut un ordre exprès du roi pour lui faire accepter les honneurs de l'épiscopat.

Les adieux qu'il fit à ses bons villageois furent tristes, et son départ fit couler bien des larmes dans ces chaumières qu'il avait si souvent visitées et d'où il n'était jamais sorti sans laisser des consolations pour les affligés et des secours pour la misère.

Le nouvel archevêque, à peine installé, fut forcé par la révolution, qui supprima son siége, et par les menaces de la municipalité et de la garde nationale de Vienne, d'abandonner le troupeau confié à ses soins depuis dix mois seulement, mais qui, dans ce court espace de temps, avait appris à connaître son pasteur par ses nombreux bienfaits.

Mgr d'Aviau, réfugié d'abord en Savoie, dans le séminaire d'Annecy, puis dans l'abbaye de St-Macaire, se rendit un an après dans la ville des Césars. Il fit ce voyage à pied par esprit d'humilité, et il demeura plusieurs années dans ce séjour, ouvert à toutes les infortunes et à toutes les majestés tombées.

Rentré en France en 1800, Mgr d'Aviau ne fut point rétabli sur son siége, que le concordat n'avait pas compris dans la réorganisation religieuse; mais il fut appelé par le chef de l'État, qui se connaissait en hommes, au siége archiépiscopal de Bordeaux, dont il prit possession en 1802.

Le diocèse de Bordeaux avait souffert plus qu'aucun autre des désordres de la révolution. Il ne possédait point de séminaire, et les rares ecclésiastiques échappés à la mort, à l'exil et à la persécution, ne pouvaient suffire aux besoins d'un culte qui ne trouvait plus de ministres.

Mgr d'Aviau, deux ans après son installation, avait fondé un séminaire auquel il avait consacré presque tous ses revenus; et, grâce à son énergique persévérance, il devait laisser, en mourant, un diocèse riche d'ouvriers évangéliques, et dont les diocèses voisins pourraient envier la fécondité.

En juin 1811, l'empereur Napoléon avait convoqué à Paris la prélature française, qui, réunie en concile national, était appelée à faire disparaître certaines difficultés que l'opposition du pape avait soulevées depuis ses démêlés avec le chef de l'empire français.

Il s'agissait surtout de l'institution canonique que le pape avait refusé de conférer à quelques évêques nommés. Le concile décida, par un de ses décrets, qu'après un délai de 6 mois il serait permis au métropolitain, ou au plus ancien évêque de la province, de procéder à l'institution en cas de refus de la part du chef de l'Eglise.

Mgr d'Aviau, l'un des quatre membres du bureau, eut le courage de s'opposer constamment, avec la minorité de l'assemblée, aux décrets proposés, parce qu'il voyait avec crainte l'empiétement du pouvoir temporel sur des matières tout à fait en dehors de ses attributions, et il est juste de reconnaître que le caractère despotique du maître justifiait ces craintes trop fondées.

Sous la restauration, Mgr d'Aviau fut appelé à remplir les fonctions éminentes de législateur à la chambre haute; il fut nommé pair de France et chevalier, puis commandeur de l'ordre royal du St-Esprit. Dans sa nouvelle position, l'archevêque de Bordeaux sut faire respecter ses convictions par une sagesse pleine de mesure et par la dignité d'une conduite qui le mit toujours au dessus des attaques furieuses et des passions de l'esprit de parti.

L'auteur de l'Histoire de Niort regarde comme une tache à la mémoire de l'archevêque de Bordeaux « d'avoir été le premier prélat qui, dans l'illusion de sa piété, ait établi en France les jésuites modernes. » Ce reproche, bon à formuler il y a quinze ans dans le *Constitutionnel*, est aujourd'hui un anachronisme qui ne devrait pas se trouver dans un ouvrage sérieux.

Au mois de mars 1826, au moment où, malgré les quatre-vingt-neuf années qui pesaient sur sa tête blanchie, le vénérable prélat se préparait à faire une visite diocésaine, le feu se communiqua, d'une bougie qu'il avait allumée, aux rideaux de son lit et à ses vêtements, et bientôt le malheureux vieillard fut horriblement défiguré.

Malgré les prompts secours qui lui sauvèrent la vie, les médecins désespérèrent de ses jours; le prélat demanda et reçut alors les derniers sacrements.

A la nouvelle du fatal événement, toute la population de Bordeaux, sans distinction d'âge, de sexe,

Digitized by Google

d'opinion, de religion même, se pressa en foule autour du palais archiépiscopal; et pour satisfaire l'empressement public, ont fit afficher chaque jour le bulletin de la santé du prélat. Les soins empressés des médecins semblèrent l'avoir rendu pour quelque temps encore à ses diocésains. Mais une œuvre de charité, qui nécessita une course en voiture, provoqua une rechute et la mort, le 11 juillet 1826.

Le chevalier d'Aviau de Piolant, neveu de Mgr d'Aviau, apporta de Bordeaux à Poitiers le cœur de son oncle, lequel fut déposé dans l'église de St-Hilaire, dont le prélat avait été chanoine, ainsi que nous l'avons vu précédemment.

M. l'abbé Lambert prononça, à cette occasion, l'oraison funèbre de l'archevêque de Bordeaux. Il y épuisa cette éloquence du cœur qui vit encore dans nos souvenirs, cette onction pleine de charmes, cette simplicité majestueuse, héritage des saines traditions antiques, et qui valent bien, quoi qu'on en dise, les bruyants éclats de voix, les néologismes barbares, le romantisme échevelé et le drame théâtral qui enyahissent aujourd'hui la chaire des Bossuet et des Fénélon.

L'orateur pouvait, au reste, s'inspirer de l'exemple du prélat, dont il honorait la mémoire par un dernier tribut d'hommage; car ce prélat lui avait fourni un brillant modèle dans l'oraison funèbre du roi Louis XV, qu'il avait prononcée, en 1774, dans l'église cathédrale de St-Pierre, en présence d'une immense assemblée.

Ecrivain pur, élégant, correct, M. d'Aviau avait mérité, dans cette œuvre remarquable, l'approbation non équivoque d'un auditoire éclairé, et ceux qui voudraient y chercher les éléments de leur opinion sur l'orateur y trouveraient sans doute la preuve certaine des qualités brillantes et solides qui ont toujours fait distinguer depuis le digne archevêque.

On voit aujourd'hui dans l'église de St-Hilaire de Poitiers, dans le mur du transsept à droite, au dessus d'un cœur sculpté en relief qui indique le lieu ou fut déposé le cœur de Mgr d'Aviau, une plaque de marbre noir, sur laquelle est gravée l'inscription suivante, qui résume admirablement toutes les vertus du saint prélat :

D. O. M.
HIC DEPOSITUM EST
COR
ILLUSmi ET REVmi DD. CAR.-FRANC.
D'AVIAU DU BOIS DE SANZAY,
EX NOBILI PICTAV. PROSAPIA,
AN. NATI M. DCC. XXXVI;
DOCT. THEOL.
VIC. PRIMUM GEN. PICT. DIÆC., NECNON S. HILARII
MAGNI CANONICI,
ARCHIEPISCOPI DEIN VIENNENSIS, INDEQUE
BURDIGALENSIS,
QUI ET PAR FRANCIÆ,
REGII ORDINIS SANCTI SPIRITUS COMMENDATOR, ETC.
OBIIT IN DOM.
DIE JULII XI AN. M. DCCC. XXVI.

Fide potens, et alta scire cui datum,
Tenax tueri prisca despecto metu,
Dolens dolenti, largus omni pauperi,
Firmans labantem, atque erranti obvius, suis
Dilectus, et iis carus qui foris erant.
Deo fruatur tot per quem norint Deum!

Hanc tabellam
Pii ac Mœrentes frater, fratris filius et nepotes
posuere,
Die XI januarii an. M. DCCC. XXVII.

3° François-Xavier dit le Chevalier du Bois-de-Sanxay, frère des précédents, fut conseiller au conseil supérieur établi à Poitiers en 1771, émigra avec son frère aîné et avec son neveu, servit d'abord dans la 4e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie, se joignit ensuite à l'armée de Condé, et mourut en 1796 sans avoir été marié;

4° N., morte supérieure au couvent des dames du Mont-Carmel, à Poitiers.

XIIIe. — **Aviau** (Charles-Jean-Marie d'), Chev., Sgr du Bois-de-Sanxay, Leray, Gournay, etc., ancien colonel de cavalerie, Chev. de St-Louis, lieutenant de MM. les maréchaux de France, membre de l'assemblée d'élection de Thouars lors de la formation des assemblées provinciales, émigra lors de la révolution française, servit comme maréchal des logis de la 2e compagnie noble d'ordonnance, et après la retraite, il se rendit à l'armée de Condé, qu'il n'abandonna qu'au licenciement.

Il avait épousé, par contrat passé devant Me Brunet, Nre à Poitiers, le 31 juillet 1771, Dlle Marie-Fançoise de Lauzon de la Poupardière, fille de M. François-Joseph de Lauzon, baron de la Poupardière, et de Dme Marie-Jeanne-Hyacinthe Perrin.

Charles-Jean-Marie est mort à Poitiers, au mois de mars 1828, laissant pour fils unique :

XIVe. — **Aviau** (Charles-François-Marie d'), Chev. de St-Louis, suivit son père dans l'émigration, et servit comme maitre dans la 2e compagnie noble d'ordonnance à l'armée des princes frères du roi Louis XVI. Il rejoignit ensuite l'armée de Condé, où

Digitized by Google

il servait dans le régiment d'Angoulême, lors du licenciement de cette armée.

Il épousa, par contrat passé devant Moreau, Nre à Montreuil-Bellay, le 22 octobre 1806, Dlle Perrine-Renée-Elisabeth BROSSIER DE LA CHARPAGNE, fille de Pierre-Jean Brossier de la Charpagne, conseiller du roi, et de Dme Renée-Marie-Elisabeth Martin, veuve de Jean-Claude Piet-Boisneuf. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES-MARIE, qui suit; — 2° CHARLES-ANTOINE, qui épousa le 17 juillet 1838 (contrat reçu par Me Demay, Nre à Niort) Dlle Eugénie CHEBROU DE LA ROULIÈRE, fille de M. Victor Chebrou de la Roulière, ancien maire de Niort, et de Dme Esther Bourasseau de la Renolière; — 3° THÉRÈSE-MARIE-CHARLOTTE-CÉLINIE, mariée le 21 avril 1830 à M. Adolphe-François Gaborit de la Brosse.

XVe. — **Aviau** (Charles-Marie D') de Piolant. C'est à lui que Mme la Mise veuve d'Arsac de Ternay légua en mourant toute sa fortune, en émettant le vœu qu'il prit les noms, titres et armes de la famille d'Arsac de Ternay. (V. l'art. d'Arsac.)

Charles-Marie d'Aviau est mort à la fleur de l'âge, le 21 juillet 1835.

Il avait épousé, par contrat passé le 11 novembre 1834 par-devant Me Lallié, Nre à Nantes, Dlle Malcie DE MÉLIENT, fille de M. Louis de Mélient, et de Dame Sophie de Monti, dont il a eu un fils posthume.

XVIe. — **Aviau** (Charles-Marie D'), IIe du nom, né le 30 août 1835.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE D'AVIAU porte, comme les anciens comtes de Montfort-l'Amaury, de gueules au lion d'argent ayant la queue nouée, fourchée et passée en sautoir.

AYMÉ. Cette famille a fourni depuis un siècle des magistrats et des officiers distingués.

Filiation suivie.

Ier. — **Aymé** (Jean-Louis-Marie) était, en 1730, conseiller-avocat du roi au siége de Melle. Il eut de Louise GARNIER sa femme : 1° LOUIS-JEAN-MARIE, qui suit; 2° N. dit Aymé *la Levée*, dont la filiation sera rapportée au § IIIe.

IIe. — **Aymé** (Louis-Jean-Marie) succéda à son père dans ses fonctions de conseiller-avocat du roi au même siége, en 1774.

Nommé subdélégué de l'intendant en 1777, il fut appelé, lors de l'organisation judiciaire en 1811, à la présidence du tribunal de 1re instance de Melle, et mourut deux ans après.

Il avait épousé Dlle Louise VIOLLET-PRÉNEUF dont il eut deux fils qui suivront, et deux filles, l'une LOUISE-MARIE qui épousa, le 29 avril 1793, M. André-Jean Bastard-Châtelier, l'autre JULIE-JOSÉPHINE mariée, le 10 février 1806, avec M. Charles-Pierre-André de Bordeau.

§ Ier. **AYMÉ**, BRANCHE AINÉE.

IIIe. — **Aymé** (Charles-Jean-Henri), baron de l'empire, lieutenant général, commandeur de l'ancien ordre des Deux-Siciles et de la Légion-d'Honneur, chevalier de la Couronne-de-Fer et de l'ordre royal et militaire de St-Louis, naquit à Melle le 28 janvier 1770.

Il fit ses études à l'école royale et militaire de Pont-le-Voy, où il resta depuis 1779 jusqu'en 1788, époque à laquelle il passa à l'école royale des ponts et chaussées.

Le corps du génie, décimé par l'émigration, avait besoin d'officiers capables; le jeune Aymé y fut admis, et il fut envoyé en 1791 à l'armée d'Italie avec le grade de lieutenant.

Les campagnes de 1793, 1794, 1795, 1796 et 1797 lui fournirent l'occasion de se signaler, et lui valurent les grades qu'il obtint pendant cette période brillante de nos fastes militaires, au siége et à la prise du fort de Saorgio, du château de Milan et de la forteresse de Mantoue.

Suivant constamment le général en chef, il se distingua dans les mémorables batailles de Montenotte (12 avril 1796), de Lodi (10 mai), de Rivoli (15 janvier 1797), et dans un grand nombre d'opérations importantes jusqu'au traité de Léoben (15 mars 1797).

Bonaparte, général en chef de l'armée, que le Directoire envoyait en Egypte, désigna Aymé pour faire partie de cette aventureuse expédition (1798).

Nommé commandant du génie du corps d'armée du brave général Lannes, qui devait opérer en Syrie, il monta le premier à l'assaut, à la tête d'une compagnie de carabiniers, sur les murs de Jaffa, défendus par 6,000 Turcs, et ce fut sur la brèche même, où il apporta la capitulation de cette place, qu'il fut nommé lieutenant-colonel (10 mars 1799).

Quoique blessé au siége meurtrier de Saint-Jean-d'Acre, si fatal au corps du génie, Aymé rendit encore de grands services au siége du Caire et à la bataille d'Héliopolis, sous le général Kléber (20 février 1800).

A son retour en France, Aymé fut envoyé au corps d'armée du général Gouvion-St-Cyr, qui le nomma son chef d'état major. Ce fut en cette qualité qu'il fit les trois campagnes de 1804, 1805 et 1806.

Ayant été rappelé pour servir spécialement sous les ordres de Murat, alors grand-duc de Berg, il prit

Digitized by Google

part aux batailles d'Iéna (14 octobre 1806) et d'Eylau (8 février 1807).

L'empereur le désigna pour aller servir au siége de Dantzich (1807), sous les ordres du maréchal Lefebvre, qui l'employa en qualité de son premier aide de camp.

Ce fut là qu'il se distingua d'un manière toute particulière.

Le siége traînait en longueur : les Russes et les Prussiens occupaient l'île du Holm avec des forces considérables, et de cette position, qu'ils croyaient inexpugnable, et qui était en effet fort avantageuse, ils gênaient et entravaient les opérations du maréchal Lefebvre. On avait tenté de les en déloger, mais les efforts avaient été inutiles.

L'adjudant général Aymé forma cependant le projet de les y attaquer et de les surprendre, en effectuant le passage de la Vistule pendant la nuit (7 mai), sur des petits bâteaux d'expédition qu'on fit venir du quartier général, et qui contenaient 250 voltigeurs.

Cette opération eut le succès le plus complet; 800 Russes furent tués, et quatre redoutes armées de 40 canons furent enlevées à la baïonnette : on compta 1,500 Russes et 1,000 Prussiens faits prisonniers. La communication entre les forts et la ville de Dantzich étant désormais interceptée, l'empereur considéra le coup de main audacieux qui avait valu cet avantage comme le résultat d'une grande bataille. Il fit complimenter par une lettre en date du 15 mai 1807, que nous avons sous les yeux, l'adjudant général sur sa belle conduite, lui envoya la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, le créa plus tard baron de l'empire le 19 mars 1808, et chevalier de la Couronne-de-Fer le 18 décembre suivant.

Le titre de baron lui fut concédé avec transmission, par lettres patentes données à Valladolid le 15 février 1809, et renouvelées le 1er juin 1816.

Le baron Aymé servit en Espagne sous les ordres du duc de Bellune, commandant le 1er corps de la grande armée, et se fit remarquer à Somma-Sierra, à la prise de Madrid, aux batailles d'Ucles et de Mérida.

Lorsque Murat fut élevé au trône de Naples, il appela le général Aymé auprès de lui.

Nommé aide de camp du roi, le baron Aymé fut bientôt élevé au grade de lieutenant général, et appelé, le 20 février 1810, à remplir les fonctions de chef d'état major-général.

L'empereur Napoléon l'autorisa, par lettres patentes du 9 janvier 1813, à rester au service du roi de Naples, mais sous la condition expresse « de quitter ce service, même sans être rappelé, dans le cas où la guerre viendrait à éclater entre Napoléon et le roi de Naples. »

Lorsque Joachim crut devoir abandonner Napoleon pour conserver le trône qu'il devait à sa munificence, le baron Aymé commandait en chef l'armée napolitaine, forte de plus 30,000 hommes, laquelle était destinée primitivement à agir de concert avec les troupes françaises.

Ce fut dans ces circonstances qu'il reçut, à son quartier général à Bologne, une lettre autographe que nous croyons devoir reproduire comme un monument historique, car elle nous paraît d'une importance réelle en raison des faits auxquels elle se rattache.

« Mon cher général, j'ai reçu vos deux dernières » lettres; je n'ai jamais douté de vos sentiments » pour moi, vous m'aviès donné trop de preuves de » dévouement; mais l'assurance nouvelle que vous » m'en donnès dans cette circonstance si decisive » pour moi et ma famille, m'a été bien agreable; » vous connaissès mon cœur, vous scavès combien » je suis Français ; tous les Français doivent me » plaindre. Il n'y avoit pas a choisir, il ne me restoit » que le parti que j'ai pris; pouvois-je m'exposer » a devenir la fable de l'Europe en m'exposant à perdre ma couronne? Devois-je aller à Paris y augmenter le nombre de tant de personnages détrônés? Devois-je sacrifier ma famille et mes sujets? » Devois-je exposer tant de Français qui se sont devoués si genereusement à mon service : non. Non; » la posterité ne me l'auroit jamais pardonné. Pourquoi l'empereur s'est-il obstiné à garder le silence » à toutes mes propositions, pourquoi a-t-il traité » sans moi? J'eusse sauvé l'Italie; il vouloit mettre » le roi de Naples sous les ordres du vice-roi, ou du » moins ne pas le mettre sous les miens.

» Cependant je reculois toujours, la signature d'un » traité, mais l'empereur à déclarè qu'il renonçoit » aux conquêttes, et qu'il acceptoit pour bases de la » paix, les Alpes, etc.; et quand il céde l'Italie, et » qu'il ne me donne aucune garantie pour mes » États? devois-je m'exposer à les perdre pour m'obstiner à vouloir deffendre un pays qu'il a déclaré » vouloir ceder?.. Je vous envoi le Moniteur du 1er, » vous y lirès sa reponse au sénat.... Je voudrois » bien que votre frère fut ici. Adieu, rassurés tous » les Français, faites-leur connoitre mes sentiments; » dites-leur qu'ils me trouveront toujours Français et » toujours le même pour eux.

» Adieu, croyès à mon amitié.

» J. N.

» Naples, le 17 janvier 1814. »

(Extr. de la collect. d'autogr. de M. le prés. Garnier, de Melle.)

Digitized by Google

Au milieu des raisons d'État que fait valoir le roi de Naples, on voit percer facilement dans cette lettre qu'un des motifs les moins honorables de sa trahison était la blessure vive que l'empereur avait faite à l'amour-propre de son beau-frère en confiant au prince Eugène le commandement supérieur de l'armée napolito-italienne. Joachim, qui prenait au sérieux son rôle de roi, se trouvait froissé d'être placé comme un officier subalterne sous les ordres du vice-roi d'Italie.

Il oubliait que toutes ces considérations mesquines auraient dû céder à l'amour de la patrie et à la conscience de ses propres intérêts; il oubliait qu'il tirait toute sa force morale de l'empereur des Français, et qu'il ne pouvait, même au prix d'une défection, racheter le point d'appui qui allait lui manquer.

Une cruelle expérience devait lui prouver bientôt que la chute du faiseur de rois entraînait nécessairement la perte de ses protégés, et que la fatalité les avait désormais irrévocablement attachés à ses étranges destinées.

Le général Aymé comprit mieux sa position et ses devoirs; malgré les promesses brillantes qui lui furent faites pour tenter son ambition, il resta fidèle à la France, et se retira après avoir remis entre les mains de Murat le commandement de son armée.

Rentré dans sa patrie pendant les cent jours, M. Aymé fut plus tard réintégré dans son grade par S. M. Louis XVIII, qui le nomma chevalier de St-Louis.

Le général Aymé a épousé en 1812 Marie-Anne D'AQUINO, issue d'une des plus illustres maisons du royaume de Naples, fille de Thomaso d'Aquino, prince de Caramanico, duc de Casarano et de Casoli, marquis de Francolisi, comte de Palena, chevalier de l'ordre royal des Deux-Siciles, chambellan du roi, et de Theresa Lembo.

De ce mariage sont nés :

1° CHARLES-JOACHIM-MARIE, né à Naples le 2 février 1813, aujourd'hui capitaine d'état-major dans l'armée française, marié à Londres le 2 février 1835 avec Mlle Francis-Amelia DE MARGUENAT, fille de M. Xavier-Joseph-Marie, comte de Marguenat, et de Catherine-Marie Cassent de la Martinière.

2° AUGUSTE, né à Melle le 26 avril 1816, aujourd'hui attaché à l'ambassade de Naples.

§ II. AYMÉ DE LA CHÉVRELIÈRE.

IIIe.—**Aymé** (Jacques-Marie), fils puîné de Louis-Jean-Marie Aymé, baron de l'empire, conseiller d'État, grand-cordon de l'ordre des Deux-Siciles, premier chambellan du roi Murat, officier de la Légion-d'Honneur, naquit à Melle.

Il fut élevé, comme son frère, à l'école royale militaire de Pont-le-Voy. A l'époque de la révolution française, il suivit la carrière des armes, et servit comme capitaine dans la guerre de la Vendée.

Blessé d'un coup de feu qu'il reçut au travers du corps dans un combat contre les Vendéens, il fut forcé par suite de cette blessure de réclamer sa retraite.

Il s'attacha bientôt après à Murat dans la partie administrative, le suivit en Egypte, retourna avec lui, l'accompagna en Espagne en qualité de secrétaire intime, et fut nommé intendant général de sa maison lorsque ce général devint grand duc de Berg.

Bientôt Murat échangea sa couronne ducale contre la couronne royale de Naples; M. Aymé le suivit encore, et fut nommé grand-cordon de l'ordre des Deux-Siciles, conseiller d'État et premier chambellan.

Lorsque les événements le firent rentrer en France, il fut incarcéré et détenu pendant trois mois dans la prison de Vincennes comme agent de Murat.

M. Aymé a été créé baron de l'empire par lettres du 27 juin 1811, sous le titre de baron de la Chévrelière, son château et sa terre de la Chévrelière, commune de Gournay (Deux-Sèvres) ayant été érigés en baronnie avec majorat transmissible aux aînés.

Le Baron Aymé a épousé, le 2 janvier 1816, Dlle Marie-Emilie-Emma D'ANDRÉ, fille de M. Antoine-Joseph-Balthazar d'André, ancien membre du parlement d'Aix, intendant des domaines de la couronne, et de dame Thérèse-Emilie-Fortunée Mignard. — Le contrat de mariage, reçu par Me Jallabert, notaire à Paris, et signé par S. M. Louis XVIII, est du 24 décembre 1815. De ce mariage sont issus :

1° LOUIS-MARIE-BALTHAZAR-EDOUARD, né le 21 avril 1817; —2° LOUIS-MARIE-EMILE, né le 22 septembre 1820; — 3° MARIE-EMILIE, née le 21 mai 1822, mariée le 2 septembre 1839 avec M. Augustin Chazaud; — 4° MARIE-ELISABETH-EMILIE, née le 27 juillet 1823.

§ III. AYMÉ, AUTRE BRANCHE.

IIe. — **Aymé** (N...), fils puîné de Jean-Louis-Marie et de Louise Garnier, rapportés au 1er degré de la filiation suivie, § 1er, s'est marié à Chef-Boutonne. De son union sont nés deux enfants : 1° N...., qui suit; — 2° N...., mariée à M. Bernardin, magistrat à Poitiers.

IIIe. — **Aymé** (N...), a lui-même un fils CHARLES, qui est aujourd'hui notaire à Celles, près Melle.

ARMOIRIES. — CHARLES-JEAN-HENRI Aymé, lieutenant-général, porte « écartelé au 1er d'or à la Mel- » lusine ou sirène au naturel tenant un miroir

Digitized by Google

» d'argent, au 2e de gueules à l'épée haute d'argent, » qui est des barons tirés de l'armée, au 3e de » gueules aux trois tours ruinées d'argent, posées 2 » et 1, au 4e d'or à la haie de sinople brochant sur » un mal du même et sommée de trois moineaux de » sable, portant au bec chacun une violette au na- » turel. » — Lettres patentes des 15 janvier 1809 et 1er juin 1816.

JACQUES-MARIE Aymé, baron de la Chévrelière, porte « écartelé aux 1er et 4 d'azur à la chèvre grim- » pante d'argent broutant un lierre d'or, au 2e de » gueules à la branche de chêne d'argent posée en » bande, qui est des barons membres d'un collége » électoral; au 3e de gueules à l'épée d'or posée en » bande; et sur le tout de sable au palmier arraché » d'argent adextré et sénestré d'un croissant de » même, pour livrée les couleurs de l'écu. » — Lettres patentes de 1811.

AYMER (titré Mis de la Chevallerie pour les honneurs de la cour).

Cette illustre famille, originaire de Saint-Maixent, a fourni une longue série de services militaires depuis Aymer de Mortagne, tué en défendant la ville de Poitiers, sous le règne de Charles VI. — Affiches du Poitou, de 1773. — Les documents sur lesquels nous ferons reposer les preuves de cette généalogie sont : 1° le Dictionnaire de la noblesse; 2° des notes particulières; 3° des papiers et notes de famille communiqués par M. Aymer de la Chevallerie.

Le premier nom de cette antique famille qui figure dans les annales du Poitou est :

Aimers (Geoffroy), qui vendait à l'abbaye de St-Maixent, dès 1257, tout ce qu'il possédait dans le fief de la Chaptie. — Gal. Ch.

Aymer (Le Sgr), Ec., Chev., devait rente à Mgr l'évêque de Poitiers avant 1278. — G. G., 350.

Aymer (Jean) faisait partie du ban de 1467 comme brigandinier du Sgr de Bressuire.

Aymer (Jean) remplaça son père audit ban de 1467, comme brigandinier du Sgr de Bressuire.

Aymer (Jean), demeurant dans la terre de Parthenay, servit comme archer au ban de 1491.

Aymer (Antoine) fut reçu chevalier de Malte en 1520. — Vertot.

Aymer (Pierre), Sgr du Corniou, habitant la Psse de Germond, Elec. de Niort, servit dans le 2e escadron de la noblesse du Poitou au ban de 1689.

Filiation suivie.

Ier. — **Aymer** (Pascault), Ec., Sgr de Ste-Rhue, né à St-Maixent en Poitou, laissa, en 1350, à Jean Aymer, son fils aîné, la terre de Sainte-Rhue.

Nous ignorons le nom de son épouse.

Nous devons faire observer, avec le dispositif de l'arrêt rendu par la chambre souveraine des comptes de Dôle en Franche-Comté, le 20 octobre 1741, sur le vu de tous les titres de noblesse des Aymer, qui furent alors produits, vérifiés et enregistrés, que Pascault n'était pas le premier noble de son nom, puisque Jacques Aymer, son petit-fils, fut chevalier de St-Jean de Jérusalem, et devint grand prieur de Champagne.

On sait, en effet, qu'il fallait faire preuve de quatre degrés de noblesse paternels et maternels pour être admis dans cet ordre.

Pascault Aymer laissa deux fils : 1° JEAN, qui suit; — 2° MARTHELIN, qui transigea avec son frère Jean le 29 novembre 1410. Ils prenaient dans cette pièce la qualification de varlets. Le puiné ne paraît pas s'être marié.

IIe. — **Aymer** (Jean), Ier du nom, Sgr de Ste-Rhue, épousa, le 28 février 1425, Dlle Isabeau DE LALLIER. Il est qualifié d'écuyer, Sgr de Sauvemont, dans un aveu qu'il rendit en 1421.

N. B. Nous devons faire observer que la production de titres faite le 26 février 1665 par René Aymer, Ec., Sgr du Corniou, ne fait remonter la filiation que jusqu'à Jean, Ier du nom.

Nous pensons que Jean, Ier du nom, est le même qui est cité dans un portefeuille intitulé *Poitou*, déposé à la Bibl. du roi, contenant d'anciens rôles originaux de taxes sur divers nobles et autres qui n'avaient pas servi. « Aymer (Jean), est-il dit, Sgr de Sainte-Rhue, Psse de....., dont le métayer est taxé à..... Année 1437. »

De son mariage sont issus : 1° JEAN, qui suit; — 2° JACQUES, Chev. de Malte, grand prieur de Champagne en 1505.

IIIe. — **Aymer** (Jean), IIe du nom, Sgr de Ste-Rhue et de Lallier, épousa, le 23 février 1470, Marie VIVONNE ou BERNONNE. — N. F.

Jean Ier donnait, le 13 février 1472, procuration à Jean Aymer, IIe du nom, Ec., son fils, pour agir en ses affaires, et le 24 mai 1476, ce dernier rendait hommage en vertu de cette procuration. Jean II fit son testament à St-Maixent devant Baron, Nre, le 22 février 1507, et par cet acte il donna à Louis Aymer, son fils aîné, son droit d'ainesse.

De son mariage naquirent : 1° LOUIS, qui suit; — 2° JEANNE, mariée, par contrat du 1er janvier 1507, à noble Élie Lizimont. (Les notes de familles disent à Hélie Caniot.)

IVe. — **Aymer** (Louis), Ier du nom, s'allia, par

Digitized by Google

contrat passé à St-Maixent le 13 décembre 1511, avec Antoinette de Mouchy. Le 27 mai 1515, il rendit hommage de la terre de Ste-Rhue au Sgr de Longueville. Il avait eu de son mariage :

1° René, qui avait épousé, par contrat du 1er mai 1515, Dlle Marguerite Loigné.

Les titres produits en 1665, dont nous avons extrait une partie de ce qui précède, mentionnaient aussi une transaction en forme de partage entre René Aymer, Ec., Sgr de Lallier, fils aîné de Louis et François Aymer, frère dudit René et son puîné, passé par Manceau, Nre à Champdeniers, le 10 mars 1571. Il y a apparence que René mourut sans postérité, et c'est sans doute le motif du silence que l'auteur du Dict. de la noblesse a gardé à son égard.

2° François, qui continue la filiation.

Ve. — **Aymer** (François), Ier du nom, Ec., Sgr de Breuilbon, la Cour-d'Augé et du Corniou (cette terre lui fut donnée par François de Pimpitye, son parrain, le 9 juin 1531 — N. F. —), fit, le 14 juin 1562, une sommation au Sgr de Marçay, de lui rendre certains meubles et papiers. Celui-ci déclara qu'ils avaient été brûlés. C'est lui dont parle Agrippa d'Aubigné dans ses mémoires. Il dit que voulant prouver à tous qu'il était noble et d'origine ancienne, il remit ses papiers à François Aymer, Sgr du Corniou, parent de Louise de Lezai, qu'il voulait épouser, et que François Aymer, conjointement avec deux autres Sgrs des environs, le déclarèrent de très-ancienne noblesse.

Nous avons trouvé, sous la date du 11 mars 1582, l'original d'un aveu rendu par François Aymer, Ec., Sgr du Corniou, et autre François Aymer, Ec., Sgr de Gazeau, pour certains héritages. — P. F.

Nous ne savons à quel degré nous pourrions classer ce François, Sgr de Gazeau.

François Aymer fit, conjointement avec Jeanne de St-Denis, sa femme (qu'il avait épousée le 26 mai 1558), son testament, par acte passé sous la cour d'Augé et reçu par Audebrain et Moreau, Nres, le 24 mars 1588. Ils donnèrent, par cet acte, la terre du Corniou à Louis Aymer, Ec., Sgr dudit lieu, leur fils aîné. Ils eurent pour enfants :

1° Louis, qui suit ; — 2° Jacques, Chev. de Malte, qui eut en 1589, d'après la Chesnaye-des-Bois, la commanderie de Quimper. (Vertot, et le Mss de la Bibl. de l'Arsenal disent que ce fut en 1527.) — Si ces diverses autorités n'ont pas commis d'erreurs, il faudrait conclure des énonciations qui précèdent que deux membres de la famille Aymer portant le nom de Jacques auraient été commandeurs de Quimper à environ 60 années de distance l'un de l'autre.

3° René, Lieut. général d'artillerie, mort, sous Henri IV, gouverneur de la Bastille ;

4° Louise (les notes de familles disent Marie), qui épousa, par contrat du 24 mai 1582, Antoine de Regnier, sieur de Champeaux.

VIe. — **Aymer** (Louis), IIe du nom, Ec., Sgr de Breuilbon, du Corniou et de la Chevallerie, avait épousé, nous ignorons à quelle époque, Dlle Léa de St-Martin, qui le 15 juin 1604 fit son testament pardevant J. Sauxonne et son confrère, Nres. — P. F. — Elle mourut sans doute peu de temps après, car son mari convola en secondes noces le 23 août 1604, et par contrat passé sous le scel de St-Maixent, par Devallée et Canier, Nres, il épousa Dlle Renée Dubois, Dme de la Chevallerie, du chef de laquelle il s'intitula Sgr de cette terre.

En 1600, il commandait pour le roi une compagnie de gens de pied à St-Jean-d'Angély. — Gén. de Ste-Hermine, imp. en 1780.

Par sentence rendue le 9 novembre 1635 par les états de Niort, il fut déchargé du ban et arrière-ban.

Il laissa de sa seconde femme : 1° René, qui suivra ; — 2° Jacquette, qui épousa, par contrat du 17 janvier 1624, Ht et Pt René Aymar, Ec., Sgr du Grand-Velours et des Grands-Hourmeaux, passé à Niort par Pinet et Cornier, Nres. Roy. — P. F.

Elle se remaria, après la mort de son premier mari, à Henri Legrand, Ec., Sgr de Courpetault, comme il appert par un acte de vente passé le 21 juillet 1651 sous la cour d'Aubigné, consenti par elle en faveur de son frère René, et où elle se qualifie de veuve en secondes noces de Henri Legrand, Ec., Sgr de Courpetault. — P. F.

Elle est déjà mentionnée comme telle dans l'acte de partage des successions de ses père et mère, de 1649, qui sera rapporté ci-après.

3° Renée, mariée à Daniel Janvre, Ec., Sgr de la Tour-Bouchetière, mentionnée au partage de 1649, et était morte avant le 28 juin 1665, comme on le voit par une transaction rapportée plus bas sous cette date.

4° Marguerite, mariée à Josué Adam, Ec., Sgr de St-Denis, également mentionnée au partage de 1649, était sa veuve le 28 juin 1665, comme on le voit par une transaction rapportée plus bas sous cette date. Elle fut confirmée dans sa noblesse par M. Barantin, intendant du Poitou en 1667. — Bar.

VIIe. — **Aymer** (René). Le 21 juin 1649, par contrat signé Bonnet et Robet, Nres, il partagea noblement les successions de ses père et mere avec ses frères et sœurs précités. Il eut pour sa part et portion la terre du Corniou. — P. F.

Digitized by Google

René Aymer faisant tant pour lui que pour Dlle Marguerite Aymer, veuve de Josué Adam, Ec., Sgr de St-Denis; Mess. Louis Legrand, Chev., Sgr de la Vallée, faisant également pour ladite Dlle sa tante et Dme Jacquette Aymer sa mère, et Daniel Janvre, Ec., Sgr de la Tour-Bouchetière, transigent par acte signé Mercier et Dubois, Nres, le 18 juin 1665. — P. F.

René avait épousé à la Rochelle, le 2 février 1629, Dlle Julie D'ANGLIERS DE JOUBERT.

Le 24 mai 1677, René fit son testament passé devant Robert et de la Pierre, Nres. Dans cette pièce, il ne nomme que René et Louis, quoiqu'il laissât un grand nombre d'enfants, savoir : 1° RENÉ, qui suivra ; — 2° LOUIS, dont la filiation sera rapportée au § II ; — 3° CHARLES, formera la branche Aymer de la Chevallerie qui sera rapportée au § III ; — 4° RENÉ, Sgr de Germond, mentionné dans une requête sur procès sans date. — P. F. ; — 5° CLAUDE, mariée à Jacob Pynio, Ec., Sgr de Puychenin. — *Ib.* ; — 6° MARIE, Dme de Breuilbon. — *Ib.* ; — 7° SUZANNE, qui épousa, par contrat passé sous la cour d'Aubigné par Robert et Robert, Nres, le 21 février 1663, Mess. René de Culant, Chev., Sgr de St-Mesme. — P. F. — Mentionnée comme morte à l'époque de la requête rapportée ci-dessus ;

8° MARGUERITE, qui épousa Mess. Pierre de Rangues, Ec., Sgr de Granges, aussi mentionnée dans la même requête ;

9° JACQUETTE, qui épousa, par contrat du 13 juillet 1667, passé sous la cour de Champdeniers par Lescortière et Mestayer, Nres, Mess. Samuel Duchesne, Ec., Sgr de St-Léger. — P. F. — Elle est aussi mentionnée comme veuve dans la requête rapportée ci-dessus ;

10° JEANNE, qui épousa Mess. René Bejarry, Ec., Sgr du Poiron. Le 14 décembre 1677, ils se firent une donation mutuelle de leurs meubles, acquets et conquets, et de la tierce partie de leurs autres biens, passée audit lieu du Poiron, juridiction de la Chèze-le-Vicomte, par Cailloteau, Nre royal, et insinuée à St-Maixent le 28 mars de la même année. — Mss Garran. — Les deux époux sont également mentionnés dans la requête précitée.

VIII^e. — **Aymer** (René), II^e du nom, Chev., Sgr du Corniou, Germond, Breuilbon, Mortagne, la Cour-d'Augé, épousa Dlle DE ST-QUINTIN DE BLET, fille d'un lieutenant général des armées du roi. Il transigea le 26 février 1688 avec Mess. Jacques Manceau, Ec., Sgr du Bourgerit, et Dme Marie Mage, son épouse. — P. F.

Il s'est trouvé aux bans des nobles du Poitou convoqués en 1690 et en 1693, et servait alors dans le 2^e escadron des nobles de la sénéchaussée de Poitiers. Il n'eut de son mariage que trois filles, en qui s'éteignit la branche aînée :

1° MARIE-ELISABETH, mariée à Louis-Alexandre Aymer, Chev., Sgr du Corniou, son cousin germain ;

2° SUZANNE-MARGUERITE, mariée en premières noces à Charles le Coq de St-Leger, dont une fille. En secondes noces, en janvier 1720, à Mess. Jacques de Bremond, Chev., Sgr de Vernon, le Port, le Chironeuil, etc. ;

3° ANNE-CLAUDE, qui épousa N. Viault du Breuilhac, Chev., Sgr de Pressigny, le Petit-Chêne, etc.

§ II. AYMER, DEUXIÈME BRANCHE.

VIII^e. — **Aymer** (Louis), III^e du nom, Chev., Sgr de Mortagne, Marigny, fils de René et de Dme Julie d'Angliers, rapportés au VII^e degré du § I^er, épousa Dlle Marie DE ST-QUINTIN DE BLET, sœur de la femme de René, son frère aîné, dont il eut : 1° LOUIS-ALEXANDRE, qui suivra ; — 2° CHARLES, mort sans alliance, mentionné au partage du 22 décembre 1730, rapporté ci-après au IX^e degré ; — 3° MARGUERITE-JULIE, religieuse ; — 4° JACQUES, Chev., Sgr de Chauvoy, fut tué servant au régiment du roi, où il était capitaine des grenadiers, mentionné au partage rapporté ci-après ;

5° MARIE-ANNE, qui épousa, par contrat de 1709, Ignace-Joseph Jarno, Ec., Sgr du Pont, des Groseilliers, etc., mentionné au partage rapporté ci-après ;

6° N., commandant de bataillon au régiment du roi, fut honoré de la place de lieutenant du roi au Pont-St-Esprit, où il se maria. Il eut un fils et deux filles ; le fils, officier aux gardes françaises, fut tué à l'affaire d'Ettinguen ; l'une des filles épousa le baron de Goric, et l'autre le Cte de Jousseaux. — F.

IX^e. — **Aymer** (Louis-Alexandre), Chev., Sgr de Germond, du Corniou, épousa Dlle Marie-Elisabeth AYMER, sa cousine germaine, fille de René, II^e du nom, et de Dme Marguerite de St-Quintin de Blet.

Le 22 décembre 1730, par contrat signé en la minute Goizille et Morat, et en l'expédition Miret, Louis-Alexandre, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de Mess. Charles Aymer, son frère et filleul, Mess. Jacques Aymer, Chev., Sgr de Chauvoy, etc., demeurant à la Place, Psse de Beceleuf, et Mess. Ignace-Joseph Jarno, Sgr de Pont, et Dme Marie-Anne Aymer, son épouse, partagèrent la succession de leurs père et mère.

Louis-Alexandre laissa de son mariage : 1° MARIE-ANGÉLIQUE, mariée à M. Irland de la Maingoire ; —

Digitized by Google

2° THÉRÈSE-JULIE, épouse de N., Cte de Chabot. En elle s'éteignit la seconde branche.

§ III. AYMER, BRANCHE DE LA CHEVALLERIE.

VIIIe. — **Aymer** (Charles), Chev., Sgr de la Chevallerie, troisième fils de René Aymer et de Julie d'Angliers de Joubert, rapportés au VIIe degré de la filiation suivie, § Ier, épousa Dlle Marguerite BELLIN DE LA BOUTAUDIÈRE, par contrat du 5 avril 1682.

Le 24 mars 1683 fut insinuée à St-Maixent une donation mutuelle entre Charles Aymer, Chev., Sgr de la Chevallerie, et Dme Marguerite Bellin, son épouse, passée audit lieu par Byrault, Nre roy. — Mss Garran.

Charles Aymer servit pendant 30 ans dans le régiment de Langallerie-cavalerie; il laissa de son mariage 18 enfants, dont 9 garçons qui tous sont entrés au service. Nous ne mentionnerons ici que : 1° LOUIS, qui suivra; — 2° CHARLES, capitaine au régiment de Pons, tué en 1734 au siége de Philipsbourg; — 3° N., capitaine au régiment de Normandie, tué au siége de Fontarabie; — 4° N., aide de camp des princes, tué en 1727 au siége de Bellegrade, où il était par permission du roi;

5°, 6° et 7° Trois autres enfants, officiers au régiment du roi, sont morts au service, et l'un deux, capitaine de grenadiers, fut tué à la bataille de Guastalla en 1734. Le corps des officiers du régiment du roi, pour honorer la mémoire des Aymer de la Chevalrie, écrivit à la famille, et demanda avec instance que les deux autres Aymer de la Chevallerie, qui servaient alors dans le régiment de St-Aignan-cavalerie, passassent au régiment du roi.

Ces monuments honorables existent encore.

Des lettres de passe furent expédiées; mais le colonel du régiment de St-Aignan retint les Aymer dans son corps, et pour récompenser leur condescendance, il donna à l'un la compagnie colonelle, et à l'autre une charge d'aide-major.

En 1735, la cour accorda aux Aymer une pension de 600 liv. pour les services rendus par leur famille et pour les aider à continuer ceux qu'ils avaient rendus eux-mêmes. Le capitaine s'est marié à Dôle en Franche-Comté avec Catherine MAILLARD DE LA CHASSAGNE. Il y est mort en 1784.

IXe. — **Aymer** (Louis), IVe du nom, Sgr de la Chevallerie, épousa en 1721 Dlle Suzanne-Florimond DE GIRARDON, de laquelle il a eu une nombreuse postérité.

Il servit pendant 18 ans dans les armées françaises; et après avoir été blessé à Malplaquet, il se retira pour vaquer par lui-même à ses affaires domestiques et à l'éducation de ses enfants, parmi lesquels on distingue : 1° RENÉ-LOUIS, qui va suivre; — 2° HENRI, appelé le Chevalier de la Chevallerie, capitaine aide-major au régiment de Piémont, remplit les fonctions de major à la bataille de Rosbach, eut un cheval tué sous lui, reçut trois coups de sabre, et fut fait prisonnier. Il mourut sans avoir pu jouir des gratifications et de la croix de St-Louis qui lui étaient accordées;

3° LOUIS-CHARLES-PHILIPPE embrassa l'état ecclésiastique, et fut prieur de Ligny en Limousin; — 4° HENRI suivit la même carrière que le précédent, et fut prieur-curé de St-Paul-du-Bois en Anjou; — 5° FRANÇOIS-DOMINIQUE, Chev., Sgr de Marsilly, capitaine au régiment de Piémont-infanterie, chevalier de St-Louis, marié le 21 juin 1173, dans la chapelle du château du Petit-Chêne, près Niort, à Victoire DE BEAUMONT, Mise de Chillais, dont : 1° MARC, né à Niort le 28 octobre 1774, aspirant au corps de la marine royale, émigra, fit la campagne de 1792 dans la 4e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie, et fut tué à l'armée de Condé, à l'affaire du 1er décembre 1793; 2° MARIE, mariée avec M. Legardeur de Tilly;

6° CHARLES, Chev., Sgr du Vignault, né à Saint-Georges, pays de Gâtine en Poitou, le 1er juillet 1744, major au régiment de Piémont-infanterie, et Chev. de St-Louis, émigra et passa ensuite au service de l'empereur de Russie, où il obtint le grade de major. Il a fait la campagne de 1792 dans l'armée des princes frères du roi, comme chef d'escouade dans la 4e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie;

7° et 8° CATHERINE-MONIQUE et ANNE-MODESTE Aymer du Vignault; la première, entrée fort jeune dans la maison royale de St-Cyr, en est sortie en 1753; — 9° FLORENCE, morte à Picpus; — 10° LOUISE, mariée à Claude Louveau de Ligny, Ec., Sgr de la Règle, près St-Maixent; — 11e et 12° Deux autres enfants dont les noms nous sont inconnus.

Xe. — **Aymer** (René-Louis), seigneur de la Chevallerie, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Piémont, marié en 1753 à Dlle Louise GIGOU DE VEZANÇAY, mort au château de la Chevallerie, près St-Maixent, le 10 juillet 1778, a laissé deux garçons et une fille :

1° LOUIS, chevalier de St-Louis, du Phénix, né à St-Maixent en 1762, émigra vers la fin de 1790, étant alors officier au régiment Dauphin-dragons, fut aide de camp de Mgr le prince de Condé, et très-habituellement employé par lui pour des reconnaissances et auprès des régiments autrichiens. Il eut un cheval

Digitized by Google

tué sous lui à l'affaire du 16 septembre 1796. Il fit partie de l'armée de Condé pendant tout le temps de son existence. Rentré en France avec le grade de maréchal de camp, il fut admis dans les carrosses du roi, qui lui conféra à lui et aux siens le titre de Marquis, et le nomma, pour récompenser ses nombreux services, au commandement du département de Seine-et-Oise. Il est mort au palais Bourbon en avril 1818. Il avait épousé Marie-Zénobie LECLERC DE VEZINS, dont 1° ALFRED, mort sans alliance; — 2° ZÉNOBIE, mariée à Jacques-Paul-Emile de Chièvres; — 3° LOUISE, mariée à Charles-Louis de Clervaux de l'Houmelière;

2° HENRIETTE naquit au château de la Chevallerie en Poitou, le 26 août 1767.

Sa naissance et son éducation conforme à sa position distinguée lui valurent, en 1778, l'honneur fort recherché alors d'être admise comme chanoinesse de l'ordre de Malte.

A l'époque de la révolution, Henriette, fidèle à son culte et à sa foi, fut emprisonnée avec sa mère (1794) pour avoir caché un prêtre. C'était alors un crime affreux. Elle ne dut son salut qu'aux soins touchants qu'elle prodigua dans la prison à une malheureuse femme repoussée par ses compagnes d'infortune, et qui, délivrée de ses fers, sauva par les lenteurs qu'elle sut ménager, la vie de sa bienfaitrice et de sa mère.

Avant que les difficultés fussent levées, Robespierre eut en effet le temps de porter sa tête sur l'échafaud, et la chute de cette tête coupable fut le signal de la délivrance de Mme Henriette et de tant d'autres victimes.

Le séjour de la prison avait développé chez la captive une tendance innée vers les idées religieuses; lors donc qu'elle fut libre, elle s'empressa de se faire affilier (mai 1795) à une association de pieuses dames de Poitiers, que la pratique des bonnes œuvres avait réunies et qui donnaient l'exemple de la ferveur des temps primitifs.

Au mois de mars 1797, elle manifesta à son directeur le projet de l'œuvre qu'elle préparait depuis longtemps par une vie plus retirée, et elle fit à cet effet l'acquisition d'une maison dite *la Grand'Maison*, située rue des Hautes-Treilles, à Poitiers.

Parmi les dames associées, quelques-unes avaient le désir de s'isoler du monde, dont les soins exigeaient d'elles moins de sacrifices; on les appela *les Solitaires*; et comme Mme Henriette se distinguait entre elles par sa fervente piété, elles la choisirent pour marcher à leur tête (juillet 1797).

Après le 18 fructidor, la réaction fut pour elles un motif de plus de se dérober aux regards d'un monde qui pouvait encore devenir persécuteur. La Grand'-Maison devint un asile de plus en plus retiré.

Bientôt la piété de la nouvelle supérieure lui valut les suffrages des associées de l'extérieur, et le nom de *Bonne Mère* qu'elle reçut et qu'elle a toujours gardé depuis témoigna du respect qu'elle inspirait par une supériorité incontestable.

Dès 1800, la société *intérieure* de la Grand'Maison reçut une organisation spéciale; et sous cette forme, elle fut approuvée par les vicaires généraux du diocèse de Poitiers, qui, le 17 octobre, confirmèrent l'élection de Mme Henriette comme supérieure générale à perpétuité de son institut.

Mme Henriette, mue par cette pensée que Dieu, ayant été surtout outragé pendant les fureurs révolutionnaires dans le sacrement auguste de nos autels, réclamait une réparation éclatante par une adoration plus profonde et qui fût de tous les instants, voua sa nouvelle société à l'adoration perpétuelle et aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie.

Mais persuadée qu'une vie purement contemplative ne rendrait pas au monde tous les services que la société était en droit d'exiger d'un établissement religieux, elle voulut que sa fondation fût d'une utilité plus positive et plus pratique, en l'appelant à propager les bienfaits de l'instruction dont les orages révolutionnaires avaient privé une génération tout entière.

La première obligation du nouvel établissement fut donc d'instruire la jeunesse, et plus spécialement la jeunesse des classes pauvres; mais pour assurer irrévocablement l'enseignement gratuit de ces dernières, Mme Henriette dut songer à faire de son institut un établissement auquel les enfants des riches pussent venir apporter des moyens d'existence en échange des bienfaits d'une éducation solide et religieuse.

L'œuvre ainsi comprise, ainsi assurée par le concours intéressé des classes riches, prit des développements rapides. M. de Chabot, oncle de Mme Henriette, et récemment nommé évêque de Mende, invita sa nièce à le suivre dans son diocèse, et pour l'y engager davantage, il nomma grand vicaire M. l'abbé Coudrin, dont les conseils avaient jusqu'alors guidé la fondatrice du nouvel institut.

Une maison fut fondée à Mende (1802), et une troisième à Cahors (1803).

Mgr l'évêque de Mende, protecteur de l'œuvre, ayant donné sa démission, Mme Henriette le suivit à Paris (septembre 1804), où elle prit à bail pour 29 années les bâtiments de Picpus qu'un esprit d'expiation avait élevés aux cendres des victimes révolutionnaires. Elle y fixa le centre de ses établissements religieux.

Digitized by Google

Une nouvelle impulsion fut le résultat de cette centralisation, et de nouvelles maisons furent établies à Laval (1804-1805), au Mans (3 juin 1805) et à Séez (30 mai 1807).

La possession d'une statue miraculeuse de la Ste Vierge fut pour l'établissement de Picpus une source de prospérité qui n'a fait qu'augmenter depuis avec la confiance des fidèles.

Bientôt Mme Henriette eut l'occasion de montrer toute l'énergie de son caractère. Napoléon venait de donner des chaînes au noble vieillard qui lui avait posé sur le front la couronne impériale. Tout tremblait sous la main de fer du despote; Mme Henriette ne recula point cependant devant une manifestation qui avait ses dangers; elle ordonna dans toutes les maisons de son institut la récitation des sept psaumes de la pénitence à toutes les heures de la nuit, pour obtenir la délivrance du chef visible de l'Église.

Lorsque Paris fut assiégé par les alliés, Picpus touchait presque au champ de bataille; mais ses exercices intérieurs ne furent jamais troublés, et le flot des armées étrangères s'écoula sans que l'établissement eût souffert.

La restauration ne fit rien pour l'institut de Mme Henriette, et cette pieuse femme ne demanda rien pour son œuvre, ne voulant point ajouter un prétexte de déclamation de plus aux visionnaires qui croyaient trouver partout le parti prêtre et les congrégations. Elle a dû déplorer depuis cette honorable réserve.

Son institut n'obtint donc point les droits d'une congrégation religieuse reconnue par la loi, et Mme Henriette préféra, comme l'a si bien dit M. Coudrin auquel nous empruntons ces détails, « laisser ses compagnes trouver dans leur conscience la loi de leurs obligations, sans qu'il leur fût imposé par des liens légaux. »

Mais si elle dédaigna l'approbation civile, elle s'empressa, au contraire, de réclamer celle du chef de l'Église, qui l'accorda par un décret apostolique du 10 janvier 1817, et par une bulle datée du 17 novembre suivant.

Dix établissements nouveaux avaient été formés à Sarlat (juillet 1815), à Rennes (octobre 1818), à Tours (octobre 1819), à Troyes (décembre 1820), à Mortagne (août 1821), à Vincennes, près Paris (septembre 1824), à Ste-Maure (octobre 1826), à Alençon (janvier 1828), à Rouen (mars 1829), à Yvetot (juillet 1829), et toutes ces fondations témoignaient du zèle et de l'activité de la supérieure générale, lorsque celle-ci fut frappée, le 4 octobre 1829, d'une apoplexie foudroyante qui paralysa tous ses membres, mais qui laissa à sa tête et à son cœur toute leur énergie.

Pendant les funestes journées de juillet 1830 et du 15 février 1831, la maison de Picpus et sa digne supérieure échappèrent comme par miracle aux furieux qui avaient brisé à coups de hache les portes de l'établissement, et qui menaçaient de leurs armes de pauvres filles sans défense.

Mme Henriette, quoique clouée sur un lit de douleurs, songeait toujours à la propagation de son œuvre. Ce fut peu de jours avant de dire un dernier adieu à ses compagnes fidèles, qu'elle désigna celles qui devaient composer la nouvelle maison fondée à Châteaudun (1834), et le 23 novembre suivant elle succomba.

Depuis le mois de juin 1800 jusqu'au mois d'octobre 1829, elle n'avait pas eu de lit, et pendant ses courtes heures de sommeil, elle restait assise sur une chaise; les légumes les plus communs, pris en petite quantité, étaient sa seule nourriture. Malgré ces austérités, elle était partout où sa présence était nécessaire, et la direction d'une immense administration ne l'empêchait pas de remplacer pendant de longues heures de la nuit les religieuses qui succombaient de fatigues au pied des autels.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en citant l'opinion qu'une des compagnes les plus distinguées de Mme Henriette nous a transmise sur sa vénérable supérieure. « Notre révérende mère (dit-elle) avait la tête froide, le jugement sain et une imagination prompte qui lui rendait facile la compréhension des choses abstraites, mais qui était dégagée de ce tumulte d'idées, de ce goût pour le merveilleux que l'on reproche ordinairement aux femmes; elle avait une longue habitude de souffrir sans chercher ni trouver de consolation dans les créatures. Son invincible opposition à découvrir les secrets de son âme avec Dieu lui avait ménagé des peines extraordinaires en ce monde. »

Le plus bel éloge qu'on puisse faire de Mme Henriette Aymer de la Chevallerie, c'est de faire remarquer la faiblesse des moyens qu'elle put employer au début de la vaste carrière qu'elle a parcourue, et l'état de prospérité prodigieuse dans lequel elle a laissé les nombreuses et immenses fondations répandues dans les deux hémisphères, et qui doivent leur existence à son énergique et pieuse persévérance.

3o RENÉ-FRANÇOIS-DOMINIQUE, qui suit.

XI^e. — **Aymer** (René-François-Dominique), titré comte de la Chevallerie, page de S. M. la reine Marie-Antoinette, officier au régiment de la Reine, receveur général des douanes à la Guadeloupe, chevalier de St-Louis, est né à St-Georges de Gâtine le 21 août 1769; il émigra en 1792, et épousa en 1808 Marie-

Digitized by Google

Charlotte-Gabrielle VAULTIER DE MOYENCOURT, dont il eut deux filles et un fils : 1° HENRI-ELOI, qui suit; — 2° HENRIETTE-GABRIELLE, mariée à Marie-Joseph-Victor de Sartre; — 3° LOUISE, religieuse dans l'ordre de l'Adoration perpétuelle.

XII^e. — **Aymer** (Henri-Eloi), Mis de la Chevallerie, né le 13 octobre 1816, marié le 6 octobre 1840, par contrat reçu par M^e Deloynes, notaire à Poitiers, à Marie-Radégonde-Anasthasie-Caroline DE MOUSSY-LA-CONTOUR, fille de M. le comte de Moussy-la-Contour et de Dlle Alexandrine de Gourjault, dont HENRI-JOSEPH-RENÉ, né le 24 septembre 1841.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE AYMER porte, suivant Vertot et suivant l'ordonnance de maintenue du 1^er septembre 1667, rendue en faveur de RENÉ Aymer, Ec., Sgr du Corniou, « d'argent à une fasce componée de sable et de gueules de 4 pièces. » La Chesnaye-des-Bois dit : « d'argent à une fasce componée de sable. »

AYMON, famille noble et ancienne qui a possédé les terres de la Pétitière et de Beaulieu, situées dans l'Élec. des Sables-d'Olonnes.

Son nom s'écrit Aymon, Aymond, Aymont ou Aimon; mais cette différence dans l'orthographe, qui s'explique facilement, ne nous a pas paru suffisante pour nous engager à mettre sous une rubrique différente tous ces noms, dont une même prononciation ne fait à proprement parler qu'un seul nom.

Aymone (Catherine) était femme de Jean Jaillard, et lui avait porté la terre de la Maronnière. Il rendit, à cause d'elle, aveu le 6 mars 1391 à Jean de la Muce, pour la terre de la Chappelle-Hermer ou Hermier. — D. F., 82.

Aymon (Pierre) dit *Cluesa* fut père de PÉRETTE Aymone *Cluselle*, femme de Jean de Granges l'ainé, Éc. en 1393. On voit encore ici une preuve de ces changements de nom que nous avons déjà signalés, et qui métamorphosaient en sobriquets des noms propres dont la trace se perdait bientôt dans une forme nouvelle. — D. F.

Aymont (Pierre) se fit remplacer dans les brigandiniers du Sgr de l'Aigle par Nicolas Vilain, au ban de 1467.

Aymont (autre Pierre) servit au même ban comme brigandinier du Sgr de l'Aigle, au lieu de Guillaume Chauson.

Aymon (Marie) était veuve le 31 juillet 1616 de Jacques Lingier, Éc., Sgr du Plessis-Texelin. — D. F.

Aymon (Loyse), veuve de feu Gilles Masson, Éc., sieur de la Nouhe et de la Boutenière, rendit aveu au nom et comme mère tutrice de Louis Masson, son fils aîné, le 16 juillet 1616, à Dme Jaquelline de la Trimouille. — D. F., 82.

Aymon (Marie) épousa, le 16 novembre 1666, noble Pierre Palustre, Ec., Sgr de Boisne. — Gén. Palustre de Virzay.

Voici les noms des Aymon qui font partie de la liste, imprimée en 1667, des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue :

Aymon (la veuve de Nicolas), avocat du roi en l'élection de St-Maixent.

Aymond (Pierre), fils de Guillaume, Sgr de Fief, Psse St-André-sur-Sèvre, Élec. de Thouars.

Aymond (Pierre), Sgr de Fief, Psse de Beaulieu, Élec. des Sables.

Aymon (Jeanne-Didier), et René de la Chaussée, Chev., Sgr de Champmargou, son époux, se font, le 24 février 1679, une donation mutuelle de leurs meubles acquêts et conquêts et de la tierce partie de leurs autres biens, passée au château de St-Maixent, domicile desdits donataires, par Coudray, Nre audit lieu. — Mss Garran.

Aymon (Marie) était, vers 1680, femme de Paul Pyrrhus de Saligné, baron de la Chèze-le-Vicomte. — F.

Aymon (Charles), Éc., sieur de la Pétitière, épousa, vers 1680, Dlle Louise AYMON, fille de Julien Aymon, veuve de Louis Buor, Chev., Sgr de Lanoy. — St-Allais, gén. Buor.

Aymon (Pierre), Chev., Sgr du fief de la Pétitière, a aussi fait partie du ban des nobles du Poitou de 1691. Il était Sgr châtelain de Beaulieu.

Aymon (Marguerite) était, vers 1699, veuve en premières noces de Salomon de Rorthays, Chev., Sgr de l'Isle-Bruin, et en secondes noces, de François Savarit, Chev., Sgr des Prez. — D. F.

Aymon (Catherine) était, vers 1698, femme de Charles Joubert, Sgr du Plessis-Tesselin.

Aymon (N.) a fait partie du ban des nobles du bas Poitou convoqué à Fontenay-le-Comte le 14 juin 1758, et a servi dans la 1^re division de la 1^re brigade, escadron du chevalier de la Salle.

Filiation suivie.

Cette filiation est extraite des confirmations de noblesse de M. de Maupeou, intendant du Poitou, dont le Mss est en notre possession.

AYMON DE LA PÉTITIÈRE.

I^er. — **Aymon** (François), Éc., épousa, par contrat du 1^er décembre 1502, par-devant Touchard et Rebuffe, Nres à Commerquiers, Dlle Marie JOUHENNIÈRE, appelée JANNEAU dans un Mss déposé à

Digitized by Google

la Bibl. de l'Arsenal à Paris, intitulé *Grand prieuré d'Aquitaine*.

Nous pensons que c'est lui qui était brigandinier du sieur de l'Aigle en 1467. Il laissa, entre autres enfants :

II°. — **Aymon** (René), qualifié de fils aîné de François dans son contrat de mariage, en date du 7 juin 1523, passé par-devant Guerry et Puizeau, Nres de la Chapelle-Termé (*sic*); il épousait Dlle Catherine RENAULT ou REGNAULT, dont il laissa : — 1° JEAN, qui suivra; — 2° RENÉ, mentionné, ainsi que ses frères et sœurs, dans un partage noble en date du 30 mars 1556, passé par-devant Groissard et Boutouleau, Nres de Palluau, des biens de leur père; — 3° et 4° CHARLES et FRANÇOIS, dont nous ne connaissons l'existence que par le partage susmentionné; — 5° MARIE, qui épousa, par contrat passé devant Garnier et Roullet, Nres de la Garnache, Pierre Roy, Éc., le 14 septembre 1560.

III°. — **Aymon** (Jean), Éc., Sgr de la Pétitière, figure dans l'enquête qu'on fit en janvier 1569 pour constater le pillage et la destruction de l'abbaye de St-Michel-en l'Herm. — D. F., 11.

Dans l'instruction réclamée le 2 mai 1611 par les chanoines de Luçon contre Pierre des Villates, pour quelques rentes, l'on voit également paraître au nombre des témoins Jean Aymond, sieur de la Pétitière. Il était, à cette époque, âgé de 57 ans. — D. F., 18.

Il épousa, le 22 novembre 1578, par contrat passé par Lejay et Champrepère, Nres à St-Denis de la Chevasse, Dlle Anne DURCOT. Il possédait en 1605 dans la mouvance de la Chèze-le-Vicomte une terre, à cause de Anne Durcot, dont il était veuf à cette époque. Il laissa : — 1° RENÉ, qui suivra; — 2° MARIE, qui épousa Jean de Sallo, Éc., Sgr de Beauregard, avec lequel elle vivait en 1638.

IV°. — **Aymon** (René), Éc., Sgr. de la Pétitière, épousa, par contrat du 17 février 1602, passé par Doussin et Longin, Nres à Beaulieu, Dlle Catherine DES FORGES. Nous pensons que c'est lui qui avait en 1629 des propriétés dans la terre de Palluau. Il laissa de son mariage plusieurs enfants. Nous ne connaissons que le suivant.

V°. — **Aymon** (Julien), Chev., Sgr des Forges, fils aîné et principal héritier de René Aymon, Éc., et de dame Catherine des Forges, épousa, par-devant Gouin et Saunier, Nres à Beaulieu, le 15 octobre 1640, Dlle Marie DE BRACHECHIEN. Il est dit dans ce contrat que les enfants qui naîtront de ce mariage porteront le nom de Brachechien. Il épousa en secondes noces, le 6 mars 1657, par contrat passé par Saunier et Neau, notaires du Guet-Ste-Flaive, Dlle Marie FOUCHER. Il était mort le 18 juin 1663, car, à cette époque, ses enfants partagèrent ses biens. Il avait eu du premier lit : — 1° LOUIS, qui suivra; — 2° RENÉ-ANTOINE, Éc., Sgr de la Pétitière, qui partagea devant le sénéchal de Beaulieu, les 18 et 24 juin, avec Louis Aymon, Éc., Baron de Belleville, son frère, les biens dépendants de la succession de son père. Il épousa, par contrat passé devant Chaillon et Hilairet, Nres à Beaulieu, le 16 mai 1682, Dlle Renée PINEAU. On voit par cette pièce qu'il était fils de Julien et de dame Marie de Brachechien. Nous ignorons s'il eut postérité. Ce fut lui qui obtint, le 25 novembre 1699, de M. de Maupeou, Intendant de la généralité de Poitiers, une confirmation de noblesse, basée sur les titres que nous venons de citer. Il avait rendu, le 24 août 1678, aveu à Charles, duc de la Vieuville, pour son fief de la Pétitière, sis Psse d'Aizenay; — 3° LOUISE, qui épousa, le 17 février 1664, Louis Buor, Chev., Sgr de Savoie. Louis Buor étant mort, elle se remaria à Charles Aymon, Ec., Sgr de la Petitière. — St-Allais, Gén. Buor.

VI°. — **Aymon** (Louis), Chev., Baron de Belleville, épousa, le 8 septembre 1670, par contrat passé devant Merland et Chancellée, propriétaires aux Essarts, Dlle Marie GAZEAU. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Barantin le 24 septembre 1667. Il s'est trouvé au ban des nobles du Poitou, assemblé en 1691; ensuite à celui qui fut réuni à St-Gilles-sur-Vie en 1693, et à celui qui s'est rassemblé aux Sables-d'Olonne le 11 juin 1695.

Nous n'avons pu nous procurer aucuns renseignements sur les descendants de cette famille.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE AYMON portait « d'argent à trois merlettes de sable. » — Ord. de maintenue du 24 septembre 1667. — Arm. de Poit.

AYMON (DE ST-MAIXENT).

Il existait à St-Maixent une autre famille Aymon, sur laquelle nous allons donner quelques notes quoiqu'elles soient incomplètes.

Aymon (Hugues) fut nommé (par Guy Lencsal, Lieut. de Jean de St-Denis, sénéchal du roi de France dans ses provinces du Poitou et du Limousin) commissaire pour juger sur les différends suscités par Jean Berugelli contre Jean et Arbert Barcherii frères, et autres, et sur les dépens *cujusdam duelli facti in curiâ domini regis Franciæ à St-Maixent*, 1299. — D. F.

Aymon (Pierre), Sgr de la Pilochière, bourgeois et échevin de la ville de St-Maixent, où il était mar-

Digitized by Google

chand, est un des députés chargés, en 1614, de recueillir des aumônes, afin de faire construire un couvent aux RR. PP. Capucins dans cette ville, et on le retrouve plus tard présidant à l'acquisition faite par l'hôtel de ville de St-Maixent, au moyen des deniers provenant de la quête, d'une maison pour l'établissement de ces religieux. — D. F.

Devenu maire et capitaine de St-Maixent, il délivra, le 27 avril 1614, à Louis de Harlay, gouverneur pour le roi de la ville et du château de St-Maixent, un certificat constatant que ledit de Harlay avait fait faire à ses frais et dépens les fortifications dudit château.

Aymon (Nicolas), avocat en parlement, exerçant à St-Maixent, et Dlle Jeanne LE RICHE, son épouse, se font une donation mutuelle de leurs meubles acquêts et conquêts, et de la tierce partie de leurs autres biens, le 28 octobre 1626. — Mss Garran.

ARMOIRIES. — LES AYMON de Poitou portaient, selon La Ches., « d'azur au chevron d'or accompagné en » chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille, le » tout d'or. » — Ces armoiries sont celles qui sont attribuées par l'armorial de la généralité de Poitiers à FRANÇOIS Aymon, avocat à St-Maixent et assesseur en la maison commune de cette ville, ce qui doit faire penser que La Chesnaye-des-Bois a donné pour armoiries aux Aymon, Sgrs de la Pétitière et de Beaulieu, celles qui appartiennent à la famille Aymon originaire de St-Maixent; aussi avons nous jugé à propos de les leur restituer.

JULIEN Aymon, Sgr de Quinoault, portait « d'ar- » gent semé de trèfles de sable. » — Ext. de l'arm. du Poitou.

AYRAULT. Plusieurs familles de ce nom ont existé dans le Poitou et y ont occupé des positions fort honorables. Quelques-uns de leurs membres ont été juges-consuls à Niort dans le XVII^e^ siècle, et à cette époque des religieuses de ce nom ont été sous-prieure et doyenne à l'abbaye de la Trinité.

N'ayant aucuns renseignements qui puissent nous autoriser à établir une classification positive entre ces diverses familles, nous nous bornerons à nous occuper de la famille Ayrault de la Domangère, sur laquelle M. E. des Nouhes a bien voulu nous procurer des documents originaux, et d'une autre famille de ce nom qui habitait Parthenay, et qui a fourni au XVIII^e^ siècle un médecin distingué.

AYRAULT DE LA DOMANGÈRE.

Filiation suivie.

I^er^. — **Ayrault** (Jacques) est le premier qui nous soit connu.

Le 16 juillet 1604, le transport d'une somme de 3,900 livres due par feu Georges Thibaudeau fut opéré en faveur de Jacques Ayrault et d'Etienne son fils, et de Dlle Marie Thibeaudeau, veuve de feu Jean Goisy, Ec., Sr de Dissay, par N... et P.-N.-Vincent Bouhier, Sr de Beaumarchais, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et trésorier de son épargne, passé par M^e^ Langloys, Nre à la Rochelle. Dans cet acte, Jacques et Etienne sont qualifiés *honorables hommes.*

II^e^. — **Ayrault** (Etienne), I^er^ du nom, fils du précédent, avait épousé en premières noces Dlle Charlotte DE GOISSY, dont il n'eut qu'un fils, Jacques C'est ce qui résulte de son contrat de mariage avec Dlle Marie THIBAUDEAU, veuve de feu Jean Goisy, en son vivant Ec., sieur de Dissay, qu'il épousa en secondes noces par contrat du 26 janvier 1608, passé devant Braconnier, Nre royal sous la cour de la Rochelle. Dans cette pièce il est qualifié de sieur de Grolleau et l'un des pairs de la ville de la Rochelle. Marie Thibaudeau mourut le 4 octobre 1632. Étienne laissa du premier lit : 1° JACQUES, qui le 4 août 1620 fit entériner à l'île de Ré, en présence d'Isaac Blandin, sieur des Herbiers, de Dlle MARIE Ayrault (nous ne savons à quel degré classer cette dernière), les lettres de bénéfice d'âge qu'il avait obtenues, en date du 6 décembre 1617, pour sortir de la curatelle de André Fouscher, Ec., Sgr des Gastinières. — Du second lit : 2° ANDRÉ, mentionné comme fils d'Etienne, I^er^ du nom, et de Marie Thibaudeau, dans un factum imprimé le 29 mars 1658, et comme frère d'Etienne, II^e^ du nom. Nous ne possédons aucuns autres renseignements sur les deux enfants qui précèdent; — 3° ETIENNE, qui suit.

III^e^. — **Ayrault** (Etienne), II^e^ du nom, est qualifié d'Ec., Sgr de la Domangère, dans son contrat de mariage en date du 23 juillet 164... (le dernier chiffre est effacé dans l'original). Cette pièce contient ces mots : « qui (le mariage) au plaisir de Dieu » s'accomplira en face de l'église prétendue réfor- » mée. » Il épousait Dlle Françoise GIRAULT, fille de feu noble homme Lucas Girault et de Dlle Marie Geay, son épouse; l'acte est passé par Raison et Guyard, Nres royaux.

Etienne était décédé le 14 octobre 1666, comme il appert des pièces d'un procès mu entre Dme Françoise Girault, sa veuve, et Charles Gourdeau, Ec., Sr de Montigny.

Etienne laissa de son mariage : 1° ETIENNE, qui suit; — 2° LOUIS; — 3° PIERRE, qui sera rapporté après la filiation de son frère aîné; — 4° GÉDÉON; — 5° MARIE; — 6° MARIE; tous mentionnés dans l'entérinement en

Digitized by Google

la cour présidiale de Poitiers des lettres d'acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de leur père.

IVe. — **Ayrault** (Etienne), IIIe du nom, Sgr de Loucherye, pair et échevin de la ville de la Rochelle, avait épousé Dlle Charlotte Goisy, comme il appert du contrat d'échange des deux tiers et de la huitième partie de la terre et Sgrie de Dissay, près Marans, en Poitou, échange fait entre lui et Mess. Isaac Blandin, Ec., Sr de Lorrière, l'un des échevins de la ville de la Rochelle, le 31 décembre 1703, par-devant Me Braconnier, Nre à la Rochelle. — Nos renseignements s'arrêtent à ce degré.

IVe. — **Ayrault** (Pierre), Ec., Sgr de la Domangère, épousa Dlle Françoise Tirault, dont il eut à notre connaissance une fille,

Marie, qui épousa, par contrat passé devant Fourestier et Neufville, Nres, le 3 juillet 1695, Mess. François d'Aux, IIe du nom de la branche des Aubus, Ec., Sgr de la Blanchardière. Ce dernier mourut assassiné le 18 juillet 1702, à 7 heures du soir, par Miltière Forestier, et Jacques Belleau, près du lieu appelé le *Pas-de-Laubier*, Psse de Corbon, ainsi qu'il résulte du procès-verbal dont nous avons vu l'original. (V. l'art. d'Aux.)

Ayrault (de Parthenay).

Ayrault (Emery), juge-bailli du siége ducal de la Meilleraye, séant à Parthenay, eut de son mariage Louis-Jacques, qui suit.

Ayrault (Louis-Jacques), docteur en médecine, membre correspondant des facultés de Paris et de Montpellier, agrégé à celles des sciences, des arts, du commerce et de l'agriculture des villes de Poitiers et d'Arras, naquit à Parthenay le 2 février 1729.

Il fit ses premières études au collége de Bressuire, et suivit les cours de la faculté de médecine de Montpellier, où il fut reçu docteur à l'âge de 21 ans. Après un séjour de plusieurs années à Paris, où il était allé puiser les connaissances profondes qu'exige le grand art auquel il avait voué son existence, il revint se fixer à Parthenay. Il y acquit bientôt la confiance générale, qu'il méritait complétement, car il joignait à cette vaste érudition qui garantirait le succès, si le succès en médecine pouvait être garanti, ce dévoûment sans bornes et cette abnégation de soi-même qui font du médecin le consolateur et l'ange tutélaire de tous les malheureux qui souffrent.

Lorsqu'il fut forcé d'abandonner Parthenay pour Mirebeau, où le soin de la santé de sa femme l'avait appelé, sa réputation l'y suivit, et les épidémies de Sérez et de Savigny (généralité de Tours) lui fournirent l'occasion de se distinguer par ses soins et par le mémoire remarquable qu'il rédigea à ce sujet.

Une nouvelle épidémie fit d'affreux ravages en Poitou et surtout dans le Mirebalais, en 1785; le docteur Ayrault ne faillit point à sa noble mission, et ses observations lui fournirent les éléments d'un mémoire qui fut couronné et imprimé dans les recueils de la Société royale de médecine.

Élu maire de Mirebeau le 2 février 1790, député par la municipalité à Poitiers pour demander la réunion de tout le pays mirebalais au district de Poitiers, il obtint un succès qu'on attribue au discours remarquable qu'il prononça en cette occasion. Nommé administrateur du département de la Vienne, il provoqua d'utiles améliorations dans l'intérêt de la science, et assura par deux mémoires la conservation du jardin des plantes créé à Poitiers en 1784 par M. Boula de Nanteuil, et qu'on voulait supprimer en 1791.

Une épidémie grave, qui enleva à Parthenay plus de 600 victimes, rappela en 1792 le docteur Ayrault dans sa ville natale, où ses prompts secours arrêtèrent les progrès du mal. Le mémoire que le docteur Ayrault rédigea sur cette épidémie est estimé. Ennemi du charlatanisme, Ayrault publia contre les poudres d'Ailhaud des lettres et des observations pleines de justesse qui contribuèrent à discréditer ce remède d'empirique prôné comme la *panacée universelle*. Elles ont été recueillies dans le Journal de médecine.

Ayrault mourut à Mirebeau au milieu des consolations de la religion qu'il avait honorée, et des souvenirs de ses bonnes actions, le 22 juin 1803, à l'âge de 74 ans.

Il avait épousé, le 18 avril 1759, Dlle Charlotte-Marcelle Arnault, morte le 20 septembre 1827, dont il laissa quatre filles. — V. Briquet, Hist. de Niort.

Digitized by Google

B.

BABIN. Plusieurs familles poitevines ayant porté ce nom, nous distinguerons les Babin de la Touche-Bourneuil, les Babin qui habitent la ville de Fontenay-le-Comte et les Babin de Lignac. Nous diviserons cet article en autant de séries, en faisant observer que quoique ces familles portent le même nom, rien ne peut nous autoriser à croire qu'il existe entre elles quelques rapports de parenté. Voici les noms que nous n'avons pu rattacher aux séries ci-après détaillées.

Babin (Etienne) était en 1224 débiteur envers le Sgr d'Aspremont de quelques rentes, dont celui-ci fit don à l'abbaye de Boisgrolland.

Babin (Pierre) *Babini* rendit le 2 avril 1310 à l'évêque de Poitiers, en sa qualité de Sgr d'Angles, l'aveu de son hébergement de Bois. — G. G.

Babin (Jacques), Sr de Biffe, avait épousé Dlle Marguerite OUNAUD, morte le 4 août 1612, époque à laquelle leur fils unique qui suit, se maria.

Babin (Jean), Sr de Biffe, avocat en parlement, épousa, par contrat du 4 août 1612, insinué au greffe de St-Maixent le 3 octobre suivant, Dlle Suzanne CHALMOT, fille de Jean Chalmot, Sr du Brunet, Cons. au parlement de Paris, et de Dme Jeanne Aubin. — Mss Garan. — Il existait encore en 1634, d'après les commentaires de J. Filleau et de Lelet, sur la Coutume de Poitou.

Babin (N.), peut-être fils du précédent, avocat à Poitiers, plaida sa première cause le 29 janvier 1636. — *Ib.*

Babin (Huguet), Chev., est mentionné dans l'aveu rendu à Louis XIV le 28 novembre 1695, par François du Reclus, pour la terre du Cibiou comme relevant de cette dite terre pour son hébergement de la Faye. — Ar. Dep.

Babin (Jeanne), veuve de Antoine de la Tour, Ec., rendit aveu au roi pour sa seigneurie de la Chambaudière en août 1698. — Ar. Roy.

Babin (Marguerite), veuve de Louis de Moysen, Chev., Sgr de la Roche-Langerie, rendit aveu à la seigneurie de Lusignan de son château de Pers, le 31 mars 1702.

Babin de Rancogne (Marie-Madeleine) était, en 1722, épouse de Pierre-Mathieu Babinet, contrôleur aux saisies réelles à Poitiers.

Babin (Marie-Madeleine-Marguerite) fut mariée à M. Antoine-Louis Blondé de Messemé, trésorier de France à Poitiers. Elle était sa veuve avant 1767, et est morte en 1788. — F.

Babin (Jacques), Chev., Sgr de Goué, a assisté, ainsi que la précédente, par procureur à l'assemblée réunie à Poitiers en 1789, pour nommer des députés aux états généraux. — F.

Nous avons trouvé les noms suivants à la suite du travail de M. de St-Allais, sur la famille Babin de Lignac.

Babin (Louis-Claude), Sgr de Puyrocher.

Babin (Pierre), prêtre, doyen de Bressuire.

Babin (Madeleine), veuve en 1702 de Henri-Louis de Lafond.

Babin (Catherine-Suzanne), épouse de Michel Brossard.

Babin (François) épousa Marie LOYAUTÉ.

ARMOIRIES. — FRANÇOIS Babin, avocat au Présid. de Poitiers, portait, d'après l'armorial de cette généralité, « d'azur au chevron d'or accompagné de 3 lapins en forme de même posés 2 et 1. »

BABIN DE LA TOUCHE-BOURNEUIL.

Nous n'avons que peu de renseignements sur cette famille.

Babin (François-Alexis) de la Touche-Bourneuil épousa, par contrat du 15 septembre 1753, Dlle Madeleine SANGLIER, fille de feu René Sanglier, Ec., Sgr de la Massignière, et de Madeleine de Mondion; il mourut avant l'an 1759, ayant eu de son mariage MADELEINE, morte à 12 ans, en 1768, et enterrée dans la chapelle de la Vierge, église de St-Porchaire de Poitiers. — Renseignements communiqués par M. Degennes-Sanglier.

Babin (Joseph) de la Touche-Bourneuil, contrôleur des finances à Poitiers, après avoir exercé cet office pendant plus de 25 ans, le céda à son fils.

Babin (François-Alexis-Charles), qui fut reçu en novembre 1748.

Babin (Marie-Suzanne) de Bourneuil avait épousé René Thoreau, Chev. de St-Louis; ils étaient l'un et l'autre décédés avant 1781. — F.

BABIN (DE LA VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE).

Nous ignorons si la différence tranchée qui existe entre les armoiries des familles de Fontenay-le-Comte qui portent le nom de Babin, peut nous autoriser à les regarder comme étant étrangères l'une à l'autre et ne devant point être confondues ensemble.

Digitized by Google

Babin (Paul), receveur du taillon à Fontenay-le-Comte, fut parrain le 8 mars 1598 de Paul Pichard, fils de Simon Pichard et de Catherine Bonnet. — Gén. Pichard.

Babin (Jean) était contrôleur Élu à Fontenay-le-Comte en 1662.

Babin (Françoise) était, au mois de mars 1662, veuve de feu Pierre Divé, châtelain d'Ardennes, lieutenant en l'Elec. de Fontenay-le-Comte.

Babin (François-Venant), Cons. du roi au siége royal de Fontenay-le-Comte, existait en 1696.—Arm. de France, Gén. de Poitiers.

Babin (Jacques) était, à la même époque, maître chirurgien à Coulonges. — *Ib.*

Filiation suivie.

Ier. — **Babin** (Paul), Sr de la Gières, avocat en parlement, échevin de la ville de Fontenay-le-Comte, épousa Dlle Elisabeth BRUNET, fille de Gabriel Brunet, Ec., Sr de la Riallière. De ce mariage est issu :

IIe. — **Babin** (Jean) de Belmont, Cons. du roi et Élu en l'Élec. de Fontenay-le-Comte, lequel épousa, par contrat passé le 31 janvier 1651 devant Benesteau et Randon, Nres à Fontenay, Dlle Marie-Madeleine PICHARD, dont 4 enfants : — 1° MARGUERITE, qui assistait au mariage de sa sœur qui suit ; — 2° MARIE, qui épousa, par contrat passé à Fontenay le 4 mai 1689, devant René Loyauté et Elie Train, Nres, Charles-Auguste de Mouillebert, Ec., Sgr du Lys. — Gen. Mouillebert ; — 3° N..., Cons. du roi en l'Elec. de Fontenay, a été marié ; mais ses descendants n'habitent plus le Poitou ; — 4° PAUL, qui suit.

IIIe. — **Babin** (Paul), Cons. en la sénéchaussée de Fontenay, a eu 4 enfants : — 1° PAUL, qui suivra ; — 2° N... Babin de la Chevallerie, aussi conseiller du roi, auditeur des comptes de Bretagne, mort sans enfants ; — 3° N... Babin, morte demoiselle ; — 4° JEAN, qui sera rapporté après la postérité de son frère aîné.

IVe. — **Babin** (Paul), Sgr des Ardilliers, Cons. du roi, auditeur des comptes de Bretagne, a eu d'un troisième mariage un fils, qui suit.

Ve. — **Babin** (Venant), Sgr des Ardilliers, Cons. du roi, juge magistrat en l'Elec. de Fontenay, maire et capitaine de cette ville, signa le contrat de mariage de sa nièce Marie Brunet avec M. de Mouillebert de Puysec, le 2 juillet 1725 ; il fut anobli sans doute par la charge de conseiller auditeur des comptes que possédait son père.

IVe. — **Babin** (Jean), des Bretinières, Cons. du roi et Élu en l'Élec. de Fontenay, a épousé Dlle BRISSON, dont postérité ; entre autres enfants, il eut :

Ve. — **Babin** (Jean-François) qui succéda à son père dans sa place d'Élu en mai 1782 ; il laissa de N... son épouse :

VIe. — **Babin** (François-Nicolas), reçu Élu à Fontenay, le 20 février 1728, au lieu de son père. Nous ignorons le nom de sa femme, mais nous savons qu'il laissa, entre autres enfants :

VIIe. — **Babin** (Jacques-Alexandre), reçu Élu en l'Élec. de Fontenay le 22 septembre 1747, assistait au mariage de Gabriel Brunet, Éc., Sgr de Montreuil et de Dlle Marie-Jacquette Merland de la Guichardière, en date du 10 février 1756.—Gén. Brunet.

ARMOIRIES. — FRANÇOIS-VENANT Babin, conseiller au siége royal de Fontenay en 1697, portait « d'or à une baignoire de gueules. »

JEAN Babin, Sr des Bretinières, Elu en l'Elec. de Fontenay, portait « d'azur à un cerf passant d'or, » regardant une étoile de même, accompagnée en » pointe d'une onde d'argent, de laquelle sortent des » roseaux sans nombre de sinople. »

BABIN DE LIGNAC.

Nous extrayons la généalogie suivante du t. XVI du Nobiliaire universel de M. de St-Allais, et nous la compléterons à l'aide des notes particulières que nous possédons.

La famille Babin de Lignac est ancienne et originaire de la Marche. Depuis le XIIe siècle on la voit répandue successivement dans les provinces de Saintonge, d'Angoumois, du haut et bas Poitou et de Berry où elle s'est toujours alliée à des familles nobles et anciennes et où elle a possédé plusieurs fiefs considérables, dont elle a porté alternativement les noms.

On trouve qu'en 1220 Baudoin du Plessis dit du Morf, Sgr de Loriaque en Chypre, de la maison du Plessis-Richelieu et d'Isabeau de Rouore, épousa ALIX Babin, fille de HENRI Babin, Chev. de la province de la Marche, et que HÉLÈNE leur fille épousa Renaud de Soissons (P. A. 2, 509). La plupart des titres de cette famille ayant été pillés et brûlés dans la révolution, elle n'a pu établir son ascendance quant aux 6 premiers degrés que sur des documents historiques et des notes qu'elle a conservées : le 3e degré est prouvé par un titre original en parchemin de l'an 1404 qu'elle possède ; mais à dater du 7e degré jusqu'à nos jours, la filiation est établie sur un grand nombre de titres qui nous ont été exhibés.

Digitized by Google

Filiation suivie.

Ier.—**Babin** (François), Éc., issu de Jean Babin, Chev. dont on vient de parler, vivait en 1300; il eut pour fils :

IIe.—**Babin** (Jean), 1er du nom, Éc., connu par une procuration pour rendre hommage en son nom, qu'il donna le 4 octobre 1350; il eut pour fils :

IIIe.—**Babin** (Jean), Chev., capitaine de Chevreuse en Poitou en 1402; il fut présent avec cette même qualité à un accord fait le 18 avril 1404 entre Jean de Fontaine aîné et le jeune, et Guy de Menidon, Ec., au sujet de certaines redevances en grains et devoir que les premiers devaient audit Guy de Menidon.—Orig. en parch.

Il eut pour fils : 1° JACQUES *aîné* qui suit.—2° JACQUES *le jeune* vivant en 1467.

IVe.—**Babin** (Jacques), Ec., servait en cette qualité avec son frère au ban de la noblesse du Poitou de Saintonge et d'Angoumois, sous les ordres de Sr de Laigle.—Rôle imprimé de 1467.

Il eut pour fils : 1° JACQUES, Éc. qui servit au ban de Saintonge et d'Angoumois convoqué en 1533, et mourut sans postérité. — 2° PHILIPPE, qui suit.— 3° ABEL, Sgr de la Boissière, qui vivait en 1514.

Ve.—**Babin** (Philippe), Éc., Sgr de l'Homme, épousa vers l'an 1540 Catherine DE LA CABAT ou COUBOT, dont il eut:—1° JEAN, qui suit;—2° BONAVENTURE, Ec., vivant en 1598, mentionné dans les Commentaires de Lelet et J. Filleau sur la coutume du Poitou.

Il avait en 1595 pour épouse Catherine VOUNGUES, — *Ibid.* — dont il laissa une fille MARIE qui épousa par contrat du 4 février 1585 Jean Mesnard, Éc., Sgr de la Guigneraye.—Gén. Maynard ou Mesnard.

VIe.—**Babin** (Jean), Éc., Sgr de l'Homme, épousa, le 4 mai 1590, Dlle Isabeau DE LA GUÉRINIÈRE, fille de Pierre de la Guérinière, Éc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dont est issu :

VIIe.—**Babin** (Jacques), Ec., Sgr des Forgeries, marié le 4 mai 1652 avec Jacquette DE MARTIN, dont il eut :

VIIIe.—**Babin** (Jean), Éc., Sgr de Rauville, de Barbezières, de la Brousse-Audagé et autres lieux (Dioc. de Saintes), officier des gendarmes de la garde ordinaire du roi, marié le 1er mars 1688 avec Dlle Ester SEGUIN, fut nommé brigadier au régiment de Marcillac le 28 mars 1704 par lettres du maréchal de Chamilly; il servit aussi au ban convoqué à Niort par le roi Louis XIV (Certif. de M. de Vérac). Des certificats du receveur des tailles de Cognac attestent que M. Bignon, intendant de la Rochelle, l'avait aussi compris au rôle des nobles et privilégiés. Jean Babin fut nommé colonel du régiment de Marcillac par commission de l'an 1707 qui lui fut adressée par le Mis de Vervins, et il eut de son mariage JACQUES, qui suit.

IXe.—**Babin** (Jacques), Ec., Sgr de Barbezières, officier des gendarmes de la garde ordinaire du roi, épousa, le 19 avril 1721, Dlle Charlotte LE LARGE DE LA DREJONNIÈRE, fille de Pierre Le Large de la Drejonnière, capitaine d'infanterie au régiment d'Anjou, et de dame Charlotte de Mortemer d'Herbouville. De ce mariage sont issus:—1° JOSEPH ADRIEN, qui suit; — 2° JACQUES, Éc., né à Rouiles le 25 novembre 1734.

Xe. — **Babin** (Joseph-Adrien), Chev., Sgr de Lignac et autres lieux, naquit à Rouville le 30 mars 1729. Il assista par procureur à l'assemblée de la noblesse réunie à Poitiers pour la nomination des députés aux états généraux en 1789. Il avait épousé le 19 septembre 1757 noble Marie D'OIRON, fille de M. Pierre d'Oiron, Chev., Sgr baron de Gouzon, Sgr du Verger et de Sigulère, et de noble dame Louise d'Oiron de Lusignan, dont sont issus :—1° FRANÇOIS Babin de Lignac, Chev., né à Lignac le 3 août 1758, gendarme de la garde du roi, mort à Lunéville en 1781 ou 1782; — 2° JACQUES, qui suit.

XIe.—**Babin** (Jacques), Chev., Sgr de Lignac, Laveau, Riboteau, naquit à Lignac le 23 mai 1760. Dévoué à la cause royale, il émigra; mais l'état de sa santé l'ayant obligé de rentrer dans ses foyers, il fut pris et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Il fut condamné à mort comme émigré et guillotiné le 2 février 1793.—(Dict. des crimes de la révol. par Prudhomme, t. 20).—Il avait épousé en 1786 noble Marie-Catherine-Agathe DE REGNAULT DE LA SOUDIÈRE, de laquelle il eut : —1° JOSEPH-ADRIEN-MADELEINE-FRANÇOIS, qui suit; —2° JOSEPH-MELCHIOR, Chev., né le 14 mai 1793, est entré au service comme sous-officier dans la légion de l'Indre, le 5 janvier 1816, puis est passé garde du corps du roi, compagnie d'Havré, le 8 juin 1817; marié avec Dlle Pauline HUET DE LA TOUR DU BREUIL, dont postérité; —3° MARIE-PAULINE, née à Lignac le 1er avril 1791, entra pensionnaire chez les Ursulines de Tours, et se fit religieuse de ce même ordre à Tours en 1814. Depuis cette époque elle s'est vouée à l'enseignement et elle a été désignée par la supérieure de sa maison pour lui succéder. Son mérite éminent, ses qualités aimables et l'attachement que lui ont voué les saintes filles dont elle est plutôt la mère que la supérieure lui ont valu une dispense spéciale qui l'autorise à diriger jusqu'à sa mort l'établissement qui lui doit en partie sa renommée et la faveur méritée dont il est l'objet de la part des familles chrétiennes.

Digitized by Google

XII°. — **Babin** (Joseph-Adrien-Madeleine-François) de Lignac, capitaine au corps royal d'état-major et Chev. de l'ordre de la Légion-d'Honneur, né au château de Lignac le 17 septembre 1787; il a épousé, le 9 juillet 1818, Augustine THIBAUT DE LA CARTE DE LA FERTÉ SENNECTERRE, fille du Mis Thibault de la Carte de la Ferté Sennecterre, maréchal de camp, et de Dame Marie Amelot, dont sont issus : —1° HENRI, né à Paris le 20 juillet 1919; — 2° CONSTANCE; — 3° EDMOND.

ARMOIRIES. LA FAMILLE BABIN DE LIGNAC porte « d'argent à quatre burelles d'azur à trois chevrons » d'argent, brochant sur le tout. »

BABINET. Cette famille est avantageusement connue à Poitiers depuis plus de deux siècles et demi. Elle a fourni au barreau des avocats distingués, à l'université des docteurs et des professeurs en droit, au présidial sept conseillers dont l'un fut même membre du conseil supérieur établi en cette ville en 1771, un trésorier de France au bureau des finances, un maire, plusieurs échevins; d'autres ont rempli des fonctions civiles, quelques-uns ont embrassé l'état ecclésiastique, plusieurs se sont distingués dans la carrière des armes, et y ont obtenu des décorations honorables.

Babinet (Eugène) est cité comme témoin dans un titre de l'abbaye de St-Maixent, de 1115.

Babinet (Guillaume), d'après un acte du jeudi après la Nativité de N.-Dame 1258, déposé aux archives de l'abbaye de la Trinité de Poitiers, était bailli du comté d'Auge près Chizé.

Avant 1600, plusieurs familles ou d'anciennes branches d'une même famille portant le nom de Babinet habitaient Poitiers, et ignoraient dès cette époque si elles étaient issues d'une même souche. On y distingue : les Babinet des Touches et de Puychevrier, etc., les Babinet commissaires aux saisies réelles, et docteurs, etc., les Babinet marchands et juges consuls, etc. Nous donnerons successivement sur ces diverses familles les renseignements que nous nous sommes procurés.

§ I^er^. **BABINET** DES TOUCHES ET DE PUYCHEVRIER.

Filiation directe.

Dans la crainte qu'un nom ne manque dans la suite de cette filiation, nous n'indiquerons pas les degrés.

Babinet (Jérôme) de Puychevrier fut conseiller au présidial de Poitiers en 1679, et eut pour femme Anne DE LAVAU.

Son frère PIERRE fut reçu conseiller honoraire au présidial de Poitiers le 31 décembre 1691. Il épousa Jeanne RIFAULT, et nous pensons qu'il en eut pour fils ou pour petit-fils, FRANÇOIS-XAVIER, Sgr de la Brissière, qui épousa, le 7 février 1730, Marie JOUSSANT, fille de Pierre Joussant, conseiller au présidial, et de Marie Bailly, et qui mourut, selon toute probabilité, sans postérité.

Babinet (Jérôme-Pierre-Jean-Benoît), Sr de Puychevrier, conseiller en 1725, avait épousé Gillette MASSONNEAU. Sa sœur ANNE épousa en 1722 Michel Joubert, Chev., Sgr de Marçay, Tricon, Liaigues, Salaine, etc.

Babinet (Louis) fut élu échevin en 1747. Nous croyons devoir transcrire ici ses lettres d'échevin, les pièces qui constatent nos anciennes franchises municipales étant trop souvent oubliées.

« Au mois et cent, enu en la maison commune de » la ville de Poitiers, le 27 juin 1747, Monsieur le » maire a dit que le mois et cent était convoqué pour » procéder à l'élection d'une personne capable de » remplir la place d'échevin, et l'un des vingt-cinq » de cette ville et maison commune dont était pourvu feu M. Joseph Auboin d'Escombes, déclarée vacante et impétrable au conseil de ville du 19 de ce » mois.

» Sur quoi lecture faite des règlements concernant » les élections des offices municipaux des officiers de » cette maison, sur le réquisitoire du procureur du roi, » tous messieurs ayant ratifié la vacance de ladite » place, chacun appelé suivant l'ordre du tableau, » après avoir fait le serment requis sur les saints évangiles, a pris des mains du greffier secrétaire de » cette maison un brevet d'une demi-feuille de papier blanc coupé sur tranche, qu'il a remplie du » nom de qui bon lui a semblé, étant dans le châssis » destiné pour les élections, pliée en quatre et mise » dans la layette, d'où tous les brevets ayant été renversés sur le bureau par l'un des trois scrutateurs » tirés au sort, ils se sont trouvés au nombre de soixante-onze, pareil nombre que d'élisants, dont soixante et six remplis de ces mots : *En vingt-cinquième, Louis Babinet*, et cinq déclarés nuls, » pour n'être faits suivants les règlements. Partant » mondit sieur Babinet, l'un des soixante et quinze de » cette ville et maison commune, homme d'honneur » et de probité, a été reçu et admis pour remplir ladite place d'échevin et l'un des vingt-cinq de cette » ville et maison commune, au lieu de feu M. Joseph » Auboin d'Escombes, pour en jouir aux honneurs, » droits, rang, séances, priviléges et prérogatives y » attribués et en dépendant ; a comparu et prêté

Digitized by Google

» serment requis entre les mains de M. le maire sur » les saints évangiles, a pris séance et payé les droits » d'entrée. — FORIEN, maire. — Par le corps de ville » de Poitiers : BOURBEAU, greffier secrétaire. »

Babinet (Jacques-Louis), Éc., reçu conseiller au présidial de Poitiers en 1751, fut ensuite nommé au conseil supérieur de Poitiers en 1771.

Il avait épousé Dlle Françoise-Benigne MATHÉ, dont il eut cinq enfants, savoir :

1° LOUIS, qui fut installé conseiller au présidial de Poitiers le 11 janvier 1780, et marié le 26 juin suivant à Marie-Victoire-Radégonde-Julie LETARD, fille mineure de Jean Letard, procureur du roi à la Monnaye. Ce Louis, mort quelques années après, n'a pas laissé de postérité; — 2° JÉRÉMIE, mort sans postérité; — 3° JEAN, qui suit; — 4° LOUISE-MARIE, qui épousa, le 16 novembre 1784, Étienne des Roches de Chassay, Ec., Sgr de Marit, garde du corps du roi; — 5° MODESTE, non mariée.

Babinet (Jean), le plus jeune des trois frères, succéda à son frère aîné. Le journal des Affiches du Poitou du 12 mars 1789 rend ainsi compte de son installation : « Le mardi 3 de ce mois, M. Jean Babinet » a été installé dans la charge de conseiller en la sé- » néchaussée et siége présidial de cette ville; il a été » présenté par M. Arnault de la Ménardière, avocat; » M. Rogues de Chabannes, avocat du roi, a requis » l'enregistrement de ses provisions. Fils de conseiller, » frère de conseiller, M. Babinet est le septième de sa » race qui remplit une place de magistrature au pré- » sidial de Poitiers, et si on compte tous les sujets » distingués que cette famille a fournis au barreau, » on peut dire qu'il n'y en a point de plus recomman- » dable par ses vertus et sa profonde érudition. » M. Jean Babinet, élevé par ses père et mère dans » les sentiments convenables à sa naissance et à la » place qu'il devait un jour tenir dans la société, ne » peut que soutenir dignement la gloire de sa fa- » mille et les espérances de ses concitoyens; quel » sujet de joie pour le père du récipiendaire, ancien » et respecté magistrat, de voir dans ses derniers jours » un second fils digne de lui, prendre la place d'un » fils aîné que la mort a ravi dans son printemps! »

Il subit en 1790 le sort de ses collègues, lors de la nouvelle organisation judiciaire.

Nommé maire de la ville de Lusignan en 1812, il donna sa démission en 1828; il administra pendant les temps difficiles qui précédèrent la chute de l'Empire, et tâcha de rendre moins lourd le fardeau sans cesse aggravé des appels d'hommes et des réquisitions frappées sur le pays.

Plus nous nous éloignons du temps de l'empire, plus la gloire que reflètent ses brillants souvenirs tend à fausser l'histoire en faisant oublier les maux causés par un système déplorable; il est donc utile, pour empêcher ce résultat, de rappeler la génération actuelle à la réalité, en citant quelques-uns des faits qui doivent rester pour caractériser cette époque.

Les recherches que nous avons faites sur la vie de M. Babinet nous ont procuré un document original que nous croyons devoir publier comme une preuve authentique de la légalité qui présidait souvent aux actes du gouvernement impérial.

« Poitiers, le 11 février 1814.

» Le sous-préfet, etc., à M. le maire de Lusignan.

» Monsieur,

« Je vous prie de me faire connaître sans perdre un » seul moment les noms, prénoms et âge des douze » individus de votre commune ayant moins de qua- » rante ans, jouissant d'une aisance telle, qu'ils » puissent se faire remplacer à la garde nationale, » ou, à défaut de ceux-ci, pareil nombre de personnes » qui soient des moins utiles dans leurs familles et » dans votre commune. Il est indispensable que j'aie » cette liste le plus tôt possible, afin de faire les appels » définitifs pour la garde nationale à envoyer à Ro- » chefort; il faut choisir de préférence parmi les pro- » priétaires et les célibataires autant que faire se » pourra. Je vous prie d'apporter la plus grande exac- » titude dans l'envoi de ce travail. J'ai l'honneur, etc.

» P. S. Aucun prétexte ne peut dispenser des ren- » seignements que je vous demande. »

A cette époque, où tant d'hommes qui depuis ont crié bien haut liberté et légalité obéissaient en esclaves au premier mot du maître, M. Babinet n'hésita pas à répondre par un refus positif à la demande de ces désignations arbitraires.

Jean Babinet avait épousé, en janvier 1792, Marie-Anne-Félicité BONNEAU-DUCHESNE, fille du lieutenant général du siége royal de Lusignan; il en a eu quatre enfants : 1° JACQUES, qui suivra;

2° JÉRÉMIE fut nommé juge à Jonsac en 1822, juge d'instruction à Niort en 1825, et président du tribunal des Sables-d'Olonnes en 1829. Désigné par le roi Charles X pour présider le collége électoral de cette ville aux élections de 1830, il sut se concilier l'estime de tous les partis dans ces fonctions alors difficiles. Lorsque les ordonnances de juillet 1830 parurent dans le *Moniteur*, il crut pouvoir, sans sortir des bornes que lui imposait la fidélité due à son serment, manifester les sentiments d'improbation qu'un premier examen avait fait naître en lui.

Son attitude lui valut alors une influence dont il

Digitized by Google

profita pour faire maintenir l'ordre que l'autorité civile eût été impuissante à conserver.

Grâce à ses soins, la ville des Sables-d'Olonnes offrit le spectacle peut-être unique alors d'une population excitée contre un gouvernement calomnié, laissant arborer officiellement le drapeau blanc le 28 juillet, et le laissant flotter sur les murs de la cité jusqu'au 9 août, époque à laquelle il céda sans insultes et sans outrages sa place au vainqueur.

Après la signification officielle de l'avènement du nouveau roi que Paris avait donné à la France, M. Babinet écrivit au garde des sceaux pour lui annoncer qu'en présence des faits qui venaient de s'accomplir, il avait dû cesser d'exercer ses fonctions, et pour le prier de pourvoir aux besoins de l'administration de la justice. Il a été recompensé depuis de cet acte de dévoûment à ses principes par la confiance de ses amis politiques, et il a été porté aux élections de 1834 et 1837, comme candidat à la députation, par les électeurs légitimistes de l'arrondissement de Poitiers. Il a été nommé membre du conseil général du département de la Vienne en 1836 par les électeurs du canton de Lusignan.

3° LOUISE-LUCE-FÉLICITÉ, non mariée.

4° JOSEPH, marié en 1829 à Modeste-Luce BONNEAU-BEAUREGARD, dont un fils LOUIS-ADRIEN, né le 12 août 1831.

Babinet (Jacques), reçu à l'école polytechnique en 1812, en sortit comme officier d'artillerie. Licencié en 1815, il entra en 1816 dans l'enseignement, fut successivement nommé professeur de mathématiques au collége de Fontenay-le-Comte, professeur de physique au collége royal de Poitiers, puis en 1820 au collége de St-Louis à Paris. Nommé examinateur de l'école polytechnique en 1831, décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur la même année, il a été appelé en 1840 à faire partie de l'Institut. Il a dû cette dernière distinction à des travaux d'une haute portée sur *la lumière* et sur *l'optique*, et aux découvertes précieuses qu'il a faites dans cette partie de la science. La *machine pneumatique* doit à M. Babinet des modifications et des perfectionnements d'une telle importance, qu'il est permis de la regarder aujourd'hui comme un nouvel instrument dont notre concitoyen a été le véritable créateur.

M. Babinet a épousé en 1820 Dlle Adélaïde LAUGIER, dont il a eu deux fils : 1° JEAN-CHARLES, né à Paris le 8 décembre 1821 ; — 2° ANDRÉ-LÉON, né le 26 juillet 1825.

§ II. BABINET, BRANCHE DE SANTILLY.

N. B. A défaut de preuves positives et de pièces justificatives, les observations résultant de la parenté qui existe entre les descendants de la branche de Santilly et ceux de la branche de Puychevrier nous ont amené à penser que François-Xavier qui suit était fils puîné de Jérôme-Pierre-Jean-Benoît Babinet et de Gillette Massonneau, et frère cadet par conséquent de Louis Babinet rapportés au § 1er.

Babinet (François-Xavier), Sgr de Santilly, Éc., ancien garde du roi, Chev. de Saint-Louis, eut le commandement des compagnies de bas officiers invalides en garnison au fort Médoc, et mourut à Poitiers le 14 janvier 1776.

Il avait épousé Anne BERRUYER, dont plusieurs enfants qui suivront.

MARIE-ROSE sa sœur épousa, de 1720 à 1730, Mess. Louis Lauvergnat, Éc., Sgr du Murault.

Babinet (François-Xavier), Sgr de Santilly, fils du précédent, reçu conseiller au présidial de Poitiers en 1664, et conseiller honoraire en 1782, mourut le 25 avril 1783. Il épousa Marie-Anne-Julie RIFFAULT, dont il eut : 1° FRANÇOIS-XAVIER, né en 1761, mort en 1781 sans avoir été marié ; — 2° JULIE-ANNE, mariée à Louis-Modeste Mallet de Fois, conseiller au présidial de Poitiers.

Babinet (N...), frère du précédent, fut religieux de l'ordre de Grammont.

Babinet (Catherine-Anne), leur sœur, épousa, au mois de septembre 17.., Philippe-François de Brissac, Chev., Sgr de Raton et de la Roche.

§ III. BABINET, COMMISSAIRES AUX SAISIES RÉELLES, ETC.

Ier. — **Babinet** (Pierre), procureur au présidial, eut de Catherine FRAPPIER, son épouse : 1° PIERRE, avocat, qui suit ; — 2° ALEXANDRE, tige des Babinet docteurs qu'on trouvera § IV ; — 3° JEAN, prêtre et aumônier de l'hôpital, testa le 17 janvier 1694, et légua à l'hôpital une rente de 30 liv. à lui due par MM. Mayaud des Groges.

IIe. — **Babinet** (Pierre), avocat, plaida sa première cause le 13 juin 1650. Il s'allia à Charlotte MAXIAS.

IIIe. — **Babinet** (Pierre), fils unique du précédent, procureur au présidial, fut marié, par contrat du 26 mai 1684, avec Louise TEXIER, morte le 10 décembre 1730. Ils eurent neuf enfants, trois garçons et six filles.

1° PIERRE-MATHIEU, commissaire aux saisies réelles et garde marteau des eaux et forêts à Poitiers ;

2° ALEXANDRE, Sgr de la Bagottière, mort le 30 mars 1731. Il eut de N. GUYOT, sa femme, morte le 30 octobre 1760, deux enfants : 1° JEAN-ALEXANDRE,

Digitized by Google

Éc., Sgr du Peux, président, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, mort le 24 juillet 1774, après avoir épousé, le 6 novembre 1759, Jeanne BERLAND, dont une fille mariée, le 8 janvier 1782, à N. le Roux, fils aîné du sénéchal de la duché-pairie de Thouars; — 2° Dlle N..... de la Bagottière, mariée avec Léonard-François-Xavier Pallu du Parc, qui a depuis été maire de Poitiers; elle est morte vers 1759.

3° LOUIS, conseiller, garde marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Poitiers, rapporté après la postérité de son frère aîné;

4° N...., morte le 17 juillet 1771. Elle s'était alliée à Jean-Alexandre de Rabereuil, Éc., Sgr d'Aillé, conseiller au présidial de Poitiers, mort le 9 décembre 1763.

5° LOUISE, mariée à N. Chauvet-Dutheil.

6° MARIE-JEANNE, morte le 21 novembre 1781, avait épousé François-René-Remi Filleau, Éc., avocat du roi au présidial de Poitiers, et ensuite proc. gén. au conseil supérieur établi en cette ville en 1771.

7° MARGUERITE, morte le 6 novembre 1768, avait épousé N. Normand, procureur du roi en l'élection de Poitiers.

8° MARIE-GENEVIÉVE-HENRIETTE, morte le 14 juillet 1773, mariée à N. Thomas, sieur d'Hervault, décédé le 4 mars 1752.

9° N..., religieux de la communauté de Ste-Catherine de Poitiers, ordre de St-Dominique.

IVe. — **Babinet** (Pierre-Mathieu), Sgr du Peux, de Joué et de Chaume, aux saisies réelles, a été maire en 1727, 1728, 1729, 1730, et est mort le 27 février 1748. Il avait épousé Marie-Madeleine BABIN DE RANCOGNE.

Le 4 juillet 1712, MM. Pierre Babinet, Ec., Sgr de Chaume, Pierre Babinet, Ec., Sgr de Rancogne, et Pierre Babinet, Ec., Sgr de Nousière, fils de M. Pierre-Mathieu Babinet, Ec., sieur de Chaume, ancien maire de la ville de Poitiers en 1727, 1728, 1729, 1730, versèrent entre les mains de N. Fortin, receveur de la ferme des domaines et francs-fiefs de la généralité de Poitiers, la somme de 6,000 liv. pour par eux et leurs enfants être et demeurer confirmés dans tous les droits et priviléges de noblesse, jouir en conséquence de tous les titres et prérogatives des autres nobles du royaume, être inscrits comme tels dans le catalogue des nobles, en vertu de l'édit d'avril 1771. — Extrait d'un registre du directeur de la ferme des domaines et francs-fiefs, Mss en notre possession.

Pierre-Mathieu Babinet laissa de sa femme quatre garçons et trois filles:

1° PIERRE, Éc., Sgr de Chaume, qui suit.

2° PIERRE, Éc., Sgr de Rancogne, assista par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou, tenue à Poitiers en 1789. Il a épousé Laurente MAIGNEAU, dont il a eu plusieurs enfants, entre autres PIERRE, fils aîné, Éc., Sgr de Montegon, près Aigre. Celui-ci assista à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789, et a plusieurs enfants.

François, dit le Chevalier de Rancogne, frère cadet du précédent, né le 17 juin 1759, garde du roi, marié, le 4 août 1784, à Angoulême, avec Jeanne Hozic, assista à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789, émigra, servit dans l'armée des princes comme garde du corps de roi, et fut tué, le 26 avril 1794, dans la légion de Béon, où il servait comme chasseur à cheval. Il a laissé des enfants.

3° PIERRE Babinet de Ranville, Éc., Sgr d'Auge, gendarme de la garde du roi, Chev. de St-Louis, a assisté à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789. Il s'était marié avec N. DE COUVIGNAC, dont il n'a point eu d'enfants.

4° PIERRE, Éc., Sgr de Nouzière. Il a eu de Marie DE MAUMONT, 4 fils, savoir: PIERRE, Ec., Sgr de Nouzières, né vers 1772. Émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la compagnie de la province d'Angoumois; servit dans les houlans britanniques et fut tué en combattant pour la cause royale. N..... Babinet de Nouzière, né en 1773, N... Babinet, né en 1774, sont morts jeunes. PIERRE-FRÉDÉRIC Babinet de Nouzière, né en 1780.

5° N..., mariée à N... de Corlieu, Chev., Sgr de la Baudy, d'où sont issus plusieurs enfants habitant l'Angoumois.

6° PERRINE, mariée avec René de la Bussière, Chev., Sgr de la Bussière, la Salle, etc., en Poitou.

7° N., morte fille.

Ve. — **Babinet** (Pierre), Éc., Sgr de Chaume, commissaire aux saisies réelles, s'est trouvé au ban des nobles du Poitou, réuni à St-Jean-d'Angély le 15 juin 1758. Il y servit dans la 4e brigade de l'escadron de Vassé. Il assista aussi à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789. Il est mort sans laisser de postérité de son mariage.

IVe. — **Babinet** (Louis), conseiller, garde marteau de la maîtrise des eaux et forêts à Poitiers, reçu en 1721, fils de Pierre Babinet et de Louise Texier, rapportés ci-dessus au IIIe degré de la filiation, avait épousé N. SOUCHAY, dont un garçon et deux filles:

1° ALEXANDRE, Sgr de la Cour, qui suit; — 2° SUZANNE, morte fille; — 3° LOUISE, mariée à François-Joseph Régnault de Beauvallon, docteur agrégé

Digitized by Google

à la faculté de droit, et recteur de l'université, dont il n'a pas eu d'enfants.

V°. — **Babinet** (Alexandre), Sgr de la Cour, greffier des insinuations ecclésiastiques, mort le 2 novembre 1780, avait épousé Anne-Thérèse-Françoise BILLOCQUE, dont il a laissé cinq enfants :

1° ALEXANDRE-THÉRÈSE, qui suit;

2° HENRI-JACQUES Babinet des Jolinières, né le 1er mai 1768, émigra, fit la campagne de 1792 avec les princes frères de Louis XVI dans la compagnie formée par les officiers du régiment de Conty-infanterie, servit ensuite à l'armée de Condé dans les gardes du corps jusqu'au licenciement, et ensuite dans le corps des dragons nobles, commandés par LL. AA. RR. Mgrs les ducs d'Angoulême et de Berri.

Il a été fait depuis chevalier de St-Louis et nommé juge de paix dans le département des Deux-Sèvres.

3° N..., mariée le 22 octobre 1776 avec M. Mauduyt, avocat; — 4° EMILIE, morte le 17 avril 1840, à l'âge de 79 ans; — 5° N..., fille.

VI°. — **Babinet** (Alexandre-Thérèse), né le 27 juillet 1762, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la 3e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie, armée des princes frères du roi; servit ensuite à l'armée de Condé dans les gardes du corps jusqu'à leur licenciement, et ensuite dans les dragons nobles. Il fut fait chevalier de St-Louis, et plus tard (1818) il fut nommé conseiller de préfecture du département de la Vienne.

Il s'était marié : 1° le 11 novembre 1807 à N. CHEVALLEREAU, veuve de N. Montois, dont il n'a point eu d'enfants; 2° le 25 novembre 1815, à Anne-Julie PARENT DE CURZON, dont il a eu :

1° ALEXANDRE-MARIE-VINCENT, né en 1821; — 2° STÉPHANIE, née en 1823.

§ IV. BABINET, DOCTEURS.

II°. — **Babinet** (Alexandre), fils puîné de Pierre Babinet et de Catherine Frappier, rapportés au 1er degré de la filiation suivie, § III, épousa Marie LIET. Ils eurent pour enfants : 1° ALEXANDRE, qui suit; — 2° N., jésuite, connu sous le nom du P. Babinet.

III°. — **Babinet** (Alexandre), épousa Renée GIRAULT, d'où sont issus : 1° PIERRE-FRANÇOIS, qui suit; — 2° DOMINIQUE, Sgr des Granges, avocat et ancien bâtonnier de sa compagnie, mort le 29 avril 1768; — 3° JOSEPH, qui a été principal du collége de St-Pierre et chanoine de Ste-Radégonde, mort le 9 septembre 1762; — 4° et 5° RENÉE et RADÉGONDE.

IV°. — **Babinet** (Pierre-François), avocat et ensuite docteur, fut trouvé mort dans sa chambre le 30 janvier 1754. Il eut pour fils :

V°. — **Babinet** (Pierre-Ignace), avocat, ancien bâtonnier de sa compagnie, mort le 1er janvier 1782. Il eut de Marie-Thérèse BABINET, sa femme, sœur de l'échevin, une fille unique MARIE-THÉRÈSE, mariée à René-Amable-Vincent de la Rivardière, lieutenant particulier, assesseur civil en la sénéchaussée présidiale de Poitiers.

§ V. BABINET, MARCHANDS ET JUGES-CONSULS.

Babinet (Charles), marchand et juge-consul à Poitiers, assista en 1657 au procès-verbal qui fut dressé lors du transport des reliques de St-Hilaire en cette ville; on les rapportait alors du Puy-en-Velay, où elles avaient été déposées lors de l'invasion des Normands, vers l'an 900.

Il résulte d'un passage du Commentaire de la coutume du Poitou, par Filleau, que Charles Babinet était doyen du corps des marchands de cette ville en 1675. C'est le même que le précédent, ou peut-être son fils aîné.

Babinet (Michel), marchand, fut inhumé à Notre-Dame-la-Petite le 19 août 1686. Il avait eu de Marguerite d'AUTEFOND :

Babinet (Jean-Michel), marié, le 19 février 1715, à Louise MARQUET.

C'est sans doute un de ses fils qui fut tué d'un coup de tonnerre, le 24 mai 1749, en fermant une fenêtre dans une maison près de la place Notre-Dame.

Babinet (Jacques), échevin, était issu de la même famille; il mourut le 29 avril 1768, laissant deux filles de Marie RIGOUMIER, sa femme, décédée le 30 novembre 1779, âgée de 87 ans.

Babinet (Jean-Michel ou Michel), avocat et échevin, fils de Jean-Michel qui a été rapporté ci-dessus, mourut le 29 février 1785, âgé d'environ 68 ans.

Il avait épousé Marie-Madeleine FAULCON, dont il eut trois enfants : 1° JEAN-MICHEL, né le 24 janvier 1761, mort le 19 septembre 1762; — 2° MARIE-LOUISE-VICTOIRE, qui a épousé, le 10 août 1773, N. Jahan de la Ronde, Éc., avocat au présidial de Poitiers et lieutenant de la grande louveterie de France. Elle est morte au mois de mai 1779. — 3° MARIE-MADELEINE, mariée, le 19 août 1773, à Jean-Elzéard Bourgnon, lieutenant particulier des eaux et forêts à Poitiers.

Babinet, échevin, avait un frère religieux jacobin, et deux sœurs, dont l'une avait épousé N. Chameau, et l'autre Ignace Babinet, avocat. V. § IV.

Digitized by Google

§ VI. **Babinet**, autre famille.

Babinet (Jean). Nous ne pourrions affirmer que sa femme fut Jeanne Le Jau, avec laquelle il acheta de Pierre Thoreau, Éc., Sgr d'Assais, une rente sur Charassé, qui à cette époque était un fief considérable. Cette vente fut confirmée par acte du 12 avril 1695. Jean eut deux enfants :

1° Vincent, qui épousa, avec dispense du pape Étienne, sa nièce Marie Busseau, fille d'André Busseau, dont il eut trois filles dont on ignore la postérité ;

2° Madeleine, qui s'allia à André Busseau, dont deux filles au moins, l'une mariée à Vincent Babinet, son oncle ; l'autre à N. Pignou.

On trouve aussi dans les registres de la Psse de Notre-Dame-la-Petite,

Babinet (Pierre), notaire, dont la veuve, Marie Micheau, fut inhumée aux Cordeliers le 6 mars 1705, âgée de 75 ans. Ils eurent un fils René-Alexis, qui épousa, le 9 janvier 1691, Marie Thomas.

Babinet (Marguerite) mourut le 6 août 1696, et fut inhumée à Notre-Dame-la-Petite ; elle était alors veuve de Pierre Dupont.

Babinet (Jeanne), veuve de la Haye, fut aussi inhumée à Notre-Dame-la-Petite le 8 octobre 1714.

ARMOIRIES. — L'armorial de la généralité de Poitiers donne les armoiries suivantes :

Babinet de Puychevrier et des Touches portaient « d'azur au chevron d'or accompagné de deux » étoiles de même en chef, et d'un croissant d'argent » en pointe. »

Babinet, maire en 1727, avait les mêmes armoiries, avec cette devise : *Licet major semper idem.* C'est ce qui doit faire supposer une communauté d'origine entre la famille Babinet de Puychevrier et la branche Babinet, commissaire aux saisies réelles.

Babinet, procureur au présidial de Poitiers, portait « d'azur au chevron d'or accompagné de deux » étoiles de même en chef, et en pointe d'un lapin » courant d'argent. »

Michel Babinet, marchand de soie à Poitiers, portait « de sable à une toupie d'or. »

BADESTRAND ou **BEDESTRAND.** Cette famille noble, éteinte depuis quatre siècles, est une de celles dont le nom se trouve le plus anciennement relaté dans les chartes que D. Étiennot et D. Fonteneau nous ont conservées. Elle était originaire du haut Poitou, et donna par suite son nom à un lieu de la Psse de Romagne, appelé Badestrand. Elle a aussi habité les Psses de Mortemer, St-Martin-Lars, Queaux, Mauprevoir, Angles, etc.

Badestrand (Airaud), *optimas de Mortuomare* (*sic*), c'est-à-dire un des principaux seigneurs dans la terre de Mortemer, souscrit dans des chartes de 1092, 1099 et en 1100 et 1112. — D. F., 7. — Dans une notice de dons faits vers 1100 à l'abbaye de St-Cyprien par différents Sgrs, nous trouvons un nom qui pourrait bien être le même que celui qui précède.

« Airaudus Bedestrat (qui) habebat captionem in campo Bonelli et in Preures, quam tenebat de Ingelelmo qui utrique monachis demiserunt, ita ut Airaudus de cultoribus terræ, qui habebunt duos boves, medium sextarium avene haberet ; qui verò unum bovem vel asinos, quasterium sextarii ; qui nichil, duos denarios ; et propter hoc terram et cultores undicumque poterit defendet. Testes, etc., etc., etc. » — D. F. 7, 380.

Dom Fonteneau pense qu'il était de la famille de Mortemart.

Bedestrand *de Mortuomare* (*Vivianus*), fils du précédent, fait donation, en 1118, à l'abbaye de Noaillé près Poitiers, d'un droit appelé *sazinian* qu'il avait dans les bois de Bourneau, et qu'il tenait d'Engelme *de Mortuomari* son seigneur. — D. F.

Badestrand (autre *Vivianus*), peut-être fils du précédent, est cité dans un vieux Ms en vélin déposé à la Bibl. de la ville de Poitiers, et qui contient d'anciennes ordonnances de police municipale, comme ayant assisté à une charte en 1189.

Badestrand (Guillaume), et Guillaume son fils, souscrivent dans des titres de 1160.

Badestral (*Wilelmus*) *de Roeamello*, de Rocheamel, ou plutôt de Rochemeau, souscrit dans des actes du monastère de Montazay de 1172 à 1178.

Bedestrand (Guillaume) habitait, en 1222, la Psse de Mauprevoir.

Badestrand (Perrot), valet, rend un aveu à Hélie de Faugère, valet, le 3 août 1337.

Badestrand (Aimery) se trouve compris dans le testament d'Hélie du Bois, paroissien de Vivône, fait avant son départ pour la terre sainte.

Bedestrand (Jeanne) était, le 8 février 1373, femme de Jean Palardit, Sgr de l'Age Saveneau et du Corgnier à cause de sa femme ; il fit même, le 8 août 1386, un traité au nom de son épouse. Ils vivaient encore en 1401.

Badestrand (Pierre), valet, était Sgr de Fayolle, le 18 janvier 1406.

Badestrand (Perrot), Ec., sire de la Plévilière, vendit le 24 janvier 1415 une rente à Jean du Breuil-Hélion, Sgr de Combes.

Nous pensons que c'est le même qui, en 1386,

Digitized by Google

avait été passé en revue à St-Jean-d'Angély. — Ar. Roy.

Une autre branche de la maison de Badestrand parait avoir eu pendant quelque temps des propriétés dans la terre d'Angles, membre dépendant de l'évêché de Poitiers, ainsi qu'il résulte de ce qui suit :

Badestrand (Hugues) possédait, vers 1308, un fief relevant de la châtellenie d'Angles.

Badestrand (Guillaume), valet, rendit aussi un hommage à la même époque, à ladite châtellenie d'Angles.

Badestrand (Ranulphe), vendit dans le même temps neuf mines de froment dans la Psse de Flex.

Depuis ces diverses époques, on ne trouve ce nom reproduit dans aucune charte ni dans aucun acte public.

Filiation suivie.

Cette filiation est extraite du recueil Ms de D. Fonteneau.

Ier. — **Badestrand** (Hélie), valet, Sgr de Combes, arrenta, en 1262, diverses pièces de terre dans les Psses du Vigean et de St-Martin-Lars. — D. F. — Ledit Hélie avait un frère du nom de GEOFFROY. Ils firent, en 1266, divers échanges avec les abbé et religieux de Charroux. — *Ibid.*

Geoffroy eut un fils nommé JEAN de BENATTES, valet, qui vendit, le 5 mai 1315, une garenne sise Psse de St-Martin-Lars à Guillaume des Roches. — D. F. — Le nom de Jean de Benattes, adopté par le fils de Geoffroy Badestrand, au lieu du nom porté par ses ancêtres, est une nouvelle preuve d'un usage que nous avons déjà signalé souvent. Nous ne savons ce qu'est devenue sa postérité.

HÉLIE rendit un aveu à l'abbaye de Charroux en décembre 1270. Il était alors chevalier, et il accensa au mois de janvier 1272 de Simon de Lezay un fief que celui-ci tenait lui-même de Boson, Chev., Sgr de l'Ile-Jourdain. Hélie avait épousé Isabelle DE LA POUGE de la maison du Vigean. Il était mort en 1291, car à cette époque Isabelle sa femme, se qualifiant de veuve, passa une transaction avec Aimery son fils. Il laissa plusieurs enfants dont nous ne pouvons préciser le nombre. En citant un aveu rendu en 1283 à l'abbaye de Noaillé par Hélie Badestrand, dom Etiennot, qui le rapporte, lui donne pour enfants Airaud et Guillaume. Dans tous les titres postérieurs, nous ne voyons mentionné aucun individu portant ces noms; dans la transaction de 1291, il est établi qu'un Aimery était fils aîné d'Hélie et d'Isabelle de la Pouge ; dans la suite des titres se rapportant à cet Aimery, nous voyons paraître un Hélie comme frère dudit Aimery; il y a donc lieu de douter. Cependant nous croyons devoir établir ainsi les enfants d'Hélie : 1° AIMERY, qui suivra ; — 2° HÉLIE, dont mention sera faite dans l'article de son frère.

IIe. — **Badestrand** (Aimery), 1er du nom, valet, Sgr de Combes et d'Estillec, passa une transaction en 1291 avec sa mère, comme nous l'avons déjà vu, après un long procès. Geoffroy Badestrand, son oncle, est mentionné dans cette pièce. Le 23 juin 1293, il rendit hommage à Boson, Chev., Sgr de l'Ile-Jourdain, pour les fiefs et héritages qu'il possédait dans sa terre. Le 7 juin 1315, Aimery et Hélie, qualifiés frères, transigèrent avec Hugues Baranger de la Foret, valet qui avait épousé Isabelle de la Pouge, leur mère. Ledit Baranger était sans doute veuf à cette époque, car dans cette même année Aimery Badestrand jouissait d'une rente de 3 prévendiers de froment sur le vieux château du Vigean, que sa mère paraîtrait avoir eu en dot lors de son premier mariage.

Aimery laissa de sa femme dont le nom nous est inconnu :

IIIe. — **Badestrand** (Raimond), *nobilis vir* et Chev., Sgr de Combes, qui avait succédé, en 1359, à Aimery son père dans ses seigneuries d'Estillec et de Combes, confirma le 18 août 1363 les donations que son père avait précédemment faites à l'église et à la fabrique de St-Martin-Lars.

IVe — **Badestrand** (Naudin), qui succéda à Raimond son père comme Sgr de Combes et d'Estillec, ainsi qu'il est prouvé par un aveu rendu à sa seigneurie de Combes, en 1394, rendit lui-même son aveu au Sgr de l'Ile-Jourdain pour le fief d'Estillec, le 15 septembre 1400.

Il parait que Naudin mourut sans enfants mâles, car ce fut Hugues de Parthenay qui lui succéda, en 1403, dans des terres d'Estillec et de Combes.

BALUE. Cette famille d'origine poitevine doit son illustration au célèbre favori de Louis XI, dont nous allons retracer la vie agitée.

Balue (Jean) ou La Balue naquit, en 1421, au bourg d'Angle, situé presque au confluent de l'Anglin et de la Gartempe (Vienne).

L'opinion qui lui attribue pour père un tailleur d'habits parait la mieux fondée, et quoique les biographes ne soient point d'accord ni sur le lieu de sa naissance ni sur l'état de sa famille, il est désormais hors de doute qu'il naquit en Poitou et dans les rangs inférieurs d'une société dont les préjugés ne paraissaient pas devoir lui aplanir le chemin des dignités éminentes auquel son génie incontestable le fit parvenir.

Digitized by Google

Élevé sans doute par les soins de quelques religieux des monastères voisins, La Balue fit bientôt preuve d'une haute capacité, et son savoir lui valut la protection de Jacques Jouvenel des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers, qui l'attacha à sa personne dès qu'il eut reçu la prêtrise.

Le patriarche donna bientôt une preuve de confiance à son protégé en le nommant son exécuteur testamentaire, quoiqu'il n'eût encore que 35 ans (1456).

Selon la plupart des biographes, c'est ici que commence à se développer le caractère peu honorable de La Balue. Selon eux, il n'aurait répondu à l'amitié de son évêque qu'en s'enrichissant des dépouilles qui n'étaient confiées à sa loyauté que pour être distribuées suivant les dispositions formelles du testateur, et il s'en serait attribué une grande partie, débutant ainsi dans la carrière par une fortune acquise au prix d'un abus de confiance et d'un larcin.

Et pourtant, si cette accusation était fondée, si même elle avait été formulée à l'époque où les malversations auraient eu lieu, comment expliquerait-on l'empressement de Jean de Bauveau, évêque d'Angers, à appeler auprès de lui le mandataire infidèle, le prêtre coupable, pour en faire son grand vicaire et pour le combler de ses faveurs?

La Balue devint en effet bientôt chanoine d'Angers, plus tard trésorier de cette église; et lorsque Jean de Bauveau fit partie de l'ambassade qui fut envoyée à Rome pour traiter des affaires de la pragmatique-sanction, La Balue accompagna son évêque, et se fit remarquer à la cour pontificale par ses talents diplomatiques (1462).

De retour en France en 1464, La Balue fut bientôt apprécié par Louis XI. La protection de Jean de Bauveau et celle de Charles de Melun, grand maître de France, gouverneur de Paris et de la Bastille, lui valurent une charge de conseiller clerc au parlement de Paris, où il fut dispensé de siéger, à cause de ses nombreuses occupations (26 juillet 1464).

Peu après, le roi lui confia l'administration du collége de Navarre, des maladreries et aumôneries, avec la feuille des bénéfices royaux, la charge d'intendant des finances et de secrétaire d'Etat, et il joignit ensuite à tous ces titres ceux de premier abbé commendataire de Fécamp, d'évêque d'Evreux, d'abbé de Lagny, de St-Ouen, de Rouen, de St-Thierry, de Bourgueil, et de prieur de St-Eloi de Paris.

Si de telles faveurs prouvaient la confiance particulière du monarque, n'étaient-elles pas de nature à provoquer les vengeances de l'envie, et les écrivains qui ont cherché à réhabiliter la mémoire de La Balue ne pourraient-ils pas y trouver la source et l'origine des accusations que l'histoire, faussée par la haine, aurait fait peser sur lui?

Quoi qu'il en soit, La Balue justifia dès 1465 la confiance de Louis XI, et non-seulement il l'aida de sa capacité, comme négociateur, dans les embarras que lui suscita la ligue *du bien public*, mais il paya de sa personne au milieu des troubles civils. Il ne craignit point de compromettre la dignité épiscopale en passant la revue des milices bourgeoises de Paris, revêtu de son camail et de son rochet, et en faisant lui-même le guet, la nuit, à la tête de la compagnie du maréchal de Gamaches.

Louis XI dut en grande partie la conservation de sa capitale à l'activité infatigable de La Balue, ce qui lui faisait dire : « C'est un bon diable d'évêque » pour à cette heure; je ne sais ce qu'il sera à l'ave» nir, mais, quant à présent, il est continuellement » occupé de mon service. »

Ce zèle pour le service du roi augmenta la faveur immense dont jouissait déjà La Balue, et accrut dans une plus grande proportion le nombre de ses ennemis. Il faillit être victime d'un guet-apens au milieu des rues de Paris, et s'il échappa, ce fut grâce à la rapidité de sa mule et après avoir été blessé au doigt par des assommeurs (septembre 1465).

Sa réputation ne fut pas plus que sa personne à l'abri des atteintes de ses envieux. Des libelles diffamatoires donnèrent lieu aux plus graves accusations contre la probité, la conduite et les mœurs du favori de Louis XI.

Si c'est dans ces sources impures que l'histoire a trempé ses pinceaux, ce fait expliquera la réserve que quelques biographes sérieux se sont imposée à la vue des couleurs qui chargent le sombre tableau de la vie du cardinal.

La Balue fut promu, en 1466, à l'évêché d'Angers, à la place de Jean de Bauveau, que le pape déposa sous un prétexte d'abus de pouvoir, mais en réalité parce qu'il était un des opposants les plus prononcés au renversement de la pragmatique-sanction.

Si La Balue eût compris les devoirs que lui imposait la reconnaissance, et s'il se fût laissé moins aveugler par son ambition, il n'eût pas, il est vrai, accepté la dépouille de son protecteur; mais cette faute, que nous n'essaierons point de dissimuler, ne nous autorise pas à l'accuser d'un crime. L'histoire, sainement interprétée, s'oppose même à ce qu'on puisse croire qu'il eût provoqué et causé une disgrâce dont il eut le tort grave de profiter, mais qui s'explique facilement par l'opposition de l'ancien évêque d'Angers et par la condescendance de son

Digitized by Google

successeur aux exigences impérieuses de Rome.

La Balue ne se fit installer à Angers qu'après avoir été précédé par des lettres du roi et du pape.

Son administration fut fort utile aux Angevins, pour lesquels il obtint le privilége de ne pouvoir jamais être distraits, en première instance, de leurs juges ordinaires, en vertu de quelques lois que ce pût être.

Bientôt après, La Balue fut chargé de présenter au parlement de Paris la bulle du pape et les lettres du roi pour l'abolition de la pragmatique; il échoua devant la courageuse résistance du procureur général St-Romain; mais il fut plus heureux auprès du Châtelet, qui les enregistra sans opposition.

En 1467, La Balue eut l'honneur de tenir sur les fonts, pour le roi, la fille de son pannetier Denis Hesselin, avec Mmes de Bueil et de Montglat.

Dans la même année, il fut chargé par le roi de deux missions de confiance auprès du duc Charles de Bourgogne, et de recevoir et fêter à Paris les envoyés du duc.

Vers la fin de 1467, après son installation comme évêque d'Angers, La Balue, sur la demande du roi et à sa recommandation expresse, fut nommé cardinal du titre de Ste-Susanne. Depuis lors il fut souvent désigné sous le nom de cardinal d'Angers.

Aux états généraux de Tours (1468), où il occupa la première place à la droite du roi et avant le roi de Sicile, ce qui excita le mécontentement des grands, il fut chargé de travailler à la réformation de la justice. Ce fait indique assez une capacité reconnue.

On a accusé La Balue d'avoir trempé dans le procès qui eut pour résultat la condamnation à mort et l'exécution de Charles de Melun, grand maître de France, son ancien protecteur. Si cette intervention coupable était prouvée, on pourrait l'expliquer en rappelant que Charles de Melun était accusé de crimes justifiés, et qu'on lui imputait la tentative de meurtre à laquelle La Balue avait échappé en 1465.

Jusqu'ici la fortune du cardinal a été si rapide, qu'elle a dépassé toutes les prévoyances; il va bientôt l'expier par une disgrâce que les biographes ont regardée comme méritée, bien qu'il ne soit pas justifié qu'elle ait été provoquée par la trahison.

En avril 1469, le cardinal conseilla à Louis XI la malencontreuse entrevue de Péronne, et il l'y accompagna. On sait quel en fut le résultat. Louis XI ne pardonna jamais à son ministre la faute qu'il lui avait fait commettre, le traité et les humiliations qu'il lui avait fait subir, et les craintes que l'indiscret château de Péronne avait révélées à Charles de Bourgogne.

La Balue et d'Harancourt, évêque de Verdun, furent mandés et arrêtés à Tours comme coupables de haute trahison, et livrés à une commission dont le grand prévôt Tristan l'Ermite faisait partie.

Ce nom significatif devait tout faire craindre; mais, grâce à la haute intervention de la cour de Rome, la commission ne fut instituée que pour la forme. Les prélats n'en furent pas moins emprisonnés et les biens du cardinal furent partagés, selon la coutume, entre ses accusateurs et les juges nommés pour le condamner.

La chute du cardinal inspira les poëtes satiriques de l'époque, qui nous ont laissé pour échantillon de leur savoir-faire en ce genre le sixain suivant:

Maître Jean Balue
A perdu la vue
De ses évêchés;
Monsieur de Verdun
N'en a plus pas un:
Tous sont dépêchés.

La Balue, arrêté en 1469 pour des crimes que les historiens les plus graves ont réduits à quelques intrigues provoquées par le désir de se rendre nécessaire, fut enfermé, si l'on en croit la plupart des biographes, dans une cage de fer. Ce fait peut être contesté, car on sait, au contraire, que le cardinal jouit d'une certaine liberté, et qu'il put se livrer aux occupations sérieuses que le tourbillon des affaires lui avait fait perdre de vue depuis longtemps.

Pendant ses dix années de captivité, il consacra régulièrement 9 heures par jour à l'étude; il se pénétra de la connaissance des livres saints, et il apprit presque par cœur toutes les histoires anciennes et modernes.

La résignation avec laquelle La Balue supportait sa longue disgrâce toucha le cœur si froid et si dur de Louis XI, qui n'était peut-être pas lui-même très-convaincu de la culpabilité de son ancien ministre, et il accorda sa grâce aux sollicitations de Philippe de Comines et du cardinal Julien de la Rovère (depuis Jules II), alors légat en France (1480).

Louis XI avait-il quelques reproches à s'adresser au sujet de la condamnation de son ancien ministre? C'est ce qu'il serait permis de croire en faveur de ce dernier, lorsqu'on voit le vindicatif monarque demander et obtenir du pape un bref d'absolution pour l'emprisonnement qu'il avait fait subir à La Balue (1481).

Bientôt le roi oublie les souvenirs de Péronne, et par un retour qui nous paraît justificatif, parce qu'il ne peut s'interpréter autrement, il rend au prélat disgracié la faveur que celui-ci paie en nouveaux services.

Digitized by Google

Il réconcilie Ferdinand, roi de Naples, avec Louis XI, et mérite des témoignages authentiques de la satisfaction du roi et du pape.

Bien plus, après la mort de Louis XI, que l'on pourrait accuser d'avoir été guidé, dans ces dernières preuves d'une affection simulée, par des craintes superstitieuses, le roi Charles VIII, qui n'avait pas hérité de la duplicité de son père ni de ses obligations expiatrices, continue cependant ses bonnes grâces à La Balue. Il demande que le prélat, auquel ses bénéfices avaient été restitués, soit envoyé près de lui avec le titre de légat *à latere*; et lorsque la mort de Xiste IV le rappelle à Rome, le roi lui fait un présent de 1,000 écus d'or, le charge d'exprimer ses sentiments d'obéissance filiale au pape que le conclave choisira; et c'est lui, en effet, qui prononce le discours d'usage au nom du roi très-chrétien.

Les papes qui suivirent sur la chaire de St Pierre honorent La Balue des distinctions les plus flatteuses, lui confient les missions les plus délicates : c'est lui qui négocie avec le grand maître de Rhodes, au sujet de Zizim, frère de Bajazet, et qui met au pouvoir du saint-siége un otage important dont la politique devait faire une triste victime (1489).

Enfin le cardinal d'Angers, successivement évêque d'Albano et de Préneste, protecteur de l'ordre des chevaliers hospitaliers de Rhodes, et légat de la Marche d'Ancône, meurt au milieu des honneurs, investi des dignités éminentes de l'Eglise, en 1491.

Il est inhumé dans l'église de Ste-Praxède à Rome, et l'inscription suivante est gravée sur sa tombe :

D. O. M.
Johanni, cardinali audegavensi, episcopo albanensi.
Hic heros prosperâ et adversâ variâ usus fortunâ,
In piceno sub Innocentio octavo legatum agens,
Septuagenarius gloriosè obiit,
Infelicitatis humanæ et felicitatis exemplum
memorabile.
Antonius episcopus veteris amicitiæ
Memor posuit.

Telle fut la vie de La Balue. Elle nous conduit à une conclusion malheureusement nécessaire, et qui doit faire réfléchir le lecteur avant qu'il n'ose prononcer son jugement.

Si le cardinal La Balue mérite tous les reproches dont la plupart des biographes ont terni sa mémoire; si les crimes nombreux dont on l'accuse, loin d'être le résultat d'imputations mensongères ou de fausses interprétations, sont une triste réalité; si le cardinal fut tour à tour ami perfide et mandataire infidèle; s'il joignit à l'ambition démesurée d'un intrigant insatiable l'immoralité d'un prêtre éhonté; s'il dénonça l'un de ses bienfaiteurs pour hériter de ses dépouilles, et s'il fut l'assassin de celui qui avait été l'artisan de sa grandeur; s'il fut traître à la patrie qui lui avait donné le jour, et au roi qui l'avait fait asseoir près de son trône, l'histoire ne doit point épuiser tous ses anathèmes contre un tel monstre; elle doit en réserver la moitié pour les personnages éminents qui se sont rendus solidaires de tous ces crimes, en fournissant sciemment au coupable les moyens de les commettre, ou en le couvrant du manteau de leur faveur, et qui ont osé salir la pourpre romaine en la jetant sur cet homme de boue et de sang, car les exigences de la politique ne sauraient justifier de telles infamies. — Voir, pour plus de détails, la notice de M. le baron Bourgnon de Layre, tome 2 des Mém. des Antiq. de l'Ouest.

Balue (Nicole), Ier frère du cardinal, continuera la filiation.

Balue (Pierre), autre frère du cardinal, mourut sans alliance.

Balue (N...) suivit comme le cardinal la carrière ecclésiastique, et dut sans doute à la faveur dont jouissait son frère les dignités éminentes dont il fut revêtu. Il fut promu, en 1467, à l'évêché de Pons-de-Tomières en Languedoc. — Mor.

Filiation suivie.

Ier. — **Balue** (Nicole) fut nommé, grâce à la protection du cardinal, clerc des comptes en 1466. L'année suivante il devint maître des comptes, et ce fut à cette époque qu'il fut marié par son frère à Philippe Bureau, fille de Jean Bureau, maître des comptes trésorier de France, d'une famille qui jouissait alors de la plus haute faveur, et de Germaine Hesselin.—Voici comment la chronique raconte ce mariage : « Et le jeudy en suivant (4 septembre 1467), maistre Nicole Balue, frère de monseigneur l'évêque d'Évreux, fust marié à la fille de maistre Jehan Bureau, seigneur de Montglas, et fust la feste des dictes nopces faicte en l'ostel de Bourbon, laquelle fust moult belle et honneste, et lui fust illec faict grand honneur ce jour; car le roy et la royne, Mgr de Bourbon et madame sa femme, Mgr de Nevers, madame de Bueil et toute leur noblesse qui les suyvoit, y furent et s'y trouvèrent, et y fust faict moult grande chière, et si leur fist-on de moult grans, beaulx et riches dons. »

Nicole Balue devint fort riche, et il acquit les terres de Villepreux, Fontenay-en-France, Noisi-le-Sec, les Porcherons, Gouaix, Montramé et Cervolles.

Il eut plusieurs enfants, dont les noms suivent.

1° Jean, l'ainé, Sgr de Villepreux, Gouaix, Fontenay-en-France, curé de St-Eustache de Paris, grand

Digitized by Google

archidiacre d'Angers et de Souvigni en l'église de Clermont en Auvergne, mort en 1528; — 2° JEAN, le jeune, qui suit; — 3° PHILIPPE, Sgr d'Ermet et de la Motte-Bonnot, mort sans alliance; — 4° MARIE, alliée à Guillaume de la Villeneufve, Sgr de Bailli-en-Cruye et de l'Hébergerie, morte en 1518; — 5° GERMAINE, mariée: 1° à Charles, bâtard d'Alençon, baron de Cani et de Canies en Normandie; 2° à Claude Bridon, Sgr de Plessis-aux-Tournelles; — 6° ETIENNETTE, dame des Porcherons, qui épousa Gérard le Cocq, Sgr d'Esgrenol, maitre des requêtes; — 7° MARGUERITE, morte sans alliance.

IIe. — **Balue** (Jean) *le jeune*, Sgr de Villepreux, de Gouaix, d'Ermet, de la Motte-Bonnot et de Cervolles, maitre d'hôtel du roi et de la reine de Navarre, écuyer tranchant du dauphin, vivait en 1520. Il épousa Marie MALINGRE, fille de Jean Malingre, conseiller au parlement, dont il eut: 1° LOUIS, qui suit; — 2° CLAUDE, rapporté après son frère aîné; — 3° ANTOINETTE, mariée à François de Monthez, Sgr de Montfort et du Bréau.

IIIe. — **Balue** (Louis), Sgr d'Ermet, épousa en août 1543 Isabelle SPIFAME, fille de Gaillard, Sgr des Bisseaux, et d'Anne de Marle, sa première femme. Il en eut: 1° JEAN, mort jeune; — 2° CHARLOTTE, mariée à Charles Berthier, Sgr de Bisi en Nivernois; — 3° et 4° FRANÇOISE et ANTOINETTE.

IIIe. — **Balue** (Claude), frère puîné du précédent, Sgr de Villepreux, mourut le 15 mai 1570, laissant de Marthe DU THINEL, qu'il avait épousée en février 1565, un fils unique, qui suit.

IVe. — **Balue** (Claude), Sgr de Villepreux, mourut le 27 janvier 1576.

En lui s'est éteinte, selon Moréri, la famille qui devait sa puissance et son illustration au fils d'un tailleur d'habits du petit bourg d'Angle.

Cependant nous ne devons point passer sous silence qu'il existe encore dans le pays où le cardinal La Balue reçut le jour des familles qui portent encore son nom.

L'auteur de la notice insérée dans le tome II des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest affirme qu'il y a peu d'années, le percepteur des contributions de Tournon-sur-Creuse, à quatre kilomètres d'Angle, se nommait Balue, et qu'à Maillé, bourg situé à la même distance d'Angle, sur la Gartempe, la famille d'un pauvre journalier porte le nom du cardinal.

Si cette pauvre famille est l'héritière des anciens seigneurs de Villepreux et du puissant favori de Louis XI, la loi providentielle qui régit l'univers aurait-elle voulu donner encore dans cet exemple de la vicissitude des choses humaines une de ces terribles leçons si fréquentes de nos jours, et dont les générations, aveuglées par l'orgueil, ne savent point profiter pour en prévenir le cruel retour!

ARMOIRIES. — LE CARDINAL LA BALUE portait « d'argent au chevron de sable accompagné de trois » têtes de lions de gueules, posées 2 et 1. » — P. A.

Dans les armoiries que le cardinal fit sculpter sur la bibliothèque qu'il avait fait édifier à Evreux, les trois têtes de lions étaient lampassées d'azur, et le chevron de sable n'y figurait point. — T. II des Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest.

Enfin, selon d'autres auteurs, les armes de La Balue étaient « d'argent à trois channes de sable. »

BARBARIN. Cette famille, connue en Poitou et en Angoumois depuis plusieurs siècles, tire, dit-on, son origine du pays vénitien, ainsi qu'il a été reconnu par la cour des aides de Paris, comme il appert d'un extrait de l'exposé fait devant cette cour par les branches Barbarin du Bost et Barbarin des Vestigons ou Vetisons.

Nous devons faire remarquer cependant que l'on trouve cité dans des états de montres et revues déposés aux Mss de la Bibl. roy. FRANÇOIS Barbarin, servant comme archer le dernier février 1419, c'est-à-dire près d'un siècle avant l'arrivée en France de l'auteur de cette famille. Il est vrai que ce personnage pourrait appartenir à une famille Barbarin qui existait sur les confins de la Saintonge, et qui ne se regardait point comme originaire de Venise. Cette origine pourrait, au reste, être contestée pour bien des raisons, et c'était l'opinion de MM. Robert du Dorat, qui, dans leurs Mss, prétendent que cette famille était sortie des environs de Confolens.

Barbarin (Jean), Sgr de Vaudeloyne, est qualifié de messire dans un arrentement du 8 octobre 1435. — Ar. du château de Thors. — D. F.

Barbarin (Jean) était abbé de Boisgrolland en 1513. — G. G.

Barbarin (Pierre), archer, servait dans la compagnie de feu l'amiral de Bonnivet au mois de février 1519. — Bib. roy.

Barbarin (Françoise), veuve de sire François Robin, était débitrice, le 3 février 1581, envers le chapitre de la cathédrale de Poitiers de la somme de 363 écus. — D. F.

Barbarin (Isaac), conseil. au présidial de Poitiers, est nommé curateur de François Goguet par le conseil de famille assemblé le 4 février 1623; il ne parait point par l'énoncé de l'acte que ce Barbarin fût parent du mineur Goguet. — Gén. Dupont.

Digitized by Google

Barbarin (Jean), Éc., Sgr du Pont-d'Ile, assiste au contrat de mariage de messire Charles de Barbezières, Chev., et de Anne-Marie Carion, qui eut lieu le 8 février 1626. — Gén. Barbezières.

Barbarin (Françoise) signe le contrat de mariage de messire Pierre de la Porte, Éc., Sgr des Vaux, et de Dlle Louise Taveau, du 30 janvier 1694. — Gén. de la Porte.

Barbarin (Louis-René), Chev., Sgr du Grand-Plessis, avait épousé avant le 18 février 1716 Dlle Louise BUOR, fille de Louis-Gabriel Buor, Chev., Sgr du Verger, et de Dlle Louise Rimaudeau.—Gén. Buor. St-All., XVI.

Barbarin. Deux Dlles de ce nom se sont alliées récemment avec la famille de Tinguy : l'une, ALEXANDRINE de Barbarin, a épousé Henri de Tinguy (1834); l'autre, VICTORINE, a épousé Victor de Tinguy (1836). — Gén. Tinguy.

Ne connaissant que la généalogie établie par les branches Barbarin du Bost et des Vestigons, nous allons d'abord établir leur filiation, et nous rapporterons ensuite les noms isolés qui nous paraissent appartenir aux diverses branches probablement issues d'une même souche.

§ Ier. BARBARIN, BRANCHE DU BOST.

Filiation suivie.

Ier.—**Barbarini** (Guillaume), Ier du nom, gentilhomme vénitien, s'établit en Angoumois vers l'an 1500, et s'attacha à Jacques de Vendôme, prince de Chabannais. Il fut son procureur général et intendant de ses affaires dans sa principauté de Chabannais, dans ses villes et baronnies de Confolens, Loubert, Château-Morand, et autres appartenant à ce seigneur dans les provinces de Poitou et d'Angoumois.

Il laissa quatre enfants mâles : 1° JEAN, — 2° JACQUES, — 3° FRANÇOIS, — 4° autre JEAN, plus jeune, et cinq filles. Jean, fils aîné, et Jean, le plus jeune, furent auteurs des seigneurs de Monteil, du Pontell, de Chambon, de la Garde, de Fonteyroux, de la Breuille, du Bouchet, de la Borderie, et de diverses branches qui forment aujourd'hui un grand nombre de familles nobles séparées depuis plusieurs siècles de l'auteur commun.

IIe. — **Barbarin** (François), Sgr du Bost, 3e fils de Guillaume, se livra à l'étude de la jurisprudence, devint sénéchal de Chabannais, terre appartenant aux héritiers de Jacques de Vendôme, fut nommé par le roi commissaire, le 7 juillet 1533, pour régler des difficultés relatives à la châtellenie du Dorat, était encore revêtu des mêmes fonctions le 17 juillet 1535, et était à cette époque qualifié de licencié ès lois. — Rob. Dor. Il eut entre autres enfants

IIIe. — **Barbarin** (Guillaume), IIe du nom, Sgr du Bost et de la Vergne, succéda à son père dans son office de sénéchal de Chabannais, fut maître des requêtes de Henri IV, alors roi de Navarre. Comme il ne faisait pas profession des armes, il paya une taxe pour ses fiefs lors du ban de la haute et basse Marche, en 1577. — Rob. Dor. — De lui sont issus : 1° JEAN, Sgr du Bost, qui suit;

2° JOSEPH, Éc., Sgr des Vestigons ou Vetisons, Beaulieu et Vauzelles, acquitta en 1620 une taxe imposée sur les nobles de la basse Marche pour payer les frais de la députation de la noblesse de ce pays au états de 1614 et 1615, et fit partie du ban des nobles de la basse Marche en 1635. — Rob. Dor. — Il avait épousé Dlle Françoise CHARPENTIER, dont il eut FRANÇOISE, qui épousa en premières noces Jacques de Lescours, Ec., Sgr de la Valette, et en secondes noces, François Prévost, IIe du nom, Éc., Sgr de Puybautier, par contrat du 15 janvier 1635.

IVe. — **Barbarin** (Jean), Éc., Sgr du Bost, reçut le 17 avril 1597 les provisions de juge-sénéchal de l'Ile-Jourdain et de St-Germain-sur-Vienne.—Rob. Dor. — Il s'était allié à Catherine DERAZES, et le 22 février 1629 il procéda au partage de la succession de Nicolas Derazes avec François Derazes, Éc., Sgr de Ché. — Rob. Dor. — De lui est issu

Ve. — **Barbarin** (Isaac), Sgr du Bost, conseiller au présidial de Poitiers en 1620, — Rob. Dor. — rendit le 5 septembre 1639 hommage au bureau des finances de Poitiers, à cause de ses terres de Joussé et de Peyroux, fut maire de Poitiers en 1645, et mourut en 1662 étant échevin. Il laissa : 1° PIERRE, qui suit; — 2° ISAAC, Sgr de Mondenaud, demeurant au Bost, près Brillac, dont deux enfants; — 3° N..., mariée à N... Jaumier de St-Gouard, trésorier de France à Poitiers.

VIe. — **Barbarin** (Pierre), Éc., Sgr de Joussé, conseiller au présidial de Poitiers, président en 1657, rendit en 1676 hommage au roi pour sa Sgrie de Joussé. — Ar. roy. — Il eut trois garçons : 1° PIERRE qui suivra; — 2° PAUL, d'abord lieutenant au régiment de la Milice de Poitou, était en 1716 et 1721 capitaine au régiment de Beaujollais, comme il appert d'un aveu alors rendu au roi pour la même Sgrie — Ar. roy. — 3° N...

VIIe. — **Barbarin** (Pierre), Éc., Sgr de Joussé, était débiteur, en 1709, d'une somme vis-à-vis N. Babaud de la Grenouillère; il transporta à ce dernier une créance de même valeur sur N. Garnier, Ec., Sgr de Moyseaux. — F.

Digitized by Google

Là s'arrêtent les renseignements précis que nous possédons sur la branche Barbarin du Bost ; ceux qui suivent se rapportent aux autres branches, mais nous ne pouvons fixer à leur égard la filiation que de nombreuses lacunes rendent impossible à établir d'une manière complète.

§ II. Barbarin, branche de Chambon.

Barbarin (Jacques), Éc., Sgr de Chambon, 2e fils de Guillaume, rapporté ci-dessus au 1er degré de la filiation suivie, § Ier, rendit hommage, en 1555, à Godefroy Chasteigner, Sgr du Lindois, pour un fief sis Psse de Massignac. — Gén. Chasteigner.

Barbarin (Jean), Ec., Sgr de Chambon-sur-Charente, près Confolens, eut une fille Madeleine qui, vers 1600, était épouse de Nicolas Chasteigner, Chev., baron des Etangs. — *Ibid.*

Barbarin (N.), Chev., Sgr de Chambon, avait épousé vers 1650 Dlle Marie de la Chatre, veuve en premières noces de feu Benjamin du Vissel, Chev., Sgr de St-Pierre-des-Eteufs. — Gén. de la Châtre.

§ III. Barbarin, branche de la Borderie.

La branche Barbarin de Chambon produisit la branche de la Borderie, à laquelle appartiennent les noms suivants.

Barbarin (Jacques) épousa Dlle Marie Dassier-Desbrosses, dont il eut

Barbarin (Jean), Sgr de la Borderie, marié, par contrat du 2 mars 1758, avec Dlle Louise de Tryon, dont il eut

Barbarin (Joseph-Gabriel), marié le 10 novembre 1790 avec Dlle Louise Binet de Moulinneuf, dont : deux filles, l'une mariée à M. N... de Berthomé, l'autre religieuse, et deux fils jumeaux, Gustave, habitant l'Angoumois, marié le 16 janvier 1832 avec Dlle Anne Rousseau de Magnac, et François-Casimir, qui suit.

Barbarin (François-Casimir), épousa, le 12 juillet 1836, Dlle Anatolie Laurent de Reyrac, dont il a deux fils.

§ IV. Barbarin, branche de la Resnière.

Barbarin (Mathieu), Sgr de la Resnière, conseiller au présidial et assesseur criminel en 1599, fut reçu échevin de Poitiers le 14 février 1607, et maire en 1608. L'année 1614 eut pour lui ses dangers. Les ennemis du maire, Nicolas de Ste-Marthe, cherchaient à rendre ce magistrat odieux. Ils prétendaient que son projet, et celui de quelques échevins dont Mathieu Barbarin faisait partie, était de livrer la ville à M. le prince de Condé, et qu'une députation qu'on proposait d'envoyer au prince n'était qu'un prétexte imaginé pour consommer plus promptement cette odieuse trahison. Les têtes s'échauffèrent à un tel point, qu'un crime allait être commis. Dans ces circonstances critiques, le duc de Roannez, gouverneur de la ville, vit son autorité méconnue ; et soit qu'il se sentit trop faible pour lutter contre le torrent, soit qu'il fût réellement, comme on le prétendit alors, partisan du prince de Condé, il jugea prudent de se retirer à son château d'Oiron. Le maire, le procureur du roi et trois conseillers au présidial, dont Mathieu Barbarin, le suivirent dans sa fuite. Enfin, les troubles ayant été apaisés, le roi donna, en 1616, des ordres pour qu'ils pussent rentrer dans la cité. Les exilés étaient au nombre de six. Le maire fut au devant d'eux jusqu'à la porte de la ville, les conduisit à la maison commune, où on parut se réconcilier de bonne foi et oublier le passé.

Après leur départ, ils avaient été poursuivis criminellement. On avait prononcé contre eux des confiscations, des privations d'offices, etc.; mais, d'après les dispositions de l'édit du roi du mois de mai 1616, ils furent rétablis dans leurs biens, fonctions, charges et offices tant militaires que judiciaires, et tout ce qui avait été fait contre eux fut annulé. — Thib.

Mathieu Barbarin mourut en 1625, et laissa deux garçons : 1° (N...), Ec., Sgr de la Resnière, mort sans avoir été marié ; — 2° (N...), Ec., Sgr de Train, qui a laissé un fils et une fille qui suivent.

Barbarin (Jean), Ec., Sgr de Nouzières et du grand et petit Train, Psse de Jaunais, est mort laissant pour veuve Marie Sapinault, ayant la garde noble de leurs enfants mineurs, ce qui résulte de deux actes notariés du 7 juin 1673. Celle-ci s'est remariée à un officier de la maison du roi, demeurant au Grand-Plessis, près d'Aizenay, Elec. des Sables. — F.

Barbarin (Marie) épousa Adrien-César Brethé, Chev., Sgr de la Guibretière et de la maison noble de Train à cause de sadite épouse ; il lui fut rendu en cette dernière qualité une déclaration roturière, le 1er novembre 1682. — F.

N. B. Les armes de la famille Barbarin de la Resnière étant les mêmes que celles des Barbarin du Bost, nous sommes autorisés à penser que ces deux branches sortent du même tronc.

§ V. Barbarin, branche de la Garde et de Fonteyroux.

Barbarin (Jean), Ec., Sgr de la Garde et de Fonteyroux à cause de Françoise Pastoureau, son épouse, fils ou petit-fils de Guillaume, Ier du nom,

Digitized by Google

rapporté ci-dessus au 1er degré de la filiation suivie, § Ier, rendit aveu le 15 octobre 1580 dudit lieu de Fonteyroux, Psse d'Alloue, à l'abbé de Charroux.—D. F.

Il eut de son mariage: 1° ABEL, qui suit; — 2° SUZANNE, épouse de N. Charreyron, Ec., Sgr de Chassenie, comme on le voit par un acte de vente du 26 juin 1601, cité plus bas;—3° FRANÇOISE.

Barbarin (Abel), Ec., Sgr d'Ordières, demeurant ordinairement à la Tuduye, en Angoumois, fils des précédents, vendit le 26 juin 1601 la maison noble de Fonteyroux, tant en son nom personnel qu'au nom de son père et de ses sœurs. — D. F. — Il rendit aveu de quelques autres héritages à l'abbé de Charroux, le 10 juillet 1603. — *Ibid.*

Barbarin (Jean), Éc., Sgr de la Garde St-Maurice, fut exempté de servir au ban de 1557, parce qu'il était homme d'armes de la compagnie du seigneur de Gonnor.

Les noms qui suivent appartiennent aux diverses autres branches.

Barbarin (François), Ec., Sgr de Massignac, d'Alloue, et

Barbarin (N.), Sgr de Beaulieu, son frère, payèrent, en 1620, une taxe sur les nobles de la basse Marche, pour indemniser les députés de la noblesse de ce pays de leurs frais et déboursés aux états de 1614 et 1615.

Barbarin (Jeanne) épousa, par contrat du 20 février 1631, René de Mauvise, Ec., Sgr de Villiers. — Gén. de Mauvise.

Barbarin (Léonard), Sgr du Monteil, Psse de Brigueil, assista en 1651 à l'assemblée des nobles du Poitou, réunis à Poitiers pour nommer des députés aux états de Tours. Il est aussi compris dans la liste imprimée en 1667 des nobles qui avaient obtenu des ordonnances de confirmation.

Barbarin (Savin) avait possédé la Rivière-aux-Chirets; ce domaine passa depuis à Georges Baron, qui le possédait en 1581, ainsi qu'il résulte d'une déclaration rendue en 1581 au Sgr des Groges, dont nous possédons l'original.

Barbarin (François), Sgr du Monteil, s'est trouvé au ban des nobles du Poitou convoqué en 1758 à St-Jean-d'Angély; il y a servi dans la 4e brigade de l'escadron de Vassé.

Barbarin (Pierre) est cité dans une sentence rendue en 1625 par les juges de St-Maixent, et rapportée dans les Commentaires de la Coutume du Poitou, par J. Filleau.

Barbarin de la Crosse était conseiller au présidial en 1616. — Lelet, Cout. de Poit.

Les personnages qui suivent ont été maintenus dans leur noblesse, ainsi qu'il résulte de la liste des nobles de la généralité de Poitiers imprimée en 1667:

Barbarin (Jacques), Sgr de la Férandière, Psse de Tercé;

Barbarin (Marguerite), Dlle, Psse du Bourg-Archambault;

Barbarin (Marguerite), veuve de Louis Guérin, Sgr de la Courtellière, Psse de l'Ile-Jourdain; tous de l'Élect. de Poitiers.

Barbarin (Louis-François), Sgr de la Coquinerie, vivait en 1701. — D. F.

Barbarin (Louis), Sgr du Puifraigneau, a assisté en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou, tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux. — F.

Nous extrayons de la liste manuscrite des émigrés poitevins, dressée par M. Filleau, et que nous possédons, les noms d'un grand nombre de personnes du nom de Barbarin qui ont suivi la bannière des princes frères du roi dans l'émigration.

Barbarin (Alexandre-Louis-Aimé), Chev., Sgr du Grand-Plessis, né Psse d'Aizenay, bas Poitou, le 18 juin 1751, lieutenant de gardes-côtes, a fait la campagne de 1791 dans la 3e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie. Il se trouvait, à moins que ce ne fût un autre du même nom, au dépôt du régiment d'Angoulême-cavalerie lors du licenciement de l'armée de Condé. Il s'était marié à Luçon le 17 janvier 1777 avec Jeanne-Bénigne BODIN DES COUTEAUX. Il se dit chef de nom et armes de sa branche. Il est fils d'Alexandre de Barbarin, Chev., Sgr du Grand-Plessis, et de Gabrielle DE PIERRES-DE-PONT-DE-VIE.

Barbarin de la Mothe faisait partie du dépôt des compagnies nobles lors du licenciement de l'armée de Condé, en 1801.

Barbarin du Puifraigneau a d'abord servi dans le corps de la gendarmerie, a pris ensuite du service dans la légion de Damas-infanterie; il a été tué à l'affaire du canal de Louvain le 15 juillet 1794.

Barbarin de Mons (N.) servait à l'armée de Condé, au régiment d'Angoulême-cavalerie, 8e compagnie, lors du licenciement, en 1801.

Barbarin (Etienne) s'est marié le 23 mai 1803 avec Aglaé GIRARD DE PINDRAY. — F.

Barbarin (N...) s'est rendu dans la Vendée lors de la reprise d'armes, en 1815. — Bournizeau.

Nous ignorons si les noms qui suivent, et qui appartiennent à une famille qui habite encore aujourd'hui Confolens, se rattachent à l'une des branches ci-dessus rapportées.

Barbarin (N...) eut trois garçons qui suivent, et une fille mariée à N... Périgord des Granges.

Digitized by Google

Barbarin (N...), commandeur de la Légion-d'Honneur, colonel d'état-major, se distingua dans la carrière militaire sous l'empire, et fit en 1823 la campagne d'Espagne. Il était attaché comme colonel d'état-major à la division militaire dont le chef-lieu est à Tours, lorsqu'il fut mis à la retraite. Il a épousé Dlle N... THIÉBOT, dont une fille mariée à N... Frugier, et un fils mort en bas âge.

Barbarin (N...), frère puiné du précédent, ancien maire de Confolens, a épousé Dlle N... LAJAURIE, dont trois enfants : 1° THÉODOSE, receveur de l'enregistrement et des domaines ; — 2° SOPHIE ; — 3° ALINE, mariée en 1839 à N... Brac.

Barbarin (N...), frère des précédents, marié à Dlle N... LAQUAIRE, dont : 1° VICTOR ; — 2° AMÉLIE, mariée en 1829 à N... Dupont.

ARMOIRIES. — LES BARBARIN DU BOST ET DE LA RESNIÈRE portent « d'azur à trois barbeaux d'argent » en fasce, celui du milieu regardant à senestre, et » les deux autres à dextre. » Ce sont en effet les armes attribuées à MATHIEU Barbarin de la Resnière, maire de Poitiers en 1608, et à ISAAC Barbarin du Bost, maire de la même ville en 1645. Ce dernier y ajoutait pour devise : « Mediis tranquillus undis. » Ces armes paraissent encore, quoique mutilées, au dessus de la porte intérieure d'une maison située à Poitiers, rue St-Paul, à gauche en descendant, après la rue Montgautier, et qui probablement fut bâtie et occupée par la famille Barbarin.

PIERRE Barbarin, Ec., Sgr de Joussé, portait « d'azur à trois mouches à miel d'or, posées 2-1, » écartelé d'azur à trois barbeaux d'argent rangés en » pal, celui du milieu la tête en bas. » — Arm. génér. du Poitou. — Ces armes furent sans doute prises par Pierre Barbarin à l'époque où l'usage s'introduisit d'adopter des armoiries personnelles.

BARBARIN DU GRAND-PLESSIS d'Aizenay porte « d'azur à trois barbarins d'argent posés en fasce, » celui du milieu regardant à dextre, et les autres à » senestre. »

JEAN Barbarin, procureur au présidial de Poitiers, portait « de gueules à un turbot d'argent. » — Arm. Poit.

BARBEZIÈRES (DE). Cette famille noble et ancienne est originaire de la principauté de Marcillac, où se trouve une paroisse à laquelle elle a donné son nom, et qui est située sur les confins du Poitou et de l'Angoumois. Les nombreuses alliances de cette famille avec des familles poitevines, les seigneuries qu'elle a possédées en Poitou et le rôle qu'elle y a joué, l'établissement d'une de ses branches les plus remarquables dans cette province, nous font un devoir de lui accorder une place dans notre dictionnaire.

Barbezières (Sgr DE) obéit à la semonce donnée par le roi Philippe le Bel pour se rendre aux armées en 1303. — Bib. roy.

Barbezières-Chemerault (Jacques), habitant la Sgrie de Civray, servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1492. — Rob. du Dorat.

Barbezières (Jean DE) épousa Françoise DE MONTALEMBERT, dame de Ferrières, fille de Christophe de Montalembert, Sgr de Nuchèze et de la Roche-Vineuze, qui vivait au milieu du XVe siècle, et de Pernelle de Dercé. — Gén. de Montalembert.

Barbezières (Jeanne DE), mariée avec Jehan Horric, laissa deux fils qui transigèrent en 1514 sur la succession de leurs père et mère. — Cte de St-Maur. — D. F.

Barbezières (Sgr DE) a promis de servir le roi en sa personne, à défaut de Jean Acarye, Sgr du Fief-Archier, le 30 mai 1536, au ban du pays et comté de Saintonge, tenu par François de Mortomer. — D. F., 82.

Barbezières de Bois-Berthon (Jean DE) fut reçu chevalier de Malte en 1550. — Vertot.

Barbezières-Chemerault (N.), Chev. de l'ordre, et deux de ses fils concoururent à la défense de Poitiers lorsque cette ville fut assiégée par l'amiral de Coligny, en 1569.

Barbezières (Dlle Renée DE), veuve en premières noces de René Gaultier, Ec., Sgr du Fresne, épousa, le 31 mars 1571, André de Montalembert, co-Sgr de Vaux et Sgr d'Estrades. — Gén. de Montalembert.

Barbezières, Ec., Sgr de Mongeret, épousa, en 1578, Antoinette DE ROCHECHOUART, fille de Claude de Rochechouart et de Jacqueline de Baudot. — Jou. Lo.

Barbezières (Catherine DE) avait épousé Jean de l'Estang, Sgr de Rulles, dont une fille Anne épousa, par contrat du 30 août 1580, Jean IV, comte de Montalembert. — Gén. de Montalembert.

Barbezières (Florence DE) était vers 1580 l'épouse de René d'Alloue, Ec., Sgr du Chatelle, gentilhomme ord. de la chambre du roi.

Barbezières (Renée DE) épousa, par contrat du 19 janvier 1609, Joseph de Villedon. — Gén. de Villedon.

Barbezières (Louise DE), épouse de haut et puissant Brice Graffart, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Angoumois, Saintonge, etc., Sgr, à cause de sadite épouse, de la châtellenie de Cramahé ou Cramaye, relevant de l'évêché et baronnie de Maillezais, rendit hommage de cette terre

Digitized by Google

le 18 janvier 1601. Louise était veuve le 27 septembre 1617. — D. F.

Barbezières (Charles DE), Chev., Sgr de la Soudière, St-Méry, Villeneuve et Lucialonge, épousa, par contrat passé par Dubois, Nre à Confolens, le 8 février 1626, Marie CARION, veuve de Louis Reynaud, Chev., Sgr de l'Age-Bertrand. Il descendait sans doute de Jean, Ec., Sgr de St-Méry, fils de JEAN de Barbezières et d'Amice L'HERMITE.

Barbezières (Jean DE) fut reçu Chev. de Malte en 1666. — Vertot.

Barbezières (Dlle Florence DE) avait épousé René Coullaud, Ec., Sgr du Vignaud, dont une fille qui épousa, par contrat du 9 juillet 1689, Casimir Prévost, Chev., Sgr de Lilaux, de Brassac, etc. — Gén. Prévost.

Filiation suivie.

§ I^er^. **BARBEZIÈRES** (DE), BRANCHE AÎNÉE.

Cette généalogie est extraite de D. Fonteneau.

I^er^. — **Barbezières** (Jean DE), Ec., Sgr de Barbezières, le plus ancien connu de cette famille, épousa Amice L'HERMITE, dont il eut : 1° JEAN, qui suit; — 2° Autre JEAN, Ec., Sgr de St-Méry : on ne dit rien sur sa postérité; — 3° JACQUELINE, mariée à Guillaume Dexmier, Ec., Sgr de St-Amand; — 4° BERNARDE, qui épousa Guillaume de la Porte, Ec.

II^e^. — **Barbezières** (Jean DE), II^e^ du nom, Ec., Sgr dudit lieu et d'Estrades, épousa Clémence D'ORGEMONT. Elle était veuve le 24 juin 1485, époque où on la voit constituer des procureurs (avec Anusse Vernute de Barbezières, peut-être sœur de son mari), tant en son nom que comme tutrice des enfants dudit feu Jean, afin de terminer leur querelle (24 juin 1485). — D. F., 82. — Elle se remaria en secondes noces, le 27 mai 1490, à Pierre Dexmier, Ec., Sgr de Mirande. Elle eut de son premier mariage : 1° PHILIPPE, qui suit; — 2° LOUIS, Éc., habitant la principauté de Marcillac : il servit au ban des nobles du Poitou en 1491, comme archer, en remplacement de son beau-frère, et le remplaça également au ban de 1492; sa postérité nous est inconnue; — 3° BERTRAND, Ec. : on ne sait également rien sur sa lignée; — 4° CATHERINE. — Après le second mariage de Clémence d'Orgemont, la tutelle des enfants qu'elle avait eus de Jean de Barbezières passa entre les mains d'ANDRÉ de Barbezières, que nous ne pouvons rattacher à la filiation suivie, mais que nous supposons être oncle ou cousin germain de ses pupilles, lequel, le 27 mai 1490, partagea quelques héritages avec Guillaume Dexmier, Ec., Sgr de St-Amand, époux de Jacqueline de Barbezières, et avec Guillaume de la Porte, Ec., et dame Bernarde de Barbezières, son épouse. — D. F., 82.

III^e^. — **Barbezières** (Philippe DE), Ec., Sgr dudit lieu et d'Estrades, fut chargé d'ordres du roi le 10 mai 1516, pour chasser et faire punir des malfaiteurs qui infestaient alors l'Angoumois. Il épousa, par contrat passé à St-Jean-d'Angély par Johanon, garde du scel royal, le 24 janvier 1497, Hélène DE FONSÈQUE, d'une branche de la maison de la Rochefoucault, dame de Huré, d'Androux et de Lavergne, de laquelle sont nés : 1° LAURENT-CHARLES, qui suivra; — 2° CHARLES, Ec., Sgr dudit lieu et de Péré, qui épousa Jeanne DE POUSSARD. Charles fut nommé tuteur de LOUIS de Barbezières, Ec., Sgr de Nougères; de JEAN et de Dlles JEANNE et ANNE de Barbezières, frères et sœurs, dont nous ne connaissons point les auteurs. Le 18 décembre 1571, il rendit ses comptes de tutelle. — D. F., 82. — Il avait eu de son mariage : CHARLES; — HARDOUINE, mariée, par contrat passé devant Godet, garde du scel de la châtellenie de Cyré, le 6 octobre 1552, à Charles Joumard, Ec., Sgr de la Funelière et d'Ardilliers. — D. F., 82.

3° JACQUES, qui formera la branche des Sgrs de Noyers (§ II).

IV^e^. — **Barbezières** (Laurent-Charles DE) épousa Dlle Jeanne DE POUTHE par acte du 13 juillet 1534. Cela appert d'une confirmation de noblesse du 19 avril 1559, signée de Ste-Marthe. — D. F., 82.

V^e^. — **Barbezières** (Charles DE), Sgr dudit lieu et de Péré, fils du précédent, fut marié deux fois : 1° par contrat du 24 janvier 1580, reçu par Gaillard, Nre royal, à Jeanne DE GONTAUD DE BIRON, fille de noble et puissant Sgr Arnault de Gontaud de Biron, Sgr baron de Salaignac, Chev. de l'ordre du roi, et de Jeanne de Salaignac. — D. F., 82. — 2° Par contrat du 10 septembre 1603, passé par Arnaudeau, Nre royal à St-Jean-d'Angély, à Marie ROBERT. — D. F., 82. — Il demeurait Psse de Barbezières, et fut maintenu dans ses priviléges de noblesse, le 19 avril 1599, par les commissaires de la généralité de Poitiers pour la vérification de la noblesse. L'on voit par cette confirmation, signée de Ste-Marthe, que ledit Charles est le chef de nom et d'armes de sa maison, et qu'il a aidé ci-devant le Sr de la Roche-Chemerault, son proche parent, pour servir à la vérification de sa noblesse, aux fins d'être reçu en l'ordre du St-Esprit. — D. F., 82. — Il eut de Jeanne Gontaud de Biron, sa première femme : 1° PIERRE, Sgr de Barbezières et de Péré, qui mourut sans avoir eu d'enfants de Jeanne DE LA CAVE, son épouse; — 3° ABSALON, mort sans enfants; — 3° JEANNE; — 4° CHARLOTTE. Charles eut aussi de Marie Robert, sa deuxième femme, pour

Digitized by Google

fils unique, SALOMON, qui continua la postérité.

VI^e. — **Barbezières** (Salomon DE), né le 31 décembre 1604, épousa, par contrat passé à Marcillac par Lotte et Babin, le 1^er avril 1628, Florence DE LASTRE. Le 15 avril 1636, lui et sa femme, d'une part, transigèrent avec Louis de Lastre, Ec., Sgr des Salles, et Dlle Jeanne Rabion, son épouse, au sujet de certaines clauses insérées dans le contrat de mariage desdits de Barbezières. Cette transaction est passée devant J. Aubineau et Lotte, Nres à Marcillac. — Salomon eut de son mariage : 1° CHARLES, qui suit; — 2° CATHERINE, morte sans postérité.

VII^e. — **Barbezières** (Charles DE), Sgr de la Tallonière, fut marié, par contrat passé par Vallet, Nre royal à Angoulême, le 25 août 1667, à Anne Prudence DE COUVIDON, de laquelle sont issus : 1° BERNARD-CHARLES, mort chanoine d'Angoulême, signa le contrat de mariage de son neveu avec Marie-Jeanne Chasteigner de Rouvre; — 2° JEAN-LOUIS-PIERRE, jésuite; — 3° CHARLES, qui continue la descendance; — 4° JEANNE, morte sans postérité.

VIII^e. — **Barbezières** (Charles DE), Chev., Sgr de la Tallonière et de la Fenêtre, s'allia, par contrat passé à Poitiers, le 8 février 1705, devant Charraudeau et Royer, Nres royaux, à Marie-Jeanne CHASTEIGNER DE ROUVRE. Il était mineur, et son père n'existait plus. Ils eurent pour enfants : 1° CHARLES-ANTOINE, qui suit; — 2° FRANÇOIS, chanoine régulier; — 3° JEAN-CHARLES, chanoine d'Angoulême, assista au contrat de mariage de Charles-Antoine son frère, du 23 avril 1735; — 4° JEAN-CÉSAR, Chev., Sgr de la Tallonière, Péré, etc., ancien capitaine au rég. de Mailly, Chev. de St-Louis, décédé à St-Maixent le 11 décembre 1788. — Jou. Lo. — Il avait épousé Anne-Gabrielle L'EVÊQUE, veuve de Jean-Charles Eschallé, Chev., Sgr de Linazay, dont il eut deux garçons morts en bas âge, et une fille MARIE-ANNE, mariée à St-Maixent, le 18 juillet 1789, à Louis-Marie-Joseph-Sévère de Cumont, Lieut. au régiment d'Aquitaine. — Jou. Lo. — 5° et 6° JEANNE et ANNE-PRUDENCE, l'une et l'autre mortes dans leur enfance.

IX^e. — **Barbezières** (Charles-Antoine DE), 1^er du nom, Chev., Sgr de la Tallonière, la Chapelle-Marcillac, etc., officier au régiment de Pons, épousa, par contrat passé à Angoulême, le 23 avril 1735, devant Bernard et de Rouvelle, Nres, Marie DE LIVAINE DE LA CHAPELLE, dont il a eu un grand nombre d'enfants; les cinq suivants ont seuls survécu : 1° CHARLES-ANTOINE; — 2° N..., enseigne de vaisseau; — 3° FRANÇOIS, Lieut. au régiment de Talaru; — 4° JACQUES; — 5° N..., fille.

X^e. — **Barbezières** (Charles-Antoine DE), II^e du nom, Chev., Sgr de la Chapelle-Marcillac, Brettes, Souvigné en partie, ancien chef de bataillon, Chev. de St-Louis, s'est trouvé à l'assemblée de la noblesse du Poitou, réunie à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux. Il émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes frères du roi, en qualité de commandant en second de la quatrième compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie. Il avait épousé à Angoulême, par contrat reçu par Mattat et Bourguet, Nres royaux, le 9 février 1770, Françoise-Josèphe DE NESMOND, fille de Philippe de Nesmond, Chev., Sgr de Brie, et de Jeanne-Marguerite Garnier, dont postérité.

§ II. BARBEZIÈRES (DE), BRANCHE DES SEIGNEURS DE NOYERS.

IV^e. — **Barbezières** (Jacques DE), Sgr de Noyers, troisième fils de Philippe de Barbezières et de Hélène de Fonsèque, rapportés au 3^e degré de la filiation suivie, § 1^er, épousa Jeanne DE MOUSSY, dont il eut : 1° LOUIS, qui continua la filiation; — 2° JEAN; — 3° JOACHIM; — 4° et 5° ANNE et JEANNE-HÉLÈNE.

V^e. — **Barbezières** (Louis DE), Sgr de Noyers, fut marié à Charlotte DE BOULAINVILLIERS, veuve de Pierre Beslier, baron de Caux, dont il eut pour fils unique

VI^e. — **Barbezières** (Louis DE), Sgr de Noyers, épousa Jeanne DE JOUSSERANT, dont il eut : 1° JEAN-BAPTISTE, né Psse de Barbezières, le 19 février 1618, sans doute mort jeune, car il n'en est pas parlé dans cette généalogie. — D. F. — 2° CHARLOTTE, mariée en premières noces à Charles Duchesneau, Sgr du Jussay; elle épousa en secondes noces (1691) René d'Escoubleau, Ec., Sgr de Sourdis; — 3° RENÉE, qui fut mariée à Louis de Livaine, Sgr de la Ronde; ils moururent sans lignée; — 4° JEANNE, mariée à Charles Plumant, Sgr de Baillac, par contrat passé par Babin, Nre à Marcillac, le 29 mai 1635. — D. F., 82.

§ III. BARBEZIÈRES (DE), BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHEMERAULT.

La branche de Barbezières-Chemerault a fourni des personnages qui se sont particulièrement fait distinguer dans la carrière des armes, qui ont joui de la faveur signalée de nos rois, et qui ont joué un rôle important dans l'État. Nous ignorons à quelle époque cette branche s'est séparée des précédentes, ce qui ne nous permet pas d'en établir les divers degrés. MM. Robert du Dorat, qui ont donné dans leurs ouvrages Mss une généalogie de cette branche, n'indiquent point l'époque où vivaient les deux Barbezières, premiers Sgrs de Chemerault, portant l'un et l'autre le

Digitized by Google

prénom de FRANÇOIS ; et d'ailleurs, comme nous n'avons point vu figurer ce nom de baptême pas plus que le titre de Sgr de Chemerault dans la généalogie des branches qui précèdent, nous manquons entièrement de données positives pour éclaircir ce point douteux.

N. B. Nous ne pouvons nous dispenser de dire qu'il existe dans le tome 82 des Mss de D. Fonteneau une dissertation de D. Mazet, établissant sans prénoms, ni dates, ni preuves, la généalogie de la branche de Barbezières-Chemerault. On y lit entre autres choses qu'un Barbezières ayant épousé une fille de la maison de Couhé, qui eut en partage la terre de Chemerault, cette terre resta entre les mains de cette famille, dont les ainés portèrent toujours depuis le nom de Barbezières-Chemerault. — L'auteur arrive ainsi, après quelques degrés, jusqu'au père de Barbezières, époux de Catherine de Vivône, et qui fut père de François, III^e^ du nom, et d'Aymeri. — Voir ci-après. — Nous n'avons point suivi ce travail, qui ne repose, à notre avis du moins, sur aucunes bases certaines, et qui d'ailleurs ne nous fournissait aucun renseignement intéressant.

Filiation suivie.

Barbezières (François DE), I^er^ du nom, eut pour fils

Barbezières (François DE), II^e^ du nom, qui laissa

Barbezières (François DE), III^e^ du nom, lequel épousa Catherine DE VIVÔNE DE LA CHATEIGNERAYE, dont il eut : 1° FRANÇOIS, qui suivra ;

2° AYMERI ou MÉRY, fut honoré de l'amitié particulière de Henri III, et chargé par ce prince et par Charles IX, son prédécesseur, de missions difficiles et qui exigeaient une confiance entière de la part de ces souverains.

Lorsque le frère de Charles IX fut nommé roi de Pologne, il voulut emmener avec lui Aymeri ; mais la reine-mère s'y opposa, disant : « Allez, mon fils ; il » vous portera bientôt de mes nouvelles. »

Le roi Charles IX, pour récompenser les deux frères de Barbezières des bons et loyaux services qu'ils lui avaient rendus, leur donna la jouissance des revenus de l'abbaye de Celles. Ce fut Aymeri qui fut chargé par le duc de Montpensier de démolir les fortifications du château de Lusignan, lorsque ce prince se fut rendu maitre de cette place importante par la capitulation du 25 janvier 1575. Si les antiquaires et les touristes doivent blâmer l'exactitude scrupuleuse avec laquelle Aymeri de Chemerault remplit sa mission en ne laissant subsister aucune trace de l'œuvre gigantesque attribuée par les légendes populaires à la fameuse fée Mellusine ; si la science même peut regretter une perte irréparable, on ne saurait se dissimuler que le château de Lusignan, par son importance même et par sa forte position, avait trop souvent offert un point d'appui et un refuge assuré au parti protestant, au pouvoir duquel les chances de la guerre l'avaient fait tomber plusieurs fois, et qu'il faut attribuer ce qu'on a appelé du vandalisme à des considérations d'une autre nature et d'une autre portée.

Le roi envoya plusieurs fois Aymeri de Chemerault à Poitiers, en 1589. Cette ville était alors fortement agitée par les factions ; il fallait pour éclairer leurs menées perfides des hommes sur lesquels le pouvoir pût compter, et qui eussent assez de perspicacité pour comprendre ce qu'on voulait cacher à la cour. « Les chefs cherchaient à amuser les envoyés du roi » par de belles paroles, en les assurant que la ville » serait toujours fidèle à Sa Majesté, mais qu'il fallait » excuser l'emportement d'un peuple qui, dans la » crainte des protestants, prenait feu au moindre » bruit et ne pouvait être facilement apaisé. » — Thib.

Le 31 décembre 1585, Aymeri de Barbezières fut compris dans la promotion des chevaliers du St-Esprit, faite par Henri III dans l'église des Augustins de Paris. Il fut le quinzième. Il était à cet époque grand maréchal des logis de la maison du roi. — D. F., 91, 94. — Ce fut en cette circonstance que Charles de Barbezières aida son parent des titres qu'il possédait pour qu'il pût faire les preuves de noblesse exigées par les statuts de l'ordre du St-Esprit. — V. § I^er^, 5^e^ degré.

Aymeri de Barbezières épousa, en 1590, Dlle Claude DE L'AUBESPINE, dont il n'eut point d'enfants. Le 26 mai 1596, les commissaires du conseil lui vendirent, à faculté de rachat à perpétuité, tant pour lui que pour la dame de l'Aubespine, son épouse, les domaines, terres et seigneuries de Civray, Usson, Melle et dépendances, pour la somme de 16,438 écus un tiers.

N. B. ANTOINE de Barbezières, Éc., Sgr de St-Méry et de Chérac en partie, était frère ou oncle de ceux qui précèdent ; il était en 1557 homme d'armes de la compagnie du duc de Montmorency. — Roq. — 3° MADELEINE, connue sous le nom de Mlle de Chemerault, vivait à Poitiers en 1590. Elle fut l'un des beaux esprits du XVI^e^ siècle, et sacrifia aux muses françaises quelques-uns de ses loisirs. Il parait même, d'après une petite pièce de vers qui nous a été conservée par Dreux-Duradier, que sa verve poétique s'enflamma, à l'époque de nos troubles civils, en faveur de la *Sainte-Union*, qu'elle célébra dans les vers suivants qui furent imprimés en tête de

Digitized by Google

deux harangues prononcées par Pierre Umeau pour le serment de la *Sainte-Union* en Poitou, au mois d'août 1589.

Si cette antique foi, lien des antiques âmes,
Qui reluit maintenant par vos doctes écrits,
Pouvoit encor tourner dedans son premier pris,
Nous vivrions bien heureux loin du bruit des alarmes.
Tout plein de piété, aimant votre patrie,
Vous ne pouviez chanter qu'Union, Union.
Aussi le Tout-Puissant hait la division :
Aimons donc l'unité, puisqu'il se l'est choisie.

Barbezières (François DE), IV^e^ du nom, Éc., Sgr de Chemerault, fut particullèrement chéri par le roi Charles IX. Ce prince, en considération des services que François et son frère Aymeri lui avaient rendus, leur accorda, ainsi que nous l'avons vu, la jouissance des revenus de l'abbaye de Celles, et ce même prince créa l'aîné des deux frères guidon dans sa compagnie de gendarmes. Plus tard, François devint le lieutenant de ce corps qu'il a commandé pendant plus de 25 années. Il avait épousé Dlle Françoise DE CONSTANCE, du Vendommois, dont il laissa une nombreuse postérité : 1° FRANÇOIS ; — 2° GABRIEL, Chev., Sgr de Marigny, épousa Françoise DE LA HAYE et fut Sgr d'Auge ou d'Ausse ; — 3° GEOFFROY, qui formera la branche de la Roche-Chemerault, et dont la postérité sera rapportée au § IV ; — 4° N..... s'allia avec la maison du Lys-St-Georges, en Bourbonnais ; — 5° FRANÇOISE épousa Jacques Thibault, Ec., Sgr de la Carte : ils vivaient en 1608 ; — Gén. Thibault de la Carte. — 6° N... épousa un gentilhomme du nom de Beaupuy ; — 7° JEANNE, religieuse, était abbesse de la Trinité du Dorat vers 1650 ; — 8°, 9° et 10° trois filles religieuses.

Barbezières (François DE), V^e^ du nom, Chev., Sgr de Chemerault, épousa Dlle Charlotte DE FONTLEBON, dont il eut trois fils : — Rob. Dor. — 1° FRANÇOIS, appelé en 1635 au ban des nobles de la basse Marche, prenait le titre de Sgr de Chemerault, comte de Civray et Sgr de Fontlebon en partie ; il est mort sans avoir été marié ; — 2° CHARLES s'est allié avec la maison de la Rabastelière ; — D. F. — 3° ACHILLE, reçu Chev. de Malte le 23 décembre 1626, était le 6 mai 1648 Sgr engagiste des domaines de Civray, Usson et Melle, et prenait le titre de comte de Civray. — Plumitifs du bureau des finances de Poitiers.

§ IV. BARBEZIÈRES (DE), BRANCHE DE LA ROCHE-CHEMERAULT.

Filiation suivie.

Barbezières (Geoffroy DE), Chev., Sgr de la Roche-Chemerault, troisième fils de François, IV^e^ du nom, et de Françoise de Constance, rapportés ci-dessus au § III, fut d'abord abbé laïque de Celles, près Melle, dont il touchait les revenus, d'après la concession qui en avait été faite par Charles IX à son père et à son oncle. Plus tard il la résigna entre les mains d'un abbé ecclésiastique qui consentit à lui en servir les fruits. Cet abus subsistait encore en 1613, époque à laquelle Louis de la Rochefoucault, évêque de Lectoure, succéda au cardinal son frère comme titulaire de l'abbaye de Celles. Après un procès considérable, évoqué du grand conseil au conseil privé, l'abbé fut maintenu dans l'abbaye, mais à la charge néanmoins de payer à Geoffroy de Barbezières une pension de 3,000 livres et 36,000 livres pour les arrérages du passé.

Il épousa, par contrat passé le 22 août 1615, par Patraud et Houlyer, Nres à Melle, Louise DE MARANS, fille de Pierre de Marans, Cte de Pindray, Chev., Sgr des Ormes-St-Martin, près Châtellerault. Il prit dans son contrat de mariage le titre de haut et puissant Chev., Sgr de la Roche-Chemerault. De ce mariage sont issus cinq enfants : 1° GEOFFROY, Chev., Sgr de la Roche-Chemerault ; — 2° CHARLES de Chemerault, Sgr engagiste du domaine de Lusignan le 20 mars 1664, prenait le 4 avril de cette même année le titre de gouverneur de Lusignan. — Plum. du bur. des finances de Poitiers. — Il épousa Marie TABOUREAU, dont il eut JEAN-NOEL. Ce dernier servit en qualité de brigadier dans l'armée de Catalogne, qui, sous le commandement du duc de Vendôme, s'empara de la ville de Barcelonne (10 août 1697). Chemerault fut chargé de porter au roi Louis XIV la nouvelle de ce succès. Arrivé le 15 août à Versailles, il fut accueilli avec distinction, et reçut du roi 12,000 liv. de gratification et le grade de maréchal de camp. Lorsqu'en 1702 Louis XIV confia au duc de Bourgogne le commandement de l'armée qu'il envoyait en Flandre, Chemerault accompagna ce prince et fut chargé de soutenir le grand bailli de Gand, qui, dévoué aux intérêts du roi d'Espagne Philippe V, voulait remettre cette ville sous son obéissance. Il partit du camp de Braine-la-Leude avec 2,000 chevaux et 2,000 grenadiers, sous prétexte de fourrager, mais en effet pour marcher sur Gand, et le 4 juillet il s'empara de cette ville, dans laquelle il trouva une grande quantité d'artillerie et de munitions. Ce fut sans doute en récompense de ce beau fait d'armes qu'il fut revêtu de la charge de lieutenant général, grade avec lequel nous le voyons figurer en Italie en 1702 ou 1703. Le duc de Vendôme ayant envoyé Chemerault pour conférer avec le duc de Bavière sur divers projets relatifs à la

Digitized by Google

campagne qui allait s'ouvrir, Chemerault, afin de traverser avec plus de sûreté les pays ennemis, se déguisa en paysan; mais il fut pris près du lac de Constance, conduit à Inspruck, jeté dans un cachot puis gardé à vue. Ne sachant comment donner de ses nouvelles, et craignant d'être pendu comme espion, il prétendit être sérieusement malade, et demanda un capucin afin de remplir ses devoirs de religion. Quand il fut seul avec le ministre du Seigneur, il le saisit à la barbe pour s'assurer qu'elle n'était point fausse, et que le capucin pouvait recevoir sa confession. Il lui avoua alors son nom et ses titres, et le moine, gagné par ses confidences, avertit secrètement le duc de Vendôme de la situation critique dans laquelle se trouvait son envoyé. Le prince écrivit aussitôt au Cte de Staremberg, commandant l'armée ennemie, qu'il traiterait le commandant et la garnison de Vercelli, selon que Barbezières, qu'il savait bien être lieutenant général des armées du roi, serait traité lui-même. Cette menace sauva probablement la vie à Chemerault, mais il ne fut rendu à la liberté que longtemps après. Sorti de prison, il se rendit auprès du duc de Vendôme et le suivit dans ses campagnes.

D'après le duc de St-Simon, Chemerault eut une grande part au gain de la bataille de Cassano, où le prince Eugène fut battu (16 août 1705).

Les champs de Malplaquet furent aussi témoins de la valeur du brave Chemerault, et ce fut là qu'une mort glorieuse termina la carrière qu'il avait si dignement remplie (9 septembre 1709).

Voici le jugement que porte sur Chemerault le duc de St-Simon dans ses Mémoires (t. 14, p. 40, éd. Delloye); « Chemerault, dit-il, étoit excellent officier » général, fort dans le grand monde et honnête » homme, quoique dans la liaison la plus intime de » M. de Vendôme. »

Pour celui qui connaît l'acharnement avec lequel St-Simon poursuit en toutes circonstances le duc de Vendôme et même ceux dont le seul crime était de lui être attachés, le peu de mots qu'il consacre à notre compatriote valent un grand éloge.

Chemerault avait épousé N... DE MAREUIL, dont il n'eut point d'enfants.

3° FRANÇOIS eut la tête tranchée pour avoir suivi le parti du prince de Condé et porté les armes contre le roi. Il avait eu de N. BERTRAND DE LA BASINIÈRE, sa femme, un fils nommé CHARLES, lieutenant général des armées du roi, mort sans postérité.

4° LOUIS, mort sans enfants;—5° LOUISE, élevée fille de la reine, épousa, par contrat du 2 mai 1644, Macé Bertrand de la Basinière, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé.

N. B. Les éléments du § IV, qui précède, ont été puisés au tome 82 du recueil Ms de Dom Fonteneau.

§ V. BARBEZIÈRES (DE), BRANCHE DE MONTIGNÉ.

Nous ne connaissions point cette branche de la famille de Barbezières, lorsque nous devinmes acquéreurs des minutes des confirmations de noblesse de M. de Maupeou. Ce fut dans ce précieux Ms que nous trouvâmes les renseignements qui vont suivre. Si nous ne pouvons rattacher la branche de Montigné à la branche aînée dont nous venons de donner la généalogie, nous n'en sommes pas moins autorisés à établir qu'elle est incontestablement sortie de la même souche, et son existence dans la même principauté de Marcillac en est une des meilleures preuves.

Filiation suivie.

Barbezières (Pierre DE), Éc., Sgr de Montigné, passe une transaction le 29 octobre 1456, par-devant Chamballon, Nre royal à St-Jean-d'Angély, avec M. de la Rochefoucault. Il eut présomptivement pour fils

Barbezières (Louis DE), Éc., Sgr de Montigné, reçut le 12 novembre 1492 un acte d'hommage de Jean Cougnolle, comme relevant de la terre de Montigné. Il avait eu d'un premier lit un fils qui se maria le 20 octobre 1528, par contrat reçu par Maingarniau, Nre à Angoulême. Par une coïncidence assez remarquable, son père épousait le même jour, en secondes noces, Marguerite REGNAULT, dont nous ignorons la postérité.

Barbezières (Hercule DE), Éc., Sgr de Montigné, fils de la première femme du précédent, se maria, comme nous venons de le dire, le même jour que son père; il épousait Dlle Guillemine JAY le 6 juillet 1541, par-devant Nau et Tiau, Nres de la principauté de Marcillac. Il passe une transaction avec Hercule Jay, son beau-frère, pour choses relatives à son contrat de mariage. Il laissa de son union, ainsi qu'il résulte d'un acte en forme de partage qu'il passa par-devant Mesnard, Nre de la principauté de Marcillac, le 9 mai 1581 : 1° JEAN, qui suivra;—2° LOUIS, sur lequel nous n'avons aucun document.

Barbezières (Jean DE), Éc., Sgr de Montigné. Son existence ne nous est révélée que par la transaction du 6 juillet 1581, déjà mentionnée, et par le contrat de mariage de son fils, où on voit qu'il avait épousé Dlle Marie DE LA FAYE.

Barbezières (Hirémie DE), Éc., Sgr de Montigné, épousa, par contrat passé par-devant Bion, Nre royal à la Rochelle, le 11 novembre 1593, Marie THEVENIN. Il laissa de son mariage

Digitized by Google

Barbezières (Étienne DE), Éc., Sgr de Montigné, épousa, par contrat passé devant Galliot, Nre, le 2 mai 1622, Dlle Fleurence CORGNOLLE. Il était mort le 1er janvier 1659, époque à laquelle sa veuve partagea les biens provenant de sa succession avec ses enfants qui suivent : 1° LOUIS-CHARLES, sur lequel nous n'avons aucun autre renseignement; — 2° FRANÇOIS, qui suit.

Barbezières (François DE), Éc., Sgr de Montigné, mentionné avec son frère dans le partage du 1er janvier 1659 précité, passé devant Hugon, Nre, fit partie du ban de la noblesse du Poitou convoqué en 1690. Il avait épousé : 1° le 6 juin 1662, par contrat passé devant Hugon, Nre de la principauté de Marcillac, Dlle Marie ARNAULT; 2° le 23 novembre 1670, par contrat passé devant Trioi et Chauvigneau, Nres à Champagné-St-Hilaire, Dlle Anne DE PIOT. Ce fut lui qui obtint de M. de Maupeou, le 13 janvier 1700, l'ordonnance de confirmation où nous avons puisé les renseignements qui précèdent.

ARMOIRIES. — Les BARBEZIÈRES, SGRS DE LA CHAPELLE-MARCILLAC, portaient « fuselé, » d'autres disent : « losangé d'argent et de gueules. » Ces armoiries sont les mêmes que Vertot, dans son Histoire de Malte, attribue à la famille de Barbezières.

Elles sont encore les mêmes que celles qui furent reconnues appartenir à CHARLES-BERNARD de Barbezières, Éc., chanoine de l'église cathédrale d'Angoulême, par ordonnance des commissaires généraux du conseil, députés sur le fait des armoiries, en date du 29 août 1698.

LA BRANCHE DE BARBEZIÈRES DE LA ROCHE-CHEMERAULT portait, selon *la Vraye et parfaite science des armoiries*, « écartelé au 1er d'argent à » une fasce losangée de 3 pièces et 2 demies de » gueules, au 2e d'azur à la croix fourchée d'argent, » au 3e d'hermine au chef de gueules, au 4e d'or à » l'aigle éployée de sable. » Ces armes sont en effet attribuées à Méry de Barbezières par le P. Anselme, t. 9.

BARDIN (DE), famille noble et ancienne établie en Poitou depuis environ quatre siècles.

Un recueil de montres et revues, déposé à la Bibliothèque du roi, nous a fourni les noms suivants :

Bardin (Jean), homme d'armes, et un autre, archer, portant le même prénom, firent montre le 9 février 1474.

Bardin (Jean) était homme d'armes en 1506.

Bardin (Jean), conseiller du roi en ses conseils d'État, privé et finances, président à la chambre des comptes, cour des aides et finances de Bourgogne, étant venu se fixer à Poitiers, y fonda en faveur des jésuites, le 10 novembre 1639, deux chaires de théologie. Il constitua aussi une rente pour leur bibliothèque. Il était Sgr baron de Bournezeaux, en bas Poitou, terre qu'il avait acquise du duc de Thouars le 24 février 1629; il obtint en cette qualité, le 3 août 1641, un arrêt du parlement de Paris que nous a transmis J. Filleau dans ses Décisions catholiques, et par lequel il fut fait défense aux habitants de ladite baronnie de Bournezeaux faisant profession de la religion réformée d'avoir dans l'étendue de cette terre un lieu de rassemblement pour y continuer l'exercice de leur culte. Jean Bardin était mort avant le 23 mai 1650, époque à laquelle FRANÇOISE Bardin, sa fille et héritière, qui nous a paru être fille unique, était mariée à Henri de Creil, maître des requêtes, et Sgr baron de Bournezeaux à cause de son épouse.

Bardin (N.), médecin, fut nommé en 1787 membre pour représenter les communes à l'assemblée d'élection aux Sables.

BARDIN (DE) DU RIVAULT ET DE LA SALLE.

Cette famille noble, fixée depuis longtemps dans les environs de la Trimouille, fit ses preuves de noblesse devant Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, lorsque Henri de Bardin de la Salle fut admis au nombre des pages de S. M. la reine, femme de Louis XV. C'est sur la généalogie dressée en cette occasion le 9 août 1764, et sur une copie du certificat de M. d'Hozier, que nous avons rédigé l'article qui suit, en y ajoutant les notes particulières que nous possédons.

Filiation suivie.

Ier. — **Bardin** (Florent DE), Éc., Sgr de Gérac, vivait, ainsi que Dlle Anne RABIER, son épouse, le 4 mars 1398, ainsi qu'il résulte d'un contrat d'échange de certains héritages et domaines appartenant à ce personnage.

Il laissa au moins un fils, qui suit.

IIe. — **Bardin** (René DE), Éc., Sgr de Gérac, épousa Dlle Sylvine DE MORAN. Cette union fut prouvée au juge d'armes de France, à défaut du contrat de mariage qui ne put être produit, par un acte entre-vifs entre René de Bardin et Sylvine de Moran sa femme, en date du 16 septembre 1436.

René de Bardin rendit en 1440 hommage du fief de Gérac, dont il était seigneur. De son union naquirent : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° et 3° MARIE et ANNE, qui partagèrent noblement avec leur frère, le 8 novembre 1485, la succession de leurs père et mère communs.

Digitized by Google

IIIe.— **Bardin** (François DE), Éc., Sgr de Gérac, épousa, par contrat du 22 février 1460, Dlle Louise DE RAN, et partagea, ainsi que nous l'avons dit, le 8 novembre 1485, avec ses deux sœurs la succession de ses père et mère. Il laissa de son mariage

IVe.— **Bardin** (Guillaume DE), Ier du nom, Éc., Sgr du Rivault, assista au ban et arrière-ban, suivant certificat du 20 août 1527, signé Gamargin. Il épousa, par contrat du 17 mai 1492, Dlle Gabrielle DE CORBIÈRES, dont il eut

Ve.— **Bardin** (Guillaume DE), IIe du nom, Ec., Sgr du Rivault. A défaut de contrat de mariage non produit, on justifie l'alliance de Guillaume avec Françoise DE BARNEUIL par une donation entre-vifs, faite le 25 mai 1541, de biens y spécifiés par ladite Françoise de Barneuil à Guillaume de Bardin, son fils aîné, et par un certificat du Sr du Puy du Fou, gouverneur de Nantes et commissaire départi pour la montre des nobles du ban et de l'arrière-ban.

VIe.— **Bardin** (Guillaume DE), IIIe du nom, Éc., Sgr du Rivault, épousa, par contrat du 4 mars 1546, Dlle Sylvine BOURDE. Il figure dans des actes du 5 octobre 1551 et de 1556, et il passa une transaction avec Louis de Bardin, receveur de M. de la Trémouille. Nous ignorons quels étaient les liens de parenté que ferait supposer l'acte intervenu entre les contractants. Guillaume eut au moins deux fils : 1° ANTOINE, qui suit ; — 2° RENÉ, qui partagea, le 8 avril 1566, avec son frère la succession de leurs père et mère communs.

VIIe.— **Bardin** (Antoine DE), Ec., Sgr du Rivault et de la Massotière, épousa, par contrat du 20 octobre 1569, Dlle Louise DE COURAL, fille de Léonet de Coural, Ec., Sgr du Mazet. De ce mariage naquit

VIIIe.— **Bardin** (Louis DE), Ier du nom, Ec., Sgr du Rivault, du Poiron et du Mas, fit diverses acquisitions les 29 mars 1617 et 22 janvier 1619. Il avait épousé, par contrat du 1er février 1606, Dlle Marguerite DE BROSSARD, fille de Léonard de Brossard, Ec., Sgr de Jauvard, et de Dlle Aimée de Bourde. De ce mariage naquirent : 1° LOUIS, qui suit ; — 2° et 3° MARGUERITE-ANNE-LOUISE et OLYMPE, qui partagèrent noblement avec leur frère les successions paternelle et maternelle, le 21 juillet 1636.

IXe.— **Bardin** (Louis DE), IIe du nom, Ec., Sgr du Rivault et du Poiron, partagea avec ses sœurs, ainsi que nous l'avons dit, la succession de ses père et mère, le 21 juillet 1636. Il épousa, par contrat du 13 mai 1640, Dlle Jeanne JACQUEMEN, laquelle, après la mort de son mari, fut déclarée veuve de gentilhomme par arrêt du conseil d'État du roi du 28 septembre 1672. De ce mariage naquit

Xe.— **Bardin** (Jacques DE), Ier du nom, Ec., Sgr du Rivault, du Poiron et de la Salle d'Archigny, par suite de son mariage avec Gabrielle GRUGET, fille de Nicolas Gruget, Ec., Sgr de la Salle d'Archigny, et de Dlle Judith Guillon, qu'il épousa par contrat du 20 août 1673, fit hommage de ladite Sgrie de la Salle d'Archigny, relevant de la châtellenie de Monthoiron, le 4 juin 1688.

Il fut maintenu dans sa noblesse le 11 mars 1698, par ordonnance de M. de Maupeou, commissaire départi par S. M. pour l'exécution de ses ordres en la généralité de Poitiers, ainsi qu'il l'avait été par arrêt du conseil d'État du roi du 28 septembre 1672. Il eut pour fils

XIe.— **Bardin** (Jacques DE), IIe du nom, Ec., Sgr du Rivault, du Poiron et de la Salle, baptisé le 24 juin 1682, épousa *en face de l'église*, le 5 juillet 1715, Jeanne DE LA VERGNE, et fut maintenu dans le droit de prendre la qualité de noble et d'écuyer par ordonnance de M. des Galois de la Tour, intendant en la généralité de Poitiers, du 19 septembre 1717.

XIIe.— **Bardin** (Claude DE), Ec., Sgr du Poiron, de la Salle, Liglet, Courtevrault, etc., fils du précédent, né le 10 février 1719 et baptisé le même jour, épousa, par contrat du 8 juin 1748, Gabrielle DU LIGONDÈS, fille de messire François du Ligondès, Chev., Sgr du Plessis, et de dame Marie-Rose de la Barre.

Il servit au ban des nobles du Poitou, en 1758, dans la 3e brigade de l'escadron de Vassé. — F. — De son mariage naquirent : 1° HENRI, qui suit ; — 2° CHARLES, dit le chevalier de Bardin, Sgr de l'Ile-Mauvière, capitaine de grenadiers au régiment de Brie-infanterie, assista à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue en 1789 pour l'élection des députés aux états généraux. Ayant émigré en 1791, il fit la campagne dans l'armée des princes frères du roi, comme chef de section, dans la compagnie formée par les officiers de son régiment. Il servit ensuite dans le cadre d'Allonville, destiné à passer dans la Vendée, et mourut au château du Plessis (Indre) en 1802.

Il avait épousé, le 10 juin 1789, Psse d'Appelvoisin, près Buzançais, Françoise-Charlotte DE MENOU, de la branche du Mée, qui est décédée au Blanc le 25 septembre 1841.

XIIIe.— **Bardin** (Henri DE), Ec., Sgr du Poiron, de la Salle, Liglet, Courtevrault, etc., né le 10 mars 1749 au château du Plessis, Psse de Tendue en Berri, baptisé le 12 du même mois, fut admis au nombre des pages de la reine, femme de Louis XV, sur titres produits devant Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, et suivant son

Digitized by Google

certificat du 9 août 1764 attestant qu'il était issu de ceux dont les noms précèdent. Il servit dans les chevau-légers de la garde du roi, et assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers pour l'élection des députés aux états généraux. Ayant émigré, il servit dans l'armée des princes frères du roi comme maître de la 2e compagnie noble d'ordonnance. — F.

Il avait épousé, par contrat passé le 19 mars 1774 par Duchastenier, Nre royal à Poitiers, Charlotte-Angélique-Radégonde DE JANVRE, fille de N. de Janvre, Chev. de St-Louis, et de Dlle N. de Menou, décédée depuis à Béthine le 12 décembre 1838. De ce mariage naquirent : 1° CHARLES-HENRI-MARCELLIN, qui suit ; — 2° HENRI-HIPPOLYTE, né le 13 août 1778, élève de la marine à l'école de Vannes, fut reçu dans l'ordre de Malte le 21 septembre 1783. — St-All., 4. — Il servit sous l'empire dans le corps du génie militaire. Poëte et musicien, il est auteur de diverses productions publiées ou inédites qui sont appréciées par les hommes de goût.

XIVe. — **Bardin** (Charles-Henri-Marcellin DE), Ec., Chev. de St-Louis, né à Poitiers le 20 avril 1776, d'abord élève de la marine à l'école d'Alais, fut admis dans l'ordre de Malte le 27 juin 1780. — St-All., 4.—Ayant émigré avec son père, il servit comme lui dans l'armée des princes frères du roi Louis XVI, comme maître de la 2e compagnie noble d'ordonnance. — F. — Sous la restauration, il fut officier dans la légion de l'Indre.

Il a épousé, le 26 février 1810, Dlle Louise-Agathe DELAAGE, fille de messire Antoine Delaage, Ec., ancien officier d'infanterie, et de dame Thérèse-Julie Gigou. De ce mariage sont issus : 1° MARIA-RADÉGONDE, née le 11 février 1811, mariée, par contrat reçu en novembre 1831 par Me Bodin, Nre au Blanc, avec M. Adrien de Régis ; — 2° CLARISSE-JULIE, née le 8 janvier 1813, mariée, par contrat reçu le 16 novembre 1839 par Me Rossignol, Nre à la Trimouille, avec M. Stéphane de Morineau, docteur en médecine ; — 3° HENRI-FRANÇOIS-ERNEST, né le 19 mars 1823.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BARDIN DU RIVAULT, ETC., porte, d'après le Dictionnaire héraldique, « de sinople à trois dauphins d'argent ; » et selon d'autres auteurs, « d'argent à l'aigle éployée de » sable. »

BARILLON. Cette famille d'une noblesse très-ancienne habitait le Poitou dès le XIIIe siècle.

En 1448, l'aîné de cette maison alla se fixer dans sa terre de Somploire, sur les confins de la province d'Anjou touchant au Poitou ; mais, malgré ce changement de domicile, cette famille a presque toujours conservé des terres en Poitou, et quelques-uns de ses membres ont continué à l'habiter.

Barillon (Guillaume) servait au ban des nobles du Poitou, convoqué en 1467, comme brigandinier du Sr de Laigle.

Barillon (Louis), Sr de St-Lot, habitant dans la terre de Thouars, servait comme archer au ban de 1491, ainsi que

Barillon (Pierre), habitant dans la terre de Parthenay, qui remplaçait LOUIS Barillon son père.

Filiation suivie.

Ier. — **Barillon** (Guillaume), Ec., Sgr de Bonnefons, Psse d'Ardelais en Poitou, épousa Alix DE FONSÈQUE, d'une branche de la maison de la Rochefoucault. Ils vivaient en 1340, et eurent pour fils

IIe. — **Barillon** (Pierre), Éc., Sgr de Bonnefons, marié en 1373 à Révérente DE MERVENT, dont il eut : 1° JEAN, qui suivra ; — 2° MARGUERITE, morte sans postérité ; — 3° PHILIPPE, mariée à Laurent Jaillard, Ec., Sg. de la Marronnière.

IIIe. — **Barillon** (Jean), Ier du nom, Éc., Sgr de Bonnefons, épousa en 1416 Françoise DUPLESSIS DE LA BOURGONNIÈRE, fille de Mes. Jacques Duplessis et de Alnette Chapron, Sgr et dame dudit lieu du Plessis, de la Bourgonnière, de la Chapronnière, de Somploire, Gué-Ste-Flaive, de la Bruloire, du Plessis-Tizon, de Minières, etc. Françoise eut en partage les terres et Sgries de Somploire, du Gué-Ste-Flaive, de la Bruloire, du Plessis-Tizon et de Minières. Ils eurent pour enfants : 1° JEAN, IIe du nom, qui suit ; — 2° JEANNE, mariée à noble Jacques Mauvreteau, Ec. ; — 3° FRANÇOISE, mariée à noble Olivier de Broon, Éc.

IVe. — **Barillon** (Jean), IIe du nom, prenant le titre de noble et puissant Sgr, s'allia, par contrat du 8 septembre 1448, avec Marie DE LA MUCE, fille de Jean de la Muce, Sgr de Villedor, et alla habiter le château de Somploire, Psse dudit lieu, en Anjou, qu'il tenait du chef de sa mère. Ils eurent pour enfants : 1° LOUIS, qui suit ; — 2° RENÉE, dont la vie ne nous est pas connue ; — 3° MARIE, mariée à N. le Meignen, qui fut excusé en 1467 de ne pas se trouver au ban des nobles, parce qu'il était de garde en la place de Palluau.

Ve. — **Barillon** (Louis), Chev., épousa, par contrat du 25 janvier 1483, Marguerite GORDEAU. Ils eurent pour fils aîné

VIe. — **Barillon** (René), Chev., épousa, par contrat du 4 août 1511, Marguerite de PEILLAC. Leur fils aîné fut

Digitized by Google

VII^e. — **Barillon** (Thomas), qui épousa, par contrat du 14 novembre 1544, Anne CHAMBRET, dont : 1° JOACHIM, qui suit ; — 2° OLIVE, qui partagea avec lui les biens de leurs père et mère par acte du 3 août 1587.

VIII^e. — **Barillon** (Joachim), Éc., Sgr de Somploire, rendit hommage le 15 septembre 1575 à Mgr René, Cte de Sanxay, Chev. de l'ordre du roi et son chambellan, mais tout en protestant contre ledit hommage. Il épousa, par contrat du 7 novembre 1575, Charlotte DUBOIS D'ARGONNE. La féodalité avait attaché à la terre de Somploire quelques-uns de ces droits bizarres institués dans les temps reculés de la monarchie, et que nos parlements proscrivaient avec la plus grande rigidité lorsque les seigneurs annonçaient la prétention de vouloir les faire revivre.

En 1600, Charlotte Dubois, veuve de Joachim Barillon, prétendit être fondée en titres et en possession du droit de faire prendre par son sergent, de chaque courtisane passant dessus sa chaussée, 4 deniers ou la manche du bras droit de sa robe ; ou de faire à sa volonté de ladite courtisane, une fois à son choix. Elle se disait également fondée à réclamer l'exercice du droit d'après lequel les vassaux habitant son fief étaient obligés, lorsqu'il s'agissait de faire une noce, d'appeler son sergent huit jours d'avance pour y assister, si bon lui semblait. S'il jugeait convenable de s'y rendre, il devait se placer devant la mariée, ayant à ses côtés deux chiens courants et un lévrier, auxquels on devait servir à dîner comme à leur maître ; et après le dîner le sergent donnait la main à la mariée et disait la première chanson.

Par sentence du présidial d'Angers du 4 mars 1600, Charlotte Dubois fut déboutée de ses demandes. Il fut ordonné que l'article concernant les courtisanes serait rayé de ses aveux, et défenses lui furent faites de demander lesdits droits. Mais, par arrêt du parlement de Paris du 6 mars 1601, ladite dame ayant déclaré auparavant acquiescer à la première sentence en ce qui regardait l'article des courtisanes, le parlement fit droit sur ses autres demandes, et la confirma dans la possession et jouissance de ses prérogatives.

Charlotte Dubois avait eu de son mariage avec Joachim Barillon : 1° FRANÇOIS, qui suit ; — 2° et 3° RENÉE et MARIE, avec lesquelles il fit, par acte du 3 mai 1618, le partage des biens de leurs père et mère.

IX^e. — **Barillon** (François), Chev., Sgr de Somploire, fut un des cent chevau-légers ordinaires du roi, et rendit aveu de sa Sgrie de Somploire à la comté de Maulévrier le 24 avril 1613. Il avait épousé, par contrat du 25 juillet 1610, Jeanne THÉVENIN, dame de Beauchesne et de la Pigerie, Psse de Cérizay, dont il eut : 1° CHARLES, qui suit ; — 2° FRANÇOISE, mariée à René de Granges, Chev., Sgr de Puiguyon, Beauchesne, etc., vivant en 1661 : elle était sa veuve en 1666 ; — 3° LOUISE épousa, par contrat du 10 janvier 1656, René Cantineau, Chev., Sr de la Huttière, alors veuf ; — 4° MARGUERITE, mariée, par contrat du 31 janvier 1656, à Charles Brochard, Chev., Sr de la Roche.

X^e. — **Barillon** (Charles), Chev., Sgr de Somploire, Chev. des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de St-Lazare, en 1669, fut maintenu noble par les commissaires de l'Elec. de Montreuil-Bellay le 12 avril 1641, et confirmé par arrêt du 19 novembre 1668. Il était né le 4 mars 1623, et épousa, par contrat du 31 janvier 1656, Jeanne HUPEL.

Tout ce qui précède est extrait des titres qui se trouvaient dans le trésor du château de la Flocellière. — D. F.

Barillon (Henri), évêque de Luçon vers 1673, sortit, selon Moréri, de l'illustre famille de Barillon, originaire d'Auvergne, et considérable, dès le temps de Louis XI, par sa noblesse et par les grandes terres qu'elle possédait dans cette province. Nous avons vu que plus de 150 ans avant que le roi Louis XI montât sur le trône, les Barillon du Poitou prenaient le titre d'écuyers et *de nobles et puissants Sgrs*, ce qui accuse aussi une noblesse fort ancienne.

Nous ne serions pas non plus éloignés de croire à une certaine communauté d'origine qui nous autorise à accorder au prélat que le siége de Luçon compte à bon droit parmi ses évêques les plus distingués une place dans notre ouvrage.

Ses aïeux, dit Moréri, vinrent s'établir à Paris sous le règne de François I^er, et pendant la faveur du chancelier Duprat, qui se fit honneur d'entrer dans leur alliance. Il était fils de JEAN-JACQUES de Barillon, président au parlement de Paris, et de Bonne FAYET, fille du président de ce nom. Il naquit le 4 mars 1639, et fut dès le berceau destiné à être Chev. de Malte. Ses études terminées, il vint demeurer avec M. de Morangis, son oncle paternel, conseiller d'État et directeur des finances. Après une retraite qu'il fit à St-Magloire, il résolut de quitter l'épée et d'entrer dans l'état ecclésiastique. Il soutint sa licence avec un tel éclat, que les auditeurs accouraient en foule pour l'entendre. Nicolas Colbert, évêque de Luçon, ayant fait proposer au roi de donner cet évêché, dont il se démettait, à l'abbé de Barillon, Louis XIV n'hésita pas à le lui accorder. A cette nouvelle, le digne abbé, qui n'avait jamais fréquenté la cour, et qui n'était appelé à l'épiscopat que par suite de la ré-

Digitized by Google

putation de science et de vertu qu'il s'était faite, alla se cacher au fond de la Bourgogne, ne pouvant se résoudre à se charger d'un fardeau que son humilité lui faisait trouver au dessus de ses forces. Il se soumit enfin, et se rendit dans son diocèse, où il chercha à terminer toutes les bonnes œuvres que M. de Colbert n'avait pu achever. Il y a fait une foule de fondations utiles, et principalement pour l'éducation de la jeunesse, à laquelle il croyait devoir donner particulièrement tous ses soins. Enfin, après avoir gouverné son diocèse pendant 27 ans avec un zèle, une application et des exemples qui le mettaient au rang des plus saints évêques, il se rendit à Paris en 1699 pour se faire opérer de la pierre. Il mourut peu après; son cœur fut porté à Luçon pour être placé dans l'église cathédrale. M. Dubos, archidiacre, théologal et chanoine de Luçon, fit imprimer en 1700 un abrégé de la vie de ce vertueux prélat.

Son chapitre fit placer dans l'église cathédrale de Luçon cette épitaphe historique :

D. O. M.
Illustrissimi ecclesiæ principis
D. D. Henrici de Barillon,
cor
hoc inclusum lapide quiescit.
Verbo, scriptis, exemplo, opibus, oves pavit annos XXVII
pastor bonus.
De clericali seminario taceant homines, à saxis ipsis clamabitur
ædificator beneficus.
Collationibus sacris ad scientiam parochos accendit
veritatis doctor.
Tria in suâ diœcesi erexit nosocomia lucionense, dotavit,
pauperum pater.
Puellarum fidem catholicam edocendarum collegium fundavit
fidei propagator.
Templum hoc perficere conatus donis ornavit amplissimis
dignus ecclesiæ sponsus.
Assiduis curis, itineribus, sudoribus, periculis,
gregis sui.... dominici vultum agnovit
charitatis Christi vicarius.
Lethali morbo abstractus.....
. . . . . .
Mortui cor nunquam moriturum sponte revolavit
Prid. non. maii. anno. M. D. C. XCIX, ætat. LXI.
Peregrinationis finem invenit,
Sanctorum civis.
Præsuli suo æternum hoc grati animi monumentum
D. P. C.
Lucionense capitulum.

ARMOIRIES. — CHARLES Barillon, rapporté au 10e degré de la filiation suivie, portait, selon l'armorial de Bretagne, « de gueules à trois barillets d'or cerclés de » sable. »

MARGUERITE Barillon, dame de la Boucherie en bas Poitou vers 1698, portait « d'argent à un baril de » sable. » — Arm. du Poitou.

BARLOT. Cette ancienne maison du bas Poitou, noble et illustre, a ajouté depuis environ trois siècles à son nom celui du Chastelier, et depuis lors elle est plus connue sous le nom de Chastelier-Barlot.

Barlot (Jean), habitant sur la terre de Ste-Hermine, servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1491, où il remplaça son père qui fut dispensé à cause de son grand âge.

Barlot (René), Éc., Sgr de la Capelle, fit, le 2 décembre 1492, un échange avec Gauvaing de la Fourest, Éc., Sgr de la Fresière. — D. F.

Barlot (Jean), Éc., Sgr de la Trembiaye-Barlot, épousa, par contrat passé sous la cour royale de Poitiers, le 21 janvier 1513, par L. Ogeron et R. Gauvain, Nres, Dlle Jeanne AUDEBAULT, fille de feu René Audebault, Éc., Sgr de Villegay, et de Dlle Renée de Souvigné.

Barlot (Louise) était, le 14 juin 1553, veuve de François Rigault, Éc., Sgr de Millepied, et rendit hommage, en cette qualité, au Sgr de la Durbellière. — D. F.

Barlot (Renée), veuve de feu Gilles de Laval, comparut au procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitou en 1559, comme dame usufruitière et en partie propriétaire de la baronnie de la Mothe-Ste-Héraye.

Barlot (Renée), dame de Puipapin, rendit un aveu au Sgr de Bretignolles le 13 mars 1581. — D. F.

Barlot (Renée), dame des Nouhes, qui avait épousé N.... de la Brunetière, n'existait plus le 13 avril 1581. — D. F.

Barlot (Hélène), qualifiée de ***haute et puissante dame***, avait épousé Jacques Foucher, Chev., Sgr du Gué-Ste-Flaive, etc., gentilhomme ordinaire du roi. Devenu veuf, celui-ci céda à son fils, par acte du 4 novembre 1628, les biens qui lui étaient échus par le décès d'Hélène. — D. F.

Barlot (Renée du Chastelier) fut mariée à Arnault Porcheron, Sgr de St-James et de la Tour. Ils vivaient vers 1640.

Digitized by Google

Barlot (Jeanne du Chastelier), veuve d'Antoine Rolland, Sr de Basseville, épousa Pierre Guyon. — Mss com.

Barlot (Loyse du Chastelier) a épousé Maurice de Sauzay, Éc., Sgr de Beaurepaire. — Mss com.

Filiation suivie.

Ier. — **Barlot** (Pierre), Éc., Sgr de la Tremblaye, Psse du Pin, près Mauléon, rendit le 15 octobre 1426 un aveu à Regnault de Meulles, Sgr du Fresne-Chabot et de la Roche, près Cérisais. — D. F. — Il fut père de

IIe. — **Barlot** (Guy ou Guyon), Éc., Sgr de la Tremblaye, rendit aveu au même Sgr le 8 janvier 1482. — D. F. — Il épousa Louise DU PUY DU FOU, — Jou. Lo. — et eut pour fils

IIIe. — **Barlot** (Jean), Sgr de la Tremblaye, qui servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1491, et qui rendit aussi au Sgr du Fresne un aveu le 22 juin 1496. — D. F.

Nous pensons que c'est lui qui fut chargé, les 5 novembre 1506 et 18 mai 1527, par Dlle Marie Audayer de rendre en son nom des aveux au Sgr du Pin. — — Arch. du chât. de Thouars. — *Ib.*

Il avait épousé Marie CLAVELLE, dont il laissa : GUILLAUME, qui suit. — Bibl. de l'arsenal, grand prieuré d'Aquitaine.

IVe. — **Barlot** (Guillaume), Éc., Sgr du Chastelier, épousa Aliette CHARUYAU DE MONTORGUEIL, dont il eut : — *Ib.* — 1° JEAN, Éc., Sgr de la Tremblaye, servit comme homme d'armes au ban de 1533. Il prenait le titre de Sgr de la Tremblaye-Barlot dans un aveu qu'il rendit au Sgr du fief du Gart le 16 novembre 1565. — D. F. — C'est peut-être le même que celui dont nous avons plus haut rapporté le mariage avec Dlle Jeanne Audebault, en date du 21 janvier 1513. — 2° JOACHIM, qui suit.

Ve. — **Barlot** (Joachim), Éc., Sgr du Chastelier, servit comme archer au ban de 1533. Il avait, le 20 juin 1565, des propriétés dans la mouvance de Belleville, en Thouarçais. — D. F. — Il avait épousé Dlle Renée DE BARAZAN, fille de Pierre de Barazan, Éc., Sgr de la Salmondière, près Niort, et de Jeanne de Prahec. Il eut de ce mariage — *Ib.*

VIe. — **Barlot** (René), Ec., Sgr du Chastelier, épousa Marie BODET, fille de René Bodet, Sgr de la Fenestre, et de Renée de Montrichard. Il fut père D'ANTOINE, qui suit. — Bibl. de l'arsenal.

VIIe. — **Barlot** (Antoine), Éc., Sgr du Chastelier-Barlot, la Gorronière, etc., était marié le 26 mai 1581 à Renée DE LA VERGNE. Il rendit, à cause d'elle, hommage à la baronnie de Brandois pour la Gorronière, le 20 août 1598. — D. F. — Il prenait aussi le titre de Sgr du Buignon. Etant tombé malade à Nevers, il fit son testament le 21 août 1616. Il eut pour enfants : 1° LÉON, qui suivra ; — 2° RENÉ, reçu Chev. de l'ordre de Malte le 17 août 1606, mentionné dans le registre intitulé Grand prieuré d'Aquitaine (Bibl. de l'arsenal), comme étant du diocèse de Maillezais ; — 3° RENÉE-MARIE, recommandée par son père dans son testament précité aux soins de son frère Léon.

VIIIe — **Barlot** (Léon) du Chastelier, Chev. des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, premier maréchal des camps et armées de France, Sgr du Chastelier-Barlot, de Pouillé et de l'île de Bouin, naquit le 14 mars 1582. Nous ne suivrons pas Dreux-Duradier dans l'éloge historique de ce guerrier qui a fait honneur au Poitou. Nous dirons seulement qu'après avoir consacré ses premières années aux études spéciales des mathématiques et de l'art des fortifications, il embrassa dès l'âge de 12 ans le parti des armes ; à peine âgé de 15 ans, il se trouva à une assemblée de la noblesse du bas Poitou, convoquée par M. de Mallcorne, gouverneur de la province, pour aviser aux moyens de faire cesser les troubles qui l'agitaient ; et il montra dans cette réunion une telle sagesse, que le gouverneur lui confia le commandement absolu et la surveillance dans un rayon de 7 à 8 lieues autour du château du Chastelier.

Il se rendit ensuite au siége d'Amiens ; et après la paix de Vervins (1598) il s'attacha à la cour. En 1609, le roi ayant levé un régiment pour Mgr le dauphin, du Chastelier-Barlot obtint le commandement de la 3e compagnie.

L'assassinat qui enleva Henri IV à ses sujets rendit cette faveur sans effet. Mais il fut mis à la tête d'un régiment d'infanterie de dix enseignes, et peu de jours après, il fut créé mestre de camp. Il se trouva aux siéges de St-Jean-d'Angély et de la Rochelle, et fut confirmé en 1622 dans son grade de mestre de camp. Étant avec son régiment en Savoie, il reçut ordre, en 1630, d'aller à Conflans pour en forcer les faubourgs. Afin d'abréger son chemin, « il » franchit, dit Dreux-Duradier, des roches escar- » pés et des précipices affreux, en se laissant glisser » du haut en bas, avec 5,000 hommes, ce qui fit dire » au secrétaire d'État de la Vrillière qui accompa- » gnait le roi, *qu'il avait bien ouï dire que les* » *oiseaux franchissaient les montagnes, mais non* » *pas les armées avec armes et bagages.* » Conflans fut pris dans la même nuit.

Le huitième jour après la journée de Castelnaudary, en 1632, du Chastelier-Barlot se rendit maître de Pézenas et de Béziers. En 1633, Nancy s'étant

Digitized by Google

rendu à l'armée victorieuse du roi, qui la commandait en personne, du Chastelier-Barlot reçut alors une nouvelle marque de la confiance de son souverain, qui lui ordonna d'entrer dans la ville par la porte St-Nicolas à la tête de six compagnies du régiment de ses gardes, pour demeurer dans la ville neuve. Le roi voulut même loger dans cette partie de la ville occupée par du Chastelier-Barlot, ainsi que la reine, le cardinal de Richelieu et le garde des sceaux, et il ordonna que les clefs de la ville fussent remises au valeureux Poitevin, auquel il conféra les fonctions de gouverneur pendant qu'il resterait à Nancy.

En 1635, quoique malade et incommodé de la goutte, du Chastelier-Barlot partit pour l'armée de Flandre, où le roi lui conféra le titre de premier maréchal de camp et le brevet de général, si les maréchaux de Châtillon et de Brézé, qui étaient à la tête de l'armée, ne pouvaient, par quelque cause que ce fût, continuer d'exercer leur commandement.

Louis XIII ayant résolu de lever de nouveaux régiments d'infanterie, et de leur donner le drapeau blanc ainsi que le nom des provinces où ils seraient levés, il ordonna à du Chastelier-Barlot de former le régiment de Poitou. Il était composé de 900 piques, 900 corselets et 900 mousquets. Telle fut l'origine du régiment de Poitou. Ce corps dans le principe entièrement composé de Poitevins, a toujours tenu un rang distingué dans l'infanterie française. Du Chastelier-Barlot mourut en 1644 dans son château de Payré, où il s'était retiré depuis 1636, et d'où ses fatigues passées et ses maladies continuelles ne lui permirent plus de sortir. « Il mourut, ajoute l'auteur précité, oublié du prince et haï du ministre, qui ne lui offrit, dit-on, le bâton de maréchal qu'à des conditions qu'on ne devait pas mettre après plus de 40 ans de service. »

« On m'assure dans des mémoires que j'ai reçus de Fontenay, dit encore Dreux-Duradier, que le cardinal de Richelieu, dans le dessein de bâtir le château de Richelieu et la ville même, dans la paroisse de Payré, dont du Chastelier-Barlot était seigneur, et de joindre la petite rivière de Vendée à la mer par un canal qu'on ne pouvait faire qu'à travers les terres de Barlot, lui proposa la vente de sa terre et celle du château, et qu'il lui promit même de joindre au prix qu'il en exigerait le bâton de maréchal. Barlot répondit à ces offres qui lui furent faites par le cardinal même : « Monseigneur, un bâton de maréchal » ne se vend pas, on le gagne; et j'ai assez beau jeu.» Il perdit pourtant la partie, et mourut sans cet honneur. »

La construction du château de Richelieu fit commettre au cardinal bien des injustices; aussi sommes-nous fortement portés à croire que l'assertion de Dreux-Duradier est fondée.

Nous devons faire connaître un trait de la vie de du Chastelier-Barlot, qui prouve son humanité et combien il mettait de soin à empêcher que ses vassaux ne fussent vexés. En qualité de Sgr de l'île de Bouin, il avait été révolté des exactions commises par les meuniers de cette île. Ils furent poursuivis par ses officiers de justice comme s'étant rendus coupables du *crime de vol*. Les meuniers se pourvurent par appel à la sénéchaussée de Poitou. Mais le procureur fiscal de du Chastelier étant mort, les choses restèrent *in statu quo*.

Il reprit alors en son propre et privé nom les poursuites en 1644, l'année même de sa mort; et ce fut à sa requête qu'intervint une sentence de la sénéchaussée, par laquelle il fut fait défense aux meuniers de prendre par chaque boisseau un droit plus élevé que le seizième, avec injonction d'avoir une mesure ajustée au cep ordinaire du seigneur, etc.—Registres de la sénéchaussée de Poitou.

Du Chastelier-Barlot est l'auteur de mémoires qui ont paru sous ce titre : « Mémoires pour servir à » l'histoire, tirés du cabinet de messire Léon du » Chastelier-Barlot, Chev. de l'ordre du roi, con» seiller en ses conseils d'État et privé, etc., depuis » l'an 1596 jusqu'en 1636. Fontenay, Pierre Petit» Jean, 1643 (petit in-4°). » Plusieurs extraits de ces mémoires se trouvent dans les *Affiches du Poitou* de l'année 1784, nos 42, 47, 49, 51, 52, etc.

Du Chastelier-Barlot avait épousé, d'après les Mss de la Bibl. de l'arsenal, Dlle Jeanne BOUHIER, fille de Robert Bouhier, Éc., et de Dlle Louise Rousseau.

Il laissa de ce mariage

IXe. — **Barlot** (René), titré Mis du Chastelier, qui épousa Louise PORCHERON. — *Id.*

Il fut confirmé dans sa noblesse par sentence du 25 septembre 1667. Il habitait dans la Psse de Notre-Dame de Foussac, Elec. de Fontenay.

Il laissa de son mariage

Xe. — **Barlot** (Armand), né dans le diocèse de Maillezais, reçu Chev. de l'ordre de Malte le 6 juillet 1677. — Bibl. de l'arsenal.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BARLOT portait « de » sable à trois croix pattées d'argent. » — Bibl. de l'arsenal.

BARBAUD. Dreux-Duradier croit que cette famille était originaire de Touraine; mais nous pourrions, peut-être avec succès, contredire l'assertion du biographe poitevin, et réclamer pour le Poitou

Digitized by Google

l'honneur d'avoir produit la famille du premier commentateur de sa coutume, lequel lui appartient du reste assez par ce seul titre et par le lieu de sa naissance.

Barraud (Jacques) naquit à Poitiers vers l'an 1555. Issu d'une famille distinguée qui ne négligea rien pour son éducation, il fit ses études et son droit à Toulouse, où il se fit recevoir docteur; de retour dans sa patrie, il exerça longtemps avec honneur la profession d'avocat.

Après plusieurs années d'une vie agitée par les luttes incessantes du barreau, son âge ne lui permettant plus de supporter sans danger les fatigues de sa profession, il cessa de plaider, et il employa les loisirs de sa retraite à rassembler les mémoires et les notes qu'il avait recueillis sur les divers points de la coutume de Poitou, sur lesquels la jurisprudence n'était pas encore fixée. Ces laborieuses recherches servirent d'éléments au savant Commentaire qu'il composa dans les dernières années de son existence.

Quoique cet ouvrage fût le fruit d'une expérience de plus d'un demi-siècle, le savant et modeste jurisconsulte ne se hasarda cependant à le donner au public qu'après de longues et profondes méditations. Exemple à proposer à ces jurisconsultes improvisés dont le génie hâtif enfante, presque sur les bancs de l'école, des traités sans substance sur les questions les plus graves; grande leçon pour ces écrivains précoces qui parlent de tout sans avoir jamais rien appris, et qui font des livres lorsqu'à peine ils savent lire.

La première édition du Commentaire de Barraud, dédiée à Messieurs du présidial de Poitiers, parut en 1625, imprimée chez Julien Thoreau et Françoise Citoys, veuve Mesnier; elle valut à l'auteur une réputation méritée. Il vit bientôt invoquer ses décisions, basées sur un jugement droit et sur l'expérience et la pratique des affaires, comme une autorité respectable et imposante.

Le Commentaire de Barraud est estimé par les hommes spéciaux. « Le style, dit Dreux-Duradier, est clair et concis; l'auteur se décide toujours d'après le principe; et s'il se trompe, c'est même avec principe et méthode. »

Barraud fut choisi par l'ordre des avocats de Poitiers pour être membre de la députation envoyée en 1594 au roi Henri IV, alors à son camp devant Laon, pour lui prêter serment de fidélité au nom des habitants de la ville de Poitiers.

Il mourut vers l'an 1626, laissant de N... Nicolai une postérité nombreuse, ainsi que nous l'apprend l'épigramme suivante de Jacques Barraud, l'un de ses fils, laquelle se trouve en tête du Commentaire sur la coutume de Poitou.

Te Genius fecit numerosâ prole parentem,
Est tibi jamque frequens filius, atque nepos.
Liberi at innumeri cum simus, erit tamen hæres
Ingenii liber hic solus ab asse tui.

Il laissa, comme nous l'avons vu tout à l'heure, plusieurs enfants dont nous ne connaissons que les trois suivants:

Barraud (Jacques), dont nous venons de parler à propos de l'épigramme qui précède, plaida sa première cause en 1615, et disputa en 1632 une chaire de droit. Il fit imprimer à cette occasion un petit ouvrage de jurisprudence intitulé: *Recitatio solemnis ad cap. ad audientiam IIII de sponsalibus, et matrim. apud Gregor. Poitiers*, 1632, *in*-8°. Il est dédié à Nicolas Ste-Marthe, Lieut. général. Dans cet écrit, Jacques Barraud, historien, littérateur et jurisconsulte, se distingue par des qualités réelles, et surtout par un esprit de justesse et de discernement qui lui fait grand honneur. Il est mort, vers 1640, docteur régent de la faculté de droit de Poitiers.—D.-Dur.

Barraud (Pierre), aussi avocat à Poitiers, adressa également à son père une épigramme insérée avec celle de son frère, et qu'il signe ainsi: P. Barraud. C. patr. et urbis pict. defensor Aut. fil.

Barraud (N...), fille, épousa N... Adam, assesseur des élections de Poitiers, qui, à l'occasion du Commentaire de Jacques Barraud, adressa également à son beau-père la pièce de vers qui suit:

Vos enfants par recognoissance
Vous sont obligez de naissance
Et de leurs plus heureux succez.
Mais votre mère LA PATRIE
Vous sçait gré de vostre industrie
A faire mourir les procez.

On sait qu'au XVII^e^ siècle les ouvrages même les plus sérieux ne paraissaient jamais sans être accompagnés et bardés de sonnets, de quatrains et d'épigrammes, sous forme d'avis au *doux lecteur*, en vers plus ou moins français, latins et grecs. Ce fut donc sans doute un grand honneur pour Jacques Barraud de pouvoir payer à la manie du temps le tribut obligé, sans avoir recours à des muses étrangères, et sans aller chercher ailleurs que dans sa propre famille des poëtes polyglottes disposés à mettre le droit français en rimes, et la coutume de Poitou en distiques.

BARBE (DE LA). Cette maison noble et ancienne est, selon La Chesnaye-des-Bois (t. 8), originaire de Flandre, où elle a donné des grands baillis à Gand, et un souverain bailli de Flandre. Elle s'est divisée, selon cet auteur, en un grand nombre de branches qui se sont fixées en Beauce, en Nivernais, etc.,

Digitized by Google

et l'une d'elles vint s'établir en Poitou vers 1492.

Sans contester les assertions de La Chesnaye, nous devons cependant faire observer que deux siècles avant l'époque fixée par lui comme étant celle de l'établissement de la famille de la Barre en Poitou, des personnages de ce nom figuraient honorablement dans cette province, ainsi qu'on le justifiera par les mentions qui suivent. Ce fait, joint à des différences tranchées dans les armoiries, dans les noms propres et dans les noms de seigneuries se rapportant à ces personnages et à ceux qui sont cités par La Chesnaye-des-Bois, tendrait à faire croire qu'il existait réellement en Poitou dès le XIII^e^ siècle une famille d'origine poitevine du nom de la Barre, et qu'il ne faudrait pas confondre avec celle dont nous établirons la filiation d'après l'auteur du grand Dictionnaire de la noblesse. Nous rapporterons donc d'abord les noms isolés qui, même après l'établissement en Poitou de la famille de la Barre de l'Aage, nous paraissent appartenir à l'ancienne famille poitevine, puisque La Chesnaye-des-Bois n'en a pas fait mention. Puis nous donnerons la filiation suivie de la famille originaire de Flandre, et nous terminerons, pour éviter la confusion, en citant les noms isolés qui, selon notre opinion, se rattachent à cette dernière famille et à l'une de ses nombreuses branches.

Barre (Guillaume DE LA), serviteur du roi, chargé de la défense du château de Lusignan, refusa d'en remettre les clefs à Hugues de Montfaulcon, envoyé en 1208 par l'évêque de Poitiers pour s'en saisir et en prendre possession, après la mort du comte de la Marche. — G. G.

Barre (Simon DE LA), prêtre, possédait avant 1280 une maison à Loulay, dans le doyenné de Mareuil, en bas Poitou. — G. G.

Barre (Guillaume DE LA), clerc, et ALOYE, sa femme, firent un échange avec Jean Tyndo, clerc, et Tiphaine, sa femme, « le dimanche avant l'hozanne 1310, sous le sceau de Fontenay, n'ayant que *trois* fleurs de lis. » — D. F., 82.

Barre (Aymeri DE LA), Chev., se distingua à la sanglante bataille de Poitiers, où il fut tué en 1356, et fut inhumé chez les religieux cordeliers. Nous devons faire remarquer, à son sujet, que le nom d'Aymeri ne se trouve reproduit dans aucune des généalogies données par La Chesnaye, ce qui serait un fait étrange, si ces généalogies se rapportaient réellement à la même famille; car on sait qu'en général les anciennes maisons s'appropriaient certains noms en les transmettant à chaque génération: ce fait semble encore confirmer les observations que nous avons faites plus haut.

Barre (Jean DE LA). Ses héritiers se trouvent compris, en 1363, dans l'aveu rendu au prince de Galles par les abbé et religieux de St-Maixent, parce que ledit Jean possédait dans leur mouvance le fief d'Alerc.

Barre (Mess. Johan DE LA) était Chev., garde du scel de « excellent seigneur Mgr le prince de Gulenne et de Gales à Montmorillon. » Ce fut par-devant lui que, le 27 septembre 1366, noble homme Mons. Joscelin de Lezay, Chev., Sgr de l'Ile-Jourdain, d'une part, et Guille Boucher des Vaux et Jehanne Richarde *aliàs* Aynelle, sa femme, vendirent la seigneurie des Vaux, etc. — Pièce comm. par M. de la Porte du Theil.

D'après le livre des fiefs et dénombrements du comté de Poitou, déposé au bureau des finances, Thomas de Touffou dit DE LA BARRE rendit au roi, le 1^er^ mars 1403, son aveu et dénombrement de son hébergement de Maris au devoir d'un homme de pied armé, etc.

Barre (Nicolas DE LA) était, en 1423, maître des requêtes sous Charles VII, lorsque ce prince avait établi le siége de son gouvernement à Poitiers.

Un recueil de montres et revues, déposé à la Bibliothèque du roi, donne les noms suivants, dont quelques-uns doivent appartenir à la maison poitevine; du moins ils ne sont cités dans la généalogie d'aucune des branches données par La Chesnaye-des-Bois.

Barre (Michel DE LA), Éc. 5 septembre 1371.

Barre (Jean DE LA), Éc. 18 mars 1379. Il est très-probable que c'est le même Jean de la Barre qui est cité dans le Répertoire des priviléges, statuts, etc., de la ville de Poitiers, comme ayant transigé le 12 juin 1364 en qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de GUILLAUME de la Barre.

Barre (Antoine et Gauvain DE LA), hommes d'armes 17 avril 1471.

Barre (Petit-Jean DE LA), archer 16 janvier 1520.

Barre (N. DE LA) s'est trouvé à un ban des nobles du Poitou, dont le sénéchal de Toulouse passa la revue, le 13 avril 1453.

Barre (Jean DE LA), Sgr de la Vernay, dans la Sgrie de Mauléon, servit comme archer au ban des nobles de Poitou de 1491.

Barre (N. DE LA) fut capitaine des gentilshommes qui ont été à Vitré, et était homme d'armes au ban de 1491, en aide du Sgr de la Tour-aux-Lognons.

Barre (Jean DE LA), Éc., fit, le 23 juin 1499, une vente dans la mouvance de l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers.

Digitized by Google

Barre (Guillaume DE LA) consentit une vente au précédent en ladite mouvance, le 12 novembre 1502.

Barre (Jean DE LA), Éc., Sgr du Bué ou Montbué, Psse de Veniers, près Loudun, que nous croyons être le même personnage que Jean qui précède, comparut au procès-verbal de la réformation de la coutume du pays loudunais, en 1518.

Barre (Jean DE LA), sans doute fils du précédent, Éc., Sgr de Buez ou Bué, la Brosse et les Hayes, demeurant au Bué en 1554, est sans doute le même qui servit comme archer de la garde du roi en 1557.

Barre (Antoine DE LA), Éc., Sgr d'Anglers, et Dlle Hélène DE RAZILLY, son épouse, demeurant audit Anglers, font un acte le 16 juillet 1591.

Ce qui précède est extrait des archives de l'abbaye de Ste-Croix.

§ I^er^. **BARRE** (DE LA), SOUCHE COMMUNE.

Filiation suivie.

Cette filiation, extraite du grand Dictionnaire de la noblesse, et complétée à l'aide de nos notes particulières, ne comprendra que la ligne directe jusqu'à la branche de l'Aâge, établie en Poitou; nous n'avons point en effet à nous occuper des diverses ramifications auxquelles cette famille a donné naissance dans les autres provinces de France.

I^er^. — **Barre** (Guillaume DE LA), I^er^ du nom, Chev., Sgr de Chauvincourt, épousa Robine D'ORVAL, dont il eut :

II^e^. — **Barre** (Jean DE LA), Chev., marié à Clémence DE SAINT-QUENTIN. Il fut père de

III^e^. — **Barre** (Jean DE LA), II^e^ du nom, Éc., qui s'allia à MARGUERITE, dont il eut : 1° JEAN, qui suit; — 2° GUILLAUME, commandeur des commanderies de Châlons, Metz et St-Quentin, ainsi qu'il résulte d'un ancien mémoire de famille.

IV^e^. — **Barre** (Jean DE LA), III^e^ du nom, Éc., Sgr de Rinville, ainsi qu'il est prouvé par des aveux et dénombrements, épousa Jeanne DE SOUPLAINVILLE, fille de Guillaume de Souplainville, Chev., bailli et gouverneur de Montargis. De ce mariage vint

V^e^. — **Barre** (Guillaume DE LA), II^e^ du nom, Éc., Sgr de Rinville, châtelain en titre d'office de la sénéchaussée de Ponthieu, ce qui est justifié par la commission à lui donnée par Henri, roi d'Angleterre, en date du 18 juillet 1426. Le mémoire, sans nommer sa femme, lui donne pour fils

VI^e^. — **Barre** (Jean DE LA), IV^e^ du nom, Éc., Sgr de Rinville, dont il fit hommage le 20 juin 1483 au chapitre de l'église de Paris, et de Banderville, et par sa femme, Sgr de Groslieu, Arbouville et Vaulionard, mort le 8 mars 1489 et inhumé dans l'église de St-Germain de Dourdan, avait épousé, par contrat passé par Rolère, tabellion à Etampes, le 18 novembre 1455, Marie DESMAZIS, née le 28 mars 1440, fille de Jean Desmazis, Éc., Sgr de Brières, Marchais, etc., capitaine et bailli des villes et châteaux d'Étampes et de Dourdan, et de Jeanne de Boullard, dont : 1° JACQUES, auteur de la branche aînée, continuée dans les Sgrs d'Arbouville dont nous ne nous occuperons plus; — 2° JEAN, qui va suivre, auteur de la branche des Sgrs de l'Aâge en Poitou; — 3° MARGUERITE épousa, le 12 août 1495, Nicolas du Bouchet, Éc., Sgr d'Étrechy en Brie; — 4° CLAUDINE ou CATHERINE, femme de Claude de Saint-Oyré, Éc., Sgr de Sous.

BARRE (DE LA), BRANCHE DE L'AAGE.

VII^e^. — **Barre** (Jean DE LA), second fils de Jean, IV^e^ du nom, et de Marie Desmazis, rapportés ci-dessus au 5e degré de la filiation suivie, fut archer de la garde du roi et vint s'établir près St-Maixent en Poitou, où il épousa, le 12 octobre 1492, Jeanne DE POISPAILLE, dont : 1° JEAN, qui suit; — 2° JACQUES, auteur de la branche de la Guessonnière, qui sera rapportée ci-après, § II.

VIII^e^. — **Barre** (Jean DE LA), II^e^ du nom de cette branche, aussi archer de la garde du roi, s'établit près Châtellerault en Poitou, et y épousa Etiennette DE MAIZE, dame de la Salle, dont

IX^e^. — **Barre** (Maurice DE LA), titré de lieutenant de robe-courte dans une donation à lui faite par le roi en date du 11 septembre 1572. S. M. le fit capitaine du château de Châteauneuf-sur-Charente le 8 décembre 1573, puis, le 1^er^ juin 1574, l'un des cent gentilshommes de sa maison. Il épousa, le 3 février 1577, Claude DE L'AAGE, qui lui porta la terre de son nom. Il en eut

X^e^. — **Barre** (Henri DE LA), l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, et capitaine de cent hommes dans le régiment de Laval, épousa, le 25 mars 1641, Renée LE MERRE. De ce mariage naquit

XI^e^. — **Barre** (Henri-Joseph DE LA), Sgr de l'Aâge, mousquetaire du roi, puis subdélégué des maréchaux de France, se trouva aux bans de la noblesse du Poitou de 1693, 1695 et 1703, et servit à ce dernier dans le 1^er^ escadron. Il épousa, le 21 août 1670, Françoise DE PREZEAU, dont

XII^e^. — **Barre** (Joseph DE LA), Sgr de l'Aâge, mousquetaire du roi, marié le 21 août 1701 avec Marie-Madeleine MANGOT, de laquelle sont sortis : 1° FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit; — 2° PIERRE, qui sera rapporté après la postérité de son frère aîné, et dont la propre descendance fera souche après

Digitized by Google

l'extinction de la branche ainée; — 3o JACQUES, plus connu sous le nom de l'abbé de la Guérivière, s'est trouvé au ban des nobles de Poitou convoqué à St-Jean-d'Angély en 1758, et y servit dans la 2e brigade de l'escadron de Vassé. Il a aussi assisté en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Poitou, et est mort sans avoir été marié; — 4° HENRIETTE, religieuse; — 5° MARIE-ROSE, mariée, par contrat du 9 août 1724, avec Mess. François du Ligondès, Chev., Sgr du Plessis.

XIIIe. — **Barre** (François-Joseph DE LA), Sgr de l'Aâge, capitaine au régiment de Richelieu le 17 juillet 1731, ensuite commandant de bataillon, chevalier de St-Louis, mourut au château de Loubressay, Psse de Bonnes, près Poitiers, le 2 décembre 1780. Il avait épousé, le 16 janvier 1738, Marie-Jeanne DE BLOM, fille de Sylvain de Blom, Chev., Sgr de Beaupuy en Poitou, dont : 1° ALEXIS-THIBAULT-GASPARD, qui suit; — 2° HENRI-THIBAULT, dit le chevalier de la Barre, élève de l'école militaire, Chev. de l'ordre de St-Lazare, puis officier au régiment de Lanant-dragons, passa à St-Domingue, et lorsque la révolution éclata dans cette île, il se réfugia dans la Nouvelle-Angleterre, où il se maria; — 3° MARIE-JEANNE-DOROTHÉE, chanoinesse du chapitre noble de Neuville, mariée le 7 mai 1770 à René-Antoine Raity de Villeneuve, marquis de Vitré, Chev. de St-Louis, ancien colonel de cavalerie, commissaire de la noblesse, alors veuf; — 4° VICTOIRE, morte élève à l'abbaye royale de St-Cyr.

XIVe. — **Barre** (Alexis-Thibault-Gaspard DE LA), Chev., Sgr de l'Aâge et de Loubressay, dit le comte de la Barre, a été page du roi, puis capitaine commandant de la compagnie colonelle du régiment des hussards de Chamborant, a assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789, et est mort peu après à l'île St-Domingue. Il avait épousé vers 1770 Catherine-Geneviéve L'EVESQUE, Américaine, morte le 7 novembre 1812. Il a eu de ce mariage : 1° GASPARD-N..., dit le comte de la Barre, émigré en 1791, a fait la campagne dans l'armée de Condé, légion de Mirabeau, et est mort en allant à Saint-Domingue, en 1794; — 2° HÉLÈNE contribua puissamment, de concert avec Mlle Henriette Aymer de la Chevallerie (voir cet article), à la fondation de l'ordre de l'adoration perpétuelle. Elle devint supérieure de la Grand'Maison de Poitiers, où elle mourut le 16 mai 1829; — 3° THÉRÈSE-PAULINE-MARGUERITE a épousé Charles Raity de Villeneuve, comte de Vitré, lieutenant général, son cousin germain, par contrat reçu par Bourbeau, le 30 décembre 1800; — 4° ANTOINETTE-FÉLICITÉ-CONSTANCE, morte le 28 mars 1795 sans avoir été mariée. En ces quatre rejetons s'éteint la branche ainée.

XIIIe. — **Barre** (Pierre DE LA), Sgr d'Artige, connu sous le nom du chevalier de l'Aâge, fils puiné de Joseph de la Barre et de Marie-Madeleine Mangot, rapportés ci-dessus au 12e degré, servit au ban de la noblesse du Poitou, en 1758, dans la 2e brigade de l'escadron de Vassé. Il a eu de Marie DORÉ, son épouse : 1° PIERRE-FRANÇOIS, qui suit; — 2° MARIE-JULIE, morte célibataire; — 3° et 4° deux autres fils morts en bas âge.

XIVe — **Barre** (Pierre-François DE LA), Chev., Sgr d'Artige, né en 1747, garde du corps du roi, chevalier de St-Louis, assista en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou, réunie à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux. Emigré en 1791, il reçut à la rentrée du roi le brevet de lieutenant-colonel; il est mort le 18 février 1817. Il avait épousé, par contrat passé par la Badonnière, Nre à Poitiers, le 3 décembre 1787. Marie-Catherine IMBERT DE LA CHOLTIÈRE, fille de Pierre-Joseph-Antoine-Jacques Imbert de la Choltière, Sgr de Lavoux, etc., trésorier de France honoraire au bureau des finances de Poitiers, et de dame Marie-Radégonde Ingrand. De ce mariage sont nés : 1° PIERRE-JOSEPH-HENRI, qui suit; — 2° CAROLINE, née le 10 avril 1802, mariée, par contrat reçu le 12 avril 1828 par Me Tripart, Nre à Poitiers, avec Joseph-Charles de Martel, Chev. de St-Louis, dont postérité

XVe. — **Barre** (Pierre-Henri-Joseph DE LA), né le 7 mai 1789, Chev. des ordres de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, a servi avec distinction dans les guerres de l'empire.

Il a épousé, par contrat reçu Niccolo Giuggioli, notaire à Sienne (Toscane), le 17 juillet 1813, Dlle Vittoria PETRUCCI, fille de Saverio-Jovanni Petrucci, commandeur de l'ordre de St-Etienne, et de Maria-Francesca Babaldini. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS-MARIUS-FRANÇOIS-JEAN-XAVIER-MARIE, né le 5 mai 1814, officier d'infanterie légère; — 2o une fille morte en bas âge; — 3° CHARLES-ERNEST-HENRI, né le 10 août 1818, officier d'infanterie légère.

§ II. BARRE (DE LA), BRANCHE DE LA GUESSONNIÈRE.

Les renseignements qui concernent cette branche, dont La Chesnaye-des-Bois n'a point fait mention, sont extraits des Mss de M. le Cte d'Orfeuille, dont nous devons la communication bienveillante à l'obligeance de M. le président Garnier.

VIIIe. — **Barre** (Jacques DE LA), deuxième fils

Digitized by Google

de Jean de la Barre et de Jeanne de Poispaille, rapportés au VII^e degré de la filiation suivie, § I^er, prend dans divers titres de ventes des 6 septembre 1527, 5 mars 1531 et 1^er mars 1532, les titres d'Éc., Sgr de la Barre et de Valanfray. Il avait épousé Dlle Nicolle DE MALLEVAULT, dont : 1° FRANÇOIS, qui suivra; — 2° LOUIS, qui paraît au contrat de mariage de leur sœur Charlotte, mentionnée ci-après, avec Pierre Yndré, Ec.; — 3° JACQUES, qui souscrit au même contrat, reçut quittance le 15 septembre 1584 de la somme de 283 écus un tiers que lui donnait Pierre Yndré, Ec., Sgr de Fieffranc, laquelle somme faisait partie de la dot de sa sœur Charlotte. Jacques eut une fille, ANNE, qui épousa en 1584 Louis de Coullon, Ec., Sgr de Neutry, qui vendait le 11 mars 1626 sous le scel de la baronnie de Couhé un pré à PIERRE de la Barre, son cousin; — 4° CHARLOTTE, qui épousa par contrat du 3 septembre 1584 passé devant Bernier, Nre, sous la cour de Couhé, Pierre Yndré, Ec., Sgr de Fieffranc; — 5° ANNE, mentionnée dans le contrat de mariage de sa sœur.

IX^e. — **Barre** (François DE LA), Ec., Sgr de la Barre et de Vaution, acheta pour le prix de deux écus et demi valant 7 liv. 10 s., de Georges Gaillard, tixier en toile, une demi-boisselée de terre labourable, par acte passé sous la cour de Couhé par Chevenet et Bequsseau, Nres, le 28 octobre 1599. Il avait épousé avant 1587 Dlle Marie LAUDRY, fille de feu Jehan Laudry et de Jussienne de Puyvert, qui était sa veuve le 23 juin 1603, époque à laquelle elle fit divers achats de terre pour la somme de 45 liv.

François laissa de son mariage : 1° PIERRE, qui suivra; — 2° SAMUEL, qui épousa, par contrat passé sous la cour de Montreuil-Bonnin par Maurigen et Morin, Nres, le 24 janvier 1618, Dlle Marie DE LA COUR, fille de feu Philippe de la Cour, Éc., Sgr de la Bouslaye, et de Dlle Catherine Claveurier; — 3° LOUIS, qui suivra après la postérité de Pierre, I^er du nom, et dont la propre descendance fera souche après l'extinction de la première branche.

X^e. — **Barre** (Pierre DE LA), I^er du nom, Ec., Sgr de la Barre, épousa Dlle Louise BLANCHARD, fille de feu René Blanchard, Ec., Sgr du Bourt, et de Dlle Anne de Beaumont.

Marie Laudry avait donné, le 4 juillet 1607, procuration à Maurice de la Barre, Ec., Sgr de la Salle (v. § I^er, branche de l'Age, IX^e degré), pour consentir en son nom à ce mariage. Il laissa pour enfants : 1° JEAN, qui suit; — 2° PIERRE, II^e du nom, qui sera rapporté après la postérité de son frère aîné, et dont la propre descendance fera souche après l'extinction de la deuxième branche. Nous pensons d'après des indications que nous avons tout lieu de croire exactes, qu'il faut ajouter à ces enfants : 3° LOUIS, qui était curé de la Psse de Clessé, le 30 janvier 1638, — Arch. du Mqisat d'Airvault, — qualifié dans le contrat de mariage de Mlle de Gourjault, cousin germain d'Olivier de la Barre, mentionné plus bas; — 4° CATHERINE, morte célibataire. — N. F.

XI^e. — **Barre** (Jean DE LA), Ec., Sgr de la Barre et de Juillé, acheta de René de St-Amand, pour la somme de 175 liv., par contrat passé devant Hastron et Bonnin, Nres du Mqisat de Couhé-Vérac, le 30 novembre 1668, une pièce de terre labourable. Il vivait encore le 14 février 1672, époque à laquelle il faisait une autre acquisition du même genre. Jean de la Barre eut une fille :

CATHERINE, qui épousa en 1768 Charles-Remi de Touzalin, Éc., capitaine de grenadiers royaux, chevalier de St-Louis. — Gén. de Touzalin.

En elle finit la filiation directe de la première branche de la Guessonnière.

X^e. — **Barre** (Louis DE LA), Éc., Sgr de la Boullaye et de la Guessonnière, 3^e fils de François de la Barre et de Dlle Marie Laudry, rapportés au IX^e degré du présent §, demeurant Psse de Baussay, Elec. de St-Maixent, en 1667, fut confirmé la même année dans sa noblesse par M. de Barentin. Il avait épousé Dlle Marguerite DE PELLARD, et était mort le 25 février 1695, époque à laquelle ladite Marguerite, se qualifiant sa veuve, afferme à Pierre Bresson la métairie de la Guessonnière. Ils eurent de ce mariage :

XI^e. — **Barre** (Olivier DE LA), qui reçut, le 6 septembre 1726, par acte passé par Sardin, Nre du Mqisat de Couhé-Vérac, une rétrocession d'une chambre et d'une grange sises au village du Coudret, que lui faisait Jeanne Audier, veuve de Jean Hélye. Il épousa par contrat reçu le 17 avril 1639 par M^e Decressac, Nre à Poitiers, Dlle Henriette-Madeleine-Élisabeth DE GOURJAULT, de la branche des Sgrs de Mauprié, dont il eut : 1° LOUIS-OLIVIER, qui suit; — 2° CATHERINE-HENRIETTE, qui épousa, le 30 septembre 1771, Léon-Charles Bellin, Ec., Sgr de la Liborlière, Charchenay, etc., mousquetaire du roi, capitaine de cavalerie, Chev. de St-Louis. — Gén. Bellin; — 3° FRANÇOISE-ANGÉLIQUE, qui épousa en 176. Jean-Marie Chevallier des Essarts, Chev. de St-Jean de Jérusalem. — Gén. Chevallier.

XII^e. — **Barre** (Louis-Olivier DE LA), Éc., Sgr de Mauprié, Bois-de-Luché, chevau-léger de la garde du roi, puis capitaine au régiment d'Orléans cavalerie, où il était connu sous le nom de Mqis de la Guessonnière, Chev. de St-Louis, mort sans être marié

Digitized by Google

au château de Mauprié en 1785. Il avait rendu hommage de cette terre, provenant du chef de sa mère, au château de Lusignan, les 2 mai 1769 et 31 janvier 1775.

En lui finit la filiation directe de la 2e branche de la Barre de la Guessonnière.

XIe. — **Barre** (Pierre DE LA), IIe du nom, Ec., Sgr de la Barre, de Vaution, du Bois-de-Luché, etc., fils de Pierre de la Barre, Ier du nom, et de Louise Blanchard, rapportés au Xe degré du présent §, épousa Dlle Judith DE PELLARD, qui était sa veuve le 24 janvier 1652, époque à laquelle ladite Dlle faisait divers acquêts pour la somme de 40 liv. Il laissa de son mariage: 1° PIERRE;—2° CATHERINE, qui épousa, par contrat du 6 août 1646, Charles de Gourjault, Ier du nom, Chev., Sgr de la Berlière, Villefay, etc. — Gén. de Gourjault.

XIIe. — **Barre** (Pierre DE LA), Ec., Sgr dudit lieu et de Vaution, épousa, par contrat du 1er mars 1655, passé en la maison noble de Souché, près Niort, Dlle Suzanne DU FAY, fille de Louis du Fay et de Suzanne de Mairé. Il eut de ce mariage SUZANNE, qui épousa Josué de Malleray, Chev., Sgr de Larceau et d'Aubanie. Nous ignorons s'il eut d'autre postérité. Il avait rendu le 26 mai 1676 hommage au roi, comme Sgr de Civray, de sa terre et Sgrie du Teil-Gabart, Psse de Limalonges.

§ III. **BARBE** (DE LA), BRANCHE DE LA MAISON-BLANCHE.

Selon notre usage, nous n'indiquerons point les degrés de la filiation de cette branche, parce que nous ne pouvons préciser le point de jonction où elle se réunit aux précédentes.

Cette branche a été confirmée, le 21 juillet 1700, dans sa noblesse, par ordonnance de M. de Maupeou, intendant de Poitou. Nous puiserons dans la minute de cette confirmation, que nous avons entre les mains, les éléments de cet article.

Barre (Flacre DE LA), Ec., Sgr de la Baraudière, avait eu de Dlle Catherine DUPLESSIS, son épouse: 1° HARDOUIN, Ec., Sgr de la Baraudière; — 2° FRANÇOIS, qui suivra; — 3° JACQUETTE, qui épousa, par contrat du 2 février 1526, par-devant Bourru, Nre de Maillé, Mess. Pierre Duzès, Ec., Sgr de la Ferrière. Ils transigent tous les trois, le 17 août 1748, par-devant Picot, Nre à Tours, sur la succession de leur père.

Barre (François DE LA), Éc., Sgr de Chargé, épousa, par contrat du 25 août 1544, passé devant Perseval, Nre à Chaumont-sur-Loire, Dlle Georgette DES SORBIERS, dont il eut

Barre (Nicolas DE LA), qui épousa, devant Chauvin, Nre à Chinon, le 3 novembre 1575, Dlle Guionne DU FÉ.

Il résulte d'un certificat du 2 mai 1532, signé le Roy, Sgr de Chauvigny, Cte de Clinchamps, que Nicolas de la Barre faisait partie des dix gentilshommes ordonnés par S. M. en la garnison du château de Chinon; il était un des cent gentilshommes de la maison du roi, comme le prouve un certificat du lieutenant général de Tours, qui le dispense de l'arrière-ban pour cette raison. Il eut pour fils:

Barre (Pierre DE LA). La filiation de Pierre et son mariage ne nous sont prouvés que par les contrats de mariage de ses deux enfants, et par un décret des terres de Chargé et de Contré, fait au bailliage de Chinon, le 7 septembre 1644, sur Nicolas et Pierre de la Barre, Ec., et par lequel il paraît que Pierre de la Barre est fils de Nicolas et de Dlle Guionne du Fé.

Il avait épousé Dlle Louise D'ANSELON ou D'ANCELON, de laquelle il eut:

1° PHILIPPE, qui suivra; — 2° CLAUDE, Ec., Sgr de Contré, qui épousa, par contrat passé le dernier février 1636 par Chollet, Nre du Mqisat de Mézières, Dlle Françoise BAUDICHON. Il eut de ce mariage un fils, CHARLES, qui se maria vers 1660.

Claude fut confirmé dans sa noblesse par ordonnance de M. Voisin de la Norais, intendant de Touraine, en date du 30 août 1666.

Barre (Philippe DE LA) épousa en premières noces, le 2 juillet 1646, par contrat passé devant Vernon, Nre royal de la châtellenie de Chaumont-sur-Loire, Dlle Margueritte LE COMTE: il n'eut point, à notre connaissance, de postérité de ce mariage; et il épousa en secondes noces Dlle Elisabeth DE LA FOREST, dont il eut entre autres enfants

Barre (Philippe-Charles DE LA), Ier du nom, Ec., Sgr de la Maison-Blanche, né le 25 mars 1663, comme il résulte d'un extrait des registres de baptême de la Psse de Marsec, délivré le 25 janvier 1700 par Robert, curé dudit lieu, et dûment légalisé. Il épousa, par contrat passé devant Gaudré, Nre à Chinon, le 10 décembre 1689, Dlle Marie RABAUD.

Il était un des deux cents chevau-légers de la garde, comme il résulte d'une lettre du duc de Chevreuse du 5 mars 1699. Le 21 juillet 1700, il fut confirmé dans sa noblesse par ordonnance de M. de Maupeou, intendant de Poitou. Marie Rabaud étant morte, il se remaria le 15 juin 1739, devant Micheau et Boutheron, Nres du duché de la Meilleraye, avec Dlle Renée-Florimonde DE VILLEDON, fille de feu Amable de Villedon, Chev., Sgr de Sausay, et de Dme Anne Jousseaume. Il se qualifia, dans son contrat de ma-

Digitized by Google

riage, de Chev., Sgr de la Maison-Blanche, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, mestre de camp, 1er maréchal des logis des chevau-légers de la garde du roi. — Mss Garnier.

Là s'arrêtent nos renseignements sur cette branche.

La famille de la Barre de Poitou a formé sans doute d'autres branches dont nous ne nous sommes point occupés dans la filiation directe que nous venons de rapporter sans interruption. Nous croyons donc devoir mentionner dans l'ordre chronologique à la suite de cette filiation les noms isolés qui se rapportent positivement à quelques-unes de ces diverses branches, laissant aux parties intéressées le soin de les rattacher aux divers degrés auxquels ils appartiennent.

Barre (Denise DE LA), épouse de Jean de Touteville, Chev. de l'ordre, comparut au procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitou, en 1559, comme dame de la vicomté de Bridiers.

Barre (N... DE LA), ministre protestant à Lusignan, fut condamné en 1559 à la peine capitale par la sénéchaussé de Poitiers.

Barre (N. DE LA) fut l'un des capitaines catholiques qui reprirent en 1569 le château de Lusignan. Nous ignorons si c'est le même dont parle Liberge dans son histoire du siége de Poitiers, et qu'il appelle la Barre de Valize.

Barre (Marie DE LA), Dme de Busseroux, fille et héritière en partie de Louis de la Barre, Éc., Sgr de la Jarrie et de Busseroux, fut la première femme de Louis Vidard, Ec., Sgr de la Ferrandière et de Lavau, qu'elle avait épousé en 1598. — Gén. Vidard de St-Clair.

Barre (N... DE LA) avait épousé René Germier, Ec., Sgr de la Pitardière et de la Tudelière. Il était veuf en 1623.

Barre (Henri DE LA), Ec., Sgr de la Salle, était en 1624 époux de N. D'ALOIGNY.

Barre (Pierre DE LA), Ec., Sgr du Mortier-Boisseau, était en instance à la sénéchaussée présidiale de Poitiers, en 1641, ainsi qu'il résulte d'un registre des conclusions du parquet.

Barre (Catherine DE LA) épousa le 27 février 1650 Henri de Couhé de Lestang, Ec.

Barre (Charles DE LA), Sgr de Villiers, a assisté à la réunion de la noblesse du Poitou assemblée en 1651 pour nommer des députés aux états de Tours.

Barre (Marie DE LA) était à peu près vers cette même époque femme de Pierre de Brilhac, Ec., Sgr de Lonchard.

Barre (N... dame marquise DE LA) était en 1666 de la religion protestante et habitait Exoudun.

La liste imprimée en 1667 des nobles de la province du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de confirmation de noblesse produit les noms suivants :

Barre (Charles DE LA), Sgr de Londière, Psse de St-Germain, prenait aussi le titre de Sgr de la Bouchardière et de Luzay comme époux de Louise DE BEAUMONT, et avait précédemment rendu aveu dudit Luzay au château de Thouars, le 20 novembre 1649. Il était veuf en 1657, et était alors tuteur de RENÉ de la Barre, son fils aîné mineur.

Barre (Jean DE LA), Sgr dudit lieu, Psse de Rom.

Barre (Pierre DE LA), Sgr de Vauguyon, Psse de St-Macoul. Ces trois Psses sont de l'Élec. de Poitiers.

Barre (Enoch DE LA), Sgr de la Romelière.

Barre (Hélie DE LA), Sgr de la Coutaudière ou Coytardière, fils du précédent, l'un et l'autre de la Psse de Bazoges et de l'Élec. de Mauléon. Ce personnage a fait partie du ban des nobles du Poitou en 1690, et du 2e escadron du ban de 1695.

Barre (Pierre DE LA), Ec., Sgr d'Aubanie, Psse de Limalonges, et JEAN, dont il a été parlé plus haut, Ec., Sgr du Bois-de-Luché, Psse de Rom, furent aussi maintenus nobles par ord. du 7 septembre 1667.

Barre (Galande DE LA) épousa Guillaume de la Jaille, Chev., Sgr de Masilly, la Fuye, etc. — Gén. de la Jaille.

Barre (Renée DE LA) épousa Charles de Varie, Ec., Sgr de l'Ile. Elle mourut bientôt après, et il se remaria ensuite avec Gabrielle de Culant. — Gén. de Varie.

Barre (René DE LA), Ec., avait épousé Dlle Françoise DE MAILLÉ. — Bibl. de l'Arsenal. — Il eut de ce mariage

Barre (François DE LA), Chev., Sgr des Aunais et de la Guéritande, qui épousa le 10 novembre 1667, par contrat passé devant Morain, tabellion en la cour royale du Mans, Dlle Renée-Louise AUBERI, fille de Louis Auberi, Ec., Sgr du Maurier et des Frocheries, et de Dme Marie du Buisson. — Gén. d'Auberi. — Il laissa

Barre (René-Gabriel DE LA), reçu chevalier de minorité de l'ordre de Malte le 6 septembre 1680. — Bibl. de l'Arsenal.

Barre (Marie DE LA), mentionnée au contrat de mariage de Dlle Charlotte de la Barre, fille de Jacques de la Barre, Ec., Sgr de la Barre et de Valantray, et de Dlle Nicolle de Mallevault, avec Pierre Yndré, Ec., Sgr de Fieffranc, le 3 septembre 1584. (V. VIIIe degré, branche de la Guessonnière.)

Digitized by Google

Barre (Antoine DE LA), Éc., était mort le 19 juillet 1623; car l'on voit, à cette époque, Renée GIBOREAU, sa veuve, rendre au Sgr d'Airvault une déclaration de biens immeubles roturiers, comme tutrice de ses enfants mineurs, et à Barthélemy Maynard (sic), Ec., Sgr du Petit-Puy et de la Gourbellière.

Signé, de main originale, Renée Giboreau; Moine et Lefebvre, Nres.—Arch. du Mqisat d'Airvault.

Barre (Luce DE LA) et noble et puissant Philippe de Neuport, son époux, marient, le 4 février 1608, Dlle Renée de Neuport, leur fille, avec Pierre Tutault, Ec., Sgr de la Creuse, par contrat reçu Favier et Devallée, Nres.—Mss Garan.

Barre (Judith DE LA) et François le Coq, Ec., Sgr de Rouillé, son époux, se font, le 17 mai 1655, par acte passé à Melle, une donation mutuelle de leurs meubles acquêts et conquêts, et de la tierce partie de leurs autres biens.—Mss Garan.

Barre (Charles DE LA), Éc., Sgr de la Coudure, rendit hommage le 1er août 1664 au Sgr d'Airvault, comme curateur des enfants mineurs de feu Pierre Mesnard, Ec., Sgr de la Fortinière, et de Dme Marie Duplantis, et le signa, de main originale, Charles de la Barre.— Arch. du Mqisat d'Airvault.

Barre (Jeanne DE LA) et Philippe Chalmot, Chev., Sgr de Ste-Rhue et du Breuil-d'Aigonnay, son époux, se font une donation mutuelle le 14 février 1692, par acte passé le Liepvre, Nre royal au Breuil-d'Aigonnay.—Mss Garan.

Barre (N. DE LA), Sgr de la Sauvagère, a servi au 2e escadron du ban de 1703.

Barre (Jacques-René DE LA), Ec., Sgr de Londière, Luzay, Passay, la Geffardière et la Bouchardière, était mineur le 15 février 1695, et fils du premier mariage de dame Charlotte DE LA VILLE et de N... de la Barre.

Barre (Scholastique DE LA) était veuve en 1698, femme de N. Dutrochet, Ec., Sgr dudit lieu.

Barre (Jean DE LA) a servi au ban des nobles du Poitou réuni en 1758 à St-Jean-d'Angély, dans la 3e brigade de l'escadron de Boisragon.

Barre (N. DE LA), frère aîné, demeurant à Thouars ou aux environs, passa à la Martinique en 1758; il s'y maria deux fois. Il eut du premier lit JEAN de la Barre né vers 1761, et du second lit une fille nommée CATHERINE. Il mourut en 1773, laissant ses enfants en minorité. A cette même époque, son frère le Chev. de la Barre, resté dans les environs de Thouars, mourut; il laissa aussi des enfants. C'est sans doute un de ceux-ci ou de leurs descendants qui a fait partie de l'armée vendéenne à la reprise d'armes de 1815.

ARMOIRIES. —LES BRANCHES DE LA BARRE DE LAAGE, DU BOIS-DE-LUCHÉ ET DE LA GUESSONNIÈRE portent « d'argent à la barre d'azur chargée de 3 co- » quilles d'or, accompagnée de 2 merlettes de sable » posées 1 en chef et l'autre en pointe. »

ELIE de la Barre, Ec., Sgr de la Coutardière, portait « d'azur à trois fasces d'argent. »

SCHOLASTIQUE de la Barre, épouse de N... Dutrochet, portait « d'or à une barre de sable. »

JACQUES-RENÉ de la Barre, Ec., Sgr de Londières et de Lussays, Elec. de Thouars, portait « de gueules » à une croix alaisée d'argent, à une barre de même » brochant sur le tout, et à la bordure aussi d'argent. »

L'énoncé de ces armoiries est extrait de l'armorial de la généralité de Poitiers déposé à la bibliothèque du Roi.

BASCLE (LE). On ignore l'origine positive de cette famille, qui a fourni deux maires à Poitiers. Cependant on pourrait croire qu'elle est sortie des environs de la ville de St-Maixent; on verra en effet que Joseph le Bascle a été lieutenant civil et criminel au siége royal de cette ville au XVIe siècle.

Une famille du même nom existait en Touraine; et M. le Chev. l'Ermite-Souliers, dans son *Inventaire*, en donne la généalogie. Comme nous ne pouvons la rattacher au Poitou, quoiqu'elle ait eu, ainsi que nous le verrons dans le cours de cet ouvrage, plusieurs alliances avec des familles poitevines, nous nous bornerons à indiquer seulement son existence.

Nous retracerons en peu de mots les services que Joseph le Bascle, maire de Poitiers, rendit à cette ville dans des circonstances difficiles, regrettant qu'une vie qui a été si bien remplie n'ait pas laissé plus de traces dans l'histoire.

Bascle (Guy LE), enquêteur à Poitiers, fut maire en 1545, échevin la même année; il mourut en 1576.

Bascle (Joseph LE), Sgr des Deffends, docteur ès lois, fut élu maire en 1569. Ce fut lui que ses concitoyens honorèrent des pénibles et dangereuses fonctions de chef de la cité au mois de juillet de cette année. On sait que dès le 24 de ce mois, vers les onze heures du matin, les protestants de l'amiral de Coligny se présentèrent avec quelques cornettes de reîtres, à deux portées d'arquebuse, sur les dunes du faubourg St-Lazare, pour engager le duc de Guise à faire sortir quelques troupes hors de la ville. Il est donc démontré que c'est au moment même où Poitiers était menacé d'un siége redoutable, que la plus saine partie des habitants élut Le Bascle pour maire. On ne peut donc penser qu'il ait dû à d'autres motifs qu'à un mérite reconnu des fonctions bien

Digitized by Google

difficiles alors, puisqu'elles réunissaient aux attributions administratives celles de magistrat et de chef militaire, les habitants de Poitiers ayant le privilége de se garder eux-mêmes.

Dès les commencements de l'hiver, on avait formé parmi les habitants six compagnies d'élite. Le Bascle en commandait une : il était un des six capitaines sur le zèle et la valeur desquels on devait compter dans des circonstances où le parti catholique, qui était en grande majorité, se voyait menacé, par une minorité haineuse, des vengeances dont il avait été déjà victime. Sept années s'étaient à peine écoulées depuis l'époque désastreuse où Poitiers avait été cruellement pillé et saccagé par les protestants. Rien n'avait été respecté; après la spoliation et le pillage des lieux saints, on avait tout mutilé. La fureur s'était surtout dirigée contre les religieuses et les prêtres. Les catholiques avaient éprouvé toutes les insultes et les injures d'une soldatesque effrénée. Les troupes catholiques avaient ensuite pris leur revanche sur les protestants lorsque le maréchal de St-André remit cette ville sous l'autorité du roi, et d'odieuses réactions avaient encore signalé le triomphe des vainqueurs.

Les catholiques savaient donc que le parti opposé en avait conservé le souvenir, et que sa vengeance serait implacable. On doit croire que dans des circonstances aussi critiques on ne confia un commandement important qu'à des hommes d'un grand caractère; et cette réflexion est honorable pour Joseph Le Bascle. Nous regrettons que l'histoire et le peu de mémoires du temps qui sont parvenus jusqu'à nous ne nous fournissent pas plus de lumières sur les hommes qui comme lui concoururent alors à sauver leur patrie. Cependant il résulte des silves dans lesquelles Scévole de Ste-Marthe a célébré le courage de Le Bascle pendant le siége de Poitiers, et des notes éparses conservées par l'histoire, que Le Bascle sut honorer par sa conduite le choix de ses concitoyens, et prouver qu'il méritait le témoignage de confiance qu'il en avait reçu. En 1588, de nouveaux troubles éclatèrent dans la ville de Poitiers; elle se trouvait encore dans une position critique : les partis opposés étaient dans la plus grande agitation et prêts à en venir aux mains. Dans cette crise menaçante, on crut ne pouvoir mieux faire que de remettre encore à Joseph Le Bascle le soin de diriger l'administration de la cité, dont il avait été déjà une première fois le sauveur. On fut même jusqu'à proposer de l'élire de vive voix et par acclamation. Ce mode inusité ne fut cependant pas adopté; mais l'honorable candidat réunit au scrutin la très-grande majorité des suffrages. Il mourut dans l'année de sa seconde mairie, et fut inhumé à St-Didier le 22 décembre 1588. On trouve dans Dreux-Duradier et dans Thibaudeau la description des cérémonies imposantes qui eurent lieu à ses obsèques. L'évêque de Poitiers fit le service, et le P. Moricet, prieur des Jacobins, prononça l'oraison funèbre.

Le portrait de Joseph Le Bascle, peint sur toile, fut déposé dans l'église St-Didier. On lisait au bas l'épitaphe suivante, que des auteurs graves prétendent être écrite en vers français :

L'école, la noblesse, les peuples m'ont connu;
Des maires, des docteurs et des juges la gloire,
Mon esprit monte en haut, d'où il était venu,
Mon corps descend en bas sous une tombe noire.
L'étude, la vertu, le pays, ont retenu,
Pour exemple à jamais, de mon nom la mémoire.

Il paraîtrait d'après cette épitaphe, qui fait moins d'honneur au poëte qui en fut l'auteur qu'au héros qui en est l'objet, que Le Bascle avait été dans la magistrature; nous n'avons cependant trouvé aucun autre document qui puisse le faire croire. On peut dire, il est vrai, qu'il était échevin en 1583, et que les échevins concourant aux ordonnances de la ville et ayant une juridiction, c'est sans doute le motif qui a fait mentionner les titres de Le Bascle à la gloire du magistrat.

Il existait aussi près de celle-ci une autre épitaphe, dont voici la teneur : « Cy gist Dlle Marguerite Estival, femme de Mess. Joseph Le Bascle, lieutenant civil et criminel en la ville de St-Maixent, laquelle décéda le 18 janvier 1578. »

Ce Joseph Le Bascle était vraisemblablement frère du maire de Poitiers; ce qui semble le prouver, c'est qu'il prenait à une certaine époque (probablement après la mort du maire de Poitiers, décédé sans hoirs mâles) le titre de Sgr des Deffends.

Nous ne connaissons aucun descendant mâle de cette famille. On trouve seulement que vers 1560 Madeleine Le Bascle épousa Charles Herbert, Ec., Sgr de Bellefonds. Nous croyons qu'elle fut fille unique du maire, mais nous n'avons aucune certitude sur ce point.

Bascle (Joseph le), lieutenant civil et criminel en la ville de St-Maixent, que nous croyons frère du maire de Poitiers, eut de Marguerite Estival, sa femme, deux filles, Catherine et Anne, qui épousèrent, par contrat du 9 mai 1528, la première, Jean Jouslard aîné, Ec., Sgr de Mortefonds; la seconde, Philippe Jouslard, Sgr des Ombres, qui fut maire de Poitiers en 1596.

On trouve dans la généalogie que M. Joubert de Cissé a fait insérer dans les Affiches du Poitou, années 1779, n° 24, et 1780, n° 31, que Marguerite Le Bascle

Digitized by Google

des Deffends, femme d'Antoine du Bouchet, Ec., Sgr de Montigny, Cissé, etc., morte en 1637, était fille de Joseph Le Bascle, Sgr des Deffends, et de Marguerite Estival, et qu'elle avait épousé, par contrat du 14 avril 1592, ledit Antoine du Bouchet. D'après cette généalogie, Marguerite serait donc sœur de Madeleine et d'Anne Le Bascle, dont nous venons de parler. L'opinion de Thibaudeau et de l'auteur de la généalogie précitée est que Marguerite Estival était femme du fameux Joseph Le Bascle, Sgr des Deffends, qui a été maire de Poitiers. Nous ne pouvons nous ranger à cet avis. Si Marguerite Estival eût été réellement épouse du maire, on aurait certainement inscrit tous les titres de son mari sur l'épitaphe qu'on voyait à St-Didier. Son décès était d'ailleurs si rapproché de l'époque de la gloire méritée du Sgr des Deffends, que, quelle que pût être sa modestie, on en aurait certainement dit quelque chose; et, en supposant même que l'on n'en eût pas parlé, on eût au moins inscrit sa qualité de pair, titre donné à tous les anciens maires de Poitiers, et son titre de docteur ès lois, qu'il prenait dans tous les actes. Ce qui prouve d'ailleurs que Joseph Le Bascle, lieutenant civil et criminel à St-Maixent, n'est pas la même personne que le maire de Poitiers, c'est que l'épitaphe dit positivement que ce magistrat occupait alors à St-Maixent une dignité qui n'a jamais été possédée par le maire de Poitiers. Nous devons donc conclure que l'erreur dans laquelle sont tombés Thibaudeau et l'auteur de la généalogie de la maison de Joubert, puise sa source dans la ressemblance du nom de baptême des deux personnages et dans la qualification de filles du Sgr des Deffends prise par Catherine, Anne et Marguerite. Le silence de tous les mémoires du temps que nous avons consultés nous porte à croire que si le maire de Poitiers ne mourut pas sans postérité, il ne laissa du moins, comme nous l'avons déjà dit, qu'une fille, Madeleine, mariée vers 1560 avec Herbert de Bellefonds, morte sans postérité, et que le lieutenant général de St-Maixent avait été héritier de la terre des Deffends, qu'il avait transmise aussi à ses filles à titre héréditaire, ce qui expliquerait d'une manière raisonnable toutes les difficultés.

Il est à propos de faire remarquer aussi que dans l'épitaphe de Marguerite Estival, morte 10 ans avant l'ancien maire, on ne donne pas à son époux le titre de Sgr des Deffends, que portait celui-ci, et que son frère puîné ne prit sans doute qu'après la mort du maire de Poitiers.

ARMOIRIES. — Joseph Le Bascle, maire de Poitiers, portait « de sable à 3 étoiles d'or. » — Thib.

BASTARD. On trouve des personnages de ce nom dans le haut et le bas Poitou, les uns comme étant nobles de race, les autres comme étant anoblis par les charges municipales qu'ils ont remplies dans les villes de Poitiers et de Niort. N'ayant que peu ou point de renseignements sur les premiers, nous ferons connaître succinctement ceux dont nous avons découvert l'existence dans le haut et le bas Poitou; puis nous parlerons ensuite de ceux qui habitaient Poitiers, et nous terminerons cet article en publiant les documents inédits que contiennent sur la famille Bastard de Niort les minutes de M. de Maupeou.

On trouve dans un recueil de montres à la bibliothèque du Roi :

Bastart (Jean LE), Éc. le 1er juin 1375, et

Bastart (Georges LE), aussi Éc. en 1418.

Bastard (noble homme, Mess. Alain), Sgr de la Bretonnière, reçut en 1484 un aveu de l'abbé de Bois-groland. — D. F.

Un grand nombre de membres de cette famille se sont trouvés au ban des nobles du Poitou convoqué en 1491 ; tels que

Bastard (Pierre), résidant près Civray. Il servit au lieu et place de Pierre, son père, qui ne put s'y rendre à cause de son grand âge.

Bastard (Thomas), habitant également la Sgrie de Civray, fut exempté comme vieux et malade, et cependant il lui fut enjoint de se trouver à la première montre.

Bastard (Pierre), fils du précédent, résidant dans la même Sgrie de Civray.

Bastard (Louis), archer, demeurant dans la Sgrie de Ste-Hermine.

Bastard (Guillaume) servit aussi comme archer au ban de 1491; il était domicilié dans la Sgrie de Bournezeaux.

Bastard (Guillaume), âgé de plus de 80 ans, fut remplacé au ban de 1491 par Jacques Gourdeau.

Bastard (Françoise) avait épousé Charles Hurtebise, Sgr du Portal. Ils vivaient en 1682. — N. F.

Bastard (Jean) était échevin à Poitiers en 1479; il mourut en 1489. — Inst. des priviléges de la ville de Poitiers.

Bastard (Jean) fut maire de Poitiers en 1517. Thibaudeau prétend qu'il fit bâtir une chapelle dans l'église de St-Paul, et qu'il fit sculpter ses armes sur la clef de la voûte. Il fut fait échevin le 4 septembre de la même année, et mourut en 1540. — *Ib.*

Bastard (Jean), vraisemblablement fils ou neveu du précédent, était également échevin de la ville de Poitiers en 1546 et 1547. — *Ib.*

Digitized by Google

Bastard (Jean) comparut au procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitou en 1559, comme avocat du roi au siége de Niort.

L'histoire des priviléges de la ville de Niort nous apprend que

Bastard (Jean), licencié ès lois, était échevin à Niort en 1537.

Bastard (Jean) était conseiller de ville en 1557.

Bastard (Pierre) était en 1675 l'un des pairs de ladite ville, et en 1716 Pierre Bastard prenait aussi le titre d'ancien échevin de ladite ville. — Aug. Ter.

Filiation suivie.

Ces notes, comme nous l'avons annoncé, sont extraites des minutes des confirmations de noblesse de M. de Maupeou.

Ier. — **Bastard** (Jean), sieur de la Melaisière, fut maire de la ville de Niort, comme le prouve l'acte de l'assemblée tenue par les maire et échevins de cette ville le 26 mai 1613, signé Pelletier. Le 31 juillet de la même année, Jean Bastard prend, par droit de chaise, une place d'échevin vacante par la mort de Jacques de Villier, Éc., Sgr de Prinçay. Dans cette prise de possession, signée Chebrou, il se qualifie d'écuyer, Sgr de la Melaisière. Le 29 août de la même année, il déclare au greffe de l'élection de Niort son intention de *vivre noblement.* C'était, comme nous l'avons vu dans des articles précédents, annoncer le désir d'user des prérogatives d'anoblissement que conférait l'exercice des fonctions municipales de la ville de Niort. — Voy. Assailly et Augier de la Terraudière, etc.

Le 27 mai 1631, il présida, en sa qualité de premier et plus ancien échevin catholique, l'assemblée des échevins de la ville de Niort, le maire étant absent.

Nous ignorons quelle fut son épouse; mais, d'après un certificat de M. le Cte de Parabère, gouverneur et lieutenant général du haut et du bas Poitou, du 19 fév. 1636, il paraît qu'il avait pour fils JEAN Bastard, Ec., Sgr de Begrolle, lequel servit au ban de cette année 1636 au lieu et place de son père.

Nous voyons par le certificat du curé de Notre-Dame de Niort, du 3 janvier 1639, signé Prunier, que Jean Bastard a été inhumé aux Cordeliers le 11 novembre 1438.

IIe. — **Bastard** (Jean), IIe du nom, Éc., Sgr de Begrolle, ne nous est connu que par l'énoncé du certificat de M. de Parabère, cité plus haut. Il laissa de Dlle Jeanne VIAU, son épouse, que nous trouvons mentionnée dans le contrat de mariage de son fils, entre autres enfants

IIIe. — **Bastard** (Philippe), Éc., Sgr de Laymondière, épousa, par contrat reçu par Sabourin et Desmoulins, Nres à Niort, le 20 février 1629, Dlle Jeanne HOULYER.

Le 20 mai 1668, il paya une somme de 233 liv. 6 s. 8 d. pour être maintenu dans sa noblesse, comme il appert d'une quittance signée Jehannot de Bertillac, enregistrée au contrôle général des finances le 4 août 1668, signé Colbert.

Il laissa de sa femme : 1° ALEXIS, qui suivra; — 2° LOUISE, née le 17 mai 1632, comme il appert d'un extrait baptistaire délivré par le curé de l'église de Notre-Dame de Niort, signé Prunier, dûment légalisé (29 mai 1699). Elle est qualifiée de Dlle Louise Bastard de Begrolle dans une quittance de la somme de 100 liv. payée par elle pour être maintenue dans sa noblesse. Cette quittance, signée Brunet, est du 22 mai 1694, et fut enregistrée au contrôle général des finances le 5 juin suivant. Ce fut Louise Bastard et Françoise-Thérèse, sa nièce, qui obtinrent, le 18 mai 1700, une ordonnance de maintenue de M. de Maupeou, intendant de Poitou.

IVe. — **Bastard** (Alexis), Éc., Sgr de la Maison-Neuve, se maria deux fois : 1° avec Dlle Marie GORIN, par contrat passé devant Brevet, Nre des baronnies de Puybelliard, Sigournay et Chantonnay, le 22 avril 1657; et 2° avec Dlle Catherine de LA BRUNE, par contrat passé devant Vrignaud et Charrier, Nres de la châtellenie de Laubran, le 4 novembre 1668. Alexis faisait partie du ban des nobles de Poitou convoqué en 1690, et avait été confirmé en 1667 dans ses priviléges de noblesse.

Il reçut quittance du 22 mai 1694, signée Brunet, enregistrée au contrôle général des finances le 5 juin suivant, d'une somme de 100 liv. qu'il avait payée pour être maintenu dans sa noblesse. A notre connaissance, il ne laissa de Dlle Marie Gorin, sa première femme, que FRANÇOISE-THÉRÈSE, née le 7 mars 1663, comme il appert d'un extrait baptistaire de la paroisse de Ste-Pezenne-lès-Niort, signé Dubois, délivré le 23 mai 1699. Ce fut elle qui, avec sa tante Louise, fut confirmée, ainsi que nous l'avons dit, dans sa noblesse et ses priviléges par ordonnance de M. de Maupeou, intendant de Poitou, du 18 mai 1700. Elle prenait, comme le justifie la minute de l'acte de confirmation, le titre de Dlle de Champagné.

Nous ignorons si Alexis Bastard eut d'autres enfants; du moins il n'en est pas fait mention dans la confirmation de M. de Maupeou.

ARMOIRIES. — BASTARD, maire à Poitiers en 1517, portait, suivant Bouchet, « d'azur à 3 têtes de léopards » d'or posées en devise. »

Suivant Thibaudeau, ces armes étaient « d'azur à » 3 glands de chêne d'or, posés 2, 1. » Thibaudeau ap-

Digitized by Google

puie son sentiment sur ce que ces armoiries sont celles que ce maire avait fait sculpter lui-même à la clef de la voûte de la chapelle qu'il avait fait édifier dans l'église St-Paul. On pourrait dire, en faveur de la véracité de Bouchet, qu'il était presque contemporain de l'époque où Jean Bastard a été maire.

PIERRE Bastard, procureur au siége de Niort, lequel nous paraît être le même qui était en 1675 l'un des pairs de la commune de cette ville, portait vers 1698, d'après l'armorial de la généralité de Poitiers, « de » gueules à un château sommé de trois tours d'or. »

BASTARD, AUTRE FAMILLE.

Une autre famille Bastard, qui était peut-être une branche de celles que nous avons rapportées, habitait le bas Poitou. D'après les notes savantes dont M. de la Fontenelle a enrichi les *Chroniques Fontenaisiennes*, cette famille avait donné son nom au Bourg-Bastard, près la Châtaigneraye (Vendée), et il y eut un personnage de ce nom qui remplit en 1556, dans cette localité, les fonctions de sénéchal.

La famille Bastard du bas Poitou ayant suivi en changeant de nom un usage exceptionnel dont nous avons cependant déjà signalé des exemples, il nous a été impossible d'établir une filiation bien complète et bien claire sur quelques points.

Bastard (Louis), Sgr de la Cressonnière, pays de Fontenay-le-Comte, servit comme homme d'armes au ban des nobles du Poitou de 1533.

Bastard (René), Sgr de la Cressonnière, avait épousé Dlle Charlotte BIGOT, fille de François Bigot, Ec., Sgr de la Menardière-Grignon et de la Gillardie-Bourelière. Quelque temps après, François Bigot ayant marié en l'avantageant sa seconde fille Anne avec François Girard, Ec., Sgr des Echardières, Bastard, furieux de cette préférence, tua son beau-père sur le pont de la Forêt-sur-Sèvre. Mais ce crime ne demeura pas impuni; Charlotte Bigot bannit de sa présence son époux parricide, et les magistrats, réunis aux *grands jours* de 1579, le condamnèrent par contumace. Bastard s'était retiré en Touraine, dans la terre de la Baudonnière, chez son parent Louis Bigot, cousin de son beau-père, où il changea de nouveau son nom en celui de la Sieurié. Sa retraite ayant été découverte malgré cette précaution, Balthazar Le Voyer, archer du vice-sénéchal de Fontenay, accompagné d'un frère naturel de Charlotte Bigot, excité par sa sœur à venger la mort de leur père commun, vinrent pour l'arrêter. Saisi par l'archer, La Cressonnière voulut lui échapper; mais ce fut en vain, il fut tué dans sa fuite (1581).

Il avait eu de son mariage avec Charlotte Bigot deux fils: 1° PAUL, qui n'est connu que par l'héritage que fit Henri de ses Sgries en 1594; — 2° HENRI, plus connu sous le nom de La Cressonnière, qui suivra. — Chron. Fonten.

« On observe (dit un mémoire généalogique où » sont rapportés les faits qui précèdent, et qui fut » écrit en 1645 par René Bigot) que ledit René Bas» tard n'était pas de naissance noble, à moins qu'il » ne voulût tirer sa noblesse de Jean Bastard, maire » de Poitiers en 1518. »

Sans vouloir nous élever contre l'opinion de René Bigot, dont l'impartialité pourrait bien être altérée par une trop juste animosité, nous renvoyons nos lecteurs aux articles suivants.

Bastard de la Cressonnière (Henri), Ec., Sgr dudit lieu de la Cressonnière, de la Menardière et de Mont-Louet, rendit le 29 septembre 1594 hommage de sa Sgrie au château de Thouars. Par suite du décès de Paul de la Cressonnière, son frère aîné, sus-mentionné, le 6 août 1597 il prenait le titre de Sgr du Bourg-Bastard, de St-Pierre-du-Chemin et du fief de Menomblet. Il se maria en 1598 à Louise DE PONT-LEVOY, et était à cause d'elle Sgr de la Blandinière, de la Motte et du Pin en Poitou; il prenait aussi en 1611 le titre de Chev. de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, baron du Petit-Château, etc. — D. F.

Nous regrettons que Thibaudeau, en nous parlant, dans son Histoire du Poitou, tome 6, p. 80, de La Cressonnière, lieutenant de Soubise, ne nous ait indiqué en aucune manière ses prénoms, titres et qualités. Ce silence nous empêche de préciser le personnage dont il veut parler. Il dit qu'à l'issue du combat dont il rend compte, et qui paraîtrait avoir eu lieu dans les premiers jours de février 1614, Cressonnière, Lieut. de Soubise, fut fort regretté des siens, et que son fils le baron du Petit-Château fut aussi blessé à mort. Ce n'est point de Henri, qui précède, que Thibaudeau a pu parler, car D. Fonteneau nous a conservé un titre où il figure le 23 août 1617. On pourrait cependant admettre son existence à cette époque, en supposant qu'il n'eût été que blessé sans être mort des suites de ses blessures. Le texte ne semble point cependant se prêter à cette interprétation, et on pourrait peut-être regarder RENÉ, fils de Henri, Chev., baron de la Cressonnière et du Petit-Château, comme étant le héros du fait d'armes rapporté par Thibaudeau, ou même encore un puîné de la maison Bastard.

Henri Bastard dit La Cressonnière eut de son mariage avec Louise de Pont-Levoy, qui était sa veuve le 17 juillet 1633. — D. F.

Digitized by Google

1° RENÉ, qui vivait le 10 septembre 1643, et dont nous venons de parler; il mourut sans postérité à nous connue. — D. F.

2° LOUISE, qui paraîtrait, par suite d'une procuration du 31 août 1662, sœur aînée de la suivante et la principale héritière; elle était alors veuve de Louis Maitre, Chev., Sgr de la Papinière, Aizenay, Bonnefonds, etc., demeurait au château de la Naulière, Psse d'Aizenay, et fut confirmée dans sa noblesse en 1667.

3° JEANNE, dame de la Menardière, le Bourg-Bastard, etc., était morte avant le 31 août 1662.

4° HENRIETTE, Dme de la Blandinière, fut mariée au mois de décembre 1666 à René d'Escoubleau, Chev. de l'ordre du roi, Sgr, Cte de Sourdis, baron de Courtry; elle était veuve au mois de février 1686.

On voit figurer dans les confirmations de noblesse de M. Barentin MARGUERITE de la Cressonnière.

Nous ne savons au juste si cette dernière est un membre de la famille Bastard de la Cressonnière; cependant ce qui nous le ferait supposer et croire, c'est que dans les confirmations de M. de Barentin, ces Jeanne et Henriette, dont nous avons parlé ci-dessus, toutes les deux filles de Henri Bastard de la Cressonnière, précèdent immédiatement sur la liste Marguerite de la Cressonnière, et que les mêmes armoiries leur sont attribuées. Marguerite est de plus qualifiée de veuve de René Chenu, Ec., Sgr de St-Philbert, Psse de Bourneau, Élec. de Fontenay.

Nous retrouvons dans nos recherches plusieurs autres personnages du nom de Cressonnière, sans autre désignation; mais comme nous ne pouvons les classer positivement dans la famille Bastard de la Cressonnière qui précède, nous les renvoyons à l'article qui paraîtra sous ce dernier nom.

ARMOIRIES.—JEANNE et HENRIETTE Bastard de la Cressonnière, ci-dessus mentionnées, portaient, ainsi que MARGUERITE de la Cressonnière, « d'argent à » l'aigle de sable membré et becqué de gueules. » L'énoncé de ces armoiries est extrait d'une liste manuscrite des nobles de la généralité de Poitiers, où on lit que la sentence de confirmation de noblesse rendue par M. de Barentin n'a pas été expédiée.

BAUDÉAN. Cette illustre maison tire son nom de la terre et vallée de Baudéan, dans les monts Pyrénées en Bigorre; et l'on tient aussi (ce que nous ne saurions nier ni affirmer) qu'elle est issue des anciens rois de Navarre.

Quoiqu'elle ne possède aujourd'hui presque plus rien en Poitou, nous croyons cependant qu'elle appartient assez à cette province par les souvenirs qu'elle y a laissés, pour trouver une place dans notre œuvre. En effet, elle a non-seulement tenu pendant plus d'un siècle le premier rang dans cette province par les divers gouvernements ou commandements confiés, on pourrait dire héréditairement, par nos rois à plusieurs de ses membres; mais elle y avait encore pendant cette longue époque établi son domicile, acquis des terres immenses, et contracté un grand nombre d'alliances; aussi semblait-elle en quelque sorte considérer le Poitou comme une nouvelle patrie. M. le Cte de Parabère comparut d'ailleurs par procureur, en 1789, à raison des terres qu'il possédait encore en Poitou, à l'assemblée de la noblesse de cette province, et tous ces faits sont des titres suffisants pour nous.

Nous ajouterons au texte du grand Dictionnaire de la Noblesse les notes, sans doute inconnues à son auteur, qui sont relatives aux membres de la famille de Baudéan qui ont habité le Poitou.

La branche aînée de Baudéan est tombée dans celle de Momas, une des plus anciennes maisons du Béarn.

La puinée, qui est celle de Parabère, s'est continuée et est en possession de la terre de Parabère en Bigorre.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **BAUDÉAN** (DE), PREMIÈRE BRANCHE.

I^er^. — **Baudéan** (Simon DE), Sr de Parabère et d'Auch, coseigneur de la ville de Rabasteins, sénéchal de Bigorre, eut de Françoise de MOMAS, sa femme : 1° N., mort jeune; — 2° ARNAUD-GUILLES, appelé dans d'autres titres RENAUD-GUILLAUME, qui suit.

II^e^. — **Baudéan** (Renaud-Guillaume DE) eut en partage de ses père et mère la terre de Parabère. Il fut coseigneur de Rabasteins, et épousa Christine D'ANDOINS, de laquelle il eut

III^e^. — **Baudéan** (Louis DE), Sgr de Parabère, colonel d'un régiment d'infanterie au service du roi de Navarre, tué au siége de Pampelune. Les membres de cette maison ont toujours été attachés aux rois de Navarre, qui leur faisaient l'honneur en leur écrivant de les traiter de cousins. Louis laissa de Catherine DUFOUR, sa femme,

IV^e^. — **Baudéan** (Bertrand DE), Sgr de Parabère. Il eut de Jeanne de CAULIOT, dont les deux frères furent tués au siége de Metz en 1552 : 1° PIERRE, Sgr de Parabère, gouverneur de Beaucaire, homme d'un mérite reconnu, qui fut assassiné dans cette ville même. Un écrivain du temps rapporte les causes de cet événement et la manière dont il se passa. Il mourut sans avoir été marié; — 2° JEAN, qui suit.

V^e^. — **Baudéan** (Jean DE), Cte de Parabère, Mqis

Digitized by Google

de la Mothe-Ste-Héraye avant 1607, Sgr de St-Sauvant et des Roches, châtelain de la Roche-Rufin, de Salles et de Fougeray, lieutenant général des armées du roi, et seul lieutenant général du haut et bas Poitou, fut toujours fidèlement attaché au roi Henri IV, qu'il servit dans toutes ses expéditions. Il fut honoré de la bienveillance de ce prince, qui lui donna les deux lieutenances générales de Poitou. Elles furent alors réunies en sa personne; jusqu'à lui elles avaient toujours été séparées, comme elles l'ont toujours été depuis. Il fut fait maréchal de France le 14 septembre 1622, et nommé chevalier de l'ordre du St-Esprit, mais non reçu à cause de sa mort arrivée en 1631, peu de temps après qu'il eut embrassé le catholicisme. Il avait épousé en 1591 Louise DE GILLIER, veuve de François de St-Maure, Sgr de Montausier. Elle fit son testament le 2 juin 1621. — Mss Garan.

De ce mariage : 1° HENRI, qui suit; — 2° CHARLES, Cte de Neuillan, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

VI^e. — **Baudéan** (Henri DE), Cte de Parabère, Chev. des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, Mqis de la Mothe-Ste-Héraye, baron de Pardaillan, Sgr de Castelnau, d'Eauzan, de la Fortelle et de la Roche, gouverneur de Poitou, lieutenant général des provinces et pays d'Angoumois, de Saintonge, d'Aunis, et de la Rochelle, gouverneur des villes et citadelles de Cognac, d'Eauzan et de Manciel, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, chevalier de l'ordre du St-Esprit à la promotion du 14 mai 1633; mort le 11 janvier 1653.

Il avait épousé en 1611 Catherine DE PARDAILLAN D'ARMAGNAC, fille et héritière de François-Jean-Charles de Pardaillan-d'Armagnac, Cte, Sgr de Panjas, baron de Pardaillan, Sgr de Castelnau, et de Jeanne de Tignonville, dame d'honneur de Mme la duchesse de Bar, sœur unique du roi Henri IV.

Le 30 octobre 1646, par acte reçu Guillon et Groisson, Nres royaux, ils furent fondateurs d'un monastère à la Mothe-Ste-Héraye; c'est sans doute restaurateur que signifie ici le mot fondateur. C'était un abus de mot dans lequel on tombait assez fréquemment à cette époque et comme dans cette circonstance. — Mss Garan.

Henri de Baudéan fit son testament, qui fut reçu par Groisson, Nre roy. à la Mothe-Ste-Héraye, le 4 mars 1639. — Mss Garan.

Henri de Baudéan eut de son mariage : 1° JEAN, Cte de Parabère, Mqis de la Mothe-Ste-Héraye, premier baron d'Armagnac, baron de Montault, de Pardaillan et de Grammont, lieutenant général du haut Poitou, mort le 12 mars 1695 sans enfants : 1° d'Henriette DE VOISIN DE MONTAULT, sa première femme, qu'il avait épousée à Bordeaux en octobre 1642, par contrat reçu Le Bataillard, Nre, et qui mourut à Paris en 1680; et 2° de Françoise DE SANCERRE, qu'il avait épousée en secondes noces.

2° ALEXANDRE, Cte de Pardaillan, qui suivra.

3° PHILIPPE, Chev. de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, tué au combat de Retimo en Candie, dans le bataillon de Malte venu au secours des Vénitiens, en 1647; — 4° CÉSAR, abbé de St-Vincent, de Metz, de la Réole en Bigorre, et de Noyers, camérier du cardinal Mazarin, mort en 1678; — 5° CHARLES-LOUIS, Cte de Neuillan, mestre de camp de cavalerie, mort sans alliance; — 6° ACHILLE, Chev. de Malte, tué en duel; — 7° HENRI, appelé le chevalier de Parabère, capitaine de cavalerie dans le régiment de Mestre-de-camp-général, mort sans alliance en 1678; — 8° LOUISE, mariée en 1633 à David, Cte de Souilhac, Mqis d'Azerac et de Castelnau-d'Eauzan, Sgr de Rouflignac, issu des comtes de Turenne et de Quercy; — 9° CATHERINE-BÉRÉNICE, mariée le 1^er avril 1649 à Louis Bouchard d'Aubeterre, descendu des seigneurs de l'Isle-Bouchard; — 10° MARIE-CHARLOTTE, abbesse de la Mothe-Ste-Héraye en 1654; — 11° CATHERINE, religieuse à la Mothe-Ste-Héraye. Le P. Anselme la nomme DOROTHÉE; et comme, d'après une note manuscrite, il paraîtrait qu'il y avait une troisième fille religieuse, ce dernier nom pourrait bien s'appliquer à cette troisième fille.

VII^e. — **Baudéan** (Alexandre DE), Cte de Pardaillan et de Parabère, baron du Petit-Château, de Vouvans, Sgr de la Rousselière, d'Antigny, de Bazoges et de la Fosse, lieutenant général des armées du roi et au gouvernement de haut et bas Poitou, mourut le 28 juin 1702, âgé de 83 ans. Il avait épousé Jeanne-Thérèse MAYAUD, fille unique et héritière de Jacques Mayaud, Ec., Sgr de Mersay, procureur du roi au présidial de Poitou, et de Jeanne Derazes, dont il eut : 1° JEAN-HENRI, Mqis de Parabère, capitaine de cavalerie dans le régiment du Roi, mort à Namur en décembre 1692; — 2° CÉSAR-ALEXANDRE, qui suit; 3° ALEXANDRE, Cte de Neuillan, appelé le Cte de Pardaillan, mestre de camp de cavalerie du régiment Parabère; — 4° HENRI, Mqis de Parabère, brigadier des armées du roi à la promotion du 20 février 1734, chef d'une brigade du régiment royal de carabiniers, quitta le service en 1735, et mourut le 28 juillet 1741, dans la 59^e année de son âge. Il avait épousé le 8 février 1720 Marie-Andrée FARGÈS, morte en couche, le 7 décembre de la même année 1720, de deux enfants qui sont morts; — 5° et 6° ESCLARIMONDE et JEANNE-THÉRÈSE, religieuses à Ceriziers, ordre de

Digitized by Google

Fontevrault; — 7° et 8° HENRIETTE-DOROTHÉE et MARIE (nommée MARGUERITE par le P. Anselme), toutes les deux religieuses à l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers.

Il est certain qu'il y a erreur de nom pour une de ces deux dernières; car on trouve dans les recherches de D. Fonteneau, extraites des archives de l'abbaye de Ste-Croix, que MARIE-THÉRÈSE-RADÉGONDE de Baudéan de Parabère, religieuse à Ste-Croix de Poitiers, fut nommée abbesse le 8 avril 1726.

VIIIe. — **Baudéan** (César-Alexandre DE), Cte de Parabère, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et brigadier des armées du roi, mort le 13 février 1716 de la petite vérole, et enterré aux Minimes, a laissé de Marie-Madeleine DE LA VIEUVILLE (la trop fameuse marquise de Parabère de la Régence), fille de René-François, Mqis de la Vieuville, et de Marie-Louise de la Chaussée-d'Eu, sa seconde femme, qu'il avait épousée le 5 juin 1711 :

1° ALEXANDRE, Cte de Parabère, né le 14 mars 1714, capitaine au régiment royal des carabiniers, brigadier des armées du roi et Chev. de St-Louis, marié 1° à N. DE GOURGUES, et 2° à N. DE GUGNÉ DE PÉRIGNY.

2° HENRI-LOUIS, né le 15 mars 1715, d'abord ecclésiastique, ensuite nommé le chevalier de Parabère, lieutenant de vaisseau et major général de l'escadre de M. le duc d'Anville, mort le 28 septembre 1746.

3° GABRIELLE-ANNE, née au mois d'octobre 1716, attachée à Mme la princesse de Conty, mariée le 18 ou 19 juillet 1735, et veuve depuis 1752 de Frédéric-Rodolphe, Cte de Rottenbourg, mestre de camp de cavalerie en France, fils d'Alexandre-Rodolphe, Cte de Rottenbourg, gouverneur pour le roi de Prusse du duché de Crossen en Silésie, et de feu Ève-Marie, baronne de Falchenham, son épouse.

§ II. — BAUDÉAN (DE), DEUXIÈME BRANCHE.

VIe. — **Baudéan** (Charles DE), Cte de Neuillan, Sgr de St-Sauvant, la Roche-Ruffin et St-Martin de Pamprou, baron de Ste-Souline et des Moulières, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes des ordonnances, gouverneur des ville et château de Niort, fils puiné de Jean de Baudéan, Cte de Parabère, et de Louise de Gillier, rapportés au Ve degré du § Ier, épousa Françoise TIRAQUEAU, veuve de Mess. Eusèbe du Puy-du-Fou, Sgr de la Severie, dont : 1° FRANÇOIS (et non pas Charles), Cte de Neuillan et de la Roche-Ruffin, enfant d'honneur de Louis XIV, gouverneur des ville et château de Niort, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, mort sans avoir été marié, à Arras le 11 septembre 1648, à l'âge de 19 ans, des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Lens; — 2° SUZANNE, mariée à Philippe de Montault de Benac, duc de Navailles et de la Valette, pair et maréchal de France, Chev. des ordres du roi, etc.; — 3° ANGÉLIQUE, mariée à Charles, Cte de Froullay, Chev. des ordres du roi et grand maréchal des logis de la maison de S. M.

On voyait avant la révolution, dans la chapelle de la Résurrection de l'église de Notre-Dame de Niort, appelée aussi chapelle des Neuillan, divers mausolées de la famille Baudéan de Parabère. La plupart des monuments de cette espèce ont été presque partout détruits; mais, grâce à l'intervention d'un artiste distingué de Niort, du peintre Bernard, digne appréciateur du mérite des œuvres d'art, les tombes des Parabère furent démontées pièce à pièce, et transportées au muséum, où elles reposèrent jusqu'au moment où elles furent rétablies dans leur première demeure. En 1833, ces tombeaux vides ont été placés au chevet de l'église, au-dessous de la grande fenêtre ogivale. On ne sait jamais faire chez nous les choses qu'à demi : il eût été plus décent et plus convenable de les rendre à la chapelle qui portait le nom de Neuillan, et où avaient reposé les cendres illustres des serviteurs de l'ancienne monarchie.

A défaut d'une restauration matérielle intelligente, nous pensons qu'il ne sera pas inutile de consigner ici la description des monuments dont il s'agit, telle qu'elle a été transmise par des auteurs contemporains :

« Sur une base en pierre d'environ 6 pieds de haut sur 5 de large, saillante d'un pied sur le pan du mur, s'élève un coffre de marbre fond rouge mêlé de blanc et de gris, rétréci par le bas en forme d'un tronçon de pyramide renversée, ayant pour couverture une grosse planche de même marbre relevée sur les bords. Tous les côtés, tant de la base que du tombeau et de sa couverture, sont terminés par des lignes droites, et par conséquent sans ornement. Cette simplicité de structure, qui n'a de mérite que la justesse de ses proportions, laisse admirer sans distraction un corps de marbre blanc à demi sorti du tombeau, embarrassé d'un ample suaire dont une partie coule moelleusement sur le bord du coffre. Cette statue fixe un ange suspendu à la voûte, qui paraît diriger vers les trois tombeaux placés dans la même chapelle le son d'une trompette. Tout est dans les proportions de la nature, et les connaisseurs admirent dans ces trois statues une grande hardiesse de ciseau, une anatomie très-étudiée, et une attitude qui exprime de la manière la plus sensible le désir et la confiance. Sur la

Digitized by Google

face de chaque base est incrusté un carreau de marbre noir, portant les inscriptions suivantes :

1re inscription : — « A la mémoire éternelle de Mess. » François de Baudéan-Parabère, comte de Neuillan » et de la Roche-Ruffin, Sgr de St-Sauvant et autres » lieux, gouverneur des ville et château de Niort, » nourri enfant d'honneur du roi Louis le Grand, et » capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Il » mourut très-chrétiennement à Arras le 11 septem- » bre 1648, en la 19e année de son âge, des blessures » qu'il reçut à la bataille de Lens. Ses entrailles fu- » rent mises en terre dans la chapelle de Notre-Dame » des Bénédictines, dites de la Paix, en la cité de la- » dite ville d'Arras, où dame Suzanne de Baudéan, » duchesse et maréchale de Navailles, alors fille » d'honneur de la reine Anne d'Autriche, fit don » d'une lampe d'argent pour brûler à perpétuité de- » vant l'image miraculeuse de la Ste Vierge, et son » corps ayant été apporté en la présente église, elle » lui a fait élever ce monument. Priez Dieu pour le » repos de son âme. »

D'après l'inscription gravée sur ce monument, on voit que M. de Baudéan, mort par suite de blessures reçues à la bataille de Lens, s'appelait François, et non Charles, comme le dit le Dictionnaire de la noblesse.

2e inscription : — « A la mémoire éternelle de dame » Françoise Tiraqueau, épouse en premières noces de » Mess. Eusèbe du Puy-du-Fou, Sgr de la Severie, » dont elle a eu dame Françoise du Puy-du-Fou, ma- » riée à Mess. Hilaire, Mqis de Laval-Lezay ; et en » secondes noces, de Mess. Charles Baudéan-Para- » bère, Cte de Neuillan, dont elle a eu Mess. François » de Baudéan, Cte de la Roche-Ruffin, Dme Suzanne » de Baudéan, maréchale, duchesse de Navailles, et » dame Angélique de Baudéan, comtesse de Froullay: » aussi charitable envers les pauvres et pleine de » justice à l'égard de ceux qui lui étaient soumis, » que recommandable par son habileté dans les plus » grandes affaires où la conduite de sa famille l'a » engagée : elle était petite-fille de Mess. André Tira- » queau, si fameux par sa vertu, son savoir et ses » emplois; elle mourut à Paris le 30 octobre 1673. » Priez Dieu pour son âme. »

3e inscription : — « A la mémoire éternelle de Mess. » Charles de Baudéan-Parabère, Cte de Neuillan, de la » Roche-Ruffin, St-Sauvant et St-Martin de Pamprou; » baron de Ste-Souline, châtelain de Viron et la Vallée- » Brulain, Sgr du Vignau et de la Grossardière; » autant illustre par les grandes actions qu'il a faites, » sous le règne de Louis XIII, aux guerres d'Italie, » aux siéges de St-Jean-d'Angély et de Montpellier, » dans l'île de Ré et dans celle de Ste-Marguerite et » St-Honorat, que par sa haute naissance, qui le ren- » dait proche parent de la maison royale de Navarre. » Il était fils de Mess. Jean de Baudéan, Cte de Pa- » rabère, Lieut. Gén. de S. M. au gouvernement de » haut et bas Poitou, Châtelleraudais et Loudunais, » et gouverneur des ville et château de Niort, dont » les grands services, sous Henri IV et sous Louis XIII, » durant plus de 40 années, avaient été récompensés » d'un brevet d'assurance de la première place va- » cante de maréchal de France, et d'une de comman- » deur de l'ordre du St-Esprit, desquelles la mort » seule l'empêcha de recevoir l'effet. Il mourut le..... » Il a laissé de dame Françoise Tiraqueau, son épouse, » Mess. François de Baudéan-Parabère, Cte de la » Roche-Ruffin, mort des blessures qu'il reçut à la » bataille de Lens, en sa 19e année; dame Suzanne » de Baudéan-Parabère, femme de Mess. Philippe de » Montault de Bénac, maréchal, duc de Navailles, » dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, qui a » fait élever ce monument.....; et dame Angélique de » Baudéan-Parabère, femme de Mess. Cte de Froullay » et de Monflaux, grand maréchal des logis de la » maison du roi et commandeur de ses ordres. Priez » Dieu pour le repos de son âme. »

Autre inscription funèbre : — « Ces monuments de » respect, de tendresse et de gratitude ont été éle- » vés par les soins de très-haute et très-puissante » dame Mme Suzanne de Baudéan-Parabère, dame » d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, » infante d'Espagne; épouse de très-haut et très- » puissant Sgr. monseigneur Philippe de Montault » de Bénac, duc de Navailles et de la Valette, pair et » maréchal de France, Chev. des ordres du roi, gé- » néralissime de ses armées; gouverneur et son lieute- » nant général au pays d'Aunis, ville et gouvernement » de la Rochelle, îles de Ré, Oleron, etc.; gouverneur » particulier des villes et château de Niort et citadelle » de Lourdres, gouverneur nommé par S. M. de Mgr » le duc de Chartres, petit-fils de France, et ci-de- » vant capitaine-lieutenant de 200 chevau-légers de la » garde du roi; gouverneur du Havre-de-Grâce, Har- » fleur, Honfleur, Montiviliers et Bapaume; com- » mandant pour le service de S. M. dans les provinces » de haute et basse Alsace, Lorraine, pays Messin, » Champagne, Bourgogne et Bresse; commandant le » corps d'armée envoyé par le roi pour le secours de » Candie; gouverneur-sénéchal et premier baron de » Bigorre; Mis de Bénac, Vte de Lavedan, baron de » Beaunains, Mongaillard et d'Andresse en Bigorre; » châtelain de Vibrac, Angeac, St-Simon, Grave, » St-Amand, Châteauneuf-sur-Charente et de la

Digitized by Google

» Barde en Angoumois; Cte de St-Sauvant, de la » Roche-Ruffin, Avout, St-Martin de Pamprou; châte- » lain de Brigueil, de la Monjatière, Ste-Ovenne en » Thouarcé; baron de Gascougnoles, Thorigny, Vitré » et de la Forest-d'Estampes en Poitou, de Jaubouc- » quart et des Quartiers-Royers en Berri, de Nyon » en Aunis, de Langeay et Bouffry en Dunois. L'an » 1684. »

Au haut de chaque inscription était un écusson chargé des armes de chaque défunt. Au milieu de la chapelle était également un autre grand écusson sur une plaque de cuivre doré, portant les armes de la famille des Baudéan, avec le bâton de maréchal de France. Sous la chapelle était un caveau où gisaient déposés les corps de ces illustres personnages, renfermés dans des coffres de plomb.

Baudéan (Louis-Barnabé DE), Cte de Parabère, a assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou, tenue en 1789 pour la nomination des députés aux états généraux.

ARMOIRIES.—LA FAMILLE DE BAUDÉAN DE PARABÈRE porte « écartelé au 1er et 4 d'or à l'arbre de » sinople, qui est de Baudéan; au 2 et 3 d'argent à » 2 ours en pied de sable, qui est de Parabère. »

BAUDÉAN des Jannetières (Dlle de), Élec. de St-Maixent, porte « d'azur à un bras d'or mis en pal, » accosté de deux billettes de même. » — Arm. Poitou.

BAUDOUIN, ancienne famille noble.

Baudoinus (Whilelmus) a souscrit dans des chartes de 1100 à 1112. Le même, ou un autre portant le même prénom, souscrit dans des titres de l'abbaye de St-Cyprien de 1112 à 1140, époque à laquelle il fait don d'une dime à cette abbaye. — D. F.

Baudouin (Jean), archiprêtre de Rom avant 1300, possédait quelques terres dans la mouvance de l'évêque de Poitiers, à cause de sa Sgrie de Celles. — G. G.

Baudouin (Jean), prêtre, fit une donation à l'abbaye de Noaillé, par acte du 7 mars 1303, de quelques héritages situés dans la Sgrie de Couhé. — D. F.

Baudouin (Micheau) faisait partie de la garnison de Parthenay lorsqu'en 1419 cette place fut assiégée par l'armée du Dauphin, alors régent du royaume, depuis Charles VII, commandée par Philippe d'Orléans, Cte de Vertus. — Rev. angl.-franc., III, 409.

Baudouin (Mathurin) servit au ban de 1467 comme brigandinier du Sr de Rochechouart.

Baudouin ou **Baudoyn** (Jean) a servi comme archer le 22 juin 1482. — Bib. roy. — Montres et revues.

Baudouin (François), prêtre, fonda en 1532 une chapelle de son nom Psse de Brion, près Thouars. Elle était restée à la collation de sa famille. — Poullié, 1782.

Baudouin (Jeanne) était en 1609 veuve de Mathurin Sacher, échevin à Niort, et était dame de Puicendron, Psse de Prahec. — Aug. Ter.

Baudouin (Louise), fille de feu ALLAIN Baudouin, Éc., Sgr de Fleurac et de Chazotte, et de Dlle Renée DE PUIRIGAULT, épousa le 27 janv. 1614, par contrat reçu J. Brandy, Nre, haut et puissant César de Boscal de Réals, Éc., Sgr de Champagnac, de la Mothe et de St-Laurent, dont elle était la seconde femme. — Gén. Boscal de Réals.

Baudouin (Jean), Éc., Sgr de la Plantinière, époux de Marie de CONAN, assiste au contrat de mariage de Françoise Bernon avec Mess. Paul Prévost, Éc., Sgr de la Vallée, en date du 16 juin 1638. — Gén. Bernon.

Baudouin (Samuel), Chev., Sgr de la Bruchardière, avait laissé pour veuve Dlle Anne DE MAIRÉ, qui assistait comme tante au contrat de mariage de Pierre de la Barre avec Dlle Suzanne du Fay, 1er mars 1655. — Gén. de la Barre.

Baudouin (Anne) épousa Pierre de Puyguyon, Éc., Sgr de la Vouste, comme il appert du contrat de mariage de Marianne de Puyguyon, leur fille, avec Samuel de Monsorbier, passé à Pannessac, Psse de Limalonges, le 4 septembre 1687, par Cuirblanc, Nre. — Mss Garan.

Baudouin (René), Chev., Sgr du Payré, fut présent le 29 mai 1660 au contrat de mariage de François Mesnard, Chev., Sgr de la Barottière, avec Renée Huislard. — D. F. — Il fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou maintenus dans leurs priviléges, et résidait aux Sables-d'Olonne. Il avait épousé, comme il appert des extraits baptistaires de ses enfants, Dlle Marie-Anne BAUDRY, dont il laissa une nombreuse postérité qui nous est connue par une confirmation de noblesse accordée le 30 décembre 1699 à René-Théodore, Alexandre et Louise Baudouin, ses enfants, par M. de Maupeou — Ms original, — savoir : 1° RENÉ-THÉODORE, qui suivra; — 2° MARGUERITE, qui épousa Henri Maurais, Chev., Sgr, Mis de la Flocellière, ainsi qualifié dans un acte de partage des biens desdits René Baudouin et Marie-Anne Baudry; — 3° ANNE-CHARLOTTE, qui, à l'époque du partage précité (sans date), était veuve de Paul Regnon, Chev., Sgr de la Gautronnière; — 4° ALEXANDRE, Chev., Sgr des Erpents, baptisé le 20 juin 1675, comme il appert d'un extrait baptistaire des registres de l'église paroissiale de Notre-Dame des

Digitized by Google

Sables-d'Olonne, délivré le 13 octobre 1699, signé Rosier. Il est mentionné dans le partage précité, et fut un des trois qui obtinrent l'ordonnance de confirmation de noblesse ; — 5° LOUISE fut baptisée le 6 février 1669, comme le prouve l'extrait des registres de baptême de l'église de Notre-Dame des Sables, signé Rosier ; elle obtint une ordonnance de maintenue conjointement avec ses frères.

Baudouin (René-Théodore), Éc., Sgr de la Lière ou Lallière, fils des précédents René Baudouin et Marie-Anne Baudry, épousa par contrat du 24 septembre 1692, passé à la Rochelle devant Rivière, Nre, Dlle Marianne DUBOUCHET.—Maupeou.—Il avait servi au ban de la noblesse du Poitou de 1691, et fut confirmé dans ses priviléges de noblesse par ordonnance du 30 septembre 1699, signée Maupeou.

Baudouin (N.), Sgr de Lallière, sans doute petit-fils du précédent, fut appelé au ban des nobles du bas Poitou réunis à Fontenay-le-Comte le 14 juin 1758. Mais il paraît qu'il était alors absent.

Nous pensons que c'est le dernier de cette famille. — Cette opinion, du reste, est partagée en partie par M. de la Fontenelle, qui dit que cette famille s'est éteinte il y a au moins un siècle. — Rev. ang.-franç., III, 409.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BAUDOUIN portait « d'argent au chevron brisé de gueules accompagné » de 3 hures de sanglier arrachées de sable mirées » et allumées du premier. » — Bar.

BAUDRY ou BAUDRY D'ASSON, famille noble et ancienne originaire du bas Poitou.

Baudry (Nau), Sgr de Lardouynière, épousa Catherine SEVELONNE, laquelle était veuve le 20 juin 1440, et rendit aveu à Jean de Champdeſin, Ec., Sgr de la Brunère, de son hébergement de Laumondère, que ce Sgr porta ensuite à la Flocellière. — D. F. — D'après un rôle manuscrit intitulé *Poitou*, déposé au cabinet de Gaignères, Bibl. roy., Baudry fut taxé en 1437 pour ne s'être pas rendu aux armées et n'avoir pas payé.

Baudry d'Asson, Ec., Sgr de la Conterie, Psse de la Jumellière, épousa, par contrat du 16 juillet 1440, Dlle Hardouyne DE LA BERAUDIÈRE, fille de Marthe de la Beraudière et de Dlle Jeanne de Pierres. — Gén. de la Beraudière.

Baudry (Jeanne), veuve de Guillaume Richelot, Ec., rendit le 25 novembre 1475 aveu de son fief de la Pois-Légère au Sgr de la Flocellière. — D. F.

Baudry (Charles), Ec., Sgr du Chastelier, avait passé une transaction dès le 2 juillet 1437. — D. F.

Baudry (Jean) a fait en 1467 partie du ban des nobles du Poitou, et y a servi comme brigandinier du Sgr de la Grève.

Baudry (Charles), Ec., Sgr du Chastelier, Psse St-Martin-Lars, ressort de Tiffauges, vendit, en sa qualité de père et loyal administrateur de JEAN Baudry, Ec., son fils mineur, par acte du 25 juin 1544, à Jean Morault, Ec., Sgr de la Vacherie, une portion de la terre du Sault, Psse de Louzy, près Thouars. — Pièces origin.

Baudry (Progent), Ec., Sgr de Ste-Eusèbe, Psse dudit lieu, y demeurant, fit partie du ban des nobles du Poitou réuni en 1557 et cité par la Roque. — D. F.

La liste des nobles du Poitou qui obtinrent des ordonnances de confirmation de noblesse, et qui fut imprimée en 1667, nous fournit les noms suivants :

Baudry d'Asson (Gilbert), Sgr de Caradreux, demeurant Psse des Landes-Genusson.

Baudry (Esprit), Sgr d'Asson, demeurant Psse de la Boissière ; il avait aussi en 1647 des propriétés dans la terre de Tiffauges. — D. F.

Baudry (Gabriel), Sgr de la Rondardière, gouverneur des baronnies des Essarts et de Ryé, demeurant Psse des Essarts. — D. F.

Baudry (Pierre), Sgr de Couvineau, demeurant Psse St-Martin-Lars.

Baudry (Gabriel), Sgr de la Burcerie, Psse de Nieuil-le-Dolent, Élec. des Sables.

Baudry (Charles), Ec., Sgr de la Gouère, Psse de Mareuil.

Baudry (Antoine), Sr de St-Gilles-d'Asson, ecclésiastique recommandable par son esprit et sa naissance, le fut encore plus par sa fervente piété et par son amour pour la pénitence. Il s'était quelque temps égaré dans les routes du monde ; mais, touché par la lecture de quelques ouvrages de piété et par la retraite d'un de ses amis, il abandonna tout à coup, en 1647, à l'âge de 30 à 35 ans, les revenus d'un prieuré assez considérable sur lequel il se retint une médiocre pension, quitta sa patrie, et se retira dans la solitude de Port-Royal-des-Champs, près Paris. L'amour de la pauvreté le fit même renoncer de suite à la pension qu'il s'était réservée. Il prit soin pendant plusieurs années d'une des fermes de la maison, en devint le métayer, et, pour être encore plus utile à son ordre, il apprit le métier de menuisier et en fit usage. Lors de la dispersion des solitaires de Port-Royal, en 1662, il devint le compagnon de MM. de Ste-Marthe et de Pont-Château, et ils demeurèrent ensemble, inconnus à d'autres qu'à un petit nombre d'amis, dans la rue Baffroy, faubourg Saint-Antoine, près Popincourt. Ce fut là que mourut M. Bau-

Digitized by Google

dry, après 21 ans de retraite et de pénitence, au mois de novembre 1668.

On lui attribue quelques écrits cités dans Moreri et dans Dreux-Duradier, et dont voici les titres :

« 1° Placet pour les abbesse, prieure et religieuses » du Port-Royal, contre M. l'archevêque de Paris. » 1664.

» 2° Lettre à la sœur Madeleine de Ste-Meltide, » qui avait signé le formulaire et qui rétracta sa si- » gnature. 1664.

» 3° Lettre à la mère Dorothée, mise abbesse du » Port-Royal par Mgr l'archevêque de Paris, en 1667.

» 4° Lettre au père Annat, jésuite, touchant un » écrit qui a pour titre : *La bonne foi des Jansé- » nistes*; du 15 janvier 1657. »

Voici son épitaphe, faite par le savant Hamon, telle qu'elle se trouve dans le nécrologe de Port-Royal :

« Hic situm est cor Antonii BAUDRY DE ST-GILLES » D'ASSON, qui sæculi nobilitatis oblitus, ut veram » fidei nobilitatem compararet, quæ sola de humi- » litate est, servum se fecit ancillarum Christi quas » solas Sponsi nobilitate gloriosas dilexit, et utiliter » miratus est. Tantus in eo pauperum amor, ut verè » in eis, et propter eum (amorem) egeret : tantus » amor justitiæ, ut quidquid alii injustè paterentur, » pœna esset servo Dei, et patientiæ meritum. Pauper » factus est de divite, cùm negotiis careret, aliorum » negotia, quæcumque pietati jungerentur sua fecit. » Melius arbitratus est veritati, et charitati laborare » sequendo aliorum judicium, quam sibi privatim » requiescere sequendo suum. »

Baudry (Gabriel), Ec., Sgr de la Burcerie, épousa Dlle Marguerite PICHOT le 21 septembre 1664, par contrat passé devant Claure et Naullée, Nres. — Maupeou. — Il laissa de ce mariage : 1° GABRIEL, qui suivra; — 2° JACQUETTE, mariée à N.... Porchier.

Baudry (Gabriel), Chev., Sgr de la Burserie, baptisé le 21 décembre 1670, comme il appert par l'extrait délivré par le curé de Nieuil-le-Dolent le 15 septembre 1699. Gabriel et Marguerite Pichot, sa mère, alors veuve, habitants de Nieuil-le-Dolent, Elec. des Sables, furent confirmés le 28 septembre 1699 dans leurs priviléges de noblesse par M. de Maupeou, intendant de Poitou. Gabriel eut pour enfants : 1° autre GABRIEL, qui avait lui-même 5 enfants vivants en 1763; — 2° N..., marié à N. de la Routière.

Baudry d'Asson (Gabriel), Ec., Sgr de la Burcerie, épousa vers 1670 Dlle Louise GAZEAU, fille de Louis-Pierre Gazeau et de Dlle Bertrand. — Gén. Gazeau.

Baudry d'Asson (Charles) avait épousé avant 1684 Dlle Renée D'AUX, comme il appert d'une demande en garantie présentée devant François de la Trémouille, grand sénéchal de Poitou, par ladite dame, comme veuve de Charles susdit, contre Pierre Gaborin, Ec., Sgr de Princy, CHARLES Baudry d'Asson, Chev., Sgr de la Grèze, héritiers de GABRIEL Baudry d'Asson, Ec., et de GILLES Baudry d'Asson, Chev., Sgr de la Brossardière. — Gén. d'Aux. — P. F.

Baudry (N.), Sgr de la Brossardière, et

Baudry d'Asson (N.), Sgr du Châtelier, ont servi l'un et l'autre dans la 2e brigade des nobles de la sénéchaussée de Poitiers, réunie au ban de 1689.

Baudry d'Asson (N.), Sgr de la Tessonnière, et

Baudry d'Asson (N.), Sgr de Grezée, ont servi tous les deux à ce même ban de 1689, dans la 3e brigade réunie le 26 mai à la Châtaigneraye.

Baudry d'Asson (Pierre-Claude), Sr de la Tizonnière, a fait partie des bans convoqués en 1690, 1691 et 1693.

Baudry d'Asson (Esprit), Sgr d'Asson, se trouva au ban de 1690.

Baudry d'Asson (Charles), Sr de Grezée, s'est trouvé aux bans de 1691 et 1693.

Baudry d'Asson (Pierre-Gilbert), Sgr de la Brossardière, a fait partie des bans assemblés en 1693 et 1695.

Baudry d'Asson (Catherine-Marguerite), dame du Chastelier, la Brossardière, les Berneries, etc., était le 3 août 1739 épouse d'Isaac de Bessay, Chev., Sgr de la Vouste, demeurant au Chastelier, Psse de St-Martin-Lars. — D. F.

Baudry d'Asson (Marie-Esprit), Éc., Sgr dudit lieu, Chavigny, Barou, Tessonnière, etc., avait pour épouse, le 18 juillet 1749, Marie-Brigite PETIT, dame de la Vaugrolière, Puijourdain, etc. Il n'existait plus en 1755. — D. F.

Baudry d'Asson, Sgr de Grezée, a servi au ban des nobles du bas Poitou de 1758, comme maréchal des logis, dans l'escadron de la Louerie.

Baudry, Sgr de la Burcerie, a servi au même ban dans la 1re brigade du même escadron.

Baudry (N.), Chev., Sgr d'Asson et autres lieux, officier au régiment des gardes françaises, épousa, le 4 août 1778, dans la chapelle du château de l'Estenduère, près les Herbiers, Pélagie d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, fille mineure de Jacques d'Escoubleau, Chev., Cte de Sourdis, Mqis de Jarzé, Sgr de Geté, du Plessis, la Forêt, etc., et de feu N. Gibot de la Périnière. — Jou. Lo.

Baudry d'Asson (N.) fut nommé en 1787 procureur-syndic de la noblesse à l'assemblée d'élection de Châtillon.

Digitized by Google

Baudry d'Asson (Jacques-Gabriel), Chev., Sgr de Chassenon, a assisté à l'assemblée de la noblesse du Poitou, tenue en 1789 pour nommer des députés aux états généraux. Les membres de cette famille dont les noms suivent n'ont assisté à cette même assemblée que par procureur.

Baudry d'Asson (Gabriel), Sgr du fief de Brachain.

Baudry (Jacques-Louis-Gabriel), Sgr de la Burcerie.

Baudry (Gabriel-René), Sgr de la Vesquière.

Baudry d'Asson (Gabrielle), veuve de Henri, Sgr de Beauvais.

Baudry d'Asson (la veuve de N.), Sgr de Laudetière.

Baudry d'Asson (N.), dit le Chevalier, a émigré.

Baudry d'Asson (N.), dit le Chevalier, a émigré et fait la campagne de 1792, comme volontaire, dans la 3e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie.

Baudry (Gabriel-François-Alexis), Ec., Sgr de la Burcerie, époux de Dlle Suzanne DE BUSCA, a eu pour enfants :

1° JACQUES-LOUIS-GABRIEL, Ec., Sgr de la Burcerie, demeurant à la Burcerie, Psse de Nieuil-le-Dolent; — 2° GABRIEL, Ec., Sgr de la Chesnelière, demeurant à St-Flaive-des-Loups; — 3° GABRIEL; — 4° JACQUES-JOSEPH, comme il appert d'un acte de 1791.

Tandis que plusieurs membres de cette famille combattaient hors de France, GABRIEL de Baudry d'Asson, Sgr de Brachain, ancien militaire, commandant la garde nationale de Brachain, près la Châtaigneraye, ayant été instruit d'un mouvement insurrectionnel à Bressuire, marcha à la tête d'une troupe nombreuse, et se réunit le 24 août 1792 à de Louche, maire de la ville, et à un grand nombre d'autres mécontents, dans l'intention d'enlever le district de Châtillon. Les royalistes perdirent plusieurs paysans dans cette attaque. Ils se portèrent ensuite sur Bressuire; mais leur troupe, encore irrégulière, ne put soutenir le choc des gardes nationales de la Plaine, et fut obligée de se disperser. Le commandant Baudry se sauva, se tint caché pendant six mois dans un souterrain près de son château de Brachain, et fut assez heureux pour échapper à toutes les recherches. Sorti de sa retraite avec son fils au moment de l'explosion générale, il fut mis à la tête d'une division. Le jeune Baudry d'Asson perdit la vie en combattant quelque temps après à l'attaque de Saumur. Son père, premier chef d'une partie des armées vendéennes, fut tué lui-même au commencement de la malheureuse affaire de Luçon, perdue par les royalistes, le 14 août 1793. Baudry marchait en avant de sa troupe, lorsqu'il fut atteint d'un coup de feu. Un domestique dévoué qui le suivait de près, et qui avait juré de ne jamais l'abandonner, se précipita à l'instant pour le soutenir et pour tâcher de le sauver s'il en était temps encore; mais, frappé lui-même de plusieurs coups, il tomba sur le corps de son maître, et ils expirèrent ensemble.

Pour signaler les cruels effets de la guerre civile et pour donner aux générations futures une terrible leçon, il n'est peut-être pas hors de propos de dire que peu de temps avant la mort de Gabriel Baudry, son frère puîné, ESPRIT de Baudry d'Asson, qui commandait en Vendée un corps républicain, exalté sans doute par un odieux fanatisme, et peut-être aussi pour donner à son parti un gage assuré de la sincérité de ses convictions politiques, avait mis à prix la tête de son frère!!

Filiation suivie.

Cette filiation, rédigée sur les preuves faites en 1618 pour faire recevoir deux membres de la famille de Baudry dans l'ordre de Malte, sera complétée depuis cette époque par des documents communiqués par la famille.

Ier. — **Baudry** (Médor ou Amador), valet, Sr de la Raynerie, épousa, par contrat de mariage passé sous la cour royale de Poitiers le 11 juin 1410 par Martineau et Guernandeau, Nres, Dlle Guillemette BOUQUIN, fille aînée de Guillaume Bouquin, valet, Sr de la Féillière, et de Dlle Jeanne de la Verrye, dont il eut entre autres enfants

IIe. — **Baudry** (Jean), Sr la Raynerie, épousa Dlle Jeanne BUOR, de la maison noble du Plessis-Buor.

Dans les preuves citées de 1618 il n'est pas fait mention du second degré, qui est seulement connu par les dépositions des quatre témoins nobles qui certifient sa réalité.

IIIe.—**Baudry** (Hugues ou Jacques), Éc., Sgr de la Raynière, fils du précédent, épousa, par contrat passé sous la cour de Tiffauges le 12 décembre 1433, Dlle Anne DE LA HAYE, fille de Hardy de la Haye, Éc., et de Dlle Marguerite Carion, Sr et Dme de Montbault. Il assista, comme le prouve son acte de convocation du 13 septembre 1478, signé Jacques de Beaumont, au ban convoqué en cette année.

IVe.—**Baudry** (Jean), Ec., Sr de la Raynerie, fils du précédent, épousa Dlle Louise LE MASTIN, Dme du Chastelier, fille aînée de Jean Le Mastin, Ec., et de Dame Jeanne Jousseaume, Sr et Dme de la Ro-

Digitized by Google

chejacquelein, par contrat passé sous la cour de Mauléon par Moreau et Pille, Nres, le 7 septembre 1467. Nous pensons que c'est à lui que fut adressée une convocation du 9 août 1479 pour assister au ban convoqué en cette année. Il laissa de son mariage

V^e^.—**Baudry** (Amaury), Ec., Sgr du Chastelier, marié avec Dlle Nicole DE TERVES, fille de Geoffroy de Terves, Ec., Sgr de la Blanche-Coudre, par contrat passé sous la cour de la Châtellenie de Bressuire, par Perreau et Grenon, Nres, le 30 avril 1499. De ce mariage naquit

VI^e^.—**Baudry** (Charles), Ec., Sgr du Chastelier, marié avec Dlle Andrée GAYNEUF, fille aînée de Mess. Louis Gayneuf, Chev., Sgr de Bouillères, et de Dme Claude de l'Hébergement, sa femme, par contrat passé sous la cour de Thouars par Raubry, Nre, le 12 janvier 1535.

VII^e^.—**Baudry** (Jean), Éc., Sgr du Chastelier, épousa, par contrat du 26 mai 1566, passé sous la cour de Tiffauges par Fradin et Griffon, Nres, Dlle Christine DE CARADREUX, Dme de la maison noble d'Asson, fille aînée de noble et puissant René de Caradreux, et de feu Dme Renée Dubreuil. Le 20 juillet 1584, il rendit aveu à la Sgrie de Beaumont de ses terres du Chastelier, du Goultet, etc., signé de main originale, Jean Baudry, et Lefebvre, Nre. Il laissa de son mariage

VIII^e^.—**Baudry** (René), Ec., Sgr d'Asson, qui épousa, par contrat du 28 mai 1597, passé sous la cour et baronnie de Tiffauges par Guerry et Vincent, Nres, Dlle Renée JOUSSEAUME, fille aînée de Louis Jousseaume, Éc., et de Dlle Gabrielle du Puy-du-Fou. Le 26 juillet 1603, il rendit aveu au Sgr de la Renardière, à cause de sa Sgrie de la Mothe-Gestin, de la partie de la terre d'Asson sise en Poitou. Il eut un grand nombre d'enfants, savoir : 1° ESPRIT, Éc., Sr d'Asson, qui épousa, par contrat du 11 novembre 1641, Dlle Marie ATTON. — N. F. — 2° PIERRE, Ec., marié le 1^er^ septembre 1634 à Renée CHEVALIER. —N. F.—Le 9 février 1673, par acte passé par Vallier, Nre de la baronnie de Montfaulcon, il se rendit caution avec sa femme, Dlle Renée Chevalier, pour garantir à Dlle Guillemette de Coutance, veuve de feu Mess. Olivier Beraud, Chev., le payement de la somme de 12,200 liv. que lui devait Dlle LOUISE Baudry, épouse de Mess. Henri-Louis Le Maignen, Chev., Sgr de Montchenin, pour l'entier payement de l'acquisition de la terre de Montchenin, acquise par Louis Le Maignen, père de Henri-Louis. — Pièce en notre possession. — 3° CHARLES, Ec., Sgr de la Gouère, marié le 7 novembre 1642 à Dlle Marie GOURDEAU. — 4° GABRIEL, qui suivra. — 5° LOUIS, reçu Chev. de Malte le 12 février 1618.—Bib. de l'Ars. — 6° RENÉ, reçu dans le même ordre le 16 du même mois. — *Ib.*

IX^e^.—**Baudry** (Gabriel), Ec., Sgr de la Rondardière, assista aux bans de 1690 et de 1693. Il avait épousé le 27 octobre 1649 Dlle Anne CHARBONNEAU, dont: 1° CHARLES-ESPRIT, qui suivra; — 2° CHARLES, Éc., Sgr de Grezée, assista en 1691 et 1693 aux bans de la noblesse du Poitou convoqués à cette époque. Il avait épousé Dlle Anne JOINTEAU le 7 janvier 1670, dont il eut un fils, CHARLES-ESPRIT, sur lequel nous n'avons aucun renseignement. — N. F.

X^e^.— **Baudry d'Asson** (Charles-Esprit), Ec., Sgr de Grezée, eut de son mariage

XI^e^.— **Baudry d'Asson** (René-Esprit), Chev., Sgr de Landelière, Beaumanoir, la Boissière-lez-Montaigu, etc. Il épousa Dlle Anne-Françoise-Hyacinthe DE GOULAINE, dont : 1° CHARLES-MARIE-ESPRIT-NICOLAS, Ec., Sgr de la Coudelière, marié avec N. GOUNIARD, comparut en 1789 par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers pour nommer des députés aux états généraux; — 2° ANNE-MARIE-YOLANDE, qui épousa Mess. N. Servanteau de l'Echasserie; — 3° JACQUES-GABRIEL, qui suivra; — 4° SAMUEL, abbé de Beaumanoir; — 5° CHARLES-ANTOINE-RENÉ, Ec., Sgr de Puyravault, marié à N. LE BŒUF, comparut par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789; — 6° ALPHONSE-RENÉ, né Psse de la Boissière, près Montaigu, en 1755, garde du corps du roi, comparut par procureur à l'assemblée de la noblesse de 1789, émigra, et fit la campagne de 1792 dans les gardes du roi, compagnie de Luxembourg.

XII^e^. — **Baudry d'Asson** (Jacques-Gabriel), Sgr de Landelière, de Beaumanoir, etc., naquit Psse de la Boissière, près Montaigu, le 22 février 1749, épousa le 22 avril 1777, par contrat passé par Giraudière, Nre à Luçon, Dlle Charlotte-Aimée DE MAURAS. Avant la révolution il servait dans les gardes du corps du roi; ayant émigré, il a fait la campagne de 1792 dans la compagnie de Luxembourg. Il a laissé de son épouse : 1° CHARLES-LUBIN, qui suivra; — 2° HENRIETTE-CHARLOTTE, née le 29 juillet 1785, mariée le 1^er^ juin à Benjamin-Bonaventure de Maynard; — 3° MADOUR, né le 19 septembre 1790, officier, mort en 1812 dans la campagne de Russie.

XIII^e^. — **Baudry d'Asson** (Charles-Lubin), né le 14 janvier 1783, épousa le 1^er^ juin 1808 Dlle Charlotte-Aimée-Marie DE GOULLARD, dont il eut : 1° CHARLES-LÉON, qui suivra; — 2° CHARLES-AIMÉ-LOUIS, né le 5 juin 1817; — 3° LÉONTINE-EMILIE, née le 15 mars 1809, mariée le 16 octobre 1826 à

Digitized by Google

Adolphe-Joseph de Brancourt; — 4° ELISABETH-AIMÉE-MARIE, née le 30 juin 1819, mariée avec Marie-Henri-Germain d'Abillon le 4 août 1840.

XIV°. — **Baudry d'Asson** (Charles-Léon), né le 13 août 1810, page du roi en 1826, marié le 25 août 1835 avec Alodie-Pauline-Marie-Louise DE MAUCLERC, dont est issu LÉON-CHARLES-ARMAND, né le 15 juin 1836.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BAUDRY D'ASSON porte pour armoiries, d'après Vertot, l'armorial du Poitou et les notes fournies pendant l'émigration à M. Filleau par Jacques Gabriel Baudry d'Asson, « d'argent à trois fasces d'azur. »

RENÉ Baudry, Ec., Sgr du château d'Asson, Psse de St-Martin-Lars, portait « de gueules à un baudrier » d'argent. » — Arm. de Poitou.

GABRIEL Baudry, Ec., Sgr de la Burcerie, portait « mi-parti au premier, fascé d'argent et d'azur de six » pièces, coupé d'un tranché d'argent sur azur; et » au second d'azur à deux chevrons d'or accompagnés » en pointe d'une étoile de même soutenue d'un taillé » d'or. » — *Ib.*

BEAUÇAY, BEAUCÉ, BEAUSSAY (DE). Il a existé dans des temps très-reculés plusieurs maisons de ce nom dans diverses parties du Poitou. Nous connaissons trois terres ou châteaux qui le portent, tels que Beauçay-le-Noble, en Loudunais; Beaussay et Beaucé, dont l'un est dans l'ancienne mouvance de la châtellenie de St-Maixent, et l'autre dans celle de la baronnie de Melle. Nous ne sommes pas éloignés de croire que ces deux derniers aient donné leur nom à une famille dont nous citerons quelques personnages.

La ressemblance qui existe dans la prononciation des noms de ces trois seigneuries a fait commettre à nos historiens de graves erreurs qu'il est difficile de rectifier; cependant nous espérons pouvoir, à l'aide de l'histoire manuscrite de la maison de Loudun, déposée à la bibliothèque de la ville de Poitiers, et dressée, dit l'auteur, d'après les manuscrits de MM. de Ste-Marthe, donner ici la filiation exacte et les alliances de l'illustre et très-antique maison de Beauçay en Loudunais jusqu'à l'époque où elle s'est éteinte.

Nous indiquerons dans le cours de cet article, par les initiales N. Deg.-S., les notes que nous devons à l'obligeance de M. Degennes-Sanglier, et qui nous ont été d'une grande utilité.

Avant de rapporter les noms isolés qui nous paraissent appartenir à la maison de Beauçay du Loudunais, nous allons reproduire des notes incomplètes qui nous semblent se rapporter à la maison de Beauçay des environs de St-Maixent et de Melle. N'ayant aucuns renseignements bien précis, cette classification de notre part n'a été basée que sur les noms et la situation des fiefs possédés par les personnages cités; nous n'avons donc point la prétention de la donner comme étant infaillible.

Beauçay (Catherine DE), femme de Guy Aménard, Chev., Sgr de Chauzé, vivait vers l'an 1300. — N. Deg.-S.

Beaussay (Guy DE), Chev., était le 2 mars 1325 débiteur d'une rente de *tres solidos* envers Jeanne de la Vacherie, fille de Château-Vieux, valet, demeurant Psse de Bouresse. — Arch. Chât. de la Messelière. — D. F.

Beaussay (Marguerite-Béliard), veuve de N. Beaussay, était en 1363 tutrice de JEAN de Beaussay, son fils, à St-Maixent.

Beaussay (Jeanne DE) était vers 1380 épouse de Jacques Chérin, Sgr de Lussac et de Puymorin. Elle n'a point eu d'enfants. — Clabault.

Beauçay (Jeanne DE) épousa vers 1380 et 1409 Jean de Montfaulcon, Chev., Sgr de St-Mesmin, — Gén. de Montfaulcon, — lequel rendit un aveu au château de Lusignan, le 2 octobre 1389, pour son hébergement de la Grallère à cause de sa femme. Il rendit un autre aveu le 16 mai 1404 au même château, et un troisième aveu au château de Melle, le 24 août 1407, pour partie de son hébergement assis à Beauçay, et aussi pour le fief de la Touche-de-Villiers, près du Chastenay.

Beauçay (Marguerite DE), dame de Villiers, donna en 1383 quittance de la somme de 1,000 liv. par elle reçue du duc de Berri, à cause du droit qu'elle avait en l'hébergement de Crassay et en la forêt de Chasseport. — Scellée. — Ar. Roy.

Beaussay (Marie DE), dame de Chalandray, rendit le 1er avril 1384 son aveu au Sgr de Montreuil-Bonnin.

Beaussay (Jean-Girard DE) rendit le 29 avril 1389 son aveu au château de St-Maixent pour son hébergement de Beaussay.

Beaussay (Jean DE), Éc., fils de feu JEAN de Beaussay, Chev., rendit le 5 mai 1402 son aveu et dénombrement de sa Sgrie de Beaussay au château de St-Maixent. Ces divers articles sont extraits des registres des fiefs et aveux, autrefois déposés au bureau des finances de Poitiers.

Beaussay (Jeanne DE), dame de Mallevault, Psse de Cherveux, fille et héritière en partie de JEAN de Beaussay, valet, sire de Beaussay et de Mallevault, et de Thomasse de VAUD, fut mariée : 1° en 1410, à

Digitized by Google

Jean Chasteigner, IIIe du nom, Sgr de Prinçay, de Quairay en partie, et autres fiefs, près Fontenay-le-Comte; et 2° en 1430, à Guillaume Maynaud dit Souschier, Éc., Sgr de Gagemont. Une branche de cette maison de Beaussay s'éteignit à la mort de JEAN, père de celui-ci, qui n'eut que des filles. — Clabault.

Beaucé (Anne), fille de feu JEAN Beaucé, Éc., Sgr de la Bernardière, grand maître des eaux et forêts pour le roi en Poitou, et de dame Renée Deschamps, dame de la Touchevivier et de la Fougeraye, y demeurant, Psse de Peyroux, épousa, du consentement d'ESTHER Beaucé, dame de Morthemer, et d'ISABELLE Beaucé, dame de la Gastinalière, ses tantes paternelles, et par contrat du 23 juillet 1505, René du Breuil-Hélion, fils du Sgr de Combes. — D. F.

Beaucé (N....), mariée avant 1597 à René Royrand, Éc., Sgr de la Nivardière, la Mothe-Rousseau, etc., était veuve et tutrice de sa fille le 10 septembre 1628. — D. F.

Beaucé (Perrine) était le 10 décembre 1628 veuve de François du Breuil-Hélion, Éc., Sgr de Combes. — Arch. du Chât. de la Messelière. — D. F.

BEAUÇAY (DE) DU LOUDUNAIS.

Nous allons donner les noms de ceux de la maison de Beauçay en Loudunais qui sortent sans doute de quelques-unes des branches cadettes des différents degrés, et que nous ne pouvons rattacher à la filiation suivie.

Beauçay (Guy DE), d'une noble et antique famille de ce nom en Poitou, dit l'auteur de l'histoire de la maison de Loudun, fut abbé de Charroux vers l'an 1260.

Beauçay (Geoffroy) de Loudun, évêque du Mans en 1234, donna ce qu'il possédait dans le pays Loudunais à ARSENDIS, veuve du Sgr de Beauçay, son parent; elle était mère de PIERRE et de GUILLAUME de Beauçay. Ceux-ci firent par la suite des dons assez considérables au prieuré de Boisrogues.

Beauçay (Fouquaut et Jean DE), gens d'armes, servaient le roi Philippe-Auguste à l'ost de Bouvines en 1214. Ælie, veuve de Fouquaut, était en 1241 remariée à Guillaume Odart, Chev., Sgr de Piroux; ils avaient le bail et tutelle de JEANNE de Beauçay, fille de son premier mariage.

Beauçay (Hugues DE), Chev., Sgr de St-Michel-sur-Loire, avait en 1269 pour épouse OLEPIDIA.

Beauçay (Pierre DE), Chev., épousa, par contrat passé à Chinon le vendredi d'après Noël 1285, en présence d'YVES, Chev., son frère, et de PIERRE de Beauçay, Chev., son oncle, Marguerite D'USSÉ, fille de Baudouin, sire d'Ussé, Chev., alors veuve en premier mariage de Guy Turpin, sire de Crissé. Nous ignorons si c'est le même Yves qui, étant qualifié de Sgr de Champigny-sur-Veude, transigea en 1301 avec les abbé et religieux de la Grâce-Dieu, en Aunis, comme tuteur des filles de feu Simon de Lavau. — D. F.

Beauçay (Amaury DE), Sgr de St-Marsole et de la Mothe-de-Beauçay, épousa en 1299 Indie DE ROCHEFORT, fille de feu Ebles de Rochefort, Chev., Sgr de Thors et d'Aubigné, et d'Aynor Chabot.

Beauçay (Guyon), homme d'armes, fut reçu à Arras après la mi-août 1315, et servit en cette qualité en 1317, 1318 et 1319, ainsi que

Beauçay (Guy DE) dit le Jeune : ce dernier avait épousé Mahault DE CLISSON; ils étaient Sgrs de Cheneché, de Beauçay, de la Mothe, etc., ce qui, avec les terres de sa femme, le rendait un des plus puissants seigneurs du pays. Il mourut vers 1320 sans postérité. Sa veuve se remarla vers 1323 à Savari de Vivône, Sgr de Thors et des Essarts. — D. F. — Guy était fils d'autre GUY, dont l'auteur ne nous est pas connu. Il avait pour frères : 1° GUIONNET; — 2° FOULQUES, et une sœur JEANNE, mariée avec Hugues de Thouars, Sgr de Mauléon, à laquelle son père donna pour 300 liv. de terres dont l'asslette fut parfaite par Guillaume d'Appelvoisin et Guillaume Dupuy.

Beauçay (Pierre DE), Sgr de Cheneché, mentionné par Duchesne dans son Histoire des Chasteigner, fut père de

Beauçay (Marguerite DE), dame de Cheneché, mariée : 1° vers 1318 ou 1320, à Guy de Montléon, Sgr de Touffou; 2° à Guillaume Trousseau, Chev., Sgr de Vaunay, Chanteaux et de Vérat en Touraine; 3° à Simon Burle, chevalier anglais, gouverneur de Londres, qui en 1363 possédait quelques héritages à Villiers relevant de l'abbaye de St-Maixent. — Arch. de St-Maixent. — D. F.; — et 4° à Lestrange de St-Gelais, veuf d'Anglive de Chaunay, et dont elle devint veuve en 1382. — N. Deg.-S. — En 1367, Marguerite céda à Pierre de Craon une rente de 400 liv. conjointement avec dame JEANNE de Beauçay, dame de Mauléon. — *Ibid.*

Beauçay (Denise DE) épousa en 1318 Patry de Chourses, fils de Pean, Sgr de Malicorne. Elle était fille de Hugues, Sgr de Balon, et sœur de HUE de Beauçay, époux d'Alix de Doucelles. — D. F.

Beauçay (Amaury DE), Sgr de la Mothe, est établi dans la généalogie de la maison de Maillé comme mari d'Amur ou Aumière de MAILLÉ, fille de Jean de Maillé, Sgr de Clervaux, et de Jeanne de Parthenay, et veuve de feu Guillaume de Pierres, Sgr

Digitized by Google

du Plessis-Baudouin; Amauri testa en faveur de sa femme en 1328. — N. Deg.-S.

Beauçay (Hugues DE), Chev., fut assigné en 1335 par-devant le sénéchal du Poitou.

Beauçay (Agathe DE) épousa : 1° Jean de la Porte, et 2° Bouchard VII, Sgr de l'Ile-Bouchard; elle vivait en 1340. — N. Deg.-S.

Beauçay (Jeanne DE), dame de Chantocé, avait épousé Louis de Machecoul, Chev., Sgr de Machecoul-la-Benaste. Elle mourut le 2 avril 1344 (les notes de M. Degennes portent le 13 avril 1344), et son mari le 7 septembre 1366. — D. F.

Beauçay (Jeanne DE), comtesse de Puysenas, qualifiée haute et puissante dame, fait donation, sous l'autorité de haut et puissant Sgr Charles d'Arçays, son époux, à noble homme messire Jacques de Surgères, Chev., et à noble dame Marie de Laval, son épouse, des hébergements de Miaylle (ou Nuaylle) et de la Mote-Fresnes, le 3 février 1366. — D. F., 89. — Ar. de la Flocellière.

Beauçay (Jeanne DE) fut la troisième femme de Jean de Chourses, Sgr de Malicorne. — D. F.

Beauçay (Marguerite DE) fut mariée le 16 août 1388 à Jean de Sancerre; elle était dame de Chenechè et de Cloué. — D. F.

Beauçay (Marie DE), qualifiée noble et puissante dame, et dame de la Mothe-de-Beauçay et de Samariolle, donne à rente à Jean Vain, etc., par acte passé à Loudun en la cour du roi de Sicile, et de Jérusalem le 19 décembre 1437. — D. F., t. 82.

Filiation suivie.

I^er^. — **Beauçay** (Hugues DE), I^er^ du nom, Sgr de Loudun. C'est vraisemblablement lui, ou son père, qui quitta le nom de Loudun pour prendre celui de sa terre, ainsi que cela se pratiquait alors dans les plus grandes maisons du royaume et même dans la maison royale. Le motif d'après lequel on lui attribue la seigneurie de Loudun est fondé sur ce que, d'après une charte de l'an 1063, Hugues de Beauçay fit don aux moines de..... de deux églises et bâtiments *au dedans de l'enceinte du château de Loudun*. Ce château, auquel était attachée la seigneurie de la ville, était donc sa propriété, et ne pouvait être celle du comte d'Anjou, dont Hugues était le vassal : le comte d'Anjou, comme Sgr suzerain, confirma cette donation. Si dans cette fondation Hugues associa le comte son suzerain aux prières des moines, c'est par une simple déférence de bienséance et de respect dû par le vassal à son suzerain.

Il eut d'ARSENDIS, sa femme, dont il était veuf en 1060 : 1° HUGUES, qui va suivre; — 2° THIBAULT; — 3° PIERRE, qui eut pour fils PIERRE de Beauçay. C'est sans doute un autre Pierre, fils de celui-ci, qui assista le 2 septembre 1276 à un traité déposé aux archives de Thouars, d'après lequel le vicomte dudit lieu s'engageait à entretenir à ses frais les chevaliers et autres guerriers qui l'accompagneraient aux armées — D. F.; — 4° GUILLAUME. Pierre et Guillaume de Beauçay, son frère, dont il est ici question, ne peuvent être fils de Hugues et d'Arsendis, car ces deux frères ont été témoins dans une ordonnance de Charles d'Anjou, fils du roi de France, donnée à Saumur l'an 1250, au sujet des salaires des avocats, le mardi après le dimanche appelé *Oculi*.

II^e^. — **Beauçay** (Hugues DE), II^e^ du nom, Sgr de Beauçay, fut inhumé au couvent de Guesnes ou Gaine, près Loudun, *de Cunaldo*. Il mourut avant son père; sa mère, Arsendis, avait été inhumée au même lieu. Il eut pour enfants : 1° HUGUES, qui suivra; — 2° DENIS; — 3° JEAN.

III^e^. — **Beauçay** (Hugues DE), III^e^ du nom, Sgr de Beauçay, Chev. banneret sous Philippe-Auguste, fut en 1209 témoin dans une donation faite au prieuré de Borgenest par Savari de Mauléon, et à laquelle avait aussi assisté Guillaume de Mauléon. Il fit aussi une donation en 1240 au monastère de Guesne. — D. F. — Il fit partie de l'ost de Bouvines, et combattit à cette bataille mémorable accompagné de trois chevaliers-bacheliers et de quatre écuyers.

Il confirma avec Godefroi d'Argenton l'aliénation de la dime de Bournan en faveur de l'abbaye de Fontevrault. Voici la copie de cet acte, que nous devons à l'obligeance de M. Degennes-Sanglier :

« Omnibus ad quos litteræ pervenient Godefridus » dominus Argento, et Hugo de Baucaio junio milites » salutem.... Johannes quod cum hereptus de cam- » pis miles decimam suam de Bournan invadiaverit » abbatissæ et monialibus Fontis Ebraldensis tem- » nendam pacifi.. et quiete donavit eisdem tri- » genta librarum Turonensis quas ab eisdem mutuo » recipit plenarie satisfecit secundum tenorem carte » quam eis unde fecit et quas in bona fide promi- » simus et in manu cepimus tanquam plegum quod » eclesia Fontis Ebraldi indemnis conservabit et » à cujuslibet exactione ..... illius invadiationis » erit libera, et immunis et..... inter se divisæ et » per cartas confirmatæ bone et fideliter tenebun- » tur in cujus rei testimonium litteris presentibus » sigilla nostra duximus apponenda. Actum Anno » ..... MCCXXVIII mense martii. »

Hugues III eut de sa femme, dont le nom est ignoré : 1° HUGUES, qui va suivre; — 2° GUY fit partie de l'armée de Charles, comte d'Anjou, lors

Digitized by Google

de la conquête du royaume de Sicile, fit le voyage de la Terre-Sainte, où il accompagna le roi St Louis, et fut tué avec Hugues son frère aîné, au rapport de Guillaume de Nangis, en combattant valeureusement contre les Sarrasins; — 3° JEANNE. Quelques auteurs lui donnent pour époux Hardouin de Maillé. Ils firent en 1288 un échange avec Philippon Ysoré, d'après lequel celui-ci se retint un chapeau de roses à rendre à son hôtel de la Varenne chaque veille de la fête de la Pentecôte. Jeanne fit le 14 juin 1292, et en son nom, une donation au monastère de Guesne.

IV°. — **Beauçay** (Hugues DE), IV° du nom, Sgr de Beauçay et de la Mothe, dit *le Grand*, fut un des chevaliers les plus célèbres de son époque, et conquit par sa valeur le glorieux surnom dont il fut honoré à l'issue de la première croisade, où il accompagna le roi St Louis. Il ramena avec lui deux religieux cordeliers qu'il établit à Loudun vers 1270 dans le lieu où était l'ancienne chapelle de St-Georges. Étant ensuite retourné en Afrique avec le roi St Louis, il y fut tué, ainsi que son frère Guy, après avoir fait des prodiges de valeur contre les Sarrasins.

Nous présumons que c'était lui qui avait été chargé vers 1254 du commandement d'un corps de troupes sous les ordres de Charles, comte d'Anjou, frère de St Louis. Ce prince étant venu avec son armée au secours de Marguerite, comtesse de Flandres et de Hainault, fit édifier un château à Valenciennes pour contenir le pays, et en confia le commandement à Hugues de Beauçay.

Hugues accompagnait Charles de France, comte d'Anjou et roi de Naples, lorsque ce prince fit la conquête de la Sicile; il assistait à la bataille de Bénévent (26 février 1266), où fut tué Mainfroy, prince de Tarente, qui disputait la couronne de Naples au prince français, et ce fut lui qui adressa le récit de cette bataille aux chevaliers de l'Anjou et de la Touraine. — N. Deg.-S.

Il avait hérité de la seigneurie de Champigny-sur-Veude après la mort d'Aimeri ou Emeri de Blo, II° du nom, Sgr de cette terre, comme le prouve un compte rendu en 1254 par Emeri Degennes, duquel il résulte que Hugues de Beauçay devait au comte de Touraine 18 liv. pour le rachat de ladite terre dont il avait hérité dudit Emeri de Blo.

Il eut d'Alix DE CHATILLON, sa femme, douze enfants, dont neuf filles. Cette alliance est contraire au sentiment de Duchesne, qui déclare n'en avoir trouvé aucune preuve.

Le père Anselme ne nomme que deux enfants : HUGUES, qui suit, et une fille EUSTACHE, dame de la terre de Benais, près Bourgueil, et de celle de Bré. On l'a dite fille aînée; ce qui porterait à croire qu'elle aurait eu des sœurs. Nous croyons pouvoir établir les noms des enfants de Hugues IV de Beauçay ainsi qu'il suit : 1° HUES ou HUGUES, qui suivra; — 2° HARDOUIN, qui continuera la ligne, et qui suivra après son frère aîné; — 3° JEAN; — 4° EUSTACHE, mariée : 1° à Guillaume d'Usage, Chev., vidame du Mans; 2° à André de Laval, Sgr de Châtillon et de Loué; — 5° N.... On ignore si elle a été mariée; — 6° JEANNE, mariée à Hardouin de Maillé, Sgr de Maillé, Clervaux, etc., veuf en premières noces d'Isabeau de Châteaubriand. Quelques-uns prétendent que ce mariage n'a point eu lieu, que l'on a confondu le mariage de Jeanne, fille de Hugues III, avec celui-ci, et l'on ajoute qu'il n'est rapporté que sur la foi du sieur des Chesnets. Il dit cependant que Jeanne de Beauçay rendit, à Loudun, un aveu de son château de Beauçay en 1391, ce qui ne pourrait concerner sa tante vivante en 1288. Nous rendons compte simplement des faits, dans l'ignorance où nous sommes si la tante et la nièce ont épousé l'une et l'autre un Hardouin de Maillé; — 7° MARIE ou AIGLANTINE fut femme de Jean III, comte de Vendôme; — 8° JEANNE *la Jeune* fut mariée à Hugues de Thouars, V° du nom, Vte de Thouars, Chev., Sgr de Pouzauges et de Mauléon. Jeanne était morte avant le 31 octobre 1360; elle fut inhumée aux Cordeliers à Poitiers. Son testament faisait partie du trésor de cette communauté; — 9° N..... mariée au Sgr de Châteaubriand en Bretagne; — 10° N.... fut femme du Sgr de Bressuire; — 11° N..... épousa le Sgr de Maulévrier; — 12° N.... morte fille.

V°. — **Beauçay** (Hues ou Hugues DE), V° du nom, fils aîné du précédent, a été le dernier de la branche aînée de Beauçay, Sgr du château de Beauçay. C'est sans doute lui que le pape chargea en 1282 de remettre au roi d'Aragon l'investiture du royaume de Sicile. Il fut en 1290 l'un des quatre seigneurs angevins qui portèrent sur leurs épaules l'évêque d'Angers lors de la cérémonie de son intronisation. Ces quatre seigneurs étaient : 1° Guy de Chemillé, à cause de sa seigneurie dudit lieu; 2° le seigneur du fief de Briolé; 3° Hugues de Beauçay, à cause de son fief de Blondio; 4° enfin Jean de Beaumont. On ne cite pas le nom du fief qui l'obligeait à remplir ce devoir ou servitude en personne. A cette époque, cette cérémonie se pratiquait dans plusieurs pays; nous aurons occasion de le faire remarquer à propos de l'entrée solennelle de quelques évêques de Poitiers. C'est le même Hues ou Hugues qui fut appelé en 1303 à la guerre de Flandres, et auquel il fut ordonné en

Digitized by Google

1304 de se trouver à Arras. Il avait consenti avant 1308 (car il paraît qu'il n'existait plus à cette époque) à la fondation d'une chapelle par Michel Lhuillier, bourgeois de Chinon. — Extrait des titres de la chambre des comptes, des chartes du parlement.

On croit, d'après toutes les notes précitées, qu'il épousa Almarine DE L'ISLE-BOUCHARD, fille de Barthélemi de l'Isle-Bouchard, IIIe du nom, et d'Eustache de Doué. L'historien de la maison de Loudun lui donne pour femme N. ODART, dont il eut pour fille unique JEANNE, mariée deux fois : 1° à Geoffroi de Beaumont, de la maison de Beaumont-le-Vicomte au pays du Maine, chambellan du roi Philippe de Valois; 2° à Charles d'Artois, comte de Longueville, Sgr de Pézénas, etc., descendant en ligne directe et masculine de Louis VIII, roi de France.

Jeanne eut pour héritiers les descendants d'Hardouin de Beauçay, frère puîné de son père, et mal à propos appelé par quelques-uns du nom de Guillaume.

Selon Chalmeil, en son Histoire de Touraine, Jeanne aurait épousé : 1° Guillaume d'Usage, Chev.; et 2° Charles d'Artois, dont elle eut un fils, Louis d'Artois, mort avant sa mère Jeanne. Elle fonda deux chapelles auxquelles elle donna 30 liv. de rente sur le châtel de Beauçay, près Loudun. Elle vendit la terre de Champigny-sur-Veude à Louis de France, duc d'Anjou, et mourut en mars 1402 au château de la Rajace, ainsi que Trincant le rapporte dans son Histoire de la maison de Savonnière, article de la famille de Sassay.

Ve. — **Beauçay** (Hardouin DE), Ier du nom, Sgr de Beauçay en Loudunais, frère puîné de Hugues V qui précède, épousa Almuria DE L'ISLE-BOUCHARD, fille de Barthélemi de l'Isle-Bouchard et d'Eustache de Doué, dame de Gençay. Il eut la terre de la Mothe de Beauçay en partage. De son mariage naquirent : 1° HARDOUIN, qui va suivre; — 2° JEAN, marié à une fille de Guillaume la Rajace, Chev.; — 3° AMAURY; — 4° ISABEAU, mariée à Payen Jean Aménard, Sgr de Chanzay; il vivait en 1360; — 5° JEANNE, qui fut femme du Sgr du Bellay.

VIe. — **Beauçay** (Hardouin DE), IIe du nom, Sgr de la Mothe-de-Beauçay, s'allia à Isabeau DE CHASTEAUBRIAND, fille de Brideau et de Marguerite de Parthenay, de laquelle il eut : 1° AMAURY, qui va suivre; — 2° ISABEAU, mariée au fils du Sgr de Montejean; — 3° JEANNE, mariée : 1° vers 1300, à Guy Turpin, Chev., Sgr de Crissé; — 2° à Hugues du Bellay, IIIe du nom, qui vivait en 1323. Elle reçut de son père, par contrat de mariage, 100 liv. de rente, et 600 liv. en deniers de la dame sa mère. Elle mourut après deux ans de mariage en 1325, après avoir donné par un testament à son mari, Hugues du Bellay, le tiers de ses biens propres à vie, et tous ses acquêts en propriété; elle donna son cercle et son chapeau d'or à sa nièce, la nommant son exécutrice testamentaire, ainsi que *son cher oncle* Guy Odart, Sgr de Baslon.

Nous avons remarqué un aveu rendu au château de Loudun des terres de la Mothe-de-Beauçay, le Chastenoy, Martray, et de l'hébergement de St-Marsole, par Isabeau de Chasteaubriand, FRANÇOIS et HARDOUIN de Beauçay, Chev., le 3 septembre 1319, d'où il résulte qu'elle était veuve à cette époque, et que François et Hardouin étaient aussi ses enfants, quoiqu'ils n'aient pas été compris dans cette généalogie.

VIIe. — **Beauçay** (Amaury DE), Sgr de la Mothe-de-Beauçay. Il résulte d'un acte du mois d'octobre 1341 que cet Amaury était entré avec plusieurs autres jeunes seigneurs dans un hébergement à Concourson, et y avaient fait des barbacanes. — D. F. — Il s'allia avec Aumur, Œnor ou Aumier DE MAILLÉ, veuve en premières noces de Guillaume-Pierre, Chev., qu'elle avait épousé en 1343. Il eut de ce mariage : 1° JEAN, qui va suivre; — 2° HIPPOLYTE, femme de Thibault le Jan; — 3° AMAURY; — 4° JEAN; — 5° JEANNE.

VIIIe. — **Beauçay** (Jean DE), Sgr de la Mothe-de-Beauçay, fut principal héritier de Jeanne de Beauçay, mariée à Charles, comte d'Artois, dont nous avons parlé au IVe degré. Il s'allia à Marie-Anne SUDRÉ, de laquelle il n'eut que deux filles : 1° JEANNE, qui fut femme de Guillaume des Prez. Ils vivaient en 1393. Elle avait rendu en 1391 aveu de son château et châtellenie de Beauçay au château de Loudun; — 2° MARIE, dame de la Mothe-de-Beauçay, aujourd'hui la Motte-Chandeniers, et de Ste-Marsole, etc., fut mariée deux fois : 1° à Jean d'Ausseure; 2° à Guillaume ou François de Chaunay, Chev., Sgr de Chandeniers, Lavarsay de Bruille, chambellan de Louis, roi de Sicile et de Jérusalem, comte d'Anjou. Elle était veuve en 1437, et rendit cette même année un hommage au château de Saumur; elle était aussi dame de Nieuil en Aunis, et fit, à l'exemple de ses aïeux, selon D. Etiennot, de riches donations au monastère de Ste-Marie de Loudun.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BEAUÇAY portait, d'après l'auteur de l'Histoire de la maison de Loudun, « de gueules à la croix ancrée d'or, » et d'après l'Histoire de la maison de Chasteigner, « d'or à la croix ancrée de gueules. » — Ext. des arch. du chât. de la Messelière.

Digitized by Google

BEAUCHAMPS (DE), famille noble et très-ancienne.

Beauchamps (Aymeri DE), *Aimericus de Bellocampo*, se trouve en effet parmi les anciens barons de Lussac-le-Château, de 1090 à 1115. — D. F.

Beauchamps (*dominus Petrus* DE) « tenet » terram in feodo domini Boeron, videlicet propè » Sanctum Macirium, ad homagium ligium et quin- » que solidos de placeto (1253). » — Ar. Roy.

Beauchamps (Ænorde, veuve de Simon DE), et sa mère, reçoivent en 1258 du Cte de Poitou une indemnité pour les levées faites pendant la guerre sur ses terres de *Jaunalco* et *Malendino*. — Ar. Roy.

Beauchamps (Geoffroy DE), ayant été en Angleterre, laissa au Cte de Poitou son indemnité pour levées faites pendant 14 ans sur sa terre de Leegu, que ledit Cte lui rend (1258). — Ar. Roy.

Beauchamps (Jean DE) est cité dans un acte du mardi après la fête de Ste-Luce, décembre 1349. — Pap. com. par M. le Cte de Marconnay.

Beauchamps (Jean DE), valet, rendit un hommage le 20 octobre 1363 à Mgr le prince d'Aquitaine et de Galles, alors Sgr du château de St-Maixent, pour une mesure de terre sise dans les Psses d'Algonnay et de Romans, au devoir de 75 sols et de 60 sols pour cheval de service.—Livre des fiefs et aveux; Arch. du bureau des finances de Poitiers.

Beauchamps (Raoul DE) était Chev. avant le 19 juillet 1378. — Bib. Roy. — Montres et revues.

Beauchamps (Simon DE), est le quatorzième témoin du partage fait entre Louis de Marconnay, IV^e^ du nom, avec Abbes II, son frère, Catherine III et Isabelle II, ses sœurs, des biens de son père et de son aïeul, passé à Coulombiers le 6 mars 1516. — Gén. de Marconnay.

Beauchamps (Marie DE), fille de GEOFFROY de Beauchamps, Sgr de Souvigné et de Viron, épousa Christophe de Ponthieu, Sgr de Beaupuy. Ils vivaient en 1552. — Mss du Cte de Ste-Maure. — Gén. de Ponthieu.

Beauchamps (Jeanne DE), de la maison de Bussat, épousa Pardoux de Cumont; elle était veuve le 1^er^ septembre 1571, jour auquel Placide de Cumont, son beau-frère, se maria, et lui céda en sadite qualité de veuve et de tutrice de ses enfants, par son contrat de mariage, tout ce qui pourrait lui appartenir dans la succession de Patrix de Cumont et de Louise de Livenne, père et mère desdits Pardoux et Placide. — Mss du Cte de Ste-Maure.

Beauchamps des Charbonnières était vers 1735 Sgr du Teil-Estancelin et de Tournefac ou Tournezou. — D. F. — Etat du domaine du roi en Poitou.

Beauchamps (Charles-Henri DE), Ec., Sgr de Grand-Fief, etc., en 1752. — *Ib.*

Beauchamps (Henriette DE) épousa Pierre-Jacques du Bois-de-St-Mandé, capitaine au régiment d'Orléans-dragons, Chev. de St-Louis (sans date). — Gén. du Bois-de-St-Mandé, St-Al., t. 15.

Beauchamps (Louise-Charlotte DE) épousa Charles du Bois-de-St-Mandé, Chev. de St-Louis, capitaine au régiment d'Orléans-dragons, fils des précédents (sans date). — *Ib.*

Beauchamps (N. DE) épousa René de la Coussaye, Chev., Sgr de Chaume (sans date). — Gén. de la Coussaye.

Filiation suivie.

Suivent les noms de ceux de cette famille qui ont été produits, au mois de janvier 1667, devant M. d'Ugefeau, intendant de Limoges, par leurs descendants, pour obtenir une ordonnance de maintenue de noblesse, qui leur fut accordée le 14 juin de la même année, et où se trouve établie leur généalogie ainsi qu'il suit:

I^er^. — **Beauchamps** (Guillaume DE), I^er^ du nom, Ec., Sgr de Souvigné, reçut un hommage comme Sgr de cette terre le 31 décembre 1403.

II^e^. — **Beauchamps** (Guillaume DE), II^e^ du nom, sans doute fils du précédent, Ec., Sgr de Villeneuve, vivait en 1434. Il rendit, le 4 mai 1464, aveu dudit lieu de Villeneuve et de ses dépendances à Geoffroy Taveau, Chev., Sgr de Morthemer. Il eut pour fils

III^e^. — **Beauchamps** (Pierre DE), que son père chargea de procuration pour rendre un aveu au prieur d'Aunay. Il rendit, le 15 mai 1493, aveu de son hébergement de Villeneuve à nobles et puissants seigneurs Lisonne et Mathurin Taveau, Sgrs de Morthemer. Il prenait aussi, le 22 juillet 1512, le titre d'Ec., Sgr de Souvigné, dans une procuration qu'il donnait à Geoffroy, son fils.

IV^e^. — **Beauchamps** (Geoffroy DE), Ec., Sgr de Souvigné et de Villeneuve, n'existait plus en 1550. Il eut de Michelle DE VIRON, sa femme,

V^e^. — **Beauchamps** (François DE), Ec., Sgr. de Souvigné, Massougnes, Villeneuve et Maisonnais. Il fut marié trois fois: 1° avec Marie DE PONTHIEU, Dme de Bussac et Grands-Fiefs, dont il eut: LOUIS, qui suivra, et RENÉ, mort en 1586 sans avoir été marié; 2° de son second mariage avec N...., il eut CATHERINE de Beauchamps, veuve en 1567 de Jean Rat, échevin à Poitiers. — J. Fill., Com. sur la Cout. de Poitou. — Le 29 janvier 1578 il épousa en troisièmes noces Françoise DE MASSOUGNES, de laquelle il eut DANIEL, dont la postérité sera rapportée

Digitized by Google

après celle de son frère aîné. François avait rendu au roi, en 1550, comme Sgr Vte d'Aunay, en sa qualité de tuteur de ses enfants mineurs, hommage de la terre de Bussac, qui leur appartenait du chef de feu Marie de Ponthieu, leur mère, avec droit de haute, moyenne et basse justice. — D. F.

VI^e^. — **Beauchamps** (Louis DE), qualifié de haut et puissant Ec., Sgr de Bussac, Grand-Fief, Psses de Charbonnières, Souvigné, etc., épousa, par contrat du..... Françoise VIGIER, dame de St-Georges-des-Couteaux.—Abb. de Charroux.—D. F.

Il mourut en 1586; et le 13 juin 1587 sa veuve prenait le titre de tutrice et ayant la garde-noble de ses six enfants, dont nous allons donner les noms : 1° ISAAC, Chev., Sgr de Bussac, demeurant à Souvigné, fils aîné et principal héritier, fit le 15 mars 1599 une présentation des titres qui établissaient sa noblesse ; il était alors marié à Esther DE GRANGES. Ils eurent pour fils : ALEXANDRE, Chev., Sgr de Bussac-la-Valade, qui était le 13 mai 1636 marié à Marie MARTIN. Nous présumons que c'est cet Alexandre qui était en 1645 maître particulier, ancien et alternatif des eaux et forêts d'Aunay. Il fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de Limoges le 14 juin 1667. Le 15 février 1659, par acte reçu Gontaud et Poltevin, Nres à Chef-Boutonne, Marie Martin, étant séparée de biens d'avec son mari, donna quittance en son nom propre et privé de la somme de 3,000 liv. à Gabriel de la Tour, Ec., Sgr de Couturette. — Mss com. par M. Garnier; — 2° GABRIEL était mort avant le 16 juillet 1615, comme il appert d'un partage de sa succession fait à cette époque par Isaac et Hélie de Beauchamps, ses frères; — 3° SYLVIE, épouse de Jean Mathé, Ec., Sr de la Souzay, gouverneur et lieutenant pour le roi des ville et château de Taillebourg, comme on le voit par un acte du 10 juillet 1608; — 4° SUZANNE prenait le titre de dame de la Roche-Follet dans un acte du 10 juillet 1608. Il paraît qu'elle était morte avant le 16 juillet 1615, époque à laquelle Hélie et Isaac font un échange où ils parlent de la succession de Suzanne, ainsi que de celle de Gabriel; — 5° LOUISE, autre sœur qui était épouse de Jean Chesnel, Ec., Sgr de Migré, comme on le voit dans l'acte de partage des biens de leur père, 10 juillet 1608. Elle était sa veuve le 5 septembre 1629, lors du mariage de Jean avec Hélène Giraud.

Louise épousa, par contrat du 22 janvier 1635, passé à St-Jean-d'Angély, Gédéon de Pressac de Lyonnet, Chev., Sgr, baron de l'Isle.—Mss de M. Garnier. — 6° ELIE, qui suit.

VII^e^. — **Beauchamps** (Hélie DE), Ec., Sgr de Bussac, Grand-Fief, 3^e^ fils de Louis de Beauchamps et de Françoise Vigier, épousa, par contrat du 27 septembre 1606, Antoinette CHESNEL, fille de Guy Chesnel, Sgr de Migré, et d'Anne de Poulignac. Ils eurent pour fils : 1° JEAN, qui suit ; — 2° LOUIS, dont il est parlé dans le contrat de mariage de Jean son frère ; — 3° BENJAMIN, Ec., Sgr du Breuil, de Besnardières et de la Cabourne, qui épousa, par contrat passé à Taillebourg le 17 mai 1645, Sylvie DE LA ROCHEFOUCAULT, fille de feu haut et puissant Isaac de la Rochefoucault, Sgr de Voussac, Salignac et Chevallon, et de Jeanne de Pons. Il eut de ce mariage : 1° ISAAC ; — 2° ALEXANDRE, comme on le voit par le testament de leur mère, du 10 juillet 1657 ; et — 3° SYLVIE, comme on le voit par le testament qu'il fit le 24 juillet 1676.

VIII^e^. — **Beauchamps** (Jean DE), Ec., Sgr de Grand-Fief, épousa, par contrat du 5 septembre 1629, et depuis la mort de son père, Hélène DE GIRAUD, fille de N... de Giraud, Ec., Sgr de Blannay, et de feu Marguerite Bidault, d'où sont issus : 1° HENRI, 1^er^ du nom, qualifié de haut et puissant seigneur et d'écuyer, Sgr de Grand-Fief, dans son contrat de mariage du 9 février 1653 avec Marguerite DE PONTHIEU, fille de Pierre de Ponthieu, Ec., Sgr. des Chaines et de Chandeniers, et de feu Françoise de Beaunay. Il était né dans la religion réformée ; mais ayant reconnu ses erreurs, il fit abjuration à Poitiers au mois de mars 1682, entre les mains de l'évêque, en présence de l'intendant et d'un grand nombre de gentilshommes et autres personnes distinguées. Cette abjuration lui attira de nombreuses poursuites de la part de ses créanciers protestants, sur quoi il obtint du roi le 28 mai 1685 des lettres de surséance. Il avait été maintenu comme noble par ordonnance de l'intendant de Limoges du 14 juin 1667; — 2° CHARLES, qui suit.

IX^e^. — **Beauchamps** (Charles DE), Chev., Sgr de Charbonnières, épousa, par contrat du 9 mai 1658, reçu Peraud, Nre de la baronnie de Chizé, Marie GROUSSARD, fille de feu noble homme Etienne Groussard, Sr d'Angles. Charles était décédé avant le 18 février 1688, jour auquel on procéda à la tutelle de leurs enfants, au nombre de six, savoir : 1° HENRI, qui va suivre ; — 2° CHARLES, entré dans la marine, et enseigne de vaisseau à l'époque du mariage de son frère Henri, en 1699 ; — 3° BENJAMIN ; — 4° MARIE ; — 5° HÉLÈNE-BENIGNE : celle-ci était mariée en 1706 à Henri Isle, Sgr de la Touche ; — 6° SYLVIE. Marie Groussard, leur mère, obtint le 17 décembre 1699 de l'intendant de la Rochelle une ordonnance de confirmation de leur noblesse.

X^e^. — **Beauchamps** (Henri DE), Chev., Sgr de

Digitized by Google

Charbonnières, lieutenant au régiment de la Reine-dragons, fils aîné et principal héritier des précédents, épousa, par contrat du 25 janvier 1699, Catherine LE FEBVRE, fille de vénérable Mathieu Le Febvre, prêtre, chanoine prébendé de l'église de Ste-Radégonde de Poitiers, et de feu Marguerite du Breuil. Ils eurent pour enfants : 1° HENRI-CHARLES, qui va suivre ; — 2° MARIE-CATHERINE ; — 3° ELISABETH ; — 4° JEANNE-ALEXANDRINE, qui n'étaient pas mariées en 1724.

XI^e. — **Beauchamps** (Henri-Charles DE), Chev., Sgr de Charbonnières, demeurant à Grand-Fief, dans la Vté d'Aubeay, embrassa dès sa jeunesse l'état ecclésiastique, et fut chanoine de Ste-Radégonde de Poitiers. Il résigna ses bénéfices entre les mains du pape le 31 mai 1719, et épousa, par contrat du 4 août 1724, Madeleine-Dorothée DE LESCOURS, fille de Louis-François de Lescours, Sgr, Mqis de Paransay, et de Suzanne-Elisabeth Gréen de St-Marsault. BALTHAZAR de Beauchamps, Chev., Sgr de Villeneuve, cousin du 3^e ou 4^e degré, était l'un des signataires du contrat.

VI^e — **Beauchamps** (Daniel DE), Ec., Sgr de Villeneuve, issu du 3^e mariage de François de Beauchamps avec Françoise de Massougnes, rapportés ci-dessus au V^e degré, se maria, par contrat du 25 octobre 1604, avec Isabeau CHASTEIGNER, fille de feu René Chasteigner, Ec., Sgr du Lindois. Il paraît qu'ils habitaient Bierge en 1633. Ils eurent pour fils :

VII^e. — **Beauchamps** (Isaac DE), Ec., Sgr du Parc, marié, par contrat du 24 août 1633, avec Marie DANCHÉ, fille de Jean Danché, Ec., Sgr de Bessé. Il paraît que lorsqu'il obtint, le 14 juin 1667, de l'intendant de Limoges, une ordonnance de maintenue, il prenait le titre de Sgr de Villeneuve, de Souvigné et du Chastelet-le-Rond.

Suivent les noms de quelques personnes de cette famille que nous n'avons pu rattacher à la filiation, mais qui nous paraissent appartenir à l'un des degrés ci-dessus établis.

Beauchamps (Henri DE), Ec., Sgr de Charbonnières, rendit le 24 janvier 1714 son hommage au château d'Aunay de ses Sgries du Breuil-Chigner, du Teil-Estancelin, de Tournefac, etc. — Plumitifs du bur. des fin. de Poit.

Beauchamps (Isaac DE), Ec., Sgr de Bussac, fils de feu Louis de Beauchamps, Ec., Sgr dudit lieu et de Grand-Fief, qui vivait en 1738. — D. F.

Beauchamps (Charles-Grégoire, Mqis DE) a assisté par procuration à l'assemblée des nobles du Poitou en 1789, et fut nommé député de la noblesse de la sénéchaussée de St-Jean-d'Angély aux états généraux. Il fut un des signataires de la protestation du 24 juin 1790 contre le décret du 10 juin de la même année, concernant l'abolition de la noblesse. Il était entré de très-bonne heure au service, était cornette, à la bataille de Rosbach, au régiment d'Escars-cavalerie, lorsqu'il reçut quatre blessures, qui ne l'empêchèrent pas de rapporter son étendard. Plus tard, il émigra, et servit dans un des corps sous les ordres de LL. AA. RR. Après le licenciement de leur armée, il se rendit dans ses terres du pays de Liége, qu'il tenait du chef de sa femme, et donna asile dans son château à un grand nombre d'émigrés. Il se rendit caution pour la nourriture de ceux qu'il ne pouvait pas loger, et pour les fournitures que les marchands leur consentaient sur sa garantie. Bientôt tous ses biens furent confisqués en France et dans le pays de Liége, après l'occupation par l'armée française. Lorsqu'il fut rentré dans sa patrie, au sein de sa famille, il supporta avec courage et résignation la perte d'une fortune dont il avait fait un si noble usage, et mourut en 1817, avant d'avoir vu l'acte réparateur qui devait lui rendre une faible partie de ce qu'il avait dépensé au service de la cause royale.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BEAUCHAMPS porte « d'azur à un aigle au vol abaissé d'argent, becqué et » membré de même. » — D. M.

BEAUMONT-D'AUTICHAMP (DE).

Quoique cette ancienne et noble famille soit originaire du Dauphiné, l'établissement en Poitou avant 1789 d'une de ses branches, son alliance avec la famille poitevine de Vassé, et surtout la part active que plusieurs de ses membres ont prise dans les guerres mémorables de la Vendée, tout nous a fait un devoir d'accueillir sa généalogie complète dans notre Dictionnaire, où le lecteur désireux de s'instruire des faits relatifs à cette illustre maison irait certainement les chercher.

Cette généalogie est extraite de celle qui fut publiée en 1779 par l'abbé Brizard (2 vol. in-fol.). On sait que cet ouvrage est un chef-d'œuvre en son genre, et qu'il mérite toute confiance par son exactitude et sa fidélité scrupuleuses. Nous y ajouterons tous les articles postérieurs à 1779, que nous puiserons soit dans des sources authentiques, soit dans les notes particulières que nous possédons.

La maison de Beaumont-d'Autichamp, originaire du Dauphiné, est une des plus illustres et des plus anciennes de cette province, ainsi que le constatent son existence prouvée depuis huit cents ans, et une filiation non interrompue depuis six siècles.

Parmi les hommes remarquables à différents titres

Digitized by Google

qu'elle a produits dans les temps reculés, nous citerons Amblard Ier, de Beaumont, principal ministre du dauphin Humbert II, politique habile, aux talents duquel la France doit le Dauphiné; Humbert Ier, de Beaumont, Sgr d'Autichamp, guerrier célèbre sous le règne de Charles VI, et le trop fameux baron des Adrets, cet homme cruel qui fut puni de ses crimes par la connaissance du jugement terrible et sans appel que la postérité prononça contre lui de son vivant.

Sans entrer dans les détails que ne saurait comporter l'étendue de notre ouvrage, nous allons mentionner, dans la filiation interrompue, les auteurs de la famille de Beaumont aujourd'hui existante.

Filiation interrompue.

Ier. — **Beaumont** (Humbert DE), Ier du nom, Sgr de Beaumont vers 1080, souscrit une charte du prieuré de Domène à cette époque, fait une donation à l'église de Grenoble, et meurt en 1108, laissant de BÉATRIX, que l'on croit de la maison des AYNARD DE DOMÈNE : 1° PIERRE; — 2° GUIGUES, qui suit; — 3° GUITFRED.

IIe. — **Beaumont** (Guigues DE), Ier du nom, souscrit en 1106 une charte de Domène; fait en 1108 des donations à l'église de Grenoble; était vivant en 1120, et meurt, laissant de MATHILDE sa femme : 1° GUILLAUME; — 2° GUIGUES, qui suit, et trois autres enfants.

IIIe. — **Beaumont** (Guigues DE), IIe du nom, fait donation vers 1120 à la Chartreuse, et meurt, laissant deux enfants dont on ignore les noms ainsi que celui de leur mère.

Ici la filiation se trouve interrompue.

Beaumont (Soffrey DE), qui n'est pas étranger à ceux qui précèdent, souscrit une charte en 1137, et marche à la croisade prêchée par St Bernard en 1147. On ignore quels furent sa femme et ses enfants.

Beaumont (Guillaume DE) est présent à une donation de l'évêque de Valence en 1179, et à d'autres actes de 1190, 1202 et 1209. On ignore aussi quels furent sa femme et ses enfants.

Ier. — **Beaumont** (Humbert DE), IIe du nom, Chev., fait en 1200 une donation à l'église de Vienne; était vivant encore en 1220, et meurt, laissant d'AGNÈS sa femme : 1° GUILLAUME; — 2° ALBERT; — 3° PIERRE, qui suit, et deux autres enfants.

IIe. — **Beaumont** (Pierre DE) est présent à un acte de 1198, et à deux chartes de l'an 1200. Il laisse de sa femme, dont nous ignorons le nom, un fils qui suit.

IIIe. — **Beaumont** (N.... DE) est présent à un acte de 1198.

Filiation suivie.

Ici commence la filiation suivie et non interrompue, dans laquelle nous négligerons les diverses branches qui ont fait souche, pour ne nous occuper que de celle de Beaumont-d'Autichamp qui fait l'objet de cet article.

SEIGNEURS DE BEAUMONT.

Ier. — **Beaumont** (Artaud DE), Ier du nom, Chev., Sgr de Beaumont, né vers 1200, figure dans plusieurs actes de 1240 à 1263, et fait diverses donations et fondations pieuses. Il eut d'AMBROISE sa femme : 1° ARTAUD, qui suit; — 2° AMÉ ou AMÉDÉE, dont postérité; — 3° FRANÇOIS.

IIe. — **Beaumont** (Artaud DE), IIe du nom, Chev., Sgr de Beaumont, de la Frette et du Touvet, figure dans plusieurs actes historiques très-importants de 1250 à 1310, époque de sa mort. Il eut pour femmes : 1° AMBLARD; — 2° PHILIPPE N.... Du premier lit il eut : N.... ARTAUD, qui suit; et du second lit, quatre autres enfants.

IIIe. — **Beaumont** (Artaud DE), IIIe du nom, damoiseau, Sgr de Beaumont, de la Frette, du Touvet, etc., etc., obtint dans le partage de 1302 *castrum de Bellomonte cum ejus edificio et sedili*, etc.; ratifia les donations de son père, de son oncle et de son aïeul à la chartreuse de St-Hugon, et mourut vers 1322, après avoir figuré dans plusieurs actes de cette époque. Il eut pour femmes : 1° MARGUERITE N.; — 2° AGNÈS, qui paraît être de la maison de Bellecombe. Du premier lit il eut : 1° ARTAUD, qui suivra, — 2° BÉRARD; — du second lit, neuf autres enfants, parmi lesquels on remarque AMBLARD, Chev., principal ministre du dauphin Humbert II, à la sagesse duquel la France doit le Dauphiné.

SEIGNEURS DE LA FRETTE.

IVe. — **Beaumont** (Artaud DE), IVe du nom, Chev., Sgr de la Frette, des Adrets, etc., figure dans plusieurs actes importants de 1326 à 1349; signe en 1343 le premier traité du transport du Dauphiné à la France; rend hommage au nouveau dauphin en 1349, et meurt vers 1360, laissant de N.... DE ROCHEFORT DE PÉLAFOL, sa femme, FRANÇOIS, qui suivra, et quatre autres enfants.

Ve. — **Beaumont** (François DE), Ier du nom, Chev., Sgr de la Frette, des Adrets, etc., a de graves démêlés avec François de Sassenage, qui l'enlève et le fait prisonnier; recouvre sa liberté par l'entremise du roi Charles V; fait en 1373 un pacte de famille

Digitized by Google

avec Amblard Ier, son oncle; rend hommage à l'évêque de Valence et au comte de Genève; fait la guerre à Louis II, de Poitiers, comte de Valentinois, et meurt en 1417, laissant de Polie DE CHABRILLAN D'AUTICHAMP : 1° ARTAUD, qui continuera les Sgrs de la Frette; — 2° HUMBERT, qui formera la branche d'Autichamp, qui suit, et six autres enfants.

SEIGNEURS D'AUTICHAMP.

VIe. — **Beaumont** (Humbert DE), Ier de Beaumont, Chev., Sgr de Pélafol, de Barbières, d'Autichamp, etc., capitaine de gens d'armes, conseiller du duc de Savoie, etc., se distingue dans la carrière des armes. Il combat tour à tour pour ses intérêts privés (de 1389 à 1405), pour ceux du roi Charles VI, auquel il rend d'éminents services (de 1411 à 1418); est excommunié par le pape pour excès de pouvoir et exactions; s'attache à la maison de Savoie, dont il devient vassal, et meurt en 1436, après avoir déployé dans une vie agitée les talents d'un guerrier distingué et les défauts qu'excusent peut-être les mœurs du temps où il vivait. Ce chef illustre de la branche d'Autichamp est appelé, dans les chartes où il figure, ***strenuus, spectabilis miles; magnifique et puissant seigneur.***

Il eut pour femmes : 1° Perronnette DE CORDON; 2° Brunissende DE CORNILHAN. Du premier lit il eut : 1° LOUIS, qui suivra; du deuxième lit : 2° ANDRÉ ou ANDRIEU, qui formera la branche d'Autichamp proprement dite.

N. B. Cette branche s'étant éteinte en la personne de Humbert III, petit-fils d'André, et le titre de Sgr d'Autichamp ayant passé à Antoine de Beaumont, de la branche aînée qui dès lors a fait souche, nous ne nous occuperons ici que de cette branche aînée.

VIIe. — **Beaumont** (Louis DE), Ier du nom, héritier des titres de Humbert, ayant pris une part active aux guerres soutenues par son père pendant de longues années, est excommunié comme lui par le pape, obtient comme lui, en 1429, des lettres de rémission de la cour de France, et d'absolution de la cour de Rome, et, immédiatement après la mort de son père, la remise de l'amende de 50 marcs d'or à laquelle il avait été condamné par le roi, et meurt en 1439, laissant de Louise DE GROLÉE DE NEYRIEU : 1° GUILLAUME, qui suit; — 2° HUMBERT.

VIIIe. — **Beaumont** (Guillaume DE), Ier du nom, héritier des titres et des possessions considérables de son père, rend hommage à l'évêque de Valence en 1441, au duc de Savoie en 1466; donne procuration à 77 personnes différentes pour l'administration de son immense fortune, et meurt à l'âge de 80 ans, le 14 avril 1515, au château de la Bastie-Rolland, après avoir fait diverses dispositions testamentaires, parmi lesquelles on remarque celle qui exige la présence de cent prêtres aux funérailles du testateur. Il eut de sa femme Antoinette ALLEMAN DE CHAMP : CLAUDE, qui suivra, et trois autres enfants.

IXe. — **Beaumont** (Claude DE), Ier du nom, damoiseau, héritier des titres et possessions de ses aïeux, accompagne, selon Allard, le roi Charles VIII dans son expédition d'Italie; teste le 8 octobre 1515; demande à être enseveli avec son père, et exige, comme lui, la présence de cent prêtres à ses funérailles. Il avait épousé le 10 mars 1498 Radégonde D'URRE, dont : 1° JEAN; — 2° ANTOINE, qui suivra, et six autres enfants.

Xe. — **Beaumont** (Antoine DE), Ier du nom, Chev., Sgr de Pélafol, de Barbières, etc., homme d'armes dans la compagnie de cent lances que commandait en Italie, le 24 octobre 1523, le fameux Bayard; fait ses premières campagnes sous les ordres de ce héros, sert avec distinction dans les guerres d'Italie, en 1552, sous le nom de capitaine Barbières. Après quelque temps de repos, il offre, quoiqu'il fût alors âgé de 70 ans, ses services au roi de France, qui, satisfait des preuves de dévoûment qu'il lui avait données, le fait chevalier de l'ordre de St-Michel au mois de mars 1570. Antoine meurt avant 1574, tué, selon toutes les probabilités, lorsque Lesdiguières reprend d'un coup de main la ville de Corp, qui avait été enlevée auparavant aux protestants par Antoine de Beaumont. C'est lui qui devint Sgr d'Autichamp, et qui continua cette branche après la mort de Humbert III, dernier mâle de la branche d'Autichamp, en vertu de la substitution portée au testament de Humbert, Sgr d'Autichamp, son trisaïeul.

Marié à Marguerite DE MONTEUX DE MIRIBEL, Antoine de Beaumont en eut GASPARD, qui suit, et trois autres enfants.

XIe. — **Beaumont** (Gaspard DE), Ier du nom, Sgr de Barbières, Pélafol, etc., passe sa vie à combattre, à vendre ses terres et à faire des testaments. Aussi, après avoir testé en 1574, en 1585 et en 1600, il ne garde de la fortune immense de ses ancêtres que la terre d'Autichamp, et il laisse même des dettes à l'époque de sa mort, arrivée en 1617. Il avait épousé, par contrat passé au Crest le 26 novembre 1578, Antoinette DE VILLETE DU MEY, dont 1° LOUIS; — 2° CHARLES; — 3° ANTOINE, qui suit, et trois enfants.

XIIe. — **Beaumont** (Antoine DE), IIe du nom, Sgr d'Autichamp, par cession de son frère aîné, épouse du consentement de son père, le 1er septembre

Digitized by Google

1609, Françoise DE FLORANCE DE GERBEYS, et meurt avant le 9 juillet 1644, laissant : 1° FRANÇOIS, qui suivra;—2° CHARLES, et deux autres enfants. Charles se distingua dans la carrière des armes, et fut employé avec succès dans des négociations difficiles. Nommé en 1666 pour commander la ville et le château d'Angers, il y mourut en 1692, emportant avec lui des regrets universels. Nous croyons devoir donner ici la traduction d'une inscription gravée sur une pierre d'ardoise, laquelle fut trouvée en février 1812, lors de la démolition de la *Porte-Neuve* d'Angers. Cette inscription est peut-être inédite, peut-être même n'existe-t-elle plus aujourd'hui; c'est un motif de plus pour nous de la reproduire ici.

« L'an 1691, dans lequel Louis le Grand triomphait sur terre et sur mer des princes conjurés de l'Europe, le sérénissime prince Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, d'une haute valeur, étant gouverneur de l'Anjou, a été élevée par les fondements cette porte de la ville et des Muses pour l'utilité et pour l'agrément, et pour être un monument heureux et perpétuel. La première pierre a été posée, au milieu des acclamations des citoyens, par Charles de Beaumont-d'Autichamp, chevalier, seigneur de Miribel, commandant de la ville d'Angers et du château, que sa vertu guerrière, sa pénétration et sa prudence dans l'administration ont rendu également recommandable au roi et aux Angevins. Cet ouvrage, si ardemment désiré, a été élevé par le maire, qui depuis si longtemps a bien mérité de la patrie à tant d'égards, François Grandet, écuyer, seigneur de la Plesse, sénateur d'Angers, instigateur et propagateur très-actif de l'opulence et de la dignité publiques. »

XIIIe. — **Beaumont** (François DE), Sgr d'Autichamp, de Gerbeys, etc., fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu le 5 décembre 1667 par M. du Gué, intendant du Dauphiné; fit son testament le 6 janvier 1681, et mourut avant le 14 septembre, laissant de Louise-Olympe DE BRESSAC : CHARLES-JUST, qui suit, et quatre autres enfants.

XIVe. — **Beaumont** (Charles-Just DE), Sgr d'Autichamp, titré marquis d'Autichamp, servit en qualité de cornette du régiment de cavalerie d'Armagnac en 1675. Lieutenant de la même compagnie en 1678, puis au régiment de Villeneuve, il fit ses premières campagnes en Catalogne. La mort de son père le rappela dans ses foyers, et il épousa au mois d'octobre 1681 Dlle Gabrielle DE LA BAUME-PLUVINEL, fille d'Antoine de la Baume-Pluvinel et de feu Dme Alexandrine de Tertulle de la Roque, dont ANTOINE, qui suivra, et six autres enfants.

XVe. — **Beaumont** (Antoine DE), IIIe du nom, titré Mqis d'Autichamp, Sgr de Roche-sur-Grane, St-Martin, etc., capitaine de cavalerie, lieutenant de roi en la province d'Anjou, commandant les ville et château d'Angers, Chev. de St-Louis, fit son testament le 7 avril 1753. Il avait épousé par contrat du 16 juin 1710 Jeanne-Olympe BINET DE MONTIFRAY, fille de Pierre Binet, Chev., Sgr de Montifray, et de Louise-Olympe de Beaumont-d'Autichamp, dont : 1° un fils mort en bas âge; — 2° LOUIS-JOSEPH.

XVIe. — **Beaumont** (Louis-Joseph DE), Sgr d'Autichamp, de Roche-sur-Grane, etc., titré Mqis d'Autichamp, colonel-lieutenant du régiment d'Enghien, et Lieut. de roi de la province d'Anjou en survivance; naquit à Angers le 24 août 1716, servit avec distinction, et fut tué à l'âge de 31 ans à la bataille de Lawfeldt, gagnée le 2 juillet 1747. Il avait épousé par contrat du 24 juin 1737, signé du roi, de la reine, du dauphin et de Mesdames, Dlle Marie-Céleste-Perrine LOCQUET DE GRANDVILLE, fille de Charles Locquet de Grandville, et de Marie-Céleste de Gaubert, dont il laissa :

1° JEAN-THÉRÈSE-LOUIS, Sgr d'Autichamp, de Roche-sur-Grane, de St-Rambert, de Miribel, d'Aunay, de Château-Gonthier, etc., titré marquis d'Autichamp, naquit à Angers le 17 mai 1738.

Entré au service dès l'âge de onze ans dans le régiment du Roi, il fit les premières campagnes de la guerre de sept ans. Devenu colonel du régiment de dragons qui prit le nom d'Autichamp, il fit les dernières campagnes de cette guerre avec beaucoup de distinction, et une action d'éclat lui valut, à 24 ans, la croix de St-Louis. Nommé brigadier des armées en 1770, puis maréchal de camp en 1780, il se distingua dans ces grades et acquit la réputation d'excellent officier de cavalerie. Il était maréchal des logis de l'armée réunie sous les murs de Paris, et qui pouvait sauver le malheureux Louis XVI si les plans de M. d'Autichamp n'eussent pas été repoussés avec dédain. Ce fut alors qu'il émigra avec le prince de Condé, dont il était écuyer, ce qui lui valut une dénonciation honorable, puisqu'elle partait de Garan-Coulon, dont on connaît les principes. En 1792, M. d'Autichamp créa un corps de cavalerie qu'il dirigea dans l'expédition de Champagne. Après cette campagne, il contribua par sa valeur et par sa sagesse à la levée du siége de Maëstricht, assiégée par l'armée française. Les tentatives qu'il fit pour pénétrer dans le midi de la France et dans la Vendée furent toujours rendues inutiles par les événements désastreux de Lyon et de Quiberon, et il se retira d'abord en Angleterre, puis en Russie, où il fut appelé par Paul Ier, qui l'accueil-

Digitized by Google

lit avec distinction et lui confia des dignités éminentes dans son armée. La faveur du monarque fut continuée au Mqis d'Autichamp par son successeur.

A l'époque de la seconde restauration, M. d'Autichamp, revenu en France, y recouvra son grade de lieutenant général et fut nommé gouverneur du Louvre. Il établit un ordre parfait dans son gouvernement, et il sut prouver au moment du danger qu'il n'était pas seulement un administrateur habile.

Lorsque les ordonnances de juillet 1830 servirent de prétexte à l'insurrection parisienne, M. d'Autichamp, âgé de 92 ans, était alors retenu au lit par une indisposition fort grave. Les médecins venaient même de lui appliquer les sinapismes, lorsqu'il entendit les premiers coups de fusil tirés le 27 au soir dans les chantiers du côté de la rue du Chantre. Il oublie alors toutes ses souffrances, et, prévoyant l'importance du poste qui lui est confié, il se fait aussitôt enlever les sinapismes, revêt son uniforme, et, incapable de marcher, il se fait transporter aux différents postes qu'il inspecte en personne; et quand ses dispositions sont prises, il se place dans un fauteuil à la colonnade.

Là, surmontant la faiblesse de l'âge et les souffrances de la maladie, il dirige la défense et commande le feu à quelques Suisses restés dans le palais. C'était moins dans l'espoir de résister avec succès aux efforts de la multitude des assaillants que pour mourir à son poste.

Dix-neuf Suisses tombent morts ou blessés à ses côtés, lui-même est atteint légèrement d'une balle par ricochet; c'est alors qu'après avoir adressé, mais en vain, au maréchal Marmont des rapports d'heure en heure, pour lui demander des chirurgiens, des munitions et des vivres, il est remplacé dans la nuit du 28 au 29 par un autre général. C'est avec peine que le comte Adrien de Beaumont, son parent, parvient à le faire transporter hors du Louvre envahi par les insurgés.

Retiré à St-Germain-en-Laye, ce courageux vieillard y mourut le 12 janvier suivant, sans laisser de postérité de dame Marie-Charlotte DE MAUSSION DE LA COURTAUJAY, son épouse, et sans avoir reçu les récompenses que ses services avaient méritées, quoi qu'en aient dit les auteurs de quelques biographies partiales et mensongères.

2° FRANÇOIS-CHARLES-ANTOINE, né à Angers le 30 mai 1739, chanoine de l'église de Paris, puis vicaire général de l'archevêché de Toulouse, fut arrêté en 1793 et guillotiné quatre jours avant la chute de Robespierre. L'interrogatoire qu'on lui fit subir devant le tribunal révolutionnaire est, selon la biographie de Michaud, un des plus odieux de cet affreux tribunal. Il est vrai que M. l'abbé d'Autichamp, homme d'esprit et poëte, était coupable d'avoir employé sa verve mordante à tourner en ridicule les hommes et les choses de la révolution, et qu'il était auteur d'une chanson piquante composée à propos de la fédération de 1790, et qui fut répétée dans toute la France.

3° ANTOINE-EULALIE-JOSEPH, qui suit :

XVII°. — **Beaumont** (Antoine-Eulalie-Joseph DE), titré Cte d'Autichamp, Sgr de Montmoutier, etc., né à Angers le 10 décembre 1744, capitaine de dragons, puis colonel en second du régiment d'Aquitaine, servit sous le maréchal de Broglie, et en Corse sous le maréchal de Vaux; fut blessé à Ponte-Nuovo, revint en France, et passa en Amérique à la tête du régiment d'infanterie d'Agénois. Il se distingua au siége d'Yorck-Town et à la prise de St-Christophe, et devint maréchal de camp, gouverneur de la partie sud de St-Domingue. M. d'Autichamp émigra en 1792 et servit sous les princes frères du roi Louis XVI. Rentré en France après le 18 brumaire, il vécut dans la retraite. En 1814, Louis XVIII lui rendit son grade de maréchal de camp, et lui donna le gouvernement de St-Germain, où il mourut en mars 1822.

Il avait épousé, le 16 juin 1765, Agathe-Jacquette GREFFIN DE BELLEVUE, fille de Mess. Pierre-Louis Greffin de Bellevue, capitaine des milices de St-Domingue et Chev. de St-Louis, et de dame Marie-Louise du Vivier.

De cette union naquirent :

1° MARIE-LOUIS-JOSEPH-JACQUES, né le 21.... 1766, servit avec distinction dans le régiment d'Aquitaine, dont son père était colonel. Pendant la guerre d'Amérique, une action d'éclat lui valut, à l'âge de 17 ans, la croix de St-Louis. Un détachement de 800 Français, dont il faisait partie, rencontre trois mille grenadiers anglais, et malgré l'infériorité du nombre, les attaque. Mais bientôt tous les officiers français sont tués. M. d'Autichamp, resté seul d'entre eux et blessé d'un coup de feu, continue le combat, lorsqu'une seconde balle l'atteint et le renverse. Là encore, l'épée à la main, il encourage les siens; mais, écrasés par le nombre et privés d'officiers, les Français commencent à plier. M. d'Autichamp allait rester sur le champ de bataille, lorsqu'un soldat l'enlève, le charge sur ses épaules et l'emporte du milieu de la mêlée. Dans cet état aussi pénible que critique, le sang-froid et le courage de M. d'Autichamp ne l'abandonnent pas, il donne encore des ordres au peu de soldats qui lui restent, et les dirige dans leur retraite. A peine remis de ses blessures, il se trouve encore en face des An-

Digitized by Google

glais sur l'un des vaisseaux de la flotte que commandait le Cte de Grasse à la funeste bataille de la Guadeloupe. Là un boulet de canon tue le jeune d'Autichamp sous les yeux de son père.

2° MARIE-JEAN-JOSEPH-JACQUES, né le 7 juillet 1767, major de cavalerie, émigra avec son oncle le marquis d'Autichamp, le suivit à Turin, en Champagne et en Angleterre, puis servit dans un corps d'émigrés en Portugal. Après sa dissolution, il rejoignit en Vendée son frère Charles, auquel il porta les ordres du Cte d'Artois. En 1814, il fut créé sous-lieutenant des gardes du corps, et maréchal de camp le 14 juillet. En 1815, il se rendit en Espagne auprès du duc d'Angoulême, reçut de lui une mission pour la duchesse, qui était à Londres, et qui lui donna ses ordres pour la Vendée, où il assista à quelques affaires sous les ordres de MM. de Coaslin et Dessoles. Il rejoignit ensuite son frère Charles, sous lequel il servit.

Nommé en août 1815 commandant du département de la Vienne, il fut plus tard nommé premier lieutenant de la compagnie des gardes du corps de Noailles, et mourut en 1826 ou 1827. Il avait épousé Mlle Eugénie DE LA GALÉSIÈRE, dont une fille, Zoé, mariée à M. le Mqis Duplessis-Châtillon.

3° CHARLES-MARIE-AUGUSTE-JOSEPH, qui suit.

XVIII°. — **Beaumont** (Charles-Marie-Auguste-Joseph DE), aujourd'hui marquis d'Autichamp, connu sous le titre du chevalier ou du comte Charles d'Autichamp, naquit au château d'Angers le 8 août 1770. Entré comme simple volontaire, en 1782, dans le corps de la petite gendarmerie, sous-lieutenant au régiment Dauphin-dragons en 1785, capitaine de Royal-dragons en 1787, aide de camp du marquis d'Autichamp, son oncle, dans la même année 1787, et en 1788 au camp de Metz, il suivit sa famille dans l'émigration en 1792, et revint presque immédiatement en France pour entrer comme adjudant-major dans la garde dite *constitutionnelle* de l'infortuné Louis XVI. Après le licenciement de cette garde, averti secrètement de la part du roi que ses services pouvaient encore être utiles, il resta au château. Plusieurs autres gentilshommes de la garde, qui avaient reçu le même avis, continuaient leur service en habit bourgeois. De ce nombre était Henri de la Rochejaquelein, qui s'était lié d'une étroite amitié avec M. d'Autichamp.

A la funeste journée du 10 août 1792, lorsqu'après une défense opiniâtre et désespérée le palais eut été envahi par la populace, plusieurs des royalistes tentèrent une sortie par une issue secrète donnant dans le jardin des Tuileries, au dessous du pavillon de Flore. MM. d'Autichamp et Henri de la Rochejaquelein étaient du nombre. Une décharge faite à bout portant par des gens embusqués près du pont Royal ayant tué une trentaine de leurs camarades à leurs côtés et dispersé les autres, Henri de la Rochejaquelein suivit la terrasse du bord de l'eau et sauta sur le quai, puis de là sur le bord de la Seine, qu'il traversa dans un bateau, et arriva sans encombre au faubourg St-Germain, où tout était tranquille.

M. d'Autichamp, moins heureux, s'était dirigé vers la terrasse des Feuillants pour tenter de pénétrer à la Convention, où était le roi. Ne pouvant réussir à percer les rangs serrés des Suisses qui en gardaient les approches, il continue sa route jusqu'au bout du jardin.

Une fusillade partie de la rue St-Florentin lui fait rebrousser chemin. Il veut alors escalader le mur du jardin des Feuillants; mais, sur le point de s'élancer dans son enceinte, il voit plusieurs de ses camarades pourchassés par les hordes sanguinaires; il descend, et parvient, quelques instants après, à traverser le couvent, dans le jardin duquel il a la douleur de reconnaître les cadavres de huit de ses infortunés camarades horriblement massacrés. En sortant dans la rue St-Honoré, un homme se précipite sur lui pour l'égorger. M. d'Autichamp étend cet homme mort à ses pieds d'un coup de pistolet. A l'instant même une foule hideuse se précipite sur lui, déchire ses vêtements et le blesse de trois coups de sabre sur la tête. Il tombe baigné dans son sang. Un garçon boucher, armé d'un long couteau, le saisit par les cheveux et l'entraîne le long de la rue St-Honoré, à travers le petit et le grand Carrousel jonché de cadavres, et tout le long du quai jusqu'à la place de Grève, sur laquelle une populace furieuse, débouchant de plusieurs issues à la fois, massacrait les malheureux Suisses de la garde. M. d'Autichamp, à la vue du sort qui lui est réservé, recueille toutes ses forces; et, profitant du moment où l'attention du garçon boucher qui le tenait est distraite par la vue de cet horrible spectacle, il le terrasse, lui arrache son coutelas, le lui plonge dans la poitrine, et, ramassant un morceau d'habit rouge d'un Suisse égorgé, il se sauve dans la foule en tenant d'une main le couteau ensanglanté, et de l'autre ce lambeau dégoûtant qui devient pour lui un trophée protecteur.

Parvenu en lieu de sûreté, le premier soin de M. d'Autichamp est de s'informer du sort de son ami, Henri de la Rochejaquelein, et s'étant concertés ensemble sur leurs projets ultérieurs, ils sortent de Paris et se rendent à Orléans. Là, M. d'Autichamp ayant acheté une barque, ils se déguisent tous les

Digitized by Google

deux en bateliers et conduisent eux-mêmes leur petite embarcation; ils descendent le cours de la Loire jusqu'au château de Ste-Gemmes, qui appartenait au père de M. d'Autichamp. Henri de la Rochejaquelein, après y avoir séjourné quelques semaines, alla retrouver M. de Lescure, son cousin, à Clisson. M. d'Autichamp rejoignit les Vendéens à Saumur, emmenant avec lui 300 jeunes gens des environs d'Angers. Cette petite troupe forma le noyau des compagnies angevines de l'armée de Bonchamp, auquel se rallia M. d'Autichamp, dont il était le cousin germain.

Le siége de Nantes fut témoin des premiers succès de M. d'Autichamp, qui se mit à la tête d'une colonne de l'armée (27 juin 1793). A l'attaque du bourg de Nort, qu'il emporta, il eut un cheval tué sous lui. Pendant la retraite qui suivit ce fait d'armes, il eut un second cheval tué sous lui, et il ne dut son salut qu'à sa présence d'esprit. Il saisit aussitôt la queue du cheval de Forestier, s'élança derrière le cavalier, et revint ainsi monté rallier les Vendéens, auxquels il fit reprendre leur position. Le 17 juillet 1793, il se distingua au combat de Martigné-Briant; le 26, il s'empara, à la tête de l'avant-garde, des hauteurs d'Érigné en avant du pont de Cé, pénétra dans la ville, fit couper le pont et prit position en deçà du fleuve, suivant les ordres formels qu'il avait reçus de Bonchamp. Dans cette affaire, il eut encore un cheval tué sous lui. Bonchamp, sûr désormais de la capacité militaire et de la bravoure de son cousin, lui confia la défense d'une partie de l'Anjou, que ses blessures ne lui permettaient pas de protéger lui-même. Le 5 septembre, M. d'Autichamp attaqua le général Lecomte, campé à Chantonnay. L'armée républicaine, forte de 20,000 hommes, en perdit 4,000, et le reste se dispersa. Lors des funestes défaites de Cholet et de Beaupréau, M. d'Autichamp occupait St-Florent avec les compagnies bretonnes. Il crut alors devoir opérer une diversion sur la rive droite de la Loire, et il passa ce fleuve; mais il revint bientôt après sur la rive gauche pour y recevoir les ordres de Bonchamp. Cet illustre général, blessé mortellement, mourut bientôt dans les bras de son cousin, en lui recommandant de sauver la vie à 5,000 républicains renfermés dans l'abbaye de St-Florent, et que les Vendéens irrités se disposaient à faire périr. Ce vœu du mourant fut rempli avec une religieuse exactitude, et M. d'Autichamp eut la gloire d'associer son nom à l'acte généreux qui honora les derniers moments de Bonchamp et la cause royaliste.

L'armée vendéenne tout entière ayant passé la Loire dans l'espoir d'occuper un port qui la mit en état de recevoir les secours de l'Angleterre, cette tentative hardie échoua par des causes qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais elle fournit à M. d'Autichamp l'occasion de prendre une part brillante à toutes les affaires qui eurent lieu. Nommé commandant de l'une des cinq grandes divisions de l'armée, il forma avec cette division l'avant-garde, sur la bravoure de laquelle le général en chef pouvait compter. Quoique blessé dans une affaire précédente par la chute de son cheval tué sous lui, M. d'Autichamp fut chargé de tourner l'ennemi à la bataille du Mans, et il parvint, à la tête de sa division, à prendre les républicains en flanc et à les enfoncer. Malgré ce succès, l'armée vendéenne ayant été culbutée, M. d'Autichamp ne dut la vie qu'à l'hospitalité de Mme de Bellemar et à la générosité du colonel de hussards républicains Vidal, qui, blessé comme d'Autichamp, et logé dans la même maison que lui, le sauva en l'admettant dans son régiment en qualité d'instructeur. M. d'Autichamp remplit quelque temps ces fonctions sous le faux nom de Villemet. Il se trouvait avec son régiment à Anvers lorsqu'il apprit la pacification conclue par Stofflet; il se fit alors connaître aux représentants du peuple, et obtint l'autorisation de retourner en Vendée. Député par Stofflet au comte d'Artois à l'Ile-Dieu, il refusa la croix de St-Louis que ce prince lui offrit en reconnaissance de ses services, disant qu'il ne l'accepterait qu'après le rétablissement de la monarchie.

Après la mort de Stofflet, M. d'Autichamp, nommé général en chef des restes de l'armée d'Anjou et de haut Poitou, agit en cette qualité dans les négociations qui eurent lieu, et députa à cet effet l'abbé Bernier à Londres, comme agent général des armées de l'Ouest.

Lorsque la mort de Charette désorganisa l'armée qu'il commandait, M. d'Autichamp, sentant qu'il était impossible de tenir avec les troupes démoralisées dont il pouvait disposer contre le général Hoche, traita avec ce général et signa le traité de pacification, ainsi que les autres chefs vendéens. Il vivait en paix depuis cette époque, lorsque, se voyant menacé de l'application de la loi des otages, il se réfugia au milieu des Vendéens de la rive gauche, dont il réunit les débris (1799). Les beaux jours de la gloire vendéenne étaient passés : il ne restait plus des grandes armées compactes de 1793 et 1794 que quelques bandes éparses soumises à un trop grand nombre de chefs pour qu'une direction unique pût leur être imprimée; la campagne qui s'ouvrit n'eut aucuns résultats; et, après l'affaire des Aubiers, MM. d'Autichamp, de Châtillon et de Bourmont, conclurent un armistice

Digitized by Google

qui se changea en paix définitive au mois de décembre suivant.

M. d'Autichamp s'était retiré dans ses terres après avoir refusé les offres brillantes qui lui furent faites par Bonaparte, lorsqu'en 1813 il fut appelé à se mettre à la tête des Vendéens soulevés en Anjou. Ce mouvement fut rendu inutile par l'entrée de Louis XVIII à Paris. M. d'Autichamp fut accueilli par le monarque avec tous les égards dus à ses services, et il fut nommé lieutenant-général, commandeur de l'ordre de St-Louis et commandant de la 14e division militaire.

Lorsqu'il apprit le retour prodigieux de l'exilé de l'île d'Elbe, M. d'Autichamp se rendit dans l'Anjou pour y organiser une nouvelle résistance, et bientôt la gendarmerie dut évacuer le pays. Le 15 mai 1815 un mouvement eut lieu, et M. d'Autichamp, à la tête de 5,000 hommes, força bientôt les partisans de l'empereur à rétrograder. Il fit son entrée à Cholet à la tête de 14,000 hommes, auxquels il adressa une proclamation très-énergique.

Il reçut bientôt une invitation de se joindre à M. de la Rochejaquelein sur les côtes de la mer, pour y recevoir des munitions; mais il apprit en arrivant à Legé que les corps de Suzannet et de Sapinaud avaient refusé de pénétrer dans le Marais et s'étaient débandés, tandis que des colonnes ennemies se dirigeaient de tous les points sur les troupes vendéennes. Dans une telle situation, les trois généraux écrivirent à M. de la Rochejaquelein quels étaient les motifs qui les empêchaient de se joindre à lui, et qui leur faisaient une loi impérieuse de défendre le pays confié à leur fidélité. Les corps ennemis, à l'approche de la division de M. d'Autichamp, se replièrent sur Angers et sur les côtes, où le général les suivit. Après un léger avantage obtenu à la Grolle, M. d'Autichamp fit sa jonction avec MM. de Suzannet et Sapinaud; mais leurs forces réunies succombèrent sous les efforts du général Lamarque et de ses 15,000 hommes au combat de la Roche-Servière, où M. de Suzannet fut tué. Rentré une seconde fois dans son canton, M. d'Autichamp ne prit point part au traité de pacification conclu le 26 juin 1815 entre le général Lamarque et Sapinaud, et il continua à occuper militairement l'Anjou jusqu'à la fin de juillet. Cette attitude donna lieu aux bruits qui circulèrent sur son compte, et auxquels il donna un démenti formel par un ordre du jour signé de tous ses officiers, et dans lequel il déclara qu'il était faux qu'il se fût réuni à l'armée de la Loire commandée par le prince d'Eckmulh.

Après la seconde restauration, M. d'Autichamp ne fut point oublié par le roi Louis XVIII; il fut nommé, par ordonnance du 26 juillet 1815, président du collége électoral de l'arrondissement de Beaupréau, et par ordonnance du 17 août suivant, membre de la chambre des pairs.

Nommé commandant de la division militaire à Tours, il fut appelé bientôt après au commandement de celle de Bordeaux, fut chargé de former d'abord le cordon sanitaire qui fut établi sur les Pyrénées lorsque la révolution éclata en Espagne, et qui fut transformé en corps d'observation lorsque Louis XVIII, décidé à replacer Ferdinand VII sur le trône d'Espagne, déclara en 1823 la guerre aux révolutionnaires de ce pays. La première division de l'armée, commandée par le comte d'Autichamp, entra en Espagne, exécuta le passage de la Bidassoa, et soumit successivement les villes qui se trouvèrent sur la route depuis Vittoria jusqu'à Madrid. Après la mort du général d'Almeyras, qui l'avait remplacé à Bordeaux pendant la guerre, M. d'Autichamp fut de nouveau désigné pour reprendre son ancien commandement.

Les travaux de la chambre des pairs appelaient souvent à Paris M. d'Autichamp; mais alors, étranger aux intrigues et aux coteries, il ne se rallia jamais systématiquement à aucun ministère, et ses votes furent constamment le résultat de ses convictions et de l'inspiration de sa conscience. Cette loyale indépendance lui attira quelquefois des inimitiés intéressées, mais elle lui valut l'estime et la considération de tous les hommes probes et consciencieux.

Lorsque la révolution de 1830 éclata, M. d'Autichamp se trouvait à Angers par suite des élections. A la première nouvelle des dangers qui menacent le trône, il part et arrive à St-Cloud lorsque le roi quittait cette ville pour gagner Rambouillet. M. d'Autichamp le suit, obtient une audience, et presse le monarque de se rendre dans la fidèle Vendée, entraînant toutes les troupes qui se trouveraient sur sa route, et s'emparant des munitions que renfermaient plusieurs villes et en particulier le château de Saumur. Le roi goûte ce projet, qui alors offrait des chances de réussite; mais des insinuations perfides, dont on a connu depuis les motifs criminels, l'ayant fait changer de détermination, M. d'Autichamp, désespéré, se retire et va chercher dans sa terre de la Rochefaton le repos de la vie privée.

En 1832, il quitte cette habitation pour aller, d'après les ordres de Mme la duchesse de Berri, se mettre à la tête du mouvement vendéen sur la rive gauche de la Loire. Mais alors les chances étaient loin d'être aussi favorables qu'en 1830, car le nouveau gouver-

Digitized by Google

nement avait entre ses mains les troupes et les moyens d'action que possédait encore à la première époque la royauté légitime.

Instruit par une longue expérience, M. d'Autichamp, qui prévoyait un échec fatal à la cause royale, s'opposa avec toute la force de sa conscience au projet de soulèvement immédiat, et conseilla de se borner à faire des préparatifs pour profiter des circonstances, soit prévues, soit imprévues, que les événements pourraient offrir. Ses représentations n'ayant pas été écoutées, il donna une nouvelle preuve d'abnégation personnelle et de dévoûment en se soumettant sans murmurer à l'avis des imprudents conseillers de la duchesse de Berri.

L'ordre de prendre les armes lui est envoyé : quoique malade et incapable de marcher et de monter à cheval par suite d'une plaie que dévorait la gangrène, M. d'Autichamp, à l'âge de 62 ans, se fait porter de bois en bois, de chaumière en chaumière, cherchant par tous les moyens possibles à rallier ses braves Vendéens.

L'événement ne justifia que trop les funestes prévisions du général, et l'inopportunité du soulèvement ne fut que trop prouvée par ses résultats. Lorsque tout fut désespéré et lorsqu'il eut appris la retraite de Madame à Nantes, M. d'Autichamp, après bien des périls et sous le coup d'une accusation capitale, parvint à quitter la Vendée, puis la France.

Condamné à mort par contumace, il expia par sept années d'exil ses derniers témoignages de dévoûment à la légitimité. Au bout de ce temps de cruelle épreuve, le désir de revoir sa patrie lui fit braver les dangers d'un jugement contradictoire, et il comparut devant la Cour d'assises d'Orléans.

Il ne voulut point cependant acheter de ses juges sa grâce par la moindre concession des principes qu'il se faisait gloire d'avoir professés toute sa vie; il avoua franchement sa participation aux événements de 1832, reconnut sa proclamation et ses actes, se confiant à la loyauté de ses concitoyens pour apprécier la sienne; il ne s'était pas trompé : sa franchise, aidée du talent de Me Janvier, son défenseur, le fit acquitter à la majorité par le jury le 3 novembre 1838.

Depuis cette époque, M. le marquis d'Autichamp vit retiré dans sa terre de la Rochefaton, près Parthenay.

Il a épousé, le 8 août 1797, Mlle Marie-Elisabeth-Charlotte-Henriette-Julie DE VASSÉ, fille du Mqis de Vassé, ancien capitaine au régiment des gardes-françaises; et les enfants issus de ce mariage sont : 1° MARIE-CHARLES-PIERRE-JACQUES-ANTOINE, né à Angers le 1er septembre 1798, capitaine au 1er régiment de carabiniers avant la révolution de 1830; — 2° MARIE-ACHILLE-PAUL-CÉSAR, qui suivra; — 3° MARIE-ELISA, née le 4 octobre 1802, mariée le 28 septembre 1825 au Cte Auguste de la Garde, pair de France, maréchal de camp, ancien ambassadeur près la cour d'Espagne; — 4° ARMANDINE-MARIE-JEANNE, née le 24 juin 1805, morte sans postérité; — 5° GABRIEL-MARIE-AMBLARD-JOSEPH, né le 24 juin 1813; — 6° ANATOLE-MARIE-CÉSAR, né le 17 mai 1819.

XIXe. — **Beaumont** (Marie-Achille-Paul-César DE), né le 1er avril 1800, lieutenant des lanciers de la garde royale avant 1830, a épousé en janvier 1833 Mlle Félicie DE SUZANNET, fille du Cte Constant de Suzannet, ancien général vendéen, tué dans la Vendée en 1815. De cette union sont nés : 1° ADHÉMAR; — 2° NOÉMI.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BEAUMONT D'AUTICHAMP porte « de gueules à la fasce d'argent chargée de trois fleurs de lis d'azur. »

La tradition de la famille est qu'elle portait anciennement trois roses ou trois losanges, et que les fleurs de lis mises à la place sont une concession du roi Philippe de Valois en récompense des services rendus à la France par Amblard de Beaumont. Cette tradition ne porte que sur des probabilités tirées de la convenance des faits, et n'est constatée par aucun monument du temps.

Le cri d'armes de la maison de Beaumont est *Beaumont, Beaumont.* La devise adoptée et justifiée par le trop fameux baron des Adrets était : *Impavidum ferient ruinæ.* — Hist. gén. de la maison de Beaumont, 1779.

BEAUMONT-BRESSUIRE. Cette maison très-illustre et très-ancienne, originaire du Poitou, auquel elle a donné quatre grands sénéchaux, s'est éteinte depuis plusieurs siècles. D. Fonteneau croit que l'antique châtellenie de Beaumont, qui faisait partie ou de la baronnie de Mortagne ou de la vicomté de Tiffauges, est le berceau de cette famille, dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Beaumont (Richard DE) est un des signataires d'une charte de 1140 (avril), passée à Antioche, et par laquelle Raymond, prince de cette ville, et Constance, sa femme, confirment, au profit de l'église du Saint-Sépulcre, des droits qu'elle possédait en cette ville d'Antioche. — D. F., 83.

Bellimontis (*Joannes dominus*) souscrit une charte de 1150. — D. F.

Bellamontana (Eustache DE), veuve de Robert III, Sgr de Sanzay et de Boësse, fut inhumée au-

Digitized by Google

dit Boësse le 27 juin 1195. — Affi. Poit., 1780. — Jou. Lo.

Bellomonte (*Whilelmus* DE) fut un des Sgrs du Poitou qui souscrivirent, le 4 mai 1199, dans la charte de confirmation des priviléges de l'abbaye de Montierneuf, donnée par Aliénor, duchesse d'Aquitaine, reine d'Angleterre et Ctesse du Poitou. — D. F., 19.

Beaumont (Philippe DE), Chev. Sa déposition figure dans une enquête faite au XIII^e^ siècle pour savoir si le Vte de Châtellerault a le droit de chasse dans la forêt de la Molière. — Ar. roy.

Beaumont (Aimery DE), Chev., dépose dans la même affaire. — *Ib.*

Beaumont (Adam DE), et

Beaumont (Jean DE), signent un acte confirmatif de l'aliénation de la dîme de Bournan (9 mars 1228). Cet acte se trouve dans le cartulaire de Fontevrault; nous en avons cité le texte précédemment à l'article de Beauçay.—Pap. comm. par M. Degennes-Sanglier.

Bellemontis (*Joannes dominus*) souscrit dans des chartes sous la date de 1233, 1236. — D. E. — D. F.

Beaumont (Philippe DE), Chev., porta plainte contre Gilles Hattereau, sergent royal, à l'occasion des vexations par lui exercées contre Aimery de Argentun, Sgr de la Faye (1240). — Ar. roy.

Beaumont (Guillaume DE) fit partie du ban convoqué à Chinon en 1242, pour marcher contre le Cte de la Marche; c'est sans doute lui qui fut fait maréchal de France en 1250, et qui prend la qualité de maréchal de France dans une obligation de 230 liv. dont le roi St Louis avait répondu pour lui envers Pierre de Chambly, dit le Chambellan, étant à Acre au mois de juin 1250, suivant un titre du trésor des chartes du roi. — P. A., VI.

Beaumont (feu Thibault DE); sa veuve fournit, à raison de ses fiefs, le contingent qu'elle devait à ce même ban de 1242.

Beaumont (Philippe DE), Chev., porta plainte contre le bailli du roi à Châtellerault, qui avait fait arrêter des hommes de sa suite (1242). — Ar. roy.

Beaumont (Alix DE) était épouse de Jean I^er^, baron d'Harcourt, dit le Prud'homme, en 1245. — Gén. d'Harcourt. — Thau.

Beaumont (Philippe DE), Chev. Le Cte de Poitou lui rendit l'exploitation de la forêt de la Molière, sous les usages dont jouissait la maison de Beaumont (1258). — Ar. roy.

Beaumont (Jean DE), Chev., appelé à l'ost de Foix en 1271, confesse devoir service au roi pendant 40 jours, pour cause de ses enfants allant et venant à ses propres dépens.

Bellomonte (*Petrus* DE), clerc, fut nommé en 1294, par le roi, son commissaire député dans la sénéchaussée de Poitiers et son ressort, pour connaître des acquisitions faites depuis 40 ans dans les fiefs du roi par les religieux de Montierneuf. — D. F.

Beaumont (Marie DE) épousa Herbert Turpin, Sgr de Crissé. Ils vivaient en 1303. — Gén. Turpin.

Nous avons trouvé dans divers états de montres et revues déposés à la Bibl. roy.

Beaumont (Guy DE), alors appelé Biaumont, servait en 1318, accompagné d'un autre chevalier et de huit écuyers.

Beaumont (Guillaume DE), Chev. en 1328.

Beaumont (Louis DE), homme d'armes en 1341.

Beaumont (Jacques DE), archer en 1474.

Ces états mentionnent un très-grand nombre d'autres personnes du nom de Beaumont, mais qui ne nous paraissent pas appartenir au Poitou.

Beaumont (Geoffroy DE), Ec., Sgr du Lude, fut, d'après le P. Anselme, le premier mari de Dlle Jeanne DE BEAUÇAY, Dme baronne de Beauçay, de Champigny, etc., qui en 1360 épousa Charles d'Artois, de la maison de France. — Gén. Beauçay.

Beaumont (René DE), Ec., Sgr de la Couraizière, avait épousé Dme Marie AUDAYER, dont une fille, RENÉE, fut la première femme de Mess. Gilles Mesnard, Ec., Sgr de la Bertaudière, etc., qualifié veuf dans une sentence du 17 juillet 1560. — Gén. Mesnard ou Maynard.

Beaumont (Jeanne DE) était le 2 novembre 1595 veuve de François de Champelais, Ec., Sgr de Cerveau, et avait à cette époque un fils mineur.

Beaumont (René DE), Ec., Sgr de la Loge, possédait des fiefs dans la terre de Bressuire, le 29 mars 1605.

Beaumont (Alain DE), dont nous ne connaissons point l'origine, et qui avait été un des compagnons fidèles de Duguesclin, fut fait par lui sénéchal de Poitou en 1372. Il vendit au roi Charles VI, en 1387, la châtellenie de Ste-Néomaye. — Besly, Évêq. de Poit.

Beaumont (Guillaume DE) rendit le 4 mai 1424 un aveu au Vte de Thouars, à cause de Jeanne D'APPELVOISIN, sa femme, fille de Jean et d'Emerance du Fonteniou. Il était veuf vers le 1^er^ mars 1427, et rendit à cette époque nouvel aveu au Vte de Thouars pour son lieu noble du Bouchet, Psse de Louzy, en sa qualité d'administrateur d'ANDRÉ et de JEANNE de Beaumont, ses enfants. André, son fils,

Digitized by Google

rendit aveu dudit lieu du Bouchet le 8 novembre 1439. — D. F.

Beaumont (noble homme Jean DE), Ec., Sgr de Roncefort, arrenta quelques moulins à des particuliers le 29 juin 1450. — D. F., 82.

Beaumont (Jeanne DE) était femme de Hardy de Touvois, Ec.; ils marièrent leur fils ainé, par contrat du 8 janvier 1506, à Jeanne Eschallart. — D. F.

Beaumont (Jacques DE), Ec., homme d'armes, venge la mort de son frère tué par Pierre Guichard, Sgr du Breuil-en-Villars (1589).—Ar. roy.

Beaumont (Antoinette DE) épousa Guillaume Maynard, Ec., Sgr de la Vergne-Cornet; étant devenue veuve, elle partagea par acte du 13 février 1555 avec ses enfants; le 3 septembre 1565, elle-même n'existait plus. — Gén. Mesnard ou Maynard.

La maison de Beaumont-Bressuire s'est divisée, selon la Chesnaye-des-Bois, en trois branches : celle de Bressuire, celle de la Jarrie et celle de Glenay. Nous ne pouvons nous astreindre à copier servilement cet auteur, à cause des omissions considérables qu'il a commises dans la généalogie qu'il a donnée. Des dates qui manquent à plusieurs degrés ont sans doute facilité ces omissions; mais, malgré ce défaut, la généalogie en question nous servira cependant comme d'une chaîne à laquelle nous rattacherons les noms que nous avons découverts dans nos recherches et dont la Chesnaye n'a pas parlé.

Noms isolés.

Beaumont (Thibault DE), *Tetbaudus de Belmunt*, était en 1060 et 1088 Sgr de Bressuire. — D. F.

Beaumont (Thibault DE), Sgr de Bressuire, vivait en 1215 et 1224. — D. F.

Beaumont (Raoul DE), Sgr de Bressuire, était présent au mois de mars 1249 à un traité passé entre deux nobles chevaliers, relativement à la forêt de la Faye-Banchereau. — D. F. — Et en mai 1252 il promit au roi St Louis et au Cte de Poitiers de les servir contre tous de sa personne et de ses places (scellé). — Ar. roy.

Beaumont (Thibaud DE), Sgr de Bressuire, fut l'un des Sgrs du Poitou qui souscrivirent en 1267, avec Alphonse, Cte de Poitou, frère du roi St Louis, la charte sur les rachapts. — Thib. — On voyait autrefois dans le trésor du château de la Durbellière plusieurs actes des mois de janvier et de mai 1286 dans lesquels on donnait à ce Sgr le titre de Chev. — D. F.

Beaumont (Pierre DE), Chev., Sgr de Bressuire, eut une fille qui suit.

Beaumont (Denyse DE) épousa Guy, Sgr de Noireterre, l'an 1280. Ils marièrent leur fille Isabeau avec Renaud Foucher, Ier du nom, Chev., etc. — Gén. Foucher.

Beaumont (Thibault DE), valet, sans doute fils de Thibault, Sgr de Bressuire, vivant en 1267, donne et octroie par acte du 15 mars 1299, tant pour lui que pour ses successeurs, et d'après une somme convenue, à Jean Morea dit Gontedour, Chev., et à ses hoirs, tous les droits que lui Thibault possédait à raison de sa femme dans la ville de Cerizais. Il vend au même, le 27 avril de la même année, les fruits à recueillir dans sa terre de Chaillé. Le même Morea dit Gontedour, Chev., comparut en la cour de Thibault de Beaumont, valet et Sgr de Bressuire, le 19 novembre 1300. — D. F.

Beaumont (Hardouine DE), issue d'une branche puinée de la maison de Beaumont-Bressuire en Poitou, épousa Jean de Montalembert, Ec., Sgr de Montalembert et de Saveilles. — Gén. de Montalembert, signée Chérin.

Beaumont (Hardouine DE), de la famille de Beaumont-Bressuire, épousa, vers le commencement de 1500, Mess. Guy de la Rochefaton, Sgr de Saveilles et de la Gosselinière. — Gén. de la Rochefaton.

Filiation suivie.

§ Ier. — **Beaumont** (DE), BRANCHE AINÉE.

Le Dictionnaire de la noblesse commence ici la généalogie de la maison de Beaumont; mais l'on a pu remarquer, d'après les noms que nous venons de citer, que cette antique famille remonte beaucoup plus haut.

Ier. — **Beaumont** (Thibault DE), Chev., Sgr de Bressuire et de Glenay; nous le présumons fils ou petit-fils de celui qui souscrivit la charte de 1267. Il vivait en 1310 et 1319, comme le prouvent deux actes passés sous sa cour, à Bressuire, à ces deux époques. — D. F. — Il laissa deux fils qui étaient, d'après La Chesnaye : 1° THIBAULT; — 2° MILES.

D'après cet auteur, Thibault aurait succédé à son père, et épousé en 1363 Yolande D'ARGENTON, fille de Geoffroy IV, Sgr dudit lieu, et de Jeanne de Surgères. A cette assertion sans preuves de notre auteur on pourrait opposer les recherches de D. Fonteneau dans le chartrier de Thouars. Elles nous autoriseraient à croire difficilement qu'en 1363 un Sgr de Bressuire ait pu porter le nom de Thibault, car il est prouvé que Jean de Beaumont était Sgr de Bressuire en 1361, et que son fils Louis lui avait succédé en 1368; ainsi donc, au lieu de Thibault, nous croyons devoir placer 1° JEAN, qui suivra, et 2° MILES,

Digitized by Google

Sgr de Glenay, auteur de la branche de ce nom, rapportée § II.

NOTA. La Chesnaye-des-Bois donne à Thibault, dont nous venons de contester l'existence, un fils du nom de GEOFFROY; nous devons faire observer que nous n'avons trouvé aucun Sgr de cette maison, qualifié de Sgr de Bressuire, qui portât à cette époque le prénom de Geoffroy.

IIe. — **Beaumont** (Jean DE), Sgr de Bressuire; nous le croyons fils de Thibault vivant en 1313. Il existe des actes où il est établi avec cette qualité, le 6 mars 1351. — D. F. — Il eut pour fils : 1° LOUIS, qui suit; — 2° GUYART, Chev., mort sans postérité. D. Fonteneau nous apprend qu'il était Sgr de Sigournay, et donne la liste de plusieurs aveux à lui rendus en cette qualité en 1396 et 1400. Il rapporte aussi l'aveu qu'il rendit lui-même au Vte de Thouars, le 6 mai 1401, pour sa terre de Luzay, avec droit de haute, moyenne et basse justice; — 3° GUILLAUME, Sgr des Dorides, auteur d'une branche dont il sera parlé ci-après, § III.

IIIe. — **Beaumont** (Louis DE), Sgr de Bressuire, est établi dans quelques actes avec cette qualité, et particulièrement dans un titre du 7 septembre 1368. — D. F. — Il paraît que Jean lui succéda.

IVe. — **Beaumont** (Jean DE), IIe du nom, Chev., Sgr de Bressuire, est établi dans plusieurs actes de 1390, 1391, 1392 et 1403. — D. F.

Ve. — **Beaumont** (Guy DE), Sgr de Bressuire, Chiché et Moncoutant, et fils du précédent, donna une procuration le 20 décembre 1419 pour rendre au Vte de Thouars le dénombrement desdites terres. — D. F. — Il rendit, le 29 mai 1424, divers aveux au même Sgr pour ses hôtels et Sgries de la Roche de Luzais, Sigournay, etc.

Nous pensons qu'il épousa Dme Marie CHABOT. Voici d'après quelles données. MARIE de Beaumont, qui épousa Mess. Jean de Montfaulcon, Chev., Sgr de St-Mesmin, vivait, ainsi que son mari, en 1422 et 1444; elle est mentionnée dans un acte comme étant fille de Mess. Guy de Beaumont, Chev., Sgr de Bressuire, et de Dme Marie Chabot. Les dates ne s'opposent donc point à ce que nos présomptions soient admises sous toutes réserves.

Il faudrait donc établir ainsi qu'il suit les noms des enfants de Guy : 1° ANDRÉ, qui va suivre; — 2° MARIE, femme de Guy de Chourses, Sgr de Malicorne, fils de Geoffroy de Chourses, Sgr de Malicorne, et de Philippes de Châteaubriant; — 3° MARIE, épouse de Jean de Montfaulcon, dont il a été parlé plus haut.

VIe. — **Beaumont** (André DE), Sgr de Lezay, mourut jeune. Il épousa Jeanne DE TORSAY, fille de Jean de Torsay, grand-maître des arbalétriers de France, et était, à cause d'elle, en 1427, Sgr de la Mothe-Ste-Héraye. Devenue veuve, Jeanne de Torsay se remaria à Philippe de Melun. Du mariage d'André de Beaumont et de Jeanne de Torsay sont issus, — D. F. — 1° JACQUES, qui suivra; — 2° ANTOINE, ainsi qu'il est justifié par une sentence du 7 mars 1465 rendue en faveur de Jacques Duvergier, — D. F., 83, — fut brigandinier du Sgr de Bressuire au ban de 1467, et était en 1525 marié à Antoinette HÉRIGNON. — D. F.

VIIe. — **Beaumont** (Jacques DE), Chev., Sgr de Bressuire, prenait dès 1439 le titre de Sgr de Chiché et la Haye en Touraine. En 1476, il ajoutait à ces titres celui de conseiller et chambellan du roi, de sénéchal des provinces de Poitou et d'Angoumois, de gouverneur de la vicomté de Thouars et de commissaire du roi sur ladite terre, alors entre les mains de S. M., et de Sgr de Lezay et de la Mothe-Ste-Héraye. Cette châtellenie fut érigée en baronnie en sa faveur par le roi Charles VIII. Dans la suite, Jacques de Beaumont commanda les bans des nobles du Poitou, convoqués en 1491 et 1492. Il légua, en 1486, à l'église de Menigoute, dont ses ancêtres étaient fondateurs, la dimerie de Mazault, fief noble. — Ar. roy.

En 1472, Jacques, qui, selon Bouchet, auquel nous empruntons ce qui suit, était un des plus familiers du roi (Louis XI), voulut contraindre les maire et bourgeois jurés de la ville de Poitiers d'aller à l'arrière-ban qui se convoquait à Montaigu pour servir le roi qui allait faire la guerre au duc de Bretagne. Le maire et quelques-uns des échevins se transportèrent auprès du roi pour remontrer que, par leurs priviléges, ils n'étaient pas tenus d'aller audit arrière-ban, mais seulement de garder leur ville.

Le roi ayant vu leurs priviléges, les confirma, et en outre, par ses lettres patentes, voulut et ordonna que lesdits maire, bourgeois et échevins, et autres manants et habitants de la ville de Poitiers, et leurs successeurs nobles et non nobles, de quelque état ou condition qu'ils fussent... « demeurassent en ladite ville pour la garde d'icelle, les exempta, quitta et affranchit perpétuellement d'eux monstrer, aller, ny envoyer au service du roy et de ses successeurs hors ladite ville, etc., etc. »

Jacques fut mêlé à toutes les phases de la procédure qui eut pour résultat le dépouillement inique de Louis d'Amboise, Vte de Thouars. (Voir, pour les détails généraux de cette odieuse intrigue, l'article de Louis d'Amboise rapporté ci-dessus, et l'ouvrage de M. de la Fontenelle, intitulé *Comyne en Poitou*.

Digitized by Google

C'est dans cette brochure que se trouve l'analyse de la déposition de Jacques de Beaumont rapportée ci-après, et qui est un extrait presque textuel des p. 510 et suiv. du tome 26 des Mss de dom Fonteneau.)

Ce fut Jacques de Beaumont qui, épiant la mort du Vte de Thouars, se saisit de tous ses biens le 24 février 1469, sans tenir compte des réclamations des héritiers légitimes. La cause était pendante devant le parlement, il fallait détruire toutes les preuves contraires aux assertions du roi et de son favori; il existait dans les archives du château de Thouars des lettres de Charles VII contre lesquelles aucun fait ne pouvait être articulé, des pièces qui assuraient, sans discussion, gain de cause aux adversaires de Louis XI et de Philippe de Comyne.

Mais, si on avait commis un premier crime en attaquant injustement le légitime possesseur, on ne devait pas reculer devant un second, pour ôter à lui et aux siens les moyens de se défendre : les lettres fatales furent brûlées, et Jacques de Beaumont-Bressuire prit malheureusement une part active à ce fait déplorable.

Mais bientôt la mort menace le spoliateur à son tour; alors le remords saisit son âme agitée par la crainte des tourments à venir, et il ordonne au Dauphin, son fils, de réparer une odieuse injustice, et de rendre aux orphelins dépouillés les biens de leur père.

Le parlement, dégagé de toute séduction et abandonné à sa sagesse, reprend le procès, et les accusateurs sont accusés à leur tour. Aidé d'un monitoire portant l'excommunication contre ceux qui essaieraient de dénaturer la vérité dans des faits ayant une importance aussi grave que ceux qu'il voulait éclaircir, le parlement appelle à sa barre Comyne, les héritiers d'Amboise, les ministres du roi; tous sont forcés de rendre hommage à la vérité, les faits se rétablissent, la lumière pénètre dans ces ténèbres d'iniquités; Comyne, Louis XI lui-même, sont condamnés !!

Les dépositions avaient été toutes unanimes, car la vérité est une. Nous allons donc faire connaître, avec celle de Jacques de Beaumont-Bressuire, les odieuses machinations auxquelles prirent part tant d'hommes éminents dans le but d'assurer à leur maître un des lambeaux de cette puissance féodale, qu'il cherchait à ravir à ses redoutables adversaires.

C'est une page importante de la vie de Louis XI.

« Le roi Louis lui dit (les autres dépositions établissent que c'est en 1476): *Le sire de la Trimouille plaide contre moi touchant Thouars, Talmont et autres Sgries; il faut que vous voyiez si, parmi toutes ces lettres* (les papiers demeurés au trésor de Thouars), *il n'y en aurait point qui pussent me servir au procès.* Alors, pour s'en assurer, il envoya le Sgr de Bressuire, Louis Chambon, les officiers qui étaient à Thouars, Louis Tindo... et le sire de Comyne, Sgr d'Argenton. Le déposant se rappelle qu'ils trouvèrent les lettres par lesquelles le roi Charles VII rendait et restituait au feu Vte de Thouars la Vte de Thouars et ses autres terres. Cependant, à l'égard de la principauté de Talmont et des Sgries de Curzon, Olonne, Brandois et autres, il ne les rendait au Vte qu'à condition qu'il ne marierait point sa fille à quelque personne que ce fût du royaume ou d'autre. Il ajoute qu'on disait que c'était Charles d'Anjou, Cte du Maine, qui avait procuré au Vte de Thouars la restitution de ses terres. Il dépose encore qu'on trouva une autre lettre par laquelle Charles VII permit au feu Vte de Thouars de marier sa fille à feu Pierre, duc de Bretagne, et qu'il avait ouï dire que le Vte était redevable de cette permission à la feue reine Marie (Marie d'Anjou, femme de Charles VII). Il dépose que les examinateurs de ces lettres disaient, en les lisant: *Celle-ci nous est bonne; celle-ci ne nous est pas bonne.* Cette dernière était celle par laquelle Charles VII permettait au feu Vte de marier sa fille à telle personne qu'il voudrait. Ces lettres de restitution et permission furent mises entre les mains du Sgr de Bressuire. Alors Philippe de Comyne lui dit : *Le roi veut que ces lettres soient jetées au feu*; et tout de suite les ayant prises entre ses mains, il les y jeta. Jean Chambon voyant toute cette manœuvre, la désapprouva en disant : C'est mal fait, il ne faut pas les jeter au feu. Dans ce moment, le Sgr de Bressuire et Jean Chambon les retirèrent. Le Sgr de Bressuire les porta au roi, qui était alors à Candes. Philippe de Comyne s'y rendit aussi. Comme ils étaient tous en présence du roi, Philippe de Comyne lui dit : *Sire, vecy M. de Bressuire qui a des lettres qui ne servent pas bien à notre matière.* Le roi les prit et les jeta dans le feu, et dit: *Je ne les brusle pas, c'est le feu!*

» A cette action furent présents: le sire de Comyne, Louis Tindo, Richard Estivalle, procureur de Thouars, François Martinet, châtelain de Thouars, et autres. Le roi fit faire serment à tous de ne point révéler qu'elles eussent été jetées au feu, et leur ordonna de se donner bien de garde d'en rien dire. Le serment fut gardé pendant la vie du roi. Le Sgr de Bressuire ne l'aurait point révélé sans le monitoire, etc. »

Digitized by Google

Ce récit effrayant fait briller dans son jour le plus hideux le caractère de Louis XI.

Jacques de Beaumont avait épousé en 1451 Jeanne DE ROCHECHOUART, fille de Jean de Rochechouart, Sgr de Mortemart, et de Jeanne Turpin, sa première femme, de laquelle il ne laissa que trois filles : 1° JEANNE, Dme de Bressuire, mariée à THIBAULT de Beaumont, Sgr de la Forêt et de Commequiers ; il était aussi devenu, par sa femme, Sgr de Chiché, Moncoutant, le Plessis-Macé et Gonnor, et fut gouverneur d'Anjou (v. § V) ; ils moururent sans postérité avant 1508 ; — 2° PHILIPPE devint dame de Bressuire en 1508, par la mort de sa sœur aînée ; elle était alors mariée à Pierre de Laval, Sgr de Lezay, fils de Guy de Laval, Sgr de Lezay, et de Charlotte de Ste-Maure. — D. F. — 3° LOUISE, mariée à André de Vivône, Chev., Sgr de la Châtaigneraye, chambellan du roi, etc. — Gén. Vivône.

§ II. — BEAUMONT (DE), BRANCHE DE GLENAY.

IIe. — **Beaumont** (Miles DE), Sgr de Glenay, 2e fils de Thibault de Beaumont, Sgr de Bressuire, rapporté au Ier degré de la filliation suivie, § Ier, eut pour femme Philippe BEAU. — D. F.

La Chesnaye-des-Bois donne à Miles, pour fils, GUYART de Beaumont, qui existait en 1416, époque de son mariage ; mais nous ne croyons pas devoir suivre les indications de cette généalogie, qui nous semble erronée, et qui a été copiée (pour cette branche) mot à mot dans l'histoire de la maison de Chasteigner, par Duchesne. Les degrés nous paraissent donc devoir être établis ainsi qu'il suit.

IIIe. — **Beaumont** (Guillaume DE), Chev., Sgr de Glenay, épousa Marie DE MONTFAULCON, qui, étant devenue veuve, épousa André Rouhault, Ier du nom, Sgr de Boisménard. — Thib., 3. — D. F. — Dans La Chesnaye-des-Bois, il n'est aucunement parlé de Guillaume de Beaumont, Sgr de Glenay ; et même aucun personnage de la branche de Glenay, cité par cet auteur, ne porte le prénom de Guillaume.

Guillaume laissa : 1° JEAN, qui suivra ; — 2° MARIE, qui épousa Jean Boul...., Ec. Le 4 janvier 1387, elle fit une transaction en forme de partage avec Jean II, son neveu, fils de son frère. — D. F. — 3° JEANNE, qui épousa en 1346 Geoffroy de la Ville, Ec., Sgr de la Ville. St-Allais, qui nous fait connaître cette Jeanne, lui donne pour père Jean de Beaumont, qui est son frère ; mais il la dit bien fille de Marie de Montfaulcon. — Gén. de la Ville.

IVe. — **Beaumont** (Jean DE), Ier du nom, Ec., Sgr de Glenay, connu par le partage du 4 janvier 1387, dont nous venons de parler, — D. F., — laissa pour enfants : 1° JEAN, IIe du nom, qui suivra ; — 2° POINSINET, Ec., que nous croyons frère de Jean, vivant à peu près à la même époque. — D. F. — Il était alors homme d'armes de la compagnie de Régnault de Vivône, Sgr de Thors.

Ve. — **Beaumont** (Jean DE), IIe du nom, Ec., Sgr de Glenay, était qualifié de fils aîné et principal héritier de Jean de Beaumont dans le partage qu'il fit le 4 janvier 1387 avec Marie de Beaumont, sa tante. — D. F.

Ce fut lui qui fut père de Guyart de Beaumont, cité par La Chesnaye-des-Bois comme devant former le IIIe degré.

VIe. — **Beaumont** (Guyart DE), Sgr de Glenay, épousa en 1416 Marguerite D'APPELVOISIN, fille de Louis d'Appelvoisin, Chev., Sgr de Chaligné et de Puigné, et de Jeanne Chasteigner, dont il eut, — D. F., — 1° JEAN, dont nous allons parler ; — 2° LOUIS, Sr de la Brossardière, des Molières et du Fraigneau — D. F. ; — 3° JEANNE, femme de Jean de Faye, Sgr de Marçay et de Velours. — *Ib.*

VIIe. — **Beaumont** (Jean DE), IIIe du nom, Sgr de Glenay, épousa en 1446 Louise DE ROUHAULT, fille de Jean de Rouhault, Sgr de Boisménard, et de Jeanne de Bellay. De ce mariage sont issus, — D. F., — 1° JEAN, dont il va être parlé ; — 2° JACQUES, que l'on suppose être mort jeune — D. F. ; — 3° ANTOINE, Sgr du fief de la Brossardière et de Molières. Il fut aussi Sgr de Chef-Boutonne et de Bury, et homme d'armes du Sgr de Bressuire au ban de 1467. Il avait épousé en premières noces, avant 1484, Marie MALES, fille de Jean, VIe du nom, Sgr de Graville, et de Marie de Montbron, sa seconde femme. Marie Males était alors veuve de Louis, Sgr de Clermont, chambellan du duc d'Anjou, mort avant 1477. Antoine épousa en secondes noces Marie DE GRAVILLE ; et JEANNE, leur fille unique et héritière, se maria, par contrat passé à Chef-Boutonne le 24 août 1505, à Germain de Bonneval, Chev., etc. — La Ches. — 4° JOACHINE, femme de Jean Chaudrier, Sgr de Noire-Terre ; — 5° LOUISE, religieuse à St-Jean de Thouars ; — 6° et 7° JACQUETTE et MARGUERITE, mortes filles.

VIIIe. — **Beaumont** (Jean DE), IVe du nom, Sgr de Glenay, rendit le 1er août 1497 au Vte de Thouars un aveu pour une maison sise dans la ville de ce nom ; il avait été chargé du commandement des nobles de la Vté de Thouars aux bans de 1491 et de 1492. Il épousa Catherine RATAULT, fille de Jacques Ratault, Sgr de Cursay. De ce mariage sont issues trois filles. — D. F. — 1° MADELEINE, Dme de Glenay. Elle était, le 25 mai 1509, femme de Merlin de Saint-Gelais, Sgr de St-Severin, et était veuve le 26 août

Digitized by Google

1527. Elle prenait en 1543 le titre de haute et puissante dame de St-Severin, de Glenay, d'Exoudun et du Breuil-de-Geay. Louis de St-Gelais prenait en 1584 le titre de Sgr de ces différentes terres; — 2° LOUISE, mariée vers 1480 à Louis de Montberon, Sgr de Fontaine-Chalandray; elle était veuve le 7 novembre 1526, et était alors tutrice de leurs enfants mineurs. — La Ches. — 3° JEANNE, femme de Philippe, Sgr de la Roche-Andry, baron de la Roche-Andry.

§ III. — BEAUMONT (DE), BRANCHE DE LA JARRIE OU DES DORIDES.

III°.—**Beaumont** (Guillaume DE), Sgr des Dorides, 3e fils de Jean, Sgr de Bressuire, rapporté au IIe degré de la filiation suivie, § Ier. Guillaume eut pour fils, selon La Chesnaye, PHILIPPE. Mais nous sommes portés à croire que Philippe n'était que son petit-fils, ce qui fait établir ainsi la filiation.

IV°. — **Beaumont** (François DE), Chev., Sgr des Dorides, qui se reconnut, le 1er février 1486, homme lige du Sgr de Montreuil-Bellay, à cause de son hôtel et terre du Bois-de-Sauxay.

Le Dictionnaire de la Noblesse ne parle pas de François de Beaumont, Ec., Sgr des Dorides, qui rendit un aveu au Sgr de Thouars le 1er mars 1505. Il parait, d'après les titres conservés aux archives de ce château, que ce François n'existait plus le 6 juillet 1522, époque à laquelle Louise AUDAYER était alors sa veuve et tutrice de JEAN de Beaumont, Ec., leur fils aîné. La concordance parfaite des dates nous porte à penser que ce François était réellement fils de Guillaume, Sgr des Dorides, et père de PHILIPPE, qui vivait en 1540, — D. F., — et dont le frère aîné, Jean précité, serait mort jeune.

V°. — **Beaumont** (Philippe DE), Sgr des Dorides, Chev. de l'ordre du roi, était en 1540 époux de Marie MACQUAIRE, Dme de la Macquairière, dont il eut plusieurs enfants. — La Ches. — 1° FRANÇOIS, qui va suivre; — 2° PIERRE dit Beaumont des Dorides, Chev. de Malte en 1526. — Vertot. — 3° ANTOINE dit le Chev. des Dorides, Chev. de Malte en 1561. — *Ib.* — (Nous le croyons neveu et non frère du précédent.) — 4° PHILIPPE, Sgr des Dorides, fut Chev. de l'ordre du roi, et céda, le 21 septembre 1580, à ANTOINE de Beaumont, son fils, les terres de la Rivière, Julliot, la Pommeraye et Luzay. Antoine s'allia à Lucrèce LE GRAS; elle était veuve le 16 juillet 1597, et tutrice à cette époque de PHILIPPE, leur fils aîné. Celui-ci périt en Flandres; et RENÉ, son frère puîné, étant devenu l'aîné, sa mère tutrice rendit hommage au Sgr de Thouars de son fief de Luzay, le 5 juillet 1602. — La Ches. — D. F.

René eut pour fille unique et héritière LOUISE, qui était le 20 novembre 1649 épouse de Charles de la Barre, Ec., Sgr de Loudière, la Bouchardière et Luzay. Elle était décédée avant le 23 avril 1657, et laissait des enfants mineurs. — *Ib.* — *Ib.*

VI°. — **Beaumont** (François DE), Sgr des Dorides et de la Macquairière, Chev. de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, était en 1575 époux de Nicole CHASTEIGNER, Dme des châtellenies de la Jarrie, la Merlatière, le Breuil de Challans, fille et héritière de René Chasteignier, Sgr du Breuil, la Jarrie, etc., et de Françoise Faguelin. — La Ches. — De ce mariage sont issus : 1° JACQUES, qui suivra; — 2° SUZANNE, héritière sous bénéfice d'inventaire de son frère, épousa, par contrat du 13 décembre 1594, Louis de la Rochefoucault, IIe du nom, Sgr de Bayers, Chev. de l'ordre du roi, fils de Louis de la Rochefoucault, Ier du nom, Sgr de Bayers, etc., et d'Angélique Gillier, et lui porta en mariage les terres des Dorides, de la Jarrie, etc. — Gén. de la Rochefoucault.

VII°. — **Beaumont** (Jacques DE), Sgr de la Jarrie, vivait en 1605, et s'allia à Françoise D'APPELVOISIN, fille de Charles Tiercelin d'Appelvoisin, baron de la Roche-du-Maine, et de Claude de Chastillon. Il mourut sans postérité; sa femme, restée veuve, se remaria à René de St-Offange, Sgr de la Frapinière. — Gén. d'Appelvoisin.

§ IV. — BEAUMONT, BRANCHE DU BOIS-CHARRUYAU.

Nous ignorons à quelle branche se rattache celle des Sgrs du Bois-Charruyau, tombée en quenouille avant 1423. Nous ne lui connaissons que deux degrés mâles.

Beaumont (Pierre DE), Chev., Sgr de Bois-Charruyau et de Nieuil, fut témoin dans un acte du 8 mai 1364. Il transigea en 1365 avec les religieux de la Grennetière, relativement à une fondation dans leur église, faite en 1356 par feu Jean des Bouchaux, Chev., par acte dans lequel figurait JEANNE de Beaumont, sa sœur, veuve dudit Jean des Bouchaux. Il y eut le 8 juin 1376 une nouvelle transaction avec ces religieux, où Jeanne est établie ainsi que ses petits-enfants. — D. F. — Pierre eut de N. MARTELLÉ, sa femme : 1° HUGUES, Chev., Sgr dudit lieu de Beaumont et du Bois-Charruyau. Il fut, selon les Affiches du Poitou de 1781, un des Sgrs de cette province qui firent, vers 1370, partie des chevaliers de l'ordre du Tiercelet, qu'ils venaient d'instituer. Le

Digitized by Google

26 juillet 1394, il transigea avec Thibault de Barathon, Sgr de Tournelais, pour quelques septiers de blé. — D. F. — Le 15 mai 1413, il reçut un aveu de Jean de Meulles, Ec., Sgr du Fraigne. — *Ib.* — Il avait épousé Jeanne CHAPPRON, et était décédé sans postérité en 1419. — *Ib.* — 2° MARGUERITE, qui testa le 27 décembre 1419. — *Ib.* — 3° EUTESSE ; — 4° JEANNE était, en 1419, femme de Gilles le Mastin ; elle n'eut point d'enfants, et testa le 20 novembre 1433. — *Ib.* — 5° Autre JEANNE, mariée deux fois : 1° à Berthelon de la Haye ; 2° à Louis l'Archevêque, Sgr de Taillebourg. Elle fit des partages entre ses enfants des deux lits le 15 juin 1395 ; elle était décédée le 6 août 1423, car on voit figurer dans un traité, passé à cette date entre Eutesse et Jeanne, ses deux sœurs, son petit-fils Jean de la Haye, Sgr de Chemillé, comme venant au lieu et place de son aïeule. — *Ib.* — D'après ce traité, on voit que Jean de la Haye avait droit, par représentation, sur les successions de Pierre de Beaumont et de N. Martellé, ses aïeux, père et mère de sa mère et de ses tantes, ainsi que sur celle de Hugues, son oncle, et que par conséquent la branche des seigneurs du Bois-Charruyau était tombée en quenouille avant 1423.

§ V. — BEAUMONT (DE), AUTRE BRANCHE.

Nous avons rapporté ce que dit le Dictionnaire de la Noblesse sur la filiation de quelques branches de cette illustre maison. Cet auteur a cependant reconnu, au moins tacitement, combien cette généalogie était incomplète, lorsqu'il a dit que la fille aînée de Jacques, Sgr de Bressuire (rapporté au VII^e^ degré, § I^er^ de la filiation suivie), épousa Thibault de Beaumont, Chev., Sgr de la Forêt et de Commequiers, sans avoir dit un seul mot sur l'origine de ce dernier.

Si nous ne sommes pas plus heureux pour les ancêtres de Thibault, nous allons du moins faire connaître la descendance de son frère, descendance qui était entièrement inconnue à La Chesnaye-des-Bois.

Beaumont (Thibault DE), Chev., Sgr de la Forêt et de Commequiers, gouverneur d'Anjou, qui avait épousé Dlle Jeanne DE BEAUMONT, fille de Jacques, Éc., Sgr de Bressuire, et de Jeanne de Rochechouart (§ I^er^, VII^e^ degré), et qui était mort sans postérité, ainsi que sa femme, avant 1508 ; avait eu un frère du nom de

Beaumont (Louis DE), Sgr *de Foresta* (de la Forêt), qui fut gouverneur du Maine.

La généalogie de la maison Chasteigner, par Clabault, nous apprend que, vers 1440, Louis de Beaumont, Sgr de la Forêt-sur-Sèvre, acheta les terres de Longesve et de la Boissière, sises dans la châtellenie de St-Maixent, de Jeanne Chasteigner, dame de la Meilleraie, alors veuve de Jean de Varèze, Chev., Sgr de Château-Tizon, de Mizéré et de Mons. Ce Louis est le même que Moréri cite comme Sgr de Foresta (de la Forêt). Il était, dit cet auteur, frère de Thibault, gouverneur d'Anjou. Louis s'allia en 1470 à Jeanne JOUSSEAUME, et il prenait dès 1450 le titre de Sgr de la Mothe-de-Beaumont, du Plessis-Macé, de la Fougereuse et de Riblères, de chambellan du roi et son sénéchal en Poitou. Il reçut en 1458 une indemnité des dépenses qu'il avait faites pour la défense des côtes du Poitou, et autres voyages faits par ordre du roi près M. de Bretagne, connétable de France. Il eut pour fils :

Beaumont (Louis DE), évêque de Paris en 1473, Sgr de Riblères et de la Forêt, et eut beaucoup de part aux bonnes grâces de Louis XI. Il gouverna le siége de Paris avec beaucoup de prudence et de piété, et mourut le 28 juin 1492.

Beaumont (Catherine DE) était, suivant Dreux-du Radier, t. 1^er^, p. 44, de sa Bibl. du Poitou, sœur de Thibault, gouverneur d'Anjou. Cet auteur prétend qu'ils étaient l'un et l'autre issus de Louis, Sgr de la Forêt, et de Jeanne Jousseaume. Il est très-possible que Catherine fût fille de Louis, mais elle ne pouvait être sœur de Thibault ; puisque, d'après les chartes, titres et autres documents, Louis, mari de Jeanne Jousseaume, était frère de Thibault, qui mourut sans hoirs. On doit en conclure que Catherine était nièce de ce dernier et sœur de Louis, évêque de Paris. Nous fondons cette opinion sur ce que Catherine, dont il est ici question, et qui épousa Eustache de Bellay, porta dans cette maison les terres de Beaumont-Bressuire ou la Mothe-de-Beaumont, Commequiers, la Forêt-sur-Sèvre, la Chapelle-Thémer, le Plessis-Macé, dont quelques-unes avaient appartenu à Thibault, gouverneur d'Anjou, d'autres à Louis, évêque de Paris. Catherine n'existait plus le 11 janvier 1489, car on voyait aux archives de l'évêché de Luçon un aveu rendu ledit jour par Eustache, Sgr de Bellay, pour la seigneurie de la Chapelle-Thémer, comme administrateur des biens de ses enfants.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BEAUMONT-BRESSUIRE portait « de gueules à l'aigle d'or, à l'orle de » 9 fers de lance d'argent. » Selon Clabault, dans son Histoire des Chasteigner, les armoiries de Beaumont-Bressuire étaient « de gueules à l'aigle d'or, à » l'orle de chausse-trapes de même. » On verra, d'après les dessins de ces armoiries, qu'il n'existe pas entre elles des différences aussi sérieuses que l'énoncé pourrait le faire croire, à cause de la res-

Digitized by Google

semblance des fers de lance *à l'antique* avec les chausse-trapes. C'est sans doute cette ressemblance qui aura fait confondre ces pièces entre elles par des peintres ou par des sculpteurs inhabiles.

BEAUPOIL DE ST-AULAIRE. Nous ne parlerons qu'en passant de cette maison noble et ancienne, qui n'appartient au Poitou que par quelques alliances; mais nous ne pouvons nous dispenser de rendre ici un hommage à la mémoire d'un membre de cette famille, qui a honoré par sa noble conduite le siége de St-Hilaire.

Beaupoil de St-Aulaire (Martial-Louis DE), de la branche de Gore en Limousin, évêque de Poitiers, occupait ce siége depuis plus de 30 années, lorsque éclata la révolution française. Nommé député du clergé du Poitou aux états généraux de 1789, où l'appelaient ses qualités éminentes, ses vertus et sa haute position, il sut prendre, dès l'origine, une attitude honorable dans cette assemblée, qui fut témoin de tant de lâchetés et de si honteuses apostasies, et ses votes consciencieux répondirent à la confiance de ses commettants. Il se réunit à un grand nombre de membres des trois ordres pour protester : 1° contre le décret rendu le 13 avril 1790 concernant la religion; 2° contre le rapport de la procédure du Châtelet, fait à l'assemblée nationale le 2 octobre 1790 au sujet des attentats commis à Versailles les 5 et 6 octobre 1789; 3° contre le décret du 28 mars 1791, qui prononçait la déchéance du roi dans certains cas; 4° contre les décrets qui avaient rendu le roi et la famille royale prisonniers sous la garde de soldats sur lesquels le roi n'avait aucune autorité, ainsi que contre les projets de décrets qui devaient enlever au roi le droit de présider à l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne. Il se joignit à son collègue l'évêque de Luçon, et leurs efforts tendirent à arrêter dans de justes limites les progrès de l'impulsion révolutionnaire. Pénétré de ses devoirs comme évêque, et fidèle à ses principes comme catholique, on le vit, lors de l'appel nominal pour le serment exigé par l'assemblée constituante à la fameuse *constitution civile du clergé*, protester avec énergie contre l'acte qui lui semblait être une honteuse apostasie.

Lorsqu'il dirigea ses pas chancelants vers la tribune, la majorité de l'assemblée se persuada que, dans un âge avancé, ce prélat, accablé d'infirmités et de souffrances, allait se réunir à elle; mais, à peine monté à la tribune, le vénérable prélat, réunissant toutes les forces que lui donnaient ses nobles convictions, s'écria avec énergie : « Je ne souillerai pas mes cheveux blancs en prêtant un serment auquel ma conscience se refuse. »

Après la dissolution de l'assemblée nationale, Mgr de Beaupoil se retira en Suisse, où il est mort dans un âge très-avancé.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BEAUPOIL DE ST-AULAIRE porte « de gueules à trois couples de chiens » d'argent, posés en pal 2, 1, les liens d'azur tournés » en fasce. »

BEAUREGARD (DE), nom d'une ou de plusieurs familles nobles en Poitou, qui, si elles sortent d'une même souche, ont adopté des armoiries différentes.

Beauregard (Mess. Pierre DE), Chev., Sgr de Champnoir, épousa en 1647 Dlle Jacqueline DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, fille de Gabriel et de Dlle Louise de Maunoury. — Gén. du Pin. — St-Al.

La liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui obtinrent des ordonnances de maintenue, donne les noms suivants :

Beauregard (Jean DE), Sr des Molles, Psse de Chiré en Gençay.

Beauregard (N. DE), Sr des Molles, Psse d'Andillé, près Poitiers.

Beauregard (Louis DE), Sr de la Mothe-Coutillon, Psse de Quéaux.

Beauregard (Jean DE). Sa veuve Perrette de Genouillé, tutrice de ses enfants, aussi Psse de Quéaux.

Beauregard (N. DE), Psse de St-Remi, Elec. de Châtellerault.

Beauregard (Pierre DE), Sgr de Champnoir, Psse de Quéaux, fut confirmé en 1667 dans sa noblesse par M. de Barantin.

Beauregard (Jean DE), Sgr de la Motte-de-Jourdres, Psse de Bouresse, a fait partie du ban des nobles du Poitou convoqué en 1690. Il avait rendu hommage de cette terre aux Sgries de Civray et de Melle le 14 janvier 1679.

Beauregard (Cosme DE), Ec., Sgr de la Durandière, fut, par arrêt du conseil du roi, du 13 septembre 1669, signé Letellier, confirmé dans ses priviléges de noblesse, et déchargé d'une amende de 500 liv. à laquelle il avait été condamné par jugement de M. Voisin du 2 mai 1667. Il avait pour fils RENÉ, qui est nommé dans l'arrêt du conseil. — Maupeou.

Beauregard (René DE), Ec., Sgr de la Pocquelière, épousa, par contrat passé le 12 juin 1657 par N..., Nre de la baronnie de Mirebeau, Dlle Marguerite COURTINIER, dont il eut : 1° RENÉ, qui suivra; — 2° CHARLES, Sgr d'Orches, baptisé le 27 août 1671, comme il appert de son extrait baptistaire, certifié

Digitized by Google

par le curé de Doussay et légalisé par le sénéchal de Richelieu. Il épousa, le 1er juillet 1685, Dlle Marie-Anne DADINE ; il était du 1er escadron des nobles de la sénéchaussée de Poitiers convoqués au ban de 1693. — Maupeou. — Il fut confirmé dans sa noblesse par sentence rendue par M. de Maupeou, le 22 février 1698. — Il est qualifié dans cette pièce d'Ec., Sgr de la cour d'Orches, y demeurant, Psse d'Orches, Elec. de Châtellerault.

Beauregard (René DE), Éc., Sgr de Mondon, baptisé le 5 mai 1658, comme il appert de son extrait baptistaire certifié par le curé de Doussay, signé Champignon, et légalisé par le procureur fiscal de Richelieu, signé Goureault, qui fut produit devant M. de Maupeou, intendant de Poitou, épousa, par contrat du 23 juin 1679, passé par les Nres royaux à Poitiers, Dlle Honorée-Françoise LE BEL DE BUSSY. —Maupeou.—Il fut confirmé dans sa noblesse, ainsi que son frère Charles, dont nous venons de parler, le 22 février 1698, par sentence de M. de Maupeou.

Beauregard (René DE) a servi comme brigadier dans la 4e brigade de l'escadron de Boisragon au ban de 1758, réuni à St-Jean-d'Angély le 15 juin. Nous présumons que c'est le même qui prenait la qualité d'Éc., Sgr de Champnoir, ancien lieutenant de cavalerie, et qui décéda à Poitiers le 11 février 1779, étant alors veuf de Madeleine-Charlotte-Françoise D'ARCEMALLE, morte en 1773. — Jou.-Lo.

Beauregard (Jules-Charles-René DE), Chev., Sgr de la Maison-Neuve-la-Rivière, avait épousé Dlle Jeanne-Marie SANGLIER, dont il eut un fils, JEAN-CHARLES-LOUIS, qui épousa à Thouars, le 13 août 1781, Jeanne-Baptiste D'ALOIGNY-ROCHEFORT, fille de Charles-Guy d'Aloigny-Rochefort, Chev., Sgr de Lignères, et de dame Julie DE BEAUREGARD. — Jou.-Lo.

ARMOIRIES. — L'ordonnance de maintenue du 9 septembre 1667 dit que tous les Beauregard de Poitiers portent « d'or à la bande d'azur accompagnée de » 3 lamproies naissantes de sable, posées 1 et 2. » — Arm. Poit.

LOUIS de Beauregard, Éc., Sgr de Champnoir, portait « de sable au chevron d'or, accompagné de » trois têtes de lamproie de même marquées d'azur, » posées 2-1. » — *Ib.*

CHARLES de Beauregard, Éc., Sgr de la cour d'Orches, près Châtellerault, portait « d'argent au che- » vron d'azur accompagné de 3 roses de gueules, » posées 2-1. » — *Ib.*

FRANÇOIS de Beauregard, Ec., Sgr de Monfrebœuf, portait « d'azur à un aigle d'or regardant un soleil nais- » sant de même à l'angle dextre du chef. » — *Ib.*

BEAUSOBRE. L'origine de cette famille, qui a fourni des hommes remarquables dans les lettres, n'est point établie d'une manière irrécusable.

Selon la Chesnaye-des-Bois (t. IV, p. 654), cette maison d'ancienne noblesse tire son origine des barons de Beaux, en Provence, où ils tenaient un rang dès l'an 900. MM. de Beaux étant aussi seigneurs de la terre de Sobre, la réunion des noms de ces deux seigneuries aurait donné celui de Beausobre, sous lequel la famille est plus particulièrement connue aujourd'hui. Cette combinaison peut être fort ingénieuse; mais, jusqu'à preuve contraire, elle ne nous paraît être qu'un mauvais jeu de mots dont les éléments ne sont point justifiés par des monuments authentiques.

Selon M. Tabaraud (Biographie universelle de Michaud), Isaac de Beausobre, ministre protestant, dont nous parlerons, serait issu d'une famille noble et ancienne du Limousin, où elle était connue sous le nom de Beaux, puis de Beaussart, nom que l'aïeul d'Isaac changea en celui de Beausobre, pour mieux se déguiser, lorsque, échappé au massacre de la St-Bathélemi, il se réfugia à Genève.

Cette opinion, plus raisonnable, n'est point encore celle de Dreux-Duradier (t. IV, p. 478, et v., p. 503). Cet auteur, s'appuyant sur un mémoire communiqué par M. Falconet, s'exprime en ces termes : « La famille de Beausobre est originaire du Limousin. Il paraît par des documents domestiques que ce fut de cette province qu'était natif LÉONARD de Beausobre, lequel, ayant quitté sa patrie en 1572, gagna d'abord la Suisse, et bientôt après alla s'établir à Genève. » Il est à propos, dit l'auteur de ce nouveau mémoire, de relever ici une inexactitude en ceux qui ont parlé de la famille de M. de Beausobre : ils ont dit que ce Léonard de Beausobre, qui avait changé son nom, s'appelait auparavant *de Bossart;* mais ce nom de Beausobre est bien plus ancien. Dans un temps où l'on crut pouvoir faire quelques recherches en faveur de la famille, M. de Beausobre, enseigne de la compagnie suisse de Chanson, en garnison à Maubeuge, écrivit à M. le Mqis de Louvois, qui chargea M. Stoppe, général des Suisses et des Grisons, de lui répondre. Ce dernier, dans une lettre en date du 20 juillet 1699, écrivit au pétitionnaire que sa demande ne pouvait être accueillie; mais cependant sa lettre, au travers d'un style plus allemand que français, fournit à M. de Beausobre des renseignements que nous mettrons à profit. Ces renseignements sont en effet puisés à des sources authentiques et officielles, et ils méritent notre confiance, lors même qu'ils ne se trouvent pas d'accord avec la Chesnaye-des-Bois, dont nous

Digitized by Google

pourrons relever ainsi les erreurs ou les omissions.

Filiation suivie.

Cette filiation est rédigée d'après la lettre de M. Stoppe, d'après la Chesnaye-des-Bois, Dreux-Duradier et dom Fonteneau.

Ier. — **Beaux** (Hugues DE) eut un fils dont nous ignorons le nom.

IIe. — **Beaux** (N... DE) eut un fils, qui suit.

IIIe. — **Beaux** (Bertrand DE) dit Beaussart, puis *Beausobre*, sans que l'on sache précisément pourquoi il adopta ce nouveau nom, puisque c'était longtemps avant le massacre de la St-Barthélemi, eut un fils, LÉONARD, appelé par la Chesnaye-des-Bois, ARNAULT.

IVe. — **Beausobre** (Léonard ou Arnault DE), major du régiment des gardes en 1568 (dit la Chesnaye, qui commence par lui la filiation suivie de cette famille), passa cette même année au service du prince de Condé; et, après avoir échappé au massacre de la St-Barthélemi, il se réfugia à Genève, où il se maria, et où il eut un fils, ARNAULT, qui suit.

Ve. — **Beausobre** (Arnault DE), IIe du nom, épousa (selon Dreux-Duradier et la lettre de M. Stoppe) Honorée-Clémence DE DITTON, fille de feu sire Jean-Abraham de Ditton, secrétaire du prince de Condé, et habitant de Genève. Le biographe ne parle point d'un second mariage qu'Arnault aurait contracté, selon la Chesnaye-des-Bois, avec Marthe DU FEU.

VIe. — **Beausobre** (Isaac DE), Ier du nom, fils du précédent, était en 1624, dit la Chesnaye, lieutenant au régiment de Piémont; s'étant embarqué en 1627 pour passer dans l'île de Ré, où son service l'appelait, il fut pris par les Anglais et conduit en Angleterre. Il parvint à s'échapper, mais il fit naufrage près des Sables-d'Olonne. Il tomba malade en traversant le Poitou, fut accueilli par M. et Mme de Lescalle, qui lui donnèrent en mariage leur fille, Dlle N... DE LESCALLE. De cette union naquirent un fils, le ministre protestant, et trois filles.

Cette énonciation est fausse, car Isaac est aïeul et non pas père du fameux ministre protestant. Dreux-Duradier, sans mentionner ces détails, qui ressemblent beaucoup trop à un roman, se borne à dire qu'Isaac, fils d'Arnault de Beausobre et de Dlle Honorée-Clémence de Ditton, vint s'établir à Niort en Poitou.

Selon Dreux-Duradier, Isaac n'eut qu'un fils, dont le nom et la qualité lui sont inconnus, ce qui pourrait paraître étonnant, puisqu'il écrivait d'après les notes de famille, si on ne réfléchissait pas que ces notes, transmises par un membre qui occupait à la cour de Prusse un rang distingué, pouvaient bien laisser des lacunes, lorsque ces lacunes devaient plonger dans l'oubli certains faits que le protestant prussien ne se souciait peut-être pas de divulguer, quoiqu'il fût le sectateur zélé d'un culte qui prétendait rendre à sa pureté primitive une religion qui fait une loi rigoureuse de l'humilité.

En effet, dom Fonteneau, étayant son opinion sur les notes de M. Armand, curé de St-André de Niort, qui, en sa qualité de détenteur des actes de l'état civil, pouvait remonter sûrement à la source des filiations, éclaircit d'une manière bien positive et bien formelle tout ce qui paraît vague et confus dans Dreux-Duradier; et voici ce qu'il dit (t. 82): Isaac de Beausobre, Me apothicaire à Niort, épousa, le dimanche 16 janvier 1633, Dlle Marie MARTIN, dont il eut: 1° ISAAC, qui suivra; — 2° MARTIN, né le 4 janvier 1636; — 3° MARIE, née le 31 août 1637, mariée à Jehan Pinet, régent; — 4° ISABEAU ou ELISABETH, née le 18 mars 1640; — 5° LOUISE, née le 26 juillet 1643; — 6° PHILIPPE, né le 10 août 1646; — 7° JEAN, qui alla se fixer en Suisse, et dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

Remarquons ici, sans nous préoccuper des causes qui ont pu provoquer le silence sur certains faits, qu'à l'époque dont nous nous occupons, les familles protestantes distinguées, que les persécutions religieuses avaient chassées loin de la France, et qui rentraient dans leur patrie, y retrouvaient difficilement la position élevée que leurs ancêtres y avaient occupée autrefois, et étaient obligées même fort souvent de se livrer à des professions qu'elles eussent dédaignées dans des temps meilleurs, mais auxquelles les condamnaient des lois sévères, étayées par les préjugés et par les mœurs, qui rendaient fort difficiles des alliances éclatantes. C'est ce qui expliquerait la chute que fit la famille de Beausobre lors de son établissement à Niort après son retour des pays étrangers, chute dont elle se releva bientôt, comme on le verra.

VIIe. — **Beausobre** (Isaac), IIe du nom, né le 28 mai 1634, suivit la même profession que son père, car dans un acte du 6 septembre 1665 il prend la qualité de Me apothicaire et le titre d'ancien du consistoire de Niort, titre dont il avait été revêtu. Il mourut le 26 octobre 1682, à l'âge de 49 ans. Il avait épousé Dlle Louise GACHET, dont: 1° ISAAC, qui suivra; — 2° MARIE, née le 13 janvier 1661, morte en bas âge; — 3° BENJAMIN, né le 10 novembre 1663, baptisé le 14 du même mois. Il suivit son frère le ministre en Prusse, où il se fixa et forma souche; — 4° LOUISE-ELISABETH, née le 28 avril 1666, mariée à

Digitized by Google

Christophe Augier de la Terraudière; — 5° JEANNE, née le 13 janvier 1670, mariée vers 1703 avec un Jean de Beausobre, son parent, comme on le verra ci-après; — 6° MARIE, née le 14 octobre 1677, morte fille dans un âge assez avancé, et inhumée dans l'église de Notre-Dame de Niort, ce qui donnerait lieu de croire qu'elle avait abjuré la religion prétendue réformée; — 7° CLAUDE, mort peu de jours après sa naissance. — D. F., 84.

VIII°. — **Beausobre** (Isaac DE), IIIe du nom, fut baptisé le 8 mars 1659, d'après les mémoires de M. Armand, curé de St-André de Niort, par Me Jean Chalmot, pasteur de Chef-Boutonne, et non pas par Bossatran, comme le prétend Dreux-Duradier. Nous ne rapporterons point l'anecdote que raconte aussi cet auteur sur la mémoire étonnante du jeune Isaac, qui récita un sermon du célèbre ministre Drélincourt avec toute la noblesse et le feu que ce ministre donnait à ses discours, ni la prédiction de Drélincourt annonçant que cet enfant deviendrait un jour l'un des ornements de l'église réformée. En général tous ces tours de force que l'on prête, dans leur enfance, à ceux qui se sont distingués plus tard, ne sont que des histoires inventées après coup, et lorsque la suite des temps les justifie.

Ce fut chez M. de Villette, qui l'avait attiré près de lui, que le jeune Isaac perfectionna son éducation. Il se rendit de là à Saumur, alors école célèbre des protestants, où il acheva ses études. Le 20 août 1679, lorsqu'il fut parrain de Suzanne-Angélique, sa cousine germaine, fille de Jehan Pinet, régent, et de dame Marie de Beausobre, il prenait le titre de *proposant en théologie.*

Fait ministre à 24 ans, au dernier synode de Loudun, qui s'ouvrit le 2 juin 1683, il fut d'abord chargé de desservir l'église protestante de Châtillon-sur-Indre, en Touraine, où il reçut l'imposition des mains le 19 juillet 1683.

Moréri, la Biographie universelle, et Dreux-Duradier, dans son premier article sur Beausobre (t. IV, p. 478), prétendent qu'il fut condamné à faire amende honorable pour avoir brisé le sceau du roi placé sur la porte du temple de Châtillon.

Mais Dreux-Duradier, dans ses additions (t. V, p. 503), rectifie cette assertion erronée. Ce ne fut point, dit-il, pour avoir brisé le sceau apposé sur la porte du temple, comme on l'avait prétendu, mais pour avoir chanté les psaumes et fait le prêche dans sa maison. Au reste il ne manqua jamais au respect qu'il devait à l'autorité royale; et la sentence qui le condamna gardant le silence sur la rupture du sceau, on doit croire qu'il ne s'en était pas rendu coupable.

Enfin, obligé de s'expatrier pour éviter l'exécution de l'amende honorable à laquelle il était condamné, il parvint à se sauver en Hollande, et arriva à Rotterdam au commencement de novembre 1683. M. de Beausobre, continue Dreux-Duradier, acquit l'estime de la princesse Amélie, veuve de Frédéric-Henri, prince d'Orange. Elle le plaça, en qualité de ministre de cour, auprès d'Henriette-Catherine de Nassau, mariée en Allemagne avec le prince d'Anhalt-Dessau. Un jour cette princesse, qui avait une grande estime pour M. de Beausobre, l'entretenant du prince Léopold son fils, pour lequel elle avait une extrême tendresse, lui demanda ce qu'il en pensait. M. de Beausobre ne répondit d'abord qu'en faisant l'éloge du jeune prince. Mais, lui dit la princesse d'Anhalt, il n'est pas parfait; a-t-il quelques petits défauts? « Madame, reprit-il alors, puisque Votre Altesse » m'ordonne de lui dire mon sentiment, je trouve » que, pour un prince si jeune, il décide quelquefois » avec trop de légèreté. » Quelque temps après, M. de Beausobre était à table avec le jeune prince, qui était instruit de ce jugement: « On m'a dit, mon- » sieur, lui dit Léopold, que vous trouvez que, pour » un jeune prince, je décide trop légèrement? On vous » a dit la vérité, Monseigneur, répondit Beausobre » sans détour. » Le prince, désarmé par cette franchise, fit verser deux verres de vin, présenta l'un à M. de Beausobre, et, prenant l'autre, lui dit en l'embrassant qu'il était et qu'il voulait toujours être de ses amis; et ce sont en effet les sentiments qu'il a conservés jusqu'à sa mort.

Nous ne suivrons ni Deux-Duradier ni Moréri dans l'éloge qu'ils font de Beausobre; nous dirons seulement, avec ces biographes, qu'il a été un des écrivains les plus féconds de la religion protestante. Ses nombreux ouvrages sont fort estimés par ses coreligionnaires, et lui ont valu une grande célébrité.

Le duc de Saxe-Barby, s'étant fait calviniste, de luthérien qu'il était, ce changement fut censuré par Georges Moeblus, professeur de théologie à Leipsick, ainsi que par tous les théologiens de cette ville, qui donnèrent leur approbation à cette attaque. De Beausobre leur répondit dans un ouvrage portant pour titre: « Défense de la doctrine des réformés sur la Providence, sur la prédestination, sur la grâce et sur l'Eucharistie. Magdebourg, in-8°, 1693-1694. » Il prononça la même année l'oraison funèbre du prince de Dessau, dans laquelle on remarque qu'il laissa indécise la question du salut des philosophes païens.

Après 8 ans de séjour à Dessau, Beausobre se rendit, en 1694, à Berlin, où il devint successive-

Digitized by Google

ment pasteur des réfugiés, chapelain du roi, membre du consistoire royal, directeur de l'hospice nommé *Maison française*, inspecteur des églises et du collége des Français du district de la capitale. La cour de Berlin, à l'instigation du baron de Spanheim, ministre d'Etat, le chargea, avec M. Lenfant, autre ministre français, également réfugié en Prusse, de travailler à une version du Nouveau Testament. Ils se partagèrent le travail : Beausobre prit les Epitres de St Paul, et Lenfant eut en partage les Évangiles, les Actes des Apôtres, les Épitres et l'Apocalypse. Ils publièrent leur ouvrage en 1718, en 2 volumes in-8°, sous ce titre : « Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduit en français sur l'original grec, avec des notes littérales pour éclaircir le texte, par MM. de Beausobre et Lenfant. A Amsterdam, chez Pierre Humbert, 1718, in-4°, deux tomes. »

M. de Beausobre est l'auteur de la préface générale sur les Épitres de St Paul, et des préfaces particulières à chaque Epitre.

En 1734-39, il publia à Amsterdam une « Histoire critique du manichéisme, in-4°. » Le 1er volume seulement est de lui; le 2e a été rédigé par Formey, sur ses mémoires. Les journalistes de Trévoux ayant vivement attaqué cet ouvrage, il leur répondit par un grand nombre d'articles qu'il publia dans la *Bibliothèque germanique*, dont il était un des fondateurs. Entre autres articles donnés par lui à ce recueil, on distingue sa « Dissertation sur les adamites de Bohême, » dans laquelle, contrairement aux documents les plus authentiques, il essaye de prouver que cette secte n'a jamais existé. Cette opinion fut victorieusement combattue et réfutée par le P. Travasa, savant théatin d'Italie.

Les églises d'Utrecht, de Hambourg, et de Savoie à Londres, cherchèrent à attirer Beausobre par des propositions avantageuses; mais le roi de Prusse ne voulut jamais laisser sortir de ses Etats un savant aussi distingué, et qui honorait par ses talents sa patrie adoptive. Isaac de Beausobre mourut à Berlin le 6 juin 1738, âgé de 79 ans. Outre son « Histoire de la réformation, » à laquelle il travailla pendant une longue partie de sa vie, et qui devait comprendre l'histoire générale de l'Eglise en Occident depuis le concile de Bâle jusqu'à la confession d'Augsbourg, avec celle des différentes sectes auxquelles les réformés se rattachent, et que M. Pazon de Moncets a publiée en 1785 à Berlin, il a laissé en manuscrits un grand nombre d'ouvrages dont voici les plus connus : 1° « Remarques critiques et philologiques » sur le Nouveau Testament, publiées à la Haye par » les soins de la Chapelle, en 1742; — 2° Histoire » critique du culte des morts parmi les chrétiens » et les païens; — 3° Supplément à l'Histoire des » Hussites, de Lenfant, publié à Lausanne, en 1745; » — 4° Dissertation sur les livres d'Optat, évêque de » Milève; — 5° un grand nombre de sermons, etc. »

De Beausobre avait épousé en premières noces, étant encore pasteur de Châtillon-sur-Indre, Claude-Louise Arnaudeau, fille de Claude ARNAUDEAU, ministre de l'église de Lusignan, dont il eut, d'après Dreux-Duradier : 1° LÉOPOLD, colonel d'un régiment d'infanterie, et depuis lieutenant général au service de la Russie, sur lequel nous n'avons aucuns renseignements; — 2° CHARLES-LOUIS, né à Dessau en 1690, qui n'embrassa l'état ecclésiastique que malgré lui, et pour se rendre aux désirs de sa mère; il devint ministre de Bukiotz, puis vint à Hambourg, et enfin se réunit à son père à Berlin. Il fut conseiller privé du roi de Prusse, membre de l'Académie des sciences, et mourut en 1753. Il continua, aidé de Roques, et sous la direction de son père « les Discours » de Saurin sur la Bible, » et composa « les Discours » sur le Nouveau Testament. » Il est également l'auteur d'une « Apologie des protestants, » et du « Triomphe de l'innocence, » ouvrage du même genre; — 3° ALBERT, tué à 22 ans au siége de Belgrade; — 4° MARIE, épouse de M. de Mauclerc, ministre de la cour de Prusse à Stettin; — 5° N..., fille dont nous ignorons la destinée. De son second mariage avec Dlle Charlotte SCHWARTZ il a eu — 6° LOUIS, que nous supposons être celui dont il est parlé dans la Biographie universelle, naquit à Berlin en 1730. Le prince royal, depuis Frédéric le Grand, l'ayant adopté par estime pour son père, assigna 500 écus de pension annuelle pour son éducation. Après avoir étudié au collége français de Berlin et à Francfort, Louis de Beausobre vint en France pour achever de s'y former; et, à son retour en Prusse, Frédéric le fit entrer à l'Académie des sciences, et, après l'avoir employé dans divers tribunaux, il le nomma conseiller privé. Le prince l'appelait *le petit Beausobre*, en le comparant à son père. Il mourut à Berlin le 3 décembre 1783; il a laissé : 1° « Lettres sur la littérature allemande, » dans le Mercure de 1755; — 2° « Dissertations philosophiques sur la nature du feu et les » différentes parties de la philosophie, 1753, in-12; » — 3° Dissertatio de nonnullis ad jus hierarchicum » pertinentibus; — 4° le Pyrrhonisme du sage, 1754; » — 5° Songes d'Epicure, 1756; — 6° Essai sur le bonheur; — 7° Introduction à la statistique; — 8° Introduction générale à l'étude de la politique, des » finances et du commerce. Amsterdam, 1765, 2 vol. » in-8°. » — Quelques bons *mémoires* dans le recueil de

Digitized by Google

l'académie de Berlin.—Nous ignorons s'il se maria et s'il eut postérité ;—7° LÉOPOLD EMILIUS, sur l'existence duquel nous n'avons aucuns renseignements.

La Chesnaye-des-Bois prétend qu'outre son mariage avec Claude-Louise Arnaudeau, Isaac de Beausobre en contracta deux autres en Allemagne. Du premier lit seraient nés trois enfants, dont deux tués, l'un au siége de Belgrade, et l'autre à celui d'Olmutz; le troisième mort en 1754 en Russie, où il était l'un des plus anciens généraux, et colonel d'un régiment de dragons, laissant plusieurs enfants. Un quatrième fils, né du second lit, s'établit à Berlin, où il a été conseiller privé du roi de Prusse et membre de l'Académie. Ces renseignements, quoique moins complets que ceux qui sont fournis par Dreux-Duradier, coïncident cependant assez bien, comme on le voit, avec les assertions de cet auteur. Les articles qui suivent sont extraits de dom Fontenau, qui les a recueillis dans les mémoires déjà cités de M. Armand, curé de St-André de Niort.

VII^e^.—**Beausobre** (Jean DE), fils puîné d'Isaac, I^er^ du nom, M^e^ apothicaire à Niort, et de Dlle Martin, rapportés au VI^e^ degré de la filiation suivie, naquit le 11 juillet 1649. Il passa en Suisse; s'y étant marié, il eut de N..., son épouse, plusieurs enfants. La supputation des degrés et les mentions établies dans la lettre écrite en 1699, au nom de M. de Louvois, en réponse aux réclamations d'un membre de la famille de Beausobre, prouvent que les démarches faites à cette époque auprès du ministre français, dans le but d'obtenir de faire des recherches sur sa famille, doivent être attribuées à Jean de Beausobre, dont nous parlons, lequel était alors, ainsi que nous l'avons vu, enseigne de la compagnie suisse de Chanson, au service de France.

Ici se présente une difficulté à laquelle donnent lieu les mentions suivantes :

Il est dit dans les Mss de dom Fonteneau que Jean de Beausobre, qui était capitaine dans les troupes suisses, étant venu en France, épousa *clandestinement*, dans la Psse de Mozé (*sic*), diocèse de la Rochelle, Jeanne DE BEAUSOBRE, fille d'Isaac, M^e^ apothicaire à Niort et ancien du consistoire.

« On ne sait pas, au vrai,» ajoute le bénédictin dans une note supplémentaire, « si ce Jean de Beausobre, » qui passa en Suisse, eut un fils nommé Jean, qui » épousa Jeanne de Beausobre, sa cousine, ou si ce » n'est pas lui-même. Dans ce cas, il aurait été son » oncle, et, étant né le 11 juillet 1649, il aurait eu » au temps de son mariage autour de 54 ans et sa » nièce 33 : cela est *plus* vraisemblable que de lui » donner un fils qui n'aurait pu avoir qu'autour de » 20 ans. » Le bénédictin ne dit point sur quelle donnée il établit l'âge qu'aurait eu en 1703 un fils de Jean I^er^; mais il est probable qu'il a ses raisons, et qu'il se base sur l'époque du mariage du père, calculée d'après la date de son émigration, qui fut sans doute provoquée par les persécutions religieuses qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes.

Nous penchons vers l'opinion qui attribue pour mari à Jeanne de Beausobre Jean son oncle, et non pas son cousin germain, en 1703, époque qui coïncide parfaitement avec celle des démarches faites par cet oncle pour connaître sa famille, quatre ans auparavant, alors qu'il était au service de France avec le grade d'enseigne, grade qui a pu et qui a même dû se changer en celui de capitaine dans ce laps de temps, tandis qu'il serait ridicule d'attribuer au fils de l'enseigne du régiment de Chanson un grade supérieur à celui de son père.

Cette combinaison, d'ailleurs, explique mieux que toute autre le voyage de Jean en Poitou, les raisons qui firent que son union fut contractée *clandestinement*, la position respective des parties exigeant ce secret inusité.

Quoi qu'il en soit de cette question, ce qu'il y a de positif, c'est qu'il naquit du mariage de Jeanne de Beausobre avec Jean de Beausobre un fils, JEAN-JACQUES. Ce dernier fut baptisé le 21 mars 1704 dans l'église de St-André de Niort. Il était, à l'époque où dom Fonteneau écrivait ses notes, maréchal de camp au service de France et colonel d'un régiment de hussards, ce qui donnerait lieu de croire que, quelle qu'en fût la cause, il appartenait dès sa naissance à l'Église catholique. Nous ignorons s'il eut postérité.

ARMOIRIES.— LA FAMILLE DE BEAUSOBRE portait « de gueules chargé d'une comète ou étoile à seize » rayons d'argent, coupé d'azur chargé de deux » chevrons d'or croisés à contre-sens, la pointe de » l'un en haut et celle de l'autre en bas, appuyée sur » le bord de l'écu. »

BEAUVOLLIER. Cette maison noble et très-ancienne, dont les membres se sont distingués dans les champs de la fidèle Vendée, tire son origine, dit le chevalier l'Ermite dans son Histoire de Touraine, des vieilles masures du château de Beauvollier, Psse Ste-Julite, près Aubeterre, en Touraine; la branche aînée s'étant éteinte, les cadets de cette maison, Sgrs des Malardières, en Loudunais, ne peuvent justifier par titres leur généalogie que depuis l'an 1370.

Les membres de cette famille étaient collateurs de la chapelle des Thaureaux, à Loudun. L'auteur

Digitized by Google

du Pouillé du diocèse de Poitiers ne donne pas la date de cette fondation.

Filiation suivie.

Ier. — **Beauvollier** (noble homme Girard DE), Éc., Sgr des Malardières, donna une quittance sur parchemin à noble François du Puy, Sgr de Baché et des Vaux, par laquelle il reconnut avoir reçu le 2 mai 1377 la somme de trois cents écus d'or pour la dot de Mathurine DU PUY, sa femme. Le même Girard rendit aveu au château de Loudun, en 1399, de sa terre de Grigné, et à la même époque JEAN de Beauvollier, que nous présumons frère de Girard, rendit aussi aveu au château de Loudun de sa terre de la Roche-Rigault. — Extrait du livre des aveux de la vicomté de Loudun. — Girard eut de Mathurine du Puy, sa femme,

IIe. — **Beauvollier** (Jaudouin DE), qui épousa, par contrat passé à Paris le 19 juin 1403, Radégonde DE SARDENNES, cousine germaine de Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, administrateur de l'évêché de Carcassonne. Ce prélat la dota, par son contrat de mariage, de la terre et seigneurie de Bourcany, en Loudunais. De ce mariage est issu

IIIe. — **Beauvollier** (Jean DE), Éc., Sgr des Malardières et de Bourcany, épousa Jeanne DE LESPINAY. Elle était veuve le 16 février 1477, ainsi que cela est justifié par une transaction qu'elle passa ce même jour avec Girard de Beauvollier, son fils aîné, par laquelle elle est nommée sa mère tutrice. De ce mariage naquirent donc : 1° GIRARD, auteur de la branche aînée, aujourd'hui éteinte, et dont l'histoire de Touraine ne donne pas la filiation, lequel nous paraît être le même qui, étant capitaine du château de Berrye en 1484, obtint des lettres de rémission pour un crime commis par ses domestiques. — Ar. Roy. — 2° JACQUES, mort sans postérité ; — 3° GILLES, Éc., Sgr des Malardières, qui continue la postérité.

IVe. — **Beauvollier** (Gilles DE), Éc., Sgr des Malardières, épousa, par contrat passé le 13 juillet 1505, Renée FIDELIS, fille d'Ambroise Fidelis, Éc., Sgr de Ferroles. De ce mariage naquit

Ve. — **Beauvollier** (Guillaume DE), Éc., Sgr des Malardières, marié, par contrat passé à l'Ile-Bouchard le 21 juillet 1533, à Gabrielle DE RASILLY, fille de Georges de Rasilly, Chev., Sgr de Beauchesne et de la Fuye, en Loudunais, et de Louise de Mauléon. Ils eurent de ce mariage

VIe. — **Beauvollier** (Louis DE), Chev., Sgr des Malardières, gouverneur de Montreuil-Bellay, et l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, épousa, par contrat passé à Orléans le 7 juin 1572, Marie DE BOSSONVAL, fille de René de Bossonval, Éc., Sgr de Gandreville, Psse d'Andonville, en Beauce, et de Marie d'Ays. De ce mariage est issu

VIIe. — **Beauvollier** (Emery DE), Éc., Sgr des Malardières, intendant et maître d'hôtel du duc de Longueville, ainsi qu'il résulte du brevet de la princesse Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, du 23 décembre 1594. Il s'allia, par contrat passé à Loudun le 10 septembre 1601, à Marie DE RASILLY, fille de feu François de Rasilly, Chev., maître d'hôtel de la feue reine douairière et de Catherine de Villiers. De ce mariage naquit

VIIIe. — **Beauvollier** (Louis DE), IIe du nom, Chev., Sgr des Malardières et de Marigny, suivit la carrière des armes, assista au siége de la Rochelle, à la défaite des Anglais dans l'île de Ré, au siége de Pignerolles, au secours de Casal, à la défaite du pont de Carignan, aux barricades de Suze, et à la réduction de la Savoie. Il servit aussi en Lorraine, et se trouva à la prise de Nancy, à la défaite de Rouvray, à la bataille de Lens, et à d'autres affaires, où il remplissait les fonctions de premier capitaine au régiment de Périgord. Il épousa, par contrat passé au château de Saumur le 25 ..... 1633, Dlle Renée DE SASILLY, fille de feu Abel de Sasilly, Éc., et de Madeleine Fardeau. De ce mariage naquirent : 1° PIERRE, mort au service du roi dans la compagnie des dauphins ; — 2° FRANÇOIS ; — 3° autre PIERRE ; — 4° JEAN et 5° LOUIS, encore jeunes à l'époque où le chevalier l'Ermite écrivait l'Histoire de Touraine (1666-1667).

Beauvollier (Marie DE) des Malardières, née en 1671, doit être fille de l'un des précédents. Elle fut reçue à St-Cyr en 1687, après avoir prouvé qu'elle descendait de Gilles de Beauvollier, Sgr des Malardières, son cinquième aïeul, vivant en 1505. — Quant à ceux dont les noms suivent, l'histoire de la Vendée les place au rang de ses chefs les plus intrépides. Les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de rappeler, dans un article spécial pour chacun d'eux, le grand nombre de combats où ils ont donné des preuves de leur valeur. Nous dirons donc seulement que le comte de Beauvollier, frère aîné, Sgr de St-Marsole près Loudun, ancien page de Louis XVI, fut des premiers, en 1793, à rejoindre l'armée vendéenne, où le chevalier son frère l'avait déjà précédé, et où il fut bientôt suivi par le plus jeune. Le comte fut nommé intendant et trésorier général de l'armée ; cet emploi de confiance si honorable l'affligea pourtant, parce que ces fonctions, se trouvant plutôt administratives que militaires, l'empêchaient trop souvent, au gré de sa bouillante valeur, de partager les dangers de ses frères d'armes. Après s'être

Digitized by Google

particulièrement distingué dans les trois guerres, il fut mis à la retraite avec le grade de maréchal de camp à l'époque de la restauration. Il avait été du nombre de ceux qui, à la reprise d'armes de 1815, avaient fourni à Loudun un petit noyau de sujets dévoués aux Bourbons, qui se portèrent encore une fois dans la Vendée. M. de Beauvollier est décédé au Mans sans avoir laissé de postérité de Dlle ROLLAND, son épouse.

Le chevalier de Beauvollier, son frère puîné, avait été nommé dès les premiers rassemblements commandant en second de l'armée dite du Poitou, et blessé à l'attaque de la Châtaigneraye le 13 ou 14 mai 1793. Il fut encore blessé à Laval, et du nombre de ceux qui échappèrent lors de la déroute de Savenay. Il gagna avec quelques Vendéens la forêt de Garre. Ils furent ensuite surpris par les républicains, et conduits à Angers, où ils furent fusillés.

Le plus jeune, qui avait également donné dans toutes les occasions des preuves de la plus grande bravoure, a péri dans la retraite ou sur l'échafaud.

MM. de Beauvollier avaient deux sœurs; l'aînée a épousé M. Langlois, l'autre M. Soudan.

ARMOIRIES.—LA FAMILLE DE BEAUVOLLIER porte « de gueules à deux fers de lances mornés et contre- » pointés d'argent, posés en pal. » — Inventaire de Touraine du chevalier l'Ermite-Souliers.

BÉCHILLON (DE). Cette famille est originaire de cette partie de l'Aunis qui confine avec la Saintonge et le Poitou, et où elle s'est continuée jusqu'à ces derniers temps; elle appartient cependant aussi au Poitou, où l'une des branches principales (et la seule qui existe aujourd'hui) s'est établie dès le XVII^e^ siècle.

La notice généalogique qui suit a été extraite de titres et actes authentiques, tels que contrats de mariage, testaments, aveux, preuves de noblesse, actes de partage, brevets, etc., conservés dans la famille, et communiqués par M. l'abbé de Béchillon, actuellement directeur, professeur de théologie au grand séminaire de Poitiers, et chanoine honoraire de la cathédrale. Quelques articles seulement proviennent d'autres sources, que nous aurons soin d'indiquer.

Le plus ancien document que nous ayons pu découvrir porte la date de 1346. Depuis cette époque il nous a été possible de suivre la plupart des branches dans leur filiation et leurs diverses ramifications, à quelques lacunes près pour quelques-unes des branches éteintes dans le bas Poitou.

§ I^er^. — **BÉCHILLON** (DE), SOUCHE COMMUNE.

Filiation suivie.

I^er^. — **Béchillon** (Jean DE), qualifié Éc., Sgr d'Epanes, se rend acquéreur en 1346, le mardi après l'Annonciation, des biens meubles et immeubles provenant de la succession de feu dame Durand, en son vivant femme de Mess. Jean de Verruye, par contrat passé devant Pierre Jousseaume, chargé du scel à Frontenay, pour Mme Catherine de Navarre, dame dudit lieu. Il avait épousé Jeanne DE SAUVAYRE DE BEAUMANNEAU. Il fit fondation et dotation d'une chapellenie attachée à l'autel de Ste-Catherine de l'église d'Épanes. Il mourut peu avant 1400. De son mariage étaient issus : 1° PIERRE, qui suit; — 2° MARIE, que nous ne retrouvons que dans l'acte de partage des biens de ses père et mère; — 3° JEANNE, qui était mariée dès 1400 à Mess. Geoffroy d'Ayzire, Éc. Elle paraît avoir épousé en secondes noces messire Aymeri de Charroy, dont elle était veuve en 1448, et dont elle avait eu postérité, puisque le 21 septembre de cette année elle rendit hommage au Sgr de Surgères, comme mère tutrice de ses enfants. — F.

II^e^. — **Béchillon** (Pierre DE), Ec., Sgr d'Epanes, Irlaud, etc., était encore en âge de minorité quand il perdit son père, et fut mis sous la tutelle de Mess. Aymeri Eunay. Peu après la mort de son père, il épousa en premières noces, le 8 janvier 1400, Perrette HÉLIE, fille d'Aimery Hélie, Éc., Sgr de Faugerye. Il ne paraît point qu'il ait laissé de postérité de ce premier mariage. Le 22 juillet 1405, il reçut de Jean de Vouhé, Sgr de Vanneau, la donation de tous ses biens quelconques, à la charge de *la provision de son corps*, c'est-à-dire, comme il est expliqué en l'acte passé par Boutin, par-devant Jean Martineau, portant le scel à Frontenay, pour Marguerite de Thouars, à la charge de le loger, nourrir, chauffer, vêtir, soigner sain et malade, enterrer, etc. Pierre de Béchillon épousa en secondes noces Guillemette DE NEUCHÈZE, dont il eut quatre enfants : 1° GUILLAUME, qui mourut en mars 1452 au service du roi, auprès duquel il avait conduit une compagnie de cent hommes armés et équipés à ses frais; — 2° MATHURIN, qui suit; — 3° JEANNE, qui épousa Louis Maintrolle, Éc., Sgr de Ruffigné; — 4° ANDRÉE, mariée à Antoine Thibault. Pierre survécut à Guillemette de Neuchèze, et épousa en troisièmes noces Jeanne-Marguerite DE VIVÔNE, fille de Jean de Vivône, II^e^ du nom, Sgr d'Oulmes, de St-Pompain, etc., et d'Isabeau de Ste-Flayve. Il eut aussi d'elle quatre

Digitized by Google

enfants ; — 5° GUILLAUME, qui suivra après que nous aurons exposé la descendance de Mathurin, né du précédent mariage (voir § II); — 6°, 7° et 8° MARGUERITE, CATHERINE et ISABEAU, qui épousèrent Jacques, Savary et Mathurin Tartarin, tous les trois frères, nés de Bertrand Tartarin, Éc., Sgr de la Gacheterie. Par testament en date du 5 septembre 1447, Pierre institua Jeanne de Vivône sa légataire universelle et exécutrice testamentaire, ensemble avec Guillaume son fils aîné; confirma la fondation et dotation d'une chapellenie faite par son père dans l'église d'Épanes, et ordonna, entre autres dispositions, que le service divin, avec matines, serait célébré pendant les trente jours qui suivraient son décès; que treize pauvres vêtus de drap noir, portant en main une torche de cire du poids d'une livre, seraient placés autour de son cercueil; qu'il serait donné un écu d'or à la fabrique de l'église d'Épanes, un écu d'or à M. Jourdain, curé dudit lieu, et trois écus d'or à Caillet son filleul, prêtre, pour dire trente messes pour le repos de son âme à l'autel Ste-Catherine. D'après une pièce annexée au testament, et constatant la parfaite exécution des dernières volontés du testateur, Pierre est mort en 1448.

IIIe. — **Béchillon** (Mathurin DE), Ec., Sgr d'Epanes, devenu chef de nom et d'armes par la mort de son frère aîné Guillaume, décédé sans enfants en 1453, obtient par la médiation de Louis de Beaumont, Chev., Sgr du Plessis-Macé, alors sénéchal du Poitou, une ordonnance du roi Charles VII, annulant une vente faite à son préjudice pendant qu'il accompagnait S. M. en son voyage de Guienne. Il assista comme témoin, le 8 janvier 1468, au mariage de Marguerite, sa sœur consanguine, avec Jacques Tartarin. Par son testament, en date du 6 décembre 1495, il institua ses exécuteurs testamentaires Pierre son fils aîné, et Louis Maintrolle, son beau-frère : il y fit une disposition particulière en faveur d'Andrée sa sœur, mariée à Antoine Thibault. D'après une note annexée à cet acte, il ne mourut qu'en avril 1501. Il avait eu de son mariage avec N... : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° LOUIS ; — 3° N.... ; — 4° MARIE, — et 5° JEANNE. Nous ne retrouvons ces quatre derniers, ainsi que la plupart des autres descendants de cette branche, que dans l'exposé des preuves de noblesse que fournit à la cour des aides, en 1599, Pierre de Béchillon, Ec., Sgr de la Clysse, dont il sera parlé plus bas.

IVe. — **Béchillon** (Pierre DE), Éc., Sgr d'Epanes, était présent, en 1532, au contrat de mariage de Guillaume de Béchillon, son proche parent, dont il sera parlé plus bas, avec Marie de Vieille-Seigle; en 1555 il figure dans une transaction en qualité de tuteur des enfants issus de ce mariage. Il eut de N.... son épouse : 1° JEAN, qui suivra ; — 2° PIERRE ; — 3° CATHERINE.

Ve. — **Béchillon** (Jean DE), Éc., Sgr d'Épanes, eut de N.... son épouse : 1° THIBAULT, qui suit ; — 2° ANDRÉE.

VIe. — **Béchillon** (Thibault DE), Éc., Sgr d'Épanes, eut six enfants : 1° BERTRAND ; — 2° ANTONIN ; — 3° JACQUES ; — 4° MARGUERITE ; — 5° MARIE ; — et 6° LOUISE. Parmi ces six enfants, nous ne retrouvons que JACQUES, qualifié Éc., Sgr d'Oryon, demeurant audit lieu, Psse de St-Georges-de-Noué (Noisné), lequel, le 16 octobre 1618, achète de Samuel de Béchillon, son parent, pour la somme de 276 livres tournois, un cheval bai, âgé de quatre ans, avec ses harnais, selle et bride.

§ II. — **BÉCHILLON** (DE), BRANCHE D'IRLAUD-ISLEREAU.

IIIe. — **Béchillon** (Guillaume DE), Éc., Sgr d'Irlaud, le Vanneau, Allery, etc., fils aîné de Pierre de Béchillon et de Jeanne de Vivône, rapportés au IIe degré du § Ier, épousa Dlle Perrette LAYDET. Fondé de procuration pour Jeanne de Vivône, sa mère, il partagea en 1464 avec Jean de Vivône, IIIe du nom, la succession de Jean de Vivône, IIe du nom, et d'Isabeau de Ste-Flayve ; lui-même mourut vers 1483, puisque, dans un acte du 1er août de cette année, Perrette Laydet, sa veuve, agit comme mère tutrice de Jacques leur fils aîné. Les enfants issus de ce mariage étaient : 1° JACQUES, qui suivra ; — 2° JEAN, qui entra dans l'ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem le 6 juillet 1493. Dans la liste par ordre chronologique des chevaliers de cet ordre, annexée au tome VII de l'Histoire des chevaliers de Malte, par M. de Vertot, Jean de Béchillon est cité sans date d'admission, mais de manière à ce qu'on comprenne qu'il a été reçu vers l'an 1522 ; c'est une erreur que la pièce authentique que nous avons sous les yeux nous autorise à rectifier. Par cet acte, Jean vend, cède et transporte tous ses droits de succession, tant advenus qu'à venir, à Jacques son frère aîné et à Perrette Laydet, sa mère, moyennant une somme de trois cent cinquante écus d'or payés comptant à frère Antoine Baron ou Sarruyon, commandeur de St-Remi, receveur et procureur général de l'ordre en la nation d'Aquitaine, langue de France, pour frais de passage; deux cent vingt-cinq autres écus d'or pour être employés selon son bon plaisir ; plus cinquante autres écus d'or pour ses frais de vêtements ; et enfin vingt-six écus d'or par chaque année, pour honnêtement s'entretenir jusqu'à ce qu'il pût y pourvoir au-

Digitized by Google

trement ; — 3o GUILLAUME, dont l'existence nous est inconnue ; — 4° MARIE, épousa François Bidaud, Éc., Sgr de Nouppichaux, par contrat passé à Niort le 28 novembre 1496.

IVe. — **Béchillon** (Jacques DE), Éc., Sgr d'Irlaud, le Vanneau, Allery, conseiller du roi et lieutenant du sénéchal de Poitou en la ville de Niort, épousa Dlle Louise ROYRAUD. Nous n'avons pu retrouver l'acte de mariage de Jacques avec Louise Royraud ; mais plusieurs aveux et hommages rendus par cette dernière, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, à Mess. Aymeri de Rochechouart, Sgr de Mortemart et de Mauzé, à la date du 1er et du 4 septembre 1508, prouvent qu'il était mort à cette époque. Peu avant, le 13 avril 1508, il avait obtenu de Guillaume Joubert, lieutenant général du gouverneur de la ville de la Rochelle, une sentence de condamnation contre « Jean Goumard, soi-disant Sgr de » Blanzay, et Jean Archavir, soi-disant Sgr du Pré- » Maynard, lesquels, armés et embastonnés d'arba- » lestes, jourlmes, brigandines, épées et autres bâ- » tons, assistés de sept à huit compagnons aussi » armés et embastonnés, avoient rompu et détruit en » deux endroits, et fait ouverture à passer charrette, » les fossés que le Sgr d'Irlaud avoit fait faire, il y » avoit plus d'an et jour, pour enclore un beau et » grand fief, de belle et grande étendue, et le préser- » ver des bêtes ; duquel fief, dépendant de la Sgrie » d'Irlaud, il étoit en possession en vertu d'édits » royaux, et avoit joui par un, deux, quatre, six, dix, » vingt, trente, quarante, et cent ans, lui ou ses » prédécesseurs, au vu et au su de tout le monde, et » des susdits Goumar et Archavir ; dans laquelle il avait » jurisdiction haute, moyenne et basse, avoit bâti, » et fait planter des arbres de diverses espèces pour » décoration et amélioration. » La sentence le maintient en possession du fief et de tous ses droits, et condamne Goumard et Archavir aux frais et dépens.

Jacques de Béchillon eut de Louise Royraud, sa femme, trois enfants : 1° GUILLAUME, qui suit ; — 2° MADELEINE, qui fut mariée le 3 novembre 1522 à Michel Darrot, Éc., Sgr de la Popelinière ; — 3o JEANNE. Dans le contrat de mariage de Guillaume son frère aîné, en date du 7 avril 1582, il est dit expressément qu'elle était morte à cette époque.

Ve. — **Béchillon** (Guillaume DE), Éc., Sgr d'Irlaud, le Vanneau, Allery, la Clysse, etc., fils du précédent et de Louise Royraud, fait accord et contrat de mariage le 7 avril 1532 avec Marie DE VIEILLE-SEIGLE, fille de Guillaume de Vieille-Seigle, Sgr de Jacquidort et des Jacquetières, lieutenant du sénéchal de Poitou au siége de Niort, et de Guillemette Sucher. D'après un hommage rendu au roi Henri II le 16 mars 1547 par Marie de Vieille-Seigle, en sa qualité de tutrice de ses enfants, et à cause des Sgries de la Clysse et de St-Georges-des-Touffeaux, en pays de Saintonge, relevant du roi à cause de son château de Saintes, Guillaume était mort à cette époque, et avait laissé quatre enfants, tous mineurs.

Marie de Vieille-Seigle, leur mère, se remaria à Gabriel d'Orfeuille, Sgr de Chay, près Lusignan, vers 1555, et la tutelle des enfants qu'elle avait eus de Guillaume fut dévolue à Pierre de Béchillon, Sgr d'Épanes, ainsi qu'il a été dit plus haut, et après sa mort, avant 1559, à Mess. Jacques Douhet, Ec., Sgr de la Derlière.

Voici les noms des enfants de Guillaume : 1° JACQUES, qui suit ; — 2° PIERRE, Ec., Sgr de la Clysse, épousa Anna ROQUARD, et eut d'elle une fille unique, SUZANNE, laquelle il donna en mariage, par contrat en date du 1er août 1581, passé à Blaye, à Jean de Mandosse, Ec., Sgr de Gignau, fils de Jean de Mandosse, Sgr de Vernon, et d'Isabeau de la Côte-Edigiscart, demeurant à Vernon, Psse de Villeneuve, ressort de Blaye. Le 1er décembre 1599 Pierre obtint sentence du roi Henri IV le déclarant issu de noble race, et le confirmant lui et les siens dans tous leurs droits et priviléges de noblesse. Nous ignorons sa postérité ; — 3° JEAN, chef de la branche de la Girardière, rapportée au § III ; — 4° CLAUDE, mort probablement avant 1559, puisqu'il n'est fait aucune mention de lui dans des actes de partage ou autres postérieurs à cette date.

VIe. — **Béchillon** (Jacques DE), Ec., Sgr d'Irlaud, etc., épousa, le 10 février 1563, Dlle Pentecôte HÉLYE, fille de feu Bertrand Hélye, Ec., Sgr de la Rochesnard, et de Dlle Claude de Braimond, demeurant à Faugerye. Les trois frères firent ensemble le partage des biens provenant de la succession de leurs père et mère, par acte en date du 14 novembre 1570, par lequel Jacques, l'aîné, renonça à ses droits de primogéniture par rapport aux terres et Sgries de la Clysse et de la Girardière, situées, l'une en Saintonge, l'autre en bas Poitou. Jacques était mort longtemps avant 1594, puisque à cette époque Pentecôte Hélye était veuve de Mess. Arthur de Foulchie, Ec., Sgr du Tesson, qu'elle avait épousé en secondes noces.

VIIe. — **Béchillon** (Samuel DE), Éc., Sgr, baron d'Irlaud, Allery, le Vanneau, l'Épinoux, etc., fils unique de Jacques de Béchillon et de Pentecôte Hélye, épousa avant 1605 Dlle Renée D'ELBÈNE, fille de Guillaume d'Elbène, Sgr de l'Epinoux en Poitou, et d'Izieux Chamarre, et veuve en premières noces

Digitized by Google

de Mess. Georges Chevalleau, en son vivant Sgr de la Tiffardière et de Boisragon. En 1615, 1616, 1617 et 1618, il fut chargé par lettres de Louis XIII et de Marie, reine-mère, de lever et de fournir pour le service de S. M. une compagnie de cent hommes de guerre à pied, et de la commander sous les ordres du duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie de France. Il était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et reçut du roi et de Marie de Médicis plusieurs lettres qui témoignent de la considération dont il jouissait à la cour, et de la confiance qu'on avait en son dévoûment. Une lettre du roi, écrite de Fontainebleau en date du 26 juin 1617, est ainsi conçue : « A Monsieur d'Irlaud.—Je sais et reconnois » par effet le soin et l'affection que vous portez tou- » jours à ce qui est de mon service, dont je de- » meure bien content, et m'en ressouviendrai aux » occasions qui se présenteront de vous gratifier et » reconnaître. Cependant je vous prie de continuer » à me tenir toujours informé de ce que vous ap- » prendrez. Le porteur vous dira toutes nouvelles de » deçà. Et sur ce, je prie Dieu, etc. Louis. » Une autre lettre de la reine, mère du roi, écrite de Blois à la date du 20 novembre de la même année, porte pour inscription : « A Monsieur d'Irlaud, gentilhomme de la chambre du roi, Monsieur mon fils. » Le 25 octobre 1629, Benjamin de Rohan, Sgr de Soubise et duc de Frontenay, le nomma grand maître de sa forêt d'Etampes. Il mourut au commencement de 1630, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Renée d'Elbène. Charles, l'aîné, qui suit, était seul en âge de majorité à la mort de son père. Le conseil de famille, assemblé le 20 janvier 1630, lui donna pour curateur aux causes René d'Aitz, Ec., Sgr de Gaultret, et désigna pour partager avec Renée d'Elbène les soins de la tutelle de ses autres enfants, encore mineurs, Etienne de Jouslard, Ec., Sgr de la Règle. Dans ce conseil figuraient comme parents, René de Béchillon, Sgr de la Girardière; Guillaume de Mauvert, Jacques Hélye, Amable, Jacques et Louis de Bosquevert, et Jacques de Jouslard. Les enfants de Samuel étaient au nombre de huit, savoir : 1° Charles, qui suivra; — 2° Louis, chef de la branche établie en Poitou, la seule existante aujourd'hui, et qui sera rapportée au § IV; — 3o Pierre, entré novice au monastère de l'Absie, en Gâtine, Psse de la Chapelle-Séguin, le 18 septembre 1645, et reçu profès dans le même monastère en 1646; — 4° Louise, mariée vers 1650 à François de Liniers, Ec., Sgr de St-Pompain et de Château-Musset, dont elle était veuve et sans enfants en 1660. Elle se retira à Poitiers, où elle mourut avant 1679; — 5° Claude, mariée avant 1648 à Mess. Pierre de Castello, Ec., Sgr du Tesson; — 6° Antoinette, entrée du vivant de son père, le 28 janvier 1626, à l'âge de 15 ans, au couvent des ursulines de Poitiers, dont Marie de Gauffreteau était alors supérieure; — 7° Marie, entra le 13 septembre 1630, étant âgée de 14 ans, au même couvent des ursulines de Poitiers; puis, en étant sortie, elle entra le 11 décembre 1632 dans celui des ursulines de Saumur, où elle fit profession le 17 décembre 1634. Elle en était mère procuratrice en 1661; — 8° Charlotte, reçue en 1641 au couvent des ursulines de Niort par Gabrielle Fourré de Dampierre, en sa qualité de supérieure.

VIII°. — **Béchillon** (Charles de), Ec., baron d'Irlaud, Sgr d'Allery, Vallans, le Vanneau, etc., est chargé, du vivant de son père, par lettres écrites d'Angers, en date du 20 juillet 1620, et signées Marie, reine, mère du roi Louis XIII, « de lever et mettre sur pied incontinent et le plus diligemment que faire se pourra une compagnie de cent hommes de pied, des plus vaillants et aguerris, qu'il conduira et exploitera en qualité de capitaine, sous les ordres du Sgr de Touville, mestre de camp du régiment des gardes de la reine, pour aider à mettre fin à la guerre civile. » Même mandat lui fut donné le 20 février 1632 par lettres du roi. Il avait également fait partie du ban convoqué en 1629, et avait servi dans l'armée de Lorraine, tant en son nom qu'en celui de Renée d'Elbène, sa mère, pour ses biens situés en pays de Poitou, Aunis et Saintonge. A la mort de son père, il le remplaça dans sa charge de grand maître de la forêt d'Etampes. Le 16 octobre 1636 il épousa Suzanne de Courbon, fille de Charles de Courbon, Sgr de St-Léger, Bryaine, etc., baron de Sèvres, Vte de Saint-Sauveur, et de dame Gabrielle Dagest. Le 10 janvier 1650, il acheta la terre, châtellenie et Sgrie de Vallans, vendue par Charles du Bellay, Chev., conseiller du roi, Mqis de Touarcé, prince souverain d'Yvetot. Cette Sgrie relevait de la baronnie de Surgères, alors possédée par François de la Rochefoucauld. Le 6 août 1667 il est confirmé en tous ses titres et priviléges de noblesse par jugement de Henri d'Aguesseau, commissaire départi par le roi pour la vérification des titres de noblesse en la généralité de Limoges, Elec. de Saintes et de Cognac. Il voulut faire de son vivant le partage de tous ses biens entre ses enfants : cet acte est à la date du 16 août 1699; mais les donataires n'entrèrent en jouissance qu'en 1710, ce qui donnerait à croire que leur père vécut jusqu'à cette époque, quoiqu'il dût être, dans ce cas, alors âgé de plus de cent ans. Ses enfants furent au nombre de onze : 1° Charles-François, qui suit et continue la filia-

Digitized by Google

tion; — 2° HENRI, né en mai 1654, fut admis le 17 décembre 1671 à exhiber ses preuves de noblesse pour être reçu en qualité de chevalier dans l'ordre de Malte; et, sur vérification faite selon les règlements de l'ordre, par Mess. frère François de Livenne-Verdille, commandeur de Ste-Catherine de Nantes, et frère Jacques de Ferrières de Champigny, commandeur d'Ansigny, Chev., députés par MM. du conseil de la vénérable langue de France, siégeant en l'hôtel du grand prieuré d'Aquitaine, hôtel St-Georges, à Poitiers, il fut reçu la même année chevalier dudit ordre, et fut pourvu l'année suivante de la commanderie de Bourgneuf, près la Rochelle. Il y mourut fort âgé, et il a été connu des anciens de la famille; — 3° FRANÇOIS-AUGUSTIN, qui épousa, le 11 février 1711, Dlle Hélène SAPINEAU, fille de feu René Sapineau, en son vivant Ec., Sgr de la Brégement, et de dame Suzanne de Gatimeri. Il mourut sans postérité; — 4° MARIE, qui épousa en 1685 Mess. François de Senecterre (St-Nectaire, Senneterre), Chev., Sgr de la Tour-Brilhac, dont elle était veuve en 1710; — 5°, 6° et 7° GABRIELLE, ANNE et CHARLOTTE, non mariées; — 8° ANGÉLIQUE, entrée novice le 23 mars 1661 au couvent des ursulines de Saumur, où elle fit profession le 29 mai 1663; — 9° URSULE, entrée le 20 octobre 1662 au couvent des hospitalières de la Rochelle; — 10° et 11° RENÉE, et LOUISE, l'une et l'autre religieuses ursulines de Niort.

IX°. — **Béchillon** (Charles-François DE), Ec., baron d'Irlaud, Sgr de Vallans, le Vanneau, Allery, etc., épousa, le 23 septembre 1702, Dlle Marie-Anne DE CHASTEIGNER, fille de feu Mess. Joseph-Roch de Chasteigner, Sgr, Cte de St-Georges, de Toufou, de la Meilleraye, la Martrye, St-Michel-le-Cloux, Labraude, etc., et de dame Anne de Guimaudeau. Il eut de ce mariage deux enfants jumeaux, dont l'un mourut en bas âge, et l'autre suit. Charles-François mourut lui-même vers 1722.

X°. — **Béchillon** (Pierre-Charles DE), Chev., Sgr, Mqis de Vallans, le Vanneau, Allery, Irlaud, des grandes et petites Touches, de Villars, Fougères, etc., né en juillet 1703, demeura célibataire. Il donna, par contrat de mariage en date du 10 avril 1776, sa terre d'Allery à Marie-Françoise de Béchillon, et sa terre de Vallans à Marie-Félicité de Béchillon. Il fit aussi une donation en argent à Charles-Sylvain et à Jean-Jacques de Béchillon, comme il sera dit X° et XI° deg., § VI. En 1758 il faisait partie du ban des nobles réuni à St-Jean-d'Angély, et a servi dans la première brigade de l'escadron de Villedon. Il mourut en 1781, et en lui s'éteignit la branche demeurée en Saintonge.

La plupart des Sgrs de Vallans et Allery qui précèdent ont été inhumés dans les caveaux de l'église de Vallans; ils étaient collateurs de cette Psse et de la chapelle des Laidais, sise en la Psse Notre-Dame de Niort.

§ III. — **BÉCHILLON** (DE), BRANCHE DE LA GIRARDIÈRE.

VI°. — **Béchillon** (Jean DE), fils de Guillaume de Béchillon et de Marie de Vieille-Seigle, rapportés au V° degré du § II, Ec., Sgr de la Girardière, est la souche d'une branche éteinte en bas Poitou, Psse du Tablier, Elec. des Sables. Il eut un fils nommé MICHEL, lequel vivait en 1610. Il eut lui-même pour fils RENÉ, qui fit partie du conseil de famille assemblé le 26 janvier 1630 pour établir une tutelle et curatelle aux enfants de Samuel son cousin germain, ainsi qu'il sera dit en l'article suivant. Nous ignorons si c'est ce René, ou bien un fils du même nom, qui épousa en 1662 Dlle N. LEPETIT DE VERNO, et qui prenait le titre de Chev., Sgr de la Girardière, de la Brédurière, Boissonnet, la Roquerie, etc. De ce mariage naquit une fille, JULIENNE-CATHERINE, femme d'une beauté remarquable, qui épousa en 1681 Mess. Séraphin Beufvier, Chev., Mqis des Palignies. René fit partie en 1689 de la troisième brigade du ban des nobles du Poitou convoqué à la Châtaigneraye. Il servit également dans celui de 1690 et dans le 2e escadron de celui convoqué en 1695. — F. Ext. des archives de l'évêché de Luçon.

§ IV. — **BÉCHILLON** (DE), BRANCHE POITEVINE DITE DE L'EPINOUX.

VIII°. — **Béchillon** (Louis DE), Sgr de l'Epinoux, Presecq, etc., fils puîné de Samuel de Béchillon et de Renée d'Elbène, rapportés au VII° degré du § II, épousa, le 11 février 1662, Dlle Marie DE BEUIGNON, fille de Mess. Jacques de Beuignon, Ec., conseiller honoraire au siége présidial de Poitiers, pair et échevin de la maison commune. Louis mourut en 1702. De son mariage sont issus cinq enfants : 1° CHARLES, qui suivra; — 2° GEORGES, chef de la branche d'Aillé, qui sera rapportée ci-après, § V; — 3° JACQUES, chef de la branche de Presecq, rapportée ci-après, § VI; — 4° MARIE, qui épousa Mess. Louis-Guy de Charaud-Mayaud; — 5° ELISABETH, femme de Mess. Honorat de Boislinard de Margou. Les trois frères furent chevaliers de St-Louis; leur renommé de bravoure se conserva longtemps dans le pays. — Aff. du Poitou, année 1779, p. 107.

IX°. — **Béchillon** (Charles DE), Sgr de l'Epinoux, chevalier de St-Louis, épousa le 4 octobre 1701 Dlle Marie-Gabrielle CLABAT DE LA GALONNIÈRE. En 1723

Digitized by Google

il fut nommé tuteur des enfants mineurs de Georges son frère et de Catherine de Stragan, alors défunts. Il eut de son mariage : 1° CHARLES, qui suit; — 2° RENÉE-MONIQUE-ELISABETH, qui épousa Jean de Constant, Chev., Sgr des Chézeaux, souche commune de toutes les branches de Constant existant aujourd'hui dans le Poitou et l'Angoumois.

X^e^. — **Béchillon** (Charles DE), Sgr de l'Epinoux, entra au service du roi; en 1747 il était cornette de la compagnie de Ferrières au régiment du mestre de camp général des dragons; en 1748, lieutenant de la compagnie de Duplessis dans le régiment d'infanterie du Roi; et en 1755, capitaine d'une compagnie du même régiment. En 1758 il s'est trouvé au ban convoqué à St-Jean-d'Angély, et y a servi dans la 3^e^ brigade de l'escadron de Vassé. Il mourut en 1768. Il eut de son mariage avec N....

XI^e^. — **Béchillon** (Charles DE), Sgr de l'Epinoux, capitaine au régiment du Roi-infanterie, qui épousa en premières noces, le 17 février 1761, Dlle N... BOISVINET DE LA GUILLONNIÈRE, morte le 29 mars 1762, dont il eut un fils, qui mourut jeune. Le 21 juillet 1763 il épousa en secondes noces Dlle Lucrèce BOISNET DE LA FRÉMAUDIÈRE, morte le 9 février 1807, et dont il n'eut point d'enfants. Il était mort lui-même dès.... En lui s'éteignit la branche de l'Epinoux.

§ V. — BÉCHILLON (DE), BRANCHE D'AILLÉ.

IX^e^. — **Béchillon** (Georges DE), Sgr de Presecq, 2^e^ fils de Louis de Béchillon et de Marie de Beuignon, rapportés au VIII^e^ degré, § IV, est nommé en 1689 cornette de la compagnie des dragons du Sr de St-Georges, lieutenant du roi au fort Louis du Rhin. En 1690 il remplace le capitaine de Saint-Georges, son oncle, dans la même compagnie des dragons, sous les ordres du Mqis de Boufflers, colonel général des dragons. En 1702 il est promu au grade de major dans le même régiment. Il épousa Anne-Catherine DE STRAGAN, qui mourut le 13 août 1719, et fut inhumée dans l'église paroissiale de St-Georges-les-Baillargeaux, où l'on voit encore sa pierre tumulaire. Georges vivait encore en 1717, comme il est constaté par un acte signé de lui et de ses frères et beaux-frères le 17 juillet de cette année; mais il était mort en 1723, laissant plusieurs enfants mineurs, qui furent mis sous la tutelle de Charles, Sgr de l'Epinoux, son frère aîné, ainsi qu'il a été dit plus haut. Nous n'avons retrouvé que le nom de l'aîné de ses enfants, GEORGES-DOMINIQUE, qui suit; mais celui-ci eut bien certainement un frère puîné, qui fut parrain de son premier enfant.

X^e^. — **Béchillon** (Georges-Dominique DE), Ec., Sgr d'Aillé, épousa, le 19 janvier 1739, Dlle Marie-Anne DE RABEREUIL. Il était en 1758 au ban de St-Jean-d'Angély, et servit dans la troisième brigade de l'escadron de Vassé. Il mourut le 26 janvier 1782, laissant six enfants, dont deux fils et quatre filles : 1° LOUIS-MODESTE, l'aîné, embrassa l'état ecclésiastique, et fut chanoine de l'église collégiale de St-Pierre-le-Puellier à Poitiers; il mourut jeune; — 2° RENÉ, après avoir servi plusieurs années dans un régiment de dragons, entra aussi dans l'état ecclésiastique, et fut successivement chanoine de St-Pierre-le-Puellier, en remplacement de son frère aîné, et chanoine de la cathédrale de Poitiers. Déchu de son titre par suite de la révolution de 1789, il n'y fut pas réintégré lors de la nouvelle organisation du diocèse en 1803; il demeura simple membre honoraire du chapitre, et se retira dans sa terre d'Aillé, où il vécut encore plusieurs années, et où il mourut en 1823; — 3° N...., religieuse en l'abbaye du Ronceray; — 4° MARIE-THÉRÈSE, qui épousa Mess. Georges Chaubier; — 5° MARIE-LOUISE, mariée à Mess. Alexandre le François de la Poussardière; — 6° JEANNE-MONIQUE, mariée à Nicolas-Jean Pion. Ainsi s'éteignit, faute d'héritiers dans la ligne masculine, la branche d'Aillé.

§ VI. — BÉCHILLON (DE), BRANCHE DE PRESECQ.

IX^e^. — **Béchillon** (Jacques DE), Ec., Sgr de St-Georges, Presecq, etc., chevalier de St-Louis, 3^e^ fils de Louis de Béchillon et de Marie de Beuignon, rapportés au VIII^e^ degré, § IV, entra jeune dans la carrière des armes. Le 16 janvier 1689 il fut nommé cornette en la compagnie de dragons de Lescours, dans le régiment de Saint-Frémond. Le 15 août 1690 il fut nommé capitaine d'une compagnie dans le régiment royal d'infanterie de la marine. Le 26 novembre 1704 il passa à la compagnie des grenadiers du même régiment, au même grade de capitaine, sous les ordres du Cte d'Angennes, lieutenant-colonel, et le 21 décembre 1709 il fut promu au grade de sergent-major dans le même régiment, commandé alors par M. de Châteauneuf. Le 11 mai 1710 il fut admis à la retraite avec pension de 400 livres, les incommodités que lui causaient ses blessures le mettant hors d'état de continuer ses services. L'année suivante, le 2 juillet 1711, il épousa Dlle Elisabeth CYTOIS, fille de Mess. Mathieu Cytois, Ec., Sgr de Sèvres, prêtre depuis la mort de Marie Goudon sa femme, et chanoine de l'église cathédrale de Poitiers, où il avait la dignité de grand chantre. Dans le par-

Digitized by Google

tage qui se fit entre les cinq enfants de Louis, Sgr de l'Epinoux, à la date du 25 mai 1702, Jacques avait eu la maison noble, terre et Sgrie de Presecq, située dans la Psse St-Hilaire de Jardres, près Chauvigny, avec toutes ses appartenances et dépendances, consistant en cinq métairies, une réserve et préclôture, et en outre un capital en argent. Il eut de son mariage trois enfants : 1° JACQUES-CHARLES-LOUIS, qui suit; — 2° MARIE, qui épousa Mess. Philippe Lemaye, Chev., Sgr de Moyzeaux; — 3° MARIE-GABRIELLE-ELISABETH, qui épousa, le 15 septembre 1733, Mess. Antoine-Honoré de Fumé, Chev., Sgr de Charrault. Jacques était mort en 1747; Elisabeth Cytois, sa veuve, lui survécut jusqu'en 1761.

X^e. — **Béchillon** (Jacques-Charles-Louis DE), Ec., Sgr de Presecq, épousa, le 28 août 1747, Dlle Claude-Sylvine-Rosalie DURIS, fille de Mess. Sylvain Duris, Ec., Sgr du Charrault de Flex, et de dame Marie-Rosalie Deluzines. Il mourut le 28 mai 1755, âgé seulement de 35 ans. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1793. Ils avaient eu de leur mariage cinq enfants : 1° CHARLES-SYLVAIN, l'aîné, qui suivra; — 2° JEAN-JACQUES, né le 23 décembre 1750, connu sous le nom de chevalier de Béchillon. Il entra dès l'âge de seize ans au service volontaire, et remplit pendant six années les fonctions de garde de la marine dans les ports de Rochefort, Brest et Toulon. Il passa à St-Domingue en 1773, et servit dans le régiment du Port-au-Prince, dans lequel il occupa différents grades, jusqu'à celui de capitaine qu'il avait gagné lorsque son régiment fut rappelé en 1792 en France, où il reçut la désignation de 110^e régiment. Jean-Jacques y conserva son grade, et était capitaine des grenadiers, quand il fut destitué en 1793. Voici dans quels termes étaient conçus l'avis qui lui fut donné de sa destitution, et le passe-port qui lui fut délivré : « Un arrêté de la commune générale vous » enjoint, citoyen, de quitter l'île de Ré dans les » vingt-quatre heures. Il vous sera délivré un passe- » port dans lequel il sera fait mention de la cause » de votre destitution. St-Martin-de-Ré, 6 octobre » 1793, l'an II de la république française une et in- » divisible. » A cet avis était joint ce passe-port : « Au » nom de la loi, laissez passer le citoyen Jean- » Jacques Béchillon, ci-devant capitaine au 110^e ré- » giment d'infanterie, destitué pour cause de no- » blesse, âgé de 42 ans, taille de, etc., etc. » Ce passe-port porte le *visa* de la municipalité de Poitiers : « Vu par nous, membres composant le » comité de surveillance et révolutionnaire à Poi- » tiers, le 14 octobre 1793, l'an II de la république » française une et indivisible, et le 1^er de la mort du » tyran! Signé : Planier et Hindré. » Presque tous les membres de sa famille ayant été dispersés par l'émigration, Jean-Jacques de Béchillon forma le projet de retourner à St-Domingue, mais il ne put exécuter ce projet qu'en 1796. Il partit à la suite du général Hédouville, et demeura six ans en qualité de capitaine de gendarmerie en la ville et place des Cayes. Fait prisonnier par les Anglais en 1803, et emmené par eux à la Jamaïque, il fut peu après relâché sur parole, et rentra en France en 1804. Il y reprit du service dans les pionniers blancs, où il conserva son grade, et fut enfin mis à la retraite le 21 juin 1810. Il était alors âgé de soixante ans; il en avait passé 44 au service. Pendant son premier séjour à Saint-Domingue, n'étant que lieutenant sous-aide-major, faisant les fonctions d'aide-major par intérim dans le régiment du Port-au-Prince en la place des Cayes, il avait épousé, par contrat du 28 mai 1782, dame Marie-Reyne VEILLEUX, veuve de Mess. Jean Coumeau, dont il n'eut point d'enfants. Il était propriétaire d'une habitation sise au quartier de la Roche-à-Bateau, Psse des Coteaux. Depuis sa retraite, il demeura à Vallans, où il avait retrouvé une partie de sa famille. Il fut nommé chevalier de St-Louis par brevet du 29 mars 1816, et mourut le 9 février 1822; — 3° MARIE-FRANÇOISE, née à Presecq le 1^er septembre 1749, mariée, par contrat du 10 avril 1776, à M. Michel-César de Boscal de Réals, lieutenant au régiment de Penthièvre-cavalerie. M. le Mqis de Vallans lui avait donné par contrat de mariage le château et la terre d'Allery, qui a passé par elle dans les mains de la famille de Boscal de Réals. Elle eut beaucoup à souffrir de la tourmente révolutionnaire; mais, douée d'une grande force de corps et d'esprit, elle a vécu jusqu'à l'âge de 84 ans, et est morte en son château d'Allery le 4 janvier 1833; — 4° ROSE-CATHERINE, née à Presecq en 1751, entrée en religion chez les dames hospitalières de Chauvigny, où elle fit profession le 15 février 1773. Elle y mourut peu de temps après; — 5° MARIE-FÉLICITÉ, née à Presecq le 13 mars 1752, entra à l'âge de onze ans à la maison royale de St-Louis, établie à St-Cyr; elle y demeura plusieurs années, et fut mariée, le même jour que sa sœur aînée, à M. Louis de Boscal de Réals, officier au régiment de la Sarre-infanterie, frère de Michel-César, qu'épousait sa sœur. Elle reçut en dot de M. le Mqis de Vallans le château et la terre de Vallans. Elle est morte le 12 février 1829, à l'âge de 77 ans.

XI^e. — **Béchillon** (Charles-Sylvain DE), Chev., Sgr de Presecq, était né au château de Presecq le 21 septembre 1748. Il avait à peine sept ans quand

Digitized by Google

il perdit son père, et il demeura sous la tutelle de sa mère jusqu'à l'âge de 17 ans. Il entra alors dans la carrière des armes, fit la campagne de Corse sous les ordres du Cte de Vaux, envoyé pour secourir le Mqis de Chauvelin, et était aide-major au régiment de Picardie-infanterie en 1777. Il était connu dans tout le régiment pour sa fermeté à faire observer la discipline, et des officiers du même régiment racontent encore que la dernière menace qu'ils faisaient à leurs soldats pour les rappeler à l'ordre était celle de les incorporer dans la compagnie du capitaine de Béchillon. Il donna sa démission en 1777, et deux ans après il épousa, par contrat du 14 juin 1779, Dlle Marie-Hélène VENAULT, fille de Mess. Joseph-Marie-Charles Venault, Ec., Sgr de Bourleuf, conseiller du roi, juge-magistrat en la sénéchaussée et siége présidial de Poitiers, et de dame Louise Bouthet-Durivault. La bénédiction fut donnée le 22 juin en l'église paroissiale de St-Pierre-l'Hospitalier par l'abbé de Béchillon, chanoine de l'église cathédrale de Poitiers. Le Mqis de Vallans, dernier représentant de la branche ainée, qui avait doté ses deux sœurs en les mariant à MM. Michel et Louis de Boscal de Réals, ainsi qu'il a été dit plus haut, lui avait légué une rente de 1,400 livres, et une de 1,000 livres à son frère le chevalier; mais ces rentes furent supprimées par la révolution. En 1789 Charles-Sylvain assista à l'assemblée de la noblesse du Poitou. En 1791 les fureurs de la révolution qui venait d'éclater en France le forcèrent à suivre l'exemple de la noblesse française, et à chercher un asile chez l'étranger. Il partit au mois de septembre, laissant deux enfants en bas âge. Il fit la première campagne (1792) dans la première compagnie de la noblesse du Poitou. Quoique grièvement blessé à un bras, il ne cessa pas de prendre une part active aux opérations de l'armée. « C'est égal, à la fin, disait-il, selon une for- » mule qui lui était familière, il me reste encore un » bras au service de mes princes. » Ce fut sans doute à cette occasion qu'il entra dans les vétérans du corps de la Châtre, connu sous le nom de Loyal-émigrant. Il en faisait partie lors de la funeste descente de Quiberon, où il périt, comme tant d'autres, victime de la perfidie des Anglais, le 21 juillet 1795, à l'âge de 47 ans. On avait reçu de lui plusieurs lettres depuis son départ, toutes pleines de l'expression du dévoûment le plus courageux à la cause qu'il avait embrassée, et de la résignation la plus chrétienne. Sa veuve lui a survécu 40 ans; elle s'était retirée à Poitiers, où elle eut beaucoup à souffrir pendant les premières années de la révolution. Elle est morte le 7 novembre 1835, âgée de près de 80 ans, laissant à ses enfants et petits-enfants les doux souvenirs d'une vie pleine de vertus et de bonnes œuvres. Etaient issus de leur mariage : 1° CHARLES-SYLVAIN, qui suivra; — 2° SYLVINE, morte en bas âge; — 3° JACQUES, connu sous le nom de chevalier de Béchillon, né à Presecq le 10 septembre 1784. Ce dernier épousa, le 7 septembre 1808, Dlle Clotilde DE MANGIN, fille de M. Joseph de Mangin de Joumé, et de dame Thérèse-Emilie Delauzon, dont il eut plusieurs enfants, deux fils : 1° JACQUES-PHILIPPE, né le 20 janvier 1813, a épousé, le 18 septembre 1837, Dlle Marie-Gaspardine-Henriette DE MANGIN, dont sont nés LOUIS-JACQUES-MARIE-GASPARD et N...; — 2° HENRI, né le 26 décembre 1815, marié en mai 1839 à Dlle Fanny RICHARD DE LA TOUR; — 3° CLOTILDE-EMILIE, née le 2 juin 1811, mariée à M. Victor Thévenard.

XII^e. — **Béchillon** (Charles-Sylvain DE), né au château de Presecq le 10 avril 1780, n'avait que onze ans lorsque la révolution française le sépara de son père. Il épousa, le 12 juillet 1802, Dlle Louise-Pauline VENAULT, fille de M. Etienne-Nicolas Venault et de Marie-Louise-Jacques des Plans. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, dont huit seulement ont vécu, et six sont actuellement vivants, savoir : 1° JACQUES, mort célibataire le 6 juin 1838, âgé de 33 ans; — 2° RENÉ-FRÉDÉRIC, qui continuera la filiation; — 3° AMÉDÉE, né le 4 février 1809, prêtre, chanoine honoraire de la cathédrale de Poitiers, directeur et professeur de théologie au grand séminaire depuis 1832; — 4° CHARLES, né le 16 juillet 1811, marié le 26 avril 1842 à Dlle Monique-Emilie DE FOUQUET, fille de François-Philippe de Fouquet, Chev. de St-Louis, et de dame Sylvie-Emilie de Mangin; — 5° LOUIS-ALEXANDRE, né le 1^er février 1816, docteur-médecin de la faculté de Paris; — 6° TOUSSAINT, né le 1^er novembre 1818, entré dans les ordres sacrés en 1840; — 7° Dlle MARIE-LOUISE-AGATHE-CAROLINE.

XIII^e. — **Béchillon** (René-Frédéric DE), né le 23 avril 1807, a épousé, le 4 février 1840, Dlle Adélaïde-Clarisse OGERON DE LIGRON, fille de M. Henri-Joseph Ogeron de Ligron et de dame Adélaïde Cordier. De ce mariage est né, le 25 octobre 1840, PAUL-FRÉDÉRIC.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BÉCHILLON porte « d'argent à trois fusées de sable mises en fasce. »

BÉGAUD. La plupart des notes que nous possédons sur cette famille proviennent des minutes de M. de Maupeou, intendant de Poitou.

Bégaud (Pierre) rendit, le 12 janvier 1395, un aveu au Sgr de Mouchamps pour son hébergement sis audit Mouchamps.

Digitized by Google

Bégaud (Jean), fils aîné de feu SEVESTRE Bégaud, valet, Sgr de la Bégaudière et de la chapellenie de Chauché, rendit aveu le 12 novembre 1410 à la Sgrie du Plessis-Vaslin, Psse des Brousils, dans lequel il mentionne que les héritiers de feu ANDRÉ et PIERRE Bégaud tiennent une partie de ses propriétés en *gariment* (garantie).

Bégaud (Dlle Gabrielle) épousa vers 1590 Claude de la Jaille, Ec., Sgr des Blonnères-Touchaud et de Beauvais.—Papiers comm. par M. Duchilleau.

Bégaud (Dlle Marguerite) épousa, par contrat du 15 juillet 1663 passé à Availles par Jouard et Courault, Nres, Mess. François de la Porte, Ec., Sgr de Fontvallais.—Gén. de la Porte du Theil.

Bégaud (Louise) a été marraine, le 24 octobre 1701, de Pierre-Jean, fils de Mess. Pierre de la Porte, Ec., Sgr des Vaux, et de Dlle Louise Taveau.—Pap. orig. comm. par M. de la Porte du Theil.

Bégaud de Beausays (Jean-François) a servi au ban de 1758 dans la 3e brigade de l'escadron de Boisragon.

Filiation suivie.

Elle est extraite des minutes de M. de Maupeou, que nous possédons.

Ier. — **Bégaud** (Christophe), Éc., était mort avant le 28 octobre 1548, époque à laquelle ses enfants se partagèrent ses biens. Le nom de sa femme ne nous est pas connu. Il avait eu, d'après le partage précité : 1° JEAN, qui suivra ; — 2° JACQUES, — 3° PIERRE, qui sont désignés dans le partage du 8 octobre 1548, passé aux Essarts par Danyet et Seiglet, Nres. On voit, par cette pièce, qu'ils avaient aussi plusieurs sœurs, entre autres LOUISE, dont ils se partagent la succession par le même acte de 1548.

De tous ces enfants, Jean est le seul dont la postérité nous soit connue.

IIe. — **Bégaud** (Jean), Éc., épousa, par contrat passé le 28 novembre 1531 devant Mouré et Boucquier, Nres de la châtellenie et seigneurie d'Olonne, Dlle Madeleine MAUCLERC, dont il eut : 1° RENÉ, dont l'existence ne nous est connue que par le contrat de partage qu'il fit le 13 octobre 1577 avec son frère Claude, qui suit, des biens provenant de la succession de leurs père et mère ; — 2° CLAUDE, qui suit.

IIIe. — **Bégaud** (Claude), Ec., Sgr de la Tour-Travarsay, partagea avec son frère René, mentionné ci-dessus, par contrat passé le 13 octobre 1577 par Neau et Bedeour, Nres à Montaigu, la succession de ses père et mère. Le 26 janvier 1580 il se qualifiait de *noble et puissant*, et de seigneur de la Tour-Travarsay, dans son contrat de mariage, passé par Chardy et Ménard, Nres à Montreuil-Bonnin ; il épousait Lucrèce ALIDAY. Il appert par l'acte de curateur, fait par le sénéchal de Mirebeau le 26 avril 1601, signé Sabourreau, greffier, qui confère à Lucrèce Aliday la tutelle de ses enfants, que Claude Bégaud était, à l'époque de sa mort, chevalier de l'ordre du roi et l'un des cent gentilshommes de sa maison. On voit aussi par cet acte qu'il laissait pour enfants : 1° MADELEINE, dont la destinée ne nous est pas connue ; — 2° JEAN, qui suivra ; — 3° LOUISE ; — 4° JACQUES, mentionné dans l'acte de vente du 17 juillet 1632 rapporté plus bas ; — 5° PHILIPPE, qui suivra son frère Jean.

IVe. — **Bégaud** (Jean), Éc., Sgr de Cherves, qui acheta de Jacques et Philippe Bégaud ses frères, le 17 juillet 1632, par contrat passé devant Pizault, Nre à Saumur, la maison de la Jarrie, provenant de la succession de dame Lucrèce Aliday, leur mère. Il fut un des témoins du mariage de Dlle Marie de Marconnay, sa belle-sœur, avec Mess. Jacques de Ravenel, passé le 24 février 1639 à Saumur. Elle lui apportait en dot 6,900 livres en argent, la maison des Aubours, sise au verger de Marconnay, et la métairie du Verger avec ses dépendances, sous la réserve de tenir le tout en *parage* (foi et hommage) de Louis de Marconnay son frère aîné.

Il épousa vers 1627 Dlle Élisabeth de MARCONNAY, fille de Lancelot de Marconnay, Chev., Sgr dudit lieu, et de Dlle Catherine Duchesneau. Il laissa de son mariage : 1° RENÉ, qui le 29 octobre 1648 était un des signataires du contrat de mariage de sa tante Marie de Marconnay. Le 10 mars 1666 il assista au conseil de famille rassemblé pour nommer un curateur aux enfants mineurs de feu Gabriel de Marconnay, Ier du nom, et de Marie Rogier ; — 2° JACQUES ; — 3° GABRIELLE, qui signa le contrat de mariage de Marie de Marconnay.

IVe. — **Bégault** (Philippe), Ec., Sgr de Baussais, épousa Dlle Jeanne CHEVALIER, par contrat passé devant Auvynet et Ollerieau, Nres à Mirebeau. Il eut de ce mariage un fils, CLAUDE, qui suivra. Jeanne Chevalier étant morte, Philippe épousa Dlle Perrine MÉTAYS. Nous ne connaissons point la date de ce mariage, qui ne nous est prouvé que par un partage fait entre Claude précité, fils de Jeanne Chevalier, et ladite Perrine Métays, femme en secondes noces, y est-il dit, de Philippe Bégaud, comme mère tutrice de LOUIS-CHARLES Bégault, son fils, et dudit Philippe, des biens provenant de la succession dudit Philippe, passé par Seigneuret et Neau, Nres de la châtellenie de la Roche-Servière, le 9 juin 1674. L'existence de Louis-Charles nous est inconnue.

Ve. — **Bégault** (Claude), Chev., Sgr d'Esmé,

Digitized by Google

avait épousé Dlle Louise DE LA ROCHEBEAUCOURT, comme il appert de l'acte de naissance de Benjamin leur fils commun, baptisé le 20 avril 1665 dans l'église de St-Hilaire de Mazeuil. Nous ne savons si c'est le même qui, qualifié de Sgr de la Jarrie, fut un de ceux qui assistèrent au conseil de famille réuni par Louis de Marconnay le 29 avril 1679, pour parvenir au partage des biens de Mess. Gabriel et de dame Marie Rogier, ses père et mère.—Gén. de Marconnay.

Claude laissa de son mariage deux enfants : 1° BENJAMIN, qui suivra; — 2° FRANÇOIS.

VI°. — **Bégault** (Benjamin), Ec., Sgr d'Esmé, demeurant Psse de St-Etienne-de-Courcoué, Elec. de Mauléon, fut confirmé dans sa noblesse par ordonnance du 6 juillet 1700, rendue par M. de Maupeou, intendant de Poitou.

ARMOIRIES. — JACQUES Bégault, Ec., Sgr de la Fromentelière, et JEAN, Ec., Sgr d'Angelles, habitant dans l'Elec. de Richelieu, portaient « de gueules » à 6 fleurs de lis d'or posées en pal 3 et 3, et au franc » quartier de sable cachant une fleur de lis, et chargé » d'un lion d'or couronné, lampassé et armé de » gueules. »

BÉJARRY, famille noble et ancienne, originaire des environs de Ste-Hermine (Vendée).

La plus grande partie des notes que nous transcrivons ici nous ont été communiquées par M. A. de Béjarry de la Roche-Gueffier, et sont justifiées par un procès-verbal d'admission dans l'ordre de Malte et autres pièces authentiques.

Béjarry (N.) épousa Jean Prévost, Ec., fils de René Prévost, Chev., Sgr de la Fenestre, et de Catherine de la Blanchardière, avec lequel elle vivait en 1430. — St-All., 10. — Gén. Prévost.

Béjarry (Robert), chanoine de l'église de Luçon, fit divers dons à l'Eglise en 1504, 1517 et 1518. — D. F.

Béjarry (Samuel), Ec., Sgr de la Louherie, la Roche et la Guesmenière, avait épousé Suzanne DE BREUIL, qui était sa veuve le 19 septembre 1617. Ils avaient pour fils aîné et principal héritier — D. F.

Béjarry (Jacques), Ec. Il prenait, le 21 octobre 1647, le titre de Sgr de la Louherie et de Lairaudière; il avait aussi des propriétés dans la Vté de Tiffauges. Il avait épousé Marie DURIOT, fille de Pierre, baron de la Grève, et de Jeanne Chasteigner. — Duch., Gén. Chasteigner.

Béjarry (Louis), Ec., Sgr de St-Vincent, demeurant à la Corbinière, Psse des Moutiers-sur-le-Lay, figure en 1644 dans une affaire criminelle. — Extrait d'un ancien registre tenu au parquet des gens du roi du présidial de Poitiers.

Nous trouvons dans le recueil de confirmations de noblesse de M. Barentin, que nous possédons, les noms qui suivent :

1° SAMUEL, Ec., Sgr de la Roche-Grigonnière; 2° ALEXANDRE-HECTOR; 3° POLYCARPE; 4° JOSUÉ; 5° ANTIPARS; 6° JONATHAN; 7° MARIE; 8° FRANÇOISE, enfants de Jacques, Ec., Sr de la Louherie; et les enfants mineurs de LOUIS, Ec., Psse de Ste-Gemme-des-Bruères, qui obtinrent des ordonnances de maintenue le 31 août 1667.

Béjarry (Polycarpe), Chev., Sgr de la Louherie, épousa, le 20 avril 1692, Dlle Marie-Anne DE PÉRUSSE D'ESCARS, dite la Jeune, seconde fille de Charles d'Escars et de Françoise Bruneau de la Rabastelière. — Gén. de Pérusse d'Escars. — C'est lui qui est mentionné dans l'ordonnance de M. Barentin du 31 août 1667, déjà citée. C'est lui également qui, sous le titre de Sgr de Lairaudière, a servi au ban de 1690, et faisait partie du 2e escadron de celui de 1695.

Béjarry (René), Ec., Sgr du Poiron, avait épousé Dlle Jeanne AYMER, comme il appert d'une donation mutuelle que se font entre eux les deux époux de tous leurs meubles, acquêts et conquêts, et de la tierce partie de leurs autres biens, passée au Poiron, juridiction de la Chaise-le-Vicomte, par Caillateau, Nre, le 14 décembre 1677. — Ms. Garan.

Béjarry de la Louerie (N.) a servi dans le 3e escadron des nobles du Poitou, réunis à la Châtaigneraye au ban du 26 mai 1689.

Béjarry (N. DE) servit dans la 2e division de la 2e brigade de l'escadron du chevalier de la Salle, au ban des nobles du Poitou convoqué à Fontenay-le-Comte le 14 juin 1758.

Béjarry (Anne-César-Bonaventure) fut reçu dans l'ordre de Malte le 5 février 1781. — St-All., 4.

Béjarry (N. DE), Sgr de St-Vincent, Port-du-Lay, faisait en 1787, lors des assemblées provinciales, partie des membres de la noblesse à l'assemblée d'élection de Fontenay-le-Comte.

Béjarry (Françoise DE), Dlle, a assisté par procuration à cette assemblée.

Béjarry (Gillette DE) avait épousé Jehan Limousin, Ec., Sgr de la Bironnière, comme il appert par le contrat de mariage de Catherine Limousin, leur fille, qui épousa Philippe Racodet, Ec., Sgr de la Guinemandière (sans date). — Gén. de la famille Racodet, comm. par M. de Bernon.

Filiation suivie.

I^er^. — **Béjarry** (Thibaud), varlet, est dénommé

Digitized by Google

dans une sentence du grand sénéchal de Poitou de 1250. Il existait encore en 1260, époque à laquelle il fit un accord sur un procès qu'il avait. L'on ignore le nom de son épouse, dont il avait eu

IIe. — **Béjarry** (Pierre), varlet, épousa en 1306 Dlle Catherine VINCENDEAU, de laquelle il laissa deux enfants : 1° MICHEA, qui suit ; — 2° GUILLEMIN, Ec., auquel Jeanne d'Eu, Ctesse d'Etampes, dame de Ste-Hermine, de Bournezeaux et de Luçon, fit le 7 août 1365 une donation de quelques héritages (la terre de la Louherie), en considération des bons et agréables services qu'il lui avait faits par longtemps, et lui faisait encore de jour en jour. — D. F. — Guillemin Béjarry était son avocat, et il était qualifié de *sage en droit.* — Chron. Fontenaisiennes, p. 40.

IIIe. — **Béjarry** (Micha, Michel), Ec., vivait de 1340 à 1367. Il avait épousé Dlle Catherine DES NOHES (des Nouhes), qui lui apporta en dot la terre et Sgrie de la Roche-Gueffier, terre qui depuis cette époque est toujours restée dans la famille. C'est peut-être lui qui, avec son frère Guillemin (ou Guillaume), est qualifié, dans un traité du 14 septembre 1379 pour un partage de succession, de *saige en droit.* — D. F.

IVe. — **Béjarry** (Guillaume), Ec., que nous ne connaissons que par le contrat de mariage de son fils Jean, lequel est dit fils de Guillaume, fils de Michel.

Ve. — **Béjarry** (Jean), Ec., Sgr de Damiette, la Louherie, etc. Il épousa Dlle Catherine SEURIETTE ; il vivait vers 1420, et mourut à 21 ans, laissant

VIe. — **Béjarry** (Maurice), Ec., Sgr de la Roche-Gueffier, l'Herbergement, Damiette, le Langon, la Guesmenière, etc. ; il avait épousé Dlle Jeanne BERNE. Il fit partie du ban des nobles du Poitou en 1491, et y servit comme archer ; il prenait le titre d'Ec., Sgr de la Guesmenière, et rendit, le 4 janvier 1498, à la veuve du Sgr de Ste-Flaive, aveu de la Gillardière, qu'il possédait à cause de Jeanne Berne sa femme. Maurice laissa de son épouse

VIIe. — **Béjarry** (Guillaume), Ec., Sgr de la Louherie, la Guesmenière, Maison-Neuve, la Roche-Gueffier, se qualifiait Sgr desdites terres dans un acte du 21 avril 1525. Il avait épousé en 1511 Dlle Gillette DE PUTTESSON.

VIIIe. — **Béjarry** (René), Ec., Sgr de la Louherie, la Guesmenière, le Châtellier et la Roche-Montravers, épousa vers 1541 Dlle Marguerite DU BEUGNON. Il laissa : 1° JACQUES, qui suivra ; — 2° JEAN dit Bras-de-Fer fut un des chefs protestants qui se distinguèrent le plus dans les guerres de religion. D'Aubigné, dans ses mémoires, en parle fréquemment, en le désignant, ainsi que son frère aîné, sous les noms de la Louherie et de la Guesmenière. Il occupa longtemps le château de la Grève, aida La Noue à s'emparer des Sables-d'Olonne entre les dimanches de la Passion et des Rameaux, 1570.

Jean mourut sans enfants.

IXe. — **Béjarry** (Jacques), Ec., Sgr de la Roche-Gueffier, la Guesmenière, le Châtellier, la Roche-Montravers, épousa vers 1570 Dlle Renée DES PLOUÈRES ; il secourut la Rochelle ; il est désigné, dans les auteurs qui parlent des guerres de religion, sous le nom de Béjarry de la Roche-Louherie. Il fut un de ceux qui accoururent au secours de la ville de Niort assiégée par les catholiques, et qui contribuèrent à en faire lever le siége. A la journée de Ste-Gemme, le 15 juin 1576, où la victoire resta également aux protestants, il était à la tête du gros de la cavalerie. Le 31 mars 1573 il obtint du duc d'Anjou un sauf-conduit signé Henri.

Jacques était mort avant le 17 juin 1578, laissant Jeanne des Plouères tutrice de leurs enfants mineurs. — Arch. du chât. du Parc-Soubise. — D. F.

Nous ne connaissons des enfants de Jacques que

Xe. — **Béjarry** (Samuel), Chev., Sgr de la Roche-Gueffier, la Louherie, la Grigonnière, la Guesmenière, etc., fut probablement obligé de sortir de France pour cause de religion ; car nous le trouvons en 1640 mestre de camp et gouverneur de la ville et seigneurie de Juliers pour les états généraux de Hollande. Il avait épousé en 1608 Dlle Marguerite DE PONT-LEVOY, fille de Jacques de Pont-Levoy, Chev., Sgr, baron du Petit-Château, et de Dlle Gabrielle d'Escoubleau. Il laissa de son mariage : 1° SAMUEL, qui suivra ; — 2° ELISABETH, qui fut la première femme de Jacques Foucher, IVe du nom, Chev., Mqis de Foucher-Circé, qu'elle avait épousé en 1637 ; — 3° MARGUERITE, épouse d'Hector Gentils, Chev., Sgr des Touches de Chavagne. Elle était sa veuve le 1er septembre 1667, époque à laquelle elle fut maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. Barentin en date dudit jour.

XIe. — **Béjarry** (Samuel), Chev., Sgr de la Roche-Gueffier, la Louherie, la Grigonnière, etc., était mineur le 20 juin 1633, et possédait certains droits de fief dans la baronnie de Mareuil. Il épousa en 1642 Dlle Renée DU JAU, fille de Louis du Jau, Chev., Sgr de Monlieu, de laquelle il a laissé cinq fils et trois filles : 1° LOUIS-HORTA, qui suivra ; — 2° FRANÇOIS-LOUIS, Chev., Sgr de la Rocardière ; — 3° RENÉ-HENRI, Chev., Sgr de Ste-Gemme ; — 4° OLIVIER ; — 5° ABIMELECK ; — 6° GABRIEL-RIGAR ; — 7° CHARLES-BALDA ; — 8° MARIE-BÉNIGNE ; — 9° ELI-

Digitized by Google

SABETH. Nous trouvons dans un mémoire généalogique manuscrit sur la famille de Foucher, dont nous devons la communication à M. de Bernon, que deux des garçons furent tués au siége de Limerick (Irlande), fait par Guillaume, prince d'Orange, qui venait, en chassant son beau-père, de monter sur le trône d'Angleterre. Il ajoute que l'aînée des filles épousa N. Janvre, Chev., Sgr de la Touche-Bouchetière, et que la cadette est décédée en Hollande.

XII^e. — **Béjarry** (Louis-Hortax), Chev., Sgr de la Roche-Gueffier, la Louherie, la Grigonnière, épousa vers 1680 Dlle Renée-Charlotte CHATEIGNER DE CRAMAHÉ, de laquelle il eut

XIII^e. — **Béjarry** (Alexandre), Chev., Sgr de la Roche-Gueffier, la Grigonnière, etc. Nous pensons que c'est lui qui, le 31 août 1667, obtint une ordonnance de maintenue de M. Barentin, et fut confirmé dans ses priviléges de noblesse. Dans un titre du 10 novembre 1659, il se qualifiait de Chev., Sgr de la Louherie, baron de la Roche, Lairaudière, la Guesmenière, etc., et demeurait à la Roche-Louherie, Psse St-Vincent. Il épousa en 1703 Dlle Marie PELARD. Nous devons faire observer que, dans plusieurs actes authentiques, Alexandre et son fils qui suit sont qualifiés du titre de marquis. Il était mort avant le 20 mars 1724, et sa veuve s'est remariée.

XIV^e. — **Béjarry** (Charles-Etienne), Chev., Sgr de la Roche-Gueffier, de la Grigonnière, de Ste-Gemme, les Bruyères, St-Vincent, Port-du-Lay, épousa vers 1727 Dlle Elisabeth PINAULT, fille de N. Pinault, Éc., Sgr de la Joubertière, et de Dlle N. d'Escoubleau de Sourdis.

XV^e. — **Béjarry** (Charles-François), Chev., Sgr de la Roche-Gueffier, du Gay et de la Grigonnière, a épousé en 1757 Dlle Marie-Françoise-Paule DE RÉGNON DE CHALIGNY. Il assista à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux.

De son mariage sont issus : 1° N., mort au service de la marine française ; — 2° PROSPER, mort dans l'émigration ; — 3° GASPARD, mort chevalier de Malte ; — 4° ACHILLE-BALDA-HENRI-LOUIS, reçu le 13 septembre 1784 chevalier de Malte (St-All.) ; — 5° AUGUSTE, Chev. de St-Louis, officier vendéen distingué, commanda des divisions dans l'armée dite du Centre, sous les ordres de M. de Royrand. Il passa la Loire, et fut assez heureux, après les désastres du Mans, pour échapper à tous les périls et pour rentrer dans son pays. Marié avec Dlle Suzanne DU FAY, il est mort en 1824, laissant pour enfants THÉOBALD, qui a épousé Dlle Caroline DE BÉJARRY ; — 6° AMÉDÉE, Chev. de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, officier général dans les armées catholiques et royales, faisait partie de l'armée lorsqu'elle passa la Loire, et eut part aux principales affaires qui l'illustrèrent sans pouvoir la faire triompher. Il fut un des deux officiers envoyés à Paris pour traiter de la paix avec la Convention, en 1795 ; il fut plénipotentiaire au même titre à Nantes, en 1797. Il a depuis été nommé député en 1816, et en 1824, membre du conseil général de la Vendée. Il a laissé de Dme Marie-Henriette D'AUBENTON un fils, AMÉDÉE, auditeur au conseil d'Etat avant 1830, marié à Dlle Elisabeth DE LA CHARLONNIE DE LA BLOTTACÉ ; — 7° ARMAND, reçu page du grand maître de l'ordre de Malte le 22 décembre 1784 ; ce fut lui sans doute qui émigra et qui servit, à l'époque de la campagne de 1792, dans une compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie. Il s'est ensuite rendu à l'armée de Condé, où il était chasseur noble dans la compagnie n° 2, lors du licenciement.

Il avait épousé en 1798 Marie-Suzanne-Bénigne DE BERNON, dont trois enfants : 1° ARMAND, qui a épousé Dlle Louise DE NOSSAY ; — 2° VALENTINE, mariée à Alexis des Nouhes de Loucherie ; — 3° AIMÉE, épouse de Léon de Tinguy, morte en 18 ; — 4° BENJAMIN, Chev. de St-Louis.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BÉJARRY porte « de sable à trois fasces d'argent. » — Arm. Poit.

BEL-CASTEL ou **BELCASTEL D'ESCAYRAC** (DE). Cette famille, une des plus illustres et des plus anciennes de la province de Rouergue, établie depuis dans celle de Quercy avant l'an 1300, a fourni une branche importante qui est venue se fixer en Poitou, où elle a contracté de nombreuses et belles alliances. Ce fait justifie suffisamment la mention que nous ferons de cette famille au milieu des familles poitevines. Elle est connue dans les titres latins sous la dénomination de *Bello-Castello*, étymologie d'un nom de terre et de famille, comme il appert des mêmes noms et armes insérés dans les nobiliaires du Rouergue et du Périgord. Elle a fait ses preuves tant pour les chapitres nobles de Lorraine que pour la maison royale de St-Cyr, l'école militaire de Paris, l'ordre de Malte et les cours d'Allemagne.

La généalogie de la branche poitevine, qui suit, a été complétée à l'aide de notes que M. de Belcastel a bien voulu nous communiquer. Ses renseignements précieux nous ont permis de rectifier plusieurs erreurs que M. de St-Allais avait commises dans son Nobiliaire universel. Ces erreurs s'opposent à ce que nous reproduisions ici les degrés qui précèdent ceux de la branche poitevine.

Digitized by Google

M. de St-Allais donne pour chef à la branche de Mont-Fabes (actuellement établie en Poitou près de Civray) Jean-Baptiste, qu'il dit être fils de Jean de Belcastel, Hᵉ du nom, Chev., Sgr d'Escayrac, et de Dlle Marguerite de Mauléon, tandis qu'il n'est que son petit-fils. Nous restituerons le degré qui a été ainsi oublié, à l'aide d'un acte authentique du 26 janvier 1752, passé en la ville de Caussade, en Quercy, signé de Belcastel, Brandon et Vaisse, témoins, Delpech et Souliagou, Nres, dans lequel noble François de Belcastel de Montvaillant reconnait comme cousin un des petits-fils de Jean de Belcastel d'Escayrac et de Marguerite de Mauléon, et établit d'une manière irrécusable, par la supputation des degrés et des noms, l'erreur que nous rectifions.

Filiation suivie.

Belcastel (de), branche poitevine dite de Mont-Fabes.

Belcastel (Jean de), Ec., Sgr d'Escayrac, fils de Jean de Belcastel de Montvaillant, Chev., Sgr d'Escayrac, et de Dlle Marguerite de Mauléon, qu'il avait épousée le 27 janvier 1597, eut pour femme Dlle Catherine de Montet; il est connu, comme nous l'avons dit plus haut, par l'acte notarié sus-mentionné. Il laissa pour fils

Belcastel (Jean-Baptiste de), Chev., Sgr de Ferrières, né, dit M. de St-Allais, en la Psse de St-Cyprien, juridiction de Castelnau-de-Montratier en Quercy, fut capitaine au régiment de Guiche, depuis Meuse; il épousa à Phalsbourg, en Alsace, où il tenait garnison, Anne-Gabrielle Fois ou Foes, fille de Nicolas Fois, Chev., Sgr de Forcaumoulin. Il eut de ce mariage

Belcastel (Antoine de), Chev., fut baptisé le 23 novembre 1682 à Phalsbourg, suivit la carrière des armes, et fut successivement premier capitaine de grenadiers au régiment de la Fond, qui fut incorporé dans celui de Périgord en 1714, ensuite aide-major, avec le brevet de commandant, de la ville de Sarrelouis. Il fut décoré de la croix de St-Louis, et mourut à Sarrelouis le 14 juillet 1708, à l'âge de 86 ans.

Il avait épousé, le 2 avril 1737, Dlle Marie-Jacobé Léonardy, fille de Jean-Henri Léonardy, officier d'artillerie à la résidence de Phalsbourg. Il eut de ce mariage : 1° Mathieu-Sébastien, né le 13 septembre 1745, entra à l'école royale militaire de Paris le 15 mars 1755, après avoir fait les preuves requises, et comme il appert d'une obligation contractée au profit de lui et de Jean-Baptiste qui suit, et de Marianne-Charlotte leur sœur, par Louis-Henri Valette, avocat en parlement, habitant de Sarrelouis, passée audit Sarrelouis le 27 avril 1774 par Vagner, Nre, et dans laquelle lui et son père sont qualifiés de chevaliers de l'ordre de St-Lazare et officiers au régiment d'Auvergne. (Les élèves de l'école militaire étaient de droit en sortant chevaliers de St-Lazare.) Il est mort à St-Domingue capitaine au régiment de Royal-Auvergne; — 2° Jean-Baptiste, dont l'article suit; — 3° Marianne-Charlotte, née le 3 avril 1738, fut nommée le 21 juillet 1761 dame d'honneur de Son Altesse madame la princesse de Soubise. Elle passa de là à la cour de Hesse-Cassel en 1783, dit M. de St-Allais; mais la lettre autographe que nous allons citer prouvera que cette énonciation n'est pas précisément juste, puisque, d'après cette lettre, datée du 23 octobre 1776, on voit que Mlle de Belcastel était déjà attachée depuis quelque temps à la princesse Philippine de Prusse, landgrave de Hesse-Cassel. Voici cette lettre, à laquelle nous laissons sa physionomie franco-allemande; elle est adressée à la mère de Mlle de Belcastel :

« Ma bien chère maman,

» Jespère que vous me tenez conte de vous céder » votre fille pour quelque temps, quoique je lui est » donnez mon agrément bien a contre cœur; l'aiment » comme ma parente, je me flatte que la chère Lo- » lotte cera contente de moi, de même que la bonne » chère maman. Je vous prie de lui parler souvent » de moi, l'attachement et l'amitié qu'elle a pour sa » digne mère me fait craindre qu'elle me pourroit » oublier; d'ailleurs je suis convaincue de son atta- » chement. J'avoue que le temps me paraitra long » d'être privez de cette charmante amie; je vous prie » pour toute au monde de la bien soingner qu'elle ne » tombe pas malade; je souhaiterez de tout mon » cœur de faire votre connaissance; ma bonne chère » maman, soyez bien persuadée que je saisirez toutes » les occasions de vous prouver mon sincère amitié : » avec ses sentiments je cerez toute ma vie, ma bien » chère maman, votre très-dévouée et bien attachée » amie. — Philippine, Landgrave de Hesse, née prin- » cesse de Prusse.

» *P. S.* Soyez bien assurez, ma chère maman, » que ne abandonnerez de ma vie votre chère fille, » et que je resterez toujours sa seconde mère.

» Weissenstein, ce 23 octobre 1776. »

On voit l'amitié et l'intérêt que portait à la famille de Belcastel la landgrave de Hesse-Cassel, qui bientôt après, sur les preuves d'ancienne noblesse produites par Marianne-Charlotte, l'éleva au poste de confiance de grande maitresse de sa cour.

La famille de Belcastel possède deux lettres auto-

Digitized by Google

graphes de l'infortunée reine Marie-Antoinette, qui témoignent de l'intérêt particulier qu'elle lui portait, et des sollicitations faites par la landgrave de Hesse en faveur de Mathieu-Sébastien et Jean-Baptiste, frères de la grande maîtresse. Cette dernière a épousé, en 1781, Henri, baron de Schonfeld, général-colonel des gardes du landgrave, son grand écuyer, son lieutenant général de cavalerie, au service de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, qui l'a décoré des grands ordres de l'Aigle-Rouge et de l'Aigle-Noir. Il avait été envoyé par le roi de Prusse comme résident auprès des princes français émigrés, ainsi qu'il résulte d'une lettre autographe de S. A. R. Mgr le comte de Provence (depuis Louis XVIII), dans laquelle ce prince témoigne de son estime pour le général. Ils n'ont point eu d'enfants; — 4° MARIANNE, née le 31 juillet 1743, morte le 29 juin 1761 à la maison de Saint-Cyr.

Bel-Castel d'Escayrac de Mont-Fabes (Jean-Baptiste DE), II° du nom, Chev., Sgr de Lairé, Linazay, la Cibillière et autres lieux, né le 26 octobre 1748, est entré à l'école royale militaire de Paris le 23 novembre 1756, et en est sorti le 1er septembre 1765, décoré de l'ordre royal et militaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, pour entrer sous-lieutenant au régiment d'Auvergne; fut fait lieutenant de la Colonelle, passa dans le régiment de Gâtinois, dédoublé du premier qui a pris le nom de Royal-d'Auvergne depuis la guerre de l'Amérique; est passé capitaine dans le régiment de Royal-la-Marine le 28 février 1778, a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1791, et nommé major à Coblentz en 1792 par LL. AA. RR. Monsieur, Cte de Provence, et son auguste frère Monsieur, Cte d'Artois; a été choisi par les princes pour organiser et commander le cantonnement des bourgeois, grenadiers et soldats émigrés; et la même année ils l'ont placé en qualité d'adjudant près de son beau-frère, le lieutenant général prussien baron de Schonfeld. Il est entré au service de Prusse en qualité de major-adjudant-général et de gouvernement le 15 août 1794, où il a servi jusqu'en l'année 1802, époque à laquelle il est rentré en France.

M. de Belcastel a servi activement pendant 40 ans.

Le 31 mai 1792 il avait été nommé chambellan de S. A. R. Mme la landgrave de Hesse-Cassel Amélie-Philippine, née princesse de Prusse. Il a épousé, 1° par-devant Daveux et Houdart, Nres de la sénéchaussée de Civray, le 19 mars 1778, dame Henriette-Catherine DE JOUSSERANT DE LAIRÉ, veuve d'Éléonore de Jousserant de la Voulerine, et fille unique de haut et puissant Sgr Mess. François de Jousserant, baron de Lairé, Chev., Sgr de Linazay, de la Cibillière et autres lieux, et de dame Jeanne-Catherine de Vaucelles; 2° le 14 novembre 1805, Jeanne-Françoise DU VIGIER, veuve d'André de Beaupoil, Mqis de Saint-Aulaire, etc., fille de Jean-Marie du Vigier, Chev., Sgr de Mirabal en Quercy, du Teinturier et des Fontenelles en Poitou, et de dame Marguerite de Beaufort des comtes de l'Esparre. Du premier lit sont issus : 1° CHARLES-AUGUSTE, dont l'article suit; — 2° CHARLOTTE-HENRIETTE.

Bel-Castel d'Escayrac (Charles-Auguste DE) de Mont-Fabes, Chev., Sgr de Lairé, né le 14 juin 1780, eut pour parrain Charles-Olivier de St-Georges, Mqis de Verac, brigadier des armées du roi, Lieut. général du Poitou, et ministre plénipotentiaire de S. M. près l'impératrice de toutes les Russies, et pour marraine, S. A. R. Mme Philippine-Auguste-Amélie, landgrave lors régnante de Hesse-Cassel.

Il a épousé au mois d'avril 1804 Dlle Sophie DE COUETUS, fille de Jean-Baptiste Mqis de Couëtus, Chev. de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine au régiment de Royal-étranger-cavalerie, qui a été général de division dans la première guerre de la Vendée, et de dame Gabrielle-Marie du Chilleau. Il a eu de son mariage : 1° JEAN-BAPTISTE-DÉSIRÉ, nommé à une place d'élève du gouvernement à l'école militaire de la Flèche, par décision de S. M. Louis XVIII du 10 février 1815; — 2° BAPTISTE-RODOLPHE; — 3° CHARLOTTE-LIDIE; — 4° CÉLESTE.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BEL-CASTEL porte « écartelé au 1 et 4 d'azur à la tour d'argent, sommée de trois donjons du même crénelés, ajourés et maçonnés de sable, qui est de Bel-Castel; au 2 et 3, de gueules à trois lances d'or en pals, qui est de Montvaillant. »

BELLANGER, famille noble qui s'est éteinte dans celle de Brochard de la Roche-Brochard.

On trouve dans un recueil de montres déposé à la bibliothèque du Roi les noms suivants :

Bellanger (Jean), archer 9 février 1474.

Bellanger (Jean), homme d'armes 1485.

D'après le peu de renseignements que nous avons pu nous procurer, nous pensons que cette famille s'est partagée en deux branches : 1° celle du Plessis-Houstelin, dont nous allons donner la filiation; 2° celle du Luc, qui suivra.

Voici d'abord les noms des personnages que nous ne pouvons rattacher ni à l'une ni à l'autre de ces branches.

Digitized by Google

Bellanger (François), Ec., Sgr de Launay, Psse St-Mars, fut confirmé dans sa noblesse par M. de Barentin le 5 septembre 1667.

Bellanger (Gédéon-Honoré), Chev., Sgr de Boisbasset, oncle de Mess. Gabriel-Joseph de Gourjault, assiste en qualité de curateur à son contrat de mariage, passé le 28 novembre 1742 au château de la Renaudie. — Gén. Gourjault.

Bellanger (Jeanne) était en 1649 2e femme de Henri Morault, Ec., Sgr du Pin et de Cremille, résidant à Poitiers.

§ Ier.—**Bellanger** (de), branche du Plessis-Houstelin.

Bellanger (Siméon), Ec., Sgr d'Astren, du Plessis-Houstelin et du fief de la Bretière, avait pour épouse Philotée Régnier (20 octobre 1622). Il avait été anobli par lettres du roi en 1607. Le 27 mars 1661, Philotée était veuve, et tutrice des plus jeunes de ses enfants.

Elle fut maintenue dans sa noblesse, comme veuve dudit Bellanger, le 5 septembre 1667. Au nombre des enfants issus de ce mariage, nous comptons : 1° Henri, qui suivra ; — 2° Siméon ; — 3° Isabeau, qui tous les trois étaient majeurs le 28 octobre 1661.

Bellanger (Henri de), Ec., Sgr du Plessis-Houstelin, épousa Marie Marchegay, fille et héritière d'Ozie Marchegay, avocat en parlement. Il se trouva au ban des nobles du Poitou convoqué en 1691. Les deux époux n'existaient plus le 12 décembre 1698. René Mesnard de Toucheprès, Chev., etc., fut nommé curateur de leurs enfants mineurs.

Bellanger (Henri de), Ec., Sgr du Plessis-Houstelin, etc., sans doute leurs fils aîné, demeurant au château des Noyers, Psse St-Paul-en-Pards, était mort avant le 14 août 1719, laissant pour fille et héritière de cette branche Marie-Aimée, qui s'allia à René Mesnard de Toucheprès, Chev., Sgr des Noyers ; elle est morte étant sa veuve, vers 1750.

§ II.—**Bellanger** (de), branche du Luc.

Bellanger (Henri de), Ec., Sgr du Luc et de la Brachetière, avait épousé Dlle Elisabeth Suyrat, Dme du Mareau. Il fut confirmé dans sa noblesse par M. de Barentin, le 5 septembre 1667 ; il laissa de son mariage : 1° Louis-Henri, qui suit ; — 2° Henri, Chev., Sgr de Guéré et de Laudouardière, épousa par-devant Lacroix, Nre de la châtellenie de Busserau, le 25 janvier 1695, Dlle Anne Reigner ; il fut confirmé dans ses priviléges de noblesse le 12 mars 1699 par M. de Maupeou ; à cette époque, il habitait sa terre de Guéré, Psse du Langon, Elec. de Fontenay ; — 3° Nicolas, Ec., Sgr de Boisbasset, qui signa le 19 novembre 1683 le contrat de mariage de son frère Louis-Henri avec Dlle Dubois.

Bellanger (Louis-Henri), Chev., Sgr du Luc et de la Brachetière, se trouva au ban des nobles du Poitou convoqué en 1690. Il servit dans le 1er escadron à celui de 1653, et dans le 3e, à celui de 1703. Le 12 mars 1699 il fut confirmé dans sa noblesse par ordonnance de M. de Maupeou. Le 14 janvier 1706 il acheta de M. et Mme de Broglie la terre de Champdeniers. Cette terre avait été érigée en châtellenie en faveur de François Ier, Cte de Rochechouart, en 1490. Louis XIV confirma ce titre à cette terre en faveur dudit Louis-Henri Bellanger, par lettres patentes du mois de juillet 1708. Il avait épousé Dlle Julie-Elisabeth Dubois, fille de Gédéon Dubois, Ec., Sgr de la Touche-Levrault, et de Dlle Elisabeth Tinguy de Nesmy, le 19 novembre 1683. Il en eut : 1° Louis-Hercule, Sgr de Champdeniers, mort sans enfants ; — 2° Henri, qui suit.

Bellanger (Henri), Chev., Sgr de Champdeniers. Il prenait aussi le titre de Sgr de Puychabot, Psse de l'Orberie, et rendit hommage de cette terre à la baronnie de Vouvant le 12 mai 1723. Marié à Marguerite Barbe-Jourt, il n'est resté de ce mariage qu'une fille unique et héritière, Marie-Madeleine, mariée le 24 septembre 1754 à Louis-Joseph Brochard, Chev., Sgr de la Roche-Brochard, auquel elle porta la terre de Champdeniers. Elle est morte à Niort le 29 juillet 1780.

ARMOIRIES.—La famille Bellanger de Champdeniers portait « d'azur au chevron d'or. »

BELLEVILLE. Cette maison, aujourd'hui éteinte, est du nombre de celles qui remontent, en Poitou, à la plus haute antiquité.

L'auteur du Dictionnaire de la Noblesse, t. XIII, p. 507, donne à croire que cette maison était issue des anciens comtes de Poitou. Il dit que Mgr de Belleville, du nom de Sanzay en Poitou, avait une fille qui épousa avant 1300 Hardouin de Savonnières, surnommé le Grand, Sgr de la Guierche, l'un des plus généreux chevaliers de son temps. Nous n'avons trouvé aucuns documents à l'appui de cette assertion.

Belleville (Maurice de), Chev., avait épousé Guiberte, qui donna, en 1230, du consentement de son mari, tout ce qu'elle possédait dans la Psse de St-Flaive à l'abbaye des Fontenelles. — Maurice prenait en 1241 le titre de Sgr de Belleville et de Commequiers, et fit le 28 mars de cette année une donation de 40 liv. de rentes à Geoffroy, Sgr de la

Digitized by Google

Flocellière, pour les bons et agréables services qu'il lui avait rendus.

Belleville (Maurice DE), Chev., avait épousé avant 1246 JEANNE, fille d'Aymery de Thouars, dame de Luçon et de la Roche-sur-Yon. Il était Sgr de Montaigu et de la Garnache en 1246. Les deux époux firent hommage à Alphonse, Cte de Poitou, de leur château de Luçon.—Ar. Roy.—En 1249 ils octroyèrent au Cte de Poitou pouvoir de tenir pendant cinq ans leur château de la Roche-sur-Yon. En 1253, Maurice se reconnut homme-lige du comte de Poitou; il lui devait pour sa terre de Belleville l'*estage* (obligation où était le vassal de résider sur la terre de son seigneur pour garder ses châteaux en temps de guerre) et rachat haut et bas. — *Ib.* — Maurice fut en 1267 un des principaux Sgrs du Poitou qui souscrivirent avec Alphonse, Cte du Poitou et frère de St Louis, la charte sur les rachats. — Nous ignorons si c'est le même Maurice qui prenait en 1287 le titre de Sgr de Châteaumur, et qui céda en 1303 à l'abbé de la Trinité de Mauléon un bois appelé le Bois-Vert, — Ar. de Thouars de la Flocellière; D. F., — et qui le 9 août 1297 fit un accord avec Jean Barbastre au sujet du fief de Lorière. — D. F., 82.

Belleville (Guillaume DE), Chev., avait eu en 1297 la tutelle d'Almodie, fille de Geoffroy de la Flocellière, valet.

Belleville (Maurice DE) et ISABELLE, sa femme, vivaient en 1269. — Besl., Ctes de Poitou.

Belleville (Maurice DE), probablement fils de Maurice rapporté plus haut, ne prenait le 17 janvier 1306 que le titre de valet dans un acte où il cédait à la dame de la Flocellière différentes parties de bois. Il fut du nombre des Sgrs poitevins qui se rendirent en 1303 aux armées d'après le mandement du roi Philippe le Bel. Il était sans doute dès 1307 Sgr de la Garnache et de Montaigu, et fut l'un des quatre Sgrs du Poitou, dit Besly, qui portèrent sur leurs épaules Arnault d'Aux, lorsque ce prélat fit, en 1307, son entrée à Poitiers pour prendre possession de son évêché, et cela depuis l'église de Notre-Dame-la-Grande jusqu'à l'église cathédrale : *sedens super quandam cathedram ante majores fores ecclesiæ pictavensis.* Ce fut comme Sgr du fief l'Evêque qu'il fut appelé à remplir ce singulier devoir. Nous présumons que c'est le même qui avait fait partie, en 1304, de l'armée de Flandres; il mourut vers 1320.

Belleville (Jeanne DE), dame dudit lieu, fille du précédent et de feu LÉTICE DE PARTENAY, dame de Paluya et de la Lande près les Moutiers-sur-le-Lay, vivait le 30 mai 1349. Elle était alors veuve d'Olivier de Clisson, sire de Clisson.

Les mémoires recueillis par D. Fonteneau semblent prouver que c'est à cette époque que s'éteignit l'antique maison de Belleville, et que la seule et unique héritière de ce nom a été Jeanne de Belleville, veuve, ainsi que nous l'avons dit, en 1349, du sire de Clisson, et mère du fameux connétable de ce nom. D'après cette opinion du savant bénédictin, les personnages qui depuis ont porté le nom de Belleville l'auraient tiré de celui de la terre qui leur appartenait. La même opinion parait avoir été adoptée par l'auteur du Dictionnaire de la Noblesse, qui dit que la famille de Harpedanne, qui a ajouté à son nom celui de Belleville, et qui a adopté les armes de cette maison, lui était entièrement étrangère et était d'origine anglaise. Nous renvoyons donc à ce mot l'article concernant cette maison, devenue poitevine par ses établissements et par ses alliances.

Un portefeuille de montres et revues déposé à la salle des manuscrits de la bibliothèque du Roi nous fournit les noms suivants :

Belleville (Pierre DE), Éc. 1er février 1371.

Belleville (Guillaume DE), Éc. 19 juillet 1379.

Belleville (Louis DE), homme d'armes 1485.

Belleville (Geoffroy DE), chambellan du roi Charles V, fut fait par ce prince chevalier de l'ordre militaire de la Cosse-de-Genest en 1378.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BELLEVILLE portait « gironné de vair et de gueules de dix pièces. »

BELLEVILLE (DE), AUTRE FAMILLE.

Belleville (Maurice DE). Sa profession nous est inconnue, ainsi que le nom de sa femme; cependant il est présumable qu'il était attaché au barreau de Poitiers, et qu'il vivait au commencement du XVIe siècle. Il a laissé deux enfants : 1° MATHURINE, qui épousa Pierre Jarry; — 2° MICHEL, qui suit.

Belleville (Michel DE), avocat au présidial de Poitiers, épousa Marie TUSSEAU; ils eurent pour enfant MATHURIN, qui suit.

Belleville (Mathurin DE), avocat au présidial de Poitiers, est cité dans un acte de notoriété comme exerçant cette charge depuis 33 ans. Il fut fait pair et échevin de la maison commune de Poitiers par la ligue, fut élu membre du conseil de la ligue à Poitiers en 1589 et en 1592; le même parti lui conféra le titre de maire de cette ville.

Il était encore pair et échevin en 1611, car à cette époque il signa avec ces titres le contrat de mariage de son neveu Jean Sauriau. Il avait épousé Catherine COTHEREAU, dont il a eu quatre enfants : 1° JEAN, qui est le même, à notre avis, qu'un Jehan de Belleville se qualifiant d'écuyer, avocat au siége présidial de

Digitized by Google

Poitiers, sénéchal de la baronnie d'Airvault, et recevant en cette qualité, et comme représentant le Sgr baron dudit lieu, l'aveu du procureur de dame Marie Bodet, veuve de Mess. Charles Darrot, Éc., Sgr de la Popelinière, pour le fief de la Gorbière, le 3 juin 1611. Il existait encore en 1630, car à cette époque il est mentionné comme possédant quelques héritages dans la terre d'Airvault; — 2° MADELEINE prit le voile dans l'abbaye de la Trinité, où elle était encore, le 8 novembre 1634, lorsque cette abbaye fut unie à la congrégation du Calvaire, union contre laquelle elle protesta; — 3° N., religieuse dans la même abbaye; — 4° CATHERINE, mariée à Alexandre de la Lande, contrôleur du domaine du roi en Poitou.

Belleville (N. DE), juge à St-Loup, probablement parent du sénéchal d'Airvault, fut en 1614 un des rédacteurs des cahiers pour le tiers état qui devaient être présentés aux états de Tours.

ARMOIRIES. — MATHURIN DE BELLEVILLE, maire de Poitiers, portait « d'azur au chevron d'or à trois » losanges d'argent, deux en chef et l'autre en pointe, » avec cette devise : *Honor et æterna quies.* »

BELLIARD. Cette famille, originaire de Pau, commune de Longère, près de Fontenay-le-Comte (Vendée), tire son illustration de la part que l'un de ses membres a prise aux grands événements politiques et militaires qui ont signalé notre époque.

I^er^. — **Belliard** (N.) eut deux fils : 1° AUGUSTIN, qui suivra; — 2° N...., qui eut quatre enfants : N...., marié avec N.... LEMERCIER; N...., marié avec N.... GAUDICHEAU; N...., mariée avec M. N.... Genty; N...., appelée Mlle Lamacardière.

II^e^. — **Belliard** (Augustin), procureur au siége royal de Fontenay-le-Comte, puis juge, officier municipal, et longtemps juge de paix du même canton, épousa Dlle N.... ROBERT-MORINIÈRE, dont il eut : 1° AUGUSTIN-DANIEL, qui suivra; — 2° MARIE-LOUISE-ANGÉLIQUE, épouse de M. Mathieu-Joseph-Séverin Pervinquière, baron de l'empire, président de chambre à la cour royale de Poitiers, dont postérité.

III^e^. — **Belliard** (Augustin-Daniel), comte de l'empire, pair de France, lieutenant général, grand aigle et grand cordon de l'ordre de la Légion-d'Honneur, commandeur de la Couronne-de-Fer, grand'croix de l'ordre de la Réunion et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, l'un des hommes les plus distingués que fit surgir l'époque glorieuse de l'empire, naquit à Fontenay-le-Comte (Vendée) le 25 mai 1769. Lors de l'invasion étrangère, en 1792, il partit avec le grade de capitaine dans le 1^er^ bataillon de la Vendée. Attaché bientôt à l'état-major de Dumourier, il enleva à la bataille de Jemmapes plusieurs redoutes à la tête des hussards de Berchini, et fut nommé adjudant général dans la journée de Nerwinde. Arrêté et destitué après la défection de Dumourier, il reprit du service comme simple volontaire, et alla reconquérir son grade sous le général Hoche dans les champs malheureux de la Vendée.

A l'armée d'Italie, il contribua, dans la journée du 15 octobre 1796, au succès du combat de St-Georges, près Mantoue, où il fut blessé, et où il mérita d'être signalé par une lettre du général en chef adressée au directoire. A la sanglante journée d'Arcole Belliard eut deux chevaux tués sous lui, et Bonaparte, qui dut la vie au dévoûment et au courage de l'adjudant, le nomma général de brigade sur le champ de bataille. Trente, Sevignano, Neumarck et Tramin furent bientôt témoins de la brillante valeur du nouveau général.

Désigné pour faire partie de l'expédition d'Égypte, il assista à la prise de Malte, et justifia la confiance qu'avaient inspirée ses débuts. Ce fut contre le carré d'infanterie commandé par Belliard que vinrent se briser aux pieds des Pyramides la première charge et la formidable réputation des Mamelucks. S'avançant par la vallée du Nil jusque dans la Nubie, Belliard signala sa marche par des triomphes à Chebreiss, à Benouth, à Cosséir, à Héliopolis, à Damiette, à Boulack, au Caire, et il protégea les recherches des savants dont les travaux devaient être le seul fruit de tant de fatigues et de tant de gloire.

Lorsque Desaix quitta l'Égypte pour aller chercher à Marengo la victoire et la mort, Belliard succéda à ce héros dans le gouvernement de la haute Égypte. Nommé commandant du Caire après les désastres de l'armée (25 avril 1799), il sut avec 6,000 hommes décimés par la peste contenir à l'intérieur une population immense, ardente à la révolte, se défendre contre les Turcs et les Anglais qui menaçaient ses murs, et il vainquit encore à Belbeis un corps de 900 Osmanlis et de 500 Anglais.

Réduit à la dernière extrémité, et obligé de capituler pour sauver les faibles débris de sa garnison, il dicta plutôt qu'il ne subit les conditions de la retraite, et il ramena en France, aux dépens des alliés, ses blessés, ses armes, ses bagages, les savants et les artistes attachés à l'expédition, et les monuments précieux qu'ils devaient léguer à la science. Récompensé de sa belle conduite par le grade de général de division, Belliard alla en 1801 conquérir dans le gouvernement de Bruxelles l'affection qu'il devait payer 30 ans plus tard par de nouveaux services.

Digitized by Google

Nommé chef de l'état-major du corps de cavalerie sous les ordres de Murat, en 1805, il se fit remarquer d'une manière particulière à Ulm, à Austerlitz, à Iéna et à Friedland. Il avait été créé grand officier de la Légion-d'Honneur le 26 décembre 1805, pour sa belle conduite à la bataille d'Austerlitz.

Chef de l'état-major de l'armée d'Espagne en 1808, Belliard contribua beaucoup à la reddition de Madrid, dont il fut nommé gouverneur. Après avoir déployé tous les talents d'un administrateur habile, il devait donner dans cette place l'exemple du courage civil joint à la bravoure énergique du soldat, en comprimant par sa seule présence et par un sang-froid admirable au moment du danger, une insurrection terrible dont les suites pouvaient causer à la France les plus cruels désastres. Ce fait est un des plus honorables de sa glorieuse vie.

Créé commandeur de la Couronne de fer en 1809, puis comte de l'empire le 9 mars 1810, Belliard rejoignit à la grande armée, en 1812, Murat, devenu roi de Naples, qui lui confia le commandement d'une division de cavalerie. Il la commanda à Ostrowna, où il sauva l'artillerie de la division Delzons, et à la Moskowa, où il eut un cheval tué sous lui, et où la vigueur et la justesse de son coup d'œil contribuèrent en grande partie à faire remporter par l'armée française une victoire payée au prix de tant de sang. Grièvement blessé le lendemain, il puisa dans son énergie l'oubli de ses souffrances physiques et les moyens de servir utilement son pays lors de la trop mémorable retraite de Moscou.

Colonel général des dragons (5 décembre 1812) en remplacement de Gouvion-St-Cyr, créé maréchal de France, Belliard fit la campagne de 1813, et à Leipsick il eut deux chevaux tués sous lui et le bras gauche fracassé par un boulet de canon. Nommé aide-major général de l'armée française, créé grand'-croix de l'ordre de la Réunion (3 avril 1813), il commanda le grand quartier général de l'armée (janvier 1814). Nommé au mois de mars commandant en chef de la cavalerie à la place du général Grouchy, qui avait été blessé à Craonne, il prit part, à la tête de ce corps, à toutes les affaires qui précédèrent l'abdication de Napoléon, qu'il n'abandonna qu'après les adieux de Fontainebleau, et dont il reçut alors comme marque de dernier souvenir le grand aigle de la Légion-d'Honneur. Dans cette dernière campagne, quoique Belliard eût un bras en écharpe et une jambe dont il ne pouvait se servir, il se faisait dès le matin placer à cheval pour remplir les devoirs du commandement.

Après le départ de Napoléon, Belliard, ayant adhéré aux actes du gouvernement provisoire (avril 1814), fut créé pair de France et chevalier de St-Louis (14 et 18 juin), puis grand cordon de la Légion-d'Honneur (27 août). Nommé major général du corps d'armée commandé par Mgr le duc de Berri (16 mars 1815), il suivit, après le retour de Napoléon, les princes jusqu'à Beauvais, où il les quitta après avoir reçu d'eux l'ordre de revenir à Paris.

Chargé par Napoléon d'une mission pour le roi de Naples Murat, Belliard s'embarqua à Toulon (24 mai 1815); mais il fut forcé de prendre terre à Ischia et de revenir en France, où il reçut le commandement du corps d'armée de la Moselle. Après quelques engagements avec les alliés, il conclut une suspension d'armes.

La réaction qui suivit le cruel désastre de Waterloo atteignit Belliard, qui refusa l'asile qu'on lui offrit en Espagne et en Belgique, pour rester en France, où il fut emprisonné pendant quelque temps. Il perdit aussi les riches dotations qui lui avaient été faites sur les terres de Hanovre, d'Espagne et de Pologne, alors que les armées victorieuses de l'empereur pesaient sur l'Europe entière. Rappelé à la chambre des pairs par S. M. Louis XVIII le 5 mars 1819, ses titres furent vérifiés le 9, et sa réception ainsi que la prestation de son serment eurent lieu le 13 du même mois.

Belliard partageait depuis cette époque d'une manière active les travaux de la chambre haute, lorsque la révolution de juillet ouvrit pour lui une autre carrière; il fut choisi par le nouveau chef de l'État pour représenter la France auprès du gouvernement que les journées de septembre avaient fait surgir en Belgique. L'histoire pourra dire, sans être taxée d'exagération, que si ce pays figure aujourd'hui sur la carte de l'Europe comme royaume indépendant, il le doit en grande partie à l'activité, au zèle et à la courageuse intervention de l'ambassadeur français, qui ne craignit point de compromettre son caractère et sa vie au milieu des périls des combats, pour consolider l'œuvre qu'une irruption terrible des Hollandais menaçait d'anéantir après quelques mois d'existence.

Ce fut aussi à son humanité que la ville d'Anvers dut sa conservation. Belliard pénétra dans la citadelle, et il obtint du général Chassé, qui avait servi sous ses ordres en Espagne, la promesse que les batteries prêtes à écraser la ville ne tireraient pas sur cette malheureuse cité, en échange de la neutralité qu'elle s'engageait à garder au milieu des hostilités.

Aussi, lorsque la mort vint frapper au cœur le

Digitized by Google

général Belliard, le 28 janvier 1832, ce triste événement fut regardé par les Belges consternés comme une calamité publique, et, après avoir fait de vaines instances pour conserver les restes du général, réclamés par la France pour être déposés dans la place qu'il avait désignée lui-même au cimetière du Père-Lachaise, leur reconnaissance lui éleva de nombreux monuments.

Le corps municipal d'Anvers donna le nom de Belliard à une rue nouvelle qui était alors en confection, et une souscription, à la tête de laquelle se placèrent toutes les notabilités du pays, fournit à l'artiste Geefs les moyens d'exécution du beau monument qui décore aujourd'hui la place Isabelle, près du parc de Bruxelles, presque en face de l'hôtel qu'avait habité l'ambassadeur français.

La ville de Fontenay-le-Comte ne pouvait rester étrangère aux manifestations qui l'honoraient dans l'un de ses plus glorieux enfants; elle a donné le nom du général Belliard à la place qui est devant la maison où il est né, et fait placer son buste en face de cette maison.

De nombreuses lettres autographes que nous avons sous les yeux témoignent de la haute estime que les souverains et les personnages les plus éminents de notre époque avaient conçue pour le général Belliard, et de l'affection que lui avaient vouée tous ceux que leurs fonctions avaient mis, à diverses époques, en rapport avec lui.

Ces sentiments s'expliquent vis-à-vis de celui dont un des diplomates les plus distingués d'Angleterre a pu dire, après avoir rendu hommage à ses brillantes qualités : « Il était un de ces hommes auxquels je ne songe jamais sans me complaire à l'idée de le revoir. »

ARMOIRIES. — AUGUSTIN-DANIEL, comte Belliard, portait, suivant les lettres patentes du 9 mars 1810, scellées le 16 du même mois, qui lui ont conféré le titre de comte de l'empire, « écartelé au 1er, d'azur » à l'épée haute d'argent garnie d'or qui est des » comtes tirés de l'armée; au 2e, de gueules aux » ruines d'argent; au 3e, de gueules au palmier » terrassé d'argent, adextré d'une pyramide et se- » nestré de deux autres aussi d'argent; au 4e, d'or » au cheval libre cabré en bande et soutenu de » sable. »

BELLIN. Cette famille, originaire des environs de St-Maixent, habitait à une époque déjà reculée cette ville, qu'elle abandonna lors de la révolution de 1789, pour venir s'établir à Poitiers, où résidaient quelques-uns de ses membres.

Les documents que nous avons sur cette famille sont dus en grande partie aux communications bienveillantes de M. le président Garnier, de Melle, et aux notes prises sur des pièces originales.

Noms isolés.

Bellin (Catherine), née à la Mothe-Ste-Héraye, épousa, le 12 novembre 1536, Mess. Etienne de Veillechèze, Sgr des Essarts; elle mourut le 17 mai 1572, et fut enterrée à St-Léger-lès-St-Maixent. — Mss intitulé : *St-Maixent. Généalog.*, par M. Gilles de la Coudre. Comm. par M. Garnier.

Bellin (Jacques), Sr d'Erry, fils de feu JEAN et de Dlle Françoise DE LA VIE, et natif de la Mothe-Ste-Héraye, épousa, par contrat passé au lieu noble de Comporté, le 20 octobre 1612, par Guyot, Nre royal, Dlle Angélique DE BESSAC, fille de feu Mathieu, Ec., Sr de la Feuilletrye, et de Dlle Jeanne Girard. — Jean Bellin, Sr de la Boutaudière (*v.* IIIe degré de la filiation suivie) assistait à ce contrat en qualité de cousin germain du futur. — *Ibid.*

Bellin (Pierre), Sr d'Alluy, avait épousé Dlle Jeanne AUDOUARD, comme il appert de la cession de ses droits successifs qu'elle fait, ainsi que PIERRE leur fils commun, dans la succession de feu Dlle PERRETTE Bellin, veuve du feu Sr de la Contantinière, etc., pour la somme de 141 liv. 15 sous : cet acte fut passé par Tastereau, Nre royal à Saint-Maixent, le 14 septembre 1617.

Pierre avait encore eu de Jeanne Audouard une fille, CATHERINE, qui épousa Jehan Maboul, Sr de Roussillon, comme il appert de la vente faite par Pierre Maboul, leur fils, des droits qu'ils pouvaient répéter dans les successions de Perrette Bellin et de Jacques Bellin, etc., pour le prix de 58 liv.; l'acte fut passé le 30 août 1637 par Biraud, Nre royal à Saint-Maixent.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BELLIN**, Ire BRANCHE.

Ier. — **Bellin** (Jacques) épousa Perrette BACHONNIÈRE en 1521. De ce mariage naquirent : 1° JACQUES; — 2° FRANÇOIS, qui suit.

IIe. — **Bellin** (François), marié en 1572 à Catherine AUGRON; il était mort avant 1613, car à cette époque (le 19 septembre) il fut fait partage entre ses enfants des biens dépendants de sa succession, du consentement de ladite dame Catherine Augron, qui lui avait survécu.

Il laissait : 1° MARIE, femme de Pierre Clément; — 2° JEAN, qui suit; — 3° JEANNE, épouse de Jean Clément; — 4° PHILIPPE (fille); tous nommés dans l'acte de partage mentionné ci-dessus.

Digitized by Google

IIIe. — **Bellin** (Jean) fut un des copartageants de la succession paternelle; il prend dans cet acte le titre de licencié ès lois; il est qualifié Sgr de la Boutaudière dans un grand nombre d'actes, et notamment dans une vente faite par Pierre Maboul le 30 août 1637, signée Biraud et son confrère, Nres royaux. Il épousa, le 18 juin 1614, par acte reçu Dupuys, Nre royal à St-Maixent, Dlle Catherine LÉVESQUE, fille de maître Léon et de dame Françoise des Hayes. De ce mariage sont nés : 1° JEAN, qui, avec Léon et Jeanne, son frère et sa sœur, cèdent à Charles Clément, Ec., conseiller du roi et lieutenant criminel au siége royal de St-Maixent, leur cousin germain, à cause de feu Jeanne Bellin, leur tante, et sœur dudit sieur de la Boutaudière, le droit de patronage et de présentation à la chapelle de l'Arceau. L'acte est du 11 juin 1647, reçu Biraud et Robin, Nres royaux à St-Maixent. Jean Bellin fut pourvu de l'état et office de conseiller du roi; maire de la ville de St-Maixent, il fut reçu et prêta serment en cette qualité au parlement de Paris, le 9 décembre 1692, suivant le certificat signé du Tillet. Il avait acquis cette charge pour la somme de 8,000 liv., et les deux sous pour livre; et il la céda pour 10,750 liv. à Jean-François Clément, président en l'Elec. de St-Maixent, par contrat du 17 février 1693.

2° ESTHER; — 3° LÉON, qui suivra; — 4° JEANNE, nommée dans la cession du 11 juin 1647, rapportée plus haut; peut-être est-ce la même qui, le 22 février 1648, épousa, par contrat signé Rousseau, Nre royal à St-Maixent, Me Louis Miget, procureur audit lieu.

IVe. — **Bellin** (Léon), Ier du nom, Sr de la Boutaudière, épousa, par contrat passé par Robin et son confrère, Nres à St-Maixent, le 27 septembre 1654, Dlle Marguerite BONNEAU, fille de Pierre, Sr du Chesne, et de dame Jeanne Berland, son épouse. Sont issus de ce mariage : 1° LÉON, qui suit; — 2° CATHERINE, femme de Louis de Regné, Ec., Sgr de Champeaux; — 3° MARGUERITE, femme de Charles Aymer de la Chevallerie; — 4° JEAN.

Ve. — **Bellin** (Léon), IIe du nom, Sr de la Boutaudière, fut conseiller du roi, rapporteur et vérificateur des défauts au siége de St-Maixent; il vendit cette charge pour la somme de 1,700 liv. à Jean Lévêque, Sr de Tourtron, avocat, par acte passé à St-Maixent par Garnier et le Liepvre, Nres royaux à St-Maixent.

Il lui fut accordé, en conséquence de l'édit du mois de mars 1696, des lettres d'anoblissement qui furent enregistrées en la cour des comptes de Paris le 16 avril 1697. — Extrait des registres de la cour des aides par François de Soudre. — Bib. de l'Arsenal.

Le 20 juillet 1700, Léon obtint une sentence de René Reveau, lieutenant particulier et assesseur civil au présidial de Poitiers, qui le mettait en possession des biens délaissés par la dame Bonneau, sa mère, par sa sortie du royaume en 1685. « D'autant, est-il » dit dans la sentence, que ledit Bellin a fait abjura- » tion de la religion protestante pour professer la » catholique, etc., etc. »

Le 27 septembre de cette même année, il présenta au sénéchal du prieuré de Pamprou une requête dans laquelle il exposait que Léon Bellin de la Boutaudière, son père, étant mort protestant, et ayant été enterré comme tel, il lui était impossible de trouver le registre qui constatait son décès. Il fut fait droit à la demande qu'il avait formulée par suite de cette position, et la mort de son père fut légalement constatée par une enquête.

Léon Bellin avait épousé en 1682 Dlle Suzanne-Henriette GUILLARD, fille de Louis, Sr de Montaigu. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS, Sr de la Liborlière, capitaine au régiment de Bresse-infanterie, mort célibataire; — 2° LÉON, qui suivra; — 3° SUZANNE-HENRIETTE, qui épousa en 1722 ou 1723 René-François Levacher, Ec., Sgr de Montigny, la Bruneterie, etc., comme on le voit d'après le projet de contrat de mariage qui fut dressé le 3 novembre 1722; — 4° CHARLES-HENRI, prêtre, chanoine de Menigoute.

Tous les quatre sont nommés dans le partage des biens provenant des successions de leurs père et mère, partage qui eut lieu au bourg de Pamprou le 26 octobre 1728, par Palat et Biard, Nres royaux.

VIe. — **Bellin** (Léon), IIIe du nom, Sgr de la Boutaudière et de la Robertrie, né au mois de juin 1695, fut capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne, Philippe V. Laissé pour mort sur le champ de bataille, il faillit être enterré tout vif, et s'il échappa à ce sort cruel, ce fut grâce au hasard qui le fit glisser du haut du chariot sur lequel il avait été jeté avec plusieurs cadavres. Plus tard il entra dans les gardes du corps du roi de France, et fut décoré de la croix de St-Louis. Comme il a été dit plus haut, son père avait obtenu en 1697 des lettres d'anoblissement qui furent révoquées en masse avec toutes celles accordées en vertu de l'édit du mois de mars 1696, par un édit du mois d'août 1715. Sur l'exposé fait au roi par Léon Bellin, S. M., ayant égard à la requête du suppliant, et vu ses services militaires et autres rendus à l'Etat, le rétablit dans la qualité de noble, etc., etc., par lettres données à Versailles au mois de juin 1751, signées Louis. Par le roi : Grouillé. Visa : Machault. Ces lettres furent insinuées à Poitiers le 23 août 1752, signées Regnauld. Il

Digitized by Google

avait épousé, en 1730, Henriette CLÉMENT, fille de François, Sr de la Boistrie, président en l'Elec. de St-Maixent. De ce mariage sont issus : 1° MARIE-ANNE, Dlle de la Boutaudière, morte fille le 8 mai 1796; — 2° LÉON-CHARLES, qui suit; — 3° JEAN-PHILIPPE, Sgr de la Boutaudière et de Boischatant, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère, § II; — 4° RENÉE-FRANÇOISE, Dlle de la Cantinière, morte fille le 29 novembre 1805; — 5° MARIE-RADÉGONDE, Dlle de Mirande, morte fille le 23 juin 1812.

VII°. — **Bellin** (Léon-Charles) de la Liborlière, mousquetaire noir, capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis, assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Poitou pour la convocation des états généraux, et fut un des commissaires-rédacteurs des cahiers de cet ordre. Ayant émigré en 1791, il se trouva le plus ancien des mousquetaires noirs, et fut nommé maréchal des logis de la seconde compagnie noble d'ordonnance. Il mourut de maladie à Luxembourg, à la fin de 1792. Il avait épousé en 1771 Catherine-Henriette DE LA BARRE, fille d'Olivier, Sgr de la Guessonnière, et de Madeleine-Elisabeth Gourjault de Mauprié (autrefois Maupérier). De ce mariage sont issus : 1° LÉON-FRANÇOIS-MARIE Bellin de la Liborlière, qui suit; — 2° LOUIS-RENÉ-LÉON-HENRI Bellin de Mauprié, qui suivra après son frère; — 3° JEAN-MARIE-HENRI Bellin de la Guessonnière, non marié; — 4° RADÉGONDE-HENRIETTE-FRANÇOISE-JEANNE Bellin de la Liborlière, morte fille à Poitiers, le 16 octobre 1815.

VIII°. — **Bellin** (Léon-François-Marie) de la Liborlière, né à St-Martin-lès-St-Maixent le 25 mars 1774; émigra en 1791 avec son père; épousa le 5 février 1805 Anne-Élisabeth-Joséphine DE GOURJAULT. Nommé, lors de la formation de l'Université impériale en 1809, inspecteur de l'académie de Poitiers, il fut promu en 1815 aux fonctions de recteur de la même académie, et admis à la retraite, sur sa demande, en août 1830. Chevalier de la Légion-d'Honneur en 1821, membre du conseil général du département de la Vienne en 1824, et démissionnaire en 1830, M. de la Liborlière a droit à une mention particulière comme écrivain; il est en effet auteur de plusieurs ouvrages de littérature estimés, parmi lesquels : 1° *Célestine*, ou *les Epoux sans l'être*, roman imprimé à Hambourg en 1798, 4 vol. in-12; 2° édition à Paris, 1800; 3° édition, 4 vol. in-18, Paris, 1801; 2° *Anna Greenwil*, roman historique du siècle de Cromwell, 3 vol. in-12, Paris, 1800; 3° *la Nuit anglaise*, ou *les Aventures de M. Dabaud, marchand de la rue St-Honoré*, 2 vol. in-12, Hambourg, 1799; 2° édition, Paris, même année; 4° *la Cloison*, comédie en un acte et en prose, jouée avec succès et imprimée à Paris, 1803 : cette pièce fait partie du répertoire du Théâtre-Français; 5° *Histoire élémentaire de la monarchie française*, 1 vol. in-12, Poitiers, 1826; 2° édition, *ibid.*, 1828; 3° édition, Paris, 1837; 6° *Histoire élémentaire des principaux peuples de l'Europe*, 1 vol. in-12; Poitiers, 1827; 2° édition, *ibid*, etc., etc.

VIII°. — **Bellin** (Louis-René-Léon-Henri) de Mauprié, épousa, le 26 mai 1798, Marie-Thérèse-Alodie GAULTIER DE LA MOINERIE, décédée le 8 novembre 1824. De ce mariage sont issus : 1° THÉOPHANE, qui suit; — 2° NICE, morte non mariée; — 3° Marie-Radégonde HERMINE, qui épousa le 3 novembre 1834 Barthélemi-Henri-Marie, baron de Constant, décédée au mois de juillet 1842; — 4° PHILIPPINE; — 5° ANTOINETTE; — 6° CLÉMENCE, née en juin 1818.

IX°. — **Bellin** (Théophane) de Mauprié, a épousé, le 10 avril 1826, Dlle Marie-Antoinette-Anne DE CONSTANT, dont sont issus : 1° LÉONIE; — 2° LÉON.

§ II. — **BELLIN**, AUTRE BRANCHE.

VII°. — **Bellin** (Jean-Philippe) de la Boutaudière, fils de Léon Bellin et de Henriette Clément, rapportés au VI° degré du § I°r, garde du corps du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis, assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Poitou pour la convocation des états généraux. Il avait épousé en 1776 Marie-Thérèse DE BLACWOOD, d'une ancienne famille d'Ecosse. De ce mariage : 1° HENRI, époux de N... GABORIT DE MONTJOU; de ce mariage sont issues deux filles, dont l'une a épousé M. de Chasseloup, et l'autre, ALEXANDRINE-HONORINE-ÉMILIE, a épousé en 1842 M. Joseph-Ferdinand Guyot de Monserand; — 2° JOSEPH-ALEXANDRE, marié le 31 janvier 1807 à Dlle Adélaïde ALLONNEAU, morte le 6 février 1819, laissant deux filles, dont l'une, ADELINE, a épousé M. Gaultron; — 3° HENRIETTE, non mariée; — 4° RADÉGONDE, femme de N. de Maffre; — 5° N... des Côtes, mort non marié; — 6° ANNE-EULALIE, qui épousa, le 18 octobre 1819, Jacques de Mansier, lieutenant de cavalerie; de ce mariage est issue THÉRÉSINE, qui a épousé M. Taveau, baron de Morthemer; — 7° LÉON, époux de N... de la Paillerie.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BELLIN porte « d'or » au lion de gueules au chef d'azur chargé de trois » étoiles d'or. » — Ordonnance de Charles d'Hozier, du 4 juin 1697. P. O.

BELLIVIER, famille noble et ancienne du

Digitized by Google

haut Poitou, originaire des environs de Lusignan et St-Sauvent.

Nous n'avons pu, malgré nos instances réitérées, compléter les notes suivantes, dans lesquelles se trouvent plusieurs lacunes.

Bellivier (Pontus), Ec., Sgr de Pers, était époux d'Esther CHEVALIER, fille de François, Ec., Sgr de la Frappinière, et de Jacquette de Parthenay.—Mss Garnier, no 2.

Bellivier (Gabriel), Ec., Sgr de la Forest, représenté par JACQUES Bellivier, son fils, Ec., Sgr des Fontaines, assista comme proche parent à la nomination de Marie de Vivonne, veuve de Claude Gillier, Chev., Sgr de la Villedieu, baron de Mauzé, à la tutelle de ses enfants mineurs. — Mss Garnier, no 2.

Bellivier (Pascault) était homme d'armes du Sgr de l'Ile au ban des nobles du Poitou de 1467.

Bellivier (Jean), demeurant dans la terre de Lusignan, servit comme archer à celui de 1491.

Bellivier (Marie) épousa Briand des Giltons, qui vivait vers 1495 et 1510. — Mss Garnier, no 2; —Grand Prieuré d'Aquit.; —Bib. de l'Arsenal.

Bellivier (Louise), dame de Fourest (probablement la Forest), avait épousé Antoine de Puyvert vers la fin du XVe siècle. — *Ib.*

Bellivier (Gabriel), Chev., Sgr de la Forest, avait épousé Dlle N. DE GILLIERS, dont il eut une fille, JACQUETTE, qui épousa en 1630 Pierre Chopin, Ec., Sgr de Moulin-Fermé. Le 16 avril 1667, Jacquette, qui était alors veuve dudit Chopin, et demeurait au lieu noble d'Artige, Psse St-Legier-de-Chauvigny (Poitou), fit testament par-devant Richard et Charles, Nres à Chauvigny. Jacquette ne mourut que le 24 décembre 1677, comme il appert de son extrait mortuaire et de sépulture, délivré par Bruneau, curé de Notre-Dame de Spais, diocèse du Mans. — P. O. c. p. M. de la Motte-Baracé.

Bellivier (Catherine), et Antoine-Gaudin, Ec., Sgr de la Pesne, son époux, se font une donation mutuelle de leurs meubles et acquêts par acte passé le 8 décembre 1643 par Fregault et Amirault, Nres à la Rochelle. — Mss Garnier, no 2. — Elle fut maintenue dans sa noblesse par M. Barantin en 1667.

Bellivier (Pierre), Ec., Sgr de la Forest, avait épousé Dlle Eléonore DE LA JAILLE, dont il eut : 1° JACQUETTE, qui fut mariée avec Charles de Bellanger, Ec., Sgr de Lussay, le 1er octobre 1658, par contrat passé par Huault, Nre d'Azay-le-Rideau. — P. O. c. p. M. de la Motte-Baracé.

Bellivier (Charlotte), que nous croyons sœur de la précédente, puisqu'elle est également dite fille de Pierre Bellivier, Ec., Sgr de la Forest, fut dotée par ledit Pierre de Bellivier, par acte reçu à la Mothe-Ste-Héraye, le 8 août 1660, par P. Tastereau et G. Guillon, Nres à St-Maixent, lorsqu'elle fit profession dans le monastère de Notre-Dame-de-l'Incarnation de la Mothe-Ste-Héraye. — *Ib.*

Bellivier (François), Ec., Sgr de la Geneste, est un des témoins assistants au mariage de Jacquette de Bellivier avec Charles de Bellanger, du 1er octobre 1658; il est qualifié d'oncle paternel de l'épouse. — *Ib.* — Il fut en 1667 maintenu dans ses privilèges de noblesse par M. Barantin. A cette époque il habitait Chauvigny.

Les noms suivants sont établis dans la liste imprimée des nobles du Poitou maintenus dans leurs privilèges par M. Barantin en 1667.

Bellivier (Jacques), Sgr de Fontmorte, Psse de St-Sauvent.

Bellivier (Pierre), Sr de la Forest, Psse St-Marsault.

Bellivier (Jacques), Sr du Palais, Psse du Vigean.

Bellivier (Robert), Ec., Sr de Pers.

Bellivier (Jean), Chev., Sgr de Pers, rendit hommage de cette Sgrie au château de Lusignan le 3 décembre 1687.

Bellivier (Robert), Sr de Luché, a fait en 1693 partie du ban des nobles du Poitou et du 2e escadron du ban convoqué en 1703.

Bellivier (Louis), Ec., Sgr de la Forest, épousa Dlle Marguerite SIMON, fille de Guillaume Simon, Ec., Sgr de la Morillonnière, et de dame Catherine Picoron, par contrat passé le 14 juin 1707. — Mss Garnier, no 1.

Bellivier (Charles), Ec., Sgr de Prins, avait épousé Dlle Madeleine DE LAUZON, qui le 17 juin 1709 était sa veuve, et épousa, en cette qualité, par contrat passé Fergeat et Gombault, Nres à Couhé-Vérac, Pierre-Louis Louvart, Ec., Sgr de Pont-Levoye. — Gén. Louvart de Pont-Levoye.

Bellivier (Jean-Louis DE), Ec., Sgr de Sesve, y demeurant, Psse du Vigean, rend un aveu au Sgr dudit lieu le 16 janvier 1710. — D. F.

Bellivier DE PRINS (Louis) a servi au ban de 1758 dans la 4e brigade de l'escadron de Boisragon.

Bellivier (Robert-Louis), Ec., avait épousé Dlle Marguerite GARNIER, comme on le voit par le contrat de mariage de leur fils, qui suit.

Bellivier (Jean-Olivier), Chev., Sgr de Prins et de Faljoie, épousa Dlle Marie-Anne DE BOSQUEVERT, fille de Joseph-Alexis et de Catherine Sauzeau, le 19 avril 1773.

Bellivier DE PRINS (N.), Chev., etc., a assisté en

Digitized by Google

personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux.

Bellivier DE PRINS (Gabriel-Louis-Joseph), Ec., s'est marié le 16 août 1809 à Jeanne-Pauline DE BROUILLAC, dont une fille religieuse et plusieurs garçons.

Bellivier DE PRINS (Emile), fils aîné du précédent, épousa en 1839 Dlle Anna DE LA CROPTE DE ST-ABRE, dont postérité.

ARMOIRIES. — BELLIVIER (JACQUES), Ec., Sgr de Fontmorte, Luché, etc., etc., porte « de gueules » à 3 fers de lance d'argent, posés 2, 1. »—Arm. Poit.

BÈRANGER ou **BÉRANGIER**, famille noble et ancienne du haut Poitou, qui paraît s'être ensuite fixée dans le bas Poitou.

Béranger (Pierre), natif de Poitiers, fut disciple du célèbre Abailard. Les erreurs de son maître ayant été condamnées dans un concile tenu à Sens en 1140, Béranger se déclara hautement le défenseur de sa doctrine contre St Bernard. Il écrivit même une apologie très-vive, où on remarque un esprit aigre et tout de feu; il en promettait une seconde, mais ou il ne la fit pas, ou il la supprima. On a également de lui deux lettres, dont l'une écrite contre les chartreux, dont il fait des portraits fort peu flatteurs, et l'autre adressée à l'évêque de Mende. Ces pièces sont imprimées dans le recueil des œuvres d'Abailard, Paris 1616. Le style de Béranger a quelque chose d'agréable; il est vif, abondant et orné.— Mor.— Dreux-Dur., t. 1, p. 238.

Béranger (Raymonde) avait possédé une terre dont Audebert (Gaudin), doyen de Commequiers, fit don à l'abbaye de St-Cyprien en 1136.

Béranger (Pierre) et AUDEBERT, son frère, vivaient en 1160.— Pierre souscrivit comme témoin dans une donation faite au monastère de Montazay en 1170. On le trouve aussi comme souscripteur dans d'autres titres de 1167 à 1178.

Béranger (*Berengarius*), *miles*, vivait en 1205. ARSENDIS, sa fille, fit en 1238 une donation à l'abbaye de Charroux sous le scel des vénérables archiprêtres de Gençay et d'Ambernac; elle était alors veuve *Rainaudi Burgensis de Karoffo*.

Bérangier (Jean), Ec., Psse de Fontenilles, Elec. de St-Maixent, fut taxé, en 1437, pour ne s'être pas armé ainsi qu'il devait le faire.—Ext. d'un livre de taxes. — Bib. Roy.

Béranger (Martin) servit pour lui et pour son père au ban de 1467 comme brigandinier du Sgr de Bressuire

Béranger (Paule) était la femme de Jean du Rousseau, Ec., Sgr de Maranda, comme il est prouvé par le contrat de mariage de leur fils Junien du Rousseau, en date du 18 mai 1540. — Gén. du Rousseau.

Béranger (Marguerite) avait épousé en 1550 Gaspard de la Broue, Sgr de Boisset. Il n'existait plus en 1598.

Béranger (Louis) était sénéchal des Sgries de Puibeliard, Chantonnay et Sigournay, au mois d'août 1572.

Bérangier (Jean) était à la même époque fermier desdites Sgries.

Bérangier (Barbe DE), dame de la Branchoire, fille aînée et principale héritière de N. de Bérangier et de Marguerite DE GUYNEUF, était le 14 avril 1581 femme de Pierre de Plouer, Ec., et n'existait plus le 4 mai 1594.

Bérangier (Jean), Sr de la Baritaudière, était tuteur des enfants de feu Gabriel Roi et de LOUISE Bérangier, sans doute sa sœur; il rendit, le 13 juin 1600, en leur nom, un aveu à la Sgrie de St-Hilaire-le-Vouhiz.

Béranger (Mathurin) possédait en 1604 la terre de la Baritaudière, dans la mouvance de Chantonnay et Puybeliard.

Béranger (Pierre), Sr du Tail, rend en 1611 un hommage au Sgr de Sigournay pour son hébergement de la Ramée, sis audit lieu; et, le 12 mai 1635, il rendit aveu à la châtellenie de St-Hilaire-le-Vouhiz de sa maison de la Mainbourgère.

Béranger (Jean), Ec., Sgr de la Varnière, oncle maternel de Dlle Jeanne Garipault, paraît en cette qualité et comme témoin au contrat de mariage de ladite Dlle avec Jacob Rouault, Ec., Sgr du Buignon, le 19 février 1618.— D. F.

Béranger (Jean), Ec., Sgr de la Vergnée, avait épousé Marie LAMBERT, comme on le voit par le contrat de mariage de JEANNE, leur fille, avec François Doyneau, Ec., Sr des Places, du 11 novembre 1625. —Mss Garnier, n° 2.

Béranger (Jeanne) était veuve le 30 avril 1621 de Pierre Bretin, Sr des Noyers, dans la Sgrie de Sigournay.

Béranger (Jean), Ec., avait épousé, malgré l'opposition de son père, une fille de basse extraction. Le père, outré de colère, poursuivit son fils en crime de rapt, sur quoi les parties furent mises hors de cour. Mais le père, par son testament, exhéréda Jean son fils aîné, et donna toute sa fortune à JACQUES son puîné. Celui-ci se mit en possession de tous les biens; mais, par jugement de la sénéchaussée de Poitiers du

Digitized by Google

16 février 1634, le testament du père fut cassé et le partage fut ordonné suivant la coutume.

Béranger (Jean), Sr de la Boulaye, de la Combaudière et de la Mainbourgère, rend aveu de ce lieu au Sgr de St-Hilaire-le-Vouhiz le 7 janvier 1650.

Béranger (Pierre), Ec., Sgr de la Baritaudière, fils aîné et principal héritier de feu PIERRE Béranger, Ec., Sgr dudit lieu, paraît dans un acte du 7 avril 1656.

Béranger (Hector), Chev., Ec., Sr de Sonneville-le-Termière, rend aveu dudit lieu au Sgr de St-Hilaire-le-Vouhiz le 6 juin 1663. Il fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue. — MARGUERITE, dame de Lesturmière, sa fille, était le 9 janvier 1685 épouse de Jean Guibert, Ec., Sgr des Fresteries. Elle était sans doute devenue veuve, car on voit qu'avant 1691 elle était femme de Jacques Gourjault, Ec., Sgr de la Groix.

Les noms qui suivent sont extraits de la liste des nobles de la sénéchaussée de Poitou.

Bérangier (Jacques), Sr du Girondor, Psse de Brouferé, Elec. de Mauléon.

Bérangier (autre Jacques), Sr du Girondor, Psse de Brouferé, Elec. de Mauléon.

Béranger du Liet a servi dans la 2e brigade des nobles du Poitou au ban de 1689.

Béranger (Christophe DE), Éc., Sgr du Girondor, demeurant Psse de Brouferé, Elec. de Mauléon, fut renvoyé par-devant le conseil pour se voir confirmer dans sa noblesse, ou condamner comme usurpateur de ce titre, par ordonnance de M. de Maupeou du 21 juillet 1697. — C. Maup.

Béranger (Suzanne-Marie), dame de la Baritaudière, était le 19 août 1719 femme d'Isaac-Jacques Pain, Ec., Sgr des Forges et des Barillières.

Bérangier (Pierre), Ec., Sgr de la Baritaudière, paye à Jehan et Gabriel de Triollon, au lieu et place de Jehan du Reclus, la somme de 12,613 liv. La date est illisible. — Ar. Dep.

Béranger (Louis), Chev., Sgr du Luc, fils de HENRI, Ec., Sgr dudit lieu, et de dame Elisabeth SUYROT, épousa Dlle N. DUBOIS... (Sans date.)

ARMOIRIES. — JEAN DE BÉRANGER, Ec., Sgr de la Boulaye, portait « d'argent à une main dextre appaumée de gueules, accostée des lettres S et B de sable. » — Arm. Poit.

BERAUDIÈRE (DE LA). Cette noble et ancienne maison, d'origine chevaleresque, sortie du Poitou, a fourni à l'église de Périgueux un évêque, à la carrière militaire un grand nombre de sujets distingués, et plusieurs chevaliers et commandeurs à l'ordre de Malte. Dès 1436 elle faisait admettre un de ses membres comme religieuse à l'abbaye royale du Ronceray d'Angers, où il fallait prouver, pour être reçu, huit quartiers de noblesse, quatre paternels et quatre maternels.

L'article qui suit a été rédigé sur un mémoire de famille, sur des preuves faites pour l'ordre de Malte, et sur un assez grand nombre de pièces originales dues à l'obligeance de M. le Cte J. de la Beraudière.

Suivent les noms que nous ne pouvons rattacher à la filiation directe.

Beraudière (Jean DE LA) prit part à la deuxième croisade sous Philippe-Auguste, ainsi que le prouve un de ces titres précieux bien rares dans l'histoire des plus nobles maisons. Ce titre est une reconnaissance de Jean de la Beraudière pour sa portion d'un emprunt contracté solidairement par lui et par quatre autres seigneurs croisés, sous la garantie de Juhel de Mayenne, pendant l'expédition de Philippe-Auguste en Syrie, au mois d'octobre de l'année 1191.

Cette pièce importante, dont l'original est entre les mains de M. le Cte Jacques de la Beraudière, lui a servi à prouver la part que sa famille a prise aux croisades, et à faire insérer, par suite de cette preuve, le nom de la Beraudière dans la salle du musée de Versailles consacrée aux chevaliers croisés.

« In presencia testium subscriptorum, nobilis *Johannes de Berauderia*, confessus est mutuo recepisse a me, Ugheto de Bozo, Pisano cive, pro sociis suis agente, viginti marcas argenti pro parte sua centum marcarum argenti cum quatuor sociis suis in solidum receptarum, et ad festum omnium Sanctorum ex proximo instans in annum reddendarum.

» Quarum viginti marcarum de quinque contentus est, et reliquas recipit quando litteras garrandie domini Juhelli de Meduana michi tradiderit. In cujus rei testimonium signo suo se subscripsit. »

(Ici le seing manuel de Jean de la Beraudière figuré par une croix.)

« Testes sunt domini G. de Saliaco, R. de Blue, milites; N. Barbi et C. Pizardi. Actum apud Joppen, anno domini M° C° XCI° mense octobris.

» Universis presentes litteras inspecturis, ego Juhellus, dominus de Meduana, notum facio quod ego erga Jacobum de Jhota, Huguetum de Bozo et eorum socios, Pisanos cives, constitui me plegium in centum marcas argenti pro karrissimis dominis Juhello de Mota, Maceo de Barra, Francisco de Vimorio, Renato Artus et *Johanne de Berauderia*, ita quod, si dicti domini a solucione, prefate quantitatis, terminis per ipsos notatis, deficerent, ego eamdem pro ipsis

Digitized by Google

infrà tres menses postquam essem super hoc requisitus, solvere tenerer. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillo meo sigillari feci. Actum apud Joppen, anno Domini millesimo centisimo nonagesimo primo, mense octobris. »

Cette charte précieuse est scellée en cire verte d'un écu chargé de six écussons posés 3, 2 et 1, et portant chacun une étoile à 6 rais, avec la légende [S] IGILLUM IVHEL [LI D] E MEDUANA; pour contre-sceau, un lion contourné, avec la légende : SIGILLUM IVHELLI DE DINAN; ladite charte portant au dos ces marques, écrites d'une main plus moderne : *Sicurta Jotha Bozo. XV. XVII.*

Beraudière (Louise DE LA) fut la seconde femme de Louis de la Rochefoucauld, Chev., Sgr d'Estissac, Chev. de l'ordre du Roi, gouverneur de la Rochelle et pays d'Aunis. — P. Ans., t. 4, p. 428.

Beraudière (Catherine DE LA), fille de GUILLAUME, damoiseau, Sgr dudit lieu, épousa en 1415 Jean de Moussy, Sgr de Peyroux.—Famille de Moussy, preuves faites pour les honneurs de la cour.—D'après une généalogie que nous a communiquée M. Aymer de la Chevalerie sur la famille de Moussy, Catherine n'épousa que Stevenot (Étienne), fils de Jean, par contrat passé devant Robinette et J. Dupleix, Nres de la châtellenie d'Algurande en Berri, le 27 octobre 1415; et, en faveur de ce mariage, Marguerite de Malval, Dme de Ste-Sevère et de Boussac en Berri, constitua en dot à ladite Catherine les cens et rentes qu'elle possédait sur le lieu de Buxière, Psse de Bourgueil.

Beraudière (Gilles DE LA), Éc., Sgr de la Roche, de Bors, était, en 1456, curateur de FRANÇOIS de la Beraudière, et reçut en son nom divers hommages pour sa terre de l'Ile-Jourdain.

Il existait cependant aux archives du château de Vigeant un aveu du 10 mai 1483, par lequel Gilles prenait à cette époque le titre de Sgr de l'Ile-Jourdain; et le 29 novembre de la même année il ne prenait que le titre de loyal administrateur de François de la Beraudière, Éc., son neveu, Sgr dudit lieu de l'Ile-Jourdain, ce qui donnerait lieu de croire que l'acte du 10 mai renferme une erreur. — Il semblerait résulter des dates et des noms que Gilles était oncle de François, rapporté ci-après au V^e^ degré du § I^er^ de la filiation suivie.

Beraudière (Agnès DE LA) avait épousé Jean de Thorodes, Sgr de Gastines, comme on le voit par le mariage de Jean de Thorodes, leur fils, avec Marie du Vergier, vers 1490.—De Courcelle. Généalogie du Vergier de la Rochejacquelein.

Beraudière (Catherine DE LA), épouse de Louis de Haremberg, Chev., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Sgr des Ouches. Son testament en faveur de Catherine de Rochignevoisin est entériné au siége de St-Maixent, le 5 février 1529. — Mss Garnier.

Beraudière (François DE LA), Chev. de l'ordre du Roi, Sgr de Rouhet, est nommé dans une sentence rendue le 5 février 1540, par la sénéchaussée de Poitiers, pour la navigation du Clain.

Beraudière (Anne DE LA) avait épousé Jacques de Lavault, dont, entre autres enfants, elle eut une fille, Anne, qui épousa en 1547 Pierre Desmontiers. — Gén. Desmontiers.

Beraudière (Françoise DE LA) avait épousé Godefroy Chasteignier, Éc., Sgr du Lindois, ainsi qu'il appert d'un aveu rendu à ce dernier, en 1554, comme époux de ladite Françoise, par Roland de St-Fief, Sgr de la Rivière et de Litrac, pour la terre de Litrac, sise Psse de Messignac.

Beraudière (Madeleine DE LA) était, le 25 février 1558, veuve de René de Riposson, Chev., Sgr d'Astron, des Roches et de la Madre. — Rob. du Dor.

Beraudière (François DE LA), Sgr de Villenon, écuyer de François de France, duc d'Alençon, fut le second mari d'Adrienne FROTTIER vers 1560. — P. Ans., gén. Frottier, 8, p. 483. — Et CATHERINE, leur fille, était, vers 1650, femme de Jean de Grand-Seigne, Chev., Sgr de Marcillac et de Serre en basse Marche. — P. A.

Beraudière (François DE LA), Éc., Sgr de Sigon, est accusé d'avoir chassé les religieux de l'Étoile de leur abbaye, lorsqu'ils avaient voulu s'y rétablir après qu'elle eut été pillée et ruinée par les protestants vers 1562; de s'être emparé de tous les objets qui s'y trouvaient; d'avoir fait enlever jusqu'aux cloches, et d'avoir joui des revenus de cette abbaye.—Thib., t. 2, p. 206.

LÉONOR de la Beraudière, que l'on croit son fils, avait pris le titre d'abbé de l'Étoile vers 1590. Les éditeurs du Gallia Christiana le placent sous la date 1616, et d'après eux aussi il était fils de François de la Beraudière, Sgr de Sigon, précité; et ils ajoutent qu'il avait tellement fait disparaître tous les revenus de cette abbaye, que la communauté était réduite à un seul religieux, qui même avait à peine de quoi vivre. Ces abus n'étaient alors que trop fréquents, ainsi que l'attestent plusieurs arrêts des parlements.

Beraudière (Louise DE LA), veuve de Louis Tissot, fit une transaction le 9 novembre 1594 avec Christophe de Blom, Sgr de Beaupuy et de Plaisance. — P. O.

Beraudière (Jacqueline DE LA) avait épousé Mess. René Jourdain, Éc., Sr de Forges, comme il

Digitized by Google

appert par le mariage de leur fille Barbe, qui se maria le 6 janvier 1609 avec René Bonnin, Chev., Sgr du Plessis-Asse.

C'était son second mari. Elle avait épousé : 1° René Lévêque, Ec., Sgr de Marceraux; et en troisièmes noces, elle se maria avec Pantaléon de Moussy, et était sa femme dès le 18 octobre 1612; lui-même était veuf de Dlle Jehanne du Reynier.

Jacqueline était fille de GABRIEL de la Beraudière, Chev. de l'ordre du Roi, et de Barbe FERVASQUES D'HAUTEMER.—N. C. sur la famille de Moussy.

Beraudière (Gaspard DE LA), Ec., Sgr du Plessis et de Sourches, fut accusé d'un crime commis contre le curé de Fleuré, et condamné par contumace, en 1640, à avoir la tête tranchée. — Règ. du parq. de la sénéchaussée de Poitiers.

Beraudière (Liette ou Héliette DE LA) avait épousé Christophe de Blom, Ec., Sgr de Beaupuy, et elle était sa veuve en 1640, comme il appert d'un procès-verbal du 12 mars de cette année, fait par-devant André Richard, Ec., Sr de Lanet, conseiller du roi et son lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée de Montmorillon.—P. O.

Beraudière (Eléonore DE LA) avait épousé Pierre Taveau, Sgr, baron de Morthemer, comme on le voit par le mariage de Jacques Turpin, Chev., Sgr de Busserolles, Bussière-Poitevine, Marsanges, etc., avec Jeanne Taveau, leur fille.

Eléonore était morte à la fin de 1647.—Gén. Turpin.

Beraudière (Emmanuel-Bernard DE LA), neveu de François de la Beraudière, évêque de Périgueux, fut docteur en Sorbonne et abbé de Noaillé; il mourut à la fleur de son âge le 30 juillet 1651.

Beraudière (Marguerite DE LA) avait épousé René Mesnard de Toucheprès, Chev., Sgr de Toucheprès, baron de Châteaumur, châtelain des Deffants, comme on le voit par le contrat de mariage, en date du 29 juin 1656, de Dlle Anne Mesnard leur fille avec Mess Jacques de la Sayette.— Gén. de la Sayette.

Beraudière (Gaspard DE LA), Chev., Sgr du Plessis, avait épousé Dlle Ester DE NUCHÈZE, comme il appert d'une transaction sur procès, passée à Poitiers le 12 juillet 1674, et conclue entre ladite Ester et Dme Charlotte du Breuilhélion, veuve de Mess. Jacques de Nuchèze, Ec., Sr de Badevillain. — Gén. de Nuchèze.

Beraudière (François DE LA), Chev., Mqis de l'Isle, mort avant 1698. A cette époque Marie-Gabrielle BOUIN agissait comme sa veuve.

Beraudière (Françoise-Marguerite DE LA), Mqise de l'Ile-Bouchette, résidant en son château de Rouhet, a assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou, tenue en 1789 pour nommer des députés aux états généraux.

Elle est morte plus qu'octogénaire vers 1810.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **BERAUDIÈRE** (DE LA), PREMIÈRE BRANCHE.

I^er^. — **Beraudière** (Jean DE LA), I^er^ du nom, Chev., Sgr de Sourches, d'Azay et de la Beraudière, épousa Dlle Louise CARION, fille de Louis, varlet, Sgr de la Grise, Noirlieu, etc., et de Jeanne du Bellay, Sgr de Montreuil-Bellay. Il laissa de son mariage : 1° JEAN, qui suit; — 2° JEANNE, mariée à Pierre de Maligné, Sgr dudit lieu.

II^e^. — **Beraudière** (Jean DE LA), II^e^ du nom, Chev., Sgr de la Beraudière, de Sourches, d'Azay, la Boussionnière, le Plessis-Thierry, est mentionné dans une convocation de ban et arrière-ban des gentilshommes du Poitou et de l'Anjou. — Il épousa Dlle Berthelonne DE SERPILLON, Dme de la Roche, Psse de Coron (peut-être la Roche-des-Aubiers, même paroisse).

Le 7 mars 1402, Jean rendit aveu à noble et puissant Sgr Mgr Hardy de la Porte, Sgr de Vezins, à cause de sa femme, de la terre du Buignon, Psse de Chantelou, dont feu Jehan Serpillon, Chev., Sgr de la Girardière, avait été propriétaire.

De leur vivant, ils firent une donation à Marthes ou Mathe, leur fils puîné, par acte passé sous la cour d'Angers le 13 mars 1416, signé Martin Tigeru ou Tigera, et Loys Juditheau, Nres. — Il laissa de son mariage : 1° JEAN, qui suit; — 2° MARTHES ou MATHE, dont la postérité sera rapportée au § II; — 3° LOUISE, religieuse professe à l'abbaye royale du Ronceray d'Angers, après avoir fourni, le 15 avril 1436, par-devant Hardouin, évêque d'Angers, les preuves de noblesse sur lesquelles sont établis, ainsi que nous l'avons dit en commençant, les premiers degrés de cette filiation.

III^e^. — **Beraudière** (Jean DE LA), III^e^ du nom, Chev., Sgr de Sourches, qualifié chevalier dans la liste du ban et arrière-ban convoqué en 1664, épousa en 1419 Dlle Huberde ODARD.

C'est sans doute lui qui est désigné, dans la montre du ban de 1471, sous l'énonciation suivante : « Mes- » sire Jehan de la Beraudière, chevalier, aagé de 70 » ans, a déclaré tenir 600 livres de rente, et servira en » homme d'armes. »

Il laissa de son mariage : 1° JEAN, qui suit; — 2° LOUISE, qui épousa, par contrat du 21 mai 1464 ou 1466, Mess. Jean de Pierres, Chev., Sgr du Plessis-Baudouin et de la Sorinière.

Digitized by Google

IVe. — **Beraudière** (Jean DE LA), IVe du nom, Chev., Sgr de Sourches, épousa, par contrat du.... 1463, Dlle Néomaye DE COMBAREL, fille de Pierre, gouverneur de la Rochelle, et de Dlle Huguette de l'Ile; par ce mariage, une partie de la terre de l'Ile-Jourdain passa dans la maison de la Beraudière.

Il eut de son mariage : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° RENÉE, qui épousa René de la Roche, Sgr de Vallée-Rochereau.

Ve. — **Beraudière** (François DE LA), Ier du nom, Ec., Sgr de Sourches, de l'Ile-Jourdain, etc., épousa, par contrat passé devant Chesneau, Nre à Amboise, Dlle Madeleine ou Marceline DU BOYS, fille de Joachim, Sgr de Chabonnat. Il ne laissa, à notre connaissance, que

VIe. — **Beraudière** (Jean-François DE LA), Éc., Sgr de Roucet, la Motte-de-Beaumont, l'Ile-Jourdain et d'Orçay, Chev. de l'ordre du Roi. Tels sont les titres qu'il prend dans son contrat de mariage, en date du 5 novembre 1499, passé par Couzault et Mengault, Nres à Poitiers, avec Dlle Jeanne BARTHON DE MONTBAS, fille de messire Bernard et de Dme Marie de Seuilly. — Ils eurent de ce mariage : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° RENÉ, dont la filiation sera rapportée au § III; — 3° RENÉE, mariée à Gabriel de la Beraudière, Ec., Sgr d'Ozay, la Boussionnière, par contrat du 9 décembre 1527 (voir § II, VIIe degré); — 4° MARC, Chev. de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, Sgr de Mauvoisin, fut lieutenant de la compagnie de 50 hommes d'armes de M. de la Trimouille, et la conduisait aux batailles de Dreux et de Jarnac. Charles IX l'admit au nombre des chevaliers de son ordre de St-Michel, et le fit succéder à M. de la Trimouille dans le commandement de sa compagnie.

Il est l'auteur du livre intitulé : *Combat seul à seul en champ clos*, imprimé à Paris, chez Abel Langelier, en 1608, et qu'il dédia au roi.

VIIe. — **Beraudière** (François DE LA), IIe du nom, Chev., Sgr de Sourches, Mqis de l'Ile-Jourdain, épousa Jeanne DE TOURNEMINE, fille de Jacques, Mqis de Coetmur et de Lucrèce de Rohan, — Guemené, — dont il eut : 1° LOUIS, qui suit; — 2° PHILIPPE, auteur d'une branche rapportée au § IV.

VIIIe. — **Beraudière** (Louis DE LA), Sgr dudit lieu de Sourches et de Rouhet, Mqis de l'Ile-Jourdain, épousa Dlle Louise DE LA GUICHE, fille de Louis, et tante de Henriette de la Guiche, femme de Louis de Valois, duc d'Angoulême. — De ce mariage est issue LOUISE, fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, connue à la cour sous le nom de Mlle de Rouhet, qui eut d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, un fils naturel, Charles de Bourbon. Ce dernier, étant encore fort jeune, fut nommé évêque de Comminges, et il était revêtu de ce titre lorsqu'il assista, à peine âgé de 15 ans, dans l'armée des princes, à la bataille de Jarnac, où il fut fait prisonnier par l'armée royale (15 mars 1569). Il fut pourvu, en 1588, du prieuré de St-Orens d'Auch, puis de l'évêché de Lectoure en 1590, enfin de l'archevêché de Rouen le 5 novembre 1594; il reçut ses bulles le 26 mars 1597, fut sacré prêtre le 26 décembre, et archevêque le 28. Il avait obtenu du pape Clément VIII, au mois de juin de cette année, un indult pour jouir de tous les honneurs du cardinalat, sans avoir été promu à cette dignité éminente. Charles de Bourbon, chancelier des ordres du roi en 1599, résigna ces fonctions en 1606, époque à laquelle il fut nommé prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Il s'était démis de son archevêché dès la fin de 1604.

Henri IV aimait tendrement Charles de Bourbon, et ces sentiments d'affection étaient bien partagés; car la douleur que l'assassinat du *bon roi* causa au prélat fut telle, qu'il mourut peu après en son abbaye de Marmoutiers (1610).

Louise de la Beraudière, sa mère, épousa : 1° Louis de Madaillan, Sr de Lespare, Sgr de Lassay, baron d'Estissac, Chev. des ordres du Roi, gouverneur des pays d'Anjou et de la Rochelle; — et 2° Robert de Combault, Sgr d'Arcis-sur-Aube, Chev. de l'ordre du Roi, son conseiller en son conseil d'État et son premier maître d'hôtel.

§ II. — BERAUDIÈRE (DE LA), DEUXIÈME BRANCHE.

IIIe. — **Beraudière** (Marthe ou Mathe DE LA), Sgr de la Roche-Serpillon, la Boussionnière, etc., fils puîné de Jean de la Beraudière, IIe du nom, Sgr de la Beraudière, d'Ozay et de Sourches, et de Dlle Berthelonne de Serpillon, rapportés au IIe degré du § Ier, reçut un don de ses père et mère, les 13 mars 1416 et 31 mai 1417, par actes signés Martin Tigeru ou Tigera, et Louis Juditheau, Nres, sous la cour d'Angers.

Le 3 juin 1423, il épousa Dlle Jehanne DE PIERRES, fille puînée de Jamet, Sgr de la Sorinière et du Plessis-Baudouin. Le 9 décembre 1436, il faisait l'acquisition de quelques terres sises Psse de Vesmes, que lui vendait Hardy de l'Esperonnières, Éc., Sgr dudit lieu, par contrat signé Presse, Nre.

De son mariage sont issus : 1° HARDI, qui suivra; — 2° SIMONNE, mariée à Jean de Villeneuve, Chev.; — 3° HARDOUINE, qui épousa, par contrat du 16

Digitized by Google

juillet 1440, passé sous la cour d'Angers, Jacques Baudry, Sgr de la Conterie, Psse de la Jumelière.

IVe. — **Beraudière** (Hardy DE LA), Éc., Sgr d'Ozay, la Roche-Serpillon, le Plessis-Thierry et la Boussionnière, est mentionné, ainsi qu'Eustache son fils, dans la montre de 1471, précitée sous l'indication suivante : « Hardy de la Beraudière a déclaré » tenir, tant pour luy que pour son fils, 200 livres de » entes, et servira de deux brigandines à 3 che- » vaulx. »

Par contrat passé sous la cour de Thouars, le 28 janvier 1453, par J. Georgeau, Nre, il épousa Dlle Marie DES TOUCHES, fille de Guillaume, Ec., Sgr de Puiraveau, laquelle, en 1487, ratifia une transaction passée le 19 janvier de la même année entre Hardy de la Beraudière, son mari, et Dlle Perrette de la Beraudière, leur fille, d'une part, et noble homme Louis Buault, Ec., fils de Mess. Jacques Buault, Ec., tendant à rompre les promesses de mariage que s'étaient faites lesdits Louis Buault et Perrette de la Beraudière.

Le 10 mai 1470, Hardy transigea avec François de la Porte, Sgr de Vezins, etc., pour certains droits qu'il prétendait avoir sur des bois et vignes appartenant audit de la Porte. Il est qualifié, dans cette pièce, qui est signée en la copie Maugeay, greffier du sénéchal de Vezins, d'Ec., Sgr de la Boussionnière; le 13 avril 1472, il rendait un aveu à haut et puissant Jacques Rouhault, Chev., Sgr du Petit-Rion.

Il laissa de son mariage : 1° EUSTACHE, qui suivra; — 2° PERRETTE, dont nous venons de parler à propos de la rupture de son mariage avec Louis Buault, et qui épousa, par contrat en date du 30 décembre 1489, Pierre de la Bouslaye, Chev., Sgr dudit lieu et de Coron; — 3° JACQUES, Sgr de la Coudre, présent à la curatelle de Gabriel de la Beraudière, son petit-neveu, en 1525.

Ve. — **Beraudière** (Eustache DE LA), Chev., Sgr de la Roche-Serpillon, Ozay, la Boussionnière, la Coudre, etc., épousa, le 4 décembre 1472, par contrat passé sous la cour de Chemillé par G. Pâris, Nre, Dlle Jehanne BAHOURD, fille de Jean, Ec., Sgr de la Guischère. On voit, par cette pièce, qu'il se marie en qualité de fils aîné et principal héritier. Il mourut fort jeune, et avant son père, laissant de son mariage :

1° ETIENNE, qui suit; — 2° ANTOINE, chanoine de l'église d'Angers, qui fit un partage avec son frère Etienne le 15 janvier 1515, et fut un des curateurs nommés à la personne et aux biens de Gabriel de la Beraudière, fils aîné de son frère Etienne, dans l'assemblée de famille convoquée à cet effet le 9 mars 1525 : il était, à cette dernière époque, curé de St-Martin; — 3° ROULINNE, épouse d'Alain Chomard, Ec.; — 4° CARDINNE, mariée à Louis de Châteauneuf, Chev., Sgr de Lombard.

VIe. — **Beraudière** (Etienne DE LA), Chev., Sgr d'Ozay, la Boussionnière, la Gruschère, la Coudre et Chantelou, épousa, le 18 janvier 1497, Dlle Madeleine DU CHESNE, sœur cadette de Cardinne du Chesne, femme de Mess. Gilles de Daillon, Cte du Lude. Comme nous l'avons vu, il existait encore le 15 janvier 1515, époque à laquelle il partageait avec son frère Antoine; mais il était mort avant 1525, puisqu'à cette époque il y eut une assemblée de famille pour nommer des curateurs aux biens et aux causes de Gabriel, son fils aîné. Il laissait : 1° GABRIEL, qui suit; — 2° MARQUISE, mariée à André de Portebize, Éc., Sr du Bois; — 3° SUZANNE, épouse de Nicolas Goulard, Chev., Sgr de la Vergne et de la Vernière; — 4° JEHANNE, qui épousa, par contrat passé sous la cour de Martigné-Briant, le 25 août 1528, par J. Duboys et J. Pellegant, Nres, noble homme Loup ou Louis du Bois.

VIIe. — **Beraudière** (Gabriel DE LA), Chev., Sgr d'Ozay, de la Boussionnière, était mineur de 18 ans en 1525. A cette époque, un conseil de famille fut réuni (le 2 mars) pour lui nommer des curateurs, lesquels furent Antoine de la Beraudière, curé de St-Martin, son grand-oncle, et André de Portebize, Sr du Bois, son beau-frère. Gabriel passa un grand nombre d'actes ès années 1531, 1536, 1545, 1552, 1561, parmi lesquels nous citerons deux des principaux. Le premier, en date du 5 mars 1541, est un partage entre Gabriel, se qualifiant noble et puissant Sgr de la Boussionnière, comme ayant les droits de Pierre Cellier et de Dlle Isabeau des Hommes, sa femme, d'une part, et noble et puissant Antoine Robin, Sr de la Tremblaye-Robin et des Hommes, comme curateur ordonné par justice de Dlle Gabrielle des Hommes, sa mère, d'autre part. Le second acte est une déclaration rendue par Gabriel à noble et puissant Sgr de la Porte, Ec., Sgr de Vézins, laquelle, y est-il dit, en corrige une précédemment rendue par feu Etienne de la Beraudière, père dudit Gabriel, du 8 mai 1532, et une autre baillée par Hardy de la Beraudière, son aïeul, le 2 mai 1504; cette pièce, qui est en date du 25 mai 1541, est signée de la Beraudière, et Bouriquaud, Nre, à la requête dudit Gabriel. Gabriel avait épousé, par contrat passé sous la cour de la Motte-de-Beaumont, le 9 décembre 1527, signé Davaille et Dubreuil, Nres, sa cousine Renée DE LA BERAUDIÈRE, fille de Jean-François de la Beraudière, Mqis de l'Ile-

Digitized by Google

Jourdain, et de dame Jeanne Barthon de Montbas, rapportés au VI^e degré du § I^er.

De ce mariage sont issus : 1° THIBAULT, qui suit; — 2° RENÉ, auteur d'une branche rapportée au § V; — 3° FRANÇOIS, marié avec N.... de la Planche, qui n'ont point eu d'enfants; — 4° ANNE, mariée à Pierre de Chambes, Sgr de Montsoreau et Boisbaudran (1566); — 5° RENÉE, épouse de Claude de la Cressonnière, Ec., Sgr dudit lieu et de Mozé (*sic*) (1548); — 6° PERRINE, mariée à Jean de la Gaubretière, Ec., Sgr de la Roche-Allard, lequel donna quittance signée de sa main J. de la Gaubretière, le 14 novembre 1572, à dame Renée de la Beraudière, alors veuve de Gabriel, son défunt époux, tant en son nom que comme curateur de Dlle Gabrielle de la Beraudière, petite-fille de Renée, de la somme de 300 liv. sur la somme de 700 liv. qui lui étaient dues par suite de son contrat de mariage avec Perrine de la Beraudière, fille desdits Gabriel et Renée précités.

VIII^e. — **Beraudière** (Thibault DE LA), Ec., Sgr d'Ozay et de la Boussionnière, épousa Dlle Catherine DE LA CRESSONNIÈRE par contrat passé le 9 août 1553; il mourut peu de temps après, ne laissant de son mariage que deux filles : 1° GABRIELLE, qui se maria, par contrat reçu Blandin et Falloux, Nres, sous la cour d'Angers, avec Mess. René de Vaugiraud, Ec., Sgr de Bouzillé; — 2° N....., dont l'existence ne nous est pas connue.

§ III^e. — BERAUDIÈRE (DE LA), TROISIÈME BRANCHE.

VII^e. — **Beraudière** (René DE LA), Chev., Sgr de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, fils puîné de Jean-François de la Beraudière et de Dlle Jeanne Barthon de Montbas, rapportés au VI^e degré du § I^er, fut l'un des commissaires de la noblesse du Poitou chargés, en 1529, de lever les sommes pour lesquelles elle contribuait dans le payement de la rançon du roi François I^er. Il fut l'un des députés de la noblesse du duché de Châtellerault chargés de la représenter au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou en 1559. Lieutenant de la compagnie de M. de la Trimouille, il fut l'un de ceux qui se jetèrent dans Poitiers pour aider cette ville à soutenir le choc de l'armée protestante en 1569, ainsi qu'on le voit à la suite de l'œuvre de M. Liberge : « Ce qui estoit de la » compaignie de M. de la Trimouille, conduyt par le » sieur du Rouet, y estant le sieur de Moulin-Frou, » guydon. » René de la Beraudière était panetier ordinaire du roi, et fut exempté, en cette qualité, de faire partie du ban convoqué en 1557.

Il avait épousé en 1533 Dlle Madeleine DU FOU, fille de haut et puissant seigneur François, Sgr du Vigean, échanson du roi, et de Louise de Polignac. Ils ne laissèrent de ce mariage que FRANÇOIS, qui suit.

Nota. Le Père Anselme, dans le tome 1^er de son *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, dit que Louise de la Beraudière, Dlle de Rouhet, mère de Charles de Bourbon, était fille de René de la Beraudière et de Madeleine du Fou. Le mémoire que la famille nous a communiqué lui donne pour père et mère Louis de la Beraudière et Louise de la Guische, ainsi que nous l'avons dit au IX^e degré du § I^er; nous avons cru devoir suivre de préférence un document qui nous a paru mériter toute créance.

MM. Robert du Dorat, au tome 1^er de leurs œuvres manuscrites qui font partie du recueil de D. Fonteneau, donnent à René de la Beraudière et à Madeleine du Fou un autre fils, FRANÇOIS, qui fut plus tard évêque de Périgueux. Le mémoire de famille, que nous avons encore cru devoir suivre de préférence, établit que ce François est fils de celui que l'on prétend être son frère, ce qui est plus rationnel.

VIII^e. — **Beraudière** (François DE LA), Mqis de l'Ile-Jourdain, Sgr dudit lieu et de Rouhet, fut chevalier de l'ordre du Roi, guidon de la compagnie de M. de Montpezat, lieutenant de la vénerie des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, et gouverneur pour S. M. en son duché de Châtellerault. Il épousa Dlle Jeanne DE LEVIS, fille de Claude, Chev., baron de Cousans, et de Dlle Henriette de Montpezat, dont il eut : 1° PHILIBERT-EMMANUEL, qui suit; — 2° FRANÇOIS, Chev., Sgr de Sigon, qui fut reçu conseiller au parlement de Paris à 18 ans, le 12 janvier 1587; suivant Blanchard, il avait épousé, le 13 avril de cette même année 1587, Isabeau ou Elisabeth DES DORMANS, fille de Charles des Dormans, Sgr de Bièvre et de Nozay, maître des comptes, et de Marie de Marsillac (et non pas de Marseille, comme le dit Dreux-Duradier, t. 3, p. 454, à l'article de ce prélat). Sa femme étant morte, François embrassa l'état ecclésiastique, fut abbé de Noaillé, où il introduisit la réforme de St-Maur, non sans peine et sans un grand nombre d'arrêts du parlement pour et contre, selon la coutume. Il prononça en cette qualité l'oraison funèbre de Henri IV, le jour du service de ce prince, dans l'église cathédrale de Poitiers, le 21 juin 1610. Nous croyons devoir citer l'exorde de ce morceau oratoire, pour donner un échantillon de l'éloquence de la chaire à cette époque.

« L'excellent et ingénieux Besclel, duquel, par le » commandement de Dieu, Moïse se servit en la con- » struction de l'arche de son alliance, n'embellit jamais

Digitized by Google

» son œuvre de tant d'ornements divers, ni la *bouquetière Gliscera* ne changea oncques en tant de » diverses sortes la disposition et mélange des fleurs » qu'elle mettoit en ses bouquets, comme *ce même Dieu* fait à tous moments ressentir aux mortels » l'effet de sa puissance..... C'est de quoi j'ai à vous » entretenir. » Ce discours fut imprimé la même année, et il méritait cet honneur, à en juger par le simple extrait que nous venons d'en donner.

François de la Beraudière fut un de ceux dont se plaignaient les chanoines de l'église cathédrale de Poitiers dans une requête du 8 juillet 1611, présentée au roi, et tendant à ce que « défenses soient faites à » certaines personnes se disant syndics et députés » du clergé du diocèse de Poitiers, et y occasionnant, » en cette qualité, beaucoup d'oppression, de s'ingérer » à l'avenir en telle charge (D. F., t. 3, p. 79). »

Malgré cette opposition aux actes de François de la Beraudière, le chapitre de l'église cathédrale le reçut comme son doyen l'année suivante, 1612. Deux ans après, il fut nommé évêque de Périgueux. S'il fut digne de la magistrature, dit Dreux-Duradier, il ne fut pas moins digne de l'épiscopat. Il donna tout son temps au gouvernement de son diocèse, à la conversion des protestants, et à la fondation d'édifices religieux.

Le 15 août 1617, il posa la première pierre du couvent des minimes d'Aubeterre, sous le titre de l'Assomption; en 1623, il consacra l'église des récollets, contribua à la fondation du monastère des bénédictines de Fallanc. Son église cathédrale, qu'il fit rédifier en partie, ainsi qu'un grand nombre d'églises de son diocèse, et la fondation d'un séminaire, sont un témoignage de son zèle et de son administration éclairée. Si l'on en croit Thibaudeau, qui s'est montré sévère à l'égard de François de la Beraudière, ce prélat aurait eu des torts assez graves, dans le début de sa carrière ecclésiastique, sous le rapport de son intolérance, et la brillante administration de l'évêque de Périgueux ne devrait pas faire oublier entièrement, sous ce rapport, la conduite de l'abbé de Noaillé. — Thib., t. 1, p. 294.

Quoi qu'il en soit de cette accusation rigoureuse, les soins de son diocèse n'empêchèrent pas François de la Beraudière de se livrer à l'étude des lettres et de la théologie, et à la controverse religieuse, ainsi que le prouvent les ouvrages qui furent réunis dans un recueil intitulé: *Otium episcopale*. Malgré son titre latin, ce volume in-4°, imprimé à Périgueux en 1635, ne contient que des opuscules écrits en français, et dont voici l'énoncé : 1° « la France triomphante, » poëme; 2° « Philadelphe, » discours dans lequel l'auteur fait l'éloge de l'amitié de Louis XIII pour Gaston d'Orléans, son frère : c'est une amitié que l'histoire, malgré l'éloge de M. de la Beraudière, pourra regarder longtemps encore comme fort douteuse, et au moins comme peu réciproque; 3° « l'Oraison funèbre de très- » chrétien, très-clément et très-débonnaire prince » Henri IV, roi de France et de Navarre, dédiée à la » reine; » 4° « Consolation envoyée à Mme d'Aube- » terre sur le trépas de M. le maréchal son mari, » datée de Périgueux du 20 février 1628; 5° « Consola- » tion envoyée à M. de Boisson, Sgr d'Aussonne, » président au parlement de Toulouse, sur l'apo- » stasie de Philippe Boisson, son fils, protestée en la » ville de Mucidan, en Périgord, au mois d'août » 1627; » 6° « Adresse de salut pour les devoiés de » la foi, » dédiée au roi.

Le ministre Clémenceau ayant écrit contre ce traité, M. de la Beraudière répondit par une nouvelle « Adresse de salut pour les devoiés de la foi contre le » supplément d'iceluy fait par Clémenceau, ministre » de la ville de Poitiers, avec un dixain sur le même » sujet, » et une « seconde apologe du même livre » contre le juge des controverses de ce temps, du mi- » nistre Crozé de la ville de Civray. » Ces deux apologies sont datées l'une et l'autre de Noaillé, et prirent naissance à la suite de la proposition de conférence que François de la Beraudière avait faite à ces deux ministres, et que ceux-ci crurent devoir refuser.

On trouve à la suite des écrits qui précèdent : « 1° la » censure du livre de Jacques Crozé dit la Roche, » Lodunois, ministre de l'église de Civray, par les » pères consistoriaux du synode de la Rochelle; » 2° la copie d'une « lettre écrite par le consistoire de » l'église prétendue réformée de Civray, en Poitou, » au sujet de la conversion du sieur Olivier Enguer- » rand, ministre de Chef-Boutonne, » au mois de novembre 1606.

M. de la Beraudière mourut en 1646.

Nous terminerons cet article en citant ce que nous appellerons le testament de M. de la Beraudière:

« Je laisse à mes neveux, en partant de ce monde,
» Mon livre, un séminaire fondé de mes deniers
» Pour y faire nourrir de pauvres écoliers,
» Mon église refaite, à nulle autre seconde.
» Fasse le ciel bénin que la postérité
» Reçoive à ce sujet très-grande utilité,
» Que de telle action le bon Dieu se contente,
» De mes péchés passés il m'octroye pardon,
» Me donne paradis à la fin pour guerdon!
» C'est à ce point où git mon bonheur, mon attente. »

Certains neveux de nos jours n'accepteraient une telle succession que sous bénéfice d'inventaire.

Digitized by Google

IXe. — **Beraudière** (Philibert-Emmanuel DE LA), Sgr de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, gouverneur des villes et château de....., fut taxé en 1620 pour payer les frais des députés de la noblesse de la basse Marche aux états généraux de 1614 et 1615. D'après les mémoires de famille qui nous ont été communiqués, Philibert-Emmanuel ne se serait marié qu'une fois. MM. Robert du Dorat lui donnent deux femmes; nous citerons les deux opinions, en nous abstenant, faute de preuves, de nous prononcer pour l'une ou pour l'autre.

Sa première femme fut sans contredit 1° Dlle Françoise TAVEAU, fille de Jean, baron de Morthemer; Philibert-Emmanuel l'épousa, le 15 décembre 1593, par contrat signé Chesneau et son confrère, Nres à Poitiers; elle était dame du Plessis-Rideau, Chousé, Orval et Basse-Rivière. De ce mariage sont issus: 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° GASPARD, reçu chevalier de Malte le 23 août 1611, selon les mémoires domestiques.

MM. Robert du Dorat ajoutent à ce FRANÇOIS, susnommé, LÉONARD, abbé commendataire et séculier du Pin depuis 1620 jusqu'en 1649; mais ils ne parlent nullement de Gaspard. Ils ajoutent ensuite que Philibert-Emmanuel se remaria à Dlle Jeanne DE TOURNEMINE, fille de Jacques, Mqis de Coëtmur, et de Lucrèce de Rohan, dont seraient issus plusieurs enfants, savoir: JOSEPH-BERNARD, BALTHAZARD, et quelques filles sur lesquelles ils ne donnent aucuns autres renseignements.

Gaspard, dont nous avons donné la date de réception dans l'ordre de Malte, avait été reçu de minorité au rang des chevaliers de justice dudit ordre, langue de France. Emmanuel-Philibert, son père, est qualifié dans cet acte de chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et lieutenant de sa vénerie.

Xe. — **Beraudière** (François DE LA), Mqis de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, fit partie du ban des nobles de la basse Marche convoqué en 1635. Il épousa Dlle Gabrielle BONNIN DE MESSIGNAC. — MM. Robert du Dorat lui donnent pour épouse Dlle Françoise DE MACHECOULT, veuve en premières noces du Mqis de Carguay, et qui n'a point eu d'enfants de ce second mariage.

Les mémoires domestiques donnent pour enfants à François et à Gabrielle Bonnin de Messignac: 1° FRANÇOIS-ANNE, qui suit; — 2° et 3° deux filles, alliées, l'une avec la maison de Blom, l'autre avec celle de Mérinville.

XIe. — **Beraudière** (François-Anne DE LA), Mqis de l'Ile-Jourdain et de Rouhet, capitaine de gendarmes, épousa Madeleine LE TEXIER D'HAUTEFEUILLE, dont il n'eut que deux filles: 1° MARIE-ANNE-JEANNE-ARMANDE, épouse de N. Barthon, Mqis de Montbas; — 2° MARGUERITE, connue sous le nom de Mlle de l'Ile-Rouhet, non mariée.

§ IV. — BERAUDIÈRE (DE LA), QUATRIÈME BRANCHE.

VIIIe. — **Beraudière** (Philippe DE LA), Chev., Sgr d'Urcé ou d'Ursay et de la Beraudière, deuxième fils de François II de la Beraudière et de Jeanne de Tournemine, rapportés au VIIe degré, § Ier, épousa Françoise DE VIVÔNE, fille de Jean, Chev., Sgr de Mérigny Chouses, etc., et d'Honorée d'Authon. Le 25 septembre 1548, il fit une présentation à l'évêque d'Angers pour la chapelle d'Ambillon, signée de sa main, et de Touchet, Nre.

Il laissa de son mariage: 1° GABRIEL, Chev., Sgr de Sourches, d'Ursay, de Breuilhes et de Serres, qui fut conseiller et premier chambellan de Monsieur, frère unique du roi. Il fut exempté, à cause de ces charges, de se trouver au ban de la haute et basse Marche, convoqué le 9 juillet 1577; il était alors à la suite de la cour.—Rob. du Dor. —Gabriel est mort en 1635 sans postérité;—2° JEANNE, mariée à Bernard de Rechignevoisin, Sgr de Guron.

§ V. — BERAUDIÈRE (DE LA), CINQUIÈME BRANCHE.

VIIIe. — **Beraudière** (René DE LA), Chev., Sgr de la Coudre, Chantelou, deuxième fils de Gabriel de la Beraudière et de Renée de la Beraudière, rapportés au VIIe degré du § II, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre, épousa: 1° Dlle Louise BOURILLAUD, par contrat du 20 novembre 1574, et 2° Dlle Renée DU BOYS D'ARGONNE, fille d'Antoine, Chev., Sgr d'Argonne, et de Françoise de la Curée, par contrat reçu sous la cour de Joué, le 21 décembre 1596. Ils ont laissé

IXe. — **Beraudière** (Jacques DE LA), Chev., Sgr de la Coudre, Chantelou, né le 6 mai 1600, cornette de la compagnie colonelle du régiment de Beauce, se trouva en cette qualité au siége de Thionville, où il fut blessé et fait prisonnier.

Il épousa, par contrat du 19 février 1620, passé devant Fouques, Nre sous la cour de Chemillé, Dlle Françoise DESCOLLINS, fille de N...., Chev., Sgr du Plessis-Bauvreau, d'Espérance-Duchesne. C'est lui qui fit entrer, par acquêt, en 1628, la terre de Maumusson dans sa famille. Il laissa de son mariage: 1° PHILIPPE, qui suivra; — 2° LOUIS, mort célibataire; — 3° JACQUES, page de M. le duc d'Orléans, tué au siége de

Digitized by Google

la Rochelle étant aide de camp du cardinal de Richelieu ; — 4° MARIE, reçue religieuse à l'abbaye royale du Ronceray le 22 juillet 1640, morte jeune ;—5° GABRIELLE, aussi religieuse au couvent du Puy-Notre-Dame, dont elle devint supérieure.

X^e.—**Beraudière** (Philippe DE LA), Chev., Sgr de la Coudre, Chantelou, Maumusson, capitaine de cavalerie au régiment de M. de Jarzay, fit la guerre de la Fronde, se trouvait auprès du prince de Condé lors du combat de la Porte-St-Antoine, et joua dans le parti de ce prince un rôle assez important pour être compris nominativement dans l'amnistie accordée par Louis XIV. Le 18 avril 1667, M. Voysin de la Noraye, intendant de Touraine, le confirma dans ses privilèges comme noble et issu de noble race, sur la présentation de ses titres. Il avait épousé, par contrat passé sous la cour d'Angers, le 3 août 1656, par Charon, Nre, Anne RIGAUD DE MILPIED, fille de François, Sgr de Milpied, et de dame Anne de la Poëze, dont : 1° JACQUES-RENÉ, qui suit ;—2° MARIE-ANNE, morte fille ;—3° FRANÇOISE, mariée à Joseph Dubois d'Argonne, Chev., Sgr de Laujardière, lieutenant des vaisseaux du roi, morte sans enfants.

XI^e. — **Beraudière** (Jacques-René DE LA), Chev., Sgr de Maumusson, Bouzillé, Melay, Milpied, et du Marais en Bretagne, naquit le 11 décembre 1669. Garde-marine à 13 ans, il fut à 14 ans garde du corps de Louis XIV, compagnie de Luxembourg, et breveté du grade de capitaine de cavalerie à 17 ans ; il fut blessé aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde. Gratifié par le roi, à cette occasion, d'une sous-lieutenance dans la même compagnie de Luxembourg, où il avait déjà servi, il se retira avec la promesse d'un bâton d'exempt.

Il épousa, par contrat reçu le 7 juillet 1702, sous la cour d'Angers, par Bouclier, Nre, Dlle Charlotte DAVY DE LA FAUTRIÈRE, fille de Mess. Charles, conseiller du roi, et de Dme Catherine Cholard, dont : 1° JACQUES-CHARLES, qui suit ; —2° PHILIPPE, connu sous le nom de chevalier de Maumusson, baptisé le 5 ou le 6 février 1724, à Melay en Anjou, suivit la carrière militaire, où ses talents le firent bientôt distinguer. Nommé le 8 décembre 1747 aide-major du régiment de Vivarais, et le 20 septembre 1758 capitaine au régiment de Brissac-infanterie, il fut fait chevalier de St-Louis par brevet du 9 septembre 1758, et fut nommé le 7 février 1761 sergent-major au régiment de Lemps-infanterie, et en 1763 major au régiment de Dunkerque-étranger. Chargé de régler et de diriger toutes les opérations relatives à la réforme de ce régiment, il s'en acquitta avec tant de zèle et de talent, que le duc de Choiseul, par une lettre du 3 septembre 1763, lui annonça que le roi, pour ses bons et loyaux services, convertissait la pension de 800 livres qu'il lui avait accordée lors de son licenciement, en une pension de 1,200 liv. sur les fonds de la marine, et ajoutait à une autre pension de 300 liv. sur la caisse des invalides de la marine une gratification extraordinaire de 1,200 liv. Nous regrettons que les proportions de notre ouvrage ne nous permettent pas de reproduire ici la lettre flatteuse et honorable dont nous extrayons ces détails. Le 4 août 1771, Philippe fut remis en activité, et promu au grade de lieutenant-colonel du régiment d'Alençon, par brevet signé Monteynard. Le 10 mai 1778 il fut appelé, par le prince de Montbarrey, au commandement du bataillon de garnison du Perche, formé du 1^er bataillon du régiment d'Alençon, et mourut au moment où il allait être nommé maréchal de camp ; — 3° ANNE-SOPHIE-ADÉLAIDE, décédée le 10 octobre 1785 ; — 4° JEANNE-MARIE-VICTOIRE, morte fille en 1778 ; — 5° JULIE, religieuse et prieure à l'abbaye royale du Ronceray d'Angers, morte en 1794 ; — 6° ELISABETH-CHARLOTTE, religieuse et supérieure au couvent de Vezins, morte en 1780 ; — 7° MARIE-CHARLOTTE-ANGÉLIQUE, morte fille en 1765, — 8° N... dit le chevalier de la Beraudière, mort en 1733, âgé de 15 ans.

XII^e. — **Beraudière** (Jacques-Charles DE LA), Chev., Sgr de Maumusson, Bouzillé, Melay, Beligné, naquit le 30 juillet 1704 ; épousa, par contrat passé à Angers le 11 janvier 1732, signé David, Nre, Dlle Marie-Placide-Eugénie DE COLASSEAU, veuve de Jean-Baptiste de Racapé, et fille puînée de Marc-Prosper, Chev., Sgr de la Machefollière et de Bouillé, et de Marie-Françoise Le Vacher de Montigny ; il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 28 septembre 1744 de l'intendant de Touraine.

Il a laissé de son mariage : 1° JACQUES-MARIE-FRANÇOIS, qui suivra ; — 2° GABRIEL-HARDY, dit le chevalier de la Beraudière, naquit en 1736, fut d'abord enseigne, puis capitaine au régiment de Brissac ; mourut à Clèves, en 1757, des suites de blessures qu'il avait reçues à la bataille de Rosbach ; — 3° PROSPER-HENRI-AUGUSTIN fut d'abord tonsuré, et soutint au séminaire de St-Sulpice ses thèses de philosophie et de licence ; mais, ayant ensuite obtenu le grade d'enseigne aux grenadiers de France, il rejoignit ce corps en Westphalie, dans la campagne de 1761 ; ayant eu le bras fracassé par un boulet de canon, il mourut à Fulde des suites de cette blessure, à l'âge de 20 ans ; — 4° MARIE-PLACIDE-CHARLOTTE-RENÉE, née en 1735, mariée à François Duverdier, Ec., Sgr de la Perrière, en 1758 ; mourut en 1794 dans les prisons

Digitized by Google

de Montreuil-Bellay; — 5° AGATHE, morte novice aux hospitalières de Baugé, en 1788; — 6° MARIE-FRANÇOISE-MARTHE, morte fille en 1788; et six autres enfants morts en bas âge.

XIII^e. — **Beraudière** (Jacques-Marie-François DE LA), Chev., Sgr de Bouzillé, Melay, Maumusson, et Beligné, naquit le 15 octobre 1733; fut d'abord reçu page du roi à la petite écurie; fut successivement enseigne, sous-lieutenant, lieutenant et capitaine au régiment du Roi, et fit en cette qualité les quatre premières campagnes de la guerre de 1757. Lors des assemblées provinciales (1787), il fut nommé procureur général syndic du clergé et de la noblesse des trois provinces de la généralité de Tours, et fut choisi par le duc de Penthièvre pour être porteur de sa procuration à ce bailliage (dans toutes les assemblées, il figure avec le titre de comte). Ayant émigré, il fit la campagne de 1792 sous les ordres du duc de Bourbon. Rentré dans la Vendée en 1796, il y resta jusqu'à la pacification.

Il avait épousé en 1759, par contrat du 15 février, signé Deville, Dme Henriette-Elisabeth-Françoise LECHAT DE VERNÉE; mais, l'ayant perdue le 21 août de la même année, il épousa en secondes noces, le 19 août 1765, par contrat reçu Gervaise, Nre royal, Dlle Louise-Françoise-Renée GILLES DE FONTENAILLES, fille d'Hercule-Victor, Chev., Sgr de Fontenailles, ancien aide-major d'artillerie, et de Louise-Françoise Roujou de Beauvais, qui mourut dans les prisons de Blois le 26 février 1794.

De ce mariage sont issus : 1° JACQUES-PHILIPPE, qui suit; — 2° GEORGES, né le 30 août 1769, reçu page de Monsieur, frère de Louis XVI, le 1^er juillet 1783; sous-lieutenant dans le régiment de colonel-général (infanterie) à l'époque de la révolution; émigra, fit les campagnes de l'armée de Condé; fut nommé, en 1815, colonel de la légion du Nord, depuis 28^e régiment de ligne, fit avec ce régiment la campagne d'Espagne en 1823, et resta à sa tête jusqu'en 1826, époque de sa mort. Il était chevalier de Malte, de St-Louis, de la Légion-d'Honneur, et de St-Ferdinand d'Espagne; — 3° AUGUSTE-HARDY, né le 15 décembre 1772, sous-lieutenant au régiment de Vivarais-infanterie au moment de l'émigration, rejoignit à cette époque l'armée de Condé, passa dans la Vendée, et reçut à la restauration la croix de St-Louis et le grade de chef de bataillon, mort le 9 janvier 1843; — 4° JACQUES-VICTOR, dont l'article sera rapporté après la postérité de Jacques-Philippe; — 5° MARIE-LOUISE-VICTOIRE, née le 21 décembre 1766, mariée le 29 janvier 1788 avec Louis-Constantin, Sgr de Chanzeau, capitaine au régiment de Beauce; — 6° ELISABETH, née le 27 janvier 1778, décédée en 1794 au sortir des prisons de la république; — 7° MARIE-PLACIDE, née le 10 mars 1780, a épousé, par contrat passé par Brussy, Nre à St-Maurice-sur-Lessard, près Montargis, le 17 août 1808, Marin Gilles, baron de la Barbée, ancien colonel d'un régiment de hussards.

XIV^e. — **Beraudière** (Jacques-Philippe DE LA), né le 3 novembre 1767, page du roi en sa petite écurie, sous-lieutenant du régiment des Trois-Évêchés-cavalerie, ensuite incorporé au régiment des chasseurs à cheval; émigra, servit dans l'armée de Condé; rentré dans la Vendée en 1795, il fut nommé, le 1^er janvier 1796, colonel et chevalier de St-Louis. Il épousa, cette même année 1796, Dlle Rose-Pulchérie DE RECHIGNEVOISIN DE GURON, et a eu de son mariage : 1° RAYMOND, page de S. M. Charles X, officier au 8^e de chasseurs, démissionnaire en juillet 1830, marié au mois d'août 1834 à Dlle Charlotte DE LOYAC, dont deux garçons et une fille; — 2° PULCHÉRIE, mariée à Charles-Gilles de Fontenailles; — 3° VICTORINE, née le 24 février 1800, mariée au Mqis de la Bigne.

XIV^e. — **Beraudière** (Jacques-Victor DE LA), frère du précédent, naquit le 9 juillet 1774; la révolution le trouva élève de la marine royale, où il était entré à l'âge de 11 ans. Ayant émigré, il fit plusieurs campagnes à l'armée de Condé. Rentré en Vendée en 1795, il commanda les chasseurs de Stofflet, et fut chargé par ce général de plusieurs missions auprès du Cte d'Artois, à l'Ile-Dieu; fut nommé chevalier de St-Louis le 1^er janvier 1796; il reçut en même temps le grade de colonel.

En 1815, au moment des cent-jours, Jacques-Victor, à la sollicitation de ses amis, et dans la persuasion où il était lui-même que l'heure désignée pour la prise d'armes en Vendée était mal choisie, accepta du gouvernement, de concert avec MM. de Malartic et de Flavigny, la mission de faire des offres de paix aux chefs vendéens, en déclarant toutefois à Fouché que, si ses propositions étaient repoussées, il irait rejoindre ses frères Georges et Auguste, qui se trouvaient dans l'armée de M. d'Autichamps.

Il avait épousé, le 3 octobre 1807, par-devant Pean de St-Gilles, Nre à Paris, Dlle Alexandrine-Guillemine-Hélène VALLADON DE LA GRIVELLE, duquel mariage sont nés : 1° le 23 novembre 1808, Dlle LOUISE-ALEXANDRINE-HÉLÈNE, Dme de l'ordre royal de Thérèse, titrée en conséquence Ctesse de la Beraudière, morte en 1832; — 2° GEORGETTE-ALEXANDRINE-MARIE, mariée, par contrat passé le 2 septembre 1834, à Paris, avec M. Amable-François, baron de

Digitized by Google

Rechignevoisin, décédée à Paris le 10 mai 1841; — 3° HÉLÈNE-ALEXANDRINE, Dme de l'ordre royal de Thérèse de Bavière, titrée Ctesse de la Beraudière, décédée à Paris, le 6 mai 1842; — 4° JACQUES-VICTOR.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA BERAUDIÈRE portait primitivement « d'azur à la croix fourchée » d'argent; » mais, après l'extinction d'une famille à laquelle elle était alliée, elle écartela ces armes « d'or » à l'aigle éployé de gueules armé, lampassé et cou- » ronné de sinople. » Sceau appendu à une charte du 3 février 1439.

BERMONDET. Cette noble et ancienne famille, originaire des confins du Poitou et de la Marche, possède encore des terres en Poitou.

Bermondet (Martial) souscrivit en 1540 un acte conjointement avec les héritiers de Jean de Maumont. — Dict. de la Noblesse, t. 10, p. 616.

Bermondet (Jean DE) était Sgr d'Oradour en 1548. — *Ibid.* — C'est probablement le même qui, Sgr de Bermondet, et en partie de la baronnie de Fromenteau, conseiller au parlement de Paris, assista, à cause de ce dernier titre, au procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitou en 1559.

Bermondet (Gauthier DE), Sgr en partie de la baronnie de Fromenteau, et président à la cour présidiale de Limoges, assista comme Sgr baron dudit lieu à ce même procès-verbal.

Bermondet (Louis DE), Ec., Sgr des Cromières et de St-Basile;

Bermondet (Elisabeth DE) de Cromières, veuve de N. de Bois-Commun, Psse de Pindray;

Bermondet (Georges DE), Ec., conseiller du roi, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant général de l'artillerie de France, Cte d'Oradour, Psse dudit lieu, baron du Boucheron; tous de l'élection de Poitiers, font tous trois partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou maintenus dans leurs priviléges. Le dernier eut de Françoise GARNIER, sa femme, morte le 30 juillet 1724, une fille, MADELEINE, qui épousa, le 15 janvier 1672, Louis de Bourbon, Ier du nom, Cte de Busset, baron de Châlus, de Vezigneux, de St-Martin-du-Puis et de Piégut, lieutenant général de l'artillerie de France.

Bermondet (Charles-Armand DE), Mqis de Cromières, Sgr de Cussac-Moye, la Fougeraye du Mas, etc., avait épousé Marie DE VIVONNE, fille et héritière de François de Vivonne, Sgr de Moye, etc., morte veuve au château de la Fougeraye, Psse de Peyroux, le 23 février 1777. De ce mariage sont issus quatre garçons et quatre filles : 1° N..., mort capitaine de dragons en 1763, ne laissant point d'enfants de Gabrielle LE COIGNEUX, son épouse; — 2° PHILIPPE-ARMAND, Mqis de Cromières, chevalier de St-Louis, mestre de camp de dragons, et ancien lieutenant des gardes de Monsieur, marié en août 1777 avec N. MOREAU. Lui et son quatrième frère assistèrent par procureur, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers; — 3° FRANÇOIS-CHARLES, dit l'abbé de Bermondet, vicaire général du diocèse d'Autun, chanoine de St-Honoré à Paris, assista en personne à l'assemblée du clergé tenue à Poitiers en 1789 à l'occasion des états généraux. Il est mort le 12 juin 1817, âgé de 86 ans; — 4° CHARLES-ARMAND, dit le Cte de Bermondet, colonel de dragons, chevalier de St-Louis, mort à Paris vers le mois de janvier 1778, sans laisser d'enfants de Dlle N..., son épouse; — 5° ANTOINETTE-AMABLE, veuve en 1777 de François-Emmanuel, Chev. de Brun, capitaine au corps royal de l'artillerie, et chevalier de St-Louis, morte le 15 août 1785; — 6° ANGÉLIQUE-ANNE, mariée à N. Poignand des Grois, chevalier de St-Louis, morte veuve le 12 janvier 1811, âgée de 84 ans; — 7° et 8° deux filles non mariées en 1777, dont une élève de la maison de St-Cyr.

M. Bonsergent, de Poitiers, possède dans sa précieuse collection un beau pastel représentant un officier supérieur en grand costume, et autour duquel est écrit : « Charles-Frédéric de Bermondet, » lieutenant-colonelle de dragon. »

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BERMONDET porte « d'azur à trois mains gauches de carnation renversées » en pal. » — Bar.

BERAUDIN. Nous possédons peu de renseignements sur cette famille noble du Poitou.

Beraudin (Louis), Ier du nom, Sgr de Puzay, avait épousé en 1484 Catherine de Marconnay. — Preuves pour St-Cyr. — Cette alliance expliquera comment, dans un aveu ou déclaration des fiefs que Jacques de Marconnay, IIe du nom, époux de Louise de la Jaille, tenait par indivis avec ses sœurs Renée et Perrette, veuve de feu Abbes de Marconnay, IIe du nom, on trouve, au nombre des fiefs mentionnés, la maison noble de Salvert, Psse de Doussay, vendue à *titre de grâce* à la veuve de feu PIERRE Beraudin le 31 décembre 1551. — Gén. de Marconnay.

Beraudin (Pierre) était enquesteur à Mirebeau, en 1571, à l'époque du procès-verbal de la rédaction de la coutume du pays mirebalais.

Beraudin (Louis), Ec., Sgr de la Tannière, demeurait au pays mirebalais en 1602. — Une Dlle

Digitized by Google

Beraudin, probablement sa fille, épousa N... Chappron, Ec., Sr de Ladelin. — Mss comm. par M. de Maurivet.

Beraudin (Jeanne), dame de la Touche-Baudry, ès environs de Sauves, pays mirebalais, était le 6 juin 1608 épouse de Paul Chevron, Ec.

Beraudin (Hercule), Sgr de Puzay, épousa, par contrat du 28 décembre 1617, Louise DE BOISI, fille naturelle de Louis Gouffier, duc de Roannez, pair de France, Mqis de Boisi. Ses armes étaient les mêmes que celles de MM. Beraudin de Verrines, dont il sera parlé.

Beraudin (Joseph) a été conseiller au présidial de Poitiers et assesseur au conservatoire, en 1622.

Beraudin (Henri), Chev., Sgr de Puzay, avait épousé Marie POITEVIN, dont il eut, entre autres enfants, une fille, HENRIETTE, née en 1676, qui fut reçue à St-Cyr en 1689, après avoir fourni tous les titres justificatifs de sa noblesse; elle descendait, d'après ces preuves, de Louis Beraudin, Ier du nom, Sgr de Puzay, qui figure en tête de cet article.

Beraudin (Marie-Suzanne), veuve de Louis-Charles de Vernon, Ec., Sgr de la Rivière, Bonneuil, Psse de St-Genard, rendit hommage de ce fief au château de Melle le 3 mars 1724.

Les quelques notes qui suivent sont extraites des minutes de M. de Maupeou.

Beraudin (Louis), Ec., était mort avant le 18 janvier 1534; il avait pour fils : 1° BERTHOLOMÉ, qui suit; — 2° JEAN, qui ne nous est connu que par un compte de curatelle du 13 mars 1544, passé entre lui et ledit Bertholomé. Cet acte, où ils prennent la qualité d'écuyers, est signé de la Fond, Nre.

Beraudin (Bertholomé), Ec., ne nous est connu que par un partage du 18 janvier 1533 des biens de Louis son père. Dans cette pièce il est dit qu'il avait plusieurs frères et sœurs. Le nom de sa femme est ignoré, de même que le nombre de ses enfants.

Beraudin (Pierre), Ier du nom, Ec., est dit dans son contrat de mariage, du 3 octobre 1568, signé Guigneneau, Nre à Mirebeau, fils ainé de Bertholomé Beraudin, qui précède; il épousait Dlle Hilaire VALLET le 5 novembre 1578; il partagea avec ses frères et sœurs la succession de Bertholomé, leur père. Il laissa entre autres enfants :

Beraudin (Pierre), IIe du nom, Ec., qui, le 6 août 1610, par une transaction signée Ragonneau, partagea avec ses frères et sœurs la succession de leur père. On voit par cet acte qu'il exerça le droit d'ainesse et de préciput à lui acquis en vertu de la coutume. Le 6 janvier 1611, par contrat signé Ragonneau, Nre, il épousa Dlle Catherine RAYMOND, de laquelle il laissa

Beraudin (Pierre), IIIe du nom, Ec., qui épousa, par contrat du 10 janvier 1639, Dlle Honorée HAYNAULT. En 1653, le 17 juin, il partagea avec ses frères la succession de Pierre Beraudin et de Catherine Raymond, leurs père et mère. Pierre avait un frère du nom de LOUIS, qui obtint avec lui, le 5 février 1664, un arrêt de la cour des aides qui les maintint dans leurs qualités de nobles et d'écuyers.

Beraudin (Hardouin), Ec., Sr de la Bourelière, conseiller du roi, lieutenant particulier et assesseur au siége royal de Châtellerault, avait épousé Dlle Marie PIDOUX par contrat du 2 juin 1668, passé par Baud et Duplex, Nres à Châtellerault. Dans cet acte, Hardouin est dit fils de Pierre, précité, et de Dlle Honorée Haynault. Il fut confirmé dans sa noblesse et dans ses priviléges par ordonnance du 3 mai 1698, signée de Maupeou.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BERAUDIN portait, d'après une maintenue de noblesse par M. Rouillé, en date du 10 décembre 1670, en faveur de N. Beraudin, Sr de Vérines, « d'azur à 3 fasces d'or et à » 3 besants d'or en chef. » —Selon l'Armorial de l'Elec. de Richelieu, les pièces de l'écu étaient d'argent au lieu d'être d'or.

BERAULT ou **BERAUD**, famille noble habitant le bas Poitou.

Berault (Jean) était sénéchal du duc d'Anjou en sa châtellenie de Talmont, en 1377.

Berault (Robin DE) était archer en 1410. — B. Roy.

Berault (Jean) fit le 14 mai 1442 un bail pour le Moulin-Vieux, moyennant certaines redevances, avec Louis de Marconnay, Sgr du Grand-Velours et de Lougny. — P. c. p. M. de Marconnay.

Berault (Clément) a servi en 1467 au ban des nobles du Poitou comme brigandinier du Sgr de Soubise. Ce fut probablement lui qui, sous le nom de Clément Berault de Villiers, fit défaut au ban de 1491.

Berault (Jean DE) était archer le dernier février 1489. — B. Roy.

Berault (Gauthier) avait épousé Dlle Catherine DE MONTFERRAND, laquelle, étant devenue veuve, épousa en secondes noces, le 21 janvier 1531, Mess. Jacques de Bridieu. — Gén. de Bridieu.

Berault (Jehan), Ec., Sr de Beauvais, assiste au contrat de mariage de René d'Arsac, Ec., Sr du Chesne, et de Dlle Elisabeth Le Roux, du 4 novembre 1613. — Arch. du château de Ternay.

Berault (Fronton) avait épousé Dlle Anne DE L[illegible]

Digitized by Google

Barie, comme l'appert du mariage de Catherine, leur fille, avec Jacques de Pérusse d'Escars, Chev., Sgr de Merville, etc., chevalier du St-Esprit. — Gén. de Pérusse.

Beraud (N...), abbé, mort vers 1723. Ses héritiers étaient Pierre-Claude Fumée, Chev., Sgr de Chinsé, lieutenant général de la sénéchaussée de Châtellerault, et Françoise Rogier de Marigny, son épouse, donataire de Madeleine d'Aguesseau, veuve de Henri Rogier de Marigny. La mère de l'abbé Beraud était Anne Poitevin. Ils plaidaient pour sa succession contre N. Poitevin de Villiers, conseiller au parlement de Paris, et N... Poitevin, chevalier de Villiers, son frère.

Beraud (Marie) du Pérou a épousé, le 26 août 1755, Simon de Curzay, Ec., Sgr de St-André. Nous ignorons si elle est de la même famille que les précédents. — Gén. de Curzay.

Beraud de Langle (N...), chevalier de St-Louis, a servi au ban des nobles du Poitou de 1758, comme lieutenant, dans l'escadron de Buzelet. C'est sans doute le même qui a comparu par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou, convoquée à Poitiers en 1789.

Beraud de Vignaud (N...) a servi au ban de 1758 dans la 2e division de la seconde brigade de l'escadron du chevalier de la Salle.

Berault de Beauvais-Riou.

Filiation suivie.

Les notes qui suivent sont extraites d'une notice généalogique sur la famille Petit, mémoire présenté pour faire recevoir un membre de cette famille dans l'ordre de Malte.

Ier.—**Berault** (Jamet), sorti cadet de la maison de la Tour-Blanche-Bourdille, en Périgord, avait épousé Dlle Benoite de Fesque, ce qui est prouvé par une démission faite par ladite demoiselle, veuve dudit Jamet, de la jouissance de tous et chacun de ses biens, pour 9 années seulement, à noble homme Jean Berault, son fils aîné, le 4 février 1483.

IIe.—**Berault** (Jean), Ec., Sgr de Saugé, épousa, par contrat de mariage passé noblement sous la cour de Passavant, le 5 juillet 1486, signé Lespondre et P. Girard, Nres, Dlle Mathurine Regnart, fille aînée et principale héritière de Jean Regnart, Ec., et de Dlle Marie de Balre, Sgr et dame de Beauvais-Riou. C'est par ladite Mathurine que cette terre de Beauvais-Riou est entrée dans la famille Berault. Jean, comme on le voit par son contrat de mariage, était fils de Samuel Beraud, sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements. Ils laissèrent de leur mariage : 1° Claude, qui suit ; — 2° Louis, auquel, par partage du 1er mars 1520, Claude donne pour sa part dans les successions paternelle et maternelle la terre d'Aubigné.

IIIe.—**Berault** (Claude) reçut, le 29 avril 1529, à cause de sa terre de Beauvais-Riou, du fondé de pouvoir de Mess. Louis de Clermont, un aveu pour sa terre de Presgné, ledit aveu signé Bourguault, greffier, et scellé. — D. F. — Gén. Petit.

Il avait épousé, par contrat du 29 septembre 1521, Luce Savari, fille de feu noble homme René, Sr de la Crillouère, et de Marguerite du Hamel, du pays d'Anjou. Claude était mort avant 1536, car le 9 mars de cette même année Luce Savari se qualifiait veuve de feu Claude Berault, Éc., Sr de Beauvais et du Coudray, et, comme mère tutrice et garde noble de Claude Berault, Ec., son fils, et autres ses enfants, rend aveu au sieur baron de Vezins, en Anjou, des terres et Sgries de Beauvais et du Coudray-Raguenault. — D. F., vo Petit. — De ses enfants, nous ne connaissons que Claude, qui suit.

IVe.—**Berault** (Claude), IIe du nom, Éc., Sgr de Beauvais et du Coudray-Raguenault, épousa, par contrat du 25 janvier 1544, Françoise Guibert, fille de noble personne Christophe, et de Guillelmine La Corbière. Il fit, le 30 mars 1589, ses partages entre Jean, son fils aîné et principal héritier, qui va suivre et Isaac et René, ses fils puînés.

Ve.—**Berault** (Jean), Chev., Sgr de Beauvais-Riou, Monchenin et le Coudray-Raguenault, épousa, par contrat du 18 mai 1589, Claude Audebert, fille de Louis Audebert, Chev., Sgr de Laubuge et du Pin, et de René du Breil, dame de Monchenin, la Gaudière, et du Boisbuteau, sa veuve en 1634. Il en eut un grand nombre d'enfants : 1° Hardy, qui suit; — 2° Claude, Ec., Sr du Coudray, marié à Jeanne Loyau ; — 3° Charles, Ec., Sgr de Lauberdière ; — 4° Nicolas, Ec., Sgr de Beaulieu ; — 5° Michel, Ec., Sgr de Beauvais ; — 6° Robert, religieux de l'ordre de St-Bernard à l'abbaye de Savigny, en Normandie. — 7° Jean, Chev. de Malte, tué à la prise de Sainte-More ; — 8° Louise, religieuse à Lencloître ; — 9° Renée, religieuse à Bressuire ; — 10° Catherine, religieuse à la Regripière, près Clisson.

VIe.—**Berault** (Hardy), Chev., Sgr de Riou, prit, après la mort de son père, le titre de seigneur de Monchenin, Beauvais, la Gauvrière, etc.; il fut marié deux fois : 1° à Marie Martel, dame du Plessis, fille aînée d'Olivier Martel, Ec., et de feu Françoise Bernard, Sgr et dame de la Mallonnière, la Haye, de Lavau, le Plessis, etc, par contrat passé à Nantes le 18 août

Digitized by Google

1616. Devenu veuf le 30 janvier 1637, il épousa en secondes noces Françoise SUCHET. Il n'existait plus en 1665, et il ne paraît pas qu'il ait eu d'enfants de son second mariage.

Il eut de sa première femme : 1° OLIVIER, qui suit; — 2° LOUISE, mariée, par contrat du 29 décembre 1640, à Charles Petit, Chev., Sgr de la Guierche, St-Amand et Sauziers, écuyer ordinaire de M. le Prince. Elle était veuve dès le 2 septembre 1665, et testa les 21 mars et 23 avril 1671 en faveur de l'église de Saint-Amand, à laquelle elle fit quelques legs pieux.

VII°.—**Berault** (Olivier), Chev., Sgr de la Haye, de Lavau, épousa Guillemette DE CONSTANCE; elle était sa veuve en 1673, et tutrice de leurs enfants mineurs.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BERAULT DE BEAUVAIS-RIOU, dont nous venons de donner quelques degrés généalogiques, portait « de gueules au loup » cervier d'argent, à 3 crouzilles de même, 2 en chef » et 1 en pointe. » — D. F., v° Petit.

BERAULT, AUTRE FAMILLE.

BERAULT, famille domiciliée à Niort et Fontenay. Dans cette dernière ville, le nom s'écrit Bereau.

Bereau (Pierre), Sgr du Plessis-Houstelin, Psse de Sigournay, rendit hommage de ce lieu au seigneur de Sigournay le 16 octobre 1594. — Ext. des archiv. du château de Sigournay.

Berault (Simon), Sr du Fief-Lavergne, situé dans la sénéchaussée de Montmorillon, fit le 8 mars 1607 une vente à Mathurin Petit-Pied.

Berault ou **Beraut** (François), l'aîné,

Beraut (François), le jeune,

Et **Berault** (Gabriel), étaient tous les trois pairs de la commune de Niort en 1675.

Bereau ou **Berault** (Louis), Sr de la Jouisière, président en l'élection de Fontenay en 1698. C'était sans doute le même qui fut reçu garde-scel au siége de Fontenay en 1700.

Bereau (Nicolas), Sgr de Puviault, était président en la même élection avant 1722.

ARMOIRIES. — LOUIS BERAUT, Sr de la Jouisière, président en l'élection de Fontenay, portait : « parti » au premier d'azur à une tonne d'argent maçonnée » de sable, au second d'argent au lion de sinople » lampassé et armé de gueules, tenant de sa patte » dextre une moucheture d'hermine de sable, au » franc canton d'azur chargé d'une étoile d'argent. » — Arm. de Poitou.

BERCHORIUS. Nous ne connaissons de ce nom que le personnage suivant.

Berchorius (Pierre), savant religieux bénédictin, et prieur de St-Éloi de Paris, né en Poitou, Psse de St-Pierre-du-Chemin, diocèse de Maillezais, s'attacha à Pierre Duprat, évêque de Préneste, cardinal et vice-chancelier de l'Église. Dès sa plus tendre jeunesse, sa première et sa plus sérieuse occupation fut de lire le texte de l'Écriture sainte; il le lut quatre fois en entier, et avec tant d'application, qu'il pouvait, sans le secours des concordances, citer d'une manière précise les figures de la Bible, ses autorités, et tout ce qui sert à prouver le dogme et les faits historiques. Il a beaucoup écrit sur la morale, la théologie, etc., et il nous reste de ses nombreux ouvrages trois volumes in-folio. Son *Reductorium morale super tota biblia* est divisé en deux parties : la première, en 34 livres, contient des moralités sur les différents livres qui composent le corps biblique, à commencer depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse de St Jean; la seconde partie est divisée en 14 livres, sous le titre *de Rerum proprietatibus*; il s'y trouve un long chapitre sur les raretés du Poitou (liv. 14, chap. 43).

Berchorius traduisit en français Tite-Live par ordre du roi Jean, ce qui prouve la réputation éclatante dont il jouissait comme savant. Mort à Paris en 1362, il fut inhumé aux Barnabites, près l'autel, du côté de l'épître; on y lisait cette épitaphe sur une tombe plate :

« Hic jacet vir venerabilis, magnæ profundæque » scientiæ, ac mirabilis et subtilis eloquentiæ, frater » Petrus Berchorius, prior hujus prioratus, qui fuit » oriundus de villa Sancti Petri de Itinere, in episco- » patu Malliziacensi in Pictavia, qui tempore suo » fecit quinque opera solemnia, scilicet : dictiona- » rium, reductorium, breviatorium, descriptionem » mundi, et translationem cujusdam libri vetustis- » simi de latino in gallicum ad præceptum excellen- » tissimi principis Joannis, regis Francorum, qui » obiit anno 1362. »

L'auteur de l'épitaphe n'était point très-versé dans la connaissance des classiques latins, car le livre très-ancien qu'il ne nomme pas n'est autre que les Décades de Tite-Live, dont Berchorius fit, ainsi que nous l'avons dit, une traduction. D. Fonteneau invite à consulter, pour l'histoire de Berchorius, Jacques du Breuil, dans ses Antiquités de Paris; l'abbé Le Bœuf, dans son Hist. de la ville et du diocèse de Paris, tome 2, p. 502 et 503; et autres. Voir, pour plus de détails, Dreux-Duradier, t. 1, p. 357.

BERGIER DU DEMONTET, famille

Digitized by Google

noble et ancienne originaire des environs de Civray.

Bergier (Jean) du Demontet, Ec., rendit aveu au château de Civray le 9 février 1405, à raison de la dime et dimerie de Genoylhé (Genouillé), à cause de feu Philippe Demontet, sa mère. — Livre des fiefs du Poitou.

Bergier (Jean), curé de St-Jean, à Poitiers, obtint, le 29 janvier 1482, un jugement de la sénéchaussée contre Guillaume Bouschet, abbé de St-Jean. — Arch. particul.

Bergier (Jean) servait en qualité de chevalier le 1er avril 1488. — Montres et Revues. — Bib. Roy.

Bergier (François) de Mareuil fut remplacé au ban des nobles du Poitou de 1491 par Jean Métayer; la liste imprimée dit qu'il était son frère, et qu'il y servit en qualité d'archer. — *Ib.*

Bergier (Bertrand) de Montembeuf, natif de Poitiers, mort vers 1550. Dreux-Duradier a remarqué que Joachim du Bellay, son contemporain, lui donnait le titre bizarre de poëte bedonnique, bouffonique, et qu'il le maltraitait sans miséricorde.

Bergier (Mathieu) du Plessis, Ec., Sr de la Grand-Maison, du Plessis-Viette, et l'un des commensaux de la maison du roi, épousa Marie-Judith CAILLET, dont il eut deux enfants : 1° MATHIEU, qui va suivre; — 2° MARIE-RADÉGONDE, mariée, par contrat passé par Guérin, Nre à Chéneché, le 7 février 1755, avec François-Joseph Joubert, Chev., Sgr de Cissé, ancien lieutenant au régiment de Limousin. Elle a assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers au mois de mars 1789.

Bergier (Mathieu) du Plessis, Ec. et chevalier de St-Louis, mort le 5 septembre 1806, âgé de 81 ans, avait épousé Gilberde LE ROI de la Galmanderie, dont il a eu trois enfants : 1° MATHIEU-PROSPER, officier au régiment provincial du Poitou, mort célibataire; — 2° JULIE, dite Mlle du Plessis; — 3° N..., dite Mlle de la Gibrolière.

BERLAND. Ce nom est commun à un grand nombre de familles du Poitou, qui n'ont entre elles ni affinité, ni rapport, ni alliance. Nous ne citerons ici que celles sur lesquelles nous nous sommes procuré des renseignements, et nous donnerons en particulier la généalogie des Berland, seigneurs du fief des Halles de Poitiers, qui étaient aussi fondateurs de l'église des Augustins de cette ville. Cette famille a pendant quelques siècles tenu le rang le plus distingué dans la province; mais la ligne masculine s'étant éteinte dans la branche aînée, et ne s'étant perpétuée que dans des branches cadettes qui n'avaient plus la même fortune pour soutenir dignement leur position, ces dernières ont éprouvé de la part des échevins et habitants des villes de Poitiers et de Niort le désagrément de voir prétendre qu'elles n'étaient pas issues de la noble et antique maison dont elles portaient le nom; que celle-ci était éteinte, et que ceux qui se disaient issus de cette famille usurpaient des titres et des privilèges qui ne leur appartenaient pas, à l'aide de la ressemblance des noms.

Les chefs des branches cadettes présentèrent leurs titres originaux à l'intendant de la généralité de Poitiers; ils prouvèrent que, loin d'être des usurpateurs, ils descendaient réellement en ligne directe d'Herbert Berland, Chev., Sgr du fief des Halles de Poitiers en 1316. Par suite de cette preuve, une ordonnance de l'intendant les renvoya de la demande formée contre eux; mais ceux-ci, pour multiplier leurs moyens de défense en cas de nouvelles attaques, se firent autoriser à faire faire copie vidimée de leurs titres. Cette opération eut lieu le 20 mars 1651 par Philippe Sanguin, Sr de Rocquancourt, conseiller du roi en ses conseils et à sa cour des aides de Paris; et c'est sur l'original de ce vidimus, formant un volume in-folio en vélin, parfaitement en règle, et déposé à la bibliothèque publique de Poitiers, que nous établirons la généalogie suivante.

Nos annales et les registres de la ville de Poitiers font mention de quelques personnes de la maison Berland qui existaient avant l'époque déjà reculée à laquelle remontent les pièces authentiques dont nous venons de parler. Nous allons les faire connaître, ainsi que les personnes dont nous avons trouvé les noms dans d'autres pièces.

Berland (Hilaire) fut élu maire de Poitiers en 1216, et continué les six années suivantes. Il est le second des maires de Poitiers dont les noms soient parvenus jusqu'à nous.

Berland (Herbert) était échevin de Poitiers en 1245.

Berland (Geoffroy) figure dans divers actes faits avec les maires de Poitiers dans les années 1280 et 1286.

Berland (Hugues) possédait en 1294 une pièce de terre dans le territoire d'Auxances.

Berland (Pierre) habitait à Surin. L'évêque de Poitiers obtint vers 1300 un jugement contre lui, en sa qualité de Sgr de Ste-Pexenne. — G. G.

Berland (Jean), chanoine de l'église de St-Hilaire de Poitiers, fut choisi pour être l'un des témoins dans un traité fait par Mgr duc de Berri, Cte de Poitou, le 28 avril 1377, relatif à des différends élevés entre l'évêque de Poitiers, comme Sgr du principal château de Chauvigny, et N... d'Harcourt, Vte de

Digitized by Google

Châtellerault et Sgr du château d'Harcourt-en-Chauvigny.

Berland (Raoul) est nommé dans un acte d'échange du 29 mars 1379, passé entre deux particuliers de Mirebeau et de Poitiers.

Berland (Ithière) était vers 1400 femme de Jean de Couhé, Sgr de la Roche-Aguet, Châtillon, etc.

Berland (Jean), Ec., Sgr de Charbé (peut-être Scorbé, près Châtellerault), était, vers le milieu du XIVe siècle, époux d'Isabeau DE COUHÉ, fille de Jean de Couhé, Sgr de la Roche-Aguet, Châtillon, etc., et d'Ithière Berland; ladite Isabeau veuve en premières noces de François Chastaigner.

Berland (Jean) était religieux de l'abbaye de Montierneuf et prieur d'Aubigny. Dans un titre du 4 août 1439, il est dit : *De nobili genere procreatus.*

Berland (Jean) servit comme homme d'armes du Sr de l'Isle au ban des nobles du Poitou de 1467.

Berland (Michau) fut, au même ban, brigandinier du Sgr de Montreuil-Bonnin.

Berland (Mathurin) prenait le titre d'Ec., Sgr des Places, et rendit aveu en 1469 à Pierre Chastaigner, Chev., Sgr de la Roche-Posay, pour son hébergement de Rouvre.

Berland (Julien), du ressort de Fontenay-le-Comte, a servi comme archer au ban de 1491, en remplacement de MATHURIN son père. Il lui fut enjoint d'avoir un hoqueton.

Berland (Jacquette), noble Dlle, mariée par contrat du 5 avril 1493 à Guillaume du Breuil-Hélion, Ec., Sgr de Combes.—Arch. du chât. de la Guéronnière.

Berland (Anne) était en 1505 chevecière de l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers. Elle était sœur de MARIE, abbesse, dont l'article suit, ainsi que cela est prouvé par son épitaphe, qui nous a été conservée par D. Fonteneau, et qui se trouvait dans une chapelle près le lieu où etaient déposées les reliques :

Cy-devant gist le corps dont Dieu ayt l'asme,
D'Anne Berland, religieuse dame,
En son vivant de St-Romain prieuse,
Et de çians chevessière soigneuse,
Bien servant Dieu, dévote et charitable,
Gardant la règle St-Benoist notable;
S'elle fut niepcze révérende dame,
Jeanne de Couhé, de cette maison dame,
Et abbesse fort sage en son vivant,
Et sœur germaine de Marie Berland,
A présent de ce monastère abbesse,
Mère des pauvres, aux indigents dour....
L'an mil cinq cent dix-huit, onzième mois,
Dimanche au soir, en janvier vingt-trois,
Ses sœurs présens plorans et regrettans,
En son aage de trente-quatre ans,
Rendit à Dieu son âme immortelle.
En repos soit, et en gloire éternelle.
Requiescat in pace.
Amen.

Berland (Marie) était abbesse en 1511 du monastère de Ste-Croix de Poitiers. Elle fut déposée et chassée, dit Thibaudeau, pour n'avoir pas voulu y admettre l'institut et l'habit des religieuses de Fontevrault. L'abbé Dutemps ajoute, dit l'auteur précité, qu'elle fut rétablie peu après par les religieuses, qui quittèrent alors l'habit et l'institut de l'ordre de Fontevrault. Nous croyons qu'il y a ici une erreur : les auteurs du *Gallia christiana* disent qu'Isabelle de Beauveau gouverna le monastère de Ste-Croix pendant l'absence de Marie Berland, qui était exilée de sa communauté dès 1524, et qui mourut dans son exil, à Fontevrault, en 1532.

Berland (Guyon), du ressort de Montmorillon, servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1533.

Berland (Andrée) était en 1570 femme de N... Rageau. — Filleau, Comm. sur la coutu. de Poitou.

Berland (Marie) était chevecière de l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers le 6 janvier 1597. — Arch. de l'abb. de Ste-Croix.

Berland (Jeanne) était grand'mère de N... de Salo, conseiller au parlement; elle devait exister avant 1600.

Berland (Catherine) était vers 1600 femme de François Boisnet, Ec., Sgr de la Frémaudière.

Berland (Pierre) paraît avoir été poursuivi en 1613, par le juge de Ste-Soulline, comme auteur de crimes et excès.—Lelet., Comm. sur la cout. de Poitou.

Berland se mit en 1614 à la tête d'un parti de factieux à Poitiers; ils arrêtèrent les députés que la ville envoyait au-devant de M. le prince de Condé, qui devait venir coucher ce même soir à Poitiers. Ils devaient représenter à ce prince que sa présence pourrait donner lieu à quelques mouvements dans la ville; que sa personne n'y serait peut-être pas en sûreté; que, si cependant il l'exigeait absolument, on lui ouvrirait les portes. Ce Berland, dit Thibaudeau, est le même qui avait autrefois forcé le maréchal de Biron de sortir de Poitiers, et qui avait fait tirer le canon sur le roi Henri III, qui se trouvait alors à la Chauvinerie, près Poitiers.—Thib., t. 5, p. 326, 330.

Berland (Jeanne) existait en 1629.

Berland (Philippe), Sr de Léglise. Suzanne DUPONT, qu'il avait épousée en secondes noces, était sa veuve en 1643.

Digitized by Google

Berland (Philippe), Sr de la Roche-Fremin, assista à l'assemblée tenue à Poitiers par la noblesse du Poitou en 1651, pour nommer des députés aux états de Tours.

Berland (Philippe), Sr de Puimuret, habitant la ville de Niort, et

Berland (Hélie), Sr de la Faucherie, Psse de Chavagnes, Élec. de Mauléon, obtinrent le 3 septembre 1667 des ordonnances de maintenue.

Berland (François), Sr de la Carelière, et ELIE Berland, Sr de la Francherie, Psse de Romagne, vivaient en 1668.

Berland (René DE), Sgr de la Tour, de Signy, épousa N... DE MOLÉ, dont il eut MARIE-LOUISE-ANGÉLIQUE, dame de la Tour, de Signy, qui était vers 1750 épouse de Charles-Félix de Ste-Marthe, capitaine de cavalerie au régiment de la Vieuville.

Berland (N...) est cité comme témoin dans un titre de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers, en 1757.

Berland (Louis), Sr de la Carelière, près Vivône, chancelier de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Aquitaine, est mort au mois d'avril 1782. Il a laissé deux filles : 1° LOUISE, épouse de Jacques-Joseph Gaschet, avocat au présidial, mourut au mois de novembre 1766 ; — 2° JEANNE, mariée le 6 novembre 1759 avec Jean-Alexandre Babinet, Sr du Peux, morte en 1818.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **BERLAND**, PREMIÈRE BRANCHE.

I^er^. — **Berland** (Herbert), Chev., sire du fief des Halles de Poitiers, est le premier degré connu, d'après les pièces authentiques dont nous avons parlé. Il fit, le 2 juin 1326, son testament, commençant par ces mots : *Herbertus Berland, miles, civis pictaviensis*, etc. Le choix de ses exécuteurs testamentaires est la preuve du rang élevé qu'il tenait dans la province, et le nombre de ses legs donne une idée de son immense fortune. Voici un extrait de ses dispositions : Il donne à Herbert son fils aîné les treilles de St-Grégoire de Poitiers, son hébergement de la Feronnière, situé à Poitiers près le cimetière de Notre-Dame-la-Petite, et l'hébergement de Jean de Chauvigny, son hébergement des Halles de Poitiers, etc.; il donne pour mariage 50 livres à MARGUERITE, fille de JEAN Berland, fils lui-même d'autre JEAN Berland, citoyen de Tours; 25 liv. à ISABELLE, fille de Jean *de Noviaco* (de Neuvy), son frère. Il lègue à son église paroissiale de St-Porchaire, où il élit sa sépulture près de celle de Philippe sa femme, et au prieuré dudit lieu, 9 sous; il fonde dans cette église, à l'autel de Notre-Dame, une chapelle de 15 liv. de rente annuelle et perpétuelle; il lègue aux lépreux de St-Lazare 10 sous, à l'aumônerie fondée à St-Saturnin par feu Geoffroy Trotin 10 sous; aux aumôneries de Ste-Radégonde, de St-Pierre, de Notre-Dame-la-Grande, de la Charité, de la Madeleine de la ville et faubourgs de Poitiers, 20 sous. Il institue pour ses exécuteurs testamentaires Jean Cherchemont, chancelier de France; Jean Maintrolle, chanoine de l'église de Poitiers; Denyse de Pont-Levoye, sa femme; Herbert Berland, son fils; Hélie de Talmont, son gendre; etc. Il paraît qu'il avait plusieurs enfants, car, après avoir établi les noms de ses exécuteurs testamentaires, il dit : « Si vero aliquis aliorum meorum » liberorum contradicat, aut sit rebellis, vel impe- » diens, adeo quod Herbertus filius meus non possit » habere et percipere libere, et pacifice, et integre » prædictas, etc. » Suit une clause pénale.

Nous avons mentionné en premier lieu ce testament, afin de faire connaître l'état que la famille Berland tenait à Poitiers, et le nombre de ses membres; c'est la seule pièce qui nous donne quelques documents à ce sujet. En effet, en récapitulant les mentions, on voit, 1° que le testateur avait un frère du prénom de JEAN, qui avait adopté le nom de *Noviaco* (Neuvy), terre qu'il possédait sans doute; que Jean avait une fille du nom d'ISABELLE; 2° qu'une autre famille Berland s'était établie à Tours, et avait eu pour chef un JEAN Berland, qui eut un fils du même nom de JEAN (il avait eu un autre fils du nom de PIERRE, qui, avec Jean son frère, est cité dans une copie du testament d'Herbert), et que cet autre Jean de Tours avait eu une fille, MARGUERITE : nous n'avons rien pu retrouver sur cette branche de Touraine; 3° l'on voit également que le testateur avait été marié deux fois; d'abord avec Philippe LANIÈRE, dont il eut des enfants; puis avec Denise DE PONT-LEVOY, de laquelle il ne paraît pas avoir eu de postérité.

Berland habitait à Poitiers son hôtel des Halles, situé au-dessus du bâtiment des halles actuelles, et qui sans doute en faisait partie. Les dames religieuses hospitalières occupaient cet hôtel. A l'époque de la révolution, il existait encore une porte murée, flanquée de deux tours qui faisaient avant-corps dans la rue, en face des Trois-Piliers. Ce testament, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, ne fait connaître que le nom d'Herbert, fils aîné du testateur, et celui d'Hélie de Talmont, son gendre, et garde le silence sur ceux des autres enfants.

II^e^. — **Berland** (Herbert), II^e^ du nom, Chev., Sgr des Halles de Poitiers, avait épousé Dlle Jeanne

Digitized by Google

D'Aux (sœur ou nièce de l'évêque de Poitiers). Il ne nous est connu également que par son testament, en date du 18 septembre 1356, veille de la trop funeste bataille de Maupertuis, dont nous allons extraire les citations suivantes. Il élit sa sépulture devant le grand autel de l'église des Augustins, dont il dit être le fondateur; il leur donne sept vingts livres pour achever la construction de leur église; il donne à l'église de St-Jacques de Châtellerault 60 sous, aux Cordeliers de Poitiers 60 sous, aux frères prêcheurs de la même ville 60 sous, à chaque couvent de nonnains 60 sous, au curé de Postumé 60 sous, aux mezeaux (lépreux) de St-Ladre de Poitiers 10 sous; il laisse à son fils aîné l'hébergement et terre de la Chassaigne de St-Maixent, à condition qu'il mariera Jeanne et Catherine ses sœurs, et qu'il leur donnera 20 liv. de rentes et 200 liv. à chacune; il veut que Philippe, femme de Jousselin de Lezay, son autre fille, ait 20 liv. de rente. Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires : l'évêque de Poitiers, Mess. Pierre d'Ailly, Jeanne d'Aux, sa femme, Arbert et Jean, ses enfants, Jean d'Archiac, Jousselin de Lezay, son gendre, Arbert Guichard et Jacques de Talmont, ses neveux, Guillaume de Pons, le prieur des Augustins et le gardien des Cordeliers de Poitiers; et plus bas, il est dit que le mercredi après la Fête-Dieu 1357, « gisant au lit moult grièvement malade, il confirme son présent testament, » etc. »

Il dit aussi qu'ayant été précédemment fait prisonnier par les Anglais, il lui en avait coûté pour sa rançon plus de 3,000 liv. de bon et vieil or. Par un contrat d'échange, en date du 22 janvier 1460, de certaines terres dépendantes de la chapelle Ste-Marguerite en l'église de Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, l'on voit que cette chapelle était encore une des fondations d'Herbert Berland.

Ce testament prouve qu'Herbert avait eu de Jeanne d'Aux, sa femme : 1° Herbert, qui suivra; — 2° Jean, dont la postérité sera rapportée au § II; — 3° Catherine, qui, conjointement avec Herbert son frère et un Simon Berland (peut-être un autre de ses frères), fit en 1405 un arrentement à quelques particuliers dans la Psse de Marçay. Elle est dite, dans cette pièce, veuve de Jean de Taunay, bourgeois de Poitiers; — 4° Jeanne, sur laquelle aucuns renseignements ne nous sont parvenus; — 5° Philippe, qui épousa Jousselin de Lezay. Il résulte d'une confirmation de noblesse accordée à Philippe Berland, Sgr de la Guytonnière, en 1624, par Amelot, intendant de Poitou, qu'Herbert avait laissé un autre garçon, du nom de Pierre.

IIIe. — **Berland** (Herbert), IIIe du nom, Chev., Sgr du fief des Halles de Poitiers, eut une fille, Jeanne, qui s'allia avec honorable homme et sage Jean Mérichon, conseiller et maître des comptes du roi; elle lui porta sans doute le fief des Halles, car Jean Merichon, son fils, prenait le titre de Sgr desdites Halles dans une transaction du 4 janvier 1456, passée avec les religieux Augustins relativement aux fondations faites par Herbert Berland, son grand-père maternel, de l'église desdits Augustins.

La généalogie de la maison de Chastaigner dit aussi que Guillelmine Berland (qui doit être sœur de la précédente), dame du fief des Halles de Poitiers, et fondatrice du couvent des Augustins de Poitiers, avait épousé François Guerinet, Ec., Sr du Verger, général-conseiller du roi sur le fait de la justice et des aides à Poitiers, qu'ils vivaient vers 1445, et avaient travaillé à faire édifier le couvent des Augustins. C'est dans l'une et l'autre de ces héritières que s'est éteinte la branche aînée des Berland.

§ II. — Berland, deuxième branche.

IIIe. — **Berland** (Jean), Ier du nom, Ec., Sgr de la Savinière, fils puîné de Herbert Berland, IIe du nom, et de Jeanne d'Aux, rapportés au § Ier, IIe degré, est rappelé dans le testament de son fils Jean, qui suit, et dans lequel il est dit Sgr de la Sommières, au lieu de la Savinière. Le nom de sa femme ne nous est pas connu.

IVe. — **Berland** (Jean), IIe du nom, Ec., Sgr de Lyé, fit son testament, signé le Maçon, Nre, le 15 novembre 1466. Il élit sa sépulture dans l'église des Augustins, près celle de Mess. Herbert Berland, Chev., Sgr des Halles de Poitiers, son aïeul, et de Jean Berland, Éc., Sgr de la Savinière, son père. Il institua pour ses héritiers Hugues, son fils aîné, Guy, son second fils, et Hélie, sa fille; nomma pour son exécuteur testamentaire Thomine Chauvere, sa femme, fille de feu Pierre Chauvere, praticien en la ville de Melle, et lui recommande de faire continuer les études à ses enfants mâles, ce qui prouve qu'ils étaient alors fort jeunes; ledit testament daté de sa terre des Grois, Psse de Montigné. D'après le testament de Jean Berland, Ec., Sr de Lyé, ses enfants étaient au nombre de trois : 1° Hugues, qui suit; — 2° Guy, lequel prenait, lors de ses partages avec son frère et sa sœur, en date du 2 juin 1484, le titre de bachelier ès lois : on ne voit pas s'il a eu postérité; — 3° Hélie, qui était, à l'époque des partages, femme de Pierre Balleron.

Ve. — **Berland** (Hugues), licencié ès lois, Sgr des Grois, partagea noblement avec son frère et sa sœur le 2 juin 1484, et eut en partage l'hôtel, terre

Digitized by Google

et Sgrie du Bouchet-Lupsault, trois moulins Psse dudit Lupsault, l'hôtel des Grois et ses appartenances, fuie, garenne, cens, rentes, etc. Il se maria à Niort à Jeanne LAYDET, et fut l'un des échevins de cette commune. Il était aussi avocat du roi au siége de Poitiers en 1512, et peut-être beaucoup plus tôt. Il obtint le 12 mars 1514 des titres de confirmation de son office, lors du joyeux avénement de François Ier au trône de France, et assista en cette qualité au procès-verbal de vérification de l'ancienne coutume de Poitou, en ladite année 1514. De son mariage avec Jeanne Laydet il eut : 1° JACQUES, qui suit; — 2° PERRETTE, qui avait épousé Etienne de Villiers, et était morte en 1520; — 3°, 4° et 5° ANDRÉ, JEAN et FRANÇOISE : ces quatre derniers ne nous sont connus que par un contrat de partage du 26 septembre 1520 (produit devant M. Amelot), entre Jacques, précité, Etienne de Villiers, en qualité de curateur de ses enfants mineurs, et les autres, de la succession de Hugues et de Dlle Jeanne Laydet, leurs père et mère.

VIe. — **Berland** (Jacques) fut nommé procureur du roi à Niort par lettres du 14 novembre 1500. Il épousa, par contrat du 1er novembre 1507, passé à Poitiers par Bussereau et Beteau, Nres, Guillemette ROGIER, fille de feu Antoine Rogier, bourgeois de la ville de Poitiers, et de noble femme Guillemette Rousse (Roux). Il fut maire de Niort en 1509, et assista comme procureur du roi du siége de cette ville au procès-verbal de réformation de l'ancienne coutume du Poitou, en 1514.

Augier de la Terraudière, page 109, nous dit qu'un Jacques Berland, Sgr de St-Méard, fut maire de Niort en 1525, et était échevin de cette ville en 1535. Nous avons tout sujet de croire que c'est celui dont nous parlons; car, lorsqu'il maria son fils avec Jeanne de Vieilleseigle, il lui donna l'hôtel noble, fief, terre et Sgrie de St-Médard, assis en la baronnie de Melle. La différence d'orthographe ne nuit point à cette opinion.

Il eut de son mariage : 1° PHILIPPE, qui suit; — 2° BERNARD, dont la postérité sera rapportée au § III.

VIIe. — **Berland** (Philippe), procureur du roi à Niort, épousa, par contrat passé à Niort le 26 février 1535, Jeanne VIEILLESEIGLE, fille de noble homme et sage Me Guillaume, Sgr de Rat-qui-Dort et des Jacquettières, lieutenant particulier de M. le sénéchal de Poitou au siége de Niort, et de feu Guillemette Sacher. Il céda par la suite à son frère Bernard son office de procureur du roi, et il comparut en 1559 au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou, comme lieutenant particulier assesseur au siége de Niort, dont il avait été maire en 1536. Dans le partage que firent ses enfants de sa succession, il est qualifié d'Ec., Sgr de la Guytonnière, lieutenant particulier de Fontenay. Il rendit aveu de la Guytonnière, le 25 mai 1564, au Sgr des Ouscheo-en-Perigné. Cette terre lui était venue du chef de Guillemette Roux, mère de Guillemette Rogier. Il eut de Jeanne Vieilleseigle, sa femme, quatre enfants, ainsi qu'il résulte d'un partage fait à Niort le 3 mars 1579 : 1° JACQUES, conseiller au parlement de Bretagne, qui suivra; — 2° BERTRAND, Ec., dont la postérité est inconnue; — 3° PHILIPPE, conseiller de ville à Niort en 1551; — 4° JEANNE, mariée à Pierre Brisson, Sr du Palais, sénéchal de Fontenay-le-Comte, maître des requêtes ordinaires de la maison de Mgr. Elle était morte lors du partage de 1579 précité; — 5° LOUISE. D'après un autre partage du 8 mai 1579, entre Jacques, Bertrand et Philippe Berland, précités, et noble homme Mathurin Pastureau, Sr de Chavrai, l'on voit que ce dernier était époux de Dlle Louise Berland, et vient en cette qualité réclamer sa part dans la succession de Philippe Berland.

VIIIe. — **Berland** (Jacques), Ec., Sgr de la Guytonnière, était conseiller au parlement de Bretagne en 1579. C'est sans doute ce même Berland, Sgr de la Guytonnière, qui fut d'abord lieutenant particulier au siége de Fontenay. Nous trouvons dans D. Fonteneau, 1er vol., p. 61, un traité qu'il fit avec les Augustins de Poitiers, le 4 juin 1596, pour avoir une sépulture pour feu dame Catherine LYROT, son épouse.

Par contrat passé à Rennes, il épousa, le 21 octobre 1596, Judith DE BEAUCÉ, fille puinée de feu noble homme Jean, Sgr du Plessis-Beaucé, la Fontenelle, etc., et de Jacqueline de la Bouexière, dame de Beauvais, le Bourg-Barré.

Le 21 avril 1592, il obtint des Srs de Montmagny et de Ste-Marthe, commissaires députés pour le régalement des tailles en Poitou, une sentence qui le renvoya de l'assignation à lui donnée sur le fait de la noblesse, et le reconnut noble et issu de noble race.

Il eut pour enfants : 1° PHILIPPE, qui suivra; — 2° LOUISE; — 3° FRANÇOISE.

IXe. — **Berland** (Philippe), qualifié de haut et puissant Chev., Sgr de la Guytonnière, St-Méard, les Ouscheo, la Sergenterie et Mairé, demeurant au château de la Guytonnière, Psse de Perigné, près Melle, épousa, par contrat du 8 janvier 1632, Françoise THIBAULT, fille de Jacques Thibault, Chev., Sgr de la Carte, Psse de la Chapelle-Baston, Jaulnay, la Chalonnière, et de Françoise de Barbezières.

Le 10 avril 1651, il fit son testament, reçu par Berthelot et Durand, Nres royaux à Rennes.

Digitized by Google

Voici l'extrait de cette pièce :

« Je donne, dit-il, mon corps à la terre, et j'or-
» donne, en quelque lieu que je meure, qu'il soit
» inhumé dans l'église des Augustins de Poitiers,
» dans le caveau et charnier où j'ai fait transporter
» les cendres de feu Mess. Jacques Berland, mon
» père, de dame Judith de Beaucé, ma mère, et de
» feu Mess. Albert Berland, mon fils, etc., etc. »

Entre autres legs, il veut et ordonne qu'il soit donné aux Augustins de Poitiers une chasuble avec les daumoires (dalmatiques), le tout en velours noir, pour servir à la célébration des messes des défunts, sur lesquels ornements seront apposées les armes desdits Sgr et dame de la Guytonnière.

Philippe eut de Françoise Thibault : 1° ALBERT, qui précéda son père dans la tombe; — 2° FRANÇOISE, qui épousa François Thibault, Chev., Sgr de la Carte, de la baronnie de Beaupuy, Veuzé, les Planches, la Guytonnière, Beauvais, Bourg-Barré, etc.; ces trois dernières Sgries du chef de sa femme. Elle était morte avant 1685, époque à laquelle son mari fit une donation en faveur de François-Gabriel, son fils puîné, capitaine des gardes du corps de Monsieur, fils de France.

Nous ignorons s'il eut d'autres enfants; mais cette transmission par les femmes des principales terres de la famille Berland dans celle des Thibault nous ferait penser le contraire.

Cependant, le 2 mai 1733, un PHILIPPE Berland, Chev., Sgr de la Guytonnière, peut-être petit-fils ou arrière-petit-fils du précédent, traita avec les Augustins de Poitiers relativement à un droit de banc et de sépulture dans leur église, comme étant un des descendants d'Herbert Berland, leur fondateur; ledit Sgr de la Guytonnière demeurant en sa maison de Beauvais, Psse de Bourg-Barré.

§ III. — BERLAND, TROISIÈME BRANCHE.

VII^e^. — **Berland** (Bernard), licencié ès lois, fils puîné de noble homme M^e^ Jacques Berland, procureur du roi à Niort, et de Guillemette Rogier, rapportés au § II, VI^e^ degré, épousa, par contrat passé à Niort le 3 août 1553, Philippe GUILHON ou GUILHEM, fille de feu sire François, échevin de Niort, et de Louise du Vinier; ladite future, veuve en premières noces de feu sire Jean Brotheron. Il fut aussi procureur du roi au siége de Niort, et comparut en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou, en 1559; il prenait dans les actes le titre de Sgr de Bretignolles et du Plessis. Ils eurent trois enfants : 1° ANDRÉ fut Sgr de la Cour-d'Augé, Bretignolles, etc.; — 2° JEAN, qui suit; — 3° PHILIPPE, dont la postérité sera rapportée au § IV.

VIII^e^. — **Berland** (Jean), 2^e^ fils du précédent, Sgr d'Oriou, demeurant à Bretignolles, Psse Saint-Maxire, épousa, par contrat passé à Niort le 19 décembre 1590, et dans lequel il est qualifié noble homme, Marie ARNAULT, fille de Philippe, marchand à Niort, et de Thomasse Chevin, sa première femme. Ils eurent pour fils aîné :

IX^e^. — **Berland** (Jean), Ec., Sgr d'Oriou, épousa, par contrat passé dans la juridiction de Villiers le 27 février 1634, Barbe PICOT, fille de feu noble homme Pierre, échevin de la ville de Niort, et d'Anne Bonnyot, sa veuve, en présence de M^e^ PIERRE Berland, chanoine de l'église cathédrale de Poitiers, sans doute son proche parent. Jean avait été taxé comme non noble et usurpateur des prérogatives de la noblesse; il justifia de sa filiation depuis Herbert Berland, en 1326, prouva qu'il n'avait jamais fait aucun acte de dérogeance, et qu'il avait même servi le roi dans ses armées, et fut déchargé de taxes prononcées contre lui le 1^er^ juin 1658.

§ IV. — BERLAND, QUATRIÈME BRANCHE.

VIII^e^. — **Berland** (Philippe), Sgr du Plessis, Psse Sainte-Pezenne, 3^e^ fils de Bernard et de Philippe Guilhon, rapportés au § III, VII^e^ degré, fut maire à Niort en 1639. Il était conseiller au siége royal de cette ville en 1634. Il eut pour fils

IX^e^. — **Berland** (Jacques), Ec., Sr du Plessis. Il paraîtrait, d'après le Commentaire de la coutume du Poitou, par J. Filleau, qu'il avait été élu à Poitiers, où il faisait sa demeure. Il testa le 31 mai 1659, et était alors veuf de Madeleine CARRÉ. Il demanda à être inhumé dans le tombeau de ses aïeux aux Augustins. Il donne le nom de ses enfants, savoir : 1° PHILIPPE, qui suit; — 2° JEAN, décédé depuis sa mère; — 3° ANDRÉ, mort chanoine de la cathédrale de Poitiers; — 4° FRANÇOIS, religieux de Montierneuf et prieur de St-Romain de Châtellerault; — 5° MADELEINE, religieuse; — 6° MARGUERITE, religieuse; — 7° MARIE, qui épousa Henri Morault, Sgr de Cremille, par contrat du 3 juin 1651; elle était sa veuve en 1673; — 8° FRANÇOISE, mineure en 1659, et mariée, par contrat du 23 octobre 1660, avec Pierre de Bridieu, Chev., Sgr de la Baron, de la Soulaye et de la Jalletière, fils unique et seul héritier de Jean, Chev., et de Marie Rougier; ladite Dlle dotée d'une somme de 30,000 liv. Ils furent séparés quant aux biens par sentence du 31 août 1666.

X^e^. — **Berland** (Philippe), Ec., Sr du Plessis, fils aîné du précédent, testa le 7 décembre 1657 et fit des legs aux Augustins de Poitiers, etc.; il ne parle ni

Digitized by Google

de sa femme ni de ses enfants, d'après quoi nous ignorons s'il a été marié et s'il a eu postérité.

ARMOIRIES. — BERLAND, maire de Poitiers, portait « d'azur à 2 merlands d'argent semé d'étoiles » d'or. »

BERNARD ou **BERNART.** Cette famille paraît avoir tenu un des premiers rangs parmi les plus anciennes du Poitou.

Bernart (Constantin) est cité dans des chartes de 1081 à 1095. — D. F.

Bernard (Aimery DE) et AMÉLIE, sa femme, étaient en 1112 Sgrs en partie du lieu nommé *ad Agias* (les Ages), qui devait être alors très-considérable, puisque c'était une viguerie (*vicaria*). Aimery est aussi qualifié dans ce même titre de *optimas de Mortuamare*, c'est-à-dire d'un des principaux de la Sgrie de Mortemer. — D. F.

Bernard (Bondenier) habitait en 1139 le pays de Charroux. — D. F.

Bernard de Lisle (Guillaume) fit vers 1150 une donation au monastère de Montazay.—D. F., 18.

Bernard (Pierre DE) fit des donations au même monastère en 1150 et 1166. Il avait souscrit dans des chartes de 1140. — D. F., 18.

Bernart (Arnault) fut également témoin, en 1210, dans une donation faite à ce monastère. — D. F.

Bernart (Hugues DE) fit en 1242 une donation à l'abbaye des Châteliers. — D. F.

Bernart (Guillaume) fut maire de Poitiers en 1223, et continué jusqu'en 1228. Ces fonctions avaient alors une grande importance, et ce ne fut que 150 ans plus tard que le roi de France accorda la noblesse personnelle à ceux qui les rempliraient par la suite.

Bernart (Ythier) fut aussi maire de Poitiers en 1302 et 1331. Bouchet dit même qu'il remplit ces fonctions en 1332.

Bernard (Guillaume) était échevin du corps de ville de Poitiers en 1309 et 1333. En 1373, Jean, duc de Berri, Cte de Poitou, ayant rendu une ordonnance concernant certaines prérogatives qu'il accordait à quelques habitants de Poitiers, Jean Bernard fut du nombre de ceux qui participèrent à cette faveur. — Thib., 2. — Il était échevin en 1388, et existait encore en 1416. Il portait les mêmes armoiries que les maires qui précèdent. Un autre JEAN Bernard était conseiller de ville en 1419. Reçu échevin en 1416, il mourut en 1448.

Bernard (Guillaume) était abbé de Notre-Dame de Poitiers en 1364 et 1372, ainsi qu'il résultait des archives de cette église. — D. F.

Bernard (Jean) avait le titre d'échevin en 1486. — Arch. de Poitiers.

Un recueil de montres et revues déposé à la salle des manuscrits (Bib. Roy.) nous fournit un grand nombre de mentions. Mais, comme beaucoup de familles portent ce nom, ne pouvant assurer si toutes sont du Poitou, nous ne citerons que les suivants :

Bernart (Pierre) passa revue, comme homme de guerre, de la compagnie de l'amiral Bonnivet, le 29 mars 1518.

Bernarde (Philippe), dame de Bouchinafrarit, veuve de Pierre Janvre, rendit le 7 juillet 1423 hommage au château de Melle pour son hébergement et vergier, situé à Melle, pour lequel elle était tenue à foi et hommage lige et à 10 sous de devoir de mortemain. — Ext. du livre des fiefs, jadis au bureau des finances de Poitiers.

Bernard (Jean), Ec., Sgr de la Clavelière, Psse de Mervant, épousa, le 9 février 1435, Mathurine CHASTEIGNER, fille de Simon Chasteigner, Sgr de Réaumur, et de Jeanne Bouton. — Clab., Hist. des Chasteigner.

Bernard (Regnault) a servi au ban des nobles du Poitou de 1467 comme homme d'armes du Sgr de Bressuire.

Bernard (Antoine) servit au même ban comme brigandinier du Sgr de Bressuire.

Bernard (Jacques) servit à ce même ban comme brigandinier du Sgr de Jarnac.

Bernard (Antoine), Sr de la Courtolière, du ressort de Parthenay, fut remplacé au ban de 1491 par Jean Trois-Boisseaux, qui y servit comme archer. Il rendit un aveu au Sgr de St-Pompain le 28 juillet 1503. — D. F.

Bernard (Jean), du ressort de Montmorillon, fut, d'après sa demande, renvoyé du ban de 1491, auquel il devait servir comme archer.

Bernard (Guyonne), fille d'ANTOINE Bernard, Ec., Sgr du Plessis-sur-Auger et de la Courtière, et de Marie GAIRON, sa femme, épousa, par contrat du 12 juillet 1507, en présence de Jean Bernard, son frère aîné, René de Tusseau, Ec., Sgr de la Millanchère et de la Touche. — D. F.

Bernard (Nicolas), Ec., Sgr de Villeneuve, Psse de la Chapelle-Gaudin, laissa pour veuve Jeanne MARTINET; elle vivait le 2 juillet 1546. Ils eurent pour fils BONAVENTURE, Sgr de Villeneuve, qui prenait, le 1er avril 1573, le titre d'héritier principal de Pierre Martinet, Sgr de Rothemont, et, le 19 novembre 1583, se qualifiait de Sgr de Rothemont et du fief des Huberdes. Sa femme, Claude AUDEBAUT, était dame de Luché, et il rendit à cause d'elle, en 1602, un hom-

Digitized by Google

mage au fief d'Hérisson en Thouarçais; elle était sa veuve le 30 juin 1615. — D. F.

Bernard (Pierre) était abbé du Lieu-Dieu en Jard, le 21 octobre 1594. — Arch. de l'év. de Luçon. — D. F.

Bernard (Antoinette) était en 1605 femme de Jean-Gédéon de Montbielle, Ec., Sgr d'Hus; elle était sa veuve le 15 mai 1613. — D. F.

Bernard (Anne), dame de la Crespelle et de la Savarière, tenait en 1605 ledit lieu de la Crespelle à hommage du Sgr de la Pastelière. — D. F.

Bernard (René), Ec., Sgr de la Turmelière, était veuf le 13 décembre 1664 d'Anne Buor; il n'est pas dit s'il en eut des enfants. — D. F.

Bernard (Judith), veuve de René Bonnin, Ec., Sgr de Messignac, Psse d'Adriers, fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue.

Bernard de la Barre (Françoise-Guy) fut mariée en 1739 à Claude Raoul, Chev., Sgr de la Merouzière, cadet de sa maison. — D. F.

ARMOIRIES. — Bernard, maire de Poitiers, portait « d'argent au chevron d'azur à 3 crouzilles de » gueules, posées 2 et 1. » — Arm. du Poitou.

BERNARD DE MARIGNY (de). La famille de Bernard de Marigny avait son berceau dans la généralité d'Alençon, au canton de Martré, aujourd'hui arrondissement d'Argenton, département de l'Orne. Cette famille remonte, par titres authentiques, jusqu'en 1450, époque à laquelle Jean de Bernard, VIe du nom (ce qui suppose cinq degrés sur lesquels nous n'avons point de documents), épousa Dlle Marie de Souvray. Nous ne rapporterons ici que la branche dont est issu Gaspard-Augustin-René Bernard de Marigny, célèbre à juste titre dans les fastes de la Vendée.

Filiation suivie.

Ier. — **Bernard** (Jean), VIe du nom, épousa Dlle Louise de Souvray en 1450. De ce mariage est issu

IIe. — **Bernard** (Olivier), qui épousa en 1480 Dlle Philippine du Fay, dont

IIIe. — **Bernard** (Pierre), qui a épousé Dlle Françoise de Cornegrue en 1496, et de ce mariage sont nés trois fils : 1° Pierre, mort sans postérité; — 2° Allain, qui n'a eu qu'un fils du même nom, mort sans postérité; — 3° Charles, qui suit.

Dlle Françoise de Cornegrue avait apporté en dot le fief de Marigny à Pierre Bernard, et c'est à partir de cette époque que la famille Bernard ajouta à son nom celui de cette terre. — Ce fief était du nombre de ceux que l'on appelait fiefs de haubert.

IVe. — **Bernard** (Charles), Ier du nom, eut de Dlle Blanche Maissard, qu'il avait épousé en 1525, deux fils : 1° René, qui n'eut qu'une fille; — 2° Olivier, qui suit.

Ve. — **Bernard** (Olivier), IIe du nom, épousa Dlle Guillemette de Mondière en 1568, dont est issu

VIe. — **Bernard** (Noël), Ier du nom, qui de son mariage avec Louise de Nocé, qui avait eu lieu en 1596, laissa trois fils : 1o Gaspard, qui suit; — 2° Henri; — 3o Claude, curé de Marigny.

VIIe. — **Bernard** (Gaspard) de Marigny épousa Dlle Françoise Le Paulmier en 1624; c'est lui que l'on peut considérer comme l'auteur commun des branches modernes, qui toutes descendent de ses enfants : 1° Gaspard, qui continue la filiation de la branche aînée, illustrée par le vice-amiral Charles-René-Louis de Bernard de Marigny, mort le 25 juillet 1816 commandant de la marine à Brest, grand'croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Cette branche, prête à s'éteindre, est actuellement représentée par M. de Bernard de Marigny, commissaire de la marine en retraite, chevalier de St-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, qui habite Brest, et qui de son mariage avec Dlle Pauline Leger n'a eu qu'une fille; — 2° François, tige de la branche de la Motte, qui vint s'établir en Poitou, et qui eut pour dernier rejeton mâle le général vendéen; c'est de celle-ci que nous nous occuperons spécialement; — 3° Pierre, prêtre, curé desservant la Psse de Marigny, actuellement réunie à celle de Martré; — 4° Noel, dont la branche est représentée actuellement par M. de Bernard de Marigny, ancien capitaine au 24e régiment de ligne, habitant à Longny (Orne), et qui est près de s'éteindre en sa personne et en celle de deux des filles d'un de ses frères aînés, déjà décédé.

VIIIe. — **Bernard** (François de), Ec., Sgr de la Motte, épousa Dlle Marie de Corday, fille de Thomas de Corday, Ec., Sgr dudit lieu, et de Dlle Renée Prouvers, par contrat passé au village de Corday, le 28 janvier 1646, par Lambert et Maupeley, Nres. De ce mariage sont issus quatre fils : 1° Gaspard, qui suit; — 2° Thomas, prêtre, curé de Montmartin en Graine; — 3° Pierre, prieur de St-Jacques de Lourays; — 4° Jacques, chanoine de St-Etienne en l'église collégiale de St-Étienne de Matignon, lesquels partagèrent noblement la succession de leur père, et, ayant reconnu que les biens ne pouvaient se diviser, les abandonnèrent en entier à Gaspard, leur frère aîné; ledit acte passé le 14 mars 1694, reçu sous le scel de la Vté de Martré, par Daupely, Nre.

IXe. — **Bernard** (Gaspard de), Ec., Sgr de la

Digitized by Google

Motte et de Marigny, obtint une confirmation de noblesse sur le vu des titres par lui produits par-devant l'intendant de la Rochelle, qui la lui délivra le 17 février 1716, signée Beauharnais, et plus bas par Mgr; Fournier. Il avait épousé, par contrat du 26 mars 1712, reçu sous le scel de la Rochelle par Micheau et Marchand, Nres, Dlle Suzanne BERNON, veuve en premières noces de Mess. Pierre Harouard, directeur général des vivres de l'armée du roi en Italie. De ce mariage sont issus : 1° SUZANNE-MARIE, qui épousa en 1732 (14 juillet), par contrat reçu Girard et Pernel, Nres, Mess. Henri-Paul Regnon, Chev., Sgr de Chaligny, etc. Gaspard était mort dès cette époque; — 2° GASPARD-PIERRE-ALEXANDRE, qui suit :

X°.—**Bernard** (Gaspard-Pierre-Alexandre DE) de Marigny, Ec., épousa en 1740 Marie-Monique DE RAYMONT, dont il a eu : 1° GASPARD-AUGUSTIN-RENÉ, qui suit; — 2° RENÉ-FRANÇOIS, lieutenant de vaisseau, mort naufragé dans la traversée de Hollande en Angleterre, en 1792;—3° MONIQUE-HONORÉE, mariée en 1791 à M. le Mqis de Varès du Fauga, morte en 1801 sans laisser de postérité; — 4° MARIE-LOUISE-FLORE, mariée en 1785 à Joseph-Bernard-Elisabeth baron de Mont-de-Benque, officier de cavalerie, dont postérité.

XI°.—**Bernard** (Gaspard-Augustin-René DE) de Marigny, appelé à tort, dans la Biographie universelle de Michaud, Augustin-Etienne-Gaspard, né à Luçon en 1754, servait dans la marine royale, et commandait le parc d'artillerie de Rochefort lorsque éclata la révolution française. Suivant l'exemple d'une partie de la noblesse, il abandonna le Poitou en 1792, dans le dessein d'émigrer avec M. de Lescure, son parent; mais, arrivés à Paris, les deux amis y restèrent sur un ordre secret de Louis XVI, qui, dans la fatale journée du 10 août, aurait dû beaucoup à leur dévoûment, si ce dévoûment seul eût pu sauver l'infortuné monarque.

De retour en Poitou presque au moment où éclata la résistance des Vendéens contre le régime oppresseur de la convention (5 mars 1793), Marigny et Lescure furent arrêtés et conduits à Bressuire; mais, lors de la prise de cette ville (1er mai 1793), Henri de la Rochejaquelein les délivra. Proclamé l'un des chefs de l'armée vendéenne, puis admis au conseil de guerre, les connaissances spéciales qu'il avait acquises dans l'artillerie lui firent donner le commandement de celle que les bâtons vendéens avaient conquise sur l'armée républicaine. Le 5 mai il débuta dans son nouveau grade au siége de Thouars, où son artillerie rendit de grands services.

Saumur tomba bientôt au pouvoir des Vendéens (9 juin), et ce fut à Marigny qu'ils durent la capitulation des républicains qui s'étaient renfermés dans le château avec l'intention de s'y défendre jusqu'à la mort.

Le 13 août, Marigny commandait à Luçon une partie de l'aile droite de l'armée où se trouvait l'artillerie; mais, s'étant égaré, il arriva trop tard et au moment où l'avant-garde, commandée par Charette, cédait le terrain, après avoir fait des prodiges de valeur. Loin de soutenir son collègue, Marigny ne brûla pas une amorce, et il mérita par cette conduite le blâme général. On a dit qu'il avait voulu se venger d'un sarcasme échappé à Charette la veille du combat. Mme de la Rochejaquelein, dans ses mémoires, attribue la perte de la bataille aux mauvaises manœuvres de d'Elbée, et dit que Marigny ne dut qu'à la fausse route qu'il avait prise d'être arrivé trop tard pour protéger la retraite.

Après la défaite de Mortagne, Marigny, adoptant l'avis de Bonchamp, fit marcher son artillerie sur Beaupreau et St-Florent, au lieu de l'envoyer à Cholet. Il s'agissait d'effectuer le passage de la Loire, passage fatal que combattaient des opinions contraires, et qui n'eut d'autre résultat que la ruine des armées royales. Marigny se distingua à Laval et à Dol; à Antrain il arrêta la déroute des Vendéens par des prodiges de valeur.

On ne sait comment expliquer, après de telles prouesses, la fuite qu'il prit un des premiers à la surprise du Mans. Il répara cet échec à sa gloire en rassemblant les débris de l'armée, qu'il conduisit avec les autres généraux à Savenay.

Malgré son intrépidité, malgré ses efforts incroyables, l'armée fut dissipée. Il erra longtemps sur les rives de la Loire; il essaya en vain de soulever les Bretons. Désespéré, mais intrépide encore, il repassa le fleuve au mois de mars 1794, et se vit bientôt à la tête d'une armée imposante due à son énergique empire, et qui prit le titre d'armée du centre ou de Poitou.

Après de beaux succès, après la prise de Mortagne, qu'il dut cependant évacuer le lendemain, Marigny eut à Cerisay une conférence avec Charette et Stofflet, devenus par la mort de la Rochejaquelein chefs supérieurs, et qui, malgré la jalousie que l'influence de Marigny avait provoquée, et le refus qu'il avait fait de se contenter comme autrefois du titre de général d'artillerie, consentirent à l'admettre dans leurs conseils. Ils convinrent d'agir de concert et de ne se séparer qu'après avoir chassé les républicains de la rive gauche de la Loire. Une clause pénale sanctionnait

Digitized by Google

cette importante convention. Marigny signa son adhésion, et se soumit aux peines rigoureuses qui devaient frapper celui qui manquerait à sa parole. Peu après, dans une autre conférence tenue à Jallais, le désir de commander provoqua de vives discussions qui ne firent qu'aigrir des caractères déjà violemment agités par la jalousie. Les soldats de Marigny, mécontents d'être éloignés de leurs cantons, de voir les autres généraux négliger les soins qu'ils devaient aux frères d'armes de leur collègue, et les laisser manquer de vivres, désertèrent bientôt, et Marigny eut le malheur de les encourager et de les suivre dans leur défection.

Un conseil de guerre fut aussitôt réuni. Charette y remplit les fonctions de rapporteur; Marigny, absent, fut condamné à mort. On doit à la mémoire de Charette et des juges qui prononcèrent l'arrêt fatal, de dire que leur intention n'était pas de faire exécuter un jugement dont ils ne voulaient se servir que comme d'un moyen pour effrayer Marigny et l'amener à résigner son commandement. Mais au bout de trois mois, Bernier, qui détestait depuis longtemps Marigny, profita de l'occasion et de l'ascendant qu'il exerçait sur Stofflet pour lui arracher l'ordre de faire fusiller le condamné.

Celui-ci était malade dans un château près de Cerisay; malgré les avis qu'il reçut, il refusa de prendre la fuite, il ne pouvait croire à la cruelle sévérité de ses collègues. Arrêté par des Allemands aux ordres de Stofflet, il vit bientôt que la mort était désormais inévitable; alors il demanda les secours de la religion, qui lui furent refusés. Bientôt après il tombait mort en commandant lui-même le feu, et en protestant de son innocence (juillet 1794).

Ainsi périt victime de haines subalternes, disent quelques auteurs, l'un des hommes qui avaient donné le plus de preuves d'un courage héroïque et d'un dévoûment sans bornes à la cause royaliste.

Cette mort, l'une des plus déplorables de celles qui ensanglantèrent nos discordes civiles, ne fut-elle que le résultat de la jalousie et de la haine, ou bien des fautes réelles et qu'on ne saurait nier firent-elles de Marigny une victime sacrifiée à la cause vendéenne? L'histoire moderne n'a pas encore éclairci les ténébreuses intrigues de ce drame lugubre.

ARMOIRIES. — La famille de Bernard de Marigny portait « d'azur à 3 ondes d'or. »

BERNARDEAU. Plusieurs familles de ce nom existaient dans le haut et le bas Poitou. Nous n'avons pu nous procurer à leur sujet que peu de renseignements fort incomplets.

Bernardeau (Pierre), Sr de la Fenestre, et Dlle Hélène Chaillot, son épouse, se firent une donation mutuelle le 5 mai 1630, qui fut insinuée au greffe de St-Maixent le 3 juillet suivant. — Mss. Garnier, 2.

Bernardeau (Perrine) avait épousé Mathurin Champion, Sgr de la Fontenelle, comme on le voit par le contrat de mariage de leur fille Madeleine Champion avec Jean Cossin, Sgr de Vousnes, par contrat du 19 septembre 1634, reçu par Bon, Nre à Parthenay. — Gén. Cossin.

Bernardeau (Pierre) de la Briaudière avait épousé Dlle Marguerite Chaillot.

Elle était morte le 6 août 1637; à cette époque ses biens se partagèrent entre ses héritiers.—Mss. Garnier, n° 2.

Bernardeau (Pierre), Sr de la Briaudière, demeurant Psse de Puy-de-Serre, en Poitou, reçut des lettres de noblesse en considération des services par lui rendus à la guerre, tant au siége de la Rochelle et de l'île de Ré, qu'en l'armée de Lorraine, sous la conduite de M. de Parabère. Ces lettres, données à Paris au mois de mai 1645, furent registrées en la cour des aides le 20 mai 1647, à la charge de payer 150 liv. d'aumônes et d'indemniser les habitants de la paroisse de Puy-de-Serre. — Extrait d'un manuscrit intitulé : Extrait des registres de la cour des aides, par Bernard Boulin. — Bib. de l'Arsenal.

Bernardeau (Pierre), Sr de la Carte, et Elisabeth de Nyort, son épouse, se firent une donation mutuelle de leurs meubles, acquêts et conquêts, et de la tierce partie de leurs autres biens, passée à St-Maixent le 7 juin 1646 par Faydy, Nre royal. — Mss. Garnier, n° 2.

Bernardeau (François), d'une famille ancienne originaire des environs de Montmorillon, était en 1653 et 1656 Sr de la Chassaigne et sénéchal de la ville de Plaisance. — F.

Bernardeau (Pierre), Ec., Sgr de la Briaudière, avait épousé Suzanne Durcot; elle était veuve le 3 avril 1662. — Arch. du château du Parc-Soubise. — D. F.

La liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui ont obtenu des ordonnances de maintenue nous fournit les noms suivants :

Bernardeau (Louis), Sr de la Briaudière, Psse de Puy-de-Serre;

Bernardeau (Pierre), Sr de Champeaux, même Psse que le précédent;

Bernardeau (Louis), Sr de la Graslière, Psse de Mouilleron;

Bernardeau (N...), Dlle, sœur du Sr de la

Digitized by Google

Graslière, même Psse; tous de l'élection de Fontenay.

Bernardeau (Etienne) était en 1680 professeur d'institutes à l'école de droit de Poitiers; il mourut avant 1695. — F.

Bernardeau (Renée) était vers 1710 épouse de Charles Jouslard, Ec., Sgr d'Yversay. — Jou. Lo.

Bernardeau (Marie-Madeleine) était en 1728 veuve et donataire du Sr de Launay, docteur et professeur en droit.

Bernardeau (François-Hyacinthe), Ec., Sr de Monterbant, était en 1755 conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée du Poitou, à la résidence de Montmorillon. — F.

Bernardeau (N...), Sr de Lespinay, s'est trouvé au ban des nobles du bas Poitou, réuni à Fontenay-le-Comte le 14 juin 1758. Il a servi dans la 1re division de la 1re brigade de l'escadron de la Louerie. Il avait épousé N... MAGNAN. Elle est décédée sa veuve le 8 mai 1778. — Jou. Lo.

Bernardeau (N...), convoqué au même ban, ne comparut pas.

Bernardeau (Joseph-Antoine), conseiller en la sénéchaussée de Montmorillon en 1765. Il s'allia à Marguerite-Geneviève GOUDON, et rendit hommage au château de Montmorillon, le 5 août 1775, de la Sgrie de l'Age-Rouil, qu'il possédait à cause de sa femme.

Bernardeau (Charlotte) était le 12 mars 1766 veuve de feu Etienne-Nicolas Blacwod, Chev. Sgr du Marchais.

A cette époque, Louis-Olivier de la Barre, Chev., Sgr de Mauprié, etc., lui constitue une rente de 100 liv. par acte passé par Lomdé et Chastenier, Nres roy. à Poitiers. — Mss. Garnier, 3.

Bernardeau (François-Gabriel), sénéchal de la Psse d'Adriers, renouvela, le 8 juillet 1776, son mariage avec Anne NAUDIN, son épouse; par une circonstance singulière et extrêmement rare, la bénédiction nuptiale leur avait été donnée en 1726 par FRANÇOIS Bernardeau, curé d'Adriers, père de l'époux, et les cérémonies du renouvellement, après 50 années de mariage, furent faites par MARC Bernardeau, curé d'Anché, leur fils. François-Gabriel mourut peu après, en 1779, âgé de 86 ans. — Jou. Lo.

Bernardeau (Louis-Philippe), Chev., Sgr de la Briaudière, rendit hommage de cette Sgrie au château de Vouvant le 21 novembre 1776.

Bernardeau (N...) de Salvert, Sgr de Pulvezien, garde du corps, compagnie de Luxembourg, fut reçu chevalier de St-Louis le 19 mars 1777. — Jou. Lo.

Bernardeau (Henri-Joseph), Ec., Sgr d'Aigue, et **Bernardeau** (Honoré), Ec., Sgr de la Cossonnière, ont assisté par procureur à l'assemblée des nobles du Poitou, tenue à Poitiers en 1789 pour la nomination des députés aux états généraux.

Bernardeau de Monterbant, maréchal des logis dans les gardes du corps, compagnie de... et **Bernardeau de Monterbant**, son fils, ayant émigré en 1791, se réunirent à Coblentz aux gardes du roi. — F.

ARMOIRIES. — RENÉE BERNARDEAU, veuve de Joseph Charlet, Ec., Sr de la Poupardière, portait « d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 » étoiles, et en pointe d'un soleil de même. » — Arm. du Poit.

BERNARDIN, religieux capucin et gardien du couvent de Châtellerault, naquit à Poitiers, suivant dom Fonteneau et M. d'Orfeuille.

Nous extrayons du travail que ce dernier avait préparé pour faire suite à la bibliothèque historique de Dreux-Duradier, l'article qui concerne ce théologien.

Bernardin est l'auteur d'un livre intitulé : « Thèses » royales adressées à Messieurs de la religion prétendue » réformée, qui leur montrent clairement, par leurs » propres principes, que, sans blesser les lois de leur » salut et de leur conscience, ils peuvent se réduire » à la religion du roi, qui est l'Église romaine. »

Parmi la foule des théologiens qui, dans l'un et l'autre camp, ont laissé des livres qui rempliraient les bibliothèques les plus spacieuses, le P. Bernardin peut passer pour l'un des plus modérés et des plus conséquents. Laissant à ses confrères le plaisir de débiter des injures plutôt que des raisons, il va droit au fait, et s'attache au moyen de ramener à sa croyance, sans chercher à aveugler par une érudition affectée, ou à en imposer par un fatras de citations.

Pour parvenir à ses fins, il semble n'avoir d'autre but que de prouver aux protestants que, sans déroger aux articles de foi consacrés par leurs synodes et défendus par leurs docteurs les plus célèbres, ils peuvent et doivent adopter la doctrine et les règlements de l'Eglise romaine.

L'ouvrage du P. Bernardin est d'allleurs écrit avec clarté, et on en faisait tant de cas de son temps, qu'il en fut donné 8 éditions et toujours avec le même succès.

La 7e avait été imprimée à Poitiers, chez Jean Fleuriau, en 1682, en un volume in-12, et dédiée à Mgr de la Hoguette, évêque de Poitiers.

La 8e et dernière fut dédiée à M. le duc de la Meilleraye, baron de Parthenay et de St-Maixent.

Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque publique de la ville de Poitiers.

Digitized by Google

BERNIER (François), Sr de la Brousse, né en Poitou, « sans avoir reçu de la nature, dit Dreux-Duradier, de grands talents pour l'art dramatique, se livra à ce genre de poésie, et donna vers 1612 l'*Embryon romain*, et une tragi-comédie intitulée *les Heureuses infortunes*. Il publia encore deux *Bergeries* en 1619. » On le représente comme un homme d'esprit, mais qui, n'étant pas sorti du fond de sa province, ne s'était formé sur aucun bon modèle. — D'après l'auteur de la Bibliothèque du Poitou, ses pièces étaient très-médiocres, même pour son temps.

BERNON. Un grand nombre de familles de ce nom existent ou ont existé; mais nous ne nous occuperons spécialement que de celle qui habite actuellement, dans le bas Poitou, le château de la Guillemandière, Psse de St-Martin-Lars, près Ste-Hermine. Cependant nous ne pouvons nous dispenser de donner sur quelques autres les indications peu complètes qui nous ont été communiquées.

Le nom de **BERNON** a été connu et célèbre en Bourgogne dès les premiers siècles de la monarchie française, ayant été celui de plusieurs comtes de Mâcon.

Le fondateur de la célèbre abbaye de Cluny, qui portait ce nom, était fils, selon quelques auteurs, d'Ève, Ctesse de Bourgogne, qui lui donna le fief de Cluny.

Il avait d'abord fait profession de la vie religieuse dans l'abbaye de St-Martin d'Autun; il passa plus tard dans celle de la Baume, qu'il avait fondée, fief qu'il tenait de la générosité du roi de Bourgogne Rodolphe, un de ses parents. Puis il quitta en 894 cette dernière abbaye pour en aller fonder une autre dans son domaine de Gignac près Lyon. En 910, Guillaume, duc d'Aquitaine et Cte d'Auvergne, lui abandonna la terre de Cluny, sur la rivière de Grosne, à 5 lieues de Mâcon. Bernon fut le premier abbé de ce monastère, dont la fondation lui est attribuée par quelques auteurs, tandis que d'autres en rapportent tout le mérite au duc d'Aquitaine.

En 926, il fut chargé du gouvernement de l'abbaye de Bourg-Dieu, sur l'Indre, près Châteauroux.

Il mourut le 13 janvier 927, après avoir fait son testament et le partage de sept abbayes dont il avait la direction.

Les historiens qui ont écrit sa vie, tels que Bollandus, Baillet, Mabillon, etc., le qualifient de bienheureux et de saint.

Du reste, le nom de Bernon était assez répandu dans les diverses provinces qui composaient le royaume des Franks, car on trouve un évêque de Viviers qui le portait en 862. — Hist. de Langued., par deux bénédict.—Un autre était abbé du monastère de Castre. Un Bernon fut abbé de St-Michel de l'île de Ré, sous Charles le Chauve. — Dom Bouquet, t. 3, p. 471; Mabillon, t. 7, p. 76, etc.

Il existe dans le département de l'Aube, canton d'Ervy, un bourg du nom de Bernon, qui probablement a pris son nom de cette famille.

BERNON de Seyre et de la Garde, dans le Languedoc, a donné deux chevaliers à l'ordre de Malte, sur preuves faites les 1er janvier 1605 et 1672. Nous croyons cette famille éteinte.

BERNON de Montelegier, en Dauphiné. Le dernier représentant, Achille-Adolphe Bernon, Vte de Montelegier, est décédé le 2 novembre 1825, à Bastia (Corse). Il était lieutenant général des armées du roi, commandant supérieur de l'île de Corse, premier gentilhomme de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux, grand officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de St-Louis et de l'ordre militaire de Bavière. Il était fils unique de Jean Bernon, Cte de Montelegier, ancien maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre de St-Louis, décédé à l'âge de 99 ans, en 1839, en son château de Montelegier, près Valence.

BERNON, famille habitant la Rochelle, après avoir embrassé l'hérésie de Calvin, n'a jamais voulu se faire réhabiliter; elle a toujours été riche et considérée.

Cette famille donna, en 1529, 800 livres pour la rançon du roi François Ier; et en 1589 elle fit passer à Henri IV, par l'intermédiaire de Duplessis-Mornay, 300 liv. pour lui aider à soutenir la guerre et conquérir son royaume. Sa généalogie fut dressée par M. Joseph Crassons, Nre, et imprimée en 1782 à la Rochelle.

Bernon (André), banquier à la Rochelle, fils d'autre ANDRÉ, marchand en ladite ville, et de feu dame Suzanne GUILLEMARD, sa première femme, épousa, par contrat passé à la Rochelle par Langlais, Nre, le 30 décembre 1664, Dlle Esther DE PONT, fille du sieur Jean de Pont, aussi marchand, et de dame Sara Gombault. De leur mariage est issue, entre autres, SUZANNE, qui, étant veuve en premières noces de Mess. Pierre Harouard, directeur général des vivres de l'armée du roi en Italie, épousa, par contrat passé à la Rochelle par Marchand et Micheau, Nres, le 26 mars 1712, M. Gaspard de Bernard, Ec., Sgr de Marigny.

D'après les renseignements que nous devons à l'obligeance de M. le baron de Bernon, il paraitrait que la famille Bernon de Salins, qui va suivre, est une branche des Bernon de la Rochelle.

Digitized by Google

Bernon de Salins, en Aunis. Le dernier descendant, Achille-Guillaume Bernon, Ec., Sgr de Salins, ancien capitaine de gendarmerie à Poitiers, et chevalier de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, démissionnaire en 1830 pour refus de serment, est décédé célibataire en 1830. Il avait eu un frère tué à l'armée de Condé pendant l'émigration, et une sœur marlée à Châlons-sur-Saône.

Bernon (Samuel), Sr de Salins, qui avait acquis une grande fortune par son négoce tant en Europe qu'en Amérique, avait épousé à Poitiers une Dlle Cottiby, fille du ministre protestant, et peu de temps après, lui, son beau-père et sa femme abjurèrent leurs erreurs entre les mains de l'évêque de Poitiers (25 mars 1660).

Il existait en 1690, lors des recherches que l'on faisait contre les usurpateurs de noblesse, dans la petite ville de Marennes, un Jean Bernon, docteur en théologie, Sgr du fief de Feusse et du fief Luneau.

Ses armoiries, qui sont en partie celles de MM. Bernon de la Rochelle, donneraient à supposer qu'il était de leur famille.

Nous ignorons à quelles branches appartiennent les noms suivants :

Bernon, barons de la Roche-Taillée, dans le Forez.

Bernon (N.), Chev. de la Légion-d'Honneur, habitant aujourd'hui à Paris, suivit le roi à Gand, et à sa rentrée en France épousa Dlle N... de Chasseloup de Laubat, fille de N..., Cte de Chasseloup de Laubat, lieutenant général des armées du roi.

ARMOIRIES. — La famille de Bernon de la Rochelle porte « d'argent à un ours passant de gueules. »

Jean Bernon, Sgr du fief de Feusse en 1690, portait « d'azur à un chevron d'argent surmonté » d'un croissant de même, accompagné en chef de » deux étoiles d'or, et en pointe d'un ours passant » de même. »

§ Ier. — Bernon (de).

Cette famille, à laquelle se rattachent peut-être la plupart des autres de même nom, est la seule dont nous nous occuperons avec détail, vu sa position actuelle et les nombreux documents que nous possédons sur son histoire.

Une tradition de famille rattache cette famille aux Bernon de la Bourgogne, dont elle se dit une branche puinée, en s'appuyant sur la ressemblance des armoiries, qui sont en effet celles que portaient primitivement les Ctes de Mâcon. Mais, aucunes preuves à l'appui de cette assertion ne nous ayant été présentées, nous commencerons la filiation à Raoul Bernon, qui est le premier qui soit venu à notre connaissance.

Les éléments de cet article ont été pris dans un travail que nous a communiqué M. le baron Fortuné de Bernon, chef actuel de cette famille, et dans des notes provenant des recherches faites par M. le Cte d'Orfeuille, et dont nous avons dû communication à l'obligeance de M. Garnier, président au tribunal civil de Melle.

Noms isolés.

Bernon, doyen de l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers, assista comme témoin à diverses donations faites à ladite abbaye, ès années 986-987.

Parmi ceux qui, dès 1120, étaient bienfaiteurs de l'abbaye de St-Cyprien, on trouve un *Paganus Bernoni filius, pro filio suo.* On ne mentionne pas l'espèce de la donation.

Bernon (Jean), Ec., figurait le 19 juillet 1369 dans une montre et revue de chevaliers et d'écuyers. — Bib. roy.

Filiation suivie.

Ier. — **Bernon** (Raoul) servit avec distinction dans les guerres de son temps. Dom Morice, dans son Histoire de Bretagne, page 195, a dit que Raoul Bernon fut nommé sénéchal de la Roche-Derien, par Guy de Bretaigne, sire de Penthièvre, et qu'il reçut deux commandements : l'un dudit Guy de Bretaigne, en 1318, et l'autre de Jean duc de Bretaigne, Cte de Richemond, du 3 août 1339.

Il épousa Charlotte de Talmont, fille de sire Hélie, ancien maire de la Rochelle, dont il eut plusieurs enfants. Deux seulement nous sont connus, savoir : 1° Nicolas, qui suit; — 2° Thomas, moine à l'abbaye de Cluny, où il est mort.

IIe. — **Bernon** (Nicolas), Éc., fut élu maire de la Rochelle, à la place du sire de Trièze, en 1357. Il avait épousé Jeanne de Mauléon, fille de sire Jean, ancien maire.

Nicolas mourut dans l'exercice de sa charge. Les Mémoires de Barbot et de Bernardeau disent qu'il lui fut fait un convoi magnifique. De son mariage naquirent, à notre connaissance : 1° Jean, qui suit; — 2° Raoul, moine de Cluny; — 3° Etienne, moine et abbé à Fleury et à St-Benoist-sur-Loire, fut à Rome, et mourut à l'abbaye de Prond, sur la Moselle, au pays de Trèves; — 4° Charles, dont on ignore la destinée.

IIIe. — **Bernon** (Jean), Ec., fut élu maire de la Rochelle en 1398. Ce fut sous sa mairie que fut achevée la tour de Moreilles, nommée aujourd'hui *les Récollets.* Sur une large pierre de cette tour étaient écrits ces mots : *Ce fut sous la mairie de Jean Bernon, Ec., que fut finie cette tour*, 1398.

Digitized by Google

Il épousa en 1399 Jeanne TRONGURE, d'une famille patricienne de la Rochelle. De ce mariage sont issus : 1° JEAN-THOMAS, qui suit; — 2° JACQUELINE, qui épousa Jean de Rorthais.

Une tradition de famille donne à Jean Bernon et à Jeanne Trongure deux enfants, dont les noms et l'histoire ne sont point les mêmes que ceux qui précèdent ; c'est : 1° JEAN-RAOUL, qui périt dans un naufrage; — 2° JEANNE, qui devint l'épouse de JEAN-THOMAS Bernon, qui, dans cette hypothèse, ne serait que son parent éloigné, et qui vint s'établir à la Rochelle, quittant le château et la terre de Bernon, qu'il possédait dans la Bourgogne. Dans ce conflit de mentions opposées, nous avons préféré suivre la première opinion, qui est celle de M. le comte d'Orfeuille, et qui nous a semblé préférable à la dernière, vu l'impossibilité de concilier, en l'adoptant, des dates positives.

IVe. — **Bernon** (Jean-Thomas), Ec., épousa en 1435 Dlle Marie MARAIS ou MAROIS ; il avait acheté les terres et fiefs des Arbuissans, du Boissaut, par acte passé par Besselu, Nre royal à la Rochelle, le 17 novembre 1416, dont un *vidimus* fut délivré le 16 octobre 1612 par Savarit, Nre à la Rochelle.

On pense, sans avoir de preuves positives de ce fait, que ce fut lui qui fonda, près Pouzauges, le petit château de la Bernonière, porté sur la carte de Cassini, quoique détruit depuis longues années ; et dans l'île de Ré, une autre gentilhommière, qu'il avait nommée Bernonville.

Il eut de sa femme : 1° ANDRÉ, qui suit; — 2° PIERRE, moine à l'abbaye de Cluny ; — 3° JEAN, qui suivit Charles VII dans ses campagnes d'Italie, se maria à Lyon à N. DURAND, et fut l'aïeul d'Alexandre Bernon, qui, transporté à Lyon après la bataille de Pavie, y mourut en 1524 des suites des blessures reçues en défendant François Ier. Il fut enterré, suivant son testament, dans l'église de l'abbaye de Cluny, où fut placée son effigie revêtue d'un manteau noir semé de lions d'or, avec l'épitaphe suivante :

« L'Aquitaine me donna la vie,
» La guerre conduisit mon sort
» Jusqu'au temps que devant Pavie,
» En combattant, je trouvai la mort.
» Passant qui verras cette image,
» Apprends et te souviens de moi,
» Qu'an cinquante-cinq de mon âge,
» Je finis auprès de mon roi. »

Ve. — **Bernon** (André), Ec., Sgr des Arbuissans, du Boissaut, de la Bernonière, etc., épousa, le 3 mars 1476, Dlle Louise SAROT, dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels sont : 1° PIERRE, qui suit; — 2° JEAN, qui embrassa le calvinisme, avait épousé Perrette DORIN, dont : 1° ANDRÉ ; — 2° FRANÇOISE, mariée à Jacques Vincent, ministre de la parole de Dieu ; — 3° COLETTE.

VIe. — **Bernon** (Pierre), Ec., Sgr du Boissaut, de la Bernonière et de l'Isleau, épousa, le 8 janvier 1519, Françoise GEFFARD, qui, devenue veuve, se remaria en secondes noces à Mess. Jacques Marois, laissant de son premier mariage : 1° JEAN, qui suit ; — 2° ANNE, épouse d'André Carré, Sr du Bois; — 3° GUILLEMINE, mariée le 2 octobre 1567 à Nicolas Marois ; — 4° SCIPION, Ec., marié à Dlle N. DE FAYE. On le croit chef de la branche du Limousin, dont l'unique représentante est aujourd'hui MARIE-AIMÉE-FÉLICITÉ de Bernon. Mais ce fait n'étant pas prouvé d'une manière irrécusable, l'article de cette branche, au lieu d'être rapporté au § II, sera produit à part, à la fin de cet article, sous le titre de Bernon de Puymérigou.

VIIe. — **Bernon** (Jean), Ec., Sgr de l'Isleau, épousa le 3 juin 1557 Dlle Perrette ANNONAY. Il était à la tête de la garde bourgeoise de la Rochelle lorsque le prince de Condé la passait en revue en 1577. Bernon lui en ayant offert le commandement, le prince répondit qu'il voulait être reçu auparavant bourgeois de la ville (Mémoires de Barbot, la Popelinière, etc.). Il laissa de son mariage : 1° BENJAMIN, qui suit ; — 2° FRANÇOISE, qui épousa, par-devant Paris, Nre à l'île de Ré, André Foucher, Ec., Sgr du Plessis; — 3° ANNE, qui épousa en 1574 Mess. Antoine Marchant, Ec., Sgr de la Darotière, par-devant Paris, Nre à l'île de Ré; — 4° MARIE, qui épousa en 1598 Nicolas de Conan, Ec., Sgr du Roch.

VIIIe. — **Bernon** (Benjamin), Ec., Sgr de l'Isleau, de la Bernonière, etc., naquit en 1561. Son père, qui avait adopté la doctrine de Calvin, lui légua cette croyance. Sur la liste dressée sous Henri IV des familles protestantes qui se trouvaient dans le royaume, figurent deux sieurs de Bernon dans le gouvernement de la Rochelle, Benjamin et Jean.

Benjamin épousa, par contrat du 2 mai 1602, passé par Jacques Dubet, Nre à la Rochelle, Dlle Marie GUILLEMIN, dame des Grollières, fille de Pierre, Ec., Sgr d'Aitré, et de feu Marie de Brie.

De ce mariage sont issus 9 enfants : 1° GABRIEL, dont l'article suit ; — 2° PIERRE, chef de la branche établie en Aunis, et qui sera rapportée au § II ; — 3° JEAN, auteur d'une branche établie en bas Poitou, relatée au § III ; — 4° SAMUEL, né à la Rochelle en 1612, officier au régiment d'infanterie de la Couronne, fut tué au siége de Philisbourg en 1644 ; — 5° DANIEL,

Digitized by Google

Ec., Sgr de Puiridon, naquit à la Rochelle en 1614; il épousa Dlle Madeleine BOUCHET, dont est venu BENJAMIN, dont la destinée ne nous est pas connue; —6° BENJAMIN, Ec., Sgr de l'Isleau, naquit le 16 avril 1611, fut baptisé au temple protestant; il épousa, le 13 mars 1650, Dlle Gabrielle NICOLAS, fille puinée de Jean, Ec., Sgr des Corailles, et de dame Françoise Dupin, par contrat passé par J. Cousseau, Nre à la Rochelle; ils eurent un garçon, dont la postérité ne nous est pas connue; — 7° ANNE, née et baptisée au temple protestant de St-Yon par Duportault, ministre de l'Eglise réformée, épousa, par contrat passé devant J. Cousseau, Nre à la Rochelle, le 13 octobre 1633, Marc Pineau, Ec., Sgr du Fief-Moulinard, officier de marine; — 8° MARIE, née à la Rochelle en 1609, épousa Jean d'Artiganoue, Ec., par contrat passé par J. Cousseau, Nre à la Rochelle; —9° FRANÇOISE, née à la Rochelle en 1615, épousa, le 16 juin 1638, par-devant J. Cousseau, Nre, Mess. Paul Prevost, Ec., Sgr de la Vallée.

IX°. — **Bernon** (Gabriel), Ec., Sgr de l'Isleau, naquit à la Rochelle en 1607. Il épousa, par contrat passé par Jacques Cousseau, Nre royal à la Rochelle, le 29 décembre 1643, Dlle Esther PINEAU, fille de feu Marc et de dame Esther Ducasse.

De ce mariage : 1° ALEXANDRE, qui suit; — 2° MARIE, née le 12 mars 1645, et baptisée au temple protestant, épousa N. de Rozamont, Ec., conseiller au parlement de Paris. Ils quittèrent le royaume à la révocation de l'édit de Nantes, et passèrent en Angleterre.

X°. — **Bernon** (Alexandre), Ec., Sgr, baron de l'Isleau, etc., naquit à la Rochelle le 9 mai 1651, et y fut baptisé au temple protestant; fut d'abord garde-marine par brevet signé du roi le 21 décembre 1666, obtint le grade de lieutenant de vaisseau en 1672, et, promu au commandement de la frégate *la Subtile*, il obtint, par brevet du 12 mars 1688, une pension de 600 fr.; puis, par lettres du 10 novembre de la même année, il fut chargé d'une mission secrète en Angleterre. Par brevet du 22 octobre 1694, il fut nommé commandant de la frégate *l'Aimable*; après avoir commandé successivement les vaisseaux *l'Heureux* (12 février 1696), *le Superbe* (1696), et *le Saint-Esprit* (22 décembre 1702), il fut nommé capitaine de vaisseau par commission du 1er janvier 1703; il fut chargé du commandement du vaisseau de ligne *le Bourbon* (3 mars 1703); le 20 mars 1706 il monta la frégate *la Gaillarde* avec une commission secrète.

Louis-Alexandre de Bourbon, grand amiral de France, avait conçu une grande estime pour le capitaine de Bernon. Dans la nombreuse correspondance à laquelle leur position respective avait donné lieu, nous avons vu plusieurs lettres qui témoignent de ses sentiments à cet égard. Au mois de novembre 1712, M. de Bernon reçut du prince l'avis suivant :

« Mon cher baron, ayant signalé au roi et à ses » ministres vos éminents services, et par l'intérêt » particulier que je vous porte, vous venez d'être » inscrit sur la liste des capitaines de vaisseau aux- » quels S. M. vient d'accorder une pension de 1,000l. » Paris, 10 novembre 1712. L.-A. de Bourbon. » M. de Bernon répondit qu'il remerciait S. A. R. de sa bienveillance, mais qu'il aurait bien mieux aimé obtenir la croix de St-Louis, qu'il croyait avoir méritée par ses services. Le brevet lui en fut envoyé avec celui de la pension quelques jours après (25 novembre 1712). Dans d'autres lettres, il lui annonce que le régent (Mgr le duc d'Orléans) lui accorde, par brevet du 25 octobre 1720, la haute paye de 300 liv. par mois, pour les services rendus au roi et à l'Etat. Plus tard, le 11 mai 1725, il lui envoie un nouveau brevet de pension de 1,800 liv., avec le grade honorifique de chef d'escadre. Le baron de l'Isleau mourut à Rochefort le 26 février 1726, à l'âge de 75 ans sept mois, après 60 ans de services. Il fut inhumé dans l'église de St-Louis, où, avant la révolution, l'on voyait sa pierre sépulcrale.

Il avait épousé en 1697 Dlle Marguerite BONNEAU, dont il n'eut qu'un fils, qui suit.

XI°. — **Bernon** (Charles), Ec., Sgr de l'Isleau, naquit à la Rochelle le 8 juin 1704. Il suivit la même carrière que son père, et fut nommé garde-marine au port de Rochefort le 4 novembre 1715, jusqu'en 1727, époque à laquelle il passa enseigne. Il fit quelques campagnes, dont la principale fut la station qu'il fit en 1721 avec le navire *la Pompeuse*, sur lequel il était embarqué, pour la garde des côtes de Provence, lors de la peste qui désolait cette province. Fait lieutenant de vaisseau par brevet du 9 novembre 1731, il monta en 1734 le vaisseau de ligne *le Héros*, commandé par le Chev. de Forant, et fut nommé chevalier de St-Louis en 1741. Ayant eu une forte altercation avec M. Barantin, intendant de l'Aunis, il ne dut qu'à la protection de quelques-uns de ses parents d'échapper à la Bastille. Il mourut le 2 décembre 1742, dans la citadelle de l'île de Ré. L'on voyait avant la révolution son tombeau dans l'église paroissiale de la ville de St-Martin (île de Ré). En lui s'éteignit la première branche de la famille de Bernon.

§ II. — BERNON (DE), DEUXIÈME BRANCHE.

IX°. — **Bernon** (Pierre), Ec., Sgr des Grolières,

Digitized by Google

Fief-Bran, Menuflef, etc., fils puiné de Benjamin Bernon et de dame Marie Guillemain (rapportés au VIIIe degré du § Ier), naquit à la Rochelle en 1610, servit dans les troupes provinciales, fut colonel commandant les milices de Saintonge et d'Aunis. Il se maria en premières noces, par contrat du 5 juillet 1649, passé par Cousseau, Nre à la Rochelle, avec Dlle Anne NICOLAS, fille de Jean, Ec., Sgr des Corailles, et de Françoise Dupin, dont il n'eut point d'enfants. Il épousa en secondes noces Dlle Marie PITTARD, fille de Jacques, Ec., Sgr des Bernardières, et de dame N..., par contrat passé au château des Bernardières, vers 1650. On voit, d'après les registres conservés dans l'église de la Psse de la Jarrie, près la Rochelle, qu'à l'âge de 72 ans, le 1er octobre 1682, il abjura le protestantisme en présence de Pierre, son fils ainé, alors âgé de 32 ans, etc.; il mourut le 5 juin 1685, et il fut inhumé dans l'église de la Jarrie, où l'on voit encore sa pierre sépulcrale.

Il laissait de son second mariage : 1° PIERRE, qui suit; — 2° ANNE, née au château des Bernardières vers 1565, épousa Mess. Jacob Pasquier, Ec., Sgr de la Roche-Berthier, d'une famille d'Angoumois.

Xe. — **Bernon** (Pierre), Ec., Sgr des Grolières et de Menuflef, naquit à la Jarrie en 1654, servit comme son père dans la milice et les gardes-côtes, et fut aussi commandant de Saintonge et Aunis; se maria en 1681 avec Dlle Jeanne BALLENGER, dont sont issus : 1° PIERRE, qui suit; — 2° RICHARD, né à la Jarrie le 24 juin 1697; — 3° JEANNE, née à la Jarrie le 14 octobre 1693, décédée à Niort en 1703; — 4° MARIE, née à la Jarrie le 15 avril 1682.

XIe. — **Bernon** (Pierre), IIe du nom, Ec., Sgr des Grollières et du Menuflef, naquit à la Jarrie le 22 mai 1695, servit dans les troupes provinciales, et épousa Dlle N. FOLLET; il mourut le 5 avril 1752, dans sa terre du Menuflef, sans laisser de postérité, et fut inhumé dans l'église de la Jarrie.

§ III. — BERNON (DE), TROISIÈME BRANCHE.

IXe. — **Bernon** (Jean), Ec., Sgr des Maretz, de la Bernonière, etc., troisième fils de Benjamin Bernon et de Dlle Marie Guillemain (rapportés au VIIIe degré du § Ier), naquit le 19 octobre 1613, et fut baptisé le même jour dans le temple protestant de St-Yon, par Colonet, ministre. Il entra au service en 1630, et servit dans le régiment d'Hauterive. Il fut obligé de se retirer par suite de blessures reçues dans une affaire près Berg-op-Zoom en 1632. Ayant abjuré la religion prétendue réformée entre les mains du gardien des capucins de Fontenay, dans l'église de Marsais, il épousa, le 10 août 1653, Psse de Marsais, Dlle Jeanne BLOUIN, dame de la Couraizière, fille d'Hilaire, Ec., Sgr de la Rairie, et de Gabrielle Boisson; le contrat avait été passé par Aubry, Nre de la baronnie du Boisroux.

Jean Bernon fit son testament le 11 novembre 1663, passé par Bernard, Nre de la baronnie du Boisroux, et mourut le 7 août 1664, au château de la Mouraudière. Il fut inhumé dans l'église de Marsais, près Fontenay, où l'on voyait sa pierre sépulcrale. Sa veuve obtint deux confirmations de noblesse : l'une de M. de Colbert en 1666, et l'autre de M. Barantin en 1667. Elle s'était remariée dès 1666 avec Philippe Roussard, Ec. Elle avait eu de son premier mariage : 1° FRÉDÉRIC-HENRI, qui suit; — 2° HILAIRE-JEAN, Ec., Sgr de la Mouraudière, marié à Dlle Jeanne GOUSSE, dont est venu JEAN, décédé sans hoirs; — 3° HILAIRE, Ec., Sgr de Levaudière, naquit en 1662, épousa Dlle Jeanne DARDRE, dont sont issus plusieurs enfants, entre autres FRANÇOIS, né en 1689, mort le 22 juin 1709. On voit dans les registres de la Psse de Marsais que, le 29 juin 1709, noble dame Jeanne Dardre, veuve de Mess. Hilaire Bernon, Ec., Sgr de la Mouraudière, fut inhumée dans ladite église à côté de son mari et de ses enfants; — 4° MARIE-ANNE, mariée à Jean Thomas, Ec., Sgr de la Chaudurière.

Xe. — **Bernon** (Frédéric-Henri), Ec., Sgr des Maretz, la Bremaudière, etc., naquit le 28 décembre 1659, et fut baptisé à Marsais le même jour.

Dès l'âge de 15 ans, il était guidon dans la compagnie du comte de Juigné, régiment de Schomberg-dragons; il fit la campagne de Sicile, fut blessé à Messine, et obtint un congé définitif en date du 19 novembre 1676.

Il fit partie des bans de la noblesse du Poitou qui furent convoqués en 1690, 93, 94, 95, 1702 et 1703, et obtint un certificat des plus honorables de M. le comte de la Massais, lieutenant général des armées du roi, en date du 23 mai 1702. Il obtint, sur le vu de ses titres, une confirmation de noblesse le 25 décembre 1720, signée Clairembeau.

Il avait épousé, par contrat passé à la Rochelle par Billon, Nre, Dlle Suzanne DE PUYROUSSET, fille de Paul, Ec., Sgr de Villefolet, et de dame Suzanne de Launay. Il mourut à la Bremaudière, et fut inhumé dans l'église de Thouarsais le 17 novembre 1734; il était âgé de 74 ans. Il laissa de son mariage : 1° PIERRE, qui suit; — 2° FRANÇOISE, née le 9 février 1685, morte jeune; — 3° MARIE-AIMÉE, née le 17 novembre 1687; — 4° ANNE, née le 23 janvier 1684, morte jeune; — 5° GABRIELLE, née le 15 février 1686, décédée à Fontenay le 11 août 1717; — 6° JEANNE, née le 15 juillet 1689; — 7° SUZANNE-FRANÇOISE, née le 17 décembre

Digitized by Google

1690, morte jeune ; —8° JACQUES, né le 10 mars 1692, dit le Chev. d'OEstreville, entra avec son frère aîné dans le régiment de Maillé-infanterie, fut blessé mortellement à Malplaquet, et transporté à Bergues, où il mourut le 1er novembre 1706 ; — 9° HENRIETTE, née le 20 février 1697 ; — 10° CHARLES épousa Dlle GUILLOT DE LA COUR, par contrat passé à St-Maixent par Chaignon, Nre, le 3 mars 1732 ; il n'en eut point d'enfants, et décéda à la Bremaudière le 24 décembre 1755 ; — 11o CHARLOTTE, née le 17 novembre 1702.

XIe. — **Bernon** (Pierre), Ec., Sgr des Marets, naquit au château de la Mouraudière le 14 janvier 1683. A l'âge de 15 ans il entra au service ; cinq ans après, il était capitaine au régiment de Maillé-infanterie. Blessé à la bataille de Malplaquet, où il vit son frère tomber à ses côtés, il y perdit presque toute sa compagnie, qu'il fut obligé de renouveler trois fois dans le cours de cette guerre désastreuse. Il fit toutes les campagnes de Flandres et de Hollande, et fut reçu chevalier de St-Louis. (*V.* l'Histoire des Chev. de St-Louis, par d'Hozier). Il se maria à Dlle Louise SIMONNEAU, fille de Charles, Ec., Sgr du Puythumer, et de dame Louise de Hanne de la Saumorière, par contrat passé le 20 janvier 1705 par Bouteville, Nre à Ste-Hermine.

Il mourut au château du Puythumer le 20 août 1739, laissant de son mariage : 1° FRÉDÉRIC-HENRI, qui suit ; — 2° HENRIETTE-LOUISE, née le 18 janvier 1707 à Thouarsais ; — 3° MARIE-ROSE, Dlle d'OEstreville, née le 6 février 1708, morte au château du Puythumer le 15 août 1781 ; — 4° LOUISE, née le 9 juin 1711, morte à la Rochelle en 1775, supérieure de l'hôpital de St-Étienne de cette ville ; — 5° JEANNE-LOUISE, née le 20 juin 1712 — 6° MARGUERITE-CHARLOTTE, née le 18 novembre 1714, morte religieuse ; — 7° CHARLES-AUGUSTE, Ec., Sgr d'OEstreville, né le 21 janvier 1716, épousa Dlle Jeanne SERVENT, dont il n'eut point de postérité ; — 8° PIERRE, Ec., né en 1717, servit au ban de 1758, et mourut en 1793.

XIIe. — **Bernon** (Frédéric-Henri), Ec., Sgr de la Barre, né le 4 février 1706, entra fort jeune dans le corps des cadets-gentilshommes de la marine au département de Rochefort. Blessé dans une querelle d'un coup qui le mit dans l'impossibilité de continuer son service, il se retira dans ses foyers, où il se maria le 17 juillet 1743 avec Dlle Louise JALLAYS, fille de Pierre, Ec., par contrat passé par Feret, Nre à Ste-Hermine. Il fit au ban de 1758 partie de la 1re brigade de l'escadron de la Louerie, et mourut au château du Puythumer, Psse St-Martin-Lars, le 24 mai 1785, laissant : 1° HENRI-PIERRE-BENJAMIN, qui suit ; — 2° ISAAC-BÉNIGNE-ISIDORE, né le 27 septembre 1746, mort jeune ; — 3° MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE, née le 29 septembre 1744, épousa, le 23 novembre 1779, Louis-Charles-Désiré de Givès, Ec., Sgr de Champ-Giraud, officier d'artillerie ; — 4° MARIE-LOUISE, née le 26 mars 1749 ; — 5° MARIE-LOUISE-CHARLOTTE, née le 25 avril 1752.

XIIIe. — **Bernon** (Henri-Pierre-Benjamin), Ec., Sgr du Puythumer, etc., né le 25 novembre 1745. Entré dès l'âge de 15 ans dans le régiment de Trésignécavalerie, il fut fait lieutenant par ordonnance du roi du 15 janvier 1760, capitaine en 1779, major, et commandant le fort et l'île d'Aix en 1786 ; assista en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou, tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux, émigra en 1791, fit partie du corps des chevau-légers créé à Neuwied sous le nom de première compagnie noble d'ordonnance, passa en 1795 dans la 9e compagnie de l'infanterie noble, reçut des mains du prince de Condé la croix de St-Louis au camp de Stenstadt, près Neubourg (25 août 1795). L'armée étant passée à la solde de l'Angleterre, il entra dans le premier régiment de cavalerie noble, commandé par le duc d'Angoulême, et depuis par le duc de Berri, et fit avec ce corps les campagnes de 1796 et 1797. L'empereur de Russie l'ayant pris à sa solde, il fit sous le commandement de Souwarow la campagne de 1799. L'Angleterre, qui avait repris cette armée à sa solde, l'envoya en Italie et en Allemagne pendant la campagne de 1800 ; il rentra en France après le licenciement qui eut lieu en 1801, à Windisch-Feystritz, en Styrie. Les certificats que lui délivrèrent les ducs d'Angoulême, de Berri et Mgr le prince de Condé, attestent ses honorables services.

Il avait épousé, le 1er août 1772, par contrat passé par Pellaud, Nre, Dlle Pierre Pélagie DE RACODET, dame de la Frouardière, fille d'Alexandre-François, Ec., Sgr de St-Martin, et de dame Suzanne de Mauras. Il laissa de son mariage : 1° HENRI-CHARLES-FORTUNÉ, qui suit ; — 2° MARIE-SUZANNE-BÉNIGNE, née le 14 avril 1773, épousa en 1798 Mess. Armand de Béjarry, ancien chevalier de Malte, et ancien page du grand maître ; — 3° THÉRÈSE-JEANNE-STÉPHANIE, née le 26 août 1774, a épousé, le 12 août 1803, Eléonore-Louis-Alexandre Buor, Ec., chef d'escadron, par contrat passé par Bodin, Nre ; — 4° AIMÉ, né le 1er septembre 1780, mort jeune.

XIVe. — **Bernon** (Henri-Charles-Fortuné), Ec., né le 8 juillet 1775, placé à l'école militaire de la Flèche en 1786, obtint une sous-lieutenance en 1790 dans le régiment d'Artois-dragons ; mais l'insurrection était à l'ordre du jour dans l'armée, et les officiers ne pou-

Digitized by Google

vaient rester à la tête des troupes. Il émigra, et fit partie des compagnies nobles d'ordonnance; fit la campagne de 1792, puis se réunit plus tard à l'armée de Condé. M. de Bernon y servit dans la 9e compagnie noble d'infanterie, avec laquelle il fit les campagnes de 1795, et faisait partie de l'escadron-chef du 1er régiment de cavalerie noble, lors du licenciement de l'armée de Condé (1801).

En rentrant en France, il rapporta les deux certificats que nous transcrivons ici comme marque de ses services et de son dévoûment à la cause royale.

« Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, » etc., commandant en chef par les ordres du roi » une division de la noblesse et de l'armée française, » certifions que M. Henri-Charles-Fortuné de Bernon, » gentilhomme de la province du Poitou, ancien sous- » lieutenant au service du roi, émigré en 1791, a fait » la campagne de 1792 à l'armée des princes frères » du roi Louis XVI, nous a joint au commencement » de 1795, et a fait la campagne de cette année jus- » qu'au mois de septembre qu'il est passé dans la » cavalerie noble, où il a continué de servir jusqu'à » ce jour; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires qui » ont eu lieu pendant qu'il a été à l'armée; qu'il s'est » conduit avec honneur, se distinguant par son zèle, » son courage, et sa bonne volonté; en foi de quoi » nous lui avons fait expédier le présent certificat » signé de notre main, contresigné par le secrétaire » de nos commandements, et auquel nous avons fait » apposer le sceau de nos armes.

» Fait à notre quartier général, à Feystritz en Styrie, » le 11 février 1801. Signé Louis-Joseph de Bourbon; » et plus bas, par S. A. S. Mgr : Drouin. »

« Nous, Louis-Antoine, petit-fils de France, duc » d'Angoulême, chef du régiment noble à cheval de » notre nom, certifions que M. Henri-Charles-For- » tuné, baron de Bernon, de la province de Poitou, » sous-lieutenant au service du roi, émigré en 1791, » a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes, » a rejoint le corps de Condé en 1795, y a fait la » campagne de cette année dans les chasseurs nobles, » d'où il a passé dans la cavalerie noble, qu'il n'a pas » quittée depuis; il sert encore aujourd'hui en qua- » lité de noble à cheval dans le chef-escadron de » notre régiment, en digne gentilhomme et fidèle » serviteur du roi; en foi de quoi nous lui avons fait » expédier le présent certificat, que nous avons signé » de notre main, et auquel nous avons fait apposer » le sceau de nos armes. Fait à Rein en Styrie, le » 7 février 1801. Signé Louis-Antoine. »

En 1814, il fut un des premiers à s'offrir au duc d'Angoulême lors de son entrée à Bordeaux, puis se rendit à Paris, où il fut reçu chevalier de St-Louis par S. A. R. Monsieur, le 24 août, et, le même jour, nommé chef d'escadron.

Mais le 20 mars ramenant Napoléon, M. de Bernon se trouva exposé aux réactions de cette époque, et il ne dut qu'à la reconnaissance du capitaine de gendarmerie Michel de n'être pas jeté dans les prisons.

Après la bataille de Waterloo, il fit partie de la députation envoyée par le département de la Vendée près de Louis XVIII, pour le féliciter sur son retour; voulant rentrer au service actif, il demanda la place de chef d'escadron de gendarmerie; mais n'ayant pu l'obtenir, il fut nommé major commandant la place de Briançon, par ordonnance du 24 juillet 1816, fonctions qu'il occupa jusqu'au ministère du maréchal Gouvion-St-Cyr, qui fit révoquer, comme on sait, un grand nombre de charges militaires. Après 1830, M. de Bernon eut à souffrir des nombreuses vexations qu'un système déplorable fit peser alors sur la Vendée. Il a épousé le 30 août 1807, par contrat reçu Challopin, Nre à Saumur, Dlle Agathe Pitatouin de la Coste, fille de Louis-Jean-Madeleine, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis, et de dame Jeanne Jacob de Tigné. De ce mariage sont issus : 1° Aimé-Henri-Fortuné, né le 30 août 1808; — 2° Clémentine-Honorée, née le 22 décembre 1809; — 3° Thaïse, née le 31 mai 1811, mariée au Vte Léopold de Marcé, par contrat reçu le 4 avril 1837 par le Nepveu, Nre; — 4° Justine-Thérèse-Agathe, née le 16 octobre 1812; — 5° Laure-Louise-Stéphanie, née le 27 mai 1814; — 6° Henri-Louis-Odo, né le 10 février 1820; — 7° Ange-Armand-Paul-Servent-Dieudonné, né le 1er octobre 1822.

ARMOIRIES. — La famille de Bernon du bas Poitou porte « d'azur au lion d'or, armé et lampassé » de gueules; » et pour devise : *Virtutem à stipe traho.*

Bernon de Puymérigou.

Nous avons vu que l'on supposait que Scipion Bernon (4e fils de Pierre et de Françoise Geffard, v. § Ier, VIe degré) était le chef de la famille des Bernon de Puymérigou, qui alors se rattacherait aux Bernon du bas Poitou. Mais ce point n'est pas démontré d'une manière assez positive pour que la dissemblance des armoiries ne soit pas pour nous une nouvelle cause de doute.

Voici les renseignements que nous nous sommes procurés sur cette famille. Ils proviennent d'une généalogie présentée à l'intendant de Poitou en 1715, pour prouver la noblesse de cette famille.

Digitized by Google

Bernon (Etienne), Ier du nom, Ec., Sgr de Marans, fut l'un des cent gentilshommes de la maison du roi. (D'après l'ordonnance de Blois de 1579, § 6, art. 259, nul ne pouvait être reçu parmi les cent gentilshommes ordinaires, s'il n'était noble de race.) Il avait épousé Dlle Marie DE MARANS, dont : 1° PIERRE, qui suit; — 2° MARIE, épouse de Pierre Plument; — 3° JEANNE, femme de Pierre de Plaisance.

Bernon (Pierre), Ec., épousa en janvier 1641 Louise BABAUD, dont il eut

Bernon (Etienne), IIe du nom, Ec., Sgr de Puymérigou, Psse de Brigueuil-l'Aîné, sénéchaussée de Montmorillon, était né en 1642, et marié en 1675 à Marie HUGONNEAU; elle était veuve en 1715, et elle fut attaquée comme usurpatrice du titre de noble et d'écuyer du chef de son mari; mais ayant prouvé que l'aïeul de son mari avait été un des cent gentilshommes de la maison du roi, et ayant rapporté l'article 259 de l'ordonnance de Blois précitée, elle fut maintenue par sentence du 27 décembre. Elle avait eu trois enfants : 1° PIERRE, Ec., Sgr de Marans, avocat en parlement, demeurant Psse de Brigueuil-l'Aîné, sénéchaussée de Montmorillon, en 1715; — 2° PIERRE-ETIENNE, Ec., Sgr de la Courterie; — 3° JEAN, Ec., Sgr de Puivinard (1715).

Bernon (Jean), Ec., Sgr de Puymérigou, a assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789. Il avait épousé en 1775 Dlle Louise-Sylvine-Marie DU BREUIL-HÉLION DE LA GUÉRONNIÈRE; il périt sur l'échafaud révolutionnaire, laissant cinq garçons, tous morts à l'armée de Condé et dans l'émigration, et une fille, Dlle MARIE-AIMÉE-FÉLICITÉ, qui a épousé en 1800 Hubert du Breuil-Hélion de la Guéronnière, son cousin germain.

ARMOIRIES. — ETIENNE BERNON, sénéchal de Brigueuil, portait « de gueules à quatre roses d'or » posées en pairle. » — Arm. Poit.

BERRIE. Cette ancienne famille noble du Loudunais s'étant fondue dès le XIIIe siècle dans celle d'Am-boise, dont elle prit le nom et les armes, les quelques degrés qui précèdent cette fusion ont été rapportés page 48, à l'article d'Amboise, auquel il faut se référer.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BERRIE portait, avant l'adoption des armes d'Amboise, « de gueules » à la bande d'or. »

BERRY ou **BERY** ou **BERYE** (DE). Cette famille noble et très-ancienne a fourni plusieurs des premiers maires de Poitiers, plus d'un siècle avant l'époque où nos rois ont accordé la noblesse à ceux qui depuis ont été revêtus de cette dignité.

Berry (Jean DE) fut maire de Poitiers en 1252, 1253, 1258, 1265, 1299.

Berry (Pierre DE) remplit la même charge en 1297, 1312, 1314. Il fut, au mois d'avril 1317, un des deux députés chargés par le corps de ville d'aller en son nom prêter serment de fidélité à Philippe V, roi de France.

Berry (Guillaume DE) exerça aussi les mêmes fonctions de maire de Poitiers en 1310 et 1311.

Berry (Jean DE) servait comme archer le 4 octobre 1410, et

Berry (Pierre DE) servit également comme archer à une montre de 1520. — Bib. Roy.

Beryes (Jean DE), valet, Sgr de Beryes, transigea pour quelques héritages, au mois d'août 1413, avec le prieur de Châteaumur.

Bery (Jean DE) fut brigandinier du Sgr de Jarnac au ban des nobles du Poitou de 1467.

Bery (André DE) fut, au même ban, brigandinier du Sr. de Bressuire.

Berry (Aubert DE) servit comme archer au ban de 1491, au lieu et place de son père, Sr de la Faye et châtelain de Ruffec. Il lui fut enjoint d'avoir des gantelets.

Bery (André DE), Sr de la Baudinière, près Bressuire, servit comme archer au ban de 1491.

Bery (Pierre), de la ville de Niort, servit aussi comme archer au même ban.

Bery (André), Ec., Sgr de Losches, rendit le 11 novembre 1484 un aveu au Sgr de Saint-Pardoux. — D. F.

Bery (noble homme René), fils de N. Bery et de Jacquette DE LA NOUE, rendit aveu de la quatrième partie de la Chauvinière ou Chauvessalière à Pierre de Rorthais (21 août 1489). — D. F.

Beryе (René), Ec., Sgr de la Touchottière, rendit un aveu au Sgr de Chavagne le 15 février 1503, à cause d'un pré qui relevait de ce Sgr, et qu'il tenait de lui à cause de Pérette RATAUD, sa femme. — D. F. — Il servait comme archer au ban de 1491.

Berry (Antoine DE), Ec., licencié ès lois, était juge de Mairé-l'Evescault le 24 mars 1538. — D. F.

Bery (René), Ec., demeurant Psse de Chanteloup;

Bery (René), Ec., Sgr de la Touchottière, demeurant également Psse de Chanteloup;

Bery (Antoine), Ec., Sgr de Lousche, furent tous les trois entendus comme témoins pour la preuve de noblesse faite par Pierre Gourbeilier, Ec., afin d'être admis dans l'ordre de Malte, le 13 juillet 1544. — Arch. du Mqisat d'Airvault.

Digitized by Google

Berry (Marie DE), fille de feu RENÉ Berry, Ec., Sgr de la Baudonnière, Psse de Chanteloup, et de Perrine DES NOUHES, épousa, par contrat du 29 août 1548, Bonaventure de Maillé, Éc., Sgr de la Leu. Devenue veuve, elle fit son testament le 22 octobre 1556, et institua tuteur de son fils, RENÉ Berry, Ec., Sgr de la Baudonnière, Psse de Chanteloup, qui était probablement son frère. — D. F.

Berry (André), Ec., possédait, le 9 juin 1568, des propriétés dans la mouvance de la Forêt-sur-Sèvre. — D. F.

Bery (Anne DE), dame de Certeaux, assista en qualité de tante au mariage d'Hélène Chasteigner, fille du Sgr de St-Georges, avec David Fourré, Chev., le 16 septembre 1594. — D. F.

Bery (Jacques), Ec., Sgr de Semagne, avait épousé Dlle Françoise LIMOUSIN; leur fille FRANÇOISE ou JACQUETTE fut femme de Claude de Sallo, et ces deux derniers n'existaient plus en 1598. — Reg. du grand prieuré d'Aquit.; — Bibl. de l'Ar.

Bery (René), Ec., Sgr de la Baudonnière, Psse de Chanteloup; LÉON Bery, Ec., Sgr de la Touchottière, et PERRETTE Berry, veuve d'André de Pugny, avaient tous les trois des propriétés dans la terre de Bressuire le 29 mars 1605. — D. F.

Bery (Louise) était à la même époque femme de Pierre Gentet, Ec., Sgr de la Turcoisière et de Montardis. — D. F.

Bery (René), Ec., Sgr de Lousche, avait des propriétés dans la terre de Bressuire, le 29 mars 1605, comme fils et principal héritier de Jacquette DE LA NOUE, sa mère, dame de la Proustière. — D. F.

Bery (René), Ec., Sgr de la Touchottière, Psse de Baigneux, en Marche, était mort avant le 29 octobre 1637. Il avait eu pour femme Perrette DE LESTANG. — D. F.

Bery (les héritiers de feu René) sont mentionnés dans un aveu à la terre de la Frelaudière, rendu par Léon Mériaudeau, Sr de Jourdain, le 18 août 1658. On voit par cette pièce qu'il était en son vivant Sgr de Lousche et de la Proustière. — Gén. de l'Espronnière.

Bery (Florence DE), veuve d'Hilaire Chomet, Sgr de Tournelais, Psse de Chanteloup, Elec. de Thouars, fut maintenue noble par ordonnance du 28 octobre 1668 de M. Barentin.

Bery (Françoise) avait épousé François de Courbilier, Ec., Sgr de la Salle, et leur fille Catherine fut la femme d'Annibal de Boussay. — Reg. du grand prieuré d'Aquit.; — Bib. de l'Ars.

Il existait autrefois, Psse de Nieul-sur-Dive, une chapelle sous l'invocation de la Madeleine, du nom de Béry. Cette chapelle était à la collation des seigneurs de Bery; mais l'auteur du Pouillé du diocèse de Poitiers n'a pas rapporté la date de la fondation.

ARMOIRIES. — Les maires de Poitiers du nom de BERRY portaient « d'argent semé d'hermine de » sable. »

BERTHELIN. Famille noble et ancienne originaire de la Mothe-de-Berthelin-en-Aiffre, en Poitou.

Berthelin (J.) signa une attestation sous la date du 13 août 1468, conjointement avec P. Le Moyne et Jean Salmon, docteurs régents en l'université de Poitiers. — Répertoire des priviléges, etc., de Poitiers.

Berthelin (Jean) était commissaire des francs-fiefs en Poitou en 1544.

Berthelin (Jean) était mort échevin de Niort avant 1535. — Aug. Ter.

Berthelin (Jean) était échevin à Niort en 1557. — D. F.

Filiation suivie.

Ier. — **Berthelin** (Rhodolphe), Ec., avait épousé Dlle Madeleine DUVERGIER. Il eut de ce mariage

IIe. — **Berthelin** (Guillaume), Ec., qui se maria avec Dlle Marguerite D'ARNAC. Ils eurent entre autres enfants,

IIIe. — **Berthelin** (Jean), Ier du nom, Ec., qui épousa Jeanne DES MONTS, dont il eut

IVe. — **Berthelin** (Jean), IIe du nom, Ec., qui épousa Dlle Pétronille MAGNIER. Nous pensons que ce fut lui qui fut maire de Niort en 1503 et 1544. — Aug. Ter. — Il eut pour fils puîné

Ve. — **Berthelin** (Jacques), Ec., Sgr de Romaigne. Ce dernier, après avoir suivi les armées, et s'être distingué dans un grand nombre de combats, fut forcé d'abandonner la carrière des armes, par suite d'une blessure reçue devant les murs de Pavie (1525). Nommé procureur du roi à Châtellerault, Jacques Berthelin assista en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitou, en 1559, et mourut en 1586.

On voyait autrefois son épitaphe incrustée dans la muraille de la chapelle des fonts baptismaux de l'église paroissiale de St-Jacques de Châtellerault. Elle était ainsi conçue :

« Hic jacet
» Jacobus Berthelin, scutifer, dominus de Romaigne,
» Ex Mothâ Berthelini in Afro,
» Primo à Niorto in Pictavibus lapide genus et nomen trahens:
» Quippe filius minor.

Digitized by Google

» Domini hujus loci Joannis, et Petronillæ Magnier;
» Nepos Joannis et Janæ de Montibus;
» Abnepos Guillelmi, et Margaritæ d'Arnac;
» Pronepos Rodulphi, et Magdalenæ Duvergier;
» Qui omnes milites,
» In arte bellicâ, suis temporibus claruerunt,
» Et in diversis prœliis et locis,
» Suis pro regibus ceciderunt.
» Ipse quoque Jacobus admodùm juvenis,
» Ictu glandis plumbeæ in Italiâ,
» Ad Paviam,
» Sinistrâ manu debilitatus,
» Ex rudimentis armorum avitis ad Musarum otia
» Transire coactus,
» Harum et natalium favore,
» A rege Francisco primo
» Memori virtutis exhibitæ, et vulneris coràm se
» Accepti,
» Munus cognitoris sui in hàc urbe gratis accepit,
» Non sine spe majoris aliquandò munificentiæ,
» Quâ in urbe et munere consenuit,
» Ductâ Adrianâ
» Filiâ Petri Bosnæi et Janæ Turquantæ primogenitâ,
» Ex quâ susceperat 24 liberos,
» Omnes masculos,
» Quos, præter duos, præpostero ordine naturæ,
» Dum undiquè Gallia ardet bello plùsquam civili,
» Absumptos,
» Pro avorum religione,
» Ferro, variis casibus, vidit ipse annosus
» Multùm scilicet ultra septuagenarium
» Anno 586 post millesimum, die sextâ novembris,
» Adrianâ, carissimâ uxore,
» Et Joanne cognitore etiam tum regio,
» Nec non Jacobo filiis superstitibus,
» Obiit. »

Voici la traduction de cette épitaphe historique et généalogique, donnée par M. Jouyneau des Loges à la suite du texte; elle est loin d'être irréprochable:

« Cy git Jacques Berthelin, Ec., Sgr de Romaigne, tirant son nom et son origine de la Mothe de Berthelin en Aiffre, près Niort en Poitou; fils puiné de JEAN, Sgr dudit lieu, et de Pétronille MAGNIER; petit-fils de JEAN et de Jeanne DES MONTS; arrière-petit-fils de GUILLAUME et de Marguerite D'ARNAC; arrière-petit-fils du fils de RODOLPHE et de Madeleine DUVERGIER; qui tous ont été dans leur temps des militaires distingués, et sont morts en différents combats et rencontres pour leurs rois. Lui-même étant très-jeune, il fut grièvement blessé à la main gauche par l'atteinte d'une balle à la bataille de Pavie en Italie, et obligé de renoncer à la profession de ses aïeux pour se livrer aux douceurs de l'étude. En considération de quoi, et des services de ses pères, le roi François Ier, qui connaissait sa valeur, et qui avait été témoin de sa blessure, lui donna gratuitement l'office de son procureur en cette ville, avec promesse d'une plus grande récompense dans un autre temps: office dans l'exercice duquel il a vieilli. Il avait épousé Adrienne, fille ainée de Pierre de Bosnai et de Jeanne Turquant de laquelle il eut vingt-quatre fils, dont vingt-deux furent de son vivant tués à la guerre pendant les troubles qui agitaient alors le royaume. Il mourut beaucoup plus que septuagénaire, le 6 novembre 1586; Adrienne, sa chère épouse, deux fils, JEAN, actuellement procureur du roi, et JACQUES, lui survivant. »

On voit, d'après ce monument précieux, honorable pour la famille Berthelin, et qui nous a fourni les éléments de l'extrait généalogique ci-dessus, que cette famille s'était distinguée dans la profession des armes depuis plusieurs siècles avant la bataille de Pavie, et que les enfants de l'auteur de la branche fixée à Châtellerault n'avaient pas dégénéré de leurs ancêtres. Nous ignorons si les noms qui suivent doivent se rattacher tous à la filiation qui précède.

Berthelin (Jacques), Sgr de Sourmeray, vivait en 1598.

Berthelin (Michel) rend son hommage pour sa seigneurie d'Aiffres, le 2 septembre 1643.

Berthelin (Jeanne) était en 1656 veuve d'André Richard, lieutenant général civil et criminel à Montmorillon. Elle et son mari avaient fondé, en 1652, dans la Psse de Saulgé, près Montmorillon, et sous l'invocation de St Jacques, une chapelle qui était à la collation du Sgr de Lanet. — Pouillé de Poitiers.

Berthelin (Jacques), Chev., Sgr de Romagné et du Cluseau, rendit hommage de cette dernière terre au château de Montmorillon le 19 décembre 1653. — Ext. des arch. du bureau des finances de Poitiers. — Il assistait en qualité d'oncle maternel au contrat de mariage de Jeanne Sochet, sa nièce, avec Jean Chasteigner, Chev., Sgr de Rouvre, en 1657. — Clab. — Il habitait la Psse de Lathus; il fait partie de la liste imprimée des nobles du Poitou qui avaient obtenu en 1667 des ordonnances de maintenue. Il était fils de Marie PASTUREAU, alors veuve de MICHEL Berthelin, Sgr d'Aiffres.

Berthelin (Simon), Chev., Sgr de Montbrun et du Cluseau, Psse de Lathus, capitaine de cavalerie, sans doute fils de Jacques, rendit hommage du Cluseau au château de Montmorillon, le 15 janvier 1685.

Berthelin-Montbrun (Joseph), Chev., Sgr du

Digitized by Google

Cluseau-Bonneau, sans doute fils du précédent, rendit hommage le 12 mars 1723.

Berthelin (Jacques), Sgr d'Aiffres, demeurait au château de Pindray, Psse dudit lieu, en 1682; il avait épousé Françoise TAVEAU.

Berthelin (N. DE) était, vers 1732, Sgr du Cluseau-Bonneau, mouvant du château de Montmorillon.

Berthelin de Montbrun (N.), Chev., Sgr d'Aiffres, Coulon, etc., ancien officier de cavalerie, épousa en avril 1776 N. BROCHARD, fille de N. Brochard de la Roche-Brochard, Sgr de Champdeniers, Surin, etc. Il a été nommé en 1787, lors de l'assemblée provinciale du Poitou, membre de la députation de la noblesse pour le pays de Niort. — Jou. Lo.

Berthelin de Montbrun (Suzanne-Marguerite), sœur du précédent, dame du Cluseau-Bonneau, avait épousé François de Brach, Chev. de St-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, mort à Cadix au mois d'octobre 1780. Il commandait alors *le Magnifique*, vaisseau de 74, faisant partie de l'escadre de M. le Cte de Guichen. — Jou. Lo.

Berthelin (Jean-Gabriel-Simon), Cte de Montbrun, n'assista que par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou, tenue en 1789 pour nommer des députés aux états généraux; mais il lui fit remettre un mémoire dont nous allons présenter une courte analyse sur l'original que nous possédons.

Dans ce mémoire, M. de Montbrun réclamait l'abolition des dimes payées aux ecclésiastiques, ainsi que du casuel, et proposait d'y suppléer par un traitement de 3,000 liv. pour les prêtres desservant des paroisses situées dans des villes, et 800 liv. au moins pour les paroisses de campagne.

Il demandait la suppression des justices seigneuriales et des offices de notaires qui y étaient attachés, se fondant sur ce que, bien loin d'accélérer la marche de la justice, les justices seigneuriales ne servaient qu'à l'embarrasser; que, quant aux notaires de ces justices, ces praticiens, n'étant soumis à aucune surveillance efficace, employaient sans pudeur tous les moyens les moins honnêtes pour se procurer l'argent, objet de leur rapacité; puis juges et notaires élevaient l'édifice de leur fortune sur la ruine des malheureux paysans, qui seuls avaient habituellement affaire à eux. Pour obvier à ces graves inconvénients, M. de Montbrun demandait que les siéges royaux jugeassent en dernier ressort jusqu'à 2,000 liv., les présidiaux jusqu'à 4,000 liv., et que, vu l'éloignement du parlement de Paris dont relevait le Poitou, il fût établi à Poitiers un conseil supérieur ou grand bailliage qui pût connaître de tous les appels de la province en dernier ressort jusqu'à la somme de 40,000 liv.

Il réclamait au moins dans la province de Poitou l'unité de mesure pour les grains.

Il réclamait contre la négligence de l'administration, qui laissait dans un état affreux les chemins de communication, et contre l'abus dès lors général de la chasse; à ce sujet, il demandait qu'au moins la chasse ne fût permise qu'à partir du moment où les récoltes sont rentrées jusqu'à l'époque des semailles.

Abordant les hautes questions gouvernementales, il demandait pour le Poitou une députation permanente, par qui serait faite la répartition des impôts, par qui serait dirigée l'administration des routes et chemins, l'entretien des haras, etc.

Il demandait l'abaissement des impôts déjà accablants; et, pour combler le déficit que cette réduction devait opérer dans les recettes, il réclamait une nouvelle répartition faite sur des bases plus justes, et l'abolition des pensions, dont le nombre était si considérable, et dont la majeure partie n'étaient dues qu'à l'intrigue, au crédit, à la protection ou à l'alliance des ministres.

Il demandait aussi que chaque ville fût chargée de la perception de ses impôts, ce qui diminuerait de beaucoup les frais d'administration générale.

Après ces observations, qui dénotaient un homme à la hauteur des besoins de son époque, M. de Montbrun terminait par des considérations qui feraient peut-être sourire de pitié quelque Brutus moderne, mais qu'on ne saurait trouver ridicules dans la bouche d'un vrai gentilhomme.

« La noblesse, disait-il en substance, qui de tout temps a été la pépinière des officiers, et qui a pris sa source dans l'état militaire, se distinguait autrefois des autres ordres par l'épée, qu'elle seule avait le droit de porter; mais depuis que cette licence s'est même étendue jusqu'aux valets de chambre, intendants et maîtres d'hôtel de tous les évêques de France, etc., cette marque distinctive autrefois d'un gentilhomme en est, pour ainsi dire, devenue une méprisable. L'ecclésiastique et le magistrat ont une couleur affectée à leur état; la noblesse seule est confondue avec ce qu'il y a de moins distingué : et il serait cependant utile à l'éclat du trône que le roi daignât accorder à cette partie de ses plus fidèles sujets le droit de se faire reconnaître par un signe particulier. »

A quelque temps de là, la noblesse faisait elle-même, dans une séance à jamais fameuse, l'abandon de tous ses priviléges; et peu après, un marquis philosophe et savant proposait, aux grands applaudissements d'une assemblée en vertige, la destruction de tout ce qui pouvait rappeler les vaines distinctions d'un odieux passé.

Digitized by Google

Berthelin de Montbrun (Cécile) s'est mariée vers 1803 à Philippe-Xavier de la Roche-Brochard d'Auzay.

ARMOIRIES. — JACQUES Berthelin, Ec., ci-devant Sgr d'Aiffres, et ayant commandé un escadron de la noblesse du haut Poitou au ban de..., portait « d'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de deux fleurs de lis de même, et en pointe d'une mouchetture d'hermine de sable. » — Arm. Poit.

BERSEUR (LE). Ce nom figure dans les notes de D. Fonteneau. Le savant bénédictin pense que cette maison, originaire de Poitou, a donné son nom à la petite ville de Bressuire, ou qu'elle-même en a tiré le sien. Bressuire était autrefois appelée Bersuire; de là le Berseur. Ce serait à la corruption du langage qu'il faudrait attribuer le changement successif que ce nom a subi dans la manière de se prononcer et de s'écrire.

Berseur (Jean LE), Chev., est nommé le sixième des dix-huit témoins de la donation qu'Herbert II, Vte de Thouars, fit le 7 décembre 1098 au prieuré de St-Nicolas de la Caze; il coopéra même à cette donation conjointement avec les barons et nobles vassaux de la Vté de Thouars. Son don fut de 10 sous, et le même que celui des Sgrs de Parthenay, de Mauléon, de Tiffauges, d'Aspremont, etc. — D. F.

Berseur (Jean LE) signa comme témoin, avec Garin, fils d'Emery, et Augrant, chevalier, une donation que Pierre Girard, Druë, sa femme, et leurs enfants (Pierre et Guillaume), firent à l'abbaye de l'Absie en Gâtinois; il en fut même le dépositaire. Cet acte, sous les dates de 1160 à 1189, existait dans le chartrier de cette abbaye. — D. F.

Berseur (Robert LE), Ec., vint en Normandie avec les troupes du roi Louis VIII. Elles étaient destinées à contenir cette province nouvellement réunie à la couronne.

Il s'y établit, et épousa, au mois de mars 1266, Catherine DE LITHAIRE, fille de Jean, Ec., Sgr dudit lieu et de la Rouche.

On ne connaît point les noms des père et mère de Robert le Berseur, ses descendants n'ayant point son contrat de mariage; mais il est reconnu d'après divers actes que son fils COLAS épousa, vers 1286, Marguerite DE CHANTELOUP, fille de Jean de Chanteloup, Chev., Sgr dudit lieu et de Baudreville.

Sa postérité existe en Normandie; on assure que les degrés sont justifiés par les contrats de mariage ou titres équivalents. Nous ignorons s'il existe en Poitou quelques membres qui puissent rattacher leur filiation à cette famille.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE LE BERSEUR portait « d'azur à une fleur de lis d'or, soutenue d'un croissant d'argent. »

BERTHELOT. Cette famille très-ancienne jouissait dès le XV^e^ siècle d'une grande considération dans le pays loudunais. Tous les noms que nous avons réunis dans cet article appartenant au Loudunais, à Poitiers, à Thouars, ou ux environs de ces diverses villes, nous présumons que les personnages qui les portent sortent de la même souche, et qu'ils ont tous la même origine.

Berthelot (Jean) fut maître de la chambre aux deniers du roi. Il eut, entre autres enfants, de Pétronille THOREAU, sa femme, .

Berthelot (Jeanne), qui épousa Jean Briçonnet l'aîné, dit *le père des pauvres*, Sgr de Varennes, Chaufreau, la Koërie et le Portault, d'une famille de Touraine. Elle fut mère de Robert Briçonnet, archevêque, duc de Reims et chancelier de France. Parmi ses descendants, on compte deux cardinaux, des archevêques, des évêques, et une foule d'autres grands personnages, qui ont rempli des fonctions importantes dans l'Etat. Elle mourut en 1510.

Berthelot (Mathurine), nièce de la précédente, épousa avant 1498 Guillaume le Febvre, Sgr de Bizay et d'Estrepied, procureur du roi à Loudun. Le roi Charles VIII honora leurs épousailles de sa présence. La messe fut célébrée par le cardinal Guillaume Briçonnet, cousin germain de Mathurine, et fut servie par les deux fils du prélat, qui furent ensuite, l'un évêque de Meaux, et l'autre de Lodève. (Ce cardinal avait été marié avant d'entrer dans l'état ecclésiastique.)

Berthelot (Perenelle) était avant 1511 femme de Mathurin de Gors ou de Goret, Ec., Sgr de Fonteler. — Thib., 2, 99.

Berthelot (Pierre) était échevin de la ville de Poitiers en 1512.

Berthelot (René), Sgr de Fief-Clairet, licencié ès lois, lieutenant criminel à la sénéchaussée présidiale de Poitiers, et l'un des bourgeois de cette ville, fut élu maire en 1529. Il avait été fait échevin peu auparavant au lieu et place de Pierre de Péreflxe, décédé. Les armes des Berthelot étaient sur la porte intérieure d'une maison au-dessus des Trois-Rois, que le maire avait fait bâtir en ladite année 1529. Cette maison, qui porte actuellement (1843) le n° 24 dans la rue de la Chaîne, est possédée par M. le docteur Bas, qui l'habite. Son architecture remarquable témoigne de la magnificence et du bon goût de son premier propriétaire.

Digitized by Google

Trois faits hors de ligne signalèrent l'administration de Berthelot, qui sut alors mériter la reconnaissance de ses concitoyens. Le premier fut une hausse excessive dans le prix du vin et du blé; le deuxième, l'invasion de la peste qui, aux environs de Pâques (1529), commença à exercer ses ravages dans la ville; le troisième fait fut l'imposition d'une taxe de 10,000 liv., établie sur la ville de Poitiers pour sa part contributive dans le payement de la rançon du roi François Ier. Berthelot employa son crédit avec tant de succès, qu'il fit réduire cette taxe à 6,000 liv.

Berthelot eut l'honneur d'être un des quatre anciens maires ou échevins de Poitiers qui portèrent le dais sous lequel l'empereur Charles-Quint fit son entrée dans la ville. On sait que, d'après une lettre adressée le 1er novembre 1539 à la ville de Poitiers par François Ier, on dut rendre au monarque espagnol tous les honneurs réservés aux rois de France. — Thib., 4, 6; — Rép. des priviléges, dons, etc., fait en 1506.

Berthelot avait rendu, le 4 novembre 1538, un aveu à l'abbesse de Sainte-Croix, pour son hôtel de Montgauguier. — D. F. — Nous n'avons trouvé aucune mention qui indiquât qu'il fût issu quelques enfants mâles du premier mariage de René Berthelot avec Jeanne D'AUSSEURE; mais il eut certainement d'elle une fille, Charlotte, dame de Sazières, qui épousa, par contrat du 20 juin 1570, François, bâtard de la Trémoille, légitimé par le roi. — D. F.

Berthelot (René), prenant le titre de *noble homme*, fonda le 15 juin 1531 une chapelle dans l'église de Poitiers. — Jou. Lo. — Ce fut peut-être lui qui figura parmi les personnes comprises dans une sentence du 23 janvier 1539, rendue à la sénéchaussée de Poitiers au sujet de la navigation du Clain. — Thib., 3, 38, 2. — Il est qualifié dans cette pièce de Sgr de Guinefolle.

Berthelot (Philippe) était le 6 juin 1539 veuve de Jacques Ogier, châtelain de Bressuire; elle était à cette époque tutrice de Jean Ogier, son fils mineur. — D. F.

En 1778, M. Moisgas, avocat feudiste à Mortagne, en Poitou, annonçait dans les Affiches de cette province qu'il avait entre les mains plusieurs liasses de titres concernant M. Berthelot, Ec., Sgr de Fief-Clairet, de 1529 à 1541 et 1554. — Jou. Lo. — Nous ignorons ce que sont devenus ces papiers importants.

Berthelot (N.), prêtre, instituteur des enfants de France, mourut à Versailles en mars 1788, dans un âge très-avancé.

Berthelot (Louise), sœur de celui qui précède, et veuve de feu Antoine Deluzines, avocat et sénéchal de St-Hilaire de Poitiers, mourut à Poitiers le 3 juin 1776.

Berthelot (N.), prêtre, ancien prieur, curé de Saint-Agny en Berri, et frère de la précédente, est mort à Chauvigny le 15 août 1778, âgé de 75 ans. — Jou. Lo.

Berthelot de la Chauvetière (Léon-Mathieu) était en 1780 sénéchal de la baronnie de Sainte-Hermine. C'est peut-être le même qui fut sénéchal de Luçon en 1788.

Berthelot (N.), propriétaire à Lizières, fut nommé en 1787 membre pour les communes dans l'assemblée d'élection tenue à Thouars.

Berthelot (N.), docteur en médecine à Bressuire, a fait partie de l'assemblée tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux.

ARMOIRIES. — RENÉ Berthelot, maire de Poitiers en 1529, portait « d'or à trois aiglettes éployées d'azur, » membrées de gueules. »

BERTRAM. Cette famille de Thouars, que quelques auteurs ont dit être alliée à la famille princière de la Trimouille, a fourni un savant distingué dont nous allons retracer la vie et les travaux.

Bertram (Corneille-Bonaventure) naquit à Thouars l'an 1531. Comme il avait montré dès l'âge le plus tendre des dispositions qui annonçaient ce qu'il pouvait être un jour, son père, jurisconsulte protestant distingué, l'envoya à Poitiers, célèbre alors par ses écoles, pour y développer les heureux dons qu'il avait reçus de la nature.

Après des succès remarquables, le jeune Bertram fut envoyé à Paris, et le célèbre Ange Canlnius l'initia à la connaissance des langues orientales. Sous un si habile maître, Bertram fit des progrès rapides; et lorsqu'après quatre ans de séjour à Paris il rentra dans sa patrie, sa supériorité était telle, qu'elle lui suscita les persécutions de la médiocrité. Dégoûté de la vie du foyer domestique, il réalisa la succession de son père, et se rendit en 1570 à Cahors, où il suivit les leçons de François Roaldez, professeur d'hébreu.

Echappé à grand'peine au massacre de la St-Barthélemi, il s'expatria, et se retira à Genève, où l'accueil le plus flatteur lui fut fait par les savants de premier ordre, et par les ministres réformés les plus célèbres.

Nommé professeur de langue hébraïque à la place de Rodolphe Cevallier, il n'occupa point longtemps cette chaire, qu'il abandonna pour se retirer à Frankental, ville du Palatinat. Appelé à Lausanne et nommé professeur d'hébreu, il se livra à l'enseigne-

Digitized by Google

ment jusqu'en 1594, époque à laquelle il mourut, à l'âge de 63 ans.

Il avait épousé Geneviéve DE NOSSE, nièce du fameux ministre de Bèze, qui estimait en Bertram le plus savant professeur de son temps.

Cette opinion a été, du reste, partagée par Casaubon et par plusieurs critiques distingués.

Il faut reconnaître, en effet, que les œuvres de Bertram annoncent une connaissance profonde de la langue hébraïque.

Voici comment la *Biographie universelle* apprécie ses ouvrages :

Celui qui lui fait le plus d'honneur est intitulé : *De politiâ judaicâ, tàm civili quàm ecclesiasticâ*, Genève, 1580, in-8°; inséré aussi dans le 8e tome des Grands Critiques d'Angleterre, avec de savantes observations par Constantin Lempereur. Ce traité, écrit avec beaucoup de méthode et de précision, répand un grand jour sur divers points du gouvernement des Hébreux jusqu'alors très-obscurs. Il est le premier des protestants qui ait entrepris une traduction française de toute la Bible sur l'hébreu. Bèze, La Faye et d'autres savants l'aidèrent dans ce travail, et l'ouvrage parut en 1588 à Genève. En se guidant sur la version d'Olivétan, il le redressa dans plusieurs endroits ; mais, d'un autre côté, il s'attacha trop à Munster et à Trémellius : d'ailleurs le rabbinisme et les préjugés de son parti nuisirent à sa traduction. Les autres ouvrages de Bertram sont : 1° un Parallèle de la langue hébraïque et de la langue araméenne, Genève, 1574, in-4°, en latin; — 2° des explications sur les endroits les plus difficiles du Nouveau Testament sous le titre de : *Lucubrationes Franckentallenses* (nommées ainsi, parce qu'il les composa à Franckental) ; Spire, 1588. Il fit imprimer la seconde édition du Commentaire de Josias Mercier sur Job, Genève, 1574, in-fol. On lui attribue une édition du *Trésor de Pagnin*, Lyon, 1575, in-folio ; et l'on croit qu'il eut part à l'édition de la petite Polyglotte connue sous le nom de Vatable, Heidelberg, 1586, 2 vol. in-folio.

BERTRAND. D'après les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, il nous semble que, s'il n'existe pas en Poitou deux familles nobles de ce nom, la même famille est au moins divisée, depuis déjà plusieurs siècles, en deux branches portant des armoiries différentes. Une d'elles habitait le haut Poitou, et l'autre le bas Poitou. Nous suivrons la division naturelle qu'indique cette différence de domicile, en nous occupant d'abord de la branche du bas Poitou.

On trouve dans un recueil de montres et revues déposé à la bibliothèque du Roi :

Bertrand (Mondon), Ec., 1er février 1371, et

Bertrand (Guillaume), 27 janvier 1377.

Bertrand (Héliot), Mess., qualifié écuyer le 15 février 1386, est qualifié messire et chevalier bachelier le 15 septembre de la même année. — Arch. Roy.

Bertrand (Bertrand) servait au ban des nobles du Poitou de 1467 comme brigandinier du Sr de l'Aigle.

Bertrand (Antoine) de Ste-Hermine fut remplacé comme archer au ban de 1491, par Jean Pellet, son neveu.

Bertrand (Jean) servit au même ban comme archer, tant pour lui-même que pour JACQUES Bertrand, son frère.

Bertrand (Odon) passa revue comme archer de M. de la Trémoille, le 16 décembre 1492.

Bertrand de St-Hilaire, Ec., Sgr de l'Écornerie, rendit le 22 avril 1504 un aveu à la châtellenie de Montaigu.

Bertrand (Gillebert) était homme d'armes de la compagnie de Louis d'Ars, 1517.

Bertrand (Jeanne) fut mariée à Jean Maigret, Ec., Sgr de la Roche. Ils étaient décédés l'un et l'autre avant le 14 novembre 1552, époque du contrat de mariage de leur fille. — D. F.

Bertrand (Nicolas), Ec., Sgr de la Barillère, se fit décharger de la tutelle de N..., fille de Jeanne Bertrand et de Jean Maigret, le 14 novembre 1552, en la mariant. Nicolas Bertrand fit le 8 mai 1555 une donation entre-vifs à JACQUETTE et AMBROISE Bertrand, ses filles. — Arch. de l'abb. de la Grenetière. — D. F.

Bertrand (Jeanne) épousa en 1559 Pierre Brisson, Sr du Palais, lieutenant criminel, puis sénéchal de Fontenay-le-Comte, frère du célèbre Barnabé Brisson. — Gén. Brisson.

Bertrand (Christophe), Ec., Sgr du Chastenay, fils de ROLAND, Sgr du Chastenay, et de Robinette MAIGNEN, fut marié en 1579 à Charlotte CHATEIGNER, dame de St-Fulgent. — Clab. — De ce mariage sont issus : 1° JACQUES, Chev., Sgr de St-Fulgent, marié, par contrat du 14 septembre 1613, à Jeanne DURCOT, fille ainée de Pierre Durcot, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Sgr de la Roussière, la Grève, etc., et de Jeanne Chateigner. — Clab. — Il était de la religion réformée. A sa mort, il fut inhumé en quelque sorte à main armée dans l'église St-Denis de la Chevasse au mois d'octobre 1626, et son corps placé devant un autel. On grava sur sa tombe cette inscription :

« Cy git le corps de haut et puissant Jacques Ber-

Digitized by Google

trand, seigneur de Chastenay et de Saint-Fulgent, décédé le huitième septembre mil six cent vingt-six. »

Peu de semaines après, intervint un arrêt du parlement de Paris, qui, se fondant sur ce que le Sgr de St-Fulgent étant de la religion réformée, son corps ne pouvait ni ne devait être enterré en terre sainte, ordonna l'exhumation. On prit les précautions nécessaires pour que cette opération ne fût pas troublée. L'évêque de Luçon se transporta en personne à St-Denis de la Chevasse, accompagné de plus de cent cinquante hommes armés. Cet appareil imposant, qui annonçait que l'intention du gouvernement était de faire respecter ses ordres, empêcha tout mouvement séditieux. On aperçut cependant au retour quelques pelotons de religionnaires armés; mais ils ne firent aucune tentative. — D. F.

On a peine à expliquer le motif qui a pu porter autrefois, comme de nos jours, les héritiers et les amis de ceux qui se sont séparés de la communion catholique, à vouloir inhumer dans les églises ou avec les cérémonies de ce culte les restes de ceux qui, pendant le cours de leur vie, ont persévéré dans une opposition de sentiments et de croyance hostiles à la religion dont on vient réclamer pour eux les prières.

2° Paul, Ec., Sgr de la Meraudière et du Plessis, fut marié à Renée Bruneau, fille de Jacques Bruneau, Ec., Sgr de la Roche, du Puirousseau, etc., et de N. du Puy-du-Fou, dame de Ramberge. — Clab.

3° Anne, mariée en 1605 à Benjamin de Tinguy, Sgr de Nesmy et des Audairies, — Clab., — fut en 1654 marraine d'une fille de Philippe Tagau et de dame Lucrèce Tinguy, sa petite-fille.

4° N..., morte sans postérité de Charles Bodin, Sgr de la Rollandière et de la Nouzière. — Clab.

Bertrand (Marie), sans doute sœur de Christophe, Sgr de Chastenay, était le 27 mai 1602 veuve d'André Marvilleau, Ec., Sgr de la Loudoulnière, et tutrice de leurs enfants mineurs. — D. F.

La liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui obtinrent des ordonnances de maintenue donne les noms suivants :

Bertrand (René), baron de Saint-Fulgent, Psse dudit lieu; il était fils de Suzanne Boussiron et de N. Bertrand, Élect. de Mauléon. Il fut maintenu noble par sentence du 24 septembre 1667.

Bertrand (René), Sgr du Ligneron, Psse de Montaigu.

Bertrand (René), Sgr du Ligneron, demeurant Psse de la Garnache.

Bertrand (Paul), Ec., Sr de la Meraudoire; Renée Bruneau était alors sa veuve.

Bertrand (Renée), veuve de René d'Escoubleau, Sgr de Courtry, Psse de Chambretault.

Bertrand (Jeanne), veuve d'Henri du Bellay, Sr du Plessis, Psse d'Anché, Elec. de Poitiers.

Bertrand (Josias), Ec., Sgr de la Sicardière, marié, par contrat passé à la Merlatière le 1er novembre 1633, avec Suzanne Dupont. — Reg. de la sénéch. présid. de Poitiers.

Bertrand (Marc ou Massé), Chev., Sgr de la Bazinière, baron de Vouvent et de Mervant, vivait en 1671. — D. F. — Il épousa, par contrat du 2 mai 1644, Louise de Barbezières, fille d'honneur de la reine. Il était conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, et trésorier de son épargne. Ils ont eu quatre enfants : deux garçons morts au service du roi sans avoir été mariés, et deux filles. L'aînée épousa Mess. Antoine-Jean de Mesme, Cte d'Avaux, président à mortier au parlement de Paris; la cadette, Marie-Anne, épousa Claude Dreux, Cte de Nancré, gouverneur de la ville et citadelle d'Arras et pays d'Artois. Elle était sa veuve le 18 mars 1718, et rendit hommage en cette qualité au château d'Aunay de sa terre de Rocheroux.

Bertrand (Suzanne) était le 19 septembre 1682 veuve de Jacob Dupont, Ec., Sgr de Boismasson, et était défenderesse à une demande de francs-fiefs à laquelle son mari avait été taxé. — F.

Bertrand (Françoise) avait épousé François Thibault, Ec., Sgr de la Carte, vers la fin du XVIIe siècle. — Gén. de Surgères.

Bertrand de Saint-Fulgent (N.) était vers 1700 femme de Pierre Gazeau de la Brandannière, Ec., Sgr de Ligneron.

Bertrand (René), Chev., Sgr de St-Fulgent, et dame Loiseau, son épouse, n'existaient plus le 12 mai 1700. A cette époque, Madeleine-Victoire, leur fille aînée et principale héritière, était la deuxième femme de Louis-Pierre Gazeau de la Brandannière, Chev., Sgr du Ligneron, dont il eut Pierre-Louis Gazeau de la Brandannière, Chev., Sgr, etc., qui épousa Aspasie-Gabrielle Bertrand. Ils vivaient le 3 mars 1694; elle était morte avant le 25 juillet 1716. — D. F.

Bertrand (N.) prenait le 11 mai 1707 le titre d'Ec., Sgr de Saint-Fulgent et de Grand-Ry, lesdites terres relevant du Parc-Soubise et de Mouchamps. — D. F.

Bertrand (Marie-Bénigne), dame des Bouchaux dans la mouvance de Mouchamps, a été femme de Christophe-François Prevost, Chev., Sgr de St-Mars, de la Boutelière; elle n'existait plus le 24 août 1723. — D. F.

Digitized by Google

Bertrand (N.) de la Bazinière, épouse de François de Barbezières, qui eut la tête tranchée pour avoir porté les armes contre le roi avec le prince de Condé.

ARMOIRIES. — BERTRAND, Ec., Sgr de St-Fulgent, portait « de gueules au lion d'argent, la queue passée » en sautoir. » — Bar.

BERTRAND, AUTRE FAMILLE.

Les archives du monastère de Montazay attestaient l'antiquité de cette branche du haut Poitou.

Bertrand (Aimery) fit dès 1172 don à ce monastère de quelques pièces de terre sises près le Bois-des-Religieuses. — D. F., 18. — Il souscrit des chartes de cette année et de 1179; en 1205, il fit, avec son frère Achille, dont nous allons parler, de nouveaux dons à ce même monastère.

Bertrand (Achille), frère du précédent, s'était réuni à lui pour faire un don en 1172 au monastère de Montazay; et vers 1205, lui, sa femme ELISABETH, FLORENCE leur fille, épouse de Hugues Clarez, et Aimery son frère aîné, firent de nouveaux dons au même monastère. — D. F., 18.

Bertrand (Ithier), clerc, fils de GEOFFROY, et frère de GEOFFROY Bertrand, fut aussi un des bienfaiteurs de ce monastère en 1210.

Bertrand (Hugues) avait fait don à l'abbaye de Montierneuf, avant 1294, d'une pièce de pré sise dans le territoire d'Auxances. — D. F.

Bertrand (Denise), dame de Pliboux, était décédée avant le 31 décembre 1403, époque à laquelle un aveu fut rendu par Jean Mestaërs au château de Civray, pour raison d'un hébergement tenu à foi et hommage lige à dix sous de plect de mortemain, qui lui avait appartenu.—Ext. du livre des fiefs;—Arch. du Bur. des Fin. de Poit.

Bertrand (Antoine), habitant près Chizé, fut remplacé au ban de 1491 par Gilles Duval, en qualité d'archer.

Bertrand (François), Ec., fait hommage au Sgr de la Tremouille, le 3 juillet 1527, de l'hôtel de Courtevrault, qui lui venait du chef de dame Marguerite DE BRESSOLLES, sa femme. — D. F.

Bertrand (Gilette) vendit, le 28 décembre 1584, conjointement avec Nicolas DUCAS, son mari, sa terre et seigneurie de la Roche de Sommières, à Pierre Rat, Ec. et président au présidial de Poitiers. — Jou. Lo.

Bertrand (Louis), Ec., Sgr de la Grassière, habitait en 1656 dans l'étendue de la terre de Mortemer.

Bertrand de Chazelles (N.), gentilhomme verrier, obtint le 17 septembre 1780 un arrêt du conseil d'Etat portant autorisation d'établir une verrerie à la Chapelle-Séguin en Gâtine. — Jou. Lo.

Nous trouvons dans notre manuscrit des confirmations de noblesse faites par M. Barentin, les mentions suivantes :

Bertrand (Charles), Ec., Sr de la Broue;

Bertrand (Claude), Ec., Sgr de Lesfong;

Bertrand (Jean), Ec., Sgr de Lauriac, habitant tous les trois Psse de Vitrac, Elec. de..., ont été confirmés dans leur noblesse par ordonnance du 3 septembre 1668.

ARMOIRIES. — BERTRAND, Ec., demeurant Psse de Vitrac, portait « d'azur chevronné d'or de trois » pièces. » — Bar.

BESDON (DE), famille noble et ancienne, originaire du pays de Châtellerault.

Besdon (Jean et Guillaume DE), Ec., passèrent une revue à Mirebeau le 16 juillet 1371. — Bib. roy.

Besdon (Joseph DE) était écuyer de Mgr le duc d'Anjou et commissaire, etc., le 27 janvier 1377.

Besdon (Jean DE), qualifié noble homme, Sgr dudit lieu, transige, le 4 octobre 1397, sur des arrérages de rentes qu'il devait à Hilaire Larcher, bourgeois de Poitiers. — D. F.

Besdon (Jean DE), Sgr de Doué, rendit aveu de cette terre au château de Loudun en 1399. — D. F.

Besdon (Brault), de Châtellerault, fut taxé en 1437 pour n'avoir pas servi, quoiqu'il se prétendit noble, ainsi qu'il résulte d'un rôle de taxes contre des Poitevins nobles ou autres qui n'avaient pas suivi les armées lorsqu'ils en étaient requis.

Besdon (Mathurin DE) servit au ban de 1467 comme homme d'armes du Sr de Lisle.

Besdon (Gilles), Ec., est un des témoins de l'accord fait le 1er décembre 1490 entre Jean de Chergé, Ec., Sr de la Noraye, et Georges de Chergé, Ec., Sgr de Buzeuil. — Gén. de Chergé.

Besdon (Antoine DE), de Châtellerault, servit comme archer au ban de 1491.

Besdon (Jean) assista comme curé de Ste-Radégonde-en-Gâtine, près Chauvigny, au procès-verbal de réformation de la coutume du Poitou, en 1559.

Besdon (Antoine DE), Ec., Sgr d'Oiré, assista le 20 mai 1527 au contrat de mariage de René de la Touche, Ec., Sgr de Marigny, avec Dlle Marguerite de Marans. — Gén. de Marans.

Besdon (Louis DE), Ec., Sgr de la Roche-d'Orillac (terre relevant de Civray), reçut le 27 octobre

Digitized by Google

1581 d'Ogier Ribier le dénombrement de l'hôtel de Périssac et de la Couarde.

Le 26 avril 1620, le même Louis, ou un de ses enfants, rendit aveu au roi comme Sgr de Civray, de la terre de la Roche-d'Orillac.

Besdon (François), Ec., Sgr de Mousseaux, est nommé dans l'acte d'une vente faite le 7 avril 1614 par Pierre de Chergé, Ec., Sr de Noray et de la Regnaudière, ledit acte passé par Chevreau, Nre roy.— Gén. de Chergé.

Besdon (Jacques DE), Ec., Sr de Mousseaux, Psse de Poizay-le-Jolli, Elec. de Châtellerault, fut confirmé, ainsi que le suivant, dans ses priviléges de noblesse, par sentence de M. Barentin du 29 août 1667.

Besdon (Joachim DE), Ec., Sr des Aubiers, rendit aveu au roi, comme Sgr de Châtellerault, de sa Sgrie de Mousseaux, le 13 mars 1671; il demeurait dans la ville de Chauvigny.

Besdon (Jacques DE), Ec., Sgr d'un tiers de la terre de Mousseaux, en rendit hommage le 16 avril 1677. Il était fils et héritier bénéficiaire de Joachim, Ec., Sgr des Aubus, qui précède.

Besdon de Laubressé (mal à propos écrit Beudon) s'est trouvé au ban des nobles du Poitou de 1703.

Besdon (N.), Ec., Sgr d'Oyré, épousa Dlle N. DE RECHIGNEVOISIN, fille de Pierre, Ec., Sgr de Rechignevoisin et de Guron, et de Dlle Jeanne de la Celle. —Gén. de Rechignevoisin.

Besdon (Anne DE) épousa Robert de Messemé.— Reg. du grand prieuré d'Aquitaine, *verbo* Messemé; — Bib. de l'Arsenal.

ARMOIRIES. —LA FAMILLE BESDON portait, d'après l'ordonnance de maintenue, « d'argent à 2 fasces » d'azur accompagnées de 6 roses de gueules, pointées » de sinople et posées 3, 2, 1. »

BESLY. Cette famille, originaire des environs de Fontenay-le-Comte, a fourni une des illustrations scientifiques de cette ville, qui en compte un si grand nombre dans tous les genres.

Ier.—**Besly** (Jean), simple marchand, épousa N. ARNAUD, dont il eut un fils, JEAN qui suit.

IIe.—**Besly** (Jean), l'*honneur de Fontenay*, ainsi que l'appelle le fameux Rapin, naquit en 1571 à Coulonges-les-Royaux, bourg situé à environ 12 kil. au nord de cette ville.

Ses heureuses dispositions engagèrent son père à l'envoyer à Poitiers pour y faire ses humanités et son cours de philosophie, et ensuite à Toulouse pour y suivre les leçons des meilleurs professeurs de droit. Rentré dans ses foyers, le jeune Besly s'établit à Fontenay, où il exerça la profession d'avocat.

Un travail assidu et une connaissance profonde de la procédure, jointe à une science réelle, en firent bientôt un des jurisconsultes les plus distingués d'un barreau qui comptait tant d'hommes éminents; sa réputation lui valut l'honneur d'entrer dans la famille du fameux Brisson, et il épousa Catherine BRISSON, fille d'Artus, cousin issu de germain du président.

Il eut le malheur de la perdre après quelques années de mariage, et il épousa en secondes noces Claude BOILEAU, dont la naissance ne déshonorait point sa première alliance. Il avait acquis l'office d'avocat du roi au siége de Fontenay. Son mérite personnel et la considération qu'il s'était acquise dans l'exercice de ses fonctions engagèrent les habitants de Fontenay à le députer aux états de 1614, et ils lui adjoignirent pour collègue François Brisson, neveu du président et fils du sénéchal de Fontenay.

Besly se distingua dans cette assemblée importante parmi les opposants à la réception du concile de Trente, réclamé depuis longtemps par les partisans de la cour de Rome; et la manière dont il s'acquitta de sa députation lui valut l'estime des plus grands hommes de son temps, des Pithou, des Bignon, des Dupuy, des de Thou, des Ste-Marthe, etc., etc.

Ce fut alors que l'étude de l'histoire, et en particulier de l'histoire d'Aquitaine, sut captiver tous ses loisirs. Il s'y abandonna sans réserve; mais, magistrat consciencieux, il résigna entre les mains de son fils une charge qu'il ne croyait plus pouvoir remplir avec la même exactitude, depuis qu'il ne voulait plus s'y consacrer exclusivement. Il ne se réserva que la qualité d'avocat du roi honoraire, qui lui fut confirmée par arrêt de la cour, en vue et comme récompense de son immense mérite.

Livré tout entier à un travail opiniâtre et à des recherches fatigantes, Besly se vit accablé d'infirmités cruelles, suite de ses veilles laborieuses; il n'en continua pas moins ce genre de vie jusqu'à l'âge de 72 ans, époque à laquelle il mourut la plume à la main (18 mai 1644). Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Fontenay, où on voyait avant la révolution son épitaphe, qu'il serait honorable pour la ville de Fontenay de faire rétablir, si elle ne l'est pas encore.

Besly, outre un certain nombre de méchants vers, sonnets, épigrammes et commentaires, qu'il fit pour sacrifier au mauvais goût de son époque, est aussi auteur d'un grand nombre de productions, fruit des recherches savantes qui lui furent inspirées par un véritable et sincère amour de sa patrie.

Digitized by Google

Ses œuvres, publiées après sa mort par son fils et par le célèbre Pierre Dupuy, conseiller d'Etat, son ami, sont des titres réels à la réputation qu'il s'est acquise. Voici la nomenclature des plus importantes :

« Histoire des comtes du Poitou et ducs de Guyenne, » contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en » France depuis l'an 811 jusqu'au roi Louis le Jeune. » Paris, Robert Bertault, 1647, in-fol. »

La première partie de cet ouvrage, qui est sans contredit le plus important de ceux que nous devons à Besly, est divisée en deux parties, dont la première, subdivisée elle-même, comprend l'Histoire des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, depuis Abbon jusques et y compris Louis le Jeune, époux d'Eléonore de Guyenne. La deuxième subdivision contient un recueil de preuves tirées des auteurs imprimés ou des manuscrits précieux que Besly a mis en lumière et conservés à la postérité.

La deuxième partie du volume se compose de plusieurs pièces, savoir :

« 1° Une préface sur la table ou arbre généalo- » gique des comtes du Poitou, etc.;

» 2° Le Tableau généalogique de la maison de » Lusignen, etc.;

» 3° Les ducs de Guyenne sous la première lignée » des rois de France avec les preuves;

» 4° Les rois de Guyenne depuis l'an 778;

» 5° Du duc Hugues dit l'Abbé, fils de Charlemagne;

» 6° La vraie origine de Hugues, roi d'Italie;

» 7° Traité où l'on fait voir de quelle Lorraine » Charles, fils du roi Louis d'outre-mer, était duc;

» 8° De Philippe Ier, roi de France, de son mariage » avec Bertrade de Montfort, etc.;

» 9° Empêchement du mariage du roi Philippe Ier » et de Bertrade de Montfort;

» 10° Deux traités sur la clause ou date *regnante* » *Christo*, que l'auteur prétend n'avoir point été en » usage, comme on l'a dit, pendant l'excommunication » de Philippe Ier;

» 11° Remarques sur les mémoires et recherches de » la France et de la Gaule aquitanique, faussement at- » tribués au sire de la Haye (voir l'article de la Haye);

» 12° De l'origine ou de l'étymologie des mots » roture et roturier;

» 13° Extrait d'une lettre à M. du Puy du Fou sur » les mots *podium fagi*. »

Jean Besly, fils de l'auteur, publia en 1647 un autre ouvrage de son père, ayant pour titre : Evêques de Poitiers avec les preuves, etc. Paris, Gervais Ailliot, 1647, in-4°.

Il est à regretter que l'auteur n'ait pas mis la dernière main à cette collection de matériaux sans ordre et sans méthode sur chacun des évêques qui ont occupé le siége de Poitiers.

Mais, quoi qu'il en soit, tous ces ouvrages et les autres dissertations de Besly, éparses dans divers recueils, ne constatent pas moins le mérite réel de cet auteur; et sans nous livrer aux exagérations des panégyristes, qui voulaient qu'on le regardât, non plus comme un historien,

« Mais comme le génie et l'âme de l'histoire, »

il nous est permis de rendre hommage à un homme qui s'est distingué par des travaux utiles et honorables pour notre pays.

On ne peut se dissimuler que les ouvrages qui ont immortalisé le nom de Besly ont acquis un prix nouveau, aux yeux des esprits sérieux, par la distinction de la plupart des documents authentiques où il les avait puisés. D'ailleurs ses recherches immenses, son amour pour le travail, et le but qu'il se proposait, doivent faire excuser quelques défauts de critique qui défigurent certains de ses ouvrages, et on lui doit de la reconnaissance pour le soin qu'il a pris d'aplanir bien des difficultés pour ses successeurs.

« On ne saurait refuser à Besly, dit Dreux-Dura- » dier, l'honneur d'avoir défriché le premier un terrain » inculte et presque abandonné. On trouve sans doute » du mécompte et quelques erreurs dans son Histoire, » mais on y trouve aussi bien des lumières qu'on » n'avait point avant lui, et que peut-être on n'aurait » jamais eues sans ses recherches et le travail pro- » digieux qu'elles ont dû lui coûter. » Dans un siècle où les études historiques ont été remises en honneur, ces quelques critiques constituent un bel éloge.

II°.—**Besly** (Jean), fils du précédent, lui succéda, comme nous l'avons dit, dans l'office d'avocat du roi. On a prétendu qu'il n'avait qu'un génie médiocre, et pourtant Colletet lui adressait, comme éditeur de l'Histoire des comtes de Poitou, une pièce de vers dans laquelle il le traitait, en parlant de son père, de digne héritier de ce puissant génie.

On trouve dans le tome 5 de la Bibliothèque du Poitou l'épitaphe suivante, très-honorable pour Jean Besly fils, car il y est appelé également très-digne héritier de son père. Il mourut en 1652.

Epitaphe de Jean Besly fils.

Hic siste pedem,
Hic oculos, hic animum advorte, et
Besliorum Genio suavissimum immortalitatis famæ odorem
Spiranti parentaturus advorte, et quotquot fuerint omnes
Hæc meminisse; meminerint.
Pietatis ergo, et inviolandæ.

Digitized by Google

Ut nec ante... nec post fata
Observantiæ,
Joanni Beslio.
Joannis Beslii, Senatoris quondam
Lectissimi,
Rationum Regiarum quondam Patroni
Callentissimi,
Historiæ veterumque memoriarum
Exquisitissimi (viri) filio
Regis Patronatus, Senatoris que dignitatis
In adolescentia,
Eruditionis in juventute
Primis ab annis paternæ virtutis
Heredi dignissimo
De Patriâ, de suis, de omnibus
Bene merito,
Fontis Nayadum bis Majori vigilantissimo
Semper acerrimo defensori
Multiplici nomine Reparatori
Post sedata ad sinceritatem, composita
Ad charitatem litium jurgia.
Post emerita togatæ militiæ
Stipendia
Post sudores, et regiarum, et publicarum,
Rerum ergò exhantlatos
Mœrentissimus, paternæ, et maturæ
Cœlo, suis præcoci
Victimæ
Parentans filius Franciscus Beslius
Pientissimus hoc studii devotissimi
Monumentum
Consecravit
Anno reparatæ salutis M. D. C. LII.
XXVII. die ante calendas
I Xbris.

Nota. L'auteur ne dit pas dans quelle église cette inscription était placée.

III°. — **Besly** (François) était fils de Jean, qui précède, ainsi qu'il résulte des dernières lignes de l'inscription ci-dessus relatée. Nous n'avons aucuns renseignements sur son existence et sur la position qu'il occupa pendant sa vie.

Jean Besly, son père, ayant assisté comme parent à l'acte solennel qui déféra, le 2 mars 1648, la tutelle des enfants mineurs de Jacob Besly, rapporté ci-après, cette circonstance nous autorise à établir les noms qui suivent comme appartenant à la même famille, bien que nous ne puissions pas les rattacher d'une manière positive à la filiation qui précède.

Besly (Jacob), Sr de la Foucaudière, procureur au siége royal de Fontenay-le-Comte, avait épousé Dlle Esther CHAPON, dont il eut une assez nombreuse postérité. Il décéda vers le 21 février 1648, dans une maison qu'il possédait au faubourg des Loges à Fontenay, ainsi qu'il résulte de plusieurs pièces de procédure concernant une acceptation sous bénéfice d'inventaire de sa succession.

Il laissait alors sept enfants, dont six étaient mineurs, savoir : 1° PAUL, qui avait succédé à son père dans sa charge de procureur au siége royal de Fontenay-le-Comte; — 2° JACOB, âgé de vingt-trois ans; — 3° CHARLES, âgé de dix-huit ans; — 4° ESTHER, âgée de quinze ans; — 5° GABRIEL, âgé de treize ans; — 6° PIERRE, âgé de douze ans; — 7° JACQUES, âgé de quatre ans et demi.

Par sentence du 2 mars 1648, il fut pourvu à la tutelle et curatelle des mineurs en présence de plusieurs parents. Outre Jean Besly, avocat du roi au siége royal de Fontenay, on voit figurer dans cet acte noble homme Isaac du Son, docteur en théologie, ministre à Lusignan, cousin germain des mineurs, à cause de dame AIMÉE Besly, son épouse, et M° Jean Charelier, procureur au parlement de Paris, à cause de dame JEANNE Besly, son épouse.

Esther Chapon, mère des mineurs, fut nommée tutrice.

Besly (Pierre), procureur au siége présidial de Poitiers, cousin germain des enfants de Jacob, et sans doute fils d'un frère aîné de ce dernier, assistait aussi à la sentence du 2 mars 1648, et ce fut lui qui fut nommé curateur de ses cousins.

Ces derniers noms et les détails qui s'y rattachent ont été puisés dans des pièces originales que nous devons à la bienveillance de M. Fillon, de Fontenay.

La famille Besly existe encore près Coulonges-les-Royaux, arrondissement de Fontenay, département de la Vendée, dont elle est, comme on le sait, originaire.

ARMOIRIES. — A défaut d'un énoncé qui puisse nous faire connaître d'une manière positive les émaux des armoiries accordées à Jean Besly, en sa qualité de conseiller avocat du roi, nous nous bornerons à reproduire dans la III° planche des armoiries l'écusson qui se trouve gravé, avec le portrait de Jean Besly, en tête de son Histoire des Comtes de Poitou, édit. de 1647; Paris, Gervais Alliot.

BESSAC (DE). Cette famille, originaire de Bretagne, sortie des environs de la petite ville de St-Père-en-Retz (aujourd'hui dép. de la Loire-Infér., arrondissement de Paimbœuf), vint s'établir en Aunis vers l'an 1420, ainsi qu'il est prouvé par une enquête faite en octobre 1445. Cette enquête, dont l'original nous a été confié, est consignée sur un rouleau de par-

Digitized by Google

chemin de deux mètres soixante-trois centimètres de longueur ; elle reproduit les dépositions de dix témoins qui furent entendus, et établit d'une manière positive la noblesse de la famille de Bessac, et ses droits à être traitée comme noble et issue de noble lignée. Nous croyons devoir rapporter en entier deux des dépositions qui nous ont paru les plus importantes :

« Olivier Coppegorge, escuier, seigneur de la Ville-Bessac, demourant en la dicte Ville-Bessac, en la paroisse de Froczay, au dyocèse de Nantes, eagé de cinquante et quattre ans ou environ, tesmoing juré reçeu en absence et contumace de Jehan Brenart..... d'une partie et d'autre, de dire et soustenir et diligeament examiner sur les faictz et chozes iprinzes, approuvé par Olivier Bessac, touchant le faict de sa noblesse, et contenus en ladicte commission, à l'encontre dudict Jehan Brenart, dict et deppose par son serment : que feuz Jehan Bessac et Robert Bessac, escuiers, demourants, au temps qu'ils vivaient, en ladicte paroisse de Froczay, estoient frères germains, enfants de Guillaume de Bessac et d'une damoiselle fille de dame Heslaine de Marczeint, ante (tante) paternelle de Mons. Jehan de Maloux, chevalier, et lequel Jehan Bessac alla premièrement de vie à trépassement, et lui demeura ugne fille nomée Jehanne Bessac, mineure de ans, et dame dudit lieu de la Ville-Bessac, de laquelle ledit Robert Bessac, son oncle, eut le bail, garde et gouvernement, come prochain parent devers le père d'elle, duquel Robert et de mariage yssut et fut ney feu Olivier Bessac, qui fut conjoint par mariage ovecques Margueryte Voyere, damoiselle, desquelx et de mariage yssurent et furent née Robert, Jehan, Perrine, Perrot, Olivier et Mery Bessac, frères germains, leurs enfants ; et dit celui qui parle qu'il ne vyt et ne congnut poinct lesdicts Robert et Jehan Bessac, si n'est ainxin (*ainsi*) qu'il oy dire par plusieurs foez à ses feuz père et mère, et qu'il le trove par ses lectres et enseignements. Mes bien vyt et congnut feu Olivier Bessac, père dudit Olivier, nommé en ladicte commission, qui estait cousin germain de Jehanne Bessac, mère de lui qui parle.

» C'est assavoir ledit Olivier, yssu dudit Robert et de ladicte Jehanne, sa mère, yssue dudit Jehan Bessac, frère ainé dudit Robert, seigneur en son vivant de ladicte Ville-Bessac, et pour tielx (*tels*) se tenoient, portoient on temps qu'ils vivoient, et de présent lui qui parle en est seigneur, à cause de sa dicte mère, et laquelle Ville-Bessac il tient noblement à foy et à rachapt et tous autres droiz appartenans et deppendans à noble et ancienne ancesorie de gentilhomme.

» C'est assavoir ladicte juridiction tenue de monsieur de Monlac et son dict hostel de la Ville-Bessac, de madame de la Hunaudaye et de Saffre... Et dit oultre que par le temps qu'il a veu et congneu ledit Olivier Bessac, père desdicts enfants, il estoit gentilhomme tant de père que de mère, yssu de noble lignée et ancesorie ancienne, et pour tel se portoit et gouvernoit durant le temps qu'il estoit demourant en ces parties, estoit monté et armé et servoit en armes le duc de Bretaigne, son prince, comme les aultres nobles du pays..... et pour noble estoit tenu ledit Olivier Bessac, père de cet Olivier qui à présent demoure en Poictou comunément et notoirement par tous ceulx qui le congnoissoient, nobles et non nobles, et encore sont tenuz et repputez nobles les parents de par decza qui sont yssus de ladicte Ville-Bessac, demourants à présent en divers lieux on dyocèse de Nantes, et estoit exempt ledit Olivier, père de cest Olivier, de toutes servitudes routurières, et par conséquent, dit celui qui parle, que ledit Olivier, à présent demourant en Poictou, et nommé en ladicte commission et autre, ses frères dire estre tenus et repputés de raison pour nobles et devent joir des previléges de noblesse comme nobles qu'ils sont, tant du côté du père que de la mère, et plus n'en dit ne n'en deppose lui qui parle.

» Diligentement enquis, et sur ce examiné ce vendredi 22e jour du mois d'octobre 1445. »

Dans la déposition du deuxième témoin, Perrot de Laubinaie « eagé de 70 ans ou environs », l'on voit que Olivier Bessac, père dudit sieur Olivier, mentionné dans la commission « tenoit à son hostel table franche, et avoit chiens, oaezeaux, levriers et levrières et chiens courans, etc. »

La troisième déposition rappelle en partie les deux précédentes ; elle dit seulement de plus qu'il y avait « vingt et cinq ans ou environ que lesdicts Olivier Bessac et sa femme s'en allèrent demourer hors de cestes parties, on pays d'Aunis. »

Nous lisons dans la déposition de Robert de Boaispayen, Ec., Sgr dudit lieu (sixième témoin), qu'Olivier Bessac, « durant le temps qu'il estoit demourant en ces parties de Bretaigne, et estoit monté et armé, et servoit en armes le duc de Bretaigne, son prince, quant le cas avenoit ; qu'il fasoit manse, tenoit chiens, levriers et chiens courants, et tenoit table de gentilhomme à tous allans et venans à sa maison, sans rien en prendre, et joissoit des priviléges de noblesse, etc., etc. »

Le neuvième témoin fut « Clerette de la Brosse, damoiselle, veufve de feu Jehan Cholet, Sgr de la Claye, eagée de quatre-vingts ans ou environ, tesmoing juré,

Digitized by Google

enquise et présentée de la part d'Olivier Bessac, autrefois natif du pays de Rais en Bretaigne, contre Jehan Brenart, sur le fait de la noblesse dudit Olivier, recorde par son serment qu'il y a environ soixante-dix ans que elle vyt et congneut Robert Bessac qui père estoit et de mariage dudit feu Olivier Bessac, et dit que celui Robert estoit et fut fils du seigneur de la Ville-Bessac, située en la paroisse de Froczay, et oy dire ce témoin par plusieurs foez à sa mère et autres ses predécesseurs que celui seigneur de la Ville-Bessac fut marié avecques une fille d'un chevallier nomé messire Jehan Marsesche, seigneur de Langle, situé en la paroisse du bourg Ste-Marie, on diocèse de Nantes, et de dame Ellaine de Marzaint, et que cielx (*ces*) sieur de la Ville-Bessac et fille du seigneur de Langle, durant leur mariage, issyt et fut nez ledit Robert Bessac, père dudit deffunt Olivier Bessac, et auxi (*aussi*) en yssirent Jehan Bessac, frère aisné dudit Robert qu'il fut seigneur dudit lieu de la Ville-Bessac, et Thomas Bessac; et dit ce tesmoing que par aucun temps ledit Robert fut tuteur et curateur de Jehanne Bessac, fille dudit Jehan Bessac, qu'elle estoit dame dudit lieu de la Ville-Bessac, et estoient celle Jehanne Bessac et ledit deffunt Olivier Bessac, cousins germains enffants des deux frères; item recorde ce tesmoing que la Ville-Bessac est noble et noblement tenue à foy et hommage et à rachapt, et que Olivier Coppegorge, fils d'icelle Jehanne Bessac, à présent seigneur dudit lieu de la Ville-Bessac a cour et juridiction, et auxi avoient ses prédécesseurs de ladite Ville-Bessac, et recorde que celle Ville-Bessac est ancesorie ancienne, noble et noblement tenue côme dit est. Item recorde ce tesmoing que ledit deffunt Olivier Bessac fut conjoint par mariage avecques Margarite Le Voyer, damoiselle yssue de noble lignée, et d'elx (*d'eux*) deux et de mariage yssit et fut fils cest Olivier Bessac nomé en ladicte commission, et... que tout le temps que ledit Olivier Bessac et ladicte Margarite sa femme demourèrent en cestes parties, se gouvernoient noblement, ainxin (*ainsi*) que les autres nobles du païs, tenoient hostel, donnoient à boyre et à manger à celx qui y venoient, sans rien vandre ne acheter, avoit ledit defunct Olivier Bessac, chiens courants, levriers et levrières, alloit en gibier et courre en boays avec les chevaliers et autres nobles du païs, usoit de tous prevlléges de noblesse, estoient francs et exempts de tous devoirs, subsides routuriers, et recorde ce tesmoing parce que elle a veu, congneu et oy dire ès temps passé tant à ses prédécesseurs que à autres que cielx (*ces*), Olivier Bessac deffunct, et ladicte Margarite Le Voyer sa femme, estoient nobles yssus et extraits de nobles ancesories anciennes; et recorde... que ledit Olivier estoit prochain parent et du lignage de plusieurs chevaliers et escuyers, dames et damoiselles, tant du terrouer de Raiz que d'autres, demourants en la compté de Nantes, et par conséquent cest Olivier Bessac à présent demourant audict païs de Poitou et nommé en ladicte commission, est noble et extrait de noble lignée et de ancienne ancesorie, et doit par raison estre franc et exempt..... Et est ce que deppose et fut ce présent tesmoing examiné le samedi 27e jour dudit mois d'octobre l'an dessus dit 1445. *Signé* G. CHOLLET et J. ARNAULT.»

Nous avons cru devoir publier une partie de cette enquête, non-seulement comme une preuve de l'ancienneté de la famille de Bessac, mais encore comme pièce intéressante sous le rapport de l'étude des mœurs et usages de ces temps reculés.

Noms isolés.

Bessac (Jacques DE), Ec., vend à Jehan Courgnou, Ec., Sgr de Montet, une pièce de terre pour le prix et somme de 45 liv., et d'une pipe de vin; acte passé sous la cour de Civray par H. de la Grange et P. de Longis, Nres, 4 avril 1514.

Bessac (Ythier DE), Ec., et Dlle Catherine BRUNE (BRUN), sa femme, vendent un pré sous le scel de Civray, le 25 octobre 1513, signé Memeteau et Martin, Nres, à Jean Mauduit, laboureur, demeurant à Villavert. Ils eurent de leur mariage JACQUES, qui, usant du droit de retrait lignager, remboursa, le 4 avril 1514, à Jean Mauduit, la somme de 34 liv., qu'il avait payée à Ythier de Bessac son père (mort à cette époque). Acte passé sous la cour de Civray.

Bessac (Cantion ou Cancion DE), Ec., vend, le 22 novembre 1547, à Jean de Bessac le Jeune, Ec., une maison noble dont les dépendances touchaient aux biens de Jean de Bessac l'aîné (frère dudit Jean dit le jeune). Passé sous la cour de Civray le 22 novembre 1547, signé Pascault, Nre. (*V.* VIe degré.)

Bessac (Gabriel DE), Ec., Sgr de la Feuilletrye, Psse de St-Saviol, près Civray, fut confirmé par sentence, le 9 septembre 1668, dans sa noblesse.

Bessac (Françoise DE), veuve du Sr du Bois, Sr de la Morinière, Psse de Senillé, fut maintenue noble par sentence de M. Barantin du 12 septembre 1668.

Filiation suivie.

Cette filiation a été rédigée sur les renseignements puisés dans l'enquête et dans les autres pièces authentiques, dont les originaux nous ont été confiés par M. F. de Chergé, allié de la famille de Bessac.

§ Ier. — **BESSAC** (DE), BRANCHE AINÉE.

Ier. — **Bessac** (Guillaume), Sgr de la Ville-Bessac,

Digitized by Google

Psse de Froczay, au pays de Retz, diocèse de Nantes (actuellement Frossay, département de la Loire-Inférieure, arrondissement de Paimbœuf), avait épousé Dlle Marguerite MARSESCHE, fille de Jean Marsesche, Ec., Sgr de Langle, comme on le voit par la neuvième déposition rapportée dans l'enquête. De ce mariage il eut : 1° JEHAN, Sgr de Ville-Bessac, qui de sa femme, dont le nom n'est pas connu, laisse une fille JEHANNE, qui se maria avec N. Coppegorge, Ec., auquel elle porta en mariage la Sgrie de Ville-Bessac, et de ce mariage est issu Olivier Coppegorge, Ec., se qualifiant Sgr de la Ville-Bessac, qui est le premier témoin appelé, et dont nous avons rapporté la déposition ; — 2° ROBERT, qui suit.

IIe. — **Bessac** (Robert) fut tuteur de sa nièce Jehanne. Le nom de sa femme ne nous est pas connu. Il eut pour fils OLIVIER, qui suit.

IIIe. — **Bessac** (Olivier) passa vers 1420 en Aunis ; il avait épousé Dlle Marguerite LE VOYER, dont il eut : 1° ROBERT ; — 2° JEHAN ; — 3° PERRINE ; — 4° PERROT ; — 5° OLIVIER, qui suit ; — 6° MERY.

IVe. — **Bessac** (Olivier) eut besoin de faire constater d'une manière authentique la noblesse de sa race. Ce fut à cette occasion que fut faite, en 1445, l'enquête dont nous avons rapporté plus haut quelques fragments.

Olivier avait épousé Dlle Marie DE VILLIERS ou VIHIERS, dame de St-Saviol, près Civray en Poitou, et était mort en 1466, comme on le voit par l'amortissement d'une rente fait par un de leurs enfants en cette même année.

Le 9 décembre 1483, la veuve rendait au roi, comme Sgr de Civray et à cause de ce lieu, un aveu pour un hébergement sis au lieu de St-Saviol, signé Couillardin, Nre. Dans cette pièce elle se qualifie veuve de feu Olivier Bessac. Ils avaient eu pour enfants : 1° BERTRAND, qui embrassa l'état ecclésiastique ; il rendit au roi, comme chargé de procuration de sa mère, aveu de l'hébergement sis à St-Saviol le 10 novembre 1483 ; — 2° SIMON, qui suit ; — 3° MARGUERITE, épouse de Jacques Courtin.

Ve. — **Bessac** (Simon), Ec., Sgr de St-Saviol, du chef de sa mère, rendit aveu au roi pour le même lieu le 28 octobre 1487 ; il amortit une rente annuelle au capital de 50 écus d'or, constituée par lesdits Olivier Bessac et Marie de Villiers, sa femme, au profit de Dlle Marguerite Bessac, leur fille, lors de son mariage avec Jacques Courtin ; acte passé sous le scel de Civray le 15 mai 1466, par Jehan de Genoillé et Jehan du Noyer, Nres. Il servit au ban des nobles du Poitou de 1467 comme brigandinier du Sr de Bressuire.

Simon avait épousé Dlle Anne DU MAGNOU, dont il eut : 1° JEAN, Ier du nom, qui suit ; — 2° PIERRE, Ec., Sgr de la Feuilletrye, avait épousé Dlle Jacquette ESCHALLÉ. Ils étaient morts l'un et l'autre longtemps avant le 5 septembre 1533. (Elle surtout était décédée dès avant 1518. *V.* l'article suivant.) Ils avaient eu de leur mariage un fils, ANDRÉ, qui obtint des lettres d'émancipation de la cour de Civray (5 septembre 1533). L'on voit par cette pièce que sa tutelle avait été fort longue, car il avait eu pour tuteur testamentaire Gilles Eschallé, probablement son oncle maternel, puis feu FRANÇOIS de Bessac, puis enfin JEHAN de Bessac, Ec., Sgr de St-Saviol ; lesdites lettres signées en l'expédition Micheau, greffier ; — 3° ANTOINETTE fait son testament le 5 octobre 1518, signé Biraud, G. Marteau, J. Mervache, par lequel elle déclare vouloir être inhumée près de la sépulture de Dlle Jacquette Eschallé, sa belle-sœur. Dans cette pièce l'on voit qu'elle avait un frère, Pierre de Bessac, l'époux de ladite Eschallé, et deux neveux, Jean de Bessac, Ec., Sgr de St-Saviol, et Christophe de Bessac, qui suit ; — 4° CHRISTOPHE, Ec., était, le 14 février 1513, époux de noble Dlle Catherine SERBONNE, comme il appert de l'achat qu'ils font, à cette époque, de quelques pièces de terre, par acte passé sous la cour de Civray, le 14 février 1513, signé Micheau, Nre. Ils habitaient la ville et baronnie de Ruffec. Le 20 avril 1520, Catherine Serbonne, prenant la qualité de veuve de Christophe de Bessac, fait quelques échanges. Nous ignorons s'il eut postérité.

VIe. — **Bessac** (Jean DE), Ier du nom, Ec., Sgr de St-Saviol, rendit, le 6 mars 1500, aveu au roi, de son hôtel de St-Saviol. Il avait épousé Dlle Charlotte ESCHALLÉ, dame du Magnou, comme il est prouvé par une vente faite à Jacques Ravary, prêtre, de cinq boisselées de terre, sises au *terrouer des Bessac*, appelée la Vallée-Frouyn, par acte passé sous le scel de Civray, le 15 mai 1522, signé Vaugelade.

Le 19 février 1530, lui, sa femme, Jean de Bessac le jeune, leur fils, et Marthe de Bessac, femme de ce dernier, vendent à Mess. Jean de Chabannes, Chev., Sgr de Comporté, etc., quelques fragments de terre. Acte passé sous la cour de Civray par Biraud, Nre. Ils laissèrent : 1° JEAN, IIe du nom, dit l'aîné, qui suit ; — 2° JEAN, dit le jeune, Ec., Sgr de St-Saviol, avait pour femme, comme on vient de le voir, Marthe DE BESSAC.

Le 18 mai 1542, il présenta à Dlle Philiberte de Jousserant, épouse de René de Nuchèze, Ec., Sr de Bapteresse, la somme de 550 liv. pour le rachat de quelques domaines vendus à ladite dame de Jousserant par feu André de Bessac, son cousin germain.

Digitized by Google

Sur son refus, il se fit délivrer une attestation, passée sous le scel d'Usson, les mêmes jour et an que dessusdits, par Chastenier et Delasme, Nres, de l'offre par lui faite, pour lui valoir ce que de raison. L'on voit par cette pièce que Jean son père était frère de Pierre et de ladite Dlle Antoinette; qu'il est à supposer qu'André, dont il paraît héritier, serait mort sans enfants, ou peut-être même sans avoir été marié. Nous ignorons s'il eut postérité.

VII^e^.—**Bessac** (Jehan DE), dit l'aîné, II^e^ du nom, Ec., Sgr de St-Saviol, rendit le 27 juin 1526 aveu au Cte d'Angoulême de ce qu'il possédait dans sa mouvance, à cause de son fief de St-Saviol; signé Beraud, Nre. Il fut marié deux fois : 1° à Dlle Marthe DE LA FAYE, — et 2° il épousa par contrat passé au lieu noble de Montalembert, le 18 avril 1540, par Vaugelade et Guyrineaud, Nres, Dlle Jeanne DE ST-JOUYN, fille de Guillaume et de dame Marie Leroux son épouse. Nous établissons sa qualité de fils d'Olivier et de dame Marie de Villiers, sur ce qu'en effet dans son contrat de mariage il est dit fils d'autre Jean Bessac. Le 20 avril de la même année, il donna quittance des droits de mutation qu'il percevait comme suzerain, pour un échange fait dans sa mouvance entre Catherine de Serbonne, veuve de Christophe de Bessac, et quelques particuliers. Il était mort avant le mois de novembre 1576, car, à cette époque, ses enfants se partagent sa succession. Il laissait : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° MATHIEU, chef de la branche de la Feuilletrye, qui sera rapportée au § II; — 3° GUYONNE; — 4° SUSANNE, qui, avec sa sœur et Mathieu son frère, fit un partage le 10 novembre 1576, signé Birault, Nre.

VIII^e^.— **Bessac** (François DE), Ec., Sgr de St-Saviol, avait épousé Dlle Jeanne DE FÉLIX. Le 8 mai 1576, ils se firent une donation mutuelle, par acte passé par Cacault et Guyot, Nres à Civray. Le 7 janvier 1585, il obtenait de la cour de l'élection de Poitou séante à Poitiers une sentence confirmative de sa noblesse, dans laquelle il est dit fils aîné de Jean et de dame Jeanne de St-Jouyn. Le 8 octobre de 1587, il vendit la terre et Sgrie de St-Saviol à noble homme Jean Eschallé, Ec., Sgr du Maignou, par acte passé sous la cour de Civray, par Pelisson, Nre.

François servit de bonne heure dans les armées, et, quoique jeune à l'époque de son mariage avec Dlle Jeanne de Félix, il avait déjà fait quelques campagnes. Ayant eu le malheur de perdre son épouse, peu de temps après il retourna aux armées. Ses talents lui gagnèrent la confiance et l'estime des rois Henri IV et Louis XIII, qu'il servit successivement, ainsi qu'il est justifié par plusieurs lettres et commissions qui lui furent adressées par ces monarques; il fut chargé, entre autres, par Henri IV, de lever 200 hommes d'armes, et plus tard il fut nommé gouverneur de la ville de Crécy en Brie, place importante pour les intérêts de ce prince, qui l'honora à cette époque d'une lettre de sa main. Ayant été plus tard envoyé au comté de Mâconnais pour commander sous les ordres du maréchal de Biron, qui en était gouverneur, il s'y maria avec Dlle Hélène DE LONGECOMBE, du pays de Bugey. François eut de ce second mariage quinze enfants : 1° PIERRE, qui mourut sans enfants, entra dans les mousquetaires du roi sous Louis XIII. En sortant de ce corps il eut une enseigne dans le régiment de Picardie, puis il obtint une compagnie dans le régiment de St-Luc. Après la mort de son père, il lui succéda dans sa charge de lieutenant de roi en Mâconnais, et de gouverneur de la ville et château de Pont-de-Vesle en Bresse. Devenu chef du régiment dans lequel il était entré, il devint en même temps guidon des gendarmes d'Anjou, cette dignité étant venue à vaquer par la mort de son frère puiné. Plus tard le roi l'éleva à la charge de bailli ou sénéchal de Mâconnais. Pierre portait le nom de Sr de Varennes, du nom d'une terre sise aux environs de Mâcon, et qui avait droit de haute, moyenne et basse justice; — 2° HENRI fut reçu comme son frère aîné dans la compagnie des mousquetaires du roi, puis passa enseigne au régiment de Saulx-Lesdiguières, puis enfin était guidon des gendarmes d'Anjou lorsqu'il mourut; — 3° JEAN entra au service du duc de Savoie, s'acquit par ses services l'estime de ce souverain, et mourut maréchal des camps et armées de S. A. R., et gouverneur de la ville et province de Carmagnole. Nous ignorons le nom de son épouse, dont il n'eut point de postérité; — 4° HONORÉ entra, comme Jean, dans les armées de Savoie; il y fut tué à l'âge de 22 ans; il était alors capitaine au régiment de Félix; — 5° CLAUDE, qui suit; cinq filles qui toutes se firent religieuses. Nous ignorons le sort des cinq autres enfants.

IX^e^.—**Bessac** (Claude DE), Ec., Sgr de Varennes, puis Cte de Varennes (*voir* un arrêt du conseil d'Etat), s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique; mais ses frères, voyant qu'ils n'avaient point d'enfants, le forcèrent à se marier, et il épousa Dlle Renée-Louise DE ROCHECHOUART DE MONPIPEAU, qui mourut dans sa première grossesse, vers l'expiration de l'année de son mariage.

A l'appui de ce titre de comte, l'on nous a produit un arrêt du conseil d'Etat du roi du 3 août 1688, intervenant dans un procès dans lequel ledit Bessac

Digitized by Google

est intéressé, et dans lequel il est qualifié de Cte de Bessac, Sgr de Varennes. Nous ignorons s'il convola en secondes noces, et s'il eut postérité; mais tout nous porte à croire la négative.

§ II. — **Bessac** (de), branche de la Feuilletrye.

VIIIe. — **Bessac** (Mathieu de), Ec., Sgr de la Feuilletrye, second fils de Jean et de Jeanne de St-Jouyn, rapportés ci-dessus au VIIe degré du § Ier, obtint, le 18 octobre 1584, de M. Malon, sur la production de ses titres, une sentence confirmative de sa noblesse, titres et priviléges, le déclarant noble et exempt de toutes tailles.

Le 19 juin 1587 il reçut, en présence de N. Rocher, Nre, les aveux de divers particuliers pour des terres qu'ils possédaient dans sa mouvance. Il fut nommé, par arrêt rendu le 23 décembre 1588 en la cour de la sénéchaussée de Civray, curateur aux personnes et aux biens des enfants de feu Jean Eschallé, Ec., Sgr de Linazay. Mathieu de Bessac était mort avant le 9 décembre 1608, car, à cette époque, la cour de la sénéchaussée de Civray rendit un arrêt qui nomma pour curateur à ses enfants Jean Eschallé, Ec., Sgr du Maignou.

Mathieu Bessac avait été marié deux fois : d'abord, le 13 octobre 1578, avec Dlle Jeanne Girard, de la Gertillière, dont : 1° Louis, qui suivra; — 2° Angélique, qui épousa, par contrat passé à Comporté le 20 octobre 1612 par Guyot, Nre, Jacques Belin, Sr d'Erry; ensuite avec Dlle Antoinette de Blom, veuve de feu Pierre de Feydeau, Éc., Sgr en partie de la Motte-de-Pressac, comme il est prouvé par le contrat de mariage de Louis, qui suit. Nous ignorons s'il y a eu postérité de ce mariage.

IXe. — **Bessac** (Louis de), Ec., se qualifiait de Sgr de la Feuilletrye. Le 20 octobre 1606, Lemas et Couryvaud, Nres royaux de la châtellenie de la Messellière, avaient rédigé son contrat de mariage avec Dlle Yolande de Feydeau, fille de feu Pierre de Feydeau, Ec., Sgr en partie de la Motte-de-Pessac, et de dame Antoinette de Blom (qui depuis la mort de son premier mari avait épousé Mathieu de Bessac, père du futur); mais Mathieu de Bessac étant mort avant la célébration du mariage, cette cérémonie fut ajournée; et sur ces entrefaites Antoinette de Blom convola en troisièmes noces, et épousa Pierre de Vézien, Ec., Sgr de Champagne. Celui-ci prétendant que le contrat de mariage de 1606 était trop au désavantage des enfants à naître de ladite de Blom, il fut donc rédigé en d'autres termes, et passé le 4 mars 1612 par les mêmes notaires Lemas et Couryvaud.

Louis de Bessac était déjà mort en 1622, comme il appert d'une quittance de la somme de 640 liv., délivrée à sa femme par Pierre Phellipiers, Ec., Sgr du Mas, datée du 29 avril de cette année. Le 9 juillet 1627, Yolande de Feydeau, sa veuve, rendit un aveu au roi, comme Sgr de Civray, des terres qu'elle possédait dans sa mouvance. Signé de main originale, Yolande de Fedeau.

Le 30 juin 1634, elle obtint, sur le vu et après la présentation des titres de noblesse de la famille de Bessac, une ordonnance des esleus de Poitiers, qui la maintenait elle et ses enfants dans leurs priviléges et prérogatives. Signé Dorion, greffier. Dans cette pièce, Louis de Bessac est qualifié Sgr de St-Saviol.

Louis de Bessac eut de Yolande de Feydeau trois enfants : 1° Gaspard, qui suit; — 2° Charlotte; — 3° Marie, comme il est prouvé par une donation faite à elle et à ses enfants par Jean Eschallé, Ec., Sgr de la Febretière et du Maignou, le 7 mars 1628, reçue Pretaud, notaire à Civray.

Xe. — **Bessac** (Gaspard de), Ec., Sgr de la Feuilletrye, est nommé, ainsi que ses deux sœurs, dans la donation faite par Jean Eschallé à Yolande de Feydeau et à ses enfants. Il avait épousé Dlle Marie du Teil, comme on le voit par une transaction en forme de partage, passée entre lui, Dlle Marie Bessac sa sœur, agissant pour elle et comme chargée de procuration de sa sœur Charlotte, sur les successions de feu Louis de Bessac et de Dlle Yolande de Feydeau, leur mère, passée par J. de Benest, Nre royal à Civray, le 19 septembre 1669. Le 21 septembre 1671, il acheta de divers particuliers une pièce de terre labourable, par acte passé par Pontenier, Nre royal sous la cour de Civray. Son nom figure encore dans le contrat de mariage de son fils Charles, qui suit.

XIe. — **Bessac** (Charles de), Ec., Sgr de la Feuilletrye, épousa, par contrat du 19 février 1688, Dlle Elisabeth de Fleury, fille de M. Jean, Ec., Sgr de la Raffinière, dont il eut : 1° Philippe, qui suit; — 2° René, Ec., Sgr de St-Saviol, qui partagea avec son frère les biens provenant de la succession de feu leur père, par acte sous seing privé du 26 juin 1724, signé de main originale, Philippe de Bessac, René de Bessac.

XIIe. — **Bessac** (Philippe de), Ec., Sgr de la Feuilletrye, Psse de St-Saviol, rend hommage de cette seigneurie au château de Civray le 10 mai 1726. Le 30 décembre 1733, il rendait un autre aveu pour ses hébergements de St-Saviol et la Feuilletrye ou les Frouins. Il était mort avant 1744, car il y eut, cette année, saisie féodale faite au nom du roi, pour défaut d'hommage rendu par ses héritiers; et le 7 août

Digitized by Google

eut lieu l'adjudication des fruits provenant des biens saisis.

Il laissait deux enfants : 1° LOUIS-OLIVIER, Ec., a assisté en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou convoquée à Poitiers en 1789 ; — 2° RENÉ-JACQUES, qui suit.

XIII^e^. — **Bessac** (René-Jacques DE), Chev., Sgr de la Feuilletrye, St-Saviol, etc., faisait partie de la 4^e^ brigade de l'escadron de Vassé au ban des nobles du haut Poitou, réuni à St-Jean-d'Angély en 1758.

Il assista à l'assemblée de la noblesse réunie à Poitiers en 1789 pour préparer les travaux pour les états généraux. Il a eu de Marie MOTHEAU, son épouse : 1° JEAN-MODESTE, entré comme élève au régiment des gardes françaises en 1781, décédé le 2 avril 1783; — 2° CHARLES, né Psse St-Saviol le 27 avril 1768, qui servit dans la gendarmerie, émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 dans la 4^e^ compagnie des gentilshommes du Poitou-Infanterie ; — 3° MARIE-ELISABETH-FÉLICITÉ, épouse de Jean de Brilhac, dont une fille mariée avec M. Isaac de Chergé de Villognon; — 4° JEANNE-LUCE, non mariée ; — 5° MARIE-ANNE, avait épousé Louis-David Machet-Lamartinière, président de l'administration municipale du canton de Charroux, docteur-médecin, dont elle n'a point eu de postérité. Elles sont nommées toutes les trois dans des pièces de procédure des ans VII et VIII (1798, 1799, 1800). Les deux dernières existent aujourd'hui (1843), et nous paraissent représenter seules la famille de Bessac, dont on ne connaît plus aucun descendant mâle.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BESSAC porte, d'après l'ordonnance de maintenue, accordée le 12 septembre 1668 à Gabriel de Bessac, « d'or au lion » de sable lampassé et armé de gueules, accompagné » de 2 étoiles d'azur, l'une en chef, et l'autre au flanc » gauche de l'écu. »

BESSAY (DE). Cette maison, d'ancienne chevalerie, issue de l'antique et royale famille de Lesignem (Lusignan), a fourni, depuis des siècles, des membres distingués dans la carrière des armes, et qui ont mérité presque héréditairement la faveur et la confiance de nos rois.

Nous ne saurions dire si elle a pris son nom du bourg et de la Psse de Bessay, ou si c'est elle qui a donné son nom à cette Sgrie, qu'elle possède de temps immémorial.

Grâce à des communications bienveillantes, nous avons tâché d'établir une filiation complète ; mais sur quelques points secondaires les renseignements nous ont fait défaut.

Cet article est basé : 1° sur une confirmation de noblesse accordée le 25 mars 1665 à François de Bessay, conseiller du roi, maître de camp de cavalerie et lieutenant général, par M. Colbert, intendant de Poitou, dans laquelle sont relatés minutieusement tous les titres et états de service qui intéressent la famille de Bessay. Cette pièce importante est imprimée dans un recueil classé dans la partie de la bibliothèque de Poitiers dite *Bibliothèque poitevine* ; 2° sur les minutes de confirmation de noblesse de M. de Maupeou, faisant partie de notre cabinet ; et 3° sur des notes communiquées par M. le Cte de Bessay.

Noms isolés.

Bessay (Élois DE) avait épousé avant 1400 Jean de Pondevie ; elle n'existait plus en 1422.

Bessay (Marie DE) fut mariée, par contrat du 4 septembre 1439, à Guyot du Vergier, Ec., Sgr de Laurière et du Vergier. Elle était fille de GROSSIN de Bessay, mort avant le 23 octobre 1445.

Bessay (Gilles DE) passa revue comme homme d'armes de M. de la Trimouille le 8 août 1519.

Bessay (Jacob DE), Ec., Sgr dudit lieu et de la Coutancière, épousa, par contrat du 14 novembre 1519, passé à Ardelays, Dlle Marguerite VOUSSARD, fille de Pierre, Ec., Sgr de Brebaudet, et de Madeleine Chabot. — Arch. de la Société des Ant. de l'Ouest. Poitiers.

Bessay (Philippe DE) avait épousé Jean Dupuy, Chev., Sgr du Coudray-Morain, baron de Bellefaye, chambellan de Louis XII, grand maître des eaux et forêts de France, et bailli de Cotentin, comme on le voit par le contrat de mariage de Charles Acarie, Chev., et de Françoise Dupuy, leur fille, 26 mai 1527. — Gén. Acarie.

Bessay (Jacques DE), Ec., a servi comme homme d'armes au ban de 1533.

Bessay (Françoise DE), veuve de Pierre Belinaut, Sr de la Morinière, Psse de Commequiers. Confirmée dans sa noblesse par sentence du 7 septembre 1667.

Bessay (Alexandre DE), Sr de la Haye, a servi au ban de 1690.

Bessay (Alexandre DE), Sr de la Loustière, a fait partie de ceux de 1690, 1691, 1693.

Bessay (Jeanne DE) était vers 1696 femme de Louis Barrault, Ec., Sr de la Rivière.

Bessay (Jacques DE) a été, d'après la liste des chevaliers de Malte donnée par Vertot en 1687, commandeur de la commanderie d'Amboise, membre du grand prieuré d'Aquitaine.

Bessay (Marie-Henriette DE) épousa, par contrat

Digitized by Google

passé le 14 juin 1714, par Ballard et Grain, Nres royaux, Mess. Daniel Châteignier, Chev. Sgr du Bergerion, des Oullières, fils de feu Mess. Isaac Châteigner et de dame Marie Vinet, du consentement de LOUISE-ELISABETH, MARIE et JEANNE-HENRIETTE de Bessay, ses sœurs.

Son premier mari étant mort, elle épousa en secondes noces Mess. Pierre de Rorthais, Chev., Sgr de la Gaubretière, comme on le voit par une procuration qu'elle donna à Dlle Marie de Bessay, sa sœur, pour assister et consentir en son nom au mariage de Mess. Daniel de Châteigner, son fils et du feu Sr de Châteigner, avec Dlle Louise BUOR, le 25 août 1748. — Gén. de Châteigner.

Bessay (Anne-Renée DE) était veuve de Louis de la Roche-St-André, Chev., Sgr de l'Epinay, le 25 avril 1744, époque à laquelle elle vendait à Alexandre Mesnard, Sgr de Chasnay, les terres seigneuriales des Ardias, de la Prévoisière et de la Juraire. — Gén. Mesnard.

Bessay (Paul-Bernard DE), Chev., Sgr dudit Bessay, Cte de Travarzay et de Boissorin, qualifié très-noble et très-puissant seigneur, rendit un aveu à l'évêque de Luçon le 5 août 1721. Il en avait précédemment rendu un au château de Châtellerault, le 7 mars 1714, pour ses Sgries de Cremault et de Travarzay.

Bessay (Marie-Angélique DE) était le 4 juillet 1741 veuve de haut et puissant Sgr Henri Gazeau de la Brandannière, Chev., baron de Champagné.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **BESSAY** (DE), BRANCHE AINÉE.

I^er^. — **Bessay** (Elisabeth DE), héritière de la terre de Bessay, et dont les ancêtres ne nous sont pas connus, épousa vers 1200 Guy de Lezignem, puiné de cette grande et illustre maison des Ctes de la Marche et des rois de Jérusalem et de Chypre, en lui transmettant, avec la sirerie de Bessay, le nom et les armes de cette famille, comme c'était la coutume du temps. Ce mariage est prouvé par plusieurs chartes et cartulaires de diverses églises et abbayes du Poitou, par les registres de la chambre des comptes et de la chambre du trésor, par les lettres de réunion et d'érection en Cté des terres de Travarzay et de Cremault, accordées par le roi à François de Bessay en avril 1662, comme nous le verrons en son lieu, et en outre par un grand nombre d'autres preuves irrécusables.

Ils eurent pour enfants : 1° GEOFFROY, qui, d'après les uns, aurait épousé Agnès DE BRETAGNE, et aurait eu pour fils HUGUES. En 1219 il fut un des témoins de la donation faite par Geoffroy de Frozes à l'abbaye de Moreilles.

Les renseignements puisés à d'autres sources ne fournissent aucuns détails sur son existence. D'après une lettre d'assiette de rente de 1247, faite par Hugues de Bessay, Chev., à Renault Farsi, l'on voyait que Geoffroy, frère aîné dudit Hugues, était déjà décédé à cette époque. Adoptant l'opinion que Hugues était le frère de Geoffroy, nous dirons : 2° HUGUES, qui suit.

II^e^. — **Bessay** (Hugues DE), fils de Guy de Lezignem et d'Elisabeth de Bessay, succéda à son frère aîné, comme on le voit par l'acte de 1247, précité, dans lequel il est parlé de plusieurs domaines qui en 1665 étaient encore dans la maison de Bessay. Il eut d'Alix DE LEZIGNEM trois enfants : 1° GEOFFROY, qui suit; — 2° THEBAUD, valet, désigné comme fils de Hugues, ainsi que Geoffroy, dans l'acte de mariage de leur sœur; — 3° AUDEARDE, qui épousa, par contrat passé « soubs la cour du doyen de Mareuil, en garentie de vérité, l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ 1254, » Henri Farsi. Ce contrat désigne un grand nombre de lieux qui relevaient encore en 1665 du château de Bessay.

III^e^. — **Bessay** (Geoffroy DE) est qualifié *miles* dans un titre de 1290. Il avait épousé Dlle Jeanne DE LÉZIGNEM, et ils afferment en 1293 les fruits, rentes et revenus des Psses de Bournezeaux, des Pineaux, de Beaulieu, de Puymaufray et de Ste-Pezenne. Dans ce titre, qui est en latin, Geoffroy est encore qualifié *miles*.

Il avait eu plusieurs enfants : 1° THIBAUD, qui suit; — 2° DENIS, mentionné dans un titre de 1321, où il est désigné, ainsi que Thibaud, son frère, comme enfant de Geoffroy. L'on peut conclure également par les expressions que renferme ce titre, que le bourg de Bessay portait alors le titre de ville; — 3° JEANNE, qui se marie en 1291 à N..., et auquel son père Geoffroy assure en dot l'hôtel des Costeaux-Veillet, et 14 livres de rente, qu'il lui promet asseoir en la Psse de Bessay; le tout moyennant qu'elle renonce à sa succession.

IV^e^. — **Bessay** (Thibault DE), valet, Sgr de Bessay, obtint, par une sentence de la cour de Mareuil de l'an 1335, que la haute justice de la terre de Bessay lui fût conservée. Il fut marié deux fois : 1° avec Jeanne DE THORIGNÉ ou THORIGNY, dont postérité; 2° avec Catherine VIGIÈRE (VIGIER), dont il n'eut point d'enfants. L'on voit par son testament, daté de 1365, et signé Thomas, qu'il veut être enterré près de M. son père et de M^me^ sa mère, et de Jeanne de The-

Digitized by Google

rigne, sa première femme; et il nomme ensuite ses enfants, qui sont : 1° JEAN, qui suit ; — 2° OLIVE ; — 3° SIBYLLE, à qui il assure certaines rentes proche de Bessay.

Vc. — **Bessay** (Jean DE), valet, Sr de Bessay, partage la succession de son père avec ses sœurs ci-dessus nommées. Acte de 1367, scellé en garantie, signé Gaillard et Ferrand, Nres.

Dans un titre en latin, de 1373, portant hommage rendu par Guillaume, évêque de Luçon, à Jean, Sr de Bessay, ce dernier est qualifié *scutifer*.

Il rendit hommage au Sgr de Mareuil le 14 juillet 1387, pour son hébergement de Bessay, ses hommes de la ville de Bessay, avec justice haute, moyenne et basse. Il servait dès 1355 comme homme d'armes dans la compagnie de Regnault de Vivône, Sgr de Thors.

Il s'est marié deux fois ; d'abord avec Catherine ROBERTET, qui fait son testament en 1370. Acte scellé et signé Gaynard, par lequel elle donne à son mari et aux siens la tierce partie de ses immeubles. Ils n'eurent point de postérité.

Il épousa en secondes noces Jeanne GRASSINE (GRASSIN), comme il appert des lettres de mariage de Marguerite sa fille, en date de 1395, signées P. Giraud, et scellées. De ce mariage sont issus : 1° JEAN, IIe du nom, qui suit ; — 2° GRASSIEN, qui est nommé dans les lettres de mariage précitées, et qui partage, par acte de 1407, signé Degentis, et scellé, avec son frère Jean la succession de leur père ; — 3° MARGUERITE.

VIe. — **Bessay** (Jean DE), IIe du nom, valet, Sgr de Bessay, reçoit en 1410 l'aveu de l'hôtel de la Maison-Neuve, tenu de lui à foi et hommage plein. Jean était mort peu de temps après avoir reçu cet aveu, car nous trouvons un acte de cette année 1410, par lequel Marie AUBINE (AUBIN), sa femme, est déclarée tutrice des enfants qui suivent : 1° JACQUES ; — 2° JEANNE ; — 3° THÉBAUD.

VIIe. — **Bessay** (Jacques DE), Ec., Sgr de Bessay, reçut en 1423 de Pierre Bonnet, valet, son aveu pour l'hôtel des Costeaux-Veillet, passé sous le scel de Mareuil et la Vieille-Tour, signé Clément, et scellé. En 1424 il rendait aveu de sa terre de Bessay au Sgr de la Trimouille, par acte passé sous la cour de Mareuil, signé Clément, et scellé.

Il avait épousé Jeanne DE PONDEVIE, fille de Jean, Sgr de la Coutancière, St-Florent, Château-Fromage, la Ranconnière, etc., et de Jeannette de Bourg, comme il appert par des lettres royaux de Charles, roi de France (Charles VII), données à Poitiers en 1429, le septième de son règne, signées par le conseil De la Garde, et scellées.

C'est par Jeanne de Pondevie que les terres de la Ranconnière et de la Coutancière sont entrées dans la famille de Bessay. De ce mariage est issu FRANÇOIS, qui suit.

VIIIe. — **Bessay** (François DE), Ier du nom, Ec., Sgr de Bessay, épousa, par contrat de mariage passé sous le scel de la Roche-sur-Yon en la ville de Ste-Hermine, en 1444, signé Contancin et Barrot, Dlle Françoise JOURDAIN, fille de François, Ec., et de dame Andrée de Lévis.

En 1460, une transaction avec André, Sgr évêque de Luçon, appointa le différend qu'ils avaient ensemble, et au lieu de deux hommages que ledit Sgr évêque devait rendre au Sgr de Bessay, il fut convenu entre eux qu'ils seraient réduits à une seule foi et hommage, et cheval de service, avec le rachat en cas de mutation de la part du Sgr évêque, son vassal. Acte signé le Maistre et Baunerie, scellé des deux sceaux desdits seigneurs.

François de Bessay servit comme homme d'armes du Sgr de l'Aigle au ban de 1467.

Il laissa pour son fils et successeur JACQUES.

IXe. — **Bessay** (Jacques DE), IIe du nom, Ec., Sgr de Bessay, fut honoré en 1487 de deux commissions (l'une signée du Sgr de Beaumont, grand chambellan du roi et gouverneur de Poitou, l'autre d'Yvon du Fou, Chev., grand échanson de France et grand sénéchal de Poitou) portant pouvoir de commander en toutes les places du bas Poitou, les fortifier, assembler la noblesse et les gens de guerre, pour s'opposer aux entreprises du duc de Bretagne et aux courses du maréchal de Rieux.

En 1487 il reçut de l'évêque de Luçon un aveu de l'hôtel et Sgrie de Boissorin, rendu à la Sgrie et haute justice de Bessay à une seule foi et hommage, et à droit de rachat à chaque mutation de l'évêque. Signé A. Mynart.

Jacques se maria deux fois : 1° avec Isabeau DE LEZAY, dont deux filles ; — 2° par contrat passé à la Coutancière, sous le scel de la Roche-sur-Yon, signé Samson et Permaniay, Nres, avec Dlle Françoise DU CHANEL, fille de Henri, Sgr de Guerguenhonnant, et de Dlle Louise du Fou, ses père et mère absents, et représentés par noble et puissant Jean du Fou, Ec., Sgr de Rostrenan, et de Nouastre, conseiller, grand chambellan et grand échanson du roi, qui s'obligea aux clauses du contrat, donnant à ladite de Chanel, sa nièce, 1,000 écus d'or en mariage, outre ce qui lui était donné par ses père et mère absents; François de Bessay, père dudit Jacques, qui était aussi absent lors de la rédaction de l'acte de mariage, se fit représenter par Jean de Saligné, Ec., Sgr de la Lardière.

Digitized by Google

De ce mariage Jacques laissa : 1° JACOB, qui suivra ; — 2° LAURENT, auquel son père donne, par son testament en date de l'an 1517, la tierce partie de ses biens, qui partagea le 2 octobre 1525 la succession de Jacques son père avec son frère Jacob, et le 27 mai 1527 rendit hommage de la terre de la Ranconnière au Sgr de Ste-Hermine ; — 3° RENÉE, nommée également dans le testament de son père, qui leur assigne 200 liv. pour supplément de mariage, ledit testament passé le 2 octobre 1517 sous le scel de Mareuil, signé Bifard et Denis ; — 4° JACQUETTE, qui épouse, par contrat passé à Sigournay en 1497, et signé Beraud, Mess. François Queyrand, Ec. ; — 5° CATHERINE, qui épouse Louis du Plessis, Éc., par contrat de l'an 1502, signé Milon et Beraud.

X°. — **Bessay** (Jacob DE), Éc., Sgr de Bessay et de la châtellenie de St-Hilaire, désigné dans le testament de son père comme fils aîné et principal héritier, lui succéda dans la terre de Bessay. Il acheta, par acte du 26 septembre 1528, signé Cailhault et de l'Escorce, divers domaines près du château de Bessay. Il se trouva aux guerres de Piémont sous le roi Henri II, qui le pourvut des gouvernement et capitainerie de Cassal en 1554, comme on le voit par les Mémoires de François de Boyvin, baron de Villars, bailli de Gex, page 471, et dans plusieurs autres endroits de son ouvrage. Le maréchal de Brissac rendit aussi souvent justice à la valeur et aux talents militaires de Jacob de Bessay.

Il avait épousé, par contrat passé à la Gerbaudière le 24 décembre 1523, signé Frogier et Le Jay, Nres, Dlle Gillette BUOR, fille aînée de François, Éc., Sgr de la Gerbaudière, et de dame Gillette Jousseaume ; il fit son testament en 1555, laissant sa femme veuve, et probablement tutrice de ses enfants mineurs, car à diverses époques (les 28 septembre 1531, 18 novembre 1534, 16 juin 1544, etc.), elle recevait des aveux comme dame de Bessay et veuve dudit Jacob. En 1555, par acte signé Paraudeau, Nre, passé sous la cour de la Roche-sur-Yon, elle fit un partage testamentaire de ses biens entre GIRON, qu'elle déclare son fils aîné et héritier principal, sauf à faire droit à JACQUETTE de Bessay, sa sœur.

XI°. — **Bessay** (Giron DE), I^er^ du nom, Éc., Sgr de Bessay et de la Coutancière, fut un des principaux chefs protestants du bas Poitou, et prit une part active aux guerres civiles qui désolèrent cette malheureuse province à cette époque désastreuse.

Il fut du nombre de ceux qui, en 1562, s'emparèrent de Poitiers sous les ordres du Sr de Ste-Gemme, et y commirent de si affreux désordres. Il se trouva au combat de Ste-Gemme, donné le 15 juin 1570 ; il était un des lieutenants de Puyviaud, qui commandait l'infanterie protestante. En 1574 il était à la tête des troupes protestantes qui, sorties de la Rochelle le 22 février, s'emparèrent de Fontenay dans la nuit du mardi gras, et qui, sous la conduite de la Noue, en compagnie du Sr de Vieillevigne, son beau-père, et de son beau-frère le Sr de St-Etienne, poussèrent jusqu'au Port-de-Piles ; mais l'armée du roi s'approchait, commandée par le duc de Montpensier, qui vint investir la ville de Fontenay entre Pâques et le dimanche de la Quasimodo. Voyant qu'il ne pourrait rien faire sans canon, le prince se retira pour revenir bientôt après. En l'absence du Sr de la Noue, commandant en chef l'armée protestante, c'étaient les sieurs de Bessay, de Vieillevigne et de St-Etienne, qui commandaient dans la ville. Ils la firent renforcer de telle sorte, qu'elle était comme imprenable. Elle fut cependant attaquée le 31 août 1574, et saluée par quatorze pièces de canon.

Après la plus vive résistance, pendant que l'on parlementait, des soldats s'introduisirent le 16 novembre dans la ville, la mirent au pillage, s'emparèrent des gouverneurs et capitaines, et le Sgr de Bessay fut conduit à Montaigu sous la garde de M. du Landreau. Sa carrière militaire ne devait pas être si brusquement terminée, et les services rendus à la cause protestante devaient recevoir leur récompense. Il fut pourvu par Henri, roi de Navarre, suivant lettres patentes données à Nérac le 19 mars 1583, signées Henri, et plus bas, par le roi, de Vicose, et scellées du grand sceau de cire jaune, de la charge de vice-amiral de Guyenne sous l'autorité dudit seigneur roi, amiral de France.

Dans une commission concernant le fait de l'amirauté, donnée au Sr Giron de Bessay, du 8 août 1583, il est qualifié de premier gentilhomme de la chambre du roi. Au mois de février 1584, par ordre signé Henri, et adressé au receveur de l'amirauté, il lui fut payé la somme de 800 écus pour l'indemniser de certaines dépenses par lui faites. Le dernier février 1591, par commission donnée au camp devant Chartres, signée Henri, et plus bas, par le roi, Guzes, et scellée, il fut chargé du commandement d'une compagnie de cavalerie, avec mission de fortifier la ville de Talmont. Il reçut à diverses époques des aveux pour des terres relevant de son château de Bessay (11 juin 1555, 1557, 1572, 1576, 1^er^ juin 1578, etc.).

Il avait épousé, par contrat de mariage passé sous la cour de Nantes, le 22 mars 1559, par Rouveau et Bavinoz, Nres royaux, Dlle Renée DE LA LANDE DE MACHECOU, fille aînée de Jean, Ec., Sgr de Vieillevigne, et de dame Bonne d'Avaugour, son épouse ;

Digitized by Google

duquel mariage sont issus : 1o JONAS, qui suit ; — 2o GIRON, IIe du nom, qui partage avec ledit Jonas et ses sœurs la succession de leurs père et mère, le 20 mai 1593, par acte signé de Groussard et Bourcereau, Nres. Il est l'auteur de la branche de la Ranconnière, rapportée au § II ; — 3o ANTOINETTE ; — 4o MARIE ; — 5o MARTHE ; — 6o JEANNE ; — 7o CHARLOTTE, toutes mentionnées dans l'acte de partage ci-dessus.

XIIe. — **Bessay** (Jonas DE), Ier du nom, Chev., Sgr de Bessay, baron de St-Hilaire, Sgr de la Coutancière, la Vouste, le Puymillet, etc.

En considération des services rendus par son père, Henri IV lui fit don d'une somme de 1,200 écus, par une lettre datée du camp de Buhy, au mois de mai 1592, signée Henri, et plus bas, Guzes.

Le 3 septembre 1594, fut clos et arrêté à la table de marbre, et signé Livian et Lenfant, un compte qu'il avait présenté au roi, des deniers que son père, Giron de Bessay, avait eus entre les mains comme amiral de Guyenne.

Il fut nommé, par lettres du 31 octobre 1596, signées Henri, et plus bas, de Neufville, et scellées du grand sceau de cire jaune, gouverneur de la ville de Talmont, en remplacement du Sr de St-Etienne de Màchecou, son oncle, décédé.

Le 9 novembre 1599, il fit un nouveau partage signé Begaud, des biens de ses père et mère avec Giron de Bessay, son frère, Jeanne, Marie et Charlotte, ses sœurs. Marthe n'est point nommée dans ce second partage, ce qui pourrait faire supposer qu'elle était décédée dès cette époque.

Par lettre du roi Louis XIII, écrite à Paris le 20 mai 1615, signée Louis, et plus bas, Phelyppeaux, il fut enjoint à Jonas de Bessay d'agir de concert avec le duc de Sully, et de faire tout ce qui serait convenable pour le bien du service du roi.

Jonas, entré de bonne heure dans la carrière militaire, faisait partie de la compagnie de gens d'armes de Louis de la Trimouille, puis de celle de Claude ; et enfin nous le retrouvons vers 1615 ou 1620 lieutenant de celle de Henri de la Trimouille, comme il est prouvé par l'ordre qu'il lui envoya d'assembler sa compagnie. Tous les historiens, Duplex entre autres, ont parlé de la grande influence qu'avait acquise Jonas de Bessay sur l'esprit des protestants ses coreligionnaires, comme il est prouvé par la déférence qu'ils avaient pour ses avis, et par le choix qu'ils firent souvent de sa personne pour présider leurs assemblées.

Jonas de Bessay avait épousé, par contrat passé sous le scel de Fontenay-le-Comte, le 28 avril 1594, signé Simonneau et Chauveau, Nres royaux, Dlle Louise CHASTEIGNER, fille de feu haut et puissant Jean, Sgr de St-Georges, etc., et de dame Jeanne de Villers. De ce mariage sont issus : 1o LOUIS, qui suit ; — 2o JONAS, IIe du nom, auteur de la branche de la Coutancière, rapportée au § III ; — 3o CHARLES, Ec., Sgr de la Vouste, tué au siége d'Arras en 1640, à l'âge de 22 ans, après avoir donné des preuves d'un grand courage : « Je meurs content (disait-il, près » de rendre le dernier soupir), je meurs content ; je » meurs pour mon roi et la France, je remplis ma » devise. » (Fais ce que dois, et ne crains rien ;) — 4o RENÉ, Ec., Sgr de la Vouste après la mort de son frère, tige de la branche qui existe actuellement, rapportée au § IV ; — 5o LOUISE, qui épousa Salomon de Caillo, Ec., Sgr de la Chevrotière ; — 6o ANTOINETTE, femme de Louis de Roussay, Ec., Sgr de la Fretière ; — 7o HÉLÈNE, femme de Lancelot-Tranchant, Ec., Sgr de la Barre-Tranchant ; — 8o FRANÇOISE ; — 9o LÉA, femme de Zacharie-Salbert, Ec., Sgr de Soulignonne ; — 10o JUDITH, qui épousa Charles Barault, Sr de la Rivière-Mouzeuil, Psse de Nallière, fut confirmée dans sa noblesse par sentence du 26 février 1667. Elle était veuve à cette époque ; — 11o RENÉE.

XIIIe. — **Bessay** (Louis DE), Ec., Sgr de Bessay, St-Hilaire-de-Vouhis, Ste-Pezenne, Cremault, etc., Cte de Travarzay, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, etc., se distingua dans la carrière des armes. Sa vie entière se passa dans l'agitation des camps. Dès 1620 il était en Moravie, où il prenait probablement part à la guerre que Frédéric V, électeur palatin, qui avait accepté la couronne de Bohême, soutenait alors contre l'empereur d'Autriche. En 1629, par brevet donné à Paris, au mois de décembre, signé Louis, et plus bas, Bouthillier, registré à la chambre des comptes, il fut gratifié d'une pension de 1,500 liv. en considération de ses services. En 1630, le roi lui concéda par lettres patentes le titre de Comte, en février 1632, par commission donnée à Metz, signée Louis, et plus bas, Phelyppeaux. Il fut chargé de lever un régiment d'infanterie de douze compagnies, qu'il conduisit en Picardie, Champagne et Allemagne. Il prenait dès 1634, dans des titres, la qualité de chevalier des ordres du roi, et de gentilhomme ordinaire de sa chambre, de Cte de Travarzay, etc. On voit, par un rôle de quatre-vingt-douze gentilshommes, que Mess. Louis de Bessay a commandé la noblesse du bas Poitou à l'arrière-ban convoqué par S. M. en Lorraine, ainsi qu'il appert par les certificats du duc d'Angoulême, et des maréchaux de la Force et de la

Digitized by Google

Meilleraye, donnés à Vic en Lorraine, le 11 novembre 1635, signés Charles de la Porte, de la Meilleraye, Charles de Valois et Caumont la Force. Il se trouvait sous les ordres du prince de Condé à l'armée de Roussillon, en 1639, où il servit tant comme volontaire que comme commandant la noblesse du Languedoc, du Rouergue et de l'Albigeois. En 1640, Louis de Bessay, qui avait abjuré le protestantisme pour embrasser la religion catholique, obtient un arrêt du conseil d'État du roi, portant défense de continuer l'exercice de la religion réformée dans l'étendue de ses terres. L'on voit par un procès-verbal en date du 3 juillet 1651, fait à Poitiers, M. Reveau, lieutenant particulier tenant le siége, et M. Mayaud, procureur du roi, présents, signé Giraud, greffier, que MM. le Mqis de la Roche-Posay (de Chasteigner) et le Cte de Bessay ont été nommés députés de toute la noblesse de Poitou pour les états généraux, à l'exclusion de plusieurs personnes de qualité qui prétendaient à cet honneur.

Quelque temps après, la cour étant à Poitiers, le roi, pour récompenser les services du Cte de Bessay, lui fit expédier un brevet de maréchal de ses camps et armées. Il ne fut pas longtemps à justifier par de nouveaux services la distinction dont on venait de l'honorer; car on voit par une commission du Cte de Harcourt, généralissime des armées du roi en Guyenne, en date du 20 février 1652, signée Henri de Lorraine, et plus bas, par Mgr, Martin, qu'il fut nommé commandant de la province de Périgord pour soumettre les rebelles à l'obéissance de S. M., avec ordre à toute la noblesse de la province et à toutes les communautés d'obéir audit Sr Cte de Bessay, en qualité de gouverneur de la province. Il y demeura dix mois, et remplit sa charge à l'agrément du prince.

Il avait épousé, le 2 septembre 1627, par contrat passé à Poitiers par Royer et Porcheron, Nres royaux, Dlle Marie Regnault de Travarzay, fille aînée de feu Me Emeri, Ec., Sgr de Travarzay, etc., conseiller du roi, président au présidial de Poitou, et de Dlle Gabrielle de la Lande, sa femme. Il laissa de ce mariage : 1° François, qui suit; — 2° Louis, qui embrassa l'état ecclésiastique, et mourut prieur commendataire de St-Denis. Il prenait le 6 mars 1662 le titre de conseiller et aumônier du roi, Sgr de Bessay et St-Hilaire-de-Vouhis; — 3° Anne-Marie, qui épousa, par contrat passé à Poitiers, le 7 juillet 1657, Melchior de Carbonnières, fils d'Annet, Chev., Sgr de St-Brice, et de Françoise Desmontiers de Mérinville; par ce contrat de mariage, l'on voit que Louis de Bessay était mort à cette époque. Ses enfants se partagèrent ses biens le 27 avril 1661.

XIVe. — **Bessay** (François de), Chev., sire de Bessay, baron de St-Hilaire-de-Vouhis, Cte de Cremault et de Travarzay, Sgr de la châtellenie de Ste-Pezenne, Rudepaire, etc., conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, mestre de camp de cavalerie et lieutenant général au service de S. M., naquit à Poitiers le 17 octobre 1628. Il avait, dès son enfance, une compagnie dans le régiment de son père. En 1646 il assistait à la prise de Lérida, et servait en qualité de volontaire à l'armée de Catalogne, comme il résulte d'un certificat à lui délivré en novembre de cette année par le Cte de Harcourt, vice-roi de Catalogne, signé Henri de Lorraine, Cte de Harcourt, et plus bas, par Mgr, Martin de Moirans.

Antoine de Stainville, Sgr de Couvonges, lieutenant général de l'armée du roi, étant mort des suites de blessures, le roi donna au Sr de Bessay la compagnie de chevau-légers que commandait cet officier général, et la fit incorporer dans le régiment du mestre de camp général de la cavalerie légère de France, par une commission datée du mois d'avril 1647, signée Louis, et plus bas, la reine régente, sa mère présente, le Tellier, et visée en marge par le Cte d'Alais, colonel général de la cavalerie.

Le Vte de l'Hospital ayant été tué à Réthel (1652), François de Bessay lui succéda dans la charge de premier capitaine de ce régiment, et fut nommé aide des camps et armées. Il commandait la cavalerie à la défense d'Ypres, où il se distingua. Il servit en qualité de maréchal des camps et armées du roi lors de l'attaque de la forteresse de Mont-Rond en Berri, reçut une commission donnée à Paris le 25 janvier 1653, signée César de Vendôme, et plus bas, par Mgr, Martin, pour commander en bas Poitou en qualité de maréchal des camps et armées du roi et de lieutenant de S. M., place vacante par le décès du Sr des Roches-Baritaud.

Il assista, en qualité de mestre de camp commandant le régiment de Clérembault-cavalerie, aux siéges de Landrecies, St-Guilin et de Condé, comme il appert par un certificat de service à lui délivré le 29 septembre 1655 au camp d'Angres, signé Turenne, et plus bas, par Mgr, du Hon.

Il fut fait conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, par lettres données à Paris en avril 1657, signées Louis, et plus bas, Phelyppeaux, en considération de ses services; et plus tard il fut honoré de la qualité de lieutenant général, comme on le voit par plusieurs aveux à lui rendus en 1662, 1663, etc.

Il fut confirmé dans sa noblesse, sur la production de ses titres, le 25 mars 1665, par ordonnance de M. de

Digitized by Google

Colbert, intendant de Poitou. L'on voit au nombre des pièces produites des lettres données à Paris, signées Louis, et plus bas, Phelyppeaux, datées du mois d'avril 1662, et scellées du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge et verte, par lesquelles le roi lui accorde la transmission du titre de Comte accordé à son père. Ces lettres portent, entre autres mentions, que le roi le reconnait comme étant issu en ligne directe et masculine de la maison de Lezignem.

Il avait épousé, par contrat du 10 juillet 1633, signé Rigaud et Ribard, Nres, passé au bourg de Bessay, Dlle Françoise DE BÉCHILLON, fille de Mess. René, Chev., Sgr de la Girardière et du Plessis-d'Angle, et de dame Jeanne Yvon de la Leu, dont il n'eut qu'une fille, CLAIRE-THÉRÈSE, en qui s'éteignit la filiation de la branche ainée.

§ II. — **BESSAY** (DE), BRANCHE DE LA RANCONNIÈRE.

XII^e. — **Bessay** (Giron DE), II^e du nom, Ec., Sgr de la Ranconnière, fils puiné de Giron de Bessay, I^er du nom, et de dame Renée de la Lande de Màchecou, rapportés au XI^e degré du § I^er, partagea avec ses frères et sœurs la succession de leurs père et mère, par acte du 20 mars 1593, signé Groussard et Bourcereau, Nres, et de nouveau, le 9 novembre 1599, par-devant Begaud, Nre. Il épousa, par contrat du 6 avril 1606, reçu sous le scel des châtellenies de Mareuil et la Vieille-Tour, signé Normandin, Nre, Dlle Gaye DE ROUSSAYE, de laquelle il laissa : 1° CHARLES, qui suit; — 2° ALEXANDRE, Chev., Sgr de Loulière, qui a épousé Dlle Jeanne DE LA FOREST, dont il a eu : 1° SAMUEL, Ec., Sgr des Groix, qui fut confirmé dans sa noblesse par sentence du 26 février 1667; — 2°, 3°, 4°, 5° quatre autres frères; — 6° GIRON, III^e du nom, Ec., Sgr de Château-Vieux, épousa Dlle Louise DE LA FOREST. Il fut confirmé dans sa noblesse par sentence du 26 février 1667.

XIII^e. — **Bessay** (Charles DE), Ec., Sgr de la Ranconnière, épousa Dlle Judith DE LA LANDE DE MACHECOU, fille d'Isaac et de dame Marthe Chabot. Il eut de son mariage ISAAC, qui suit.

XIV^e. — **Bessay** (Isaac DE), Ec., Sgr de la Ranconnière, qui épousa Dlle Louise BELLINEAU. Nous ignorons s'il eut postérité.

§ III. — **BESSAY** (DE), BRANCHE DE LA COUTANCIÈRE.

Les notes suivantes sont extraites des confirmations de noblesse de M. de Maupeou, dont nous possédons l'original.

XIII^e. — **Bessay** (Jonas DE), II^e du nom, 2^e fils de Jonas de Bessay et de Dlle Louise Chasteigner, rapportés au XII^e degré du § I^er, Ec., Sgr de la Coutancière, Psse de la Roche-sur-Yon, Elec. des Sables, épousa, par contrat reçu le 10 décembre 1628, par Charbonnier, Nre à la Rochelle, Dlle Françoise LE GOUX. Il se distingua au service, et mourut avec le brevet de maréchal des camps et armées du roi. Il avait été maintenu dans ses priviléges de noblesse par sentence du 26 février 1667. Il laissa de son mariage JONAS, qui suit.

XIV^e. — **Bessay** (Jonas DE), III^e du nom, Ec., Sgr de la Coutancière, épousa, par contrat signé Marteau et Ruchaud, Nres de la châtellenie de Vieillevigne, le 25 novembre 1658, Dlle Renée JOYAU, dont il eut LOUIS-JONAS, Ec., Sgr de la Coutancière, qui se maria le 9 août 1689, par acte passé devant Thomasseau et Huet, Nres de la baronnie de Montaigu, avec Dlle Marie SAVARY. Il fit partie des bans de 1690, 1691 et 1695. Il fut confirmé dans ses priviléges de noblesse, sur le vu de ses titres et par sentence rendue à Poitiers le 27 février 1700, par M. de Maupeou, intendant de la province.

Renée Joyau étant morte, Jonas de Bessay se remaria le 12 mai 1666, par contrat passé par-devant Berland et Greffard, Nres de la baronnie de Brandois, à Dlle Anne DE LEPINAY, dont il eut également un fils, SAMUEL, Chev., Sgr de la Maison-Neuve, qui, le 18 mars 1694, partagea avec Louis-Jonas, précité, la succession de leur père, par acte passé devant Baignes et Couturier, Nres à la Roche-sur-Yon.

Il épousa, par contrat du 9 février 1695, signé Jousmet et Mallet, Nres de la châtellenie de Moutiers, Dlle Marie DE BRION. Il est compris, ainsi que ladite Anne de Lépinay, veuve de Jonas de Bessay, son père, dans la sentence de confirmation prononcée par M. de Maupeou en faveur de Louis Jonas, le 27 février 1700.

Nous n'avons pu nous procurer d'autres renseignements sur cette branche. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle est tombée en quenouille.

§ IV. — **BESSAY** (DE), BRANCHE DE LA VOUSTE.

XIII^e. — **Bessay** (René DE), I^er du nom, 4^e fils de Jonas, Chev., Sgr de Bessay, et de dame Louise Chasteigner, rapportés au XII^e degré du § I^er, Chev., Sgr de la Vouste, les Rochelles, la Maison-Neuve, etc., épousa, par contrat passé le 13 mai 1641, Dlle Louise GAUTREAU, fille de haut et puissant Henri et de Dlle Anne de la Forest.

Il entra au service, fut fait lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de François Desmonstiers de

Digitized by Google

Mérinville, son cousin germain ; passa plus tard capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et se retira pensionné du roi, après avoir commandé cette compagnie pendant près de treize années.

Il laissa de sa femme RENÉ, qui suit.

XIVe. — **Bessay** (René DE), IIe du nom, Ec., Sgr de la Vouste et des Rochelles, servit quelque temps dans la marine, et ayant abandonné cette carrière avec un grade peu élevé, il se retira dans ses terres. Il se maria deux fois : 1° le 9 février 1669, avec Dlle marie DE SCHOMBERG, dont un fils mort en bas âge. Sa femme étant elle-même décédée vers 1681, il se remaria, le 13 mai 1686, à Dlle Gabrielle-Henriette DE BRION, fille de Mess. Henri, Ec., Sgr de la Contaudière, et de Dlle Jeanne Thubin.

C'est probablement lui qui servit dans la troisième brigade du ban de 1689, qui se réunit à la Châteigneraye le 26 mai. Dans la liste des membres il est désigné sous le nom de Bessay des Rochelles.

De son mariage est issu ISAAC, qui suit.

XVe. — **Bessay** (Isaac DE), Ec., Sgr de la Vouste et autres lieux, entra au service en 1708, en qualité de cornette au régiment de Châtillon-dragons ; passa ensuite capitaine dans le même régiment, et enfin, en 1718, abandonna la carrière militaire pour épouser dans la même année Catherine-Marguerite DE BAUDRY D'ASSON, fille de Mess. René, Chev., Sgr du Chastelier, de la Brossardière, etc., et de Dlle Louise le Maignan. De ce mariage sont issus : 1° RENÉ-ESPRIT-ISAAC, qui suit ; — 2° LOUIS-PIERRE-HENRI, entra dans les pages de la grande écurie du roi, obtint une cornette au corps des carabiniers, brigade de la Tour, était lieutenant dans cette arme et prêt à passer à la tête d'une compagnie de ce corps, lorsqu'il mourut des suites des blessures qu'il reçut à Rosbach. Il recevait depuis assez longtemps, vu ses bons services, deux pensions de 300 liv. ; — 3° ESPRIT-BENJAMIN, entra au service en 1761 au corps des grenadiers de France, sous les ordres du Cte de Choiseul-Stainville ; passa successivement lieutenant, puis capitaine ; émigra en 1791 ; commanda en second la 2e compagnie de la noblesse de Poitou-infanterie en 1792, et servit dans les chasseurs nobles. Rentré en France en 1800, il est mort à Angers en septembre 1824, sans laisser de postérité. Il avait été fait chevalier de St-Louis. Il avait sept sœurs, sur lesquelles aucuns renseignements ne nous ont été communiqués.

XVIe. — **Bessay** (René-Esprit-Isaac DE), Ec., Sgr du Chastelier, la Maison-Neuve, Reverac, la Brossardière, etc., est entré dans l'armée de mer le 6 août 1751 comme garde-marine. En octobre 1755, enseigne, et au mois de novembre de la même année, lieutenant d'artillerie, il fut en 1757 blessé dangereusement au visage dans un combat contre les Anglais, qui le firent prisonnier, et il ne put revenir en France qu'en 1759. Ayant repris la mer, il fut fait lieutenant de vaisseau, puis capitaine d'artillerie de marine. En 1765 il faisait partie de l'équipage du vaisseau l'*Utile*, commandé par M. Duchaffault, chef d'escadre, et se trouva à l'affaire de Larache. Nommé chevalier de St-Louis en 1771, il épousa cette même année Dlle Xavier-Appoline DE LANGLE, qui mourut sans enfants peu de temps après. Fait capitaine de vaisseau le 4 avril 1777, il épousa, le 29 juillet de cette année, aux Sables-d'Olonne, Dlle Marie-Jeanne-Louise-Aimée JAILLARD DES FORGES, fille de Paul-André, Chev., Sgr des Forges, la Marronnière, capitaine général de la capitainerie garde-côte des Sables, et de Jeanne Dupleix.

Le 28 mars 1778, il reçut ordre de se rendre à Brest pour s'embarquer en qualité de capitaine en second du Cte Duchaffault. Il assista au combat d'Ouessant (juillet 1778), où il commandait l'*Intrépide*, qui coula sous ses pieds ; il monta alors sur le vaisseau *la Couronne*, que commandait M. Duchaffault, où il fut tué peu d'heures après.

Il laissait sa femme enceinte, qui, le 8 septembre 1778, eut PAUL-ISAAC-MARIE-FÉLIX, qui suit.

XVIIe.—**Bessay** (Paul-Isaac-Marie-Félix, Cte DE), fit la guerre de la Vendée dans les années 1794, 1795, 1796, en qualité d'aide de camp du général de Sapinaud. Appelé le 4 mai 1815, par M. de la Rochejacquelein, pour protéger et aider le débarquement des poudres, il fit cette campagne en qualité de chef d'escadron. Appelé le 30 août 1815 à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, il reçut pour récompense de ses services, le 22 mai 1818, la croix de la Légion-d'Honneur.

Il avait épousé, le 30 janvier 1800, Dlle Geneviève-Mélanie DE CHATEIGNER. De ce mariage sont issus : 1° JEANNE-CORALIE, née le 29 septembre 1801, mariée le 28 novembre 1828 à Charles-Alexandre Durand de Coupé, actuellement inspecteur de l'enregistrement et des domaines à Niort (1843) ; — 2° PAUL-ISAAC-BENJAMIN, qui suit ; — 3° LOUIS-OSCAR, né le 21 septembre 1804 ; — 4° MÉLINE-AMÉLIE, née le 6 mars 1807, mariée le 25 juillet 1838 à Jean-Jacques, baron de la Duhaisière ; — 5° PAUL-URBAIN, né le 31 août 1811, embrassa l'état ecclésiastique, et fut consacré prêtre le 19 décembre 1840 ; — 6° VICTOR-XAVIER, né le 17 mai 1814 ; — 7° CHARLES-MARIE-ISAAC, né le 27 janvier 1822 ; — 8° ELISABETH, née le 16 janvier 1824 ; — 9° OCTAVE, né le 30 sept. 1826.

Digitized by Google

XVIIIe.— **Bessay** (Paul-Isaac-Benjamin DE) naquit le 7 octobre 1802, se maria le 17 octobre 1828 à Dlle Nelly GAZEAU DE LA BOISSIÈRE, dont est issue GENEVIÉVE-LOUISE-MÉLANIE, née le 2 août 1829.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BESSAY porte « de » sable à 4 fusées d'argent posées en bande, et pour » devise : *Fac quod debes et non timeas.* »

BEUFVIER ou BEUVIER. Cette maison noble et ancienne, qui a fourni au Poitou ses quatre derniers grands sénéchaux, jouissait du droit de collation pour la chapelle de St-Michel de Bournezeau, Psse de Thurageau.

Noms isolés.

Beufvier (Pierre) fit partie du ban des nobles du Poitou en 1491.

Beufvier (Renée) vivait en 1571, et fut mariée à René Doyron, Sgr des Bouchaux. Elle n'existait plus, ainsi que son mari, le 15 avril 1615. Ils laissaient alors des enfants mineurs. — D. F.

Beufvier (Michelle) épousa Louis Mauras, Ec., Sr de la Frouardière et de Chassenon. — Reg. du grand prieuré d'Aquitaine. — Bib. de l'Arsenal.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BEUFVIER**, BRANCHE AÎNÉE.

Ier. — **Beufvier** (Guillaume), Ec., Sr de Villeneuve, épousa Jacquette NICOLAS, fille de Pierre, Ec., Sgr de Puyletant, et de Catherine Gozon. — Reg. du grand prieuré d'Aquitaine. — Bib. de l'Arsenal.

IIe. — **Beufvier** (Nicolas), Ec., Sgr de la Villeneuve, fils du précédent, épousa Jacquette GAZELLE (GAZEAU). — *Ib.*

IIIe. — **Beufvier** (René), Sr des Pallignies, fils du précédent, épousa Jeanne DE LA COURT. — *Ib.*

IVe. — **Beufvier** (Artus), Ec., Sgr des Pallignies, fils du précédent, épousa Jeanne GAULTRON, fille de Jean, Sr de la Lande, et de Dlle Jacquette de Meules. — *Ib.*

Ve. — **Beufvier** (Alexandre), Éc., Sgr des Pallignies et de la Villeneuve, fils du précédent, servit sous les règnes de Henri III et de Henri IV; il reçut plusieurs blessures au siége de Melle, étant sous les ordres du duc de la Tremouille, et continua d'être employé sous le commandement du gouverneur et lieutenant général de cette province. Il épousa en 1603 Claude DE NOUZILLAC. — D. F.

Il laissa : 1° HILAIRE, qui suivra; — 2° PHILIPPE. Ils servirent en 1635 dans le ban et arrière-ban de l'armée de Lorraine, sous les ordres du Cte de Parabère, lieutenant général pour S. M. en Poitou. Philippe fut reçu chevalier de Malte le 5 octobre 1627. — Reg. du grand prieuré d'Aquitaine. — Bibl. de l'Arsenal.

VIe. — **Beufvier** (Hilaire) épousa Dlle Anne DUCHAFFAULT, dont il eut plusieurs enfants, avec lesquels elle fut maintenue dans ses priviléges de noblesse par sentence du 23 septembre 1667, rendue par M. Barantin. L'un d'eux suit.

VIIe. — **Beufvier** (Séraphin), Ec., Sgr des Pallignies, fit les campagnes de Flandre et de Hollande sous Louis XIV, qui daigna l'accueillir après la paix de Nimègue. Il épousa en 1681 Marie-Julienne-Catherine DE BECHILLON, et fut reçu grand sénéchal du Poitou en 1697. Il succéda dans cette charge à Antoine-François de la Trémoille; car Sigismond de Montmorenci, qui y avait été nommé, ne fut point reçu; il s'était trouvé au ban des nobles du Poitou de 1691. Il commanda le 1er escadron aux bans de 1695 et de 1696, et fut chargé de convoquer au ban de 1703 ce corps, qu'il commanda. Il se mit aussi à la tête de la noblesse lorsqu'elle fut assemblée pour accompagner dans la province de Poitou Philippe V, roi d'Espagne, et les ducs de Bourgogne et de Berri.

Séraphin de Beufvier eut de son mariage : 1° ALEXIS, qui suit; — 2° GABRIEL, Chev. de Malte et lieutenant au régiment d'Orléans-cavalerie, mort à l'âge de 23 ans, et inhumé dans la chapelle des Béchillon, église des Moutiers-sur-le-Lay; — 3° CHARLES, Sgr, qui a formé la branche de la Louerie, établie en bas Poitou, laquelle sera rapportée au § IIe.

VIIIe. — **Beufvier** (Alexis), Chev., Mquis des Pallignies, Sgr de Ry, la Bredurière, etc., capitaine dans le régiment de Châtillon-dragons, et ensuite de Vauldray-cavalerie, fut nommé en 1715 grand sénéchal du Poitou, et capitaine du château de Poitiers sur la démission de son père. Il avait épousé Dlle Marie-Anne DAVID DE RY, comme on le voit par le contrat de mariage de Dlle MARIE-ELISABETH, leur fille, avec noble Philippe-Antoine de Liniers, Chev., Sgr de la Bourbelière, Soulièvre, etc., passé par Arnaud, Nre à Mirebeau, le 3 février 1748. — D. F. — Outre cette fille, ils avaient un fils, MARC-ANTOINE, qui suit.

IXe. — **Beufvier** (Marc-Antoine), Chev., Mquis des Pallignies, Sgr de la Brédurière, de Ry et de la Forêt, fut reçu en 1755 grand sénéchal du Poitou. Il mourut le 27 mars 1789; il avait épousé Marie-Catherine DE COUHÉ, dont il a eu : 1° ANASTASE, qui suit; — 2° LOUIS dit le Cte de Beufvier, qui a servi dans la marine, et a comparu par procureur à l'assemblée de la noblesse en 1789. Emigré en 1791, il fit la campagne de l'armée des princes dans une compagnie du

Digitized by Google

corps de la marine ; — 3° MARGUERITE, morte le 2 janvier 1806, âgée de 57 ans ; — 4° FRANÇOISE-PÉLAGIE-ANTOINETTE, morte le 31 mars 1797, à l'âge de 34 ans.

X°. — **Beufvier** (Anastase-Alexis-Eulalie), Chev., Mquis de Beufvier, Sgr des Pallignies, de Ry, etc., ancien page du roi et capitaine au régiment de Ségur-dragons, épousa, le 23 novembre 1784, N. CHEVALIER DE LA COINDARDIÈRE, morte sans postérité. Il fut installé le 7 mars 1789 dans la charge de grand sénéchal du Poitou, capitaine du château de Poitiers, sur la démission de son père. Il présida les trois ordres de la province, réunis le 17 mars dans la chapelle du collége; il présida ensuite l'ordre de la noblesse, et ce fut lui qui reçut, le 4 avril, en assemblée générale, le serment des députés élus aux états généraux.

§ II. — **BEUFVIER**, BRANCHE DE LA LOUERIE.

Beufvier (Charles), Chev., Sgr de la Louerie, la Sécherie, etc., 3e fils de Séraphin Beufvier et de Marie-Julienne-Catherine de Béchillon, rapportés ci-dessus au VII° degré du § I^er^, fut capitaine dans le régiment d'Orléans-cavalerie, commanda un escadron au ban des nobles réunis à Fontenay en 1758, qui fut nommé l'escadron de la Louerie. Il mourut le 13 mai 1781, à son château de la Sécherie, en bas Poitou, âgé de 87 ans; il avait épousé Monique BAUDRY-D'ASSON, dont il eut deux fils : 1° CHARLES-ALEXIS, Chev., Sgr de la Sécherie, etc., chevau-léger de la garde du roi, qui fit la campagne de Westphalie en 1761, et fut du nombre des braves qui, dès 1792, formèrent le noyau de l'armée vendéenne; — 2° AUGUSTIN dit le chevalier de Beufvier, Sgr de la Louerie, lieutenant de vaisseau et Chev. de St-Louis, s'est retiré, après de longs services, en 1777. Après avoir comparu par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789, il suivit plus tard l'exemple de son frère ainé, en se réunissant aux Vendéens dès le premier soulèvement qui tenta d'arracher cette contrée fidèle au joug de la révolution.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BEUFVIER porte « d'azur à 3 rencontres de bœuf d'argent couronnés » d'or. » — Bar.

BICARTON (Thomas) naquit au XVI° siècle à St-André, en Ecosse. Il vint s'établir à Poitiers, dont l'université, alors fameuse, attirait des contrées lointaines les hommes les plus éminents, et il devint bientôt professeur d'éloquence et de poésie au collége du Puygarreau.

Ce savant est auteur de divers ouvrages de littérature, parmi lesquels nous citerons : 1° un Plaidoyer sur la question de savoir lequel est préférable de la paix ou de la guerre. Dans ce livre, l'auteur fait intervenir trois orateurs, dont deux soutiennent une opinion contraire ; le troisième juge et prononce.

2° Six Elégies sur la mort d'une linotte, précédées de deux épitres dédicatoires à Scévole de Ste-Marthe. Philippe Thomas et Pierre Alard, ses contemporains, louent beaucoup cet ouvrage.

3° L'Eloge de Bonaventure Irland, docteur en droit. Pour donner une autorité plus solennelle à cet éloge, l'auteur le met dans la bouche de Jupiter, qui le prononce en présence de tous les dieux assemblés dans l'Olympe. Malgré cette précaution de l'auteur, nous ne saurions nous décider à proclamer son œuvre une œuvre divine.

4° Un Discours prononcé le 2 novembre 1586, et adressé à Emeric Sabourin, principal du collége du Puygarreau. Cette pièce n'est qu'une trame parasite faite avec des recoupes de vers de Virgile, d'Horace, d'Ovide, etc., etc., auxquels se mêlent agréablement des passages de la Bible. L'auteur y parle des ravages de la peste et des guerres civiles qui, depuis six mois, avaient désolé Poitiers et les villes circonvoisines, au point qu'il n'avait pas osé sortir de la maison du collége, et qu'il avait trop de loisir pour préparer les auteurs classiques qu'il devait expliquer à ses élèves pendant le cours qu'il devait commencer le lendemain. On voit, d'après ce discours, qu'il était d'usage au collége du Puygarreau qu'un professeur donnât trois leçons par jour.

Le discours de Bicarton offre du reste des passages pleins de force et de véhémence, indiquant un homme qui sentait vivement et qui savait rendre avec chaleur les sentiments qui l'animaient.

5° Des Poésies érotiques, imitées ou traduites de l'Anthologie grecque. Ces poésies sont adressées par l'auteur à Philippe Thomas, son ami intime.

6° Un Panégyrique en vers de St François d'Aquin.

7° Un Poëme sur l'Epiphanie. Cette pièce, qui n'est qu'une narration sèche du récit des évangélistes, est dédiée à Robert Velkei, dont Bicarton avait été le disciple, et auquel il témoigne sa reconnaissance par cette dédicace.

8° Un Poëme sur la république des abeilles. C'est une suite de préceptes que l'auteur donne aux hommes, tout en paraissant s'adresser au précieux insecte auquel nous devons le miel. Cette pièce est dédiée à Jacques Beton, ambassadeur de Jacques VI, roi d'Ecosse, à la cour de France.

9° L'Image du véritable orateur. C'est un dialogue

Digitized by Google

en vers et en prose, dans lequel Apelle et un poëte sont les interlocuteurs; il est adressé à Jean Amilton, curé de St-Côme et St-Damien.

10o Un Poëme sur l'éducation de la jeunesse; il est encore adressé à Jacques Beton.

Dans cet ouvrage, l'auteur s'occupe du physique et du moral. Il semble qu'il ait voulu imiter la Pédotrophie de Scévole de Ste-Marthe; mais il est loin d'égaler son modèle, bien qu'il dise souvent d'excellentes choses.

Pour apprécier avec justesse le talent de Bicarton, il est nécessaire de remarquer qu'il écrivait au XVIe siècle, et qu'il dut nécessairement sacrifier au mauvais goût de cette époque. L'exemple de Ronsard était trop contagieux pour que les vers français de Bicarton ne se ressentissent pas des défauts de ce chef d'école; aussi offrent-ils ce mélange de mots latins et grecs auxquels l'hospitalité française avait malheureusement donné alors droit de cité, mais qui, Dieu merci, ne se sont point tous naturalisés. Ses constructions de phrases sont grecques ou latines; ses vers français sont scandés à la manière d'Horace et de Virgile, ce qui serait fort bien pour des vers latins, mais ce qui ne produit pas un aussi heureux effet dans des vers français. Cependant, au milieu de ces écarts dus au mauvais goût dont un génie créateur seul eût pu se défendre, on voit briller dans les œuvres de Bicarton des traits qui décèlent le talent d'un homme vraiment supérieur.

A défaut des œuvres de Bicarton pour attester sa valeur scientifique, il nous resterait encore pour preuve ce fait significatif, qu'il fut un des professeurs les plus remarquables de l'université de Poitiers, à une époque où elle était dans toute sa splendeur.— Mss. de M. le Cte d'Orfeuille, comm. par M. Garnier, présid.

BICHIER. Quoique cette famille soit originaire des confins du Berri, ses alliances avec des familles poitevines distinguées, l'établissement d'une de ses branches en Poitou, et surtout la fondation toute poitevine et récente d'un ordre religieux important duc à l'un de ses membres, nous font un devoir de lui accorder une place dans le monument élevé à toutes les illustrations qui se rattachent au Poitou. Cependant nous ne donnerons point la filiation de toutes les branches de cette famille, et nous nous bornerons à suivre, à partir de la souche commune, la ligne directe, et sa continuation dans la branche poitevine.

La famille Bichier des Ages, appelée Bicher par la Thaumassière, qui s'est trompé en cela, ainsi qu'il a été reconnu et rectifié par le certificat en forme de six gentilshommes, reçu Colin de Genêts, Nre au Blanc, le 31 janvier 1776, tire ce nom de l'ancienne terre et Sgrie des Ages, située à peu de distance du Blanc, et relevant de la Psse de St-Génitour de cette ville. Elle possédait cette Sgrie dès le XVIe siècle, et ses armes étaient gravées dans les plus anciennes pièces du château, qui, selon l'historien Pallet, auquel nous emprunterons une partie des éléments de cet article, était autrefois « assez fort et étendu. » — Nouvelle Histoire du Berri, par Pallet. Bourges, 1783.

Plusieurs actes que nous avons sous les yeux prouvent que cette famille portait indifféremment, à une époque reculée, les noms de Bichier ou de des Ages, chacun isolément; elle occupait un rang aussi honorable que distingué dans la ville du Blanc longtemps avant l'époque à laquelle nous faisons commencer la filiation suivie que nous donnons ci-après, et elle devait sa position et son influence à des services éminents rendus au pays. Un de ses ancêtres avait acquis puissance et renommée en repoussant par sa bravoure les ennemis qui menaçaient d'envahir la cité, et en les obligeant à se replier honteusement sur l'abbaye de St-Cyran, à 4 lieues de là.

Bichier (Renaud), grand maître des Templiers en 1260, servit vaillamment les croisés, conduits par le pieux Louis IX, roi de France. Le nom de ce personnage éminent, dépouillé d'autres renseignements généalogiques, ne saurait suffire, à défaut de preuves, pour que nous puissions l'établir comme appartenant à la famille dont nous écrivons l'histoire.

Filiation suivie.

Ier. — **Bichier** (Maurice), Ier du nom, sieur de Chantegrelet, a été pourvu d'une charge de trésorier de France au bureau des finances de Bourges, ainsi qu'il est justifié par les lettres patentes de S. M. en date du 13 mars 1656; il fit le serment ès mains du chancelier, fut reçu dans cette charge le 11 avril suivant, et fut installé en la compagnie du bureau des finances le 2 mai de la même année. Il résida plusieurs années à Bourges, ou il posséda et exerça cette charge plus de 20 ans. Il l'exerçait encore au mois de mai 1676, suivant le certificat en forme du 15 avril 1777, délivré par le sieur Gaumier, commis greffier audit bureau des finances.

Le 29 juin 1662 il fut élu échevin; ayant été mandé à l'hôtel de ville, il accepta la nomination de sa personne à cette charge, prêta le serment accoutumé, et déclara le 1er juillet suivant que son inten-

Digitized by Google

tion était *de vivre noblement*, ainsi que ses prédécesseurs et lui avaient toujours fait; qu'il voulait, tant pour lui que pour les siens nés et à naître, jouir de tous priviléges de noblesse, même de la qualité d'écuyer, accordée aux maire, échevins de Bourges, par lettres patentes du roi Louis XI, du mois de décembre 1463. Le 23 juillet 1663, il fut élu de nouveau à la même charge d'échevin, et fit la même déclaration.—Thau., l. III, ch. VI et CXLV.—Il épousa Dlle Jeanne JACQUET; duquel mariage sont issus: 1° JEAN, dont la descendance s'est éteinte en la personne de JEANNE-MARGUERITE, fille de Jacques son fils, épouse de Mess. Charles de Moussy, Chev., Cte de la Contour, qu'elle épousa par contrat du 3 octobre 1739; — 2° MAURICE, qui suit; — 3° JULIEN, tué dans un combat naval.

IIe. — **Bichier** (Maurice), IIe du nom, Sgr des Auzannes et des Ages, a servi dans les gendarmes de la garde du roi. Il a été pourvu de la charge de conseiller-procureur du roi en la juridiction des gabelles de l'Elec. du Blanc; il vivait noblement, et jouissait de la plus grande considération. Il épousa Dlle Anne AUGIER, ainsi qu'il appert par le contrat de mariage du 30 décembre 1677, reçu le Fèvre, Nre. De ce mariage sont issus : 1° ANTOINE, qui suit; — 2° FRANÇOIS, qui a formé la branche fixée à Abbeville, aujourd'hui éteinte.

IIIe. — **Bichier** (Antoine), Ier du nom, Sgr d'Alençon et des Ages, succéda à la charge de conseiller-procureur du roi, dont était pourvu son père. Il l'exerça pendant près de 50 ans à la satisfaction générale. Il mourut âgé de 86 ans. Il avait été compris et taxé au rôle arrêté le 7 mars 1730 pour la confirmation de la noblesse, en qualité de fils et d'héritier de Maurice Bichier, son père. Il avait épousé Dlle Charlotte BILLETTE, suivant son contrat de mariage du 21 déc. 1714, reçu Guignier, Nre à Montmorillon; duquel mariage est issu ANTOINE, qui suit.

IVe. — **Bichier** (Antoine), IIe du nom, Ec., Sgr des Ages, a succédé à son père dans la même charge de conseiller-procureur du roi et commissaire des poudres et salpêtres au Blanc. Il a épousé, par contrat reçu Lhuillier, Nre à Montmorillon, le 20 janvier 1766, Dlle Marie AUGIER DE MOUSSAC, fille de Mess. Laurent, Ec., Sgr de Moussac, le Breuil, etc., lieutenant général civil honoraire de la sénéchaussée royale de Montmorillon en Poitou, et de Dlle Elisabeth Moreau. De ce mariage sont issus : 1° ANTOINE, né le 26 juillet 1767, décédé le 27 décembre suivant; — 2° ANTOINE-MAURICE-LAURENT, dont les enfants ont continué d'habiter en Berri, et dont nous ne nous occuperons pas pour cette raison; — 3° ANTOINE-FRANÇOIS, qui suit;

4° JEANNE-ELISABETH-MARIE, cette dernière connue en religion sous le nom de sœur *Marie-Elisabeth*, fondatrice et première supérieure générale des *Filles de la Croix*, dites *Sœurs de St-André*, naquit en 1774 au château des Ages. Dès son enfance elle donna des signes de cette force de caractère unie à une grande tendresse de cœur qui rend une âme capable d'opérer de grandes choses. A l'âge de 9 ans, elle fut confiée aux soins pieux des Hospitalières de Poitiers, chez lesquelles se trouvait Mme St-Prosper, sa tante.

Sachant déjà couvrir tous ses avantages du voile de l'humilité, elle n'eut pas de peine à gagner l'affection de ses maîtresses et de ses compagnes; et comme si elle eût prévu sa destinée, elle se préparait dès lors, par des mortifications, aux grandes épreuves qu'elle devait subir un jour. A peine sortie de pension, elle déploya toute la force et toute la tendresse de son âme dans les soins qu'elle prodigua à son père dans sa dernière maladie. Ce fut elle-même qui lui ferma les yeux et qui l'ensevelit.

Chargée par sa mère de tenir les comptes de tutelle, elle reçut de son oncle M. l'abbé Augier de Moussac quelques leçons de comptabilité, et se dévoua ensuite à ce travail, auquel elle ne s'était d'abord prêtée qu'avec beaucoup de répugnance; elle y acquit une intelligence des affaires qui lui servit plus tard dans l'administration de sa communauté.

Elle put mettre à profit bientôt les connaissance qu'elle y avait puisées.

C'était au milieu des mauvais jours de la révolution; Mlle Bichier sortait de prison, où elle avait été enfermée en 1792 avec sa mère et avec une de ses tantes (Mme de Bardin, née de Janvre). Elle eut à défendre au département les intérêts de sa famille, que compromettait l'émigration de son frère aîné. Elle fut accueillie toujours et partout avec les plus grands égards par les administrateurs; et malgré sa jeunesse, son éblouissante beauté, et l'excessive liberté de langage qui régnait alors, jamais sa modestie n'eut à souffrir de la moindre parole légère ou inconvenante. Il y avait dès lors en elle un mélange de grâces et de dignité qui inspirait l'intérêt et commandait le respect. Les geôliers et les soldats eux-mêmes en étaient frappés; toutes les portes s'ouvraient devant elle, et il lui suffisait d'exposer la justice de sa cause pour en assurer le triomphe. De retour au Blanc après le gain de son procès et la liquidation de la succession du frère émigré, elle eut à essuyer, au nombre des félicitations dont elle fut

Digitized by Google

l'objet, ce singulier compliment de l'ancien cordonnier de sa maison : « Citoyenne, il ne te manque plus que d'épouser un bon républicain. »

Elle n'avait guère alors que 20 ans; mais les événements dont elle avait été témoin, les rudes épreuves qu'elle avait subies, les réflexions sérieuses de la prison, jointes à celles qu'on lui avait suggérées dès sa première enfance, lui avaient donné la maturité d'un âge avancé. Le monde, qu'elle avait appris à connaître dans des jours mauvais, n'avait pas assez de valeur et d'attraits à ses yeux pour combattre son penchant vers l'état religieux, penchant qui s'était manifesté en elle dès l'âge le plus tendre, à la vue des sœurs Clarisses qui venaient quêter au château des Ages. Mais les retraites de ces pieuses filles étaient désertes, et il y avait alors peu d'espoir d'un rétablissement prochain de leurs communautés. Par tous ces motifs, Mlle Bichier était donc dans une perplexité étrange, lorsqu'elle vit pour la première fois le P. Fournet. Ce saint prêtre, vénéré dans la contrée dès avant la révolution, venait de rentrer en France à travers mille dangers, et exerçait alors en cachette un ministère que Dieu comblait de bénédictions. Ce fut dans la grange des Marsillys que Mlle Bichier le vit, entouré de ses fidèles paroissiens de Maillé, accourus pour réclamer les soins de leur pasteur. Il rebuta d'abord Mlle Bichier, dont la mise, malgré sa simplicité, conservait encore un certain air d'élégance qui lui déplut. Mais lorsqu'il l'eut entendue, il comprit tout ce qu'il y avait de force, de sagesse et de charité dans cette âme privilégiée; et, comme s'il eût mesuré dès lors l'étendue du bien qu'elle était destinée à faire dans l'Église, il lui donna ses conseils, et lui inspira le désir de se dévouer au service des pauvres.

Dès lors elle commença, sous sa direction, à visiter les malades et à faire le catéchisme aux petites filles dans la paroisse de Béthines (Vienne), où elle habitait avec sa mère. Le P. Fournet lui adjoignit bientôt deux filles pieuses qui vinrent à la Guimetière, domaine appartenant à sa mère, en apparence comme des ouvrières, pour l'aider à faire des ornements dont les églises, nouvellement restituées au culte, étaient entièrement dépourvues. L'une d'elles est aujourd'hui la supérieure générale de sa congrégation. Sa fille de chambre fut aussi associée à leurs exercices : sa vertu et l'élévation de ses sentiments la rendaient digne de cet honneur.

Tels furent les premiers commencements d'une congrégation qui compte aujourd'hui plusieurs maisons florissantes répandues sur le sol français, et qui donne l'instruction gratuite à des milliers de pauvres enfants.

Mme Bichier (Marie Augier de Moussac) était morte à la fin d'octobre 1805. Cette mort, en brisant les derniers liens qui retenaient encore sa fille dans le monde, lui permit de suivre en toute liberté ses goûts pour une vie humble et pauvre. Elle alla, vêtue d'une robe de deuil d'une étoffe grossière, suivre à Poitiers les exercices du jubilé, et elle ramena avec elle une nouvelle compagne.

Ce fut pendant l'hiver de 1806 que ces cinq premières sœurs se réunirent définitivement à la Guimetière. Mais bientôt on sentit la nécessité de transporter la communauté à Maillé, auprès du fondateur. Mlle Bichier loua le château de Molante, qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue. Là on suivit une règle extrêmement austère. Chaque matin, à trois heures, les sœurs commençaient les longues prières qui devaient, avec leurs pénibles travaux, remplir toute leur journée. Tandis que l'une soignait les malades les plus rebutants, dans une partie de la maison, une autre allait soulager les pauvres souffrants aux extrémités de la paroisse; et cependant le catéchisme et l'instruction des petites filles n'étaient point interrompus. Il fallait peu de temps pour préparer le repas : il consistait en un morceau de pain grossier, avec quelques fruits; encore ce pain même était-il souvent échangé, comme trop délicat, contre le pain desséché ou moisi des pauvres mendiants. On voit que ce n'était point un vain titre que celui de *Filles de la Croix* que prirent les sœurs en 1807, lorsqu'elles firent leurs premiers vœux : leur genre de vie en remplissait bien la signification.

En 1811 elles vinrent se fixer dans le bourg même de Maillé : elles étaient alors au nombre de 25, et avaient formé un second établissement à Béthines, bourg situé à 8 kil. de St-Savin, et à 12 kil. de Montmorillon. D'autres fondations suivirent de près celle-ci; car plusieurs paroisses, à la vue des services qu'elles rendaient, soit pour l'instruction des enfants, soit pour le soin des malades, faisaient instances pour obtenir quelques filles de la Croix. S'étendant ainsi de proche en proche, la petite société ne tarda pas à dépasser les limites du diocèse de Poitiers. Ce fut alors qu'on lui donna une constitution définitive. Mlle Bichier fut unanimement reconnue pour supérieure générale, sous le nom de sœur Marie-Élisabeth; mais on l'appelait plus communément *la bonne sœur*. Son humilité ne lui permettait pas d'accepter d'autre titre; et c'est encore le seul que les constitutions autorisent pour la supérieure générale.

En 1815, *la bonne sœur* fit un voyage à Paris pour subir une opération cruelle. Un crucifix en cuivre qu'elle portait toujours sur sa poitrine s'y était em-

Digitized by Google

preint, et avait formé une plaie qui l'a suivie au tombeau. Le célèbre chirurgien Dubois, qui fit l'opération, déclara qu'il n'avait jamais vu de femme si courageuse; et l'impression que la malade produisit sur l'homme de l'art fut telle, qu'il en parla à la cour avec admiration. Il ouvrait ainsi, sans le savoir, une nouvelle carrière au zèle de *la bonne sœur*. Les princesses de la famille royale désirèrent la voir, l'accueillirent avec les plus grands égards, et Mme la duchesse d'Angoulême lui fournit en abondance ces secours dont elle était si prodigue pour le bien. La vue seule de *la bonne sœur* avait conquis des protectrices puissantes; devant elles s'effacèrent bien des difficultés. Des dames qui dirigeaient les bonnes œuvres de Paris lui demandèrent des sœurs de son institut. De là l'origine du noviciat fondé à Issy en 1817, transféré depuis à Paris, et qui était destiné à alimenter divers établissements dans les diocèses de Versailles, de Meaux, de Beauvais et d'Orléans.

En 1820, la communauté des filles de la Croix quitta Maillé pour aller s'établir définitivement à la Puye, près de Chauvigny, dans un ancien prieuré de l'ordre de Fontevrault, que Mme Bichier acheta de ses deniers.

En 1819, la congrégation avait été reconnue par le gouvernement; elle fut de nouveau autorisée en 1826. Mais dans cet intervalle elle avait pris de rapides accroissements, surtout dans le midi de la France. Mgr d'Astros, évêque de Bayonne, qui, comme grand vicaire de Paris, avait été témoin du bien que faisaient les sœurs dans les classes pauvres, mit le plus grand empressement à les attirer dans son diocèse; et bientôt il fallut établir dans ces contrées deux noviciats, l'un à Igon, et l'autre à Ustaritz pour les sœurs de la langue basque.

En 1834, époque de la mort du P. Fournet, qui, avec Mlle Bichier, avait fondé la congrégation, elle ne comptait pas moins de 80 maisons établies dans vingt diocèses. Elle s'est encore beaucoup étendue pendant les quatre années qui se sont écoulées jusqu'à la mort de Mme Bichier. Attentive à conserver dans tous les établissements l'esprit qui avait présidé à la fondation de sa communauté, elle les visitait fréquemment avec d'incroyables fatigues, accrues encore par de pieuses mortifications.

Cette femme vraiment rare fut enlevée à sa communauté par une maladie cruelle, dans la maison de la Puye, le 26 août 1838. Elle repose aujourd'hui près du P. Fournet, dans le caveau de la chapelle funéraire qu'elle avait fait construire pour recevoir les restes mortels de ce digne serviteur de Dieu, et dans laquelle sa modestie ne s'était pas même réservé une place.

La congrégation possède aujourd'hui 135 établissements, et le nombre des sœurs s'élève à plus de 750, qui donnent les bienfaits d'une éducation chrétienne à plus de 15,000 enfants pauvres.

Un esprit curieux de rechercher l'explication naturelle des succès prodigieux de *la bonne sœur* et des immenses choses qu'elle a pu faire avec les modestes ressources dont elle disposait à son début, la trouverait dans le portrait bien ressemblant que nous devons à la plume d'un vénérable vieillard qui a été en position d'apprécier son modèle dans des fortunes diverses.

« En la voyant, le premier sentiment que l'on éprouvait, après avoir admiré la beauté de la nature dans son ouvrage, était celui du doux saisissement qu'imprime à l'âme une vertu tout à la fois imposante de dignité et ravissante de grâces. La plus heureuse figure, un regard tendre et pur comme le cœur qui l'adressait si souvent au ciel, le plus doux sourire, un air non moins ouvert que recueilli, s'alliaient chez elle à une démarche grave, à un noble maintien, à une manière de saluer bienveillante et réservée. Si, après l'avoir vue pour la première fois, un attrait irrésistible vous faisait chercher l'occasion de la revoir et de la visiter, elle vous recevait sans affectation et sans empressement; elle craignait de répondre à la bonne opinion qu'elle avait fait concevoir pour elle, par un accueil trop flatteur qui eût pu l'entretenir et la faire croître. Mais la conversation une fois entamée, les plus suaves impressions vous étaient préparées; car, si pour plaire elle n'avait besoin que de se montrer, pour charmer elle n'avait plus qu'à se faire entendre. En effet, on ne pouvait porter plus loin qu'elle le goût délicat des convenances, la simplicité des formes, l'attention à rendre les autres contents de soi par l'intérêt qu'on témoigne à ce qu'ils disent et à ce qui les regarde; de sorte que de suite vous l'eussiez jugée très-bonne, et volontiers, un instant après, vous lui eussiez reconnu une âme grande et un esprit élevé. Commencer à la voir et à l'entendre, c'était donc commencer à la révérer et à l'aimer; et si vous eussiez été à la recherche d'un modèle de sagesse et d'affabilité dans la manière de converser, à côté d'elle vous en eussiez trouvé un véritable; il n'eût plus été question que de le copier. »

Nous avons cru devoir sortir des limites que nous nous étions tracées jusqu'ici, en faveur d'une femme vraiment supérieure, et dont la vie humble, modeste et retirée, n'a pas encore trouvé d'historien.

V^e. — **Bichier** (Antonin-François), né le 25 juillet 1770, élevé comme ses frères à l'école royale et

Digitized by Google

militaire de Pont-le-Voy, entra dans la marine royale en 1788, où il se distingua et fut grièvement blessé. Il faillit périr dans le naufrage de la frégate *la Pénélope*, à False-Baie, près du cap de Bonne-Espérance, le 16 octobre 1788. Il se trouvait aux Indes orientales pour le service du roi au moment de la révolution et de la mort de Louis XVI. Les Anglais ayant déclaré la guerre à la France, il ne put quitter immédiatement le service, et fut fait prisonnier. A sa rentrée en France, sa mère et sa sœur étaient en arrestation, et les biens de sa famille sous le séquestre. Lui-même fut incarcéré et traduit comme suspect devant le tribunal révolutionnaire de Châteauroux. Acquitté par jugement du 31 août 1793, il renonça à la carrière des armes, et épousa, le 18 thermidor an VI (5 août 1798), Anne-Lucie GOUDON DE LA LANDE, fille de M. Jean, Ec., et d'Elisabeth Augier de Moussac.

De ce mariage sont issus : 1° MARIE-ANTOINETTE-LUCIE, née le 4 juillet 1799, décédée le 16 octobre 1800; — 2° ANTOINE-AUGUSTE, qui suivra; — 3° ANTOINE-CHARLES-LAURENT, qui suivra après la postérité de son frère aîné; — 4° ÉLISABETH-HÉLÈNE, née à Montmorillon le 17 octobre 1805, décédée en 1840, avait épousé, le 7 janvier 1835, Alphonse Thoreau de Molitard, lieutenant de vaisseau, Chev. de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre royal et militaire de St-Ferdinand d'Espagne, 1re classe; — 5° ÉLISABETH-JULIE, née à Montmorillon le 23 nov. 1807; — 6° MARIE-LOUISE-AGLAÉ, morte en bas âge.

VIe. — **Bichier** (Antoine-Auguste) des Ages, né au château des Ages le 22 décembre 1801, fut tenu sur les fonts baptismaux par Mme Elisabeth sa tante, fondatrice de l'ordre des filles de la Croix, dites sœurs de St-André. Il suivait la carrière honorable de la magistrature, lorsque la révolution de juillet 1830 lui fit donner sa démission.

Il épousa depuis, par contrat reçu le 28 janvier 1837 par Charlot, notaire à Cosne (Nièvre), Dlle Marie-Benoite-Claudine-Clémentine RAMEAU de St-Père, née le 29 mars 1816, dont : 1° MARIE-LUCIE-CLAUDINE-BERTHE, née à Cosne le 30 décembre 1837; — 2° MARIE-CAROLINE-ANTOINETTE-MARTHE, née à St-Père le 26 décembre 1839.

VIe. — **Bichier** (Antoine-Laurent-Charles) des Ages, né au château des Ages le 4 janvier 1804, entra à l'école polytechnique en 1822, et dans le corps royal de l'artillerie en 1824. Placé au 2e d'artillerie à cheval le 1er octobre 1826, démissionnaire le 3 août 1830, à la suite de la révolution de juillet, il épousa, le 24 novembre 1835, Dlle Elisabeth-Clémentine DE MONDION, fille de M. Charles-Léopold de Mondion et de dame Mélanie de Messemé. De ce mariage sont issus : 1° ANTONINE-MARIE, née à Loudun le 10 septembre 1837; — 2° GEORGES-ANTOINE, né à Loudun le 30 mai 1839; — 3° MARIE-GABRIELLE, née à Loudun le 11 décembre 1840; — 4° MARIE-BLANCHE-MATHILDE, née le 12 septembre 1842.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BICHIER DES AGES porte « de sable à la biche passante d'argent accolée » d'or. » — Pallet.

BIENASSIS (Paul) naquit, selon MM. Robert du Dorat, dans un village de la basse Marche; mais comme ils n'indiquent ni le lieu ni l'époque de sa naissance, nous sommes autorisés à suivre de préférence l'opinion des auteurs qui le font naître à Poitiers vers l'an 1500.

Reçu médecin en 1529, Paul Bienassis se distingua parmi les hommes éminents de son époque. La science médicale lui doit la traduction des deux livres d'Euchaire Rodion sur l'accouchement, les divers accidents qui peuvent survenir aux femmes en travail et les moyens d'y remédier.

Selon Dreux-Duradier, auquel nous empruntons la mention qui précède, l'ouvrage de Bienassis fut imprimé à Paris la première fois en 1563, la seconde fois en 1577. Ces deux éditions successives sembleraient accuser un succès assez remarquable, et qui, sans doute, parut alors mérité.

D. Fonteneau attribue à Paul Bienassis une traduction en français du Traité latin de Gouin sur les jeux. Le savant bénédictin donne à Bienassis, en parlant des deux livres d'Euchaire Rodion, qu'il *annota*, le prénom de Pierre. Mais on ne peut douter que, malgré cette légère variante, la mention de D. Fonteneau ne se rapporte nécessairement à l'auteur dont nous retraçons la biographie.

Paul Bienassis mourut en 1563.

BIGOT ou **LE BIGOT.** Cette famille noble et très-ancienne est du nombre de celles dont les noms, se prêtant à certaines interprétations souvent fort peu plausibles, ont fourni matière à d'ambitieuses prétentions que rien ne semble justifier. La famille Bigot, dont les membres ont puissamment coopéré à l'expulsion des Anglais du Poitou au XIVe siècle, offre un exemple de ces singulières prétentions.

D'après les récits transmis de race en race dans cette famille, elle serait descendue de Vigot, et six rois de ce nom auraient successivement régné en Poitou, lorsque les Visigoths le possédaient avant la défaite d'Alaric par Clovis. L'un d'eux, échappé à la proscription générale, serait resté dans ce pays, et

Digitized by Google

serait la tige de cette famille, qui, par la succession des temps, aurait dénaturé son nom, et l'aurait changé en celui de Bigot.

D'autres un peu plus modestes abandonnent le système qui les ferait sortir de race royale. Ils se contentent de trouver dans leurs armoiries la preuve d'une autre origine qui ne laisse pas d'avoir aussi son illustration. Nous portons, disent-ils, de temps immémorial, les mêmes armes que les anciens comtes du Poitou; on n'aurait pas souffert que nos aïeux se les fussent appropriées, si nous ne fussions pas réellement descendus de cette antique maison.

De quelles armoiries veulent-ils parler? Serait-ce par hasard de celles qu'ils portaient avant que les armoiries ne fussent connues?

Ces armes prétendues des anciens comtes du Poitou étaient celles de Jean Bigot, qui fut, en 1371, le chef du parti formé par les principaux habitants de la ville de Poitiers pour se soustraire au joug des Anglais. Il y parvint avec les secours du connétable du Guesclin, qui arriva au moment convenu, suivi de deux cents lances, et remit cette ville importante sous la domination du roi de France, malgré les efforts du maire Jean Régnault et d'un parti considérable qui tenaient pour les Anglais. La hardiesse de cette entreprise eut un succès d'autant plus heureux, qu'elle s'exécuta sans effusion de sang, et qu'elle donna au Poitou un exemple de fidélité, qui fut aussitôt suivi par la plupart des villes et des principaux seigneurs de la province.

Ce fut en récompense d'un service aussi signalé que le roi Charles V accorda, en 1372, aux maires et échevins de la ville de Poitiers, le privilége de noblesse héréditaire. Mais la famille Bigot fait observer, dans son Mémoire, que le bienfait accordé par le roi aux maires et échevins ne pouvait concerner Jean Bigot, puisqu'il était alors noble de race, ainsi que cela est prouvé par les armoiries qu'il portait.

On pourrait dire, à l'appui de cette dernière assertion, que l'on trouvait effectivement dans les archives de l'abbaye des Châteliers un traité passé en présence de GUILLAUME Bigot, Chev., et de HUGUES Bigot, valet, en 1242. On trouve également dans un portefeuille de montres et revues, déposé à la Bibliothèque du roi, GUILLAUME et JEAN Le Bigot, qui servaient comme chevaliers le 1er février 1372, et que Guillaume fit encore montre comme chevalier le 20 septembre 1376; et s'il était prouvé qu'ils appartinssent à la même famille que le maire, la conclusion à tirer serait rigoureuse. Mais voici que non-seulement cette parenté n'est pas prouvée, mais qu'il n'est pas même certain que les Bigot soient eux-mêmes des descendants du maire de Poitiers.

Dans un Mémoire étendu sur cette famille, il est dit qu'elle ne peut justifier par titres qu'elle soit réellement issue de l'ancien maire de Poitiers; que ce qui pourrait le faire présumer cependant, c'est que les seigneurs de Dillay (branche aînée) ont toujours porté, de temps immémorial, comme Jean Bigot, les armes des anciens comtes de Poitou, c'est-à-dire *échiqueté d'argent et de gueules*. Or, dit-on, la branche de Brion (branche cadette) portait *échiqueté d'or et de gueules*. Cette différence dans les émaux s'explique précisément par l'usage où l'on était anciennement de distinguer ainsi les branches cadettes des branches aînées. Cependant, ajoute-t-on, la filiation à partir de Jean Bigot, maire de Poitiers, est prouvée, s'il a eu pour femme, comme nous le présumons, Agnès de la Forêt, qui a apporté dans notre famille la terre de Brion.

Après avoir réduit à leur juste valeur toute ces prétentions exagérées, nous ne pouvons nous dissimuler que la famille Bigot nous paraît fort ancienne; et si nous acceptons comme prouvé ce que l'auteur du Mémoire regarde comme présumable (la descendance à partir de Jean Bigot, maire de Poitiers), c'est parce que cette présomption revêt à nos yeux tous les caractères d'une certitude.

Nous avons donc cru devoir suivre la généalogie qui fut présentée aux commissaires de la noblesse en 1666, en faisant observer toutefois que l'original des confirmations de noblesse de M. de Maupeou, que nous possédons, ne mentionne point le premier degré, c'est-à-dire celui qui rattache précisément la famille Bigot à Jean, maire de Poitiers.

Noms isolés.

« **Bigoti** (Willelmus), miles, habet in feodo comitis pictavensis tres masuras terræ pro quibus facit domino comiti pictavensi VII libras de placito, et LX solidos de servitio, 1253. » En 1258, nous trouvons un Guillaume Bigot, Chev., probablement le même qui, ayant été avec son épouse et son père dans les retranchements de Villers contre le roi et le comte de Poitou, est déclaré n'avoir point droit à prétendre indemnité pour les levées faites sur ses terres pendant la guerre. — Ar. Roy.

Bigot (Isabelle), fille de GUILLAUME Bigot, Chev., et épouse de Jean de Prahec, valet, fut guérie d'une paralysie par l'intercession de Gaultier de Bruges, évêque de Poitiers, suivant l'enquête faite pour la béatification du prélat, en 1339. — D. F., t. 5, p. 514.

Bigot (Colin LE) rendit, le 21 juin 1404, aveu et

Digitized by Google

dénombrement au château de Gençay, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants, JEAN, autre JEAN, RÉGNAULT, HUGUETTE, et SIMONNE Le Bigot, et de feu Agnès DE LA LANDE, son épouse, pour leur hébergement du Bois, tenu au devoir de 60 liv. à muance de seigneur et autant aux droits d'aide, et à quarante jours de garde audit châtel. — Livre des fiefs, déposé au bureau des finances.

Bigot (François), Ec., Sgr de Boismorand, était marié le 20 mai 1542 à Antoinette VERGNAUD, dame dudit Boismorand. Il se trouva au ban des nobles du Poitou en 1557.

Bigot (Simplicien ou Symphorien) était, le 14 mai 1565, abbé commendataire de la Ste-Trinité de Mauléon, était revêtu de la même dignité en 1583.

Bigot (Charlotte) était, le 2 janvier 1583, femme de René Grignon, Ec., Sgr de la Mesnardière.

Bigot (Nicolas) rendit, le 23 mai 1632, aveu au Sgr de Ste-Hermine, comme curateur d'Esmery Gourde, à cause de la maison noble des Ardelliers. Acte signé Guilbot, greffier. — Gén. Gourde.

Bigot (Elisabeth), fille d'Estienne, Ec., Sgr de la Chouardière, et de Jeanne de Saumaire, épousa François du Jon, Ec., Sgr de la Rajasse en Loudunois. — Gén. du Jon.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **BIGOT**, BRANCHE DE DILLAY.

I^er^. — **Bigot** (Jean), Sgr de Clazay, fut maire de Poitiers en 1372, 1373, 1374. Ce fut lui qui, ainsi que nous l'avons dit, contribua avec du Guesclin à remettre Poitiers sous l'autorité du roi Charles V. Il s'allia avec Agnès DE LA FORÊT, dame de Brion. De ce mariage sont issus trois enfants : 1° JOUSSELIN, qui suit; —2° RAOULET, Ec., Sgr de la Barre, qui reçut, à cause de Mme Marie POUVERELLE (POUVREAU), sa femme, un aveu rendu par Laurent Bourreau, pour son hôtel de la Bourelière, Psse de la chapelle de Montreuil-Bonnin, le lundi après le dimanche où l'on chante *Misericordia Domini*, 1383; — 3° ARMIN. On n'a aucuns renseignements sur ce dernier; il est prouvé, par contrat du 22 février 1404, qu'il était frère des deux précédents.

II^e^. — **Bigot** (Jousselin), Chev., Sgr de Dillay, la Gillardie et Brion. Les deux premières terres ont appartenu de temps immémorial à la famille Bigot; quant à la dernière, on se rappelle qu'elle était entrée dans leur maison par Agnès de la Forêt. Le 23 janvier 1394, ledit Jousselin rendit, après le décès de sa mère, son hommage au Sgr de Belleville en Thouarçais, pour cette Sgrie. Il épousa Marquise DE RUFFEC, et n'existait plus en 1414, car, cette même année, le rachat de la terre de Brion fut payé à raison de son décès. Ils eurent pour fils aîné

III^e^. — **Bigot** (Hervé), Ec., Sgr de Dillay, la Gillardie, la Bourelière et de Brion. Il rendit plusieurs hommages de la terre de Brion au Sgr de Belleville en Thouarçais, depuis 1415 jusqu'en 1439. Il eut de sa femme, dont le nom est inconnu : 1° NICOLAS, qui suit; — 2° GUILLAUME, qui, après la mort de son frère, se qualifia Sgr de Dillay, intenta même un procès à ses neveux, et obtint des lettres de rescision le 17 juillet 1481, pour parvenir à de nouveaux partages. On ne voit pas qu'il ait été marié, et il y a apparence qu'il mourut sans lignée, car nous verrons son neveu Guillaume porter le titre de Sgr de Dillay, qu'il avait réclamé. Il avait servi au ban des nobles du Poitou de 1467, comme brigandinier du Sr de Soubise.

IV^e^. — **Bigot** (Nicolas), Chev., Sgr de la Gillardie, la Bourelière et Brion, s'allia à Françoise GOULARD, fille de Pierre, Chev., Sgr de la Geffardière, dont il eut deux enfants : 1° GUILLAUME; — 2° JEANNE, qui épousa Jean Guesdon (dans D. Fonteneau, on trouve Guidon et Guerdon), Ec., Sgr de Puirenard, près Parthenay.

V^e^. — **Bigot** (Guillaume), Ec., Sr de Dillay, la Gillardie et de Brion. Il rendit hommage de cette dernière terre au Sgr de Belleville en Thouarçais, le 9 février 1466. Il se fit remplacer au ban de 1491 par François d'Estenay et Pierre Fradois, et épousa Françoise DUFOUILLOUX, dont il eut : 1° JEAN, mort jeune et sans lignée; — 2° LOUIS, qui suit; — 3° JEAN, dont il sera parlé, chef de la branche dite de Brion, rapportée au § II.

VI^e^. — **Bigot** (Louis) conserva en qualité d'aîné, dans des partages sous la date du 29 avril 1525, les terres de Dillay, la Gillardie et la Bourelière. Il servit comme archer au ban de 1533; le 11 mai 1531, il donna procuration à Jean, son frère, pour rendre en son nom et comme tuteur de François Bigot, son fils, Sgr de Bourg-Bastard, la Mesnardière et de la Chaussée, à cause de Dlle Catherine de Grignon, sa mère, épouse dudit Louis, aveu de la grande dîme de Villeneuve-d'Assais à Gilles de Liniers, Sgr, baron d'Airvault, etc. Acte signé Goyard et son confrère, Nres.

Le 5 juin 1538, il donna encore sa procuration à son frère Jean pour le même objet. — Arch. du Mquisat d'Airvault.

L'on voit par ces pièces que Louis avait épousé Dlle Catherine DE GRIGNON, qui était fille de feu François, Ec., Sgr de la Mesnardière, Bourg-Bastard,

Digitized by Google

la Chaussée, et qu'il laissait, entre autres enfants, FRANÇOIS. Nous trouvons ailleurs que ce François n'était pas l'aîné, et qu'il avait un frère, du nom de CHARLES, qui continuera la postérité. François eut de N..., son épouse : 1° CHARLOTTE, qui épousa René Bastard, Sr de la Cressonnière, et eut en partage la terre et Sgrie de la Mesnardière-Grignon;—2° ANNE, qui épousa François Girard, Ec., Sgr des Echardières, et eut pour dot les terres et Sgries de la Gillardie et Bourelière, près Fontaine-le-Comte.

René Bastard, mari de Charlotte, se trouvant lésé par l'avantage que François Bigot avait fait à sa seconde fille en la mariant, assassina son beau-père sur le pont de la Forêt-sur-Sèvre. — *V.* à ce sujet l'article Bastard.

François avait obtenu du roi Charles IX (1565) l'établissement de foires dans sa terre de la Mesnardière. — Ar. Roy.

VII^e^. — **Bigot** (Charles), Chev., Sgr de Dillay, fut, d'après les registres du grand prieuré d'Aquitaine déposés à la bibliothèque de l'Arsenal, maître d'hôtel du roi de Navarre, et avait épousé Dlle Jacqueline PERRON.

Dans ces registres, on lui donne pour père un GUILLAUME Bigot, Ec., Sgr de Dillay, époux d'une Dlle Nanette DE POULIGNAC.

Charles laissa pour enfants : 1° CHRISTOPHE, qui suit;—2° PHILIPPE, reçu Chev. de Malte en 1548, puis commandeur de Moulins, près Loudun;—3° N..., fille;—4° N..., mariée à N... Poussard, Sgr de Brisambourg en Saintonge.

VIII^e^. — **Bigot** (Christophe), Sgr de la Braudière en Poitou. On croit qu'il eut deux enfants mâles : 1° N..., sur lequel nous n'avons aucuns documents; —2° JACQUES, Ec., Sgr de la Babinière, demeurant Psse de Durtal, est décédé sans enfants mâles; d'après quoi cette branche des Sgrs de Dillay est tombée en quenouille, et les terres qui lui appartenaient ont été portées par les femmes dans d'autres familles.

§ II. — BIGOT, BRANCHE DE BRION.

VI^e^. — **Bigot** (Jean), Ec., Sgr de Brion, fils puîné de Guillaume et de Françoise Dufouilloux, rapportés au V^e^ degré du § I^er^. Dès le 23 juin 1526, il avait rendu hommage de sa seigneurie de Brion au Sgr de Belleville en Thouarçais, et se maria à l'âge de 60 ans, par contrat passé sous le scel de Mirebeau, le 9 février 1551, par de la Fon et Gazelle, Nres, avec Renée DE CHARGÉ. Elle était sans doute dame de Thorigné; car dans les pièces mises sous les yeux de M. Barantin elle est appelée, dans le contrat de mariage de son fils, Renée de Thorigné. — Jean Bigot mourut en sa maison de Puirenard, près de Vaux; sa veuve se remaria à Louis Prévost, Ec., Sgr de Laumondière. Ils avaient eu pour fils unique

VII^e^. — **Bigot** (Louis), Ec., Sgr de Brion et du Bois-d'Angirard; il fut marié deux fois : 1° par contrat du 28 février 1578, passé devant Guerry et Nardereau, Nres, avec Jacquette DES NOUHES, fille de Thomas, Ec., Sgr de la Tabarière, dont il n'eut point d'enfants; 2° par contrat passé le 5 août 1589, par Meunier et Fardillon, Nres à Thouars, avec Madeleine DE LA ROCHEFOUCAULD, fille de François, Chev., Sgr de Bayers. Par ce contrat de mariage, il assigna le payement des deniers dotaux de ladite Dlle de la Rochefoucauld sur sa maison noble de Brion. Louis mourut le 15 mai 1604, et Madeleine le 9 avril 1621; ils furent inhumés dans l'église de Brion. Ils laissaient pour enfants : 1° RENÉ, qui suivra;—2° JEAN, qui fut envoyé par le roi à Genève avec le Sr de Nesde; il fut tué par les Savoyards en 1603;—3° CLAUDE, tué en Hollande au siége de Juliers; —4° SUZANNE, mariée en 1624 dans la maison de la Bastardière;— 5° JEANNE, mariée avec René Prévost, Ec., Sgr de la Garde.

VIII^e^. — **Bigot** (René), Ec., Sgr de Brion, fut marié dès l'âge de 12 ans, par contrat passé par Meunier et Chesneau, Nres à Thouars, le 4 avril 1598, avec Renée SOCHET, âgée de 13 ans. Ils restèrent, jusqu'à leur majorité, sous la tutelle de leurs père et mère. Il rendit, le 30 avril 1604, époque de la mort de son père, hommage de la terre de Brion au Sgr de Belleville en Thouarçais. Il possédait en 1643 la terragerie de Clazay, acquise des religieux bénédictins de Poitiers.

Il fut déchargé, par ordonnance de M. Amelot, intendant de la généralité de Poitiers, du 6 juillet 1624, de l'assignation qui lui avait été donnée pour la représentation de ses titres de noblesse.

De ce mariage sont issus quatre enfants : 1° BARTHÉLEMI, qui suivra;—2° NICOLAS, qui avait en 1633 des propriétés, Psse des Moutiers-sur-le-Lay; il était aussi Sgr de Clazay. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Barantin du 12 août 1667;— 3° LOUIS, sans doute mort jeune;—4° RENÉ, Chev., Sgr de la Martelière, épousa Dlle Madeleine CABARET, par contrat passé devant Jollvet, Nre, au Cté de Passavant, le 5 juin 1649.

Il partagea, le 13 janvier 1665, par acte passé par Chazaud, Nre à Montreuil-Bellay, la succession de son père avec Nicolas Bigot, son frère, et Dlle Louise Gareau, veuve de feu Barthélemi Bigot, leur frère.

De ce mariage sont issus : 1° URBAIN, né le 30 mars 1634, comme il appert par son extrait baptistaire dé-

Digitized by Google

livré le 14 décembre 1698, et signé par le Sr Fournier, curé de Passavant. Urbain s'était trouvé aux bans de 1691 et 1695; il se fit confirmer dans ses privilèges de noblesse, sur le vu de ses titres, par sentence du 2 janvier 1699, signée de Maupeou; — 2° RENÉE, qui fit un partage avec son frère le 21 mars 1673, par acte signé Chazaud, Nre à Montreuil-Bellay; — 3° LOUISE.

IXe. — **Bigot** (Barthélemi), Chev., Sgr de Bois-d'Angirard, épousa, le 16 février 1637, Louise GAREAU. Celle-ci, devenue veuve, transigea avec Nicolas et René Bigot, Ec., ses beaux-frères, le 24 avril 1663, sur les successions des père et mère de feu son mari, et comme tutrice de ses enfants mineurs, savoir: 1° RENÉ, qui suit; — 2° MARGUERITE, mariée, par contrat du 28 juin 1664, à haut et puissant Philippe Raoul, Chev., Sgr du Soulier: elle était veuve le 3 mai 1679, et tutrice de leurs enfants mineurs.

Xe. — **Bigot** (René), Chev., Sgr du Bois-d'Angirard, etc., fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 12 août 1667, rendue par M. Barantin, intendant de Poitou.

Nous n'avons aucuns renseignements depuis cette époque.

ARMOIRIES. — BIGOT, BRANCHE AÎNÉE DE DILLAY, porte « échiqueté d'argent et de gueules. » Ce sont les mêmes armes que Vertot attribue au membre de cette maison qui fut reçu chevalier de Malte en 1548; il était de la branche aînée. Ce sont aussi les armoiries du maire de Poitiers.

BIGOT, BRANCHE CADETTE DE BRION, porte « échiqueté d'or et de gueules. »

BILLY DE PRUNAY, noble et antique maison de Poitou qui donna son nom à la tour et forteresse de Billy en Mirebalais. Il est à remarquer que les ouvrages géographiques citent deux localités de ce nom sises près de Mirebeau: l'une, commune de Chouppes, canton de Monts; l'autre, commune de St-Jean-de-Sauves, canton de Moncontour; toutes les deux de l'arrondissement de Loudun.

Ste-Marthe, dans ses Eloges, dit que la maison de Billy de Prunay était originaire du pays Chartrain; les auteurs du *Gallia christiana*, ainsi que Moréri, partagent cette opinion; mais l'infatigable D. Fonteneau a trouvé, dans ses recherches immenses, les moyens de les combattre victorieusement, et il revendique en faveur du Poitou l'honneur d'avoir produit l'illustre maison de Billy, qui n'est plus aujourd'hui représentée dans cette province.

Billy (Aimery DE) était abbé de St-Cyprien hors les murs de Poitiers en 1333. Il vivait encore en 1361. Son monastère fut presque entièrement détruit sous son administration, pendant le temps des guerres continuelles des Anglais et des Français.

Billy (Jean DE) servait en 1337, avec treize écuyers, sous Jean l'Archevêque, sire de Parthenay. — Bib. Roy.

Billy (Gaucher DE) servait en 1364. — *Ib.*

Billy (Etienne DE), Ec., 21 septembre 1364. — *Ib.*

Billy (Philippot DE), Ec., 27 octobre 1364. — *Ib.*

Billy (Guyote DE) avait épousé Mess. Geoffroy de Marconnay, Chev., comme il appert d'une tenue d'assises à Chinon, qui eut lieu le mardi après la Fête-Dieu 1374, et d'un aveu rendu à Jean d'Argenton, ainsi conçu:

« Item s'ensuivent les chouses que dame Guyote de Billy, jadis femme de feu monseigneur Geoffroy de Marconnay, tient de Jean d'Argenton à foy et hommage plein, et à un cheval de service du prix de 60 sols rendants à mouvance de seigneur, dû pour l'hébergement de Billy, qui fut feu Mgr ADAM de Billy » (peut-être le père de Guyote).

Guyote de Billy était décédée avant 1402, car, à cette époque, Geoffroy et Catherine, ses petits-enfants, se partagèrent cette année les biens provenant de sa succession. — Gén. de Marconnay.

Billy (Lyonnet DE) rend un aveu à la baronnie de Mirebeau pour son hôtel de Billy, le 29 août 1385. Il recevait, le 17 avril 1408, un aveu de Guyon de Marconnay, qui tenait de lui à hommage plein ce qu'il possédait à Billy, Puzeaux et Cragon.

Lyonnet avait épousé Dlle Perrette DE MARCONNAY, comme il est justifié par les accords faits entre son époux et Charles de Marconnay, Chev., qu'elle ratifie en 1409. — Gén. de Marconnay.

Billy (Jean DE) figure dans le procès-verbal d'établissement de la coutume de l'université de Poitiers, en 1431.

Billy (Huguet DE), Ec., et

Billy (Alexandre DE), Ec., son frère, assistent au contrat de mariage de Simon de Marconnay, Ec., qui épousa, le 30 septembre 1443, Dlle Jeanne Chapperon, par contrat passé à Mirebeau. — Gén. de Marconnay.

Billy (Alix DE) avait eu pour époux noble homme Louis Fouscher, Ec., Sgr et dame en leur vivant de Mées (près Marconnay) et de la Roche-Bourreau (près Mirebeau). Ils étaient décédés longtemps avant le mariage de Dlle Louise des Hayes, leur petite-fille, avec René de Marconnay. — Gén. de Marconnay.

Billy (Antoine DE) servait comme homme d'armes le 17 avril 1471. — Bib. Roy.

Digitized by Google

Billy (Isabeau DE), dame de Thuré, fille de HUGUES, Sgr de la Tour-d'Oiré, et de dame Jeanne ROUAULT, fut l'épouse de Prégent Frottier, baron de Preuilly, etc. Ils testèrent le 22 mai 1480. — Gén. Frottier.

Billy (Jean DE) servait comme archer le 22 juin 1482. — Bib. Roy.

Billy (Guillaume DE), abbé de St-Liguaire, fut chargé de procuration par MARGUERITE de Billy, veuve d'Antoine Fouschier, Ec., le 7 août 1515.

Billy (Lyonnet DE) est nommé dans un partage entre les enfants de René de Marconnay et de Louise des Hayes, passé à Coulombiers le 8 mai 1516. On y voit qu'il devait à la tour de Marconnay un hommage lige pour son hôtel de Chasteau-Neuf. — Gén. de Marconnay.

C'est probablement lui qui, désigné comme seigneur des Ousches, Vté de Châtellerault, avait fait partie du ban de 1491.

Billy (Charles DE) était abbé de Ferrières, près Thouars, en 1521.

Billy (Louis DE), Ec., gouverneur pour le roi François Ier de la ville de Guise, habitait les environs de la ville de Chartres, où était allée s'établir la branche à laquelle il appartenait. Il eut plusieurs enfants de dame Marie BRICHANTEAU, son épouse; savoir : 1° JEAN, — 2° GEORGES, — 3° JACQUES, tous trois membres du clergé; — 4° CLAUDE, — 5° LOUIS, et deux autres, tous morts sur le champ de bataille en défendant la cause catholique.

Les articles qui suivent offriront quelques détails sur chacun d'eux.

Billy (Jean DE) était abbé de St-Michel-en-Lherm dès 1535, de Ferrières en 1556, et aussi des Châteliers de l'île de Ré. Dégoûté du monde, il écrivit à Jacques, un de ses frères, que son dessein était de lui résigner ses abbayes de St-Michel-en-Lherm et des Châteliers, et de se retirer chez les chartreux. Il avait donné tous ses soins à l'éducation de ce jeune frère, et l'avait envoyé dès sa plus tendre jeunesse à Paris pour y faire ses études. Celui-ci avait fait de grands progrès dans la langue latine, lorsqu'il fut rappelé à l'âge de 18 ans, et envoyé à Orléans, et ensuite à Poitiers, pour y étudier le droit; enfin, en 1566, Jean lui résigna ses abbayes, et exécuta le projet qu'il avait formé d'aller vivre chez les chartreux, et il devint en 1569 prieur de Gaillon, à Rouen.

Billy (Jacques DE) eut beaucoup à souffrir pendant nos guerres civiles. Son abbaye de St-Michel-en-Lherm fut entièrement détruite par Pierre des Vilattes, Sgr de Champagné. L'abbé se réfugia à Nantes, où, exposé à la fureur du soldat, il se vit contraint de sortir de cette ville et de mener pendant longtemps une vie errante et cachée. Après avoir eu la douleur de voir périr quatre de ses frères dans nos guerres civiles, il mourut lui-même à Paris, en 1581, dans la Psse de St-Severin. Ce savant religieux s'était livré à l'étude du grec et de l'hébreu; aussi, malgré les agitations continuelles qu'il éprouva, malgré son âge peu avancé lorsqu'il mourut, a-t-il laissé un grand nombre d'ouvrages très-estimés. On distingue surtout sa traduction de St Grégoire de Naziance en prose et en vers, et une autre de St Jean Damascène. Deux Poitevins célèbres ont particulièrement fait son éloge, Rapin et Ste-Marthe. Ce dernier, en parlant de Jacques de Billy, dit qu'il était littérateur, poëte et théologien, mais qu'il n'usa de sa poésie que dans des ouvrages de piété.

Tous les frères de Jacques de Billy combattaient dans les rangs des catholiques; deux d'entre eux furent tués à la sanglante bataille de Dreux, remportée par l'armée royale sur les protestants, le 19 décembre 1562. CLAUDE, le troisième, périt à la bataille de Jarnac, au milieu du triomphe du duc d'Anjou (1569).

Billy (Louis DE), frère des précédents, capitaine de gens de pied dans le régiment de Piémont, commandé par le Cte de Brissac, s'étant renfermé à Poitiers avec son régiment pour défendre cette ville contre les efforts des protestants, commandés par l'amiral de Coligny, eut une jambe emportée d'un coup de canon, le 23 août 1569, à la brèche du Pré-l'Abbesse, et mourut de cette blessure six jours après. On lisait autrefois sur un tableau peint sur toile, déposé à l'église cathédrale de Poitiers, une épitaphe en vers latins, qui nous a été transmise par Liberge, historien du siége de Poitiers, où le lecteur pourra la trouver. Nous nous bornerons à reproduire ici les deux autres épitaphes françaises consacrées à Louis de Billy, et rapportées par le même auteur.

Epitaphe de messire Loys de Billy, de la maison du Prunay, capitaine de gens de pied des vieilles bandes, qui fut blessé le 23e jour d'aoust 1569, à la brèche du Pré-l'Abbesse, et mourut le 30 dudit mois :

Cy-dessous gist Prunay, lequel suivant la trace
De ses nobles ayeulx et de toute sa race,
De son Dieu et son Roy pour la juste querelle,
S'opposant courageux à la tourbe rebelle
Qui d'un cœur trop outré de rage et de furie,
Faict la guerre à son Dieu, son Roy et sa patrie,
Après s'être trouvé comme un brave guerrier,
Soubs Brissac le tres preux de vaincre coustumier,

Digitized by Google

En cent et cent dangers, et en telle tempeste,
Avoir esté navré par deux fois en la teste,
Après s'estre trouvé en ces guerres civilles
Mille fois en combats et en assaux de villes,
Enfin pour toi, Poitiers, à l'estroict redigé
D'un extrême péril, sa vie a prodigé,
Repoussant de tes murs le cruel adversaire
Qui faisoit tout effort de te prendre et deffaire.
Monstre, bon citoyen, que d'un tel bénéfice
Tu n'es ingrat, offrant pour lui sainct sacrifice
D'humble oraison à Dieu, afin que par sa grâce
Il lui vueille donner au ciel heureuse place.

Autre à lui-mesmes.

Comme le marinier vogue à tous vents sur mer
Sans craindre aucunement le dangereux naufrage,
Et bien qu'il aye veu plusieurs de son lignage
L'un en ce gouffre icy, l'autre là s'abismer :
Ainsi le fort Prunay n'a point craint de s'armer
Pour excercer son bras au martial ouvrage,
Après trois frères mortz : car un noble courage,
Soit à vie ou à mort, ne cesse de ramer.
Doncques ainsi mourants, d'un renom perdurable
Augmentent pour jamais l'histoire vénérable
Des Billis de Courville et de Prunay aussi :
Laissant cy trois prélats comme belles estoilles
Qui luisent en sçavoir, en mœurs et en souci,
Pour servir aux chrestiens de timon et de voilles.

ARMOIRIES. — La famille de Billy portait « vairé d'or et d'azur à 2 fasces de gueules. » — Diction. de la Noblesse.

BINET (le R. P. Isidore), capucin, né à Niort vers 1693, entra en religion dès l'âge de 17 ans, fut lecteur de théologie, puis deux fois provincial. Il s'acquit dans ces fonctions l'estime générale, qu'il devait à un gouvernement doux comme ses mœurs et sa piété. Homme de science et prédicateur célèbre, il fut choisi dans un chapitre général de son ordre tenu à Rome, pour prêcher en l'église de St-Louis, appartenant à la nation française. Après une vie pleine de mérites et de vertus, Binet mourut à Poitiers, dans le couvent des religieux de son ordre, au mois d'avril 1774. Il était alors âgé de quatre-vingt-un ans, dont il avait passé soixante-quatre en religion. Aussi savant que bon religieux, il eût laissé des témoignages irrécusables de son talent, si sa modestie n'y eût mis obstacle. On regrette qu'elle lui ait fait demander à ses amis, en mourant, de livrer aux flammes un *Voyage d'Italie*, écrit pendant son séjour dans ces contrées, et dans lequel il avait relevé les erreurs et les indécences qu'on reproche à Misson. Jouineau des Loges, qui rapporte ce fait, ajoute que l'auteur lui avait permis de lire cet ouvrage, et qu'il y avait trouvé d'excellentes choses.

Binet a publié un livre important, intitulé *le Missionnaire controversiste*, ou *Cours entier de controverse*, in-folio, Poitiers, chez Jean Fleuriau, 1686. Dans cet ouvrage, l'auteur traite de tous les points de la foi catholique combattus par les calvinistes. La vérité de la croyance de l'Eglise y est prouvée non-seulement par l'Ecriture sainte, mais encore par les témoignages des saints Pères grecs et latins, et souvent par les écrits des protestants eux-mêmes. Ce livre accuse des connaissances réelles et un talent d'écrivain vraiment remarquable.

BION (Jean de Dieu-René), né à Niort en 1704, entra dans la carrière ecclésiastique, où il se distingua bientôt par ses vertus, par sa douceur et par ses excellentes qualités. Nommé curé de l'église Notre-Dame de Niort à la place d'Augier de la Terraudière, il se concilia l'affection de ses paroissiens, et surtout des pauvres, dont il était le père, et auxquels sa main généreuse dispensait d'abondantes et fructueuses aumônes. Absorbé par les soins de son pieux ministère, il ne croyait point devoir consacrer une partie de son temps à apprendre ses sermons, et il se contentait de les lire en chaire à ses auditeurs, qu'il avait le secret de toucher encore.

Ces sermons avaient en effet un mérite réel, et plusieurs ont été insérés dans le *Journal Chrétien*.

L'âge et les infirmités ne permettant plus à M. Bion de remplir son ministère avec autant de facilité qu'il l'aurait désiré, il résigna sa cure, qui fut donnée à M. Goiset, son ancien élève.

M. Bion avait légué en 1771 sa bibliothèque à la ville de Niort, et ce don généreux forma le noyau de la bibliothèque publique de cette ville, assez considérable aujourd'hui.

M. Bion mourut à Niort le 7 mai 1774, âgé de soixante-dix ans, peu de jours après avoir fait don à l'hospice d'une somme assez considérable, à laquelle il joignit l'envoi des quittances des arrérages des rentes qui lui étaient dues. — Jou. Lo., 1774, 28.

BLACHIÈRE (Louis de la), ministre de l'église réformée de Niort, est auteur d'un livre intitulé : « Dispute faite par écrit, en laquelle Louis de » la Blachière, ministre de la parole de Dieu en » l'église réformée de Niort, maintient que la messe » n'est point de l'institution de Jésus-Christ ; contre » Jules-César Boulanger, prédicant selon la doctrine » des jésuites, qui soutint la messe estre un service » expiatoire pour la rémission des péchés. » Imprimé

Digitized by Google

à Niort par Thomas Porteau en 1595, dédié à M. de Parabère, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général pour S. M. en Poitou en l'absence de M. de Malicorne, gouverneur du château et de la ville de Niort.

M. Boulanger, ne voulant point céder à son contradicteur les honneurs du champ de bataille, publia une brochure intitulée : « Réponse aux calomnies et » faussetés de Louis de la Blachière. » Poitiers, 1595, chez Blanchet.

Louis de la Blachière lui répondit dans une brochure intitulée : « Seconde dispute faite par escrit, en » laquelle Loys de la Blachière, ministre de la pa» role de Dieu en l'église réformée de Niort, soutient » qu'il n'a prononcé aucunes calomnies ny faussetés » contre la messe, etc. » Niort, Thomas Porteau, 1596. Et sans doute la discussion en resta là.

Il parait, par quelques morceaux de poésie placés au commencement et à la fin de ses *Disputes*, que M. de la Blachière était très-estimé des protestants. Les éloges pompeux qu'on lui prodigue ne laissent aucun doute à cet égard.

Sans nous préoccuper ici de la doctrine anti-catholique que ce ministre expose en ses écrits, nous nous contenterons de faire observer que l'auteur eût été mis en position de justifier sa réputation d'une manière plus honorable pour lui dans cette joute théologique, si son adversaire se fût un peu mieux défendu. En effet, nous avons peine à comprendre pourquoi M. Boulanger se donne la peine d'argumenter sérieusement pour prouver que le pape n'est pas l'antechrist; il nous semble que M. de la Blachière, se décidant pour l'affirmative, devait justifier cette opinion singulière, et alors son adversaire l'eût combattu, ce qui eût été infiniment plus naturel.

On trouve dans le premier volume du Recueil des choses mémorables advenues sous la Ligue, p. 593, une lettre écrite par M. de la Blachière à l'église de Niort et de St-Gelais. Cette lettre est datée de la Rochelle, le 20 décembre 1585. — Mss. d'Orfeuille.

BLACVOD. Cette famille noble, originaire d'Écosse, vint se fixer à Poitiers vers le milieu du XVI^e^ siècle, et depuis elle a donné à sa patrie d'adoption des hommes de science et de mérite.

Voici les renseignements que nous avons pu rassembler sur cette famille, à laquelle Dreux-Duradier et les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest ont consacré plusieurs pages.

Noms isolés.

Blacvod (Jean), nous dit Dreux-Duradier, fut écuyer du célèbre cardinal d'Amboise, mourut à Rome, où l'on voit encore son épitaphe dans l'église de St-Augustin, au champ de Mars; la voici telle que la donne Dreux-Duradier, qui la rapporte d'après Gabriel Naudé, dans son éloge d'Adam Blacvod :

Scotia quem genuit generosâ è stirpe Joannes
Blacvod, heu miser hìc est situs ante diem.
Clarus erat scutifer patris alti Rhotomagensis
Cardinalis, hìc placidæ frontis et oris erat.
Indè animi pietate, fide, et virtutibus impar
Carcere ab hoc tandem se tulit ad superos.

Blacvod (N.) épousa, le 1^er^ mai 1690, Dlle Anne Le Roy.

Blacvod (Geneviéve), Dlle de la Roche de Buneuil, avait épousé en 1651 Claude Legier, Sgr de la Fougeray, conseiller au présidial de Poitiers. Elle était sa veuve le 1^er^ mars 1696.

Blacvod (Etienne-Nicolas), Chev., Sgr du Marchais. Dlle Charlotte Bernardeau était sa veuve le 12 mars 1766, époque à laquelle Louis-Olivier de la Barre lui constitue une rente de 100 liv. — Mss. Garnier, 3.

Filiation suivie.

I^er^. — **Blacvod** (Guillaume), le premier connu, mourut les armes à la main en défendant sa patrie contre les invasions anglaises, laissant d'Hélène Reïd, son épouse, nièce de Robert Reid, évêque des îles Orcades, et chef du parlement d'Ecosse : 1° Adam, qui suivra ;—2° Henri, doyen de la faculté de médecine de l'université de Paris en 1592 et 1593, possédait un profond savoir dans la philosophie et la médecine où il excellait. Il eut un fils, Henri, lecteur royal en médecine et en chirurgie en 1624, qui fut tout à la fois orateur, médecin, soldat, courtisan, voyageur, homme d'intrigue, et mourut à Rouen le 17 septembre 1634. On a de lui les pronostics d'Hippocrate traduits en latin. Paris 1625, in-24.

3° Georges, qui professait d'abord la philosophie d'Aristote en 1571, se livra ensuite à l'enseignement de la théologie, pour ne pas se rendre indigne, dit son biographe, des riches bénéfices dont il jouissait. Il vint mourir à Poitiers, et fut inhumé dans l'église de St-Porchaire.

II^e^. — **Blacvod** (Adam) naquit à Dumferling en Ecosse, en 1539. Il était à peine âgé de dix ans lorsqu'il perdit sa mère, laquelle venait de succomber sous le poids de la douleur que lui avait causée la perte de son époux. Robert Reïd, son grand-oncle et son tuteur, l'envoya à Paris pour y faire ses études. Il eut pour maitres les célèbres Turnèbe et Daurat. Ce fut auprès de ce dernier que Blacvod puisa le goût

Digitized by Google

pour la poésie, qu'il a toujours conservé depuis. Il perdit en 1558 son unique soutien, Robert Reid, qui était venu en France en qualité d'ambassadeur pour le mariage de Marie, reine d'Ecosse, avec le Dauphin (depuis François II, roi de France). Ce prélat mourut à Dieppe, où il allait s'embarquer pour retourner en Ecosse. Adam y fit un voyage pour recueillir les débris de sa fortune, mais il ne trouva dans sa patrie que trouble et confusion. Revenu à Paris, Adam s'appliqua à la philosophie, aux mathématiques, et à l'étude des langues de l'Orient; alla se fortifier sur le droit dans les écoles de Toulouse, puis revint à Paris où il fit quelques cours de philosophie avec succès. Ayant été recommandé à Marie Stuart, reine d'Ecosse et douairière de France, par Jacques Beton, archevêque de Glascow, il reçut gratis, vers 1560, de cette princesse, qui avait eu le Poitou pour son douaire, un office de conseiller en la sénéchaussée présidiale de Poitiers, où il épousa quelque temps après Marie COURTINIER, fille de Nicolas, receveur général des finances en Poitou.

Le présidial reçut Adam avec toute la faveur due à son mérite. Il devint dans la suite le conseiller secret et intime de Marie Stuart, et il paya d'un dévoûment sans bornes à la personne et à la cause de cette princesse, lorsqu'elle fut malheureuse, tout ce qu'il en avait reçu au temps de sa puissance éphémère.

Plus heureux que bien d'autres, Adam de Blacvod pouvait mettre au service de sa royale protectrice des armes de plus d'un genre; et s'il eût suffi d'une plume habile pour la ravir aux chaînes d'Elisabeth et au bourreau, certes Marie n'eût pas trouvé en Angleterre, au lieu d'une couronne, un échafaud. Presque tous les ouvrages d'Adam Blacvod sont consacrés à la défense de la reine, et ils se ressentent de la conviction profonde qui animait l'auteur.

On distingue parmi eux : 1° l'Apologie des rois, avec ce titre : *Adversus Georgii Buchanani de jure regni apud Scotos, pro regibus apologia*; avec une épître dédicatoire à Marie Stuart et à Jacques VI, son fils, datée de Poitiers du 29 octobre 1580. Nous en connaissons deux éditions, la première de 1581, la seconde de 1588; in-8°, à Paris, chez Arnoult Sittard. C'est une réfutation des principes professés par Buchanan, Hubert Longuet, Jean de Leyde et autres, lesquels proclamaient alors hautement les principes anarchiques qui devaient plus tard conduire sur l'échafaud une autre victime royale. C'était de Poitiers qu'Adam Blacvod plaidait ainsi la cause de la souveraine légitime de sa patrie. Cette circonstance empêcha peut-être que cet ouvrage ne fit toute la sensation qu'il devait produire, et qui assure à son auteur des droits incontestables au souvenir de la postérité.

Un autre ouvrage d'Adam porte ce titre : *De vinculo religionis et imperii libri tres adversùs eos qui perduellionem fuco pietatis adumbrant.* Ce traité, dédié à Marie Stuart par une lettre du 31 mars 1573, parut d'abord en deux livres seulement; en 1612, l'auteur en ajouta un troisième, dans une nouvelle édition qu'il donna à Poitiers.

3° *In psalmum Davidis L cujus initium est, Miserere mei, Deus, Adami Blacvodæi meditatio*, dédiée à Geoffroy de St-Belin, évêque de Poitiers, par une lettre du 16 mai 1608.

4° *Varii generis poematia*, dans lequel il réunit toutes ses poésies, et qu'il mit sous le patronage de Nicolas Bruslart, chancelier de France, par son épître dédicatoire datée de Poitiers du 30 mars 1609.

5° *Martyre de Marie Stuart, reine d'Écosse et douairière de France*, avec cette épigraphe : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.* Dans cet ouvrage, Adam Blacvod a déployé toute la puissance de son talent pour stigmatiser les traitements cruels dont l'infortunée reine d'Ecosse fut la triste victime. S'il s'est laissé emporter peut-être un peu trop loin par la chaleur avec laquelle il prenait la défense de sa souveraine immolée à la vengeance d'une rivale implacable, n'est-il point excusable, lui surtout qui devait tant de reconnaissance à cette reine malheureuse? Certes la fidélité poussée à ce point est si rare, que nous serions presque tentés de l'admirer jusque dans ses erreurs.

Les œuvres latines et françaises d'Adam Blacvod furent réunies en 1644 par les soins de Gabriel Naudé, et imprimées à Paris chez Sébastien Cramoisy, avec ce titre : *Adami Blacvodæi in curiâ præsidialii Pictonum, et urbis in decurionum collegio regis consiliarii, opera omnia.*

Outre les ouvrages imprimés, Dreux-Duradier dit avoir eu entre les mains un Mss. de 300 pag. ou environ, contenant plusieurs discours et poésies latines.

On doit présumer sans doute, d'après le premier ouvrage de Blacvod, qu'il était sincèrement pénétré des sentiments d'obéissance dus à son souverain légitime, et qu'il ne savait point transiger avec ses devoirs. Aussi, dit Dreux-Duradier, « il resta presque immobile d'étonnement, lorsqu'il apprit que la ligue » était conclue contre Henri III, en 1588. » Poitiers ayant embrassé ce parti, Adam Blacvod fut quelques jours après grièvement insulté par un savetier ligueur, qui lui prodigua les épithètes de traître et de partisan du Béarnais, épithètes qu'il n'épargnait à aucun des anciens officiers du présidial. Ce même

Digitized by Google

ligueur l'insulta quelques mois plus tard dans la rue, et l'accusa de trahir la ville et d'avoir reçu de l'argent pour la livrer aux huguenots. Blacvod lui répondit avec la dignité d'un homme incapable d'une telle bassesse. Le savetier soutint qu'il savait bien ce qu'il disait, et le menaça même de le tuer; sur quoi Blacvod lui répliqua qu'il se ferait pendre. Peu après, cette prédiction fut vérifiée, et le calomniateur fut en effet pendu pour divers crimes dont il s'était rendu coupable. La populace prétendit que cet homme était un martyr, « et que l'on avait vu le St-Esprit en forme de » colombe s'arrêter sur l'épaule du patient, lui parler » à l'oreille et le consoler au gibet. »

Après de tels antécédents, on s'explique difficilement comment Adam de Blacvod fut appelé, en 1589, au conseil particulier de la ligue par les membres du tiers état de Poitiers, et comment il fut fait échevin par la ligue le 4 janvier 1593.

Quant à sa fidélité inviolable à la cause de Marie Stuart, elle peut autoriser à croire que la reine lui donna quelques témoignages de sa reconnaissance. Parmi ces témoignages, M. l'abbé Auber, auteur d'une notice insérée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1841), cite un poignard damasquiné qu'une tradition constante désigne comme ayant été donné par la reine à Adam de Blacvod, lorsque, déjà aux prises avec l'adversité, Marie avait eu mainte occasion d'éprouver la touchante loyauté de son courageux serviteur. Bien que rongé d'oxyde, ce bijou, précieux par les souvenirs qu'il consacre, est aujourd'hui conservé avec un soin religieux par M. Bellin de la Boutaudière, seul représentant, par sa mère, de la branche de Blacvod établie à Poitiers. On nous pardonnera de faire remarquer, à l'appui des arguments que l'on a fait valoir en faveur de l'origine de ce cadeau royal, l'analogie frappante qui existe entre le passage de l'Apocalypse gravé sur la lame du poignard (*Beati qui in Domino moriuntur*), et l'épigraphe placée par Adam de Blacvod en tête du 5e ouvrage que nous avons cité : « *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.* »

Marie Courtinier étant venue à mourir laissant de son mariage quatre garçons et sept filles, Adam se remaria avec Françoise Baron; elle vivait encore le 4 mai 1627, et se qualifiait de veuve dudit Blacvod. — Gén. de Lauzon; Comment. sur la cout. de Poitou de Constant et Filleau.

Adam Blacvod mourut à Poitiers en 1613, âgé de 74 ans, et fut inhumé dans l'église de St-Porchaire.

Voici les noms des enfants sur lesquels nous avons pu recueillir quelques renseignements : 1° Jacques, Ier du nom, qui suit; — 2° N., autre de ses fils, prit le parti des armes, et fut tué à l'assaut de St-Paul-l'Amiate près Castres, dans le haut Languedoc; — 3° N., fille, épousa en premières noces Jacques Criton, et en secondes François de la Motte-le-Vayer. Elle fut mère de François de la Motte, mort à 35 ans, et auteur d'une traduction de Florus, publiée en 1656 sous le nom de Monsieur, frère unique de Louis XIV; — 4° Françoise était, vers 1630, veuve de Jacques Marchand, Ec., Sgr de Puypaillé; — 5° (peut-être) Françoise, mariée à N. Certany, laquelle agissait comme sa veuve en 1649.

IIIe. — **Blacvod** (Jacques), Ier du nom, l'un des fils d'Adam, fut conseiller au présidial de Poitiers et reçu en 1610. Il prenait le titre d'Ec., Sgr de Frozes, et s'allia en 1612 à Robinette Provost, fille de N., Sgr de la Turcaidière, sénéchal de Châteaumur. Il vivait encore en 1644. Nous pensons qu'il eut pour fils

IVe. — **Blacvod** (Jacques de), IIe du nom, Ec., Sgr de Frozes, mort avant 1682, avait été reçu trésorier des France au bureau de finances de cette ville en 1630. Il avait épousé en 1655 Françoise Dreux, qui agissait comme sa veuve le 2 janvier 1682.

Ve. — **Blacvod** (Jacques de), IIIe du nom, Ec., Sgr de Frozes, vivait vers 1700.

VIe. — **Blacvod** (Simon-Xavier de), fils du précédent, Chev., Sgr du Pinier et de Frozes en partie, chevalier de St-Louis, servit comme sous-brigadier au ban des nobles du haut Poitou, réuni à St-Jean-d'Angély en 1758. Il n'a eu de Marie-Thérèse de la Chesnaye, sa femme, morte en 1784, que trois filles : 1° Marie-Thérèse, mariée à Poitiers, le 15 avril 1776, à Jean-Philippe Bellin de la Boutaudière, Chev., Sgr des Côtes, garde du corps du roi, capitaine de cavalerie, morte le 21 juin 1819, âgée de 86 ans; — 2° Anne-Radégonde, mariée au mois de janvier 1778 à Joseph de Gaillard, Ec., dont une fille, Scholastique Gaillard de Blacvod, morte à Poitiers le 15 novembre 1837; — 3° Marie-Anne, morte le 19 novembre 1783. En elles s'est éteinte la branche de la famille de Blacvod établie en Poitou depuis 1560.

ARMOIRIES. — La famille de Blacvod porte « d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'une » losange d'argent à dextre, d'une étoile d'or à sé- » nestre, et en pointe d'un croissant d'argent, écar- » telé de gueules à une tête de cerf d'argent coupée » et posée de profil. » — Arm. de Poit.

BLANCHET (Pierre), avocat et poëte, naquit à Poitiers vers le milieu du XVe siècle. Doué d'un esprit caustique et naturellement enclin à la plaisan-

Digitized by Google

terie, il se livra avec une sorte de passion à la composition de ces farces satiriques qu'on appelait alors *mystères*, et dans lesquelles il ne dédaignait pas de se faire acteur et de jouer publiquement les premiers rôles avec les clercs de la Basoche. Rien n'était épargné par cet Aristophane de tréteaux, qui ne craignait point de mettre en scène tous les ridicules et les défauts de ses compatriotes, sans égard pour leur rang, sans respect pour la position sociale qu'ils pouvaient occuper.

Au milieu des écarts de cette muse grossière, on a signalé des éclairs de génie; et M. de Beauchamps, dans ses Recherches sur les théâtres de France, est allé jusqu'à attribuer à notre compatriote la célèbre farce de l'*Avocat Patelin*. Sans entrer dans aucune discussion au sujet d'une opinion qui fait honneur à notre pays, nous nous bornerons à faire observer qu'il fallait que Blanchet eût acquis une bien grande réputation, et que cette réputation fût au moins méritée, pour qu'il ait été possible de lui attribuer l'idée d'une pièce qui passa longtemps pour un chef-d'œuvre, et que l'on peut encore aujourd'hui regarder comme un modèle de genre.

Après de beaux succès littéraires et scéniques, Blanchet, âgé de plus de quarante ans, fit sans doute quelques réflexions sur son genre de vie, et changea brusquement de conduite. Il se fit prêtre, et remplit les devoirs de son nouvel état avec décence et d'une manière édifiante. Il mourut en 1519, à l'âge de soixante ans. Bouchet parle du testament en vers de Blanchet, son ami, dans lequel il fut désigné comme l'un de ses trois exécuteurs testamentaires. A en juger par la forme et par le fond de ce testament, il est aisé de voir que la folle gaîté du poëte et du comédien perçait sous la soutane du prêtre, et que le but du testateur, en traçant cette pièce originale, était plutôt d'amuser ses amis que de les enrichir. Il chargea, par exemple, ses trois exécuteurs de faire dire trois cents messes à son intention; mais il exigea que ce fût à leurs propres frais.

Epitaphe de Pierre Blanchet composée par Bouchet, son ami.

Ci-dessous git ce lapideux cachet (*tombe*)
Le corps de feu maître Pierre Blanchet,
En son vivant poëte satyrique,
Hardi sans lettre (*permission*), et fort joyeux comique.
Lui étant jeune, il suivit le palais,
Où composoit souvent rondeaux et lays,
Faisoit jouer sur échaffaux Bazoche;
Et y jouoit par grand art sans reproche,
En reprenant par ses satyrics jeux
Vices publics et abus outrageux:
Et tellement que gens notés de vice
Le craignoient plus que les gens de justice,
Ne que prêcheurs et concionateurs
Qui n'étaient pas si grands déclamateurs.
Et néantmoins parce qu'il fut affable,
A tous étoit sa présence agréable.
Or, quand il eut quarante ans un peu plus,
Tous ces ébats et jeux de lui forclus,
Il fut fait prêtre, et en cet état digne,
Duquel souvent se réputoit indigne,
Il demeura vingt ans très-bien disant
Heures et messe, et paisible gisant.
Et néantmoins par passe-temps honnête,
Lui qui n'étoit barbare, ne agreste,
Il composoit bien souvent vers huitains,
Noëls, dictiés (*discours*) de bonnes choses pleins
Et pour la fin, son ordonnance ultime
Et testament fit en plaisante rime,
Où plusieurs legs à tous ses amis fit
Plus à plaisir qu'à singulier profit.
Nous fûmes trois que ses exécuteurs nomme
Lesquels chargea de faire dire en somme,
Après sa mort, des messes bien trois cents,
Et les payer de notre bourse, sans
Rien de ses biens, lesquels laisseroit prendre
Comme assuré qu'à ce voudrions entendre.
Après mourut sans regret volontiers
L'an mil cinq cent et dix-neuf à Poitiers,
Dont fut natif. Priez donc Dieu pour l'ame
Du bon Blanchet, qui fut digne qu'on l'ame.

Nous présumons que JEAN Blanchet, imprimeur à Poitiers, et qui s'était acquis dans son art une réputation méritée, était de la même famille que celui qui précède.

BLASON (DE). Cette famille ancienne et illustre, qui possédait la baronnie de Mirebeau dans les siècles les plus reculés, s'est alliée avec la maison royale de France, si l'on en croit les pièces qui existaient dans le cartulaire de l'abbaye de Fontevrault.

Blason (Jean DE), Sgr de Mirebeau, vivait en 1097. Il fournit des secours à Foulques Rechin, comte d'Anjou, contre Guillame, roi d'Angleterre. — *V.* Vitalis, Hist. eccles., liv. X.

Le cartulaire de St-Maur nous fournit quelques noms appartenant à cette famille.

« Johannes, proconsul, Thebaudus F. ejus, et » Mathildis Thebaudi uxor dant decimam de omnibus » rebus quas apud *Blazonum* habebant; concedentibus Fulcone com. Andeg. et Aremburg. uxore » Heliæ Cenomanum com. F. Drogone abbate. » Eudo de Blazone dominic., Vassus Oderico abb.

Digitized by Google

» Vindoc. GOFFRIDUS de Blazone, cancellarius co- » mitis Goffridi Andegav. » Fol. 210. Christi 1105, JOANNES de Blazone ibidem. — Besly, Evêq. de Poit., 121.

Blason (Geoffroy DE), Sgr de Mirebeau, vivait vers 1116; il était chancelier de Geoffroy, comte d'Anjou. Il est fait mention de ses filles dans une charte de l'abbaye de Fontevrault de cette même année.

Blason (Chalon et Philippe DE) firent en 1119, sous le pontificat du pape Calixte II, une donation au monastère de Fontevrault du lieu *de Sancti-Carifefi*.

Blason (Thibault DE), Sgr de Mirebeau, vivait en 1135. Il est fait mention de lui dans une charte de cette même année, déposée aux archives de Fontevrault.

Blason (Maurice DE), évêque de Nantes, fut transféré à l'évêché de Poitiers, à la prière du chapitre de cette dernière ville, comme on le voit par la bulle du pape Innocent III, donnée en 1198. Il fonda vers 1200 le chapitre de Notre-Dame de Mirebeau, à la prière de THIBAULT de Blason, Sgr de Mirebeau, son neveu, et des habitants, sous la dignité d'un chevecier, et sans préciser le nombre des chanoines.

L'on voit dans le Grand Gauthier MAURICIUS *de Blazon, Pictavensis episcopus, sedet* 25 *ann.*

On ignore l'époque de sa mort, mais on le retrouve encore en 1213, 1214. La tradition veut qu'il ait été inhumé au milieu du chœur de l'église de Mirebeau. On y voyait, dit-on, avant les premiers troubles des protestants, sur un tombeau, la figure en bois d'un évêque ayant la mitre et la crosse. On prétend aussi qu'après l'embrasement de cette église, on avait vu des soldats fouiller la terre du tombeau, et qu'ils en avaient retiré une crosse en bois ornée de quelques pierreries; d'autres ont assuré qu'avec ces ossements l'on avait aussi trouvé quelques ornements d'évêque. — Besly, Evêques de Poitiers.

Blason (Thibault DE), Sgr de Mirebeau, fut un des seigneurs poitevins qui signèrent pour le roi de France, en 1207, une trêve convenue avec le roi d'Angleterre. Il est le neuvième des quinze témoins qui sont présents à la donation faite par Marguerite de Berrie, veuve de Hugues d'Amboise, à l'abbaye de Ste-Croix, pour célébrer son anniversaire et celui de son mari. Il était sénéchal du Poitou en 1227,—F.— et chevalier banneret. VALENCE, sa veuve, prêta en 1229 serment de fidélité au roi saint Louis pour les divers châteaux qu'elle possédait, s'engagea à ne point se marier à un de ses ennemis, et à lui livrer quand il voudrait son château de Massiac. Cette pièce singulière, qui se trouve aux archives du royaume, est scellée d'un scel sur lequel on voit une femme debout.

Blason (N... DE), sa fille, qui était parente de la reine de France du côté de son père, épousa Guy IV dit *le Jeune*, vicomte de Limoges, fils de Guy III et d'Ermengarde. Elle n'eut point d'enfants. La chronique de Limoges place ce mariage vers l'an 1243.

Blason (Thibault DE), prenant le titre de Valet en 1248, fit partie du ban des nobles poitevins assemblés à Issoudun en 1253.

Blason (Marguerite DE), dame de Blason et de Mirebeau, avait épousé Thibault, Sgr de Bonis en Berri, dont est issue une fille, Marguerite, mariée à Jean de Bouville, chevalier, et qui porta dans cette maison les terres de Blason et de Mirebeau.

Les notes qui composent cet article sont extraites en partie d'un manuscrit latin de Nicolas de Ste-Marthe, de D. Fonteneau et de Besly.

BLOM (DE). Ce nom s'écrit, dans les vieux titres, Blaom, Blaon et Blahon. Il appartient à une de plus anciennes familles du haut Poitou, qui, à une époque reculée, et dont, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu préciser la date, possédait la terre de Beaupuy, située près de la ville de Montmorillon, laquelle était alors fort importante, et était qualifiée, dans des actes très-anciens, de *terre* et *maison forte*. L'article consacré à cette famille a été rédigé sur un grand nombre de pièces originales et de copies de titres qui nous ont été communiquées, ou que M. Filleau possédait dans son cabinet.

Noms isolés.

Blom (Pierre DE), Ec., épousa, selon la Thaumassière (Hist. de Berri, 890), N... FROTIER, dame de Chambonneau, fille de Colin, Ec., Sgr de la Messelière, et de Jeanne d'Usseau. — La Chesnaye-des-Bois et MM. Robert du Dorat (collect. de D. Fonteneau) disent que Colin Frotier maria Guillemette, sa fille, le 21 août 1447, à Jean le Blond, Sgr de Ressonneau. Or, comme nous trouvons quelques membres de la famille de Blom qui figurent avec le titre de Sgr de Ressonneau, nous sommes portés à croire que ce nom, mal orthographié, désigne le même personnage dans les trois auteurs.

Blom (Pierre DE), Ec., Sgr de Beaupuy, figure, sous la date du 7 décembre 1418, dans une série d'aveux et dénombrements.—Ar. dép.

Blom (François DE) reçut en 1472 un hommage des hommes demeurant au village des Plans. Il paraît qu'il était religieux de l'ordre de St-Benoît.

Blom (Guillaume DE), Ec., Sgr de Ressonneau et

Digitized by Google

de Beaulieu, était marié avec Marguerite BRULON. Il figure dans une série d'hommages, aveux et dénombrements, sous la date du 18 mars 1498. — Ar. dép.

Blom (Jean DE), Ec., Sgr de Mareuil, soutint un procès contre Marguerite de Couhé, veuve de Guillaume Lignaud, Ec., Sgr de Lage-Bernard, et contre leurs enfants, pour les droits de lods et ventes de certains héritages sis au lieu de la Buxière, dont il était Sgr foncier. Il y eut des sentences rendues au présidial de Poitiers les 6 mars 1574, 24 septembre 1576, etc.

Blom (Jean DE), Ec., Sgr de la Salle-d'Arnac, fit défaut au ban des nobles de la haute et basse Marche, convoqué le 29 juillet 1577.

Blom (Antoinette DE) épousa en premières noces Pierre de Feydeau, Ec., Sgr en partie de la Motte de Pressac; en secondes noces, Mathieu de Bessac, Ec., Sgr de la Feuilletrye; et en troisièmes noces, Pierre de Vezien, Ec., Sgr de Champagne, avec lequel elle vivait le 4 mars 1612. — Gén. de Bessac.

On trouve dans le tableau imprimé en 1667 des nobles de Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de confirmation :

Blom (Gaspard DE), Sgr de la Brunetière, demeurant Psse de Château-Larcher, et

Blom (Eléonore DE), veuve de Gauthier Bardonnin, Ec., Sgr de Logerie.

Blom (René DE), Ec., Sgr de Crouzeilles, et dame Catherine TASTREAU, son épouse, se font une donation mutuelle, passée le 4 janvier 1670 par Triant, Nre à Champagné-St-Hilaire. — Mss Garnier, 2.

Blom (Emmanuel DE), Ec., Sgr de Saulgé, vivait vers 1695.

Blom (Marguerite DE) avait épousé Mess. Louis du Drac, Ec., Sgr de Bois-Bousseau, comme il appert, entre autres, de l'acte de baptême de Louis-Sylvain leur fils, baptisé Psse de Paisay-le-Sec, le 10 septembre 1708. — Extrait signé Pothier, curé dudit lieu.

Blom (Guillaume DE), Ec., Sgr de Raisonneau, avait eu de N. DE LA BOULONNIÈRE, sa femme, une fille, JEANNE, qui épousa François Audebert, Sgr de Laubuge. — Reg. du grand prieuré d'Aquit. — Bib. de l'Arsenal.

Blom (Jeanne DE) avait épousé Benoît Drouhet. — Extrait d'un arbre généalogique de la famille de la Lande de Cimbré.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **BLOM** (DE), BRANCHE DE BEAUPUY.

I^er^. — **Blaom** (Jehan DE), Ec., Sgr de Puyrenaud et de Blaom, vivait en 1302.

II^e^. — **Blaom** (Aimeri DE), Ec., rendit hommage en 1377 au Cte de Poitou pour la terre de Beaupuy.

III^e^. — **Blahom** (Jean DE), rendit aveu de la même terre de Beaupuy en 1391 au duc de Berri, Cte de Poitou; il avait épousé en 1382 Jeanne DE BEAUPUY.

IV^e^. — **Blom** (Jean DE), Ec., Sgr de Beaupuy et de Plaisance dès 1418. Il rendit aveu au château de Montmorillon pour sa terre de Beaupuy. L'on voit par une transaction du 14 mars 1471, signée J. Feyraud et Courivaud, Nres à Mortemart, et une ratification de partage du 5 octobre 1485, signée P. Sautereau et P. David, Nres à Montmorillon et à Lussac-les-Châteaux, qu'il avait épousé Dlle Marguerite DUCHASTENET.

Il en eut : 1° JACQUES, qui suivra; — 2° JEAN, dont le nom et la descendance nous sont révélés par la transaction du 14 mars 1471, précitée, et par une ratification du 5 octobre 1485 de l'acte de partage des biens de la succession de Jean de Blom et de Marguerite Duchastenet, eut, aux termes de ces actes, deux filles : 1° JACQUETTE, qui figure dans le premier; — 2° LOUISE, qui figure dans le second.

V^e^. — **Blom** (Jacques DE), Ec., Sgr de Beaupuy, reçut de la part de Jean son père donation de l'hôtel de Beaupuy, par acte du 2 juin 1454, signé G. Bardin et G. David, Nres à Montmorillon et Lussac-les-Châteaux. Il figure dans un titre latin de 1436 avec la qualification de *vir nobilis*. Il rendit en 1467 aveu de sa terre de Beaupuy, et mourut peu de temps après. Il avait épousé Catherine COUAIGNE, laquelle, dans l'acte du 14 mars 1471, précité, agit comme tutrice de ses enfants mineurs. Il eut de son mariage deux fils : 1° MONDOT, qui suivra; — 2° REGNON, ainsi qu'il résulte de la transaction et de la ratification de partage mentionnées au 4^e^ degré, et d'une transaction sur partage entre Dlle Catherine Couaigne, veuve de feu Jacques de Blom, et Mondot et Regnon de Blom, leurs enfants, et passée le 11 octobre 1492, signée J. Gibusson et D. Halis, Nres à Montmorillon. Regnon se maria à Isabeau CHASTEIGNER, dont il eut une fille, RENÉE. Regnon étant mort, Isabeau Chasteigner se remaria à Guillaume Fricon, Ec., Sgr du Breuil, comme il appert par une transaction passée entre Catherine Couaigne, veuve de Jacques de Blom, Mondot de Blom, d'une part; Guillaume Fricon et Isabeau Chasteigner, d'autre part; touchant la garde noble et l'administration des biens de Renée, conflées à ladite Couaigne et audit Mondot, aïeule et oncle de la mineure, 14 juin 1501; signée de Matorte et de la Rechambodie, Nres à l'Ile-Jourdain et à Châtellerault.

VI^e^. — **Blom** (Mondot DE), Ec., Sgr de Beaupuy et

Digitized by Google

de Plaisance, assista comme homme d'armes au ban des nobles du Poitou de 1491. Le 12 janvier 1488, il avait épousé, par contrat signé J. Halis et L. Bardin, Nres de la châtellenie de Verneuil, Dlle Jeanne d'Oyron, fille de nobles personnes Jean, Ec., Sgr de la châtellenie de Verneuil, près Loches, et de feu Dlle Marguerite de la Rivière. Il eut plusieurs enfants, dont trois sont nommés dans un partage de biens qu'il fit le 9 septembre 1533, signé Raguellet, Nre; ce sont : 1° Antoine, qui suit; — 2° Florent, chef de la branche qui sera rapportée au § II; — 3° Jean. D'autres titres nous révèlent les noms de deux autres enfants : — 4° Christophe, religieux de l'ordre de St-Benoit, prieur du Teuil; — 5° Jacques, Sgr de Fontaine, qui fit montre comme homme d'armes le 12 décembre 1485.

VII°. — **Blom** (Antoine de), Ec., Sgr de la terre et maison forte de Beaupuy, fit montre comme homme d'armes le 12 décembre 1485. Il avait épousé Françoise de Montrocher, dame de Puyregnaud; elle était veuve en 1564, et mourut le 17 novembre 1583. De ce mariage est issu

VIII°. — **Blom** (Melchior de), Chev. de l'ordre du Roi, et Sgr de Beaupuy et de la Remigère, figure, sous la date du 3 juillet 1561, dans une série d'aveux et dénombrements.—Ar. dép.—Il épousa, par contrat du 20 juin 1557, Marguerite de Gaing, décédée à Plaisance en 1602, fille de feu François, Ec., Sgr d'Oradour et de Bricuil, et de Jeanne de Montrocher. Melchior était mort dès 1583, laissant en bas âge plusieurs enfants, savoir : 1° Christophe, resté l'ainé, est-il dit dans un contrat, ce qui prouverait qu'il avait eu d'autres frères qui l'avaient précédé; — 2° Françoise, morte fille, testa le 17 décembre 1586; — 3° Renée, mariée, par contrat du 29 novembre 1583, à Pierre de Boislinards, Ec., Sgr dudit lieu de Boislinards, alors appelé Boulinards; — 4° autre Françoise.

IX°. — **Blom** (Christophe de), Ec., Sgr de Beaupuy et de Plaisance, né en 1565, mort avant 1640, avait épousé, par contrat du 26 novembre 1595, Héliotte ou Liette de la Beraudière, fille de François, Chev. de l'ordre du Roi, Sgr de Rouhet et de l'Ile-Jourdain. Christophe prenait aussi en 1601 le titre de Sgr de Maugué, et possédait quelques héritages dans l'étendue de la terre de Cercigny. De son mariage sont issus : 1° Melchior, Éc., Sgr de Beaupuy, qui sans doute mourut sans postérité, car Emmanuel, son frère puiné, prenait en 1662 le titre de Sgr de Beaupuy; — 2° Emmanuel, qui va suivre; — 3° Elisabeth, mariée à Jacques Estourneau, Ec., Sgr de la Locherie.

X°. — **Blom** (Emmanuel de), Ec., Sgr de Beaupuy, fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue, et il prend son domicile Psse de Crousilles. Il avait épousé le 18 mars 1654 Marguerite Morault, qui mourut le même jour et à la même heure que lui, ainsi que le constate l'inscription suivante, gravée sur une tombe devant le maitre-autel de l'église de Plaisance :

« Cy gissent messire Emmanuel de Blom, chevalier, » seigneur de Baupuy, et dame Marguerite Morault, » son épouse, qui décédèrent tous deux à même » heure dans leur château de Baupuy, le huitième » jour de mars mil six cent quatre-vingt. *Requies-* » *cant in pace.* »

XI°. — **Blom** (Gaspard de), Ec., Sgr de Beaupuy, fils des précédents, servait en 1695 dans les gendarmes de la garde. Il devint seul propriétaire de la terre de Beaupuy, par suite du décès d'Emmanuel son frère. Il s'était allié, par contrat du 31 janvier 1680, à Marie-Anne Petitpied, dont il eut : 1° Sylvain, qui suit; — 2° Marie-Françoise, mariée, le 12 mars 1709, avec François de Taveau, Chev., Sgr de la Féraudière. Devenu veuf, Gaspard de Blom épousa, par contrat du 13 août 1695, Marie-Anne Jacquemin, dont il eut : 3° Jean-Gaspard, Ec., Sgr d'Ouzilly, lequel épousa, par contrat du 15 octobre 1729, Dlle Marie-Anne Taveau; le 27 juillet 1748 ils reçurent une déclaration roturière. Jean-Gaspard fit partie du ban des nobles du haut Poitou, convoqué à St-Jean-d'Angély en 1758. Marie-Anne Taveau, sa femme, mourut le 21 février 1794, à l'âge de 84 ans, sans postérité; — 4° Pierre, Sgr de Lage, de Plaisance, etc., marié à Dlle Goudon de l'Héraudière, dont deux filles : l'une, Marie-Anne, mariée à Martial du Fenieu, Ec., Sgr de Vaulourdolles; — 5° Mathurin, prêtre; — 6° André, qui continuera la filiation, et sera rapporté après la postérité de Sylvain, son frère consanguin.

XII°. — **Blom** (Sylvain de), Éc., Sgr de Beaupuy, épousa, par contrat du 15 août 1718, Jeanne Jacquemin, nièce de celle qui avait épousé Gaspard de Blom son père, fille de Pierre Jacquemin, conseiller du roi, maire de Montmorillon, et de dame Geneviève-Goudon de la Lande. De ce mariage naquirent deux filles, dont l'une mariée le 16 janvier 1738 à François-Joseph de la Barre, Sgr de l'Aage, chevalier de Saint-Louis, et l'autre à N... Démarquais de Ceré, auxquels elles portèrent la terre et Sgrie de Beaupuy. Ce fut en leur nom que leur mère rendit hommage au château de Montmorillon, le 2 septembre 1740, comme veuve et tutrice de ses filles mineures, de

Digitized by Google

la terre de Beaupuy et du fief de la Remigère.

XII^e. — **Blom** (André), Sgr de Boussigny, devint après le décès de ses frères Sgr d'Ouzilly. Il épousa, le 19 décembre 1735, Jeanne DE NÉGRIER, fille de Gilles-Rémi, dont un fils, qui suit.

XIII^e. — **Blom** (Jean-Gaspard), né le 1^er septembre 1740, épousa, le 27 février 1764, Marie-Marthe DE VÉRINE, fille de Jean, Sgr de St-Martin-le-Maux, dont : 1° ANDRÉ-JEAN-MELCHIOR, qui suit; — 2° ANTOINE-ARMAND, marié à Dlle Dupin de St-Barban; — 3° LOUIS-GASPARD, marié à Dlle Geneviève de Fournelle de Purcy; et trois filles.

XIV^e. — **Blom** (André-Jean-Melchior DE) épousa, le 26 août 1795, Dlle Louise-Marguerite LAURENS DE LA BESGE, fille de Pierre, conseiller du roi à la sénéchaussée de Montmorillon, et de dame Sylvine-Françoise Ranjon, dont un fils, qui suit.

XV^e. — **Blom** (Gaspard-Antoine-Armand DE), né le 10 mai 1796, épousa, le 7 février 1823, Dlle Monique-Alexandrine BERNARDEAU DE MONTERBANT, fille d'Alexandre et de Dlle Pauline-Marie de Taveau de Veaucourt, dont 1° : MARIE-ANDRÉ-ALEXANDRE-ANATOLE, né le 26 novembre 1825; — 2° LOUIS-JOSEPH-ALMON, né le 19 juin 1827; — 3° MARIE-ANNE-ALPHONSINE, née le 24 novembre 1828 : — 4° MARIE-LOUISE, née le 8 août 1830; — 5° MARIE-EUGÈNE-ARSÈNE, né le 23 décembre 1832.

§ II. — BLOM (DE), BRANCHE DE MAUGUÉ.

VII^e. — **Blom** (Florent DE), fils de Mondot de Blom et de Dlle Jeanne d'Oyron, rapportés au VI^e degré du § I^er, épousa Dlle Renée DE MONTSORBIER, fille aînée d'Antoine, Ec., Sgr de Maugué et de la Beaumenière, et de Dlle Louise de Fay, par contrat passé le 11 février 1538, et signé Pinot, Nre à Châtel-Achard. Florent était mort avant le 9 juin 1553, car à cette époque Renée de Montsorbier se qualifiait sa veuve dans un aveu qu'elle rendit à Pierre de Blet. Florent laissait pour enfants : 1° AULBIN, qui suit; — 2° FRANÇOIS; — 3° FLORENT, qui firent leurs preuves de noblesse pour entrer dans l'ordre de Malte, comme on le voit par le procès-verbal de présentation des pièces et titres faite par-devant frère Jacques Ysoré, commandeur de Balan, etc. (frère Charles de Meselin étant alors grand prieur d'Aquitaine), en date du 28 août 1567, et signé F.-J. Ysoré, F.-P. Bounyn. François est qualifié Sgr de Chambonneau dans un partage qu'il fit avec Aulbin, son frère aîné, le 9 juillet 1581, signé Guignard, Nre à Poitiers; et il obtint, le 4 novembre 1598, d'être confirmé dans sa noblesse et dans ses autres priviléges, sur la présentation de ses titres, par Jehan Le Gay, conseiller du roi, maître ordinaire de son hôtel, Gaucher de Sainte-Marthe, trésorier de France et général des finances en la généralité de Poitiers, etc., commissaires délégués par le roi pour le fait de la noblesse.

VIII^e. — **Blom** (Aulbin DE), Ec., Sgr de la Fardellière, se maria, par contrat du 19 mars 1564, signé Gurée, Nre de la châtellenie de Jouet, avec Dlle **Anne** DE GAVER, fille de feu nobles personnes Pierre-Louis, Ec., Sgr de la Brunetière, et Dlle Catherine Dubois. Aulbin laissa de son mariage : 1° CHRISTOPHE, qui suit; — 2° GASPARD, qui transigea avec son frère Christophe le 12 juin 1603, par contrat passé par F. Mousnier, Nre royal de la baronnie d'Usson; — 3° RENÉ, — 4° GABRIELLE, qui consentirent à une transaction sur partage noble entre Christophe et Gaspard, leurs frères, par acte du 7 juin 1601, signé E. Chesneau et P. Chesneau, Nres à Poitiers. Gabrielle avait épousé Jacques de Jouet, Ec., Sgr de la Saulais, comme on le voit par une donation qu'elle fit aux filles de René de Blom, un des fils de son frère Christophe, le 28 août 1695.

IX^e. — **Blom** (Christophe DE), Ec., Sgr de Maugué, de la Bonnetière et de la Fardellière, obtint des lettres de bénéfice d'âge, qui furent entérinées à Poitiers, par sentence de la sénéchaussée rendue le 8 juillet 1587, signée Girault, greffier, pour expédition.

Christophe épousa, le 9 juin 1592, par contrat signé Nivard et l'Auvergnat, Nres royaux à Lusignan, Dlle Elisabeth DE MALLEVAU, fille de Jacques, Ec., Sgr de la Maingottière, et de dame Marie David. Ayant représenté ses titres à Jean Le Gay et Gaucher de Ste-Marthe, etc., commissaires députés par le roi pour la recherche des usurpateurs de titres nobles, il en obtint une sentence de confirmation le 4 novembre 1598, signée de Selle, greffier. Christophe laissa de son mariage : 1° RENÉ, qui suit; — 2° JEAN, Ec., Sgr de Mareuil, qui était, le 16 septembre 1632, époux de Dlle Aimée DE BLOM; — 3° GABRIELLE, épouse de Guillaume de Mauraise, Ec., Sgr de l'Esmallière, sous la même date de 1632, comme il est prouvé par la renonciation faite par Elisabeth de Mallevau, veuve de Christophe de Blom, en faveur de René, Jean et Gabrielle de Blom, ses enfants, en date du 16 septembre 1632, signée Faure, Nre royal à Château-Larcher.

X^e. — **Blom** (René DE), Ec., Sgr de Chambon, épousa Dlle Marie MARESCHAU, fille de François, Ec., Sgr de la Richardière, et de Dlle Elisabeth de Lauzenay, le 2 juin 1619, par contrat signé N..., Nre à Château-Regnault. René obtint, le 1^er juillet 1634, une sentence des président, lieutenant, élus, conseillers pour le roi, juges ordinaires pour le fait des

Digitized by Google

tailles en l'Elec. de Poitou, par laquelle il lui fut donné acte de la représentation de ses titres de noblesse, signée Dorion, greffier.

René laissa de son mariage : 1° Louis, qui suit; — 2° Florent; — 3° René, Éc., Sgr des Crouzilles, qui partagea noblement avec son frère aîné, par acte du 3 juin 1665, signé Couppé et Marchand, Nres royaux à Poitiers. Il fut confirmé dans sa noblesse, ainsi que son frère aîné, par sentence rendue, sur le vu des pièces justificatives, le 15 février 1665, signée Colbert, Intendant de la généralité de Poitiers; et plus bas, par Monseigneur : Pinet.

XI^e^. — **Blom** (Louis de), Ec., Sgr de Maugué, rendit aveu le 26 août 1672, comme héritier de ses défunts père et mère, à Dlle Suzanne Coquet, femme de Mess. Louis de Chasteigner, Chev., Sgr de Riez, de l'Ile-Bapaume, etc., par acte signé Denizeau et Deschamps, Nres à Château-Larcher. Il avait épousé Dlle Louise Jouet, fille de Jacques, Ec., Sgr de la Saulais, conseiller du roi, et de dame Madeleine de Boisbéranger, qui fit son testament le 17 mai 1662, signé Rolleau, Nre à Château-Larcher. Le 13 avril 1667, elle parut tant en son nom que comme fondée de pouvoir de son mari, et elle transigea avec Jacques Jouet, son frère, pour la succession de leur mère; l'acte est signé Drouin, Nre à Angers. Louis laissa de son mariage : 1° René, Ec., Sgr de Maugué; — 2° Gabriel, Ec.; — 3° François-René, Ec., Sgr des Crouzilles; — 4° Florent; — 5° Louise, dite Mlle de Maugué; — 6° Marie; — 7° Angélique, dite Mlle de Chambon; ce qui est prouvé par une procuration générale et spéciale donnée à François de Blom par tous ses frères et sœurs énoncés ci-dessus, pour le recouvrement des biens dépendants de la succession de feu Mess. Jacques Jouet, Ec., Sgr de Tessigny, en date du 5 mars 1720, signée Decressac, Nre, et par une transaction en forme de partage noble, sous signature privée, du 21 février 1727, par laquelle ils divisent entre eux les biens provenant des successions de leurs feu père et mère, et de Florent et Marie de Blom, leurs frère et sœur décédés.

XII^e^. — **Blom** (François-René de), Ec., Sgr de Maugué, Crouzilles, etc., épousa, par contrat du 23 mars 1738, signé Bourdon et Duchastenier, Nres, Dlle Jeanne-Angélique Texier, fille majeure de Mess. Jean, Ec., Sgr de la Baraudière, et de dame Marie-Marguerite Grolleau. François-René servit longtemps, et eut le bras emporté à la bataille de Ramillies, à côté d'un de ses frères, tué à la même affaire. Ils servaient tous les deux dans la seconde compagnie de mousquetaires. De son mariage sont issus : 1° François-Gabriel, qui suivra; — 2° Françoise-Gabrielle, mariée le 23 avril 1776 à Pierre-Emery de Messemé, Ec.

XIII^e^. — **Blom** (François-Gabriel de), Chev., Sgr de Maugué et de la Rifannière, fut fait sous-lieutenant au régiment de Custines en 1747; fait capitaine en 1759, par commission signée Louis, et plus bas Boyer, il exerça cette charge dans le régiment de St-Chamond-infanterie, en remplacement du Sr des Chastelliers, prisonnier de guerre. Il rentra ensuite dans le régiment de Custines, et se retira en 1773 chevalier de St-Louis et pensionné du roi. Il assista plus tard à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789 pour l'élection des députés aux états généraux.

François-Gabriel avait épousé, par contrat passé le 29 décembre 1770, par Conjour et Bourbeau, Nres, Dlle Marie Dupont de Moulins, fille de Mess. Mathieu, Chev., Sgr de Moulins, chevalier de St-Louis, ancien brigadier des mousquetaires du roi, et de dame Catherine Taveau. De ce mariage sont issus : 1° Jean-François, lieutenant au régiment du Cap-Français, émigré, dans l'armée du prince de Condé, qui se noya dans le Rhin en 1793; — 2° François, qui suit.

XIV^e^. — **Blom** (François de), dit le Chevalier, émigra, fut grièvement blessé dans une affaire. Il servait alors comme volontaire dans un régiment autrichien. Rentré dans ses foyers, il fut fait chevalier de St-Louis. Il avait épousé, le 26 juillet 1810, Marie-Joséphine-Dauphine de Baudus, dont il a eu : 1° Caroline, qui a épousé en avril 1830 M. Emmanuel-Hunault de la Chevallerie; — 2° Augustine, mariée en novembre 1836 au Vte Eugène de Bizemont. En elles s'éteint la 2e branche de cette antique maison.

ARMOIRIES. — La famille de Blom de Beaupuy porte « d'argent au sautoir de gueules cantonné de » 4 croisettes de même. »

Louis de Blom, Ec., Sgr de Maugué, portait les mêmes armes, sauf le sautoir qui n'y figure pas. — Arm. du Poitou.

BLOUIN, famille habitant Niort et le bas Poitou, sur laquelle nous n'avons pu nous procurer que peu de documents.

Bloyn (Jean de) servit au ban de 1471, convoqué dans les pays de Vichiers, Maulévrier, Chemillé, etc. Voici ce que nous trouvons dans l'original de ce ban, qui nous a été communiqué par M. de la Beraudière : « Jehan de Bloyn a déclaré tenir 30 liv. de rente, et » servira de brigandinier. »

Blouin (Louis), Ec., Sr de la Biballière, épousa à la Rochelle, vers 1589, Dlle Françoise Maroix, fille de Jacques, Ec., Sr du Bois, et de Françoise

Digitized by Google

Geffard, dont une fille, CATHERINE, morte sans postérité en 1599. — Gén. Bernon.

Blouin (François), Ec., Sr de la Mouranderie, était en 1608 époux de Jeanne-Marguerite Imbert, dame de Puisset, dont est issu CLAUDE, né à St-Martin-Lars le 6 août 1628.—Com. par M. de Bernon.

Blouin (Anne) était veuve, en 1609, de Charles Sacher, Sr de Vaudelaigne, échevin à Niort.

Blouin (Pierre), Éc., Sgr de Bourneuf, né en 1619, épousa en premières noces, le 29 août 1653, Dlle Jeanne IMBERT, fille de Jean, Ec., et de Sylvie de Puyrousset, dont il eut huit enfants. Sa femme étant morte, il se remaria le 17 février 1667 à Dlle Madeleine MASSIOT, fille de Louis, avocat en parlement, et de Marie Gaury. Pierre mourut à St-Martin-Lars, laissant du premier lit : 1° RENÉE, née à St-Martin-Lars le 20 novembre 1654, mariée le 17 septembre 1674 à Gilles Viaud, Sr de Bellac, conseiller du roi, sénéchal de Luçon, fils de François, Sr de la Simonière, et d'Anne Caillé; — 2° RAOUL, né à St-Martin-Lars le 8 janvier 1656; — 3° MARIE, née audit lieu le 19 mars 1657; — 4° PIERRE, né le 10 août 1659; — 5° SUZANNE, née à St-Martin-Lars en 1661, mariée à Étienne Collardeau, Sr de Villepreau. (Nous avons trouvé dans d'autres documents que Suzanne Blouin était fille de N. Blouin, Sr de Bourneuf, Lieut. de maréchaussée de l'Aunis, et de dame Marguerite de Vernes, et que Collardeau, son époux, portait le nom de Venant au lieu d'Etienne.) — 6° EMÉRY, né à St-Martin-Lars en 1662; — 7° ANNE, née audit lieu le 7 février 1664, mariée le 14 décembre 1692 à Didier Bernard; — 8° GABRIELLE, née en 1665, morte en 1672.

De son second mariage, Pierre a laissé : 9° MARIE-MADELEINE, née en 1668; — 10° MARGUERITE, née le 7 avril 1669. — Com. par M. de Bernon.

Blouin (N.), Ec., Sgr de la Mouraudière, conseiller du roi en la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, épousa Dlle Françoise FRANÇOIS, qui était sa veuve en 1633. — Gén. François.

Blouin (François), Ec., Sgr de la Mourauderie, épousa, le 15 avril 1641, Dlle Jeanne PUYROUSSET.

Blouin (Antoine), Sr de la Gazellière et du Gué de Thermenault, conseiller, Elu à Fontenay-le-Comte, épousa Dlle Jeanne BRUNET, troisième fille de Gabriel, Ec., Sr de la Riaillière, et de dame Élisabeth Aillaume; elle était veuve le 28 avril 1648.

De ce mariage sont issus : 1° ANTOINE, qui suit; — 2° et 3° deux filles.

Blouin (Antoine), Sr de Marçays de Bourneuf, rendit aveu au Sgr de St-Hilaire-le-Vouhis, le 6 juin 1663; il avait épousé Dlle Anne DES ROCHES. Il n'existait plus le 24 avril 1698, date d'un arrêt rendu par M. de Maupeou, Intendant de Poitou, qui déchargea sa famille d'une amende de 3,000 liv., à laquelle elle avait été condamnée pour avoir usurpé la qualité de noble. Cet arrêt fut rendu sur le vu des pièces qui prouvaient qu'ils avaient toujours été employés au rôle des tailles de la paroisse de Marçays, et qu'ils ne prenaient point la qualité d'écuyer. Et pourtant nous trouvons en 1690 un Antoine Blouin, qualifié d'écuyer, Sr de Marçays, qui fait partie du ban des nobles du Poitou assemblé à cette époque. Antoine Blouin avait eu de Dlle Anne des Roches : 1° PIERRE, né à Marçays en 1669; — 2° ANTOINE, Sr de Bourneuf, né en 1672; — 3° CATHERINE, mariée le 14 mai 1725 à Simon Maurereau; elle était veuve en 1726; — 4° ANTOINETTE, mariée le 4 mai 1726 avec Michel Caron, employé dans les fermes; elle était déjà veuve en premières noces de Jean Berlouin, Sr de la Couture.

Blouin (Hilaire), Ec., Sr de la Rairie, conseiller du roi et son lieutenant général en l'Élec. de la Rochelle, épousa Dlle Gabrielle BOISSON, dame de la Couraisière, dont il eut : 1° JEANNE, qui épousa, par contrat passé le 10 août 1653 par Aubry, Nre de la baronnie de Boisroux, Jean Bernon, Ec., Sgr du Maretz. Son mari étant mort, elle convola en secondes noces avec Philippe Roussard le 16 août 1666; — 2° HENRI, qui suit.

Blouin (Henri), Ec., Sgr de Léraudière et du Buignon, épousa Dlle Marie DENFER, dont il a eu HENRI-HILAIRE, Ec., Sgr de Léraudière, qui épousa à Marçays, le 29 août 1694, Dlle Suzanne ROUSSINEAU, fille de Pierre, Ec., Sgr de la Mothe, et d'Henriette Desmé; il mourut à Marçays en 1703, en laissant pour enfants : 1° HENRI-HILAIRE, qui suivra; — 2° RENÉ-FRÉDÉRIC, né à Marçays le 4 septembre 1700; — 3° HENRIETTE, née à Marçays le 6 janvier 1702; — 4° CHARLES-ANTOINE, né à Marçays le 28 avril 1698; — 5° JULIE, née à Marçays le 18 octobre 1699.

Blouin (Henri-Hilaire), Ec., Sgr de Léraudière, épousa à Marçays, le 17 juin 1739, Dlle Marguerite DRAUD, dont JULIE-ELISABETH, qui, veuve de Sr Salomon Giraudeau, décédé à Leraudière, épousa, le 14 février 1776, René-Jean-Baptiste Gaudin, Sr du Bouchaud. Morte à Marçays en 1809. — Gén. Gaudin.

Blouin (Raoul), Sr de Marçays, fut mis en possession de la charge de pair de la ville de Niort le 14 novembre 1658. Nommé maire, et accepté par M. le lieutenant général de Niort, il fut installé, et prêta le serment voulu le 11 juin 1661; il fit au greffe de la maison commune de Niort et à celui de l'Elec.,

Digitized by Google

les 25 et 26 novembre 1661, déclaration de son intention de vivre noblement. Il était mort avant le 30 mars 1663, époque à laquelle les maire et échevins de Niort lui donnèrent un successeur dans la place d'échevin.

Raoul Blouin avait épousé Dlle Marguerite CAILLAU, dont il eut

Blouin (François-Raoul), Ec., Sgr du Plessis, qui épousa, par contrat du 7 novembre 1680, signé Fournier, Nre aux Essarts, Dlle Renée LE BŒUF. Il fit partie du ban convoqué en 1690, et fut confirmé dans sa noblesse, sur le vu des pièces prouvant que son père avait été maire de Niort, et avait déclaré vouloir vivre noblement. Il obtint de M. de Maupeou une sentence du 30 juillet 1700, où sont relatées toutes les pièces dont nous avons donné des extraits.

Blouin (Françoise) fut mariée à la Chapelle-en-Pareds, Psse de la Jaudonnière, le 26 février 1660, à François Chauvin, Ec.

Blouin (Renée) se maria en 1688 à Pierre de Mayré, Ec., Sgr de la Babinière.

Blouin (Charles), Ec., Sgr de la Baritodière (peut-être un des précédents), se maria le 7 juin 1709 à Marie GODEREAU.

Blouin (René), Ec., Sgr de Leraudière, eut de dame Marie BUREAU, sa femme, MARIE-ANNE, qui épousa le 13 avril 1702 Jacques Bouteville, Sr du Gaty.

Blouin (Antoine), Sgr de Marçays, épousa Marie-Thérèse DE SAINT-GARREAU, dont il eut : 1° THÉRÈSE ; — 2° CATHERINE.

Blouin (Charles), Ec., Sgr de la Baritodière, demeurant Psse du Vieux-Pouzauges, au logis de Gardebœuf, avait épousé Dlle Françoise PUYROUSSET. Il a eu de ce mariage CHARLES, qui épousa Françoise PERENET.

Blouin (Louise-Céleste) épousa en 1670 Toussaint-François Racodet, Ec., Sr de St-Martin-Lars et de la Guillemandière.

Blouin (Anne) avait épousé Henri de Vernède, dont une fille, MARIE-MADELEINE, qui épousa Julien Collardeau, fils d'Etienne et de SUZANNE Blouin.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BLOUIN portait « de » gueules au lion couronné d'or. » — Arm. de Poit.

BOBINET ou BOBYNET.

Bobinet ou **Bobynet** (le père), jésuite, s'était particulièrement adonné à l'horographie (la science de faire des cadrans). La bibliothèque de la ville de Poitiers possède deux ouvrages de ce savant, savoir : 1° l'*Horographie curieuse*, ou *des horloges et des cadrans*, imprimée à la Flèche, chez Georges Griveau, 1644, in-8° ; — 2° *le Cadran des cadrans universel*, imprimé à Paris, chez Henault, 1649, 1 vol. in-8°.

Bobinet, curé de Buxerolles, mort vers 1731, a laissé en manuscrit une nouvelle édition des Annales d'Aquitaine, continuées jusqu'à 1730. Ce manuscrit, qui provient sans doute des religieux cordeliers, auxquels Bobinet avait, en mourant, légué sa bibliothèque, forme 2 vol. in-4°, et se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque publique de Poitiers, cabinet des Mss.

Jusqu'en 1558, l'auteur se borne à ajouter au texte de Bouchet quelques articles en petit nombre sur le Poitou et la ville de Poitiers. Mais, à partir de cette année, il entre dans divers détails sur les événements qui se sont passés à Poitiers, et particulièrement sur la trahison qui livra en 1562 cette ville aux déplorables fureurs des protestants. Dans un article assez remarquable, il donne l'histoire du siége de la capitale du Poitou par Coligny, en 1569. Il a su profiter avec intelligence de ce que Liberge et l'auteur de l'Histoire des guerres civiles ont écrit de plus important à ce sujet. Il rappelle aussi divers faits qui se sont passés à Poitiers jusqu'à l'avénement du roi Henri IV, et qui offrent d'autant plus d'intérêt qu'ils ne se trouvent pas dans Thibaudeau. Il continue ensuite son récit jusqu'à 1730, sans oublier, à l'exemple de Bouchet, de mêler de temps en temps à l'histoire spéciale du Poitou les divers événements généraux qui se passent en Europe.

On regrette que sa narration soit, ainsi que celle de son modèle, trop souvent entremêlée de relations fabuleuses et de récits populaires, auxquels il paraît ajouter trop de foi, et qui pourraient induire en erreur des lecteurs assez débonnaires pour ne pas se tenir en garde contre le peu de critique de l'auteur.

Malgré ces défauts, le savant qui voudrait publier une nouvelle édition des Annales d'Aquitaine pourrait, en écartant avec mesure tout ce qui n'appartient pas essentiellement à l'histoire du Poitou, puiser dans Bobinet des renseignements précieux sur un grand nombre de faits intéressants et ignorés jusqu'à ce jour.

En attendant la gloire de la publicité, nous souhaitons au manuscrit de Bobinet les honneurs plus modestes d'une reliure qui le protége au moins contre les outrages auxquels il se trouve exposé chaque jour.

BODET DE LA FENESTRE, famille noble et ancienne, originaire du Poitou.

La généalogie que nous donnons ci-après est extraite du procès-verbal original des preuves faites en 1788,

Digitized by Google

pour faire recevoir Marie-Françoise-Agathe Bodet au chapitre de St-Antoine de Viennois (ordre de Malte), procès-verbal qui nous a été communiqué par M. Pierre-Constant-Léonor Bodet de la Fenestre. Il résulte de ce procès-verbal (dressé par Jacques de Brémont, commandeur d'Ansigny, et Alexandre de Lamote-Baracé, commandeur de Nantes) que la famille Bodet de la Fenestre justifie sa noblesse par une multitude de titres probatifs remontant jusqu'en 1304, époque à laquelle vivait Nicolas BODET, qualifié valet.

Nous indiquerons les autres sources d'où les documents relatifs à cette famille auront été extraits.

Noms isolés.

Bodet (Nicolas) rendit au Vte de Thouars, le 26 octobre 1404, un aveu pour son hébergement de Luzais. Il en rendit un autre au même Sgr, pour le même lieu, le 10 novembre 1424. On voit, par un partage du 1er février 1508, passé entre ses petits-fils et arrière-petits-fils, le 1er février 1508, signé P. Esquot et M. de la Ville, Nres de la cour de Thouars, qu'il avait eu pour fils

Bodet (Pierre), Ec., Sgr de la Fenestre, lequel passa revue comme archer le 12 décembre 1485, — Bib. Roy.; Reg. des montres et revues, — qui épousa Dlle Jeanne DE THORIGNÉ, laquelle fit son testament le 31 août 1493, signé J. Chausseray et P. Riffault, Nres à Bressuire. On voit dans cet acte que dès cette époque elle était veuve dudit Pierre Bodet. Entre autres dispositions, elle donne à Maurice, un de ses enfants, pour qu'il soit tenu de faire et accomplir les services et ordonnances, et acquitter les dettes contractées par feu André Bodet, son frère, tous les biens meubles échus par la mort dudit André, excepté 50 écus, desquels elle donne, savoir : 10 écus à Jeanne Moreau, fille de Pierre Moreau et de Françoise Bodet, sa fille, et le résidu aux enfants de feu Jacques Bodet, son fils, Ec.

Les enfants que laissait Pierre Bodet sont : 1° JACQUES, qui suit; — 2° FRANÇOISE, épouse de Pierre Moreau, Ec., Sgr de l'Aumônerie; — 3° JEANNE; — 4° ANDRÉ, déjà décédé à l'époque du testament de sa mère; — 5° PIERRE; — 6° MAURICE, nommé dans le testament de Jeanne de Thorigné, sa mère. Il rendit aveu, le 7 septembre 1495, au Vte de Thouars, de son hôtel de Luzais. De ces six enfants, il ne restait que Françoise en 1508, époque du partage dont nous avons parlé en l'article de Nicolas.

Bodet (Jacques), Ec., Sgr de la Fenestre, avait épousé Dlle Marguerite JAU, dame de la Gelfardière. — Bibl. de l'Ars.; Reg. du grand prieuré d'Aquit. — Il en eut : 1° RENÉ, Ec., Sgr de la Fenestre; — 2° JEAN, bachelier ès lois; — 3° FRANÇOISE, qui avait épousé en premières noces, par contrat du 10 janvier 1501, signé P. Guerry et A. Regnart, Jean Caillerot, Ec., Sgr des Houlières et de Cutepraye. Celui-ci étant mort, elle épousa Louis Goulart, chevalier de l'ordre du Roi, Sgr d'Arçays et de la Gelfardière, du chef de sa femme, ce qui appert d'une transaction portant quittance donnée par ledit Louis Goulart à Maurice Bodet, son oncle, le 19 octobre 1503; — 4° JACQUETTE, qui épousa Mathurin Réorteau, Ec., Sgr de la Crespinière. Ils sont tous les quatre nommés dans le partage noble du 1er février 1508.

Bodet (Jean) servit au ban des nobles du Poitou, en 1467, comme brigandinier du Sgr de Bressuire.

Bodet (Bastien) passa revue comme archer le 22 juin 1482. — Bib. Roy.; Reg. des montres et revues.

Bodet (N.), Ec., Sgr de la Fenestre et de la Garrelière, reçut, le 2 juin 1506, un aveu du Sgr de Boispouvreau. — Arch. du Mqisat d'Airvault, t. II.

Bodet (François) épousa Catherine CHABOT, fille du Sgr de la Leu, Psse de St-Christophe-sur-Roc. Ils vivaient en 1520, et eurent quatre enfants : 1° PIERRE, Sgr de la Marterie; — 2° ANTOINE; — 3° JACQUETTE, femme de Jacques de Renfray; — 4° JOACHIM, marié à Guyon de l'Esbaupinay.

La liste chronologique des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, de Vertot, nous fournit à cette époque les noms de plusieurs chevaliers de cet ordre appartenant à la famille Bodet.

Bodet (N.), reçu chevalier vers 1523.

Bodet (Jacob), reçu en 1535.

Bodet (Louis), de la Marche, du diocèse de Tours, reçu en 1566, fut commandeur du Guéleau, pays du Maine.

Bodet (Jeanne) avait épousé François de Clervaulx, Ec., Sgr du Pin-d'Angé, comme il appert du contrat de mariage de Marie de Clervaulx, leur fille, avec Alexandre Jousseaume, Sgr de Varèze, passé par Goy et Gauvin, Nres, le 16 mars 1600. — Mss. Garan.

Bodet (Marie), veuve de Mess. Charles Darrot, et mère tutrice de Claude Darrot, son fils, rendit aveu à la baronnie d'Airvault par le ministère de Me Mathurin Camus, son procureur, 3 juin 1611. — Arch. du Mqisat d'Airvault, t. II.

Bodet (René-Jacques), Ec., Sgr de la Tour-de-Brem ou de Bren, rendit aveu de la Sgrie de Villeneuve-en-Nevy au Sgr d'Airvault, en 1698, le 22 juin 1706, et le 28 juin 1731, ce dernier signé de main originale René-Jacques Bodet de Brem, Gonnar et Jardy, Nres. — Arch. du Mqisat d'Airvault, t. I.

Il assista comme parent au mariage de Charles

Digitized by Google

Marveillaud, Ec., Sgr de la Forêt-Montpensier, avec Dlle Suzanne-Angélique de Granges. L'on voit par cet acte que ledit René-Jacques avait épousé Dlle Antoinette MARVEILLAUD. Le contrat est du 13 janvier 1706. — D. F., 83.

Bodet (François), Éc., Sgr de la Fenestre, Mess. Philippe Réorteau, Éc., Sgr de la Crespinière, d'une part, et Mess. Lancelot de Liniers, firent une transaction le 12 septembre 1651.—Arch. du Mqisat d'Airvault.

Bodet (Jean) de la Fenestre, du diocèse de la Rochelle, a été admis dans l'ordre de Malte le 5 juillet 1656. — Mss. Garnier, 1.

Bodet (N.), Sgr de la Chapelle-Themer, se trouve compris, ainsi qu'un grand nombre d'autres nobles du bas Poitou, dans un arrêt du conseil d'État du roi du 6 août 1665, concernant ceux de la religion réformée.

Bodet (Anne-Charlotte) avait épousé Mess. René de la Haye-Montbault, Chev., Sgr de la Roullière, comme on le voit, entre autres, par une ferme de la terre de Villeneufve-en-Neuvy, du 29 juillet 1705, signée Charrault et Moussart, Nres. — Arch. du Mqisat d'Airvault, t. 1.

Bodet (Joseph), Chev., Sgr de la Fenestre, rendit hommage le 7 mai 1728 de la seigneurie de la Grand'Ré à la baronnie de Vouvant.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **Bodet**, PREMIÈRE BRANCHE.

I^er^. — **Bodet** (René), Éc., Sgr de la Fenestre, avait épousé Dlle Renée DE MONTRICHARD. Leur existence nous est prouvée par plusieurs actes, dont les principaux sont la déclaration faite le 7 mars 1557 par Mess. Jean Cassereau, chargé de procuration de ladite dame de Montrichard, veuve dès cette époque dudit René, de l'hôtel noble de la Fenestre, appartenances et dépendances, et de trente-six fiefs qui composent ladite terre, déclaration signée Godineau, commis greffier, et la ratification du contrat de mariage de Léon, son petit-fils, en date du 30 janvier 1553, signée Houssard et Pelouyn, Nres de la cour de la Forêt-sur-Sèvre. Ils avaient eu pour enfants : 1° RENÉ, qui suit; — 2° MARIE, qui épousa, par contrat du 5 mai 1550, signé Pelouyn, Nre de la cour de la Forêt-sur-Sèvre, René Barlot, Éc., Sgr du Châtelier-Barlot; — 3° JEANNE, qui épousa Jean Dorin, Éc., Sgr de Ligné. — Bib. de l'Ars.; Reg. du grand prieuré d'Aquitaine.

II^e^. — **Bodet** (René), II^e^ du nom, fut l'époux de Dlle Geneviéve OLIVIER, fille de Guillaume, Ec., Sgr de Migallan, comme il est prouvé par une transaction en forme de partage du 26 février 1526, signée N. Jarno et J. Puiraud, Nres à Parthenay. Il rendit à diverses époques plusieurs hommages, entre autres les 13 juillet 1545 et 11 mars 1546, pour différents objets situés Psse de Courlay. Il avait eu de son mariage : 1° LÉON, qui suit; — 2° JACQUES, Éc., Sgr de Pastorat, nommé dans le contrat de mariage dudit Léon (21 janvier 1553); — 3° FRANÇOISE, qui épousa, par contrat du 22 juillet 1545, Guillaume Pichier, Éc., Sgr de la Roche-Pichier et du Plessis, signé Blouyn et Perrochon, Nres ès cours de Brézé et de la Forêt-sur-Sèvre.

III^e^. — **Bodet** (Léon), Éc., Sgr de Migallan, la Fenestre et Thenessue, épousa, le 21 janvier 1553, par contrat passé par J. Mallet et Bonnineau, Nres des Sgries de Bressuire et Châteaumur, Dlle Louise DE LA TIJOUÈRE, fille de Christophe, Sgr des Marchais, et de feu Dlle Apolline des Hattes, son épouse; ladite Dlle veuve en premières noces de Louis Audoyer, Éc., Sgr de la Maison-Neuve. Il rendit hommage à la baronnie de Bressuire pour divers objets, et un dénombrement au roi à cause de la tour de Maubergeon de Poitiers, le 30 mars 1580, pour raison de la tour et hébergement de Thenessue, sis Psse d'Amaillou.

Il fut déchargé de l'obligation de faire partie du ban et arrière-ban convoqués en 1574, parce qu'il était, ainsi que plusieurs autres seigneurs, chargé spécialement de la garde de la ville et château d'Argenton, comme il appert de la lettre du duc de Montpensier, du 20 avril 1574, adressée au Sgr baron d'Argenton.

Sur le vu de ces titres, et la présentation d'une sentence rendue le 13 juin 1582 par le Sr Brisson, sénéchal de Fontenay, il fut déchargé de l'assignation à lui adressée; et Claude Malon, conseiller du roi en sa cour de parlement, envoyé en Poitou pour le régalement des tailles, le reconnut noble et issu de noble race, par acte donné à Poitiers le 30 octobre 1584, signé Melloing, greffier. Il laissa de son mariage : 1° RENÉ, III^e^ du nom, qui suit; — 2° RENÉE, épouse de François Mothais, Sgr de la Roche et de la Guérinière, gouverneur de la ville et château de Mortagne. Ladite Renée avait partagé, par acte reçu Rouvray, Nre à Airvault, le 9 février 1591, avec son frère aîné, les biens de leurs père et mère décédés.

IV^e^. — **Bodet** (René), III^e^ du nom, Chev., Sgr de la Fenestre, Migallan, et des châtel et forteresse de Thenessue, épousa, par contrat du 21 septembre 1594, signé J. Regnault et G. Richier, Nres de la Sgrie de Fougères, Dlle Alyénor DE MONTAUSIER, dame de Beaulieu et de la Cour-de-Brein, fille de feu

Digitized by Google

Jean, chevalier de l'ordre du Roi, Sgr de la Charulière et des Chastaigners.

Il prenait dès 1592 le titre de noble et puissant Sgr de la Fenestre, des château et forteresse de Thenessue, et du fief d'Hérisson en Thouarçais. Le 10 juillet 1588, il avait rendu au roi, à cause de sa tour de Maubergeon, un dénombrement de sa forteresse de Thenessue; au bas était appendu le scel de ses armes. Il scellait encore un autre aveu qu'il rendait à Jacqueline de la Trimouille, baronne de Brandois, pour sa maison noble de la Cour-de-Brein. Ses armes étaient » d'azur à l'épée d'argent, à la trangle de gueules vers » le chef, brochant sur le tout.» (Ce sont les mêmes que portent actuellement ses descendants.) René mourut au mois de mai 1599, laissant pour fils unique

V^e^. — **Bodet** (François), Ec., Sgr de la Fenestre, de Thenessue, de la Cour-de-Brein, lequel était encore mineur lors de la mort de son père, comme on le voit par un dénombrement rendu pour lui au baron de Bressuire par François Mothais, Ec., Sgr de la Roche, son oncle et son curateur, de la maison noble de la Pastayre, sise Psse de Chanteloup, le 26 janvier 1602, signé François Mothais, Griallot et Bilheu, Nres de la cour de Bressuire. Il épousa, le 16 mars 1635, par contrat passé par Brossard, Nre de la baronnie de la Forêt-sur-Sèvre, Dlle Madeleine DE GALLIOT, fille ainée de haut et puissant Jacques, Ec., Sgr de la Saulaye et de la Baubinière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de feu Dlle Françoise de Montausier.

L'on voit, par un certificat du Cte de Parabère, gouverneur de Poitou, que François Bodet s'était trouvé près de la personne dudit comte, dès le commencement du mois d'août 1635, en équipage requis d'armes et de chevaux, pour servir le roi, comme il en avait été requis par la convocation des ban et arrière-ban, etc.; ledit certificat daté du 13 novembre 1635, signé Parabère, et contre-signé Debort. Il était mort lors du mariage de son fils aîné, du 14 août 1661.

Il laissa de son mariage : 1° JACQUES-LÉONOR, qui suit; — 2° RENÉ, nommé dans un acte fait le 11 mars 1665, signé J. Touton et Royer, Nres royaux à Poitiers, entre lui, Jacques-Léonor et Jean son frère, pour arriver au partage des biens de leurs père et mère; — 3° JEAN, né le 4 juin 1639, et baptisé le 20 février 1641, nommé dans l'acte de partage du 11 mars 1665 précité. On lui donne dans cet acte le titre d'écuyer, Sgr de Brein. Il était, dès avant cette époque, Chev. de St-Jean de Jérusalem, comme on le voit par le procès-verbal de ses preuves, fait en mars 1656, et leur réception comme bonnes et valables à l'assemblée provinciale du grand prieuré d'Aquitaine, le 22 juillet 1657.

VI^e^. — **Bodet** (Jacques-Léonor), I^er^ du nom, Ec., Sgr de la Fenestre et de la Cour-de-Brein, est nommé dans l'acte de partage du 11 mars 1665, cité plus haut. L'on voit par cet acte qu'il eut, pour son préciput et avantage, deux parts dans le bien noble, et pour son droit d'ainesse, dans les successions de ses père et mère, la maison noble, terre et seigneurie de la Fenestre. Il avait épousé, par contrat du 14 août 1661, signé Charon, Nre royal à Angers, Dlle Marie DE VILLENEUVE, fille de feu René, Chev., Sgr du Cazeau et du Bois-Grolleau, et de dame Françoise Designy.

Le 24 septembre 1667, il obtint de M. Barantin, intendant du Poitou, une ordonnance qui le maintenait, lui et sa postérité née et à naître en légitime mariage, dans ses titres de noblesse, priviléges, exemptions, etc. Il lui fut laissé copie, le 4 juin 1674, par signification signée J. Siniot, archer, d'une ordonnance de M. le duc de la Vieuville, gouverneur du haut et bas Poitou, du 25 mai même année, qui lui enjoignait de se tenir prêt à monter à cheval pour s'opposer aux entreprises que les ennemis pourraient faire sur les côtes du Poitou.

Il eut de son mariage : 1° RENÉ-JOSEPH, qui suit; —2° MARGUERITE, épouse de Mess. Gabriel Regnault, Chev., Sgr de la Proussetière et la Bobinerie; — 3° MARIE-ANNE, femme de Mess. Raymond de Monferbœuf, Chev., Sgr de Beauregard. Ils partagèrent tous les trois les biens de leurs feu père et mère, par acte du 3 mai 1699, signé Taulpier et Fillon, Nres royaux à Fontenay.

VII^e^. — **Bodet** (René-Joseph), Chev., Sgr de la Fenestre, la Saulay et Launay, était enseigne des vaisseaux du roi, « flotte de France au département de Toulon, » comme il appert de plusieurs hommages rendus en son nom par Gabriel Regnault, son beau-frère, au Sgr baron de Bressuire, le 6 mai 1695, signés Morin, greffier.

Il épousa, le 13 avril 1698, par contrat signé Cardin et Perret, Nres royaux à Fontenay-le-Comte, Dlle Françoise SABOURIN, fille du premier mariage de Mess. François Sabourin, Ec., Sgr de Dissay, etc., conseiller du roi, son président civil et criminel, et juge de police au siége royal et sénéchaussée de Fontenay-le-Comte. Le 11 mai 1715, il obtint de M. Quentin de Richebourg, intendant de la généralité de Poitiers, une sentence confirmative de celles de MM. Barantin et Maupeou, qui le maintenait dans ses priviléges de noblesse, etc., signée Richebourg, et plus bas, par monseigneur : Rameau.

Il laissa de son mariage : 1° JACQUES-LÉONOR,

Digitized by Google

IIe du nom, qui suit ; — 2o MARIE-FRANÇOISE ; — 3o MARIE-ANNE-VICTOIRE ; — 4o FRANÇOIS-VICTOR, dont la filiation sera rapportée au § II ; — 5o MARIE-JOSEPH, Ec., Sgr de la Saulay ; — 6o MARTHE.

Tous ces enfants sont nommés dans un partage noble du 23 avril 1732, signé d'eux tous, et par lequel on voit que lesdits François-Victor, Marie-Joseph et Marthe, étaient mineurs émancipés à cette époque, et que Jacques-Léonor eut pour son droit d'ainesse, dans la succession de ses père et mère, la terre et Sgrie de la Fenestre, etc.

VIIIe. — **Bodet** (Jacques-Léonor), Chev., Sgr de la Fenestre, rendit, le 8 avril 1732, aveu de différents fiefs, situés Psses de Chanteloup et Montcoutant, à la baronnie de Bressuire, signé Lozeau, greffier. Le 24 mars 1747, il épousa, par contrat signé Roquet et Jarry, Nres, Dlle Elisabeth-Françoise DE LA HAYE, fille de Louis-Francois, Chev., Sgr de Rigny, et de dame Elisabeth Girard. Il fut convoqué au ban de 1747 par lettres du maréchal de Senecterre du 14 juin, et invité à se tenir prêt, afin de s'opposer aux forces des Anglais, qui paraissaient avoir le dessein d'attaquer les côtes du Poitou, de Saintonge et pays d'Aunis. Il faisait partie de la 2e division de la première brigade de l'escadron du chevalier de la Salle. Il était mort au mois d'octobre 1775. Il laissa de son mariage : 1o LÉONOR-LOUIS-CHARLES, qui suit ; — 2o MARIE-ELISABETH, qui épousa Charles-Adrien-Henri Bodet, Chev., Sgr de la Forêt-Montpensier, son cousin ; — 3o MARIE-ROSE, mariée à Dominique-César de Buzelet, Ec.

IXe. — **Bodet** (Léonor-Louis-Charles), Chev., Sgr de la Fenestre et Chanteloup, servit quelques années au régiment de Chartres-infanterie, comme on le voit par plusieurs brevets des 1er septembre 1767, 26 juillet 1768, 3 septembre 1771, etc.

Le 27 octobre 1778, il épousa, par contrat reçu Cuisinier et Bourbeau, Nres royaux à Poitiers, Dlle Marie-Jeanne-Elisabeth IRLAND, fille de François-Hubert, Chev., Sgr de Bazôges, Preuilly, etc., et de dame Elisabeth Constant, son épouse. Il assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Poitou, réunie à Poitiers. Emigré en 1791, il se réunit aux compagnies rouges, et servit dans l'armée des princes frères du roi comme maître de la première compagnie noble d'ordonnance, fut nommé chef d'escadron par brevet du 24 août 1814, signé Louis, contre-signé maréchal duc de Dalmatie, et chevalier de St-Louis par lettres du 24 août 1814, signées Louis, et contresignées duc de Feltre. Il mourut à Poitiers en 1820, laissant de son mariage : 1o PIERRE-CONSTANT-LÉONOR, qui suit ; — 2o MARIE-FRANÇOISE-AGATHE, baptisée le 31 janvier 1780, reçue chanoinesse du chapitre de St-Antoine de Viennois (ordre de Malte) en 1788, sur ses preuves présentées et acceptées, par le Chev. de Bremond et le Chev. de Lamote-Baracé, commissaires délégués par le grand prieur d'Aquitaine; morte le 18 janvier 1811 ; — 3o MARIE-ZOÉ, mariée le 30 juin 1819 à Jean-Adolphe du Pin de la Guérivière, morte sans postérité en mars 1827.

Xe. — **Bodet** (Pierre-Constant-Léonor) de la Fenestre, capitaine au corps royal d'état-major, chevalier de St-Louis, de la Légion-d'Honneur, des Sts-Maurice et Lazare de Sardaigne, fut grièvement blessé à l'affaire du 4 juin 1815, où les Vendéens, qu'il était allé rejoindre dès le commencement de la campagne, perdirent leur brave général Louis de la Rochejaquelein. Il épousa, le 4 février 1823, Dlle Angélique-Zoé DE STE-HERMINE, dont un fils, MARIE-EMMANUEL-LÉONOR, né le 10 janvier 1824.

§ II. — BODET, DEUXIÈME BRANCHE.

VIIIe. — **Bodet** (François-Victor), Chev., Sgr de la Fenestre, fils puiné de René-Joseph et de dame Françoise Sabourin, rapportés au VIIe degré du § Ier, épousa Dlle Marianne MARVEILLAUD. De ce mariage est issu

IXe. — **Bodet** (Charles-Adrien-Henri), Chev., Sgr de la Forêt-Montpensier, chevalier de St-Louis, ancien capitaine, commandant d'infanterie au régiment de Champagne, fit partie des nobles réunis à Poitiers en 1789 pour la rédaction des cahiers des états généraux. Il avait épousé Dlle Marie-Elisabeth BODET, fille de Jacques-Léonor, Ec., Sgr de la Fenestre, et d'Elisabeth-Françoise de la Haye, sa cousine germaine, dont est issue une fille, CHARLOTTE, mariée à M. le baron des Romans.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BODET DE LA FENESTRE porte « d'azur à une épée d'argent posée en » pal, et à la trangle de gueules en chef, brochant » sur le tout. »

BODIN. Cette famille noble, originaire du bas Poitou, et dont on trouve le nom dans les actes de la plus haute antiquité, avait le droit de collation d'une chapelle en l'église de Brulon, près de Richelieu.

Bodin (*Paganus* et *Reginardus*). La charte de fondation de l'abbaye de Trizay, rapportée par Besly, nous apprend qu'en 1117 un *Paganus* Bodin, l'un des écuyers d'Hervé de Mareuil, fondateur de cette abbaye, fut du nombre des témoins qui y assistèrent, ainsi que *Reginardus* Bodin, que nous croyons père du précédent. — Besl., Evêq. de Poitiers.

Digitized by Google

Bodin (Aimery) fit, en 1140, conjointement avec Sebrand Chabot, Sgr de Vouvant, et Thibault Chasteigner, Sgr de la Châtaigneraye, une donation à l'abbaye de l'Absie. — Duc.

Bodin (Guillaume), valet, épousa THOMASSE, qui paraît avoir fait entrer la terre de la Rollandière dans la maison Bodin; elle était sa veuve en 1273. Elle fit, cette même année, une donation, pour le repos de son âme, à l'abbaye de Maillezais, et ensuite une seconde le 24 juin 1284. Elle avait eu de son mariage un fils, MAURICE. — D. F.

Bodin (Pierre), abbé de St-Jouin-lès-Marnes, fut en 1350 l'un des signataires du testament de la Ctesse de Dreux, Vtesse de Thouars. — D. F.

Bodin (N.) habitait Poitiers en 1373. Jean, duc de Berri et comte de Poitou, lui accorda, ainsi qu'à un certain nombre des premiers habitants de la ville, dévoués au roi, le privilége d'avoir chez eux un cheval, et de l'entretenir pour s'en servir en cas de besoin.—Thib., II.

Bodin (Jean), fils et héritier principal noble de feu JEAN Bodin, sire de la Rollandière, transigea, le 12 février 1390, pour une rente en blé qu'il devait à un habitant de Pouzauges. Il est encore fait mention de lui dans une transaction du 31 juillet 1421 entre le Sr Mesnard de Touche-Près et l'abbé de la Grenetière. — D. F.

Bodin (P.), Nre à Chantonnay. On trouve aux archives de Thouars des actes signés de ce nom en 1402. On sait que ces fonctions, que l'agiotage rabaisse chaque jour, jouissaient à cette époque d'une grande considération et n'emportaient point dérogeance.

Bodin (Jean), habitant dans la baronnie de Mortagne, fut imposé, en 1437, à une taxe que devaient payer ceux qui, se disant nobles, ne s'étaient pas rendus aux armées, ainsi qu'ils devaient le faire. — Bib. Roy., portef. intit. Poitou.

Bodin (Nicolas), Ec., Sgr de la Rollandière, rendit, le 16 novembre 1442, au Sgr de Robineau, l'aveu d'un héritage qu'il tenait du chef de Louise BOSCHIER, sa femme. Ils marièrent MARGUERITE leur fille, par contrat du 25 novembre 1478, avec François des Herbiers le jeune, Éc., Sgr de Vauvert. — D. F.

Bodin (Jean), Éc., Sgr des Costeaux-Veillet, rendit aveu à François de Bessay, Éc., Sgr dudit lieu, et pour raison de l'hôtel des Costeaux-Veillet, 1467, signé Fouchard, à la requête dudit Bodin. — Gén. de Bessay.

Bodin (Jean) l'aîné, son frère JEAN le jeune, et JULIEN, leur parent sans doute, servirent au ban de 1467, les premiers comme hommes d'armes du Sr de Rochechouart, le dernier comme brigandinier du Sr de Laigle.

Bodin (Pierre), bachelier de l'église collégiale de Mirebeau, prit part au concordat qui eut lieu entre les chanoines et les bacheliers de cette église, le 23 août 1480. — D. F., 18, 180.

Bodin (Nicolas), Sgr de la Rollandière, se trouva au ban de 1491, où il servit comme archer. C'est probablement le même qui était sénéchal de la châtellenie de Cerizais en 1488, et de celle de la Flocellière en 1498. — Arch. du château de la Flocellière.

Bodin (Jean), demeurant dans la Sgrie de Sauzay, servit en qualité d'archer au même ban.

Bodin (Julien) faisait à cette même époque partie de la garnison de Mortagne, frontière de Bretagne; ce qui l'empêcha de pouvoir se rendre à ce ban.

Bodin (Régner) passa revue comme archer le 22 août 1491.

Bodin (René) fut élu abbé de Talmond le 10 octobre 1518. — *Gal. Chris.*

Bodin (les hoirs de feu Antoine) devaient à François de Blanquefort, baron de Mirebeau, pour sadite baronnie, 20 sous *aux loyaux aides et garder à l'estroit besoin* son hostel et hébergement de la Millonnière, séant à la Roche-de Chizay, 1er décembre 1524. — D. F., 18, 201.

Bodin (Gabriel) devait foi et hommage à François de Blanquefort, à cause de sa baronnie de Mirebeau, pour son hôtel de la Guillonnière, 1er décembre 1524. — D. F., 18, 215.

Bodin (Jean), Ec., Sgr de la Guillonnière, devait foi et hommage à François de Blanquefort, à cause de sa baronnie de Mirebeau, pour raison d'un hébergement sis au-dessus du Pouzeaux de Mareuil et de son hôtel de la Bodinière, 1er décembre 1524. — D. F., 18, 202, 204.

Bodin (Régnault), Ec., tenait à foi et hommage de François de Blanquefort, à cause de sa baronnie de Mirebeau, son hôtel appelé Vernay avec la fuie étant près, assis au village de Roche-Chizay, à 40 sous, *aux loyaux aides et 48 jours de garde à l'estroit besoin* et en droit de justice et juridiction, 1er décembre 1524. — D. F., 18, 205.

Bodin (Jacques), Ec., Sgr de la Rollandière, rendit le 26 avril 1529 aveu d'une pièce de terre au château de la Guierche. — D. F.

Bodin (Barthélemi), évêque d'Ebron (Ebroicensis), était aussi chanoine de l'église de Poitiers; il mourut en 1551.

Bodin (Renée) avait été mariée à René de la

Digitized by Google

Forêt, Sgr de Beaurepaire. Ils étaient morts l'un et l'autre avant le 26 juin 1554. — Duc.

Bodin (François), qualifié noble homme, Sgr de Léollière, à cause de dame Jeanne LIMBOURG, sa femme, fut enterré en l'église du Langon le 20 janvier 1564. — Chr. fontenaisiennes.

Bodin (René), Ec., Sgr de la Rollandière, est nommé comme parent dans l'acte du 9 mars 1575, par lequel noble homme Jean Rogier, etc., est nommé tuteur des enfants mineurs de feu Jean des Herbiers. — D. F., 8, 96.

Bodin (Jean), Ec., Sgr de la Thibaudière, la Rollandière et du Fouilloux, avait épousé Yvonne PAPION, dont il avait eu LÉON et LOUISE. C'est ce qui résulte de divers aveux rendus par JOACHIM Bodin, Ec., Sgr des Couteaux, leur curateur, au nom des mineurs, le 21 mai 1580, au Sgr de Thouars. — D. F.

Bodin (René), Ec., Sgr de la Rollandière et de la Brunière, était, le 23 novembre 1589, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. — D. F. — Nous copions ici une lettre qu'écrivait au Sgr de la Rollandière Catherine de Parthenay, qui venait de perdre le vicomte de Rohan-Soubise, son époux; cette lettre prouve d'une manière incontestable l'estime et la considération dont René Bodin jouissait dans l'esprit du vicomte de Rohan, de son épouse, et auprès du parti protestant en entier.

« Monsieur, je sai que vous avez tant affectioné M. mon mari, comme vous le lui avez témoigné de son vivant et à moi aussi, que je me promets que vous m'accorderez volontiers la Requête que je vous fais de vouloir honorer sa mémoire en accompagnant son corps, lequel je désire faire transporter de la Rochelle en ce lieu de Bleing, où il avait esleu sépulture; c'est le dernier office qu'on peut rendre à ceux qu'on a aimez, dont je prie bon nombre de mes amis, qui, je crois, ne m'en refuseront pas. Je vous en supplie bien affectionément en particulier, et pour cet effet, de vouloir prendre la peine de vous rendre le 13 d'octobre prochain à Fontenay, là où mon fils de Soubize se trouvera pour y recueillir et recevoir ceux qui lui feront ce bien de l'y vouloir accompagner, soit en tout le voyage, ou en une partie d'icelui, suivant ce que le Sr des Cours vous fera plus particulièrement entendre, qui me gardera de vous en écrire davantage, sinon pour vous assurer que je vous aurai obligation de cet office, comme étant l'occasion du monde en laquelle mes amis me peuvent plus témoigner leur bonne volonté, et qu'en tous endroits où j'aurai moyen de le recognoitre, et vous servir en récompense, vous m'y trouverez aussi disposée, comme l'effet dont je vous requiers le mérite, vous suppliant en faire état, et me tenir pour votre bien affectionnée amie à vous servir. Signé Catherine de Parthenay. De Bleing, ce 16 septembre 1599. » — Jou. Lo., Aff. Poit., 1781.

Bodin (Barthélemi), chanoine de l'église cathédrale de Poitiers, est désigné comme décédé dès le 27 mars 1595. Il était inhumé en l'église St-Savin de Poitiers, près la porte d'entrée. — D. F., 12, 435.

Bodin (Marie) avait épousé Jean Hours, Sgr de la Gendremyes; elle n'existait plus le 19 juillet 1601. — D. F.

Bodin (Joachim), Ec., Sgr des Couteaux et de la Boucherie, avait épousé Dlle Jehanne AMORRY. De ce mariage est issue, entre autres enfants, une fille, ANNE, qui épousa, par contrat du 7 novembre 1601 reçu par Bourget, Nre, Antoine Chasteigner, Sr de Selle et de la Mancellière. — Gén. de Châteigner.

Bodin (Anne), épouse de Louis d'Arcemalle, Ec., Sgr de la Blanchardière et du Langon, mourut le 13 février 1606, le même jour que son époux, et fut mise dans la même fosse. — Chron. fontenaisiennes. — On trouvera dans le cours de notre ouvrage de fréquents exemples de ce fait assez extraordinaire.

Bodin (Nicolas), Ec., Sgr de la maison, fief et seigneurie de Tholle, Psse de St-Léger de Montbrun, de la maison et moulin de Vionnay, Psse St-Pierre de Missé, Elec. de Thouars, faisait partie des gens tenant la maison commune de Niort, le 28 août 1609. — D. F., 20, 412.

Bodin (Jean), Ec., Sgr de Vallers, épousa Dlle Renée D'APPELVOISIN, veuve de feu Jean de Rohan, Sgr du Guenet, et il parait en cette qualité au contrat de mariage de Dlle Elisabeth de Rohan, fille de ladite Renée et dudit feu de Rohan, avec Louis de Granges, Ec., Sgr de la Forge, qui fut rédigé le 6 septembre 1616. — D. F., 19, 79-80.

Bodin (Charles), Ec., Sr de la Nouzière, épousa, le 18 décembre 1616, Dlle Louise JARNO, dame de la Séguignière. — Gén. Jarno.

Bodin (N.), Ec., Sgr de la Barre-des-Cousteaux et de Boislureau, épousa Jeanne AMAURY, dame de la Boucherie, dont est issu

Bodin (Jacques), Ec., Sgr de la Barre-des-Cousteaux, qui épousa Léonore DE CLAVEAU; elle était sa veuve le 12 janvier 1622, et tutrice de THÉOPHILE, leur fils aîné. — D. F. — Ce fut lui sans doute qui épousa Dlle Marguerite FAIRAN. Ils se firent une donation mutuelle le 9 juillet 1648, par acte passé par Brunet et Grignon, Nres.

Bodin (Charles), Ch., Sgr de la Rollandière, la

Digitized by Google

Bouinière, Poireux et St-Cyr, ces deux dernières terres relevant de la principauté de Talmont, à laquelle il rendit hommage le 8 juillet 1627, avait épousé N. BERTRAND, morte sans postérité. — D. F.

Bodin (Jean), qualifié de haut et puissant Sgr de la Cornetière, était le 3 septembre 1627 époux de Renée D'APPELVOISIN, dame de la Goulgaste, et vivait en 1639.

Bodin (Suzanne) se maria à Abraham de Tinguy, Sgr de Nesmy, la Gorde, vers 1646.—Gén. Tinguy.

Bodin (Nicolas), Ec., Sgr de Tillé, mort avant le 9 juin 1646, Jeanne DE VILIERS était alors sa veuve. Ils avaient une fille, qui suit :

Bodin (Jeanne), fille des précédents, était aussi à cette époque veuve de François Acton, Ec., Sgr de Marsay et de Retourné. Elle était morte avant le 15 juillet 1659.

Bodin (Jacques), Ec., Sgr des Chaumes. Marie BOISSON, sa veuve, fut maintenue dans sa noblesse par sentence de M. Barantin du 8 septembre 1667.

La liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui ont obtenu des ordonnances de maintenue donne les noms suivants :

Bodin (Charles), Sr de Puchault, Psse de Celle-Lévêcault, Elec. de Poitiers, confirmé par sentence du 10 septembre 1667.

Bodin (Marie), veuve de Jean Buor, Sgr de la Godelière, Psse de la Limouzinière, Elect. de Fontenay.

Bodin (Françoise), veuve d'Henri Goudreau, Sr des Bessons, Psse de Montigny, Elec. de Thouars.

Bodin (Charles), Sr de Cousteaux, Psse de Nesmy, Elec. des Sables, maintenu, par sentence du 9 août 1667, dans ses priviléges de noblesse, par M. Barantin. De son mariage avec Dlle Marie MAUCLERC, il laissa : 1° FRANÇOIS, Chev., Sgr de la Boucherie, qui partagea avec ses frères et sœurs, qui suivent, la succession de leur père commun, par acte passé devant Dugué, Nre de la baronnie de Poiroux, le 24 août 1690. Il se maria le 27 novembre 1674, par contrat passé devant Billard et Paradis, Nres de la châtellenie et sirerie de Bessay, Dlle Elisabeth-Henriette TINGUY ; —2° ABRAHAM, Ec., Sgr de St-Bris, épousa Dlle Marie PINIOT, par contrat passé devant Masseau et Clémenceau, Nres de la châtellenie du Bouildroux, le 19 décembre 1686, se trouva au ban de 1690 ; — 3° HENRI-CHARLES, Chev., Sgr de la Tousche, qui épousa Dlle Paule MIGAUT, par contrat passé devant Payneau et Bineau, Nres de la seigneurie de Creil-Bournezeaux, le 6 novembre 1687, fit partie des deux bans de 1690 et 1691 ; — 4° SUZANNE, — 5° CHARLOTTE ; ces deux dernières nommées dans le contrat de partage précité. Tous les cinq enfants de Charles Bodin furent confirmés dans leurs priviléges de noblesse par ordonnance rendue à Poitiers, le 25 novembre 1699, par M. de Maupeou.

Bodin (Renée) avait épousé Pierre Robin, Chev., Sgr de la Paynerie ; elle était veuve en 1667, et fut confirmée dans sa noblesse par M. Barantin. De ce mariage vint une fille, RENÉE, qui épousa, par contrat du 2 avril 1669, reçu Ch. Mallet et N. Badreau, Nres, Jacques d'Escoubleau de Sourdis, capitaine des vaisseaux du roi.— Gén. Bejarry.

Bodin (Antoine), chanoine de St-Pierre-le-Puellier, concourut à la rédaction des statuts de cette église collégiale concernant la discipline et police, 3 janvier 1687. — D. F., 23, 145.

Bodin (N.), Sgr de St-Bris, et N..., Sr de la Boucherie, faisaient partie de la 1re division de la 4e brigade de l'escadron du Chev. de la Salle au ban de 1758.

Bodin (Charles-Louis), Chev., Sgr des Couteaux, près Luçon, chef de division des canonniers gardes-côtes de Luçon, âgé de 50 ans, fut le premier témoin appelé à déposer sur la noblesse de Gaspard-Bonaventure de Bejarry, en 1762 (14 juillet), lors de l'enquête faite pour prouver son origine. — Gén. Bejarry.

Bodin (Charles-Louis-Marie), Chev., Sgr des Couteaux, et

Bodin (Louis-Abraham), ont comparu par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers en 1789.

ARMOIRIES.—LA FAMILLE BODIN portait, d'après la maintenue, « d'azur à neuf besants d'or, mis 4 à 4 » en pal sur chaque flanc de l'écu, et un en pointe. » — Bar.

BŒUF (LE), autrefois Le Buef et Le Buf. Cette maison noble et très-ancienne nous paraît originaire des environs de Charroux (Vienne). Une branche s'est aussi fixée en bas Poitou.

Bœuf (Audebert LE). Ses héritiers vendirent, en 1234, au prieur de Bouresse, tout ce que leur auteur avait possédé dans cette paroisse. — D. F.

Bœuf (Rainulphe LE), Chev., rendit, le 22 novembre 1269, aveu à l'abbaye de Charroux de tout ce qu'il possédait dans la paroisse d'Alloue, à cause d'AGNÈS, sa femme, fille de Guillaume de Fonteyros, Chev. L'aveu porte : *In villâ et parochiâ de Lor* (Alloue)..., *per Radulphum Bovis, militem.*—D. F.

Buef (Brient LE), Chev., fut présent, au mois d'octobre 1278, à un traité entre les Sgrs de Raiz et de Machecou.

Bœuf (Jourdain), valet, mari de Pétronille

Digitized by Google

REGNAULT, traita, le 23 septembre 1290, avec Guillaume Regnault de la Foncière, damoiseau, et autres, sur la succession du père desdits Regnault. — D. F.

Buef (Jeffroy LE), valet, était en 1309 homme lige du Sgr de Poys, et relevait en arrière-fief de Chauvigny. — G. G.

Buef, Buf ou **Bœuf** (Baudinet LE) était en 1385 homme d'armes de la compagnie de Regnault de Vivône, Sgr de Thors.

Beuf (Jean LE), Ec., servait en cette qualité le 2 novembre 1355. — Bib. Roy.

Beuf (Guillaume, Arnault et Pierre LE) faisaient le même genre de service le 14 août 1358. — *Ib.*

Buef (Josselin LE) servait avec Regnault, Ec., le 19 juillet 1369. — *Ib.*

Buef (Guillaume LE) servait aussi comme écuyer en 1378. — *Ib.*

Bœuf (Jean LE) était archer en 1482. — *Ib.*

Bœuf (Jean LE) servait comme homme d'armes le 12 décembre 1485. — *Ib.*

Bœuf (Jehennet LE) passa la revue comme archer le 12 décembre 1485. — *Ib.*

Bœuf (Geoffroy LE), prêtre, fut l'un des témoins qui assistèrent à un acte du 30 mars 1357, passé entre Louis, Vte de Thouars, et d'autres seigneurs. — D. F.

Bœuf (Jean Guyonnet *aliàs* LE), Ec., sire de la Rochablou, sise dans la châtellenie de Bridiers, et tenue de ladite Sgrie à foi et hommage lige, en rendit aveu le 17 juin 1405. Il possédait cette terre du chef de Jeanne FORCHÈRE (probablement Forcher), sa femme. — Livre des Fiefs; bureau des fin. Poit.

Bœuf (Raoul LE) vendit, le 17 avril 1450, quelques héritages situés dans les environs de Lathus, ressort de Montmorillon.

Bœuf (Raoulet LE), châtelain (c'est-à-dire juge) de Montmorillon, et aussi substitut du procureur du roi, fut remplacé au ban de 1491 par Jean de Nyau.

Bœuf (Colas LE), mineur, habitant la terre des Essarts, en bas Poitou, fut remplacé au ban de 1491 par Jupille, son curateur, qui y servit comme archer.

Bœuf (Guy LE), procureur du roi au siége de Montmorillon, comparut en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la commune du Poitou en 1514. — Constant.

Bœuf (Raoulin LE) vendit quelques terres sises près Lathus à Dlle Marguerite LE BŒUF, veuve de Mre Guillaume Maural, par contrat passé par Vachier, Nre du ressort de Montmorillon, le 6 juin 1529.

Bœuf (Claude LE) avait pour épouse, en 1531, Dlle Marie LE BŒUF. Un CHARLES Le Bœuf paraîtrait leur avoir succédé; nous ignorons à quel titre. Constant, dans son *Commentaire sur la coutume de Poitou*, qui nous fournit ces renseignements, n'indique pas le lieu de leur résidence.

Bœuf (Julien LE), Ec., Sgr de St-Martin, épousa en 1562 Renée GUERRY; elle était veuve en 1578. — D. F. — Ils eurent de leur mariage

Bœuf (François LE), Ec., Sgr de St-Martin, qui s'allia à Suzanne DE LOUVAIN. Elle était veuve en 1605, et tutrice de FRANÇOIS, IIe du nom, leur fils, Ec.; elle maria ANNE, sa fille, à N. Macé de Morienne, Ec., Sgr du Portau, Psse St-Martin-Lars (bas Poitou).

Bœuf (François LE), IIe du nom, fut marié deux fois; il épousa en premières noces Marquise DOUALAIN, et en secondes noces Jeanne ARNAUDEAU. — D. F. — Du premier lit naquirent : 1° FRANÇOIS, IIIe du nom, qui suit; — 2° SUZANNE, mariée à Jacques Suzeneau de la Raynard.

Bœuf (François LE), IIIe du nom, Ec., Sgr de St-Martin, obtint en 1666 de l'intendant de Poitiers une ordonnance de maintenue de noblesse. Ses enfants furent : 1° CLAUDE, Ec., Sgr de la Noüe, et 2° RENÉE, mariée, par contrat du 7 novembre 1680, signé Fournier, Nre aux Essarts, à François-Raoul Blouin, Ec., Sgr du Plessis. Ils vivaient l'un et l'autre en 1685. — D. F.

Bœuf (Perrette LE) épousa, par contrat passé le 7 juillet 1573 devant Arnaud et Pelleteau, Magdellon Theronneau, Ec., Sgr de la Maynardière et de la Pepynière. — Gen. Theronneau.

Bœuf (Gilles DE), Ec., Sgr de la Badaudière, eut de Jeanne DE CHEVREUX, son épouse, entre autres enfants, une fille, ANTOINETTE, qui, par contrat passé à Nantes le 22 janvier 1576, épousa Hardy Clérembault, qualifié haut et puissant seigneur de Chantelousain, la Jordonnière, la Salle, la Forêt-Sauvage, etc. — Gén. Clérembault.

Bœuf (Jacques LE), Ec., Sgr de Ste-Cécile, avait épousé Jacquette BOURILLAUD, qui était sa veuve le 20 juin 1585.

Bœuf (Philippe LE), Sgr des Moulinets, Psse de Ste-Cécile, Elect. de Mauléon, fut maintenu dans sa noblesse par sentence des 23 et 24 septembre 1667, ainsi que

Boeuf (François LE), Ec., Sgr de St-Martin, qui servit dans la 3e brigade des nobles du Poitou au ban de 1689.

Boeuf (Claude LE), Sgr de la Noue, s'est trouvé aux bans de 1690, 1691 et 1695.

Boeuf (Philippe LE), Sgr des Moulinets, a fait partie des bans de 1690 et 1691.

Boeuf (Anne-Diane LE) épousa Louis Haward de la Blotterie, dont une fille, ANNE-DIANE, qui épousa,

Digitized by Google

par contrat du 6 février 1712, Philippe-Robert Le Noir, Chev., Sgr des Coudraux, le Pas-de-Loup, etc.—Gén. Le Noir.

Bœuf (N. LE) de la Noue, St-Martin; N. Le Bœuf des Moulinets, et N. Le Bœuf des Brunières, ont servi au ban de 1758 dans la 1re division de la 1re brigade de l'escadron de Buzelet.

Bœuf (N. LE) a fait partie, à ce même ban, de la 2e division de la 1re brigade de l'escadron de la Loucrie.

Bœuf (Louise-Céleste LE), veuve d'Alexandre-Henri Pellard, Chev., Sgr de Montigny, rendit hommage, comme tutrice de leurs enfants mineurs, de la Sgrie de Boislembert au château de Fontenay, le 1er octobre 1775; et le même jour, en la même qualité, elle rendit au château de Vouvant hommage de la Sgrie du Perthuis-Berton.—Bur. fin. Poit.

Bœuf (N. LE) était, en 1781, capitaine commandant au régiment d'Austrasie-infanterie.

Bœuf (Henri-Modeste LE), Chev., Sgr de la Noue, perdit à Poitiers, au mois de juillet 1780, Henriette SABOURIN de Dissay, sa femme. — Jou. Lo. — Il comparut par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers en 1789, ainsi que CHARLES-BONAVENTURE Le Bœuf, Chev., Sgr des Moulinets, et PIERRE-LÉON Le Bœuf, Chev., Sgr du Bois.

Bœuf (Alexis LE), Chev., Sgr du Fresgne, eut, entre autres enfants, de Anne-Eulalie DE MAYRÉ, son épouse,

Bœuf (Jean-Alexis LE), Chev., Sgr de la Babinière, Psse de la Garnache, garde du corps du roi, compagnie écossaise, épousa en septembre 1787, Psse de Ste-Cécile, Dlle Marie-Anne-Victoire-Benigne-Charlotte LE BŒUF des Moulinets. Il a suivi les princes dans l'émigration.

Bœuf (N. LE), Chev., Sgr de St-Mars, émigra, servit comme volontaire dans une compagnie à cheval de la province du Poitou, et mourut à Mons en Hainaut, en 1793.

Bœuf (N. LE), Chev. de Saint-Mars, fils du précédent, suivit l'exemple de son père, émigra, et fit la campagne dans l'armée des princes frères du roi, dans la 4e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie.

Bœuf (N. LE) servait dans la 6e compagnie du régiment d'Angoulême-cavalerie, à l'armée de Condé, lors du licenciement de cette armée en 1801.

ARMOIRIES.—FRANÇOIS LE BŒUF, Ec., Sgr de St-Martin, habitant le Poitou, portait « de gueules à » un bœuf d'or. »

LE BŒUF, Ec., Sgr des Moulinets, portait « d'argent » à un aigle éployé de sable, becqué et membré de » gueules. » — Arm. Poit.

BOHAIN.

Bohain (Michel DE), chanoine de St-Hilaire de Poitiers, était en même temps médecin célèbre. Dreux-Duradier ne nous dit point s'il était originaire de Poitiers. Il mourut en 1504, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge à St-Hilaire-le-Grand, au chevet de l'église. L'auteur de la *Bibliothèque poitevine* nous a conservé son épitaphe inscrite sur une tombe plate, et qui prouvait, malgré l'obscurité de ses termes, l'opinion favorable des contemporains du défunt pour son talent médical :

D. O. M.

Occubuit bravio Michaël; tumuloque (*cumulo*) potitus,
Hic situs est medicæ de Bohain artis honos.
Qui tulit octobres sua sanus fata kalendas,
Evocus (*ab evocando*) Hilarii, Canonicusque pii.
Quindecies Titan centenos egerat orbes,
Tuncque aderat nostræ quarta salutis hiems.

BOICEAU ou **BOISSEAU**, famille noble du Poitou qui a fourni un auteur distingué dans la science du droit. Sans pouvoir affirmer que tous les noms qui suivent appartiennent à cette famille, nous les produirons dans le même article.

Boiceau (Jean), avocat, Sgr de la Borderie, mort à Poitiers le 14 avril 1589, était né selon dom Fonteneau dans la Psse de Châtain-sur-Charente (Vienne), et selon M. Robert du Dorat dans la châtellenie d'Ordières. Il s'est distingué d'une manière particulière parmi les jurisconsultes éminents dont le Poitou a le droit de s'enorgueillir. Suivant les sympathies qui entraînèrent au XVIe siècle la plupart de nos plus savants hommes de lois dans les voies de la réforme, Jean Boiceau, malgré la solidité d'un jugement qui aurait dû le prémunir contre une erreur qu'il déplora plus tard, fut, au dire de l'historien Florimond de Rœmond, un des premiers *enjôlés et coiffés* par Calvin, dont il fut un des disciples les plus zélés. C'est à lui que l'on entendit raconter souvent « qu'un jour Charles Le Sage, contestant avec Calvin à Crotelle, sur le sacrifice de la messe, Calvin, ayant sa Bible devant lui, dit : C'est là ma messe; et jetant son bonnet de mante sur la table, levant les yeux au ciel, s'écria : Seigneur, si au jour du jugement tu me reprends de ce que je n'ai été à la messe, et que je l'ai quittée, je dirai avec raison : Seigneur, tu ne me l'as pas commandé; voilà l'Ecriture que tu m'as donnée, dans laquelle je n'ai pu trouver aucun sacrifice que celui qui fut immolé à l'autel de la croix. »

Digitized by Google

Le jugement sûr de Jean Boiceau ne pouvait rester toujours en proie au ridicule d'une telle jonglerie. Il rentra plus tard dans le giron de l'Eglise catholique romaine, dont il fut un des plus dignes enfants. Homme de science et de lettres, Jean Boiceau, à l'exemple de presque tous les jurisconsultes de son temps, cultivait les muses latines et françaises; et si l'on en croit Jean de la Péruze, poëte contemporain, et les éloges qu'il prodigue à notre légiste dans une ode qu'il lui adressa, Boiceau avait beaucoup de talent pour la poésie. Mais il est permis de ne pas partager aujourd'hui l'enthousiasme d'un poëte qui, par préoccupation pour la santé de son ami, l'engageait en vers, au moment où une épidémie cruelle ravageait Poitiers, à abandonner lâchement ses concitoyens pour aller respirer l'air plus pur de la Borderie. Quoi qu'il en soit, Jean Boiceau fournit aussi son contingent poétique aux grands-jours de Poitiers; mais il ne se traîna point à la remorque des Pasquier et des Loisel; il laissa de côté les sentimentales fadeurs inspirées en grec, en latin et en français, par la puce de Catherine Desroches, et il eut le mérite de produire une œuvre originale, *le Menelogue de Robin, lequeau a predu son procès*, traduit de grec en français, de français en beau latin, et puis de là en poitevin.

Le Monologue de Robin est une satire vive et pleine d'esprit contre la manie des gens de la campagne pour la chicane. Dans le procès qui cause les chagrins *monologués* du pauvre Robin, il s'agit d'une grave question : son sabot a été cassé par Talbot d'un coup de palet. Robin, mécontent de son voisin, se rend à Civray pour se consulter sur son affaire; les fortes têtes du lieu la trouvent *indubitable*. Sur cette assurance positive, assignation est donnée à Talbot devant le juge; le point à décider est celui-ci : Le palet a-t-il frappé le sabot, ou le sabot a-t-il frappé le palet? Le juge n'éprouve aucune hésitation; l'affaire n'a-t-elle pas été préalablement déclarée *indubitable?* Aussi, sans avoir recours au moyen ingénieux qui devait rendre plus tard si fameux son confrère de Melle, il condamne Talbot. Appel à Poitiers, où la sentence est infirmée par le président Doyneau, magistrat d'une grande réputation de savoir et de probité. Robin, à son tour, en appelle aux grands-jours, où la sentence rendue contre lui est confirmée. De là ses doléances en vers poitevins, au milieu desquelles perce un éloge délicat des magistrats des grands-jours, lesquels eurent en effet le bon esprit de terminer une multitude de procès qui ne valaient pas la centième partie du papier qu'ils faisaient barbouiller d'encre.

Outre le Monologue de Robin, imprimé pour la première fois à Poitiers, à l'enseigne de la Fontaine, en 1555, et plusieurs fois depuis, toujours avec succès, Jean Boiceau a publié une *Eglogue pastorale sur le vol de l'aigle en France par le moyen de la paix, où sont introduites les bergères, paix et France;* Lyon, François Juste, 1539, in-16; et des vers à Jean de la Péruze, sonnets et autres compositions. Il a pris aussi part à l'édition des œuvres de la Péruze, imprimées à Poitiers en 1556, in-4o. Mais les véritables titres de Jean Boiceau à la gloire des écrivains consistent dans ses ouvrages de droit. Le premier est un Commentaire sur l'art. 54 de l'ordonnance de Moulins de 1566, qui abolissait dans la plupart des cas l'ancienne maxime : *Témoins par vive voix passent lettres.* Boiceau fit l'apologie de cette disposition dans son Commentaire, imprimé à Poitiers, chez les frères Bouchet, en 1582, in-4° (et non en 1599, comme l'a écrit à tort Moréri), sous ce titre : *Ad legem regiam Molinæis habitam de abrogatâ testium, à libra centenâ, probatione commentarius.* Ce Commentaire, traduit en français par Gabriel Michel en 1606, est réuni à la traduction française de *la paraphrase de l'ordonnance de* 1539, faite par Bourdin sur le latin de Fontanon, 1615, avec des additions tirées des mémoires de Boiceau. Enfin Danty, avocat au parlement, donna l'édition vulgaire en 1697, réimprimée en 1725 et 1732 avec des additions.

Cet ouvrage estimé, et qui méritait de l'être pour sa solidité et sa méthode, est resté classique au milieu des vicissitudes de la législation : c'est son plus bel éloge. Un commentaire sur la coutume de Poitou avait été, dit-on, commencé par Boiceau. Il s'agit ici de l'ouvrage connu sous le nom de Coutume de Constant, qui n'est point, à vrai dire, un commentaire, mais bien un recueil des mémoires de Boiceau et de ses neveux et petits-neveux, Constant père, fils et petit-fils, successivement avocats du roi à Poitiers, où Jean Constant les fit imprimer en 1659, in-fol., sous ce titre : *Responsa... Joannis Bosselii Borderii, et.... Constantii in consuetudinem Pictonum*, etc., etc.

Dans cet ouvrage, que déparent des défauts graves de méthode et de style, on trouve beaucoup de science, et des aperçus ingénieux sur les origines de notre droit municipal.

Jean Boiceau, parvenu à une extrême vieillesse, avait été frappé d'une infirmité cruelle; il était devenu aveugle. Aussi l'exagération facile de ces temps, jointe à la vénération dont Boiceau était l'objet, lui avait-elle fait appliquer par ses con-

Digitized by Google

temporains ces mots de Valère Maxime, à propos d'Appius Claudius *Cœcus* :

« Hunc cæcum aliquis nominet à quo patria quod justum et rectum erat per se parùm cernens, coacta est providere? »

Il est bon de faire observer, à propos de cet auteur, que des erreurs ont été commises par plusieurs biographes. Les continuateurs de Moréri distinguent à tort Jean Boiceau d'un avocat du même nom, cité par eux. C'est aussi à tort que M. Dupin aîné, dans sa Bibliothèque de droit, a fait de Bosselius Borderius deux personnages différents.

Boisseau (Jean), Ec., Sgr de Magot, avait souscrit une obligation de 120 écus au profit de Josias Bidault, Éc., Sgr de la Naslière, le 18 juillet 1599. — Mss., n° 3.

Boiceau (Pierre), Ec., Sgr de la Borderie, fut taxé en 1618 pour rembourser aux députés de la noblesse de la basse Marche leurs frais aux états généraux de 1614.

Boiceau (Honorée) épousa en premières noces N. de Tusseau, Ec., Sgr de Malespine, puîné de la famille de Maisontiers. Devenue veuve, elle se remaria à François Chasteigner, Sgr de la Brosse-d'Iseure, et mourut à Poitiers sans postérité en 1631. — Constant, Com. sur la cout. de Poitou.

Boisseau (Isaac), Ec., Sgr de la Riffardière, est un des témoins appelés au contrat de mariage de Jean Chevalleau, Ec., Sgr de Boisragon, et de Dlle Catherine de Marconnay, 25 novembre 1652; il était cousin germain du futur. — Mss. Garan. — Il fut maintenu dans sa noblesse en 1667, ayant obtenu une ordonnance de confirmation.

Boiceau (Hélie), Sgr de la Borderie, Psse de Benest, sans doute petit-fils ou arrière-petit-fils de l'avocat, fut condamné comme roturier, usurpateur du titre de noble, par sentence du 3 septembre 1667, ainsi que

Boiceau (Paul), Sr de Courteil, Psse de St-Avaugour, Elec. des Sables. Nous ignorons si c'est une branche de ceux de Benest qui se serait établie en bas Poitou.

Boiceau (Marie), âgée de 30 ans, demeurant Psse de Benest, est inscrite sur une liste des nouveaux convertis de la sénéchaussée de Poitiers en 1682.

Boisseau (Jean), Ec., Sr de Pouzon, demeurant Psse de Chef-Boutonne, professait la religion prétendue réformée; ses biens furent confisqués et réunis au domaine, comme il appert de l'affiche d'une ordonnance rendue en 1689 par M. Foucault, intendant de Poitou. — Arch. dép.

Boisseau (Pierre), Sgr des Gennetons, garde du corps du roi, mourut à Tournay des blessures qu'il avait reçues au combat de Leuze, où le maréchal de Luxembourg, accompagné de vingt-huit escadrons, mit en déroute l'armée sous les ordres du prince de Valdeck, lieutenant du prince d'Orange, qui en comptait soixante-quinze. Il laissa veuve dame Marie THIBAULT, son épouse, qui fut condamnée à ne plus prendre le titre de *noble*, attendu, dit la sentence de M. de Maupeou du 27 juin 1697, que la qualité d'écuyer que ledit Sr de Gennetons avait acquise comme garde du roi s'était éteinte avec lui. — Conf. Maup.

Boiceau (François), Ec., Sgr de la Borderie, a servi au ban des nobles du Poitou de 1758 dans la 4e brigade de l'escadron de Villedon, et assista à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789.

Boiceau (Pierre), Chev., Sgr de la Borderie et de la Tour, avait épousé Jeanne DE PRESSAC. De ce mariage sont issus : 1° JEAN-PIERRE, Chev., Sgr de la Borderie, de la Fenicardière et de la Fontaine en partie, marié en premières noces à Charlotte ROCHIER, dame de la Fontaine, et en secondes noces, au mois d'août 1776, avec Marguerite-Louise FERRÉ D PEYROUX. Il a assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789; — 2° FRANÇOIS, qui embrassa la vie religieuse et s'était fait moine à l'abbaye de Charroux.

Boisseau (Joseph-François), Sgr de Pinot, Psse d'Antigny, a aussi assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers en 1789. Il avait épousé Dlle Elisabeth CHOCQUIN, dont il a eu : 1° JOSEPH-MARIE, qui a été administrateur du district de Montmorillon en 1790 et 1791, et ensuite agent national de ce même district en l'an III (1794-95); — 2° JACQUES, Chev. Sgr d'Artige, capitaine au bataillon de garnison de la Fère, s'est aussi trouvé en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789. Ayant émigré, il servit en 1792 dans la compagnie du régiment de Forez-infanterie. S'étant ensuite rendu à l'armée de Condé, il fut blessé à l'affaire d'Ober-Kamblach, le 13 août 1796.

Boiceau (Guillaume) fonda une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges dans l'église de la Chapelle-Montreuil-Bonnin.

BOILÈVE, BOISLÈVE ou BOYLÈVE. L'origine de cette famille très-ancienne ne nous est pas connue; cependant la proximité de la famille Boylève, issue de l'Anjou, pourrait faire penser que la branche poitevine s'y rattache. Hâtons-nous de dire que ce n'est de notre part qu'une hypothèse basée seulement sur la ressemblance des noms et sur des demi-preuves. Nos Boylève ont rempli longtemps

Digitized by Google

avec honneur les diverses places qui leur ont été confiées par leurs concitoyens dans l'administration municipale de la ville de Poitiers.

Boillève (Aymeri) est nommé dans l'aveu du temporel de l'abbaye de St-Maixent, rendu au prince de Galles le 15 décembre 1363, comme devant un hommage à cette abbaye à cause de son fief Berause-du-Soc, près Marsay.

La liste des échevins du conseil municipal de la ville de Poitiers nous fournit une série nombreuse de membres de cette famille qui y ont occupé des places.

Boillève (Guillaume) fut reçu échevin en 1415; il vivait en 1422.

Boillève (Jean), échevin dès 1415, mourut en 1421.

Boylesve (Thomas) était échevin en 1419.

Boillève (Jean) fut reçu échevin le 1er août 1421.

Boillève (Clément) était échevin en 1447.

Boillève (Thomas) fut maire en 1448. Pendant sa mairie, il fit condamner à une amende de 60 sous Jehan Chantecler, bateleur, qui avait été trouvé dans la ville de Poitiers jouant de la trompette sans *le congié dudit sieur Maire, et se voulant immiscer de jouer, disant que le Prevost de la ville lui avoit donné congié de ce faire.* 1er mai 1449. — D. F., 23. — Il mourut en 1466; il était échevin dès 1443, et fut chargé en 1453 de travaux relatifs aux fortifications de la ville.

Boillève (Jean), reçu échevin le 24 août 1444, fut l'un des députés de la ville envoyés à Tours en 1452 pour solliciter auprès du roi l'établissement d'une chambre de parlement à Poitiers.

Boillève (Charles) fut constitué, par acte du 4 août 1458, l'un des procureurs de la ville de Poitiers et chargé de la représenter; mais, ayant eu le malheur de devenir suspect au roi Louis XI, ce qui n'était pas difficile si peu qu'il fût honnête homme, il fut cassé en 1466 de sa place de procureur du roi à la police, qui lui avait aussi été confiée. Il mourut en 1479.

Boillève (Jean), maître de la monnaie, fut maire de Poitiers en 1460.

Boillève (Nicolas), Sgr de la Brosse, fut maire de Poitiers en 1476.

Boillève (P.) est du nombre de ceux qui ont arrêté, en 1462, les comptes : 1° du receveur de la ville; 2° pour le *navigage* du Clain, question qui n'est pas nouvelle, comme on le voit, et qui même est peut-être moins avancée dans notre siècle de progrès qu'elle ne l'était en 1462, époque d'abrutissement et d'ignorance!

Boillève (Jean), Sr de la Place, était échevin en 1469; il mourut en 1476.

Boillève (Jean), Sgr des Bodinières, fut reçu échevin en 1480; il rendit, le 20 mars 1483, son aveu des Bodinières à Pierre de Salignac, Ec., Sgr de St-Martin-Lars.

Boillève (Hilaire), maître de la monnaie, fut élu maire de Poitiers en 1496. Ce fut sous sa mairie que le pont de Rochereuil fut construit, ou tout au moins largement réparé. Les armes de cette famille étaient, selon Thibaudeau, gravées sur la cheminée d'une chambre haute de l'auberge de St-Etienne, à Poitiers, Grand'Rue.

Boillève (Yves) était échevin en 1490.

Boillève (autre Yves) fut reçu échevin le 17 janvier 1497; il mourut en 1501.

Boillève (Jean) était échevin en 1531.

Boilesve (Thomas) est un de ceux qui contribuèrent à amener Jehan d'Authon, Ec., Sgr de Béruges, et le prieur de Béruges, à une transaction, au sujet de la dime sur le total de la terre de Jallais, 28 octobre 1424. Il est qualifié de *noble honorable homme et saige maistre.* — D. F., 1.

Boylesve (N.) fut lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers avant 1451. — Thib. — JEANNE, sa fille, épousa, vers cette époque, Etienne Boynet. — Gén. Boynet.

Boillève (Nicolas), licencié ès lois, échevin de Poitiers, avait épousé Dlle Marie DE JANOILLAC, qui était sa veuve le 16 mai 1480, comme il appert de l'acquisition de quelques héritages sis Psse de Vouneuil, qu'elle fit à cette époque. — P. O.

Boillève (Jean) et

Boillève (Pierre) faisaient tous les deux partie de la garnison du château de Lusignan lors du ban de 1491.

Boislève, *prior de Sti-Jovini de Fayâ-Vinosâ*, religieux de l'abbaye de St-Jean de Montierneuf de Poitiers, prit part à l'élection de Louis de Rochechouard comme abbé de ce monastère, le 30 août 1501. — D. F., 19-621.

Boislève (Jean) possédait, le 1er décembre 1524, l'hôtel de Chailly, relevant en arrière-fief de la baronnie de Mirebeau. — D. F., 18-202.

Boislève (Thomas) avait épousé Guillemette ROUSSELETTE, qui possédait, le 1er décembre 1524, l'hôtel de la Chaussée, Psse de Thurageau, relevant de la baronnie de Mirebeau. — D. F., 18-198.

Boislève (André), Ec., Sgr de la Mothe, agit, dans le partage des biens de feu Mess. Pierre Petit, Ec., Sgr de la Roussière, tant en son nom que comme chargé de procuration de ses sœurs, MADE-

Digitized by Google

LEINE Boyslève, femme de Pierre Gautier, et de JEANNE Boyslève, veuve de Pierre Robin; ledit partage en date du 22 juin 1528. — D. F., 9-401.

Boilève (Jean), Chev. à Poitiers, Sgr de la Brosse, mourut, dit Bouchet en ses Épitaphes, le 3 août 1531, à l'âge de 39 ans. « C'était, dit-il, un bon justicier, sobre à parler, instruit, etc. »

On trouve dans une liste de nobles qui ont eu des ordonnances de confirmation de noblesse vers 1668 :

Boislève (Sylvie), veuve de Jean de Magné, Ec., Sgr de la Cigogne, et ses enfants. N'ayant vu figurer, depuis 1550, aucun personnage du nom de Boilève dans les nombreux documents que nous possédons ou qui sont passés sous nos yeux, nous présumons que Sylvie était la dernière héritière de cette antique famille, qui sans doute est éteinte.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BOILÈVE des maires de Poitiers portait « d'azur au chevron de gueules » accompagné de 3 merlettes de sable, posées » 2, 1. »

BOISLINARDS, primitivement **BOULLINARDS**. Cette famille noble et ancienne du Berri possédait, depuis vers l'an 1100, le chastel de Boislinards, Psse de Rancon. Plusieurs branches ayant habité le Poitou, possédé des terres dans cette province, et contracté des alliances avec des familles poitevines, elle avait droit à une place dans notre Dictionnaire.

Les renseignements dont nous extrayons cette généalogie sont : 1° une généalogie d'une branche de cette famille, dressée pour l'admission d'Alexandre-Léonard au nombre des pages de Mme la Ctesse d'Artois; 2° un fragment généalogique de la branche cadette de cette maison, dite des Sgrs de la Terrière, Psse de Rivarenne-sur-Creuse, où ils se sont établis vers 1300, et qui habite les environs de Belâbre (en Poitou); — Extr. de la Thaumassière; — 3° des notes diverses dont nous indiquerons les sources.

Noms isolés.

Boislinards (Jean DE), Éc., Sgr dudit lieu, fit partie du ban de la basse Marche en 1635.

Boislinards (Charlotte DE) épousa François de Vaillant, Éc., Sgr de Baugé (Berri), le 24 juillet 1647. — Gén. Vaillant.

Boislinards (Paule DE), épouse de Henri de la Thuille, Éc., Sgr de Lavernault, vivait en 1656. — Fil suiv., § III, VIe degré.

Boislinards (Pierre DE), Éc., Sgr de Sauves, vivait avant 1687.

Boislinards (Jean), Éc., Sgr de Margoux et d'Ajoux, eut de Dlle Françoise DE VÉRINES une fille, MARIE, qui épousa, le 27 novembre 1696, Jean de Boislinards, Éc., Sgr de l'Étang. — Fil. suiv., § III, VIIe degré.

Boislinards (Honorat), Éc., Sgr de Margoux, épousa, vers la fin du XVe siècle, Dlle Élisabeth DE BÉCHILLON, fille de Louis, Éc., Sgr de l'Épinoux-Pressac, et de dame Marie de Beuignon. — Gén. Béchillon.

Boislinards (Jean), Chev., Sgr de Foix en Berri, épousa, le 11 septembre 1727, Madeleine-Angélique DE TURPIN DE CRISSÉ, fille de Louis-Madelon, Cte de Vihiers, etc., et d'Angélique-Madeleine de Crevant, dont quatre enfants, et entr'autres MARIE-MADELEINE, morte à Poitiers le 3 avril 1811, âgée de 70 ans.

Boislinards (Marthe DE) épousa François de la Faire, Chev.; ils vivaient vers 1740.

Boislinards (Jean-Alexis DE) de Margou, Chev., grand'croix de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de Mouchamps, bailli de Lyon, mourut en cette ville le 28 octobre 1786, âgé de cent un ans trois mois et douze jours.

Boislinards des Chezeaux était en 1775 capitaine au régiment provincial de Châteauroux.

Boislinards (N. DE) était en 1775 capitaine au régiment provincial de Châteauroux, et en 1779 capitaine au bataillon de garnison de Berri.

Boislinards (N. DE) était en 1778 premier lieutenant, et en 1779 capitaine en second au régiment de Vivarais-infanterie.

Boislinards (N. DE) était en 1779 sous-lieutenant au régiment d'Orléans-infanterie.

Boislinards (N. DE) émigra, se rangea sous les ordres de M. le prince de Condé, mais ne put servir à raison de ses infirmités. — F.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BOISLINARDS** (DE), PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Boislinards** (François DE), Éc., Sgr dudit lieu, eut entre autres enfants : 1° MARGUERITE, qui épousa, par contrat du 10 mars 1544, signé Debersac, Nre, François de la Porte, Ec., Sgr des Vaux. On la voit contracter ce mariage de l'avis et en présence de 2° JOACHIM, son frère, qui suivra, qui lui donne 600 liv., somme que son père lui avait léguée en mourant; de 3° CLAUDE, et 4° PIERRE, ses frères, et de JACQUES de Boislinards, son oncle. — Gén. de la Porte.

IIe. — **Boislinards** (Joachim), Éc., Sgr de Boislinards, de Larive et de Terrières, capitaine du château de Durtal (nous voyons ailleurs du Dorat),

Digitized by Google

porte-enseigne de cinquante lances des ordonnances du roi sous le commandement de M. de Bonneval, épousa Dlle Gabrielle DE MURAULT, dont il laissa

IIIe. — **Boislinards** (François DE), Éc., Sgr de Terrières, qui, de Dlle Françoise DE LA GARDE, qu'il avait épousée par contrat du 28 janvier 1559, laissa : 1° JOACHIM, qui suit ; — 2° FRANÇOIS, que nous pensons être fils dudit Sgr, et qui fut chef d'une branche rapportée § II.

IVe. — **Boislinards** (Joachim DE), IIe du nom, Éc., Sgr de Terrières, qui épousa, le 24 juillet 1585, Dlle Marie DU BREUIL, dont il eut : 1° JEAN, qui suit ; — 2° autre JEAN, dont la filiation sera rapportée au § III.

Ve. — **Boislinards** (Jean DE), Éc., Sgr d'Ache, épousa, le 9 février 1611, Dlle Marie DE FADAT. De ce mariage sont issus : 1° NOEL ; — 2° JEAN.

VIe. — **Boislinards** (Noël DE), Sgr de Mele, épousa, par contrat du 21 juin 1635, Marie PETIT, de laquelle est issu

VIIe. — **Boislinards** (Silvain DE), Sgr de Terrières, marié, le 29 mai 1664, avec Suzanne PÉRUSSAULT.

§ II. — BOISLINARDS (DE), DEUXIÈME BRANCHE.

IVe. — **Boislinards** (François DE), Éc., Sgr dudit lieu et de la Bastide, que nous supposons fils de François et de Françoise de la Garde, rapportés au IIIe degré du § Ier, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, fut en cette qualité exempté de se trouver au ban des nobles de la haute et basse Marche, en 1577. Il eut pour fils aîné

Ve. — **Boislinards** (Pierre DE), Éc., Sgr dudit lieu, marié, par contrat du 17 novembre 1583, à Renée DE BLOM, fille de feu Melchior, chevalier de l'ordre du Roi, Sgr de Beaupuy, et de Marguerite de Gaing. Ils eurent pour fils

VIe. — **Boislinards** (Jacques DE), Éc., Sgr dudit lieu. Il épousa Marie DE MONTBEL. Elle était veuve en 1665, et avait eu pour enfants : 1° ANNE ou ANNET, Éc. ; — 2° GEOFFROY, Éc., dont un fils, MATHIEU, vivant en 1726 ; — 3° SYLVIE, qui était en 1687 mariée à Pierre Teullet, archer à Bellac.

§ III. — BOISLINARDS (DE), BRANCHE DES CHEZEAUX.

Ve. — **Boislinards** (Jean DE), Éc., Sgr des Chezeaux, fils de Joachim et de Marie du Breuil, rapportés au IVe degré du § Ier, partagea avec ses frères quelques immeubles provenant de la succession de leurs père et mère, par acte du 6 octobre 1686, signé Courauldin, Nre à Issoudun. Il avait épousé, à St-Gauthier en Berri, le 11 juillet 1623, Dlle Catherine PEYROT, fille de N. Peyrot, Elu de ladite ville. De ce mariage est issu

VIe. — **Boislinards** (Jean DE), qui épousa, par contrat du 6 juillet 1656, reçu Pérussault, Nre, et passé au châtel de Montaignon, Psse de Paisay, généralité de Bourges, Dlle Renée DE LA THUILLE, fille de Mess. Henri, Éc., Sgr de Lavernault, et de Dlle Paule de Boislinards. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, qui, le 10 mai 1692, partagèrent, par acte passé par Pérussault, Nre à St-Gauthier, avec leur mère, les biens provenant de la succession de leur père, décédé ; ce sont : 1° LÉONARD, Ec., Sgr des Chezeaux ; — 2° JEAN, qui suit ; — 3° autre JEAN, Éc., Sgr du Breuil. Il est stipulé dans l'acte que Léonard, en sa qualité d'aîné, devait conserver tous les titres de noblesse de la famille.

VIIe. — **Boislinards** (Jean), IIIe du nom, Éc., Sgr des Chezeaux, naquit le 28 avril, et fut baptisé le 30 avril 1664 au prieuré-cure de St-Denis de Rivarenne. Il épousa, le 27 novembre 1696, Dlle Marie DE BOISLINARDS, fille de Jean, Éc., Sgr de Margoux, et de Dlle Françoise de Vérines, par contrat passé aux Nobles, Psse de Nuret-le-Féron, généralité de Bourges, signé Matheron, Nre. De ce mariage est venu

VIIIe. — **Boislinards** (Léonard DE), Chev., Sgr de Terrières, etc., baptisé le 4 septembre 1700, épousa, par contrat du 30 septembre 1725, signé Gaudeau, Nre ducal à St-Aignan, généralité d'Orléans, Dlle Marie-Anne D'AUVERGNE, fille de Mess. Joseph et de Dlle Marie-Louise de Mauléon. Le 22 février 1759, il rendit aveu, avec Joseph-Maurice de Crémille, Chev., Sgr de Létang, à la veuve du Mqis de Vassé, pour raison du fief de Durtal, Psse de Martizay, relevant en foi et hommage-lige du Mqisat de Mézières en Brenne, moyennant une livre de poivre et 12 liv. payées annuellement. De ce mariage est venu

IXe. — **Boislinards** (Léonard-Bertrand DE), Chev., Sgr de la Chaize, Terrières, la Pinolière, Larabrie, qui épousa, par contrat signé Doucet, Nre à Martizai en Touraine, Dlle Angélique DE CRÉMILLE, fille de Joseph-Maurice, Chev., Sgr de Clereuil, etc., et de Dlle Thérèse-Émilie d'Auvergne. Les 26 février et 8 août 1774, il reçut divers aveux pour raison de ses Sgries de la Pinolière, Larabrie, etc. Il laissa de son mariage

Xe. — **Boislinards** (Alexandre-Léonard), chevalier de St-Louis, né le 13 mars 1771, fit ses preuves pour entrer page dans la maison de Mme la Ctesse d'Artois, suivant procès-verbal du 6 février 1786,

Digitized by Google

signé Le Mercyer de Chezy, en l'absence de M. Le Maistre, généalogiste de la maison de Mgr le Cte d'Artois.

Il se réunit aux armées vendéennes, avec lesquelles il prit part à la reprise d'armes de 1815; épousa, le 21 avril 1819, Dlle Marie-Joséphine DE LA FAIRE, dont : 1° CHARLES ;—2° ALFRED;—3° ANGÈLE.

De cette dernière branche est issu

Boislinards (N... DE), de Mele, Chev., Sgr de Boubon près Belâbre. Il avait épousé Dlle de VILLEMESSANT, de laquelle est né

Boislinards (Jean-Louis DE), Chev., Sgr de Boubon, sous-lieutenant au régiment de Poitou-infanterie. Lorsqu'il émigra, en 1791, il suivit la bannière des princes frères du roi, et celle du prince de Condé. Il fut blessé à l'affaire d'Ober-Kamblack, le 13 août 1796. Il faisait en 1801 partie du dépôt des chasseurs nobles infanterie, lors du licenciement de l'armée de Condé.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BOISLINARDS porte « d'argent au vergne ou chêne de sinople, à la bor- » dure engrêlée de gueules. »

BOISNET, BOINET ou **BOYNET,** famille noble et ancienne qui a fourni à l'Eglise, à la magistrature, à la carrière des armes et à l'administration municipale de la ville de Poitiers, des membres recommandables. La noblesse de cette famille ne date point de 1620, époque à laquelle le président Boynet remplit les fonctions de maire de Poitiers ; car, plus de trente ans auparavant (en 1593), ÉTIENNE Boynet, frère du maire, avait été reçu chevalier de Malte par suite des preuves qu'il avait faites.

Cette famille avait fondé dans l'église St-Didier de Poitiers une chapelle dite des Boynet.

Noms isolés.

Boynet (Jean) était échevin de la commune de Poitiers en 1498.

Boynet (Pierre) était aussi échevin en 1530.

Boynet (Hilairette) fut mariée à François de Lauzon, maire de Poitiers, en 1573. Il mourut au mois de janvier 1594, et la laissa veuve avec trois enfants. Lors de son décès, elle fut inhumée à St-Porchaire, à côté de son époux. On voyait leurs bustes et leur épitaphe près la porte de la sacristie de cette église.

Boynet (Charles) fut conseiller au présidial en 1586.

Boisnet (Madeleine) était, le 6 novembre 1604, veuve de haut et puissant Sgr Antoine Prévost, Chev., Sgr de Baulieu, Magné, la Bussière, etc.

Boynet (Louis), qualifié de haut et puissant Sgr du Pin, de la Fremaudière, de la Mousnerie et de Montsorbier, eut de Dlle Elisabeth DE COUTANT une fille, MARIE, qui épousa, par contrat du 14 avril 1606, Philippe de Granges, Ec., Sgr de Boisset. Il paraît qu'ils étaient de la religion réformée. Elle était veuve en 1649.

Boynet (Jeanne) s'est alliée à Jean Flammant, Ec., Sgr de Lugerac, Mailloux, etc. Ils vivaient en 1609.

Boinet (Charles), échevin de la ville de Poitiers, fut chargé par le corps de ville, conjointement avec Jacques Mayaud, de faire une enquête pour voir si les religieuses de Ste-Croix pouvaient, sans nuire à la ville, réunir à leur monastère une petite rue qui aboutissait à leurs jardins. Sur l'avis des commissaires, cette permission fut accordée le 20 décembre 1627.— D. F., 5-779.

Boynet (Jeanne) était, le 28 juillet 1633, épouse de Jacques Deschamps, Ec., Sgr de la Voûte et du fief du Breuil, Psse de Marnay.

Boinet (Louise), épouse d'Isaac Gourjault, Chev., Sgr de Mauprié, maria Charles, son fils, avec Dlle Suzanne Adam, le 14 août 1650. — Mss., 3.

Boynet (Florence) était veuve, dès 1651, de René Grellier, Ec., Sgr de Robineau ; elle transigea le 9 juillet de ladite année, au nom de Henri Grellier, Ec., Sgr de Robineau, leur fils mineur.

Boynet (Jean), Ec., Sgr de la Fourgaudière, conseiller au présidial de Poitiers, épousa Marie GREFFIER, qui, devenue veuve, partagea avec Pierre Greffier, son frère, les biens de leurs père et mère, le..... 1665 ; acte reçu Faidy, Nre à St-Maixent. — Mss., n° 1.

Boynet (Jeanne) était veuve de Gabriel de Rangot, Ec., Sgr de la Guinemoire, en 1667.

Boynet (Jonas), Ec., Sgr de Venours, Psse de Talmont, Elec. des Sables, fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou maintenus dans leurs priviléges.

Boynet (Jean), fils mineur de JEAN, conseiller au présidial de Poitiers, fut maintenu noble en septembre 1667.

Boynet (Jean-Etienne) de la Touche fut reçu chevalier de Malte de minorité en 1679.

Boynet (Claude-Joseph-Marie) fut reçu chevalier de Malte en 1699.

Boynet (René), Chev., fils aîné, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la compagnie du régiment de Foix-infanterie. Ayant rejoint ensuite l'armée de Condé, il fut légèrement blessé à l'affaire du 2 décembre 1793.

Boynet (Louis-Augustin), frère puîné du précé-

Digitized by Google

dent, mourut le 17 février 1798, âgé de 22 ans.

Boynet (Renée) était la femme de Philippe de Granges, Ec., Sgr de Puiguyon, comme il est prouvé par la vente d'une rente de 93 liv. 15 sous faite à René Lauvergnat, Ec., Sgr du Puy. — Gén. Aymer.

Boynet (N.), fille de JEAN, mariée à Jean Chappron, Sgr des Roches, de Sommières, duquel elle eut trois filles.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BOYNET**, PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Boynet** (Etienne), Ec., épousa Marthe DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, sœur du maréchal de Luxembourg, dont il eut

IIe. — **Boynet** (Etienne), officier dans la compagnie du connétable de Luxembourg, son cousin germain, marié vers 1451 avec Jeanne BOYLÈVE, fille de N. Boylève, lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers. Il fut inhumé dans l'église des religieux carmes de Poitiers, sous une arcade où on lisait cette épitaphe, qui nous a été conservée par D. Mazet : « Cy » gist le corps de messire Estienne Boynet, vivant » chevalier des ordres de St-Lazare et de Notre-Dame- » du-Mont-Carmel, sieur de Pont-Hegron et de la » Frémaudière, qui décéda le..... Priez Dieu pour son » âme. »

De ce mariage est issu

IIIe. — **Boynet** (Jean). Il s'allia à Huguette ACTON, fille de N. Acton, lieutenant général en la sénéchaussée de Poitiers; il vivait en 1470. Ils eurent pour fils

IVe. — **Boynet** (Pierre), Ec., Sgr du Pin et de la Frémaudière, qui épousa, par contrat de 1523, Marie GERVAIN, de laquelle sont issus : 1° ETIENNE, qui suit; — 2° FRANÇOIS, Ec., Sgr du Pin et de la Frémaudière, qui formera la branche de la Frémaudière, rapportée au § II.

Ve. — **Boynet** (Etienne), Ec., Sgr de Fressinet, du Plessis, d'Ayron, fut d'abord conseiller au présidial de Poitiers vers 1573, et ensuite conseiller au grand conseil; il épousa, le 2 juin 1561, par contrat reçu Gervais et Couretaud, Nres, Renée D'ELBENNE, dont il eut : 1° CHARLES, Ec., Sgr de Fressinet, qui était conseiller au grand conseil en 1594, fut en 1618 président au présidial de Poitiers et conseiller honoraire au grand conseil : il fut maire de cette ville en 1620, échevin en 1623, et mourut en 1632. Il eut de Dlle Vigile RAT, sa femme, morte en 1628, JEANNE, mariée en ..... à Pierre Mourault de la Vacherie, conseiller d'Etat et maître des requêtes de l'hôtel du roi; — 2° FRANÇOIS, Ec., Sgr de Fressinet et de Pontegon, était conseiller au présidial en 1605, avait épousé, le 12 mai 1605, Catherine BERLAND, dont un fils, ETIENNE, Ec., Sgr de Fressinet et conseiller au présidial, qui fut marié vers 1650 avec Charlotte THOMAS, fille du Sr de Boismorin, trésorier de France à Poitiers, dont une fille unique, ANNE, mariée à Louis Boynet, Chev., Sgr du Pin et de la Frémaudière, ce qui réunit les deux branches; — 3° ETIENNE, reçu chevalier de St-Jean de Jérusalem en 1593, fit les preuves nécessaires pour entrer dans cet ordre; les gentilshommes entendus déposèrent que la famille Boynet était d'ancienne noblesse; qu'ils avaient porté les armes comme vrais gentilshommes de nom et d'armes aux convocations de bans et arrière-bans, et qu'ils avaient ordinairement en leurs maisons *chiens*, *chevaux* et *oiseaux*. Nous avons vu à l'article Bessac que la possession de ces animaux était un des priviléges de la noblesse à cette époque; — 4° LOUIS, abbé de St-Benoît de Quinçay, près Poitiers, en 1599; — 5° JEAN, auteur de la branche des Sgrs de Bernay, rappelée au § III; — 6° FRANÇOISE, mariée à N. Claveurier, Sgr de la Vousselière; — 7° RENÉE, mariée à Mess. Daniel de Bosquevert, par contrat du 2 mars 1598, reçu Morineau et Bournent, Nres à Poitiers.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA FRÉMAUDIÈRE.

Ve. — **Boynet** (François), Ec., Sgr du Pin et de la Frémaudière (voir § I, IVe degré), fut père de

VIe. — **Boynet** (François), Ec., Sgr de la Frémaudière, qui eut : 1° LOUIS-FRANÇOIS, Chev., Sgr du Pin, qui suit; — 2° JEAN, Sgr de la Frémaudière, conseiller au présidial de Poitiers en 1650, mort vers 1656; — 3° RENÉE, mariée, par contrat du 13 juillet 1628, à Philippe de Fay-Peyraud, Ec., Sgr de la Chèze, la Chapelle, Périgny, etc., veuf en 1644.

VIIe. — **Boynet** (Louis-François), Chev., Sgr du Pin et de la Frémaudière, épousa Anne BOYNET, fille unique et héritière d'Etienne, Ec., Sgr de Fressinet et de Pontegon, conseiller au présidial de Poitiers, et de Charlotte THOMAS; duquel mariage sont issus : 1° ETIENNE-FRANÇOIS, qui suivra; — 2° CHARLES, qui embrassa l'état ecclésiastique et était connu sous le nom de l'abbé de la Frémaudière, vivant en 1715; — 3° MARIE-RENÉE, née le 11 mai 1678, reçue à St-Cyr en 1688, après avoir prouvé sa noblesse depuis Jean Boynet, l'un de ses aïeux.

VIIIe. — **Boynet** (Etienne-François), Chev., Sgr de la Frémaudière et du Pin, marié, par contrat du 21 mars 1704, à Marie-Lucrèce DE LA MIRE, fille de Gabriel, Chev., Sgr de la Mothe-Seguier, etc., ancien mousquetaire et commandant à Pignerol. Il rendit le 20 août 1736 hommage au château de Civray de la Sgrie du Crochet, Psse St-Maurice en Gençay, et du

Digitized by Google

fief de Puy-Félix. De ce mariage sont issus: 1° René-Augustin, qui suit; — 2° Antoine-François, qui a fait partie du ban des nobles du Poitou convoqué en 1758, et y servit dans la 4e brigade de l'escadron de Boiragon, a épousé Dlle N. Venault, dont est issue Marie-Lucrèce, qui épousa Charles de Béchillon, Ec., Sgr de l'Epinoux, le 21 juillet 1763, et mourut à Poitiers le 9 février 1807; — 3° Marie-Lucrèce, qui épousa, par contrat du 28 novembre 1737, signé Lomdé et Duchastenier, Nres à Poitiers, Pierre-Jean de la Porte, Ec., Sgr des Vaux.

IXe. — **Boynet** (René-Augustin), Chev., Sgr de la Frémaudière, de la Plaine, de la Fouchellerie, etc., s'est trouvé au ban de 1758 et a servi dans la 4e brigade de l'escadron de Boisragon; il avait eu de Marie-Marguerite Reveau de Saint-Varant, sa femme: 1° Joseph, qui suivra; — 2° Paul, dit le chevalier Boynet, dont la postérité suivra après celle de son frère aîné; — 3° Louis-Augustin, dit l'abbé de la Frémaudière, chanoine de St-Hilaire, puis vicaire général de l'Évêque de Perpignan; — 4° Marie-Louise, morte fille le 29 mai 1819, âgée de 80 ans, religieuse aux Filles-de-Notre-Dame.

Xe. — **Boynet** (Joseph), Chev., Sgr de Villeneuve et du château de St Julien-Lars, épousa en premières noces, le 21 février 1775, Rose Cathineau, fille de feu Charles-François, Chev., Sgr du Verger, et de feu Marguerite-Briçonnet; n'en ayant point eu d'enfants, il se remaria en 1804 à Dlle N. d'Assas, dont

XIe. — **Boynet** (Auguste), docteur-médecin, marié 1° à Dlle N. du Authier de Lambertye, dont deux filles; 2° à Dlle N. Pignoux, dont trois enfants.

Xe. — **Boynet** (Paul), dit le chevalier de la Frémaudière, officier au régiment provincial du Poitou, émigra et fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes frères du roi, dans une compagnie à cheval du Poitou, et mourut en Angleterre pendant l'émigration, vers 1798. Il avait épousé, le 14 octobre 1789, Psse de Marigny-Brizay, Dlle Flore de la Lande, dont un fils unique, Pierre-Frédéric, marié à Niort en septembre 1813 avec Dlle Jenny Bouchet de Grandmay, dont 1° Stephane, né en 1825; — 2° Jenny, née en 1827 — 3° Gabrielle-Radégonde, née en 1828.

§ III. — Boynet, branche de Bernay.

VIe. — **Boynet** (Jean), Ec., fils puiné d'Etienne Boysnet et de Dlle Renée d'Elbenne, rapportés au Ve degré du § I, épousa, le 28 juin 1599, Dlle Louise Bourdin. Nous pensons que ce fut lui qui fut fondateur d'une chapelle dans la Psse de Marnay, et qui nomma en 1588 à la chapelle de Martizay, dans la même église, dont les Boynet étaient également collateurs. De son mariage est issu Charles, qui suit.

VIIe. — **Boynet** (Charles), Ec., Sgr de la Touche-Frécinet et des Basses-Vergnes, se maria, par contrat du 24 août 1626, à Dlle Marguerite Moullon. Il se réunit à Poitiers, en 1651, aux autres nobles de la province, pour nommer des députés aux états de Tours.

VIIIe. — **Boynet** (François), Ec., Sgr de la Touche-Frécinet, Psse de Marnay, fils du précédent, épousa Dlle Renée-Marie de Brilhac de Nouzières, par contrat du 27 novembre 1666. Il obtint en 1667 une ordonnance de M. Barantin, qui le maintint dans ses priviléges de noblesse.

IXe. — **Boynet** (Claude-François), Chev. Sgr de Bernay et autres lieux, fils du précédent, eut d'Antoinette Riquet, sa femme, qu'il avait épousée par contrat du 3 novembre 1696: 1° Pierre-Antoine-François, Chev., Sgr d'Iteuil, la Vergne, la Touche et autres lieux, chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel du régiment de la Reine-cavalerie, marié le 10 février 1750 à Hélène-Alexandrine Moreau, fille de François, conseiller d'Etat, etc., et procureur du roi au Châtelet de Paris, décédé sans postérité; — 2° Claude-Philippe-Marie, Chev., Sgr de Bernay, Aigue, la Touche, le Gué, Beroute, Sussay, etc., ancien officier aux gardes françaises et chevalier de St-Louis, avait fait partie du ban de 1758, et mourut à St-Maixent au mois de novembre 1785, sans laisser de postérité de ses deux femmes, qui étaient: 1° Renée-Françoise Clément, fille de Jean-François, Ec., Sgr de la Boistrie, veuve de Jean-Gabriel Lévesque, Ec., Sr de Boisgrollier, et 2° N. de Gourjault.

ARMOIRIES. — Pierre Boynet, échevin de la ville de Poitiers en 1530, portait « d'argent au taureau » de gueules, au chef d'azur. » Ses successeurs ont obtenu la permission de substituer un lion au taureau. Ils portent donc aujourd'hui, suivant les ordonnances de maintenue de septembre 1667, « d'argent » au chef d'azur au lion rampant de gueules entrant » sur le chef. » L'abbé de Vertot, dans sa liste des chevaliers de Malte, ajoute que le lion est armé et lampassé d'or. Selon la liste des maires de Poitiers, le lion est armé et lampassé de sable, et la devise est *Oculis vigilantibus erit.*

BOISSON. Cette famille, habitant aujourd'hui le bas Poitou, a pour auteur

Boisson (René), Sr de la Boule, fut conseiller au présidial de Poitiers en 1576. Constant fait son éloge en deux mots, en lui donnant le titre de *doctus*

Digitized by Google

et expers. Il fut maire de Poitiers en 1584; ses armes étaient sur la porte d'une belle maison qu'il fit bâtir au-dessous de l'église de St-Paul, et qui depuis a appartenu à M. le président de Razes, et fut reçu échevin au mois d'avril 1580. C'est peut-être le même qui acheta en 1559 la Sgrie de Boislambert de François Suzenet, Ec. — Chr. fonten.

Boisson (Barbe), épouse de Mess. Jacques Pinault, Ec., Sgr de la Pinaudière, était décédée lors du mariage de Jean Pinault, son fils, avec Dlle Catherine des Prez, le 19 déc. 1605. — Gén. Bejarry.

Boisson (Charles), Ec., Sgr de Lespinay, était en 1606 principal héritier de feu DENISE Boisson, dont les biens étaient situés dans la terre de St-Hilaire de Vouhis.

Boisson (Françoise) et Jean de la Voyrie, Ec., Sgr des Aubertières, se firent une donation mutuelle le 7 juillet 1611 et le 28 juin 1624. — Mss. Garan.

Boisson (Charles), Ec., Sgr de la Begaudière, était en 1738 séparé, quant aux biens, de Louise BUGET, sa femme.

Boisson (Jacques), Ec., Sgr de la Martinière, vivait à la même époque.

Boisson (Pierre), Sr de Boislambert, fit en 1651 partie de l'assemblée des nobles du Poitou rassemblés pour élire des députés aux états convoqués à Tours.

Boisson (Gabrielle) était épouse d'Hilaire Blouin, Ec., Sgr de la Rairie. Ils marièrent leur fille JEANNE, le 10 août 1653, avec Jean Bernon, Ec., Sgr des Maretz. — Gén. Bernon.

Boisson (Françoise) et René de Couhé, Chev., Sgr du Peux, son époux, se firent une donation mutuelle par acte passé à Chauvigny, le 12 mai 1658, signé Cheboyer et Mauvrats, Nres. — Mss. Garan.

La liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue fournit les noms suivants :

Boisson (Hélie), Sr de la Barre-Blanchère, Psse St-Hilaire-le-Vouhis, fut maintenu par sentence du 13 octobre 1668. Il eut pour fils

Boisson (François), Chev., Sgr. de la Couraizière, qui servit comme volontaire dans la compagnie de mestre de camp du régiment de Gassion, comme il appert d'un certificat de M. de Chamilly du 12 juillet 1672, et fit partie des bans des nobles du Poitou de 1689 et 1690; il était en 1694 cornette de l'escadron des gentilshommes du bas Poitou, et commandait à St-Gilles-sur-Vic. Le 2 juin 1689, par acte passé Renard et Bourdeau, Nres à Luçon, il partagea avec JEAN-FRANÇOIS et ses autres frères et sœurs la succession de leur père. Le 8 juin 1688, il se maria, par contrat signé Rotteau et Esnard, Nres à la Roche-sur-Yon, à Dlle Marie PIERRES; et le 15 juillet 1697 il obtint de M. de Maupeou, intendant de Poitou, une ordonnance qui le maintenait dans ses priviléges de noblesse. — Conf. de M. de Maupeou.

Boisson (Charlotte), dame de la Grollière, Psse St-Hilaire-le-Vouhis, Elect. de Fontenay, fut maintenue noble par ordonnance du 3 octobre 1668.

Boisson (Marie), veuve de Jacques Bodin, Ec., Sgr des Chaumes, même Psse, et

Boisson (Jacques), Ec., Sgr de la Guierche, Psse St-Mars-la-Rhéorte, Elect. de Thouars, obtinrent aussi une ordonnance de maintenue.

Boisson (François), Ec., Sr de la Boissière, s'est trouvé au ban convoqué en 1691.

Boisson (Urbain), Sr du Plessis, fils de JACQUES, Sr de la Guierche, et de Dlle Bonne DU LORANT, fut renvoyé par-devant le conseil pour se voir condamner comme roturier, ou maintenu comme noble, par ordonnance de M. de Maupeou, intendant de Poitou, du 22 mai 1699. Nous ignorons les suites de ce procès. — Conf. Maupeou.

Boisson (René-Fortuné), Ec., Sgr de la Couraizière, lieutenant de vaisseau et chevalier de St-Louis, mari de Dlle Aimé-Geneviéve-Prudence RACODET DE ST-MARTIN, qu'il avait épousée en 1774, fut parrain de Henri-Charles-Fortuné Bernon, baptisé le 8 juillet 1775. Il mourut sans postérité peu de temps après. — Gén. Bernon.

Boisson (Anne-Bonne), dame de St-Florent, veuve la Rochette, et

Boisson (Marie-Anne-Victoire-Joséphine), ont comparu l'une et l'autre par procureur à l'assemblée des nobles du Poitou en 1789.

ARMOIRIES. — RENÉ BOISSON, maire de Poitiers, portait « d'azur au chevron d'or chargé de 5 aiglons » de sable, accompagné de 3 colombes d'argent, » membrées de gueules, posées 2, 1; » et pour devise : *Astitit regina in dextris tuis, in veste deauratâ.*

BONAMY DE LA PRINCERIE. Famille noble et ayant toujours vécu noblement, comme le prouve un certificat du 23 octobre 1773, délivré à Jacques-François-Jérôme et à Pierre Bonamy frères, par les représentants des plus illustres familles nobiliaires de notre Poitou, le Cte de Moussy, le Cte de la Messelière, le Cte de Turpin, le Cte de la Chastre, de Mauvise, d'Escars, de Liniers, etc.

Filiation suivie.

Ier. — **Bonamy** (Michel), Sgr de la Chillerie, marié à Dlle Charlotte DALONNEAU, eut de ce mariage

Digitized by Google

IIe. — **Bonamy** (François), Sgr de la Chillerie, qui épousa Dlle Esther LÉAU en 1574, dont

IIIe. — **Bonamy** (Joseph), Éc., Sgr des Meures, qualifié dans un grand nombre d'actes, de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, eut pour femme Dlle Anne GAUDION. L'on voit, par d'autres actes, qu'il était aussi conseiller du roi et son receveur en l'Élec. du Blanc. Les premiers titres qui le concernent sont du 24 novembre 1654, et les derniers du 8 mai 1658. Il laissa de son mariage: 1° JEAN-JOSEPH, qui suit; — 2° FRANÇOIS.

IVe. — **Bonamy** (Jean-Joseph), Éc., Sr de la Princerie, abjura dès l'âge de 13 ans la religion prétendue réformée, qui était la religion de sa famille, ce qui lui attira la disgrâce de son père; fait qui se conçoit jusqu'à un certain point à l'époque dont il s'agit, mais qui serait aujourd'hui d'une absurdité révoltante. Le 26 mai 1694 il fut nommé, par commission en date dudit jour, signée Louis, et plus bas par le roi, Colbert, commissaire aux revues et logements des gens de guerre pour la ville de St-Savin. On voit aussi, par plusieurs lettres des 10 janvier 1704 et 18 février 1712, etc., qu'il était un des gens d'armes de la garde du roi, et avait en 1705 vingt-sept ans de service.

Jean-Joseph avait épousé Dlle Catherine VAUQUIER, fille de Nicolas et de Dlle Marie Neret, comme il appert d'un partage fait entre Jean-Joseph et Catherine, d'une part, et Jean-Nicolas Vauquier, officier au grenier à sel de St-Vallerie, frère de ladite Catherine. Ils eurent de ce mariage: 1° N..., qui servit dans les régiments de Couppeaux et de Nivernais; — 2° N..., gendarme de la garde du roi; — 3° JACQUES-JOSEPH, qui suit.

Ve. — **Bonamy** (Jacques-Joseph), Éc., Sr du Pin et de la Princerie, servit d'abord au régiment d'infanterie de Caupos, où il fut enseigne de la compagnie de Pierre de Vaux, par brevet du 1er avril 1706, signé Louis, et plus bas Chamillard; passa ensuite dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi, où son service est prouvé par plusieurs congés qu'il obtint à diverses époques, et un certificat de service du 15 juin 1711, signé en l'original Hautfort. S'étant retiré du service actif, il fut nommé successivement lieutenant de milice dans le bataillon de Menou, par brevet signé Louis, du 1er février 1734; puis capitaine du régiment provincial de Châteauroux, par commission du 24 mars 1742, signée Louis.

Le 24 avril 1730, il avait épousé, par contrat reçu Chassecloup, Nre royal, Dlle Marie-Anne-Thérèse CŒUR-DE-ROY, fille de François, Sr de Coignac, et de feu Dlle Bonnet. Il eut de ce mariage: 1° JACQUES-FRANÇOIS-JÉRÔME, qui suit; — 2° PIERRE, Éc., Sgr de Coignac, chevalier de St-Louis, capitaine d'infanterie, fut nommé, par brevet du 22 décembre 1768, chevalier de l'ordre de l'Éperon-d'Or. Nous croyons devoir transcrire ici cette pièce, comme spécimen des brevets de ce genre.

Clemens PP. XIII.

« Dilecte fili salutem et apostolicam benedictionem. » Ex romani pontificis et apostolicæ sedis licentiâ » provenire dignum est, ut qui ergò illos non exigua » fidei et devotionis signa demonstrant, quique nobilitatis, ac probitatis, et virtutum meritis sunt » ornati, iidem ab ipso Romano Pontifice, et sede » predicta honoribus, et gratiis decorentur. Proindè » nos te ob sinceram tuam erga nos, et sedem eandem fidem, ac devotionem, aliaque tua merita » condignis gratiæ, et beneficentiæ nostræ favoribus » prosequi volentes, et à quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque eccle» siasticis sententiis, censuris, et pœnis à jure, vel » ab homine quàvis occasione, vel causâ, latis, si » quibus quomodolibet innodatus existis, ad effectum » præsentium tantùm consequendum harum serie » absolventes, et absolutum fore censentes, supplicationibus tuo nomine notis super hoc humiliter » porrectis inclinati, te, qui, ut asseris, de nobili » genere procreatus existis, auratæ militiæ equitem » auctoritate apostolicâ tenore præsentium facimus » et creamus, aliorumque equitum militiæ hujusmodi numero, et consortio favorabiliter aggrega» mus; tibique ut torquem aureum, ac ensem, et » aurata calcaria gestare, necnon omnibus, et singulis privilegiis, gratiis et indultis, exemptionibus » et prærogativis, quibus alii equites hujusmodi de » jure, usu, vel consuetudine, aut alias quomodolibet utuntur, fruuntur et gaudent, ac uti, frui, » et gaudere possunt, ac poterunt quomodolibet in » futurum, pari modo (citrà tamen facultates à concilio Tridentino sublatas) uti, frui, et gaudere » liberè, et licitè valeas, auctoritate, et tenore præ» dictis concedimus, et indulgemus. Non obstantibus » constitutionibus, et ordinationibus apostolicis, » cæterisque contrariis quibuscumque, volumus autem, ut crucem auream juxta modum, et formam » per felicis recordationis Benedictum XIV, prædecessorem nostrum descriptam, cujus exemplar tibi » tradi mandamus, gestare omninò debeas alioquin » præsens gratia nulla sit eo ipso. Datum Romæ apud » sanctam Mariam Majorem sub annulo piscatoris, » die XXII decembris MDCCLXVIII. Pontificatus » nostri anno undecimo. (Signé) A. card. Diponus. »

Digitized by Google

Au dos est écrite cette singulière suscription : « Dilecto filio Petro Bonamy, nobili *parisiensis seu alterius civitatis vel diocesis.* »

VI^e^. — **Bonamy** (Jacques-François-Jérôme), Ec., Sgr de la Princerie, fut successivement lieutenant et capitaine dans le régiment provincial de Châteauroux, puis capitaine de grenadiers royaux; nommé chevalier de St-Louis par lettres du roi du 13 avril 1773; épousa, par contrat du 29 pluviôse an VIII, reçu Lavergne et Guignard, Nres à Angles, Dlle Hilarie DE COSTE, fille de Philippe-Baptiste et de dame Suzanne-Thomas de la Caillerie.

VII^e^. — **Bonamy** (Pierre-Philippe) de la Princerie, fils du précédent, épousa, le 22 avril 1824, Dlle Louise-Caroline-Elisabeth DE LA CHATRE, fille du feu baron Louis, colonel de cavalerie, chevalier de St-Louis, etc., et de dame Anne de Mauvise, par contrat passé par L. Bodin et Bouchardon, Nres au Blanc, dont est issu OSCAR-PHILIPPE.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BONAMY DE LA PRINCERIE porte « de sinople, » d'autres disent « d'azur à » trois roses d'argent. »

BONAMY DU BAS POITOU.

Cette famille, que nous sommes autorisés à croire originaire du bourg de Maillezais (Vendée), où elle possédait des propriétés territoriales, et où plusieurs de ses membres avaient occupé la place de sénéchal et rempli des fonctions ecclésiastiques, a fourni un général qui s'est distingué dans les guerres de l'empire.

Bonamy (H.), dit Bonamy-Bellefontaine, était, avant la révolution française, maître des eaux et forêts à Fontenay-le-Comte. Il eut deux fils, dont l'un, chevalier de Saint-Louis, a survécu à son frère, et plusieurs filles, dont l'une mariée à M. N. Dodeteau.

Bonamy (Charles-Auguste-Jean-Baptiste-Louis-Joseph), fils du précédent, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de St-Louis, né à Maillezais en 1764. Il devait succéder à son père comme maître particulier des eaux et forêts à Fontenay-le-Comte, lorsque cette charge fut supprimée en 1790. Il commença comme soldat la guerre de la révolution, et fut fait lieutenant de cavalerie au mois de juin 1792. Il se trouva à la bataille de Valmy, à la prise de Namur et à la bataille de Nerwinde. Après que Dumouriez eut abandonné son armée, il passa successivement aux états-majors des divers corps de la république, et fut nommé adjudant général chef de bataillon en fructidor an II, et adjudant général chef de brigade en l'an III. Il servit sous Kléber au siége de Maëstricht, et fut employé au blocus de Mayence sous le général Marceau. On voulut, après la mort de ce général, le rendre responsable de réquisitions considérables faites pour les besoins de l'armée, et que l'on prétendait qu'il avait appliquées à son profit; il se justifia pleinement de cette inculpation devant un conseil de guerre. Après être passé à l'armée du Rhin, après avoir fait partie de l'expédition de la Suisse, et servi sous les ordres du général Lefebvre, il fut envoyé près du général Championnet, nommé commandant en chef de l'armée de Rome, et fut son chef d'état-major. Quelques jours après la reprise de Rome, il fut nommé général de brigade, et contribua à la conquête de Naples; mais le général Championnet ayant été subitement rappelé de l'armée, le général Bonamy partagea sa disgrâce, ainsi que plusieurs officiers. On attribua cet événement à une proclamation dont on soupçonna le général Bonamy d'être l'auteur; il fut arrêté dans le moment même où le général Championnet était détenu à Grenoble; mais les revers de l'armée d'Italie ayant occasionné des changements dans les membres du gouvernement, Championnet fut employé à l'armée des Alpes, et Bonamy à celle du Bas-Rhin. Il publia alors un ouvrage intitulé *Coup d'œil rapide sur les opérations de la campagne de Naples jusqu'à l'entrée des Français dans cette ville.* Cet ouvage, destiné à la justification de l'auteur, a aussi quelque intérêt sous le rapport historique. Il en est ainsi de l'ouvrage purement politique qu'il publia en 1803, sous le titre de *Mémoires sur la révolution de Naples.* Après avoir été chargé d'un commandement au blocus de Philisbourg et à celui de Kehl, il fut désigné pour conduire en Italie les renforts que le général Moreau envoyait au premier consul. Arrivé à Milan, celui-ci l'employa à l'attaque du château de Plaisance, qu'il soumit, et à faire tête aux Autrichiens qui descendaient de la haute Italie. Le général Bonamy se retira ensuite du service, et se fixa dans la Vendée, où il devint maire de sa commune. Élu candidat au corps législatif, il fut chargé par les électeurs de présenter à l'empereur une adresse de leur collége. Il en fut parfaitement accueilli, et reçut l'ordre de se rendre à la grande armée, où il commanda, en 1812, la première brigade d'infanterie de la première division du premier corps. A Smolensk, sa division fut chargée de soutenir le général Compans, et en moins de deux heures il perdit 800 hommes, et son artillerie fut démontée. Dans la journée du 6 septembre sa division éprouva encore de grandes pertes. Désigné pour attaquer, le 7 septembre, jour de la bataille de la Moskowa, la principale redoute des Russes, il marcha à la tête du 30^e^ de ligne, enleva la redoute de vive force; mais son cheval fut tué sous lui, et lui-

Digitized by Google

même, percé de 20 coups de baïonnette, resta pour mort, et tomba au pouvoir de l'ennemi. Il rentra en France le 17 août 1814, la blessure du dernier coup qui l'avait frappé le 7 septembre 1812 étant encore ouverte. Le ministre de la guerre refusa d'abord de le reconnaître comme officier de la Légion-d'Honneur; il justifia qu'il avait obtenu cette distinction au Kremlin; et quelque temps après, en récompense de sa conduite à la bataille de la Moskowa, il fut promu au grade de lieutenant général; il assista au champ de mai, et le 4 juillet suivant il reçut l'ordre du ministre de la guerre d'enlever de Paris tous les magasins de l'armée, leurs dépôts et leurs caisses, et de les sauver des mains des alliés. Il remplit cette mission avec bonheur. Quoique nommé chevalier de St-Louis par le roi Louis XVIII, il ne fut point mis en activité; il se retira en Vendée, où il vécut dans la vie privée jusqu'au mois de septembre 1830, époque à laquelle il mourut à la Flocellière. Il laissait de son mariage une fille, mariée au colonel Alquier.

BONCENNE. Cette famille, qui nous paraît originaire des environs de Celle-Lévescault et de Benassais (Vienne), où elle figure parmi les familles protestantes converties au catholicisme vers le XVII^e^ siècle, a fourni au barreau de Poitiers l'un de ses membres les plus éloquents, et à la science du droit l'un de ses interprètes les plus distingués.

Filiation suivie.

I^er^. — **Boncenne** (René), procureur à Poitiers, avait épousé Dlle Suzanne NAU, et de ce mariage est venu

II^e^. — **Boncenne** (René), avocat, qui épousa en premières noces, par contrat du 9 février 1627, reçu Rondier, Nre à Sanxay, Dlle Suzanne BOUTET, fille d'Isaac et de Philippine Cousson, et en deuxièmes, suivant contrat du 12 novembre 1635, reçu Maxias et Delafond, Nres à Poitiers, Marie ROY, fille de Pierre, avocat au présidial de Poitiers, et de Jeanne Chenier. René était à cette époque conseiller du roi, lieutenant en l'Election de Thouars; il mourut en 1674, laissant de son second mariage : 1° JEANNE, épouse de Jean Clerville de la Rivardière; — 2° ANNE, épouse de Jean Girault de Comblé; — 3° FRANÇOIS, qui suit.

III^e^. — **Boncenne** (François) a eu de Dlle Thérèse CORBIN, son épouse : 1° LOUISE, épouse de N. Venault; — 2° PIERRE, qui suit.

IV^e^. — **Boncenne** (Pierre), époux de Dlle Marie-Jeanne LAURENCEAU, et duquel est né

V^e^. — **Boncenne** (Robert), né à Tusson en 1720, procureur au présidial de Poitiers et substitut du procureur du roi de l'Election, fut nommé en 1787 membre de l'assemblée d'Election pour représenter les communes. Il avait épousé Anne DEFOSSE, dont : 1° TOUSSAINT, qui suit; — 2° MARIE-BÉNIGNE, épouse de Louis-Marie-René Arnault-Ménardière, conseiller à la cour royale de Poitiers; — 3° ROBERT, époux de Dlle Marie DESJARDINS, dont onze enfants.

VI^e^. — **Boncenne** (Toussaint), fils aîné du précédent, nommé en l'an IV administrateur du département de la Vienne en remplacement de M. N... Thévenard, démissionnaire, continua à remplir ces fonctions jusqu'à l'établissement des préfets. Il devint alors conseiller de préfecture, et il exerça jusqu'en 1815.

Il eut de son mariage avec Jeanne BOURBEAU deux fils : 1° PIERRE, qui suit; — 2° MARIE-ROBERT, né le 25 mars 1776, dont postérité.

VII^e^. — **Boncenne** (Pierre), né à Poitiers en 1775, est mort dans cette ville le 22 février 1840, à l'âge de 65 ans. Après avoir fait au collége de Poitiers des études signalées par de nombreux succès, le jeune Boncenne se vit entraîné, à une époque où tout Français était soldat, dans les rangs de l'armée, où il se fit distinguer bientôt. Nommé aide-de-camp du général Desclozeaux, une action d'éclat lui valut les honneurs de la mise à l'ordre du jour de l'armée. A la paix, M. Boncenne, après avoir défendu les intérêts généraux comme soldat, voulut se dévouer à la défense des intérêts privés, et il passa sans préparation de la profession des armes à celle du barreau. Le *défenseur officieux* improvisé s'essaya d'abord avec succès devant les conseils de guerre et les commissions militaires, auxquels son éloquence arracha d'innocentes victimes. Désormais sûr de la puissance de son talent, il s'élança dans une carrière que les guerres civiles, les perturbations révolutionnaires, et le passage subit et sans transition de la législation ancienne à la législation nouvelle, hérissaient de difficultés capables d'arrêter dans leur marche les jurisconsultes les plus consommés, et rien ne put l'arrêter.

Suppléant aux défauts d'une première éducation, dont sa brillante facilité sut bientôt remplir les vides, M. Boncenne ne recula point devant d'arides recherches, et il prouva, par une excellente dissertation sur un passage obscur de la loi des XII Tables, qu'il savait s'assujettir aux plus rudes travaux pour atteindre le but qu'il voyait briller au loin devant lui. Sa réputation grandit en peu de temps, et lui valut en 1806 l'une des places de professeur suppléant dans la Faculté de droit de Poitiers, que Napoléon venait de faire revivre.

Nommé conseiller de préfecture en 1815, appelé à la chambre des représentants pendant les *Cent-Jours*,

Digitized by Google

M. Boncenne, rendu à la vie privée, reprit ses occupations, que la politique lui avait fait oublier un instant. Si les causes importantes qui lui furent confiées lui permirent de s'élever plus haut encore, c'est que non-seulement il trouva dans les procès dramatiques de cette époque remarquable de puissants moyens de succès, mais, suivant l'expression d'un de ses confrères, c'est que pour comble de bonheur il eut un rival digne de lui, et qui le mit dans l'heureuse nécessité de grandir sans cesse pour n'être pas dépassé. (*V.* Bréchard.)

Au milieu des luttes du barreau, M. Boncenne ne négligeait point les travaux plus modestes de l'enseignement; et lorsque la chaire de procédure civile, qu'il occupait par intérim, vint à vaquer en 1822, le professeur suppléant n'hésita pas à aller la disputer aux adversaires que Toulouse devait lui opposer. Le concours fut moins pour M. Boncenne un combat qu'une suite de glorieux triomphes; et lorsqu'après avoir préféré le séjour de sa ville natale à la brillante perspective que lui offrait la capitale du Midi, il vint reprendre le cours de ses occupations ordinaires, ce fut de nouvelles palmes qu'il ajouta à celles qu'il venait de conquérir. Puis, lorsque l'âge, le besoin d'un repos qui ne pouvait être complet pour cette imagination ardente, arrachèrent l'avocat aux luttes journalières de l'audience pour le livrer presque tout entier au professorat, alors il s'occupa de la composition du livre remarquable qui devait perpétuer l'enseignement et la gloire du professeur. Nommé en 1829 doyen de la Faculté de droit de Poitiers, décoré plus tard de la croix de la Légion-d'Honneur, appelé sous la restauration et après la révolution de juillet au sein du conseil général du département de la Vienne, président et membre des sociétés savantes de Poitiers, M. Boncenne sut là, comme partout et toujours, se placer au premier rang. Ses discours et ses rapports peuvent être cités comme des modèles en ce genre, et attestent la flexibilité d'un talent qui se prêtait à tout.

Après la mort de M. Boncenne, les représentants de la cité qui lui avait donné le jour, s'associant à l'élan généreux qui avait poussé la jeunesse de nos écoles à voter à son ancien maître un monument durable, décidèrent que des honneurs publics seraient rendus au savant professeur. Un marbre placé sur la façade de la maison où il avait vécu et où il était mort, devait dire avec une grave simplicité: « Ici est mort, le 22 février 1840, M. Boncenne, avocat, doyen de la faculté de droit. La ville de Poitiers a voulu consacrer ce triste souvenir, pour honorer la mémoire d'un de ses enfants les plus illustres. »

Il y a bientôt quatre ans que cette décision fut prise: le buste de bronze dû au ciseau de David (d'Angers) rappelle bien à la jeunesse qui l'a payé, le souvenir de son professeur, mais la maison qui fut celle de l'éloquent avocat, ne rappelle point encore à la cité la mémoire d'un de ses plus illustres enfants...

Certain portrait des Poitevins, tracé avec des pinceaux dont on a énergiquement blâmé naguère les sombres couleurs, serait-il par hasard ressemblant?

Pour faire apprécier comme avocat et comme écrivain l'homme dont nous écrivons l'histoire, pour faire connaître les principaux caractères de son éloquence, nous ne saurions mieux faire que de citer un passage du discours dans lequel l'un de ses plus dignes confrères a rendu un dernier hommage à sa mémoire.

« Des études solides et variées, dit-il, une mémoire sûre, une imagination vive et féconde, une érudition qui ne se montrait qu'avec une sage réserve, mais qui lui fournissait sans effort tout ce qu'il lui demandait, une élocution facile, claire, élégante, une voix sonore et flexible qui se prêtait merveilleusement à exprimer toutes les affections, un geste énergique et naturel, et par-dessus tout une âme de feu qui portait la chaleur et la vie dans tous ses discours; telles sont les qualités brillantes par lesquelles il dominait son auditoire dans les grandes causes, et qui lui ont conquis les suffrages de tous ceux qui l'ont entendu.

» Au talent de bien dire, M. Boncenne joignait l'art non moins difficile de bien écrire. Ses mémoires, quoique souvent improvisés entre deux audiences, auraient suffi pour faire la réputation d'un autre; et son livre, dont la fin était désirée avec tant d'impatience, l'a classé depuis longtemps parmi les meilleurs écrivains. »

L'ouvrage de M. Boncenne sur la procédure civile est en effet, nous devons le dire, une conception hardie qu'un esprit supérieur pouvait seul tenter de réaliser. Il a su élever à l'état de science une étude qui semblait condamnée aux stérilités de la pratique, et son œuvre révèle, dans la partie réputée la plus ingrate du droit, l'heureuse alliance de l'école historique et de l'école rationnelle. L'aridité des détails disparaît sous le charme de sa plume, et la lecture de son livre démontre que la procédure a, comme le droit civil, sa raison philosophique et ses principes féconds, et qu'elle a peut-être sur lui l'avantage du mouvement et de la vie qui animent son application.

La *Théorie de la procédure civile* (Poitiers, Saurin frères, éditeurs, in-8°, 1828-1839, deux éditions), formait quatre volumes; après une introduction fort remarquable, l'auteur avait traité les matières qui

Digitized by Google

font l'objet des 336 premiers articles du code de procédure, il allait même aborder le titre XVI (des incidents), lorsqu'une mort rapide, instantanée, vint l'arracher à ses travaux. Il était à craindre que le monument qu'il avait élevé à la science du droit ne restât inachevé; mais le jeune professeur que les luttes glorieuses du concours avaient appelé à l'honneur de succéder à M. Boncenne, a pensé qu'il ne suffisait pas d'occuper dignement sa chaire, et qu'il devait continuer l'œuvre de son prédécesseur. Nul n'avait plus de droits que lui à recueillir en entier l'héritage intellectuel de son ancien maître : le legs qu'il s'engage à acquitter sera bien rempli.

De son mariage avec Dlle Marie-Modeste FRADIN, qu'il avait épousée le 18 mars 1797, M. Boncenne a laissé deux enfants: 1° MARIE-ANNE, mariée en 1819 à M. Abel Pervinquière, avocat, professeur à la faculté de droit de Poitiers; — 2° FÉLIX-MODESTE, juge d'instruction à Fontenay, marié à Dlle Léontine GENTILS, dont un fils.

BONCHAMPS (DE). Quoique cette famille soit originaire de l'Anjou, il est un de ses membres qui semble nous appartenir par le rôle immense qu'il a joué dans les mémorables guerres de la Vendée; aussi croyons-nous devoir lui consacrer quelques lignes.

Bonchamps (Artus DE), né en 1759, suivit la carrière militaire, à laquelle étaient voués presque tous les enfants des familles nobles. Il se distingua dans l'Inde, préparant ainsi, au service des républicains des États-Unis d'Amérique, les moyens de résistance que son génie devait opposer plus tard aux républicains français. Lorsque la révolution avait éclaté dans sa patrie, Bonchamps s'était retiré dans ses terres. Ce fut là que les Vendéens vinrent le trouver au mois d'avril 1793, et l'arracher à une vie paisible, pour le jeter à leur tête au milieu des terribles émotions de la guerre. Bonchamps ne recula point devant un rôle qu'il n'avait pas recherché; et dès qu'il eut organisé ses fidèles paysans, il obtint bientôt avec M. de la Rochejaquelein des avantages signalés sur les troupes républicaines. Bressuire fut pris, et si Thouars succomba sous les efforts des Vendéens, ce fut à M. de Bonchamps qu'on le dut en partie, car ce fut lui qui força le passage de la rivière qui protégeait la ville. Lorsque la *grande armée* vendéenne, composée de toutes les populations de la rive droite de la Sèvre, eut reçu une organisation qui lui permit de lutter avec une supériorité marquée contre les républicains, Bonchamps, réuni par des intérêts communs à cette armée, combattit habituellement avec elle; mais les Angevins des bords de la Loire et les Bretons, qu'il commandait, ne reconnaissaient guère que lui pour général; et il faut avouer que si la division de Bonchamps était composée des meilleurs soldats, leur chef était aussi l'un des plus distingués. L'armée, qui recevait avec déférence et respect les conseils que ce général puisait dans une plus grande expérience, dut regretter souvent de se voir privée de sa présence, rendue plus rare par la chance désastreuse qui ne lui permettait guère d'aller au feu sans être blessé. Atteint légèrement dès son début, il fut grièvement blessé, lorsque, après une tentative infructueuse faite au mois de mai sur Fontenay, en l'absence de Bonchamps, et renouvelée huit jours après avec son concours, il entra des premiers dans la ville. Il ne put assister à la prise de Saumur et d'Angers, et il ne reparut qu'au mois de juillet, pour recevoir au premier combat une blessure qui lui fracassa le coude. Appelé par les vœux de tous les bons esprits au commandement général, il se vit préférer d'Elbée; mais il se soumit sans murmurer à une décision dont il pouvait comprendre mieux que personne les causes et la portée. Au mois de septembre 1793, le gouvernement républicain venait d'imprimer une nouvelle impulsion à cette guerre sanglante qui menaçait son existence, fatale à la France. Des armées aguerries obéissaient à des généraux habiles, et la redoutable garnison de Mayence faisait partie de ces forces. Charrette, battu sur les bords de la Sèvre, appelait à son secours la grande armée. Elle répondit à son appel, se trouva en face d'ennemis nombreux et déterminés; et si elle eut la victoire, ce fut à Bonchamps qu'elle la dut. Quoique souffrant de sa blessure et le bras en écharpe, il arriva avec sa division, entoura les républicains, et leur fit abandonner leur artillerie et leurs bagages. Lescure et Charrette battirent, le lendemain, une autre division à Montaigu, et remportèrent le jour d'après une nouvelle victoire. Un plan avait été arrêté pour que les armées réunies attaquassent la garnison de Mayence dans sa retraite; prévenu trop tard, Bonchamps attaqua seul avec l'armée d'Anjou; le succès qu'il obtint ne put balancer les tristes résultats de la mésintelligence qui éclata entre les chefs, et dès lors il fut clair que la cause vendéenne était perdue. Cependant Châtillon, centre de la guerre, ayant été pris, on en chassa les républicains; mais Lescure, vaincu et blessé mortellement à la Tremblaye, où Bonchamps ne put arriver assez tôt à son secours, livra par malheur passage à l'armée de la Convention. Bonchamps conseilla alors de se ménager un point d'appui sur la rive droite de la Loire, où il avait de l'influence, afin

Digitized by Google

de seconder le soulèvement de la Bretagne, qui n'attendait que le signal. Le passage de la Loire fut arrêté en principe, malgré l'opposition des chefs poitevins, dont les soldats ne pouvaient se faire à l'idée d'abandonner leurs foyers. Les républicains attaquèrent alors les Vendéens à Cholet, le 17 octobre 1793. Ceux-ci combattirent avec un courage et un acharnement incroyables; mais Bonchamps étant atteint d'une balle dans la poitrine, et d'Elbée étant aussi blessé à mort, le champ de bataille fut abandonné par l'armée royale. Après une agonie qui ne dura pas moins de vingt-quatre heures, Bonchamps expira au moment où on le déposait sur la rive opposée de la Loire. Le dernier acte de sa noble vie devait être un acte d'humanité honorable pour lui, et pour la cause qu'il avait si loyalement défendue. Prêt à rendre le dernier soupir dans les bras de son cousin, M. d'Autichamp, il sut puiser encore assez de générosité dans sa grande âme pour sauver la vie à 5,000 républicains renfermés dans l'abbaye de St-Florent, et que les Vendéens irrités se disposaient à immoler aux mânes de leur général.

Un biographe moderne a contesté la vérité de ce fait, attesté par des témoins irrécusables, désormais acquis à l'histoire, et qu'à défaut de preuves, le caractère du héros vendéen justifierait assez. Bonchamps fut en effet l'un des plus nobles enfants de la Vendée. Sans ambition, sans vanité, il ne fut jamais mêlé à aucune intrigue; les rivalités qui perdirent la cause à laquelle il était sincèrement dévoué ne purent jamais le trouver accessible, même au regret de s'être vu préférer des hommes qui ne le valaient pas. Doux envers les vaincus, il n'ensanglanta ses triomphes par aucun trait de rigueur, et s'il mérita que sur la tombe du royaliste le ciseau d'un artiste républicain retraçât la scène mémorable de St Florent, ce généreux hommage parle trop haut pour que l'envie puisse étouffer ses nobles accents.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BONCHAMPS porte « de gueules à deux triangles d'or entrelacés l'un » dans l'autre en forme d'étoile. » — La Ches. — M. de St-Allais dit seulement « de gueules à deux » triangles entrelacés d'or. »

BONNEAU ou **BONNAU.** Un grand nombre de familles de ce nom habitaient différentes parties de l'ancien Poitou. Nous ferons observer que, bien qu'elles portent toutes le même nom, rien ne peut nous autoriser à leur donner une origine commune; car il en est parmi elles qui prouvent une noblesse très-ancienne, d'autres une plus récente, et d'autres réellement très-anciennes qui ne paraissent pas avoir joui des mêmes avantages.

Les plus anciens que nous ayons trouvés habitaient les environs de Poitiers et de Noaillé.

Bonneau (Guy), en latin *Guido Bonnelli*, souscrit dans les titres de cette abbaye en 1160.

Bonelli (P.) était établi en 1215 *custos ecclesiæ Sancti Hilaris.* Les églises qui, comme celle de St-Hilaire, possédaient des richesses considérables, avaient plusieurs gardiens, *custodes*, qui veillaient nuit et jour à la sûreté du trésor.

Bonnea (Jean) fut témoin en 1219 d'une donation faite à l'abbaye de Noaillé par Guillaume Trobes, Alaez de Roet, sa femme, Guillaume son fils et Jeanne sa fille, du droit de dime à prendre sur des terres autour de la Touche-Bastard, etc., sises Psse de Noaillé. — D. F., 22-67.

Bonneau (Hugues), Chev., fit en 1230 un traité avec l'abbé de Noaillé, relativement à un terrain situé Psse St-Martin de Bruc. — D. F., 22-173. — Il transigea en 1234 avec les religieux de l'abbaye de Noaillé, relativement à des redevances qu'ils prétendaient leur être dues sur la place de l'église de Bruc, en vertu d'une donation que l'abbé soutenait lui avoir été faite par Guy *Bonelli*, et du consentement d'Hugues *Bonelli*, Chev., son père.

Bonnea (Ythier), Chev., était, le 12 août 1363, second époux de Denise DUBOIS, veuve, lors de ce second mariage, de Jean de Chaunay. Guillaume de Chaunay, leur fils aîné, prenait à cette même époque le titre de Chev., Sgr de Champdeniers et de Javarzay.

Bonaude (Prunelle), de Leguet, morte avant le 20 novembre 1393, possédait de son vivant l'hébergement ou courtillage Bonnaud, relevant du château de Civray. — Liv. des Fiefs, Bur. des Fin. de Poitiers.

Bonnea (Regnault), mort avant 1407, avait été Sgr du fief la Tour, situé près l'église de Notre-Dame de Niort. — *Ib.*

Bonneau (Jean-Ythier), Chev., Sgr des Broces, rendit, le 9 mars 1410, aveu au château de Civray de son étang de la Boce ou Broce. — *Ib.*

Bonneau (Micheau), Ec., rendit, le 6 juin 1429, un aveu au vicomte de Thouars pour une pièce de pré. — D. F.

Bonneau ou **Bonnelle** (Ythier), Chev., mort avant 1435.

Bonnelle (Anne) était à cette même époque femme de Bertrand Goumard, Ec., Sgr d'Echillais.— Gén. de Ste-Hermine.

Bonneau (Jean), Ec., demeurant Psse de Blalay, fut condamné, en 1437, à payer une taxe pour ne s'être pas armé, et ne s'être pas rendu aux armées, ainsi que tout noble y était tenu.

Digitized by Google

Bonneau (Guillaume) servit au ban des nobles du Poitou de 1467 comme brigandinier du Sr de Belleville.

Bonneau (Mathurin), du pays de Montmorillon, se présenta pour servir au ban des nobles du Poitou de 1491, mais il fut renvoyé à cause de sa pauvreté.

Bonneau (Jean), Ec., Sgr de la Roche-de-Marigné, vivait en 1536.

Bonneau (N.), capitaine d'une compagnie de gens de pied, fut du nombre des gentilshommes catholiques qui défendirent Poitiers et s'y renfermèrent lorsque cette ville fut assiégée par l'armée protestante, en 1569. — Liberge. — Thib.

Bonneau (Jeanne) épousa, le 18 juillet 1663, Louis Descollards, Sr des Hommes.—Gén. Descollards.

Bonneau (Olivier), Sr des Carts, demeurant Psse de Montreuil-Bonnin, et

Bonneau (Pierre), Sr de la Touche, résidant Psse de Chenay, se trouvent l'un et l'autre dans la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou maintenus dans leurs privilèges.

Bonneau ou **Bonnaud** (Renée), veuve en 1666 de Paul Bertrand, Sr de la Méraudière, Psse de Montaigu, Elec. de Mauléon, fut maintenue dans sa noblesse en 1666. — Bar.

Bonneau (Pierre) eut de Dlle Marie CAILLON, son épouse, une fille, ELISABETH-RADÉGONDE, qui s'est mariée à Mess. Gabriel de Sauzay le 21 juin 1723. — Gén. de Sauzay.

ARMOIRIES.—LA FAMILLE BONNEAU porte « d'azur » à 3 grenades d'or ouvertes de gueules. » — Vraie et parf. Science des Arm.

BONNEAU, AUTRES FAMILLES.

Bonneau (Pierre), licencié ès lois, était sénéchal de la Sgrie de Mairé en bas Poitou, en 1591.

Bonneau (Elisabeth), veuve de Me Jean Lévesque, épousa, le 3 octobre 1631, par acte reçu Cousseau, Nre royal, Mess. François Texier, Sr de la Caillerie, procureur au siége royal de St-Maixent; le 16 juillet 1632, ils se firent une donation mutuelle de tous leurs biens meubles, etc. Etant devenue veuve, il y eut des promesses de mariage entre elle et Louis-Regnier, Ec., Sgr de la Peschelière, le 26 mars 1644, reçues Piet, Nre. — Mss. 1, 119, 141, 153.

Bonneau (Pierre), Sr du Chesne, avait épousé Dlle Marie BERLAND. De ce mariage sont issus: 1° DANIEL, conseiller et médecin ordinaire du roi; — 2° JACQUES, Sr du Chesne, juge sénéchal du Mqisat de la Mothe-Ste-Héraye, que l'on trouve compris dans une liste de protestants convertis imprimée en 1682; — 3° ELISABETH, épouse d'André Rivet, Sr de la Coussaye; — 4° MARGUERITE, qui épousa, par contrat du 27 septembre 1654, reçu Robin, Nre à St-Maixent, Léon Bellin, Sr de la Boutaudière; — 5° JACQUETTE, qui épousa, par contrat du 12 janvier 1667, passé par Tastereau, Nre, Philippe Chalmot, Ec., Sgr du Breuil-d'Aigonay; lesquels se partagent les biens de leur père par acte du 21 février 1667, reçu par Fraigneau et Bonneau, Nres à Lusignan. — Mss. 2, 186.

Bonneau (Joseph), Ec., Sgr de Noyron, et dame Anne GRANIER, son épouse, se font une donation mutuelle de tous leurs biens meubles, etc., passée à Niort le 1er avril 1671, reçue Perthuis, Nre.

Bonneau (Jacques), Sr de Maintru, avait épousé Dlle Florence BOUSSEREAU, dont: 1o JACQUES, conseiller du roi, lieutenant général civil du siége royal de St-Maixent, qui se maria le 4 septembre 1701 à Dlle Catherine PICORON, veuve de Guillaume Simon, Ec., Sgr de la Morillonnière, et fille d'Auguste, Sr de la Tour, et d'Anne Brisseteau: il était décédé avant 1715, car le 13 avril de cette année Catherine Picoron épousa Mess. François France, Ec., Sr de la Voûte; — 2° CATHERINE, qui épousa, par contrat reçu à St-Maixent, le 8 juillet 1677, par Chamyer, Nre royal, André Brigault, Sr de la Saunière. — Mss. 1, 115, 117.

Bonneau (Louis), Sgr du Vigneau, Psse d'Exireuil; Marie DE LESTANG, sa femme, et LOUIS leur fils, font partie de la liste imprimée en 1682 des nouveaux convertis de la généralité de Poitiers.

Bonneau (Théodore), épouse de Pierre Hugueteau, Sr de la Pivardière, conseiller au siége royal de Niort. Ils marièrent leur fille Catherine à Jacques Devcillechèze, Sr de Tiffornière, garde du corps du roi, par contrat du 19 février 1707, signé Garnier, Nre. — Mss. 1, 91.

Bonneau (Pierre) était lieutenant général du siége de St-Maixent vers 1698; mort avant 1712.

Bonneau (Jacques), lieutenant général de police à St-Maixent, mort avant 1724.

Bonneau (Madeleine), veuve de Michel Bonjen de la Vergnaye, Elu à St-Maixent, était remariée en 1733 à Louis Petit de la Salle, Ec., capitaine au régiment d'Orléans.

Bonneau (Pierre-Alexandre) de la Touche, conseiller du roi, lieutenant civil, assesseur du siége royal de Châtellerault, avait épousé Dlle Marie-Anne-Radégonde LAMBERT, qui était sa veuve en 1770, et paraissait le 1er mai de cette année comme cousine germaine maternelle au mariage de François-Joseph Chambellain, Ec., Sgr du Lizon, avec Dlle Charlotte Elisabeth Marreau. — Gén. Chambellain.

Digitized by Google

Bonneau (Françoise) avait épousé Pierre Orry, conseiller du roi, conseiller en l'élection de St-Maixent. Ils marièrent leur fils Pierre, ancien gendarme de la garde du roi, le 17 février 1772, à Dlle Marguerite-Esther de Chasseloup-Laubat. — Mss. 1-3.

Bonneau-Duchesne (Gabriel-Benoit-Marie), lieutenant général au siége de Lusignan, rend hommage le 11 mars 1773 au château de Secondigné de la Sgrie du Retail, qu'il possède comme époux de Marie-Anne GUILLON. — Bur. des Fin. de Poitiers.

Bonneau-Desmarets (N.), femme de Joseph-Marie Esperon, Ec., Sgr de Beauregard, trésorier de France à Poitiers, mourut le 8 février 1776.

Bonneau (Jean-Baptiste), ancien lieutenant au régiment de Bourgogne-infanterie, lieutenant invalide, mourut à St-Germain-sur-Vienne au mois d'octobre 1779.

Bonneau (Jean-Gabriel) de la Touche, Ec., a été reçu trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, le 21 juillet 1785.

Bonneau (Armand) de la Touche, son fils aîné, s'est marié au mois de nov. 1824 à Nanine SARREBOURSE-FOUCAULT, de la ville de Nantes.

Bonneau-Duchesne (Gabriel-Benoît-Marie), Sr du Retail, lieutenant général au siége de Lusignan en 1772, fut nommé en 1787 membre de l'assemblée d'élection de Poitiers, comme l'un des représentants des communes, et ensuite au tribunal de la Vienne en 1791.

Bonneau-Beauregard (Pierre), officier d'artillerie, marié au mois de janvier 1799 à Louise-Luce MALLET DE FOIS, morte au mois de mai 1825, et son époux au mois de novembre suivant, laissant un garçon et deux filles.

ARMOIRIES. — JACQUES BONNEAU, lieutenant général à St-Maixent, portait pour armes « d'azur à » une fontaine d'argent. » — Arm. de Poit.

Les villes de Poitiers et de Niort ont eu chacune un maire du nom de Bonneau; ce sont :

Bonneau ou **Bonnaud** (Charles), fut maire de Poitiers en 1495, mourut échevin de cette commune en 1501, et fut inhumé à Ste-Opportune. D. Fonteneau écrit *Bounaud*. Il portait pour armoiries « d'azur » à la fasce d'argent chargée de 3 roses de gueules » boutonnées d'or, et à 3 étoiles d'or posées 2, 1. »

Bonneau ou **Bonnault** (Pierre), Sr de la Garette, a été maire de Niort en 1660. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1666. Nous croyons qu'il portait pour armoiries « d'azur au chevron d'or accompagné » en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un » croissant de même. » — Arm. Poit.

BONNET. maison noble et très-ancienne, sur laquelle nous n'avons que peu de renseignements.

Bonetus (N.), *canonicus*, est le troisième des dix témoins présents à la donation des églises d'Availles-sur-Vienne, faite vers 1092 à l'abbaye de St-Cyprien par Pierre II, évêque de Poitiers. — D. F., 7, 319.

Bonnet (Thevenin), bourgeois de Poitiers, était garde du scel établi à Poitiers en 1240. — D. F., 11, 237.

Bonetl (Johannes) tenet (1253) à domina Ælina omne quod habet in præpositurâ de Magnet ad homagium planium et ad XX solidos placito. — Ar. Roy.

Bonnet (Guillaume) était trésorier de l'église d'Angers en 1288. — Note com. par M. Degennes-Sanglier.

Bonnet ou **Bonet** (Pierre) d'Archigny, clerc, possédait plusieurs pièces de terre dans la mouvance du Sgr évêque de Poitiers, à cause de son château de Chauvigny; il en rendit hommage en 1309.

Bonetus (Raymundus), professeur de droit à Poitiers, est un des témoins d'une transaction passée, le 6 novembre 1343, entre Fort d'Aux, évêque de Poitiers, et Pierre, abbé d'Airvault, au sujet de la cure d'Yray. — D. F., 31, 561.

Bonnet (Guillaume) servait comme Ec. le 6 août 1353, sous les ordres de *miles* de Thouars, sire de Pouzauges.

Bonnet (Raymond) passa revue comme Ec., le 14 août 1358. — Mss. des montres et revues, Bib. Roy.

Bonnet (Dreux), Chev., maria LOUISE, sa fille, par contrat du 8 mai 1364, à Germond de Roctays (Rorthais), valet. — Arch. de la Durbellière. — D. F.

Bonetus (Guillelmus) fut un des témoins de l'engagement que prit par-devant Nres, le 28 septembre 1372, Alain de Beaumont, Chev., capitaine de la ville et château de St-Maixent, de rendre, pour la fête de St-Luc évangéliste, à Guillaume, abbé de St-Maixent, les clefs de la porte Charraude, qui avaient toujours été sous la garde de l'abbé. — D. F., 16, 283.

Bonnet (Guillot) fit montre comme archer le 4 octobre 1410. — Bib. Roy.

Bonnet (Pierre), valet, rend à Jacques Ier, Sr de Bessay, Ec., Sgr dudit lieu, un aveu de l'hôtel des Coteaux-Veillet, passé sous le scel de Mareuil et la Vieille-Tour, signé Clémens, 1423. — Gén. de Bessay.

Bonnet (Jean), Chev., Sgr de la Chapelle-Bertrand, Bouillé, etc., avait épousé Marie DE VIVÔNE, et avait eu de ce mariage : 1° ARTHUR, qui suit; — 2° N., qui se maria, le 22 juin 1446, à Guiot Dubois, Ec., Sgr du Port, etc. — Gén. Dubois de St-Mandé.

Digitized by Google

Bonnet (Arthur), Chev., Sgr de la Chapelle-Bertrand, Bouillé, épousa Dlle Catherine ODARD, dont il eut une fille unique, JEANNE, qui se maria, par contrat du 10 juillet 1463, à Joachim Sanglier, Ec., Sgr de Boisrogues; elle fit son testament le 2 janvier 1482, et y mentionne un Briant BONNET comme existant à cette époque. — Trinquant. — Gén. de la maison de Savonnières.

Bonnet (Henri) servait au ban des nobles du Poitou de 1467 comme homme d'armes du Sgr de Montreuil-Bonnin.

Bonnet (les deux archers de Henri) pour les sieurs de la Chapelle et Boullye, servirent comme brigandiniers dudit Sgr de Montreuil au même ban de 1467.

Bonnet (Briant), Ec., Sgr de la Chapelle-Bertrand, transige le 16 février 1483 avec Hugues et Louis de Melun frères, Ec. — D. F., 8, 116. — Il avait épousé Dlle Jacquette DU PUY DU FOU, dont il eut un fils, VINCENT, qui suit.

Bonnet (Vincent), Sgr de la Chapelle-Bertrand, servit comme archer au ban de 1491. Nous présumons qu'il eut pour fille

Bonnet (Jeanne), qui fut dame de la Chapelle-Bertrand; devenue veuve de Louis de Melun, Ec., Sgr du Courtery et du Buignon, elle maria, par contrat du 3 janvier 1515, Louise de Melun, sa fille, à Jean de Rorthais.

Bonnet (Bertrand) fit montre comme archer le dernier février 1489. — Bib. Roy.

Bonnet (Etienne) servait comme archer le 24 août 1495. — *Ib.*

Bonnet (Grand-Jean) était archer le 15 septembre 1506. — *Ib.*

Bonnet (Ives) était archer de la compagnie de M. de la Trémouille le 4 mars 1517. — *Ib.*

Bonnet (Mathurin) rendit, le 22 mars 1518, un aveu au Sgr de la Flocellière. — D. F.

Bonnet (Jeanne), femme de Jean de Rorthais, Ec., Sgr de la Durbellière. Ils reçoivent, le 27 juillet 1524, une quittance de Louis Goullart, Ec., Sgr de la Bourbelière, et de Dlle Jeanne de Melun, sa femme. — Gén. Rorthais.

Bonnet (Fazel) fit montre comme chevau-léger le 7 septembre 1558. — Bib. Roy.

Bonnet (Arthur), Chev. du Breuilhac, du diocèse de Poitiers, fut reçu chevalier de Malte en 1559.

Bonnet (Simon), Sr de la Maison-Neuve, du Petit-Bois, et dame Jeanne Bellin, son épouse, se font une donation mutuelle, passée par Olivier, Nre à Vivône, le 25 décembre 1639. — Mss. Garan.

Bonnet (Renée), demeurant Psse de Clussais, était, en 1667, veuve de N. Pons, Ec., Sgr de la Brunette.

Bonnet (Jean), marquis de la Vergne,

Bonnet (Marie-Louise), veuve de Joseph Mondain, et

Bonnet (Marie) de St-Prié, ont comparu par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789 pour élire des députés aux états généraux.

Bonnet (Renaud) délaisse à l'abbaye de Bourgueil une certaine terre, sise à Vouzailles, qu'un de ses prédécesseurs, qui avait entrepris le voyage de Jérusalem, lui avait engagée pour 80 sous. Ce désistement est ratifié par la femme, la sœur et la fille de Renaud, et par son fils, nommé GARNIER Bonnet. — Trinquant. — Gén. de la maison de Savonnières.

Bonnet (N.) épousa François de Hillerin, Ec., Sgr de la Braude, conseiller au présidial de la Rochelle. — Gén. de Hillerin.

Bonnet (François) avait épousé Gilles Quinault, dont une fille qui en secondes noces épousa Jean de Menou, Sgr du Mée et de Pelvoisin. — Gén. de Menou.

Bonnet (Pierre) eut de dame Françoise DE FERRIÈRE, son épouse, CHARLOTTE, qui épousa François de Brilhac, Ec., Sgr de Choin. — Gén. de Brilhac.

Bonnet (Marguerite), du Breuilhac, femme de Louis de Vernon, était bisaïeule de Jean de Vernon, reçu chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem en 1556. — Reg. du grand prieuré d'Aquit., Bib. de l'Ar.

Bonnet (Philippe), Ec., Sgr du Breuilhac, eut de dame Marguerite DARROT, son épouse, JACQUETTE, qui épousa, vers le milieu du XVI^e^ siècle, Abel Viault, Ec., Sgr de l'Allier. — Reg. du grand prieuré d'Aquit., Bib. de l'Arsenal.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BONNET DU BREUILHAC portait « de sable à 3 besants d'or, » — Vertot; — et d'après la Vraie et parfaite Science des Armoiries, « d'or au lion de gueules, à la bordure de sable, » chargée de 8 besants d'or. »

BONNIN. Cette maison, une des plus anciennes du Poitou, possédait de grandes et belles terres en cette province et en basse Marche, longtemps avant la fatale journée de Poitiers (1356). Les travaux de MM. Robert du Dorat nous ont beaucoup aidé dans nos recherches sur cette famille.

L'origine poitevine de cette maison n'est pas douteuse, car les anciennes enclaves de notre province comprenaient le pays du Dorat, dont la réunion à la basse Marche n'eut lieu que bien plus tard.

Digitized by Google

Noms isolés.

Bonin (Hugo), *miles*, est le onzième des dix-sept témoins, tant laïques qu'ecclésiastiques, présents au don de plusieurs héritages fait à l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers par Hugues Meschin, en 1100. — D. F., 5-602.

Bonin (Willelmus), *miles*, est le second des quatre témoins présents à une confirmation de don d'héritages faite par Aymeri de Fraesne à l'abbaye des Chastelliers, en 1219. — D. F., 5-77.

Bonin (Aymeri) « est homo ligius domini Roche super Ogum, et tenet ratione uxoris sue in homagio ligio unum quarterium terre de la Brochadere, item de la Chaonere, item de la Fradonere.» 1253.—Ar. Roy.

Bonin (Gualterius) fit, vers 1260, une vente au Sgr évêque de Poitiers de quelques terres sises à l'Orme-d'Oyré.—Gr.-Gauthier; évêché de Poit.

Bonin (Hugues), Chev., est privé, en 1264, de ses droits d'usage dans les bois de l'abbesse de Ste-Croix, ne pouvant en justifier les titres. — Arch. Roy.

Bonnin (Hugues), Chev., devait, en 1271, service au roi par la conté (*sic*) de Poitiers, et non point dehors, par quarante jours. — Arch. Roy.

Bonnin (Jeanne) épousa, le 25 octobre 1320, Jean Desmontiers, Sgr de Fraisse. — Gén. Desmontiers de Mérinville.

Bonnin (Simon), valet, et MARGUERITE, sa femme, vendent au roi, en 1332, cent sous de rente qu'ils possédaient sur le château de Montreuil-Bonnin. — Arch. Roy.

Bonnin (Robert) était prévôt royal à St-Maixent vers 1340. Divers seigneurs se plaignirent, à cette époque, de lui et de Guillaume de Mangecort, châtelain royal du même lieu. — Arch. Roy.

Bonnin (Hugues), Chev., est cité dans Bouchet et dans la liste des morts inhumés chez les religieux cordeliers de Poitiers, comme ayant perdu la vie en combattant à la funeste journée de Poitiers (1356).

Bonnin (Jean) était à Poitiers porte-scel pour le roi d'Angleterre le 15 novembre 1361.

Bonnin (Guillaume) passa revue comme arbalétrier le 1er février 1378. Jean de Clervaux, valet, son neveu, rendit, le 23 février 1406, un aveu, dans la Psse de Lusseraye, comme héritier dudit Guillaume, mort avant cette époque.

Bonnin (Guillaume), gentilhomme habitant les environs de Mieu en 1394, se prend de querelle avec Mathelin de Gascougnoles, Ec., pour le fief de la Vessette, qui relevait de ce dernier. — Arch. Roy.

Bonnin (Mathurin), Sgr de Berlou. Mathurine ANDRAUDE, sa veuve, rendit aveu de cette terre au Sgr de Montreuil-Bonnin le 12 juillet 1403, tant en son nom que comme administratrice des biens de leurs enfants. Le devoir consistait en un sergent de pied pour servir pendant quarante jours et quarante nuits ès guerres dudit Sgr entre Loire et Dordogne.

Bonini (Petrus) était chanoine de Notre-Dame-la-Grande le 28 août 1409. — D. F., 20-629.

Bonnin (Geoffroy) était en 1418 procureur de Mgr le dauphin de Viennois près la cour ordinaire de Poitiers.

Bonnin (Geoffroy), Ec., Sgr de Marsay, était échevin de Poitiers en 1421 et 1422.

Bonnin (Guillemette) de Messignac épousa en 1483 François de Blet, Ec., Sgr de l'Épine-d'Usson. — Gén. de Blet.

Bonnin (Jeanne), dame du Cluseau, épouse de Gabriel de Rechignevoisin, Chev., Sgr de Guron, gouverneur du château de Lusignan, fut tuée dans ce château en sauvant la vie à son époux. Des traîtres, ayant introduit les protestants dans l'intérieur des murailles, se précipitaient dans l'appartement du château dit le logis de la Reine, où Guron dinait avec sa femme et quelques amis, pour les égorger, lorsque Jeanne, se jetant au-devant d'eux, donna le temps à Guron de se réfugier dans la tour dite Mellusine. Quant à Jeanne Bonnin, elle tomba morte percée de deux coups de poignard; elle était enceinte de deux enfants.

Bonnin (N.) du Cluseau était beau-frère de M. de Guron, gouverneur de Lusignan; il contribua à la défense du château lors de la surprise par les protestants, en 1569.

Bonnin (Charles), Ec., Sgr de la Cypière et de Beaulieu, rend aveu de ces terres au Sgr Cte de Celle-Frouyn, le 7 octobre 1531, par-devant Grenet et Porcheron, Nres à Poitiers.—P. orig. com. par M. Grandmaison.

Bonnin (Louise) fut mariée, par contrat du 29 novembre 1574, à François de Villedon; devenue veuve, elle épousa en secondes noces Antoine Guyot.

Bonnin (Jacques), Ec., était Sgr d'Assay, près Thouars, 1578.

Bonnin (Jean), chevalier de l'ordre du Roi, Sgr de Monthomard et de Puirenier, fut marié par contrat du 5 juillet 1588.

Bonnin (Jacques), Sr de la Reigneuse, s'est trouvé à Poitiers, en 1651, à l'assemblée des nobles de cette province pour nommer des députés aux états de Tours.

Bonnin (François), Chev., Sgr de Messignat, et **Bonnin** (N.), Ec., Sgr du Plessis-Asse, la Guichardière, etc., demeurant l'un et l'autre paroisse

Digitized by Google

d'Adriers, furent taxés, en 1620, pour la dépense faite par les députés de la noblesse de la basse Marche aux états généraux de 1614 et 1615.

Bonnin (François), Ec., Sgr de la Rougnerie, est un des témoins présents au mariage de Gabriel Raval, Ec., Sgr de Villenouvelle, et de Dlle Louise de Jousseran, du 1er novembre 1622. — Mss. n° 2.

Bonnin (Gabriel), Sr de la Tonnelle, et Dlle Judith MESNARD, son épouse, se font une donation mutuelle, passée à Couhé, le 9 octobre 1657, par Picher, Nre. — Mss. Garan.

Bonnin (Marguerite), veuve de Jacques Regnault, Sr de Laubertière, Psse de Mouzeil, Élec. de Fontenay-le-Comte, fut maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. Barentin du 22 septembre 1667, ainsi que

Bonnin (Catherine), veuve de Gabriel Desmontiers, Sgr d'Auby, Psse de Champeaux, Élec. de Poitiers.

Bonnin (Marie-Gabrielle), veuve de François de la Béraudière, Chev., Sgr de l'Ile-de-Rouhet, tutrice de leurs enfants mineurs, rendit hommage au châtelain de Châtellerault de son fief de Mauvoisin, le 10 uillet 1682.

Bonnin (André), Sr des Forges, et GABRIEL, son fils, Psse de Messé, sont compris dans la liste des nouveaux convertis de la généralité de Poitiers imprimée en 1682.

Bonnin (Joseph), Ec., Sgr des Forges, épousa, par contrat du 16 août 1753, Dlle Henriette-Marie DU BREUILHÉLION. Il était mort avant 1764; car, le 6 mai de cette année, sa veuve se remarie avec Louis-Alexandre Chevaleau, Ec., Sgr de Boisragon. — Gén. du Breuilhélion.

Bonnin (Jean-Louis-Alexis) de Grammont, Sgr de St-Maurice, a assisté par procureur à l'assemblée des nobles du Poitou tenue à Poitiers en 1789.

Bonnin. Cette famille avait en 1644 le droit de présentation pour une chapelle, Psse de Prahec. Elle a aussi fourni plusieurs membres à l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Voici les noms de ceux que nous n'avons pu classer dans la filiation suivie:

Bonnin (Jacques) de Monthomar fut reçu chevalier de Malte vers 1500;

Bonnin (Philippe) de Monthomar, vers 1520. Il était commandeur de la Villedieu, près Poitiers, le 22 septembre 1567.

Bonnin (François) de la Reigneuse, chevalier de Malte, était receveur et trésorier de l'ordre en 1607. — Fill. Arrêts et règlements, 1, 81.

Bonnin (Marie) avait épousé Pierre Doyneau, Ec., Sgr de la Symonière. — Mss. n° 2.

Bonnin (Charles), Ec., Sgr de Courpoué, épousa Dlle Marie DE SAUZAY, fille unique de Claude, conseiller du roi et receveur général du Berri, et de dame Marie Genton. — Gén. de Sauzay.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BONNIN**, BRANCHE DE MESSIGNAC.

La majeure partie des notes suivantes est extraite des Mss. de MM. Robert du Dorat (faisant partie de la collection de D. Fonteneau, déposée à la bibliothèque de la ville de Poitiers). L'on y remarquera sans peine qu'il est difficile que Jacquette, qui vivait en 1654, ne soit qu'au Ve degré de Joubert, qui fut tué en 1356, et que cet espace de trois siècles ne comprenne que cinq degrés. Cependant, malgré les défauts que nous sommes les premiers à lui reconnaître, nous la donnons telle, afin qu'elle puisse aider plus tard à rétablir les degrés qui manquent.

Ier. — **Bonnin** (Pierre), Ec., Sr de St-Germain et de St-Sulpice, eut pour fils

IIe. — **Bonnin** (Jean), Ec., Sr de Monthomar et de St-Germain, qui s'allia à Marguerite PELARDI. Devenue veuve, elle jouit pendant son veuvage de la seigneurie de Messignat, dont il lui avait fait don. Ils eurent pour enfants : 1° FRANÇOIS, marié à Jeanne DE PUIGIRARD : on ne parle pas de leur lignée; — 2° JOUBERT, qui suit.

IIIe. — **Bonnin** (Joubert), Ec., Sgr de Messignac, premier écuyer de la grande écurie du roi Jean, fut tué près de lui à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356. Il avait épousé Catherine BONNIN, de laquelle il laissa quatre enfants : 1° THIBAULT, qui suivra; — 2° JEAN, Sgr de Monthomar, gouverneur de la haute et basse Marche. Il décéda sans enfants légitimes, et laissa un bâtard, nommé *Guillaume*. Celui-ci fut père de *Pierre*, *Méry* et *Catherine* Thibaudin. Cette dernière fit prendre à ses enfants le nom de BONNIN, sous lequel ses descendants sont connus; — 3° JOUSSELIN, Sr de St-Sulpice. Il partagea avec son frère Thibault la succession de Jean, leur frère; — 4° JEANNE.

IVe. — **Bonnin** (Thibault), Ec., Sgr de Messignac, se trouve aux grandes assises de la seigneurie de Calais le 3 mai 1467, et fut l'un des témoins présents à l'enregistrement de l'acquisition du fief de la Tour-aux-Cognons, vendue par Guyot de St-Savin à Guichard Brulon. Il s'allia à Jacquette DE THEIL d'une maison ancienne près Parthenay; dont : 1° JEAN, qui suit; — 2° LOUIS, dont la filiation sera rapportée § II; — 3° MARIE, qui s'allia à Artus de la Chaussée, Ec.; — 4° ANTOINETTE, épouse de Pierre de la Combe, Ec.; — 5° GUILLEMETTE, femme de

Digitized by Google

François de Blet, Ec., Sgr de l'Épine ; — 6° Louise, mariée à Raimond Guyot ; — 7° Françoise, femme d'Hélie Mangon, Sr d'Andreville en Saintonge ; — 8° Marguerite, épouse de Hugues Guisarme, Ec., Sr de la Vigerie ; — 9° Anne, qui fut mariée à Mathurin de Lousme, Ec.

V°. — **Bonnin** (Jean), Sr de Messignac, s'allia à Anne de Piedru, d'une maison ancienne et illustre. Nous trouvons dans un registre des preuves faites pour entrer dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem, et déposé à la bibliothèque de l'Arsenal, que l'épouse de Jean se nommait Louise de Ste-Fère. De ce mariage sont issus : 1° François, Chev., Sgr de Messignac, qui va suivre ; — 2° Naulette, mariée à Paul de la Porte, Chev., Sgr dudit lieu et de Grossignac en Saintonge.

VI°. — **Bonnin** (François), chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, Sgr de Messignac, épousa Léonarde ou Marie Tiercelin, fille de Jean, Sgr de Baslon en Loudunais, et de Jeanne de Marsay. De ce mariage sont issus : 1° François, chevalier de l'ordre du Roi, dont nous allons parler ; — 2° Louis, Sr de la Reigneuse, de la Beaumesnière et du Theil, qui avait épousé Philippe de Jousserant, fille de Paul, Sgr de Laudigné, et de dame Anne de Tudert, de laquelle sont issus : Jacques, reçu chevalier de St-Jean de Jérusalem en 1594, et Louis, reçu en 1597. — Reg. du grand prieuré d'Aquit. Bibl. de l'Arsenal. — 3° Jacquette, mariée à Louis Valentin, Ec., Sgr de St-Maixent.

VII°. — **Bonnin** (François), chevalier de l'ordre du Roi, Sgr de Messignac, fut exempté du ban de la basse Marche en 1577, comme l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, et parce qu'il était alors de service. Il fut marié deux fois : 1° à Marguerite Repousson, de laquelle il eut René, qui suit ; 2° à Louise Asse, dont il eut : Jacques, dont la filiation sera rapportée § III, et Bonne ou Madeleine, qui épousa Nicolas de Moussy, Chev., Sgr de Puybouillard, St-Martin-Lars, etc.

VIII°. — **Bonnin** (René), Chev., était officier de la maison de Mgr le duc d'Anjou, frère du roi. Il épousa Renée de Marsay, fille d'Etienne, baron de Poet, et de Prégente Dussay, desquels sont issus : 1° René, Chev., Sgr, Mquis de Messignac, qui fit partie du ban des nobles de la basse Marche en 1635. Il épousa Judith Bernard, fille de Jean, Vte de Châlons-sur-Saône, lieutenant général au siége présidial de Châlons-sur-Saône ; elle était veuve en 1667, et fut maintenue dans sa noblesse à cette époque ; — 2° Jean-François, Mquis de Chalucet-Messignac, Cte et Vte des Grand et Petit-Montrevaut, baron de Bohardy, lieutenant de roi au château de Nantes, guidon de la compagnie de la reine, mort à Nantes le 27 mai 1670, avait épousé Dlle Urbaine de Maillé, dame du Vau de Chavaignes ; — 3° Claude, religieuse ; — 4° Marie, mariée à René de Préaux, Chev., Sgr du Ris.

§ II. — **Bonnin**, branche de Monthomar.

V°. — **Bonnin** (Louis), Ec., Sgr de Monthomar, fils de Thibault Bonnin et de Jacquette de Theil, rapportés au IV° degré du § I°r, s'allia à Jacquette Jay. Ils eurent pour fils unique

VI°. — **Bonnin** (François), Sr de Monthomar. Il épousa Jeanne Vidard, fille ainée de feu Jean, Chev., Sgr de St-Clair, et de Marie ou Françoise Huet ; ils eurent pour unique héritière, d'après MM. Robert du Dorat, Jacquette. Nous ferons observer ici que, d'après un arrêt rapporté par Lelet dans son Commentaire sur la coutume du Poitou, Jacquette avait pour sœur puinée Marguerite, qui épousa en premières noces François de Tusseau, Ec., Sgr de la Tour-Savary, Maisontiers, etc., était remariée en 1647 à Paul d'Archiac, Ec., Sgr de Montenac. Quant à Jacquette, elle avait épousé en 1611 Pierre Barton, Vte de Montbas, Sgr de Lubinat, le Deffends, etc., grand maître des eaux et forêts de Normandie. Elle a porté, par son mariage, dans la maison de son mari, la terre de Monthomar-sur-Vienne, celle de Puisrenier et de la Gore.

§ III. — **Bonnin**, branche du Plessis-Asse.

Les notes concernant cette branche nous ont été communiquées par M. Garnier, président du tribunal de Melle, et proviennent des recherches de M. le Cte d'Orfeuille.

VIII°. — **Bonnin** (Jacques), Ec., Sgr du Plessis-Asse et de Messignac, fils puiné de François Bonnin et de dame Louise Asse, sa seconde femme, rapportés au VII° degré du § I°r, épousa Dlle Madeleine du Roc, de laquelle il eut : 1° René, qui suit ; — 2° François, Ec., Sgr de Béruges ; — 3° Louise, épouse de Jacques de Crouail, Chev., Sgr d'Abin ; — 4° Marie, religieuse ; — 5° Antoine, Chev., Sgr de Barges, lieutenant général d'artillerie au département de la Provence, qui était mort avant le 17 novembre 1669, époque à laquelle sa succession est partagée entre ses neveux ; — 6° Anne avait épousé, par contrat du 23 janvier 1630, Louis Doyneau, Ec., Sgr de Tourmenit ; elle était morte en novembre 1669, car le 12 de ce même mois on fit l'inventaire de ses meubles et effets.

IX°. — **Bonnin** (René), Chev., Sgr du Plessis-Asse et d'Assais, épousa, par contrat du 6 janvier

Digitized by Google

1609, passé à la Courade, Dlle Barbe JOURDAIN, veuve de Jean de Moussy, Ec., Sgr de St-Martin-Lars, et fille de feu René, Ec., Sr des Forges, et de Jacqueline de la Beraudière. Il eut de ce mariage : 1o FRANÇOIS, qui suit; — 2o RENÉ, dont la postérité sera rapportée au § IV; — 3o MADELEINE; — 4o autre FRANÇOIS, chanoine du chapitre de Menigoutte.

Xe. — **Bonnin** (François), Ec., Sgr du Plessis-Asse, épousa, par contrat du 19 juillet 1657, Dlle Anne ROUSSEAU ou ROUSSEREAU. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Barentin, ainsi que sa sœur Madeleine et son frère René. Il laissa de son mariage : 1o RENÉ, Ec., Sgr du Plessis-Asse, qui épousa, par contrat du 7 septembre 1688, Louise-Hélène DARROT; — 2o autre RENÉ, Ec., Sgr de Nezay, qui s'était marié, par contrat du 29 juillet 1587, à Dlle N. Darrot de la Boutrochère; il faisait partie du 1er escadron, au ban de 1693, ainsi qu'à ceux de 1695 et de 1703.

§ IV. — BONNIN, BRANCHE DES FORGES.

Xe. — **Bonnin** (René), Ec., Sgr des Forges, fils de René Bonnin et de dame Barbe Jourdain, rapportés au IXe degré, § III, épousa, par contrat du 22 décembre 1647, passé à Poitiers, Dlle Hilaire AUGRON, fille de Louis, Ec., Sgr de Mailleroux, et de dame Louise de Gruges, et en secondes noces Dlle Marie BRACONNIER, dont il a eu : 1o LOUIS, qui suit; — 2° MADELEINE, qui épousa, le 31 mai 1698, en l'église St-Porchaire de Poitiers, Joseph Barbarin, Ec., Sgr de la Rye.

XIe. — **Bonnin** (Louis), Ec., Sgr de Forges et de Nezay, s'est trouvé au ban des nobles du Poitou en 1691. Il épousa, par contrat du 23 février 1668, Dlle Marie VIDARD DE ST-CLAIR, fille de Mathieu, Ec., Sgr de Basseroux, et de dame Charlotte de Betoulat; de laquelle sont issus : 1o LOUIS-JEAN, né en novembre 1673; — 2o ANTOINE-JOSEPH, né en février 1678.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BONNIN porte « de » sable à la croix ancrée d'argent. » — Vertot. — La Chesnaye-des-Bois, dans son Dictionnaire de la Noblesse, dit que les Bonnin du Poitou portent « d'or » à 3 têtes d'ours arrachées, emmuselées et enchaî- » nées de sable. »

BOSCAL DE RÉALS DE MORNAC, famille ancienne, originaire des environs de Béziers, où elle a possédé longtemps la terre de Réals, située Psse de Murvielle. Cette famille distinguée, ayant contracté de nombreuses alliances et possédé des terres et fiefs dans notre province, qu'elle habite encore aujourd'hui, méritait à ce titre d'être mentionnée dans notre ouvrage.

Comme elle s'est partagée en plusieurs branches établies en diverses provinces, nous nous contenterons de relater en entier la filiation des branches habitant le Poitou ou l'Aunis, en indiquant l'existence des autres rameaux et le lieu de résidence des membres qui les représentent.

Les documents que nous transcrivons ici nous ont été communiqués par M. Boscal de Réals, Cte de Mornac, chef de nom et d'armes, habitant Bourbon-Vendée.

Filiation suivie.

§ Ier. — PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Boscal** (Guy), Éc., avait épousé Dlle Marie DESPINAS. Il ne nous est connu que par le contrat de mariage de son fils, qui suit.

IIe. — **Boscal** (Raoul), Éc., épousa Dlle Antoinette BASTEL, par contrat reçu par Fourrière, Nre en la ville de Béziers, 1390. Il eut de ce mariage

IIIe. — **Boscal** (Jean), Éc., est qualifié noble homme dans son contrat de mariage avec Dlle Charlotte DE MURVIELLE, passé audit lieu de Murvielle, diocèse de Béziers, par Dufarie, Nre, en 1430. Ils eurent pour fils

IVe. — **Boscal** (Bringon), Ec., Sgr de Puisségur, qui épousa, par contrat passé en 1466 par Bonnaire et Forêts, Nres, au Sénéchal, diocèse de Béziers, Dlle Placide DE RÉALS, dont

Ve. **Boscal de Réals** (Hercule), Éc., Sgr de Réals et de Puisségur, épousa Dlle Barbe DE LINIAS, fille de noble Jacques, Éc., Sgr de Fougères, et de feu Dlle Anne de Puisserier, par contrat passé à St-Tuchan, par Barthélemi Foret, Nre royal, le 12 janvier 1491. De ce mariage est venu

VIe. — **Boscals de Réals** (Antoine), Éc., Sgr de Réals et de Puisségur, se maria, par contrat du 20 novembre 1524, passé par Bonnaire, Nre à Béziers, avec Dlle Anne DE COSSÉ, fille de noble Guillaume et de Dlle Catherine de Gep. L'on trouve plusieurs actes passés par Antoine postérieurement à son mariage, notamment deux acquisitions des années 1532 et 1544, signées Juliany et Poz, Nres royaux. En 1546, il fit son testament, qui fut reçu par Bonnaire, Nre royal à Béziers, et mourut peu d'années après, car nous voyons Anne de Cossé prendre, en 1552, dans une donation qu'elle fait à Étienne, leur fils, le titre de veuve dudit Sr Antoine. Ils laissèrent de leur mariage : 1o ÉTIENNE, qui suit; — 2o JOSEPH; — et 3o LIONNE, qui épousa noble Jean Ebreuil, Sr de la Miniliaire, par contrat du 26 octobre 1573, reçu ar

Digitized by Google

B. Bitardier, Nre à Châteauneuf-de-Montmirail. Joseph y paraît comme fondé de pouvoir de sa sœur.

VII^e^. — **Boscal de Réals** (Étienne), Ec., Sgr de Réals, épousa, par contrat reçu Catalan, Nre, le 3 janvier 1552, Dlle Jeanne DE PRADINES, fille de Pierre et de Dlle Marie de Gep, de laquelle il eut deux fils: 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° CÉSAR, dont la postérité suivra après celle de son frère aîné, § II.

VIII^e^. — **Boscal de Réals** (François), Ec., Sgr de Réals, eut, de Dlle N..., son épouse:

IX^e^. — **Boscal de Reals** (Sébastien), Sgr dudit lieu de Réals, en qui s'éteignit la branche aînée.

§ II. — BOSCAL DE RÉALS, BRANCHE DE SAINTONGE.

VIII^e^. — **Boscal de Réals** (César), Éc., Sgr de Champagnac, la Motte et St-Laurent, fils puîné d'Étienne Boscal de Réals et de Dlle Jeanne de Pradines, rapportés au VII^e^ degré, § I^er^, fut capitaine d'une compagnie de 200 hommes d'armes entretenus pour le service du roi au régiment de Piémont, comme on le voit par plusieurs commissions données à Paris en date des 11 février 1606 et 11 février 1615. Il avait épousé en premières noces Dlle Anne DE NESMOND, veuve de Guillaume Dufauve, Sgr de la Motte; étant devenu veuf, il se remaria, le 27 février 1614, à Dlle Louise BAUDOUIN, fille de défunts Allain Baudouin, vivant Sgr Vte de Fleurac et de Chazotte, et de Dlle Renée de Puirigault, par contrat reçu Brandy, Nre royal. Il la laissa veuve avant 1631, car elle prend cette qualification dans son testament, qu'elle fit dans le cours de cette année. Il laissait de ce mariage LÉON, qui suit.

IX^e^. — **Boscal de Réals** (Léon), Chev., Sgr d'Anjac, Champagnac, etc., épousa, par contrat reçu à Cognac par Barraud, Nre, Dlle Marguerite DE COURBON, fille de Louis, Chev., et de Dlle Anne Philippier. Il fut nommé par la noblesse de Saintonge pour la représenter aux états généraux tenus en 1649 et à ceux tenus à Tours en 1651. Il échangea en 1659 la terre d'Anzac, deux maisons qu'il possédait à Cognac, et plusieurs rentes, pour la terre et baronnie de Mornac, qui appartenait à Jean le Berthon de Bonnemie. Il eut de son mariage: 1° JEAN-LOUIS, qui suit; — 2° CHARLES, capitaine des vaisseaux du roi, qui épousa Dlle Marie-Madeleine THIBAULT DE LA CARTE, et fut le chef de la branche établie en Bretagne. Cette branche, dont un des descendants, CÉSAR-HENRI, était chef d'escadre des armées navales du département de Brest, en 1786, avait pour représentant en 1828 CASIMIR-HENRI-JOSEPH Boscal de Réals, qui habitait St-Pol-de-Léon, département du Finistère.

X^e^. — **Boscal de Réals de Mornac** (Jean-Louis), Chev., Sgr, baron de Mornac, épousa en premières noces, par contrat reçu au logis noble de Chaillonay, par Robin, Nre, le 24 mai 1670, Dlle Marie DE VOYER; et en secondes noces, Dlle Anne THIBAULT DE LA CARTE, fille de feu haut et puissant Mess. Jacques, Chev., et de dame Françoise Chauvinière, par contrat passé par Coudré, Nre à St-Maixent, le 19 juillet 1672. Il commanda la noblesse du gouvernement de Brouage, comme le prouve un ordre du duc de Gadagne, commandant pour S. M. à la Rochelle, qui lui enjoignait de la conduire en l'île de Ré, le 6 septembre 1674. De ce mariage est issu

XI^e^. — **Boscal de Réals de Mornac** (César-Léon), Cte de Mornac, etc., né le 30 décembre 1676, brigadier des armées du roi, chevalier de St-Louis, qui épousa, par contrat passé à la Rochelle par Billon, Nre, le 15 avril 1704, Dlle Marie-Perrine DE SALIGNÉ DE LA CHAISE, dame de St-Florent, fille de haut et puissant Mess. Julien, Chev., Mqis de la Chaise, et de dame Perrine de la Forêt d'Armaillé.

Elle était sa veuve au mois de février 1733. Ils laissaient: 1° MICHEL-CÉSAR, qui suit; — 2° MARIE-MADELEINE, mariée à Bourigau-Dupé, Mqis d'Orvault; — 3° CHARLES, tué en Souabe en 1740, étant capitaine de cavalerie.

XII^e^. — **Boscal de Réals de Mornac** (Michel-César), Chev., Sgr, baron de Mornac, Breuillet et autres lieux, quitta en 1734 les mousquetaires de la garde du roi, où il servait dans la deuxième compagnie du comte de Montboissier, et épousa en 1740, le 18 février, par contrat passé à Saintes par Maréchal, Nre, Dlle Marie-Françoise LE BERTHON, fille de haut et puissant Sgr Marc-Auguste, Chev., Sgr de Bonnemie, et de dame Louise de Gascy. Il fut inhumé, le 18 janvier 1757, dans l'église de St-Jean de la Chaise-le-Vicomte. De ce mariage sont issus: 1° PIERRE, qui suit; — 2° MICHEL, Éc., Sgr de la Baritaudière, chevalier de St-Louis, ancien lieutenant au régiment de Penthièvre-dragons, émigra, fit la campagne de 1792 dans la première compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie, avec les princes frères du roi, servit ensuite à l'armée de Condé dans la compagnie noble n° 7. Il avait épousé, par contrat passé par Pillard, Nre à Mauzé, le 16 avril 1776, Dlle Marie-Françoise DE BÉCHILLON, fille de Jacques-Charles-Louis, Éc., Sgr de Pressecq, et de Claude-Sylvine-Rosalie Duris. Pierre-Charles de Béchillon, Mqis de Vallans, Allery, etc., lui donna, par contrat de mariage, la terre d'Allery. (Voyez Béchillon.) De ce mariage est venue N..., épouse de M. Chebron, morte sans postérité; — 3° LOUIS, dont il sera parlé

Digitized by Google

au § III ; — 4° MARIE-FRANÇOISE, morte religieuse ; — 5° MARIE-MADELEINE, épouse de René de Guinot.

XIII^e. — **Boscal de Réals de Mornac** (Pierre), Chev., Sgr, Cte de Mornac, Mqis de la Chaise-le-Vicomte, Badiole, St-Florent-des-Bois, Thorigné, la Limousinière, la Cour-de-Givrand et Bonnefonds, capitaine au régiment de Piémont-infanterie, chevalier de St-Louis, se maria deux fois : 1° avec Dlle Marie-Henriette LEMOUSIN DE NIEUL ; et 2° par contrat reçu par Roger, Nre royal à Luçon, le 9 février 1779, il épousa Dlle Thérèse-Marguerite-Lydie LE ROUX DE LA CORBINIÈRE, fille de feu Mess. René-Victor, Chev., Sgr de la Corbinière, et de dame Marguerite-Charlotte-Jacquette-Jeanne Robineau. Il assista par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789, émigra, et puis se trouva en 1793 au nombre de ceux qui défendirent Maestricht. Il a eu de son mariage

XIV^e. — **Boscal de Réals de Mornac** (François-Léon), qui, ayant suivi ses parents dans l'émigration, prit du service en Autriche. Rentré en France, il épousa, par contrat du 29 mars 1813, passé à Saintes par Huvet, Nre, Dlle Zoé BARBEYRAC DE ST-MAURICE, fille de feu Marc-Alexandre et de Marie-Charlotte Huon. Il rejoignit l'armée vendéenne à la reprise d'armes de 1815, et fut chargé, avec le chevalier de St-Hubert, du commandement de l'armée du comte de Suzannet, après la mort de ce général. Il obtint ensuite le grade de colonel, et fut nommé chevalier des ordres de St-Louis, de la Légion-d'Honneur et de St-Ferdinand d'Espagne. Il a été pendant plusieurs années député de la Vendée sous la restauration. De son mariage sont issus un grand nombre d'enfants dont les noms suivent :

1° MARIE-CHARLOTTE-LOUISE, née le 7 novembre 1814, mariée le 16 juillet 1839 à Prosper-Barthélemi-Géraud Dupré, capitaine au corps royal du génie, chevalier de la Légion-d'Honneur ; — 2° MARIE-THÉRÈSE-JOSÉPHINE-LYDIE, née le 24 juillet 1816 ; — 3° MARIE-CHARLOTTE-LÉONTINE, née le 8 juillet 1817 ; — 4° MARIE-BENIGNE-FRANÇOISE-CÉCILE, née le 12 octobre 1819 ; — 5° MARIE-CÉLESTE-OCTAVIE, née le 1^er octobre 1820, mariée le 26 juillet 1842 à Achille-Charles-Alexandre de Goué ; — 6° MARIE-CAROLINE-PAULINE, née le 21 octobre 1821 ; — 7° MARIE-AIMÉE-LOUISE-ZOÉ, née le 4 juillet 1823 ; — 8° MARIE-ALEXANDRINE-ADÈLE, née le 29 mai 1825 ; — 9° MARIE-HENRIETTE-LOUISE, née le 20 septembre 1826 ; — 10° LÉON-JOSEPH-CHARLES, né le 17 mars 1828 ; — 11° LOUIS-VICTOR-ALEXANDRE-CÉSAR, né le 9 mai 1829 ; — 12° RAOUL-ALEXANDRE-GUSTAVE, né le 16 juillet 1830 ; — 13° MARIE-ANNE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE, née le 26 février 1832 ; — 14° MARIE-CHARLOTTE-ANTOINETTE, née le 3 février 1833.

§ III. — BOSCAL DE RÉALS, DERNIÈRE BRANCHE DE SAINTONGE.

XIII^e. — **Boscal de Réals** (Louis), Chev., Sgr de Badiole, Vallans, du chef de sa femme, et chevalier de St-Louis, 3^e fils de Michel-César Boscal de Réals et de Marie-Françoise le Berthon, rapportés au XII^e degré du § II, naquit en 1755, servit au régiment de la Sarre-infanterie, émigra, fit la campagne de 1792 dans la première compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie, armée des princes, et se réunit ensuite à l'armée de Condé ; épousa, par contrat du 16 avril 1776, passé par Pillard, Nre à Mauzé, Dlle Marie-Félicité DE BÉCHILLON, sœur de Marie-Françoise, rapportée au XIII^e degré du § II. Elle reçut en dot de Pierre-Charles de Béchillon la terre de Vallans. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES-FRANÇOIS, qui suit ; — 2° LÉON-CÉSAR, qui, par contrat du 7 juin 1819, passé à St-Hyllaire, arrondissement de St-Jean-d'Angély, par Ballanger, Nre, épousa Dlle Céleste LEVENEUR, dont ANDRÉ ; — 3° ADÈLE, mariée à N... Bridault ; — 4° ROSALIE, mariée à N..., Chev. de Grissac ; — 5° AGLAÉ.

XIV^e. — **Boscal de Réals** (Charles-François), officier de la Légion-d'Honneur, connu sous le nom de Cte de Réals, fut maire de la ville de Saintes, depuis le 25 décembre 1815 jusqu'au mois d'août 1830, et député du département de la Charente-Inférieure, depuis 1820 jusqu'au mois d'avril 1830. Il a épousé en premières noces, en mai 1799, par contrat passé à Marennes (Charente-Inférieure) par Bourdain, Nre, Dlle Jeanne-Louise MARTIN DE BONSONGE ; et 2° Dlle Caroline DE LA FAIRE, veuve du chevalier de Bosquevert, par contrat reçu par Lévesque, Nre à St-Maixent (Deux-Sèvres), le 16 août 1825. De ce mariage est issue DELPHINE, mariée le 5 juin 1832 à M. Gaspard-Alphonse de la Porte.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BOSCAL DE RÉALS DE MORNAC porte « de gueules à un chêne d'argent » surmonté d'une fleur de lis d'or. » — Arm. de Languedoc, t. 2, n° 100.

BOSQUEVERT. Cette famille noble et ancienne, fixée à St-Maixent, est, dit l'auteur des Affiches du Poitou, d'origine anglaise.

Les renseignements qui suivent proviennent des recherches de D. Fonteneau et de nombreux documents réunis par M. d'Orfeuille, lesquels nous ont été communiqués par M. Garnier (de Melle).

Digitized by Google

Filiation suivie.

§ Ier. — **Bosquevert** (DE), PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Bosquevert** (Pierre DE), Éc., Sgr du Montet-de-Chéraud en Auvergne, eut pour fils

IIe. — **Bosquevert** (Aimé DE), Éc., Sgr du Montet, qui épousa, par contrat du 10 février 1445, Dlle Marguerite DE FONTANAC ou DE FONTENAI, fille de Gilbert ou Maurice, Éc., Sgr de Blandine ou de Bladinière. Il eut pour enfants : 1° FRANÇOIS, qui suivra ; — 2° GUILLAUME ; — 3° PIERRE ; — 4° ANTOINETTE ; — 5° PHILIPPE, qui, le 15 mars 1480, se partagèrent les biens provenant des successions de leurs père et mère.

IIIe. — **Bosquevert** (François DE), Éc., Sgr du Montet, fils aîné des précédents, épousa, par contrat du 23 janvier 1473, Isabeau DE BLANGIS, fille d'Antoine, Éc., Sgr dudit lieu. Guillaume et Pierre de Bosquevert, ses frères puînés, assistaient à son contrat de mariage. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES, qui suit ; — 2° ANTOINE, qui assiste au contrat de mariage de son frère, en 1499.

IVe. — **Bosquevert** (Charles DE), Ec., Sgr du Bladeux et du Montet, fut marié, par contrat du 4 mars 1499, à Antoinette DE ROCHESERVIÈRE, fille de noble homme Baptiste, Éc., Sgr dudit lieu. De ce mariage sont issus : 1° MICHEL, qui suit ; — 2° GILBERT, ainsi qu'il résulte des partages des successions de leurs père et mère, du 16 août 1537.

Ve. — **Bosquevert** (Michel DE), Éc., Sgr du Bladeux et du Montet, épousa, par contrat du 15 juin 1530, Antoinette BOUDET, fille de noble Antoine, Éc., Sr des Barres.

Il résulte de l'acte de partage de leurs successions, du 30 novembre 1571, qu'ils avaient pour enfants : 1° MICHEL, dont nous ignorons la lignée ; — 2° AMABLE, qui va suivre ; — 3° JEAN.

VIe. — **Bosquevert** (Amable DE), fils puîné des précédents, Éc., Sr du Montet, homme d'armes de la compagnie de Mgr le duc d'Anjou, obtint du roi Charles IX, le 11 mai 1572, le privilége de porter armes et pistolets. Il fut nommé commissaire ordinaire des guerres le 15 mai 1573, et obtint en 1604 une sentence favorable des commissaires préposés à la recherche des usurpateurs de la noblesse. Amable a été marié deux fois : 1° avec Antoinette DE PRAHEC, fille de François, Éc., Sgr du Petit-Civray, et de Marie Prévost, par contrat du 27 mai 1575 ; 2° avec Madeleine PORCHERON, veuve de Louis de Fay, Éc., Sgr de Ribouard, du 17 décembre 1587. Il ne paraît pas qu'il soit né d'enfants de cette seconde union. Il avait eu de son premier mariage, 1° DANIEL, qui va suivre ; — 2° ESTHER, mariée, par contrat du 24 juillet 1600, signé Jamin et Gounin, Nres, à Guillaume de Mauvise, Éc., Sgr de Villiers.

VIIe. — **Bosquevert** (Daniel DE), Éc., Sgr de Montet et du Petit-Querray, obtint du roi Henri IV, le 12 juin 1595, une décharge d'arrière-ban, parce qu'il servait alors comme capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment du Sr de Pougnac, ci-devant régiment de Beroute. Il obtint, le 1er février 1619, une sentence favorable des commissaires chargés d'examiner les titres de noblesse, et, le 14 février 1625, la commission de lieutenant au gouvernement de Fontenay ; il était alors qualifié d'aide des maréchaux de camp des armées de Sa Majesté, qui le fit chevalier de l'ordre de St-Michel le 6 mai 1647. En 1628 il avait commandé en bas Poitou un corps de troupes sous les ordres du duc de la Rochefoucauld, et fut chargé par le roi de raser le château de Talmont, le fort de l'Aiguillon, et de surveiller avec les Srs de Vignoles et de St-Chaumont la démolition des fortifications de la Rochelle.

Il s'était allié, par contrat du 2 mars 1598, à Renée BOYNET, fille de feu Étienne, Ec., Sgr de Fressinet, conseiller du roi en son grand conseil, et de Renée d'Elbenne. De ce mariage naquirent : 1° AMABLE, qui suivra ; — 2° JACQUES, qui sera rapporté au § II ; — 3° JACQUES, prieur de St-Pierre-de-Chail et chanoine de Ménigoute ; — 4° LOUIS ; — 5° MADELEINE, qui épousa, par contrat du 7 septembre 1631, Jean de Bonnetyes, Éc., Sgr de la Couture ; — 6° SAMUEL ; — et 7° HÉLÈNE, qui assistaient au contrat de mariage de Marguerite. — Mss. Garan.

VIIIe. — **Bosquevert** (Amable DE), Éc., Sgr de Bourneuf, fut marié, par contrat du 6 août 1629, à Marie DE VILLIERS, fille de feu Jacques, Éc., Sgr de Prinçay, et de Renée Sacher. Cette dernière était alors épouse d'Abraham de Villedon, Éc., Sgr de la Chevrelière. Le 15 mai 1630, ils se firent une donation mutuelle par-devant Moulins, Nre royal à St-Maixent. Il fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue.

D'après un acte de partage du 26 février 1669, Amable avait pour enfants : 1° JACQUES-ARMAND, qui suivra ; — 2° LOUISE, mariée à Jacques Claveurier, Chev., Sgr de Lesteuil ; — 3° ANNE, qui épousa Michel Claveurier, Éc., Sgr de Fontbrun, capitaine au régiment de Normandie, le 12 février 1684, en l'église de St-Saturnin de St-Maixent ; — 4° MARIE-ANNE, qui épousa, par contrat du 22 juillet 1652, Gabriel de Villedon, Chev., Sgr de Ste-Rhue.

Digitized by Google

IXe. — **Bosquevert** (Jacques-Armand DE), Chev., Sgr de la Roche-du-Montet, servit dans le premier escadron des nobles du Poitou au ban de 1703, et s'est marié, par contrat du 12 février 1684, avec Catherine CHEVALIER, fille de feu Pierre, Sr de la Chevallerie, assesseur en l'élection de St-Maixent, et de Jeanne Poussineau. Il est né de ce mariage: 1o JACQUES-ALEXIS, qui suit;—2o ANNE-CATHERINE, née le 13 et baptisée le 15 octobre 1684, qui prit le voile chez les dames bénédictines de St-Maixent vers 1700; — 3o MARIE-FLORIMONDE, baptisée le 6 juillet 1689; — 4o JEAN-AMABLE, né le 20, baptisé le 22 juin 1691;— 5o MARIE-GABRIELLE, baptisée le 26 mai 1695 en l'église de St-Saturnin de St-Maixent, ainsi que tous ceux qui précèdent.

Xe.—**Bosquevert** (Jacques-Alexis DE), Chev., Sgr de Vandeloigne, y demeurant, épousa, par contrat du 2 avril 1715, Dlle Marie PANDIN, fille de Gaspard, Chev., Sgr du Chail, du Chaigne, etc., et de feue Anne Brunet. En secondes noces il épousa, le 15 février 1728, en l'église de St-Saturnin de St-Maixent, Dlle Gabrielle-Angélique DE VILLEDON, fille de Pierre-Gabriel et de Marie Gogué. Il mourut le 27 février 1749.

Il eut de son premier mariage JOSEPH-ALEXIS, qui suit; et de son second, GEORGES-ALEXIS, Chev., Sgr de Bois-de-Prés, baptisé le 21 janvier 1729, Psse St-Sulpice de St-Maixent, qui de dame Marie-Sophie PIDOUX DE POLLIÉ eut ANGÉLIQUE-URSULE-JULIE, baptisée le 9 février 1750, qui épousa N... Garnier de Boisgrollier; et MARIE-SUSANNE-HENRIETTE, baptisée le 13 mars 1751, et épouse de Louis de Savatte de Genouillé. Georges-Alexis mourut le 25 février 1757, et Marie-Sophie Pidoux le 5 avril 1761.

XIe. — **Bosquevert** (Joseph-Alexis DE), Chev., Sgr du Chaigne, de Vandeloigne, etc. Il fit partie du ban des nobles du Poitou en 1758, où il servit dans la deuxième brigade de l'escadron de Villedon; s'allia, par contrat du 12 février 1745, à Catherine SAUZEAU, fille de Pierre, ancien maire perpétuel de Saint-Maixent, et de Marie Greffier, et mourut en 1781, âgé de 54 ans. Catherine Sauzeau était morte dès le mois de janvier 1780. De ce mariage étaient issus : 1o MAIXENT-GABRIEL, qui suit; — 2o MARIE-ANNE-ANGÉLIQUE, baptisée le 1er février 1749, Psse Saint-Saturnin de St-Maixent, épousa, par contrat du 19 avril 1773, Jean-Louis-Olivier Bellivier de Prins; — 3o GEORGES-MARIE-JOSEPH, baptisé même Psse le 11 juin 1750, habitait la ville de Senlis le 13 avril 1792;—4o MARIE-SOPHIE-FRANÇOISE-LOUISE, épouse de Charles-Marie d'Orfeuille de Tourtron, Chev., Sgr de St-Georges. Elle mourut au mois d'avril 1780, âgée de 28 ans, et laissant une fille unique. On lisait sur sa tombe l'épitaphe suivante; *l'éloge qu'elle contient était mérité*, disent les contemporains.

. . . . . Siste, viator.
Conjugis oppressi, quæro, partire dolorem.

In tumulo, juvenis conjux ploranda quiescit,
Artubus imbellis, sed cordis dotibus impar.
Ingenio pollens, meritis ac nomine clara,
Religionis amans, nulli pietate secunda;
Jussa Dei servans, nulli pietate secunda,
Cara suis, mutuo dilexit amore parentes:
Sponsa beans sponsum virtutis fœdere puro,
Digna parens! eheu, ni mors cita ruperat illud.

5o LOUISE-JEANNE, née le 29 octobre 1752; — 6o GABRIEL-JOSEPH, né le 29 septembre 1754, était officier au régiment d'Orléans-infanterie en 1780; — 7o PHILIPPE-BONAVENTURE, né le 14 juillet 1757, embrassa l'état ecclésiastique, et mourut prêtre le 4 janvier 1794; — 8o AMABLE-ALEXIS, Chev., Sgr de Vandeloigne, était capitaine au régiment d'Orléans-infanterie en 1780, assista par procureur à l'assemblée de la noblesse de 1789.

XIIe. — **Bosquevert** (Maixent-Gabriel DE), né le 5 novembre 1747, était en 1780 officier au régiment de Conty-infanterie; il assista en personne à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789, émigra, fut nommé chevalier de St-Louis, épousa en premières noces Dlle Louise D'AITZ DE NESMY; et devenu veuf, il se maria, le 24 novembre 1813, à Dlle Caroline DE LA FAIRE. Il mourut en mars 1824, sans laisser de postérité.

§ II. — BOSQUEVERT (DE), DEUXIÈME BRANCHE.

VIIe. — **Bosquevert** (Jacques DE), Éc., Sgr du Montet, fils de Daniel de Bosquevert et de dame Renée Boynet, rapportés au VIIe degré du § Ier, épousa, par contrat du 17 octobre 1638, Dlle Anne THIBAULT, fille de Pierre, Éc., Sgr de Grosbois, gouverneur de la ville et château de St-Maixent, et d'Anne Vigier. Ils eurent de ce mariage

VIIIe. — **Bosquevert** (Jacques DE), Éc., Sgr du Montet, qui épousa, par contrat du 6 février 1664, Dlle N... DE CESTAIN. De ce mariage ne sont issues que deux filles: 1o MARGUERITE, mariée à Simon de Méritain; — 2o N..., morte sans avoir été mariée.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BOSQUEVERT porte « d'argent semé de glands de gueules, à la bande » ondée de même brochant sur le tout, au chef » cousu d'or chargé de trois merlettes de sable. » — La Thau., Hist. du Berri.

Digitized by Google

BOSSATRAN. Un personnage de ce nom, PIERRE Bossatran, ministre de l'Église protestante de Niort, est connu par ses controverses avec les catholiques. Ce savant, ayant eu une conférence verbale avec l'abbé Chalusset sur le sacrement de l'Eucharistie, fut ensuite accusé d'avoir mal interprété quelques passages de St Hilaire, sur lesquels avait roulé presque toute la dispute. Bossatran voulut se justifier, et prouver en même temps que non-seulement il avait bien interprété les passages du grand docteur de l'Église, mais encore, ce qui était plus difficile, que ces mêmes passages étaient absolument contraires à l'opinion adoptée par les catholiques romains. Pour y parvenir, il fit imprimer à Niort, chez la veuve Bureau, en 1682, un livre intitulé « L'Union des fidèles avec Jésus-Christ dans » l'Eucharistie, ou explication des passages de St » Hilaire du 8e livre de la Trinité. »

Nous n'examinerons point ici par quels points pèche l'argumentation du controversiste; un théologien seul pourrait et aurait le droit de prononcer sur une question de ce genre. Nous remarquerons seulement que Bossatran écrit avec force, et que, sans déroger aux égards prescrits par l'honnêteté, il semble presser son adversaire avec vigueur. Les amis du ministre protestant l'avaient vivement sollicité de faire imprimer son ouvrage, et ils s'empressèrent de le répandre parmi les membres de leur communion.

BOTTEREAU. Un personnage de ce nom, RENÉ Bottereau, jurisconsulte distingué, avocat au parlement, fit ses études dans l'université de Poitiers. Il fut fait licencié en droit en 1657, docteur en 1658, et disputa en 1659 la chaire *des Institutes*, qui se trouvait vacante. N'ayant pas réuni la majorité des suffrages, il vit son concurrent l'emporter sur lui. A l'exemple de Filleau et d'Ilneau, qui, en pareil cas, avaient interjeté appel du décret et gagné leur cause, il déféra la sentence de ses juges à MM. du parlement. Diverses circonstances ayant retardé le jugement, Bottereau donna au public en 1661 un ouvrage latin intitulé *Hadrianus legislator*. C'était le meilleur moyen de prouver qu'il avait raison, car ce livre était une œuvre remarquable sous le rapport du fond, de la forme et de la distribution. Dans cet ouvrage l'auteur se proposait de raconter la vie de l'empereur Hadrien, considéré comme législateur seulement. Malgré l'aridité du sujet, il a trouvé le moyen de donner à son livre un véritable intérêt en le parsemant de traits historiques sur la vie, les voyages continuels d'Hadrien, et sur les circonstances qui ont une liaison naturelle avec les lois qu'il établit, et qui, ayant exercé sur elles une influence directe ou éloignée, en font mieux saisir l'esprit et les motifs. L'*Hadrianus legislator* est en un mot un livre qui fait honneur au Poitou et à son auteur. L'étude de l'antiquité et de l'histoire y éclaire constamment la jurisprudence, et il serait à désirer que les plus grands jurisconsultes aient toujours compris comme Bottereau la belle mission qu'ils avaient à remplir comme écrivains.

BOUCHET. Ce nom appartient à plusieurs familles poitevines qui ont fourni un grand nombre d'hommes distingués dans la carrière des lettres, lesquels ont fleuri à la même époque, ou se sont succédé pendant plus d'un siècle. Il nous serait fort difficile de distinguer parmi eux ceux qui appartiennent à une famille plutôt qu'à une autre; ils formeront donc autant d'articles séparés.

Bouchet (Jean) traita, en 1345, avec la ville de Poitiers pour des terres qu'elle lui donna à rente.

Bouchet (Guillaume), abbé de St-Jean, près la cathédrale de Poitiers (aujourd'hui Musée des antiquités de l'Ouest), fut condamné par sentence de la sénéchaussée de Poitiers du 29 janvier 1482, rendue en faveur du curé de ladite paroisse. Il nous semble que ce Guillaume est le même qui fut chanoine de l'église cathédrale, official de Mgr l'évêque, et qui mourut en 1513.

Bouchet (Antoine) lui succéda sans doute pour très-peu de temps dans la même dignité, car le 11 février 1515 une autre sentence de la sénéchaussée fut encore rendue en faveur du curé de la Psse de St-Jean contre TOUSSAINT Bouchet, abbé de cette église. Cette dignité, comme on le voit, a été possédée de suite par trois personnes du même nom et sans doute de la même famille.

Bouchet (Antoine), avocat à Poitiers, a assisté en cette qualité à la rédaction du procès-verbal de la coutume du Poitou, en 1559. Il fut reçu échevin le 18 septembre 1586, et mourut en 1590.

Bouchet (Jeanne) était femme de Jean Margot. Ils vendirent, par contrat du 1er janvier 1596, un objet utile au collége de Montanaris.

BOUCHET, autre famille de Poitiers qui a fourni plusieurs imprimeurs connus sous le nom des frères Bouchet. Ils se sont rendus célèbres par la netteté et la beauté des caractères qui distinguent les ouvrages sortis de leurs presses.

Bouchet (Guillaume), Sr de Brocourt, était de cette famille; il naquit à Poitiers en 1526, et fut honoré de la dignité de juge-consul en la juridiction

Digitized by Google

consulaire de Poitiers. Il se livra aussi à la littérature, et nous avons de lui les *Sérées de Guillaume Bouchet*, qui ont eu dans les temps un grand succès, puisqu'elles ont été réimprimées pour la quatrième fois à Rouen en 1635. C'est un recueil de discours semés de plaisanteries et d'obscénités souvent fort grossières, parmi lesquelles brillent cependant quelques traits heureux qui ont été pillés et mis à profit plus tard. Il paraît que Guillaume jouissait dans sa ville d'une grande considération, et qu'il était estimé de Scévole de Ste-Marthe, qui lui adressa une ode française insérée dans les entr'actes de sa tragi-comédie de Job, jouée à Poitiers en 1573. Il était également lié d'amitié avec Jean Boiceau, l'honneur du barreau poitevin, avec la Péruze, etc. Guillaume Bouchet mourut vers 1606, âgé de 80 ans.

Bouchet (Jean-Antoine), peut-être de la même famille, né à Poitiers en 1555, montra, dès sa plus grande jeunesse, des dispositions extraordinaires et précoces pour les lettres et la poésie. Mathurin Reys, son compagnon d'études, fit placer dans l'église de St-Paul, où il fut inhumé, son portrait peint sur toile, avec accompagnement d'épitaphes et de sonnets qui attestent la haute opinion qu'avaient fait concevoir les débuts du défunt. Il ne faudrait pas juger cependant de son talent poétique d'après celui qu'il a inspiré.

« En mémoire de docte jeune homme Jean-Antoine Bouchet, Mathurin Reys, son compagnon d'études, lui a fait dresser ce tableau. Il mourut le dixième jour de septembre mil cinq cent soixante-treize, âgé de dix-neuf ans, huit mois, cinq jours, dix heures. Dieu lui fasse pardon. »

Sur les côtés du tableau se trouvaient les épitaphes suivantes :

In præmaturum Joannis A. Bouchetii obitum.

Epitaphium.

Hoc jacet in tumulo Bouchetius invida cujus
Vitæ illum rapuit mortis avara dies.
Ille obiit juvenis, vivente ætate minore
Cuncta fuere animo pene minora suo
Mors illum domuit, victrix de corpore victor,
Is mortem vitâ, moribus, arte, animo.
Joannes de Fricques, Picardus.

Idem.

Has ego fundo preces socius, dans optimus illi,
Pavent et æternâ in pace quiescat. Amen.

Sonnet.

Sus, sus, pleurez, mes yeux, et toi, mon cœur, soupire;
Et vous mes deux poumons, le vrai siége d'amour,
Haussant et rehaussant, sanglotez nuit et jour
La mort de mon Bouchet, mort que je n'ose dire.
Vous ne le verrez plus, ô pauvres yeux, décrire
Ses amours, ni toi, cœur, ne sentiras autour
De toi ce feu duquel il chantait sans séjour,
Ni ne voudrez, poumons, du feu de son martyre;
Car il est allé voir les champs élysiens,
Où il vit bien heureux entre les citoyens
Qui boivent à longs traits du fleuve d'oubliance,
Et ne nous a laissé qu'un triste déconfort
De le voir en la fleur de ses jeunes ans, mort;
Et de sa grand'vertu par trop de souvenance.

A. D. M. Reys. super mortem Joan. Ant. Bouchetii.

Bouchet (René), Sr d'Ambillon, naquit à Poitiers dans le XVI^e^ siècle. Il exerça une charge de judicature en province, et se livra à son goût pour la poésie. L'abbé Goujet pense que ses œuvres en ce genre sont supérieures à celles de tous ses contemporains. Elles sont assez volumineuses et forment 6 vol. in-8° (Paris, Robert Étienne, 1609); elles comprennent la *Sivère, pastorale*; les *Amours de Sivère*, de *Pasithée*, etc., etc. La Sivère, pastorale allégorique à la louange du roi et de la reine, est en cinq actes et en prose, à l'exception du prologue, de quelques scènes et des chœurs, qui sont en vers. René Bouchet est l'auteur d'une pièce de vers imprimée à la suite des poésies de Scévole de Ste-Marthe, que l'on dit être son oncle.

Bouchet (Jacques), Sr d'Ambillon, frère du précédent, avocat au parlement de Bretagne, était aussi poëte, et son frère lui a donné des éloges qu'on ne peut apprécier aujourd'hui, puisque ses œuvres n'ont pas été imprimées.

BOUCHET. Cette famille très-ancienne, originaire de la province d'Anjou, ainsi que nous l'apprend Jean Bouchet, annaliste du Poitou, dans l'épitaphe de Pierre Bouchet, son père, a fourni un auteur connu par ses ouvrages historiques.

Bouchet (Pierre), dont il vient d'être question, procureur à Poitiers, mourut par suite d'un crime atroce. Il était à souper chez un procureur de ses voisins, dont la femme *très-galante*, au dire de la chronique d'alors, voulant se défaire de son mari, conçut le projet de l'empoisonner dans un plat de petits pois. Bouchet eut le malheur de manger du côté destiné à l'époux, et mourut quatre jours après. Son épitaphe, qui se trouve dans le recueil de celles que Jean, son fils unique, a composées, donne l'histoire de cet événement tragique, et de la position malheureuse où le fils de la victime, bien jeune encore, se trouva par suite de cette mort prématurée.

Cy gist le corps dessous ces durs quartiers
D'un procureur du palais de Poitiers,

Digitized by Google

Très-diligent, loyal, scientifique,
Bon orateur, ayant grosse pratique,
Qui fut nommé maître Pierre Bouchet,
Par sa douceur angevine accrochait
Grâce de tous, mais, par grande infortune,
Prit le poison qu'une femme importune,
Lubrique aussi, telle en était la voix,
Avait mussé en la gousse d'un pois
Pour son époux, qui rendit mort et blême
Ledit Bouchet dedans le jour quatrième
En juin de l'an quatre cent quatre-vingt
Avec mil, qui fut tant peu de vin.
De sept enfants qu'il eut en mariage,
N'en laissa qu'un ayant de quatre ans l'âge,
Et lui, des ans, trente-trois, plaint de tous.
Priez à Dieu qu'à son âme soit doux.

Bouchet (Jean), l'auteur de ces tristes vers, naquit à Poitiers le 30 janvier 1475. Il suivit au barreau la même carrière que son père, et lorsqu'il eut atteint l'âge prescrit, il se fit recevoir procureur. Les travaux de sa profession semblaient peu compatibles avec son goût pour les belles-lettres et la poésie, et cependant il y consacra tout le temps dont il pouvait disposer. Nous appelons ici poésie tout ce qu'il a écrit en espèce de prose rimée, car pour des vers il n'en fit guère qui soient réellement dignes de porter ce nom. Ses véritables titres à la reconnaissance de la postérité consistent en ce que le premier de tous il a fait connaître et publié l'Histoire du Poitou. Malheureusement il a mêlé à cette histoire celle de toute l'Europe, et beaucoup d'autres choses qui ne sont pas précisément de l'histoire, et dans lesquelles perce un manque d'esprit critique impardonnable. Néanmoins, malgré ces défauts, ces annales sont précieuses, en ce sens que l'auteur y raconte des événements dont il a été en quelque sorte le témoin oculaire, et qui remontent à une époque bien fertile en faits importants, déjà éloignée de nous. *Les Annales d'Aquitaine et antiquités du Poitou* ont eu un grand nombre d'éditions; la meilleure est celle qui a été imprimée à Poitiers, en 1644, chez Abraham Mounin. Dreux-Duradier l'attribue à Jean Filleau, trisaïeul de l'auteur des notes qui servent de base au présent Dictionnaire, conseiller et avocat du roi au présidial de Poitiers, et docteur-régent ès droit en l'université de cette ville. Nous n'avons rien trouvé qui puisse justifier cette assertion, si ce n'est cependant que dans cette édition on a imprimé à la suite des Annales l'histoire de l'érection de l'université de Poitiers, tirée d'un manuscrit latin conservé dans la bibliothèque de M. Filleau, et à la fin la preuve historique des litanies de Ste Radégonde, dont il est l'auteur.

Bobinet, curé de Buxerolles, avait, comme nous l'avons dit à son article, formé le dessein de donner une nouvelle édition des Annales d'Aquitaine qu'il a laissée en manuscrit. (*V.* l'article Bobinet.)

Les anciennes et modernes Généalogies des Rois de France, de Jean Bouchet, ont eu, dit Dreux-Duradier, d'après la Croix du Maine, 3 éditions. Mais nous en possédons une 4e dont il ne parle pas; elle est in-12, d'un caractère gothique, et fut imprimée à Paris en 1537. Ces éditions réitérées sont une preuve sans réplique du prix que le public attachait aux ouvrages sérieux de notre auteur.

Son recueil d'*épitaphes*, que nous avons cité plusieurs fois, a aussi son mérite, parce que chacune d'elles frappe d'un trait historique ou caractéristique le personnage dont il est question.

Jean Bouchet se livra aussi au goût des *mystères*, spectacles de son temps, que l'on appelait ainsi parce que l'on y mettait le plus souvent en scène les mystères de notre religion. Il paraît même qu'il fit jouer quelques pièces de ce genre de sa composition.

Un répertoire des titres de la ville de Poitiers dit en effet « qu'en 1508 furent jouez à Poitiers très-honorablement et sans scandale les mystères dont étaient entrepreneurs maîtres Jean Maignen et Jean Bouchet. » Ce qui prouverait qu'à l'exemple de Thespis, nos Molières poitevins du XVIe siècle ne dédaignaient pas les planches du théâtre populaire.

Dreux-Duradier donne la nomenclature des ouvrages nombreux que Jean Bouchet a donnés au public, et qui révèlent en lui une ardeur infatigable. Nous ne reproduirons point cette liste, qu'on peut lire aussi dans la Biographie universelle de Michaud.

Il paraît que Jean Bouchet, considéré comme homme de loi, était honoré de la confiance des plus grands seigneurs de son temps; car il comparut au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou, en 1514, comme procureur fondé de Mess. Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et l'on voit par ses écrits combien il était attaché à la maison de la Trimouille. Il a publié le panégyrique du chevalier sans reproches, Louis de la Trimouille, ouvrage remarquable par la peinture fidèle des mœurs de la chevalerie, par l'exactitude des faits, que l'auteur tenait, pour la plupart, du héros même avec lequel il avait vécu; ouvrage dont le plus bel éloge est d'avoir mérité d'occuper une place parmi les mémoires relatifs à l'histoire de France. Du reste Jean Bouchet ne saurait être oublié comme jurisconsulte, car il a prouvé, par un ouvrage sérieux, que l'exercice de sa profession de procureur était dirigé chez lui par une expérience consommée et par des

Digitized by Google

connaissances étendues en procédure. Ce livre, le seul que Bouchet ait produit en ce genre, est intitulé « La Forme et l'ordre de plaidoirie en toutes les cours royales et subalternes de ce royaume, régies par coutumes, styles et ordonnances royaux. » Il fut imprimé à Poitiers, in-8°, 1542, chez Jean et Enguilbert de Marnef, pendant les grands-jours, et avec privilége de MM. du parlement. Une autre édition de 1583, in-32, existe à la bibliothèque poitevine, avec une addition qui porte ce titre : « De la forme et manière d'expédier les criminels. » Cet ouvrage, qui avait autrefois, outre le mérite pratique de faire connaître en passant le vrai sens de plusieurs articles de la coutume de Poitou, celui de guider les praticiens dans leur marche, n'a plus aujourd'hui qu'une valeur purement historique, en rappelant brièvement les formes de procéder avant et depuis François Ier. Le style en est clair, intelligible, et un esprit de méthode remarquable préside à son agencement.

« Jean Bouchet, dit Dreux-Duradier, mourut estimé de tous les savants de la province avec lesquels il était en relation, et même de ceux de toute la France, qui l'ont honoré des témoignages de leur estime les plus brillants. L'année de sa mort est incertaine; mais, les Annales d'Aquitaine se trouvant continuées par une main étrangère depuis 1552 jusqu'en 1555, il est à présumer qu'il est mort vers 1552. »

Il eut huit enfants, quatre garçons et quatre filles. L'aîné, nommé GABRIEL, paraît avoir succédé à son père dans l'office de procureur en la sénéchaussée de Poitiers, car il comparut au procès-verbal de la réformation de la coutume, en 1559, comme représentant l'abbé et les religieux de St-Cyprien.

Jean Bouchet parle avec éloge, dans la 125e de ses Epitres familières, d'un de ses fils nommé JOSEPH, et dit qu'il rima de fort bonne heure.

Dreux-Duradier croit que LOUIS, un autre de ses fils, s'adonna aussi à la poésie, et il lui attribue un dizain imprimé à la tête du *Style ou forme et ordre de procéder dans toutes jurisdictions*, imprimé en 1542. Le nom du quatrième fils ne nous est pas positivement connu ; cependant il ne serait pas impossible qu'il se nommât PIERRE, et qu'il fût l'auteur d'une traduction de Pandore imprimée à Poitiers en 1548. L'auteur de la Pandore latine est Jean Olivier, évêque d'Angers. Dreux-Duradier ne parle ni de ce Pierre Bouchet, ni de cette traduction ; mais la *Biographie universelle*, qui les cite, dit que ce Pierre Bouchet était né à la Rochelle.

BOUCHET, autre famille.

Bouchet (Jean-Baptiste et Pierre) ont été reçus receveurs des tailles à Niort le 22 novembre 1713.

Bouchet de la Gestière (Moïse-Jean-Baptiste), commissaire inspecteur des haras du roi en bas Poitou, Aunis et Saintonge, était receveur des tailles alternatif à Niort en 1721, rendit hommage de ses Sgries de la Rocquetière, Psse de Secondigny, et de la Bremaudière, même Psse, avec droit de haute, moyenne et basse justice. Il eut de Marie-Françoise ALLARD, son épouse, morte sa veuve au mois de février 1776 : 1° ANTOINE-FRANÇOIS, chevalier de St-Louis, inspecteur des haras du Poitou, qui fut chargé par le gouvernement de parcourir l'Allemagne, l'Italie et la Turquie pour y faire choix d'étalons. Il fut destiné au même emploi en 1793, et présenta au gouvernement d'alors ses observations sur les différentes qualités du sol de la France, relativement à la propagation des meilleures races de chevaux. Ces observations parurent dignes de recevoir la publicité, et furent imprimées par ordre du gouvernement en 1798. L'auteur mourut à Paris en 1801 ; — 2° N..., dit Bouchet de Fiefbriant, ancien mousquetaire, mort à Paris au mois de janvier 1776, chevalier de St-Louis ; — 3° N... Bouchet de la Bretonnière, sous-brigadier dans la deuxième compagnie des mousquetaires du roi, aussi chevalier de St-Louis ; — 4° N...', ayant embrassé l'état ecclésiastique, a été chanoine de Chartres ; — 5°, 6°, 7°, trois filles.

BOUCHET, autre famille.

Bouchet (Antoine), Éc., Sgr de Martigny, Cissé, etc., eut de dame Marguerite LE BASCLE une fille, ANNE, mariée, par contrat du 6 février 1640, à Charles Joubert, Sgr du Puy-de-Marigny, etc., veuf en premières noces de Madeleine Chepé.

Bouchet (Charles), Éc., Sgr de Martigny, est du nombre des nobles du Poitou qui se réunirent à Poitiers en 1651 pour nommer des députés aux états de Tours.

Bouchet (Anne), demeurant Psse de Liglet, fait partie de la liste des nobles qui obtinrent en 1667 des ordonnances de confirmation de noblesse.

Bouchet (Jean-Baptiste), Éc., Sgr de la Lardière, Psse St-Mars-la-Réorthe, fut maintenu dans sa noblesse le 12 août 1667.

Bouchet de Martigny (Pierre-Moïse), habitait Niort et vivait en 1716.

Bouchet-Duplessis (Louis-Henri-François), porte-étendard des gardes du corps du roi, compagnie de Noailles, né Psse d'Aiffres, près Niort, en 1748, fils de PIERRE, Éc., Sgr de Martigny, et de Marie-Françoise COLLON, suivit les princes frères du roi dans l'émigration.

Digitized by Google

ARMOIRIES. — La famille Bouchet de la Lardière porte « d'azur à la croix de St-André d'argent, » chargée de cinq losanges de gueules. » — Bar. — L'écusson entouré du collier de l'ordre de St-Michel atteste qu'un des membres de cette famille en fut décoré.

BOUCHET (du), du Bochet, du Boschet, et quelquefois Bouchet. Cette famille noble très-ancienne a produit des guerriers d'une bravoure éprouvée, et des hommes qui ont joué un rôle important dans les guerres religieuses que provoqua la réforme. Moréri fait sortir cette maison d'Auvergne, et pense que Pierre du Bouchet, président au parlement de Paris, fut le premier qui s'établit en Poitou, de 1380 à 1390. Nous pensons, au contraire, d'après les notes recueillies par D. Fonteneau, qu'elle est réellement originaire du Poitou. Nous suivrons ce laborieux savant dans ses recherches, puisées dans les archives des châteaux de Thouars et dans les cartulaires de plusieurs églises. Nous y joindrons ce que nous avons extrait nous-mêmes d'autres documents authentiques, en faisant usage des généalogies que Duchesne a données, dans son Histoire de la maison de Chasteigner, sur les branches du Bouchet, Sgrs de Puygreffier, et des Sgrs d'Avaux.

Noms isolés.

Boschet (Aynord du) vendit au chapitre de St-Hilaire de Poitiers, en mai 1271, tout ce qu'elle possédait à Chantemerle, Psse de Benassais. Cette vente fut faite conjointement avec Jeanne, Catherine et Philippe, ses sœurs, toutes filles de feu Guillaume du Boschet, et de Stéphanie, sa femme.

Bouchet (Pernelle du), femme de Robert de Sanzay, avait été inhumée à Boësse, et son époux fut placé près d'elle le 3 janvier 1374.

Bouchet (Jeanne du) avait épousé Jean Levrault, Chev. Ils marièrent leur fille Thomasse avec Pierre dit Ringuet de Brizay, Chev., Sgr dudit lieu, qui vivait vers l'an 1330. — Gén. Brizay.

Bouchet (Pierre du), conseiller du parlement de Paris en 1372, et président en la grand'chambre en 1389, est celui que Moréri prétend être sorti de la province d'Auvergne. Il reçut, le 23 mai 1392, de Pernelle de Thouars, vicomtesse dudit lieu, comtesse de Benon, dame de Talmont et de Mauléon, la faveur d'une concession de droit de justice moyenne et basse dans la Psse de Rigné, « pour les bons et agréables services, est-il dit dans cette charte, qu'il lui avait rendus à elle-même et à ses prédécesseurs. » Nous pensons que c'est le même qui, qualifié Sgr de St-Vincent, assista comme témoin au contrat de mariage de noble homme André Rouault, Chev., Sgr de Boysménart, etc., avec Dlle Jeanne Poussart, passé à la Rochelle le 28 septembre 1400. — D. F., 1-590. — Il fut, d'après Moréri, père de Jean, Chev., Sgr de Puygreffier, qui est peut-être le même que celui qui suit.

Bouschet (Jean), Ec., est exempté par lettres de Charles, régent de France pendant la captivité du roi Jean son père, datées du Mans le 23 mai 1421, d'aller en Normandie pour y combattre les Anglais, ayant été placé par Jacques de Surgères dans l'un de ses châteaux pour le garder et le défendre. — D. F., 8, 172.

Bouchet (N. du) avait épousé Dlle Jeanne de Laval, de laquelle il eut Marguerite, épouse de N. Milon, dont la fille Mathurine épousa François des Herbiers, Ec., Sgr de l'Estenduère, par contrat de l'an 1440. — Gén. des Herbiers.

Bouchet (Louis du), Ec., Sgr de Ste-Gemme, rendit hommage de sa terre à l'évêque de Luçon le 27 mai 1469. Il servit comme homme d'armes du Sr de l'Aigle au ban de 1467, et aussi à celui de 1491.

Bouchet (Guyon du) servait comme homme d'armes au mois d'avril 1471.

Bouchet (Guillaume) était chanoine de l'église cathédrale de Poitiers en 1497, et l'on trouve son nom dans divers actes concernant des différends qui s'élevèrent à cette époque entre le chapitre et le chantre. — D. F., 2, 357.

Bouchet (Marie du) avait épousé Guyart de Liniers, Sgr d'Amaillou. Elle était veuve tutrice de leurs enfants mineurs le 8 juin 1514. — Gén. de Liniers.

Bouchet (Jean du), Ec., Sgr de Puygreffier, est présent au contrat de mariage de Pierre de Thouvoye, Ec., avec Dlle Jeanne Eschalart, le 8 janvier 1506. — D. F., 25, 781.

Bouchet (René du), Ec., Sgr dudit lieu de Puygreffier et de Pioger, rendit un aveu au Sgr de Thouars le 27 juin 1510.

Bouchet (Hardouin du) était, le 4 mars 1517, archer de la compagnie de M. de la Trémoille.

Bouchet (François) passa revue le 4 mars 1517 comme archer dans la même compagnie, et aussi le 8 août 1519.

Bouchet (Charles du), Ec., Sgr de la Chaussée, rendit aveu à Gilles de Liniers, Sgr d'Airvault, comme fondé de pouvoir de René du Bouchet, son cousin germain, Ec., Sgr de Puygreffier, de la For-

Digitized by Google

gerie et de Pogier, le 10 décembre 1521.—Arch. du Mqisat d'Airvault.

Bouchet (Marie DU), de la branche de Puygreffier, épousa Jean d'Oiron, Ec., Sgr de Verneuil, dont une fille, Anne, qui épousa en 1527 Gabriel de St-Georges, Ec., Sgr de Vérac. — Gén. de St-Georges.

Bouchet (Antoine) était chanoine de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers, 1519. — D. F., 12, 231.

Bouchet (Louis DU), Sgr de Brenezay et de Ste-Gemme, habitait la Sgrie de Mauléon, et servit comme homme d'armes au ban de 1533.

Bouchet (Joseph), Ec., Sgr de Bouffère, fut chargé de procuration par dame Anne de Laval, veuve de feu haut et puissant Sgr François de la Trémoille, Vte de Thouars, etc., pour recevoir en son nom la cession de la baronnie de Luçon, que lui faisait son fils Louis de la Trémoille, Vte de Thouars, le 14 août 1546. — D. F., 14, 425.

Bouchet (Tanneguy DU), Ec., Sgr de Puygreffier et de St-Cyr, particulièrement connu sous ce nom de terre dans l'histoire de nos guerres civiles, fut pendant longues années l'un des principaux soutiens du parti protestant par sa bravoure et ses conseils. Il fut l'un des chefs de ce qu'on appelle *la conspiration d'Amboise*, et, après la journée de Dreux, on l'envoya pour gouverneur à Orléans, sur l'avis que l'armée royale voulait assiéger cette ville. Il amena les troupes de Guyenne au prince de Condé après la bataille de St-Denis, et fut tué à celle de Moncontour, étant alors, dit la Popelinière, l'un des plus anciens et des plus résolus gens d'armes de France. Voici comment d'Aubigné rapporte cet événement : « Ce vieillard ayant rallié trois cornettes au bois de Méré, et reconnu que par une charge il pouvait sauver la vie à mille hommes, son ministre, qui lui avait aidé à prendre cette résolution, l'avertit de faire un mot de harangue à gens de bien. « Courte harangue, dit le bonhomme : Frères et compagnons, voici comment il faut faire ! » Là-dessus, couvert, à la vieille française, d'armes argentées jusqu'aux grèves et sollerets, le visage découvert, et la barbe blanche comme neige, âgé de 85 ans, il donne vingt pas devant sa troupe, mena battant tous les maréchaux de camp, et sauva plusieurs vies par sa mort. »

Filiation suivie.

§ Ier. — **BOUCHET** (DU), PREMIÈRE BRANCHE.

Cette généalogie est en partie extraite de Duchesne en son Histoire des Chasteigner.

Ier. — **Bouchet** (Nicolas DU), Chev., Sgr de Puygreffier, épousa Dlle Héliette DE MONTFAULCON, fille de Pierre, Chev., Sgr de St-Mesmin, et de Jeanne de Bazoges, dont

IIe. — **Bouchet** (Hector DU), Chev., Sgr de Ste-Gemme, Pioger et Puygreffier, rendit au Vte de Thouars l'aveu de ses châtel et forteresse de Pioger, ou plutôt Puy-Ogier, le 31 mars 1424. Dans un autre aveu qu'il rendit au même Sgr on a écrit *Boschet*. C'est sans doute le même qui rendit hommage de la terre de Ste-Gemme au Sgr évêque de Luçon, le 11 janvier 1442.

Il laissa pour enfants : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° FRANÇOIS, Chev., Sgr de Puy-Ogier, qui rendit son aveu au Vte de Thouars, le 3 août 1445, pour son hôtel du Bouchet. Il prenait le 8 mai 1455 le titre de Chev., Sgr de Ste-Gemme, dans l'aveu qu'il rendit de cette terre au Sgr évêque de Luçon, comme l'avait fait son père en 1442. Il servit comme homme d'armes du Sr de l'Aigle, avec deux archers, au ban de 1467.

IIIe. — **Bouchet** (Pierre DU), Ec., Sgr de Puygreffier et de la Chaussée, que l'on retrouve dès 1456, vivait encore au mois d'avril 1475. Il eut pour enfants

IVe. — **Bouchet** (François DU), Chev., Sgr de Puygreffier, de Ste-Gemme et de Puy-Ogier, rendit, le 13 février 1493, aveu de son hôtel du Bouchet au Vte de Thouars. Il avait servi comme homme d'armes au ban de 1491, accompagné de deux archers, et dans le même équipage à celui de 1492. Il avait épousé Isabeau DU PUI-DU-FOU, dont il eut deux fils : 1° HECTOR, Sgr du Puygreffier et de Ste-Gemme, (1495). Il ne paraît pas qu'il ait eu de postérité ; — 2° JEAN, qui continue la filiation ; — 3° JEANNE, qui épousa, par contrat du 30 septembre 1476, Jacques de Montalembert, Ec., Sgr de Vaux, la Rivière, etc. ; — 4° ANNE, qui épousa Abel Guérand, Ec., Sgr de la Pepinière. — Reg. du grand prieuré d'Aquit. — Bib. de l'Arsenal.

Ve. — **Bouchet** (Jean), Sgr de Puygreffier, de Ste-Gemme, de Puy-Ogier, de St-Cyr et de la Chaussée, rendit son aveu au Vte de Thouars pour sa forteresse de Puy-Ogier, le 14 février 1495. Il est qualifié dans cette pièce de très-noble et très-puissant. Il avait épousé Dlle Jeanne BOUER, de la maison de la Forgerie en Anjou. De ce mariage sont issus deux fils : 1° CHARLES, qui va suivre ; — 2° JOACHIM, Sgr de Villiers-Charlemagne, dont il sera parlé ci-après au § II.

VIe. — **Bouchet** (Charles DU), Ec., Sgr de Puygreffier, la Chaussée, etc., rendit, le 1er mai 1531, aveu au Sgr baron de la Vieille-Tour, de sa châtellenie de St-Hilaire-le-Vouhiz, qu'il possédait à cause de

Digitized by Google

Jeanne du Bellay, son épouse, veuve en premières noces de Tristan de Châtillon, Sgr d'Argenton. Il prenait aussi, en 1532, le titre de Sgr de Ste-Gemme. Il servit comme homme d'armes au ban de 1533, et dut faire un chevau-léger et fournir d'hommes au ban de 1557. Il vendit sa terre de Puy-Ogier à Artus de Cossé, son gendre, le 27 juin 1561. Tristan de Châtillon avait fait des donations considérables à Jeanne du Bellay. Charles du Bouchet, son deuxième époux, obtint, par arrêt du parlement de Paris, le tiers des terres dont Tristan était propriétaire; enfin, par transaction du 22 novembre 1556, Claude de Châtillon, Sgr d'Argenton, pour demeurer quitte vis-à-vis des héritiers de ladite dame du Bellay, qui réclamaient les terres et Sgries d'Argenton-Château, Moncontour, Chantemerle, la Grève, etc., leur abandonna en pleine propriété les terres et Sgries des Mottes-Coupoux et de la Motte-Brisson, Psse de la Chapelle-St-Laurent. Charles fut marié deux fois : 1° avec Jeanne DU BELLAY, veuve de Tristan de Châtillon, Sgr d'Argenton, de laquelle est issue : 1° FRANÇOISE, mariée à Artus de Cossé, Sgr de Gonnor, maréchal de France; — 2° JEANNE, — 3° MARIE, nommées l'une et l'autre dans la transaction du 22 novembre 1556 avec Claude de Châtillon; — 2° à Madeleine DE FONSÈQUES, de laquelle il eut : 4° LANCELOT, qui suivra; — 5° FRANÇOISE, dame des Coudreaux, mariée d'abord à André de Foix, Sgr Dasparots, Chev. de l'ordre du Roi, épousa en secondes noces, par contrat du 22 janvier 1548, François de la Trémoille, Cte de Benon et baron de Brandois; — 6° RENÉE, qui épousa Pierre Maistre, Sgr de la Papinière.

VII°. — **Bouchet** (Lancelot DU), Ec., Sgr de Ste-Gemme, plus connu dans les fastes de nos dissensions religieuses sous le nom redoutable de Ste-Gemme, se distingua d'une manière éclatante, en 1553, au siége de Metz, où il conduisait comme enseigne la compagnie d'hommes d'armes du maréchal de Cossé. Les diverses charges qu'il exécuta à la tête de cette compagnie sur les Bourguignons, les Allemands et les Espagnols de l'armée de l'empereur Charles-Quint, lui méritèrent, dit la Popelinière dans son Histoire des guerres civiles, une honorable accolade du duc de Guise, lorsqu'il le reçut chevalier de l'ordre en récompense de sa bravoure. Il ne devait pas combattre longtemps dans les rangs de celui qui venait d'être son parrain; appelé par les chefs de l'armée protestante qui venaient de s'emparer de Poitiers, pour recevoir d'eux le gouvernement de cette ville, il présenta, dès son arrivée, au corps de ville et aux députés des chapitres, une lettre du prince de Condé, qui lui conférait le gouvernement de Poitiers: « Le connaissant, disait cette lettre, homme prudent et vertueux pour exécuter une bonne charge, et bien propre pour commander aux soldats. » Pour première marque d'autorité, Ste-Gemme enleva au maire les clefs des portes de la ville, et voulut le charger de faire l'inventaire de l'argenterie des églises, en lui disant qu'il serait prudent de la mettre en lieu de sûreté. Il ne disait que trop vrai, et il avait peut-être ses raisons pour être si bien informé; car, quelques jours plus tard, Antoine d'Aure de Grammont s'approcha de la ville, qu'il menaçait sérieusement, à la tête d'une forte troupe de Gascons. Quelques habitants voulurent défendre la porte de la Tranchée, mais Ste-Gemme, étant accouru avec ses soldats, paralysa toute défense. Le 26 mai et les jours suivants, la ville regorgea de soldats rapaces et voleurs qui la traitèrent comme une ville prise d'assaut, pillèrent les trésors des églises, violèrent les tombeaux, brisèrent les autels, mutilèrent les monuments religieux, et enlevèrent jusqu'au plomb qui les couvrait. Ce fut à cette époque de cruelle mémoire que fut brûlé le corps de Ste Radégonde, dont les cendres, recueillies par quelques pieux catholiques, furent restituées plus tard à son tombeau, privé désormais d'une partie du précieux dépôt qu'il avait conservé jusqu'alors.

Les Mss. de dom Fonteneau nous ont conservé les procès-verbaux des spoliations commises à cette époque dans les trésors des chapitres de St-Hilaire et de la cathédrale. Ils donnent une idée des richesses que possédaient ces antiques églises, et des horribles dilapidations dont elles furent victimes. Seul, le château, dans lequel s'était renfermé Pineau, receveur général des deniers royaux, résista aux factieux, et fut préservé du pillage. A peine Poitiers était-il tombé au pouvoir des protestants, que le Cte de Villars vint, au nom du roi, sommer la ville de se rendre. Ste-Gemme s'y refusa expressément; Herbert, qui remplissait dans ces temps difficiles les fonctions délicates de maire de la cité, répondit, au nom du corps de ville, que « n'ayant ni les clefs ni aucun commandement, ils ne pouvaient suivre leur inclination, mais qu'ils étaient et seraient toujours les très-humbles serviteurs et sujets de S. M. » Malgré cette réponse peu catégorique, et plus satisfaisante pour Ste-Gemme que pour les catholiques, ce dernier rassembla ses troupes, mit le feu à l'église St-Cyprien, sous prétexte de dégarnir la ville et d'en rendre les approches plus difficiles, et fit tous les préparatifs nécessaires pour soutenir un siége. Mais le maréchal de St-André, étant arrivé le 1er août de

Digitized by Google

grand matin avec des forces nombreuses, fit donner l'assaut. Le château, jusqu'alors neutre, se déclara pour lui, dirigea ses batteries sur la brèche que l'artillerie royale avait faite dans les murs de la ville, et en interdit ainsi l'approche aux soldats de Ste-Gemme, qui, se voyant perdus, ne cherchèrent plus qu'à se sauver et à éviter la première fureur des vainqueurs. Pendant huit jours, la malheureuse cité, qui venait d'éprouver le pillage des protestants, fut horriblement ravagée par les catholiques, qui à leur tour souillèrent leur triomphe. Parmi les premières victimes, il faut compter Herbert, qui fut pendu, par l'ordre du maréchal, à un gibet dressé sur la place de Notre-Dame, pour avoir refusé de rendre la ville au roi, et aussi parce qu'il était fortement soupçonné d'être protestant. « Alors, dit un auteur, furent commises dans la ville choses si cruelles et si infâmes, que les payens mesmes en auroyent horreur. Un de la compagnie du mareschal de St-André fit une fricassée d'oreilles d'hommes, conviant à ce banquet quelques siens compagnons, où les blasphèmes furent prononcés si horribles, qu'ils ne se peuvent écrire. » — Hist. des choses mémorables, 1547-1597.

La part que Lancelot du Bouchet prit à ces horreurs en les laissant commettre, s'il n'eut pas le tort plus grave de les avoir encouragées, nous autorisait à pénétrer avec détail dans cette partie de notre histoire générale ; depuis lors nous n'avons trouvé aucune mention de ce personnage.

Il avait épousé Jeanne RATAULT, dont deux filles : 1° FRANÇOISE, dame de Ste-Gemme, mariée à Charles de Fonsèques, baron de Surgères, duquel elle n'eut point d'enfants ; — 2° JEANNE, héritière de Ste-Gemme, fut femme de Claude d'Aubigny, Sgr de la Jousselinière.

§ II. — **BOUCHET** (DU), DEUXIÈME BRANCHE.

VI°.—**Bouchet** (Joachim DU), 2° fils de Jean du Bouchet et de Jeanne Bouer, rapportés au V° degré du § I^er^, fut Sgr de Villiers-Charlemagne. Il eut de Julienne MAISTRE, sa femme : 1° JOACHIM, qui va suivre ; — 2° GABRIEL, mort sans postérité ; — 3° GABRIELLE, femme de Félix de Patras, Sgr de la Roche-Patras, au pays du Maine.

VII°. — **Bouchet** (Joachim DU), Sgr de Villiers-Charlemagne, était chargé par le roi de Navarre, en 1588, de la défense de Mauléon en Poitou. Il fut forcé de se rendre à l'armée catholique avec des conditions honorables, la ville et le château n'étant plus en état de défense. Cependant, au mépris de la capitulation, la ville fut mise au pillage, et une partie de la garnison fut passée au fil de l'épée.

Joachim du Bouchet eut de Renée VIGIER, son épouse : 1° THÉODORE, mort sans avoir été marié ; — 2° JOACHIM, qui suit ; — 3° MADELEINE, femme de Baptiste Maréchal, Sgr de Limbretière ; — 4° MARGUERITE, femme de Josué Robineau, Chev., Sgr de la Chauvinière.

VIII°. — **Bouchet** (Joachim), Chev., Sgr de Villiers-Charlemagne, épousa, en 1604, Marguerite RICHARD. Il est mort sans postérité.

§ III. — **BOUCHET** (DU), BRANCHE DES SEIGNEURS D'AVAUX.

Bouchet (N.) eut de N..., 1° JEAN, qui va suivre ; — 2° CATHERINE, femme de Jean du Puy-du-Fou, Chev.

Bouchet (Jean), Chev., Sgr d'Avaux, vendit cette Sgrie le 12 février 1439. Il épousa Catherine D'APPELVOISIN, dont il eut une fille unique, MARIE, qui fut mariée deux fois : 1° à Hélie Chasteigner, Sgr de la Vergne-Samoyau ; 2° à Jean Renaudineau, Ec.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DU BOUCHET portait, d'après le P. Anselme, « d'argent à deux fasces de » sable. »

D. Mazet ajoute que ces fasces étaient « papillonnées » de gueules. »

BOUCHEUL. Le célèbre jurisconsulte de ce nom, JOSEPH Boucheul, avocat au siége du Dorat, naquit en cette ville d'une famille qui y jouissait de la considération publique, et qui avait fourni, en 1572 et en 1615, un avocat et un juge sénéchal au même siége. Il s'occupa de bonne heure de l'étude du droit, et y acquit des connaissances profondes qui firent de l'ouvrage qu'il publia plus tard le meilleur commentaire de la coutume du Poitou. Cet ouvrage parut en 1727 à Poitiers, chez Jacques Faulcon, en 2 vol. in-folio, sous le titre de « Coutumier général » ou corps et compilation de tous les commentateurs » sur la coutume des comté et pays de Poitou, etc. » Ce livre remarquable, auquel on peut reprocher cependant une critique trop réservée, et trop de concessions à l'autorité aux dépens du raisonnement, accuse des recherches longues, une connaissance approfondie des lois romaines, des ordonnances, des coutumes et de la jurisprudence des arrêts. Les observations de l'auteur sont aussi fort estimées pour leur justesse et pour la netteté des décisions qu'elles motivent. Cet ouvrage est même, aux yeux de quelques

Digitized by Google

biographes, supérieur à la composition de Ferrière sur la coutume de Paris.

La même année (1727), Boucheul publia aussi à Poitiers, chez Jacques Faulcon (1 vol. in-4°), un « Traité des conventions de succéder ou successions » contractuelles. » On y trouve un précis exact de ce que la jurisprudence romaine, la doctrine des arrêts et le sentiment des auteurs établissent sur cette matière. Les chapitres sur les affiliations et subrogations de droits successifs, sur la renonciation aux successions à échoir, et sur le rappel à icelle et la loyale échoite, sont remarquables et n'ont qu'un tort aujourd'hui, c'est de ne pouvoir être consultés que par les savants qu'un motif de simple curiosité porte à connaître les dispositions abrogées d'une législation morte à jamais. En résumé, les travaux de Boucheul lui assignent une place distinguée parmi les écrivains qui ont aidé à aplanir les difficultés de notre droit coutumier. A ce titre, il devait trouver place dans nos annales. Boucheul n'est pas, au reste, étranger au Poitou, puisque les anciennes enclaves de cette province embrassaient le pays de la basse Marche, et que cette contrée était même autrefois régie par notre ancienne coutume. Aussi tous les seigneurs laïques ou ecclésiastiques de ce pays ont-ils été assignés pour assister aux divers procès-verbaux de la réformation de la coutume, ce qu'ils ont fait avec des protestations. Boucheul, né vers 1639, mourut au Dorat en 1706, âgé de 67 ans.

BOUCHORST. Un membre de cette famille noble d'Allemagne, Florent Bouchorst, vint pour étudier le droit à Poitiers, où il était attiré par la réputation méritée des professeurs qui enseignaient alors dans cette célèbre école. Nous faisons mention de ce personnage, quoiqu'il soit entièrement étranger au Poitou, à cause d'un petit poëme latin de mille à onze cents vers, intitulé : « Urbis Pictavis tumultus, » et ejusdem restitutio, variis aspersa allegoriis, sic » ut totam ferè historiam rei gestæ persequatur, » carmine elegiaco reddita per Florentinum Bouchors- » tium. » Ce poëme, dédié à Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur du Poitou, a été inspiré par les malheurs inouïs et les afflictions sans nombre qu'avait éprouvés la ville de Poitiers en 1562, lorsque les protestants s'en étaient emparés. (Voir l'article du Bouchet.) On sait que les catholiques, et particulièrement ceux qui étaient consacrés au service de Dieu, furent alors victimes des fureurs les plus atroces. Les églises qui nous restent portent encore les traces accusatrices de leur acharnement à détruire les morceaux d'architecture, les sculptures, les bas-reliefs les plus précieux, soit en dehors des temples, soit dans l'intérieur. Les tombeaux violés, les monuments qui paraissaient être consacrés à quelque saint ou à quelque pieux personnage, indignement brisés, tels furent les tristes résultats de ces sanglantes dissensions, et tel est le sujet du poëme de Bouchorst. Cet opuscule, bien fait dans son genre, surtout si on le considère comme l'ouvrage d'un jeune homme de vingt ans, renferme de véritables beautés. Il témoigne aussi des sentiments honorables qui animaient l'auteur, et atteste combien il était ému de tous les désordres dont ses yeux avaient été les tristes témoins. L'histoire doit regretter cependant qu'il n'ait pas fait connaître et les noms des chefs qui conduisaient les bandes dévastatrices des nouveaux Vandales, et ceux des traîtres habitants de la ville de Poitiers qui, après les avoir appelés, avaient aidé à les introduire, et avaient excité leur rage pour la diriger plus sûrement contre les objets de leur haine particulière. La perspective d'événements futurs qu'on ne pouvait prévoir alors, et la crainte d'être lui-même victime des haines qui déchiraient encore notre malheureuse capitale, engagèrent sans doute Bouchorst à couvrir les noms des coupables d'un voile poétique, et à ne les faire connaître que d'une manière figurée, ce qui les rend absolument méconnaissables aujourd'hui, que la transparence de ce voile a disparu sous la main du temps. C'est ce que nous dit positivement Pierre Escard, dans une petite pièce de vers qu'il adresse au lecteur, et qui sert de préface à l'ouvrage en question :

Ille poetarum variis aspersa figuris
Texuit, invidiæ quo fugitaret onus.
Disjice compositam nubem, velumque reclude,
Protinùs historiæ lux tibi vera datur.

Bouchorst le dit aussi lui-même dans son épître dédicatoire au comte du Lude : « Quanquàm ità res » omnis à me tractata est in hoc libello, neminem » ut futurum existimem, qui hoc carmine offen- » datur. » Il est à regretter, nous le répétons, que l'histoire, en transmettant aux races futures des noms coupables, n'ait pas infligé une punition méritée, qui eût peut-être prévenu de nouveaux crimes.

BOUÈRE (de la), famille noble qui s'est éteinte à la fin du XVI^e^ siècle dans une branche de la famille de Cordon, à laquelle elle a légué son nom et ses armes.

Les documents sur lesquels repose cet article sont déposés dans les archives du château du Cou-

Digitized by Google

dray près Chinon, et nous ont été communiqués par M. de Lamote-Baracé.

Filiation suivie.

Ier. — **Bouère** (Guillaume DE LA), Éc., et Dlle Jeanne DE CHOUAISES, sa femme, se firent une donation mutuelle le 13 février 1423, signée Brisourgueuil. Ils laissèrent de leur mariage

IIe. — **Bouère** (Jean DE LA), qui laissa deux enfants : 1° REGNAULT, qui suit; — 2° JACQUES, qui partagea, le 3 octobre 1488, avec son frère aîné, la succession de leur père.

IIIe. — **Bouère** (Regnault DE LA), Ier du nom, Éc., Sgr dudit lieu, eut de Dlle Renée DE MONTPLANCY, un fils qui suit.

IVe. — **Bouère** (Regnault DE LA), IIe du nom, Éc., Sgr dudit lieu, obtint, sur le vu de ses titres de noblesse, un arrêt du 24 septembre 1523, signé Leblanc, par lequel il fut ordonné que son nom, qui avait été inséré au registre des tailles, serait biffé. Le 28 mai 1528, il rendit au Sgr de Montéjan un aveu signé Brunel.

Regnault de la Bouère avait épousé, par contrat du 8 février 1513, signé Pasquier, Nre, Dlle Françoise DE ROCHEREL ou ROCHEREUIL, de laquelle il a eu : 1° RENÉ, qui suit; — 2° ANNE, qui épousa, par contrat du 8 février 1549, noble homme Étienne de Cordon, Éc.; — 3° N..., qui partagea avec son frère, le 30 août 1567.

Ve. — **Bouère** (René DE LA), Éc., Sgr dudit lieu, partagea, comme nous venons de le voir, avec son frère puîné, les successions de leurs père et mère; obtint, le 22 avril, d'être exempté de faire partie de l'arrière-ban. Il laissa de Louise DE LA GRÉE, sa femme, JACQUES, qui suit.

VIe. — **Bouère** (Jacques DE LA), Ec., Sgr de la Bayre, y demeurant, Psse de Jallays, servit d'abord comme archer en la compagnie du feu Sr d'Étampes, et fit ensuite partie de celle du Sr de Martigue, en qualité d'homme d'armes. Il épousa, par contrat du 15 janvier 1565, Dlle Jacquine DE LA RIVIÈRE, de laquelle n'ayant point eu d'enfants, il donna, par contrat du 30 décembre 1567, reçu Mathurin Grudé, Nre royal à Angers, tous ses biens meubles à Dlle Charlotte Amoureux, fille de feu Amaury Amoureux, Éc., Sgr de Termisson, et de Dlle Jeanne de Juigné, sous la condition que si ladite Charlotte se mariait, et si des enfants naissaient de son mariage, ils porteraient le nom et les armes de la maison de la Bouère. « Cessant quoy, la donation n'eût été faite. » Charlotte Amoureux ayant épousé Jacques de Cordon (v. ce nom), fils d'Étienne, Éc., et de dame Anne de la Bouère, porta dans cette maison le nom et les armes de la Bouère.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA BOUÈRE portait « de gueules au lion rampant d'argent, armé, lam- » passé et couronné d'or. »

BOUEX (DU) (titré marquis pour les honneurs de la cour). Cette maison noble et très-ancienne, qui a fourni d'honorables et brillants services dans la carrière des armes, est originaire d'Ecosse ou d'Angleterre, et descend, selon quelques-uns, des Ctes de Richemond, nom qu'elle a donné à une terre qu'elle possédait dans la haute Marche. L'époque précise à laquelle elle vint s'établir dans la Marche ne nous est pas positivement connue, mais nous pensons que ce fut probablement dans le commencement du XVe siècle.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BOUEX** (DU), BRANCHE DE RICHEMOND.

Ier. — **Bouex** (Guillaume DU), qui vint vers 1400 s'établir dans la haute Marche, épousa Dlle Marie DU MOUTIER, qui, après le décès de son mari, mort assassiné, obtint un arrêt du parlement de Paris du 6 septembre 1449, coté aux registres dudit parlement, fol. 43 v°, rendu contre Hugues de Chamborant et ses complices, comme coupables de meurtre commis en la personne de Guillaume du Bouex, *quoiqu'il fût noble et issu de noble race.* Ils étaient poursuivis à la requête de Marie du Moutier, veuve de la victime, tant en son nom que comme ayant le bail et la garde de ses enfants.

IIe. — **Bouex** (Guillaume DU), IIe du nom, Chev., Sgr de Richemont en Marche, près d'Aigurande, fils du précédent, reçut le 31 décembre 1459, comme seigneur de Richemont, aveu et dénombrement du fief de Rossière. Il eut de sa femme, dont le nom est inconnu : 1° ANTOINE, qui suit; — 2° LOUIS, Ec., Sgr de Richemont en partie, qui vivait en 1476; — 3° MARGUERITE, mariée à Révérend Guérin, Sgr d'Ourzé, le 5 juin 1461.

IIIe. — **Bouex** (Antoine), Chev., Sgr de Richemont, fut marié le 20 août 1461 à Isabelle GUÉRIN, fille de noble homme Olivier, Sgr d'Ourzé, dont : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° LOUIS, Sgr de Richemont en partie, comme il appert d'un acte de ratification du 11 janvier 1515, et d'une transaction du 5 mars 1519; — 3° JACQUES, religieux de l'ordre de St-Bernard.

IVe. — **Bouex** (François DU), Ier du nom, Chev., Sgr de Richemont, épousa Guillemette DE TAILLEFER, dont : 1° OLIVIER, Chev., Sgr de Richemont en par-

Digitized by Google

tie, mort sans postérité; — 2° FRANÇOIS, qui suivra; — 3° JULIEN, dont l'existence est prouvée par les actes des 11 janvier 1515 et 5 mars 1519, cités plus haut.

Ve. — **Bouex** (François DU), IIe du nom, Chev., Sgr de Richemont, fut marié le 7 août 1526 à Perrette DE ST-MAUR-LOURDOUEIX, dont : 1° MICHEL, qui suit; — 2° BALTHAZARD, qui épousa Claire DE CHIER, dame de Champavillant, dont deux filles : CLAIRE, femme du Sgr de Roches-Cougné, et MARIE, épouse du Sgr de Chantiban; — 3° CHARLES; — 4° N. fille; — 5° GABRIEL, dont la filiation sera rapportée § II.

VIe. — **Bouex** (Michel DU), Chev., Sgr de Richemont, épousa Jeanne DE BONNEVAL, dont : 1° OLIVIER, qui suit; — 2° MARTIAL, Chev. de Malte le 9 janvier 1571; — 3° MARGUERITE, mariée par contrat du 15 juin 1589 à Esmoing, Sgr de Jumillac; — 4° GILETTE, femme de Gaspard de Morrhu, Sgr de la Graulière.

VIIe. — **Bouex** (Olivier DU), Chev. de l'ordre du Roi, épousa Avoise DE MALLESSET DE CHATELUS, dont il eut pour fille unique JEANNE, mariée le 7 février 1633 à Pierre de Chauvelin, Chev., Sgr de Luzeret, gentilhomme ordinaire de la chambre de Gaston, duc d'Orléans.

§ II. — BOUEX (DU), BRANCHE DE VILLEMORT.

VIe. — **Bouex** (Gabriel DU), fils puiné de François du Bouex et de dame Perrette de St-Maur, rapportés au Ve degré du § Ier, Chev., Sgr de Richemont, Villemort, Forges et de Roche en partie, Chev. de l'ordre du Roi, enseigne de cinquante hommes d'armes, puis capitaine d'une compagnie de chevau-légers, écuyer d'écurie du roi, gentilhomme ordinaire de sa maison et de la chambre de M. le duc d'Alençon, se distingua particulièrement aux batailles de St-Denis, de Jarnac et de Moncontour, sous M. le duc d'Anjou, qui l'attacha à sa personne, et l'emmena en Pologne lorsqu'il en fut élu roi, en qualité de son écuyer. Parvenu au trône de France sous le nom de Henri III, ce prince le ramena seul avec lui et le chargea par la suite de missions importantes. Cet officier resta fidèlement attaché à son souverain jusqu'à sa mort; mais, après l'assassinat du roi, son zèle pour la religion catholique l'engagea à embrasser le parti de la ligue. Le duc de Mayenne lui confia la garde de plusieurs places et châteaux conquis dans la Marche, et le chargea, en l'absence du Vte de la Guierche, du commandement supérieur dans l'étendue de la juridiction de Montmorillon et du Blanc. Il justifia ce choix en contribuant à la délivrance du duc de Guise, puis il commanda le Berri sous M. le maréchal de la Chastre.

Le 13 mars 1599, il obtint une ordonnance de maintenue de noblesse qui lui fut donnée par les commissaires du roi. Il avait épousé le 20 mai 1585 Marguerite DE MOUSSY LA CONTOUR, de laquelle il eut : 1° CHARLES, qui suivra; — 2° FRANÇOIS, Chev., Sgr de Villemort, qui reçut dès le 2 mars 1638 une commission du roi pour lever une compagnie française de cent hommes de pied. Capitaine commandant le régiment du Coudray-Montpensier, il fut blessé en 1651 à la tête de ce régiment, qui était alors à l'armée de Champagne, commandée par le duc de Chaulnes; — 3° JEAN, Chev., Sgr, marquis de Fermont, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, gouverneur d'Ardres et du pays de Guignes, maréchal des camps et armées du roi, servit toujours avec distinction. M. de Scomberg lui confia, en 1632, le commandement d'une compagnie de 400 hommes qu'il mettait en garnison dans la citadelle de Montpellier. Ce général lui écrivit même à ce sujet le 25 décembre 1632, « qu'il croyait qu'il serait bien aise de servir le roi en cette charge et saurait bien considérer la grande confiance qu'il avait en lui, et qu'il mettait toute sa fortune entre ses mains. »

Successivement major et premier capitaine au régiment de Languedoc, Jean du Bouex contribua, sous M. de Scomberg, à la défense de plusieurs forteresses qu'il sauva par sa valeur; grièvement blessé dans ces affaires, il reçut à cause de ses belles actions une lettre du roi, du 10 octobre 1637, dont nous croyons devoir extraire le passage suivant : « J'ay » bien voulu vous témoigner par cette lettre que » je vous sais tout le gré que vous méritez du service » signalé que vous m'avez rendu dans cette occasion; » et pour vous en reconnaître par dignes effets de » ma bonne volonté, je désire que vous vous ren- » diez près de moi pour les recevoir, etc. »

Il reçut aussi, sous la même date, une autre lettre extrêmement flatteuse du cardinal de Richelieu, dans laquelle ce premier ministre l'assurait de sa protection spéciale auprès de S. M. « Monsieur, lui disait-il, l'affection que j'ai pour votre personne et pour tout ce qui vous touche, ne me permet pas de différer davantage à vous témoigner le contentement que j'ai de la façon avec laquelle vous avez assisté M. du Barry dans *Lamatre* pendant qu'il a été assiégé. Le roi, qui en a toute la satisfaction que vous en sauriez souhaiter, désire que vous le veniez trouver pour vous faire recevoir des marques de sa bonté, ce à quoi je contribuerai en mon particulier en ce qui dépendra de moi, etc. » M. des Noyers, en lui adressant la lettre du cardinal, lui écrivait, après l'avoir complimenté sur la bravoure qu'il avait

Digitized by Google

montrée dans la défense de Lamatre : « Je me contenterai donc de vous dire que vous êtes un des plus heureux gentilshommes de France, et que vous avez acquis dans l'occasion de Lamatre tout l'honneur que peut souhaiter un homme de grand cœur. »

Le 22 novembre de la même année, il fut fait mestre de camp d'un régiment d'infanterie française, gouverneur de la ville d'Ardres et du pays de Guignes. On rappelait dans les lettres qui lui furent alors délivrées, ses titres à la faveur de son souverain. Elles commençaient par ces mots : « Nous avons estimé ne pouvoir faire un meilleur choix et élection que de notre cher et bien-aimé, etc. »

Promu au grade de maréchal de camp, il fut employé en cette qualité, notamment à l'armée de Flandre, commandée par M. Gaston, duc d'Orléans, en 1646. Ce fut lui qui fut chargé de faire exécuter aux troupes du roi le passage de la Lys. Il fut employé aux siéges de Courtray, de Bergues et de Mardyk, et, blessé mortellement sous les murs de cette dernière ville, il fut transporté à la hâte à Ardres où il mourut. Il avait épousé Anne DE BEAUVAIS, dont il eut une fille unique, MARIE, qui fut fille d'honneur de la reine, et mariée à N. Chauvet, Sgr de la Boutelaye.

VII^e^. — **Bouex** (Charles DU), Chev., Sgr de Villemort, Concremiers, etc., capitaine d'une compagnie de chevau-légers levés pour le service du roi par commission du 11 juin 1632, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. M., enseigne d'une compagnie de ses ordonnances, se distingua comme ses pères, et fut tué au siége de Dôle en Franche-Comté, sous les ordres de M. le prince de Condé. Il s'était allié le 17 septembre 1618 à Marie LHUILLIER, fille de François, Sgr des Bas-Châteliers, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Jacqueline de la Chasteigneraye. De ce mariage sont issus : 1° FRANÇOIS, tué fort jeune, en 1644, aux combats devant Fribourg, où il commandait un corps de volontaires, sous les ordres de M. le prince de Condé ; — 2° ROBERT, qui va suivre ; — 3° CHARLES, mort sans postérité ; — 4° Autre FRANÇOIS, religieux de la Compagnie de Jésus ; — 5° SILVINE, mariée deux fois : 1° à Jacques de Poix, Chev., Sgr de Forges ; 2° le 24 septembre 1668, à Charles du Ligondès de Boisbertrand, Chev. Sgr de St-Domet ; — 6° MARIE, qui épousa en premières noces le Sgr du Masvigier, et en secondes le Sgr de Chaulibau.

VIII^e^. — **Bouex** (Robert DU), I^er^ du nom, Chev., Sgr, Mqis de Villemort et Meré, fut d'abord, en 1646, capitaine d'une compagnie française de 100 hommes de pied ; en 1656, capitaine commandant le régiment du Coudrai-Montpensier ; et par lettres du 5 octobre et 12 décembre 1656, gouverneur du château de Blois, et lieutenant général pour S. M. du pays Blaisois. Plus tard, nommé capitaine des chasses de S. M. dans les ressorts et baronnies de Montmorillon, Angles et Chauvigny, il remplit sa mission avec honneur. Ayant été nommé brigadier des armées du roi, il commanda comme officier général une des quatre brigades de gentilshommes envoyés à Candie, en 1668, sous le commandement général de M. le duc de la Feuillade. Il se distingua dans diverses occasions pendant le siége, et y obtint le surnom glorieux de *brave*. Il fut tué dans une sortie le 16 décembre.

Il avait obtenu le 17 février 1668 une ordonnance de maintenue de noblesse. De son mariage conclu le 29 septembre 1650 avec Marie D'ESCOUBLEAU, petite-fille de Marie de la Tremoille, il laissa entre autres enfants : 1° FRANÇOIS, mort très-jeune ; — 2° HENRI-FRANÇOIS, Chev., Sgr de Villemort, Mqis du Coudray-Montpensier, gentilhomme de la grande fauconnerie de France, né le 25 juillet 1654, servit en Candie en qualité de sous-brigadier de son père, et y fut blessé. Il fut maintenu dans sa noblesse le 6 avril 1716. Nous ignorons s'il fut marié ; — 3° CHARLES-ELÉONOR, Chev., Sgr de Beaucaire, né le 6 janvier 1656, servit dans la marine. Il commandait une frégate en 1683 sous Duquesne. Ce grand homme, appréciant les talents de son subordonné, le chargea d'une expédition contre la ville d'Aquilée, et cette marque de confiance vaut seule un éloge. Le chevalier de Beaucaire avait épousé Marie DE COUHÉ DE LUSIGNAN, dont il n'eut point d'enfants ; — 4° LÉONARD ; — 5° ROBERT, qui suivra ; — 6° MARIE-CLAUDE, morte jeune ; — 7° JEANNE, née le 6 avril 1653, fille d'honneur de Madame, et mariée à Alexis Dauvet, comte des Marets, grand fauconnier de France ; — 8° SYLVIE, — 9° MARIE-ANNE, religieuses à Villesalem, monastère de l'ordre de Fontevrault ; — 10° MARIE-FRANÇOISE, née le 4 septembre 1659.

IX^e^. — **Bouex** (Robert DU), II^e^ du nom, Chev., Sgr de Sermaut, comte de Villemort et Fontmorand, colonel de deux régiments de son nom, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, né le 30 janvier 1661, fut reçu chevalier de Malte par bref du 19 janvier 1668. Ayant été successivement lieutenant et capitaine de dragons au régiment de la Lande, il fut nommé colonel d'infanterie du régiment de Villemort, précédemment Châtelaillon, le 28 août 1696, et colonel d'un second régiment d'infanterie de son nom, créé le 9 janvier 1708. Il commanda la place de Nivelle pendant les quartiers d'hiver de 1703, fut brigadier des armées

Digitized by Google

du roi par brevet du 10 février 1704, et fut employé activement en cette qualité pendant cette année et les suivantes. En 1708, étant à l'armée de Flandre sous le duc de Bourgogne, il emporta d'assaut dans la nuit du 10 au 11 juillet le fort de Plassendal. Cette action d'éclat eut des suites avantageuses pour l'armée. En 1709, il fut chargé par le maréchal de Villars de pénétrer à la tête d'un parti dans la citadelle de Tournay, mais cette tentative ne réussit pas. Il fut blessé et fait prisonnier. Après sa guérison, il obtint la permission de venir en France pour solliciter son échange qui lui fut accordé, puis il continua à être employé dans les armées françaises jusqu'à la paix.

Il avait épousé le 22 janvier 1713 Marie-Anne-Thérèse DU LIGONDÈS, de laquelle il eut entre autres enfants : 1° HENRI-JOSEPH, Chev., Sgr, comte de Villemort, etc., qui suit; — 2° MARIE-PERRETTE, mariée à François de Biencourt, Chev., Sgr de la Fortilesse et du Moutier-Malcar, morte à Poitiers le 16 février 1816, âgée de 92 ans; —3° et 4° deux filles, religieuses carmélites.

XE. — **Bouex** (Henri-Joseph DU), Chev., Sgr, comte de Villemort, Fontmorand, Foussac, Vouhet en Poitou, et Vouhet en Marche, né le 13 mars 1715, page du roi en sa petite écurie, et capitaine au régiment Dauphin-dragons en 1733, fit les campagnes d'Italie et de Bohême, et se trouva à la prise de Prague, dont il parle en ces termes, dans une lettre que nous croyons devoir citer ici, parce qu'elle se rapporte à un fait historique important.

« A l'armée de Bavière, 14 décembre 1741.

» . . . . Vous plaignez donc beaucoup la reine de Hongrie, mon cher cousin? Je conviens qu'elle est malheureuse, mais je la regarde en même temps comme une entêtée (sauf le respect que je lui dois) qui ne sait pas céder au temps; n'aurait-elle pas mieux fait de se mettre sous la protection de la France plutôt que de se laisser dépouiller de tous ses biens, comme il lui arrive aujourd'hui? Si elle a sujet de se plaindre de quelqu'un, c'est, à mon avis, du roi de Prusse, qui par la dernière guerre a causé tous les malheurs de la maison d'Autriche; mais les princes ne se conduisent pas selon les principes des autres hommes.

» Les commencements de cette campagne n'ont eu rien de bien intéressant, s'étant passés en marches qui ont beaucoup fatigué les troupes; mais nous venons de la finir par un coup bien glorieux en emportant la ville de Prague d'assaut, où il y avait trois bataillons et toute la bourgeoisie sous les armes. Comme l'on craignait que le grand-duc, qui n'en était qu'à trois lieues, à la tête de 50,000 hommes, ne jetât une plus forte garnison, ce qui nous aurait tenus une partie de l'hiver, l'on tint le 24 du passé un conseil de guerre où il fut décidé que la nuit du 25 au 26 l'on tâcherait de surprendre la ville. Pour cet effet, M. de Polastron fut commandé pour faire une fausse attaque, tandis que le Cte de Saxe en ferait d'un autre une pareille pour favoriser la véritable que les Saxons devaient faire. M. de Polastron commença la sienne à 11 heures du soir avec d'autant plus de succès, qu'il attira toute la garnison de son côté.

» Le Cte de Saxe, allant ensuite pour faire la sienne, trouva le côté qui lui était destiné si dégarni, qu'il résolut tout d'un coup d'une fausse attaque d'en faire une véritable et de tenter l'escalade. Sur-le-champ il fait prendre toutes les échelles que l'on peut ramasser, que chacun s'empresse de joindre les unes aux autres avec des mouchoirs et cordons de fourniment, et ordonne à quatre compagnies de grenadiers et à six cents dragons qu'il avait avec lui, du nombre desquels j'étais, de se jeter dans le fossé pour les attacher au rempart, qui était de 40 pieds de haut, et de l'escalader; ce qu'ils firent sans trouver beaucoup de résistance, après quoi ils furent ouvrir une porte à coups de hache au reste du détachement du Cte de Saxe. Les Saxons, entendant le feu et les cris qui viennent de notre côté, croient toujours que c'est une fausse attaque, et commencent la leur. Ils y font des merveilles, et entrent dans la ville, dont ils nous trouvent déjà les maîtres. Ils ont eu le lieutenant général commandant leur attaque et quarante soldats tués, et cinquante blessés. Pour nous, nous n'avons eu que deux grenadiers tués et un dragon blessé; mais les ennemis ont perdu plus de six cents hommes.

» Notre entreprise est bien téméraire, et doit être regardée comme le plus grand bonheur qui soit jamais arrivé; car, si les ennemis eussent fait leur devoir, il est certain que bien peu de nous en auraient réchappé. Nous avons trouvé, après avoir monté sur le rempart, deux pièces de canon encore chargées à cartouche, qui donnaient précisément dans l'endroit où nous étions. Le grand-duc, apprenant cette expédition, s'est retiré. La saison est trop avancée pour le suivre, etc. Signé Villemort. »

Henri-Joseph du Bouex, mort à Villemort le 30 septembre 1781, avait épousé, le 14 mai 1741, Marie-Henriette-Julie PETIT DE LA GUIERCHE, dont : 1° ALEXIS-JOSEPH, né au château de St-Mesmin le 16 décembre 1743, mort jeune et sans postérité; — 2° MARIE-MESMIN, qui va suivre; — 3° HENRIETTE-

Digitized by Google

JULIE dite Mlle de Villemort, mariée à Charles, Vte de Grimouard; — 4° MARIE-ALEXIS, admise au chapitre noble de Malte de St-Antoine de Viennois, morte à Poitiers le 9 février 1808; — 5° MARIE-SOPHIE dite Mlle de Lermaut, mariée à René de Couhé de Lusignan, Sgr de Beauchamps, mort pendant l'émigration; — 6° CHARLES-GABRIEL-ROMAIN, né le 9 août 1751, mort le 9 février 1752; — 7° MARIE-ANNE, née en 1752, morte à Poitiers le 7 mars 1795; — 8° ESPRIT-FRANÇOISE, admise au chapitre noble de Malte de St-Antoine de Viennois, morte à Poitiers le 12 janvier 1819.

XI^e.— **Bouex** (Marie-Mesmin DU), Chev., Sgr, Mqis de Villemort, Fontmorand, Foussac, Vouhet en Poitou, et Vouhet en Marche, né le 15 décembre 1745, fut page du roi Louis XV en sa petite écurie, en 1762, servit au régiment de Royal-étranger cavalerie. Il fut élu en 1789 l'un des députés de la noblesse du Poitou aux états généraux, où il figura parmi les membres de la minorité de cette assemblée. Ayant émigré, il fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes frères du roi, dans la compagnie formée par les officiers du regiment d'Artois-dragons. De retour dans sa patrie après la tourmente, il mourut à Poitiers le 7 août 1815. Il avait épousé, le 15 novembre 1763, Charlotte-Marie-Dominique DE CARVOISIN, morte le 6 mai 1805, dont : 1° JOSEPH-MARIE, qui suit; — 2° HENRIETTE-MARIE-LOUISE, mariée, par contrat du 3 juillet 1804 (14 messidor an XII), passé par Duchastenier, Nre à Poitiers, à Joachim-Augustin de Lauzon de Niort; — 3° MARIE-ESTHER-CHARLOTTE, mariée le 27 janvier 1806, par contrat passé par Duchastenier, Nre à Poitiers, à René-Cyprien-Gabriel de Terrasson, Chev., habitant l'Angoumois; — 4° N., non mariée.

XII^e. — **Bouex** (Joseph-Marie DU), Chev., Mqis de Villemort, né en 1774, sous-lieutenant au régiment d'Artois-dragons avant la révolution, émigra, et servit en 1792 dans la compagnie formée par ce régiment; créé chevalier de St-Louis sous la restauration, il a embrassé sur la fin de sa carrière l'état ecclésiastique, et a reçu les ordres en 1839 des mains de Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers. En lui s'éteint la famille du Bouex de Villemort.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DU BOUEX porte « d'argent à deux fasces de gueules. »

BOUHET. Cette famille noble, de très-ancienne extraction, que nous croyons éteinte en Poitou, possédait des fiefs dans les environs de Maillezais à une époque fort reculée. Son nom s'écrit aussi Boet, Bouet et Bouhetz.

L'Hermite-Souliers, qui donne dans son Inventaire de Touraine la généalogie d'une branche de cette maison, la dit originaire de l'Anjou.

Boet de Valtona fut présent à une donation faite, en 1112, de l'église de Chiré et de dimes à l'abbaye de Montierneuf, par Richard Forbandit; et aussi en présence et du consentement de Guillaume de Passavant, son seigneur.

Boueth (*Aimericus cognomine*) souscrit dans un titre de Maillezais en 1166. D. Fonteneau croit que c'est le même qui avait précédemment souscrit dans des titres de St-Maixent et de St-Hilaire, en 1160, 1161.

Bouet (Guillaume), *Guillelmus Boueti*, était garde du scel du roi de France à Fontenay-le-Comte en 1336.

Boet (Jean), Sgr de la Boulaye, rendit son aveu le 9 octobre 1350 au Sgr de la Flocellière. Le 18 mai 1351, il fit des échanges dans la même Sgrie. — D. F.

Bouhet (Laurin) servait comme écuyer en 1371.

Bouhet (Rogier) servait en 1415.

Bouhet (Pierre) était homme d'armes en 1427. — Bib. du Roi, montres et revues.

Bouhet (Jean), Chev., Sgr de la Boulaye, étant mort vers 1437, cette terre passa à Jean Eschallart, comme fils de feu PERRETTE Bouhet, sœur dudit Jean. — D. F.

Bouet (Pierre), Sgr de la Buzonnière, rendit, le 30 mars 1437, aveu de cette terre à la dame de la Flocellière. — D. F.

Bouhet (Guyon), mineur, sous la tutelle de Pierre de Daillon, son oncle, rendit aveu à la dame de la Flocellière le 18 juin 1441. Il rendit étant majeur le même aveu, et celui de Langébaudière, Psse du Châtelier, au Sgr de la Flocellière, en 1445, et servit comme brigandinier du Sgr de l'Aigle avec un autre BOUHET au ban de 1467. — D. F.

Bouet (Étienne), qui, selon le rapport des temps, pouvait être fils d'ALBERT Bouet, qualifié chevalier au livre intitulé *Carta Roberti de Cetone*, suivit l'exemple de plusieurs gentilshommes de cette époque, en marchant sur les traces d'Adam Fumée et Gabriel Miron. Il s'attacha à l'étude de la médecine, qui alors florissait à Paris, et ne donnait pas moins de réputation à la noblesse que les premiers emplois de la robe et de l'épée. Il franchit rapidement tous les degrés qui précèdent le doctorat, et fut nommé professeur en la faculté de médecine de Paris. Mais ses talents et sa capacité, qui lui avaient procuré cet emploi, lui en méritèrent un autre. Il fut nommé principal du collége de Sainte-Barbe, et il remplit ces fonctions avec autant d'intégrité que de prudence

Digitized by Google

jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1497, ainsi qu'il paraît par l'inscription gravée sur sa tombe en l'église Saint-Étienne-des-Grecs, et qui est ainsi conçue :

« Cy-gist noble homme et sage maistre Estienne » Boüet, en son vivant docteur régent en la faculté » de médecine de l'université de Paris, et maistre » principal du collége de Sainte-Barbe, lequel tré- » passa le jeudy 12 décembre l'an 1497. Priez Dieu » pour luy. »

Outre cette inscription, l'on voyait gravés sur la tombe d'Étienne Bouet son portrait en pied et ses armoiries. Mais, dès l'époque où le chevalier l'Hermite écrivait son Inventaire de Touraine, l'inscription seule pouvait être lue, le reste étant presque entièrement effacé. Étienne Bouet laissa pour fils ALEXIS, qui suit.

Bouet (Alexis), Sgr de Langebaudière, rendit au Sgr de la Flocellière son aveu, les 27 mai 1477 et 15 mai 1492, pour ladite terre de Langebaudière et celle de la Varenne. — D. F. — Il avait épousé, par contrat du 4 mai 1483, Perrine ROBIN, de l'ancienne maison de la Tremblaye en Poitou. Il acquit depuis la terre de la Noue, à une lieue de Tours, restée héréditairement dans sa famille.

Bouhet (Pierre), fils du précédent, Éc., Sgr de la Noue, fut l'auteur de la branche fixée en Touraine. Nous ne suivrons pas plus loin la postérité de cette branche, qui est devenue étrangère au Poitou. Nous dirons seulement qu'elle fournit un maire à la ville de Tours en la personne de CHARLES Bouet, dont les talents avaient été distingués par Henri IV, qui le chargea à plusieurs reprises de missions délicates dont il s'acquitta toujours avec honneur.

Bouhet (Jean), autre fils d'Alexis Bouhet et de Perrine Robin, resté en Poitou, est le premier de son nom, selon D. Fonteneau, qui prit le titre d'écuyer. Il était Sgr de Langebaudière, dont il rendit aveu le 20 juin 1518 au Sgr de la Flocellière. Jeanne DE PUIJOURDAIN, son épouse, était veuve dès avant le 6 octobre 1534, et était alors tutrice de RENÉ, leur fils mineur, qui prenait en 1561 le titre de Sgr des Touches et de Langebaudière.

Bouhet (Jeanne), Dlle, était, le 4 mai 1594, femme de Jean Sapinaud, Éc., Sgr de la Brethonnière et de l'Hébergement-Ydreau, à cause de sa femme.

Bouhet (Louis), Sgr de la Pougnaire, et dame Jacquette BLANCHARD, son épouse, vivaient en 1643.

Bouhet (Jean-Baptiste), Sr de la Lardière, Psse St-Mars-la-Réorthe, Élec. de Thouars, fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue. Il s'est trouvé au ban des nobles du Poitou, convoqué en 1690.

Bouhet (François) rendit, le 18 janvier 1723, hommage au château d'Aulnay, de la Sgrie de Saint-Coutant, qu'il possédait à cause de sa femme. — Arch. du Bur. des Fin. de Poit.

Bouhetz (Esprit-Jean-Baptiste), Chev., Sgr de la Vergnaye, la Lardière, etc., avait épousé Marie-Anne MARIN DU TRÉHANT. Il était veuf en 1739, et agissait, le 8 avril de la même année, comme père et administrateur des biens de MARIE-ANNE, sa fille. Il habitait sa terre de la Vergnaye, Psse de Treize-Vents, en 1745. — D. F.

Une branche de la famille Bouhet s'était fixée en Saintonge, et dès 1774 les descendants de cette branche ignoraient absolument s'il restait encore en Poitou quelques personnes de leur maison.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BOUHET portait « d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses » de même. » — Invent. de Touraine.

BOUHIER. Cette famille d'extraction noble, alliée à la famille royale de France, est, selon quelques généalogistes, originaire d'Artois. Cependant nous devons faire observer que l'on n'en retrouve aucunes traces dans cette province. Elle s'est partagée en deux branches principales : celle de Poitou, dont nous allons donner la filiation, et celle de Bourgogne, présumée éteinte depuis la révolution de 1789. Cette dernière branche étant étrangère à nos provinces, nous renvoyons, pour ce qui concerne sa filiation et son existence, aux documents généalogiques de MM. de Courcelles, Paillot et autres. Nous constaterons seulement ici que les Bouhier de Bourgogne furent Sgrs de Lautenay, de Pâques, de Beaumanoir, de Savigny, de Marcilly, de Pouilly-lès-Dijon, de Versalène, de Bouhier, etc., et que cette famille, qui a eu une grande existence parlementaire, a vu constamment siéger quelques-uns de ses membres au parlement de Bourgogne, en qualité de conseillers ou de présidents, depuis le 11 septembre 1512, date de la réception de Jean Bouhier, Sgr de Pouilly-lès-Dijon, en qualité de conseiller-clerc, jusqu'à la fin du siècle dernier, et qu'elle a produit en particulier :

1° BENOIST-BERNARD Bouhier, Mqis de Beaumanoir, conseiller au grand conseil ; — 2° JEAN Bouhier, Sgr de Versalène, président au parlement de Dijon ; — 3° BÉNIGNE Bouhier, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au même parlement de Dijon ; — 4° le célèbre JEAN Bouhier, fils du précédent, né le 16 mars 1693 à Dijon, aussi président à mortier au même parlement, reçu à l'Académie fran-

Digitized by Google

çaise le 16 juin 1727, décédé sans postérité mâle le 17 mars 1746; — 5° les deux premiers évêques de Dijon : JEAN Bouhier, cousin germain du président dernier nommé, doyen de la Ste-Chapelle, chancelier de la faculté de droit, puis évêque le 25 décembre 1725, sacré le 16 septembre 1731 par l'archevêque de Paris, député à l'assemblée du clergé de 1735; et CLAUDE Bouhier, sacré le 26 mars 1744.

Les extraits des documents sur lesquels repose l'article qui suit nous ont été fournis par M. Robert-Constant Bouhier de l'Ecluse, avocat à la cour royale de Paris, seul représentant de cette famille distinguée, lequel, par suite des alliances importantes contractées par ses ancêtres, se trouve aujourd'hui allié au XIVe degré au roi des Français.

Noms isolés.

Bouhier (Anne) était en 1494 veuve de Jean de Chabanais, Sgr de la Brousse, de Comporté, habitant le pays de Civray. — D. F., 41.

Bouhier (Nathalis) était en 1513 abbé du monastère des Chasteliers. — D. F., 42.

Bouhier (Renée) avait épousé Mathieu de l'Hôpitault, Ec., Sgr de Bellac, le 23 février 1561. Ils marièrent leur fils LOUIS avec Dlle Marie DES GRANGES. — D. F., 24, 605.

Bouhier (Guillaume) rendit foi et hommage au roi, le 15 juillet 1578, comme Vte d'Aunay, à raison de son grand fief de Puy-Marbaud. — D. F., 42.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BOUHIER**, PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Bouhier** (Pierre), Ec., Sgr de la Bauduère et de Roche-Guillaume, est le premier sur lequel nous ayons des données positives. Il laissa de Dlle Joachime DE LA COUR, qu'il avait épousée vers 1470 : 1° CHARLES, qui suit; — 2° JACQUES, Sgr de la Léonière et d'Argenvillers, capitaine des toiles des chasses, tentes et pavillons de S. M., dont le fils, ROBERT, eut de son mariage avec Marie RASELET quatre filles, les trois premières mariées dans les maisons de Veillon de Boismartin, de Raiffe, de Mesnard, et la quatrième, ELISABETH, qui épousa, Mess. Charles Gourdeau, Ec., Sgr de la Carte-Blanchère; — 3° CATHERINE, épouse de François du Tail, Ec., Sgr de la Chasvière.

IIe. — **Bouhier** (Charles), Ec., Sgr de la Bauduère et de Roche-Guillaume, épousa, le 13 juin 1514, Dlle Marguerite DE LA COUSSAYE, dont : 1° ROBERT, qui suit; — 2° RENÉ, *alias* ANDRÉ, dont la postérité sera rapportée au § II.

IIIe. — **Bouhier** (Robert), Ier du nom, Ec., Sgr de Roche-Guillaume, la Bauduère et Beauregard, est qualifié dans quelques Mss. de sénéchal des Sables-d'Olonne; il épousa, le 18 décembre 1547, Dlle Marie-Anne GARREAU, dame de la Brosse. Le 5 septembre 1576, il rendit de son fief de la Bauduère, au Sgr abbé de Jars, un aveu dans lequel on voit qu'il avait droit de haute, moyenne et basse justice, et d'exercer assises, etc. Il laissa de son mariage : 1° JEAN, qui suit; — 2° ROBERT, dont la filiation sera rapportée au § III; — 3° VINCENT, dont la filiation sera rapportée au § IV; — 4° ANDRÉ, dont la filiation sera rapportée au § V; — 5° JACQUES, dont la filiation sera rapportée au § VI; — 6° RENÉE, mariée à Jacques de Jousselin, Ec., Sgr de Marigny, président en la cour des comptes de Nantes; — 7° MARIE, femme de Gédéon de la Rochefoucault, Sgr du Breuil; — 8° FRANÇOISE, mariée à Gabriel Bitault, secrétaire du roi.

Robert Bouhier était mort en 1579, car le 29 août de cette année ses cinq fils sus-nommés partagèrent noblement sa succession par-devant Heurteau et Aubesseau, Nres aux Sables-d'Olonne, en présence de leur mère.

IVe. — **Bouhier** (Jean), Ier du nom, épousa Dlle Marie TESTE. De ce mariage sont issus : 1° LAURENT, qui suit; — 2° MARIE, épouse de N. Bitault; — 3° RENÉE, femme de N. Morin.

Ve. — **Bouhier** (Laurent), Ec., Sgr de la Bauduère, la Girardière, la Bergerie et de l'Ecluse, armateur, fut reçu conseiller du roi le 16 août 1691, mourut aux Sables-d'Olonne, âgé de plus de 80 ans, et fut inhumé dans l'église de cette ville, ainsi qu'il est constaté par son acte de décès. Il se maria trois fois : le 29 janvier 1652, à Dlle Marie FEBURE, dont sont issus : 1° JEAN, qui suivra; — 2° LAURENT, dont la postérité sera rapportée au § VII; — 3° MARIE, épouse de Michel Moreau, armateur aux Sables; — 4° ANDRÉE, mariée à Guillaume Chevallereau, sénéchal de Ste-Hermine en Poitou. Le 26 février 1675, Laurent Bouhier se maria en secondes noces à Dlle Marie ROUSSEAU, dont il eut : — 5° RENÉ, dont la postérité sera rapportée au § VIII; — 6° PIERRE, Sgr de la Bauduère en partie, à raison de son hôtel noble du Teil-de-Jars, subdélégué de l'intendant de Poitou, mort célibataire; — 7° JEANNE, mariée à Jean Tortereau de l'Aubraye, conseiller du roi, contrôleur en l'Elec. des Sables. Marie Rousseau étant morte, Laurent Bouhier épousa en troisièmes noces, le 3 mai 1684, étant d'un âge fort avancé, Dlle Ozanne-Anne GUILLOTON, que nous croyons fille ou sœur de N. Guilloton de la Vergne, receveur des tailles aux Sables à la même époque. De cette troisième union

Digitized by Google

naquirent : — 8° ANDRÉ, Sgr de la Gaudinière, né aux Sables le 12 août 1692, lieutenant de la capitainerie générale, garde-côte de St-Benoît en Poitou, qui épousa, le 15 juillet 1755, Dlle Louise DUPUY, dont un fils mort célibataire aux Sables en 1791 ; — 9° JEAN, Sgr de la Bergerie, dont la filiation sera rapportée au § IX ; — 10° LOUIS, dont la filiation sera rapportée au § X ; — 11° SUZANNE, morte fille.

VI°. — **Bouhier** (Jean), II° du nom, Sgr de l'Ecluse, qualifié également Sgr de la Girardière dans quelques actes, fut marié deux fois : 1° le 25 novembre 1687, à Dlle Jeanne TORTEREAU DE L'AUBRAYE, dont il n'a point eu d'enfants ; 2° en 1692, à Dlle Suzanne CARDIN, dont sont issus : 1° JEAN-BAPTISTE, né aux Sables le 13 novembre 1692, archidiacre et chanoine de Luçon ; — 2° ANDRÉ-ROMAIN, mort célibataire ; — 3° MARIE-SUZANNE, mariée à François de la Touche, avocat au parlement ; — 4° LAURENT, qui suit.

VII°. — **Bouhier** (Laurent), II° du nom, Sgr de la Girardière, garde de la porte du roi en 1749, épousa Dlle Marie-Elisabeth COSTARD, dont il a laissé une fille qui épousa Julien Carreau de Nizeau.

§ II. — **BOUHIER**, BRANCHE DE L'ILE-D'OLONNE.

III°. — **Bouhier** (René, *aliàs* André), Ec., Sgr de l'Ile-Bertin, conseiller du roi, président des élus aux Sables-d'Olonne, et conseiller chauffe-cire en la grande chancellerie de France, fils puîné de Charles Bouhier, Sgr de la Bauduère, et de Marguerite de la Coussaye, rapportés au II° degré du § I°r, eut pour enfants : 1° ANDRÉ, qui suit ; — 2° RENÉ-GUILLAUME, dont la postérité sera rapportée au § XI.

IV°. — **Bouhier** (André), I°r du nom, Ec., Sgr de l'Ile-d'Olonne (gros bourg près les Sables-d'Olonne), la Chevestelière, etc., fut reçu le 22 mai 1596 conseiller-secrétaire du roi, et contrôleur général en la grande chancellerie de France ; il eut pour fils ANDRÉ, qui suit.

V°. — **Bouhier** (André), II° du nom, Ec., Sgr de la Chevestelière et de l'Ile-d'Olonne, épousa vers 1630 Dlle Catherine MORISSON, dame de la Chaboissière et du Retail. Il a laissé de ce mariage : 1° ROBERT, Ec., Sgr de la Chevestelière, marié à Dlle N. MORISSON, sa tante à la mode de Bretagne, dont il n'a point laissé de postérité ; il vivait encore en 1667 ; — 2° ANDRÉ, qui suit ; — 3° RENÉE, dame de la Chaboissière, mariée à André Buor, Ec., Sgr de la Chauvalière.

VI°. — **Bouhier** (André), III° du nom, Ec., Sgr du Retail, épousa Dlle Catherine DU BOIS, dont il laissa trois filles : 1° CATHERINE, épouse d'André Buor, Ec., Sgr de Villeneuve ; — 2° RENÉE, femme de François Buor, Ec., Sgr de la Chauvalière ; — 3° MARGUERITE, dame de St-Reverand, mariée à Gabriel de Rorthays, Ec., Sgr de la Roche-Gaudouin.

§ III. — **BOUHIER**, BRANCHE DES FENESTRAUX.

IV°. — **Bouhier** (Robert), II° du nom, fils puîné de Robert Bouhier et de dame Marie-Anne Garreau, rapportés au III° degré du § I°r, prenait, d'après la Chesnaye-des-Bois, le titre de Sgr des Fenestraux, Psse du Château-d'Olonne, conseiller-secrétaire du roi. Il laissa de Dlle Louise ROUSSEAU DE LA GUILLOTIÈRE, son épouse : 1° ROBERT, qui suit ; — 2° JEANNE, épouse de Léon Barlot, Mqis du Chastelier, lieutenant général des armées du roi.

V°. — **Bouhier** (Robert), III° du nom, Ec., Sgr des Fenestraux, fut conseiller à la cour des comptes de Paris. Il eut de dame N. DE MÉLISSAN : 1° ANDRÉ, qui suit ; — 2° VINCENT-ROBERT, Sgr des Fenestraux, conseiller au parlement de Paris en 1641, qui épousa Dlle Marie VIOLE, dont il n'eut point d'enfants.

VI°. — **Bouhier** (André), IV° du nom, Ec., Sgr des Raillères, capitaine aux gardes, épousa en 1668 Dlle Marie BARBIER, dont il eut : 1° ETIENNE, Sgr des Fenestraux, prêtre ; — 2° VINCENT-BARTHÉLEMI, qui suit.

VII°. — **Bouhier** (Vincent-Barthélemi), Ec., Sgr des Raillères, commandant d'un bataillon au régiment du roi, épousa Dlle Placidianne BOUHIER, fille de Vincent et de Dlle N. Foy de Launay, sa cousine. De ce mariage est issue PLACIDIANNE, dame des Raillères, épouse de Charles-René de Cognac, Mqis de Naliers.

§ IV. — **BOUHIER**, QUATRIÈME BRANCHE.

IV°. — **Bouhier** (Vincent), fils puîné de Robert Bouhier et de dame Marie-Anne Garreau, rapportés au III° degré du § I°r, Sr de Beaumarchais, Cte de Chasteauvilain, baron du Plessis-aux-Tournelles, etc., Sgr de la Chèze-Giraud, la Chapelle-Hermier, fut un des premiers à reconnaître à Henri IV les droits au trône de France, que les ligueurs lui refusaient. Il sut se faire distinguer par ce prince, qui, devenu roi, l'attacha à sa personne, le plaça dans sa maison, et lui confia des fonctions importantes. Pourvu d'abord de la charge de trésorier de l'ordinaire des guerres (comme on le voit par un titre de 1579), il fut nommé successivement secrétaire du roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, trésorier de son épargne, chevalier et intendant de l'ordre du St-Esprit.

Digitized by Google

Ayant été accusé de concussion, après la mort de Henri IV, par les courtisans, jaloux de la haute faveur dont il avait joui sous le règne du feu roi (ils prétendaient entre autres qu'il avait ramassé 12,000,000 de fortune), Vincent, pour leur répondre et rendre le public juge entre lui et ses accusateurs, publia un mémoire qui se trouve à la bibliothèque royale, salle des manuscrits (in-4°, *verbo* Bouhier), et dont nous extrayons le passage suivant, comme devant prouver qu'à cette époque le commerce maritime et tout ce qui s'y rattachait était loin d'être dédaigné par les familles nobles, qui y trouvaient une source honorable de richesses. « Je suis né de riches parents, qui ont eu l'honneur de recevoir plusieurs fois le défunt roi Henri le Grand en leur maison; et il savait bien comment ils avaient acquis la plupart de leurs biens, par un trafic *non sur la place du change, mais en mer*, dans lequel m'étant jeté, j'ai véritablement acquis du bien honnêtement, et le possédai presque tout dès 1607, que la dernière recherche des financiers fut faite, de laquelle sadite Majesté me voulut exempter par une connaissance toute particulière de ma fidélité; depuis 55 ans que je suis officier, ayant toujours vécu honorablement, âgé que je suis de 78 ans, et fort fidèlement servi le roi... »

Il n'eut que deux filles de Marie-Lucrèce HOTMANN, fille de François, Sr de Morfontaine, ambassadeur en Suisse, et de Lucrèce Grangier de Liverdis, qu'il avait épousée le 15 juillet 1596, savoir : 1° LUCRÈCE, mariée le 13 mars 1610 à Louis de la Trémouille, Mqis de Noirmoutiers, lieutenant général pour le roi et gouverneur de Poitou, et en secondes noces à Nicolas de l'Hôpital, duc de Vitry, maréchal de France; — 2° MARIE, qui épousa Charles, duc de la Vieuville, pair de France, conseiller du roi en ses conseils, etc. De ce mariage sont issus, entre autres enfants, Charles, duc de la Vieuville, gouverneur de la province de Poitou, marié en 1649 avec Françoise-Marie de Châteauneuf, Ctesse de Vienne, dont, entre autres enfants, Lucrèce-Françoise, qui fut mariée le 29 avril 1654 (contrat reçu par Parque et Duchesne, Nres du roi en son Châtelet de Paris) avec François-Ambroise, duc de Bournonvile, etc., et dont elle eut pour fille Marie-Françoise, mariée en 1671 avec Anne-Jules, duc de Noailles, maréchal de France, etc., dont Marie-Victoire-Sophie, qui épousa Louis-Alexandre de Bourbon, Cte de Toulouse, dont Jean-Louis-Marie de Bourbon, père de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe, aujourd'hui roi des Français. — Généalogie des maisons de Noailles et de Penthièvre.

§ V. — BOUHIER, BRANCHE DE LA VERIE.

IVe. — **Bouhier** (André), Ier du nom, Éc., Sgr de la Verie, fils puiné de Robert Bouhier et de Marie-Anne Garreau, rapportés au IIIe degré du § Ier, fut conseiller du roi, trésorier de ses menus plaisirs, et commissaire ordinaire des guerres; marié deux fois. Il épousa en premières noces Dlle Jeanne DE LA PROISE, veuve de Pierre Daniau, Éc.; et en secondes noces, le 25 ou le 29 décembre 1611, Jacqueline SAUVESTRE, fille de Barthélemi, Éc., Sgr de Clisson, de laquelle il laissa

Ve. — **Bouhier** (André), VIe du nom, Chev., Sgr de la Verie, marié le 9 juillet 1635 à Dlle Charlotte DE CHASTEAUBRIANT, fille de Mess. Gabriel, Sgr des Roches-Baritaud, lieutenant général pour le roi au gouvernement de bas Poitou, et de dame Charlotte de Salles. De ce mariage est issu

VIe. — **Bouhier** (Charles-Gabriel), Chev., Sgr de la Verie et Braconière, mousquetaire du roi, enseigne au régiment des gardes, capitaine des chevau-légers, qui épousa : 1° Dlle Renée GABART, fille de Jean, Chev., Sgr de la Morinière, et de Dlle N. Bonneau; 2° Dlle N. JOUSSELIN. Il eut, entre autres enfants : 1° CHARLES-RENÉ, qui suit; — 2° JEAN; — 3° N...

VIIe. — **Bouhier** (Charles-René), Chev., Mqis de la Verie, né le 22 janvier 1679, colonel d'un régiment d'infanterie, se maria le 25 mars 1704, Psse St-Sulpice à Paris, avec Dlle Louise LECLERC DE FLEURIGNY, fille de Jean, Mqis de Fleurigny, et de Claude Catherine de Veeles de Passy, de laquelle il n'a eu que deux filles : 1° MARIE-ANNE-JACQUELINE, née et baptisée à Fleurigny le 14 février 1707, épouse de Claude-Gilbert-Robert de la Salle de Lezardière, laquelle vivait en 1750; — 2° N..., épouse de N. de Monceau.

§ VI. — BOUHIER, BRANCHE DE BEAUREGARD.

IVe. — **Bouhier** (Jacques), Éc., Sgr de Beauregard, fils puiné de Robert Bouhier et de Marie-Anne Garreau, rapportés au IIIe degré du § Ier, fut secrétaire du roi, son conseiller en son conseil d'État, chevalier de son ordre, et son maître d'hôtel ordinaire. Il épousa, le 10 avril 1588, Dlle Françoise HELYES, fille de Jean, Éc., Sgr de Laubinière. Il laissa de ce mariage : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° ROBERT, IVe du nom, secrétaire du roi, conseiller-maître en la cour des comptes de Nantes, qui épousa, en 1605, Dlle Marie LEMIGNOT, fille du président de la cour des comptes de Nantes. Il a laissé de ce mariage deux filles : FRANÇOISE, l'aînée, a épousé en premières noces Joës Budes de Guébriant, et ensuite Jacques,

Digitized by Google

baron de St-Gilles, gouverneur de Bayeux ; MARIE, la cadette, épousa, le 16 novembre 1625, Louis de la Rochefoucauld, IIIe du nom, Éc., Sgr de la Bergerie.

Ve. — **Bouhier** (François), Éc., Sgr, baron de Feralz, conseiller, maître d'hôtel du roi et de la reine sa mère, sénéchal général et intendant des domaines et finances de ladite dame en son comté de Lauraguais, en 1669, se maria deux fois : 1° à Dlle N. MALLIER, et 2° à Dlle Françoise COURTIN. De ce mariage est issue FRANÇOISE, mariée à Olivier de Nointel, trésorier de l'extraordinaire des guerres.

§ VII. — BOUHIER, BRANCHE DE LA DEDIÈRE.

VIe. — **Bouhier** (Laurent), IIIe du nom, Sgr du Fief-Fouquet, fils puîné de Laurent Bouhier et de dame Marie Febure, sa première femme, rapportés au Ve degré du § Ier, fut reçu conseiller du roi en l'élection des Sables le 9 août 1694, nommé maire perpétuel le 27 février 1693, puis major de la même ville ; il épousa en 1689 Dlle Catherine SAUSSIER, dont il eut

VIIe. — **Bouhier** (Augustin-Joseph), Sr de la Dedière, né aux Sables le 3 septembre 1690, fut nommé capitaine général de la capitainerie garde-côte de Beauvoir et de la Barre-de-Mont, en bas Poitou, et chevalier de St-Louis. Il épousa Dlle Marguerite DORION, de laquelle il eut

VIIIe. — **Bouhier** (N...), Sgr de la Dedière, marié à Dlle N. DE LOUBE, qui décéda sans postérité.

§ VIII. — BOUHIER, BRANCHE DE BOURG-L'ABBÉ.

VIe. — **Bouhier** (René), IIe du nom, Sr de Bourg-l'Abbé, fils aîné de Laurent Bouhier, Ier du nom, et de dame Marie Rousseau, sa seconde femme, rapportés au Ve degré du § Ier, fut reçu conseiller du roi, président des traites aux Sables le 5 juin 1705. Il épousa Dlle N. SERVENTEAU, de laquelle sont issus : 1° RENÉ, qui suit ; — 2° MARIE, épouse d'Alexandre Duval de la Vergne, trésorier de France.

VIIe. — **Bouhier** (René), IIIe du nom, Sr de Bourg-l'Abbé, conseiller du roi, président en l'élection des Sables, épousa Dlle Catherine GESLIN, dont il a laissé deux filles : 1° CATHERINE-ROSE-THÉRÈSE, mariée à Jacques-Gabriel Lévêque, sénéchal de St-Gilles ; — 2° RENÉE-AMANTE, qui épousa Pierre-Aimé-Calixte Birotheau des Burondières, président au tribunal des Sables, morte en cette ville le 12 juin 1840, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

§ IX. — BOUHIER, BRANCHE DE LA BERGERIE.

VIe. — **Bouhier** (Jean), Éc., Sgr de la Bergerie, fils aîné de Laurent Bouhier et de dame Ozanne-Anne Guilloton, sa troisième femme, rapportés au Ve degré du § Ier, né aux Sables le 4 novembre 1689, épousa aux Sables, le 1er mai 1726, Dlle Madeleine-Nérie DUGUET, dont

VIIe. — **Bouhier** (François), Éc., Sgr de la Bergerie, qui épousa Dlle Jeanne FRICONNEAU DE LA MOTHERIE, dont 1° FRANÇOIS, maire d'Olonne, mort célibataire en avril 1815 ; — 2° MARIE-THÉRÈSE-JOSEPH, morte célibataire ; — 3° JEANNE, épouse de N. Macé, morte à la Salle, commune d'Olonne, en 1824, sans laisser de postérité.

§ X. — BOUHIER, BRANCHE DE L'ÉCLUSE.

VIe. — **Bouhier** (Louis), fils puîné de Laurent Bouhier et d'Ozanne-Anne Guilloton, sa troisième femme, rapportés au Ve degré du § Ier, Sr de l'Écluse, Beauregard, la Girardière, naquit le 2 juillet 1687 ; fut conseiller du roi, président au grenier à sel de Chollet ; épousa, le 16 juin 1717, Dlle Louise BONNEAU DE LA GARDE, fille de Charles, président au grenier à sel de Chollet, et de marie Jamet de Beauregard. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES-LAURENT, Sgr de Beauregard, qui fut auditeur honoraire, conseiller en la cour des comptes de Bretagne, major de la ville des Sables, mort célibataire ; — 2° HENRI-MICHEL-MARIE, Sr du Vivier, né aux Sables le 25 novembre 1724, conseiller du roi, échevin de la ville des Sables, armateur, décéda sans enfants ; — 3° ROBERT-ESPRIT-ANTOINE, qui suit.

VIIe. — **Bouhier** (Robert-Esprit-Antoine), Sr de l'Écluse, la Girardière et Beauregard, conseiller du roi, échevin de la ville des Sables, naquit le 13 juin 1734 ; il épousa en 1799 Marie-Madeleine-Julie DE RORTHAYS DE ST-HILAIRE, sa cousine, fille de Gabriel, Éc., Sgr de St-Hilaire, et de dame N. Chauvin, qui, après la mort de son mari, se maria avec le Vte Louis-François-Simon de Pina, colonel de cavalerie, chevalier de St-Louis et de Malte. Sont issus de ce mariage : 1° ROBERT-CONSTANT, qui suit ; — 2° VALÉRIE-LOUISE-PAULINE, mariée à Nantes, le 29 novembre 1821, avec Mess. Jean-Hippolyte Baillet de la Brousse, garde de la porte du roi, puis officier au 13e de ligne, mort en 1831 ; — 3° AMÉDÉE, mort jeune.

VIIIe. — **Bouhier** (Robert-Constant), né aux Sables-d'Olonne le 18 octobre 1799, substitut du procureur du roi près le tribunal de Mantes en 1822, et près le tribunal de Chartres et la cour d'assises d'Eure-

Digitized by Google

et-Loir de 1824 à 1830, refusa, lors de la révolution de juillet, le serment exigé par le nouveau gouvernement, et donna sa démission dès le mois d'août 1830. Il reprit alors rang parmi les avocats à la cour royale de Paris. Il s'est constamment montré un ardent défenseur des principes religieux et monarchiques. Il est auteur d'un traité historique sur le *Célibat sacerdotal dans l'Église catholique et le mariage des prêtres en France* (Dentu, libraire), publié en 1831, à l'occasion du procès du prêtre Dumonteil; et d'un autre traité sur l'adoption par les prêtres, qu'il a réuni au premier, et publié sous le titre de l'*État des prêtres en France*, 1842, in-8o, Hivert, libraire éditeur. Il a épousé. 1° à Nantes, en 1822, Dlle Virginie CHAUVIN, sa cousine, fille d'Emmanuel, inspecteur des eaux et forêts, et de N. de Chabot, sœur du lieutenant général baron de Chabot, dont une fille décédée en bas âge; — 2° à Chartres, le 16 août 1826, Dlle Anne-Louise-Léon LE CHAPELLIER DE LA VARENNE, fille de Louis-Michel et de Louise-Madeleine Goislard de Villebresme. De ce second mariage sont issus: 1° MARIE-EUDOXIE, née à Chartres le 3 septembre 1827; — 2° MARIE-LOUIS-ADRIEN, né à Chartres le 20 juillet 1832; — 3o MARIE-THOMAS-LOUIS-RENÉ, né à Chartres le 10 novembre 1840. M. Robert-Constant Bouhier de l'Ecluse est aujourd'hui le seul représentant de sa famille, toutes les autres branches étant éteintes.

§ XI. — **BOUHIER.** BRANCHE DE ROCHE-GUILLAUME.

IVe. — **Bouhier** (René-Guillaume), fils de René Bouhier, qui a été rapporté au IIIe degré du § II, secrétaire du roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, épousa Dlle Marie BOURDIGALLE, dont

Ve. — **Bouhier** (Vincent), Sgr de Roche-Guillaume et des Granges-de-Longères, secrétaire du roi, épousa Dlle Catherine DE ST-HILAIRE, qui décéda sans lui avoir donné d'enfants. Il se remaria en secondes noces à Dlle N. FOY DE LAUNAY, dont PLACIDIANNE, mariée à Vincent-Barthélemi Bouhier, Éc., Sgr des Raillères, commandant d'un bataillon au régiment du Roi, son cousin.

§ XII. — **BOUHIER**, AUTRE BRANCHE.

La branche dont la généalogie va suivre n'a pu être rattachée d'une manière positive aux filiations précédentes, malgré quelques présomptions qui seront exposées. Nous n'attribuerons donc point de degrés à chacun des noms qui vont se succéder.

Bouhier (André), Sgr de Roche-Guillaume, Ier du nom. Quelques généalogistes le disent père de Robert Bouhier, Ier du nom (voir le IIIe degré du § Ier). Il est plutôt présumable qu'il était frère de Charles Bouhier, et petit-fils de Pierre (Ier et IIe degrés, § Ier). Mais, n'ayant aucune preuve positive sur ce point, nous nous abstenons de le donner comme irrécusable. Il avait épousé Dlle Marie THOMASSET, et on le croit père de NICOLAS, qui suit.

Bouhier (Nicolas), Ier du nom, établi à Noirmoutiers, épousa vers 1550 Dlle Jeanne DORINEAU. A son contrat de mariage figure, comme cousin, André Bouhier de l'Ile-Bertin. (Voir le IIIe degré du § II.) Il laissa de son mariage

Bouhier (Nicolas), IIe du nom, Sgr de Gravoilleau, épousa Dlle Judith PAPION, fille de Jacques, Éc., Sgr de la Sinionière. De ce mariage est venu

Bouhier (Jean), Ier du nom, Sgr du Sableau et de Beaulieu, époux de Dlle Brigitte TAILLANDIER, fille de noble homme Pierre, sénéchal de St-Gervais et de Beauvoir, dont

Bouhier (Jean), IIe du nom, sénéchal de Saint-Gervais et de Beauvoir, marié à Dlle Hélène PLUMET, fille de noble Jean, Sr des Boustreillères. De ce mariage sont issus: 1° LOUIS, Sr de Beaupuy, marié à Dlle Marie-Anne DORINEAU; — 2° JEAN, qui suit; — 3o ALEXANDRE, chanoine de Luçon et prévôt de Fontenay-le-comte; — 4° BRIGITTE.

Bouhier (Jean), IIIe du nom, Sgr du Sableau et de Beaulieu, capitaine au régiment de Mornac, épousa Dlle Suzanne REBUFFÉ, fille de noble Pierre, Sgr de Beaurepaire, dont

Bouhier (Luc), Sgr de la Davière, major de l'île de Noirmoutiers, marié à Dlle Louise BASSÉ de la Grange. Il a eu pour enfants: 1° LUC, gendarme de la garde du roi; — 2° FRANÇOIS-LOUIS-LAURENT, prêtre, reçu bachelier en Sorbonne en 1765; — 3° JOSEPH-ALEXANDRE, qui suit.

Bouhier (Joseph-Alexandre), Sgr de Maubert, naquit en 1744, fut chef de division des canonniers gardes-côtes à Noirmoutiers, chevalier de St-Louis, émigra en 1791, fit la campagne de l'armée des princes dans la 3e compagnie de la noblesse du Poitou, passa en Angleterre, d'où il revint chercher la mort en France. On retrouve en effet son nom sur le monument funèbre élevé en 1825 à la mémoire des victimes du massacre de Quiberon. Il laissa deux filles: 1° N..., épouse d'Alexandre Le Bourcier, officier supérieur dans la vieille garde impériale; — 2° N..., mariée en premières noces à Pierre Landry de Vabres, chevalier de St-Louis, et en secondes noces, à Frédéric Le Mayer de Bresmann, en Allemagne.

Digitized by Google

§ XIII. — Bouhier, branche de la Brejollière.

Cette branche s'était établie à Nantes. Nous n'avons que peu de renseignements sur elle.

Bouhier (Jacques), Sr des Arces, eut de Dlle Périne Naudeau, son épouse, Nicolas, qui suit.

Bouhier (Nicolas), Ier du nom, Sr de la Brejolière, épousa, le 13 juin 1662, par contrat reçu Beru et Lemerle, Nres à Nantes, Dlle Gabrielle Millet, fille de Mathurin, Sr du Bois. Il a laissé de son mariage

Bouhier (Nicolas), IIe du nom, Sr de la Brejolière, qui avait épousé Dlle Charlotte de Goulaine, fille de Samuel, Mqis de Goulaine, comme il est prouvé par un contrat de constitution de rente au profit desdits sieur et dame, reçu la Lande et Vatrin, Nres à Nantes. Ils laissèrent de leur mariage

Bouhier (Paul), qui épousa, par contrat du 6 mars 1724, reçu Briton et Philippe, Nres à Nantes, Dlle Madeleine Pontonier, dont est venu

Bouhier (Paul-Martin), né le 7 novembre 1731, marié à Dlle Madeleine-Jeanne Sabry de Montpoly, de laquelle il a eu Madelbine, décédée en 1843, épouse de M. le Vte Walsh, auteur des *Lettres vendéennes*, et de plusieurs autres ouvrages estimés pour les nobles sentiments qui les ont inspirés.

ARMOIRIES.—La famille Bouhier portait autrefois « d'azur à un rencontre de bœuf d'or sommé entre » les cornes d'une étoile de même. »

Vincent Bouhier, Cte de Châteauvilain, fut le premier qui modifia ces armoiries, lesquelles ont été depuis généralement adoptées par la famille. Voici leur énoncé : « d'azur à un chevron d'or accompagné » en chef d'un ou de deux croissants d'argent, et en » pointe d'un rencontre de bœuf d'or. »

Bouillé. Cette famille, l'une des plus nobles et des plus anciennes d'Auvergne, a fourni au siége épiscopal de Poitiers un de ses plus dignes prélats, auquel nous sommes heureux d'accorder, à ce titre, une place dans le monument élevé à l'histoire de notre province.

Bouillé (Jean-Baptiste de), abbé de Beaulieu, vicaire général, chanoine Cte de Vienne, aumônier de la reine Marie-Antoinette et de Madame la duchesse d'Angoulême, évêque de Poitiers, naquit le 11 juin 1759 à Pichauzet, près Brioude, diocèse de St-Flour. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut envoyé dès l'âge de 15 ans au collége de Navarre pour y achever ses études, puis au séminaire de St-Sulpice, où il se disposa à recevoir les saints ordres. Peu après son ordination, il fut nommé aumônier de la reine Marie-Antoinette, puis pourvu de l'abbaye de Beaulieu en Limousin, et d'un titre de chanoine comte de Vienne, avec des lettres de vicaire général qu'il dut à l'estime et à la confiance du célèbre archevêque Lefranc de Pompignan. Ayant quitté la France avec son père et sa mère, lorsque la tentative de fuite du malheureux Louis XVI échoua malgré le dévoûment du général de Bouillé, il séjourna dans quelques villes d'Allemagne, et alla se fixer à Bade, où il reçut l'accueil le plus distingué. Il ne quitta cette ville qu'après la mort du roi et de la reine de France, sur l'invitation du Mqis de Bouillé, qui lui offrait de le conduire avec lui à la Martinique. Accueilli de la manière la plus flatteuse dans cette colonie, l'abbé de Bouillé put lui offrir en échange de son hospitalité les secours d'un ministère rendu de plus en plus difficile par le manque de pasteurs, et il desservit à la fois pendant longtemps les trois paroisses de Ste-Luce, le Vauclin, et la Rivière-Pilote, où il fixa son séjour. Sa charité, son zèle évangélique et ses vertus lui concilièrent tous les cœurs pendant l'exercice d'un ministère qui ne cessa qu'en 1813, époque à laquelle M. de Bouillé revint en France afin de chercher un renfort de missionnaires pour la colonie. Les événements politiques qui se succédèrent avec rapidité, les instances pressantes d'une famille qu'il chérissait à bon droit, le retinrent en France. Il fut successivement placé auprès de Madame la duchesse d'Angoulême avec le titre d'aumônier, puis nommé évêque de Poitiers, et sacré en cette qualité le 28 octobre 1819. Pendant ses vingt-deux années d'épiscopat, tout entier dévoué aux intérêts du diocèse confié à ses soins et à sa vigilance pastorale, il pourvut la plupart des paroisses que la tourmente révolutionnaire avait privées de leurs prêtres ; il créa pour ainsi dire son grand séminaire, des petits séminaires, et un grand nombre d'établissements religieux dont l'importance se révèle chaque jour avec l'expérience qui constate leur utilité, mais qui ne saurait faire comprendre tout ce qu'il a fallu de persévérance et de zèle pour assurer leur existence et leur développement. Après la révolution étonnante qui chassa pour la troisième fois du sol français le frère de Louis XVI, la position, les sentiments et les antécédents de Mgr de Bouillé lui imposèrent une ligne de conduite dont il ne se départit jamais, et il sut toujours conserver intacte la noblesse de son caractère par la prudence de ses actes ou par la dignité de son silence. L'administration de son vaste diocèse, une correspondance suivie, des visites pastorales annuelles, et qu'aucun motif ne pouvait entraver, remplissaient du reste tous ses instants. C'étaient, il faut bien le dire, les occupations les plus conformes au véritable esprit de

Digitized by Google

son ministère; aussi un saint et scrupuleux accomplissement de ses devoirs signala-t-il toujours sa carrière épiscopale. Ce fut même au milieu des fatigues d'une visite pastorale que, malgré son grand âge et une altération profonde de sa santé, il n'avait pas voulu interrompre, qu'il fut atteint d'un mal qui devait le conduire au tombeau. Après des souffrances bien vives, et après une longue agonie, il mourut, âgé de 83 ans, le 14 janvier 1842, jour de la fête du grand docteur de l'Eglise qui l'avait précédé sur le siége épiscopal de Poitiers.

Pour honorer le digne prélat, son clergé et les fidèles de son diocèse ont résolu d'élever un monument à sa mémoire. Ce monument, produit de souscriptions spontanées, sera placé dans la cathédrale de Poitiers au-dessus du caveau où reposent les restes mortels du défunt. Construit dans le style de l'édifice qui doit le renfermer, ce monument en marbre et en pierre sera décoré du buste de Mgr de Bouillé, d'un bas-relief représentant la pose de la première pierre de l'église qu'il fit bâtir à Migné pour consacrer un des événements les plus mémorables de son long épiscopat, l'apparition de la croix miraculeuse qui brilla dans les airs le 17 décembre 1826. Deux anges servant de tenants à l'écusson armorié du noble défunt orneront le socle, qui reposera lui-même sur le socle intérieur de l'église. L'inscription suivante rappellera, dans sa remarquable concision, les souvenirs qu'il est bon de transmettre à l'avenir :

D. D. M. et P. M.
Illmi ac Revmi in Christo patris
D. D. Joan.-Baptistæ de Bouille,
Nobilis arverni,
Quem
Regum Ludov. XVI et XVIII aula
Vidit sacerdotem,
Martinica insula
Dilexit pastorem,
Pictaviensis ecclesia
Luget pontificem.
Obiit die XIV januarii an. Dⁱ MDCCCXLII,
Ætatis LXXXIII, pontificatûs XXIII.

Clerus populusque pictaviensis
Veneratione et desideriis unanimes
Orantes posuêre.

ARMOIRIES. — JEAN-BAPTISTE DE BOUILLÉ, évêque de Poitiers, portait « de gueules à la croix ancrée » d'argent, et pour devise: *A vero bello Christi.* » Ce sont les mêmes armoiries que celles de Dalmas de Bouillé, qui figurent au musée de Versailles, salle des Croisades, avec la date de l'année 1248.

BOULA DE NANTEUIL. Cette famille n'appartient point au Poitou; mais, à titre de reconnaissance pour le vertueux et charitable intendant qu'elle a fourni au Poitou, nous ne pouvions oublier de mentionner ici un nom cher aux Poitevins.

Boula de Nanteuil (Antoine-François-Alexandre), Chev., Sgr de Mareuil, St-Clair, Liguères, Nanteuil-les-Meaux, etc., conseiller honoraire au parlement de Paris, maître des requêtes, fut nommé intendant de Poitiers en 1784, et remplit ces fonctions jusqu'en 1790, époque de la suppression des intendances. Pendant son administration, ses soins constants furent dirigés dans le but de mériter l'affection de ses administrés, et il y parvint par des mesures pleines de sagesse, auxquelles se joignait la douceur paternelle, qui, plus que la force, tendait à en assurer l'exécution. Une circonstance critique vint révéler sa sollicitude et son humanité pour les habitants de Poitiers. La mauvaise récolte de 1785 avait jeté parmi la population des alarmes rendues bien vives par la possibilité menaçante d'une disette cruelle. Dans ces tristes conjonctures, la prévoyante activité de M. Boula de Nanteuil conçut et réalisa de vastes projets de bienfaisance. Les secours furent mesurés sur l'étendue des besoins : les malheureux valides puisèrent dans un travail assuré par l'intendant le salaire dont ils avaient besoin, et de nombreux bureaux de bienfaisance offrirent des ressources qui ne manquèrent jamais à la misère caduque, et qui s'étendirent jusqu'aux pauvres habitants des campagnes. Touchés des soins généreux de M. de Nanteuil, MM. du corps de ville de Poitiers décidèrent qu'une médaille d'or serait frappée exprès pour perpétuer la mémoire de la bienfaisance du respectable magistrat, qui avait donné tant de preuves d'une constante sollicitude pour ses administrés. Le 14 décembre 1786, le maire et les officiers municipaux offrirent à l'intendant cet hommage de la cité, dont ils étaient les dignes interprètes, et lui exprimèrent les sentiments de reconnaissance de la population tout entière. Le monument honorable qui nous a transmis le souvenir de l'administration de M. de Nanteuil est assez commun dans notre pays; car plusieurs exemplaires en bronze de la médaille votée par le corps de ville de Poitiers furent distribués aux citoyens. Nous croyons néanmoins devoir en donner la description. Cette médaille, du module de 54 millimètres, représente sur l'obvers les armes de la ville de Poitiers (d'argent au lion rampant de gueules, à la bordure de sable chargée de 16 besants d'or, posés 5 en chef, 4 au côté dextre, 4 au côté sénestre, et 3 en pointe, au chef de France).

Digitized by Google

L'écusson est accompagné de nombreux épis de blé, qui font allusion au fait mentionné dans l'inscription du revers, qui est ainsi conçue : « Antonio- » Francisco-Alexandro Boula de Nanteuil, qui, re- » gnante munificentissimo Ludovico XVI, provinciæ » Pictonum præfectus, illi gravis annonæ difficultate » oppressæ frumentum subministrari providentis- » sime curavit, hoc grati animi monum. Pictav. » municipium vovet, consecrat. MDCCLXXXVI. »

Tout ce qui se rattache au souvenir d'un homme de bien doit trouver ici sa place. Nous croyons donc devoir dire que le portrait de M. Boula de Nanteuil existe à Poitiers dans le cabinet de M. Bonsergent. C'est un pastel d'une exécution admirable, et qui est dû au talent de Mme Louise Vigée, plus tard célèbre sous le nom de Mme Lebrun.

Il serait digne d'une administration éclairée de faire prendre une copie de ce tableau remarquable, et d'accorder à ce portrait la place que lui assigne le nom de l'administrateur bienfaisant dont il reproduit la fidèle image. Il serait honorable d'associer ainsi la génération actuelle à la reconnaissance de la génération qui précéda, pour des services réels rendus au pays. Ce serait encourager pour l'avenir les nobles exemples dont cet éclatant hommage consacrerait le souvenir.

ARMOIRIES. — La famille Boula de Nanteuil portait « d'azur à trois besants d'or. » — St-Allais.

BOULLANGER, famille qui a fourni un grammairien et un professeur distingués.

Boullanger (Pierre), né à Troyes en Champagne, vint se fixer à Loudun, et ensevelir dans cette ville les talents remarquables qu'il possédait dans sa spécialité. Ste-Marthe dit dans ses *Éloges* qu'il eût été un des plus fameux grammairiens de son siècle, s'il ne fût pas resté à vieillir dans la ville de Loudun, satisfait du sort précaire et de l'humble position que lui procuraient les leçons qu'il donnait aux enfants des habitants. Nous ne savons sur quelles données s'appuie l'auteur de l'article inséré dans la *Biographie universelle*, lequel, contre l'opinion de Dreux-Duradier et de Ste-Marthe, fait mourir Pierre Boullanger en 1598 à Pise, où il aurait été appelé par Côme II, duc de Toscane, qui l'aurait fait professeur de théologie dans l'université de cette ville. Selon le même auteur, Pierre Boullanger a laissé quelques livres de grammaire, de petits traités de piété, un discours latin (1566, in-8°) adressé aux magistrats de Loudun avec une épître dédicatoire qui donne quelques détails sur la vie du professeur, et enfin une Histoire de France manuscrite.

Boullanger (Jules-César), l'un des fils du précédent, naquit à Loudun en 1570, selon Dreux-Duradier, et en 1558, selon la *Biographie universelle;* et mourut, suivant Guy Patin, à Tournon, en 1628, et selon le père Labbe, à Cahors, au mois d'août de la même année. Après avoir terminé ses études, il prit l'habit chez les jésuites, à Paris, en 1585. Cette compagnie, qui a toujours eu le mérite d'être une juste appréciatrice des talents de ses adeptes, distingua de suite ceux de son élève, et le destina à l'emploi de professeur. Boullanger, après être resté dans la compagnie pendant douze ans, dont dix furent consacrés à l'enseignement, voyant que la mort de son père et de ses frères, qui habitaient à Loudun, laissait à sa charge de nombreux orphelins qui sans lui fussent tombés dans une indigence complète, profita du privilége dont on jouissait chez les jésuites : il rentra dans le monde, afin de se mettre dans le cas de gagner du pain pour ses neveux. Il professa avec le plus grand succès, pendant vingt ans, à Paris et dans les diverses universités de l'Europe, et s'y acquit une grande réputation. Après ce long temps écoulé, sa mission étant sans doute remplie, il demanda à rentrer dans la société de Jésus, qu'il avait honorée. Boullanger n'était pas seulement un professeur distingué; Ste-Marthe nous apprend qu'il était doué du talent de la parole, et qu'il fut même prédicateur du roi, et il appelle ce jésuite un *savant et excellent orateur*. Sur ce point, nous sommes obligés de croire Ste-Marthe sur parole, quoique la dispute oratoire que Boullanger soutint en 1595 contre un ministre protestant de Niort puisse autoriser quelques doutes. Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit au sujet de cette controverse religieuse, à l'article de Louis de la Blachière, l'antagoniste de Jules-César Boullanger. Nous renvoyons aussi à Dreux-Duradier, pour connaître la liste complète des ouvrages de Boullanger. Cette liste est accompagnée de notes critiques contre lesquelles le lecteur pourra se tenir en garde, l'auteur de la Bibliothèque poitevine ayant poussé peut-être un peu trop loin l'amertume de la censure.

BOULLIAU. Cette famille de Loudun s'honore d'avoir produit un des astronomes les plus distingués du XVII^e^ siècle.

Boulliau (Ismaël), Nre et procureur à Loudun, épousa Suzanne Motet, dont naquit Ismael, qui suit. Il paraît qu'il était lui-même astronome, et qu'il fit plusieurs observations rapportées par son fils dans son *Astronomie philolaïque*.

Boulliau (Ismaël), né le 29 septembre 1605 à

Digitized by Google

Loudun, fit ses premières études dans cette ville, sa philosophie à Paris, et vint faire son droit à Poitiers; mais son goût ne le dirigeant pas vers ce genre de travail, il se livra avec plus d'ardeur à l'étude de l'histoire profane, à celle des mathématiques, et plus particulièrement encore à celle de l'astronomie. A l'âge de 21 ans, il se sentit pénétré des vérités catholiques, auxquelles des investigations sérieuses l'avaient initié, et il abjura le protestantisme, que professait sa famille, et dans lequel il était né. Avant son abjuration, il avait voulu se convaincre par lui-même de la valeur des dogmes qu'il allait abandonner. Il avait fait en conséquence des recherches qui avaient porté la conviction dans son esprit, et qui l'engagèrent plus tard à entrer dans l'état ecclésiastique. Ordonné prêtre à l'âge de 30 ans, Boulliau accompagna en Hollande M. le président de Thou, qui s'y rendait en qualité d'ambassadeur. Honoré de l'amitié de ce diplomate, il lui aida à soutenir le poids de son ambassade. Il fit plusieurs voyages en Italie, en Allemagne, en Pologne et au Levant. La reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague, le reçut honorablement à sa cour, et lui fit un présent considérable. Il fut même nommé par le roi Jean-Casimir son agent auprès des Provinces-Unies pendant la guerre de la Suède et de la Pologne.

Fatigué du bruit du monde, Boulliau se retira en 1689 dans l'abbaye de St-Victor, où il fit son testament le 20 août 1691, et mourut le 25 novembre 1694, âgé de 89 ans.

Les nombreux ouvrages de Boulliau l'ont placé à un rang distingué. Ils traitent de la nature, de la lumière, du système du monde, de l'histoire de l'astronomie et de ses progrès, du mouvement de la lune, sur lequel l'auteur a fait des recherches nombreuses; des planètes, du mouvement de la terre, qu'il a constamment défendu contre les astronomes encroûtés; du changement de lumière observé dans quelques étoiles, et il présente la seule explication raisonnable qui ait été donnée de ce phénomène. L'auteur a aussi donné des tables lunaires et planétaires, et un grand nombre d'autres ouvrages scientifiques dont la nomenclature a été donnée par Dreux-Duradier et par la Biographie universelle; aussi nous abstiendrons-nous de la reproduire ici. Ces travaux, dit M. Huet, « ont acquis à Boulliau la réputation d'un savant astronome, d'un philosophe profond et d'un vaste littérateur; et si quelqu'un pouvait être comparé à Leibnitz, ce serait Boulliau. » Cet éloge est sans doute exagéré, mais il est honorable pour celui qui en est l'objet et pour le pays qui l'a vu naître; à ce titre, nous n'avons pas dû le taire.

BOUNIN. Un prêtre de ce nom, chanoine hebdomadier et secrétaire de l'église de Luçon, né à la Flocellière vers l'an 1600, est auteur de l'Histoire latine des Antiquités de la ville et de l'église de Luçon. Dreux-Duradier prétend que tout est merveilleux dans cet ouvrage en 38 pag. in-4o, que l'on pourrait, à son avis, réduire à trois. Le lecteur désireux de connaître les motifs de la critique du sévère biographe peut consulter le quatrième volume de la Bibliothèque poitevine.

Quoi qu'il en soit, *les Antiquités de la ville de Luçon* furent publiées la première fois en 1656. Gatien Petitjean, imprimeur à Fontenay-le-Comte, en donna dès 1661 une troisième édition, ce qui donnerait lieu de penser que les deux premières avaient été promptement épuisées, et que, dans le bas Poitou, l'ouvrage du chanoine de Luçon était plus estimé qu'à Poitiers.

BOURBEAU. Cette famille poitevine présente cette particularité remarquable, que depuis plusieurs siècles et pendant quatre cents ans ses membres ont rempli successivement à Poitiers, ou dans quelques-unes des villes voisines, les fonctions honorables de notaire.

Bourbeau (P...), l'auteur d'une notice insérée en 1781 dans les Affiches du Poitou (no 50), mentionne un acte de réception d'hommage de la terre de la Touche-Molière, Psse de Vasle, relevant à foi et hommage du château de Boispouvreau, près Sanxais. Au bas de cet acte, qui est sous la date du 13 novembre 1465, on lit : *P. Bourbeau, pour registre.*

Bourbeau (M...). Dans les titres de la ville de Poitiers existait autrefois, sous la cote H. XXXIX, un acte du dernier juillet 1473, qui avait été reçu par M... Bourbeau et J. de St-Verturnien. — Anc. Reg. de la ville.

Selon l'auteur de la notice insérée au no 50 des Affiches du Poitou de 1781, P... Bourbeau, signataire de l'acte d'hommage du 13 novembre 1465, dont il a été ci-dessus parlé, était aïeul de Joseph Bourbeau, qui va suivre. Mais cette énonciation incomplète, dénuée des preuves qui seules peuvent justifier une filiation, ne nous a pas autorisés à l'accepter comme un fait démontré, et nous avons dû faire commencer la filiation suivie, seulement à partir de Joseph dont il va être question.

Filiation suivie.

Ier. — **Bourbeau** (Joseph), Nre à Poitiers, vivait en 1516, et était lui-même, selon les Affiches du Poitou, fils de P... Bourbeau, Nre à Lusignan. Il eut pour fils JEAN, qui suit.

Digitized by Google

IIe. — **Bourbeau** (Jean), Nre à Poitiers, mourut en 1615, comme l'indique une épitaphe qui se lisait sur un placard en pierre incrusté dans un pilier extérieur de l'église de Notre-Dame-la-Grande, du côté du cimetière, et qui y fut placé en 1645 par les soins de JEAN, un de ses enfants, chanoine prébendé de cette église, et curé de St-Étienne. Outre ce fils, il en avait eu un autre portant le même prénom, auquel il avait laissé son étude, et qui suit.

IIIe. — **Bourbeau** (Jean), IIe du nom, suivit la même carrière que son père, et fut après lui notaire et procureur en la ville de Poitiers. Il mourut en 1612, laissant pour fils

IVe. — **Bourbeau** (Hilaire), qui mourut vers 1687. ANTOINE, son fils, lui succéda.

Ve. — **Bourbeau** (Antoine), Nre royal et apostolique, mourut en 1714. Il avait acquis en 1696 la charge de greffier secrétaire en chef de l'hôtel de ville de Poitiers, que ses descendants ont toujours exercée depuis, jusqu'à la suppression de ces fonctions en 1790.

VIe. — **Bourbeau** (Pierre), fils du précédent, exerça après lui les mêmes fonctions. Il mourut en 1751.

VIIe. — **Bourbeau** (Pierre), IIe du nom, fut pourvu, quelque temps avant la mort de son père, des mêmes charges. Il épousa en premières noces Marguerite GAULTIER, et en secondes noces Louise-Henriette THOMAS, dont il n'a point laissé de postérité. Pierre Bourbeau emporta en mourant, le 29 mars 1813, âgé de quatre-vingt-huit ans, l'estime de tous les gens de bien, qu'il avait su conquérir par une probité sévère et par une vie irréprochable. De son premier mariage sont issus : 1° JOSEPH-PIERRE, marié en Angoumois; — 2° PIERRE, qui suivra; — 3° JEANNE-MARGUERITE, mariée à M. Toussaint Boncenne, greffier de la cour criminelle à Poitiers, décédée le 18 mai 1819; — 4° MARIE-ANNE, mariée à Louis Le Roy, avocat et receveur de la municipalité, décédée le 14 octobre 1811; — 5° LOUISE, mariée à N... Vincent.

VIIIe. — **Bourbeau** (Pierre), IIIe du nom, est celui dont les Affiches du Poitou annonçaient en 1777 la réception. Après avoir rempli les fonctions de maire de la ville de Poitiers, il est décédé en l'année 1818 conseiller de préfecture. Il a laissé de Françoise-Catherine VINCENT, sa femme : 1° PIERRE, qui suivra; — 2° LOUIS-CÉLESTIN, qui suivra après son frère; — 3° JOSEPH-PIERRE, qui suivra après ses frères; — 4° ANNE, mariée à Toussaint-Thérèse Arnault-Ménardière, avoué près la cour royale de Poitiers; — 5° JOSÉPHINE, mariée le 27 novembre 1811 à François-Aimé Barbier, imprimeur à Poitiers.

IXe. — **Bourbeau** (Pierre), IVe du nom, succéda à son père; mais il se démit de son étude en 1824. Il a épousé Flavie-Denise BINEAU, dont : 1° FLAVIE, mariée en 1838 à N... Thomas; — 2° ÉLISA, religieuse; — 3° ÉDOUARD, marié en 1838 à N. GIRAUD, dont postérité; — 4 FANNY; — 5° LAURE.

IXe. — **Bourbeau** (Louis-Célestin), fils puîné de Pierre, qui précède, épousa, le 1er septembre 1806, Catherine-Anne-Olivier VAUGELADE, dont : 1° PIERRE-ÉMILE, né en 1807; — 2° LOUISE-EUPHROSINE, née en 1809, épouse de Pierre Lassave; — 3° LOUIS-OLIVIER, qui suit.

Xe. — **Bourbeau** (Louis-Olivier), né en 1811, avocat à la cour royale de Poitiers, a remporté, à l'âge de 30 ans, au concours ouvert à Paris en 1841, la chaire de procédure civile vacante à la faculté de droit de Poitiers par la mort de M. Boncenne. Pour prouver qu'il était digne en tous points de recueillir l'héritage de son ancien maître, il continue l'œuvre que la mort de ce dernier avait laissée inachevée, et le cinquième volume de la *Théorie de la procédure civile*, dû à la plume du jeune professeur, est actuellement sous presse (1844).

M. Olivier Bourbeau a épousé, le 1er septembre 1835, Dlle Louise ARNAULT-MÉNARDIÈRE, dont : 1° JULES OLIVIER; — 2° LOUISE; — 3° LOUIS-ROGER; — 4° JOSEPH-ALBERT.

IXe. — **Bourbeau** (Joseph-Pierre), second frère de Pierre Bourbeau, IVe du nom, a épousé, le 27 juillet 1813, Marthe-Alexandrine ONFROY DE BRÉVILLE, morte le 7 novembre 1814, laissant un fils, BAPTISTE, lieutenant de vaisseau dans la marine royale.

BOURCEAU. Un jurisconsulte de ce nom a publié un petit traité latin sous le titre de *Tractatus ad* § 124 *consuetudinis pictaviensis*; in-12, 1654. Ce livre, qui n'a point une grande importance, n'est mentionné dans aucun ouvrage de bibliographie. Un exemplaire existe dans la *Bibliothèque poitevine*, à Poitiers. — V. l'*Essai sur les jurisc. poitev.*

DOURDONNAYE (DE LA). Quoique cette famille ne soit pas originaire du Poitou, nous ne saurions considérer comme étranger à cette province l'homme qui pendant près de 35 années signala par des services éminents une administration dont le pays conserve avec reconnaissance le touchant souvenir.

Bourdonnaye (Paul-Esprit-Marie DE LA), Chev.,

Digitized by Google

Cte de Blossac, Mqis du Tymeur, conseiller du roi en ses conseils, né à Rennes, fut nommé Intendant de Poitou en 1751. Rempli des intentions les plus pures unies aux vues sages d'un esprit droit et distingué, il se fit remarquer, pendant le long exercice de ses fonctions, par d'heureuses créations, par l'encouragement éclairé qu'il accorda à tout ce qui méritait sa protection, et par une bienfaisance inépuisable. Ce fut à ces qualités que les habitants de Poitiers, de Châtellerault, de Saint-Maixent, de Lusignan, durent les promenades qui rendent encore aujourd'hui son nom si populaire. La cherté des grains augmentait avec la misère; des bras inoccupés ne pouvaient fournir aux familles pauvres des villes et des campagnes le pain de chaque jour: il organisa de vastes chantiers de travail, et prévint de grands malheurs. Un souvenir bien doux se rattache, comme on le voit, au parc magnifique qui s'éleva à Poitiers de 1753 à 1771 sur l'emplacement des Gilliers et de l'ancien cimetière de St-Grégoire. Les vues de M. de Blossac s'étendaient plus loin que la création d'une simple promenade: il voulait renouveler l'aspect entier de la capitale du Poitou par des constructions intelligentes et grandioses qui auraient relié le nouveau parc avec le centre de la cité, où il comptait élever un somptueux palais de l'intendance. Une somme considérable pour cette époque avait été économisée avec soin dans ce but, et permettait d'entrevoir la réalisation prochaine de si nobles espérances, lorsque le réformiste génevois, M. Necker, crut devoir patriotiquement s'emparer de ces épargnes au nom de l'État, qui ne les a jamais rendues, ainsi que cela se pratique et se pratiquera toujours, lorsque le ministre d'un État obéré, trouvant plus facile de prendre que d'emprunter, n'aura qu'à se baisser pour puiser l'or à pleines mains.

Constamment occupé de soulager les classes malheureuses et de protéger les lettres et les sciences, chaud partisan de l'agriculture, dont il encouragea les progrès, M. de Blossac rendit plusieurs ordonnances favorables à ses développements. L'industrie trouva aussi en lui un soutien sûr; il entreprit même à ses frais, en 1781, l'établissement d'une manufacture d'étoffes de coton, qui eut plus de succès qu'une seconde du même genre due au même dévoûment. La culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, que M. Berryer, l'un de ses prédécesseurs, avait introduites à Poitiers, prirent sous M. de Blossac un brillant essor, et les restes de la magnanerie qu'il fit construire près de la rue de la Baume attestent l'importance que l'intendant attachait à l'industrie séricicole, qu'il regardait comme une source d'intarissables richesses pour le pays. Une école gratuite de dessin avait été fondée dans nos murs par Boucher, premier peintre du roi, et par Aujollet Pagès (dont nous possédons une composition qui a un certain mérite); elle fut confirmée le 6 mars 1774 sous le titre d'*Ecole royale académique de peinture et de sculpture*, et M. de Blossac, vice-protecteur de cette institution, dont nous voudrions que l'importance actuelle répondit à la pompe de son titre et de sa fondation, ne cessa de veiller à ses développements. En 1770, le Clain avait débordé et causé d'énormes ravages; par les soins de M. de Blossac et par sa haute influence, de prompts secours furent accordés, les maux furent réparés. Tels étaient les titres de M. de Blossac à l'affection de ses administrés, lorsqu'il leur fut enlevé en 1784 par sa nomination aux fonctions d'intendant de la généralité de Soissons. Les témoignages de sympathie et de regrets ne lui manquèrent pas plus alors qu'ils ne lui firent défaut six ans plus tard dans la nouvelle généralité confiée à ses soins, lorsqu'elle fut menacée de le perdre. Ces sentiments vrais et unanimement professés pour lui prouvent combien en était digne celui qui les provoquait. Nous n'avons aucun renseignement sur la vie de M. de Blossac à dater de cette époque. Il avait épousé Mlle Madeleine-Louise-Charlotte LEPELLETIER DE LA HOUSSAIE, dont il eut quatre fils et quatre filles; l'un des fils épousa, le 5 février 1782, Mlle BERTHIER DE SAUVIGNY, fille de l'intendant de Paris. Décédée le 3 avril 1764, à l'âge de 41 ans, Mme de Blossac fut enterrée dans l'église cathédrale de St-Pierre de Poitiers, d'après le vœu unanime de MM. du chapitre. Ses restes mortels reposent dans la grande nef, à l'entrée du chœur, sous une dalle de marbre où on lit cette inscription presque effacée:

« D. O. M. Ad memoriam clarissimæ D. Dæ Magdalenæ-Ludovicæ-Carolæ Le Pelletier de la Houssaye, » clarissimi DD. Pauli-Spiritûs-Mariæ de la Bourdonnaye, comitis de Blossac, apud Pictones provinciæ » præfecti uxoris dignissimæ et dilectissimæ. A genere » habuit nomen amplissimis muneribus et honoribus » illustratum, à naturâ oris et sermonis dignitatem » morum sanctimoniæ parens: ab institutione artium » multarum excellentiam morum perita, hominum » intelligens judicio perspicax, animo tamen longè » prestantior extitit in exquisitissimâ urbanitate prisci » moris femina, candore, pietate, obsequio, caritate » filiæ, conjugis, matris, nomen sustinuit, vices obiit, » decus obtinuit piæ genitricis pluries orbatæ amor et » solatium: individui conjugis conjux amantissima: » connubio felix, IV filios totidemque filias Deo et » patriæ feliciter educavit. At quæ prima cura fuit » et suprema sanctæ religionis. Fide simplici et incon-

Digitized by Google

» cussâ ; spe humili, ferventi charitate, alumna pissima, cultrix indefessa filia amantissima orationi intenta, sacræ mensæ frequens, ità ad aras affixa, ut extaret spectantibus divinæ presentiæ argumentum. Piis quibuscumque operibus presentià, opibus, exemplo præsidere, hanc sibi præfecti sponsi æmula, præfecturam deputavit. Tot virtutibus tempestivam cœlo funeri immaturam (quanto omnium ordinum luctu et desiderio!) præpropera mors ex oculis abstulit, ex animis auferet neunquam die 3ª aprilis, anno salutis 1764, ætatis ferè 41. Tristes reliquiæ, ut apud requiescerent insignis hujus ecclesiæ cathedralis canonici voto communi petierunt. »

Une plaque de marbre blanc et rouge, décorée d'un écu mutilé, scellée dans le pilier à droite qui précède le chœur, porte l'inscription suivante :

« Uxori dilectissimæ et clarissimæ Magdalenæ-Ludovicæ-Carolæ Le Pelletier de la Houssaye, cui minima laus, nobilitas gentis variis honoribus et muneribus decoratæ, formâ, fide, pietate constanti, indefessâ charitate magis spectandæ, animi simul et ingenii dotibus ornatæ ; parentibus, sponso, liberis nec non civibus charissimæ variis piè et gloriosè brevioris (heu, nimium!) vitæ muneribus functæ; Paulus-Spiritus-Maria de la Bourdonnaye, comes de Blossac, hujus provinciæ præfectus, conjux mœstissimus hoc dilectionis, dolorisque, posuit monumentum. Obiit 3 april. 1764, annos ferè 41 nata. De profundis. »

La mémoire de l'homme de bien dont nous venons de rappeler l'administration si utile aux Poitevins mériterait, ce nous semble, d'être honorée dans la cité qui lui doit tant d'améliorations, par quelque monument spécial. Ce n'est pas assez, à notre avis, d'une délibération de MM. du corps de ville, qui ne fit, en attribuant au parc des Gilliers le nom et les armes de celui qui l'avait créé, qu'accomplir un acte de stricte justice et de rigoureuse nécessité. D'ailleurs cet acte a perdu beaucoup de son mérite depuis qu'on l'a vu si souvent s'appliquer à récompenser d'heureuses spéculations décorées du beau nom de patriotisme.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA BOURDONNAYE porte « de gueules à trois bourdons d'argent. »

BOURGNON (aujourd'hui Bourgnon de Layre). Cette famille, d'origine poitevine, a fourni plusieurs membres à l'Église, à la magistrature, à l'armée, et a été pourvue, pendant plusieurs générations successives, de la charge de lieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts du Poitou.

L'article qui la concerne a été rédigé : 1° sur des preuves et notes domestiques qui nous ont été produites avec les contrats par M. le baron Bourgnon de Layre, conseiller à la cour royale de Poitiers ; 2° sur les notes personnelles de M. Filleau.

Des renseignements traditionnels se trouvaient, dit-on, annotés sur un ancien registre terrier contenant l'état des feux du village de Layre qui ressortissaient au four banal de cette Sgrie, possédée depuis longtemps par la famille Bourgnon. — Ce registre a disparu en 1793 avec les titres qui constataient les droits de cette Sgrie. Suivant ce livre terrier, le plus ancien membre de cette famille sur lequel on avait conservé quelques renseignements aurait vécu à la fin du XV^e^ siècle, et aurait fait partie des expéditions qui nous valurent la conquête de Naples sous Charles VIII. Il aurait eu un fils du nom de Louis-Elzéard, qui aurait servi sous François I^er^ dans les guerres d'Italie, et habité près de Champdeniers, Psse de la Chapelle-aux-Lys, vers 1550, où il se serait qualifié Éc., Sgr de la Tour-de-Layre, arrière-fief relevant du château de Thouars, Psse de Pas-de-Jeu.

Ces notes, fort incomplètes, ne sauraient suffire pour justifier les faits qu'elles constatent. Nous ne pouvons donc les admettre que comme de simples mentions sur lesquelles il ne nous est pas permis d'asseoir la base de la filiation suivie, qui ne commence dès lors qu'à partir de Thomas Bourgnon. C'est en effet à dater de lui seulement que l'on a des indications positives résultant d'actes de famille, partages, contrats de mariage, diplômes, lettres de service, registres de paroisses, dont plusieurs étaient mentionnés dans les documents personnellement recueillis par M. Filleau, ou qui nous avaient été communiqués.

Filiation suivie.

I^er^. — **Bourgnon** (Thomas), Sgr du Rouillon, de la Tour-de-Layre, etc., dit petit-fils de Louis-Elzéard, naquit en 1570 (on ne sait rien sur son père). Il jouissait d'une assez grosse fortune, et vivait noblement dans la Psse de la Chapelle-au-Lys. Il eut de Marie MICHAUD, sa femme, quatre enfants, qui se partagèrent ses biens par acte reçu le 9 octobre 1636 par Penevot, Nre à Poitiers. Ces quatre enfants étaient : 1° JEAN, qui entra dans les ordres et fut curé de Javarzay. Par son testament du 15 juin 1648, fait à Javarzay, il donna la plus grande partie de ses biens aux enfants de Jacques, son frère, et à MARIE, sa nièce, fille de Pierre : le surplus fut donné à son église ; — 2° JACQUES, qui suit ; — 3° NICOLAS, avocat au présidial de Poitiers, résidait à la Chapelle-au-Lys, dans la maison paternelle ; — 4° PIERRE, Sr des Nouhes ou de la Noue, résidant également à la Chapelle-au-Lys. On n'a pas de renseignements sur la postérité de ces deux derniers.

Digitized by Google

IIe. — **Bourgnon** (Jacques) s'était établi à Poitiers, où il avait épousé Dlle Jacquette D'OZON. Celle-ci, étant devenue veuve, fit son testament le 7 août 1654, reçu Marrot et Bourbeau, Nres à Poitiers. On voit par cet acte qu'elle avait eu de son mariage cinq enfants : 1° JEAN, qui suit ; — 2° JACQUES, avocat au présidial de Poitiers ; — 3° RENÉ, Sr de la Noue ; — 4° PIERRE ; — 5° ISABELLE, tous les trois sans postérité connue.

Une tradition de famille porte que les deux derniers, ayant adopté les principes de la religion prétendue réformée, passèrent en Allemagne, et qu'on n'a jamais eu de leurs nouvelles.

IIIe. — **Bourgnon** (Jean) épousa Suzanne NICOLLAS, fille de feu Jean, Nre et bourgeois de la maison commune de Poitiers, et d'Hilaire Barbarin. Du contrat de ce mariage, reçu le 9 janvier 1663 par Marrot et Hersant, Nres à Poitiers, il résulte que le père et la mère de Jean étaient morts alors, et que le mariage fut fait de l'avis et du consentement de Jacques Bourgnon et de Pierre Bourgnon de la Noue, frères du marié.

Jean eut neuf enfants de Suzanne Nicollas, savoir : 1° JACQUES, qui se fit moine feuillant, et devint prieur du couvent de Poitiers ; — 2° FLORENT, qui fut prieur des carmes de la même ville : la famille possède les portraits de Jacques et de Florent, faits à Paris en 1696 et 1698 ; — 3° JEAN, qui fut missionnaire à la Chine, et devint plus tard supérieur des Missions étrangères à Paris : il en est parlé dans les *Lettres édifiantes* ; — 4° LOUIS, prêtre, chanoine de Ste-Radégonde à Poitiers, qui fonda dans cette église, par son testament, une messe de dix heures pour tous les dimanches et fêtes de l'année ; — 5° FRANÇOIS, qui suit ; — 6° MARGUERITE, religieuse, dame de chœur à l'abbaye royale de Ste-Croix de Poitiers ; — 7° ANNE-THÉRÈSE, qui épousa François Drouyneau de Brye, Éc., Sgr de Brye, conseiller du roi, prévôt principal de la duché-pairie de Thouars et pays de bas Poitou ; — 8° MARIE-SUZANNE, qui épousa Jean-René Souchay, bourgeois de la maison commune et hôtel de ville de Poitiers ; — 9° RADÉGONDE, qui se maria avec Claude Bardeau de Clairé, conseiller du roi, receveur des décimes de l'évêché de Poitiers.

Les diverses indications concernant ces derniers résultent : 1° d'une donation du 15 février 1700, faite par Jean Bourgnon à son fils Louis, chanoine, de certains biens-fonds situés à Smarve, ladite donation reçue par Cailler et Darbez, Nres à Poitiers ; 2° du testament de Jean et Suzanne Nicollas, sa femme, reçu par Cailler le 6 janvier 1683 ; 3° d'un autre testament olographe de Jean Bourgnon du 8 mai 1714 ; 4° d'un partage sous seings privés, fait le 7 juillet 1717, de la succession dudit Jean, par ceux de ses enfants qui existaient alors et étaient habiles à lui succéder.

Jean Bourgnon avait épousé en secondes noces, par contrat reçu Lelet, Nre à Poitiers, le 29 mars 1684, Madeleine DE LA PIERRE D'OZON, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut en 1717, âgé de près de quatre-vingts ans, et fut inhumé dans l'église des carmes de Poitiers à côté de Suzanne Nicollas, sa première épouse, conformément aux intentions manifestées dans le testament de 1683, par lequel les deux époux avaient fait une fondation à cet effet.

IVe. — **Bourgnon** (François), qualifié dans des contrats Éc., Sgr de la Tour-de-Layre, de la Touche, etc., naquit en 1674. Il réunit presque toute la fortune de la famille, ses frères étant tous entrés en religion, et ses sœurs n'ayant eu que des légitimes. Il fut pourvu de la charge de conseiller du roi et son lieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Poitou à Poitiers, à la suite de M. Dandenac, Éc., Sr de la Génorais, par lettres du roi du 8 août 1700, dûment enregistrées au parlement de Paris, où il fut admis au serment le 26 août de la même année. Après trente-quatre années de services, il obtint des lettres d'honneur en faisant passer son office à son fils aîné.

En mars 1704, François Bourgnon épousa Dlle Marie-Thérèse ORRÉ, fille d'Annibal, conseiller du roi et son procureur à l'Élec. de Thouars, et d'Élisabeth Hersant. Le contrat fut reçu le 3 février 1704 par Caffin, Nre à Thouars. François décéda à Poitiers, âgé de plus de soixante-douze ans, et fut inhumé dans l'église Ste-Opportune. De son mariage sont issus : 1° ANGÉLIQUE-ELZÉARD, dont l'article suit ; — 2° JEAN-ANNIBAL, prêtre, curé de Marne ; — 3° RADÉGONDE-THÉRÈSE, qui épousa N. Baudy, procureur du roi à Châtellerault.

Ve. — **Bourgnon** (Angélique-Elzéard), né le 11 mars 1705 à Poitiers, qualifié dans les contrats Éc., Sgr des terres, fiefs et seigneuries de la Tour-de-Layre, des Petits-Peux, de Liaigues *alias* Tricon, de la Bizonnière et autres lieux, succéda à son père comme conseiller du roi, lieutenant des eaux et forêts à Poitiers, par lettres de provision du 31 décembre 1734, et prêta serment à la table de marbre du parlement de Paris le 12 janvier 1735. Il exerça cette charge pendant plus de trente-trois années, et la transmit à son fils aîné en obtenant pour lui-même des lettres d'honoraire. Angélique-Elzéard mourut à Poitiers le 30 juin 1780, âgé de plus de soixante-quinze ans.

Il avait épousé en 1743 Dlle Marie-Catherine

Digitized by Google

Boisdin, et de ce mariage étaient issus seize enfants, dont huit moururent en bas âge; les autres étaient: 1° Jean-Elzéard, dont l'article suit; — 2° Louis-Elzéard, Sr de la Basinière, qui entra dans les ordres et devint curé d'Ayron, près Poitiers. Il fut déporté en Espagne en 1793 comme prêtre réfractaire et non assermenté; il est décédé dans sa cure d'Ayron en 1827; — 3° Louis-Elzéard, Sr de la Tousche, épousa Marie Amiet. Ils étaient décédés tous les deux en 1829, laissant un fils, Francklin-Elzéard, décédé lui-même sans postérité, en 1842, dans le 19e régiment d'infanterie, où il était capitaine; — 4° Marianne, religieuse, dame de chœur à l'abbaye royale de Ste-Croix de Poitiers; — 5° Victoire, religieuse à l'abbaye de la Trinité, à Poitiers; — 6° Julie, qui épousa M. Drouyneau de Brye, ingénieur des ponts et chaussées, son cousin germain; — 7° Thérèse, mariée avec M. Louis Foureau de Beauregard, notaire et contrôleur des cotes et de l'enregistrement; — 8° Félicité, épouse de M. Marquet-Jarrye, avocat.

Nota. Ce qui précède résulte des lettres patentes sus-mentionnées, de divers partages faits en famille, de plusieurs actes de l'état civil, et d'un acte de notoriété du 2 mai 1776, reçu Arrivé et Romanet, Nres à Poitiers, constatant que Mess. Angélique-Elzéard avait toujours joui, à la suite de ses auteurs, des titres et qualités ci-dessus référés et des priviléges y attachés.

VIe. — **Bourgnon** (Jean-Elzéard), né en 1744, prenait les mêmes titres que son père; il fut pourvu de la lieutenance des eaux et forêts de Poitiers par lettres royaux du 15 juin 1768, et prêta serment au parlement de Paris le 22 du même mois; il obtint, le 20 juillet 1785, le titre de lieutenant honoraire, par lettres enregistrées le 3 septembre suivant. Il avait résigné son office, n'ayant pas alors de fils qui pût lui succéder. En 1779, il avait été nommé lieutenant de louveterie, officier des chasses du roi en la duché-pairie de Thouars; depuis lors il a fait partie du corps municipal de Poitiers. Il est mort le 1er novembre 1831, à l'âge de 87 ans, à Villiers, près Vouillé.

Jean-Elzéard avait épousé, le 10 août 1773, Dlle Marie-Madeleine Babinet, fille de Michel, échevin du corps de ville de Poitiers, et de Marie-Catherine Faulcon. De ce mariage sont issus six enfants, dont trois morts en bas âge: 1° Armand-Elzéard, qui suivra; — 2° Marie-Hortense, née en 1774, non mariée; — 3° Marie-Mélanie, née en 1775, décédée religieuse au couvent de la Visitation à Poitiers, en 1816.

VIIe. — **Bourgnon** (Armand-Elzéard), Chev., baron Bourgnon de Layre, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de St-Louis, naquit à Poitiers le 7 juillet 1786. Après des études faites tant à Poitiers qu'à Paris, il fut admis au concours à l'école militaire de Fontainebleau, sous le consulat, en l'an XI. Nommé sous-lieutenant le 20 frimaire an XII dans le 26e régiment d'infanterie légère, il fit successivement et avec distinction la plupart des campagnes de la grande-armée en Allemagne, Autriche, Prusse et Pologne. Après avoir reçu quatre blessures, dont deux à la bataille d'Austerlitz, il quitta le service le 4 mars 1810 avec une pension; quoique âgé de 23 ans seulement, il était déjà parvenu au grade de chef de bataillon, et décoré de la Légion-d'Honneur depuis le 1er octobre 1807.

Entré alors dans la carrière des emplois civils, il fut appelé successivement, le 1er août 1810, aux fonctions d'auditeur au conseil d'Etat, et le 14 janvier 1811, à celles de sous-préfet à Poitiers, qu'il remplit jusqu'au mois d'août 1815.

Il avait été créé chevalier par lettres patentes du 19 janvier 1811, transcrites sur les registres du sénat le 28 du même mois, et registrées au conseil du sceau des titres, R., ch. 3, f° 216.

En 1817 et le 26 avril, il fut installé en qualité de conseiller auditeur à la cour royale de Poitiers; substitut du procureur général le 4 janvier 1819, nommé aux mêmes fonctions à la cour royale de Nimes le 13 janvier 1829, conseiller à la cour royale d'Orléans le 22 juillet même année, il est rentré comme conseiller à la cour royale de Poitiers le 8 novembre 1831. Il a été élu membre du conseil général du département de la Vienne et du conseil municipal de Poitiers en 1843; il est membre de la Société académique de Poitiers, de celle des antiquaires de l'Ouest et d'autres sociétés savantes, et plusieurs de ses mémoires ont été insérés dans les publications des deux premières.

Le roi Louis XVIII avait conféré, le 30 janvier 1815, à M. Bourgnon, le grade d'officier de la Légion-d'Honneur; par lettres patentes du 7 mars de la même année, le même souverain l'éleva au rang héréditaire de baron: « *Pour lui donner une marque de notre satisfaction et récompenser ses honorables services*, » portent ces lettres patentes, enregistrées à la cour royale de Poitiers le 18 août 1815.

Une ordonnance royale du 23 septembre 1815 l'autorisa, en outre, à joindre à son nom celui de *de Layre*, « *d'une propriété possédée depuis longtemps par sa famille.* » Une autre ordonnance du 2 avril 1817 le nomma chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

Le 5 juillet 1813, il avait épousé Dlle Apollonie-

Digitized by Google

Jeanne-Amélie SARTELON, fille de M. le baron Sartelon, député, commissaire ordonnateur en chef des armées, secrétaire général du ministère de la guerre, etc., et de dame Alix-Sophie de Roux de Sainte-Croix, des Mqis de Sainte-Croix de Provence; le contrat de mariage reçu les 3, 4 et 5 juin 1814, par Duchêne, Nre à Paris. De ce mariage sont issus : 1° MARIE-SOPHIE-BATILDE, née à Paris en septembre 1814, décédée à Poitiers le 14 septembre 1829 ; — 2° ANTONIN-ARMAND-ELZÉARD, né à Poitiers le 26 mai 1819; — 3° ARMAND-EDMOND-ELZÉARD, né à Poitiers le 12 février 1832.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BOURGNON portait « d'argent à un verveux de gueules, dans lequel » entre un poisson de même, accompagné de trois » roses de gueules feuillées et soutenues de même, » posées 2 et 1. » Les lettres patentes du 7 mars 1815 y ont ajouté « le chef de gueules chargé à dextre » d'une épée d'argent montée d'or mise en pal, et à » senestre d'un croissant aussi d'argent, l'écu tim- » bré d'une couronne de baron. »

BOURSAULT. Un poëte de ce nom, PIERRE-FLAMIN, naquit à Loudun vers 1500. Il annonça dès sa jeunesse de grands talents pour la poésie latine et française, et son génie poétique fut célébré par plusieurs de ses confrères, et d'abord par Macrin, qui épousa ensuite GUILLONNE Boursault, sœur de son héros, qu'il a rendue célèbre sous le nom de la belle Gelonis. Il disait de lui qu'on trouvait dans ses discours une finesse et une délicatesse si naturelles, que l'on penserait, s'il n'était pas né Poitevin, « *Pictonum tellus nisi te tulisset*, » qu'il serait issu de la race de Pindare, ou plutôt de celle d'Orphée. Un poëte qui adressait à Macrin des vers contenant l'éloge de Gelonis (Guillonne Boursault, sa femme) nous apprend qu'elle-même réussissait dans la poésie. Dans une autre pièce de vers, Jacques Goupil, en parlant de la mort de Flamin Boursault, qui avait précédé de quelque temps celle de sa sœur, dit qu'elle a voulu le rejoindre pour jouir de la douceur de ses chants. Un autre enfant d'Apollon place Flamin Boursault dans les Champs Elysées entouré de tous les poëtes, et Gelonis de toutes les femmes qui se sont illustrées dans ce genre. D'après ces témoignages contemporains qui sont, il est vrai, des témoignages de poëtes, nous sommes autorisés à mettre le frère et la sœur au nombre des talents qui ont honoré le Poitou.

BOUSSAY (DE). Cette noble et ancienne maison, originaire du pays thouarçais, est du nombre de celles qui sont aujourd'hui éteintes.

Boussay (Pierre et Jacques DE), Ec., furent sommés, d'après l'ordonnance des commissaires, de fournir avec Guillaume Barret et Jean Robin, aussi écuyers, un homme d'armes complet. D'après un traité passé à Thouars le 15 août de la même année, Pierre de Boussay se chargea de faire ce service, et par conséquent de faire montre au pays de Normandie, moyennant les conditions qui sont rapportées dans cet acte. Pierre eut entre autres enfants un fils, JEAN, dont il sera parlé ci-après.

Boussay (Jacques DE), Ec., frère puîné de Pierre, dont il a été question à l'article précédent, rendit aveu au Vte de Thouars, le 11 septembre 1470, pour une borderie Psse de Coulonges.

Boussay (Jean DE), Ec., prenait la qualité de fils aîné et principal héritier de feu Pierre Boussay, son père, dans un aveu au Vte de Thouars pour son hôtel de Boussay, le 23 juin 1476. Il en rendit un autre à ce même Sgr le 23 juin 1494. Il avait précédemment servi comme archer en 1471.

Boussay (Nault DE), Ec., que nous présumons fils de Jacques, rendit aussi aveu au Vte de Thouars, pour une borderie, le 9 août 1494.

Boussay ou **Boussaye** (Jeanne DE) avait épousé Jean de la Fousse, Ec., Sgr de la Chauvinière ; ils vivaient au mois de février 1495. — Ext. des titres de l'abbaye de Ste-Croix.

Boussay (Jean DE), Sgr de la Tour-de-Charrais, près Etable, servait comme arbalétrier au ban des nobles du Poitou de 1533.

Boussay (Bonaventure DE), Ec., rendit, le 27 mai 1544, un premier aveu au Sgr de Thouars, et un autre du fief de Boussay au même Sgr, le 12 juin 1583. Il possédait au mois de juin 1568 des propriétés dans la mouvance de la Forêt-sur-Sèvre.

Boussay (Charlotte DE) était, vers 1550, mariée à Barthélemi Aubert, Sgr d'Avanton, président au présidial de Poitiers.

Boussay (Jacquette DE), dame du Breuil-de-Luché, vivait au milieu du XVI^e^ siècle, et n'existait plus le 2 juillet 1577.

Boussay (Charles DE), Sgr de la Fretière, demeurant Psse de St-Vincent-sur-Craon, Elec. des Sables, est inscrit dans la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou confirmés dans leurs titres.

Nous avons extrait les renseignements qui suivent d'un manuscrit intitulé Registre du grand prieuré d'Aquitaine, qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal de Paris.

Filiation suivie.

I^er^. — **Boussay** (Jean DE) épousa Jeanne DE VILLIERS, dont il eut

Digitized by Google

IIe.— **Boussay** (Abel DE) eut de Dlle Colette CATMEL DE CHARRAIS, son épouse,

IIIe.— **Boussay** (Louis DE), Ec., Sgr de Charrais, qui se maria à Dlle Laurence GRIMAULT, dont:

IVe.— **Boussay** (Jacques DE), Ec., Sgr de la Tour, qui épousa Dlle Françoise DE COUHÉ, dont :

Ve.— **Boussay** (Annibal DE), Ec., Sgr de la Tour-de-Charrais, qui épousa Catherine GOURBELIER, fille de François, Ec., Sgr de la Salle, et de Françoise Béry, dont : 1° FRANÇOIS,— 2° RENÉE, qui épousa, par contrat du 20 avril 1578, Jean Amaury, Éc., Sgr de Migaudon; elle existait lors des partages faits entre ses petits-enfants le 22 septembre 1619.

VIe.— **Boussay** (François), Ec., Sgr de la Tour-de-Charrais, du Fort, etc., épousa Dlle Louise DE LA BODINIÈRE, fille de René, Ec., Sgr dudit lieu, et de Anne de la Barre, dont, entre autres enfants, PIERRE, reçu chevalier de Malte le 11 août 1607.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BOUSSAY DE LA TOUR portait « de sable au lion couronné d'or, armé » et lampassé de gueules. »

BOUSSEAU. Un personnage de ce nom, JACQUES Bousseau, né en 1681 à Chavaigne (Poitou), se livra de bonne heure à l'étude de la sculpture sous Nicolas Coustou, et profita des leçons de ce maître habile au point d'être reçu à l'Académie, où il obtint le grade de professeur. Parmi ses œuvres on remarquait *Ulysse tendant son arc; St Maurice* et *St Louis*, placés dans une chapelle de l'église Notre-Dame; *J.-C. donnant les clefs à St Pierre* (bas-relief); le *mausolée du cardinal Dubois*, dans l'exécution duquel on conçoit aisément que l'artiste n'ait pas été parfaitement inspiré; une *statue de la Religion*, et le grand autel de la cathédrale de Rouen, représentant *l'ancienne loi accomplie par l'établissement de la nouvelle.* Il mérita d'être appelé aux fonctions de sculpteur en chef de Philippe V, roi d'Espagne, qu'il accompagna dans son royaume. Bousseau remplit avec distinction la charge honorable qui lui avait été confiée, et mourut à Madrid en 1740, à l'âge de 59 ans.

Bousseau (N.) de St-Philbert a joué un rôle assez important dans les guerres de la Vendée. Il fut longtemps chargé de la partie des vivres et des subsistances à l'armée de Charette. Ceux qui ont écrit sur cette époque mémorable disent qu'il avait été un des instigateurs pour engager les Vendéens à la paix, et il est certain qu'il fut un des plénipotentiaires de Charette aux conférences de la Jaunaye, ce qui témoigne d'une confiance honorable pour lui.

BOUTHET. Cette famille ancienne, quoique nos renseignements ne précèdent pas le milieu du XVIIe siècle, a possédé depuis une époque fort reculée la terre de Montfrault, qui a donné son nom à l'une de ses nombreuses branches. Plusieurs de ses membres ont rempli des fonctions municipales à Poitiers et dans d'autres villes du Poitou, avant l'époque à laquelle commence la filiation que nous avons établie sur contrats notariés et pièces toutes authentiques communiquées par MM. de Béchillon, de Chièvres et Venault, alliés à cette famille.

Filiation suivie.

§ Ier.—**BOUTHET**, 1re BRANCHE DE MONTFRAULT.

Ier.— **Bouthet** (René), qualifié Sgr de Montfrault dans un acte du 9 octobre 1672, signé Chabot et Fregeault, Nres du Mqisat de Couhé-Vérac, Elu en l'Election de Poitiers le 6 décembre 1688, après avoir été sénéchal des châtellenies de Montreuil-Bonnin et de Latillé, suivit comme ses ancêtres la religion réformée; mais il y renonça par la suite, car il figure sur la liste des nouveaux convertis de la généralité de Poitiers imprimée vers 1682. Il résulte de l'acte du 9 octobre 1672 déjà cité, que René Bouthet était alors veuf de Dlle Anne INGRAND, et qu'il était père et loyal administrateur des enfants issus de son premier mariage, et par conséquent alors remarié. Suivant des titres fort nombreux, René Bouthet de Montfrault avait épousé en secondes noces Françoise PAIN, et ils étaient décédés l'un et l'autre avant le 20 octobre 1714 laissant six enfants, savoir: 1° JACQUES, qui suit;— 2° ISAAC, qui formera la 1re branche du Rivault, rapportée au § II.

3° LOUIS, Sgr du Chennevert.—Une tradition de famille disait que, ne voulant point abjurer le protestantisme, il s'était, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, réfugié en pays étranger, où ses services militaires l'avaient fait parvenir au grade éminent de feld-maréchal. Cette tradition était justifiée par l'existence d'un portrait à l'huile (que possède actuellement M. de Chièvres), dans lequel Louis Bouthet était représenté à cheval, tenant son épée à la main, et décoré du collier et de la plaque d'un ordre militaire étranger. L'inscription *Louis Bouthet, feld-marschal*, ne permettait aucun doute sur l'identité, que confirmait encore un portrait de femme portant ces mots: *Marie de Conty, épouse de Louis Bouthet.* Muni de ces seules données, nous nous sommes adressé à LL. EE. MM. les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche; et il est résulté d'une correspondance dont

Digitized by Google

nous ne saurions être trop reconnaissants, des renseignements positifs. Ils ont été transmis par le conseil aulique impérial et royal de guerre d'Autriche. En voici le résumé; il rétablit la filiation de cette branche:

RODOLPHE, baron de Montfrault, ancien commandant de la forteresse à Venise et général d'artillerie, mort à Gratz (Styrie) le 13 mai 1808, s'est marié deux fois: 1° à N.....; — 2° à dame Marie, baronne DE WALWASOR (veuve en premières noces du baron de Brabek), dont il a laissé une fille, ÉLISE, mariée: 1° au lieutenant feld-maréchal, baron de Nittrowski, et 2° au Cte de Scarampi; elle est désignée sur l'Almanach de la cour et de l'État comme dame d'honneur de l'ordre de l'Étoile, et veuve d'un chambellan impérial et royal, et paraît attachée à la cour de S. M. madame l'archiduchesse, duchesse de Parme.

Rodolphe de Montfrault avait en outre une sœur, MARIE-ANNE, qui, d'après la communication du registre de *l'ordinatiat* de l'archevêché de Gratz, a vécu en pension au couvent des Ursulines de Gratz depuis le 1er avril 1807, et y est morte le 28 octobre 1809, âgée de 80 ans. Mme de Scarampi représente donc la 2e branche de Montfrault.

Les lignes précédentes prouveront sans doute que nous ne reculons devant aucun sacrifice pour remplir dignement, dans l'intérêt des familles autant que dans l'intérêt de notre œuvre, la tâche difficile que nous nous sommes imposée.

— 4° FRANÇOIS-ROMAIN, Sgr de Bourdeverre, mort en 1780, sans laisser d'enfants de son mariage avec Françoise DE LEZAY, qu'il avait épousée au mois de juin 1715, et en faveur de laquelle il avait fait un testament le 2 mars 1717; — 5° JEAN, qui formera la branche de la Richardière, rapportée au § III; — 6° MARIE-ANNE, épouse de Pierre-Albert Venault, Sgr des Feolles, conseiller, avocat et procureur du roi au siége royal de Lusignan.

Après le décès de René Bouthet et de Françoise Pain, leurs enfants partagèrent, par acte sous signatures privées en date du 20 octobre 1714, la succession de leurs auteurs. Louis, Sr du Chennevert, alors émigré protestant, comme nous l'avons dit, ne fut point compris dans ce partage, ni dans celui qui eut lieu entre ses frères le 8 juillet 1730, au sujet de la succession de François-Romain, leur quatrième frère; mais plus tard, ayant fait une courte apparition en France, sept ans après la mort de François-Romain, il provoqua un nouveau partage de cette succession, qui eut lieu par acte du 10 mars 1737, et sur sa demande sa portion lui fut payée en *numéraire*.

IIe. — **Bouthet** (Jacques), Sgr de Montfrault, épousa: 1o par contrat du 6 septembre 1701, Dlle Anne PENIFAURE, fille de Guillen Penifaure et de Suzanne Lachaumette, décédée en octobre 1748; 2° en 1749, Dlle N... CODET. Il mourut le 17 mars 1752, laissant du premier lit quatre enfants: 1° JEAN, qui suit; — 2° FRANÇOIS-ROMAIN, qui formera la IIe branche du Rivault, rapportée au § IV; — 3o MARIE, mariée le 22 novembre 1732 avec Étienne Barbarin; — 4° autre MARIE, mariée en 1725 à M. Hérault de la Grézille.

IIIe. — **Bouthet** (Jean), Sgr de Montfrault, épousa: 1° le même jour que sa sœur Marie, c'est-à-dire le 22 novembre 1732, Dlle Geneviéve BARBARIN, sœur d'Étienne Barbarin, époux de sa sœur; 2° le 16 juillet 1741, Dlle N... Du premier lit il eut deux fils: 1° JACQUES; — 2° FRANÇOIS-ROMAIN de la Vigerie, Sgr de Vayre, né en 1736, dont nous ignorons le sort.

IVe. — **Bouthet** (Jacques), Sgr de Montfrault, lieutenant particulier au siége royal de Lusignan, et subdélégué de l'intendant du Poitou, n'eut que deux filles: 1° THÉRÈSE, morte célibataire; — 2° N... dite Mademoiselle de Salvert, mariée à N... de Conty.

§ II. — BOUTHET, PREMIÈRE BRANCHE DU RIVAULT.

La filiation directe de cette branche a été prise sur les registres de l'état civil de la ville de Mirebeau.

IIe. — **Bouthet** (Isaac), 2e fils de René Bouthet de Montfrault et de Françoise Pain, rapportés au Ier degré du § Ier, conseiller du roi, Elu en l'Élec. de Poitiers en mars 1709, Sr du Rivault et du Palais, avait acheté cette dernière propriété, par acte du 15 janvier 1723, de M. René-Charles d'Escoubleau, Mqis de Sourdis. Il épousa, par contrat du 3 avril 1709, Marie-Anne JOUSSANT, et fut doté par ce contrat de la charge d'Elu en l'Élec. de Poitiers, que son père occupait avant lui, et dont il se dessaisit en sa faveur sur une estimation de 13,000 liv. Du mariage d'Isaac Bouthet avec Marie Joussant sont issus: 1° ISAAC-LOUIS, qui suit; — 2° MARIE-LOUISE, épouse de M. Joseph-Marie-Charles Venault de Bourleuf, conseiller en la sénéchaussée présidiale de Poitiers; — 3° FRANÇOISE, mariée à M. Pierre Babinet, Ec., Sgr de Chaumes, décédée sans enfants vers 1809, époque à laquelle ses neveux partagent sa succession.

IIIe. — **Bouthet** (Isaac-Louis), Sr de Chassigny, avocat en parlement, et président du grenier à sel de la ville de Mirebeau, épousa dame Geneviéve LAMBERT, fille de feu François, conseiller du roi et président du grenier à sel de Loudun, dont il eut: 1° EULALIE, — 2° LOUIS-FRANÇOIS, morts célibataires; — 3° VINCENT, qui suivra; — 4° ALEXANDRE-

Digitized by Google

François, époux de N... Calmeil, dont Geneviève, épouse de N... Lherbon, Delphin, tous les deux sans enfants, Alexandre, marié à Emilie Demarsais, dont quatre enfants ; — 5° Charles-François, marié à N... Bouet, dont Brigitte, épouse de Georges Arnaut de la Gaselllerie, Adèle, mariée à N... Morin de Boismorin, Clémentine, mariée à N... Decondé; — 6° Julienne-Urbaine, épouse d'Urbain Demarsais.

IVe. — **Bouthet** (Vincent), avocat en parlement, président du grenier à sel de Mirebeau, épousa Dlle Louise David de la Richardière, dont : 1° Marie-Louise-Julienne, mariée en 1803 avec M. Martin de Veilchèze de la Melotière; — 2° Edouard, qui suit.

Ve. — **Bouthet** (Edouard), né le 6 septembre 1796, a épousé le 24 janvier 1824 Dlle Louise-Félicité Baguenard, fille d'André-Casimir et de Marie-Rose Rampillon, dont : 1° Emile, né le 3 janvier 1825; — 2° Daniel, né le 15 octobre 1827 ; — 3° Edouard, né le 26 janvier 1833.

§ III. — Bouthet, branche de la Richardière.

IIe. — **Bouthet** (Jean), Sr de la Richardière, cinquième fils de René Bouthet, Sgr de Montfrault, et de Françoise Pain, rapportés au Ier degré du § Ier, était mineur émancipé au mois de juin 1714, et figura, sous l'assistance de Me Marot, avocat au présidial de Poitiers, son curateur, dans le partage qui fut fait entre ses frères et lui des biens de leur auteur commun. Il était en 1730 lieutenant général de police à Lusignan.

Il eut, d'après les notes qui nous ont été communiquées par M. de Chièvres, quatre enfants : 1° N..., curé de St-Leu à Paris, connu sous le nom de l'abbé de la Richardière, et qui mérita par ses talents d'être appelé à remplir les fonctions d'aumônier auprès du roi Louis XV ; — 2° N..., curé de Rohan-Rohan ; — 3° N..., qui suit ; — 4° Barnabé de la Bessonnerie, né en 1730, maire de Lusignan, fut du nombre de ceux qui furent envoyés à l'assemblée tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux. Il est mort célibataire en 1819, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

IIIe. — **Bouthet** (N...), Sr de la Georginière, époux de N... Mathé, fille de N... Mathé et de Dme N... Nivard, eut de son mariage cinq enfants : 1° Amand, né en 1759; — 2° Victor-Jérémie, qui suit; — 3° Pierre, Sr des Genetières, né en 1768, marié avec Dlle N... Gerbier, décédée en 1837, dont trois fils ; — 4° Julie, née en 1763, mariée en 1783 à Florimond, Chev. de la Chenaye, mort en 1785, décédée elle-même en 1821 ; — 5° Louise-Julie, née en mars 1772, mariée le 13 août 1796 à Charles-Honoré de Veilchèze de la Mardière, décédée le 27 juillet 1837.

IVe. — **Bouthet** (Victor-Jérémie), Sr de la Richardière, né en 1760, épousa Thérèse Ingrand, décédée en mai 1835, et mourut lui-même en 1838, laissant trois enfants : 1° N..., né en 1787, marié en 1839 à N... Taffet; — 2° Thérèse, née en 1790, épouse de N... Aigron ; — 3° Julie, née en 1792, mariée en 1820 à François-Louis Savin.

§ IV. — Bouthet, IIe branche du Rivault.

IIIe. — **Bouthet** (François-Romain), deuxième fils de Jacques Bouthet, Sgr de Montfrault, et d'Anne Penifaure, rapportés au IIe degré du § Ier, Sr du Rivault, conseiller du roi, maire de la ville de Charroux, épousa, par contrat du 7 septembre 1738, reçu Machet, Nre à Charroux, Dlle Anne Pascault, fille de feu Antoine Pascault, Sr du Buissonnet, capitaine de milice. Il mourut en mars 1773, et sa femme en mai 1782. De leur mariage étaient nés douze enfants, savoir : 1° François-Prosper, né le 4 février 1745 ; — 2° Suzanne, née le 13 octobre 1746 ; — 3° Marie-Anne-Thérèse, née le 2 novembre 1748 ; — 4° Anne-Agnès, née le 22 mars 1751 ; — 5° Jacques-Louis, né le 2 juillet 1752 ; — 6° Jean-Baptiste, né le 11 janvier 1754, a été longtemps maire de la ville de Charroux, après avoir été en 1790 membre du directoire du district de Civray. Il avait épousé Dlle Angélique Raynaud, dont un fils, mort célibataire; — 7° François-Romain, né le 22 mars 1755; — 8° André, qui suit, et quatre enfants morts en bas âge.

IVe. — **Bouthet** (André), né le 8 mars 1757, épousa, le 8 janvier 1785, Dlle Marie-Victoire-Florence Marsault, dont : 1° Marie-Françoise, née le 18 octobre 1785, mariée, par contrat reçu le 7 septembre 1813 par Perrain, Nre à la Villedieu, avec Léonard-Charles de Chergé, dont postérité; — 2° Victoire-Élisabeth, née le 20 février 1788, mariée, par contrat reçu le 22 avril 1815 par Piorry, Nre à Poitiers, avec Pierre-Alexandre-Hilaire Jolly, docteur en médecine, dont postérité ; — 3° Jean-Raymond, qui suit.

Ve. — **Bouthet** (Jean-Raymond), né le 3 août 1795, a épousé, par contrat reçu le 7 janvier 1836 par Bonnin, Nre à Poitiers, Dlle Radégonde-Virginie Charbonnel, fille de Louis-Jules Charbonnel et de Marie-Madeleine Portier.

ARMOIRIES. — René Bouthet, Sgr de Montfrault, Elu à Poitiers, portait « d'or à un chevron de gueules » accompagné en chef de deux roquets, et en pointe » d'une hure de sanglier de même. » — Arm. Poit.

Digitized by Google

BOUTON. Cette noble et très-ancienne famille du bas Poitou possédait depuis plus de cinq siècles, à l'époque de la révolution de 1789, la terre de la Beaugisière, située Psse de St-Michel-le-Cloux, Elec. de Fontenay-le-Comte.

Bouton (Hugues) périt le 17 mai 1102 à la bataille de Rames, dans la Terre-Sainte, en combattant les infidèles. — Besly, Ctes de Poitou.

Bouton (Guillaume), Ec., Sgr de la Beaugisière, qui vivait vers 1300, eut deux fils : 1° PIERRE, Chev., Sgr de la Beaugisière, qui figure dans des actes de 1334, 1336, 1343; — D. F. — 2° JEAN, Ec., qui maria JEANNE sa fille à Simon Chasteigner, Sgr de Réaumur. Ils moururent l'un et l'autre en 1395 et 1396. — Duch., Hist. des Chasteigner.

Bouton (Jean), Ec., Sgr de la Beaugisière, fils de Pierre, rendit aveu, en 1378, à N. Chasteigner, Chev., Sgr de la Melleraye, et à cause de cette terre, pour son fief de la Carrelière. Il s'allia à Sibylle VOUSSARD. Ils vivaient en 1367, 1378, 1382, et eurent pour enfants : 1° JEAN, Sgr de la Beaugisière, mort sans postérité vers 1408; — 2° PIERRE, Chev., Sgr de la Beaugisière, vivant en 1425.

Bouton (Adam), Ec., servait en cette qualité le 2 avril 1365.

Bouton (Guiffin), Ec., servait dans la compagnie du prince de Galles le 8 octobre 1376.

Bouton (Poinsonnet), Chev., était homme d'armes le 17 avril 1471. Il y eut une sentence prononcée contre lui et l'évêque de Maillezais, pour quelques droits de fief, le 9 février 1472.

Bouton (Pierre), Ec., servait comme archer au mois d'avril 1471.

Bouton (Briand), Sr de la Beaugisière, excusa LOUIS-CORPEL, son frère, à cause de son grand âge, au ban de 1491. Il lui fut enjoint de fournir un archer à la prochaine montre.

Bouton (François), Sr de la Beaugisière, rendit en 1505, sous l'autorité de Jean de Vivonne, Ec., son curateur, un aveu pour le fief de la Carrelière.

Bouton (Jacqueline), épouse de Jean de Vivonne, Ec., Sgr d'Oulmes et de la Barde, ratifia, le 6 juin 1514, un amendement passé entre ledit de Vivonne, son époux, et François, René et Lyon de Pennevayre, frères, au sujet du fief de la Barde-Faigneuse en Saintonge, que ces derniers prétendaient posséder comme enfants de Marguerite de Vivonne, épouse de Lyonnet de Pennevayre, leurs père et mère. — Arch. de la Flocellière, D. F.

Bouton de Granzay, frère puîné du Sgr de la Beaugisière, capitaine protestant, fut tué dès la première charge de la bataille de Ste-Gemme, 1570. — Chr. Fonten.

Bouton (Bonaventure), Sgr de la Beaugisière, fit en 1576 un traité avec MARIE Bouton, sa sœur, mariée à N. du Teil, Sgr de Joussé.

Bouton (Anne), veuve d'Aymard de Livenne, épousa, par contrat du 27 janvier 1593, Pierre d'Alouhe, Ec., Sgr du Breuil-Coeffault et de Péchebrun.

Bouton (Marguerite) avait épousé Louis Fay, Ec., Sgr de Montonneau, de Nanclars, etc.

Bouton (Louis), leur fils, épousa, le 2 septembre 1604, Dlle Marie DE VOLVIRE. — Gén. de Volvire; D. F., 17.

Bouton (Pierre), Sr de la Beaugisière, Psse St-Michel-le-Cloux, Elec. de Fontenay, et

Bouton (Philippe), Ec., Sr de la Beaugisière, sont du nombre de ceux qui obtinrent des ordonnances de maintenue comme nobles le 23 décembre 1667.

Bouton (Marie) était vers 1700 veuve de Louis Deslanie, Ec., Sgr de la Fuye.

Bouton (Maximilien), Chev., Sgr de la Beaugisière, épousa en 1708 Dlle Suzanne FLEURY. Nous trouvons au nombre des signataires de ce contrat de mariage O. Bouton, Chev., Dlle MARIE-ANNE Bouton, ses cousins germains; LOUISE Bouton, sa tante. — Gén. Fleury.

Bouton (N.), Chev., Sgr de la Beaugisière, assista en 1717 au contrat de mariage de Jean Fleury, conseiller du roi, assesseur civil et criminel au siége royal de Fontenay-le-Comte, avec Dlle Jeanne Texier. — Gén. Fleury.

Bouton (Maximilien), Ec., Sgr de la Beaugisière et Desloges, vivait en 1749.

Bouton de la Beaugisière (N.) fut convoqué au ban de 1758, mais il ne s'y rendit pas. Il était mort avant 1765, et laissait cinq filles : 1° MARIE; — 2° MODESTE; — 3° JEANNE-MARGUERITE, mariée à Charles Racodet, Ec., Sgr de la Vergnaye, Chev. de St-Louis : elle n'existait plus en 1781; — 4° THÉRÈSE, mariée à Marc-Antoine de Tinguy, Ec., Sgr de Saulnay. Ils rendirent hommage à la Sgrie de Vouvant, le 23 mai 1778, de leur fief de Prédorin; — 5° SUZANNE, mariée à Claude Bodin, Ec., Sgr de la Salle.

Bouton (Briand), Ec., Sgr de la Beaugisière, épousa Dlle Françoise BOCHET, fille de Jean, Ec., Sgr de Genouillé, et de Guionne de Couldun.

Bouton (Pierre), leur fils, Ec., Sgr de la Beaugisière, épousa Catherine JOUSSEAUME, de laquelle est issu

Bouton (Bonaventure), Sgr de la Beaugisière,

Digitized by Google

qui épousa Dlle Marie GIRARD, fille de Méry, Sr de la Roussière, et d'Anne de la Brosse, dont est venue

Bouton (Madeleine), qui épousa vers 1600 Samuel Mauras, Ec., Sgr de Chassenon.—Bib. de l'Ars.; Reg. du grand prieuré d'Aquitaine.

ARMOIRIES.— RENÉ Bouton, Ec., Sgr de Pairé, Elec. de Fontenay, portait « d'argent à trois roses de » gueules boutonnées d'or, posées 2, 1. »

BRACHECHIEN (DE), famille noble et très-ancienne du bas Poitou, qui nous paraît éteinte.

Brachechien (Renaud DE), rendit en 1300 un hommage au Sgr de la Châtaigneraie.— D. F.

Brachechien (Jean DE) avait épousé Jeanne DE PUYGUYON; son nom se trouve rapporté dans le testament du 11 décembre 1362 de Jean Toucheteau, Ch. — D. F.

Brachechien (Pierre DE), valet, Sgr de Brachechien, possédait conjointement avec Liette RIGIER, sa femme, le 15 décembre 1407, une rente sur le bois des Nouhes, Psse des Aubiers.

Brachechien (Louis DE), Ec., Sgr dudit lieu, rendit son aveu au Sgr de Lesmantruère pour le lieu de la Baudouinière, le 30 août 1452.

Brachechien (Gilles et Guillaume) ont l'un et l'autre servi comme brigandiniers du Sgr de Bressuire au ban de 1467.

Brachechien (Louis DE), Sgr dudit lieu, habitant la terre de Bressuire, a fait le service d'archer au ban de 1491.

Brachechien (Gilles DE), Sgr de Reaumais, habitant aussi la terre de Bressuire, a fait au même ban de 1491 le service d'archer.

Brachechien (Philippe DE) a servi comme archer au même ban de 1491, en remplacement d'Antoine de Vandel, Sr de l'Ébaupinaye, de la châtellenie d'Argenton.

Brachechien (Antoine DE), Sgr du Pui-du-Matin, épousa Antoinette PIZON; il fit une transaction le 10 février 1505.—D. F.

Brachechien (Pierre), Ec., Sgr de la Chevallerie, et dame Catherine FOURATLEN, son épouse, rendirent un aveu au Sgr d'Airvault pour raison d'un hôtel sis au bourg d'Availles appelé l'hôtel des Ysamberts, le 10 septembre 1604; signé Berthonneau, Nre. — Arch. du Mqsat d'Airvault.

Brachechien (N. DE) était le 29 mars 1605 épouse de René CHAUVIN, Ec., Sr de Chours.

Brachechien (René DE), Ec., Sgr de la Jaule, était en 1610 époux de Catherine LOUET.

Brachechien (Gabrielle DE) était le 23 mars 1630 femme de Pierre POITEVIN, Ec., Sgr de la Feubouchère et de Barrou. — Arch. du Mqsat d'Airvault.

Brachechien (Pierre DE), Ec., avait épousé Dlle Marguerite MAUCLERC, fille de Geoffroy, valet, et de Philippe Favereau. — Gén. Mauclerc.

Brachechien (René DE), Sgr de Pinmassé, demeurant Psse de Martinet, et

Brachechien (N.), dame de la Vergne, demeurant Psse d'Aizenay, l'un et l'autre de l'Elec. des Sables-d'Olonne, ont été maintenus dans leur noblesse par ordonnance du 24 septembre 1667.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BRACHECHIEN portait « de sable au lion d'argent couronné et lam- » passé d'or. » — Bar.

BRAULT. Nous comptions sur des renseignements pour compléter les quelques notes que nous possédons sur cette famille. Ces renseignements nous ayant fait défaut, nous nous bornerons à mentionner ici deux membres de cette famille qui ont joué un rôle éminent dans des carrières bien différentes.

Brault (Louis), frère aîné de celui qui suit, reçut de son père et de ses oncles une éducation soignée. Avocat à vingt ans, il occupait un rang distingué au barreau de Poitiers, qui l'avait vu exercer depuis plusieurs années, lorsqu'il fut nommé procureur syndic de l'assemblée d'élection pour les communes. Il fit partie de l'assemblée tenue en 1789 pour la nomination des députés aux états généraux. Appelé plus tard à remplir les fonctions de président du tribunal criminel, il fut, après le 18 thermidor, appelé à faire partie du conseil des Cinq-Cents, puis du conseil des Anciens, puis enfin du corps législatif, où il siégea pendant plusieurs années consécutives. Nommé proviseur du lycée de Poitiers, puis, en 1811, conseiller à la cour impériale, il fut maintenu en cette qualité en 1818. Cinq ans après, une cruelle infirmité le força à renoncer aux fonctions qu'il exerçait depuis douze ans, et il fut alors nommé conseiller honoraire (décembre 1823).

Brault (Charles), archevêque d'Alby, comte, pair de France, naquit à Poitiers en 1752. Son père, procureur au présidial de cette ville, et ses oncles, dont plusieurs étaient chanoines, commencèrent son éducation, et, voyant tout le parti qu'on pouvait tirer de l'intelligence de cet enfant, ils continuèrent avec sollicitude l'œuvre qu'ils avaient entreprise, jusqu'au moment où les écoles publiques, si florissantes alors, de l'université de Poitiers, accueillirent le nouvel élève, dont les succès brillants lui firent le plus grand honneur. Admis à la prêtrise, sous-chantre du chapitre de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, curé de Notre-Dame-la-Petite de la même ville, il fut ensuite

Digitized by Google

pourvu d'un canonicat dans l'église royale de Sainte-Radégonde. Bien jeune encore, il dut à des connaissances profondes, à une élocution facile et brillante, à une pureté de mœurs qui ne s'était jamais démentie dans ses fonctions sacerdotales, l'honneur insigne d'être nommé professeur de théologie à l'université dont il avait été peu de temps auparavant l'élève, et d'être appelé par Mgr de Beaupoil de Saint-Aulaire à partager, avec le titre d'archidiacre et de grand vicaire du diocèse de Poitiers, le lourd fardeau de l'épiscopat. Il remplissait depuis quelque temps avec distinction, avec honneur, ces fonctions si difficiles, lorsque, par un témoignage éclatant de la confiance des prêtres du diocèse, il reçut le mandat de représenter le clergé à l'assemblée d'élection de Poitiers, et d'assister à l'assemblée chargée de nommer, en 1789, les députés aux états généraux. Bientôt après, obligé comme son évêque d'opter entre l'exil ou l'apostasie, M. Brault n'hésita point; il choisit l'exil, et parcourut successivement l'Italie, la Sicile et les États voisins de ces contrées, fuyant toujours devant les légions victorieuses de la France, lui qui était pourtant un des plus dignes enfants de la France.

Dans ses pérégrinations forcées, il eut mille fois occasion d'apprécier les avantages de l'éducation achevée qu'il avait reçue. Le titre sacré dont il était revêtu, uni à des connaissances aussi profondes que variées, lui fit trouver, dans les modestes mais honorables fonctions de précepteur qu'il remplit dans les maisons les plus recommandables, les moyens de vivre sans éprouver les cruelles privations qui rendirent si déplorable la position de la plupart de ses compagnons d'exil.

Lorsque des jours meilleurs vinrent à briller sur la France, M. Brault rentra au sein de sa famille, et il fut un des premiers prélats institués après la signature du concordat. Nommé évêque de Bayeux en 1802, Mgr Brault fut plus tard créé baron de l'Empire et chevalier de la Légion-d'Honneur (la nomination est du 15 août 1810, le brevet du 30 décembre 1817).

Appelé en juin 1811 au concile *national* réuni à Paris sur l'ordre de Napoléon, Mgr Brault fut désigné pour être l'un des secrétaires de cette assemblée, ce qui ne laisse aucun doute sur la haute idée que les prélats français avaient conçue de la capacité de leur collègue. Pendant plus de vingt ans Mgr Brault administra le diocèse de Bayeux avec la sagesse qu'on était en droit d'attendre d'un prêtre qui avait traversé les phases si difficiles de la révolution, et qui avait puisé dans l'exil l'expérience des hommes et des choses. Aussi, malgré les difficultés sérieuses qu'il rencontra, surtout au début de son administration, parvint-il, en relevant les ruines du sanctuaire, à se concilier le respect et l'affection de ses diocésains, qu'il sut conserver à travers les vicissitudes et les crises gouvernementales si fréquentes à cette époque. Nous en trouvons une preuve dans la lettre bien flatteuse que conserve sa famille, et qui fut adressée au prélat par toutes les notabilités du diocèse, pour lui exprimer les regrets universels et vivement sentis que faisait éprouver son départ, lorsque la confiance du roi Louis XVIII l'appela à l'archevêché d'Alby.

Mgr Brault avait été promu à cet archevêché à l'époque du concordat de 1817; mais les difficultés qui avaient surgi l'empêchèrent de prendre possession de son siége avant le mois de juillet 1823. Depuis lors son administration paternelle s'étendit avec le même soin sur les fidèles confiés à sa vigilance pastorale; mais les infirmités de la vieillesse, aggravées par la plus cruelle de toutes, la cécité, entravèrent souvent son zèle pastoral dans les derniers temps de sa carrière, qui se termina au mois de février 1833.

Mgr Brault avait été nommé, par ordonnance du 5 novembre 1827, comte, pair de France, et il avait cessé de siéger à la chambre haute en août 1830, époque à laquelle tous les pairs ecclésiastiques se retirèrent d'un commun accord.

Homme d'une érudition profonde et variée, théologien savant, Mgr Brault avait conquis dans l'enseignement sacré une réputation justement méritée. Tous ceux qui avaient conservé quelques souvenirs des premières années du prélat s'accordaient à dire que les difficultés les plus sérieuses étaient toujours aplanies par la science du professeur, et qu'il n'y avait point d'obscurités assez profondes et de nuages assez épais pour empêcher son admirable lucidité de faire pénétrer dans toutes ses démonstrations la lumière la plus vive et la plus éclatante.

On a souvent parlé de ses mandements; on a surtout cité comme un modèle d'éloquence, de charité et d'attachement à la patrie, celui que le prélat avait publié à l'occasion de la fameuse bataille d'Austerlitz.

ARMOIRIES. — MGR CHARLES DE BRAULT, archevêque d'Alby, comte, pair de France, portait d'après les lettres patentes de baron de l'Empire délivrées le 18 mars 1809, « coupé, le premier, parti d'argent à » l'agneau paschal d'azur, et de gueules au signe des » barons évêques (de gueules à la croix alaisée d'or); » le deuxième de pourpre à la couleuvre d'or accostée à dextre et à senestre d'une colombe de » même; et pour livrée, violet, blanc, jaune et » rouge. »

Digitized by Google

BRÉCHARD, famille honorable du bas Poitou qui a fourni des magistrats à cette province, et en dernier lieu un des membres les plus distingués du barreau de Poitiers.

Bréchard (Mathurin-François), avocat au parlement, dernier sénéchal de Talmont (Vendée), possédait les qualités qui constituent le véritable magistrat. La considération dont il jouissait lui valut l'honneur d'être appelé en 1789 à faire partie de l'assemblée provinciale du Poitou pour le tiers état, et à l'organisation des tribunaux de district, de siéger à celui des Sables-d'Olonne.

Il avait épousé Marie-Louise RANFRAY, dont: 1° FLORENT, né aux Sables-d'Olonne, embrassa l'état ecclésiastique. Aussi distingué par ses connaissances que par sa haute piété, il fut l'un des plus dignes ministres de la religion, au sein de laquelle il eut le bonheur de ramener des hommes éminents qui l'avaient abandonnée au milieu des agitations révolutionnaires. Il est mort curé de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte le 10 mars 1813, au milieu de regrets unanimes; — 2° MARIE-LOUISE, née en novembre 1767, morte célibataire à Fontenay le 27 octobre 1843; — 3° CHARLES, né aux Sables-d'Olonne en novembre 1768, prit part aux guerres de la Vendée, fut successivement commissaire du conseil supérieur de l'armée royale, puis secrétaire du marquis de Puysaye en Bretagne. Ayant profité de l'amnistie, il remplit les fonctions de secrétaire auprès des représentants du peuple Morisson et Gaudin, en mission dans la Vendée. Désirant reprendre l'exercice de sa profession de défenseur officieux au tribunal de Fontenay, il fut remplacé auprès de Gaudin par son frère François Bréchard, dont il sera parlé ci-après, et qu'il engagea plus tard à venir se joindre à lui. Il continua à exercer avec honneur devant le tribunal, dont il devint juge suppléant, et mourut le 6 juin 1819; — 4° FRANÇOIS, qui suit; — 5° MARIE-ROSALIE, mariée en 1797 à N. Danyau, Nre au Poiré; — 6° JULIE-ÉLÉONORE, religieuse hospitalière, supérieure de l'hospice d'Amiens. Elle eut occasion de déployer, dans des circonstances critiques, une fermeté de caractère unie à une profonde piété; décédée à Amiens le 25 mars 1815; — 7° SUZANNE-THÉRÈSE, décédée célibataire aux Sables le 26 avril 1804; — 8° BENJAMIN, avoué à Fontenay, époux de Thérèse-Aimée DUPLAIX, dont trois garçons et trois filles; — 9° AUGUSTE, né le 13 août 1784, marié: 1° le 10 avril 1809, avec Dlle Louise-Catherine-Flavie LELONG, dont un fils, CHARLES-MARCELIN, époux de Dlle Louise CUVILLIER, dont un fils; — 2° le 13 avril 1822, avec Marie-Elisa PENCHAUD, dont une fille, MARIE-GABRIELLE, épouse de Charles Grindelle; — 10° MARIE-SOPHIE, décédée en bas âge.

Bréchard (François) naquit à Talmond (Vendée) le 6 mai 1770. Son père, qui reconnut de bonne heure ses heureuses dispositions, lui prodigua ses soins et dirigea son éducation jusqu'au moment où il fut capable d'entrer au petit séminaire de Luçon. De brillants succès couronnèrent ses débuts, et le séminaire de St-Sulpice le reçut plus tard au nombre de ses pieux élèves. L'homme éminent qui dirigeait cet établissement distingua bientôt M. Bréchard, lui accorda une pension franche, et le placa en qualité de maître d'études à St-Magloire. La révolution de 1789 vint changer les projets et les destinées du maître et de l'élève. Mais ce dernier avait puisé dans les fortes et sérieuses études du sacerdoce une ample moisson de connaissances qui devaient lui être d'une immense utilité, quelle que fût la carrière que lui réservât l'avenir. Nommé à l'âge de vingt ans à peine professeur de philosophie et de mathématiques au collége laïque qui, à Luçon, avait remplacé le petit séminaire, il fut appelé bientôt aux mêmes fonctions dans le collége plus important de la Rochelle. Arraché aux paisibles jouissances de l'étude par les événements de la Vendée, jeté dans un bataillon improvisé qu'on envoya tenir garnison aux Sables-d'Olonne, il fut atteint par la levée des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, et appelé à faire partie d'un bataillon formé aux Sables, dont il fut nommé capitaine. Il fut envoyé en garnison à l'Ile-Dieu, puis incorporé dans l'armée des Pyrénées-Orientales, avec laquelle il fit les campagnes de 1794 et 1795, sous le commandement supérieur de Moncey. Appelé par le représentant du peuple Gaudin à remplacer auprès de lui, en qualité de secrétaire, son frère Charles Bréchard, François remplit ces fonctions, qui, lors de la pacification générale de la Vendée, se changèrent en celles de secrétaire de l'administration du district des Sables. A la suppression de ces administrations, M. Bréchard passa aux modestes fonctions de greffier de la justice de paix des Sables, que son successeur immédiat occupe encore aujourd'hui (1844). Déterminé par les instances pressantes de son frère Charles, qui appréciait mieux que lui sa science et sa valeur réelle, il se décida à partager avec lui ses travaux au palais, et il débuta avec succès au barreau de Fontenay, en qualité de défenseur officieux. Sans autre préparation que la lecture des *Lois civiles* de Domat, il sut profiter si bien des leçons de ce grand maître, qu'il se trouvait déjà jurisconsulte lorsqu'à l'organisation des cours d'appel, il vint chercher auprès de celle de Poitiers un théâtre plus digne de lui.

Là, pendant neuf années, il réunit les deux titres

Digitized by Google

aujourd'hui divisés d'avocat et d'avoué, et les arides détails de la forme ne l'empêchèrent point de s'élever jusqu'aux plus nobles mouvements de l'éloquence. On se rappelle encore ces grandes luttes de la parole, dans lesquelles deux adversaires dignes l'un de l'autre, M. Boncenne et M. Bréchard, savaient passionner un auditoire choisi, et, par les caractères différents d'une éloquence qui ne pouvait se comparer, trouvaient le secret de partager en deux camps opposés la population intelligente d'une grande et paisible cité.

L'un invoquait en sa faveur cette voix vibrante, ce geste animé, ces élans pleins de feu, cette fougue quelquefois inégale, mais souvent sublime, qui transporte un auditoire enthousiaste; l'autre avait pour lui sa dignité calme, sa figure imposante, son port majestueux, ses gestes rares, mais justes, sa parole grave et cadencée, sa dialectique serrée, sa merveilleuse érudition, jointe aux charmes d'une élocution toujours correcte et sévère, mais toujours facile et sagement ornée. Est-il surprenant qu'après les avoir entendus, on fût étonné d'hésiter encore à décerner les glorieuses palmes du triomphe?

Au milieu de ses plus brillants succès et des travaux qu'une époque fertile en grandes causes rendait incessants, M. François Bréchard fut appelé par la confiance royale à prendre place dans le conseil de sa ville d'adoption, et il en fut une des lumières jusqu'en 1830. Malgré sa position élevée, il n'avait pas dédaigné d'accepter les honorables mais modestes fonctions de juge suppléant, qu'il remplit aussi avec le zèle d'un esprit supérieur.

Parvenu à l'apogée d'un talent qui était encore dans toute sa force, M. François Bréchard se retira cependant dès 1828 de la vie publique, et abandonna entièrement le barreau. Il voulait se livrer tout entier, loin du bruit et dans l'obscurité d'un bonheur intime, à la pratique plus recueillie des vertus chrétiennes, dont il avait toujours donné l'exemple pendant sa longue et honorable carrière; et ce fut dans ces sentiments religieux qu'il mourut le 14 août 1843, âgé de 73 ans.

Il avait épousé, le 8 février 1799, Dlle Thérèse-Aglaé GAUDIN, dont deux enfants : 1o AGLAÉ-JEANNE-ADÈLE, mariée en 1824 avec M. Pierre-Etienne Merveilleux, aujourd'hui conseiller à la cour royale de Poitiers; — 2o JEANNE-EUGÉNIE, mariée au mois de mai 1841 à M. Etienne Robert-Dubotneau.

BREMOND, anciennement **BERMOND**. Cette famille d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes de nos provinces de l'Ouest, est originaire de l'Angoumois, d'où elle s'est répandue dans les provinces environnantes.

Un grand nombre de ses membres ont possédé en Poitou des terres considérables, et se sont distingués d'une manière toute particulière. Aussi les fastes de notre histoire provinciale conservent-ils avec soin le souvenir de ces vieux et fidèles serviteurs de l'ancienne monarchie, qui ne firent jamais défaut jusque dans ces derniers temps à l'appel de l'honneur.

Suivant le plan que nous nous sommes tracé, nous ne rechercherons point ici, à travers les fables qui entourent toujours le berceau des plus nobles familles, ce que pourrait présenter d'éléments à une discussion futile une question d'origine, et nous n'irons point laisser à notre imagination le soin de trouver une étymologie qui serait toujours contestable. Nous nous bornerons donc à établir des faits, parce que des faits ont toujours un mérite, lorsqu'ils s'appuient sur des documents positifs.

Il est certain que plusieurs personnages vivant du temps de Charlemagne portaient le nom de *Bermundus*. Besly cite un comte d'Auvergne qui, chef saxon fait prisonnier, fut promu à cette dignité par le grand empereur en 792 ou 793; du Tillet désigne un autre personnage de ce nom qui, gouverneur de Lyon, reçut en 818 la triste mission de faire crever les yeux à Bernard, roi d'Italie, vaincu par son oncle Louis, lequel ne justifiait point par cet acte de cruauté dont il se repentit bientôt, le surnom de *Débonnaire* que lui donna la postérité. Cette conformité de nom peut-elle servir à prouver une identité dans les personnages d'une même famille et dans les familles entre elles? La question nous semble difficile à résoudre en l'absence de preuves; car il ne reste qu'un vain assemblage de lettres. Plus tard, les documents écrits se produisent plus abondants. Mgr de Beaumont, évêque de Saintes, ancien précepteur de Mgr le Dauphin, dans la Généalogie de la famille de Bremond, affirme que cette famille est une branche des Bremond d'Anduzze, illustre famille du Languedoc qui descendait des anciens vicomtes de Nîmes. Cette opinion, qui peut être juste, ne s'appuie que sur des probabilités. Toutefois l'on doit dire que le duc de Narbonne, descendant et représentant des Bremond d'Anduzze, donnait la qualité de cousin à MM. de Bremond d'Ars, ce qui tendrait à établir, par une tradition de famille, une parenté dès lors assez présumable, et que, pour notre part, nous serions très-portés à admettre.

Quoi qu'il en soit, nous croyons être autorisés à prendre pour guide, dans la généalogie qui va suivre, celle qui fut dressée par Mgr de Beaumont, évêque de

Digitized by Google

Saintes, et revue par le R. P. Loïs, ancien gardien des Cordeliers de cette ville, et nous y joindrons des notes et documents personnels qui nous ont été fournis par divers membres de la famille.

Noms isolés.

Bermundi (*Wilelmus*). Nous trouvons dans le cartulaire de l'abbaye de St-Cybard d'Angoulême, folio 142, déposé aux archives du département de la Charente, la mention suivante :

« Placitum quod fuit Iterius abbas et Aimericus Grimoardus obedientarius de Paluel cum Willelmo Bermundo de ecclesia et molendinis de Paluel venta est de querela ad judicium et inventum est nihil per justitium posse adquirere. »

Cette sentence avait été rendue Benoît étant pape, Robert roi de France, Guillaume évêque d'Angoulême, Guillaume Cte d'Angoulême, et Itier abbé de St-Cybard ; ce qui se rapporte à l'an 1019. Les éditeurs de la *Gallia christiana*, tome 11, page 1032, rapportent ce fait à l'article d'Itier, abbé de Saint-Cybard d'Angoulême, en disant :

« Iterius memoratur in pacto cum Willelmo *Bermundo* pro ecclesia et molendinis de Paluel. Ex chartul. Eparchiano. »

La localité désignée sous le nom de Paluel dans les extraits précédents est Paluaud, qui plus tard fut distraite des domaines de l'abbaye de St-Cybard, et donnée au séminaire de Périgueux, dans le diocèse duquel elle était située, quoique de la juridiction du sénéchal d'Angoumois.

Bermond (Pierre) fut l'un des médiateurs et témoins présents au traité fait entre les moines de St-Cybard d'Angoulême, et Bernard, Sgr d'Uiliac, relativement à cette propriété de Paluaud, en 1143. Pierre Bermond y paraît avec les Sgrs de Montmoreau, Jarnac, Aubeterre, ce qui témoigne assez du rang que tenait dès cette époque cette famille déjà illustre. — Cartulaire de St-Cybard.

Bermond (Aimar) tenait en 1298 et en 1300 un fief relevant de la Cté d'Angoulême. — Cabinet de M. de Prunis.

Bermont (Pierre), Chev., Sgr de Ste-Aulaye (*Sanctæ Eulaliæ*), châtellenie sise près Aubeterre, possédait en 1337 quelques fiefs près Paluaud ; et, d'après une quittance de ses appointements et de ceux des gens d'armes de sa compagnie, datée de Pons en Saintonge le 20 juillet 1337, l'on voit qu'il commandait à cette époque pour le roi dans le château de Mortagne-sur-Gironde. Le scel des armes qu'on voit au bas de cette quittance représente *deux aigles accolées au vol abaissé*. — Extrait du cabinet de M. Clairembault.

Il reçut de Guy Bermond, damoiseau, son parent, un domaine nommé le Repaire, dont il parle dans un acte passé avant la fête de la Madeleine 1345. —Cabinet de l'ordre du St-Esprit.

Pierre Bermond, par son testament en date du 13 des calendes de décembre 1348, institua son héritière Marguerite, sa fille, qui fut peut-être l'épouse de Foulquet de la Force, damoiseau, demeurant Psse de St-Martin-le-Petit, au diocèse de Périgueux, que nous trouvons marié à une Marguerite Bermond à cette époque, auquel elle porta en dot la terre et maison de la Bermondie, qu'il vendit, par acte du 9 mars 1407, à Aymerie de Grossoles. — P. Ans.

Il paraît également, par l'acte de 1345, mentionné plus haut, qu'il avait eu une autre fille du nom de Gaillarde, mariée à Jean de Teschiéras ou Teschaires, et un fils du nom de Pierre, qui suit.

Bermond (Pierre), dit *le jeune*, avait épousé Géraude Bermond, fille de Pierre Bermond, dit *l'ancien*, dont il n'eut qu'une fille unique, Hélène, morte sans alliance. Pierre Bermond mourut, et Géraude Bermond, sa veuve, épousa vers 1345 Bertrand de Grossoles, damoiseau, dont elle eut un fils Aymerie, qui, suivant le testament de son aïeul Pierre Bermond l'ancien, en date du vendredi après l'Assomption 1357, qui le faisait son héritier universel, prit le surnom et les armes de Bermond. Ce testament de Pierre Bermond l'ancien semblerait indiquer que cette branche s'éteignit en sa personne.

Bermond (Helye) étant le 26 mars 1350 l'un des écuyers de la compagnie de Renaud de Pons, eut commission du maréchal d'Audenehen, capitaine souverain pour le roi ès parties de Saintonge et Angoumois, de faire les montres et revues de la compagnie de gens d'armes de Poncet Bouchard.

Au bas d'une lettre au receveur de Saintonge, écrite par lui en mai 1352 au sujet de la montre précitée, l'on voit son sceau en cire rouge chargé d'une *aigle au vol abaissé*.

Cette conformité d'armoiries avec celles citées précédemment à l'article de Pierre, Sgr de St-Aulaye, et les Bremond d'Ars et de Balanzac, semblerait indiquer une identité d'origine. Nous devons faire observer ici qu'à cette époque encore, bien que le blason des armoiries dépendit souvent du caprice des particuliers, cependant une famille puissante en possession d'un signe héraldique consacré, ne l'aurait pas laissé usurper sans conteste.

L'on voyait au cabinet de l'ordre du St-Esprit qu'Helye Bermond fut du nombre des chevaliers de la sénéchaussée d'Angoumois qui firent en août 1363 serment de fidélité au prince de Galles, devenu sei-

Digitized by Google

gneur de nos provinces par le traité de Brétigny. On le trouve ainsi désigné en 1365 dans la montre que fit le seigneur de Barbezieux de sa compagnie : « Messire Hélie Bermond, Chev., prenant XL sous de gage pour luy et deux écuyers, a servi depuis le dernier jour de may inclusivement XCIV jours. »

Nous ne rapporterons pas les noms d'un plus grand nombre de seigneurs d'Aubeterre ; car, quoique tout porte à croire que ces seigneurs soient de la même famille que les seigneurs d'Ars, habitant le même pays et portant les mêmes armoiries, rien cependant, dans les archives du château d'Ars, n'a pu en établir la preuve positive. La terre d'Ars, châtellenie sise à une lieue de Cognac, dont elle relevait, a été possédée depuis 1300 et plus par la famille de Bremond, à qui elle appartient encore. Le château, forteresse redoutable, fut occupé, pendant les guerres de religion, par le maréchal de Montluc. Après avoir pendant des siècles résisté au temps et aux hommes, il était presque tout en ruines lorsque Josias, Ier du nom, le fit rebâtir dans le XVIe siècle. De cette construction, il ne reste plus aujourd'hui qu'une aile. Rebâti à la moderne depuis une vingtaine d'années, le vieux château ne garde plus, comme souvenirs de son allure guerrière, que son double rang de douves et les traces de son pont-levis. Nous extrayons de ses archives les noms mentionnés dans les titres les plus anciens.

Bremond ou **Bermond** (Pierre), *Petrus Bermundi castellanus*, châtelain de Cognac pour Guy de Lézignan, Sgr de cette ville, frère de Hugues X, dit le Brun, Cte de la Marche et d'Angoulême.

(Les châtelains exerçaient, dans les terres des grands vassaux de la couronne, les mêmes charges que remplissaient dans les provinces les sénéchaux ou les baillis.)

La pièce qui constate que Pierre Bremond occupa cette fonction est une donation de 12 setiers de blé de rente du mois d'août 1267, qui lui est faite par Guy de Lusignan.

Pierre remplit sa charge longtemps ; car il fut un des témoins présents au traité fait le mardi après l'Assomption de la Ste Vierge, 1284, entre les héritiers du Cte de la Marche et d'Isabelle, reine d'Angleterre, et à la ratification de ce même traité en 1288.

L'on trouve dans ce dernier acte un BERNARD Bremond, mentionné avec la qualification de *nepos* de Pierre. Le R. P. Lois fait ici commencer la filiation suivie.

Bremond ou **Bermond** (Pierre), *miles*, était Sgr de Jazennes, et possédait un fief à Orignac en 1327. — Arch. de la Sgrie de Pons en Saintonge.

La Sgrie de Jazennes est située près de la terre d'Ars, et relève de celle de Pons.

Toutes ces citations confirment notre opinion sur la position élevée qu'occupait, à une époque fort reculée, la famille de Bremond.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BREMOND** (DE), PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Bermond** ou **Bremond** (Guillaume), Chev., Sgr de Roufflac, de Balanzac, etc., fit partie de la levée du ban et arrière-ban de Saintonge et Angoumois, qui se réunirent en 1345 à l'armée qu'entretenait Philippe de Valois en Flandre et en Picardie. Il avait épousé Dlle Jeanne DE BALANZAC, fille de Gombaud, Chev., Sgr de Chadenac ; ce qui est prouvé par un titre de la terre de Pons, duquel il appert que ledit Gombaud était aïeul de Guillaume Bremond, Sgr d'Ars, qui suit.

IIe. — **Bremond** (Guillaume), IIe du nom, Chev., Sgr d'Ars, de Balanzac, de Roufflac, d'Eschillais, reçut en don de Renaud, sire de Pons, Vte de Carlat, la moitié des arrérages d'une rente de vingt-quatre *cartiers* ou sacs de froment et dix sols en argent, pour les services qu'il avait rendus à ce seigneur le 1er novembre 1390. Le 15 septembre de la même année, il obtint d'Arnaud de Melle, juge à Cognac, une déclaration par laquelle ce dernier révoquait une assise qu'il avait tenue dans la terre d'Ars, et reconnaissait que tous les droits de justice appartenaient à Guillaume pour en jouir comme l'avaient fait ses prédécesseurs.

Le 16 septembre de cette année 1390, il rendit aveu au roi de la terre d'Ars, et fit partie de l'armée qui fut défaite à la funeste journée d'Azincourt, où il fut tué le 25 octobre 1415.

Il laissa de Marquise CHAFFRAIS, dame de Roufflac, son épouse, fille de Simon, Chev., et de N. de Dompinon, cinq enfants dont les noms suivent : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° JEANNE, qui se maria en 1414 à Ithier de Villebois : Guillaume de Bremond était absent, et avait chargé de sa procuration Marquise Chaffrais pour le représenter ; — 3° JULIENNE, mariée dès le 8 juin 1447 à François de Ramberge, Éc., ratifia avec lui, le 27 octobre 1455, l'accord fait avec son frère touchant ses droits ; — 4° ANNE, épouse de Gadras de Vaux, Éc., auquel elle porta en dot la Sgrie de Roufflac ; — 5° HÉLIETTE, qui partagea avec les précédents les successions de ses père et mère. Elle vivait encore le 5 août 1483.

IIIe. — **Bremond** (Pierre), Chev., Sgr d'Ars, de Roufflac, de Balanzac, de Puy-Vidal, etc., fut un de ceux qui, par leur valeur et leur dévoûment, réus-

Digitized by Google

sirent à remettre aux mains du roi les provinces françaises conquises par les Anglais. Charles, duc d'Orléans, voulant récompenser les services rendus à l'État par ce redoutable guerroyeur, le créa chevalier de son ordre du Camail ou Porc-Épic par lettres données à Cognac le 29 juin 1442, dont voici la teneur :

« Charles, duc d'Orléans et de Valois, Cte de Blois et de Beaumont, Sgr de Coucy et d'Ast, à tous ceulx qui ces lettres verront, salut. Savoir faisons que, pour la bonne relacion qui faite nous a esté des sens, noblesse, loyaulté, vaillance et preudomie de la personne de notre bien amé escuier Pierre Bremont, nous, à icellui, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes congié et licence de porter notre ordre du Camail, auquel pend le porc-espy, duquel Pierre Bremont nous avons fait prendre le serment par l'un de noz chambellans. Donné en notre ville de Coignat le XIX^e^ jour de juing l'an de grâce mil CCCC quarante et deux, par monseigneur le duc; le Bastard de Vertuz, et le seigneur de St-Chartier et autres présents. Signé Desaves. »

Le nombre des chevaliers de l'ordre du Camail était limité à quinze, d'autres disent à vingt-quatre chevaliers, ce qui rend cette distinction encore plus flatteuse.

Le 8 juin 1447, Pierre Bremond partagea avec ses sœurs les successions de leurs père et mère. Il prend dans tous les actes le titre de noble et puissant messire, et y ajoute sa qualité de chevalier dans son testament fait en son hôtel noble d'Ars le 15 juin 1456. On voit par cet acte qu'il voulut être enterré auprès de ses ancêtres et prédécesseurs en l'église St-Macou d'Ars, et qu'il choisit pour exécuteur testamentaire Jacques de Livron, un de ses gendres. Il ordonna qu'Anne, une de ses filles, fût mise en religion, etc. Il laissa de Jeanne DE LIVRON, son épouse, dont le nom nous a été transmis par plusieurs chartes : 1° JEAN, qui suit; — 2° autre JEAN, dont la postérité sera rapportée au § II; — 3° AGNÈS, mariée à Jacques de Livron, Éc., auquel elle porta en dot la terre de Puy-Vidal;—4° JULIENNE, épouse de Lancelot Corgnol, Éc., Sgr de Ville-Fréart; — 5° MARGUERITE, qui se maria le 14 juillet 1475 à Arnaud du Gua, Éc., Sgr de Chastelars en Saintonge; — 6° ANNE, qui fut religieuse, comme l'avait ordonné son père, et qui était doyenne de Ste-Marie de Saintes en 1478. Elle donna en cette qualité, au receveur du roi en Saintonge, quittance de la fondation faite pour le repos de l'âme de feu Mgr Alphonse, Cte de Poitiers.

IV^e^. — **Bremond** (Jean), Éc., Sgr d'Ars, de Gemeux, la Mothe-de-Meursac, fut un des seigneurs présents à l'entrée que Charles, Cte d'Angoulême, fit dans cette ville, lorsqu'il vint prendre possession de ses États, en 1469. Jean rendit hommage au Cte d'Angoulême, comme Sgr de Cognac, de sa terre d'Ars, le 19 juin 1497.

Nommé curateur de Jean de la Trémoille, Éc., Sgr de la Barre, son parent, il fit un accord concernant cette curatelle avec Philippe de la Trémoille, Éc., Sgr de Font-Morant, le 1^er^ juillet 1502, et échangea certains droits de fief qu'il possédait dans la terre de Roufflac avec Jean Vigier, Ec., et Marguerite de St-Gelays, sa femme, par acte du 6 décembre 1508.

Jean de Bremond avait épousé, par contrat du 22 janvier 1468, Dlle Marguerite CORGNOL, fille de Louis, Sgr du Vivier, dans la châtellenie de Ruffec en Angoumois, et de Marguerite de Janvre. Elle n'existait plus en 1517, après avoir eu quatre enfants : 1° CHARLES, qui suit; — 2° GEORGES, Sgr des Courtils en Ars, né vers 1472, partagea avec ses frères et sœurs, le 27 juin 1520, la succession de ses père et mère, servit longtemps en Italie, et, à son retour, épousa, par contrat du 26 janvier 1527, passé au château de Balanzac, Aliénor DE VIVONNE, fille de Guillaume, Sgr de St-Gouard, et de Charlotte de Lorette; — 3° FRANÇOIS, mentionné dans divers actes passés avec son frère aîné. Nous ignorons s'il eut postérité; cependant on pourrait le croire père de JEAN, qualifié de *Louche*, qui vivait à l'époque du partage de Charles de Bremond, II^e^ du nom, et de René, Sgr de Tesson; — 4° LOUISE.

V^e^. — **Bremond** (Charles), I^er^ du nom, Éc., Sgr d'Ars, de Gimeux, de la Mothe-de-Meursac, faisait partie de l'armée que Charles VIII conduisit à la conquête du royaume de Naples. En 1494 il servait dans la compagnie du sire de Pons. Le 27 juin 1520 il partagea avec ses frères et sœurs les successions de leurs père et mère. Il épousa, par contrat sous signatures privées du 26 août 1501, Dlle Marguerite FOREAU, dame de Tesson en Saintonge, fille d'Étienne, Éc., Sgr de Tesson, et de Catherine Gombault. Il laissa de son mariage : 1° FRANÇOIS, Éc., Sgr d'Ars, qui suit; — 2° CATHERINE, mariée à Jean de Rabaines, Éc., Sgr de Jazenne en Saintonge.

VI^e^. — **Bremond** (François), Chev., Sgr d'Ars, de Gimeux, la Mothe-de-Meursac et de Tesson, servit en Italie sous les ordres de François I^er^. Il se maria deux fois : d'abord, par contrat du 8 novembre 1532, avec Dlle Antoinette DE ST-MAURIS, fille de noble homme René, Ec., Sgr de la Vexpière, et de Françoise de Rabaines, dont il n'eut qu'un fils CHARLES. Antoinette de St-Mauris étant morte, François se remaria le 10 avril 1540 avec Dlle Marguerite DE

Digitized by Google

Beaumont, fille de François, Chev., Sgr de Rioux, et de Catherine de Suze, son épouse, dont il eut un fils, René, chef de la branche des seigneurs de Tesson, rapportés au § III.

VII^e. — **Bremond** (Charles de), II^e du nom, Chev., Sgr d'Ars, de Gimeux en Angoumois, de Comporté-sur-Charente, des Chastelliers en Touraine, des Padiances en Saintonge, etc., etc., chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général commandant pour S. M. ès pays de Saintonge et Angoumois, ville et gouvernement de la Rochelle, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, naquit en 1538, et commença à suivre, dès le règne de Henri II, la carrière des armes, où il se distingua de bonne heure par sa valeur, et surtout par son inaltérable fidélité à l'autorité royale, à une époque où le peu de forces dont les princes pouvaient disposer, et les guerres civiles qui sans cesse déchiraient la France, ne donnaient que trop de prétextes aux ambitieux pour justifier et accomplir des projets coupables. Après les batailles de Jarnac, de Dreux et de St-Denis, où il s'était trouvé avec la compagnie d'ordonnance du Sgr de Ruffec, dont il devint plus tard le guidon, Charles de Bremond, plus connu alors sous le nom du baron des Châtelliers, vint se ranger sous les ordres du duc d'Anjou, et combattre à Moncontour. Il suivit toutes les chances de la guerre jusqu'à la paix de 1570, conclue à St-Germain-en-Laye; paix nommée *paix boiteuse et mal assise*, parce que des deux plénipotentiaires, les sires de Biron et de Mesmes, le premier était bolteux, et l'autre portait le titre de seigneur de Malassis. Elle ne justifia que trop son nom, car deux ans après elle fut rompue par le massacre de la St-Barthélemi. Charles de Bremond, qui avait toujours hautement désapprouvé ces actes de barbarie, s'était retiré dans son château, ne voulant prendre aucune part aux scènes de carnage qui ensanglantèrent la France. Cependant le danger que couraient la religion catholique et avec elle la royauté, le tira de sa retraite, et on le retrouve en 1573 réunissant des troupes pour faire le siége de Brouage. Sa réputation de prudence égalait celle que son courage lui avait gagnée; aussi fut-il choisi en 1583 avec le seigneur de Ruffec, gouverneur de Saintonge et Angoumois, pour arbitre de différends survenus entre Nicolas Le Cornu de la Courbe, évêque de Saintes, et le chapitre de son église cathédrale.

Henri III, qui déjà précédemment l'avait attaché à sa personne en lui conférant la charge de l'un des gentilshommes de sa chambre, le nomma chevalier de son ordre, et l'envoya, en avril 1585, prendre le gouvernement des provinces de Saintonge et d'Angoumois, avec le titre de lieutenant général. Malgré les efforts des ligueurs, il parvint, par sa modération et le poids que sa double réputation d'homme de guerre et de conseil donnait à ses avis, à arrêter les progrès de la Ligue dans les deux provinces placées sous ses ordres.

Cependant sa modération, qui était loin d'être de la faiblesse, le porta à donner à plusieurs reprises à son souverain le conseil d'agir avec vigueur. Mais Henri III, pénétré des conseils de sa mère et de sa politique astucieuse, reculait devant les moyens énergiques, et, flattant les partis, attendait tout du temps et des circonstances; et tout en approuvant les conseils de Charles de Bremond, il ne se sentit pas la force de les suivre.

Charles de Bremond, promu au grade de capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, resta toujours fidèle à Henri III, et l'exemple du Vte d'Aubeterre, sénéchal d'Angoumois, et du marquis de la Caze, qui s'étaient hautement déclarés pour la Ligue, ne put l'entraîner. Après l'assassinat de Henri III, il fut confirmé par Henri IV dans sa charge de lieutenant général en Saintonge et Angoumois, et mourut en 1599 au château d'Ars, après avoir parcouru une des carrières les mieux remplies et les plus honorables de son époque.

Nous allons transcrire ici quelques lettres que la famille a conservées, et qui témoignent de la confiance que Henri III avait en son fidèle serviteur.

« Mons. d'Ars, oultre les bruits qui courent assez communs, j'ay avis en forme de plusieurs endroits de mon royaume qu'il se fait quelques associations, ligues et levées de gens de guerre contre mon service, et aultres et mesmes en mon pays d'Angoulmoys, dont je ne puis penser la cause, n'en ayant laissé aucun argument à qui que ce soit. Car d'ung costé j'ay fait soigneusement garder et observer mon edict de pacification autant qu'il m'est possible; et d'ailleurs je n'obmets rien que je puisse et ne prends aulcun plus grand soin que d'establir ung bon ordre en toutes choses et pourvoir par tous moyens au soulagement et descharge de mon peuple, leur ayant diminué leurs tailles cette présente année de la somme de 6,040 livres 3 sols 3 deniers, ainsy que j'espère faire cy-après année par année, comme mes affaires le pourront permettre. Et encore que je ne puisse croire que ces nouveaux remuements viennent à aucun effet, toutes fois, ne voulant rien négliger en affaires si importantes, j'ay bien voulu, sçachant la grande affection qu'avez toujours demonstré au bien de mon service, vous faire ceste lettre pour vous prier que, continuant à m'en faire paraître les effets

Digitized by Google

ainsy qu'avez fait par le passé, vous exhortiéz et admonestiéz de bons avis ceux que vous sçaurez s'estre laissé ou estre en volonté de se laisser aller et entendre aux dittes associations et pratiques, qu'ils ayent à s'en retirer et départir de bonne heure comme d'ung glissant et dangereux précipice, mettant en considération que le meilleur et le plus seur est de se tenir et ranger de mon costé et me rendre l'obéissance qui m'est deue comme Dieu l'a ordonné et le devoir de naturelz subjets qu'ils me sont les y oblige, avec asseurance qu'ils s'en trouveront bien d'avoir cru cet avis et conseil, qui est le plus sain et le plus salutaire qu'ils puissent suivre ainsy que je sçay que leur sçaurés très-bien représenter et faire entendre, et vous me ferez fort grand et agréable service, priant Dieu, Mgr d'Ars, vous avoir en sa sainte garde. De Paris, le XVII[e] jour de mars 1585. » Signé Henri, et plus bas Pinard.

Au dos est écrit : « A Mons. d'Ars, chevalier de mon ordre et mon lieutenant général en Xaintonge et en Angoumois. » (Original en papier.)

« Monsieur d'Ars, oultre ce que vous serez bien particulièrement informé des occurrences de deçà et de mon intention par le Sr de Gouffier, que j'ay depesché en mon pays d'Angoulmoys, vous sçaurez par ceste lettre que j'ai receu les vostres du 5 de ce mois, et qu'il me demeure ung grand contentement du bon ordre que vous avez donné à assurer les villes de mon pays de Xaintonge en mon obéissance, et tellement disposé toutes choses qu'il n'y ait rien en apparence qui puisse altérer le repos de ces provinces, louant infiniment vostre dextérité et les persuasions dont vous avez usé à l'endroit des gentilshommes du pays pour les ramener à la dévotion et fidélité qu'ils me doibvent, vous asseurant que vous me ferez service très-agréable de continuer en ce debvoir, lequel je recongnoitrai en toutes les occasions qui se présenteront pour vostre bien et avantage, priant Dieu, monsieur d'Ars, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

» De Paris, le 16[e] jour d'avril 1585. » Signé Henri, plus bas de Neufville.

Au dos est écrit : « A Mons. d'Ars, chevalier de mon ordre, commandant pour mon service en Angoulmoys et Xainctonge. »

« Mons. d'Ars, j'ay esté bien ayse d'estre esclaircy par vos lettres du XII[e] de ce mois de l'estat des affaires de mes pays d'Angoulmoys et Xainctonge, m'asseurant qu'à l'advancement et reputacion d'icelles vous apporterez tousjours la mesme affection et fidélité que vous avez faict jusques icy. Mais congnoissant combien il importe que ces provinces en ceste saison ne demeurent plus longuement destituées de la présence de leur gouverneur, je fais partir dedans deux ou trois jours le Sr de Bellegarde pour aller pourvoir à toutes choses, et cependant je vous envoye ung pouvoir pour authoriser ce que vous ordonnerez et commanderez pour mon service ès dits pays, de l'estat desquels je vous prie continuer à me donner advis, et entre autres choses des forces dont vous penserez que mes châteaux et chastels d'Angoulesme pourroyent avoir besoing pour la seureté et conservation d'iceulx et le moyen qu'il y aura d'en faire lever l'entretenement sur les habitans dudit pays, d'aultant que je ne le pourrois faire fournir de mes deniers ordinaires, dont j'ay assez de besoing par deçà pour assembler mon armée et autres urgentes occasions qui se présentent tous les jours de les employer. Au reste, j'escris au seneschal d'Angoulmoys qu'il vous recongnoisse pour celluy qui a charge de commander pour mon service par delà, et qu'il se departe, sur peine de desobeyssance, de tout ce qui apartient au faict des armes et gouvernement de mondit pays, priant M. d'Ars, qu'il vous ayt en sa sainte garde. De Paris, le XXVIII[e] jour d'avril 1585. » Signé Henry, plus bas de Neufville.

Au dos est écrit : « A Mons. d'Ars, commandant pour mon service en Angoulmoys et Xainctonge, en l'absence du Sr de Bellegarde. » (Original en papier.)

Charles de Bremond s'était marié deux fois : d'abord à Dlle Louise D'ALBIN DE VALZERGUE, DE CÉRÉ, fille de Louis, Chev., Sgr de Céré, et de dame Renée de Chabannais, qu'il épousa par contrat du 8 mars 1559 (vieux style), de laquelle il eut : 1° JOSIAS, qui suit; — 2° PHILIPPE, dont la postérité sera rapportée au § IV; — 3° FLORENCE, qui épousa, le 4 juin 1583, Frédéric de Beaumont, et eut en dot 5,666 écus d'or. Son mari étant mort, elle se remaria le 10 octobre 1588 à Lancelot de Donnissan, chevalier de l'ordre du Roi, etc. Louise de Valzergue, sa mère, était décédée à cette époque; ce qui résulte des propres termes du contrat de mariage. Charles de Bremond épousa en secondes noces, par contrat du 1[er] février 1589, passé à Roissac, Jeanne BOUCHARD D'AUBETERRE, dame des Bernardières et de Roissac, fille de Jean, Sgr de St-Martin, de la Coudre, et de Jeanne Hamon. Elle était veuve à cette époque de Louis de la Rochefoucauld, Sgr de Roissac. Elle n'eut point d'enfants de ce mariage, et épousa, après la mort de Charles de Bremond, Jacques de Pons, Mqis de la Caze.

VIIIe.— **Bremond** (Josias DE), I[er] du nom, Chev. Sgr d'Ars, du Bouchet, de Coulonge, de Rochave, de Dompierre-sur-Charente, de Gimeux, Lucé, etc., conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, maréchal de ses camps et armées, fut gentilhomme de la

Digitized by Google

chambre, député de la noblesse de la sénéchaussée d'Angoulême aux états généraux convoqués en 1614, et commandant général du ban et arrière-ban de cette province. Né en 1561, il se livra dès son enfance au métier des armes, et se distingua de bonne heure, à l'exemple de son père, sous le nom de baron des Chastelliers.

Il accompagna le duc d'Epernon aux siéges de Chartres et de Meulan, et se fit distinguer par ce seigneur, qui se l'attacha par des liens d'amitié qui ne furent jamais rompus.

Après l'attaque des faubourgs de Paris, que Henri IV tenta sans succès, il accompagna le duc d'Epernon dans sa campagne de Provence, où il commandait la cavalerie, à la tête de laquelle il se signala devant Marseille et au siége d'Aix. Dans cette dernière occasion, il fut assez heureux pour sauver la vie à Philippe son frère que ses blessures mettaient en danger de tomber au pouvoir des ligueurs.

Voici comment d'Aubigné raconte ce fait au t. III, liv. III, pag. 279 et 280, de son Histoire universelle, édition de Maillé, MDCXX :

« Le siége d'Aix fut donc commencé le vingt-cinquiesme de juin 1593 avec multitude d'escarmouches où les harquebusades estoient à bon marché. Il est vrai que la principale force de ceux du dedans estant des habitans et n'y aïant pas d'ordre à leurs rafraichissemens comme le duc d'Espernon en aportoit aux siens, assisté de vieux capitaines et surtout de Bonouvrier, les assiégez n'avaient pas eû du meilleur. D'ailleurs la cavalerie légère des roïaux, commandée de gens choisis, estoit si prompte à faire des charges, que ceux de la ville le devindrent moins à sortir. Le 9 juillet, le chef de l'armée fut blessé d'une canonnade, comme il jouoit avec quelques gentilshômes, desquels il y en eût deux de tuez.

» Pour tirer profit de son labeur, ce chef desseigna une citadelle sur le haut de la montagne qui cômande la ville; et les assiégez voïans par là qu'ils n'avoient à faire qu'à un siége de blocus, s'eschauffèrent à quelques sorties : ils en firent une par l'hospital, où aïant trouvé en garde *Ars*, qui lors s'apeloit *Chasteliers*, ils donnent à lui à pied et à cheval, estans trois fois plus fors que lui, et de fait l'enfonsent et rompent, et prirent à ce combat le cadet d'*Ars*, qui se nommoit *Séré*, lequel y fut estropié d'un coup de pistolet. *Ars* aïant trouvé son frère à dire au raliement, n'eust pas plustôt rasseuré quinze des siens, qu'il revint à la charge, et puis assisté de quelques survenans, congna tout ce qui estoit sorti jusques dans le tapecul, et en fit rapporter son cadet. Le même porta le faix de la pluspart des sorties, et sur les reproches qui se faisoient d'un parti à l'autre, lui et ses compagnons firent plusieurs défis, comme il advient souvent aux siéges de telle condition. »

La reine Marie de Médicis, étant devenue régente du royaume après l'assassinat de Henri IV, le nomma conseiller d'Etat au mois de juin 1611, et deux ans après la noblesse d'Angoumois le choisit pour son député aux états généraux qui s'ouvrirent à Paris au mois de décembre 1614.

Les protestants, mécontents et alléguant plusieurs infractions à l'édit de Nantes, s'armèrent en 1621 sous les ordres de Rohan et de Soubise. Le roi, voulant s'opposer à ce renouvellement de guerre civile, se mit en campagne, et rassembla ses troupes. Josias de Bremond fut, à cette occasion, créé colonel d'un régiment de 1,000 hommes de pied, et fut plus tard élevé au grade de maréchal de camp, en considération de ses services. Il assista au siége de la Rochelle en qualité de volontaire, et fit partie des troupes envoyées, en août 1637, au secours de M. de Thoyras, que les Anglais avaient assiégé dans l'île de Ré, où ils avaient fait une descente. Après cette campagne, M. d'Ars prit part aux autres mouvements des armées, et ne se retira des camps qu'après la campagne de 1625, au commencement de laquelle il fut chargé par le roi de conduire la noblesse de la sénéchaussée d'Angoulême à Châlons en Champagne. Ce fut le terme de ses longs services. Il mourut le 15 avril 1651, âgé de 90 ans, après avoir fait la guerre pendant près d'un demi-siècle. Ses qualités éminentes lui méritèrent des regrets universels. Nous croyons devoir publier ici les lettres que Louis XIII écrivit en diverses occasions à ce fidèle serviteur. On y remarquera que le roi lui donne toujours le titre de baron d'Ars, sans que nous ayons pu trouver trace de l'érection de cette terre en baronnie.

« Monsieur le baron d'Ars, l'occasion soffrant que mes bons serviteurs doibvent faire paroistre les effectz de leur fidellité et dévotion au bien de mon service, j'ay commandé au Sr marquis de la Caze de vous faire entendre mes intentions et de vous dire la confiance que je prens, que vous me rendrez en ces occurrences les devoirs auxquels votre naissance vous oblige, à quoy j'ay bien voulu vous exhorter par cellecy, et vous assurer que, contribuant en vos quartiers pour mon service ce que sera de vos soings et affections, vous debvez espérer que je vous gratiffieray en tout ce qui s'en présentera, dont ledit Sr marquis de la Caze vous informera plus particulièrement; auquel me remettant, je prie Dieu, Monsieur le baron d'Ars, vous avoir en sa sainte garde. Escrit à Lizieux, le XXIIIe jour de juillet 1620. » Signé : Louis ; plus bas

Digitized by Google

Phelypeaux. La suscription est : « A M. le baron d'Ars. » (Original en papier.)

« Monsieur d'Ars, j'avois donné ordre au sieur comte de Jonzac, mon lieutenant général en Xainctonge et Angoulmois, de conduire ma noblesse des provinces de Xainctonge et Angoulmois vers ma ville de Challons en Champaigne, où je luy ay donné rendés-vous; et parce que je juge la présence dudict sieur comte de Jonzac nécessaire dans mes dites provinces; je vous faicts ceste lettre pour vous dire que vous ayez à prendre la conduite de ma dite noblesse, et la mener au plus grand nombre et meilleur équipage que se pourra vers ma dite ville de Challons dans la fin de ce moys, ou plusthost, s'il est possible, suivant ce que j'avois prescript audit comte de Jonzac. Et m'asseurant qu'en cette occasion où il s'agit de la conservation de mon Estat et de la gloire que mes armes ont acquises, vous aporterés tout ce que je puis me promettre de vos services, de votre crédit et de votre affection, je ne vous feray cette lettre plus longue que pour vous assurer que je conserveray le souvenir des services que vous m'y rendrez pour vous en recognoistre et les vostres en ce quy s'offrira pour vostre bien et advantage. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, Monsieur d'Ars, en sa sainte garde. Escripte à St-Germain-en-Laye, le XVIIIe jour d'aoust 1635. » Signé, Louis; plus bas, Servien. La suscription est : « A M. le baron d'Ars. »

« Mons. d'Ars, par une lettre que le Sr comte de Jonzac vous aura donnée de ma part, vous aurez desjà veu qu'ayant estimé à propos pour mon service qu'il demeurast dans les provinces de l'estendue de sa charge, je désirois que vous prissiés la conduite de ce qu'il auroit assemblé de ma noblesse pour la mener en celle de Champagne, au rendés-vous que je luy avois donné. Et maintenant j'ay bien volleu vous faire encores cette lettre pour vous donner avis de la résolution que j'ay prinze de partir dans peu de jours de ce lieu pour me rendre à Challons dans la fin du présent moys, et vous dire que vous ayés à conduire au plusthost audit Challons toutte la noblesse de ma province d'Angoulmois, dont j'aprends par la lettre dudit sieur comte de Jonzac qu'il y a bon nombre prest à marcher, et je m'assure que chacun sera bien aise de se trouver aux ocazions de me rendre service où je me porteray en personne ; vous aurés donc à employer vos soings et vostre crédit pour faire que vous y veniés le mieux accompaigné et le plus dilligemment qu'il sera possible, vous assurant que le service que vous me rendrés me sera en particulière recommandation. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, Monsieur d'Ars, en sa sainte garde. Escripte à Chantilly, le XXIe jour d'aoust 1635. » Signé, Louis; plus bas, Servien. La suscription est : « A M. le baron d'Ars. »

Josias de Bremond avait épousé, par contrat du 3 novembre 1600, Dlle Marie DE LA ROCHEFOUCAULD, fille de François, baron de Montendre et de Montguyon, et de Hélène Goulard, son épouse. Marie de la Rochefoucauld descendait par une de ses aïeules de Robert, Cte de Dreux, fils puiné de Louis VI le Gros. — Hist. de la maison de France de P. P. Ste-Marthe, p. 1014.

Du mariage de Josias de Bremond avec Marie de la Rochefoucauld naquirent : 1o FRANÇOIS, qui fut tué le 1er juin 1621 au siége de St-Jean-d'Angély; — 2o JEAN-LOUIS, qui suit; — 3o LOUISE, épouse de François de Nossay; — 4o CHARLOTTE, qui épousa en premières noces Jean Green de St-Marsault, Chev., Sgr de Mazotte, et en secondes Jean de Livenne, Chev., Sgr de Laumont; — 5o GABRIELLE, femme de Gabriel Gombaud, Chev., Sgr de Champfleury en Saintonge.

D'Aubigné, qui dans son Histoire de France parle avec éloge de Josias de Bremond, le place pourtant dans la satire qu'il publia sous le titre *des Aventures du baron de Fœnestes* (*v.* d'Aubigné); mais cela ne doit point étonner pour qui connaît le naturel de cet écrivain, et l'on n'ignore pas qu'il n'épargnait personne, et que Josias, étant uni d'amitié au duc d'Epernon, devait nécessairement trouver place dans une satire dirigée contre ce seigneur. Malgré cela, le rôle que l'auteur fait jouer à M. le baron d'Ars est en rapport avec son caractère, et ne peut que l'honorer.

IXe. — **Bremond** (Jean-Louis DE), Chev., Sgr d'Ars, de Dompierre-sur-Charente, Gimeux, Migré, Rochave, etc., fils puiné de Josias, naquit en 1606, fit ses premières armes aux siéges de St-Jean-d'Angély, de Royan et de la Rochelle. En 1651, le prince de Condé, qui avait levé l'étendard de la révolte, envoya le duc de la Rochefoucauld pour investir la ville de Cognac, et peu de temps après il s'y rendit lui-même pour en diriger le siége. Jean-Louis de Bremond s'y renferma, et contribua par son exemple à entretenir le peuple dans les sentiments qui l'animaient et à le maintenir dans la résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le seigneur d'Ars n'était obligé envers le seigneur de Cognac, dont il était l'homme lige, qu'à la défense, en cas de siége, de la porte d'Angoulême, et ce, avec deux hommes d'armes et à leurs dépens. Il y a peu d'années, l'on voyait encore sur cette porte les armoiries de la famille de Bremond. Les rudes travaux auxquels

Digitized by Google

il s'était livré pendant le siége lui laissèrent le germe d'une maladie qui l'emporta le 27 mai 1650, à l'âge de 49 ans. Il avait obtenu, en 1625, des lettres de grâce du roi pour avoir tué en duel le baron de Baudiment (de la famille de Nuchèze).

Il avait épousé, par contrat du 30 décembre 1630, Dlle Marie DE VERDELIN, fille de feu Mess. Jacques, Chev., Sgr d'Orlac, et de dame Jeanne Vinsonneau. Marie de Verdelin, lors du siége de Cognac, se montra la digne compagne de son époux, et, par les approvisionnements qu'elle fit passer aux assiégés, elle contribua autant qu'elle le pouvait à conserver cette ville au roi. Cette femme courageuse mourut à Orlac le 30 octobre 1687, après avoir fait dès le 14 mai 1675 son testament, par lequel elle partageait ses biens entre tous ses enfants, dont elle était tutrice depuis 1652. Elle avait eu de son mariage : 1° JOSIAS, IIe du nom, né le 20 septembre 1632 au château d'Orlac, tué en 1652, à l'âge de 20 ans, à l'attaque du bourg de Montancès en Périgord, où le régiment de Montauzier, dont il était enseigne, fut enveloppé par les frondeurs. Il tomba percé de dix-sept blessures qu'il reçut en défendant son drapeau ; fut fait prisonnier, et conduit à Périgueux, où il mourut peu de jours après ; — 2° PIERRE, né à Orlac le 24 août 1634, se trouvait avec son frère au combat de Montancès, et partagea son sort ; il mourut en 1653 ; — 3° JACQUES, qui suit ; — 4° JEAN-LOUIS, dont la postérité sera rapportée au § V ; — 5° PIERRE, Sgr de Migré, né le 10 mars 1642, mort sans alliance en 1660 ; — 6° LOUISE, née le 14 février 1636, mariée, par contrat du 8 juin 1654, à Jacques d'Abzac, Mqis de Mayac ; — 7° FRANÇOISE, née le 26 avril 1643, religieuse à Loudun, fit profession en 1660 ; — 8° GABRIELLE, née le 5 novembre 16.., morte jeune.

XIe. — **Bremond** (Jacques DE), Chev., Sgr, Mqis d'Ars, Orlac, la Garde, Migré, Rochave, Gimeux, etc., se destinait à l'état ecclésiastique, et avait été prieur de Dorion en Saintonge, lorsque la mort de ses frères aînés le plaça à la tête de sa famille. Il produisit ses titres en 1667 par-devant Henri d'Aguesseau, intendant du Limousin, et obtint une ordonnance de maintenue. Dans cette pièce, il est qualifié de Sgr Mqis d'Ars, et l'on y voit que les Bremond « ont toujours, depuis Guillaume de Bremond, possédé la terre et seigneurie d'Ars, et adjousté à leur ancienne noblesse des services si illustres que leur *immémoriale* possession ne peut être contestée, » etc. Il était mort en 1692. Le 20 février 1662, il avait épousé Dlle Marie DE LA TOUR, dame d'Angeac, fille de René, baron de St-Fort-sur-Ney, etc., et de Marie Vinsonneau. Elle fit son testament le 30 octobre 1693, et mourut peu après, laissant de son mariage : 1° LOUIS, mort en avril 1692 sans alliance ; — 2° JEAN-LOUIS, qui continue la filiation ; — 3° MARIE-THÉRÈSE, mariée, par contrat du 22 juin 1695, à Léon de Pontac, Chev., baron de Beautiran ; — 4° MARIE-ROSALIE-URSULE, religieuse aux Ursulines à St-Jean-d'Angély, en 1693.

XIe.—**Bremond** (Jean-Louis DE), IIe du nom, Chev., Mqis d'Ars, Sgr de la Garde, Angeac, Champagne, Coulonge, Rochave, Gimeux, etc., capitaine des vaisseaux du roi, Chev. de St-Louis, connu, lorsqu'il entra fort jeune dans la marine, sous le nom du chevalier d'Ars, assista aux combats de la Hogue et de Malaga. Il s'était marié le 5 février 1692 à Judith-Huberte DE STE-MAURE, fille d'Alexis, Cte de Jonzac, etc., et de dame Suzanne de Castellanne. Il mourut en 1744, laissant de son mariage : 1° FRANÇOIS-PHILIPPE, né le 25 juillet 1694, mort en bas âge ; — 2° CHARLES, qui suit ; — 3° LÉON-ALEXIS, né le 17 janvier 1697, dit le Vte d'Ars, Sgr d'Angeac, Chev. de St-Louis et de St-Lazare, lieutenant des vaisseaux du roi, mourut à Genève en 1779, veuf de Louise FAURE ou DE FAYOLLE, qu'il avait perdue le 6 décembre 1769 à la Martinique, et dont il n'avait eu qu'une fille, MARIE-JUDITH-HUBERTE, mariée le 12 mars 1764 à Henri-Charles-Jacob de Bremond, son cousin, morte à Paris le 6 septembre 1780 (*v.* le XIIIe degré) ; — 4° MARIE-LOUISE-GABRIELLE, qui épousa François-Louis de la Cassaigne, Chev., Sgr de St-Laurent.

XIIe. — **Bremond** (Charles DE), IIIe du nom, Cte d'Ars, Sgr de la Garde, Gimeux, Rochave, Sollanson, etc., se maria le 19 décembre 1725 à Suzanne-Adélaïde-Antoinette-Gabrielle-Scholastique DE BREMOND D'ANGELIERS, sa parente, fille de Jean-Louis, Sgr de la Madeleine, Segonzac, Angeliers, etc., et de Marie-Madeleine de Montalembert (Xe degré du § V). Il mourut le 22 décembre 1765, laissant de ce mariage : 1° JEAN-LOUIS, enseigne et sous-aide-major au régiment des gardes françaises, né le 16 septembre 1729, mort à Paris le 21 septembre 175.. ; — 2° LÉON-HENRI, né le 5 mars 1731, mort en 1733 ; — 3° CHARLES, né le 15 août 1738, fut enseigne des vaisseaux du roi, mourut le 10 janvier 1761 des suites de blessures qu'il avait reçues à bord de la frégate l'*Opale*, dans un combat qu'elle livra sur les côtes de Saintonge à un vaisseau anglais ; — 4° MADELEINE, née le 2 avril 1724, épousa, par contrat du 21 avril 1760, Bernard, Mqis de Verdelin, maréchal général des logis, camps et armées du roi, son oncle. J.-J. Rousseau parle dans ses Confessions de Mme la Mqise de Verdelin, qui s'était *jetée dans le bel esprit*. On lit dans sa correspondance plu-

Digitized by Google

sieurs lettres d'elle qui sont fort remarquables, et dans l'une desquelles se trouve un portrait de Jean-Jacques, que l'on peut citer comme un modèle. Outre les qualités de l'esprit, madame de Verdelin possédait celles du cœur : elle était bienfaisante, et une rente assez considérable, distribuée encore annuellement en son nom aux pauvres de la Psse d'Ars, en vertu de la donation qu'elle avait faite, témoigne de ses goûts charitables; — 5° MARIE-SUZANNE, appelée Mlle d'Ars, naquit le 25 mars 1732, fut reçue chanoinesse au chapitre royal de St-Louis de Metz, où il fallait prouver, pour être reçu, 400 ans de noblesse paternelle, et que la mère fût au moins damoiselle. Marie-Suzanne mourut en cette ville le 24 mai 1807; — 6° JEANNE-JULIE, dite Mlle de St-Fort, naquit en juillet 1736, mourut à Saintes le 1er avril 1807; — 7° MARIE-LÉONTINE, dite Mlle de la Garde, naquit le 16 septembre 1734, mourut le 15 septembre 1759; — 8° HENRI-CHARLES-JACOB, qui suit.

XIIIe. — **Bremond** (Henri-Charles-Jacob), Mqis d'Ars, fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique et entra dans la congrégation de l'Oratoire, embrassa plus tard le parti des armes, fut officier dans le corps des cadets de la marine, aide de camp du prince de Soubise, quitta le service, et se maria, par contrat reçu le 12 mai 1764 par Prévotière, Nre à Ginté, en Angoumois, à Dlle Marie-Judith-Huberte DE BREMOND D'ANGEAC, fille de Léon et de Louise Faure (*v.* le XIe degré, § Ier). Il mourut à Villiers-la-Garenne, près Paris, en juillet 1772, ne laissant de son mariage qu'une fille unique, MARIE-SUZANNE-SOPHIE-ROSALIE, morte à Saintes le 24 août 1779. En elle finit la branche aînée.

§ II. — **BREMOND** (DE), BRANCHE DE BALANZAC ET DE VAUDORÉ.

IVe.—**Bremond** (Jean DE), IIe du nom, fils puîné de Pierre de Bremond et de Jeanne de Livron, rapportés au IIIe degré du § Ier, Chev., Sgr de Balanzac, Durfort, la Madeleine, Javrezat, Sonneville, les Vans en Poitou, etc., fut élevé près de Charles d'Orléans, duc d'Angoulême. Après la mort de ce prince, il s'attacha à Louise de Savoie, sa veuve, dont il fut successivement panetier en 1504, maître d'hôtel en 1506, et qui lui donna en 1509 la garde du quint et de la prévôté du port Saulnier de Cognac en 1509. François Ier étant monté sur le trône de France, Jean de Bremond le suivit à la conquête du Milanais, combattit à Marignan; et, en récompense des services qu'il avait rendus au père et à la mère du roi, le prince le créa un de ses maîtres d'hôtel, sénéchal d'Angoumois et capitaine de la ville de Cognac. Jean de Bremond fit un arrangement, en 1520, avec le maire et les échevins de la ville de Cognac, par lequel il leur permettait de bâtir un pont à Javrezat, et leur abandonnait le droit de bac qu'il y possédait, moyennant la cession du fief d'Orthe. Il fit son testament en son hôtel de la Madeleine, sis à Cognac, le 9 janvier 1525 (vieux style). Dans cet acte, l'on voit, entre autres choses, qu'il donne à Louise, sa fille, pour qu'elle soit mieux mariée, la terre de Sonneville et 1,000 écus d'or au soleil, voulant que jusqu'au jour de son mariage elle fût vêtue, nourrie et entretenue honorablement dans sa maison; à Claude, son autre fille, Dlle de la Roche-Esnard, sa terre de Vans; à Claude du Gua, Éc., son cheval appelé *Traquenard*, et sa robe à chevaucher de velours noir; qu'il élit sa sépulture dans l'église St-Légier de Cognac devant l'autel de Notre-Dame, au lieu où étaient ensépulturées Dlles Marie de Céris, sa belle-mère, et Marguerite de la Madeleine, sa femme; ordonne 1,500 messes, etc., enjoignant aux seigneurs de St-Gouard et de la Roche-Esnard, ses gendres, qu'il nomme ses exécuteurs testamentaires, de donner avis de ses dispositions à sa très-redoutée dame et maîtresse Madame, mère du roi, qu'il supplie d'avoir son âme pour recommandée. Il mourut peu après. La famille possédait un grand nombre de lettres de la main de la reine, qui prouvaient la faveur dont elle l'honorait; ces lettres précieuses sont devenues la proie des flammes à Saintes.

Il avait épousé, par contrat passé à Cognac le 29 octobre 1492, Marguerite DE LA MADELEINE, fille aînée et principale héritière de Jacques, Ec., Sgr de Durfort, et de Marie de Céris, de laquelle il laissa : 1° FRANÇOIS, mort jeune; — 2° CHARLES, qui suit; — 3° CATHERINE, dame de la Boulidière, élevée fille d'honneur de madame la Ctesse d'Angoulême en 1515, épousa en 1517 ou 1518 Arthus de Vivonne, Chev., Sgr de St-Gouard; — 4° CLAUDE, dame des Vans, Psse de Chaunay en Poitou, filleule de Mme Claude de France, qui lui donna 1,000 écus d'or au soleil, lors de son mariage avec Bertrand Hélie, Chev., Sgr de la Roche-Esnard, qu'elle épousa par contrat du 30 juillet 1523; — 5° LOUISE, dame de Sonneville, morte sans alliance.

Ve.—**Bremond** (Charles DE), IVe du nom, Chev., Sgr de Balanzac, la Madeleine, Javrezat, maître d'hôtel, panetier du Dauphin, accompagna ce prince lorsqu'il alla se faire reconnaître duc de Bretagne, et fut du nombre des chevaliers créés à Rennes à cette occasion le 14 août 1520. Après la mort du Dauphin, empoisonné à Lyon en 1536, il demeura attaché au service de Charles duc d'Orléans, le suivit dans toutes ses campagnes, et est toujours nommé le premier comme panetier dans les états de sa maison depuis 1540 jus-

Digitized by Google

qu'en 1545; il n'existait plus le 1er février 1559. Il avait épousé, par contrat passé à Varèze le 28 janvier 1532, Dlle Françoise DE LA ROCHEBEAUCOUR, fille de François, Sgr de Varèze, sénéchal d'Angoumois, et de Bonaventure de Péronne, de laquelle il laissa : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° GABRIELLE, mariée à Jean de Trézac, Ec., Sgr de Pontifard, était morte le 26 septembre 1594; — 3° LOUISE, morte fille après avoir testé en faveur de François, son frère, par acte du 3 janvier 1558, reçu Fouchier, Nre.

VIe. — **Bremond** (François DE), IIe du nom, Chev., Sgr de Balanzac, la Madeleine, Javrezat, Gimeux en partie, etc., embrassa le calvinisme et fut l'un des plus fermes défenseurs de la réforme, assista aux batailles de Dreux et de St-Denis, fut un de ceux qui signèrent avec le prince de Condé les articles de paix que l'on proposait à la cour en 1568, continua à porter les armes après la reprise des hostilités l'année suivante, et combattit à Pamprou et à Marans.

Nous rapporterons ici un fait qui d'un seul trait peint l'anarchie profonde et le désordre qui régnaient en France à cette époque. Le parlement de Bordeaux, voulant venger le parti catholique des défaites que lui causaient les chefs protestants, et sachant qu'un d'eux portait le nom de Bremond, le condamna par contumace, en 1568, à avoir la tête tranchée. Mais au lieu de mettre dans le dispositif de l'arrêt le nom de François, qui était celui du chef huguenot, il lui substitua celui de Charles, qui combattait dans les rangs catholiques. (*V.* § Ier, VIIe degré.) Ils étaient de même race, originaires du même pays, portaient le même nom; ils devaient *donc* être de la même religion. La déduction n'était pas plus *judiciaire* qu'elle n'était rigoureuse; elle eut pourtant plein succès auprès des juges, mais heureusement l'arrêt ne put être exécuté ni sur l'un ni sur l'autre.

François épousa en premières noces, par contrat du 20 avril 1554, Delphine DE VOULON; en secondes, Louise DE LA FOREST, fille de Guy, Sgr de Vaudoré en Poitou, et de Marguerite de Montbron de Fontaine-Chalandrai, par contrat du 6 janvier 1559, dont il eut quatre enfants. Quelques auteurs prétendent qu'il eut encore pour femmes N. HORRIC et N. BERLAND. Les enfants du premier mariage furent : 1° SALOMON-FRANÇOIS, qui suit; — 2° SUZANNE, mariée en 1593 à Nicolas Pasquier, Sgr de Meinxe; — 3° MARIE, qui partagea avec ses frères et sœurs la succession de leurs père et mère par acte du 8 novembre 1597; — 4° autre MARIE, dame de la Madeleine, qu'elle vendit au Sgr d'Ars en 1642, conjointement avec son mari Louis Vasselot, Ec., Sgr de la Chambaudière, près St-Maixent.

VIIe. — **Bremond** (Salomon-François DE), Chev., Sgr de Balanzac, de Gimeux, Javrezat, Vaudoré, St-Jouin, Milli, Noireterre, la Brosse-d'Enfer en Poitou, suivit comme son père le parti protestant, se trouva aux batailles de Coutras et d'Ivry, où il combattait dans la compagnie de M. de la Trémouille; il fut chargé de pourvoir à la sûreté de Parthenay, et en obtint le gouvernement l'année suivante. Il vendit le 6 janvier 1617 sa terre de Balanzac, et mourut en 1620, laissant pour veuve Marie DE LA CRESSONNIÈRE, dame de Noireterre, Puymari, la Brosse-d'Enfer, etc., fille de René, Chev., Sgr de la Mesnardière, et de Charlotte Bigot, qu'il avait épousée par contrat reçu à la Cressonnière, le 26 septembre 1594, laquelle fit son testament le 3 mars 1646, et mourut en 1658. Ils avaient eu : 1° CHARLES, mort en 1638 sans laisser d'enfants de son mariage avec Louise AUDAGER; — 2° SALOMON, qui suit; — 3° JEANNE, mariée le 20 janvier 1620 à Jean de Jousseran, Chev., Sgr de Tigny; — 4° HÉLÈNE, morte sans alliance.

VIIIe. — **Bremond** (Salomon DE), Chev., Sgr de Noireterre, Puymari, Vaudoré, etc., prit les armes en faveur de la reine mère du roi en 1620, leva pour son service une compagnie de 100 hommes qu'il conduisit à Angers, et à la tête de laquelle il combattit l'armée royale au pont de Cé; les protestants ayant recommencé la guerre en 1622, il fut élu l'un de leurs chefs, et se trouva à la défaite de Rié, où l'armée royale, conduite par le roi en personne, mit en déroute les troupes huguenotes le 16 avril 1622. Il mourut le 17 juillet 1657 au prieuré de Pérellie, Psse de Cherzé, ayant été marié deux fois : d'abord à Gasparde DE LA LONGRAIRE, fille de René, Chev., Sgr de la Roche-Proustière, et d'Hélène Paillard, qu'il épousa à Bressuire par contrat du 31 janvier 1633; ensuite à Louise-Anne-Marie DE PÉRUSSE DES CARS, fille de Louis, Chev., Sgr des Loges et du Mesnil, et de Suzanne Chapelain, par contrat du 21 avril 1644. Il n'eut de sa première femme que six filles : 1° RENÉE, femme de Charles Gauvain, Chev., Sgr de Marigny, partagea en 1661 avec ses frères du deuxième lit la succession de leur père commun; — 2° MARIE, femme de Louis Hector, Chev., Sgr de l'Etang-Rocheblond, était remariée en 1672 à Jean de Maurand, Sgr de la Baule et de Ternadeau en Poitou; — 3° MADELEINE épousa Joseph Dudine, Chev., Sgr de Haute-Sèvre; — 4° LOUISE épousa Louis de Sauzay, Chev., Sgr du Breuil; — 5° HÉLÈNE; — 6° N., religieuse. Les enfants du deuxième lit furent : — 7° CHARLES, Chev., Sgr de Vaudoré, St-Jouin-de-Milly, etc., entra au service, et était aide de camp auprès du duc de la Vieuville, gouverneur

Digitized by Google

de Poitou, en 1674, et fut fait capitaine au régiment de Champagne par commission du 18 décembre 1676; il avait épousé, le 17 août 1668, Marguerite GOULARD, fille de Charles, Chev., Sgr de la Gelfardière et de la Bruslerie, et de dame Marie Gourjault; et en secondes noces il se maria à Françoise-Angélique DE MOUILLEBERT, fille de Dominique, Ec., Sgr du Lys, et de Dlle Françoise Macquin. Il mourut avant le 11 août 1690, époque à laquelle sa veuve fit dresser l'inventaire de leurs biens comme étant tutrice de CHARLES, leur fils, mort en 1702, et enceinte d'un enfant dont on ne retrouve aucune trace. Il avait eu de son premier mariage: RENÉ-AUGUSTE, né le 22 janvier 1676, qui épousa Louise TURPAULT, dont il n'eut point d'enfants, et en faveur de laquelle il fit son testament le 18 novembre 1705, peu de temps avant sa mort; MARIE-ANNE-LOUISE, morte jeune; — 8o autre CHARLES, qui suit.

IXe.—**Bremond** (Charles DE), Ve du nom, fils puiné de Salomon et de Louise-Anne-Marie de Pérusse des Cars, Chev., Sgr de Puymari, se destinait à l'état ecclésiastique, et avait déjà pris possession de la chapellenie des Roches-Guitons, Psse de Boismé, lorsqu'il entra dans la compagnie des gendarmes du roi, où il servit jusqu'en 1678, époque à laquelle il épousa Claude TROTTEREAU, veuve de Henri de Vieux, Chev., Sgr du Petit-Puy, qui ne lui donna point d'enfants, et après la mort de laquelle il épousa, le 28 avril 1697, Marie-Louise POUGNAULT, dont il a eu CHARLES-MARIE. Il mourut le 14 octobre 1722, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle de Vaudoré en l'église St-Jouin de Milly.

Xe. — **Bremond** (Charles-Marie DE), Chev., Sgr de la Cacaudière, naquit en 1702, servit comme lieutenant aux régiments de Bacqueville et de la Trémouille de 1720 à 1733, épousa, par contrat du 19 décembre 1724 passé à Thouars, Dlle Marie-Madeleine-Angélique GIBAULT, fille de Jean, avocat au parlement, et de Jeanne MARILLET. Il mourut au château de Luzay le 25 septembre 1773, ne laissant de son mariage que

XIe. — **Bremond** (Alexis-Charles-François DE), Chev., Sgr de Luzay, du Soulier, de la Cacaudière, fut longtemps lieutenant des maréchaux de France à Thouars, fut commissaire de la noblesse à Thouars pour la correspondance des états généraux. Il avait présenté à l'assemblée de la noblesse réunie à Poitiers, pour la rédaction des cahiers, une note dans laquelle il proposait de demander au roi une marque distinctive pour toute la noblesse de France, « qui aurait consisté à porter du côté gauche sur les habits deux épées en sautoir; les femmes auraient été décorées d'un ruban de feu liséré en or porté de gauche à droite, et leurs filles d'un ruban liséré en argent; ce que S. M., disait-il, ne devrait pas refuser, vu le sacrifice que la noblesse fait de ses priviléges. » Il vivait retiré dans sa terre de Luzay, lorsque, dénoncé en 1794 comme royaliste par quelques habitants de Thouars, il fut conduit dans les prisons de Saumur. Absous du crime de lèse-liberté, il fut rejeté dans les cachots, et les portes de la prison où il était renfermé ayant été forcées pendant la nuit, il y fut massacré par la populace. Il était veuf et sans enfants de Mlle Marie DE RANGOT, dame de Luzay, qu'il avait épousée le 3 février 1744.

§ III. — BREMOND (DE), BRANCHE DE TESSON.

VIIe. — **Bremond** (René DE), Ec., Sgr de Tesson, fils puiné de François de Bremond et de Marguerite de Beaumont de Rioux, sa seconde femme, rapportés au VIe degré du § Ier, était encore sous la tutelle maternelle en 1554, et majeur le 6 octobre 1569, lors de la transaction qu'il passa avec Charles, son frère, relativement à la succession de leur père. Dans cet acte, où il est qualifié de haut et puissant coseigneur d'Ars, l'on voit qu'il eut, pour tous les droits auxquels il pouvait prétendre, la terre et seigneurie de Tesson, à la charge de payer à Marguerite de Beaumont, sa mère, son douaire qui était assis sur la terre d'Ars.

René épousa Dlle Bonaventure DE MONTGAILLARD, fille de Geoffroy, Ec., Sgr de Beaurepaire, ratifia après la mort de son mari, le 30 mai 1576, la transaction passée entre son mari et son beau-frère. On la trouve mentionnée en 1582 comme tutrice de ses enfants. Elle était morte en août 1594, laissant: 1o JEAN, qui suit; — 2o DANIEL, mort jeune; — 3o JUDITH, femme de Pierre de Livron, Sgr de Mizac et de Loumade; — 4o SUZANNE, épouse d'Antoine de Chollet, Sgr de la Fuye, morte le 16 mars 1615, comme il appert d'un acte de cette époque.

VIIIe. — **Bremond** (Jean DE), IIIe du nom, Ec., Sgr de Tesson et de Beaurepaire, assistait au contrat de mariage de FLORENCE de Bremond, sa cousine, veuve de Frédéric de Beaumont, avec Lancelot de Donnissan, le 8 octobre 1588. Il partagea avec ses sœurs les successions de leurs père et mère par traité du 20 août 1594. De son mariage avec Dlle Marie GUINOT, il ne laissa que deux filles: 1° CHARLOTTE, dame de Tesson et Beaurepaire, qui épousa en premières noces Jean Tizon, Sgr du Roc; puis, par contrat du 26 février 1623, Gilles Guinot, Chev., Sgr de Moragne; — 2° SUZANNE, qui épousa N. de Beaulieu, avec qui elle vivait le 30 mai 1641.

Digitized by Google

§ IV. — **Bremond** (de), branche de Céré et de Vernou.

VIIIe. — **Bremond** (Philippe de), Chev., Sgr de Céré et de Frégenoux, fils puiné de Charles de Bremond et de Louise d'Albin de Valzergue, rapportés au VIIe degré du § Ier, suivit longtemps le parti des armes, servit aux défenses de Blois et de Tours, aux siéges de Gergeau, Étampes, Montereau, Pontoise, etc., en 1589; à celui de Chartres en 1592; en Provence, dans une compagnie de chevau-légers commandée par Josias son frère, qui lui sauva la vie au siége d'Aix, en 1593, où il reçut un coup de pistolet des suites duquel il demeura estropié; passa capitaine au régiment de Champagne par commission du 1er janvier 1618. Il était mort le 9 décembre 1626, époque à laquelle sa veuve était remariée à Jacques Céton, Sgr de la Venaye, etc. Il avait épousé, par contrat du 9 août 1598, Dlle Françoise Gérault, dame du Chironail, fille de Guy, Sgr de Frégenoux, et de Jeanne Gréen de St-Marsault, dont il eut: 1° François-Galliot, qui suit; — 2° Louise, mariée à Jean de la Cassaigne, Sgr de St-Laurent, grand maître des eaux et forêts, etc.

IXe. — **Bremond** (François-Galliot de), Chev., Sgr de Céré, Vernou, le Chironail, Frégenoux, la Moujatrie, etc., conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, gentilhomme de sa chambre, lieutenant pour S. M. et commandant des ville et citadelle de Bourg-sur-Mer et pays circonvoisins, fut fait capitaine au régiment de Parabère par commission du 6 septembre 1627, fit partie du ban et arrière-ban convoqué par le roi à Angoulême pour marcher contre le duc de Lorraine, se trouva à la défense de Cognac contre le prince de Condé et les frondeurs, en 1651; et le roi, pour le récompenser de ses services, le nomma l'un de ses maîtres d'hôtel et gentilhomme ordinaire de sa chambre par lettres des 16 janvier et 28 février 1652, et le créa son lieutenant de la ville et citadelle de Bourg-sur-Mer le 23 mai 1656. Il avait épousé, par contrat du 26 novembre 1626, Dlle Jacquette de la Gourgue, fille de Pons, Sgr d'Angeliers, et de Marie Roux de Beaugaillard. Il laissa de ce mariage: 1° François, marié avec Dlle Louise de Mairé, mort sans postérité; — 2° Jacques, qui suit.

Xe.—**Bremond** (Jacques de), IIe du nom, Chev., Sgr de Vernou, le Chironail, Lusseray, etc., mestre de camp de cavalerie, chevalier de St-Louis, etc., fut d'abord mousquetaire, ensuite lieutenant au régiment de Mazarin-cavalerie, assista aux combats de Blenau, Étampes, St-Antoine. Capitaine au régiment de Kœnismark en 1672, il fit la campagne de Hollande sous les ordres du roi, celle d'Allemagne de 1673 sous les ordres de M. de Turenne; fut nommé major du régiment de Kœnismark le 1er décembre 1676, et lieutenant-colonel de celui de St-Valéry par commission du 20 février 1686; obtint celle de mestre de camp le 4 mars 1693, fut fait chevalier de St-Louis par lettres du 6 avril 1700. Il servait, en 1701, sous les ordres de M. de Catinat, en Italie, lorsqu'il fut tué à la tête d'un détachement qu'il commandait. Il avait épousé, par contrat du 25 février 1676, Dlle Marie-Henriette Lemercier de Hautefaye, fille de Henri, Éc., dont il eut: 1° Jacques, qui suit; — 2° N..., religieuse aux Ursulines de St-Jean-d'Angély; — 3° Angélique, mariée à Jean-César Pascault de Poléon.

XIe.—**Bremond** (Jacques de), IIIe du nom, Chev., Sgr de Vernou, le Chironail, Lusseray, la Ronce, etc., né le 30 juin 1687, obtint, en considération des services rendus par son père, une pension du roi par brevet du 20 septembre 1700. Il était commissaire de la noblesse de l'Elec. de Niort, lorsqu'il mourut en 1745, après avoir servi quelque temps dans les mousquetaires.

Il avait épousé en janvier 1720 Dlle Suzanne-Marguerite Aymer, fille de René, Éc., Sgr du Corniou, et de Marguerite de St-Quentin de Blet. Elle était veuve à cette époque de Charles le Cocq, Sgr de St-Léger. De ce mariage sont issus: 1° Jacques-Charles-Alexandre, qui suit; — 2° Jacques, né en 1726, chevalier de St-Jean de Jérusalem, commandeur d'Amboise et d'Ensigny, fut successivement receveur et procureur général de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Aquitaine. Il avait d'abord été cornette au régiment de Dauphin-dragons, et servit en Italie en 1744. Il fit ses caravanes en 1746; aide de camp du Mqis de Senectère, il assista en cette qualité au siége de Maëstricht et à l'occupation du Limbourg; servit dans les compagnies du ban de la noblesse du Poitou convoqué à St-Jean-d'Angély en 1758, et mourut à Niort en 1792; — 3° Daniel-Augustin embrassa l'état ecclésiastique, consacra sa vie et sa fortune au soulagement des pauvres et des malades, et mourut à Niort le 26 novembre 1806; — 4° Marie-Bénigne-Henriette, morte sans alliance; — 5° Angélique-Suzanne, dite Mlle de Breuilbon, morte sans alliance le 8 avril 1785; — 6° Henriette-Thérèse, mariée en 1748 à Jacques-Joseph-Louis de Liniers, Sgr de Cran, enseigne des vaisseaux du roi.

XIIe.—**Bremond** (Jacques-Charles-Alexandre de), dit le Mqis de Bremond, Sgr de Vernou, le Chironail, etc., entré au service comme lieutenant en second du régiment du Roi en 1739, assista à la prise de Prague,

Digitized by Google

à sa défense, et à la retraite de l'armée qui l'occupait en 1741 et 1742, à la bataille d'Ettingen le 22 juin 1743, aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furnes, de Fribourg en 1744; servit comme aide de camp du Cte de Blet, son oncle, sous les ordres du maréchal de Saxe, au siége de la citadelle d'Anvers, de Mons, de Namur, à la bataille de Rocoux, etc., etc.; fut nommé maréchal des logis d'une des compagnies formées des nobles poitevins réunis au ban pour s'opposer aux descentes que les Anglais voulaient tenter sur les côtes de Saintonge. Il mourut à Niort le 25 octobre 1810. Il avait épousé, par contrat du 14 novembre 1758, Marie-Charlotte-Philippine-Hélène-Sophie DE LA LANDE DE CIMBRÉ, fille de Philippe-Claude, Vte de Tiercé en Anjou, et de Catherine-Hélène de la Goupillière de Dolon. Elle mourut à Niort en 1818, laissant de son mariage: 1° JACQUES-CHARLES-ALEXANDRE, qui suit; — 2° JOSIAS-AUGUSTIN, né le 22 décembre 1767, mort en 1777; — 3° MARIE-ALEXANDRINE-PHILIPPINE, née le 30 mai 1760, morte en mai 1720 à Niort.

XIII^e. — **Bremond** (Jacques-Charles-Alexandre DE), II^e du nom, né le 6 août 1761, page du roi, fut sous-lieutenant au régiment de Laval-dragons, épousa, le 12 octobre 1786, Charlotte-Marguerite DE VILLEDON, fille de Charles-Joseph-François, Ec., Sgr de la Chevrelière, et de Marguerite-Louise de Beaucours; émigra à l'époque de la révolution, perdit sa femme le 12 septembre 1795 à Sion en Valais; rentré en France en 1800, il fut nommé sous-préfet à Ussec, et mourut à Niort le 16 mai 1827. Il s'était remarié le 8 juillet 1802 à Louise-Marguerite-Lucie DES FRANCS, fille de Michel-Henri et de Louise-Julie de Chantreau de la Jouberderie. Il eut de son premier mariage: 1° JOSEPH-ADOLPHE-ALEXANDRE-THÉODULE-MAURICE, qui suit; — 2° SOPHIE-LOUISE-EMMANUELLE, née à Genève le 1^er février 1792, mariée le 22 novembre 1826 à Honoré-Léon Guiton, Mqis de Maulévrier; — 3° ANNE, née à Morges, en Suisse, le 22 octobre 1793, décédée en 1828 épouse d'Adrien Barthez, garde du corps du roi. Les enfants du second mariage furent: — 4° LOUIS-CONSTANT, né le 15 avril 1803, mort en janvier 1805; — 5° PIERRE-CLAUDE-ARTHUR, dit le Vte de Bremond, né le 20 mars 1804, marié à Dlle Louise-Claudine-Eugénie-Delphine-Philogone PANISSE, fille de feu Pierre, maréchal de camp, et de dame Eugénie des Boullets, répondit en 1832 à l'appel fait par Madame duchesse de Berry à ses fidèles Vendéens. Il était, en 1833, l'un des propriétaires et rédacteur gérant du *Vendéen*, journal légitimiste qui se publiait à Niort, fut en cette qualité poursuivi à plusieurs reprises par le parquet de cette ville, vient d'être en 1843 nommé chevalier de l'ordre royal d'Ysabelle la Catholique, par le roi Charles V d'Espagne; — 6° ALIX, née en septembre 1805, religieuse de la communauté du Sacré-Cœur; — 7° AMÉLIE, née le 14 septembre 1808, décédée; — 8° APPOLINE, née le 9 septembre 1811, mariée en 1830 à Auguste Duchesne de Vauvert.

XIV^e. — **Bremond** (Joseph-Adolphe-Alexandre-Théodule-Maurice DE), dit le Cte de Bremond, naquit à Sion en Valais le 3 septembre 1795. D'abord sous-lieutenant au 10^e régiment d'infanterie, il mérita par sa bonne conduite de passer dans la garde royale en octobre 1815, fit en 1823 la campagne d'Espagne, où il se distingua à la prise du Trocadéro, et fut un de ceux qui durent à leurs services d'être décorés de la croix de Charles III d'Espagne. Rentré en France, il continua à servir jusqu'en 1830; et Charles X, par ordonnance donnée à Rambouillet au mois d'août de cette année, voulant récompenser et honorer autant qu'il le pouvait la fidélité et les services de M. de Bremond, le créa chevalier de St-Louis.

M. de Bremond prit part aux événements qui agitèrent la Vendée en 1832. Mis en jugement comme l'un des volontaires royalistes qui s'étaient rendus à l'appel de Madame duchesse de Berri, il fut acquitté.

M. de Bremond a épousé, le 26 août 1828, Dlle Marie-Aurélie DE PONT-JARNO, fille de Marc-Augustin-Gabriel et de dame Céleste de Gaullier, par contrat passé Moriceau et son confrère Nres royaux à Niort. S. M. Charles X, le duc et la duchesse d'Angoulême, et la duchesse de Berri, ont bien voulu honorer cet acte de leur signature le 17 février 1829.

§ V. — BREMOND (DE), BRANCHE D'ORLAC ET DE DOMPIERRE-SUR-CHARENTE.

X^e. — **Bremond** (Jean-Louis DE), III^e du nom, Chev., Sgr d'Orlac, de Dompierre-sur-Charente et d'Angeliers, quatrième enfant de Jean-Louis de Bremond et de dame Marie de Verdelin, rapportés au IX^e degré du § I^er, né le 10 janvier 1641, fut élevé page de la chambre du roi, et obtint en cette qualité une pension de 1,200 liv. pour s'entretenir au service. Il suivit le duc de Beaufort en Afrique et Candie en 1666. De retour de cette expédition, il épousa en 1669, après en avoir obtenu dispense du pape, sa cousine germaine Marie-Antoinette DE VERDELIN, fille de Jean-Louis, Chev., Sgr du Fresne, et de Marie de la Tour de St-Fort. De ce mariage sont nés six enfants, dont l'aîné, sourd et muet, fut regardé par ses parents comme incapable de jouir du droit d'aînesse. Ils voulurent donc changer l'ordre de la succession, et, par

Digitized by Google

un testament fait à Orlac, ils instituèrent pour leur héritier universel Jean-Louis, leur second fils, à la charge de payer à chacun de ses frères et sœurs une légitime de 15,000 liv., et de servir une pension convenable à Louis, leur fils aîné; et, en cas de mort de la part de l'héritier institué, ils lui substituèrent successivement tous les autres, toujours à l'exclusion de l'aîné. Ce fut une source de longs et ruineux procès; car Louis n'accepta pas de sang-froid la position injuste et désavantageuse qui lui était faite; il plaida. Antoinette de Verdelin, se trouvant, à la mort de son mari, créancière de sa succession pour des sommes assez fortes, les réclama. Ces reprises lui ayant été contestées par Jean-Louis de Bremond, qui même s'était marié contre son gré, elle révoqua en 1699 son testament, et fit une donation de tous ses droits à Jacques-René, son quatrième fils, et mourut à Saintes le 10 décembre 1723, laissant: 1° LOUIS, né sourd et muet au château de Sollanson, en 1670, dont il vient d'être parlé, mort à Saintes le 24 août 1762, âgé de quatre-vingt-douze ans; — 2° JEAN-LOUIS, Chev., Sgr d'Angeliers, institué héritier par ses père et mère en 1690, enseigne de vaisseau et chevalier de St-Louis. Antoinette de Verdelin ayant révoqué son testament, il tenta, mais en vain, de s'opposer à cet acte, qui lui enlevait une partie des avantages qu'il se promettait. Il mourut en 1731, avant d'avoir pu terminer les arrangements nécessités par le testament de leur père commun. De son mariage avec Marie-Madeleine DE MONTALEMBERT, fille de Jean et de Marie Dexmier de la Croix, il n'eut que deux filles, SUZANNE-ADÉLAÏDE-ANTOINETTE-GABRIELLE-SCHOLASTIQUE, mariée le 19 décembre 1725 à Charles de Bremond, Sgr de la Garde, son cousin; et ANGÉLIQUE, morte jeune; — 3° JACQUES-FRANÇOIS, Sgr de St-Fort, né au château d'Orlac le 25 février 1675, était, par la mort de son frère aîné, appelé à jouir des avantages résultant du testament de leur père; mais, préférant la tranquillité à la fortune, il renonça à tous ses droits, et mourut sans alliance, âgé de soixante-six ans, le 10 octobre 1740, à Courayt, Psse de St-Sauvent; — 4° JACQUES-RENÉ, qui suit; — 5° JEAN-LOUIS, enseigne des vaisseaux du roi, né à Orlac et baptisé le 8 mars 1680, fut emporté par un boulet de canon au combat de Malaga le 24 août 1704; — 6° autre JEAN-LOUIS, aussi enseigne de vaisseau, mort à Rochefort sans alliance en 1710; — 7° MARIE-ESTELLE, morte le 2 juillet 1711 sans avoir été mariée; — 8° LOUIS; — 9° HENRI-AUGUSTIN; — 10° JACQUES-JOSIAS; — 11° EUTROPE; — 12° MARIE-PAULE; — 13° MARIE-JEANNE: ces derniers sont morts en bas âge.

XI^e. — **Bremond** (Jacques-René DE), Chev., Sgr d'Orlac, de Dompierre-sur-Charente, de St-Fort-sur-Ney, du Fresne, du Fouilloux, de la Brunette, de Chassaigne et d'Amville, etc., quatrième fils de Jean-Louis et d'Antoinette de Verdelin, naquit au château d'Orlac le 24 octobre 1678, fut page du comte de Toulouse, fils de Louis XIV, suivit ensuite la carrière de la marine, où il était connu sous le nom du chevalier d'Ars. Sa mère l'ayant institué son héritier, il quitta le service pour se livrer aux soins que nécessitaient ses affaires, et pour suivre le procès avec son frère aîné; triste legs que l'imprévoyance de leur père avait transmis à ses enfants en voulant intervertir l'ordre naturel de la succession! Il mourut à Saintes le 10 mars 1757, sans avoir pu terminer les ruineuses procédures qui l'accablèrent de chagrins et d'ennuis.

Il avait épousé Marguerite-Mélanie DU BOURG, fille de Pierre du Bourg, Éc., Sgr de Porcheresse, et de Mélanie de Meaux, dame de la Chassaigne, par contrat du 3 juin 1700, morte à Saintes le 8 juillet 1728, enterrée dans l'église de Dompierre-sur-Charente, où son mari voulut être enseveli près d'elle. Leurs enfants furent: 1° PIERRE, qui suit; — 2° PIERRE-RENÉ, né à Dompierre le 23 novembre 1708, plus connu sous le nom du chevalier d'Orlac, entra au service en 1731, fut fait capitaine au régiment de Toulouse en 1732, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de St-Louis; servit dans presque toutes les guerres de son temps, assista aux batailles de Parme, Guastalla, Fontenoy, où il eut deux chevaux tués sous lui, de Laufeld, Meninden, Crevelt, Rocoux, Rosbach, où il sauva la vie à un général-major prussien. Celui-ci, l'apercevant armé d'une épée de parade (son sabre s'était brisé), fondit sur lui. Le Chev. d'Orlac fut assez heureux, en parant les coups furieux qu'il lui portait, pour lui percer le bras. Au moment même, des cavaliers le pistolet au poing se précipitaient sur le général. « Mes amis, leur cria-t-il, il est sans défense, épargnez-le. » Retiré dans ses foyers avec le grade de lieutenant-colonel, après avoir été pendant quarante ans capitaine, il mourut à Saintes le 6 novembre 1780; — 3° JEAN-LOUIS, dit le chevalier de Dompierre, Sgr du Fouilloux, naquit le 21 juin 1715, fut cornette au régiment d'Orléans-dragons, et servit comme aide de camp du Cte de Clermont-Gallerande au siége de Philisbourg; assista à l'assemblée de la noblesse convoquée à Saintes pour nommer des députés aux états généraux en 1789, et mourut sans alliance au château du Fouilloux le 21 juillet même année; — 4° et autre JEAN-LOUIS, né à Saintes le 20 novembre 1707, mort le 12 mai 1717; — 5° MARIE-ANTOINETTE-CLAIRE, née le 21 novembre

Digitized by Google

1701, fut dame de Brezillas par donation de Claude du Bourg, Sgr de Brande, son parent, eut en partage le domaine de la Chaume et le tiers des terres du Fresne et de St-Fort; morte à Saintes le 21 août 1788; — 6° MARIE-MÉLANIE, dite Mlle de Dompierre, née le 6 janvier 1710, morte à Saintes sans alliance le 2 janvier 1756; — 7° JEANNE-MARGUERITE, dite Mlle de Chassaigne, dame de la Brunette et Cherac, naquit le 2 février 1712, épousa en 1736 P.-Paul de Pagave, gentilhomme napolitain, se remaria le 19 avril 1739 à Jean-François de Boyer, Chev., Sgr de Grattintour près Toulouse; — 8° MARIE-HENRIETTE-MÉLANIE, dite Mlle du Fouilloux, née le 3 octobre 1716, mariée en 1741 à Louis de Siorac, Chev., Sgr de la Guyonie en Périgord; — 9° MARGUERITE-CLAIRE, née le 26 août 1725, dite Mlle du Fresne, dame de Chassaigne et d'Amville, épousa, le 10 novembre 1758, François-Armand de Manes, Chev.; morte au château de Chassaigne, Psse de Chaillevette en Saintonge, le 8 octobre 1777; — 10° MARIE-THÉRÈSE, dite Mlle d'Amville, née le 11 juin 1714, morte religieuse aux Filles-de-Notre-Dame à Saintes en 1763; — 11° ETIENNE, né le 17 septembre 1718, mort le 9 juillet 1720; — 12° MARIE-ESTELLE-MÉLANIE, née le 18 juillet 1706, morte le 2 septembre 1707; — 13° MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE, née le 5 août, morte le 6 août 1719; — 14° MARIE-SUZANNE, née le le 23 septembre, morte le 17 décembre 1720; — 15° THÉRÈSE, née le 15 mars, morte le 1er avril 1723.

XII°.—**Bremond** (Pierre DE), IIe du nom, Chev., Sgr d'Orlac, de Dompierre-sur-Charente, de St-Fort-sur-Ney, du Fresne, du Brandet, du Gua, né à Dompierre-sur-Charente le 5 mars 1703, fit partie du ban convoqué à Saintes en 1758 sous les ordres du maréchal de Senecterre, et fut nommé commissaire de la noblesse de Saintonge. Il transigea au sujet des nombreuses discussions et des procès ruineux que la succession de ses père et mère avait soulevés, par acte du 21 avril 1772, sans avoir pour cela voulu renoncer à leur succession, et il suivait encore un procès au conseil d'Etat contre le Mqis d'Ars, son cousin, lorsqu'il mourut le 11 octobre 1779, âgé de soixante-dix-sept ans.

Il avait épousé Dlle Marie-Catherine DE LA LOUE, fille de Marc-Antoine, Chev., Sgr du Masgelier en Limousin, et de Jeanne-Renée du Pouger de Nadaillac, qui mourut le 30 janvier 1781, laissant trois enfants, dont son mari l'avait créée tutrice par son testament en date du 22 septembre 1774 : 1° PIERRE-RENÉ-AUGUSTE, qui suit; — 2° PIERRE-CHARLES-AUGUSTE, dit le chevalier de Bremond, Sgr de Brezillas, chef de la branche du Masgelier, rapportée au § VI; — 3° MARIE-SUZANNE-FRANÇOISE-MÉLANIE-SOPHIE, née le 17 novembre 1762, fut reçue chanoinesse du chapitre royal de St-Louis de Metz le 11 octobre 1782, titrée Ctesse de Bremond d'Ars; fut jetée dans les cachots de Brouage pendant la terreur comme sœur d'émigré, et ne dut sa vie qu'à la mort de Robespierre. Ayant pu arracher à l'avidité républicaine quelques débris de sa fortune, elle les abandonna à ses neveux. Elle est morte à Saintes le 30 mars 1833, regrettée de tous.

XIII°. — **Bremond d'Ars** (Pierre-René-Auguste DE), Mqis de Bremond d'Ars, plus connu sous le nom de comte de Bremond, Chev., baron de St-Fort-sur-Ney, Dompierre-sur-Charente, Sgr d'Orlac, naquit à Saintes le 16 décembre 1759, fut député de la noblesse de Saintonge aux états généraux en 1789, prit une part active aux délibérations, et fit partie de l'honorable minorité qui s'était formée au sein de cette assemblée pour opposer de faibles protestations aux monstrueuses illégalités qu'elle entassait chaque jour. Il fut du nombre des signataires de la déclaration du 13 avril 1790 contre le décret concernant la religion catholique; de la protestation du 24 juin sur le décret du 19 juin 1790, concernant la noblesse; de la déclaration du 30 mars 1790, concernant le décret qui statuait sur les cas de déchéance de la royauté; de celle du 8 juin, sur les décrets proposés au nom du comité de constitution le 28 mai 1781, concernant l'élection à faire parmi les membres de l'assemblée d'un gouverneur pour Mgr le Dauphin. Il formula en ces termes, avec quelques autres députés, sa déclaration sur les décrets qui ont rendu le roi et la famille royale prisonniers, ainsi que sur celui qui lui ôta le droit de présider à l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne : « Nous n'avons point participé au décret de l'assemblée par lequel le roi a été suspendu de ses fonctions; nous le regardons comme inconstitutionnel et hors des pouvoirs de l'assemblée nationale. Nous regardons pareillement comme frappés de nullité tous les actes du corps législatif auxquels le roi n'aurait pas librement concouru. Notre conduite dans l'assemblée sera dirigée sur ces principes jusqu'au moment où la liberté et les justes prérogatives du trône seront rendues au monarque. » Le 31 août il se réunit aux membres qui signèrent la déclaration touchant l'acte constitutionnel et l'état du royaume, présentée à la séance du 12 septembre 1791, et refusée par l'assemblée. Enfin, les 31 août et 29 septembre 1791, il fit partie des signataires de la déclaration au sujet des décrets rendus contre la religion, l'autorité royale, les principes constitutifs de la monarchie et

Digitized by Google

les propriétés, et de la réclamation sur le compte rendu de l'administration des finances de l'État. Après avoir vu la marche envahissante de la révolution menacer la liberté et la vie de ses collègues, il émigra, et se réunit à Coblentz à LL. AA. RR. les princes frères du roi. Il fit comme volontaire la campagne de 1792, assista à la défense de Maëstricht, à celle de Liége, fut capitaine à la suite de la légion anglaise de Wood en 1795. Rentré en France en 1800, il fut député le 11 avril 1814 par la noblesse de la ville et des arrondissements de Saintes pour aller offrir au duc d'Angoulême, alors à Bordeaux, l'assurance de leur fidélité au roi, et fut désigné par S. A. R. pour commander la compagnie de cavalerie des volontaires royaux de la Charente-Inférieure.

M. de Bremond d'Ars, qui avait toujours refusé de se *rallier* au gouvernement impérial et repoussé les faveurs qu'on lui promettait en retour de cette apostasie politique, refusa de même sous la restauration ce qui n'était plus que la récompense de services rendus. La croix de St-Louis, la préfecture de Rennes, lui furent offertes; mais il préféra l'humble titre de maire de la petite commune rurale de la Chapelle.

En 1830, peu de jours après les journées de juillet, le sous-préfet de Saintes adressa à M. de Bremond d'Ars, maire de la commune de la Chapelle, une circulaire par laquelle il était invité à convoquer ses administrés, et à les engager à faire connaître par écrit quel était le prince qu'ils voulaient appeler au trône au lieu et place du roi déchu. M. de Bremond d'Ars, dans une chaleureuse protestation, proclama les droits sacrés de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux à la royale succession de son aïeul. Dénoncé pour ce fait, M. de Bremond, loin d'être condamné par les tribunaux, vit le fonctionnaire provocateur destitué de ses fonctions; mais il ne voulut point prêter son concours au nouveau gouvernement, et il donna sa démission. A sa mort, on put voir combien il avait su se concilier l'estime et l'amour de ses anciens administrés. Douze cents paysans en pleurs se pressant autour de son cercueil, faisaient son plus beau cortége.

Savant archéologue, il avait réuni une précieuse collection de médailles qu'en mourant il légua à sa ville natale. Le conseil municipal de Saintes, voulant reconnaître dignement cet acte de générosité, a décidé qu'une table de marbre placée dans le musée, et sur laquelle serait inscrit le nom de M. de Bremond d'Ars, en rappellerait le souvenir.

Il avait épousé, le 20 janvier 1785, Dlle Jeanne-Marie-Élisabeth DE LA TASTE, fille de Jean-Jacques, Sgr du Châtelet, de la Fumelière, président de l'Election de Saintes, et de Catherine Dangibaud d'Averton, dont : 1° JOSIAS, qui suit; — 2° THÉOPHILE-CHARLES, qui sera rapporté après la postérité de son frère aîné; — 3° JULES-ALEXIS, qui viendra après ses deux frères aînés; — 4° THÉODAT-MARIE-ADOLPHE, né à Saintes le 31 mai 1792, mort dans les prisons, où il était renfermé avec sa mère qui l'allaitait.

XIV^e^.—**Bremond d'Ars** (Josias, Mqis DE), II^e^ du nom, naquit à Saintes le 20 novembre 1785, épousa, le 20 mai 1807, Dlle Charlotte-Françoise-Adélaïde DE BIGOT DE BAULONS, fille de Pierre et de Marie de Blois de Roussillon. De ce mariage sont issus : 1° GUILLAUME, qui suit; — 2° PIERRE-EDMOND, né à Baulons le 8 décembre 1812, lieutenant au 9^e^ régiment de hussards (1844); — 3° ELISABETH, née à Saintes le 17 juillet 1808, épouse d'Auguste de Morisson; — 4° MARIE-GLOSWINDE, né à Baulons le 2 juillet 1817, morte en 182.; — 5° JOSIAS-AMABLE, né à Baulons le 3 mai 1820; — 6° MARIE-THÉONIE, née à Pons en 1826.

XV^e^. — **Bremond d'Ars** (Guillaume DE), né à Saintes le 19 mars 1810, capitaine au 7^e^ régiment de dragons, épousa Dlle Marie-Laure DE ST-BRICE. De ce mariage est issue JEANNE, née en 1842.

XVI^e^. — **Bremond d'Ars** (Théophile-Charles, Cte DE), naquit à Saintes le 24 novembre 1787, entra de bonne heure à l'école militaire de Fontainebleau, débuta en assistant à la bataille d'Iéna, fit la campagne de Pologne de 1806-1807, la guerre d'Espagne, où il se trouva au siége de Saragosse, au combat de Berlanga où il eut un cheval tué sous lui et la cuisse cassée, à la bataille d'Albufera, où il fut blessé d'un coup de feu au bras, et à celles d'Orthez et de Toulouse; fut capitaine au 21^e^ chasseurs, aide de camp du Mqis de Montmorency-Laval en 1815, du général Donnadieu en 1817; puis successivement fut créé chevalier de la Légion-d'Honneur et de St-Louis; en 1824, major au 4^e^ hussards, lieutenant-colonel en 1825 au 6^e^ régiment de la même arme; en 1831, colonel au 3^e^ régiment de dragons, officier de la Légion-d'Honneur; maréchal de camp en 1841, et appelé à commander le département des Deux-Sèvres au mois d'avril 1842.

Il a épousé, par contrat du 20 juin 1821, Dlle Marie-Anne-Claire DE GUITARD DE RIOUX, fille de Jean-François-Armand et de Julie-Judith Paillot de Beauregard. De ce mariage sont issus : 1° SIDONIE, morte en bas âge; — 2° ANATOLE-MARIE-JOSEPH, né le 26 août 1823; — 3° MARIE, née le 5 février 1827; — 4° et 5° GASTON-JOSIAS et ELISABETH, nés jumeaux le 30 janvier 1829.

Digitized by Google

XIVe.—**Bremond d'Ars** (Jules-Alexis, Vte DE), né le 10 mars 1790, a épousé, le 28 février 1815, Dlle Marie-Eutrope-Mélanie DE SARTRE, fille de Jacques-Honoré-François et de Marie-Elisabeth Carré de Ste-Gemme : elle était veuve à cette époque du Vte de Gaigneron. Il est mort à Saintes le 24 mai 1838, laissant de son mariage : 1° CHARLES-RENÉ-MARIE, né à la Chapelle le 12 décembre 1815 ; — 2° MARIE-LOUISE-BÉATRIX, née à Saintes le 18 février 1817 ; — 3° THÉOPHILE-JEAN-LOUIS, né à Saintes le 21 avril 1818 ; — 4° MARIE-ISAURE, née à la Chapelle le 21 avril 1819 ; — 5° et 6° EUSÈBE-FRANÇOIS et JOSIAS, nés jumeaux à la Chapelle le 27 mars 1820 : ce dernier mort à Saintes le 26 décembre 1831 ; — 7° CLAIRE-MATHILDE, née à la Chapelle le 24 septembre 1821, morte à Ars en 1828 ; — 8° MARIE-MÉLANIE-JULIE, née à la Chapelle le 17 mars 1824 ; — 9° MAXIME, né à Saintes le 15 mars 1826, mort à Venerand au mois de juin de la même année.

§ VI. — **BREMOND** (DE), BRANCHE DU MASGELIER.

XIIIe. — **Bremond d'Ars** (Pierre-Charles-Auguste, dit le Vte DE), Chev., fils puiné de Pierre de Bremond et de Marie-Catherine de la Loüe, rapportés au XIIe degré du § V, Sgr du Fouilloux, de Brézillas, du Brandet, du Gua en Saintonge et du Masgelier en Limousin du chef de sa femme, naquit à Saintes le 29 janvier 1761, fut lieutenant au régiment de Guyenne-infanterie en 1781, assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse convoquée à Saintes pour envoyer des députés aux états généraux. Victime des fureurs révolutionnaires, il fut jeté avec toute sa famille dans les cachots de Brouage. Il est mort le 26 avril 1816 à son château du Masgelier. Il a laissé de Dlle Angélique DE LA LOUE, fille de Jacques, Sgr du Masgelier, et de dame Victoire Châtelain, qu'il avait épousée le 14 septembre 1788 : 1° GUSTAVE-RENÉ-ANTOINE, qui suit ; — 2° MARIE-SOPHIE-ATHÉNAÏS, née le 15 août 1789 ; — 3° CLÉMENCE-ANGÉLIQUE, née le 5 mars 1791, morte en bas âge ; — 4° ALIX, née le 1er juin 1794, morte ; — 5° DELPHINE-ADÈLE, née le 27 juillet 1798, morte à Orléans le 20 septembre 1806 ; — 6° MÉLANIE-ELISABETH, née le 6 septembre 1806, morte en bas âge ; — 7° ANTOINETTE-BLANCHE, née le 27 novembre 1813, morte à Limoges en 1830.

XIVe. — **Bremond d'Ars** (Gustave-René-Antoine DE), né au château de Fouilloux en Saintonge le 11 juin 1792, épousa, par contrat du 1er juin 1813, Anne-Thaïs d'Abzac, fille de Hyacinthe et de dame N. de Monneron, dont : 1° PIERRE-LOUIS-RENÉ, né le 8 mai 1814 ; — 2° FERDINAND-HYACINTHE, né au château du Masgelier le 9 septembre 1815 ; — 3° MICHEL-ETIENNE-SÉRAPHIN, né au Masgelier le 3 octobre 1816 ; — 4° MARIE-ELISABETH-ANGÉLIQUE, née au Masgelier le 6 octobre 1818, mariée le 26 octobre 1840 au Vte Isidore Durieu du Pradel.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BREMOND porte « d'azur à l'aigle éployée d'or. » — Bar.

BREMOND (DE), SEIGNEURS DE CLAVIÈRE.

Il existait encore une autre branche, ou pour mieux dire, une autre famille de Bremond qui, bien que portant les armes des seigneurs d'Ars, à peu de différence près, n'a jamais pu prouver son identité avec la famille dont nous venons de donner l'histoire.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette famille.

Bremond (Abel DE), Sgr de Clavière, prenait le titre de Chev. de l'ordre du Roi en 1610. — Cab. des ordres du Roi.

Bremond (Antoine DE), Sgr de Clavière, assista le 3 juillet 1651 aux états tenus à Poitiers en cette année.

Bremond (Antoine DE), Éc., Sgr de Belleville en la généralité de Poitiers, fut maintenu dans sa noblesse par sentence de M. Barentin du 10 août 1667 ; avait épousé Dlle Marie AUBRY, et ne vivait plus le 16 avril 1697, époque à laquelle ses enfants se partagèrent sa succession. Il assistait les 3 et 4 juillet 1651 aux états tenus à cette époque à Poitiers. Il eut pour enfants : 1° JACQUES, qui suit ; — 2° MARIE, qui partagea avec son frère, par acte passé devant Regnier, Nre à Poitiers, le 16 août 1697, la succession de leur père.

Bremond (Jacques DE), Éc., Sgr de Clavière, fils du précédent, épousa, par contrat du 2 septembre 1689, passé devant Charaudeau et Vézien, Nres à Poitiers, Dlle N... GUILLEBAULT. Il fut maintenu, ainsi que Marie sa sœur, précitée, dans sa noblesse, par sentence du 22 février 1698, rendue par M. de Maupeou. — Minut. orig. dans notre cabinet.

Bremond (Antoine, *alias* Pierre DE), Éc., habitait St-Maixent en 1778, et était à cette époque veuf d'une Dlle d'AITZ DE NESMY, et remarié à Marie-Suzanne GOULARD en 1789. Il a hérité d'une portion de la Sgrie de Pailhés en Saintonge, près St-Jean-d'Angély, provenant de la succession d'un M. de Lostanges ; il avait à cette époque plusieurs enfants de son premier mariage.

Bremond (Pierre DE), frère puiné du précédent, était âgé de cinquante-quatre ans le 5 avril 1791 ; entré au service dans les dragons de la Reine en 1755,

Digitized by Google

il fit la campagne de 1758 et 1759 en Allemagne, servit dans le régiment de la Martinique en Amérique pendant la campagne de 1781-82-83, et fut fait officier le 24 juillet 1784, et avait quarante et une années de service en 1791, lorsqu'il présenta un mémoire pour être fait chevalier de St-Louis.

Bremond (Pierre-Madeleine DE), fils de feu PIERRE de Bremond et de Molette REINE, officier au régiment de Colonel-général, né à Cognac, était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'un jugement du tribunal criminel de l'arrondissement de Paris, rendu le 26 mai 1793, le condamna à quatre ans de fers pour avoir donné, pendant la terreur, des certificats de résidence qu'il savait être faux (certificats qui avaient probablement sauvé la vie à quelques *aristocrates*). Il est mort au bagne de Rochefort le 25 frimaire an II (15 décembre 1793).

BREUIL (DU). Le nom de cette noble maison remonte à une très-haute antiquité; aussi ne pouvons-nous, aux époques les plus reculées, assigner des degrés de filiation, ni même affirmer que toutes les personnes mentionnées appartiennent réellement à la même famille. Les renseignements produits sont extraits, pour la plupart, des Mss. de D. Fonteneau et de nos archives particulières.

Brolio (*Durandus* DE) avait fait avant 1050 un don à l'abbaye de St-Maixent, de l'avis de son épouse, de ses fils GALTERIUS, GIRBERTUS, AIMERICUS, ROSCELINUS et URBERTUS, et de ses filles RAINTENDIS et ROSZA, comme on le voit par l'acte de ladite année 1050, dans lequel ce don est relaté. — D. F., 15.

Brolio (*Petrus* DE) est un des témoins présents à une donation faite, vers 1075, à l'abbaye de St-Cyprien, de quelques dimes sises à Preuilly-la-Ville, par Amelius de Rochefort. — D. F., 7, 19.

Brolio (*Wilelmus* DE), *miles*, est le septième des seize témoins présents à la donation faite en 1078, par Hugues Claret, à l'abbaye de St-Maixent, de la moitié de l'église de Vérines et des terrains environnants. — D. F., 15, 363.

Brolio (*Iterius* DE) est le premier des six témoins à la confirmation, par Almodie, Ctesse de la Marche, de dons faits à l'abbaye de Lesterp, 12 novembre 1098. Il assiste aussi à la fondation du prieuré de Chastain, en 1115. — D. F., 24, 379, 401.

Brolio (*Elias* DE) est du nombre des seigneurs qui, vers 1100, abandonnèrent à l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur les terres de Boesse, Vigec, etc., etc. — D. F., 7, 397.

Brolio (*Gaufredus* DE) et deux autres seigneurs abandonnèrent, vers 1100, « monachis Sti Cypriani ecclesiam de Avallià, medietatem sepulturæ, et medietatem decimæ vitulorum et porcorum totius parochiæ ecclesiæ pertinentem. » — D. F., 7, 401.

Brolii (*Gaufridus*) « et *frater* HELIAS cum filiis AYMERICUS, GARNERIUS, HELIAS, et MARIA sua mater, hæredem faciunt Deum Eleemosynæ Montis-Maurilionis annuentes omnem terram quam Tersanis possidemus, videlicet massam Palinicei et massam curiæ, borderiam pr. duas borderias ad Canisculum, id est ad rupem duas ad montem Fortoni, etc. Factum est autem hoc donum, Philippo rege Francie, presidente Geraldo, episcopo Lemovicensi, Bosoni comite, » vers 1107. — D. F., 24, 333.

Brolio (*Wilelmus* DE) assiste comme témoin à la fondation du prieuré de Chastain, 1115. — D. F., 24, 402.

Brolio (*Petrus* DE) est le quatrième des six témoins présents à un traité fait en 1116 entre les religieux de l'abbaye de St-Maixent et Foucauld de Salachans, au sujet de démêlés qu'ils avaient à propos de la terre de la *Chancessonera*. — D. F., 15, 583.

Brolio (*Wilelmus* DE) est le troisième des neuf témoins qui assistent et signent, vers 1120, l'acte de donation de la dime de Migné à l'abbaye de Montierneuf, par Milesende, Agnès et Etienne de Migné. — D. F., 19, 165.

Brolio (*Iterius* DE) fait divers dons à l'abbaye de Montazay vers 1141 et 1166; vers 1160, il souscrit comme témoin, ainsi qu'HÉLIE et GUILLAUME, ses frères, une donation faite à Etienne, ermite de Tornec, par Israël de Fontlobon. — D. F., 18, 287, 313, 577.

Brolio (*Arveus* DE) fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Bois-Grolland par *Odo Meschini* et *Gaufridus Bochardi*, d'après une notice des dons faits à cette abbaye, vers 1150. — D. F., 1, 417.

Brolio (*Boso* DE) souscrit dans des titres datés de 1160 et 1180, concernant le monastère de Montazay. — D. F., 18, 309, 311, 527.

Brolio (*Aymericus* DE) fait une donation, ainsi que plusieurs autres seigneurs, au monastère de Montazay, en 1166. Il avait déjà souscrit comme témoin, en 1160, une donation faite au même monastère. — D. F., 18, 317, 367, 377.

Brolio (H. DE) est témoin dans un titre de 1165. — D. F., 24, 419.

Brolio (*Bertrandus* DE) fait diverses donations au monastère de Montazay, soit seul, soit avec plusieurs autres Sgrs, dans les années 1164, 1166, et paraît comme témoin pour d'autres dons faits à cette

Digitized by Google

même abbaye en 1168, 1178 et 1188. — D. F., 18, 319, 377, 385, 503, 579.

Brolio (*Hugo* DE) est le sixième des huit témoins qui assistent à une restitution faite par Audebert, Cte de la Marche, à l'abbaye de Charroux, vers 1175.— D. F., 4, 233.

Brolio (*Jordanus* DE) est un des témoins présents à une donation faite vers 1178 à l'abbaye de Montazay par Jourdain de Fretet. — D. F., 18, 497.

Brolio (*Airaudus* DE) est témoin de donations faites au monastère de Montazay en 1187 et 1188.— D. F., 18, 577, 579.

Brolio (*Hamelinus* DE) est le dixième des dix-sept témoins présents à la rédaction du diplôme par lequel Aliénor, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie et d'Aquitaine, confirme la donation et les priviléges de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers, le 4 mai 1199. — D. F., 19, 324.

Brolio (*Wilelmus* DE). On trouve un grand nombre de personnes de la famille du Breuil portant ce prénom, qui souscrivent dans des chartes concernant le monastère de Montazay, en 1199, 1205, 1215 et 1295. — D. F., 18.

Breuil (Guillaume DU) fut présent à une donation faite au monastère de Montazay, en 1205, par Achille et Aymeri-Bertrand, son frère, et autres. Le même fut témoin d'une autre donation faite au même monastère, en 1215, par Adierne, fille de Bertrand de Genoillé. — D. F., 18, 655 et 669.

Brolio (*Petrus* DE) est le neuvième des dix-huit témoins présents à une donation de quelques héritages, faite par Guillaume le Chauve à un prieuré dépendant de l'abbaye de la Reau, en 1208.—D. F., 24, 265.

Brolio (*Joscelinus* DE) « parrochianus Beatæ Mariæ Leziniacensis, et PETRONILLA, uxor sua, » font, le 23 septembre 1227, don de quelques héritages au prieur de cette église, ayant pris le parti de se joindre à Guillaume, *reclusus de Cherezayo*. — D. F., 22, 131.

Brolio (*Johannes* DE), prieur de l'abbaye de Charroux, assiste en cette qualité à un traité fait, le 7 octobre 1259, entre l'abbé dudit lieu et Guillaume de Valence, au sujet d'une réception due tous les ans au seigneur de Valence et à sa suite dans le prieuré de Voherte, dépendant de Charroux.—D. F., 4.

Brolio (*Andreas* DE), *miles*, était mort avant 1312, car dans un testament du 4 septembre de cette année nous trouvons qu'il devait à Pierre de Faubert, valet, *tempore quo vivebat, quadraginta libras parvorum turonum*. — D. F., 23, 39.

Brolio (*Americus* DE), *miles*, rendit, conjointement avec sa femme, vers 1310, l'aveu de son fief du Breuil à l'évêque de Poitiers, comme seigneur d'Angles. Ils lui vendirent en outre leur hébergement à Néon, et plusieurs autres terres. — G. G.

Brolio (*Iterius* DE), *miles*, est qualifié de *nobilis vir dominus* dans une vente de quelques héritages à lui faite pour la somme de « sex librarum et decem solidorum monete currentis, » par la nommée la Naudère, veuve de feu Naudet de Vilars, passée sous le scel établi « apud Bellacum Ronconum et apud Champalmoc de nobili ac potenti viro domino Ademaro, de Valencia comite de Pambroch ac domino prædictorum locorum, » le jour de mars avant la feste « Annncacois Dnice anno Dni milleo CCCmo sexto decimo. » Signé T. de Buxil. — Arch. part.

Breuil (Pierre DU), valet, fils de feu GEOFFROY du Breuil, reçut le 23 février 1342 l'aveu d'un arrière-fief relevant de sa terre. — G. G.

Brolio (*Amelius* DE), clerc du diocèse de Poitiers, voulut se faire nommer écolâtre de l'église de Poitiers; le chapitre s'y opposa, et voulut faire supprimer cette dignité. Le pape Urbain V y consentit par une bulle du 25 février 1365-66, mais à la condition que les fruits et revenus appartiendraient audit Amelius durant sa vie, et qu'à sa mort ils seraient partagés entre les chanoines. Amelius du Breuil était mort en 1402 archevêque de Tours. — D.-F., 2, 110, 191.

Breuil (Marguerite DU) de St-Auban, épousa vers 1372 Emard de Pressac, Ec., Sgr de la Chaire, fait écuyer par le roi Charles V, sur la demande du fameux Duguesclin, dont il était homme d'armes.

Breuil (Louis DU), Chev., fut le troisième mari d'Aglantine DE LA TRIMOUILLE, qui avait épousé en premières noces Pierre d'Aloigny, Chev., Sgr de la Millandière et de Rochefort, et était veuve de N... du Puy. Aglantine de la Trimouille fit son testament le jeudi après l'Epiphanie 1380, par lequel, entre autres dispositions, elle donna la jouissance du château de Rochefort audit du Breuil son époux, et institua pour ses héritiers Guillaume d'Aloigny, Denise du Puy et MARGUERITE du Breuil, ses enfants. Louis du Breuil vendit, le 20 janvier 1398 (v. style), à Guillaume d'Aloigny, Chev., Sgr de Rochefort et de la Millandière, ce qu'il pouvait avoir sur la terre de Rochefort. —Gén. d'Aloigny.

Breuil (Jean DU), Chev., était homme d'armes de la compagnie de Régnault de Vivône, Sgr de Thors, en 1385.

Breuil (Jean DU) de Bernat, demeurant à Ruffec, fils aîné et principal héritier de feu JEAN, rendit aveu de sa terre de la Bertinière au château de Civray le

Digitized by Google

20 mai 1404; il la tenait dudit château à foi et hommage lige et au devoir de soixante sols.

Breuil (Loys DU), Chev., homme d'armes, se battit en combat particulier en 1391 avec Philippon de Tannerac, homme d'armes, beau-père de Guillaume de Mons, Chev. — Arch. Roy.

Brollio (*Petrus* DE), Sgr du Cluseau-Bonneau, rendit le 18 juillet 1404 son aveu dudit lieu au château de Montmorillon, au devoir de la garde du château pendant quarante jours.

Breuil (Gradon DU), Éc., passa revue comme homme d'armes le 5 septembre 1410. — Bib. Roy.

Brollio (*Johannes* DE), *scutifer, dominus de Costa-au-Chat*, fit un arrentement à Martin Roquelin, « laboratore habitatore loci de Thiaco, » de certains héritages sis au lieu de *Thiaci*; dans les confrontations on lit: « Contigum ex unâ parte. . . . . quod itur de dicto Thiaco ad Dauratum (le Dorat), » pour le prix et somme de « sex boicelli frumenti, valentes unum sextarium frumenti ad mensuram Daurati, duodecim solidos et sex denarios monete currentis, duorum capponum et duæ gallinæ renduallium solvendarum. » Passé sous le scel que tient Johan Barton, chancelier de la Marche, le 3 décembre 1445; signé N. Pestheru. — Arch. part. — Jehan de Breuil fit un autre arrentement le 27 janvier 1448. — *Ib.*

Breuil (Jean DU), Sr de Foussai, eut une fille, BLANCHE, qu'il maria le 19 mai 1446 à Guillaume de Forges, Ec. — Gén. de Forges, Thau.

Breuil (Antoine DU), Ec., hommes d'armes, sous la charge du sire d'Orvel, se prit de querelle et se battit avec Hugues de Ribe pendant une chasse à la grosse bête, en 1447. — Arch. Roy.

Breuil (Colinet DU), Chev., Sgr de la Coste-au-Chat, et de Darnac en partie, passe divers actes les 24 avril 1460, 23 avril et 26 juillet 1487, 16 juillet 1492, etc., etc. — Arch. part.

Breuil (DU), SIMON, FRANÇOIS, JEAN et GEOFFROY du Breuil, servirent au ban de 1467 comme brigandiniers des Sgrs de Belleville, de Jarnac, de la Grève et de l'Ile.

Breuil (Aubert DU) fut au même ban de 1467 homme d'armes du Sgr de Montreuil, et ses deux archers servirent comme brigandiniers dudit Sgr.

Breuil (Mathelin DU) passa revue le dernier février 1489 comme homme d'armes.

Breuil (le Bastard DU) comparut aussi comme archer. — Bib. Roy.

Breuil (François DU), Sgr de Grand-Say, habitant dans la Sgrie de Civray, fut remplacé au ban de 1491 par Mathurin de la Roche, qui y fut reçu comme archer.

Breuil (Geoffroy DU), habitant dans la Sgrie de St-Maixent, et JEAN habitant la Sgrie de St-Benoît-du-Sault, servirent comme archers aux bans de 1491 et 1492.

Breuil (Gilles DU), Sgr de Tessonnières et capitaine d'Angles, fut remplacé, à cause de ces fonctions, au ban 1491, par Mathurin Cotet, habitant le pays d'Angles.

Breuil (Israël DU), du pays de Mortemart, remplaça comme homme d'armes au même ban AUBERT du Breuil, retenu chez lui depuis deux ans pour cause d'infirmités.

Breuil (Christophe DU), Sgr du Puy, demeurant dans la Sgrie de Montmorillon, fit partie de ce même ban; il lui fut enjoint d'avoir tout son habillement complet et de se pourvoir d'une trousse.

Breuil (Gilles DU), Éc., Sgr de Tessonnières, et son gendre Bernard des Barres, Ec., combattirent en 1493 contre des religieux de l'abbaye d'Angles. — Arch. Roy.

Breuilh (Jehan DU), Éc., Sgr de Villeneuve, Psse de Bussière-Poitevine, fit échange de quelques pièces de terre avec Loys et Vincent Rochier. Passé sous la cour de l'archiprêtre de Montmorillon le 5 janvier 1499, signé B. Colet. — Arch. partic.

Breuil (Marquise DU) avait épousé Pierre de Chamborant, vivant à la fin du XIV^e^ siècle. — Gén. Chamborant.

Brollio (*Johannes* DE) est qualifié « nobilis vir scutifer, dominus de Costa in parochia de Darnaco, pictavensis diocesis, » dans un aveu rendu par « Christophorus de Marsanglis, scutifer, » de certaines portions de terre qu'il tient « ad homagium ligium et ad quinque solidos monete currentis. » Passé sous la cour de la basse Marche le 17 octobre 1502; signé de Puyagut, requeste *dicti Christophori de Marsangiis.* — Arch. partic. — Il passe plusieurs actes dont nous possédons les originaux dans notre cabinet, notamment les 28 mai, 25 novembre 1500, époques où il fit divers achats près du village de Villars.

Breuil (Georges DU) fit montre comme archer le 15 septembre 1506. — Bib. Roy.

Breuilh (Israël DU), Ec., Sgr du Cluzeau, de la Coste-au-Chat, et de Darnac en partie, reçut un aveu d'héritages de Pierre de Vaux, etc., passé sous la cour de l'archiprêtre de Lussac le 20 décembre 1509; signé de la Couste, Nre. — Arch. partic.

Breuil (Louis DU) servait comme homme d'armes de la compagnie de M. de la Trémouille en 1517 et 1519, ainsi que

Digitized by Google

Breuil (Émery DU), qui y servait en qualité d'archer. — Bib. Roy.

Breuil (Jeanne DU), fille de JEAN, Ec., Sgr du Breuil, avait épousé en 1508 Mess. Mathurin de Moussy, Chev., Sgr de Peyroux, et est qualifiée noble dame dans le contrat de mariage d'André, leur fils, avec Dlle Jeanne Lévesque de Marconnay, 8 août 1529. — Gén. de Moussy.

Breuil (Antoine DU), Ec., était en 1535 beau-frère de Bertrand du Bosc. — Arch. Roy.

Breuil (N. DU) était Sgr de Rigné-sous-Vrières, à cause de Jeanne DES NOUHES, son épouse, en 1584.

Breuil (Marie DU) épousa, le 24 juillet 1585, Joachim de Boislinards, IIe du nom, Chev., Sgr de Ferrières. — Gén. de Boislinards.

Breuil (Antoine DU), Éc., Sgr de Chassenon, eut de dame Marie DE LA PAINTEROLLIÈRE

Breuil (Jehan DU), Éc., Sr de Chassenon, qui eut de dame Louise DU CHAFFAULT, fille de Jacques, Ec., Sgr de la Senardière, et de Françoise Loré,

Breuil (Gabriel DU), Ec., Sgr de Chassenon, époux de Dlle Esther HELYES, dont JACQUES, qui fut reçu chevalier de St-Jean de Jérusalem le 13 septembre 1623, et porté au registre comme originaire du diocèse de Maillezay. — Reg. du prieuré d'Aquit., Bib. de l'Ars.

Breuil (Françoise DU) était religieuse professe de chœur, ordre de Fontevrault, et fut, ainsi que plusieurs autres, demandée par Mgr de Chasteigner, évêque de Poitiers, pour aller fonder un nouveau couvent à St-Maixent en 1629. — D. F., 16, 411.

Breuil (N. DU) était chanoine de l'église de Poitiers en 1639.

Breuil (Marie DU), veuve de François de Puyguyon, Ec., Sgr du Mas, épousa en secondes noces Mess. Charles Green de St-Marsault, Sgr de Grand-Moulin; elle vivait en 1662. — Gén. Puyguyon.

Breuil (Jehan DU), Ec., Sgr de Chassenon et d'Aigrefeuille, fut maintenu noble par sentence de M. Barentin du 23 septembre 1667. — Mss. I.

Breuil (François DU), Sr de Chassenon, demeurant Psse dudit lieu, Elec. de Fontenay;

Breuil (Jacques DU), Ec., Sgr des Ousches, et

Breuil (Charles DU), demeurant l'un et l'autre Psse de Peyroux, obtinrent tous les trois des ordonnances de maintenue, ainsi qu'il est justifié par la liste des nobles du Poitou imprimée en 1667. Le premier nous paraît être celui qui fit partie du ban des nobles du Poitou en 1689, et y servit dans la 3e brigade réunie à la Châtaigneraye.

Breuil (N. DU) s'est trouvé au ban des nobles du bas Poitou réunis à Fontenay-le-Comte en 1758. Il y a servi dans la 2e division de la 2e brigade de l'escadron de la Louerie.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DU BREUIL DES OUSCHES portait « d'argent au chevron de gueules » surmonté d'une aigle de sable. » — Bar.

DU BREUIL DE CHASSENON, près Fontenay, portait « d'argent à la croix ancrée de gueules. » — Bar.

BREUIL DE THÉON (DU). Nous ignorons si cette famille est une branche de celle qui précède.

Breuil (Arnauld DU), Sgr de Théon, épousa, par contrat du 7 août 1528, Claude DE CURZAY, issue des Sgrs d'Oléron de l'Angoumois, de laquelle il eut

Breuil (Gilles DU) rendit, le 5 avril 1546, un aveu en qualité de fils aîné dudit Arnauld, et fut député de la province de Saintonge aux états de Blois. Il épousa Renée DE CHAMP-DE-FOIN, de laquelle il eut: 1° GILLES, qui va suivre; — 2° MADELEINE et JONATHANE, qui partagèrent sa succession par acte du 16 décembre 1589.

Breuil (Gilles DU) rendit, le 28 juin 1594, un aveu comme fils de Renée de Champ-de-Foin. Nous pensons que c'est lui qui, en qualité de capitaine d'une compagnie de cinquante hommes, fit la revue de cette compagnie à Tallemont, le 3 août 1588. — Arch. partic. — Il épousa Gabrielle DE FAYDY; de ce mariage est issu

Breuil (Claude DU), marié, par contrat du 16 mai 1623, avec Marguerite GUILLARD. Ils eurent pour enfants :

Breuil (Annibal DU) de Théon, qui s'allia, par contrat du 28 juillet 1666, à Elisabeth BONNIN;

Breuil (Jean DU), Chev., Sgr de Théon, rendit le 14 mai 1763 hommage au comté de Secondigny de sa Sgrie de la Grossetière: Marie-Madeleine DE MARCONNAY, sa veuve, rendit hommage de la même terre le 19 décembre 1775;

Breuil (Alexandre DU), Chev., Sgr de Châteaubardon, capitaine au régiment de Normandie, épousa Marie-Louise RAYMOND.

Breuil de Théon de Châteaubardon (Jean-Augustin DU), fils aîné du précédent, Chev., Sgr des Ecuralles, près Chizay en Poitou, où il faisait sa demeure, comparut par procureur à l'assemblée des nobles du Poitou, en 1789. Malgré ses infirmités, et ne pouvant servir ni à pied ni à cheval, il sortit de France en 1791, et demanda à être inscrit dans la 1re compagnie des nobles du Poitou, voulant au moins, puisque son âge et ses infirmités ne lui permettaient pas de pouvoir servir de son bras la cause royale, courir,

Digitized by Google

quant à sa fortune, les mêmes chances que le reste de la noblesse émigrée. Après le licenciement de l'armée des princes, il alla rejoindre le dépôt de l'armée de Condé, et en faisait partie au moment du licenciement. Il s'était marié à Niort, par contrat passé par Bion, Nre en la même ville, au mois de septembre 1788, avec Angélique DE LINIERS DU GRAND-BREUIL.

Breuil (Eutrope-Alexandre-Bertrand DU), Chev. de Théon, major du régiment de Colonel-général-infanterie, chevalier de St-Louis, émigra le 24 juin 1791 à la tête de 36 officiers de son régiment et emporta avec lui l'enseigne de la générale. Il remplit au cantonnement d'Oth les fonctions de major général.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DU BREUIL DE THÉON DE CHATEAUBARDON, près Chizay en Poitou, porte « d'argent à la bande d'azur accompagnée de deux » étoiles de gueules, l'une en chef et l'autre en pointe.»

BREUIL-HÉLION (DU). Cette famille noble et ancienne est, depuis le XVe siècle au moins, établie en Poitou, ce qui nous porterait à croire que la tradition qui lui attribue pour berceau la province de Champagne serait susceptible d'être contestée.

La généalogie qui suit a été dressée sur titres et originaux authentiques, communiqués par M. Alexandre-Hubert du Breuil-Hélion de la Guéronnière.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BREUIL-HÉLION** (DU), PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Breuil-Hélion** (Jean DU), Ec., Sgr de Combes, est le premier de cette famille sur lequel nous puissions fournir des renseignements précis et authentiques. Dans son contrat de mariage, en date du 30 janvier 1413, il est dit *paroissien de Ville-Salen, du diocèse de Bourges* (actuellement Villesalem, commune de Journet, arrondissement de Montmorillon, département de la Vienne); il épousait Dlle Marie DE PARTENAY, fille de feu Hugues dit Guinguin de Partenay et de Jehanne de Gascougnoles, sa veuve. Marie de Partenay apportait à son époux la moitié de la terre de Combes, assise en la paroisse de St-Martin-Lars, telle que *la soloit tenir feu Naudin Badestran, jadix seigneur de Combes, duquel susdit ledit Guinguin Partenay l'avoit acquis.* Jehan du Breuil-Hélion, comme on le voit par le même acte, acquit *l'autre moitié que tenoit en doayre la feme de Perrot de la Lande le reste de sa vie.*

Le seigneur de Combes était tenu envers le seigneur de Joussé *au devoir de ung gans blanc du prix de douze deniers monnoie courante, payable par chacun an.*

Cet acte est passé sous la cour de l'archiprêtre de Charroux, et le scel *de très-haut et très-excellent prince Monsieur le Cte palatin du Rhin, duc en Bavière, ayant le ban, garde et gouvernement et administration de Loys, Monsieur son fils*, etc., 30 janvier 1413. Signé de Vellader pour la cour dudit scel, et S. Aynea pour la cour dudit archiprêtre, *tout seul.*

Jehan du Breuil-Hélion prit une part active aux guerres qui à cette époque ensanglantaient le Poitou. Fidèle au drapeau français, il consacra une partie de sa vie à la défense de ce drapeau, et les Anglais le trouvèrent partout où il y avait moyen de les combattre et de soutenir les derniers efforts d'une nationalité prête à périr.

Pendant qu'éloigné de ses foyers, Jean du Breuil-Hélion combattait pour l'indépendance de sa patrie, ses biens lui furent enlevés; des étrangers s'en emparèrent, et lorsqu'il revint mutilé par les combats, il se trouva spolié de sa fortune. La famille conserve encore dans les archives du château de la Guéronnière les lettres de Charles VII du mois d'octobre 1426, par lesquelles ce brave soldat fut réintégré dans ses biens; mais elle ne possède plus ce qu'on ne pouvait lui rendre, c'est-à-dire ses titres importants, qui disparurent au milieu du pillage.

Nous transcrivons ici ces lettres, car elles sont un monument honorable qui constate, avec les glorieux services de Jean du Breuil-Hélion, toutes les vicissitudes de sa fortune.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au premier huissier de notre parlement ou notre sergent qui sur ce sera requis, salut. Reçue avons l'humble supplication de notre amé Jehan du Breuil-Hélion, écuyer, et de Marie Partenay sa femme, contenant que je soit qu'ils sont seigneurs du lieu, et appartenances de Combes, scitué et assis en notre pays de Poitou; lequel lieu ils tiennent à foy et hommage à cause de notre chastel et chastellenie de Civray, et aussi sont seigneurs lesdits mariés exposants, à cause de sadite femme et autrement, de plusieurs baux domaines et héritages, cens, rentes et revenus, à certains titres et moyens à déclarer en temps et en lieu, et desdites choses, proffits, revenus et émoluments d'icelles prendre, percevoir, cueuillir, lever et amasser; ayant lesdits supplians joui et usé tant par eux que par leurs prédécesseurs par tel et si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire; néantmoins les religieux, abbé et couvent de la Reau, Jeane Paladric en son nom et comme ayant le bail

Digitized by Google

des enfants d'elle et de feu Gillet de Saint-Savin, jadis son mary ou autrement, Pierre des Roches, Béliot de Clervaux et sa femme, et autres, se sont mis et boutés réellement et de fait, à tort et contre raison, en plusieurs desdits biens et choses appartenants auxdits mariés exposants comme dit est, et d'icelles ont pris et levé, prennent et lèvent par chacun jour les fruits, profits, revenus et émoluments, montants à grande valeur et estimation, et iceux ont mis et appliqué, mettent et appliquent à leur profit comme leur propre chose au très grand grief, préjudice desdits exposants, et plus seroit si par nous ne leur étoit sur ce pourvu de notre provision et remède de justice. Requièrent humblement iceux, pour ce est-il : que nous, considéré ce que dit est, te mandons et commettons que tu fasses exprès commandement de par nous aux dessus nommés et autres dont sera requis, qu'ils souffrent et laissent jouir et user lesdits exposants desdits domaines et héritages qui par eux se seront baillés par déclaration, et qu'ils leur en rendent et restituent les fruits, profits et revenus qu'ils en ont pris et levés, ou que lesdits suppliants en eussent pu prendre et lever si ne fût leur tort commis, empêchements, et sous l'estimation de plus grand prix, en les contraignant à ce par toutes voies dues et raisonnables; et, en cas d'opposition, refus ou délay, attendu et considéré que ledit suppliant, le temps passé, s'est bien et grandement employé au service de notre très-cher seigneur, que Dieu absolve au fait de ses guerres, en la compagnie de notre très-cher et amé cousin Charles d'Albret, lors connestable de France, contre nos anciens ennemis et adversaires d'Angleterre et autrement, et tellement que audit service il perdit un de ses yeux, et encore s'est emploié et emploie de jour en jour en notre service contre nos dits adversaires et autrement, et que les choses dessus dites ainsi detenues et occupées par les dessus nommés, ses parties adverses, scituées et assises en divers lieux, jurisdictions et ressorts, et que griefve et somptueuse chose lui seroit de plaider par-devant divers juges et auditoires, et que le tout desdites choses sont scituées et assises en la sénéchaussée de Poitou et ressort d'icelui, à huit et neuf lieues de notre ville de Poitiers, adjourne les opposants à certain et compétent jour par-devant notre sénéchal de Poitou, à son siége de Poitiers, pour dire et alléguer les causes de leur opposition, répondre, procéder et avant aller en outre selon raison, en certifiant suffisament audit jour notre dit sénéchal ou son lieutenant de tout ce que fait aura sur ce, auquel nous mandons et pour les causes dessus dites commettons que aux parties icelles ouyes fasse bon et brief droit en les faisant procéder par briefs et compétentes déclarations sans attendre d'assise, car ainsi nous plaît-il être fait, nonobstant quellesquonques lettres sur ce impétrées ou à impétrer à ce contraires.

» Donné à Poitiers le vingt-septième jour d'octobre, l'an de grâce mille quatre cent vingt-cinq et le quatrième de notre reigne. »

Plus bas est écrit « par le conseil, » et ainsi signé : Garenne.

Jean du Breuil-Hélion laissa de Marie Partenay : 1° YTHIER, qui suit ; — 2° LÉON, qui embrassa l'état ecclésiastique, ainsi que — 3° HELYE; — 4° HELYETTE, épouse de Perrin Poypaille, comme il est prouvé par une quittance du 5 février 1456, passée sous la cour de l'Ile-Jourdain et celle de l'official de Poitiers, et par laquelle on voit que Marie Partenay, veuve en premières noces de Jean du Breuil-Hélion, et qui avait épousé depuis *noble personne* Pierre de Surgère, avait donné à ladite Helyette, en faveur de son mariage, quelques héritages, cens, rentes, qu'elle possédait en la Psse d'Andillé, châtellenie de Chastel-Larcher; item, seize boisseaux de seigle, mesure de St-Maixent, de rente, assis sur la dîme de Montaillon, et quarante royaux d'or *du coing du roix nostre sire, vallant trente sols monnoie courante* ; — 5° GUYONNE, épouse de Marc Poypaille.

II°. — **Breuil-Hélion** (Ythier DU), Ec., Sgr de Combes, rendit aveu à la châtellenie de l'Ile en 1456. Le 3 octobre 1479 il rendit un dénombrement de sa terre de Combes à Ythier du Theil, Éc., Sgr de Jousé, fut brigandinier du Sgr de l'Ile au ban de 1467. Il avait épousé vers 1440 Dlle Ayde DE CHASTENET, de laquelle il laissa : 1° PIERRE, qui suit; — 2° GUILLAUME, qui épousa, par contrat du 5 avril 1493, signé C. Léritier et G. Simoneau, Nres, Dlle Jacquette BERLAND, à laquelle Guyon Berland, Ec., Sgr de Jeu, son frère germain, promit, en faveur de ce mariage, donner *dedans vingt ans après la bénédiction nuptiale la some de mille livres tournois.* Guillaume fut un des tuteurs nommés aux enfants mineurs de son frère Pierre; de l'acte dressé à cet effet, il appert que le 9 juillet 1513 il était *home maladif chargé d'enffens, et eagé de plus de l'eage de soixante ans*, en conséquence de quoi il fut déchargé de cette tutelle par ordonnance dudit jour, rendue par Jean Pontenier, sénéchal de Civray. De tous ses enfants, nous ne connaissons qu'une fille, AYDE, qui épousa François de Tartas, Ec.; — 3° ROBERT, religieux de l'ordre de St-Benoit, en faveur de qui fut faite une enquête pour prouver la noblesse de la famille du Breuil-Hélion, le 30 janvier 1505, et dans laquelle on voit que les témoins, au nombre de cinq, ont affirmé

Digitized by Google

par serment : « que lesdits du Breuil-Hélion sont et étaient de toute ancienneté gentilshommes extraits de noble lignée, vivant noblement et suivant le ban et arrière-ban du roy notre sire, etc. » Par le testament d'Antoine son frère, on voit que Robert était curé de St-Martin-Lars en 1534 ; — 4° ANTOINE embrassa également l'état ecclésiastique, fut nommé, par bref du pape Léon X, donné à Rome le 8 mars 1513, au prieuré de St-Christophe de Lignac, diocèse de Bourges, quoiqu'il fût déjà pourvu de celui de Ste-Catherine de l'Ile, ordre de St-Benoît, diocèse de Poitiers, dont jouissait antérieurement Mathurin Guillotin. Il était avec Guillaume son frère un des tuteurs des enfants mineurs de Pierre, leur frère aîné, et il fut déchargé de cette tutelle par sentence du 9 juillet 1513, rendue par Jean Pontenier, sénéchal de Civray. Au nombre des motifs exposés par Antoine pour obtenir cette dispense, il allègue l'*intencion* dans laquelle il est *au plaisir à Dieu de faire et accomplir le voyage de Jhérusalem, lequel il dit avoir vouelx*. Le 28 janvier 1534, Antoine fit son testament, dans lequel figurent un grand nombre de legs pieux ; — 5° HELYETTE.

III^e^. — **Breuil-Hélion** (Pierre DU), Ec., Sgr de Combes, rendit aveu de sa terre et Sgrie de Combes à Ythier du Teil, Ec., Sgr de Joussé, le 23 novembre 1437. L'acte est signé dudit Ythier de Teil et de Maupaneau, greffier. Il avait servi comme archer au ban de 1491. Le 10 mars 1505 il rendit hommage de sa terre de Puychenier, Psse de Voulesme, à l'abbé de Nanteuil.

D'après un acte du 16 décembre 1482, passé à Poitiers par Daguin et Barère, Nres, Pierre était marié antérieurement à cette époque, car cet acte contient une reconnaissance d'Ythier du Breuil-Hélion, son père, de la dot de Jeanne DE RIPOUSSON, qu'il devait employer en acquêts.

Pierre laissa de son mariage : 1° FRANÇOIS, qui suit ; — 2° MATHURIN, dont la postérité sera rapportée au § II ; — 3° JACQUES, qui transigea avec Mathurin son frère le 26 novembre 1521 ; — 4° JEAN, dont la filiation est rapportée au § III ; — 5° CHARLES ; — 6° MARIE ; — 7° ESPÉRANCE ; — 8° FRANÇOISE : ces quatre derniers ne nous sont connus que par la sentence du 9 juillet 1513, rapportée plus haut.

IV^e^. — **Breuil-Hélion** (François DU), Ec., Sgr de Combes, fut, avec son frère Mathurin, substitué à ses oncles Guillaume et Antoine dans la tutelle de ses frères mineurs. Il avait épousé Dlle Jacquette D'ALLOUE, dame des Ajots, de laquelle il eut : JEAN, nommé dans une transaction du 7 janvier 1546 entre Clément, Pierre et Charles d'Alloue, frères de Jacquette d'Alloue, épouse de François du Breuil-Hélion, au sujet de la dot de ladite Dlle, par laquelle on voit que ledit François n'eut que deux enfants, JEAN et une sœur JEANNE, morte sans alliance. Jean épousa, par contrat du 9 septembre 1535, passé sous la cour du Vigean par Barbade, Nre, Dlle Jeanne FARON ou PHARON, fille de Loys, Ec., Sgr des Rochilles et sommelier du roi, et de dame Catherine Audebert, son épouse. Il était à cette époque, comme on le voit par son contrat de mariage, Ec., Sgr de Combes en partie, *et homme d'armes dessoubz la charge de Mons. de la Roche-du-Mayne*. Dans un mémoire à consulter, dans lequel est rapportée la suite des seigneurs de Combes, nous trouvons que Jean avait épousé avant sa majorité dame Anne COUSTINE, étant alors sous la tutelle de Pierre d'Alloue, son oncle, et qu'il était mort peu de temps après, laissant de son mariage JEANNE, morte sans postérité, et dont Jean du Breuil-Hélion, son grand-oncle, avait été curateur. En elle finit la branche aînée de la famille.

§ II. — **BREUIL-HÉLION** (DU), DEUXIÈME BRANCHE.

IV^e^. — **Breuil-Hélion** (Mathurin DU), Ec., Sgr de Combes, fils puîné de Pierre du Breuil-Hélion et de dame Jeanne Ripousson, rapportés au III^e^ degré du § I^er^, transigea avec Jacques du Breuil-Hélion, son frère, le 26 novembre 1521, par acte signé Martin et Verdelet, Nres, sous la cour de la châtellenie de l'Ile-Jourdain. Mathurin épousa, le 4 décembre 1529, par contrat passé sous la cour de l'Ile-Jourdain, et signé Barbade et Guénault, Dlle Jeanne DE FEYDEAU, sœur de Pierre de Feydeau, Ec., Sgr de la Mothe-de-Persac. De ce mariage est issu GAUTIER, qui suit.

V^e^. — **Breuil-Hélion** (Gautier DU), Ec., Sgr de Combes, était âgé de quatorze ans le 24 mai 1544, époque à laquelle Pierre de Feydeau, Ec., Sgr de la Mothe-de-Persac, son oncle maternel, fut nommé son curateur au lieu et place de Jean du Breuil-Hélion, Ec., Sgr de Lavault, son grand-oncle maternel, décédé depuis peu. Cet acte, passé sous la cour du Vigean, est signé Memeteau, greffier. Gautier épousa, l'année suivante (7 juin 1545), Dlle Madeleine FARON ou PHARON, fille de Loys, Ec., Sgr des Rochilles, et dame Catherine Audebert, sœur de Jeanne, épouse de Jean du Breuil-Hélion, rapporté au IV^e^ degré, § I^er^. Cet acte est passé au château du Vigean, par Ligeon et Brun, Nres. Gautier fut archer de la compagnie de Charles de Coucy, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, comme il est prouvé par divers certi-

Digitized by Google

fleats des 5 février et .... mai 1557 et du 25 juillet 1560. Par lettres du roi Charles IX, données à Blois, et signées, par le roi, Bertet, en date du 16 février 1562, Gautier fut chargé de lever une compagnie de cent arquebusiers qu'il devait conduire dans le château de Lusignan « pour la garde, seureté et deffence de ladite place. » Il fit défaut au ban de la basse Marche, convoqué le 29 juillet 1577.

Le 7 décembre 1598, il obtint, sur le vu de ses titres, des commissaires députés par le roi pour la réformation des abus au fait de ses finances en la généralité de Poitiers, une ordonnance par laquelle il fut renvoyé de l'assignation à lui donnée, et confirmé dans ses privilèges de noblesse. Du mariage de Gautier avec Madeleine Faron, sont issus : 1° RENÉ, qui suit; — 2° JEAN, Ec., Sgr des Aguestons et de Lavault, qui rendit un aveu le 13 décembre 1611 au Cté de Civray ; — 3° JACQUES, dont la postérité sera rapportée au § IV; — 4° ANNE, qui épousa (nous le croyons du moins) Jacques de Montlouis, Ec., Sgr de Pouilhac, dont elle était veuve en 1605, époque où son neveu François épousa Dlle Anne Beaussée, à qui René du Breuil-Hélion transmit une créance de 2,200 liv. qui lui était due par ladite Anne ; — 5° FRANÇOISE ; — 6° SARRA, femme de Jean de la Lande, comme on le voit d'après un contrat de partage du 7 mai 1601, passé entre les précités en qualité d'enfants de Gautier du Breuil-Hélion et de Madeleine Faron.

VI^e. — **Breuil-Hélion** (René DU), Ec., Sgr de Combes, dont il hérita en qualité de fils aîné, épousa en Champagne, au diocèse de Langres, Dlle Claude DE CHAPPES, fille de feu Jacques, Ec., en son vivant Sgr de Romanet, et de dame Agnès Robert. Le contrat, du 14 février 1474, fut passé au lieu de Gizay, sous la cour de Bougonne, par Coussez, Nre. De ce mariage sont issus : 1° FRANÇOIS, qui suivra ; — 2° NICOLAS ; — 3° NICOLLE ; — 4° CLAUDE ; — 5° MARGUERITE.

VII^e. — **Breuil-Hélion** (François DU), Chev., Sgr de Combes, capitaine de la Cornette blanche, puis lieutenant-colonel de cavalerie, fut taxé en 1620, pour rembourser aux députés de la basse Marche leurs frais et déboursés aux états généraux de 1614 ; le 23 juillet il épousa, par contrat reçu à Poitiers par Chesneau et Ph. de la Fuye, Nres, Dlle Anne BEAUSSÉ, fille de feu Jehan, Ec., Sgr des Bernardières, en son vivant grand maître des eaux et forêts en Poitou, et de Dlle Renée Deschamps. De ce mariage sont issus : 1° EMMANUEL, qui suit ; — 2° PIERRE, Ec., Sgr de Lavault, maintenu dans sa noblesse par sentence du 7 décembre 1667 de M. Barentin, intendant de Poitou. Il avait épousé, comme il est prouvé par cette confirmation, Dlle Barbe DE MOUSSY, par contrat du 30 août 1653, signé Brot et Pasqueron, Nres ; — 3° CATHERINE, mariée, par contrat du 17 novembre 1637, à Claude de la Faye, Ec., Sgr d'Angles.

VIII^e. — **Breuil-Hélion** (Emmanuel DU), Ec., Sgr de Combes, la Guéronnière, Lusigny, etc., rendit hommage et donna le dénombrement de ses biens nobles à Jean Binaudon, Ec., Sgr de Joussé, le 2 mai 1625. L'aveu est signé Grellier, greffier. Il obtint un jugement confirmatif de sa noblesse, rendu par les Srs élus de la ville de Poitiers, portant la vérification de ses terres de noblesse et certificat de leur présentation, 6 juillet 1634, signé Dorion, greffier. Il fut présent aux ban et arrière-ban convoqués en 1639, selon le certificat, qui atteste que lors de la revue il estoit en bon équipage *d'harmes* et de chevaulx (20 novembre 1639, signé Gaucher, commissaire). Il reçut une commission de capitaine de la compagnie de gens de pied de la noblesse de la sénéchaussée de Civray, convoquée aux ban et arrière-ban, donnée à la Mothe-Ste-Héraye, le 10 juillet 1639, par le Cte de Parabère, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Poitou. Emmanuel du Breuil-Hélion fut confirmé dans sa noblesse, après avoir produit ses titres, par ordonnance du 7 décembre 1667, signée Barentin, contre-signée du Bellineau. Il avait épousé, par contrat du 10 décembre 1628, Dlle Marie DE MARTEL, fille de Léonor, Chev., Sgr de Tricon, et de dame Anne Taveau de Mortemer. De ce mariage naquirent : 1° FRANÇOIS, Chev., Sgr de Combes, de la Guéronnière et de Lusigny, qui fut successivement capitaine-major au régiment de Grignan-cavalerie par commission du 15 mars 1673, lieutenant-colonel de cavalerie et 1^er capitaine du régiment de la Cornette blanche, fut nommé par lettres du roi du 8 novembre 1693, signée sur le repli, par le roi, Gallois, lieutenant des maréchaux de France, aux bailliage et sénéchaussée de Civray, St-Maixent, Melle, Chizay, Aulnay et Usson. Il fut reçu le 15 novembre 1693 par-devant le maréchal de Bellefonds, et ses provisions furent enregistrées au greffe du bureau des finances de Poitiers le 10 décembre 1694. Par lettres closes du 31 janvier 1695, signées Louis, et plus bas Phelippeaux, il fut nommé un des gentilshommes chargés avec M. de Blossac, intendant de Poitou, de concourir à la confection des rôles de la capitation. Il avait épousé Dlle Gabrielle DE VALORY, dont il ne laissa point d'enfants lors de son décès survenu en 1696 ; — 2° LOUIS, qui suit ; — 3° BENJAMIN, né le 4 novembre 1639, reçu chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem le 21 novembre 1658 ; — 4° CHARLES, reçu chevalier du même ordre le 13 novembre 1660 ;

Digitized by Google

—5° CHARLOTTE-CATHERINE, qui était veuve de Jacques de Nuchèze, Chev., Sgr de Basdevillain, le 22 mars 1677; — 6° MARIE.

IX°. — **Breuil-Hélion** (Louis DU), Éc., Sgr de Châteauneuf, Combes, la Guéronnière, fut nommé par le vicaire général d'Antoine Barberin, grand aumônier de France, étant alors mousquetaire dans la 2e compagnie, à l'administration de la maladrerie de Loudun. Cette nomination fut donnée à Paris le 9 juin 1662, et signée, par M. le vicaire général, P. Carrière, et eut l'approbation royale le 18 juin 1662. Louis du Breuil-Hélion passa ensuite lieutenant au régiment de la marine par commission du 10 octobre 1663, capitaine au même régiment le 15 février 1672, et succéda plus tard à son frère François dans la charge de lieutenant des maréchaux de France. Il avait épousé, par contrat du 5 septembre 1680, Dlle Marie DE BRÉE, veuve de Jean Palotier, Sr de Canonville, dont est issu LOUIS-BERNARD, qui suit.

X°. — **Breuil-Hélion** (Louis-Bernard DU), Ec., Sgr de Combes, la Guéronnière, Villegne, Lusigny, fut page de la grande écurie du roi en 1704-5-6, épousa, par contrat du 11 février 1710, Madeleine VIDARD DE ST-CLAIR, fille de feu André, Sgr de St-Clair, et de Marie du Flos, dont il laissait en mourant (1746) plusieurs enfants : 1° ANDRÉ, mort jeune; — 2° ANTOINE-AMABLE, qui suit; — 3° RENÉ-PIERRE, officier dans le régiment de Poitou en 1741, reçut une blessure à la bataille de Coni en septembre 1744; devenu capitaine dans le même régiment l'année suivante, il reçut un coup de feu au cou à la bataille de Rosbach (novembre 1757), fut nommé chevalier de St-Louis peu de jours après, se retira du service en 1761 avec une pension, et mourut en juillet 1763; — 4° MARC-ANTOINE-BERNARD, Sr de Lusigny, naquit le 25 avril 1725, fut nommé officier au régiment de Champagne le 24 juin 1744, et capitaine dans le même régiment par commission du 1er septembre 1755; reçut une contusion à la hanche gauche d'un coup de canon à l'affaire de Fellingshauzen, fut nommé chevalier de St-Louis le 1er février 1763, et mourut en 1818 chef de brigade aux Invalides à Paris. Il avait épousé Dlle N. DE LA BREUIL, qui lui porta en dot la baronnie et terre des Étangs et la terre de Maranda. De ce mariage sont issus : LOUIS-ALEXANDRE-TOUSSAINT, et une fille, N., mariée au Mqis de la Giard, auquel elle porta en dot la terre de Maranda. Louis-Alexandre-Toussaint émigra, et servit dans les hussards de Berchiny. Dans une affaire sanglante il fit des prodiges de valeur; enveloppé par des troupes nombreuses, il parvint, après avoir reçu dix-huit blessures, à se faire jour à travers les ennemis. De retour au milieu des siens, les sept blessures qu'il avait reçues sur le visage lui valurent le surnom le *Balafré*. Arraché à une mort presque certaine, il eut la douleur de voir son régiment licencié. Il essaya de rentrer alors en France; mais, ayant été reconnu, il fut jeté en prison et conduit devant une commission militaire qui le condamna à être déporté en Espagne. Plus tard, profitant de l'amnistie publiée, il revint dans sa patrie pour y jouir de quelques moments d'un repos qu'il avai acheté si cher. Au retour des Bourbons, il fut un des premiers à se rendre à Bordeaux pour leur offrir ses services; il fut successivement nommé chef d'escadron, chevalier de St-Louis, inspecteur général des gardes nationales du département de la Charente, et appelé aux fonctions de député en 1815 par la confiance des électeurs du grand collége d'Angoulême. Il mourut, le 6 mai 1822, des suites de ses blessures, étant encore chargé du mandat que les électeurs avaient confié à sa loyauté. N'ayant jamais été marié, il institua, en mourant, pour son légataire universel Louis-Alexandre-Céleste-Toussaint, son petit-neveu; — 5° CATHERINE-JEANNE-MADELEINE, mariée, par contrat du 28 juin 1740, à Jean de Ferré de St-Romain, Sgr de Peyroux; — 6° MARIE-LOUISE a épousé, par contrat du 21 août 1751, Étienne de Jousserant, lieutenant d'infanterie, Sgr de Puyraud; — 7° HENRIETTE-MARIE a été mariée deux fois : 1o par contrat du 16 août 1753, à Joseph Bonnin, Sr des Forges, vieillard âgé de 87 à 88 ans, dont elle fut la donataire; 2° par contrat du 6 mai 1764, à Louis-Alexandre Chevalleau de Boisragon, Chev., Sgr de Boisragon, le Fouilloux, etc.; elle devint veuve de son second mari en 1765.

Dans les archives du Bureau des finances nous trouvons une MARIE-ANGÉLIQUE veuve au mois de septembre 1740 de Cosme de Lambertie, Chev., Sgr de la Grande-Épine, de la Cour d'Usson, etc.

XI°. — **Breuil-Hélion** (Antoine-Amable DU), Chev., Sgr de la Guéronnière, Lusigny, Combes, Villègue, ancien capitaine au régiment de Picardie, épousa, par contrat du 16 janvier 1750, Marie-Sylvine ROBERT DE VILLEMARTIN, fille de Pierre, Ec., Sgr de Murat et de Villemartin, président en l'élection de Limoges, et de Marie Soiet. Amable mourut en novembre 1765, laissant de son mariage : 1° FRANÇOIS-EMMANUEL-BERNARD, qui va suivre; — 2° LOUISE-SYLVINE, mariée, par contrat du 6 février 1775, à Jean de Bernon, Éc., Sgr du Puimérigoux, Puivinard la Couture, etc.

XII°. — **Breuil-Hélion** (François-Emmanuel-Bernard DU), Chev., Sgr de la Guéronnière, Lusigny, Combes, Villègue, Villemartin, etc., ancien mousquetaire du roi, assista en personne à l'assemblée de

Digitized by Google

la noblesse tenue à Poitiers en 1789, émigra en 1791, fut brigadier de la 2e compagnie noble d'ordonnance, et mourut à Coblentz vers la fin de juin 1792, après une longue et douloureuse maladie. Il avait épousé par contrat du 5 mars 1781, Julie-Elisabeth IRLAND DE BAZOGES, dont il eut: 1° ALEXANDRE-HUBERT, qui va suivre; — 2° CHARLES-ANTOINE, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné; — 3° PIERRE-ANTOINE, plus connu sous le nom de M. de Lusigny, naquit vers 1786, se trouvait en qualité d'officier d'état-major du général de la Rochejaquelein à la bataille du Mont-St-Jean, où ce dernier fut tué; — 4° MARIE-LOUISE-SYLVINE-ADÉLAÏDE, mariée en 1812 à François-Jean de Feydeau, de St-Christophe.

XIIIe. — **Breuil-Hélion** (Alexandre-Hubert DU), né le 10 décembre 1781, a épousé, par contrat du 17 novembre 1800, Marie-Aimée-Félicité DE BERNON, sa cousine germaine, fille unique de Jean, Ec., Sgr du Puimérigou, et de Louise-Sylvine du Breuil-Hélion. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS-ALEXANDRE-CÉLESTE-TOUSSAINT, qui suit; — 2° MARIE-CORALIE, née le 3 octobre 1803, mariée à M. Armand-Surin de Fayola; — 3° CHARLES-FORTUNÉ, né en 1804, contrôleur des contributions à Bordeaux (1844), marié en septembre 1840 à Dlle Coralie LE FRANÇOIS DESCOURTILS, dont une fille MARIE; — 4° OCTAVE-ANTOINE, né en 1812, lieutenant de vaisseau (1844); — 5° LUDOVIC-LOUIS-ALEXANDRE, né en 1820.

XIVe. — **Breuil-Hélion** (Louis-Alexandre-Céleste-Toussaint DU), né le 2 octobre 1802, a épousé, le 10 août 1837, Dlle Clémence PERRY DE ST-AUVENT, fille de M. le Cte Perry de St-Auvent et de Dlle N. de Roquart, dont MARIE-ALEXANDRINE-VALENTINE.

XIIIe. — **Breuil-Hélion** (Charles-Antoine DU), fils puîné de François-Emmanuel-Bernard et de Dlle Julie-Elisabeth Irland de Bazoges, naquit en 1783, épousa en 1809 Dlle Marguerite-Hélène de Tessières de Boisbertrand, fille de N., Cte de Tessières de Boisbertrand, lieutenant-colonel au régiment de Bourgogne. De ce mariage sont issus : 1° PIERRE-MARIE-ALFRED, qui suit; — 2° ETIENNE-ARTHUR, né en 1816, marié en 1835 à Dlle Caroline DE DAVID DE LASTOURS DES ETANGS, fille de N., baron de David de Lastours des Etangs, dont il a eu : 1° CHARLES-MARC, né en 1836; 2° PROSPER-GEORGES, né en 1837; — 3° MARIE-SYLVIE-HERMINIE, née en 1821, mariée en 1842 à M. le baron de Broses; — 4° CHARLES-ANTOINE, né en 1827.

XIVe. — **Breuil-Hélion** (Pierre-Marie-Alfred DU), né en 1811, épousa en 1833 Dlle Sylvianne de Brettes, fille de N., Cte de Brettes, dont sont issus : 1° CHARLES-PIERRE-RENÉ, né en 1834; — 2° MARIE-SARAH, née en 1837; — 3° MARGUERITE-HÉLÈNE, née en 1840; — 4° PIERRE-GÉDÉON, né en 1841; — 5° ANGÈLE, née en 1843.

§ III. — BREUIL-HÉLION (DU), TROISIÈME BRANCHE.

IVe. — **Breuil-Hélion** (Jean DU), Ec., Sgr de Lavau, fils puîné de Pierre du Breuil-Hélion et de Jeanne Ripousson, rapportés au IIIe degré du § Ier, avait épousé, comme il appert de certificats délivrés à Georges son fils, Dlle Madeleine GUY. Dans la transaction passée entre Gautier du Breuil-Hélion et Clément-Pierre et Charles d'Alhoue, frères de Jacquette d'Alhoue, épouse de François du Breuil-Hélion, frère de Jean, on voit que ce dernier s'était emparé d'une partie de la dot de ladite Jacquette en refusant de payer les 60 liv. de rente qui étaient dues. Il fut tuteur de Gautier, et, d'après un acte de curatelle du 24 mai 1544, nous pouvons établir approximativement la date de sa mort, car nous voyons qu'à cette époque Pierre de Feydeau est nommé curateur dudit Gautier en remplacement de Jean du Breuil-Hélion, Sr de Lavau, mort depuis peu. Il laissa de son mariage : 1° GEORGES, qui suit; — 2° ANNE, qui fut femme d'Arthus de Vallier, Ec., Sgr de Fougerolles, ainsi qu'il résulte d'une transaction du 24 avril 1571 entre Madeleine Hanrry, veuve de Georges précité, et ledit Arthus de Vallier, au sujet d'une donation faite par feu Madeleine Guy à ladite Anne de tous ses meubles et de la moitié du bien et de la métairie d'Eschillé, par acte du 19 juin 1568; — 3° MICHEL, — 4° RENÉ, mentionné dans ladite transaction.

Ve. — **Breuil-Hélion** (Georges DU), Ec., Sgr de la Corbière et de Combes en partie, comparut à la montre générale du ban et arrière-ban, tant pour lui personnellement que pour Madeleine Guy, sa mère, à cause de sa terre sise Psse de St-Martin-Lars, etc., selon le certificat donné à Poitiers, le 3 mars 1557. Dans un autre certificat du 9 juin de la même année, nous voyons que le fief de Combes, que possédait Madeleine Guy comme veuve de Jean du Breuil-Hélion, son défunt époux, représentée au ban et arrière-ban convoqué à Poitiers, par Georges leur fils, valait 8 liv. de revenu annuel. Georges épousa Dlle Agnès HANRRY, dont l'existence nous est prouvée par la transaction précitée du 24 avril 1571 entre elle et Arthus de Vallier, comme époux de Anne du Breuil-Hélion, au sujet d'une donation faite à ladite Anne par Madeleine Guy, sa mère. L'on voit de plus, par cette pièce, que Georges

Digitized by Google

avait eu de son mariage un fils, car sa veuve est dite agir tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, et Louis du Breuil-Hélion, Éc., fils aîné dudit feu Sr et d'elle. Nous n'avons pu recueillir d'autres documents sur cette branche.

§ IV. — **Breuil-Hélion** (du), branche du Pont-St-Esprit.

VIe. — **Breuil-Hélion** (Jacques du), Ec., fils puîné de Gautier du Breuil-Hélion et de Dlle Madeleine Faron, rapportés au Ve degré du § II, alla s'établir à la Palu, dans le comtat Venaissin, où il épousa, par contrat du 10 février 1596, passé par Serre, Nre du bourg St-Andréol, Dlle Catherine Augier, de laquelle, d'après son testament en date du 21 février 1615, il n'eut qu'un fils, Nicolas, qui suit.

VIIe. — **Breuil-Hélion** (Nicolas du), Ec., Sgr de Fromoraut, épousa, le 5 février 1617, Dlle Claudine de Caseneuve d'Authomarie, fille d'Antoine, mestre de camp d'un régiment corse, gouverneur des fort et château St-André et du bourg de Villeneuve-lès-Avignon, et de Claudine de Guast de St-Gervais. Nous ignorons la date précise de sa mort, qui pourtant était antérieure au testament de Claudine de Caseneuve d'Authomarie, son épouse, passé par Jacques Catin, Nre à Bolène, au comtat Venaissin, le 22 janvier 1646, par lequel elle donna tous ses biens à Victor de Caseneuve d'Authomarie, son frère, sous la condition qu'en mourant il remettrait cet héritage à l'un de ses fils, qui étaient : 1° Jean, qui suivra ; — 2° Claude, auteur de la branche de Pierre-Latte, qui sera rapportée au § V.

VIIIe. — **Breuil-Hélion** (Jean du), Éc., Sgr de Fromoraut, fut baptisé le 24 février 1638, épousa, par contrat du 5 septembre 1655, Gabrielle de Fabre, fit son testament le 2 octobre 1678, dans lequel il institua sa femme son héritière universelle, sous la condition qu'elle remettrait les biens à tel de leurs enfants qu'elle le jugerait convenable. Ils avaient eu de leur mariage : 1° Joseph, qui suit ; — 2° François, capitaine au régiment de Bigorre, chevalier de St-Louis ; — 3° Antoine, capitaine au même régiment et chevalier de St-Louis ; — 4° Jean-François ; — 5° Dauphine ; — 6° Marie ; — 7° Anne ; — 8° Gabrielle.

IXe. — **Breuil-Hélion** (Joseph du), Ec., Sgr de Fromoraut, lieutenant au régiment de Champagne par commission du 10 septembre 1676, épousa, le 11 mars 1690, Dlle Marie-Hyacinthe de Pescaire, par contrat reçu Degars, Nre de la ville de St-Esprit ; fut maintenu dans sa noblesse par M. de Lamoignon de Basville, intendant de Provence, le 22 juillet 1700, mourut le 29 janvier 1738, et son épouse le 18 mars 1753, laissant de son mariage : 1° Jean-Joseph, qui suit ; — 2° Nicolas, capitaine au régiment d'Orléans-infanterie, fut tué à la bataille de Rocoux le 11 octobre 1746 ; — 3° Joseph, prieur du prieuré de la Garde-Paréole au diocèse d'Orange ; — 4° Joachim, lieutenant au régiment de Noailles-infanterie, mort à Ingolstadt en Bavière, en 1743 ; — 5° Marie-Anne, religieuse ursuline au Pont-St-Esprit ; — 6° Marie-Rose, qui épousa, le 29 novembre 1749, Raymond de Piolene de St-Julien.

Xe. — **Breuil-Hélion** (Jean-Joseph du), Éc., Sgr de Fromoraut, officier au régiment de Bigorre, épousa le 14 octobre 1738 Jeanne-Marguerite d'Isnard, dont : 1° Joseph-François, lieutenant au régiment de Languedoc, mort en Corse le 9 novembre 1768 ; — 2° Simon-Georges-Hyacinthe, qui suit ; — 3° Charles-Michel, né le 7 février 1747, lieutenant au régiment de la Marche par commission du 6 août 1764 ; — 4° Marie-Hyacinte-Marguerithe, née le 2 février 1750.

XIe. — **Breuil-Hélion** (Simon-Georges-Hyacinthe du), Éc., Sgr de Fromoraut, né le 30 avril 1743, fut fait lieutenant au régiment d'Orléans-infanterie par commission du 3 janvier 1760. Là s'arrêtent les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette branche.

§ V. — **Breuil-Hélion** (du), branche de Pierre-Latte.

VIIIe. — **Breuil-Hélion** (Claude du), Éc., fils puîné de Nicolas du Breuil-Hélion, Sgr de Fromoraut, et de dame Claudine de Caseneuve d'Authomarie, rapportés au VIIe degré du § IV, né le 11 juin 1631, alla s'établir en Dauphiné. Il fut successivement lieutenant au régiment de Languedoc-infanterie en 1647, capitaine au régiment d'Hocquincourt-infanterie le 30 janvier 1654, et capitaine de cavalerie dans l'armée de Suède en 1660. Il épousa, le 18 juin 1668, Marie de Raymond, dont il eut : 1° Joseph, qui suit ; — 2° Raymond, né le 22 juin 1683, lieutenant au régiment des Vosges le 1er mai 1701, lieutenant de grenadiers le 15 mars 1705 ; il fut blessé au siége de Milan en mars 1707, devint lieutenant au régiment de Bigorre le 12 octobre de la même année, capitaine en juillet 1708, fut nommé chevalier de St-Louis le 9 décembre 1732, se retira du service le 26 janvier 1737 avec une pension de 400 liv. ; — 3° Pierre, né le 8 octobre 1690, fut lieutenant au régiment des Vosges en 1705, au régiment de Bigorre en 1708, capitaine audit régiment en 1710, eut la même année le commandement d'une compagnie d'invalides.

Digitized by Google

IXe. — **Breuil-Hélion** (Joseph DU), Éc., né le 14 avril 1669, garde-marine en 1684, lieutenant d'artillerie de marine en 1686, passa capitaine dans le régiment de Montferrat-infanterie, commandait une brigade de l'arrière-ban du Dauphiné en 1695; eut de Dlle Jeanne-Marie CHEVROUX, qu'il avait épousée le 13 septembre 1704 : 1° CLAUDE, qui suit; — 2° JOSEPH, né le 4 octobre 1706, qui fut successivement officier surnuméraire dans l'artillerie en 1729, commissaire extraordinaire d'artillerie en 1729, commissaire ordinaire en 1735, chevalier de St-Louis, commandant l'artillerie en Corse sur la fin de 1737, commissaire principal en 1741, et lieutenant-général-colonel dans ce corps le 1er mai 1756; fut envoyé, par ordre de la cour, à Vienne en Autriche pour y servir dans l'artillerie de l'impératrice-reine, qui l'envoya commander cette arme au siége de Schervenisch; sur la fin de 1757, après la prise de cette place, Joseph du Breuil-Hélion revint en France, où il eut 600 liv. de pension sur l'ordre de St-Louis. Il fut fait inspecteur d'artillerie à la direction de Lyon et Grenoble en février 1759, reçut au mois de juillet de la même année l'ordre de se rendre en Bretagne pour y prendre le commandement de l'artillerie qui faisait partie de l'armée que l'on destinait à passer en Irlande, fut fait chef de brigade commandant la brigade de la Fère en avril 1762, et mourut le 29 novembre de la même année.

Xe. — **Breuil-Hélion** (Claude DU), né le 11 juillet 1705, entra au service en 1721 dans le régiment de Bigorre, fut réformé à la suite de ce régiment en 1722, épousa le 4 février 1729 Anne DOREL, fut lieutenant dans le bataillon de milice du Dauphiné le 1er janvier 1734, et capitaine le 1er octobre de la même année. Depuis cette époque les documents nous manquent.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DU BREUIL-HÉLION porte « d'argent au lion de sable armé, lampassé et » couronné d'or. »

BRIANT ou **BRIAND.** Cette famille, originaire de Niort ou des environs, paraît devoir sa noblesse aux fonctions de maire et d'échevin que ses membres ont occupées dans cette ville, à partir de 1641, époque à laquelle Jean Briant, pair de la commune, fut promu à cette charge, comme il appert, entre autres preuves, des minutes originales des confirmations de noblesse de M. de Maupeou, conservées dans notre cabinet. Cependant nous avons trouvé, avant cette époque, les noms suivants accompagnés de la qualification d'écuyer, ce qui semblerait indiquer une origine différente.

Briant (Jean), demeurant dans la terre de Mareuil, fut admis, mais seulement pour une fois, à servir comme archer au ban des nobles du Poitou de 1491, tant pour lui-même que pour Jean Jousseaume; mais il lui fut enjoint d'avoir deux archers et des gantelets à la prochaine montre.

Briant (Pierre) remplaça au ban Guyart Lorans, et son frère, capitaine de Thouars. Il lui fut également enjoint d'avoir des gantelets.

Briant (Jean), Ec., Sgr de la Martinière et des Rataudières, était pair de la commune de Niort en 1638. Nous trouvons dans les minutes de M. de Maupeou une acceptation faite par le lieutenant général de Niort de la personne dudit Jean comme maire de cette ville, en date du 26 mai 1641, signée Vallet. Il prêta serment le 11 juin 1641, et fut installé le même jour; et le 8 juillet 1658, se qualifiant écuyer, Sgr de la Martinière et des Rataudières, il déclara au greffe de l'élection de Niort son intention de vivre noblement. L'on voit, par un acte d'assemblée du corps de ville de Niort du 29 juillet 1657, signé Chebrou, que Jean Briant décéda revêtu de la charge de l'un des échevins de la ville de Niort. Il avait eu pour fils PIERRE, qui suit.

Briant (Pierre), Ec., Sgr des Rataudières, épousa, par contrat du 17 novembre 1667, reçu Channegrain, Nre à Niort, Dlle Marie MARSAC. Il paya, selon quittance du 22 novembre 1692, signée Fremond, enregistrée au conseil général des finances le 28 dudit mois, et signée Philippeaux, une somme de 500 liv. pour jouir, lui et ses quatre enfants, des priviléges de noblesse. Ces enfants étaient : 1° PIERRE, Ec., Sgr de Toulouse ou Telouze, qui en 1693 faisait partie du premier escadron du ban de la noblesse du Poitou, et fut confirmé, ainsi que son frère et sa sœur, qui suivent, dans leurs priviléges de noblesse, sur le vu des titres dont nous venons de donner l'analyse, par ordonnance du 24 janvier 1699, signée de Maupeou; — 2° RENÉ, Ec., Sgr des Rataudières, qui épousa, par contrat passé par Bonneau, Nre à Lusignan, le 22 mars 1695, Dlle Elisabeth SARGET. Il est nommé dans la sentence de confirmation de noblesse précitée; — 3° FRANÇOISE, — 4° MARIE-ANGÉLIQUE, également comprises dans la sentence du 24 janvier 1699.

Briand (Jean), premier président en l'Élec. de Niort, et

Briand (Jean), deuxième président en la même Élec., font l'un et l'autre partie de la liste imprimée en 1667 des personnes exemptes de payer la taille, sur pièces produites à M. Barentin.

Briand, Sr des Rollendières, a servi au ban des

Digitized by Google

nobles du Poitou de 1689, et faisait partie de la 2e brigade réunie à Moncoutant.

Briand (Pierre), Sr de la Durtaudière, s'est trouvé au ban convoqué en 1690.

Briand (François), Sr de Telouze, a servi dans la 3e brigade de l'escadron de Villedon, au ban des nobles du haut Poitou, en 1758.

Briand (N.), de Chandegrou, convoqué au ban des nobles du bas Poitou pour la même année, ne s'y est pas rendu.

Briand (Perrine), Dlle de la Mandinière, a assisté par procuration à l'assemblée des nobles tenue à Poitiers en 1789.

ARMOIRIES. — PIERRE de Briand, Ec., Sr de Telouze, Élec. de Niort, portait « d'argent au chevron » d'azur, accompagné de 3 bruants de même. » — Arm. Poit.

RENÉ Briand, Ec., Sr des Rataudières, portait « d'argent à une broche d'azur posée en bande. »

BRIAULT. Un membre de cette famille, avocat et sénéchal de la ville de la Mothe-Ste-Héraye, fut nommé en 1789 député du tiers état de la sénéchaussée de Poitiers aux états généraux, et y garda le plus profond silence. Après la révolution du 18 brumaire, il devint juge à la cour d'appel de Poitiers. — Biog. mod., 1806. — Devenu plus tard président du tribunal criminel de Niort, il fut décoré de la Légion-d'Honneur, et mourut dans l'automne de 1808.

BRILHAC (DE). Cette noble et ancienne famille poitevine a tenu à Poitiers le premier rang pendant environ deux siècles. Plusieurs de ses membres ont rempli pendant les années les plus orageuses des guerres civiles les fonctions alors si difficiles de maire, et, malgré les malheurs du temps, elle a su faire tourner au profit de la ville la confiance qu'elle avait inspirée au peuple, l'influence qu'elle exerçait dans les conseils de la commune et au présidial, et qu'elle devait aux éminentes qualités de ses représentants. Nous devons une partie des documents qui suivent à l'obligeance de M. Degennes-Sanglier. Nous indiquerons cette source par les initiales N. D.

Brilliaco (*Bertrandus* DE) est le douzième des treize témoins présents à une donation faite à Etienne, ermite de Tornec, par Israël de Fontlobon, de quelques pièces de terre, vers 1160. — D. F., 18, 313.

Brillac (*Petrus*) de Cevène et *Willelmus*, son frère, arrentent quelques droits à l'abbaye de Charroux en 1229. — D. F., 4, 301.

Brilhac (Jean DE), Sr de Combes, rendit, le 4 mai 1355, un aveu à Aimery Ripousson, Sgr des Roches.

Brilhac (Jean DE) était Sgr de Villars les 25 avril 1446 et 3 juillet 1483. — N. D.

Brilhac (Pierre DE), Sgr d'Argy en Berri, et de Monts dans la Sgrie de Loudun, possédait ces terres en 1449.

Brilhac (Antoinette DE) fut la première femme de Jean de Vivonne, Sgr de Marigny, Chousé, etc., vivant vers 1450. — P. Ans.

Brilhac (Renée DE), femme de BERTRAND de Brilhac, Ec., Vte de Brigueil et Sgr de Mérainville, vivait vers la même époque. — *Ib.*

Brilhac (Jeanne DE) avait épousé Antoine de Feydeau, Chev., Sgr de la Motte et de la baronnie d'Oranville, qui, le 10 mai 1457, fit une donation au couvent de la Raslerie. — D. F., 24, 260.

Brilhac (Guy DE), Chev., fut envoyé par les ducs de Bretagne et d'Orléans, en 1460, en ambassade auprès du duc de Modène et de la république de Venise, pour traiter de l'expulsion de François Sforce du duché de Milan. — N. D.

Brilhac (Marquise DE) épousa vers 1480 Jean de Boucard, Chev., Sgr de Blamefort, la Mothe-du-Plessis et de Montoux de la province du Berri. — Thau.

Brilhac (René DE) servait comme homme d'armes le 12 décembre 1485. — Bib. roy.

Brilhac (Huguette DE), femme de Philippe d'Hédouville, Chev., n'existait plus le 16 septembre 1493. — P. Ans., IV, 399.

Brilhac (Marguerite DE) était veuve le 29 avril 1514 de François de Chabannais, Ec., Sgr de Buxerou, Lezignac, etc.

Brilhac (Jean DE), Sgr de Mont et d'Argy, épousa Dlle Anne TRANCHELION, dont il eut : 1° CHARLES, qui suit ; — 2° CHRISTOPHE, évêque d'Orléans, puis archevêque de Tours de 1514 à 1520 ; — 3° MADELEINE, mariée à Jacques de Betz, Sgr de Betz et de la Forêt, chambellan du roi. — N. D.

Brilhac (Charles DE), fils du précédent, Ec., Sgr d'Argy, maître d'hôtel du roi, épousa Dlle Louise DE BALSAC, fille de Robert et d'Antoinette de Castelnau, dont il a eu un fils. — *Ib.*

Brilhac (Antoine DE) servait comme homme d'armes le 16 janvier 1520. — Bib. roy.

Brilhac (Renée DE) épousa Bertrand de Reillac, Vte de Brigueil ; et leur fille, Louise, épousa Jean Frotier, baron de Preuilly, avant 1534. — P. Ans., V, 481.

Brilhac (Anne DE) avait épousé Pierre de Chabannais, Ec., Sgr de Buxerou et de la Mirande ; elle était veuve le 25 juin 1534, et tutrice de Clément de Chabannais, leur fils.

Digitized by Google

Brilhac (René DE), Chev., Sgr du Parc, marié le 30 octobre 1570 avec Jacquette de Fumée, fille de François de Fumée, Chev., Sr de Foy-Jaunay, et de Michelle de Vernoux. — Gén. de Fumée.

Brilhac (Jacques DE), Ec., Sgr de Mont, avait épousé Dlle Geneviéve ou Jeanne PAISIEUX ou POISIEUX, dont

Brilhac (René DE), chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, Sgr d'Argy en Berri et de Mons en Loudunais, veuf en premières noces de Jeanne D'ESCOUBLEAU, épousa vers 1580 Jacqueline DE SAVONNIÈRES, demoiselle de la reine, fille de Jean et de Guyonne de Beauveau.

Brilhac (Noble-François DE), Éc., conseiller du roi au présidial de Poitiers, paraît dans une sentence portant entérinement de lettres de bénéfice d'âge, comme proche parent de Christophe de Blom, 8 juillet 1587, signée Girault, greffier. — Gén. de Blom.

Brilhac (Jean DE) mourut en 1588. Il était alors échevin de la commune de Poitiers.

Brilhac (Jean DE), Éc., Sgr de Bautellé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, avait épousé dame Renée DE PARTHENAY, dont : 1° FLORENCE, mariée le 7 février 1608 à Gabriel Jourdain, Éc., Sgr de Traslebot; — 2° N..., épouse de Charles Tiercelin d'Appelvoisin, Sgr de la Roche-du-Maine. — N. D.

Brilhac (Catherine DE) épousa René Fumée, avocat du roi à Poitiers, et était veuve lorsqu'elle mourut le 16 août 1609.

Son épitaphe était dans la chapelle du Crucifix de l'église des religieux carmes de Poitiers.

Epitaphium

Honestissimæ matronæ Catharinæ de Brilhac,
V. C. D. R. Fumæi, advocati regis, olim conjugis.
Hospes ad hanc quicumque veniens visure tabellam,
Illacryma, positamque suo in lumine cernes.
Hìc jacet, ah! lacrymæ! ah! sancti concedite manes,
Dicere quod lapis iste silet, dudùmque fateri
Debuerat, si saxa loqui vel marmora scirent.
Hìc jacet antiqui generis matrona; quid ultrà
Vis audire? Hospes, non uno claudere versu
Exemplum raræ virtutis et alta paterni
Ornamenta licet generis si publica certa
Justitiæ dant signa fidei, non clarior ævi
Fœmina decessit cui gentis et ordinis omnes
Illuxere; viri, proceres ut sanguinis alti
Non vulgare decus fortunæ ut grande levamen
Deflerunt in avo, cunctis prodesse nec ulli
Nato nocere, nec quod mortuis præter id unum
Nil fertur fuisse mali. Tu parce, viator,
Hoc facies quandoque malum; sed ut id benè faxis,
Ne faxis vivendo malum, sic vixerat illa.
Tibi mutuo mœrentes liberi P. P.
R. Fumæus, Catharina et Joanna Fumæa.
Obiit XVI augusti an M. DC. IX, nata annos 34.
(Ext. de D. Mazet.)

Brilhac (N... DE) fut mariée vers 1620 à Jean Chasteigner, IVe du nom, Éc., Sgr de Rouvre; elle mourut sans lignée avant 1629.

Brilhac (Nicole DE), femme de Gilbert, Sr de Boutevin, fut mère de Barthélemie de Mauriat, épouse de Sylvain de Varie, IIe du nom, Sr de Saint-Loup, le 22 avril 1622. — Gén. de Varie.

Brilhac (Pierre DE) était conseiller au présidial de Poitiers en 1633.

Suivent les noms des membres de cette famille reçus chevaliers de Malte, suivant l'abbé de Vertot.

Brilhac (Claude DE), Éc., de la branche de Nouzières, reçu le 6 septembre 1650.

Brilhac (Louis DE), Éc., reçu en 1663.

Brilhac (Jacques DE), Éc., reçu en 1672, devint plus tard commandeur de Ste-Catherine de Nantes.

Brilhac (Louis DE), Éc., né dans le diocèse de Saintes, reçu en 1674, devint commandeur de Balou.

Brilhac (Josias-François DE), Éc., reçu en 1684.

Brilhac (René-Anne-Hippolyte DE), Éc., né en 1710, fut reçu en 1711.

Brilhac (Charles-Séguin DE), né en 1731, fut reçu en 1738.

Brilhac (M... DE) a fait partie de la première brigade des nobles du Poitou au ban de 1689. Il servit également au ban de 1703 dans le premier escadron.

Brilhac (Marie DE) épousa en 1694 Hector de St-Georges, Chev., Sgr de la Berlandière et de Dirac. — Gén. de St-Georges.

Brilhac (Polixène DE), épouse de Gabriel de Rigné, Sr de la Russaudière, existait en 1695 à Champigny-sur-Veude. — Reg. de l'état civil de Champigny-sur-Veude.

Brilhac (N... DE), conseiller au présidial de Poitiers, acheta en 1699, de Charles de Marconnay, la maison de Gastebourse, dans la Sgrie de Frontenay, appartenant au chapitre de St-Hilaire, et fut condamné en 1706 à payer à leur fermier les lods et ventes. Il revendit cette même terre en 1710 au sieur Blondin.

Brilhac (Marie-Catherine DE), épouse de Paul-Bonaventure Frotier, Mqis de la Messelière, mourut, étant sa veuve, le 20 novembre 1745. — Gén. Frotier.

Brilhac (Jacques-Louis) de Pilhouet a servi au

Digitized by Google

ban des nobles du haut Poitou de 1758, dans la première brigade de l'escadron de Vassé.

Brilhac (Marie-Catherine DE) avait épousé Marie-Jean-François Fumée, Chev., Sgr de la Roche, près Poitiers, et des Bordes, Psse de Salvre. Il était veuf avant 1774, et n'avait que des filles.

Brilhac (Nicolas-Chrétien, Cte DE) et Marie-Gabrielle MONNOT, son épouse, et MARIE-ANNE-GENEVIÉVE, veuve Dinan de Coniac, vendirent, le 7 avril 1767, la terre de Gencay à Jacques-Charles, Mqis de Créqui, lieutenant général des armées du roi, grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis.

Brilhac (Hippolyte DE), Chev., Sgr de la Gasnerie, avait épousé Dorothée DE GUILLON, qui était sa veuve à l'époque où elle mourut en 1789.

Brilhac (Jean DE), dit le Chevalier, a assisté en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers en 1789, pour nommer des députés aux états généraux.

Brilhac (Marie-Suzanne-Joséphine) de Pilhouet, morte le 5 septembre 1799, avait épousé Charles Chevalier, Chev., Sgr de la Coindardière, Pilhouet, etc.

Brilhac (Catherine DE) fut épouse de René de Fumée, Chev., Sgr de la Guérinière et de la Planche en Poitou.

Brilhac (N... DE), Éc., Sgr de Lonchard, fut marié avec Jacquette DU VIGNAULT, veuve d'Étienne Le Maye, Sr des Minières.

Brilhac (Jean DE), Éc., Sgr de Monts et d'Argy, avait épousé Dlle Raouline POT, dont il eut CATHERINE, qu'il maria à René d'Aviau, Ec., Sgr de la Chaise.

Brilhac (Mathieu DE), Ec., Sgr de Boistillé et de St-Savin, avait épousé Marguerite DE LA ROCHEFOUCAULD. — Ans., IV, 253.

Brilhac (Charles DE), Sgr de Monts et d'Argy, eut, entre autres enfants, FRANÇOIS, abbé de St-Père, et conservateur des priviléges de l'abbaye de Ste-Geneviéve. — N. D.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BRILHAC** (DE), PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Brilhac** (Jean DE), Éc., Sgr de Monts en Loudunais, épousa : 1° Dlle Guyonne DE NOUZIÈRES, dame dudit lieu ; 2° Persuye DE LA TRIMOUILLE. — P. Ans. — Il eut de son premier mariage PIERRE, qui suit.

IIe. — **Brilhac** (Pierre DE), Chev., Sgr de Monts, baron de Courcelle, épousa Dlle Anne DE TRANCHELION, fille de Guillaume, Chev., et de Marie Duplessis, de laquelle il eut : 1° CHARLES, qui suit ; — 2° CATHERINE, mariée à Guillaume du Bec, Chev., Sgr de la Mothe-d'Usseau.

IIIe. — **Brilhac** (Charles DE), Éc., Sgr de Choisy, épousa Dlle Louise HERPIN, fille de Guillaume et de Jeanne Varye, dont il eut

IVe. — **Brilhac** (François DE), Éc., Sgr de Choisy, qui épousa, selon les uns, Dlle Charlotte BONNET, fille de Pierre et de Françoise de Ferrières ; selon les autres, Dlle Charlotte BRUNET. Leur succession fut partagée noblement par acte de 1553. De ce mariage est issu, entre autres enfants,

Ve. — **Brilhac** (Jean DE), Éc., Sgr de Nouzières et de la Riche, enquesteur en Poitou en 1535, qui figure comme conseiller dans un règlement de 1540 relatif aux officiers de la sénéchaussée de Poitiers, rapporté par Filleau. Il fut maire de Poitiers en 1535, et remplit de nouveau en 1572 ces fonctions délicates, auxquelles il fut appelé comme le plus ancien échevin : c'était à l'époque des troubles occasionnés par les menées criminelles de Jean de la Haye, lieutenant général de Poitou.

Il était échevin dès 1542, et fut du nombre de ceux qui assistèrent régulièrement en cette même année, ainsi que le maire et les autres habitants distingués de la ville de Poitiers, aux leçons que donnait publiquement le fameux Antoine de la Dugie, docteur et professeur en droit. Il comparut comme lieutenant criminel au siége de Poitiers au procès-verbal de la réformation de la coutume en 1559, et fut l'un des juges qui, après le pillage de la ville de Poitiers par l'armée protestante, en 1562, condamnèrent Jacques Herbert, maire de la ville, à être pendu, comme convaincu de n'avoir pas ouvert les portes de la ville à l'armée royale lorsqu'elle se présenta, et d'avoir préalablement favorisé l'entrée des protestants.

Jean de Brilhac avait épousé, par contrat de l'année 1527, Catherine AREMBERT, fille de Joachim et de Louise Payen. Il mourut vers 1573, et fut inhumé en l'église de Ste-Opportune de Poitiers, laissant pour enfants : 1° FRANÇOIS, qui suit ; — 2° JEAN, Sgr des Roches-de-Choisy, chef de la branche de ce nom, rapportée au § II ; — 3° RENÉ, chef de la branche du Parc, rapportée au § III.

VIe. — **Brilhac** (François DE), Ec., Sgr de la Riche, comparut comme avocat au procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitou en 1559, et fut ensuite lieutenant criminel en la sénéchaussée. La relation du siége de Poitiers en 1569 fait le plus brillant éloge de sa bravoure et de sa conduite sous le nom de la Riche, sous lequel il est désigné par Liberg. Il était aussi l'un des échevins de la commune, et avait épousé en 1565 Catherine TUDERT, fille de Claude, Sgr de la

Digitized by Google

Bournallière, conseiller au Châtelet de Paris, et de Marie Luillier. Liberge donne également de grands éloges au courage du Sr de Nouzières, fils de François de Brilhac, qui commandait une des six compagnies de la ville, et qui se distingua dans plusieurs rencontres. François mourut en 1598, laissant de son mariage : 1° PIERRE, qui continue la filiation ; — 2° CLAUDE, qui mourut en 1591, à l'âge de vingt ans. Il avait déjà, dit Dreux-Duradier, donné des preuves de ses talents et de son goût pour les lettres. Il a été célébré par le poëte Banchereau, son ami.

VII^e. — **Brilhac** (Pierre), Éc., Sr de Nouzières et de Bernay, plus connu sous le premier de ces noms dans la relation du siége de Poitiers, où il se distingua d'une manière particulière, succéda à son père comme lieutenant criminel en 1589. Il fut élu maire de Poitiers en 1614, au lieu et place de Nicolas de Ste-Marthe, obligé de quitter la ville avec le duc de Roannez, alors accusé de menées coupables. Il y eut pendant sa mairie plusieurs émeutes dont on peut voir le récit dans Thibaudeau. Pierre avait épousé Dlle Geneviéve DUPRÉ, fille de Claude, trésorier de France en Saintonge, et de Catherine Bazie. De ce mariage sont issus : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° CLAUDE, qui épousa en 1600 Dlle Marie DUCHESNEAU, dont une fille, MARIE-RENÉE, qui, par contrat du 27 septembre 1666, épousa François Boisnet, Éc., Sgr de la Touche-Fressinet ; — 3° CHARLES, dont la postérité s'est éteinte dans la famille Duchesne de St-Léger ; — 4° GENEVIÉVE, qui épousa Jacques de Ferrières, Éc., Sgr de Champigny-le-Sec, par contrat du 21 décembre 1636 ; — 5° MARIE, alliée à la famille Garnier de Boisgrollier ; — 6° ANNE, mariée dans la famille Couraud ; — 7° N..., épouse de François de Boissy.

VIII^e. — **Brilhac** (Pierre DE), II^e du nom, Chev., Sgr de Nouzières, Vte de la Roche-de-Gençay, conseiller au parlement de Paris, fit ériger sa terre de Gençay en vicomté par lettres patentes de juin 1656, enregistrées au bureau des finances de Poitiers le 31 août 1696. Il laissa de dame Marie BENOIST, son épouse : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° N..., capitaine aux gardes, commandeur de l'ordre de St-Louis ; — 3° N..., Sr de Rachinville. — Maires de Poit.

IX^e. — **Brilhac** (Pierre DE), III^e du nom, Chev., Sgr de Nouzières, Vte de Gençay, président au parlement de Bretagne, fut installé premier président en 1703. Il avait épousé Dlle Anne CHOUET DU GAZEAU. Thibaudeau dit, dans le tom. 6, p. 344, de son Histoire de Poitou, que ses descendants étaient alors le commandeur de Brilhac et MM. de Cugnac et de Montfleury.

§ II. — **BRILHAC** (DE), BRANCHE DES ROCHES-DE-CHOISY.

VI^e. — **Brilhac** (Jean DE), Éc., Sgr des Roches-de-Choisy, fils puiné de Jean de Brilhac et de Catherine Arambert, rapportés au V^e degré du § I^er, conseiller au présidial de Poitiers en 1536, épousa : 1° Dlle Marie TILLIER, fille de Gilles, doyen de l'église de Poitiers, qui avait été marié avant d'embrasser l'état ecclésiastique ; 2° Dlle Françoise VIVIEN. De son premier mariage sont issus : 1° PHILIPPE, qui suit ; — 2° PENTECÔTE, qui fonda une chapelle dans l'église St-Didier de Poitiers, et y nomma en 1611 ; et du second mariage : 3° FRANÇOIS, dont la filiation sera rapportée au § IV ; — 4° CATHERINE, qui épousa, par contrat du 26 novembre 1632, Gabriel de Rechignevoisin. — Thaum.

VII^e. — **Brilhac** (Philippe DE), Éc., Sgr des Roches-de-Choisy, plus particulièrement connu sous le nom de sa terre de Choisy, conseiller au présidial en 1608, épousa Jeanne DE SAUZAY, fille de Louis, fameux avocat à Poitiers, et de Rose Lucas. Il était veuf en 1642, ayant eu de son mariage : 1° JEAN, qui suit ; — 2° GENEVIÉVE, mariée à Antoine Lefebvre, Sr de la Bazinière, conseiller au présidial de Poitiers vers 1635 ; — 3° MARIE, religieuse à Fontevrault ; — 4° et 5° CATHERINE et N..., religieuses aux filles de Notre-Dame de Poitiers.

VIII^e. — **Brilhac** (Jean DE), Éc., Sgr de la Garnerie, du Bouchet et de Vérine, succéda à son père comme conseiller au présidial de Poitiers en 1634. Il épousa Catherine FOUQUET, dont : 1° CHARLES-EMMANUEL, qui suit ; — 2° MARIE, qui épousa, par contrat passé devant Royer, Nre à Poitiers, le 1^er février 1634, Isaac de Marconnay, I^er du nom, Chev., Sgr de Curzay et de Gastebourse. — Gén. de Marconnay. — 3° ANNE ; — 4° CATHERINE ; — 5° MADELEINE.

IX^e. — **Brilhac** (Charles-Emmanuel DE), Chev., Sr des Roches, qui fut marié, par contrat passé à Poitiers par Barbaud et Rallier, le 20 avril 1674, ave Esther CARLOUET, fille de Jacques, receveur des tailles à St-Maixent, et d'Esther des Vignes. Nous ignorons s'il eut postérité.

§ III. — **BRILHAC** (DE), BRANCHE DU PARC.

VI^e. — **Brilhac** (René DE), Éc., Sgr du Parc, fils de Jean de Brilhac et de Catherine Arembert, rapportés au V^e degré du § I^er, conseiller au présidial de Poitiers en 1573, fut reçu échevin dans la même année. Il vivait encore en 1596.

VII^e. — **Brilhac** (François DE), Éc., Sgr de Boisvert, fils du précédent, succéda à son père comme

Digitized by Google

conseiller au présidial de Poitiers en 1610. Il fut maire de cette ville en 1619, et mourut en 1647. Il avait eu de dame Marie ALEXANDRE, son épouse : 1° PIERRE, qui suit; — 2° N..., Sgr du Parc, qui a laissé une fille, mariée au Sr de Putigny; — 3° RENÉ, chanoine et grand hebdomadier de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers, député de son chapitre en 1657 avec Louis Regnault, aussi chanoine de cette église, pour aller au Puy en Velay réclamer, près les chanoines de cette ville, les reliques de St Hilaire, évêque de Poitiers, qui y avaient été, disait-on, transportées à l'époque des ravages des Normands. Ces chanoines rendirent aux députés quelques ossements de ce saint évêque, parmi lesquels se trouvait une partie du crâne, qui, dans un incendie, avait été à demi brûlé; — 4° MARIE, mariée, par contrat du 3 avril 1644, à Philippe de Fay-Peirault, Sgr de la Chèze, Périgny, la Chapelle, etc.

VIIIe. — **Brilhac** (Pierre DE), Éc., Sgr de Boisvert, désigné dans les notes de M. Degennes sous le prénom de François, fut conseiller au présidial de Poitiers en 1610.

IXe. — **Brilhac** (François DE), Éc., Sgr de Boisvert, fils du précédent, épousa Dlle N... DEGENNES, fille de Charles, Éc., Sgr de Nantilly, et de Marie Texier. Nous ignorons s'il en eut postérité.

§ IV. — **BRILHAC** (DE), BRANCHE DE LONGCHARD.

VIIe. — **Brilhac** (François DE), Éc., Sgr de Longchard, fils de Jean de Brilhac et de Françoise Vivien, sa seconde femme, rapportés au VIe degré du § II, eut de son mariage avec Dlle Renée PIDOUX, PIERRE, qui suit,

VIIIe. — **Brilhac** (Pierre DE), Éc., Sgr de Longchard, épousa Marie DE LA BARRE, dont MARIE, dame de Longchard, le Porteau et Ribouard, mariée avec Louis Rousseau, Sr de la Place, trésorier de France à Poitiers, et veuve en 1685.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BRILHAC porte « d'azur au chevron d'argent chargé de cinq roses de » gueules au bouton d'or, et trois molettes d'éperon » d'or posées deux en chef et l'une en pointe. » — Vert. —Arm. des maires de Poitiers.

Cependant, d'après l'Armorial du Poitou, LOUIS de Brilhac, Éc., Sgr de Pilhouet, d'une branche cadette, voulant sans doute se distinguer de la branche ainée, écartelait ces armes « d'azur à trois fleurs de » lis d'argent. »

BRISAY ou **BRIZAY**. Cette famille noble, d'origine chevaleresque, remonte à la plus haute antiquité, et descend, selon quelques historiens, des comtes d'Anjou, par GUILLAUME, fils de Geoffroy Grisegonelle, qui aurait reçu de son père la seigneurie de Mirebeau. Guillaume aurait eu un fils SIMON, lequel, étant devenu seigneur de Brizay près Mirebeau, aurait pris le nom de son fief et continué la postérité qui se serait perpétuée sans interruption depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours. Cette opinion, sans être dénuée de vraisemblance et même de preuves, ne nous paraît pas cependant assez démontrée pour que nous puissions l'admettre comme irrécusable. Ce qu'il y a de positif pour nous, c'est que des documents authentiques établissent une filiation suivie depuis 1374, et qu'une longue suite de noms qu'il nous a été impossible d'y rattacher, quoiqu'ils appartinssent à des individus successivement seigneurs des mêmes terres, établissent d'une manière certaine l'identité d'origine.

Suit une série des seigneurs de cette maison, communiquée à D. Étiennot par les cordeliers de Mirebeau. On remarquera que dans cette liste le Bénédictin ne fait pas toujours connaître l'époque précise de l'existence des personnages qu'il mentionne.

Brisay (Simon DE) fut présent en 1050 à la fondation du prieuré de Saint-André de Mirebeau, membre de l'abbaye de Bourgueil.—Cartul. de cette abb. — C'est lui que l'on dit être fils de Guillaume, Sgr de Mirebeau, fils lui-même de Geoffroy Grisegonelle, Cte d'Anjou. Guillaume existait encore en 1035; on lui donne pour fils AYMERI, qui suit, et CHARLES mentionné par Trincant.

Brisay (Aimery DE), fils du précédent, est dénommé dans une charte de l'abbaye de St-Florent près Saumur de 1097.

Brisay (Pierre DE), vivant en 1100, que l'on dit fils du précédent, comme le prouve une charte de l'abbaye de Fontevrault, qui fait en même temps mention de 1° PIERRE, un de ses fils; — 2° CADURCUS ou CHOURSES de Brisay, son autre fils, mort en 1198, prenait en 1141 et 1146 le titre de chevalier chancelier de France sous Louis le Jeune; ce prince l'aimait beaucoup. Il nous a paru par la suite généalogique donnée par les cordeliers de Mirebeau, qu'il pouvait être la souche d'une maison de *Chourses*, dont il sera question en son lieu;—3° GUILLAUME, Chev., signe la charte de fondation d'Asnier-le-Bellay, faite par Amirault de Montreuil-Bellay en 1133.

Brisay (Pierre DE), IIe du nom, vivait en 1115. D'après une bulle du pape Calixte II, il fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Fontevrault; il eut un fils du nom de HALO. — Arch. de Fontevrault.

Brisay (Halo DE) était fils de Pierre, IIe du nom, ainsi qu'il est justifié par la charte précédente.

Digitized by Google

Brisay (Pierre DE), que l'on dit fils de Halo, chevalier-banneret sous Philippe-Auguste en 1179, paraît être l'auteur des seigneurs du Petit-Brisay dans le pays châtelleraudais. Il fut le 12e des 15 témoins d'une donation faite en 1213 par Pierre Asselin, chanoine de St-Pierre de Poitiers au chapitre de Mirebeau, et le 10e des 16 témoins présents à une cession faite par Marguerite, dame de Berry, à l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers, au mois d'avril 1216. — D. F., 5, 632.— Pierre DE BRISAY avait épousé HILAIRE, qui fit, le 6 octobre 1220, une donation au chapitre de Notre-Dame de Poitiers. — D. F., 20, 529.

Brisay (Alain ou Alis DE), que l'on dit fils du précédent, Chev., vivait en 1221 et 1230. En 1234 il céda à l'église de St-Martin de Tours tout ce qu'il pouvait prétendre dans la voirie que possédaient Olivier de Lengès, Chev., et André de Princé, sur la terre et les hommes de St-Martin.— D. F., 17, 489.

Brisay (*Petrus* DE) tenait en 1282 une des prébendes sous-diaconales de l'église de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers.—D. F., 20, 561.

Brisay (noble, héroïque et illustre Raoul ou Rodolphe DE) amena avec lui à son retour de la Terre-Sainte deux cordeliers ou franciscains, et les établit à Mirebeau dans son propre château en 1284. Ils formèrent ensuite une communauté, et leur établissement à Mirebeau, disent ces moines, était le plus ancien du Poitou.

Brisay (Haret DE), Chev., vendit des dimes à Guillaume Gabet, écolâtre de l'église de Poitiers, en 1288.

Brisay (Yves DE) et dame PHILIPPE sa femme vendirent en 1288 une rente au maire de Poitiers.

Brisay (Guillaume DE), Chev., vivait en 1290-1302.

Brisay (Guy DE), Chev. en 1304, avait pour fille ISABEAU, qui était vers 1375 seconde femme d'Eschivart de Preuilly, Ve du nom, Sgr de Preuilly et de la Roche-Posay.

Brisay (Pierre DE), surnommé Ringuet, de la maison du Petit-Brizay ou Baumont-Brizay, dit Nicolas de Ste-Marthe dans son histoire manuscrite de la maison de Nuchèze, rendit le 1er février 1405 son aveu au Cte de Poitou au devoir d'un homme d'armes. Il avait épousé, vers la fin du XIVe siècle, Dlle Ysabeau BAUDRIÉ, dont il eut : 1° PIERRE ; — 2° GUYON ; — 3° GUILLAUME, qui vivait en 1329, époque à laquelle il fit un partage avec Jeanne sa sœur et mourut sans postérité;—4° JEAN;—5° JEANNE, précitée, fut mariée à Jean de Montléon, Ec., Sgr d'Abain, auquel elle porta en dot les terres de Mons et de Villiers. Ringuet de Brizay se remaria avec Thomasse LEVRAULT, fille de Jean, Chev., et de Dlle Jeanne du Bouchet; de ce second mariage il eut encore. — 6° PIERRE, dit Ringuet, IIe du nom, Sgr de Sully, qui vivait en 1348, marié à Dlle Gillette MICHEL ; — 7° AIMERY, qui suit ; — 8° PERROT, Sgr de Remeneuil et de la Tour-de-Brem, servit Charles VI en ses guerres de Guyenne en 1407, épousa Dlle Ysabeau YSORÉ, dont il eut une fille, JEANNE, qui épousa Jean de Rogebec, Chev.

Brizay (Aimery DE), Sr de Brem, du Bouchet, d'Usseau, de la Tour-Tricon, fils de Pierre et de Thomasse Levrault, grand maître d'hôtel et contrôleur général de la maison de Mgr le Dauphin; l'an 1390, grand échanson de Jean, duc de Berry; bailli de Grésivaudan, et gouverneur de Montreuil-Bonnin, épousa Dlle Marie CHENIN, fille de Gauvain, Chev., Sgr d'Auge, et de Jeanne de St-Gelays, par contrat du 15 décembre 1407. Marie Chenin fit son testament l'an 1461, et laissa pour enfants : 1° GAUVAIN, qui épousa Dlle Perrette Chappron, fille de Jean, Chev., Sgr de la Chapronnière et de Bernay; de ce mariage n'est venue qu'une fille, SIBILLE, mariée quatre fois : 1° à Bertrand Fresneau, par traité de l'an 1454; 2° à Pierre de Hérisson, écuyer d'écurie du roi; 3° Raoul de Lestrange; 4° Pons de Pardaillan, Ec., Sr de Vienne.

— 2° FRANÇOIS eut pour fille et héritière MADELEINE, qui épousa Guillot de St-Julien, Sgr de Veniers ; — 3° AIMERY, Ier du nom.

Brizay (Aimery DE), IIe du nom, fils du précédent, Sgr de Brem, capitaine gouverneur de Châtellerault, maître d'hôtel du Cte du Mayne, et grand maître des eaux et forêts en Poitou, rendit de signalés services au roi Charles VI. Il laissa de Jeanne ou Louise DE LA LANDE, fille de Jean, Sgr de Courcoué et de Beaumont, qui était sa veuve en 1428 : 1° ABEL, qui suit ; — 2° NICOLE, Chev., Sgr des Deffents, gouverneur de la ville de Lodi en Milanais, qui épousa Dlle PRÉGENTE DE MARCONNAY, fille de Jean-François, Chev., et de Jeanne Chappron, dont est issue JEANNE, qui épousa Charles, Sgr de Rasilly, qui mourut en 1540; — 3° CHARLES, Sgr de Chincé. Il s'allia à Sibylle CHAPERON, fille de Jean, Sgr de Bernay, et de Marguerite de Vieux; celle-ci, devenue veuve, se remaria à Louis de Montléon, Sgr d'Abain et de Toulfou, vers 1494. De son premier mariage est née NICOLE, mariée à Jean de la Touche, Éc., Sgr de Chillac, de la maison de la Touche d'Avrigny ; — 4° LOUISE, qui épousa en 1467 Jean du Bois, Chev., Sgr des Arpentis en Touraine, maître d'hôtel du duc de Guise ; — 5° JEANNE, épouse de Mathurin de St-Mars, Vte de Bresteau, baron de la Musse.

Digitized by Google

Brizay (Abel DE), Éc., Sgr de Beaumont et de Brem, écuyer d'écurie du roi Charles VIII, épousa vers 1482 Dlle Marquise DE MENOU, dame de Villegongis, fille de Jean, Chev., Sgr de Villegongis, et de dame Andrée de Norray, son épouse. Abel décéda vers 1503, et sa femme vers 1531, laissant de leur mariage : 1° JACQUES, qui suit; — 2° CLAUDE, Chev., Sgr du Rivau, mort vers 1529, faisant partie de l'armée d'occupation du Milanais sous les ordres du Vte de Lautrec; — 3° LOUIS, abbé de St-Cyrand; — 4° OLIVIER, chevalier de Malte; — 5° JACQUETTE, épouse de François de Mauvoisin, Sgr de la Forêt; — 6° MARIE, épouse de Jean-Guillaume Sannazar, Cte de Gérolles en Montferrat; — 7° ADRIANNE, épouse de Jean de Villebresme, Chev., Sgr dudit lieu; — 8° MARGUERITE, femme d'Antoine de la Brosse, Sr de St-Christophe, en 1519; — 9° FRANÇOISE, religieuse; — 10° JEANNE, qui prit le voile chez les religieuses de Ste-Claire.

Brizay (Jacques DE), Chev., Sgr de Beaumont, de Brem, Villegongis, chevalier de l'ordre, lieutenant général pour le roi en Bourgogne, son conseiller en son conseil d'État, sénéchal de la haute et basse Marche, capitaine d'une compagnie d'ordonnance, fut honoré d'une bienveillance particulière par les rois François Ier et Henri II. Il avait épousé, par contrat de l'an 1503, Dlle Avoye DE CHABANNES, Ctesse de Dammartin et de Roussillon, fille de Jean, Cte de Dammartin, et de Suzanne de Bourbon-Roussillon. De ce mariage est issue une fille unique, CHARLOTTE, qui épousa Pierre de Nuchèze, Chev., Sgr de Baudiment. Jacques de Brisay épousa en secondes noces Jeanne DE LA BARDE; nous ignorons s'il en eut des enfants.

Brisay (Alais DE), fils de feu Alain de Brizay, Chev., fit divers échanges en l'an 1365.

Brisay (Hugues DE), Éc., transigea le 11 février 1382, relativement au château des Roches, avec Perrot de Ry, et Hilaire Larchier, citoyen de Poitiers.

Brisay (Marguerite DE) était mariée avec Jehan de Pennevaire, Éc., Sgr de Lespau, le 30 novembre 1431. — D. F., 8, 184.

Brizay (Jehan DE), Chev., Sgr dudit lieu, fut autorisé par le roi, en 1440, à fortifier la Sgrie de Brizay. — Arch. roy.

Brisay (Aimar DE), fils de noble et puissant Jehan de Brisay, Chev., Sgr dudit lieu, épousa, par contrat du 31 août 1459, très-noble Dlle Marie DE SURGÈRES, fille de Jacques, Sgr de la Flocellière, et de dame Marie de Maillé; ladite Dlle reçut « pour tous droits paternaux et maternaux 200 liv. tournois de rente, et de plus il lui est promis la somme de 2,000 écus d'or du coin du roi notre sire, à présent ayant cours la pièce pour 20 sous six deniers tournois. » — D. F., 8, 195.

Brisay (Françoise DE) était cellérière à l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers. On trouve son épitaphe dans les Mss. de D. Étiennot déposés à la bibliothèque royale; elle était ainsi conçue :

« Sous cette tombe gisent deux notables et dévotes religieuses. Dame Annette de la Chaussée, réfectorière, et Françoise de Brisay, cellérière..... de chambre, laquelle de la Chaussée trépassa M IIII^c IIII XX I, VII janvier, et ladite de Brisay M V^c VII, XXI de février, que Dieu en ait les âmes. »

Brisay (Jacques DE), Éc., Sgr dudit lieu, reçut en 1503 un hommage de Pierre de Jenoillhac comme fondé de pouvoirs du maire de Poitiers.

Brisay (Aymard DE), Chev., Sgr de St-Germain, de Brisay et d'Availles en partie, fit le 10 septembre 1519 un traité avec l'abbé de Charroux.

Brisay (Anne DE), dame de Mons, reçut signification, le 6 août 1524, d'une sentence qui avait été rendue contre elle.

Brizay (Anne DE), damoiselle, veuve de Jean Haliday, Éc., Sgr de Cherves et Beauregard, qui devait un aveu au Sgr baron de Mirebeau, pour ledit hôtel de Beauregard, vivait en 1534.—D. F., 18, 218.

Brisay (Madeleine DE) fut mariée à René de Puiguyon, Éc., Sgr dudit lieu; elle était veuve le 26 mai 1563, et tutrice de Louis de Puiguyon, son fils aîné. Elle était morte avant le 16 octobre 1600. Madeleine de Brizay était le dernier représentant de la postérité d'Aymar de Brizay et de Marie de Surgères. — Gén. de Surgères.

Filiation suivie.

Cette filiation est extraite d'une notice généalogique dressée en 1765 par Baujon, généalogiste des ordres du roi.

Ier. — **Brisay** (Alo DE), Chev., Sgr de Brizay, vivant en 1374, épousa Dlle Berthelonne ou Bertrande DE LA JAILLE, dont il eut : 1° GILLES, qui suit; — 2° (d'après quelques auteurs) JEANNE, femme de Jean Prévost, Chev., Sgr du Chastelier.

IIe. — **Brisay** (Gilles DE), Chev., Sgr de Brisay, épousa, par contrat du 26 octobre 1394, Dlle Marguerite DE ROCHECHOUART, de laquelle il eut

IIIe. — **Brisay** (Jean DE), Éc., Sgr dudit lieu, né le 9 août 1396, épousa en 1428 Dlle Jeanne DE LINIÈRES, dame de la Ferté-Gilbert, dont il eut : 1° AYMAR, qui suit; — 2° JACQUES. Jean eut aussi un fils naturel du nom d'*Aymar*; mais, par les titres produits en 1599 par-devant M. d'Orcey, à Montargis, et un mémoire composé en 1735 par M. de Clairembault,

Digitized by Google

l'on prouve que l'Aymar qui continue la filiation est bien le fils légitime de Jean.

D'après d'autres historiens, Jean aurait eu pour enfants, outre les précédents : 4° CATHERINE, mariée à Louis de Valory ; — 5° FRANÇOISE, mariée à Antoine Pot ; — 6° HARDOUINE, mariée au Sgr de Saint-Germain.

IVe. — **Brisay** (Aymar DE), Éc., Sgr de la Mothelez, Lorey, le Bocage, etc., épousa Dlle Marguerite DE RIVIÈRE, et mourut avant le 12 décembre 1521, laissant pour fils

Ve. — **Brisay** (François DE), Ec., Sgr de Brisay, qui fut marié avec Marie DE HEMARD, fille de Pierre, Sgr de Denonville en Beauce ; il en eut

VIe. — **Brisay** (Pierre DE), Éc., Sgr de Denonville, qui embrassa d'abord l'état ecclésiastique, et fut abbé commendataire de St-Péré-en-Vallée, et aumônier du roi sans être engagé dans les ordres sacrés, fit ensuite profession de la religion prétendue réformée, suivit M. le prince de Condé, et devint plus tard gentilhomme de la chambre du roi. En 1575 il épousa Jacqueline D'ORLÉANS-LONGUEVILLE, fille de Claude. Il eut de ce mariage : 1° JACQUES, qui suit ; — 2° MARIE, qui, en 1606, épousa Louis Bouchard, baron d'Aubeterre.

VIIe. — **Brisay** (Jacques DE), Chev., Sgr de Denonville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de la ville de Gergeau, passa en 1695 au service des États de Hollande comme capitaine de cent cuirassiers français, et y mourut en 1696, laissant de dame Judith D'ARGENSON, fille de Guillaume, Sgr d'Avènes, et de Lucrèce de Thurin, PIERRE.

VIIIe. — **Brisay** (Pierre DE), Chev., Sgr de Denonville, Vte de Montazillan, etc., fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et conseiller d'État d'épée, en récompense des services qu'il avait rendus en 1636 dans l'armée sous les ordres du duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII.

Il épousa Dlle Louise D'ALÈS DE CORBUT, et en eut : 1° JACQUES-RENÉ, qui suit ; — 2° CHARLES, capitaine et major au régiment royal ; — 3° JEAN-FRANÇOIS, évêque de Comminges, mort en 1710 ; — 4° PIERRE-ALÈS, capitaine et major du régiment de la Reine-dragons, et lieutenant de roi au gouvernement de la citadelle de Metz ; — 5° OCTAVE, chevalier de Malte, enseigne des vaisseaux du roi ; — 6° JULES-ARMAND, capitaine au régiment de la Reine.

IXe. — **Brisay** (Jacques-René DE), Chev., Vte et Mqis de Denonville, colonel des dragons de la Reine, maréchal de camp, gouverneur du Canada et sous-gouverneur de Mgr le duc de Bourgogne, mourut en 1710, laissant de Catherine COURTEN, son épouse : 1° PIERRE-RENÉ, qui suit ; — 2° CATHERINE-LOUISE-MARIE, épouse de Charles-Louis de Rogres de Lusignan, Mqis de Champignelle.

Xe. — **Brisay** (Pierre-René DE), titré Cte de Denonville, brigadier des armées du roi, lieutenant général du pays chartrain, épousa Dlle Catherine QUENTIN DE LA VIENNE, et eut pour enfants : 1° LOUIS-RENÉ, qui suivra ; — 2° ADÉLAÏDE-LOUISE, mariée à Pierre-Antoine de Courten, Chev., Sgr d'Orville, ancien capitaine de cavalerie.

XIe. — **Brisay** (Louis-René DE), titré Mqis de Brisay, premier cornette des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, maréchal de ses camps et armées, lieutenant général du pays chartrain, a eu de son mariage contracté en 1733 avec Dlle PINON :

XIIe. — **Brisay** (N... DE), titré Cte de Brisay, major du régiment de Rohan-Chabot-dragons, lieutenant général du pays chartrain, en survivance de son père, épousa en 1765 Dlle N. PICOT DE DAMPIERRE, fille de M. le Mqis de Dampierre, capitaine aux gardes françaises. C'est pour lui que fut dressée en 1768, par Beaujon, généalogiste des ordres du roi, la généalogie qui a servi de base à notre article.

D'après le procès-verbal dressé en 1562 des dommages causés par ceux de la religion réformée qui s'étaient emparés de la ville de Poitiers et y commirent les plus grands désordres, il paraît qu'ils détruisirent un tombeau que la famille de Brisay avait alors dans l'église cathédrale (chapelle de St-Christophe).

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BRISAY portait, d'après Beaujon, dans la généalogie de cette famille, « fascé d'argent et de gueules de huit pièces. »

BRISSAC (DE), famille qui paraît originaire du Dauphiné, et dont la noblesse a été contestée en Bretagne en 1669, tandis qu'elle était prouvée en Poitou en 1699. D'après la tradition, elle n'aurait été anoblie que par Henri IV, pour les services qu'un de ses membres aurait rendus au roi ; et cependant, d'après les preuves faites par-devant M. de Maupeou, l'un d'eux avait été, avant 1590, archer de la garde du roi, et l'ordonnance de Blois de 1579 portait formellement qu'il ne pourrait être reçu aucun archer de la garde qui ne fût d'extraction noble.

Les documents qui ont servi à la rédaction de cet article sont : 1° les minutes originales des confirmations de noblesse accordées sur le vu des pièces, et qui sont conservées dans notre cabinet ; 2° des documents originaux communiqués par M. de Puyrenard.

Filiation suivie.

Ier. — **Brissac** (Gerbé DE), le premier que nous

Digitized by Google

connaissions. Nous n'avons de lui que son testament, passé le 22 août 1558 sous la cour de Vienne en Dauphiné, par Roussier, Nre, dans lequel il est qualifié noble homme, et duquel il résulte qu'il avait deux fils : 1° RATON, qu'il institue son héritier universel, épousa, par contrat du 17 octobre 1579, passé devant Serre, Nre à Saumont, pays d'Armagnac, Dlle Jeanne BONNECASE, dont il n'eut point d'enfants ; — 2° JACQUES, puîné, auquel il légua pour sa légitime 600 écus sols, qui suit.

IIe. — **Brissac** (Jacques DE), Sr de Raton, fils puîné du précédent, épousa Dlle Jeanne CHEVALERIE, comme le prouve un acte pour raison de son douaire, passé le 20 mai 1590 par-devant Roy et Bloc, Nres à Vitré en Bretagne. Jacques de Brissac suivit la carrière des armes, reçut par commission de Henri IV, du 17 août 1589, l'ordre de lever une compagnie de 200 hommes de guerre. Il résulte d'un certificat du Sr de Montmartin du 26 mai 1590, et d'un arrêt du parlement de Rennes du 11 août de l'année suivante, qu'il avait servi dans les archers de la garde; ce qui prouverait, ainsi que nous l'avons fait observer, qu'il était d'extraction noble.

En considération de ses bons services, Henri IV, par un brevet du 6 octobre 1590, lui accorda une pension de 200 écus, puis le 6 décembre 1591 lui fit don de 600 écus; par ordonnance du 7 septembre 1592, signée Henri de Bourbon, duc d'Alençon, il fut accordé à Jacques de Brissac une gratification de 635 écus à toucher du trésorier de l'extraordinaire des guerres; par commission du 28 avril 1606, il fut nommé commissaire d'artillerie, et le 12 mai 1626 M. de Rosny (le fameux Sully), grand maître de l'artillerie, donna à Jacques de Brissac un certificat pour constater les services qu'il avait rendus en qualité de commissaire de l'artillerie. Jacques de Brissac laissa de son mariage : 1° GEORGES, Ec., Sgr du Pré, qui partagea avec ses frères et sœurs les biens provenant de la succession de ses père et mère, par contrat du 1er mars 1657, signé Louasil et Chabot, Nres des cours de Rennes et Vitré. Malgré la qualification d'écuyer donnée aux enfants de Jacques et de Jeanne Chevalerie, dans la confirmation de noblesse accordée à son petit-neveu par M. de Maupeou, le registre des états de Bretagne porte la condamnation d'un Georges de Brissac, Sr du Pré, et d'un Samuel de Brissac, Sgr de la Lorie, et d'un Jacques de Brissac, Sgr des Loges, ses frères (qui suivent), qui par arrêt du 6 février 1669 eurent à payer 400 liv. d'amende comme usurpateurs du titre de noblesse. Georges épousa Dlle Madeleine DE LA PLACE, dont il eut : ANNE, épouse de N. de la Chevalerie;—2° MARIE, femme de Henri de Laucin; — 3° SAMUEL, Ec., Sgr de la Lorie, qui partagea avec ses frères, et figure avec Georges dans les registres des états de Bretagne, dont il vient d'être parlé; — 4° JACQUES, qui suivra; —5° MARIE, qui avait épousé Josué de la Place.

IIIe. — **Brissac** (Jacques DE), Ec., Sgr des Loges, prit part au partage des biens de ses père et mère. Il est nommé avec Georges et Samuel dans la condamnation prononcée contre eux comme usurpateurs du titre de noblesse. Il était en 1635 ministre de la religion réformée et directeur d'un collége. Au mépris de diverses défenses de la cour, il alla prêcher à Thouars. L'intendant de Poitiers, instruit de cet acte de désobéissance, donna ordre de l'arrêter; le prévôt de Thouars se transporta à Loudun, mais le ministre s'était évadé. Quelque temps après, on lui permit de venir reprendre l'exercice de ses fonctions. Jacques de Brissac avait épousé en premières noces, par contrat du 30 décembre 1628, passé par Aubery, Nre à Loudun, Dlle Marie ROY, de laquelle il eut : 1° JACQUES, qui suivra; et en secondes, par acte du 8 février 1639, passé devant Huger, Nre, Dlle Marie RIBAY; — 2° SAMUEL, baptisé le 16 décembre 1646, comme il appert d'un registre baptistaire de ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Loudun, délivré le 23 mai 1689. Il fut l'un des gendarmes de la garde du roi, épousa le dernier février 1690, par contrat reçu Lorry et Caillaud, Nres du duché de Thouars, Dlle Jeanne ROGIER, et fut maintenu dans ses priviléges de noblesse par ordonnance rendue par M. de Maupeou, intendant de la généralité de Poitiers, le 28 novembre 1699. Nous ignorons s'il eut postérité; — 3° ISAAC, qui épousa Dlle Aubine ALLOTE, par contrat reçu Aubery, Nre royal à Loudun, le 10 mars 1672. Aubine Allote devenue veuve, sans enfants de son mariage, fut confirmée dans son titre de veuve de noble et d'écuyer, par Bernard Chauvelin, intendant de Touraine, par ordonnance du 29 mai 1715, signée Chauvelin, et plus bas, par Mgr; Bizé.

IVe. — **Brissac** (Jacques DE), Ec., Sgr des Loges, épousa, par contrat reçu le Rat et Marchais, Nres de la cour et baronnie de la Mule, le 30 décembre 1668, Dlle Rachel LEGGLE, veuve de feu Mess. Julien de la Motte, vivant Sgr de la Godelinaire. Il eut de ce mariage : 1° PIERRE, qui suit; — 2° OLIVIER, qui partagea avec son frère, Samuel son oncle, et MARIE (sans degré de parenté indiqué), épouse de Pierre Marchand, les biens de leur aïeul Jacques, IIe du nom, passé devant Renau, Nre royal à Loudun, le 23 mai 1704; — 3° LOUIS, qui dans le contrat de mariage de Nicolas fils de Pierre, qui suit, est indiqué comme oncle paternel de l'époux.

Digitized by Google

Ve. — **Brissac** (Pierre DE), Ec., Sgr des Loges, épousa, par contrat du 10 janvier 1699, reçu devant Bourdier, Nre royal à Loudun, Dlle Marie ROY, fut confirmé dans ses priviléges de noblesse par l'ordonnance de M. Chauvelin, intendant de Touraine, rapportée plus haut. Il laissa de son mariage avec dame Marie Roy, un fils NICOLAS, qui suit.

VIe. — **Brissac** (Nicolas DE), Ec., Sgr des Loges, épousa, par contrat passé le 9 février 1739, par Charrot et Roquet, Nres, Dlle Marie-Anne CAMUS, fille de Me Alexis Charles Camus, avocat en parlement, et de dame Madeleine Frogier. Il laissa de son mariage PHILIPPE-FRANÇOIS, qui suit.

VIIe. — **Brissac** (Philippe-François DE), Ec., Sgr de la Roche, baptisé le 20 mars 1747, épousa, par contrat du 18 septembre 1774, signé Cuisinier et Bourbeau, Nres à Poitiers, Dlle Catherine BABINET DE SANTILLY, fille de feu François-Xavier, Ec., conseiller au présidial de Poitiers, et de dame Anne Berruyer. Il assista en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou réunie à Poitiers en 1789; émigra en 1791, et servit en 1792 dans l'armée des princes frères du roi, dans une compagnie à cheval du Poitou. Catherine Babinet est morte à Poitiers en juillet 1828, et Philippe-François de Brissac y est mort le 30 octobre 1841, sans laisser d'enfant de son mariage.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BRISSAC portait « d'azur au sautoir d'argent accompagné de 4 co- » quilles de sable et chargé d'un dauphin de même, » posé en abime. »

BRISSON. Cette famille, qui a fourni un président au parlement de Paris, le fameux et savant Barnabé Brisson, est originaire de Fontenay-le-Comte, où elle a occupé pendant près de deux siècles les premières charges de la magistrature. Quelques-uns de ses membres se sont également distingués dans les sciences, et ont laissé des ouvrages estimés.

Les renseignements qui nous ont servi à établir cet article généalogique sont : 1° l'Histoire des présidents de Blanchard; 2° une Généalogie communiquée par M. Paul-Charles Brisson, ancien maire de Fontenay, etc., etc.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BRISSON**, PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Brisson** (Jean), né en 1447, avocat du roi au siége de Fontenay, épousa en 1475 Françoise COUSIN, dont : 1° NICOLAS, qui suit; — 2° JEAN, auteur de la 2e branche, rapportée au § II.

IIe. — **Brisson** (Nicolas), Sr du Palais, échevin de la ville de Fontenay-le-Comte, épousa vers 1500 Dlle Jeanne DUVIGNAUD, dont : 1° FRANÇOISE, mariée à François Dupont; — 2° FRANÇOIS, qui suit; — 3° PERRETTE, mariée à N. Tairaud; — 4° CATHERINE, mariée à Antoine le Vannier; — 5° JEANNE, épouse de Hugues Forestier; — 6° CLAUDE, épouse de Nicolas Goguet; — 7° MARIE, femme de Pierre Bran.

IIIe. — **Brisson** (François), né en 1502, lieutenant particulier et assesseur au siége de Fontenay-le-Comte, assista en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitou en 1559. Il épousa en 1525 Marie FAUCHER, dont il eut : 1° BARNABÉ, qui suit; — 2° PIERRE, qui suivra, § III; — 3° FRANÇOIS, qui suivra, § IV; — 4° ANNE, épouse de Claude Robert, Ec., Sr de Lézardière; — 5° JEAN, qui suivra, § V.

IVe. — **Brisson** (Barnabé), né à Fontenay-le-Comte, se livra de bonne heure à l'étude du droit, et prit ses grades à Poitiers, sous les savants professeurs dont la réputation méritée avait placé la faculté de cette ville au premier rang. Reçu avocat, il se rendit à Paris, et, dès qu'il parut au palais, sa place fut marquée à la tête du barreau parisien, si riche pourtant en orateurs célèbres et en jurisconsultes profonds. Quelques années suffirent pour faire grandir sa réputation au milieu des causes importantes qui lui furent confiées. Il fut bientôt nommé avocat du roi au parlement de Paris (1573 selon de Laurière, 1575 selon Dreux-Duradier). Les charges de magistrature étaient alors vénales, et celle d'avocat du roi était estimée 20,000 écus. Henri III, appréciant le mérite de Brisson, dont il disait « qu'il n'y avait pas un prince, dans tout le » monde chrétien, qui eût un homme à opposer à » son Brisson, » le gratifia de cet office au lieu de le lui vendre. « Brisson y gagna 20,000 écus, a dit avec » raison, à ce propos, un biographe moderne; la » justice y gagna davantage. » Brisson soutint dans sa nouvelle carrière sa réputation d'orateur et de jurisconsulte; et lorsqu'il vint, au mois de septembre 1579, à Poitiers avec le premier président de Harlay, son ancien compagnon d'études, et avec quatorze conseillers au parlement de Paris, pour tenir *les grands jours*, il justifia le choix qu'on avait fait de lui pour ouvrir l'assise par un discours dans lequel il parla fort savamment de ces plaids extraordinaires, de leur origine et de leurs bienfaits.

C'est à cette époque, célèbre dans nos fastes littéraires poitevins, que la fameuse *puce* de mademoiselle des Roches vint dérider le front sévère des magistrats, et leur faire oublier un instant Thémis pour les Muses. Brisson entra le premier dans la lice ouverte par la courtoisie; il chanta la puce en

Digitized by Google

distiques, satires et épigrammes, et se distingua dans ce galant tournoi.

« Fortunate pulex nimiùm, tua si bona nôris ! »

Après *les grands jours* (1580), Brisson acheta une charge de président à mortier, et vendit la sienne. Une nouvelle carrière s'ouvrit alors devant lui. Appelé par la confiance du roi dans ses conseils, honoré de son intimité pendant l'assemblée tenue à St-Germain-en-Laye, nommé ambassadeur en Angleterre, il se vit, à son retour, chargé d'une mission qui n'avait ni moins d'importance ni moins de grandeur, et qui offrait plus de difficultés.

Henri III, voulant ramener la France à des lois uniformes, confia la rédaction de son code à Brisson : Brisson seul l'acheva en trois mois. On jugera de l'immense savoir du président, en réfléchissant que le code Justinien avait exigé une année d'un travail opiniâtre, quoique le savant Tribonien, chargé de le rédiger, eût pour collaborateurs neuf jurisconsultes distingués.

Ce recueil, qui n'était pas l'œuvre d'un compilateur, mais une œuvre de législateur, parut en 1587, sous le titre de *Basilique et Code Henri III;* il comprenait les ordonnances des rois jusqu'en 1585, classées et divisées en vingt livres, à peu près dans l'ordre du code de Justinien. On s'adressa à tous les parlements pour réclamer leurs observations avant de le promulguer, mais les troubles de la Ligue s'opposèrent à la réalisation de ce beau projet.

Après la journée des barricades, le parlement de Paris, seul debout, à côté des *Seize*, rendait encore la justice au nom du roi excommunié et déposé par la Sorbonne. Obligé de descendre de son tribunal à la voix de l'ancien procureur Bussy-Leclerc, et de marcher à la Bastille, son président en tête, ce grand corps de l'État avait vu quelques-uns de ses membres sortir presque aussitôt des cachots de la Ligue, et siéger comme à l'ordinaire au palais. Brisson les présidait et remplissait les fonctions de M. de Harlay, après avoir juré, disent quelques auteurs, l'édit d'union. Mais, avant d'occuper ces fonctions importantes, il avait déposé entre les mains de deux notaires qui lui en avaient donné acte, une déclaration écrite de sa main, dans laquelle il prenait Dieu à témoin de son dévoûment au roi, et protestait d'avance contre tout ce que les ligueurs pourraient lui faire faire. Cette déclaration existe et a été publiée; elle prouverait que Brisson manqua plutôt de courage que de fidélité, et qu'il eut moins d'ambition que de faiblesse.

Brisson avait compté, mais en vain, sur le prestige de son nom, et sur une influence devenue désormais inutile, car il était dépassé. Suspect d'abord, puis désigné aux poignards des assassins, il fut, ainsi que plusieurs de ceux qu'on appelait *ses complices*, condamné par le conseil des *Seize*, au milieu d'un affreux conciliabule, le 14 novembre 1591. Le lendemain matin, entre sept et huit heures, au moment où il se rendait au parlement, il fut saisi par des hommes armés, conduit à la prison du Châtelet; et, après de cruelles menaces, il fut remis entre les mains d'un prêtre qui le confessa, et du bourreau qui le pendit.

Telle fut la fin déplorable de Brisson, de ce grand homme qu'une conduite plus digne, plus ferme et plus droite, eût peut-être préservé de ce triste sort. Après l'exécution, son corps fut conduit sur la place de Grève avec ceux de Larcher, conseiller au parlement, et de Tardif, conseiller au Châtelet, arrêtés en même temps que lui, jugés et exécutés avec la même précipitation. Ils furent attachés à trois potences, et on lisait au-dessus de la tête de Brisson un écriteau portant ces mots : *Barnabé Brisson, l'un des chefs des traîtres et hérétiques.* Dix-huit jours après sa mort, quatre des Seize qui en avaient été les auteurs furent pendus à leur tour dans la salle du Louvre; le prêtre qui le confessa et qui était complice de sa mort, ainsi que le bourreau, éprouvèrent le même sort. Le corps de Brisson, ayant été enlevé de la Grève, fut inhumé à Ste-Croix de la Bretonnerie; on a depuis gravé cette épitaphe sur son tombeau :

« Cy-gît le corps de messire Barnabé Brisson,
» Chev., conseiller du roi en ses conseils d'État et
» privé, et président en la cour de parlement, Sgr
» de la Boissière, de Gravelles, la Cour, Gilles-Voisin,
» le Breuil, Épinay-sur-Orges et Vandimoise, qui
» décéda le quinzième jour de novembre 1591, et
» de demoiselle Denise de Vigny, sa femme, laquelle
» trépassa le mercredi 3 juin 1615. »

Le caractère politique de Barnabé Brisson a été diversement jugé par les biographes. Les uns ont vu dans ses derniers actes le résultat d'une ambition insatiable, et d'une trahison que ne méritait pas le roi qui l'avait honoré de son amitié, et ils pensent que cette catastrophe, *ordinaire à ceux qui pensent nager entre deux partis*, n'a rien qui doive étonner; les autres, s'appuyant sur la protestation dont nous avons parlé, ont pensé que cet homme, qui *avait les fleurs de lis bien avant gravées dans le cœur*, ne s'était fait président du parlement de la ligue que pour ménager et assurer le triomphe de la cause royale, et que ce qui passe, aux yeux des critiques sévères, pour une preuve de faiblesse, était au contraire un acte de courage et de dévoûment. Ils ajou-

Digitized by Google

tent que le seul tort de Brisson, c'est de n'avoir pas assez vécu, et que d'ailleurs, s'il commit des fautes, il les a expiées par sa mort cruelle.

Quant à nous, s'il nous fallait émettre notre opinion, nous dirions : Mieux vaut la mort qui vient avant les fautes que celle qui les expie; mieux valent l'inébranlable fermeté et la fidélité courageuse du président de Harlay emprisonné par la Ligue, respecté par elle, que la conduite incertaine et encore inexpliquée de Barnabé Brisson assassiné par les ennemis du roi, qu'il aurait cru servir en paraissant l'abandonner.

Comme écrivain, comme orateur, Barnabé Brisson a toutes les qualités et tous les défauts de son époque. Il réunit à un immense savoir, résultat de recherches auxquelles la vie de dix hommes de notre temps semblerait ne pouvoir suffire, une facilité de diction qui se prêtait à merveille à l'abus qu'il était assez souvent tenté de faire de sa science dans ses discours et dans ses livres. Toutefois il n'en est pas moins resté comme le type de ces puissantes organisations que nous a révélées le XVI^e^ siècle, qui avaient trouvé le secret de faire marcher de front l'étude des choses les plus sérieuses, les occupations les plus graves avec les nobles délassements que l'esprit cherche dans la culture des belles-lettres et de la poésie, et qui savaient exceller dans des genres bien différents.

Voici l'énoncé succinct des ouvrages prodigieux de science et de recherches que l'on doit à Barnabé Brisson :

« 1° Selectarum ex jure civili antiquitatum libri IV. — 2° De ritu nuptiarum et jure connubiorum libri II. — 3° Ad Legem Juliam de adulteriis liber I. — 4° De solutionibus et liberationibus libri III. — 5° Commentarius in Leg. Dominico, cod. de spectaculis, et leg. omnes dies codice, de feriis. — 6° Parergon, liber singularis. — 7° De regio Persarum principatu libri III. — 8° De formulis et solemnibus populi romani verbis libri VIII, » imprimés pour la dernière fois à Mayence en 1649, in-4°. — « 9° De verborum quæ ad jus pertinent significatione libri XIX. » C'est une espèce de dictionnaire de droit, qu'on a fondu dans les autres ouvrages de cette nature qui ont suivi. — « 10° Le Code du roi Henri III, » imprimé à Paris en 1587, et plusieurs fois depuis. — « 11° Notæ in Titum Livium, » dans l'édition de Tite-Live publiée par François Modius en 1588, in-fol.

On a de lui quelques poésies latines insérées dans le premier volume du recueil de Jean Gruther, sous le nom anagrammatique de *Ranucius Gherus*, p. 708, et dans le recueil intitulé *la Puce*. Il les composa, comme nous l'avons dit, à Poitiers pendant les grands jours de 1579. La poésie de Brisson est d'un style pur et fort clair, mais on n'y trouve peut-être pas assez de ce coloris chaud qui distingue le poëte d'avec le prosateur; il y a de la justesse, de l'esprit, mais on aurait peine à y trouver du génie.

On peut ajouter à ce catalogue les harangues et les plaidoyers de Brisson. Ils sont pour la plupart fort remarquables, et se trouvent dans un recueil imprimé à Paris, in-8°, 1634, sous ce titre : ***Recueil des plaidoyers notables de plusieurs anciens et fameux avocats de la cour de parlement, faits en causes célèbres***, p. 246 et suiv.

Nous croyons utile de joindre à ce catalogue l'énoncé de diverses éditions allemandes des œuvres les plus importantes de Brisson, en faisant observer que notre compatriote a eu l'honneur d'être commenté par les jurisconsultes les plus éminents d'outre-Rhin :

« 1° Brissonii de verborum quæ ad jus pertinent significatione. Francoforti, 1697-1721, in-fol.

» 2° Supplementum, avit. Cramer. Kell., 1815, in-4°.

» 3° Dictionarium juridicum, in quo Barn. Brissonii de verborum significatione, opus in meliorem ordinem redactum, cum accessionibus pluribus J. Gottl. Heineccii, præfatione Justi Henningii Boehmeri, edente Jo. Chr. Gottl. Heineccio (fils du célèbre Heineccius, dont le père était mort avant cette publication effectuée). Halæ Magdeburginæ, 1743 (ou 1744), in-fol.

» 4° Brisson. de formulis, Parisiis, 1583, in-fol., cura com. Hatæ et Lipsiæ, 1731. Auctiores curâ, Aug. Bachii, Lipsiæ 1734, in-fol. Ejusdem antiquitates ex jure civili collectæ, Heidelbergæ, in-8°; Æed. Lipsiæ, Fristch, 1741, in-4° (ed. Tiekell.).

» 5° Brissonii opera varia, Parisiis, 1606, in-4°, cum præfatione Alb. Dieter., Tekell. Lugduni Batavorum. Jo. Arn. Langereck. 1747, in-fol. » (*V.* Dupin, éd. de 1832, p. 87 et 127.)

Nota. A ce qui a été dit ci-dessus du livre *de Formulis*, il faut ajouter les éditions suivantes :

« Francoforti Joana Wechel, 1592, in-4°. Moguntiæ, 1649, in-4.

» Briss. de spectaculis et feriis (imprimé séparément). Gondæ, 1697, in-4o.

» Briss. de veteri ritu nuptiarum et jure connubiorum (réimprimé), Amstelodami, 1662, in-12. »

Nota. D'après Struve, Biblioth. juris.

Barnabé Brisson avait épousé Denise DE VIGNY, dont il n'eut que deux filles : 1° MARIE, qui fut mariée trois fois : 1° à Edme de la Chambre, baron de Ruffey; 2° à François Miron, Chev., Sgr de Bonnes,

Digitized by Google

président au grand conseil du roi, conseiller au parlement, maître des requêtes, prévôt des marchands, etc.; 3° à un gentilhomme lorrain de la maison de Ligneville; — 2° DENISE, mariée à François de Broé, président aux requêtes du palais à Paris.

§ II. — BRISSON, DEUXIÈME BRANCHE.

II°. — Brisson (Jean), fils puîné de Jean Brisson et de Françoise Cousin, rapportés au Ier degré du § Ier, épousa vers 1510 Dlle Catherine PETITEAU, de laquelle il eut : 1° JEAN, qui suit; — 2° MICHEL, Sr de l'Éraudière, conseiller du roi et son receveur de tailles en l'Élec. de Montreuil-Bellay en Anjou, fondateur du collége de Fontenay-le-Comte. Depuis le mois de juin 1604, Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais, et la Mqse d'Alluye, avaient obtenu du roi Henri IV des lettres patentes par lesquelles il autorisait à Fontenay l'établissement d'un noviciat pour les jésuites; mais, personne n'ayant voulu doter cet établissement, les choses étaient dans le même état, lorsqu'en 1625 Michel Brisson mourut, et par ses testament et codicille des 22 mars 1610 et 10 septembre 1621, etc., consacra toute sa fortune à l'érection de cet établissement. Les jésuites, munis du consentement de l'évêque de Maillezais du 4 octobre 1635, et de celui des officiers municipaux du 11 de ce mois, obtinrent de Louis XIII des lettres patentes qui les autorisèrent à accepter le don de Michel Brisson; ces lettres furent registrées le 16 février 1636 par sentence de la sénéchaussée de Fontenay, et l'année suivante les jésuites commencèrent à élever les bâtiments du collége. — Reg. du parlement de Paris. — 3° PIERRE, Sr de la Groix, n'eut qu'une fille de son mariage avec Dlle N. RICHER; — 4° CATHERINE, épouse de N. de Vandel; — 5° NICOLAS, dont nous rapporterons la filiation au § VI.

III°. — Brisson (Jean), Sr de la Touche, procureur fiscal de Vouvant, épousa Dlle N. DE PALLADE, dont il laissa : 1° JEAN, qui suit; — 2° JEANNE, mariée à Pierre de Cognac.

IV°. — Brisson (Jean), procureur du roi à la Rochelle, épousa Dlle N... BOURGALIE, dont : 1° AUGUSTE, qui suit; — 2° MADELEINE, mariée à Jean des Montils, Ec., Sgr de Lussaudière.

V°. — Brisson (Auguste), procureur du roi à la Rochelle, épousa Dlle N. VOYNEAU. Nous ignorons s'il eut postérité.

§ III. — BRISSON, TROISIÈME BRANCHE.

IV°. — Brisson (Pierre), Sr du Palais, frère du président, fils puîné de François Brisson et de Marie Faucher, rapportés au IIIe degré du § Ier, succéda d'abord à son père dans son office de lieutenant particulier et criminel au siége de Fontenay; puis, Henri II ayant rétabli l'office de sénéchal de robe longue à ce siége, il en fut pourvu en 1570; il l'exerçait encore en 1596, et prenait le titre de maître des requêtes de la maison de Monsieur, frère du roi. Il avait été appelé en 1578 à remplir les fonctions de maire de Fontenay. Pierre Brisson a publié un ouvrage intitulé « *Histoire et vray discours des guerres civiles ès pays de Poictou, Aulnis, autrement dit Rochellois, Xaintonge et Angoumois, depuis l'an 1574 jusqu'à l'édit de pacification de l'année* 1576. » On prétend que le dépit d'avoir été trompé par le fameux Jean de la Haye, lieutenant général de Poitou, fut la cause qui l'engagea à faire imprimer ces mémoires. Quel que soit le motif qui l'ait poussé à les écrire, nous lui devons la meilleure peinture du caractère de cet homme singulier, et des intrigues de cette époque si importante de nos fastes provinciaux. Outre cette histoire, dont M. de la Fontenelle de Vaudoré a donné une nouvelle édition dans ses Chroniques fontenaisiennes, Pierre Brisson est encore auteur d'une traduction d'un ouvrage latin d'Osorio, évêque de Sylves, dans les Algarves du royaume de Portugal, intitulée: *De l'instruction et nourriture du prince*, imprimée en 1563, Paris, chez l'Huilier.

Pierre Brisson avait pour cousin JEAN Brisson, Sgr, baron d'Auvers ou d'Anvers, gentilhomme ordinaire de Monseigneur, que nous n'avons pu rattacher à la filiation (1579). Pierre épousa Dlle Jeanne BERLAND: Dreux-Duradier a été induit en erreur lorsqu'il a imprimé Bertrand; une transaction du mois de mars 1579, rapportée par D. Fonteneau au tome 1, p. 177 de ses Mss., le prouve surabondamment. Elle était fille de Philippe, Ec., Sgr de la Guytonnière, et de Jeanne de Vieilleseigle. De ce mariage naquirent: 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° MARIE, mariée deux fois: 1° à Josias de Sallo, Sr de Beauregard; 2° à Charles Poitevin, Éc., Sgr de la Florencière et de la Rivière, dont elle était veuve en 1615. Elle prenait, le 18 juin 1619, le titre de dame de la Coudraye en Luçon.

V°. — Brisson (François), Ec., Sgr du Palais, né en 1562, fut sénéchal et président au siége de Fontenay-le-Comte. Il épousa vers 1595 Dlle N... GOGUET, de laquelle il eut: 1° FRANÇOIS, IIe du nom, qui suit; — 2° PIERRE, abbé de Nieuil-sur-l'Autise, près Fontenay, mentionné dans l'arrêt des grands jours rapporté plus loin.

VI°. — Brisson (François), Éc., Sgr du Palais, succéda à son père comme sénéchal de robe longue et

Digitized by Google

président en la sénéchaussée de Fontenay, vers l'an 1601, et occupait encore cette charge en 1653. Il fut député par le tiers état aux états de 1614. Il eut de Louise GENAYS, sa femme : 1° BARNABÉ, qui va suivre; — 2° MARIE-BARNABÉ, appelée la mère des pauvres. Ses premières aumônes vinrent en aide à la reconstruction de l'église de Notre-Dame de Fontenay, en partie détruite par les guerres civiles; outre les nombreux secours qu'elle distribuait chaque jour, elle trouva moyen d'augmenter les revenus des deux hospices, devenus insuffisants pour subvenir aux besoins des malheureux. Ce fut grâce à ses soins, à ses démarches, à ses donations réitérées, que les religieuses de l'Union-Chrétienne vinrent s'établir à Fontenay. Elle leur donna 8,000 liv. pour acheter leur maison, et par son testament, en date du 22 avril 1711, elle leur constitua 750 liv. de rente. Marie Brisson mourut en odeur de sainteté le 31 août 1724, et fut enterrée dans la sépulture de sa famille. Elle fonda aussi 15 pensions pour l'éducation de 15 pauvres filles, assura les fonds nécessaires pour que trois étudiants sans fortune qui se destineraient à l'état ecclésiastique pussent compléter leur éducation, et fonda dans l'église de Notre-Dame de Fontenay une chapelle sous l'invocation de St François de Salle.

VII^e^. — **Brisson** (Barnabé), Éc., Sgr du Palais, et sénéchal de robe longue et président au siége royal de Fontenay-le-Comte, y exerçait encore cette charge en 1677. Il fait partie de la liste imprimée des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue. Dans le recueil des arrêts prononcés par la cour des grands jours qui se tinrent à Poitiers en 1634 et 1635, nous trouvons un arrêt du 2 décembre 1634 qui condamne à être pendus le cocher et le laquais de Mess. François Brisson, sénéchal de Fontenay-le-Comte; les laquais de Mess. Pierre Brisson, abbé de Nieuil-sur-l'Autise, son frère, pour violences et excès commis en la personne de Mess. Jean Alleaume, lieutenant particulier à Fontenay; et qui condamne Barnabé Brisson, après l'avoir admonesté, à dire et déclarer en présence dudit Alleaume et de quatre de ses parents ou amis, qu'indiscrètement et par chaleur il a commis les excès cause dudit procès, et en demande pardon audit Alleaume, et en outre à payer 1,600 liv. parisis pour les prisonniers, 2,400 liv. de réparation envers ledit Alleaume, et aux dépens du procès.

L'épitaphe suivante, que nous a conservée D. Mazet, et qui était placée dans une chapelle collatérale de droite de l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, prouve que c'est en lui qu'a fini cette branche de la famille des Brisson, et rappelle les services que lui et sa sœur venaient de rendre à cette ville.

« Cy-devant reposent les corps de la très-illustre » famille des Brisson, qui ont tous distingué leur » zèle pour l'État dans les charges les plus honorables. » L'histoire fait l'éloge des lumières et de l'intégrité » de Barnabé Brisson, premier président du parle- » ment, dans les troubles de Paris, aussi bien que de » sa sagesse et de sa prudence, et surtout de sa fidé- » lité; de l'attachement avec lequel il soutint les » intérêts de son prince et de sa patrie. Les charges » de sénéchal et de président de cette ville ont été » très-dignement remplies et successivement par ses » descendants. François Brisson les réunit en sa per- » sonne. Il avait épousé Louise Genays, d'où est » sorti Barnabé Brisson, dernier du nom, et Marie- » Barnabé Brisson, morte en odeur de sainteté le 31 » août 1724. Ils firent plusieurs donations en dif- » férentes églises, même de cette ville, dont une » fondation de trois cents livres de rente perpétuelle » dans cette paroisse, avec le logement de deux » prêtres obligés à desservir l'église, et à dire la messe » alternativement et à perpétuité, tous les lundis et » mercredis, à dix heures et demie du matin, pour le » repos de leurs âmes et de celles de leurs suc- » cesseurs, suivant qu'il est porté dans l'acte du 16 » avril 1680, passé par Ballart et son confrère, Nres » audit Fontenay.

» Messire Jacques Genays, Ec., Sgr du Chail-Lau- » bonnière, des Champs et autres lieux, conseiller » secrétaire du roi, maison, couronne de France et » de ses finances, ancien gendarme de sa garde or- » dinaire, a fait dresser ce monument en mémoire » de leur piété. De profundis. »

Comme on l'a vu en l'article de Barnabé Brisson, tous les écrivains ne partagent pas entièrement l'opinion du rédacteur de cet éloge sur la *fidélité* et *l'attachement* du président *à soutenir les intérêts de son prince*. Mais il ne faut pas oublier que ceci est une épitaphe.

§ IV. — BRISSON, QUATRIÈME BRANCHE.

IV^e^. — **Brisson** (François), fils puîné de François Brisson et de Marie Faucher, rapportés au III^e^ degré du § I^er^, fut secrétaire du roi. Il eut de Simonne CHAPELIN

V^e^. — **Brisson** (François), Sr de Grandbourg, qui épousa Dlle Jeanne CLÉMENT, dont il eut : 1° SIMONNE, mariée à Etienne Budet, Sr de la Mothe; — 2° MARIE, épouse de Paul d'Aubry, Sr de Plessis.

§ V. — BRISSON, CINQUIÈME BRANCHE.

IV^e^. — **Brisson** (Jean), fils puîné de François Brisson et de Marie Faucher, rapportés au III^e^ degré

Digitized by Google

du § Ier, fut du nombre des braves qui concoururent, en 1569, à défendre Poitiers contre les attaques de l'amiral Coligny. Le roi le chargea, en 1576, de mission diplomatique pour les habitants de la Rochelle; arrivé le 7 septembre dans cette ville, il ne put y rester, car la reine mère, qui l'avait chargé de lettres pour le maire et les principaux habitants de cette ville, n'en avait point écrit à La Noue ni aux autres chefs, ce qui les mécontenta tellement, qu'ils firent avorter ses projets. Jean laissa de son mariage: 1° N..., mariée à N... CAPAL, fille de N..., bailli de Nogent-sur-Seine; — 2° MADELEINE, qui avait épousé N. de Gohery, conseiller au Châtelet de Paris.

§ VI. — BRISSON, SIXIÈME BRANCHE.

IIIe. — **Brisson** (Nicolas), fils puîné de Jean Brisson et de Catherine Petiteau, rapportés au IIe degré du § II, fut lieutenant général au siége de Vouvant; il épousa Dlle Catherine GRIGNON, dont il eut: 1° PIERRE, Sr de la Baudière, qui de Dlle Marie LE TART, son épouse, n'eut que CATHERINE, mariée à Jean Besly, avocat du roi à Fontenay, et auteur de l'Histoire des comtes de Poitou, etc., et N..., garçon; — 2° ARTUS, qui suit.

Nous ferons remarquer ici que Blanchard, dans son Histoire des présidents, ne donne point pour fils à Nicolas, Pierre et Artus, mais seulement ce dernier; qu'il n'est nullement parlé de Pierre dans cet ouvrage, et que de plus Catherine, indiquée ici comme fille de Pierre, est dite par Blanchard fille d'Artus.

IVe. — **Brisson** (Artus), Ier du nom, Sr de la Grange et de la Gagère, épousa, le 8 octobre 1602, Dlle Catherine GRIGNON, dont il eut: 1° ARTUS, qui suit; — 2° JEAN; — 3° PIERRE, né le 31 août 1606.

Nous ferons encore remarquer ici que Blanchard ne donne pour fils à Artus que NICOLAS, dont il n'est pas parlé dans la généalogie communiquée, et de plus que Blanchard n'indique à Nicolas aucune postérité. Nous ne pouvons donc assurer qu'Artus II soit positivement fils d'Artus Ier, n'ayant eu en communication aucunes pièces à l'appui.

Ve. — **Brisson** (Artus), IIe du nom, Sr de la Grange, la Gagère, la Pagerie et la Pibolière, né le 28 octobre 1613, épousa, le 10 février 1638, Dlle Catherine PASCAUD, de laquelle il eut: 1° PIERRE, né le 13 novembre 1638; — 2° CATHERINE, née le 2 juillet 1640; — 3° DAVID, qui suit; — 4° JEAN, né le 13 février 1643; — 5° MATHURIN, dont la postérité suivra au § VII; — 6° JEANNE, née le 6 mai 1644, épousa, le 17 octobre 1667, Pierre François, Sr du Temps; — 7° MARIE, née le 24 décembre 1645; — 8° RENÉE, née le 7 janvier 1647.

VIe. — **Brisson** (David), né le 23 mai 1645, épousa, le 17 avril 1668, Dlle Marguerite ROUGIER, dont: 1° DAVID, qui suit; — 2° JACQUES, conseiller du roi et élu en l'Élec. de Fontenay.

VIIe. — **Brisson** (David) fut prévôt de la maréchaussée à Fontenay-le-Comte, puis à Montaigu; il épousa, le 25 novembre 1694, Dlle Marthe LE LARGE. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte le 2 février 1731. Il laissait de son mariage: 1° MARTHE, née le 31 août 1695, décédée à St-Maurice-le-Girard en octobre 1759; — 2° DAVID, prévôt de la maréchaussée à la Rochelle, mort le 24 novembre 1741; — 3° JEANNE-MARIE, épouse de René Gaudin le 2 septembre 1738, morte à Fontenay en 175., Psse de St-Nicolas; — 4° JEAN, prévôt de la maréchaussée de la Rochelle, et ensuite à Montaigu, mourut dans cette dernière ville le 10 mars 1770; il était né à Fontenay le 25 janvier 1702; — 5° JACQUES, qui suit; — 6° MARGUERITE, décédée le 20 décembre 1773, Psse St-Nicolas de Fontenay; — 7° CATHERINE, née à Fontenay, décédée à l'Orberie le 30 mai 1778; — 8° JEAN-FRANÇOIS, décédé à l'Orberie le 18 juillet 1746; — 9° CHARLES-CATHERINE, prêtre, prieur de St-Maurice-le-Girard, né à Fontenay le 20 décembre 1711, décédé à l'Orberie le 8 octobre 1760.

VIIIe. — **Brisson** (Jacques), Sr de Recreux, docteur en médecine, né Psse Notre-Dame de Fontenay le 16 février 1706, marié à Marie-Anne MALLET, mourut à Fontenay le 26 mai 1761, laissant: 1° JACQUES-DAVID, né le 6 juillet 1737, décédé le 6 janvier 1766 sur le navire l'*Été*, en allant des côtes de Guinée à St-Domingue; — 2° PAUL, qui suivra; — 3° JEANNE-MARTHE, née à la Châtaigneraie le 4 mars 1740; — 4° CHARLES, Sr de la Mothe, né à la Châtaigneraie le 1er avril 1743, épousa en 179. Sophie-Armande DE PUYRESSET. Il fut du nombre des habitants de Fontenay qui vinrent à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux, et mourut le 29 août 1821; — 5° JEAN-HENRI, né à la Châtaigneraie le 18 décembre 1744, épousa Dlle N..... MARCHAIS le 24 novembre 1806, fut conseiller de préfecture du département des Deux-Sèvres, et mourut le 14 octobre 1813; — 6° MARIE-GENEVIÈVE, née à la Châtaigneraie le 6 mars 1746, morte fille à Fontenay; — 7° AUGUSTIN-ANTOINE, docteur en médecine, né à la Châtaigneraie le 19 février 1747, fut pendant quelques années, sous l'empire, maire de Niort. Cette ville lui doit de nombreuses améliorations; l'un des premiers il entra dans une voie qu'il eût été à désirer de voir suivre constamment par ses successeurs. Ce fut lui en effet qui, secondé par le concours de M. Dupin, préfet des Deux-Sèvres, provoqua

Digitized by Google

l'extinction de la mendicité, et qui organisa des bureaux de bienfaisance. Aussi, pour témoigner sa reconnaissance à son chef, le conseil municipal de Niort, dans sa session de février 1802, crut-il devoir ajouter à l'approbation des comptes de la mairie l'honorable mention que M. Brisson *avait bien mérité de ses concitoyens.*

En 1803, Brisson fit construire, sur une longueur de cent dix mètres de façade uniforme, un bâtiment renfermant tous les établissements de première nécessité dans une ville importante et populeuse; et, en reconnaissance de cet acte d'utilité publique, le préfet, par arrêté du 8 octobre 1803, donna à l'une des rues de Niort le nom de Brisson, son bienfaiteur.

Le docteur Brisson avait conçu le premier l'idée d'amener les eaux de la fontaine du Vivier sur le plan des casernes, à près de trente-cinq mètres au-dessus de son cours, et de les distribuer dans toute la ville. Il avait même commencé des travaux qui restèrent pendant plus de vingt ans dans l'état où il les avait laissés. Il avait aussi formé de vastes projets pour reconstruire et augmenter les casernes de la ville, et il avait même commencé à exécuter ses plans, lorsque, contrarié dans ses vues, il crut devoir donner sa démission vers 1804 ou 1805. Il est mort depuis le 5 janvier 1834 à Dayrançon. — Briquet. — 8° MARGUERITE-HARMANED, née le 11 janvier 1749, épousa, le 22 juin 1769, Jacques-Alexandre Babin de Bretinière, conseiller du roi honoraire en l'Élec. de Fontenay; — 9° MATHURIN-JOSEPH, né à Fontenay le 26 mars 1750, épousa en premières noces Dlle Joséphine CARNOT, décédée à Tournus en Bourgogne en 1782, de laquelle il a eu un fils et une fille morts en bas âge; et, en secondes noces, il a épousé, en juin 1787, Dlle Élisabeth-Charlotte-Julie MAUDIOT, veuve de Félix-Armand Berardant; il mourut en Suisse chevalier de la Légion-d'Honneur et officier de gendarmerie.

IX^e. — **Brisson** (Paul), docteur en médecine, né à la Châtaigneraie le 27 mai 1738, épousa à Fontenay, le 25 février 1767, Dlle Catherine COUSIN, et mourut à Fontenay le 14 mars 1811, laissant: 1° JEANNE-CATHERINE, née à Fontenay le 6 mai 1768, morte célibataire; — 2° PAUL-CHARLES, qui suit; — 3° HENRIETTE-THÉRÈSE, née à Fontenay le 31 février 1771, épousa Charles-Zacharie Pichard; — 4° ALEXANDRE-AUGUSTE, né le 13 avril 1773, épousa Dlle Marie-Elisabeth-Geneviève BRUNET DE TRIÉ, dont il laissa, en mourant le 6 avril 1827 : PAUL, époux de Dlle N. DU CORROY, — CLÉMENCE, — ARMAND, — JULES, notaire à Legé, marié à Dlle Théodorine HUBIN; —

5° ARMANDE-AUGUSTINE, née le 4 août 1774, morte en bas âge; — 6° JOSEPH-ARMAND, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

X^e. — **Brisson** (Paul-Charles), docteur en médecine, naquit le 30 mars 1769, fut longtemps maire de la ville de Fontenay-le-Comte; il épousa en premières noces Dlle N... ARNAULT DE LA FAUCONNIÈRE; 2° Dlle N... MACHEREAU DE L'ÉTAUDIÈRE; et 3° Dlle Armande GUERREAU DE LA BARRE, le 26 novembre 1805. De ce mariage sont issus : 1° MARIE-CHRISTOPHE, né le 13 septembre 1806, mariée à M. Petit, docteur-médecin; — 2° CHARLES-HENRI, né le 18 décembre 1810; — 3° MARTIAL-ÉLISÉE, né le 31 mars 1812; — 4° LOUISE-ARMANDE, née le 5 octobre 1814; — 5° JULIE-MARIE, née le 24 mai 1818; — 6° VICTOR-LÉON, né le 8 décembre 1821, mort en 1842.

X^e. — **Brisson** (Joseph-Armand), frère puîné du précédent, naquit à Fontenay le 18 août 1776, épousa, le 29 septembre 1808, Dlle Dorothée BERTHÉ. De ce mariage sont issus : 1° VICTORINE; — 2° ARMAND-VICTOR, qui suit; — 3° ALEXANDRINE, mariée à N... Bonin, sous-préfet à Fontenay; — 4° PAUL.

XI^e. — **Brisson** (Armand-Victor) épousa Dlle N. MERCIER DU ROCHER, dont est issu ALBERT-BARNABÉ, né le 10 décembre 1839, mort en 1844.

§ VII. — BRISSON, SEPTIÈME BRANCHE.

VI^e. — **Brisson** (Mathurin), I^er du nom, fils puîné d'Arthur Brisson et de dame Catherine Pascaud, rapportés au V^e degré du § VI, qualifié Sr de la Grange, la Pagerie et la Pibolière, fut président des traites à Fontenay-le-Comte; il épousa, par contrat du 24 août 1684, passé à Fontenay par Ballard et Chantevère, Nres, Dlle Marie PAPIN, fille de François, docteur en médecine, et de Dame Jeanne Divé. (Ce contrat a été entre nos mains.)

Il mourut le 10 juin 1724, laissant : 1° CATHERINE, mariée à André-Jean-Honoré Ferchault, Sr de Réaumur, frère cadet du célèbre naturaliste Réaumur (V. Ferchault); — 2° JEANNE, religieuse; — 3° CHARLOTTE, morte fille; — 4° MATHURIN, qui suit; — 5° MARIE-JEANNE, religieuse; — 6° MICHEL, prêtre, curé de Nieuil-sur-l'Autise, mort en 1765; — 7° JEAN, marié à Dlle Anne CHAPELLE, de la famille de Jumillac, mourut sans postérité.

VII^e. — **Brisson** (Mathurin), II^e du nom, Sr de la Gagerie, de la Pagerie et de la Pibolière, né en 1690, président des traites à Fontenay-le-Comte, épousa en 1720 Dlle Louise-Gabrielle JOURDAIN, et mourut en 1756, laissant de son mariage : 1° MATHURIN-JACQUES, qui suit; — 2° MICHEL-LOUIS, Sr des Moutiers, capitaine d'infanterie au régiment

Digitized by Google

de Rohan, chevalier de St-Louis, était né en 1724, et mourut en 1756; — 3° CHARLOTTE-GABRIELLE épousa Paul-François Mallet, Sr de Puyfort, ancien capitaine d'infanterie; — 4° LOUISE; — 5° ROSE; — 6° MARTHE-SUZANNE, qui, le 2 décembre 1775, rendit hommage de son fief de la Pibolière au château de Fontenay-le-Comte; — 7° MARIE-THÉRÈSE épousa Étienne-Alexis Fleury, conseiller du roi, en 1769; — 8° MARIE-GENEVIÉVE.

VIII°. — **Brisson** (Mathurin-Jacques) naquit à Fontenay-le-Comte le 30 avril 1723, mourut à Broissi près Versailles, le 23 juin 1806.

Il fut maître de physique et d'histoire naturelle des enfants de France, censeur royal, membre de l'Académie des sciences depuis 1759, et ensuite de l'Institut. Attaché au célèbre Réaumur, son compatriote, pendant sa jeunesse, il l'aidait de ses travaux, et dirigeait le cabinet de ce grand naturaliste.

Il succéda à l'abbé Nollet pour la chaire de physique du collége de Navarre, et fut chargé par le gouvernement de faire des expériences sur les paratonnerres.

Par un jeu bizarre de la nature, quelques mois avant sa mort, les connaissances qu'il avait acquises disparurent tout à coup après une attaque d'apoplexie, et il oublia même la langue française. Les quelques mots qu'il prononçait encore étaient poitevins; il parlait à la fin de sa vie l'idiome qu'il avait bégayé dans son enfance.

Brisson a composé plusieurs ouvrages estimés. Les principaux sont:

« 1° Règne animal, divisé en 9 classes. Paris, 1756; » in-4° avec figures. Ce tableau ne contient que les » deux premières classes : les quadrupèdes et cétacés.

» 2° Ornithologie, ou Méthode contenant la division » des oiseaux en ordres, sections, genres et espèces, » et leurs variétés; latin et français, sur deux colonnes. Paris, 1760; 6 vol. in-4° avec plus de 220 » planches.

» 3° Dictionnaire raisonné de physique. Paris, » 1781; 12 vol. in-4° avec atlas.

» 4° Observations sur les nouvelles découvertes » aérostatiques et sur la probabilité de pouvoir diriger » les ballons. Paris, 1784; in-8° et in-4°.

» 5° De la pesanteur spécifique des corps, 1787, » in-4°.

» 6° Éléments ou principes physio-chimiques à » l'usage des écoles centrales, 1789 à 1800, 4 vol. » in-8°.

» 7° Principes élémentaires d'histoire naturelle et » chimique des substances minéralogiques, 1797, » in-8°.

» 8° Instruction sur les nouveaux poids et mesures, » an VII (1799), in-8°.

» 9° Instruction sur les nouveaux poids et mesures » comparés aux mesures et poids anciens, an VIII » (1800), in-18 stéréotype.

» 10° Système du règne animal et ordre des oursins de mer, 1754, 3 vol. in-8°. C'est une traduction » du latin de Jacques-Théodore Klein, célèbre naturaliste prussien.

» 11° Histoire de l'électricité, traduite de l'anglais, » du docteur Priestley, avec des notes critiques; 1771, » 3 vol. in-12.

» 12° Enfin divers Mémoires importants, qui ont » été imprimés dans les collections de l'Académie des » sciences et de l'Institut. » — Biog. Cont.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BRISSON porte « d'azur » à trois fusées d'argent. » Le Dictionnaire de la noblesse ajoute « posées en fasce. »

BRISSOT. Un membre de cette famille du bas Poitou, PIERRE Brissot, médecin célèbre, naquit à Fontenay-le-Comte en 1478. Son père, avocat distingué de cette ville, ayant remarqué en lui d'heureuses dispositions pour les sciences, n'oublia rien pour les cultiver. Après avoir fait ses humanités dans son pays, le jeune Brissot alla à Paris vers 1495 pour y étudier la philosophie. Il y fit son cours sous Villemor, l'un des plus célèbres professeurs de ce temps-là. Comme il avait de l'inclination pour les études médicales, Villemor le détermina à se tourner de ce côté, et il fut reçu docteur en médecine en 1514. Sa science profonde et son caractère le portaient à ne point suivre une aveugle routine; il reconnut donc bientôt que les Arabes avaient introduit dans la pratique une infinité de choses opposées à la doctrine d'Hippocrate et de Galien, aussi bien qu'à l'expérience et au raisonnement. Pour remédier à ce grave inconvénient, il entreprit d'abord d'expliquer les livres de Galien. Ses interprétations savantes démontrèrent jusqu'à l'évidence que les médecins arabes avaient mal compris les préceptes du maître. L'explication d'un autre ouvrage du même auteur et d'un traité de Mesvé lui fit voir la nécessité de la connaissance des plantes. Il résolut de voyager pour l'acquérir; mais, avant de quitter Paris, il entreprit de combattre et de dissiper une erreur trop accréditée. La pratique constante des médecins était alors de saigner dans la pleurésie, non pas du côté où était le mal, mais du côté opposé. Brissot prétendit que cette doctrine était contraire à celle d'Hippocrate et de Galien, et une pure invention des Arabes, et qu'elle pouvait avoir de funestes conséquences. Il

Digitized by Google

réussit complétement dans ses démonstrations, et il partit aussitôt pour le Portugal : c'était en 1518. Il s'arrêta à Evora, où il s'appliqua à la pratique de la médecine. Des pleurésies, qui régnaient dans le royaume, lui fournirent une nouvelle occasion d'y établir son système pour la saignée. Il obtint des succès qui s'étendirent même, au dire des biographes, jusque sur la personne du roi; mais il trouva un adversaire déclaré de sa méthode dans le médecin du roi de Portugal, nommé Denis, lequel chercha à démontrer que S. M. n'aurait pas dû guérir. Après de longues disputes, qui entraînèrent, comme cela devait être, des poursuites haineuses, Brissot mourut à Lisbonne vers la fin de l'année 1522. Il n'avait que 44 ans; mais il avait assez vécu pour emporter avec lui les regrets des plus savants médecins, et en particulier du médecin juif Amatus Lusitanus, qui lui devait la connaissance des aromates. Brissot avait refusé de s'engager dans les liens du mariage; et ce refus se conçoit de la part d'un homme que la lecture des livres les plus profonds absorbait, et que le soin de ses intérêts tourmentait si peu, qu'il ne visitait de malades que lorsqu'il n'avait plus d'argent.

Le seul ouvrage qu'on ait de Brissot est sa réponse à la lettre du docteur Denis sur la saignée dans les inflammations de poitrine, et surtout dans la pleurésie, publiée par le médecin juif Amatus, Portugais, à Paris, en 1525, sous ce titre : *Apologetica disceptatio quâ docetur per quæ loca sanguis mitti debeat in viscerum inflammationibus, præsertim in pleuritide.* — La dispute élevée entre Brissot et Denis ne fut point éteinte par la mort du premier; les médecins de Portugal se divisèrent : l'université de Salamanque se déclara pour la pratique de Brissot; mais Denis obtint du roi un décret pour que tout pleurétique fût saigné du côté opposé au mal. — L'affaire parut même toucher à des intérêts plus graves; elle fut portée devant l'empereur Charles-Quint en 1529; mais il y a lieu de croire qu'il eut le bon esprit de se déclarer incompétent, ce qui lui fait grand honneur.

BROCHARD. Un grand nombre de membres de cette ancienne famille, aujourd'hui éteinte, se sont rendus célèbres en remplissant à Poitiers, pendant un siècle et demi, les premières places dans l'ordre judiciaire et dans le corps municipal, auquel elle a fourni deux maires.

Brochard (Arnaud) figure comme un des principaux habitants de la ville de Poitiers parmi ceux qui ont assisté à diverses réunions et assemblées de l'université de Poitiers, à l'époque de son établissement en 1432.

Brochard (Aimé), conservateur des priviléges royaux de l'université, assista au procès-verbal de la rédaction de la coutume en 1514. C'est donc à tort que Thibaudeau ne le place dans son tableau des magistrats que dans l'année 1551. Il fut aussi reçu échevin le 6 décembre 1521. Il avait épousé Anne DE SAUZAY, fille de Guillaume, Éc., Sr de Toutefaut et de Beaurepaire, bibliothécaire du roi, et de Catherine Cavé.

Brochard (René) fut d'abord conseiller au grand conseil; il quitta ensuite Paris, préférant venir occuper à Poitiers, sa patrie, la charge de lieutenant général en la sénéchaussée présidiale, dont il fit l'acquisition en 1575, après la mort du fameux Jean de la Haye, et fut reçu échevin en 1581. Il mourut le 28 juillet 1586, avant d'avoir pu faire admettre sa résignation en faveur de son fils aîné. Ses enfants étaient: 1° CLAUDE, qui suit; — 2° PIERRE, conseiller à Poitiers en 1582, se fit ensuite recevoir dans la place de conseiller au grand conseil, qu'avait remplie son père, et y fut installé en 1586. Il avait épousé Dlle Claude SAIN, qui, devenue veuve, comparait comme opposante à la vente de la terre de la Tapisserie, par acte du 2 juillet 1598, passé à Châtellerault, et signé Rasteau, conseiller; — 3° RENÉ, Éc., Sr des Fontaines, fut reçu conseiller au présidial de Poitiers au lieu de Claude son frère. Il fut maire en 1589, et du conseil particulier de la Ligue à Poitiers. Ce fut pendant sa mairie que les habitants de Poitiers démolirent le château de cette ville, situé près du lieu où est aujourd'hui le pont Guillon. Il fut député aux états de 1614 comme échevin; il était en 1621 doyen des conseillers au présidial, et mourut en 1648, dans un âge extrêmement avancé. Il avait épousé Dlle Jeanne SAIN, dont il eut CATHERINE, mariée à Joachim Descartes, conseiller au parlement de Bretagne, et qui fut mère du célèbre Descartes, dont elle accoucha le 3 avril 1596 (la Biographie de Michaud dit le 31 mars) à la Haye.

Brochard (Claude), fils du précédent, fut reçu conseiller au présidial en 1580. N'ayant pu faire admettre la résignation que son père avait faite en sa faveur, il se fit pourvoir d'un office de conseiller au parlement de Paris, dans lequel il fut reçu en 1587. Il n'eut de Charlotte DE MOULINS, sa femme, qu'un fils, RENÉ, qui suit. Sa veuve se remaria avec Isaye Brochard, Sgr de la Clièle.

Brochard (René), Sr de la Coussaye, fils unique de Claude et de dame Charlotte de Moulins, fut con-

Digitized by Google

seiller au présidial de Poitou, puis au parlement de Paris en 1587.

Brochard (Pierre), Éc., Sgr de Marigny, conseiller et maitre des requêtes du roi, est un des opposants à la vente de la Sgrie de la Tapisserie, par acte du 2 juillet 1598, passé à Châtellerault, et signé Rasteau, conseiller, etc. Nous pensons que c'est lui qui épousa Dlle Suzanne RAT, dont il eut CATHERINE, épouse de Pierre Ferrand, Sgr de Saussay. C'est peut-être le même qui, sous le nom de Brochard de Champigny, maitre des requêtes, conseiller d'État et intendant de Poitou, présida en 1616 à un jugement rendu par la cour présidiale de Poitiers.

Brochard (Isaye), Chev., Sgr de la Clièle, chevalier de l'ordre du Roi, son maitre d'hôtel ordinaire et son conseiller en son conseil d'État, fut maire de Poitiers en 1617, et échevin en 1618. Après avoir joué un grand rôle dans nos troubles civils, il est mort en 1634.

Nous devons à M. Bonsergent communication des deux lettres suivantes, adressées à Isaye Brochard par Louis XIII. Elles ne paraitront pas sans intérêt à nos lecteurs.

« Mons. de la Clièle. J'ai eu à plaisir d'entendre que vous ayez esté admis à la charge de maire de ma ville de Poictiers, et que vostre eslection ait esté faicte avec le gré et applaudissement de tous mes subjects d'icelle. Je me l'estois bien ainsi promis, soit pour le désir que j'avois faict paroistre d'estre servy de vous en la dicte charge, soit pour la considération de votre personne que je sçay avoir grand'créance et auctorité en ma ditte ville, dont j'espère aussi recueillir le fruict et tirer le service que je me suis proposé, et que vous en useriez selon vostre prudence pour y maintenir mes dicts subjects en repos et tranquilité soubs mon observance, à quoi je vous exhorte encore de travailler et de contribuer tout ce qui sera de vostre soing et vigillence pour les faire vivre ensemble en union, concorde et amitié comme bons concytoyens, vous asseurant que me rendrez en ce subject service très-agréable que j'auroy en singulière recommandation pour vous en reconnoistre en toutes occasions qui se présenteront. Sur ce, je prie Dieu, Mons. de la Clielle, vous avoir en sa sainte garde. Escript à St-Germain-en-Laye, le VII juillet 1617. Signé Louis; plus bas, Phelypeaux. »

Au dos est écrit : « A Mons. de la Clielle, conseiller en mon conseil d'Estat. »

« Mons. de la Clielle, j'ay esté bien aise d'aprendre l'élection qui a esté faicte du chanoine l'Esguillon pour tenir la charge de capitaine ecclésiastique qui estoit vaccante en ma ville de Poictiers, suivant la recommandation que j'en avois faicte au corps d'icelle, et que, ensuitte de ce, vous l'ayés installé et estably en la fonction et exercice de la ditte charge. A quoy j'ai sceu que vous avez contribué ce qui pouvoit deppendre de vous, dont j'ay tout contentement; mais je suis bien informé qu'il y a eu aucuns particuliers habitans de la ditte ville qui n'ont pas aporté le respect qu'ils debvoient rendre à ce qu'ils ont peu reconnoistre en cela de mes volontés et intentions. Je veux neantmoins croire qu'ils en useront mieux à l'avenir et avec plus de considération qu'ils n'ont fait, et ne doutte point que vous ne les disposiez toujours autant que vous pourrez pour les en rendre capables. Je vous prie au reste de continuer à prendre soing du bien et repos de ma ditte ville ainsy que vous avez fait jusques icy, vous asseurant que je ne perdray aucune occasion de reconnoistre les services que vous me rendrez par de là. Sur ce, je prie Dieu, Mons. de la Clielle, vous avoir en sa sainte garde. Escript à Paris, ce XI d'aoust 1617. Signé Louis, et plus bas, Phelypeaux. »

Au dos est écrit : « A Mons. de la Clielle, conseiller en mon conseil d'Estat et maire de ma ville de Poitiers. »

Isaye Brochard parait avoir épousé, par contrat du 2 février 1599, Charlotte DE MOULINS, veuve de feu Claude Brochard, conseiller au parlement de Paris, de laquelle il eut : 1° RENÉ; — 2° BERNARD; — 3° CÉSAR, Éc., Sgr de Grand'Maison, auquel son père acheta un office de conseiller au présidial, vacant par la mort de Guillaume Aubert, conseiller clerc, doyen de la cathédrale et prieur de St-Nicolas de Poitiers. Il parait qu'il s'éleva des difficultés sur les lettres patentes qui avaient converti cet office ecclésiastique en un laïque; et, d'après les oppositions formées par les officiers du présidial, le parlement déclara que cet office demeurerait attribué aux ecclésiastiques. César se trouve encore en 1651 à l'assemblée des nobles du Poitou tenue à Poitiers pour nommer des députés aux états de Tours. Ses deux frères moururent sans postérité. Il a laissé deux filles, mariées à des gentilshommes; — 4° MARGUERITE, mariée, par contrat du 25 mars 1627, à Christophe de Lauzon, Éc., Sgr de Lirec, receveur général en Poitou.

Brochard (Jean), Éc., Sgr de la Fourchèze, demeurait au Petit-Telloux, pays mirebalais, le 10 janvier 1602.

Brochard (Marie) était en 1653 femme de Jacques Rouché, Sr des Palins.

Brochard (Jean DE), Éc., Sgr du Bault, fut maintenu noble par ordonnance du 3 novembre 1668. Il habitait la Psse de Pensoul, Elect. de Poitiers.

Digitized by Google

ARMOIRIES. — René Brochard, Sr des Fontaines, maire de Poitiers en 1589, portait « d'or au chevron » d'azur à trois fraises de gueules feuillées et tigées de » sinople, posées 2-1. »

Isaye Brochard, Chev., Sgr de la Clielle, maire de Poitiers en 1617, portait « d'or à l'aigle éployé de » sable, patté et becqué de gueules, chargé en cœur » d'un écusson d'or à trois fraises ou brocs de gueules » feuillés de sinople, posés en pal, avec cette devise : » *Pascunt sic dulcia fortes.* »

Ces armes existaient sur les vitraux de l'église paroissiale de St-Savin, à côté de celles de Dumoulin.

BROCHARD. Cette famille noble et ancienne est plus connue maintenant sous le nom de la Rochebrochard, à cause de la terre de la Roche à laquelle elle ajouta son nom. Les renseignements qui suivent ont été pris en partie sur des notes manuscrites communiquées par M. Charles-Xavier Brochard de la Rochebrochard, et sur un article publié par M. de St-Allais. D'après les Affiches du Poitou, cette famille existait dans cette province dès avant 1112. Nous serions donc fondés à rattacher à cette maison les noms suivants.

Brochardus (*Vivianus*) fit, vers 1045, don de plusieurs serfs à l'abbaye de St-Maixent, du consentement d'Arsentis, son épouse, et de *Vivianus* son fils. — D. F., 15, 267.

Brochardus (*Vivianus*) et Hugo son fils sont les septième et huitième des treize témoins qui assistent à la donation du lieu de Rivière près l'Ile-Bouchard, faite par Bouchard de l'Ile à l'abbaye de Marmoutier en 1071. — D. F., 17, 381.

Brochard (Pierre), Ec., acheta, par acte passé le 21 juillet 1112, sous la cour de monseigneur l'*archeprestre* d'Ardin, divers héritages de Jacques Viault, Ec., Sgr de Lestoraye. Il est dit dans cet acte que Pierre demeurait au village de Fogères, Psse de Beceleuf.

Brochard (frère Girard), commandeur templier, avait touché en 1221 une somme de l'abbé de Marmoutier, pour l'affranchissement du prieuré de Fontaines.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **Brochard**, première branche.

I^er^. — **Brochard** (Arnault), Ec., Sgr de la Rochebrochard, vivait vers le commencement du XV^e^ siècle, épousa vers 1440 Dlle Brunissande du Bugnon (peut-être du Buignon). Le 10 février 1464, elle rendit aveu de la terre de la Rochebrochard au Sgr de St-Pompin, comme veuve dudit Arnault, qui avait laissé en mourant : 1° Jean, qui suit; — 2° André; — 3° Jeanne, épouse de Jean de Nieuil, Ec.; — 4° Catherine, épouse de Laurent de Nieuil, Ec.; — 5° N..., épouse de Mathurin Bourguignon, Ec.; — 6° Perrette, morte sans avoir été mariée, et dont la succession fut partagée le 8 décembre 1496 entre ses frères et sœurs; — 7° Philippine, mariée avec Louis Bourguignon, Ec.; — 8° Marie, épouse de Jean Roblin, Ec.; — 9° Pierre, qui le 31 mars 1513 fit son testament dans lequel il révoqua les partages faits entre lui, Jean et André ses frères, et donna tous ses meubles et conquêts à Jacques, fils aîné de Jean, comme étant le chef de la famille; — 10° Dauphine, morte sans enfants. Ils sont tous nommés dans un partage noble des successions de leurs père et mère du 24 février 1481.

II^e^. — **Brochard** (Jean), Ec., Sgr de la Rochebrochard, épousa, par contrat du 21 février 1478, passé par Pierre et son confrère, Nres à Champdeniers, Dlle Marguerite Bourigleau, fille de Louis, Ec., Sgr de la Borlière. Prisonnier à Maillezais, il y fit son testament le 9 avril 1488. Le 3 juillet 1502, il rendit un hommage au Sgr de St-Pompin. Il laissa de son mariage : 1° Jacques, qui suit; — 2° Marie, qui épousa, par contrat du 14 février 1511, passé par Jamet et Raoul, Nres à Niort, Mathurin Bobineau, Ec.; — 3° Perrette, mariée par acte du 17 juin 1511, passé par Bonvant, Nre à Champdeniers, à Jean Toupineau, Ec., et fit son testament en novembre 1514. Elle renonça ainsi que sa sœur Marie à tous les droits qu'elles pourraient avoir à la succession de leur père, moyennant la dot qu'elles recevaient en se mariant; — 4° Guillemette, mariée à Jean Moreau, Ec.; — 5° Claire, épouse de Pierre Puthis, Ec.; — 6° Jeanne, épousa en 1513 Quentin Després de Montpezat, Ec., qui le 12 octobre 1507 donna quittance à Jean, son beau-frère, de partie de la dot de sa femme, qu'il avait reçue le 21 décembre 1504.

III^e^. — **Brochard** (Jacques), Ec., Sgr de la Rochebrochard, épousa, par contrat du 19 décembre 1501, passé par Jamet et son confrère, Nres à Niort, Dlle Périne Marchant de la Munelière. Le 19 décembre 1507, il rendit aveu de sa terre de la Roche au Sgr de St-Pompin. Le 7 octobre 1543, il obtint un congé délivré par le capitaine la Touche, qui le libérait du service du ban et arrière-ban.

Il laissa de son mariage : 1° Jean, qui suit; — 2° Claude, fille; — 3° Jacques; — 4° Guionne, mariée le 14 août 1533 à René Cossin, Ec., demeurant à Cherveux, lequel donna quittance à son beau-père, le 13 août 1533, de la dot de sa femme; — 5° Françoise qui, le 7 mai 1538, partagea avec ses frères

Digitized by Google

et sœurs les successions de leurs père et mère, par acte passé Main et Prieur, Nres à Cherveux.

IVe. — **Brochard** (Jean), IIe du nom, Ec., Sgr de la Rochebrochard, épousa, par acte du 8 février 1539, passé par Amilien et Piothier, Nres sous la cour d'Aubigny-en-Faye, Dlle Charlotte DE LA CHAPELLERIE; rendit hommage à la terre de St-Pompin pour son fief de la Roche; comparut au ban de 1551, le 25 novembre; se fit remplacer par Mathurin Dupré au ban de 1552; rendit un autre aveu à St-Pompin le 18 mai 1563. Il eut pour enfants : 1° JEAN, marié avec Dlle Marie-Angélique SAUMUREAU; — 2° ANNE; — 3° OCTAVIEN, qui suit.

Ve. — **Brochard** (Octavien), Ec., Sgr de la Rochebrochard, épousa, par acte du 3 août 1562, reçu Boutalleau et Courtin, Nres à Coulonges-les-Royaux, Dlle Elisabeth DES OULLIÈRES, fille de Louis, Chev., Sgr de la Cossonnière, et de dame Jeanne de Granges de Surgères, sa femme. Il eut en mariage la terre de la Chevallerie. Il rendit, les 28 mai 1571 et 21 août 1581, divers hommages aux seigneurs de St-Trais et de St-Pompin; obtint de Henri, roi de Navarre, une sauvegarde donnée à St-Maixent le 30 mars 1587, et une autre datée de Niort du 26 janvier 1589; comparut au ban de 1598, et fut déchargé de son service, comme le prouve une quittance du 4 juillet 1598. Il avait été imposé précédemment pour le ban de 1595. Il obtint le 23 mars 1599 une sentence qui, sur le vu de ses titres, le confirmait dans ses priviléges de noblesse. Octavien laissa de son mariage : 1° MAURICE, qui suit; — 2° MARGUERITE, mariée par acte du 3 septembre 1607 avec Mathias Marin, Ec., Sgr de la Maronnière et du Pinier; — 3° MARIE, épouse de Jacques de Couhé, Chev.; — 4° JACQUES, Chev., Sgr de la Cossonnière.

VIe. — **Brochard** (Maurice), Chev., Sgr de la Rochebrochard, épousa, par acte du 1er mai 1611, passé par Ecotière et Guillemeau, Nres à Champdeniers, Dlle Jeanne SIMONNEAU, fille de Lancelot, Chev., Sgr de la Barre-Fourbeau, et de dame Olive Barillon; rendit divers hommages à la Saulais, à St-Pompin et à St-Trais, les 19 août 1611, 3 janvier 1617, 2 et 21 septembre 1618, 2 juillet 1619, etc.; fit le 22 septembre 1625 une donation à Jeanne Simonneau, sa femme; fut invité par M. de Neuillant, lieutenant de roi à Niort, à se trouver au passage de la reine, par lettres du 22 novembre 1632; obtint une sentence de maintenue le 27 juin 1632; se trouva au ban convoqué en 1635; reçut une lettre de M. de la Rochefoucauld, du 9 août 1636, pour se trouver au ban convoqué cette année; fut invité par commission signée de Philippe, duc de la Trémouille, du 28 octobre 1628, à réunir et enrôler tous les hommes propres à porter les armes qui étaient dans la paroisse de Beceleuf; assista au ban de 1639, et laissa de son mariage CHARLES, qui suit.

VIIe. — **Brochard** (Charles), Chev., Sgr de la Rochebrochard, reçut un curateur, par acte du 30 janvier 1640, et fut convoqué lors de la levée du ban de 1640. Il épousa, par contrat du 31 janvier 1656, passé par Boudezeau, Nre à Somploire, comté de Maulevrier, Dlle Marguerite BARILLON, fille de François, Chev., Sgr de Somploire, et de Dlle Jeanne Thevenin. Etant devenue veuve, Marguerite épousa en secondes noces René de la Boucherie, Ec. Charles obtint le 1er septembre 1667 de M. de Barentin une sentence de confirmation de noblesse, et laissa pour enfants : 1° CHARLES, IIe du nom, qui suit; — 2° CLAUDE, Chev., Sgr d'Eschalard, capitaine d'infanterie au régiment de Bigorre, nommé aide de camp des armées du roi par brevet du 10 mai 1696; — 3° GABRIELLE; — 4° CLAUDINE, épousa René de la Dive, Chev., Sgr de Ste-Foy, en 1695, par contrat passé Forestier, Nre au bourg de Curzon; — 5° JACQUES, Chev., capitaine au régiment de Bigorre-infanterie, épousa Dlle Anne LE GASCOUIN. Il fit son testament le 30 août 1693, et laissa de son mariage JACQUES, né le 15 octobre 1704, mort sans postérité; — 6° FRANÇOIS, naquit le 29 janvier 1659, fut reçu chevalier de justice dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem le 1er juin 1670, fut commandeur de Villegat en 1712, le 24 mars 1734 bailli de la Morée et commandeur de St-Jean-de-Latran à Paris (bailliage et commanderie réunis), et mourut le 8 décembre 1745, âgé de 86 ans 10 mois 12 jours, dans sa commanderie de Villegat.

VIIIe. — **Brochard** (Charles), Chev., Sgr de la Rochebrochard, la Miltière, la Cossonnière et la Sidière, naquit le 28 février 1657, assista au ban de 1674 sur convocation du duc de la Vieuville du 2 mai de cette année, fit un partage avec sa mère, alors veuve de Charles Brochard son père, et avec Claude et François ses frères, par acte du 21 juin 1699; épousa, par contrat du 1er septembre 1682, reçu Barreau et Ballard, Nres à Fontenay, Dlle Gabrielle-Radégonde DE MAROYS, dame d'Auzay, la Vergnaye, la Minardière, etc., fille de haut et puissant Sgr Mess. Nicolas, Chev., Sgr d'Auzay, et de Dlle Renée de la Sayette.

Charles de la Rochebrochard rendit divers aveux à Vouvent, les 19 août 1683 et 7 juin 1685, pour sa terre d'Auzay, et mourut le 26 juillet 1699, laissant sa veuve pour tutrice de ses enfants, qui étaient :

Digitized by Google

1° CHARLES-JACQUES, qui suit ; — 2° FRANÇOIS-XAVIER, qui suivra au § II.

IXe. — **Brochard** (Charles-Jacques), Chev., Sgr de la Rochebrochard, Surin, Ménardière, Marigny-Chemereau, la Barre-Fourbeau, le Fonteniou, Verre, etc., né le 20 juin 1683, obtint du Mqis de la Coste-Messelière, sous les ordres duquel il avait servi au ban de 1697, un certificat du 1er septembre de cette année constatant qu'il s'était réuni aux autres nobles de la province. Il épousa, par contrat du 11 juillet 1712, reçu Chauvet et Marot, Nres à Poitiers, Dlle Marie-Thérèse DEGENNES, fille de Jacques, Ec., et de Charlotte-Thérèse Cothereau. Il servit pendant quelques années en qualité de capitaine dans le régiment d'Aubeterre-cavalerie, et obtint le 13 juin 1715 une confirmation de noblesse sur le vu des pièces délivrées par M. Quentin de Richebourg, intendant de la généralité de Poitiers. Il mourut en 1763, laissant : 1° LOUIS-JOSEPH, qui suit ; — 2° MARIE-GABRIELLE-RADÉGONDE, née le 24 avril 1713, qui épousa le 12 février 1741, par contrat de Guillaudeau et Baudin, Nres à Niort, Léon de Jourdain, Chev., Sgr de Villiers ; — 3° MARIE-ANNE-FRANÇOISE, née le 4 février 1715, mariée, par acte du 2 août 1740, passé par Robert, Nre à Champdeniers, avec Gabriel-Salomon de Grignon, Chev., Mqis de Pouzauges ; — 4° SILVESTRE-CHARLES, né le 4 novembre 1724, fit ses preuves de noblesse pour être reçu page de la reine le 16 mars 1739, partagea avec ses frères et sœurs la succession de sa mère le 28 août 1754, et celle de son père le 5 mai 1764. Il est auteur de la branche du Fonteniou, rapportée au § III.

Xe. — **Brochard** (Louis-Joseph), Chev., Sgr de la Rochebrochard, Surin, Princay, Marigny-Chemereau, partagea avec ses frères et sœurs les successions de ses père et mère, assista au ban convoqué en 1758. Il avait épousé, par contrat du 17 septembre 1754, passé par Surtain, Nre à Champdeniers, Dlle Marie-Madeleine BELLANGER, fille d'Hercule, Chev., Sgr de Champdeniers, Luc, Puy-Chabot, etc., et de dame Barbe Jouot, décédée en juillet 1780, dont il eut : 1° BENJAMIN-LOUIS-CHARLES, qui suit ; — 2° MARIE-HENRIETTE, mariée le 16 avril 1776 avec Gabriel-Jean-Simon Berthelin de Montbrun, Chev., Sgr d'Aiffres ; — 3° JULIE ; — 4° SÉVÈRE-RADÉGONDE, mariée le 3 juillet 1786 avec Charles-Evremont de la Rochebrochard, son cousin germain.

XIe. — **Brochard de la Rochebrochard** (Benjamin-Louis-Charles), né le 1er septembre 1757, fit ses preuves de noblesse pour être reçu chevau-léger de la garde ordinaire du roi, le 12 juin 1779. Il épousa, le 17 février 1784, Dlle Louise-Eulalie DE BRACH, fille de N., Chev., Sgr des Moulières, et de dame Catherine-Eulalie de Gaigneron, dont : 1° LOUIS-CLÉMENTIN, qui suit ; — 2° JEAN-THÉODORE ; — 3° RENÉE-EULALIE-SOLANGE, née le 18 juin 1789, mariée le 6 juin 1809 avec Amateur-Gabriel Goulard d'Arsay.

XIIe. — **Brochard de la Rochebrochard** (Louis-Clémentin), né le 8 décembre 1784, fut gendarme de la garde du roi le 16 février 1815, et suivit le roi à Gand. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, il passa lieutenant dans la gendarmerie royale, compagnie de la Vendée, le 31 janvier 1816 ; épousa, par contrat reçu le 19 avril 1825 par Gaultier, Nre à Bourbon-Vendée, Dlle Sophie-Caroline GUERRY DE BEAUREGARD, fille de Jacques-Louis, chef de bataillon, chevalier de St-Louis, et de Constance-Henriette-Louise du Vergier de la Rochejaquelein, dont un fils qui suit.

XIIIe. — **Brochard de la Rochebrochard** (Charles-Louis), né aux Sables-d'Olonne le 28 août 1826.

§ II. — BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD, BRANCHE D'AUZAY.

IXe. — **Brochard de la Rochebrochard** (François-Xavier), fils puîné de Charles Brochard, IIe du nom, et de dame Gabrielle-Radégonde de Maroys, rapportés au VIIIe degré du § Ier, naquit le 27 septembre 1684. Il lui fut nommé un curateur le 28 octobre 1699. Il partagea avec Charles-Jacques son frère, par acte du 25 février 1719, la succession des père et mère communs. Il servit dans les mousquetaires de la garde du roi, passa lieutenant dans le régiment du prince de Marsillac-cavalerie, en 1708, et fut nommé capitaine dans le même régiment par brevet du 23 mars 1709. Il obtint, étant capitaine au régiment d'Aubeterre-cavalerie, une ordonnance du 13 juin 1715 de M. Quentin de Richebourg, intendant de Poitou, qui le confirmait dans ses priviléges de noblesse. Par contrat du 20 mai 1727, passé Lagadère et Comet, Nres à Châtain, François-Xavier épousa Dlle Marie-Aimée DE REGNAULT, née le 11 août 1706, fille de Gabriel, Chev., Sgr de la Proustière, Psse de Venansault, et de Marie-Madeleine Bodet de la Fenestre. De ce mariage sont issus : 1° RADÉGONDE-FLORENCE, née le 21 janvier, morte le 7 décembre 1729 ; — 2° FRANÇOIS-LOUIS, né le 15 avril 1731, mort le 7 février 1732 ; — 3° GABRIELLE-AIMÉE, née le 12 décembre 1732, inhumée le 8 juillet 1733 ; — 4° MARIE-FRANÇOISE, née le 26 février 1734, mariée, par acte du 18 juillet 1757, reçu Jarry et Devin, Nres à Airvault, avec Joseph-Henri-Alexis de Tusseau, Chev.,

Digitized by Google

Sgr de Maisontiers, inhumée à Maisontiers le 12 janvier 1785; — 5° N..., morte en bas âge; — 6° FRANÇOIS-XAVIER-JOSEPH, qui suit; — 7° GENEVIÉVE-AIMÉE-JOSÈPHE, mariée, par contrat du 12 août 1755, reçu Segrétain et Robert, Nres à Champdeniers, à Silvestre-Charles Brochard de la Rochebrochard, son cousin germain, inhumée à Vernon en Gâtine le 7 octobre 1784.

X^e. — **Brochard de la Rochebrochard** (François-Xavier-Joseph), né le 14 juillet 1737, obtint le 15 avril 1755 un certificat, signé Clairembault, généalogiste des ordres du roi, attestant à M. le duc de Chaulnes, capitaine-lieutenant des 200 chevau-légers de la garde du roi, que ledit François-Xavier était noble, issu de noble race, ayant « toutes les » qualités requises pour être reçu chevau-léger de la » garde du roi. » Fut plus tard, par commission du 4 juin 1775, nommé capitaine à la suite de la compagnie des chevau-légers, comptant du 3 novembre 1768, en récompense des services qu'il avait rendus en diverses occasions; fut nommé chevalier de St-Louis le 10 juillet 1782, et mourut en 1811. Il avait épousé, par contrat reçu Duchastenier, Nre à Poitiers, le 17 mai 1776, Dlle Marie-Françoise JOUSLARD D'YVERSAY, née le 17 mai 1752, dame de Busserolles et du Coudreau, fille de Philippe, Chev., Sgr d'Yversay, et de dame Marie-Anne-Geneviève Légier de Puyravault, dont : 1° PHILIPPE-XAVIER, baptisé en l'église de Chanteloup le 23 septembre 1777, inhumé dans cette église le 5 mars 1780; — 2° MARIE-ANNE-GENEVIÉVE, baptisée en l'église St-Porchaire de Poitiers le 4 décembre 1778, inhumée dans l'église de Ste-Radégonde de Vouillé le 29 septembre 1779; — 3° AIMÉ-XAVIER, baptisé à Chanteloup le 1^er avril 1780, inhumé en la chapelle St-Pierre de Chanteloup le 25 mai 1780; — 4° PHILIPPE-XAVIER, qui suit; — 5° CHARLES-XAVIER, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

XI^e. — **Brochard de la Rochebrochard** (Philippe-Xavier), né le 12 août 1781, commune de Chanteloup, département des Deux-Sèvres, chevau-léger de la garde en 1814, épousa, par contrat reçu Savignac, Nre, le 19 octobre 1802, Dlle Cécile BERTHELIN DE MONTBRUN, fille de Gabriel-Jean-Simon et de Marie-Thérèse-Henriette de la Rochebrochard, dont : 1° ADRIEN-XAVIER, né le 24 août 1803, décédé le 29 décembre 1811; — 2° FRANÇOISE-CÉCILE-AMÉLIE, née le 1^er avril 1805, mariée à Pierre-André-Léopold, baron Dupâtural; — 3° EVREMOND-XAVIER, né le 14 septembre 1806, commune d'Aiffres, département des Deux-Sèvres, lieutenant de vaisseau, épousa, par contrat du 1^er février 1836, reçu Pardessus, Nre à Blois, Dlle Marie-Armande-Octavie GUYON DE GUERCHEVILLE, fille du Mqis Saul-Jacques-Edouard et de Dlle Jeanne-Louise de Ribereys, dont : XAVIER-LOUIS-RENÉ, né le 31 août 1837; — 4° CHARLES-XAVIER, né le 24 janvier 1808, commune d'Aiffres, sous-lieutenant de cuirassiers, a épousé, par contrat reçu Bourdon, Nre à la Chapelle-St-Laurent, département des Deux-Sèvres, le 1^er octobre 1838, Dlle Marie-Louise-Zénaïde BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD, sa cousine germaine, fille de Charles-Xavier et de dame Marie-Augustine-Clémentine de Gourjault, dont : GEORGES-HENRI-XAVIER, né le 1^er octobre 1839; — RAOUL-CLÉMENT-XAVIER, né le 16 octobre 1840; — XAVIER-ALFRED-HENRI, né le 16 avril 1842; — CAROLINE-MARIE-THÉRÈSE, née le 28 avril 1843.

XI^e. — **Brochard de la Rochebrochard** (Charles-Xavier), frère puîné du précédent, naquit commune de Chanteloup, département des Deux-Sèvres, fit partie des volontaires royaux en 1815. Membre du conseil général du département des Deux-Sèvres depuis 1823, il fut évincé en 1830. Il épousa, par contrat reçu à Poitiers par Bonnin, Nre, le 23 novembre 1813, Dlle Augustine-Clémentine DE GOURJAULT, née à Munster le 25 août 1793, fille du Cte Marie-Charles-Henri et de dame Angélique-Emmanuelle Chevalier de la Coindardière, dont : 1° MARIE-LOUISE-ZÉNAÏDE, née à Chiré-en-Montreuil, département de la Vienne, le 10 octobre 1814, mariée, ainsi que nous l'avons dit, le 18 octobre 1838, à Charles-Xavier, Vte de la Rochebrochard, son cousin germain; — 2° EMMANUEL-RAPHAEL-XAVIER, qui suit; — 3° EVREMOND-ALEXANDRE-ALFRED, né à Chanteloup, département des Deux-Sèvres, le 26 août 1818, lieutenant au 15^e léger (1844); — 4° CHARLES-HENRI, né à Chanteloup le 8 mars 1820.

XII^e. — **Brochard de la Rochebrochard** (Emmanuel-Raphaël-Xavier), né à Chiré-en-Montreuil le 1^er mai 1816, a épousé, par contrat reçu Herbert, Nre à Angers, le 5 juin 1842, Dlle Agathe-Léonie DE BOISSARD, née à Angers le 28 juillet 1820, fille de M. le Cte de Boissard et de dame Pauline de Villebois, dont MARIE-PAULINE-LUCE, née à Chanteloup le 27 juin 1843.

§ III. — BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD, BRANCHE DU FONTENIOU.

X^e. — **Brochard de la Rochebrochard** (Sylvestre-Charles), fils puîné de Charles-Jacques Brochard de la Rochebrochard et de dame Marie-Thérèse Degennes, rapportés au IX^e degré du § 1^er, Chev.,

Digitized by Google

Sgr du Fonteniou, la Barre, etc., fut reçu page de la reine le 1er avril 1739, nommé le 21 août 1741 lieutenant réformé à la suite du régiment de Puyguyon, lieutenant en second dans ce régiment en 1772, et quitta le service la même année. Il avait assisté au ban de 1758. Marié, par contrat du 12 août 1755, reçu Segrétain et Robert, Nres à Champdeniers, avec Dlle Geneviève-Aimée-Joseph BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD, fille de François-Xavier et de dame Marie-Aimée de Regnault, il eut de ce mariage : 1o CHARLES-EVREMOND, qui suit; — 2° FRANÇOIS-XAVIER-FIDÈLE-AMAND, qui servit au régiment de la Reine, épousa le 15 juillet 1789 Dlle Adélaïde-Louise DE VALLIN, dont une fille ADÉLAÏDE.

XIe. — **Brochard de la Rochebrochard** (Charles-Evremond), né à Surin le 12 janvier 1760, fut reçu le 6 juin 1776 cadet gentilhomme dans le régiment Royal-Vaisseaux-infanterie, passa successivement sous-lieutenant le 28 avril 1778, lieutenant en second le 21 mai 1784, émigra en 1791, fit la campagne des princes en 1792 avec le grade de brigadier; passa en Angleterre, et rentra en France en 1800. Il avait épousé le 3 juillet 1786 Dlle Sévère-Radégonde BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD sa cousine germaine, fille de Louis-Joseph et de dame Marie-Madeleine Bellanger. Ils n'ont point eu d'enfants de ce mariage.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD porte « d'argent au pal de gueules » côtoyé de deux pals d'azur. »

BROSSE (DE). Cette famille noble, originaire du Berri, remonte, selon la Thaumassière, jusqu'à Giraud, Vte de Brosse, et a pour auteur un prince de la puissante et illustre maison de Limoges. D'après l'Annuaire historique de la pairie et de la noblesse, cette famille ne serait connue que depuis Roger de Brosse, qui se croisa en 1248.

Nous ne mentionnerons ici que les noms appartenant au Poitou.

Brosse (Jean DE) fut grand chantre du chapitre de St-Hilaire-le-Grand; il nous serait resté inconnu, si son épitaphe ne nous eût été conservée par D. Étiennot. Elle était inscrite sur une tombe plate dans l'église de St-Hilaire :

« Cuncta cadunt, fore spernenda lapis docet iste » quod valent mundus, quod gloria quodve triumphus, » suo quo latent eximii viri successores. Johannes de Brossâ patronus, hujus ecclesiæ cantor » qui spiritum ad æthera mittens XIII maii Mo. CCCC. » LXIIIIo, circuivi in qt terram et perambulavi eam, » et solum mihi superest sepulchrum. At ejus nepos » Bertrandus, hujusce decanus ecclesiæ, regis consiliarius beatæ Me Mariæ abb. Lucionensis perpetuus. » Vale das turois 1o septembris octagesimo secundo. »

Cette épitaphe nous signale également, comme on le voit, l'existence de BERTRAND de Brosse, doyen de St-Hilaire de Poitiers, et abbé de Luçon. Ce dernier fut également maitre des requêtes et ambassadeur en Allemagne sous le roi Louis XI.

Nous retrouvons ensuite le même Bertrand, *in utroque jure licentiatus, cantor et canonicus ecclesiæ Sancti Hilarii*, qui paye en 1477, au receveur du pape et sur sa quittance, la somme due annuellement par le chapitre, à raison de l'exemption et des priviléges qui lui sont accordés. — D. F., 12, 141.

Brosse (Jean DE), Ier du nom, Sgr de St-Sevère, Boussac, etc., chambellan du roi Charles VII, fut décoré par ce prince de la dignité éminente de maréchal de France. Le roi avait pour lui une affection particulière, et il lui donna une preuve éclatante de sa confiance en ordonnant qu'il serait toujours de garde auprès de sa personne à la tête de cent hommes d'armes et de cinquante de trait. Ce brave guerrier accompagna la Pucelle au siége d'Orléans, et l'assista en plusieurs rencontres. Il mourut en 1425, laissant de Jeanne DE NAILLAC, dame de la Motte-Jolivet, fille de Guillaume, Sgr de Naillac, du Blanc, de Bridiers, etc., et de Jeanne Turpin, qu'il avait épousée le 20 août 1419, plusieurs enfants : 1° JEAN, qui suit; — 2° MARGUERITE, dame de la Châtaigneraie et d'Ardelais, mariée en 1448 à Germain de Vivonne, Sgr d'Aubigné; — 3° BLANCHE, mariée à Jean de Roye, Sgr de Beau-Sault, de Busanci et de Launay.

Ces enfants se trouvèrent orphelins étant encore très-jeunes. Louis de Culant, amiral de France, voulut être chargé de leur tutelle, au préjudice de Marguerite de Malval, leur aïeule paternelle. Il les enleva même à force armée du château de Malval, et les conduisit dans celui de Boussac; mais leur aïeule poursuivit l'amiral devant la cour de parlement, séante alors à Poitiers, et, par arrêt de cette cour, rendu en cette ville le 18 septembre 1436, elle fut maintenue dans la tutelle.

Brosse (Jean DE), IIe du nom, Sgr de St-Sevère, de Boussac, etc., rendit, ainsi que l'avait fait son père, des services signalés au roi Charles VII. Ce prince le fit son conseiller et son chambellan par lettres du 26 avril 1449, et lui confia la conduite du ban et arrière-ban de la province de Berri. Il se trouva en 1450 à la journée de Formigny, et il fut fait chevalier par le comte de Dunois, à l'entrée de la ville de Bayonne, le 21 août 1451. Le roi l'ayant fait lieutenant

Digitized by Google

général de son armée, il prit Bergerac et Castillon. Il suivit ensuite le parti du roi Louis XI dans la guerre dite *du bien public*, et plus tard fut en quelque sorte chargé de l'organisation du ban des nobles du Poitou en 1467, et de leur distribution sous les ordres des divers seigneurs du Poitou que le roi avait placés à leur tête : le Sr de l'Aigle, de la même maison que Jean de Brosse, était du nombre de ces derniers. Ils prêtèrent serment sur les saints Évangiles de servir le roi envers et contre tous, soit contre Monsieur Charles, son frère, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, etc. Ce dernier, furieux de voir un seigneur aussi influent abandonner ses drapeaux, se saisit du comté de Penthièvre et des autres terres que Jean de Brosse possédait en Bretagne à cause sa de femme; et, malgré tous les efforts que fit depuis cette époque Jean de Brosse pour rentrer en possession de ces terres, ni lui ni ses descendants ne purent y parvenir.

Jean avait épousé, le 18 juin 1437, Nicole DE CHATILLON, dite de Blois et de Bretagne, Vtesse de Limoges, Ctesse de Penthièvre, fille unique de Charles, baron d'Avaugour, et d'Isabeau de Vivonne, dame de Thors et de Châteaumur en Poitou. Elle fut la dernière comtesse de Penthièvre. Ce mariage avait eu lieu à condition que leur postérité porterait le nom et les armes de Bretagne. Cette alliance lui donnait en effet des droits sur ce duché, droits qu'il céda au roi en 1479. Jean de Brosse eut de son mariage : 1° JEAN, qui suit; — 2° ANTOINE, chevalier de St-Jean de Jérusalem; — 3° PAULE, mariée, par contrat du 30 août 1471, à Jean de Bourgogne, comte de Nevers, duc de Brabant, morte le 9 août 1479; — 4° CLAUDINE, seconde femme de Philippe, IIe du nom, duc de Savoie, mariée en 1485, et morte le 13 octobre 1513; — 5° BERNARDE, troisième femme de Guillaume-Paléologue, IVe du nom, Mqis de Montferrat; — 6° HÉLÈNE, dite de Bretagne, première femme de Boniface III, Mqis de Montferrat.

Brosse (Jean DE), IIIe du nom, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, Vte de Bridiers, Sgr de Boussac, de l'Aigle et de Châteaumur, continua inutilement les poursuites commencées par son père pour obtenir la restitution de ses terres en Bretagne. Dom Fonteneau rapporte (8, 229) des lettres de Charles VIII, données à Cléry en décembre 1483, desquelles il appert que Jean de Brosse, auquel Jacques de Surgères, Chev., Sgr de la Flocellière, devait sept hommages différents pour divers fiefs, s'étant porté à des voies de fait vis-à-vis dudit de Surgères, fut privé par ce prince du droit de recevoir les hommages, qui durent à l'avenir être rendus au roi, et furent réunis en un seul hommage lige et au devoir d'un éperon. Il vivait en 1492, et avait épousé, le 15 mai 1468, Louise DE LAVAL, fille de Guy, XIVe du nom, comte de Laval, et d'Isabeau de Bretagne, sa première femme, morte en 1480, dont : 1° RENÉ, qui suit; — 2° MADELEINE, alliée : 1° à Jean de Savoie, comte de Genève; 2° à François, bâtard de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus, fils naturel de François, duc de Bretagne; — 3° ISABEAU, troisième femme de Jean IV, sire de Rieux, maréchal de Bretagne; — 4° MARGUERITE; — 5° CATHERINE, mariée à Jean, baron de Pons et de Rostrenen.

Brosse (René DE), dit de Bretagne, comte de Penthièvre, Vte de Bridiers, Sgr de Boussac, de l'Aigle, etc., et des terres des Essarts, Châteaumur, Palluau, Bournezeau, les Deffends, la Guierche et Ryé en Poitou, possédait, ainsi que son père, un hôtel à Poitiers, près la rue dite aujourd'hui de Penthièvre, et c'est de là sans doute que lui vient son nom. Il continua aussi inutilement que ses aïeux ses poursuites pour la restitution de ses terres de Bretagne. Il ne fut pas plus heureux auprès des rois Louis XII et François Ier. Aussi l'injustice dont il croyait être victime l'engagea-t-elle à quitter la France. Il suivit en Italie le connétable de Bourbon, et fut tué à la bataille de Pavie le 24 février 1524.

Il paraît qu'en raison de sa félonie, le roi avait confisqué les terres de Palluau, les Essarts, l'Oblonnière, Châteaumur et la Guierche, sises en Poitou, et qu'il en avait gratifié l'amiral Chabot. Mais dans la suite ces terres furent restituées aux enfants de Jean de Brosse. Il avait été marié deux fois : 1° par contrat reçu à Poitiers le 13 août 1504 par Rideau et Rectore, avec Jeanne DE COMMINES, fille unique et héritière du fameux Philippe, chambellan du roi, grand sénéchal du Poitou, Sgr d'Argenton, Talmont, la Motte-de-Vauzelle, Lairigodeau, Gourgé, Sauvigné, etc., et d'Hélène de Chambes de Montsoreau. Ayant perdu cette première épouse le 19 mars 1513, il épousa en secondes noces Jeanne DE GOUFFIER, dont il n'eut qu'une fille unique, FRANÇOISE, dame de Palluau, de Ponzauge, de Bourg-Charente et de St-Leu, qui fut à son tour seconde femme de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France, qui l'avait épousée par contrat du 23 décembre 1545; elle mourut en couches le 26 novembre 1558.

Les enfants du premier lit furent : 1° JEAN, qui suit; — 2° CHARLOTTE, mariée à François de Luxembourg, Vte de Martigues; — 3° JEANNE, alliée à René de Laval, baron de Bressuire, morte sans postérité.

Brosse (Jean DE), IVe du nom, dit de Bretagne, prenait, le 20 août 1533, les titres de duc d'Étampes et de Chevreuse, Cte de Penthièvre, Vte de Bridiers,

Digitized by Google

de Sgr de l'Aigle, les Deffends, la Gulerche, Châteaumur, les Essarts, le Fief-Lévêque, Apremont, etc.; fut chevalier de l'Ordre en 1546, gouverneur du Bourbonnais, et ensuite de Bretagne; obtint du roi François Ier l'érection en duché non-pairie du comté d'Étampes en 1534, et, en 1545, de la baronnie de Chevreuse. Il avait épousé avant 1537 Anne DE PISSELEU, maîtresse du roi François Ier. Ce fut elle qui fit donation à René Petit, Ec., Sgr de la Roussière, de la terre de la Gulerche, en récompense des services qu'il lui avait rendus. Cette donation lui fut confirmée par Jean de Bretagne le 29 janvier 1538. Jean mourut, dit Moréri, sans postérité en 1565. Sa veuve vivait encore en 1575.

Brosse (Odet DE), dit **de Bretaigne**, Chev., Cte de Vertus, premier baron de Bretagne, Sgr d'Avaugour, fut exempté de se trouver au ban des nobles du Poitou, en 1557, par lettres patentes du roi. Nous ne connaissons pas le nom des terres pour le service desquelles il avait été appelé à ce ban.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BROSSE portait primitivement « d'azur à trois gerbes d'or liées de » gueules. » Mais, d'après les termes du contrat de mariage de Jean de Brosse, IIe du nom, avec Nicole de Bretagne, cette maison dut porter *de Bretagne*, c'est-à-dire « semé d'hermine. »

BROSSE (DE LA). Cette famille noble et ancienne, sur laquelle nous n'avons pu nous procurer que peu de renseignements, nous paraît originaire des environs des Aubiers, qu'elle habitait avant 1300. Elle avait la collation d'une chapelle située Psse de Cenon près Châtellerault, et avait fondé une autre chapelle dans la Psse de Roiffé. Le Pouillé du diocèse ne fait point connaître la date de ces fondations.

Brosse (DE LA), chambellan du roi, acheta de Guillaume Maingot, Sgr de Surgères, et de Sédille, sa femme, C. livres de rente en la prévôté de la Rochelle, l'an 1271, au mois de décembre, ce qui est prouvé par des lettres du roi Philippe III au prévôt de Tours, pour qu'il eût à payer à Pierre de la Brosse, son chambellan, C. livres tournois de rente sur la prévôté de la Rochelle, etc. — Invent. du trésor des Chartres du roi, vol. 2, 1657. — Gén. de Surgères.

Brosse (Jean DE LA) servait avec trois écuyers dans la compagnie de Jean l'Archevêque en 1337.

Brosse (Isabeau) était avant 1343 femme de Hugues Sorin, habitant la Psse des Aubiers.

Brosse (Jean DE LA) était Sgr dudit lieu et de la Tabarière en 1394, terres relevant des Essarts, et dont il rendit aveu le 24 février 1394. Il avait épousé Colette CHAILLOLE, et de ce mariage étaient issues quatre filles : 1o HENNOR ou ALIÉNOR, épouse de Jean Raimond; — 2o MARGUERITE, épouse d'Émeri de Bruc; — 3o MARIE, épouse de Jean des Nouhes; — 4o GILLETTE, qui, en premières noces, se maria avec Nicolas Amovin, et en secondes, avec Jean Fouquerant, lequel, le 3 octobre 1419, transigea avec Jean de Saligné ou de Saligny. — D. F., 14, 25.

Brosse (Perrette DE LA) fut femme de Johan Dognes, qui, à cause d'elle, rendit aveu à Mess. Amalric de Liniers le 4 juin 1405. — Mss. d'Airvault, t. 1er.

Brosse (François DE LA) avait épousé Dlle Marguerite DE POUILHI. Il était mort en 1468, année dans laquelle il maria JEANNE, sa fille, à Jean Gourbeillier, Sgr de la Gourbeillière, par contrat passé sous la cour de Bressuire et Cérizay le 20 décembre 1468, signé Guillebault et Girard. — Arch. du Mqisat d'Airvault, t. 3.

Dans ce contrat de mariage, on indique comme présents NICOLAS, prêtre, et JACQUES, son neveu, mais sans faire connaître leur degré de parenté avec l'épousée.

Brosse (Jean DE LA), Ec., est nommé dans une procuration du 12 novembre 1476 pour faire au Vte de Thouars l'hommage de Clossay.

Brosse (Jean DE LA), Ec., reçut, le 3 décembre 1488, un hommage de Jacques Duvergier, Ec., Sgr de Ridejeu, pour un fief qu'il tenait du Sgr de Puigaillard.

Les trois personnages qui suivent assistèrent comme archers aux bans de 1491 et 1492.

Brosse (Jean DE LA), Sgr de la Brosse, demeurant dans la terre de Bressuire;

Brosse (Artus DE LA), Sr de Maucallet, demeurant dans la Sgrie de Fontenay-le-Comte, et

Brosse (Jean DE LA), en remplacement de JACQUES, son père, demeurant aussi dans la Sgrie de Bressuire; il lui fut enjoint d'avoir un hoqueton.

C'est sans doute le même qui rendit un aveu au Sgr du Fresne-Chabot, le 16 juin 1498.

Brosse (Artus DE LA), Ec., Sgr des Eschardières, rendit un aveu au Sgr de la Flocellière, le 18 mars 1503, à cause de Jacquette Boscher, sa femme.

Brosse (Prégent DE LA) était abbé de Talmont en 1500. Il mourut en 1505.

Brosse (Antoine DE LA), Sr de St-Christophe, épousa Marguerite DE BRIZAY, fille d'Abel de Brizay, Sgr de Beaumont, et de Louise de la Lande, en 1519. — Gén. de Brizay.

Brosse (Jacques DE LA) fut élu, par acte capitulaire, abbé du monastère de Talmond en 1519; il abdiqua en 1533 en faveur de JACQUES de la Brosse,

Digitized by Google

son neveu, qui parait en avoir été abbé jusqu'en 1550.

Brosse (François DE LA), Éc., Sgr de la Brosse, fut marié avec Gabrielle DE GRANGES, fille de Gilles, Éc., et d'Antoinette Cartier. Il donna quittance à cette dernière le 2 décembre 1526. Leur postérité finit dans une fille qui, par son mariage, porta la terre de la Brosse dans la maison de Montaigu. — Gén. de Surgères.

Nous pensons que c'est le même François qui rendit en 1543 aveu à la Sgrie du Fresne-Chabot. D'après un partage du 15 mars 1547, François avait eu pour frères aînés feu Mess. JEHAN, — feu PIERRE, prêtre; et pour puinée, feue ALIÉNOR, qui avait épousé N. de la Noue. — D. F., 8, 49.

Brosse (François DE LA), Sr de Marilhé, demeurant dans la Sgrie de Fontenay-le-Comte, servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1533.

Brosse (Anne DE LA), mariée à Aimery Girard, Éc., Sgr de la Roussière et des Eschardières, devint, par sa femme, Sgr des Eschardières, dont il rendit hommage au Sgr de la Flocellière le 28 mai 1543.

Brosse (Louis DE LA), Sr du Poirier, avait pour femme Gilberte DE VARIE, laquelle testa le 26 mai 1654. — Gén. de Varie.

Brosse (Anne DE LA) fut femme de Méry Girard, Sr de la Roussière, dont Marie Girard, leur fille, avait pour époux Bonaventure Bouton, Sr de la Baugissière. — Mss. Pichard.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA BROSSE portait « de gueules à trois brosses d'or. » — D. Mazet.

BROSSIN, famille dont quelques membres ont habité les environs de St-Maixent, et qui est aussi distinguée par son ancienneté que par ses alliances.

L'auteur de l'Histoire de Touraine revendique cette maison comme appartenant à sa province, dont elle est originaire. Il en donne la généalogie. Nous n'avons trouvé dans ce livre d'autres rapports avec Georges Brossin, chevalier de Méré, que le nom de cette terre qu'il a porté, et dont les Brossin de Touraine s'intitulaient seigneurs. Nous ne parlerons que du chevalier de Méré, parce qu'il était venu se fixer en Poitou, qu'il y est mort, que sa sœur s'y était mariée, et enfin à cause de son mérite littéraire.

Brossin (Georges), connu d'abord sous le nom de Plassac, et ensuite sous celui du chevalier de Méré, était fils d'un seigneur de Méré, chevalier des ordres du Roi, et de N. DE GOMBAULT, fille de Paul de la Tour-Landry, comte de Châteauroux. Il avait l'honneur d'appartenir du côté maternel à la maison de Bourbon-Condé. Il avait aussi une sœur très-pieuse, qui épousa Charles Yonques, Sgr de Sepvret. Le chevalier de Méré, après s'être appliqué à l'étude des mathématiques et des langues savantes, après avoir orné son esprit par la lecture des poëtes et des orateurs les plus distingués de la Grèce et de Rome, devint un des hommes les plus instruits et les plus aimables de son siècle. Il avait aussi puisé dans ses lectures une philosophie facile, un épicurisme raffiné, qui le firent parfaitement accueillir à Paris et à la cour; les hommes les plus savants et les seigneurs les plus distingués l'apprécièrent, et lui accordèrent leur amitié. Il n'obtint pas des femmes un accueil moins favorable : la belle Ninon reconnut son mérite; la duchesse de Lesdiguières était son héroïne, la marquise de Maintenon était une de ses élèves. La vivacité de son esprit, une aimable galanterie, et cette teinte d'épicurisme dont nous avons parlé, le rendaient agréable à tout le monde. Né avec un cœur tendre, il ne se laissa jamais maîtriser par ses passions, qui étaient douces comme son caractère. Parfaitement bien venu auprès des femmes, il ne fut, au dire de la chronique, captivé par aucune d'elles. A l'égard de son mérite littéraire, il fut ce que l'on peut appeler un savant de bonne compagnie; malheureusement il s'était fait un style maniéré, où il a employé ces expressions trop recherchées qui rendent souvent obscur, quelquefois inintelligible, et qui nuisent toujours à la pureté du langage. Il a en quelque sorte été le chef de ce mauvais genre qui n'a trouvé que trop d'imitateurs, pires encore que leur modèle. Dreux-Duradier fait connaître les divers ouvrages donnés au public par le chevalier de Méré, qui est mort fort âgé, vers 1690, dans une terre peu éloignée de Poitiers.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BROSSIN portait « d'azur au chevron d'or. »

BROUE (DE LA), maison noble et ancienne, originaire du Languedoc, et fixée en Poitou depuis environ deux siècles.

La généalogie de cette famille que nous donnons ici est extraite : 1° du grand Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye-des-Bois; 2° des Mss. de MM. Robert du Dorat, qui se trouvent à la bibliothèque de la ville de Poitiers, collection de D. Fonteneau; 3° de preuves produites pour faire recevoir un membre de cette famille dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

Lorsqu'elle vint pour se fixer en Poitou, cette famille laissa plusieurs branches qui subsistent encore en Languedoc, en Franche-Comté et en Au-

Digitized by Google

vergne, dont un représentant était en 1822 capitaine de voltigeurs dans un régiment de la garde royale. Sans oublier que nous ne devons nous occuper ici que de la branche poitevine, nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser d'accorder quelques lignes à deux des membres appartenant aux branches étrangères au Poitou, qui se sont fait un nom dans la littérature.

Broue (Pierre DE LA), évêque de Mirepoix, né à Toulouse en 1643, prit une part très-active aux contestations qui agitaient alors l'Église à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, à laquelle il s'était rendu opposant. Il en interjeta appel le 1er mars 1717 avec trois autres prélats, MM. de Senez, de Boulogne et de Montpellier. Il avait donné en 1702, 1703 et 1704, trois « Lettres pastorales pour l'instruction des nouveaux réunis de son diocèse sur le sacrement de l'Eucharistie. » Ces trois lettres forment, dit Moréri, « un excellent traité de théologie sur la matière qui » en est l'objet. » On a imprimé, depuis sa mort, « la Défense de la grâce efficace par elle-même. »

Ce prélat mourut le 20 septembre 1720, âgé de 77 ans, étant alors un des plus anciens évêques de France. On lisait ces quatre vers au bas de la gravure de son portrait :

A la saine morale, à la divine loi,
Ce prélat, en tout temps, sut rendre un pur hommage;
On le vit dans l'Eglise, au plus fort de l'orage,
Se montrer hardiment défenseur de la foi.

Broue (Frédéric-Guillaume DE LA), également issu d'une branche du Languedoc, avait embrassé de lui-même les erreurs de Calvin, ou avait naturellement suivi celles dans lesquelles étaient tombés ses ancêtres. On a de lui un ouvrage intitulé *De l'Esprit de Jésus-Christ sur la tolérance*. Il fut chapelain de l'ambasseur de Hollande à la cour de France.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BROUE** (DE LA), PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Broue** (Jean DE LA), qualifié noble, habitait la ville d'Aurillac, au diocèse de St-Flour, en 1420. Il eut pour enfants : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° AMAURY, demeurant à Aurillac, compris dans la montre de l'arrière-ban de la noblesse d'Auvergne faite le 21 décembre 1503.

IIe. — **Broue** (François DE LA) épousa, le 22 octobre 1458, par contrat passé à Gordon en Quercy, Dlle Alunguet DE VALZERGUES, fille de noble Jean, Sgr de Vican, au diocèse de Cahors, dont

IIIe. — **Broue** (Philippe DE LA), l'un des gentilshommes ordinaires du roi de Navarre, capitoul de Toulouse, épousa Huberte DE LESCAR, dont

IVe. — **Broue** (Olivier DE LA) s'allia à Suzanne DE MONTEIS, dont : 1° SALVY, qui suit; — 2° MARTIN, auteur d'une branche restée en Languedoc, dont nous ne parlerons pas.

MM. Robert du Dorat, dans la généalogie qu'ils donnent de cette maison, ne parlent point de Salvy, et donnent à Olivier pour fils Gaspard, qui, d'après la Chesnaye, ne fut que le fils de Salvy.

Ve. — **Broue** (Salvy DE LA), Sgr de Boisset, épousa Dlle Antoinette DE COSTAING, dont : 1° GASPARD, qui suit; — 2° HENRI, Sgr de Villefrets; — 3° PIERRE, mort à l'âge de 21 ans au service du comte d'Obigons; — 4° LOUISE, religieuse aux filles de Ste-Claire de *l'Ave Maria*, à Toulouse.

VIe. — **Broue** (noble Gaspard DE LA), Sgr de Boisset, épousa Catherine BÉRANGER, fille de Guillaume, conseiller au parlement de Toulonse, dont : 1° SALVY, commandant aux carabins, fut tué au service de Henri III, dans la guerre des Reistres. Il n'avait point été marié; — 2° SALOMON, qui suit; — 3° FRANÇOISE.

VIIe. — **Broue** (Salomon DE LA), Sgr des Poujaux, châtelain de Rochereaux et de Roulet, écuyer de l'écurie du roi Henri IV, et écuyer de M. le duc d'Epernon, est auteur d'un Traité sur la cavalerie française, dont la quatrième édition a été imprimée à Paris en 1646, chez Dumesnil, par ordre du roi. Cet ouvrage a été traduit en italien, en espagnol et en anglais, ce qui ne laisse pas que d'accuser un mérite réel. Salomon de la Broue épousa, par contrat du 4 janvier 1598, Jeanne GUY, fille de feu Godefroy, Ec., Sr de Ferrières et de Fontenilles en Angoumois, et d'Antoinette-Paulte, dont : 1° JEAN-LOUIS, Ec., Sgr de Poujaux, Dignac, etc., officier dans la compagnie du duc d'Epernon, se trouva au siége de Montauban, servit au ban des nobles de la province d'Angoumois en 1635, fournit deux soldats en 1639, était en qualité de gendarme dans la compagnie du comte de Nançy en 1636. On ne croit pas qu'il ait eu de postérité; — 2° BERNARD, qui va suivre; — 3° LUCE, mariée en 1618 à Charles Dexmier, Sgr du Roc, capitaine au régiment de Piémont; — 4° MARIE, épouse de Jean Dexmier, Ec., Sgr de Nutin.

MM. Robert du Dorat, qui ne mentionnent pas Luce, la remplacent par une SUZANNE, qui, disent-ils, se maria en Limousin dans la famille de la Borie.

VIIIe. — **Broue** (Bernard DE LA), Ec., Sgr de Poujaux et de Varcilles en partie, se trouva au ban des nobles de la basse Marche réuni en 1635, et il est compris dans la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui obtinrent des ordonnances de maintenue. Il s'était marié, par contrat du 3 janvier 1624, à Jacquette COMPAING, fille ainée de François,

Digitized by Google

chevalier de l'ordre du Roi, l'un des gentilshommes ordinaires de sa chambre, Sgr de Vareilles, la Motte, d'Autefa, etc., et de Marguerite d'Allouc, dont : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° PIERRE, chevalier de Malte : MM. Robert du Dorat disent RENÉ, et le placent le troisième; — 3° ANDRÉ, Chev., Sgr de Vareilles, mestre de camp de cavalerie, major du régiment de Royal-cravates, chevalier des ordres hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, et chevalier de St-Louis, gouverneur de Bastogne, confirma, par acte du 8 décembre 1677, un legs fait en 1622 au couvent de la Rasierie. Il fut marié, par contrat passé à Paris le 19 février 1677, avec dame Marie-Anne JUVERNAY, veuve de Dominique-Bernard de Bray, Ec., exempt des gardes du corps du roi. Il laissa en mourant, le 13 octobre 1699, une fille unique et héritière, MARIE-MONIQUE, mariée en 1698 avec Louis de la Broue, Chev., Sgr, Mqis de Vareilles, exempt des gardes du corps, son cousin germain. Etant devenue veuve, elle se fit carmélite à Poitiers en 1733, et mourut sous-prieure des carmélites de Niort en 1737 ; — 4° RENÉ, Sgr de Boutie et d'Autefa, lieutenant au régiment de Rennes, se maria en Franche-Comté, et est auteur d'une branche restée dans cette province; — 5° LUCE-MARGUERITE, mariée à François-Laurens, Sgr de la Chèze et de Gorce ; — 6° JACQUETTE, religieuse dans la communauté des filles de Notre-Dame de Civray.

IX^e^. — **Broue** (François DE LA), Chev., Sgr de Vareilles, entra de bonne heure au service du roi, et fut fait à 20 ans capitaine de cavalerie au régiment du Couldray-Montpensier. Il mourut en 1664. Il avait été marié, par contrat du 31 mai 1657, avec Gabrielle-Aymerie HÉLYES DE LA ROCHESNARD, fille de feu Jean, Chev., Sgr, comte de la Rochesnard, et de Jeanne-Marguerite de Rochechouart, dont

X^e^. — **Broue** (Louis DE LA), né en 1664, Chev., Sgr, marquis de Vareilles, de la Mothe, d'Autefa, de St-Romain, des Plats, châtelain de Bernay, enseigne des gardes du corps, compagnie de Harcourt, chevalier de St-Louis, était en 1724 maréchal des camps et armées du roi. Il épousa, par contrat passé à Paris les 23, 24 et 25 mars 1698, signé du roi et de la famille royale, et étant alors exempt des gardes du corps, Marie-Monique DE LA BROUE, sa cousine germaine, fille d'André, rapportés au VIII^e^ degré, et de Marie-Anne Juvernay. Ils firent l'acquisition de la baronnie de Vareilles-Sommières le 15 décembre 1722. Louis mourut le 25 avril 1729 au château de Sommières, et a été inhumé dans les caveaux de la chapelle. De cette famille il laissait : 1° JEAN-FRANÇOIS, baron de Vareilles, qui suivra; — 2° JEAN-MARIE, comte de Vareilles, qui suivra au § II; — 3° FRANÇOIS, dit le baron de la Broue, né le 15 octobre 1714, ancien lieutenant des maréchaux de France, Sgr, baron d'Aubigny et de la Faye, servit dans le troisième escadron de la noblesse du haut Poitou au ban de 1758. Il a assisté par procuration à l'assemblée de la noblesse de 1789. Il épousa, le 21 septembre 1743, Dlle Marguerite-Céleste MARON, fille de Henri-Louis, Sgr de Villesèche et la Bonardellière, et de dame Marie des Gittoup de Cerzé, morte en 1781, dont : CHARLOTTE-CÉLESTE-FRNÇOISE-JULIE, née le 13 avril 1745, mariée en 1776 à Isaac-Charles de Lestang de Furigny, Chev., Sgr de Ringères, Chambon, le Fresne, Quinçay, etc., morte en 1788; — ELISABETH - MARGUERITE, née le 14 mars 1746, appelée Mlle d'Exireuil, morte le 2 février 1811; — ANNE-MARIE-FÉLICITÉ, née le 13 mars 1747, appelée Mlle d'Aubigny; — JEANNE-ADÉLAÏDE, née le 10 août 1748, mariée en 1779 à Sylvain-Hubert DE MAISONNEUVE, Sgr de Villebouin, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis; — MARIE - JOSÉPHINE - ROSALIE, née le 19 mars 1750, religieuse à Fontevrault, appelée Mlle de la Clergerie, morte le 31 août 1796; — 4° LOUISE-ANTOINE, née le 18 novembre 1712, appelée Mlle de Vareilles, religieuse supérieure de l'abbaye de Fontevrault, et secrétaire générale de l'ordre; — 5° CHARLOTTE-LOUISE, née le 21 octobre 1713, mariée, par contrat passé à Melle le 3 janvier 1731, à Joseph de Villedon, Chev., Sgr de la Chevrelière, Gournay, etc., morte au mois de décembre 1779.

XI^e^. — **Broue** (Jean-François DE LA), baron de Vareilles, Chev., chef des noms et armes de la maison de la Broue de Vareilles, Sgr et baron de Vareilles-Sommières, châtelain de Bernay, Sgr de St-Romain, Assay, etc., servit dans le 2^e^ escadron de la noblesse du haut Poitou convoqué en 1758; épousa, par contrat passé à Poitiers le 24 août 1730, étant alors mineur émancipé, Dlle Anne-Henriette DUBOIS, fille mineure de feu Jacques, Ec., Sgr de Launac, commissaire provincial des guerres en Poitou, et d'Anne-Antoinette Thoreau. Ils ont eu pour enfants : 1° AUGUSTE-JEAN-FRANÇOIS-ANTOINE, qui suit; — 2° FRANÇOIS-HENRI, dit l'abbé de Vareilles, né le 4 septembre 1734, vicaire général du diocèse de Metz, trésorier et chanoine de la cathédrale, abbé commendataire de l'abbaye de la Grâce-Dieu, évêque, Cte de Gap en 1784, fut déporté pendant la révolution; fut du nombre des prélats français qui, dans l'intérêt de la religion, consentirent à résigner leurs fonctions, à la demande du pape Pie VII, lors du concordat ; fut

Digitized by Google

nommé chanoine de St-Denis en 1825, et mourut à Poitiers en 183.. Il repose dans les caveaux de la cathédrale destinés à la sépulture des évêques; — 3° JOSEPH, né le 19 septembre 1744, appelé le chevalier de la Broue, fut lieutenant au bataillon de milices de Poitiers en 1755, puis lieutenant de grenadiers royaux en 1761, lieutenant du régiment de la Marche, chevalier de St-Louis, émigra, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes frères du roi, comme chef de section, dans la 3e compagnie des gentilshommes du Poitou-infanterie. Il est mort à Poitiers en 18.., doyen des chevaliers de St-Louis. Il avait épousé, par contrat du 16 septembre 1776, Dlle N. GIRARD DE PINDRAY; — 4° MARIE-ANNE-FRANÇOISE, née le 29 novembre 1739, religieuse à Fontevrault, morte en 1774; — 5° MARIE-MARGUERITE, née le 10 novembre 1740, dite Mme de Vareilles-Sommières, morte à Châtellerault en 1806; — 6° MARIE-HENRIETTE, dite Mlle de St-Romain, née le 30 mars 1742, morte à Vareilles-Sommières.

XIIe. — **Broue** (Auguste-Jean-François-Antoine DE LA), appelé le baron de Vareilles-Sommières, Sgr de Bernay, Assay, etc., né le 1er août 1733, a été lieutenant au régiment de la Marche-infanterie, du 20 août 1747 au mois de mars 1749, époque à laquelle il fut réformé; surnuméraire à l'école d'artillerie de Besançon le 14 juin 1749, aide-major en 1752, sous-lieutenant le 1er mai 1756, lieutenant en premier le 1er janvier 1763, commissaire des guerres le 1er septembre 1767, commissaire principal le 1er mai 1786, ordonnateur des guerres à Poitiers le 24 avril 1788, et nommé commissaire ordonnateur, grand juge militaire, par brevet du 1er octobre 1791, signé Louis, et plus bas Louis de Narbonne; a fait les campagnes de 1748, 1749, 1757, 1758, année dans laquelle il fut blessé au bras à l'affaire de Sandershauzen, et les campagnes de 1759, 1760, 1761, 1762. M. de la Broue a donné plusieurs ouvrages au public : 1° en 1756, « les Mémoires de Lucile, réimprimés et augmentés » de deux autres parties en 1761, traduits en allemand, et imprimés à Leipsik en 1762; — 2° l'Almanach historique et chronologique du corps » royal de l'artillerie; — 3° en 1762, le Tableau historique du corps royal de l'artillerie; — 4° il a rédigé le Journal de la défense de Cassel, sous les » ordres du baron de Diesbach, imprimé en 1763. » Il a aussi été secrétaire, pour la partie militaire, de la Société littéraire et militaire de Besançon. Il mourut le 23 décembre 1800. Il avait épousé, par contrat du 3 juin 1763, Elisabeth DE LA BARRE DE MARTIGNY, fille de Jean-Baptiste, Mqis de Martigny, et de dame Catherine-Hélène de Lauzières de Cardaillac, Ctesse de Thémines, morte le 4 septembre 1817, dont : 1° LOUIS-FÉLIX-JEAN-FRANÇOIS-ANTOINE, qui suit; — 2° VICTOR-CHARLES-JEAN-FRANÇOIS-RENÉ, dit le vicomte, né le 26 juillet 1766, fut admis le 16 juin 1782, sur preuves produites, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem; officier au régiment de Lorraine-infanterie, aide de camp de N. du Chilleau, il le suivit à l'armée de Condé. Il avait épousé à Vienne en Dauphiné, diocèse de Gap, en 1786, Dlle Adélaïde-Louise-Sophie DE REVIGLIASC DE PARPAGLIASC, fille aînée de Charles, comte de Revigliasc, et de Marie-Louise-Elisabeth, baronne de Pouly. Il mourut à Paris en 1801, laissant une fille, VICTORINE, qui le suivit dans la tombe l'année suivante, 1802; — 3° HORTENSE-GUYONNE-ELISABETH-RADÉGONDE, née en 1764, mariée pendant la révolution de 1789 avec Jean-Marie Ribault, notaire à Poitiers, morte le 24 janvier 1818.

XIIIe. — **Broue** (Louis-Félix-Jean-François-Antoine DE LA), dit le baron Félix, né le 10 août 1763, fut successivement cadet gentilhomme, sous-lieutenant et lieutenant au régiment Dauphin-infanterie, émigra en 1792, servit à l'armée des princes dans la compagnie formée par les officiers de son régiment, passa ensuite comme fourrier dans la compagnie de Bourbon-cavalerie. Après le licenciement, il servit à l'armée de Condé, où il fit les campagnes de 1793, 94, 95, 96 et 1797; rentré en France en 1800, il épousa en 1804, le 14 février, Dlle Marie-Anne-Gabrielle DE VILLEDON, chanoinesse de Malte, fille de Charles, Sgr de Gournay, la Chevrelière, etc., et de Louise Guiot de la Rochebaucourt. A la restauration, il reprit du service, fut nommé capitaine, reçut la croix de St-Louis en 1816, et servit dans différents corps jusqu'en 1830, époque à laquelle il se retira du 15e de ligne, où il était officier. De son mariage sont issus : 1° ELISABETH-GIRARDINE-CÉLINE, née à Sommières le 19 mars 1805, mariée à Théophile Audebert de Nieuil; — 2° un fils, qui suit.

XIVe. — **Broue** (Auguste-Jean-François-Félix DE LA), né à Sommières le 19 avril 1806, embrassa l'état militaire, que la révolution de 1830 lui fit abandonner. Il a épousé, le 17 juin 1833, Dlle Eléonore-Alexandrine MALLET DE TROMILLY, fille d'Antoine, colonel d'artillerie dans la garde royale, et de dame Alexandrine de Monthiers, dont : 1° MARIE-ARMAND, né le 10 février 1835; — 2° HENRI, né le 26 juillet 1837; — 3° MARIA, née le 23 février 1840.

§ II. — **BROUE** (DE LA), BRANCHE DES SEIGNEURS DE VAREILLES.

XIe. — **Broue** (Jean-Marie DE LA), Cte de Va-

Digitized by Google

reilles, Chev., Sgr de Vareilles, de la Mothe d'Autefa, Moye, etc., fils puiné de Louis de la Broue, Mqis de Vareilles, et de Marie-Monique de la Broue, rapportés au Xe degré du § Ier, fut chevalier de St-Louis, lieutenant commandant des gardes du corps, compagnie de Luxembourg, et maréchal des camps et armées du roi, mourut le 1er octobre 1764. Il donna au public en 1757 des *Lettres sur l'éducation des princes*. Il avait épousé, le 9 novembre 1731, Radégonde DE MARCILLAC, fille de Nicolas, conseiller-secrétaire du roi, receveur des tailles à Confolens, et de dame Anne Forien, morte à Poitiers le 23 janvier 1798, âgée de 81 ans. De ce mariage sont issus : 1° NICOLAS-MARIE, qui suit; — 2° THIBAULT, dit le vicomte de Vareilles, Sgr de Vareilles, la Mothe d'Autefa, Moye, etc., chevalier de St-Louis, mestre de camp à la suite de la cavalerie, émigra, fit la campagne dans l'armée des princes frères du roi, comme chef de section, dans la première compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie. Il avait épousé, le 8 février 1779, Jeanne-Louise AUDEBERT DES EMBAMATS, dont : 1° FRANÇOIS, né en 1780, mort jeune sans avoir été marié; — 2° MARIE, née le 26 août 1781, mariée à N.... de la Suderie; — 3° ANNE-MARIE-JEANNE, née le 6 septembre 1734, mariée le 21 juin 1756 à Jean-Baptiste de Crémoux, Vte de Boulois.

XIIe. — **Broue** (Nicolas-Marie DE LA), dit Mqis de Vareilles, né le 21 avril 1733, Chev., Sgr de Vareilles, la Mothe d'Autefa, Moye en Poitou, Montri en Brie, etc., chevalier de St-Louis, capitaine de cavalerie et mousquetaire de la deuxième compagnie de la garde du roi, épousa, le 10 septembre 1759, Dlle Louise-Julie-Adélaïde DE LANGLOIS DE MONTRY, Ctesse du St-Empire romain, dont : 1° ARMAND-LOUIS-CHARLES, dit le Cte de Vareilles, né le 10 décembre 1766, officier aux gardes françaises, émigra, et servit comme officier dans le corps des hommes d'armes à pied. Rentré en France, il épousa, le 19 octobre 1801, Adélaïde-Louise-Sophie DE REVIGLIASC DE PARPAGLIASC, veuve du Vte Victor de la Broue, précité, son cousin issu de germain. Il est mort sans postérité; — 2° CHARLOTTE-DOROTHÉE, née le 13 janvier 1764, chanoinesse de St-Cyr, Ctesse du St-Empire, mariée à Pierre-Alexandre-César de Céris, capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis; — 3° FERDINAND-MAXIMILIEN-LOUIS-MARIE, dit le chevalier de Vareilles, né en 1770 à Montri, fut d'abord chanoine du chapitre noble de Metz, abandonna l'état ecclésiastique avant d'entrer dans les ordres, émigra en 1791 dans la compagnie de Luxembourg des gardes du corps et dans le régiment de Choiseul, passa en Angleterre. Il resta quelque temps à Guernesey dans le cadre d'Allonville, et, s'étant ensuite fait jeter sur la côte de Normandie, il rejoignit l'armée royale de Bretagne, où il fut nommé lieutenant-colonel; dangereusement blessé dans un combat, il ne dut la vie qu'au dévoûment d'un pauvre paysan nommé Jean Crepel, et mourut le 28 août 1814. Il avait épousé, le 27 février 1797, Louise-Marie PRÉVOT SANSAC DE TOUCHIMBERT, fille aînée de Jean-François, Mqis de Touchimbert, Sgr de Bolvre, etc., et de Rose-Angélique de Féron. Il laissa deux filles de son mariage; l'une a épousé M. de Touchimbert, l'autre M. le Cte de la Porte; — 4° ACHILLE-CAMILLE-MARIE, né en 1771, a épousé Dlle N. DU COUDREZ, d'une famille orléanaise. De ce mariage sont issus : 1° ARMAND, auditeur au conseil d'État, tué à l'âge de 20 ans dans une émeute à Paris, et quatre filles, dont : 1° N... a épousé M. de Lestang, receveur de l'enregistrement à Villefagnan, arrondissement de Ruffec, département de la Charente (1844); — 2° N..., épouse de M. de Mailhard; — 3° CLOTILDE, mariée en 1843 à N...,—et 4° N..., qui n'est pas mariée. En elles s'éteint la branche cadette.

ARMOIRIES. — JEAN de la Broue, vivant en 1420, portait « d'argent à 3 merlettes de sable. »

FRANÇOIS de la Broue, son fils, abandonna ces armoiries en 1458, en épousant Alunguet de Valzerques, et prit « d'azur au chevron d'or accompagné en chef » de 2 coquilles d'argent, et, d'un gantelet de même » renversé en pointe. »

BERNARD, en 1624, y ajouta en chef les armoiries de Jeanne Guy, sa mère, qui sont « d'argent à 3 fer- » meaux de sable, » et au lieu du gantelet il mit une main.

En 1680, LOUIS de la Broue ôta le chef de l'écusson, qui fut déterminé ainsi qu'il suit, et tel qu'il a toujours été porté depuis : « d'azur au chevron d'or ac- » compagné en chef de 2 coquilles d'argent, et d'une » main de même en pointe posée en pal. »

Devise : *In manibus Domini sors mea* (adoptée précédemment par François de la Broue). Le cri d'armes : *Cum virtute nobilitas.*

BROUILHAC, autrefois **BRUILHAC**, famille noble et très-ancienne, originaire des environs de Gençay (Vienne), et qui a possédé les terres de la Mothe-Comtais, de la Bodinière et de St-Martin.

Bruilhac (Philippe DE), valet, présenta vers 1315 à une chapelle fondée dans l'église de St-Maurice de Gençay. — G. G.

Bruilhac ou **Broilhac** (Jean DE), Ec., reçut, le 14 janvier 1404, une quittance du Sgr de Mauprevoir. — Arch. de Charroux.

Digitized by Google

Brouilhac (Jean DE), Ec., Sgr de la Mothe, rendit un aveu à la dame de Mauprevoir le 1er août 1446. — *Ib.*

Brouilhac (Jean DE), Ec., Sgr de la Mothe et de la Mingre, avait épousé Dlle Madeleine ARNAULT, qui, devenue veuve, a rendu foi et hommage à la Vté de Gençay, le 27 mai 1527.—Orig. en parchemin, signé Régnault de Moussy. — Gén. de Moussy.

Brouilhac (Philippe DE), valet, avait fondé avant 1576 une chapelle dans la Psse de Charroux. — Pouillé du diocèse de Poitiers.

Brouilhac (N.), Ec., Sgr de la Mothe de Gençay, présenta à cette chapelle en 1617. — *Ib.*

Brouilhac (Jacques DE), Ec., Sgr de la Mothe de Gençay, St-Martin-d'Entraigues, etc., épousa Dlle Anne GABORIT, qui en 1668 était veuve avec trois enfants tous mineurs. Le 9 septembre 1667, époque à laquelle elle obtint une confirmation de noblesse de M. Barentin, ces enfants étaient: 1° CHARLES, qui, sur le vu de l'ordonnance de M. Barentin, fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. de Maupeou du 20 mai 1699; — 2° PIERRE; — 3° RENÉ, mentionné dans la maintenue du 9 septembre 1667.

Brouilhac (Abraham), Sr des Bodinières, qui assista à l'assemblée des nobles de la province, tenue à Poitiers en 1651 pour nommer des députés aux états de Tours. Il fut maintenu noble par sentence de M. Barentin du 11 septembre 1667; il demeurait à cette époque Psse de St-Secondin.

Brouilhac (Dlle N. DE), et

Brouilhac (Raymond DE), qui sont compris dans la maintenue. Ce dernier rendit hommage au roi le 4 mai 1676, à cause de son château de Civray, de sa terre de la Tour du Grand et Petit Pont, Psse de St-Secondin.

Brouilhac (N. DE), Psse de St-Martin-d'Entraigues, a servi dans le second escadron des nobles du Poitou convoqués au ban de 1703.

Brouilhac (Charlotte DE), mariée, par contrat du 22 juillet 1693, avec Alexandre de Céris, Chev., Sgr de Châteaucoubert, rendit, le 28 avril 1721, hommage de divers fiefs, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs.

Brouilhac (Charles DE), Chev., Sgr de St-Martin, épousa Marie-Marguerite DE CÉRIS le 22 juillet 1693. — Gén. de Céris.

Brouilhac (Louis DE) servit au ban de 1758 dans la 4e brigade de l'escadron de Vassé.

Brouilhac (N. DE) est morte en 1775 au château de la Mothe-Comtais, Psse St-Maurice, près Gençay.

Brouilhac (Louis-René DE), Chev., Sgr de la Mothe-Comtais, laissa de dame Jeanne DE POISPAILLE, son épouse: 1° LOUIS-CHARLES, qui s'est trouvé à l'assemblée de la noblesse du Poitou réunie en 1789 pour nommer des députés aux états généraux. Il avait servi au régiment d'Auvergne-infanterie; il émigra en 1791, servit dans la 2e compagnie noble d'ordonnance, remplaçant les anciens mousquetaires. Il avait épousé Anne-Marie-Henriette D'AUBERI, dont une fille, JEANNE-HENRIETTE, mariée au mois de janvier 1825 à René-Louis-Frédéric du Pin de la Guérivière; — 2° JACQUES-CHARLES, dit le chevalier de Brouilhac, Sgr de Magné en Saintonge, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans une compagnie à cheval des nobles du Poitou, a servi ensuite dans les cadres au service de l'Angleterre destinés à venir au secours des Vendéens. Il a épousé à Tonnay-Boutonne, par contrat du 26 octobre 1786, Louise-Claire LEMOYNE DE SÉRIGNY, dont JEANNE-PAULINE, fille unique, mariée le 16 août 1809 à Gabriel-Louis-Joseph Bellivier de Prins; — 3° CHARLOTTE a épousé Sylvain de la Faire, Chev., capitaine au régiment, mort à Poitiers au mois de mars 1800; elle est morte le 26 novembre 1835, dans sa 73e année.

Brouilhac (Marie-Louise DE), veuve de Pierre-Philippe-Louis Lauvergnat de la Lande, assista par procuration à la réunion des nobles du Poitou en 1789.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BROUILHAC DE LA MOTHE-COMTAIS porte « d'argent à cinq hermines de » sable, posées 2-1-2. » — Bar.

DE BROUILHAC DE LA BODINIÈRE porte « de » gueules à la croix d'argent, à la bande de même » brochant sur le tout à la bordure du second. » — Bar.

BRULON. Cette famille noble très-ancienne, que nous croyons aujourd'hui éteinte, est originaire d'Usson (Vienne).

Brulon (Pierre), Sgr d'Usson, DE USONIO, mort avant 1315, laissa deux enfants: GUILLAUME et PERROT, valets.

Brulon (Guillaume), un des fils du précédent, eut d'APELINE, son épouse, GEOFFROY, qui suit, et est nommé dans une donation de 1328.

Brulon (Geoffroy) fit vers 1328 une donation de tous les biens qu'il avait eus de feu son père, à ITHIER son frère et à ses héritiers.

Brulon (Guillaume), fils de feu GUILLAUME, rendit son aveu au Sgr de Dompierre-sur-Boutonne, le 24 juillet 1359, pour le fief de la Brulonnière.

Brulon (Jean), valet, fit un arrentement le 28 juillet 1353.

Brulon (Aimery), valet, rendit aveu, le 8 juin

Digitized by Google

1365, au Sgr de Civray, de son hôtel et hébergement sis à Usson. Il avait eu pour enfants : 1° JEAN, qui suit ; — 2° PHILIPPE, fille, qui épousa, au mois d'août 1398, Bernard Gauvin ; — 3° MARGUERITE, femme de Jean Vigier ; — 4° ALIDA, épouse de Jean Bogarel ; — 5° MARQUISE, mariée à Jean Blet ou Belet, valet ; — 6° JEHANNE, femme de Jean de la Salvière. Jean, Marguerite, Alida, Marquise et Jehanne, se partagèrent, par acte passé (en latin) le 26 janvier 1400 sous le scel de Civray, les successions d'Aimery leur père.

Brulon (Jean), fils aîné du précédent, rendit en 1399 au Sgr de Civray un aveu de son hôtel d'Usson. Il prenait, dans le partage avec ses sœurs précité, le titre de valet, était en 1402 Sgr de la Roussière, relevant de Parthenay ou de Mathefelon à cause de Jeanne DE LA ROUSSIÈRE son épouse. Il fit, le 3 avril 1404, sous le scel des contrats établis à Gençay, le partage des biens de feu JEANNE Brulon avec Jean Bouquereau, mari D'ALIX Brulon. Jean vivait encore en 1418, et était propriétaire de son hôtel d'Usson.

Brulon (Méry ou Aimery), Sgr de Persac, Ec., rendit aveu au mois de février 1408 de l'hébergement de l'Espine, Psse d'Usson, qu'il possédait à cause de Jeanne BUXERON, sa femme, dont il laissa

Brulon (Huguet), Ec., fut, le 27 septembre 1408, donataire du surplus de la terre de l'Espine, échue, par le décès de Jeanne de Buxeron, sa cousine, à Jean de Buxeron son père. Il en rendit hommage au roi comme Sgr de Civray le 22 janvier 1409 ; il eut pour fils

Brulon (Guischard), Ec., Sgr de la Brulonnière, hérita de son père en 1446. Il obtint, le 26 novembre 1465, de Jacques, duc de Nemours, Cte de la Marche, des lettres de confirmation de l'acquisition qu'il venait de faire, dans la châtellenie de Calais, des terres de Persac et de Moussac-sur-Vienne, appelée la terre de la Tour-aux-Connioux (Cognons), et il lui fut permis de fortifier son hôtel de la Brulonnière de fossés, ponts-levis, canonnières, etc. — D. F., 24, 517.—Cependant, malgré cet acte, nous voyons que, par contrat du 30 mai 1473, il arrenta de plusieurs membres de la famille de St-Savin leur terre et Sgrie de la Tour-aux-Cognons, avec tous droits de justice, Sgrie, etc.

Brulon (Simon), clerc, fils de feu Guillaume Brulon de St-Sevrin, rendit son dénombrement au Sgr de Dompierre-sur-Boutonne, le 24 avril 1412, pour l'hébergement de la Brulonnière. Il était en 1445 garde du scel de Chizé pour Mgr le duc du Maine.

Brulon (noble homme Jean), Ec., Sgr de la Cour-d'Usson, reçut le 16 janvier 1442 l'aveu de la Petite-Epine, que lui rendit Jeanne de St-Savin, veuve d'Aimery Aymard, Sgr de la Roche-aux-Enfants.

Brulon (Jean), licencié ès lois, rendit un aveu au Sr de Dompierre-sur-Boutonne, pour le fief de vigne du Bréchoin, le 19 février 1454.

Brulon (Aimery), Ec., Sgr d'Usson, reçut, le 3 juillet 1461, des actes d'hommage à lui rendu par Jean Vigier.

Brulon (Marguerite) épousa, le 18 mars 1498, Guillaume de Blom, Ec., Sgr de Ressonneau et de Beaulieu.

Brulon (Aimery), licencié en théologie, fut élu abbé de Montierneuf par une partie des votants, le 30 juillet 1500. Son élection lui fut disputée par Louis de Rochechouart, élu par une autre partie des religieux ; et comme il était à Paris pour faire décider la question, il y mourut ; la nomination de son compétiteur fut alors confirmée par l'abbé de Cluny le 30 août 1501.

Brulon (Hugues) était receveur des tailles à St-Maixent en 1649.

ARMOIRIES. — JACQUES BRULON, capitaine de milices, portait « d'argent à cinq barils de sable posés » en bande, et entrelacés par une traînée de même. » — Arm. du Poitou.

BRUMAULD. Cette famille, originaire de Verteuil en Angoumois, où elle est très-répandue, a fourni à la magistrature, aux armées, aux diverses administrations et au clergé de France, des membres distingués, et à nos cruelles révolutions d'honorables victimes.

Des quittances constatent l'existence du premier membre de cette famille qui nous soit connu, vers 1475.

Filiation suivie.

I^er^. — **Brumauld** (Imbert) eut un fils dont le nom n'est pas connu.

II^e^. — **Brumauld** (N.) eut pour fils

III^e^. — **Brumauld** (David), I^er^ du nom, Sr de la Quenouillère, marié à Dlle Souveraine VAURION, avec laquelle il habitait à Verteuil, et dont il eut un fils unique, DAVID.

IV^e^. — **Brumauld** (David), II^e^ du nom, Sr de la Quenouillère, fut pourvu en 1652 du brevet de l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi, et en 1658 des fonctions d'écuyer de la grande écurie. Les certificats de service qui lui furent délivrés par le Mqis d'Humières, capitaine des 100 gentilshommes, sont fort honorables. David fut aussi conseiller et secrétaire des finances de Mgr le duc d'Orléans. Il a été enterré dans l'église de Poursac, près Verteuil. Il

Digitized by Google

avait épousé, le 4 mai 1648, Dlle Anne GASCHET, fille de François, Ec., Sr de Beauregard, dont : 1° DAVID, Sr de Villeneuve, lieutenant criminel à Angoulême, auteur des branches de Villeneuve, de Montgazon, des Houllères, des Allées, etc., etc.; — 2° ANDRÉ, Sr du Coulombier, a servi longtemps dans les gendarmes de la garde; mort sans postérité; — 3° JEAN, qui suit.

V°. — **Brumauld** (Jean), I^er^ du nom, Sr de Cherconnay, servit avec distinction dans les gendarmes de la garde, fut blessé à la bataille de Nerwinde en 1692, ce qui l'obligea à quitter le service militaire. Il avait épousé, le 4 octobre 1701, Dlle Renée PASQUET DU BOUSQUET, dont le père jouissait de la confiance de S. A. S. Monsieur le Prince, qui l'appela dans son conseil. Il fut intimement lié avec Fouquet, surintendant des finances. Il mourut, le 11 octobre 1741, à sa terre de St-Georges, près Verteuil, laissant deux fils : 1° JEAN-CHARLES, qui suit; — 2° CHARLES.

VI°. — **Brumauld** (Jean-Charles), Sr de Beauregard, conseiller au présidial de Poitiers, subdélégué général de l'intendance du Poitou, assesseur de la maréchaussée, mourut à Poitiers le 7 août 1770, après avoir eu un grand nombre d'enfants, dont sept seulement survécurent, et sont morts eux-mêmes sans postérité; ce sont : 1° JEAN-EMMANUEL, né à Poitiers le 25 décembre 1743, fut, comme son père, magistrat au présidial, assesseur de la maréchaussée, conseiller au conseil supérieur, et subdélégué général de l'intendance sous MM. de Blossac et de Nanteuil, qui proclamèrent hautement tout ce que lui devait la province, et lui firent donner en récompense une pension qui lui fut retirée à l'époque de la révolution. Pieux et modeste, plein de science et de dévoûment, il devint, après la mort de son père, le chef et le protecteur de sa famille. Pendant la tourmente révolutionnaire, il ne cessa de rendre aux émigrés d'éminents services, et mourut à la peine, le 25 septembre 1802, à Moulinet, près Poitiers.

2° ANDRÉ-GEORGES, né à Poitiers le 17 mars 1745, d'abord chanoine de Notre-Dame de Poitiers, puis chanoine théologal et grand vicaire de Luçon, avait une telle réputation de piété, qu'on ne l'appelait jamais que le *saint homme*. « Je dois à la mémoire de mon frère, » écrivait plus tard l'évêque d'Orléans, « de déclarer que dans tout le cours de sa vie, et surtout dans l'intimité de notre commun domicile, je ne lui ai connu que des vertus. » Sa charité était telle, qu'il donnait tout ce qu'il possédait, et ne songeait pas même à se faire vêtir. Quand il venait à manquer de linge et d'habits, son frère faisait porter chez lui ce qui était nécessaire, et quelquefois il eut de la peine à l'empêcher d'envoyer tout à l'hôpital. Comme il était obligé d'associer quelquefois des étrangers à ses bonnes œuvres, jamais il ne se rebuta en présence d'un refus, il remerciait même alors de ce qu'on eût bien voulu l'entendre. « Jugez, ajoutait-il, combien j'aurais de reconnaissance si vous aviez pu accéder à ma demande. »

Quoique ses relations avec les hommes éminents de la capitale l'eussent mis en position de se créer un brillant avenir, il ne demanda jamais rien pour lui-même, et s'il utilisa l'influence que lui donnait l'amitié du vertueux duc de Penthièvre et des grands seigneurs de la cour, ce ne fut que pour assurer l'existence et la prospérité des œuvres de haute utilité qu'il avait fondées à Luçon de concert avec son frère. Parmi ces dernières, nous devons citer le *pensionnat* destiné à donner l'éducation aux pauvres demoiselles, aux filles bien nées, que le défaut de fortune privait d'une éducation qui fût en rapport avec leur position sociale. Malgré des difficultés qui eussent paru insurmontables à tout autre, il fit approuver par lettres patentes le pensionnat, fit exécuter pour 45,000 liv. de constructions, et obtint un revenu assuré de 47,000 liv. La protection des frères du roi, des ducs de Penthièvre et de Luxembourg, le but de l'institution, tout avait concouru à faire prospérer cette œuvre; mais cette protection même devait être bientôt une cause de ruine, la révolution emporta avec elle le fondateur et la fondation.

En effet, le théologal, qui s'était associé aux manifestations du clergé catholique, et qui, en l'absence de son évêque, s'était trouvé toujours au poste que lui assignait la dignité éminente dont il était revêtu, fut bientôt menacé dans sa liberté, à cause des soins qu'il avait pris pour préserver le diocèse de Luçon des erreurs du schisme. Signalé à l'Assemblée nationale comme fauteur des troubles et de l'agitation de la Vendée, incarcéré plus tard à Poitiers, condamné à la déportation, puis transféré à Paris, il fut condamné, le 27 juillet 1794, comme convaincu d'avoir participé *aux complots, conspirations et assassinats de Capet et sa femme*, à la peine de mort, et exécuté le même jour; il était alors âgé de 49 ans. La veille de sa mort, il écrivit à sa mère une lettre sublime, qui fut imprimée dans le temps, et qui est un modèle d'amour filial et de résignation chrétienne.

3° JEAN, évêque d'Orléans, chanoine du premier ordre au chapitre royal de Saint-Denis, né à Poitiers dans la maison de famille, située rue des Flageolles, le 1^er^ novembre 1749, fit de solides études au collége

Digitized by Google

des pères jésuites; et lorsqu'en 1767 ces maitres savants lui furent enlevés, il leur donna des regrets que 80 ans d'existence n'ont pas affaiblis, et qui étaient restés toujours vifs dans son cœur reconnaissant.

Il acheva au collége de Poitiers ses humanités, et y fit avec distinction son cours de philosophie et de physique. Depuis l'âge de 13 ans, M. de Beauregard était chanoine de Notre-Dame, petit bénéfice de très-mince revenu, mais qui lui avait été résigné sur les belles espérances qu'il faisait déjà concevoir.

Son cours de philosophie étant terminé, M. de Beauregard alla au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, où son frère André avait laissé les souvenirs les plus brillants; le cadet ne parut point indigne de l'aîné, et, pendant neuf années d'études graves et sérieuses, il mérita constamment l'estime et l'affection de ses condisciples et de ses maitres. Il brillait dès lors, dans ses argumentations, par la facilité avec laquelle il s'énonçait en latin, et par une érudition prodigieuse pour son âge. Entre les diverses études qui s'offrent au théologien, il avait choisi par goût l'étude de la tradition, qui allait précisément avec ses goûts bien prononcés pour toutes les recherches qui portaient sur le passé. Il suivait l'exposition de nos dogmes depuis les docteurs des premiers siècles jusqu'aux époques les plus rapprochées de nous, et démontrait, par d'irrécusables témoignages, la perpétuité et l'invariabilité de la doctrine catholique depuis les apôtres jusqu'à nous.

Que de lectures et quelles recherches immenses ce genre de travail n'avait-il pas exigées du jeune chanoine, qui s'était familiarisé bientôt, à l'aide d'une mémoire prodigieuse, avec les Pères de l'Église, les historiens, la discipline, les rites des différents âges et des différents pays, en un mot avec toute l'antiquité ecclésiastique.

Les thèses brillantes qu'il soutint alors en Sorbonne lui valurent de nobles encouragements, et l'évêque de Luçon, témoin des succès du jeune de Beauregard, voulut le posséder, comme il possédait déjà son frère aîné, qui était grand chantre de la cathédrale de Luçon. Il nomma l'aîné archidiacre, et donna au second la place que cette nomination laissait vacante.

Ce fut là que la vocation de M. de Beauregard pour l'étude de l'antiquité prit de nouveaux développements, au milieu d'une vie sainte, laborieuse et retirée. Il explora les archives et la riche bibliothèque du chapitre, que le vandalisme révolutionnaire n'avait pas encore dépouillées, et il réunit bientôt tous les matériaux à l'aide desquels il put rédiger une histoire des évêques de Luçon, qui doit être aujourd'hui entre les mains de l'évêque actuel, et dont la Société des antiquaires de l'Ouest possède quelques fragments.

Quoique sa modestie ait toujours répudié l'honneur d'avoir pris part aux œuvres de son frère André, nous ne saurions oublier de dire qu'il contribua de ses soins et de son argent à l'établissement du *pensionnat de Luçon*, dont nous avons parlé à l'article d'André, et qu'il ne fut étranger à aucun des soins que nécessita cette fondation, et aux vues de haute portée dont elle était le fruit.

Les jours de paix et de bonheur allaient être remplacés par des jours d'orage et de tempêtes. Le génie du mal planait sur la France, et il avait frappé d'abord de ses ailes ennemies le corps respectable dont il devait redouter les pieux efforts et l'opposition généreuse. Le clergé, attaqué dans l'accomplissement de ses devoirs les plus saints, sut montrer alors toute l'énergie dont il était capable, et son attachement inviolable à l'intégrité de la foi catholique, dont il était le gardien fidèle.

Associé à la manifestation sublime qui honora alors le clergé français, M. de Beauregard refusa, ainsi que son frère, de prêter le serment schismatique à la constitution civile du clergé. C'est donc à tort que dans une note insérée en 1841 dans un journal de la Vendée, on a prétendu le contraire; si l'auteur de cette note eût puisé ses renseignements à des sources plus pures, il n'aurait pas commis une erreur qui a le tort de ressembler à une calomnie. Persécuté pour sa noble conduite dans la Vendée, il se cacha quelque temps à Paris; mais, après la mort de Louis XVI, à une époque où sa présence seule dans la capitale pouvait être une cause de mort pour lui et pour ses amis, il prit le parti de se réfugier en Angleterre.

Muni de précieuses recommandations auprès des antiquaires les plus distingués de Londres, M. de Beauregard fut accueilli avec bienveillance, et on lui procura tous les agréments d'une vie honorable; il jouit pendant deux ans d'une considération que son caractère, son esprit, son amabilité et ses vastes connaissances lui acquirent à un haut degré.

Son zèle ardent le ramena bientôt en France, et même dans le diocèse de Luçon, dont il était grand vicaire, où il brava les périls d'une dénonciation pour offrir à ceux qui lui avaient été confiés autrefois les secours de son auguste ministère. Telle fut son abnégation personnelle, qu'il ne dédaigna point, après avoir rempli auprès de Charette une mission politique de haute importance qui lui avait été confiée par le ministère anglais, de descendre jusqu'aux

Digitized by Google

humbles fonctions de vicaire d'un pauvre curé de campagne.

Bientôt il vint à Poitiers, où il exerça en secret, offrant avec empressement aux âmes restées fidèles les consolations de la religion. Dénoncé pour avoir commis ce crime odieux dans un château voisin de Lusignan, il ne voulut pas s'enfuir, de peur de compromettre davantage par sa fuite la famille qui avait réclamé son ministère.

Condamné à la déportation, il partit avec joie pour Cayenne, heureux de souffrir pour une si sainte cause. Après trois ans d'exil, il fut rendu à sa patrie; mais sa santé, altérée par l'influence délétère d'un climat homicide, fit craindre pour ses jours, lorsqu'il revit les murs de sa ville natale.

Nommé curé de la cathédrale de Poitiers, il se distingua par un zèle ardent et par une charité inépuisable; il se fit homme simple et populaire, et il sut conquérir l'affection et la vénération de ses paroissiens, qui aiment à se rappeler encore ces prônes touchants dans lesquels, semblable à un père de famille assis au milieu de ses enfants, il savait, à l'aide d'une causerie toujours aimable, enseigner aux grands et aux petits les vérités éternelles.

Il était en même temps grand vicaire et membre du conseil épiscopal, et il prit une part active à cette administration qui a rendu de si grands services au diocèse de Poitiers dans la longue vacance du siége de 1807 à 1819.

Mais les soins de sa paroisse et les graves intérêts qui lui étaient confiés ne pouvaient le ravir tout entier aux études qui avaient fait le charme de sa jeunesse, et il s'associait alors, comme par forme de passe-temps, aux travaux de D. Mazet et de MM. Filleau et Gibault, dont il fut toujours l'ami.

Ce fut alors qu'il rédigea son savant mémoire sur le *campus vaucladensis*, dans lequel il prouva que le champ de bataille témoin de la victoire de Clovis sur Alaric ne pouvait être à Vouillé, mais à Voulon, situé dans une position beaucoup plus favorable et plus conforme aux indications laissées par l'histoire.

Nommé par Louis XVIII à l'évêché de Montauban, Mgr de Beauregard employa utilement pour la science le temps qui s'écoula pendant les longues négociations auxquelles donna lieu le concordat de 1817. Il recueillit dans une retraite studieuse tous ses souvenirs sur les antiquités de Poitiers, qui n'était plus déjà alors le Poitiers d'autrefois, et il les confia aux pages d'un cahier précieux, bien connu des antiquaires, qui y ont souvent puisé des indications qu'on eût vainement cherchées ailleurs.

Par suite du concordat de 1821, appelé à occuper le siége épiscopal d'Orléans, il en prit possession au commencement de 1823, et il s'y livra, malgré son âge déjà avancé, aux travaux immenses que réclamaient des fonctions dont il supportait presque seul tout le fardeau.

Il y aurait à raconter ici toute une vie de bonnes œuvres, de courageuse indépendance dans les crises politiques, et de dévoûment absolu aux intérêts si chers qui lui étaient confiés. Nous pourrions dire tout ce que son zèle enfanta de ressources dans son diocèse pour le doter d'établissements indispensables : la restauration du séminaire, dont la chapelle, ajoutée par Mgr de Beauregard, est une des plus belles de France; la restauration de sa belle cathédrale; nous pourrions dire tout ce qu'il fit pour remplir dignement les vides que la révolution avait laissés dans les rangs du sacerdoce, les institutions qu'il fonda ou raviva par son activité, les conversions notables que son ascendant prodigieux opéra dans les hautes régions de l'incrédulité, les réponses sublimes que lui inspirait sa foi ardente, témoin celle qu'il adressait, dans des jours critiques, à l'administrateur qui l'engageait à faire enlever une croix de mission : « Un évêque qui porte la croix sur sa poitrine ne peut et ne doit contribuer à son renversement; » nous pourrions raconter mille traits honorables pour l'homme et pour le prélat, analyser ses précieux et remarquables mandements; mais les bornes de notre ouvrage nous imposent malheureusement un laconisme que nous devons subir. Disons seulement que lorsqu'après avoir fourni avec honneur une longue carrière dans l'épiscopat, il sentit ses forces l'abandonner avant son courage, Mgr de Beauregard crut accomplir un devoir rigoureux en remettant à des mains plus jeunes l'administration de son diocèse, pour venir, ainsi qu'il le disait lui-même, mourir sans bruit au milieu de ses concitoyens. L'un des fondateurs de la Société des antiquaires de l'Ouest, il paya son tribut en mémoires curieux, en renseignements utiles, en dons magnifiques; et, quatre jours avant sa mort, la Société recevait de lui d'importantes communications.

Saisi bientôt après d'un mal presque subit, il s'éteignit, le 26 octobre 1841, sans douleur, avec toute sa connaissance, et avec ce calme profond et la confiance que devaient lui donner une vie sans tache et son tendre amour pour le Dieu dont il avait été le ministre vénérable.

Mgr de Beauregard avait composé de précieux mémoires confiés à des Mss. dont sa modestie lui fit supprimer le plus grand nombre. Il n'a laissé, outre ses lettres pastorales, ses mandements et les productions

Digitized by Google

archéologiques dont il a été ci-dessus question, que quelques pages *sur son exil en Angleterre, son séjour dans la Vendée et sa déportation à la Guyane.* Ce dernier ouvrage a été publié en 1842 par M. Emm. de Curzon, petit-neveu de Mgr de Beauregard, qui a rendu à la mémoire de son oncle, dans une notice biographique pleine de détails intéressants, un hommage justement mérité.

4° JEAN-CHARLES, né à Poitiers le 3 mai 1751, chevalier de St-Louis, était capitaine au régiment d'Angoumois lorsque éclata la révolution. Il émigra en Espagne, servit successivement dans plusieurs régiments, tenta, mais en vain, de passer en Vendée, et revint mourir à Poitiers le 1er novembre 1806.

5° ANNE-JULIE, née à Poitiers le 22 mai 1752, épousa, le 13 septembre 1779, M. J.-J.-Amable Parent de Curzon, secrétaire du roi près le parlement de Besançon. Veuve le 18 octobre 1792, elle mourut à Poitiers le 22 juillet 1827.

6° VINCENT, appelé M. de Monfolon, né à Poitiers le 14 décembre 1754, fut employé d'abord dans les bureaux de son frère, subdélégué général de l'intendance du Poitou, passa dans les fermes du roi en 1775, devint successivement contrôleur, sous-chef, chef et enfin directeur de correspondance, puis, après la suppression des fermes, en 1790, directeur de la liquidation. Après la mort tragique des fermiers généraux, il se trouva sans emploi et sans fortune. Mais sa famille avait besoin de son travail; il ne se rebuta pas, entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, fut receveur, puis conservateur des hypothèques, sous-vérificateur, vérificateur, sous-chef de correspondance à l'administration centrale à Paris. Après la conquête du Piémont, il fut nommé directeur à Asti, département du Tanaro, d'où il fut envoyé en 1805, en la même qualité, dans celui du Taro à Parme. Le collége électoral l'élut en 1811 candidat au corps législatif, où il entra le 16 juin de la même année.

Il revint à Poitiers en septembre 1811, après 36 ans d'absence, pendant lesquels il avait vu cruellement décimer la famille qu'il faisait profiter du fruit de son travail.

Il prit part aux sessions de 1813 du corps législatif, dont il cessa de faire partie en 1814, comme représentant d'un département qui n'était plus du territoire français. Nommé, en septembre 1815, conseiller de préfecture du département de la Vienne, quoiqu'il eût demandé lui-même que ces fonctions fussent accordées à un autre candidat, il fut administrateur des hospices, du bureau de bienfaisance de l'église Notre-Dame, et membre du conseil municipal de Poitiers, et prit une part si active aux démarches faites pour le rétablissement de l'église de Montierneuf de Poitiers, qu'on peut dire que la restauration de cette église lui fut en partie due. (Ce fut à ses vives sollicitations et à sa prière que Mgr le Cte d'Artois accorda 50,000 fr. sur sa cassette pour cet objet.) M. Vincent Brumauld est décédé à Poitiers le 31 mai 1822, à l'âge de 67 ans.

7° THOMAS, connu sous le nom de M. de Brumauld, né à Poitiers le 14 mars 1758, entra dans les gardes du corps du roi, compagnie de Villeroi, en 1787. Après avoir émigré, il fut incorporé dans le régiment de Béon-cavalerie, comme sous-officier d'abord; il y obtint plus tard une lieutenance. Il fit partie de la fatale expédition de Quiberon, où il fut fait prisonnier et fusillé le troisième (août 1795). C'était, disent les historiens de ce drame tragique, le plus bel homme et le plus brave de son corps. La veille de sa mort, il avait furtivement adressé à une dame, qui les fit parvenir à Vincent Brumauld, son frère, sa montre et un billet dans lequel il annonçait son triste sort. Il avait alors 37 ans.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BRUMAULD DE BEAUREGARD porte « d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois lapins de... en forme. »

BRUN. Ce nom est commun à un grand nombre de personnes, et se trouve fréquemment mentionné dans les chartes. N'ayant pu donner, faute de documents précis, une généalogie suivie, nous nous bornerons à classer par ordre de date une nomenclature des noms que nous avons supposés appartenir au Poitou.

Brun (Adémar), *Ademarus Brunus*, a souscrit dans plusieurs chartes de l'abbaye de St-Cyprien de 1090 à 1096.

Brun (Pierre) souscrit dans divers actes concernant l'abbaye de Noaillé en 1120, 1135, 1138 et jusqu'en 1174.

Brun (Aimery) fait en 1135, conjointement avec *Theobaldus Leonii*, une donation au monastère de Montierneuf des terres *de Gelasio*, *de Capellis*, etc. — D. F., 19, 211.

Brun (Humbert LE), convoqué au ban des nobles du Poitou de 1271, fait observer qu'il doit servir seulement quarante jours, et dans la châtellenie de Montmorillon.

Brun (N.) est placé au nombre des fondateurs des frères Mineurs à Poitiers.

Brun (Aimery), valet, rendit, le 21 juillet 1283, aveu de quelques héritages situés paroisse de Péroux à l'abbé de La Reau.

Digitized by Google

Brune était la seconde femme de Thibault de Granges, valet ; ils se firent une donation mutuelle le jour de la St-Martin 1331, en présence de JEAN Brun, valet, Sr de Boet. — Gén. de Surgères. — D. F.

Brun (Geoffroy LE), Chev., fut nommé, le 8 septembre 1332, exécuteur testamentaire de Renaut de Meulles, valet. Il avait épousé Jeanne DE MEULLES, fille de Guillaume et sœur dudit Renaut. Il avait aussi été nommé exécuteur testamentaire de la femme de celui-ci par acte du 9 septembre 1329.

Brun (Aimery LE), Chev., Sgr de Villefavard, fut, en 1336, fondateur de la chapelle du pont d'Azat.

Brun (Guy), Chev., faisait partie de la compagnie de Louis, Vte de Thouars, au mois de décembre 1341. — Bib. Roy.

Brun (Hardouin LE), Chev., fut nommé exécuteur testamentaire de Pierre de Meulles, valet, le 17 août 1355.

Brun (Adam LE), Chev., JEAN, Éc., et autre JEAN, aussi Éc., firent montre le 27 octobre 1364.— Bib. Roy.

Brun (Robinet LE) était vivant le 15 mars 1365. — *Ib.*

Brun (Whilelm), Éc., servait dans la compagnie du prince de Galles le 8 octobre 1376. — *Ib.*

Brun (Brunet LE), Chev., était vivant en 1376. — *Ib.*

Brun (Geoffroy), Chev., eut de Philippe D'AVOIR, sa femme, PIERRE, qui était mineur en 1382, et JEANNE. Geoffroy avait pour sœur PERNELLE, femme, dès 1340, de Geoffroy de Cologne, Chev., Sgr de Puigné (Pugny).

Brun (Nicolas LE), Éc., était homme d'armes de la compagnie de Régnaut de Vivône, Sgr de Thors, en 1385.

Brun (Jean), servait comme écuyer le 1er avril 1388. — Bib. Roy.

Brun (Nicolas) damoiseau, Sgr de Brainefine, fit, le 24 janvier 1405, un échange avec l'abbé de Nanteuil.

Brun (Jean) était chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers de 1419 à 1446. — D. F., 19, 526; 20, 633.

Brun (Symonnet) était homme de trait le 18 décembre 1429. — Bib. Roy.

Brun (Jean), Sgr de la Madeleine, licencié ès lois, héritier de feu ÉTIENNE son père, et de feu GUILLAUME son oncle, frère d'Étienne, rendit un hommage à la vicomté d'Aunay au mois de janvier 1450. Il prenait, le 27 septembre 1458, le titre de conseiller du roi, Sgr de Grand-Fief.

Brun (Étienne), licencié ès lois, Sgr de la Madeleine près St-Jean-d'Angély, rendit un aveu au Sgr de Romefort le 29 juin 1450.

Brun (Aymar), Éc., Sgr de Villiers-Boyvin, à cause de Dlle Françoise BOYVIN, sa femme, fit un échange avec le Sgr Cte de Roussillon, Sgr du Coudray-Montpensier, etc., passé sous la cour de Loudun, le 17 avril 1478, signé Gontreau et Imbert. — Gén. Boyvin.

Brun (noble homme Bertrand), Ec., Sgr de la Madeleine et de Grand-Fief, fit une baillette à divers particuliers le 20 octobre 1483.

Brun (Jean), conseiller du roi, était Sgr de Grand-Fief, Psse de Charbonnières, le 24 décembre 1483. — Gén. de Beauchamps.

Brun (Madeleine) était épouse de noble homme Guillaume de la Croix, Éc., Sgr de la Vallade, qui reçut, à cause d'elle, pour le fief de Villebon, de Guy de la Rochehaudry, Sgr de Brye, l'hommage de quelques terres, le 5 juillet 1485. — Gén. de Beauchamps.

Brun (Jean) a été brigandinier du Sgr de Jarnac au ban de 1467.

Brun (autre Jean) a servi, conjointement avec Jean LE BLANC, à ce même ban comme brigandinier du Sgr de Jarnac.

Brun (Guillaume) y était comme homme d'armes du Sgr de Jarnac.

Brun (Guyot) servit aussi au ban de 1467; il passa du corps qui était aux ordres du Sgr de Bressuire dans celui du Sgr de Belleville.

Brun (Antoine) servait comme archer le 22 août 1491. — Bib. Roy.

Brun (Guyot), du comté de Civray, servit au ban de 1491, ainsi qu'ÉTIENNE, qui faisait alors partie de la garnison de Lusignan. Ce dernier a servi dans le ban convoqué en 1492.

Brun (Marie), fille de JEAN, Ec., épousa Guyot de Ponthieu, Sr du Breuil, de Grand-Fief, lequel, à cause de sa femme, rendit hommage à très-haut et très-puissant Sgr Eustache de Montberon, Chev., Vte d'Aunay, le 11 avril 1496. Marie était veuve sans enfants en 1507. — Gén. de Ponthieu.

Brun ou Brune (Catherine) vendit avec son mari, Ythier de Bessac, une pièce de pré à Jehan Mauduit, laboureur, le 25 octobre 1513. — Gén. de Bessac.

Brun (Hélène) fut femme de Jehan Eschallé, Sr du Magnou, vers 1530. — Gén. de Bessac.

Brun (Jacques), Éc., Sr de la Forêt-Mériget, Psse de Chaunay, épousa Perrette DU PIN, fille de Jehan, Éc., et de dame Catherine de St-Martin, par contrat passé à Civray le 24 décembre 1533. — Gén. du Pin.

Digitized by Google

Brun (Jean), Sgr des Mazières, demeurant dans la châtellenie de Poitiers, fut archer au ban de 1533.

Brun (Mathurine) fut mariée, par contrat du 26 mars 1550, à Antoine Horry, Éc., Sgr de la Courade, châtellenie de Jarnac; elle et son mari passèrent un acte avec Dlle Françoise Vigier, le 14 juillet 1558, en présence de Philippe Horry leur fils, Éc., Sgr de Montigné. — Gén. de Beauchamps.

Brun (Jeanne), épouse de Jean de Genouillac, Chev., Sgr dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, etc., fut mère de Galliote de Genouillac, mariée, par acte du 13 novembre 1562, avec Hugues de Lostanges, Chev., fils de Bertrand de Lostanges, Chev., Sgr de St-Alvère, etc. — Mss., 3, 162.

Brun (Louise) de la Vallade fut mariée en 1576 à Guy d'Abzac, Sr de Villard. — Mss., 2, 100.

Brun (Renée), fille de Guy, Sgr du Magnou, et de Marguerite de Maumont, était mariée avec Pierre de Ponthieu, Sgr du Breuil, de Chives, le 20 mai 1564; elle était sa veuve en 1591. — Gén. de Ponthieu.

Brun (Jacquette) fut femme de Foulques Compain, Éc. Elle fut représentée au contrat de mariage de François Compain, Ec., Sgr de Vareilles, son fils, par Louis Compain, secrétaire du roi, le 6 juin 1606. — Gén. de la Broue de Vareilles.

Brun (Catherine) comparait au contrat de mariage de Mess. Louis de Marconnay avec Dlle Marie Gourjault, le 10 mai 1621. — Gén. de Marconnay.

Brun (Isaïe), Sgr de la Martinière, demeurant Psse de Mouilleron-le-Captif, en bas Poitou, et

Brun (Pierre le), Sgr des Landes, demeurant Psse de Mondion, sont l'un et l'autre inscrits dans la liste imprimée en 1667 des personnes du Poitou exemptes de la taille, par les priviléges de noblesse ou les priviléges de leurs charges.

Brun (Abraham), Ec., Sgr de Villesouffrant, Psse de Cloué, épousa Jeanne de Mallevault; celle-ci, devenue veuve, obtint, le 24 septembre 1667, une ordonnance de maintenue de noblesse pour Abraham, René, Marie, Suzanne et Elisabeth Brun, leurs enfants.

Brun (Gaspard), Sr du Cluseau, Psse d'Usson, avait épousé Marie Girardin, protestante, qui, étant sa veuve, fait partie de la liste imprimée en 1682 des nouveaux convertis du diocèse de Poitiers.

Brun (Abraham), Sr de la Maingotière, s'est trouvé aux bans des nobles du Poitou convoqués en 1689 et 1690.

ARMOIRIES. — La famille Brun portait « burelé » d'or et d'azur au lion d'or allumé, lampassé et » armé de gueules, brochant sur le tout. » — Bar.

BRUNEAU. Une famille noble et ancienne de ce nom a existé en Poitou. Nous ne saurions toutefois affirmer que les noms qui vont suivre appartiennent tous à la même maison.

Brunelli (*Dossinus*) *de Ballid* fit l'aveu à l'abbaye de St-Maixent des moulins Denterrez, qu'il tenait de cette abbaye à cent sols de plect (placitum), 5 mars 1267. — D. F., 16, 191.

Brunelli (P.) « fecit eodem anno (5 mars 1267) homagium planum de feodo dau Essarts, placitum v solidos, pro Chamberlagio xii denarios. » — D. F., 16, 194.

Bruneau (Tassin), Ec., passa revue le 1er juillet 1368. — Bib. roy.

Bruneau (Robert), Ec., passa revue le 20 septembre 1376. — *Ib.*

Bruneau (Nicolas) était échevin à Poitiers le 4 janvier 1371.

Bruneau (Jean) était échevin à Poitiers en 1384, et, d'après un ancien répertoire des actes de la ville, on voit qu'il remplissait également ces fonctions en 1394.

Bruneau (Jean) était brigandinier du Sr de Bressuire au ban des nobles du Poitou de 1467.

Le catalogue de ceux qui ont servi au ban de 1491 nous fournit les noms suivants:

Bruneau (David), habitant la Sgrie de Melle, archer.

Bruneau (Christophe), archer.

Bruneau (Richard), sommelier de la paneterie, remplaça comme archer Geoffroy Marteau, maître d'hôtel de M. le duc de Nemours.

Bruneau (Jean) fut renvoyé à la garde des côtes, d'après les ordres de M. de Bressuire.

Bruneau (Bonaventure), Sr de la Roche, était vers 1500 second mari de Jacquette Chasteignier, fille cadette du Sgr de Réaumur.

Bruneau (Guy), Ec., Sr de la Roche, dans la Sgrie de Thouars, vivait le 27 octobre 1528, et mourut le 18 décembre 1539, laissant un fils, Guyon, Sgr du Pasty. — Arch. chât. de Thouars.

Bruneau (Jacques), Sgr de la Jouranière, habitant la Sgrie de Mauléon, servit comme archer au ban des nobles du Poitou en 1533.

Bruneau (Catherine), fille de feu Antoine Bruneau, vivant Ec., Sgr de la Rabastelière, et de Anne de Thorigné, épousa Adrien de la Sayette, Ec., Sgr dudit lieu, par contrat passé le 24 mai 1584, et signé

Digitized by Google

par les parties et les notaires de la châtellenie de la Merlatière. — Gén. de la Sayette.

Bruneau (Catherine) fut femme de René Mercier, Ec., Sr de la Gallière, ce qui résulte d'un testament fait par elle pendant son veuvage, reçu sous la cour de Mauléon, le 4 juin 1585, par Sureau et Denis, Nres. — Gén. de Mercier.

Bruneau (Robert), prêtre, fonda, avant 1586, une chapelle sous l'invocation de Ste Anne, Psse de Pougné, près Ruffec, diocèse de Poitiers, dont sa famille était collateur. Une autre chapelle, portant le nom de chapelle Bruneau, avait été fondée sans doute par un membre de cette famille Psse St-Clair, près Loudun. Le Pouillé du diocèse ne donne aucuns renseignements sur cette fondation.

Bruneau (Jacques), Ec., Sgr de Grand-Ry, agissait vers 1590 comme curateur de René Bruneau, Ec., son fils, héritier sous bénéfice d'inventaire de Guillaume de Rivau, Ec., Sgr de Montbrun. Il existait encore en 1611, et prenait alors le titre de Sgr de Montbrun. — Arch. du chât. de Thouars.

Bruneau (Charles), Ec., Sgr de la Rabastelière et de la Jourannière, possédait des héritages dans les Sgries de la Jarrie et de la Merlatière, et était décédé avant 1598. — *Ib.*

Bruneau (Marie), fille de Sébastien, Ec., Sgr de la Martinière, épousa, le 4 décembre 1599, Charles de Rechignevoisin, Ec., Sgr des Loges.

Bruneau (Jacques), issu des seigneurs de la Rabastelière, était chevalier de Malte en 1611.

Bruneau (Charles), Chev., Sgr de la Rabastelière, l'Onglée, Montigny, eut de dame Renée de la Mothe, son épouse : 1° Charles, qui suivra ; — 2° Marie, qui, veuve en premières noces de feu Charles du Plantis, Chev., Sgr du Landreau, fut mariée, par contrat du 23 novembre 1616, à haut et puissant Jacques Fouchier, Chev., Sgr du Gué, Longueville, la Michenotière, etc. Le contrat a été reçu par A. Bousseau et A. Blouin, Nres de la châtellenie des Herbiers. — D. F., 8, 117. — 3° Céleste, mariée à Charles de la Haye, chevalier de l'ordre du Roi, Sgr du Chastelier-Montbault, la Gaudinière, et à Gilbert Darot, chevalier de l'ordre, Sgr de la Fromantière. — Ms. Pichard, 1, 31.

Bruneau (Charles), Chev., baron de la Rabastelière, fils du précédent, épousa dame Suzanne Tiercelin. Il commandait en 1635 une compagnie de chevau-légers, et prenait dans un acte du 27 juin 1638 le titre de Sgr de Montaigu en partie. De son mariage sont issus : 1° Pierre, Vte de la Rabastelière, vivant encore le 18 janvier 1723 ; — 2° Charlotte et autres, lesquels étaient mineurs émancipés d'âge le 27 juin 1676.

Bruneau (Charlotte-Françoise), Mqise de la Rabastelière, fille de François Bruneau, Chev., Vte de la Rabastelière, maréchal des camps et armées du roi, capitaine-lieutenant des gendarmes de M. le prince de Condé, lequel fut tué à la bataille de Nordlingue le 3 août 1645, et de Charlotte de Pompadour, épousa vers 1650 Charles de Pérusse, fils de Jacques de Pérusse, Chev., Mqis de Montal, de Merville, la Roque-Brou, baron de Carbonnières, et de Madeleine de Bourbon, etc. — Gén. d'Escars.

Bruneau (Louis), Ec., Sr de St-Andry, et Pierre Bruneau, Ec., Sr de Montbrun, ont été présents au contrat de mariage de Jean de Bonnetyes, Ec., Sr de la Couture, avec Dlle Madeleine de Bosquevert, passé à la Roche-du-Montet, le 7 septembre 1631, par Baudin et Texier, Nres. — Mss. 1, 142.

Bruneau (Jacquette), fille de Louis Bruneau, Ec., Sr de Grand-Ry, et de Madeleine de la Roussie, fut mariée avec François de Chièvres, Ec., Sgr du Petit-Moulin, fils de Jacob de Chièvres et de dame Gourdin, par contrat passé par Texier, Nre royal à St-Maixent, le 23 mai 1640. — Gén. de Chièvres.

Bruneau (Bénigne), bibliothécaire du duc d'Orléans, et ensuite de la bibliothèque du Roi, fut nommé en 1651 abbé de St-Cyprien sous les murs de Poitiers. Il est mort abbé titulaire de cette abbaye, au mois d'août 1666.

Les trois noms qui suivent figurent sur la liste des nobles du Poitou qui ont obtenu des ordonnances de maintenue.

Bruneau (Pierre), Sgr de la Faye, demeurant Psse de la Rabastelière, Elec. de Mauléon.

Bruneau (Arnaud), Sgr de la Chabossière, demeurant Psse de Talmont, Elec. des Sables, et

Bruneau (Renée), veuve de Paul Bertrand, Ec., Sr de la Meraudière.

Bruneau (Gabriel), Sr de la Borivière, a servi dans le 2e escadron des nobles du Poitou au ban de 1693.

Bruneau (René), Sr de la Giroulière, a fait partie du 2e escadron de celui de 1695.

Bruneau (Perrine) fut femme d'Abraham de Tinguy de la Souvyère en 1726. — Gén. de Tinguy.

Bruneau (René), Ec., Sgr du Plessis, se trouvait compromis dans une affaire criminelle en 1728.

Bruneau de la Giroulière. Deux personnes de ce nom paraissent avoir servi au ban des nobles du Poitou réuni à Fontenay en 1758, dans la première division de la 2e brigade de l'escadron de la Louerie, et l'un des deux avait été omis sur la liste générale.

Digitized by Google

Bruneau de Beaulieu, convoqué pour se rendre au même ban, se trouva absent.

Bruneau de la Rabastelière (Louise-Eléonore-Julie) était d'une beauté remarquable, ainsi qu'on en peut juger par les portraits que possèdent MM. de Chergé, ses arrière-petits-neveux. Elle épousa, avant 1764, Louis Balb Berton, Mqis de Crillon, lieutenant général des armées du roi. Si l'on en croit une tradition de famille, elle mourut de mort violente, victime des calculs d'une vanité froissée. Elle ne laissait point d'enfants de son mariage.

Bruneau (Pierre-René-François), frère de la précédente, entra dans les ordres, fut chanoine de St-Hilaire, dernier abbé de l'abbaye royale de N.-D. de Moreaux, dernier doyen de la Ste-Chapelle de Champigny-sur-Veude, et enfin, après la révolution, chanoine du chapitre de l'église cathédrale de Poitiers. Il est mort le 9 février 1814, âgé de 80 ans. En lui s'est éteinte la famille Bruneau de la Rabastelière.

ARMOIRIES.—La famille Bruneau de la Rabastelière portait « d'argent à sept merlettes de sable » posées 3, 3, 1. » — Bar.

BRUNET. Ce nom, extrêmement ancien en Poitou et très-répandu dans presque toutes les parties de cette province, étant porté par un grand nombre de familles ou de branches d'une même famille, il nous a été très-difficile de distinguer l'origine des divers personnages dont nous allons parler. A défaut de renseignements précis, nous nous sommes bornés à les classer d'après le temps où ils ont vécu, et les contrées qu'ils ont habitées.

Brunet de St-Maixent.

Brunet (Jehan) avait pour femme Marie Bousseau, comme il résulte d'un acte de naissance de Florimonde, fille de Pierre Deveillechèze, Sr des Essarts, et de Gabrielle Bardon, du 13 mars 1605. — Mss., 1, 68, 75, 81.

Brunet (David), Sr de Rallières, lieutenant en l'Élec. de Saint-Maixent, eut de Dlle Suzanne Peign, son épouse, entre autres enfants, Suzanne, qui épousa, par contrat passé à St-Maixent par Goy et Rousseau, Nres, le 19 juin 1618, François Deveillechèze, Sr de la Leu, conseiller du roi et élu en l'Élec. de St-Maixent. Ils se firent une donation mutuelle de leurs biens le 25 janvier 1621. Suzanne mourut avant son mari, qui se remaria dans la suite.

Brunet (Élisabeth) fut femme de Charles Le Riche, Sr de Montcharrais, comme il résulte d'un contrat de mariage du 17 octobre 1619, d'Étienne Devallée, Sr de la Thibaudière, avec Dlle Perrette Le Riche, leur fille. — Mss., 1, 83.

Brunet (Suzanne) et Pierre Thibault, Éc., Sr de Chiré, lieutenant pour le roi au gouvernement de la ville et château de St-Maixent, son mari, se firent une donation mutuelle le 8 novembre 1621.

Brunet (Louis), avocat en parlement, et Jeanne Chauvin, son épouse, se firent donation mutuelle, par acte passé à St-Maixent par Piet et Rousseau, Nres royaux, le 13 janvier 1630.

Brunet (Gabriel), Sr de Belle-Croix, avocat en parlement, et Jeanne Palustre, son épouse, se firent une donation mutuelle, passée à St-Maixent par Masson, Nre, le 12 mars 1640.

Brunet (Blanche) et Charles d'Holande, Éc., Sr du Vignault et du Breuil de Bessé, son époux, se firent une donation mutuelle dont l'acte fut passé à Saint-Maixent par Rousseau, Nre royal, le 29 mars 1641. Mss. 2, 102, 103.

Brunet (Pierre), avocat en parlement, Sr de Bois-Bertrand, et Anne Palustre, son épouse, se firent donation mutuelle par acte passé à St-Maixent, par Masson, Nre royal, le 16 novembre 1641.

Brunet (François), Sr du Peyret, conseiller et élu en l'Élec. de St-Maixent, fut présent à la nomination d'un curateur aux personnes, causes et biens des enfants mineurs du feu Sr Deveillechèze, comme leur oncle paternel. — Extr. d'un jugement rendu par Paul Pavin, Sr de Coussay, conseiller du roi, etc., à St-Maixent, le 26 novembre 1649.—Gén. Deveillechèze.

Brunet (André), Sr du Colombier, avait eu de Marie Peign, son épouse : 1° Marie, qui épousa, par contrat du 15 octobre 1666, passé par Garnier et Faydy, Nres, Jean Le Riche, Sgr du Genet; — 2° Gabrielle, qui se maria le 19 novembre 1681 à Pierre Deniort, procureur à St-Maixent.

Brunet (Charles), Sr de la Fragnelière, et

Brunet (François), Sr de la Malardière, ont été présents au contrat de mariage de Pierre Le Riche, Sr de l'Ingrenière, avec Dlle Élisabeth Deveillechèze, passé le 10 avril 1679.— Mss. 1, 103.

Brunet (Marie), veuve de Sébastien Gadouin, Éc., Sr de Merausennes, fut présente au contrat de mariage de François de Castello, Chev., Sgr de Tisson, avec Marguerite Bernard, en 1683, comme cousine de l'époux. — Mss., 2.

Brunet (François), Sr de Lhoumeau, fut conseiller du roi, lieutenant criminel au bailliage de St-Maixent. Il porte ce titre depuis 1684 jusqu'en 1705. Il était présent, le 12 février 1684, au contrat de

Digitized by Google

mariage de Jacques-Armand de Bosquevert, Éc., Sgr de la Roche du Montet, avec Catherine Chevallier, passé le 12 février 1684; est nommé dans une sentence du 3 février 1694, au nombre des héritiers de feue Marguerite Palustre, qui est dite sa tante dans un partage qu'il fait avec Marie Brunet, veuve de François de Laage, Éc., Sr de Foussac, le 3 septembre 1700. Il partage encore avec ladite Marie, le 21 mars 1705, la maison de Montiffault. — Mss., 2.

Brunet (Marie) et Pierre Chaignon, Sr de la Renollière, son mari, se font entre eux une donation passée à St-Maixent le 14 juillet 1685. — Mss., 1.

Brunet (Charles), Sr de la Fraignelière, avocat, a obtenu le 10 juillet 1701, l'office de conseiller du roi en la sénéchaussée de St-Maixent, par provisions du roi données à Versailles. En 1694, n'étant encore qu'assesseur en la sénéchaussée de St-Maixent, il est nommé dans une sentence du 3 février avec FRANÇOIS Brunet, lieutenant criminel, et ANDRÉ Brunet, comme héritiers présomptifs de feu Marguerite Palustre. — Mss., 1.

Brunet (Jean-Baptiste) fut garde dn trésor royal à St-Maixent, comme il appert d'une quittance donnée par lui à Jean-François Clément le 12 septembre 1696. — Mss., 1.

Brunet (Marie) fut femme de François de Laage, Éc., Sgr de Foussac, comme il résulte d'un contrat de mariage de Charles de Laage, Éc., Sr de Foussac, leur fils, avec Françoise de Pons, passé le 29 avril 1698. — Mss., 2.

Marie Brunet était veuve dudit Sr de Foussac en 1700, et elle partageait à cette époque, par acte du 2 septembre, avec François Brunet, lieutenant général criminel à St-Maixent, les biens provenant de la succession de feue Marguerite Palustre, leur tante. Le 21 mars 1705, ils firent entre eux le partage de la maison de Montiffault.

Brunet (Marie) fut femme de Jean Sarzac, ce qui résulte d'un contrat de mariage de Catherine Sarzac, leur fille, avec François-Théophile Orry, procureur, passé le 27 février 1702. Fut présent PAUL Brunet.— Mss., 1, 108.

Brunet (Charles) fut reçu en 1702 conseiller garde-scel au siége royal de St-Maixent.

Brunet (Renée), fille de JACQUES, Sr de Sors, commissaire-enquêteur, et de Catherine AGIER, était mariée à René Picoron, Sr de la Viollière, le 1er avril 1713. — Mss., 1, 115.

Brunet (Marie), fille de JEAN et d'Élisabeth BYARD, se maria, le 5 octobre 1722, avec Jean-Auguste Deveillechèze, Sr du Fresne; étaient présentes ÉLISABETH et FRANÇOISE, que nous supposons être ses sœurs. — Mss., 1.

Brunet (Charles) de l'Humeau, conseiller au siége royal de St-Maixent, était mort avant 1743.

Brunet (Pierre) fut reçu procureur du roi au siége de St-Maixent au mois de juillet 1747.

Brunet (Jeanne) fut femme de Jean-Auguste Deveillechèze, comme il résulte du contrat de mariage de Jean-Auguste Deveillechèze, Sr du Bizon, leur fils, avec Marie Degay, passé le 28 février 1764.— Mss. 1.

ARMOIRIES.— FRANÇOIS Brunet, lieutenant criminel à St-Maixent vers 1700, portait « d'argent à 2 » étoiles de gueules en chef, et une coquille de même » en pointe. » — Arm. du Poitou.

BRUNET DE NIORT.

Brunet (André) était capitaine au régiment de Niort en 1621.

Brunet (Charles) était pair de Niort en 1620.

Brunet (Marie), fille de CHARLES, avocat à Niort, et de Marie GAILLARD, fut mariée avec Charles Le Riche, Sr de Lingrenière, par contrat passé à St-Maixent le 4 novembre 1635, par Masson, Nre. — Mss. 1, 101.

Brunet (André), Sr de la Cibardière, était lieutenant particulier criminel et premier conseiller au siége royal de Niort dès 1642, époque de son mariage (passé à Niort par-devant Vaslet et Desmoulins, Nres audit lieu, le 31 décembre 1642) avec Dlle Jeanne BARDON ou BARDEAU; fut nommé maire de la ville de Niort, et accepté par le lieutenant général d'icelle en cette qualité, par acte du 18 juin 1649, signé Sabourin. Il prêta serment, et fut installé en cette qualité le 20 juin 1649, fit sa déclaration au greffe de l'élection de Niort le 9 juin 1650, acte signé Jousselin, duquel appert que André Brunet est dans l'intention *de vivre noblement*. Il résulte d'un acte d'assemblée du corps de ville de Niort qu'André Brunet, Éc., Sgr de la Cibardière, a pris la place d'échevin de la ville de Niort, vacante par la mort de Philippe Chalmot; reçut quittance du 1er septembre 1667, signée Jehannot de Bertillac, enregistrée au contrôle général des finances le 4 août 1667, signé Colbert, de la somme de 1,400 liv. payée par André Brunet, pour être maintenu dans sa noblesse; comparut à la revue de la noblesse de l'Elec. de Niort, comme il appert d'un certificat à lui délivré par le duc de la Vieuville, gouverneur et lieutenant général pour le roi dans le bas Poitou. André était mort avant le 10 avril 1694, laissant de son mariage : 1° ALEXANDRE, Ec., Sgr de Moulin-Neuf, né le 23 juillet 1652, Psse St-André de Niort, comme il appert d'un certificat délivré le 21

Digitized by Google

mai 1698, signé Baston, curé de cette Psse, qui partagea, par acte du 10 avril 1694, passé à Niort par Thibaut et Clemanson, Nres, la succession de ses père et mère avec ses sœurs qui suivent. Ils furent également confirmés ensemble dans leurs priviléges de noblesse, par ordonnance de M. de Maupeou, intendant de la généralité de Poitiers, du 17 mars 1700; — 2° SCHOLASTIQUE; — 3° JEANNE. — Minutes des confirm. de noblesse de M. de Maupeou, conservées dans notre cabinet.

ARMOIRIES. — ALEXANDRE Brunet, Ec., Sgr de Moulin-Neuf, en 1700, portait « d'azur à une colombe » d'argent, portant en son bec un rameau de sinople, » accompagnée de 3 étoiles d'or, posées 2, 1. » — Arm. du Poitou.

BRUNET DE POITIERS.

Ier.— **Brunet** (François) Ier du nom, Nre royal à Poitiers, épousa Dlle Marie COIRON. Il était mort en 1633, comme le prouve un aveu fait à cette époque par sa veuve à l'abbaye de Fontevrault, pour un domaine qu'elle possédait dans la Psse de Jaunay. Il laissait pour enfants : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° ANNE, mariée au Sr Audard; — 3° SUZANNE, épouse de N. Roy; — 4° MARIE, femme de N. Arnaudet.

IIe. — **Brunet** (François), IIe du nom, avocat en parlement, banquier en cour de Rome, se maria le 21 décembre 1634 à Marguerite BERTONNEAU de Lusignan. Il laissa des on mariage : 1° GABRIEL; — 2° FRANÇOIS, qui suit; — 3° N., épouse de N. Soriau; — 4° MARIE, femme de N. Loubeau.

IIIe. — **Brunet** (François), IIIe du nom, avocat en parlement, banquier en cour de Rome, épousa Dlle Anne BRUNEAU, par contrat du 27 avril 1670. Il eut de son mariage un fils, qui suit.

IVe. — **Brunet** (François), IVe du nom, Nre royal et apostolique, officier de l'université, naquit le 10 décembre 1685, Psse St-Didier de Poitiers; épousa le 22 mars 1722 Dlle Marie-Radégonde GELAIS, dont il eut : 1° FRANÇOIS, reçu avocat en parlement le 29 décembre 1750; — 2° LOUIS, qui suit; — 3° DENIS.

Ve.— **Brunet** (Louis), Nre royal et apostolique, auditeur des comptes des consignations, officier de l'université, se maria, par contrat du 25 avril 1759, à Dlle Renée OCHIER, dont il eut PIERRE-LOUIS-PORCHAIRE, qui suit. Il épousa en secondes noces Dlle Anne-Madeleine MIGNOT, par contrat du 3 janvier 1776. Il mourut le 8 août 1784 sans laisser de postérité de son deuxième mariage.

VIe. — **Brunet** (Pierre-Louis-Porchaire), né le 6 juin 1771, épousa, par contrat du 14 septembre 1796, Dlle Athalie-Judith CALIEN, fille de Charles-Guillaume, avocat en parlement et procureur du roi en l'Elec. de Thouars, et de Jeanne Villeneau. Il mourut en 1824, laissant de son mariage : 1° ALEXANDRE-CHÉRI, qui suit; — 2° PAULINE.

VIIe. — **Brunet** (Alexandre-Chéri), né le 19 novembre 1797, a été reçu avocat à la cour royale de Poitiers le 8 décembre 1818, docteur en droit le 3 octobre 1822, puis procureur du roi; eut l'honneur d'être l'un des premiers magistrats destitués après la révolution de 1830. Il est mort à Poitiers quelques années après.

BRUNET. Cette famille, originaire du Périgord, vint, vers 1540, s'établir à Fontenay-le-Comte en Poitou, où elle subiste encore aujourd'hui. Elle nous paraît avoir été anoblie par le roi Philippe VI, à Senlis, en décembre 1338, en la personne d'Adhémar Brunet, habitant Bergerac en Périgord.

Filiation suivie.

§ Ier. — **BRUNET**, BRANCHE AÎNÉE.

Les documents qui ont servi à établir la filiation suivante nous ont été communiqués par MM. Brunet de Montreuil et de Sairigné. Ce sont divers originaux en parchemin : un arrêt de la cour des aides du 27 août 1755, et un mémoire rédigé par Cherin en 1789.

Brunet (Adhémar), de Bergerac en Périgord, est, ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'auteur, mais seulement l'auteur présumé de la famille Brunet. Nous n'avons, en effet, trouvé aucune preuve résultant de pièces authentiques qui puisse nous porter à l'assurer; des inductions seules nous le font croire.

Ier.— **Brunet** (Poncet), Ec., Sgr de la Rigalle et de la Bonnelie (ce premier degré n'est qu'imparfaitement connu), demeurait Psse de Sarilhac en Périgord, au lieu de la Bonnelie. Il avait épousé, par contrat du 21 janvier 1555, reçu Jacques Gallineau et Jacques Girardin, Nres de la baronnie de Ruffec, Dlle Madeleine DE LESTANG, fille de Mess. Jacques, Éc., Sgr du Vivier, et de Madeleine Huard, demeurant Psse de Longré en Angoumois.

Poncet était mort en 1566, et Jacques de Lestang, tuteur de MADELEINE et JEANNE ses filles mineures, l'une de 7 ans et l'autre de 6 ans, transporte le 24 mars 1571 à JEAN (présumé fils de Poncet) le droit de retirer la terre de la Rigalle, qui avait été aliénée par leur père.

Madeleine et Jeanne transigèrent le 21 mars 1585 avec leur aïeul et tuteur, et l'on voit par cet acte que les titres et papiers ont été *dissipés* par le fait des guerres.

Digitized by Google

Nous trouvons également un JEAN, Éc., Sgr de Maurac en Périgord, qui, dans une lettre du 2 juin 1570, écrite à Jacques de Lestang, se dit oncle des filles de Poncet.

IIe. — **Brunet** (Jean), Ier du nom, Éc., Sgr de la Riallière en Poitou (présumé fils de Poncet et de Madeleine de Lestang), accepta le transport que lui fit Jacques de Lestang pour retirer la terre de la Rigalle. Nous voyons, par le contrat de mariage de Gabriel son fils avec Dlle Elisabeth Alléaume, qu'il avait épousé Dlle Nicole CANT, de laquelle il laissa : 1° GABRIEL, qui suit; — 2° DAVID, Éc., lieutenant des esleus à St-Maixent en Poitou, dont naquit BLANCHE, qui épousa un gentilhomme napolitain; — 3° JEAN; — 4° BLANCHE. Nous ne connaissons ces deux derniers que par un contrat de partage du 30 janvier 1590.

IIIe. — **Brunet** (Gabriel), Ier du nom, Éc., Sgr de la Riallière, est qualifié dans son contrat de mariage de Sgr de la Broue et de la Majourie. Il était, à cette époque, homme d'armes de la compagnie de M. de St-Gelais; partagea avec ses frères et sœurs les biens de leurs père et mère, par acte du 30 janvier 1590, passé sous le scel de Fontenay-le-Comte par Berthon et Serret, Nres; se maria, par contrat du 24 juillet 1591, passé par Guillaume Guillebot et François Dupin, Nres à Vouvent, avec Dlle Elisabeth ALLÉAUME, fille de Mathieu, et rendit aveu le 21 mars 1603 à Catherine de Gonzague, duchesse de Longueville, en qualité de dame de Vouvent, pour sa terre de Broue; le 20 juillet 1620, reçut une commission de capitaine d'une compagnie de soixante hommes d'armes pour les employer au service de l'État, signée Marie de Médicis. Élisabeth Alléaume mourut veuve le 25 novembre 1603, et sa succession ainsi que celle de son époux furent partagées le 7 juin 1628 entre leurs enfants, qui étaient : 1° MATHIEU, qui suit; — 2° JEAN, chef de la 1re branche de Montreuil, rapportée au § II; — 3° GABRIEL, chef de la 2e branche de Montreuil, rapportée au § III; — 4° ISAAC; — 5° MARIE, épouse de Pierre Baudry, Éc., Sgr de la Martrie, conseiller au présidial de la Rochelle; — 6° JEANNE, femme d'Antoine Blouin, Éc., Sgr de la Gazellerie; elle agissait comme sa veuve le 28 avril 1648; tous sont nommés dans le contrat de partage du 7 juin 1628; — 7° ELISABETH, épouse de Paul Babin, Sr de la Gières, avocat en parlement, échevin de la ville de Fontenay-le-Comte.

IVe. — **Brunet** (Mathieu), Éc., Sgr de la Riallière, épousa, par contrat du 19 janvier 1625, passé devant Pinane et Meynier, Nres royaux à Fontenay-le-Comte, Dlle Catherine BOUCHEREAU ou BOUHEREAU. De ce mariage sont issus : 1° GABRIEL, qui suit; — 2° MATHIEU, IIe du nom, Éc., Sgr de la Riallière, qui épousa Dlle Suzanne MACÉ. Le 20 avril 1692 ils se firent une donation mutuelle, et de ce mariage est venue MARIE, qui épousa Daniel Prévost, Éc., Sgr de Letorières; — 3° ELISABETH, femme de Pierre Landerneau, Chev., Sgr du Verger. Elle agissait comme sa veuve et tutrice de ses enfants mineurs le 30 août 1666; — 4° MARIE, épouse de Charles Tiraqueau, Éc., Sgr de la Grignonière.

Ve. — **Brunet** (Gabriel), Éc., Sgr de Sérigné, baptisé le 10 septembre 1643 en la Psse de Payré-sur-Condé, comme il appert des registres de baptême de cette Psse, épousa, par contrat du 12 août 1668, passé devant Doucet et Meynier, Nres à Fontenay-le-Comte, Dlle Marie-Anne BAUDRY, fille de Pierre, Éc., Sgr de la Martrie, et de Dlle Jeanne Bertineau, et petite-fille d'autre Pierre, Éc., Sgr de la Martrie, et conseiller au présidial de la Rochelle, et de dame Marie Brunet (*v.* § Ier, IIIe degré), rendit foi et hommage de sa ***maison noble***, ***ville***, ***terre***, ***haute-justice*** et ***seigneurie de Baigne***, à cause de sa femme, à la baronnie du Petit-Château; reçut ordre de M. de la Vieuville, lieutenant général pour le roi en Poitou, en date du 30 mai 1674, lui enjoignant de se trouver le 15 juin en la ville de Talmont, armé et monté, avec un valet, pour passer la revue avec les autres gentilshommes de la province, et il obtint un certificat le 6 juillet 1674 dudit sieur de la Vieuville, par lequel il est attesté qu'il a toujours été à cheval avec les gentilshommes de son escadron, réuni pour la défense des côtes de la province de Poitou. Il eut de son mariage : 1° FRANÇOIS-MARIE; — 2° CATHERINE; — 3° AGATHE; — 4° LUCINDE, toutes les trois religieuses aux dames de St-François à Fontenay-le-Comte.

VIe. — **Brunet** (François-Marie), Éc., Sgr de Sérigné, prit, le 27 novembre 1704, à titre d'engagement, le domaine de Mervant. Il épousa, par contrat du 14 avril 1698, par Gagnes et Ballard, Nres à Fontenay-le-Comte, Dlle Françoise-Marie PAPIN, de laquelle il a eu : 1° PIERRE-GABRIEL, qui suit; — 2° FRANÇOISE-MARIE-AGATHE, qui épousa, par contrat du 24 juillet 1720, passé devant Baillard, Nre à Fontenay, Daniel-Henri DE CHANTREAU, Éc., Sgr de la Jouberderie; — 3° MARIE-ANNE; — 4° MARIE-AGNÈS. Il est probable que ces deux dernières n'ont point été mariées.

VIIe. — **Brunet** (Pierre-Gabriel), baptisé le 23 octobre 1709 Psse St-Hilaire de Fontblanc, obtint des lettres de bénéfice d'âge le 29 juillet 1722; fut reçu le 12 mars 1734 trésorier de France à Poitiers; obtint, le 27 août 1755, un arrêt de la cour des aides qui le

Digitized by Google

confirma dans sa noblesse, lui et sa postérité née et à naître en légitime mariage, et fit défense aux habitants de la Psse de Mervant de l'imposer dans leurs rôles de tailles, si ce n'est au chapitre des nobles. Cet arrêt avait été motivé par une prétention des syndics collecteurs et habitants de la Psse de Mervant, qui voulaient le faire contribuer à l'impôt de la taille, et l'avaient porté sur les registres des impositions de ladite paroisse comme roturier. Pierre-Gabriel épousa, par contrat du 26 février 1737, passé devant Boiguineau et Verdun, Nres aux Essarts, Dlle Rose-Stéphanie MERLAND, fille de Jacques, Sr de Champeau, avocat et procureur fiscal de la ville et baronnie des Essarts, et de feu Dlle Louise Maillard. Il reçut, le 15 juin 1774, de N. Bertin, trésorier des revenus casuels, une quittance de la somme de 6,000 liv., pour, par lui et ses enfants en ligne directe, être et demeurer confirmés dans tous les droits et privilèges de noblesse. Conformément à l'édit d'avril 1771, le 11 septembre 1783 il fit hommage au Cte d'Artois, prince apanagiste du Poitou, par le ministère de maître Dubois, procureur au parlement de Paris, de la haute justice de Mervant et dépendances. Il laissa de son mariage : 1° LOUIS-MATHURIN, qui suit; — 2° JOSEPH-ALEXANDRE, chef de la branche de Tryé, dont la filiation sera rapportée § IV.

VIII^e. — **Brunet** (Louis-Mathurin), Ec., Sgr de Sérigné, épousa, par contrat passé le 9 avril 1769 devant G. Fargenet et de la Vergne, Nres à la Rochelle, Dlle Marie-Madeleine-Geneviéve ROUGIER, fille mineure d'Alexandre, Chev., Sgr du Marais-Guyot, de la Salle-Bougrenne, etc., conseiller, procureur du roi au siége présidial de la sénéchaussée et police de la Rochelle, et de dame Marguerite-Françoise Billé.

L'on voit par un grand nombre d'actes que Louis-Mathurin avait été, avant son mariage, l'un des mousquetaires noirs de la maison et garde ordinaire du roi. Il prend ce titre, entre autres pièces, dans un aveu qu'il rend le 30 novembre 1773 devant de la Jousselinière, Nre à Marans, à très-haut et très-puissant seigneur Mgr Étienne-François d'Aligre, Chev., Cte de Marans, ancien premier président du parlement de Paris pour certains héritages roturiers qu'il possédait dans la mouvance d'Andilly-les-Marais. Arrêté à Bordeaux dans les premiers jours de 1793, il fut dans cette ville une des premières victimes conduites à l'échafaud. Il eut de son mariage : 1° GABRIEL-ALEXANDRE, qui suit; — 2° GENEVIÉVE-AIMÉE, qui épousa Pierre-Alexandre-Armand Morin, juge au tribunal de première instance de la Rochelle, décédée sans postérité le 13 octobre 1839.

IX^e. — **Brunet de Sairigné** (Gabriel-Alexandre) naquit le 6 mars 1770, fut baptisé le 8 dans l'église de St-Barthélemi à la Rochelle; servait, à l'époque de la révolution, dans le régiment de Lescure-dragons, émigra, fit la première campagne de 1792 dans l'infanterie de la coalition de la province de Poitou, se joignit à l'armée de Condé le 6 septembre 1793, où il fit toutes les campagnes de 1793 à 1801 dans les chasseurs nobles, compagnie n° 7, en qualité de sous-lieutenant. Il fut dangereusement blessé à la poitrine le 16 octobre 1793 à la prise des lignes de Wissembourg, comme le prouvent les certificats les plus honorables mérités par sa belle conduite. Rentré en France en 1802, il se retira dans ses foyers, et épousa, par acte du 27 mai 1807, Dlle Marie-Agathe ALQUIER, fille de Charles-Jean-Marie Alquier, ambassadeur de France à la cour de Rome, et de dame Françoise-Émilie Gilbert. Étant devenu veuf le 11 février 1808, il épousa en secondes noces, par contrat passé par Hérard et Rondeau, Nres à la Rochelle, Dlle Suzanne-Lucie RENARD-CAMBOIS DE CHENUSAC, fille de Remi Renard-Cambois de Chenusac, négociant armateur, et de dame Adélaïde-Pauline Croiset.

Gabriel-Alexandre fut nommé chevalier de Saint-Louis par brevet du 27 mars 1816, signé Louis, et plus bas, le duc de Feltre; et le 18 avril de la même année, il reçut un brevet de capitaine, pour tenir rang à partir du 1^er janvier 1799, signé Louis, et plus bas le duc de Feltre. Il est mort à Poitiers le 19 février 1838, laissant de son second mariage : 1° GENEVIÉVE-NATHALIE, née à la Rochelle le 1^er janvier 1812; — 2° ALEXANDRE, qui suit; — 3° LÉONTINE.

X^e. — **Brunet de Sairigné** (Alexandre), né à la Rochelle le 17 janvier 1814, Nre à la résidence de Montmorillon (Vienne) (1844), a épousé, le 30 mai 1843, Dlle Julie-Claire-Zéide JOURDAN, fille de M. Jean-Baptiste et de dame Marie-Claire Callot.

§ II. — BRUNET, PREMIÈRE BRANCHE DE MONTREUIL.

IV^e. — **Brunet** (Jean), Éc., Sgr de la Bressaire et de Montreuil, fils puîné de Gabriel Brunet, I^er du nom, Ec., Sgr de la Riallière, et de Dlle Elisabeth Alléaume, rapportés au III^e degré du § I^er, était conseiller-juge, magistrat civil et criminel au siége royal de Fontenay-le-Comte en 1626; fit le 23 juillet 1627 l'installation de Michel le Riche dans l'office de conseiller au siége royal de St-Maixent; est nommé dans le partage de 1628; fut échevin de la ville de Fontenay-le-Comte, comme il appert d'un acte d'assemblée tenue en l'hôtel de ville le 7 janvier 1650; maire et capitaine de la même ville le 28 mars de la même

Digitized by Google

année, comme on le voit par un autre acte d'assemblée; reçut, le 3 avril de cette année, une lettre de M. de la Boullaye, gouverneur de la ville et château de Fontenay, par laquelle il lui notifiait un ordre du roi enjoignant au corps municipal de remettre les clefs de la ville ès-mains dudit gouverneur pour plus de sûreté et de garanties contre les entreprises des troupes protestantes conduites par le Mqis de Jarzay.

Fontenay ayant été bloquée par les troupes protestantes, Jean se mit à la tête des milices de la ville, culbuta les assaillants, et le fit avec tant de bonheur que le roi, par une lettre du 9 novembre 1651, écrivit au corps de ville pour lui annoncer « tout le » plaisir qu'il a éprouvé et tout le gré qu'il a de ce » que les troupes du Mqis de Jarzay ont été deffaites » par les habitants sous le commandement dudit » maire. »

D'après un certificat du 25 juillet 1674 délivré par le duc de la Vieuville, l'on voit que Jean Brunet commandait une compagnie de trois cents hommes de milices de Fontenay, qu'il conduisit aux Sables-d'Olonne et au camp de la Barre-du-Mont, où il servit avec zèle et courage pour s'opposer à la défense que les ennemis voulaient tenter sur ce point.

En 1685 (par ordre du 13 janvier), il fut investi de la mission toute de confiance de se trouver et d'assister au consistoire de ceux de la religion prétendue réformée.

Jean Brunet avait épousé Dlle Marie JOLLY, sans qu'il nous soit possible d'indiquer la date de ce mariage, quoiqu'il soit bien prouvé par un certificat du 14 janvier 1716 de Jobert, Nre à Fontenay, détenteur des minutes de David Grignon et René la Loyauté, Nres en ladite ville, portant qu'il n'a pu trouver le contrat de mariage de Jean Brunet, Éc., Sgr de la Bressaire, fils de Gabriel Brunet et de Dlle Elisabeth Alléaume, avec Dlle Marie Jolly; quoique le contrat soit bien énoncé sur le répertoire des minutes dudit Grignon.

Jean laissa de son mariage : 1° JACQUES, qui suit; — 2° GABRIEL, dont la filiation sera rapportée § V; — 3° MARIE, épouse de André Garipaud, Éc., Sgr de la Menaudière et de Leigne; — 4° SUZANNE, qui est portée sur la liste imprimée en 1667 des nobles de la sénéchaussée de Poitou, mariée, par contrat du 22 juillet 1656, passé par Bérard et Baudon, Nres, à Pierre Constant, Ec., Sgr de Mavault. Elle était morte le 15 septembre 1699.

Ve.— **Brunet** (Jacques), Ec., Sgr de Montreuil et de la Socelière, succéda à son père dans sa charge de conseiller-juge, magistrat civil et criminel au siége royal de Fontenay-le-Comte en 1659. Il n'exerçait plus en 1697. Il épousa, par contrat du 6 juin 1662, Dlle Elisabeth BERNARD.

Jacques Brunet reçut des lettres de noblesse, expédiées en conséquence de l'édit du mois de mars 1696 et enregistrées en la chambre des comptes de Paris le 16 avril 1697.

Il est dit dans cette pièce que c'est en récompense de tous les services que lui Jacques et son père ont rendus à la cause royale en bas Poitou.

Voici comment s'explique ce fait de l'anoblissement d'une famille dont la noblesse antérieure reposait sur des titres authentiques. Une mesure toute fiscale et que ne justifient point les embarras où se trouvait alors le trésor, avait été prise par un édit du mois de mars 1696, lequel avait créé ou plutôt imposé 500 lettres de noblesse, au prix de 6,000 liv., et 2 s. pour liv. chacune.

Les recherches faites en même temps par les intendants de province contre les usurpateurs du titre de noblesse, avec une rigueur qui permettait aux traitants de spéculer sur les craintes des parties intéressées, engagèrent beaucoup de personnes réellement nobles à se délivrer, au moyen d'une somme une fois payée, de la nécessité de produire des preuves souvent difficiles à administrer dans un délai toujours très-court (souvent un mois seulement), par les membres de branches cadettes, qui rarement étaient en mesure de se procurer assez tôt les titres de leurs aînés.

Ces consciences trop complaisantes ne prévoyaient pas qu'en évitant par un nouveau sacrifice la lourde charge des impôts dont leur état nobiliaire les affranchissait, et des tracasseries désagréables, elles créaient au préjudice de leurs descendants des obstacles souvent insurmontables pour la constatation de leurs droits, ce qui, à cette époque, pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences.

Jacques Brunet avait été atteint de la frayeur commune; mais on verra que plus tard l'état de ses ancêtres fut établi par des preuves irrécusables, et nous sommes en mesure de dire, ayant les pièces sous les yeux, que les preuves sont surabondantes.

Jacques Brunet mourut en 1698, et fut inhumé le 26 novembre de cette année. Il laissa de son mariage : 1° JACQUES-FRANÇOIS, qui suit; — 2° MARIE-JEANNE-ELISABETH, épouse de Blaise d'Aitz, Éc., Sgr de Chasteau-d'Aitz. Ils comparaissent ensemble au contrat de mariage de Mathurin Brisson et de Dlle Marie Papin, du 28 août 1684; — 3°, 4°, 5° N. N. N., filles, religieuses.

Vle.— **Brunet** (Jacques-François), Éc., Sgr de la Socelière, se maria, par contrat du 26 octobre 1698, avec Dlle Marie-Hélène COLLIN (l'acte des épousailles

Digitized by Google

est du 6 novembre de la même année). Le 13 juillet 1699, Jacques-François rendit aveu au roi, comme seigneur de Vouvant, de sa terre de la Socelière; est dénommé dans l'arrêt du conseil d'État du 25 août 1714, qui ordonne le remboursement de la charge d'avocat du roi de l'hôtel de ville de Fontenay-le-Comte; obtint du maréchal de Chamilly et de M. de la Nossais, lieutenant général commandant l'arrière-ban, et du Sr des Granges, commandant un escadron des gentilshommes du Poitou, un certificat justifiant qu'il s'est trouvé et a été employé avec les autres gentilshommes qui ont servi sur les côtes de cette province; en obtint un autre du prince de Rohan, du 24 septembre 1716, portant qu'il servait à cette époque dans la compagnie de gendarmes de la garde ordinaire du roi.

Jacques-François obtint un arrêt du conseil d'État qui le confirma dans sa noblesse d'extraction, sans s'arrêter aux lettres d'anoblissement qu'avait prises Jacques Brunet son père en février 1697, lesquelles venaient d'être révoquées par l'édit du mois d'août 1715. Il démontre par pièces que sa famille était noble de toute ancienneté, et que ces lettres ne pouvaient rien contre une possession acquise et constante. De Marie-Hélène Collin, Jacques-François eut: 1° GABRIEL; — 2° MARIE, qui épousa, par contrat du 2 juillet 1725, passé à Fontenay-le-Comte, René-Auguste de Mouillebert, Chev., Sgr de Puisec. Nous n'avons pu, malgré nos instances, nous procurer de renseignements sur la suite de cette branche.

§ III.—BRUNET, DEUXIÈME BRANCHE DE MONTREUIL.

IVe. — **Brunet** (Gabriel), Ec., Sgr de la Broue, fils puiné de Gabriel, Ier du nom, et de dame Elisabeth Alléaume, rapportés au IIIe degré du § Ier, prit parti pour la reine Marie de Médicis, et reçut en 1620, lorsqu'elle ralluma la guerre civile à l'instigation de l'évêque de Luçon (plus tard cardinal de Richelieu), une commission du 20 juillet pour lever une compagnie de soixante hommes de pied et aller occuper le château et l'île de Maillezais. On connait la fin de cette guerre, terminée par le combat des Ponts-de-Cé, le mariage de Mlle de Vignerod avec M. de Combalet, et la promesse faite à Richelieu du chapeau de cardinal. Le 16 avril 1632, Gabriel obtint de l'évêque, baron de Maillezais, le titre d'une chapelle en l'église St-Maurice-des-Noues, et le droit de litre et de sépulture. Il épousa Dlle Marie-Anne FORESTIER, dont sont issus: 1° LOUIS, qui suit; — 2° CATHERINE, qui épousa Jacob Thomas, Sr de la Nicollière, dont elle était veuve en 1666; — 3° SUZANNE, mariée à Michel Urvoy, Ec., Sgr du Breuil et de la Pelissonnière, était sa veuve en 1667, année en laquelle elle fut maintenue dans sa noblesse.

Ve. — **Brunet** (Louis), Ec., Sgr de la Salle, président des Elus à Fontenay en 1651, l'était encore en 1665, épousa Dlle Renée BEAU, par contrat du 13 février 1650. Renée Beau fit son testament le 30 août 1652 au profit de son époux. Il rendit vers 1654 aveu au baron de Vouvent de sa terre de la Broue, et laissa de son mariage: 1° GABRIEL, qui suit; — 2° MARIE-ANNE, mariée à N. de Marois, Sr de la Roche-Biraud; — 3° STÉPHANIE, épouse de Jean Jeulin, sénéchal des Essards; — 4° SUZANNE, religieuse.

VIe. — **Brunet** (Gabriel), Ec., Sgr de la Broue, lieutenant des Élus à Fontenay, épousa Dlle Jeanne BRUNEREAU, dont il eut: 1° GABRIEL, qui suit; — 2° LOUIS-CHARLES; — 3° et 4° N. N., filles.

VIIe. — **Brunet** (Gabriel), Ec., Sgr de Montreuil et de la Bobine, officier de la grande fauconnerie du roi, fut marié deux fois, et était veuf de Dlle Françoise DUCHESNE DU MESNIL, lorsqu'il épousa Dlle Françoise MOREL, fille de feu Jean, en son vivant Ec., conseiller du roi, son vice-sénéchal, prévôt, lieutenant criminel de robe courte en la maréchaussée de Fontenay-le-Comte, et de dame Marie Godet; le contrat fut passé à Fontenay le 25 avril 1723 par Ballard et Serret, Nres. Une grande affluence de parents, tant paternels que maternels, et du côté de l'époux que de l'épouse, assistaient à ce mariage. Nous y trouvons citées Dlle Elisabeth Bernard, veuve de feu Jacques Brunet, rapportés au VIe degré du § Ier, qui se qualifie de tante paternelle de l'époux; Dlle Jeanne-Elisabeth Brunet, veuve de Blaise d'Aitz, cousine; dame Marie Collin, épouse de Jacques-François Brunet, Ec., Sgr de la Socelière, etc. De ce mariage est issu GABRIEL-MANDÉ, qui suit; du premier il avait eu FRANÇOISE-ELISABETH, dont était veuf à l'époque du mariage de Gabriel-Mandé, qui suit (10 février 1756), Mess. Nicolas Savary, Sgr de Fief-Lambert, conseiller, procureur du roi en la sénéchaussée au tribunal de la police, maire, colonel et premier capitaine de la milice bourgeoise de la ville, faubourg et banlieue de Fontenay-le-Comte.

VIIIe. — **Brunet de Montreuil** (Gabriel-Mandé), Ec., Sgr de Montreuil, était majeur de 25 ans lorsqu'il se maria, par contrat du 10 février 1756, à Dlle Marie-Jacquette MERLAND DE LA GUICHARDIÈRE, fille de feu Étienne, Sgr de la Bousle, et de feu dame Marguerite Robin, passé par Chaudoré et Raveau, Nres à Fontenay; servit dans la première division de la troisième brigade de l'escadron de Buzelet, au ban convoqué en 1758, fut cornette dans le régiment

Digitized by Google

d'Egmont-cavalerie, fit toutes les guerres de Flandre, et se trouva à la bataille de Fontenay; victime de la révolution, Gabriel-Mandé fut jeté dans les cachots de Brouage, et son épouse fut renfermée dans un couvent de Fontenay transformé en prison. Ils avaient eu de leur mariage :

IXe. — **Brunet de Montreuil** (Gabriel) naquit le 12 janvier 1766, servit en qualité de sous-lieutenant dans un régiment de dragons; émigra, fit la campagne de 1792 dans une compagnie à cheval du Poitou, sous les ordres des princes frères du roi. Rentré en France, il épousa le 12 février 1805 Dlle Claire-Marie-Anne ROUSEAU DE LA MESNARDIÈRE, par contrat passé par Roland, Nre à Nantes. De ce mariage sont nés : 1° JULES-GABRIEL, qui suit; — 2° CLAIRE-ANNE-HENRIETTE, née le 24 mai 1814, mariée le 8 avril 1839 à Léonce, Cte de Terves, par contrat passé par Léon, Nre à Fontenay-le-Comte; — 3° GABRIEL-MARIE, né le 9 juin 1817.

Xe. — **Brunet de Montreuil** (Jules-Gabriel), né le 24 novembre 1805, s'est marié le 18 janvier 1836 avec Dlle Louise D'ANDIGNÉ, fille cadette du Cte Charles d'Andigné de la Chetardière, chevalier de Malte, de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, par contrat passé par Rey, Nre à Angers. De ce mariage sont nés : 1° ALFRED, le 4 novembre 1836; — 2° EDOUARD, le 31 décembre 1839.

§ IV. — BRUNET, BRANCHE DE TRYÉ.

VIIIe. — **Brunet** (Joseph-Alexandre), fils puiné de Pierre-Gabriel Brunet et de dame Rose-Stéphanie Merland, rapportés au VIIe degré du § Ier, fut un des mousquetaires de la garde du roi, épousa Dlle Françoise-Élisabeth GENAYS, comparut en 1789 par procureur à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Poitou, réunie pour nommer des députés aux états généraux; il émigra, servit dans une compagnie à cheval du Poitou, et ensuite dans la compagnie no 7 des chasseurs nobles de l'armée de Condé en 1791, fut fait chevalier de St-Louis en 1827, et mourut le 24 février 1832, laissant de son mariage: 1o JOSEPH-GABRIEL, qui suit; — 2o RENÉ-JOSEPH, qui viendra après son frère aîné; — 3o MARIE, née en 1774, mariée à M. Auguste Brisson; — 4o CÉLESTE-ÉLÉONORE, née le 4 juillet 1776, mariée à Louis-Désiré de Gyvès, morte le 8 mars 1844; — 5o LOUISE, née en 1777, religieuse de la Visitation, à Poitiers (1844); — 6° JEANNE, née en 1778, morte le 14 novembre 1842.

IXe. — **Brunet** (Joseph-Gabriel) naquit en 1781, épousa en 1802 Dlle Lucie DUVERGER, dont il eut : 1o ALEXANDRE; — 2° ZÉOLIDE, née le 19 août 1820.

Xe. — **Brunet** (Alexandre), né le 10 mai 1803, épousa, le 6 mai 1835, Dlle Zoé DEVILLIERS, dont est issue EUGÉNIE, née le 10 mars 1836.

IXe. — **Brunet** (René-Joseph), fils puiné de Joseph-Alexandre et de Françoise-Elisabeth Genays, rapportés plus haut, naquit le 15 octobre 1783, fit la campagne de 1813 et celle de 1814 avec le 3e régiment des gardes d'honneur, dans lequel il servait, fit la campagne de 1815 à l'armée royale de la Vendée, sous les ordres de MM. de Larochejaquelein et de Sapinaud. Il fut nommé capitaine dans la légion de la Vendée en 1816, passa dans le 31e régiment d'infanterie de ligne en 1820, fit la campagne d'Espagne. Fait chevalier de St-Louis le 16 octobre 1823, il fut mis à demi-solde le 12 septembre 1830, et épousa, le 19 novembre 1838, Dlle Hortense-Caroline DE GYVÈS. De ce mariage est issu JOSEPH, né le 23 janvier 1840.

§ V. — BRUNET, QUATRIÈME BRANCHE.

Ve. — **Brunet** (Gabriel), Ec., Sr de la Bobine, Montreuil, etc., conseiller du roi, lieutenant assesseur en la maréchaussée de Poitou au département de la Garnache et la Roche-sur-Yon, demeurant Psse de Montreuil, en la maison noble de ce nom, fils puiné de feu Jean Brunet, Éc., Sgr de Montreuil, la Bressaire, et de dame Marie Jolly, rapportés au IVe degré du § II, épousa, par contrat passé à St-Maixent par Charuyer et Faidy, Nres, le 24 juillet 1670, Dlle Anne DENYORT, fille de noble Pierre, Sgr de Rougné, et de Louise Masson.

Nous pensons que c'est à lui que furent accordées les lettres de noblesse dont nous possédons l'original dans notre cabinet, en date du mois de janvier 1697.

(Voir les quelques réflexions dont nous avons fait suivre l'extrait des lettres d'anoblissement accordées à Jacques Brunet, frère de Gabriel.)

Voici du reste les motifs allégués dans cette pièce en faveur de Gabriel Brunet, et qui sont des plus honorables :

« Les considérations énoncées dans notre édit du mois de mars 1696 nous ayant porté d'accorder 500 lettres pour servir de récompense à ceux de nos sujets qui, en les acquérant par une finance modique, contribuent à nous fournir les secours dont nous avons besoin pour repousser les efforts obstinés de nos ennemis; nous nous serions toutefois réservé le choix de ceux qui se sont le plus distingués, tant par leurs mérites, leurs vertus et leurs bonnes qualités, que par leurs services, leurs employs et leurs charges qu'ils ont possédés et qui les possèdent, parce qu'ils

Digitized by Google

doivent estre préférés aux autres, et comme nostre cher et bien amé Gabriel Brunet, Sr de Montreuil et de la Bobine, nostre conseiller et l'un des échevins de la maison commune de nostre ville de Poictiers, et major du régiment de la milice bourgeoise de laditte ville, et l'un de ceux qui ont le plus signalé par les services qu'il nous a rendus en qualité d'aide-de-camp, tant en Italie, en Catalogne et en Flandres qu'aux siéges de Bordeaux, de Barcelonne et de Montmedy, où il nous a donné partout des preuves de sa valeur par les diverses blessures qu'il a eues. Ensuite de quoy ayant commandé trois cents hommes de la milice de Fontenay-le-Comte, il s'opposa courageusement, à la teste de ces troupes, à la descente que les Hollandais voulurent tenter le long des côtes de Poictou, et après nous avoir marqué son zèle et sa fidélité dans la charge de major de laditte ville de Poictiers, et accoustumé à la discipline militaire le régiment de milice de cette ville, il fut employé avec d'heureux succès à la conversion de plusieurs de nos sujets de la province de Poictou, sous les ordres de nos lieutenants généraux dans cette province, comme il est justifié par leurs certificats, et exercé d'autres commissions avantageuses à nos intérests et à nos peuples de cette province, ce qui mérite que nous le récompensions par une grâce qui passe à sa personne et à ses enfants, dont il y en a deux qui nous servent actuellement dans la compagnie de la marine. A ces causes et autres à ce nous mouvants, nous avons de nostre grâce spécialle, pleine puissance et authorité royalle, par ces présentes signées de nostre main, annobly et annoblissons ledit Gabriel Brunet, etc. »

Les armoiries qui sont attribuées à Gabriel Brunet par ces lettres de noblesse sont les mêmes que celles de la branche ainée Brunet de Sairigné :

D'azur à une tour d'or posée en abîme, à deux étoiles d'argent posées en chef et au croissant d'argent posé en pointe.

Gabriel Brunet laissa de son mariage GABRIEL, qui suit.

VIe. — **Brunet** (Gabriel), Ec., Sgr de Montreuil, épousa, par contrat du 31 août 1702, passé par Duchastenier, Nre à Poitiers, Dlle Catherine VEILLAS, fille de Philippe, Sgr de la Chauverie, et de dame Catherine Chessé, sa première femme.

Nous ne connaissons point la suite de la filiation de cette branche.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BRUNET DE SAIRIGNÉ, DE MONTREUIL, DE TRYÉ, etc., porte « d'azur à la tour » d'or posée en abîme accompagnée de deux étoiles » d'argent en chef et d'un croissant de même en » pointe. » — D'Hozier. — Cherin.

BUIGNON. Nous voyons figurer en bas Poitou plusieurs personnes de ce nom, puis d'autres occupant plus tard des charges d'échevins et de maires à Poitiers ; nous ignorons si elles appartiennent à la même famille ; nous nous bornerons en conséquence à classer nos renseignements suivant l'ordre des dates.

Buignon (Catherine) était, en 1397, femme de Jean-Philippe. Celui-ci rendit un aveu le 23 mars de la même année à Jacques de Surgères, Sgr de la Flocellière, pour le village de la Coussaye, relevant de cette seigneurie, et dont il avait la propriété à cause de sa femme.

Buignon (Guyard), Ec., Sgr de St-Malo, rendit au roi, comme Sgr de Thouars, le 8 novembre 1476, aveu de cette terre, qu'il possédait à cause de Renée DU PERCHE, sa femme. Il avait servi comme brigandinier du Sgr de Bressuire au ban des nobles du Poitou de 1467.

Buignon (François), Ec., fils des précédents, après avoir été brigandinier du Sgr de l'Aigle au ban de 1467, fit montre en qualité d'écuyer, le 17 avril 1471. Il rendit hommage au Vte de Thouars au nom de sa mère, de sa terre de St-Malo, le 30 mars 1495.

Buignon (François), Ec., Sgr de la Fontaine, habitant de la terre de Vouvant, servit comme archer au ban des nobles du Poitou en 1491.

Buignon (Jean), Ec., eut de Dlle Jeanne DE LA TOUCHE, son épouse : 1° JEAN, mort avant 1497 ; — 2° JACQUES, Ec., Sgr de la Fauconnière et de Berges, qui testa le 16 avril 1497, et légua à Régnault de Meulles, Ec., Sgr du Fresne, avec lequel il demeurait, tous les biens provenant des successions de ses père et mère, quoiqu'il eût une fille, JACQUETTE, qui avait épousé Constantin de St-Simon : ce dernier était en instance en 1499, au nom de leurs enfants mineurs, pour obtenir l'annulation du testament fait en faveur du Sr du Fresne.

Buignon (Jean), Ec., se disant procureur de JEAN, Ec., son père, rend, le 8 janvier 1500, un aveu du fief des Roches-Goupins à Jacques Laurens, Sgr du Buignon-Riche ; et de cet aveu appert qu'il avait été passé une mutation à cause de la succession d'autre Jean son aïeul. C'est probablement l'un d'eux qui transigea, le 13 septembre 1471, par acte reçu Gauvin, Nre de la cour de Mauléon, avec Mess. LOUIS et ROLLAND Buignon, etc., au sujet de la donation que feu GUILLAUME Buignon, prêtre, Sgr de Nayé, avait faite audit Rolland.

Jean Buignon, celui qui fait le sujet de cet article, partagea, le 8 octobre 1507, avec Mess. RENÉ son

Digitized by Google

frère, par acte passé par Gaufreteau et Limouzin, Nres à Poitiers, les biens provenant de la succession de feu JEAN Buignon et Catherine DE MONTOURS, leurs père et mère. — Gén. Cossin. — Il avait une sœur nommée CATHERINE, qui épousa, par contrat passé sous la cour de Maulevrier et St-Clémentin, le 23 décembre 1482, Jacques Cossin, lieutenant du pays de Gâtine. Sont nommés au contrat de mariage JEAN Buignon, Sr de Foucherie, son frère, et GUILLAUME Buignon, prêtre, Sgr de la Nay, son oncle. — Gén. Cossin.

Buignon (André), Ec., Sgr du Pont-Buignon. Il est indiqué comme étant témoin de l'aveu rendu par JEAN Buignon, le 8 janvier 1500, à Jacques Laurens, Sgr du Buignon-Riche. — Gén. Cossin.

Buignon (Etienne), Ec., Sgr des Faubrognes. Jacques Laurens, Sgr du Buignon-Riche, est dit tenir de lui sa dite terre du Buignon-Riche, et ne recevoir l'aveu que lui rend Jean Buignon, le 8 janvier 1500, que de son consentement et en sa présence. — Gén. Cossin. — C'est peut-être le même qui, en 1513 et en 1523, prenait le titre de haut et puissant Sgr de la Fauconnière et de St-Malo.

Buignon (Jacques) avait pour femme Anne DE LA COUSSAYE, fille de Jean de la Coussaye; ce qui résulte du testament de Pierre de la Coussaye, chanoine de Luçon, passé sous la cour de Luçon, le 20 mars 1563, par Jean Garderau, dont ils furent exécuteurs. — Gén. de la Coussaye.

Buignon (Jacques) l'ainé, bourgeois, demeurant à Parthenay, rendit, le 16 juillet 1506, à cause de Jeanne MARTINELLE, sa femme, aveu et hommage à noble Jacques de Liniers, Sr d'Oyrevau, etc., pour raison d'un fief de vigne, etc. — Gén. de Liniers.

Buignon (Jean), étudiant de l'université de Poitiers, fut exempté en 1557 de se trouver au ban des nobles du Poitou, en vertu du privilége des écoliers.

Buignon (René), Ec., rend, le 5 juillet 1567, aveu au Sgr de Mortagne de son lieu et hôtel de Puichauvet.

Buignon (René), qualifié noble homme, eut de dame Jacquette REORTEAU, sa femme: 1° PIERRE, fils ainé, qui partage avec ses sœurs; — 2° MARGUERITE et 3° JEANNE, la succession de leurs père et mère, par acte du 2 juillet 1578, passé devant Sureau, Nre à Maulevrier. Jeanne était épouse de Pierre Esteau, Sgr de la Ferté; elle est nommée comme sa veuve dans le contrat de mariage de Guillaume Cossin avec Michelle Esteau, du 20 avril 1557.

A ce partage assistait (mais nous ne savons à quel titre) JEAN Buignon, Sgr de la Haye, demeurant Psse de St-Maurice-la-Fougereuse.

Buignon (Herculais) était un des consuls des marchands à Niort en 1585. — D. F., 338.

Buignon (Charles), Sgr de la Bouvinière, les Giraudières, avait des propriétés dans la terre de Bressuire le 29 mars 1605.

Buignon (Claude), Ec., Sgr de la Rablais et de la Tijouère, reçut, le 23 juin 1607, de dame Florence Boussard, veuve de Mathurin Le Bascle, l'aveu du lieu de Lussaudière, relevant de lui à cause de sa terre de la Tijouère, qu'il possédait du chef de dame Louise DE PONTLEVOY, son épouse. En 1624, Claude rend aveu de sa terre de la Rablais à Louis de Champellais, son suzerain. Claude était mort en 1639; car le 7 juin de cette année, ses enfants se partagèrent sa succession par acte passé par Bausire, Nre à St-Clémentin. Il n'avait eu que cinq filles: 1° MATHURINE, femme d'Hector Grimault, Ec., Sgr de la Vallée; — 2° autre MATHURINE, femme de Jean du Tertre, Sgr de Baugé; — 3° FRANÇOISE, femme de Louis du Tertre, Sgr du Gravier; — 4° LOUISE, dont la succession fut partagée le 26 septembre 1644, par acte reçu Turpault, Nre à Argenton-Château, entre ses sœurs; — 5° MARIE.

Buignon (René), Sgr de la Tousche, était en 1614 conseiller du présidial de Poitiers, et en même temps l'un des bourgeois de la commune de Poitiers. Il fut maire de la ville en 1624, et reçut ses lettres d'échevin au lieu et place de François Fumée, Ec., Sgr de Tosnay, en date du 12 novembre 1626, signées Mayaud, et plus bas Thomas. Il se maria trois fois, et était veuf en 1646 de sa troisième femme, Josephe MESCHINET. Il mourut en 1658 conseiller honoraire au présidial de Poitiers, laissant de son mariage: 1° THOMAS, Ec., Sgr de Vousne, qui servit dans les bans convoqués en 1690, 1691, 1693, et notamment dans ce dernier il faisait partie du premier escadron; — 2° JACQUES, qui suit; — 3° JEANNE, — et 4° MARGUERITE. Ils partagèrent la succession de leur père par acte passé devant Gauvain et Marot, Nres à Poitiers, le 18 avril 1692. — C. Maupeou.

Buignon (Jacques), Ec., Sgr de Puy-Taillé, fils du précédent, épousa, par contrat du 28 août 1644, passé devant Caillas, Nre royal à Poitiers, Dlle Jeanne MESCHINET. Il est nommé dans le partage du 18 avril 1692 précité, et il laissa de son mariage un fils, qui suit.

Buignon (Jacques), qui paya une somme de 40 livres pour jouir de la confirmation des priviléges de noblesse, comme il appert d'une quittance signée de Fermond du 10 avril 1694. Jacques servit aux bans

Digitized by Google

de 1690 et de 1703. Il fut confirmé dans ses priviléges de noblesse par ordonnance de M. de Maupeou du 7 janvier 1699. Nous en possédons la minute.

Buignon (Jacques) était conseiller au présidial de Poitiers en 1632, et maire en 1644. Il laissa en mourant d'Élisabeth GROUSSON, qui vivait en 1698, trois garçons et trois filles : 1° PIERRE, Éc., Sgr de Bellefois, succéda à son père comme conseiller au présidial en 1657. Il laissa deux filles de Catherine DE LA LANDE, sa femme : CATHERINE, mariée à François Taveau de Morthemer, Chev., Sgr de Normandou; ELISABETH, épouse de Pierre Legier, Chev., Sgr de la Sauvagère; — 2° RENÉ, Éc., Sgr de St-Georges, chevalier de St-Louis, commandant au fort Louis sur le Rhin, mort sans postérité avant 1709; — 3° MATHIEU, prêtre, chanoine et trésorier de l'église de Ménigoutte; — 4° SUZANNE, épouse non commune en biens de Louis du Breuil-Hélion, Chev., Sgr de Lavaux; — 5° MARIE-ANNE a été mariée deux fois : à Pierre Thevin, Chev., et à Pierre Taveau, Chev., Sgr de Vaucour; — 6° MARIE a épousé Louis de Béchillon, Éc., Sgr de l'Épinoux.

Buignon (Daniel), Éc., Sgr de la Sévère et de la Girardière. Frédéric de la Trémoille, Cte de Laval, baron de Mauléon, etc., lui accorda, le 28 avril 1640, en considération des services qu'il lui avait rendus, un droit de ban et de sépulture dans le chœur de l'église de St-Jean de Combrand, de laquelle ce seigneur était fondateur, comme baron de Mauléon.

Nous pensons qu'une Dlle MARIE-ANNE Buignon, qui fut confirmée dans sa noblesse par sentence de M. de Maupeou du 22 août 1699, et qui est dite fille de feu Daniel Buignon, Ec., fut son unique rejeton.

Buignon (Pierre), Sgr de Bellefois, que nous présumons être frère de Jacques, maire en 1644, avait sa fille mariée en 1636 à Mathieu Vidard, Éc., Sgr de St-Clair, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers.

Buignon (Jacques), Éc., Sgr de Bellefois;

Buignon (Jacques), Éc., Sgr de Voune, et

Buignon (René), Ec., Sgr de la Touche, se sont trouvés tous les trois à l'assemblée de la noblesse du Poitou, tenue à Poitiers en 1651 pour nommer des députés aux états de Tours.

Buignon (René), sans doute fils du précédent, Sgr de la Girardière, Psse de Combrand, et

Buignon (Daniel), Sr de la Roussière, font partie de la liste imprimée des nobles du Poitou maintenus en 1667.

Buignon (Charles), Sr de la Réoste, demeurant Psse de Vasles, fut condamné à payer une amende de 3,000 liv., et 2 sols pour livres, conformément à un arrêt du conseil d'État du 30 octobre 1636, par sentence prononcée par M. de Maupeou, intendant de Poitou, ledit Charles Buignon ayant pris indûment le titre de noble, malgré la condamnation déjà prononcée contre son père à ce sujet. — C. Maupeou.

Buignon de Voirie (N...), appelé au ban des nobles du bas Poitou en 1758, n'y a pas comparu; on n'en donne pas le motif.

Buignon (Charles), Éc., Sgr de la Glouère et de la Réaste, Psse de Vasles, a eu de Jacquette-Radégonde DE LA COUSSAYE, sa femme : 1° FRANÇOIS, qui va suivre; — 2° CHARLOTTE-RADÉGONDE, mariée à Jean-Baptiste-Louis Duchilleau, Chev., Sgr de Sallennes; — 3° MARIE-RADÉGONDE, mariée en 1795 à René le Maye de Moyseaux, dit le chevalier de Moyseaux.

Buignon (François), Éc., Sgr de la Glouère, gendarme de la garde ordinaire du roi, assista en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789, émigra et fit la campagne de 1792 comme maître de la première compagnie noble d'ordonnance. Il avait épousé, par contrat passé à St-Maixent au mois d'octobre 1778, Françoise-Henriette FOUCHER DE CIRCÉ, décédée le 22 janvier 1819. Il est mort à Poitiers sans postérité le 17 novembre 1806.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BUIGNON des maires de Poitiers portait « d'azur à trois besants d'or posés » 2, 1. »

RENÉ Buignon, Sr de la Tousche, maire de Poitiers en 1624, portait pour devise : *Sportelia majora dedit;* et JACQUES Buignon, maire en 1644, la changea pour celle-ci : *Miscebunt utile dulci.* — Maires de Poit.

D'après les lettres de maintenue, la famille Buignon habitant Psse de Combrand portait « d'or au che- » vron d'azur chargé de trois molettes de gueules. » — Bar.

BUNAULT de Frémont de Montbrun. Cette famille est originaire de Champagne, où elle possédait le fief de Frémont, qui relevait directement de la couronne. Elle porta le nom de ce fief jusque vers la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle un des membres de cette famille, étant venu en Poitou, y épousa une héritière de cette province, dame de la terre de Montbrun, dont il prit le nom. Nous ne donnerons la généalogie de cette famille qu'à partir de cette époque, et nous n'assignerons pas par conséquent de degrés dans la filiation, puisque cette filiation remonte plus haut que le point à partir duquel nous l'avons établie.

Digitized by Google

Filiation suivie.

Bunault (François), Éc., Sgr de Frémont, conseiller au grand conseil en 1731, épousa Dlle Marie-Nicole-Charlotte AUBINEAU, fille présumée unique de Charles, Éc., Sgr de Rigny, Montbrun, Puyraveau, etc. Elle porta par son mariage à son époux les terres de Rigny, Montbrun, Meules, Puyraveau, la Touche-Barré, etc. De ce mariage sont issus deux fils : 1° CHARLES-FRANÇOIS, qui suit; — 2° N..., Sgr de Couzières et de la Grand'Maison en Touraine, officier des mousquetaires de la maison du roi, chevalier de St-Louis, mort à Couzières, près Tours, en 1789, sans avoir été marié.

Bunault de Montbrun (Charles-François), Chev., Sgr de Rigny, Montbrun, Puyraveau, etc., fut conseiller au grand conseil comme son père, épousa en premières noces Dlle Marguerite-Geneviéve BIZEAU, et en secondes noces Dlle Louise-Apolline DE MARCONNAY. Il mourut à Château-Thierry vers 1760, laissant de son mariage : 1° CHARLES-LOUIS, qui suit; — 2° N...; — 3° N..., fille, qui épousa N. de Mauray, lieutenant-colonel d'infanterie, et mourut sans postérité.

Bunault de Montbrun (Charles-Louis), dit le Mqis de Montbrun, Sgr de Rigny, Montbrun, Puyraveau, etc., naquit en 1752 au château de Rigny, près Thouars, fut successivement cadet-gentilhomme aux grenadiers de France, sous-lieutenant, lieutenant, et capitaine aux régiments, Colonel-général et Mestre-de-camp-dragons; comparut en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Poitou, tenue pour nommer des députés aux états généraux; émigra en 1791, fit une partie des campagnes de l'émigration dans la deuxième compagnie noble d'ordonnance; fut nommé chevalier de St-Louis en 1796, et reçut les brevets de lieutenant-colonel et de colonel. Après la rentrée des Bourbons, il fut employé dans ce dernier grade, et nommé en 1816 grand prévôt à Angers, où il mourut le 15 mai 1831. Il avait épousé au mois de juin 1781 Dlle Louise-Frédérique-Octavie DE MARCONNAY, dont il eut quatre enfants : 1° ALEXANDRE-NICOLAS, qui suit; — 2° LOUISE-FÉLICITÉ, mariée à Armand-Martin-Claude de Laistre, ancien officier, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'Honneur; — 3° LOUISE-FRÉDÉRIQUE-CLOTILDE, mariée à Jean de Kerdrel, lieutenant de vaisseau, chevalier de St-Louis; — 4° EUGÉNIE-ANTOINETTE, mariée à Vincent de Bouczo de Kercaradec, ancien officier de la garde royale.

Bunault de Montbrun (Alexandre-Nicolas), dit le Cte de Montbrun, servit sous l'empire, et fit les campagnes de Wagram, Moscou, Leipzik, en 1814. Il est aujourd'hui officier de la Légion-d'Honneur et sous-intendant militaire de première classe à Angers (1844). Il a épousé, le 24 septembre 1816, Dlle Henriette-Charlotte de Contades, dont il a eu : 1° ANNE-CHARLOTTE-VICTOIRE, née le 6 novembre 1821, mariée le 30 octobre 1843 à Amédée-Joseph Lechat de St-Henys; — 2° CHARLES-AMÉDÉE, né le 28 novembre 1823.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE BUNAULT DE MONTBRUN porte « d'azur au chevron d'or, accompagné en » chef de deux aiglons, et en pointe d'un lion grim- » pant, le tout de même. » — N. F.

BUOR. Cette famille noble et très-ancienne, originaire du bas Poitou, s'était tellement répandue dans cette partie de notre province, elle y avait un si grand nombre de représentants et de branches diverses alliées les unes aux autres, qu'un proverbe encore très-populaire de nos jours attestait cette fécondité remarquable.

Nous regrettons que, malgré nos instances réitérées, le manque de documents nous ait forcés à reproduire, ou à peu près, la généalogie donnée par M. de St-Allais dans son Dictionnaire de la noblesse, tome XVI, pages 140 et suivantes, généalogie dont nous ne pouvons dès lors nous porter personnellement garants.

Noms isolés.

Buor (Eliette DE) fut femme de Jean Cossin, Sgr de Mauregaine, capitaine du château de Parthenay; ce qui résulte d'une donation faite par Guillaume l'Archevêque, Sgr de Parthenay, audit Jean Cossin, pour récompense des services rendus, etc., le 12 juillet 1363, et d'un aveu rendu le 24 octobre 1366 par la même Eliette de Buor, veuve de Jean Cossin, Sgr de Mauregaine, et curatrice de ses enfants. — Gén. Cossin.

Buor (Jean) avait pour femme Jeanne PRÉVOST, fille de Guillaume Prévost, Chev., Sgr de la Boutelière, vivant en 1380, et de Mathurine de la Chardière. — Gén. Prévost.

Buor (Marie), fille de N. Buor, Sgr de la Gerbaudière, fut mariée avec Jean de la Ville, IIe du nom, Chev., Sgr de la Ville, vers l'an 1386.

Buor (Jacques), brigandinier du Sr de l'Aigle au ban de 1467, avait épousé Jeanne BARDONNEAU; devenue veuve, elle rendit le 18 janvier 1486 un aveu au Sgr de la Chaise-Girault.

Buor (Jean et Hugues) furent brigandiniers du Sgr de l'Aigle en 1467.

Buor de la Gerbaudière (Françoise) fut

Digitized by Google

première femme de Jean d'Escoubleau, Sgr de Sourdis, vivant en 1485. — Fam. d'Escoubleau.

Buor (Jean), Sr de la Cacaudière dans la Sgrie de Thouars, servit comme archer au ban de 1491.

Buor (Jean), Sr de la Cousinaye, habitant la Sgrie de Rocheservière, y servit comme archer.

Buor (Mathurine) fut mariée vers 1500 à Gilles Chasteigner.

Buor (Marguerite) était mariée vers 1500 à Jean Robert, Ec., Sgr de la Rochette. — St-Allais, Gén. Buor.

Buor (Gillette), fille de FRANÇOIS, Ec., et de Dlle Gillette JOUSSEAUME sa femme, Sgr et dame de la Gerbaudière, fut mariée avec Jacob de Bessay, par contrat passé le 24 septembre 1523. Elle était veuve, et rendit aveu en cette qualité à Philippe de Chambes, le 28 septembre 1531, et, par son testament de l'an 1555, elle a déclaré Giron de Bessay son héritier principal. — Gén. de Bessay.

Buor (Jehanne), veuve de Louis Joubert, Ec., rend aveu le 7 mai 1545 à Bonaventure Chauvin, etc.

Buor (Jehan), Ec., Sgr de Pascouynais, rend aveu le 22 mai 1539 à Jacques Chauvin, Éc., Sgr de Ponthus, etc. — D. F.

Buor (Louise), fille de RENÉ, Chev., Sgr de la Mothe-Freslon, et de Catherine PRÉVOST, fut femme de Anceaulme de Thevenin en 1551. — Fam. Thevenin.

Buor (N.), Sgr de la Roche-Buor, marié vers 1560 avec Louise DE DAILLON, fille de François de Daillon de la maison du Lude, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie Bullet. Il en eut entre autres enfants MARGUERITE, femme de Pierre Bertrand, Sgr de la Paisonnière. — St-All., Gén. Buor.

Buor (Donatien), Ec., Sgr de la Mortière, professait la religion prétendue réformée, 1564. — D. F., 14, 545.

Buor (Jacques), Ec., Sgr de Peault, reçut un aveu en cette qualité le 7 juin 1567. Cette terre lui appartenait du chef d'Antoinette DE LA GRUE sa femme.

Buor (André), Ec., Sgr de la Maronnière, Psse de la Chapelle-Achard, et

Buor (François), Ec., Sgr de la Forest, vivaient en 1572.

Buor (René), Ec., Sgr de la Mothe-Freslon, épousa Dlle Pérette MAUCLERC. De ce mariage vint :

Buor (Jacques), Ec., Sgr de la Mothe-Freslon, qui épousa Julienne DU PLESSIS-MUETTE, qui eut de ce mariage :

Buor (Mathurin), Ec., Sgr de la Mothe-Freslon, marié en 1594 avec Dlle Jeanne DE CARADREUX. Mathurin Buor eut l'honneur de recevoir plusieurs fois dans son château de la Mothe-Freslon Henri, roi de Navarre. Ce prince, en allant au secours de la ville de la Garnache, assiégée par les catholiques, fut atteint au Champ-St-Père d'un mal subit. Il se fit transporter au château de la Mothe-Freslon, où il courut pendant un moment le plus grand danger ; sans une saignée que son chirurgien lui fit à propos et presqu'à l'aventure, une des gloires de notre pays s'éteignait dans un obscur château du bas Poitou, et la France n'aurait point à s'enorgueillir d'avoir compté au nombre de ses meilleurs rois le *Béarnais*.

Buor (Mathurin), Ec., Sgr de la Mothe-Freslon, partagea avec Jean Baudry, Ec., Sgr d'Asson, et dame Christine de Caradreux son épouse, Jean de Vandel, etc., les biens de ladite Christine, provenant de la succession de René de Caradreux et Renée Dubreuil leurs père et mère, par acte passé sous la cour de Montaigu par Rideau, Nre, le 15 avril 1584.

Buor (Jean), Ec., Sgr de la Voûte-Buor, était présent au contrat de mariage de Jean Maynard, le 5 février 1585.

Buor (Charlotte), mariée en 1597 à Gilles du Nos, Chev., Sgr de Hemenard, de la Taminière, chevalier de l'ordre du Roi. — St-All., Gén. Buor.

Buor (Jean), Ec., Sgr de la Mothe-Freslon, partagea avec René Baudry, Ec., Sgr d'Asson, la succession à eux échue de défunte Dlle Renée de Caradreux, leur tante maternelle, décedée sans hoirs, par contrat passé sous la cour des Essarts le 17 juin 1609. — Fam. de Baudry d'Asson.

Buor (Claude) est un des témoins présents au mariage de Louis de Granges, Ec., Sr des Forges, avec Dlle Anne des Villates, 6 juin 1611. — D. F., 9, 73.

Buor (Noémy), fille de CHRISTOPHE, Chev., épousa en 1611 Louis de Regnier, IIe du nom, Ec., Sgr de la Planche. — Gén. de Regnier.

Buor (Baptiste), Ec., Sgr de la Lande-Buor, de la religion prétendue réformée, fut l'un de ceux qui brisèrent la porte de l'église de Boufferé pour y faire l'inhumation de l'un de leurs coreligionnaires, le 24 mai 1613. — D. F., 14, 193.

Buor (Gabrielle-Henriette DE) fut femme de René de Bessay, Chev., Sgr des Rochelles, la Vouste, etc., comme il résulte du contrat de mariage de Marie-Henriette de Bessay leur fille avec Daniel Châteigner du Bergerioux, le 14 juin 1614.

Buor (Abraham), Ec., Sgr de la Jarrie, vivait en 1623. Il prenait en outre en 1632 le titre de Sgr de la Voye.

Buor (Charles), Éc., Sgr de la Lande-Buor, fut, vers 1622, condamné par contumace à avoir la tête

Digitized by Google

tranchée, comme coupable de violences et de voies de fait envers la dame sa mère. Son but était d'obtenir la révocation d'un don qu'elle et son mari s'étaient mutuellement fait. Il se permit de la faire enlever, conduire et emprisonner dans une tour de son château de la Lande, et de l'y faire garder par des soldats armés depuis le 16 mars 1621 jusqu'au 25 mai de la même année. Enfin, après de très-longues poursuites, il se présenta en personne pour purger sa contumace et il fut alors seulement condamné en diverses amendes, dommages et intérêts. Mais, par arrêt du 26 juillet 1634, l'exhérédation prononcée contre lui par sa mère fut maintenue, et ses biens adjugés à HÉLIE, Sgr de la Morinière, et à JACQUETTE, son frère et sa sœur. — Cout. du Poitou comm. par Lelet, 517.

Buor (Jean), Éc., avait des propriétés dans la baronnie de Mareuil en 1633.

Buor (Anne) était en 1634 dame des châtellenies de la Mothe-Freslon, du Champ-St-Père, la Péraudière, Bougré, la Nerbonnière, le Fief-Chasteigner, etc.

On trouve les noms suivants dans la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de confirmation :

Buor (Hélie), Éc., Sgr de la Négrière, demeurant paroisse de St-Hilaire de Loullay;

Buor (René), Éc., Sgr de la Godelière;

Buor (Gabriel), Ec., Sgr de Landraire et de la Lande-Buor, même paroisse; et

Buor (N...), Éc., Sgr des Mortiers, Psse de Boesmé, tous habitants de l'Élec. de Mauléon.

Buor (Hélie), Sgr de Villeneuve;

Buor (Charles), Sgr de la Jousselinière, l'un et l'autre Psse de Chaillé.

Buor (François), Sgr de la Chaignolière;

Buor (Catherine), veuve du Sgr de Pontrouge, habitants l'un et l'autre la Psse de Vairé; et

Buor (Louis), Sgr de la Voye, Psse des Clouzeaux, tous de l'Élec. des Sables.

Buor (Alexandre), Éc., avait épousé Mathurine D'ARCEMALE. Elle était veuve, et obtint pour ses enfants une ordonnance de maintenue; elle habitait Psse de Corbaon, Élec. de Fontenay.

Buor (Claire et Élisabeth), même Psse, en obtinrent aussi une le 24 septembre 1667.

Buor (Gabriel), Sgr de la Lande-Buor, a fait partie des bans de cette province en 1689, 1690 et 1691.

Buor de la Morinière (N...) servait dans la deuxième brigade à celui de 1689.

Buor (Louis-Gabriel), Sgr de la Chanolière, s'est trouvé à celui de 1691.

Buor (Isaac), Éc., Sgr du Blaison, est nommé dans une requête, présentée au parlement par François Sabourin, du 20 novembre 1691. — Fam. Ayrault.

Buor (Charles), Éc., Sgr de la Jestière, fut marié avec Charlotte MORISSON DE LA MOTERIE, comme il résulte d'un hommage rendu par sa veuve le 31 mai 1702.

Buor (Renée), Dlle de la Voy, héritière présomptive de feu RENÉ Buor et de Louise PENAUD, Chev., Sgr et dame de la Voy, propriétaire de la terre de la Chalonnière, donne procuration le 1er mai 1722.

Buor (Élie), Sgr de Villeneuve, fait partie d'un grand nombre de propriétaires cités dans un arrêt du conseil d'État du roi du 17 avril 1732, concernant des défrichements de marais en bas Poitou.

Ceux qui suivent ont comparu au ban convoqué à Fontenay-le-Comte le 14 juin 1758.

Buor de Boislembert (N...), deuxième division de la première brigade, escadron du Chev. de la Salle.

Buor de la Mulenière (N...), première division de la quatrième brigade, escadron du Chev. de la Salle.

Buor de la Lande (N...), première division de la première brigade, escadron du Chev. de la Salle.

Buor de Villeneuve (N...), deuxième division de la troisième brigade, escadron de la Louerie.

Buor (Gilbert), Chev., Sgr de la Mulenière, lieutenant des vaisseaux du roi, est nommé dans un aveu rendu le 7 juin 1775 à Airvault pour le fief de Villeneuve en Névy, par Pierre Brillaud. — Mss. d'Airvault.

Buor (N...), prieur, curé de St-Étienne de Courcoue, avait été nommé en 1787 membre pour représenter le clergé à l'assemblée d'élection de Châtillon.

Buor (N...), Sgr de la Claye, a été membre de la noblesse à l'assemblée d'élection de Fontenay en 1787.

Buor (Louis), Chev., Sgr de Boislembert.

Buor (Louise), veuve de Henri-Daniel Châteigner du Bergerioux, assista par procureur à l'assemblée de la noblesse réunie à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux.

Buor de la Lande (N...), émigré, était, lors du licenciement de l'armée de Condé en 1801, lieutenant d'une compagnie d'infanterie des chasseurs nobles.

Buor de la Voye (N...), émigré, était officier à la suite du régiment des grenadiers de Bourbon lors du licenciement de l'armée de Condé.

Digitized by Google

Buor (N... DE), major des vaisseaux du roi, émigré, a servi en 1792 comme chef de section dans la cinquième compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie.

Buhor était le nom d'une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Niort, dont le Sgr de Romagné était collateur. Le Pouillé du diocèse ne donne pas la date de la fondation ni le nom des fondateurs.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **Buor** (DE), BRANCHE AINÉE.

I^er^.—**Buor** (Guillaume), varlet, Sgr de la Lande, vivant en 1270, accompagna St Louis à sa croisade en Afrique.

Le nom de sa femme n'est pas connu; on sait seulement qu'il eut pour fils

II^e^. — **Buor** (Maurice), Éc., Sgr de la Mothe-Freslon. Les productions de noblesse faites par cette famille nous ont conservé la date de son contrat de mariage, qui eut lieu à la Roche-sur-Yon le mardi avant la St-Jean 1311; mais elles ne nous ont point conservé le nom de sa femme, quoiqu'elles nous apprennent le nom de ses enfants, qui furent : 1° GUILLAUME, qui suit; — 2° MAURICE; — 3° JEAN-MAURICE, qui firent en 1345 un accord concernant leurs droits successifs; — 4° MARGUERITE, mariée à Hugues de Basoges, avec lequel elle vivait en 1356.

III^e^. — **Buor** (Guillaume), Éc., Sgr de la Mothe-Freslon, reçut divers hommages en 1384 et 1385; il ne vivait plus en 1392. Il avait épousé dès 1356 Dlle Marie ANCELON DE L'ILE-BERNARD, dont il eut :

IV^e^. — **Buor** (Jean), Éc., Sgr de la Lande, la Gerbaudière et de la Mothe-Freslon, transigea le 1^er^ décembre 1392 avec Jean Ancelon, Sgr de l'Ile-Bernard, et Jeanne Ancelon, sa sœur, au sujet des biens délaissés par feu dame Marie Ancelon, sa mère. Il fut chambellan de Jean, duc de Berri, Cte de Poitou, qui le fit capitaine de la ville et château de Civray, et commandant de la forteresse de Luçon le 11 septembre 1401. Le 9 avril 1414, il fit montre à Paris en qualité de chevalier bachelier, ayant sous sa bannière un chevalier bachelier et huit écuyers de sa compagnie. En 1419 il commandait une compagnie de trente écuyers et de quinze archers. Vers 1401 il avait épousé Dlle Marguerite DE BELLOSAC, dont il eut : — 1° MAURICE, qui suit; — 2° MARIE, qui épousa, par contrat du 14 février 1426, Georges Foucher, Chev., Sgr des Herbiers, avec lequel alors elle ne pouvait vivre le 19 novembre 1425, comme le prétend St-Allais.—Gén. Foucher.

D'après Trincant, dans sa généalogie de la maison de Savonnière, Jean Buor aurait convolé en secondes noces, et aurait épousé vers 1424 Dlle Marie DE SAVONNIÈRE, fille de Jean III, Chev., Sgr de Brechery, la Brestesche, Machecoul, et de dame Marguerite de Blais.

V^e^.—**Buor** (Maurice), Chev., Sgr de la Mothe-Freslon, la Lande-Buor, la Gerbaudière, échanson de Jean, duc de Berri, Cte de Poitou, et capitaine de la Grange-de-Jard, par lettres du 1^er^ octobre 1410, épousa, par contrat du 14 février 1416, Dlle Marguerite FOUCHER, fille de Jean, Chev., Sgr de la Sausaye, et de dame Marie Saulnier. M. de St-Allais, à l'article Foucher, dit que Jean Foucher, père de Marguerite, avait épousé Marie Jamin. En présence de ces deux allégations, nous nous abstiendrions de prononcer, si des documents particuliers à la famille de Foucher, qui nous ont été communiqués, ne nous portaient à adopter cette dernière version.

Maurice Buor rendit hommage le 28 janvier 1437 à Louis d'Amboise. On ne lui connaît que deux enfants : 1° JEAN, qui suit; — 2° MARGUERITE, mariée en 1440 à Olivier Poitevin, Chev. Le 3 juin 1448, ils passèrent un accord avec Jean, leur frère.

VI^e^. — **Buor** (Jean), Éc., Sgr de la Lande-Buor, la Gerbaudière, la Mothe-Freslon, épousa, par contrat du 9 décembre 1443, Jeanne FRESNEAU. Les notes généalogiques sur la famille Foucher, dont nous avons parlé plus haut, donnent pour femme à Jean Buor Dlle Jeanne DE LA FRESNAYE, fille de Jean, Chev., Sgr de la Fresnaye, et de Rose de Maillé. Il comparut au ban du Poitou convoqué au mois de mai 1453. Nous pensons que c'est lui qui est également désigné comme étant homme d'armes du Sgr de l'Aigle au ban de 1467, sous le nom de Jean Buor, Sgr de la Gerbaudière. Cette mention ne peut en effet se rapporter qu'à lui.

De son mariage il laissa : 1° LOUIS, Éc., Sgr de la Gerbaudière, vivant en 1502; — 2° JOACHIM, qui suit; — 3° FRANÇOIS, Éc., vivant en 1503.

VII^e^. — **Buor** (Joachim), Éc., Sgr de la Mothe-Freslon, partagea la succession paternelle avec Louis Buor, son frère, le 9 avril 1502, partage qu'il fit ratifier le 7 janvier 1503 par François, son autre frère.

Il reçut un hommage le 1^er^ mars 1509 de MARGUERITE Buor, sa parente, on ne sait à quel degré. Il laissa plusieurs enfants : — 1° RENÉ, Éc., Sgr de la Mothe-Freslon; il rendit deux hommages au Sgr de la Trémoille, le 5 juin 1527 et le 12 août 1550. Par acte du pénultième de décembre 1530, il partagea la succession paternelle avec ses frères et sœurs, qui suivent. Il reçut un hommage en 1545, et fut convoqué aux ban et arrière-ban de la noblesse de Poitou,

Digitized by Google

aux mois de mars et de septembre 1557; — 2° HENRI, Éc., Sgr de la Mothe-Freslon, eut de Dlle Catherine PREVOST une fille, LOUISE, mariée à Anselme Thevenin, Sgr de la Roche; — 3° JACQUES, Éc., Sgr de la Mothe-Freslon, marié, par contrat du 12 décembre 1542, à Julienne DU PLESSIS. Il comparut au ban du Poitou l'an 1543, fit le rachat de la Mothe-Freslon après la mort de son père, le 5 juin 1559, rendit hommage pour la même terre le 9 avril 1560, fut exempté des ban et arrière-ban le 15 mai 1563, le 16 octobre 1567, le 8 octobre 1568, le 18 novembre 1569, et le 21 janvier 1570; — 4° GILLES, qui continue la filiation; — 5° MATHURIN, Éc., Sgr de la Gaslonnière et de la Courterière, qui, en 1567, était sous la curatelle de Nicolas Pignot, Sr du Retal, fut maintenu dans sa noblesse par les commissaires départis en la généralité de Poitiers le 10 avril 1582; — 6° MADELEINE, mariée après 1530 avec Jacques Mauclerc, Éc., Sgr de la Laubardière.

VIII°. — **Buor** (Gilles), I^er^ du nom, Chev., Sgr du Plessis, la Lande, la Gerbaudière, etc., épousa, par contrat du 2 mai 1534, Marie BOUTIN, dame de la Méronnière, veuve en premières noces de François Girard, Éc., Sgr de la Méronnière, dont il eut: 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° JEAN, chanoine de Luçon, vivant en 1564; — 3° SUZANNE, mariée à François Mauclerc, Éc., Sgr du Petit-Bois. Suzanne vivait encore en 1592; — 4° ANDRÉ; — 5° JACQUETTE, dont la destinée n'est pas connue.

Gilles épousa en secondes noces, par contrat du 2 mai 1639, Dlle MONBOU. De ce second mariage il eut: 6° PIERRE, Éc., Sgr de la Lande, marié, par contrat du 6 juillet 1545, avec Dlle Marie LINGER, fille de Jean, Ec., Sgr du Plessis-Thesselin. Il en eut entre autres enfants BAPTISTE, Éc., Sgr de la Lande-Buor, marié, par contrat du 20 juillet 1582, avec Dlle Olympe DE L'ESPINAY; JOSIAS, Éc., Sgr de St-Hilaire, marié, par contrat du 27 septembre 1596, avec Dlle Louise TRANCHANT, fille de Jacques, Éc., Sgr de la Barre, du Treuil. Josias obtint un certificat de Philippe de Hiere, commissaire député par le roi pour le régalement des tailles en la généralité de Poitou le 14 avril 1599.

7° ESTHER, dame de la Patrière, mariée, par contrat du 9 août 1592, à Charles de Champeaux, Sgr du Verger.

IX°. — **Buor** (François), Éc., Sgr de la Gerbaudière, de la Méronnière, de la Forest et de l'Establière, rendit aveu de son hôtel de la Lande le 8 mai 1550. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence des commissaires sur le fait des francs-fiefs du 10 avril 1582, et rendit hommage au Sgr de Montausier le 20 juillet 1584. Il avait épousé, par contrat du 7 septembre 1563, Marie DORINEAU, fille de Lucas, Éc., et de Louise Regnault. Elle était veuve de lui le 3 septembre 1597, époque à laquelle elle consentit une obligation en faveur de Gilles Buor, son fils aîné; elle testa le 22 juin 1626, et ils laissèrent pour enfants: 1° GILLES, qui suit; — 2° ABRAHAM, chef de la branche des Sgrs de Lavoy, rapportés au § II.

X°. — **Buor** (Gilles), II° du nom, Chev., Sgr du Verger, de l'Estalelière, fut déchargé du ban et arrière-ban de Poitou par sentence du 5 juillet 1595. Il servit en qualité d'homme d'armes des ordonnances du roi; et il épousa, par contrat du 4 février 1616, Dlle Catherine RICHARD, et ne vivait plus le 21 janvier 1655. Ses enfants furent: 1° RENÉ, Sgr du Verger, mort en 1655; — 2° FRANÇOIS, qui suit; — 3° ANDRÉ, Éc., vivant le 26 mars 1641, probablement père de CHARLES, Chev., Sgr de la Gestière, qui assista en cette qualité au contrat de mariage de Louis-Gabriel Buor le 8 avril 1655; — 4° CATHERINE, mariée à Philippe de Pontroger, laquelle fut maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. Rouillé du Coudray, du 29 janvier 1671. — C. Maupeou. — 5° MARGUERITE, mariée à Élie Noiron, Éc., Sgr de la Vergne.

XI°. — **Buor** (François), II° du nom, Chev., Sgr de la Chanolière, fut nommé par le roi commandant le château de la Chaume aux Sables-d'Olonne, et de toute la côte du bas Poitou. — St-All. — Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence du 29 janvier 1671, de M. Rouillé du Coudray, intendant de la généralité de Poitou. Il avait épousé, le 25 janvier 1655, par contrat passé par Suiraut et Rimbert, Nres de la baronnie de Brandois, Dlle Renée BOUHIER, fille de André, Sgr de la Chenestellière, et de Dlle Catherine Morisson. — C. Maupeou. — Il laissa de son mariage: 1° LOUIS-GABRIEL, qui suit; — 2° VICTOR, Éc., Sgr des Mortières; — 3° ANDRÉ, Éc., Sgr de Villeneuve, qui, l'an 1695, comparut au ban du bas Poitou. Il vivait en 1716 avec Dlle Catherine BOUHIER DE LA VERRERIE, son épouse; — 4° ROBERT, Éc., Sgr de la Chanollière, vivait en 1716, et était à cette époque marié avec Anne RINAUDEAU DE LA GUILLOTIÈRE; — 5° ANNE-GABRIELLE; — 6° MARGUERITE, vivant en 1716; — 7° CATHERINE, dame de la Chanolière, vivant en 1716; — 8° RENÉE, vivante le 16 juillet 1701.

XII°. — **Buor** (Louis-Gabriel), Chev., Sgr du Verger, la Chanolière, succéda à son père dans le commandement du château de la Chaume et des côtes du bas Poitou, fut maintenu dans sa noblesse par sentence de M. Gilles de Maupeou du 28 septembre 1699. (Nous possédons la minute originale.) Il

Digitized by Google

avait épousé, par contrat du 2 avril 1685, passé par Paillaud et Robert, Nres de la Mothe-Achard, Dlle Marguerite-Louise DE RINAUDEAU, fille d'André, Chev., Sgr de la Guillotière, et de Louise Pinard. Il eut pour enfants : 1° FRANÇOIS-ANDRÉ, qui suit; — 2° RENÉ, Éc., Sgr du Verger, qui vivait en 1716; — 3° ROBERT-LOUIS, Éc., Sgr de la Ménardière, chef de la branche de la Jousselinière, rapportée au § III; — 4° GABRIEL, Chev., Sgr de la Vergnais, marié à Rose-Louise CAILLAUD; — 5° MARGUERITE, — 6° GABRIELLE, vivantes en 1716; — 7° LOUISE, mariée, avant le 18 février 1716, à Louis-René Barbarin, Chev., Sgr du Grand-Plessis.

XIIIe. — **Buor** (François-André), Chev., Sgr de la Chanolière, fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères et sœurs par M. Quentin de Richebourg, le 15 janvier 1716. Il épousa, par contrat du 18 février suivant, Marie-Françoise MARCHAND DE LA MUNELIÈRE, fille de Mess. Gilles, Éc., Sgr de la Munelière, et de Marie Guesdon. Il eut entre autres enfants : 1° LOUIS-FRANÇOIS, qui suit; — 2° LOUIS-FRANÇOIS-JEAN-BENOIT, Chev., Sgr de la Chanolière, chevalier de St-Louis, mort célibataire, brigadier des armées navales; — 3° N..., Chev., Sgr de la Munelière, mort aux îles capitaine de vaisseau; — 4° N..., un des plus habiles officiers supérieurs qui servirent sous le Cte de Guichen. Quoiqu'il eût perdu sa fortune pendant la révolution, il préféra mourir dans l'indigence que d'accepter la place de préfet maritime à Rochefort sous le gouvernement impérial. Il a laissé trois fils; — 5° N., épouse de LOUIS Buor (*v.* XVe degré, § VI).

XIVe. — **Buor** (Louis-François), Chev., Sgr de la Munelière, épousa en 1760 Dlle Jacquette MACÉ DES LONGEAIS, dont : 1° LOUIS-JACQUES, qui suit; — 2° MARIE-LOUIS, Chev., de la Munelière, lieutenant de vaisseau, chevalier de St-Louis, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, et mourut en France en 1806; — 3° MARC-GILLES, chevalier de St-Louis; — 4° HENRI-LOUIS, chanoine de l'église cathédrale de Luçon, — 5° JOSEPH-MARIE-LOUIS, Chev. des Longeais, né le 24 janvier 1779, officier de dragons, chevalier de St-Louis, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé en qualité d'officier. Marié avec Dlle N. DE LA ROCHE-ST-ANDRÉ, il n'a point eu d'enfants de ce mariage; — 6° MARIE-MARGUERITE; — 7° MARGUERITE-JACQUETTE.

XVe. — **Buor** (Louis-Jacques), Ec., Chev., Sgr de la Munelière, fut page de la grande écurie, et sous-lieutenant au régiment du Roi-dragons; assista par procureur à l'assemblée de la noblesse réunie à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux; il émigra, fit la campagne de 1792 dans une compagnie à cheval de la province de Poitou, et mourut à Liége le 9 février 1794. Il avait épousé, par contrat du 17 juillet 1787, Dlle Marie-Louise BUOR DE BOISLAMBERT, fille de Louis Buor, Chev., Sgr de Boislambert, et de dame Marie-Madeleine Buor de la Gobinière. De ce mariage sont issues deux filles qui, lors des guerres de la Vendée, suivirent leur mère au passage de la Loire, et y périrent.

§ II. — BUOR, BRANCHE DE LAVOY.

Xe. — **Buor** (Abraham), Chev., Sgr de la Jarrie, des Mortières, second fils de François Buor, Ier du nom, Sgr de la Gerbaudière, et de Marie Dorineau, rapportés au IXe degré du § Ier, épousa : 1° le 1er novembre 1620, Suzanne MAUCLERC, dame de la Grimaudière; 2° le 9 septembre 1631, Madeleine DE BÉCHILLON, dame de la Barbière, veuve de Charles le Roux. Il eut de ce dernier mariage : 1° LOUIS, qui suit; — 2° RENÉ, Chev., Sgr des Mortières, qui, le 3 juillet 1665, partagea la succession paternelle et maternelle avec Louis, son frère aîné; — 3° SUZANNE, religieuse en 1665; — 4° MARIE, seconde femme de Calixte de Rorthais, Sgr de la Rochette. Ils vivaient en 1679.

XIe. — **Buor** (Louis), Ier, Chev., Sgr de Lavoy, assista le 21 janvier 1655 au contrat de mariage de François Buor, Chev., Sgr du Verger, son cousin germain. Il épousa, le 17 février 1664, Louise AYMOND, fille de Julien, Chev., dont : 1° LOUIS, qui suit; — 2° VICTOR, Chev., Sgr des Mortières, vivant le 15 octobre 1706, est confirmé dans sa noblesse par sentence de M. de Maupeou du 28 septembre 1699; — 3° RENÉ, Chev., Sgr du Boisboucher, vivait le 19 octobre, et était mort en 1710. Il fut confirmé dans sa noblesse par la même sentence que son frère; — 4° GABRIEL, qui forma la branche des seigneurs de la Gobinière, rapportée § IV; — 5° CÉLESTE, religieuse au couvent de Notre-Dame de Fontenay.

XIIe. — **Buor** (Louis), IIe, Chev., Sgr de Lavoy, partagea la succession paternelle et maternelle avec ses frères le 7 décembre 1702, et épousa, par contrat du 2 juin 1696, passé par Martineau et Hillairet, Nres des châtellenies de Beaulieu, Louise PENAUD, fille de Pierre, Ec., et de Louise Masson de la Noue. Il comparut aux bans et arrière-bans du bas Poitou convoqués en 1695 et en 1708. Il fut confirmé dans sa noblesse par ordonnance de M. de Maupeou du 28 septembre 1699. Il a eu de son mariage : 1° LOUIS, qui suit; — 2° PIERRE, Éc., Sgr des Martelières, marié, par contrat du 25 janvier 1730, avec Marie-Jeanne CAILLAUD; — 3° LOUISE, femme de Pierre Viault,

Digitized by Google

Ec., Sgr du Fay. Elle ne vivait plus le 25 janvier 1730.

XIIIe. — **Buor** (Louis), IIIe, Chev., Sgr de Lavoy, partagea avec Pierre et Louise, ses frère et sœur, la succession de René Buor, Sgr du Boisboucher, leur oncle, par actes des 26 octobre 1710 et 27 février 1721. Il épousa le 7 mai 1729 Marie-Anne DE RAMBERGE, fille d'Antoine, Chev., Sgr de Boislambert, et de Françoise-Angélique Aubert. Il ne vivait plus le 5 octobre 1762. Sont issus de ce mariage : 1° LOUIS, qui suit; — 2° LOUISE, mariée à Daniel Châteignier, Chev., Sgr du Bergeriou, des Ouillières et autres lieux, par contrat du 25 août 1748.

XIVe. — **Buor** (Louis), IVe, Chev., Sgr de Lavoy, servit au ban de 1758. Il épousa, par contrat du 9 oct. 1762, Marie-Madeleine BUOR, dame de la Gobinière, fille de Victor, Chev., Sgr de la Gobinière, et de Marguerite Rochard de Landebergère, dont sont issus : 1° LOUIS-ALEXANDRE, qui suit; — 2° MARIE-LOUISE, mariée : 1° à Jacques Buor, Chev., Sgr de la Munelière; 2° en 1805 à Alexandre-François Richard Grelier du Fougeroux, officier de St-Louis, lieutenant-colonel en 1814.

XVe. — **Buor** (Louis-Alexandre), Chev., Sgr de Lavoy, né à Fontenay en 1765, entra au service en 1779 dans le corps des chevau-légers. En 1791 il émigra et fit la campagne de 1792. Il passa ensuite en Allemagne, en Angleterre, servit dans le cadre des gentilshommes commandés par le prince de Léon, duc de Rohan, pour l'expédition de Quiberon. Après les désastres de cette entreprise, il retourna en Angleterre attendre un moment plus heureux. Rentré en France en 1800, il racheta avec l'aide de ses amis quelques débris de fortune, mais il ne voulut accepter aucune place sous le régime impérial. En 1814, il fut nommé chef d'escadron et chevalier de St-Louis. En 1815, lors du débarquement de Bonaparte, il fut le premier à se faire inscrire à la préfecture de Bourbon-Vendée pour marcher contre l'empereur, ce qui le fit surveiller d'une manière spéciale pendant les cent-jours. Il avait épousé, par contrat du 30 juin 1788, Henriette DE L'ESPINAY DE BEAUMONT. Son beau-père et sa belle-mère furent du nombre des victimes des noyades de Nantes, et périrent dans les bateaux de l'infâme Carrier. Il épousa en secondes noces, par contrat passé au château de la Guilmandière, le 12 août 1802, Stéphanie-Jeanne-Thérèse DE BERNON, fille de Henri et de dame Pélagie Racodet. Il a eu du premier lit : 1° THÉODORE, Sgr de Lavoy, massacré à Laval pendant la guerre de la Vendée; du second lit, — 2° LOUIS-HIPPOLYTE, qui suit; — 3° ELISA-ADÉLAÏDE, née le 8 avril 1806, épousa en 1827 Léon de Tinguy; — 4° CAROLINE-BÉNIGNE, née jumelle avec la précédente, le 8 avril 1806, épousa à Luçon en 1827 Benjamin de Tinguy, frère du précédent; — 5° HONORÉE-STÉPHANIE-THÉRÈSE, née le 31 mai 1809.

XVIe. — **Buor** (Louis-Hippolyte), né le 24 avril 1805, se maria le 4 juin 1833 à Dlle Justine-Emélianne DE BARBARIN, fille d'Aimé de Barbarin et de dame Victoire-Adélaïde de Buor du Petit-Marais, par contrat passé par Biré, Nre à Luçon. De ce mariage sont issus : 1° LOUISE-BENJAMINE, née le 28 avril 1835; — 2° CÉLINE-CAROLINE, née le 28 décembre 1836; — 3° LOUIS-HIPPOLYTE, né le 17 décembre 1837.

§ III. — BUOR, BRANCHE DE LA JOUSSELINIÈRE.

XIIIe. — **Buor** (Robert-Louis), Éc., Sgr de la Ménardière, troisième fils de Louis-Gabriel Buor, Ec., Sgr du Verger, la Chanolière, et de dame Louise Rinaudeau, rapportés au XIIe degré du § Ier, comparut au ban convoqué en 1709. Il eut entre autres enfants :

XIVe. — **Buor** (Louis), Éc., Sgr de la Jousselinière, l'Héraudière, Durchamp, etc., épousa Dlle N. GAZEAU, dont il eut : 1° LOUIS-ALEXANDRE, qui suit; — 2° AUGUSTE, chef de la branche de la Couperie, qui sera rapportée au § V; — 3° LOUIS, chef de la branche du Recredy, qui sera rapportée au § VI.

XVe. — **Buor** (Louis-Alexandre DE), Chev., Sgr de la Jousselinière, l'Héraudière, etc., servait au ban de 1758 dans la première division de la deuxième brigade de l'escadron de la Louerie. Il laissa de Dlle N. ROBIN, que des notes particulières communiquées à M. Filleau pendant l'émigration appellent Marie-Céleste ROBINEAU : 1° ALEXANDRE-JOSUÉ, qui suit; — 2° AUGUSTIN, Sgr du Resay, garde du corps du roi, marié : 1° à N. GUILLEBAUD DE LA MELLIÈRE; 2° à Dlle N. DE LA TOUCHE-LEVRAULT; émigré, servit dans une compagnie à cheval de la province du Poitou, et mourut à Binch en Hainault au mois de mars 1794. Il laissa de son premier mariage : AUGUSTE, marié à Dlle Marie-Stéphanie DE BUOR, fille de Louis, Éc., Sgr de Recredy, et de dame Armande de Suzannet, sa cousine. De ce mariage est issue LÉONTINE, mariée à Adrien de Châteigner, inspecteur des domaines à Libourne; — 3° LOUIS-GILLES, ancien officier d'infanterie, chef de bataillon à l'école militaire de la Flèche, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, a épousé Dlle Rosalie GOMBART. De ce mariage sont issus deux garçons et une fille : l'aîné, officier d'infanterie, a épousé Dlle N. GORIN DE PONSAY, fille de François et

Digitized by Google

de Louise-Pauline de Buor. De ce mariage est né en 1834 un garçon, ALFRED; le cadet, HENRI, s'est marié le 3 octobre 1843, à la Flèche, à Dlle Virginie DE ST-CHEREAU; VICTOIRE-LOUISE, sa fille, épousa son cousin Alexandre-César de Buor de la Jousselinière (*v.* le XVIIe degré); — 4o N..., mort curé de Châlons; — 5o N..., mariée à Baudry d'Asson.

XVIe. — **Buor** (Alexandre-Josué DE), Éc., Sgr de la Jousselinière, l'Héraudière, Durchamp, né Psse de Dompierre-sur-Yon, au château de l'Héraudière, fut page du roi, l'un des chevau-légers de sa garde, chevalier de St-Louis, émigra, fit la campagne de 1792 dans une compagnie à cheval du Poitou. Il avait épousé Dlle Marie-Aimée BAUDOUIN DE LAUSONNIÈRE, dont il eut : 1o ALEXANDRE-CÉSAR, qui suit; — 2o LOUISE-PAULINE, mariée en 1804 à François Gorin de Ponsay, ancien officier au Royal-Pologne; — 3o MARIE-PAULINE, mariée en 1807 à Alexandre de Cuissard.

XVIIe. — **Buor** (Alexandre-César DE) s'est marié trois fois. Il a épousé en premières noces Dlle Céleste-Catherine MIGNOT D'HOUDAN, dont il a eu : 1o PAULINE, mariée le 8 février 1830 à Abel de Grimouard, contrôleur des contributions directes; en deuxièmes noces, il a épousé Victoire-Louise DE BUOR, fille de Louis-Gilles et de dame Rosalie Gombart (*v.* le XVe degré), dont il a eu; — 2o AUGUSTE-CÉSAR; — 3o HENRI. Victoire-Louise de Buor étant morte, son mari a épousé en troisièmes noces, le 23 novembre 1829, Dlle Mélanie DE GYVÉS, fille de Henri, baron de Gyvés, et de dame N. Porcher de la Thibaudière.

§ IV. — **BUOR** (DE), BRANCHE DE LA GOBINIÈRE.

XIIe. — **Buor** (Gabriel), Chev., Sgr de la Gobinière, quatrième fils de Louis Buor, Ier du nom, Sgr de Lavoy, et de Louise Aymond, rapportés au XIe degré, § II, épousa, par contrat du 19 octobre 1706, Madeleine THOMAS, fille d'Adrien, Sr de la Forestrie, conseiller du roi et président en l'Élec. de Mauléon, et de Marie-Marguerite Pineau. Il fut major des gardes-côtes du bas Poitou. Le 17 mars 1722, il fit avec Louis-Thomas, Sgr du Vignau, son beau-frère, le partage des biens de feu Marguerite Pineau. Il a eu pour enfants : 1o VICTOR-GABRIEL, qui suit; — 2o LOUIS, Sgr de l'Aumônière; — 3o ALEXIS, Sgr de l'Eschasserie, vivant le 7 juin 1723; — 4o MARIE-MADELEINE, mariée à Louis Mesnard, Éc., Sgr de Chasnay, par contrat passé devant Esnard, Nre de la châtellenie de Lieu-Dieu.

XIIIe. — **Buor** (Victor-Gabriel), Chev., Sgr de la Gobinière, épousa, par contrat du 7 janvier 1737, Dlle Marguerite ROCHARD DE LANDEBERGÈRE, fille de Pierre, Éc., Sgr de Landebergère, et de Dlle N. Pichard. Il est rappelé comme défunt dans le contrat de mariage de sa fille unique MARIE-MADELEINE, qui, le 5 octobre 1762, épousa Louis Buor de Boislambert son cousin.

§ V. — **BUOR**, BRANCHE DE LA COUPERIE.

XVe. — **Buor** (Auguste DE), Éc., Sgr de la Couperie, deuxième fils de Louis Buor de la Jousselinière et de dame N. Gazeau, rapportés au XIVe degré du § III, épousa Dlle N. Hilairet, dont il eut :

XVIe. — **Buor de la Couperie** (Alexandre DE), qui épousa en 1780 Dlle N. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ. De ce mariage est issu :

XVIIe. — **Buor de la Couperie** (Alexandre DE), né le 13 décembre 1784, célibataire, habite aujourd'hui (1844) sa terre de la Couperie, commune de la Chaise-le-Vicomte, près Bourbon-Vendée.

§ VI. — **BUOR**, BRANCHE DU RECREDY.

XVe. — **Buor** (Louis), Ec., Sgr de la Ménardière et du Recredy, troisième fils de Louis Buor et de dame Marie Gazeau, rapportés au XIVe degré du § III, épousa Dlle N. BUOR, fille de François-André, Chev., Sgr de la Chanolière, et de Dlle Marie-Françoise Marchand (*v.* XIIIe degré, § Ier), dont il eut : 1o LOUIS, qui suit; — 2o N..., curé de Montaigu, décédé en 1818; — 3o AUGUSTE, curé de la Psse du Poiré-sous-la-Roche, décédé.

XVIe. — **Buor** (Louis), Ec., Sgr de la Ménardière et du Recredy, épousa le 18 juin 1779 Dlle Armande DE SUZANNET. De ce mariage sont issus : 1o ARMAND, qui suit; — 2o MARIE-STÉPHANIE, née en 1780, mariée en premières noces à Augustin de Buor, Éc., Sgr du Rosay, son cousin (*v.* le XVe degré du § III), et en secondes noces à Benjamin de Tinguy, Éc., Sgr de la Clavelière, en 1804.

XVIIe. — **Buor du Recredy** (Armand), né en 1783, a servi dans les gardes d'honneur. La généalogie dressée par M. de St-Allais s'arrête ici. Nous sommes obligés de l'imiter, n'ayant reçu aucunes notes directes de la famille, malgré nos instances.

Il existe encore plusieurs autres branches de cette famille, entre autres : la branche des Buor du Petit-Château, celle du Petit-Marais, dont l'un des représentants a épousé une fille de l'amiral Halgan, dont sont issus plusieurs enfants.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BUOR porte « d'argent à trois coquilles de gueules au franc canton » d'azur. » — Vraie et Parfaite science des armoiries.

Digitized by Google

BUSSIÈRE (DE LA). Cette famille noble et ancienne, originaire de la ville d'Angles ou de ses environs, s'est divisée en plusieurs branches. Nous devons à l'obligeance de M. de Morin de la Salle les renseignements qui nous ont permis d'établir quelques degrés de filiation à la fin de cet article.

Bussière (Regnault DE LA) est cité dans le Grand-Gauthier, concernant les aveux faits ou dus à l'évêque de Poitiers, comme possédant fief dans la Sgrie d'Angles vers 1300.

Bussière (Bernard DE LA) tenait en arrière-fief du Sgr de Vohec certains fiefs, qui les reportait au Sgr d'Angles vers 1310. — *Ib.*

Bussière (Guillaume DE LA) a fait montre comme écuyer le 5 septembre 1371.

Bussière (Guitard DE LA) et Philippe DE ST-MARTIN, sa femme, sont établis dans un titre du 25 janvier 1402 comme Sgr et dame de Chastelrenault dans le comté d'Angoulême.

Bussière (Pierre DE LA), Sr de la Jarrie, habitant la Sgrie d'Angles, fit partie du ban de 1491. Il lui fut enjoint de se fournir d'un hoqueton et de gantelets.

Bussière (Bertrand DE LA) servait comme archer en 1491.

Bussière (Antoinette DE LA) épousa en 1550 Joachim de Couhé de Lusignan, Sgr de la Roche-Aguet, Maillé, la Bussière, Châtillon, etc. — Gén. Lusignan.

Bussière (Anne DE LA), fille de JEAN, Chev., Sgr de Douzon, de la Couture et du Chalard, épousa en 1586 Annet d'Orfeuille, Chev., Sgr d'Orfeuille, Neoux, etc., d'une noble maison de la Marche. — La Ches.

Bussière (Geneviéve DE LA) fut femme de François Dargence, Ec., Sgr du Magnou, comme il résulte d'un contrat de mariage de Pierre Dargence, Ec., Sr du Magnou, avec Suzanne Pierre, en date du 1er mai 1600, signé Masson, Nre. — Fam. Dargence.

Bussière (Daniel DE LA), Ec., était marié avec Antoinette Desmarquets le 1er décembre 1637.—Gén. Desmarquets.

Bussière (Honoré DE LA), Sr de la Roussetière, s'est trouvé à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1551 pour nommer des députés aux états de Tours.

Bussière (Daniel DE LA), Ec., Sgr de la Sauvagère, était poursuivi dans une affaire jugée à Poitiers en 1654. Il habitait la Psse de Belleville, Elec. des Sables.

Bussière (Antoinette DE LA), fille de DANIEL et de N. DE CONENT, épousa, par contrat du 21 septembre 1655, Joachim de Marans, Sgr de Fontilé.— Fam. de Marans.

Bussière (Isaac DE LA), Ec., Sgr du Fouilloux et du Cros, et MATHURIN son fils, Ec., demeurant Psses de Bourg et de la Bussière, furent maintenus dans leurs priviléges de noblesse par ordonnance du 26 septembre 1667. — Bar.

Bussière (Alexandre DE LA), Ec., Sgr de la Sauvagère, Psse des Essarts;

Bussière (Pierre DE LA), Ec., Sgr de la Flottière et de la Vrignonnière, habitant Psse des Essarts, et

Bussière (Pierre DE LA), Ec., Sgr de la Flottière, habitant Psse du Poiré-sous-la-Roche, furent tous les trois maintenus par ordonnance du 10 octobre 1668.

Bussière (N. DE LA), habitant Psse de Sevillé, près Châtellerault, et

Bussière (Jacques DE LA), Sgr de la Bauberderie, Psse de Velleches, font partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue.

Bussière (David-Léon DE LA), Sgr de la Vrignonnière, s'est trouvé aux bans de 1689, 1690 et 1691.

Bussière (René DE LA), Sgr du Vivier, s'est trouvé aux bans de 1691 et 1695.

Bussière (François DE LA), Sgr du Bois-des-Perches, a servi au premier escadron du ban de 1693.

Bussière (Louis DE LA), Sgr Duchillou, a aussi servi au premier escadron du ban de 1693.

Bussière (Sylvain DE LA), Sgr de Jutreau, servit au premier escadron du ban de 1695.

Bussière (Louise DE LA), fille de PIERRE, Ec., Sgr de la Vrignonnière, et de Jeanne DE GOULAINE, sa femme, fut mariée avec Samuel de l'Espinay, Ec., Sgr de la Rousselière, son cousin germain, par contrat du 30 juillet 1696, et célébré avec dispense de parenté donnée par la cour de Rome.— Gén. de l'Espinay.

Bussière (N. DE LA), Sgr de Lavau, s'est trouvé au ban de 1703.

Bussière (Georges DE LA), Ec., Sgr de la Roussière ou Roussetière, de Maillé, a pour épouse en 1725 Marie DE RAVENEL.

Bussière (Jacques-Honoré DE LA), Ec., Sgr de la Roussetière, et Charlotte TAVEAU DE MORTEMER, son épouse, ont fait partage noble avec François Taveau, Ec., Sgr de Coursecq, etc., des successions de François Taveau, Ec., Sgr de Normandou, et de Catherine Beugnon son épouse, leurs père et beau-père, le 23 mars 1740. — Fam. Dupont. — De ce mariage sont issus, entre autres enfants : 1° GEORGES, Chev.,

Digitized by Google

Sgr de la Roussetière, ancien officier au régiment d'Orléans-dragons, chevalier de St-Louis, émigré, servit en 1792 dans la première compagnie des gentilshommes du Poitou-infanterie, et mourut à Poitiers le 22 novembre 1813, à 82 ans, sans avoir été marié; — 2° FRANÇOISE-JULIE, femme de Charles-Louis-Auguste de Margeret, Ec., Sgr de la Roche-Aguet, morte à Poitiers le 4 mai 1801.

Bussière (Pierre DE LA), Ec., Sgr de la Moraudière, avait pour femme Jeanne MANGIN, comme il résulte d'un hommage rendu le 6 juillet 1749 par ladite Jeanne Mangin, veuve dudit de la Bussière, à haut et puissant Sgr Charles, Cte de Moussy.— Fam. de Moussy.

Bussière (Louis DE LA) a été sous-brigadier dans la quatrième brigade de l'escadron de Vassé au ban de 1758, et

Bussière (Joseph DE LA) servait dans la quatrième brigade du même escadron.

Bussière (Marie-Anne DE LA) avait épousé Emery de Messemé, Chev., Sgr de la Bice; ils vivaient l'un et l'autre en 1776.

Bussière (Jean-René DE LA), Chev., Sgr de Jutreau, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de St-Louis, fils de RENÉ, Chev., Sgr de Jutreau, et de Marguerite de MARANS de Varenne, assista en personne à l'assemblée des nobles du Poitou en 1789. Il émigra, et commanda en second une des compagnies à cheval du Poitou. Il s'était marié, par contrat passé à Richelieu au mois d'octobre 1780, avec Alberte-Fulgence DE BLET. Ils sont morts l'un et l'autre en Angleterre, et n'ont point laissé d'enfants.

§ Ier.— BUSSIÈRE (DE LA), PREMIÈRE BRANCHE.

Les documents qui nous ont servi à établir les quelques degrés de filiation qui suivent sont une confirmation de noblesse de M. de Colbert, intendant de la province de Poitou, en faveur de Jacques de la Bussière, du 25 mars 1665.

Ier.— **Bussière** (Jean DE LA), Ec., fit divers acquêts par actes des 11 et 21 novembre 1499, et du 18 avril 1503, passés devant Hérais Tiffault, Nre à Chauvigny, et Lhéritier, Nre à Angles. D'après un contrat d'échange passé à Angles le 18 avril 1503, on voit que ledit Jean avait pour femme Dlle Simonne DELME, dont il laissa

IIe.— **Bussière** (Jacques DE LA), Ec., qui est prouvé fils du précédent par un contrat en forme de rétrocession, passé sous le scel de Poitiers entre lesdits Jacques, Pierre et François Ferré, Ec., frères. Il avait épousé Dlle Françoise GAULTIER (dans une confirmation de noblesse de M. Barentin, accordée au même Jacques de la Bussière le 26 septembre 1667, ce nom est écrit GAULIER), et ils se firent une donation mutuelle, passée sous le scel de Poitiers le 29 décembre 1572, signée Charles, Nre. Ils laissèrent de leur mariage : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° CHRISTOPHE, Ec., Sgr des Effes, qui fit un partage avec François son frère, pour raison de la succession de leurs père et mère, le 29 juin 1593, par-devant Bertault, Nre, sous le scel de la cour d'Angles. Christophe se maria, par contrat passé sous la cour de Plumartin le 22 août 1595, signé Lhéritier, Nre, avec Dlle Suzanne DE JEU, dont il eut entre autres enfants PIERRE, Ec., Sgr des Effes, qui fut confirmé dans ses priviléges de noblesse par sentence des Esleus de Châtellerault du 3 juillet 1634; — 3° JACQUES; — 4° ANTOINE. Ils se partagèrent, le 30 août 1573, par contrat passé sous la cour de Chestré, ce qui pouvait leur revenir dans les successions de leurs père et mère.

IIIe. — **Bussière** (François DE LA) servit en qualité de gendarme, comme il appert d'un certificat à lui délivré par le Sr de Rochefort le 15 juillet 1585, se maria le 3 janvier 1589, par contrat passé sous la cour de St-Savin par Poirier, Nre, avec Dlle Suzanne DE VALLÉE. Le 29 juin 1593, il partagea avec Christophe son frère les biens provenant de la succession de leurs père et mère. Il laissa de son mariage : 1° RENÉ, qui suit; — 2° autre RENÉ, Ec., Sgr de la Guillotrye, qui fut confirmé dans sa noblesse, avec Pierre, son cousin germain, et son frère Antoine, qui suit, par sentence des Esleus de Châtellerault du 7 juin 1634, signée Ragueneau, greffier; — 3° ANTOINE, Ec., Sgr des Ombres, confirmé, avec son frère précité, par la sentence du 7 juin 1634; — 4° PAUL, Ec., Sgr de la Barre, mentionné aussi dans l'acte de confirmation, et que nous croyons en effet frère des précédents.

IVe. — **Bussière** (René DE LA), Ec., Sgr de la Bauberderye, épousa Dlle Léa DE MONTSORBIER, fille de Jean et de dame Jacqueline de l'Espinay, par contrat du 1er août 1629, signé Pain, Nre sous la cour de la Merlatière et Jarrye. Il était mort avant le 3 juillet 1634; car sa veuve, se faisant confirmer à cette époque par les Elus de Châtellerault dans ses priviléges de noblesse sur le vu de ses titres, prend le titre de veuve et tutrice de leurs enfants mineurs. Ils laissèrent de leur mariage

Ve. — **Bussière** (Jacques DE LA), Ec., Sgr de la Bauberderye, qui se maria le 13 novembre 1648, par contrat signé Mathurier, Nre sous la cour de Monthoiron, avec Dlle Marguerite DE FERRIÈRES. D'après un mémoire sans date présenté au roi par ledit Jacques, il résulte qu'il fut garde des plaisirs du roi à

Digitized by Google

Marly; qu'âgé de 17 ans, en 1750, il avait perdu ses père et mère, et abjuré la religion prétendue réformée, qu'ils professaient, et que, par cette raison, Isaac de Montsorbier, son oncle maternel, voulait le priver de la succession de sa grand'mère, qui pouvait s'élever à 100,000 écus; et qu'enfin il avait deux filles, SUZANNE et MARIE, que le roi avait placées dans la communauté de Noisy. Jacques fut confirmé dans ses priviléges de noblesse par sentence du 25 mars 1665 de M. Colbert, et du 27 septembre 1667 de M. Barentin. Nous ignorons si cette branche a eu d'autres représentants.

§ II.— **Bussière** (DE LA), SECONDE BRANCHE.

Les renseignements qui nous ont été fournis sur cette branche consistent principalement en une confirmation de noblesse de M. Barentin, intendant de Poitou, du 26 septembre 1667, en faveur de Dlle Catherine de Marans, veuve de Louis de la Bussière, et en une autre du 6 janvier 1716, de M. Foullé de Mortangis, intendant de la généralité de Bourges, desquelles il résulte ce qui suit :

Bussière (Gabriel DE LA), Ec., Sgr du Chillou, eut de Dlle Bertrande DE GALLIOT

Bussière (François DE LA), Éc., qui eut de Dlle Madeleine FERRÉ

Bussière (Joachim DE LA), Ec., Sgr de la Guernalière et du Chillou, qui, de Dlle Françoise SAVATTE, eut, entre autres enfants,

Bussière (Louis DE LA), lequel épousa Dlle Catherine DE MARANS, laquelle, veuve dudit sieur, se fit confirmer dans sa noblesse, ainsi que les enfants mineurs dudit feu sieur et d'elle, sur la présentation de ses titres, par ordonnance de M. Barentin du 26 septembre 1667. Elle avait eu de son mariage : 1° LOUIS-FRANÇOIS, qui suit; — 2° JEAN; — 3° RENÉ; — 4° JACQUES.

Bussière (Louis-François DE LA), Éc., Sgr du Bois-des-Perches, épousa, par contrat du 17 avril 1676, signé Lévesque, Nre à Poitiers, par contrat du 17 avril 1696, passé par Chasseloup et Lévesque, Nres, Dlle Anne DE MARSAY, fille des feu René, Ec., et dame Léonore de Marans. De ce mariage est issu

Bussière (François DE LA), Ec., Sgr du Bois-des-Perches, y demeurant, Psse de la Bussière, Elec. du Blanc, naquit le 10 novembre 1677, fut confirmé dans sa noblesse par ordonnance de M. Foullé de Mortangis, intendant de la généralité de Bourges, du 6 janvier 1716; il épousa Dlle Marie PARIS par acte du 7 février 1717, et laissa de ce mariage : 1° RENÉ; — 2° PHILBERT, prêtre, curé de la Chapelle-de-Morthomé, qui fut fondé de procuration de la dame sa mère pour la représenter au mariage de René, son frère aîné; — 3° JOSEPH; — 4° MARIE-LOUISE.

Bussière (René DE LA), Ec., Sgr de la Bussière, épousa Dlle Périnne (ou Marie-Anne) BABINET, fille de feu Pierre-Mathieu, Ec., Sgr de Chaume, conseiller du roi, contrôleur et receveur général des saisies réelles, et de dame Madeleine Babin, par acte signé Bourbeau et Baudouin, Nres à Poitiers, le 27 juin 1750. De ce mariage sont issus : 1° CASIMIR, qui suit; — 2° PHILBERT, dit le chevalier de la Bussière, Sgr de la Salle-en-Gâtine, servit dans les régiments provinciaux, assista en personne à l'assemblée de 1789, émigra, fit la campagne de 1792, sous les ordres des princes frères du roi, dans une compagnie à cheval du Poitou; il rejoignit ensuite l'armée de Condé, où il fut blessé le 13 août 1796 à Ober-Kamblach. Rentré en France quelque temps après, il fut arrêté et fusillé à Poitiers comme émigré; — 3° JULIE, morte fille; — 4° MARIE-ROSALIE, mariée à M. Pierre de Morin, morte le 24 novembre 1841.

Bussière (Casimir DE LA), Chev., Sgr de la Bussière, a servi quelque temps dans les mousquetaires. Il a assisté en personne à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789; il est mort sans enfants.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA BUSSIÈRE portait « d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux » vols d'épervier de même et de deux molettes d'é- » peron d'or. » — Bar.

Digitized by Google

C.

CAILHAULT, famille noble habitant le bas Poitou.

La majeure partie des documents suivants nous ont été communiqués en originaux par M. Eug. des Nouhes.

Cailhault (Jean), Ec., Sgr de la Chevratière, fait le 30 mars 1430 un accord avec Perrot Chasteigner, Ec., Sgr de la Brelaire, pour les rentes et hommages dus par les fiefs de sa maison de la Chevratière. — F. O.

Nous pensons qu'il eut pour enfants RAOULLET et MARIE (fiancée à Jean Huet, demeurant à Nantes), qui, dans un partage en date du 3 janvier 1460 qu'ils firent entre eux, sont dits être fils d'un JEAN Cailhault, Ec., Sgr de la Chevratière, et d'une dame Gillette BLANCHET.

Cailhault (Antoine) servait comme archer en 1482. — B. Roy.

Cailhault (Charles), Ec., Sgr de la Chevratière, laissa entre autres enfants de Dlle Catherine DE LA ROCHE, son épouse, RENÉ, qui, par contrat du 6 janvier 1534, passé sous la cour de Montagu et Roche-Servière, par R. Robin et N. Audaer, Nres, épousa Dlle Catherine DURCOT, fille de feu Guillaume, en son vivant Ec., Sgr de l'Estang, et de Dlle Jeanne Dorin.

Cailhault (Gabriel), Ec., Sgr de Montreuil-en-Nalliers, partagea, le 18 avril 1581, par acte passé par G. Faudereau et Baudard, avec CATHERINE, sa sœur, femme de Charles Bonnevin, Ec., Sgr de la Restelière, qu'elle avait épousé par contrat du 4 août 1571, les biens provenant de la succession de CHARLES, Ec., Sgr de la Chevratière, et de RENÉE, religieuse au Val-de-Morière, leurs frère et sœur. — F. O.

Gabriel, dans un aveu qu'il rend le 13 septembre 1598 à l'évêque de Luçon, prend le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Nous pensons que c'est lui qui, ayant épousé Dlle Barbe DE CULANT, laissa de son mariage : 1° SAMUEL, qui suit ; — 2° SALOMON, qui assista au contrat de mariage de son frère du 22 septembre 1620, et rendit en 1624 aveu de la terre de Montreuil-en-Nalliers à l'évêché de Luçon.

Cailhault (Samuel), Ec., Sgr de la Chevratière, fils du précédent, épousa, par contrat du 22 septembre 1620, passé sous la cour de Briart et Ste-Pezenne, Dlle Louise LE TESSIER, fille de feu Hélye, vivant Ec., Sgr. de la Tesserie, et de feu Dlle Madeleine Robert. Le 7 juin 1621, il partagea, comme représentant la mère de sa femme, les biens provenant de la succession de feu Olivier Robert et de Dlle Claude Ortye, par acte passé Granzon et Dacry, Nres. De ce mariage sont issus : 1° GABRIEL, qui suit ; — 2° DAMARIS, dame de la Tesserie, qui transigea, le 28 août 1656, avec Gabriel son frère. Nous pensons qu'ils avaient encore un autre frère du nom de JACQUES, Ec., Sgr de la Tesserie, qui, le 1er mars 1656, déposa entre les mains de Gabriel susnommé une somme de 8,000 livres tournois, pour la lui conserver jusqu'à son retour du voyage qu'il entendait faire au service des états de Hollande aux Indes orientales. — F. O.

Cailhault (Gabriel), Ec., Sgr de la Groézardière, épousa, le 1er mai 1658, par contrat passé sous la cour de Mouchamp par Girard et Mainvielle, Nres, Dlle Suzanne LOYSEAU, fille de noble homme René et de Dlle Françoise Amproux ; ladite Suzanne reçut en dot une somme de 20,000 liv. Les deux futurs conjoints professaient l'un et l'autre la religion prétendue réformée. — F. O.

Gabriel fut nommé commissaire du roi pour se trouver et assister au synode tenu à Pouzauges par tous les ministres de la religion prétendue réformée du haut et bas Poitou, par commission du duc de Roannez, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Poitou, du 20 juillet 1661. Gabriel fit son testament le 27 juillet 1676, par lequel on voit qu'il laissait un seul garçon, GABRIEL, auquel il donne tous ses meubles et acquêts, etc., et nomme pour exécuteur testamentaire Charles Marveillault, Chev., Sgr de Laudouynière. Outre Gabriel, il eut de son mariage : 1° SUZANNE, qui partagea avec ses sœurs tous les biens qui leur étaient échus par le partage provisionnel précédemment fait entre Gabriel et Olympe, leurs frère et sœur ; acte du 28 décembre 1683, passé sous la cour de la Forêt-sur-Sèvre, par J. Bréchard. Elle avait épousé Mess. Jean-Louis de Sayvre de la Morinière, Sgr de l'Ille, de Courlay, comme il appert d'une procuration qui lui fut donnée par sondit mari le 10 mai 1718.

Digitized by Google

A l'époque de son mariage avec M. de Sayvre de la Morinière, Suzanne était veuve de Mess. Gabriel des Nouhes, Éc., Sgr de la Normandelière et des Nouhes, qu'elle avait épousé par contrat du 19 avril 1690, passé par Buignon et Marcadet.

2° MARIE, nommée dans l'acte du 28 décembre 1683, déjà mentionné; elle était épouse de Mess. Louis Papineau, conseiller au présidial de la Rochelle; — 3° MARGUERITE, mentionnée dans le partage ci-dessus; — 4° OLYMPE, qui, comme on le voit par le partage du 28 décembre 1683, était à cette époque femme de Jacques Legoux, Chev., Sgr du Chastenay, qu'elle avait épousé par contrat du 5 août 1679, passé par Bucon, Nre royal à la Rochelle. Elle était veuve en premières noces de feu André de Mazières, Ec., Sgr de Voutron, et en troisièmes noces elle épousa Jean Gabaret, lieutenant général des armées navales du roi, comme le prouve une renonciation faite en sa faveur, par une veuve Besson et ses enfants, à leurs droits de propriété sur un quartier de vigne, pour amortir une rente de 40 sols qu'ils lui devaient, par acte passé en la châtellenie d'Anjoullin, par Decluzeau, Nre, le 18 janvier 1694.

Caillhault (Gabriel), Ec., Sgr de la Groézardière, était mineur lors de la convocation du ban des nobles du Poitou, réuni à Talmont en 1694. Nous ignorons s'il eut postérité.

Caillhault (Alexandre), Ec., Sgr de Montreuil-en-Nalliers, assista en 1651 à une assemblée de nobles de la province, tenue à Poitiers, pour élire des députés aux états de Tours; il avait épousé, par contrat du 7 mai 1647, Dlle Françoise MENARDEAU. Alexandre mourut en 1674, et sa femme en 1694; ils laissèrent pour fille et unique héritière, FRANÇOISE, morte célibataire à Luçon le 16 juin 1710.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CAILHAULT portait « d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules. » — Bar.

CAILLER, famille ancienne dont on voit un grand nombre de membres figurer dans le haut et le bas Poitou. Ce nom ayant été souvent confondu par les auteurs avec celui de *Caillet*, cette confusion n'a pu que jeter beaucoup d'obscurité dans les renseignements que nous avons recueillis.

Cailler (Étienne) possédait en 1309 un arrière-fief dans la mouvance de l'évêque de Poitiers, comme Sgr de Thuré. — G. G.

Cailler (Pierre) dans des lettres de Louis XI du 23 septembre 1478, portant commission d'ajourner d'anciens officiers royaux de Fontenay-le-Comte, qui avaient voulu, contre ses intentions, continuer la tenue des assises royaux que le roi avait supprimées. On lit.... *un nommé Pierre Cailler au pourchas requeste et en faveur des habitanz de la ville et faux-bourgs de Fontenay-le-Comte.* — D. F., 20.

Cailler (Louis), Sgr de la Jarrige, servit en qualité d'archer au ban des nobles du Poitou de 1491. Il habitait dans l'étendue de la terre de St-Benoît-du-Sault.

Cailler (Arthur) était en 1514 lieutenant particulier au siége de Fontenay. Il comparut en la même année au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou. Il eut une fille, MARIE, qui épousa en 1512 le célèbre jurisconsulte André Tiraqueau. — Et. Vend., 1840.

Cailler (Raoul ou Rodolphe), descendant sans doute d'*Arthur*, était neveu du fameux Rapin, ainsi qu'il est justifié par son épître au Roi, mise en tête des vers mesurés de son oncle, vers dont il fut l'éditeur en 1610. Quoique cette épître soit signée *Caillier*, ainsi que plusieurs pièces de vers qui précèdent ou qui suivent cette œuvre de Rapin, tout nous porte à croire, avec Dreux-Duradier, que Caillier et Cailler étaient la même famille. Ce critique fait un long éloge de Raoul et de SUZANNE Cailler, sa sœur, dont nous parlerons ci-après. Cailler suivit d'abord le barreau au parlement de Paris; il était, dit La Croix-du-Maine, encore fort jeune en 1584, quoique déjà fort docte et versé en la poésie française, grecque et latine. On trouve aussi quelques pièces de vers du même auteur dans le recueil intitulé *La Puce de Mlle des Roches;* ce qui prouve qu'il avait commencé à écrire dès l'année 1579. La Croix-du-Maine donne l'énumération de ses ouvrages, rapportés dans la bibliothèque du Poitou. Il mourut avant 1620, époque à laquelle fut imprimé l'ouvrage intitulé *Délices de la poésie française*, dans lequel plusieurs pièces de vers *du feu sieur Cailler* figurent avec honneur.

Cailler (Suzanne), sœur de Rodolphe et nièce de Nicolas Rapin, a aussi payé un tribut honorable aux mânes de son oncle. Dreux-Duradier dit « qu'il préférerait même sa poésie à celle de son frère, et qu'il y a de la vivacité, de la noblesse, et une belle imagination. » Il en cite quelques strophes qui prouvent que Suzanne Cailler n'était pas indigne d'un oncle que ses ouvrages ont à juste titre rendu célèbre. Nous ignorons si Suzanne Cailler contracta mariage.

Cailler (René) était Elu aux Sables-d'Olonne en 1596.

Cailler (Jacques), chanoine en l'église cathédrale de Luçon, existait lors du pillage que les huguenots firent dans cette église, comme il appert par le pro-

Digitized by Google

cès-verbal des dommages dressé le 13 avril 1622. — D. F., 14.

Cailler (Pierre) était conseiller au siége de Lusignan et avocat du roi à ce même siége en 1633.

Cailler (Pierre), sans doute fils du précédent, était conseiller au siége de Lusignan en 1670.

Cailler (Mathurin) et Antoinette LEVESQUE, son épouse, se firent une donation mutuelle à Saint-Maixent par acte du 2 octobre 1637, reçu Piet, Nre.

Cailler (Lancelot) était procureur du roi en l'Élect. de Fontenay. Après sa mort, RENÉ, son fils, vendit sa charge, en 1650.

Cailler (Marie), habitante de la ville de Niort, est citée dans le Commentaire de Constant sur la coutume du Poitou.

Cailler (Emery), Ec., Sgr des Barbalières, était en 1720 trésorier de France au bureau des finances de la Rochelle.

Cailler (Nicolas), prêtre, était fondateur, et sa famille, habitant Poitiers, avait le droit de collation d'une chapelle dans l'église de Mortemer. Le Pouillé du diocèse ne donne pas la date de la fondation.

CAILLET. Cette famille très-ancienne de l'ancien Poitou jouait un rôle distingué dans cette province dès la fin du XIII^e^ siècle. Une branche a habité la ville de Lusignan, et l'un de ses membres était notaire à Chenay ou aux environs en 1408.

Caillet (Guillaume), juge à Lusignan, est nommé par Jean Gourjault, Ec., Sgr de Maulpérier (Mauprié), un de ses exécuteurs testamentaires. — Testament du 6 octobre 1442. — Gén. Gourjault.

Caillet (Laurent) servait comme archer en 1489. — Montres et revues. — Bib. Roy.

Caillet (Pierre), châtelain de Fontenay-le-Comte, servait comme archer au ban des nobles du Poitou en 1491.

Caillet (René) fut abbé de Montierneuf vers 1504. Il assista en cette qualité au procès-verbal de la coutume de Poitou en 1514, et mourut en 1529, ainsi que cela est démontré par les deux épitaphes ci-après, dont la première existe encore dans l'église de cette abbaye, chapelle de St-Benoît. Ce fut le chapitre de St-Hilaire qui, d'après un ancien usage, fit ses obsèques.

D. O. M.

Hic ante jacent antistitis ossa Renati
Cailleti geniti sanguine Chiscio,
Qui terris quondam, summo nunc regnat olympo,
Nam fuit hic magno præditus ingenio,
Consiliis clarus, servatis legibus, auxit
Claustra monasterii, rexit, et ille novi.
Occubuit junii decimâ jam quinque peractis
Imperii lustris, nunc astra poli 1529.

Autre.

Hic jacet defunctus reverendus pater
Dompnus Renatus Caillet in decretis licenciatus,
Dum viveret
Hujus monasterii abbas, qui obiit,
Die Jovis decimâ mensis junii anno Domini
Millesimo quingintesimo vicesimo nono.
Anima ejus requiescat in pace. Amen.
Pater noster. Ave Maria.

Caillet (N.) était abbé de Moreaux en 1529. Les éditeurs du *Gallia Christiana* présument, à tort, que c'est le même que celui dont nous venons de parler.

Caillet (Jean), Sgr de Clavières, avocat, fut élu par acclamation, en 1554, maire de la ville de Poitiers. L'inventaire des titres de la ville lui donne le titre de Sgr de Verrines. Il fut nommé échevin l'année suivante, et assista en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitiers en 1559.

Un manuscrit sur les maires de Poitiers, qui renferme des notes assez curieuses, dit qu'en 1705 il se trouvait à la Basse-Touche, village de la Psse de Magné, un Jean CAILLET, Sr de Dissé, descendant de Jean Caillet, maire en 1554. Il était dans la plus grande misère; il avait des enfants d'une pauvre paysanne qu'il avait épousée, et sa sœur était elle-même femme d'un paysan. Peut-être cette branche existe-t-elle encore.

Jean, maire de Poitiers, eut pour fils :

Caillet (Pierre), Ec., Sgr de la Boullière, Clavières, etc., qui fut marié par contrat du 18 janvier 1593, reçu par Thévenet, Nre à Poitiers, à Marguerite PRÉVOST. Ils eurent pour fils

Caillet (Dominique), Chev., Sgr de Dissé, marié avec Marguerite CATHINEAU, fille du feu Sgr de la Martinière. Ils eurent pour fils unique

Caillet (Antoine), doyen et chanoine de l'église St-Hilaire-le-Grand de Poitiers, passe le 10 mars 1621 un traité avec François Bergeron, sculpteur, demeurant à Poitiers, pour faire le contre-table de l'autel de cette église. — D. F., 12.

Caillet (Louis), Ec., Sgr de Dissé, marié avec Marie MOREAU, dont est issu

Caillet (Louis), II^e^ du nom, Ec., Sgr du Breuil-Dissé, Psse de Rom, marié le 2 février 1701 avec Madeleine DE JOUBERT. De ce mariage est issue une fille unique, MARIE-JUDITH, mariée à Mathieu Bergier, Ec., Sgr de la Grand'Maison, le Plessis-Viette, Surgères, Dissé, etc. C'est en elle que s'est éteinte cette branche connue de la famille Caillet.

Digitized by Google

Caillet (Pierre), Ec., Sgr de la Juzie, épousa, par contrat passé à Poitiers par Berchet et Bega, Nres, le 10 décembre 1571, Dlle Jeanne DE FUMÉ, fille de François, Chev., Sgr de Foy, Jaunay, et de Dlle Michelle de Vernon. — Gén. de Fumé.

Caillet (René) rendit le 21 janvier 1578 un aveu à l'abbesse de Ste-Croix pour son hébergement du Puy, et, le 3 octobre 1587, un autre pour son fief de Verrines, situé Psse de Vasles.

Caillet (François) était conseiller au présidial de Poitiers en 1600.

Caillet (René), Sr de la Forêt, mort avant le 27 avril 1601, laissa des enfants mineurs. Leur curateur rendit à cette époque aveu à l'abbesse de Ste-Croix pour leur hébergement du Puy.

Caillet (François), Ec., docteur ès droit, rendit aveu de son fief de la Juzie, Psse de Latillé, à l'abbesse de Ste-Croix, le 14 juin 1611. Il mourut en 1658. Il y eut une ordonnance du sénéchal de Vasles, rendue le 31 octobre de ladite année, pour faire le procès à son cadavre. Nous ignorons quel pouvait en être le motif. JACQUES Caillet, Ec., Sgr de Verrines, fils du défunt, interjeta appel de cette décision, dont nous ne connaissons point l'issue.

Caillet (Pierre), avocat au présidial, et docteur-régent de la faculté de droit de Poitiers, est cité dans la bibliothèque du Poitou comme auteur de quelques traités sur le droit civil et canonique. Il a aussi donné un ouvrage intitulé *la Théorie du droit*, imprimé en 1619. Banchereau le considère, dans une de ses pièces de vers, comme un avocat du premier mérite, et même comme un excellent poëte.

Caillet (Antoine) était chanoine de St-Hilaire dès 1593; il fut ensuite écolâtre de cette église, et reçu doyen au mois d'avril 1620. Il fut nommé en 1614 député du clergé aux états assemblés à Sens. Il était abbé de Moreaux en 1629, et présida à l'établissement du grand autel de son église, qui coûta 4,000 livres, provenant de la vente du bois de Puirabier.— Ext. de Mss. de Rapaillon.

Caillet (Antoine) fut aussi doyen de St-Hilaire-le-Grand. Il mourut vers 1632. Il paraît, d'après les commentateurs sur la coutume du Poitou, Lelet et Filleau, qu'il laissa en mourant des preuves vivantes d'une conduite peu régulière.

Caillet (François), Sr de Verrines, était en 1643 héritier de feu Antoine Caillet, abbé de Moreaux. — Reg. du parquet de la sénéchaussée de Poitiers.

Caillet (C.), Sgr de Verrines, Psse de Nesdes, et

Caillet (Michel), Sgr d'Yesse ou Dissé, Psse de Rom, l'un et l'autre Elec. de Poitiers, et

Caillet (N.), Sr du Breuil, Psse St-Pardoux, Elec. de Niort, et

Caillet (Elisabeth DE), veuve de Salomon Guy, Sr de Pont-Levain, Psse de Chaunay, font partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue.

Caillet (N.) épousa Charles Thomas, Éc., Sgr de Boismorin. — Gén. Thomas.

La famille Caillet était collateur d'une chapelle qu'elle avait fondée en l'église de Couhé. Le Pouillé du diocèse de Poitiers ne donne ni la date de la fondation ni le nom du fondateur.

ARMOIRIES. — JEAN CAILLET, maire de Poitiers, portait « d'azur au lion rampant d'argent armé et » lampassé de gueules, accompagné de trois cailles » d'argent posées 2, 1. » Ce sont les mêmes armoiries qui se trouvent dans l'ordonnance de maintenue dont il vient d'être parlé; ce qui semble établir une communauté d'origine entre les divers personnages dont il a été question dans cet article.

CAILLIÉ. Cette famille, de Mauzé près Niort, doit sa célébrité à l'un de ses membres, qui, par sa volonté forte, a surmonté les obstacles de toute espèce que semblaient lui opposer et sa position et la nature, et a su se placer au rang de nos plus hardis et de nos plus habiles voyageurs.

Caillié (René), chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Mauzé (Deux-Sèvres), le 19 novembre 1799, mort au hameau de la Baderre, en 1837, à l'âge de 38 ans, a honoré son pays par les découvertes importantes qu'il a faites dans des explorations lointaines.

Orphelin dès l'enfance, n'ayant appris à lire et à écrire que dans l'école gratuite de son village, voué par sa position et par son tuteur à l'état de cordonnier, il sentit, à la lecture de Robinson Crusoé, cet instinct irrésistible qui pousse les hommes vers leur destinée, et, au lieu de faire des souliers, il voulut faire, il fit des voyages. Les cartes, les livres de géographie, les narrations des navigateurs célèbres devinrent pour lui les éléments d'une forte résolution, que les représentations les plus raisonnables ne purent vaincre ni ébranler. L'Afrique surtout semblait promettre aux rêves du jeune homme des moissons abondantes au milieu de ces déserts que n'avait pas encore sondés la science humaine. Il partit donc de Mauzé avec beaucoup d'espérance et avec peu d'argent. C'était le 21 avril 1816. Il se rendit à Rochefort, muni d'une bourse contenant 60 fr., s'embarqua pour le Sénégal, essaya à travers mille fatigues de se joindre à une expédition anglaise qu'il était question de faire dans l'intérieur de l'Afrique, fut forcé par

Digitized by Google

les chaleurs de renoncer à sa tentative, passa à la Guadeloupe, revint à Bordeaux, visita sa famille à Mauzé, et retourna vers la fin de 1818 au Sénégal. Là, il réalisa son premier projet, atteignit avec peine et non sans difficultés sérieuses le corps d'expédition du major Grey, et suivit cette caravane dans la retraite précipitée qu'elle fut obligée de faire. Forcé par la fièvre et par l'état inquiétant de sa santé d'abandonner ceux dont il avait partagé les dangers, il revint à St-Louis, puis de là en France.

Le Sénégal le revit pour la troisième fois en 1824. Une petite pacotille dont on lui avait fait l'avance, et qui fut augmentée par le baron Roger, gouverneur de la colonie, auquel il avait communiqué ses intentions, lui permit d'aller chez les Braknas apprendre la langue et les mœurs des populations qu'il fallait tromper pour leur ravir le secret dont elles étaient si jalouses.

Le 3 août, Caillié, muni des seules ressources qu'il puisait dans une énergique volonté, entreprit son voyage. Pendant trois années il parcourut la partie de la Sénégambie comprise entre le Sénégal et le Rio-Nunez, franchit les montagnes qui séparent ce pays de Fontadhial ou du Bambura, et alla tomber malade dans le dernier village, à Timé, où il fut forcé de séjourner pendant cinq mois.

Le 9 janvier 1828, il recommence ses courses, pénètre à Jenné, puis de là il s'embarque pour Tomboctou, met pied à terre le 19 avril près de cette ville, y pénètre le lendemain, dessine l'aspect des habitations, note les points dignes de fixer son attention, le cours des eaux du voisinage, et part pour le Maroc. Après de rudes privations et de fatigantes journées, il arrive à Tanger le 17 septembre, s'embarque aussitôt pour la France, riche de découvertes précieuses, mais si pauvre de ressources personnelles, qu'il reçoit à Toulon une gratification rendue nécessaire par l'état de dénûment où il se trouvait alors.

Pour prix de sa persévérance, de ses efforts et des services qu'il venait de rendre à la science, René Caillié fut décoré de la Légion-d'Honneur, et reçut une pension de 6,000 fr.

La société de géographie lui décerna en 1828 le grand prix de 12,000 fr., promis au voyageur qui le premier donnerait des notions positives sur Tomboctou et sur les rivières du voisinage, avec des renseignements sur le pays à l'est.

Le gouvernement, juste appréciateur de l'importance des résultats obtenus par l'intrépide Caillié, mit à sa disposition les presses de l'Imprimerie royale, afin qu'il pût livrer à la connaissance du public les secrets dont il était le seul dépositaire. Il fit donc paraître en 1830 le journal de son voyage à Tomboctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale. (3 vol. in-8o, avec carte, itinéraire et portrait de l'auteur.)

Ces Mémoires intéressants fournissent des notions exactes sur un pays inconnu jusqu'alors, et méritent, par les observations qu'ils contiennent, une place bien honorable à côté des relations des voyageurs les plus distingués.

René Caillié, par la seule force d'une volonté puissante, unie à la persévérance la plus énergique, s'était placé de suite à une hauteur que son défaut d'éducation devait lui faire désespérer d'atteindre ; mais la mort l'arrêta bien jeune au milieu d'une carrière qui s'était ouverte sous de si brillants auspices. Il avait cependant assez vécu pour jeter un reflet de sa réputation sans tache sur ses concitoyens; aussi ne l'oublièrent-ils point lorsque l'heure fatale eut sonné pour lui. Un buste fut élevé à sa mémoire dans la ville de Mauzé. En rappelant l'humble nom du personnage qu'il représente, il dira comment la France sait récompenser les enfants qui l'honorent.

CANUEL, famille du Loudunais, originaire du Perche.

§ Ier. — Canuel, première branche.

Ier. — **Canuel** (Simon-Gabriel), notaire en Loudunais, et régisseur de la terre de la Motte-de-Chandenier, qui appartenait à la famille du chancelier Maupeou, fut élu en 1791, par le département de la Vienne, député suppléant à l'Assemblée législative. Il eut de dame Louise-Marguerite Avril ; 1° Simon, qui suit ; — 2° Louise-Victoire, mariée à N. Joli ; — 3° Armée, femme de Charles Letourneau ; — 4° Jean dit Clairville, chef d'escadron, chevalier de la Légion-d'Honneur, qui de Zétime Fabry, son épouse, eut Louise, mariée à Armand Joli.

II°. — **Canuel** (Simon), baron, lieutenant général, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de St-Louis et grand'croix de St-Ferdinand d'Espagne, naquit aux Trois-Moutiers, près Loudun (Vienne), le 29 octobre 1767.

Entré au service le 10 février 1787 en qualité de simple soldat, il revint au sein de sa famille le 15 avril suivant, pour rentrer dans les rangs de l'armée le 21 novembre 1791, avec le titre de lieutenant, dans un régiment d'infanterie. Ses talents et sa bravoure lui gagnèrent l'estime des représentants du peuple en mission à Saumur. Il fut appelé au grade d'adjudant général. Le 30 septembre 1793, il fut nommé

Digitized by Google

général de brigade dans l'armée de l'Ouest, et, le 28 novembre de la même année, il fut élevé au rang de général de division. Il avait alors 26 ans et un mois. Sous ces divers titres, Canuel assista aux batailles de Saumur, de Laval, de Dol, d'Antrain, du Mans et de Savenay, où il se distingua d'une manière particulière.

On lui confia le commandement de Nantes et de la rive droite de la Loire jusqu'à Angers. Ensuite il passa dans le Morbihan, pour faire la guerre contre les chouans. Hoche lui confia la défense de Bourneuf, de Pornic, de Beauvoir et de la côte du bas Poitou; mais, privé des forces qui lui étaient nécessaires pour protéger efficacement une aussi grande étendue de terrain, le général ne put empêcher Charrette de recevoir un convoi d'armes et de munitions que les Anglais avaient débarquées à St-Jean-de-Mont.

Le 23 mars 1797, il reçut l'ordre de cesser toutes fonctions, et ce ne fut que le 23 mars 1805 qu'il put rentrer dans le service actif. Napoléon lui confia le gouvernement de Munster; mais, ayant eu de très-vives altercations avec Clarck, ministre de la guerre, Canuel fut, le 22 mai 1809, rayé du tableau de l'état-major général de l'armée.

Lors de la rentrée des Bourbons, il offrit ses services à S. M. Louis XVIII, qui les agréa et le remit en activité. Pendant les cent-jours, fidèle à la cause qu'il avait embrassée, il pénétra dans la Vendée, et se joignit à l'armée du marquis de la Rochejaquelein, dont il fut chef d'état-major. Après la seconde restauration, il fut nommé au commandement de diverses divisions, et appelé par les électeurs du département de la Vienne à les représenter à la chambre des députés. En 1823, il fut employé dans les cadres de l'armée qui replaça Ferdinand VII sur le trône d'Espagne, et déploya les qualités qui l'avaient toujours fait distinguer.

Tandis qu'il commandait la division militaire de Lyon, Canuel fut accusé d'avoir suscité, à l'aide d'agents provocateurs, des troubles de nature à inquiéter le gouvernement. Le maréchal duc de Raguse ayant été envoyé par les ministres avec le titre de commissaire spécial pour procéder à une enquête, le colonel Fabvier, chef d'état-major du maréchal, publia un récit des événements qui avaient eu lieu à Lyon sous le commandement de Canuel. Ce dernier, trouvant que le mémoire du colonel était de nature à porter atteinte à sa réputation et à sa probité militaire, poursuivit Fabvier en calomnie, et gagna son procès. Plus tard, sous le ministère Decazes, il eut l'honneur d'être inquiété comme beaucoup d'autres, mais il fut de plus accusé de conspiration. Cette accusation ridicule, et qui devait tomber comme la première, fut relevée avec dignité devant la chambre des députés par le général Donadieu, et devint le sujet de vives interpellations adressées au ministère. Sorti vainqueur de cette double lutte, Canuel ne devait pas tarder à payer sa victoire. 1830 survint, il fut mis à la réforme, puis en retraite le 30 avril 1831, et mourut à Loudun le 11 mai 1840.

Le baron Canuel joignait à une capacité et à une bravoure reconnues une instruction réelle. Sa loyauté, sa franchise et sa probité rendaient son commerce intime aussi sûr qu'agréable, et, s'il a pu trouver des ennemis politiques parmi ceux qu'il dut froisser, au milieu des événements auxquels il se trouva mêlé, il a mérité de véritables amis même parmi ses adversaires.

Il avait épousé, par contrat passé à la Roche-Bernard (Ille-et-Vilaine, le 12 prairial an II, 16 juin 1794), Sophie AVRIL, fille de J.-J. baron Avril, lieutenant général, et de dame Perrine Lehelle, son épouse, née à l'Ile-de-France en 1777. De ce mariage sont issus : 1° MARIE-SOPHIE, née le 12 avril 1800, mariée à Loudun le 22 juin 1824 à Marcellin Canuel, son oncle; — 2° LOUISE-ADRIENNE, née le 15 octobre 1802; — 3° SIMON, né à Loudun en 1807, mort à Paris en 1824.

§ III. — CANUEL, DEUXIÈME BRANCHE.

I^er^. — **Canuel** (Jacques-Michel), avocat au parlement de Paris, frère de Simon-Gabriel, précité, eut de N. son épouse, un fils Marcellin, qui suit.

II^e^. — **Canuel** (Marcellin), ancien officier de la garde royale, naquit à Paris le 2 nivôse an VI (27 janvier 1798), et épousa à Loudun, 22 juin 1824, Dlle Marie-Sophie CANUEL, fille de Simon, baron Canuel et de Louise-Marguerite Avril, précités. De ce mariage sont issues : 1° MARIE-BLANCHE, née à Paris le 12 mai 1825, mariée à Loudun le 8 décembre 1844 à N. Charcellai de la Roberdière; — 2° SOPHIE-CLOTILDE, née à Loudun le 22 mai 1828.

CARION ou CARRION. Cette maison noble et ancienne est alliée aux familles les plus distinguées du Poitou.

Carion (Louis), valet, Sgr de la Grise-Noirlieu, etc., et à cause de Dlle Jeanne DU BELLAY, son épouse, de Montreuil-Bellay, Langeays, Gizeux, Thoarcé, Beligné, etc., laissa de son mariage : 1° LOUISE, qui, vers la fin de 1300, épousa Jean de la Beraudière, Chev., Sgr de Sourches, Azay, la Beraudière, etc. — Gén. la Beraudière; — 2° MARGUERITE, qui se maria à Pierre (aussi appelé Hardy) de la Haye, Chev., Sgr du Cou-

Digitized by Google

dray, dont une fille, Marie (aussi appelée Anne), épousa, par contrat reçu à Tiffauges, le 12 novembre 1433, Hugues Baudry, Éc., Sgr de la Raynerie.—Gén. de la Haye. — Preuves par la fam. Baudry.

Carion (Pierre), Chev., Sgr du Pin, reçut, en cette qualité, l'aveu de la terre du Soulier le 14 mars 1410.

Carrion (Jean), Chev., assista au contrat de mariage de Jacques de Surgères, Chev., et de Dlle Marie de l'Ile-Bouchard, le 24 janvier 1411.—Gén. de Surgères.

Carion (Jean), Chev., assista, le 23 janvier 1416, au contrat de mariage de Jacques de Surgères, Chev., Sgr de la Flocellière, et de Marie de l'Isle, fille de Bouchard de Lisle, jadis Sgr de Thoarcé et de Gonnor.

Carion (Jeanne) avait épousé Jehan de la Beraudière, Chev., Sgr de l'Echasserie, comme il appert d'un échange fait le 22 novembre 1429 avec religieux homme Jean Busayn, prieur du Coudray.— P. O. la Beraudière.

Carion (Jean), Sgr de Noirlieu, peut-être le même que celui qui précède, avait épousé Jeanne DES OULMES; celle-ci, étant devenue veuve, chargea JEAN, Sgr de Noirlieu, son fils, de rendre son hommage au Vte de Thouars, ce qui eut lieu le 28 septembre 1449. Ce fut peut-être le même qui fut brigandinier du Sgr de Laigle au ban de 1467.

Carion (François), Ec., Sgr de la Grize et du Pont-Favereau, reçut en cette qualité un hommage le 21 janvier 1467.

Carion (Guy), Ec., Sgr de Noirlieu et de la Chotardière, rendit son aveu à Louis de la Trémoille, Sgr de Thouars, le 10 juillet 1494.

Carion (René), Éc., Sgr de Noirlieu et de la Chotardière, rendit, le 20 février 1544, son aveu de cette dernière terre, sise ès Psse de Bouillé-Lorets et de Cerçay.

Carion (Renée), femme de Pierre Petit, Ec., Sgr de Boisfichet, n'existait plus le 7 avril 1570.

Carion (Antoine), Éc., Sgr de Noirlieu, vivait le 5 juin 1577. Il laissa pour principal héritier

Carion (Antoine) son fils ainé, qui lui succéda au mois de juillet 1599 comme Sgr de Noirlieu et de la Chotardière. Une sentence criminelle du vice-sénéchal de Fontenay fut portée contre lui au mois de mars 1620.

Carion (Pierre), Sr de l'Espronnière, épousa Dlle Marie DE LA HAYE, fille de Philippe, Chev., Sgr de Montbault, et de Dlle Suzanne du Puy-du-Fou, vivant en 1596.— Gén. de la Haye.

Carion (Antoine), Éc., Sgr chastelain de Noirlieu, était mort avant 1605; car, le 11 juillet de cette année, Charles Lellepvre, Sr de la Suzelle, curateur d'ANTOINE Carrion, fils ainé dudit feu, rendit en son nom un aveu à haute et puissante dame Gabrielle des Essarts, dame baronne de Santours, veuve de feu Mess. Charles de Tusseau, comme ayant la garde noble de ses enfants et dudit feu. — Arch. du château de Moiré.

Carion (Marie) fut mariée deux fois: 1° avec Louis Regnaud, Chev., Sgr de Lâge-Bertrand; 2° par contrat passé à Confolens le 8 février 1626, à Charles de Barbezières, Chev., Sgr de la Soudière, St-Mary, Villeneuve et Limalonge.

Carion (Suzanne) épousa en 1672 François-Abel de la Haye, Chev., Sgr de Montbault. — Gén. de la Haye.

Carion (Joseph), Éc., Sgr du Petit-Pont, demeurait à Nantes en 1685.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CARION portait « d'or » à 3 bandes d'azur au chef d'hermine. » — Ext. des notes de D. Mazet.

CARLOUET. Cette famille, dont l'origine ne nous est pas connue, a occupé pendant un certain nombre d'années, en Poitou, les premières charges dans l'administration des finances.

Carlouet (Charles), receveur des consignations de la sénéchaussée de Poitou, passa, le 12 mai 1624, certaines conventions avec N.-Hubert Chesne, greffier du bureau des finances de Poitiers, en faveur du mariage projeté entre JACQUES Carlouet, qui suit, et Marie Chesne, enfants des contractants. — Arch. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest.

Carlouet (Jacques), conseiller du roi, receveur général des décimes en Poitou, Saintonge et Angoumois, greffier en chef du bureau des finances de Poitiers, maire de Poitiers en 1641, fut reçu échevin le 18 novembre 1644, et mourut en 1649. Il eut de Marie CHENU ou CHESNE, sa femme,

Carlouet (Hubert), Éc., Sr de la Millière et de Cloué, receveur des décimes au lieu de son père en 1649, eut de Marguerite CHEVALIER, sa femme, veuve avant 1700, trois filles: 1° LOUISE-MARGUERITE, épouse de Mathurin Thoreau, Éc., conseiller du roi, conservateur des priviléges royaux de l'université de Poitiers. Elle était, en 1730, veuve et donataire de feu son mari; — 2° MARIE-RENÉE, mariée, par contrat du 13 février 1676, reçu par Perronnet et Vezien, Nres à Poitiers, à Jean Irland, Chev., Sgr de Beaumont, conseiller du roi, lieutenant général criminel en la sénéchaussée de Poitiers, dont elle était veuve en 1714; — 3° MARIE-JEANNE, mariée, par contrat du 17 août 1692, passé devant Rullier, Nre à Poitiers.

Digitized by Google

à Charles-François de la Sayette, Chev., Sgr dudit lieu, Vieillechèze, etc.

Carlouet (Jacques), receveur des tailles à St-Maixent dès 1649, est inscrit dans la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou confirmés dans leurs priviléges, est sans doute le même qui prend le titre de noble Jacques Carlouet, conseiller du roi, enquesteur des tailles et taillon en l'Elec. de St-Maixent, dans une donation mutuelle que lui et dame Esther DESVIGNES, son épouse, se firent le 12 novembre 1659, et qui fut insinuée au bureau de St-Maixent le 13 du même mois.

Carlouet (Antoine), reçu lieutenant du prévôt provincial du Poitou au mois de novembre 1695, était qualifié en 1696 du titre d'Éc., Sgr de la Robillardière, et de premier lieutenant de la maréchaussée générale.

ARMOIRIES. — JACQUES CARLOUET, maire de Poitiers, portait « d'or à la fasce de gueules chargée » d'un lévrier courant d'argent au collier de sable, et » à 3 roses de gueules posées 2 et 1. » Devise, *Famam venatur odorem.*

CARRÉ. Cette famille, originaire des environs de Châtellerault, où elle a tenu un rang distingué, a donné un maire à la ville de Poitiers.

Carré (Jean), Sr de Busserolle, Éc., était attaché à la maison de François de Bourbon dès l'année 1516. — Intrigues à la cour sous Henri III, par Gauthier.

Carré (Martin), licencié ès lois à Loudun, a comparu en cette qualité au procès-verbal de la rédaction de la coutume du pays loudunais en 1518.

Carré (N.) d'une des meilleures familles de Châtellerault, fut maire et premier capitaine de cette ville pendant quatre années, et laissa un fils, qui suit.

Carré (Aymé), Sr des Ombres et de la Motte-d'Usseau, servait dans les troupes de France au service de la république de Hollande en 1624, en qualité de volontaire; passa enseigne dans le régiment du duc de Candale, au siége de Grosle, en 1627, ensuite lieutenant au siége de Bolduc, en 1629, et enfin capitaine au siége de Maëstricht, en 1632.

Ce dernier grade lui fut conféré par le prince d'Orange, après un grand combat contre les Espagnols, dans lequel Aymé Carré commandait les troupes avancées. Il continua à servir en qualité de capitaine avec tant d'honneur et de distinction, que le Sr de Beaumont, dit Beaumont de Saintonge, lui donna en mariage sa fille unique, Anne DE BEAUMONT, de laquelle il eut cinq enfants : 1° JACQUES; — 2° HENRI; — 3° GODEFROY; — 4° LOUIS-CHARLES; — 5° SUZANNE, qui avait épousé Josias-Pierre, Éc., Sgr de la Périnière, par contrat passé par Duplex et Billette, Nres à Châtellerault, au mois de mai 1648. Le roi, voulant récompenser la valeur dudit Aymé Carré, lui donna des lettres de noblesse qui furent registrées en la cour des aides le 15 septembre suivant. — Paris, Bib. de l'Arsenal, Mss. de Bernard-Bouley.

Carré (François), célèbre apothicaire et médecin à Poitiers, mourut, vers 1630, doyen de la faculté de médecine de cette ville, d'après Dreux-Duradier, qui parle de lui dans son article sur Jacques et Paul Contant, et lui donne pour femme une fille de Paul.

Carré (Jean), Poitevin d'origine, ministre de la religion réformée à Châtellerault, vivait encore en 1630, et fut un des plus savants défenseurs du calvinisme.

Carré (Madeleine) avait épousé Jacques Berland, Éc., Sgr du Plessis. Elle était morte avant le mariage de Marie Berland, sa fille, du 3 juin 1651, avec Henri Mourault, Éc., Sr de Cremille.

Carré (François), Sr du Coulombier, s'est trouvé à l'assemblée des nobles tenue à Poitiers en 1651 pour nommer des députés aux états de Tours.

Carré (Aimé), Sr de la Mothe, demeurant Psse d'Usseau, près Châtellerault, fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue. Cette terre de la Mothe a ensuite été saisie réellement sur un de ses descendants.

Carré (Jean), époux de Dlle Madeleine LENAIN, assiste au contrat de mariage de Louis Levesque, Sr de Tourtron, et de Dlle Elisabeth Chamois, passé à Châtellerault le 6 novembre 1658, et insinué au greffe de St-Maixent le 5 mars 1659. — Mss. Garn.

Carré (Charles), Éc., Sgr de Clousure, lieutenant de cavalerie au régiment d'Enghien, demeurant Psse d'Usseau, est compris dans la liste imprimée en 1682 des nouveaux convertis à la religion catholique romaine.

Carré (Marie) épousa, par contrat de mariage du 20 juillet 1687, René Taveau, Éc.

Carré (N.) de Busserolle, avocat au parlement dès l'an 1757, mourut en 1783.

Carré (N.) de Busserolle était employé dans l'administration des finances en 1778. — Almanach royal de cette époque.

Filiation suivie.

Cette généalogie nous a été communiquée par la famille.

I^er^. — **Carré** (Aimar), Sgr de Busserolle, noble Poitevin, 2^e^ écuyer de Charles de Lorraine, duc de

Digitized by Google

Guise et de Joyeuse, mort en 1640, s'était marié à Louise DE CORS, dont il eut : 1° GEORGES, Sgr de Busserolle, qui céda ses biens à François son frère, qui va suivre, se fit religieux en 1659, et mourut à Citeaux, plein de science et de vertus, en l'an 1679 (liste des religieux de Citeaux au XVII[e] siècle, par Benoît Landry); — 2° FRANÇOIS, qui suit.

IIe. — **Carré** (François), Ec., Sr de Busserolle et de la Pinotière, frère de Georges, et 2[e] fils d'Aimar Carré de Busserolle et de Louise de Cors, docteur en médecine à Poitiers, doyen de cette faculté en 1626, fut maire, capitaine et gouverneur de Poitiers en 1639, et reçu échevin en 1643, et mourut en 1663, laissant de Dlle Florence DE SANZAY, fille de Louis, Ec., Sr de Beaurepaire, et de dame Suzanne Cardinaut : 1° N., curé à Exoudun, chanoine de Bourges; — 2° LOUIS, qui suit.

IIIe. — **Carré** (Louis), Sgr de Busserolle, du Coulombier et de la Pinotière, habitant le Charraut, Psse de Beaumont, Elec. de Poitiers, épousa dame Louise GIRARD, dont il eut : 1° RENÉ-ANDRÉ; — 2° FRANÇOIS; — 3° JEAN; — 4° PIERRE; — 5° MARCEL; — 6° BLANCHE, mariée d'abord à René de Vouillon, puis religieuse à Ste-Croix en 1742; elle mourut en 1747. — Acte de réception de René du Vouillon à Morimond, maison de Citeaux.

Nous ignorons lequel des quatre garçons a continué la postérité.

IVe. — **Carré** (N.), Éc., Sgr de Busserolle, qui a servi au 2[e] escadron du ban des nobles du Poitou convoqué en 1703, eut pour enfants : 1° MARGUERITE, qui se fit religieuse à Fontevrault, et y mourut en 1767; — 2° RENÉ-SILVAIN, qui suit.

Ve. — **Carré** (René-Sylvain), Éc., Sgr de Busserolle, était au ban des nobles du Poitou en 1758, et y a servi dans la 1[re] brigade de l'escadron de Boisragon. Il fut marié à Marie-Anne-Louise DE MARANS, dont il eut : 1° CATHERINE-RADÉGONDE, qui se fit religieuse, et mourut dans un couvent à Bressuire en 1828; — 2° LOUIS-SYLVAIN, qui suit.

VIe. — **Carré** (Louis-Sylvain), Éc., Sgr de Busserolle, était garde du corps du comte d'Artois à l'époque de la révolution. D'après contrat de mariage passé devant M[e] Thierry, Nre, il épousa, le 16 janvier 1783, Marie Anne DE CHATEAU-CHALON, dame de Bissi et de Bassimonon, fille de Mess. Jean et de Marie-Anne Coutard. Dans le partage qui fut fait des biens paternels, Sylvain de Busserolle abandonna à la sœur sus-dénommée les terres qu'il possédait à Buxerolles, bourg près Poitiers, et conserva pour lui-même le fief de Busserolle, sis à Vouneuil-sur-Vienne. Déjà avant ce temps la terre de la Pinotière avait été aliénée. Il était commandant de la garde nationale de Châtellerault avant son émigration, qui eut lieu en 1791. On présume qu'il périt dans la funeste journée de Quiberon. Sa femme, incarcérée, périt dans les prisons de Châtellerault. De leur mariage naquirent : 1° JEAN-SYLVAIN, qui suit; — 2° MARIE-MÉLANIE, née le 7 juin 1785, mariée à M. Aubry, colonel; — 3° LOUIS-XAVIER, qui suivra après la postérité de Jean-Sylvain; — 4° MARIE-ANNE-JOSÉPHINE, née le 21 octobre 1788, mariée à M. Adrien Louvet, capitaine dans un régiment d'infanterie; — 5° MARIE-ROSALIE-EUPHROSINE, née le 6 décembre 1789, morte en 1790; — 6° LOUIS-EUGÈNE, qui suivra après la postérité de ses frères Jean-Sylvain et Louis-Xavier; — 7° MARIE-ANNE-CÉLESTINE, née le 6 août 1791, mariée à M. du Breuil, avocat à Poitiers, morte en août 1825.

VIIe. — **Carré de Busserolle** (Jean-Sylvain), 1[er] fils de Louis-Sylvain, né le 10 juillet 1784, s'engagea à 18 ans au 46[e] de ligne, fit la guerre d'Espagne et plusieurs autres, fut nommé chevalier de St-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, et fut quinze ans capitaine de recrutement du département du Nord, et plus tard nommé chef de bataillon. De son mariage avec Dlle DU PONT sont issus : 1° IDALIE, mariée à M. Hamel, capitaine d'infanterie; — 2° GUSTAVE; — 3° AMAND, élève à l'école militaire de St-Cyr; — 4° VICTORINE; — 5° LOUISE.

VIIe. — **Carré de Busserolle** (Louis-Xavier), 2[e] fils de Louis-Sylvain, né le 12 août 1786, servit au 16[e] dragons; blessé pendant la guerre d'Espagne, il sollicita son congé et l'obtint. En 1816, il fut nommé percepteur, et marié le 5 novembre même année, d'après contrat de mariage passé devant M[e] Chapt, Nre, à Sophie CHAMPIGNY, dont sont issus : 1° LOUIS-LÉOPOLD, né le 23 août 1817, mort en 1819; — 2° LOUIS-LUCIEN-AMÉDÉE, né le 17 novembre 1820; — 3° JACQUES-XAVIER, né le 24 juin 1823; — 4° JEAN-SYLVAIN-HENRI, né le 24 mai 1825, mort le 29 du même mois; — 5° LÉON-MARIE-JOSEPH, né le 11 avril 1832.

VIIe. — **Carré de Busserolle** (Louis-Eugène), né le 6 août 1791, 3e fils de Louis-Sylvain, marié à Lucie CHAPT, fille de M. Chapt, ancien notaire, est mort le 24 novembre 1841, laissant de son mariage : 1° EMILE, avocat à Bourges; — 2° GEORGES-AMÉDÉE (1843), abbé, professeur au petit séminaire à Bourges; — 3° ANGÉLINA; — 4° ALPHONSE; — 5° FRANÇOIS; — 6° MARIE; — 7° ANTOINETTE.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CARRÉ DE BUSSEROLLE

Digitized by Google

porte « d'azur à deux étoiles d'or en chef, et une rose » de même en pointe. » Devise : *Superis gratum spirabit odorem.*

CARRÉ DE SAINTE-GEMME.

Filiation suivie.

I^er^. — **Carré** (N.), qui eut quatre enfants, savoir : 1° JEAN-ANTOINE ; — 2° FRANÇOIS-CHARLES ; — 3° MARC, dont la postérité sera rapportée successivement ci-après ; — 4° N..., épouse de N... Marc du Paty de Clam.

II^e^. — **Carré** (Jean-Antoine), Ec., Sgr de Ste-Gemme, conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, comparut par procureur à l'assemblée des nobles du Poitou tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux, s'est émigré, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes dans une compagnie à cheval de la coalition du Poitou. Il aurait épousé Dlle Marie-Anne PETIT DU PETIT-VAL, de laquelle il a eu : 1° MARC-LOUIS-JEAN-GASPARD, qui suit ; — 2° MARIE, Sr de la Serrie, émigra avec son père, fit la campagne de 1792 dans la deuxième compagnie de la province du Poitou-infanterie, passa en Angleterre où il se maria à N..., dont GASPARD, ALFRED, MARIE et LOUISE ; — 3° MARIE-ELISABETH, mariée, par contrat du 18 juillet 1775, reçu de la Vergne, Nre à la Rochelle, avec Mes. Jacques-Honoré-François de Sartre, Chev., ancien mousquetaire dans la deuxième compagnie de la garde ordinaire du roi, capitaine de cavalerie, Sgr de Vénérand, etc. ; — 4° MARIE-CHARLOTTE-JOSÉPHINE épousa Mes. Denis-Louis-Jacques-Nicolas de Loynes, Chev., Sgr., Mis de la Coudraye, capitaine de cavalerie, gouverneur pour le roi des ville et château de Fontenay-le-Comte en bas Poitou ; — 5° MARIE-LOUISE-SOPHIE, morte sans alliance ; — 6° MARIE-CHARLOTTE-AGATHE, épouse de François-Ignace Cadoret de Beaupreau, lieutenant de la sénéchaussée à la Rochelle ; — 7° MARIE-ROSALIE, femme du Mis de Régnon ; — 8° MARIE-VICTOIRE se maria à Marc-Antoine Serin, Chev., Sgr de la Cordinière chevalier de St-Louis ; — 9° MARIE-CHARLOTTE, femme de M. de St-Estève.

III^e^. — **Carré de Ste-Gemme** (Marie-Louis-Jean-Gaspard), Ec., chevalier de St-Louis, émigra et fut ensuite secrétaire général de la préfecture de la Charente-Inférieure ; il est mort à Saintes le 29 novembre 1841, laissant de sa femme Hélène-Suzanne-Angélique DE MEYNARD : 1° MARIE-CÔME-FERDINAND, qui suit ; — 2° N..., mort jeune ; — 3° CLÉMENTINE, mariée à M. Charles de Pont, morte à Paris en 1839 ; — 4° EMMA, femme de M. de Grateloup, docteur-médecin à Bordeaux.

IV^e^. — **Carré de Ste-Gemme** (Marie-Côme-Ferdinand), chevalier de la Légion-d'Honneur, sous-préfet de Niort en 1813, et de Loudun, département de la Vienne, en 1821, donna en 1830 sa démission de cette dernière place. Il a épousé Louise-Gabrielle MULLER, fille de Jacques-Léonard, baron Muller, lieutenant général des armées du roi, inspecteur général d'infanterie, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de St-Louis, et de Marie-Anne Bernardeau de la Briandière, dont il a eu : 1° MARIE-LÉONARD-AMÉDÉE, capitaine d'infanterie ; — 2° MARIE-JULES-CHARLES ; — 3° MARIE-LOUIS-GASPARD-ANTOINE-GUSTAVE.

I^er^. — **Carré de Candé** (François-Charles), frère de Jean-Antoine, dont on a parlé plus haut, Ec., Sgr de Candé et de Basoges, conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances, président des trésoriers de France au bureau des finances de la Rochelle, épousa Marie COUSIN, dont trois enfants : 1° N., mariée à M. Thibault de Neuchaise, — 2° JEAN-FRANÇOIS, lieutenant général de la sénéchaussée de la Rochelle, qui épousa Jeanne MARTIN DE MONTEUIL, et fut père de JULES et de MARIE-FRANÇOISE-ESTELLE, mariée le 10 septembre 1810 à Paul-Laurent-Augier de Moussac ; — 3° N. Carré de Margorie, qui a eu un fils unique, PAUL, habitant Paris, où il a épousé Dlle Lambert DE MOREL, qui lui a donné trois enfants : 1° N. ; — 2° CONSTANT ; — 3° BETHSY.

I^er^. — **Carré** (Marc), Sgr des Varennes, frère de Jean-Antoine et de François-Charles précité, eut trois enfants : 1° N. ; — 2° MARC ; — 3° N., épouse d'un gentilhomme du Poitou.

CARTIER. Cette famille noble et ancienne habitait dans la Sgrie de Thouars.

Cartier (Hugues), Ec., demeurant à Thouars, fit un échange de métairies avec le Sgr de Bouillé-St-Paul, par acte du 17 février 1460. Il servait dans la compagnie du Vte de Thouars, et fut l'un des témoins produits par la maison de la Trémoille contre les assertions de Comynes, au profit duquel Louis XI avait en partie dépouillé les Sgrs de cette maison. (*V.* l'art. d'Amboise.) Il fut exempté de servir au ban de 1491, parce qu'il était alors fort âgé, et secrétaire de M. le duc de la Trémoille. Il rendit encore son aveu au Vte de Thouars le 28 juillet 1494. Il avait épousé Gillette DE CHANTEFIN, dont il eut ANTOINETTE, qui était veuve le 19 juin 1517 de Gilles de

Digitized by Google

Granges, Ec., Sgr de Montfermier, et tutrice de Louis de Granges, Ec., leur fils aîné; elle fit son testament le 1er septembre 1529, et demanda à mourir et à être enterrée sous l'habit des religieuses de Ste-Claire.

Cartier (Jean), Éc., Sgr de Vermettes et du fief de Lestoile, Psse de Mouchamps, rendit un aveu au Sgr dudit lieu le 1er juin 1518; il vivait encore en 1548.

Cartier (Pierre), Ec., dit le chevalier de Vermettes, Chev. de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, était à Messine en 1522. — Vertot.

Cartier (François), Éc., Sgr de Vermettes, la Poitevinière et la Gilletière, rendit aveu de cette dernière terre au Sgr de la Flocellière le 6 juin 1550; il avait épousé Anne DE CHAMPGIRAULT, était veuf le 20 juin 1565, et avait la garde noble de ses filles. Il n'existait plus au mois de septembre 1580. De son mariage étaient issus : 1° RENAUDE OU RENÉE, épouse d'Isaac d'Andigné, Ec., Sgr de l'Ile-Briant, et à cause d'elle, de Beaupréau près St-Jean-de-Bonneval-lès-Thouars. Renée, veuve de son premier mari, avait épousé avant le 21 décembre 1591, René Pierres, Ec., Sgr de Bellefontaine, et vivait encore en 1605. — 2° MARIE avait épousé René des Roussiers, Ec., Sgr de la Gourdinière et de l'Orfraye, auquel elle porta ses terres de la Poitevinière et des Vermettes. Elle n'eut de son mari qu'une fille unique, du nom de MARIE; mais, la mère et la fille étant venues à décéder avant le 29 juin 1585, les terres de Vermettes et de l'Orfraye retournèrent à Renée Cartier, sa sœur, qui précède.

Cartier (Perrette) avait épousé Jacques de Barreau, Ec., Sgr de la Frebaudière. — Reg. du grand prieuré d'Aquitaine. — Bibl. de l'Arsenal.

ARMOIRIES.—LA FAMILLE CARTIER portait « écartelé d'argent et d'azur à six fleurs de lis de.... » — Mss. com. par D. Mazet.

CATHELINEAU. Cette famille des environs de St-Florent, illustrée par le général en chef des armées royales de l'Ouest, a fourni un contingent nombreux aux victimes de nos dissensions civiles.

Cathelineau (Jacques), simple marchand de laine, était occupé à pétrir tranquillement son pain, lorsqu'on vint lui annoncer que, le 10 mars 1793, les jeunes gens appelés à tirer au sort à St-Florent, pour compléter la levée de 300,000 hommes ordonnée par la Convention, avaient refusé d'obéir, s'étaient rués sur les gendarmes après avoir essuyé leur feu, avaient mis en fuite les autorités, pillé l'hôtel de ville, et s'étaient ensuite paisiblement retirés chez eux. Cathelineau comprend aussitôt quel châtiment menace ses concitoyens; son parti est pris, il est violent, mais c'est le seul qui lui reste; il rassemble les paysans, leur parle avec force des dangers qu'ils ont attirés sur leurs têtes, et leur démontre que, pour les éviter, il ne leur reste plus qu'à imiter leurs frères de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou, qui se sont soulevés contre la république. A la voix de cet homme, que tous respectent et vénèrent comme un saint, nul n'hésite. Le tocsin est sonné, d'autres villageois accourent, 100 hommes sont prêts à marcher; le poste militaire le plus voisin est emporté, on saisit un canon. La petite ville de Chemillé succombe le lendemain, malgré ses 200 hommes de garnison et les trois pièces d'artillerie qui la défendent. Les paysans savent déjà comment on prend une batterie. A la vue du feu qui leur annonce la mitraille, ils se couchent à plat ventre, se relèvent, se couchent encore, et tuent les canonniers sur leurs pièces. Cholet est bientôt attaqué et pris : c'était la principale ville du pays; dès lors l'armée du marchand de laine prend des proportions telles, que les gentilshommes, arrachés à la solitude de leurs châteaux, ne dédaignent pas de se mettre à la disposition des ennemis de la république. Bonchamp, d'Elbée, Lescure, organisent bientôt des corps importants dont les succès font trembler la Convention; mais, au milieu de ces généraux, Stofflet le garde-chasse, et Cathelineau *le marchand de laine*, conservent un ascendant qu'ils doivent à ce qu'ils ont été les premiers à s'élancer dans la lice. Cathelineau, que la pureté et la gravité de ses mœurs font appeler le *saint d'Anjou*, est entouré d'une vénération telle, que les soldats se disputent l'avantage de combattre à ses côtés, sûrs qu'ils sont de ne pas être blessés sous l'égide protectrice de ses vertus. Aux qualités du cœur il joint une intelligence extraordinaire de la guerre, une éloquence chaleureuse, entraînante, et un talent merveilleux pour conduire les paysans et leur faire exécuter ce que d'autres regarderaient comme impossible; aussi, lorsqu'après la prise de Saumur, les généraux réunis sentent le besoin de donner une impulsion unique à ces bandes éparses et sans direction jusqu'alors, Lescure propose-t-il, par une abnégation personnelle qui lui fait honneur, de nommer Cathelineau généralissime des armées royales de l'Ouest. Confus d'un titre que sa modestie lui ordonne de refuser, mais qu'il doit accepter bientôt, sur les instances si honorables de ses subordonnés, le *saint d'Anjou* cherche à justifier le choix flatteur dont il est l'objet en montrant qu'il en est digne. Une attaque combinée avec Charrette doit avoir lieu contre Nantes; mais des mesures mal prises, des fautes réelles, la

Digitized by Google

résistance énergique qu'éprouve l'armée, et le découragement des paysans en se voyant éloignés, depuis plusieurs semaines, des foyers qu'ils ne voudraient jamais abandonner, toutes ces causes réunies s'opposent au succès. Le 29 juin 1793, pendant une journée tout entière, les Vendéens reviennent à la charge et tentent d'emporter la ville. Vains efforts; ils sont repoussés. Alors les généraux payent de leur personne et tentent un mouvement décisif. L'un d'eux est tué; Cathelineau s'élance et combat comme un lion; il est sans cesse au milieu du feu, encourageant les siens du geste, de la voix, et mieux encore par des actes de la plus audacieuse valeur. Atteint d'une balle, il tombe; à cette vue, ses soldats s'effrayent, se dispersent, et abandonnent bientôt la rive droite de la Loire. Transporté à St-Florent, le généralissime succombe après douze jours de souffrances, la gangrène s'étant mise dans la plaie de son bras fracassé.

Ainsi périt sur le champ d'honneur le noble paysan dont le nom obscur et glorieux semblait devoir porter malheur aux siens. En effet, Jacques Cathelineau n'est pas le seul de sa famille qui ait arrosé de son sang la terre de la fidélité : trois frères, quatre beaux-frères, seize cousins germains sont morts les armes à la main pour la défense de leurs principes, dans ces guerres terribles que soutinrent contre la Convention les géants de la Vendée.

Jacques Cathelineau laissait en mourant une veuve pauvre, un fils héritier des vertus de son père, et dont la noble vie fut couronnée par une fin bien tragique; et quatre filles, qui, mariées à des maçons, à des tailleurs de pierres, obtinrent chacune 300 fr. de pension de ces Bourbons que l'on a accusés si souvent d'avoir répandu trop de largesses sur ceux qui les avaient servis au temps de leurs malheurs.

Cathelineau (Jacques), fils du précédent, était encore enfant lors des premières guerres de la Vendée; traîné par sa mère, ainsi que ses sœurs, à la suite de l'armée que commandait leur père, ils furent ainsi sauvés et du fer et du feu; mais, après la mort du généralissime des armées catholiques et royales, ils seraient morts de faim si une main secourable, une mère adoptive ne les eût arrachés à ces nouveaux dangers.

Grâce aux soins de la veuve de Lescure et de la Rochejacquelein, la misère s'éloigna du toit *emprunté* qui couvrait la famille de Cathelineau, et l'héritier de l'un des plus beaux noms de la Vendée dut à sa bienfaitrice une éducation qui lui permit de comprendre son père.

Louis XVIII nomma Cathelineau sergent des cent-suisses, et 1830 le trouva capitaine de la garde royale; c'est tout ce que la restauration sut faire pour le fils d'un de ses plus illustres défenseurs, pour le représentant d'une famille qui avait vu trente-six membres s'immoler pour elle.

Les événements de 1830 brisèrent son épée; le loyal Vendéen ne pouvait servir ceux qui avaient combattu, qui avaient tué son père et presque tous ses parents. Il devait lui aussi être leur victime, mais ce ne fut pas sur le champ de bataille que la mort le frappa; dénoncé comme conspirateur, traqué comme une bête fauve, Cathelineau s'était retiré avec MM. le marquis de Civrac et Morisset dans l'ancien château de la Chapernière, près de Jallais (Maine-et-Loire); mais bientôt des troupes environnent leur retraite; le château fut cerné et fouillé; la trappe qui les couvrait fut levée, et au moment où Cathelineau disait à haute voix : *Je me rends*, il fut frappé à mort, et tomba expirant entre les bras de ses compagnons. Ceci se passa le 29 mai 1832.

Jacques Cathelineau n'avait point les qualités militaires ni le génie de son père, mais son caractère était bien beau également; son ardent courage, adouci par une piété sincère, l'avait fait surnommer le *saint de l'armée*.

Heureuse et malheureuse famille qui, victime de nos guerres civiles, a su au prix de son sang se placer si haut dans l'histoire!

CATHUS ou **CATUS**, famille noble et très-ancienne que nous croyons éteinte. La majeure partie des documents qui suivent sont extraits de l'Histoire de la maison de Chasteigner, par Duchesne, p. 191.

Noms isolés.

Cathus (Robinet) fut remplacé au ban de 1467 par Jean de Monac, brigandinier du Sgr de Jarnac.

Catus (Louis), demeurant dans la Sgrie de St-Maixent, servit comme archer au ban de 1491.

Catus (Isabeau) fut, vers 1500, la deuxième femme de Jean Chasteigner, IIe du nom, Sgr du Gué, veuf en premières noces d'Anne Chasteigner.

Catus (Claude), Éc., avait épousé Françoise LEGIER, qui, devenue veuve, partagea avec Philippe Legier, Éc., et Marguerite Legier, ses frère et sœur, la succession de leur père, en 1583, par contrat signé Papon. — Arch. du chât. de Moiré.

Filiation suivie.

Ier. — **Catus** (Jean), Chev., Sgr de St-Généroux et du Bois-près-Beauvoir-sur-Mer, vivait en 1323. Il eut deux fils : 1° HUGUES, qui va suivre; — 2° JEAN, qui en 1394 était Chev., Sgr de St-Fulgent, à cause de Jeanne DROUELIN, son épouse.

Digitized by Google

IIe. — **Catus** (Hugues), Chev., Sgr du Bois et de St-Généroux, épousa, 1o Henriette CHASTEIGNER, veuve de Jean de Chevigné, Sgr de Lessart, dont il n'eut point d'enfants; 2o Jeanne JOUSSEAUME, de laquelle il eut JEAN, qui va suivre, et FRANÇOISE, femme de Pierre Descloudis, Sgr de Parnay. Il avait été l'un des témoins appelés au testament de Jeanne de Beaumont, le 20 novembre 1433.

IIIe. — **Catus** (Jean), Sgr des Granges, du Bois, de St-Généroux et des Linaux, épousa, 1o Marguerite VOYER, 2o Robinette DU PLESSIS. Il eut du premier lit: 1o CHARLES, qui suit; — 2o MAURICE, mort sans lignée; — 3o MARGUERITE, morte fille; — 4o MARIE, femme de Balthazar Cailleteau, Sgr de la Roncelatière. Du second lit: 5o LOUIS, Sgr de Lassy, qui suivra après Charles, son frère.

IVe. — **Catus** (Charles), Chev., Sgr des Granges à cause de Marie MAYNARD, fille de Jean, Chev., Sgr de la Cornetière, et de Jeanne Ancelon, sa femme, était en instance à la sénéchaussée de Poitiers le 15 juin 1458. Il servit comme homme d'armes du Sgr de Soubise au ban des nobles du Poitou en 1467, où il était accompagné d'un archer qui fut brigandinier dans la compagnie dudit Sgr. Il transigea, le 18 mars 1472, avec Tristan Maynard, son beau-frère, à l'occasion d'un don que Marie Maynard, sa femme, lui avait fait. Il prenait, en 1489, le titre de Sgr de Granges, de St-Généroux et des Linaux-Jousseaume, et reçut, le 16 mars de ladite année, un aveu en cette qualité. Il servit encore au ban de 1491, et s'y présenta en homme d'armes; mais il lui fut enjoint, sous peine de la confiscation de ses fiefs, d'avoir à la prochaine montre une lance accompagnée de deux archers suffisants. Il est dit ensuite que, sur la réquisition du procureur du roi, ses terres et fiefs furent saisis et mis en la main du roi. Cette saisie continuait en 1492, lorsqu'il se présenta en homme d'armes au ban convoqué cette année, et il lui fut enjoint d'avoir à la première montre deux archers suffisants. Il épousa, par contrat du 11 septembre 1470, Jeanne CHASTEIGNER, dame de Guignefolle, Psse de St-Vincent-du-Jard. Elle était veuve en 1503. Il eut de ce mariage JEAN, Sgr des Granges, mort sans postérité.

IVe. — **Catus** (Louis), Sgr de Lassy, en la Vté de Paris, Capit. de Talmont, fils de JEAN et de Robinette DU PLESSIS, sa deuxième femme, épousa Catherine DE COUSDUN, dont il eut: 1o JEAN, qui suit; — 2o MARGUERITE, femme de Jean Jousseaume, Ec., Sgr de Loge-Fougereuse; — 3o ANNE, mariée à Christophe des Granges, Sgr de la Gascouhière et de Beauchesne; — 4o FRANÇOISE, femme de Pierre de Halleday, Sgr de Fonfrède.

Ve. — **Catus** (Jean), Sr des Granges, habitant dans la Sgrie de Fontenay-le-Comte, servit comme homme d'armes au ban des nobles du Poitou de 1533. Il prenait, en outre du titre de Sgr des Granges, celui de Sgr des Linaux-Jousseaume, les Coquinières, la Grimaudière, le Plessis-Vautebis et de la Grange-Moujatière. Il fut aussi capitaine de Talmont, et il épousa en premières noces Marie DU VERGER, dont, 1o CLAUDE, mariée à Pierre des Nouhes; et en secondes noces Marie DE NUCHÈZES, veuve d'Antoine du Fouilloux, dont il laissa: 2o HARDY, Éc., Sgr des Granges; — 3o GUILLAUME, abbé de Boisgrolland, qui testa en 1564; — 4o CLAUDE, — 5o FRANÇOIS, tous les deux morts sans postérité.

VIe. — **Catus** (Hardy ou Henri), Éc., Sgr des Granges, fut exempté du ban de 1557, parce qu'il était alors chargé par MM. du Lude et d'Estissac de la surveillance des côtes du Poitou vers Talmont et les environs. Il s'allia à Jeanne DU FOUILLOUX, dont il eut: 1o JOACHIM, Sgr des Granges, mort sans enfants; — 2o URBAIN, aussi décédé sans postérité; — 3o MARIE, qui épousa Jean de la Haye, Sgr de la Haye et de Jarzé, lieutenant général en la sénéchaussée de Poitiers: on connait la fin tragique de cet homme fameux par ses intrigues, qui joua pendant les guerres de religion un rôle encore inexpliqué. (*V.* l'article qui le concerne.) Après sa mort, sa veuve se remaria en secondes noces à Gabriel de Larye, Sgr de la Côte-de-Mezières: ce second époux fut tué à la journée de St-Yrieix-le-Perche, au mois de mai 1593; elle-même n'existait plus le 3 juillet 1608; — 4o JEANNE, sœur de la précédente, fut mariée à Etienne de Foye, Sgr de la Razilière.

CAVOLEAU (Jean-Alexandre) naquit le 3 avril 1754 à St-Légier, gros bourg formant alors l'une des marches du Poitou et de la Bretagne. Destiné dès son bas âge à l'état ecclésiastique, il fit ses premières études au séminaire de Luçon, où il reçut la prêtrise.

Lors de la révolution de 1789, dont il adopta les principes, il était curé de la Psse de Luçon, et il fut nommé l'un des vicaires généraux du diocèse après l'adoption de la constitution civile du clergé.

Il s'était distingué auparavant par d'heureux essais en agriculture; aussi les chefs du département lui avaient-ils confié en 1790 la direction d'un troupeau de mérinos.

Appelé à l'administration départementale, qui le nomma son président, il put rendre dans cette posi-

Digitized by Google

tion élevée des services qu'on n'était peut-être pas en droit d'attendre de l'homme qui avait abandonné les autels du Dieu dont il avait été le ministre. Il sauva en effet, en 1793, par son courageux dévoûment et au péril même de sa vie, 80 prêtres enfermés dans les prisons de Fontenay, et dont une soldatesque effrénée réclamait les têtes.

Nommé, dans des jours plus tranquilles, professeur de l'école centrale de la Vendée à Luçon, il y enseigna pendant quelque temps.

De retour à Fontenay, où il se maria, il exerça les fonctions de défenseur officieux jusqu'à l'établissement des préfectures, en l'an VIII. Nommé secrétaire général de celle de la Vendée, et chargé, lors de la translation du chef-lieu à Napoléon-Ville, de l'administration de l'arrondissement de Fontenay, il se fit remarquer, de même que dans les autres fonctions qu'il avait déjà remplies, par l'étendue et la variété de ses connaissances. Ses principaux actes furent un règlement pour le vaste communal de Benêt, où il s'agissait de fixer et d'arrêter de nombreux empiétements, et un autre règlement pour l'organisation de la société centrale des marais du Petit-Poitou.

Destitué de ses fonctions en 1815, Cavoleau se retira à Nantes, où il se trouvait sans ressources, lorsqu'un ancien préfet de la Vendée, juste appréciateur de ses talents, l'appela près de lui dans les bureaux des contributions indirectes à Paris. A la suppression du bureau créé pour lui, Cavoleau se retira définitivement à Fontenay, où il vécut, et est mort le 1er août 1839, âgé de 85 ans et 4 mois, dans un état voisin de l'indigence.

Cavoleau, dont nous ne saurions vouloir justifier ici la conduite, comme ministre des autels, pendant la tourmente révolutionnaire, était doué des qualités du cœur, et possédait de profondes connaissances qui malheureusement ne l'ont pas empêché de commettre des fautes et de tomber dans l'erreur. Il fut membre de la société académique de Nantes, des sociétés d'agriculture, philomathique et d'horticulture de Paris, des sociétés d'agriculture de Niort, de la Rochelle, de Poitiers, et de plusieurs autres compagnies savantes.

Ses principaux ouvrages livrés à l'impression sont l'*Œnologie française* et *la Description du département de la Vendée*. Ce dernier ouvrage, dans lequel l'auteur avait déposé tous les renseignements de statistique qu'il devait à sa position officielle, et qui mérita d'être couronné par l'Institut, vient d'être réimprimé (1844) par les soins de M. de la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale de Poitiers, qui a joint au texte les notes rendues nécessaires par les modifications que le temps et la marche des événements ont nécessairement apportées à l'ancien état des choses.

CELLE (DE LA). Cette maison d'ancienne chevalerie est une de celles qui, dans les premiers siècles, ont joué un des plus grands rôles dans notre province. Elle a donné au Poitou, à la Saintonge, à l'Angoumois et à la Marche, plusieurs gouverneurs et grands sénéchaux.

M. Filleau la croit originaire de Vivône, du moins plusieurs personnes de ce nom prennent le titre de seigneurs de cette terre. M. Lainé, qui, au tome 3 de ses Archives de la noblesse de France, donne la généalogie de cette famille, la dit originaire de la Marche.

« On peut citer, dit-il, entre toutes les autres preuves existantes, ce vieil adage du pays, qui désigne quatre noms des plus anciens, comme formant l'équipement d'un cheval : la selle, la bride, le mors et le bât, et qui sont les maisons de la Celle, de Bridiers, de St-Maur et de Montbas. On sait que dans beaucoup de provinces on classait ainsi certaines familles sous une forme proverbiale, ou qu'on leur attribuait un caractère particulier, tel que la valeur, la bienfaisance, etc. »

Nous ne discuterons pas les opinions appuyées sur des preuves plus ou moins fortes ; retrouver le berceau d'une maison dans des temps aussi reculés, à une époque où tout changeait, même les noms de famille (comme le prouvent les quelques notes que nous publions plus bas), est, par nous, regardé comme chose d'une immense difficulté. Nous nous contenterons donc de rapporter les noms des individus dont nous avons trouvé des mentions dans les chartes. Quant à la généalogie suivie, nous ne la donnerons point ; nous n'avons retrouvé nulle part la filiation de la branche de Maison-Neuve, qui était la branche poitevine, et celles publiées par M. Lainé n'intéressent point la province.

Celle (Hugues DE LA) est nommé dans un traité passé, vers l'an 1040, entre Jourdain de Laron, évêque de Limoges, et Guillaume, Cte de Poitiers, qui offre ce seigneur comme l'un des garants de l'exécution du traité. — *Gall. Chris.*, t. 11, col. 172.

Celle (Letard DE LA), est présent, en 1055, à la charte d'union de l'église d'Hérié (Noirmoutiers) au monastère de St-Florent en Anjou. — Cart. rouge de St-Florent.

Cella (Hugo DE) est présent à la donation faite par Hugues, viguier du château de Vivône, de la viguerie de Comblé à l'abbaye de Noaillé, vers 1077.

Digitized by Google

Il souscrit aussi dans un autre titre de cette même année, et dans plusieurs autres, jusqu'en 1118, — D. F., 21; — est un des témoins d'une charte de manumission accordée, à la même époque, par Pierre, abbé de St-Junien (diocèse de Poitiers),— Besly, Ctes de Poitou, preuves, 371; — déclare, en 1090, qu'il renonce, tant pour lui que pour les siens, aux droits qu'il prétendait dans le bourg d'un Sgr nommé Arnaud Roux.— D. F., 10.

Il se désista, en 1105, conjointement avec SYBILLE, sa femme, HUGUES, RORGO et GUILLAUME, leurs enfants, des prétentions qu'ils avaient élevées vis-à-vis de l'abbaye de St-Cyprien, et est nommé le troisième des dix-sept témoins présents à un hommage rendu à l'abbaye de St-Maixent, en 1118, par Hugues le Brun, Sgr de Lusignan, des biens qu'il avait reçus de cette abbaye pour en être l'avoué.—D. F., 10, 15, 21.

Peut-être est-ce le même qui, en 1120, fut témoin de la charte de fondation de l'abbaye de Bonnevaux par Hugues Le Brun, sire de Lusignan, et Sarrazine, sa femme.— *Gall. Christ.*, 2, 375.

Celle (Aldebert DE LA) fut, vers 1077, présent à la charte de donation faite au monastère de St-Barthélemy de Bénévent. — Bib. Roy.— Cab. de Gaignères.

Cella (Isembertus DE) souscrit dans des chartes de 1085 à 1112. En 1126, son fils GUILLAUME se fit moine à l'abbaye de Noaillé.— D. F.

Cella (Fulcherius DE) est un des témoins du désistement fait en faveur de l'église de Ste-Radégonde de Poitiers par Abelin, Sgr de Preuilli, vers 1088. — D. F., 24.

Cella (Ænricus DE), religieux dans l'abbaye de Noaillé, est présent à une donation faite à cette abbaye par une dame nommée *Reste*, en 1095, de la forêt de Ponchet et ses dépendances.— D. F., 21.

Celle (Hugues DE LA) paraît dans une charte de 1116, par laquelle Bernard, Vte de Comborn, donne un mas de terre Psse de Tarnac à l'abbaye d'Uzerche; vers la même époque, il est témoin d'une donation faite au monastère de St-Barthélemy de Bénévent (diocèse de Limoges) par Seguin de Ligniers, etc., en 1118, d'une concession faite à l'abbaye de Bénévent par Guillaume Beraud et Aldebert de Dun. — M. Lainé.

Celle (Guillaume DE LA) est nommé dans une bulle du pape Calixte II du 17 des calendes d'octobre 1119, par laquelle ce souverain pontife confirme l'abbaye de Fontevrault dans plusieurs donations qui avaient été faites au monastère, entre autres par Arbert et Guillaume Burno et Guillaume de la Celle.—*Gall. Christ.*, 1316.

Celle (Hugues DE LA), peut être le même que celui cité plus haut, se fit religieux en l'abbaye de St-Cyprien en 1136; son fils ALBOIN embrassa en même temps la vie monastique, et ils firent don à cette abbaye de leur dime de *Claveria* (Clavières près Vivône). Cette donation est souscrite par HUGUES, GUILLAUME, RORGON et BURMAUD, ses autres enfants. — D. F.

Celle (Geoffroy et Ildebert DE LA) furent témoins, en 1122, de la renonciation faite par Beraud et Aucher de Dun de leurs prétentions sur les serfs qu'Almoin, père de Pétronille DE SALANIAC, leur mère, avait donnés en mourant à l'église de Limoges. — Cart. de St-Etienne de Limoges.— M. Lainé.

Cella (Garnerius DE) est nommé comme présent et témoin dans l'acte de vente faite à l'abbaye de la Trinité de Poitiers, par Guillaume Vilain de Mirebeau, de tout ce qu'il avait au bourg de Smarve, en 1158; il paraît encore dans un autre titre de 1161.—D. F., 27.

Cella (Isembertus DE), WILLELMUS et PETRUS *filii ejus*, donnent la terre de Baitrec à l'abbaye de Noaillé, vers 1160.— D. F., 21.

Cette donation est fixée à la date 1162 par le *Gallia Christiana*, t. 2, col. 1242, et il est dit qu'il vous ledit Guillaume son fils aîné, pour être religieux dans cette abbaye.

Cella (Reginaudus DE), chanoine du chapitre de l'église de Poitiers, est témoin, en 1162, de la manumission du neveu du prévôt de St-Julien-Lars, faite par Guillaume Chenins de Mortemart. — D. F., 27.

Celle (Grégoire DE LA) et ses fils, RAOUL, Hugues Gautier, comme seigneurs suzerains, approuvèrent une donation faite par plusieurs de leurs vassaux au monastère d'Aubepierre en 1163. — Cart. d'Aubepierre. — M. Lainé.

Celle (Geoffroy DE LA) assiste, en 1175, à une donation du pont de la Roche à Pierre de Montrabé, Sgr de Preuilly, et à sa postérité, à la charge de l'entretenir à leurs frais, — Cart. de la Merci-Dieu, — M. Lainé, — et, en 1189, à une donation de Richard, roi d'Angleterre, à Hugues, Cte de St-Pol, de tout ce que le père dudit comte avait possédé en Angleterre. — M. Lainé.

Celle (Hélie DE LA), sénéchal de Gascogne, assiste, avec les principaux Sgrs de cette province, à des lettres par lesquelles Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, confirme les privilèges et possessions de l'abbaye de la Sauve-Majeure.—*Gall. Christ.*, 1, 988.

Cella (Godefridus DE), *senescallus pictaviensis*, est le premier des quatre témoins présents à une confirmation de dons faits en faveur de l'abbaye de la Grâce-Dieu, en Aunis, par Othon, duc d'Aquitaine,

Digitized by Google

Cte de Poitou (7 mars 1187).— D. F., 9.— Cette pièce prouve que Geoffroy était sénéchal du Poitou bien avant l'époque fixée par Besly (1198). La liste des grands sénéchaux du Poitou, donnée par M. de Beufvier, ne le place qu'en 1203, ainsi que Thibaudeau, t. 6 de son Histoire de cette province. Duchesne, dans son Histoire de la maison de Dreux, dit qu'il suivait en 1212 la cour de Jean, roi d'Angleterre, duc de Normandie et de Guyenne; ensuite de quoi il fut fait sénéchal du Poitou par Othon de Saxe, duc de Guyenne et Cte de Poitou, neveu du même Jean, roi d'Angleterre.

Ce ne fut dans ce cas qu'une confirmation, dit M. Lainé, auquel nous empruntons cette citation, car il en était pourvu dès l'an 1200, suivant une charte du cartulaire de l'abbaye de Noaillé.— *Gall. Christ.*, 2, col. 1242. — L'on a vu plus haut qu'il l'était bien antérieurement. M. Filleau, dans sa liste des grands sénéchaux, l'indique comme le neuvième qui fut revêtu de cette éminente dignité, *Gaufridus de Cella de Vicoveone filius Bormaudi, de Cella, de Vicoveone.* Nous ignorons si cette mention, qui se trouve dans une charte de 1200, se rapporte au même personnage, faisant à cette époque, 1200, donation à l'abbaye de Noaillé de tout ce qu'il possédait dans le bourg dudit lieu. — D. F., 22.

Cella (Guitardus DE) paraît dans la confirmation par Hugues Brun, Cte de la Marche, Sgr de Lusignan, de tous les priviléges accordés par lui à l'abbaye de Noaillé en 1799. — D. F., 21.

Cella (Joannes DE), *capicerius* (chevecier) *ecclesiæ beatæ Mariæ de Mirabello*, est un des témoins présents à une donation faite par ce chapitre à un particulier en 1213. — D. F., 18.

Celle (Pierre DE LA), Chev., est mentionné dans une charte de 1218 concernant Aycelin, doyen de l'église de Limoges. — M. Lainé.

Cella (Johannes DE), *capicerius calviniacensis*, chevecier de Chauvigny. Geoffroy de Palluau déclare déférer, le 20 février 1233, à une sentence rendue par lui au sujet de certains droits perçus sur les hommes dépendants de l'abbaye de la Trinité de Poitiers. — D. F., 27.

Celle (Ranulfe DE LA) consent en 1232 une vente en faveur des religieux d'Aubepierre. — M. Lainé.

Celle (Pierre DE LA), Chev., vend, par charte du 7 des calendes de juin 1234, au doyen de l'église de Limoges, une redevance de 10 sols sur le mas de terre de *Castra*, Psse de Saint-Gaudens, en promettant de faire confirmer cette vente par son frère. — M. Lainé.

Celle (Robert DE LA), Chev., assure le roi saint Louis, par son propre scel, en 1243, de sa fidélité, et qu'il le servirait loyalement contre les ennemis de son Etat. — Duchesne, Histoire de la maison de Dreux.

Celle (Jean et Aymar DE LA) sont indiqués comme fils d'Hesseline DE BRIDIERS dans une donation faite par cette dame aux religieux d'Aubepierre en 1269. — M. Lainé.

Cella (Hugo DE), *succentor* (sous-chantre) de l'église de Notre-Dame de Poitiers, est un des chanoines présents à la rédaction des statuts concernant les prébendes de ce chapitre, en septembre 1282. — D. F., 20.

Cella (Hugo *juvenis* DE), Sgr de Clavières, confirme une donation faite par Pierre Badestrault, à l'église de St-Hilaire de la Celle, de tout ce qu'il possédait dans le fief de Clavières. Cette confirmation fut souscrite par *Aimericus Bormaudi* DE CELLA, *Willelmus* DE CELLA, *Rorgo* DE CELLA et *Petrus Badestrault.* Cette pièce peut se classer environ dans la première moitié du 13e siècle.— D. F.

Celle (Hugues DE LA), Chev., Sgr de Fontaines en Saintonge, était sénéchal de Poitou pour le roi de France le 5 septembre 1309. Nous le trouvons désigné dans un titre de l'abbaye de Charroux avec les épithètes d'illustre chevalier du roi de France et de son sénéchal du Poitou et de la Saintonge; avait en outre, d'après Duchesne, en 1312, la garde et gouvernement des comtés de la Marche et d'Angoulême. Duchesne semble indiquer, quelques lignes plus loin, qu'il ne fut sénéchal du Poitou que postérieurement à 1312. La mention faite précédemment prouve le contraire.

M. Filleau, dans sa liste des grands sénéchaux du Poitou, l'indique comme le 43e de la liste chronologique. Un vieux manuscrit, qui, dit-il, est déposé à la bibliothèque de la ville de Poitiers, lui donnait le prénom d'Hilaire.

Hugues fut un personnage considérable non-seulement par les grandes charges qu'il remplit dans sa province, mais encore par les missions dont le chargea Philippe le Bel. Il fut mêlé aux débats de ce prince avec le pape Boniface, et avait été envoyé à Rome pour solliciter la convocation d'un concile qui pût juger du différend entre le pape et le roi. Ce fut devant lui et devant Guillaume de Chatenay, son collègue, que le pape Benoît XI donna une bulle, le 2 avril 1304, par laquelle il absout le roi de France et ses sujets, et révoque tout ce que Boniface avait fait contre la France. — Velly, Histoire de France, tome VII, p. 349. — A. Baillet, Histoire des démêlés de Boniface et de Philippe le Bel, p. 241.

Digitized by Google

Le mercredi après l'Ascension, 1305, Hugues souscrivit le testament d'Aymeri, Vte de Rochechouart ; fut nommé par le roi pour recevoir les dépositions des Templiers lors de leur procès, en 1309; fut choisi, avec l'évêque d'Amiens et Guillaume Courtecheuse, Chev., pour informer au parlement sur l'instance entre Yolande de la Marche, d'une part, et Marie de la Marche, etc., touchant les comtés de la Marche et d'Angoulême. L'on conserve à la Bibliothèque du roi (titres, scels, portefeuille C) une quittance datée de Charroux le 11 décembre (l'année a été oubliée), que Hugues de la Celle donna sous la qualité de garde pour le roi des Ctés de la Marche et d'Angoulême, par laquelle il reconnait avoir reçu, à trois heures, d'une femme nommée la Marin-Guillot, les lettres que lui adressait le roi sur le fait *de la besogne ès Lombards*. Cet acte se rapporte, dit M. Lainé, à la première année du règne de Charles le Bel (1322). On sait que son premier soin, en montant sur le trône, fut de purger la France de ces usuriers qui l'avaient épuisée. — Art de vérif. les dates.

Celle (Robert DE LA) fut caution de la dot constituée par Guichard de Comborn, Chev., Sgr de Treignac et de Chambaret, à Marthe, sa fille, en faveur de son mariage avec Eblon, fils d'Hélie, Vte de Ventadour, suivant contrat passé le 20 novembre 1314. — M. Lainé.

Celle (Geoffroy et Guillaume DE LA) font une fondation dans l'abbaye d'Aubepierre en 1327. — *Id.*

Celle (Guillaume DE LA), que l'Histoire de la Marche dit être fils de Hugues, sénéchal du Poitou, précité, était gouverneur de la Marche et d'Angoulême vers 1320. Charles le Bel, voulant récompenser les services qu'il lui avait rendus, lui fit don, en 1326, de la seigneurie de Laurière en Limousin. — Histoire de la Marche. — Lainé.

Celle (Hugues DE LA), damoiseau, et ISABELLE sa femme, donnent à cens à la dame de Mauzelles quelques héritages, par lettres du samedi après la Saint-Martin d'été. — Lainé.

Celle (Jean DE LA) fut sénéchal de Carcassonne avant ou après 1330; il ne pouvait remplir cette charge à cette date, occupée qu'elle était alors par Hugues de Caylus. Il ne put du reste, ajoute M. Lainé, l'occuper que peu de temps.

Il maria, vers 1341, CHARLOTTE, sa fille, avec Guillaume du Plessis, Chev., Sgr du Plessis et des Breux.

Celle (Hugues DE LA) fut inhumé en 1358 à l'abbaye de St-Cyprien. Nous ignorons si c'est le sénéchal du Poitou, ou un personnage du même prénom, qui était vers 1315 homme d'armes de la compagnie de Mgr le Cte de Poitou.

Celle (Hélie DE LA), religieux et aumônier de l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers, fut témoin, le 12 octobre 1362, de la dotation d'une chapelle fondée dans l'église de Montierneuf de Poitiers, sous le scel d'Edouard, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine.

Celle (Sauvage DE LA), Chev., fit montre le 1er février 1371.

Celle (Geoffroy DE LA), Chevalier bachelier, commandait en 1367 une compagnie composée d'un autre chevalier bachelier et de dix-huit écuyers.

Celle (Geoffroy DE LA), Chev., et

Celle (Regnault DE LA), Éc., passèrent revue à Mirebeau, le 16 juillet 1371, pour Guillaume des Bardes, de la compagnie duquel ils faisaient partie.

Celle (Jean DE LA), Ec., était chargé le 2 août 1401 de la procuration de Guillaume de Naillac, Vte de Bridiers.

Celle (Thibault DE LA), Éc., Sgr de Chambon, vivait en 1401. — D. F.

Celle (Jeanne DE LA) épousa vers 1430 Pierre de Rechignevoisin, Éc., Sgr de Guron.

Celle (Legier DE LA), demeurant Sgrie de Bridiers, servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1491, en remplacement de la veuve de Vincent Savignac.

Celle (Leger DE LA), demeurant dans la Sgrie de Montmorillon, a remplacé à ce même ban, en qualité d'archer, la veuve de feu Samuel Périer.

Celle (Georges DE LA) passa revue comme archer de la compagnie de M. de la Tremouille, le 8 août 1519.

Celle (Honoré DE LA), Ec., Sgr de Chassencourt, fut exempté de servir au ban de 1557, parce qu'il était homme d'armes de la compagnie de Mgr le duc de Montpensier.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA CELLE porte « d'argent à l'aigle de sable becqué et membré d'or. » — La Thaum. Histoire de Berri. — M. Lainé, tome 3 des Archives de la noblesse de France.

Hugues de la Celle, sénéchal du Poitou en 1212, a scellé une quittance qui se trouve à la Bibliothèque royale de Paris, aux titres scellés, portefeuille C, d'un sceau portant « une fasce accompagnée de 7 billettes » avec une croix brochant sur le tout. » C'était probablement, dit M. Lainé, auquel nous empruntons cette citation, des armes de substitution adoptées par sa branche.

Digitized by Google

CÉRIS (DE), famille noble et ancienne. Les documents qui suivent sont en majeure partie extraits du 12e volume du Nobiliaire universel de St-Allais.

Céris (Rosco et Reginaudus DE) paraissent comme témoins dans une charte de Simon de Beaugency, confirmative d'une donation faite par ce Sgr à l'abbaye de Marmoutiers en 1149.

Céris (Béatrix DE) épousa, vers 1180, Eudes, Sgr de Vendeuvres; Odette leur fille était mariée, vers 1201, à Hugues IV, Sgr de Bruges, et à cause d'elle, Sgr de Vendeuvres.

Céris (Guillaume DE), vivant en 1313, fut abbé du monastère de Deols en Berri.

Céris (André DE) était trésorier du chapitre de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers en 1357.

Céris (Guillaume DE), Chev., fut député au roi Jean, prisonnier à Calais, par la ville de la Rochelle, en 1366.

Céris (Guillaume DE), Chev., était, le 6 décembre 1366, gouverneur des terres que possédait en Poitou et Saintonge très-haut et très-puissant prince Thomas Wadestock, fils du roi d'Angleterre.—Arch. de l'abb. de Charroux.— D. F.

Céris (Jean DE), Sgr d'Arfons et de Varennes, eut, entre autres enfants, de son mariage, ISEUL, dame de Varennes, mariée en 1368 à Guillaume de Sully, Ier du nom, Sgr de Vouillon (près Issoudun), de la Chapellette-de-St-d'Ouste, etc.

Céris (Jean DE) fit montre comme chevalier le 13 janvier 1370 et le 1er octobre 1371.

Céris (Claude DE), Éc., Sgr de la Mothe, rend un aveu au Sgr de Montonneau le 3 janvier 1440.

Céris (Jean DE), Éc., rendit aveu et dénombrement, le 4 janvier 1440, à noble homme Jean Fay, Éc. — Cartul. de l'abb. de Nanteuil.

Céris (Jeanne DE), veuve de feu noble homme Prévost, Éc., Sgr de Sansac, fit, le 4 mai 1477, un échange avec l'abbé de Nanteuil, et lui rendit hommage le même jour pour sa terre de Sansac.

Céris (Jeanne DE), veuve de Jean Prévost, Sgr de Sansac et d'Aysée, fit, le 14 mai 1477, un échange avec l'abbé de Nanteuil.

Céris (Antoine DE), Éc., Sgr dudit lieu, habitant l'Élec. du Blanc, servit comme archer au ban de 1491.

Céris (Bertrande DE) épousa, vers 1530, Jean de Barbançois, Chev., Sgr de Charron en Berri.

Céris (Charles DE) était Sgr des Defends et de Thuré le 8 avril 1585.

Céris (Antoinette DE) exerçait ses droits en 1621 comme veuve de Jean de la Mothe-Felon, Éc., Sgr de la Charrière.

Céris (Suzanne DE), habitant Psse St-Genard, Élec. de St-Maixent, fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles qui avaient obtenu des sentences de confirmation.

Céris (Suzanne DE), veuve de N. de Lusignan, Sgr de Lezay, fonda l'abbaye de Puyberland près Melle, en haut Poitou. Cette fondation fut approuvée en 1688 par Gilbert de Clérembault, évêque de Poitiers.

Céris (Philippe DE), Chev., Sgr de la Beaucoursière, demeurant au château de la Berlandière, Psse du Taillant, avait élu son procureur fondé, par acte du 8 novembre 1773, Jean-Alexandre de Céris, Chev., Sgr de Chenay, qui reçut, le 29 décembre 1774, de Pierre Angély, Éc., la somme de 3,000 liv. pour l'amortissement d'une rente de 260 liv. qu'il avait acquise le 6 octobre 1773.

Filiation suivie.

Ier.—**Céris** (Hélie DE), Éc., Sgr de la Mothe, était, le 6 juillet 1525, sous la tutelle de François de la Rochefoucauld, son oncle, ainsi qu'il appert d'un contrat de ferme de cette époque, signé Rémond, Nre; était, le 20 mars 1639, Sgr de divers fiefs qui relevaient de la châtellenie de Rochefort-sur-Charente. Il épousa Jeanne DE SAINT-GELAIS, dont il eut :

IIe.—**Céris** (Hilaire DE), Ec., Sgr de Chazel et de la Motte, qui épousa, par contrat du 10 juin 1554, reçu Martin, Nre, Dlle Jeanne DE COUCHAUD, de laquelle est issu

IIIe.—**Céris** (Jean DE), Ier du nom, Éc., Sgr de Château-Couvert, qui épousa, par contrat du 26 avril 1593, reçu Codoyer, Nre, Dlle Jeanne DE PUYVERT, dont sont issus : 1° ALEXANDRE, dont l'article suit; — 2° ABRAHAM, Éc., Sgr de Javersacq, qui passa un contrat de partage avec Alexandre, son frère, devant Rançonneau, Nre, le 10 juin 1628, et s'allia à Renée DE LA COUTURE-RENOU, dont il eut : 1° FRANÇOIS-MARIE, Chev., Sgr de Javersacq, qui assista avec dame Marie DE LA CHABEAUSSIÈRE, sa femme, le 22 juillet 1693, au contrat de mariage d'Alexandre de Céris, son neveu, avec Dlle Charlotte de Brouillacq; — 2° ALEXANDRE, Chev., Sgr de Lorigné, marié, par contrat du 1er février 1686, reçu Rouchet et Grugnet, Nres, avec Dlle Marguerite PIET. Il partagea avec François-Marie, son frère, les successions de leur père et mère, par acte passé devant Cault, Nre, le 19 juin 1687.

IVe.—**Céris** (Alexandre DE), Ier du nom, Éc., Sgr de Château-Couvert, épousa, par contrat du 13 juin 1617, reçu Porcheron et Royer, Nres, Madeleine DE ROYER. De ce mariage est issu :

Ve.— **Céris** (Alexandre DE), IIe du nom, Chev.,

Digitized by Google

Sgr de Château-Couvert et de Boisset, Psse de Migron, Elec. de St-Jean-d'Angély, marié, par contrat du 5 mars 1658, reçu Gueret, Nre, avec Marguerite DE PUYVERT DES GUITTONS. Il produisit devant M. d'Aguesseau, Intendant en Limousin, ses titres de noblesse, remontés à l'an 1473; lui et sa femme ne vivaient plus lors du mariage de leurs enfants, qui furent : 1° ALEXANDRE, dont l'article suit; — 2° MARIE-MARGUERITE, qui épousa, par un double contrat de mariage du 22 juillet 1693, Mess. Charles de Brouillacq, Chev., Sgr de St-Martin, frère de Charlotte de Brouillacq, épouse d'Alexandre de Céris, son frère; — 3° RENÉE avait épousé Benjamin des Guittons, Chev., Sgr de Messé, qui marie, le 18 février 1689, Gabriel des Guittons, son fils, à Dlle Élisabeth de Fleury. A ce mariage, François, Marie et Alexandre, précités, comparaissent comme oncles du marié.

VI^e^.— **Céris** (Alexandre DE), III^e^ du nom, Chev., Sgr de Château-Couvert et de Chenay, épousa, par contrat du 22 juillet 1693, passé devant Chabot et Surreau, Nres, Dlle Charlotte DE BROUILLACQ, fille de Mess. Charles, Chev., Sgr de la Mothe-Comtais, et de dame Anne-Marge de Larchat. Il fut maintenu dans sa noblesse, par ordonnance rendue à Rochefort le 1^er^ février 1700, sur le vu d'une autre ordonnance rendue en faveur de son père, par M. d'Aguesseau, le 7 avril 1668. Il ne vivait plus le 19 mars 1728. Alors dame Charlotte de Brouillacq, sa veuve, tutrice et curatrice de leurs enfants mineurs, consentit avec ceux qui étaient majeurs un compromis sur partage, par lequel ils s'en remirent à l'arbitrage de Mess. François du Bouchet, Éc., Sgr du Portal, leur parent et ami commun. Leurs enfants furent : 1° CHARLES, Éc., Sgr de Château-Couvert, qui était majeur le 19 mars 1728. Il avait épousé Marie-Angélique DE SAINT-MARTIN, dont il eut CHARLOTTE, qui épousa, par contrat du 16 juin 1752, Louis-Hector de Saint-Georges-de-Vérac, Chev., Sgr de Dirac, etc., appelé Cte de Saint-Georges; — 2° PHILIPPE, Éc., Sgr de Chenay, qui était majeur le 19 mars 1728, Chev., Sgr de Céris, et vendit, le 11 août 1763, un fief dont son frère fit le retrait lignager le 18 novembre suivant; — 3° LOUIS-ANDRÉ, dont l'article suit; — 4° JEAN, qui était mineur le 19 mars 1728; — 5° CHARLOTTE, — 6° RADÉGONDE, qui étaient majeures le 19 mars 1728; — 7° JEANNE, qui était mineure le 19 mars 1728; elle assista, le 13 avril 1737, au contrat de mariage de son frère.

VII^e^. — **Céris** (Louis-André DE), Chev., Sgr de Chenay, mineur le 19 mars 1728, épousa, par contrat du 13 avril 1737, passé devant Drouineau et Gueni, Nres, Dlle Catherine DANCHÉ, fille de feu Mess. Charles, Ec., Sgr dudit lieu, et de dame Louise Chapelle, sa veuve. Il exerça, le 18 novembre 1743, le retrait lignager du fief de la Salle-Barrin, vendu le 11 août précédent par Philippe de Céris, son frère, à Mess. René Coullaud, Chev., Sgr de l'Hommée, pour une somme de 193 livres 8 sols. Il fit hommage au roi, au bureau des finances de la généralité de Poitiers, le 31 août 1744, pour raison du fief, seigneurie et hébergement de Méry-Marin, situé en la paroisse de Vaussay, qu'il tenait du roi en foi et hommage plein, à cause de son château de Civray. Il ne vivait plus le 1^er^ mai 1770. Il eut de son mariage

VIII^e^. — **Céris** (Jean-Alexandre DE), Chev., Sgr de Chenay, né le 24 septembre 1743, officier au régiment de Vexin-infanterie, en garnison à la Guadeloupe; marié, par contrat passé à la Grande-Anse de ladite île, le 1^er^ mai 1770, devant Mercier, Nre, avec Dlle Marie-Désirée LAURIOL, de la Martinique, fille de feu Thomas, Ec., et de dame Marie-Madeleine Marre. Il acquit, le 6 octobre 1773, de Louis-Charles de Céris, 160 livres de rente foncière et amortissable, due par Pierre Angély, Ec., sur des Fonds, sis Psse de Lorigné.

De son mariage sont issus : 1° PIERRE-ALEXANDRE-CÉSAR-DÉSIRÉ, né le 8 avril 1774 à la Guadeloupe, qui obtint, le 4 août 1787, les certificats de preuve de noblesse, pour être reçu sous-lieutenant dans les troupes du roi; émigra, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé. Il est capitaine de cavalerie depuis 1799, et chevalier de Saint-Louis. Marié à Charlotte-Dorothée DE LA BROUE DE VAREILLES D'HUST, chanoinesse de Saint-Cyr, Ctesse du St-Empire, fille de Nicolas-Marie, dit le marquis de Varcilles, et de dame Louise-Julie-Adélaïde-Louise-Julie Langlois de Martigny, il n'a point eu de postérité; — 2° LOUIS-CHARLES-THOMAS, dont l'article suit; — 3° MARIE-JOSEPH-CHARLES, né en 1777, capitaine de cavalerie, a servi dans la Vendée; marié le 26 mai 1798 à Marie-Thérèse-Eulalie DE SAVATTE DE GENOUILLÉ, dont il a eu deux fils et une fille. L'aîné, MARIE-JOSEPH-CHARLES, fut nommé en 1825 juge au tribunal de Bressuire. Il épousa au mois d'octobre 1825 Marie-Louise DELAUZON, et est mort au mois de décembre suivant; — 4° MARIE-CHARLOTTE-VICTOIRE-DÉSIRÉE, mariée à Alexandre-David de Beaupoil de St-Aulaire.

IX^e^.—**Céris** (Louis-Charles-Thomas DE), né le 17 avril 1773 à la Guadeloupe, obtint, le 4 avril 1784, les certificats de noblesse pour être reçu sous-lieutenant dans Champagne-infanterie; a émigré en 1791, et fait la campagne de 1792. Il s'est ensuite rendu en Vendée,

Digitized by Google

où il a servi en qualité d'officier d'état-major, puis de général en second. Breveté sur le champ de bataille, et commandant la division de Cerisay, forte de sept mille hommes, la plus considérable de l'armée, avec rang de maréchal de camp, c'est en cette qualité qu'il a protesté contre le premier traité de paix fait à la Jaunais, au commencement de 1795, entre la Vendée et la république française, et qu'il a enfin été contraint par la supériorité des forces ennemies de signer, quelques mois après, dans les plaines de Monglone: il était le second signataire de ce dernier traité; fut lieutenant général des armées du roi en 1804, chevalier de Saint-Louis en 1796, et de l'ordre équestre d'Hohenlohe en 1816. Il a été chargé de missions importantes de la part de S. A. R. Monsieur, de Sa Majesté elle-même, et du conseil de l'armée, de 1797 à 1807. Il a épousé en 1808 Adeline-Eugénie DE FOUQUEAU. De ce mariage sont issus : 1° HENRI, né le 21 novembre 1812; — 2° ADELINE, née le 26 août 1816.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CÉRIS porte « d'azur » à la croix alaisée d'argent. »

CHABIEL DE MORIÈRE. Nous croyons devoir extraire du tome VI de l'Histoire du Poitou, par Thibaudeau, les renseignements que cet auteur a donnés sur cette famille, originaire d'Espagne; nous les compléterons à l'aide de la notice qui se trouve dans le n° 40 des Affiches du Poitou de 1784, et nous y ajouterons, pour les derniers temps, les documents qui nous ont été communiqués par la famille elle-même, pour continuer la filiation jusqu'à nos jours.

La maison de Chabiel, noble d'extraction, est originaire d'Espagne, et établie en Poitou dès 1614.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **CHABIEL**, BRANCHE AÎNÉE.

I^er^. — **Chabiel** (Rodriguès). Les Français ayant emporté d'assaut une place espagnole où commandait Rodriguès Chabiel, on ne lui accorda la vie qu'à condition qu'il passerait au service de France, où il fut fait commissaire d'artillerie. Il obtint des lettres de naturalité en 1634. Ses descendants ont, à son exemple, presque tous embrassé la profession des armes. Ses enfants furent : 1° CHARLES, qui suit; — 2° HENRI-CHARLES, prieur de Lauberdière; — 3° CÉCILE, seconde femme de Jacques Chabot, Ec., Sgr de la Chapelle et du Vollier; — 4° N., femme de Jacques Thouret, chirurgien de Mgr le prince de Condé, demeurant à la Roche-Bernard, Psse de Thurageau.

II^e^. — **Chabiel** (Charles), Ec., fils ainé de Rodriguès, le seul qui ait laissé postérité, eut trois fils de Jeanne HERBAUDEAU (HERBOREAU, d'après La Chesnaye-des-Bois, en son Calendrier de la noblesse, année 1763), qu'il avait épousée par contrat du 9 juillet 1661, et en plaça deux aux cadets-gentilshommes : 1° JEAN, qui a continué la postérité de la branche aînée; — 2° CLAUDE, Ec., Sgr de la Mothe-Bureau, reçu en 1688 à la compagnie des cadets-gentilshommes établie à Longwy, en sortit en 1691 pour entrer au régiment de Boufflers, devenu Miromesnil, où il remplit successivement les grades d'aide-major et de capitaine. Il avait 25 ans de service et la croix de Saint-Louis, lorsqu'il fut tué, le 10 août 1710, à la tranchée devant Béthune, à la tête de sa compagnie de grenadiers. Il avait précédemment été blessé aux siéges de Namur et de Lérida. Il ne laissa de son mariage avec Charlotte RAGONNEAU qu'une fille et héritière, MARIE-JEANNE-FRANÇOISE, qui épousa en 1735 Aimar-Isidore de Moulins, comte de Rochefort en Mirebalais, Sgr de Damiette-la-Vineuse, diocèse de Luçon, etc., morte le 1^er^ novembre 1796.

3° ANDRÉ, chef d'une branche établie en Champagne, qui sera rapportée § II; — 4° JEANNE, mariée à François Jouslard, Chev., Sgr d'Ayron.

III^e^. — **Chabiel** (Jean), né le 25 octobre 1663, suivit la carrière de la magistrature. Il eut de son mariage, contracté le 23 novembre 1699, avec Marguerite POUPEAU : 1° JEAN-MATHIEU, qui suit; — 2° THÉRÈSE, qui épousa en 1723 Jean-Baptiste Jouslard, Chev., Sgr du Vergnay.

IV^e^. — **Chabiel de Morière** (Jean-Mathieu), Ec., servit d'abord au régiment de Miromesnil; ayant été réformé à la paix qui suivit la guerre de la succession d'Espagne, il fut jusqu'à sa mort, arrivée le 12 mai 1748, procureur du roi près le présidial de Poitiers, et épousa en secondes noces Marie CHARET, fille de Marc-Antoine, Ec., Sgr de Marsaudrie, morte en 1780. Sa première femme ne nous est pas connue. De ce second lit sont issus : 1° HUGUES-LOUIS, capitaine aide-major au régiment de Lorraine, tué, en 1760, à la bataille de Vandavachy, près Pondichéry, dans l'Inde. Blessé mortellement dès le premier engagement, il se fit porter par ses grenadiers à la tête du bataillon, qu'il entraina par cet acte de courage; et c'est en franchissant les lignes ennemies qu'il fut frappé du coup mortel. Il était célibataire; — 2° JEAN-MATHIEU, qui suit.

V^e^. — **Chabiel de Morière** (Jean-Mathieu), Ec., Sgr de la Pilière, du Verger, la Tour-Gérard, né le 6 octobre 1743, servit au corps des gendarmes de la garde (corps réformé en 1775 avec une grande partie de la maison du roi). Nommé par S. M. maire

Digitized by Google

et capitaine de la ville de Poitiers en 1784, il fut appelé, en cette qualité, à représenter la ville à l'assemblée provinciale du Poitou. Il vota, en 1789, avec la noblesse de sa province, pour la nomination des députés de cet ordre aux états généraux. Il est décédé le 21 janvier 1805. — Il avait épousé en 1770 Dlle Thérèse-Claire CREUZÉ DE LA TOUCHE, de Châtellerault. De ce mariage sont issus : 1° BONAVENTURE, qui suit ; — 2° YOLANDE, mariée à François-Philippe Le Maye de Moyseaux, capitaine d'artillerie, Chev. de la Légion-d'Honneur ; — 3° JEANNE-ALEXANDRINE, mariée, vers 1808, à François-Marie-Claude de Tudert, chev. de Saint-Louis, morte le 30 décembre 1813.

VI°. — **Chabiel de Morière** (Bonaventure), né le 9 mai 1774, nommé cadet-gentilhomme (20 mai 1774), sous-lieutenant au régiment d'Agénois-infanterie (15 août 1790), émigra en 1791 avec les officiers de son régiment, servit avec eux dans l'armée des princes, passa ensuite à l'armée de Condé dans le corps des chasseurs nobles, où il resta jusqu'au licenciement. Le 13 août 1796, au combat d'Ober-Kamblach, où il fut blessé, sa conduite lui mérita, sur le rapport de Mgr le prince de Condé, une lettre honorable de S. M. Louis XVIII, en date du 1er janvier 1797. Rentré en France en 1800, nommé en 1814 Chev. de St-Louis, capitaine d'état-major en 1816, Chev. de la Légion-d'Honneur en 1821, il fut décoré du titre de baron par ordonnance royale du 23 juillet 1824. De son mariage, contracté le 15 octobre 1810, avec Dlle Élisabeth-Françoise-Thérèse D'ALIGÉ DE ST-CYRAN, est issu

VII°. — **Chabiel de Morière** (Edme-Bonaventure), élève à l'école de St-Cyr, sous-lieutenant-élève de cavalerie à l'école de Saumur (1833), sous-lieutenant au 4e régiment de dragons (1834), démissionnaire en 1840, a épousé, le 23 septembre de la même année, Dlle Léonide DE ST-POL DE MASLES. De ce mariage sont nés, au château du Verger, près Châtellerault : 1° le 29 mars 1842, LOUIS-ARTHUR ; — 2° le 26 octobre 1844, EMMANUEL-EDME-GASTON.

§ II. — CHABIEL, BRANCHE CADETTE.

III°. — **Chabiel** (André), 3e fils de Charles et de Dlle Jeanne Herbaudeau, rapportés au II° degré du § Ier, entra au service en 1691, comme cadet-gentilhomme, dans la compagnie de Longwy, servit ensuite en 1692, comme sous-lieutenant, au régiment de Miromesnil, forma en 1701 une compagnie dans le régiment de Maisontiers. Décoré de la croix de St-Louis, il devint successivement major et lieutenant-colonel de ce régiment ; mourut, après 45 ans de service, à Chaux, près Bedfort, le 2 janvier 1733, laissant de son second mariage, contracté le 14 avril 1709, avec Dlle Jeanne-Marie NOBLAT, veuve de feu François de Beaujeu, capitaine : 1° ALEXANDRE-MELCHIOR ; — 2° JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, chanoine de la collégiale de Bedfort, en Alsace.

IV°. — **Chabiel de Morière** (Alexandre-Melchior), Sgr de Sérigny en Champagne, Chev. de St-Louis, fut successivement lieutenant de milice le 1er mai 1729 au bataillon de la haute Alsace, sous-lieutenant dans le régiment d'Enghien le 11 mai 1734, lieutenant le 16 décembre de la même année, capitaine le 6 août 1740 ; fait chevalier de St-Louis le 4 août 1747, capitaine de grenadiers (3 septembre 1759), après la bataille de Menden ; lieutenant-colonel dans le même régiment (16 mai 1760). Il a servi pendant 35 années, s'est trouvé à sept batailles, à cinq siéges, à des défenses et attaques de lignes, etc. Après des services si honorables, il a épousé en Alsace, le 18 mai 1764, Dlle Marie-Florence-Josèphe DE FABRY, dont est issu

V°. — **Chabiel de Morière** (Bonaventure) servit, comme son père, au régiment d'Enghien, émigra en 1792, et fit sept campagnes dans l'armée de Condé. Il a épousé en 1806, dans la principauté de Baden, N., baronne DU RADEN.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CHABIEL DE MORIÈRE porte : « d'azur à 3 pommes de pin d'or, 2, 1. — De» vise : *Cunctis serviendum.* »

CHABOT, plus tard **ROHAN-CHABOT.** Cette famille, originaire du Poitou, est sans contredit l'une des plus anciennes et des plus illustres du royaume. A défaut d'ancienneté, elle aurait le droit d'occuper un rang distingué dans nos annales, car les grands hommes qu'elle a produits, les charges qu'elle a dignement remplies, et les services signalés qu'elle a rendus au pays, suffiraient pour honorer son nom.

Nous croirions faire injure à cette noble maison, si nous reproduisions sérieusement ici l'origine qui lui est attribuée dans une vieille généalogie conservée au château de Jarnac, consignée dans les Mémoires de MM. Robert du Dorat, et mentionnée par Thevet dans sa *Cosmographie.*

Selon l'auteur de ce *chef-d'œuvre* généalogique, Frédéric, empereur d'Allemagne (nous regrettons qu'on n'ait pas dit empereur d'Autriche), avait deux neveux, Adrien et Sebrand Chabot, qu'il s'empressa d'envoyer, en 510, à la tête d'une armée, au secours du roi Clovis, lequel fut sans doute très-flatté de recevoir de pareils auxiliaires.

Digitized by Google

On ne s'attendait guère
A voir Clovis en cette affaire.

Quoi qu'il en soit, les deux Allemands trouvèrent que le ciel de France était beau. Ils se fixèrent chez nous et nous dotèrent d'une noble lignée. Mais, soit que le généalogiste n'ait pas eu entre ses mains tous les actes de naissance des membres de la famille, soit que ceux-ci n'aient contracté mariage que dans un âge très-avancé, ce qu'il y a de certain, c'est que d'après la généalogie on ne peut compter que 15 degrés, et c'est bien peu depuis l'an 510 de l'ère chrétienne.

Laissons de côté ces contes, bons tout au plus pour la Bibliothèque Bleue; oublions Clovis, l'empereur d'Allemagne et ses neveux pour ne nous souvenir que de la réalité. Elle est assez belle du reste pour que nous n'ayons pas besoin de l'entourer du clinquant d'un charlatanisme effronté.

Avant d'entrer en matière, disons quelles sont les sources où nous avons puisé. En citant Duchesne, le P. Anselme, Moréri, l'anonyme qui a publié la généalogie de 1834, nous aurons produit toutes les garanties que le lecteur peut désirer; et d'ailleurs, quand il y aura divergence d'opinions entre ces auteurs si dignes de foi, nous n'hésiterons point à le dire.

Notre travail contiendra de plus quelques branches qui nous ont paru se rattacher d'une manière positive à la souche commune; en leur restituant la place qu'elles doivent occuper, nous n'avons fait que remplir un devoir.

Noms isolés.

Chabot (Willelmus), AENORS, sa femme, et GEOFFROY, son frère, vendent quelques terres et salines, et donnent plusieurs dimes et cens à l'abbaye de Maillezais vers 1055. — D. F., 25.

Chabot (Willelmus) est un des donateurs de l'église et de la terre de St-Sulpice, sises diocèse d'Angoulême, à l'abbaye de Charroux, en 1087. — D. F., 4.

Chabot (Willelmus), frère du précédent, paraît comme témoin dans les mêmes chartes que Gauterius, qui suit.

Chabot (Gauterius) paraît comme témoin d'une donation faite à l'abbaye de Talmont, vers 1087, de quelques dimes sises à St-Martin-de-l'Ile, et de quelques héritages à St-Vincent-de-Buc. Vers la même époque, lui et son frère Guillaume font donation de quelques héritages à l'abbaye de Talmont. — D. F., 26.

Chabot (Henricus) est témoin d'une donation faite au monastère de St-Pierre-le-Vieil par Guillaume l'Archevêque, Sgr de Parthenay, de ce qu'il possédait dans le bourg de Parthenay-le-Vieil, le 1er août 1119. — D. F., 23.

Chabot (Segebrandus) est témoin d'une donation faite par Guillaume X, père d'Alénor d'Aquitaine, à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers, comme il est prouvé par la confirmation de ce don et de plusieurs autres accordés à cette abbaye par Aliénor d'Aquitaine le 26 mai 1152. — D. F., 29.

Chabot (Segebrandus), *miles*, est un des témoins présents à la confirmation faite par Aliénor d'Aquitaine, après son mariage avec Henri, duc d'Anjou et de Normandie, du don qu'elle avait fait précédemment de la forêt de Sèvre à l'abbaye de St-Maixent, le 27 mai 1152. Il avait, ainsi que HUGUES, son père, fait précédemment don à quelques particuliers de la Baillie de certains lieux, comme le prouve le témoignage que rend de ce fait Chalon de Rochefort en 1209. — D. F., 16.

Chabot (Guillelmus) est nommé, et il est dit que l'acte fut passé dans sa maison, dans un désistement, donné par Guillaume de Robert, de services féodaux qu'il exigeait des chanoines réguliers de l'abbaye de la Trinité de Mauléon, en 1152. — D. F., 17.

Chabot (Hugo) fit, en 1164, un accord avec l'abbé et les religieux de Noaillé, du consentement de MAXIMILLE, son épouse, HUGO et WILLELMUS, ses enfants, FILIPPE et VILLANE, ses filles, et WILLELMUS, son frère, et cède à cette abbaye tout ce que ses hommes tenaient de lui féodalement dans la dimerie de Saint-Gaudens, Chantignec, etc. — D. F., 21.

Chabot (*Basilius*) *et* LOHERIUS *frater ejus* sont au nombre des témoins d'un acte par lequel Eble, Sgr de Mauléon, reconnaît que la nomination au prieuré de Saint-Pierre appartient à l'abbé et au chapitre de la Trinité de Mauléon, en 1174. Ils reparaissent également dans un autre acte de 1174, et *Basilius* seul dans une autre charte de 1195. — D. F., 17.

Chabot (N.) de Montaigu, et ses enfants, *Johannes* et *Raginaudus*, font remise, vers 1176. à l'abbaye de la Grenetière, de quelques rentes que cette abbaye leur devait. — D. F., 9.

Chabot (Johannes) est le neuvième des onze témoins présents, au nom d'Aimeri, Vte de Thouars, à la concession faite, en 1188, par ledit Vte, de la justice d'Airvault à l'abbaye dudit lieu. — D. F., 26.

Chabot (Reginaldus) est un des témoins d'un don d'héritages fait à l'abbaye des Fontenelles par Guillaume de Mauléon, Sgr de Talmont et de la Roche-sur-Yon, 1210. — D. F., 8.

Digitized by Google

Chabot (Guillelmus et Philippus) sont témoins d'une donation faite à cette époque au monastère de Fontevrault de tout ce que Johannes, *malus monachus*, avait et pourrait avoir dans les dîmes des paroisses *de Varennis et Villabrenos*. — Cart. de Fontevrault.— Bib. Roy.

Chabot (Airan) est un des témoins présents à une donation d'héritages faite en 1210 à l'abbaye des Fontenelles, par Guillaume de Mauléon. — D. F., 8.

Chabot (Sebrand), voulant faire le voyage de la Terre-Sainte, vend ou engage en 1218, du consentement d'AGNÈS, sa femme, et de THIBAULT, son fils aîné et héritier, ses terres et revenus à l'abbé et aux religieux de St-Maixent, sous certaines conditions.— D. F., 16.

Chabot (Bécand), *miles*, *et domina* ÆLINA DE MAIRÉ, *filia Hugonis de Landa*, *uxor sua*, font donation à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers de quelques dîmes sises à Cissé, en présence de Guillaume IV, évêque de Poitiers, 1221. — D. F., 19.

Chabot (Guillelmus) est présent à une donation faite à l'abbaye de la Grenetière par Hervé de Mareuil, Sgr de l'Hébergement, vers 1227. — D. F., 9.

Chabot (Thibaud), Chev., GÉRARD et SEBRAND, ses frères, confirment tous les dons et priviléges qui avaient été accordés à l'abbaye des Châtelliers par MARGUERITE, leur bisaïeule, femme de Thibaut CHABOT, par Thibaut CHABOT, fils de ces bisaïeuls, et par Sebrand CHABOT, père de THIBAUT, de GÉRARD et de SEBRAND, et accordent eux-mêmes à la même abbaye d'autres droits, en mars 1231. — D. F.

Chabot (Thibaut), *dominus de Ulmis et de Fontibus*, donne plusieurs rentes à l'abbaye de Maillezais le 6 juin 1239. — D. F., 25.

Chabot (*Gauffridus*), *miles*, est dit avoir fait en 1267, et devoir faire hommage à l'abbaye de Saint-Maixent chaque année, à la fête *sancti Maxentii*, de, *duos cireos de pondere XIII librarum cere, pro chamberlagio V solidos*. — D. F., 16, 193.

Chabot (Thibaut) et MIRABLE, son épouse, fille d'Engelelme de la Roche, font don, vers 1270, au monastère de Montazay, d'un moulin à draps situé sous la tour de Civray, et de ce qui lui appartenait dans la dîme de St-Romain et dans le moulin de Chastaign. — D. F., 18.

Chabot (Girard DE) reçut hommage de Guillaume Foucher, tuteur des enfants du Sgr de la Mothe-Achard, par un acte en 1272.

Chabot (Pierre) de Genouillé, Chev., et AGNÈS, sa femme, cités comme donateurs dans une charte par laquelle Alart Ostenc et Ève, sa femme, cèdent une rente à Aimery de Chaisai, valet, le 17 mars 1277. — Gén. de Surgères.

Chabot (Brian) est mentionné dans un acte de vente passé le mardi avant la Toussaint 1286, avec les autres seigneurs, comme devant certains droits à Colin Ducloz et Hilaire, sa femme, vendus à Geoffroy de Marconnay.

Chabot (Guillelmus) est désigné comme défunt dans une transaction du 4 mai 1291 entre Simon Gormons, valet, et Catherine Chœnelle, veuve dudit feu Chabot, au sujet d'une donation que Catherine prétendait lui avoir été faite par son mari des terres de la Ferronnière. — D. F., 24.

Chabot (Eschive) et Renaud de Marconnay, valet, son mari, d'une part, et Auzine, veuve de Mess. Guille Vender, Chev., firent un accord, le jeudi après la Teffayne (l'Épiphanie) de l'an 1293, au sujet des droits qu'ils avaient sur les biens légués par *Geoffroy Chabot*, Chev. — Eschene ou Eschive Chabot était fille de PIERRE, valet.

Chabot (Jean) fut présent au contrat de mariage de Jean Pichier avec Isabeau du Bois, le 31 janvier 1304. — Gén. du Bois.

Chabot (Marie) avait épousé Maurice de Volvire, Chev., Sgr de Nieuil, décédé en 1350. — D. F., 17.

Chabo de Saint-Gelays (N.). Dans un aveu rendu le 14 septembre 1363 par l'abbé de St-Maixent au prince d'Aquitaine, entre les mains de Jean Chandos, lieutenant en Aquitaine pour le roi d'Angleterre, on lit : « *Item* un homage à 50 livres de devoir et 20 souls de chamberlage à muance de teneur que doit le sieur de (il y avait, dit D. Fonteneau, Chabo de St-Gelays, qui a été effacé) verdhuyt née de sa femme à cause du fief de Velenes, et doit ledit Chabot, à cause que dessus, bailler un cheval pour mener lesdits religieux dudit Mouster (de St-Maixent), aus ordres touttesfois que mester est, et il en est requis.» — D. F., 16.

Chabot (Tristan), Sgr de Pressigny, reçut aveu le 21 mai 1408 de Jean-Raoul. — Gén. de Nuchèse.

Chabot (Tristan), Éc., Sgr de Pressigny, fut, par lettres du 4 mai 1424, chargé par Hélie, évêque de Luçon, de la capitainerie, garde et défense du château de l'église de Luçon. — D. F., 14.

Chabot (Madeleine), dame de Breilbon et de Neufchèze, mariée à Pierre Voussard, Éc., Sgr de Brebaudet. Leur fille, Marguerite Voussard, fut mariée avec Jacob de Bessay, Ec., Sgr dudit lieu, par contrat passé à Ardelay, 14 novembre 1519.

Chabot (Philippe-Brient) fit montre à Paris le 5 juillet 1524. — Gén. Marconnay.

Chabot (Pierre) était homme d'armes dans la

Digitized by Google

compagnie de M. de Montpezat, qui fit montre, le 12 mai 1534, à Bergerac. — Original dans notre cabinet.

Chabot (Paul), Éc., Sgr d'Aspremont, tenait à foi et hommage, en 1534, de la baronnie de Mirebeau, la grande dime de Doussay, Psse dudit lieu. — D. F., 18.

Chabot (Jean) rendit aveu, à cause de sa femme, Marie Rousseteau, à noble et puissant seigneur Bonaventure Chauvin, Sgr, baron de la Muce, etc., le 28 mars 1540. — D. F.

Chabot (Raoul), Ec., Sgr de Clervaux, gentilhomme de la chambre du roi, le 1er juin 1543, reçut aveu de Jean Pierres, Ec., Sgr dudit lieu. — Gén. de Pierres.

Chabot (Artus) eut de son mariage un fils, Sulpice, et une fille, Perrette, qui, le même jour, par contrat passé à la Chaboterie le 11 février 1554, épousèrent, Sulpice Noëmie Aubert, fille de Jacques, IIe du nom, et Perrette, ledit Jacques Aubert, Sgr de la Normandelière.

Chabot (Pierre) était archer dans la compagnie de 49 hommes d'armes et 74 archers d'Arthus de Cossé, Sgr de Gonnor, qui fit montre à Chauvigny le 15 janvier 1555. — Orig. dans notre cabinet.

Chabot (Antoine), Ec., faisant profession de la religion prétendue réformée, est nommé comme un de ceux qui ont causé le plus de dommage à Jehan Chauvereau, vicaire du bourg de la Roche-sur-Yon, selon la déclaration de ce dernier, du 12 octobre 1564. — D. F., 14, 573.

Chabot (Guillaume), Ec., tenait à foi et hommage, de la baronnie de Mirebeau, l'hôtel des Chezeaux, en la Psse de Vendeuvre.

Aveu de cette baronnie au roi en 1534. — D. F., 18, 199.

Chabot (Isaac), Ec., Sgr du Chaigneau, fut présent au contrat de mariage d'Isaac de Fesques et de Dlle Jeanne Gourdeau, comme cousin germain de cette dernière, le 12 janvier 1595. — T. O.

Chabot (Pierre), Ec., Sgr de la Guinemandière, eut de Dlle Jeanne Guérin de la Loge une fille, Andrée, qui, par contrat passé devant L. et H. Rochereau, Nres à Luçon, épousa, le 10 novembre 1597, François Mesnard, Chev., Sgr de la Vergne, Peault et de la Redelière. — Gén. Mesnard.

Chabot (René), Éc., Sgr de la Guinemandière, fils de Pierre, Ec., Sgr du même lieu, et de Charlotte Guischard, épousa Marie Mesnard, dame de Beaulieu et de la Vergne-Cornet, fille de François Mesnard, Ier du nom, Sgr de la Vergne, et de Jeanne Manclerc de la Muzanchère, le 15 mai 1605. — Gén. de Mesnard.

Chabot (Daniel), Ec., Sgr des Chaignots;

Chabot (Philippe), Ec., Sgr des Fontaines;

Chabot (Charles), Ec., Sgr de Chabot, et dame Suzanne Dupuy, sa femme, étaient tous les quatre présents au contrat de mariage de Charles Gourdeau, Sgr de Montigny, avec Dlle Charlotte Chastaigner, passé le 23 décembre 1654. — Gén. Gourdeau.

Chabot (Charles), Ec., Sgr du Chesseau, fut maintenu noble par sentence de M. Barentin du 23 septembre 1667.

Chabot (D. Olivier) est un des religieux du monastère de Saint-Michel-en-l'Herm nommés dans un devis pour la réédification de cette abbaye, du 23 février 1685. — D. F., 18.

Chabot (Marie) fut mariée avec César d'Hemery, Chev., Sgr de la Martinière, etc., par contrat du 19 mai 1741, passé à Civray par Daniaux, Nre. — Gén. d'Hemery.

Nous n'avons pu nous procurer les dates des articles suivants; ce n'est donc qu'à titre de simples renseignements que nous les donnons ici.

Chabot (Guillaume) se maria avec N. de Pondevie, fille de Jean, Sgr de la Coutancière, etc., et de Jeannette de Bourg. De ce mariage naquirent Guillaume et Perceval Chabot, contre lesquels Jacques de Bessay eut un grand procès au parlement.

Chabot (Jeanne) fut femme de Jean du Ployer, Sgr de la Bastardière et de la Burcerie.

Chabot (Thibaut), Sgr de la Grève, Moncontour, etc., avait pour femme Brunissente de Naillac, dame d'Argenton, fille d'Hélion, Chev., Sgr d'Onzain, chambellan du roi, et de Marie d'Amboise. — Gén. de Naillac.

Chabot (Paule) fut femme de Jean Prévost, Chev., Sgr de Bressigny, fils de Hugues Prévost, Chev., Sgr de Chazolle, etc., et de N. de la Saussaye. — Gén. Prévost.

Chabot (Tristan) fut marié avec Jeanne de Rezay, fille de Sauvestre, Chev., Sgr dudit nom, et de Catherine Cathus. — Gén. de Rezay.

Chabot (N.) épousa Louis Petit, fils de Guillaume Petit et de dame du Boisfichet. Elle était nièce du sieur de Montsoreau, qui avait épousé une fille du sieur Jarnac. — Gén. Petit.

Chabot (Renaud) avait pour femme Guillemette Odart, fille de Guillaume Odart, Ec., Sgr de Verrières, et d'Isabeau de Craon. — Fam. Odart.

Chabot (Isabeau), fille de Robert, baron d'Aspremont, et d'Antoinette d'Illiers, fut mariée avec Charles de Vivône, Sgr de la Châtaigneraye.

Digitized by Google

Chabot (Mahaut), dame des Essarts, veuve de Guy de Bauçay, Chev., avait pour second mari Savary de Vivonne, IIIe du nom, Chev., Sgr de Thors, de Faye et d'Aubigné.

Chabot (Léonor) fut femme de Louis de Vivonne, Chev., baron de la Châtaigneraye. — Gén. de Vivonne.

Chabot (Marthe) fut femme d'Isaac de Machecou. — Gén. de la Lande.

Chabot (Héliette) fut femme de François Foucher, fils d'André, Chev., Sgr de Montruère, et Marguerite de la Barotière. — Gén. de Foucher.

Chabot (René), Sgr de l'Aleu, épousa Jeanne DE BEAUCHAMPS, fille de Pierre, Sgr de Souvigné. — Gén. de Beauchamps.

Chabot (Briand), Chev., PIERRE Chabot, Chev., et ETIENNE Chabot, épouse de Renault de Marconnay, Chev., sont nommés dans l'obituaire au nombre des fondateurs et bienfaiteurs de l'église paroissiale de la Mairé, pour lesquels on doit prier tous les premiers dimanches du mois. — Fam. Cossin.

Chabot (Léonor), capitaine d'une compagnie, fit présent du droit de prélation et retenue féodale ès juridiction de Château-Guillaume, Saint-Cyran, le Courris, Tollet et Lussac-les-Églises, à Antoine Lignaud, Chev., baron du Ry, etc. — Fam. de Lignaud.

Filiation suivie.

§ Ier. — **CHABOT**, PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Chabot** (Guillaume), Chev., Sgr de la Chabotière et des fiefs Chabot, fut, en 1040, témoin avec Henri Ier, roi de France, Guillaume, duc de Guienne, et les plus grands seigneurs de Poitou et d'Anjou, de la fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, par Geoffroy Martel, Cte d'Anjou, et Agnès de Bourgogne, son épouse.

Il paraitrait que ce fut lui qui, avant 1100, s'obligea de fournir tous les ans à l'abbaye de St-Maixent en Poitou deux cierges du poids de 13 livres, au jour de la fête de ce saint, en reconnaissance d'une victoire qu'il avait, par son intercession, remportée dans un combat. — Gén. imprimée de la maison de Chabot.

Il avait épousé Mahaud DE LUSIGNAN, fille de Hugues, sire de Lusignan, et d'Almodie de la Marche. — Gén. imp.

Ils laissaient pour enfants : 1° THIBAULT. La généalogie imprimée, suivant en cela l'opinion de Duchesne, dit qu'il mourut sans postérité, et que ce fut Pierre, le 5e des enfants de Guillaume, qui continua la filiation. Le père Anselme, au contraire, supprime un degré, ou plutôt ne parle pas de la filiation de Pierre, et attribue au Thibault fils de Guillaume les faits et gestes du Thibault fils de Pierre. N'ayant aucuns titres pour contrôler ces opinions différentes, nous suivrons celle de la généalogie imprimée. Nous agirons ainsi toutes les fois que pareille difficulté se présentera, sans cependant garantir l'authenticité de tous les faits énoncés, et sans assumer sur nous aucune responsabilité ; — 2° ITHIER, évêque de Limoges en 1052, fut présent au sacre de Philippe Ier en 1059, assista au concile tenu à Bordeaux en 1068, avait fait son testament dès 1062, mourut en 1073, et fut inhumé en l'église St-Augustin de Limoges ; — 3° LEZIN, Chev., dont la postérité sera rapportée au § XIII ; — 4° EUDES (que Duchesne ne croit pas fils de Guillaume), nommé dans un titre de l'abbaye de Vendôme de 1086, avec celui qui suit ; — 5° PIERRE, qui est également nommé dans un titre du cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Montmorillon : c'est lui qui, d'après Duchesne et la généalogie imprimée, continue la filiation suivie.

IIe. — **Chabot** (Pierre), Ier du nom, Chev., fut, dit-on, le premier qui porta d'une manière constante, et transmit à sa postérité le nom de *Chabot*. — Gén. imp.

Il est fait mention de lui dans le titre de 1086 de l'abbaye de Vendôme et dans le cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Montmorillon. Il épousa Perrenelle DE LA TOUR-DU-PIN, fille de Guillaume et de Rose de Carcassonne. — Gén. imp. — Les autres auteurs lui donnent simplement le nom de Perrenelle.

Ils eurent, d'après le même cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Montmorillon : 1° THIBAULT, qui suit ; — 2° PIERRE, dit de la Tour, bâtit sur un des fonds donnés à sa famille par l'abbaye de St-Maixent une forteresse appelée la Tour-Chabot ou la châtellenie d'Aubigny. Duchesne dit que, quoiqu'il n'ait pas trouvé la descendance de ce Pierre, des auteurs « prétendent que ses enfants ont fait une branche établie en Savoie et dans le comté de Nice, puis rentrée en France dans le XVIe siècle, et éteinte depuis. » Nous n'avons aucuns documents sur cette branche ; — 3° AIRARD ; — 4° RAOUL ; tous lesdits enfants mentionnés avec leurs père et mère dans le cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Montmorillon. Nous pensons que c'est lui qui comparait comme témoin d'une donation de droits et de divers héritages faite au prieuré de la Chèze-le-Vicomte, par Hébert, Vte de Thouars, en 1095. — D. F., 26 ; — et est nommé dans une charte de l'abbaye de St-Cyprien, datée vers 1112.

IIIe. — **Chabot** (Thibaut), Ier du nom, Chev., Sgr de Ste-Hermine, sire de Vouvent et Mervant, est cité

Digitized by Google

le huitième des douze témoins présents à la donation de plusieurs fonds et héritages faite à l'abbaye de Maillezais par Thibault Lunce, en 1056. L'on voit dans une charte de l'abbaye de Maillezais, que quelques villages qui primitivement avaient été donnés à cette abbaye par Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine et Cte de Poitou, lui furent enlevés par Guillaume VII, et donnés à Thibault Chabot; mais en 1074, Guy-Geoffroy, fils de Guillaume le Grand et frère de Guillaume VII, restitua le 9 avril 1074 à l'abbaye de Maillezais les terres que son frère lui avait enlevées, — D. F., 25; — confirma, en 1060, la donation que Savary de Thouars, Sgr de Frontenay, fit à l'abbaye de Bourgueil de la Psse de St-Lors. Il fit lui-même à cette abbaye quelques donations en 1068 et 1079, et à celle de Déols en 1092; confirma à l'abbaye de l'Absie la donation faite par Olivier Désiré, et accorda à cette abbaye exemption de tous droits de péage sur ses terres. Il avait épousé en 1092 MIRABILIS, ou, suivant d'autres, ALIX, — P. Ans., — fille et héritière de Gérard, sire de Vouvent, et d'Auberte de Montberon. — Gén. imp. — Elle était, à cette époque, veuve de Robert de Mauléon; elle vivait, ainsi que son mari, en 1100. Ils eurent pour enfants : 1° SEBRAN, qui suit; — 2° GAUDIN, nommé dans des titres de l'abbaye de Fontevrault de 1148; — 3° BRIANT, nommé dans des titres de 1148 et 1151 de l'abbaye de l'Absie; est un des témoins présents à la confirmation faite par Aliénor d'Aquitaine après son mariage avec Henri, duc d'Anjou et de Normandie, du don qu'elle avait fait précédemment de la forêt de Sèvre à l'abbaye de St-Maixent le 27 mai 1152, D. F., 16; — 4° BELINE, dont il est parlé dans la fondation de Brisay, en 1120.

IV°. — **Chabot** (Sebran), sire de Vouvent et Mervant, est appelé Thibault par quelques historiens. Il assista en 1135 à la fondation que fit Guillaume II, évêque de Poitiers, de l'abbaye de Bellevaux, près Fontenay-le-Comte, devenue depuis un simple prieuré du nom de Sauzay-sur-la-Vendée, à 2 kilomètres de Fontenay-le-Comte; et lui-même, ainsi qu'Agnès sa femme et son fils Thibault, coopérèrent à cette fondation par un don de maison et de droits de dimes sis à Cuitebray. Il fit, en cette même année 1135, une donation à l'abbaye de l'Absie, donation qu'il confirma en 1147, près d'accompagner le roi Louis le Jeune à la croisade. L'écusson et le nom de Sebran Chabot se trouvent dans la grande salle des croisades à Versailles, et est le 103e écusson placé sur les frises, en partant de la droite des portes de l'hôpital de Rhodes.

Sebran soutint en présence de Louis VII dit le Jeune, roi de France, duc d'Aquitaine et Cte de Poitou, contre Godin, abbé de Maillezais, qu'en la qualité de successeur de son père il avait droit d'*avouerie*, garde et juridiction sur cette abbaye, et membres en dépendant, tenue par lui à hommage lige du comte de Poitou, *ce qu'il offrait prouver par le duel ou à l'épreuve du fer bouillant.* Mais, par jugement du roi et de ses barons assemblés, il fut débouté de la demande au mois de mars 1151. Il mourut peu de mois après, le 16 des calendes d'août.

Il avait épousé AGNÈS, dame de la Roche-Servière et de la Grève, fille d'Emmery, Chev., et d'Agnès de la Faye. — Gén. imp. — Ils eurent pour enfants : 1° THIBAULT, qui suit; — 2° SEBRAN, qui embrassa l'état ecclésiastique, fut d'abord archidiacre de Thouars au diocèse de Poitiers, écolâtre en celui de Cambrai en 1146, puis élu évêque de Limoges dans les premiers jours de février 1177. Cette élection déplut tellement au roi d'Angleterre, Henri II, qu'en haine du nom de Chabot, haine bien honorable pour la famille qui le portait, il chassa les chanoines de Limoges de leurs maisons, confisqua leurs biens, et fit cesser la célébration des sacrés mystères dans l'église cathédrale. Cependant Sebran finit par jouir paisiblement de son évêché, et même le jour de Pâques 1183, après avoir célébré la messe, il fut présent à un combat où Aymar, Vte de Limoges, défit 6,000 Brabançons qui pillaient et détruisaient toutes les églises du pays. — Histoire des évêques de Limoges, par Bernard Guy, évêque de Lodève.

Sebran assista en 1179 au concile de Latran, mourut en 1197, et fut enterré dans le monastère des Augustins de Limoges;

3° PIERRE, — 4° GARNIER, témoins dans un titre de l'Hôtel-Dieu de Montmorillon en 1152; — 5° AMÉLINE, mariée à Pierre Lunel, avec le consentement duquel elle se fit religieuse à Fontevrault en 1150.

V°. — **Chabot** (Thibault), IIe du nom, sire de Vouvent et Mervant, la Roche-Servière, la Grève, etc., est reconnu fils de Sebran et frère de l'évêque de Limoges, « en un vieil martyrologe de l'église de Limoges, dit André Duchesne. » Il renouvela, mais en vain, les prétentions de son père à l'avouerie de l'abbaye de Maillezais en 1173, et confirma en mourant, à celle de l'Absie, ce que le Sgr de Chantemerle lui avait donné.

Il avait épousé ENOR, dame de Châteaumur, fille de Hugues, Sgr de Châteaumur, et de Jeanne des Essarts. — Gén. imp. — Le père Anselme ne donne point le nom de sa femme. Il eut pour enfants : 1° THIBAULT, qui suit; — 2° EUSTACHE, qui épousa avant 1200 Geoffroy de Lésignem (Lusignan), Cte de Japha et de Césarée, auquel elle porta en mariage

Digitized by Google

la terre de Vouvent, et légua les prétentions qu'avait la maison Chabot sur l'avouerie de Maillezais; elle mourut en 1229. C'est elle qui, d'après quelques auteurs, est la fameuse Mellusine ou Merlusine, si connue dans nos fastes poitevins, ce qui, au travers de mille légendes enfantées par l'imagination des conteurs du moyen-âge, semblerait accuser du moins une réputation méritée dans son temps par la noble châtelaine.

VI^e^.— **Chabot** (Thibault), III^e^ du nom, Chev., Sgr de la Roche-Servière, de la Grève, était, en 1176, commandant de la milice d'Aquitaine, et conjointement avec Jean aux Belles-Mains, évêque de Poitiers, il tailla en pièces une bande de routiers qui désolaient le Poitou.—Art de vérif. les dates, 3^e^ éd., t. 2, p. 380. — Il confirma avec Marguerite sa femme, en 1185, à l'abbaye de l'Absie, en bas Poitou, ce que son aïeul lui avait donné; ils fondèrent ensemble les prieurés de Gambières et Maurepas. L'on trouve dans la collection des archives de la Tour de Londres une lettre de Jean Sans-Terre, dans laquelle il parle de Thibault Chabot, en mentionnant la promesse que lui fait *Chalo de Rupeforti* de l'attacher à son service; mais il est à croire que, malgré les tentatives de l'Anglais, le preux chevalier resta toujours fidèle au roi de France; car on le voit figurer plus tard (1206) parmi les grands seigneurs de la suite de Philippe-Auguste, et jurant avec eux, au nom de ce prince, la trêve qu'il venait de conclure avec Jean Sans-Terre. Thibault vivait encore en 1208. Il avait épousé MARGUERITE, dame de la Mothe-Achard et de la Maurière, fille de Guillaume, Sgr des mêmes terres, et de N. Chabot. — Gén. imp. — De ce mariage est issu Thibault, qui suit.

VII^e^.— **Chabot** (Thibault), IV^e^ du nom, Chev., Sgr de la Roche-Servière, la Grève, la Mothe-Achard, la Maurière, le Petit-Château, Vouvent, Larrières, les Granges-de-Fontenay, Oulmes, les Essarts, St-Denis de la Chevasse, etc., a été confondu par tous les généalogistes avec son père et son fils, qui portaient le même nom que lui; mais ce degré a été prouvé par la filiation de Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pièce reçue, citée et rapportée au procès de 1700 contre les princes de Guemenée et de Soubise (procès dont nous parlerons en son lieu). Il épousa N., dame d'Oulmes, dont il eut: 1° THIBAULT, qui suit; — 2° GÉRARD, tige des Sgrs de Retz, rapportés § II; — 3° SEBRAN, tige des Sgrs de la Grève, rapportés § III.

VIII^e^.— **Chabot** (Thibault), V^e^ du nom, Chev., Sgr de la Roche-Servière, les Essarts, etc., fait, le 18 mai 1239, don à l'abbaye de St-Maixent de quelques rentes pour fonder un anniversaire, D. F., 16; assista en 1246 à la donation faite par Thibault Chasteigner à Enor sa cousine, femme de Pierre Jousseaume; assigna le douaire de sa femme sur ses terres par une charte du mardi avant la Nativité de St Jean-Baptiste 1250, du consentement de ses frères. Dans la même année, il fut chargé avec d'autres seigneurs du Poitou de défendre, garder et loyalement conseiller Albe de Roy, Chev., en la conduite de ses affaires.

Nous pensons que c'est lui qui donne, par la charte que nous copions plus bas, au monastère de St-Maixent, cent sols de rente annuelle, et les sommes d'argent qu'il percevait tous les ans en l'île St-Maixent, située près Fontenay.

Johannes dī gra pictavēn epī universis p̄sentes litt̄as inspectis salt in dn̄o. Noverint univsi q̄d in n̄ra p̄sentia constitutus nobīl vir Theobaldus Chaboz. Miles, dn̄s de Rocha-cerveria, dedit et concessit in puram elemosinam deo et monastīo bī Maxencii p̄ remedio anime sue et parentū suōr et p̄ anniversario suo ibīd p̄ mortem sua faciendo centū solidos currentis monete annui redditus in tallia sua de Burgo Chaboz de sco Maxencio annuatī p̄cipiendos ī festo bī machaēl deniarios monete currentis q̄o p̄cipiebat anuatī in insula sci Maxencii quæ est in ptis juxta Fontiniacum anuatī p̄cipiendos in festo pentecost. Hanc autem donatione concessit īde nobīl se servaturus et se contra eamdem n̄o venturus pro se vel pro aliorum in futurum fide pstita corpāli in cujus rei testimonium presentes litteras sigilli n̄ri munimine diximus roborandas. Dat die meūr ī viglia synodi pentecost anno dn̄i MCCXXX.— Arch. de la Société des Antiq. de l'Ouest de Poitiers, n° 10.

Il avait épousé Œnor DE BROSSE, dame des Essarts, fille de Bernard, III^e^ du nom, Vte de Brosse, branche puinée de la maison de Limoges, dont il eut: 1° SEBRAN, II^e^ du nom qui suit; — 2° THIBAULT, mentionné avec Thibault Chasteigner dans un acte de 1269, vivait encore en 1303; — 3° GÉRARD, vivant en 1303; — 4° MARGUERITE, mariée, ses oncles présents, par acte du mois de juin 1242, à Guillaume de Beaumont, Ec. Le contrat est scellé de quatre sceaux: au premier, trois chabots; le deuxième et le quatrième sont perdus; au troisième, trois chabots et un lambel de trois pendants, et pour contre-scel un chabot et une S dans la légende.

VIII^e^.— **Chabot** (Sebran), II^e^ du nom, Sgr de Roche-Servière et des Essarts, fit hommage à l'abbaye de St-Maixent en 1257, reconnut en 1259 devoir à cette abbaye deux cierges de 13 livres et cinq sous de chambellage par an (*v.* Guillaume Chabot, § I^er^, 1^er^ degré). Voici ce que nous trouvons dans

Digitized by Google

un relevé des hommages rendus à l'abbaye de St-Maixent en 1267 : *Nobilis vir Sebrandus Chabot fecit homagium-ligium eodem anno* (1267) *abbati Sti-Maxentii, in capitulo Sti-Maxentii, et juravit in capitulo servare...* predicto *abbati et membris, et idem illud juramentum fecit super altare Sti-Maxentii.* — D. F., 16. — Il fut un des seigneurs du Poitou qui souscrivirent avec Alphonse, Cte de Poitou, la charte pour les rachats de fiefs à merci. Il a signé le sixième, confirma le 18 mars 1291 l'acquisition faite par l'abbaye de Maillezais de quelques terres et rentes de Jean de Vaux, Chev., sises dans des fiefs ou arrière-fiefs. — D. F., 25.

On ignore le nom de N. sa femme, dont il eut : 1° N...., qui porta la terre de la Roche-Servière dans la maison de Ruffec ; — 2° MAHAUD, dame d'Oulmes et des Essarts, qui se maria en 1299 à Savary de Vivône, Sgr de Thors. En elle s'est éteinte la branche aînée de la famille Chabot.

§ II. — **CHABOT**, BRANCHE DES SIRES ET BARONS DE RETZ OU RAIZ.

VIIIe. — **Chabot** (Gérard), III• du nom, 2e fils de Thibault et de N. d'Oulmes, rapportés au VII• degré du § Ier, eut en partage les terres de la Motte-Achard et la Maurière. Il épousa Eustache *alias* Alictte DE RETZ, fille et héritière de Raoul, sire de Retz, Mâchecoul, Falleron et Froidefond, et de N., fille du Sgr de Belleville, qui lui porta en dot la baronnie de Retz. Elle fut enterrée dans l'abbaye de Buzay, à laquelle elle avait fait des dons considérables. Gérard vivait encore en 1264, et laissa de son mariage : 1° GÉRARD, qui suit ; — 2° GEOFFROY, Sgr de la Maurière ; — 3° EUSTACHE, épouse de Gérard de Mâchecoul, Sgr du Coustumier et de la Benaste. Nous ajouterons à ces trois enfants une fille, — 4° AGNÈS, mariée au Sgr de Bressuire, dont elle était veuve le 5 mai 1295. — D. F.

IXe. — **Chabot** (Gérard), II• du nom, fut l'un des exécuteurs testamentaires de Geoffroy, Sgr de Châteaubriant, en 1262, s'empara de vive force de la part qui appartenait à Maurice, Sgr de Belleville, en l'île de Bouin ; mais Alphonse, Cte de Poitou, lui ordonna de la rendre, par mandement du mardi après la Chaire de St-Pierre, 1265. Il confirme en 1266 divers dons faits par sa mère à l'abbaye de Buzay. Il plaidait en 1269 pour une dîme que Raoul, baron de Retz, son aïeul maternel, avait donnée en 1229 aux religieuses de Valdemore (ordre de Fontevrault), dîme que plus tard, selon la louable coutume de ces temps-là, il leur laissa avec d'autres biens, par son testament (1281). Il fit en 1285 le voyage d'Aragon à la suite de Philippe le Hardi, pour tirer vengeance des Vêpres siciliennes, et donna en 1292 à l'abbé et aux religieux de Moustier et de Chalcocé tout ce qu'il avait en la Psse de Brion en Anjou.

Son sceau représentait un homme à cheval armé de toutes pièces, la visière baissée, tenant son écusson chargé de trois chabots avec un lambel de trois pièces, et portant pour légende : ✠ *Sigillum Gerardi Chabot ;* pour contre-sceau, trois chabots et un lambel ; pour légende : ✠ *Militis.* — La Bibliothèque royale de Paris possède plusieurs empreintes de ce scel, ainsi qu'une collection assez complète d'autographes des membres de la maison Chabot.

Gérard se maria deux fois : 1° avant 1266 à Amicie ou Emmette DE CHATEAU-GONTHIER, fille de Jacques et de Havoise de Montmorency, veuve en premières noces de Geoffroy, III• du nom, Sgr de la Guerche-Poancé, etc. Dans un acte qui était déposé aux archives du château de Thouars, l'on voit que Gérard prenait en 1278 le titre de Sgr de Château-Gonthier, et qu'au mois d'octobre de cette même année il maria EUSTACHE, sa fille, avec Jean de Coche, fils du Sgr de Mâchecoul. — D. F. — Amicie de Château-Gonthier étant morte, Gérard épousa, en 1270, en secondes noces, Jeanne DE CRAON, fille de Maurice V, Sgr de Craon, et d'Isabeau de Lezignem. Jeanne mourut le 14 janvier 1299, ayant eu de ce second mariage, — 2° GÉRARD, qui suit ; — 3° GUILLAUME, Chev., Sgr de la Mothe-Achard, la Maurière, St-Hilaire-le-Vouhis, Falleron et la Saussaye, passa en Sicile pour soutenir les intérêts de la maison d'Anjou, et y mourut. Il s'était marié deux fois : 1° à Guillemette DE PRESSAY, dont il eut un fils, SIMON, qui avait suivi son père contre les Espagnols, et qui, revenu en France, plaida longtemps contre les barons de Retz, qui s'étaient emparés des biens de son père. Le 10 janvier 1340, il donna quittance à Jean Chauvel, trésorier des guerres, de 13 liv. à lui ordonnées pour ses services. Il mourut sans postérité. Guillaume avait épousé en secondes noces Marguerite DE BOURNEUF, fille de Jean, puîné de la maison de Retz, laquelle, devenue veuve, se remaria à Guiard de Surgères, valet, fils de Guy, Sgr de la Bougueraigne, et de Jeanne de Châteaumur, dame de la Flocelière, suivant acte passé en 1322 après la fête de tous les Saints ; dans cet acte lesdites parties et Guillaume Chabot, Chev., Sgr de Chantemerle, et Raoul Chabot son frère, valet, font accord des différents droits, entre autres sur des biens et dispositions de feu Guillaume, Sgr de la Mothe.

Quelques généalogistes donnent encore à Gérard deux autres enfants de Jeanne de Craon : le pre-

Digitized by Google

mier, RAOUL, mort sans postérité en 1329, puiné de Gérard III, et aîné de Guillaume ; le second et le dernier de la famille, nommé JEAN, serait l'auteur d'une branche qui subsistait encore en 1802 dans le Maine ou le Vendômois, et qui prétendait (avec probabilité) que ce Jean Chabot avait été ignoré des généalogistes; c'est de lui, qui aurait quitté la Bretagne pour s'établir dans le Maine vers 1304, que seraient venus les Sgrs de Moncé près Vendôme, Linière-au-Maine près Alençon, et de Montenier-au-Perche près Bellême. Le père Anselme a donné leur généalogie dans son tome IX de l'Histoire généalogique de la maison de France.

X^e^. — **Chabot** (Gérard), III^e^ du nom, dit *le Benoist*, Chev., baron de Retz, Sgr de Mâchecoul et de Falleron, avait obéi en 1303 aux mandements du roi Philippe le Bel, convoquant son armée à Arras. Il plaidait en 1332 contre Hugues l'Archevêque, Sgr de Parthenay, au sujet de la part qu'il prétendait avoir dans la succession des père et mère de sa femme. Il avait épousé en juillet 1299 Marie-Clémence DE PARTHENAY, fille de Guillaume, Sgr de Parthenay, Soubise, et de Jeanne de Montfort, sa seconde femme. Il eut de son mariage : 1° GÉRARD, qui suit; — 2° JEANNE, dite la Folle pour s'être mariée sans le consentement de ses parents à Jean, Sgr de la Muce-Ponthus. Elle fut déshéritée pour ce fait en 1233; devenue veuve, elle épousa Fouques de Laval, Sgr de Chaloyau, et mourut en 1341; — 3° MARGOT (Marguerite), ignorée des généalogistes, mariée par son père, par contrat du 19 juin 1324, à Hervé de Léon, fils aîné du sire de Noyon.—Arch. de Thouars. — D. F., XIV^e^ siècle.

XI^e^. — **Chabot** (Gérard), IV^e^ du nom, Chev., baron de Retz, la Mothe-Achard, Mâchecoul, Falleron, St-Hilaire-le-Vouhis, etc., et d'Avrilly par sa femme. Les uns prétendent qu'il mourut avant 1342, d'autres qu'il fut tué en 1345 au siége de la Roche-de-Vieu en Bretagne. Il avait épousé, du vivant de son père, Catherine DE LAVAL, fille de Guy IX, Sgr de Laval, Vittré, etc., et de Béatrix de Gavre, dame d'Avrilly en Anjou. Il n'eut de son mariage qu'un fils, qui suit.

XII^e^. — **Chabot** (Gérard), V^e^ du nom, Chev., baron de Retz, la Mothe-Achard, Falleron, Froidefonds, etc., ne vivait plus avant 1362. Il épousa dame Philippe BERTRAND, dame de Roucheville, fille aînée de Robert, Sgr de Briquebec, maréchal de France, et de Marie de Sully, laquelle, étant veuve, plaidait, le 29 avril 1379, contre Thibault Chabot, VII^e^ du nom, Sgr de la Grève, et vivait encore en 1384. De ce mariage sont issus : 1° GÉRARD, qui suit ; — 2° JEANNE, qui devint dame de la baronnie de Retz par la mort de son frère, plaidait en 1392 contre le duc de Bretagne, qui s'était emparé de ses biens et l'avait même fait jeter dans ses prisons. Elle se maria à François de Chauvigny, Chev., à cause d'elle Sgr, baron de Retz. N'en ayant point eu d'enfants, elle institua pour son héritier, en 1400, Guy de Laval, Sgr de Chaloyau, à condition qu'il prendrait le nom et les armes de Retz, ou, à son refus, Jean de Craon. Guy de Laval acquiesça à ses conditions. Jeanne Chabot mourut le 16 janvier 1406.

XIII^e^.—**Chabot** (Gérard), V^e^ du nom, Sgr, baron de Retz, Mâchecoul, etc., Cte de Sancerre par sa femme, embrassa le parti de Charles de Blois contre le Cte de Montfort, et à la fameuse bataille d'Auray (29 septembre 1364), où il fut fait prisonnier malgré des prodiges de valeur, il commandait l'arrière-garde de l'armée. Le 3 avril 1357, il contribua à la défaite de Henri de Transtamare à Navarette. Gérard mourut peu de temps après. Il avait assigné en 1362 le douaire de sa mère sur la terre de St-Hilaire-le-Vouhis.

Gérard avait épousé Marguerite DE CHAMPAGNE-SANCERRE, Ctesse de Sancerre, fille aînée et seule héritière de Jean III, Cte de Sancerre, et de Marguerite, dame de Marmande en Anjou.

Ils n'eurent point d'enfants de ce mariage, et en eux s'éteignirent les barons de Retz de la famille de Chabot.

§ III. — CHABOT, BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GRÈVE.

VIII^e^. — **Chabot** (Sebrand), III^e^ du nom, dit le *Prudhomme*, troisième fils de Thibaut IV et de N... d'Oulmes, rapportés au VII^e^ degré du § I^er^, eut en partage les terres de la Grève-Lairière, les Granges-de-Fontenay, etc.; fit en 1269 hommage à Alphonse, Cte de Poitou, du château d'Oulmes, du petit château de Vouvent, de l'île Saint-Simon, qu'il avait eus de sa femme. Sommé en 1271 de se rendre à *l'ost* de Foix, il déclara qu'il ne devait service au roi que dans le Cté de Poitou, et aux dépens dudit seigneur roi. Il se réunit pourtant à l'armée, accompagné de trois chevaliers et de douze écuyers.

Nous devons faire remarquer ici une grande différence entre les versions des généalogistes. L'un (Duchesne) ne donne pas le nom de la femme de Sebrand; d'autres (Moreri et le père Anselme) la nomment Airoys DE CHASTEAU-MUR, et la généalogie imprimée, Jeanne DE MONTBAZON. Mais cette discordance d'opinions est encore bien plus frappante dans la filiation de Sebrand. Duchesne, et il est suivi en cela par la généalogie imprimée, ne lui donne que deux enfants :

Digitized by Google

1° SEBRANDIN, qui, dit-il, continue la postérité; — 2° Ænor, qui épousa Eble de Rochefort, Sgr de Faye, Thyors, Aubigné, etc. Moreri et le père Anselme suppriment le degré de Sebrandin ou Sebrand, ne parlent de lui que comme ayant existé en 1303, et donnent à Sebrand III les quatre enfants que la généalogie imprimée attribue à Sebrandin, qui est, d'après Duchesne, Sebrand IV.

Nous suivrons la version donnée par la généalogie imprimée, nous fondant sur un ancien arrêt du parlement, rapporté par cette dernière, et dans lequel il est fait mention de la naissance de trois fils et d'une fille, nés du mariage de Sebrand (Sebrandin) Chabot et de Marguerite de Rochefort, dame de Chantemerle.

Cependant nous ne pouvons nous dispenser de faire observer qu'il y a bien peu de distance entre les divers degrés à cette époque, et il faut que pendant trois générations les chefs de famille aient vécu bien peu de temps, et aient marié leurs enfants bien jeunes.

IX°. — **Chabot** (Sebrandin ou Sebrand), IV° du nom, Chev., Sgr de la Grève, du petit château de Larrières, des Granges, etc., épousa Marguerite DE ROCHEFORT, dame de Chantemerle, « que je suppose, dit Duchesne, être sœur d'Eble de Rochefort. » Cette probabilité, dit la Gén. impr., est devenue depuis une certitude par le recouvrement de quelques titres.

Ils eurent pour enfants : 1° THIBAUT, qui suit; — 2° GUILLAUME, dont la postérité sera rapportée § X; — 3° RAOUL assiste avec Guillaume, son frère, Sgr de Chantemerle, au contrat de mariage de Guillaume Chabot, Sgr de la Mothe-Achard, leur cousin; — 4° ALMURIE, dont on ne connaît pas l'alliance.

X°. — **Chabot** (Thibaut), VI° du nom, Chev., Sgr de la Grève, du petit château de Vouvent, de Larrières, la Jardinière, la Callière, la Bagière, la Chabessaine, Volvire, Fontenay, les Granges, etc., obtint, par transaction faite en 1301 et 1303 avec sa mère, sa portion dans la succession de son père, et eut en partage les terres sus-nommées. Il avait épousé Dlle Jeanne DE ST-VINCENT, fille de N..., Chev.; demeurée veuve avant 1327, elle obtint son douaire sur les terres de la Grève, Larrière, etc. Elle avait eu trois enfants : 1° THIBAUT, qui suit; — 2° MARGUERITE; — 3° JEANNE, morte sans alliance.

XI°. — **Chabot** (Thibaut), VII° du nom, Sgr de la Grève, du petit château de Vouvent, etc., fut, pendant seize années, sous la tutelle de Guillaume, Sgr de Chantemerle, son oncle, contre lequel il eut depuis (vers 1344) de grands procès, ainsi que contre ses enfants, au sujet de la reddition des comptes de tutelle. Il mourut en 1355, laissant de dame N. DE MACHECOUL, fille de Gérard, Chev., et d'Aliénor de Thouars : 1° THIBAUT, qui suit; — 2° GUILLAUME, chef de la branche de la Turmelière et de Liré, rapportée § XI.

XII°. — **Chabot** (Thibaut), VIII° du nom, Sgr de la Grève, le petit château de Vouvent, etc., échangea, au mois d'août 1370, sa terre du Coustumier, qu'il possédait du chef de sa mère, avec Gérard Chabot, sixième baron de Retz, pour celle de Saint-Hilaire-le-Vouhiz; mais cette terre lui fut disputée par la veuve du sire de Retz, Marguerite de Champagne, et un arrêt du parlement du 23 décembre 1381 le condamna à la rendre avec tous les fruits qu'il y avait levés. Il reprit en 1373 le procès de son père contre ses cousins, et il obtint la terre de Chantemerle par un arrêt de 1377 (V. Duchesne), et, le 3 janvier 1385, il s'accorda avec Jean de Maure (V° du nom), son beau-frère, au sujet des successions de ses beau-père et belle-mère. Il avait épousé Amicie DE MAURE, fille de Jean, sire de Maure, et d'Aliette de Rochefort. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS, qui suit; — 2° MARIE, femme de Guy de Beaumont, Sgr de Bressuire.

XIII°. — **Chabot** (Louis), I°r du nom, Sgr de la Grève, du château de Vouvent, Chantemerle, etc., devint propriétaire, du chef de sa femme, des terres de Moncontour, Marnes, Montsoreau, Colombiers, Savonnières, Jarnac-sur-Charente, Précigny, Verneuil, Ferrières, Vaujours, la Coustannière, mourut en 1422.

Il avait épousé Dlle Marie DE CRAON, fille de Guillaume, Vte de Châteaudun, et de Jeanne de Montbazon. De ce mariage sont issus : 1° THIBAUT, qui suit; — 2° RENAUD, tige de la branche de Jarnac, rapportée § IV; — 3° JEAN; — et 4° ANNE, morte sans alliance.

XIV°. — **Chabot** (Thibaud), IX° du nom, Sgr de la Grève, etc., fut, sous le gouvernement de Jean l'Orson, prieur d'Angles-aux-Chanoines. Il avait le bail de ses frères en 1427, et fut tué en 1428 à la journée de Patay, dite des Harengs. Il avait épousé, par contrat du 21 janvier 1422, Brunissante D'ARGENTON, fille ainée de Guillaume, Sgr d'Argenton, et de Jeanne de Naillac. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS, qui suit; — 2° CATHERINE, mariée, par contrat passé à Saumur le 6 mars 1445, à Charles de Châtillon, Sgr de Sourvilliers, Marigny, etc. « Entre autres » choses, elle eut en mariage, dit Duchesne, la » somme de 2,600 écus d'or au coin du roi Charles VII, » ayant cours pour 22 sols parisis pièce. » Catherine mourut en 1466; — 3° JEANNE, qui épousa, par contrat du 17 mars 1445, Jean de Chambes, maître d'hôtel du roi. Elle était près de la reine Charlotte

Digitized by Google

de Savoie, seconde femme de Louis XI, en 1473 et les années suivantes, avec 2,000 liv. de pension. Elle donna quittance d'une demi-année, le 1er juin 1478, à Guillaume de Nève, trésorier et receveur des finances en Languedoc, au bas de laquelle pend son scel en cire rouge sur queue de parchemin. L'on y voit encore en partie : au 1, un lion couronné; au 2, trois chabots, et pour légende : Scel. Jehanne..... dame..... de Montsoreau.

XVe. — **Chabot** (Louis), IIe du nom, Chev., Sgr de la Grève, etc., avait à peine quatre à cinq ans lors de la mort de son père. Il eut pour tuteur, après la mort de sa mère, Guillaume, Sgr d'Argenton, son aïeul. Il fut fait en 1440 chevalier de l'ordre du Camail (*voir*, sur cet ordre, p. 443, 1re colonne), Charles, duc d'Orléans et de Valois, voulant récompenser ainsi sa grande vaillance et prud'homie. Étant sur le point de suivre le roi Charles VII à la conquête de la Guyenne, il fit son testament le 5 mai 1453. A son retour de cette guerre, où il se fit distinguer entre les plus vaillants, il transigea avec Antoine d'Argenton, fils de son tuteur, qui, par acte du 27 juillet 1460, lui abandonna la baronnie d'Argenton, les châtellenies de Mottes-Couppeaux, Brisson, Villantroys, Gourgé, Lairigodeau, le Beugnon, Souvigny, la Vauzelle, la Carrie, la Vacheresse, etc., pour l'indemniser et demeurer quitte envers lui de l'aliénation de ses biens faite par feu Guillaume d'Argenton. Le 26 août 1454, il obtint le remboursement d'une rente de 12 liv. que lui devait le chapitre de St-Hilaire le-Grand de Poitiers. — D. F., 12.

Le roi Louis XI, considérant les mérites de Louis Chabot, le retint pour son conseiller et chambellan par lettres du 6 avril 1464. Il assista en 1468 aux états généraux tenus à Tours, sous le titre de Sgr de la Grève, et commanda le ban et arrière-ban de la noblesse de Poitou en 1472 et 1475. Il mourut en 1488. En février 1473 il avait assisté au mariage de Hélène de Chambes sa nièce, fille de Jeanne, sa sœur, et de Jean de Chambes, avec Philippe de Comynes.

Il avait épousé, par contrat du 3 juin 1444, Jeanne DE COURCILLON, fille de Guillaume, Chev., Sgr de Montléon, conseiller et chambellan du roi, bailli et capitaine de Chartres, et de Thoumine de Lespine, son épouse, morte le 26 août 1472. Quelques auteurs lui donnent pour seconde femme Hesselinne CHAPPERON, dont il n'eut point d'enfants. De son mariage avec Jeanne de Courcillon sont issus : 1° RENÉ, Sgr de la Grève, mort sans postérité. Jeanne Chabot, dame de Montsoreau, sa tante, se portait son héritière à cette époque; — 2° MARIE, que son père recommande par son testament à son aïeule Brunissante d'Argenton, à Renaud Chabot, Sgr de Jarnac, son oncle, etc.; — 3° MADELEINE, mariée le 4 janvier 1469 à Navarrin d'Anglade, Chev., capitaine de Mauléon. Madeleine, non plus que sa sœur, n'ayant eu d'enfants, les grands biens de cette branche passèrent dans la famille de Chastillon par Catherine Chabot. (*Voir* plus haut XIVe degré.)

§ IV. — CHABOT, BRANCHE DES SEIGNEURS BARONS ET COMTES DE JARNAC.

XIVe. — **Chabot** (Renaud), Chev., Sgr baron de Jarnac, Sgr d'Aspremont, Clervaux, Chantemerle, Thouers, des Touches (Anjou), Gallardon, Boussay, St-Romain, St-Gilles, Molinens, Précigny, etc., était second fils de Louis Chabot, Ier du nom, et de Marie de Craon, rapportés au XIIIe degré du § III, eut en partage la terre de Jarnac-sur-Charente, fut conseiller et chambellan du roi, commanda les troupes royales envoyées en Saintonge contre les Anglais, eut un long différend avec les Sgrs de la Tour-Landry au sujet de la justice de la terre de Clervaux, obtint, ainsi que son fils aîné, des lettres de rémission pour un meurtre commis à cette occasion, lettres qui furent entérinées le 14 août 1475, et mourut peu de temps après, vers 1476. Il avait épousé en premières noces Dlle Françoise DE LA ROCHEFOUCAULD, veuve de Gilles d'Appelvoisin, Sgr de la Guiraire, fille de Guy, Sgr de Barbezieux, et de Rosine de Montault, dame de Verteuil; et en secondes noces, Dlle Isabeau DE ROCHECHOUART, fille et héritière de Jean et de Jeanne de la Tour-Landry, Sgr et dame d'Aspremont, Brion, la Grossetière, Clervaux, Gallardon, Beauçay, etc. Isabeau fit son testament le 23 août 1473, et fut enterrée en l'église St-Martin d'Aspremont, auprès de ses père et mère.

Les enfants du premier lit furent : 1° MARGUERITE, qui était sous la tutelle paternelle en 1440; — 2° AGNÈS, épouse de Guy Chenin, Sgr de l'Ile-Bapaume. Ceux du second lit étaient : — 3° LOUIS, baron de Jarnac, Sgr de Brion, Aspremont, marié, par contrat du 1er avril 1466, avec Jeanne DE MONTBERON, veuve de don Martin Henriquez de Castille, fille de François et de Jeanne de Vendôme. Il fit son testament le 27 juillet 1491, et mourut peu de temps après sans postérité. — Gén. imp. — Le P. Ans. prétend qu'il mourut avant 1480; — 4° ANTOINE, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, grand prieur de France; il mourut en 1507, le 6 novembre; — 5° FRANÇOIS, Sgr baron de Jarnac après son frère aîné, était abbé commendataire de Chastres ou Castres et de Baignes ou Beine. — Gén. imp. — Duches. — Le P. Ans. — Reçut, comme Sgr baron de Jarnac, un dénombrement de Jacques

Digitized by Google

de Montalembert, le 12 juin 1483. Prend le titre de protonotaire du saint-siége dans un acte du 21 octobre 1488, rapporté dans D. F., t. 17, p. 548. — Par son testament du 22 juin 1490, il assura son droit d'aînesse à Jacques, son puîné. Il mourut en 1493. — 6° JACQUES, qui suivra; — 7° ROBERT, Sgr de Clervaux, de Bouloire, baron d'Aspremont, et, par mariage, de Maisoncelles et d'Escorpain, avait épousé Antoinette D'ILLIERS, fille de Jean et de Marguerite de Chourses. Il en eut trois enfants : 1° PAUL, Sgr de Clervaux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, mourut après l'an 1569 sans postérité de Jacqueline DE MONTIGNY, qu'il avait épousée par contrat du 12 octobre 1587, fille de Jacques, Sgr de Fresne, du Plessis et d'Anfaine, et de Léonore de Ferrières; — 2° ANNE, dame des châtellenies de Bouloire, Maisoncelles, Escorpain, qu'elle porta en mariage à Jean de Maillé, Sgr de la Tour-Landry; — 3° ISABEAU, mariée en premières noces à Charles de Vivône, Sgr baron de la Châteigneraye, et en secondes noces à Jacques Turpin, Sgr de Crissé; — 8° MARGUERITE, épouse de Pierre de Reillac, Chev., Vte de Mérinville et de Brigueil; — 9° FRANÇOISE, mariée, par contrat du 19 mai 1456, à Renaud de Ste-Maure, Sgr de Jonzac; — 10° JEANNE, mariée, par contrat du 21 janvier 1466, à noble homme Périchon de St-Julien, Ec., Sgr de Lasséré; — 11° PHILIPPE, marié, par contrat du 20 janvier 1469, à Antoine de Clérembault, Sgr de Maurepas, etc., mourut en 1498.

XVe. — **Chabot** (Jacques), Sgr baron de Jarnac, Aspremont, Brion, etc., fut fait conseiller et chambellan du roi le 22 septembre 1485. Il épousa, le 15 septembre de cette année, Madeleine DE LUXEMBOURG, fille de Thibaut, Vte de Fiennes, et de Philippe de Melun. Jacques et sa femme se firent un testament mutuel le 2 mars 1491, et un codicille le 20 mai 1495. Il était mort en 1546, et laissait pour enfants : 1° CHARLES, qui suit; — 2° PHILIPPE, tige de la branche des comtes de Charny et de Buzançais, rapportés § VIII; — 3° CATHERINE, mariée à Bertrand d'Estissac.

XVIe. — **Chabot** (Charles), Ier du nom, baron de Jarnac, Sgr de Ste-Aulaye, Montlieu, etc., fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, par François Ier, pour reconnaître les grands services qu'il lui rendait. Reçut le 1er juin 1516, comme Sgr de Jarnac, un dénombrement de Jacques de Montalembert. Gouverneur de la Rochelle et du pays d'Aunis, il avait 500 livres par an pour cet emploi, et 300 livres par an comme capitaine, suivant sa quittance du 4 mars 1532. Il fut vice-amiral de Guyenne en 1544, maire perpétuel et gouverneur de Bordeaux, par la démission de son frère Philippe, en 1531. Gouverneur du château de Hà, ce fut à lui et à son frère Philippe (grand amiral de France) que le cardinal de Luxembourg, leur oncle, fit donation de ses droits et prétentions sur le royaume de Naples. Il se maria deux fois : 1° à Jeanne DE SAINT-GELAYS en 1506, avec charge expresse d'unir les noms et les armes des St-Gelays aux noms et armes des Chabot, sinon d'être privés de la succession de ladite Jeanne, fille et unique héritière de Jean, Sgr de St-Aulaye et de Montlieu, et de Marguerite de Durfort-Duras. Jeanne fit son testament le 29 janvier 1516, et fut inhumée à Jarnac dans l'église paroissiale; 2° vers 1544, à Madeleine DE PUYGUYON, fille de Jacques et de Marguerite Amenard.

Il avait eu de son premier mariage : 1° GUY, qui suit; — 2° FRANÇOISE, dont le père Anselme ne parle pas, non plus que de — 3° PHILIPPE; mais il fait mention d'un LOUIS, fils aîné (non classé dans la généalogie imprimée), lequel suivit, dit-il, le Sgr de Lautrec, en 1528, au voyage de Naples, et y mourut. Les enfants du second lit étaient : — 4° CHARLES, Sgr de Ste-Foy, guidon de la compagnie de 50 lances de Guy Chabot, son frère, donna, le 13 septembre 1544, à Guy de la Maladière, quittance de 50 liv., pour le quartier de janvier 1543 de son état, outre sa place d'homme d'armes. Son scel porte 3 *chabots*. Le 19 avril 1547, il était lieutenant de la même compagnie, et donne quittance à Nicolas de Troyes, trésorier des guerres, de 45 livres 13 sous, pour les quartiers d'avril et juillet 1546 (2 mois 6 jours), à 250 liv. par an. Il était encore lieutenant d'une compagnie de 30 lances sous le prince de Condé en 1561, et, le 7 juillet, il reconnaît avoir reçu de François de Racouis, trésorier des guerres, 162 livres 10 sous pour son quartier d'avril. Son scel, dans ces deux dernières quittances, est écartelé, au 1 et 4, de 3 chabots posés 2, 1; au 2 et 3, d'une tête de cheval qui est de Puyguyon. Il était mort en 1573. Il avait épousé Françoise JOUBERT, fille de François, Sgr de Lancret, dont il eut : 1° ESTHER, dame d'Andilly-les-Marais, le Breuil, Aguré et Jarnac en partie, mariée à Charles de Fonsèques, baron de Surgères; — 2° JEANNE, mariée le 16 mars 1551 à François de Pierre-Buffière, Vte de Châteauneuf. Le P. Ans. donne pour sixième enfant à Charles Chabot CATHERINE, qui, dit-il, vivait en 1548, et se maria à François de Pierre-Buffière, Vte de Châteauneuf.

XVIIe. — **Chabot de Saint-Gelays** (Guy), baron de Jarnac, Sgr de Montlieu, Ste-Aulaye, etc., reçu dans la familiarité de François Ier, qui l'avait surnommé *Guichot*; chevalier de l'ordre du Roi; il

Digitized by Google

fut d'abord guidon de la compagnie de l'amiral Philippe Chabot, son oncle, et capitaine de 80 lances des ordonnances le 17 janvier 1539. Ce fut lui qui se rendit si célèbre par son combat du 10 juillet 1547, dans le parc de St-Germain, contre François de Vivonne de la Chasteigneraye. Henri II, malgré sa douleur de voir son favori vaincu, ne put s'empêcher de dire à Guy Chabot, en l'embrassant : « Mon cousin, vous avez combattu en César et parlé en Aristote. »

Il fut confirmé en 1569 dans les charges de gentilhomme de la chambre du roi Charles IX et du duc d'Orléans, de capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la ville de la Rochelle et pays d'Aunis, maire perpétuel de Bordeaux, et capitaine du château de Hà. Il avait épousé, par contrat du dernier février 1540, Dlle Louise DE PISSELEU. Ils eurent pour enfants : 1° LÉONOR, qui suit ; — 2° CHARLES, ignoré du père Anselme, mort sans postérité ; — 3° JEANNE, mariée en premières noces, le 1er juin 1560, à René-Anne d'Anglure, baron de Givry, et en secondes, en 1564, à Claude de la Chastre, Sgr de la Maisonfort, maréchal de France.

Guy Chabot épousa en secondes noces Barbe DE CAUCHON-MAUPAS, veuve de Simphorien de Durfort, Sgr de Duras. Elle est qualifiée de dame de Jarnac et du Pujols dans son testament du 4 septembre 1577.— Le père Anselme ne fait pas mention de ce second mariage.

XVIIIe. — **Chabot de Saint-Gelays** (Léonor), Ier du nom, baron de Jarnac, Sgr de Ste-Aulaye, de Montlieu, gentilhomme de la chambre du roi, donna diverses quittances de ses gages et soldes comme lieutenant de diverses compagnies d'hommes d'armes, les 29 juillet 1560, 12 février 1563, 26 avril 1572. L'une, celle de 1563, est scellée d'un scel en cire rouge portant trois chabots, avec une étoile en chef et une couronne de baron ; l'autre, celle de 1572, d'un scel portant trois chabots. Léonor servit depuis Henri IV dans toutes ses guerres, et mourut en 1605, après avoir été marié deux fois : 1° à Marguerite DE DURFORT, fille de Simphorien, Sgr de Duras, et de Barbe de Cauchon-Maupas. Guy Chabot, son père, se trouvait, par cette alliance, être en même temps son beau-père. Ils eurent pour enfants : 1° GUY, qui suit ; — 2° JEAN, Sgr de Ste-Aulaye, mort sans postérité, veuf de dame Charlotte DE CLERMONT, fille de Georges, Mqis de Gallerande, et de Marie Clutin ; — 3° CHARLES, Sgr de Ste-Aulaye après son frère, tige de la branche des ducs de Rohan, rapportée § V ; — 4° FRANÇOIS, religieux ; — 5° HÉLÈNE, — 6° FRANÇOISE, — 7° CATHERINE, religieuses. Léonor épousa en secondes noces Marie DE ROCHECHOUART, fille de Charles, Sgr de St-Amand, et de Françoise de Maricourt, par contrat du 11 mars 1571. De ce mariage sont issus : — 8° ELÉONORE, Ctesse de Conac, mariée à Louis de Vivonne, baron de la Châteigneraye, qui mourut en 1612. Elle se remaria à Jacques d'Harcourt, Mqis de Beuvron ; — 9° CLAUDE, mariée à Aloph Rouault, Ec., Sgr de Timbrune et de Serifontaine ; — 10° MARIE, mariée en premières noces à Urbain Gillier, Sgr du Puygarreau, baron de Marmande, et en secondes noces, à François de Vernon, Sgr de la Rivière-Boneuil.

XIXe. — **Chabot de Saint-Gelays** (Guy), IIe du nom, Sgr de Montlieu, Marouëtte, Gresignac, etc., chevalier de l'ordre du Roi, créé Cte de Jarnac par lettres patentes du roi enregistrées en parlement (le P. Ans. ne mentionne pas ce fait, dont la Gén. imp. ne donne pas la date), capitaine de cent chevau-légers, fait conseiller d'Etat le 30 juin 1614, et lieutenant général pour le roi en Saintonge sous le prince de Condé en 1616, testa en 1640. Il se maria deux fois : 1° le 12 février 1609, à Claude DE MONTAGRIER, dite mademoiselle de Gresignac, fille d'Antoine, Sgr de Marouëtte, et d'Isabeau d'Abzac de la Douze, dont il eut : 1° JACQUES, Sgr de Montlieu, mort sans postérité. Guy épousa en secondes noces, le 21 mai 1620, Marie DE LA ROCHEFOUCAULD, fille d'Isaac, baron de Montendre, et d'Hélène de Fonsèques, dont il eut : — 2° LOUIS, qui suit ; — 3° GUY-CHARLES, prieur de Jarnac et de Montours, fit son testament le 1er décembre 1679, et un codicille le 18 du même mois (1679) ; — 4° FRANÇOIS, chevalier de Malte, dit le chevalier de Jarnac, fit son testament au château de Jarnac le 4 avril 1685 après midi, et institua Louis, son petit-neveu (voir ci-après XXIe degré), son héritier ; — 5° CLAIRE, religieuse carmélite à Paris ; — 6° HENRIETTE, — 7° MARIE, religieuses de l'abbaye de Notre-Dame-hors-les-Murs à Saintes, firent leur testament étant novices, avant de faire profession, le 4 janvier 1647, instituant Louis, leur frère aîné, leur héritier universel.

XXe. — **Chabot de Saint-Gelays** (Louis), Cte de Jarnac, baron de Montlieu, Sgr de St-Gelays, etc., conseiller du roi en ses conseils, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, reçut le 31 mars 1653, comme Sgr de Jarnac, l'aveu de Jacques de Montalembert pour sa terre de Veaux ; fut commissionné du roi d'assembler la noblesse à Cognac au mois d'octobre 1651, testa le 23 septembre 1665, et mourut en 1666.

Il avait épousé Catherine DE LA ROCHEBEAUCOURT, Mqise de Soubran, par contrat du 27 janvier 1648, fille et héritière de Jean, Mqis de Soubran, etc., et

Digitized by Google

de Jeanne de Gallard de Béarn. Elle fit son testament le 22 janvier 1668.

Sont issus de ce mariage : 1° Guy-Henri, qui suit; — 2° Henri, mort jeune; — 3° Guy-Charles, abbé de Jarnac, doyen de Saintes; — 4° Joseph-Louis-Augustin, chevalier de Malte en 1675; — 5° Hélène (le P. Ans. la nomme Julie-Eustache), dite mademoiselle de Jarnac, fille d'honneur de madame la dauphine, morte à Versailles en 1687; — 6° Françoise, mariée à Charles de la Rochefoucauld, Mqis de Surgères; — 7° Catherine, nommée mademoiselle de Jarnac, religieuse au couvent de Puyberland, près Melle en Poitou. Elle fit son testament avant sa profession le 23 janvier 1683, et institua pour son héritier universel François Chabot, chevalier de Malte, son oncle, précité.

XXI°. — **Chabot** (Guy-Henri), Cte de Jarnac, Mqis de Soubran, Sgr de Clion, Sommessac, Marouette, Gresignac, Semillac, etc., né le 27 novembre 1648, conseiller du roi en ses conseils, son lieutenant général dans les provinces de Saintonge et Angoumois par lettres du 30 janvier 1678, mourut le 16 décembre 1691.

Guy-Henri se maria deux fois : en premières noces à Marie-Claire de Créquy, fille d'Adrien, Vte de Houlles, Sgr de la Cressonnière, et de Jeanne Lamberte de Launay, qu'il avait épousée le 21 août 1669, et qui mourut au palais d'Orléans (le Luxembourg) le 29 mars 1684, âgée de 37 ans. Ils avaient eu pour enfants : 1° Louis dit le comte de Chabot, né en novembre 1675, mort avant le 29 septembre 1690; — 2° François-Philippe, Mqis de Soubran, mort jeune sans postérité; — 3° Gillonne-Gabrielle, morte jeune et sans alliance. Guy-Henri se maria en secondes noces avec Charlotte-Armande de Rohan le 17 mai 1688. Elle était fille ainée de Charles, duc de Montbazon, et de Jeanne-Armande de Schomberg, dont il eut : — 4° Guy-Armand, Mqis de Soubran, puis Cte de Jarnac, né le 10 juin 1689, mort sans alliance le 28 août 1707; — 5° Henriette-Charlotte, Ctesse de Jarnac, Mqise de Soubran, naquit le 3 juin 1690, fut baptisée le 4 du même mois en l'église St-Pierre de Jarnac, restée seule héritière de la branche. Elle épousa, par contrat du 2 juin 1709, Paul-Auguste Gaston de la Rochefoucauld, brigadier des armées du roi, qui prit à cause d'elle le nom de comte de Jarnac. Il mourut sans postérité le 19 décembre 1714. Henriette-Charlotte se remaria, le 19 juin 1715, à son cousin Charles-Annibal de Rohan-Chabot (voir § V, XXI° degré), qui, à cause d'elle, prit le nom de comte de Jarnac. Le 31 mars 1751, elle fit, conjointement avec son mari, la substitution du Cté de Jarnac en faveur de Louis-Auguste de Rohan-Chabot, Vte de Rohan (voir § V, XXII° degré), à condition pour lui et sa postérité de ne porter que le nom seul et les armes simples de Chabot; ce qui fut approuvé et confirmé par lettres patentes du roi, données à Versailles le 27 mai 1751, enregistrées au parlement de Paris le 16 juillet suivant, et à Angoulême le 15 novembre de la même année. Mais le Vte de Rohan, Cte de Jarnac, étant mort sans enfants le 14 octobre 1753, ses droits au Cté de Jarnac passèrent, aux termes de la constitution et aux mêmes conditions, à Charles-Rosalie de Rohan-Chabot (voir § VII, XXIII° degré). Henriette-Charlotte mourut en son hôtel, place Vendôme, à Paris, le 27 août 1769, sans postérité.

§ V. — Chabot, branche des ducs de Rohan, pairs de France.

XIX°. — **Chabot** (Charles), Sgr, Mis de Ste-Aulaye, Montlieu, 3° fils de Léonor Chabot, baron de Jarnac, et de Marguerite de Durfort-Duras, rapportés au XVIII° degré du § IV, épousa en 1613 Henriette de Lur, fille de Michel, Chev., Sgr de Longa, et de Marie-Ragnier d'Esternay. Ils eurent pour enfants : 1° Charles, Sgr de Ste-Aulaye, dit le chevalier de Chabot, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Rose en Roussillon, fut tué en 1646, âgé de 31 ans, au premier siége de Lérida, auquel il commandait au quartier, comme le plus ancien maréchal de camp. Il avait en effet déjà, malgré ses jeunes années, fait quatorze campagnes, et mérité, par sa valeur personnelle et ses heureuses qualités, que le grand Condé versât des larmes en apprenant sa mort. — Turpin, Histoire des hommes illustres de France, t. 26; — 2° Henri, qui suit; — 3° Guy-Aldonce, dit le chevalier de Chabot, chevalier de Malte, maréchal des camps et armées du roi, mourut des blessures qu'il avait reçues au siége de Dunkerque, en octobre 1646, et fut aussi vivement regretté du grand Condé, dont il était, suivant Désormeaux, l'ami, le confident, le compagnon, et c'est son plus bel éloge. Il n'était âgé que de 27 ans, et avait déjà fait douze campagnes, assisté comme volontaire aux trois combats de Fribourg, gagnés par le duc d'Enghien, les 3, 5 et 9 août 1644, et il y commandait un corps de réserve chargé de soutenir le maréchal de Grammont, où, malgré ses efforts et son courage, l'aile droite fut complétement mise en déroute. Il assista au siége de Courtray en qualité de maréchal de camp; — 4° Jeanne, morte sans alliance; — 5° Lidye, mariée en 1634 à François de l'Espinay, Sgr de Bellevue; — 6° Anne, morte sans alliance; — 7° Judith, dite sœur Marguerite, religieuse de Farmouthier.

Digitized by Google

XX^e^. — **Chabot** (Henri), Mis de Ste-Aulaye et de Montlieu, et, depuis son mariage, duc de Rohan, pair de France, duc de Frontenay, prince de Léon et de Soubise, Cte de Porhoët et de Lorges, Mqis de Blain et de la Garnache, baron de Mouchamps, du Parc et de Vandrennes, Sgr d'Hieric, de Fresnay, etc., etc.; premier baron, président-né et héréditaire de la noblesse et des états de Bretagne, gouverneur et lieutenant général pour le roi au pays et duché d'Anjou, naquit en 1616. Il servit avec distinction aux siéges de Hesdin, d'Arras, de Thionville et de Granville; épousa, avec dispense du pape, le 6 juin 1645, Marguerite DE ROHAN, fille et unique héritière de Henri, dit le grand capitaine, et de Marguerite de Béthunes-Sully: elle lui porta en mariage tous les biens de son père, et ce fut alors qu'il prit le nom de duc de Rohan, dont les honneurs et le rang lui avaient été garantis d'avance par des brevets particuliers du roi, des mois de février et mai 1645; fut créé duc et pair de France en décembre 1642, prêta serment au parlement de Paris le 15 juillet 1655; fut mêlé à toutes les intrigues de la Fronde, pendant laquelle il tenait le parti du prince de Condé, qui l'estimait fort, et contribua beaucoup aux rapprochements qui rétablirent la bonne harmonie entre ce grand capitaine et la cour. Henri mourut le 27 février 1655, âgé de 39 ans, fut enterré dans la chapelle d'Orléans de l'église des Célestins de Paris. Sa veuve lui fit élever un monument en marbre blanc, où l'on voyait sa statue en marbre sculptée par Auger.

Après la mort de son mari, Marguerite de Rohan fut nommé tutrice de ses enfants par lettres patentes du roi données le 10 juin 1665, dans lesquelles son fils est nommé *Rohan-Chabot*, et sa fille *Chabot-Rohan* (distinction fort significative); elle mourut à Paris le 9 avril 1684, et fut enterrée aux Célestins près de son mari. De son mariage étaient issus: 1° N., mort peu après sa naissance le 6 novembre 1646, et enterré aux pénitents de Picpus, près Paris; —2° LOUIS, qui suit; — 3° ANNE-JULIE, dite Mlle de Rohan, dame de Soubise et de Frontenay, née en 1648, épousa, le 17 avril 1663, François de Rohan, Cte de Rochefort, devenu par ce mariage prince de Soubise. Anne-Julie, célèbre par sa beauté, conserva toute sa vie un grand ascendant sur l'esprit de Louis XIV, qui l'avait beaucoup aimée. Elle mourut à Paris le 4 février 1709, âgée de 61 ans, et fut inhumée dans l'église des Feuillants, puis transférée dans celle des religieux de la Merci le 1^er^ février 1710; — 4° MARGUERITE-CHARLOTTE-GABRIELLE, mariée, par contrat du 10 novembre 16.., à Malo, Mis de Coëtquen et de la Marzollière. Célèbre par ses grâces et son esprit, ce fut elle qui eut le privilége signalé dans l'Histoire de Turenne, de captiver tellement ce grand homme, qu'elle lui arracha un secret d'État important que Louis XIV lui avait confié; — 5° HENRIETTE-GILLONNE, morte sans alliance; — 6° JEANNE-PÉLAGIE, mariée le 11 avril 1668 à Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Epinay, morte subitement à Versailles le 18 août 1698.

XXI^e^.—**Rohan-Chabot** (Louis), duc de Rohan, pair de France, etc., naquit le 3 septembre 1652, fut baptisé au Louvre dans la chapelle du Roi, par l'évêque de Meaux, le lendemain 4 septembre, et tenu par LL. MM. Il servit aux siéges de Tournay, Douai, Lille, etc.; prêta serment de duc et pair au parlement le 12 mai 1689. Ce fut lui qui, en 1700, soutint et gagna contre les princes de Guémenée et de Soubise, ses beaux-frères, qui prétendaient lui faire quitter le nom et les armes de Rohan, un procès fameux dont tous les mémoires du temps, et notamment ceux du duc de St-Simon, ont retracé les circonstances. Les limites que nous impose la forme de notre ouvrage ne nous permettent pas d'entrer dans tous les détails de cette affaire. Nous dirons seulement que, par arrêt du conseil du 26 août 1704, « le duc de Rohan et ses » descendants sont maintenus dans la possession dans » laquelle ils sont de prendre et signer le nom de » Rohan, et d'en porter les armes comme ils font » actuellement et comme ils ont fait jusqu'à pré- » sent. »

Le 21 juin 1708, Louis de Rohan-Chabot fit une substitution graduelle et perpétuelle à l'infini du duché de Rohan, de la principauté de Léon, du comté de Porhoët et du marquisat de Blain, en faveur de son fils aîné et de sa postérité masculine; à son défaut, à celle de ses fils puinés, et au défaut des mâles de toutes ces branches, aux filles de la branche aînée, par droit de primogéniture, à condition que celle qui devra jouir de ce bénéfice épousera un seigneur de la première noblesse de l'Europe, à charge par son mari et toute leur postérité de prendre le nom et les armes de Chabot, comme premier et principal nom et armes. Cette substitution fut confirmée par lettres patentes du roi données à Fontainebleau en juin 1708, et enregistrées au parlement et à la chambre des comptes de Bretagne, les 9 et 14 juillet de cette même année. Louis de Rohan-Chabot avait épousé à St-Cloud, le 28 juillet 1676, Marie-Élisabeth-Catherine DU BEC-CRESPIN DE GRIMALDY, fille unique de François-René, Mis de Vardres, Cte de Moret et gouverneur d'Aigues-Mortes, et de Catherine de Nicolaï; elle mourut en 1743. Ils eurent pour enfants: 1° LOUIS-BRETAGNE-ALAIN, qui suit; — 2° GUY-AUGUSTE, tige de la 2^e^

Digitized by Google

branche des ducs de Rohan, rapportée au § VI; — 3° CHARLES-ANNIBAL, dit le chevalier de Léon, puis comte de Jarnac par sa femme, naquit le 14 janvier 1687, fut fait colonel d'un régiment d'infanterie de son nom le 21 janvier 1710, se maria le 19 juin 1715 à HENRIETTE-CHARLOTTE (sa parente), Ctesse de Jarnac, fille et unique héritière de Guy-Henri, Cte de Jarnac, et de Charlotte-Armande de Rohan. Ce furent eux qui, le 5 décembre 1761, surlendemain de la naissance d'Alexandre-Louis-Auguste (V. au XIV° degré du § VI), firent en sa faveur substitution du Cté de Jarnac et donation de la terre de Marouette en Périgord. Le Cte de Jarnac mourut le 5 novembre 1762.

4° MARIE-MARGUERITE-FRANÇOISE, née le 25 décembre 1680, épousa, par contrat du 12 mai 1700, Louis-Pierre Juguelberg, Cte de la Marck et de Schleiden, baron de Lunain et de Férain, etc., avoué héréditaire du Mqsat de Franchimont, Cte du St-Empire, etc., mourut le 28 janvier 1706; — 5° ANNE-HENRIETTE-CHARLOTTE, née le 18 janvier 1682, épousa, par contrat du 10 juin 1710, Alphonse-Dominique-François, prince de Berghes et de Grimberghem, grand d'Espagne, Chev. de la Toison-d'Or, gouverneur de Bruxelles, etc. Elle mourut à Paris le 12 mai 1761, sans laisser de postérité; elle était âgée de 78 ans; — 6° FRANÇOISE-GABRIELLE, née le 5 octobre 1685, religieuse en l'abbaye Notre-Dame de Soissons; — 7° JULIE-VICTOIRE, née le 3 décembre 1688, religieuse en la même abbaye, depuis prieure de Notre-Dame-de-Liesse près Paris, morte le 10 octobre 1730, à 42 ans; — 8° CONSTANCE-ÉLÉONORE, née le 14 février 1691, religieuse à Soissons; — 9° MARIE-ARMANDE, née le 4 octobre 1692 (d'autres disent le 4 janvier 1695), fit profession dans l'abbaye de Notre-Dame de Sens, et fut depuis prieure perpétuelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours de l'ordre de St-Benoit, faubourg St-Antoine de Paris; elle y mourut le 29 janvier 1742; — 10° MARIE-LOUISE, née le 24 octobre 1697, prieure de Ste-Scholastique près Troyes, se retira à l'abbaye du Cherche-Midi, où elle mourut en 1781. Elle avait dû épouser le prince de Horn, frère aîné du fameux Cte de Horn, décapité à Paris le 26 mars 1720, sur la mort duquel Mme la Mse de Créquy a donné, dans ses intéressants Mémoires, de si touchants détails. Toutes ces filles religieuses furent dotées, par un testament de leur père, de 50,000 liv.; elles étaient jansénistes, et refusèrent toutes les abbayes qu'on leur offrait, parce qu'elles ne voulurent pas consentir à signer la *formule*; puis enfin furent nommées prieures, parce que cette signature ne fut pas exigée.

XII°. — **Rohan-Chabot** (Louis-Bretagne-Alain), duc de Rohan, pair de France, duc de Roquelaure et de Lude, etc., etc., naquit le 26 septembre 1679, fut tenu sur les fonts de baptême par une députation des états de Bretagne au nom de la province, fut reçu au parlement comme duc et pair le 12 août 1728. Le roi lui donna le gouvernement de la ville de Lectoure, vacant par la mort du duc de Roquelaure, son beau-père. Louis porta toute sa vie le nom de prince de Léon, même après qu'il fut devenu chef de nom et d'armes de sa maison, et mourut le 10 août 1738, âgé de 59 ans. Il avait épousé, le 29 mai 1709, Françoise DE ROQUELAURE, fille de Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, duc, pair et maréchal de France, et de Marie-Louise de Laval-Montmorency; elle mourut à Toulouse le 5 mars 1740, âgée de 58 ans, laissant de son mariage : 1° LOUIS-MARIE-BRETAGNE-DOMINIQUE, qui suit; — 2° LOUIS-FRANÇOIS, dit le vicomte de Chabot, légataire universel de sa mère, mestre de camp du régiment de Villars-cavalerie, auquel il donna son nom en juillet 1735, fut député (1735) par les états de Bretagne pour présenter les cahiers de la noblesse au roi, et mourut en 1743.

3° LOUIS-AUGUSTE, baron de Montesquiou en Gascogne, du chef de sa mère, Mqis de Vervins en Picardie, etc., naquit le 10 août 1722, suivit d'abord la carrière religieuse, et fut chanoine du chapitre princier de Strasbourg sous le nom de l'abbé de Léon, quitta l'état ecclésiastique après la mort de Louis-François précité, prit le nom de Vte de Rohan, entra dans les mousquetaires : le roi lui donna, le 8 juin 1744, un régiment de cavalerie de son nom; puis, voulant récompenser en lui l'heureux messager de la victoire de Rocoux et le brillant courage qu'il avait déployé dans cette bataille, il le fit brigadier le 11 octobre 1746, et maréchal de camp le 16 février 1748; fut député des états de Bretagne pour présenter au roi, en 1750, les cahiers de l'ordre de la noblesse. Henriette-Charlotte de Chabot, sa tante (V. le XXI° degré du § IV), lui donna le Cté de Jarnac le 27 mai 1751, à condition pour lui et sa descendance de ne porter que le nom et les armes seules des Chabot; en conséquence il prit le nom de Vte de Chabot. Il mourut à Paris de la petite vérole, sans laisser de postérité de Marie-Jeanne-Olympe DE BONNEUIL, fille et unique héritière de Jean-Charles, Mqis de Vervins, conseiller au parlement de Paris.

4° MARIE-LOUISE, née le 30 mars 1717, épousa, le 8 février 1739, Daniel-François de Gelas d'Ambres, dit le comte de Lautrec, maréchal de France; elle mourut à Paris le 11 mars 1784, et fut inhumée le 13 dans la chapelle St-Louis de l'église St-Jacques-

Digitized by Google

St-Philippe-du-Haut-Pas, à Paris ; — 5° CHARLOTTE-FÉLICITÉ-ANTOINETTE, née le 4 août 1718, épousa, le 28 septembre 1739, Pierre-Joseph de Los-Rios, Cte de Fernan-Nunès, grand d'Espagne, général des galères de S. M. catholique ; elle mourut le 26 mars 1750, âgée de 32 ans, à Fernan-Nunès, près Madrid.

XXIII°. — **Rohan-Chabot** (Louis-Marie-Bretagne-Dominique), duc de Rohan, pair de France, etc., né le 17 janvier 1710, fut tenu sur les fonts de baptême par une députation des états de Bretagne, fut colonel du régiment Vermandois-Infanterie. Il eut ensuite, le 5 avril 1738, un régiment d'infanterie de son nom, fut brigadier des armées du roi en février 1743, et quitta le service avec les ducs de Nivernais et de Mortemart, protestant ainsi contre un passe-droit qu'on leur avait fait ; présida pendant plus de 30 ans consécutifs les états de Bretagne, et mourut le 28 novembre 1791, sans postérité existante, à Nice, où il s'était retiré au commencement de la révolution française. Il s'était marié deux fois : 1° le 19 décembre 1735, à Olympe-Rosalie-Gabrielle DE CHATILLON, fille d'Alexis-Madeleine-Rosalie, duc de Châtillon, pair de France, et de Charlotte de Voisin ; elle mourut le 6 avril 1753, laissant de son mariage : 1° LOUIS-BRETAGNE-CHARLES, né le 12 novembre 1747, mort le 27 avril 1757 ; — 2° GABRIELLE-SOPHIE, née le 27 février 1743, morte le 24 juillet 1757. Il épousa en deuxièmes noces, le 23 mars 1758, Charlotte-Emilie DE CRUSSOL, fille de Charles-Emmanuel, duc d'Uzès, pair de France, et d'Emilie de la Rochefoucauld ; elle mourut sans postérité trois mois avant son mari.

§ VI. — CHABOT, DEUXIÈME BRANCHE DES DUCS DE ROHAN, PAIRS DE FRANCE.

XXII°. — **Rohan-Chabot** (Guy-Auguste), dit d'abord le chevalier de Rohan, puis Cte de Chabot, Cte de Polduc, Maillé, la Marche, Vte de Bignan, baron de Kerghéénéeck, deuxième fils de Louis, duc de Rohan, et de dame Marie-Elisabeth du Bec-Crespin de Grimaldy, rapportés au XXI° degré du § V, naquit le 17 août 1683, fut mestre de camp d'un régiment de son nom (précédemment Ste-Hermine) le 3 février 1703, brigadier des armées du roi le 29 janvier 1709, maréchal des camps le 1er février 1719, lieutenant général des camps le 20 février 1734, et mourut le 13 septembre 1760. Il s'était marié deux fois : en premières noces, le 7 février 1729, à Yvonne-Silvie DU BREIL DE RAIS, fille de Charles, Mis de Rais, et de N. de Brantonnet ; elle mourut le 15 juillet 1740, âgée de 28 ans, laissant pour enfants : 1° LOUIS-ANTOINE-AUGUSTE, qui suit ; — 2° LOUIS-ANNE, né le 11 décembre 1735, mort en 1746 ; — 3° CHARLES-ROSALIE, chef d'une branche rapportée § VII ; — 4° MARIE-CHARLOTTE-SILVIE, née le 12 décembre 1729, mariée en premières noces, le 7 septembre 1749, à Jean-Baptiste de Clermont d'Amboise, qui mourut le 18 septembre 1761, et en deuxièmes noces à Charles-Juste, prince du St-Empire romain, le 14 mars 1764. Elle mourut à Paris le jeudi 26 mars 1807. En secondes noces Guy Auguste épousa, le 25 mai 1744, Marie-Scholastique-Appoline HOWARD, de la maison du duc de Norfolk, premier pair et duc d'Angleterre ; elle mourut à Londres en 1770 sans postérité.

XXIII°. — **Rohan-Chabot** (Louis-Antoine-Auguste), duc de Rohan, pair de France, etc., etc., chef de nom et armes de sa maison par le décès de Louis-Marie-Bretagne-Dominique, duc de Rohan, son cousin germain, qui mourut sans enfants mâles, naquit le 20 avril 1733, fut tenu sur les fonts de baptême par le prince de Léon, son oncle paternel, et la duchesse de Lorge. Il servit à l'armée de Flandres, en 1748, en qualité de cornette ; fut nommé colonel aux grenadiers de France, le 25 août 1749, à l'âge de 16 ans, colonel du régiment de Royal-Étranger-cavalerie en 1756 ; fit en cette qualité les campagnes de 1757-58-59-60-61 ; nommé brigadier en 1760, maréchal des camps et armées le 25 juillet 1762, député de l'ordre de la noblesse des états de Bretagne en 1768 ; fut élu président de ces mêmes états en l'absence du duc de Rohan, son cousin ; lieutenant général des armées le 5 décembre 1781, chevalier des ordres du Roi le jour de la Pentecôte 1783 ; fut le premier des ducs de Rohan qui reçut le cordon de l'ordre du St-Esprit (le cordon bleu), cette maison prétendant au rang de prince étranger, rang qui l'autorisait à réclamer le privilége de voir décorer du cordon de l'ordre ses membres dès l'âge de 25 ans, comme les princes de la maison de Lorraine. M. de Rohan émigra en 1790, se retira à Bruxelles, rentra en France en 1792 pour y faire soigner sa santé qui était dans l'état le plus déplorable. Il mourut à Paris le 29 novembre 1807, laissant d'Elisabeth-Louise DE LA ROCHEFOUCAULD, fille de Jean-Baptiste-Louis-Frédéric, duc d'Anville, lieutenant général des armées navales, et de Louise-Elisabeth de la Rochefoucauld, qu'il avait épousée le 20 avril 1757, et qui était morte le 12 décembre 1786 : 1° ALEXANDRE-LOUIS-AUGUSTE, qui suit ; — 2° ARMAND-CHARLES-JUSTE, dit le comte de Chabot, né le 25 juin 1767, entra comme surnuméraire dans les gardes du corps du Roi en 1781, et fut breveté capitaine à la suite. En 1785, entraîné par ce qu'il y avait de généreux dans les théories décevantes

Digitized by Google

de la révolution, le Cte de Chabot se laissa aller au torrent des idées nouvelles; mais, promptement désabusé, il se voua tout entier à la défense du roi. Louis XVI, qui connaissait tout le danger que couraient ceux de ses serviteurs que leur attachement retenait près de lui, voulut, quelques jours avant le 10 août, faire éloigner le Cte de Chabot; et, pour l'engager à émigrer, il lui citait l'exemple de tant d'autres qui avaient cherché à l'étranger un refuge contre les excès de la révolution. « Sire, lui répondit-il, ceux dont vous me parlez n'avaient rien à réparer. » Victime de son dévoûment, il fut arrêté près du roi, conduit à St-Germain-des-Prés le 11 août 1792, et compris dans le massacre des prisonniers qui eut lieu dans la fatale nuit du 2 au 3 septembre suivant. Il n'avait pas été marié.

3° ALEXANDRINE-CHARLOTTE-SOPHIE, née le 3 octobre 1763, épousa, le 28 mars 1780, Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, prince de Marsillac, pair de France.

XXIV^e. — **Rohan-Chabot** (Alexandre-Louis-Auguste), duc de Rohan, etc., naquit le 3 décembre 1761; le surlendemain de sa naissance, Charles-Annibal de Rohan-Chabot, Cte de Jarnac, et Henriette-Charlotte de Chabot, son épouse, lui firent don de la terre de Marouette en Périgord. Il entra au service le 3 décembre 1776, âgé de 15 ans, comme cadet gentilhomme, au régiment de Jarnac-dragons; fut successivement sous-lieutenant au même régiment le 3 décembre 1777, capitaine à la suite, le 3 décembre 1779, dans le régiment de la Sarre-infanterie; passa avec le même grade dans celui de Dauphin-dragons en 1783, en 1784 dans les carabiniers de Monsieur; le 1^er mars 1785, ayant 23 ans accomplis, il fut fait colonel en second du régiment d'Artois-infanterie; fut attaché en cette qualité, en 1788, au régiment de Royal-Piémont-cavalerie; alla, en 1790, rejoindre à Turin, en qualité d'aide de camp, le Cte d'Artois; fit avec ce grade la campagne de 1792; servit en 1793 et 94, et, au mois de décembre de cette année, fut nommé commandant de la réunion des nobles poitevins et bretons rassemblés dans l'île de Jersey; fut à Quiberon; accompagna Monsieur à l'Ile-Dieu en 1795; fut nommé maréchal des camps et armées par une commission de l'armée royale du 1^er juin 1795, confirmée plus tard par le roi en 1799; eut l'honneur d'être attaché à la personne de Louis XVIII en qualité d'adjudant général; rentré en France en juillet 1800, d'après une autorisation spéciale et par écrit du roi, il ne cessa de s'occuper des intérêts de la légitimité, malgré toutes les persécutions dont il fut la victime de la part du gouvernement impérial. Après la restauration de 1814, il fut nommé premier gentilhomme de la chambre en remplacement du duc de Fleury; fait lieutenant général le 31 janvier 1815, il suivit le roi à Gand, rentra avec lui, et mourut à Paris le 8 février 1816. Il avait épousé, le 20 juin 1785, Anne-Louise-Madeleine-Elisabeth DE MONTMORENCY, fille de Léon, duc de Montmorency, et d'Anne-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, laquelle mourut le 20 novembre 1828, laissant de son mariage: 1° LOUIS-FRANÇOIS-AUGUSTE, prince de Léon, puis duc de Rohan, sous-lieutenant à la suite des chevau-légers de la garde du roi avec rang de colonel, naquit à Paris le 29 février 1788, suivit ses parents émigrés, et mérita par ses hautes qualités l'estime particulière du pape Pie VII; rentré en France, il épousa, le 2 mai 1808, à Paris, Armandine-Marie-Georgine DE SERENT, fille unique d'Armand-Sigismond-Félicité-Marie, Cte de Serent, et de Charlotte-Ferdinande-Marie de Choiseul, qui, le 10 janvier 1815, périt victime d'un affreux accident: le feu avait pris à ses vêtements, et, malgré de prompts secours, elle n'avait survécu que 16 heures. Malgré sa vive douleur, le prince de Léon partit des Tuileries le dimanche 19 mars 1815, à minuit, pour se rendre à Nantes, où il espérait trouver un parti nombreux, et rejoindre Mgr le duc de Bourbon dans la Vendée; mais, voyant l'insurrection maîtresse de la ville, il se retira à Bordeaux, d'où madame la duchesse d'Angoulême l'envoya à Madrid attendre Mgr le duc d'Angoulême, qui l'attacha à son état-major, et avec lequel il revint à Paris en août 1815. A la mort de son père (1816), il entra à la chambre des pairs; mais bientôt après, par une vocation ancienne, fortifiée par les douloureux souvenirs de la perte de son épouse, dont il ne pouvait se consoler, il se voua tout entier à Dieu, et entra au séminaire. Après son admission dans les ordres, il fut nommé archevêque d'Auch, puis de Besançon, et fut élevé en 1830 au cardinalat. La révolution de juillet, qui le trouva à Paris, faillit lui devenir fatale, et il crut devoir s'éloigner encore de la France; rentré dans sa patrie en 1832, il se donna tout entier aux soins de son diocèse, et mourut le 8 février 1833, victime de son zèle et des fatigues causées par de nombreuses et ardentes prédications; — 2° ANNE-LOUIS-FERDINAND, qui suit; — 3° LOUISE-ANNE-LÉOPOLDINE-CÉCILIA-LÉONTINE, née à Bruxelles le 12 mars 1791, morte à Londres le 23 avril 1795; — 4° ADÉLAIDE-HENRIETTE-ANTOINETTE-STÉPHANIE, née à Bruxelles, épousa, le 24 novembre 1812, Aimé-Charles-Zacharie-Elisabeth, Cte de Gontaut-Biron; veuve le 14 février 1840; — 5° MARIE-CHARLOTTE-LÉONTINE, née à Londres, épousa, en

Digitized by Google

1817, Marie-Antoine-Camille, Mqis de Lambertie; — 6° ANNE-LOUISE-ZOÉ-EMMA-CLÉMENTINE, née à Munster en Westphalie, épousa François de Sales Marie-Joseph, Cte d'Estourmel; — 7° LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-HENRI-GÉRARD, né au château de la Roche-Guyon (dans le ci-devant Vexin français), entra à l'École militaire en 1822; était en 1824 sous-lieutenant au 6e hussards; fit en 1828 et 29 la campagne de Morée comme officier d'ordonnance du général en chef Mqis Maison; fut, en novembre 1828, chargé d'apporter au roi les capitulations des places fortes de la Morée, fut fait à cette occasion chevalier de la Légion-d'Honneur; porta au Mqis Maison le bâton de maréchal de France, et les récompenses accordées à l'armée. S'étant retiré du service après la révolution de juillet, il a épousé, le 9 novembre 1831, Caroline-Raymonde-Marie-Sydonie DE BIENCOURT, dont sont issus : 1° ELISABETH-MARIE-SYDONIE-LÉONTINE, née le 9 avril 1833; — 2° GUY, né le 8 juillet 1836; — 3° ANNE-MARIE-THIBAUT, née le 14 fév. 1839; — 4° ANNE-MARIE-ALINE, née le 24 avr. 1841.

XXVe. — **Rohan-Chabot** (Anne-Louis-Ferdinand dit Fernand), né à Paris, émigra; rentré en France, il reçut un brevet de sous-lieutenant au 4e régiment de cuirassiers, que les circonstances ne lui permirent pas de rejeter. Il fit une partie de la campagne de Wagram, celle de Moscou, celle de Dresde; fut fait prisonnier dans la ville de Torgau en 1814, et renvoyé sur parole. Il y était entré comme lieutenant aide de camp du Cte Louis de Narbonne, et en sortit chef d'escadron; rejoignit l'armée française sur le champ de bataille de Brienne, où il reçut de Napoléon la croix de la Légion-d'Honneur; fut fait, à la restauration, aide de camp du duc de Berri, qu'il suivit à Gand lors des cent-jours. Après l'assassinat de ce prince, il fut, n'étant encore que prince de Léon, nommé premier aide de camp du duc de Bordeaux, en 1824 colonel de hussards de la garde, puis grand écuyer du jeune prince, et en 1828 promu au rang de maréchal de camp. La révolution de 1830 lui fit quitter le service. Il avait épousé, le 18 mai 1817, Joséphine-Françoise DE GONTAULT-BIRON DE ST-BLANCARD, fille de Charles-Michel et de Marie-Louise-Joséphine de Montault. De ce mariage sont issus: 1° CHARLES-LOUIS-JOSSELIN, qui suit; — 2° ISABELLE, née le 28 novembre 1822, mariée le 15 avril 1841 à Marie-Gaston, Mqis de Béthisy; — 3° LOUISE-FRANÇOISE, née le 23 juin 1824; — 4° CHARLES-GUY-FERNAND, né le 16 juin 1828; — 5° ALEXANDRINE-AMÉLIE-MARIE, née le 26 mars 1831; — 6° RAOUL-HENRI-LÉONOR, né le 6 mars 1835; — 7° JEANNE-CHARLOTTE-CLÉMENTINE, née le 1er janvier 1839.

§ VII. — CHABOT, 2e BRANCHE DES SEIGNEURS ET COMTES DE JARNAC, SORTIS DE LA BRANCHE DE ROHAN-CHABOT.

XXIIIe. — **Rohan-Chabot** (Charles-Rosalie DE), Cte de Jarnac, maréchal des camps et armées du Roi, commandant en second des provinces d'Aunis, Saintonge et Poitou, inspecteur et commandant de la 15e division de cavalerie de l'armée, etc., naquit le 9 juillet 1740, et était 3e fils de Guy-Auguste et d'Yvonne-Sylvie du Breil-de-Rais, rapportés au XXIIe degré du § VI; fut directement appelé à recueillir la substitution du Cté de Jarnac, à la mort de son cousin germain, Louis-Auguste de Rohan-Chabot.

Le Cte de Jarnac commença sa carrière militaire dès l'âge de 14 ans, obtint en 1763 un régiment de dragons de son nom, fut fait maréchal des camps et armées du Roi le 5 décembre 1781, et était de la promotion des lieutenants généraux non déclarée à cause de la révolution de 1789. Il se retira, cette même année, en Irlande, où il avait un procès à soutenir pour les intérêts de sa seconde femme, qui était Irlandaise. Il rejoignit en 1792 l'armée des princes à Coblentz, fit les campagnes de 1792, 93, 94, et mourut en Angleterre au mois d'août 1813. Il avait épousé : 1° le 17 décembre 1759, Guyonne-Hyacinthe DE PONS, fille de Charles-Philippe, Mqis de Pons-St-Maurice, et de Marie-Charlotte Lallemant de Betz. Elle mourut en couches en janvier 1761, laissant : 1° ADÉLAÏDE-LOUISE-GUYONNE, née le 18 janvier 1761, mariée le 18 mai 1778 à Boniface-Louis-André, Cte de Castellane. Charles de Rohan-Chabot épousa en secondes noces, le 27 décembre 1776, Élisabeth SMITH, d'une famille noble d'Irlande. De ce mariage sont issus : 2° LOUIS-CHARLES-GUILLAUME, qui suit; — 3° CAROLINE-SYLVIE-ÉLISABETH, née à Paris le 4 septembre 1790, morte le 10 avril 1792.

XXIVe. — **Rohan-Chabot** (Louis-Charles-Guillaume) naquit à Paris le 7 octobre 1780, émigra, se fit naturaliser en Angleterre, entra au service de cette puissance, où il obtint successivement tous les grades, jusqu'à celui de colonel de dragons; rentré en France en 1814, il fut nommé maréchal des camps et armées du Roi le 30 décembre 1814, puis aide de camp du duc d'Orléans sous la Restauration. Il a continué à en remplir les fonctions après la révolution de juillet auprès de Louis-Philippe. Il avait épousé en 1809 lady Isabella FITZ-GÉRALD, fille du duc de Leinster. De ce mariage sont issus un fils, qui suit, et deux filles.

XXVe. — **Rohan-Chabot** (N. DE), dit le Cte de Jarnac, a figuré dans les actes qui ont accompagné

Digitized by Google

la restitution faite à la France des cendres de l'exilé de Ste-Hélène, en 1842. — Nommé par Louis-Philippe pour remplir les fonctions de commissaire chargé de recevoir les restes mortels de l'empereur, ce fut lui qui présida à l'exhumation, et entre les mains duquel fut remis le cercueil, après la constatation de l'identité. Depuis cette époque, M. de Jarnac fut envoyé à Alexandrie pour y gérer le consulat général de France; puis à Londres, où son titre de secrétaire d'ambassade lui a fait jouer un rôle important dans la négociation récente à laquelle se rattache le triste nom de Pritchard (1844). M. de Jarnac a épousé, dans les premiers jours de 1845, une sœur de lord Folley, membre de l'aristocratie britannique.

§ VIII. — CHABOT, BRANCHE DES SEIGNEURS DE BRION, COMTES DE CHARNY ET DE BUZANÇAIS.

XVI^e^. — **Chabot** (Philippe), Cte de Charny et de Buzançais, Sgr de Brion, Apremont, Mirebeau, Pagny, Sulley, de la principauté de Châtelaillon, Cte de Newblanck en Angleterre, amiral de France, Bretagne et Guyenne, chevalier des ordres de St-Michel et de la Jarretière, ministre d'État, ambassadeur extraordinaire, gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur et lieutenant général de Bourgogne et Normandie, capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances, etc., 2^e^ fils de Jacques Chabot, Sgr de Jarnac et de Madeleine de Luxembourg, rapportés au XV^e^ degré du § IV, fut élevé au château d'Amboise avec François I^er^, dont plus tard il fut le favori.

Philippe Chabot fut un des plus tristes et des plus éclatants exemples de l'instabilité de la fortune, et du peu de confiance que doit inspirer l'amitié des rois. Homme des plus remarquables de son époque par sa naissance et par ses talents, il se vit néanmoins jeté dans les cachots politiques; et ceux qui, la veille, s'empressaient de capter la bienveillance du favori par d'ignobles courbettes, s'éloignèrent dès le lendemain du courtisan déchu, et qui n'avait plus de grâces à leur jeter en pâture. Bientôt cependant l'innocence de l'amiral Chabot fait ressortir d'une manière plus éclatante les trames coupables de ses ennemis, et le replace de nouveau au rang qu'il devait occuper dans l'État et le cœur de son roi. Mais le coup était porté; l'âme généreuse et fière du noble soldat ne put supporter l'idée d'avoir été l'objet même d'un soupçon, et, trop vivement frappé du jugement des hommes dont sa grande âme ignorait la bassesse, il mourut, victime de l'inconstance des cours et de l'ingratitude du souverain (1^er^ juin 1543). François I^er^, qui avait reconnu, mais trop tard, l'innocence de son favori, voulut réparer autant qu'il le pouvait ses torts envers lui, et ordonna qu'il serait inhumé dans la chapelle d'Orléans, dans l'église des Célestins à Paris, où le fils du défunt, Léonor Chabot, grand écuyer de France, lui fit ériger un superbe monument; on y voyait sa statue en marbre blanc, à demi couchée sur un tombeau en marbre noir.

L'on conserve à la bibliothèque royale, section des manuscrits, sous les n^os^ 8591 et 8592, le recueil des lettres de Philippe Chabot, écrites en 1525; elles présentent un véritable intérêt historique.

Nous n'avons pas cru devoir entrer dans aucun détail sur la vie publique de Philippe Chabot, car les historiens et les biographes en ont tour à tour décrit les vicissitudes; nous nous contenterons d'indiquer les sources où l'on pourra puiser tous les renseignements qui suppléeront à notre silence. — Pasquier, 6^e^ livre de ses Recherches. — Le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau. — Brantôme, dans ses Vies des Hommes illustres. — Ste-Foy, Essais sur Paris. — La Biographie Universelle, etc.

Philippe Chabot avait épousé, par contrat du 10 janvier 1526, Françoise DE LONGWY, Dme de Pagny et de Mirebeau en Bourgogne, fille aînée et héritière de Jean, Sgr de Guéry, et de Jeanne d'Angoulême, sœur naturelle du roi François I^er^, dont la sœur (Jacqueline), en épousant en 1534 Louis de Bourbon, duc de Montpensier, renonça, en faveur de sa sœur aînée, aux successions de ses père et mère. De ce mariage naquirent : 1° LÉONOR, qui suit; — 2° FRANÇOIS, dont la postérité sera rapportée au § IX; — 3° FRANÇOISE, mariée, par contrat du 1^er^ décembre 1545, à Charles de la Rochefoucauld, baron de Barbezieux; — 4° ANTOINETTE, mariée à Antoine d'Aumont, Cte de Châteauroux, maréchal de France; — 5° ANNE, dame de Marie Stuart, femme de François II, en 1559, et de Marguerite de France, fille de Henri II, de 1562 à 1570, laquelle épousa, par contrat du 18 janvier 1559, Charles d'Halwin, duc et pair de France; — 6° JEANNE, abbesse du Paraclet, donna au monde chrétien un exemple éclatant de la singulière tolérance qui accusait les fâcheuses tendances de cette époque. Ayant embrassé la religion réformée, malgré cet acte étrange elle garda son abbaye, où elle continua de faire célébrer le service divin, en s'abstenant d'y assister. Elle y mourut revêtue de sa dignité.

XVII^e^. — **Chabot** (Léonor), Cte de Charny et Buzançais, Sgr de Pagny, Mirebeau, Fontaine-Française, etc., chevalier de l'ordre du Roi, grand écuyer de France, nommé chevalier du St-Esprit lors de son institution, en 1578; capitaine de cent hommes

Digitized by Google

d'armes des Ordonnances, membre des conseils d'État et privé, sénéchal héréditaire du duché de Bourgogne, lieutenant général de S. M. dans cette province, sauva, par son énergique réponse, les huguenots des pays sous son commandement, du massacre de la St-Barthélemy. A la réception du message qui lui enjoignait l'extermination des protestants, il refusa de se prêter aux instructions de la cour. « L'ordre que j'ai reçu, répondit-il, d'exécuter un » tel crime, ne peut avoir été donné par le roi, et » je crois le servir en le préservant du remords que » lui donnerait une telle obéissance. » Il servit Henri III avec zèle et courage, et mourut au mois d'août 1597.

Il avait fait passer, quelques années auparavant (1582), sur la tête de son gendre, Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, la charge de grand écuyer de France, dont il avait été revêtu en 1570.

Il avait épousé en premières noces, le 15 février 1549, Claude GOUFFIER, fille aînée de Claude, duc de Roannez, et de Jacqueline de la Trémouille; ils laissèrent pour enfants : 1° CATHERINE, Ctesse de Buzançais, qui épousa Guillaume de Saulx, Cte de Tavannes, le 18 octobre 1576, et mourut âgée de 48 ans, en juillet 1609; — 2° CHARLOTTE, mariée en 1578 à Jacques Le Veneur, Cte de Tillières, morte en 1606. — La seconde femme de Léonor Chabot fut Françoise DE RYE, fille unique de Joachim, Sgr de Rye, etc., chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, colonel-général de la cavalerie légère de Charles-Quint, et d'Antoinette de Longwy, Dme de Givry, dont il eut : 3° MARGUERITE, Ctesse de Charny par la mort de Jacques, son neveu à la mode de Bretagne, épousa en février 1583 Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et mourut à Paris le 29 septembre 1652, âgée de 87 ans; — 4° CATHERINE, mariée à Claude de Vergy, Cte de Champlitte, le 21 août 1584, morte sans postérité en 1588; — 5° FRANÇOISE, qui épousa, le 27 février 1588, Henri Hurault, Cte de Chiverny, et mourut de mort violente, sans enfants, en 1602; — 6° LÉONORE, mariée en 1598 à Christophe de Rye, Mqis de Varemboy.

§ IX. — CHABOT, BRANCHE DES SEIGNEURS DE MIREBEAU.

XVII^e^. — **Chabot** (François), deuxième fils de Philippe Chabot, amiral de France, et de Françoise de Longwy, rapportés au XVI^e^ degré du § VIII, Mqis de Mirebeau, Vte de Lugny, souverain de Chaume, baron de Chaumont, de Charroux et de Fontaine-Française, Sgr de Brion, Chev. des ordres du Roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de 60 hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en son conseil privé. Dès que la guerre commençait, dit Ste-Foy dans son Histoire de l'ordre du St-Esprit, il se rendait à l'armée, y servait avec tout le zèle et toute l'exactitude possible, n'en partait que des derniers, retournait dans ses terres, et ne paraissait que rarement à la cour. L'exemple de son père, l'amiral Chabot, l'avait trop frappé; il ne voulait ni charges ni dignités : « L'envie, disait-il, en suit toujours le don, et peut parvenir à les faire ôter avec opprobre à l'homme le plus innocent. »

Il fut marié deux fois :

1° A Françoise DE LUGNY, fille de Jean, Sgr de Lugny, et de Françoise de Polignac. De ce mariage est venue CATHERINE, qui épousa, le 14 janvier 1579, Jean de Saulx-Tavannes; elle mourut en 1587.

2° A Catherine DE SILLY, fille de Louis, Sgr de la Rocheguyon, et d'Anne de Laval, le 25 décembre 1565; ils laissèrent pour enfants : 1° JACQUES, qui suit; — 2° HENRI, mort sans alliance; — 3° LÉONOR, mort sans postérité de Diane de Marmier, sa femme, fille de Clercadus de Marmier, baron de Talmey, menin de l'infante Isabelle, et de Renée de Pontarlier; — 4° FRANÇOIS, chevalier de Malte; — 5° CHARLES, religieux et chambrier de l'abbaye Ste-Bénigne de Dijon, prieur de Fontaine-Française, mourut le 29 janvier 1624; — 6° CHARLES, Sgr, Cte de Charroux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui avait épousé Françoise BERNARD DE MONTESSIN, Sgr de Poirans, Vitrey, etc., et de Catherine Faulquier, par contrat passé au château de Poirans, le 12 avril 1616, par Huenot, Nre royal. Elle mourut en 1659, laissant de son mariage : 1° JACQUES, Cte de Charny après la mort de son oncle Jacques, mort sans enfants en 1644; — 2° MARGUERITE-FRANÇOISE, dame de Charroux, mariée à Henri, Cte de Bonneval, morte en 1654; — 3° MARIE-CHARLOTTE, religieuse à Notre-Dame de Soissons; — 4° MARIE-CATHERINE, morte jeune; — 5° ANNE, femme de Henri, baron de Dours.

XVIII^e^. — **Chabot** (Jacques), Mqis de Mirebeau, Cte de Charny, était aux côtés de Henri IV au combat de Fontaine-Française, prit une part glorieuse à la victoire que les 200 Français remportèrent sur les Espagnols, reçut le collier des ordres du Roi dans l'église de St-Ouen de Rouen le 5 janvier 1597, âgé de 28 ans. Il avait accompagné Henri IV dans toute ses guerres; il était encore près de lui lorsque le couteau de Ravaillac vint frapper le meilleur de nos rois, le 14 mai 1610; il mourut d'une attaque d'apoplexie le vendredi saint, 29 mars 1630, et fut enterré dans la Ste-Chapelle de Dijon. Il s'était marié

Digitized by Google

deux fois : en premières noces, à Anne DE COLIGNY, dame de Taulay, fille de François, colonel général de l'infanterie française, et d'Anne du Salut, et eut de ce mariage : 1° CHARLES, qui suit ; — 2° CATHERINE, mariée, le 25 juillet 1615, à César-Auguste de St-Larry de Bellegarde, baron de Termes et de Montbar. En secondes noces, Jacques épousa Antoinette DE LOMENIE, fille d'Antoine, Sgr de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'Etat, et d'Anne d'Aubourg, qu'il épousa en 1622, et qu'il perdit le 4 juin 1638. Il n'eut point d'enfants de ce second mariage.

XIX^e. — **Chabot** (Charles), Cte de Charny, mourut avant son père en 1621, étant au service du roi, et sans laisser de postérité de Charlotte DE CASTILLE, sa femme, fille de Pierre, contrôleur général, et de Charlotte Jeannin.

§ X. — **CHABOT**, BRANCHE DES SGRS DU CHAIGNEAU, DE NESMY, DE HALLAY.

Les documents qui nous ont servi pour rédiger la généalogie de cette branche sont les preuves faites en 1778 par M. le Cte de Chabot, Sgr de Thénies, le Bouchaux, le Hallay.

X^e. — **Chabot** (Guillaume), 4e fils de Sebrand Chabot dit le *Prud'homme*, et de Marguerite de Rochefort, rapportés au IX^e degré du § III, fut sommé de se rendre à Paris en novembre 1318, pour se joindre à l'armée qui allait combattre les Flamands. Il fut chargé pendant seize ans de la tutelle de Thibault, premier du nom, Sgr de la Grève, et pendant cette longue minorité il toucha les revenus et les dissipa entièrement ; à la majorité de son pupille, il se trouva lui redevoir des sommes considérables qu'il ne put ou ne voulut lui payer ; cette mauvaise gestion força Thibault de lui intenter un procès qui dura plus de 60 ans, fut cause de la ruine des descendants de Guillaume, et fit cesser pendant plusieurs siècles toutes relations de famille entre cette branche et les autres. Guillaume laissa de Jeanne POUVREAU, sa femme, qui vivait encore en 1354 : 1° LOUIS, qui avait eu en partage, comme aîné, les principales terres de la succession de son père : celles de Ste-Gemme et de Champigny furent saisies sur lui, et vendues en 1350 pour acquitter une partie des dettes contractées par son père vis-à-vis de son neveu, et celle de Chantemerle donnée en dédommagement. Le 20 juin 1351, Louis Chabot donna quittance à Jean Chauvet, trésorier des guerres à Angoulême, de 27 liv. pour ses gages et ceux de cinq écuyers de sa compagnie ; il servait encore en 1352 sous Charles d'Espagne, connétable de France, et en 1356 sous Renaud de Gouillon. Nous ignorons s'il a été marié ; — 2° GÉHEUDIN ou GUÉHEDUN, qui continue la filiation ; — 3° SEBRAN fut, ainsi que Géheudin son frère, poursuivi criminellement pour excès et violences commis contre les Sgrs de la Grève, leurs cousins, enfants de Thibault, pendant la durée des procès qui divisèrent ces deux branches. Ils obtinrent des lettres de rémission en 1391, étant alors prisonniers à Paris. Nous ignorons si Sebran a été marié.

XI^e. — **Chabot** (Géheudin), qualifié de haut et puissant Sgr de Pressigny, la Roussière, Nesmy, obtint, ainsi que son frère, les lettres de rémission dont nous avons parlé à l'article de son frère Sebran. Géheudin faisait valoir, pour obtenir ces lettres de rémission, que sa femme était dans le moment chargée de six garçons et trois filles.

Il avait épousé Dlle Jeanne DE STE-FLAIVE, dame de Nesmy ; le 8 février 1403, époque de la mort de Géheudin, il n'y avait plus que huit enfants vivants. Voici leurs noms : 1° LANCELOT, dénommé dans une transaction du 8 avril 1419 : nous ignorons s'il eut postérité ; — 2° TRISTAN, qui suit ; — 3° RAOUL, mort sans postérité : nous présumons que c'est lui qui était décédé avant son père ; — 4° GUILLAUME, Chev., Sgr de Nesmy, Badiolle, etc. : il est mentionné dans deux arrêts du 5 septembre 1425 et 1432 ; il rendit hommage de la terre du Chaigneau à la Sgrie de la Baritaudière, et s'allia avec N. BADIOLLE, de laquelle il eut deux enfants. GERMAIN, l'aîné, n'eut que deux filles de son mariage avec N. : l'aînée eut en partage la Sgrie de Nesmy, partie de la Mothe-Bremault, Badiolle, le Poiré sous la Roche-sur-Yon ; la cadette, CATHERINE, épousa Guy de Mauclerc, Ec., Sgr de Saunay. Le second, GUILLAUME, épousa l'héritière de Pressigny et de la Couserie, dont il n'eut également que deux filles : l'aînée épousa Louis Prévost, Sgr du Chastelier-Portault, et la cadette Méry Gourjault, Ec., Sgr de Mauprié ; — 5° PERCEVAL, Chev. ; d'après les preuves de la cour, il est l'auteur de la branche des Sgrs de la Turmelière et de Liré, rapportés § XI ; — 6° LOUIS, Ec., Sgr de l'Aleu, auteur de la branche établie dans le haut Poitou et le pays mirebalais, qui sera rapportée § XII ; — 7° ISABEAU ; — 8° ANNE ; — 9° MARGUERITE.

XII^e. — **Chabot** (Tristan), Ec., Sgr de Pressigny, la Roussière et Nesmy, donna avec sa mère son consentement à une transaction du 25 février 1403 ; fut commis par le roi et le prince de la Trémouille à la garde de la forteresse de Luçon. Il est rappelé dans un jugement du bailliage de Parthenay du 24 août 1447, portant recréance de la saisie faite d'hommage des terres de Pressigny et de la Roussière en faveur de ses enfants, et de Guillaume Perceval et Louis, ses

Digitized by Google

frères. Il l'est aussi dans l'acte de partage du 21 février 1451 entre Germain son fils, et Louis, Sgr de l'Aleu, son oncle.

Tristan avait épousé Dlle Jeanne DE REZAY, et eut de ce mariage : 1° JACQUES, Ec., qualifié noble et puissant Sgr de Pressigny et de la Grève, reçut en 1438 et 1442 divers aveux ; il épousa, par contrat du 15 avril 1443, Agnès DE JAUNAY, fille de François, Sgr de la Mothe, et de Catherine de la Rochefoucaud; obtint en 1446 des lettres de rémission du rapt de sa femme, qu'il avait enlevée de vive force et épousée à la Roche-sur-Yon.—Arch. du roy.—Il était mort en 1451; on ne dit pas s'il a laissé de postérité ;— 2° LÉON, complice de l'enlèvement ci-dessus, est nommé dans les lettres de rémission précitées; il était Sgr en partie de Pressigny, la Roussière, Nesmy, la Grève, etc.; servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du maréchal de Loheac, dont montre fut faite à Langres le 29 mai 1470. Il était mort dès le 6 mai 1485, et à cette époque Catherine CHEMIN, sa veuve et tutrice de leurs enfants mineurs (dont les noms ne nous sont pas connus), reçut divers aveux, entre autres le 6 septembre 1485 ;— 3° GERMAIN, Chev., Sgr de Pressigny et de Nesmy, en partie, etc., nommé également dans les lettres de rémission au sujet de l'enlèvement d'Agnès de Jaunay, en obtint de nouveau pour avoir détenu à la Roche-sur-Yon Geoffroy de Férou, trésorier de France.—Arch. du roy.—Il transigea le 21 février 1451 avec Louis, Sgr de l'Aleu, son oncle, relativement à ses droits sur la terre de Pressigny, qui étaient d'un neuvième. Il avait épousé Eléonore MESLAJEU, dite de Chezadour, qui plaidait contre lui le 14 août 1466, pour se faire accorder ses aliments sur la terre de Pressigny ; nous ne leur connaissons point de postérité ;— 4° ARTUS, Sgr de l'Aleu et du Chaigneau, reçut un aveu le 10 février 1488 ; — 5° GEORGES, Ec.; — 6° ETIENNE, qui suit ; — 7° ISABEAU, épouse de Christophe de la Rochefoucauld.

XIII^e^.—**Chabot** (Étienne), Éc., Sgr de Pressigny, consentit une procuration à son épouse le 20 mars 1462, et était mort le 20 février 1477, jour auquel Marie DE VALLÉE, sa veuve, donna une quittance comme tutrice de son fils. Il est rappelé, ainsi que Marie de Vallée, sa femme, dans la transaction sur procès en forme de partage, du 3 février 1504, entre JACQUES Chabot, Éc., leur fils; Catherine Chemin, sa tante, veuve de Léon Chabot, Chev., Sgr de Pressigny, mère tutrice de ses enfants; Artus et Georges, ses oncles.

XIV^e^.—**Chabot** (Jacques), Éc., Sgr du Chaigneau, était sous la tutelle de sa mère le 20 février 1477. Il reçut, le 1^er^ mars 1482, la donation qui lui fut faite de la terre du Chaigneau par Léon, Arthus et Georges Chabot, ses oncles; passa, le 3 février 1504, une transaction sur procès en forme de partage avec ces deux derniers, et avec Catherine Chemin, veuve de Léon Chabot, Chev., aussi son oncle, et mère tutrice de ses enfants, par laquelle la terre de Chaigneau lui fut confirmée pour les droits de feu Etienne son père en la succession de Tristan Chabot, Sgr de Pressigny, Nesmy et le Chaigneau, son aïeul. Il est mort vers 1506, laissant Jeanne DE BONNEVIN sa veuve. De ce mariage sont issus : 1° ANTOINE, qui va suivre ; — 2° YVES, Éc., mort en 1559 ; — 3° HUBERTE, mariée, par contrat du 27 août 1500, à Forton Maubruni, Ec.

XV^e^.—**Chabot** (Antoine), Éc., Sgr du Chaigneau et de Thénies, rendit hommage à la Sgrie de la Baritaudière les 21 juin 1515 et 6 septembre 1517; se trouva à Fontenay au ban de 1533, et y servit comme arbalétrier; passa, le 8 mai 1556, une transaction au nom de Catherine RIBOTEAU, sa femme, fille d'Eustache, Éc., Sgr du Gué, et d'Henriette d'Aulnis, sa première femme, avec Marie Fouquerant, leur belle-mère, au sujet du partage des biens d'Eustache Riboteau, Éc., son mari, Sgr du Gué, et de Henriette d'Aulnis, sa première femme. Il reçut, le 26 juin 1545, l'hommage de Guyonne Buor, veuve de Jacob de Bessay, Éc., Sgr de Bessay. Ils ont eu de ce mariage : 1° CHRISTOPHE, qui suit; — 2° LÉON, Chev., Sgr du Chasteau et de Pulraveau, fut exempté de se trouver au ban des nobles du Poitou de 1557, parce qu'il servait comme archer dans la compagnie du prince de la Roche-sur-Yon, et fut nommé, le 7 juin 1565, lieutenant du château de la Roche-sur-Yon ; — 3° ANTOINE, vivant en 1559; — 4° LOUIS, Éc., vivant en 1560; — 5° CHARLOTTE, fille.

XVI^e^.— **Chabot** (Christophe), Éc., Sr du Chaigneau, servit avec la noblesse du Poitou en 1551 et 1552; fit ses partages : 1° le 30 août 1557, avec Léon, son frère, des successions de ses père et mère; 2° le 17 octobre 1559, avec Antoine et Charlotte, aussi ses frère et sœur; et enfin le 19 novembre 1560, avec Louis, son dernier frère. Il fit, le 28 décembre 1589, une transaction au nom de Claude GOURDEAU, sa femme, avec Jacques Gourdeau, Éc., Sgr de Besson. Ils eurent pour enfants : 1° ISAAC, qui suit; — 2° FRANÇOISE, dénommée au partage de 1591.

XVII^e^.—**Chabot** (Isaac), Éc., qualifié de noble et puissant Sgr du Chaigneau, du Braclau, de la Grève et de Nesmy, fit avec sa sœur le partage des biens de leurs père et mère le 28 mai 1591. Il acquit, le 24 juillet 1596, tant en son nom qu'au nom de Crispe DE TINGUY, son épouse, la terre de Nesmy, ancien patrimoine de ses pères, de Marie de Maucler, dame

Digitized by Google

de Luss c, fille de Guy de Mauclerc et de feu Catherine Chabot, dame dudit lieu de Nesmy, fille et héritière de Léon Chabot, Sgr de Nesmy. Isaac devenu veuf, et à ce qu'il parait sans enfants, se remaria, par contrat du 22 janvier 1620, à Léonore BODIN, fille ainée de Jacques, Éc., Sgr de la Barre et de la Brancardière, et de Léonore Claveau; lui et sa femme se firent une donation mutuelle le 4 mai 1621. Il transigea le 21 septembre 1623 avec Charles Bodin, Éc., son beau-frère, à raison de la terre de Nesmy, et le 20 octobre suivant avec Benjamin de Tinguy, Sgr des Audairies et de Nesmy, son beau-frère, relativement à ladite terre. Il eut de son second mariage : 1° CHARLES, qui suit; — 2° PHILIPPE, Chev., Sgr du Chaigneau, qui fit ses partages avec ses frères le 27 juin 1654; — 3° DANIEL, Chev., Sgr de Fontaine, partie au partage de 1654; — 4° THÉOPHILE, Chev., Sgr de Cadillac, mort avant 1654.

XVIIIe.—**Chabot** (Charles), Chev., Sgr du Chaigneau, fut fait major du fort de la Prée par lettres du 29 juin 1652; fit ses partages avec Philippe et Daniel, ses frères, le 27 juin 1654; obtint, le 23 septembre 1667, de M. Barantin, intendant de Poitiers, une ordonnance de maintenue de sa noblesse. Il avait été parrain, le 8 dudit mois, à l'église réformée de St-Maixent, d'un fils de Jean Chevalleau, Chev., Sgr de Boisragon. Il servit aux bans des nobles du Poitou de 1689, 1690 et 1691. Il avait épousé, par contrat du 17 août 1652, Suzanne DUPUI, fille de noble homme Pierre. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES, qui continue la lignée; — 2° SUZANNE, mariée, par contrat du 6 juillet 1676, à Alexandre de Goyon, Chev., Sgr des Coulandres, morte sans postérité; — 3° MARIE-CHARLOTTE, femme de Louis-François Kerveno, Chev., Sgr de Laubonère, dont elle était veuve en 1706; — 4° autre MARIE-CHARLOTTE, non mariée en 1706.

XIXe.—**Chabot** (Charles), Chev., qualifié de noble et puissant Sgr de Fontaine, fit, le 20 juin 1677, avec ses sœurs, le partage des biens de leurs père et mère, et passa, le 21 mars 1690, une transaction au nom de Sylvie-Aimée TRANCHANT, sa femme, fille de feu Louis, Éc., Sgr de la Barre, et d'Elisabeth Ranfray, qu'il avait épousée le 13 février 1684, et de laquelle il a eu : 1° CHARLES, né le 6 juillet 1687, reçu page du roi dans sa petite écurie au mois d'août 1705, mort avant le 18 août 1718; — 2° LOUIS-FRANÇOIS, qui suit; — 3° MARIE-CHARLOTTE, mariée en 1718 à Jacques-Pierre Guerry, Chev., Sgr de Beauregard, la Goupillère, etc.

XXe.—**Chabot** (Louis-François), qualifié de haut et puissant Sgr, Cte de Chabot, Sgr du Chaigneau, la Barre et du Tranchant, fit, le 18 août 1718, ses partages avec la dame Guerry de Beauregard, sa sœur, de la succession de leurs père et mère, et de feu Charles Chabot, leur frère aîné. Il avait épousé, par contrat du 2 mars 1715, Catherine-Renée JOUSSEAUME, fille de haut et puissant Louis, Mqis de la Bretesche, et de haute et puissante Françoise-Charlotte Lemercier, de laquelle il a eu : 1° LOUIS-CHARLES, qui suit; — 2° CLAUDE-CHARLES-GILBERT, Chev., ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de St-Louis en 1770; — 3° MARIE-MARTIAL, Chev., était en 1770 capitaine au régiment de la Couronne; mort chevalier de St-Louis, marié à N. PRÉVOST DE LA BOUTELIÈRE, de laquelle il a eu un fils, MARTIAL; — 4° AUGUSTIN, Chev., capitaine au régiment Dauphin-dragons, chevalier de St-Louis, s'est trouvé à Poitiers lors de l'assemblée de la noblesse en 1789; — 5° LOUISE-ANNE, chevalier profès de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf; — 6° ARMAND-ISAAC, chanoine de l'église de Luçon en 1770; — 7° SUZANNE-VICTOIRE-ADÉLAÏDE, veuve en 1770 de Charles-Fortuné Boisson, Chev., Sgr de la Couraisière; — 8° JOSÉPHINE-EULALIE-MODESTE, Dlle des Coulandres, mariée en 1770; — 9° MARIE-MODESTE,

XXIe.—**Chabot** (Louis-Charles), Chev., Cte de Chabot, Sgr de Thénies, le Bouchaux, les Colombiers, Bourdeverre, la Barre-Tranchant, les Coulandres, la Pinaudière, etc., lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de St-Louis, fit, le 13 mars 1770, ses partages avec ses frères et sœurs. Il avait épousé, par contrat du 9 janvier 1747, Charlotte-Augustine DU TRÉHANT, fille de Claude-Augustin, Chev., Sgr du Hallay, la Papinière, etc., et de Marie-Jeanne de Gastinière. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES-AUGUSTIN, qui suit; — 2° MARIE-ESPRIT-ARMAND, Chev., capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de St-Louis, fit ses partages avec ses frères le 10 janvier 1776. Il a assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789; mourut en 1817, célibataire, et avait épousé N. Dlle PRÉVOST DE LA BOUTELIÈRE, dont il a eu un fils mort sans postérité; — 3° CÉSAR-AUGUSTE, Chev., enseigne de vaisseau en 1776, mort au service commandant la corvette *le Livelly*.

XXIIe.—**Chabot** (Charles-Augustin), Chev., Cte de Chabot, Sgr de Thenies, les Bouchauds, le Hallay, le Parc-Soubise, etc., lieutenant au régiment de la Couronne-infanterie, fit ses partages avec ses frères le 10 janvier 1776; fut nommé en 1787 membre de l'assemblée provinciale du Poitou, comme l'un des représentants de la noblesse. Il assista en personne à l'assemblée tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux; fut nommé chevalier

Digitized by Google

de St-Louis en 1816; avait épousé, par contrat du 9 juillet 1776, Michelle-Françoise LE BOTTEUC DE COESSAL, fille de haut et puissant Michel, Chev., Sgr de Coëssal, la Maillardière, la Rousselière, etc., ancien capitaine de cavalerie, et de haute et puissante dame Thérèse de Santo-Domingo. Il mourut en 1817. Sont issus : 1° AUGUSTIN-PRUDENT, né le 3 avril 1776, ancien colonel d'état-major, chevalier de St-Louis, ancien membre de la chambre des députés, émigra, servit en 1792 à l'armée des princes dans le corps formé par les anciens officiers au régiment des gardes françaises, puis en qualité de lieutenant dans les troupes qui firent partie de l'expédition de Quiberon ; assez heureux pour échapper à cette boucherie, il passa en Vendée, où il se trouvait lors de la mort de Charette et de Stoflet; sortit de France, y rentra en 1801, et commandait en 1815 une division de l'armée royale; n'a jamais été marié; — 2° CONSTANTIN-JOSEPH, qui suit ; — 3° CHARLES-ALEXANDRE, né le 6 janvier 1785, breveté capitaine et membre de la Légion-d'Honneur, servit en qualité de lieutenant dans un régiment des gardes d'honneur, puis en 1815 dans l'armée royale de la Vendée, comme commandant en second de division ; — 4° MARIE-ANTOINETTE-ANNE, veuve en premières noces de M. de la Tour, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de St-Louis, épousa en secondes noces, le 18 mai 1818, Paul-Hyacinte Raymond, baron de Rascas-Châteauredon, colonel d'infanterie en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur et grand'croix de St-Ferdinand d'Espagne; — 5° CÉLESTE-EULALIE.

XXIII^e.— **Chabot** (Constantin-Joseph), Vte de Chabot, ancien commandant de division aux armées catholiques et royales, chevalier de la Légion-d'Honneur, breveté chef de bataillon, né le 30 novembre 1779, épousa le 24 avril 1819 Dlle Adélaïde GUERRY DE BEAUREGARD. De ce mariage sont issus : 1° MARIE-CONSTANCE, née le 1^er septembre 1820, mariée, par contrat passé devant M^e Gautron, Nre à Nantes, le 12 novembre 1843, à Henri Augier de Moussac; — 2° GEORGINE-HENRIETTE-FRANÇOISE, née le 2 août 1823, mariée à Louis de Tinguy, par contrat du 8 novembre 1843, passé par M^e Gautron, Nre à Nantes; 3° AUGUSTE, né le 17 septembre 1825; — 4° RAYMOND, né le 13 septembre 1829; — 5° JULES, né le 13 février 1830; — 6° ADELINE, née le 12 décembre 1834.

§ XI. — CHABOT, BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA TURMELIÈRE ET DE LIRÉ.

La généalogie imprimée qui donne cette branche la fait commencer, on ne sait pourquoi, à Guillaume, qu'elle dit fils de Thibaut VII, Sgr de la Grève, et de N. de Mâchecoul, rapportés au XI^e degré du § III; en outre, cette généalogie attribue pour enfants à ce Guillaume (auquel elle donne pour femme Isabeau DES ESSARTS) presque tous les enfants de Géheudin Chabot, rapporté § V, IX^e degré; du reste elle ne cite aucune preuve à l'appui du fait qu'elle avance. Quant à nous, notre opinion est que cette branche a été formée par Perceval Chabot, cinquième enfant de Géheudin, et de Jeanne de Ste-Flayve, rapportés § X, XI^e degré, comme il est justifié par les preuves dont il a été question et qui furent faites en 1778 par M. le Cte de Chabot, Sgr de Thenies, pour les honneurs de la cour. Nous établissons donc la filiation de cette branche ainsi qu'il suit.

X^e.—**Chabot** (Perceval), Chev., Sgr de la Turmelière et de Liré, fut l'un des seigneurs qui assistèrent au sacre de Charles VII à Reims, le 17 juillet 1429; il était encore près de lui en 1431. Brouillé d'abord avec le sire de la Trémouille, favori du roi, il fit ensuite avec lui une alliance offensive et défensive envers et contre tous en 1434, dans laquelle il se qualifie de Chev., Sgr de Gonnor. Il était capitaine de la Roche-sur-Yon en 1437 ; au mois de septembre de cette année, il donne quittance à Etienne Bernard, trésorier du duc d'Anjou, de 100 réaux d'or à 30 sols la pièce, sur l'octroi à lui fait par les sujets de cette châtellenie. Il avait épousé Jeanne DE L'ILE-BOUCHARD, dame de Gonnor et de Thoarcé, fille de Jean, Sgr de Montreveau, et veuve de Jean Jousseaume, Sgr de la Forest. Ils laissaient : 1° JEAN, qui suit; — 2° JEANNE mariée en premières noces à René de Feschal, Sgr de l'Espinay, et en secondes noces à Michel de St-Aignan, — 3° MARIE, femme d'Ardouin de Vandel, Sgr de Lesbaupinay; — 4° JACQUETTE, dame de Claunay en Loudunais, femme d'Olivier Mesnard, Éc., Sgr de Toucheprès.

XI^e.— **Chabot** (Jean), Éc., Sgr de la Turmelière, Liré, Gonnor en partie, est nommé dans la montre du ban des nobles du Poitou faite en 1467, où il servait en qualité d'homme d'armes, et eut un procès en 1478 contre le prieur de Liré. Il eut de Catherine DE SAINTE-FLAYVE, dame de Beaufou, son épouse : 1° CHRISTOPHE, qui suit; — 2° PERCEVAL, chevalier de St-Jean de Jérusalem; — 3° FRANÇOIS, Sr de Beaufou, abbé de Jarrie; — 4° JEANNE, femme de Jean de Ployer, Sgr de la Claye et de la Bastardière; — 5° MICHELLE, mariée à Jean de Barou, Sgr de la Frelandière; — 6° BERNARDE, religieuse.

XII^e.— **Chabot** (Christophe), Chev., Sgr de la Turmelière, Liré, Gonnor, Brehabert, etc., gouverneur de Brest, fut capitaine de quarante lances pour

Digitized by Google

le roi Charles VIII dans ses guerres de Bretagne. Il se maria trois fois : 1° à N. Bouer, fille de Geoffroy, Éc., Sgr de la Fragerie, morte sans enfants; 2° à Marie Ramé, dont est issue Renée, mariée à l'âge de 14 ans, le 12 octobre 1504, à Jean du Bellay, Éc., Sgr de Pontferon; 3° à Catherine Gaillard, fille de N., Éc., Sgr du Vignau en Bretagne, dont il eut Louis, mort sans enfants.

§ XII. — **Chabot**, branche des seigneurs de la Chapelle, de Brion, du Vollier.

XII°. — **Chabot** (Louis), Ec., Sgr de l'Aleu, 6e fils de Géheudin Chabot, Sgr de Pressigny, la Roussière, Nesmy, etc., et de Jeanne de Sainte-Flayve, rapportés au XI° degré du § X, est nommé dans un arrêt de 1427 et dans un autre du 24 août 1447. Il fit ses partages avec Germain Chabot, son neveu, le 21 février 1451, et avait épousé vers 1427 Jeanne Buffeteau, dame de l'Aleu, veuve de Pierre Chasteigner; elle était fille de Jean, Sgr de l'Aleu près St-Maixent, et de Jeanne de Nuchèze. Il possédait à cause de sa femme une maison à Niort, en 1440, qui avait appartenu à Jean Buffeteau. Ils eurent pour enfants : 1° Artus, Sgr de l'Aleu, qui fut remplacé aux bans de 1491 et 1492 par Antoine Chabot, qui y servit comme archer. Il épousa Catherine de la Porte, fille du Sgr de Vezins, morte vers 1487. Il eut de ce mariage : 1° René, Sgr de l'Aleu, mort sans postérité de Jeanne de Beauchamp, fille du Sgr de Souvigné; — 2° Antoine, Sgr de Pressigny-en-Gastine, près Mazières, qui fut père de René, mort sans enfants; Artus, Sgr de Passey, qui vivait en 1546, Psse de Vendeuvre, et fut père de Paule, femme de Louis Prévost, Sgr de Chastelier; Catherine, mariée : 1° à Méry Gourjault, Sgr de Mauprié; 2° à Gabriel d'Arambert. — P. Ans.

3° Catherine, mariée à François Bodet, Sr de la Martellerie près Montreuil-Bonnin; — 4° Guillaume, Sgr de Vayres près Poitiers, et des Chezeaux. Il fit partie des bans des nobles du Poitou en 1491 et 1492, et mourut sans lignée; — 5° Louis, qui suit; — 6° Jeanne, mariée à N. de St-Gelais, Sgr de Seligny, morte sans hoirs.

XIII°. — **Chabot** (Louis), Sgr du Luc près Champdeniers, se trouva aux bans de 1491 et 1492; il épousa Jeanne de Nuchèze, dame du Luc, de laquelle il a eu : 1° Pierre, qui suivra; — 2° Antoine, Sgr de Pressigny-en-Gastine près Mazières, qui eut de sa femme, dont on ignore le nom : 1° Artus. Le père Anselme le dit petit-fils d'Antoine, rapporté XII° degré, § XII; — 2° Renée, morte sans postérité; — 3° Françoise, mariée à N. Janvre, Éc., Sr des Loges.

XIV°. — **Chabot** (Pierre), Éc., Sgr des Chezeaux, transigea le 27 juillet 1524 sur ses prétentions aux biens de feu Guillaume Chabot, Éc., Sgr de Vayres, et de feue Jeanne de Janoillac, à cause de la donation qu'elle lui en avait faite. Il avait épousé Claude Chevredent (et non Chevredance, comme le dit le père Anselme), qui était veuve et tutrice de leurs enfants le 13 décembre 1533. De ce mariage sont issus : 1° Charles, qui partagea avec ses frères et sœurs, sous la cour de Fontenay-le-Comte, le 5 septembre 1550, la somme de 1,875 liv.; — 2° Jean, — 3° François (l'ainé), mentionnés l'un et l'autre au partage de 1550; — 4° François (le jeune), qui suit; — 5° Marguerite, — 6° Catherine, mentionnée audit acte de 1550.

XV°. — **Chabot** (François), Éc., Sgr de la Barre, demeurant au bourg de St-Léger-la-Pallu, partagea avec ses frères et sœurs le 5 septembre 1550; épousa, par contrat passé par les Nres de Beauvais en Anjou, le 18 octobre 1568, Anne de Sainte-Amelle, fille de Jean, Éc., Sgr des Fontaines, Psse des Taffeaux, et de la Maison-Neuve. Ils eurent entre autres enfants : 1° Jacques, qui suit; — 2° Pierre, Éc., Sgr de Maisoncelle, qui partagea avec ses frères et sœurs la succession de leur mère le 18 avril 1608; — 3° Renée était en 1608 l'épouse de Pierre Thibaudeau, Ec.

XVI°. — **Chabot** (Jacques), Éc., Sgr des Maisons-Neuves et des Cousteaux, est nommé dans le partage du 18 avril 1608; épousa, par contrat du 25 décembre 1601, Anne Milsendeau, fille et héritière de Louis, Éc., Sgr du Bois-Doussé, et de Madeleine de Boussay. Elle partagea avec ses enfants, étant veuve dudit Jacques, le 24 mai 1646. De ce mariage étaient issus : 1° Jacques, qui va suivre; — 2° Louis, Éc., Sgr d'Amberre et du Bourg-Gaillard, qui épousa, par contrat du 16 avril 1644, Catherine Raymond, fille de feu Etienne, Éc., Sgr des Peranches et de Bauday, alors veuve de Pierre Beraudin, Sgr de la Bonnetière. Le P. Anselme lui donne pour femme Charlotte le Blanc. Nous ne connaissons pas leur postérité; cependant nous devons noter qu'environ cent ans après, un Louis-Paul Chabot, Éc., Sgr d'Amberre en Mirebalais, y demeurait, et prenait aussi en 1740 le titre de Sgr de la maison noble de Brion en Thouarçais. Louis-Charles Chabot, que nous présumons père du précédent, prenait aussi en 1747 le titre d'écuyer, Sgr de Brion.

Nous pensons que l'on doit placer ici comme frère des précédents un autre Jacques Chabot, aussi qualifié de Sgr de la Chapelle, qui réclamait, en 1668, des héritiers de Charles Chasteigner, Sgr de la Roche-Posay, ancien lieutenant de roi en Poitou, les arré-

Digitized by Google

rages d'une pension viagère de 100 liv. à lui léguée par le testament dudit Sgr de la Roche-Posay, en 1664, à raison des services qu'il lui avait rendus, ayant continuellement été attaché à sa personne pendant plus de 60 ans.

XVIIe.— **Chabot** (Jacques), chevalier de l'ordre de St-Michel, Sgr de la Chapelle et du Vollier, a été marié deux fois : 1° le 6 juillet 1632, avec Renée LAYGNE ou LAYGRE, fille de feu Pierre, Éc., Sgr de Pisson, secrétaire de la feue reine de France, contrôleur et receveur général de M. le duc de Montbazon, auquel mariage assistèrent LOUIS, son frère, et PIERRE, Éc., Sgr de Doulay et de Cragon, son oncle. De ce premier mariage sont issus plusieurs enfants, savoir : 1° CHARLES, Éc., Sr de la Bourelière; — 2° LOUIS, Éc., Sr de la Pinardière; — 3° HENRI, Éc., Sr de la Chapelle; — 4° MARIE-MARGUERITE, mariée, par contrat du 4 février 1665, à Jacques de la Berrurière, Éc., Sgr de la Mothe-Bureau; — 5° CATHERINE, mariée à Jacques de Roin, Ec., Sr des Couteaux.

Une ordonnance des maréchaux de France fut rendue le 18 octobre 1660 contre les Srs Chabot, fils du Sgr de la Grève, et le Sr de la Jaille, qui s'étaient respectivement permis des voies de fait à l'occasion d'un banc que les premiers possédaient dans l'église de Mazeuil, comme Sgrs de la maison noble de la Chapelle. Il fut particulièrement défendu au Sr de la Pinardière et à ses frères de se trouver dans les lieux où serait le Sr de la Jaille, etc.; celui-ci, par suite de cette mésaventure, était alors détenu à la Bastille.

Jacques, devenu veuf, se remaria, âgé d'environ 75 ans, par contrat passé sous le scel de Saumur le 10 août 1665, à Cécile CHABIEL, fille de Rodrigues Chabiel, commissaire d'artillerie, de laquelle il a eu des enfants dont elle a été tutrice après la mort de son mari, mais dont nous n'avons pu découvrir ni le nombre ni les noms. Il mourut extrêmement âgé vers 1684.

Cependant, d'après une transaction passée en 1666 entre Cécile Chabiel et son mari, celui-ci lui céda, pour lui tenir lieu de ses reprises matrimoniales, sa terre de la Chapelle. Cette terre est ensuite passée à Jacques Chabot, et celle du Vollier à Martin. Nous avons dû croire, d'après cette transaction, que l'un et l'autre sont nés de ce second mariage, et nous leur faisons continuer la postérité, rien ne nous ayant indiqué qu'ils fussent les descendants des enfants du premier lit; ceux du second mariage sont donc : 6° JACQUES, Chev., Sgr de la Chapelle, qui va suivre; — 7° MARTIN, Ec., Sgr du Vollier, prêtre, demeurant Psse de Thurageau.

XVIIIe.—**Chabot** (Jacques), Chev., Sgr de la Chapelle, épousa, par contrat du 27 mai 1706, Eléonore DE BELLÈRE. Cette alliance établit un degré de parenté très-présumable entre Jacques Chabot et PIERRE Chabot, Chev., Sgr du Puy, qui reçut, le 3 juin 1720, l'amortissement à son profit d'une rente de 45 livres par Françoise de Bellère, épouse sans communauté de biens de Jean de Chergé, Chev., Sgr de la Martinière, signée Lambert, Nre à Chinon.—Arch. départ. —Ils eurent pour fils unique

XIXe.— **Chabot** (Louis-Jacques), Chev., Sgr de la Chapelle et du Vollier, par le décès de Martin Chabot, son oncle. Il fut marié, par contrat du 9 juin 1741, à Gabrielle LE BAULT. Il est né de ce mariage une fille unique, ANGÉLIQUE-PERSIDE, mariée, par contrat passé par Ribault et son collègue, Nres à Poitiers, le 27 janvier 1761, à Pierre-André-René de Vaucelles, Chev., Sgr de la Rasilière, chevalier de St-Louis, ancien capitaine au corps des carabiniers.

§ XIII. — CHABOT, AUTRE BRANCHE.

Les détails concernant cette branche sont extraits de la généalogie imprimée.

IIe.—**Chabot** (Lezin), 3e fils de Guillaume et de Mahaud, dame de Lusignan, rapportés au Ier degré du § Ier, suivit la cour du roi Philippe Ier, et s'y trouvait en 1072. Il eut pour fils

IIIe.—**Chabot** (Ithier), Chev., qui vivait en 1080, et fut élevé en Allemagne près de sa parente Agnès de Poitou, seconde femme de l'empereur Henri III dit *le Noir*. Il épousa Guillemette DE MATHA, dont il eut : 1° FERRY, qui suit; — 2° EDETTE, qui se maria à Jean, Sgr de Montbazon en Touraine.

IVe. — **Chabot** (Ferry) épousa Adrienne DE SOUABE, sœur de l'empereur Frédéric Ier dit Barberousse, dont il fut le connétable. C'est à Ferry que Thevet (André), premier cosmographe et historiographe de Henri III, fait remonter la généalogie de la famille Chabot, dans son ouvrage intitulé : *Des Vrais pourtraits et Vies des hommes illustres.* Mais nous devons faire remarquer que, pour arriver à contracter une alliance avec la famille impériale, Ferry avait dû justifier d'une origine antique, et établir une filiation autre que celle dont il aurait formé le Ier degré.

CHABOT, SGR DU VIVIER DE LA MARTINIÈRE, D'AIGREFIN, ETC.

Cette famille n'a pu rattacher jusqu'ici sa filiation à celle de la famille de Chabot-Rohan.

Ier.—**Chabot** (Michel), Éc., Sgr du Vivier et de

Digitized by Google

Chabeuges, eut de Marguerite CHOAVESTE, sa femme:

IIe. — **Chabot** (Ferrand), Éc., Sgr du Vivier, de la Mauratière, de la Martinière et de Chabeuges, épousa, par contrat du 29 avril 1459, Jeanne DE LA BERRUYÈRE. Elle eut pour premier ou second mari Jean Le Maréchal, duquel elle eut Françoise Le Maréchal, mentionnée au partage fait entre ses frères utérins le 5 janvier 1490. Elle était fille de Guillaume, Sgr de la Berruyère, Éc., et de Jeanne de Treffours, et eut de son mariage avec Ferrand Chabot:

1o GUILLAUME, Sgr du Vivier et des métairies de Megelou et de Courtaimbeuf ou Courtaimbault, du bordage de Lagerie, de la métairie de la Mauratière et du bordage de la Puatière, par le partage qu'il a fait avec ses frères et sœurs, le 5 janvier 1490, épousa Alliette DE VILLIERS, fille de Geoffroy et d'Alix d'Illiers; — 2o JACQUES, Éc., Sgr du Mesnil-Prestre le 5 janvier 1490, passa procuration à Thomas, son frère, le 20 octobre 1499, et fut condamné à donner aveu ès-plaids de la Roche le 24 septembre 1505; — 3o THOMAS, Sgr de la Belle-Hôtellerie, qui suit; — 4o ISABEAU-JACQUES, son frère, s'obligea, par le partage du 5 janvier 1490, de la pourvoir.

IIIe. — **Chabot** (Thomas), Éc., Sgr de la Belle-Hôtellerie, Psse de Razay, est nommé dans des actes des 5 janvier 1490 et 20 octobre 1494. Il épousa, par contrat du 4 septembre 1494, Jeanne AVRIL, fille de Jean, Éc., et de Jeanne d'Evron, dont il eut: 1o LOUIS, Sgr de la Belle-Hôtellerie, qui suit; — 2o et 3o N. et N., mineurs le 29 mai 1516; — 4o AGATHE, femme de Lienard Caronel.

IVe. — **Chabot** (Louis), Sgr de la Belle-Hôtellerie, en fit hommage à la Sgrie de la Roche-lez-St-Calais, où il lui fut enjoint, ès-plaids qui y furent tenus le 20 mars 1536, de payer un cheval de service à cause de cette métairie. Sa femme, Charlotte RAGUIER ou RACQUIER, testa, étant veuve, le 13 décembre 1572.

Leurs enfants étaient: 1o MATHURIN, Sgr de la Belle-Hôtellerie, qui suit; — 2o JEAN; — 3o JACQUES. Leur mère leur fit, le 13 décembre 1572, donation de tous ses droits et arrérages de douaire dus par Mathurin Chabot, Éc., son fils ainé.

Ve. — **Chabot** (Mathurin), Éc., Sgr de la Belle-Hôtellerie. Le bailli de Vendômois rendit à St-Calais, le 9 avril 1587, une sentence entre JEAN Chabot, Éc., Sgr de l'Ourgneuf, et Mathurin Chabot, Éc., Sgr de la Belle-Hôtellerie, pour la succession de Louis Chabot, leur père. Il testa avec ANNE DE SAVIGNAC, sa femme, le 16 avril 1603; elle était fille de Jean, Sgr de la Guillerie, et de Madeleine de Riou, et fut mariée par contrat du 2 mars 1550. — Ils laissaient:

1° MARIN, Sgr de la Belle-Hôtellerie, qui suit; — 2o HORACE, Éc., Sgr d'Algrefin en 1607; — 3o RENÉ, Éc., Sgr de la Tronquetière en 1607.

VIe. — **Chabot** (Marin), Éc., Sgr de la Belle-Hôtellerie, transigea, le 19 mai 1697, avec Horace et René Chabot, ses frères puinés, pour la succession de Mathurin leur père, et fut confirmé dans la possession de sa noblesse par sentence des élus du Mans du 20 février 1609. Il avait épousé, par contrat du 7 novembre 1583, Jeanne DE LUCIENNE, dame de Bois-Girard, fille de Louis, Éc., Sgr du Buisson, et d'Isabelle de Thoreil. Il eut de ce mariage: 1° FRANÇOIS, Sgr de Bois-Girard, qui suit; — 2o LOUIS, Éc., Sgr du Vivier, partagea, le 10 mars 1632, avec François, son frère ainé, les successions de ses père et mère. Il fut présent au contrat de mariage de Jacques, son neveu, en 1652.

VIIe. — **Chabot** (François), Éc., Sgr de Bois-Girard, de la Belle-Hôtellerie et du Pastis, rendit aveu le 30 juin 1635 au Sgr de Garenne à cause de son fief de Bois-Girard. Il avait épousé, par contrat du 25 mai 1627, Anne DE COURTIOUX, fille de Jacques, Éc., Sgr de Mesuil, et de Catherine de Prevel, dame de la Fontenelle. Ils laissèrent: 1° FRANÇOIS, Sgr de Villers, qui suit; — 2o JACQUES, Éc., Sgr de Bois-Girard, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère ainé; — 3o CHARLES, Éc., Sgr du Pastis, curé de Cuverville, transporta, le 17 mars 1662, à François Chabot, 850 livres à prendre sur Jacques Chabot, Sgr de Bois-Girard; — 4o LOUIS fut présent au contrat de mariage de Jacques, son frère, du 17 septembre 1652; — 5o RENÉ vivait et était marié en 1686; — 6o JEAN, Sgr de la Brosse; testa le 23 juin 1683, étant capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, et mourut sans enfants; — 7o CHRISTOPHE, Sgr de Villiers, mort au service; — 8o ABRAHAM; — 9o CHRISTOPHE, curé de Berville; — 10o ANNE-LOUISE, fille d'honneur de madame de Longueville, et femme de N. d'Amerval, Sgr de Condecourt.

VIIIe. — **Chabot** (François), Éc., Sgr de Villers et de Linières, gentilhomme ordinaire du duc de Longueville, capitaine du château et comté de Tancarville, mourut le 25 août 1793. Il avait épousé, par contrat du 17 novembre 1677, Louise-Angélique PORQUIER, fille de Nicolas, lieutenant général au comté de Chaumont en Vexin, et de Françoise Dreux. Elle était veuve en 1697, lorsqu'elle produisit pour ses enfants les titres de leur noblesse devant M. Bignon, intendant en Picardie, et fut maintenue avec eux par jugement du 26 février de la même année. La filiation ne remonte qu'à Thomas Chabot, qui épousa Jeanne Avril,

Digitized by Google

mentionnés ci-devant, IIIe degré. Ces enfants étaient :

1° François, Sgr de Linières, de la Jussellerie et de Bourgneuf, né le 24 janvier 1681, reçu page du roi dans sa grande écurie au mois de septembre 1695, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Condé, n'était pas marié en septembre 1720; — 2° Jean, né le 20 janvier 1682, non marié en septembre 1720; — 3° Louis-François, né en 1686, capitaine dans le régiment de Guyenne; — 4° Henri, né le 17 octobre 1687, lieutenant dans le régiment de Guyenne; — 5° Jean-François, né le 24 septembre 1693, mort jeune; — 6° Françoise-Louise, née le 30 août 1678, mariée le 20 août 1702 à François de Latteuvoye, Sgr de la Neuvillette en Picardie, tué le premier septembre 1714; — 7° Marie-Catherine, née le 7 septembre 1679, non mariée en septembre 1720; — 8° Louise-Angélique, née le 21 mars 1683, mariée en février 1713 à Louis de Dornan, Sgr de la Vallée; — 9° Marie-Anne, née le 22 avril 1684, non mariée en septembre 1720; — 10° Marie-Madeleine, née le 26 mai 1685, reçue à St-Cyr en août 1695, mariée en décembre 1717, à N. Mouton, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, et major dans la compagnie des chevau-légers de la garde; — 11° Élisabeth, née le 20 mars 1691, non mariée en septembre 1720; — 12° Marie-Agnès, née le 1er mai 1692, morte en 1694.

VIIIe. — **Chabot** (Jacques), Éc., Sgr de Bois-Girard et de la Fontenelle, fils puiné de François Chabot, Sgr de Bois-Girard, et d'Anne de Courtioux, mentionnés ci-devant, transigea, le 17 mars 1662, avec François Chabot, Sgr de Villers; Claude Chabot, Éc., Sgr des Pastis, curé de Cuverville, au diocèse de Rouen; Christophe Chabot, Éc., Sgr de Villiers, Jean Chabot, Éc., Sgr de la Brosse, Abraham et René Chabot, Éc., et Anne-Louise Chabot, ses frères et sœurs, sur les différends qu'ils avaient pour le partage de la succession de leurs père et mère. Il rendit hommage le 14 juin 1669 à Jacques de Caumont, Chev., Sgr et marquis de Boessen, de Cugnac, de Roquepine et de Tessé, Sgr Châtelain de Chesnebrun, de Roulée, de la Garenne et de Bonnebos à cause de Marie de St-Simon, sa femme, dame de la Garenne. Il fut maintenu dans sa noblesse, qu'il avait justifiée depuis l'an 1490, par jugement de M. Voisin de la Noiraye, intendant en Touraine, le 8 août 1670. Il se maria trois fois : 1° par contrat du 17 septembre 1652, à Marguerite de Pierres, fille de feu Louis, Chev., Sgr du Martroy, et de Marguerite du Bouchet, dont il eut :

1° René, Sgr de la Fontenelle, qui suit; — 2° Anne, non mariée en 1686.

Marié en secondes noces, par contrat du 6 août 1669, avec Marguerite Estienne, fille de Louis, Éc., Sgr du Taillis, et de Marguerite Matropt, Jacques eut de ce second lit : 3° Antoine, qui épousa en 1698 Anne Chrestien, fille de Jacques, greffier du dépôt civil du parlement, et de Catherine Boucher, dont il eut : Louise-Marie Chabot, née en 1699, reçue à St-Cyr au mois de mars 1708; Catherine-Suzanne, née le 2 février 1701, reçue à St-Cyr au mois de mai 1712.

Jacques épousa en troisièmes noces Marguerite de Surmont, dont il eut : 4° Marguerite-Jeanne, née le 12 février 1671, était à St-Cyr en 1686; — 5° Marie-Madeleine, née le 24 juillet 1674, était à St-Cyr avec sa sœur.

IXe. — **Chabot** (René), Éc., Sgr de la Fontenelle, Psse de Lignières-la-Carelle, servit pour son père à l'arrière-ban de la noblesse du Maine en Allemagne, suivant un certificat donné par le sieur de Clinchamps, le 22 novembre 1674.

Les documents qui ont servi pour dresser la filiation de cette branche sont extraits du père Anselme, tome 9, aux additions du t. 4.

Chabot (J.-B.), que nous ne pouvons rattacher à aucune des branches précédentes, naquit en Poitou le 21 février 1740, embrassa l'état ecclésiastique, fut promu à l'évêché de St-Claude, et sacré le 8 août 1785. A l'époque de sa révolution, il fut un des premiers à exécuter dans sa juridiction les dispositions de l'arrêt du 4 août 1789 contre la féodalité. Cela ne touchait qu'à son temporel; mais, la Convention ayant voulu plus tard s'immiscer dans les affaires de la religion et réclamer le serment, il s'y refusa, et fut privé de son évêché. Nous ne savons ce qu'il devint à l'époque de la révolution; en 1802, il fut nommé à l'évêché de Mende, fut le premier prélat qui soutint l'œuvre des dames des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie (voyez l'article de Mme Aymer, page 177, 1re colonne), invita Mme Aymer, leur fondatrice, à venir fonder dans sa ville épiscopale une nouvelle maison, et, pour l'engager davantage, il nomma M. l'abbé Coudrin, le conseiller et l'âme de cette œuvre, vicaire général de son diocèse, et fut enfin nommé protecteur de l'ordre. Malgré son caractère doux et conciliant, Mgr de Chabot parut au gouvernement impérial trop exigeant en réclamant une rétractation des anciens prêtres assermentés. Il lui fallut donner sa démission, fut plus tard nommé chanoine-évêque du chapitre de St-Denis, et mourut vers 1822.

ARMOIRIES. — La famille Chabot-Rohan porte : « d'or à trois chabots de gueules, posés en pal, 2, » 1. » Pour devise, *Concussus surgo.*

Digitized by Google

CHABOT, famille originaire d'Aigre (Charente).

Filiation suivie.

§ Ier. — **CHABOT**, PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Chabot** (Isaac), Sgr de Boisfort, demeurant à Aigre (Angoumois), avait épousé Dlle Sylvie RÉGNIER. De ce mariage sont issus : 1° JEAN, qui suit; — 2° ANNE, épouse de Jean Rémond, Sr de Lestang;—3° MADELEINE, femme de Jean-César Salmon, Sr de la Douette, sont citées dans le contrat de mariage de leur frère du 19 août 1702.

IIe. — **Chabot** (Jean), il épousa, par contrat du 19 août 1702, passé par Roux, Nre royal à Cognac, Dlle Marguerite PERRIN, fille de Jacques, Sr de Boussacq, conseiller du roi élu en l'élection de Cognac, et de feu dame Anne Martin.

Jacques Perrin constitua en dot à sa fille, en faveur de ce mariage, sa charge de conseiller du roi élu en l'élection de Cognac, les gages qui lui étaient alloués, le tout évalué à la somme de 8,000 livres.

Jean Chabot succéda à son beau-père dans ses charges; était, en 1722, maire et capitaine de la ville de Cognac; puis, en 1752, il acheta du sieur Moïse Dumas la charge de conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, en la chancellerie établie près la cour des aides de Bordeaux (l'on sait que cet office conférait la noblesse aux titulaires, à eux, leurs femmes et leurs enfants nés et à naître en légitime mariage; voyez entre autres la déclaration de Louis XIV du 24 juin 1702); mourut âgé de 82 ans, fut inhumé dans l'église St-Pierre d'Aigre le 8 mars 1765. Du mariage de Jean Chabot sont issus : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° JOSEPH, Ec., Sgr de Marsillé, qui, dans l'inventaire du 29 juillet 1744, cité plus bas, prend le titre de lieutenant au régiment de Gondrin, et dans un autre du 2 janvier 1746, rapporté également ci-après, se qualifie de capitaine au régiment de Montboissier. Dans une transaction du 16 juin 1756, passée avec ses frères au sujet de la succession future de leur père, il se qualifie de chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine au régiment de Vaubecourt. Il se retira plus tard à Aigre, s'y est marié, y a eu plusieurs enfants, et y mourut vers 1765; — 3° JEAN, Ec., Sgr du Breuil, qui dans l'inventaire du 2 janvier 1746 prend le titre de conseiller du roi, lieutenant général de police de la ville de Cognac, s'y maria, et y a eu deux filles; — 4° PIERRE, Ec., Sgr de Peuchebrun, fut sous-lieutenant au régiment de la Rochefoucauld-dragons; — 5° MARGUERITE, qui est désignée dans l'inventaire du 29 juillet 1744 comme épouse de Me Jean-Baptiste Perrin, lieutenant général de la ville de Cognac, qu'il céda ensuite à son beau-frère Jean, précité, dans l'intervalle de 1744-1746.

IIIe. — **Chabot** (François), Ec., Sgr de Peuchebrun, Marsillé, Jouhé, etc., assista aux inventaires des 29 juillet 1744 et 2 janvier 1746, faits en présence de ses frères, à la demande de Jean Chabot, leur père, pour connaître les forces et charges de la communauté contractée entre lui et Marguerite Perrin, son épouse; il se maria le 14 juillet 1732, par contrat passé devant La Haye et Minot, Nres à Melle, avec Dlle Marie TESNON, fille de Jacques, Sr de la Ronze, et de Dme Françoise Gilbert, son épouse. Le 3 novembre 1762, il fit son testament olographe, mourut le 3 avril 1763, et le 29 du même mois il y eut une assemblée de parents pour nommer un curateur à ses enfants mineurs, qui étaient : 1° JACQUES, qui suit; — 2° JOSEPH-CLÉMENT, Ec., Sgr de Lussay, dont la postérité sera rapportée au § II; —3° MARIE-ANNE; —4° NICOLAS, né le 22 mai 1745, baptisé à Longré, épousa, le 11 octobre 1785, par contrat passé par Me Boutet aîné, notaire à Chef-Boutonne, Dlle Marie-Hélène-Rosalie RENARD, fille de M. Jean-Baptiste Renard, avocat en parlement, et de Dme Hélène-Rosalie Albert, dont une fille unique, HÉLÈNE-ROSALIE, née le 7 février 1787, mariée à M. Anselme-Gilbert du Deffant. Nicolas mourut à Chef-Boutonne;—5° JOSEPH, Ec., Sgr de Bouin, dont la postérité sera rapportée au §III;—6° HÉLÈNE, mariée avant le 10 avril 1763 à Pierre Brumauld de Montgazon, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres au siége royal de la connétablie et maréchaussée de France à Ruffec; — 7° FRANÇOISE, mariée à Pierre-Gilbert, avocat en parlement, juge sénéchal du Mqisat de Chef-Boutonne, et subdélégué de l'intendance du Poitou.

Ve. — **Chabot** (Jacques), Ec., Sgr de Peuchebrun, Jouhé, soutint, le 18 juin 1757, une thèse de droit civil et de droit canon par-devant la faculté de droit de Poitiers, se maria deux fois : en premières noces, le 27 septembre 1764, à Dlle Jeanne GILBERT, dont est issu 1° NICOLAS, qui suit; en secondes noces, le 23 février 1781, à Hélène-Rosalie ALBERT, de laquelle il a eu 2° NICOLAS-MANDÉ, qui suivra après son frère, et 3° FRANÇOISE-PAULINE; assista à l'assemblée de la noblesse réunie en 1789 à Angoulême pour la nomination des députés aux états généraux; mourut le 20 janvier 1794, et Hélène-Rosalie Albert le 20 septembre 1824.

VIe. — **Chabot** (Nicolas-Edme), Ec., Sgr de Luché, épousa Dlle Françoise-Florimonde DESPREZ DE MONTPEZAT, dont il eut : 1° PAULINE, mariée à M. de

Digitized by Google

James ; — 2° JOSEPH-MICHEL, qui suit ; — 3° CÉLINE, mariée à M. Avril de Gregueil, décédée sans postérité ; — 4° CLAIRE ; — 5° EMILIE.

VII°. — **Chabot** (Joseph-Michel), nommé substitut à Châtellerault le 12 février 1823, passa avec la même qualité, en 1826, à Bourbon-Vendée, puis à Fontenay-le-Comte; fut destitué à la suite des événements de 1830; se maria en premières noces à Dlle N. PAILLOT, dont il eut un fils, JOSEPH. Sa première femme étant morte, il épousa en secondes noces Dlle Agatho PERREAU, dont il a eu LOUISE, née en 1843.

V°. — **Chabot** (Nicolas-Mandé), Ec., Sgr de Jouhé, se maria deux fois : 1° à Dlle Lise DELAUBIER, fille de N. Delaubier et de Dme Pastureau : de ce mariage est né EDOUARD, qui suit; 2° en secondes noces, à Louise ALBERT, fille de M. Anselme Albert. De ce mariage est né HECTOR.

VI°. — **Chabot** (Edouard), né le 9 janvier 1808 à Chef-Boutonne, épousa, par contrat du 12 avril 1831, passé par M° Main, Nre à Chef-Boutonne, Dlle Jeanne-Elsie DELAUBIER, fille de Joseph-Saturnin et de Dme Jeanne Chauvin. De ce mariage sont issus : 1° MAXIME, né le 29 mai 1832 à Ardilleux ; — 2° EDOUARD, né le 31 juillet 1841, à la Foie, près Couture-d'Argenson (Deux-Sèvres).

§ II. — CHABOT, BRANCHE DE LUSSAY.

IV°. — **Chabot** (Joseph-Clément), Ec., Sgr de Lussay, 2° fils de François Chabot et de Marie Tesnon, rapportés au III° degré du § I°r, né en 1748, assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Poitou réunie à Poitiers pour nommer des députés aux états généraux. Il avait épousé en 1778 Dlle Marguerite-Julie MONNET-LORBEAU, fille de N., Sgr de la Renaudière, et de Marguerite Allain. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS-FRANÇOIS-CHÉRI, qui suit ; — 2° SINCÈRE, né en 1789, lieutenant au 4° léger, avait épousé, en juin 1823, Dlle Adèle DE MALLEVAULT, et mourut au mois de septembre de la même année.

V°. — **Chabot** (Louis-François-Chéri), né le 12 novembre 1785, chef de bataillon en retraite depuis 1833, chevalier des ordres de St-Louis, de la Légion-d'Honneur et de St-Ferdinand d'Espagne, épousa, le 10 mai 1815, Julie DE LA RADE, fille de Modeste de la Rade et de Julie Boutet. De ce mariage sont issus : 1° EUGÈNE, né le 8 septembre 1818, garde à cheval des eaux et forêts (1845); — 2° CLÉMENTINE, née le 16 juin 1816, mariée en septembre 1838 à Théodore de l'Estrade; — 3° ERNESTINE-LAURE, née le 30 novembre 1821, mariée en 1840 à Hippolyte Monnet, avocat; décédée le 18 août 1841.

§ III. — CHABOT, BRANCHE DE BOUIN.

IV°.—**Chabot** (Joseph), Ec., Sgr de Bouin, 5° fils de François Chabot et de Marie Tesnon, rapportés au III° degré du § I°r, né le 31 décembre 1736 à Longré (Angoumois), épousa, par contrat du 14 janvier 1772, passé à Chef-Boutonne par M° Prieur, Nre, Dlle Jeanne-Catherine REMPNOULX, fille de Joseph Rempnoulx et de Julie-Marie-Anne Pellerin. De ce mariage sont issus : 1° JULIE-LUCE, mariée à Chef-Boutonne, le 17 août 1791, à Etienne-Jean-Baptiste-Aimé Renard; — 2° NICOLAS-JOSEPH-ACHARD, qui suit.

Jeanne-Catherine Rempnoulx est morte à Poitiers le 2 mai 1840.

V°. — **Chabot de Bouin** (Nicolas-Joseph-Achard), né le 18 septembre 1775 à Bouin, épousa, par contrat du 11 thermidor an VIII, passé par M° Maillefaud, Nre à Chef-Boutonne, Dlle Françoise-Pauline CHABOT, fille de Jacques, Ec., Sgr de Peuchebrun, et d'Hélène-Rosalie-Albert. De ce mariage sont issus : 1° NICOLAS-JULES ; — 2° JOSEPH, né le 11 mai 1801, et mort le 19 mai 1819 à Chef-Boutonne.

VI°. — **Chabot de Bouin** (Nicolas-Jules), né le 5 septembre 1807 à Chef-Boutonne, homme de lettres, auteur d'un grand nombre de romans et pièces de théâtre, marié le 29 septembre 1842, par contrat reçu par M° Lebaudy, Nre à Paris, à Dlle Célina-Louise-Aspasie ROMMEL. De ce mariage une fille, JULIETTE-LOUISE-PAULINE.

ARMOIRIES.—LA FAMILLE CHABOT porte « d'azur » à deux chabots d'argent posés en fasce, celui du » chef regardant à dextre, celui de la pointe regar- » dant à senestre. »

CHABOT, famille originaire de Niort, qui a fourni aux armées de la république et de l'empire un de leurs meilleurs généraux.

Chabot (Louis-François-Jean), baron, grand officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant général, né à Niort le 26 avril 1757, entra dans les gendarmes de la garde avec rang de lieutenant de cavalerie le 10 avril 1773; réformé le 12 juillet 1776; porte-drapeau au bataillon de garnison, avec activité, du régiment de Poitou (20 juin 1779), sous-lieutenant des grenadiers du même bataillon (5 octobre 1782), il fut en cette qualité chargé par le lieutenant général Latour-du-Pin du commandement des troupes employées au desséchement des marais de Rochefort, et de la surveillance des travaux. Commandant en 1790 d'une colonne mobile du département des Deux-Sèvres, fait lieutenant au premier bataillon de ce département le 9 octobre 1791, capitaine la même

Digitized by Google

année dans l'armée du Nord, il prit part à la défense des approches de la ville de Lille contre les Autrichiens; il y fut même blessé d'une balle à la cuisse, et eut un cheval tué sous lui. Employé comme officier du génie au siége de la citadelle d'Anvers, il fut blessé par l'explosion d'une mine. Il assista à la retraite de l'armée du Nord (1793), et contribua, par de bonnes dispositions, à la rendre moins désastreuse. Envoyé dans la Vendée avec le grade de lieutenant-colonel, créé plus tard général de brigade, et, par suite des services rendus à la cause de la république, général de division (29 avril 1794), il s'était distingué dans les affaires de la Flèche, de Fouilletourte et du Mans. Son intelligence de la guerre de partisans lui valut, le 4 mai 1794, une lettre de Kléber par laquelle cet illustre chef lui confiait le commandement des troupes qu'il abandonnait pour se rendre à l'armée du Nord, « comme étant le plus instruit de tous les officiers qu'il connaissait. »

Cet éloge était significatif; Chabot s'en était rendu digne sous le drapeau qu'il servait.

Après la guerre de la Vendée, Chabot passa en Italie, servit sous Bonaparte et Kilmaine, commanda la première division des troupes au blocus de Mantoue et dans les combats qui amenèrent la capitulation de cette place (février 1797). Nommé remplaçant du général Gentili, qui commandait les troupes françaises aux îles Ioniennes, il se distingua par des vues sages, organisa, avec les faibles ressources dont il pouvait disposer, la défense de ces possessions lointaines, soutint jusqu'au dernier moment l'honneur du nom français, et ne rendit la place de Corfou que lorsqu'il ne fut plus humainement possible de la défendre. « Chabot est donc mort? » s'écria Bonaparte en apprenant la capitulation de la place; et, sur la réponse négative, il écouta avec un vif plaisir le détail de sa longue et honorable résistance. Chabot s'était engagé à ne pas porter pendant dix-huit mois les armes contre les alliés; il rentra dans ses foyers. Mais bientôt il reprit du service dans l'armée de l'Ouest, et les champs de la Vendée le revirent encore une fois à la tête des colonnes républicaines, qu'il dirigea souvent avec succès. Après la pacification de la Vendée, il fut envoyé au corps de troupes françaises stationné sur le territoire de la république cisalpine pendant les années 1802, 1803 et 1804. Nommé commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, attaché à la division de réserve en Piémont (1805, 1806), appelé au commandement de la grande division militaire (1807), il fut employé en 1808 en Catalogne sous le général Gouvion-St-Cyr. Après avoir assisté à plusieurs affaires brillantes qu'il contribua à faire gagner par nos troupes, il fut grièvement blessé à la cuisse à Centellas, et fut obligé d'abandonner l'armée. Chargé de commander la 9e division militaire, nommé baron de l'empire (1811), présenté par le collége départemental des Deux-Sèvres comme candidat au sénat conservateur (1813), il était à Montpellier en 1814, époque à laquelle il fut admis à la retraite par Louis XVIII, qui le créa chevalier de St-Louis (24 août). Il avait alors cinquante ans deux mois et dix jours de service. Nommé commandant supérieur de la place de Perpignan dans les cent-jours, puis commandant des Pyrénées-Orientales par le duc d'Angoulême, malgré ses soixante ans d'âge; créé grand officier de la Légion-d'Honneur (10 mars 1817), il quitta alors définitivement le service pour aller terminer à Sanssais près Niort, le 11 mars 1837, une carrière longue et honorable.

Depuis sa nomination au grade de général, Chabot avait tenu note fidèle de ses actes et de sa correspondance; il avait même écrit le récit de son commandement dans les îles Ioniennes. Ce dernier manuscrit n'a pu être retrouvé; mais le premier contient des documents fort intéressants sur tous les faits auxquels Chabot prit part dans les importantes fonctions qui lui furent successivement confiées. Des lettres écrites par les personnages historiques de cette époque dramatique ajoutent encore à l'intérêt de ces notes.

Le général Chabot, que le Poitou peut compter au nombre de ses gloires militaires, n'était pas favorisé de la nature sous le rapport physique; mais, si l'on pouvait dire de lui qu'il était le plus petit de l'armée, on pouvait ajouter aussitôt qu'il était l'un des plus braves.

Chabot (François), frère du précédent, suivit comme lui la carrière militaire, où il se distingua. Il était capitaine au 15e régiment d'infanterie lorsque, dans la défense des approches de la ville de Lille dont les Autrichiens allaient faire le siége, il fut tué en s'emparant d'une redoute à côté de son frère.

ARMOIRIES. — Louis-François-Jean Chabot, créé baron de l'empire par lettres du 30 août 1811, enregistrées à la cour royale de Poitiers le 23 avril 1817, portait, d'après ces lettres, « écartelé au 1er et 4e » d'or à 3 chabots en pal de gueules, posés 2, 1; au » 2e de gueules à l'épée en pal d'argent; au 3e d'azur » à la forteresse donjonnée de 3 tourelles crénelées » d'argent, ajourées et maçonnées de sable, soutenue » d'un rocher d'argent, cantonnée à dextre en chef » d'une botte à éperon d'argent, à senestre d'un » casque taré de profil, à dextre d'une galère antique » d'or, à senestre d'un cygne nageant d'argent; l'écu » timbré d'une couronne de baron. »

Digitized by Google

CHAILLÉ, famille ancienne qui a donné des maires à la ville de Poitiers, et qui nous paraît éteinte depuis environ trois siècles.

Chaillé (André), bourgeois de Poitiers, était garde aux contrats à Poitiers le 25 janvier 1396. — D. F., 2.

Chaillé (André) était religieux de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers en 1402, et prit part, en cette qualité, à la révision des statuts de ce monastère le 21 novembre de cette année. — D. F., 19.

Chaillé (André) rendit, le 7 mars 1404, son aveu au Sgr de Montreuil-Bonnin de son hébergement de la Bordillère au devoir d'un homme ou sergent de pied armé d'une cotte gambaisée, d'un coutel à pointe, d'une capeline, d'une épée et d'une lance, pour quarante jours et quarante nuits, ès guerres dudit Sgr entre les rivières de Loire et Dordogne.

Chaillé (André), Sgr de Béruges, fut fait échevin de Poitiers en 1434, élu maire en 1462, mourut en 1475 et inhumé à St-Étienne. Son fils, dont nous ne connaissons pas le prénom, fut nommé en 1466, par le roi Louis XI, procureur du roi à la police de Poitiers au lieu de Nicolas Boilève, qui lui était devenu suspect.

André Chaillé avait épousé Dlle Jeanne RIDEAU, dame de Bernay, morte avant 1509, dont il eut : 1° MARIE-ANNE, dame de Béruges, qui avant 1509 était femme de Joachim Tudert, licencié ès lois, lieutenant particulier au siége de Poitiers et maire de cette ville; — 2° FLORENCE, qui avant la même époque était l'épouse de Thomas Mesnagier, et était morte avant le 7 août 1509. — D. F., 17.

Chaillé (Jacobus) était chanoine de l'église de Ste-Radégonde de Poitiers, et prit part en cette qualité, le 8 mars 1460-61, aux règlements concernant les distributions auxquelles avaient droit les chanoines, etc., lors des obsèques de leurs confrères. — D. F., 24. — C'est le même sans doute que *Jacobus Chaillé*, *succentor Sanctæ Radegondis*, témoin présent à la rédaction de l'acte par lequel l'élection d'Anne de Prie comme abbesse de la Trinité de Poitiers est approuvée par les grands vicaires de Pierre, évêque de Poitiers, du 8 février 1484-85. — D. F., 27.

Chaillé (André), autre sans doute que le maire, était receveur de la ville en 1466-1479.

Chaillé (Pierre) fut reçu échevin le 20 octobre 1475.

Chaillé (Jean), Ec., Sgr de la Paillerie, Psse d'Usson, mouvante de Civray, fit partie du ban des nobles du Poitou convoqué en 1557.

Chaillé (N.) était enseigne du duc de Guise au siége de Poitiers en 1569.

Chaillé (Marguerite DE), veuve de Louis de Maraffin, possédait en 1564 le château de la Meilleraye. — De la Fontenelle, Hist. du maréchal de la Meilleraye.

Chaillé (Bonaventure), Ec., Sr de la Chevrotière et Mouzeil, avait épousé Louise DE BESSAY; elle était veuve en 1657. Ils avaient l'un et l'autre embrassé la religion réformée.

Cette ancienne famille avait sa sépulture dans une chapelle (dite de St-Joseph) dans l'ancienne église des Cordeliers de Poitiers. On y lisait, nous dit D. Fonteneau, cette inscription en lettres gothiques :

« La sépulture des Chaillés est en cette chapelle,
» laquelle ils ont fait faire en l'honneur de Dieu.....
» et fondé un .... d'un *recorderis*, et une messe tous
» les jours perpétuellement par les frères de céans,
» assignés les revenus de ces fondations sur les mou-
» lins d'Andilly; et fut parachevée (la chapelle) l'an
» 1484. »

A l'époque de la révolution, cette chapelle servait de sépulture aux religieux, qui y avaient un caveau.

ARMOIRIES. — ANDRÉ CHAILLÉ, maire de Poitiers, portait « d'azur au chevron d'or accompagné de trois » cailloux de même posés, 2, 1. » — Notre Catalogue des Maires de Poit.

CHALMOT, famille noble originaire de Niort, où elle a exercé pendant longtemps les premières places dans l'administration municipale.

Chalmot (Jacques) était pair de la commune de Poitiers en 1535. — D. F., 20.

Chalmot (N.) a exercé les fonctions de secrétaire de la mairie à Niort, de 1536 à 1543. — Aug. Ter.

Chalmot (Jacques) était échevin à Niort en 1557. — *Id.*

Chalmot (Jacques), Sr du Breuil, eut de dame Jeanne AUBIN, sa femme, une fille, CATHERINE, qui fut baptisée en l'église St-Saturnin de St-Maixent le 15 mars 1563. — Reg. 1, 77.

Chalmot (Philippe), Sr de la Guillardrie, était maire à Niort en 1591 et 1596. Il était échevin en 1597, et l'était aussi en 1619. — Aug. Ter.

Chalmot (Louis), Sgr de Laubinerie, était aussi en 1595 maire de cette ville. — *Id.*

Chalmot (Jacques), Sgr de Latour et du Bois-Vasselot, Psse de Prailles, échevin de la ville de Niort, était mort avant 1609, et, le 28 août, Florence DE VILLIERS, sa veuve, déclara posséder les terres de Massigny, la Mothe-Genouillé, du Breuil-d'Aigonnay, de la Petite-Vezière, de Laubinerie et

Digitized by Google

Fief-Pasquier, d'Angoullevent, de la Chaintre, des Lanours, la Tonnelle. Il eut pour fils aîné JACQUES, qui était en 1609 conseiller au parlement de Paris. — D. F.

Chalmot (Jean), Sr du Brunet, conseiller au parlement de Paris, eut de dame Jeanne AUBIN, son épouse, SUZANNE, qui, par contrat du 4 août 1612, épousa Jean Babin, avocat au parlement.—Reg. 1, 215.

Chalmot (Philippe), Éc., Sgr de la Chaillardyse, assista au contrat de mariage (4 août 1612) de dame Suzanne Chalmot avec Jean Babin, comme fondé de pouvoir de Jean Chalmot, père de la future.—Reg. 1, 215.

Chalmot (Philippe), Sgr de la Briaudière, était échevin de la ville de Niort le 19 juillet 1620. — Aug. Ter.

Chalmot (Paul), Éc., Sgr de Pied-Foulard, échevin de la maison de ville de Niort, fait avec Dlle Renée FERRU, son épouse, le 17 octobre 1620, une donation à Hiérosme Proust, marchand à St-Maixent, insinuée audit lieu le 28 novembre de la même année.—Reg. 1, 32.—Il était échevin de la ville de Niort en 1638. — Aug. Ter.

Chalmot le jeune (Philippe) était aussi conseiller de ville en 1620, et échevin en 1638.—*Id.*

Chalmot (Samuel), conseiller de ville à Niort en 1620. — Aug. Ter. — Il était mort avant le 20 juin 1629, époque à laquelle il fut remplacé dans cette place par Balthazar Manceau.—(Min. de M. de Maupeou, dans notre cabinet.)

Chalmot (Daniel), Éc., Sgr de la Tour, et Dlle Blanche GORRÉ, son épouse, se font une donation mutuelle de tous leurs meubles, acquêts et conquêts, le 3 septembre 1621, insinuée à St-Maixent le 19 septembre de la même année. — Reg. 1, 131. — Blanche Gorré était veuve avec plusieurs enfants de Daniel Chalmot, lorsqu'elle fut confirmée dans sa noblesse par M. Barentin, le 23 août 1667. — Bar.

Chalmot (Philippe) était pair du corps de ville de Niort en 1638. — Aug. Ter.

Chalmot (Jean), ministre de la religion prétendue réformée à Chef-Boutonne, né en 1634, assista au synode protestant provincial tenu en cette localité en 1638; il avait épousé Dlle Marie SAVIGNAC, et fut confirmé dans sa noblesse par sentence du 23 avril 1667. Dans le catalogue que nous avons sous les yeux, il est dit habiter Psse de Cherveux.

Chalmot (Jacques), ministre de Thénezay, assista au synode protestant provincial tenu à Chef-Boutonne, et ouvert le 4 août 1638. — Reg. 2, 95.

Chalmot (Jacques), Sr des Deffends, Psse de Chauray;

Chalmot (Jeanne), dame des Coustaud, Psse de Prailles;

Chalmot (Jean), Sr de Boisrezet, Psse de Breslou;

Chalmot (Pierre), Sr du Breuil, et son frère Philippe, mentionné ci-après, Psse d'Aigonnay;

Chalmot (Alexandre), Sr de la Furgaudrie, Psse St-Romain, tous les cinq habitant l'élection de St-Maixent, furent confirmés dans leur noblesse par sentence de M. de Barentin du 23 août 1667.

Chalmot (Philippe), Ch., Sgr de Ste-Rue et du Breuil-d'Aigonnay, est confirmé dans sa noblesse avec les précédents le 3 août 1667, fait partie de la liste imprimée en 1682 des nouveaux convertis du protestantisme à la religion catholique de la province du Poitou, dans laquelle liste on lui donne le titre de capitaine de chevau-légers; et plus tard, lui et dame Jeanne DE LA BARRE, son épouse, se font une donation mutuelle de tous leurs biens meubles, acquêts et conquêts, passée au Breuil-d'Aigonnay, le 14 février 1692, par le Lièpvre, Nre royal, et insinuée à St-Maixent le 16 des mêmes mois et année. — Reg. 1, 188.

Chalmot (Philippe), Éc., Sgr du Breuil-d'Aigonnay, eut de dame Anne SAVIOT ou SUIROT, son épouse : 1° PHILIPPE, qui suit; — 2° DAVID, Éc., Sgr de la Touche, qui assista au contrat de mariage de Philippe, son frère, le 5 juin 1673. — Mss. 3.

Chalmot (Philippe), Éc., Sgr du Breuil-d'Aigonnay, épousa, par contrat du 5 juin 1673, passé à Bougon par Fraigneau et Bonneau, Nres royaux à Lusignan, Dlle Jacquette BONNEAU, fille de Pierre, Sr du Chesne, et de feu Dlle Jeanne Berland.—Mss. 3.

Chalmot (Jacques), Éc., Sgr du Teil, assiste, ainsi que

Chalmot (Jacques), Éc., Sgr des Francs, et

Chalmot (Jean), Éc., Sgr de Bois-Rousset, au contrat de mariage de Philippe Chalmot, Éc., Sgr du Breuil-d'Aigonnay, avec Dlle Jacquette Bonneau, du 5 juin 1673. Les deux premiers se disent oncles, et le troisième cousin germain du futur. — Mss. 3.

Chalmot (Florence), veuve de feu Pierre de Vesrines, Éc., Sgr de la Begaudière, reçoit de Jeanne Chalmot, sa sœur, une donation de tous ses biens, le 20 septembre 1681. — Reg. 1. — Elle avait été confirmée en 1667, le 23 août, dans sa noblesse, par sentence de M. de Barentin.

Chalmot (Jeanne) fait une donation de tous ses biens en faveur de dame Florence Chalmot, sa sœur, veuve de feu Pierre de Vesrines, Éc., Sgr de la Begaudière, par acte passé à St-Maixent par Chamyer, Nre royal, le 20 septembre 1681, et insinué

Digitized by Google

audit lieu le 10 octobre de la même année.—Reg. 1, 178.

Chalmot (Philippe), Éc., Sgr de Ste-Rue, Psse du Breuil-d'Aigonnay, élect. de St-Maixent, fut confirmé dans ses priviléges de noblesse par ordonnance de M. de Maupeou du 29 mars 1698, sur le vu d'un arrêt du conseil d'État du 26 juin 1696, et contradictoirement à l'opposition du commis chargé de la recherche des usurpateurs de la noblesse. Nous avons les minutes dans notre cabinet.

Chalmot (Henri-Charles), Ch., Sgr de Virzay, le Breuil-d'Aigonnay, etc., servit au ban de 1758, dans la 1re brigade de l'escadron de Boisragon. Il mourut à Niort au mois de novembre 1779. Il laissa pour veuve Élisabeth DE CONTY, décédée au mois de janvier 1780, trois mois après son époux.

Chalmot (Jacques-Auguste), Éc., Sgr de Ste-Rue, du Bignon, a servi au même ban dans la troisième brigade de l'escadron de Boisragon.

Chalmot (Louis-Henri-Pierre), Ch., Sgr de Ste-Rue, fut marié, par contrat du 18 février 1767, avec Marie-Louise-Renée-Élisabeth DE CULANT.

Chalmot (Henri-Pierre), Sgr de Ste-Rue, et

Chalmot (Louis-César), Sgr du Breuil, ont assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers en 1789.

Chalmot (Charles), Ch., Sgr de Ste-Rue et de l'Aubinière, a été fondateur d'une chapelle Psse de Périgné. Le Pouillé du diocèse ne donne pas la date de la fondation.

ARMOIRIES.—LA FAMILLE CHALMOT portait: « d'argent à un vol de sable accompagné de 3 étoiles de » gueules, 2, 1.— Barent.— « D'azur à 3 étoiles d'or » posées 2, 1, au vol d'argent posé en abisme. »

Ou bien encore:

« D'azur à un vol d'argent accompagné de 3 étoiles » d'or, 2, 1, et au chef d'or chargé de 3 quintefeuilles » de gueules.— Arm. de la Gén. de Poitiers.

CHAMBELLAIN, famille originaire de Château-Thierry en Champagne, qui vint se fixer à Poitiers vers la fin du XVIIe siècle, et dont plusieurs membres ont servi l'État dans les armées.

Filiation suivie.

Ier.— **Chambellain** (Thomas), Ec., Sgr de Léonval, avocat au parlement de Paris, obtint des lettres de provision de la charge de conseiller du roi, lieutenant criminel de robe courte et de chevalier du guet de Château-Thierry, le 30 mars 1638, signées, par le roi, Picault. Cette charge, d'après l'édit du mois de mai 1633, conférait la noblesse et donnait le titre d'écuyer à ceux qui en étaient revêtus. Thomas eut de dame Françoise VISINIER, son épouse: 1° THOMAS, qui suit; — 2° CHARLES, qui était en 1681 trésorier provincial du Roussillon, acheta en 1686 une charge de receveur général alternatif des finances de Poitiers, dans laquelle il fut installé le 27 mai de la même année. Il avait épousé dame Anne-Marie MABILLE. Nous ignorons s'il eut postérité.

IIe.—**Chambellain** (Thomas), né le 8 septembre 1638, fut baptisé le 20 du même mois dans l'église St-Crespin de Château-Thierry, épousa, par contrat du 1er mai 1666, passé à Château-Thierry par Charpentier et N. Saulne, Nres audit lieu, Dlle Jeanne DE MORGNIVAL; succéda à son père dans sa charge de conseiller du roi, lieutenant criminel de robe courte et chevalier du guet au bailliage et siége présidial de Château-Thierry, vers 1679. Puis, son frère Charles ayant acheté, en 1686, une charge de receveur général des finances à Poitiers, il l'appela auprès de lui et le chargea de la recette générale.

Thomas Chambellain mourut vers la fin de l'année 1701, laissant de son mariage: 1° MARGUERITE, née le 17 avril 1670 à Château-Thierry, baptisée dans l'église de St-Crespin de cette ville le 23 dudit mois, épousa, par contrat du 31 janvier 1694, passé par Barrot et Cailler, Nres à Poitiers, Mess. Pierre Rubin, Ec., Sgr de Neuvialle; — 2° FRANÇOIS, qui suit; — 3° MARIE-ANNE, née le 1er septembre 1681, baptisée le 2 à St-Crespin de Château-Thierry, épousa en premières noces, par contrat du 15 janvier 1700, passé par Barrot et Cailler, Nres à Poitiers, Léonard Besse, conseiller du roi en la sénéchaussée d'Uzerches en Limousin; et en secondes noces, par contrat du 19 mai 1734, passé par Decressac et son collègue, Nres à Poitiers, Mess. Antoine-Joachim de Ferrières, Chev., Sgr de Massé.

IIIe.— **Chambellain** (François), Éc., Sgr du Lizon, naquit le 17 juillet 1677, et fut baptisé le 18 du même mois dans l'église de St-Crespin de Château-Thierry; acheta en 1705 une compagnie dans le régiment du prince de Marsillac-cavalerie, fit la campagne de 1708, fut assiégé dans Gand avec le régiment de Marsillac, fit la campagne de 1709, où il se trouva à l'attaque de Warneton sous les ordres du maréchal de Montesquiou, et à la bataille de Malplaquet, où son régiment fit trois charges consécutives; en 1712, se trouva à l'attaque de Denain, puis aux siéges de Marchiennes, Douai, le Quesnoy et Bouchain; en 1713, assista au siége de Fribourg; puis à la fin de cette année, le régiment de Marsillac (qui en 1709 était devenu régiment d'Aubeterre), ayant été incorporé dans le régiment de la Rochefoucauld,

Digitized by Google

il y fut attaché comme capitaine réformé à la suite; se trouva en 1719 à l'investiture de Rozes; fut nommé capitaine en second dans le régiment de la Roche-Guyon, et le 13 février 1721, fut décoré de la croix de St-Louis par brevet signé Louis, et plus bas, par le roi, le duc d'Orléans, régent du royaume présent, d'Orléans; encore attaché au régiment d'Urfé en qualité de capitaine; réformé à la suite par brevet du 25 juin 1725, signé Louis; était capitaine en pied dans ce régiment en 1731, et, le 30 novembre 1735, son fils est promu à sa place, et sur sa démission, au grade de capitaine. Il se retirait avec le grade de lieutenant-colonel. (Nous ferons observer ici que malgré les noms différents donnés au corps dans lequel servait François Chambellain, il resta toujours attaché au même régiment; car, d'après l'organisation de l'armée à cette époque, chaque régiment prenait le nom de son colonel.)

Le 11 février 1715, par contrat passé par Bulliez et Duchastenier, Nres, il avait épousé Dlle Louise BRUN, fille de Me Joseph, conseiller du roi, ancien receveur des tailles de l'Élect. de Poitiers, et de dame Anne-Marie Spoullet. De ce mariage sont issus : 1° FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit; — 2° ANNE-LOUISE, qui, par contrat du 14 février 1744, passé à Poitiers par Bourdon et Duchastenier, Nres, épousa Me François Blondé, Ec., Sgr de Bourneuf, conseiller du roi, docteur et professeur de droit, pair et échevin, ancien maire de la ville de Poitiers, et est morte à Poitiers en 1796; — 3° MARIE-ANNE, mariée à Poitiers le 26 janvier 1746, par contrat passé par Morineau et Duchasteigner, Nres, à Mess. Bonaventure-René Chasteigner, Chev., chevau-léger de la garde ordinaire du roi, dit le chevalier de Tennesue; — 4° MARIE-ANGÉLIQUE-HONORÉE est nommée dans les contrats de mariage de ses sœurs Anne-Louise et Marie-Anne; elle mourut à Poitiers en 1804. Nous ignorons si elle a été mariée; — 5° ROSE, mentionnée aux contrats de mariage de ses deux sœurs précitées, mourut au mois d'avril 1777.

IVe. — **Chambellain** (François-Joseph), Ec., Sgr du Lizon, servit successivement comme cornette, lieutenant et capitaine dans les régiments d'Urfé, Beuvron, de Fleury, de la Vieuville, Ste-Aldegonde et de la Reine; et dans ce dernier il remplissait la place de lieutenant en premier ayant rang de capitaine, et avait été décoré de la croix de St-Louis par brevet du 25 août 1762, signé Louis, et plus bas, le duc de Choiseul; en 1780, il était porte-étendard de la première brigade des carabiniers de Monsieur, avec le rang de sous-lieutenant. Il avait épousé, par contrat passé à Poitiers le 1er mai 1770, passé à Mirebeau par Millet et Renquillée, Nres, Dlle Charlotte-Elisabeth MOREAU, fille de feu Mess. Louis, Chev., Sgr de la Bonnetière, et de Marianne Condonneau. De ce mariage sont issus : 1° MARIE-HENRIETTE, qui épousa, le 20 septembre 1802, Pierre-Louis de Marans de Tricon; devenue veuve en 1804, elle se remaria le 23 janvier 1809 à François-Gaspard Taveau (de la branche dite de Vaucourt); — 2° EDOUARDE-FRANÇOISE-LOUISE-VICTOIRE, qui fut mariée à Charles-Louis Dajot.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CHAMBELLAIN portait « d'azur à une branche de trois lis d'argent naissante » de la pointe de l'écu, et en chef un soleil d'or. » — Clabault, Hist. des Chasteigners.

THOMAS Chambellain portait « d'azur à trois lis » d'argent grenés et tigés d'or, rangés sur une ter- » rasse de même, à trois étoiles d'or rangées en » chef. » — Arm. de la Gén. de Poitiers.

CHAMBON. Nous ignorons si cette famille est originaire du Poitou, et si Jean Chambon, conseiller au parlement de Paris, que le roi Louis XI gratifia de l'office de lieutenant général en la sénéchaussée de Poitiers, était de cette province. Cette opinion n'est pas cependant sans vraisemblance; car il y avait alors peu d'années que le parlement avait été rétabli à Paris, et ce conseiller pouvait fort bien être Poitevin. Il existait d'ailleurs dans les archives du chapitre de St-Hilaire une transaction du 17 juin 1352, passée sous l'intervention de Guischard d'Ars, Chev., sénéchal des provinces de Poitou et de Limousin, entre ce chapitre et Pierre Beslon, valet, Sgr de Ringères. Elle était relative à une vente, faite le 28 mars 1341, de plusieurs héritages dont quelques parties appartenaient à honorable Jean de Chambon, valet (*de Campo Bono*), et à Jeanne POINTE, sa femme.

Chambon (Jean), conseiller au parlement de Paris, et nommé en 1464 lieutenant général en la sénéchaussée de Poitiers, était, dit Bouchet, *un droit homme et grand justicier*. Sa conduite dans le procès si fameux de Commines contre les héritiers de Louis d'Amboise, Vte de Thouars, justifie jusqu'à un certain point ces éloges. En 1468, la ville de Poitiers le nomma l'un de ses députés aux états de Tours, et cette même année il fut élu maire. Il avait été reçu échevin le 12 décembre 1466.

L'année suivante, après la mort de Louis d'Amboise, Vte de Thouars, le roi nomma des commissaires, au nombre desquels était Jean Chambon, pour se rendre à Thouars visiter les archives, disant qu'il avait fort à cœur le procès de la Trémoille. La femme de celui-ci, fille et héritière de Louis d'Amboise, se trouvait

Digitized by Google

dépouillée de ses biens par Philippe de Commines, que le roi en avait gratifié sur le motif d'une confiscation autrefois prononcée contre Louis d'Amboise; mais il y avait déjà plusieurs années que ce seigneur avait obtenu du roi des lettres de restitution qu'il conservait soigneusement. D'après cela, les poursuites de Louis de la Trémoille, comme tuteur de ses enfants, dérangeaient les plans de l'ambitieux favori.

Les commissaires se rendirent à Thouars avec Commines. Ils firent l'ouverture d'un coffre placé dans la chambre occupée par Louis d'Amboise; ils y trouvèrent les lettres de restitution, et celles qui autorisaient le mariage de Françoise d'Amboise avec le duc de Bretagne. Ces pièces importantes furent confiées à Jacques de Beaumont; mais Commines, ne pouvant se contenir, les lui arracha des mains et les jeta au feu, en disant: « Le roi veut qu'elles soient brûlées. » Chambon, révolté à la vue d'une action si étrange, s'élança aussitôt, retira les lettres du feu, et dit avec vivacité : *Que diable est ceci? C'est mal fait, elles ne seront pas brûlées; il faut les porter au roi.* Commines y consentit enfin. Les commissaires les portèrent donc au roi, qui était alors à Candes. Le monarque parut très-satisfait de posséder ce trésor, et il le jeta de suite au feu, après avoir recommandé le secret le plus absolu à tous ceux qui étaient présents. Quelque temps après, Louis XI ordonna à Chambon de se rendre à Paris pour y presser le jugement de cette affaire en faveur de Commines, et lui enjoignit surtout d'insister sur la confiscation. Mais ce magistrat, affligé d'une telle injustice, répliqua avec franchise : « *Ah! sire, vous savez bien que c'est grand'* » *charge de conscience d'avoir brûlé les lettres qui* » *servoient, en cette matière, aux pauvres enfants* » *de la Trémoille; comment pourrois-je faire hon-* » *nêtement la poursuite, moi qui sçais qu'elles ont* » *été brûlées?*.... — Ne vous en chaille, dit le roi, il » faut y aller, et ne m'en parlez plus. » Chambon obéit et se rendit aussitôt à Paris. Les lettres de restitution ne pouvant être représentées, la confiscation fut prononcée; la Vté de Thouars fut réunie pour la seconde fois à la couronne, et Philippe de Commines profita ainsi du don à lui fait par le roi de plusieurs terres confisquées, déshonorant par un acte de basse cupidité une vie qu'on aimerait à trouver pure et sans reproche.

Chambon (Guillaume), peut-être fils du précédent, avait épousé Jeanne DE DANDESEIGNÉ, qui lui porta la terre de ce nom, en Mirebalais. Ils n'existaient plus le 27 novembre 1499, et avaient eu deux filles de leur mariage : 1° YVONNE, femme de Pierre Giraud, dont elle était veuve en 1492; — 2° JEANNE, qui avait épousé N. de Meneton.

Chambon (Jean), frère du précédent, qui épousa Dlle Marguerite DE FOUGIÈRES, et de son mariage laissa une fille, FRANÇOISE, qui vécut peu et mourut sans alliance avant 1499, laissant pour héritières ses cousines Yvonne et Jeanne, précitées.

Chambon (*Dragmento*) était religieux et sous-sacristain de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers en 1505, et, le 18 août de cette même année, il prit part à l'élection de René Caillet comme abbé de ce monastère. — D. F., 19.

Chambon (Jean DE) passa revue le 4 mars 1517 comme homme d'armes de la compagnie de M. de la Trémoille.

Chambon (Aimé) était aussi en 1517 homme d'armes de la compagnie de Louis d'Ars.

Chambon (Louis) était abbé de Saint-Laon de Thouars et sous-doyen de l'église de Poitiers en 1510.

Chambon (Jean), abbé de Notre-Dame de Poitiers, mourut en 1521.

Chambon (Philippe) avait la même dignité en 1534. Il était aussi chanoine de l'église cathédrale lorsqu'il mourut en 1556.

ARMOIRIES. — CHAMBON, maire de Poitiers, portait « d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable. » — Notre Catalogue des maires de Poitiers.

CHAMBORANT. Cette famille noble et d'ancienne chevalerie réunit ce qui donne le plus grand éclat à la noblesse : tige antique, services militaires, dignités éminentes, charges et emplois honorables, tant à la guerre que dans les affaires de l'Etat. Elle tire son nom (à moins qu'elle ne leur ait donné le sien) des bourg et paroisse de Chamborant, première baronnie de la Vté de Bridiers, sise en Poitou sur les confins du Limousin et de la Marche.

Lhermite-Souliers, dans son Nobiliaire de Touraine, assure que la maison de Chamborant est descendue des Ctes de Flandres, mais n'apporte aucune preuve à l'appui de cette assertion. Or cette famille a bien assez de sa propre illustration, sans qu'il soit besoin qu'elle ait recours à des fables pour en emprunter à d'autres maisons. Lhermite-Souliers, la Thaumassière, MM. Robert du Dorat (dont les Mss. existent à la bibliothèque de Poitiers), ont donné des généalogies plus ou moins étendues de cette famille, qui en 1783 a eu un historien spécial sorti de son sein. Nous nous attacherons à suivre ce dernier travail, non point parce que, dû à la plume d'un écrivain intéressé, il va donner à cette famille un lustre que

Digitized by Google

d'autres plus justes ou plus impartiaux pourraient lui refuser, mais parce que, plus détaillé, et citant les preuves à l'appui de chaque fait avancé, il nous a semblé réunir toutes les garanties de vérité et de franchise que nous pouvons, que nous devons exiger dans des travaux de cette nature.

Nous ne rapporterons ici que la branche aînée de cette famille, étant la seule qui ait vécu en Poitou; les autres s'étant dispersées en Limousin, Touraine, Berri, etc.

Chamborant (Aimoins DE), son frère HUMBERT, chanoine de St-Etienne de Salagnac (église réunie à celle des chanoines de Limoges), ainsi que GEOFFROY de Chamborant, que tout nous porte à croire fils d'Aimoins, sont les premiers qui figurent dans nos annales. Ils sont tous les trois témoins dans une charte citée dans le cartulaire de l'église St-Etienne de Limoges, qui était conservé dans le cabinet des ordres du Roi. Cette charte est une donation faite par Etienne de Maillebran et Goscelin son frère aux chanoines de St-Etienne de Salagnac, pour avoir part aux prières desdits chanoines. Au nombre des témoins étaient Guillaume, Cte de Poitiers; Hélie, Cte de Périgord; Hictier, évêque de Limoges. Le savant Le Laboureur a fixé la date de cette charte vers l'an 1070.

Par suite de divers actes extraits du cartulaire de l'abbaye de St-Barthélemy de Bénévent, monastère au diocèse de Limoges, l'on est fondé à croire qu'Aimoins de Chamborant avait épousé Humberge DE CHAMBORANT, et que, devenue veuve dès avant 1086, elle avait épousé en secondes noces N. de Fondon.

Chamborant (Geoffroy DE) donna une partie des dîmes de la Psse de Chamborant aux religieux de St-Barthélemy de Bénévent, au diocèse de Limoges, ainsi que le dirent ses petits-fils Geoffroy et Ainard, comme on le voit dans le Pouillé du monastère de Bénévent, qui était déposé à la Bibliothèque royale. Il eut pour enfant GEOFFROY, qui suit, comme le prouve le Pouillé.

Chamborant (Geoffroy DE), IIe du nom, eut, comme le Pouillé précédemment cité les lui donne, deux enfants : 1o AINARD, qui suit; — 2o autre GEOFFROY, qui, au rapport du même Pouillé, folio 130, eut un fils du même nom de GEOFFROY, que l'on croit mort sans postérité. *Gauffridus de Chamborent, frater Ainardi, pater alterius Gauffridi, tempore Bertrandi de Sancto Elegio.*

Chamborant (Aynard DE), Chev., Sgr de Chamborant, est rappelé en divers articles du cartulaire de l'abbaye de Bénévent. Ainsi l'on trouve, folio 116, la mention suivante : *Ainardus de Camborent, Goffreddus frater ejus, dederunt quartam partem decimæ de Camborent, excepto fœno servientis sui.*

Plus loin, au recto du feuillet 35, l'on voit qu'Ainard et Geoffroy de Chamborant, frères et chevaliers, donnèrent et concédèrent à Dieu et à St Barthélemy de Bénévent la dîme de Chamborant, tout comme Geoffroy, leur aïeul, en avait fait don au monastère ès mains de Siméon, prieur, en présence de Gérald Prévost, d'AUDEBERT de Chamborant, etc., pour le salut et repos de l'âme de Geoffroy de Chamborant, leur père, comme Geoffroy de Chamborant, leur aïeul, l'avait ci-devant donnée pour le repos de la sienne audit monastère. On voit, folio 95, qu'un Ainard de Chamborant et ses enfants donnèrent des hommes à ce monastère. Ces enfants ne sont pas nommés; et comme précédemment, folio 76, l'on a vu qu'un Ainard et Guillaume de Chamborant, frères et chevaliers, ont été témoins d'une donation au même monastère, l'on pourrait croire que lesdits Ainard et Guillaume sont fils d'Ainard Ier. On pourrait objecter qu'une donation faite par leur père a été inscrite dans le cartulaire plusieurs feuillets après la mention de celle-ci; mais, outre que l'on pourrait alléguer que les enfants, une fois parvenus à un certain âge, pouvaient certainement être témoins avant la mort de leur père, il est facile de plus de prouver que l'ordre dans lequel sont inscrits ces divers actes ne saurait fournir des preuves de filiation; car ils sont copiés pêle-mêle dans le cartulaire, et sans observer la succession des temps.

En voici la preuve : au folio 34, l'on voit que Geoffroy de Chamborant, Chev., donne à Dieu et à St-Barthélemy de Bénévent, pour l'âme de ses parents, sa portion de dîme de Chamborant, excepté le foin de son sergent, que plus tard même il donna pour l'âme de son frère Ainard et de son fils Geoffroy. La mort d'Ainard est ici bien positivement annoncée; eh bien, au folio suivant, on rapporte l'acte cité plus haut par lequel Ainard et Geoffroy, frères, abandonnent à St-Barthélemy de Bénévent la dîme de Chamborant. Que conclure de là, sinon que le copiste inscrivait sans aucun discernement tous les actes qui lui tombaient sous la main, et aux dates desquels même il prenait si peu d'attention, que presque aucun des faits consignés par lui ne sont datés?

Nous dirons donc, sans rien affirmer pourtant, qu'Ainard de Chamborant, Ier du nom, eut deux enfants : 1o AINARD II, qui suit; — 2o GUILLAUME, témoin dans la donation précitée.

Chamborand (Ainard DE), IIe du nom. Il y a tout lieu de croire que c'est lui et Guillaume, son frère, qui, conjointement avec un Ainard de Cham-

Digitized by Google

borant, leur père, donnèrent, par l'acte sus-relaté, des hommes à l'abbaye de Bénévent ; et ce qui prouve que ce ne peut être que les descendants d'Ainard rapportés ci-dessus, c'est qu'ils étaient bien seigneurs de la terre de Chamborant, puisqu'ils démembraient cette terre, ainsi qu'avaient fait leurs aieux, pour enrichir l'abbaye de St-Barthélemy de Bénévent. On pense qu'Ainard eut trois enfants : 1° BERTRAND, qui suit; — 2° BERNARD; — 3° AMICIE, qui est rappelée au cartulaire de Bénévent, comme femme d'Adhémar Gahant (traduit par l'auteur de la Généalogie, par de Gains), dans une donation de l'an 1240, par laquelle ils donnent quelques serfs à ce monastère.

Chamborant (Bertrand DE), mentionné dans le cartulaire de l'abbaye de Bénévent comme un des bienfaiteurs de ce monastère.

Chamborant (Guillaume DE) est qualifié de monseigneur Guillaume de Chamborent, châtelain d'Aubuzcon, dans des plaintes que faisait la comtesse de la Marche, dame d'Aubusson, au roi St Louis, en 1263, contre les vexations et violences qu'exerçait journellement, et au préjudice de ses droits, Thibaud de Neuvy, sénéchal de Poitou, contre ses officiers et ses sujets.

Voici l'alinéa concernant Guillaume de Chamborant :

« Il (Thibaut de Neuvy) arrêta monseignor Rampnou d'Aubuzcon et monseignor Guilleame de Chamborent, châtelain d'Aubuzcon, et monseignor Geffroy, son fils, et dous de lor Vallez, porce qu'ils ne se métoient en enqueste de ce qu'il lor métoient, liquel étoient deffendant dous fest vers tout home qui les en vossit apeler, et vers li cum seignor, et voloient donner pleges d'ester à droit, et il ne les vossit prendre, et les detint pris par set semaines de ce que mi sire li cons de Poitiers manda qu'ils fussent delivrés, et lor les delivra por pleges. » L'original de la pièce dont extrait, existait et existe probablement encore à la Bibliothèque royale, fonds de Gaignières.

Chamborant (Geoffroy DE), nommé dans l'extrait précédent, fut, comme on l'a vu, prisonnier avec Guillaume, son père, de Thibaud de Neuvy, et devait être déjà d'un certain âge, puisque lui aussi est qualifié de monseignor, titre qu'à cette époque l'on ne donnait qu'aux chevaliers.

Chamborant (Humbert DE), périt à la funeste bataille de Poitiers (1356), et fut enterré dans le couvent des frères Mineurs (Cordeliers) de Poitiers.

Chamborant (Guillot DE), servait sous N. Claudain de Haremvilliers, Chev., maréchal de Normandie, dont la compagnie de 50 hommes d'armes fit montre à Orléans en 1367. C'est peut-être le même qui fit montre avec la compagnie du comte d'Alençon, lieutenant du roi en Normandie, le 1er avril 1370; il est nommé le quatrième des écuyers.

Filiation suivie.

Ier. — **Chamborant** (Geoffroy DE) est le premier de cette famille dont le mariage et la filiation soient prouvés d'une manière authentique.

Il avait épousé Dlle Denise GAZEAU, comme le prouve un aveu rendu par ladite dame, sous le scel de l'officialité de Bourges, le dimanche après la fête Ste-Marie-Madeleine 1354, à Dme Marie de Chauvigny, à cause de son château de Velhon, des droits qu'elle avait sur les hommes, femmes, cens des lieux de Chartrais, le Cheseau et village de Villeplart. La copie de cet aveu est extraite des aveux de Châteauroux, qui étaient conservés en la chambre des comptes de Paris. De ce mariage sont issus : 1° PIERRE, qui suit; — 2° GUILLAUME, baron, sire d'Annebec en Normandie, conseiller et Ec. du corps du roi, son ambassadeur près du duc de Bretagne, et de Galéas Visconti, duc de Milan, comme il est prouvé par un grand nombre d'actes extraits de la Bibliothèque royale de Paris, des Mémoires de dom Maurice pour servir à l'histoire de Bretagne, de la collection de dom Pernot, bibliothécaire de St-Martin-des-Champs, etc., etc.

Nous allons donner en entier son testament, tant pour les renseignements précieux qu'il nous fournit sur la filiation, que comme pièce intéressante sous le rapport des legs qu'il contient, et par sa contexture :

« A tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan, Sgr de Folleville, Chev., conseiller du roi notre sire, garde de la prévôté de Paris, salut. Savoir faisons que par-devant Nicaise le Munier et Estienne Boyleau, clercs, nottaires du roy notredit sire, de par luy establiz en son Châtelet de Paris; fut présent noble homme Guillaume de Chamborant, escuyer de corps du roi notre sire, lequel ordonna son testament en la forme qui s'ensuit : et premièrement, son corps il volt gesir en l'église de la Terne, qui est de l'ordre des Célestins, au diocèse de Limoges, et être dans le cuer de ladite église assez près du grant autel, au côté joignant du mur; et volt et ordoune que sur son corps soit faicte et assise une tombe qui sera élevée d'un pied et demi plus haut de la terre, laquelle tombe sera de pierre, en laquelle sera sa représentation armée de ses armes, et sera inscript sur et autour de sadite tombe son nom, son titre, le jour et an de son trépassement; et au-dessus d'icelle tombe aura avec ce une immage de Notre-Dame qui sera paiste dedans le mur, laquelle image sera belle et

Digitized by Google

bien faicte, tenant Notre Seigneur son enfant entre ses bras; et aura devant ladite image une représentation de sa personne faicte en peinture dedans le mur, à l'endroit de sa tombe, où il sera à genoux, armé de ses armes, à mains jointes; et sera présence de deux images, l'une de St Jean-Batiste et l'autre de St Guillaume; à laquelle église il laisse et volt être payé 600 livres tournois pour une fois, parmi ce que les religieux Célestins d'icelle église seront tenus de maintenir à toujours en bon état et honorable ladite tombe, images et painctures, et dire et célébrer en icelle église chacun jour à toujours une messe perpétuelle ainsi que les jours se requerrant, pour le salut et remède de l'âme de lui, ses père, mère, amis et bienfaicteurs. Item, il laisse à chascune de ses deux sœurs cent livres tournois... Item, laisse à messire Jehan Lefevre, son chapellain, 40 livres. Item, laisse et donne à chascun mesnage ou feu estant dans la terre de Chamborant, vingt sols tournois. Item, à chascun mesnage ou feu estant en la terre de la Valladelle, vingt sols tournois, pour prier Dieu pour l'âme de lui. Item, il donne et laisse à la fabrique de l'église de Chamborant vingt livres tournois une fois. Item, il laisse et donne à Jehan Maille et Colette, sa femme, hoste et hotesse dudit testateur, 40 livres tournois une fois, pour aider à mettre à mestier Guillemin leur filz, filleul dudit testateur. Item, volt et ordonne qu'il soit fait un tableau de cuivre auquel sera inscript le nom, le surnom, le titre dudit testateur, le jour et an de son trépassement, et sera mis ledit tableau dedans le mur au-dessus de ladite tombe. Item, il volt et ordonne que monsieur Pierre de Chamborrent, son frère, se il seurvit ledit testateur, soit son héritier universel seul et pour le tout; et en cas que ledit monsieur Pierre ne le survivroit, il veult et ordonne que les enfants feu Fouquault de Chamborant, jadis fils aîné dudit monsieur Pierre, ayent et emportent tout le résidu des biens meubles et non meubles dudit testateur; et ordonne ses vrais bons et loyaulx amis exécuteurs, et de foi commissaires, c'est à savoir monsieur Pierre de Chamborant, chevalier, son frère; révérend père en Dieu monsieur l'evesque de St-Flour, qui est à présent Jehan de la Mare; messire Jehan Fevre, prêtre, et Jehan de Brucel. En témoin de ce, nous, à la relation desdits notaires, avons mis à ces lettres le scel de ladite prévôté de Paris, l'an de grâce 1399, le 22e jour de février. Signé Boyleau et Le Munier. Item, s'en suit la teneur d'une cédule attachée audit testament, scellée et signée des scel et seing manuel dudit testateur.

» Combien qu'il soit contenu en mon testament dedans lequel ceste cédule est attachée, que mon corps soit mis et enterré à Notre-Dame-des-Termes en l'evesché de Limoges, je ayme mieulx estre à Chamborant enterré près de monsieur mon père; par ainsy que l'argent qui est dit à donner aux Termes sera donné à Chamborant en la manière que j'avais ordonné qu'il en feust fait es Termes; et ceci je vueil que soit, et en prie mes exécuteurs. Rescript de ma main et scellé de mon propre scel le premier jour de mars l'an 1401, et signé de mon seing manuel, G. de Chamborant. »

Nous pensons que c'est le même Guillaume qui, d'après un titre déposé aux archives du château de Thouars, était sénéchal de la Marche en 1389, lieutenant du roi et son commissaire en Poitou vers 1396; ce qui nous porte à le croire, c'est qu'il est dit également écuyer du corps du roi.

3° N., 4° N., qui sont toutes les deux mentionnées dans le testament de leur frère Guillaume, et ne sont connues que par cette citation.

IIe. — Chamborant (Pierre DE), Ier du nom, Ch., Sgr de Chamborant, sire d'Orseine et des Marches, Sgr de Droux, la Clavière, Vauzelles, les Mazerolles, etc.

A juger d'après ce que l'on sait de Pierre, on est autorisé à le croire fils aîné de Geoffroi de Chamborant, puisqu'il est prouvé qu'il était frère aîné de Guillaume, dont nous venons de rapporter le testament, et, malgré les recherches que cette famille avait fait faire, il ne paraît nulle part aucun seigneur de Chamborant intermédiaire entre Geoffroy et Pierre que nous présumons son fils. On voit même, par ce court espace de temps écoulé entre l'un et l'autre, qu'il est difficile qu'il y en ait eu. On trouve pour la première fois mention de sa femme, Marguerite DE FORGES, dans un aveu qu'il rendait le vendredi avant l'Épiphanie (1366) au seigneur de Châteauroux. Il en rendit un autre le lundi après la Pentecôte (1374). Il reçut, ainsi que son frère Guillaume précité, une donation de Guillaume de Naillac, Ch., conseiller et chambellan du roi, etc., Vte de Bridiers, qui leur donne, en les nommant *ses très-chers et amés cousins*, toute la justice qu'il avait et pouvait avoir en leur terre de Chamborant, sauf à lui réserver l'hommage et premier ressort d'icelle, pour et à cause des dons, grands et louables services qu'il avait reçus et recevait journellement d'eux, et de l'amitié qu'il leur portait (6 mars 1398).

Marguerite de Forges paraît, d'après les titres de la famille de Forges, être fille de Mess. Guillaume, Sgr de la Clavalière, et de Dlle Philippe de Droux; ils laissèrent de leur mariage FOUCAULT, qui suit, et on présume qu'ils eurent de plus GUY, chambellan

Digitized by Google

et écuyer du corps du roi, dont l'épitaphe était conservée au cabinet des ordres du Roi, et conçue en ces termes :

« Cy-git Guy de Chamborant, en son vivant chambellan et écuyer du corps du roi, qui a fondé en cette habaye d'Ahun une messe à chacun jour perpétuaument, pour le repos de son âme et de ses feus père, mère, parents, amis et bienfaiteurs. Il a fait bâtir cette chapelle, et décéda à Paris le vingt-six de mai l'an 1404. Priez Dieu qu'il lui fasse pardon. »

IIIe. — **Chamborant** (Foucaut), Ec., Ier du nom, Sgr de Chamborant, Droux, la Clavière, Vauzelle et la Mazerolle, sire d'Orsagne et la Clavière, faisait partie de la compagnie de Mess. Hélion de Naillac, qui passa revue à Lisle le 17 octobre 1386; il ne vivait plus, comme il appert par le testament de Guillaume, son oncle, en 1399, et l'on a vu dans cette pièce qu'il est dit fils aîné de Pierre et neveu du testateur, et que ce seront ses enfants qui seront ses héritiers universels en tous ses biens. Il avait épousé Dlle N. DE MAUMONT, sœur de Bertrand de Maumont, évêque de Tulle, comme il est prouvé par une donation du 12 novembre 1481, faite dans l'église cathédrale de Tulle, par Gillebert de Chamborant, leur petit-fils, abbé de Massey. Ils laissèrent présomptivement : 1° FOUCAULT, qui suit; — 2° PIERRE, qui avait épousé longtemps avant 1422 Dme Marquise DU BREUIL, qui était sa veuve à cette époque, et à laquelle il avait assigné sur la terre de Droux 60 livres de douaire.

IVe. — **Chamborant** (Foucaut DE), IIe du nom, Ec., supposé avec toute probabilité fils aîné du précédent, et qualifié tantôt noble et puissant homme, noble et puissant seigneur, Chevalier, Sgr de Chamborant, Droux, la Clavière, Vauzelle, servait sous Charles VI, en qualité de chevalier-bachelier, avec 16 écuyers de sa chambre, en 1418; transigea, le 27 mai 1445, avec noble homme Jean-Chauvet, damoiseau, Sgr de Sannat; rendit aveu le 24 mars 1446 à Gilbert Brachet, Sgr de Magnac et de Péruze, de sa terre de Droux; partagea, le 10 mai 1452, par acte signé de Lagarde, Nre, ses biens entre Guy et Jacques, ses enfants mâles : donna à l'aîné les terres de Chamborant et d'Orsaine, et à Jacques celle de Droux et d'Orsaine. En 1453 il se disait vieux et décrépit. Il avait épousé Dlle Jacquette DE CLUYS. De ce mariage sont issus : 1° GUILLAUME, qui n'a point laissé de postérité de Dme Brunissante DE MALERET, fille de noble et puissant messire Philibert, Chev., Sgr de la Roche-Guillebau et de Lussac, à laquelle, pour son douaire, il avait assigné 100 l. de rente sur sa terre de la Vauzelle. Il se trouve employé avec Jacques, son puîné, au nombre des hommes d'armes de la compagnie de Poton de Xaintrailles, le 2 avril 1450; il fonda avec sa femme une chapelle sous le vocable de Ste Marguerite, dans l'église d'Orsaine, le 9 juillet 1463; rendit aveu le 18 juin 1482 à Guy de Chauvigny, Sgr de Châteauroux, de ses terres d'Orsaine et des Marches. On ne le retrouve plus mentionné dans les titres depuis 1492; — 2° JACQUES, qui suivra; — 3° GILBERT, abbé de Massey, au diocèse de Bourges, prévôt commendataire de la prévôté de Naue, au diocèse de Tulle, fonda, le 12 novembre 1481, dans l'église cathédrale de Tulle, à perpétuité, une messe solennelle tous les jours. Cette fondation était connue à Tulle sous le nom de messe de Massey, et annoncée par douze coups d'une grosse cloche nommée *Salvetere*; — 4° JACQUETTE, qui, par contrat du 2 janvier 1435, épousa noble et puissant Jean de Menou, Chev., Sgr de la Ferté près Issoudun, en Berri, etc.; elle eut en dot 500 réaux d'or, plus la terre de la Vauzelle en la baronnie de Châteauroux; — 5° MARIE, qui, le 10 avril 1445, épousa noble homme Mess. Guillaume du Quartier, Ec., Sgr de la Borde près Romorantin, qui eut en dot 600 réaux d'or au coin du roi, du prix de 3 deniers pièce, et la terre et seigneurie de Jonnoux, en la châtellenie de Crosan.

Ve.—**Chamborant** (Jacques DE), Chev., Sgr de Droux, la Clavière et du Puy-Bernard, 2e fils du précédent, servait avec son frère dans la compagnie de Poton de Xaintrailles.

Il épousa, par contrat passé à Sannat le 28 mars, par Jean de la Garde, clerc et Nre juré, Dlle Marguerite CHAUVET, fille de noble homme Jean, Ec., Sgr de Sampenac (Sannat). Il fonda en l'église de Droux cinq grandes messes le 27 février 1481, fit son testament le 12 octobre 1501.

De son mariage avec Marguerite CHAUVET, il eut : 1° BRANGON, Chev., Sgr dudit lieu, Matrange, Orsaine, qui épousa en mars 1473 Dlle Anne DE PIERRE-BUFFIÈRE, fille de Louis, Chev., Sgr de Châteauneuf et de Peyrat. De ce mariage sont issus : GUYOT, nommé dans un titre de 1503 concernant l'église cathédrale de Limoges, servait dans la compagnie du Mqis de Montferrat en 1504 et en 1509, en celle du maréchal de Gié, était mort avant 1514; SOUVERAINE, femme en 1514 de noble homme Mess. Philippe Chauvet, et était morte en 1541, époque où son mari prend le titre de tuteur de leurs enfants mineurs; MADELEINE épousa François de Retz, Sgr de Meck, et en secondes noces Charles de Bièvre, avant le 13 avril 1541; MARIE épousa un Sgr de Grossoles.

2° GUY, qui suit; — 3° BERTRAND, prêtre, abbé

Digitized by Google

de Massey en Berri, remplaça, le 3 mars 1482, Gilbert de Chamborant, son oncle, nommé dans le testament de son père. L'on ne peut avoir de doute sur la véracité de son origine, et d'Hozier l'avait placé à tort parmi les *inconnus;* — 4° PHILIPPE, prieur commendataire de Semur, chanoine du Dorat; — 5° CHRISTOPHE, Chev. de St-Jean de Jérusalem en 1492, reçut une donation en cette qualité de son père le 26 juillet 1492; — 6° SOUVERAINE épousa, par contrat du 21 août 1481, Mess. Pierre de Chamborant, Éc., Sgr de Terraille, Bonnevau et des Portes; — 7° MARIE, indiquée dans le testament de son père comme femme de Galéas de Malleret, Éc., Sgr des Maisons; elle eut en dot 1,200 écus.

VI°. — **Chamborant** (Guy ou Guyot DE), Chev., Sgr de Droux, la Clavière et l'Age-Meillot, fut fait Chev. sur le champ de bataille d'Agnadel, après la mémorable bataille que Louis XI remporta sur les Vénitiens; épousa, par contrat du 29 janvier 1491, Dlle Françoise DE SALAIGNAC (Salignac), fille de Mess. Jean, Chev., Sgr de Magnac, le Chapedeuil, Verteillac, Jumillac, et de Concors, et de Louise de Pierre Buffière. De ce mariage sont issus : 1° CHRISTOPHE, chanoine du Dorat, prieur de Chinon; — 2° PIERRE, qui suit; — 3° GASPARD, tige des Sgrs de la Clavière; — 4° JEAN était en 1529 mineur sous la tutelle de sa mère; majeur en 1543, il servait comme homme d'armes dans la compagnie de M. de Maugiron; passa revue à Mâcon le 19 juin 1541, à Perpignan en 1542, et mourut sans alliance en 1559, à l'Age-Meillot; — 5° FRANÇOISE épousa, par contrat du 20 septembre 1529, Martial de Lavau, Éc., Sgr. de Droulhes, Rocheledou, etc.; — 6° JACQUETTE, femme de Mess. Pierre de Rancé, Chev., Sgr de Pisseloup.

VII°. — **Chamborant** (Pierre DE) épousa Dlle Philippe DE LOUBES, fille de Jean, Éc., Sgr du Reignier, et de Dlle N. Dilliers, sa femme; fit son testament le 3 nov. 1545, dans lequel sont nommés les six enfants qui suivent : 1° JEAN, qui suit; — 2° JEAN, mort sans postérité; — 3° PIERRE, qualifié haut et puissant Sgr de Droux, en partie, de la Beausse, Mont-Givray, la Pouzerie, du Coulombrail, baron d'Ars et de Neuvy-St-Sepulchre, Chev. de l'ordre du Roi, gouverneur pour sa majesté de la grosse tour de Bourges, conseiller, chambellan et colonel de la garde suisse de François de France, duc d'Alençon, son lieutenant général en Berri, etc., naquit posthume; s'étant battu en duel le 28 novembre 1576, avec Gaspard Foucault, Sgr de St-Germain-Beaupré, chambellan du duc d'Alençon, et Gabriel de Larie, Sgr de la Côte-Mézières, contre Martial et Pierre de Coignac, Sgrs de Pers, et un troisième adversaire dont le nom n'est pas connu, et les Sgrs de Pers ayant été tués, Dlle Jeanne de Chartrain, veuve de Pierre de Coignac, obtint contre eux, le 7 février 1584, une sentence du parlement de Paris qui les condamna à mort. Mais, Pierre de Chamborant étant mort dès avant 1581, Anne DE LA FOREST, son épouse, obtint des lettres de rémission qui furent entérinées au parlement de Paris le 21 octobre 1591.

Anne de la Forest était fille de N., baron d'Ars, et de dame Claude de Chenevelles, et fut gouvernante des dames de France filles de Henri IV, et avait été précédemment gouvernante des filles d'honneur de la reine; elle avait de son mariage avec Pierre de Chamborant : 1° LOUIS, baron de Neuvy-St-Sépulchre, d'Ars, etc., gentilhomme ordinaire de bouche de l'archiduc Albert, prince des Pays-Bas, et mestre de camp d'un régiment au service de ce prince, testa à Bourges en 1614, et mourut à Madrid en Espagne peu de temps après le 19 avril 1615, date du codicille qu'il fit en confirmation de son testament; — 2° MARGUERITE, qui hérita de tous les biens de son frère, et les porta dans la maison de son mari René Isoré, Chev., Sgr, baron d'Airvault, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qu'elle avait épousé le 20 février 1605.

4° FRANÇOISE, femme de Léonard Martin, qu'elle épousa le 13 janvier 1555; — 5° CHARLOTTE, femme en premières noces, par contrat du 29 mai 1561, de noble Jean de Fougères, Sgr de Forges et des Clous, et en 1587 femme de N. Seguier.

VIII°. — **Chamborant** (Jean DE), Chev. de l'ordre du Roi, Sgr de Droux et de l'Age-Meillot, était colonel d'un régiment d'infanterie qui fut défait par les troupes de la Ligue, en 1585, près St-Savin; transigea au sujet de la succession de son père avec ses frères et ses sœurs le 25 août 1574, et testa le 19 novembre 1596. Jean de Chamborant s'était marié deux fois : en premières noces, à Madeleine DE LA BERAUDIÈRE, veuve de feu Mathurin de Ripousson; en secondes noces, par contrat du 31 juillet 1575, à Catherine DE CHATEAUVIEUX, fille de haut et puissant Sgr Claude, Chev., Sgr dudit lieu, baron de Fromente, Verjon, etc., et de dame Marie de Mont-Chenu.

Jean de Chamborant laissa de son second mariage : 1° GASPARD, qui suit; — 2° JOACHIM, tige de la branche des Sgrs de Villevert; — 3° MARIE, qui eut en partage, d'après le testament de son père, une somme de 9,000 liv.: on ignore si elle a été mariée; — 4° et 5° ANNE et CATHERINE, étaient, d'après le testament paternel, destinées à l'état religieux; c'est tout ce qu'on sait d'elles.

Digitized by Google

IXe. — **Chamborant** (Gaspard DE), Chev., Sgr de Droux. Quoiqu'on n'ait pu se procurer aucun document pour établir les charges qu'a occupées Gaspard de Chamborant, les deux lettres de Louis XIII qui suivent ne peuvent avoir été écrites qu'à un homme qui, par ses services militaires et les hautes positions qu'il avait occupées, s'était acquis l'estime du roi et une grande influence dans le pays qu'il habitait.

« Mons de Droux, je n'ai pas voulu que le sieur de la Roche-Posay, mon lieutenant général en la haute et basse Marche, qui s'en retourne présentement à sa charge, soit parti sans vous porter de mes lettres, lesquelles ne seront à autre effect que de vous dire que, prenant confiance en votre fidélité et affection à mon service, je me promets qu'en ces occurences présentes vous ne manquerez à m'en continuer les preuves, à quoy je vous ai encore voulu exhorter et vous assurer que s'offrant occasion de reconnaitre vos services, vous m'y trouverez toujours très-disposé, et me remettant audit sieur de la Roche-Posay de ce que j'aurois à vous dire davantage. Je prierai Dieu, mons. de Droux, vous avoir en sa sainte garde. Écrit à Paris le 11 juillet 1620. Signé Louis, et plus bas Phelippeaux. »

« Mons. de Droux, le sieur de St-Germain-Beaupré, que j'ai pourvu du gouvernement de la haute et basse Marche, s'en allant prendre possession de sa charge, j'ai bien voulu vous faire celle-ci pour vous dire que l'ayant en confiance et affection, pour ce j'aurai à plaisir que vous le reconnoissiez en sadite qualité, lui rendiez les respects qui lui sont dus, tenant avec lui la bonne intelligence qui sera nécessaire pour le bien de mon service, en quoi vous comportant comme vous devez, vous me rendrez ce service agréable. Sur ce je prie Dieu, mons. de Droux, vous avoir en sa sainte garde. Écrit à Tours le 12 mai 1621. Signé Louis, et plus bas Phelippeaux. »

Le 20 novembre 1615, Henri de Schomberg, Cte de Nanteuil, gouverneur de la haute et basse Marche, enjoignit, par son ordonnance dudit jour, « à tous les manants et habitants de la Psse de Droux d'aller travailler aux réparations et fortifications nécessaires pour la conservation de la maison et chastel dudit lieu de Droux, avec pelles, piques, tranches, et autres outils nécessaires, ainsi qu'il sera avisé, et selon le règlement qui en sera fait et dressé par le seigneur dudit lieu, auquel avons donné pouvoir et mandement de le faire, ensemble de contraindre lesdits habitants de faire le guet et garde de nuit audit château, ainsi et selon l'ordre par lui établi. »

Par une autre ordonnance du 1er juin 1619, le Cte de Schomberg défendit à tous capitaines de gens de guerre de ne loger ni faire fourrager dans la Psse de Droux, etc.

Gaspard avait épousé, par contrat du 28 février 1606, Dlle Françoise COURAUD, fille de Pierre, Chev., Sgr de la Roche-Chevreux, etc., et de dame Jeanne de Rechignevoisin, sa femme, dont : 1° PIERRE, qui suit; — 2° RIGAL, dit le chevalier de Droux, assassiné en 1663 par son valet de chambre; — 3° HENRI, dit M. de Champagnac, capitaine de cavalerie au régiment de Brouage, testa le 19 mars 1650, et mourut peu après au bourg de St-Martin de l'île de Ré; — 4° FRANÇOISE épousa, par contrat du 19 septembre 1638, Jean du Mouraud, Éc., Sgr de la Thibarderie; — 5° MARTHE épousa, par contrat du 26 février 1640, Simon du Buat, Éc., Sgr de Puisrobin en Poitou, passé au château de la Villate en Angoumois; — 6° GASPARDE, morte sans alliance avant 1673; — 7° JEANNE épousa Pierre Papon du Breuil, Ec., Sgr de Grange-Blanche.

Xe — **Chamborant** (Pierre DE), Chev., Sgr de Droux, naquit en 1610, fut capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre du régiment d'infanterie du baron de St-Martial, fut confirmé en 1667 dans ses priviléges de noblesse par sentence de l'intendant de Limoges; épousa, par contrat du 4 juillet 1636, Dlle Anne DE GALLIOT, fille de Jacques, Ec., Sgr de la Sollaye-Baraton, du Croschef et de la Beaubinière. De ce mariage sont issus : 1° PIERRE-JOSEPH, qui suit; — 2° autre PIERRE-JOSEPH, né au château de Droux le 24 septembre 1644, mourut sans alliance, et fut inhumé, le 19 mai 1669, dans l'église de Droux, au tombeau de ses ancêtres; — 3° FRANÇOISE, née au château de Droux le 20 janvier 1641.

XIe. — **Chamborant** (Pierre-Joseph), Chev., Sgr de Droux, mourut à Droux, et fut inhumé au château de ses ancêtres le 23 avril 1710. Il avait épousé, par contrat du 6 juillet 1685, Marie-Anne DE LEGALIS, fille de Gilles, Ec., trésorier de France en la généralité de Poitiers, et de Marie Ferrand, sa femme. De ce mariage sont issus : 1° ANTOINE-GILLES, dit monsieur d'Armantis, né au château de Droux le 3 juillet 1686; capitaine au régiment de Beaujollais-infanterie, fut tué en Italie en 1709 sans avoir été marié; — 2° MARIE-FRANÇOISE, née à Droux le 20 juillet 1687, épousa, le 31 janvier 1713, Louis Pot, Chev., Sgr de Piégu; — 3° MARIE-ANNE, née à Droux le 28 décembre 1689, épousa en premières noces François de Mondin, Chev., Sgr de Montostres, et en secondes noces Jean de Chamborant, Chev., Sgr de la Grange-Pastoureau, par contrat passé au château de Droux le 28 mai 1726, signé Badoux et Grouseaux.

Digitized by Google

Nres; — 4° PIERRE-GRÉGOIRE, né le 17 novembre 1691, — et 5° PIERRE-GILLES, né le 19 juin 1693, morts enfants.

Ici finit la généalogie des branches de la maison de Chamborant qui ont habité le Poitou, les autres s'étant établies en Berri et Limousin.

Cette famille était représentée en 1768 par

Chamborant (Anne-Claude DE) de la Clavière, fils de feu Claude, Cte de la Clavière, lieutenant général des armées du roi, gouverneur du Pont-d'Arlos et de Montmédy, et de la personne de S. A. S. M. le Cte de la Marche et de feu dame Marie-Anne MORET DE BOURNONVILLE, né le 13 février 1732, brigadier des armées du roi, mestre de camp, propriétaire d'un régiment de cavalerie hongroise de son nom (les hussards de Chamborand), gouverneur du Pont-d'Arlos, premier écuyer de S. A. S. Mgr le prince de Condé, marié, et veuf en 1762 de Marie-Élisabeth RICHARD DE FONTVILLE, dont deux filles, une morte en 1761, l'autre, nommée ALEXANDRINE, née en 1762.

Anne-Claude avait pour sœur

Chamborant (Marie-Thérèse DE), dame d'honneur de S. A. S. la Ctesse de la Marche, mariée au Cte de la Myre-Mory.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHAMBORANT porte « d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules; » et pour devise : *Onque ne failli.*

CHAMBRET, famille noble originaire des environs de Thouars, qui, après avoir été très-nombreuse, paraît aujourd'hui éteinte.

Chambret (J.) était, en 1424, chargé de la procuration du Sgr de Chausseraye pour rendre en son nom un aveu au Vte de Thouars.

Chambret (Jean) est nommé dans la ratification faite par Louis d'Amboise, Vte de Thouars, des clauses et conditions stipulées et consenties entre le Vte de Thouars et Georges, Sgr de la Trémouille, le 22 août 1446. — D. F., 26.

Chambret (Jehan), Ec., rend aveu à Michel de Liniers, Sgr d'Airvault, pour le fief de Bois-Nerbert, qu'il tenait à cause de Perette FELECTE, sa femme, le 31 décembre 1460. — Arch. du Mqisat d'Airvault.

Chambret (Hélie), Ec., Sgr du Ruau-de-Rigné, était conseiller du roi et son avocat au grand conseil au mois de juillet 1506. Il avait épousé Marie LE BLANC; ils fondèrent une chapelle Psse de Taizé en 1521.

Chambret (Louis), Ec., licencié ès lois, était sénéchal de Thouars en 1531, 1533, etc. — D. F., 26.

Chambret (Jean), Ec., Sgr de Beauvais, châtelain de Thouars en 1526, maria JEANNE, une de ses filles, par contrat du 13 juillet 1547, à Louis Raoul, Ec., Sgr du Soulier. Elle était sa veuve en 1558. JACQUES, RENÉ et PIERRE, ses autres enfants, assistèrent à ce mariage.

Chambret (Jacques), frère du précédent, assista au contrat de mariage de sa nièce.

Chambret (Louis), Ec., Sgr de Nolbert, rendit un hommage au Sgr de Thouars le 10 juin 1527.

Chambret (Jean), Ec., Sgr de Rigné, et Hardouine COLAS, sa femme, rendirent un aveu au Sgr de Thouars le 13 mars 1528.

Chambret (Jeanne), comparait au partage des biens de feu Pierre Petit, Ec., Sgr de la Roussière, et se qualifie de femme épouse de Mathurin Lusuvert, Ec., Sgr de la Courrilière, 22 juin 1528. — D. F., 9.

Chambret (Louis), Ec., était sénéchal de Thouars le 14 juin 1531.

Chambret (Hélie), Ec., prenait, le 1er février 1532, le titre de Sgr de Rigné, à cause de Michelle ESTIVALLE, sa femme, qui était sa veuve en 1553; et, le 18 juin de cette même année, Michel de la Court, Ec., au nom de ladite veuve, rend hommage au Sgr d'Airvault de la seigneurie de Bois-Nerbert, aveu signé Sarazin, greffier.

L'on voit par cette pièce qu'Hélie avait eu de son mariage un fils, ADRIEN, qui était mineur à cette époque. — Arch. du Mqisat d'Airvault.

Chambret (Louis), Ec., licencié ès lois, était sénéchal de Thouars en 1536, et rend une sentence le 13 septembre de cette année en cette qualité. — D. F., 8.

Chambret (Louis), Ec., Sgr de la Bonnetière, Psse de St-Michel-de-Montmalchus, éprouva en 1537 une saisie que nous présumons féodale, de la part de l'abbé de la Grennetière; il avait eu de sa femme, dont le nom ne nous est pas connu : 1° RENÉE, fille aînée et principale héritière, qui était, en 1556, épouse d'Antoine Prévost, Ec., Sgr de la Bretaudière et de Laudrellière; ils vivaient l'un et l'autre en 1596, mais elle agissait en qualité de veuve en 1598, et n'existait plus en 1617; — 2° FRANÇOISE; — 3° CLAUDE; — 4° ISABEAU.

Chambret (Hardouine) donne procuration, le 7 mars 1545, sous la cour de Bressuire, pour rendre hommage du fief d'Auboué au Sgr d'Airvault, comme mère tutrice d'Antoine de Terves, son fils, et de défunt René de Terves, Ec., signée Jolly. Elle rend un autre aveu de ce fief, et aux mêmes titres, le 8 juin 1548. — Arch. du Mqisat d'Airvault. — N'ayant point rendu plus tard l'hommage requis par la coutume, elle fut assignée à comparaître devant la cour du sei-

Digitized by Google

gneur d'Airvault par exploit du 30 juin 1573, signé Dufour. — *Ib.*

Chambret (Reué), Ec., Sgr de Ruau-de-Rigné et de la Mothe, rendit, le 30 mars 1550, hommage de son hôtel et Sgrie de Ruau-de-Rigné à Pierre des Nouhes, Ec., Sgr de Beaumont, en qualité d'héritier de JEAN Chambret, Ec., son père. — D. F., 16.

Chambret (Jean) avait épousé Jeanne ACTON. Il possédait en 1565, à cause de sa femme, quelques héritages dans la terre de Belleville en Thouarçais.

Chambret (Jacques) possédait aussi quelques pièces de terre dans la Sgrie de la Forêt-sur-Sèvre, en 1568, au lieu d'HÉLIE Chambret.

Chambret (Marie), veuve de feu Amelot de Mondion, Ec., Sgr de Milpied, transige le 30 décembre 1569, par contrat passé devant Launay, Nre à Loudun, avec Joseph Laurence, au sujet de quelques rentes. — Gén. de Mondion.

Chambret (Pierre), Ec., Sgr de Blanchecoudre et de Maranzay, rend aveu à Mess. Honorat Ysoré, baron d'Airvault, du fief d'Auboué, tant en son nom que pour Pierre de Moysen, Ec., Sgr de la Guyonnière, ce dernier agissant comme loyal administrateur de Marie et Judith de Moysen, ses filles, et de feu Dlle Jehanne DE CHAMBRET, sœur dudit Pierre. — 25 janvier 1585; signé de main originale Pierre Chambret. — Arch. du Mqisat d'Airvault.

Chambret (Ysabeau) avait épousé Claude Mercier, Ec., Sgr de la Gallière; ils étaient morts l'un et l'autre dès le 26 juin 1537, que Claude Mercier, leur fils, et ses autres cohéritiers, se partagent leur succession par acte passé sous la cour de Cerizay, signé Texier, Nre. — Gén. Mercier.

Chambret (Jeanne), veuve d'un sieur Pélisson, et autres Chambret, ses frères et sœurs du second lit, sont cités dans un aveu de 1598, rapporté par Constant et Filleau.

Chambret (Pierre), Ec., Sgr de Blanchecoudre, qui prenait en 1630 le titre de Sgr de Maranzay et du fief d'Auboué, eut de Dlle Marie DE LINAY, son épouse : 1° PIERRE, Ec., Sgr de Beauvais, qui épousa, par contrat du 23 février 1601, Dlle Ambroise PETIT; — 2° ADRIANE, — 3° CATHERINE, qui sont nommées dans le contrat de mariage de leur frère. — D. F., 9.

Chambret (René) était, en 1601, qualifié du titre d'Ec., Sgr d'Iversay, de Vieillefonds, de Rigné et de Beauregard. CHARLOTTE était sans doute sa fille unique; car, le 15 juin 1605, Jacques Proust, son mari, se qualifie de Sgr de Beauregard et de Rigné.

Chambret (René), Ch., Sgr de Blanchecoudre, était présent au contrat de mariage de Louis Raoul, Ec., Sgr du Soulier, avec Dlle Marie de Tusseau, qui fut passé en mai 1633. — D. F., 25.

Chambret (Pierre), Ch., Sgr de Maranzay, était présent au contrat de mariage de Louis Raoul, Ec., Sgr du Soulier, avec Dlle Marie de Tusseau, qui eut lieu en mai 1633. — D. F., 25.

Chambret (René) prenait en 1646 le titre de Ch., Sgr de Maranzay, Blanchecoudre et de Puigaillard. Il s'était allié à Jeanne-Clotilde ACTON.

Chambret (René DE), Ec., Sgr de Maranzay et de Blanchecoudre, était mort en 1664; car, le 13 juin de cette année, Henri de Mondion, Ch., Sgr de la Roche-Princé, se disant principal héritier dudit René, rend un aveu du fief d'Auboué au Sgr Mqis d'Airvault, signé en la minute Henri de Mondion et Savin, sénéchal. — Arch. du Mqisat d'Airvault.

Nous n'avons rien trouvé depuis cette époque de relatif à cette famille.

CHAMPELAIS, famille noble et ancienne.

Champelais (Fouquet) servait comme archer au mois de février 1474.

Champelais (Jean DE), Sr de Rouillé, dans la Sgrie de Parthenay, fit partie du ban de 1491, où il servit comme archer en remplacement de son père très-âgé.

Champelais (François DE), Éc., rendit, le 2 avril 1520, au Sgr de Thouars, aveu des Vieilles-Caucelles, terre qu'il possédait à cause d'Hélène DE PUIJOURDAIN, sa femme, laquelle était, lorsqu'il l'épousa, veuve de Charles de St-Gelais.

Champelais (François DE), Ec., Sgr des Buardières, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, fils du précédent, épousa Jeanne DE BEAUMONT. Les Sgries de Cerveau et de St-Clémentin lui furent adjugées en 1582; elles avaient été saisies à sa requête, en 1579, sur les enfants de feu Joachim de Montours. Sa conduite et celle des habitants de St-Clémentin lui valurent, le 10 avril 1590, des lettres honorables et glorieuses du roi Henri IV, par lesquelles ce prince exempta le Sgr de Cerveau et les habitants de St-Clémentin de toute contribution aux munitions de guerre qui pourraient leur être demandées par les garnisons d'Argenton-Château, Mauléon et Thouars, en reconnaissance de ce que ledit de Champelais s'était toujours bien défendu depuis le commencement des troubles, et avait incommodé les ennemis autant qu'il l'avait pu, à quoi les habitants de St-Clémentin l'avaient assisté dans son château de Cerveau, qu'il avait fortifié par permission du feu frère du feu roi, et les dispensa de faire guet ailleurs qu'audit château de Cerveau.

Digitized by Google

Champelais (Charles DE), Ec., Sgr de Cerveau, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France, fils aîné et principal héritier du précédent en 1595, prenait aussi en 1598 le titre de Sgr de la Flocellière en Ste-Verge, et le donnait également à son père; il prenait aussi celui de Sgr du Bouchet en Louzy. Il vendit cette terre à RENÉ de Champelais, Ec., Sgr de la Pionnière, son frère, par acte du 22 juin 1605.

Champelais (Claude DE), sœur et fille des précédents, épousa Charles de la Porte, Ec., Sgr du chastel de la Meilleraie, de la Linardière et de la Flocellière-Ste-Verge, desquels est issu Charles de la Porte, duc de la Meilleraie. Les frères et sœurs de Champelais avaient partagé vers 1600 l'héritage de CHRISTOPHE de Champelais, Ec., Sr du Bouchet, qui était vraisemblablement leur oncle.

Champelais de la Bourdillière (Gabriel DE) fut reçu chevalier de Malte en 1581.

Champelais (Philippe DE), Ec., Sr de la Lyonne et du Bouchet, sans doute fils de RENÉ, Ec., Sgr du Bouchet, était mort avant 1626; car, le 14 novembre de cette même année, CATHERINE de Champelais, sa sœur, veuve de François Améliton, avocat en parlement, se qualifiait de dame du Bouchet; elle épousa ensuite Claude Cousnier, Sr des Bourdelières.

Champelais (Louis DE), Sr des Bourdelières, Psse de St-Martin-de-Sanzay, obtint, le 24 septembre 1667, une ordonnance de maintenue de noblesse de M. Barentin, intendant de Poitou.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHAMPELAIS porte « d'argent à trois fasces de gueules surmontées en » chef de trois aigles éployées de sable. » — Vertot.

CHANDOS, famille anglaise, qui a donné au Poitou un sénéchal remarquable, tant par son courage que par ses talents.

Chandos (Jean), Vte de St-Sauveur, de l'illustre maison de Chandos. Ce seigneur anglais a joué un rôle trop important en Poitou comme sénéchal du roi d'Angleterre, pour que nous puissions le passer sous silence. Après avoir pris part à la sanglante et désastreuse bataille de Poitiers, en 1356; après s'être distingué dans la guerre de Bretagne en 1359, Chandos assista en 1360, au nom d'Edouard VI, roi d'Angleterre, avec le duc de Lancastre, le comte de Warwyck et Gautier de Mauny, aux conférences qui s'ouvrirent pour la paix dans la maladrerie de Longjumeau, suivies du traité de Brétigny. La conférence de Longjumeau fut le commencement des désastres de la France. A cette époque, Jean Chandos fut chargé de recevoir les hommages des seigneurs français qui passaient sous la domination anglaise; il se signala, en 1364, à la bataille d'Auray, et contribua au gain de cette bataille, où il eut la gloire de faire prisonnier Duguesclin. Après la bataille, le duc de Montfort dit à Chandos : « Messire Jehan, cette grande aven- » ture m'est advenue par votre grand sens et prouesse; » si vous prie, buvez à mon hanap. » Et il lui présenta sa coupe et un flacon de vin. Le hasard des combats le mit encore en présence de Duguesclin à la bataille de Navarette, et là comme à Auray la fortune de l'Anglais l'emporta sur la valeur du Breton. Lorsque James d'Andelée, grand sénéchal de Poitou, mourut à Fontenay en 1369, le prince de Galles fut extrêmement affligé de cette perte; il fit transporter sa dépouille mortelle à Poitiers, lui fit rendre les plus grands honneurs, et assista lui-même, ainsi que la princesse de Galles, à la cérémonie funèbre. Il lui donna ensuite pour successeur Jehan Chandos, à la demande, dit Froissart, de tous les barons et chevaliers du Poitou. Afin de mieux surveiller les excursions que les Français pourraient faire dans cette province, il vint établir sa demeure à Poitiers, et se signala par sa prudence, son activité, et par plusieurs beaux faits d'armes.

Peu de temps après sa nomination, il donna avis au comte de Pembrock, alors en bas Poitou, qu'il avait le projet de faire une excursion en Anjou, et il l'engageait à se joindre à lui; mais, ce seigneur lui ayant fait une réponse évasive, Chandos partit seu à la tête de 300 lances de chevaliers et d'écuyers, et de 200 archers, ravagea une partie de l'Anjou et du Loudunais, se porta ensuite sur les terres du vicomte de Rochechouart, resté fidèle au roi de France, y mit tout à feu et à sang, détruisit tous les bourgs et villages non fortifiés, et il ne resta au vicomte que les forteresses, dans lesquelles la troupe de Chandos ne put pénétrer. Peu après, Louis de St Julien et Carlouet-le-Breton firent une tentative sur l'abbaye de St-Savin, dont ils s'emparèrent facilement avec le secours d'un moine ennemi de l'abbé, et qui le trahit. Chandos éprouva un dépit extrême de ce que les Français fussent venus lui enlever une forteresse dans sa sénéchaussée, et jura qu'il s'en vengerait. Il appela en effet un grand nombre de barons, de chevaliers et d'écuyers du Poitou, qui se rendirent à son invitation au nombre de 300 lances; il se mit à leur tête, emmenant aussi à sa suite un bon nombre d'Anglais, et ils arrivèrent vers minuit près de l'abbaye dans le plus grand silence, et sans avoir été découverts. Le hasard voulut que, cette même nuit, Carlouet-le-Breton partit de la Roche-Posay avec 40

Digitized by Google

lances, et qu'il se rendit à St-Savin pour engager Louis de St-Julien à faire avec lui une excursion en Poitou. Cette troupe débouchait du côté opposé aux Anglais, à l'instant même où ceux-ci venaient de descendre dans le fossé. Le son de la trompette qui donnait avis de l'arrivée de ces 40 lances fit croire aux Anglais qu'ils étaient découverts; ils se retirèrent sans que personne du fort les eût aperçus, et ils se rendirent à Chauvigny. Chandos congédia une partie de ses troupes et celles de Thomas de Percy, sénéchal de la Rochelle, et ne garda avec lui que sa compagnie.

Carlouet et Louis de St-Julien partaient en même temps et se dirigeaient vers le pont de Lussac-les-Châteaux, afin d'y passer la Vienne. Prévenu de cette marche, Chandos monta à cheval avec 40 lances, et atteignit les Français au moment où ceux-ci se disposaient eux-mêmes à poursuivre Thomas de Percy, qu'ils avaient aperçu sur l'autre rive. Forcé par la nature du terrain de mettre pied à terre, le sénéchal, qui portait par-dessus ses armes un grand vêtement qui pendait jusqu'à terre et sur lequel étaient brodées ses armoiries, mit le pied sur ce vêtement et trébucha. Alors un écuyer français, Jacques de St-Martin, lui porta un coup de pointe de son glaive entre le nez et le front; le fer pénétra jusqu'au cerveau, ce qui était facile, puisque le sénéchal ne portait jamais de visière à son casque. Transporté de suite à Morthemer, Chandos y mourut le lendemain 2 janvier 1370. Il fut pleuré du prince de Galles, qui perdait en lui le plus habile de ses généraux et la meilleure tête de son conseil, et il fut regretté des Français, qui savent toujours rendre justice à un ennemi lorsqu'il est digne d'eux.

ARMOIRIES. — CHANDOS, sénéchal de Poitou, portait « d'argent au pal aiguisé de gueules. » — Froissart, t. 1, p. 351.

CHANTEFIN ou CHAMP-DE-FIN. Cette ancienne famille noble, habitant autrefois le bas Poitou, est probablement éteinte, car, depuis près de trois siècles, nous n'avons trouvé aucun personnage de ce nom dans les documents que nous avons compulsés.

Chantefin (Guillaume DE), Ec., est témoin dans des titres des 13 octobre 1376, 13 décembre 1377 et 29 septembre 1380, rapportés dans les preuves de la généalogie de la famille de Surgères par D. Vialart.

Chantefin (Jean), Éc., Sgr de la Brunère, laissa de dame Jeanne PRÉVOTE (Prévost) : 1° JEAN, Éc., Sgr de la Brunère, fils aîné et principal héritier; — 2° NICOLAS, fils puîné; — et 3° MARIE, femme de Christophe du Vergier, dont elle était veuve le 30 janvier 1429, qu'elle et ses frères transigèrent, leurs père et mère étant morts, au sujet de la dot de ladite Marie. — D. F. Arch. de la Durbellière.

Chantefin (Guillaume, Jean et Méry), habitant dans la terre de Châteaumur, furent condamnés, en 1437, à payer une taxe pour ne s'être pas rendus aux armées, quoiqu'ils se qualifiassent nobles.

Chantefin (F.) était en 1446 Nre des Sgries de Thouars et de Bressuire.

Chantefin (Hélion) servit au ban des nobles du Poitou de 1467, comme brigandinier du Sr de l'Aigle.

Chantefin (Pierre DE) remplaça son père au même ban comme brigandinier du Sr de l'Aigle.

Chantefin (Mathurin), brigandinier du Sr de Bressuire à ce même ban, passa sous les ordres du Sr de Belleville.

Chantefin (Louis) servit à ce ban comme brigandinier du Sgr de Bressuire.

Chantefin (Gillette DE) avait épousé Hugues Cartier, Sgr de Montforlou; leur fille, ANTOINETTE Cartier, épousa, vers 1480, Gilles de Granges, Chev., Sgr de Montfermier. — Gén. de Surgères.

Chantefin (Léon DE) rendit au roi, comme Sgr de Montaigu, un aveu en 1473. Il habitait la terre de Châteaumur, et servit comme archer au ban de 1491. Il prenait en 1492 le titre d'Éc., Sgr de Salbœuf, et vivait encore en 1507.

Chantefin (François), habitant la ville de Thouars, et attaché au service de M. de la Trémoille, servit au ban de 1491.

Chantefin (Jean DE), Sgr de la Brunière, faisait en 1491 partie de la garnison de Tiffauges.

Chantefin (François), Sr de la Brunière, habitant de la terre de Châteaumur, servit en qualité d'archer à ce même ban.

Chantefin (Jean DE), Sgr de la Brunetière, habitant la terre de Tiffauges, fut remplacé au ban de 1491 par son neveu Antoine de Hannot.

Chantefin (Isabeau) était vers 1500 femme de Louis Napton, Éc., Sgr de la Broussardière.

Chantefin (René DE), Éc., Sgr de la Brunière, vivait en 1517 et 1534.

Chantefin (Olivier DE), Éc., Sgr de Salbœuf, rendit, le 13 janvier 1534, un aveu au château de la Flocellière.

Chantefin (Louis), Éc., était en 1545 chargé de la procuration de Madeleine de Puyguyon, dame de Jarnac, etc.

Chantefin (Antoine DE), Éc., Sgr de la Brunière, et de la Gaslière relevant de Mortagne, rendit aveu à cette Sgrie le 5 juillet 1567.

Digitized by Google

Champ-de-Fin (François) rendit, le 25 juin 1593, aveu de la Sgrie de la Travaillère au château de la Guierche.

CHANTEMERLE (*de Cantumerulâ*), noble et antique maison dont on ne trouve aucune trace depuis trois à quatre siècles.

Chantemerle (Pierre DE),

Chantemerle (Guy DE), et

Chantemerle (Aymeri DE), tous les trois frères, font, en 1160, une donation à l'abbaye de l'Absie. Aymeri étant décédé à Acqs en Gascogne, TIPHAINE, sa veuve, GUILLAUME et AYMERI, firent, en 1170, une autre donation pour le repos de l'âme de leur père et mari.

Cantumerulâ (Aimericus DE) est le premier des six témoins présents au don du droit de fromentage fait à l'abbaye de St-Joulin-lès-Marnes, par Geoffroi, Vte de Thouars, vers 1173. — D. F., 13, 307.

Cantumerulâ (Willemus DE), *dominus Alperusii* (d'Aupareds), fait, vers 1195, donation à l'abbaye de la Grenetière, du consentement de PIERRE d'Aupareds, son frère, de 17 sous de cens annuel sur les tailles de Mouchamps, et de toutes les tailles, droits et services qui pouvaient lui être dus sur les terres et possessions que les religieux avaient acquis ou acquerraient dans ses fiefs, y joignant la confirmation de tous les dons qu'Isderne, Sgr d'Aupareds, et ses prédécesseurs, avaient faits à cette abbaye. La même année il légua à cette abbaye 20 sous de rente sur le moulin d'Ardeloa, et 6 sous de taille sur le fief Lemosin, et confirma, en se qualifiant de Sgr d'Aupareds et de Poiroux, tous les droits que Pierre Isderne, Sgr du même lieu, et ses prédécesseurs, avaient accordés à cette abbaye dans toute l'étendue de la forêt de Vendrennes.—D. F., 9.

Cantumerulâ (Moricius DE) est le troisième des cinq témoins présents à une donation faite par Hugues l'Archevêque, Sgr de Parthenay, à l'abbaye des Châteliers, en 1196. — D. F., 5.

Cantumerulâ (*nobilis vir Guillelmus* DE), *et nobilis domina* MAXENDIS *uxor ejus*, possédaient dix sous de rente annuelle, *super Burgesiam Moranti Molendinariis*, et sont cités dans la fondation et dotation de l'abbaye de la Blanche, dans l'île de Noirmoutiers, par Pierre de la Garnache, en 1205. Guillaume et sa femme Maxence firent tant par leurs instances, qu'ils décidèrent, en 1189, Jean Barbe à donner une baillie à l'abbaye de Boisgrolland. Nous pensons que c'est le même personnage qui, désigné *nobilis vir Willelmus de Cantumerula*, *dominus Perusii*, *nemus de Verto*, *pluribus hominibus ad exartandum et ad habitandum dedit* (1215), et qui, qualifié *dominus de Perusia*, est cité dans un titre de l'an 1215, concernant l'abbaye de Boisgrolland, comme décédé dès cette époque. — D. F., 9.

Cantumerulâ (Wilellmus DE) est mentionné dans une cession faite par Guillaume de Mauléon des marais de Curzon à divers particuliers, vers 1238. — D. F., 1, 505.

Chantemerle (Girault DE) servit comme homme d'armes le dernier février 1489.

Chantemerle (Jacques DE) a passé revue comme homme d'armes de M. de la Trémoille, les 4 mars 1517 et 8 août 1519.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHANTEMERLE portait : « d'or à 2 fasces de gueules accompagnées de » 9 merlettes de même en chef, 2 en fasce et 2 en » pointe, posées en orle; écartelé d'argent au sautoir » d'azur. » Ou bien : « d'azur à la bande d'argent » chargée de 5 annelets de gueules. » D'autres disent : 5 coquilles. — Vraie et parfaite Science des armoiries.

CHAPELLE (DE LA), *de Capellâ*, maison de très-ancienne chevalerie, et qui a tenu un rang distingué en Poitou pendant plusieurs siècles.

Capellâ (Aléardus DE), un des témoins paraissant à un traité passé, au mois d'août 1084, entre Bertrand, abbé de Nouaillé, et un nommé Bernard *Audarius*, sur certains héritages que ce dernier cède après sa mort aux religieux de cette abbaye, est témoin dans une donation faite en mars 1093 à l'abbaye de Nouaillé. — D. F., 21.

Il fut nommé, en 1081, par Guy-Geoffroy, Cte de Poitou, pour assister à un plaid ordonné par ce prince relativement à un fief réclamé contre les religieux de Nouaillé, près Poitiers, par Ithier, fils d'Aimery. Il vivait encore, ainsi que GAULTIER son frère, en 1093.

Chapelle (Pierre DE LA) souscrit dans les titres de l'abbaye de Nouaillé, de Montierneuf et de St-Cyprien, dans les années 1093, 1095, 1112, 1118. — D. F., 21.

Capellâ (R. DE) est nommé dans un jugement attribuant la terre de Ferrabeu à l'abbaye de Nouaillé, et déboutant Pierre de la Font de ses prétentions, vers 1112. — D. F., 21, 670, 671.

Capellâ (Rainaldus DE) est témoin du désistement fait par Gavarret de Gençay des poursuites qu'il faisait à l'abbaye de Montierneuf, pour quelques prétentions qu'il avait dans la baillie de la terre de Prémali vers 1140, qualifié *miles*, — D. F., 19; — il paraît dans un titre concernant l'abbaye de Montierneuf, daté vers 1140, — D. F., 21; — et fut présent en 1166 à une donation faite par Eustache de Gençay et ses enfants au monastère de Montazay, et est aussi cité

Digitized by Google

en 1172 dans un titre de l'abbaye de Montierneuf.

Capellâ (Petrus DE) souscrit dans des titres datés vers 1100, vers 1106, vers 1112, vers 1118 et vers 1140. — D. F., 7, 350.

Capellâ (Lambertus DE) est le 20e des trente-deux témoins présents à la cession faite à l'abbaye de la Trinité de Poitiers, par Geoffroy *de Arciaco*, de la dîme de Neuville, en 1161. — D. F., 37, 105.

Capellâ (Reginaudus DE), *miles*, est un des témoins présents à la donation du pré d'Orbène, faite au monastère de Montazay par Eustache de Gençay, en 1165. — D. F., 18, 321.

Capellâ (Seguinus DE) est présent à un traité passé entre l'abbesse de Notre-Dame de Saintes et un particulier, au sujet des vexations qu'il faisait souffrir à cette abbaye dans la terre de *Malaimo*, vers 1170. — D. F., 20, 563.

Chapelle (Geoffroy DE LA), Chev., assista, le 14 janvier 1231, à une donation faite à l'aumônerie de la ville de Thouars.

Chapelle (Herbert DE LA) fut sénéchal du Poitou. Philippe, fils aîné de St Louis, lui ordonna, en 1260, de prêter entre les mains du maire de Poitiers serment qu'il garderait les franchises et coutumes de cette ville.

Chapelle (Herbert DE LA) était grand sénéchal du Poitou en 1276-1278. Il refusa de prêter serment aux maire et jurés de la Rochelle, de garder leurs franchises et coutumes, et il y fut condamné par arrêt du parlement de l'an 1278. Ce qui prouverait peut-être que l'on ne doit pas confondre ensemble ces deux Herbert de la Chapelle, c'est qu'Eustache de Beaumarchais a rempli ces fonctions de 1269 à 1276. Il fut choisi, le 19 juin 1278, par quelques particuliers, pour arbitre dans un démêlé qu'ils avaient avec le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers. — D. F., 11.

Capellâ (Stephanus DE) était chanoine de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers en janvier 1294, et eut dans le partage des prébendes qui se fit le 15 janvier de cette année, 10 liv., les lieux de Benais et de Cohec avec tous leurs droits, rapportant environ 30 liv. de cens annuel. — D. F., 11.

Chapelle (Jean DE LA), Chev., était présent au traité d'accord fait à Angers le 2 juillet 1417, entre Charles, fils de France, Cte de Poitou, et le duc de Bretagne. — D. F., 26.

Chapelle (Jehan DE LA) et dame Catherine DE LA ROCHE, son épouse, transportèrent à dame Marguerite de Culant tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la terre de la Roche, sise près du château de Vendrennes, pour lequel lieu Marguerite de Culant reçoit un hommage, en 1474, d'Amauri d'Acigné, Ec., Sgr de la Grenetière. — D. F., 9.

Chapelle (Pierre DE LA) était mort page de la compagnie de Pierre d'Aux, le 18 décembre 1491.

Chapelle (Jean DE LA) était homme d'armes de la compagnie de M. de la Trimouille.

Chapelle (N. et N. DE LA) servirent au ban de 1467 comme brigandiniers du Sgr de Montreuil.

Chapelle (Jean DE LA) ne se trouva pas au ban de 1491, parce qu'il faisait alors partie de la garnison du château de Lusignan.

Chapelle (Thomas DE LA), religieux de l'abbaye de Montierneuf, concourut, le 30 août 1501, à l'élection de Louis de Rochechouart comme abbé de ce monastère. — D. F., 19, 619.

Chapelle (Mathelin DE LA), archer de la compagnie de M. de la Trimouille les 4 mars 1517 et 8 avril 1519.

Chapelle (Henri DE LA), Sgr de la Rochegiffard, était marié en 1675 à Marguerite DE MACHECOULT, dame de Vieille-Vigne, Grandlieu, Touvois, Saffré, etc.

Chapelle (Hugues DE LA), Sgr de la Forêt et de la Simalière, était fondateur de la chapelle du Boulot, Psse de St-Maixent de Pamproux. Le Pouillé du diocèse de Poitiers ne rapporte pas la date de sa fondation.

CHAPELLERIE (DE LA), famille noble et ancienne que nous croyons éteinte, car nous n'en trouvons plus de traces depuis deux siècles.

Filiation suivie.

Ier. — **Chapellerie** (Louis DE LA), Ec., Sgr de la Chapellerie, Psse de Pougnes, de la Thibaudière, Psses de Cramard et de Rouilly, épousa en 1405 Pentecoste RAYMOND, dame d'un hébergement situé à Thiors, dont son mari rendit aveu au Vte de Thouars le 14 janvier 1420. De ce mariage sont issus : 1° JEAN, qui suit ; — 2° PIERRE, Ec., Sgr de la Couaillère, qui vivait en 1494.

IIe. — **Chapellerie** (Jean DE LA), Ec., Sgr de Rouilly et de Thiors, rendit aveu de ce dernier fief au Vte de Thouars en 1493. Il avait servi au ban des nobles du Poitou en 1467 comme homme d'armes du Sgr de Montreuil-Bonnin, et mourut en 1494.

IIIe. — **Chapellerie** (Louis DE LA), Ec., Sgr de Thiors et de Rouilly, était fils aîné et principal héritier de JEAN, qui précède ; il servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1533. Il eut de dame Philippe DU CHILLEAU, son épouse,

IVe. — **Chapellerie** (Pierre DE LA), Ec., Sgr de Rouilly, de Thiors et de l'Arceau, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa cham-

Digitized by Google

bre, lequel vivait en 1546, avait épousé Louise DE BOILÈVE, fille de Jean, Ec., Sgr de la Brosse, et de Marie de Tyais. De ce mariage sont issus : 1° PIERRE, qui suit; — 2° FRANÇOIS, Ec., Sgr du Breuil. Il paraît que ces deux frères habitaient dans les environs de Moncontour; — 3o JACQUES, qui fut reçu chevalier de Malte en 1576.

V^e^. — **Chapellerie** (Pierre DE LA), Ec., Sgr de Rouilly et de Thlors, échangea, le 19 juillet 1597, cet hébergement noble à Charles Tiercelin d'Appelvoisin. Il épousa avant 1584 Omène D'ALLEMAIGNE, de la famille poitevine. Nous ignorons s'il eut postérité.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA CHAPELLERIE portait « d'argent à quatre pattes de griffon de sable » cantonnées. » — Vertot.

CHAPPRON, maison noble et ancienne. Elle s'est éteinte, à la fin du XV^e^ siècle ou au commencement du XVI^e^, dans les familles de Brisay et de Montléon. Duchesne donne un notice généalogique d'une partie de cette maison dans son Histoire des Châteigner. Nous avons retrouvé à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris un autre fragment généalogique, qui suivra après celui de Duchesne; de plus, nous ferons aussi connaître les noms que nous avons retrouvés, et qui ne peuvent se rattacher ni à l'une ni à l'autre de ces branches.

Noms isolés.

Chaperons (Gaufredus) comparait comme témoin d'une transaction et désistement de poursuites, en faveur de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers, vers 1135. — D. F., 19.

Chaperuns (N.) est un des témoins présents à un désistement donné par Guillaume Chanins et ses enfants en faveur de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers, le 23 décembre 1157. — D. F., 19.

Chappron (Gauthier) et sa femme firent, vers 1300, une vente de quelques héritages dans la terre de Chauvigny, relevant de l'évêque de Poitiers. — G. G.

Chappron (Perrette), fille unique de JEAN Chappron, Chev., Sgr de la Chappronnière et de Bernay, fut femme de Gauvain de Brizay, fils aîné d'Aimery de Brizay, 1^er^ du nom, Sgr du Bouchet, d'Usseau et de la Tour-Tricon, grand maître d'hôtel et contrôleur général de la maison de Mgr le Dauphin l'an 1390, etc., et de Marie Chenin.

Chaperonne (Jeanne) avait épousé Mess. Hugues de Beaumont, Chev. Elle était fille de Mess. JEAN Chapperon, qui lui avait donné en mariage la somme de 20 liv. de rentes. — Extrait d'une transaction passée entre ladite Chaperon et quelques seigneurs du nom de Beaumont, le 13 janvier 1419-20. — D. F., 8.

Chaperon (François), marié avec Anne DE CHEVIGNÉ en 1462, fille de Gilles, Sgr de Lessart, et d'Isabeau le Vayer. Il eut JEANNE, qui, le 14 août 1499, épousa Gilles de Clérembault, I^er^ du nom, Chev., Vte de Montrevau. — Gén. de Chevigné et Clérembault.

Chaperon (Jehanne) avait épousé Gilles de Clérembault, Ec., Sgr du Plessis-Clérembault, qui, le 2 septembre 1493, rend à cause d'elle, pour le fief de Noircterre en St-Généroux, un aveu à Jacques de Liniers, Ec., Sgr baron d'Airvault. — Arch. du Mqisat d'Airvault. — Elle était sa veuve en 1508.

Chappron (André), Ec., Sgr de Champabou, Psse de Thurageau, échangea quelques héritages avec N. Simonneau et Marie Bonnizeau, sa femme, par contrat passé sous la cour de Chéneché le 27 juin 1566, signé Douault et P. Limousin, Nres. — Orig. dans notre cabinet.

Chappron (Sénebaud), Éc., Sgr de Bourgneuf, demeurant en la maison noble de Serraux, Psse de Basse près Loudun, assista comme parent au contrat de mariage de Madeleine de Marconnay, fille de Lancelot de Marconnay, III^e^ du nom, Ec., et de dame Catherine de Chesneau, avec Gabriel Prévost, Ec., Sgr de la Charbonnière, 11 avril 1615. — Gén. de Marconnay.

Chappron (Henie), Ec., Sgr de la Guérinière, assiste, comme cousin germain du futur, au contrat de mariage de Louis de Marconnay avec Dlle Marie Gourjault, 10 mai 1621. — Gén. de Marconnay.

Chappron (Catherine) était en 1698 veuve de Charles de Tusseau, Ec., Sgr de Maisontiers.

Chapron (René), Ec., Sgr de Ladelin et du Bois-Bourelier, Psse de Cuhon, épousa Marie PETIT, dame de la Roche et de Vieillemon, fille unique de Jacques, Ec., Sgr desdits lieux, et de Marie Bernard. De ce mariage est issu un garçon qui suit, et des filles dont nous ignorons le sort.

Chapron (N.), Ec., Sgr de Ladelin, épousa Dlle N. BÉRAUDIN. De ce mariage est issu

Chapron (N.), Ec., Sgr de Ladelin et du Bois-Bourelier, qui a épousé Dlle N. DE TUSSEAU, fille du Sgr de Farigny-Labit, dont les enfants existaient en 1664. — Mss. com. par M. Cossin de Maurivet.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **CHAPPRON**, BRANCHE DONNÉE PAR DUCHESNE.

I^er^. — **Chappron** (Jean), Chev., Sgr de la Chappronnière, Psse de St-Georges, vers Chantoceaux en

Digitized by Google

Anjou, et de Bernay dans la Psse de Château-Garnier, était marié avant l'an 1400 avec Lucette PELAUD, dame de Bouzille et de la Bourgonnière, le 10 mai 1384; par contrat passé sous le scel de Saumur, il acquit une rente sur quelques héritages, et, le 8 octobre 1398, il en acquit une autre de 50 sols, par acte passé sous le scel d'Angers : à ce dernier contrat assistait comme témoin GUILLAUME Chappron (probablement son fils).— D. F., 83.— Il eut de son mariage : 1° FRANÇOIS, mort en Hongrie sans avoir été marié; —2° PIERRE, qui continue la filiation; — 3° GUILLAUME mourut jeune et sans postérité; — 4° JEANNE, qui fut mariée deux fois : à Hugues de Beaumont, Chev., Sgr dudit lieu et du Bois-Charruyau; elle agissait comme sa veuve le 13 janvier 1419; et en secondes noces, à Hardouin de la Porte. Il paraît qu'en 1429 quelques-uns des frères de ladite Jeanne étaient mineurs; elle était morte en 1445, car à cette époque il y eut des débats entre ses héritiers pour sa succession; — 5° ALNETTE, dame de la Chapperonnière et de la Bourgonnière, épousa vers 1400 Jacques Duplessis, Ec.

II°.— **Chappron** (Pierre) épousa la fille de Jean DAVOIR, et mourut jeune, laissant pour enfants : 1° JEAN, Sgr de Bernay, qui suivra; — 2° CHARLES, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Il fut du nombre des chevaliers qui défendirent la ville de Rhodes en 1480; — 3° JEAN, prieur de Rye, ordre de St-Benoît, fut élu abbé de Charroux le 8 décembre 1444, et vivait en 1458; — 4° GEOFFROY était abbé de Moreaux en 1457; — 5° AUVERGNAIS, tige de la branche dont la généalogie se trouve dans les registres du grand prieuré d'Aquitaine, déposés à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris, et que nous donnerons plus loin.

III°.— **Chappron** (Jean), II° du nom, Ec., acheta dès avant 1465 la terre et Sgrie de Bernay (Duchesne, que nous copions ici, a donné sans doute à tort le titre de Sgr de Bernay à Jean, I^er^ du nom, voir au I^er^ degré), et en 1472 le fief de la Roche-de-Sommières. Il épousa Jeanne DE VARENNES, dame de la Fouchardière en Anjou. De ce mariage sont issus : 1° JEAN, qui suivra;—2° PIERRE, de la postérité duquel on ne parle pas; — 3° LOUIS, Sgr de la Roche-de-Sommières, succéda à son père dans la propriété de cette terre en 1505. Il fut marié deux fois : 1° à Marie BOISNET, fille de Jean, de la maison de la Frémaudière, dont il eut trois filles; 2° par contrat du 16 novembre 1501, il épousa Antoinette DESAGES, dont il eut une fille. Il vendit, le 6 juillet 1524, sa Sgrie de la Roche-de-Sommières à Anne de Goufflier, veuve de Raoul de Vernon, Chev., Sgr de Montreuil-Bonnin. Il mourut à Sommières le 15 avril 1546, et fut inhumé dans l'église. Il a eu de son premier mariage : 1° FRANÇOISE, femme de René de l'Age; — 2° JEANNE, mariée à Guillaume de Chezelles, Sgr de la Valinière; — 3° CHARLOTTE, alliée à Antoine de Gullierville; et du second mariage, CATHERINE, fille unique, mariée à Jacques de Livron.

IV°.— **Chappron** (Jean), III° du nom, Sgr de Bernay et de la Fouchardière, fut autorisé par Charles, duc de Gueldre et de Juliers, à faire la guerre à l'empereur et au roi de Castille par terre et par mer. Il vendit en conséquence une de ses terres, et s'associa avec Pierre de Marans, Sgr des Ormes-St-Martin, son cousin germain. Ils armèrent des vaisseaux, et partirent en 1508 pour leur expédition. Il paraît qu'elle eut des succès, car ils pénétrèrent dans le duché de Milan. Il fut aussi gouverneur de Civray, et épousa Marguerite DE VIEUX, héritière de Montfaulcon, de laquelle il eut : 1° JEAN, IV° du nom, Sgr de Montfaulcon, tué à la bataille de Ghieradada, donnée contre les Vénitiens sous le roi Louis XII, et ne laissa pas de postérité; —2° FRANÇOIS, Sgr de Bernay, aussi mort sans lignée; — 3° SIBYLLE, devenue, par le décès de ses frères, seule et unique héritière de sa maison, fut dame de Bernay et de Montfaulcon. Elle se maria deux fois : 1° à Charles de Brisay, Sgr de Chincé et du Rivau, dont elle eut pour fille unique Nicole de Brisay, qui s'allia à Jean de la Touche. Elle épousa en secondes noces Louis de Montléon, Sgr d'Abain et de Touffou, et était veuve en 1530. Elle n'eut également qu'une fille de ce mariage; celle-ci fut héritière de Touffou, d'Abain et de Bernay, et porta ces terres dans la maison Chasteigner de la Roche-Posay.

§ II.—CHAPERON, BRANCHE RAPPORTÉE DANS LES REGISTRES DU GRAND PRIEURÉ D'AQUITAINE.

II°.— **Chappron** (Auvergnais), Chev., Sgr de la Lande-Chappron et de Terrefort, chambellan du roi Charles VII et capitaine de Mirebeau, fils de Pierre Chappron et de N. Davoir, rapportés au II° degré du § I^er^, vivait vers 1420, et épousa dame Anne DE VALORYE. De ce mariage sont issus : 1° GILLES, qui suit; — 2° JEANNE, qui, le 30 septembre 1445, épousa Simon de Marconnay, II° du nom, Ec., Sgr de la Tour-de-Marconnay. Elle eut en dot une somme de 1,000 écus d'or, et renonça à tous ses droits sur les successions de ses père et mère, comme il appert de la quittance de cette somme du 9 novembre 1445. — Gén. de Marconnay.

III°.— **Chappron** (Gilles) épousa Dlle Jeanne d'Escoubleau, dont il eut

Digitized by Google

IVe.—**Chappron** (Jean), qui se maria à Denise DE SAINT-JOUIN, et eut pour fils

Ve.—**Chappron** (André), mari de Perrette LAURENCE, dont

VIe.—**Chappron** (Jacques), Ec., Sgr de Bourgneuf, marié à dame Jacqueline BOIVIN, fille de Jean, Ec., Sgr du Montell, et d'Isabeau de la Touche. Ils eurent

VIIe.—**Chappron** (Jean), Ec., Sgr de Bourgneuf, demeurant au lieu noble de la Guérinière, Psse de Massougne, pays de Mirebalais, parut comme procureur fondé de dame Louise de la Jaille, veuve de Jacques II de Marconnay, Ec., par procuration du 23 mai 1585, au contrat de mariage de Lancelot de Marconnay, IIIe du nom, fils de ladite dame et dudit feu sieur, avec Dlle Catherine de Chesneau (25 mai 1585). — Gén. de Marconnay. — Il épousa dame Léonore DES ROUZIERS, fille de Charles, Sgr de la Guérinière, et de Gabrielle de Marconnay. Il eut de son mariage

VIIIe.—**Chappron** (N.), Ec., Sgr de Bourgneuf, marié à Dlle Jeanne DES AUBUS, fille d'Annibal, Ec., Sgr de Morton, et d'Elisabeth de Fougères. Ils eurent un fils, GASPARD, qui fut reçu chevalier de Malte le 24 avril 1629.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CHAPPRON portait « d'argent à trois chaperons de gueules posés en » profil, 2, 1. » — Vertot.

CHARDEBŒUF. Nous allons donner les renseignements que nous avons pu retrouver sur cette famille, originaire de la ville de Magnac dans la Marche, en nous restreignant pourtant à la branche de Pradel, qui est la seule qui soit venue s'établir dans notre province. La plupart des renseignements que nous donnons ici sont extraits des Mémoires de MM. Robert du Dorat.

D'anciens titres latins, disent-ils, donnaient à cette famille le nom de *Carnisbovis*. Le plus ancien de ses membres dont il soit parlé est

Chardebœuf (Hélie), Sr de la Valette, habitant la châtellenie de Magnac. Il servit comme archer au ban de la noblesse de la haute et basse Marche de 1470.

Chardebœuf (Jean) fut Sgr d'Estruchat, lieutenant général de la basse Marche, et maître des requêtes du roi vers 1480. Il était aussi en 1490 juge de la Sgrie de Calais, appartenant au Cte de la Marche. Il épousa, par contrat du 17 mai de la même année, Florence PAULIN. Pierre de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, Cte de Clermont, de la Marche, etc., le nomma, par lettres du 26 avril 1492, chancelier de son comté de la Marche, place vacante par le décès du Sr de Montbas. Il eut pour fils

Chardebœuf (Jean), IIe du nom, Ec., Sgr de Tondoreis, archer de la garde de M. le duc d'Alençon, capitaine du château du Dorat, qui afferma les droits de cette capitainerie par acte du 5 août 1544. Il épousa Maxime DE LA LANDE, de laquelle il eut RENÉ, qui suit, ainsi qu'il résulte du testament de son père du 10 décembre 1548.

Chardebœuf (René), Ec., Sgr de Tondoreis, épousa, par contrat du 10 juillet 1577, Léonarde DE LA TOUCHE, fille de N., Ec., Sgr de Montagrier. Ils eurent pour enfants : 1° CLAUDE, qui suit; — 2° N., marié à Magnac à Dlle Philippes GREFFIER, dont postérité.

Chardebœuf (Claude), Ec., Sgr de la Grande-Roche, fils de René, qui précède, fut taxé en 1620, ainsi que tous les nobles de la basse Marche, à une somme proportionnelle pour les frais de la députation de la noblesse de ce pays envoyée aux états généraux de 1614 et 1615. Il avait épousé, par contrat du 8 novembre 1600, Marie GENESLE, fille de Guy, Ec., Sgr d'Algue-Perse.

Il est issu de ce mariage, entre autres enfants, N., Sr de la Grande-Roche, marié à une sœur du Sr de Nouhe, d'où sont sortis quelques enfants.

Chardebœuf (François), Ec., Sgr de Vareilles, fut exempté du ban de la haute et basse Marche en 1577, parce qu'il servait alors dans l'armée du duc de Mayenne à Brouage. Lelet et Barraud rapportent, dans leurs Commentaires sur la coutume de Poitou, art. 268, un arrêt du parlement de Paris du 13 juin 1592, qui annule le testament fait en faveur de François par une Marie CHARDEBŒUF, qui était peut-être sa sœur.

Chardebœuf (Léonard), Ec., Sgr d'Estruchat, sommé de se rendre à la réunion du ban convoqué en 1577, observa qu'il était dans l'impossibilité de servir en personne, n'étant veuf que depuis deux mois seulement, père de sept enfants, et n'ayant en outre ni chevaux ni armes; il demanda à contribuer de sa bourse à raison de son revenu. Il se remaria plus tard; car, en 1620, N. DE LA CHASSAIGNE, agissait comme sa veuve.

Chardebœuf (René), Ec., Sgr de la Grande-Roche, déclara qu'il ne pouvait servir en personne au ban de 1577, à raison de sa mauvaise santé; son excuse fut admise.

Chardebœuf (Louis), Sr d'Estruchat.

Chardebœuf (François), Sr de Lavau-Pot, et

Chardebœuf (Claude), Sr de la Grande-Roche,

Digitized by Google

ont tous les trois fait partie du ban des nobles de la basse Marche convoqué en 1635.

Chardebœuf (Louis), Sr de St-Martial, s'est trouvé aux bans des nobles du Poitou convoqués en 1695 et 1703.

Chardebœuf (Angélique-Jacquette DE) assiste au contrat de mariage de Pierre-François Gigou, Chev., Sgr de St-Hilaire, avec Dlle Charlotte-Catherine d'Hautefois, le 29 décembre 1740. — Mss. Garnier, n° 1.

Chardebœuf (François), Ec., Sgr de Lavau-Pot et d'Estruchat, épousa Dlle Marguerite DE LA BROUE, fille de François, Sgr de Vareilles et des Pouyaux, et de dame Gabrielle-Emerie Hélies de la Roche-Esnard. Ladite Marguerite était veuve à cette époque de Gabriel Le Pelletier, baron de Monts, et mourut sans enfants en 1738. — Gén. de la Broue.

Chardebœuf (Jean-Baptiste), Chev., Mqis de Pradel, Sgr d'Abain, maréchal de camp dès 1762, fut fait lieutenant général des armées du roi en 1780, mort en 1789. Il avait épousé, vers 1738, Marie-Catherine-Eléonore-Lucie L'HUTIER, fille unique et héritière de Claude-César, Chev., Sgr d'Armanie et d'Abain, et de Marie Ringère, morte au mois de janvier 1810.

Il est né de ce mariage : 1° EUTROPE-ALEXIS, dit l'abbé de Pradel, vicaire général du diocèse de Limoges, et aumônier de Monsieur, frère du roi, mort à Poitiers en 1811; — 2° JEAN-BAPTISTE-LOUIS, qui suit; — 3° CHARLES, élève de l'école militaire, chevalier des ordres de St-Louis et de St-Lazare, capitaine au corps des carabiniers; — 4° N., fille, morte jeune; — 5° MARIE-LUCIE-TOUSSAINT, mariée à N. d'Ogeard, président à mortier au parlement de Bordeaux, le 15 novembre 1763.

Chardebœuf (Jean-Baptiste-Louis), fils puîné du précédent, Cte de Pradel, colonel d'un régiment de carabiniers, fait maréchal de camp en 1788, s'est trouvé à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers en 1789; émigré, a commandé à l'armée des Princes une brigade, et ensuite commandé en second un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre; mourut à Londres. Il avait épousé, par contrat passé à la Flèche en 1772, Adélaïde-Charlotte-Louise DE LA GASNERIE, de laquelle il a eu un garçon, qui suit, et deux filles.

Chardebœuf (N.), Cte de Pradel, leur fils, sorti de France avec son père, étant encore très-jeune, a été élevé en Angleterre, et nommé par le roi, en 1816, directeur du ministère de sa maison en l'absence de son ministre, ambassadeur à Rome, et ensuite ministre d'Etat.

Chardebœuf (Jeanne) fut la femme de Jacques Thomas, Ec., Sgr de Villechinon; la date de leur existence ne nous est pas connue.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CHARDEBŒUF portait « d'azur à quatre étoiles de.... placées entre deux » bandes d'argent, et au-dessous une tête de bœuf » d'or. »

CHARITÉ (DE LA). Cette ancienne maison, éteinte depuis plusieurs siècles, a donné des maires à Poitiers cent cinquante ans avant que les priviléges de la noblesse aient été attachés à ces fonctions par le roi Charles V.

Charité (Guillaume DE LA) fut maire de Poitiers en 1228 et 1229.

Charité (Pierre DE LA) fut aussi nommé maire en 1241 et 1251. Il était du corps des échevins en 1245, et est inscrit sous le nom de *Petrus de Caritate*. — Arch. de la ville.

Charité (Guillaume DE LA) fut maire en 1269, 1278 et 1284. Thibaudeau et D. Fonteneau sont d'accord à prétendre que c'est le même Guillaume, maire en 1228. Ce fait nous paraît difficile à croire; car, à cette époque, le Poitou était souvent agité par des troubles, et il nous semble que, dans ces circonstances, un vieillard plus qu'octogénaire ne pouvait guère convenir à cette place. Bouchet ne parle pas de ce Guillaume à cette époque.

Charité (Pierre DE LA) était chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers en 1250.

Charité (Alix DE LA) fut la première femme de Rolin de Blet, Chev., premier maître d'hôtel de Jean, duc de Berri, Cte de Poitou. — Gén. de Blet.

Charité (Pierre DE LA), valet, rend un hommage à la châtellenie de Civray, le 16 juin 1401, pour des héritages sis au fief de Ballue.

Charité (Jean DE LA), Sgr de Morton en Loudunais, rendit aveu de cette terre en 1437.

ARMOIRIES. — Les maires de Poitiers de LA FAMILLE DE LA CHARITÉ portaient « d'or au cœur en- » flammé de gueules. » — Notre Catalogue des maires de Poitiers.

CHARLET, famille noble et ancienne, originaire du Poitou, où elle a tenu un rang distingué, s'est divisée vers 1500 en deux branches.

La branche aînée s'est fixée à Paris, et a donné au parlement sept conseillers, deux présidents des enquêtes, un maître des requêtes; plusieurs abbés commendataires, un chevalier de Malte en 1631, un maître d'hôtel du roi, etc. Louis-Henri Charlet, Sgr d'Esbly, dernier mâle de cette branche, président en

Digitized by Google

la seconde chambre des enquêtes, est mort le 13 février 1768, ne laissant que deux filles, l'aînée mariée au Mqis de Sabran, maréchal de camp; la cadette au Mqis de Guémadeuc. La Chesnaye-des-Bois donne la généalogie de cette branche, dont nous ne nous occuperons pas, puisqu'elle a cessé d'appartenir au Poitou.

La branche cadette a continué à résider en Poitou, et sa généalogie suivra après les quelques noms détachés que nous n'avons pu classer.

Noms isolés.

Dans une généalogie qui nous a été communiquée sur cette famille, l'on indique faussement comme ayant été maire de Poitiers en 1351 un YVES Charlet (Aymeri d'Ayron l'était à cette époque). Nous ne citons ce fait controuvé que parce que cette généalogie prétend que, durant sa mairie, il fit rétablir la porte du pont Joubert, où l'on grava cette inscription:

« L'an mil trois cent cinquante in
Diou et Saint-Jean n'etions qu'in
Vive Yves Charlet quiou maire
Qui qu'alle porte a foit foeire. »

Si ce n'était la date, nous pourrions croire que c'est à Yves Charlet, maire en 1486, et au rétablissement de la porte du pont de Rochereuil, réellement rebâtie par ce maire, que cette inscription aurait trait.

Charlet (François), Éc., Sgr de la Gaultrolière, avait des propriétés dans la baronnie de Bressuire en 1605.

Charlet (François) était en 1615 conseiller du roi contrôleur général des finances, comme il appert d'une quittance datée du 15 juillet de ladite année, donnée par le receveur des consignations de la sénéchaussée de Poitou, d'une somme de 3,075 liv. versée par ledit sieur et quelques autres pour les révérends pères Feuillants de Poitiers.

Charlet (César), Ec., Sgr de Busserolles,

Charlet (François), Éc., Sgr des Hameaux, et

Charlet (Charles), Éc., Sgr de la Godelinière, ont assisté en 1651 à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers pour nommer des députés aux états de Tours.

Charlet (N.), conseiller du roi, auditeur de ses comptes, Sgr des Chaussées, avait épousé Dlle Geneviéve FORGET, qui était sa veuve le 15 mai 1656, et est nommée dans l'aveu rendu à cette époque au cardinal de Richelieu, Sgr, baron de Mircbeau, par Louis Vergnault, Chev., Sgr de Bournezeaux, etc. — D. F., 82.

Charlet (Jacques), Ec., conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, est nommé dans un accord passé entre Dlle Marie Pidoux, veuve de Bonaventure Irland, Éc., et Joseph Pidoux, Éc., Sgr de Malaguet, au sujet de certaines obligations passées par ledit sieur et plusieurs autres particuliers au profit des contractants. Acte du 15 mai 1672; signé Marot et Gaultier, Nres.

Charlet (Jeanne) épousa, le 21 septembre ...., Jean Jarno, Éc., Sgr du Pont, les Groseillers, Puisant, etc. — Gén. Jarno.

Charlet (René), Chev., eut de dame Jeanne LECOQ une fille, NICOLLE, qui épousa Jean de la Coussaye (sans date). — Gén. de la Coussaye.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **CHARLET**, PREMIÈRE BRANCHE.

I^er^. — **Charlet** (Jean), Sgr du Château en 1434, était en 1453 chargé de la procuration de la ville de Poitiers. Il eut pour fils

II^e^. — **Charlet** (Yves), Sgr du Château et des Chaussées, maire de Poitiers en 1486. Charles VIII étant venu à Poitiers, il fut l'un de ceux qui portèrent le dais sous lequel ce prince fit son entrée dans la ville. Il fit, pendant sa mairie, rebâtir la porte de Rochereuil, et y fit mettre ses armoiries. Il était échevin en 1501. Il laissa de Catherine BOISLÈVE, qu'il avait épousée le 13 août 1468 : 1° JACQUES, qui embrassa l'état ecclésiastique, et fut chanoine de St-Hilaire de Poitiers; — 2° GEOFFROY, encore enfant lors du passage de Charles VIII à Poitiers; malgré son jeune âge, son père le chargea, dit l'Inventaire des titres de la ville, de faire la harangue au roi. Il fut reçu conseiller au grand conseil en 1514, puis conseiller au parlement de Paris, et commissaire aux requêtes du palais. C'est le chef de la branche aînée, qui s'était fixée à Paris, et dont nous avons dit quelques mots en commençant cet article; — 3° CHARLES, qui suit, auteur de la branche cadette, restée en Poitou.

III^e^. — **Charlet** (Charles), Éc., sieur du Pourteau, épousa, le 23 novembre 1523, Renée AUGEREAU, *alias* OGERON, dont il eut :

IV^e^. — **Charlet** (Jacques), Sgr de Vevre. Il fut conseiller au présidial de Poitiers, et assista en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou en 1559. Marié le 29 mars 1559 à Dlle Marie PANDIN, il eut pour fils :

V^e^. — **Charlet** (Jacques), II^e^ du nom, Éc., Sgr de Mondon et de la Poupardière, conseiller du roi, et commissaire aux enquêtes du parlement de Bretagne le 21 février 1586, fut nommé président de la

Digitized by Google

chambre des comptes de Bretagne le 9 octobre 1592, au lieu de Georges Mignot, sieur de la Boissière, et fut gratifié d'une pension de la somme de 200 écus, outre ses gages ordinaires, le 18 janvier 1597, en considération de ses bons et fidèles services; épousa, le 29 juin 1587, Dlle Barbe GUYOT, dont il laissa : 1° JACQUES, qui suit; — 2° CHARLES. Nous pensons que c'est lui qui épousa N. MAQUIN, fille de Nicolas, lieutenant général au siége de Fontenay-le-Comte. De ce mariage est issue une fille, MARIE, qui, dans un âge déjà avancé, épousa Jean-Pierre Lecomte, Sgr du Rivault, âgé de 19 ans. Elle vivait encore en 1708; — 3° PHILIPPE, chanoine et sous-chantre de l'église de St-Pierre de Poitiers en 1636, chantre en 1640, mourut en 1708; son père, par testament, lui refuse toute portion dans le partage de la succession; il lui donne par compensation 1,000 liv. de revenu annuel à prélever sur les biens de ses frères, ou une somme de 8,000 liv. une fois payée; — 4° JACQUELINE; — 5° JEHANNE.

VIe. — **Charlet** (Jacques), IIIe du nom, Éc., Sgr de Vevre, de Mondon, de la Godelinière et de la Poupardière, était trésorier de France à Poitiers dès 1600; il s'allia à Jacqueline DREUX, par contrat du 2 décembre 1619, et laissa : 1° JACQUES, qui suit, — et peut-être 2° MARIE; elle était en 1669 veuve de N. Divé de la Maison-Neuve, trésorier de France à Poitiers.

VIIe. — **Charlet** (Jacques), IVe du nom, Sgr de la Poupardière et de Coulhé, fut reçu trésorier de France à Poitiers le 3 novembre 1645, et le 14 avril 1658 fut pourvu de l'office de prévôt général en Poitou. Il épousa, par contrat du 2 avril 1650, Catherine LABBÉ; ils eurent pour enfants : 1° N., qui ne laissa qu'une fille; — 2° JOSEPH, Éc., Sgr de la Poupardière, capitaine au régiment de la Couronne, mort sans enfants de Renée BERNARDEAU, qui était veuve en 1700; — 3° N., bénéficier; — 4° PHILIPPE, qui va suivre; — 5° PIERRE, dont la postérité sera rapportée au § II; — 6° N., mariée à N. Thibault de Neufchaize.

VIIIe. — **Charlet** (Philippe), capitaine au régiment de la Couronne et ensuite gendarme de la garde, s'est marié deux fois. Il a eu de son premier mariage N., chanoine de St-Hilaire de Poitiers. Il épousa en 1698 et en secondes noces Angélique THIBAULT DE NEUFCHAIZE; de ce mariage est issu : 1° FRANÇOIS-PHILIPPE, qui va suivre; — 2° N., fille en 1720.

IXe. — **Charlet de la Poupardière** (François-Philippe) fut reçu page du roi à sa grande écurie le 1er juillet 1720. Il a eu, entre autres enfants, de Madeleine DUTIVES DE PERSIEZ, qu'il avait épousée par contrat du 27 avril 1733 : 1° FRANÇOIS-PHILIPPE, trésorier du chapitre de Menigoutte, et curé de Saint-Pierre de Chollet; — 2° MARIE-LOUISE.

§ II. — CHARLET, DEUXIÈME BRANCHE.

VIIIe. — **Charlet** (Pierre), Éc., Sgr de la Poupardière (V. le VIIe degré du § I), fait partie de la liste imprimée des nobles du Poitou qui avaient obtenu en 1667 des ordonnances de maintenue. Il avait épousé, le 30 septembre 1699, Françoise DE MAY DU TAILLIS. De ce mariage est issu

IXe. — **Charlet** (Jean), lieutenant de milice, servait en 1758 au ban des nobles du Poitou réuni à St-Jean-d'Angély. Il avait épousé en 1739 Dlle Marie-Louise DE GUILLOT, et mourut le 2 août 1766, laissant de son mariage : 1° PIERRE; — 2° RENÉ; — 3° LOUISE; 4° MARIE, née à Archigny le 3 janvier 1758, mourut célibataire en 1829 à Bonneuil-Matours. En elle s'éteignit la famille Charlet.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CHARLET portait pour armes « d'or à une aigle de sable, le vol abaissé. » — La Ches.

CHARETTE ou **CHARRETTE**. Ce nom, quoique breton, nous appartient par le rôle immense qu'il a joué dans le drame héroïque des guerres de la Vendée. Nous nous bornerons cependant à retracer rapidement les principaux faits qui ont illustré le général vendéen.

François-Athanase Charette, de la branche de la Contrie, né à Couffé près Ancenis, le 21 avril 1763, d'une famille ancienne, entra à 16 ans dans la marine; mais, après son mariage avec Mme veuve Charette de Bois-Foucaud, il se retira. Réuni aux émigrés de Coblentz, il rentra bientôt en France pour aller offrir au roi Louis XVI ses services; services, hélas! inutiles, dans l'insurrection du 10 août, et qui faillirent causer la perte de Charette et de plusieurs autres défenseurs du roi. Arraché à grand'peine à la mort, Charette se réfugia dans ses terres près de Machecoul, où les paysans vendéens vinrent le chercher pour marcher sous ses ordres. Deux fois le gentilhomme refuse le périlleux honneur qu'on lui offrait; mais lorsqu'il voit les désastres dont ces malheureux étaient victimes, lorsqu'il se sent sérieusement menacé dans son repos et dans sa vie même, il n'hésite plus. Quelques mois après, il s'était déjà placé en tête de la liste des noms qui honoraient la cause royale. Ses bandes, mal armées, sans ordre et sans discipline, mais non pas sans courage, s'emparent de Pornic, échouent devant Challans et devant St-Gervais, s'établissent à Légé malgré le général Beysser; mais l'insubordination, excitée par ces revers et attisée par

Digitized by Google

de coupables ambitions, menace le général vendéen lui-même, qui n'échappe à ses fatales conséquences qu'en sabrant les mutins. Forcé de quitter Légé, Charette se retire sur Montaigu ; il est mal accueilli par le chef vendéen de Royrand, et il se venge de cet affront en attaquant avec un succès complet les républicains à St-Colombin. De Royrand, rendu à de meilleurs sentiments, se joint à lui; des avantages signalés ramènent Charette à Légé, et le rendent bientôt maître de Machecoul et de tout le pays. Cette brillante affaire a du retentissement; Lescure, après la prise de Saumur par l'armée vendéenne, écrit à Charette une lettre de félicitations, et lui trace la marche à suivre pour seconder la tentative qui va s'opérer sur Nantes. Des fautes graves empêchent le succès ; Cathelineau est tué, et l'on décide que le généralissime qui sera nommé à sa place commandera toutes les insurrections. Charette, dans l'espoir, dit-on, d'être désigné, accepte ces conditions; mais l'élection du général d'Elbée excite dans son cœur un amer ressentiment. Néanmoins il obéit au généralissime, se joint à lui à l'attaque de Luçon, réclame le poste le plus périlleux, et se distingue d'une manière brillante dans cette malheureuse affaire. De retour à Légé, Charette, en vrai chevalier français, oublie un instant, au milieu des plaisirs bruyants du quartier général d'une armée de paysans, son rôle honorable; mais, à l'approche de la garnison de Mayence, que la république envoie dans le bas Poitou, il vient se joindre à la grande armée vendéenne, et prend part aux victoires de Torfou, de Montaigu et de St-Fulgent. Quelques paroles amères blessent profondément la vanité de Charette ; la division se met entre lui et les autres généraux royalistes. Une querelle à propos du partage du butin envenime la plaie qui saignait encore au cœur du Breton ; il quitte la grande armée, et va attaquer avec succès l'île de Noirmoutiers, pour se mettre en rapport avec les Anglais. Les généraux réunis sont battus à Cholet, et rien ne s'oppose à ce que Charette, à son tour, soit acculé à la mer ; il est bloqué dans les marais de Bouin; mais, supérieur à la mauvaise fortune, il encloue ses canons, tue ses chevaux, et sa petite armée, grâce à la présence d'esprit du général, échappe à une perte que l'on regardait comme inévitable. Sans bagages, sans cavalerie, sans provisions, Charette ne peut désormais faire qu'une guerre de partisans ; mais il la fait avec un courage, avec une constance que rien n'ébranle. Il harcèle sans cesse l'ennemi, lui fait éprouver des pertes nombreuses, parcourt ainsi sans prendre un instant de repos tout le bas Poitou, pénètre jusqu'à Maulevrier en Anjou, où il trouve La Rochejaquelein fugitif. Après une entrevue très-froide, les généraux se séparent, mécontents l'un de l'autre. Charette, au lieu de se joindre à l'armée qui se reconstituait sous les ordres de La Rochejaquelein, retourne dans ses cantons, surprend le général Haxo, qui est tué; et lorsque Thureau, par un système de dévastation impitoyable, force Charette à se retirer, celui-ci va rejoindre les deux armées de Stofflet et de Bernard de Marigny. Dans une entrevue, ils conviennent d'agir de concert, et de ne se séparer qu'après avoir chassé les républicains de la rive gauche de la Loire. Une clause finale sanctionnait, dit-on, cette convention, qui fut signée par Marigny. Peu après, de sourdes menées, de déplorables intrigues amènent la défection des soldats de ce dernier, et leur chef suit leur exemple. Un conseil de guerre est aussitôt rassemblé, Charette y remplit les fonctions de rapporteur ; Marigny est condamné à mort. On doit à la mémoire de Charette, disent quelques auteurs, de déclarer que son intention et celle des autres juges n'était pas de faire exécuter une sentence dont ils voulaient se servir seulement pour amener le coupable à résigner son commandement. Mais, trois mois après, Bernier, agissant sur l'esprit de Stofflet, exige et obtient que le général soit fusillé. (V. l'article Bernard de Marigny, page 309.)

Après le triste dénoûment de ce drame lugubre, Charette, devenu plus puissant par les forces qu'il commande, tente de détruire à la fois trois camps retranchés dans lesquels les républicains étaient enfermés. Il réussit, et tous les historiens s'accordent à proclamer ce fait d'armes comme le plus étonnant et le plus glorieux de tous ceux qui signalèrent la brillante carrière du général. Désormais seul maître du pays, Charette voit son importance grandir, et son nom retentit comme la foudre au sein même de la Convention.

Des propositions de paix sont faites, et l'assemblée qui faisait trembler sur leurs trônes tous les rois de l'Europe traite de puissance à puissance avec le chef des bandes de misérables paysans vendéens. Charette consent à contre-cœur, et malgré le mécontentement de ses compagnons, à entamer des négociations difficiles dans de telles circonstances. Il est convenu que la Vendée conservera ses prêtres, ses autels ; qu'elle restera armée sous le commandement de ses chefs; qu'elle recevra des indemnités pour les ravages de la guerre, et qu'en revanche elle se soumettra à toutes les lois de la République. Après la signature du traité, Charette paraît à Nantes le panache blanc en tête et comme un triomphateur. Mais, au milieu de l'empressement de la foule, il garde un air soucieux

Digitized by Google

et sombre qui semble présager un cruel et triste retour.

La dernière clause du traité recélait trop d'embarras et de difficultés pour que la paix fût durable; elle est bientôt rompue, et la lutte recommence plus terrible. Réduit à ses propres forces, Charette fait des prodiges de valeur; mais, attaqué par le général Hoche avec des armées fraiches et redoutables, il est poursuivi impitoyablement, traqué dans un territoire resserré, blessé dans une rencontre; il est enfin arrêté entre Montaigu et Belleville, et conduit à Nantes. La même ville qui l'avait vu, un peu plus d'un an auparavant, au milieu des honneurs d'une ovation triomphale, le voit aujourd'hui tomber sous des balles françaises.

Ainsi périt, le 29 mars 1796, le courageux royaliste auquel sa brillante valeur et ses qualités chevaleresques auraient dû réserver un meilleur sort. On a reproché à Charette des fautes politiques et des torts graves, mais son nom n'en restera pas moins l'un des plus glorieux; et sa mort héroïque, après une vie si pleine de grandes choses, doit d'ailleurs faire pardonner bien des erreurs.

ARMOIRIES.—La famille Charette porte « d'argent au lion de sable lampassé et armé de gueules, accompagné de 3 aiglettes de sable becquées et membrées de gueules. » — De Courcelles.

CHASTEAUBRIAND. Le Poitou peut réclamer l'honneur de faire briller dans l'histoire de ses plus nobles enfants quelques reflets de ce nom aujourd'hui si glorieux. En effet, la famille bretonne de Chasteaubriand compte parmi ses branches une branche établie en Poitou dès le XIII^e^ siècle, et qui a possédé sans interruption jusqu'en 1671 des fiefs importants dans notre province. — C'est à tort que l'on a désigné dans quelques généalogies cette branche sous le titre de branche angevine. Les recherches du savant bénédictin D. Fonteneau prouvent surabondamment qu'elle était fixée en Poitou avant d'acquérir en Anjou les fiefs qui se rattachent à son histoire, et qui ont servi de base à cette qualification erronée.

Le père Anselme et Moreri ne font remonter l'émigration de la branche que nous appellerons poitevine que vers 1345; mais nous retrouvons des membres de la famille de Châteaubriant en Poitou dès 1269, c'est-à-dire près d'un siècle auparavant.

Chasteaubriant (Geoffroy), Chev., fut l'un des seigneurs poitevins qui, en 1269, traitèrent avec Alphonse, Cte de Poitou, et les principaux seigneurs de la province, au sujet du rachat des fiefs à merci, auquel leurs terres étaient sujettes envers lui. La part qu'il prit à cet acte, qui ne fut signé que par les grands feudataires du comte de Poitou, qui les appelle « ses barons, » indique assez la haute position qu'occupait déjà dans notre province la famille de Chasteaubriant.

Geoffroy fit régler au mois d'octobre 1277 quelques droits en litige avec Guy, Vte de Thouars et Sgr de Talmond, fils de feu Aimery, Vte de Thouars, et de Marguerite de Lusignan. Geoffroy avait épousé cette dernière, ce qui est encore une nouvelle preuve de sa puissance et du rôle important qu'il jouait en Poitou.

Le 25 juillet 1278, il donna, avec Marguerite de Lusignan, son épouse, son consentement à la cession faite par Guy, fils de cette dernière et d'Aimery, précité, des terres et seigneuries de Puibéliard, Chantonnay, Château-Guibert, Marcuil, et l'hébergement Idreau, à Agnès de Pons, dame de Marcuil, pour son douaire comme veuve de feu Savary, Vte de Thouars, frère de feu Aimery et oncle de Guy, et aussi pour tenir lieu à Alix, leur fille, de ses droits successifs.

Quelques années après, le même Guy, Vte de Thouars, fit saisir quelques terres sur le Sgr de Chasteaubriant, et il intervint alors, le 15 mai 1286, un traité auquel assista comme témoin Briant de Chasteaubriant, Chev. Par un autre traité du 12 avril 1287, le Vte de Thouars s'engagea à ne faire aucune demande à Geoffroy pendant toute sa vie, ce dernier s'étant racheté de 60 livres de rentes par lui dues, à titre d'échange, sur les taillis des Moutiers-les-Mauxfaits.

Geoffroy et Briant, établis en Poitou dès 1269, 1277 et 1286, étaient vraisemblablement père et oncle de Jean, Sgr du Lion-d'Angers et des Roches-Baritault, cité dans le père Anselme et Moreri comme formant le premier degré de filiation, en 1291.

Ainsi nous avons eu raison de dire qu'il existait en Poitou des seigneurs du nom de Chasteaubriand avant même que l'on connût ceux qui possédèrent en premier lieu la terre du Lion-d'Angers. Moreri et le père Anselme ont désigné, dans leur Généalogie, tous les personnages seigneurs des Roches-Baritault en Poitou. Nous allons donc extraire des ouvrages de ces auteurs ce qui a rapport à notre province, en ayant le soin d'y ajouter les noms des seigneurs poitevins de la famille de Chasteaubriand restés inconnus aux savants généalogistes.

Filiation suivie.

I^er^. — **Chasteaubriand** (Jean), Sgr des Roches-Baritault et du Lion-d'Angers, vivait dès 1291 et 1301, époques auxquelles il était déjà marié. Il est mentionné avec ses enfants dans les registres du parle-

Digitized by Google

ment de l'an 1345. Il avait épousé en premières noces Isabelle PRÉVÔTE ou LA PRÉVOSTE, de Thouars, dame de Chavannes. De ce mariage sont issus : 1° GEOFFROY, qui suit; — 2° JEAN, qui vivait en 1311; — 3° ISABEAU, mariée à Hardouin de Beauçay, IIe du nom, Sgr de la Mothe, de. . . . . qui était sa veuve en 1319. Le 3 septembre de cette année, elle rendit aveu au château de Loudun avec François et Hardouin de Beauçay, ses enfants.

Il est à croire que c'est cette Isabeau de Chasteaubriand qui fut dame de Lilette et de la Guéritaude, et qui épousa Hardouin de Maillé, Sgr de Villeromain, Clervaux, etc., avec lequel elle vivait en 1330.

Jean épousa en secondes noces Aude DE BRILLOUET, dont il n'eut point d'enfants, et qui testa en 1310.

IIe. — **Chasteaubriant** (Geoffroy dit Brideau DE), Sgr du Lion-d'Angers, des Roches-Baritault, de Chavannes, etc.

C'est, selon toute apparence, le même qui, le 4 novembre 1324, possédait les terres de Belleville, de Montaigu et de la Garnache en Poitou, et qui, sous le nom de Brideau, Chev., Sgr de Champagné, transigea le 28 février 1368 avec l'évêque et le chapitre de Luçon. Il fut marié deux fois : 1° à Louise DE SAINTE-MAURE, fille de Pierre, Sgr de Montgauguier, dont il eut deux filles, JEANNE et LOUISE, mortes sans alliance; 2° à Marguerite DE PARTHENAY, fille de Guy, Sgr de Soubise, et de Jeanne d'Amboise. De ce mariage sont issus : 1° JEAN, Sgr de Chalain, dont il fit hommage à la reine de Sicile en 1387, et qui épousa en 1403 Marie DE BUEIL, fille d'Hardouin, sire du Bois, et d'Anglésie de Lévis; — 2° GUYON, qui suit; — 3° ISABEAU, mariée à Guyon, Sgr du Puy-du-Fou; — 4° MARGUERITE, qui épousa Antoine Foucher, Sgr de Thenies, qui fut tué à Azincourt (1415).

IIIe. — **Chasteaubriant** (Guyon), Sgr des Roches-Baritault et du Lion-d'Angers, fit son testament le 8 octobre 1406, et mourut avant son frère aîné, laissant Jeanne DE TOUTESSANT, sa femme, son exécutrice testamentaire.

Il avait eu de son mariage : 1° JEAN, qui suit; — 2° RICHARD, Sgr de Champagné et de la Saussaye, qui transigea, ainsi que Jeanne Foucher, sa femme, fille de Georges, Sgr des Herbiers, et de Marie Buor, le 21 avril 1467, relativement à un don fait à ladite Jeanne par feu Jean de la Muce, Chev., Sgr de Villedor, premier mari de Marie Buor.

De son mariage avec Jeanne Foucher, Richard laissa un garçon, FRANÇOIS, et deux filles, dont les prénoms ne nous sont pas connus.

3° GUYON, — 4° JEAN, vivants en 1438; — 5° LOUISE, mariée à Geoffroy d'Abain, Sgr d'Amailloux; — 6° JEANNE, qui épousa Guillaume de Granges, Sgr de Puichenin.

IVe. — **Chasteaubriant** (Jean DE), Sgr de Chavannes, des Roches-Baritault, du Lion-d'Angers, de Chalain, etc., succéda à son oncle dans ses biens. Il épousa : 1° Jeanne DE COETMEN, fille de Jean, Sgr de Coetmen, et de Marie d'Ancenis, dont il eut : 1° THÉAUDE, qui suit; — 2° JACQUES, qui partagea avec son frère, et eut les terres du Plessis-Bergeret et des Chapelles, vivait en 1474; — 3° AGNÈS ou ANNE, mariée, selon Moreri, à Jacques Renault, Sgr de la Roussière, et selon le père Anselme, à Jacques Rouault, Sgr du Greffier; — 4° CATHERINE, qui épousa François Foucher, Sgr des Herbiers.

En secondes noces, Jean de Chasteaubriant épousa Louise, dame de LOIGNY, veuve de Pierre Odart, Sgr de Cursay, dont il n'eut point d'enfants.

Ve. — **Chasteaubriant** (Théaude DE), baron du Lion-d'Angers, Sgr des Roches-Baritault, Cte de Casan au royaume de Naples, chambellan du roi, était mort en 1470.

Il épousa, le 6 août 1438, Françoise ODART, dame de Colombières en Touraine, et baronne de Loigny au Perche, fille unique de Pierre, Sgr de Verrières, etc., et de Louise, dame de Loigny, dont il eut : 1° RENÉ, chevalier de l'ordre du Roi, Cte de Casan, baron de Loigny, Vte de Remalart, Sgr du Lion-d'Angers, des Roches et de Chavannes, qui prenait en 1493 le titre de seigneur de ces diverses terres. Ce dernier avait épousé Hélène D'ESTOUTEVILLE, dame du Tronchay, fille de Robert, Sgr de Beyne, et d'Ambroise de Loré, baronne d'Ivry, de laquelle il eut CHARLOTTE, mariée à Henri, sire de Croï, Cte de Porceau; MARIE, dame du Lion-d'Angers, qui comparut en 1514 comme dame de Verrières au procès-verbal de la coutume du Loudunais, et qui épousa Jean de Chambes, Sgr de Montsoreau; MADELEINE, dame de Chavannes, qui épousa François, Sgr de la Noue.

2° GEORGES, qui suit; — 3° FRANÇOIS, doyen d'Angers et abbé d'Evron; — 4° JEANNE, mariée en premières noces à Jean de Scepeaux, et en 1478 à René de Feschal, baron de Poligny; — 5° LOUISE, qui épousa Jean, Sgr d'Ingrande.

VIe. — **Chasteaubriant** (Georges DE), second fils de Théaude, baron du Lion-d'Angers, des Roches-Baritault, le Plessis-Bergeret, etc., fut capitaine et maître de la vénerie du roi pendant les années 1481, 1482 et 1483, suivant les comptes de la vénerie, et vivait encore en 1514. Il épousa Anne DE CHAMPAGNE, fille de René, Sgr de Champagne-au-Maine, et de Julienne de Beaumanoir-Lavardin, dont il eut : 1° LOUIS, qui suit; — 2° RENÉ, abbé d'Evron après son oncle,

Digitized by Google

— 3° JEAN, Sgr de Boicé, mort sans enfants de Jeanne DE TUCÉ, sa femme; — 4° autre JEAN, prieur de St-Jean-de-Mauverays; — 5° PIERRE, — 6° HARDOUIN, — 7° NICOLAS, morts jeunes; — 8° JACQUETTE, alliée à Urbain Tillon, Sgr de la Bertherie; — 9° FRANÇOISE, mariée à Léonard de Castello, Sgr de Mathe-Félon, duquel elle était veuve le 12 janvier 1545.

VII^e. — **Chasteaubriant** (Louis DE), Sgr des Roches-Baritault, le Plessis-Bergeret, etc., épousa, le 14 octobre 1477, Marguerite DE VERNON, dame de Grassay, fille de Philippe, Sgr de Grassay, et de Louise de Beauveau, dont il eut : 1° PHILIPPE, qui suit; — 2° JEAN, Sgr de Boicé après la mort de son oncle; — 3° autre JEAN, dit le Jeune, Sgr châtelain de St-Jean-de-Mauverays, Juigné et Clervault-lès-Granges, qui, de Susanne de MONTAUSIER, sa femme, fille du Sgr de la Charoulière, eut pour fille unique LOUISE, mariée le 5 décembre 1601 à Jean de Maillé de la Tour-Landry; — 4° MADELEINE, morte sans alliance; — 5° CLAUDE, mariée, 1° à N..., Sgr de Bertry; 2° au Sgr de Rassan en Dauphiné.

VIII^e. — **Chasteaubriand** (Philippe DE), Sgr des Roches-Baritault, Cte de Grassay, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, qu'il commanda successivement pour le service des rois Henri III et Henri IV, gouverneur de Fontenay-le-Comte en 1577, avait comparu au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou comme un des grands propriétaires terriens de la province. « Entre tous les seigneurs de Poitou qui défendirent la religion catholique dans leur province, nous dit le Laboureur (dans ses additions aux Mémoires de Castelnau), aucun ne s'y porta avec plus d'affection, de valeur et de succès. » Renfermé dans Poitiers lors du siége de cette ville par les protestants en 1569, il y fut blessé. Philippe se maria deux fois : en premières noces, le 9 octobre 1559, à HARDOUINE, dame de Champagne, fille de Jean, Sgr de Percheré, et d'Anne de Laval. Il eut de ce mariage : 1° PHILIPPE, dame de Champagne et de Percheré, qui épousa, 1° Gilbert, Sgr du Puy-du-Fou; 2° le 28 mai 1601, Henri de Bauves, baron de Contenan, et en secondes noces il épousa, le 18 décembre 1581, Philiberte DU PUY-DU-FOU, fille de René, Sgr du Puy-du-Fou, et de Catherine de la Rochefoucault, dame de Combronde.

Il eut de son second mariage : 2° GABRIEL, qui suit; — 3° MARIE, alliée en 1608 à Léon de Sainte-Maure, baron de Montausier.

IX^e. — **Chasteaubriand** (Gabriel DE), I^er du nom, Sgr des Roches-Baritault, Cte de Grassay, lieutenant général pour le roi en bas Poitou, épousa Charlotte DE SALLO, fille et héritière de Lancelot, Sgr de la Cornetière, chevalier de l'ordre du Roi, et de Gabrielle des Essarts, dame de Sautour, dont il eut : 1° PHILIPPE, Cte des Roches-Baritault et de Grassay, mestre de camp de cavalerie, puis maréchal des camps et armées du Roi, qui fut tué à la bataille de Lérida le 7 octobre 1642.

Nous rapportons ici l'épitaphe qui lui fut consacrée dans le chœur de l'église de St-Germain de Prinçay :

« Arreste, passant, et révère ici ce que l'Espagne a redouté : c'est le cœur de messire Philippe de Chasteaubriant, comte des Roches-Baritault, maistre de camp d'un régiment de cavalerie française, et maréchal de camp ès armées de Sa Majesté. La grandeur de sa naissance répondit partout à celle de sa vie. La nature lui donna des vertus, et le temps des occasions de les faire paraître. Il apprit de son père les principes de la guerre, tant par les exemples que par les leçons. Pour donner à Dieu les prémices de sa valeur, il défit à quatorze ans les ennemis de la foi : en Poitou, les sujets rebelles; en Ré, les voisins orgueilleux, où il releva son père, et son cheval ayant été tué, lui donna le sien. Il le suivit dans cette île et au siége de la Rochelle, comme Pyrrhus, Achille à celui de Troye. Il fut aussi prompt à secourir nos alliés qu'à dompter nos ennemis, et fit deux campagnes en Piémont, fut au secours de Casal. Il eut part en toutes les occasions et d'Allemagne et de Flandres. Il combattit à Corbie Jean de Werth et Picolomini, et fut leur prisonnier après avoir percé vingt escadrons. Non vaincu, mais las de vaincre, sa gloire fut le seul prix de sa rançon. Il s'est trouvé en trente combats ou siéges de places, et en deux batailles. Ce nombre égale à peu près celui de ses années, celles d'Alexandre. Il fut plus glorieux en sa mort, qui prévint son triomphe à la bataille de Lérida. Il fit son monument de ses trophées, et mourut victorieux à l'âge de trente-quatre ans, le septième du mois d'octobre 1642. Passant, avoue que ce cœur que l'Espagne a redouté mérite d'être révéré sous cette lame élevée à sa mémoire et à la douleur d'un père qui lui a rendu les honneurs qu'il devait recevoir de lui. »

Philippe de Chasteaubriand avait épousé en 1631 Suzanne LOAISEL, fille d'Isaac, Sgr de Brie, conseiller au parlement de Bretagne, et de Catherine de Faulcon. De ce mariage est issu ISAAC, mort jeune.

2° GABRIEL, Cte des Roches-Baritault, abbé de Lezay, épousa, après la mort de son neveu, Charlotte DE POMPADOUR, veuve de François Bruneau, Sgr de la Rabastelière, fille de Jean, baron de Laurière, et de Charlotte de Fumée; — 3° GABRIEL, qui suit; — 4° AIMÉE, femme de René d'Aubigné, Sgr de la Jousselinière, baron de Ste-Gemme; — 5° ISABELLE, reli-

Digitized by Google

gieuse au Calvaire de Paris; — 6° CÉLESTE, demeurant Psse du Puibelliard, inscrite dans la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue de noblesse; — 7° CHARLOTTE, mariée le 9 juillet 1635 à André Bouhier, Sgr de la Verrie:

X°. — **Chasteaubriand** (Gabriel DE), II° du nom, Mqis des Roches-Baritault, Sgr de Saint-Paul, mestre de camp de cavalerie, fut nommé lieutenant général pour le Roi en bas Poitou, et essaya, mais en vain, à l'époque de la Fronde, de maintenir ce pays sous l'obéissance du roi contre Henri de la Trimouille, duc de Thouars, que les parlements de Paris, de Bordeaux et de Rennes avaient nommé général de leurs armées dans l'Ouest. Chasteaubriand, après s'être rendu maître de la ville de Fontenay-le-Comte, dont il avait été nommé gouverneur, et avoir essayé de s'emparer du château, qui tenait pour la Fronde, fut forcé de se retirer à Ste-Hermine, qu'il abandonna bientôt. Il se posta à la Chaise-le-Vicomte, où il fut défait par les troupes parlementaires, commandées par l'abbé Cte de Laval, fils puîné de la Trimouille, et enfin fait prisonnier aux Sables-d'Olonne. Bientôt après, la paix conclue à Paris vint lui rendre sa liberté. Gabriel de Chasteaubriant épousa Suzanne DE REMOND, fille de Louis, Sgr de Champs en Agenois, et de Claude Gallier-Garnier, dont il eut: 1° RAYMOND, qui suit; 2° SUZANNE.

XI°. — **Chasteaubriant** (Raymond DE), Cte des Roches-Baritault, sans doute décédé sans enfants, était âgé de dix-huit ans en 1671, époque de sa mort.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHASTEAUBRIANT DES ROCHES-BARITAULT, comme les Chasteaubriand de Bretagne, portait anciennement « de gueules semé » de pommes de pin d'or tracées de sable. » Le roi St Louis substitua aux pommes de pin des « fleurs de » lis d'or, » en faveur de Geoffroy de Chasteaubriant, qui l'avait accompagné dans la Terre-Sainte, et qui avait été fait prisonnier avec lui à la bataille de la Massoure, le 8 février 1250.

CHASTEIGNER (DE). Les bornes de notre dictionnaire ne nous permettent pas de donner la généalogie complète de cette maison, à laquelle deux historiens, Duchesne en 1634, et Clabault en 1779, ont consacré des ouvrages détaillés et spéciaux; nous nous contenterons de commencer l'histoire de cette famille à partir de l'époque où Clabault a publié son ouvrage, et d'en continuer la filiation jusqu'à nos jours.

En effet, des deux *in-folio* dans lesquels les auteurs précités ont relaté l'histoire de cette famille, ses faits d'armes, les grandes charges militaires, civiles et ecclésiastiques qu'elle a exercées, les nombreuses terres qu'elle a possédées, qu'y aurait-il à extraire? rien. On ne saurait abréger des détails qui sont tous également curieux et intéressants, des pièces justificatives qui sont toutes également nécessaires, et l'extrait que nous pourrions donner serait trop ou trop peu de chose.

Nous nous bornerons donc à donner la liste des principales terres possédées à diverses époques par la famille de Chasteigner, à raconter succinctement quelques faits importants, et à établir enfin la généalogie des diverses branches existantes depuis 1779. Le reste se trouvera dans les auteurs bien connus auxquels nous renvoyons le lecteur.

Terres et seigneuries possédées en divers temps par la maison des Chasteigners.

Abain, l'Aleu, Amuré, Andonville, Antigny, Arçay, Avaux, Aziré, les Baudiments, Beauregard, les Benastonières, la Berlaire, la Blanchère, la Blouère, Bougon, Bourdigale, Bourneau, la Boursaudière, la Bremaudière, le Breuil de-Challans, le Breuil près la Roche-Posay, la Brosse près Angle, Cerisay, Chabanes, fief-Chamier, Champdoiseau, la Chapelle, Chasteau-Tison, la Chasteigneraye, Chemerault-en-Limalonges, Cherzay, Chinssé, la Chouslière, le Cloudis, Courgé, Cugnelon, Dampierre, Dissay, Eschiré, l'Estang, la Faguelinière, les Favières, la Forge, le Four-de-Moreillon, St-Fulgent, la Gabillère, St-Georges-de-Rexe, les Granges près la Roche-Posay, Gondreuille-la-Franche, fief de Griçay, la Grole, la Grolière, la Guierche, Guignefolle, fief des Houmeaux, la Jarrie, Jauget, l'Isle-Bapaulme, l'Isleau-de-Nalliers, Lardière, Ligneron, Lindois, Longesve, Ligné, Lussay, Magné-sur-Sèvre, le Petit-Magné, Malevault, Malval, Marigny, St-Mars en Gâtine, Massignac en Limousin, St Maxire, la Melleraye, la Merlatière, St-Michel-le-Cloux, Miséré, Mollante près Angle, Montfaucon, la Motte-de-Bois-Regord, ou Bois-Ragon, la Motte-de-Fontenay, la Motte-Foucran, la Motte-Quinement, la Mote-de-St-Michel, l'Ouvrardière, fief de Paillés, St-Pardoux, le Pastis près Fontenay, le Plessis-Mauregard, Pouillé, Pouzac, Preuilly, la Ralière, la Ré, Réaumur, la Roche-Faton, la Roche-Posay, la Roche-Querie, la Ronde, la Petite-Roussière, Rouvre, la Salle-d'Aistré, la Sarrazinière, la Saulsaye, la Tabarrière, Talmond, le fief Taveau, Tennessue, la Texerie, Tigné, Touffou, les Touches, le Verger, la Vergne-Samoyau, Vignault-en-Nieuil-sur-l'Autise, Villiers, St-Vincent-sur-Jard, Yzeure.

Digitized by Google

La famille de Chasteigner prouve par titres une filiation suivie et non interrompue depuis 1068 jusqu'à nos jours. Duchesne, dans son Histoire généalogique de la maison des Chasteigners, n'établit cette filiation qu'à partir de 1140; mais les recherches ultérieures de Clabault lui ont fait découvrir les deux degrés intermédiaires que la perspicacité de Duchesne lui avait fait deviner; *v.* le 2e Tableau généalogique. Dans cette longue suite de siècles, nous voyons sans cesse les membres de cette famille se distinguer par leurs talents à remplir des charges éminentes, et se placer toujours au premier rang. Divisée en XVII branches, elle n'est plus représentée aujourd'hui que par celle de Touffou et du Lindois. Celles de la Roche-Posay, de St-Georges, de Rouvre, etc., etc., se sont éteintes, les unes par l'effet naturel aux choses humaines, les autres dans le sang et sur l'échafaud de nos discordes civiles.

§ Ier. — **Chasteigner** (de), branche de la Chasteigneraye.

Le premier connu, comme nous l'avons dit plus haut, est Gislebert, qui vivait en 1068; il fut la souche et l'origine connue de la maison de Chasteigner.

Son arrière-petit-fils, Thibault, Ier du nom, qui vivait de 1140 à 1186, laissa entre autres enfants : 1o Thibault, IIe du nom, qui continua la filiation; — 2o Jean, Ier du nom, tige de la branche des seigneurs de Réaumur, de la Meilleraye et de Saint-Georges-de-Rexe, qui sera rapportée au § II; — 3o Guillaume, auteur des branches des seigneurs de Bougon, de la Berlaire et du Breuil-de-Challans, § XV.

Un des représentants de cette branche, Thibault IV, seigneur de la Chasteigneraye, se trouve compris dans un rôle des principaux seigneurs du Poitou qui contribuent par leurs dons aux croisades de la Terre-Sainte; sa portion est une des plus considérables. Un de ses fils, Thibault, Ve du nom, est un des signataires de la charte d'Alphonse, comte de Poitou, traitant du rachat des fiefs à merci. Il paraît aussi que c'est à lui que le pape Grégoire X écrivit relativement aux deniers levés pour le recouvrement de la Terre-Sainte, après le concile général de Lyon, en 1274.

Cette branche tomba en quenouille.

Thibault Chasteigner, VIe du nom (IXe degré suivant Clabault), n'avait eu que deux filles de dame Jeanne de la Guierche, son épouse. L'aînée, Marie, dame de la Chasteigneraye, de la Guierche, du Pastis et de Tigné, se maria deux fois; elle n'avait encore que 12 ans lorsque son mariage fut proposé, en 1335, avec Savary de Vivonne, IVe du nom. Ce dernier étant mort peu de temps après le mariage, elle épousa en secondes noces Aimar d'Archiac, et mourut veuve vers 1407, dans un âge fort avancé. La cadette, Marguerite, épousa, par contrat du 3 mai 1335, Guillaume de Vivonne, et mourut sans postérité. En elles s'éteignit la branche des Chasteigners de la Roche-Posay.

Cependant nous devons faire observer que dans le livre des aveux de la province de Poitou, qui était autrefois déposé au bureau des finances de Poitiers, nous avons trouvé Agathe Chasteigner, dame de la Chasteigneraye et du Pastis, qui, le 12 août 1403, rendit aveu au *chastel* de Fontenay-le-Comte de son hébergement du Pastis.

§ II. — **Chasteigner**, branche des seigneurs de Réaumur, la Mellerave et de St-Georges-de-Rexe.

L'auteur de cette branche, Jean Ier (*v.* § Ier), épousa Arsent de Réaumur, dame de Réaumur. Ils vivaient l'un et l'autre en 1220.

De cette branche sont sorties celles de St-Georges-de-Rexe (*v.* § III), du Lindois (*v.* § IV), du Verger, d'Yseure et d'Andoville (*v.* § V), d'Avaux et de St-Vincent-du-Jard (*v.* § IX), de la Meilleraye (*v.* § X), de Réaumur (*v.* § XI), de la Blouëre, de Tennessue, du Rouvre et de Mallevault (*v.* § XIV).

Cette branche est une de celles qui ont fourni les hommes les plus remarquables; tous ils prirent part aux différentes guerres qui, dans les XIVe, XVe et XVIe siècles, ensanglantèrent la France.

Jean, IIe du nom, Sgr de St-Georges-de-Rexe, la Meilleraye, la Salle-d'Aistré, Amuré, etc., subit pendant quelque temps le joug de l'Angleterre, lorsque le drapeau de la France s'inclina devant les léopards anglais; mais bientôt les armées françaises s'approchant de la Saintonge, il repoussa le servage de l'Angleterre et combattit pour la France.

Guy, un de ses descendants, Sgr de la Roche-Posay, de St-Georges-de-Rexe, la Rochefaton, la Salle-d'Aistré, la Mellerave, le Lindois, fut commis par le roi Louis XI pour conduire les gentilshommes du duché de Touraine, qui restèrent sous ses ordres tant que dura la guerre.

René, un des fils de Guy précité, abbé commendataire de la Merci-Dieu et de Nanteuil-en-Vallée, fit imprimer à Paris, en 1533, les *Commentaires de St Augustin sur les Epîtres de St Paul*, qu'il avait retrouvés dans la bibliothèque de la Merci-Dieu. En 1548, il composa un discours latin dédié au connétable Anne de Montmorency, dans lequel sont rap-

Digitized by Google

portées les plus célèbres actions de ce grand homme. Cet ouvrage n'a point été imprimé. Mort en 1565, René fut inhumé dans son abbaye de la Merci-Dieu, du côté de l'évangile. On lisait sur sa tombe :

« Hìc jacet magister Renatus Chasteigner, hujus monasterii olim abbas, cujus anima, Dei misericordiâ, cum beatis quiescat in cœlis. Amen, si placeat. Ab humanis altissimo permittente migravit anno MDLXV, die XXX mensis martii. »

JEAN, autre fils de Guy précité, et qui continua la filiation, fut chevalier de l'ordre de St-Michel, conseiller et chambellan des rois François Ier et Henri II, leur maître d'hôtel ordinaire, et gentilhomme ordinaire de leur chambre. Il fut pendant quelque temps grand maître des eaux et forêts du Bourbonnais, fit l'office de maître des cérémonies aux obsèques du roi François Ier. Il s'était trouvé en 1524 au fameux siége de Pavie en qualité de guidon de la compagnie des gendarmes de René de Savoie, Cte de Villars, grand maître de France. Il reçut en montant à l'assaut un coup de mousquet à la jambe, dont il resta boiteux toute sa vie.

Voici son épitaphe, composée par le fameux Scaliger. Elle se trouvait sur son tombeau à la Roche-Posay :

« Hìc jacet Joannes Castaneus Guidonis filius, » eques torquatus regius, unus de laterculo majo- » rum domûs regiæ. Vexilifer cataphractorum turmæ » Francisci comitis Engolismensis qui posteà Galliæ- » rum rex fuit. Dominus Rupisposeæ, Sancti Georgij de » Rexà, Rupisfatoniæ, Mellerayæ et Insulæ-Bapalmæ, » qui anno Domini 1522 et obsidione Ticini delegatis, » sibi partibus à duce suo Lautreco urbem ad portam » Ticinensem invadendi fortissimè in eam irrupit, » non de futuro principis felicissimo successu, si pari » constanciâ tam præclarum facinus prosecuti fuis- » sent, ij quos illi et Riberaco Lautrecus attribuerat, » à quibus destitutus, pedem referre coactus, in » receptu strenuè dimicans crure glande tormentaria » fracto, toto vitæ tempore eâ parte debilis fuit. Tan- » dem multis expeditionibus sub regibus Ludovico XII, » Francisco et Henrico II, gloriosissimè functus, » excessit kalendis junij ætatis, 77 Christi 1567, sus- » ceptis ex unico matrimonio liberis utriusque sexus, » sexdecim, quorum duo post Italicas expeditiones, » Antonius quidem in obsidione Taroanæ in Morinis » anno 1553, Rochus autem ad Avaricum Biturigum » anno 1562 interfecti sunt, superstitibus patre adhuc, » et matre Claudia Monleonià Tuffolii et Abennii do- » minâ herede. Depositus in pace hìc supremum » Christi adventum expectat. »

ROCH Chasteigner, fils puîné de JEAN, précité, et de dame Claude DE MONLÉON, son épouse, suivit les traces de son père, fut successivement écuyer d'écurie du roi Henri II, échanson, puis chambellan de François II et de Charles IX, et capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers, et fit presque toutes les guerres d'Italie. A vingt-cinq ans il commandait deux cents hommes de pied, et se jeta dans la ville de la Mirandole, où il reçut à la jambe une blessure dont il resta boiteux toute sa vie comme son père. Il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Renty en Artois. Nommé gouverneur d'Ascoli, il défendit longtemps cette place contre les Espagnols, commandés par le duc d'Albe ; mais, blessé dans une sortie et fait prisonnier, il lui fut impossible d'obtenir son échange.

Les Espagnols le tenaient aussi haut que si c'eût été un prince de France. Il fut acheté 500 écus par le capitaine d'Yvarre, qui le conduisit au château de Milan, et n'exigeait pas moins de 15,000 écus de rançon, et 4,000 écus pour les soldats qui le gardaient et pour ses frais de dépenses. Roch sut se dispenser de se ruiner pour obtenir sa liberté ; car, trompant la vigilance de ses gardes, il s'évada, revint en France, où, peu de temps après, il mit en déroute, à Saint-Genest-d'Ambierre près Poitiers, un fort parti de huguenots ; assista le maréchal de St-André lors de la prise de la ville de Poitiers ; de là se rendit au siége de Bourges, où, à peine arrivé, il fut blessé d'un coup de mousquet dont il mourut à l'âge de 35 ans.

Ronsard a consacré un poëme à sa louange.

ANTOINE, frère du précédent, d'abord destiné à l'Église et pourvu de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, embrassa plus tard la profession des armes, et fut tué à l'âge de 22 ans. Il a laissé un livre de ***Poésies*** à la louange des Français qui faisaient la guerre en Italie.

FRANÇOIS, autre frère de Roch, fut chevalier de l'Ordre, conseiller, maître d'hôtel et gentilhomme de la chambre des rois Charles IX et Henri III, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, fut un des quatre chambellans qu'Henri III, revenant de Pologne pour occuper le trône de France, ramena avec lui. Il mourut en 1579, fut enterré dans l'abbaye de la Merci-Dieu, et Scaliger lui consacra l'épitaphe suivante :

« D. O. M. Sacrum et memoriæ æternæ Francisci » Castanei, Tuffolii ac Rupisposeæ domini, equitis » torquati regii, præfecti turmæ quinquagenariæ » equitum cataphractorum, qui per vestigia majorum » ac clarissimorum gentilium suorum incedens, » semper fidem ergà regem servavit, strenuam, ac » fortem operam manu, ac consilio ergà patriam na- » vavit, fortissimos Galliæ heroes societate belli

Digitized by Google

» æquavit, liberalitate ac munificentiâ superavit, » tandem in castro Namptogilo agri Silvanectensis » morbo correptus interiit, et suis triste sui deside- » rium reliquit.

» Obiit quinto idus septembris 1579, vixit annos » 47. Ludovicus Castaneus fratri carissimo mœrens » posuit. »

JEAN dit JEANNET, frère des précédents, fut la tige de la branche de St-Georges-de-Rex, dont nous parlerons § III.

LOUIS, également frère des précédents, se distingua tant par ses talents militaires et par les services qu'il rendit à sa patrie dans les armées, que par ses qualités politiques et les grandes charges civiles qu'il occupa. Après avoir combattu avec distinction aux batailles de St-Denis, de Jarnac, de Moncontour, de la Roche-Abeille, et assisté au siége de la Rochelle, il suivit Henri III en Pologne, revint avec ce prince, et fut nommé un de ses maîtres d'hôtel et membre de son conseil privé; puis fut choisi par lui pour aller en son nom rendre au pape l'obédience filiale. Il résida à Rome environ cinq années, et défendit avec énergie les droits et priviléges de la couronne de France. Il s'opposa de toutes ses forces à ce que le pape reçût en audience publique l'ambassadeur d'Étienne Bathory, élu roi de Pologne après que Henri III fut revenu prendre possession du trône de France, et déclara que si on ne lui donnait le temps d'avertir son maître, il s'opposerait à cette réception au péril de sa vie, et tuerait de sa propre main, même en présence de Sa Sainteté, l'ambassadeur polonais, s'il se présentait en cérémonie publique; mais, ayant reçu l'ordre de protester seulement de *vive voix*, il se rendit, accompagné d'environ 300 gentilshommes français et italiens, dans le consistoire public où le pape recevait l'ambassadeur, et, s'adressant au pape, fit sa protestation au nom du roi son maître, et se retira.

Rappelé de son ambassade en 1581, il fut choisi par le roi, l'année suivante, pour visiter diverses provinces du royaume. Il fut gratifié de l'office d'un des chambellans ordinaires de Sa Majesté, qui lui donna de sa propre main le cordon de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1583. Louis prit part à toutes les guerres qui désolèrent le règne de Henri III. Fait prisonnier par les ligueurs, qui l'estimèrent assez pour lui proposer de l'échanger contre le château de Chauvigny, dans lequel commandait HENRI Chasteigner, baron de Malval, un de ses enfants, cet échange, approuvé par le roi, fut effectué, et Louis Chasteigner recouvra sa liberté. Nommé gouverneur de la haute et basse Marche, il voulut prendre possession de son gouvernement; mais les ligueurs le repoussèrent. Obligé de se retirer dans la ville du Dorat, il força le vicomte de la Guierche à lever le siége de Bellac. Nommé par le roi son lieutenant en Poitou, *delà la rivière de Vienne*, il remporta une victoire signalée sur le Vte de la Guierche, en février 1592, près de la ville de la Guierche.

Désigné par le roi pour se trouver à l'assemblée des prélats et seigneurs qu'il avait convoqués pour se réunir en 1593 à Nantes, afin de s'occuper des affaires du royaume, il préféra la vie active du soldat à la discussion des affaires dans le conseil, et vint se joindre aux troupes qui formaient le blocus de Poitiers, où il manqua périr dans une escarmouche. Envoyé au secours du lieutenant général du Limousin pour l'aider à apaiser le soulèvement des paysans de cette contrée, réunis au nombre de dix mille, il les défit entièrement au bourg de Nesson, près du château des Cars, et acheva de les dissiper près de la Roche-Abeille.

Après avoir apaisé d'autres désordres, il revint dans son gouvernement de la Marche, et, au retour d'une expédition en Franche-Comté, il tomba malade à Moulins, et y mourut le 29 septembre 1595, âgé de 60 ans. On plaça sur sa tombe l'épitaphe suivante, composée en son honneur par Scaliger, qui devait célébrer tous les grands hommes de cette grande famille :

« Deo opt. max. et memoriæ æternæ. Ludovico » Castaneo Prulliacensi et Malavallensi, baroni Castri » Posæi, Tufoli, et Abenni domino, utriusque ordi- » nis equiti torquato regio, intra sacrum Galliar. » Consistorium consiliario, turmæ quinquaginta equi- » tum cataphractorum præfecto, utriusque limitis » Lemovicani vice regia rectori, à primo ætatis, ti- » rocinio in actibus publicis ac bellicis strenuè ac » fideliter versato. Multis legationibus pro christia- » nissi. regis Henrici III desideriis apud Grego- » rium XIII, et alios Italiæ principes gloriosissimè » functo. Qui cum et multis transalpinis expeditio- » nibus et obsidionib. urbium intra regnum superio- » ribus bellis civilibus interfuisset, ac in omnibus » fortissimam operam navasset. Ultimòque funestiss. » bello incunte illustriss. duci Monpenserio in Picar- » diæ urbibus in officio retinendis fidem, opem, » industriamque egregiam præstitisset in provincia » sua omnia oppida et castella à rebellibus insessa » in potestatem suam redegisset; Belacum copiis » hostilibus acriter oppugnatum, immisso noctu » novo præsidio, virtute filior. suor. summis difficultatibus expeditum liberasset; hostem præsidijs, » castris, tormentis bellicis, atque impedimentis

Digitized by Google

» sæpius exutum, sæpius accisis opibus in urbem » Pictaviensem confugientem : postremo novis auxi- » lijs undecumque conquisitis auctum, ac Bellum » instaurantem, ultima belli fortuna ad flumen Vi- » genam internecione delevisset ; in limine autem » superiore Lemovicano duce Nemossensis copias » nocturna impressione, terrore, ac corde comple- » visset, ac denique quotidie neque sine gloriâ suâ » neque sine detrimento hostium, in toto illo tractu » cum rebellibus experiretur ; tandem in expeditione » Burgundionensi regem christianiss. Henricum IV, » secutus, languorem nactus, incredibili sui deside- » rio omnibus bonis relicto, in civitate Molinis ad » Elaverem fluvium, obijt anno ætatis suæ LX. Christi » autem CIↃ. IↃ. XCV. III kal. octob.

» Claudia Podia uxor, cum liberis. »

M. P.

Louis Chasteigner avait épousé, le 15 janvier 1567, Claude DU PUY, sa parente, dont il eut une nombreuse postérité. Nous citerons HENRI, baron de Malval, dont nous avons parlé dans l'article de son père, et qui fut tué à 22 ans et huit mois, dans une rencontre avec des troupes de la Ligue, entre Champigny-le-Sec et Milly; HENRI-LOUIS Chasteigner de la Roche-Posay, évêque de Poitiers.

Né à Rome, le 6 septembre 1577, pendant l'ambassade de son père, Henri-Louis eut pour précepteur le fameux Scaliger. Destiné par Henri IV à l'évêché de Poitiers, il vit Louis XIII remplir les intentions de son prédécesseur. Il remplaça sur le siége de St-Hilaire, Geoffroy de St-Belin, en 1611, et mourut le 30 juillet 1651, à l'âge de 74 ans.

Doué d'un esprit vif et élevé, d'un jugement sain et d'une grande érudition, Henri-Louis pouvait prétendre aux premières charges de l'Etat ; mais il préféra l'administration de son diocèse ; et le caractère du cardinal de Richelieu lui fit comprendre qu'il était plus prudent d'être l'admirateur du ministre que son émule.

Thibaudeau s'est laissé aller à une critique parfois injuste de la conduite de ce prélat ; il le blâme d'avoir rempli à Poitiers les fonctions de gouverneur de place, et d'avoir échangé le camail et la mitre contre l'épée et le casque du soldat (1614). Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'à part M. de la Roche-Posay, tout le monde à Poitiers avait pour ainsi dire perdu la tête ; que parmi les plus fidèles serviteurs du roi, l'évêque seul, auquel les partisans du prince de Condé n'avaient pu en imposer, sut déjouer leurs menées et garantir la ville des excès auxquels se seraient portés les factieux, s'ils n'eussent trouvé sous la mitre de l'évêque la tête d'un administrateur, et sous l'étole pastorale le cœur d'un soldat.

Bien loin de blâmer l'évêque de Poitiers de sa conduite ferme et de ses démonstrations courageuses, il fallait au contraire le louer d'avoir su éviter à sa ville épiscopale les excès d'une guerre civile, les dangers d'un siége, et peut-être les horreurs d'une prise d'assaut. Les projets du prince de Condé, qui, mécontent du gouvernement du roi, voulait lever l'étendard de la guerre civile, étaient publics, et Poitiers devait être la capitale des rebelles. Grâce à M. de la Roche-Posay, la cité fidèle évita ce périlleux honneur; et si les démonstrations belliqueuses de l'évêque peuvent paraître, aujourd'hui surtout, un peu extraordinaires, il y aurait un milieu à garder dans le blâme qu'elles lui ont valu, car elles ne sauraient constituer même l'ombre des crimes que la calomnie n'a pas craint de lui reprocher. Henri-Louis eut au nombre de ses frères FERDINAND, qui fut abbé de Beauport en Bretagne, mourut à Paris en 1607, et fut inhumé dans l'église St-Benoit de cette ville, où on lisait son épitaphe, ainsi conçue :

« Ci-gist messire Ferdinand Chasteigner, abbé com- » mendataire de Beauport, fils de haut et puissant » messire Louis Chasteigner, chevalier des ordres du » roi, seigneur de la Roche-Posay et d'Abain, baron » de Preuilly et de Maleval, lieutenant de roi en » Poitou, et gouverneur des pays de la haute et » basse Marche, lequel, vacant à la piété ès études de » théologie, mourut de contagion le VIE jour de juin » M. D. C. VII. Priez Dieu pour lui. »

GABRIELLE Chasteigner, qui, en 1633, fut une des fondatrices du couvent de la Visitation à Poitiers, était sœur des précédents.

JEAN, fils de LOUIS Chasteigner et de Claude DU PUY, suivit longtemps son père dans les guerres qu'il soutint contre les ligueurs, les combattit de sa personne, et en défit un parti considérable, en 1593, près de Paisay-le-Sec ; servit au blocus de Poitiers (1593), fut blessé, suivit le roi en Franche-Comté (1595), en Bretagne (1598), servit dans la guerre de Savoie (1600), au siége de St-Jean-d'Angély (1621), et à celui de la Rochelle (1628). Il eut de Diane DE FONSÈQUES, qu'il avait épousée par contrat du 30 mars 1603, plusieurs enfants, dont l'aîné, CHARLES, qui continue la postérité, fut un des députés de la noblesse du Poitou aux états de Tours en 1651. Il n'a eu qu'une fille, ANNE-MARIE-GABRIELLE, qui épousa, le 3 décembre 1662, René-Ysoré, marquis de Plumartin, lieutenant pour le roi en Touraine. En lui s'éteignit la branche de Réaumur, la Meilleraye et de St-Georges-de-Rexe.

Digitized by Google

§ III. — **Chasteigner**, branche des seigneurs de Saint-Georges-de-Rexe, comtes de Chinssé.

Jean dit Jeannet Chasteigner, XIe et dernier fils de Jean Chasteigner, IIIe du nom, et de Claude de Monléon, dont nous avons parlé § II, seigneur de St-Georges-de-Rexe, l'Ile-Bapaume, Amuré, la Meilleraye, chevalier de l'ordre du Roi, maître d'hôtel et gentilhomme ordinaire de sa chambre, fut la tige de la branche des seigneurs de Saint-Georges-de-Rexe, comtes de Chinssé. Il assista au siége de Poitiers par le maréchal de St-André (1562), à la bataille de St-Denis (1567), et au siége de la Rochelle (1573); mourut à Poitiers, et fut inhumé aux Cordeliers, où on voyait son épitaphe, composée par Joseph Scaliger.

« D. O. M. Sacrum et æternæ memoriæ. Joannis » Castanei San Georgiani castri in Nantonibus do- » mini, qui comitate, humanitate, æquanimitate, » nulli ex nobilitate gallicanâ secundus fuit. Cujus » mortem flere, quam virtutes prædicare possumus. » Obiit anno M. D. LXXXI die VI januarii vixit annos » XXXVIII. »

François Chasteigner, fils du précédent, fut fait chevalier de l'ordre par Henri IV, et gentilhomme de sa chambre avant 1605, conseiller d'État par Louis XIII (1614), capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances (1615), gouverneur et lieutenant général pour le roi en la ville de Poitiers en 1622; servit longtemps sous Henri IV, et se trouva aux siéges d'Epernay, Provins, la Ferté-Milon; fut nommé par le prince de Condé pour commander pour le roi en Poitou en 1632, et mourut à Poitiers le 10 mars 1637.

Son fils aîné, Roch-François, fut député de la noblesse du Poitou aux états de Tours en 1651.

Eutrope-Alexis Chasteigner, petit-fils de Roch-François, précité, eut de son mariage avec dame Eléonore de Mesgrigny, trois enfants, dont une seule fille lui survécut, Marie-Eléonore-Armande Chasteigner, qui épousa, par contrat du 10 octobre 1741, Jean-Henri Chasteigner, Chev., Sgr de Rouvre. Nous allons rapporter ici l'épitaphe d'Eutrope-Alexis Chasteigner, que l'on lisait dans l'église St-Paul de Poitiers :

« Ci-gît haut et puissant seigneur messire Eutrope- » Alexis Chasteigner, marquis de St-Georges, Sgr de » Touffou, Talmont et autres lieux; c'était un homme » juste et craignant Dieu, un seigneur doux et bien- » faisant, le père des pauvres. Frappé, comme Job, de » la main de Dieu au sein de la prospérité, il l'imita » dans sa longue patience et dans sa résignation. » Dans ses dernières années, il ne sortait plus que » pour venir ici prier sur son tombeau et apprendre » à mourir. Dieu l'a retiré des épreuves le 23 juillet » 1760, jour de son décès, âgé de 72 ans. *Requiescat* » *in pace.* »

§ IV. — **Chasteigner**, branche des seigneurs du Lindois.

La branche du Lindois se perpétue dans les enfants de Léonard Chasteigner dit de Gravelle, 4e fils de François-Joseph baron du Lindois, ses frères et neveux étant morts sans enfants.

François-Xavier, son frère aîné, fut tué à l'affaire de Clostercamp.

Eutrope-Alexis fut fusillé à Quiberon.

Chasteigner (Léonard), baron du Lindois, épousa en 1783 Marthe-Thérèse Binet, émigra en 1792, servit à l'armée des Princes, se trouva à Quiberon, où il fut fait prisonnier et fusillé. De son mariage il laissa : 1° Eutrope-Alexis, qui suit; — 2° François-Casimir, dont la postérité sera rapportée après l'article de son frère aîné; — 3° Madeleine, née le 15 juillet 1789, actuellement religieuse au couvent des Carmélites de Poitiers; — 4° Louise-Renée, née le 22 juin 1790, mariée en 1812 au Cte Henri de Balathier.

Chasteigner (Eutrope-Alexis), dit le baron de Chasteigner, fut d'abord officier de cavalerie légère; et servit en cette qualité dans les campagnes de 1806, 1807, 1808 et 1809; assista aux batailles d'Eylau, de Heidelberg, de Friedland et de Rio-Secco, à la prise d'Oporto, sans parler des combats pour ainsi dire journaliers que les Français étaient obligés de livrer en Espagne pendant leur occupation; fut nommé chef d'escadron d'état-major, et se retira du service pour épouser Dlle Anne-Marie du Cheyron, fille de Pierre du Cheyron, maréchal de camp. En 1825, le baron de Chasteigner, nommé maire de la ville d'Angoulême, sut dans ces temps de fermentation maintenir dans un état tranquille la ville confiée à ses soins, et rendit aux Bourbons, dans le cercle de ses attributions, de véritables et d'importants services. Quand le mouvement révolutionnaire eut éclaté à Angoulême, M. de Chasteigner qui, par sa fermeté, l'avait retardé de deux jours, se retira pour ne pas prêter un serment que sa conscience lui interdisait. Il a eu de son mariage : 1° Pierre-Xavier, mort à l'âge de 22 ans; — 2° Etienne-Alphonse, né en 1815, fut forcé après d'heureux débuts, par les suites d'une chute grave, de renoncer à la marine royale; — 3° Charles-Xavier, né en 1820; à l'âge de 14 ans il courut se ranger sous l'étendard qu'avait levé

Digitized by Google

Zumalacaréguy en faveur de don Carlos, dans les montagnes basques. Rentré en France, son goût pour l'état militaire lui a fait prendre du service, et il continue une carrière qui fut presque toujours celle de sa famille.

Chasteigner (François-Casimir), frère puîné du précédent, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, chef d'escadron en retraite, suivit la carrière militaire, et assista aux mêmes affaires que son frère; continua le service après lui, entra en 1814 aux chevau-légers de la maison du roi; passa en 1815 au deuxième régiment des grenadiers à cheval de la garde, où il commanda le premier escadron. Né au château du Deffens le 19 avril 1788, il épousa le 27 février 1821 Dlle Eléonore DE BECHADE, fille de feu M. le baron de Bechade, conseiller à la cour royale de Bordeaux. De ce mariage sont issus : 1° JEAN-FRANÇOIS-EUTROPE-ALEXIS, né le 28 décembre 1821 ; — 2° MARIE-MARTHE-THÉRÈSE-OCTAVIE, née le 2 septembre 1824, mariée le 9 février 1846 avec M. Louis de Bechade; — 3° JEAN-JACQUES-LOUIS-PAUL, né le 6 mai 1827; — 4° et 5° ANNE-MABIE et MARIE-ANTOINETTE-ADÉLAÏDE, sœurs jumelles, nées le 12 mai 1829; — 6° JOSÉPHINE, née le 11 janvier 1831, morte le même jour; — 7° MARIE-MARTHE-THÉRÈSE-CAROLINE, née le 14 novembre 1832; — 8° MARIE-ANNE-RITA-GABRIELLE, née le 15 juillet 1835; — 9° HENRI, né le 30 avril 1838.

§ V. — CHASTEIGNER, BRANCHE DES SEIGNEURS DU VERGER, D'IZEURE, DE LA BROSSE, DU BREUIL.

Chasteigner (Jacques), Ier du nom, Chev., Sgr du Verger, Izeure, Andoville en Beauce, du Breuil, des Baudiments, etc., était le troisième fils de GEOFFROY Chasteigner, Chev. de St-Georges-de-Rexe, et de dame Louise DE PREUILLY, dame de la Roche-Posay, son épouse (§ II); fut la tige de cette branche qui, après avoir subsisté environ 180 ans (de 1460 à 1640), s'éteignit en la personne de HENRI, lequel, après avoir servi avec distinction dans le régiment du marquis de Brézé aux guerres de Piémont, se noya, en 1633, en traversant la Meuse à cheval. De cette branche est issue celle qui suit.

§ VI. — CHASTEIGNER, BRANCHE DES SEIGNEURS D'ANDOVILLE, MÉRIGNY, MOLANTE.

Cette branche n'eut qu'une courte existence, fournit trois degrés de filiation seulement, et s'éteignit en la personne d'EDMOND Chasteigner, Sgr d'Andoville.

§ VII. — CHASTEIGNER, BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GABELLIÈRE ET DE LA CHEZE.

Nous n'avons que très-peu de choses à dire sur cette branche, sortie de la précédente, si ce n'est que d'elle est issue la branche des Touches, qui suit.

§ VIII. — CHASTEIGNER, BRANCHE DES SEIGNEURS DES TOUCHES,

Sur laquelle nous n'avons retrouvé aucuns renseignements étrangers à la filiation.

§ IX. — CHASTEIGNER, BRANCHE DES SEIGNEURS D'AVAUX ET DE ST-VINCENT-DU-JARD.

Cette branche, sortie de celle de St-Georges-de-Rexe (§ II) par HÉLIE Chasteigner, quatrième fils d'autre HÉLIE et de dame Philippe DE LA ROCHEFATON, qui se maria en 1429 avec Dlle Marie BOUSCHET, s'éteignit en la personne de JEAN, IIe du nom, qui mourut sans postérité en 1535.

§ X. — CHASTEIGNER, BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA MEILLERAYE ET DE MAGNÉ.

Cette branche, issue, de même que la précédente, de celle de St-Georges-de-Rexe, tomba en quenouille par le mariage de JEANNE Chasteigner, dame de la Meilleraye, fille et seule héritière de SIMON et de Jeanne DE MAGNÉ, avec Jean de Varèze, chambellan du roi et capitaine de Civray.

§ XI. — CHASTEIGNER, BRANCHE DES SEIGNEURS DE RÉAUMUR ET D'ANTIGNY.

Issue de la branche de St-Georges-de-Rexe, la branche de Réaumur et d'Antigny a eu environ 180 ans d'existence; elle n'a fourni que peu de personnages remarquables. Nous citerons seulement

Chasteigner (Jean), qui fut secrétaire du roi Charles VII, et dont on voyait l'épitaphe dans la sacristie actuelle de l'église de Notre-Dame de Poitiers, qui, à cette époque, était une chapelle.

« Ci-devant gist le corps de feu honn. hom. escuyer, » messire Jean Chastenier, jadis conseiller et secré- » taire du roi nostre sire, qui trépassa le XIII d'oc- » tobre l'an MIIIIXXXIII, pour les âmes duquel et de » sa femme et les parents et amis, ont été fondées » et amorties deux messes en l'église de céans, pour » être dites et célébrées en cette chapelle, perpétuel- » lement chacune semaine, l'une le mercredi, l'autre » le samedi. Priez Dieu pour l'âme d'eux. »

Chasteigner (Gislebert), Sgr de Champdoiseau, qui fut du nombre des gentilshommes poitevins qui, en 1569, contribuèrent à la défense de la ville de

Digitized by Google

Poitiers, assiégée par l'amiral Coligny, était aussi de cette branche.

§ XII. — **Chasteigner**, branche des seigneurs de Prinçay, Quairay, Benêt en partie, Bourganeuf, Saint-Gelais, la Blouère et Tennesue.

Cette branche se sépara de la branche ainée dès avant 1235.

Chasteigner (Guillaume), un de ses représentants, est qualifié d'*armiger* dans un arrêt du parlement de Paris, qu'il obtint le 3 juillet contre Savary de Vivonne, Chev., Sgr de Thors. Il eut pour fils Jean, qui est qualifié de *scutifer* dans un arrêt du parlement de Paris du 24 juillet 1342.

Il est cité avec le titre de chevalier et d'habitant de Fontenay-le-Comte dans la liste de ceux qui prêtèrent serment au roi d'Angleterre en 1361, lorsque le maréchal de Boucicault livra, au nom de Jean, roi de France, diverses places du Poitou à Jean Chandos, commissaire du roi anglais.

Louis Chasteigner, petit-fils du précédent, obtint au mois de novembre 1465 des lettres de rémission pour avoir tué dans une querelle particulière Guillaume Maynaud. Ces lettres portent, entre autres choses, que ledit Louis Chasteigner était « un vaillant homme, ayant suivi les guerres.... s'étant mis, lui, par ordonnance du roi, comme les autres nobles du pays,..... et tenu au château du Coudray-Salbard, avec autres, pour la garde et d'iceluy, où il a toujours été à ses dépens. » Un de ses fils, Antoine, fut la tige de la branche des seigneurs de Mallevault et de Rouvre, rapportée § XIV.

Antoine, petit-fils du précédent, servait en 1528 en qualité d'écuyer dans la compagnie du comte de Laval. Antoine, Éc., Sgr de la Brossardière, son fils, fut confirmé dans sa noblesse, sur la production de ses titres, le 5 mars 1599; il demeurait à cette époque Psse de Coulonges-les-Réaux.

Nous citerons encore

Chasteigner (Charles), chevalier de Malte, qui périt jeune encore, le 26 juin 1625, en combattant les Turcs, pour la défense de la religion.

Chasteigner (Nicolas), IIe du nom, Ec., Sgr de la Blouère, Tennesue, etc., qui fut maintenu dans sa noblesse par M. Barentin, commissaire du roi en la généralité de Poitiers, le 9 août 1667.

Son fils Jean, IVe du nom de sa branche, Chev., Sgr de Tennesue, la Blouère, du Bois, la Boissière, St-Juire, etc., commanda un escadron de gentilshommes de la province du Poitou en 1702. Il eut plusieurs enfants de ses trois mariages, ayant épousé: 1° Louise-Françoise Régnault, dont il ne parait pas qu'il ait laissé de postérité; 2° par contrat du 15 mai 1638, Gabrielle Guischard; 3° par contrat du 21 février 1710, Catherine Charrault.

Un de ses enfants, René-Bonaventure-François, élève de l'école militaire, émigra, et servit à l'armée des princes, dans la 1re compagnie des gentilshommes du Poitou.

Cette branche s'est éteinte dans la personne de Jean-Gabriel-Léandre, dit le marquis de Tennesue, ancien mousquetaire de la garde du roi, major des canonniers gardes-côtes, lequel émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, et mourut pendant l'émigration;— 2° Alexandre-Henri-Roch, dit le comte de Chasteigner, de Tennesue, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de St-Louis. Commandant à St-Malo en 1778, força, à la tête de 50 grenadiers, deux corsaires anglais à se retirer précipitamment de la baie de Cancale et à gagner le large; émigra en 1791, commanda à l'armée des Princes une compagnie d'officiers en activité, et mourut pendant l'émigration.

Ils étaient l'un et l'autre fils de Jean-Charles, Chev., Sgr de Tennesue, la Blouère, la Boissière, Adilly, la Chaintre, St-Juire, Mazières, etc., dit le comte de Tennesue, et de dame Marie-Henriette de Théronneau, son épouse.

§ XIII. — Branche de la Chaignelaye.

Cette branche, sortie de la précédente, n'eut qu'une très-courte existence.

§ XIV. — **Chasteigner**, branche des seigneurs de Rouvre, Mallevault, la Grollière, Touffou, la Meilleraye, etc.

Cette branche, qui, avec celle des Lindois, précitée (*v.* § IV), sont les deux seules qui subsistent encore, est issue de la branche de Prinçay, Quairay, Tennesue, etc., rapportée § XII, et s'en est séparée vers 1480. C'est une de celles qui ont eu le plus d'illustration dans ces derniers temps.

Un de ses représentants, Louis Chasteigner, Éc., Sgr de Rouvre, Mallevault, le Bourgneuf, St-Gelais, Quairay en partie, le Grand-Bouricail, Psse de Cherveux, etc., fut un des gentilshommes du Poitou qui défendirent, en 1569, la ville de Poitiers contre l'armée protestante commandée par l'amiral de Coligny. Ayant été tué d'un coup de canon dans le château, il fut inhumé en l'église St-Didier, où on lisait cette épitaphe, inscrite sur un tableau :

« Icy gist noble homme Louis Chasteigner, écuyer, » vivant seigneur de Rouvre et de Mallevault, lequel

Digitized by Google

» fut tué d'une canonnade étant aux deffenses du » château de cette ville durant le siége, de laquelle » blessure il mourut le quinzième jour d'aoust 1569. » Pour maintenir la foy, le service de son roy et sa » patrie, a fini honorablement sa vie. Frère Ambroise » Chasteigner, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jé- » rusalem, commandeur de St-Remy, fils puisné du » susdit Louis, a fait faire ce tableau le quinzième » août 1594. »

Chasteigner (Jean), Sgr de Rouvre, Mallevault, du Cloudet, etc., fut dispensé, à cause de sa santé, de se trouver en 1635 (26 juillet) à l'assemblée des ban et arrière-ban convoqués à St-Maixent; assista en 1651 à l'assemblée de la noblesse réunie à Poitiers pour nommer des députés aux états généraux convoqués à Tours.

CÉSAR, son fils aîné, qui mourut sans postérité, assista également à cette même assemblée.

Chasteigner (Jean), fils puîné du précédent et de Madeleine PASTUREAU, sa seconde femme, Chev., Sgr de Rouvre, Mallevault, du Plessis, du Bouricail, etc., commanda un escadron du ban des gentilshommes de Poitou de l'élection de Niort; reçut du duc de la Vieuville, le 27 mai 1674, l'ordre de se rendre aux Sables-d'Olonne avec son escadron. Nous le retrouvons en 1676 capitaine d'une compagnie franche de dragons. Il avait été maintenu noble en 1667 par ordonnance de M. Barentin.

Il laissa un fils et une fille de son mariage avec Jeanne SOCHET, fille de Louis, Éc., Sgr de Villebouin, et de dame Marie Sérizier, qu'il avait épousée par contrat du 5 novembre 1659.

Chasteigner (René), fils du précédent, Chev., Sgr de Rouvre, la Brette, la Chevallerie, etc., se trouva au ban des nobles du Poitou de 1693; servait, le 20 août 1702, comme lieutenant dans l'escadron des gentilshommes de Poitou de Tennesue (commandé par Jean Chasteigner, Sgr de Tennesue) (*v.* plus haut, § XII); fut maintenu dans sa noblesse par sentence de M. de Maupeou, intendant de Poitou, du 17 janvier 1699. Il laissa un grand nombre d'enfants de son mariage avec Catherine CHEVALLEAU DE BOISRAGON, qu'il avait épousée le 16 septembre 1691:

1° JEAN-RENÉ, qui suit; — 2° LOUIS, dit l'abbé de Rouvre, abbé commendataire de l'abbaye des Chasteliers en Poitou, mort le 19 mai 1780; — 3° PIERRE, mousquetaire du Roi, mort sans alliance; — 4° GABRIEL, ancien capitaine au régiment du Roi-cavalerie, chevalier de St-Louis, etc.

Chasteigner (Jean-René), Chev., Sgr de Rouvre, la Grollière, etc., mousquetaire dans la seconde compagnie, commandant en second l'escadron de Villedon lors du ban de la noblesse du haut Poitou convoqué en 1758, avait épousé, par contrat du 4 juillet 1716, Marie-Gabrielle GUISCHARD D'ORFEUILLE, dame de la Grollière, et laissa de ce mariage:

1° JEAN-HENRI, qui suit; — 2° ROCH, dit le Vte de Chasteigner, mestre de camp de cavalerie, lieutenant-colonel de carabiniers, chevalier de St-Louis, puis maréchal des camps et armées du Roi, et commandeur de l'ordre de St-Lazare, premier colonel de la garde nationale de Poitiers lors de son institution, émigra, et commandait à l'armée des Princes l'escadron formé par la noblesse du Poitou. Il avait épousé, le 7 décembre 1774, Catherine-Françoise DUCHILLEAU, dont la tête respectable tomba, en 1793, sous la hache révolutionnaire. Cette pieuse dame était pourtant douée de toutes les vertus, et chacun se plaisait à rendre justice à sa bonté, à son esprit de charité et à ses excellentes qualités. Sa condamnation, qui jeta la ville de Poitiers dans la stupeur, fut accompagnée, dit-on, d'une circonstance qui peint d'un seul trait cette affreuse époque. Les jurés, qui n'étaient appelés que pour la forme à prendre part à un jugement prononcé d'avance, s'étant retirés dans la salle de leurs délibérations, prononcèrent sans discussion la condamnation capitale; mais, par respect pour les convenances judiciaires (ils joignaient à l'effronterie de la scélératesse l'hypocrisie de la pudeur), ils voulurent du moins paraître consacrer à l'examen des charges de l'accusation le temps rigoureusement nécessaire pour remplir ce dernier devoir. Mais, au milieu d'une inaction inutile au bonheur de la république, qu'ils avaient mission de sauver, comme l'ennui commençait à les gagner, pour tromper ce cruel ennemi, nos sybarites judiciaires se mirent à jouer.... *à saute-mouton*. Puis, après quelques minutes consacrées à ces ébats enfantins, ils rentrèrent en séance avec un air grave et recueilli...

Chasteigner (Jean-Henri), Chev., Sgr de Rouvre, la Grollière, Touffou, la Meilleraye, St-Michel-le-Cloux, etc., dit le Mqis de Chasteigner, fut capitaine d'une compagnie de chevau-légers de nouvelle levée en 1743, se trouva à la bataille d'Estingen, fut fait chevalier de St-Louis en 1746, et nommé commandant en chef de la noblesse du Poitou au ban de 1758. Il avait épousé, par contrat du 10 octobre 1741, Marie-Éléonore-Armande CHASTEIGNER DE SAINT-GEORGES, dame de Touffou, etc., fille d'Eutrope-Alexis, Mqis de St-Georges, et d'Éléonore de Mesgrigny. De ce mariage: 1° JEAN-RENÉ-HENRI; — 2° LOUIS-GABRIEL, dit le Cte Louis de Chasteigner, Sgr de Burie, Fontlebon, Sanzières, etc., chef d'escadron au 5e régiment de chasseurs à cheval, émigra, servit à l'armée des

Digitized by Google

Princes comme officier supérieur dans la 1re compagnie noble d'ordonnance ; — 3° ROCH-HENRI, reçu chevalier de minorité de l'ordre de Malte en 1769, servit au corps des carabiniers, et mourut le 30 octobre 1771 ; — 4° CHARLES-LOUIS, dit le baron de Chasteigner, reçu également de minorité chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, fut garde de la marine, lieutenant au corps des carabiniers, puis capitaine à la suite, et chef d'escadron du régiment de la Reine-cavalerie, émigra, fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, passa ensuite à l'armée de Condé, comme capitaine dans le corps des chevaliers de la Couronne, et fut blessé d'un coup de sabre à l'affaire de Berstheim le 2 décembre 1793. Il était en 1801, à l'époque du licenciement de cette armée, lieutenant de la 9e compagnie du régiment noble à cheval d'Angoulême ; reçut de S. M. le brevet de lieutenant colonel pour prendre rang du 9 mars 1793, et celui de colonel le 23 août 1814. Ayant présenté une pétition pour obtenir le grade de maréchal de camp, elle fut apostillée en ces termes par Mgr le prince de Condé :

« Je recommande particulièrement à M. le Cte Dupont, ministre de la guerre, M. le baron de Chasteigner. Cet officier ayant par sa valeur et la meilleure conduite constamment soutenue, acquis des droits à toute mon estime, je me fais un plaisir d'assurer que je le crois digne de la grâce qu'il sollicite, comme je pense qu'il est juste de la lui accorder ; le brevet de lieutenant colonel qu'il a reçu de S. M. Louis XVIII pour prendre rang suivant la date du 9 mars 1793, lui donnant le droit d'être fait maréchal des camps et armées du roi, d'après l'article 2 de l'ordonnance de Riegel approuvée par S. M., et la blessure qu'il a reçue à Berstheim étant encore un titre en sa faveur, consacré par l'arrêté de la commission du 9 juin dernier, qui propose de le nommer au grade de maréchal de camp.

» Je partagerai sa reconnaissance, monsieur le comte. Je vous prie d'en être assuré comme de l'estime et de l'amitié que vous me connaissez pour vous.

» Signé Louis-Joseph de Bourbon. »

A la formation des cours prévôtales, il fut nommé grand prévôt à Rennes, quitta le service à la dissolution de ces cours avec le grade de maréchal de camp, et fut nommé commandeur de l'ordre noble de Hohenloë. Il se retira à Nantes, y fut nommé président de l'association paternelle des chevaliers de St-Louis, et mourut le 7 février 1838, âgé de 87 ans.

Il avait épousé, par contrat du 10 janvier 1791, signé Lacantin, Nre à Nantes, Dlle Anne-Marie DE MENARD, fille de M. Antoine-Joseph et de dame Anne-Thérèse Charet. De ce mariage sont issus : 1° ÉLÉONORE-ANTOINETTE, née à Nantes le 30 octobre 1791, mariée par contrat passé à Nantes par Bertrand, Nre, le 29 octobre 1810, à Jean-Baptiste-René de Mondoret, ancien officier supérieur des armées royales de l'Ouest, colonel de cavalerie, chevalier de St-Louis et officier de la Légion-d'Honneur ; — 2° ALINE, née et morte dans l'émigration à l'âge de 6 mois ; — 3° ANNE-LOUISE, née à Paris le 9 décembre 1803, épousa à Nantes, par contrat signé Citème, Nre, le 27 septembre 1827, Alexandre-Marc-François de Castel, chef d'escadron d'artillerie, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre de St-Ferdinand d'Espagne.

Chasteigner (Jean-René-Henri), qui fait le XXIe degré de la filiation suivie de cette branche, dit le Cte de Chasteigner, était en 1774 sous-lieutenant des gendarmes d'Artois, mestre de camp de cavalerie ; fut guillotiné à Paris en 1793. Il avait épousé, par contrat du 6 février 1774, Marie-Louise-Madeleine-Gabrielle DE HARVILLE DES URSINS, fille de Claude-Constant-Juvénal, Mqis de Traisnel, et de feu Marie-Antoinette de Goyon-Matignon, Mqise de Traisnel. De ce mariage sont issus : 1° JUVÉNAL-ARMAND, mort en bas âge ; — 2° N..., morte sans postérité ; — 3° ALEXANDRE-ARMAND, qui suit ; — 4° RENÉ-SYLVESTRE, dit le Cte de Chasteigner, né le 1er septembre 1786, lieutenant-colonel du 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, colonel du 11e régiment de chasseurs à cheval, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de St-Louis, marié à Delphine NEPVEU DE ROUILLON, mort le 3 novembre 1844 sans postérité ; — 5° NICOLLE-HENRIETTE, née le 15 septembre 1781, mariée le 7 mai 1803 à Louis-Joseph, Cte du Hamel, préfet du département de la Vienne de 1816 à 1819. Mme du Hamel est morte le 15 juillet 1832.

Nous saisissons avec empressement l'occasion toute naturelle qui se présente à nous de consacrer quelques lignes à l'administrateur dévoué dont le zèle et les services ont laissé chez les Poitevins de profonds, d'honorables souvenirs. Etranger au Poitou par sa famille, M. le Cte du Hamel s'y rattache par la reconnaissance que nous lui devons. Nous sommes heureux de pouvoir en être ici les interprètes.

Louis-Joseph, Cte du Hamel, naquit à Bordeaux le 8 août 1777, d'une des familles les plus anciennes et les plus distinguées de la Picardie, dont une branche s'établit en Guyenne dès le XVIe siècle. Il était troisième fils d'André-Bernard du Hamel, Chev., Sgr baron de Ramousens, Vte de Castels, baron de Baric et de Lados, etc., premier jurat-gentilhomme de la ville de Bordeaux, puis lieutenant de maire perpétuel de cette ville, et de dame Guionne-Emilie le Gentil de

Digitized by Google

Paray, qu'il avait épousée, par contrat signé le 21 mars 1773 au château de Versailles, de l'agrément et en la présence du roi et de LL. AA. RR. Monsieur, le Dauphin, etc. Il fut tenu sur les fonts le 10 juin 1783, dans la chapelle du château de Versailles, par LL. AA. RR. Monsieur et Madame, parrain et marraine, et le baptême administré par Mgr l'évêque de Séez. Il fut reçu chevalier de justice de l'ordre de Malte le 29 avril 1784. Après le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, il fut appelé par ce prince aux fonctions d'introducteur des ambassadeurs, sous le titre de baron et maître des cérémonies du palais. Ayant manifesté le désir d'entrer dans la carrière administrative, il fut nommé sous-préfet à Toulon (1812), puis préfet des Pyrénées-Orientales (1813). Lors de la restauration des princes de la maison de Bourbon, M. du Hamel s'empressa de faire reconnaître dans son département S. M. Louis XVIII. En 1815, à l'époque du débarquement de Napoléon à Cannes, M. du Hamel fit tous ses efforts pour que ses administrés restassent fidèles à la cause royale, et tint à son poste jusqu'au dernier moment. Ayant dû donner sa démission le 4 avril 1815, il se retira en Espagne près du duc d'Angoulême, qui le chargea de rentrer dans son département pour y faire reconnaître l'autorité du roi. Il fut assez heureux pour remplir cette mission avec un plein succès. Il trouva, à son arrivée à Perpignan, l'avis de sa nomination (14 juillet 1815), sous le titre de *comte*, à la préfecture de la Dordogne, et six mois après il fut appelé à la préfecture de la Vienne. Il y avait beaucoup à faire dans ce département : des difficultés graves, nées de la situation politique, s'augmentèrent bientôt de tous les embarras que causa la disette de 1816. Mais, bien loin d'être découragé par les obstacles, M. du Hamel parvint, à force de zèle et de dévoûment, à les surmonter tous.

Les nombreux travaux qu'il fit exécuter témoignent assez de sa sollicitude pour ses administrés. Poitiers surtout se ressentit de l'impulsion heureuse qu'imprimait aux affaires une main ferme et sûre.

Ainsi la belle église de Montierneuf, disputée, puis enlevée au ministère de la guerre, qui l'avait consacrée à un ignoble usage, dut son salut et sa restauration aux soins, aux démarches que fit M. du Hamel, pendant et même après son administration; pour conduire à fin sa noble entreprise. Car, si nous avons dit, à propos de l'article de M. Brumauld de Monfolon (t. 1er, p. 506), que ce citoyen éminent fut l'un des promoteurs principaux de cette œuvre pieuse, nous nous faisons un devoir de constater ici que nos expressions doivent être interprétées dans le sens d'une intervention efficace, il est vrai, mais secondaire et toujours subordonnée à la haute direction de M. le Cte du Hamel. Des fonds étaient nécessaires pour arriver à un résultat. Ces fonds, M. du Hamel les obtint de Monsieur, frère du roi, de Mgr le duc d'Angoulême; il les demanda à la générosité publique, qu'il échauffa par son exemple, et bientôt le succès fut assuré.

Dans un autre ordre d'idées ou de faits, M. du Hamel signala également son énergique autorité. Une salle de spectacle manquait à une cité populeuse et intelligente : elle fut créée, et « ce ne fut pas la faute » de M. du Hamel (dit M. David de Thiais) si l'exé- » cution du monument n'a pas été aussi parfaite qu'il » eût pu le désirer. »

M. du Hamel, pour venir en aide à la classe pauvre, et guidé par l'exemple que lui avait légué l'ancien intendant de Poitou, M. de Blossac, créa des ateliers d'ouvriers pendant les hivers de 1816-17-18; les boulevards furent achevés, et les belles routes de Pont-Achard, St-Benoit, Montbernage et tant d'autres, établirent des abords faciles, des promenades agréables. Il obtint, par ses instances réitérées, que l'administration se chargeât par moitié de la traverse de la ville, dont le pavé, incessamment dégradé par le passage des voitures de toute sorte, coûtait des sommes énormes; il fit adoucir les pentes d'un grand nombre de rues (celle des Cordeliers par exemple), où les chevaux et les voitures ne pouvaient circuler qu'avec peine et danger; et le premier il introduisit dans Poitiers les trottoirs en grès. M. du Hamel, dont l'œil était partout, et dont l'activité infatigable suffisait à tout, ne délaissa point les établissements publics, qui avaient un si pressant besoin de sa protection efficace. L'abattoir public fut terminé; le dépôt de mendicité fut augmenté; l'achat d'instruments aratoires fit connaître aux agriculteurs les bons modèles qui appelaient leur attention et la sanction de leur expérience; une grande quantité de plâtres des plus belles statues antiques furent accordés, à sa prière, à l'école royale de dessin de Poitiers. La Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, lui dut aussi sa création. M. du Hamel fit construire à l'hôpital général, qui manquait d'eau, une pompe qui fut payée des fonds de la préfecture; il fit réparer la partie de cet établissement réservée aux aliénés, et leur fit élever des loges saines et aérées; par une mesure de police bien entendue, il fit transporter derrière les halles le marché au blé, qui auparavant obstruait la voie publique.

En présence de telles améliorations, de tels services rendus, l'administrateur qui a su en quelques années

Digitized by Google

laisser des traces aussi honorables de son court passage mérite bien que la reconnaissance publique le suive dans sa retraite. Ce fut ce qui eut lieu lorsqu'en 1819 M. du Hamel, ne voulant pas se plier au système fatal du ministère Decazes, fut destitué! Il ne cessa pas pour cela de prendre part aux affaires publiques. Nommé député du département de la Gironde, pendant huit sessions il défendit à la tribune politique les principes qu'il avait mis en pratique pendant son administration, et qu'il n'a pas abandonnés depuis comme tant d'autres. En 1822, le roi Louis XVIII l'appela aux fonctions de conseiller d'État en service ordinaire. M. du Hamel, chevalier de la Couronne-de-Fer en 1811, a été nommé chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur en 1815, et promu au grade d'officier en 1823.

Du mariage de M. le Cte du Hamel et de Henriette-Marie-Antoinette de Chasteigner sont issus : 1° LOUISE-ÉMILIE, née le 26 février 1804, mariée en mars 1824 à Auguste de la Croix de Chevrières, Cte de Sayre ; — 2° ANDRÉ-HENRI, né le 17 avril 1807, a épousé, le 17 mai 1834, Marie-Adélaïde-Alix DE RONCHEROLLES, fille de Théodore, Mqis de Roncherolles, et de Delphine-Adélaïde de Lévis-Mirepoix, dont postérité ; — 3° VICTOR-AUGUSTE, né le 13 avril 1810.

Chasteigner (Alexandre-Armand), faisant le XXII[e] degré de la filiation suivie de cette branche, dit le Mqis de Chasteigner, naquit le 27 décembre 1783, fut officier d'ordonnance de Napoléon pendant la campagne de Russie en 1812, chef d'escadron au 2[e] régiment de carabiniers en 1813 et 1814; a épousé, le 15 octobre 1815, Charlotte-Françoise-Émilie DE LE ROIDEVILLE, fille de François-Louis-Ferdinand, Cte de le Roideville, chevalier de St-Louis, maréchal des camps et armées du roi, et de dame Émilie-Jeanne de Constant, dont : 1° ÉMILIE-JEANNE-RENÉE, qui naquit le 21 décembre 1818, et épousa, le 1[er] juillet 1840, le Cte Ernest de Mallettes de Morangiès ; — 2° THIBAUT-HENRI-FERDINAND-ROCH, né le 1[er] octobre 1822. Le Mqis de Chasteigner épousa en secondes noces, le 15 juin 1843, Augustine-Éléonore DE VIMEUR DE ROCHAMBEAU, sa cousine germaine, veuve de Victor-Emmanuel de Merle, Mqis de la Gorie, fille de Donatien-Joseph, général de division, tué à Leipsig en 1813, et de Marie-Françoise-Éléonore de Harville des Ursins, de Traisnel, et petite-fille du Cte de Rochambeau, maréchal de France, l'un des libérateurs des États-Unis.

§ XV. — CHASTEIGNER, BRANCHE DE BOUGON ET DE LA BERTAIRE.

Cette branche, sortie de celle de la Chasteigneraye, s'en sépara vers l'an 1200.

D'après une enquête de l'an 1255, THIBAULT Chasteigner, second représentant de cette branche, et ses deux fils HUBELIN et GUILLAUME (auteur de la branche des Sgrs du Breuil-de-Challans, rapportée ci-après, § XVI) embrassèrent le parti de St Louis et du Cte Alphonse, son frère, dans la guerre que ces princes soutinrent, en 1241, contre Hugues de Lusignan, au sujet de l'investiture du Cté de Poitou.

Cette branche, après avoir fourni huit degrés et subsisté de 1200 à 1540 ou environ, tomba en quenouille, et s'éteignit en la personne de FRANÇOISE, fille de RENÉ, Éc., Sgr de Bougon et la Berlaire, qui épousa Jean de la Lande de Machecoul, Éc., Sgr de Viellevigne.

§ XVI. — CHASTEIGNER, BRANCHE DES SEIGNEURS DU BREUIL-DE-CHALLANS, LA JARRIE ET ST-FULGENT.

Chasteigner (Guillaume), dont nous avons parlé à propos de la branche précédente, fut la tige de celle-ci. Elle a fourni huit degrés et subsisté environ quatre siècles. De cette branche est sortie celle de la Grollière, qui sera rapportée ci-après, § XVII.

Cette branche a fourni dans le XVI[e] siècle un chevalier de Malte, GUYON, qui fut tué, en 1556, dans un combat contre les Turcs, où il commandait les deux galères de François de Lorraine, grand prieur de France.

Chasteigner NICOLE, dame du Breuil-de-Challans, la Jarrie, la Mothe-Foucrant, la Merlatière, la Fasquelinière, la Raslière, la Rocheguerie, le Verger-d'Aspremont, le Fief-Taveau, etc., par la mort de son frère GILLES, qui mourut en 1572 en Italie, fut le dernier représentant de cette branche. Elle épousa François de Beaumont, Sgr des Dorides et de la Macairière, chevalier de l'ordre du Roi, et lui porta toutes les terres que possédait sa branche.

§ XVII. — CHASTEIGNER, BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GROLLIÈRE.

Cette branche, après avoir pris naissance dans celle des Sgrs du Breuil-de-Challans, etc., fournit huit degrés, subsista 250 ans environ, et s'éteignit en la personne de GABRIELLE, fille de Charles, Éc., Sgr de la Grollière, la Lardière, etc., qui en 1651 se trouva à Poitiers à l'assemblée de la noblesse réunie pour nommer des députés aux états généraux indiqués à Tours, et d'Anne de Machecoul, son épouse, qui épousa Jacob Guischard, Sgr d'Orfeuille.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHASTEIGNER porte « d'or au lion posé de sinople armé et lampassé de » gueules. Tenants, deux sauvages de carnation ceints

Digitized by Google

» de feuillage de sinople, une main sur l'écu, et » l'autre soutenant une massue élevée sur l'épaule, » couronne de marquis, et pour cimier un lion nais- » sant, de sinople armé et lampassé de gueules. »

CHASTEIGNER ou **CHATEIGNER**, nom d'une famille que nous trouvons orthographié de ces différentes manières, dans des titres des XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Quelques personnes ont prétendu et prétendent encore que le nom de cette famille était du Bergerioux. Moins qu'aucuns autres nous ne voudrions consacrer ou légitimer une usurpation de nom. Mais l'impartialité avec laquelle nous avons toujours agi nous fait un devoir de déclarer ici, que dans le dépouillement de la grande quantité de titres qui nous sont passés sous les yeux, nous n'avons jamais trouvé le nom de *du Bergeriou* comme nom de famille. La table des quatre-vingts registres manuscrits qui composent notre cabinet le prouve, et elle est à la disposition de quiconque le révoquerait en doute; nous établissons donc avec confiance cette famille sous le nom de Châteigner, que nous croyons véritablement lui appartenir.

La famille Châteigner (nous suivrons plutôt cette dernière orthographe, adoptée par la famille dans ces derniers temps) est originaire de la ville de la Rochelle, à laquelle elle a donné trois maires, et dans les environs de laquelle elle possédait plusieurs propriétés.

Noms détachés.

Chasteigner (Jehan) fut maire de la Rochelle en 1515; pendant sa mairie, une peste terrible ravagea la ville. La famine vint bientôt menacer les habitants de nouveaux malheurs; le maire sut grandir avec les dangers que redoutaient ses concitoyens, et, par son activité et son dévoûment, adoucir du moins l'un des fléaux et prévenir l'autre; huit vaisseaux espagnols étant venus jeter l'ancre au port de la Rochelle, Jehan Chasteigner fit acheter et distribuer au peuple les grains dont se composait leur chargement.

Chastaigner. Le père Arcère rapporte qu'en 1554, sous le gouvernement de Louis, baron d'Estissac, et dans un moment où la ville de la Rochelle était dans cet état d'effervescence qui devint plus tard son état habituel, trois frères du nom de Chastaigner, qui se promenaient paisiblement sur une des places de cette ville, furent assaillis par une troupe de soldats, que deux furent tués sur la place, et que le troisième ne s'échappa qu'à grand'peine.

Chasteigner (Pierre), Sgr de Villaudière, fut maire de la Rochelle en 1596.

Chasteigner (Sire Pierre), Ec., Sr du Treuil-Bonnet, fut maire de la Rochelle en 1504.

Le 14 avril 1518, il obtint de Jeanne, duchesse de Longueville, comme vicomtesse de Châtelaillon, l'érection en fief et droit de moyenne et basse justice pour le logis de Cramahé et de ses dépendances, sis en la Psse de Salles-d'Aytré, qu'il venait de bâtir. La terre du Treuil-Bonnet (Troilbonnet, est-il dit dans l'acte) était située dans la même paroisse. Cet acte, dont nous avons eu entre nos mains une copie collationnée, signée le Hemon ou le Hemoy, Nre, était signé en l'original Jehanne, sur le repli par madame la duchesse, monseigneur l'archevêque de Tholouze, les seigneurs de la Mothe-de-Manzay et de Mesmillon.

Pierre est qualifié dans cet acte des titres d'écuyer, de sire et eschevin de la Rochelle, et l'on voit qu'il avait pour épouse Dlle Françoise DE DONNES. Il laissa de son mariage FRANÇOIS.

Châteigner (François), Ec., Sgr de Cramahé, avait épousé Dlle Marie MERVAULT, qui, étant devenue veuve et ayant la garde noble de ses enfants, rendit, le 16 mars 1555, un aveu à la duchesse de Longueville, duquel appert que de son mariage il avait eu : 1° PIERRE, qui suit; — 2° FRANÇOIS, qui épousa, le 13 février 1584, Dlle Anne REGNIER, contrat signé Devallée, Nre royal. Il paraît que de ce mariage sont issus plusieurs enfants, car, le 16 mars 1596, nous trouvons un acte signé Remereault et Tourault, Nres, par lequel Anne Regnier est nommée curateur aux biens de ses enfants et dudit feu; — 3° MARIE, qui est désignée avec ses deux frères dans l'aveu du 16 mars 1555 précité.

Châteigner (Pierre), Ec., Sgr de Cramahé, partagea, le 10 février 1560, avec son frère François, la succession de ses père et mère. Il avait épousé, par contrat du 10 février 1560, Dlle Marie LE ROY, qui, le 10 octobre 1578, fut nommée curateur aux biens de ses enfants mineurs, au nombre desquels sont désignés : 1° ROCH, qui suit; — 2° FRANÇOIS.

Chateigner (Roch), Ec., Sgr de Cramahé, obtint, le 18 mars 1606, une confirmation de noblesse de René Rousseau, Sr de la Parisière, conseiller du roi et commissaire député pour la vérification des titres de noblesse. De ce mariage sont issus un grand nombre d'enfants, sur lesquels nous ne possédons aucuns renseignements; ils sont tous nommés dans le partage des biens de leurs père et mère, et de Roch leur frère aîné, qu'ils firent le 15 mars 1681 : 1° ROCH, Ec., Sgr de Leugny; — 2° HENRI-AUGUSTE, Ec., Sgr

Digitized by Google

de Cramahé ;—3° ALEXANDRE-THÉRÈSE, Ec., Sgr de l'Isle ; — 4° HECTOR-FRANÇOIS, Ec., Sgr des Roches ; — 5° MARIE-HENRIETTE, qui était, à cette époque, femme de Samuel Pyniot, Ec., Sgr de Largère ; — 6° RENÉE-CHARLOTTE.

Filiation suivie.

Ier.—**Chateigner** (Pierre), Ec., Sgr du Richard. Nous trouvons, sous la date du 2 octobre 1619, l'enregistrement au siége de Niort, signé Vallet, greffier, des lettres du roi portant approbation du mariage de Pierre avec Dlle Philotée REGNIER. Il est à croire que ce fut lui qui soutint en 1647 un procès contre M. de la Rochepozay, évêque de Poitiers, demandeur aux fins de faire quitter à la famille Châteigner les armoiries des Chasteigners ; l'évêque de Poitiers fut débouté de sa demande, attendu que les défendeurs prouvèrent qu'ils n'avaient jamais pris ni porté que les armoiries qu'ils avaient possédées de tout temps.

Condamné comme usurpateur du titre de noblesse par ordonnance de M. Barentin du 5 septembre 1663, il en appela au conseil d'État du roi, qui, sur le vu de ses titres, rendit un arrêt, le 19 mars 1668, qui le maintint lui, Isaac et Pierre Chataigner (*sic*), ses enfants, dans leur noblesse et leurs priviléges.

De son mariage il laissa : 1° ISAAC, qui suit ; — 2° PIERRE, Éc., Sr de la Barbière ; — 3° ANNE, — 4° RENÉE, ces deux dernières mentionnées dans un partage du 11 février 1689, entre les enfants d'Isaac, des biens de leur père, de leur oncle et de leurs tantes, ce qui nous fait croire qu'elles moururent sans alliance.

IIe.—**Châteigner** (Isaac), Chev., Sgr des Oullières, épousa Dlle VINET, comme il est prouvé par les contrats de mariage de leurs enfants. Il laissa : 1° DANIEL, qui suit ; — 2° PIERRE, Chev., Sgr des Granges, marié le 6 mars 1685, par contrat de Billon, Nre, à Dlle Henriette HUSSON ;—3° PHILOTÉE, femme de Mess. Gabriel de Clervaux, Chev., Sgr du Breuil-Carthay, qui, le 11 février 1689, par acte passé à Fontenay par Roy, Nre audit lieu, se partagèrent la succession de leur père, de leur oncle et de leurs tantes.

IIIe.—**Châteigner** (Daniel), Chev., Sgr des Oullières, du Bergeriou, etc., fit partie du ban des nobles du Poitou de 1689, et épousa, par contrat du 14 juin 1714, Dlle Marie-Henriette DE BESSAY, fille de René, Chev., Sgr des Rochelles, et de Dlle Gabrielle-Henriette de Buor. De ce mariage est issu

IVe.—**Châteigner** (Daniel), Éc., Sgr du Bergeriou, des Oullières, etc., servit comme capitaine dans le régiment des milices de Bessay (généralité de Poitiers) ; épousa, par contrat du 25 août 1748, Dlle Marie-Louise DE BUOR, fille mineure de feu Louis, Éc., Sgr de la Voye, et de dame Marie-Anne de Ramberge. Il laissa de ce mariage :

1° DANIEL-HENRI-LOUIS, qui suit ; — 2° ESPRIT-ÉDOUARD, dont la filiation sera rapportée après celle de son frère aîné ; — 3° MARIE-VICTOIRE, — 4° ADÉLAÏDE, nommées toutes les deux dans le contrat de mariage d'Esprit-Edouard, leur frère ; — 5° BENJAMIN-BÉNIGNE, qui servit dans le régiment provincial de Blois, et ensuite dans le régiment de la Reine.

Ve.—**Châteigner** (Daniel-Henri-Louis DE), Chev., Sgr du Bergeriou, ancien page de la reine, et lieutenant dans le régiment de la Reine-infanterie, émigra en 1792, servit comme volontaire dans une compagnie à cheval du Poitou, et mourut à Spa au mois de décembre de cette même année. Il laissa de son mariage avec Dlle Marie-Thérèse BEURÉ DE BEAUVAIS, qu'il avait épousée le 22 septembre 1780 : 1° DANIEL-FORTUNÉ, qui suit ; — 2° GENEVIÈVE-MÉLANIE, mariée le 30 janvier 1800 à Paul-Isaac-Marie-Félix, Cte de Bessay ; — 3° FÉLICITÉ, qui a épousé N. de Rorthais, Mqis de Montbail.

VIe.—**Châteigner** (Daniel-Fortuné DE) épousa Dlle Amélie DE GRIMOUARD, fille de Louis et de dame Lucie Desmé du Buisson. Il eut de ce mariage : 1° ADRIEN, qui suit ; — 2° DANIEL.

VIIe.—**Châteigner** (Adrien DE), inspecteur des domaines à Libourne (1845), marié à Dlle Léontine DE BUOR, fille d'Auguste, de la branche de la Jousselinière, et de dame Armande de Suzannet, sa cousine, dont un fils du nom d'ADRIEN.

Ve.—**Châteigner** (Esprit-Édouard DE), second fils de Daniel, Ec., Sgr du Bergeriou, et de dame Marie-Louise de Buor, entra au service en 1780, comme cadet gentilhomme, dans le régiment de la Reine-infanterie ; émigra en octobre 1791 avec presque tous les officiers ses camarades, qui formèrent à *Binch* la compagnie de ce régiment ; fit la campagne de 1793 à l'armée des Princes, vint en Angleterre pour de là passer en Vendée. N'ayant pu y réussir, il se fit inscrire dans les cadres du prince de Léon en 1795, fut débarqué à l'île d'Yeu, où il eut l'honneur d'être présenté au Cte d'Artois, qui le chargea d'une mission auprès de Charette, débarqua à Quiberon avec MM. d'Autichamps, de Grignon, la Béraudière, etc. ; traversa toute la Bretagne, l'Anjou, et se rendit près de Charette, auquel il remit les dépêches dont il était chargé ; fit la fin de la campagne de cette année, et jusqu'au moment où la paix fut proclamée (1796). Il fut obligé

Digitized by Google

de se cacher à cette époque à cause de sa qualité d'émigré; puis enfin fut amnistié par le traité de paix conclu avec le général Hédouville. Il épousa, le 15 brumaire an IX, par contrat signé Carton et Millouain, Nres à Fontenay-*le-Peuple*, Dlle Marie-Louise-Hortense DE REGNON DE CHALIGNY, fille de Henri-Gabriel-Gaspard et de dame Jeanne-Élisabeth de Plouër. Il a laissé de ce mariage : 1° ADOLPHE, marié avec Dlle Virginie DE CACQUERAY, dont deux garcons, ÉDOUARD et SAMUEL ; — 2° ALFRED, époux de Dlle Mélanie DE BEJARRY, dont 1° LOUIS, — 2° RAPHAEL, — 3° CLAIRE, femme de M. Augustin de Hillerin.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHATEIGNER porte « de sinople au rocher d'argent (d'autres disent semé » de rochers d'argent), au chef cousu de gueules. »

CHASTILLON ou **CHATILLON**. Cette maison, très-ancienne et très-illustre, originaire de la ville de Châtillon-sur-Marne, à laquelle elle a donné ou dont elle a pris son nom, a eu treize ou quatorze alliances avec la maison royale de France, et a été revêtue des grandes charges de la couronne. Une branche de cette famille qui est venue se fixer en Poitou, et qui y a longtemps possédé d'immenses propriétés, sera seule l'objet de cet article. Duchesne a donné une généalogie détaillée de la maison de Chastillon, à laquelle nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui seraient désireux d'en connaître l'histoire complète.

CHASTILLON, BRANCHE POITEVINE.

Filiation suivie.

XV^e^. — **Chastillon** (Charles DE), I^er^ du nom en Poitou, Sgr de Sourvilliers, Marigny, etc., fils aîné de Charles, Sgr de Sourvilliers et de Marigny, chambellan du roi, qui fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415, et de dame Marie des Essarts, de la branche des Sgrs de la Ferté en Ponthieu (§ XI de la généalogie, et XV^e^ degré de la filiation suivie), vint s'établir en Poitou après son mariage avec Catherine Chabot. Il servit glorieusement contre les Anglais pendant le règne de Charles VII, et ce prince, en 1431, lui donna 300 écus d'or pour l'aider à payer sa rançon, et le fit ensuite son chambellan. Il mourut en 1480, âgé de 67 ans. Il avait épousé au mois de mars 1445 Catherine CHABOT, fille aînée de Thibaut, IV^e^ du nom, Sgr de la Grève, et de dame Brunissande d'Argenton, qui lui porta tous les biens de cette branche. Ils eurent pour fils : 1° JEAN, qui suit ; — 2° JACQUES, Sgr de Marigny, qui épousa Isabeau D'AISSE, et fut la tige des Sgrs de Marigny, étrangers au Poitou, et dont nous ne nous occuperons pas ; — 3° LOUIS, mort jeune ; — 4° AIMERY, qui est qualifié Sgr de Moncontour et de Bouville en 1486, de Marigny en 1517, et était âgé de 63 ans en 1517, mourut sans postérité ; — 5° ANTOINE, Sgr de Varenne et de Bouville, qui épousa Anne BOURSIER, dont plusieurs enfants ; — 6° MARIE, — 7° CATHERINE, — 8° autre MARIE, — 9° CHARLOTTE, toutes mariées dans des maisons étrangères au Poitou.

XVI^e^. — **Chastillon** (Jean DE), II^e^ du nom, baron de Bouville, Sgr d'Argenton, la Grève, Moncontour, Chantemerle et la Rambaudière, etc., fit partage des biens de son père avec ses frères et sœurs le 26 mars 1481, obtint la Sgrie d'Argenton par arrêt rendu en sa faveur en 1515 contre René de Brosses, Cte de Penthièvre, et Jeanne de Comynes, sa femme, et mourut en juillet 1520. Il avait épousé : 1° par contrat passé au château de Cercigny, le 16 septembre 1488, Jeanne DE ROCHECHOUART, fille de Jean, II^e^ du nom, Sgr de Mortemart, et de dame Marguerite d'Amboise ; 2° Louise DE LA TOUCHE, dame de Châteaumart, veuve d'Antoine Chausson, Éc., Sgr de la Rambaudière, dont il n'eut point d'enfants.

Par son mariage avec Jean de Chastillon, Louise de la Touche assura à son nouvel époux l'usufruit de tous ses biens patrimoniaux, une rente sur ses acquêts et sa terre de la Chennevière, sise au bourg de St-Varans. Louise de la Touche mourut en 1516, et il paraît qu'elle avait eu de son premier mari la terre de la Rambaudière, qui fut ensuite cédée à Jean de Chastillon pour ses reprises. Cependant nous devons dire que le père Anselme, dans sa Généalogie de la maison de Chastillon, t. 6, p. 117, dit qu'elle entra dans cette famille par acquisition.

De son premier mariage Jean de Chastillon laissa : 1° TRISTAN, Sgr de la Grève, d'Argenton, Moncontour, Chantemerle, la Rambaudière, etc., épousa en 1518 Jeanne DU BELLAY, fille aînée de René, baron de la Forest, du Plessis-Maillé, de Commequiers, etc., et de Marquise de Laval. Il fit son testament le 6 juillet 1528, et mourut peu après sans postérité, ayant élu sa sépulture dans l'église de Moncontour. Jeanne du Bellay était remariée en 1531 à Charles du Bouchet, Éc., Sgr de Puygreffier, la Chaussée, etc. Tristan lui avait fait en mourant une dotation considérable ; car un arrêt du parlement adjugea à sa veuve le tiers des terres et seigneuries d'Argenton, Moncontour, Chantemerle, la Grève, etc. Claude de Chastillon, frère de Tristan et son héritier, transigea le 22 mai 1556 avec Artus de Cossé, chevalier de l'Ordre, Sgr de Gonnor, et Jules de Belleville, qui l'un et l'autre avaient épousé les filles de Jeanne du Bellay et de Charles du Bouchet, veuf de ladite dame, et leur abandonna en pleine propriété, et pour devenir quitte envers eux,

Digitized by Google

les terres de la Mothe-Couppaux et de la Mothe-Brisson, Psse de la Chapelle-St-Laurent; — 2° CLAUDE, qui suit; — 3° FRANÇOIS, religieux de Cluny, doyen de Cornac, puis prieur de Sauvigny et de Larnay; — 4° CHRISTOPHE, mort jeune.

XVII^e. — **Chastillon** (Claude DE), I^er du nom, Sgr de Bouville, d'Argenton, la Grève, Moncontour, la Mothe-Couppaux, la Mothe-Brisson, Chantemerle, la Rambaudière, etc., servit comme homme d'armes au ban des nobles du Poitou convoqué en 1533, mourut avant 1548. Il avait épousé à Thouars, le 11 avril 1526, Dlle Gabrielle DE SANZAY, fille d'Étienne et de Gabrielle Turpin. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS, mort jeune; — 2° CLAUDE, qui suit.

XVIII^e. — **Chastillon** (Claude DE), II^e du nom, Sgr baron d'Argenton, la Grève, Moncontour, Chantemerle, Vanzelles, la Rambaudière, Boisrogues, les Hayes-Gosselin, etc., fut fait chevalier de l'ordre de St-Michel par le roi Charles IX, et assista en cette qualité à la réformation de la coutume du Poitou en 1559; il avait été exempté en 1557 de se trouver au ban de la noblesse du Poitou, parce qu'il était un des cent gentilshommes de la maison du Roi. Arrêté à Étampes pendant les troubles par le duc d'Épernon, il fut conduit à Saintes, et y mourut en 1589. L'on voyait sa sépulture dans l'église paroissiale (St-Gilles) d'Argenton.

Claude avait épousé, par contrat du 4 août 1559, Renée SANGLIER, dame de Boisrogues, fille aînée et principale héritière de Gilles, Sgr de Boisrogues, et de Françoise du Puy-du-Fou. De ce mariage sont issus : 1° GILBERT, mort jeune; — 2° CHARLES, Sgr d'Argenton, né le 8 avril 1570, chevalier de l'ordre du Roi, mourut le 1^er février 1604, sans postérité de Marguerite DE LA CHASTRE, fille de Gaspard, Sgr de Nançay, et de Gabrielle de Batarnay; — 3° GILLES, qui suit; — 4° CLAUDE, née le 3 août 1564, mariée au mois de mai 1581 à Charles d'Appelvoisin-Tiercelin, Sgr de la Roche-du-Maine. Elle était sa veuve au mois de mars 1601, et agissait comme ayant la garde noble de son fils aîné; — 5° LOUISE, née le 29 avril 1566, épousa en septembre 1581 Charles, Sgr d'Apchon, et en secondes noces, par contrat du mois d'août 1595, Gilbert du Puy-du-Fou, Sgr de Combronde; — 6° PHILIBERTE, née le 26 mai 1571, épousa : 1° Robert de Ravenel, Sgr de Sablonnières en Brie; 2° Henri de Gournay, Sgr de Marcheville en Lorraine; — 7° MARIE, née le 10 mars 1576, épousa, par contrat du 3 octobre 1597, Charles de Menton, Cte de Montrotier, Sgr de Pontvert, qui mourut sans enfants le 1^er juin 1615.

XIX^e. — **Chastillon** (Gilles DE), Sgr baron d'Argenton, Boisrogues, la Rambaudière, etc., né le 3 août 1574, fut conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il rendit, le 18 mars 1604, en qualité d'héritier de Charles son frère aîné, un aveu au duc de Thouars. Il avait épousé, par contrat passé à Secondigny le 26 février 1599, Marie DE VIVONNE, fille de Charles, Sgr de la Chasteigneraye, chevalier des ordres du Roi et sénéchal de Saintonge, et de Renée de Vivonne, héritière d'Oulmes. Il eut de ce mariage : 1° LOUIS, — 2° HENRI, morts jeunes; — 3° ANDRÉ, Mqis d'Argenton, Sgr de la Rambaudière, Chantemerle, Boisrogues, la Vacheresse, etc., né le 24 mars 1605, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre; mourut vers 1666. Il avait épousé Marie-Marguerite GOUFFIER, fille de Louis, duc de Roannez, et de Claude-Éléonore de Lorraine-Elbeuf. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES, mort à dix-huit mois; — 2° URBAIN-CHARLES, Mqis d'Argenton après son père, mort sans alliance vers 1667; — 3° MARIE-MADELEINE, religieuse à l'abbaye de St-Jean-lès-Thouars; — 4° CHARLOTTE-ÉLISABETH, mariée au Mqis de Montesson, et morte sans postérité en 1672.

4° FRANÇOIS, qui continue la postérité; — 5° MARIE-DIANNE, morte en bas âge en 1611; — 6° LOUISE, abbesse de St-Jean de Bonneval-lès-Thouars en 1632, morte en 1646, à l'âge de 38 ans; — 7° ÉLISABETH, religieuse au même monastère. Sa sœur la demanda d'abord comme coadjutrice peu de temps avant sa mort. Elle lui succéda, et mourut en 1668, âgée de 57 ans, après avoir doté sa communauté de plusieurs monuments de sa munificence.

XX^e. — **Chastillon** (François DE), Sgr de Boisrogues en Loudunais et de la Rambaudière, naquit en 1606, mourut le 9 septembre 1662, et fut enterré en l'église de la Rambaudière. Il avait épousé Madeleine-Françoise HONORÉ, dont : 1° CHARLES-GAUCHER, mort jeune à la Rambaudière le 27 novembre 1662; — 2° CLAUDE-ELZÉARD, qui suit; — 3° ALEXIS-HENRI, dit le Mqis de Chastillon, Sgr de Chantemerle, la Rambaudière, etc., capitaine des gardes de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de la ville de Chartres, mestre de camp du régiment de Chartres, chevalier des Ordres, et reçu brigadier des armées du Roi en 1690, épousa à Paris, le 28 mars 1685, Marie-Rosalie DE BROUILLY DE PIENNES, dame d'atours de la duchesse d'Orléans, fille et héritière d'Antoine, Mqis de Piennes, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, et de dame Françoise Godet des Marais. Il n'a eu que deux filles de ce mariage : 1° N..., qui épousa, le 23 juin 1715, N. de Boi-

Digitized by Google

vin, Mqis de Bocqueville, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom ; — 2o MARIE-ROSALIE, mariée le 27 décembre 1714 à Louis-Vincent, Mqis de Goësbriant.

4o CHARLES-FRANÇOIS, mort le 8 janvier 1670 et inhumé à la Rambaudière ; — 5o MARIE, qui épousa : 1o Joseph d'Angennes, Mqis de Poigny; 2o Florimond Fraguier, Cte de Dannemarie en Puisaye et de Batilly; — 6o YOLANDE-MARIE ou MARIE-FRANÇOISE-YOLANDE, nommée abbesse de St-Jean de Bonneval-lès-Thouars le 7 août 1668, morte en 1676; — 7o MADELEINE-ANGÉLIQUE-MARIE, abbesse du même monastère en 1678, refusa une autre abbaye, et mourut en 1708 ; — 8o LOUISE-CHARLOTTE, fut abbesse de Saint-Loup-lès-Orléans en 1685, mourut en 1711; — 9o FRANÇOISE-MARIE-ANNE quitta le prieuré du monastère de St-Loup-lès-Orléans et l'emploi de maîtresse des novices en 1708, pour venir gouverner l'abbaye de Saint-Jean de Bonneval-lès-Thouars en qualité de grande prieure, peu de temps avant la mort de Louise-Charlotte sa sœur, puis fut nommée abbesse et fut la cinquième de sa famille dans ce monastère.

XXIe. — **Chastillon** (Claude-Elzéard DE), dit le Cte de Chastillon, baron d'Argenton et de Boisrogues, etc., mestre de camp d'un régiment de cavalerie, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, rendit en 1689 hommage au duc de Thouars des terres de St-Sauveur-de-Gyvre-en-Fay, le Chastelier-Montbault et de la Vacheresse. Il avait épousé à Paris, le 27 février 1684, Anne-Thérèse MORET, fille de Louis, Sgr de Bournonville, fermier général des fermes du roi, et de Yadeleine Berbier du Yets, qui mourut le 28 mars 1703, âgée de 38 ans, et laissant : 1o PHILIPPE-GAUCHER, baron d'Argenton, mestre de camp d'un régiment de dragons, mort en 1703 ; — 2o ALEXIS-MADELEINE-ROSALIE, qui suit; — 3o OLYMPE, religieuse au monastère de Saint-Loup-lès-Orléans, et abbesse après le décès de sa tante précitée.

XXIIe. — **Chastillon** (Alexis-Madeleine-Rosalie DE), dit le Cte de Chastillon, baron d'Argenton, Cte de Sanzay, etc., grand bailli de Hagueneau, acheta en 1736 la baronnie de Mauléon, que le roi érigea en duché-pairie la même année, sous le titre de duché-pairie de Chastillon-sur-Sèvre. Il était, depuis le mois d'octobre 1712, brigadier des armées du Roi, maréchal de ses camps et armées par brevet du 1er février 1719, puis mestre de camp général de la cavalerie légère de France en 1734, lieutenant général des armées du roi, premier gentilhomme de sa chambre, commandeur de ses Ordres, grand maître de sa garde-robe, et gouverneur du Dauphin. Né le 4 septembre 1690, il mourut le 18 février 1754, après avoir été marié en premières noces, le 22 janvier 1711, à Charlotte-Vautrude DE VOYSINS, fille de Daniel-François, Sgr du Plessis, chancelier de France en 1723, grand trésorier et commandeur des ordres du Roi, et de Charlotte Trudaine. Elle mourut le 13 août 1723, âgée de 38 ans, laissant : 1o ALEXIS-GAUCHER, baptisé le 24 novembre 1721, mort jeune ; — 2o CHARLOTTE-ROSALIE, née le 16 mars 1719, dame de Bouillé-Saint-Paul, mariée le 19 décembre 1735 à Louis-Marie de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, pair de France. En secondes noces, le Cte de Chastillon épousa Anne-Gabrielle LE VENEUR DE TILLIÈRES, fille de Jacques Tanneguy, Cte de Tillières, brigadier des armées du Roi, et de Michelle-Gabrielle du Gué de Bagnol, veuve de Roger-Constant de Vadaillon, Cte de Yanicamp. De ce mariage il a eu : 3o et 4o NN..., jumeaux, nés en 1733, morts le jour de leur naissance ; — 5o LOUIS-GAUCHER, qui suit ; — 6o OLYMPE-ROSALIE-GABRIELLE, née le 9 juin 1728 ; — 7o ANNE-LOUISE-ROSALIE, morte jeune ; — 8o GABRIELLE-LOUISE, née en 1731, mariée le 19 janvier 1749 à Maximilien-Antoine de Béthune, duc de Sully.

XXIIIe. — **Chastillon** (Louis-Gaucher duc DE), pair et grand fauconnier de France, grand bailli d'Hagueneau, lieutenant général pour Sa Majesté de la haute et basse Bretagne, baron d'Argenton-Château, avait épousé Adrienne-Emilie-Félicité DE LA BEAUME LE BLANC DE LA VALLIÈRE, de laquelle il n'a eu que deux filles : 1o AMABLE-EMILIE, mariée le 8 avril 1777 à Marie-François-Emmanuel de Crussol d'Uzès, duc de Crussol, morte en 1840; — 2o LOUISE-EMMANUELLE, qui était âgée de 14 ans en 1777.

N. B. La maison de Marconnay, qui dès l'an 1027 figure dans les chartes de notre province, prétend être une des branches de la maison de Chastillon. Nous renvoyons à l'article Marconnay l'examen des titres que cette famille invoque à l'appui de ce système généalogique.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHASTILLON portait « de gueules à 3 pals de vair au chef d'or. »

CHASTRE ou **CHATRE** (DE LA). Cette maison, originaire du Berri, remonte à l'antiquité la plus reculée. Quelques généalogistes la rattachent même aux princes de Déols, seigneurs du bas Berri. Cette famille a eu tous les genres d'illustration; elle a fourni à l'Église un cardinal, plusieurs évêques et archevêques; à l'armée, deux maréchaux de France, des lieutenants généraux ; elle a compté aussi parmi ses membres des gentilshommes de la chambre du Roi, des chevaliers et commandeurs de ses Ordres, des

Digitized by Google

conseillers d'État, des ambassadeurs, des gouverneurs de province.

Nous ne parlerons ici que de la branche cadette, dite de la Roche-Belusson, du nom d'un château situé sur l'Anglin, Psse de Mérigny, près St-Savin.

§ Ier. — CHATRE (DE LA), BRANCHE DE LA ROCHE-BELUSSON.

XXIIe. — **Châtre** (Louis DE LA), Chev., Sgr de Paray et de Piégu en Touraine, capitaine d'artillerie et chevalier de St-Louis, était le cinquième fils de Sylvain de la Châtre et de Gabrielle Pot, son épouse, formant le XXIe degré de la branche aînée. Il est le premier qui soit venu s'établir en Poitou.

Né le 22 février 1650, il mourut le 6 novembre 1700 au château de Paray, et fut inhumé dans le tombeau de sa famille, que l'on voyait dans l'église de Villebernain.

Louis de la Châtre avait épousé, par contrat du 26 juillet 1676, passé par Brunet et son collègue, Nres, Dlle Gabrielle-Anne DE MUZARD, dame de la Roche-Belusson, la Gaudetière, Sanzelle, et fille de Claude, Sgr de Forges, etc., et de dame Bonne de Godefroy, dame de la Roche-Belusson; elle mourut en couches en 1677, laissant un fils : 1° JACQUES, qui continue la filiation. Après la mort de sa première femme, Louis de la Châtre épousa, par contrat du 13 novembre 1678, Marie DE GRELLET, fille de Mess. Jacques, Chev., Sgr de Montdidier, et de dame Catherine de la Hars, morte peu de temps après son mariage, n'ayant eu qu'une fille; — 2° MARIE-ANNE, dame de Montdidier, qui épousa N. de Levrault, Chev., Sgr de la Chamber. Enfin Louis de la Châtre contracta une troisième union le 10 septembre 1685 avec Dlle Bénigne DE LA BARRE, fille de Henri, Ec., Sgr de l'Age et de la Salle, et de dame Renée Lemoine; devenue veuve en 1700, elle mourut le 10 juin 1715, ayant eu de son mariage, — 3° LOUIS, mort sans alliance le 9 décembre 1711. Il servait dans les mousquetaires, et mourut des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Malplaquet; — 4° BÉNIGNE, dame de Paray, baptisée le 4 septembre 1686, mariée le 12 août 1725 à Mess. Charles du Wissel, Chev., Sgr de la Ferté-Palluau.

XXIIIe. — **Châtre** (Jacques DE LA), Sgr de Paray, la Roche-Belusson, la Gaudetière, Sanzelle, etc., mousquetaire du roi, né en 1677, se trouva, ainsi que son père, à la bataille de Malplaquet (11 septembre 1709). Il épousa, par contrat passé à Boismorand par Michelet et Testeau, Nres, le 6 juin 1695, Dlle Marie DE PHILIPPE, dame de Lardonnière, fille de Jean, Chev., Sgr de Lardonnière en Poitou, et de dame Marie d'Aloigny, son épouse; elle était veuve avant le 15 décembre 1715, jour auquel elle produisit par-devant l'intendant de la généralité de Poitiers les preuves de la noblesse de la maison de la Châtre, qui fut reconnue comme noble d'ancienne extraction, et confirmée dans ses priviléges. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS, qui suit; — 2° CHARLES, Sgr de Lardonnière, né et baptisé le 15 mars 1683, servit dix ans dans les mousquetaires, et épousa en 1730 Dlle Marguerite DE LAUZON, fille de Jacques, Chev., Sgr de la Rouillère, et de dame Jeanne de Constant. De ce mariage sont issus trois filles : 1° N., mariée à N. de Mondion, Chev., Sgr de Chassigny en Touraine; — 2° N., morte sans alliance; — 3° MARIE-ANNE n'a point laissé de postérité de son mariage avec Louis Levrault, Sgr de Montdidier, son cousin.

XXIVe. — **Châtre** (Louis DE LA), IIe du nom, Chev., Sgr de la Roche-Belusson, la Gaudetière, Sanzelle, baptisé le 17 avril 1698, rendit aveu de sa terre de la Roche-Belusson au seignenr évêque de Poitiers, comme baron d'Angles, le 29 février 1720. Louis se maria deux fois : 1° à Catherine SCOURIONS, par contrat passé à Boismorand le 15 février 1722. Elle était fille de François, Chev., Sgr de Begaudelle, etc., chevalier de St-Louis, et de dame Marie d'Aloigny de Boismorand. Elle laissa sept enfants de son mariage, et ne vivait plus en 1748. Son mari épousa en secondes noces, par contrat du 3 novembre 1750, passé par Massères et son collègue, Nres, Madeleine DE THIANGES, fille de feu Guillaume, en son vivant Chev., Sgr de Puy-Girault et des Blanchardières, et de feu dame Marie de Sanzay. Il n'eut point de postérité de ce second mariage. Les enfants du premier lit étaient : 1° LOUIS-JACQUES, qui suit; — 2° CLAUDE, qui sera rapporté au § II; — 3° MARIE-THÉRÈSE, née le 1er mars 1724, religieuse, refusa le titre d'abbesse de l'abbaye de Villers-l'Anier, à laquelle l'avait nommée MONSIEUR, frère du roi, le 15 septembre 1775; — 4° MARIE-SILVIE, née le 3 juillet 1727, morte sans alliance; — 5° MARIE-CATHERINE, née le 2 juin 1729, religieuse au couvent des dames de la Trimouille en Poitou; — 6° MARIE-RADÉGONDE, née le 17 septembre 1732, épousa le 3 juillet 1766 Louis-François de Mauvise, Chev., Sgr de Mondion et de Lardillon; — 7° MARIE-LOUISE, née le 28 août 1738, épousa, le 3 juin 1766, Louis le Picard de Phelipeaux, Chev., Sgr de la Salle.

XXVe. — **Châtre** (Louis-Jacques DE LA), dit le comte de la Châtre, de la Roche-Belusson, chevalier de St-Louis, servit dans le régiment de Normandie-infanterie, et se retira avec le grade de capitaine. Né le 2 janvier 1726, il s'est trouvé à presque tous

Digitized by Google

les siéges et batailles qui eurent lieu en Flandre durant la guerre de 1744 jusqu'à la paix de 1748; il assista par procureur à l'assemblée des nobles du Poitou tenue en 1789. Il avait épousé, le 2 mars 1761, Marie Elisabeth DE FOUGIÈRES, du Breuil, dame d'Aubiers, fille de Pierre, Chev., Sgr d'Aubiers, et de dame Thérèse de Couhé de Lusignan. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS, qui suit; — 2° autre LOUIS, né en 1768, reçu chevalier de Malte le 20 février 1770, page de la chambre de Monsieur, frère du roi, la même année, servait en 1789 en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Brie-infanterie; — 3° PIERRE-PHILIPPE-FRANÇOIS naquit le 28 novembre 1771, reçu chevalier de Malte le 25 septembre 1772, entra page du prince de Condé le 20 avril 1780, et fut nommé sous-lieutenant au régiment de Condé le 13 août 1787, se trouvait avec son frère à la défense de Malte contre l'armée française; — 4° LOUIS-AUGUSTE, né le 24 avril 1774, reçu chevalier de Malte le 6 septembre de la même année, entra page de la chambre de Monsieur, frère du roi, en 1782, et était en 1789 sous-lieutenant dans le régiment de Brie depuis le 6 mai 1785; — 5° MARIE-ELISABETH-SYLVIE-ROSALIE, reçue chanoinesse de St-Louis de Metz en 1771, morte avant 1789.

XXVI^e. — **Châtre** (Louis DE LA), baron de la Châtre, de la Roche-Belusson, capitaine réformé au régiment des dragons de Monsieur, né le 1^er avril 1761 au château de la Roche-Belusson, fut reçu en 1772 au nombre des élèves de l'école militaire; passa successivement dans le régiment de Brie comme sous-lieutenant (12 février 1780), dans les dragons de Monsieur comme lieutenant (2 mai 1784), et enfin capitaine réformé dans ce régiment (2 mai 1788). Il eut en 1782 l'honneur de monter dans les carrosses du roi et de le suivre à la chasse; il assista en personne à l'assemblée des nobles du Poitou réunie à Poitiers en 1789, émigra à l'époque de la révolution, et servit dans l'armée des Princes. Il avait épousé en 1791 Anne DE MAUVISE DE VILLARS, fille de René et de Madeleine-Hubert de Valençay. De ce mariage sont issus : 1° CLAUDE-MARCELLIN, qui suit; — 2° LOUISE-CAROLINE, née le 24 juin 1798, mariée à Pierre-Philippe Bonamy de la Princerie, capitaine dans le régiment de la Reine; — 3° MARIE-LOUISE-PAULINE, née en 1793; — 4° BLANCHE, née le 2 février 1807, mariée à Guillaume-François, comte de Laage, maréchal de camp et chevalier de St-Louis.

XXVII^e. — **Châtre** (Claude-Marcellin baron DE LA), né le 13 mars 1802, épousa le 23 avril 1825 Louise-Ernestine DESCOLLARD, fille de Pierre, colonel de cavalerie et chevalier de St-Louis, et de dame Geneviève Bernardeau. De ce mariage est issue LOUISE-ROSALIE-ISMALIE, née le 8 mai 1828.

§ II. — CHATRE (DE LA), BRANCHE DE MONTS.

XXV^e. — **Châtre** (Claude DE LA), dit le vicomte de la Châtre, de Monts, 2^e fils de Louis de la Châtre et de dame Gabrielle Scourions, naquit au château de la Roche-Belusson le 3 mars 1734 (XXIV^e degré du § I^er); sous-lieutenant au régiment de Normandie (12 mai 1746), lieutenant au régiment de Cambrésis-Infanterie (15 janvier 1757), capitaine (2 mai 1759); fut détaché avec le second bataillon de ce régiment qui allait aux Grandes-Indes. De retour en France, il fut nommé gouverneur de Châtillon-sur-Indre (6 juin 1768), puis chevalier de St-Louis (13 septembre 1772), deux ans après la promesse écrite qu'il avait du roi d'être de la première promotion; il monta dans le carrosse du roi en 1770. En 1789, lors de la réunion de la noblesse du Poitou, il était colonel d'un régiment d'infanterie, et fut nommé par la noblesse réunie à Poitiers un de ses représentants aux états généraux. Il demanda en 1790 la suppression du traitement alloué aux députés nobles et ecclésiastiques, ce qui fut rejeté. Après avoir rempli sa mission avec franchise et loyauté, le Vte de la Châtre émigra, et fut capitaine de la 4^e compagnie du Poitou-infanterie à l'armée des Princes, frères du roi. Le Vte de la Châtre est mort à Poitiers en 1828. Il avait épousé Charlotte-Françoise DE LA LIVE LA BRÈCHE, fille de Louis-Daniel et de dame Marie-Joseph Le Prouveur, et veuve de Jacques Pineau, baron de Lucé, conseiller d'Etat, intendant de Strasbourg, morte en 1786, laissant de son mariage

XXVI^e. — **Châtre** (Claude-François-Joseph-Elisabeth DE LA), comte de la Châtre, de Monts, baptisé le 19 août 1768, épousa à l'âge de 15 ans, le 6 octobre 1783, Marie-Louise DE TURPIN DE JOUHET, chanoinesse-comtesse des chapitres nobles de Neuville et de Largentières, fille de René, Cte de Turpin de Jouhet, chevalier de St-Louis, mestre de camp de dragons, et de Marie-Charlotte du Theil; incarcérés pendant la terreur, ils ne durent leur salut qu'à la mort de Robespierre. De ce mariage est issu EDOUARD, qui suit.

XVII^e. — **Châtre** (Edouard DE LA), né le 20 janvier 1791; donna en 1830 sa démission, et quitta le service militaire. Il avait épousé en juin 1819 Anne-Sidonie-Joséphine-Marie DE MONTMORENCY, fille de Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency, et de Marie-Henriette de Bec de Lièvre de Cany.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA CHATRE porte

Digitized by Google

« de gueules à la croix ancrée de vair. » Pour cri de guerre : *A l'attrait des bons chevaliers.*

CHAUSSÉE (DE LA). Cette famille noble et ancienne, originaire des environs de Loudun, a donné ou pris son nom à la terre de la Chaussée, sise à peu de distance de cette ville.

Si l'opinion de la Chesnaye est vraie, comme tout porte à le croire, cette terre serait restée pendant environ trois siècles (depuis l'époque connue) dans la même famille, car elle appartenait en 1534 à une dame Rousseau, veuve Boislève.

La Chesnaye-des-Bois a donné la généalogie de cette famille dans son Dictionnaire de la Noblesse. M. Lainé, dans ces derniers temps, lui a également consacré quelques pages de ses Archives de la noblesse de France. Nous allons, aidés des travaux de nos devanciers, reproduire un tout aussi complet que possible, en y ajoutant les résultats de nos propres recherches. Nous tâcherons de coordonner les deux généalogies, lesquelles diffèrent en quelques points.

La famille de la Chaussée était, dès le milieu du XVI^e^ siècle, divisée en trois branches principales, dites de Bournezeaux, la Roullière et la Lucazière.

Noms isolés.

Chaussée (Guillaume DE LA) souscrit, vers 1126, une donation faite à l'abbaye de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers par Pierre de Mons et ses frères.

Chaussée (Garnier DE LA) prenait dans des actes de 1220 le titre de chevalier.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **CHAUSSÉE** (DE LA), BRANCHE DE BOURNEZEAU.

I^er^. — **Chaussée** (Guillaume DE LA), valet, acquit quelques héritages d'Étienne Billet et de sa femme, par contrat du 6 février 1380, signé Gilbert, Nre sous la cour de Mirebeau. La Chesnaye-des-Bois ne lui donne qu'un fils : 1° JEAN, qui suit. M. Lainé y ajoute ; — 2° MARGUERITE, épouse de Pierre de Bueil, Sgr de la Motte-Sauzay, qui testa le 21 juin 1443, fit une fondation dans l'église de Neufvy, et fut enterrée près de son mari, auquel elle avait survécu, dans l'église collégiale de Bueil ; — 3° JEANNE, épouse de Pierre du Vergier, Chev., Sgr de Ridejeu; elle n'existait plus le 7 janvier 1439, époque du mariage de Marie, leur fille aînée, avec Germond de la Roche de Maupas.

II^e^. — **Chaussée** (Jean DE LA), I^er^ du nom. La Chesnaye-des-Bois et M. Lainé sont bien d'accord au sujet du prénom de ce fils de Guillaume, mais il y a divergence d'opinion sur le nom de sa femme; car la Chesnaye lui donne pour épouse Catherine DE PARTHENAY, et M. Lainé N. DE TINIÈRES ; M. Lainé n'indique ladite de Parthenay que comme épouse de Jean II, qui suit, et par conséquent attribue un degré de plus à cette généalogie, en intercalant un personnage dans celle de la Chesnaye. Voici du reste les renseignements qu'il donne sur ce Jean; ils nous paraissent positifs : « Jean I^er^, dit-il, Sgr de la Chaussée, d'Ambrettes et de Bournezeau, écuyer tranchant de Jacques de Bourbon, Cte de la Marche, épousa N. DE TINIÈRES, sœur de Jean de Tinières, Chev., qui obtint, grâce au crédit de son beau-frère, des lettres de rémission en 1420 pour quelques excès commis à Montaigu-le-Blanc. » — Arch. du Roy. — Jean rendit le dénombrement de sa terre de la Chaussée au Sgr de Parthenay le 10 mai 1432, et laissa deux enfants : 1° JEAN II, qui suit ; — 2° ANDRÉ, Chev., qui est mentionné dans deux aveux rendus en 1435 et 1459, pour la terre de Fraigne, au Sgr de Mirebeau, par Jean Vigeron, Éc.

III^e^. — **Chaussée** (Jean DE LA), II^e^ du nom, qui forme le II^e^ degré d'après la Chesnaye, Sgr de la Chaussée, Louen, Bournezeau, épousa vers 1435 Dlle Catherine DE PARTHENAY, des Parthenay-l'Archevêque, comme il est prouvé par le contrat de mariage de Marie, leur fille, avec Jean Chevalier, cité plus bas. Ils eurent pour enfants : 1° JEAN III, qui suit ; — 2° MARIE, qui épousa, par contrat du 13 juillet 1456, signé Chopin, Nre à Parthenay, Jean Chevalier, Éc., Sgr de la Coindardière, etc. ; — 3° JEANNE, épouse d'André Grignon, Sgr de la Pellissonnière ; — 4° CATHERINE, femme de François de la Verrie, Ec., Sgr dudit lieu, tous mentionnés dans le contrat de mariage précité.

Nous croyons que l'on ne peut faire remonter la généalogie plus haut que ce III^e^ degré, sans y mettre quelque complaisance, car ce n'est guère que de cette époque que l'on peut prouver par les actes les degrés de filiation.

IV^e^. — **Chaussée** (Jean DE LA), III^e^ du nom, Chev., Sgr de la Chaussée et de Bournezeau, rendit aveu pour sa terre de la Chaussée, le 25 septembre 1469, au Cte de Dunois, Sgr de Parthenay, et le 24 septembre 1470, au duc d'Anjou, roi de Jérusalem, Sgr de Mirebeau. Il épousa Jeanne DE BEAUMONT-BRESSUIRE, dont il eut JEAN IV, qui, d'après la Chesnaye-des-Bois, continue la filiation, et épousa Françoise DE RIVAULT, dont il aurait eu GABRIEL. M. Lainé, dans son travail, donne à Jean III pour femmes Jeanne DE BEAUMONT et Françoise DE RIVAULT, qu'il appelle Françoise RENAUD, supprime le

Digitized by Google

degré de JEAN IV, et donne à Jean III pour fils du second lit ce Gabriel qui, d'après la Chesnaye, serait enfant de Jean IV. La concordance des dates et le peu d'espace qu'il y aurait entre les divers chefs de degrés, si nous adoptions l'idée de la Chesnaye, nous fait suivre de préférence l'opinion de M. Lainé. Nous dirons donc avec lui, Jean III eut de Jeanne de Beaumont-Bressuire, sa première femme : 1° JEAN, IVe du nom, Ec., Sgr de la Chaussée, d'Ambrette et de Bournezeau, qui laissa de Françoise DE LA LOGE, qu'il avait épousée vers 1490, 1° CATHERINE, femme de Jacques Petit, Sgr de St-Chartres, etc.;— 2° LÉONNET, Ec., qui eut de N., sa femme, JEAN, Ec., Sgr de Baincy, vivant en 1524; — 3° FRANÇOISE, mariée avec Jean du Bouchet, Ec., Sgr de Puy-Greffier. Après la mort de sa première femme, Jean III épousa, dit M. Lainé, Françoise RENAUD (nous croyons qu'il faut dire DE RIVAULT, et en cela nous sommes d'accord avec les 3e et 4e articles de l'ordonnance de maintenue rendue le 22 septembre 1667 par M. Barentin), des Sgrs de l'Age-Bertrand, et eut de ce mariage : — 4° GABRIEL, qui continuera la filiation; — 5° PILIPPE, — 6° DENIS, — 7° JACQUES, — 8° ANTOINE, — 9° FRANÇOIS, — 10° HUGUETTE, qui partagèrent, le 16 février 1493, les biens de feu Jean de la Chaussée et Françoise de Rivaud, leurs père et mère.

Ve.— **Chaussée** (Gabriel DE LA), Ec., Sgr de Bournezeau, épousa Dlle Marguerite GAUVIN ou GORRIN. De ce mariage sont issus : 1° LANCELOT, qui suit; — 2° N., qui avait épousé Jacques de Cloistre, Ec., qui, à cause de sa femme (dite sœur de Lancelot précité), devait en 1534 50 sols tournois de rente à François de Blanquefort, comme Sgr de Mirebeau; — 3° JEANNE, qui devait également au château de Mirebeau, en 1534, 2 setiers 3 boisseaux de froment, et qui, comme sa sœur, est dite dans cette pièce sœur de Lancelot.—D. F.

VIe.— **Chaussée** (Lancelot DE LA), Ec., Sgr de Bournezeau, fit un échange, par acte du 14 septembre 1524, signé Letard, Nre à Mirebeau, avec Jean de la Chaussée, sieur de Baincy. Il tenait en 1534 du château de Mirebeau son hôtel de Bournezeau « à 30 sols, aux loyaux aides quand le cas y advient, et aux gardes de quarante jours à l'estroit bezoin, » comme il appert de l'aveu rendu au roi, cette même année, par François de Blanquefort, baron de Mirebeau. Lancelot épousa Marguerite NIEL, ou DE NIEUL selon M. Lainé, dont il eut : 1° PIERRE, qui suit. M. Lainé y ajoute; — 2° CHARLES et plusieurs filles. Charles, Ec., Sgr d'Ambrettes, fut, dit-il, archer de la garde de Charles IX, qui partagea avec son frère aîné, le 16 septembre 1561, la succession de leur père, auquel le roi accorda le 28 juillet 1573 une pension de 300 liv., et qui mourut au service après le 28 juillet 1573.

VIIe.— **Chaussée** (Pierre DE LA), Ec., Sgr de Bournezeau, partagea avec sa mère, le 23 septembre 1541, et le lendemain avec ses frères et sœurs, la succession de leur père. Le 16 novembre 1541, il épousa Dlle Nicole JAMINEAU, de laquelle il eut JEAN V, qui suit. La Chesnaye-des-Bois donne à Pierre pour second fils CHARLES, qui par le fait est fils de Lancelot, comme il est prouvé par l'acte de partage du 16 septembre 1561, que nous avons cité plus haut.

VIIIe.—**Chaussée** (Jean DE LA), Ve du nom, Ec., Sgr de Bournezeau, épousa, par contrat du 12 septembre 1564, signé Raynard et Protherolle, Nres à Mirebeau, Dlle Marie DE MARCIRION, fille de Léon, Ec., Sgr du Sault, et de Louise de Vaubrun. De ce mariage sont issus, d'après la Chesnaye : 1° DANIEL, qui continue la postérité, et, d'après M. Lainé, ELÉAZAR, qui laissa deux filles, CLAUDE et MARIE, lesquelles, le 6 septembre 1622, partagèrent avec Jacob de la Chaussée, leur cousin germain, la succession de Jean IV, leur aïeul commun, DANIEL précité.

IXe.— **Chaussée** (Daniel DE LA), Ec., Sgr de Bournezeau, du Lac et de Baincy, épousa, par contrat du 3 février 1592, signé Chenier, Nre à Montreuil-Bonnin, Jacquette DUCHILLEAU, fille de René, Ec., et d'Hélène de Mathefelon. De ce mariage est né

Xe.— **Chaussée** (Jacob DE LA), Ec., Sgr du Lac et de Baincy, maintenu dans sa noblesse le 5 novembre 1624 par sentence de M. Amelot, intendant du Poitou. Ayant reçu l'ordre de M. de Parabère de rejoindre le corps de la noblesse à Châlons (1635), pour se réunir à l'armée que Louis XIII voulait commander en personne, il produisit deux certificats des 1er septembre et 23 novembre 1635 de M. de Beauveau, attestant qu'il a servi le roi en bon équipage de guerre. Il épousa, le 13 janvier 1631, par contrat signé Samson, Nre d'Aubigny, Catherine DE LISLE, fille d'Antoine, Ec., Sgr de Lisle, et de Jacquette de Vetteller, dame de Champmargou. De ce mariage sont issus : 1° HILAIRE, qui suit;—2° CHARLES, Ec., Sgr de Champmargou, nommé lieutenant général pour le roi au gouvernement de l'île Dauphine à Madagascar, par brevet du 2 août 1669, y fit son testament le 13 décembre 1672, par-devant Pilavoine, Nre, et y mourut.

XIe.— **Chaussée** (Hilaire DE LA), Ec., Sgr de la Chaussée, du Lac, du Pin-de-Rouvre et de Champmargou, né le 10 novembre 1621, fut nommé commissaire provincial d'artillerie le 20 août 1650, fut

Digitized by Google

confirmé dans sa noblesse par ordonnance de M. Barentin du 22 août 1667, obtint du roi un brevet de sauvegarde pour sa terre du Pin-de-Rouvre, assista en 1651 à la réunion de corps de la noblesse de Poitou à Poitiers pour nommer des députés aux états de Tours.

Il avait épousé, le 18 avril 1646, par contrat signé Dugué et Reday, Nres à la Garnache, Dlle Marguerite DE MAYRÉ, fille de feu Claude, Ec., Sgr de la Babinière, et de Marie Le Texier. De ce mariage naquirent : 1° RENÉ, qui suit; — 2° FRANÇOIS, auteur de la branche du Pin-de-Rouvre, de Chantemerle, rapportée au § II; — 3° JULES-CHARLES, Sgr de Verdeuil, mort au service; — 4° CHARLOTTE-MARGUERITE; — 5° HILAIRE-LOUISE, épouse d'Alexis le Gascoing, Ec., Sgr du Chesnay; — 6° MARIE-BÉNIGNE.

XII^e^. — **Chaussée** (René DE LA), Ec., Sgr de Champmargou, partagea, le 10 septembre 1691, avec Hilaire-Louise, sa sœur, épouse d'Alexis le Gascoing, les biens qui leur étaient échus de leur mère, et stipule dans cet acte tant pour lui que son frère et ses autres sœurs. Il laissa de Jeanne-Didier AYMON un fils qui suit.

XIII^e^. — **Chaussée** (Charles DE LA), Chev., Sgr de Champmargou, capitaine au régiment de Mainsontiers, épousa Dlle Anne CAILLO DE MAILLÉ, fille de Charles, sieur de Maillé. De ce mariage sont issus : 1° PIERRE-CHARLES-RENÉ, qui suivra; — 2° CHARLES, mousquetaire du roi, mort au service; — 3° RENÉ, capitaine au régiment de Normandie, tué à l'assaut de Berg-op-Zoom en 1747; — 4° BÉNIGNE, mariée en premières noces à Alexandre-Philippe-Auguste de Vaultier, Cte de Moyencourt, épousa le 27 mai 1748 Jean Prévost-Sansac, Sgr de Grosbois; — 5° JEANNE-ANGÉLIQUE, morte célibataire.

XIV^e^. — **Chaussée** (Pierre-Charles-René DE LA), Ec., Sgr de Champmargou, servit au ban des nobles du haut Poitou réunis à St-Jean-d'Angély en 1758. Il mourut, disent la Chesnaye-des-Bois et M. Lainé, sans laisser de postérité de dame Marie DE CHATEAUNEUF son épouse. Cependant nous serions assez portés à croire que la Chesnaye-des-Bois s'est trompé dans cette circonstance, car nous trouvons mourant âgé de 72 ans, à Poitiers, le 1^er^ mars 1793, un Pierre-Charles-René de la Chaussée, veuf à cette époque de Dlle N. AYMER, qui nous paraît être le même que celui dont parle la Chesnaye.

§ II. — **CHAUSSÉE** (DE LA), BRANCHE DU PIN-DE-ROUVRE, DE CHANTEMERLE.

XII^e^. — **Chaussée** (François DE LA), Ec., Sgr du Pin-de-Rouvre, capitaine au régiment de Mornac-Infanterie, second fils d'Hilaire de la Chaussée, précité, et de dame Marguerite de Mayré, rapportés au XI^e^ degré du § I^er^, fut maintenu dans sa noblesse par sentence de M. Quentin de Richebourg le 20 février 1715. Il épousa en juillet 1693 (son contrat de mariage, signé le 13 juillet 1697, fut reçu par Hubert et Texier, Nres d'Aubigny et Faye en Poitou), Dlle Marie FAIDY, fille de feu Mess. Jean et de Gabrielle Rideau. Il eut pour enfants : 1° JACQUES-GABRIEL, qui suit; — 2° AUGUSTIN, lieutenant d'infanterie, mort célibataire; — 3° CHARLES, Chev., Sgr de St-Aubin, servit aux siéges de Tournay, Ath, Malines, Anvers, Berg-op-Zoom, Maëstricht, etc.; fut nommé chevalier de St-Louis en 1748, et major de la ville et citadelle de Montreuil-sur-Mer par brevet du 24 janvier 1749. Il épousa dans cette ville, par contrat du 3 juillet 1750, signé Poultier l'aîné, Nre, Marie-Béatrix MOULLART DE VILLEMAREST, et fut la tige d'une branche qui subsiste encore à Lille, où elle est actuellement représentée par : 1° ELISA-ZÉNOBIE, née le 5 novembre 1816; — 2° AURÉLIE-CLÉMENCE, née le 28 juin 1822; — 3° CHARLES-DÉSIRÉ-HENRI, né le 6 septembre 1825; — 4° CLÉMENCE-EUGÉNIE, née le 23 mai 1831.

4° N., mariée à Cyrus de Clervaux, Sgr de St-Christophe, capitaine de cavalerie; — 5° N., femme de Guillaume Garsault, Cte de Grassay; — 6° et 7° deux filles mortes sans alliance.

XIII^e^. — **Chaussée** (Jacques-Gabriel DE LA), Chev., Sgr du Pin-de-Rouvre et de la Terraudière, baptisé le 16 septembre 1697, lieutenant dans le régiment d'Orléans, prit part à la guerre de la succession d'Espagne. Marié deux fois, il épousa en premières noces Marguerite VASSELEAU, et 2° le 5 juin 1732, par contrat passé par J. Laborde, Nre à Surgères, Anne ISAMBARD, fille de François, receveur au bureau des tailles de Surgères, et de feu dame Anne Arsault. De ce mariage sont issus : 1° JACQUES, qui suit; — 2° ANGÉLIQUE-ANNE, née le 16 juillet 1741, reçue, sur preuves faites devant d'Hozier le 30 juin 1753, à la maison royale de St-Cyr, où elle mourut le 2 octobre de la même année.

XIV^e^. — **Chaussée** (Jacques DE LA), Chev., Sgr des Albertiers, assista le 5 novembre 1787 au contrat de mariage de Charles de la Chaussée, son cousin germain, et laissa de Marie-Jeanne GABORIAU, qu'il avait épousée le 27 avril 1784, un fils qui suit.

XV^e^. — **Chaussée** (François-Michel DE LA) épousa, le 13 novembre 1802, Suzanne LE LIÈVRE DU VAL, dont : 1° FRANÇOIS-MICHEL-AUGUSTIN, né le 23 juillet 1803; — 2° PIERRE-ALEXANDRE-CHÉRI, né le

Digitized by Google

29 août 1809 ; — 3° Louis-Frédéric, mort le 12 février 1815 ; — 4° Suzanne-Marie-Marguerite, qui a peu vécu ; — 5° Angélique, née le 20 avril 1806 ; — 6° Julie-Joséphine, née le 4 mai 1807, mariée avec N. de Simonneau ; — 7° Jeanne-Charlotte, née le 24 mai 1808, mariée en 1823 avec M. Dard de Thenadey ; — 8° Marie-Madeleine-Eugénie, née le 13 août 1810.

ARMOIRIES.—La famille de la Chaussée porte « écartelé de sable et d'argent (l'écu en bannière). » Lainé. — Arm. du Poitou. — L'ordonnance de maintenue du 22 août 1667 dit : « écartelé d'or et de sable. »

CHAUVIGNY. Cette maison, l'une des plus illustres du Poitou, est d'origine chevaleresque, et s'est alliée à la famille royale de France. Son antiquité remonte aux premiers siècles de la monarchie, et se perd dans la nuit des temps. Elle a donné son nom à la petite ville de Chauvigny-sur-Vienne, dont elle possédait encore vers le X^e^ siècle le château principal. Un peu plus tard, cette maison ne jouissait plus des droits de suzeraineté dans le lieu de son origine ; les évêques de Poitiers avaient remplacé les chevaliers, les hauts barons, soit parce qu'un membre de cette famille distinguée aurait été élevé à la dignité épiscopale, soit plutôt par toute autre cause. En effet, Dreux-Duradier pense que Gislebert, archidiacre de l'église de Poitiers, et évêque de cette ville en 975, était de la maison de Chauvigny ; ses motifs sont tirés d'une charte rapportée par Besly dans ses *Evêques de Poitiers ;* mais dans cette charte, que nous avons lue avec attention, il n'est nullement question de Gislebert, mais bien d'Isembert I^er^, successeur de ce prélat à l'évêché de Poitiers. Voici, du reste, un extrait de cette pièce. Il prouvera que c'est bien Isembert et non Gislebert qui fonda l'église du St-Sépulcre (plus tard St-Just) :

« Isembertus, sanctæ pictaviensis Ecclesiæ episcopus, » *construxit* ecclesiam in honore S. Sepulcri Domini » nostri in convallè *castri sui Calviniaci*, deditque » eidem ecclesiæ aquæ ductum quem separaverat ad » escensum Molendinorum Aimerici præpositi, om- » nesque terras in circuitu ecclesiæ à jam dicto » aqueducto ad rivulum quod ultra ecclesiam est, » et à capite cimeterij ecclesiæ S. Leodegarii usque » ad *pratum episcopale* quod est juxta podium, etc. »

A notre avis, les expressions de cette charte ne présentent point un double sens ; Isembert ne nous paraît point confirmer une fondation faite par son prédécesseur, mais c'est bien lui-même qui est fondateur de l'église du St-Sépulcre ; le mot *construxit* ne peut laisser aucun doute à cet égard.

Mais le prélat n'était-il pas lui-même de la maison de Chauvigny ? A cet égard l'histoire est muette, et à une époque aussi reculée nous ne saurions avoir la prétention de découvrir d'une manière positive le véritable nom de famille d'Isembert. Dans le doute, il existe une mention qui nous porte à croire que l'autorité d'Isembert sur Chauvigny se rattachait à sa qualité ecclésiastique, et non aux droits inhérents à sa personne comme chef ou comme membre d'une famille puissante. En effet, il est parlé, dans l'extrait de la charte citée, du *pré l'Evêque* (pratum episcopale) ; cette désignation, qui nous paraît offrir tous les caractères d'une dénomination déjà usuelle et populaire, semble établir que les évêques de Poitiers possédaient déjà depuis assez longtemps dans la ville de Chauvigny, en tant qu'évêques, des fiefs ou portions de fiefs assez importantes pour autoriser à faire remonter à une époque antérieure à la charte d'Isembert l'origine de la suzeraineté épiscopale. Il y a donc toute chance d'être dans le vrai en concluant de là qu'Isembert ne possédait pas le château de Chauvigny à titre d'héritage, mais bien plutôt comme fief dépendant du riche domaine des évêques de Poitiers.

Chauvigny (Guy de) souscrit, vers 1025, un jugement d'Isembert I^er^, évêque de Poitiers, qui adjuge à l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers un alleu nommé Valandoni, que voulait envahir un Sgr nommé Maingaud. — D. F., 6.

Chauvigny (Rainaud de) et Cécile sa femme, Aimericus, Acfredus, Aimericus-Achardi et Rainaldus, ses enfants, font don de divers héritages à l'abbaye de St-Cyprien, vers 1060. Nous trouvons le même Rainaud, vers 1080, comparaissant dans un jugement rendu en faveur des religieux de St-Cyprien contre le comte de Poitou. — D. F., 6.

Chauvigny (Geoffroy de) donne l'église de Poligny, sise près de Mirebeau, à l'abbaye de St-Cyprien, vers 1083. — D. F., 7.

Chauvigny (Pierre-Hélie et Aymerie-Hélie de), sont l'un et l'autre témoins de la donation faite par une très-noble dame, nommée Reste, de la Forêt de Pontchet, à l'abbaye de Noaillé, 1095. — D. F., 21.

Chauvigny (Hélie de) souscrit dans des chartes de l'an 1096, 1098 et 1112. Auparavant, vers 1088, il avait fait don avec les Sgrs de Chistré, à l'abbaye de Noaillé, du bois de Bourneau. — D. F., 21. — Nous pensons que c'est le même qui, en 1090 et en 1115, est nommé parmi les barons de Lussac-le-Château.

Chauvigny (Geoffroy de), d'accord avec Bocartus, Hector et Gaufredus Pagani, fait don, vers

Digitized by Google

1112, de la Puye et d'autres domaines à l'abbaye de Fontevrault. — D. F., 8.

Chauvigny (Joannes) fut témoin, en 1187, dans un traité fait avec l'abbé de Noaillé.

Chauvigny (André DE) fit don, en 1184, de la terre de Dorie au monastère de la Merci-Dieu.

L'un des plus braves chevaliers de son temps, il fut surnommé, à cause de sa valeur, *le Preux des preux*. Il épousa la princesse de Deols, veuve de Baudouin, Cte de Rivers; il dut cette brillante union à la protection de Richard, duc de Normandie, Cte de Poitou, qui désirait donner à cette princesse un époux capable de défendre ses vastes possessions. Le mariage eut lieu à Salisbury, en présence de la reine Aliénor d'Aquitaine, mère de Richard. André de Chauvigny se réunit, en 1190, à Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, qui venait de se croiser; et il était, nous dit un historien anglais, un des plus considérés chevaliers de l'armée chrétienne. Ce fut pendant cette croisade qu'il eut l'honneur (au dire des historiens des princes de Deols) de combattre le fameux Saladin dans un tournoi et de le désarçonner. Un des écuyers du soudan, indigné de l'échec que venait d'éprouver son maître, frappa André d'un coup d'épée au talon, dont il resta boiteux toute sa vie. Il est à supposer que ce fut aussi dans cette croisade qu'eut lieu la brillante action *du Preux des preux*, d'où sa maison prit le célèbre cri de guerre : *Chevaliers pleuvent*. L'on rapporte que dans une bataille contre les Sarrasins, André de Chauvigny, placé sur le haut d'une colline, se précipita seul avec tant d'impétuosité sur les ennemis qui se pressaient dans le vallon, et sa voix animée par sa bouillante ardeur était si tonnante, que les Arabes, épouvantés de sa hardiesse et des éclairs que reflétait sa cuirasse resplendissante aux rayons du soleil, s'enfuirent en s'écriant « qu'il pleuvait des chevaliers. » André mourut en 1202, et la princesse son épouse en 1221. Il avait eu de son mariage : 1° GUILLAUME, baron de Châteauroux, qui en 1242 fit partie du ban convoqué par le roi St Louis pour apaiser la révolte du Cte de la Marche, et de celui de 1250 réuni à Issoudun. Ce Guillaume est probablement le personnage dont les armoiries sont peintes à Versailles dans la troisième salle carrée destinée aux croisés. Il est dit qu'il assistait en 1248 à la 6e croisade, et que sa présence y est prouvée par un emprunt qu'il contracta en Egypte à cette époque; — 2° ANDRÉ, qui est peut-être le même que celui qui, le 2 avril 1233, passa acte par lequel il s'engagea comme tuteur des enfants d'Aymeri Savari, Sgr de Montbazon; — 3° RAOUL, et trois filles.

Chauvigny (Godefroy ou Geoffroy DE) fait partie des souscripteurs de la charte donnée en 1199 par Aliénor aux habitants de Poitiers, intitulée : *Privilegium*.

Chauvigny (Saplarius DE) souscrit la charte donnée par la même princesse aux habitants de Niort en 1203, et par laquelle elle leur accorde le droit de commune.

Chauvigny (Guillaume DE), Sgr de Châteauroux, épousa Agnès DE LUSIGNAN, fille de Hugues, Xe du nom, et d'Isabelle, Ctesse d'Angoulême, veuve de Jean Sans-Terre.

Chauvigny (Pierre) rend, en 1280, un aveu à l'évêque de Poitiers, comme Sgr, baron d'Angles.

Chauvigny (André DE) rendit, vers 1285, hommage de quelques fiefs à Gauthier de Bruges, évêque de Poitiers, comme Sgr de Chauvigny; il était chevalier banneret, et servait comme homme d'armes de la compagnie du Cte de Poitou en 1315, avec quatre bacheliers et trente-trois écuyers.

Chauvigny (Guillaume DE), Sgr de Châteauroux, et Gauthier de Bruges, évêque de Poitiers, Sgr de la châtellenie d'Angles, prétendaient l'un et l'autre certains droits sur le fief de Vicq; il y eut sentence arbitrale prononcée, *die dominica ante Ascensionem Domini, anno* 1286 (19 *mai*). C'est probablement le même qui, avec Hugues, Vte de Brosse, Sgr d'Argenton, accorda aux abbés et religieux de l'abbaye de la Colombe plein pouvoir « de retenir dans leur territoire de la Borde et ses appartenances tous les hommes et femmes qui y font et feront, dans la suite, leur demeure et résidence, avec leur postérité née et à naître, sans qu'il soit libre à aucun d'en sortir sans la permission des abbés et religieux de ce couvent ou abbaye, à l'exception des hommes des Sgrs de Châteauroux et d'Argenton, et de ceux de leurs vassaux (avril 1292). » — D. F., 5.

Chauvigny (Guy DE) donna, en 1290, une reconnaissance à Lucie, veuve de Guillaume Coarsin, d'une somme qu'il lui devait. A la même époque, il vendit avec Eustache DE MONTSORBIER, sans doute sa femme, une rente de 10 liv. à l'évêque de Poitiers.

Chauvigny (Guy ou Christophe DE), Sgr de Leuroux, St-Chartier et Neuvy-le-Paillou en Berri, avait épousé Dlle Blanche DE BEAUJEU, fille de Louis, Sgr de Montferrand, et de dame Marguerite de Beaumez. Elle vivait en 1290. Il eut pour fille BLANCHE, qui épousa Guy le Bouteiller de Senlis, IIe du nom, Sgr d'Ermenonville; ils vivaient en 1329.

Chauvigny (Antoinette DE), Vtesse de Brosse, épousa vers 1300 Hardouin de Maillé.

Chauvigny (Thomas DE) fit, en 1304, donation

Digitized by Google

d'une maison sise à Poitiers, Psse de St-Paul, à la commune de cette ville.

Chauvigny (Aimery DE), varlet, tenait en 1310, dans la châtellenie de Chauvigny et près de cette ville, un fief d'Aimery du Rivaux, au devoir « d'un roussin de service. »

Chauvigny (Audry DE), Chev. banneret, servait en 1315 dans la compagnie du Cte de Poitou comme homme d'armes, avec quatre bacheliers et trente-trois écuyers; il servait dans la même compagnie en 1318 avec cinq chevaliers et vingt-sept écuyers.

Chauvigny (Thibault DE) mourut en 1340 à St-Omer des suites de ses blessures.

Chauvigny (Jean DE) était en 1342 sénéchal de Saintonge.

Chauvigny (le Sire DE), que l'on croit avoir été seigneur d'Iseure, fut tué en 1356 en combattant pour la France, la veille de la bataille de Poitiers.

Chauvigny (N. DE), surnommé *le Sourd*, fut également une des victimes du désastre de Poitiers. Il fut inhumé en l'abbaye de Pied-Ferrand, n'ayant pu être transporté à Châteauroux à cause de la guerre.

Chauvigny (Guillaume DE), Sgr de Châteauroux, eut pour fils

Chauvigny (Guillaume DE), Sgr, baron de Châteauroux, qui épousa Jeanne DE CHASTILLON, fille de Guy, Cte de Blois et de St-Paul, et de Mahaud de Brabant.

Chauvigny (André DE), Sgr, baron de Châteauroux, fils du précédent, épousa Jeanne DE BROSSE, fille unique de Jean, Vte de Brosse, laquelle lui porta cette vicomté. Jeanne testa le 24 octobre 1348, et légua au chapitre de l'église de Bourges 100 sous de rente pour son anniversaire, et 4 liv. pour celui de GUILLAUME son fils, archidiacre de la même église.

André commandait l'avant-garde française à la bataille de Poitiers (19 septembre 1356). Il fut tué et inhumé aux Cordeliers. Il ne posséda pas la Sgrie de Châteauroux, étant mort avant son père.

Chauvigny (Guy DE), fils du précédent, épousa Blanche DE BROSSE, dame de Cesy, fille de Louis, Sgr de Boussac, Ste-Sévère et la Perouse, et de dame Jeanne de St-Verain; ils vivaient en 1333 et 1356, et eurent pour enfants : 1° GUY, qui suit;—2° MARGUERITE, dame de Cesy, qui, le 3 mai 1366, épousa Philippe, baron de Liniers, grand queux de France.

Chauvigny (Guy DE) fut le second mari de Jeanne DE BEAUFORT, fille de Guillaume, Cte de Beaufort, Vte de Turenne, et de Eleonore de Comminges. Ils se marièrent le 30 janvier 1374, et Jeanne mourut du chagrin qu'elle ressentit de la perte de sa fille, décedée à l'âge de 14 ans.

Guy se remaria le 12 février 1404 à Antoinette DE COUSAN, fille de Guy, Sgr de Cousan, grand chambellan de France, et de Maragde de Castelnau; il mourut le 20 août 1422, laissant de son mariage MARGUERITE, dame de St-Chartier, qui épousa en premières noces Beraud, dauphin d'Auvergne, Cte de Clermont et de Sancerre; elle était sa femme vers 1420; et en secondes noces, Jean de Blois dit de Bretagne, Cte de Penthièvre et de Périgord. Elle testa le 22 juillet 1473, élisant sa sépulture en l'église de Laigle, qu'elle avait fait bâtir, et mourut la même année.

C'est probablement de Guy que veulent parler Froissart et la Thaumassière, lorsqu'ils rapportent qu'un sire de Chauvigny, Vte de Breuse (c'est-à-dire sans doute de Brosse), abandonna vers 1369 le parti des Anglais pour suivre la bannière de France et se mettre sous les ordres de Duguesclin, qui l'arma chevalier. Les Anglais, furieux de sa défection, ravagèrent ses terres, assiégèrent sa ville de Brosse, la prirent, la mirent au pillage, et firent pendre tout armés sept de ses gens d'armes pour se venger de lui.

C'est également vers cette époque que le Bâtard de Chauvigny, fils ou frère de Guy, se battit lui cinquième contre cinq chevaliers anglais. Aucun des dix combattants ne fut blessé; cependant Arragon Raymond, chevalier anglais, tua le cheval du Bâtard de Chauvigny, son adversaire.

Chauvigny (Philippe DE) donna 400 liv. de don gratuit, lorsqu'en 1385 la France arma contre l'Angleterre. Le trésor épuisé ne pouvant suffire aux dépenses, un appel venait d'être fait à la noblesse pour subvenir aux frais de l'expédition projetée, et les grands vassaux ne faillirent point à cette noble cause de la patrie.

Chauvigny (Guy DE), Sgr de Châteauroux en 1364, épousa Jeanne DE VENDOSME, fille de Bouchard, Vte du nom, Cte de Vendosme, etc., et de Alix de Bretagne; elle mourut le 29 novembre 1395, et fut inhumée au milieu du chœur de l'église des Mathurins de Paris, où se voyait son épitaphe.

Chauvigny (Jean DE), Sgr de Nades, eut de Catherine DE BROSSOLLES, dame de Montmorillon, son épouse, une fille, ISABEAU, qui le 3 novembre 1409 épousa Pierre, Sgr de Montmorillon, chambellan du roi Charles VII.

Chauvigny (Jeanne DE), femme de Louis de Vissac, Sgr de Thory-sur-Allier, plaidait en 1420 contre Hélion de St-Julien.

Chauvigny (Blanche DE) avait épousé Jean, Sgr

Digitized by Google

d'Arpajon, Vte de Lautrec, dont une fille, CATHERINE, mariée le 20 août 1453 à Jean de Harcourt, Sgr, baron de Bonnestable.

Chauvigny (André DE), Sgr de Favel, laissa de Catherine de Beaujeu, son épouse, une fille, CATHERINE, mariée à Charles d'Amboise, Ier du nom, gouverneur de l'Ile-de-France. Etant devenue veuve, elle donna quittance, le 16 mars 1480, avant Pâques, au receveur général du Languedoc, Lyonnais et Forez, de la somme de 1,980 liv.

Chauvigny (Gilles DE) était en 1489 époux de Guillemette FROTTIER, veuve de Jean le Blond, Sgr de Bassonneau, fille de Colin, Sgr de la Messelière, et de dame Isabeau d'Usseau.

Chauvigny (N. DE), habitant la Sgrie de St-Benoît-du-Sault, servit comme archer avec Pierre de Fougières au ban de 1491.

Chauvigny (Guy DE), Sgr de Châteauroux, Vte de Brosse, épousa Catherine DE LAVAL.

Chauvigny (François DE), Vte de Brosse, leur fils, épousa Dlle Jeanne DE LAVAL, dame de Fraiz et de la Suze, dont

Chauvigny (André DE), Sgr de Châteauroux, baron de Fraiz, de Briolay, Vte de Brosse, qui épousa, par contrat du 17 juillet 1499, Louise DE BOURBON, fille de Gilbert de Bourbon, Cte de Montpensier. Il mourut en 1502 sans postérité.

Chauvigny (Denise DE) était, le 20 janvier 1520, veuve de Claude de Choiseuil d'Aigremont.

Chauvigny (Claude DE), dame de Sautours en Champagne, épousa Annet Gouffier, Ec., Sgr de Fougeroux, et leur fille Gabrielle se maria à Claude des Essarts, Sgr de Thieux et de Somery, maître d'hôtel du dauphin.

Chauvigny (Catherine DE) avait épousé Antoine de Castelnau; leur fille Catherine épousa Charles de Culant, grand maître de France.

Chauvigny (Marie DE) épousa Jean Taveau, baron de Morthemer et Sgr de Lussac. Elle eut de ce mariage Isabeau, qui vivait vers 1480 avec Guérin le Groing, Sgr de la Mothe de Bré, son époux.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHAUVIGNY portait « d'argent à 5 fusées de gueules, posées en fasce. »

La Thaumassière, qui ne parle que des princes de Déols, ajoute : « au lambel de sable à 6 pendants. » Cette brisure indique sans doute qu'André, qui épousa l'héritière de Déols, était cadet ou issu d'une branche cadette de cette illustre maison.

Cri de guerre : *Chevaliers pleuvent.*

CHAZELLES (DE), famille originaire du Périgord, qui est venue s'établir en Poitou vers la fin du dernier siècle. A cette dernière époque, le représentant de cette maison était gentilhomme verrier, et établit une verrerie à la Chapelle-Seguin en Gâtine. Malgré les premiers essais qui furent heureux, cet établissement ne prospéra point, et la révolution de 1793 vint achever sa ruine.

La généalogie de cette famille, établie sur des notes et titres originaux qui nous ont été communiqués, remonte à 1549.

Filiation suivie.

Ier. — **Chazelles** (Pierre DE), Ec., Sgr de la Quintanne, marié à Dlle Jeanne FREQUAND, dont il eut deux enfants : 1° JEAN, qui suit; 2° MARGUERITE. Pierre de Chazelles fit son testament le 6 mars 1549, étant, dit-il, « chargé de plusieurs ans, toutefoiz sain de son corps et en bon sang et entendement; veut être enseveli ... dans l'église paroissialle de Mareuilh, où ses prédécesseurs ont esté enterrez. »

IIe. — **Chazelles** (Jean DE), Ec., Sgr dudit lieu, épousa, par contrat du 1er octobre 1576, Dlle Annette BOUTIN, dont il eut

IIIe — **Chazelles** (Jean DE), IIe du nom, Sgr de Chazelles, se maria le 4 octobre 1601 à Dlle Jacqueline JUGLARD; il eut de son mariage

IVe — **Chazelles** (Philippe DE), Ec., Sgr de la Boisge et de Thillet, qui, le 7 mars 1627, épousa Dlle Anne-Henriette JUGLARD. De ce mariage sont issus : 1° PIERRE, qui suit; — 2° JEAN, Ec., Sgr de la Maurye, qui épousa, par contrat du 15 septembre 1669, signé Barrière, Nre, Dlle Marie DE LA BROSSE, fille de feu David, Ec., et de dame Marthe de St-Angel, son épouse.

Ve. — **Chazelles** (Pierre DE), Ec., Sgr de la Boisge, épousa, par contrat du 12 mai 1649, Dlle Louise DUMANY; il eut de son mariage

VIe. — **Chazelles** (Jean DE), Ec., Sgr de la Boisge, épousa, par contrat du 20 octobre 1690, Dlle Jeanne DOMENGE, et eut entre autres enfants : 1° LÉONARD, qui suit; — 2° DANIEL, marié le 10 mai 1718 avec Dlle Elisabeth CLÉMENT, Psse de St-Maurice de Montbron en Angoumois; il eut de ce mariage FRANÇOISE, mariée au sieur de Lignac. Daniel était mort en 1769, et Françoise sa fille était veuve en 1772; ils sont portés comme nobles sur le rôle des tailles de la Psse de Montbron.

VIIe. — **Chazelles** (Léonard DE), Chev., Sgr du Teilhet et de la Boisge, épousa, par contrat du 3 avril 1758, passé à Libourne, Dlle Jeanne-Marie DE LIMOUSIN, fille de Joseph, major de cette ville, et de dame Marie David, ses père et mère.

Digitized by Google

VIIe.—**Chazelles** (Daniel DE), fils de Jean et de Dlle Jeanne Domenge, et frère de Léonard, précité. C'est par erreur que nous avons donné son article dans le degré de son père. Nous reprendrons donc ici ce qui le concerne. Daniel épousa, le 10 mai 1718, Dlle Elisabeth CLÉMENT. Il eut de ce mariage : 1o BERTRAND, qui suit; — 2o FRANÇOISE, mariée au sieur de Sallignac. Daniel était mort en 1769, et sa fille veuve en 1772. Ils sont portés comme nobles sur le rôle des tailles de la Psse de Montbron.

VIIIe.— **Chazelles** (Bertrand DE), Ec., Sgr de la Faurie. Ce fut lui qui, en 1780, eut la belle idée d'importer dans nos contrées l'industrie de la fabrication du verre. M. le Cte d'Artois lui avait promis son patronage; l'intendant de cette époque (M. de Blossac), dont le zèle pour le bien lui faisait entrevoir les immenses avantages pour le pays de Gâtine de l'établissement d'une industrie de cette nature, l'avait favorisée de tout son pouvoir; les matières premières, éprouvées par des hommes pratiques, avaient donné les meilleurs résultats; l'entreprise était soutenue par toute la noblesse de la province; l'approbation royale était venue sanctionner les efforts de M. de Chazelles; mais d'aussi brillantes espérances se trouvèrent déçues. Le Cte d'Artois vendit la forêt de la Chapelle-Seguin; deux incendies vinrent ravager en 1785 et 1787 les bâtiments à peine construits, et cette idée, qui devait féconder le pays, ruina M. de Chazelles, qui y avait consacré toute sa fortune.

Bertrand de Chazelles épousa en premières noces Dlle Marie-Anne FRAPPIN. De ce mariage sont issus : 1o BERTRAND, né en 1774, tué dans les guerres de la Vendée en 1793; — 2o FRANÇOIS-MADELEINE, qui suit; — 3o CONSTANTINE, née en 1782, mariée à M. Claude Bonnin, chevalier de la Légion-d'Honneur. En secondes noces Bertrand épousa N. DE MONTBAIL, dont il n'a point eu d'enfants, et mourut le 1er novembre 1804.

IXe.—**Chazelles** (François-Madeleine DE), né le 22 juillet 1777, épousa, le 29 septembre 1802, Dlle Louise-Radégonde LIGAULT. Il a eu de ce mariage : 1o CONSTANT, né le 6 avril 1806, mort le 22 décembre 1807; — 2o MARIE-MARTHE-EULALIE, née le 29 juin 1808, religieuse aux dames du Sacré-Cœur; — 3o JEAN-BAPTISTE-FRÉDÉRIC, né le 20 décembre 1810, prêtre; — 4o SAMUEL-LÉON, qui suit; — 5o RENÉ-GUSTAVE, né le 1er janvier 1814; — 6o DELPHINE-AUGUSTINE, née le 20 septembre 1815, morte le 18 décembre 1836; — 7o FRANÇOIS-RENÉ, né le 19 janvier 1818; — 8o PASCALE-LOUISE, née le 11 avril 1819; — 9o JULIE-LUCILE, née le 5 juin 1820; — 10o ZÉLINA, née en 1822, morte le 23 mars 1828; — 11o CHARLES-CONSTANT, né le 29 janvier 1825.

Xe.— **Chazelles** (Samuel-Léon DE), né le 10 décembre 1812, épousa, le 21 juin 1840, par contrat reçu Me Hérault, Nre à Niort, Dlle Françoise-Antoinette DE JOUSLARD. Il a eu de ce mariage : 1o FRANÇOIS-PHILOMÈNE-GEORGES, né le 1er juin 1841; — 2o MARIE-LOUISE, née le 1er octobre 1845.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHAZELLES porte « d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles » de même, posées 2 et 1. »

CHEBROU, famille originaire de Niort, où elle a occupé les premières charges municipales et dans l'ordre judiciaire.

La généalogie que nous donnons ici a été dressée tant sur les titres originaux que cette famille nous a communiqués, que d'après les extraits des registres de l'état civil de la Psse St-André de la ville de Niort. Briquet, dans sa Biographie des Deux-Sèvres, s'est trompé en donnant sous le nom de Pierre-Louis-Marie-Anne la vie d'Antoine-Jean-Laurent-Victor-Marie. Nous avons corrigé cette erreur, et nous croyons avoir rendu à chacun la justice qui lui était due.

Noms isolés.

Chebrou (Pierre) paraît comme parent au mariage de Laurent Chebrou, fils de Nicolas et de Françoise Garnault (§ I, IIe degré), avec Dlle Renée Couprie, le 28 janvier 1653. Pierre était lui-même époux de Dme Marie CLEMENÇON, et de leur mariage est issu un fils, PIERRE, né le 9 novembre 1669.

Chebrou (Jacques) paraît comme témoin, le 28 janvier 1653, au mariage de Laurent Chebrou et de Dlle Renée Couprie (§ I, IIe degré).

Chebrou (Élisabeth), épouse d'Étienne Potier, procureur du roi au siége royal de Niort, est marraine, le 31 décembre 1696, de Louise-Élisabeth, fille de Laurent et de Dlle Renée Couprie.

Filiation suivie.

§ Ier. — **CHEBROU**, BRANCHE DU PETIT-CHATEAU.

Ier. — **Chebrou** (Nicolas). Tout ce que nous savons de Nicolas, c'est qu'il avait épousé Dlle Françoise GARNAULT, comme le prouve l'acte de mariage de son fils LAURENT, qui suit.

IIe. — **Chebrou** (Laurent), Sgr de la Brosse, fils du précédent, était enseigne au régiment de Niort en 1621. Le 28 janvier 1653, il épousa Dlle Renée

Digitized by Google

COUPRIE, fille de maître Pierre Couprie, pair et bourgeois de la ville de Niort, et de feu Dme Catherine Hugueteau. Il était, à cette époque, procureur de la commune de Niort depuis 1644, et le fut jusqu'en 1667; fut revêtu de la dignité de maire et capitaine de sa ville natale en 1674, et mourut à l'âge de 75 ans, le 31 décembre 1698. Il laissait de son mariage : 1° JACQUES, né Psse St-André de Niort, le 18 janvier 1654, qui pendant longues années fut secrétaire en titre d'office de la commune de Niort; il occupait cette place notamment en 1672. Il laissa de Dme Renée AMUSSAT, son épouse, une fille, LOUISE, née le 5 octobre 1682; — 2° LAURENT, qui suit.

IIIe. — **Chebrou** (Laurent), Sr des Loges, de la Roulière, et du Petit-Château, fut baptisé le 22 septembre 1660, en l'église St-André de Niort; épousa, le 5 avril 1682, par contrat signé J. Grugnet et A. Laffiton, Nres, Dlle Françoise-Louise GERBIER, fille de Jean, marchand, et de Dme Françoise Baudron. Le 19 août 1690, il prenait le titre d'avocat au siége royal, et de maire et capitaine de Niort; il signe également en cette qualité les registres de l'hôpital de cette ville. Il fut appelé à Rennes en qualité de subdélégué général de l'intendance de Bretagne, où il mourut et fut inhumé, le 13 octobre 1733, dans l'église St-Jean de cette ville; il était âgé de 73 ans. Laurent Chebrou fut chargé des affaires de ceux de la religion prétendue réformée en Poitou, de la surveillance de leurs assemblées, et de veiller à l'exécution des ordonnances du roi à l'égard des religionnaires. Les archives du département de la Vienne contiennent une grande quantité de lettres et de rapports de lui à ce sujet.

Il laissa de son mariage : 1° FRANÇOIS-LAURENT, dit l'abbé des Loges, baptisé le 10 mars 1683 en l'église St-André de Niort, prenait en 1712 les titres de docteur *in utroque jure*, abbé commendataire de Ste-Marguerite de Marzilly, et, en 1735, de clerc tonsuré du diocèse de Poitiers, chapelain de la chapelle des Papinauds de Pamplie; ce sont les titres dont il se qualifie le 17 mars de cette année, lors du partage des successions de ses père et mère; — 2° JEAN-MADELEINE, qui suit; — 3° JEAN-VICTOR, dont la postérité sera rapportée § II; — 4° FRANÇOISE-RADÉGONDE-ANGÉLIQUE, née le 2 janvier 1688, épousa Pierre Perret, Sgr du Coudray, conseiller du roi en l'élection de Bourbonnais, et partagea, le 17 mars 1735, avec ses frères et sœurs, la succession de leurs père et mère; — 5° MARIE-JOSEPH, baptisée le 19 août 1690, église St-André de Niort; — 6° MARIE-LOUISE-ELISABETH, née le 31 décembre 1696.

IVe. — **Chebrou** (Jean-Madeleine), Sgr du Petit-Château, baptisé Psse St-André de Niort le 20 mai 1685, et reçu le 2 décembre 1704 licencié *in utroque jure* par la faculté de droit de Poitiers, fut nommé, le 4 octobre 1711, conseiller du roi, lieutenant général de police alternatif, créé héréditaire par l'édit du mois de janvier 1709. Le 22 novembre 1712, il épousa, par contrat signé Ballard, Nre à Fontenay, Dlle Marie-Anne FRANÇOIS, fille de feu Jacques, Sgr de la Chesnelière, et de Dme Catherine de la Boucherie, sa veuve; il mourut à Niort le 19 septembre 1768, laissant une nombreuse postérité.

Jean-Madeleine fut, ainsi que son frère Jean-Victor, anobli par lettres patentes en forme de charte, données à Paris au mois de mai 1736.

Les motifs de leur anoblissement, expliqués dans lesdites lettres, sont que Laurent Chebrou, père des impétrants, était allié à presque toute la noblesse de Poitou, étant par sa bisaïeule arrière-neveu du Sr Brisson, président à mortier, faisant les fonctions de premier président du parlement de Paris pendant les troubles de la Ligue; et par son aïeule, proche parent du Sr de Maison-Blanche, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Chivas; et enfin par sa mère, neveu d'un commandant à Brouage, qui avait été anobli tant pour services militaires que pour différentes négociations importantes dont il avait été chargé dans les cours d'Allemagne; qu'il marchait sur les traces de son père, qui encore jeune, après avoir été blessé à la bataille de St-Antoine, avait eu assez de courage pour se trouver en état de servir avec distinction en 1673 sous le duc de la Vieuville, qui l'avait fait maréchal général des logis de l'armée qu'il avait été obligé de ramasser pour s'opposer à la descente que les ennemis avaient entreprise sur les îles de Bouin et de Noirmoutiers; ledit Sr Laurent Chebrou, ayant été pourvu d'une charge d'avocat du roi, avait bientôt donné des marques de sa capacité et de son zèle, de manière qu'en 1695 on lui avait confié tout le détail des affaires de la religion prétendue réformée dans la province de Poitou, où par sa vigilance il avait fait cesser les assemblées prohibées, et prévenu l'évasion des nouveaux catholiques, que, par sa douceur et sa constance, il avait engagés à écouter la voix de leurs pasteurs légitimes; que ledit Jean-Madeleine Chebrou, son fils, chargé comme lui des affaires de la religion, et de ce qu'il y avait de plus important non-seulement en Poitou, mais encore dans les provinces voisines, avait donné à Sa Majesté des preuves de son zèle et de sa capacité; que Jean-Victor Chebrou, son frère cadet, servait depuis 35 ans, dont trente en qualité de capitaine, en sorte qu'il se

Digitized by Google

trouvait un des plus anciens capitaines du régiment de Mestre de camp général des dragons, et qu'en 1721 il avait été créé chevalier de l'ordre militaire de St-Louis. Ces lettres sont signées Louis, et sur le repli, par le roi : Phelippeaux, et scellées.

Du mariage de Jean-Madeleine et de Marie-Anne-François sont issus : 1° JEAN-JACQUES-LAURENT-MADELEINE, Ec., Sgr du Petit-Château. Il obtint, le 3 juillet 1734, une dispense d'âge pour occuper la charge d'avocat du roi au siége royal de Niort; le 15 décembre 1750, il eut les provisions de l'office de conseiller du roi, président au siége royal de Niort, au lieu et place de Jean-Charles-Denis-Généreux-Auguste Gerbier, et mourut sans alliance le 22 mars 1759, à l'âge de 45 ans; — 2° MADELEINE-RENÉE-LOUISE-JEANNE, fut baptisée le 27 septembre 1715, Psse St-André de Niort, entra comme novice aux dames Hospitalières de Niort, et ses parents constituèrent, le 3 mars 1741, en sa faveur, une rente de 150 liv., par contrat signé Guérineau et Moriceau, Nres; — 3° MARIE-ANNE-CATHERINE-LOUISE, née le 26 décembre 1716; — 4° LAURENT-PIERRE-MARIE-NICOLAS, né le 20 août 1719, fut docteur en Sorbonne de la maison et société de Navarre, s'est particulièrement consacré à l'étude de la religion et à combattre ses ennemis. Il publia en 1750 un ouvrage sous le titre de l'*Idée de la vérité et de la grandeur de la religion par les preuves claires et à la portée de tout le monde.* Dreux-Duradier, tout en critiquant quelques parties de cet ouvrage, en fait au total un grand éloge; — 5° MARIE-ANNE-CATHERINE-JEANNE, née le 10 mars 1721, assista aux deux mariages de son frère Pierre-Louis-Marie-Anne, et elle mourut sans alliance le 27 juin 1793; — 6° PIERRE-LOUIS-MARIE-ANNE, qui suit; — 7° MARIE-LOUISE-FRANÇOISE; le 27 septembre 1738, ses parents lui constituèrent une rente; elle était à cette époque pensionnaire à l'abbaye de Ste-Croix, et avait dessein d'y prendre l'habit religieux; — 8° JEANNE-RADÉGONDE, âgée d'environ 16 ans en 1736, assista en 1761 au mariage de son frère Pierre-Louis-Marie-Anne, et fut marraine de Laurent-Alexandre, son neveu; — 9° RADÉGONDE-LOUISE, assista au mariage de Pierre-Louis-Marie-Anne, son frère, avec Dlle Henriette de la Laurencie.

V^e^. — **Chebrou** (Pierre-Louis-Marie-Anne), Ec., Sgr du Petit-Château, né Psse St-André de Niort le 12 mars 1726, fut nommé le 24 mai 1742 lieutenant en second dans le régiment de la marine-infanterie; le 19 novembre du même mois, lieutenant; le 22 août 1760, décoré de la croix de St-Louis, et obtint, le 13 mai 1763, sa retraite et une pension de 400 liv. Le 26 mars 1761, étant capitaine dans le régiment de la marine, il s'était marié à Niort, par contrat signé Guérineau et Bion, Nres, à Dlle Marie-Marguerite SIMONNAULT DE MONZAY, fille de Gabriel-Jean, Chev., Sgr de Girassac, et de feu dame Marguerite Piet; l'ayant perdue sans qu'elle lui eût laissé de postérité, il se remaria le 19 juin 1764, par contrat signé Laffiton et Bion, Nres à Niort, à Dlle Marguerite-Henriette DE LA LAURENCIE DE L'EFORT, fille de feu Jean-Gabriel, Chev., Sgr de l'Efort, la Crignolie, etc., et de dame Marie-Henriette Le Gentil. Il mourut le 9 mars 1775, âgé de 49 ans, et fut inhumé dans l'église de Beceleuf. Il laissa de son second mariage : 1° LAURENT-ALEXANDRE, qui suit; — 2° LOUISE-ANNE-VICTOIRE partage, le 26 mars 1794, avec sa sœur et le procureur de la commune (prélevant au nom de la nation la part de Laurent-Alexandre, émigré), la succession de Marie-Anne-Catherine-Jeanne, leur tante. Elle épousa, le 19 novembre 1806, Augustin Savatte de la Plissonnière, capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis; — 3° MARGUERITE-LOUISE-MARIE-MADELEINE, mineure en 1791, partage avec sa sœur précitée, en 1794; — 4° N., dite Mlle du Petit-Château, morte à 18 ans sans alliance,

VI^e^. — **Chebrou** (Laurent-Alexandre), Ec., Sgr du Petit-Château, naquit à Niort le 18 avril 1770, fut nommé en 1787 sous-lieutenant dans le régiment Royal-vaisseau; émigra, servit à l'armée de Condé dans la cavalerie noble, de 1795 à 1797, comme le prouve un certificat du duc de Berri, donné à Steyr le 19 mars 1800, signé Charles-Ferdinand. Rentré en France, il fut amnistié le 18 frimaire an XI; se maria le 28 nivôse an X avec Dlle Félicité BOSCAL DE RÉALS, fille de Michel-César, baron de Mornac, et de dame Marie-Françoise DE BÉCHILLON. Le 5 novembre 1814, il fut nommé chevalier de St-Louis. Sa première femme étant morte sans laisser de postérité, il épousa en secondes noces Dlle Henriette DE BEAUCORPS. Il a été maire de la commune de Vallans pendant plusieurs années.

§ II. — CHEBROU, BRANCHE DE LA ROULLIÈRE.

IV^e^. — **Chebrou** (Jean-Victor), Ec., Sgr de la Roullière, fils puîné de Laurent et de Dlle Françoise-Louise Gerbier, rapportés au III^e^ degré du § I^er^, naquit le 5 septembre 1686, Psse St-André de Niort, entra en 1700 comme cadet dans le régiment de Crussol, et fut nommé, le 19 novembre 1702, lieutenant dans ce régiment; passa le 6 novembre 1705, en qualité de capitaine, dans le régiment d'Escorailles-

Digitized by Google

dragons. Il était en 1718 capitaine en second, comme le prouve une donation que lui et Marie-Louise LEIGNÉ, son épouse, se firent à Paris à cette époque. Il était capitaine dans le régiment de Mestre de camp général-dragons le 24 septembre 1721, lorsqu'il fut nommé chevalier de St Louis. En 1724, le 18 janvier, par contrat signé Baudin et Laflton, Nres à Niort, il épousa en secondes noces dame Marie-Anne-François FERRAND, fille de feu Antoine, conseiller du roi, élu en l'Elec. de Niort. En 1745, il fut élevé au grade de lieutenant-colonel du régiment de Mestre de camp général-dragons, par commission du 2 janvier; mourut et fut inhumé dans l'église de St-André de Niort le 27 février 1765. Il laissa de son second mariage : 1° ANTOINE-JEAN-VICTOR-LAURENT-MARIE, qui suit; — 2° MARIE-ANNE-LOUISE-DOROTHÉE, née le 9 janvier 1729, morte le 10 mai 1743.

Ve. — **Chebrou** (Antoine-Jean-Victor-Laurent-Marie), Ec., Sgr de la Roullière, de Lespinatz, des Loges, la Chapelle-Bâton, le Bourgneuf, Quairray, etc., naquit le 5 juillet 1726, Psse de St-André de Niort; le 29 juin 1742, il obtint un brevet de cornette dans la 7e compagnie du régiment de dragons dont son père était lieutenant-colonel, et se distingua au milieu de ses compagnons d'armes; mais il se retira bientôt du service avec le grade de capitaine et la croix de St-Louis; il assista au ban de la noblesse du Poitou de 1758. Il fut pendant longues années administrateur de l'hôpital et syndic du clergé et de la noblesse de l'Elec. de Niort, et comparut à l'assemblée de la noblesse de Poitou en 1789. Il fut détenu dans les prisons de Brouage au moment de la terreur, et mourut le 14 vendémiaire an XIII, laissant la réputation d'un brave militaire, d'un administrateur éclairé, d'un savant modeste, et, ce qui vaut mieux encore, d'un homme de bien.

Le 21 mai 1757, il avait épousé Dlle Anne-Elisabeth PASTOURS DE NEUVILLE, fille de feu Jacques-François, conseiller du roi, receveur des tailles, capitation et autres impôts de la ville de Niort, et d'Anne-Elisabeth-Jeanne Cauchy, sa veuve. De ce mariage sont issus : 1° JEAN-VICTOR-MADELEINE, qui suit; — 2° ANTOINE-JACQUES-VICTOR, Sgr de Quairray, naquit le 26 mars 1773, et mourut à Hambourg, pendant l'émigration, le 17 floréal an V; — 3° JEAN-BAPTISTE-MARIE-VICTOR, dont nous parlerons § III.

Vle. — **Chebrou de la Roullière** (Jean-Victor-Madeleine), né à Niort le 19 novembre 1768; lieutenant dans le régiment de Mestre de camp général-dragons, émigra en 1791. Rentré en France en 1801, il refusa à diverses reprises la position que le gouvernement d'alors lui voulait faire dans l'administration; il fit partie de plusieurs législatures (1815 et 1824); fut maire de la ville de Niort depuis le 15 mai 1815 jusqu'au 10 mars 1818, et depuis le 24 juillet 1826 jusqu'au moment de la révolution de 1830. Il présida presque sans interruption, depuis 1814 jusqu'en 1830, le conseil général des Deux-Sèvres, dont il faisait partie depuis 1806.

La ville de Niort doit beaucoup à l'habile administration de M. de la Roullière.

Lorsque la carrière des affaires eut été fermée à M. de la Roullière par la révolution de 1830, il emporta en se retirant des affaires les regrets qu'on accorde toujours à l'homme de bien, au loyal et vertueux citoyen.

En 1806, M. de la Roullière épousa Dlle Suzanne-Esther BOURASSEAU DE LA RENOLLIÈRE, fille de N., conseiller maître à la cour des comptes à Nantes, et membre du conseil administratif des armées vendéennes à Châtillon. De ce mariage sont issus : 1° ANNE-MARIE-SIDONIE-VICTORINE, née à Niort le 17 août 1807, religieuse aux dames du Sacré-Cœur; — 2° VICTORIN, né à Cholet le 3 mai 1809; — 3° ANTOINETTE-CLÉMENCE-ESTHER-LOUISE-MARIE-VICTORINE, née à Niort le 21 novembre 1810, religieuse aux dames du Sacré-Cœur; — 4° ANTOINETTE-CHARLOTTE-EUGÉNIE-VICTORINE, née à Niort le 1er décembre 1813, mariée au château des Loges, le 16 juillet 1838, à M. Charles-Antonin d'Aviau de Piolant, officier au 4e lanciers.

§ III. — CHEBROU, BRANCHE DE LESPINATZ.

Vle. — **Chebrou de Lespinatz** (Jean-Baptiste-Marie-Victor), chevalier de la Légion-d'Honneur, fils puîné d'Antoine-Jean-Victor-Laurent-Marie et de Dme Anne-Elisabeth Pastours de Neuville, rapportés au Ve degré, § II, naquit à Niort le 26 mars 1773, ne suivit point son frère en émigration, et prit du service dans les trains des armées républicaines; fut nommé, en 1806, directeur du haras de St-Maixent, en 1823, inspecteur général des haras jusqu'en 1831, et mourut le 1er mars 1838. Il avait épousé en 1797 Dlle Françoise-Antoinette DE ROCQUES, fille de Georges-Joseph-Jean-Baptiste, baron de Rocques, commandant en 1790 la place et citadelle de Neuf-Brisach, et ensuite maréchal des camps et armées du roi, et de Dme Marie-Antoinette-Elisabeth de Munck. De ce mariage sont issus : 1° ANTOINETTE, née en septembre 1798, mariée, 1° le 26 octobre 1826, à N. de Moiraize; 2° au mois de mai 1838, à M. le Vte de Forestier; — 2° VICTOR, garde du corps du roi en 1818, officier dans un régiment de chasseurs

Digitized by Google

en 1823, capitaine de cuirassiers en 1833, et commandant le dépôt des remontes de St-Jean-d'Angély; fut nommé chef d'escadron en 1842, chevalier de la Légion-d'Honneur en 1843, et commande actuellement le dépôt des remontes établi à Angers; — 3° ANTONIN, qui suit; — 4° VICTORINE, mariée à Auguste, baron de Rocques, son cousin; — 5° JOSEPH, mort à Paris en 1828.

Vle. — **Chebrou de Lespinatz** (Antonin), entra dans l'administration des haras en 1822 en qualité de surveillant; il fut nommé agent spécial en 1826, régisseur du haras royal de Pompadour en 1830, inspecteur particulier de ce haras en 1833, et directeur de ce même établissement en 1834. L'aptitude, le zèle et l'activité déployés par M. de Lespinatz dans ces différents grades le font regarder à juste titre comme un des meilleurs officiers de l'administration des haras, et l'ont fait placer à la tête du haras du Pin, le premier de France, qu'il dirige avec autant d'habileté que de distinction. Il a été fait, au mois de juin 1845, chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. de Lespinatz a épousé, le 10 juin 1832, Dlle Amélie GUÉRIN, fille de Jean-Baptiste, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet de Limoges sous l'empire, et de Dme N. Petiniau de Beaupeyrat. De ce mariage sont issus : 1° AMÉLIE, née à Limoges le 20 octobre 1833; — 2° JEAN-BAPTISTE-MARIE-VICTOR, né à Limoges le 26 avril 1836; — 3° AUGUSTINE-MARIE, née à Limoges le 10 juin 1840; — 4° ANTOINETTE-JOSÉPHINE-MARIE, née au Pin le 10 avril 1843.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CHEBROU porte, d'après les lettres d'anoblissement de 1736, précitées : « d'azur » à un cerf grimpant d'argent. » — D'Hozier, reg. 1.

CHERCHEMONT (Jean). Cette famille noble et très-ancienne, originaire de Ménigoutte, a été illustrée par la dignité de chancelier de France sous les rois Philippe le Long et Charles le Bel.

Cherchemont (Jean DE), Sgr de Venours en Poitou, naquit à Ménigoutte près de Lusignan (Vienne); fut d'abord chancelier de Charles, comte de Valois, puis chanoine de l'église de Paris et de celle de Laon, doyen de l'église de Poitiers en 1318, et clerc du roi Philippe le Long, qui, le mardi avant la Purification, le fit son chancelier. La mort du roi lui fit perdre momentanément cette dignité, qu'il recouvra à l'avénement de Charles le Bel. Il fut un des commissaires du traité de paix fait à Paris, le 31 mai 1325, avec l'Angleterre. Il fonda en 1328 le chapitre de Ménigoutte, et mourut subitement le 25 octobre de cette même année, en allant de la Mothe-Ste-Héraye à Ménigoutte, où il fut enterré, par l'évêque de Poitiers, avec la pompe due à son rang élevé. Le roi Charles le Bel l'avait nommé en 1324 un de ses exécuteurs testamentaires, ce qui indique assez la confiance dont il était honoré, et sans doute aussi la capacité dont il avait donné des preuves.

Cherchemont (Guillaume DE), Chev., frère du chancelier, fut professeur ès lois. Il laissa de Dlle MARIE, sa femme, qui était sa veuve en 1316 : 1° PIERRE, Chev., qui épousa Isabeau CLÉREMBAULT, dame de St-Pompain, dont il eut N., femme de Jean d'Archiac, Sgr de St-Germain; — 2° JEAN, chanoine de Ste-Radégonde de Poitiers et de St-Quentin, nommé évêque d'Amiens, qui était tuteur de ses nièces en 1341; — 3° GUILLAUME, qui suit.

Cherchemont (Guillaume DE), Chev., Sgr de Venours. Nous trouvons son nom dans des actes de 1330, 1340 et 1342. Il eut de Catherine LAPSAULT, sa femme : 1° JEAN, mort sans enfants en 1351. C'est en lui que s'éteignit la postérité masculine de cette ancienne famille; — 2° MARIE épousa le 19 novembre 1349 Guy le Bouteiller de Senlis, IIIe du nom, Sgr d'Ermenonville; — 3° ISABELLE, mariée à Guillaume de Gourville, Sgr du Lindois. Ils transigeaient en 1355 avec le chapitre de St-Hilaire de Poitiers; — 4° MATHURINE, mariée d'abord en 1344 à Guillaume de Liniers, Sgr de la Meilleraye, et ensuite Aymeri d'Argenton, Sgr d'Hérisson. Ils vivaient l'un et l'autre en 1362.

Cherchemont (Jeanne DE), que nous n'avons pu rattacher, non plus que les suivants, à la courte filiation qui précède, avait épousé, le dimanche après la Nativité (1316), Simon IV, Sgr de Lezay.

Cherchemont (Pierre DE) partit de Poitiers pour se rendre aux armées en 1340, suivi de trois écuyers de sa compagnie.

Cherchemont (*Ægidius* DE). Sur les listes on lit : *Serchemont* fut tué à la bataille de Poitiers le 19 septembre 1356, et inhumé aux Jacobins.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHERCHEMONT portait, d'après la Vraie et Parfaite Science des armoiries, « d'or au sautoir engreslé de gueules, ac» compagné de 4 tourteaux d'azur; » et d'après le P. Anselme et la Chesnaye-des-Bois, « palé d'argent » et de sinople de 6 pièces, à la bande losangée de » gueules brochant sur le tout. »

CHERGÉ (DE). Cette famille noble de très-ancienne extraction a obtenu successivement dans les généralités de Poitiers, Limoges et Tours, des ordonnances de maintenue, à l'époque où la recherche des usurpateurs de titres de noblesse fut entreprise, à l'instigation du grand Colbert, avec le

Digitized by Google

plus de sévérité, et où les procédures furent dirigées avec le plus de rigueur et de succès dans leurs résultats.

Cette famille est originaire des confins du Loudunais, de l'Anjou et de la Touraine, où elle figure avec honneur dès l'an 1098. Son berceau, auquel elle a bien certainement donné son nom, est le manoir de Chergé (Chargé), situé commune de Razines (Indre-et-Loire), à une lieue de Faye-la-Vineuse, à droite de la route de Châtellerault à Richelieu. Elle cessa de posséder ce fief au milieu du XV^e^ siècle, époque à laquelle il passa successivement dans diverses familles. Au XVII^e^ siècle et pendant plusieurs générations, il appartint à la famille de Blet, dont un grand nombre de membres reposent sous les dalles funéraires de la chapelle du château. Peu avant la révolution, il fut acheté par la famille américaine de Puyballeau, et il est aujourd'hui, avec une petite partie des domaines que possédait autrefois la famille de Chergé, tels que la Mansselière et Hauteclaire, entre les mains d'un négociant de Châtellerault.

Autour de ce centre s'étendaient dans les Psses de Razines, Braslou, Luzé, Courcoué, etc., et dans un rayon de quelques lieues à peine, les fiefs très-nombreux possédés à titre héréditaire par les diverses branches de cette famille. Les revers et le temps l'ont fait disparaître naguère du sol que pendant des siècles elle posséda presque tout entier.

Quoique nous ne puissions pas rattacher par titres et preuves, à une même souche, tous les noms et toutes les branches que nous allons successivement indiquer, nous n'hésitons pas un instant à les établir comme appartenant à une origine commune. Notre conviction est partagée, ou plutôt elle a été formée par celle de M. l'abbé Michon et de M. Degennes-Sanglier; le premier l'a puisée lui-même à la source des recherches auxquelles il a dû se livrer pour l'important ouvrage qu'il publie sur les fiefs de l'Angoumois, dans leurs rapports avec les familles qui les ont possédés; le second s'est éclairé à l'aide des investigations longues et minutieuses que sa consciencieuse patience a faites sur les membres de la famille de Chergé de Poitou et Touraine.

Ainsi la corrélation de certains faits, la combinaison de certaines dates, les alliances que la tradition a consacrées, le nom même, que sa forme matérielle et son caractère spécial classent parmi les noms peu communs, et rendaient d'autant moins applicable anciennement à des familles différentes, qu'il était, en Poitou comme en Angoumois, tout à la fois nom patronymique et nom de fief, tout tend à démontrer l'origine commune à laquelle nous croyons, parce qu'elle nous paraît évidente.

L'orthographe du nom du fief de Chergé et de la famille qui lui a donné ce nom n'est pas toujours uniforme. On lit, à propos des mêmes individus, souvent dans le corps du même acte, dans les actes les plus récents comme dans ceux qui sont plus anciens, tantôt Chergé, tantôt Chargé. C'est la conséquence nécessaire d'une tendance toute naturelle à faire sentir dans la prononciation l'A plutôt que l'E. Le Pouillé du diocèse de Poitiers adopte la dernière orthographe. Nous nous sommes néanmoins décidés à suivre *uniformément* la première, parce qu'elle nous semble plus en rapport avec la forme que tout indique avoir été la forme primitive, puisqu'elle est celle du nom du personnage qui, dès 1098, signale l'existence de sa famille. Cette orthographe est du reste adoptée, malgré l'autorité officielle du Pouillé, par l'un des possesseurs du château de Chergé, Louis de Blet, Ec., dans un acte de présentation aux chapelles de Chergé, faite le 8 juillet 1648 à l'évêque de Poitiers. D'ailleurs cette orthographe a été constamment suivie par les curés du nom de Chergé dans les registres que leurs fonctions les obligeaient de tenir, et où ils ont inscrit leurs propres parents, et elle est invariablement adoptée depuis longtemps par ceux que nous regardons comme les représentants actuels de cette famille.

BRANCHES DE POITOU ET TOURAINE.

Chergé (Aimericus DE). Le cartulaire original de l'antique abbaye de Noyers renfermait (fol. 209 recto. *V*. D. F., t. 71, p. 613) une charte de fondation, par laquelle Jean Loye ou Loyson faisait don à l'abbaye d'une rente de 8 boisseaux de froment, assise sur des biens sis à Jaunay, diocèse de Poitiers, à la charge de faire célébrer tous les ans une messe pour lui, sa femme et sa famille, dans la chapelle de St-Gilles-des-Cols (*in capellâ de Colle Sti Egidii*, vulgairement St-Gilles-des-Coups). Le premier témoin qui signe cette charte (avec Jean de Ponts, etc.) est *Aimericus* de Chergé. Le soin que prenaient dans ces cas les donataires de réclamer l'intervention tutélaire et la protection efficace des personnages capables d'assurer l'exécution des actes qu'ils avaient souscrits, indique suffisamment la position élevée que, dès cette époque (1098), la famille de Chergé occupait dans le pays.

Noyers et Jaunay sont situés, le premier à 3 lieues $^1/_2$, le deuxième à $^3/_4$ de lieue du château de Chergé. La chapelle de St-Gilles-des-Cols, qui devint un

Digitized by Google

prieuré dont plusieurs membres de la famille de Chergé furent bénéficiers, était bâtie dans les landes de St-Gilles, Psse de Razines, et un peu au delà du même château, autour duquel nous allons voir s'étendre, à peu de distance, les branches et les rameaux de la famille.

Nous ignorons à quelle époque eut lieu la fondation probablement successive des trois chapelles de Notre-Dame, de Ste-Catherine et de Ste-Anne, qui furent plus tard réunies en une seule, et desservies dans la chapelle de Notre-Dame de la Sgrie et à la collation du Sgr de Chergé, ainsi que l'indiquent le Pouillé du diocèse de Poitiers et l'acte de présentation sus-relaté, dont nous possédons l'original. Il paraît cependant, d'après les renseignements fournis par M. Degennes-Sanglier, que la chapelle de Ste-Anne précédait autrefois les portes de l'église de St-Jean de Braye, à 1 lieue 1/4 du château de Chergé, dont elle dépendait, et qu'elle fut sans doute réunie à l'époque où son état de délabrement et le peu de ressources qu'elle offrait ne permettaient plus d'y entretenir un chapelain.

Chergé (Aymeri DE), « Prior de prioré de St-Cyprien de Bersuyre, » achète de Jean Bodin et de sa femme tout ce qu'ils possédaient dans la Psse de Flazeis, aujourd'hui Clazay; l'acte passé le 14 mars 1351-52, sous le scel de Jean de Beaumont, Chev., Sgr de Bressuire. — D. F., VII, 647.

Chergé (Jeanne DE) épouse en 1360 Guillaume de Couhé, Chev., Sgr de Laubierdière, de la famille de Couhé de Loubressay, branche des Lusignan.

Jeanne est dite héritière de Chargé près Faye-la-Vineuse. — Duch., Hist. des Chastaigner, p. 241. — D. F. — Ce fut la petite-fille de Jeanne de Chergé, Marie de Couhé, qui porta la terre de Chergé, vers 1450 ou 1460, dans la puissante famille de Monléon, par son mariage avec Renaut de Monléon, Sgr d'Abain. — Généal. de Marconnay. — C'est par suite de ce fait que, peu après, René de Monléon se qualifie Sgr de Touffou et de Chergé. — D. F., v° Chezelles.

Chergé (Hardouin DE), qualifié Sgr de Chergé, épouse, à une époque que nous ne pouvons préciser, mais qui appartient positivement au XV^e^ siècle d'après des supputations généalogiques, Perrette DE HAUTECLAIRE, dont une fille nous est connue. Cette fille, PERRINE, épousa Méron ou Miron de Chezelles, Ec., Sgr de Nueil, de Sables et de la Noblaye. (Nueil et Sables sont situés à moins de deux lieues et d'une lieue du château de Chergé.)—D. F., 83, v° Chezelles.

Chergé (Eustache DE) fit montre comme archer le 24 juin 1482.—F.

Chergé (Huguet DE), Ec., Sgr de Langle, vivait en 1477.—F.

Un acte dont il va être parlé nous autorise à établir ainsi qu'il suit quelques degrés de la filiation de cette famille au XV^e^ siècle :

Chergé (N. DE) eut deux fils, savoir : 1° JEAN l'aîné, qui suit; —2° JEAN le cadet, Sr de la Noraye.

Chergé (Jean DE) l'aîné, avait recouvré certains arrérages sur sire Guillaume Sconqueil, en son vivant Ec., Sgr de la Touche; il eut au moins trois enfants, savoir : 1° GEORGES, qui suit; — 2° GUILLAUME; — 3° CATHERINE.

Chergé (Georges DE), qualifié Ec., Sgr de Buzeuil, figure dans un accord en date du premier jour de décembre 1490, tant pour lui que pour GUILLAUME et CATHERINE, ses frère et sœur absents, d'une part; ledit accord passé, au sujet du domaine de Buzeuil, avec Jean de Chergé, Sr de la Noraye, oncle de Georges, qui était lui-même frère de Jean de Chergé l'aîné, d'autre part, et aussi avec ANTOINETTE et JEANNE de Chergé leurs parentes, présentes et autorisées de Marie D'ALOIGNE (d'Aloigny), leur mère. — Arch. dép., v° Chergé. — Tout porte à croire que ce fut ce Georges de Chergé, Ec., Sgr de Busseuil, qui épousa Prégente DE BEDUN, dont il eut une fille, BERTRANDE, mariée à René de Grailly, Sgr des Serteaux. — Bib. Arsen., Mss. du grand prieuré d'Aquitaine.

Chergé (Arthus DE) était homme d'armes de la compagnie de M. de la Trémoille. JEAN et RENÉ étaient archers dans la même compagnie le 4 mars 1517.— F.

Chergé (Georges DE), Sgr de Châteaumur, l'un des gentilshommes de la Vté de Thouars et de la maison de la Trémoille, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525).—F.

Chergé (Joachim DE), Sgr de Buxeil (Buxeuil, Buzeuil), fut marié deux fois : 1° avec Marguerite BOISLÈVE; 2° avec N...

De sa première femme il eut une fille, FRANÇOISE, qui épousa, par contrat du 22 mars 1541, François du Plessis, II^e^ du nom, Sgr du Plessis, des Breux, de la Carrelière et de Thou (souche de la famille de Richelieu). De ce mariage sortirent des enfants dont on n'a pu avoir ni les noms ni les descendants, et qui étaient en 1556 sous la curatelle de Joachim de Grailly, Sgr des Serteaux.

Chergé (Marguerite DE) épouse, par contrat de l'an 1528, François de Couhé de Lusignan, II^e^ du nom, Sgr de la Roche-à-Guet, Maille, etc. — Pap. Couhé, L. C., n° 8-2.

Chergé (Antoine DE) rendit hommage le 14

Digitized by Google

mars 1545 à l'abbesse de Ste-Croix, de son lieu de Fleuré, sis dans la terre de St-Romain et Vellèche.

Chergé (René DE), Sgr du Ruau-Persil, de Villiers et de la Baudouainière, épousa Françoise DE LA JAILLE, dont il eut une fille, FRANÇOISE, mariée, par contrat du 19 février 1545, avec René de la Rochefoucauld, second fils de René, Sgr de Bayers, et de Marguerite de Linières, dame de Neuilly-le-Noble (près la Haye-Descartes). — P. A., t. 4, p. 458, A.

René de Chergé avait une sœur nommée ANTOINETTE, qui épousa François Thibault, ainsi qu'il résulte d'une quittance donnée par ledit René, qualifié *noble homme*, Sr de la Baudoynière, Psse de Luzay près Chinon, et du Ruau-Persil, à François Thibault et à sa femme, dite sœur de René, d'une somme de 200 liv. tournois, le 3 novembre 1530, signée Bourriette. — Arch. dép., v° Chergé.

C'est peut-être cette ANTOINETTE qui figure, sous l'autorité de Marie d'Aloigne (d'Aloigny), sa mère, dans l'accord en date du 9 octobre 1490, cité plus haut, avec plusieurs de ses parents, au sujet du domaine de Buzeuil. — Arch. dép., v° Chergé.

Chergé (Guillaume DE), Ec., tenait de la baronnie de Mirebeau, en 1534, à foi et hommage lige, un hôtel sis Psse de Doussay, à 60 sols aux loyaux aides et aux gardes de 40 jours à l'étroit besoin, et au droit de justice et juridiction, etc., etc. — D. F., t. 18, 211.

Chergé (Guillaume DE), qualifié *noble homme*, Ec., Sgr du fief, terre et Sgrie de Langle, reçoit, le 12 juin 1564, des chevecier et chanoines du chapitre de l'église collégiale de N.-D. de Mirebeau, un aveu, signé Tabault, scribe du chapitre, pour certains droits de dimes qu'ils tenaient de lui. — Arch. dép. de la Vienne, v° Chergé.

Chergé (César DE), Ec., Sgr de Langle, avait épousé Céleste DE FOUGÈRES, qui était sa veuve le 3 octobre 1672, époque à laquelle ladite dame fit, comme ayant la garde noble de ses enfants et filles issus dudit César de Chergé, une transaction, passée par-devant Ayrault, Nre sous la cour de Doussay, avec Dlle Marie de Chergé, aussi veuve de feu Charles Crozé, Ec., Sgr de Clesme.

Un seul des enfants de César de Chergé (probablement l'aîné) est désigné dans cette transaction, sous le nom d'ALEXANDRE. — C., 8, 23.

C'est sans doute ce dernier que nous verrons figurer bientôt au mariage de Jean-Armand de Chergé, célébré dans l'église de Razines le 29 octobre 1680.

Chergé (Pierre DE), Ec., Sr de Norais et de la Régnaudière, Psse de Poizay-le-Jolly, avait épousé Renée CHAUVRON, avec laquelle il demeurait audit lieu de la Régnaudière. C'est ce qui résulte d'un acte du 7 avril 1614, par lequel les époux vendirent à François Daniau, Ec., Sr de Rillay et la Chèze, Psse St-Remy-sur-Creuse, le fief de Puybernard, Psse de Buxeuil. L'acte est signé Denoue et Chevreau, Nres royaux. — Arch. dép., v° Chergé.

Dans un manuscrit précieux dû au zèle de M. de Gaignières, intitulé *Mémoires de Touraine*, on trouve mentionné un membre de cette branche, un Sgr de la Norès (Norais, la Noraie) avec ces armoiries :

« D'argent au chef de sinople chargé de 3 étoiles d'or. » — Bibl. roy., n° 678.

Chergé (Angélique DE) épouse vers 1650 Pierre Garnier de Maurivet, Ec., Sr de Feneray, la Brouardière, fils de Pierre et de Suzanne Gouffier, lequel était alors veuf de Marguerite Richier, décédée le 26 mars 1647. — Pap. Maurivet.

Sur le Ms. consacré à la généalogie C. de Maurivet, Ms. où sont peintes avec un soin tout particulier les armoiries des familles alliées, on voit figurer en regard du nom d'Angélique de Chergé l'écusson que porte encore aujourd'hui la famille de Chergé (d'azur à la fasce d'argent chargée de 3 étoiles de gueules). On a remarqué déjà la ressemblance qui existe aussi entre ces armoiries et celles qui sont attribuées à N. de Chergé de la Noraie dans l'alinéa précédent. Ces faits ont une portée qu'on ne saurait nier dans la question de communauté d'origine, que nous avons abordée au commencement de cet article.

Chergé (Gilles DE), Ec., Sgr de Villiers et de la Ribaudière, Psse Saint-Jean de Sossai, et qui nous paraît être celui que M. Degennes a trouvé établi sur les registres de Courcoué, comme parrain dans des actes du 28 septembre 1614 et 24 novembre 1619, eut, à notre connaissance, deux filles. — L. C., Reg., 8, p. 23 :

1° MARIE, laquelle épousa, par contrat du 14 octobre 1652, Charles Crozé, Ec., Sgr de Clesme. Le mariage fut célébré en l'église de Doussay (canton de Lencloitre).

Les deux époux passèrent un accord (sous la cour d'Angliers), le 28 avril de l'année suivante, concernant la communauté de biens, à la suite duquel accord se trouve l'inventaire des meubles de ladite dame. — *Ib.* — Après la mort de son mari, elle fit une transaction, passée par-devant Ayrault, Nre sous la cour de Doussay, le 3 octobre 1672, avec Céleste de Fougères, veuve de feu César de Chergé, vivant Ec., Sgr de Langle, au sujet d'une somme de 500 liv. dont les intérêts ne lui avaient pas été payés depuis neuf années, et qui lui avaient été assurés par son contrat de mariage. — L. R. 8, p. 23. — Marie

Digitized by Google

de Chergé fit son testament, reçu Dupuy, Nre, le 27 mars 1684, par lequel elle légua à Louise de la Maisonneuve, sa nièce, 100 liv., et à la mère de ladite Dlle, Renée de Chergé, sœur de la testatrice, 40 liv. L'exécuteur testamentaire institué fut Charles Tanton, Ec., Sgr de la Garrelière. — L. C., Reg., 8, p. 23.

2° Renée, mariée à N. de la Maisonneuve, ainsi qu'il résulte du testament susrelaté.

Presque tous les renseignements qui suivent sont dus à l'obligeance de M. Degennes-Sanglier, qui les a puisés à force d'investigations dans les registres des Psses de Courcoué, Braslou, Luzé, Razines, Verneuil, Marigny-Marmande et Champigny.

Chergé (René de), Chev., Sgr de. . . . . épousa Mathurine André, fille de Louis, Sgr du Temple, de laquelle il eut en 1525 la moitié du fief du Temple et le lieu dit le Lac-Lambert, où il fit construire la maison de la Chesnaye.

Sa femme fut inhumée le 12 novembre 1587. — D. G. S.

Chergé (Guillaume de), Ec., Sgr de la Thibaudière, est établi dans une enquête du 21 mai 1574, où déposèrent avec lui Louis de la Rochefoucault, Sgr de Maulay, Geoffroy de Chezelles, Sgr de Nueil, maitre des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi de Pologne (probablement descendant de Miron, époux de Perrine de Chergé, ci-dessus relatée), Jacques et Claude Sanglier, etc. — D. G. S.

Chergé (Pierre de), Ec., Sgr de la Thibaudière, que ce titre, joint à la supputation des dates, autoriserait à regarder comme fils de Guillaume, est établi sur les registres de l'état civil de Luzé, le 22 octobre 1614, comme ayant été parrain avec Dlle Jehanne Vau, de la famille des Vau de Rivière. — D. G. S.

Chergé (François de), Ec., Sgr de Hauteclaire, est porté sur les registres de la paroisse de Luzé, comme mari de Dlle Anne du Fresnay, dont il eut une fille, Suzanne, baptisée le 17 novembre 1608 à Luzé. Ce personnage est évidemment un descendant de Hardouin de Chergé et de Perrette de Hauteclaire, dont il a été parlé plus haut.

Suzanne vivait encore le 11 décembre 1653, époque à laquelle elle figure comme marraine dans l'église de Luzé. — D. G. S.

Chergé (Louis de), né en 1627, curé de Courcoué en 1685, mourut dans sa cure le 15 septembre 1706, âgé de 79 ans. — D. G. S.

Chergé (Pierre de), Ec., épousa Marguerite Gautier.

Il habitait en 1649 et 1654 la Psse de Razines.

De son mariage naquirent :

1° Louis, baptisé le 24 janvier 1647 dans l'église de Razines;

2° Bénigne, baptisée dans la même église le 25 février 1654. — D. G. S.

Chergé (René de), Ec., Sgr de la Duochetière, Brochetière ou Bouchetière, Psse de Luzé, épousa Anne Sanglier, fille de Christophe, Chev., Sgr de Joué, et de Georgette d'Oiron.

Il était mort avant 1570. A cette époque, sa veuve mariait, par contrat passé le 3 août 1570, sa fille Anne avec Mess. Claude Lebrun, Sgr de la Brosse. Par l'acte de mariage, qui fut passé chez l'oncle de la future, sa mère la dota d'une somme de 800 liv.

Il n'est fait mention dans le contrat d'aucuns parents paternels; il n'est pas dit non plus si la future était fille unique.

Chergé (Claude de), Ec., Sgr de la Brochetière, fut parrain avec Dlle Françoise Goulard, le 8 janvier 1599, dans l'église de Courcoué.

Chergé (Jacques de), Ec., Sgr de la Brochetière, que l'on peut croire fils du précédent, fut parrain dans l'église de Luzé, le 22 octobre 1614, avec Dlle Jehanne Dupuy; fit partie du conseil de famille tenu le 18 mai 1621 pour Pierre Lebrun, petit-fils d'Anne de Chergé. Il épousa Geneviéve de Sazilly.

De ce mariage :

1° Jacques, 2° Jeanne, jumeaux, baptisés le 3 avril 1608, dans l'église de Luzé. Jeanne mourut le 10 du même mois.

Une autre fille du nom de Marguerite figure dans un acte de l'église de Courcoué de 1608, comme fille de Jacques de Chergé, Sgr de la Brochetière. Il est à présumer qu'elle était aussi issue du mariage de Jacques et de Geneviéve de Sazilly, et alors elle serait l'aînée.

Chergé (Claude de), Sgr de la Chesnaye, épousa Blanche André. Il transigea avec Renée André, sa belle-sœur, et René André, Ec., Sgr de la Messardière, le 30 novembre 1607, pour un droit de sépulture dans l'église de Courcoué, réservé aux Sgrs de la Messardière.

Chergé (Claude de), fils du précédent, baptisé le 26 novembre 1604, dans l'église de Courcoué, prenait en 1634 le titre de Sgr de la Rivière-Marteau, dans un acte reçu Garnault, Nre, entre lui et Louis de Chergé. Il était capitaine d'une compagnie. Il prenait en 1649 le titre de Sgr de la Chesnaye. De son mariage avec Catherine de Gombault, naquit une fille unique, Elisabeth, dame de la Rivière-Marteau, qui épousa le 27 janvier 1663 Gabriel de Lomeron, Chev., Sgr de Brizay et de la Pataudière. Elle mou-

Digitized by Google

rut à 76 ans, et fut enterrée à Champigny le 10 octobre 1715.

Chergé (René DE) figure sur les registres de Courcoué, dans un acte du 11 décembre 1631, comme Ec. et Sgr de la Chesnaye.— D. G. S.

Chergé (Louis DE), Ec., Sgr des Grippes, fut parrain de Louis de Chergé, fils de Pierre, Sgr de la Martinière, le 10 septembre 1586. — Il fut curé de Courcoué depuis 1607 jusqu'en 1635. — D. G. S.

Chergé (Claude DE), Ec., Sgr de Fontmorin, frère de Louis qui précède, fut parrain avec Charlotte Sanglier en l'année 1620. — Le manoir de Fontmorin n'existe plus, mais un chemin porte encore son nom dans la commune de Courcoué.

Claude figure dans un acte du 18 mai 1621, avec plusieurs parents, comme curateur de Pierre Lebrun, Sgr des Landes, petit-fils d'Anne de Chergé.

Chergé (Renée DE) fut marraine le 5 septembre 1598, dans l'église de Courcoué.

Chergé (Angélique DE) fut marraine avec Florimond de la Chesnaye le 26 juillet 1599.

Chergé (Charlotte DE) épousa en 1600 Pierre Cabaret, Ec., Sgr du Puy. — D. G. S.

Chergé (Jean-Armand DE) épousa le 29 octobre 1680, dans l'église de Razines, Jeanne DE BAFIN, en présence d'ALEXANDRE et de MARIE de Chergé.

Une confirmation de noblesse accordée par M. Bernard Chauvelin, intendant de la généralité de Tours, à deux membres de cette famille, établit la filiation suivante, que nous avons complétée avec les renseignements dus, ainsi que la copie de la sentence, à M. Degennes-Sanglier.

Filiation suivie.

Ier.—**Chergé** (Pierre DE), Ec., Sgr de la Martinière (la Martinière est située à moins d'une lieue et demie de Chergé), vivait vers 1550.

Les registres de Courcoué ne disent point s'il était frère ou cousin de Louis, Sgr des Grippes, et de Claude, Sgr de Fontmorin, ou frère de René, époux d'Anne Sanglier.

Il fut père de :

1° RENÉ, qui continuera la filiation;

2° LOUIS, baptisé le 1er septembre 1586. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut fait prêtre. Il était prieur de Saint-Gilles-des-Coups le 28 mars 1649, curé de Courcoué en 1653, et prieur de Courcoué en 1658;

3° FRANÇOIS, Ec., épousa Angélique DE LA BARRE, dont il eut une fille, MARIE, baptisée le 8 février 1632, dans l'église de Courcoué;

4° FRANÇOISE, baptisée le 10 décembre 1589.

IIe.—**Chergé** (René DE), Ec., Sgr de la Martinière, de la Brochetière et de la Chesnaye, épousa, par contrat reçu Chevrier, Nre en la châtellenie de Faye-la-Vineuse, le 19 novembre 1600, Dlle Marie PRÉVOST.

Il fut confirmé dans sa noblesse par sentence de M. Voisin de la Noirray, intendant de Touraine, du 1er septembre 1666.

De son mariage naquirent :

1° FRANÇOISE, baptisée le 30 juillet 1608, dans l'église de Courcoué. C'est probablement elle qui figure dans un acte des registres de Marigny-Marmande en date du 16 décembre 1632, comme épouse de Jean Bonard, Ec., Sgr de Fontaine;

2° RENÉ, qui continue la filiation;

3° VINCENT, baptisé dans l'église de Courcoué le 23 août 1607;

4° PIERRE, Ec., Sgr de Launay, baptisé le 1er mai 1610. Il épousa, par contrat reçu Garnault, Nre à Chinon, Dlle Madeleine DE LA JAILLE, fille de René, Sgr de Marcilly, et de Françoise de Gilliers, décédée le 17 août 1680; lui-même mourut le 19 janvier 1693 dans la Psse de Braslou, âgé de 83 ans, et fut enterré dans l'église de Courcoué.

C'est par suite de son mariage que la famille de Chergé se trouve alliée aux Montmorency-Luxembourg par Marie Gillon de Gilliers, épouse de Charles-François-Frédéric de Montmorency.

Il avait eu de son mariage deux fils du nom de RENÉ, baptisés à Verneuil en 1636 et 1644; l'un d'eux, RENÉ, Ec., Sgr de la Mansellière, épousa : 1° par contrat du 17 août 1665, reçu Gervais, Dlle Charlotte DE MARANS; 2° Dlle Louise DE GANNES.

Il fut confirmé dans sa noblesse par M. de Chauvelin, intendant de Touraine, le 30 septembre 1715.

Une de ses filles, CATHERINE, née en 1672, épousa, par contrat reçu Duchesne, le 20 septembre 1698, Gabriel Lebrun, Ec., Sgr de la Gaptière, et mourut à Luzé le 11 juin 1714, âgée de 42 ans. Les deux autres filles de René, MARIE et LOUISE, ne sont connues que de nom.

Outre ce fils, Pierre de Chergé, Sgr de Launay, eut deux filles : CATHERINE, née en 1641, mariée à N... de Lespinasse, décédée le 16 avril 1716, âgée de 75 ans. Elle fut enterrée à Braslou le 17, en présence de René son frère, et de Jean-Baptiste de la Martinière, son neveu breton; — MARIE, autre fille de Pierre, née en 1647, décéda le 23 février 1728, a 81 ans, dans sa maison de la Rouillière, Psse de Courcoué.

5° RENÉE, baptisée le 19 mai 1611. Elle épousa Claude de Tudert, dont une fille;

Digitized by Google

6° FRANÇOIS, baptisé le 22 janvier 1615, curé de Courcoué en 1658. François mourut le 31 mai 1685;

7° MARIE, baptisée dans l'église de Courcoué le 17 août 1619;

8° Autre FRANÇOIS, Ec., Sgr de....., épousa Dlle Adrienne DE BOC ou BRIE, dont il eut un fils, LOUIS, baptisé le 27 avril 1655.— Rien n'indique qu'il ait eu postérité;

9° CHARLOTTE, vivant en 1686. — Non établie sur les registres de Courcoué.

IIIe.—**Chergé** (René DE), IIe du nom, Ec., Sgr de la Martinière, de la Brochetière et de la Chesnaye, né en 1604, épousa Dlle Catherine DE TUDERT. Il mourut le 6 août 1680, âgé de 76 ans. Sa veuve décéda le 26 avril 1683, âgée de 72 ans; ils furent enterrés à Courcoué.

De ce mariage naquirent:

1° MADELEINE, née en 1645, épousa, en novembre 1671, François de Rigné, Ec., Sgr de la Vrillère. Elle mourut le 7 octobre 1682, et fut enterrée dans l'église de Courcoué le lendemain;

2° FRANÇOISE, baptisée le 3 mars 1648, dans l'église de Courcoué;

3° RENÉ, qui continue la filiation.

IVe.—**Chergé** (René DE), IIIe du nom, Ec., Sgr de la Martinière, de la Chesnaye et des Places, naquit le 3 janvier 1651. Il fut baptisé le 27 janvier 1660, dans l'église de Courcoué.

Il épousa, par contrat reçu Martin, Nre à Saint-Brand en Touraine, le 22 janvier 1680, Dlle Marie-Anne DE VONNES.

De ce mariage naquirent:

1° MARIE-LOUISE, née le 8 novembre 1680, ondoyée le 29, et baptisée le 13 avril 1681. Elle épousa, le 20 juin 1708, Pierre de Vendel, Chev., fils de Charles et de Françoise Acquet, et mourut le 16 septembre 1710. De son mariage naquit un fils, René-Pierre, lequel, après la mort de son cousin germain Louis de Chergé, dont il sera parlé ci-après, devint Sgr de la Martinière;

2° CATHERINE, baptisée le 28 octobre 1681. Catherine mourut le 18 octobre 1682, et fut enterrée le lendemain;

3° RENÉ, baptisé le 23 mai 1683. René entra dans l'Eglise, et fut prêtre;

4° ANNE, baptisée le 6 avril 1684;

5° LOUIS, baptisé le 6 juin 1686;

6° CATHERINE, baptisée le 5 juillet 1687;

7° Autre CATHERINE, baptisée le 28 février 1689;

8° MADELEINE, baptisée le 19 janvier 1690. Elle épousa, le 11 mai 1719, Pierre-Paul de Gréaulme, Ec., Sr de Pont, fils de Henri-François, et de dame Elisabeth de Beauvillain;

9° LOUIS, baptisé le 11 juin 1691, dans l'église de Courcoué;

10° JEAN-BAPTISTE, qui suit.

Ve.—**Chergé** (Jean-Baptiste DE), Ec., Sgr de la Martinière et de la Brochetière, né le 25 janvier 1694, épousa, par contrat passé par Esnault, Nre à Saumur, le 16 juin 1711.... Nous croyons pouvoir remplir la lacune que présente ici la généalogie, en ajoutant que la femme de Jean-Baptiste fut Françoise DE BELLERRE, fille de Louis, Sgr de Chaligny, laquelle n'était point commune en biens avec lui; c'est ce qui résulte évidemment d'un acte du 3 juin 1720 de Lambert, Nre à Chinon, acte par lequel Jean de Chergé reçut l'amortissement d'une rente de 45 liv. due par Mess. Pierre Chabot, Chev., Sgr du Puy, Psse de Marigny-Brizay, et dame Marguerite de Vendel, son épouse.— Arch. dép., vo Chergé.—On n'a pas oublié que Marie-Louise de Chergé, sœur de Jean-Baptiste, avait épousé en 1708 Pierre de Vendel, ce qui explique les débats d'intérêt existant entre eux. Jean-Baptiste de Chergé devint aussi curateur de René-Pierre de Vendel, son neveu, lorsque le père de celui-ci eut épousé en secondes noces Marguerite de Remolard.

Jean-Baptiste de Chergé, demeurant Psse de Verneuil, obtint, sur le rapport de François Ferrand, par acte de Bernard Chauvelin, intendant de la généralité de Touraine, en date du 30 septembre 1715, une sentence de confirmation de noblesse.

De son mariage naquit un fils, LOUIS, qui suit.

VIe.—**Chergé** (Louis DE), Ec., Sgr de la Martinière et de la Brochetière, vivait en 1742. Il mourut célibataire, et ce fut à cette époque que René-Pierre de Vendel, son cousin germain par Marie-Louise, sœur du père de Louis de Chergé, hérita du titre de Sgr de la Martinière. Ce fief est aujourd'hui (1846) possédé par M. Adolphe Lebrun, descendant de Gabriel Lebrun, époux de Catherine de Chergé, décédée, comme nous l'avons dit plus haut, en 1714. A l'exception de ce fief, tous ceux qui viennent de passer successivement sous nos yeux sont détenus aujourd'hui par des propriétaires étrangers à la famille.

BRANCHES D'ANGOUMOIS ET POITOU.

Nous avons dit que vers la fin du XVe siècle la Sgrie de Chergé, située Psse de Razines, était passée dans une famille étrangère. Un demi-siècle après, nous voyons apparaître pour la première fois dans les actes et titres relatifs à l'histoire nobiliaire de l'Angoumois, à Mornac près d'Angoulême, un personnage du nom

Digitized by Google

de Chergé, qualifié Sgr dudit lieu de Chergé. Les alliances les plus brillantes signalent aussitôt l'existence de la famille du nouveau venu. M. l'abbé Michon induit de ce fait et de diverses autres observations qu'un membre de l'une des branches de la famille de Chergé de Touraine et de Poitou est venu s'établir en Angoumois, qu'il y a bâti un *hôtel noble* auquel il a donné son nom, le nom du vieux manoir, berceau des ancêtres dont il veut consacrer le souvenir, de même qu'il va continuer leur descendance. Le système qui admet cette *transplantation subite* est confirmé par cette remarque qu'avant le premier quart du XVI^e^ siècle il n'est fait aucune mention en Angoumois du nom et de la Sgrie de Chergé, ce qui ne s'expliquerait guère à l'égard d'une famille du sol, car elle y aurait nécessairement laissé des traces profondes. D'ailleurs les preuves de noblesse qui seront produites bientôt par les membres de la branche fixée dans cette province établiront une filiation remontant à un demi-siècle avant son apparition en Angoumois; n'est-ce pas une indication qu'elle se rattache à une souche étrangère à la province?

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, découvrir la généalogie produite en 1667 par les diverses branches de la famille de Chergé d'Angoumois et Poitou; nous ne pourrons donc publier cette généalogie. Néanmoins, grâce aux pièces originales dont nous devons communication à la bienveillance de M. Navarre, propriétaire actuel à titre héréditaire du fief de Chergé d'Angoumois; grâce aux données fournies par M. l'abbé Michon et aux notes que M. P. Mérimée (de l'Institut) a puisées pour nous aux archives du royaume, nous sommes parvenus à reconstituer en partie, avec preuves à l'appui, les divers degrés composant cette généalogie. Les trois premiers seuls n'ont pu être rétablis.

Filiation suivie.

§ I^er^. — **Chergé** (de), première branche.

I^er^.—**Chergé** (Pierre de), Ec., avait épousé Dlle Jehanne de Jambes, d'une des plus anciennes familles d'Angoumois, ainsi qu'il résulte du bail d'une vigne sise Psse de Mornac, passé le 10 novembre 1523 par de Villedary, Nre à Pranzac.— Pap. Navarre.

II^e^.—**Chergé** (Loys de), Ec., Sgr dudit lieu de Chergé, rendit, le 10 juillet 1556, aveu à Hélie de la Place, Ec., Sr de Lorsac et de la maison noble de Vallette, pour ce qu'il tenait dans la châtellenie de Touvres, Psse de Touvres. L'original est signé de la Place, Trigean et Agier, Nres royaux.—Pap. Navarre. —Loys de Chergé, toujours qualifié Ec., Sgr dudit lieu, figure dans un acte reçu par Abre, Nre royal, le 15 juin 1568, à l'effet de régler certaines redevances nobles dues par des habitants du bourg de Mornac ès parties, et le plus près du logis noble dudit de Chergé, au sujet d'un chemin longeant les bâtiments dudit Sgr (« au devoir de 12 sols 6 deniers, deux boiceaux froment, ung boiceau avoyne mesure d'Angoulême, ung chappon et une geline, payables chaque année »). — Pap. Navarre.

III^e^.—**Chergé** (Charles de), qualifié Ec., Sgr dudit lieu, et y demeurant Psse de Mornac, figure en cette qualité dans des actes de vente et d'échange des 23 mai, 9 juin 1573, 11 novembre 1574 et 24 mars 1576, reçus par de la Borie, Mousnier et Darrault, Nres. — Pap. Navarre.

Une mention portée dans un acte du 20 décembre 1631, dont il sera question en son lieu, prouve que Charles de Chergé avait épousé Dlle Françoise de Ribier. — *Ib.*

De ce mariage naquirent :

1° Cybard, qui va suivre;

2° Jean, Ec., Sr de Cormorant, habitait ledit lieu de Cormorant, situé Psse de St-Sauvent en Poitou. Il figure dans un acte du 20 octobre 1619, existant aux archives de la Vienne, avec les titres de Sr de la Courmorant et de la Bouchère.

Parmi les ruines de la première de ces habitations, qui appartenait avant la révolution à la famille de Boisgrollier, on a trouvé une pierre grossièrement sculptée, portant cette inscription évidemment relative à ce personnage :

IDECH
ERGE
1622

Charles de Chergé mourut vers 1604.

IV^e^.— **Chergé** (Cybard de), qualifié Ec., Sgr dudit lieu, figure dans un acte du 16 novembre 1604, reçu P. Sardet et Delaige, par lequel il délaisse à Jean, Sr de Cormorant, son frère, certains biens pour sa part dans l'héritage de feu Charles de Chergé, Ec., leur père.— Pap. Navarre.

Il est dit dans cet acte que le fief, Sgrie et hostel noble de Chergé, relève du Sr de Vallette *au debvoir d'un espervier ou 7 sols 6 deniers à muance de seigneur.*

Cybard épousa Elisabeth de Montalembert, fille d'André, Sgr de Vaux et d'Estrades, et de Jeanne de Monberon, laquelle était en 1609 héritière d'Aimar de Montalembert, son oncle.—Gén. de Montalembert.

De ce mariage sont issus :

1° Jehan, qui continue la filiation;

2° Geoffroy, Sgr de Grand-Champ, qui alla se fixer Psse de St-Aubin-la-Plaine, Elec. de Fontenay

Digitized by Google

en bas Poitou, où nous le verrons figurer à l'époque de la recherche des usurpateurs de noblesse. Selon toute apparence, il mourut sans postérité.

Les archives de la Vendée possèdent un aveu rendu par Geoffroy, en 1674, à haut et puissant Philippe de Jaucourt, Chev., Mqis de Villemont, baron de la Forêt-sur-Sèvre, pour certains biens qu'il avait acquis de Guy d'Esmier et de Catherine Bory sa femme. — Comm. par l'archiviste du département.

3° MARGUERITE, qui figure dans un acte du 20 décembre 1631, reçu P. Huet et Cherade. — Pap. Navarre.

V°. — **Chergé** (Jean ou Jehan DE), qualifié Ec., Sgr dudit lieu et de Vallette, demeurant Psse de Touvres, partage, par acte du 20 décembre 1631, reçu par P. Huet et Cherade, Nres, avec Marguerite sa sœur, demeurant en la Psse de Veuilh (près d'Angoulême), les successions de feu Cybard de Chergé, leur père, Ec., Sgr dudit lieu, et de Françoise de Ribier, leur aïeule. Marguerite cède à son frère tous ses droits comme héritière de ses père et aïeule sur Jean de Chergé, Ec., Sr de Cormorant, son *honcle*, à condition que son frère la tiendra quitte de ce que ledit oncle pourrait avoir à réclamer d'elle. — Pap. Navarre.

Jean de Chergé épousa Dlle Gabrielle TISON, fille de Gilles, Ec., Sgr de Sigougne, et de Dlle Antoinette du Port. — *Ib.*

La famille ancienne et illustre des Tison porte un nom historique qui figure avec honneur dans les annales populaires de l'Angoumois :

Les Achards, les Tisons et les Voisins,
Du pays ont chassé les Sarrasins. (*V.* p. 4.)

Cette alliance, qui n'est pas, du reste, la seule avec cette famille, indique assez la position qu'occupaient dès lors dans la province les seigneurs de Chergé.

Jehan figure dans des actes des 11 novembre 1634, 9 septembre 1635, 15 mars 1638, 19 juin et 5 septembre 1641, reçus par Tallut, Jolly, Tadier et Martin, Nres. — Pap. Navarre.

Il mourut avant le 27 février 1662, car à cette époque Jehan, son fils aîné et principal héritier, donna procuration à Jehan Tison, Ec., Sgr de Sigougne, pour liquider la succession de son père et la communauté avec Gabrielle Tison, sa mère. — *Ibid.*

Jehan de Chergé eut de son mariage avec Dlle Gabrielle Tison quatre enfants, savoir :

1° JEHAN, qui va suivre ;

2° JACQUES, qui formera la 2e branche, rapportée au § II ;

3° CATHERINE, épouse de François Pascal, Sr de la Grange en Périgord ;

4° MARIE, dont nous ignorons le sort.

Ces enfants sont dénommés dans un acte d'échange du 11 mai 1669, reçu Jeheu Nre roy. héréd. réservé à Angoulême, par lequel ils cèdent, moyennant 16,000 liv., à Mess. Marc Guilhaumeau, Éc., Sgr de Ruelle, et à Dlle Marie de Pontignac, son épouse, tous les biens, domaines et héritages qui avaient appartenu au feu Sgr de Chergé, leur père, en la Psse de Mornac. Ce traité ne fut point exécuté, ainsi que va le prouver la suite de cet article.

Cette Sgrie de Mornac, qui passa bientôt, comme nous l'allons voir, dans la famille Navarre par suite du mariage d'un Navarre avec une Dlle de Chergé, héritière, relevait noblement de l'évêque d'Angoulême « au debvoir d'un gantelet d'oiseaux » et de quelques rentes en récoltes et argent. D'après un acte que nous avons eu sous les yeux, l'église de la paroisse dans laquelle brillait avant la révolution l'écu écartelé des deux familles de Chergé et Navarre dépendait de la Sgrie de Mornac. — Pap. Navarre.

VI°. — **Chergé** (Jehan DE), qualifié Ec., Sgr de Mornac, alla se fixer en bas Poitou, au bourg de St-Aubin-la-Plaine, Élec. de Fontenay-le-Comte, soit par suite de son mariage, soit qu'il y fût attiré par le Sgr de Grand-Champ, son oncle.

Il se trouvait dans cette province lorsque les recherches sévères ordonnées par Louis XIV sur le fait des usurpations de noblesse le forcèrent à produire les titres justificatifs de son état nobiliaire devant M. Barentin, commissaire spécial départi en Poitou pour cette mission délicate.

Il prouva alors, est-il dit dans une pièce dont il sera fait mention ci-après, « que ses ancêtres étaient no- » bles et issus de noble race, » et rapporta « leur » généalogie remontant à plus de deux siècles, c'est- » à-dire avant 1460. » — Arch. du roy., m. 575-147.

En conséquence de cette justification, M. Barentin, par ordonnance du 6 août 1667, signée Barentin et Dubelineau, son secrétaire, le confirma dans son état nobiliaire, et son nom, ainsi que celui de Geoffroy, Sgr de Grand-Champ, son oncle, figurent sur la liste imprimée, la même année, des nobles du Poitou maintenus dans leurs priviléges. — Bar.

Jean de Chergé, Sgr de Mornac, figure dans un acte du 9 mai 1669, où il est question de la succession paternelle, et dans l'acte du 11 mai 1669 dont il a été fait mention à l'article de son père. — Pap. Navarre.

Il était mort avant 1687, époque à laquelle, d'après des pièces de procédure dirigées contre Jacques

Digitized by Google

de Chergé, Sgr des Groies, son frère, ce dernier était curateur « d'un sien nepveur, fils du sieur de Mor- » nacq, son aisné. » — Pap. de famille, — original.

Tout nous porte à croire qu'il s'était marié en bas Poitou, où ses enfants continuèrent de résider et résidaient encore en 1691, aux termes de la supplique tendant à être maintenu dans sa noblesse, adressée à l'intendant de la généralité de Limoges par Jacques, leur oncle. — Arch. roy., m. 575-147.

Nous ignorons le nom de la femme de Jean de Chergé, mais nous sommes autorisés à établir sa filiation ainsi qu'il suit : — Pap. Navarre.

1° ROBERT, mineur en 1687, et sous la curatelle de Jacques de Chergé, Sgr des Groies, son oncle paternel. Nous ignorons son sort;

2° MARIE-MADELEINE-MARTIN, mariée, 1° avec N. Audouard, Sr du Pain, dont elle était veuve en 1689; 2° avec N. Navarre, Sgr de Mornac en partie, auquel elle porta sa portion de la Sgrie de Mornac et celle de Chergé, possédées encore aujourd'hui par ses descendants. Par suite de ce mariage, N. Navarre est désigné dans les actes publics comme Sgr de Mornac et de Chergé;

3° ELISABETH, épouse de Pierre Meriaud, Sr de Chassay.

Ces trois enfants figurent en effet dans un acte de l'année 1689, comme héritiers de Jean de Chergé, leur père, d'autre Jean de Chergé, époux de Dlle Tison, et de Geoffroy de Chergé.— Pap. Navarre.

Depuis lors nous n'avons aucuns renseignements sur cette branche, que tout nous porte à regarder comme éteinte en la personne de Robert. Ce qui donne à cette présomption tous les caractères d'une certitude, c'est la transmission par une femme (Marie-Madeleine, sœur de Robert) de la seigneurie noble du nom dans une famille étrangère, à laquelle elle ne l'eût point portée, si elle n'eût été elle-même *héritière*, c'est-à-dire sans frère ou sans sœur aînée, à l'époque de son mariage avec N. Navarre.

§ II. — CHERGÉ (DE), DEUXIÈME BRANCHE.

VI^e^. — **Chergé** (Jacques DE), qualifié Ec., Sgr de Chergé et des Groies, fils puîné de Jehan de Chergé, Ec., Sgr dudit lieu et de Vallette, et de Gabrielle Tison, rapportés ci-dessus, V^e^ degré du § I^er^, continua d'habiter avec sa mère « en leur logis de Mornac. »

Il figure dans un sousseing passé avec son frère aîné Jean et avec sa mère, le 9 mai 1669, à Angoulême, au sujet de la succession de son père et des dettes de l'hérédité. Il est également partie dans un acte d'échange fait le 11 mai 1669 avec le Sgr de Ruelle, échange dont il a été question à l'article de Jehan de Chergé, son père. — Pap. Navarre.

Dans le premier de ces actes, on trouve que les poursuites faites en la ville de Paris touchant leur noblesse avaient coûté 100 liv., ce qui prouve du moins que les recherches et les justifications n'avaient été ni très-longues ni très-difficiles, et qu'il n'avait point été nécessaire, pour les faire admettre comme valables par les juges compétents, d'employer auprès d'eux *les arguments irrésistibles*, à l'usage de quelques opulents parvenus.

Quoi qu'il en soit, comme les formalités exigées par les ordonnances relatives à cet objet devaient être remplies dans chaque province auprès de chacun des commissaires désignés par le roi, Jacques de Chergé adressa, de concert avec son fils François, dont il sera question ci-après, le 28 novembre 1691, une supplique à M. de Bernage, intendant de la généralité de Limoges, à l'effet d'être maintenu dans ses prérogatives nobiliaires. Le 12 décembre suivant, M. de Bernage leur accorda le court délai d'un mois pour communiquer leurs preuves.

Ils se bornèrent, à défaut des titres, « qui étaient, » dirent-ils, entre les mains des héritiers de feu Jean » de Chergé, Ec., Sgr de Mornac, demeurant en bas » Poitou, » à produire la sentence de confirmation prononcée en faveur de ce dernier, en 1667, par M. Barentin, et à établir qu'ils étaient cadets de la maison de Chergé, ce qui fut justifié par divers titres, et entre autres par le contrat d'échange passé en 1669 entre les deux frères et feu Gabrielle Tison, leur mère, veuve de Jean de Chergé, Ec., leur père. Il a été question de ce contrat à l'article de Jean de Chergé. — Arch. roy., m. 575-147.

Sur le vu de ces pièces, et sur la représentation de l'ordonnance de maintenue donnée lors de la dernière recherche au défunt Sgr de Mornac, frère et oncle des impétrants, par M. Barentin, laquelle contenait, comme on l'a dit, une généalogie remontant à plus de deux siècles, M. de Bernage accorda, en septembre 1696, une ordonnance de confirmation de noblesse à Jacques et à François de Chergé. — Arch. roy., m. 575-147.

Jacques de Chergé se maria deux fois : en premières noces il épousa, par contrat du 5 avril 1668, Dlle Antoinette DEXMIER de la famille des Dexmier de Chenon, encore représentée dans les environs de Verteuil (Charente), et qui se trouve alliée aujourd'hui, par les ducs de Brunswick, à la famille régnante d'Angleterre.

Devenu veuf, Jacques épousa, par contrat du

Digitized by Google

7 août 1674, reçu Vinier, Nre, Dlle Jeanne JOURDAIN, fille de feu Louis, Ec., Sgr de Beaumont, et de Marguerite Hautellet; Jeanne mourut le 16 juin 1716, et son mari la suivit le 3 mai 1717. — Pap. famille.

Du premier lit Jacques de Chergé eut :

1° FRANÇOIS, qui continue la filiation;

Du second lit sont issus :

2° JEAN, qui formera la IVe branche rapportée ci-après au § IV;

3° MARIE l'*aînée*, qui épousa en 1708 Mess. Jacques Tison, Ec., Sgr de Fontbaillant, fils de François, Ec., Sgr de Roumagne, et de Catherine Regnaud; elle testa, le 18 août 1746, par acte reçu de la Ribardière; elle était veuve et sans enfants;

4° Autre MARIE,

5° FRANÇOISE, qui figurent dans un partage avec leurs frère et sœur, en date du 1er novembre 1717.— Pap. famille.

VIIe. — **Chergé** (François DE), Ec., Sgr de Blanzais, puis de Villognon du chef de sa femme, fils aîné du premier lit du précédent, obtint en même temps que son père une confirmation de noblesse (septembre 1696), en prenant part aux mêmes preuves et en produisant les mêmes justifications que lui. — Arch. roy., m. 575-147.

Il fut parrain en 1695, dans l'église du Vieux-Ruffec, avec Françoise de la Rochefoucauld, à la famille de laquelle il était allié. — V. R.

Il épousa en premières noces, le 13 novembre 1695, par contrat reçu J. Bilhaud, Nre roy. à Nanteuil-en-Vallée (Angoumois), contrôlé audit Nanteuil le 20 du même mois par Demonpéroux, Dlle Marie REGNAUD, fille de feu Mess. Jean, Ec., Sgr de Villognon, et de Louise de Corgnol.

Née le 19 mars 1666 dans la paroisse de St-Gervais, Marie Regnaud y fut inhumée le 4 octobre 1700, après être restée moins de cinq ans en mariage.

Peu après la mort de sa première femme, François de Chergé épousa en secondes noces Dlle Catherine PETIT.

Du premier lit François de Chergé eut :

1° PHILIPPE, qui continue la filiation;

2° LOUIS, baptisé dans l'église de St-Gervais le 26 septembre 1700.—S. G.

Du second lit sont issus :

3° MARIE-FRANÇOISE, baptisée en l'église de St-Gervais le 24 mars 1708. (Parrain, Mess. Philippe de Chergé, Ec., Sgr de Villognon, son frère consanguin; marraine, Dlle Françoise de Chergé, sa tante);

4° CATHERINE-MARIE, baptisée le 10 octobre 1711, dans la même église;

5° ISAAC-PIERRE, qui formera la IIIe branche, rapportée au § III. — S. G.

François de Chergé était mort avant le 25 octobre 1728, époque du mariage de son fils aîné Philippe. Il ne figure, en effet, ni parmi les signataires ni dans le corps de l'acte de mariage, et la première signature est celle de Jean son frère, oncle du futur époux, près duquel il représente le père prédécédé.

VIIIe. — **Chergé** (Philippe DE), Ec., Sgr de Villognon, né vers 1696, prenait ce titre dès son jeune âge, sans doute parce que sa mère Marie Regnaud, orpheline quand elle se maria, était héritière de cette terre, qui avait alors des droits étendus et des priviléges importants.

En effet, né vers 1696, Philippe était qualifié Sgr de Villognon en 1708, époque à laquelle il tenait sur les fonts de baptême Marie-Françoise, sa sœur consanguine. — S. G.

Il épousa, par contrat du 25 octobre 1728, reçu Bilhaud, Nre roy. à Nanteuil, contrôlé audit Nanteuil le 6 novembre suivant, Dlle Marie REGNAUD, issue d'une branche de cette famille qui habitait alors Psse de Vieil-Cérier. Les contractants obtinrent des dispenses de parenté dont le degré n'est pas spécifié dans l'acte de mariage. — S. G.

Il résulte de diverses notes puisées dans les registres de la Psse de St-Gervais que Marie Regnaud avait à l'époque de son mariage 15 ans, qu'elle mourut le 3 mai 1750, à l'âge de 37 ans environ, et que dans les 22 années de son mariage elle avait eu treize enfants, savoir :

1° CHARLES-CÉSAR, dont nous ignorons la date de la naissance, mais qui figure dans divers actes de manière à prouver qu'il est l'aîné.

Il fut parrain, le 20 octobre 1776, de Charles-César, fils de son frère.

Il mourut célibataire.

2° FRANÇOISE-MADELEINE, baptisée dans l'église de St-Gervais le 23 juillet 1730 (parrain, Mess. Pierre d'Angély, Ec.; marraine, Dlle Françoise de Chergé), mariée dans la même église, le 3 février 1755, avec Mess. Jean de Fleury, Ec., Sgr de l'Houmède, gendarme de la reine, lieutenant de cavalerie, fils de feu Mess. Pierre, Ec., et de dame Marguerite Jourdain;

3° MARIE ou MARIE-LOUISE, appelée aussi dans l'acte de son mariage MARIE-DENYSE, baptisée dans l'église de St-Gervais le 8 septembre 1732, mariée aussi dans l'église de St-Gervais avec dispenses pour le 3e degré de consanguinité, le 10 juillet 1752, avec Mess. François d'Angély, Ec., Sgr de Rochebrune, fils de feu Pierre, Ec., et de dame Marie Girard.

Digitized by Google

Marie-Denyse était morte avant le 21 octobre 1778, époque à laquelle son mari figure comme veuf et faisant pour son fils dans l'acte intervenu au sujet de la succession de Jacques-Henri et de Marie-Hélène, ses beau-frère et belle-sœur, ci-après dénommés. L'acte est reçu Deveaux et Houdart, Nres;

4° MARIE, baptisée dans l'église de St-Gervais le 10 octobre 1733;

5° PIERRE-ISAAC, baptisé dans l'église de St-Gervais le 30 octobre 1734;

6° MARIE-HÉLÈNE, baptisée dans l'église de St-Gervais le 9 mai 1736; elle mourut en novembre 1775, après avoir fait son testament, et ses frères et sœurs traitèrent au sujet de sa succession par acte du 21 octobre 1778;

7° JEANNE, baptisée dans l'église de St-Gervais le 28 août 1738;

8° FRANÇOIS, baptisé dans l'église de St-Gervais le 23 septembre 1739, mort jeune;

9° Autre JEANNE, baptisée dans l'église de St-Gervais le 11 mars 1741;

10° FRANÇOIS-LAURENT-PHILIPPE, qui continue la filiation;

11° JACQUETTE-LOUISE, baptisée dans l'église de St-Gervais le 17 novembre 1743;

12° JACQUES-HENRI, baptisé dans l'église de St-Gervais le 4 juillet 1745. Jacques-Henri fut lui-même parrain dans cette église, en 1775, avec Dlle Henriette d'Angély; il était dit Sr de la Borde; il mourut, après avoir fait son testament en octobre 1775, et le 21 octobre 1778 ses frères et sœurs survivants firent des conventions relatives à sa succession.

13° THÉRÈSE-DOROTHÉE, baptisée dans l'église de St-Gervais le 13 avril 1747, inhumée dans la même église le 1er mai 1751.

Philippe de Chergé décéda en 1756, et fut inhumé le 15... dans la paroisse de St-Gervais; il était alors âgé d'environ 60 ans. — S. G.

IXe. — **Chergé** (François-Laurent-Philippe DE), dit le chevalier de Chergé, Ec., Sgr de Villognon et de Fontbaillant, né le 7 août 1742, épousa en 1774, au château de Plibou, Dlle Jeanne-Modeste-Geneviéve DE LAUZON DE LA POUPARDIÈRE, fille de Mess. François, Ec., Sgr de Lorigny, et de N. Dupas, officier au régiment de Foy.

Il assista par procureur à l'assemblée des nobles du Poitou tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux. — F.

Il est mort le 24 avril 1821, et sa femme est décédée le 22 avril 1835.

De leur mariage sont nés sept enfants, savoir :

1° CHARLES-CÉSAR, baptisé dans l'église de Saint-Gervais le 20 octobre 1776; il est décédé le 1er août 1791. — S. G. — V. R.

2° LOUISE-HENRIETTE-PHILIPPINE, baptisée le 22 décembre 1777, mariée, par contrat du 5 floréal an V (24 avril 1797), reçu Bonnard-Fontvillars, Nre à Nanteuil-en-Vallée, à Marie-Roch-François de Chergé, son cousin, dont la postérité est rapportée au VIIIe degré du § IV;

3° MARIE-HYACINTHE-ADÉLAÏDE, née le 2 août 1779, mariée, par contrat du 3 juillet 1808, reçu par le même notaire, à François d'Angély, appelé le chevalier de Rochebrune, son cousin germain, fils de François, Ec., Sgr de Rochebrune, et de Marie-Denyse de Chergé, dont une fille;

4° CHARLES-FRÉDÉRIC, qui continue la filiation;

5° FRANÇOIS-ISAAC, qui suivra après son frère;

6° MARIE-DOROTHÉE-JOSÉPHINE, née le 17 janvier 1789, mariée, par contrat du 26 janvier 1818, reçu Bonnard-Fontvillars, Nre à Nanteuil, à François-Hilaire Dumas, dont un fils;

7° MARIE-HYACINTHE-ROSALIE, née le 13 juin 1791, décédée le 14 mars 1830; mariée, par contrat du 16 novembre 1818, reçu par le même notaire, à Jean-Jacques Dumas-Champvallier, dont un fils.

— Xe. **Chergé** (Charles-Frédéric DE) fut baptisé le 2 mai 1782.

Il épousa, le 2 juin 1807, par contrat reçu Demondion, Nre à Ruffec, Dlle Marie-Geneviéve JACQUES, fille d'Etienne-Athanase, Ec., Sr des Plans, et de dame Anne-Marie Lériget de Grand-Bois.

De ce mariage sont issues trois filles :

1° SÉRAPHINE-MARIE-GENEVIÉVE, née le 13 novembre 1810, mariée, par contrat du 4 septembre 1833, reçu Demondion, à M. Clément de Beaupoil de St-Aulaire, fils d'Alexandre David, et de Marie-Charlotte-Victoire-Désirée de Céris, dont postérité;

2° JOSÉPHINE-MARIE-JENNY, née le 26 avril 1814, mariée, par contrat du 3 février 1839, reçu Demondion, à M. Siméon-Joseph Duchassaing de Ratevoul, lieutenant d'infanterie, fils de N... et de Madeleine-Rosalie de Corgnol, dont postérité;

3° ANNA-MARIE-ROSE, née le 6 septembre 1818, mariée, par contrat du 5 août 1835, reçu Demondion, Nre à Ruffec, à M. Jules Chausse, fils de N., Ec., Sgr de Lunesse, et de feu N. Lériget de Châteaugaillard, dont postérité.

Xe. — **Chergé** (Jean ou François-Isaac DE), frère puiné du précédent, dit le Chev. de Villognon, et propriétaire actuel de l'habitation et de quelques dépendances de cet ancien fief, naquit le 29 avril 1786.

Digitized by Google

Voué à la carrière militaire, il entra aux vélites de la garde impériale le 31 décembre 1807, fit les campagnes de 1805, 1806, 1807, 1808 et 1809; fut nommé sous-lieutenant le 13 mars 1811 au régiment de Belle-Isle, devenu 36e léger; fit la campagne de Russie (1812), celle d'Allemagne (1813); fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 12 octobre de la même année, en récompense de l'action ci-après relatée; fut lieutenant le 1er janvier 1814, et admis à la retraite le 27 juillet suivant. Le 17 mars 1821, Louis XVIII renouvela son brevet de chevalier.

Suit l'extrait du certificat honorable délivré à l'occasion du fait qui valut à M. de Chergé sa nomination dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

« Nous soussigné, chef de bataillon, commandant » le 4e bataillon du 36e régiment d'infanterie légère, » 32e division, certifions à qui il appartiendra, qu'à » la bataille de Hutterbock, le 6 septembre 1813, » M. de Chergé, sous-lieutenant audit régiment, » quoique blessé d'un coup de feu à la poitrine, a » retiré des mains de l'ennemi une pièce de canon; » que, malgré le désordre et la précipitation de la » retraite, il l'a conduite à bras à l'aide de plusieurs » sous-officiers de son régiment, jusqu'à ce qu'il ait » pu y atteler des chevaux, et que c'est à la valeur, » au zèle et à l'activité de ce brave officier qu'est » due la conservation de cette pièce, dont la remise » a été faite le lendemain 7, à Torgau, au parc d'ar- » tillerie du 12e corps, auquel elle appartenait, et dont » le commandant a donné récépissé.

» En foi de quoi nous nous sommes fait un devoir » de délivrer le présent à M. de Chergé, comme une » marque authentique de notre satisfaction sur sa » conduite dans cette journée.

» Fait à Torgau, le 8 septembre 1813. Signé : le » chef de bataillon, Serafino.

» Le lieutenant général, Cte F. Durute. »

M. de Chergé a épousé, le 17 juin 1816, par contrat reçu Bouteland, Nre à Genouillé, Dlle Luce-Elisabeth DE BRILHAC, fille de Mess. Jean, Ec., et d'Elisabeth-Félicité de Bessac de la Feuilletrie.

De ce mariage sont nés :

1° GENEVIÈVE-LUCE-ADELINE, née le 6 mars 1817, mariée le 24 septembre 1838, par contrat reçu Constantin Beauregard, Nre à Voulesme, à M. Anne-Claude de Juglart de St-Georges, fils de Anne-Claude, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de St-Louis et de St-Herménegilde d'Espagne, et de Anne-Félécité de Lochner, d'origine danoise, dont postérité;

2° CHARLES-SALOMON, né en 1821, mort le 3 juillet 1826;

3° AIMÉE-LUCETTE-CAROLINE, née le 16 avril 1823, mariée le 1er septembre 1845, par contrat reçu L.-A. Brumault de Montgazon, Nre à Voulesme, à M. Etienne de Manny, fils d'Etienne Gaston et d'Elisabeth Boivin;

4o MARIE-LOUISE, née le 27 décembre 1827;

5° MARIE-ROSALIE, née le 20 décembre 1829.

§ III. — CHERGÉ (DE), TROISIÈME BRANCHE.

VIIIe. — **Chergé** (Isaac-Pierre DE), Ec., Sgr de Blanzais, 3e fils de François, Ec., Sgr de Blanzais et de Villognon, et de sa seconde femme Catherine Petit, rapportés ci-dessus au VIIe degré du § II, fut baptisé dans l'église de St-Gervais le 26 septembre 1700.

Il épousa, le 8 octobre 1762, à Lisant près Civray, Dlle Jeanne INGRAND, fille de Jean-Baptiste et de feu Marie-Anne de Gourjault.

Il mourut à Lisant le 10 novembre 1778, et sa femme le 3 février 1791.

De ce mariage naquirent :

1° PIERRE-ISAAC, qui suivra;

2° ISAAC-PIERRE-HUBERT, né à Lisant le 5 novembre 1766, décédé le 19 mai 1772;

3e MARIE-JEANNE-SYLVIE, mariée à M. Jacques-Charles Guiot, Ec., Sgr d'Ervaud, chevalier de St-Louis, fils de Mess. Charles, et de dame Marie-Anne de Ponthieu, dont postérité.

IXe. — **Chergé** (Pierre-Isaac DE), Ec., Sgr de Blanzais et de Nouaillec, baptisé à Lisant le 14 novembre 1764, épousa au Trillaud, Psse de Messeux, le 12 octobre 1784, Dlle Marie-Anne DE VILLEDON, fille de Mess. Louis, Ec., Sgr du Malandry, et de feu dame Marie Regnaud.

Il assista par procureur à l'assemblée des nobles du Poitou tenue à Poitiers en 1789 pour nommer des députés aux états généraux. Ayant émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 sous les ordres des Princes, frères du Roi, dans la 4e compagnie de la coalition de Poitou-infanterie. Il faisait partie en 1799 d'un corps au service de Hollande, commandé par le Cte Damas-Stockholm, et un certificat délivré par le Cte d'Heuterville atteste sa bravoure.

Mais sa santé l'ayant forcé à abandonner le service, il se retira à Stockholm, après avoir obtenu de ses chefs des attestations honorables. Loin de tendre la main à la charité publique, il aima mieux ne devoir qu'à lui-même le pain amer de l'exil, et il se livra à un commerce qui lui réussit parfaitement. Plus tard, il se disposait à revoir sa patrie et à y rapporter le fruit de ses pénibles travaux, lorsqu'il mourut le 24 octobre 1816 à Stockholm, en sa maison située rue de

Digitized by Google

la Monnaie, no 13, dans les bras de son fils aîné, qui était à peine arrivé auprès de lui pour l'aider à réaliser sa fortune et pour l'accompagner dans son retour; il fut inhumé dans l'église Ste-Catherine, où un tombeau lui a été élevé.

De son mariage sont nés quatre enfants :

1° LOUIS-CHRYSOSTÔME-FERDINAND, né à Messeux le 15 septembre 1785, marié à Dlle Marguerite-Roseline-Adeline CHÉDANEAU, sans postérité actuelle;

2° JEAN-BAPTISTE, né à Messeux le 13 septembre 1786, marié à Montalembert le 10 mai 1819 (contrat du 20 avril, reçu Raphaël Serph, Nre à Civray), avec Dlle Suzanne REGNAUD, fille de Mess. Jean, Chev., Sgr de Fontaines, et de Marie Couturier. De ce mariage : 1° MARIE-ALEXANDRINE, née le 26 juillet 1820, décédée le 4 août 1831; — 2° JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE, né le 2 septembre 1822; — 3° PIERRE-ISAAC-CHRYSOSTÔME, né le 5 avril 1825; — 4° JEAN-AIMÉ-FLORENTIN, né le 25 avril 1828; — 5° AGÉNOR-DÉMOSTHÈNE, né le 16 avril 1831; — 6° ADELINE, née le 19 avril 1837;

3° MARIE-FRANÇOISE, née à Lisant le 3 octobre 1787, mariée à Messeux le 9 septembre 1817, par contrat reçu Demondion, Nre à Ruffec, avec M. Jean-Charles de Chevreuse, décédée sans postérité à Champagne-Mouton, le 10 octobre 1831;

4° PIERRE-CHARLES-ISAAC, né à Lisant le 4 août 1789, marié le 8 avril 1818, par contrat reçu Martin Lacombe, Nre à Nanteuil, avec Dlle Rosalie-Hectorine BRUMAULD, fille d'André-Hector, de la branche des Houlières, ancien officier de cavalerie, et de dame Marie-Françoise Regnaud de la Courière, de la même famille des Regnaud dont il a été déjà si souvent question dans cet article.

De ce mariage : 1° ISAAC-ANDRÉ, né à la Chévrie le 30 mars 1827; — 2° FERDINAND-CHRYSOSTÔME, né aussi à la Chévrie le 26 octobre 1830.

§ IV. — CHERGÉ (DE), QUATRIÈME BRANCHE.

VIIe. — **Chergé** (Jean DE), Éc., qualifié, dans les actes où il figure, Sgr dudit nom ou Sgr dudit lieu et du Marbœuf, était fils de Jacques de Chergé, Éc., Sgr de Chergé et des Groies, et de sa 2e femme, Jeanne Jourdain, rapportés ci-dessus au VIe degré du § II.

Il fut parrain dans l'église du Vieux-Ruffec, le 1er novembre 1717, avec Françoise de la Rochefoucauld. La branche de Jean de Chergé et la famille de la Rochefoucauld ont eu des relations comme alliées jusqu'au moment de la révolution; sans doute par suite du mariage mentionné ci-dessus, entre Françoise, fille de René de Chergé et de Françoise de la Jaille, et René de la Rochefoucauld (19 février 1545). Un témoin oculaire raconte même à ce sujet une anecdote significative : Vers 1780, la duchesse douairière de la Rochefoucauld ayant fait un voyage à son château et baronnie de Champagne-Mouton, manda Henri de Chergé (fils de Jean qui va suivre), qu'elle appelait *son cousin*, pour être son *seul* convive à un dîner champêtre dans sa garenne; elle avait préalablement refusé le repas splendide que les habitants de Champagne avaient préparé pour la noble châtelaine.

Jean de Chergé partagea, par acte du 1er novembre 1717, avec ses sœurs, la succession de ses père et mère prédécédés, succession qui donna lieu à quelques difficultés avec François de Chergé de Blanzais, leur frère consanguin, issu du premier lit.

Jean de Chergé épousa en premières noces, le 25 juin 1708, Marie-Madeleine DAVID, veuve en deuxièmes noces déjà (8 octobre 1707) de Jean Carron, Sr de Beaulieu. Elle mourut sans laisser d'enfants de Jean de Chergé, après avoir testé en faveur de son troisième époux, ce qui donna lieu à un procès fort long avec les enfants des premiers lits.

Devenu veuf, Jean de Chergé épousa en deuxièmes noces, le 14 juin 1738, par contrat reçu de la Ribardière, Nre, Dlle Jeanne REGNAUD, fille de feu Mess. Jean, Éc., Sr de Boisclair, et de dame Louise de la Tour.

Jean mourut le 16 avril 1739, laissant sa veuve mère d'un fils unique, HENRI, qui continue la filiation.

VIIIe. — **Chergé** (Henri DE), Éc., Sgr dudit nom et du Marbœuf, né en 1739, épousa, par contrat reçu le 21 février 1760 par Bezeaud et de la Ribardière, Nres de la baronnie de Champagne-Mouton, Dlle Louise-Madeleine DE FLEURY, fille de feu Joachim, Ec., Sgr de Blanzac, et de dame Bénigne Chitton.

Henri mourut le 3 novembre 1780, et sa veuve le suivit dans la tombe le 29 août 1793.

De leur mariage naquirent :

1° JEANNE-MADELEINE, baptisée dans l'église du Vieux-Ruffec le 23 février 1761;

2° LOUISE-THÉRÈSE, baptisée dans l'église du Vieux-Ruffec le 19 mai 1762, qui a épousé, le 14 mars 1793, M. Noël-Chrysostôme Fouquet de la Simonie, officier de marine, issu de la famille qui a fourni le surintendant des finances de ce nom, si fameux par sa faveur et sa disgrâce sous Louis XIV. Elle est morte le 30 juin 1827, laissant une fille;

3° FRANÇOIS-HENRI, baptisé dans l'église du Vieux-Ruffec le 3 juillet 1763, mort en bas âge;

Digitized by Google

4° CHARLES-AUGUSTE-GEORGES, qui continuera la filiation;

5° MARIE-ELISABETH, baptisée dans l'église du Vieux-Ruffec le 27 juin 1767, décédée célibataire le 8 juin 1824, aux Forges de Turgon;

6° HENRI-HUBERT, né le 4 août 1768, émigra en 1791, et périt à Liége en 1793;

7° MARIE-ROCH-FRANÇOIS fut baptisé dans l'église du Vieux-Ruffec le 16 août 1770.

Il épousa en premières noces, le 19 novembre 1794, par contrat reçu Lacombe, Nre à Nanteuil, Dlle Jeanne-Céleste DE GORET, fille de feu Mess. Louis, Ec., Sgr de la Martinerie, et de feu dame Françoise Chitton.

Devenu veuf le 11 mai 1796, il se remaria le 24 mai 1797, par contrat reçu Bonnard-Fontvillars, Nre à Nanteuil, avec Dlle Louise Henriette-Philippine DE CHERGÉ, sa cousine au 7e degré, fille de François-Laurent-Philippe, Ec., Sgr de Villognon, et de Jeanne-Modeste-Geneviève de Lauzon de la Pouparddière (V. le IXe degré du § II), dont il a eu cinq enfants. Trois sont morts jeunes, et les deux autres sont : — 1° MARIE-LOUISE-HÉLÈNE, née le 25 mai 1808, mariée le 4 août 1828, contrat reçu Dujarrie, Nre à Champagne-Mouton, le 1er juillet, avec Jean-Adolphe Albert du Vignaud, fils de feu Pierre-François, ancien capitaine de cavalerie, et de Marie de Larye de Lauberge; — 2° FRANÇOIS-CHARLES-MARIE-FRÉDÉRIC, né le 16 mars 1818, marié le 23 août 1843 (contrat reçu par Me Deloynes, Nre à Poitiers, le 21), avec Françoise-Antoinette DE LA PORTE DU THEIL DE FORGES, fille de Louis Charles-Henri et de Françoise-Caroline des Roches de Chassay de Marit.

IXe. — **Chergé** (Charles-Auguste-Georges DE), Ec., baptisé le 24 avril 1765 dans l'église du Vieux-Ruffec, épousa, par contrat reçu par Papaud et Mérigeaud, Nres roy. et apost., le 14 octobre 1785, Dlle Marie-Madeleine-Elisabeth DE RAMERU, fille de Mess. Léonard, Ec., Sgr du logis noble de Montlaurier (qu'un mémoire généalogique, s'appuyant sur Moréri, dit être issu des Ctes de Rouci-Rameru en Champagne), et de dame Marie-Anne de Vassé de Paumidy. Il est décédé en avril 1825.

De leur mariage sont nés cinq enfants :

1° LÉONARD-CHARLES, qui continue la filiation;

2° CHARLES-AUGUSTE, né le 8 juin 1787, marié, par contrat du 25 octobre 1816, avec Elisabeth DEMARDRE, dont : 1° ELISABETH-ZÉLIE, née le 5 mars 1819, épouse de Jules Sardin de Fonfais; — 2° CONSTANT-EMILE-SEVÈRE, né le 14 avril 1820;

3° BENJAMIN, mort jeune;

4° MARIE-EMILIE, née le 8 juin 1795;

5° MARIE-LINDANE, morte jeune.

Xe. — **Chergé** (Léonard-Charles DE), né le 6 juillet 1786, épousa, par contrat reçu Perrain et Chiron, Nres à la Villedieu (Vienne), le 7 septembre 1813, Dlle Marie-Françoise BOUTHET DU RIVAULT, fille d'André et de dame Marie-Victoire-Florence Marsault.

Décédé le 20 mai 1835 à Charroux, Léonard-Charles a eu de son mariage, outre deux garçons et une fille, morts jeunes avant lui :

1° CHARLES-LOUIS-GILBERT, qui continue la filiation;

2° AUGUSTE-ANDRÉ, né le 28 janvier 1816, marié le 19 avril 1841, avec Dlle Marie-Josèphe-Théodosie MALAFOSSE DE COUFFOUR, fille de Félix et de feu dame Marie-Jeanne-Delphine Laurent de Reyrac; le contrat, reçu par Mes Gras et Deloynes, Nres à Poitiers, est du 25 mars 1841.

De ce mariage sont nés : 1° le 6 juin 1842, AUGUSTIN-FÉLIX-GASTON, mort le 12 mai 1844; — 2° le 2 juin 1846, MARIE-THÉRÈSE.

XIe. — **Chergé** (Charles-Louis-Gilbert DE), né à Poitiers le 18 août 1814.

Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest dès les premiers mois de sa formation (1834), successivement secrétaire et président de cette compagnie (1839-1844), il a publié dans les *Mémoires* et *Bulletins* de la Société plusieurs rapports, dissertations et notices sur les hommes, sur les monuments de l'ancien Poitou et sur diverses questions générales et spéciales d'archéologie qui s'y rattachent. Ces travaux, réunis sous le titre de *Notices et Mélanges archéologiques*, composent aujourd'hui (1846) un volume in-8° de 600 pages avec 20 lithographies, la plupart exécutées par l'auteur du texte.

Nommé correspondant, pour les travaux historiques, des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique (1840-1843), appelé aux fonctions d'inspecteur des monuments historiques du département de la Vienne (1840), il a reçu à ce titre, et l'un des premiers, la médaille honorable décernée par le ministre de l'intérieur aux correspondants qui se sont signalés par leur exactitude à remplir leur mission de zèle et de dévoûment.

Collaborateur de M. Beauchet-Filleau dans les diverses publications qu'il a faites, et surtout dans l'œuvre du *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, M. de Chergé a pris et prend encore une part active à la rédaction de cet ouvrage, dont la partie héraldique et la partie biographique lui sont spécialement confiées.

Il a épousé, par contrat reçu le 24 mai 1841 par

Digitized by Google

Me Allaire, substituant Me Bouchardon, Nre au Blanc, Dlle Antoinette-Lucie DE L'ADMIRAULT, fille de M. Jean-Félicien-Victor et de feu dame Marie-Félicité Goudon de la Lande.

De ce mariage sont issus :

1° CHARLES-VICTOR-GEORGES, né le 30 août 1842 à Poitiers ;

2° MARIE-CHARLES-HENRI, né aussi à Poitiers le 28 mai 1844 ;

3° MARIE-CHARLES-FRANÇOIS-MAURICE, né à St-Hilaire (Indre) le 11 février 1846.

ARMOIRIES.— LES SEIGNEURS DE LA MARTINIÈRE, qui nous paraissent être les représentants de la branche aînée de Poitou et Touraine, portaient « d'argent au chef d'azur. » — Arm. de la généralité de Tours.

LES SEIGNEURS DE LA NORAIE (Norais, Norès), qui nous paraissent appartenir à une branche cadette issue de la première, portaient « d'argent au chef » de sinople, chargé de trois étoiles d'or. » — Gaignières, Bibl. roy., n° 678.

LES SEIGNEURS DE CHERGÉ ET MORNAC (Angoumois et Poitou) portent « d'azur à la fasce d'argent, » chargée de trois étoiles de gueules. » — Bar.

Tous ceux qui se sont occupés de l'art héraldique savent quelles variations étranges et quelles modifications souvent essentielles et radicales le temps et le besoin de distinguer entre elles les diverses branches d'une même famille, faisaient successivement subir aux armoiries primitives des maisons nobles ; les trois énoncés qui précèdent constitueront sans doute à leurs yeux un argument de plus à invoquer en faveur de l'opinion émise au début de cet article sur la communauté d'origine des divers personnages dont nous avons retracé l'histoire.

CHESNAYE (DE LA), famille noble et ancienne, que nous croyons originaire d'Anjou, et qui, après avoir habité le Blaisois, est venue vers le milieu du XVIe siècle s'établir dans notre province, où elle a subsisté jusqu'à ces derniers temps. Les documents qui nous ont servi pour la rédaction de cet article sont les titres originaux de la famille, déposés aux archives du département de la Vienne, et les renseignements que nous possédons dans notre cabinet.

Filiation suivie.

§ Ier. — PREMIÈRE BRANCHE.

Ier.— **Chesnaye** (Pierre DE LA) est connu pour la première fois par un bail à ferme du 24 août 1444. Il avait épousé Dlle Jeanne AUGOURS, comme le prouve un partage de son petit-fils Tristan, du 4 juin 1500. Il obtint, le 27 janvier 1459, des lettres royaux de sauvegarde, et laissa de son mariage : 1° ETIENNE, qui suit ; — 2° SIMONNE, mariée à Michel Millet, Ec., Sgr de la Rennerie, qui, le 7 janvier 1458, donne à son beau-père une quittance notariée de la somme de 300 écus d'or, dot de sa femme ; — 3° ELISABETH, mariée avec N. Tatin, dont le fils, René, partagea avec Tristan de la Chesnaye le 4 juin 1500.

IIe. — **Chesnaye** (Etienne DE LA), Ec., rendit aveu de ses terres le 10 décembre 1467 ; fit, le 8 juin 1487, avec Jeanne D'ORVAU, son épouse, une donation passée par-devant Chantreau, Nre. Jeanne d'Orvau était sa veuve le 16 mars 1495, époque à laquelle elle donne procuration de traiter en son nom. Elle fit son testament le 22 octobre 1501. Ils avaient eu de leur mariage : 1° TRISTAN, qui suit ; — 2° FRANÇOISE, mariée à Raoul du Biet, Ec.

IIIe.— **Chesnaye** (Tristan DE LA), Ec., et Marie GUIRIT, sa femme, se firent une donation mutuelle de tous leurs biens, passée par Soussay, Nre à Angers, le 21 mars 1499 ; et le 4 juin 1500, sous la cour du Plessis-Massé, Tristan partagea avec René Tatin, fils d'Elisabeth de la Chesnaye, sa tante, les biens de Pierre de la Chesnaye et de dame Jeanne Augours, son épouse, aïeuls dudit Tristan, qui laissa de son mariage : 1° CATAULT, qui suit ; — 2° PIERRE, dont la postérité sera rapportée au § II ; — 3° RENÉ, nommé dans le partage des biens de dame Marie Guirit, épouse de Tristan de la Chesnaye, ses père et mère, du 18 mai 1549.

IVe. — **Chesnaye** (Catault DE LA), Ec., n'est connu que par la ratification qu'il donna le 12 mars 1521 à une donation mutuelle que s'étaient faite ses père et mère le 21 mars 1499.

Ve. — **Chesnaye** (Hector DE LA), Ec., Sr de la Ripaudière, de Launay, qui est indiqué comme fils de Catault de la Chesnaye dans le partage qu'il fit des biens de Tristan et de Marie Guirit, ses aïeuls, avec Pierre, son oncle, passé devant Dupuis-Mellereau et Roy, Nres à Loudun, le 5 février 1536. Le 9 janvier 1534, il avait épousé, par contrat passé par Madors, Nre sous la cour de Champigny-sur-Veude, Dlle Madeleine SCOLLIN, fille de Pierre, Ec., Sgr de la Gabetière, et de dame Jacquette Thubert. De ce mariage sont issus : 1° GILLES, qui suit ; — 2° ANTOINE, qui, le 7 janvier 1566, était en procès avec son père par-devant le juge de Loudun ; — 3° ROSE, mariée, par contrat passé sous la cour de Loudun par M. Aubry, Nre, le 5 juin 1565, avec noble homme Claude Sanglier, Ec., Sgr de la Courtaizière ; — 4° MARIE qui, le 10 mars 1588, par acte passé à Tours, céda

Digitized by Google

à son frère Gilles tous ses droits à la succession de ses père et mère.

VI^e. — **Chesnaye** (Gilles DE LA), Ec., Sgr de Barré, obtint des lettres de rémission du roi Charles IX, pour un meurtre involontaire qu'il avait commis. Il était alors âgé de 24 ans, et sortait des pages de la maison de la duchesse de Savoie et de Berri, en laquelle il avait été élevé; fut gentilhomme servant de Monsieur, duc d'Anjou, frère du roi; épousa Dlle Madeleine GRANGER, dont il eut : 1° FLORIMOND, qui suit; — 2° LOUISE, femme de Louis de Blot, Ec., Sgr des Brosses; — 3° JACQUES, Ec., qui partagea les biens de leurs père et mère le 1^er^ mai 1605, acte signé Margnat, Nre à Romorantin; — 4° PIERRE, Ec., Sgr de la Brosse, épousa, le 1^er^ avril 1631, Dlle Claude BONNEBAULT, et obtint le 16 juin 1634 une sentence confirmative de sa noblesse des Élus de Romorantin; — — 5° autre LOUISE, femme du Sr de Breffon; — 6° MADELEINE, mariée à René André, Ec., Sgr de la Messardière, qui, le 8 octobre 1614, firent sous la cour de Menetou-le-Chef un nouveau partage des biens de leurs père et mère.

VII^e. — **Chesnaye** (Florimond DE LA), Ec., Sgr des Pins, Galery et Barré, épousa, par contrat du 4 octobre 1596, passé par A. Hyvert et Gaveau, Nres, Dlle Sara DU BEC, fille de Marc, Ec., Sgr de Courcoué, et de Dlle Renée du Vergier; laissa de son mariage : 1° ROLLAND, qui, le 14 juillet 1634, obtint des Élus de Blois une sentence qui le confirma dans ses priviléges de noblesse. Nous ignorons sa destinée; — 2° HENRI, Ec., Sgr de la Roche-des-Pins, habitant le duché de Richelieu, qui, le 8 janvier 1638, épousa Marguerite DE MARCIRION, fille de Pierre, Ec., Sgr de la Paragère, et Dlle Charlotte de Marcé, son épouse; obtint acte de la représentation de ses titres de noblesse de M. Voysin de la Noyraye, intendant de Touraine, le 21 mai 1669. Il laissa de son mariage JACQUES, Ec., Sgr du Boulay, demeurant Psse de Seiché, Elec. de Chinon, qui est mentionné avec son père dans la sentence du 21 mai 1669; — 3° JACQUES, Ec., Sgr de Gonvalin, épousa Dlle Madeleine GOMBAULT, qui était sa veuve, et obtint en cette qualité, le 20 juillet 1666, une sentence confirmative de sa noblesse; — 4° CHARLES, qui suit.

VIII^e. — **Chesnaye** (Charles DE LA), Ec., Sgr du Gué, des Pins, né en 1609, épousa en premières noces Renée DE GRÉAULME, et en secondes Marie PRÉVOST, avec laquelle il vivait en 1648, et dont il laissa

IX^e. — **Chesnaye** (Georges DE LA), Ec., Sgr du Gué, des Pins, né le 26 décembre 1644, Psse de Notre-Dame de Vellèche, fut nommé maréchal des logis de la compagnie de gendarmes d'Orléans, par commission du 8 juin 1677. Il épousa Dlle Catherine DE MENOU, fille de feu Jean, Chev., Sgr de Billy, et de dame Catherine de Lestang, par contrat passé par Pineau, Nre de la baronnie de Mirebeau, le 3 février 1669. De ce mariage est issu :

X^e. — **Chesnaye** (Charles DE LA), Ec., Sgr du Gué, des Pins, marié avec Dlle Thérèse JARDEL, qui, le 14 février 1701, fit prononcer sa séparation d'avec son mari par le sénéchal et juge ordinaire de la châtellenie de St-Romain-sur-Vienne et Vellèche. Il eut de son mariage : 1° LOUIS-PIERRE; — 2° FLORIMOND-GEORGES, Chev., Sgr des Hautes et Basses-Fontaines, marié avec Marguerite DE SANZAY, fille de feu Louis, Ec., Sgr de Beaurepaire, et de dame Marguerite de Chauvery, sa veuve. Il eut de son mariage THÉRÈSE-MARGUERITE, qui, le 11 mars 1755, épousa Jean-Baptiste-Louis Gaborit de la Brosse, conseiller au présidial de Poitiers, lequel assista par procureur à l'assemblée tenue à Poitiers en 1789. Elle mourut à Poitiers le 29 décembre 1810.

XI^e. — **Chesnaye** (Louis-Pierre DE LA), Ec., Sgr de Gouronnière et de Pezay, capitaine de cavalerie et chevalier de St-Louis, mort à Poitiers en 1785, avait épousé en 1729 Dlle Marie-Agnès DE MAULÉON, fille de feu Joachim, Chev., Sgr de la Jaunaye, et de Marie-Agnès de la Rochefoucault, dont il eut : 1° LOUIS-CHARLES, qui suit; — 2° FLORIMOND, dit le chevalier de la Chesnaye, marié en 1783 à Julie BOUTHET DE LA RICHARDIÈRE, fille de N., Sr de la Georginière, et de Dlle Mathé, son épouse, dont est issue N., fille célibataire. Il mourut en 1785; — 3° MARIE-THÉRÈSE, qui épousa Simon-Xavier de Blacwod, Chev., Sgr du Pinier et de Frozes en partie. Elle mourut en 1784.

XII^e. — **Chesnaye** (Louis-Charles DE LA), Chev., Sgr du Gué, des Vieux, etc., capitaine au régiment de Navarre-infanterie, chevalier de St-Louis, marié, par contrat signé Montaubin, Nre à Naintré, le 14 janvier 1765, Françoise-Madeleine COURAUD; assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Poitou; émigra en 1791, et servit comme volontaire dans la première compagnie du Poitou-infanterie. De ce mariage est issu

XIII^e. — **Chesnaye** (Pierre-Louis-François DE LA), Chev., Sgr du Cluseaux, la Chattière, né en 1765, officier au régiment Royal-Cravate-cavalerie; émigra, et servit dans l'escadron des gentilshommes du Poitou à l'armée des Princes. Il avait épousé, par contrat du mois de juin 1790, signé Rivière, Nre à Châtellerault, Marie-Henriette DE BRUSSE. De ce mariage est issu : 1° JULES-LOUIS, né au château du Cluseau, Psse d'Orches, le 9 août 1791, mort sans al-

Digitized by Google

liance ; — 2o CLÉMENCE, mariée à M. de la Loge de St-Brisson ; — 3o ATHÉNAÏS, épouse de M. le baron Daviot de St-Hilaire. Pierre-Louis-François est mort à Paris en novembre 1843.

§ II. — DEUXIÈME BRANCHE.

IVe.— **Chesnaye** (Pierre DE LA), fils puiné de Tristan de la Chesnaye et de dame Marie Guirit, rapportés au IIIe degré du § Ier, partagea avec ses frères les successions de ses père et mère le 5 février 1536. Il laissa de dame Renée-Marie HUGAU, son épouse : 1° ARTUS, qui suit ; — 2° MARIE, qui vivait en 1562.

Ve.— **Chesnaye** (Artus DE LA), Ec., Sgr de la Roche-Pleineau et des Mets en Mirebalais, épousa Dlle Jacqueline DE SOUVIGNÉ, et eut de ce mariage : 1° LOUIS, qui suivra ; — 2° JACQUELINE, qui partagea avec son frère, le 7 janvier 1661, acte signé Hubert, Nre, la succession de leur sœur Charlotte ; — 3° CHARLOTTE, précitée.

VIe.— **Chesnaye** (Louis DE LA), Chev., Sgr de la Roche, Haute-Porte, baron de Puymorin, épousa, le 25 septembre 1637, par contrat signé Ragonneau Nre, Dlle Louise DE VASSELOT, fille du Sgr des Chasteigners, près Lusignan ; il signait *de la Chenes*. Il eut de son mariage : 1° LOUIS, qui suit ; — 2° LOUISE, mariée le 15 février 1680 à François-Charles Gillier, Cte de la Villedieu et de Miseré. Elle traita le 27 avril 1709 avec la veuve de son frère, et lui céda pour ses reprises la terre de Puymorin, située Psse de la Meillerayе en bas Poitou.

VIIe.— **Chesnaye** (LOUIS DE LA), Chev., baron de Puymorin, épousa, par contrat passé à Angers le 23 octobre 1684, signé Buscher, Nre, Dlle Jacquine LEZINEAU, fille de René, Ec., Sgr de la Thibaudière, alors prêtre, mais auparavant maire de la ville d'Angers, et de feu dame Jacquine de Launay, son épouse. Nous ignorons s'il eut postérité.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA CHESNAYE porte « d'argent à 3 chevrons de sable. »

CHESSÉ (DE). Cette famille noble, originaire de la ville de Poitiers ou des environs, a exercé de hautes fonctions dans la magistrature de cette ville.

Chessé (Jean) était, dit Baluze, abbé de la Grenetière en 1387.

Chessé (Michel) fut nommé en 1466 abbé du monastère de la Fontenelle, et mourut en 1487.

Chessé (Jean) et autre JEAN servirent l'un et l'autre comme brigandiniers du Sgr de Bressuire au ban de 1467.

Chessé (Georges) était procureur du roi au présidial de Poitiers dès 1551, assista en cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume de Poitou en 1559. C'est vraisemblablement le même qui est cité dans la relation du siége de Poitiers de 1569.

Thibaudeau prétend, mais à tort, qu'un Georges Chessé était procureur du roi à Poitiers lors de la première réformation de la coutume, en 1514. — Nous avons trouvé dans le procès-verbal le nom des deux procureurs qui occupaient à cette époque pour le roi : c'étaient MM. Arembert et Favreau, et nous n'avons trouvé nulle part le nom de Chessé. — Thibaudeau a sans doute confondu ce personnage avec son fils, qui suit.

Chessé (Georges), Ec., Sgr de la Borderie, de la Chaume et de Pindray, fils du précédent, était procureur du roi au siége présidial de Poitiers en 1574, et était mort en 1622. Il avait acquis la terre et baronnie de Melle en 1588 ; nous ignorons s'il laissa postérité de dame Marie DU JAU, son épouse. Il avait cédé, dès les premières années du XVIIe siècle, sa charge à Émery, qui suit.

Chessé (Emery) se fit recevoir dans cet office en 1604, et s'en défit en 1610 en faveur de Jacques Mayaud, son beau-frère.

Chessé (Laurent) était, en 1558, propriétaire d'une rente sur les fonds de l'État, ainsi qu'il a été justifié au bureau des finances de Poitiers le 30 décembre 1630 ; c'est peut-être le même qui fut reçu échevin de Poitiers en 1570.

Chessé (René), conseiller en l'élection de Poitiers, fut reçu échevin de cette ville en septembre 1588.

Chessé (René DE), Sr d'Ingrande près Châtellerault, trésorier de France à Poitiers en 1588, l'était encore en 1619. Il avait épousé Élisabeth TAVEAU DE MORTHEMER, dont il eut : 1° ESTER, dame d'Ingrande (dans la Thaumassière, elle est dite dame en partie de la ville du Blanc en Berri, Ingrande, la Greslolière, le Verger, etc.), qui, le 20 janvier 1619, épousa Louis Frottier, Ec., Sgr de la Messellière et de Chamousseau ; — 2° RENÉE, épouse de Philippe Rogier, Ec., Sgr de Migné, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers ; — 3° ÉLISABETH, morte fille avant le 3 septembre 1636, époque à laquelle les deux dames ses sœurs sont indiquées comme possédant la terre de St-Étienne de Brilhouet en bas Poitou.

Chessé (Guy) était abbé de Notre-Dame de Poitiers en 1599, et mourut avant 1617. Pendant les troubles de la minorité de Louis XIII, les ecclésiastiques, comme tous les autres citoyens, étaient obligés de faire toutes les nuits des rondes pour le maintien de la tranquillité publique, et Guy Chessé fut

Digitized by Google

nommé capitaine ecclésiastique d'une des compagnies de la milice bourgeoise. Nous présumons que c'est le même qui reçut, comme vicaire général de l'évêque de Poitiers, les comptes de l'administration de l'Hôtel-Dieu en 1608.

Chessé (Pierre), Ec., Sgr de l'Agréable, Psse du Pont-St-Martin, fut taxé en 1620 pour contribuer au payement des dépenses faites par les députés de la noblesse de la basse Marche aux états généraux de 1614 et 1615.

Chessé (Marie) épousa Jean Rat, conseiller au parlement de Paris; elle mourut à Poitiers, étant veuve, le 21 février 1634, et fut inhumée dans l'église de Notre-Dame-la-Petite.

Chessé (Marie) épousa, par contrat du 19 août 1642, passé par Vezien et Jouanne, Nres à Poitiers, Nicolas Richard, Ec., Sgr des Groix.

Chessé (Georges), Ec., Sgr d'Anzec, assista au ban des nobles du Poitou de 1703; il avait été maintenu dans sa noblesse par sentence de M. Barentin, en 1667, ainsi que

Chessé (Gaspard), Ec., Sgr de Charassé, frère de Dlle Renée et Hilaire Chessé, dénommés dans la même ordonnance de maintenue. Nous pensons que ce Gaspard, Sgr de Charassé, est le même qui est nommé dans un arrêt du présidial de Poitiers du 7 août 1674.

Chessé (René), Éc., Sgr du Vivier, existait le 15 janvier 1672.

Chessé (Louise), aux droits de laquelle était substitué Louis Carré, Éc., Sgr du Coulombier, est nommée dans l'arrêt précité du 7 août 1674.

Chessé (Jacques de), Ec., Sgr de Ry, et dame Marie du Chateau, sa femme, afferment le moulin du lieu noble de Ry par bail du 18 mai 1699, signé Desmazeaux, Nre du Mquisat de Lussac-les-Châteaux. Marie du Château n'existait plus en 1710.

Chessé (Jacques-Gaspard de), Ec., Sgr du Charault-les-Églises, eut de Dlle Jeanne de Chauvelin, son épouse, entre autres enfants, Élisabeth, qui épousa, le 11 janvier 1718, par contrat passé par Germonneau et Doré, Nres à Chauvigny, Jean Fumée, Ec., Sgr de la Roche-des-Églises. — G. Fumée.

Chessé (Georges), Ec., Sgr d'Anzec, servit dans la 4e brigade de l'escadron de Boisragon au ban de 1758; assista en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou pour nommer des députés aux états généraux en 1789, et mourut à Poitiers le 1er mars 1793, âgé de 77 ans, laissant de son mariage avec Louise du Coust ou du Cloud : 1° Jeanne-Antoinette, morte en 1794; — 2° Catherine, en 1797; — 3° Georges, qui suit.

Chessé (Georges de) avait épousé Dlle Marie Guillon.

Chessé (Jacques de), retiré capitaine de grenadiers royaux, chevalier de St-Louis, avait épousé N. Bellivier de Prins, dont il n'a point eu postérité.

Chessé (N. de), frère du précédent, dit le chevalier de Chessé, épousa Dlle N. Mangin, dont : 1° N., chanoine de St-Pierre-le-Puellier, déporté en Allemagne en 1794; — 2° N., qui suit, et trois filles.

Chessé (N. de), dit le chev. de Chessé, officier au régiment de Beauvoisis-infanterie, émigra avec les officiers de son régiment, servit à l'armée de Condé, passa ensuite dans le régiment de Dillon à la solde d'Angleterre, fit la guerre en Égypte. Il s'est retiré chevalier de St-Louis et du Croissant avec le brevet de colonel. Il a épousé, en 1818, Marie-Joséphine Falloux du Lys, veuve de Jean-Paul-Augustin de Clervaux de Néré, et n'a point eu de postérité de ce mariage.

ARMOIRIES. — La famille de Chessé porte « d'argent au chevron de gueules, accompagné de » 3 merlettes de sable, 2, 1. »

CHEVALLIER, famille noble, originaire des environs de St-Maixent, dont on retrouve des traces dès le XIIe siècle. Cette maison s'est partagée en plusieurs branches, que nous n'avons pu rattacher les unes aux autres. Nous nous contenterons donc de donner la généalogie des deux principales, que nous avons pu établir, grâce aux travaux de M. le Cte d'Orfeuille, qui nous ont été communiqués par M. le président Garnier.

Chevalier (G.) et

Chevalier (G.), *sacerdos*, sont cités dans deux actes de 1115, rapportés dans le livre des hommages dus à l'abbaye de St-Maixent.

Chevalier (Joannes) fit en 1166 une donation au monastère de Montazay.

Chevalier (Pierre) est mentionné dans une charte latine de l'an 1215.

Chevalier (Thibault) fit un traité le 5 septembre 1256 avec Guillaume de Lisle, Chev., relativement à quelques parties d'héritage qui se trouvaient dans le fief de Maingot de Melle.

Chevalier (Jean), tuteur des enfants de Jean Chevalier, Sgr des Linaux, est cité dans l'aveu de l'abbaye de St-Maixent, rendu au prince de Galles le 15 décembre 1363.

Chevalier (Guillaume), valet, *Guillelmus Chevallerii*, habitant la Psse de St-Eugène, fit, le 15

Digitized by Google

septembre 1395, un traité avec le prieur de la Châtaigneraye.

Chevalier (François) rendit en 1398 un aveu à la Sgrie de la Melleraye pour l'hôtel de Chaix, qu'il possédait à cause de Perrette DE LUGRES, sa femme.

Chevalier (Nicolas et Jean) passèrent revue comme archers le 4 octobre 1410.

Chevalier (noble homme Jean) et Perine PARTHENAY, sa femme, passèrent un bail à rente dans la terre de St-Romain, dépendant de l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers, le 15 février 1424.

Chevalier (Huguet), Ec., Sgr de Saulgié, fut témoin dans une donation faite à la confrérie de la Madeleine de St-Maixent le 7 juin 1438.

Chevalier (Jean), Sgr de Montenay, avait pour femme vers 1440 Antoinette D'ARGENTON, fille de Guillaume, Chev., et de Jeanne de Naillac.

Chevalier (François), Sgr de Lugres, rendit aveu en 1446 à la Sgrie de la Melleraye de son hôtel de Chaix.

Chevalier (Jean) était abbé régulier de St-Maixent en 1442 et 1460. On voyait dans l'église de cette abbaye son tombeau, sur lequel on lisait cette épitaphe :

Olim prælatus fuit iste jacet tumulus
Fultus præsidio virgo Maria tuo,
Ecce Joannes habet nomen, sed militis omen
Nobilis atque probus consiliique globus.
Omnia construxit, et tegmina volta.....
Pacem datque piæ vir bonus ecclesiæ.
Iste monachorum dux tutor pauperiorum
Christi thesaurum fundit in omne thorum
In senis ductus, virtutis stemmate fultus
Alter ut Agapius vir fuit iste pius,
Cum prece ploremus, plorando contogitemus
Spiritus arce poli, sit caro ventre soli.

Chevalier (Jacques), son neveu, lui succéda le 12 novembre 1461, et vivait en 1475.

Chevalier (Pierre), Ec., rendit aveu à noble dame Marie Faydit de la Guillotière, à cause de sa femme Jehanne MAINTROLLE, le 15 mai 1457.

Chevalier (Antoine) fut brigandinier du Sgr de Soubize au ban de 1467.

Chevalier (Georges) y servit comme homme d'armes du Sr de la Grève, avec deux archers comme brigandiniers.

Chevalier (François) y comparut comme brigandinier du Sr de la Grève.

Chevalier (Léonet) servit comme homme d'armes du Sgr de Bressuire à ce même ban, pour lui-même et pour son frère ; c'est sans doute ce même Léonet, habitant de St-Maixent, qui fut remplacé comme archer à celui de 1491 par Jacques de Pougnes.

Chevalier (Jean), habitant la Sgrie de Lusignan, fit, comme archer, partie du ban de 1491.

Chevalier (Antoine), Sgr de Chassenon-le-Vieil, y servit comme archer.

Chevalier (Léonet), Sgr de Granges, habitant St-Maixent, y parut aussi comme archer.

Chevalier (Guillaume), habitant la Sgrie de St-Maixent, remplaça en qualité d'archer son père, Sr de Loges, trop âgé pour servir.

Chevalier (Guillaume), habitant la Sgrie d'Angles, fut remplacé à ce ban par Philippe de la Barde, archer.

Chevalier (Jean), Sgr de Puivault, capitaine, habitant la Sgrie de Fontenay, y servit aussi comme archer.

Chevalier (Jean), Ec., rendit aveu de sa maison de la Grenouillère à l'abbesse de Ste-Croix, comme dame de St-Romain et Vellèche, le 21 juillet 1464.

Chevalier (Jeanne), fille de noble homme PIERRE et de Claude DUPUY, épousa Charles le Comte, Ec., Sgr de la Grange, par contrat du 14 février 1486.

Chevalier (Huguette) fut légataire de Mathurin du Breuil, Ec., Sgr de Chassandré, paroissien de St-Martin de Sevret, son mari, par testament de ce dernier, en date du 20 juin 1506.

Chevalier (Jacquette) fut femme de Méry d'Orfeuille, Ec., Sgr de Foucault, comme il appert du contrat de mariage de Joachim d'Orfeuille, Ec., leur fils, avec Dlle Marie de Luems, en date du 2 août 1530.

Chevalier (Philippe) fut présent à la montre et revue faite à Chauvigny le 15 janvier 1555, comme homme d'armes.—Notre cabinet.

Chevalier (Emery), Ec., prieur commendataire du prieuré de Pamprou dès 1559, ainsi qu'il résulte de sa comparution au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou, fit son testament le dernier janvier 1594. Les dispositions assez singulières de cet acte de dernière volonté sont rapportées dans les *Affiches du Poitou* de l'année 1780, p. 12.

Chevalier (Mathurin), Ec., servait dans une compagnie de chevau-légers qui passa revue à Parthenay en 1594.

Chevalier (Jacques), fils d'ELIACHAIN, Sr de la Chevallerie, et de Jeanne GRÉFIER, ses père et mère, épousa Jeanne DE VEILLECHÈZE, fille de feu Pierre, Sr des Essarts, président en l'Elec. de St-Maixent, et de Gabrielle Bardon, par contrat du 23 novembre 1616. Il eut de ce mariage PIERRE, conseiller du roi

Digitized by Google

et assesseur en l'Elec. de St-Maixent en 1670, et JACQUES, qui fit le partage le 5 avril 1689, par représentation de sa mère, des biens de Gabrielle de Veillechèze, sa tante, morte fille, avec ses autres cohéritiers. — Reg. 1.

Chevalier (Renée) épousa, le 1er septembre 1634, Pierre Baudry, Ec., Sgr d'Asson et du Chastelier. — Gén. Baudry.

Chevalier (François), Chev., Sr des Essarts, fit entérinement du testament fait par MARQUISE Chevalier en faveur de dame Catherine de Linax, veuve de JACQUES Chevalier, Chev., Sr de la Frapinière et d'Availles, par acte du 26 juin 1645. — Reg. 1.

Chevalier (Jean) épousa, par contrat du 24 janvier 1651, Jeanne TAVEAU; peu après, ils se séparèrent de corps et biens.

Chevalier (Pierre), Sr de Florence et de la Chevalerie, et Jeanne POUSSINEAU, sa femme, se firent donation mutuelle par acte du 25 décembre 1659. Ils laissèrent de leur mariage : 1° JEANNE-FLORIMONDE, mariée à St-Maixent, le 13 avril 1681, avec Louis Jousseaume, Ec., Sr de Varaize; — 2° CATHERINE, qui épousa, le 14 février 1684, Jacques-Armand de Bosquevert, Ec., Sr du Montet.

Chevalier (Marguerite), femme de Hubert Carlouet, Ec., Sgr de la Mislière et de Cloué; leur fille Renée épousa Jean Irland, Ec., Sgr de Beaumont, par contrat du 13 janvier 1676.

Chevalier (François), Chev., Sgr d'Availles, fut présent à la nomination d'un curateur aux enfants mineurs de feu François d'Orfeuille et de dame ANNE Chevalier, épouse en secondes noces de Charles Garnier, Chev., Sgr de Brieuil, le 23 juillet 1710.

Chevalier (Armand), Chev., Sgr de St-Mars, avait pour femme Jeanne GODET; ils ont assisté au contrat de mariage de Gabriel Brunet, Ec., Sr de Montreuil, le 25 avril 1723. — Fam. Brunet.

Chevalier (Jean-Baptiste-François), Chev., Sgr de Villemorin et de St-Marc, et dame Charlotte-Henriette D'AITZ DE NESMY, son épouse, ont fait un partage avec ses autres cohéritiers des biens de François-Charles Gillier, Chev., Sgr, Cte de la Villedieu, etc., par acte du 27 juillet 1737. — Reg. 3.

Chevalier (Antoinette) de la Frappinière fut femme de Pierre-François Gigou, Chev., Sgr de St-Hilaire, capitaine de dragons au régiment de Condé, chevalier de St-Louis; elle n'existait plus le 29 décembre 1740, époque du second mariage de sondit mari. — Reg. 1.

Chevalier (Jean-Baptiste-Charles-François), Chev., Sgr de Villemorin et de la Rochelle, avait épousé Marie-Françoise DE SERMENTON, qui, devenue veuve, épousa en secondes noces, par contrat du 15 octobre 1755, Charles-Joseph Prévost, Sgr de Gagemont.

Chevalier (Jean-Marie), Chev., Sr des Essarts, fut chevalier de Malte. Il signa un acte de notoriété le 28 novembre 1771.

Filiation suivie.

§ Ier. — **CHEVALIER**, BRANCHE DE LA COINDARDIÈRE.

Une partie des renseignements qui suivent ont été puisés dans des preuves de noblesse faites par cette branche pour faire recevoir en 1612 un de ses membres chevalier de St-Jean-de-Jérusalem. — L'original existe à la bibliothèque de la ville de Poitiers.

Ier. — **Chevalier** (Jean), Chev., Sgr de la Coindardière.

Premier auteur connu et certain de la filiation, vivait en 1363, et prenait dans un titre du 8 juillet de cette année le titre de *messire*. Il fut père de

IIe. — **Chevalier** (Hugues), Chev., Sgr de la Coindardière et de la Frapinière. Les *Affiches du Poitou* le confondent avec Jean son père. Il avait épousé Dlle Marie DE PICHIER, et en eut : 1° JEAN, qui suit; — 2° LÉONNET, chef de la branche de la Frapinière, rapportée au § II.

IIIe. — **Chevalier** (Jean), Ec., Sgr de la Coindardière et de la Frappinière, épousa le 13 juillet 1456 Dlle Marie DE LA CHAUSSÉE, par contrat passé sous la cour de Parthenay; Marie de la Chaussée étant veuve, transigea avec Léonnet Chevalier, son beau-frère, au sujet de la succession de Hugues Chevalier, leur père et beau-père, le 8 juin 1470.

IVe. — **Chevalier** (Jacques), Ier du nom, Ec., Sgr de la Coindardière et du Thais, avait épousé Dlle Perrine DES FRANCS, qui était sa veuve le 23 janvier 1530, époque où elle acheta une pièce de terre de Léon Amorry, par contrat passé à Parthenay. De ce mariage sont issus : 1° JACQUES, qui suit; — 2° MICHEL, qui avait épousé Dlle Bonaventure DE RUFFIGNAC, qui, étant devenue veuve, épousa Michel Morin, Ec., Sgr de Boismorin, et donna en cette dernière qualité une quittance à Philippe, neveu de son premier mari, le 12 novembre 1584. Et plusieurs filles dont nous ne connaissons point les noms, et que nous trouvons mentionnées seulement dans un partage du 8 mars 1548, fait par Jacques *avec ses sœurs* sous la cour de Celle-l'Évêcault.

Ve. — **Chevalier** (Jacques), Ec., Sgr de la Coindardière et du Thais, de la Durandière et de Viron, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, avait

Digitized by Google

épousé, par contrat passé sous la cour de Fontainebleau le 26 septembre 1551, Dlle Françoise GAZEAU; transigea le 23 janvier 1555 avec divers particuliers au sujet d'une somme de 2,577 liv. 19 sous que le roi lui avait donnée, et que devait lui remettre Jean Dupré, receveur de Chizé, le duc d'Anjou le nomma plus tard gouverneur de la ville et château de Chizé, avec pouvoir de lever des soldats par commission donnée au camp de Croubillac le 27 mars 1569, signée Henri. Françoise Gazeau était sa veuve le 21 août 1576, et transigeait à cette époque avec Guillaume Thibaudeau, Ec., valet de chambre du roi, et verdier de Gastine, au sujet de certains héritages. Elle avait eu pour enfants

VIe. — **Chevalier** (Philippe), Ec., Sgr de la Coindardière, du Thais et de Viron, page de la reine-mère en 1576; reçut quittance d'une certaine somme d'argent le 12 novembre 1584; épousa, par contrat passé sous la châtellenie de Vendeuvre par Fortin et Foussaut, Nres, le 7 mai 1585, Dlle Charlotte GRIGNON. Le prince de Conti, lieutenant général du roi aux armées de Poitou, donna à Philippe Chevalier un certificat, daté du 6 août 1591, du camp de Vouillé, « duquel appert que Philippe Chevalier a bien servi le roi en bon équipage de guerre soubs la cornette blanche. » Il eut de son mariage : 1° CLAUDE, Ec., Sgr de la Coindardière, du Thais, de Viron, de la Forest, etc., rendit, le 4 septembre 1622, aveu de la grande dime d'Assais au marquisat d'Airvault; il avait épousé Joachine BOCHARD, laquelle était morte avant le 3 décembre 1638, date de l'émancipation de FRANÇOIS, son fils, Ec., Sgr de Viron, qui transigea le 28 octobre 1646, sous l'autorité de son père, avec Paul Pavin, Sr de la Fuye, au sujet de quelques sommes d'argent. Claude avait eu aussi une fille, MADELEINE, qui avait épousé en premières noces Geoffroy de Belleville, Chev., Sgr de Richemont, et en secondes, par contrat du 26 février 1666, passé Psse de Vasle, par Suire et le Boiteux, Nres de Montreuil-Bonnin, Henri de Lostanges de St-Alvère, Chev., Sgr de Bussec et de Rocheroux, baron de Paillé. Elle était veuve de son premier mari dès le 27 février 1657, et avant son second mariage elle avait été maintenue dans sa noblesse par M. Barentin; — 2° SIMON, prieur d'Availles, protonotaire du St-Siége à Poitiers, qui fit son testament le 20 octobre 1641, par lequel il donna 50 liv. de rente à la chapelle de Sceaux, que possédait dans le chœur de l'église de Latillé Philippe son frère, auquel il donne tous ses meubles, acquêts et la tierce partie de ses autres biens; il vécut encore longtemps après avoir testé, car il fut confirmé dans sa noblesse par ordonnance de M. Barentin du 10 décembre 1667; — 3° PHILIPPE, qui épousa Dlle Louise DE MARCIRION, dont il eut PHILIPPE, Ec., Sgr de Lugny-sur-Creuse; JACQUES, Ec., Sgr de Saulx, maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 10 décembre 1667, en même temps que ses frères PHILIPPE et FRANÇOIS, prieur d'Availles près Chizé, qui, en 1670, prenait le titre de bachelier en théologie en Sorbonne. Jacques épousa Dlle Françoise PETIT, fille de feu Charles, Chev., Sgr de St-Amand, et de dame Louise Bérault. De ce mariage sont issues trois filles : MARIE-LOUISE, mariée à Charles d'Assé, de la province du Maine; ANNE, qui, en 1679, était veuve d'Alexandre Brethé, Ec., Sgr de la Guibretière, et PÉLAGIE, morte sans alliance; FRANÇOISE, dame d'Aubigny; MARIE, femme de Henri Barbe, Ec., Sgr de Lâge-Courbe; elle était morte avant le 5 novembre 1670.

4° JEAN, Ec., baptisé le 27 août 1596, fit ses preuves pour être reçu chevalier de Malte le 18 juin 1612. Il mourut à Poitiers, et fut inhumé dans la chapelle du Pas-de-Dieu de l'abbaye de Ste-Croix. On y lisait cette épitaphe :

« Cy-gît

» Le corps de feu messire Jean Chevalier, Ec., chevalier de Malte et commandeur d'Espaux en Xaintonge, issu de la noble maison de la Coindardière et du Thaiz, âgé de XLV ans, décédé à Poitiers le XIV mars M. DCXLIII. Inhumé en ce lieu par permission de très-R. dame Catherine de la Trimouille, abbesse de ce couvent, en considération de la piété de Renée, Marie, Charlotte et Radégonde Chevalier, ses sœurs, toutes religieuses audit couvent. Priez Dieu pour lui. ».

5° FRANÇOIS, qui suit; — 6°, 7°, 8° et 9° RENÉE, MARIE, CHARLOTTE et RADÉGONDE, religieuses à l'abbaye de Ste-Croix, comme le prouve l'épitaphe de leur frère précité.

VIIe. — **Chevalier** (François), Ec., Sgr de la Forêt, de la Coindardière, etc., épousa, par contrat du 19 janvier 1649, Dlle Anne CHAUVEAU, dame de la Cailletière, fille de feu Pierre Chauveau, Ec., Sgr de la forêt de Sainte-Turge, et de Dlle Philippe de la Tillée. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 10 décembre 1667. Il laissa de son mariage : 1° CHARLES, qui suit; — 2° JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE, Ec., Sgr de Pouffons, qui est cité comme oncle du fils de Charles, son frère, dans une transaction du 20 avril 1698. Il avait épousé Dlle Anne LECOMTE, qui était sa veuve en 1698, et se remaria à François Chevalier, Ec., Sgr de la Frappinière, et ne paraît point avoir eu d'enfants de ces deux mariages.

VIIIe. — **Chevalier** (Charles), Ec., Sgr de la

Digitized by Google

Coindardière, épousa en premières noces dame Jeanne GREFFIER. Ils se firent une donation mutuelle le 4 décembre 1674. Elle avait testé en faveur de son époux le 21 juillet de la même année. Étant devenu veuf, il se remaria avec Dlle Marie-Anne THIBAULT DE LA CARTE, qui était sa veuve le 20 avril 1698, et transigea au sujet de certaines sommes d'argent, en se portant comme tutrice de son fils mineur, qui suit.

IXe.— **Chevalier** (Jean), Ec., Sgr de la Coindardière, épousa en avril 1713 Dlle Henriette GUISCHARD-D'ORFEUILLE, et de ce mariage laissa ; 1o CHARLES, qui suit ; — 2o JEAN-MARIE, chevalier non profès de l'ordre de Malte, Sgr des Essarts et de la Bessière ; se trouva au ban des nobles du Poitou de 1758 ; fut nommé en 1787 représentant de l'Élec. de St-Maixent à l'assemblée provinciale ; assista à l'assemblée de la noblesse pour nommer des députés aux états généraux ; émigra, servit dans une des compagnies à cheval de la coalition du Poitou, et mourut le 27 mars 1803, laissant de dame Françoise-Angélique DE LA BARRE deux filles qui ne se sont point mariées ; — 3o GABRIELLE-SCHOLASTIQUE, morte sans alliance le 24 janvier 1810 ; — 4o CÉLESTE-HENRIETTE-FRANÇOISE, à laquelle le roi avait accordé des lettres de bénéfice d'âge le 19 février 1763.

Chevalier (Charles), Ec., Sgr de la Coindardière, Pilhouet, fut page du roi en sa grande écurie, assista au ban de la noblesse du Poitou de 1758, à l'assemblée de 1789. Il n'eut de son mariage avec Marie-Suzanne-Josèphe DE BRILHAC, dame de St-Pilhouet, morte à Poitiers le 5 septembre 1799, que N., fille, qui épousa, le 23 novembre 1784, Anastase, Mqis de Beufvier, grand sénéchal de Poitou en survivance, morte peu d'années après.

§ II. — CHEVALIER, BRANCHE DE LA FRAPPINIÈRE.

IIIe.—**Chevalier** (Léonnet), Ec., Sgr de la Frappinière (IIe degré du § Ier), partagea, le 8 juin 1470, avec Marie de la Chaussée, veuve de Jean Chevalier, son frère, les biens de Hugues, leur père et beau-père. D'après une enquête faite le 13 novembre 1534 aux grandes assises tenues à St-Maixent, à la requête de Hugues Chevalier, Ec., religieux, prieur de St-Georges (sans doute fils ou neveu de Léonnet), on voit que Léonnet était lieutenant du vicomte de Rochechouart, capitaine des arrière-bans du Poitou, et, en cette enquête, l'un des témoins, âgé de 80 ans, vint déposer qu'il y avait 58 ans que ledit Léonnet avait cette charge. C'est de lui dont ont voulu parler les *Affiches du Poitou*. Léonnet épousa Dlle Marguerite DE PARTHENAY. Ils vivaient tous les deux en 1500 ; leurs enfants furent : 1o RENÉ, qui suit ; — 2o GUILLAUME, chevalier de Rhodes.

IVe.— **Chevalier** (René), Ec., Sgr de la Frappinière, servit comme archer au ban de 1533, épousa le 28 août 1513 Dlle Catherine GILLIER, fille de Guillaume, Ec., et de Jeanne Jousseaume. De ce mariage sont issus : 1o JACQUETTE, qui avait épousé Pierre de Villedon, Ec., Sgr de la Chevrelière ; — 2o FRANÇOIS, qui suit ; — 3o EMERY, Ec., Sgr de Doix, qui mourut sans alliance, et testa par acte du 31 janvier 1596, reçu par Auder et Dupuy, Nres à St-Maixent, en faveur d'un grand nombre de ses parents, tant paternels que maternels, directs que collatéraux.

Nous pensons que c'est lui qui, qualifié de Sgr de Pamprou, assiste comme parent au mariage (15 février 1571) de André d'Orfeuille avec Catherine Jousseaume ; — 4o MADELEINE, qui était veuve de Pierre Escars, lors du testament de son frère Emery.

Ve.— **Chevalier** (François), Ec., Sgr de la Frappinière, assista comme curateur de l'époux au mariage d'André d'Orfeuille et de Catherine Jousseaume ; fit, le 18 avril 1572, un échange avec Antoine de Parthenay, Ec., Sgr de Querray, probablement son beau-frère ; le 15 septembre 1601 il rendit un hommage de part-prenant, à cause de l'hébergement d'Availles, à Charles de Parthenay, Ec., Sgr de Querray et du Doignon.

François avait épousé, le 30 octobre 1553, Dlle Jacquette DE PARTHENAY, dame d'Availles, fille d'Artus, Ec., et de Jeanne de Gourjault. Il n'existait plus lors du mariage de son fils Jacques. Ses enfants étaient : 1o MARQUISE, mariée deux fois, d'abord à René de Liniers, Ec., Sgr de la Rochette, par contrat du 9 septembre 1586, et, le 29 janvier 1576, à Jacques de Marcirion, Ec., Sgr de Saulx ; — 2o ESTHER, qui était femme de Ponthus Bellivier, Ec., Sgr de Pers, en 1596, lors de l'entérinement du testament d'Emery, son oncle, précité ; — 3o JEAN, qui suit ; — 4o JACQUES, Ec., Sgr de la Richardière et de Creuze, époux de Dlle Léonne MUZEAU, fille de Pierre, Ec., et de Bertrande Gillier ; — 5o DANIEL, Ec., fut d'abord prieur commendataire du prieuré de Pamprou, et est ainsi désigné dans le testament d'Emery, son oncle. Il épousa dans la suite Dlle Marie DE RECHIGNEVOISIN, dont il eut EMERY, Chev., Sgr de la Richardière : nous ignorons sa destinée ; et MARGUERITE, qui épousa, le 15 novembre 1618, Gabriel de Rechignevoisin, Ec., Sgr de Gurat.

VIe.— **Chevalier** (Jean), Ec., Sgr de la Frappi-

Digitized by Google

nière et d'Availles, est mentionné dans le testament d'Emery, Chev., son oncle. Il vendit les deux tiers d'une maison qu'il avait à Poitiers, pour la somme de 222 écus 13 sous 4 d., à François Brunet, contrôleur du domaine du roi en Poitou, le 11 mai 1598, par acte signé Dupuis et Auder, Nres, le 12 septembre 1616; avait épousé, le 13 novembre 1583, Dlle Françoise DES CARS, fille de Jacques, Sgr des Isles et des Loges, et de Renée de Puyjourdain. Ils s'engagèrent à faire rebâtir à neuf la chapelle des capucins de St-Maixent, et laissa de son mariage : 1° FRANÇOISE, qui, le 14 août 1616, fit profession au couvent de Bonneuil; — 2° JACQUES, qui suit; — 3° FRANÇOIS, Chev., Sgr des Deffens; — 4° LOUIS.

VII^e^. — **Chevalier** (Jacques), Ec., Sgr de la Frappinière, d'Availles et de Creuze. Nous pensons que c'est le même qui, avec Hercule Chevalier, Ec., Sgr de la Poupelinière, furent présents comme cousins paternels au mariage de Philippe de Pichier avec Dlle Louise de Beauxoncles. La parenté des deux familles venait de l'alliance qu'avait contractée HUGUES Chevalier avec Marie DE PICHIER. — Reg. du grand prieuré d'Aquitaine. — Jacques mourut en janvier 1644, laissant de son mariage avec Dlle Catherine DE LINAX, fille de Charles, Ec., qu'il avait épousée le 3 décembre 1615 : 1° MARIE, femme de Marrin de Chamborant, Sgr du Vignault; — 2° FRANÇOISE, mariée en premières noces à Georges Porcheron de Lavau, conseiller au présidial de Poitiers en mars 1649, et en secondes, à Bonaventure de Boisferme, Ec., Sgr dudit lieu. Elle fut donataire de sa mère par acte du 12 août 1660; — 3° JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit; — 4° CHARLES, mort assassiné en mars 1647; — 5° LOUIS, mort sans alliance; — 6° PHILIPPE, mort au retour d'une campagne de guerre en 1655; — 7° LOUIS, — 8° ANNETTE, reçue religieuse à Bonneuil le 8 avril 1643; — 9° CATHERINE, reçue religieuse à la Mothe-Ste-Héraye en avril 1653; — 10° CATHERINE, née posthume, épousa Antoine Jousseaume, Ec., Sgr de la Chalonnière.

VIII^e^. — **Chevalier** (Joseph-François), Ec., Sgr de la Frappinière et d'Availles, épousa, par contrat du 8 juin 1655 passé à Nantes, Dlle Anne DE LAFITTE, fille de Pierre, Sgr dudit lieu et du Courteil, et de Dlle Jeanne Marchand. Le 2 septembre 1657, ils se firent une donation mutuelle de tous leurs biens, et avaient constitué une rente au capital de 900 liv., destinée à la fondation et l'entretien d'un régent, pour instruire gratuitement les enfants de la Psse de Nanteuil. De ce mariage il eut : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° ANNE, qui épousa, le 6 novembre 1684, François d'Orfeuille, Ec., Sgr de Foucault, capitaine au régiment de Navarre, et en secondes noces Charles Garnier, Éc., Sgr du Breuil; — 3° JEANNE-BERNARDE, mariée, par contrat du 22 juillet 1699, à Jean Frottier, Sgr de Péray; — 4° CLAUDE-JOSEPH, qui épousa, le 12 février 1699, Marianne-Madeleine D'ORFEUILLE. De ce mariage sont issus : ANNE-MARIE, religieuse bénédictine à St-Maixent, et MADELEINE-ANGÉLIQUE, l'une des dames des écoles charitables de St-Maixent, qui, le 22 mai 1733, transigea avec François Chevalier, Chev., Sgr de la Frappinière; Jean-François Chevalier, Chev., Sgr d'Availles, et Marianne-Madeleine d'Orfeuille, sa mère.

François Chevalier épousa en secondes noces Dlle Anne LECOMTE, veuve en premières noces de Joseph-François-Marie Chevalier, Ec., Sgr de Pouffons; elle était sa femme en 1704. Il ne paraît point en avoir eu d'enfants.

IX^e^. — **Chevalier** (François), Chev., Sgr de la Frappinière, Availles, Nanteuil, etc., épousa en l'église de Léger de St-Maixent, le 14 avril 1704, Dlle Louise MAUBUÉ, fille de feu Charles, Ec., Sgr de Bois-Courault, et de feu Catherine de Sarzé. Il testa le 1^er^ décembre 1744 devant Ardi et Nozereau, Nres audit lieu, en faveur de ses enfants, qui étaient : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° CÉLESTE-LOUISE; — 3° LOUISE-SCHOLASTIQUE; — 4° MARIE-ANNE-MADELEINE; — 5° JEAN-FRANÇOIS, Ec., Sgr d'Availles, qui épousa, par contrat passé à Lusignan par Lomdé et Arrivé, Nres, Dlle Françoise-Elisabeth GOURJAULT, fille d'Olivier, Chev., Sgr de Mauprié, la Boissière, et de Dlle Elisabeth Lauvergnat. Il testa le 29 janvier 1762 en faveur de sa femme, ce qui nous ferait croire qu'il mourut sans enfants; — 6° JEAN-LOUIS, nommé dans le testament de son père du 1^er^ décembre 1744.

X^e^. — **Chevalier** (François), Chev., Sgr de la Frappinière, épousa, le 6 mars 1726, Marie-Anne-Elisabeth FOUCHER DE CIRCÉ, fille de Jean-Henri, Chev., Mqis de Circé, conseiller du roi en ses conseils, et son grand sénéchal au comté et sénéchaussée de Civray et St-Maixent, et de dame Elisabeth Aubert. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES-SUZANNE, né le 28 septembre 1739, baptisé à Nanteuil le 30 de ce mois; — 2° LOUIS-MARIE-MAURE, né le 10 août et baptisé en la même paroisse le lendemain; — 3° JEANNE-LOUISE, mentionnée dans le testament de François, son aïeul, du 1^er^ décembre 1744; — 4° FRANÇOIS.

Ici s'arrêtent les renseignements directs que nous avons pu nous procurer sur la branche de la Frappinière.

Digitized by Google

ARMOIRIES.—La famille Chevalier portait « de » gueules à 3 clefs d'or. »

Dans les preuves de Jean Chevalier, l'on ajoute « à » la bordure de gueules, » ce qui indiquerait une brisure de cadet.

CHEVALLIER, autre famille représentée encore actuellement à Poitiers, et prête à s'éteindre.

Chevallier (Geoffroy ou Godefroy), Éc., Sgr du Chiron, était receveur du taillon en 1633, commissaire général des saisies réelles et receveur des consignations à Poitiers en 1640.

Chevallier (Henri), Éc., Sgr de la Bodinière, fut trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, suivant ses provisions du 18 mai 1725 et lettres d'honneur du 19 mars 1751. Il était aussi receveur général à Poitiers.

Chevallier (Henri), Éc., Sgr de la Resnière, fils du précédent, reçu trésorier de France après son père par provisions du 27 février 1751, mourut revêtu dudit office le 6 novembre 1767, laissant trois enfants : 1° Henri-Louis, Ec., Sgr de la Resnière, qui comparut à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue en 1789, et mourut sans alliance; — 2° Richard, Éc., Sgr de la Pillerie, Bodinière, etc., mort sans alliance en 1774 ; — 3° Marie-Gabriel, qui suit.

Chevallier (Marie-Gabriel), Éc., Sgr de la Fuye, fut, ainsi que ses frères, maintenu dans sa noblesse, comme il appert d'une quittance de 6,000 liv. qu'ils payèrent le 9 septembre 1772 pour se voir confirmer dans leurs priviléges. Marie-Gabriel, mort le 10 août 1775, avait épousé Marie-Anne Conté de Paumelle, de laquelle il eut cinq enfants : 1° Marie-Barbe, mariée le 21 janvier 1749 à Pierre-Isaac Imbert, Ec., Sgr de la Gibaudière, la Burgallerie, etc., procureur du roi au bureau des finances de Poitiers, morte en 1768 ; — 2° Charlotte-Antoinette fut mariée, au mois d'octobre 1760, à Michel-Antoine-Mathias Pays-Meslier, Éc., Sgr de la Guillonnière, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, morte à Poitiers en 1796; — 3° Marie-Anne-Thérèse-Louise-Madeleine, mariée le 16 janvier 1789 avec N. de Grammont, garde du corps du roi, morte vers 1800 ; — 4° Catherine-Henriette, morte sans alliance vers 1796 ; — 5° Mathias, fils posthume, célibataire, assista par procureur à l'assemblée de la noblesse du Poitou de 1789, émigra, et fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, comme maître de la deuxième compagnie noble d'ordonnance.

CHEVALLEAU DE BOISRAGON. Cette noble et ancienne famille poitevine est aujourd'hui sur le point de s'éteindre. Plusieurs de ses membres ont eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et ont pris à cette occasion divers titres.

Nous regrettons de ne pouvoir donner la filiation suivie de cette famille, dont tous les titres ont disparu, mais qui n'en a pas moins une possession d'état nobiliaire incontestable et incontestée.

Chevalleau (Jean), bourgeois de Poitiers, et Barthelomée Larchier, sa femme, fondèrent vers 1200 une messe à perpétuité dans l'église paroissiale de St-Pierre de Mirebeau. — D. F.

Chevaleau (Johan), Éc., reçoit de Pons de Vivonne, Chev., Sgr de Homes, l'hébergement de Homes, *aliàs* la Chevalerie, en forme de donation, le 15 septembre 1357, et devait payer à l'avenir au donateur et à ses héritiers deux setiers de froment, deux setiers d'avoine et six chapons de rente annuelle et perpétuelle.

Chevalleau (Jean), du Rivault-Brault, près Mirebeau, fut reçu échevin de la ville de Poitiers en 1372, et mourut en 1415. C'est probablement le même qui, qualifié de bourgeois de Poitiers, rendit, le 4 octobre 1400, l'aveu de son hébergement de Forges à la tour de Maubergeon, de laquelle il relevait, « au devoir d'un homme armé de cottes de fer, cappeline, lance, épée et couteau, pour servir son suzerain entre Loire et Dordogne. » — Gr. G. du bureau des finances.

Chevalleau (Guillaume) avait épousé Orfrède de Montléon, qui, devenue veuve, se remaria en 1422 à Guillaume de Valois, Ec.

Chevalleau (Antoine), habitant la Sgrie de Mirebeau, était frère de dame Marie Chevalelle (Chevalleau), mariée en 1437 à Jean Povereau, Sgr de la Bouerie.

Chevaleau (Gilet), Éc., habitant la châtellenie de Niort, eut un différend et combattit en 1446 contre des paysans ses vassaux. — Arch. roy.

Chevalleau (Jean), mal à propos nommé *Chualvau*, Sgr de la Tiffardière, dans l'état des nobles du Poitou qui se sont trouvés au ban de 1467, y a servi comme archer, et habitait alors la Sgrie de Niort.

Chevalleau de Boisragon (Jean) épousa, le 21 avril 1494, Dlle Louise de St-Gelais, dont il eut un fils, qui suit :

Chevalleau (Claude), habitant la Sgrie de Niort, servit comme archer au ban des nobles du Poitou de 1533. Ayant tué Gervais Yver, habitant de Niort, il fut condamné à des amendes telles, que, n'ayant pu les payer, les terres et seigneuries de la Tiffardière,

Digitized by Google

la Chevalerie d'Oulmes, Boisragon, les Vrignaudières, le moulin de la Tiffardière sis sous le château de Niort, qu'il possédait, furent mises sous la main du roi; et en 1541, CLAUDE, son fils mineur, procédant sous l'autorité de Charles de St-Gelais, Sgr dudit lieu, son curateur aux causes, et Sylvestre Desfrancs, Éc., époux de CATHERINE Chevalleau, l'un et l'autre enfants de Claude précité, obtinrent une mainlevée, et, le 15 avril 1541, furent réintégrés dans leurs biens.

Chevalleau (Anne) épousa Louis Guénaud, Ec., Sgr de Cyran. Leur fille, CATHERINE, épousa, le 23 juillet 1496, Antoine de Menou, Ec., Sgr du Mée.

Chevalleau (N.), Ec., Sgr de la Tiffardière, fut nommé, le 9 avril 1505, l'un des exécuteurs testamentaires de Louis Maintrolle, Éc., Sgr de Rufflgné.

Chevalleau (Elisabeth), fille de JACQUES, Ec., Sgr de la Tiffardière, et de Jeanne DE ST-GELAIS, son épouse, se maria le 27 novembre 1515 avec Louis de Grignon, Éc., Sgr de la Forestrie.

Chevalleau (François), Sgr de Puypelon, habitant la Sgrie de Montmorillon, servit en qualité d'arbalétrier au ban de 1533.

Chevalleau de Boisragon (N.), de la religion prétendue réformée, fut tué à l'escalade de la ville de Civray, par les religionnaires, au mois de mars 1597.

Chevalleau (Jean), Sgr de la Tiffardière, gouverneur de St-Maixent pour les huguenots, y soutint un long siége contre l'armée catholique commandée par le duc de Joyeuse; enfin les habitants, voyant leurs murailles ruinées et leurs défenses détruites, le forcèrent à capituler; mais, la ville une fois rendue, le duc viola la capitulation, et fit mettre la ville au pillage, malgré les sollicitations pressantes des seigneurs de sa suite, et surtout de Louis de Chasteigner d'Abain.

C'est peut-être le même Jean Chevalleau qui, le 27 mai 1575, assista au contrat de mariage d'Amable de Bosquevert, Ec., Sgr du Montet, avec Dlle Antoinette de Prahec.

Chevalleau (Georges), Ec., Sgr de la Tiffardière et de Boisragon, avait épousé Dlle Marie D'ELBÈNE, fille de Guillaume, Sgr de l'Epinoux, qui était sa veuve en 1601, et qui, le 17 août de cette année, rendit au château de Clavières hommage de son fief et château de l'Epinoux; ils avaient eu de leur mariage une fille, LOUISE, dont Léon de Ste-Maure, Chev., baron de Montausier, fut curateur. Marie d'Elbène épousa en secondes noces Samuel de Béchillon, Ec., Sgr, baron d'Irlaud et d'Allery.

Chevalleau (Pierre), Éc., Sgr de Boisragon, eut de Dlle Marthe DE REGNON, sa femme, JEAN, qui suit, et, le 4 mars 1617, il leur naquit un autre fils du nom de JOSUÉ: ils faisaient profession de la religion prétendue réformée, et leurs enfants furent inscrits sur les registres du temple de St-Maixent.

Chevalleau (Jean), Chev., Sgr de Boisragon, fils du précédent, naquit le 31 décembre 1615, et épousa, par contrat passé à la Chesnaye, le 25 novembre 1642, Dlle Catherine DE MARCONNAY, fille de Philémon, Chev., Sgr du Pont et de Montdevis, et de Françoise de Vasselot, son épouse, qui lui donnèrent en dot la terre de la Touche; ils eurent de ce mariage: 1° SUZANNE, née à Boisragon, baptisée au temple protestant de St-Maixent; — 2° JEAN, né le 5 septembre 1657; — 3° PHILÉMON, né le 5 janvier 1660; — 4° JEANNE-FRANÇOISE, qui, veuve de Jean de Gouffée, Ec, Sgr de St-Martin, épousa, par contrat du 18 mai 1698, signé Meslin, Nre à la Chesnaye, Mess. Charles Duchilleau, Ec., Sgr de la Charrière, et fut instituée par la feue dame sa mère sa légataire universelle; — 5° DANIEL, né le 24 mars 1663; — 6° MARIE, le 23 août 1664; — 7° LOUIS, né le 2 mai 1666, dont sa sœur aînée Suzanne fut la marraine; — 8° CHARLES, né le 6 juin 1667; — 9° CATHERINE, née le 13 juin 1668, abjura la religion protestante le 9 mars 1686 entre les mains du prieur curé de Massongnes, et épousa, par contrat du 16 septembre 1691, Jean Chasteigner, V^e^ du nom, de la branche de Rouvre. — Nous pensons qu'à ces neuf enfants il faut encore ajouter une fille, CÉLESTE, que nous trouvons avec Catherine précitée, sa sœur, faisant, le 9 mars 1686, abjuration de la religion protestante. Jean Chevalleau fut confirmé dans sa noblesse en 1667 par ordonnance de M. Barentin. Catherine de Marconnay était sa veuve en 1699.

Chevalleau (Jean), qualifié haut et puissant Sgr de Boisragon, avait épousé Dlle Louise CHEVALLEAU, dont il eut: 1° PIERRE, baptisé au temple protestant de St-Maixent le 16 novembre 1644, eut pour parrain Pierre Chevalleau, Éc., Sgr de Saisigny; — 2° LOUISE, née le 28 juillet 1645.

Chevalleau (Pierre), Ec., Sgr de Saisigny, fut parrain, comme nous l'avons vu, d'un des enfants de Jean précité, assista au mariage d'autre Jean Chevalleau avec Catherine de Marconnay, fut confirmé dans sa noblesse par M. Barentin en 1667; il avait épousé dame Marie BRUNET, fille de feu François, maître chirurgien à St-Maixent, et de dame Jeanne Breuillaud.

Chevalleau de Boisragon (N.), Chev., Sgr de Boisragon, les Forges, la Boulinière, la Barre-sur-les-Anglées, St-Martin-du-Fouilloux, la Motte-

Digitized by Google

Jarrière, etc., se maria deux fois. De son premier mariage il eut : 1° LOUIS-ALEXANDRE, et 2° MARIE-MARGUERITE-MICHELLE-JULIE, mariée à René-Marie de la Lande, Chev., Sgr des Roches. En secondes noces il épousa Louise-Henriette DE GONDIN DE BOISSERON, et eut une fille, HENRIETTE, mineure le 30 ... 1661, époque à laquelle Louis-Alexandre, son frère aîné, fit faire une vente des meubles de feu son père.

Chevalleau (Jean), Ec., Sgr de Boisragon, rendit hommage, le 21 août 1705, au château d'Aulnay, de sa Sgrie de Mazerolles, Psse de Paisay-le-Chapt, comme donataire de Marie Duverger, sa belle-mère. Il avait épousé Dlle Perside DE LASTE, fille de Pierre, Ec., Sgr de Touche-Longe, et de dame Marie du Verger, son épouse. Le 9 février 1691, les deux époux se firent une donation mutuelle qui fut insinuée au greffe de St-Maixent. De ce mariage sont issus : 1° ARMAND, qui suit, — 2° N. et 3° N., filles, l'une abbesse de la Trinité de Poitiers, et l'autre religieuse aux Ursulines de la même ville; — 4° N., fille, épouse de N. de Constant, Ec., Sgr de Paisay.

Chevalleau (Armand), dit le chevalier de Boisragon, Chev., Sgr de la Chesnaye-la-Vienne, etc., ancien lieutenant colonel du régiment d'Orléans-infanterie, chevalier de St-Louis, fut nommé commandant d'un des escadrons de la noblesse du Poitou au ban de 1758; il épousa, par contrat du 21 mars 1734, Dlle Marguerite DE GONDIN DE CARSAN, fille de Louis-Henri, Chev., et de dame Louise de Cornette. De ce mariage sont issus : 1° ARMAND, qui suit; — 2° JEAN-BAPTISTE, dont l'article sera rapporté après celui de son frère; — 3° ALEXANDRE, dont nous parlerons après ses frères; — 4° JEAN-LAURENT, qui fut capitaine au régiment d'Orléans-infanterie, et assista au mariage de Marguerite-Victoire sa sœur; — 5° LOUISE-AIMÉE-SOPHIE, dite la comtesse de Boisragon, dame à brevet de la reine; — 6° MARGUERITE-VICTOIRE, mariée, par contrat du 13 mars 1784, signé Gebault et Caillon, Nres, à Pierre de Magne, Ec., Sgr de Joussé, ancien capitaine au régiment de Tournaisis.

Chevalleau (Armand), dit le comte de Boisragon, Chev., Sgr d'Angecours près Sédan, en Champagne, né Psse de Ste-Néomaye en Poitou, ancien chef de bataillon au régiment de Chartres-infanterie, chevalier de St-Louis, émigra et servit la cause royale les armes à la main. Il s'était marié le 14 octobre 1774, par contrat passé par Javeaux, Nre à Sédan, avec Dlle Marie-Charlotte DUCHESNE DE ROVILLE. De ce mariage est issue CHARLOTTE, morte à Altona pendant l'émigration.

Chevalleau (Jean-Baptiste), deuxième fils d'Armand et de dame Marguerite de Gondin de Carsan, dit le chevalier de Boisragon, ancien officier au régiment de Chartres-infanterie, major du régiment provincial de Poitou au bataillon de St-Maixent, chevalier de St-Louis, épousa, le 21 septembre 1775, Dlle Marie DE MAGNE. De ce mariage il eut : 1° JEAN-LUBIN, qui existe encore célibataire, et qui est le dernier rejeton de sa famille; — 2° N., fille, élève de la maison royale de St-Louis à St-Cyr, morte célibataire vers 1800 au château de la Chesnaye.

Chevalleau (Alexandre), frère des précédents, servit au ban de 1758 dans la première brigade de l'escadron commandé par son père; il avait épousé Dlle Marguerite DE RAZILLY, et laissa de son mariage : 1° JEANNE-ANTONINE, religieuse à l'abbaye royale de la Trinité à Poitiers, morte en cette ville au mois de juillet 1812, âgée de 78 ans; — 2° N., femme de N. de la Cande de la Roche, Ec., Sgr des Roches.

Chevalleau (Louis-Alexandre), Chev., Sgr de Boisragon, le Fouilloux, la Motte-Jarrière, etc., fit partie du ban de 1758; il avait épousé Dlle Henriette-Marie DU BREUIL-HÉLION DE COMBES. De ce mariage il eut : 1° ARMAND-ALEXANDRE, qui suit; — 2° N., dit le chevalier de Boisragon; ayant émigré, il fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, passa ensuite à l'armée de Condé, et fut blessé à l'affaire de Berstheim (2 décembre 1793), servant dans la deuxième division des chevaliers de la Couronne; — 3° ELISABETH-MICHELLE, mariée le 11 décembre 1781 à François-Joseph-Pierre de Mondion, Chev., Sgr de la Chambaudière-Tournelay, etc., chevalier de St-Louis, major du régiment de Conti-infanterie; mourut à Poitiers en 1827.

Chevalleau de Boisragon (Armand-Alexandre), dit le Mqis de Boisragon, chef de bataillon au régiment de Chartres-infanterie, chevalier de St-Louis, eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes. Rentré en France, il épousa, le 18 septembre 1809, Françoise-Marie DESMONTIERS DE MÉRINVILLE, dont il n'a point eu d'enfants. Le Mqis de Boisragon est mort à Poitiers au mois de septembre 1839.

Chevalleau de Boisragon (Antoine-Louis) a assisté à l'assemblée des nobles du Poitou tenue à Poitiers en 1789.

Chevalleau de Boisragon (Marie-Jeanne), religieuse de l'abbaye de la Trinité de Poitiers, y est morte au mois d'août 1793, âgée de 85 ans.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CHEVALLEAU porte « d'azur à 3 roses d'argent. » — Bar.

CHEVREAU (Urbain), né à Loudun le 20 avril 1613, mérite d'être cité d'une manière parti-

Digitized by Google

culière dans notre ouvrage. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'article qui lui a été consacré dans la Biographie universelle de Michaud, et auquel nous n'avons rien à ajouter.

Chevreau s'appliqua avec tant de succès, qu'il tenait un rang parmi les savants à un âge où les jeunes gens sont encore assis sur les bancs de l'école. Son goût pour l'indépendance l'empêcha de prendre un état; il refusa un canonicat, et préféra à un mariage avantageux une vie libre qui lui permit de se livrer à sa passion pour les voyages. Il visita presque toutes les cours de l'Europe, sans autre motif que celui de s'instruire des mœurs et des usages, vit dans toutes les villes où il s'arrêta les savants, et partout en fut accueilli avec distinction. La reine Christine de Suède goûta son tour d'esprit, et, voulant le fixer près d'elle, lui donna le titre de secrétaire de ses commandements. Il composa des vers pour cette princesse, fut l'ordonnateur de ses fêtes (de 1652 à 1654), s'ennuya de la cour, demanda son congé, et en profita pour revenir à Loudun, où ses intérêts exigeaient sa présence. Il ne put rester longtemps au milieu de sa famille, car dès 1662 il avait déjà recommencé ses voyages à l'étranger. En 1663, il se trouvait à Cassel; l'année suivante, à Copenhague, où le roi de Danemark l'avait engagé à se rendre. Il n'y passa que peu de mois, puisqu'on le retrouve presque aussitôt dans le pays de Hanovre, où les bontés de l'électeur parurent le fixer un instant; mais, nommé conseiller de l'électeur palatin, il vint à Heidelberg, où il vit la princesse Charlotte-Elisabeth, dont les opinions religieuses étaient chancelantes. Chevreau l'instruisit en secret dans la religion catholique, lui persuada de l'embrasser, et contribua par là à son mariage avec Monsieur, frère de Louis XIV. Il accompagna cette princesse jusqu'à Metz, lorsqu'elle se rendit en France, puis revint à Heidelberg reprendre ses fonctions; mais l'ardeur des voyages lui fit oublier tous les avantages dont il jouissait auprès de l'électeur. En 1678, il était à Paris précepteur du duc du Maine. Plusieurs années avant sa mort, cet homme si inquiet, sentant ses forces diminuer, revint enfin à Loudun, où il passa le reste de ses jours dans la retraite et l'exercice de tous les devoirs de chrétien. Il y mourut le 16 février 1701, dans sa 88e année. Chevreau aimait la société, et y réussissait par son esprit et la variété de ses connaissances. Sa réputation, très-grande de son temps, s'est affaiblie au point qu'on ne lit plus ses ouvrages, dont quelques-uns cependant ne méritent pas cet oubli. Il était versé dans toutes les langues, et avait formé une bibliothèque précieuse. C'est à ses livres et à la culture des fleurs qu'il donna tous les instants que lui laissait sa vie errante. On a de lui: 1° *Considérations fortuites et de la Tranquillité d'esprit*, deux ouvrages traduits de l'anglais de Hall, et imprimés ensemble, Paris, 1660, in-12: le premier a été traduit depuis par Jacquemot, sous le titre de Méditations occasionnelles; 2° *l'Ecole du sage, ou le caractère des vertus et des vices*, Paris, 1664, in-12, traduit en partie, et en partie imité du même auteur; 3° Lettres, Paris, 1642, in-8°; 4° Scanderberg, 1644, 2 vol. in-8°; 5° Hermiogène, Paris, 1648, 2 parties in-8°, roman; 6° le Tableau de la fortune, Paris, 1651, in-4° et in-12; compilation historique qui commença la réputation de l'auteur comme érudit; 7° des Poésies, 1656, in-8°; 8° Histoire du monde, Paris, 1686, 2 vol. in-4°; la Haye, 1687, 4 vol. in-12; Paris, 1689, 5 vol. in-12; la Haye, 1698, 5 vol. (cette édition, publiée par Jacques Bernard, est la meilleure); Amsterdam, 1717, 8 vol. in-12. Le frontispice annonce des additions de l'abbé de Vertot; mais c'est une ruse du libraire pour assurer le débit de l'édition; les additions, en général mauvaises, sont de Bourgeois de Chastenet. On a accusé Chevreau d'avoir copié ce livre de celui de Chrétien Mathias, intitulé: *Theatrum universum*; mais ce fait n'a pas été prouvé, et rien n'engageait à faire de nouvelles recherches pour l'éclaircir. Nous avons de trop et trop bons abrégés d'histoire universelle, pour que personne soit tenté de revenir à celui-ci. 9° Œuvres mêlées, la Haye, 1717, un volume très-souvent divisé en deux tomes in-12 dont la pagination suit. Il y a des choses curieuses dans ce recueil peu commun. On trouve ordinairement à la suite du second tome les Poésies de M. Chevreau, la Haye, 1716, in-12. Elles sont remarquables par le naturel et la facilité. 10° Chevræana, Paris, 1697-1700, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1700, 2 vol. même format, publié par l'auteur lui-même, et l'un des meilleurs ouvrages de ce genre. On trouve des remarques sur le Chevræana dans le Ducatiana, t. II, p. 403. On a encore de lui des Remarques sur les poésies de Malherbe, Saumur, 1660, in-4°, pleines d'érudition et imprimées dans quelques-unes des éditions de ce poëte (*v.* Malherbe); et plusieurs pièces de théâtre: l'Amant ou l'Avocat dupé, comédie en cinq actes et en vers, Paris, 1637, in-4°; la Lucrèce romaine, tragédie, même année; la Suite et le Mariage du Cid, tragi-comédie, 1638, in-12; *Gésippe et Tite, ou les Deux Amis*, tragi-comédie, même année; *l'Innocent exilé*, tragi-comédie, Paris, 1640, in-4°, sous le nom de *Provais*; les *Véritables Frères rivaux*, tragi-comédie, 1641. La vie de Chevreau,

Digitized by Google

par Ancillon, se trouve dans les *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes*, Amsterdam, 1709, in-12.

CHIÈVRES (DE), maison noble et ancienne, qui, d'après une enquête des 19 décembre 1597 et 11 février 1603, faite en exécution d'une sentence des Élus de Périgueux et d'un arrêt de la chambre de l'édit de Nérac du 5 septembre 1602, serait descendue de la famille noble des de Chièvres de la province de Bourgogne. (Cette famille de Chièvres de Bourgogne était une des branches de la maison de Croï.) Nous devons dire cependant que ces deux familles portent des armoiries différentes. La famille de Croï ayant dans ses armes d'argent à 3 fasces de gueules, et la famille de Chièvres d'argent à l'aigle éployée de sable.

Les premiers titres de cette famille furent détruits en 1588. Voici comment.

Pierre de Chièvres (IIe degré du § Ier), qui professait le protestantisme, venait de faire abjuration et d'embrasser la religion catholique, lorsque le 3 février de cette année une troupe de catholiques prétendant que sa conversion n'était pas véritable, s'emparèrent de sa maison de la Vallade qu'ils mirent au pillage, le retinrent prisonnier pendant six semaines avec ses trois enfants, vendirent une partie de ses biens, l'emmenèrent ensuite au château de la Bernardière, où ils le retinrent trois jours; de là le conduisirent et le gardèrent à Château-l'Evesque pendant neuf semaines. Pierre de Chièvres obtint enfin sa liberté moyennant 100 écus de rançon, mais ses deux enfants restèrent prisonniers; il fallut employer la force, et que le roi, par lettres patentes du 9 mars 1588, déléguât le Vte de la Guierche, gouverneur de la Marche, pour faire rentrer Pierre de Chièvres dans ses biens, et lui faire rendre ses enfants; les dégâts commis chez lui et les pertes qu'il éprouva peuvent s'estimer, dit le procès-verbal d'enquête, a environ 9,000 liv. Quelques années après, Marc de Chièvres, fils de Pierre (IIIe degré du § Ier), eut à soutenir un procès contre les habitants de la Psse de Buxerolles, qui voulaient le faire taillable et lui enlever sa qualité de noble; mais un arrêt de la cour des aides du 23 mars 1662, signé Dumoulin, le maintint dans sa noblesse, et condamna les habitants de Buxerolles à payer les sommes que ledit de Chièvres aurait payées s'il avait été reconnu roturier.

Filiation suivie.

§ Ier.—**CHIÈVRES** (DE), PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Chièvres** (Pierre DE), Ier du nom, Ec., Sgr de la Vallade et du Gazon, épousa, par contrat du 24 avril 1509, signé Becorin et Bechade, Nres à Marthon, Dlle Marie DE LA FONTAINE, fille d'Antoine et de Jeanne de Chambalus. De ce mariage sont issus: 1° PIERRE, qui suit; — 2° JEAN, Ec., Sgr du Gazon, mort sans enfants.

IIe. — **Chièvres** (Pierre DE), IIe du nom, Ec., Sgr de la Vallade, épousa en 1541 Dlle Jeanne AUDEBERT, fit son testament le 11 août 1588, et laissa de son mariage: 1° PIERRE, qui suit; — 2° JEAN, Éc., Sgr de Villars, mort sans enfants; — 3° JACOB, Éc., Sgr du Petit-Moulin, marié le 19 août 1601, par contrat signé Parquet, Nre, à Marie GOURDIN, fille de René, Éc., Sgr de Puy-Gibault, et de Françoise de la Romagne. De ce mariage est issu FRANÇOIS, Ec., Sgr du Petit-Moulin, marié par contrat passé le 29 mai 1640 par Texier, Nre à St-Maixent, à Dlle Jacquette BRUNEAU, fille de Louis, Ec., Sgr de Granry, et de Dlle Madeleine de la Rousse.

IIIe.— **Chièvres** (Pierre DE), IIIe du nom, Ec., Sgr de la Vallade et du Breuil-Salignac, épousa, le 16 juin 1582, par contrat passé par de la Fond, Nre, Françoise BRIVET, fille de Berthoumé, procureur du roi à Jarnac-Charente, et de dame Catherine Laisné. Il laissa pour enfants: 1° JACOB, qui suit; — 2° PIERRE, chef de la branche de Curton, rapportée au § II; — 3° MARC, Éc., Sgr d'Aubanye, marié, par contrat passé par Andrieux, Nre, le 16 novembre 1627, à Dlle Agnès LÉRIGET, fille de Pierre, avocat en parlement, et de Jeanne Pasquet. De ce mariage sont issus : PIERRE, qui fut nommé par sentence du 28 août 1660 du lieutenant général de la sénéchaussée d'Angoulême, curateur de ses frères et sœurs; — JACOB, — MARC, — RENÉE, — SUZANNE, — autre SUZANNE, — MARIE, — MARGUERITE.

4° CATHERINE, mariée en 1603 à François Daulphin, Ec., Sgr de la Forie; — 5° JEANNE, mariée en premières noces, le 21 juillet 1607, à Siméon de la Quintinye, et en secondes noces à Jean de Chevreuse, Éc., Sgr de Tourtron; — 6° SUZANNE, mariée à Charles de Lubersac, Éc., Sgr de Montbron.

IVe. — **Chièvres** (Jacob DE), Ec., Sgr de Guitres et de la Vallade, marié, le 13 novembre 1613, à Jeanne de Lescours, fille du baron de Vassé en bas Poitou. De ce mariage sont issus: 1° PIERRE, qui suit; — 2° MARC, Éc., Sgr de St-Martin, marié le 3 juillet 1664 à Jeanne LAINÉ; — 3° JACOB, Éc., Sgr de Rochemoure, marié à Antoinette CARON, veuve d'Antoine Pouque, Sr d'Audelan, lequel de ce mariage laissa ANTOINETTE-LOUISE, mariée, en 1681, à Jean de Chièvres, Ec., Sgr de Curton; — 4° ÉLISABETH, mariée à Claude Thibaut, Sgr de la Cadois;

Digitized by Google

— 5° MARIE-CHARLOTTE, mariée à Abel de Monéis, baron d'Ordière; — 6° MARIE, Dlle de St-Martin, morte fille.

Ve. — **Chièvres** (Pierre DE), IVe du nom, Éc., Sgr de Guitres, de la Vallade et de St-Martin-d'Aujac, qui épousa, le 14 avril 1646, Eléonore DE MONTAGNAC, eut: 1° MATHIEU, qui suit; — 2° MARIE, mariée le 15 novembre 1679 à René de Bonnefoi, baron de Bretauvilliers.

VIe. — **Chièvres** (Mathieu DE), Éc., Sgr de Guitres, de la Vallade et d'Aujac, capitaine au régiment de St-Jal, épousa, le 30 mai 1678, Dlle Françoise DE VERNON DE MELZEART, et eut de ce mariage: 1° PIERRE, qui suit; — 2° N., dit le chevalier d'Aujac, marié à Dlle Catherine KERVENEAU, dont une fille, N., mariée avec M. Robert de la Salle-Lezardière; — 3° N., dit l'abbé de Chièvres, chanoine et chantre à la cathédrale de Saintes; — 4° N., Sgr de Guitres, mort garçon, servit avec son frère le chevalier dans le régiment royal, et l'un d'eux était chevalier de St-Louis; — 5°, 6°, 7° trois filles mortes sans alliance.

VIIe. — **Chièvres** (Pierre DE), Éc., Sgr de la Vallade et de St-Martin-d'Aujac, capitaine au régiment de Chamilly, chevalier de St-Louis, se maria le 3 août 1706, par contrat signé Decressac, Nre à Poitiers, à Dlle Marie TAVEAU DE MORTHEMER, fille de François et de Marie-Catherine de Brettes; laissa: 1° RENÉ, qui suit; — 2° N., capitaine au régiment Royal, fut tué à la bataille de Fontenoy, à la tête de sa compagnie; — 3° N., mort à Verdun des suites des blessures qu'il avait reçues à cette affaire; — 4° N., mort capitaine dans le même régiment; — 5° ALEXANDRE servait avec ses frères et commandait la compagnie de grenadiers; se retira du service avec le grade de lieutenant-colonel et de chevalier de St-Louis; il épousa à Metz Dlle Nicole DE BARRAS, et y mourut sans postérité; — 6°, 7° et 8° trois filles mortes sans alliance.

VIIIe. — **Chièvres** (René DE), Chev., Sgr d'Aujac, entra dans la marine royale en qualité de garde-marine en 1732, nommé enseigne le 1er avril 1738, fut fait prisonnier par les Anglais sur le vaisseau le Trident en 1747, fut nommé lieutenant de vaisseau le 1er avril 1748, et en même temps capitaine d'une compagnie franche de la marine; il fut promu au grade de lieutenant de vaisseau en 1757; fit 14 campagnes, et se retira du service avec la croix de St-Louis et une pension du roi. Il épousa, le 25 novembre 1762, Dlle Marie DE TURPIN DU BREUIL-MALMAUD, et laissa de ce mariage: 1° PIERRE-JACQUES-GASPARD, qui suit; — 2° JEAN-BAPTISTE, dont la postérité sera rapportée au § III.

IXe. — **Chièvres** (Pierre-Jacques-Gaspard DE) entra en 1788 à l'école militaire de Paris, où il fut condisciple de Napoléon; suivit la carrière de l'artillerie, émigra et fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes; fut un des défenseurs de Maëstricht, prit du service dans le corps de Rothalier au service d'Angleterre, fit partie de l'expédition de Quiberon, échappa à ce grand désastre dont il a laissé une relation inédite; nommé capitaine, il se retira du service aussitôt qu'il vit les Anglais employer ce corps à la défense d'autres intérêts que ceux de l'émigration. Il rentra en France; Napoléon se souvint de son ancien condisciple, et le nomma receveur des finances à Rouen. A la rentrée des Bourbons, il reçut la croix de St-Louis, et fut nommé commandant de l'artillerie de la garde nationale de Rouen; fut nommé par l'arrondissement de St-Jean-d'Angély son représentant à la chambre des députés, où il siégea à l'extrême droite jusqu'en 1830. Il avait épousé, le 20 mai 1789, Dlle Rose-Eulalie-Scholastique-Julie DE MALLEVAULT DE VEAUMORANT, fille de N. de Mallevault, capitaine de vaisseau, et de Marie-Luce de St-Orens.

M. de Chièvres est décédé le 19 juin 1831, et son épouse le 13 février 1843, laissant: 1° JACQUES-PAUL-EMILE, qui suivra; — 2° JACQUES-ALEXANDRE, lieutenant au corps royal d'état-major attaché à l'artillerie de la garde royale, fut détaché en Morée comme membre de la brigade topographique, et mourut à Napoli de Romanie le 29 juillet 1829, âgé de 26 ans, au moment où ses talents, mûris par l'étude, allaient l'appeler à des grades supérieurs; — 3° JEAN-BAPTISTE-CHARLES, mort sans alliance à Saintes, le 31 juillet 1842, à l'âge de 26 ans; — 4° CÉLESTE-GABRIELLE, morte fille à Saintes le 27 août 1842, âgée de 34 ans; — 5° EMILIE-JULIE, née le 5 novembre 1803.

Xe. — **Chièvres** (Jacques-Paul-Emile DE), entré à l'école militaire en 1809, nommé sous-lieutenant au 56e de ligne le 11 mars 1811, fut successivement lieutenant le 21 novembre 1812, lieutenant adjudant-major le 19 octobre 1813, capitaine adjudant-major le 15 juillet 1815, capitaine au corps royal d'état-major le 1er janvier 1819, chevalier de la Légion-d'Honneur le 25 avril 1821, chef d'escadron au corps royal d'état-major le 16 janvier 1824; fit les campagnes de 1811 en Hollande, 1812 en Russie, 1813 à la grande armée, eut le bras fracturé d'un coup de feu à la bataille de Leipsick, 1814 en Hollande, 1815 à la grande armée, 1823 et 1824 en Espagne, sous le lieutenant général Vte de Maringonné, commandant la Catalogne, et

Digitized by Google

fut assez heureux pour faire comprendre dans la capitulation accordée à Llers à un corps espagnol 300 Français pris les armes à la main et combattant contre leur patrie, parmi eux se trouvait Armand Carrel ; traduits en France devant une commission militaire, ils venaient d'être condamnés à mort, lorsqu'ils invoquèrent la convention insérée dans la capitulation du corps espagnol et furent sauvés. M. de Chièvres, décoré de la croix de deuxième classe de St-Ferdinand d'Espagne, fut nommé sous-chef de l'état-major de la 21e division militaire, et commandant la place de Nantes, et enfin aide de camp de M. le Mqis de Lauriston, maréchal de France. Déclaré démissionnaire pour refus de serment en 1830, il fut compromis en 1832 dans les événements de la Vendée, et arrêté à Amailloux comme faisant partie d'un rassemblement ; détenu huit mois au château de Niort et dans les prisons de Chartres, il fut arraché, ainsi que ses nombreux compagnons d'infortune, par un arrêt de la cour de cassation, aux rigueurs d'un conseil de guerre, et renvoyé devant la cour d'assises, du département d'Eure-et-Loir, où Armand Carrel vint reconnaître l'immense service que M. de Chièvres lui avait rendu, ainsi qu'à ses 300 camarades, par la capitulation de Llers. Eloquemment défendus par Mes Raison de Fontenay et Hennequin de Paris, lui et ses compagnons de captivité furent remis en liberté.

Paul-Emile de Chièvres avait épousé, le 16 juillet 182..., Dlle Marie-Sophie-Zénobie AYMER DE LA CHEVALLERIE, fille de Louis, chevalier de St-Louis et du Phénix, et de dame Marie-Zénobie le Clerc de Vezins. Il a eu de ce mariage : 1° JACQUES-RENÉ-ALEXANDRE, né le 28 février 1830 ; — 2° DÉSIRÉE-MARIE-MATHILDE, née le 4 octobre 1828 ; — 3° MARIE-CAROLINE, née le 4 novembre 1832.

§ II. — **CHIÈVRES** (DE), BRANCHE DE CURTON.

IVe. — **Chièvres** (Pierre DE), IVe du nom, Ec., Sgr de Rouillac, 2e fils de Pierre, IIIe du nom, et de dame Françoise Brivet, rapportés au IIIe degré du § Ier, épousa, le 25 décembre 1627, par contrat signé Teillon, Nre à Niort, Eléonore DE MONTALEMBERT, fille de Robert, Mqis de Vaux, major au régiment de Navarre, et de Jeanne de Livenne, et laissa de son mariage : 1° JACOB, qui suit ; — 2° GUY, Éc., Sgr de Boisnoir, chanoine en l'église cathédrale de St-Pierre de Saintes ; — 3° PIERRE, Ve du nom, Éc., Sgr de Rouillac, marié le 18 février 1655 à Jeanne Ranson ; — 4° FRANÇOIS, — 5° JEAN, Éc., Sgr des Citernes ; — 6° RENÉE, mariée en 1668 à Samuel Drilhon, Sgr de Puygemart, avocat en parlement, conseiller du roi, lieutenant particulier en l'Élec. de Barbezieux ; — 7° RACHEL, mariée à Pierre Brossard, médecin, et ensuite à Pierre Ronibe, ministre de la religion prétendue réformée ; — 8° ANNE, femme d'Isaac Magnac, ministre de la religion prétendue réformée à Barbezieux.

Ve. — **Chièvres** (Jacob DE), Ec., Sgr de la Valade, Montravail et de Sallignac, épousa, le 30 juin 1664, par contrat signé Arnaudeau et Jousseaume, Nres royaux, Dlle Marie LE MARESCHAL, dont : 1° JEAN, qui suit ; — 2° JEANNE, née le 1er mars 1676, reçue à St-Cyr en novembre 1686.

VIe. — **Chièvres** (Jean DE), Éc., Sgr de Curton, épousa en 1681 Antoinette-Louise DE CHIÈVRES, fille de Jacob, Éc., Sgr de Rochemoure, et d'Antoinette Caron. De ce mariage : 1° JACOB, qui suit ; — 2° LOUISE-MARGUERITE, mariée en février 1740 à Fiacre Saunier, Chev., Sgr Deshortes.

VIIe. — **Chièvres** (Jacob DE), IIe du nom, Chev., Sgr de Curton et de la Montagne, capitaine au régiment de Rouergue-infanterie, épousa en 1731 Dlle Jeanne DE LABATUD, et laissa : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° N., dit l'abbé de Chièvres, chanoine de la cathédrale d'Angoulême.

VIIe. — **Chièvres** (Pierre DE), Ve du nom, Chev., Sgr de Sallignac, Curton, la Montagne, le Bois-Noir, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Rouergue-infanterie, épousa en premières noces Françoise-Scholastique BONNEAU, fille de N., Sr du Chesne, lieutenant général à Lusignan, et de N. Guillemeteau, de laquelle il a eu plusieurs enfants, tous morts en bas âge. En secondes noces Pierre épousa, le 15 mars 1775, par contrat passé devant Fraigneau et Geoffroy, Nres à Lusignan, Marie-Anne-Julie VENAULT, fille de Pierre, Sgr de Lardinière, les Grandes et Petites-Féoles, chevalier de St-Louis, ancien capitaine au régiment de Lyonnais, gouverneur et commandant pour le roi en la ville et château de Lusignan, et d'Anne Bourdier de la Maillerie, son épouse. Il mourut en 1797 à Poitiers, et son épouse y est décédée le 26 février 1802, ayant eu douze enfants, dont cinq ont vécu, et qui sont : 1° ACHILLE-RADÉGONDE, qui suit ; — 2° PIERRE-ADOLPHE, qui suivra après son frère ; — 3° ANNE-ADÈLE, née en 1788, morte fille le 23 juin 1825 ; — 4° FRANÇOIS-CALIXTE, né en 1792, mort garçon en 18..... ; — 5° CHARLES-HYACINTHE, né en 1794, officier dans la légion de la Vienne, épousa le 17 avril 1822, par contrat reçu par Me Gras, Nre à Poitiers, Aimée-Lucile LA MARQUE, fille de N. La Marque, ancien sous-préfet, et de N. Fouqueteau des Mortiers. Il est décédé le 30 avril 1825, laissant un fils unique, RADÉGONDE-RUPERT, né le 21 mars 1823.

Digitized by Google

IXe. — **Chièvres** (Achille-Radégonde DE), né à Curton le 4 avril 1785, entra comme élève pensionnaire à l'école spéciale militaire le 11 brumaire an XII, fut nommé sous-lieutenant au 7e léger le 3 vendémiaire an XIII, passa lieutenant dans le même régiment le 27 octobre 1808, capitaine au 15e léger le 14 mars 1811, et chevalier de la Légion-d'Honneur le 29 juillet 1814. Il se retira du service après avoir fait en Allemagne, Prusse, Autriche, Pologne et Russie, toutes les campagnes de 1805 à 1814, et avoir été blessé à la bataille de la Moskowa et à l'affaire de Krasnoï. Il épousa, par contrat passé devant Piorry, Nre à Poitiers, le 27 décembre 1815, Dlle Marie-Julie-Honorine DE VEILLECHÈZE DE LA MARDIÈRE DES ESSARTS. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS-ADOLPHE-AMÉDÉE, né le 11 janvier 1821; — 2° MARIE-ANNE-CHARLOTTE-ANTOINETTE, née le 19 novembre 1819; — 3° MARIE-CAROLINE-ANASTASIE, née le 25 décembre 1822; — 4° MARIE-ALEXANDRINE-CHANTALE-ADÈLE, née le 29 novembre 1825; — 5° MARIE-STÉPHANIE-HONORINE, née le 6 juillet 1832.

IXe. — **Chièvres** (Pierre-Adolphe DE), ancien procureur du roi près le tribunal de Montmorillon, pensionnaire du ministère de la justice, membre titulaire de l'institut d'Afrique, naquit le 16 juillet 1786, épousa, par contrat passé devant Geoffroy, Nre à Poitiers, le 28 avril 1813, Dlle Thérèse-Eléonore DE CORAL, dont il eut : 1° MARIE-JOSEPH-LOUISE-XAVIÈRE, née le 2 novembre 1816, mariée le 30 août 1843 à M. Frédéric de May de Fontafret; — 2° JACOB-JOSEPH-ACHILLE-CHARLES, né le 11 septembre 1818, mort le 2 avril 1836; — 3° MARIE-RADÉGONDE-JUSTINE-FERDINANDE-ELÉONORE, née le 18 octobre 1820, mariée le 25 juin 1839 à M. Pierre-Étienne Blondel, Cte de Joigny, décédée à Poitiers le 8 juin 1842; — 4° MARIE-THÉRÈSE-LOUISE-BLANCHE, née le 20 mai 1825; — 5° HENRI-JOSEPH-PIERRE-ALOÏS, né le 20 décembre 1827; — 6° JOSEPH-MAXIMILIEN-ALPHONSE, né le 18 avril 1832.

§ III. — CHIÈVRES (DE), TROISIÈME BRANCHE.

IXe. — **Chièvres** (Jean-Baptiste DE), fils puîné de René et de Marie de Turpin, rapportés au VIIIe degré du § Ier, naquit le 8 mars 1771, épousa Marie-Henriette-Adélaïde-Julie CASTIN DE GUÉRIN DE LA MADELEINE, fille de N. de Guérin et de Henriette Robert. Il décéda le 23 décembre 1823, ayant eu de son mariage : 1° JOSEPH-GASPARD, né le 28 brumaire an X, décédé sans alliance le 20 octobre 1822; — 2° JEANNE-LOUISE, née le 11 germinal an XII, mariée le 3 mai 1827 à M. Joseph-Romain Wampers, chevalier de la Légion-d'Honneur, capitaine aux chasseurs d'Afrique; — 3° JOSEPH-GASPARD dit PAUL, qui suit.

Xe. — **Chièvres** (Joseph-Gaspard dit Paul DE) naquit le 4 août 1807, épousa, le 9 janvier 1839, Dlle Victorine-Henriette DE LA ROCHE-ST-ANDRÉ, dont il a eu : 1° EUGÉNIE-MARIE, née le 17 octobre 1839; — 2° AIMÉE-CLAIRE-LÉONTINE, née en juin 1841; — 3° MARIE-LOUISE-MARGUERITE, née le 20 octobre 1842.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHIÈVRES porte « d'argent à l'aigle éployée de sable. » — N. F.

CHOUPPES (DE), autrefois de **CHOAPES**, noble et ancienne famille, originaire du Mirebalais, où elle a donné son nom au bourg de Chouppes, et qui a fourni sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, deux hommes remarquables.

Nous regrettons que les documents que nous possédons sur cette maison, actuellement éteinte, ne nous permettent pas de lui consacrer un article généalogique établissant une filiation suivie.

Chouppes (Pierre DE), *Rangeria*, sa femme, et leurs enfants, firent, vers 1120, une donation à l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers de quelques droits situés à la Bussière.

Chouppes (Jeanne DE) était prieure claustrale de l'abbaye de St-Croix de Poitiers dès le mois de janvier 1297; elle l'était encore en 1310.

Chouppes (Aimery DE), Chev., devait, avant 1300, une servitude appelée le charriage, à l'évêque de Poitiers, pour ses fiefs de Mirebeau.

Chouppes (Guillaume DE), valet, rend en 1309 un aveu à l'évêque de Poitiers pour ce même service.

Chouppes (Guillaume DE), valet, rend un hommage au chapitre de St-Hilaire de Poitiers le 21 août 1310.

Chouppes (Percevalle DE) était abbesse de St-Jean-de-Bonneval-lès-Thouars en 1331 et 1332.

Chouppes (Thomas DE) fit une vente au prévôt de l'église de Poitiers le 1er octobre 1404.

Chouppes (Perrine DE) était, en 1411, mariée à Simon de Bonchamps, Sgr de Maurepart; devenue veuve, elle épousa Etienne de la Fouchardière, Ec.

Chouppes (Mathurin DE), Sgr de Chouppes, fut présent à l'acte de transaction fait par Mathurin de Moussy, Ec., sur le fait de son contrat de mariage, le 15 février 1494. — Fam. de Moussy.

Chouppes (François DE) possédait en 1497 une maison dans la ville de Mirebeau.

Chouppes (François DE), Ec., Sgr de Chouppes, eut de Dlle Claude DE BYDOUX, son épouse : 1° PIERRE,

Digitized by Google

qui suit; — 2° PRÉGENT, qui épousa Dlle Jeanne DE CHERBEYE; — 3° ESNARD ou AYMARD, dont nous parlerons après son frère; — 4° LOYSE, qui épousa Christophe de Ramezay, Ec., Sgr de la Janière; — 5° ANGÉLIQUE, femme de Jacob de Mons, Ec., qui, le 1er novembre 1570, partagèrent à Mirebeau les successions de leurs père et mère.

Chouppes (Pierre DE), Chev., Sgr de Chouppes, Availles, etc., né le 3 mars 1531, fut un des hommes les plus remarquables qu'enfantèrent les guerres civiles dans notre province. Il était depuis peu de temps chez la duchesse de Valentinois, lorsque l'amour des combats le fit, bien jeune encore, s'attacher à Charles Tiercelin d'Appelvoisin, son proche parent, qui lui fit prendre part aux guerres que la France soutenait à cette époque en Italie contre Charles Quint. Lorsque cet empereur entreprit d'assiéger Metz, en 1552, il courut s'y renfermer; il était alors âgé de 21 ans, et il se distingua tellement, que le roi, sur le rapport qu'on lui faisait de sa belle conduite, le fit approcher et l'embrassa, « qui fut cause que depuis il prit souvent la qualité de chevalier. » Il se maria vers cette époque avec Dlle Jeanne FABVREAU, fille et héritière du Sgr de Montcouart; et lorsque les guerres civiles commencèrent à s'allumer en France, le Sgr de la Roche du Maine le fit enseigne de sa compagnie, et il l'accompagna en cette qualité au siége d'Orléans; mais, après l'assassinat du duc de Guise, il se retira dans sa maison, où il embrassa la religion protestante, et se donna au prince de Condé, qui le nomma enseigne de sa compagnie.

Après la paix de Lonjumeau, il fut un des premiers à ouvrir les hostilités, en qualité de commandant la compagnie du duc d'Enghien, avec laquelle il chargea et rompit la Rivière-Puytaillé, son voisin, capitaine des gardes de Monsieur, et le poursuivit jusque sous les murs de Mirebeau, dont il s'empara (décembre 1568). Il espérait y arrêter l'armée catholique; mais il fut assiégé à son tour par le Cte du Lude, que Monsieur détacha, et fut obligé de se rendre; il venait d'apprendre qu'on s'était emparé de son château de Chouppes, et qu'on menaçait de tuer sa femme et de ruiner sa maison.

Il se trouva à la bataille de Jarnac (mars 1569), et y fut fait prisonnier; mais, racheté avant d'être reconnu par Louis de la Roche-Posay, Sgr d'Abain, il fut mis en liberté moyennant 500 écus de rançon; n'ayant pu assister à la bataille de Moncontour, il protégea la retraite des princes. Il fut nommé gouverneur de Lusignan, et il commanda dans cette place jusqu'au moment où le duc de Rohan vint s'y jeter pour résister au duc de Montpensier. On connait l'issue de ce siége, qui fut suivi de la destruction du magnifique château de Lusignan. De Chouppes jouissait d'un tel crédit, que le Vte de Turenne (Henri de la Tour, Vte de Turenne, plus tard maréchal de France sous le nom de maréchal de Bouillon), voulant se ranger du parti protestant, s'adressa à lui, et peu de temps après, non-seulement lui donna le commandement de ses troupes concurremment avec La Noue, mais encore le nomma gouverneur de la Vté de Turenne. Il contribua beaucoup à la prise de Cahors par le roi de Navarre, et combattit pendant six jours et six nuits sans interruption. Fait prisonnier avec le Vte de Turenne par le duc de Parme au moment où ils s'efforçaient de secourir Cambrai, de Chouppes fut assez heureux pour rester inconnu; il se fit passer pour le maître d'hôtel du Vte, et put revenir en France pour travailler à sa délivrance. Nous avons eu entre les mains plusieurs lettres que Henri de la Tour lui écrivit à cette occasion, et qui témoignent de l'affection et de la confiance de ce haut personnage. Aussitôt que la Ligue eut commencé à agiter le royaume, de Chouppes se rendit près du Vte de Turenne; ils s'emparèrent des villes de Tulle et de Castillon (10 mars 1587). Il fut pendant quelque temps gouverneur de cette dernière ville. Il se trouva à Coutras, et fut nommé gouverneur de Ste-Foy, où il se maria en secondes noces à Jeanne DE SÉGUR, fille de Bernard, baron de Pardaillan. Depuis cette époque, il fut constamment favorisé par Henri IV, qui lui écrivait souvent, et lui fit à plusieurs reprises l'honneur de le consulter au sujet des affaires de la religion prétendue réformée. Ce prince l'attira à la cour, où il resta jusque vers la fin de 1589, époque à laquelle il fut nommé gouverneur de la ville de Loudun. Il rendit dans cette place de nombreux services au roi contre les ligueurs. Il remplit la charge de maréchal de camp au siége de Poitiers (juin 1593); fut plusieurs fois député par les religionnaires dans leurs synodes, notamment à ceux de Loudun et de Châtellerault en 1596 et 1597, et mourut dans sa maison de Chouppes le 29 avril 1603.

Il n'eut point d'enfants de ses deux mariages.

Sa biographie, que nous avons retrouvée, le dit formellement; ce fut son frère Aymar qui lui succéda dans tous ses biens. Jeanne de Ségur étant morte peu de temps après, c'est donc par erreur que l'éditeur des *Chroniques fontenaisiennes* dit, p. 229, que le marquis de Chouppes, lieutenant général des armées du roi, auteur de mémoires estimés (voir plus bas), était fils de Pierre.

Le Mqis de Chouppes dit, p. 3 de ses mémoires, que son père le fit entrer en 1625 dans les pages du

Digitized by Google

roi. Pierre était mort en 1603, et de plus, s'il eût été père du marquis, celui-ci eût bien certainement conservé plus de relations avec le maréchal duc de Bouillon, l'ami personnel de Pierre, tandis qu'on voit ce personnage cité à peine à propos de l'affaire de Cinq-Mars.

Chouppes (Aymar DE), frère du précédent, Ec., Sgr du Boys-de-Fouquerye, Nantilly, la Roche-de-Chizay et de Chouppes, après la mort de son frère, servait dans l'armée catholique. Il se trouva à la bataille de Coutras avec le grade d'enseigne de la compagnie du Sgr de Villequier, et il y perdit tout son équipage, qui lui fut renvoyé par son frère après la bataille. Nous avons tout lieu de croire qu'il fut père du Mqis de Chouppes, qui suit.

Chouppes (N. Mqis DE), lieutenant général des armées du roi et de la province de Roussillon, gouverneur de Bellisle, mestre de camp de deux régiments, chevalier des ordres du Roi, ambassadeur de S. M. à la cour de Lisbonne, conseiller d'État d'épée, ayant commandé en chef les armées du roi en Catalogne. Entré en 1625 dans les pages de Louis XIII à l'âge de 13 ans, il fut admis par ce prince, en 1628, dans son régiment des gardes, et fit sa première campagne au siége de la Rochelle. Après avoir débuté dans l'infanterie, il servit 7 ans dans la cavalerie, et en 1636 fit prisonnier le général Colloredo, commandant la cavalerie de l'empereur. Il passa ensuite dans l'artillerie, et devint un des officiers les plus distingués de cette arme.

De Chouppes joignait à une bravoure à toute épreuve un coup d'œil sûr, une activité prodigieuse, une force de corps capable de résister aux plus grandes fatigues, un caractère ferme et un esprit conciliant. Il s'attacha dès le principe au cardinal de Richelieu. Ce premier ministre, qui connaissait sa famille et dont il était même un des feudataires, le poussa dans la carrière; et de Chouppes, doué des heureuses qualités dont nous venons de parler, pouvait espérer les premières charges militaires, si le ministre eût vécu.

La mort de Louis XIII et de Richelieu porta un coup mortel aux espérances du Poitevin, et, malgré les paroles doucereuses et les belles promesses de Mazarin et la bienveillance de la reine, il ne put obtenir même le payement d'avances faites par lui, lorsqu'il commandait l'armée du roi en Italie; et quelque temps après, malgré l'éclat de ses services, on vit M. le Tellier proposer hautement dans le conseil de licencier le régiment du marquis de Chouppes. Ce dernier trait blessa vivement le cœur du guerrier; aussi les caresses du prince de Condé pour se l'attirer le trouvèrent-elles accessible à leur puissante séduction; il s'y laissa entraîner, et peut-être, si ce prince avait suivi ses conseils au lieu de se fier aveuglément aux fausses lumières de de Marsin, la Fronde eût-elle été plus fatale à Louis XIV et plus profitable à M. le prince. Néanmoins ne le regrettons pas; le marquis de Chouppes, voyant le mauvais succès des affaires, et s'apercevant que les conseils de la prudence n'étaient pas suivis, se retira près de la reine, qui le reçut à bras ouverts, car on avait besoin de lui. L'on désirait affaiblir la Fronde, et l'on savait que le prince de Conti était peu satisfait de son frère. En effet, quelques semaines après, le prince de Conti faisait sa soumission.

De Chouppes, nommé commissaire français pour la départition de l'île des Faisans, lors des conférences du cardinal Mazarin avec D. Louis de Haro, qui aboutirent au mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, fut ensuite envoyé ambassadeur de France à Lisbonne pour y notifier ce traité de paix, et revint en France, où ses ennemis avaient trouvé moyen d'envenimer contre lui l'esprit du roi et celui du premier ministre. Là s'arrêtent les Mémoires curieux qu'il a laissés sur sa vie. Nous ignorons si la suite existe. Nous en doutons cependant, car plus que tout autre peut-être nous avons été placés dans la position la plus favorable pour en retrouver la fin, si elle n'avait point été détruite.

Chouppes (René DE) fut présent au contrat de mariage de Gabriel Prévost, Ec., Sgr de la Charbonnière, avec Madeleine de Marconnay, le 11 avril 1615.

Chouppes (Pierre DE), Chev., Sgr de Chouppes, Bassé, partagea les biens de la succession de feu Dlle Marguerite Pidoux, femme de Jacques de Cantitineau, Ec., Sr de la Cantinière, à cause de dame Renée DE RABELLIN, son épouse, etc., par acte du 15 janvier 1637.

Peut-être est-ce le même qui, se qualifiant de Sgr de Chouppes, le Portault, Borc, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, rendit aveu à haut et puissant Mess. François de Vignerot, chevalier des ordres du Roi, châtelain des châtellenies du Pont-de-Courlé, Glenay, etc., le 20 avril 1640.

Chouppes (frère Lancelot DE) était commandeur de la Guierche et du Blison en 1666. — Gén. de Surgères.

Chouppes (Charles-Anne DE), fils de GUY, Chev., Sgr de Baudeau, et de dame Suzanne DE GIGOU DE VEZANÇAY, fit le 12 juillet 1666 ses preuves pour entrer dans l'ordre de Malte.

Chouppes (René DE), Chev., marquis de Choup-

Digitized by Google

pes, du Portault et autres lieux, rendit aveu, par acte du 24 mai 1689, à haut et puissant Mess. Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, Sgr châtelain du Breuil-de-Geay. René reçut lui-même en 1691 plusieurs aveux de différentes personnes. Il avait épousé Dlle Anne DE VASSÉ, avec laquelle il vivait encore en 1698, et dont il eut CHARLES, son fils, qu'il émancipa à l'âge de 20 ans ou environ, le 19 décembre 1699.

Chouppes (Marie-Françoise DE) épousa en 1697 Jean de Razes, IIe du nom, Chev., Cte d'Auzances, Sgr de Verneuil, lieutenant général en la sénéchaussée présidiale de Poitiers. Elle est morte en 1761.

Chouppes (Charles-René-Marie DE), Chev., marquis de Chouppes, du Portault, Borc et autres lieux, reçut plusieurs aveux en 1723, 1747, 1748, 1749, 1750. Il épousa Dlle Louise-Victoire LIMOUSIN, dont il eut : 1° CHARLES-NICOLAS, mort à Meillé, commune de Gourgé, en juillet 1793, laissant pour héritiers, — 2° CHARLES-RENÉ, qui suit, — et 3° FRANÇOIS-CHARLES, ancien lieutenant-colonel au régiment de Commissaire-Général-cavalerie, chevalier de St-Louis, était couvert de blessures reçues dans diverses affaires. Emigré en 1791, il fut nommé capitaine-commandant d'une compagnie à cheval de la province. Il était né en 1727, et était frère puiné du marquis de Chouppes. Il est mort à Poitiers en octobre 1813.

Chouppes (Charles-René DE), chevalier de St-Louis, mort au mois de mai 1802, âgé de 90 ans. Il avait épousé Anne-Henriette DE LA PLACE DE TORSAC, morte au mois d'août 1811, de laquelle il a eu deux fils : 1° N., qui se réunit de bonne heure à l'armée vendéenne, où il commandait une petite division. Il fut tué au mois de décembre 1793; — 2° N. dit le Chevalier, officier au régiment de Monsieur-dragons, émigra à l'armée de Condé, et est mort de maladie en 1792. Par la mort de ces deux frères, la famille de Chouppes est éteinte.

Chouppes (Charles DE), Sgr du Portault, a servi au ban des nobles du Poitou de 1758 dans la 3e brigade de l'escadron de Vassé.

Chouppes (Jean-Charles-René DE), Sgr de la terre et châtellenie de Chouppes, le Portault, Pressigny, Argenton, Aubigny, Borc, Jarzay et autres lieux, reçut plusieurs aveux en 1784 et 1787. — P. O.

Chouppes (René DE), Chev., Sgr de la Girardière, a assisté par procureur à l'assemblée des nobles tenue à Poitiers en 1789, et est mort en cette ville au mois de janvier 1794.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CHOUPPES portait « d'azur à 3 croisettes d'argent, posées 2, 1. »

CITOYS, ancienne famille de Poitiers qui s'est illustrée dans la robe et la médecine. Elle est actuellement éteinte. Il existe en bas Poitou une autre famille de ce nom, originaire de Luçon ou de ses environs, sur laquelle nous donnerons quelques renseignements. Nous croyons, sans l'affirmer, à la communauté d'origine de ces deux familles.

Citoys (François), né à Poitiers en 1572, étudia la médecine avec ardeur, fut reçu docteur à 26 ans. Ses connaissances et ses talents le firent promptement briller au-dessus de tous ses confrères; le cardinal de Richelieu l'appela près de lui et le nomma son médecin, et 30 ans après lui fit obtenir le titre de médecin du roi. Citoys réussit à la cour; son esprit enjoué et son élocution facile firent voir qu'il était aussi adroit courtisan que bon médecin, qu'il savait guérir et plaire. Richelieu, absorbé par ses travaux politiques, et consumé par une maladie lente, avait besoin de dissipation. Citoys remplissait parfaitement le double but de la médecine, soigner le corps et guérir l'âme. Il avait été reçu en 1608 l'un des soixante-quinze bourgeois de Poitiers, et prenait le 7 septembre 1638 le titre de docteur en médecine régent en l'université de Poitiers. Les nombreux services que sa position lui avait permis de rendre à la ville de Poitiers engagèrent le corps de ville à le recevoir au nombre des vingt-cinq échevins et sieurs jurés de cette ville; on lui donne dans cette pièce le titre de conseiller médecin du roi et de Mgr l'éminentissime cardinal duc de Richelieu. A la suite de la délibération précédente, nous en trouvons une autre du même jour, laquelle prouve l'erreur de Dreux-Duradier, qui prétend que Citoys mourut sans postérité. Nous allons en extraire quelques passages : « Et quant à sa place de bourgeois à présent vacante..... par sa promotion audit échevinage, lesdits maire, pairs, eschevins et bourgeois, estiment tous ledit sieur Citoys tellement recommandable par son mérite et si considérable par les continuels soings qu'il a de la santé dudit seigneur cardinal duc, à la continuation de laquelle toute la France est intéressée, qu'il est plus que raisonnable de le gratifier encore de sadite place de bourgeois pour l'un de *ses enfants, tel qu'il le voudra choisir.....* » A la suite de cette pièce on lit ce qui suit :

« En conséquence de la promotion dudit sieur audit échevinage et de ce dernier acte, FRANÇOIS Citoys, Ec., Sr du Fief-Vaillant, *son fils*, fut par luy nommé, et par MM. de la maison de ville de Poitiers pourveu en la même année de cette place de bourgeois, dont il presta le serment ès mains de M. le lieutenant

Digitized by Google

civil de Paris, et a jouy jusqu'à son déceds, advenu en 1648. Ensuitte de quoy fut la mesme place de bourgeoys conférée à M. Irland, Ec., Sr de Beaumont, lieutenant général criminel de Poitiers. »

Cette pièce est extraite d'un imprimé de quatre pages, contenant également la nomination de Citoys à la charge de bourgeois de Poitiers. En tête de cet imprimé sont gravées les armes des Citoys. — Com. par M. Dargence.

Après la mort du cardinal de Richelieu, Citoys se retira à Poitiers, où il mourut en 1652, doyen de la faculté de médecine, et laissant, pour perpétuer sa mémoire, plusieurs ouvrages estimés dont Dreux-Duradier donne un long détail au t. 4 de sa Bibliothèque du Poitou. Nous ne citerons que son ouvrage intitulé *De Novo et populari apud Pictones colico bilioso diatriba.* Ses œuvres ont été réunies en 1639 en un seul volume in-4°, sous ce titre général : « Francisci Citesii, regis et eminentissimi cardinalis de Richelieu medici, atque facultatis medicæ Pictaviensis decani, opuscula medica. Paris, Sébastien Cramoisi. »

François Citoys avait eu plusieurs frères et sœurs, qui suivent.

Citoys (Joseph), Ec., Sgr de Chaumont, conseiller du roi en ses conseils, était mort en 1650, époque où François, son frère, accepta sa succession sous bénéfice d'inventaire, comme le prouve un acte que nous conservons dans notre cabinet.

Citoys (Antoine) fut professeur de droit et avocat à Poitiers. Il fit imprimer en 1619, chez Mesnier, *Des Actions publiques sur divers sujets.* Il eut un fils.

Citoys (Pierre), fils du précédent, avocat au siége présidial de Poitiers, se distingua dans le barreau et dans la littérature, sans cependant avoir donné autre chose au public que quelques pièces de vers dans le goût du temps.

Citoys (N.), sœur de François, fut la mère de Jean Barraud, avocat célèbre, et l'un des meilleurs commentateurs de la coutume de Poitou.

Citoys (Pierre) eut une fille, FLORENCE, qui épousa en 1595 René Coulard, Sr du Soucy. Peut-être Florence était-elle sœur de la précédente.

Citoys (Pierre), Ec., Sgr de la Touche-au-Blanc, licencié ès lois, avocat en parlement, peut-être le même que le Pierre Citoys, fils de François, dont nous avons parlé précédemment, était le 23 octobre 1622 lieutenant et juge ordinaire de la baronnie de Luçon. Le 29 novembre 1634, il épousa Dlle Renée GORDIEN, fut pourvu d'une place de pair de la ville de Niort le 26 juin 1643, et le 31 juillet de celle d'échevin ; fut député le 8 août 1643 par les maire et échevins de cette ville vers M. de Parabère, gouverneur du Poitou, pour prendre ses ordres et connaître ses intentions ; fit sa déclaration au greffe de cette ville de son intention de *vivre noblement*, et mourut revêtu de la qualité d'échevin en 1652, laissant de son mariage un fils, qui suit.

Renée Gordien, sa veuve, fut maintenue dans sa noblesse par sentence de M. Barentin en 1668. Elle habitait à cette époque l'Elec. des Sables.

Citoys (Pierre), Ec., Sgr de la Touche-au-Blanc, épousa Dlle Catherine DU BREUIL, par contrat du 4 février 1668, signé Lesperon et Fontaneau, Nres en la baronnie de Vouvant. Il paya, le 20 avril 1669, une somme de 1,500 liv. avec sa mère, pour être maintenus dans leur noblesse ; et le 22 novembre 1692, Renée du Breuil, sa veuve, CHARLES, FRANÇOIS, CATHERINE et JEANNE, ses enfants, et dudit feu Pierre, payèrent une somme de 1,000 liv. dans le même but. Ils partagèrent et avaient partagé le 20 juillet 1694 les biens de leur feu père. Catherine était née le 17 février 1670 ; Charles fut baptisé le 21 mars 1671 ; François, le 20 juillet 1673. Ils obtinrent, le 27 novembre 1699, une confirmation de noblesse de M. de Maupeou, intendant de la province. Nous conservons la minute de cet acte dans notre cabinet.

Citoys (Jacques), conseiller du roi et receveur général du taillon en la généralité de Poitiers, en 1651 avait épousé Dlle Renée HUET, fille de René, Ec., Sgr du Fontioux, et de feu Françoise Baussay. Ils assistent ensemble au mariage de Françoise Huet, leur sœur, avec Charles Fauveau, docteur de la faculté de médecine de Poitiers.

Citoys (Mathieu) était dès 1644 le doyen des conseillers en l'Elec. de Poitiers, et nous le trouvons en 1646 (9 mai) qualifié de conseiller du roi en l'Elec. de Thouars, partageant avec Antoine Clabat, son beau-frère, les biens d'Antoine Clabat, Ec., Sgr de St-Martin, et de Radégonde Guivreau, père et mère de Radégonde CLABAT, son épouse. De ce mariage il eut

Citoys (René), Sgr du Breuil, conseiller en l'Elec. de Poitiers, fut élu maire de Poitiers en 1663, et reçu échevin en 1664. C'est pendant sa mairie que fut construite la porte de la sacristie de l'église de Notre-Dame de cette ville. L'on avait placé dans le haut ses armoiries, qui ont été grattées pendant la révolution. Il épousa Dlle Marthe CONSTANT, fille de feu noble René, conseiller du roi, contrôleur général du taillon en la généralité de Poitiers, et de dame Marthe Porteau, par contrat du 24 mars 1645, signé Marot, Nre à Poitiers. Le 5 mai 1666, il fut confirmé dans sa

Digitized by Google

noblesse par sentence de M. Barentin, intendant de Poitou. Il laissa de son mariage : 1° RENÉ, Sr de la Marberie, Psse de Sayvre ; — 2° PIERRE *alias* JOSEPH, Ec., chanoine de l'église cathédrale de Poitiers ; — 3° MADELEINE, mariée à Jean Dupont, Sgr de Cherzay et de Moulins ; — 4° MARIE, — 5° RENÉE. Par sentence du 22 décembre 1684, les biens de René précité furent partagés entre ses héritiers, qui avaient accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire.

Citoys (François), Sr de Vaurais, habitait Poitiers en 1668.

Citoys (Mathieu), Ec., demeurant Psse de Sayvre, avait épousé Marie GAUDON, dont il eut ELISABETH, mariée le 2 juillet 1711 à Jacques de Béchillon, Ec., Sgr de Pressec, et qui mourut en 1761 ; étant devenu veuf, Mathieu embrassa l'état ecclésiastique, et devint chanoine de l'église cathédrale de Poitiers, où il obtint la dignité de grand chantre. Le 30 avril 1708, Mathieu et FRANÇOISE, sa sœur, veuve d'André Gaudon, Sgr de Lâge, de Plaisance, passèrent un acte avec Jean Dupont et Madeleine Citoys, son épouse.

Citoys (Abraham), Ec., Sgr de Montbron, avait épousé Dlle Marguerite GROLLEAU, veuve de Mess. Jean Texier, Ec., Sgr de la Baraudière. Il assista, le 23 mai 1738, au mariage de François-Pierre de Blom, Ec., Sgr de Maugué, avec Dlle Jeanne-Angélique Texier, fille de sa femme et de son premier mari.

Citoys (Jean-Baptiste), Chev., Sgr de la Vigerie, Psse de Sayvre, peut-être fils du précédent, avait épousé Dlle Marie-Madeleine FILLEAU, fille de Henri, Ec., Sgr de la Boucheterie, et de dame Marie-Madeleine Mariaucheau, de laquelle il eut : 1° MARIE-MADELEINE, mariée le 30 mars 1748, par contrat signé la Badonnière et Charraudeau, Nres à Poitiers, à Henri-Louis Dargence, Ec., Sgr de la Fond ; — 2° ROSALIE, qui épousa, le 16 février 1762, Etienne-François-Sylvain, Chev. Duris.

Citoys (Alexis-Louis-Charles), Sgr de Pérou, Chev., officier au régiment Dauphin-cavalerie, se réunit à l'assemblée de la noblesse de Poitou en 1789 ; émigra, et servit comme aide de camp du général Marmande, commandant une division des compagnies poitevines à l'armée des Princes. Il a laissé de son mariage BIBIANNE-CHARLOTTE-HENRIETTE, mariée avant 1813 à Henri-Denis-Salomon Lévêque de Puyberneau.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CITOYS portait « d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 pommes de pin d'azur. » — Bar.

CLABAT. Cette famille très-ancienne a donné trois maires et plusieurs échevins à la ville de Poitiers, un grand nombre de magistrats au présidial. Beaucoup d'autres membres de cette famille ont aussi suivi avec honneur la carrière des armes.

Clabat (Jacques) eut de dame Catherine VERDOYS, sa femme : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° ANTOINE, cité dans le contrat de mariage de sa sœur ; — 3° NICOLAS, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné ; — 4° FRANÇOISE, qui, le 7 février 1518, épousa Jean Chalmot, licencié ès lois. — Arch. dép.

Clabat (Pierre), Ec., Sgr de la Routte, se maria deux fois ; les noms de ses deux femmes sont inconnus. Il laissa de son premier mariage GUY, conseiller au présidial de Poitiers en 1579, épousa, par contrat du 13 février 1583, Jacqueline RAOUL, fille de feu Louis, Ec., Sgr du Souller, et de Jeanne Chambret ; — 2° PIERRE, qui suit ; — 3° LOYSE. De son second il laissa : — 4° FRANÇOISE ; — 5° GABRIELLE, dame de la Piraudrie et du fief Mitaudon, qui, le 1er mai 1596, reçut un aveu de Claude le Mastin, Ec., Sr de la Favrière et du Chasteller. Pierre testa le 26 novembre 1576, en présence de Chesnau et Chauveau, Nres. Il était de la religion prétendue réformée. — Arch. dép.

Clabat (Pierre), Sr de la Routte et des Granges, rend aveu à Claude de Chastillon en 1564 et 1566. Il épousa Dlle Marguerite DE BESLE, dame de Larnay, et en eut NICOLAS, qui suit.

Clabat (Nicolas), Sr de Larnay, avait pour femme Marie DU LION, fille de Robert, Ec., Sgr de Carcou, et de Marie Chevredent ; leur fille LOUISE épousa Joachim de Grailly, Chev., Sgr des Sertaux.

Clabat (Nicolas), Sgr de la Routte, fils de Jacques précité et de dame Catherine Verdoys, rendit hommage en 1525 du fief des Morinières à Tristan de Chastillon, au nom et comme administrateur de ses enfants et de feue Jeanne BRECHELETTE, son épouse. Il était conseiller au présidial de Poitiers, lorsqu'il fut nommé maire de cette ville en 1532, et reçu échevin en 1533. De ses enfants nous ne connaissons que NICOLAS, avocat à Poitiers.

Clabat (Jacques), Sr de Puiterre, était en 1577 conseiller à la même sénéchaussée présidiale. Il fut maire en 1587, et mourut échevin en 1588.

Clabat (Antoine), Sr de la Bigottière, était conseiller au présidial de Poitou en 1586, et était décédé avant 1588.

Clabat (Marie) fut femme de Mess. Simon Dreux, juge au présidial de Poitou. Elle était veuve le 25 août 1592.

Clabat (Antoine) était frère de CATHERINE Clabat, femme de René Le Sage. Ils vivaient en 1597.

Digitized by Google

Clabat (Jacquette), veuve de noble Pierre Gabriau, conseiller du roi, élu à Thouars, Sr de Riparfond et de la Garrelière, reçut aveu le 27 avril 1594, le 16 juillet 1598 et le 3 août 1599.

Clabat (Charles), Ec., Sr des Granges, possédait au mois de mars 1605 des moulins dans la baronnie de Bressuire. Nous le croyons frère de N. Clabat, Ec., Sgr de Larnay, marié à Françoise D'ALENÇON.

Clabat (Marguerite), dame des terres et Sgries de Piernault et la Guérinière, reçut aveu le 15 décembre 1634 de Mess. Pierre Pidoux, chevalier de l'ordre du Roi, Sgr de Malaguet.

Clabat (Antoine), Ec., Sgr de St-Martin, laissa de dame Radégonde GUIVREAU, son épouse : 1° ANTOINE, qui suit; — 2° RADÉGONDE, femme de Mathieu Citoys, conseiller du roi, élu en l'Elec. de Poitiers.

Clabat (Antoine), Ec., Sr de la Maison-Neuve, était en 1630 sénéchal et juge ordinaire de la duché-pairie de Thouars. Constant en parle avec éloge en 1635, et le qualifie de *doctissimus*. Il était avocat à Poitiers en 1648, et pendant les troubles qui eurent lieu cette année il se rendit suspect aux partisans de ces troubles à cause de son attachement au roi. Il fut reçu échevin le 28 septembre 1658, et élu maire de Poitiers en 1665. Il est mort en 1666, et a laissé de son mariage avec Dlle Renée OGERON : 1° JEAN, Ec., avocat au parlement, épousa, par contrat du 19 septembre 1649, Dlle Françoise DE LA PORTE, fille d'Antoine, Ec., Sgr de la Rembourgère, et de Louise Landerneau; son père lui fit une donation le 14 mai 1651. Il était bailli de Parthenay, et, en 1666, prenait le titre d'Ec., Sgr de la Maison-Neuve et du Chillou. Il rendit hommage au roi de ses deux terres le 1er juillet 1672. Il fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou maintenus dans leurs privilèges. Il eut de son mariage JEAN, Ec., Sr du Chillou; — 2° MADELEINE, femme de Jean Constant, avocat au présidial; — 3° ANTOINE, Sr de la Galonnière, assesseur en l'Elec. de Poitiers en 1661, se trouva au ban des nobles du Poitou en 1689, et a servi au premier escadron. Il eut quatre enfants : 1° JEAN, Sr de la Galonnière, cornette de cavalerie, a fait partie du ban des nobles du Poitou en 1693; — 2° N., Sr de la Forêt, non marié en 1691; — 3° N., religieuse; — 4° MARIE-GABRIELLE, mariée le 4 octobre 1701 à Charles de Béchillon, Sgr de Lépinoux, chevalier de St-Louis.

Clabat (Françoise), épouse de Jean Richeteau, Ec., Sr de Lespinay, conseiller au siége présidial de Poitiers, maire et capitaine dudit Poitiers, passa bail à ferme le 10 décembre 1640.

Clabat (Antoine), Ec., Sgr de la Maison-Neuve, officier de l'université de Poitiers, obtint un jugement contre Dlle Florence Richeteau, comme étant aux droits de Mess. Henri le Mastin, Sgr, baron de Nouaillé, de Mess. Josias Chesnel, Sgr de Château-Chesnel, etc., en date du 7 mars 1646. Nous le croyons le même qu'Antoine, sénéchal de Parthenay. C'est peut-être lui qui mourut échevin de Poitiers en 1658.

Clabat (Paul), prêtre, curé de Pleuville, était en instance à la sénéchaussée de Poitiers en 1642.

Clabat (Paul), curé de Sommières, mort le 10 janvier 1679, était d'une piété exemplaire; sa mémoire est restée en grande vénération dans le pays; on lui a même attribué des miracles. Il fut inhumé dans le cimetière au pied de la croix.

Clabat (Jeanne) était en 1651 femme de Guy Jouaud, Chev., Sgr de la Vieillère.

Clabat (Nicolas), Ec., Sgr de la Routte, eut de dame Louise DE HOLLANDE, sa femme, GABRIELLE, mariée, par contrat du 27 juillet 1666, à Charles D'ALOIGNY, Chev., Sgr des Bordes.

Clabat (Armand), Ec., Sgr du Chillou, rend hommage de ce fief à la tour de Maubergeon le 27 avril 1682. Il avait épousé, le 26 août 1680, Marie-Gabrielle IRLAND, fille de Jean, Ec., Sr de Beaumont, lieutenant criminel à Poitiers, et de Marie d'Hillerin. Il a servi au 1er escadron des nobles du Poitou au ban de 1693 et à celui de 1695. De son mariage sont issus : 1° JEAN, qui suit; — 2° RENÉ, né à Poitiers le 16 février 1687; — 3° CHARLES-JEAN, né le 28 mars 1691.

Clabat (Jean), Éc., Sgr du Chillou, rend hommage de sa terre à la tour de Maubergeon le 22 mars 1715. Le 17 mai 1735, il fit, comme époux de dame Suzanne DE KERVENO, son épouse, un accord avec Jacques-Pierre Leroux, Chev., Sgr de la Civrenière, Frédéric Regnon, Chev., Sgr du Puy, ses beaux-frères, au sujet de la succession de leurs beau-père et belle-mère. Nous pensons qu'il eut pour fils

Clabat (Jean-Armand-Félix-Zacharie-Marie), Chev., Sgr du Chillou, la Charpenterie, la Maison-Neuve-Clabat, Senevil, etc., fit partie du ban des nobles du haut Poitou réunis en 1758 à St-Jean-d'Angély. Il mourut en juin 1763, laissant de son alliance avec Agnès-Marie-Charlotte LE ROI DE LA BUJANDRIE : 1° JEAN-GABRIEL-ARMAND, Chev., Sgr du Chillou, la Charpenterie, etc., ancien mousquetaire du roi, 2e compagnie, a assisté par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789, s'est émigré en 1791, a servi dans la 2e compagnie noble d'ordonnance, et est mort à Londres pendant son émigration. Il avait épousé, le 2 septem-

Digitized by Google

bre 1778, Marie-Madeleine DE JOUSLARD DE VOULONS, fille de Philippe, Chev., Sgr d'Iversais, et de Marie-Anne-Geneviève Legier, morte en janvier 1781, laissant : 1° PLACIDE, née le 7 octobre 1780; — 2° FÉLIX-ARMAND, dit le chevalier du Chillou, capitaine au régiment Colonel-général-infanterie, a assisté en personne à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789, émigra à l'armée de Condé, où il servit avec les officiers de son régiment jusqu'à l'époque de sa mort. Il n'avait pas été marié; — 3° JEAN-FÉLIX, lieutenant au régiment de Foix-infanterie, s'est trouvé à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789. Il s'est ensuite retiré dans la Vendée, où il a défendu la cause de la légitimité; — 4° SUZANNE-CATHERINE-DÉSIRÉE, épousa, le 11 septembre 1764, Jean Augron du Temple; — 5° ANNE-JULIE-ROSE, mariée le 23 septembre 1777 à Jean-René de Guignard, Chev., Sgr de la Salle-Guibert, Germond, etc.

Clabat de la Livraye (Michel-Elie), Chev., servit au ban des nobles du haut Poitou réunis en 1758 à St-Jean-d'Angély.

Clabat d'Abiré (Mathieu), Chev., s'est également trouvé au même ban, et servit dans la 2e brigade de l'escadron de Boisragon.

La famille Clabat était collateur de la chapelle de St-Pierre-des-Tongreloux dans l'église de St-Léger de Chauvigny; mais l'auteur du pouillé ne fait connaître ni le nom du fondateur ni la date de la fondation.

ARMOIRIES. — Il semblerait, d'après la différence que nous allons signaler dans les armoiries de cette maison, qu'il existe deux familles du nom de Clabat. Cependant nous n'osons affirmer ce fait d'après une donnée si peu sûre.

NICOLAS Clabat, maire de Poitiers en 1532, portait « de gueules au cormoran ou pluvier d'argent » membré d'or, à la bordure d'or chargée de seize » (Chenu dit seulement « de douze ») « tourteaux de » sable. »

JACQUES Clabat, maire de Poitiers en 1587, c'est-à-dire 50 ans après, portait « d'argent au loup ram- » pant de sable, brisé d'une fasce de gueules char- » gée d'un croissant d'argent. »

ANTOINE Clabat, maire de Poitiers en 1665, ajouta seulement à ces armoiries la devise : *Scit tantum pergere recta.* Tous les membres de la famille Clabat dont nous avons parlé ont adopté ces dernières armoiries, et ce sont celles qu'on trouve mentionnées dans l'Armorial du Poitou dressé vers 1698, et qui est aujourd'hui déposé aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

CLAVEURIER. Les premiers représentants de cette famille ancienne, aujourd'hui éteinte, ont transmis à leurs descendants un nom illustré par la confiance du prince, et par des services rendus à la patrie dans diverses fonctions publiques; sept de ses membres ont été maires de Poitiers, dix-sept ont été échevins dans un laps d'environ 180 années, et plusieurs ont occupé les grandes charges de l'ordre judiciaire.

Claveurier (Simon), échevin de Poitiers en 1371, fut un de ceux qui contribuèrent à faire secouer à cette ville le joug des Anglais; Duguesclin, averti par les Français fidèles, vint seconder leur patriotisme, et depuis cette époque le Poitou n'a point gémi sous une domination étrangère.

Claveurier (Maurice) était dès 1411 conseiller du duc de Berri, comte de Poitou, et son commissaire pour rendre la justice en son nom; tel est le titre qu'il prend dans un acte du mois d'août 1411, donné en la salle *du palays à Poitiers.* — Notre cabinet. — Les auteurs ne sont point d'accord sur l'année dans laquelle il fut maire de Poitiers pour la première fois; mais nous pensons avec M. Rédet, archiviste du département de la Vienne, qui, dans l'Annuaire de 1846, a donné une liste des maires de Poitiers, que ce fut en 1415. En 1417, il fut un des échevins députés à Niort près du dauphin pour obtenir l'ordre de détruire l'abbaye de St-Cyprien, dont la proximité était dangereuse pour la ville de Poitiers en cas d'attaque. En 1418, il était lieutenant du sénéchal de Poitou au siége de Poitiers; il fut réélu maire en 1421, puis de 1423 à 1428 sans interruption. En 1424 le roi l'honora du titre de chevalier de l'Étoile ou de Notre-Dame de la noble maison, institué en 1351 par Jean II, et, d'après Thibaudeau, le roi lui donna, en 1427, la charge de conseiller en son parlement, séant alors à Poitiers. L'époque de la mort de Maurice Claveurier n'est point connue; nous savons seulement quels furent les regrets de Charles VII, et de quelle affection il honorait notre compatriote.

Maurice, en sa qualité de seul héritier de MICHEL son frère, Sr de St-Denis, chapelain de deux chapelles fondées et instituées dans le monastère de Ste-Croix, transigea avec l'abbesse dudit lieu le 25 novembre 1421. — Arch. dép.

Claveurier (Maurice), IIe du nom, fils du précédent, lieutenant du sénéchal de Poitou, fut également honoré de l'estime du roi et de la confiance de ses concitoyens, qui l'élurent maire de Poitiers de l'année 1430 à 1437, en 1441 et en 1444. En 1431 Charles VII, ayant établi l'université de Poitiers, nomma par ses

Digitized by Google

lettres d'érection Maurice Claveurier juge conservateur des priviléges royaux. Il succéda vers 1441 à Jean Claveurier, sans doute son oncle, dans sa charge de lieutenant sénéchal en la sénéchaussée et siége présidial de Poitiers.

Claveurier (Jean), sans doute frère de Maurice Ier et oncle du précédent, était, nous dit Bouchet en ses Annales, « homme de grandes lettres et louables vertus, et bien aymé du roy. » Lorsque Charles VII, victorieux, rappelant en 1436 son parlement à Paris, voulut récompenser la ville de Poitiers de sa fidélité, il y établit un siége royal et une sénéchaussée, et nomma Jean Claveurier lieutenant général de ce nouveau tribunal.

Claveurier (Guillaume) était échevin de Poitiers le 28 juin 1427; fut un des députés que la ville envoya vers 1448 auprès du roi Charles VII, alors au bois de Vincennes, pour lui demander la répression des désordres qui se commettaient en Poitou. Le roi accueillit la députation avec bonté, l'assura qu'il aimait le Poitou plus que toute autre province, et lui promit les secours qu'elle réclamait. Guillaume, nommé en 1453 un des commissaires désignés pour faire la visite des fortifications de la ville de Poitiers, mourut en 1487.

Claveurier (Michel), licenclé ès lois, chanoine et sous-chantre de l'église de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers. D. Etiennot nous a conservé son épitaphe.

Hic jacet venerabilis et discretus vir magister Michael Claveurier, in legibus licentiatus, succentor et canonicus hujus ecclesiæ, qui oblit die... mensis, anno Domini millesimo ..... Anima ejus requiescat in pace.

Credo quod Redemptor meus et in novellissimo die surrecturus sum, et in carne mea videbo Deum salvatorem meum.

Rapaillon fixe sa mort vers 1495.

Ses armes étaient à une clef de voûte de l'église, à l'autel et sur une chape.

Claveurier (Pierre), échevin de Poitiers en 1443, mourut en 1448.

Claveurier (Pierre) était échevin de Poitiers en 1445.

Claveurier (Marguerite) rendit aveu le 15 juin 1469, à l'abbaye de Ste-Croix, de son fief de la Rochebaron.

Claveurier (Maurice), conservateur des priviléges royaux de l'université de Poitiers, fait échevin en 1469, fut maire en 1475; il fut, en 1486, l'un des anciens maires qui portèrent le poêle lorsque le roi Charles VIII fit son entrée à Poitiers.

Claveurier (Jean) était en 1478 procureur du roi du corps de ville.

Claveurier (Simon), qualifié noble homme, Ec., Sgr de la Rousselière, à cause de dame N. ROUSSELLE (Rousseau) sa femme, rendit, le 20 juin 1480, son aveu de la terre de la Rousselière à l'abbesse de Ste-Croix; ladite Rousseau en rendit un autre, comme veuve de Simon, au mois d'avril 1486. De ce mariage est issu BERNARD, qui, le 11 octobre 1494, rendit un nouvel aveu au nom de sa mère; il servit au ban des nobles du Poitou en 1491.

Claveurier (Jean), Sgr de la Rousselière, fut juge des treize à Poitiers, élu maire en 1488; il mourut en 1512.

Claveurier (N.), peut-être le précédent, échevin de Poitiers, est mentionné dans l'inscription suivante, écrite en lettres gothiques, que l'on lisait dans l'église de Benest près Charroux :

« L'an mil cinq cent et dix-sept, franchise de Benays fut au net mise par François, roy de France, qui leur bailla cette allégeance en confirmant leur privilége donné par Charlemaigne, empereur couronné. Donné par les esleus à Poitiers, qui sont Albisse et Claveurier. »

Au-dessus était une pierre où l'on voyait les armes de France. — D. F.

Claveurier (Renée) épousa, le 28 mai 1450, Philippe Légier, Ec., Sgr de la Sauvagière, Bois-Pouvreau, et de la Rousselière à cause de son épouse. Il rendit, le 23 septembre 1455, hommage de ce dernier fief à l'abbesse de Ste-Croix, comme dame de Vasles.

Claveurier (Pierre), Sr de la Crenière en Gastine, remplaça, le 11 du mois d'août, Jehan de la Porte, en qualité d'archer dans la compagnie de M. de Montpézat, dont la monstre fut faite à Montmorillon le 12 août 1571.— Orig. dans notre cabinet.

Claveurier (Guimar) était en 1485 procureur du roi du corps de ville de Poitiers.

Claveurier (Méry) fut reçu échevin de Poitiers le 15 janvier 1492.

Claveurier (Maurice) était lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers lorsqu'il fut nommé maire de cette ville, en 1499, par commandement exprès du roi; il n'était alors âgé que de 30 ans. Il avait épousé Dlle Jeanne ROYRAND, fille de Nicolas, lieutenant général, qui lui donna cette charge. Il ne l'exerça que cinq ans, et mourut en 1502, âgé de 33 ans.

Claveurier (Jean), reçu échevin en 1502, mourut en 1512.

Claveurier (Nicolas), élu échevin à Poitiers, fut

Digitized by Google

maire en 1506 et 1512; il mourut le 12 novembre 1537, laissant veuve dame Radégonde TUDERT.

Claveurier (Madeleine), veuve de Jean Légier, Éc., Sgr de la Sauvagière, se remaria à Mathurin du Moustier, Éc., Sgr de Bord; ils vivaient en 1515.

Claveurier (Gauvaing), Éc., rendit aveu à l'abbesse de Ste-Croix, dame de Vasles, pour sa terre de la Rousselière, le 7 août 1538.

Claveurier (Jacques) était en 1558 chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

Claveurier (Jean), Éc., Sgr de l'Ile, avait épousé Louise ROISLÈVE; il en eut JEANNE, mariée le 16 janvier 1654 à Jean Turpin, Éc., Sgr de la Bataille et de Jouhé.

Claveurier (Marin), Éc., Sgr de la Rousselière, se maria deux fois : 1° à Etiennette DE MATHEFÉLON, veuve de René Duchilleau, Éc., Sr dudit lieu; ils vivaient en 1567; 2° à Dlle Anne ROUSSEAU, qui agissait comme sa veuve le 3 mai 1581; de ce mariage sont issus : 1° FRANÇOIS, Éc., Sgr de la Rousselière;—2° AYMOND, Ec., Sgr de Gençay;—3° RENÉ, Éc., Sgr du Thillou, qui paraissent tous les trois, en 1618, au mariage de Marie de la Court, leur nièce, avec Samuel de la Barre, Éc., Sgr de la Leigne; — 4° ANTOINE, Ec., Sgr de Lestang; — 5° BONAVENTURE; — 6° ADRIENNE, mariée le 8 septembre 1602 à Philippe de Maunoury, Ec., Sgr de la Mothe-Messelière;—7° MARGUERITE;—8° CATHERINE, femme de Philippe de la Court, Éc., Sgr de la Bouslay, qui maria, le 24 janvier 1618, Marie, sa fille, à Samuel de la Barre, Éc., Sgr de la Leigne.

Claveurier (Charlotte) avait épousé N. de Pierres, Ec., Sgr de la Bonnynière; elle assista au contrat de sa petite-fille Marie de Pierres avec Pierre du Drac, Éc., le 4 février 1593.

Claveurier (Maurice) fut, en 1583, député du tiers état de la province de Poitou aux états de Tours.

Claveurier (Louis), Éc., Sgr de la Poitevinière, avait épousé Charlotte GASTE; ils se firent une donation mutuelle le 18 novembre 1647, signée Lemaistre, Nre à Aubigné. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence du 31 décembre 1667, ainsi que

Claveurier (René), Éc., Sgr de la Poitevinière, et

Claveurier (René), Éc., Sgr de la Rousselière, époux de Marie-Madeleine DE LINIERS, qui partagea, le 23 juillet 1660, avec ses beaux-frères et belles-sœurs, la succession de feu Hippolyte de Liniers, Chev., Sgr de la Bourbelière, leur père et beau-père.

Claveurier (Michel), Sgr de Fontbrun, capitaine au régiment de Normandie, avait épousé dame Anne DE BOSQUEVERT; ils se firent une donation mutuelle le 19 février 1684; ils s'étaient mariés le 12 février 1684.

Claveurier (Jacques), Éc., Sgr de la Rousselière, rendit aveu de cette terre au château de Secondigny le 17 décembre 1721.

Claveurier (Michel), Éc., Sgr du Thillou, épousa Dlle Françoise COURTINIER; ils partagèrent, le 2 avril 1683, avec N. Courtinier, Chev., Sgr de la Millanchère et d'Azay, la succession de feu Charles-René Courtinier, leur autre frère; ils eurent de leur mariage

Claveurier (Pierre), Ec., Sgr de la Foucherie, qui épousa, en 1737, Gabrielle-Céleste DE LA FONTENELLE, fille de Louis, Ec., Sgr de Vaudoré et du Payré, et de dame Gabrielle Prévost du Bignon.

Claveurier (François), dit le Chevalier, fit partie du ban des nobles du Poitou convoqué en 1758.

Nous avons trouvé dans un tableau généalogique la filiation suivante; nous la donnons ici comme renseignement :

Claveurier (Joseph) épousa Dlle Louise DE BRUSSAC, dont il eut

Claveurier (Nicolas), Sgr de la Tour-Savary, épousa Guyonne BRACHIEN de la Garde-Alonne, fille de Léon et d'Olive de Nouzillec, et eut MARGUERITE, dame de la Tour-Savary, Salène, la Garde-Alonne, épouse de Louis de Tusseau, Éc., Sgr de Maisontiers.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE CLAVEURIER portait « d'azur au clavier d'or de quatre clefs posées en » croix. »

CLERVAUX. Cette famille d'ancienne chevalerie paraît tirer son nom de la terre de Clervaux, au diocèse de Poitiers, qui plus tard fut érigée en baronnie, et enfin en marquisat, pour César d'Aumont, gouverneur de Touraine, en février 1620.

Nous ne nous arrêterons point à la tradition, qui veut qu'un seigneur de Clervaux ait fourni à saint Bernard les moyens de fonder la célèbre abbaye de Clervaux en Champagne. Des faits de cette nature ne doivent être acceptés qu'avec une grande réserve, et avec des preuves autres que celles d'une simple tradition.

Le premier de la famille de Clervaux, *aliàs* Clairvaux, que nous ayons retrouvé, est

Clervaux (Payen DE) parut comme témoin dans une donation faite par Foulques V, Cte d'Anjou, vers l'an 1115. Il fut aussi présent avec Hardouin de St-Médard, Hernufle de Montgommerry, Guillaume de Moulins, prévôt d'Angers, Adélard de Château-Gonthier, à une autre donation faite en 1116 par ce même Foulques, la Ctesse Eremburge sa femme, et

Digitized by Google

Geoffroy leur fils, aux religieux de St-Serge d'Angers. — Cart. de St-Serge, fol. 296.

Clervaux (Geoffroy DE) peut-être fils du précédent, épousa Avoise DE CHAMPAGNE, dame de Champagne et de Mathefelon, fille de Hubert, sire desdits lieux, de laquelle il eut : HUBERT, qualifié fils d'illustre homme Geoffroy de Clervaux, dans une charte de donation faite par lui au prieuré de Gouis, dépendant de l'abbaye de St-Aubin d'Angers, au mois d'août 1190. — Cart. du prieuré de Gouis, fol. 39. — C'est de cet Hubert de Champagne que sont sorties les illustres maisons de Mathefelon, de Champagne-la-Suze et de Villaines. — Lainé.

Clervaux (Guillaume DE), qui en 1136 fut excommunié par l'évêque de Bordeaux, légat du pape, pour avoir fait quelques outrages à l'abbé de Maillezais, en lui revendiquant certains droits. C'est peut-être le même qui est nommé dans un acte passé, en 1164, au prieuré de St-Martin de Josselin, par Tudon, Cte de Bretagne, et Alain de Rohan, son cousin. — Lainé.

Clervaux (Thibaut DE), varlet, servit dans l'armée réunie en Poitou par Philippe de Valois contre les entreprises d'Edouard, roi d'Angleterre, et, le 27 septembre 1338, il donna quittance à Renaud Croullebois, receveur de Poitou et Saintonge, pour ses appointements militaires. — *Ibid.*

Clervaux (Hélie DE) épousa vers 1364 N. SAVENEAU, fille unique de Jean, Sgr du Vigeant. Nous pensons qu'il eut pour fils

Clervaux (Héliot DE), Ec., Sgr de Lage, Saveneau et du Vigeant, épousa Dlle PALARDIT, Dme de la Bussière. Il est mentionné dans les lettres patentes qu'obtint, le 27 octobre 1425, Jehan du Breuil-Hélion, du roi Charles VII, pour être réintégré dans ses biens, dont il était un des spoliateurs, ainsi que les religieux de l'abbaye de la Réau et plusieurs autres. Il était veuf le 8 août 1444, et agissait comme tuteur de son fils PIERRE, qui suit.

Clervaux (Pierre DE), fils du précédent, Chev., Sgr du Vigeant, rendit hommage de cette terre à Pierre de Combarel, Sgr de l'Ile-Jourdain. Il servit au ban de 1467 comme homme d'armes du Sgr de Montreuil-Bonnin avec deux archers. Il n'eut, nous disent MM. Robert du Dorat, qu'une fille, N., qu'il maria à Yvon du Fou, Sgr dudit lieu, chambellan de Charles VII et Louis XI, sénéchal de Poitou, etc., dans la famille duquel elle porta cette terre. Nous ferons observer que l'Histoire des grands officiers de la couronne ne partage pas cette opinion, et donne pour femme à Yvon du Fou dame Anne Mourande.

Clervaux (Aimery DE), Ec., Sgr du Grand-Mauduyt, rendit aveu de cette terre, le 1er mai 1404, au château de Chizé.

Clervaux (Jean DE), Ec., rendit un aveu au château de Melle, le 23 février 1406, pour certains droits, en sa qualité de représentant de feu Guillaume Bonnin, son oncle.

Clervaux (Pierre DE), *de Claribus Vallis*, élu abbé de St-Maixent le 3 janvier 1437, fut confirmé dans son abbaye le 4 des calendes de décembre 1438 par le concile de Bâle, au grand déplaisir du pape Eugène IV, qui avait nommé à cette abbaye François, cardinal du titre de St-Clément; il fut admis, en 1440, dans les conseils du roi Charles VII; et, le 15 septembre 1442, ce prince, voulant reconnaître le courage et la fidélité avec laquelle il avait défendu cette abbaye contre les Anglais, lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs, le droit de porter dans les armes de l'abbaye un écu de gueules à une fleur de lis d'or, timbré d'une couronne aussi d'or. Il joignit à ce privilége le titre de membre-né du grand conseil du roi, avec les droits et honneurs attachés à cette dignité. Voici, du reste, le texte de la charte qui constate ces faits :

« Carolus, Dei gratia Francorum rex, universis, etc., concessimus quod abbas Sancti Maxentii et sui successores in perpetuum portent in armis abbatiæ unum cujus campus sit de gulis ad unum florem lilii aurei et unam coronam desuper etiam de cruro, una cum hoc quod ipse abbas et sui successores abbatis ejusdem abbatiæ sint in futurum, in perpetuum nostri consiliarii de nostro magno consilio ad jura honores franchisias et libertates, et prærogativas ad statum consiliarii de dicto nostro magno consilio spectantes, etc., datum Parisiis in parlemento nostro, 15 die sept., anno Domini MCCCCXLII, regni nostri vigesimo. »

Filiation suivie.

§ Ier. — CLERVAUX (DE), PREMIÈRE BRANCHE.

Les renseignements suivants sont extraits du 3e volume des Archives de la noblesse de France de M. Lainé; nous les complétons par nos propres recherches et les communications que nous avons reçues de la famille.

Ier. — **Clervaux** (Mérigot DE), Ec., Sgr du Pin, contemporain et peut-être frère de Pierre de Clervaux, Sgr du Vigeant, consentit, par acte du 7 mai 1461, reçu Potier et Fournier, Nres à St-Maixent, une rente de 21 écus d'or à Thomas Suyreau dit Guisserme, conseiller et médecin du duc du Maine, Sgr de St-Maixent. Nous voyons par cette pièce qu'il

Digitized by Google

avait épousé Simonne DE LESPINAY. M. Lainé lui donne le prénom de Jeanne, et la dit fille de Jean, Ec., et de Brienne Pinart. Il laissa de son mariage : 1° JEAN, qui suit; — 2° LOUIS, dont la filiation sera rapportée § II.

IIe. — **Clervaux** (Jean DE), Ec., Sgr du Pin. Nous lui assignons le rang d'ainé, contrairement aux autres généalogistes, nous fondant sur un titre de rente par lequel Louis de Clervaux cède à Jean, son frère ainé, le domaine de la Brosse, Psse de Cours, moyennant la rente de 18 liv., et la somme de 100 écus d'or payables dans quinzaine, passé sous la cour de St-Maixent, le 14 novembre 1480, par Riche et de la Porte, Nres. Jean laissa de son mariage avec Catherine GRATIEN

IIIe. — **Clervaux** (Léon DE), Ec., Sgr du Pin, habitant le pays de la Mothe-St-Héraye, servit au ban de 1533; il laissa de dame Marie DE LA CHAPELLERIE, son épouse, fille de Louis, Ec., Sgr de Rouilly, et de Philippine Duchilleau : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° OLIVE, mariée à Gabriel Cossin, Ec., Sgr de la Godinière.

IVe. — **Clervaux** (François DE), Ec., Sgr du Pin, d'Augé, épousa Dlle Jeanne BODET DE LA MARTERIE. De ce mariage il n'eut que des filles : 1° BONNE, mariée à Astyanax Pichier, Ec., Sgr de la Roche-Pichier et du Plessis; — 2° FRANÇOISE, femme de Pierre Adam, Ec., Sgr de Mauvergne; — 3° MARIE, qui épousa, le 16 mai 1600, par contrat signé Goy et Gauvin, Nres, Alexandre Jousseaume, Ec., Sgr de Varèze; — 4° MADELEINE, femme de Jacques du Talenax, Ec., Sgr de l'Ardeillan; — 5° HÉLÈNE, épouse de Pierre Thibault, Ec., Sgr du Thays, qui partagèrent les biens de leurs père et mère le 17 novembre 1598.

§ II. — **CLERVAUX** (DE), BRANCHE DE L'HOUMELIÈRE.

IIe. — **Clervaux** (Louis DE), Ec., Sgr de l'Houmelière, fils de Mérigot et de dame Simonne de Lespinay (*v.* § I, Ier degré), habitant le pays de Lusignan, servit aux bans de 1491 et 1492; il se maria avec Dlle Marie GAUDIN DE LA PEYRE, de laquelle il eut

IIIe. — **Clervaux** (François DE), Ec., Sgr de l'Houmelière, épousa Jeanne DE FRONDEBŒUF, des Sgrs de Boisderry en Gâtine. De ce mariage sont issus : 1° CLAUDE, qui suit; — 2° ANTOINETTE, qui transigea avec Louis de Frondebœuf, prêtre et chanoine de Ménigoute, son oncle, au sujet des meubles qu'il lui avait promis par son contrat de mariage du 23 juin 1549. Le nom de son mari n'est point cité dans l'acte.

IVe. — **Clervaux** (Claude DE), Ec., Sgr de l'Houmelière, épousa Dlle Catherine D'ORFEUILLE, fille d'Antoine, Ec., Sgr de la Guillotière, et de Catherine Jousseaume. De ce mariage sont issus : 1° JOACHIM, qui suit; — 2° LUC, — 3° RENÉ, Sgrs du Breuil, y demeurant Psse de St-Sauvent, qui, le 5 août 1572, assistèrent comme parents au mariage de Hugues d'Orfeuille avec Dlle Françoise Bourguignon; — 4° CLAUDE, souche de la branche de Vanzay, qui sera rapportée § III.

Ve. — **Clervaux** (Joachim DE), Ec., Sgr de l'Houmelière, épousa vers 1580 Dlle Catherine RIBOTEAU, dont il eut

VIe. — **Clervaux** (Gédéon DE), Ec., Sgr de l'Houmelière, se maria à Dlle Renée DE MACHECOULT; elle était sa veuve en 1643, et il laissa de ce mariage : 1° GABRIEL; — 2° CATHERINE, femme de David Chasteigner, Ec., Sgr du Breuil-Grollier; — 3° SARA, épouse de René de la Pastellière, Ec., Sgr dudit lieu; — 4° JUDITH, femme de Gilles de Goulaine, Ec., Sgr de la Tousche-Gerbaud; sont toutes les trois mentionnées comme autorisant Gabriel, leur frère, pour l'acte de vente du domaine de Bois-Vert, passé le 15 décembre 1646, sous la cour de Vouvant, par Guignard, Nre.

VIIe. — **Clervaux** (Gabriel DE), Ec., Sgr de l'Houmelière et du Breuil-Carthays, fut maintenu noble par M. Barentin en 1667, ainsi qu'un BENJAMIN de Clervaux, Ec., Sgr de la Brousse, Psse de Chaunay, peut-être son frère. Il épousa Dlle Gabrielle VASSELLOT, dont il eut

VIIIe. — **Clervaux** (Antoine DE), Ec., Sgr de l'Houmelière et du Breuil-Carthays, fit diverses acquisitions le 29 août 1666, et était marié à cette époque avec Dlle Angélique GOURDEAU, qu'il laissa veuve, et dont il avait eu : 1° AUGUSTE, qui suit; — 2° N., auteur de la branche du Croisic, existant en Bretagne, et dont nous ne nous occuperons pas.

IXe. — **Clervaux** (Auguste DE), Ec., Sgr de l'Houmelière, de St-Christophe, de la Musse, etc., fit enregistrer ses armoiries en 1698 à l'Armorial général du Poitou. Il laissa de Dlle Anne ADAM DE PUYRAVAULT, son épouse : 1° HERCULE, qui suit; — 2° LOUIS-CÉSAR, dont la postérité sera rapportée § IV; — 3° CHARLES-HONORÉ, Ec., Sgr de Mont, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment Dauphin-dragons, mourut à Niort en novembre 1780, âgé de 70 ans; — 4° AUGUSTIN, Ec., Sgr de la Musse, mort avant 1787 : ses neveux et nièces se partagent sa succession par tiers le 30 octobre de cette même année; — 5° ANGÉLIQUE-GABRIELLE, veuve de Robert Grellier, Ec., Sgr de la Jousselinière, fit, le

Digitized by Google

27 septembre 1737, une donation en faveur de Louis-François Grellier, Sgr de la Jousselinière, lieutenant au régiment d'Anjou-infanterie, et de Marie-Julie Grellier, épouse de Gabriel d'Auzy, Ec., Sgr des Granges, d'une somme de 6,000 liv. due par Auguste de Clervaux, Ec., Sgr de l'Houmelière.

Xe. — **Clervaux** (Hercule DE), Ch., Sgr de l'Houmelière, St-Christophe-sur-Roc, le Breuil-Carthays, épousa vers 1740 Esther-Nerée d'AUZY, fille de Louis, Ec., Sgr de St-Romans des-Champs; il eut de ce mariage : 1° AUGUSTE, qui suit; — 2° JOSUÉ, chevalier de Malte; — 3° CHARLES, Sgr de Pontabert, chevalier de Malte et de St-Louis, capitaine dans le régiment de Champagne, puis capitaine-commandant dans le régiment d'Austrasie, partagea avec ses frères et neveux, le 30 octobre 1787, la succession de leur oncle Augustin de Clervaux, précité; émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, et décéda à St-Maixent en 1832, sans postérité; — 4° ELISABETH-AUGUSTINE, religieuse de l'Union-Chrétienne de Poitiers, est nommée dans le partage de la succession d'Augustin de Clervaux.

La branche aînée de la famille de Clervaux, qui jusqu'alors avait suivi la religion protestante, se convertit à la religion catholique. Hercule de Clervaux étant mort jeune, sa veuve se remaria au Mqis de St-Étienne, garde du corps du roi, qui fit entrer les garçons chez les pères de l'Oratoire, et mit les filles au couvent de l'Union-Chrétienne à Poitiers.

XIe. — **Clervaux** (Auguste DE), Ec., Sgr de l'Houmelière, de St-Christophe-sur-Roc, du Breuil-Carthays, etc., servit dans les mousquetaires du roi, épousa vers 1765 Madeleine TOURTON DE FLEURY, fille de N., garde du corps du roi. Auguste mourut en 1777 à sa terre de l'Houmelière; sa veuve fit placer ses deux fils aînés dans la maison du prince de Condé, dont ils furent pages; elle les conduisit elle-même à Paris, où elle eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et fut présentée à la cour avec le titre de marquise.—Notes conservées par la famille.— De ce mariage sont issus : 1° JEAN-PAUL-AUGUSTIN, Sgr de Néré, page du prince de Condé, sous les ordres duquel il a fait les campagnes de l'émigration, chevalier de St-Louis, épousa, en janvier 1806, Marie-Joséphine FALLOUX DU LYS, dame de la Mothe-de-Croutelle, et mourut sans postérité à Poitiers en 1817; — 2° AUGUSTIN, page du prince de Condé, puis officier au régiment de Bourbon-infanterie, émigra; il a laissé un fils, marié avec N. DE ST-GARRAU; — 3° ANTOINE, qui suit; — 4° SUZANNE, morte à Londres pendant l'émigration.

XIIe. — **Clervaux** (Antoine DE), Ec., épousa en 1798 Dlle Agathe D'AUZY, fille d'Auguste, ancien mousquetaire du roi, et de Jeanne Briant de la Mandinière. De ce mariage sont issus : 1° AUGUSTINE, mariée en 1824 avec Philippe-Avril de Gregueil, capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis; — 2° CHARLES, qui suit; — 3° GÉDÉON, marié le 7 août 1839, par contrat signé Demay, Nre à Niort, à Dlle Louise MONNIER D'AVAILLES, dont RAOUL, né le 11 janvier 1841.

XIIIe. — **Clervaux** (Charles DE), officier de la marine royale, fit deux stations aux Antilles et sur les côtes d'Amérique, à bord des frégates la *Normande* et la *Bayadère;* se trouva au blocus de Cadix en 1823, où il commandait la 5e division de la flottille de débarquement, et fit plusieurs campagnes dans le Levant à bord de la frégate la *Jeanne d'Arc* et du brick l'*Alcyon*. Il épousa, par contrat passé au château d'Avançon par Presle-Duplessis, Nre, le 18 juin 1827, Louise AYMER DE LA CHEVALLERIE, fille de Louis, Mqis de la Chevallerie, et de dame Zénobie Leclerc de Vezins. De ce mariage sont issus : 1° NATALIE, née le 20 septembre 1828; — 2° ESTHER, née le 14 avril 1830; — 3° ZÉNOBIE, née le 6 août 1832; — 4° AUGUSTINE, née le 17 novembre 1835.

§ III. — CLERVAUX (DE), BRANCHE DE VANZAY.

Ve. — **Clervaux** (Luc), Ec., Sgr de Vanzay, quatrième fils de Claude de Clervaux et de dame Catherine d'Orfeuille, rapportés au IVe degré du § II, épousa Dlle Isabeau DE CHAUMONT, dont il eut : 1° GÉDÉON, qui suivra; — 2° JEAN.

VIe. — **Clervaux** (Gédéon), Ec., Sgr de Vanzay, se maria avec Dlle Isabeau MARTIN. Il laissa pour fils

VIIe. — **Clervaux** (Benjamin), Ec., Sgr de Vanzay, marié en premières noces à Jeanne BELLIVIER, dont il eut : 1° ROBERT, qui suit; — 2° FRANÇOIS; — 3° MARGUERITE. En secondes noces il se maria avec Dlle Anne HÉLIES, dont est issu : 4° BENJAMIN.

VIIIe. — **Clervaux** (Robert), Ec., Sgr de la Brousse, fit enregistrer, ainsi que Marguerite sa sœur précitée, ses armoiries à l'Armorial général de France, sur le registre coté Généralité de Poitiers, comme le prouve le certificat signé d'Hozier.

Robert épousa Dlle Françoise DE JAMES, et de ce mariage sont issus : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° JEAN.

IXe. — **Clervaux** (François), Ec., Sgr de la

Digitized by Google

Brousse et de Vanzay, épousa Dlle Françoise-Rose DE RAYMOND. De ce mariage est issu

Xe.— **Clervaux** (François-Daniel DE), Ec., Sgr de la Chandellerie, marié avec Dlle Luce DE CUVILLIERS, fille d'Antoine, sénéchal de Limalonges, et de Dlle Marie Jolly. François-Daniel est mort le 19 floréal an III, à l'hospice des pauvres de la ville de la Rochefoucauld, comme le prouve son extrait mortuaire que nous avons entre les mains, et dans lequel il est désigné « François-Daniel Clervaux, agriculteur de la commune de St-Amant de Bonnières. » Il laissait de son mariage

XIe.— **Clervaux** (François-Antoine DE), chevalier de St-Louis, du Phénix, de Hohenlohe, naquit le 22 octobre 1768, Psse St-Amant de Bonnières; entré en 1788 comme officier dans le régiment Royal-Champagne, il émigra en 1791, et entra dans le corps des mousquetaires lors de leur formation. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, rejoignit l'armée de Condé; entra le 22 mai 1793 dans le deuxième escadron de la deuxième division de la cavalerie noble, se trouva à toutes les affaires de cette campagne, nomniément à celles des 20 et 21 août, 12 septembre, 13 octobre, 2 et 3 décembre, comme le prouve le certificat qui lui fut délivré par le prince de Condé le 28 avril 1794; passa ensuite comme cadet au régiment de Rohan-hussards, et fit dans ce corps la campagne de 1794; fit les campagnes de 1795 et 1796, et notamment celle de Quiberon, dans les cadres de Williamson, d'abord en qualité de volontaire, et plus tard comme sous-lieutenant (3 mars 1795) dans le régiment de Blangy infanterie. Après le licenciement des cadres, il fut envoyé en mission à Paris; passa ensuite en basse Normandie, où il servit sous les ordres du comte de Frotté, et commandait le canton de Vimoutier en qualité de capitaine; y fit les campagnes de 1798, 1799 et 1800, dans la légion dite de Picot; fut arrêté peu de temps après la mort du comte de Frotté, incarcéré, mis au secret, et enfin renvoyé dans sa commune sous la surveillance de la haute police, et enfin amnistié le 18 brumaire an XI. Le 10 juillet 1816, il fut fait chevalier de St-Louis, et le 25 septembre de la même année il reçut le brevet de l'ordre noble de Hohenlohe. Le 28 juillet 1820, il épousa Dlle Clotilde-Marie-Louise DE LA SAYETTE, fille d'Antoine-Marie-Honoré, chevalier de St-Louis, et de dame Marie-Louise de Leffe de Noue. De ce mariage est née, le 12 juin 1823, MARIE-FRANÇOISE-ADRIENNE-CÉLIE. François-Antoine est mort à Poitiers le 2 décembre 1839.

§ IV. — **CLERVAUX** (DE), BRANCHE DE CHATEAUNEUF.

Xe. — **Clervaux** (Louis-César DE), Ch., Sgr de St-Christophe (deuxième fils d'Auguste et d'Anne-Adam de Puyravault, rapportés au IXe degré du § II), naquit à l'Houmelière en juillet 1714; le 14 novembre 1753, il épousa, par contrat signé Nourry et Poulard du Palais, notaires à St-Maixent, Marie PANDIN, fille de Pierre, Ec., Sgr de Châteauneuf. Il rendit hommage en février 1770 de sa terre de Châteauneuf au château de Melle, et laissa de son mariage : 1° CHARLES-JOSUÉ, qui suit; — 2° LOUIS-CHARLES, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné; — 3° AUGUSTIN, lieutenant au régiment de Guyenne, émigra, servit comme chef de section dans la compagnie formée par les officiers de ce régiment, et mourut à Lyon, le 9 octobre 1793, sans alliance; — 4° MARIE-JOSUÉ, né à Châteauneuf, commune de Vittré, le 29 août 1768, servit comme lieutenant à la suite dans le régiment de Guyenne jusqu'au moment de l'émigration, fut rejoindre le prince de Condé en Allemagne, servit d'abord dans les chasseurs nobles, et fut blessé à l'affaire d'Ober-Kamlach (13 août 1799) d'un coup de feu au pied droit, puis passa dans le régiment de Montesson. Pour récompenser ses services, le prince de Condé lui offrit la croix de St-Louis, qu'il refusa par délicatesse, étant de la religion prétendue réformée. Le prince de Condé lui délivra un certificat presque en tout semblable à celui qui sera rapporté à l'article de son fils. Charles-Josué, dans lequel il mentionne son zèle et ses services, et regrette que les statuts de l'ordre du mérite militaire ne lui permettent pas de solliciter pour lui la croix de cet ordre; mais plus tard, sous la restauration, elle lui fut accordée. Il épousa, le 18 nivôse an XII de la république, par contrat signé J. Poitevin, Nre du canton de St-Hilaire (Charente-Inférieure), Dlle Anne-Charles DE ST-MARTIN, fille de Jacques-Marguerite, baron d'Aumagne, et d'Henriette-Elisabeth Vallette. De ce mariage sont issus : 1° MARIE-CHARLES-AMALIE, mariée, par contrat du 4 juin 1836, signé Balangé, Nre du canton de St-Hilaire, à Léon-Charles-Henri Guiot, baron du Repaire, ancien officier de la garde royale; — 2° ANNE-ELISABETH-PAULINE, mariée le même jour que sa sœur à Edouard de Tauzia, capitaine au 18e régiment de chasseurs.

XIe. — **Clervaux** (Charles-Josué DE), né à St-Maixent, Psse St-Saturnin, en avril 1755, était capitaine d'infanterie au moment de la révolution, servit à l'armée de Condé comme lieutenant dans le régi-

Digitized by Google

ment de Bardonnenche, dans lequel il fit toutes les campagnes de l'émigration. Nous copions ici les deux certificats qu'il obtint pour prouver ses services, et la délicatesse qu'il montra en refusant la croix de St-Louis, ne voulant pas prêter un serment qui répugnait à sa conscience. (Il était protestant.)

Chasseurs nobles. Compagnie n° 15.

Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, etc., commandant en chef par les ordres du roi une division de la noblesse et de l'armée française,

Certifions que M. Charles-Josué de Clervaux de Châteauneuf, gentilhomme français de la province du Poitou, capitaine d'infanterie, lieutenant en cadre dans le régiment de Bardonnenche, nous a joint le 25 décembre 1791; que depuis ce temps il a servi sous nos ordres, ayant fait les campagnes de 1792, 93, 94, 95, 96, et celle de 1797 jusqu'à ce jour, la première dans la compagnie formée par les officiers de son régiment, et les trois suivantes avec eux dans la compagnie n° 8 des chasseurs nobles, et celles de 1796 et 1797 en qualité de chef de section dans la compagnie n° 15; qu'il s'est trouvé à toutes les différentes affaires qui ont eu lieu dans ces campagnes, nommément à celles des 20 et 21 août, 12 septembre, 13 octobre et 8 décembre 1793, 13 août, 2, 18, 19 et 24 octobre 1796; qu'il s'est conduit avec honneur depuis qu'il est à l'armée, faisant son service exactement, et se distinguant dans toutes les occasions par son zèle, son courage et sa bonne volonté.

En foi de quoi, etc.

Fait à notre quartier général d'Urberligue, le 9 octobre 1797.

Signé Louis-Joseph de Bourbon; et plus bas, par Monseigneur: Drouin.

Nous, Louis-Joseph de Bourbon, etc.,

Certifions que M. Charles-Josué de Clervaux de Châteauneuf, gentilhomme français de la province du Poitou, lieutenant au régiment de Bardonnenche, chef de section de la compagnie n° 15 des chasseurs nobles, avait l'ancienneté de services militaires pour être chevalier de l'ordre militaire de St-Louis; qu'il n'a point voulu en prendre la croix par délicatesse, étant de la religion protestante, et que nous aurions demandé avec plaisir pour lui la croix de l'ordre du mérite militaire, dont sa fidélité à son roi et son zèle pour son service le rendaient digne, si les statuts de cet ordre ne s'y étaient pas opposés.

En foi de quoi, etc.

Fait à notre quartier général de Schwilzingen, le 24 août 1796.

Signé Louis-Joseph de Bourbon; et plus bas, par S. A. S. Monseigneur: Drouin.

Charles-Josué rentra en France en 1797, et obtint de la restauration la croix du mérite militaire, dont Louis XVIII modifia les statuts, cet ordre n'ayant été dans le principe créé que pour récompenser les officiers étrangers qui servaient dans l'armée française. Il avait épousé, par contrat reçu Marchay, Nre à Gemozac (Charente-Inférieure), le 13 mai 1787, Dlle Elisabeth MORÉ DU RAIL. De ce mariage il ne laissa qu'une fille, MARIE-HÉLÈNE, née le 13 décembre 1790, qui épousa, le 25 janvier 1812, par contrat signé Poitevin, Nre à Pons, Marie-Jules d'Onoux, gentilhomme languedocien. Charles-Josué mourut à Pons le 12 juin 1829, âgé de 76 ans.

XI^e. — **Clervaux** (Louis-Charles DE), né le 28 avril 1762, épousa, le 25 thermidor an XIII, Dlle Judith-Rose-Bienvenue D'AUZY, fille de Charles-Auguste, capitaine au régiment de Viennois, et de Marie-Anne Guiot d'Ervaud d'Ermelle, et mourut à Châteauneuf en juin 1832, âgé de 70 ans. De ce mariage sont issus: 1° ANET-JOSUÉ, né le 21 mars 1811, à Châteauneuf, commune de Vittré, département des Deux-Sèvres, décédé le 4 janvier 1828, âgé de 16 ans, au collége royal de Tournon; — 2° AUGUSTE-BENJAMIN-JULES, qui suit; — 3° THÉODORE-CHARLES, né le 29 juin 1817, décédé au collége de Sorrèze à l'âge de 14 ans; — 4° ANNE-CHARLOTTE-CLAIRE, née le 27 mai 1808, mariée le 8 mai 1826 à Pierre-Adolphe Guesnon de Mesnard.

XII^e. — **Clervaux** (Auguste-Benjamin-Jules DE), né le 21 mars 1816, continue la branche de Châteauneuf, et n'est point encore marié (1846).

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CLERVAUX porte « de gueules à la croix pattée et alaisée de vair. »

COCHON. Cette famille, originaire de la Rochelle, a fourni plusieurs membres distingués. L'un d'eux a joué un rôle important sur la scène des événements politiques de la révolution de 1789.

Filiation suivie.

§ I^er. — **COCHON**, PREMIÈRE BRANCHE.

I^re. — **Cochon** (François). Dans son dictionnaire, édition de 1779, Moréri dit qu'en 1532 François fut député par les Rochelais vers François I^er, et ensuite près de Henri II. Il eut pour fils

II^e. — **Cochon** (Guillaume), sortit de la ville de la Rochelle vers 1580, se retira cette même année à Coulonges-les-Royaux, où il épousa Dlle Marie MAIN, dont il eut, comme le prouvent deux actes des 15 octobre 1615, signé Guinefault, et 15 juillet 1617, signé Espron, Nres à Coulonges, ISAAC, qui suit.

Digitized by Google

IIIe. — **Cochon** (Isaac), Ier du nom, Sr de l'Apparent, se maria trois fois : à Hilaire BOUTOLLEAU, dont: 1° Isaac, qui suit; — 2o PIERRE, Sr de la Combe, qui sera rapporté avec sa postérité au § II; — 3° JACQUES, Sr du Vivier, qui sera rapporté avec sa postérité au § III; — 4° MARIE, femme de Pierre Charron, lesquels partagèrent, le 24 novembre 1657, la succession de leur mère.

En secondes noces, Isaac se maria à Dlle Jeanne LAMBERT, dont : 5° FRANÇOIS, Sr d'Espannes, qui épousa, par contrat passé à St-Maixent le 10 septembre 1657, Dlle Elisabeth LE RICHE, fille de Guillaume, Sr de la Touche, des Roches, de St-Georges, et prévôt de la maréchaussée de St-Maixent, et de Dlle Jeanne Bardon; — 6o MARGUERITE, femme de François Espron, Sr de la Demennière, ce qui se voit par deux partages des 10 avril 1641 et 23 décembre 1655.

Le 18 octobre 1657, Isaac se maria en troisièmes noces à Jacquette BOULET, fille de Pierre et de Suzanne Bollereau, dont: 7° JEANNE, qui, le 23 mars 1650, épousa Charles de Liniers, Chev., Sgr de St-Pompain, par contrat signé Bouthoudeau, Nre à Coulonges. Nous pensons que c'est la même qui, en 1698, était femme de Charles Brunet, Sr de la Cragnelière, conseiller du roi, lieutenant de prévôt à St-Maixent.

IVe. — **Cochon** (Isaac), IIe du nom, Sr de l'Apparent et de Benéon, se maria également trois fois. En premières noces, il épousa, le 18 octobre 1639, Dlle Françoise BONNET, fille de Pierre, Nre royal à Fontenay, et de dame Anne Simonneau, dont : 1o JACQUES, fermier des places; — 2° CÉSAR, chirurgien; — 3° MARIE, qui, d'après un acte du 11 septembre 1723, paraît avoir épousé Jacques Follet; — 4° PIERRE, qui n'est point mentionné, non plus que Marie précitée, dans le partage que ses deux frères se firent de la succession maternelle le 9 novembre 1668.

En secondes noces, Isaac épousa, le 22 décembre 1653, Marguerite COQUILLEAU, fils de Gabriel et de Catherine Biraud, dont : 5o ISAAC; — 6° FRANÇOIS; — 7° MARGUERITE.

En troisièmes noces, il épousa, le 21 novembre 1663, Dlle Charlotte HURLOT, fille de René, Sr de la Jonchère, avocat en parlement, sénéchal de la Jonchère, et de N. Berthaudeau, dont : 8° LAURENT, qui suit. Isaac mourut le 9 avril 1665.

Ve.—**Cochon** (Laurent), Sr de Benéon et de l'Apparent, avocat en parlement et sénéchal de Coulonges, épousa, le 7 mars 1707, Suzanne BAILLY, fille de Louis, Sr des Ronchênes, et de dame Marie Rochard, par contrat signé Echerpaud, Nre de la baronnie d'Ejax, dont : 1° CHARLES, qui suit; — 2° MARIE, femme de Jean, Sr de la Gasconnière, morte sans postérité; — 3° FRANÇOISE, épouse en premières noces de François Draud, Sr de la Croix-Aigre, et en secondes noces d'André-Antoine-Léon Pervinquière, avocat à Fontenay.

VIe. — **Cochon** (Charles), Sr de l'Apparent, sénéchal de Champdeniers, épousa, le 22 avril 1743, par contrat signé Pruel, Nre à Champdeniers, Dlle Marie-Françoise RAGONNEAU, fille de René-Julien, sénéchal de Champdeniers, et de Marie-Anne Follet, dont: 1° CHARLES, qui suit; — 2° LAURENT, Sr d'Alencourt, qui de N. BERMAUD, son épouse, a laissé une fille mariée à M. Chabosseau; — 3o JULIE, femme de N. Decomme, élu à Niort; — 4° MARIE-FRANÇOISE, épouse de N. Mallet, de Vouillé, Chev. de St-Louis, gendarme de la garde du roi.

VIIe. — **Cochon** (Charles), naquit en janvier 1750 dans le département de la Vendée; juge, magistrat à la sénéchaussée de Fontenay en 1789, il fut nommé député du tiers état de Poitou aux états généraux, et plus tard le département des Deux-Sèvres le chargea de le représenter à la Convention nationale. Elu secrétaire de cette assemblée le 26 février 1791, Charles Cochon présenta, le 20 mai suivant, un rapport sur les événements d'Aix, et fit annuler les procédures commencées dans cette ville, à Toulon et à Marseille, contre Léautaud et autres, prévenus du crime si élastique de lèse-nation.

Dans le procès du roi Louis XVI, Cochon ne recula point devant la condamnation du prince. Il vota pour la mort sans appel au peuple ni sursis. Son vote est ainsi exprimé dans les procédures historiques de ce drame lugubre : « J'ouvre la Déclaration des droits, j'y lis : la loi doit être égale pour tous; comme juge, je dois appliquer la loi : la loi prononce la mort, etc. » En sa qualité de membre de la commission des vingt-un, il signa toutes les pièces de ce procès, hélas! trop fameux pour ceux qui y figurèrent même d'une manière moins active.

Homme d'action aussi bien que de conseil, Cochon fut envoyé à l'armée du Nord après la défection de Dumouriez. Il se renferma dans Valenciennes, coopéra à sa résistance, et s'opposa longtemps à toute capitulation. Le 6 août 1793, sa position officielle lui permit de prendre la défense du général Ferrant, commandant de cette place, et de proclamer hautement que, s'il y avait eu trahison, elle venait de la garnison et des troupes de ligne, et non pas du chef, qui avait fait son devoir. En septembre 1794, il fut nommé membre du comité de salut public, et prit une part active aux opérations militaires; en 1795, il

Digitized by Google

fut encore envoyé en mission en Hollande, puis à son retour il entra au conseil des anciens, le 28 octobre de la même année. Cochon fut appelé en avril 1796 à remplacer Merlin au ministère de la police, et il remplit ces nouvelles fonctions avec zèle et dévoûment. Bientôt il sut rétablir dans Paris l'ordre et la surveillance sur le même pied où ils se trouvaient dans des jours plus tranquilles. Ce fut lui qui dénonça la conspiration de Babeuf, et qui déjoua la conspiration du camp de Grenelle, et celle de la Villeheurnois, Brothier et Duverne de Presle, agents royalistes. Il déclara, à propos de cette dernière, « qu'il ignorait à quoi il devait attribuer l'odieuse distinction d'être placé par les conjurés sur la liste des ministres à conserver après le rétablissement de la monarchie, avec l'observation néanmoins qu'il avait voté la mort de Louis XVI, » et il jura de combattre tous les ennemis de la république.

Le 24 mai 1797, il obtint 280 suffrages en concurrence avec Barthélemy, pour la place vacante au Directoire; et ce fut sans doute pour le réhabiliter dans l'esprit de ceux qui l'accusaient de froideur, que le 24 juin il fit un rapport contre les prêtres déportés et rentrés, qu'il accusa de corrompre l'esprit public.

Le Directoire, circonvenu par les clameurs des jacobins, qui reprochaient à Cochon de favoriser les émigrés (à un grand nombre desquels il avait en effet facilité leur rentrée en France) et d'être d'intelligence avec les royalistes, ne croyant pas pouvoir compter sur lui pour le coup d'Etat du 18 fructidor an V, le destitua quelques jours auparavant, et Dumolard annonça ce changement au conseil des Cinq-Cents comme le prélude de la crise qui menaçait le pays. Par une de ces bizarreries qui paraîtront incroyables à ceux qui n'auront pas lu l'histoire de ces temps malheureux, on vit le nom de l'ancien secrétaire de la Convention, le nom de l'homme qui avait donné à la république tant de preuves d'un dévoûment qu'il avait poussé jusqu'au régicide, porté sur une liste de proscription comme étant celui d'un royaliste. Cochon fut en effet condamné comme tel à la déportation; mais il fut seulement détenu à l'île d'Oleron, dont il sortit au 18 brumaire. Nommé, en mars 1803, par le premier consul, préfet de la Vienne (Poitiers), il passa de là en 1805 à la préfecture des Deux-Nèthes (Anvers), et fut appelé le 18 mars 1809 à faire partie du sénat conservateur avec le titre de comte. Il fut nommé en 1813 commissaire extraordinaire dans la 20e division militaire, et, à la chute de Napoléon, il adhéra à la déchéance, mais ne fut pas employé par le nouveau gouvernement. En 1815, il ne fit point partie de la chambre des pairs impériaux; nommé préfet de la Seine-Inférieure, il cessa ces fonctions après le 8 juillet de cette année, et fut exilé en vertu de la loi du 16 janvier 1816, malgré le roi Louis XVIII, qui (selon quelques notes qui nous ont été communiquées) témoigna hautement le regret de ne pouvoir faire une exception personnelle en sa faveur.

Il se retira à Louvain, où il resta jusqu'en juillet 1819, époque de son rappel. Il mourut à Poitiers le 17 juillet 1825. On a vanté, et à juste titre, les vertus privées et les talents administratifs du Cte de l'Apparent, et il paraît même qu'il exprima souvent les regrets que lui causait l'acte le plus solennel de sa vie parlementaire.

Il est auteur d'une statistique du département de la Vienne.

Charles Cochon a laissé de son mariage avec Dlle Félicité QUERÉ, son épouse : 1o EMMANUEL, qui suit; — 2o MARIE-PAULINE, mariée à Louis-Antoine Regnault (depuis maire de la ville de Poitiers); — 3o MARIE-FRANÇOISE-HENRIETTE, qui épousa Marie-Armand Prieur-Chauveau des Roches, receveur des impositions de la ville de Poitiers; — 4o HIPPOLYTE, né en 1783, décédé sans postérité en 1832, receveur principal des douanes à Charleville.

VIIIe. — **Cochon** (Emmanuel), Cte de l'Apparent, officier de la Légion-d'Honneur, naquit à Fontenay-le-Comte le 10 décembre 1777; élève de l'école polytechnique, il servit quelque temps dans l'artillerie; fut sous-préfet d'Issoudun de 1805 à 1813, et, le 1er avril de cette année, il fut nommé commissaire général de police à Livourne. Lors de l'évacuation de l'Italie, il revint en France; le roi lui donna en 1814 la sous-préfecture d'Issoudun; pendant les cent-jours, il fut nommé préfet de l'Hérault; lors de la seconde restauration, il suivit son père en exil; après la révolution de 1830, il fut nommé préfet du département du Cher, place qu'il occupa jusqu'en 1840.

Emmanuel Cochon avait épousé en premières noces, à Poitiers, en 1803, Dlle Marie-Radégonde ROGUES, dont: 1o CHARLES, qui suit. En secondes noces, il se maria à Issoudun, en 1806, à Dlle Marie-Clémence TOURANGIN. De ce mariage sont issus : 2o HENRI, né à Issoudun en 1807, élève de l'école polytechnique, officier du génie maritime, directeur des forges royales de la marine à Cosne (Nièvre), marié à Bourges à Dlle Anne RAYNAL; — 3o FÉLIX, né à Issoudun en 1807, élève de l'école polytechnique, capitaine du génie, marié à Bourges à Dlle Céline PLANCHAT; — 4o MARIE-CLÉMENCE, née à Issoudun, en 1810, mariée à Tours à Jules Bacheron; — 5o MA-

Digitized by Google

RIE-AUGUSTE-ISAURE, née à Tours en 1820, mariée à Bourges à Auguste Berard.

IXe. — **Cochon** (Charles), Cte de l'Apparent, né à Poitiers le 25 février 1804, maire de la ville d'Issoudun, est marié à Dlle GABRIELLE TOURANGIN DES BRISSARDS.

§ II. — COCHON, DEUXIÈME BRANCHE.

IVe. — **Cochon** (Pierre), Sr de la Combe, fils puîné d'Isaac Cochon, et d'Hilaire Boutolleau, rapportés au IIIe degré du § Ier, épousa Dlle Guillemette LEGOUT, dont il eut : 1° PHILIPPE, qui suit; — 2° THÉRÈSE, mariée le 30 juin 1678 à Lazare Maucourt, Sr de la Gauderie. Pierre épousa en secondes noces Dlle Françoise HURLOT, de laquelle sont issus : 3° ISAAC, — et 4° Françoise.

Nous trouvons à la même date un Pierre Cochon, Sr de Martigné, échevin du corps municipal de Niort en 1638, lieutenant particulier au siége de cette ville en 1640, et maire en 1669. Il fut, en sa qualité d'échevin de cette ville, inscrit sur la liste des nobles de la généralité de Poitiers; il avait épousé Dlle Françoise TEXIER, qui agissait comme sa veuve en avril 1680. Nous sommes portés à croire que c'est le même que le précédent, qui se serait marié en troisièmes noces.

Ve. — **Cochon** (Philippe), Sr du Puy, médecin à Niort. Une note qui nous a été communiquée par la famille porte qu'il fut maire de la ville de Niort, sans indiquer l'année durant laquelle il remplit cette charge. Nous devons faire remarquer qu'Augier de la Terraudière ne le mentionne pas dans les listes qu'il nous a laissées. Il épousa Dlle Marie BRISSET.

VIe. — **Cochon** (Jean), Sr du Puy, fils du précédent, né à Niort le 11 avril 1674, prenait le titre de conseiller et médecin ordinaire du roi à la Rochelle. Il alla ensuite à Rochefort, devint médecin de la marine, et y mourut le 10 octobre 1757, laissant pour perpétuer son nom son élève et son émule, Cochon Duvivier, son parent, dont nous parlerons en son lieu.

Jean Cochon, que l'Académie des sciences honora du titre de correspondant, a publié divers ouvrages de chirurgie et de médecine : *Histoire d'une enflure au bas-ventre très-particulière*, Rochefort, 1698, in-12; *Manuel des opérations de chirurgie*, Toulon, 1726, in-12; *An post gravem, ab ictu vel casu, capitis percussionem non juvante etiam iteratâ terebratione, dura meninx incisione aperienda?* Paris, 1736, in-4°.

Jean Cochon avait épousé Dlle Marie LE ROY, dont il eut, outre deux filles, GASPARD, qui suit.

VIIe. — **Cochon** (Gaspard), docteur, régent de la faculté de médecine de Paris, médecin du roi et de la marine à Rochefort, épousa N. DES HERBIERS DE L'ESTENDUÈRE, dont : 1° N., mort sans postérité; — 2° JEANNE-HENRIETTE, mariée en premières noces à Alexandre Pascault, Sgr de Pauléon, et en secondes noces, à Louis-Maximilien-Alexandre, comte d'Hanache.

§ III. — COCHON, TROISIÈME BRANCHE.

IVe. — **Cochon** (Jacques), Sr du Vivier et de la Tour, troisième fils de Isaac Cochon et de dame Hilaire Boutolleau, rapportés au IIIe degré du § I, avait épousé en premières noces Catherine BOUDET ou BAUDET; ils s'étaient fait, le 13 mars 1685, une donation mutuelle, passée à Chavagnes par Charles, notaire, et insinuée au greffe de St-Maixent le 25 avril de la même année. Devenu veuf, il épousa, le 30 avril 1698, par contrat signé Parent, notaire à Prasle, Dlle Catherine HERSEAULT, fille de feu Aubouyn et de dame Jeanne Barthet, dont un fils qui suit.

Ve. — **Cochon de la Tour** (Nicolas), épousa Dlle Marie-Jeanne MONNET, dont un fils qui suit.

VIe. — **Cochon-Duvivier** (Pierre-Jacques-Thomas), membre de la Légion-d'Honneur, chirurgien en chef de la marine à Rochefort, ex-législateur, membre d'arrondissement et du conseil général de la Charente-Inférieure, naquit à Fressines, canton de Celles, près Melle (Deux-Sèvres), le 8 octobre 1731. S'étant rendu à Rochefort, près de son parent Cochon-Dupuy, pour y étudier la chirurgie, il profita des leçons de son maître, et bientôt après il s'embarqua, et devint promptement second et premier chirurgien de vaisseau. Durant les seize années qu'il passa sur mer, il se distingua par ses talents et son zèle, et s'acquit une grande réputation auprès de ses chefs, de ses confrères et des équipages. Il fut nommé, en 1765, démonstrateur à Rochefort, puis, en 1780, chirurgien en chef. Mais, sous le régime de la terreur, Cochon-Duvivier, dont les talents portaient sans doute ombrage, fut destitué de ses fonctions administratives, dans lesquelles il rentra pourtant après le 9 thermidor. Lors de la réunion à Rochefort des prêtres que le Directoire envoyait périr dans les déserts de la Guyane, Cochon-Duvivier sut adoucir le sort de ceux qui tombaient malades : le trait suivant fait honneur à sa mémoire. Un jour, ayant remarqué que ses seconds négligeaient de panser les plaies d'un prêtre du diocèse de Luçon, il fit venir le chirurgien en second, et lui dit : « J'ai plaisanté avec ce prêtre blessé, mais aussi je veux le guérir; il est prêtre déporté, mais avant il est homme; il est de mon devoir comme du

Digitized by Google

vôtre de le soigner. Si vous y manquez, je vous casse et vous fais chasser. » Puis il dit à ce prêtre : « Vendéen, prenez courage, vous serez guéri et ne serez peut-être pas déporté. » Il lui tint parole sur ces deux points, ajoute Mgr de Beauregard dans ses Mémoires; et je lui ai vu rendre le même service à plusieurs autres. « Il avait des dehors durs, dit encore le respectable prélat, mais son cœur était bon. »

En 1799, Cochon-Duvivier fut nommé par les habitants de Rochefort leur représentant au corps législatif. La sollicitude du médecin en chef de la marine ne fut point détournée par ses nouvelles occupations; il n'oublia point qu'avant d'être appelé à faire des lois, il avait accepté la rude mission de soigner les malades. On reprochait à la ville de Rochefort une endémie de fièvres intermittentes, causées par les débordements de la Charente et les marais de Brouage; il sut lever toutes les difficultés que présentait l'assainissement de la ville et de ses environs; il eut le bonheur de jouir avant sa mort du fruit de ses travaux, et de voir les bienfaisants effets de sa sollicitude et de ses soins. Il mourut en décembre 1813, à l'âge de 82 ans, laissant, pour continuer son ouvrage, un grand nombre d'élèves du premier mérite.

ARMOIRIES. — La famille Cochon porte « d'or » au chevron de gueules, accompagné de trois hures » de sanglier de sable. »

Le Cte de l'Apparent, en sa qualité de grand dignitaire de l'empire, ajoutait à ces armoiries de famille « la croix de la Légion-d'Honneur au sommet du chevron, et à dextre le franc quartier de comte-sénateur de l'empire (d'azur au miroir d'or en pal, autour duquel se tortille et dans lequel se mire un serpent d'argent). »

COLBERT. L'on ne doit point attendre de nous une généalogie complète de cette famille, qui, par son origine, est totalement étrangère au Poitou. Nous prendrons donc seulement pour point de départ l'époque de la séparation de la branche poitevine (branche ainée actuelle), qui est venue s'établir sur les confins du Poitou et de l'Anjou.

XVe. — **Colbert** (Edouard-François), Cte de Maulevrier, baron de la Frogerie, Sgr de Vandières, la Forestie, la Haye-Bergerie, Villepreux, etc., était le troisième fils de Nicolas Colbert II, Ec., Sgr de Vandières, et de Marie Pussort, et frère du grand Colbert. Il naquit en 1634, fut chevalier des ordres du Roi, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de la ville et citadelle de Tournay; mourut à Paris le 3 mai 1693, par suite, dit-on, du chagrin que lui causa un passe-droit qui le priva du bâton de maréchal de France.

Il avait épousé, par contrat du 31 juillet 1668, Marie-Madeleine Bautru (morte le 10 mars 1700), fille de Guillaume, Cte de Serrant, et Marie de Bertrand de la Bazinière, dont il eut : 1o Jean-Baptiste, Cte de Maulevrier, colonel du régiment de Navarre-infanterie, tué le 18 juillet 1695, en défendant le poste de la hauteur de Bouge, dépendant de la ville de Namur; — 2o François-Edouard, qui suit; — 3o Henri, reçu chevalier de Malte en 1688, qui, après avoir passé par tous les grades militaires, fut fait lieutenant général des armées du roi le 29 mars 1710, et mourut à Cambrai, de la petite vérole, le 25 août 1711; — 4o Charles-Louis, prieur de Reuil; — 5o Marie-Thérèse, mariée le 12 juin 1685 à Jacques-Eléonor Rouxel, Cte de Médavy, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées et gouverneur de Nivernois.

XVIe. — **Colbert** (François-Edouard), Mqis de Maulevrier, fut en sa jeunesse prieur de St-Jean-le-Rotrou; puis, ayant pris le parti des armes, devint colonel du régiment de Navarre après la mort de son frère aîné en 1695; servit en mars 1703 au siége de Kelh; fut nommé brigadier d'infanterie en octobre 1704; servit en Espagne en 1705, sous le maréchal de Tessé, son beau-père, et mourut à Paris le 31 avril 1706, à l'âge de 31 ans. Il avait épousé, le 25 janvier 1698, Marthe-Henriette de Froulay, fille de René, Cte de Tessé, maréchal de France, et de Marie-Françoise Aubert, dont : 1o Louis-René-Edouard, Mqis de Maulevrier, colonel du régiment de Piémont en 1719, créé lieutenant général des armées du roi le 1er mai 1745, ministre du roi près l'infant duc de Parme, mort à Parme le 29 novembre 1750, sans laisser de postérité de dame Marie-Catherine d'Estaing, son épouse; — 2o René-Édouard, qui suit; — 3o Marie-Henriette, mariée le 22 août 1722 à Charles-François, Cte d'Estaing.

XVIIe. — **Colbert** (René-Edouard), Chev., puis Mqis de Maulevrier, né le 5 février 1706, fut d'abord chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Il était capitaine dans le régiment de Piémont, lorsqu'il fut nommé guidon de la compagnie des gendarmes de Berri au mois de juin 1743. Il devint sous-lieutenant des gendarmes anglais en mars 1746, et se maria en premières noces, au mois de mars 1751, avec Marie-Charlotte-Eugénie de Fiennes, fille de Charles-Maximilien, maréchal des camps et armées du roi, et de Henriette Regnier de Boisseleau; en secondes noces il épousa, le 4 mars 1754, Charlotte-Jacqueline-Françoise de Manneville, fille de Charles-Louis, Sgr de

Digitized by Google

Beuzeville, et de Françoise d'Aubert de Theuville. De ce mariage sont issus : 1o EDOUARD-VICTURNIEN-CHARLES-RENÉ, dont l'article suit ; — 2° EDOUARD-CHARLES-VICTURNIEN, Cte de Colbert, Maulevrier, né le 24 décembre 1758, contre-amiral, capitaine des gardes du pavillon amiral de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, membre de l'institution américaine de Cincinnatus, et chevalier de l'ordre de Malte, décédé le 2 février 1820, laissant du mariage qu'il avait contracté le 4 juin 1803 avec Charlotte-Pauline-Christine DE MONTBOISSIER DE BEAUFORT-CANILLAC, fille de Charles-Philippe-Simon, maréchal des camps et armées du roi, et de Françoise-Pauline de Lamoignon de Malesherbes : 1° CHARLOTTE, mariée le 4 octobre 1824 avec Waldemar, Cte de Brancas, grand'-croix de l'ordre napolitain de St-Janvier, préfet du département de Haute-Saône; — 2° LÉONTINE, mariée le 9 mai 1829 avec Ferdinand-Albert-Eugène de Fesques, Mqis de la Rochebousseau ; — 3° PAULINE.

XVIIIe. — **Colbert** (Edouard-Victurnien-Charles-René), Cte de Maulevrier, chef des nom et armes de la maison de Colbert, est né le 13 décembre 1754. Entré au service sous-lieutenant dans le régiment de Champagne-infanterie, au mois d'avril 1771, il fut nommé capitaine réformé au régiment Dauphin-cavalerie, puis successivement capitaine en pied au régiment Mestre-de-camp-cavalerie, au commencement de 1773, guidon des gendarmes de Flandre avec rang de lieutenant-colonel le 25 août de la même année, premier lieutenant des gendarmes d'Artois avec rang de mestre de camp le 11 novembre 1782, ministre plénipotentiaire du roi près l'électeur de Cologne en 1784, et créé chevalier de St-Louis le 28 avril 1789. Le Cte de Maulevrier a fait la campagne de 1792 à l'armée des Princes français, en qualité d'aide de camp du maréchal de Castries. Louis XVIII l'a créé maréchal de camp le 14 janvier 1798, à prendre rang du 31 décembre 1792. Pendant huit années, le Cte de Maulevrier s'est tenu constamment à la disposition de ce prince, et est entré en France avec son agrément en 1800. Ayant refusé de demander du service à Napoléon, ce refus lui fit perdre une inscription de 350,000 fr. en tiers consolidés, dont la liquidation était faite, ainsi que la restitution de ses bois de Maulevrier. S'étant rendu à Maulevrier, lorsque le duc de Bourbon alla prendre le commandement des provinces de l'Ouest, en 1815, le Cte de Colbert, après le départ de ce prince, que son fils aîné suivit en Espagne, revint à Paris pour correspondre avec le duc de Feltre jusqu'au retour du roi, alors à Gand. Pendant les cent-jours, il envoya à M. Georges de la Béraudière, chef royaliste vendéen, l'autorisation de disposer de tout ce qu'il possédait à Maulevrier pour le service de la cause royale. En 1817, il a été mis à la retraite, après 46 ans de service, dont 21 ans et sept mois dans le grade de maréchal de camp. Il a épousé en premières noces, le 12 mars 1782, Anne-Marie-Louise DE QUENGO DE CRENOLLE, fille d'Anne-Louis, Mqis de Crenolle, Sgr de Penhouet, etc., lieutenant général des armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis, et de Françoise-Marguerite Megret d'Etigny. En secondes noces il se maria, le 19 avril 1812, à Pauline-Jeanne-Henriette LE CLERC DE JUIGNÉ, fille de Léon-Marguerite, maréchal des camps et armées du roi, et d'Adélaïde-Olive de St-Simon-Courtomer. Ses enfants sont : 1° EDOUARD-AUGUSTE-VICTURNIEN, colonel de la légion de la Martinique, mort au mois de novembre 1817 au Fort-Royal, à la Martinique; — 2° CHARLES-ANTOINE-VICTURNIEN, Mqis de Colbert, Maulevrier, capitaine de cavalerie en non-activité, marié, par contrat signé par le roi et la famille royale, le 4 juillet 1829, avec Marie-Louise-Martienne DE GUIGNES DE MORETON-CHABRILLAN, fille d'Aimé-Jacques-Marie Constant et d'Alexandrine-Françoise-Eugénie-Zéphirine-Olympe de Choiseul-Gouffier ; — 3° ELISABETH-MARIE-VICTURNIENNE, mariée avec Louis le Pelletier, Cte d'Aulnay ; — 4° JULLIETTE-FRANÇOISE-VICTURNIENNE, épouse de Tancrède, Mqis de Falette-Barole, d'une famille illustre de Piémont.

Du second lit, il laissa : 5° RENÉ-OLIVIER-VICTURNIEN.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE COLBERT porte « d'or » à une couleuvre d'azur tortillée en pal. » — P. Anselme. — Lainé.

COLLARDEAU. Cette famille a illustré pendant trois générations successives la ville de Fontenay-le-Comte, dont elle ne nous paraît pas néanmoins originaire. Son nom a disparu, ou du moins, si nous réfléchissons aux revers de fortune qui, dès l'époque où Dreux-Duradier écrivait sa Bibliothèque du Poitou, avaient déjà frappé cette famille, nous serions tentés d'aller chercher les descendants des poëtes et des jurisconsultes poitevins parmi les laboureurs qui cultivent péniblement la terre à Chaillé-les-Marais, village situé à quelque distance de Fontenay.

Nous devons la plus grande partie des renseignements qui suivent à l'obligeance de notre ami M. B. Fillon, qui a bien voulu nous permettre de les puiser dans sa précieuse collection de pièces relatives à l'histoire de Fontenay.

Digitized by Google

Filiation suivie.

Ier.— **Collardeau** (Julien), Ier du nom, était en 1579 greffier du corps de ville de Fontenay-le-Comte. Il fut procureur du roi près le siége de cette ville, et se maria le 10 avril 1557 à dame Marie GOGUET, fille de Nicolas, marchand, et de Claude Brisson. Julien Ier avait un frère du nom d'ESTIENNE. Ce fut Julien Ier qui donna le premier une célébrité au nom de Collardeau par la traduction du Traité de la patience de Tertullien, qui parut en 1608 à Fontenay-le-Comte, chez Pierre Petitjean, imprimeur du roi, format très-petit in-8°, sous le titre *De la Paciance, Traité de Tertullien qui peut aporter consolacion aux affligés.* A la page 5 est une dédicace à Messieurs du corps de ville et aux habitants de Fontenay; cette dédicace est de Julien IIe Collardeau, car son père, qui sur la fin de sa vie s'était fait prêtre, était mort lorsque son livre parut. Il laissait de son mariage : 1° JULIEN, qui suit; — 2° CLAUDE, née le 22 avril 1573.

IIe.—**Collardeau** (Julien), IIe du nom, Sr de la Pinaudière, naquit en 1570 à Fontenay-le-Comte. Jeune encore, il fut envoyé à Paris pour terminer ses études, et vint à Poitiers faire son droit. Rentré à Fontenay, il suivit d'abord le barreau, et fut pourvu à 30 ans de la charge de procureur du roi au siége de cette ville, qu'occupait son père. Il s'était marié l'année précédente à Dlle Jacquette DE SAYVRE, fille de Mathieu de Sayvre. Il résigna en 1620 son office de procureur du roi en faveur de Julien III, l'aîné de ses enfants; fut maire de Fontenay en 1608, 1615 et 1621; se remaria au mois de juin 1643 avec Marie DIVÉ, qui décéda en 1652, et lui-même mourut le 9 juillet 1650. Nous rapportons ici une inscription que D. Mazet nous a conservée; elle était placée sur un pilier, à la droite du chœur de l'église St-Pierre de Fontenay-le-Comte. Elle consacre la mémoire d'une fondation pieuse faite par Julien Collardeau en 1636. « D. O. M. Julianus Collardeus, excognitor regis, missam anniversariam eo Jovis die qui post panagia factus est, in gratiam rogati ordinis celebrarii instrumento cavit. Anno R. S. MDCXXXVI. »

Après avoir cédé sa charge à son fils, il travailla à un ouvrage destiné à concilier les textes des lois romaines qui paraissent opposés entre eux. Après 30 ans d'un travail opiniâtre, il avait mis ses *Antinomiæ juris universis conciliatæ centuriæ tres* en état d'être publiées, lorsque la mort vint le surprendre; son fils mit au jour la première partie de cet ouvrage, dont Dreux-Duradier fait le plus grand éloge.

Julien laissa de son mariage : 1° JULIEN III, qui suit; — 2° FRANÇOIS, Sr de la Braud, dont nous parlerons après son frère; — 3° autre FRANÇOIS, né le 20 février 1606; — 4° MADELEINE, née le 24 juillet 1593; elle resta fille; — 5° MARIE, née le 18 septembre 1594, épousa, le 11 février 1633, Toussaint Vexiau, avocat en parlement et juge sénéchal de la Flocellière; — 6° CLAUDE, née le 5 décembre 1597. C'est sans doute elle qui fut maintenue en 1667 dans sa noblesse comme veuve de noble homme René de la Cour, Ec.; — 7° FRANÇOISE-MARIE, née le 8 octobre 1609.

IIIe.— **Collardeau** (Julien), IIIe du nom, Sr de la Mongie, naquit à Fontenay le 23 1596, épousa, le 29 août 1619, Dlle Jeanne ANCELIN, fille d'honorable homme Gaspard et de dame Anne Guerry. Il succéda le 8 février 1621 à son père dans sa charge de procureur du roi; fut maire de la ville de Fontenay en 1625, 1626 et 1641, et mourut subitement en mars 1669, doyen des échevins.

Julien III avait débuté dans la carrière des lettres par une satire pleine d'imagination et de vivacité contre la danse, les mascarades, les bals masqués, etc., intitulée *Larvina, satiricon in chorearum lascivias et personata Tripudia.* La mort de Scévole de Ste-Marthe lui donna également occasion de déployer ses talents, et l'on trouve à la page 95 du *Tombeau de Sc. de Ste-Marthe* une pièce de vers latins remarquable, due à la plume de Collardeau. En 1630, il publia à Paris, chez Jacques Quesnel, un poëme en vers, intitulé *Le Tableau des victoires du roi Louis XIII, comprenant : 1° la deffaicte des Anglais dans l'île de Rhé; 2° la prise de la Rochelle; 3° la prise de Suze; 4° la réduction du Languedoc.* Cet ouvrage est devenu fort rare.

IIIe.— **Collardeau** (François), Sr de Villepreau, de la Braud, la Tousche, frère du précédent, naquit le 6 avril 1599, épousa vers 1645 Dlle Marie-Catherine FRANÇOIS, fille de Pierre et de dame Hélène Choquet du Moureau. De ce mariage sont issus plusieurs enfants : 1° JULIEN IV, qui suit; — 2° FRANÇOISE, née le 8 mars 1646; — 3° PIERRE, né le 20 mars 1651; — 4° VENANT, dont nous parlerons après son frère. François mourut le 15 septembre 1670.

IVe.— **Collardeau** (Julien), IVe du nom, Sr de Villepreau, succéda à Julien III dans sa charge de procureur du roi au siége de Fontenay, vers 1662; fut élu conseiller du corps de ville le 22 février 1670, et mourut le 16 février 1677; son frère Venant lui succéda.

On peut encore regarder, nous dit Dreux-Duradier,

Digitized by Google

ce Julien Collardeau, Sr de Villepreau, comme un des personnages savants et lettrés qu'a produits Fontenay. On en trouve la preuve dans une inscription gravée sur la porte de la maison qu'il habitait à Fontenay. Elle est conçue en ces termes :

Hoc erat in votis : Urbis deponere curas,
Interdum et solis hìc indulgere camœnis.

L'on voyait également son épitaphe à demi effacée dans le chœur des Jacobins de Fontenay. La voici telle que la donne Dreux-Duradier :

Non tibi ficta damus Collardee, Juris amicus
Musarumque tuo tempore frater eras.....
Tu dictis factisque potens, tu stirpe tuorum
Inclità, et antiquà nobilitate micas.
Sed quia non possunt tua carmine facta referri,
Si taceam, certè plus mihi laudis erit.

IVe.— **Collardeau** (Venant) succéda à son frère dans sa charge de conseiller du corps de ville de Fontenay. Il épousa Dlle Suzanne BLOUIN, fille de Pierre, Ec., Sgr de Bourneuf, lieutenant de maréchaussée de l'Aunis, et de dame Madeleine de Verne. Il eut de son mariage : 1° SUZANNE, née à Fontenay le 20 août 1695; — 2° JEANNE-LOUISE, née le 11 octobre 1697.

COIGNEUX (LE), famille parlementaire qui a occupé dans la magistrature politique des fonctions éminentes. C'est en faveur de l'un de ses membres que la terre de Bélabre a été érigée par lettres patentes en marquisat.

Des notes particulières indiquent comme auteurs de cette famille les personnages suivants :

Coigneux (Guillaume LE), mort en 1505 et inhumé au cimetière de Saints-Innocents, était syndic des potiers d'étain de la ville de Paris, où il avait épousé Sarah RAL, fille d'un riche fabricant drapier de la rue des Bourdonnois. C'est sans doute ce qui a fourni à Tallemant des Réaux, à propos de Jacques Le Coigneux, favori de Gaston d'Orléans, qu'il maltraite si rudement dans ses mémoires, le canevas du jeu de mots dont nous lui laissons l'entière responsabilité. Selon lui, Guillaume, aïeul de Jacques, était lui-même potier d'étain, et le nom que sa famille porte aujourd'hui n'était qu'un sobriquet qui lui était personnel. Il fut surnommé Le Cogneux, dit Tallemant des Réaux, « parce qu'il cognait sans cesse. » Si cette étymologie a été inventée par l'auteur, il faut avouer qu'elle n'a pas exigé de grands frais d'imagination et de recherches.

Coigneux (Gilles LE), fils du précédent, Sgr de Lieurville, procureur en la cour de parlement en 1539, remplit pendant de longues années ces fonctions, et parvint à un âge fort avancé. Dans sa vieillesse, il se chargea spécialement des affaires et des procès des gens pauvres, et il fut loué en plein parlement, à l'audience du 18 janvier 1558, pour cet acte de désintéressement, qui probablement dès cette époque n'était pas ordinaire.

Les notes ci-dessus indiquées ne désignent point le nom de l'épouse de Gilles Le Coigneux, mais elles lui donnent pour fils : 1° JACQUES, Sgr de Landricourt, auteur de la première branche, restée étrangère au Poitou; — 2° ANTOINE.

C'est en eux que commence la filiation suivie des marquis de Belâbre établie par d'Hozier.

Filiation suivie.

Ier. — **Coigneux** (Antoine LE), noble homme, Sgr de Lierville et Bachaumont, exerça d'abord les fonctions de correcteur et d'auditeur des comptes, et par lettres du 28 août 1572 Charles IX le pourvut de l'état et office de son conseiller et maître clerc ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, qu'exerçait Claude Le Roux, dernier possesseur dudit office. Après 38 ans d'exercice dans cette charge de maître des comptes, il obtint du roi Henri IV la permission de la résigner; ce qu'il fit le 12 juillet 1599, en faveur du Sr Nicolas Rogais. Il épousa, par contrat du 17 janvier 1587, Dlle Marie DE LONGUEIL, veuve de feu noble homme Me Isaac Chantereau, Sr de Croquetaines, secrétaire du roi et de ses finances.

IIe. — **Coigneux** (Jacques LE), Chev., conseiller au parlement, pourvu de l'office de président aux requêtes de ladite cour sur la résignation de Robert Miron, dernier possesseur, par lettres patentes du 26 juillet 1616, de la charge de secrétaire ordinaire de la chambre du roi le 22 avril 1617, fut nommé, le 21 janvier 1619, président en la chambre des comptes de Paris, sur la démission de Charles Bailly, et conseiller au conseil privé le 22 avril de la même année, puis conseiller d'État ordinaire par brevet du 12 juillet 1626. Tous les brevets de conseiller d'État ayant été révoqués par ordonnance du mois de janvier 1629, le roi le nomma de nouveau son conseiller ordinaire en ses conseils d'État, privé et de ses finances, par brevet du 21 novembre 1629. Il avait été, le 28 octobre de l'année précédente, pourvu par Gaston, fils de France, frère unique du roi, duc d'Orléans, de Chartres et comte de Blois, de la charge de surintendant de ses finances. Le roi, voulant pourvoir à l'office de président qu'exerçait, avant d'être nommé premier président de cette cour, Mess. Nicolas Le Jay, Chev., Sgr de Tilly, etc., pourvut dudit office de président

Digitized by Google

au parlement Jacques Le Coigneux, par lettres du 23 novembre 1630. Le président Le Coigneux joua un grand rôle dans le parlement pendant les troubles de cette époque. Etant sorti du royaume avec le duc d'Orléans, on lui fit son procès, et il fut condamné à mort; mais, après celle du roi, la reine ayant été nommée régente, Louis XIV, de l'avis de sa mère, et à la demande du duc d'Orléans son oncle, le rétablit, par lettres patentes données à Paris au mois de juin 1643, entérinées au parlement le 26 du même mois, dans tous ses biens et dans sa charge de président à mortier, dont il avait été privé. Il fut marié trois frois : 1° avec Dlle Marie DE CERIZIERS, fille de noble homme Barnabé, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes, et de Dlle Marie Valin, par contrat passé, le 25 janvier 1612, devant Choquillot et Tulloue, dans lequel il est dit assisté de Mess. JACQUES Le Coigneux, Sr de Sandricourt, son oncle paternel, et à la suite dudit contrat est un acte passé devant lesdits notaires, par lequel lesdits Sr et dame Le Coigneux confessent avoir reçu en pièces de *seize sols* la somme de 60,000 liv. tournois, qui leur avait été promise par leur contrat de mariage; 2° avec Dlle Marie BITAULT, fille de François, Chev., Sgr de Chisé, conseiller du roi, maître des requêtes en son hôtel, et de défunte dame Renée de Charnières; 3° il épousa, par contrat de mariage passé le 20 décembre 1640, Dlle Eléonore DE CHAUMONT, fille ainée de Mess. Emery, Chev., Sgr de Bignay, du Cluseau, Vaussay, et de dame Françoise du Grenier, etc., lequel mariage a été célébré en Angleterre, par Mess. Barthélemy de Bonefont, aumônier de la reine mère du roi, procureur dudit Sr Emery de Chaumont, constitué par procuration datée du 12 juillet 1640, passée en sa maison de Bignay, par-devant Audouin, Nre de St-Jean-d'Angély, ladite Dlle Eléonore de Chaumont, sa fille, étant à cette époque fille d'honneur de la reine mère du roi, et à sa suite et cour en Angleterre. Le pape Urbain VIII, par un brevet en date du 15 février 1631, qu'il adressa au roi Louis XIII, avait donné à ce prince la promesse que Jacques Le Coigneux, alors veuf de sa seconde femme, serait promu au cardinalat.

De son premier mariage avec Dlle de Cériziers : 1°, 2°, 3° N. N. N., filles, religieuses; — et 4° JACQUES Le Coigneux, IIIe du nom, Mqis de Montméliant et de Morfontaine, président à mortier en survivance de son père, le 24 avril 1646. Nommé, par lettres du 6 octobre 1648, président de la chambre des enquêtes, et reçu le 21 août 1651 en l'exercice de ladite charge de président à mortier, ce fut en sa faveur que lesdites terres furent érigées en marquisat par lettres patentes du mois de mai 1655, enregistrées au parlement le 3 septembre de la même année. Il épousa trois femmes : Dlle Angélique LE CAMUS, veuve de Mess. Jacques Galland, Sr d'Ury, secrétaire du conseil des finances, Dlle Marie D'ALVIGNY, veuve de Jean de Pontevès, grand sénéchal et lieutenant général pour le roi en Provence, desquelles il n'eut pas d'enfants; et du troisième mariage qu'il contracta le 20 juin 1679 avec Judith DE MONTAULT DE BENAC, Dlle de Navailles, majeure, fille unique et seule héritière de défunt Mess. Cyrus, Mqis de Navailles, et de dame Jeanne de Caumont de la Force, il n'eut que JACQUES, décédé avant lui le 26 août 1719, ainsi qu'il appert d'un extrait des registres mortuaires de l'église royale et paroissiale de St-Germain-l'Auxerrois, portant que le samedi 26 août 1719, dame Judith de Montault, veuve de Mess. Jacques Le Coigneux, Chev., Mqis de Montméliant, conseiller du roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Paris, âgé de 74 ans ou environ, décédée la veille au couvent des religieuses du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, au Marais, à 7 heures du soir, a été portée en carrosse de l'église Saint-Gervais sa paroisse en celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour y être inhumée dans la cave de la famille; et en même temps, en la même cave et même bière, a été porté aussi le cœur de Mess. Jacques Le Coigneux, Mqis de Montméliant, fils de ladite dame, lequel cœur était en dépôt au couvent des Pères de la Mercy; ledit extrait signé de Batz, prêtre habitué, garde et dépositaire des registres de ladite église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

De Dlle Bitault, sa seconde femme, Jacques Le Coigneux eut deux enfants, savoir : 5° FRANÇOIS, Sgr de Roche-Turpin, Fains et de Saint-Rimay, conseiller au parlement, conseiller d'Etat par brevet du 27 mars 1654. Jeune encore, il joua un rôle important dans la guerre de la Fronde, cette guerre futile d'intrigues et d'ambitions. Il épousa, le 7 février 1665, dame Monique PASSART, veuve de Mess. Etienne Le Marguenat, Chev., Sgr de Courcelles, maître ordinaire en la chambre des comptes, dont il n'eut point d'enfants, et mourut sans postérité; — 6° GENEVIÈVE se maria deux fois : la première à Louis Le Cirier de Semur, au Maine, et la seconde à Michel Particelly d'Ennery, Chev., Sgr de Thoré, conseiller au parlement, président des enquêtes.

De son troisième mariage avec Mlle de Chaumont, Jacques Le Coigneux eut encore deux enfants, sa-

Digitized by Google

voir : — 7° GABRIEL, dont l'article suit; — 8° POLYXÈNE, qui épousa Henri-Emmanuel Hurault, Chev., Mqis de Vibraye.

Ce fut aux droits de Mlle de Chaumont que le président Le Coigneux obtint en 1648, par retrait lignager, la châtellenie de Bélâbre, relevant du roi à cause de sa tour de Maubergeon de Poitiers. Cette terre, jointe à celle d'Ajou et de la Luzeraise, et aux châtellenies Guillebaud et de Selle, fut érigée en marquisat, en considération de ses services, par lettres du mois de février 1650, enregistrées au parlement et à la chambre des comptes les 8 et 29 juillet suivant, et le 1er mars 1684 au bureau des finances de Poitiers.

IIIe. — **Coigneux** (Gabriel LE), Chev., Mqis de Bélâbre, Montméliant et autres lieux, fut, en 1673, conseiller au grand conseil, et pourvu, par lettres patentes du roi, en date du 30 mai 1680, de l'office de maître des requêtes de son hôtel. Gabriel Le Coigneux épousa, par contrat du 9 juin 1682, Dlle Madeleine POLLART, fille de Jacques Pollart, Ec., Sgr de Villequoy, secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, et de Dlle Marie de Ponthieu.

De son mariage avec Mlle Pollart, Gabriel eut cinq enfants :

1° LOUIS-JACQUES, qui continue la descendance; —2° GABRIEL, Chev., Sgr de la Roche-Turpin, dit le comte Le Coigneux, né en 1687, marié deux fois : en 1719, à Dlle Marie D'ARMAGNAC, dont il eut GABRIEL-JOSEPH, Chev., Sgr de la Roche-Turpin, né en 1720, tué à la bataille de Dettinghen, étant alors cornette de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi; et en 1729, à Dlle ELISABETH FROTTIER DE LA MESSELIÈRE, dont une fille, Dlle GABRIELLE-ELISABETH; — 3° PIERRE, né le 24 avril 1692, reçu chevalier de Malte de minorité le 5 novembre de la même année; — 4° GABRIEL-LOUIS, Chev., Sgr de Bélâbre en 1692, ne forma point d'alliance, et mourut sans enfants en 1767; — 5° MONIQUE, née le 12 juin 1685, et morte en bas âge.

IVe. — **Coigneux** (Louis-Jacques LE), Chev., Mqis de Bélâbre, né le 6 mars 1683, baptisé le 30, mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom, et brigadier des armées du roi, chevalier de St-Louis, mourut le 18 janvier 1728, laissant de son mariage, contracté le 30 mars 1714, avec Dlle Marie-Anne DE NEYRET, fille de Jean, Ec., Sgr de Beaurepaire, grand audiencier de France, et de Dlle Anne-Marie Varice de la Vallière : 1° LOUIS-JACQUES, dont l'article suit; — 2° et 3° N., N., morts en bas âge; — 4° MARIE-MADELEINE, mariée à Jean-Louis-Antoine du Lau d'Allemans.

Ve. — **Coigneux** (Louis-Jacques LE), Chev., Mqis de Bélâbre, né à Paris le 15 décembre 1715, fut capitaine de dragons. Il épousa, par contrat du 18 juin 1747, Dlle Françoise-Victoire THOMÉ DE FERRIÈRES, fille de Mess. Philippe, Chev., Sgr de Rentilly, de St-Germain-de-Noyers et autres lieux, conseiller au parlement, et de dame Marguerite-Victoire Ogier, son épouse, duquel mariage : 1° JACQUES-LOUIS GUY, qui continue la descendance; 2° JEAN-JACQUES, capitaine de dragons au régiment de Conty, chevalier de St-Louis, mort sans avoir laissé d'enfants de son mariage avec Dlle BRUNIER DE LARNAGE; — 3° DENIS-JACQUES-GABRIEL, dit l'abbé Le Coigneux, né en 1754, fut d'abord chanoine de l'église cathédrale de Chartres, conseiller clerc au parlement, puis conseiller en la grand'chambre, et mourut au château de Bélâbre en 1790; — 4° MARIE-PHILIPPINE, mariée à M. de Montgrand, Sgr de la Napoule, maréchal de camp.

VIe. — **Coigneux** (Jacques-Louis-Guy LE), Chev., Mqis de Bélâbre, né au château de Bélâbre le 13 septembre 1751, d'abord sous-lieutenant au régiment des chasseurs d'Alsace-cavalerie, capitaine et ensuite chef d'escadron au même régiment; lieutenant des maréchaux de France en 1788. Député pour la noblesse à l'assemblée provinciale du Berri en 1789, et fait chevalier de St-Louis en 1791, le 3 avril, il émigra la même année, fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes en qualité d'aide-major de la noblesse du Poitou, passa en 1794 dans un régiment d'infanterie française à la solde de l'Angleterre, commandé par le duc de Laval-Montmorency; se retira en Russie, d'où il ne revint en France qu'en 1811, qu'il y rejoignit son père. Il passa en Angleterre en 1795, obtint de S. A. R. M. le Cte d'Artois un brevet de colonel de cavalerie, daté d'Edimbourg, le 1er janvier 1798. Il mourut à Paris le 11 mars 1813. Il avait épousé, par contrat passé le 6 décembre 1782, Dlle Bartholomée-Charlotte-Henriette DE NISPEN, dame d'Oucques, fille unique de Jacques-Henri, Sgr de Nispen, d'une ancienne famille noble de Hollande, colonel d'infanterie au service de France, chevalier de Saint-Louis, naturalisé Français en 1762, et de Dlle Hermine de Parseval de la Brosse, dame d'Oucques. De ce mariage il a laissé un fils unique.

VIIe. — **Coigneux** (Jacques-Gabriel LE), Chev., Mqis de Bélâbre, Sgr de la Gatevine et autres lieux, naquit à Bruxelles, paroisse du Finistère, le 14 oct. 1792, et fut baptisé le même jour. M. Pierre-Charles de

Digitized by Google

Parseval, Cte de Briou, son grand-oncle maternel, l'emmena de Brême, en 1796, en Russie, le fit placer à l'école militaire des élèves nobles de la marine impériale à Saint-Pétersbourg, au mois de juillet 1802. Promu au grade de garde de la marine ou aspirant de vaisseau en 1807, nommé enseigne en 1809, il devint officier du pavillon ou aide de camp de l'amiral commandant le port de St-Pétersbourg en février 1810, après avoir fait, les années précédentes, plusieurs campagnes sur les vaisseaux de la marine impériale; il quitta le service de Russie et revint en France, où il rejoignit son père au mois de septembre 1811; fit la campagne de 1812 comme attaché au ministère des affaires étrangères, et revint à Paris en 1813. L'état de sa santé lui fit donner sa démission. Il fut reçu en 1815 chevalier de Malte en la langue de France. Enfin, rentré dans les droits que lui rendait la loi du 5 décembre 1814, il racheta le château de la Gatevine et terres en dépendant, et il alla s'établir au château de Bélâbre après 25 années d'exil. Le 8 février 1824, il fut fait, en récompense de ses anciens services, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Nommé, le 19 juillet 1826, membre du conseil général du département de l'Indre, il fut, par ordonnance du 31 décembre 1826, nommé gentilhomme de la chambre du roi. En novembre 1836, il fut nommé par le canton de Bélâbre membre du conseil général de l'Indre, et mourut à Paris le 19 mars 1840. Marié par contrat du 8 janvier 1816 à Dlle Louise-Elisabeth TILLETTE DE MAUTORT, dame de Mayoc en Marquenterre, fille d'Adrien-Jean-Baptiste, Cte de Mautort, capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de St-Louis, maire d'Abbeville en 1789, et de Dlle Louise-Elisabeth-Adélaïde de Clermont-Tonnerre de Thoury, née en 1764. Il a eu de son mariage CHARLES-JACQUES-CAMILLE, qui suit.

VIIIe. — **Coigneux** (Charles-Jacques-Camille LE), né à Bélâbre le 30 novembre 1817, a été successivement nommé maire de Bélâbre en 1844, et membre du conseil général de l'Indre en 1845.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE LE COIGNEUX porte « d'azur à trois porcs-épics d'or. » — D'Hozier.

COMYNE (Philippe DE), quoique étranger au Poitou par sa naissance, lui appartient par le rôle qu'il a joué dans cette province, par les terres qu'il y a possédées, et par les actes nombreux qui rattachent ce nom illustre à l'histoire de notre pays. C'est surtout sous ce point de vue spécial que nous envisagerons ce personnage.

Philippe de Comyne naquit, en 1445, au château de Comyne, sur la rivière de Lys en Flandre. Issu d'une famille noble et puissante, il reçut sans doute l'éducation incomplète que comportait son époque, et il ne connut jamais les langues anciennes, ce qui ne l'a pas empêché d'être comparé avec raison, par des auteurs recommandables, à Tacite, et d'être placé au-dessus de Polybe. En 1464, il passa à la cour de Bourgogne, où il prit du service, et il s'attacha au comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne sous le nom de Charles le Téméraire. Il prit part à la ligue du *bien public*, et fit ses premières armes à la bataille de Montlhéry; il sut gagner de plus en plus les bonnes grâces de son maître, et il l'accompagna dans sa campagne contre les Liégeois. Mais, lorsque survint l'entrevue de Louis XI et de Charles le Téméraire, on le vit tourner ses yeux vers l'astre royal qui devait le faire briller bientôt d'une partie des rayons de sa faveur. Il est évident, pour tout homme de bonne foi, que celui qui s'est vanté d'être le seul des favoris du duc de Bourgogne qui refusa l'or de Louis XI, se vendit au contraire au roi de France et qu'il se vendit d'autant plus cher qu'il s'estimait et qu'il était justement estimé davantage. C'était à lui que Louis XI devait en partie son salut à Péronne et à Liége, et il comptait beaucoup sur le chambellan, conseiller intime du Bourguignon, pour déjouer plus tard les projets de ce redoutable voisin. Aussi le rusé monarque ne marchanda-t-il point longtemps avec lui. Au mois de septembre 1472, Comyne vient trouver Louis XI; au mois d'octobre suivant, par lettres patentes signées à Amboise, le roi assigne à son nouveau chambellan une pension de 6,000 liv., et lui donne les principautés de Talmont, les baronnies, châtellenies et terres dudit lieu, Ollonne, Curzon, Château-Gauthier, la Chaume, assises en Poitou, et Berrye en Anjou, avec les droits de principauté, etc. Nous avons dit à l'article de Louis d'Amboise (page 50) par quelle suite de machinations coupables Louis XI se trouvait propriétaire de ces immenses domaines arrachés à la puissante maison de Thouars. Comyne ne refusa pas d'accepter la dépouille d'un des plus grands vassaux de la couronne, et il fit ajouter au premier don celui des terres de Bran en Brandois. Louis XI s'était chargé de le marier. L'union projetée pour lui fut célébrée à Chinon le 27 février 1479. Comyne épousa Hélène DE JAMBES OU DE CHAMBES, fille du Sgr de Montsoreau et de Jeanne Chabot, qui lui apporta non pas seulement en dot, mais comme résultat d'une vente dont Louis XI paya les frais et le prix, la baronnie d'Argenton-Château, les terres de la Mothe-Coupeau, la Mothe-Boisson, etc., etc., estimées 50,000 écus d'or, et qui furent

Digitized by Google

payées 30,000 écus. Le parlement ayant refusé d'enregistrer les lettres de Louis XI relatives à la donation des principautés réclamées par les seigneurs de la Trimouille, héritiers de Louis d'Amboise, le roi ne recula point devant l'inique destruction des titres qui consacraient les droits légitimes de cette noble maison. On peut voir aux articles de Louis d'Amboise (page 50), Jacques de Beaumont (page 252), et de Jean Chambon (page 587), la part odieuse que Comyne prit à cet acte coupable, auquel il était, du reste, personnellement intéressé. Il était présent lorsque Louis XI, prenant les papiers originaux qui le condamnaient, les jeta au feu en disant : « *Je ne les brûle pas, c'est le feu.* » Et non-seulement Comyne ne fit rien pour empêcher ce crime, mais il l'eût commis lui-même à Thouars, si les hommes de confiance du roi n'eussent exigé que les pièces fussent portées au monarque à Candes, où il se trouvait alors.

Les honneurs, les pensions et les dignités accablaient le favori de Louis XI; il fut nommé, en 1476, sénéchal du Poitou. C'était lui confier le souverain pouvoir dans une province très-étendue et fort importante. L'année suivante, il fut nommé gouverneur de la ville et du château de Chinon, avec appointements de 1,200 liv. Louis XI y joignit bientôt une pension annuelle de 1,000 liv., pour aider le prince de Talmont (Comyne prenait ce titre) à réparer son château d'Argenton, qui fut agrandi ou plutôt reconstruit. En 1477, il joignit encore à ses immenses possessions une portion des biens confisqués sur l'infortuné Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Pour payer tant de bienfaits, Comyne mit un zèle ardent à remplir les intentions de son maître, qui l'envoya dans les Etats du duc de Bourgogne pour soumettre à la France ce riche apanage après la mort de Charles le Téméraire. De là il se rendit à Florence, où il demeura près d'une année. Ce fut à lui que, malgré les intrigues du pape Sixte IV et de la famille Piazzi, les Florentins durent leur indépendance; ce fut à son habileté que Louis XI dut les résultats qu'il cherchait dans cette intervention.

A la suite de ce voyage, Comyne devint le confident le plus intime du roi, avec lequel d'habitude il mangeait et couchait; et lorsque les premières attaques de la maladie à laquelle Louis XI devait succomber atteignirent le monarque, Comyne lui servit pendant quarante jours de valet de chambre. Après sa rechute et sa guérison, Louis XI envoya Comyne à la tête de troupes assez considérables pour feindre d'agir contre les turbulents des confins de la Savoie, auxquels il prêtait sous main aide et secours.

Bientôt le roi succomba, léguant à Charles VIII, avec son trône, la réparation qu'il avait promise aux nobles enfants de la Trimouille.

Comyne, confirmé dans son office de sénéchal du Poitou par le nouveau roi, le 2 octobre 1483, prêta serment le 16 septembre, et cessa bientôt après de remplir ces fonctions pour aller siéger aux états généraux ouverts à Paris le 14 janvier 1484. Il fut un des douze personnages choisis pour former le conseil chargé d'assister le roi déclaré majeur. En cette qualité, il crut devoir voter contre les prétentions de René II de Lorraine, qui réclamait la Provence, et ce prince contribua à l'éloigner du conseil, sous prétexte de l'envoyer en Bretagne remplir une mission peu importante.

Cependant Comyne était l'objet de poursuites rigoureuses de la part des héritiers de Louis d'Amboise; le parlement, la cour, le roi, tout était favorable à leur cause; il intervint des arrêts ordonnant des productions, des enquêtes. Comyne lui-même fut entendu et interrogé à plusieurs reprises. Sa position était délicate, car il savait bien des choses qu'il ne pouvait nier. En vain chercha-t-il par des réponses évasives à donner le change à la justice et à pallier ses torts; il fut solennellement condamné, malgré les subterfuges indignes d'une âme élevée et d'un cœur généreux, à rendre aux enfants de la Trimouille tout ce qu'il détenait dans l'héritage de Louis d'Amboise, avec restitution des fruits, et payement de tous les frais de ce long procès.

L'exécution de l'arrêt du parlement souffrit des difficultés. Comyne, par une ténacité doublement coupable, avait garni de troupes et de vagabonds son château de Talmont et s'était jeté dans les intrigues des partis. Il avait embrassé la cause du connétable de Bourbon et du duc d'Orléans contre celle de la régente et du roi, et il fit partie du complot tendant à enlever le roi. Arrêté pour ce fait, il fut conduit au château de Loches et enfermé dans une cage de fer. Au bout de huit mois, il fut transféré à Paris. Après trois ans de détention, il obtint, par l'entremise de sa femme, la permission de produire sa justification. A défaut d'un avocat qu'il ne put trouver, il plaida lui-même sa cause avec une éloquence remarquable, mais qui ne put toucher ses juges. Il fut condamné comme rebelle à être confiné dans telle de ses maisons qu'il plairait au roi, avec confiscation de la quarte partie de ses biens et caution de 10,000 écus d'or.

La confiscation n'eut point lieu ; mais Comyne se retira à Argenton, où il occupa ses loisirs à la continuation de ses Mémoires sur Louis XI, terminés en

Digitized by Google

1491. Si c'est à l'inaction forcée de l'accusé politique que nous devons le chef-d'œuvre de l'historien, la postérité ne doit pas se plaindre de la rigoureuse sévérité dont le confident de Louis XI fut l'objet sous le fils de ce monarque.

Pendant son emprisonnement, ses adversaires avaient profité de son éloignement pour assurer l'exécution de l'arrêt du parlement; les enfants de la Trimouille s'étaient mis en possession des biens qui leur appartenaient; et en échange, Charles VIII, religieux observateur des intentions de son père, augmenta ses pensions. Bientôt il sembla rendre à Comyne une partie de sa faveur; on le vit jouer un rôle dans la campagne d'Italie, remplir les fonctions d'ambassadeur à Venise, y déjouer une ligue contre la France, et assurer, après la bataille de Fornoue, la retraite de l'armée française.

Après la mort de Charles VIII, Comyne, qui avait été l'un des plus chauds partisans du duc d'Orléans, semblait pouvoir compter sur la reconnaissance du roi de France; mais ce prince avait sans doute oublié les services comme les injures, et, malgré les instances de Comyne, ce dernier fut laissé à l'écart et se retira à Argenton, où il écrivit probablement alors les derniers chapitres de son œuvre remarquable.

De son mariage avec Hélène de Chambes était née une fille, JEANNE, qui épousa, par contrat passé à Poitiers, le 10 août 1504, René de Brosse dit de Bretagne, Cte de Penthièvre. Cette union brillante consola sans doute l'ambitieux écrivain des nombreux revers qui signalèrent la fin de sa carrière, et pourtant il ne savait pas que cette union dût faire couler son sang dans les veines de la plupart des princes souverains de l'Europe, et donner le chambellan du terrible et prévoyant roi Louis XI pour neuvième aïeul à l'insouciant Louis XV.

Débarrassé malgré lui des affaires publiques, Comyne passa les dernières années de sa vie dans son château d'Argenton, où il mourut le 17 octobre 1509. Il était âgé de 64 ans. Son corps fut porté à Paris dans la chapelle des Grands-Augustins, qu'il avait fait construire. Il fut déposé sous un monument où vinrent le rejoindre Hélène de Chambes son épouse, et Jeanne sa fille.

Nous avons consacré à la biographie de cet homme célèbre des détails que notre position rendait nécessaires. Jusqu'ici tous les écrivains qui ont retracé le portrait de Comyne, à l'exception d'un de nos savants compatriotes, n'avaient vu dans l'illustre Flamand que le guerrier distingué, le diplomate adroit, et surtout l'historien brillant d'une vive lumière, au milieu de la riche pléiade de nos premiers écrivains. Ils avaient pallié ses torts, excusé ses écarts, et le surnom de *Chevalier sans reproche* avait prouvé que quelques taches presque inaperçues ne pouvaient pas obscurcir à leurs yeux la gloire d'un grand homme. Ils ignoraient sans doute ce que les fastes particuliers du Poitou devaient révéler aux investigations récentes de la science historique. (Voir à ce sujet le t. 26 des Mss. de D. Fonteneau, bibl. de Poitiers, et *Philippe de Comyne en Poitou*, par M. de la Fontenelle, d'où sont extraits nos détails.)

Ce que nous avons dit, nous avons dû le dire, non pour renverser de son piédestal l'illustre confident de Louis XI, mais pour rendre à la sainte vérité l'éclatant hommage qui lui est dû. Plût au ciel que Philippe de Comyne n'eût pas déshonoré par des actes de basse cupidité une vie qu'on aimerait tant à trouver pure et sans reproches!

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE COMYNES portait « d'or à l'écusson de gueules, chargé d'une croix de » vair. » — Borel-d'Hauterive.

CONSTANT. Nous ignorons quel est le lieu d'origine de cette famille, qui s'est illustrée dans la magistrature à la sénéchaussée présidiale de Poitiers, à laquelle elle a donné, dans le cours d'environ deux siècles, huit magistrats également recommandables par l'étendue de leurs lumières, par leur intégrité et leur désintéressement.

Cette famille s'est partagée en plusieurs branches, dont l'une, celle de Gros-Bois, sur laquelle nous n'avons pu nous procurer de renseignements, habitait l'Angoumois. C'est à cette branche qu'appartenait JACQUES Constant, mestre de camp de dragons, chevalier de St-Louis, Sgr de la baronnie de Paisay-le-Chat, qui chargea de sa procuration François Constant, Chev., Sgr de Gros-Bois, pour rendre hommage au château d'Aunay de son fief et Sgrie de Mazerolles, le 7 janvier 1775.

Une autre branche s'était établie à Paris, et de celle-ci est issu Alexandre-Marie CONSTANT DE MORAS, marié vers 1803 à dame Cécile DE LA PLANCHE DE RUILLÉ, de la province d'Anjou. M. de Constant était vers 1813 auditeur au conseil d'État. Deux autres branches habitaient le Poitou. Nous en donnons plus bas la généalogie.

Noms isolés.

Constand (Colette), veuve de Jean-François, Ec., rendit aveu au château de St-Maixent, le 9 juin 1422, de la dime de Maisoncelle, comme tutrice de leurs enfants mineurs.

Constand (Jean DE), de la Psse de St-Gelais, fut

Digitized by Google

condamné en 1437 à payer une taxe, parce qu'étant gentilhomme, il ne s'était pas rendu aux armées pour y faire son service.

Constant (Pierre), brigandinier du Sgr de Bressuire au ban de 1467, passa dans le corps aux ordres du Sgr de Belleville.

Constant (Pierre), Sr de Caulnais et de Curay, servit comme archer au ban de 1491.

Constant (N.), capitaine dans l'armée du roi de Navarre, fut assez heureux pour sauver la vie de ce monarque à la bataille de Coutras, en 1587. Ce prince ayant rencontré Château-Renard, nous dit Thibaudeau, le saisit au corps en lui disant : « Rends-toi, Philistin; » un gendarme de Sansac frappait du tronçon de sa lance sur la salade royale, à l'instant où le capitaine Constant arriva et l'arrêta. Il paraît que ce guerrier jouait un grand rôle en Poitou parmi les chefs du parti protestant, et qu'il fut du nombre de ceux qui, avec le duc de Bouillon, Duplessis-Mornay, d'Aubigné, Lesdiguière, etc., souscrivirent un mémoire dans lequel on jetait les éléments d'une république calviniste, libre et absolument indépendante du souverain. Sully, dans une assemblée à Châtellerault, en 1605, déjoua toutes leurs manœuvres, désabusa le peuple sur les faux bruits qu'ils répandaient, et Duplessis-Mornay finit par désavouer ce mémoire. — F.

Constant (Jean), Ec., Sr du Roulage ou du Roulay, fils de feu LÉONARD, conseiller et secrétaire du roi, et de Dlle Sara CHAUVIN, épousa Dlle Marguerite RIVET, veuve de Marc Fossa, Ec. et ministre du saint Evangile de l'église de Melle, par contrat du 20 avril 1630, passé à Melle. Ladite Marguerite fit compte le 8 mai 1632, tant en son nom que comme tutrice de Constant CONSTANT, son fils, et dudit feu Jean, avec Théophile Groussard. Elle vivait encore le 21 février 1662.

Constant (François), Ec., Sr de Gros-Bois, s'est trouvé à l'assemblée de 1651.

Constant (Marguerite DE), Psse de St-Martin, près Melle, dame de Chaillé, veuve en premières noces de Pierre Pavin, Ec., Sr de Chaurais, et en secondes de Charles-Rodolphe de Groenstein, gentilhomme allemand, fut maintenu dans sa noblesse le 23 août 1667.

Constant (Pierre), Ec., docteur en théologie, fut reçu écolâtre de St-Hilaire le 6 octobre 1696. Il est mort au mois d'avril 1701.

Constant (Jacques), Ec., son neveu, fut pourvu de la même dignité en 1714.

Il était aussi chanoine semi-prébendé à l'église cathédrale.

Filiation suivie.

§ Ier. — **CONSTANT**, PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Constant** (Jean), Sr de Chaumont, était avocat du roi à Poitiers en 1602. Son mérite reconnu le fit élire maire par acclamation en 1607. Il fut échevin en 1608, et élu l'un des capitaines de la ville en 1617. Il était fils d'une sœur de Jean Boiceau, l'un des plus fameux avocats qu'ait produits notre barreau, et qui avait été présent à la réformation de la coutume en 1559. Constant renonça encore jeune aux brillants succès de son éloquence, se consacra plus particulièrement à l'étude de la jurisprudence et de notre droit coutumier, et chercha à le fixer dans des consultations savantes dont il forma un recueil. Il y joignit les arrêts rendus sur les mêmes matières et les jugements du présidial. Ce travail ne fut cependant imprimé qu'après sa mort, et par les soins de son petit-fils, qui y joignit les remarques de son père, et quelques réflexions sous le titre d'additions et d'omissions. L'éloge que les jurisconsultes les plus recommandables ont fait de cet ouvrage infolio, imprimé à Poitiers en 1659, prouve son mérite réel.

Constant mourut le 27 janvier 1650, âgé de 89 ans, et fut inhumé dans la chapelle que cette famille avait fondée dans l'église des Jacobins. Il laissa de dame Anne FALAISEAU, son épouse : 1° JEAN, qui suit; — 2° SUZANNE, femme de Pierre Guyon, Sr de Vastre, échevin de Poitiers.

IIe. — **Constant** (Jean), IIe du nom, Ec., marcha sur les traces de son père dans l'office d'avocat du roi au présidial, et contribua beaucoup à la perfection du recueil des mémoires et consultations qu'il avait entrepris. Il fut nommé en 1634 pour remplir les fonctions d'avocat du roi dans l'instruction du procès fameux d'Urbain Grandier. Constant eut le courage de se refuser à remplir ces fonctions, malgré l'influence du premier ministre, auquel il était si dangereux de déplaire. Il mourut le 24 août 1652, et fut inhumé aux Jacobins, dans la chapelle des Constant, auprès de son père. Il avait épousé Dlle Catherine LE MAYE, fille d'Etienne, Sr des Minières, et de dame Jacquette du Vignaut. De ce mariage sont issus : 1° JEAN, qui suit; — 2° PIERRE, dont nous parlerons § II; — 3° CHARLES, Sr de la Gautrie, conseiller au présidial en 1676, lequel s'est trouvé en 1651 à l'assemblée des nobles du Poitou réunis pour nommer des députés aux états de Tours. Il avait épousé Jeanne PICARD ou PICCARD, qui était sa veuve en 1691, dont il eut : ETIENNE, Ec., Sr de la Gautrie, qui laissa de Marie-Angélique PIDOUX

Digitized by Google

une fille, MARIE-LOUISE, mariée en 1714 à Pierre-Alexandre Lecomte, Chev., Sgr de la Couture; mourut le 22 mai 1717; — MARIE-RENÉE, qui épousa, par contrat du 3 avril 1681, Godefroy Poussineau, Sgr de la Motte-de-Croutelle; — N., grand chantre du chapitre de Ste-Radégonde en 1642; — FRANÇOIS, Sgr de Mont, qui rendit hommage de ce fief en 1663. Il se trouva à l'assemblée de la noblesse du Poitou de 1651, et il fait partie de la liste imprimée en 1667 des nobles du Poitou maintenus dans leurs prérogatives; il demeurait Psse de Cloué. Il eut deux garçons : FRANÇOIS, Ec., Sgr de Mont; — ETIENNE, Sr de la Blanchetière, décédés sans laisser de postérité.

IIIe.—**Constant** (Jean), IIIe du nom, Ec., Sgr des Chezeaux, avocat du roi au présidial de Poitiers, fut reçu en 1651 après la résignation de son père en sa faveur. Il fut le digne successeur de ses ancêtres, et ce fut lui qui mit la dernière main au travail de son aïeul, et qui le fit imprimer avec des additions sous le titre d'*omissions*. Il épousa Madeleine CLABAT, fille d'Antoine, Sr de la Maison-Neuve. Il vivait encore en 1691. De son mariage sont issus : 1° ANTOINE, religieux augustin; — 2° PIERRE, qui suit.

IVe.—**Constant** (Pierre), Ec., Sgr des Chezeaux, conseiller au présidial de Poitiers en 1689, laissa pour fils

Ve.—**Constant** (N.), Ec., Sgr des Chezeaux, époux de Dlle N. AUGRON DE SALIGNY, fille de Marc-Philippe, conseiller au présidial de Poitiers, et de Hélène Sapinault. Nous croyons qu'il eut pour fils ou petits-fils : 1° JEAN, qui suit; — 2° CHARLES-LOUIS, chanoine de l'église de St-Hilaire de Poitiers, mort en 1779, à l'âge de 91 ans et 7 mois.

VIe.—**Constant** (Jean), Ec., Sgr des Chezeaux, épousa Dlle Renée-Monique-Elisabeth DE BÉCHILLON, fille de Charles, Sgr de l'Epinoux, et de dame Marie-Gabrielle Clabat de la Galonnière. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES-AUGUSTIN, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de la Marche, lequel émigra, et servit comme volontaire dans la première compagnie du Poitou-infanterie. Il avait épousé, en mars 1761, par contrat signé Bourbeau, Nre, Dlle Pélagie DE LA SAYETTE, dont il n'eut point postérité; — 2° JEAN-HILAIRE, dit le chevalier Constant, ancien capitaine au régiment de la Marche, chevalier de St-Louis, émigra, fut capitaine en second de la première compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie, et mourut à Poitiers âgé de 84 ans. Il avait épousé, par contrat du 25 novembre 1782, Marie-Françoise-Adélaïde MAYAUD. De ce mariage sont issus : N., fils ainé; — N., mariée à N. Milon, juge de paix du canton de Vouillé; — MARIE-ROSE-ADÉLAÏDE, femme d'Hilaire Taveau de Mortemer, Chev., Sgr de Coursec, etc.; — 3° Autre JEAN-HILAIRE, qui était en 1790 chanoine du chapitre de St-Hilaire, et mourut au mois de septembre 1809; — 4° FRANÇOIS-MARIE, qui suit; — 5° JEANNE-LOUISE-MONIQUE, morte fille en 1808, âgée de 81 ans; — 6° MARIE-ROSE, morte fille le 20 février 1800.

VIIe.— **Constant des Chezeaux** (François-Marie), Chev., Sgr de la Grand'Maison, ancien surnuméraire aux gardes du corps, émigra, servit comme aide de camp de M. le Mqis de Pérusse d'Escars, lieutenant général des armées du roi, commandant le corps de la noblesse du Poitou. Il épousa Jeanne-Catherine DE MASSÉ DE BRENUSSON, dont il a eu : 1° CHARLES-ANTOINE, émigré, garde du corps de S. A. R. Mgr le Cte d'Artois, mort à l'armée de Condé en 1794, à la suite de la pénible campagne de 1793; — 2° JEAN-HILAIRE-PRUDENCE, dit le chevalier, chevalier de St-Louis, a également émigré, a servi comme garde du corps de Mgr le Cte d'Artois, et ensuite dans l'armée de Condé; sa fille, ANNA, a épousé, au mois d'avril 1826, Théophane Belin de Mauprié; — 3° N., fille, a épousé Joseph de Richeteau de Villejames, émigré, chevalier de St-Louis, ancien chef d'escadron.

§ II.—**CONSTANT**, BRANCHE DE LA FOUJEASSIÈRE.

IIIe.— **Constant** (Pierre), Sgr de Mavaux, fils de Jean Constant et de Catherine le Maye, rapportés au IIe degré du § Ier, était conseiller au présidial de Poitiers en 1659, comme le prouve la pièce de vers latins qu'il fit insérer en tête de l'ouvrage de son aïeul, de son père et de son frère, sur la coutume de Poitou; il épousa, par contrat du 22 juillet 1656, Dlle Suzanne BRUNET, dont : 1° JEAN, qui suit; — 2° N., prêtre; — 3° MARIE, qui épousa, par contrat passé à Poitiers le 6 août 1676, Louis Rousseau, Ec., Sgr de la Boissière. Elle était sa veuve en 1720.

IVe.— **Constant** (Jean), IVe du nom, Ec., Sgr de Mavaux et de la Foujeassière, fut reçu avocat du roi à Poitiers en 1685. Il épousa, par contrat du 27 janvier 1684, Dlle Marie PIET, fille de Philippe, Ec., Sgr de Piedefonds, et de dame Françoise des Moulins, et en secondes noces se maria avec Dlle Marie GOURDON, morte en 1774, âgée de 96 ans, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit sont : 1° PIERRE, Sgr de la Foujeassière, qui suivra; — 2° JACQUES, Ec., chanoine de l'église de Poitiers en 1725; — 3° MARIE-MADELEINE, mariée avec Antoine de..... chevalier, Sgr de la Fouquetière. Elle était propriétaire en partie de la terre de Mons, Psse de Cloué,

Digitized by Google

dans la mouvance de Lusignan. Ils rendirent hommage de cette terre à ce château le 21 mai 1723.

Ve.—**Constant** (Pierre), Ec., Sgr de la Foujeassière, fut baptisé à St-Hilaire de la Celle le 18 avril 1690; succéda d'abord à son père comme avocat du roi en la sénéchaussée présidiale. Il traita ensuite de la charge de lieutenant général en ce siége, et fut reçu en 1739. Lors de l'établissement des conseils supérieurs en 1771, le roi le nomma second président de cour de Poitiers. Pendant cinquante années de magistrature, il avait su allier à la dignité qui sied aux chefs de la justice des manières douces et affables qui lui avaient concilié l'estime et la vénération de ses concitoyens. Il avait épousé, par contrat du 4 décembre 1725, Dlle Jeanne-Louise-Elisabeth THIERRAT, fille de Jean, conseiller du roi, président, trésorier de France au bureau de la généralité de Rouen, et de dame Marie-Louise Morin. De ce mariage sont issus : 1° N., mort sans postérité en 1765; — 2° JEAN-BAPTISTE, qui suit; — 3° MARIE-PIERRE, nommé grand chantre de l'église cathédrale de Poitiers; — 4° ELISABETH-SUZANNE, qui épousa, par contrat du 16 juin 1781, François-Hubert Irland, Chev., Sgr de Beaumont.

VIe. — **Constant** (Jean-Baptiste), Chev., Sgr de Vix, capitaine dans les grenadiers de France, chevalier de St-Louis, épousa en 1760 Marie-Françoise GIRAULT, fille de Jean-Baptiste Girault de la Sablonnière, Ec., conseiller du roi, juge-magistrat au présidial de Poitiers, et de dame Marie-Anne Girardeau. Il est mort au mois de septembre 1765, chez son père, et en lui s'est éteinte la branche des Constant de la Foujeassière.

ARMOIRIES.—LA FAMILLE CONSTANT porte « d'argent au palmier de sinople en pal, à la terrasse » de même. » — Notre catalogue des maires de Poitiers.

CONTANT. Cette famille, originaire de Poitiers, a fourni au Poitou deux hommes qui obtinrent et méritèrent la réputation de savants botanistes et d'habiles apothicaires.

Contant (Jean), avocat à Poitiers, a assisté dans cette qualité au procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou en 1559.

Contant (Jacques), apothicaire à Poitiers, sans doute fils ou neveu de l'avocat, s'est acquis dans son temps une grande réputation parmi les savants. Il sentit de bonne heure quelles étaient les connaissances les plus utiles à son art, et il comprit que celle de la propriété des simples, jusqu'alors assez négligée, lui était surtout indispensable. Pénétré de cette idée, il entreprit de longs voyages, parcourut toute l'Italie, les diverses provinces de France, et visita les hommes les plus célèbres dans la connaissance des plantes et l'étude de la nature; outre les langues savantes, il parlait l'italien, l'espagnol et le portugais. Son fils PAUL, animé de la même passion de perfectionner son art, entreprit aussi de longs voyages, et parcourut la plus grande partie de l'Europe. Le père et le fils ont fait imprimer à Poitiers, chez Julien Thoreau, en 1628, un volume in-folio, portant pour titre : *Les divers exercices de Jacques et Paul Contant père et fils, maîtres apothicaires de la ville de Poitiers, où sont éclaircis et résolus plusieurs doutes qui se rencontrent en quelques chapitres de Dioscoride*, etc.

Cet ouvrage, qui était un grand pas dans la science de la botanique, obtint les éloges des savants regnicoles et étrangers les plus distingués. Le génie de Paul le lança aussi dans la carrière poétique. Il fit imprimer en 1608 un petit poëme de 2,500 vers, sous ce titre : *Le Jardin et cabinet poétique de Paul Contant, apothicaire de Poitiers*, in-8°. Les nombreux amis de l'auteur s'empressèrent, selon la coutume, de rendre hommage à son poëme; les pièces de vers à sa louange coulèrent comme la rosée, et plusieurs sont imprimées en tête de son livre. Encouragé par ce début, il publia plus tard une suite de son Jardin poétique, intitulée *Mon second Éden*.

Il paraît qu'il mourut en 1632. Dreux-Duradier rend, dans le tome 3 de sa Bibliothèque du Poitou, un compte critique et détaillé des ouvrages de ces deux écrivains.

Contant (Jean), apothicaire à St-Maixent, et dame Louise DROUHET, son épouse, ont fait entre eux une donation mutuelle par acte du 1er avril 1632. — Reg., 1-141.

Contant (René), conseiller du roi et contrôleur général du taillon en la généralité de Poitiers, laissa de dame Marthe PORTEAU, son épouse, qui en 1644 était sa veuve, plusieurs enfants, dont JEAN Contant était curateur à cette époque. MARIE, l'un des enfants précités, épousa, par contrat du 24 mars 1645, noble René Citoys, Sr du Breuil.

CORAL (DE). Cette famille noble et ancienne est originaire du Limousin, où elle a longtemps possédé la terre du Mazet.

Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer pour cette généalogie des notes plus complètes que celles qui nous ont été communiquées.

Ier. — **Coral** (Pierre), Chev., vivant en 1239, se maria à Dlle Jeanne DE COURTENAY, de la branche

Digitized by Google

de Taulay, fille de Guillaume, Chev., et de dame Adelène de Noyers. De ce mariage est issu

IIe.— **Coral** (Etienne DE), Chev., Sgr du Mazet, Psse de Janaillac en Limousin, qui vivait le 2 février 1277. Il eut de dame Jeanne CONSTANTIN, son épouse, AYMAR, qui suit.

IIIe.— **Coral** (Aymar ou Adhémar DE), Chev., Sgr du Mazet, avait épousé Dlle Louise DE SEIZEILLAC. Ils vivaient l'un et l'autre en 1319, et eurent de ce mariage

IVe.— **Coral** (Hélie DE), Chev., Sgr du Mazet, marié au mois de février 1345 à Dlle Annette DE LUR. Ils eurent de leur mariage : 1° PIERRE, qui suit; — 2° GUYOT, qui obtint avec son frère, de Charles VI, roi de France, la permission de rétablir le château de Mazet, saccagé par les Anglais. — Lettres roy. du 28 octobre 1397.

Ve. — **Coral** (Pierre DE), Chev., Sgr du Mazet. Nous ignorons le nom de sa femme. Il eut pour fils

VIe. — **Coral** (Geoffroy DE), Chev., Sgr du Mazet, qui vivait le 9 février 1426, avait épousé Dlle Louise DE BOESSE, fille de Raymond, Sgr de Chamberet. De ce mariage il eut

VIIe.— **Coral** (Jean DE), Ec., Sgr du Mazet, vivait le 6 janvier 1457. Il laissa de dame Marguerite DE LA MOTHE, fille de noble Olivier, Ec. : 1° FRANÇOIS; — 2° HUGUES, prêtre, curé de St-Hilaire en Limousin. Le pape Alexandre VI lui permit de posséder plusieurs bénéfices par une bulle en date du 2 août 1497, où il est dit, en parlant de Hugues : « Nobilitas generis, litterarum scientia, vitæ à morum honestas, aliaque laudabilia probitatis et virtutum merita, etc., nos inducunt, etc., etc., etc. »

VIIIe.— **Coral** (François DE), Ec., Sgr du Mazet, épousa, par contrat du 15 décembre 1503, signé Delucheau et de la Fontaine, Nres, Dlle Louise DE PRANZAC. De ce mariage il eut

IXe.—**Coral** (Léonnet DE), Ec., Sgr du Mazet, épousa, par contrat du 1er février 1546, signé J. de Malerigne, Dlle Marguerite DE LA GUYONNIE, fille de noble Charles, Sgr de Janet. De ce mariage sont nés : 1° PIERRE, qui suit; — 2° MARGUERITE, mariée le 24 juin 1591 à François de Monfrebœuf, Ec.

Xe.— **Coral** (Pierre DE), Ec., Sgr du Mazet, se maria à Montmorillon, le 19 août 1573, avec Dlle Louise DE POIX, le contrat signé Gautier et Dupuys, Nres. Il eut de son mariage : 1° RENÉ, qui suit; — 2° ANNE, mariée au château du Mazet le 19 mai 1603, par contrat reçu Pierrefite et Blandin, Nres, à Jean Bazin, Ec., Sgr du Puyfaulcon et de l'Eperonnie.

XIe.— **Coral** (René DE), Chev., Sgr, baron du Mazet, gentilhomme ordinaire de la chambre du prince de Condé, se maria en premières noces le 27 avril 1605 à Dlle Louise DE POMPADOUR, fille de Philibert, Ec., et de Péronnelle de la Guiche, dame de Lostanges. Il n'eut point d'enfants de ce mariage. En secondes noces il épousa, le 19 février 1624, Marguerite JAY, fille de Paul Jay, Sgr du Pin et Château-Garnier, et de Diane de Bourbon-Busset. De cette seconde union est venu

XIIe.— **Coral** (Paul DE), Ec., Sgr du Breuil, du Mazet et de la Fouchardière, qui fut garde du corps du roi. Il fut confirmé dans sa noblesse par M. Barentin en 1667. Il avait épousé, le 12 février 1654, Dlle Diane-Marie DE SAVATTE. De ce mariage sont nés : 1° LOUIS, qui suit; — 2° DIANE-MARIE, mariée, par contrat passé à la Fouchardière, le 15 février 1686, par Riverault, Nre à Lussac-les-Châteaux, à Antoine de Vérines, Chev., Sgr de la Gaudinière.

XIIIe.— **Coral** (Louis DE), Ec., Sgr de la Fouchardière, Psse de Sillards, rendit hommage de cette terre au château de Montmorillon le 14 décembre 1676; fut garde du corps du roi; rendit aussi le 15 janvier 1717 aveu du fief de l'Age-Bouhet, Psse de Sillards, au château de Montmorillon. Il épousa Dlle Marie CHAUD DE LENET, fille de Léonard et de Marguerite de la Forest, le 27 juillet 1705, et laissa pour enfant PIERRE, qui suit :

XIVe.— **Coral** (Pierre DE), Chev., Sgr de la Fouchardière, Lautier, Jarriges, etc., épousa, le 30 septembre 1730, Dlle Anne GUILLEMOT DE LINIERS, et en eut : 1° JEAN-GABRIEL, qui suit; — 2° CHARLES, dit le chevalier de Coral, Chev., Sgr de Jarriges, ancien capitaine au régiment de Picardie-infanterie, chevalier de St-Louis, qui assista à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers en 1789 pour élire des députés aux états généraux, émigra, et servit comme chef de section dans la 4e compagnie noble du Poitou-infanterie. Il mourut le 28 juin 1801, sans laisser de postérité de Dlle Thérèse SCOURIONS DE BOISMORAND, qu'il avait épousée au mois de février 1789, par contrat signé Pinotière, Nre royal à St-Savin; — 3° PIERRE, chevalier de St-Louis, Sgr de Lautier, plus connu sous le nom de M. de Lautier, ancien capitaine au régiment d'Auvergne-infanterie, servait depuis peu, lors de l'affaire de Clostercamp, où il se trouva; assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse poitevine, émigra, et fut nommé capitaine commandant de la 2e compagnie noble du Poitou-infanterie; rentré en France, il mourut peu de temps après sans alliance; — 4° CHARLOTTE, morte célibataire.

Digitized by Google

XVe.—**Coral** (Jean-Gabriel DE), Chev., Sgr de la Fouchardière, capitaine commandant au régiment Colonel-général-infanterie, assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Poitou; émigra, servit comme chef de section dans la 1re compagnie du Poitou-infanterie; mort peu de temps après sa rentrée en France, laissant de son mariage avec Dlle Marie-Anne-Roseline RAITY DE VITRÉ, fille de Antoine, Mqis de Vitré, et de Renée-Marguerite d'Aloigny, qu'il avait épousée le 22 janvier 1781, par contrat reçu Duchastenier, Nre royal à Poitiers, décédée à Poitiers en 1812: 1o N., garçon, mort jeune; — 2o NICOLAS-HENRI, qui suit; — 3o ELÉONORE, mariée le 28 avril 1813 à M. Adolphe de Chièvres, procureur du roi au tribunal de Montmorillon.

XVIe. — **Coral** (Nicolas-Henri DE), capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, a épousé au mois de septembre 1815 Dlle Justine-Claude FONTAINE LA CHALLERIE. De ce mariage sont issus deux filles et un fils, HUGUES, né le 1er avril 1819.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CORAL porte « de » gueules à la croix pattée d'or, chargée d'un bâton » péri d'azur, soutenue par deux lions rampants af- » frontés d'or. »

COSSIN, famille noble et ancienne, établie dès le XVe siècle en Poitou et à Parthenay, où elle a rempli diverses charges, ainsi qu'il résulte de titres et procès-verbaux qui sont ci-après relatés.

La Chesnaye-des-Bois (t. 15 de son Supplément au Dictionnaire de la noblesse) a consacré quelques pages à la généalogie de cette famille. Il paraît avoir eu communication de titres que nous n'avons pu nous procurer, mais que nous utiliserons néanmoins en y ajoutant nos notes personnelles. La filiation suivie sera, du reste, établie sur l'ordonnance de maintenue de noblesse rendue par M. Barentin, intendant de Poitou, sur le vu des titres justificatifs produits par la famille.

Cossin (Jehannot) fut père de

Cossin (Jehannot) du Bois-Vallet, qui, le vendredi après la Conversion de St Paul, 1357, vendit sous le scel de Parthenay, par acte signé Reigner, diverses pièces de terre qu'il possédait dans les Psses d'Aubigné, Pressigny et de la Mairé, provenant des successions de feu Jehannot Cossin, son père, et de N., son frère.

Cossin (Jean), Sgr de Mauregaine. Par lettres du 12 juillet 1363, Guillaume l'Archevêque, Sgr de Parthenay, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus, le nomma capitaine du château de Parthenay; mais il ne jouit pas longtemps de cet honneur, car, le 14 octobre 1366, nous voyons Dlle Héliette BUORT, « déguerpie (veuve) feu Jean Cossin, jadis Sgr de Mauregaine, » rendre un aveu comme curateur de leurs enfants communs.

Cossin (Etienne), fils du précédent, châtelain de Parthenay, était capitaine du pays de Gâtine pour le prince de Richemont, connétable de France, comme il résulte d'une donation de 1436, par laquelle il concède 3 livres de rente en propriété à l'église St-Laurent de Parthenay.

On voit par une transaction entre Louis de Marconnay, Ec., Sgr de Mairé, et Jacques Cossin, petit-fils d'Etienne, du 25 janvier 1498, que la maison noble de la Braudière avait appartenu à Jean Cossin, et lui venait à titre successif de père en fils.

Cependant, malgré l'autorité de la Chesnaye-des-Bois, nous pensons ne devoir établir la filiation suivie qu'à partir de Jacques Cossin.

Filiation suivie.

§ Ier. — **Cossin**, PREMIÈRE BRANCHE.

Ier. — **Cossin** (Jacques), lieutenant général du bailli de Gâtine, reçut en cette qualité un hommage rendu au Sgr de Parthenay, le 18 février 1494, par Jean Guischard, Ec., Sgr de Peyré. Il existait encore en 1514, comme le prouvent des lettres d'affiliation à l'ordre des Cordeliers, qui lui furent accordées le 7 septembre de cette année, à lui et à toute sa famille, par F. de Capella, provincial de la province de Touraine.

Jacques avait épousé, par contrat passé sous la cour de Maulevrier et St-Clémentin, le 23 décembre 1482, Dlle Catherine BUIGNON, fille de Jean, Ec., Sgr de la Foucherie, et de Charlotte de Montours. De ce mariage sont issus : 1o GUILLAUME, qui suit; — 2o JACQUES, conseiller au grand conseil, qui mourut à Villers-Cotterets en mai 1557, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Soissons, à l'ordre desquels il avait été affilié, comme nous l'avons déjà vu; — 3o LÉONNE, mariée en premières noces avec Jacques Pidoux, Ec., Sgr de Laudebertière, comme il est prouvé par une enquête faite à Parthenay le 15 octobre 1560. Elle épousa en secondes noces Nicolas Chauvin, Ec., Sgr du Thecé; — 4o MARIE, femme de Mathurin Pidoux, Ec., Sgr de Perdondalle et de la Rochefaton, comme il est prouvé par l'enquête citée plus haut, et une procuration donnée par Olivier Chapelain et Mathurine Pidoux, son épouse, fille de ladite Marie, en date du 1er septembre 1562; — 5o ETIENNE, dont la postérité sera rapportée au § II.

Digitized by Google

IIe.— **Cossin** (Guillaume), lieutenant de Gâtine, sénéchal de Maulevrier et élu à Thouars, rendit, le 9 septembre 1519, aveu du fief Cossin, sis à Parthenay, à Mme la duchesse de Longueville, dame dudit lieu. Il fut chargé par Claude Gouffier, gentilhomme de la chambre du roi, Sgr, baron de Maulevrier, de recevoir les comptes des receveurs de cette baronnie. Il dut à la protection de ce seigneur d'être attaché au grand conseil.

Guillaume avait épousé Dlle Antoinette ESQUOT ou ESCOT, dont : 1° GUILLAUME, qui, le 20 avril 1557, par contrat signé P. Pineau et N. Fourré, Nres sous la cour de Parthenay, épousa Michelle ESTEAU, fille de feu Michel et de dame Madeleine Girault. Ils n'eurent point d'enfants ; — 2° JACQUES, qui suivra ; — 3° CATHERINE, mariée à honorable homme Jean de la Grave, licencié ès lois, comme le prouve la notification que son frère Guillaume lui fit faire de son contrat de mariage par Me André le Baule, son procureur spécial, par-devant Laville, Nre à Thouars, le 25 mars 1560 ; — 4° LOUIS, qui reçut le même jour pareille notification. Ces deux derniers ne sont connus que par cet acte.

IIIe.— **Cossin** (Jacques), Sgr de la Gaschère, épousa en premières noces dame Marie DE LAUNAY, comme on le voit par une transaction et un partage faits entre ledit Jacques, comme époux de Marie de Launay et Jeanne de Launay, veuve d'Antoine Chantreau, des biens de feue Gabrielle Berthonneau, veuve de Jean de Launay. Marie de Launay était fille, comme le prouve cet acte, de feu Jacques et de dame Périnelle de Belleville; n'ayant point eu d'enfants de ce mariage, Jacques épousa en secondes noces, et avant 1587, comme le prouve un aveu qu'il rendit cette année à la Vté de Thouars pour sa terre de la Thibaudière, Dlle Renée VINCENT, fille de Pierre et de Catherine du Vergier. Le 11 octobre 1601, Jacques fit son testament devant Brion et de Laville, Nres à Thouars; dans cette pièce, il se dit âgé de 65 ans, bachelier ès lois et sénéchal de la Fougereuse. Il eut trois enfants de son premier mariage, sur deux desquels nous n'avons aucuns renseignements.

IVe.— **Cossin** (Michel) épousa, par contrat du 13 février 1590, reçu Chaigneau et de Laville, Nres à Thouars, Dlle Gabrielle VINCENT, fille d'honorable homme Pierre, Sgr de la Thibaudière, prévôt des maréchaux de France à Thouars, et de Catherine du Vergier, son épouse, sœur de la seconde femme de son père. De ce mariage sont issus : 1° JACQUETTE, âgée de 6 ans en 1597 (22 octobre). Elle épousa, le 1er avril 1615, Jacques Réal, originaire de Calais, protestant instruit, qui habitait Loge-Fougereuse près Fontenay-le-Comte ; — 2° GÉDÉON, qui suit ; — 3° MICHEL, âgé de 4 ans le 22 novembre 1597, mort avant le 21 juillet 1619.

Ve.— **Cossin** (Gédéon) n'était âgé que de 5 ans lors de la mort de son père, arrivée en 1597, comme il appert de la dation de la curatelle des enfants mineurs de Michel Cossin. Il mourut en 1631, âgé de 39 ans, sans laisser de postérité de Dlle Marie MOQUET, son épouse.

§ II.— Cossin, deuxième branche, dite de la Bouterochère.

IIe.— **Cossin** (Etienne), fils puîné de Jacques Cossin et de dame Catherine Buignon, rapportés au 1er degré du § 1er, épousa en premières noces Marie BELLUTEAU, comme il appert d'une transaction en forme de partage du 20 décembre 1561, reçue Bon, Nre à Parthenay, de la Sgrie de Maurivet. De ce mariage il eut MICHEL, qui suit.

IIIe.— **Cossin** (Michel), Sgr de la Boutrochère, de la Mothe-d'Ardin et des Caquetières, épousa Madeleine GARNIER, fille de François et de Dlle Charlotte Berland. Elle eut en dot les terres de Cerzé, Montbazon-sur-Dive, etc. Ils laissèrent de leur mariage : 1° JEAN, qui suit ; — 2° CHARLOTTE, — 3° CATHERINE, nommées toutes les deux dans le contrat de mariage de leur frère.

IVe.— **Cossin** (Jean), Sgr de Vousne, Cerzé, Montbazon, les Caquetières, etc., et qualifié de noble homme, conseiller du roi, et son avocat au bailliage et siége royal de Parthenay, dans l'adjudication faite à son profit des dîmes de Chaussauvant du 7 septembre 1613. Le 19 mars 1591, il avait épousé, par contrat reçu Bon et son confrère, Nres à Parthenay, Dlle Madeleine CHAMPION, veuve de Jacques de Cougnac, et fille de feu Mathurin, Sr de la Fontenelle, et de Périne Bernardeau.

Jean Cossin mourut à Parthenay, et fut inhumé dans l'église St-Laurent, sous une tombe plate, sur laquelle on lisait : « Ci-gît Jean Cossin, conseiller du » roi, élu particulier et avocat fiscal de cette ville de » Parthenay, Sgr des Gasletières et autres lieux, dé- » cédé en 1621 ; priez Dieu pour lui. » Il laissa de son mariage : 1° FRANÇOIS, qui suit ; — 2° CATHERINE, qui épousa René Buignon, Éc., Sgr de la Touche, conseiller au présidial, maire et capitaine de la ville de Poitiers.

Ve.— **Cossin** (François). Après avoir été conseiller du roi et élu particulier de Parthenay, il dut au maréchal de la Meilleraie (son compatriote), grand maître de l'artillerie de France, la charge de lieutenant

Digitized by Google

général du bailliage de l'artillerie de France à l'arsenal de Paris, poudres et salpêtres par tout le royaume.

François épousa, le 8 octobre 1615, par contrat signé Nicolas le Boucher et Guillaume Nutrat, Nres au Châtelet de Paris, Dlle Catherine EMERY, fille de Philbert, procureur en la cour de parlement, et de dame Catherine Lenoir, sa femme. Il laissa de son mariage : 1° JEAN, qui suit; — 2° LOUIS, Sr des Touches, pourvu de l'office de lieutenant général du bailliage de l'artillerie de France, après la mort de son père, par provisions datées du 8 août 1649, signées Charles de la Porte la Meilleraie, et plus bas, par Mgr Cherré; fut ensuite un des quarante maîtres des requêtes de l'hôtel de la reine mère; peu après, agent général de ses affaires en Bretagne, et enfin trésorier général du grand amiral de France; — 3° CHARLES, dont nous parlerons § III; — 4° JACQUES, capucin à Paris, homme de lettres, et qui prêcha un carême à Notre-Dame en présence du roi et de la cour; — 5° CATHERINE, religieuse aux Filles-de-Notre-Dame de Poitiers; — 6° MADELEINE, qui assista au mariage de Charles, son frère, avec Dlle Charlotte de Fontenay (3 juin 1674).

VIe. — **Cossin** (Jean), né à Paris le 22 mars 1613, Psse St-Christophe, ne succéda point aux charges de son père, qui les fit passer à son fils puîné, et l'exclut même de sa succession; Jean quitta Paris, passa à St-Domingue, et après avoir fait courir le bruit de sa mort, il revint en France, et alla se réfugier près de Gédéon, son parent, (§ Ier, VIe degré), qui l'accueillit, et le maria, dit-on, comme son fils adoptif, avec Dlle Jeanne JALLAIS, petite-fille de Nicolas, conseiller en la sénéchaussée de Poitiers. Il fut inhumé dans l'église du bourg de la Mairé, près l'autel St-Eutrope (qui se nommait l'autel des Cossins), et sur sa tombe on lisait : « Ci-git noble homme Jean Cossin, » Sr de la Braudière, mort le 21 mai 1663. »

Sa veuve rendit aveu le 28 janvier 1670 à Armand-Charles, duc de Mazarin, de sa terre et maison noble de la Braudière, comme veuve de feu Jean Cossin et tutrice de Pierre Cossin, son fils aîné, et principal héritier. De ce mariage était issu, entre autres enfants, PIERRE, qui suit.

VIIe. — **Cossin** (Pierre) épousa, par contrat reçu Dessay et Rousseau, Nres à St-Loup, le 21 novembre 1680, Dlle Marie COLLON, fille de Mathurin et de dame Marguerite Baron. Le 17 novembre 1696, il obtint de M. de Maupeou une ordonnance qui le déchargea de la collecte de la taxe du bois et charbon imposée sur la ville de St-Loup, attendu, est-il dit, qu'il est issu de noble extraction, et ordonna au maire de cette ville d'en élire un autre à sa place. Les terres de Maurivet, Oroux, la Jourdinière, etc., ayant été saisies réellement sur Dlle Françoise Garnier, sa cousine, elles lui furent adjugées par décret des requêtes du palais du 20 septembre 1702. Il fut nommé capitaine de cavalerie pour la ville de Parthenay, par commission signée par le maréchal de Chamilly, commandant en chef pour le service du roi en Poitou, Aunis et Saintonge.

Pierre Cossin mourut le 29 janvier 1711, âgé de 71 ans, et fut inhumé dans l'église de St-Martin d'Oroux. Il était à cette époque pourvu d'une des principales charges du bailliage et siége royal de Gâtine à Parthenay, comme le prouve une procuration donnée par Marie Collon, sa veuve, à Charles Cossin, son cousin, pour toucher le remboursement de cette charge, Parthenay ayant été réuni à la duché de la Meilleraie. De son mariage, Pierre, laissa : 1° RENÉ, qui suit; — 2° JEAN, dont la postérité sera rapportée § IV; — 3° ELIE, dont nous parlerons au § V; — 4° MATHURIN, prêtre, qui assista au contrat de mariage de René son frère (24 octobre 1713).

VIIIe. — **Cossin** (René) épousa devant Mes Barion et Robin, Nres à Ste-Hermine, Dlle Marie-Elisabeth GARREAU, fille de Pierre, Sr de la Motte, et de Dlle N. Bon. Il mourut le 8 décembre 1728, et fut inhumé dans l'église d'Oroux. Il laissa de son mariage : 1° PIERRE, Sgr de Vauvert, qui n'a point été marié, s'est livré à l'étude des langues et des lettres, et est mort à sa terre de la Braudière le 15 avril 1785; — 2° CHARLES, qui suit.

IXe. — **Cossin** (Charles), Sgr d'Oroux, épousa Dlle Marie GODRIE, de laquelle il n'a point eu d'enfants. Il est mort le 8 octobre 1785 à son château d'Oroux.

§ III. — COSSIN, TROISIÈME BRANCHE.

VIe. — **Cossin** (Charles), 3e fils de François et de Dlle Catherine Emery (*v.* le Ve degré du § II), succéda à son frère Louis dans sa charge de lieutenant général au bailliage de l'artillerie de France. Il épousa, le 3 juin 1674, Dlle Charlotte DE FONTENAY, fille de Charles, avocat en parlement, et de dame Charlotte Malaquin. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES, qui suit; — 2° N., religieuse à Corbeil; — 3° N., religieuse de l'ordre des Annonciades au couvent de St-Eutrope, près Arpajon, dont elle devint supérieure.

VIIe. — **Cossin** (Charles) fut baptisé le 2 février 1676 en la Psse de St-Jean-en-Grève, fut pourvu d'abord et gratuitement (probablement en raison des services rendus par sa famille) de la charge de procureur du roi au bailliage de l'artillerie de France,

Digitized by Google

par provisions données à Versailles le 15 juin 1704, sur le repli desquelles était écrit : « M. Charles Cossin a été reçu en l'état et office y mentionné, fait le serment y mentionné, et juré fidélité au roi, à Paris en parlement, le 27 août 1704; signé du Tillet. » Cet office, qui avait été créé en 1703, ayant été supprimé, le duc du Maine, grand maître de l'artillerie, lui donna un brevet de faveur en considération des services qu'il avait rendus à S. M., daté du 1er octobre 1716. Il mourut en la Psse de St-Jean-en-Grève, et y fut inhumé le 30 juin 1749, sans avoir été marié.

§ IV.—Cossin, QUATRIÈME BRANCHE, DITE DE CHOURSES.

VIIIe.— **Cossin** (Jean), fils puîné de Pierre et de dame Marie Collon, rapportés au VIIe degré du § II, épousa Dlle Suzanne PALLU, fille de Noël, Sr de Villaudron en Touraine, et de Jeanne Castillon, son épouse, par contrat passé à l'Ile-Bouchard par Lenoir, Nre, le 20 juin 1718. Il est qualifié de Sgr de Chourses, avocat au présidial de Poitiers. De ce mariage est issu

IXe.— **Cossin** (Félix-Mathias), Sgr de Chourses, avocat en parlement, fut contrôleur des guerres et subdélégué de l'intendance de Touraine à l'Ile-Bouchard. Il épousa, par contrat du 5 novembre 1759, Dlle Marthe-Félicité DOLBEAU, fille de M. Pierre, commissaire des guerres près l'armée du Rhin, et de feu dame Marie Guérin, son épouse. Félix-Mathias mourut le 26 mars 1781, en sa terre de Villaudron. Il laissa de son mariage : 1° SUZANNE, mariée à Pierre Gauvin, docteur en médecine; — 2° FÉLIX, qui suit; — 3° N. Cossin de Bordevère, mort sans postérité; — 4° N. Cossin de la Gautrie, marié à Dlle Claire-Anne GIGAULT DE LA CHOUONNIÈRE. Il a eu de ce mariage : ÉLIE; — CLARISSE, mariée à Joseph-Jérôme Dumoustier, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'Honneur; — LOUISE-MARTHE, épouse de Jules Guays de la Fuye.

Xe. — **Cossin** (Félix), Sr de la Guérivière, marié à Dlle Anne-Julie-Françoise BRÉE DE LA TOUCHE, duquel mariage il a laissé : 1° FÉLIX, qui suit; — 2° JULIE, mariée à Gustave Martin, baron de Chassiron; — 3° CLÉMENTINE, épouse de N. Baillarves, baron de Lareinty; — 4° CLARISSE, femme de M. Hippolyte Sallentin.

XIe. — **Cossin** (Félix) s'est marié à Dlle N., dont il a eu postérité.

§ V.—Cossin, CINQUIÈME BRANCHE, AUJOURD'HUI DITE DE MAURIVET.

VIIIe.— **Cossin** (Élie), fils puîné de Pierre et de dame Marie Collon (v. le VIIe degré du § II), Ec., Sgr de St-Martin, Maurivet, la Braudière, etc., mousquetaire du roi en 1712. Il fit les campagnes de Flandre sous Louis XIV, et fut, par provisions données à Marly le 28 mai 1731, signées Louis, nommé papetier de la chambre du roi. En 1733, il avait la charge d'inspecteur des fabriques, ventes et distributions des poudres et salpêtres en Poitou, charge qui lui avait été confiée par Jean Maillet, bourgeois de Paris, adjudicataire général des poudres et salpêtres. Élie Cossin mourut en 1740, laissant de Dlle Jeanne GIRARDEAU, fille de feu Georges, en son vivant marchand, et de dame Jeanne Drillaud, qu'il avait épousée par contrat du 10 juillet 1719, signé Berthonneau, Nre à Bressuire : 1° HENRI-ÉLIE; — 2° JEAN-FRANÇOIS, capitaine au régiment de Bourgogne, qui fit la campagne d'Italie de 1745, et mourut les armes à la main à Bayonne, le 20 juin 1753, au bout de dix années de service; — 3° JEAN-RENÉ, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle; — 4° MARIE-THÉRÈSE-FRANÇOISE épousa, par contrat du 2 septembre 1760, reçu Roi, Nre à Chinon, Pierre-Joseph Torterue de Sazilly, conseiller du roi et son avocat au bailliage de Chinon; — 5° MARIE-ANNE, qui paraît au mariage de sa sœur, morte fille; — 6° CHARLES-LEZIN, Sr de Belle-Touche (v. § VI).

IXe.— **Cossin** (Henri-Elie), sénéchal de Maulevrier, avait en 1749 traité d'un office de conseiller du roi au présidial de Poitiers; mais diverses considérations le déterminèrent à rester à Maulevrier; le procureur général du roi près la cour des aides lui donna une commission de substitut en l'Élec. de Châtillon, où il fut reçu le 18 mai 1757; le 9 mars 1761, il fut, par commission signée l'Escalopier, créé subdélégué de l'intendance en la ville de Maulevrier; en 1779 il acheta et fut installé le 11 septembre de la même année dans un office du bureau des finances de la ville de Poitiers, et le 17 juin 1789 il acheta une charge de secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances en la chancellerie établie près la cour des comptes d'Aix.

Nous croyons devoir copier ici et rapporter textuellement la pièce suivante, qui établit d'une manière positive la position de la famille Cossin dans notre province.

« Nous soussignés Pierre de Vassé, Sgr de la Rochefaton, Châtillon, etc., ancien capitaine de dragons, chevalier de St-Louis; Louis-Marie-Joseph, Mqis de Lescure, baron de St-Flayve, Sgr de Puyguyon, chevalier de St-Louis, mestre de camp de dragons; Fiacre-Urbain, Cte de Vassé, Chev., Sgr de Jaunais, officier aux gardes françaises, et Henri des Francs, Chev., Sgr de la Roche, du Fresne, etc., ancien offi-

Digitized by Google

cier au régiment de Foix-infanterie, etc., certifions que messire Henri-Élie Cossin, écuyer, seigneur de Maurivet, est de l'ancienne famille des Cossin de Parthenay, distinguée tant dans la robe que dans l'épée, laquelle a occupé pendant plus d'un siècle la charge de lieutenant général du bailliage de l'artillerie de France, du château du Louvre et arsenal de Paris; que Louis Cossin fut un des maîtres des requêtes de l'hôtel de la reine mère Anne d'Autriche, et agent général de ses affaires en la province de Bretagne; qu'elle a des alliances avec les premières familles, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal de M. Barentin, commissaire départi par S. M. en cette généralité, en date du 23 mai 1666, fait relativement à l'origine noble de Pierre Cossin, aïeul dudit sieur de Maurivet, dont le père a servi dans les guerres de Louis XIV en qualité de mousquetaire de sa garde, et son frère dans les dernières guerres d'Italie, mort capitaine du régiment de Bourgogne-infanterie; et qu'une autre branche de la même famille, connue sous le nom de Cossin de Chourses, aussi descendant dudit Pierre Cossin, fut s'établir, il y a environ 60 ans, dans la Touraine, où elle vit avec honneur et distinction, jouissant d'une fortune très-honnête et de la meilleure réputation. En foy de quoy nous avons fait et donné sous nos seings et le sceau de nos armes le présent certificat au château de la Rochefaton, le 20 octobre 1779. Signé en l'original le Mqis de Vassé, Lescure, le Cte de Vassé, des Francs. » Au bas est écrit : « Vu par nous Jean-Emmanuel Brumauld de Beauregard, conseiller du roi, subdélégué général de l'intendant, M. l'intendant étant absent. Poitiers, le 5 décembre 1779. Signé de Beauregard. »

Henri-Élie Cossin comparut en personne à la réunion de la noblesse du Poitou pour la nomination des députés aux états généraux de 1789. Il avait épousé, par contrat signé Guetton, Nre à Maulevrier, du 8 août 1750, Dlle Andrée-Aimée ROCQUET, fille de feu Nicolas-Martial, Sr de la Maison-Neuve, avocat en parlement, juge civil et criminel de la Cté de Maulevrier, et de dame Louise Rocheton. De ce mariage il laissa : 1° MARIE-ROSALIE, mariée, par contrat du 4 septembre 1775, passé par Guitton, Nre à Maulevrier, à François Dumoustier, Ec., Sgr de Gâtine, garde du corps du roi; — 2°. HENRI-VICTOR-NICOLAS, né le 8 juin 1752, mort sans enfants; — 3° LOUIS-JOSEPH, qui suit; — 4° ANGÉLIQUE-LÉONNE, née le 12 septembre 1755, mourut en 1756; — 5° GUILLAUME-AIMÉ-MARTIAL, né le 10 février 1759, mort à Chinon en 1775; — 6° CHARLES-ANDRÉ, né le 30 novembre 1764, mort le 10 mai 1768.

X^e. — **Cossin de Maurivet** (Louis-Joseph), né le 12 avril 1754, émigra en 1792, et servit dans l'escadron de la noblesse du Poitou à l'armée des Princes. Rentré en France, il épousa, le 30 janvier 1805, Dlle Louise-Charlotte LOUVEAU DE LIGNY. De ce mariage sont issus : 1° LOUIS-FÉLIX, qui suit; — 2° LOUISE, née le 29 juin 1807, morte à Angers en 1816.

XI^e. — **Cossin de Maurivet** (Louis-Félix), né le 14 décembre 1812, épousa au mois de septembre 1841 Dlle Clarisse DE MENOU, fille de M. le Cte de Menou, de la branche du Mée, dont postérité actuelle.

§ VI. — **COSSIN**, SIXIÈME BRANCHE, DITE DE BELLE-TOUCHE.

IX^e. — **Cossin** (Charles-Lezin), Sr de Belle-Touche, fils puîné d'Élie Cossin et de Jeanne Giraudeau (*v.* VIII^e degré du § V), conseiller du roi en la chambre des comptes de Bretagne à Nantes, office dans lequel il fut installé le 13 septembre 1779, avait épousé, le 18 octobre 1762, en l'église de St-Jean de Maulevrier, Dlle Jeanne-Angélique ROCQUET DE MONTOURS, fille de feu Martial, Sr de la Maison-Neuve, et de Dlle Louise Rocheton, sœur d'Andrée-Aimée Roquet, femme de Henri-Élie Cossin, frère de Charles-Lezin.

Charles-Lezin mourut à Châtillon-sur-Sèvre, le 7 mai 1784, laissant de son mariage sept enfants, deux garçons et cinq filles, dont l'une, CATHERINE, sortant à peine de l'enfance, suivit avec une partie de sa famille l'armée vendéenne lors du passage de la Loire, fut assez heureuse pour échapper à la mort lors de la déroute de Savenay, et s'est mariée à Poitiers le 13 octobre 1801 à Charles-Gabriel Chaubier de Larnay. M. FÉLIX Cossin, âgé de 23 ans en 1822, et dont le nom s'est trouvé malheureusement compromis dans le procès des conspirateurs de Thouars et de Saumur, est un des petits-fils de Charles-Lezin.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE COSSIN porte « d'or à » 3 têtes de milan arrachées de gueules. » — N. F.

COULARD. Cette famille a fourni à la ville de Poitiers un maire en 1638, et au présidial de cette ville plusieurs conseillers. Les éléments de la généalogie qui suit nous ont été fournis par les représentants actuels de la famille.

Noms isolés.

Coulard (Daniel) était conseiller au présidial de Poitiers en 1604; le roi, ayant voulu établir un présidial à Fontenay pour aider à subvenir aux frais

Digitized by Google

d'une guerre ruineuse, Coulard fut un des conseillers envoyés par la ville de Poitiers en députation à Paris avec Jean Filleau, avocat du roi, pour en obtenir la suppression. Ils s'engageaient, ainsi que la ville, à rembourser au gouvernement toutes les sommes auxquelles devaient s'élever les offices de Fontenay; ils réussirent dans cette demande, et, par arrêt du conseil d'Etat du 23 août 1640, la création du présidial de Fontenay fut révoquée pour toujours.

Coulard (Jean), chantre et chanoine de l'église de Poitiers, mourut au mois de juin 1625.

Coulard (René) était prieur de Mignaloux, près Poitiers, en 1668.

Coulard (Jean), Éc., Sgr du Soucy, fut reçu conseiller Elu au présidial de Poitiers en 1670; il mourut avant 1725.

Filiation suivie.

Ier. — **Coulard** (Jean) épousa, en l'église de Vouneuil-sur-Vienne, Marguerite DAIN; de ce mariage naquit :

IIe. — **Coulard** (Étienne) qui se maria, par contrat passé le 21 avril 1560, avec Philippe ÉPRINCHARD, fille de Jean et de Jeanne Motheau; il fut procureur fiscal de Gençay, exerça longtemps la charge de sénéchal, et mourut le 5 décembre 1605. Philippe, sa veuve, décéda le 6 juillet 1617. Tous les deux ont été enterrés en l'église de St-Maurice en Gençay. Ils laissèrent de leur mariage: 1° CLAUDE; — 2° RENÉ; — 3° MATHIEU; — 4° JEAN; — 5° GEORGES; — 6° FRANÇOISE; — 7° ALINE; — 8° CATHERINE. De tous les garçons, René resta seul; ses frères moururent tous jeunes.

IIIe. — **Coulard** (René), Ec., Sgr du Soucy, fut secrétaire de M. Boisseguin, gouverneur de la ville et du château de Poitiers; en 1593, époque de la mort de ce gouverneur, il épousa en premières noces Esther DE LA COUR, laquelle décéda peu de temps après. Il fut secrétaire de M. le duc d'Escars pendant qu'il était gouverneur du Poitou. L'an 1595, René épousa en secondes noces Florence CITOYS, fille de Pierre; il acheta un office d'Élu en l'élection de Poitiers, qu'il exerça pendant 30 ans. Il mourut âgé de 66 ans en 1628. Il eut de son second mariage douze enfants, sept garçons et cinq filles; nous ne connaissons que les suivants: 1° PIERRE, l'aîné, qui ne se maria point; — 2° JACQUES, qui fut chanoine de l'église de St-Pierre de Poitiers et conseiller au présidial; — 3° MARIE, qui épousa, le 5 janvier 1622, Jean Filleau, Éc., Sgr de la Boucheterie; décédée le 26 septembre 1648, elle fut déposée dans la sépulture de la famille de son mari, en la chapelle de la Vierge ou du Rosaire de l'église des Carmes; on y lisait son épitaphe, écrite en lettres d'or sur une table de marbre noir. Elle était ainsi conçue:

Hic jacet clarissima fœmina Maria
Coulard du Soucy, uxor charissima
Joannis Filleau, antecessoris Pictaviensis
et fisci advocati, cum quâ concordissimè
vixit annos XXVI, mens. VIII. Hanc mors
immatura in suo prædio Savigniaco
ab urbis secundo lapide, die XXVI septemb.
anno 1648, eripuit; corpus ad sedes
sanctissimas Dei genitricis quam in
sacrâ scapularis sodalitate piissimè
coluerat, conjux mœstissimus deponi
curavit, quo ad ejusdem tumuli ac
beatæ per primogenitum mortuorum
resurrectionis socius fiat.

Ad desideratam conjugem
Tu columen rerum semper tu cura mearum
Nunc eris et luctus, tu quoque causa mei.

4° FLORENCE avait épousé François l'Aiguiller, Éc., Sgr de la Ressonnière, qui était veuf, donataire de sa femme, et plaidait en 1633 pour l'entérinement de son legs contre Jacques Barraud, son beau-frère; — 5° GABRIELLE, épouse dudit Jacques Barraud.

IVe. — **Coulard** (Jean), Éc., Sgr du Soucy, succéda à son père, et en 1649 il fut élu maire de Poitiers. Il épousa en 1634 Catherine AUGERON; de ce mariage sont issus: 1° PHILIPPE, qui suit; — 2° JACQUES ou JEAN, Ec., chanoine de la cathédrale de Poitiers et conseiller au présidial; — 3° CATHERINE.

Ve. — **Coulard** (Philippe), Ec., Sgr de Puyrenard et de Galmoisin, conseiller au présidial de Poitiers, se maria en 1660 avec Françoise FOLLET. En mourant il ne laissa que des enfants mineurs.

VIe. — **Coulard** (René), Éc., Sgr de Puyrenard, fils du précédent, épousa en 1723 Marie CANTINEAU DE COMMACRE. De ce mariage sont issus: 1° CHARLES-LUC-HILAIRE, qui suit; — 2° PIERRE-HILAIRE, chanoine de l'église de Poitiers, qui s'est trouvé à l'assemblée du clergé du Poitou en 1789, a été déporté en Espagne pendant la révolution de 1793, et y est mort; — 3° N., qui a épousé N. DUVIGIER DE MIRABAL.

VIIe. — **Coulard** (Charles-Luc-Hilaire), Éc., Sgr de Puyrenard, assista au ban de 1758, et par procuration à l'assemblée de la noblesse en 1789; épousa en premières noces, en 1765, Louise Albertine D'AGNAUX DE VIENNE. N'ayant point eu d'enfants de ce mariage, il épousa en secondes noces, en 1788, Marie-Pétronille DE LA FAIRE, veuve de N. de Marans; de son second mariage est issu :

VIIIe. — **Coulard** (Charles-Auguste), qui, le 10

Digitized by Google

juillet 1811, a épousé Marie-Julie MALLET DE FOIS, fille de Louis-Modeste, ancien conseiller au présidial de Poitiers, et de Marie-Anne Babinet de Santilly, dont sont issus : 1° CLOTILDE-CATHERINE-MODESTE, née le 20 juin 1813, qui épousa, le 7 mai 1833, Augustin Prévost-Sansac, Vte de Traversay ; — 2° PHILIPPE-CHARLES, né le 1er janvier 1818.

ARMOIRIES. — COULARD, maire de Poitiers, portait « d'or au cœur de gueules, au chef d'azur chargé » d'un croissant d'argent accosté de deux molettes » ou étoiles d'or. » — Notre Catal. des maires.

COURTINIER, famille actuellement éteinte, ancienne dans la province de Poitou, où elle a occupé d'abord les premières charges des finances, et suivi plus tard la profession des armes.

Les documents qui nous ont servi pour la rédaction de cet article n'ont pu nous donner les renseignements nécessaires pour dresser une généalogie en règle. Ce n'est donc qu'un simple essai généalogique que nous présentons ici, et nous ne garantissons nullement l'exactitude de la filiation indiquée. Elle n'est établie souvent que sur de simples probabilités.

Courtinier (Jacques) comparut au greffe de la cour ordinaire de la sénéchaussée de Poitou pour exécuter certain appointement de retrait lignager envers Loys Mestyvier, le 20 mai 1536. — P. O., dans notre cabinet.

Courtinier (Jean), l'un des receveurs généraux en Poitou, était échevin de Poitiers en 1573.

Courtinier (Nicolas) était trésorier de France à Poitiers en 1578. On appelait alors ces fonctionnaires généraux des finances ; il existait en 1588, et c'est à peu près à cette époque qu'il maria MARIE sa fille à Adam Blacwod, conseiller en la sénéchaussée de Poitou.

Courtinier (N. DE), Chev., Sgr de Valençay, épousa Jeanne DE FUMÉ, née le 6 septembre 1595, fille de François, Chev., Sgr de Foy, Jaunay, et de Catherine Palustre. — Gén. de Fumé.

Courtinier (Françoise) fut femme de Jean Lauvergnat, Éc., Sgr de Murault. Leur fille ainée, SUZANNE, contracta mariage avec Madelon Fouchier, Éc., Sgr de Pontmoreau, le 12 mai 1596, du consentement de sa mère et de JACQUES Courtinier, Ec., Sgr du Pinier. — Notre cabinet.

Courtinier (Jacquine) fut épouse de Jacques Degennes, ce qui résulte du contrat de mariage de Charles Degennes, Éc., Sgr de Nantilly, leur fils, avec Marie Greffier, passé à St-Maixent le 7 novembre 1644. — *Id.*

Courtinier (Louis), Sr de Richebourg, Psse de Jaulnay près Poitiers, fut maintenu dans sa noblesse par M. Barentin en 1667.

Courtinier (Pierre) était en 1565 l'un des receveurs généraux à Poitiers ; fut fait échevin le 18 décembre 1572, et élu maire de cette ville en 1574 ; il prenait alors le titre de Sgr de Valençay, et mourut en 1586. Il fut du nombre des échevins qui prêtèrent serment au roi Henri III (14 juillet 1577). Ce fut pendant l'exercice de ses fonctions de maire de Poitiers que le lieutenant général du Poitou, Jean de la Haye, vit échouer l'une des nombreuses tentatives que cet audacieux intrigant dirigea contre cette ville. Pierre Courtinier épousa Dlle Jehanne DEXMIER, comme le prouve une quittance par lui délivrée, au nom de son épouse, le 23 août 1568, dont nous possédons l'original dans notre cabinet. Nous pensons qu'il eut pour enfant

Courtinier (Mathurin), Éc., conseiller du roi, trésorier général de France en Poitou, avait épousé Dlle Jeanne-Françoise JARNO, fille de Balthazar, Sgr de Nantilly, et de Dlle Marguerite Bourseau. Il partagea, le 7 octobre 1589, avec Marc Jarno, Éc., Sr du Pont, les successions de leurs beau-père et père. Nous pensons qu'il eut pour fils : 1° CHARLES, qui suit ; — 2° CATHERINE, qui comparut comme parente au contrat de mariage de Pierre de Cahiduc, Éc., avec dame Françoise Jarno (9 février 1608). Nous estimons aussi que ce fut elle qui, le 6 juillet 1626, était doyenne de l'abbaye royale de St-Croix ; — 3° BALTHAZAR ne nous est connu que par le mariage de Pierre de Cahiduc avec dame Françoise Jarno ; — 4° ALEXANDRE, Ec., Sgr de la Foys, était avec ses frères au mariage de Pierre de Cahiduc, 9 février 1608 ; son frère Charles comparut pour lui dans un acte du 8 août 1617, il épousa Dlle Renée DE CHEVREUX ; nous ignorons s'il a eu postérité ; — 5° JEANNE épousa, par contrat passé à Poitiers le 7 février 1602, Paul Le Riche, Éc., Sgr de Lingrenière ; à ce mariage assistaient Charles, Balthazar et Alexandre Courtinier, ses frères.

Courtinier (Charles), Ec., Sgr de la Millanchère, fut, ainsi que ses frères et sœurs, sous la tutelle de Marc Jarno, Éc., Sgr du Pont, son oncle maternel. Il assista en 1608 au mariage de Pierre de Cahiduc, Éc., Sgr de Villaines, avec Dlle Françoise Jarno, sa cousine germaine. Charles avait épousé Dlle Marguerite THOREAU, dont le nom a mal à propos été défiguré sous celui de *Gorreau* dans quelques titres vidimés ; ils vivaient ensemble en 1623. De ce mariage sont issus : 1° MARIE ; — 2° MARGUERITE ; — 3° FRANÇOIS, qui suit ; — 4° CHARLES, Éc., Sgr du Vivier, était en 1676 curateur des enfants mineurs de François, que nous

Digitized by Google

croyons son frère; ce qui nous porterait à le supposer, c'est que le 22 septembre 1674, lui et Marguerite Garnier, veuve dudit François, donnent à Louis Mossard, Éc., Sgr de la Cour, une indemnité au sujet d'une obligation de 1,260 liv. contractée par eux. Charles avait épousé Dlle Isabelle DE L'HOMERON.

Courtinier (François), Éc., Sgr de la Millanchère, que nous croyons fils de Charles précité, fut confirmé dans sa noblesse par sentence de M. Barentin en 1667. Il vendit quelques héritages, en 1668, à Dlle Louise-Hélène Guillemard; en 1668, il avait épousé Dlle Marguerite GARNIER, qui, étant veuve, rendit aveu à Jacques Monceau, Éc., Sgr de Pamplies, en 1681. Charles, Éc., Sgr du Vivier, fut curateur de leurs enfants, qui, selon nous, étaient: 1° PIERRE, qui suit; — 2° FRANÇOISE, qui épousa Michel Claveurier, dont elle était l'épouse en 1682.

Courtinier (Pierre), Ec., Sgr du Vivier, de la Millanchère, de Valençay, Psse d'Antran, Élec. de Châtellerault, obtint une ordonnance de maintenue de M. Barentin en 1667. Il était dès 1661 conseiller du roi en ses conseils, et receveur général des finances à Poitiers; fit partie du premier escadron du ban des nobles du Poitou réuni en 1693, et rendit hommage de la Millanchère au roi, à cause de son comté de Secondigny, le 31 juillet 1697. Il avait épousé Dlle Catherine PAVIN, dont il eut: 1° JOSEPH, — 2° HARDOUIN, qui reçoivent, le 17 mars 1688, quittance de Jean et Anne le Roi, frère et sœur, d'une certaine somme d'argent qu'ils avaient payée au nom de leur père; — 3° FRANÇOIS, qui suit; — 4° RENÉE, épouse de François Ménage, Ec., Sgr de la Chauvellière, est dite sœur dudit François dans un payement qu'ils font l'un et l'autre à un Sr Chastellier, marchand drapier à Parthenay, le 30 avril 1663; — 5° JEANNE-MARIE-MADELEINE, qui partagea, le 20 août 1706, avec François son frère, les successions de leurs père et mère.

Courtinier (François), Ec., Sgr de la Millanchère, rendit hommage de cette terre, le 21 janvier 1714, au Cté de Secondigny. Il avait épousé en 1708 Dlle Madeleine DESPRÉS, fille de N., Ec., Sgr de la Geslière, et de N. Pavin. De ce mariage sont venus: 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° MARIE-MADELEINE, qui épousa, par contrat du 11 janvier 1746, Marc-Joseph Jarno, Ec., Sgr du Pont. Elle était sa veuve en 1756.

Courtinier (François), Éc., Sgr de la Millanchère, mousquetaire de la garde du roi, chevalier de St-Louis, fit partie du ban de la noblesse de Poitou de 1758, en qualité de sous-brigadier de la 3e brigade de l'escadron de Vassé, et assista à l'assemblée tenue à Poitiers en 1789. Il avait épousé en 1748 Marie-Anne-Françoise GABORIT DE TRIÉ, qui mourut en 1799, laissant de son mariage: 1° FRANÇOIS-AUGUSTIN, qui suit; — 2° FRANÇOIS-THOMAS, dit le chevalier de la Millanchère, capitaine au régiment de Guienne-infanterie, s'est émigré avec les officiers de son régiment, et rejoignit l'armée de Condé, où il mourut; — 3° MARIE-ANNE-FRANÇOISE, mariée le 17 janvier 1801 à Marc Jarno; — 4° MARIE-THÉRÈSE, dite Mlle de la Millanchère, morte sans alliance à Poitiers en décembre 1836.

Courtinier (François-Augustin), Chev., Sgr de Moulins, assista en 1789 à l'assemblée tenue à Poitiers pour nommer des députés aux états généraux, servit aux mousquetaires jusqu'à l'époque où ils furent réformés; émigra, rejoignit la 2e compagnie noble d'ordonnance, où il servit comme brigadier; fut fait chevalier de St-Louis, et est mort en 1826. Il avait épousé, le 1er janvier 1781, Catherine-Madeleine DUPONT DE MOULINS, veuve de Jean-Jacques Texier de la Baraudière, conseiller au présidial de Poitiers, morte en 1818, sans laisser de postérité.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE COURTINIER portait « de gueules à 6 annelets d'argent posés 3, 2, 1, » surmontés de 3 fers de lance de même rangés en » chef la pointe en bas. » — Bar.

COUSSAYE (DE LA), famille qui a également servi sa patrie dans la robe et dans la profession des armes.

La généalogie que nous allons donner est extraite d'un mémoire rédigé pour prouver le droit qu'avaient les descendants du frère de Pierre et de Guillaume de la Coussaye, chanoines de l'Eglise de Luçon, à nommer le principal et les régents du collége *des Deux-Frères* à Poitiers, dont ces chanoines étaient fondateurs.

Il paraît, d'après ce mémoire, qu'une tradition de famille attribuait à cette maison une origine écossaise. Elle serait venue s'établir en France vers le XIIIe siècle, et elle aurait possédé de grandes terres en Bretagne. Nous ignorons ce que cette tradition peut avoir de fondé, de même qu'elle ne nous a paru démentie par aucun fait.

Noms isolés.

Coussaye (Louis DE LA) s'excusa de faire partie du ban de 1491, parce qu'il ne tenait pas plus de 20 l. de rente. Il fut renvoyé pour cette fois seulement.

Coussaye (Louise DE LA), femme de N. Marchand, était morte, ainsi que son mari, en 1506. Leur succession était ouverte le 10 juillet 1506.

Digitized by Google

Coussaye (Nicolle DE LA) avait vendu la terre de la Belotière, dans la mouvance de la Flocellière, avant le 12 décembre 1511.

Coussaye (Marie DE LA), veuve de Jean Jay, se trouve établie dans une sentence rendue à la sénéchaussée de Poitiers le 5 janvier 1540, relative à la navigation du Clain.

Coussaye (Pierre DE LA), Ec., Sgr de Longueville, aveugle et sous la curatelle de Pierre Brunet, transigea avec les suivants, le 18 février 1530, au sujet de la succession d'Hilaire des Loges. Il se maria et eut des enfants, dont JEAN, Ec., Sgr de Chantibault, était curateur en 1592.

Coussaye (Marguerite DE LA), mariée à Pierre de Grignon, Chev.

Coussaye (Jean DE LA), Éc., Sgr de Chantibault, tuteur des enfants de Pierre de Longueville précité, en 1592.

Coussaye (Gabrielle DE LA), épouse de N. Pannebault, était morte, époque à laquelle Jeanne, sa fille, transigea avec des membres de la famille de la Coussaye, le 17 août 1592.

Coussaye (Jeanne DE LA) était décédée à la même époque.

Coussaye (Pierre DE LA), Éc., Sgr de Longueville, possédait quelques héritages dans la baronnie de Bressuire en 1605.

Coussaye (Pierre DE LA), Éc., est nommé dans la distribution des deniers provenant de la vente par décret des immeubles de feu Joachim Aubineau, du 28 août 1619.

Coussaye (François DE LA), Ec., Sgr de la Dultière, demeurant à Poitiers, fut nommé en 1648, par Charles Fourré, Ec., baron de Dampierre-sur-Boutonne, son exécuteur testamentaire. Il avait en 1664 cinq enfants de Dlle Françoise LAIGUILLIER, son épouse, fille de François, Ec., Sgr de la Ressonnière, et de Dlle Florence Goulard. Nous pensons qu'il fut père de

Coussaye (Marie ou Marc DE LA), Ec., Sgr de la Ressonnière du chef de sa mère, comparut en 1651 à l'assemblée de la noblesse du Poitou pour nommer des députés aux états généraux qui devaient se réunir à Tours. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence de M. Barentin du 9 septembre 1667. Il eut pour fils

Coussaye (François DE LA), Ec., Sgr de la Ressonnière, possédait cette terre en 1684, et MARIE, sa fille unique, dame de la Ressonnière, était, vers 1740, femme de Jacques Savatte, Éc., Sgr de la Mothe, dans la maison duquel elle porta cette terre.

Coussaye (Joachim DE LA), Ec., Sgr de Villiers, assista à l'assemblée de la noblesse de 1651 pour nommer des députés aux états généraux. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence du 9 septembre 1667.

Coussaye (Catherine DE LA) avait épousé Jean-René Goguet, Ec., Sgr de la Roche-Ligault. Ils vivaient en 1660; ils firent leur testament le 30 janvier 1671.

Coussaye (François DE LA), Ec., Sgr des Effes;

Coussaye (Louis DE LA), Ec., prêtre;

Coussaye (Joseph DE LA), Ec., Sgr de Pernant, demeurant tous Psse de Gençay, obtinrent, le 9 septembre 1667, des ordonnances de maintenue de noblesse de M. Barentin.

Coussaye (Antoinette DE LA) fut une des fondatrices de l'ordre des dames de la Sagesse établies à St-Laurent-sur-Sèvre. Elle était née Psse de St-Porchaire dans la ville de Bressuire.

Filiation suivie.

§ Ier.—COUSSAYE (DE LA), PREMIÈRE BRANCHE.

Ier.— **Coussaye** (Jean DE LA), Ec., était frère de PIERRE, chanoine de l'Église de Luçon et prieur de Ste-Foye, et de GUILLAUME, aussi chanoine de Luçon, né vers 1440 ou 1450, qui fondèrent en 1503, près l'église St-Pierre-le-Grand de Poitiers, un collége connu sous le nom de *St-Pierre* ou *des Deux-Frères* : le droit de nommer le principal et les régents resta dans la famille des fondateurs jusqu'en 1706, que MM. de la Coussaye de la Duretière cédèrent leurs droits à l'hôtel de ville de Poitiers moyennant la somme de 400 liv. Ce collége, le seul qui put se maintenir lorsque les autres furent supprimés ou réunis au collége des Jésuites, dépendait directement de la faculté des arts.

Nous pensons que Jean de la Coussaye est le même qui, sous le nom de Jean-Martin, fit partie du ban de 1491 comme brigandinier du Sgr de l'Aigle. Le nom de la femme de Jean ne nous est pas connu; cependant nous savons qu'il eut pour enfants : 1° NICOLAS, mort sans postérité; — 2° GUILLAUME, qui suit; — 3° JEAN, marié à Jeanne DE CHAMPEAUX, qui épousa en secondes noces Jacques Cassanet. Elle avait eu de son premier mariage : JEAN, mort en bas âge; — RENÉ, — ANNE et CHARLOTTE, mariée, par contrat du 26 janvier 1533, signé Mesnard et Guison, Nres à Poitiers, à Méry de Dreux, Ec., Sgr de Bois-Aubry et de Flées. Guillaume de la Coussaye, précité, leur oncle, fut tuteur et curateur des enfants de son frère, comme il est prouvé par une sentence

Digitized by Google

rendue à la sénéchaussée de Poitiers, le 13 mars 1522, entre ledit Guillaume et Jacques Cassanet; — 4° ANNE, mariée à Jacques Buignon. Ils furent tous les quatre exécuteurs testamentaires de Pierre de la Coussaye, leur oncle, comme le prouve son testament, passé sous la cour de Luçon par Jean Gardereau, Nre, le 20 mars 1503.

IIe.— **Coussaye** (Guillaume DE LA), Ec., eut pour fils OLIVIER, qui suit.

IIIe.— **Coussaye** (Olivier DE LA), Ec., Sgr de Sarrie, Fougeray, etc., rendit en 1558 un aveu à Bonaventure Landerneau du lieu des Sols, relevant de sa terre de Fougeray, et, le 30 juin 1560, il en reçut un, comme Sgr de Fougeray, de N. le Veneur, Sgr de Remondières, passé devant Bonnet, Nre à Vouvant.

Olivier avait épousé Dlle Denise SAUNIER, par contrat passé le 8 mars 1500, et comme il est aussi prouvé par un contrat de partage du 18 décembre 1543, signé Baudouin et Dolleau, Nres à Bressuire. De ce mariage sont issus : 1° GUILLAUME, comme il est prouvé par une transaction du 7 avril 1553, signée Fradin, Nre à Pousauges, passée entre ledit Guillaume, Pierre Guittard et Jean-André Charpentier; — 2° LOUIS, qui suit; — 3° JACQUES, dont la filiation sera rapportée au § III.

IVe.— **Coussaye** (Louis DE LA), Ec., Sgr de Fougeray et de la Coussaye (près le Breuil-Barret, bas Poitou). Il épousa en 1526 Dlle Perrette DES LOGES; ce que l'on prouve par une sentence du lieutenant général de Poitou du 18 avril 1530, qui partage la succession de Mes. Hilaire des Loges entre les enfants de Louis de la Coussaye et d'autres personnes du même nom (*v.* les noms détachés). Les enfants de Louis étaient : 1° GUILLAUME, qui suit; — 2° NICOLAS fut assesseur à Bressuire. Il épousa en premières noces, par contrat du 14 mai 1575, reçu Beseau et le Lièvre, Nres sous les cours de Nantes et de Clisson, Dlle Anne MERCIRON, fille de Pierre, Ec., et de Jeanne Courtin; ayant perdu sa femme sans qu'elle lui eût donné postérité, il épousa en secondes noces Dlle Louise DE LINIERS, comme le prouve une transaction du 17 août 1592, passée entre Louise de Liniers et les parents dudit Nicolas, par laquelle ces derniers renoncent à sa succession. Il n'avait point eu d'enfants de ce second mariage; — 3° PIERRE-LOUIS, sur lequel nous n'avons aucuns renseignements.

Ve.— **Coussaye** (Guillaume DE LA), Ec., Sgr de Bois-Bremaut, était marié dès le 6 juillet 1576 à Dlle Anne COUDRIAU. Il fut nommé conseiller du roi et garde des sceaux au présidial de Poitiers par provisions du 16 février 1579. Il eut de son épouse : 1° LOUIS, qui suit; — 2° OLIVIER, marié avec Dlle Perrette GOGUET, fille de Christophe, Sgr de la Rochette, et de Catherine de Pallade, par contrat du 8 janvier 1595, passé à Fontenay par Robert, Nre. Nous ignorons s'il eut postérité.

VIe.— **Coussaye** (Louis DE LA), Ec., succéda à son père dans sa charge, comme on le voit par sa réception le 6 novembre 1587, signée Blevet, greffier; et le 4 mars 1594, il épousa, par contrat signé Martin et Gravet, Nres à Mauléon, Dlle Louise DE MACQUENON, fille de Mathurin, Sgr de Chanteloup, et de Nicolle Ocué. De ce mariage sont issus : 1° JACQUES; — 2° RENÉ, qui suit.

VIIe.— **Coussaye** (René DE LA), Ec., Sgr de Fougeray, Cantet, la Grange et d'Ablet, succéda à son père dans sa charge de conseiller et de garde des sceaux du présidial de Poitiers en 1624. Il fut maire de Poitiers en 1633, et élu échevin du corps de ville le 13 mars 1636. Il assista en 1657 à la vérification des reliques de St Hilaire, qui avaient été transportées au Puy en Vélay pendant les ravages des Normands, et que les chanoines de St-Hilaire de Poitiers y avaient été chercher. Il était à cette époque sous-doyen des conseillers du présidial. René avait épousé, le 1er octobre 1625, Dlle Marguerite DE DREUX. Il eut de son mariage : 1° LOUIS-PIERRE, Chev., Sgr de Fougeray, Grange, Ablet, marié, par contrat reçu Penisau, Nre, le 29 juillet 1692, à Dlle Marie DE ST-JULIEN, de laquelle il n'eut qu'une fille, MARIE, femme de M. de Razes, Ec., Sgr de Ché. Le 9 décembre 1698, Louis-Pierre rendit aveu de sa terre de la Grange au château de Fontenay. Il assista aux bans des nobles du Poitou convoqués en 1689 et 1693. En 1684, il avait été curateur aux causes de Jean Goguet, fils de Jean-René, Ec., Sgr de la Roche-Ligaud, et de Catherine de la Coussaye; — 2° CATHERINE, femme de Bonaventure Dreux, procureur du roi au bureau des finances de Poitiers, auquel elle porta la terre de la Brémaudière en mariage.

VIIIe.— **Coussaye** (René DE LA), Ec., Sgr de Chaume, de Grange, etc., rendit, le 5 août 1697, aveu de son fief de la Grange au château de Fontenay, et servit dans le 1er escadron du ban des nobles du Poitou convoqué en 1703. Il épousa en premières noces Dlle Anne SICARD, dont il eut : 1° RENÉ, qui suit; — 2° MARGUERITE, mariée à Louis de la Jaille, Ec., Sgr de l'Isle; — 3° CATHERINE, femme de Vincent des Roches, Ec., Sgr de Marit. Le 8 juin 1722, elle rendit hommage de la terre de Marit à la tour de Maubergeon, comme tutrice de ses enfants mineurs; — 4° N., épouse de N. de Chasteigner, Ec., Sgr de Tennesue. Anne Sicard étant morte, René de

Digitized by Google

la Coussaye épousa en secondes noces Dlle Jeanne Poupault, fille d'Hilaire et de Marthe Fromantin, de la ville de Melle. De ce mariage il eut : 5° Hilaire-René, dont la postérité sera rapportée § II; — 6° N., morte celibataire.

IXe. — **Coussaye** (René de la), Ec., Sgr de Chaume, eut de Dlle Marthe ou Anne de Beauchamps : 1° René-Auguste, qui suit; — 2° Marie-Suzanne, qui épousa vers 1744 Joseph-Alexandre de Gourdon, Ec., Sgr de l'Archenault, gendarme de la garde ordinaire du roi, chevalier de Saint-Louis.

Xe. — **Coussaye** (René-Auguste de la), Ec., Sgr de Muflet, épousa Dlle Marie de Laspaye, des seigneurs de St-Généroux. Il a eu de son mariage : 1° Alexandre-René-Joseph, qui suit; — 2° N., mariée à M. de Brossard.

XIe. — **Coussaye** (Alexandre-René-Joseph de la), Ec., Sgr de Limons, brigadier des gardes du corps, compagnie écossaise, et l'un des dix gardes de la manche, chevalier de St-Louis, émigra, rejoignit son corps à l'armée des Princes, et fit la campagne de 1792. Il avait épousé à Loudun, le 16 février 1776, Marie-Jeanne Haward de la Blotterie. Il eut de son mariage Auguste, qui suit.

XIIe. — **Coussaye** (Auguste, dit le marquis de la), né vers 1783, épousa en 1804 N. de Vaville de St-Hilaire.

§ II. — Coussaye (de la), deuxième branche.

IXe. — **Coussaye** (Hilaire-René de la), Ec., Sgr de Grange, fils de René et de Jeanne Poupeau, sa seconde femme, rapportés au VIIIe degré du § Ier, fut mousquetaire de la garde ordinaire du roi, servit au ban de 1758 dans l'escadron de Villedon; en 1705, il avait assisté comme parent au mariage de Charles de Barbezière avec Dlle Marie-Jeanne de Chasteigner. Il épousa à Melle Dlle Jacquette-Radégonde Maison-Dieu, qui mourut à Melle en 1779. De ce mariage sont nés : 1° Claude-Jean-René, qui suit; — 2° Pierre-Louis, capitaine au régiment de Normandie-infanterie, mort à l'âge de 24 ans; — 3° Louis, capitaine au régiment de Normandie, mort des suites des blessures reçues à la bataille de Fontenoy; — 4° Egésippe, mort à l'âge de 16 ans; — 5° Jacquette, mariée vers 1746 à Charles Buignon, Ec., Sgr de la Glouère; — 6° Marie-Marthe, qui épousa Pierre-Alexis Corbin, lieutenant particulier, assesseur civil au présidial de Poitiers.

Xe. — **Coussaye** (Claude-Jean-René de la), Chev., Sgr de Grange, Dunac, épousa, le 4 janvier 1718, Dlle Marie-Françoise de l'Age, fille de René, Chev., Sgr de la Bretollière, le Rivault, Foussac, et de dame Françoise Vigan. Il eut de ce mariage : 1° François-Alexandre, Chev., Sgr de Dunac, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de la Reine-cavalerie, se trouva à l'assemblée de la noblesse du Poitou réunie en 1789; émigra, et servit à l'armée des Princes dans la compagnie formée par les officiers de son régiment; passa ensuite à l'armée de Condé. En 1801, il faisait partie du dépôt des régiments nobles. Rentré en France, il épousa, le 21 mars 1802, Marie Scourions de Boismorand, fille de Jean-Marie, chevalier de St-Louis, et de Marie Dargier. Il mourut à St-Savin, sans laisser de postérité; — 2° Claude-Eugène, qui suit; — 3° René, chevalier de St-Louis, lieutenant au régiment de la Reine-infanterie au moment de l'émigration, servit avec ses frères, tant à l'armée des Princes qu'à l'armée de Condé, jusqu'à l'époque du licenciement; — 4° Julie; — 5° Anne, non mariée.

XIe. — **Coussaye** (Claude-Eugène de la), dit le chevalier de la Coussaye, naquit le 26 septembre 1753; capitaine au régiment d'Agénois-infanterie, chevalier de St-Louis; émigra, servit à l'armée de Condé, où il fut blessé à l'affaire du 8 décembre 1793. Il était, à cette époque du licenciement, capitaine de la 11e compagnie des grenadiers de Bourbon. Il eut de Dlle Marie de Sillegue, fille de Jean-François, aide-major au régiment de Soissonnais, et de dame Marguerite de Pagave, Achille-François-Eugène, qui suit.

XIIe. — **Coussaye** (Achille-François-Eugène de la), né le 26 juillet 1803, entra à l'école militaire en 1819, sortit officier au 22e de ligne, fit la campagne de 1823; démissionnaire en 1830. Il épousa en 1831 Dlle N. de Savatte, dont : 1° Eugène-Antoine, né le 1er novembre 1832; — 2° Gaston, né le 3 mars 1835.

§ III. — Coussaye (de la), troisième branche.

IVe. — **Coussaye** (Jacques de la), Ec., fils d'Olivier et de Denise Saunier, son épouse, rapportés au IIIe degré du § Ier, épousa Dlle Catherine Gauthier, de laquelle il eut deux fils : 1° François, qui suit; — 2° Jean, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère.

Ve. — **Coussaye** (François de la), Ec., Sgr de Longueville, épousa Dlle N. de St-Harangot. Il se retira dans la ville d'Angers, et y maria ses deux filles, l'une avec le Mqis de Palamède, Chev., Sgr de Grandinière, l'autre à Anne de Villeprouvée, Ec., Sgr de Quincé.

Ve. — **Coussaye** (Jacques de la), frère du pré-

Digitized by Google

cédent, épousa Dlle Nicolle Charlet, fille de René, Ec., et de Dlle Jeanne Lecoq. Il eut de son mariage TRAJAN, qui suit.

VI^e^. — **Coussaye** (Trajan DE LA), Ec., Sgr de la Porte et de Serzay, conseiller du roi et premier président en la chambre des comptes de Bretagne établie à Nantes, épousa, par contrat du 25 novembre 1625, Dlle Marie RIGAULD, fille de Jacques, Chev. de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, Sgr de Millepied, etc., et de Gilberde de Vaugirault. Nous ignorons s'il eut postérité.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE LA COUSSAYE porte « de gueules au lion d'or, au chef d'argent chargé » de 3 étoiles d'azur. » Pour devise : *Patriæ subsidient astra leonis.*

COUSSEAU, famille ancienne, autrefois nombreuse, originaire du bas Poitou, dont plusieurs membres ont rempli les principales charges de la ville de Mauléon, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre. Nous ne donnerons que la branche qui a encore aujourd'hui un représentant dans cette petite ville.

Filiation suivie.

I^er^. — **Cousseau** (Jean) épousa, vers le milieu du XVI^e^ siècle, Anne ROBINEAU. Il eut de ce mariage deux fils : 1° MATHURIN, qui suit; — 2° RENÉ, religieux et procureur de l'abbaye de la Ste-Trinité de Mauléon.

II^e^. — **Cousseau** (Mathurin), procureur fiscal de Mortagne, épousa, le 12 mai 1576, Orianne THONNARD, dont il eut

III^e^. — **Cousseau** (Joachim), sénéchal de la Flocellière, marié à Renée JUTTEAU. De ce mariage sont issus trois enfants : 1° CHARLES, qui suit;—2° JEANNE; — 3° CATHERINE.

IV^e^. — **Cousseau** (Charles), vivant bourgeoisement, marié à Antoinette VOUZAILLEAU, dont il eut

V^e^. — **Cousseau** (Claude), Ec., Sgr de la Cressonnière, prévôt général d'Anjou, résidant à Montreuil-Bellay, qui épousa Marguerite MOREAU, noble d'extraction. Il eut d'elle cinq enfants : 1° RENÉ, Sgr de la Cressonnière, marié à Rose VEXIAU, dont il eut deux enfants, morts sans postérité; — 2° LOUIS, Sr de la Bleure, qui épousa Marie BOUSSEAU, et n'a point laissé de postérité; — 3° JACQUES, qui suit; — 4° MARGUERITE, mariée à Louis Bousseau; — 5° MARIE, mariée à Pierre Girard.

VI^e^. — **Cousseau** (Jacques), Sgr des Mautruères, épousa Marie GILBERT, dont il eut deux enfants : 1° ALEXANDRE-BAPTISTE, qui suit; — 2° MARIE.

VII^e^. — **Cousseau** (Alexandre-Baptiste) Sr de la Richardière, avocat au parlement, sénéchal de Mauléon, épousa en premières noces, en 1724, Marie-Françoise DU BOSC, dont il eut trois enfants : 1° ALEXANDRE-JACQUES, dont un fils, maire de Chambroutet, fut tué à Bressuire en 1793 par les républicains;— 2° MARIE-ANNE; — 3° RENÉ-FÉLIX, Sr du Vivier, marié à Jeanne BOUSSEAU. De ce mariage sont issus six enfants : 1° JACQUES-MARIE Cousseau de la Turpinière, maire de Châtillon sous l'Empire. De son mariage avec Marie VALENTIN, il n'a eu qu'une fille, JOSÉPHINE, morte sans s'être mariée; — 2° JEANNE-FRANÇOISE-RENÉE, Dlle du Vivier, morte en Bretagne chez son frère Armand-Alexis, le 2 mars 1787;—3° MARIE-ANNE-JACQUINE, appelée Mlle du Bois, morte à Châtillon en 1833, à l'âge de 78 ans;—4° ARMAND-ALEXIS, chanoine régulier de l'ordre de St-Augustin de la congrégation de France. Comme la plupart des religieux de sa congrégation, il fit en 1791 serment à la constitution civile du clergé, demeura en France pendant la révolution, caché dans un coin de la Bretagne, où il avait possédé le prieuré de St-Germain-du-Pinel, et mourut le 18 septembre 1797, à la Guerche (Ille-et-Vilaine); — 5° CHARLES-JOSEPH Cousseau du Vivier, prêtre séculier. Après avoir fait de bonnes études au collége de Beaupréau et au séminaire d'Angers, et s'être fait partout remarquer par la solidité de son jugement et sa gravité précoce, il fut présenté par son oncle l'abbé de la Richardière, dont il sera parlé ci-après, à M. Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, qui l'accueillit, sur le témoignage de ses maîtres, comme un des sujets les plus distingués de son diocèse. Il ne tarda pas à être pourvu du vicariat de Notre-Dame de la Rochelle, et, au bout de quelques années, du prieuré-cure de St-Sigismond. Il y avait peu de temps qu'il jouissait de ce bénéfice, l'un des plus riches du diocèse de la Rochelle, lorsqu'il s'en vit dépouillé par la révolution. Il avait vu avec une profonde douleur les scandales qui signalèrent l'assemblée du clergé réunie à Poitiers en 1789, et qui pouvaient déjà faire prévoir ceux de l'assemblée nationale. Il refusa le serment à la constitution schismatique décrétée l'année suivante, et se réfugia en Espagne. Son exil de dix ans fut adouci par l'accueil distingué que lui fit le chapitre de St-Jacques de Compostelle, et surtout par l'amitié de ses confrères, que la douceur de son commerce et le charme de sa conversation réunissaient souvent autour de lui. A son retour dans sa patrie, il fut nommé d'abord desservant de Voutegon, puis en 1808 curé de Châtillon, après la mort de M. Perrinet, le dernier prieur-curé de la Trinité de cette ville. Il eut en

Digitized by Google

1810 la consolation de voir achever les réparations de l'ancienne église abbatiale, brûlée par Westermann, de la réconcilier et d'y transférer l'exercice du culte, qui jusque-là avait été renfermé dans l'étroite enceinte de l'ancienne église de St-Melaine. Aimé et respecté de ses paroissiens pour la bonté de son âme, sa prudence et son esprit de conciliation, il exerça paisiblement les fonctions du saint ministère au milieu d'eux jusque vers 1817, époque où il tomba dans un affaissement qui lui fit traîner dans une sorte d'enfance les dernières années de sa vie. Il mourut en 1823; — 6° MARGUERITE-RADÉGONDE Cousseau du Vivier, religieuse de la Visitation de Poitiers, encore vivante.

Alexandre-Baptiste Cousseau épousa en secondes noces, le 2 mars 1734, Renée FAVREAU, dont il eut trois enfants: 4° CHARLES, mort garçon; — 5° ALEXIS de l'Epinay, qui suit; — 6° ARMAND-ALEXANDRE-RENÉ-FRANÇOIS Cousseau de la Richardière, prêtre, licencié en droit canon et en droit civil, chanoine de la Rochelle, vicaire général du même diocèse, et enfin de celui de Poitiers. Il naquit à Châtillon, le 1er août 1744, dans la paroisse de St-Melaine, où son père occupait une maison dont les jardins renfermaient la Motte de la baronnie du Fief-l'Evêque, si fameuse dans l'histoire de l'Église de Poitiers, d'où lui vint le nom de l'abbé de la Motte, qu'il porta dans sa jeunesse. Il eut pour parrain et marraine Armand-Philippe du Verger, Chev., Sgr Mqis de la Rochejaquelein, lieutenant pour le roi en bas Poitou, et Anne-Françoise des Granges de Surgères, Mqise de la Guierche. Son enfance se fit remarquer par ce sérieux de pensée, cette douceur de caractère et ce charme de modestie qu'on admirait encore en lui dans sa dernière vieillesse. Appelé au sacerdoce par un attrait irrésistible, il se livra tout entier à l'acquisition des vertus et de la science de son état. Il poussa même sur ce point le scrupule jusqu'à s'interdire toute lecture tant soit peu légère et qui fût sans rapport avec les études ecclésiastiques. Ainsi, bien que sensible au charme de la belle littérature, et souvent mêlé à des sociétés de gens de lettres, il ne voulut jamais lire une seule comédie ni une tragédie profane, dans la crainte d'ouvrir son cœur, même pour un instant, aux impressions des passions mondaines: délicatesse bien rare, dont il fut récompensé par une candeur d'innocence et un calme d'âme qui se reflétèrent jusqu'au dernier jour dans l'inaltérable sérénité de son front et de ses regards. Ordonné prêtre au séminaire d'Angers, après avoir terminé avec honneur ses cours de théologie et de droit civil et canonique, il fut appelé à la Rochelle par son évêque, François-Emmanuel de Crussol d'Uzès, ami et protecteur de sa famille, et bientôt pourvu d'un canonicat de la cathédrale et de l'importante charge de chancelier ou secrétaire de l'évêché. Il vivait au palais épiscopal, uniquement occupé de ses devoirs, honoré de la confiance et de l'amitié la plus intime de Mgr de Crussol, jusqu'à la mort de ce digne évêque, en 1789.

Son successeur sur le siége de la Rochelle, Jean-Charles de Coucy, nomma l'abbé de la Richardière son vicaire général, aussitôt après son arrivée dans son diocèse, c'est-à-dire le 12 mars 1790. Mais déjà le clergé de France touchait au moment des grandes épreuves. M. de la Richardière, attaché à l'unité de l'Eglise plus qu'à sa vie, et inséparablement uni à son évêque, refusa comme lui le serment à la constitution civile du clergé, et partit avec lui pour l'exil. Suivis de plus de 200 prêtres du diocèse de la Rochelle, ils s'embarquèrent pour l'Espagne. On sait le généreux accueil fait dans ce royaume vraiment catholique à tous ces confesseurs de la foi. L'évêque et son grand vicaire furent reçus avec la plus haute distinction par le saint cardinal de Lorenzana, archevêque de Tolède. Ils s'établirent dans son diocèse, au couvent de St-Dominique de Guadalaxara, à quelques lieues de Madrid. L'évêque de la Rochelle y fut plus d'une fois honoré de la visite du roi Charles IV. Ce prince lui rappela le premier les liens de parenté qui avaient uni la maison de Bourbon à celle de Coucy, dont le prélat était le dernier rejeton. On peut juger de là ce qu'était l'exil de l'abbé de la Richardière et de son évêque. Ils auraient pu y oublier leur patrie, si ses maux ne la leur eussent pas rendue chaque jour plus chère.

Mais le concordat, qui rendit la paix à l'Eglise de France, vint troubler celle dont avaient joui jusque-là les exilés de Guadalaxara. M. de Coucy fut du nombre des prélats qui refusèrent au pape la démission de leurs siéges; il n'eut même pas la prudence de se soumettre avec un silence respectueux, après la conclusion du concordat, à la grande mesure que le saint-siége avait jugée nécessaire au salut de l'Eglise de France. Il écrivit à plusieurs prêtres vendéens des lettres qui contribuèrent puissamment à former et à entretenir ce déplorable schisme de la *dissidence*, qui compte encore, au bout d'un demi-siècle, environ 7,000 adhérents dans la partie du diocèse de Poitiers qui avait appartenu à l'ancien diocèse de la Rochelle. L'abbé de la Richardière gémissait de l'entêtement de son évêque, le combattait avec respect, était souvent tenté de se séparer de lui, et finissait toujours par attendre avec une humble con-

Digitized by Google

fiance l'heure de son retour à des pensées plus dignes d'un évêque catholique. Il l'accompagna en 1800 jusqu'à Lisbonne, lorsque, effrayé de l'arrivée des Français pour la guerre de Portugal, le prélat crut devoir chercher un asile plus sûr en Angleterre. Ce fut alors que l'abbé de la Richardière eut des rapports fréquents avec le célèbre nonce Pacca, créé cardinal l'année suivante, mort depuis peu doyen du sacré collége, comblé d'ans et de mérite, après avoir été souvent jugé digne du souverain pontificat. Les entretiens du nonce étaient profondément gravés dans sa mémoire, et il les rappelait encore avec bonheur plus de 20 ans après. Rentré dans sa retraite de Guadalaxara, il s'y occupait non sans crainte des intérêts que son évêque lui avait confiés, lorsqu'il apprit que l'ambassadeur de la république française à Madrid était le conventionnel Alquier, ancien maire de la Rochelle, à qui il avait rendu autrefois d'importants services. Il lui écrivit et en reçut la réponse la plus rassurante. Alquier fut heureux de couvrir alors par une conduite généreuse les excès dans lesquels sa faiblesse l'avait entraîné dans les mauvais jours de la révolution. Il témoigna à l'abbé de la Richardière la plus vive reconnaissance pour les bons offices qu'il en avait reçus autrefois, et l'engagea fortement à rappeler Mgr de Coucy en Espagne. L'évêque revint en effet retrouver son grand vicaire et sa paisible retraite de Guadalaxara. Ils y restèrent jusqu'en 1808. Ils se retirèrent alors à Cadix, et rentrèrent en France après les Bourbons en 1814.

Les grands vicaires de Poitiers attendaient l'ancien évêque de la Rochelle à son passage, pour obtenir de lui un désaveu de l'approbation qu'il avait semblé jusque-là donner au schisme de la *dissidence*. M. de Coucy écrivit en effet d'assez mauvaise grâce une lettre dans ce sens; mais en même temps il en écrivit en secret d'autres plus conformes à ses vrais sentiments à quelques prêtres anti-concordataires, qu'il affermit ainsi dans le schisme. Cette lâche duplicité révolta l'âme noble et pleine de candeur de l'abbé de la Richardière. De ce moment il se sépara pour toujours de son évêque. En vain celui-ci, nommé à l'archevêché de Reims après une soumission tardive, voulut-il le rappeler auprès de lui avec son ancien titre de vicaire général; l'humble prêtre, retiré à Châtillon au milieu des siens, préféra consacrer le reste de sa vie aux travaux les plus modestes du saint ministère, sous l'autorité de son neveu Charles Cousseau-Duvivier, curé de la Trinité, et aussi en même temps à l'extinction de la *dissidence*, dans une contrée où l'autorité de son nom et de ses vertus devait suffire pour la confondre. Il obtint pour cet effet les pouvoirs les plus amples des vicaires capitulaires de Poitiers, MM. Dargence, de Moussac et de Beauregard; de M. Paillou, évêque de la Rochelle, qui avait encore sous sa juridiction le département de la Vendée; de M. Montault, évêque d'Angers, et plus tard de M. Soyer, évêque de Luçon. Son zèle actif et prudent ouvrit les yeux à beaucoup d'âmes égarées. Si ses succès ne furent pas plus étendus, il ne faut s'en prendre qu'à l'entêtement de quelques malheureux qui avaient intérêt à entretenir dans l'erreur de pauvres paysans dépourvus de toute instruction.

Mgr J.-B. de Bouillé ne fut pas plutôt monté sur le siége de Poitiers, en 1819, qu'il s'empressa de donner des lettres de grand vicaire à l'abbé de la Richardière. Revêtu de cette dignité, le bon vieillard ne changea rien à la simplicité de ses habitudes; servant toujours de vicaire à son neveu vieilli avant lui, se rendant accessible à tous, surtout aux pauvres, à qui il distribuait tout son revenu; encourageant de ses fonds et de ses conseils les vocations ecclésiastiques, et témoignant le plus tendre intérêt aux plus jeunes élèves du sanctuaire. Comme on lui représentait que son grand âge lui conseillait de se modérer dans ses fatigues et même de vivre dans le repos: Eh quoi! répondait-il, est-ce que mon âge m'aurait dépouillé de mon sacerdoce? Je suis toujours prêtre; je dois donc toujours travailler. C'est en effet au milieu du travail, après quelques mois de souffrances supportées avec une admirable résignation, qu'il est mort en 1828 entre ses deux neveux, MM. du Motreau et de l'Epinay, à l'âge de 84 ans. Ses funérailles furent honorées par les larmes des pauvres et par celles des prêtres de la contrée, presque tous comme lui confesseurs de la foi, et qui tous le révéraient comme leur chef et leur modèle.

VIII^e. — **Cousseau de l'Epinay** (Alexis), conseiller du roi à l'Elec. de Châtillon, marié le 11 juin 1766 à Dlle Radégonde BAUDRY, dont il eut 4 enfants: 1° SUZANNE-RADÉGONDE-AMABLE-EMILIE, morte en 1793 dans les prisons de Nantes; — 2° ALEXIS-ARMAND de l'Epinay, mort en 1793 à Paris; — 3° ALEXANDRE-LOUIS-ROSALIE Cousseau du Motreau, né le 20 avril 1769, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil général des Deux-Sèvres, mort à Châtillon le 1^er^ février 1827. Homme d'un esprit supérieur, formé aux affaires dans les bureaux du ministère de l'intérieur sous l'Empire, d'une instruction étendue et variée, d'une élocution facile et brillante, qu'il devait tout à la fois à son heureux naturel et à la fréquentation des meilleures sociétés de Paris, M. Cousseau du Motreau a rendu de grands services au département des Deux-Sèvres par ses tra-

Digitized by Google

vaux au conseil général sous la restauration, et a laissé à sa ville natale, par le généreux emploi de sa fortune, par ses fondations pieuses et charitables, et par l'édification de sa mort chrétienne, une mémoire qui n'y périra point; — 4° CHARLES-EUSTACHE Cousseau de l'Epinay, né le 20 septembre 1779. Caché à Nantes pendant la révolution, il eut le bonheur d'échapper aux recherches des bourreaux de sa famille, auxquels son âge encore si tendre n'eût inspiré aucune pitié. Il a épousé, le 8 octobre 1805, Dlle Marie Adélaïde BOUTILLIER DE LA CHÈZE, fille de N. de la Chèze, maître à la chambre des comptes de Bretagne. Bienfaiteurs de leur patrie, ils perpétuent par leurs œuvres un nom qui devait s'y éteindre avec eux. Ils viennent de fonder dans ces dernières années, et de doter avec une magnificence digne des temps anciens, un vaste établissement pour l'instruction chrétienne des enfants du peuple.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE COUSSEAU porte « d'azur au cœur de carnation percé d'une flèche d'argent, et accompagné de deux étoiles du même. »

LOUIS COUSSEAU, Sr de la Bleure, portait, vers 1698, « de sinople semé d'étoiles d'or et de billettes d'argent. »

RENÉ COUSSEAU, curé de St-Martin, Elec. de Mauléon, portait « d'argent semé d'étoiles d'azur et de billettes de sable. » — Arm. du Poitou.

CRAMAUD (Simon DE), successivement évêque d'Agen, de Poitiers, d'Avignon, patriarche d'Alexandrie, administrateur de Carcassonne, archevêque de Reims, puis cardinal, a joué un rôle immense dans les grandes crises politiques et religieuses qui signalèrent le XIV^e^ siècle. Il a d'autant plus de droits à une mention particulière dans ce livre destiné à faire revivre toutes nos gloires, que son nom est du nombre de ceux auxquels la biographie moderne n'a pas fait la part qu'ils ont méritée.

Né à Cramaud, entre Rochechouart et Biennac, d'une famille noble et ancienne (vers 1340), il se destina dès son bas âge à la vie religieuse, et passa ses premières années dans l'abbaye de St-Lucien de Beauvais. Il en sortit après y avoir puisé de vastes connaissances; fut nommé maître des requêtes à la cour de Charles VI, puis chancelier de Jean, duc de Berri et Cte de Poitou, oncle du roi, qui le pourvut le 16 juin 1382 de l'évêché d'Agen.

Quelques années auparavant, l'Eglise s'était vue déchirée par ses propres enfants. Le grand schisme d'Occident, si fatal à la religion, était né de l'élection presque simultanée des deux papes Urbain VI à Rome, et Clément VII à Avignon. La France ayant suivi l'obédience de ce dernier, l'évêque d'Agen fut chargé par le régent d'aller représenter auprès du pape l'Eglise et le royaume de France (1382). Peu après, il se démit de son siége, revint sans doute auprès du prince dont il était chancelier, et fut nommé par son influence évêque de Poitiers, en remplacement de Bertrand de Maumont, décédé le 12 avril 1385. Ce fut en cette qualité qu'il souscrivit le contrat de mariage de Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, avec Valentine de Milan (1386), l'acte d'acquisition par Charles VI de la terre de Ste-Néomaye (1387), et le contrat de mariage de son bienfaiteur le Cte de Poitou avec Jeanne d'Auvergne (1387).

L'année suivante, il fit son entrée solennelle dans sa cathédrale, le 5 février, avec le brillant cérémonial usité dans l'Eglise de Poitiers. Il ne resta pas longtemps sur le siége de St Hilaire. Clément VII, voulant utiliser la haute capacité qu'il avait reconnue dans notre évêque, l'appela auprès de lui, et lui confia l'évêché d'Avignon; puis, pour lui témoigner sa bienveillance et le récompenser de ses services, il le nomma patriarche d'Alexandrie et administrateur du diocèse de Carcassonne, où il eut à réparer par une sage vigueur les dommages causés par la négligence de son prédécesseur. Bientôt la mort successive d'Urbain VI et de Clément VII, suivie de l'élection de Boniface IX à Rome, et de Benoit XIII à Avignon, vint augmenter les embarras de l'Eglise en faisant entrevoir la perspective d'un schisme perpétuel. Les esprits les plus élevés se mêlèrent aux graves questions que suscita ce désordre déplorable, et parmi eux Simon de Cramaud se plaça de suite au premier rang pour n'en plus descendre. Ce fut lui qui présida le concile national de Paris, réuni par ordre de Charles VI, et dans le discours d'ouverture il s'exprima avec une telle indépendance et avec une vigueur si persuasive, que l'assemblée entière se prononça pour son avis, c'est-à-dire pour la cession des deux pontifes. Afin de terminer son œuvre, Cramaud fut envoyé en ambassade auprès de Henri II, roi de Castille, auquel il fit goûter cette décision de l'Eglise de France (1396). Il eut à remplir le même rôle auprès de Richard II, roi d'Angleterre, et ce fut lui qui, le 9 mars 1396, célébra les fiançailles du roi d'Angleterre avec Isabelle, fille du roi de France.

Il assista à l'entrevue qui eut lieu à Reims entre Wenceslas, roi de Bohême, et Charles VI, pour les affaires de l'Eglise, et prit place au banquet royal. Ce fut lui qui détermina les mesures adoptées, malheureusement rendues inefficaces par l'entêtement des deux papes. Une assemblée générale du clergé de

Digitized by Google

France s'ouvrit le 22 mai 1398, sous la présidence de Cramaud, qui dans un discours français exposa l'état des choses, et conclut à une soustraction complète et absolue d'obédience à l'un et à l'autre pape, pour permettre l'élection d'un tiers qui serait universellement reconnu. Ces conclusions, après neuf jours de conférences, furent adoptées par 247 voix contre 53. On est autorisé à croire que l'ordonnance qui promulgua cette décision (29 juillet 1398) fut rédigée par le patriarche, et que ce fut à cette occasion qu'il composa son *Traité du schisme*, cité par Baluze. Toujours à la tête des délibérations et des conseils, ce fut encore Cramaud qui fit passer, quoiqu'avec peine, le vote des subsides pour les besoins de l'Etat. Mais bientôt après, les ennemis du patriarche furent écoutés par le roi, qui disgracia le prélat, lui interdit l'entrée du conseil, et le força ainsi à se retirer dans son diocèse de Carcassonne, où il fit sans doute tout le bien qu'on pouvait attendre de lui, sans oublier néanmoins dans sa disgrâce la terre de Poitou, objet de ses plus vives affections. Rappelé à la cour, où il figure en 1404 dans une assemblée qui parut, malgré l'opposition du patriarche, se rapprocher du pape d'Avignon, dans l'espoir bientôt trompé de le voir céder une autorité usurpée, on le voit peu après s'exprimer avec une vigoureuse liberté dans une assemblée nouvelle, où des mesures de rigueur furent adoptées pour contraindre le pape Benoît à tenir ses promesses. Il fut chargé de diriger l'ambassade envoyée dans ce but au pontife avignonnais. N'ayant obtenu que de vaines protestations, il se rendit à Rome pour traiter avec Grégoire XII, successeur d'Innocent VII, qui lui-même avait succédé à Boniface IX; mais il ne fut pas plus heureux dans la demande d'entrevue proposée aux deux rivaux, que dans celle de la cession simultanée des deux pontifes; et après une nouvelle tentative auprès de Benoît, il retourna à Paris, où pendant son absence l'exécution de la menace de soustraction d'obédience avait été solennellement prononcée par l'édit du 2 janvier.

Excommunié par Benoît en même temps que les *fauteurs* du roi de France, Cramaud, malgré les foudres qui pesaient sur sa tête, n'en présida pas moins encore, à son arrivée à Paris, l'assemblée ou concile qui s'y tenait alors, et qui publia des règlements pleins de sagesse. Benoît XIII, poursuivi par le maréchal de Boucicault, apprenant qu'un concile général était convoqué à Pise dans le but de nommer un troisième pape, rassembla à Perpignan quelques prêtres qu'il décora des premières dignités de l'Eglise, et ce fut à cette occasion qu'il enleva à Cramaud son titre de patriarche d'Alexandrie. Ce fut pourtant avec ce titre que Cramaud parut à la tête de l'ambassade française au fameux concile de Pise (avril 1409), où il brilla de tout l'éclat que sa science, son éloquente raison, et son zèle pour le bien, ajoutaient aux services qu'il avait rendus à la cause qui, grâce à ses efforts, allait enfin triompher. Ce fut lui qui fit régler la marche du concile, et établit les conférences particulières qui préparaient les discussions générales; ce mode de procéder fut suivi plus tard dans les fameux conciles de Constance et de Bâle. L'opinion de Cramaud fut adoptée par l'assemblée, la soustraction universelle fut prononcée, et ce fut le patriarche qui en lut le décret solennel. Puis, lorsqu'il s'agit de prononcer la déchéance des deux papes, ce fut encore lui qui fut chargé de recevoir les dépositions des témoins entendus sur les quarante-deux chefs d'accusation établis contre eux. Sommés de comparaître devant leurs juges, les pontifes répondirent par de vains anathèmes. Enfin la sentence définitive fut prononcée au nom de l'auguste assemblée par les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; et bientôt après, l'Eglise salua le chef qu'elle s'était donné. Alexandre V ne pouvait oublier les services de Cramaud, il le fit élever au siége de Reims, vacant par la mort de Gui de Roye, et Cramaud en prit possession le 15 décembre 1409. Auparavant il était revenu à Paris pour rendre compte à Charles VI du résultat de sa mission, et il avait assisté, soit comme conseiller du roi, soit comme pair de France, à la séance du parlement où fut remplacé le président de ce corps politique (12 novembre 1409). Sur ces entrefaites Alexandre V mourut, et fut remplacé, sous l'influence du duc d'Anjou, par Jean XXIII. Celui-ci, ayant demandé des subsides, obtint à grand'peine de l'Eglise de France une partie des secours dont il avait besoin, et il y a lieu de croire que, s'il atteignit ce but, l'influence de Cramaud ne fut pas étrangère à ce résultat. Récompensé de ses nombreux services par la pourpre romaine que Charles VI demanda pour lui (1412), Cramaud fut le seul de sa promotion, et reçut l'année suivante à Rome (14 avril 1413) le chapeau de cardinal avec le titre de St-Laurent *in Lucinâ*, d'évêque de Préneste et d'administrateur de l'Eglise de Poitiers, qu'il avait toujours affectionné comme sa patrie, et dont l'évêque Pierre Trousseau passa à l'archevêché de Reims.

Cramaud assista au concile de Constance, et prit part aux discussions qui signalèrent ce concile, où il prononça deux discours; et lorsque la déposition de Jean XXIII eut été prononcée (1415), il partagea malgré sa qualité de cardinal, et fit prévaloir par sa vive

Digitized by Google

argumentation, l'avis des membres du concile qui proposaient d'adjoindre au sacré collége un certain nombre de prélats et docteurs pris dans leur sein, pour procéder à l'élection du nouveau pape, lequel fut élu au bout de quelques jours, et proclamé sous le nom de Martin V (11 novembre 1417).

L'historien du cardinal pense qu'il revint à Paris, où sa présence était nécessaire, ainsi que celle de plusieurs évêques, pour l'enregistrement des décrets concernant les libertés de l'Eglise gallicane, qui avaient été en quelque sorte codifiées dans le concile de Constance, et il retourna dans son diocèce pour y mourir au milieu des pratiques d'une vie laborieuse et sainte. Ses dernières années furent aussi paisibles que le cours de sa vie politique avait été agité. Uniquement occupé des soins de son administration épiscopale, il fit des règlements pleins de sagesse, apaisa les différends, régla quelques rapports d'intérêts entre les évêques et le chapitre, et compléta l'établissement de la psalette qu'il avait établie dans l'église de St-Pierre en 1402, par des fondations pieuses pour le repos de son âme. Il décéda vers le 15 décembre 1422; il devait être alors âgé de plus de 80 ans. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Poitiers sous un tombeau de marbre, et on éleva une statue à sa mémoire. On croit que le portrait qui figure en ce moment dans la salle du chapitre de la cathédrale, au milieu des portraits d'un grand nombre d'évêques de Poitiers, faisait partie de la décoration du tombeau du cardinal.

Pour plus de détails sur la vie de ce personnage éminent, on peut consulter la biographie qui lui a été consacrée par M. l'abbé Auber. L'article qui précède en est un résumé. (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1840, p. 249.)

CRESSONNIÈRE (DE LA). Ce nom, qui figure dans les fastes de nos discordes religieuses, fut primitivement porté par la famille Cresson de la Cressonnière. Il fut adopté au XVIe siècle par la branche poitevine de la famille de Bastard, par suite de son alliance avec l'héritière du nom. — A défaut de renseignements sur la première de ces deux maisons, nous rétablirons néanmoins, à son propos, les faits que nous avons omis ou méconnus dans les pages 222 et suivantes. Un extrait abrégé du travail remarquable que M. le vicomte de Bastard d'Estang, conseiller à la cour royale de Paris, a consacré à l'histoire de sa famille, nous en fournit les moyens, et nous sommes d'autant plus heureux d'accueillir ces renseignements, que c'est dans les archives mêmes du château de la Cressonnière que l'auteur a puisé les renseignements relatifs à cette branche poitevine de sa maison.

La famille de Bastard, qui a compté plusieurs personnages éminents, et récemment un pair de France, est originaire du comté nantais (XIe siècle), où la branche ainée, dite de la Bastardière et du Pèlerin, s'éteignit au XVIIe siècle. Elle a fourni des branches à l'Angleterre, lors de la conquête; à la Bretagne, au Berri et à plusieurs autres provinces de France, et partout elle figure avec distinction jusqu'à nos jours. La onzième de ces branches, celle des Sgrs de Masseille de Fougeoux, des Mqis de la Cressonnière, sortie de celle de Fussy en Berri, s'établit au XIVe siècle en Poitou, où elle a fourni les degrés suivants :

Filiation suivie.

Ier. — **Bastard** (Guillaume), Ier de sa branche, Ec., fils cadet (selon le chevalier Gougnon) de Macé de Bastard, Vte de Fussy, premier maître d'hôtel du duc de Berri, lieutenant général du sénéchal de Berri, 1390-1415, et de Théophémie des Guerres, accompagna le régent (Charles) à Poitiers en 1418, y acheta « l'ostel assis entre les Arènes et la rue par laquelle on va à la fontaine Tison » (D. F., 22, t. 4), depuis l'hôtel d'Évreux. Il épousa Marie DE CAMBRAY, fille de Jean, maître d'hôtel du duc, et nièce de l'archevêque de Bourges. L'ordre des dates indique qu'il eut : 1° GUILLAUME IIe, qui suit; — 2° GILLES, Sgr de la Botaillerie et du moulin du Pont-d'Usson, marié à Jeanne DU PUY-PALHIER.

IIe. — **Bastard** (Guillaume IIe), Ec., Sgr, du chef de sa femme, de Masseille et annexes, savoir : terroir, planche, rivière et fontaine, dits de Bastard en Mirebalais, et de Fougeroux, Psse de la Chapelle-Themer, se transporta dans le haut Poitou, où il mourut en 1458. Il épousa Dlle BOUER, dont : 1° GUILLAUME IIIe, qui suit; — 2° GUILLAUME, parageur de Masseille, chanoine de la cathédrale de Poitiers et official du diocèse; — 3° JEHAN, parageur de Masseille, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, un des défenseurs de cette église rappelés dans une bulle de Nicolas V du 2 avril 1452; — 4° JEHAN dit le Jeune, parageur de Masseille. Peut-être celui-ci est-il le même que Mess. JEHAN Bastard, Sgr de la Benastonnière et du Petit-St-Maure, Ier du nom, conseiller du roi et son procureur sur le fait des aides ordonnées pour la guerre en Poitou, 1474-77. Ce Jehan était un des 75 bourgeois administrateurs de la ville de Poitiers, et un des 25 échevins. Il mourut en 1489. Il épousa Simonne PASQUIER, dont JEHAN, Sgr du Petit-St-Maure, suivit la carrière de la magistrature; est élu (1501 et 1506) membre du corps de ville, et maire de Poitiers

Digitized by Google

en 1517 ; mort en 1542. Il avait épousé Bonaventure Bohier ; il en eut plusieurs enfants mineurs en 1532, dont on ne connaît que Jehan, curé de Ste-Opportune, mort le 1er novembre 1573. En lui finit ce rameau. Jehan, IIe du nom, maire de Poitiers en 1517, portait, selon Bouchet : « d'azur à 3 têtes de léopard d'or posées en devise » (v. pl. III, fig. 10) ; et selon Thibaudeau : « d'azur à trois glands de » chêne d'or » (v. pl. III, fig. 11). Dans le doute, nous dirons que si Jehan, Sgr du Petit-St-Maure, est le même que Jehan, parageur de Masseille, dit le Jeune, il portait les armes de sa maison, énoncées à la fin de ces articles ; que si au contraire il est étranger aux Sgrs de Masseille et de la Cressonnière, les armes qu'on attribue à ce rameau intéressent peu, car il est prouvé par l'ordre seul des dates que les Sgrs de la Cressonnière ne descendaient pas (comme René Bigot le prétendait dans son Mémoire généalogique de 1645, v. p. 224) du maire de Poitiers, et ne tiraient de lui ni leur origine ni leur noblesse, puisque leur présence en Poitou est antérieure de plus d'un siècle à son existence.

IIIe. — **Bastard** (Guillaume IIIe), Ec., Sgr de Masseille, Fougeroux, et du chef de sa femme, de la Cressonnière, du Moulin-Cresson, etc., naquit en 1411, servit au ban de Poitou ; rendit pour lui et ses parageurs, en 1458, hommage au roi René pour la terre de Masseille et annexes, dites de Bastard, relevant du château de Mirebeau. Guillaume, âgé de 80 ans, est représenté au ban de Poitou, le 30 septembre 1491, par Jacques Gourdeau. Guillaume est encore rappelé en 1492 dans un arrêt confirmé du sénéchal de Poitou. Il épousa Andrée Cresson dite Cressonne, dame de la Cressonière, fille de Louis, Ec., Sgr de la Cressonnière, capitaine du château de Buron, et de Marie Helyes, dont : 1° Me Guillaume IVe, Ec., Sgr de Fougeroux et de la Cressonnière ; sa double qualification indique qu'il avait embrassé la magistrature ; sa succession fut partagée en 1504 ; — 2° Louis Ier, qui suit ; — 3° Louis IIe, dit oncle de Louis IIIe dans un contrat de 1526 ; — 4° et 5e deux filles.

IVe.—**Bastard** (Louis), Ier du nom, Sgr de Fougeroux et de la Cressonnière, partagea en 1504 la succession de Guillaume IVe ; habitait avant le lieu de la Mothe, près Ste-Hermine, et était archer de la garnison noble de Tiffauges à la revue de 1491. Il eut : 1° Louis IIIe, qui suit ; — 2° et 3° deux filles.

Ve.—**Bastard** (Louis), IIIe du nom, Ec., Sgr de Fougeroux et de la Cressonnière, est rappelé dans un arrêt du 7 octobre 15.., confirmé du sénéchal de Poitou. Il doit être le premier de sa famille qui embrassa la réforme, prêchée à Poitiers en 1513 ; il était décédé en 1539. Il eut : 1° René Ier, qui suit ; — 2° Claude, qui possédait fief dans la baronnie de Mortagne en 1565 et 1567. D. Fonteneau le dit, par erreur, Sgr de la Cressonnière, son frère aîné l'étant depuis 1539. Il prend part à la guerre religieuse, et, en opposition avec son frère, il suit la bannière catholique. Il est ce la Cressonnière qui fut laissé dans Tiffauges en 1569, après la prise du château, auquel il mit le feu pour qu'il ne servit pas de retraite aux protestants. — Thibaud. — 3°, 4e et 5e trois filles.

VIe. — **Bastard** (haut et puissant) dit René de la Cressonnière (le nom patronymique commence à se perdre), Sgr de Fougeroux et de la Cressonnière, et du chef de sa femme, de Montlouet ou Mounhouet, Antigny, Grand et Petit-Chastenay. Il bâtit en 1566 le grand portail de la Cressonnière, où se voient ses armes, celles des Girard et autres familles. Il sert dans l'armée protestante, et s'y distingue avec bravoure et humanité. C'est lui qui sauve la vie au vice-amiral du Landreau après la prise des Sables, 1570 (Thib.). C'est encore à sa générosité que Nicolas Rapin, maire de Fontenay, qui n'avait pu se faire comprendre dans la capitulation, et dont les jours étaient menacés, eut recours ; la Cressonnière le fit évader le 28 janvier 1570. Il meurt peu après. Il avait épousé Geneviève Girard de la Roussière, fille de Guillaume, Sgr de la Roussière, et de Marie Burgère, dont : 1° René IIe, qui suit ; — 2°, 3° et 4° trois filles.

VIIe. — **Bastard de la Cressonnière** (haut et puissant René IIe), Ec., Sgr de Fougeroux, la Cressonnière, Bouildroux, etc., et du chef de sa femme, de la Ménardière, St-Pierre-du-Chemin, Bourg-Bastard et la Tardière, échange (1577) avec J. Limousin Fougeroux contre Bouildroux ; embrasse avec ardeur la cause de la réforme, et combat à côté de son père, qui en était un des chefs. Ayant échappé à la St-Barthélemy, il se rangea sous la bannière de la Noue Bras-de-Fer, et dut assister à la prise de Fontenay-le-Comte dans la nuit du 23 février. Il s'enferma dans le château de la Forêt-sur-Sèvre, lors du siége où François Bigot fut tué. Nous avons dit avec l'éditeur des Chroniques fontenaisiennes (page 224) que René, auteur de ce meurtre, fut condamné à mort par le parlement ; qu'il se cacha en Touraine chez Louis Bigot, son parent, où il prit le nom de la Sieurie, et qu'ayant été arrêté par l'archer du vice-sénéchal de Fontenay, il fut tué en voulant s'échapper. « Ces faits ne s'accordent (dit M. le Vte de Bastard) ni avec les titres des archives de la Cressonnière, ni avec trois arrêts du parlement des

Digitized by Google

9, 10, 20 novembre et 2 décembre 1779, qui rappellent la sentence de Fontenay-le-Comte du 17 février 1579 condamnant René à mort, la confirment et ordonnent l'arrestation de René de la Cressonnière, d'Aubigné et de Messelerau, du capitaine Jarrière et du soldat Lucas du Chemin, la démolition des châteaux de la Cressonnière et de la Mesnardière; mais rien, ni dans ces titres ni dans cet arrêt, ne dit que René soit l'auteur de la mort de son beau-père, ni qu'il ait changé de nom. » Il était mort avant le 20 août 1581. Ses enfants furent mis d'abord sous la tutelle de leur mère, et ensuite sous celle de Me Artus Clemenceau. René épousa Charlotte BIGOT, fille de François, chevalier de l'ordre du Roi, et de Jehanne de la Brunetière. Charlotte épousa en secondes noces, le 11 septembre 1782, René Grignon, Ec., Sgr de la Forestière. Elle avait eu de son premier mariage : 1° PAUL, dit de la Cressonnière, Chev., Sgr de la Cressonnière, s'attacha au roi de Navarre, qui, devenu roi de France, le nomma capitaine de 50 cavaliers armés à la légère, le 13 mars 1593; il est tué la même année; — 2° CLAUDE, mort jeune; — 3° HENRI Ier, qui suit; — 4°, 5° et 6° trois filles.

VIIIe.— **Bastard de la Cressonnière** (Henri), Chev., baron et Mqis de la Cressonnière, Sgr de la Cressonnière, et encore du chef de sa femme, baron du Petit-Château, qu'il unit à la Cressonnière, de Bourneau, de la Blandinière, du Pin et de Mathas, est élevé dans la religion catholique. Henri IV, auquel le Mqis de la Cressonnière s'était attaché, le nomme gentilhomme de sa chambre, chevalier de son ordre, et gouverneur de l'île et château de Maillezais. Le baron de la Cressonnière, aussi recommandable par son amour pour les lettres que par ses services, est celui dont parle Besly à l'occasion d'un manuscrit précieux qu'il devait à son amitié : *Eum codicem mihi dono dedit philingenius baro Cressonnerius, ex nobilitate Pictonica, vir nobilissimus, et rebus gestis clarissimus....* (J. Besly, Hist. franç., t. IV, préface.) Il est mort avant le 26 août 1625. Il épousa, le 5 décembre 1595, Louise DE PONTLEROY, fille de Louis et de Françoise de Broc, et nièce de P. de Pontleroy, évêque de Maillezais. Les époux disent qu'ils espèrent vivre et mourir dans la religion catholique. François Girard, Sgr des Echardières, et Ch. de la Forest, Sgr de Vaudoré, assistent au mariage. Il eut : 1° HENRI II, baron de la Cressonnière, qui suit le parti protestant; Soubise le choisit pour son lieutenant. Il assiste à la reddition de St-Jean-d'Angély et à la prise des Sables, et est tué à la rencontre de Mareuil, fort regretté des siens, le 1er février 1622; — 2° RENÉ III, dit dans sa jeunesse baron du Petit-Château, et, après la mort de son père, Mqis de la Cressonnière, sert sous Soubise; fut dangereusement blessé près de son frère (Thib. dit, par erreur, son père) à la rencontre de Mareuil, quitta les armes, et se retira au château de Bourneau, où il mourut sans alliance, le dernier mâle de sa branche, avant le 31 janvier 1655. Sa succession, estimée 474,000 liv., fut partagée entre ses six sœurs. Par suite du mariage de LOUISE, l'une d'elles, une partie des domaines de la branche de la Cressonnière passa dans la famille des Mqis d'Asnières de la Châtaigneraye (*v.* p. 110, XVIIe degré). Le représentant actuel possède encore certains fiefs, et c'est lui qui est détenteur des archives de la Cressonnière.

M. le Vte de Bastard est porté à croire que la famille Bastard de Niort, dont il a été question p. 223, n'est point issue des Mqis de la Cressonnière.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE BASTARD porte « d'or à l'aigle d'empire mi-parti d'azur, à la fleur » de lis d'or. »

Les branches se distinguent entre elles par des brisures ou des écartellements divers. Celle de la Cressonnière portait les armes comme dessus, « écar- » telées au 1 et 4 d'argent, à l'aigle de sable mem- » brée et becquée de gueules, » qui est la Cressonnière ancien, quelquefois attribué, par erreur, à la Cressonnière moderne. — Généal. de Bastard.

CREUZÉ, famille originaire de Châtellerault, où elle a rempli diverses fonctions administratives et judiciaires. Dans ces derniers temps, depuis 1789, trois de ses membres ont été honorés du mandat législatif.

Cette famille s'est partagée en deux branches qui dans nos discordes religieuses ont suivi deux lignes opposées.

§ Ier. — **CREUZÉ**, PREMIÈRE BRANCHE.

Creuzé de Bernusson (Pierre), Ec., gentilhomme ordinaire du duc de Berri, prince du sang, vint en 1730 de Paris à Châtellerault pour assister au mariage de Jacques Creuzé.

Creuzé-Latouche (Jacques), reçu élu à Châtellerault au mois de janvier 1742, avait épousé Dlle Thérèse-Florence DE FRÉMONT.

Creuzé-Latouche (Jacques-Antoine), fils présumé du précédent, fut reçu Élu à Châtellerault au mois de janvier 1771; acheta en 1784 la charge de lieutenant général en cette ville; fut nommé en 1787 représentant des communes de cette élection à l'assemblée provinciale du Poitou, et élu député du tiers état aux états généraux, où il vota avec la majorité. Il fut nommé en 1791 membre de la haute cour na

Digitized by Google

tionale par le département de la Vienne, et, en 1792, député à la Convention. Lors du jugement de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, la détention et le bannissement à la paix, et enfin, comme dernier espoir d'empêcher le crime qui menaçait la France, il réclama avec un grand nombre de ses collègues qu'il fût sursis à l'exécution du jugement qui condamnait Louis XVI à la mort. Le 4 avril 1795, il fut nommé membre du comité de salut public; passé ensuite au conseil des Anciens, il s'opposa à la proposition de déporter les prêtres. Le 7 juin 1799, il passa au conseil des Cinq Cents, dont il fit partie jusqu'à la révolution du 18 brumaire an VIII. Sa conduite dans cette circonstance fit que Bonaparte le nomma des premiers au sénat, dignité dont il resta revêtu peu de temps, étant mort le 22 février 1800. Il ne laissait que des filles, dont une a épousé M. Martinet, de Châtellerault, depuis député du département de la Vienne.

Jacques-Antoine a été membre de l'Institut (classe des sciences morales et politiques), où il a lu entre autres productions un mémoire intitulé *De la tolérance philosophique et de l'intolérance religieuse.* Il a encore donné une *Description topographique du district de Châtellerault*, in-8o, 1790, et des *Réflexions sur la vie champêtre* (insérées dans les Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Seine).

Creuzé-Latouche (Thérèse-Claire), sœur du précédent, avait épousé en 1770 Jean-Mathieu Chabiel de Morière, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, et ancien maire de la ville de Poitiers.

Creuzé-Dufresne (Claude), reçu greffier en chef au bureau des finances de Poitiers le 15 novembre 1766, décéda au mois de mars 1782, laissant de Dlle Marie-Andrée Beaupoil (morte au mois de juin de la même année) un fils, qui suit.

Creuzé-Dufresne (Michel-Pascal) fut reçu avec son père greffier en chef du bureau des finances de Poitiers le 15 novembre 1766. Il assista en 1789 à l'assemblée tenue à Poitiers par la noblesse de la province pour nommer des députés aux états généraux, fut maire de la ville de Poitiers en 1791, et fut élu par le département de la Vienne membre de la Convention en 1793. Lors du procès de Louis XVI, répondant à la question de savoir s'il y aurait oui ou non appel, il s'écria : « Je regarde que nous sommes plénipotentiaires, et que les plénipotentiaires sont sujets à la ratification; je dis oui. » Plus tard il vota pour la détention et le bannissement à la paix, et pour qu'il fût sursis à l'exécution du jugement. D'un caractère timide, il évita de prendre part aux dissensions qui agitaient l'assemblée. Dans la séance orageuse du 10 mars 1793, ayant été nommé commissaire pour aller hâter les levées de la réquisition dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, Indre-et-Loire, Mayenne et Loire, il accepta avec empressement ces fonctions, qui lui permettaient de s'éloigner du théâtre sanglant qui n'était pas fait pour lui. Revenu de cette mission, il ne prit aucune part aux intrigues des factions qui déchirèrent l'assemblée. Membre du conseil des Anciens, sans avoir jamais été proscripteur ni proscrit, il y vota, le 25 janvier 1796, pour l'envoi d'agents dans les colonies; combattit, en mars 1797, l'établissement du droit de passe sur les routes; fut élu secrétaire le 20 avril, et sortit du conseil un mois après. Il est mort le 18 mai 1804, membre du conseil général du département de la Vienne.

Il avait épousé, vers 1770, Dlle Madeleine-Anne-Charlotte Allaire, originaire d'Amérique, de laquelle il a eu plusieurs enfants.

L'auteur de la Biographie moderne s'est trompé en disant qu'il fut nommé en 1804 au corps législatif; ce fait se rapporte à un autre Creuzé, demeurant à Paris.

Creuzé de Lesser (Auguste), littérateur distingué, a donné au public le poëme des Chevaliers de la Table-Ronde, une traduction en vers de Juvénal, *le Sceau enlevé*, etc., ainsi que plusieurs opéras et pièces de théâtre. Il a également rempli dans divers départements les fonctions de préfet.

Creuzé des Chasteliers (Charles-Auguste-Joseph), décédé inspecteur de l'académie de Poitiers le 11 mai 1846, a épousé en premières noces Dlle Marie-Adélaïde Chancelay de Bors, et en secondes noces, le 14 novembre 1797, Renée-Sophie Richard d'Abnour, de laquelle il a eu plusieurs enfants, dont un, Joseph, après avoir suivi la carrière de l'instruction publique, a été fait prêtre, et est actuellement directeur de l'école cléricale à Poitiers.

Creuzé des Roches (N.), frère du précédent, a eu un fils, N..., habitant le château de la Grand'-Maison, près le Blanc (Indre), marié à N. de Pully, petite-fille de M. le Mqis de Pully, lieutenant général et gouverneur du roi de Rome. Sans postérité actuelle.

§ II. — Creuzé, deuxième branche.

Il serait difficile de suivre exactement la filiation de cette branche à travers les migrations causées par les persécutions religieuses. Au milieu de ce grand désordre, plusieurs de ses membres se retirèrent en Hollande, en Portugal et en Angleterre. M. Dutems,

Digitized by Google

célèbre prédicateur de l'Église anglicane, appartenait, par sa mère, à la famille Creuzé.

Creuzé (Pierre) épousa Dlle Elisabeth GARNAULT. De ce mariage est issu JEAN-JACQUES, qui suit.

Creuzé (Jean-Jacques), né en 1756, épousa, le 17 juin 1769, Dlle Françoise PRÉAU DE LA BARAUDIÈRE, fille de Jacques, Sr de la Baraudière, et de Dlle Marie-Anne Liége, par contrat passé par Mes Laglaine et Blondeau, Nres à Châtellerault. La consécration religieuse eut lieu en l'église protestante de Cognac le 18 juillet de la même année. De ce mariage sont issus trois enfants : 1o JACQUES-FRANÇOIS, né le 4 octobre 1771, servit d'abord dans la marine, puis abandonna le service pour se retirer dans ses propriétés, où il se livra à l'agriculture, et fit faire de grands progrès à la culture de la vigne dans la portion de l'arrondissement de Poitiers qu'il habitait. Il est mort célibataire le 8 juin 1838; — 2° DAVID-PIERRE, né le 16 décembre 1773, et mort le 9 décembre 1783; — 3° ROBERT-AUGUSTIN, qui suit.

Creuzé (Robert-Augustin), né le 9 décembre 1779, se livra au commerce, et s'acquit à juste titre une réputation de probité qui lui gagna la confiance de ses concitoyens. Nommé maire de la ville de Châtellerault en 1816, il signala son administration par de nombreux travaux, et sut, tout en améliorant l'état de la ville, maintenir les finances de la commune dans un état prospère. Il fit élargir plusieurs rues, fonda l'abattoir public, éleva les quais, construisit les fontaines, etc.

Son beau caractère lui avait acquis une grande influence sur ses administrés; aussi, lors de la disette de 1816, lorsque déjà le peuple de Châtellerault menaçait de se livrer aux dernières violences, suffit-il à M. Creuzé de se présenter presque seul sur la place du Marché, et d'adresser la parole aux plus furieux, pour apaiser une révolte qui pouvait avoir des résultats terribles pour la cité entière; puis, après avoir montré la fermeté de caractère du magistrat courageux et dévoué, M. Creuzé fit acte de bon citoyen : lui et son frère, M. Jacques Creuzé, firent porter sur la place du Marché les produits de leurs récoltes, et les vendirent à vil prix. Ce fut à cette occasion que le gouvernement, voulant récompenser dignement cette action, le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur.

En 1818 et 1819, M. Creuzé, n'étant encore que maire de Châtellerault, entreprit de doter sa ville natale de la manufacture d'armes que se disputaient trois villes importantes. Il n'épargna aucuns soins, aucune démarche, aucun sacrifice pour la réalisation de son vœu le plus cher; il eut le bonheur de le voir réalisé, et de jouir de l'ère nouvelle qui s'ouvrit pour Châtellerault à l'ombre du royal établissement.

En 1820, il fut nommé membre de la chambre des députés par le petit collége de la Vienne, alors séant à Poitiers. Il ne fut point au-dessous de ces nouvelles fonctions; toujours le même, il remplit son mandat avec zèle et désintéressement. Rien de ce qui pouvait être utile à son pays ne fut négligé par lui, et sa loyale assistance ne manqua jamais à ses compatriotes dans ce qui était juste et légitime. Obliger était pour sa conscience un devoir, et pour son cœur un besoin.

La ville de Poitiers elle-même, sachant quelle était la juste considération dont il jouissait, le chargea, avec MM. Laurenceau, de Vittré et Pelletier, de se rendre auprès des ministres de l'Intérieur et de la guerre pour défendre ses intérêts, réclamer auprès d'eux la conservation de la garnison de cavalerie qu'elle était menacée de perdre, et traiter de la construction des casernes nouvelles.

Après avoir été nommé quatre fois député de la Vienne, M. Creuzé, que dirigeaient des croyances fermes et des principes qui ne savaient pas varier, donna sa démission en 1830, et se retira depuis cette époque de la vie politique. Mais bientôt l'administration municipale, qui, à l'exemple de ses autres concitoyens, était restée pleine de déférence et de respect pour les vertus de M. Creuzé, le nomma administrateur de l'hospice, des prisons et de la caisse d'épargne, et il exerçait ces charges honorables lorsque la mort vint le frapper le 17 février 1842. Consolé par la religion catholique, qu'il avait embrassée depuis un an, il mourut comme il avait vécu, sans remords du passé.

La ville de Châtellerault n'avait rien oublié d'une vie qui lui avait été consacrée tout entière, elle s'émut à cette triste nouvelle; tous l'accompagnèrent et vinrent lui rendre les derniers devoirs.

Ceux-là même qui avaient été ses adversaires pendant sa carrière politique, et qui au dernier jour élevèrent noblement la voix sur sa tombe pour le louer, n'avaient pas attendu ce fatal moment pour rendre hommage à ses mérites et à sa vertu.

Au mois de mai 1800, M. Creuzé avait épousé Dlle Victoire PRÉAU DE LA BARAUDIÈRE, sa cousine germaine, fille de Philippe, président du tribunal de commerce et maire de la ville de Châtellerault, et de dame Rose Renault de la Pagerie, décédée le 3 février 1843. De ce mariage sont issus : 1° AUGUSTIN, marié avec Dlle N. ARNOUL, et de ce mariage est issue LOUISA, qui épousa en 1842 M. Charles Delaubier;

Digitized by Google

— 2° JULES, directeur de la manufacture d'armes de Châtellerault, marié à Dlle Félicie SUPERVIELLE, fille de M. Jules Supervielle, dont : 1° ANATOLE; 2° JACQUES-GEORGES, né au mois de novembre 1832; 3° EVARISTE; 4° BERTHE; 5° FÉLICIE; 6° VALENTINE; 7° SARAH;

3° OCTAVE, non marié.

CROSSARD. Ce nom rappelle le souvenir d'un soldat de fortune qui, par la seule force d'une volonté puissante et énergique, a su se placer au rang des hommes remarquables enfantés par nos discordes civiles.

Crossard (Jean-Baptiste-Louis), baron, maréchal de camp, chevalier des ordres militaires et royaux de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur, de Marie-Thérèse, de St-Georges de 4e classe, du Mérite de Prusse et de Bavière, de Maximilien-Joseph, de Guillaume Ier, de Léopold, de Saint-Wladimir de la 3e classe, de Ste-Anne de la 2e classe en diamants, de l'Épée-d'Honneur avec l'inscription pour la bravoure, commença sa carrière dans la légion de Maillebois, depuis la formation de ce corps jusqu'à sa dissolution. A cette époque il fut agréé par le roi pour subir l'examen nécessaire afin d'être admis dans le corps royal de l'artillerie des colonies; mais les troubles civils qui forcèrent tant de braves à abandonner alors leur patrie lui firent suivre l'exemple de ses chefs; il émigra. En vain ses compagnons d'armes, enfants du peuple comme lui (il était fils du maître d'hôtel de M. de Blossac, intendant du Poitou), l'engagent-ils à suivre le parti qui doit les porter aux premières charges de l'empire, il résiste à leurs pressantes sollicitations. Il quitte la France en 1791, et se rend à Coblentz, où il est désigné d'abord par le comte de Maillebois pour le suivre en qualité de capitaine des guides à l'armée du roi d'Espagne, qu'il devait commander. Mais, ce général étant mort au mois de décembre, Crossard devint aide-de-camp du vicomte de Latour du Pin la Charce, adjudant général de Mgr le comte d'Artois, inspecteur des régiments irlandais sortis de France, et des chasseurs royaux des Princes. Bientôt après le jeune officier est appelé, avec le titre de lieutenant d'infanterie, à faire partie du corps de l'état-major qui venait d'être formé.

L'armée des Princes ayant été licenciée au mois d'octobre 1792, Crossard devint officier d'état-major dans l'armée hollandaise, avec laquelle il fit les campagnes de 1793, 94 et 95. Il fut pendant tout ce temps-là attaché particulièrement au prince Frédéric d'Orange, qui l'honora jusqu'à ses derniers moments d'une amitié constante et d'une confiance dont il lui donna plusieurs fois des preuves éclatantes. On lit avec un vif intérêt, dans les mémoires militaires du général, comment, à l'époque de la conquête de la Hollande par les Français, lui et quelques officiers qui se trouvaient en arrière, parce qu'ils combattaient encore alors que tous les autres avaient fui, échappèrent au fer des républicains. Ils eurent à parcourir sur la glace, à travers mille dangers, et au risque de se noyer dans les flaques d'eau courante couvertes de neige d'une mer peu sûre, les onze lieues qui les séparaient de Staven; le jeune Crossard y tomba lui-même, et, pour éviter un malheur, on dut attacher avec une corde ceux qui, à tour de rôle, se dévouaient à remplir le rôle difficile d'éclaireurs dans cette retraite périlleuse.

Sauvé comme par miracle, Crossard se joignit bientôt au corps hollandais que les princes d'Orange rassemblèrent sur le bas Weser, et obtint pendant le rassemblement, avec le grade de major, l'agrément de lever un corps franc au service de l'Angleterre; mais, malgré son zèle et son activité incroyables, les circonstances politiques les plus contraires l'empêchèrent de remplir cette mission délicate.

Attaché invariablement à la fortune du prince Frédéric d'Orange, Crossard le suivit en 1796, lorsqu'il passa au service de l'Autriche. D'abord cadet, puis successivement sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, major et lieutenant-colonel, il sut se faire apprécier dans ces divers grades et dans des circonstances importantes, par les généraux les plus renommés, tels que Bellegarde, Mack, et l'archiduc Charles d'Autriche. Il méritait, par sa brillante bravoure, de fixer leurs regards.

A la bataille de Novi (15 août 1799), Crossard reçoit du comte de Bellegarde, général de cavalerie, depuis commandant en chef de l'armée d'Italie, la mission de porter au général Gottesheim l'ordre de faire une attaque sur Pastourana, point important à occuper. Il part : au moment même il est frappé d'une balle au sein gauche; la blessure est déclarée mortelle; on engage le jeune officier à recevoir les secours qu'on s'empresse de lui prodiguer : vaines tentatives; il sait de quelle importance il est pour le salut de l'armée de gagner du temps, et, sans permettre qu'on lui donne aucun soin, il se hâte, tout sanglant, la balle meurtrière dans la poitrine, de joindre le général Gottesheim, et de lui transmettre l'ordre dont il est porteur. Épuisé de fatigue, il tombe bientôt après; mais la manœuvre ordonnée a été exécutée sur-le-champ, et elle a fait perdre à l'ennemi 20 canons, 4 généraux, et 2,000 prisonniers. Pourquoi faut-il, hélas! que ces canons, ces généraux, ces prisonniers

Digitized by Google

soient tous Français?..... Le 27 novembre 1800, sur l'ordre du comte de Bellegarde, les postes occupés par l'armée autrichienne à Cérésara, et dont elle avait été chassée par les républicains, sont repris aussitôt. Le général-major d'Aspre reconnaît que l'heureuse issue de cette attaque a été due aux talents, à l'habileté particulière et à la bravoure signalée du lieutenant Crossard, qui avait pris la conduite de la colonne.

Attaché deux fois à la division du feld-maréchal-lieutenant autrichien baron de Vogelsang, pendant le siége de Gênes jusqu'à la bataille de Marengo, et sur le Mincio jusqu'après la retraite, Crossard donna des preuves multipliées d'une habileté et d'une bravoure remarquables; et dans l'affaire du 21 décembre 1800, qui eut lieu à Ste-Marie contre le général Vatrin, la division Vogelsang allait être renversée dans le Mincio, lorsqu'elle dut son salut et le succès de l'offensive à une manœuvre hardie et à l'intrépidité de Crossard. Ces différents faits d'armes lui valurent la croix de Marie-Thérèse, le premier des ordres militaires d'Europe, en raison des actes de valeur éclatante dont il faut faire la preuve pour obtenir ce glorieux insigne.

Par une de ces singularités qui signalent d'une manière remarquable le caractère de Crossard, et qui donnent une physionomie toute particulière à ce personnage, on le voit, aussitôt que la paix est faite entre la France et la puissance opposée qu'il sert de son épée, courir sous les drapeaux que déploient contre la République ou l'Empire de nouveaux ennemis. On dirait qu'il a jeté le gant et déclaré une guerre personnelle d'homme à homme au soldat que la destinée a fait asseoir sur le trône de ses anciens rois, et que là où résonne contre Bonaparte la trompette des combats, là se trouvent la famille, les amis, la patrie de l'émigré poitevin. La fumée du canon, l'odeur de la poudre à respirer, des coups de sabre à donner et à rendre, semblent être une des conditions essentielles de cette existence inquiète et agitée qui ne sera rendue à une paix forcée que lorsqu'il n'y aura plus en Europe que des peuples amis et tranquilles.

Ainsi, lorsque l'empereur, après le traité de Campo-Formio, subira l'armistice accordé par la France, Crossard ira, en qualité de volontaire, faire avec les Russes la campagne de Preussych-Eylau; puis, après la paix de Tilsitt, paix qu'il osera blâmer dans un mémoire adressé à l'empereur Alexandre lui-même, il ira représenter en secret l'Autriche et sa politique auprès des juntes d'Espagne; il ira offrir ses conseils, son expérience aux enfants obstinés de la Péninsule; il joindra son épée à l'escopette des guérillas, et en voyant l'opiniâtre résistance de ce peuple, indomptable malgré les fautes de ceux qui le commandent, Crossard ne désespérera plus de la cause qu'il défend; puis en avril 1809, après avoir déployé le caractère officiel de commissaire de S. M. I. près les armées alliées dans la Péninsule, il viendra apporter à l'empereur d'Autriche des rapports remarquables sur les événements dont il a été témoin, et sur les hommes qu'il a étudiés. Parmi eux se trouve lord Wellington, qui doit jouer un si grand rôle; et le fameux Ali Pacha de Janina, avec lequel il a entamé des négociations.

Enfin, après avoir servi depuis 1796 jusqu'en 1812 dans l'armée autrichienne, il quitte le service désormais trop pacifique de cette puissance pour entrer, avec le grade de colonel d'état-major général, dans les rangs de l'armée russe, et faire avec elle cette rude campagne de 1812, dont le souvenir ne s'effacera jamais. Il devient bientôt sous-chef de l'état-major du grand-duc Constantin, fait auprès de ce prince les campagnes de 1812-1813-1814, se distingue par sa bravoure, est décoré de sept ordres différents, obtient, le 2 octobre 1814, par ordre suprême, sa démission avec le grade de général-major; il en échange le brevet contre celui de maréchal de camp au service du roi de France, sur la recommandation expresse de l'empereur Alexandre, dont il s'était concilié la bienveillance et la faveur toute particulière.

A l'époque des cent-jours, Crossard suivit Louis XVIII à Gand, et revint avec lui. 1830 le vit encore, fidèle à ses principes, aller chercher auprès des princes qu'il avait servis l'honorable retraite que réclamaient ses vieux jours, et c'est chez un des membres de la maison d'Autriche qu'il est mort, au mois de mars 1845.

Encouragé par quelques amis, le général Crossard crut devoir retracer le souvenir des grands événements auxquels il avait pris une part si active. Il publia en 1825, chez Bellegarrigue, à Toulouse, un premier volume. Cet ouvrage, incomplet alors, fut repris en 1829, et mis au jour sous ce titre : *Mémoires militaires et historiques pour servir à l'histoire de la guerre depuis* 1792 *jusqu'en* 1815 *inclusivement.* On y lit avec intérêt les détails circonstanciés des graves événements de cette époque si dramatique, et la confiance que doit inspirer l'auteur est augmentée par la certitude qu'il ne raconte jamais que ce qu'il a vu. Peut-être pourrait-on lui reprocher de donner une part un peu trop large à

Digitized by Google

son action individuelle et à l'influence qu'il a pu exercer sur certains faits et sur certains résultats d'un ordre supérieur. Chez lui le *quorum pars magna fui* et le *moi* tendent à prendre des proportions peut-être un peu gigantesques ; mais il faut bien à un esprit de cette trempe pardonner un défaut que rachètent des qualités réelles. Du reste, le style est énergique, comme les sentiments qui l'animent d'un chaud coloris ; et si les hommes qui cherchent avec avidité à connaître tout ce qui se rattache à l'histoire de la grande période révolutionnaire trouvent dans l'ouvrage du soldat émigré des phrases qui peuvent choquer certains principes faciles sur les faits accomplis, ils y liront aussi des pages pleines de renseignements curieux et des portraits politiques tracés avec une vigueur de pinceau digne d'un maître.

Nous avons cru devoir sortir des bornes ordinaires de nos articles en faveur d'un homme tout à fait à part, et dont la vie dramatique et agitée ne trouvera peut-être pas ailleurs la place qu'elle mérite.

Crossard (Henri-Antoine), frère du précédent, se disposait à entrer dans les ordres, quand la révolution renversa les autels. Sorti de France en 1792, il fut admis par le comte de Vergennes dans la compagnie des gardes de l'institution de St-Louis. Après le licenciement de l'armée des Princes, il servit dans les dragons de Biland, ainsi que plusieurs émigrés. Envoyé en éclaireur, le 12 septembre 1793, en avant de Messines (West-Flandre), pays très-couvert, il tomba, avec le détachement dont il faisait partie, dans une embuscade. Il était hors de danger, lorsque, de leur aveu, MM. le comte de Geslin, ancien aide des cérémonies de France, et de Vantault, l'appelèrent à leur secours. Il parvint en effet à dégager ses camarades ; mais, blessé, renversé de cheval, il resta au pouvoir des républicains, qui le conduisirent à Lille, où siégeait une commission militaire chargée de condamner les émigrés. Ce fut alors que l'un de nos concitoyens justifia, par un fait à ajouter à tant d'autres, cet axiome, hélas ! trop vrai, que l'antique honneur français s'était réfugié dans les camps.

Un Poitevin, M. Alexandre Laurence, aujourd'hui receveur particulier des finances à Châtellerault, entend prononcer le nom du prisonnier ; il reconnaît celui d'un compatriote ; il fouille les prisons de Lille, et, quoiqu'il ne serve pas sous le même drapeau que lui, il ne voit dans le malheureux captif qu'un soldat vaincu auquel le vainqueur doit des consolations et des secours. Il l'accompagne devant le sévère tribunal ; il le défend avec courage ; il essaye de faire valoir en sa faveur qu'ayant appartenu au clergé, il est sorti de France d'après la permission résultant des lois existantes, ainsi que beaucoup d'autres Français. Ses efforts sont rendus inutiles par la noble sincérité de l'accusé ; Crossard est condamné à mort, et exécuté le même jour sur la place publique, au milieu des cris forcenés, auxquels il joint le cri de Vive le Roi ! Son courageux défenseur ne le quitta qu'après lui avoir prodigué jusqu'au moment fatal de douces consolations. — Mémoires, pièces justificatives.

CROZÉ DE CLESMES. Cette famille très-ancienne, originaire du Dauphiné, où elle figurait honorablement à une époque fort reculée, est aujourd'hui représentée en Poitou par les descendants d'un cadet de cette maison, qui vint s'établir près de Loudun au commencement du XVIIe siècle.

Parmi les papiers qui nous ont été communiqués, se trouve une lettre fort intéressante, écrite vers 1706 par un membre de la branche ainée, continuée en Dauphiné, lui-même alors chanoine à Grenoble, et adressée à Claude-Renée Belloteau, veuve de Louis de Clesmes, brigadier aux gardes du corps. Les renseignements qu'elle fournit sur la famille, son état, sa position et ses services militaires, nous ont paru de nature à être reproduits dans leur naïve et véridique simplicité.

Ils attesteront que cette famille sut toujours vouer à la défense des nobles causes le sang de ses enfants.

« Comme vous désirez être informée de ce qui regarde notre famille, je vous en vais faire un petit détail, espérant dans la suite de vous en donner de plus grands, si vous le souhaitez. Notre famille, à présent, est unique en cette province, quoiqu'il semble, si nous en voulions croire certains auteurs, qu'il y en ait deux autres qui en font partie. . . . Pour le prouver, ils ont recours au mauvais langage qui en a corrompu le nom. Il est vrai qu'il n'y a pas grande différence, non plus que dans les armes. Il y a environ cent trente années qu'un cadet de notre famille alla s'établir à Saragosse, en Espagne ; un autre, longtemps auparavant, était allé habiter dans l'Orléanais ; feu mon père avait entretenu commerce de lettres avec le dernier de cette famille ; mais il y a quinze ou dix-huit années qu'il sortit du royaume, parce qu'il était de la religion prétendue réformée. Les aînés ont toujours possédé le fief de Clesmes depuis près de 400 ans, comme on le prouve par les hommages qu'ils en ont rendus aux rois, qui sont conservés dans la chambre des comptes de cette province. Quant à des titres plus anciens, je n'en ai que de 1222, quoiqu'un historien du pays, et qui

Digitized by Google

a travaillé au nobiliaire du Dauphiné, veuille que notre famille fût déjà puissante au commencement du xe siècle, où le premier qui s'est établi dans cette province y vint avec un évêque pour en chasser les Maures qui la ravageaient. Il ne le prouve qu'à cause de la conformité de noms, mais n'oserait l'avancer comme une chose sûre, n'ayant aucuns titres pour cela. Il est vrai que les inondations fréquentes arrivées en ce pays-ci, dans les xe et xie siècles, sont cause qu'on n'a point de titres avant le xiie siècle. Depuis 500 ans en çà, nos ancêtres ont été assez riches et assez puissants jusqu'aux troubles de la religion, qui firent de grands ravages dans la province. Ils ont tous été guerriers, et c'est la principale raison qui a presque éteint notre famille, qui le serait entièrement, sans un accident de cette sorte qui arriva à mon bisaïeul : il commandait, dans la vallée de Graisivaudan, les troupes de S. M. contre les huguenots, qui descendaient des montagnes du Dauphiné pour ravager Grenoble et toute la plaine; il les repoussa plusieurs fois, et, dans un combat inégal qu'il ne laissa pas de gagner, il perdit dix de ses enfants, tous portant les armes. Ayant repoussé entièrement les huguenots par cette entreprise, il se retira à Clesmes, où la perte qu'il avait faite de ses dix enfants ne servit pas peu à abréger ses jours. Il lui en était resté deux qu'un âge tendre avait délivrés du sort des dix autres : l'un d'eux suivit l'exemple de ses ancêtres, et mourut à la guerre; l'autre, après avoir servi quelque temps, se maria, et eut deux fils et plusieurs filles. Le cadet prit le parti ecclésiastique; l'aîné épousa en premières noces la fille de l'intendant de Languedoc, nommé Dufaure; elle mourut dans l'année du mariage, sans enfants. Il était capitaine dans le régiment de Sault, et intendant des hôpitaux de l'armée du Roi; il mourut, la campagne suivante, dans les emplois que j'ai marqués ci-dessus, ayant laissé sa femme (sa seconde femme) avec un jeune fils qu'on nomma Thomas; il fut élevé à Paris, et, sa mère ne se souciant pas de lui laisser tout le bien dont elle avait hérité, il fut réduit au fief de Clesmes, qui lui était substitué. Il se maria à l'âge de 32 ans, et mourut âgé de 45 ans, d'une blessure qu'il avait reçue au genou avant son mariage. Ses enfants furent Monique, François, Maurice, Jean-Baptiste et Marie-Thérèse. Ses deux filles ayant pris l'habit religieux dans le monastère royal des Hays, Marie-Thérèse y mourut l'année dernière d'une fièvre continue; Jean-Baptiste, après avoir servi douze ans dans le régiment de la Couronne, fut blessé aussi l'année dernière au siége de Bonn, et mourut quelques jours après; il ne me reste que François, qui voulait prendre le parti des armes; mais je n'ai pas voulu hasarder le reste de la famille, etc. De Clesmes. »

Ignorant à quel degré de la filiation suivie de la branche commune se rattache le premier des membres qui suivent, nous n'indiquerons aucuns degrés.

Filiation suivie.

Crozé (Abel), Ec., Sgr de la Varenne, fut gentilhomme, garde du corps de la reine-mère, régente, comme le prouve le brevet de cette charge qui lui fut délivré le 7 janvier 1614 par André de Vivonne, baron de la Châtaigneraye, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine des gardes du corps de la reine-mère. C'est lui qui le premier de ce nom figure en Poitou. Il avait épousé Dlle Jeanne Anaudeau, inhumée dans l'église d'Aulnay (en Loudunais) le 8 septembre 1626. Abel mourut lui-même en 1626, et fut inhumé dans l'église de St Sulpice d'Aulnay le 6 septembre de cette année. Il laissait de son mariage : 1° Henri, baptisé le 12 avril 1601 à Aulnay, mort sans postérité; — 2° Charles, qui suit.

Crozé (Charles), Ec., Sgr de Clesmes et de Lavaux, servit dans la compagnie de chevau-légers du baron de Pibrac, depuis sa création jusqu'au moment de son licenciement, qui eut lieu en 1632, comme le prouve le certificat qui lui fut délivré le 26 octobre de cette année. Il avait épousé dans l'église d'Aulnay le 18 janvier 1622, Dlle Marthe Audemont, fille de feu Paul-Vincent, en son vivant Ec., Sgr de Lavaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de dame Perrine Le Pelletier. De ce mariage sont issus : 1° Catherine, mariée à Jacques Le Bault, Ec., Sgr de la Forêts-Coulommière, partage avec Françoise et Claude, ses sœurs, les biens de feu Marthe Audemont, leur mère; acte passé sous la cour d'Angliers le 20 juin 1672, signé Dupuy, Nre. Il est fait mention dans cet acte de Louis, frère desdites demoiselles Crozé, dont l'absence, qui se prolongeait depuis 14 ans sans qu'il eût donné de ses nouvelles, faisait supposer le décès; il revint pourtant, et continua la filiation. Catherine Crozé était morte le 2 mai 1679, lors du mariage de sa sœur Claude, qui, d'après son contrat de mariage, avait droit de réclamer une somme de 1,500 liv. dans la succession de sa sœur; — 2° Claude, baptisée en l'église St-Martin d'Angliers le 26 février 1634, se maria, par contrat du 2 mai 1679, passé sous la cour de Loudun par M. Grignon et F. Foucher, Nres, à Mess. Charles de Tanton, Ec., Sgr de la Gaugrière. Elle avait, en 1672, partagé avec ses sœurs la succession de leur mère; — 3° Louis, qui suit; — 4° Françoise, baptisée le

Digitized by Google

3 décembre 1648, partager avec ses sœurs la succession de leur mère.

Marthe Audemont étant morte le 25 janvier 1652 (elle fut inhumée le lendemain dans l'église de St-Martin d'Angliers, au-dessous de l'autel de Notre-Dame), Charles Crozé se maria en secondes noces, le 14 octobre de la même année, à Dlle Marie DE CHERGÉ, fille de feu Gilles, Sgr de Villiers et de la Ribaudière, dans l'église de Doussay; et, le 28 avril 1653, ils firent un accord touchant la communauté de leurs biens. Charles Crozé était mort avant le 3 septembre 1672, époque à laquelle Marie de Chergé prend le titre de veuve dans divers actes; elle testa le 27 mars 1684.

Crozé (Louis), Ec., Sgr de Clesmes et de Lavaux, né le 22 avril 1639, servit dans les gardes du corps du roi (compagnie de Lorges) en qualité de simple garde, de sous-brigadier et de porte-étendard. Le roi, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus dans les batailles auxquelles il avait assisté, notamment Senef, Fleurus, Steinkerque, Nerwinde, etc., lui donna une médaille d'or à son effigie, le gratifia d'une pension de 800 liv., et lui permit, en 1693, de se retirer chez lui, défendant qu'il y soit inquiété à l'avenir pour l'arrière-ban. C'est ce qui appert d'un certificat qui lui fut délivré le 6 mars 1693 par le maréchal de Lorges, capitaine commandant la compagnie des gardes dans laquelle il servait. Louis Crozé épousa, le 12 septembre 1688, par contrat reçu Maugier, Nre à Montreuil-Bellay, Dlle Claude-Renée BELOTEAU, fille d'Antoine, Ec., Sgr de la Treille, et de Renée Dupont. Louis mourut le 15 février 1704, Psse de St-Clair, et fut inhumé dans cette église, laissant de son mariage : 1° LOUIS, qui suit; — 2° CLAUDE, née le 1er novembre 1693, mariée, par contrat du 4 avril 1722, reçu Poupard, Nre à Brezé en Loudunais, avec Isaac de Poiret de Grandval, Chev., Sgr de Morton; — 3° RENÉ-MICHEL, prêtre, assiste au mariage de Claude, sa sœur, et fut chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame du château de Montreuil-Bellay.

Crozé (Louis DE), Ec., Sgr de Clesmes, de Lavaux, la Treille, etc., né le 16 mai 1692, fut d'abord en qualité de lieutenant dans le régiment de Montsoreau, par commission du 17 juillet 1707, signée Louis, et plus bas Chamillart; passa ensuite dans la seconde compagnie de mousquetaires, où il resta pendant 5 ans et 7 mois, comme le prouve le congé qui lui fut délivré le 1er janvier 1716 par le Mqis de Vins, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi. Il épousa, le 10 octobre 1729, par contrat reçu Guinaisseau et Pautronneau, Nres, Dlle Marie MOREAU, fille aînée de feu François-Joseph Moreau, Ec., Sgr de la Suturée et de la Chambaudière, et de dame Renée Gabilly.

Le 29 mai 1745, Louis Crozé traita avec les curé et marguilliers de la paroisse de St-Pierre de Montreuil-Bellay, au sujet de l'emplacement d'un banc et droit de sépulture sous icelui en ladite église, lequel banc était posé à l'un des piliers d'icelle, devant l'autel de St-André, et sous lequel il y avait deux tombes, l'une d'airain, gravée, et l'autre de pierre, par acte reçu Naugin, Nre royal. Du mariage de Louis Crozé avec Marie Moreau sont issus : 1° CHARLES-JOSEPH-RENÉ, qui suit; — 2° MARIE-LOUISE, née le 10 décembre 1731, baptisée le 11 dans l'église St-Pierre de Montreuil-Bellay, décédée sans alliance.

Crozé de Clesmes (Charles-Joseph-René DE), Ec., Sgr de la Treille, naquit le 12 septembre 1730, Psse de St-Pierre de Montreuil-Bonnin. Il épousa, le 14 février 1756, par contrat passé sous la cour de Chinon par Masselein et Roy, Nres, Dlle Marie-Madeleine QUIRIT, fille de feu Charles-Joseph, Chev., Sgr de la Mothe-Usage, et de feu dame Marie Torterue, son épouse. Il testa le 30 mars 1777, par acte reçu A. Bourgeois et Moreau, Nres à Montreuil-Bellay, et laissa de son mariage : 1° CHARLES-MARIE-JOSEPH, qui suit, — 2° JEAN-JOSEPH, né le 30 août 1769, cadet gentilhomme et sous-lieutenant dans la compagnie de la Richardière, régiment de Foix-infanterie; mourut sans postérité; — 3° MARIE, née le 7 janvier 1761, décédée sans postérité; — 4° JACQUES, né le 3 juillet 1763, mort sans postérité; — 5° VICTOIRE, née le 4 janvier 1767, épousa M. Brunet de la Charse, capitaine de gendarmerie, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'Honneur; elle est morte en 1829.

Crozé de Clesmes (Charles-Marie-Joseph DE), Ec., Sgr de la Treille, né le 11 janvier 1757, entra au service en 1774 comme sous-lieutenant dans la compagnie de Colasseau, quitta la France au moment de l'émigration. A la nouvelle du soulèvement des Vendéens, il rejoignit l'armée catholique et royale, aux opérations de laquelle il prit une part des plus actives jusqu'au siége d'Angers, où un biscayen lui ayant fracassé l'épaule, il vint mourir quelques jours après, des suites de sa blessure, dans une ferme des environs de Baugé.

Charles-Marie-Joseph avait épousé, par contrat du 4 mars 1778, reçu Joubert, Nre à Chinon, Dlle Julienne-Geneviève-Agnès VEAU DE PONT DE RIVIÈRE, fille de Louis-René et de Dlle Geneviève-Agnès Le Brethon, son épouse. De ce mariage sont issus : 1° JOSEPH, qui suit; — 2° JEAN-CHARLES, né le 24 février 1786, marié à Dlle Anne-Julie-Victoire Mi-

Digitized by Google

GNOT D'HOUDAN, fille d'Alexis-Louis-Auguste, chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, et de Marie Hardouin. De ce mariage il a eu ELÉONORE, née le 9 octobre 1809, femme d'Alphonse-Marie-François de Salles, baron de Chevigné, officier au 9e régiment de dragons; — 3° LOUISE-ELISABETH, née le 19 mars 1792, mariée à Antoine-Martin-Gustave de Laistre.

Crozé de Clesmes (Joseph DE), né le 29 juin 1780, reçut une commission de page du duc de Penthièvre. La révolution de 1789 l'ayant empêché d'en remplir les fonctions, il suivit sa mère dans la Vendée à la suite de l'armée royale. Il épousa Dlle Marie-Madeleine-Cécile BERTHELOT DE VILLENEUVE, fille de François-André, lieutenant au régiment d'Auvergne-infanterie, et d'Angélique-Louise de la Rue du Camp de Champchevrier. De ce mariage sont nés : 1° JOSEPH-THÉODORE; — 2° JOSEPH-GEORGES, né le 7 avril 1808; — 3° ANTOINETTE, née le 16 janvier 1816; — 4° JOSEPH-ALEXANDRE, né le 13 décembre 1822.

Crozé de Clesmes (Joseph-Théodore DE), né le 18 mai 1807, entra le 1er octobre 1815 comme élève du roi à l'école royale préparatoire militaire de la Flèche; élève de St-Cyr le 7 novembre 1825, sous-lieutenant de cavalerie le 1er octobre 1827 au 8e chasseurs, devenu plus tard le 3e régiment, lieutenant le 3 mai 1832; il donna sa démission le 9 juin 1837, et épousa, le 3 juillet de cette année, Dlle Sophie ROY DE MAYÉ, fille de Charles-Adélaïde et de Marie-Julie-Louise Mignot d'Houdan. De ce mariage sont issus : 1° JOSEPH-CHARLES, né le 20 avril 1838; — 2° JOSEPH-RENÉ, né le 3 août 1839; — 3° JOSEPH-LOUIS, né le 7 octobre 1840.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CROZÉ DE CLESMES porte « d'azur à 2 chevrons d'argent, et à 2 étoiles » aussi d'argent posées en chef, et avec un croissant de même posé en pointe. » — N. F.

CRUGY-MARCILLAC (DE) (titré par lettres patentes Mqis de Crugy-Marcillac). Cette famille ancienne, originaire de Quercy, est répandue dans les provinces du Rouergue, de la Saintonge, Angoumois et Poitou. Nous ne nous occuperons que de la branche poitevine, en faisant remonter la filiation en ligne directe aux premiers degrés donnés par d'Hozier, dans le second registre de son Armorial de la noblesse de France.

Filiation suivie.

Ier. — **Crugy** (Jacques DE) est le premier rapporté par d'Hozier. Il habitait, nous dit-il, le lieu de Pène, diocèse et sénéchaussée de Cahors en Quercy, et fut marié en 1502 avec Dlle Jacquette de ROSSET, ROSET ou ROUZET, fille de noble Jean, demeurant Psse St-Cyprien de Fauroux. Il eut de son mariage

IIe. — **Crugy** (Armand DE), Ec., Sgr de Fauroux, juridiction de Lauzerte en Quercy, diocèse de Cahors, qui épousa, par acte sous seing privé, le 5 juin 1532, Dlle Françoise DE REVEL, fille du Sgr de Revel en Agénois. D'après diverses lettres, l'on voit qu'Armand de Crugy fut maréchal des logis de la compagnie d'ordonnance du Sgr de Taride, Chev. des ordres du Roi, et qu'il avait épousé en secondes noces Dlle Jeanne DE FAUROUX, qui fut mère de

IIIe. — **Crugy** (Grimond DE), Ec., Sgr de Fauroux, de la Cardonne et de Marcillac, suivit d'abord le parti de la Ligue, et le duc de Mayenne lui donna, le 20 octobre 1590, une commission pour lever une compagnie de gens de pied. Mais nous trouvons dans une délibération des états de Guyenne (citée plus bas) qu'il ne le servit pas longtemps dans sa révolte, et qu'il se signala même par les grands services qu'il rendit à Henri IV et à la province. Pour reconnaître ces services, les états de Guyenne, sur le point d'être convoqués, décidèrent, le 16 mars 1599, « qu'attendu que plusieurs seigneurs s'étaient rendus indignes d'y être appelés, et qu'au contraire les sieurs de Clermont, le baron de Brassac, le baron de Mondenard et le seigneur de Marcillac avaient montré leur zèle et affection pour le service de Sa Majesté et de la province, ils seraient incorporés à la matricule et corps desdits états. »

Le 30 juillet 1614, Grimond de Crugy fut pourvu du gouvernement de la ville de Moissac, « à la très-» humble supplication des habitants de cette ville, » qui avoient reconnu sa fidélité, son expérience et » sa capacité, » disent les provisions. Mais il ne posséda pas longtemps ce gouvernement, car il mourut peu de temps après. Il avait épousé à Toulouse, le 9 février 1565, Dlle Françoise DE GOUT DE MARCILLAC, sœur de Jean de Gout, Ec., Sgr de Marcillac, qui mourut peu après, et dont Grimond de Crugy hérita à cause de sa femme. Ils laissèrent de leur mariage : 1° ANTOINE; — 2° BERAUD ou BERNARD; — 3° JEAN; — 4° autre JEAN; — 5° BERTRAND; — 6° PIERRE; — 7° CHARLES, qui suit, auteur de la branche du Thillou, qui est venue s'éteindre en Poitou; — 8° SYLVESTRE.

IVe. — **Crugy-Marcillac** (Charles DE), Ec., Sgr du Thillou, juridiction de Bourg-Charente, province d'Angoumois, se distingua dans la profession des armes. Il fut nommé capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied français, dans le régiment de

Digitized by Google

Balagny, par commission du 26 février 1610, signée Henri, et plus bas Bruslart. Le 10 décembre 1614, le roi lui accorda une pension de 900 liv. : il était alors premier capitaine dans le régiment de Rambures ; le 12 décembre 1624, le roi lui donna la capitainerie du château de Châteauneuf en Angoumois, et, le 30 décembre 1627, il acheta de Mess. Louis Caillabat, Ec., Sgr de la Salle, pour le prix de 36,000 tournois, la compagnie de gens de pied qu'il commandait dans le régiment des gardes du roi. Charles était à cette époque capitaine dans le régiment de Piémont (acte signé J. de la Verchière, Nre, à la suite de la cour). Nous voyons aussi par son contrat de mariage (12 décembre 1616), et un autre acte du 13 janvier 1621, que Charles fut capitaine des gardes du duc d'Epernon, et qu'il reçut de ce seigneur et du comte de Soissons donation des biens de plusieurs particuliers qui s'étaient retirés à la Rochelle; donation qui fut confirmée par lettres patentes du 10 juillet 1628, données au camp devant la Rochelle. Il fut tué au siége de Privas. Charles de Crugy-Marcillac avait épousé, par contrat du 12 décembre 1616, passé à Cognac par Dorillays, Nre, et du consentement du duc d'Epernon, dont à cette époque il était capitaine des gardes, Dlle Jacquette VINSONNEAU, fille de feu Jehan, Ec., Sgr de la Pereuse et de Thillou, et de dame Jeanne Geoffrion, qui en secondes noces épousa Adam de Châteauneuf de Randon, Chev., Sgr de Ste-Hélène. Elle avait eu de son premier mariage : 1° JEAN-LOUIS, qui suit ; — 2° JEAN-JACQUES, nommé avec son frère aîné dans un acte d'accord que celui-ci fit en leur nom, le 15 février 1647, avec leur mère, et par lequel elle leur cède la terre du Thillou ; — 3° FRANÇOISE, religieuse de Saintes ; — 4° JACQUETTE.

V°. — **Crugy-Marcillac** (Jean-Louis DE), Chev., Sgr de Marcillac et du Thillou, capitaine au régiment de Normandie, épousa, par contrat du 10 août 1643, passé par André, Nre héréditaire en Angoumois, Dlle Marie DE PUYGUYON, fille de feu François, Ec., Sgr du Mais, et de dame Marie du Breuil, sou épouse. Jean-Louis était en 1673 lieutenant-colonel du régiment de Marsilly, et servait à cette époque devant Maëstricht ; il mourut des suites des blessures qu'il avait reçues au siége de Fouquemont, laissant de son mariage

VI°. — **Crugy-Marcillac** (Sylvestre DE), Ec., Sgr du Thillou, et de Pannesac du chef de sa mère, fut nommé capitaine dans le régiment de Jonzac par commission du 12 juillet 1667, donnée à Compiègne, signée Louis, et par le roi, Letellier. En 1689 (commission du 28 mai), il passa dans le même grade dans le régiment du Roi, dont en 1691 il commandait, en qualité de plus ancien capitaine, le premier bataillon, qui se trouvait alors à Besançon ; et, le 4 novembre 1695, par commission signée Louis, et par le roi, Letellier, il fut nommé lieutenant-colonel dans le régiment de Marsilly-infanterie. Sylvestre de Crugy-Marcillac mourut des suites des blessures qu'il reçut dans la guerre des Cévennes. Il avait épousé, le 21 avril 1673, par contrat signé Pasqueron et Cuirblanc, Nres, Dlle Louise ESCHALARD, fille de Mess. Antoine, Chev., Sgr de Chastillon, Barge, la Grange, etc., et de Dlle Louise Huguet, sa seconde femme. De ce mariage sont issus : 1° CHARLES-LOUIS, qui suit ; — 2° SYLVESTRE, Ec., Sgr de Barge, chevalier de St-Louis, servit longtemps dans le régiment d'Auxerrois-infanterie, où il fut fait capitaine le 30 mai 1701, et le 4 janvier 1734 lieutenant-colonel ; — 3° SYLVESTRE-LOUIS, — 4° CHARLES servirent l'un et l'autre au régiment d'Auxerrois, et l'un des trois fut tué au siége de Turin ; — 5° MARIE-LOUISE ; — 6° MARIE-THÉRÈSE, morte fille à Poitiers, le 1er juin 1775, à l'âge de 87 ans ; — 7° N., fille, religieuse à St-Maixent.

VII°. — **Crugy-Marcillac** (Charles-Louis DE), Ec., Sgr de Pannesac, naquit le 13 septembre 1674, épousa, par contrat du 26 avril 1712, signé Rullier et Charraudeau, Nres à Poitiers, Dlle Élisabeth DUBOIS, fille d'Abraham, Ec., Sgr de la Touche-Levrault et de la Billerie, et de dame Hélène Suzannet, son épouse.

Le 30 mars 1715, Charles-Louis fut confirmé dans sa noblesse, et il mourut le 20 mai 1738, laissant de son mariage : 1° CHARLES-ALEXANDRE-HENRI, baptisé le 21 mars 1720, reçu page du roi en sa grande écurie le 8 mars 1735 ; — 2° N., tué au siége de Prague, où il servait en qualité de capitaine dans le régiment de Mestre-de-camp-général-dragons ; — 3° N., blessé à la bataille de Laufeld, lieutenant dans un régiment d'infanterie, mort des suites de ses blessures ; — 4° N., garde-marine par commission du 15 février 1739, servait dans l'escadre de Rochefort ; mort au service ; — 5° PIERRE-CONSTANTIN, qui suit.

VIII°. — **Crugy-Marcillac** (Pierre-Constantin DE), Chev., Sgr de Pannesac, Thillou, Laubraye, la Touche, Barge, était destiné à l'état ecclésiastique ; mais, tous ses frères étant morts au service, on lui fit quitter les ordres. Il épousa, par contrat du 21 mai 1748, passé à Montmorillon par Tougerat et Vaslet, Nres, Dlle Marguerite-Françoise DESMONTIERS DE MÉRINVILLE, fille de François-Louis-Martial, Chev., Mqis de Mérinville, chevalier de St-

Digitized by Google

Louis, maréchal de camp, et de dame Marguerite-Françoise de Gaussen, son épouse. Il échangea la terre de Limalonges avec les religieux augustins de Morthemar, et la fit ériger en marquisat, sous le nom de Crugy-Marcillac, par lettres patentes du 10 avril 1765. Il s'était trouvé au ban de 1758, où il avait commandé la 4e brigade de l'escadron Vassé, et mourut à Paris au mois de décembre 1773, laissant de son mariage : 1° PIERRE-CONSTANTIN-HUBERT-ARMAND, Cte de Crugy-Marcillac, né le 3 novembre 1753, capitaine au régiment Royal-Normandie-cavalerie, mort sans alliance en 1780; — 2° LOUIS-SYLVESTRE, qui suit; — 3° MARGUERITE-HÉLÈNE, née le 10 août 1759, mariée en 1774 à André du Rousseau de Fayolle, morte en 1822; — 4° THÉRÈSE-FRANÇOISE-GABRIELLE, née le 1er février 1752, religieuse au Calvaire de Poitiers, morte en 1801; — 5° N., morte en 1787, sans alliance.

IXe. — **Crugy-Marcillac** (Louis-Sylvestre, Mqis DE), né le 27 novembre 1757, chevalier de St-Louis, servit dans le régiment Royal-Normandie-cavalerie; épousa, le 18 septembre 1780, par contrat signé Menjaud et Arnoult, Nres à Paris, Dlle Marie-Thérèse-Gabrielle DE LEVIS-MIREPOIX, fille de Louis-François-Marie-Gaston, Mqis de Mirepoix, brigadier des armées du roi, maréchal héréditaire de la Foi, et de dame Catherine-Agnès de Levis de Châteaumorand; fut nommé en 1787 membre de la noblesse à l'assemblée de l'Elec. de Poitiers; assista à l'assemblée de la noblesse de la province en 1789; émigra en 1790, et fit partie de l'armée des Princes. Rentré en France en 1807, il fut nommé chevalier de St-Louis en 1814, et est mort à Poitiers le 14 septembre 1837, laissant de son mariage : 1° LOUIS-FRANÇOIS-MARIE-GASTON, né le 18 avril 1784, élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie, mort en 1815 sans alliance; — 2° MARIE-FRANÇOISE-DELPHINE, née le 4 octobre 1783, mariée le 31 décembre 1805 à Louis-Gabriel-Marie de Savatte de Genouillé; — 3° MARIE-SYLVESTRINE-STÉPHANIE, née le 7 avril 1787, mariée le 23 mars 1813 à François-René St-Sauveur, Mqis de la Haye, décédée en 1844.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CRUGY-MARCILLAC porte « d'azur à 3 roses d'argent. »

CUISSARD. Cette famille noble d'ancienne extraction, originaire de l'Anjou, est venue s'établir en Poitou au milieu du siècle dernier.

La généalogie que nous donnons ci-après a été établie avec soin sur les titres originaux qui nous ont été communiqués par M. A. de Cuissard, seul représentant actuel de cette ancienne maison.

Filiation suivie.

Ier. — **Cuissard** (Girard), Ec., Sgr de la Richardière, rendit, le 27 février 1466, aveu de son fief de la Richardière au duc de Bretagne, comme seigneur de Champtocé. Le 29 octobre 1482 il épousa Dlle Perrine DE VILLE-PROUVÉE, fille aînée de Simon, Ec., Sgr du Mesnil, et de Dlle Thomasse de la Roche, qui, étant veuve, rendit, le 31 mai 1502, au nom de son fils Antoine, mineur, un aveu au duc de Bretagne. Outre : 1° ANTOINE qui suit, Girard avait eu trois filles de son mariage; — 2° MATHURINE, mariée le 5 août 1505 avec Michel Le Roy, Ec., Sgr de la Berroullière, par contrat passé à Angers, signé Thelirt, Nre; — 3° CATHERINE, qui, le 1er décembre 1516, était mariée à noble homme François de Crameny ou de Carmeny, Sgr du Monceau; ils transigèrent à cette époque avec Antoine Cuissard, leur frère et beau-frère.

IIe. — **Cuissard** (Antoine), Ec., Sgr du Pinet, de la Richardière. Sa mère, le 31 mai 1502, rend un aveu en son nom au duc de Bretagne; reçoit quittance le 10 octobre 1513 d'une somme de 700 fr. qu'il venait de payer à Mathurin Fouquet, Ec. Nous n'avons pu retrouver son contrat de mariage. Nous avons cependant tout lieu de croire qu'il épousa Dlle Jeanne PELLEAU. Ils eurent pour fils : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° RENÉ, Ec., Sgr du Plessis, qui est dit oncle de Renée, fille de François, épouse de Pierre de Quatre-Barbes, Ec., Sgr du Cerisier, est témoin d'une transaction du 17 novembre 1574, assista au mariage de René, fils de François, avec Anne de la Bouteille, le 5 février 1579, et dont l'héritage, après son décès, fut partagé le 21 décembre 1580 entre les enfants de François.

IIIe. — **Cuissard** (François), Ec., Sgr du Pin et de Pruynaz, est dit dans son contrat de mariage fils d'Antoine; il épousa, par contrat passé à Angers, Dlle Françoise DUCHESNE, fille de noble homme Jehan, Sgr de Longcheraie, et de dame Jeanne de Mareil. De ce mariage sont issus : 1° JEHAN, qui, d'après un certificat déclaré par Jean d'Acigné, baron de Montejan, servait le 12 mars 1578 dans sa compagnie d'hommes d'armes; il avait épousé, le 26 novembre 1571, Dlle Françoise DE JUIGNÉ, fille de feu François, Ec., Sgr de la Broissinière, de Brain-sur-Longesve, et de dame Claude de Pierres, sa veuve; il était mort sans postérité en 1574 (17 novembre), lors d'une transaction passée à cette époque entre Renée sa sœur, femme de Pierre de Quatre-Barbes, et René, son frère, qui le 21 décembre 1580 partagèrent sa succession; — 2° RENÉ, qui suit; — 3° RENÉE était, le 17 no-

Digitized by Google

vembre 1574, femme de Pierre de Quatre-Barbes, Ec., Sgr du Cerisier; ils transigent à cette époque avec René précité, leur frère, au sujet des successions de René leur oncle et de Jehan leur frère, successions qu'ils se partagèrent d'une manière définitive le 21 décembre 1580.

IV°. — **Cuissard** (René), Ec., Sgr du Pin, de Champtocé, transigea le 17 novembre 1574 avec Pierre de Quatre-Barbes, Ec., Sgr du Cerisier, mari de sa sœur, au sujet des successions de René leur oncle et de Jehan leur frère, successions qu'ils se partagèrent le 21 décembre 1580.

Le 5 février 1579, René épousa Dlle Anne DE LA BOUTEILLE, fille de feu Joachim, sieur de la Brunetière et de la Mothe-d'Aubigné, et de Dlle Renée Landays. De ce mariage sont issus : 1° RENÉ, qui était mort 0 mars 1609, époque à laquelle Louis et Marin, ses frères, se partagent sa succession; — 2° MARIN, qui suit; — 3° LOUIS, Ec., Sgr du Pin, partage avec son frère Marin les successions de René, leur aîné, celles de leurs père et mère, de dame Renée Landays, dame du Vivier, leur aïeule maternelle, et de René de Mareil, Ec., Sgr dudit lieu, leur cousin. Le 21 novembre 1607, il s'était marié à Dlle Philippe DE BRYE, veuve de feu Charles d'Aubigné, sans que nous sachions s'il y a eu des enfants issus de ce mariage.

V°. — **Cuissard** (Marin), Ec., Sgr de Marsay, demeurait au lieu noble de la Barbinière, Psse de Vernantes, lors de son mariage avec Dlle Charlotte DU SILLAS, fille de feu Michel, Ec., Sgr du Sillas, et de Dlle Renée Dumortier (16 décembre 1613); il était mort en 1656, époque à laquelle ses enfants partagent sa succession. Il laissa de son mariage: 1° PIERRE, qui suit; — 2° MARIN, né le 1er juin 1624. Nous ignorons sa destinée; — 3° CHARLOTTE, partagea avec ses frères et sœurs, le 13 mai 1656, les successions de leurs père et mère; elle était à cette époque femme d'honorable homme Michel Loussery.

VI°. — **Cuissard** (Pierre), Ec., Sgr du Pin, servait en 1653 dans les 200 chevau-légers de la garde ordinaire du roi; il épousa, le 7 juillet 1665, Dlle Gilberte DE BUSSY, fille aînée de feu Claude, Chev., Sgr des Fontaines, et de dame Monique Rigault. Le 13 mai 1656, il partagea avec son frère et sa sœur, par acte signé François Buron, Nre à Baugé, la succession de leurs père et mère. Pierre et Gilberte de Bussy étaient morts avant le 18 juillet 1679, car à cette époque leurs enfants se partagèrent leurs biens. Ils laissaient : 1° GILBERT, auquel, le 30 mars 1677, fut nommé, ainsi qu'à ses autres frères, un curateur aux causes; et le 20 juillet 1684, étant à cette époque clerc tonsuré, écolier étudiant en l'université d'Angers, il fit faire à Saumur, par-devant Henri Mocet, Ec. et sénéchal dudit lieu, une enquête pour constater sa noblesse; — 2° PHILIPPE : le 30 mars 1677, il lui fut nommé un curateur, ainsi qu'à ses frères; — 3° JULIEN est désigné comme mineur dans la curatelle précitée du 30 mars 1677; — 4° CLAUDE est nommé avec les précédents dans la curatelle de 1677; — 5° MARIN, qui suit; — 6° MARIE-MONIQUE partagea, le 18 juillet 1679, avec ses sœurs dont les noms suivent, la succession de leurs père et mère; — 7° ANNE; — 8° MARGUERITE; — 9° CHARLOTTE; — 10° GILBERTE.

VII°. — **Cuissard** (Marin), Ec., Sgr de Bussy et de Mareil, baptisé Psse de Vernantes le 25 mai 1660, servit dans les 200 chevau-légers de la garde du roi, comme le prouve le certificat du premier cornette de la compagnie, donné au camp de Lambesheins, le 23 mai 1690; il faisait partie, à cette époque, de l'armée du maréchal de Lorges. Le 30 avril 1697, il fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France. Il avait épousé, par contrat du 26 avril 1680, Dlle Julienne POITRAS, fille de noble homme Guillaume, conseiller du roi, receveur des consignations et commissaire des saisies réelles au ressort de Saumur, et de Dlle Suzanne Anceau, et mourut le 16 février, âgé de 44 ans; il habitait à cette époque Psse Notre-Dame de Nantilly de Saumur. De ce mariage est issu LOUIS-CLAUDE, qui suit.

VIII°. — **Cuissard** (Louis-Claude), Chev., Sgr de Mareil, Bussy, Fontaine, etc., né le 19 octobre 1683, se maria le 26 juillet 1723 avec Dlle Anne SICAULT, fille de Marc, Ec., Sgr de la Noue, et de dame Marie Gueniveau. De ce mariage est issu LOUIS-CLAUDE-NICOLAS, qui suit.

IX°. — **Cuissard** (Louis-Claude-Nicolas), Ec., Sgr de Bussy, Fontaine, naquit le 4 août 1724, et se maria avec Dlle Marthe DE FAY, fille d'Eléonore-Claude, Ec., Sgr de Villeneuve, et de feu Jeanne de Bussy, le contrat signé Michel Besson, Nre à Saumur. De ce mariage est issu LOUIS-CLAUDE-ROSALIE, qui suit.

X°. — **Cuissard** (Louis-Claude-Rosalie), Ec., Sgr de Bussy, Fontaine, Fleuré, Savonnière, etc., naquit le 29 juillet 1751; était chevalier de St-Louis, chevau-léger de la garde du roi; épousa, le 29 janvier 1795, Dlle Marguerite-Madeleine-Suzanne-Céleste LE NORMAND, fille de Jacques-Alexandre, Ec., Sgr de Purneau et de Passays, conseiller du roi à l'ancien conseil supérieur de Poitiers, et de dame Madeleine-Suzanne Blondé, par contrat reçu Cuisi-

Digitized by Google

nier et Bourbeau, Nres; émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, se retira ensuite à Londres, et rentra en France en 1799. Pendant l'absence de son mari, Mme de Cuissard, après avoir supporté longtemps des vexations de toute espèce, vit vendre ses biens, et fut conduite, avec sa fille âgée de 15 ans, dans les prisons de Saumur, d'où elles furent arrachées par l'armée royale lorsqu'elle s'empara de cette place. Croyant échapper à leurs bourreaux, elles suivirent les Vendéens; mais bientôt reprises à la déroute du Mans, elles furent conduites à Nantes, où elles furent victimes des noyades inventées par l'infâme Carrier. Louis-Claude-Rosalie, rentré en France, se remaria à Dlle GIRARD DE VILLARS, veuve en premières noces d'Eléonore de Fay de la Tour-Maubourg, son cousin germain, ancien capitaine au régiment de Picardie, mort à Lorient sur l'échafaud. De son premier mariage il laissait : 1° CÉLESTE, dont nous avons rapporté la fin déplorable. Nous croyons ne pas oublier ce qu'exige la gravité de l'histoire en rapportant, au sujet de cette triste victime de nos discordes civiles, un trait qui honore sa mémoire et flétrit celle de ses bourreaux; il est consigné dans le livre intitulé *La Loire vengée*, ou recueil des crimes de Carrier, publié à Paris l'an III de la république (p. 168, seconde partie) : « Goulin, l'un des membres du tribunal révolutionnaire de Nantes, ayant demandé à Lamberty des nouvelles d'une petite fille de 14 à 15 ans à laquelle il s'intéressait, ce monstre lui répondit : « N'est-ce pas la petite Cuissard? — C'est elle-même, dit Goulin. — Bon, reprend Lamberty, c'est une petite bête; je lui ai fait des propositions, elle m'a refusé et je l'ai f..... à l'eau ! » — 2° ALEXANDRE, qui suit.

XI°. — **Cuissard** (Alexandre DE) se trouvait à l'école de la Flèche lorsque l'armée royale passa dans cette ville. Malgré sa jeunesse (il n'était alors âgé que de 12 ans), il suivit les Vendéens en qualité d'aide de camp du brave et infortuné prince de Talmond. Blessé à l'affaire du Mans, ayant eu son cheval tué sous lui, M. de Cuissard parvint à regagner l'école de la Flèche, y fut reçu à l'infirmerie, et quelque temps après envoyé à Saumur sous la surveillance du représentant du peuple; mais il parvint à s'échapper lors de la reprise d'armes du général d'Autichamp, en 1799; il fut compris dans les cadres de l'armée d'Anjou, et ensuite dans la pacification du général Hédouville. Lorsque la paix fut conclue, il passa à l'étranger pour chercher son père, qu'il eut le bonheur de retrouver à la Haye et d'accompagner dans son retour en France. En 1807, Alexandre de Cuissard se maria avec Dlle Marie-Pauline DE BUOR, fille d'Alexandre Josué et de dame Marie-Aimée Baudouin de Lausonnière. Le 23 octobre 1816, le roi lui accorda un brevet de capitaine de cavalerie, pour tenir rang à partir du 1er janvier 1816. Attaché en qualité d'officier d'état-major à la douzième division militaire à Tours, il fut compris dans la réforme de ce corps. Il est actuellement (1846) maire de la commune des Verchers, lieu de sa résidence.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CUISSARD porte « d'or au chef de sable chargé de trois croisettes » d'argent. »

CURSAY ou **CURZAY**. Cette maison de très-ancienne chevalerie, aujourd'hui éteinte, a sans doute donné son nom au château de Curzay, situé dans la mouvance de Lusignan.

Noms isolés.

Cursiaco (Arnulfus DE) se trouve nommé dans une charte de restitution faite à l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers par Hugues IV, Sgr de Lusignan, sur les instances de sa femme et de ses enfants, d'une maison située dans le bourg du château de Lusignan, vers 1025. — D. F., 6.

Cursai (F.-W. DE) fut présent à la donation faite à l'abbaye de St-Maixent par Vivien et Arsende, sa femme, des biens qui leur étaient échus de la succession de leurs parents, vers 1050. — D. F., 15.

Cursaio (Aemarus DE) est nommé comme souscripteur d'un acte de cession faite à l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers par Hugues, vicomte de Châtellerault, et Girberge, sa femme, d'un droit qu'ils avaient coutume de lever dans la terre de Benais, vers 1060. — D. F., 10.

Corciaco (Isembert DE), de Cursay, souscrit un acte de désistement fait par Isembert II, évêque de Poitiers, et sa famille, de toutes les coutumes injustes que les Sgrs d'Angles avaient introduites dans la terre de Lurais, donnée à l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers par Froterius, évêque de cette ville, vers 1070. — D. F., 7. — C'est probablement le même qui, vers 1080, souscrit une charte par laquelle plusieurs membres de la famille d'Isembert, évêque de Poitiers, donnent à l'abbaye de St-Cyprien l'église de Ste-Sereine de Vic et ses dépendances. — D. F., 7.

Cursai (A. DE) assista à la formation d'une liste des hommages rendus à l'abbaye de St-Maixent par les vassaux de cette abbaye, sous le gouvernement de l'abbé Benoit. Vers 1075. — D. F., 15.

Cursai (F.-Ademarus DE) fut présent à la dona-

Digitized by Google

tion faite à l'abbaye de St-Cyprien par Airaud de Montoiron, en se faisant religieux de cette abbaye, de la terre et de l'église de Belfunt, avec plusieurs autres héritages situés dans le village de Liniers, et tout ce qu'il possédait dans l'église de Vouneuil-sur-Vienne, vers 1088. — NOTA. D. Etiennot met à la marge : Porte « fascé d'argent et d'azur de 8 pièces, » à la bande engrelée de gueules brochant sur le » tout. » On trouve un Aemarus de Cursaio dans un titre daté entre 1038 et 1058, et un Ademarus de Cursaio dans un autre de 1088. — D. F.

Cursiaco (*nobilissimus miles Whilelmus* DE). Guillaume de Cursay, très-noble chevalier, fait une donation à l'abbaye de Nouaillé en 1130. — D. F., 21.

Cursay (F.-Guillaume DE), peut-être le même que le précédent, souscrit restitution de la terre seigneuriale de Jouarenne faite à l'abbaye de Nouaillé par Hugues de Lésignem, du consentement de Bourgogne, sa femme, et de ses enfants, vers 1150. Il est aussi nommé dans une notice de la concession de la terre de Castres, faite à Marchaude, fille de Guillaume Peofiz, par une dame nommée Ainor, vers 1160. — D. F., 21.

Cursaio (Ayraudus DE), *fidejussor*, souscrit une charte de vente faite à Pierre de Blanchard, archidiacre de l'église de Poitiers, par un seigneur appelé Foucher d'Acher et ses enfants, de la portion qui leur appartenait dans la dimerie *de Rungeriâ*. L'an 1157. — D. F., 10.

Cursayo (Ayraudus DE), AIMERICUS, son fils, et JOANNA, sa femme (*in domo suâ apud Rungias*), sont nommés dans un traité fait entre le chapitre de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers et le Sgr de Ringères, au sujet de diverses usurpations et préjudices causés au chapitre par ce seigneur et son père. 1189. — D. F., 11.

Cursaio (Aimericus DE), peut-être fils du précédent, Chev., est nommé dans une charte par laquelle Sebrand Chabot, voulant faire le voyage de la Terre-Sainte, vend ou engage, du consentement d'Agnès, sa femme, et de Thibaud, son fils aîné et héritier, à l'abbé et aux religieux de St-Maixent, les terres et revenus touchant au fief dudit Cursay; et pour cette cause il est nommé dans cette charte, l'an 1218. — D. F., 16.

Curzay (Guillaume DE), Chev., habitait son château de Curzay près Lusignan en 1200. Il fit en 1229 une donation au prieur de Notre-Dame de Lusignan du moulin d'Enjambes; cette donation eut lieu du consentement d'ORENJARDE sa mère, d'ŒNOR sa femme, du Sgr HUGUES Airams, frère de Guillaume (qui sans doute avait adopté ce nom), d'ELISE sa femme, et de GUILLAUME leur fils, du Sgr GÉDOIN de Curzay, Chev., fils de feu AIMERY, aussi chevalier, d'AIMERY, de GUILLAUME et de JEAN, frères de Gédouin. Ce même Guillaume de Curzay, Chev., avait été excommunié par les délégués du saint-siége, pour n'avoir pas voulu restituer aux chanoines de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers des héritages qu'il avait usurpés; et les délégués, en déclarant cette excommunication par lettres du 21 mars 1226 à Philippe, évêque de Poitiers, le supplièrent de faire saisir tous les biens de ce chevalier, qui méprisait les foudres ecclésiastiques.

Il fut enfin absous par les délégués du saint-siége de cette excommunication le 26 septembre 1229. — C'est sans doute le même qui est nommé dans une charte de donation faite par Isabelle, reine d'Angleterre, comtesse de la Marche et d'Angoulême, femme de Hugues de Lusignan, au prieuré de Notre-Dame de Lusignan, de quelques héritages faits au mois de mars 1230. Ce don fut confirmé par Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, mari de ladite Isabelle, par acte du mois de mai 1230, dans lequel Guillaume de Cursai est également nommé. — D. F., 20, 22.

Curzay (Aymar DE), homme lige de l'abbaye de Nouaillé. Un jugement fut rendu contre lui en 1226.

Curzay (A'meri DE), Chev., possédait au mois de novembre 1233 des terres confrontant à d'autres que venait d'acquérir l'abbaye de Montierneuf.

Curzai (Launus DE), par un titre de 1234, a cédé et accordé au chapitre de Notre-Dame tout le droit qu'il avait dans les bruyères situées dans la paroisse de Beaumont.

Cursai (Guillaume DE), Chev., par lettres de l'an 1256, met des particuliers en possession de quelques héritages qui étaient sous le gariment de Reg. de Marconnay. — D. F., 11.

Cursayo (Pierre DE), Chev. *fidejussor*, souscrit un acte qui fait voir que le chapitre de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers était autrefois en possession de rendre la justice pendant les jours des Rogations. En date du 2 juin 1257. — D. F., 20.

Curzay (Jean DE) était chapelain de Pranzay vers 1260.

Curzay (Rainaud DE), Chev., possédait en 1263 une maison sise à Poitiers *in Rua Faurorum ante ecclesiam Sti Stephani*, ce qui avait occasionné une contestation entre les chapitres de Notre-Dame et de St-Hilaire, relativement à des rentes dues sur cette maison et autres situées dans cette rue. — D. F., 11.

Cursaio (Geodoinus DE), fils aîné de feu AIMERICUS, Chev., et ESCHIVA, sa femme, se trouvent

Digitized by Google

nommés dans la donation de quelques fonds faite à l'abbaye de St-Maixent par Hugues Brun, Sgr de Lezignem et comte de la Marche, et Hugues de Lezignem, son fils, en date du 27 juin 1289. — D. F.

Curzay (Aimery DE) possédait des fiefs relevant de Thuré, dans la mouvance du Sgr évêque de Poitiers, vers 1309. Les héritiers de feu GUILLAUME de Curzay, Chev., avaient vendu un objet dans cette mouvance en 1309.

Curzay (Jean DE) possédait aussi, Psse de Vendeuvre, des biens relevant de l'évêque de Poitiers. (Ext. du G.-Gauthier.)

Curzay (Jean DE) avait épousé Marguerite DE CHARBONELLE (CHARBONNEAU); elle agissait comme sa veuve en 1346.

Curzay (Denise DE), veuve de Pierre d'Ancigné, rendit aveu au comte de Poitiers à cause de son château de Lusignan, le 6 mai 1358, de son hébergement appelé Laudoynière, au devoir d'un homme d'armes pendant 40 jours et 40 nuits.

Curzay (Guillaume DE), Ec., rendit, le 19 mai 1404, son aveu au château de Chizé pour son droit d'usage dans la forêt dudit lieu, à raison de son hébergement de la Charrière. Le même rendit son aveu au même château, le 6 avril 1416, pour son hébergement de la Thibaudière, qui lui appartenait du chef d'Isabeau de Viron, sa femme.

Curzay (Jehan de), Ec., licencié ès lois, rend aveu au roi à cause de la comté de Poitou, au devoir d'un homme d'armes, etc. Titre en date du 14 avril 1485.

On voit par ce titre que Jean de Curzay était obligé de servir dans les guerres du roi pendant 40 jours et 40 nuits, entre la Loire et la Dordogne; qu'il avait le droit de *pied fourchu*, qui consistait en douze deniers maille pour livre, tant dans la ville de Poitiers que dans les bourgs et faubourgs d'icelle; qu'il prétendait un denier pour chaque charretée de poterie amenée à Poitiers, et une pièce de poterie de chaque charge de bête; qu'il percevait une maille pour chaque peau de bête bovine vendue à Poitiers; que les gens d'église étaient exempts de payer lesdits droits; que ceux de l'hôpital et de l'évêché étaient aussi exempts de payer le droit de ce qui croît dans leurs héritages; que les habitants de Poitiers devaient chaque année une pièce des ouvrages de bois où il n'entrait point de ferrure; que ceux qui habitaient hors la ville payaient même droit; que chaque charretée de cercles payait six deniers de droit; qu'il y avait une amende de soixante sols pour ceux qui passaient la journée sans payer; que la même amende était sur les ouvrages de bois non payés dans les jours marqués; qu'il y avait une égale amende pour ceux qui apportaient ou amenaient les pots de terre sans payer dans le jour.

Le 3 février 1494-95, Jehan de Curzay céda à Charles de la Grange et à Pierre Palet, chanoines prébendés de l'église de Poitiers, tous les droits dont nous venons de parler, moyennant 300 écus d'or. — D. F. 12.

Curzay (Aubert DE) fut remplacé au ban de 1467 par Jean Cantiguelle, brigandinier du Sgr de Bressuire.

Curzay (Philipppe DE) fut remplacé à ce ban par Georges Chauvet, brigandinier du Sgr de Montreuil.

Curzay (François DE) servit à ce ban comme homme d'armes du Sgr de Bressuire.

Curzay (Amaury DE), habitant la seigneurie de Chizé, servit à ceux de 1491 et 1492.

Curzay (François DE), Sgr d'Aurignac, Vte de Château-Renault, absent lors de la montre, demanda à être relevé du défaut prononcé contre lui, et à être reçu en archer; mais il lui fut enjoint, s'il était assez puissant pour faire un homme d'armes, qu'il fût ainsi équipé. Reçu le dernier septembre 1491, et a servi à celui de 1492.

Curzay (Jean DE), Ec., licencié ès lois, rendit aveu au roi, le 14 avril 1485, pour sa terre de Bonillet, près Poitiers, et son moulin, le tout sur la rivière du Clain.

Curzay (Jean DE), chanoine de Notre-Dame de Poitiers, a comparu comme député de son chapitre au procès-verbal de l'ancienne coutume du Poitou, en 1514; il était en 1525 sous-chantre du chapitre de Notre-Dame, et fut assassiné vers la fin de décembre de cette année. C'était un homme savant, dit Bouchet en ses Annales, en droit civil et canon. Ce crime fut ourdi par un nommé André Noblet, prêtre, qui parvint à corrompre les domestiques de Jean de Curzay. Ces scélérats, ayant été découverts, subirent tous le dernier supplice, ainsi qu'André Noblet, après qu'il eut été dégradé.

Curzay (N. DE) est dit, dans un aveu rendu au roi par François de Blanquefort, baron de Mirebeau, pour sa baronnie de Mirebeau, en date du 1er décembre 1534, tenir de ce seigneur à foi et hommage lige et à 50 sols, aux loyaux aides, son châtel et châtellenie de Doussay, en tous droits de châtellenie, fors de plaids de quinze, lequel a plusieurs hommes de foi contenus en l'aveu que lui et ses prédécesseurs ont rendus à sadite cour, et peut valoir le revenu dudit lieu de Doussay de 2 à 300 livres tournois par an. — D. F.

Digitized by Google

Filiation suivie.

Ier. — **Curzay** (Jean DE), Ec., Sgr de Parçay, se maria le 18 juillet 1491 à Dlle Isabeau DE FRONDEBŒUF, dame de St-Mary. De ce mariage est issu

IIe. — **Curzay** (Hugues DE), Ec., Sgr de Parçay, qui servit comme arbalétrier au ban de 1533, et se réunit à ce ban à la Mothe-St-Héraye. Il s'était marié le 25 juin 1522 à Dlle Marguerite DE LA PORTE-AUX-LOUPS, dont il eut : 1° BERTRAND, qui suit; — 2° FRANÇOIS, Sgr de Parçay, marié vers 1575 à Dlle Perrenelle DE ROCHECHOUART, fille de Claude, Sgr de Champdeniers. Nous ignorons s'il a eu des enfants.

IIIe. — **Curzay** (Bertrand DE), Ec., épousa, le 12 juillet 1543, Dlle Louise DE MONTLÉON, dont il laissa

IVe. — **Curzay** (Jean DE), Ec., Sgr de Boisbreteau, épousa, le 6 septembre 1578, Dlle N. GENTIL DE LANGALLERIE. Il eut pour fils aîné

Ve. — **Curzay** (Charles DE), Ec., Sgr de Puiraud, épousa, le 17 août 1614, Dlle Marie GOULLON DE LA ROUSSELIÈRE, dont

VIe. — **Curzay** (Jean DE), Ec., Sgr de Coulonge, Villers, St-André et de Bourdeville, épousa, le 27 avril 1655, Dlle Marie DE MONTALEMBERT, fille de Jacques, IIIe du nom, Chev., Sgr de Vaux, etc., et de Dlle Françoise de Festiveau.

VIIe. — **Curzay** (Jacques DE), Ec., Sgr de Villers, épousa, le 22 avril 1680, Dlle Marie DE PONTLEVAIN; il fit partie du ban des nobles du Poitou réunis en 1693, et laissa de son mariage : 1° JEAN, qui suit; — 2° JEANNE, qui fut émancipée à l'âge de 20 ans, par acte du 22 août 1762. Jeanne épousa, par contrat passé le 25 octobre 1710, Nicolas REGNAUD, Ec., Sgr de Massignac. Elle testa le 28 février 1737.

VIIIe. — **Curzay** (Jean DE), Ec., Sgr de St-André, épousa, le 17 juin 1720, Dlle Marie-Anne DE LASTRE, qui lui donna pour fils

IXe. — **Curzay** (Simon DE), Ec., Sgr de St-André, marié le 26 août 1755 à Dlle Marie BECAUD DU PÉROU, dont il eut

Xe. — **Curzay** (Joseph-Simon DE) se maria le 3 août 1803 à Dlle Marie-Hélène DE L'ESTANG, dont deux filles : l'une mariée à M. Hostard, décédée; l'autre à M. de la Guette.

ARMOIRIES. — LA FAMILLE DE CURZAY porte « fascé d'argent et d'azur de 8 pièces, à la bande engrelée de gueules brochant sur le tout. » — D. Fonteneau, 2, 7.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Poitiers. — Imp. de A. DUPRÉ, succ. de SAURIN frères.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES.

FRONTISPICE.

Au-dessus de l'écusson, sur lequel on lit ces mots : *Familles de l'ancien Poitou*, se déroule un tableau portant en caractères gothiques l'indication des quatre faits principaux de l'histoire particulière du Poitou, qui ont pesé d'un poids immense sur les destinées de la France entière. Ainsi, en 507, à Voulon, Clovis, en terrassant Alaric et l'arianisme, constitue la nationalité de la France catholique. En 732, Charles-Martel écrase dans nos plaines les hordes sauvages que l'islamisme envoyait à la conquête du monde, et préserve la France, l'Europe, la civilisation, du joug abrutissant des sectateurs de Mahomet. Dans les champs de Poitiers (1356), après une lutte sanglante, vaincu, fait prisonnier, le roi Jean succombe : le déplorable traité de Brétigny, conséquence de ce désastre, enlève nos plus belles provinces à la France démembrée, anéantie... Anéantie?...non. Les deux couronnes qui dominent notre tableau indiquent par leur position que le Poitou, tour à tour soumis aux léopards d'Angleterre et aux lis de France, a fini par reconquérir sa nationalité, et qu'à l'ombre de la grande épée de Duguesclin, il est redevenu pour toujours français. Enfin le mot *Vendée*, que cachent en partie des replis sinueux, indique suffisamment l'époque à jamais douloureusement mémorable de nos guerres civiles, et ces combats de géants qu'un géant seul pouvait terminer sans flétrir les vaincus.

A droite et à gauche, debout ou assis, des personnages éminents représentent à la fois les gloires de tous genres et les destinées du Poitou. D'abord c'est le grand Hilaire, évêque de Poitiers, docteur de l'Église : il tient à la main la houlette pastorale qui, moins bien que sa parole, défendit contre les loups ravissants de l'hérésie le troupeau confié à ses soins vigilants; sa tête est entourée de l'auréole que lui ont value ses vertus, sa science, ses luttes et sa vie sainte. Puis c'est Aliénor de Guyenne, l'épouse de deux rois rivaux : elle rappelle ici les idées de liberté communale, dont la première elle consacra chez nous dans des chartes bienfaisantes les principes tutélaires; elle représente en outre cette race brillante de comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, ces Guillaume qui figurent au nombre des poëtes, des troubadours, des guerriers et des saints; ces Guillaume aussi fiers, aussi puissants que les plus puissants monarques qu'on vit se disputer l'héritière de leur nom et de leur grandeur.

A côté, Lusignan se dresse de toute la hauteur de sa taille historique : cette famille

Digitized by Google

chevaleresque, issue de notre sol, s'est élevée avec nos destinées, s'est faite assez grande pour être jugée digne du trône qu'elle avait aidé à conquérir, a laissé à la France le souvenir féerique de sa gloire, de ses malheurs, et au Poitou des rejetons pour perpétuer jusqu'à nos jours sa royale lignée. Plus loin, Richelieu rappelle le nom d'un prince de l'Église, qui ne fut pas seulement un ministre puissant et redouté, mais qui fut un grand homme. — Sur le second plan, vous voyez figurer Descartes, le profond philosophe... Ce génie sublime n'a-t-il pas assez de gloire pour en laisser tomber quelques reflets sur chacune des deux provinces qui se disputent l'honneur de lui avoir donné naissance?

Sur le devant de la scène, le moine qui semble plongé dans la méditation est le plus savant des membres d'une famille qui a longtemps compté ses générations trop tôt épuisées par des générations d'hommes de science. Il suffit de nommer un Sainte-Marthe pour évoquer le souvenir des œuvres colossales entreprises et terminées par ces frères laborieux qu'unissaient si intimement les mêmes goûts pour l'étude, et qu'unira dans l'avenir une réputation désormais commune.

Sur le dernier plan, la figure historique de Henri de la Rochejaquelein rappelle un noble nom encore noblement porté.

Au-dessus de ces personnages brille l'écusson de la comté de Poitou.

Au bas de l'encadrement sont disposées en forme de cul-de-lampe les armoiries des trois villes principales de la comté : celles de Poitiers, la ville aux vieux souvenirs historiques; celles de Niort, que sa position secondaire n'a pas empêché de jouer un rôle important dans nos fastes provinciales; celles de Fontenay, la ville des grands hommes et des grandes illustrations de tous genres.

De chaque côté de l'écusson de la comté de Poitou sont disposées les armoiries de quatre familles poitevines. A voir les attributs qui les accompagnent, on comprend aisément que les personnages qui les portaient furent revêtus des dignités et des charges les plus éminentes. En effet, le premier, Jean Balue, fut cardinal de la sainte Église romaine; le second, Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, fut maréchal de France; le troisième, Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, — nom malheureusement trop historique, — fut grand amiral, et assez puissant pour compromettre les destinées du pays; et le quatrième, Barnabé Brisson, fut, à une époque critique, président du parlement qui gouvernait la France. Ainsi le Poitou a eu sa part dans le partage des premières dignités de l'Église et de la monarchie.

Au bas des colonnes qui soutiennent ces grands noms sont appendus indistinctement les écussons de nos plus antiques maisons, et ceux des hommes d'hier que des services éminents recommandent à la reconnaissance du pays. Les La Trimouille reconnaîtront leur blason princier; plus bas brillent celui des d'Aubigné, qui régnèrent, en la personne de Mme de Maintenon, sur la France du grand Louis XIV; celui d'un général distingué de l'empire, de Belliard; celui d'un autre enfant de Fontenay, de Tiraqueau, type de ces organisations puissantes, de ces colosses de science qu'on appelle les jurisconsultes du XVIe siècle; de Beaumont d'Autichamp, nom essentiellement poitevin depuis qu'il s'est fait vendéen; de Chabot, famille illustre entre les plus illustres, et qui a pu, sans témé-

Digitized by Google

rité, joindre à sa fière devise la devise plus fière encore des Rohan, dont elle continue aujourd'hui la filiation glorieuse.

Ces grands noms, ces grands souvenirs, ces nobles services rendus en tout temps et dans toutes les conditions au pays, constituent un ensemble dont nous avons droit d'être fiers, et nous ne pouvions mieux inaugurer le monument que nous élevions à toutes les gloires du Poitou qu'en lui donnant pour portique la composition que nous venons de décrire dans ses détails.

MANIÈRE

DE TROUVER SUR LES GRAVURES LES ÉCUSSONS DÉCRITS DANS LE TEXTE, ET *vice versâ*.

Les écussons de chacune des planches sont accompagnés de plusieurs chiffres. Voici ce que ces chiffres indiquent : les chiffres placés au flanc de chaque écusson désignent le numéro d'ordre de ces écussons dans chaque planche, depuis 1 jusqu'à 62. Quant aux chiffres placés au-dessus de chaque écusson, le premier désigne la page, le second la colonne, le troisième la ligne du texte imprimé où le lecteur trouvera l'énoncé du blason dont le dessin aura frappé ses regards. Ces chiffres réunis indiqueront par conséquent le nom de la famille ou du personnage auquel les armoiries dessinées appartiendront.

Pour trouver dans les gravures les armoiries décrites dans le texte, il faut faire une opération inverse. Les écussons, sauf de rares exceptions rendues nécessaires par le désir de mettre de la symétrie dans l'agencement de chaque planche, ayant été dessinés successivement dans l'ordre du texte, il suffira, pour atteindre le but proposé, de remarquer la page, la colonne et la ligne du texte imprimé où se trouve décrit l'écusson que l'on veut trouver, et de chercher sur les planches, suivant leur ordre naturel, les chiffres ainsi connus.

Digitized by Google

ERRATUM

POUR LA PARTIE HÉRALDIQUE.

Quelques erreurs ont été commises soit dans le texte, soit dans le dessin des armoiries; nous allons les indiquer suivant l'ordre alphabétique. Les corrections, en ce qui concerne les dessins, sont toutes reproduites au bas de la planche VI.

Agier, page 24, col. 2, lig. 17, erreur dans le dessin seulement. V. pl. VI, fig. 42.

Aiguillier, page 25, col. 2, lig. 7, erreur dans le texte et le dessin; au lieu de : « d'or » à 2 aiglons *éployés* de sable, » *lisez :* « d'or à 2 aiglons de sable, etc. » V. pl. VI, fig. 41.

Aisse de Cousgoussac, page 27, col. 1re, lig. 13, erreur dans le dessin. V. pl. VI, fig. 43.

Bardin (DE), page 208, col. 1re, lig. 45, erreur dans le texte et le dessin; au lieu de : « d'argent à l'aigle *éployée* de sable, » *lisez :* « à l'aigle de sable. » V. pl. VI, fig. 44.

Barre (DE LA), page 220, col. 2, lig. 3, erreur dans le texte seulement; au lieu de : « d'argent à la *barre* d'azur, » *lisez :* « d'argent à la *bande* d'azur, etc. » V. pl. III, fig. 4.

Bérault, page 300, col. 1re, lig. 47, erreur dans le texte et le dessin; au lieu : « d'azur » à une *tonne* d'argent, » *lisez :* « d'azur à une *tour* d'argent; « au franc canton d'azur, » *lisez* : « *cousu* d'azur. » Dans le dessin, le franc canton n'est pas exactement indiqué. V. pl. VI, fig. 46.

Boislève, page 380, col. 1re, lig. 18, erreur dans le texte seulement; au lieu de : portait « d'*azur,* » lisez : « d'*argent.* » V. pl. IV, fig. 14.

Brémond, page 457, col. 2, lig. 8, erreur dans le texte et le dessin; il faut dire : « d'azur » à l'aigle éployée d'or *au vol abaissé, et lampassée de gueules.* » V. pl. VI, fig. 45.

Chantemerle, page 599, col. 2, lig. 16, erreur dans le texte seulement; au lieu de : « 9 merlettes de même *en chef,* 2 *en fasce et* 2 *en pointe posées en orle,* » lisez : « 9 *mer-* » *lettes de même posées en orle.* » V. pl. V, fig. 18.

Chauvigny, page 636, col. 1re, lig. 43, erreur dans le texte seulement; au lieu de : « à cinq fusées de gueules, » *lisez* : « à cinq fusées *et deux demies* de gueules. »

Chevalier, page 665, col. 1re, lig. 4, erreur dans le texte seulement; au lieu de. « bordure de *gueules*, » lisez : « d'*azur.* » V. pl. VI, fig. 14.

Chièvres, page 672, col. 2, lig. 12, erreur dans le texte seulement; au lieu de : « à » l'aigle *éployée* de sable, » *lisez :* « à l'aigle de sable. » V. pl. VI, fig. 16.

Coral, page 703, col. 1re, lig. 23, erreur dans le texte seulement; au lieu de : « à la » croix pattée d'or *chargée* d'un bâton *péri* d'azur, *soutenue* par des lions, etc., » lisez : « *brisée* d'un bâton péri *en bande* d'azur, *supportée* par des lions, etc. » V. pl. VI, fig. 40.

Cressonnière (BASTARD DE LA), page 721, col. 2, lig. 19, erreur de ponctuation dans le texte; au lieu de : « d'or à l'aigle d'empire mi-parti d'azur, » *lisez* : « d'or à l'aigle » d'empire mi-parti d'azur à la fleur de lis d'or. »

Poitiers. — Imp. de A. DUPRÉ, succ. de SAURIN frères.

Digitized by Google

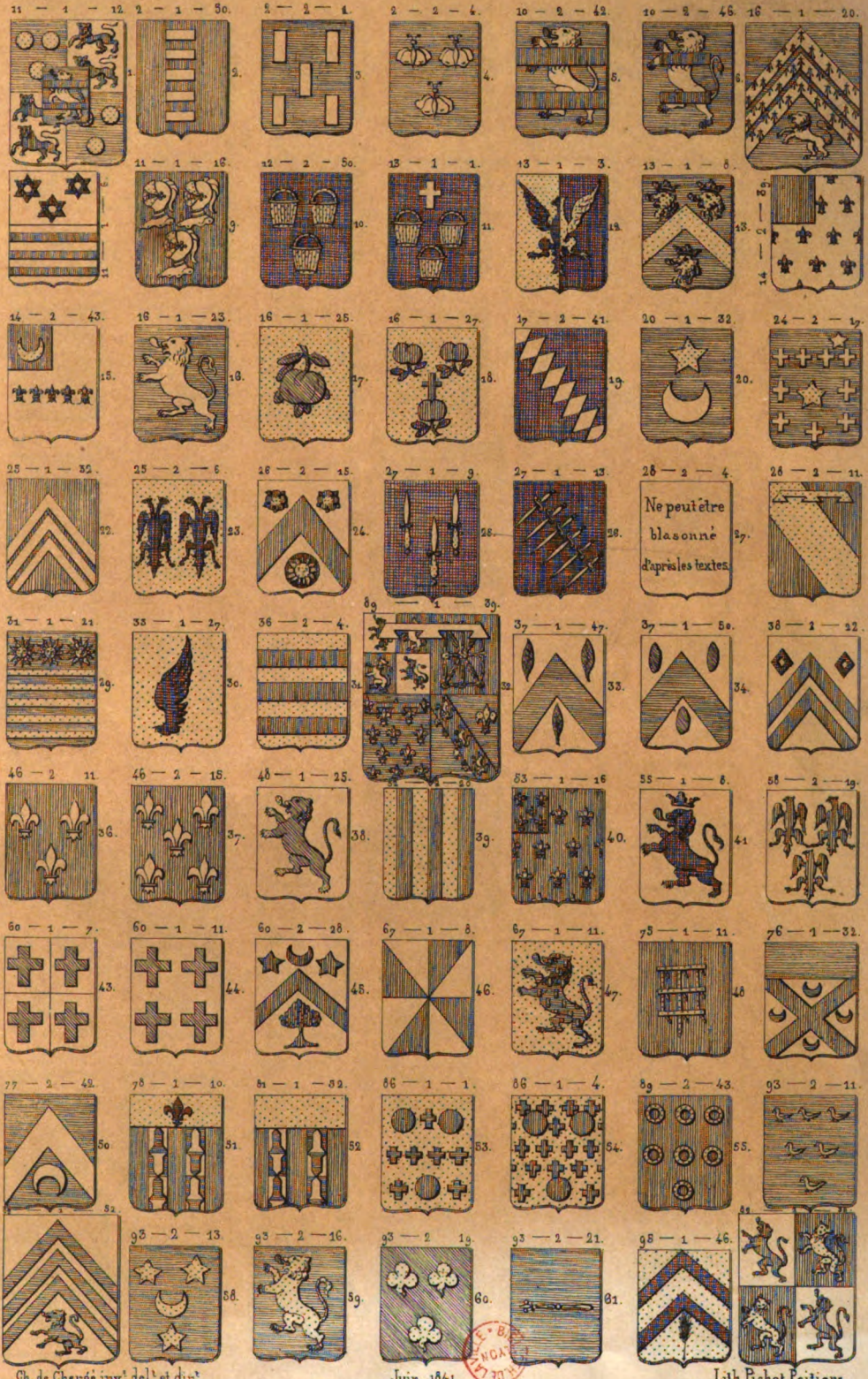

Ch. de Chergé inv.t del.t et dir.t

Juin 1841.

Lith. Pichot Poitiers.

Digitized by Google

Digitized by Google

FAMILLES DU POITOU.

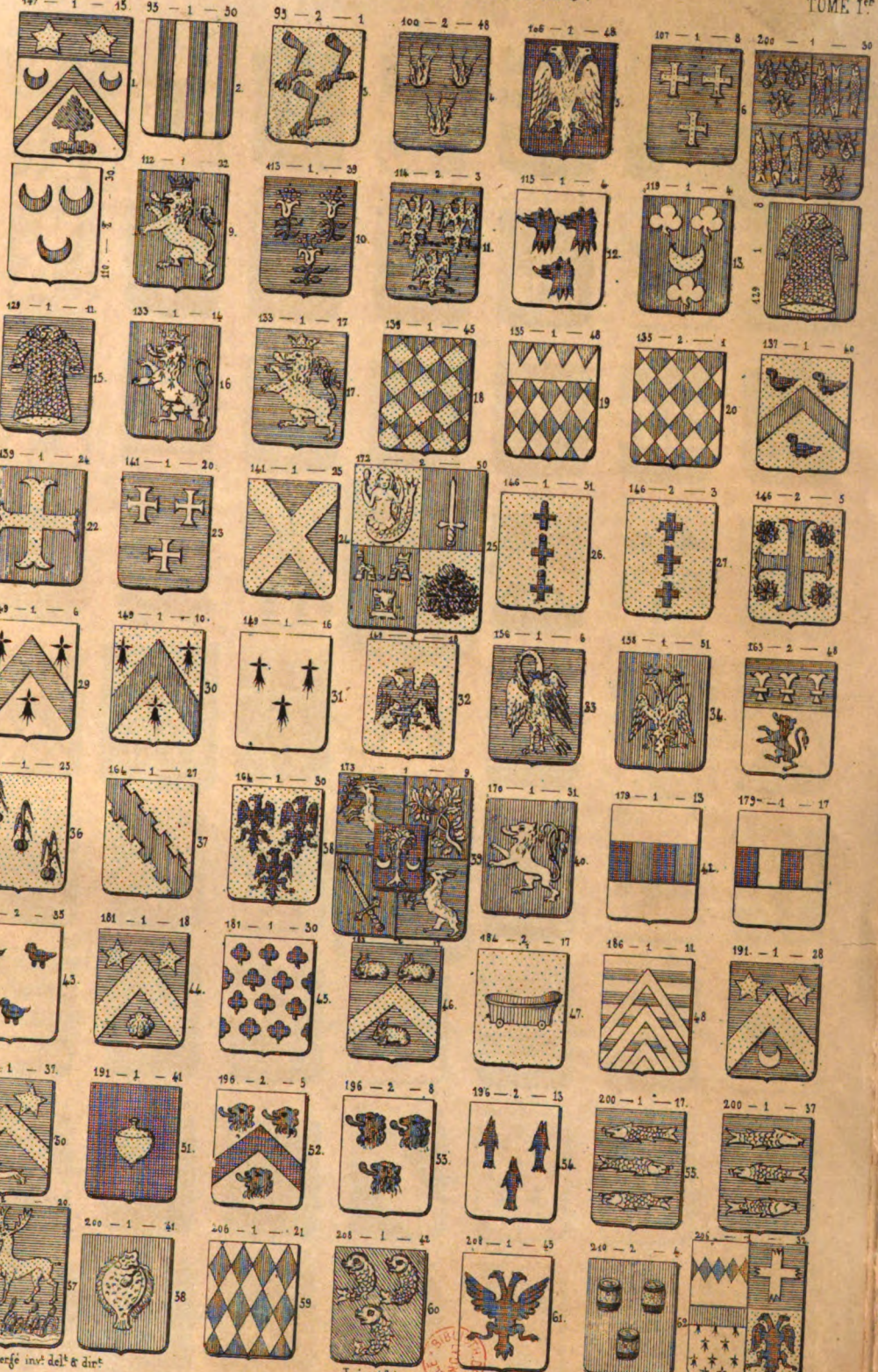

Ch.de Chergé inv.t delt.t & dirt.

Juin 1842.

Lith. de Pichot, Poitiers.

Digitized by Google

Digitized by Google

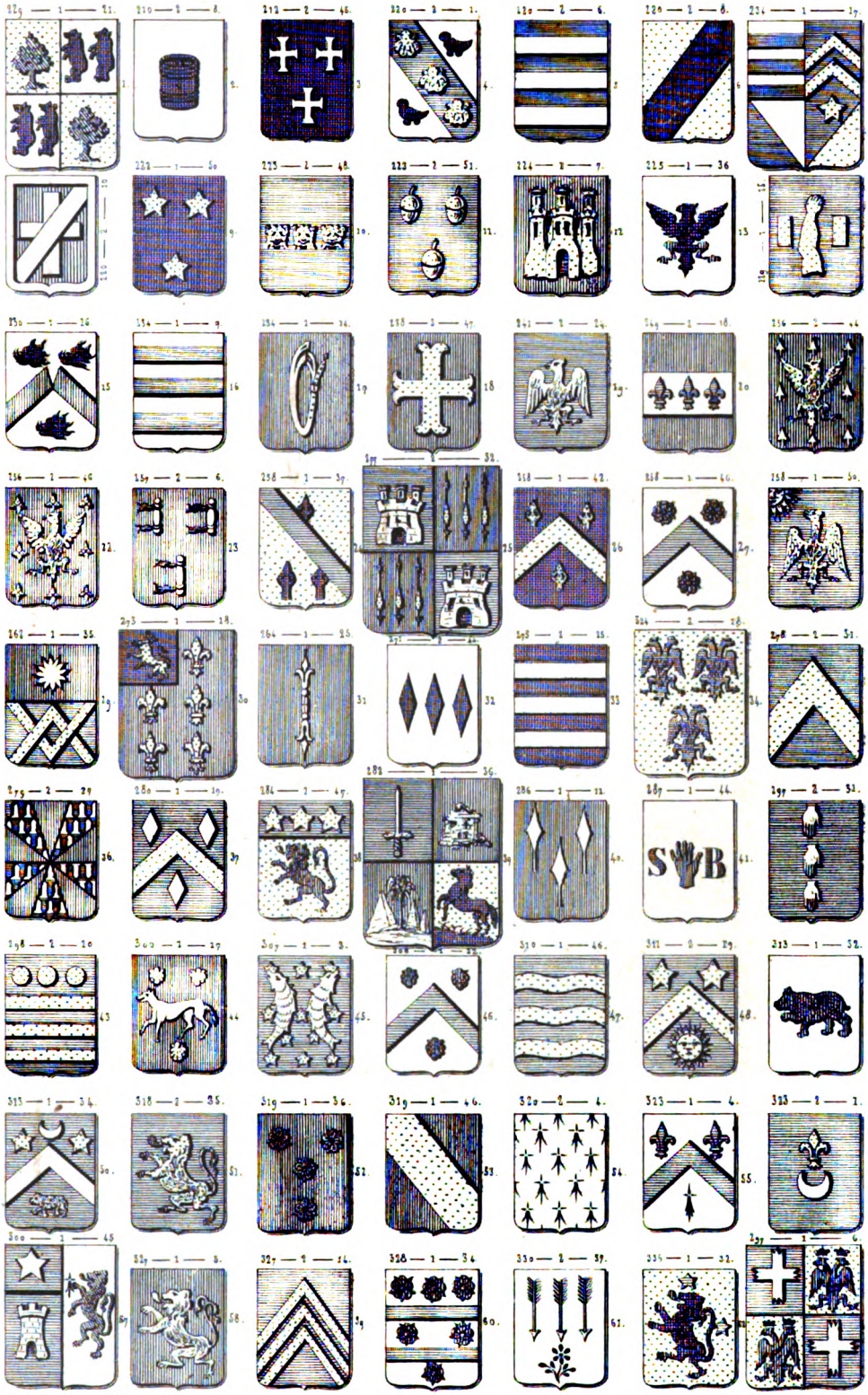

Ch. de Chergé, invt. delt. et dirt. Juillet 1843 Lith. Pichot Poitiers.

Digitized by Google

Digitized by Google

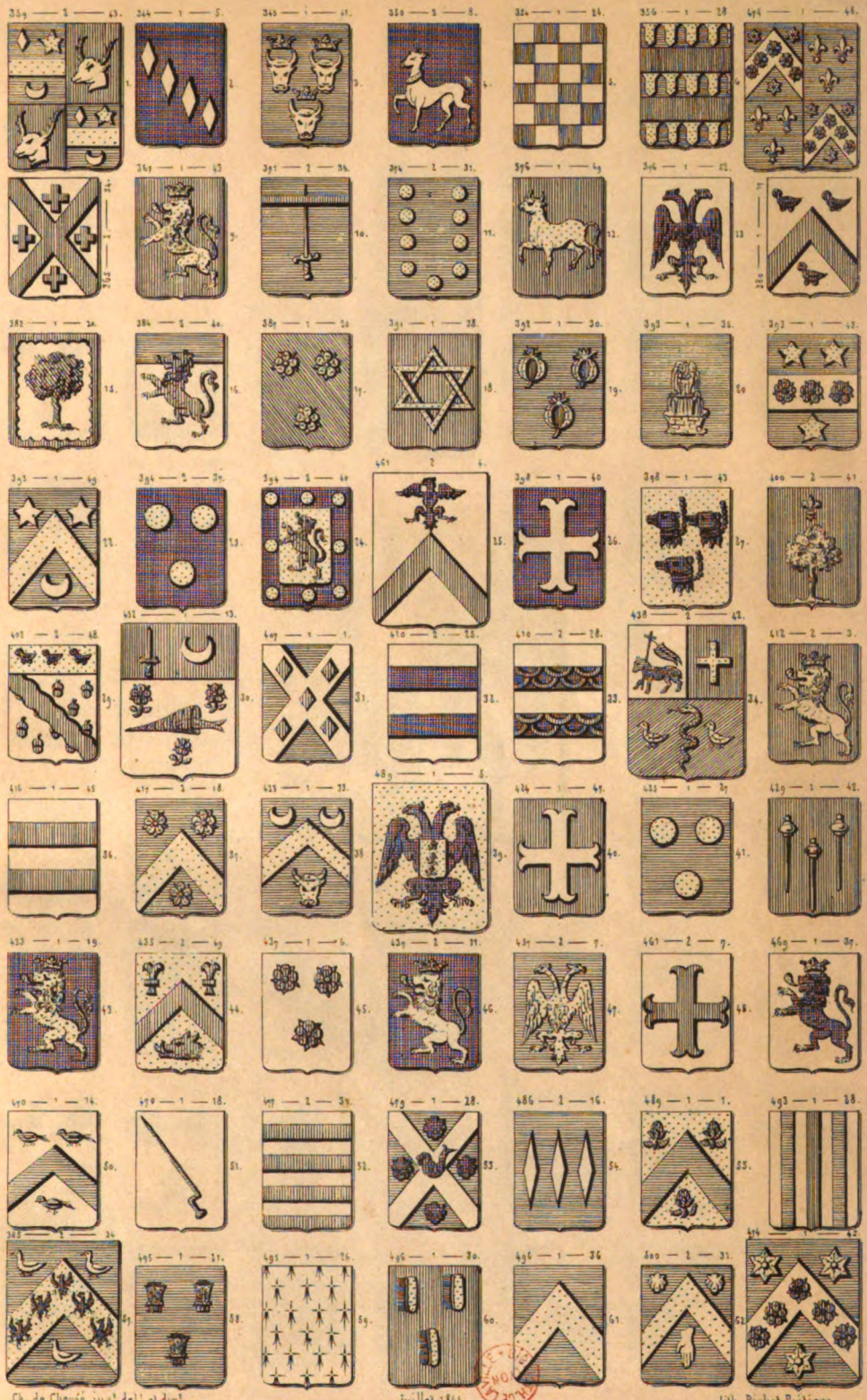

Ch. de Chergé inv.t del.t et dir.t

Juillet 1844.

Lith. Pichot Poitiers.

Digitized by Google

Digitized by Google

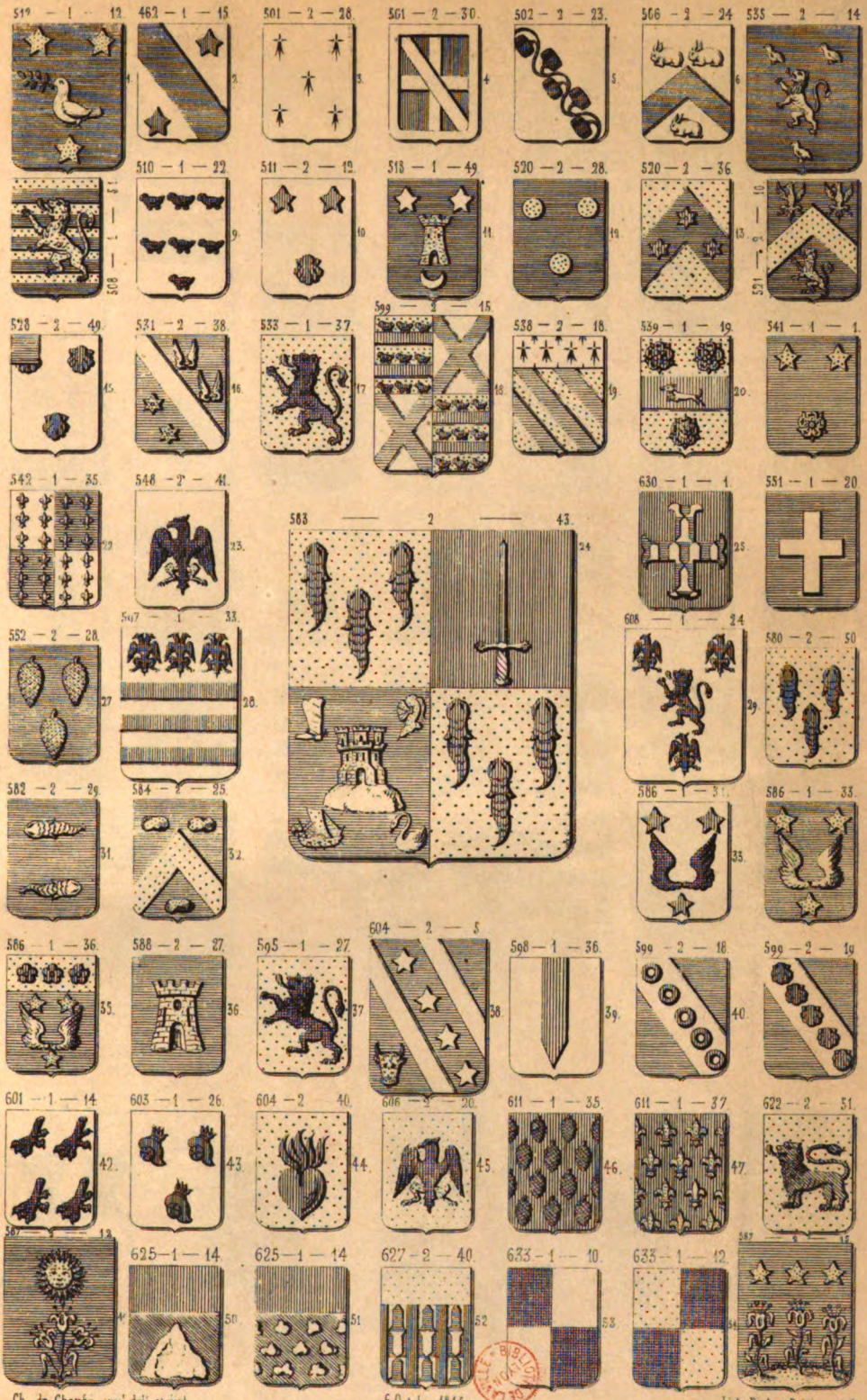

Ch. de Chergé, mv.t del. et dir.t

6 Octobre 1846.

Lith. Pichot Poitiers A.C.

Digitized by Google

Digitized by Google

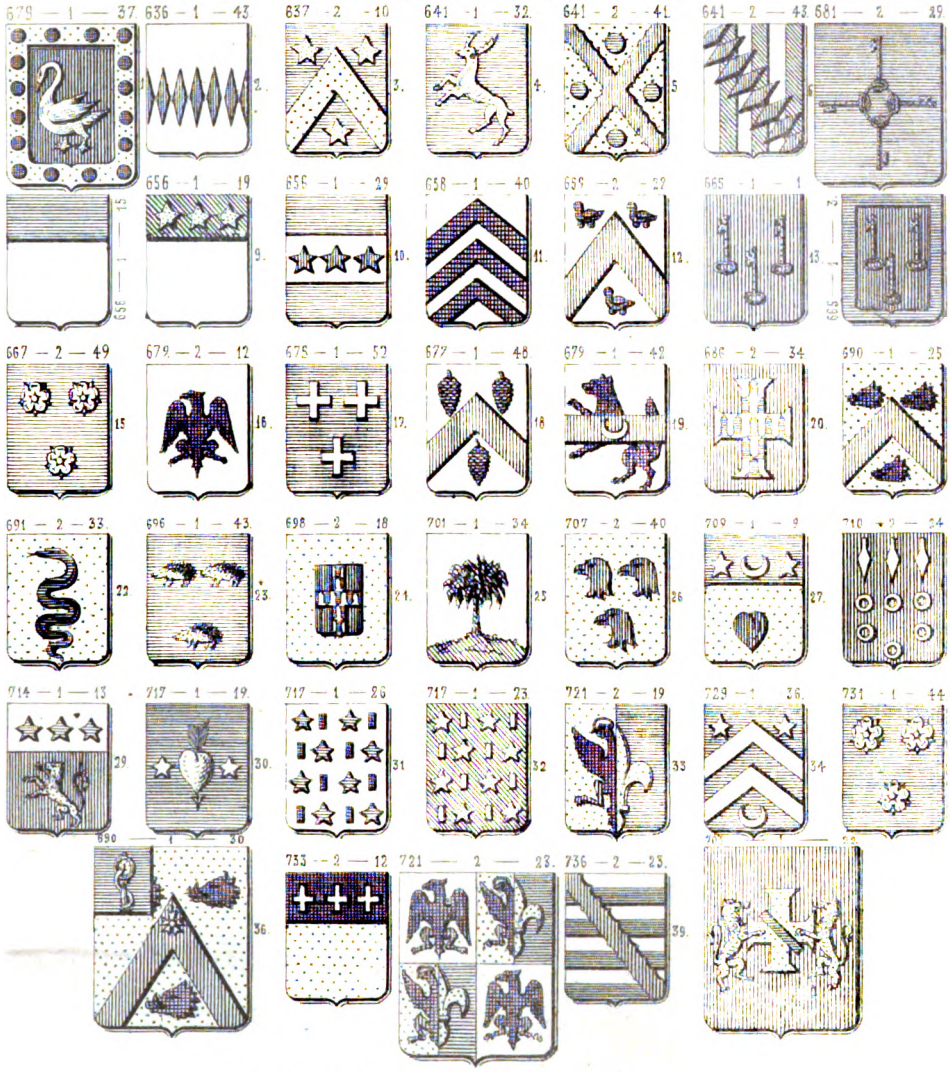

ERRATUM DES PLANCHES DU 1er VOLUME.

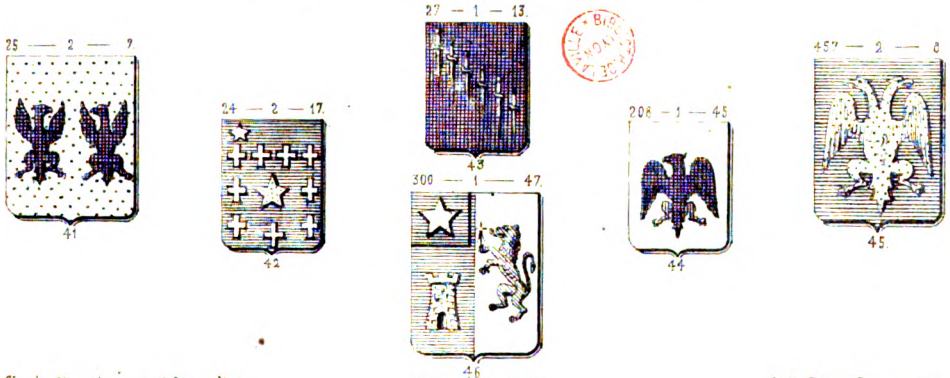

Ch. de Chergé, inv.t del.t et dir.t 11 Novembre 1846 Lith. Pichot Poitiers A.C.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

6 9 7 a

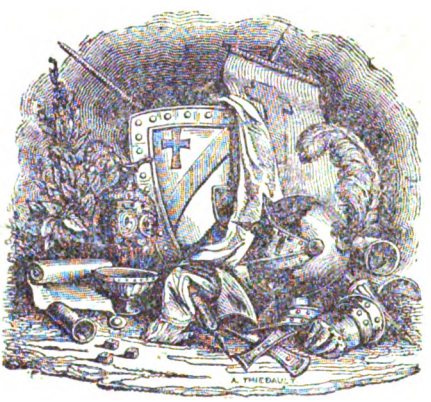

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google